

77

798

DICTIONNAIRE HISTORIQUE
DE
L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

1574

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,
avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,
Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.
Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.
Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes
sortes de livres, par **Antonin OUDIN.**

TOME HUITIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du **GLOSSARIUM** de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—
TOUS DROITS RÉSERVÉS

2011/03/19 2011/03/19 2011/03/19

1008

PC
2889
S2
V.8

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

N

NAC

N. [« Vous savez bien que grant devis A d'emme
« à N par un trait. » (Senefiance de l'ABC, Jubinal,
t. II, p. 281.)] — « De ces entrelas d'i et n avec le g,
vous en avez fait l'n mignarde. » (Pasquier, Lett. t. I,
p. 139.) — N a été pris pour enne. canard (*anas*):

L de chapon gras est bonne,
N de riviere ou maslart,
Et M de juste personne. (*Ballade de l'ABC*, p. 195.)

Naant. Néant, rien : « Por *naant* me vois debat-
tant. » (Ms. 7218, f. 206 b.)

Nabine. [Champ de navels, en Poitou ; D. G. sous
Napina.]

Nables, subst. Sorte d'instrument de musique :
« Avec orgues, luez, violes, harpes, psalterions,
« *nables*, et toutes sortes d'instrumens. » (Alect.
Rom. p. 118.)

Nabot. Holte : « Encore saigne la plaie et le trou
« que M. de la Meilleraye dans les troubles de la
« Fronde fit au *nabot* d'un crocheleur. » (Mém. de
Retz, IV, liv. 5, p. 284.)

Nabotte. Naine, dans Rabel. II, p. 227.

1. Nac. [Etoffe. (Comparez *naccs*, *nacque*): « Item
« un chasuble, dalmatique et tunique de *nac* blanc
« de petite valeur. Item deux chapes de *nac* vert.
« Item deux chapes de *nac* vermeil. » (Inv. de la
Sainte Chapelle.)]

2. Nac.

Or est venu son petit trac...
Chantons, sautons, et dansons vic à vic,
Puis allons voir l'enfant au povre nic...
Son nous dit *nac*, il faudra dire noc ;
Chantons Noel. (*Gl. Marot*, p. 281.)

Nacaire. [Sorte de timbale, instrument de musi-
que : « Au bruit que li pennoneel menoient, et que
« li *nacaire*, li labour et li cors sarrasinois
« menoient. » (Joinville, § 159.)]

Car, en dancant, tant me lassa,
Qué ma muse en bruyant cassa,

viii.

NAC

Et mes *nacaires* pourfendy :
Onques puis corde ne tendy
Sur tabourin, ne sur rebeque. (*Joctu Molinet*, f. 96.)

Nacarade. [Nacarat, dans une énumération des
couleurs à la mode faite par d'Aubigné. (Foneste.)]

Nace. [Nasse : « Quant li paisan virent qu'il
« estoit en leur *nace*, si vont celle part et le sachent
« hors à eros et l'ocient. Ainsi gaaigne qui mal
« brace. » (Mén. de Reims, § 229.)]

Nacellette, s. f. Petite nacelle.

A tant traève une *nacellette*,
Qui moult est foible et petitee,
Ne pot que dens berliuz porter. (*Tabl. de St G.*, f. 5.)

Nacelle, etc. [« Dreit à Lalice, ço fu citel mult
« bele, Hoec arivet sainement la *nacelle*. » (Saint
Alexis, str. 17.)]

Et se bonne est, passe illec ta *nacelle*. (*Desch.*, f. 251.)

Nacellée. [Charge d'une nacelle : « Item aucun
« vendre ne aura à une foiz que une batelée ou
« *nacellée* de vin pour vendre. » (JJ. 170, p. 4,
an. 1415.)]

Nacez. [Etoffe : « Item, deux *nacez*, demie aune
« mains. » (N. Compt. de l'Arg. p. 78.)]

Nache. Fesse : « Les robbes estoient si courtes
« qu'elles ne venoient pas aux *naches*. » (Chron.
Saint Den. II, f. 216.)

Le prestre saisi par la *nache* ;
Par leus le trouve mole, et dure. (*Ms. 7218*, f. 147.)

Nachiele. [Nacelle : « Il emmenerent une petite
« *nachiele* à il n'avoit riens. » (Henri de Valenciens,
§ 665.)]

Nachis. [Etoffe : « vu *nachis* de Lucques. » (N. G.
de l'Arg. 2.)] — « *Nachis* de Lucques et de Venise. »
[Id. p. 4.] — « vu aunes de *nachis* ouvré de vert et
« d'ardant semé de rosettes d'or. » [Id. 10.]]

Nacion. Jour de la naissance : « En temps de sa
« *nacion*. » (Britt. lois d'Angl. f. 218.)

Nacle. [Nacre : « Une *nacle* de perle aveques

« unze grosses perles. » (Bibl. des Chartres, 6^e série, t. I, p. 433.)]

Nacque. [Etoffe : « .iv. pièces de *nacques* que « l'en appelle Turquie, qui ne font que .ii. draps. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 8.)]

Nacquet. Laquais, corruption de l'allemand *Lands-kuecht*, lansquenet, d'après Le Duchat sur Rab. V, p. 16.

Nacquetter. Flatter avec servilité : « Après « avoir traité l'esguillette en France, et *nacquetté* « les trésoriers de l'espargne, sur quelque chetive « pension. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 37.)

Nactieux, adj. m. « Ce mot se dit à Paris des « gens qui font difficulté de manger avec ceux qui « sont malpropres. L'étymologie n'en est pas connue. » (Diel. etymol. de Menage.)

Nadelle, s. Loche, sorte de poisson. (Dictionn. d'Oudin.)

Næure. [Cendres d'or et d'argent : « Residuum « auri et argenti remanentis post manum operarii, « quod residuum vocatur vulgariter *ceudres* et « *æures*. » (Carl. de l'évêc. de Chartres, an. 1253.)]

Naffe. [Eau distillée de fleurs d'orange : « Des « roses de damas, lire on de fort bonne et odorante « eau : aussi des fleurs d'orange, de l'eau *naffe*. » (O. de Serres, 890.)] — D'après le Décameron, Duchat distingue « l'eau de rose, l'eau de fleur d'orange, « l'eau de fleur de jasmin, l'eau de *naffe*. »

Nafrer, Naffrer. [Blessar : « Olivier sent qu'il « eau à mort *naffrez*. » Roland, v. 1965.] — « Alquanz « *nafrez*, alquanz par mi feruz. » (Id. v. 2093.)]

Mez li roiz fu vaincu, et les Danois furent :
Mout y eut de *naffrez*, mout y en ont de pris. (Rou, 23.)

Nagaire. [Timbale, comme nacaire ; D. C. sous *Nacara*.]

1. Nage. [Fesse : « L'exposant prist ledit Adenin « qui estoit enfant de l'âge de douze ans on euvit- « ron, le rebrassa par derrière et lui donna plusieurs « cos de la panne sur ses *nages*. » (Jl. 132, p. 65, an. 1387.)] — « La fame qui dira vilonnie à autre, « si c'ne de putage, paiera 5 sols, ou ele portera « la pierre toute nue en sa chemise à la procession, « et cele là la poindra après, an la *nage*, d'un aiguil- « lon. » (Cartul. de Champ. ms. du P. 853, p. 241.) — « Doit avoir le ventre bien avallé... et la crope « large, et les *nages* grosses. » (Mod. f. 8.)

2. Nage. 1^o Action de nager : « Se tu ne passe « par le *nage*. » (Percef. V. f. 87.) — 2^o Action de ramer, rames : « Y nagent à *nages* estendues. » (Brant. Dam. Gal. II, p. 497.)

Tant court à sigle, et à *nage*. (Brut. f. 62.)

Marcheant vont par mer, et à *nage*. (Ms. 7218, f. 217.)

Et cheminant grant erre à *nage*. (G. Guiart, f. 30.)

Batant après, à belle *nage*. (Vig. de Ch. VII, p. 226.)

3^o Navigation : « Estimant chelien bien fol qui estant, « avec une penible *nage*, sauvé du perilleux nau- « frage, vent encor retourner sur la mer. » (Print. d'Yver, f. 87.) — [4^o Mer : « Mon confanon portâstes « et par terre et par *nage*. » (Roman d'Alexandre,

p. 513.)] — « landés parlout et par terre et par *nage* « Que ne remaignent pour vent ne pour orage. » (Enfances Ogier, v. 383.)]

Moult y eust grant pelerinage,
Tant par terre, comme par *nage*. (III Mariés, p. 407.)

Nagement. Action de nager. (Cotgr.)

Nageoir, s. m. Lien où l'on nage. (Oud.)

Nageoire, s. f. Machine pour apprendre à nager. (Oud.)

Nager, Nacier. [1^o Naviguer, ramer : « Les oz « de cele gent averse siglent à fort et *nagent* et « gouvernement. » (Rol. v. 2631.)] — « Et monterent sour « meir à une Saint Jehan et *nagierent* par meir. » (Mén. de Reims, § 6.) — « Se misent en batiaux et « *nagierent* après yaus tant qu'il peurent. » (Froiss. t. II, p. 81.) — « Car j'ay souffert de plus greves « douleurs Que ne font ceulx qui *nagent* en la mer. » (Chansons du xv^e siècle, p. 53.)]

Expressions : 1^o « Vous estes comme le maistre « de la nef, quant il tient l'aviron, et il la mestroye, « et fait *nagier* quelle part qu'il vent. » (Lane. du Lac. III, fol. 97.)

2^o Bien doit, qui en la mer se met,
Garder que li tens li pramet ;
Et quant il voit qu'il à bon vent,
Lors puet *nagier* seurement. (Rom. de Marc. f. 147.)

Bien doit cil qui en mer se met,
Veant que li tans li permet
Et quant il voit qu'il à bon vent,
Si puet *nagier* seurement. (Ms. 7989 2, f. 58.)

3^o « Trop d'aventures arrivent à homme *nagant* « sur mer. » (Hist. de B. du Guescl. p. 459.)

4^o Fame a le cuer plus volage,
Que ne soit nef qui par mer *nage*. (Ms. 7218, f. 240.)

« Blanche ostal oudier varlet du basquier ses « advirons et vout *nagier*, combien que il ne s'avoit ; « et par sa force et maistrise naga par telle maniere « que à peu tint que le bateau ne feust perillé. » (Jl. 153, p. 431, an. 1398.)]

Il^o Conduire par eau : « Se fist *nager* outre l'eaue. » (Froiss. II, p. 136.) — « Lors me *nagerent* à la nef. » (Partonop. f. 165.)

III^o Diriger : « Felonie les gouverne et les *nage*. » (Chans. de Thibant, p. 143.)

IV^o [Nager, au propre et au figuré : « Jean de la « Fancille... *nageoit* entre deux eaux, et se faisoit, « à son pouvoir, neutre. » (Froiss. éd. Buchon, JJ. II, p. 63.)]

Expressions : 1^o « Il nage comme une pierre. » (Oudin.) — 2^o « Il nage comme une coignée desman- « chée. » (Id.) — 3^o « Il n'est *nager* qu'en grand « eau. » (Cotgr.) — 4^o « Il ne faut apprendre aux « poissons à *nager*. » (Cotgr.) — 5^o « Celui peut « hardiment *nager* à qui l'on soustient le menton. » (Cotgr.) — 6^o « Le mal an entre en *nageant*. » (Cotgr.)

V^o Surnager :

Tant c'or doit plovoir et *nagier*. (Poët. av. 1300, IV, 1662.)

VI^o [Marcher les pieds en dehors ; se dit encore en terme de manège : « Voiz comment elles (les « dames) portent leurs mantiaus gentement, Voiz « comment elles *nagent* dessus le pavement, Voiz

« comme elles se chauceient bien et faitisement. » (J. de Meung, Testam. 1242.)

Nageur, cour. [1° Rameur : « Il sembloit que la galie volast, par les *nageours* qui la contrein- gnoient aus avirons. » (Joinv. § 159.)] — 2° Nageur : « Les bons *nageurs* sont à la fin noyez. » (Cotgr.)

Nageure. Action de nager. (Cotgr.)

Naguairre. [Timbale, dans Froiss. II, p. 150.]
Naguairer. [Jouer des nacaires. (D. C. sous *Nacara*.)]

N'a gueres. [Expression adverbiale séparée, dans Ren. v. 2165 : « *N'a* encore *gueres* qu'il cuida « Tel engingner qui l'engingna. »] — « Syre, respond « la damoiselle, *n'a gueres* qu'il passa par cy-devant « deux chevaliers. » (Percef. VI, fol. 98.) — « Lour « cosin, ou cosine qui morust *n'ad gers*. » (Brillon, Loix d'Angl. f. 189.)

N'a guere, en diligence prompte,
S'est retiré Cesar avecques honte. (Cl. Marot, p. 488.)
Expressions : 1° « *N'a gueres* de temps. » (Ger. de Nev. 1^o part. p. 33.) — 2° « Depuis, *n'a gueres* de « lems en ça. » (Arest. amorum. p. 111.) — 3° « *N'a « gueres* avec ung an, » il y a un peu plus d'un an. (Percef. V, f. 69.)

Nai, nai. Double négation (voir Nait) :

Es tu Auvergnaz ou Toioz ?

Nai, nai, fait-il. (Fabl. de S. Germ. f. 47.)

Naje. [Navigation : « Venir à huque par haute « mer à *naje*. » (Raoul de Cambrai, p. 172.)]

1. Nait. [Non : « Estes vos point navrés, nobiles « chevaliers ? — *Nait*, che dist Aiols. » (Aiol. v. 6991.)]

Doi je, por ce, trahir celi por qui me dueil ?

Nait, ele n'a coupes. (Ms. 7248, f. 275.)

Sire, font il, estes blechiez ?

Nait, fet il. (Ibid. f. 146.)

2. Naité. [Féminin de naïf; vierge : « Aloit à « piel, par la forest *naité*. » (Baud. de Sebourg, VIII, p. 68.)]

3. Naité. [1° Bande pour blessure ou fracture : « Es grans plaies, es creus parfons Convient sou- « vent *naité* ou esloupe. » (Mir. de Coinsy.)]

Car cleus de fer, bende, ne *naité*,

Ne porroit si estraindre *naité*,

Por rien, que ja si destrois fust

Comme je sui. (Vies des SS. Sorb. LVII.)

2° Ecouvillon : « Une simple femmelette les pour- « roit battre aisement, avecques sa quenouille, ou « bien comme fit l'autre qui en rangea une demie « douzaine, avec la *naité* du four. » (Dialogue de Tahur. p. 32.)

Naitelle. s. Pièce de moulin : « La (roisée) esta- « che, arbre, *naitelle*, gisant, maison, beffroy, pier- « res, et tout ce qui est édifié sur moulins, à vent, « et à caue, est reputé herilage. » (Cont. Gén. t. II, p. 882.)

Naienz. [Rien, néant, dans Renart, v. 1312.]

Najer. [Naviguer. (Gir. de Viane, v. 2638.)]

Naiteté (de). [Naturellement : « Le chastel siet « sur une roche, par telle facheon taillie d'un costé

« au cisel et d'autre costé de *naiteté*, que on n'y « puet aler. » (Froiss. t. XI, p. 66.)]

Najeur. [Nageur : « Un soldat de Niort, grant « *najeur* m'a conté. » (D'Anb. Hist. t. II, p. 468.)]

Naïf. 1° *adj.* Naturel : « *Naïfe* here, « c'est-à-dire héritier naturel. (Britt. Loix d'Angl. f. 79.) — [« La « pierre est de roche *naïve*, de quoi l'en fist le fon- « dement. » (Rose, v. 3852.) — « Un mancelet d'un « marbré brun *naïf*. » (Nouv. Comptes, p. 70.)] — « Il n'est nul plus *naïf* que celui qui onques « n'ouït. » (Rabel. III, p. 103.) — 2° *subst.* Original d'un portrait : « A la voir peinte, le monde s'en « rend ravy, et amoureux de sa peinture, comme « j'en ay veu aucuns, et comme aussi autrefois ont « esté aucuns de son *naïf*. » Brantôme, Dames ill. p. 314.) — 3° Serf de naissance : « Une manere de « *naïfs* souint, que ne souint mie *naïfs* de vilena- « cion, et souint proprement vileins; si come fraunkes « homes qui se sont reconu vileins en nostre « court. » (Britt. Loix d'Anglet. f. 77.)

Naïvement, adv. Naturellement. (Oudin.)

Naïfver. v. Représenter naturellement. (Oudin.)

Naïge. [1° Fesse : « Le suppliant frappa par « chaude cole icelle Agnès deux ou trois coups, tant « en l'un de ses bras que *es naïges*, d'un petit cou- « tel qu'il avoit. » (JJ. 185, p. 106, an. 1451.)]

... Le rasoir prent ;

Demi pié la *naïge* li fent. (Ms. 7015, t. II, f. 476.)

2° Côte, par confusion de nom :

Vous luy ressemblé de corsaigne,

Comme qui vous eust fait de *naïge*. (Path. Farce, p. 12.)

Nain, *adj.* *mascul.* 1° Nain : « Il est fort bas des « jambes, onques mais ne vis si *nain*. » (Percef. vol. V, f. 400.)

Au courageux Pepin le *Nain*. (G. Guiart, f. 143.)

[« Ung si très petit homme Que chascun à *nain* « le renomme. » (Rose, v. 18422.) — « Item un drap « de Turquie, dont l'en fist une robe au *nain* « madame la royne, de .iiii. garnemens. » (N. C. de l'Argent, p. 12.) — « .ii. aulnes (de drap vert) pour « faire un courset pour la *naïne* de la ditte dame. » (td. p. 239.)] — 2° Sot :

Et celle qui ne fu pas *naïme*,

Respondit, sans li consillier,

Oudinet vous perdés vu painne. (Froiss. Poës. p. 295.)

Nairon. [Tranchant d'une dague (voir NERON) : « Mors porte une misericorde Ou n'a point de mi- « sericorde; Li *nairon* sont si affilé Qu'ele en fiert « tout à filé. » (Mir. de Coinsy.)]

Nais. [Voir NAÏR. 1° Né de : « Il a un fiz nez de « nos gens... Qui devers sa mere est *nais* De nos, « del regne e del país. » (Chron. de Norm. v. 8156.)] — 2° De naissance : « Fox *nais*. » (Thibault, p. 77.) — 3° Pur, innocent : « Quar de pecciez iert *nais* et « sains. » (Mouskes, p. 325.)

Nais. Nez : « Diogene qui donnoit du *nais*, « c'est-à-dire se moquoit, comme le latin d'Horace *naso suspendit acuto*. (Sag. de Charron, p. 10.)

Naisage, s. « C'est en Bresse le droit de porter

« à un claug son chanvre, pour le faire rouir. » (Gloss. de Laur.)

Naiser. Macérer dans l'eau comme le chanvre. (Colgrave.)

Naisir. [Se laisser : « Li prelat de sainte Eglise « et li noble se commenchierent à *naisir* et tanner « de l'emprise et ordonnance des trois estats. » (Proiss. VI, p. 37.) — « Tout lasset et tout *naisit*. » (Ibid. I, VI, p. 57.)]

Naisance. 1° Parenté : « Ceux de ma *naisance*. » (Notice du Roman d'Alexand, p. 450.) — [2° Condition de l'être qui vient à la vie : « Depuis « le triste point de ma fresle *naisance*. Et que dans « le berceau, pleurant, je fus posé. » (Desportes. Sonnets, p. 1.)]

Naisant, adj. 1° Formé : « Dens blans, gorge « bien *naisans*. » Ms. Bouchier, Chanson, 349, f. 280.) — 2° Terme de blason : « Vous observerez, « et condamnerez, avec moy, les differences ridicu- « les que quelques modernes ont voulu mettre « entre le lyon *naisant*, et le lyon yssant, dont « celui cy ne montre que le train de derriere, « comme s'il sortoit, et celui la le train de devant, « comme s'il entroit dans l'écu; ce que vous ne « verrez point dans la praliue. Je tiens donc pour « certain que le lyon issant est la meme chose que « le *naisant*, ce qui se dit de toutes les choses qui « s'élevant, et se montrent peu à peu, comme les « enfans qui sortent du ventre de la mere. » (Le Labour. Orig. des Arm. p. 206.) — *Subst.* Terme de coutume : « L'heritage propre, s'il n'est pas ancien, « s'appelle *naisant*, à la difference de l'acquest. » (Laur.) — « Un testateur peut par son testament, ou « ordonnance en dernière volonté, disposer entiere- « ment de tous ses biens meubles, debtes, et con- « quests immeubles et de la tierce partie de son « *naisant*, et ancien heritage, au profit de quelque « personne capable de ce. » Coul. Gén. t. I, p. 440.) — « *Naisant* conventionel, et non naturel, c'est la pécune donnée, par père ou mère, au fils ou fille, pour être employée en l'héritage ou l'héritage acquis de la dite pécune. (Laur.) — [« Si me cou- « vient vendre le contei de Namur qui me vient « *naisant* de mon heritage. » (M. de Reims, § 439.)]

Naisement. [1° Naissance : « Son *naisement* « et son commencement veons. » (Ms. S. Victor, 28, f. 62.) — « Après icestui *naisement*. » (Vie ms. de J. C.)] — 2° Lever du soleil : « *Naisemens* du « soleil. » (S. Bern. Serm. fr. p. 87.)

Naisier. [Naitre : « Et les enfans qui d'eux « *naisserent*. » (Proiss. I, II, p. 40.)]

Naitre. [1° Naitre, surgir : « Li regnes en porra « bien empirier et entre nous *naitre* granz des- « corz. » (Mén. de Reims, § 4.) — « Tantost com li « homs *nait*, il commence à morir. » (Jean de Meung, Testam. p. 166.) — « La vengeance d'une si « noble reine et cousine ainsi morte ne seroit main- « tenant à *naitre*. » (Brant., Dames illust. p. 167.) — « Pas grand sens n'a cil qui ne fait que *naitre*. » (Faifeu, p. 17.)]

Expressions : 1° « Il n'estoit encor à *naitre* qui « abbalu l'eust. » il n'y avoit encore personne qui... (Percefor., IV, f. 58.) — « Encore est-il à *naitre* le « chevalier qui... » il n'est point de chevalier qui... (Contes de la r. de Navarre, p. 246.) — 2° Infinitif pris substantivement, naissance : « Au *naitre* du « sacre Roy des roys. » (Hist. du Th. fr. p. 508.) — « Nature à vostre *naitre* heureusement feconde, « Prodigue vous donna tout son plus et son mieux. » (J. du Bellay, p. 423.) — [3° Apparaître : « Si tres « tos qu'il veirent *naitre* d'une ruelle les falos. » (Proiss. t. X, p. 34.)]

Naisune. Aueune, au ms. 6812, f. 67.

Naitiez. [Lieu de la naissance : « Riches mult à « nos *naitiez*, Dont nos erium fors jetez. » (Chron. des ducs de Norm. v. 1423.)]

Naitre. Naïf :

Par souvenir est si vain, et si fade,
Que plus *naitre* de li n'est entre cont ;
Et quant, pour vous, languit vray ignorant.
Amour... (Besch. f. 181.)

Naitverie. [Servitude de naissance, d'origine, aux loix de Guill. le Conquéran, ch. 23.]

Naius. s. m. Neveu :

Il eut d'avoir plaine une huce,
Puis l'eut Ermanfrois li taillieres,
D'ouneur fain fu travellieres,
Or le recort Mabus ses fuis,
Car il n'est mie ses *naius*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1330.)

Nam. [Gage, caution : « Ne prenge lum *nam* ni « l'en conté, ne defors, d'ici qu'il eit tres fois de- « mandé dreit, et undred, u el conté, et s'il à la « tierce liée ne pol dreit aver, all à conté, et le « conté l'en asene le quart jur : et celi e li default « de ki li se clame, dunt prenge congé qu'il puisse « *nam* prendre par le son lum et pref. » (Lois de Guill. le Conq. ch. 42.)]

Namanda (par). Sorte de jurement : « Par « *namanda*, tu y es, et as bien fait de proferer ceste « goulée qui se trouve veritable. » (Moyen de parv. p. 428.) — Borel dit que c'est un « juron ancien, « encor en usage en quelques villages autour de « Paris. » (1^{er} add. p. 599.)

Nambot. Nabol : « Nous ne sommes que *nam- « bots*, et avortons, eu egard à la grandeur de ceux « du vieil temps. » (Bouch. Ser. liv. II, p. 211.)

Name. Gage (voir NAM) : « *Name* si est un gene- « ral Nome à avers, et à chateaux, et à toutes « autres choses moebles que l'en poil prendre en « nome de destresse. » (Britton, Loix d'Angl. f. 54.) — « Plées de *name*, » sorte de droit seigneurial. (Ibid. fol. 30.) — « Plées de vée de *name*, » (Ibid. fol. 281.)

Namps, Nampt. Gage, comme le précédent : « Vifs *namps*, et morts *namps*, en l'edit de Fran- « çois 1^{er} de 1540 signifient le bestail, et autres meub- « les pris par exécution. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — [« L'en doit savoir que celui qui tient *namps* ne « leur doit pas donner à manger, mais il doit pour- « voir de les mettre en lieu convenable, qu'ils

« n'empirent par la raison des lieux où ils sont. » (Anc. Cout. de Normandie, ch. VII.) (Voir *Mons-nams*.) — « Monstrer des gages qui sont bailléz en « *naupl*, pour la dette deue. » (Bouteill. Som. Rur. p. 586.) — [« Dit par son serment... que elle dit « Olivier Gandichon, sergent de monseigneur le « duc, lequel gagea et print *naups* audit hostel, « pour le bernage. » (1401, Information pour le tauxement de la chaussée.) L. C. de D.]

Nance [Nasse : « Lesquels alerent de nuit ou « molin de Courlangis pour lever les gommies ou « *nances*, qui estoient aus portes ou escluses de la « riviere dudit molin, et prendre les anguilles, « s'aucunes en trouvoient. » (Jl. 140, p. 115. an. 1390.)]

Nanil, Namin. [Nenni : « Me demanda si je le « cognoissoie; et je li dis *nanin*. » (Joinv., § 408.) — « Li cuens de Bretaingne dist que *nanil*. » (Id. § 810.)]

Nans. Gage, par suite garnisaire : « Il soloit « estre que, si tost comme une dete estoit queueue, « ou proutée, l'en metoit gardes ou *nans* menjaus « sur le debteur. » (Beaum. p. 286.)

Nant. [Vallée : « Ou lieu où jadis avoit une meson appellée la Motte de Bougi avecques les fossez, vergiers, terres et le bois et le *nant* appellé le « *nant* de Bougi appartenant audit lieu de La Motte « contenant tout environ huit arpens. » (1389, Aveu de la seigneurie d'Aschères.) L. C. de D.]

Nantes. Ville de Bretagne : « Les lamproies et « les poissonniers de *Nantes*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1653.)

Nantilles. Lentilles. (Oudin.)

Nantir. Donner, mettre en gage : « Promettent « montaignes d'or, et à peine scauroient *nantir* « une poignée de sable. » (Contes de Chot. f. 96.)

Le tresor tres anointist
Ainsi bien com s'il le *nantist*,
Tout prant, tout robe, tout pelice. (Ms. 7218, f. 296.)

Expressions : 1° « *Nantir* le cens, ou moisons, « c'est les payer au seigneur censuel, ou fonceur, « quand on fournit la main du seigneur censuel, « ou propriétaire, pour une année des cens, ou « moisson ; lequel paiement s'appelle *nantissement* « en l'ancienne coutume d'Amiens. » Laurière. — 2° « *Nantir* en deniers, ou meubies : « Quand le « debiteur, ou condamné, garnit la main de la justice. » (Id.) — 3° « *Nantir* les deniers » : « Quand « le liugier fournit, et consigne les deniers, et « prix de la vente d'un heritage ancien. » (Id.) — 4° « *Nantir* en la main de la cour » : « La somme « qu'il convient consigner, quand l'on propose « erreur contre un arrest. » (Id.) — 5° « *Nantir* la « main de justice, de deniers, ou meubies, » c'est garnir la main et fournir argent ou meubies, au sergent exploiteur. (Id.) — 6° « *Nantir* du relief, » quand le possesseur féodal ou censier, qui est en saisie, fournit et paye ou consigne les droits et devoirs. (Id.) — 7° « Crediteur *nantit* de gage, » par son débiteur pour le dû. (Id.) — 8° « Sergent *nantit*

« des deniers de la discution de meubles, ou de « vente d'heritage, » quand sa main est garnie de deniers ou de meubles. (Id.) — 9° « Rente *nantie*, « et réalisée, » dont le contrat a été exhibé au seigneur ou à ses officiers, pour acquérir droit réel et hypothèque. (Id.)

Nantissement. Tradition réelle d'une chose. (Moncl.) — Voir le Glossaire de Laurière : « De des-saisine, saisine et hypothèque, vulgairement « appellé *devest*, vest et *nantissement*. » (Coust. Gén. l. 1, p. 515.)

Nantois, s. m. Monnoie de Nantes :

Mittes, et *nantois* une voiz
Orent par le royaume et un pris,
Et por maillian furent pris,
Qui por .ii. tornois forgiez furent. (Ms. 6812, f. 82.)

Nape. [Nappe : « Mes alez, ci metez la *nape* ; « Si nos asserrois au mangier. » (Ren. v. 22250.) — « Une pièce de *napes* tenant 43 aunes. » (N. C. de l'Arg. p. 77.)]

Quar ne puis mes *nape* tenir
Entre sains puis que je mesale. (Ms. 7218, f. 61.)

2° Couverture, linceul :

Diex fet à toz d'ysenbrun chape,
Et de la pure terre *nape*. (Ms. 7615, l. f. 103.)

Napel. [Aconit : « Comme la fille qui fut envoyée « à Alexandre le Grand, laquelle avoit esté nourrie « de *napel* et autres venins. » (Paré, l. XXV, p. 1.)]

Napele. Navette, plante dont on tire de l'huile, dont on fait des tourteaux :

Juste amosne est ainsi bele
Com del tourtel de la *napelle*
Que li vielle dona por l'ame
De sen baro; c'ains n'i eut larme. (P. av. 1300, 1311.)

Naperie. [Lingerie : « Servant de *naperie*. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, II, c. 737, an. 1403.)]

Naperon. [Petite nappe qu'on étend sur la grande et qu'on ôte au dessert : « Iceellui Perrin en « l'ostel de Jehan Alot le Roux embla un *naperon*, « que il vendi trois solz parisis. » (Jl. 142, p. 92, an. 1391.) — « Une vieille nappe, une touaille, un « viez *naperon*. » (Jl. 146, p. 278, an. 1391.)]

Naphe, s. Eau de fleur d'oranger. « Fournis- « soient par chacun matin les chambres des dames, « d'eau rose, d'eau de *naphe*, et d'eau d'ange. » (Rab. I, p. 322.)

Naples, s. f. Ville de l'Italie méridionale. Parmi les choses passées en proverbes, on citoit les « coursiers de *Naples*. » (Voy. Bouchet, Serçes, I, p. 427.) — Les chevaux du royaume de Naples sont encore estimés aujourd'hui. — « Le mal de *Naples*, » c'est-à-dire le mal vénérien : « Au voiage que fit « Charles VIII en Italie, la plus part de ses soldats, « pour avoir mal couché avec des femmes impudiques, rapportèrent une maladie contagieuse que nous appellasmes *mal de Naples*, parce que ce « fut le lieu où il commença; et les Italiens, mal « françois, d'autant que les François en furent les « premiers parlés. » (Pasq. Rech. liv. IV, p. 374.) — De là cette façon de parler : « aller à *Naples* sans « passer les mouts. » (Oudin.)

Napleusement, *adv.* Comme un napeux : « Putain *napleusement* infame. » (J. Tahir, p. 309.)

Napeux, *adj. m.* Qui a le mal de Naples. (Colgrave.)

Napolitaine. On trouve dans La Noue : « se « curer les dents à jeun à la *napolitaine*. » (Disc. pol. et mil. p. 199.) — Nous disons « faire comme « les Gascons. »

Nappe. [1° Linge dont on couvre une table : « 20 *nappes* que plaines que ouvrées. » (N. C. de l'Arg. p. 93.) — « 4 *nappes* tenant 20 aunes en une « pièce. » (Id. p. 94.) — La femme d'un varlet charretier, ayant à traiter des compagnons, « mist « la *nappe*, du pain et noys pour mengier. » (JJ. 121, p. 199.)]

Expressions : 1° « Celui qui met la *nappe*, tombe « toujours des depans. » (Ess. de Mont. I, p. 486.) — 2° « Trencher la *nappe*, » c'étoit un usage de venir *trancher la nappe* à table devant un chevalier qui avoit forfait. (Al. Charl. Quadr. inv. p. 451.) — 3° « Ne fut qu'à joster au vent, à la selle desan- « glée, ou à la *nappe*. » (Mém. de Rob. de la Marck. seigr. de Fleur. ms. p. 14.)

Il° [Linge bñit dont on couvre un autel : « .iij. « *nappes* d'autel pour la chappelle (du duc de Tou- « raine, » aux N. C. de l'Arg. p. 229.]

Nappron. Napperon : « Au haut du *nappron* le « blanc lin. » (Recr. des Devis amoureux, p. 49.)

Naptz. [Navets. (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 266, an. 1407.)]

Naquaire. Timbale : « Vieissiez menestrelz faire « de leur mestier, de trompes, de *naquaires*, de « cornemuses, de chalemeles. » (Mod. fol. 304.) — « Ouy ces trompettes, et claronceaux retentir, et « bondir, et autres menestriers faisans leurs mes- « tiers, de pipes, de chalemelles, et de *naquaires*, « tant que du son et de la voix qui en issoyent, en « retentissoit toute la mer. » (Froiss. IV, p. 57.)

Naque. [Etoffe : .iij. *naques* sus champ blanc. » (N. C. de l'Argent. p. 2.)]

Naquemousche. Lézard, au propre ; désœu-
vré, au figuré : « Il a mais! dira quelque *naque-*
mousché, cela me scandalira. » (Des Acc. Big. 61.)

Naquet. [Proprement valet de jeu de paume ; au figuré, homme sans valeur : « (Mallepaye)... « Toisjours quelque bouquet selon la saison de « l'année. — (Baillevent) Et de paige. — (M.) Quel- « que *naquet*. » (Villon, dialogue de Baillevent et Mallepaye.) — « Les autres poetes latins ne sont que « *naquets* de ce brave Virgile. » (Rons. 584.)]

Naqueter. Faire le naquet, faire basement la cour, mendier : « Elle vous fera quelquefois *naque-*
ter quatre mois pour vous sonner demy aune de « ruban qu'elle avoit destiné pour l'un de ses pa-
tins. » (Peler. d'Am. t. II, p. 571.) — « Pour son « royaume, n'eut pas recherché, ny *naqueté* le « cardinal de Tournon, ny l'admiral d'Annebaut, « grands favoris du roy. » (Brant. Dames ill. 253.)

Expressions : 1° « *Naqueter* sa vie, » mendier.

(Id. Cap. estr. I, 212.) — 2° « *Naqueter* les dents, » siege sens. (Colgr.) — 3° « *Naqueter* de la queue, » flatter en parlant du chien. (Colgr.)

Naquettes, *s. f.* On trouve ce mot dans les Mém. du card. de Retz, t. IV. liv. V, p. 275, pour « culottes, haut de chausses de païsans. » Il se dit encore populairement dans l'Auxerrois, et paroit s'être formé de « naches, » fesses, comme « culottes » de cul.

Naquis. Lâche comme un naquet :

Je ne sui mie *naquis*,
Ne si destrois pour nule guerre,
Que de ce me dones requerre. (Ms. 7089², f. 53.)

Narcissus, *s. m.* Narcisse, nom d'homme.

Par le miroir où *Narcissus* ama. (Desch. f. 215.)

Narciz. [Couleur de la fleur nommée narcisse : « Un autre bel chasuble de *narciz* ynde, dont l'or- « froiz est à aigles d'or et à losenges blanches. » (Inv. de la S^{te} Chapelle, an. 1303.)]

Narde. [Nard : « Comme le roy fust assis en son « siege ma *narde* donna son odeur. » (Mir. de Notre Dame, t. I, p. 103.)] — « Luy faisoit fumiga-
tions de fine et pure *narde*; laquelle parolle « S. Bernard expose, et dict que *narde* est une « herbe petite, et croissant près de terre, qui jamais « ne s'estieve, et rend merveilleusement bonne « odeur, et a, de sa propriété, ceste vertu qu'elle « purge, et nettoye la region de la poitrine en « l'homme, et y consume les corruptions, et maul- « vaises humeurs. » (Hist. de la Tois. d'or, II. 69.)

Nardin. Qui tient au nard. (Colgr.)

Nare. [Dérision, moquerie : « Lequel Jehan dist « au suppliant : Que vous faites de *naves* et de fre-
dines, pour le port que vous prenez de vostre « neveu. » (JJ. 171. p. 274, an. 1420.)]

Narfferu. Maladie. (Médec. des chevaux, p. 24.)

Nargue. Oudin, dans ses Cur. fr., dit que c'est un mot qu'on dit à quelqu'un qui nous demande, pour l'avertir qu'il n'aura rien.

Narille. [Narine : « Oreilles unt et ne orrunt ; « *Narille* unt e ne oderunt ; Mains unt et ne taste-
« runt. » (Liv. des psaumes, p. 126.) — « Tantost « que il virent que l'yaue me sailloit par la gorge « et par les *narilles*, il pristrent à plorer. » (Joinv. § 324.)] — « Nature cherchant à vuidier, et se des-
charger de ce qui l'offense, s'efforce de jeter ces « humeurs pechans par les aureilles, les *narilles*, « et la gorge. » (Fouill. Fauc. f. 13.)

Nariller. [Se moquer, dans D. C. sous *Narivre*.]

Narine. [« Crupe ot grosse et quarrée, piés « copés et vautis, *Narines* grans et amples, les iex « bruns esclarcis ; El regne d'Antioche n'ert chevaux « si eslis. » (Chans. d'Antioche, IV, 185.)]

Nariner, *v.* Voler, prendre sous le nez ; comparez le latin *Emungere*.

Quinz cent livres unt vaillant,
De çou me vois esmerveillant,
K'il ne fina de waiguer
De *nariner*, ne d'esparnier. (P. av. 1300, IV, p. 1369.)

Naris. Narine, en parlant des oiseaux : « Boit avoir le bec bien brisé et grossel, et les *naris* grans et ouvertes. » (Mod. f. 109.)

Narquois. 1° Argot. (Monet.) — 2° Coquin : « Ce bon homme fut apercevu par un grand des-gouté *narquois* qui le congnouisoit à sa phisiouomie propre à estre denyaisé. » (Des Acc. escr. d'ijon. p. 27.)

Narragonie, s. f. Ce mot se trouve souvent dans la Net des Fols pour désigner cette « nef des fous, » du mot allemand *narr*, fol. (Voy. f. 72.)

Narragonique (langue), dans laquelle la « nef des fols » est écrite, du mot allemand *narr*, à cause que l'origine de ce livre étoit en allemand. (Gouj. Biblioth. fr. X, p. 191.)

Narramie. [Blâme, reproche : « Icellui Chaunpion dist audit Grenet que c'estoit un très mauvais garçon, qui riens ne valoit, ne lui ne pié de son lignage : et icellui Grenet lui dist qu'il mentoit et que il faisoit que homme de neant de mettre son lignage en *narramie*. » (Jl. 153, p. 330, an. 1398.)]

Narrateur. Qui raconte. (Cotgr.)

Narratif. Qui se raconte. (Cotgr.)

Narration. [Récit, discours : « La *narration* de celui qui presche à ceux qui ne le veulent oïr est ennuyeuse. » (Ménag. I, 9.)]

Narrative. 1° Récit : « De vraye historialle, et non fabuleuse *narrative*. » (J. Marol. p. 6.) — 2° Requête :

..... Pour avoir secours,
Envoierent devers le roy,
Requerans, pour leur *narrative*,
Qu'il luy pleut de les subvenir.

Vig. de Charles V, p. 136, l. 11.

Narré. Terme de loi, exposé : « Pour toutes manieres reelles, est besoing d'obtenir commissiion, *narre*, est deub au greffier deux sols, au mayeur douze deniers. » (N. C. G. I, p. 369.)

Narrément, adv. En narrant. (Cotgr.)

Narreur. Narrateur. (Cotgr.)

Narsingue (le royaume de), dont les courtisans n'avoient coutume de dire que des sottises. On dit encore « l'architecte du roy de *Narsingue*, » qui ne fait que des sottises. (Mém. du duc d'Orl. dep. 1608.)

Nasal. [Partie du heaume qui protège le nez : « Par le *nasal* de l'elme le va saisir. » (Aiol, vers 3301.)] — « Luy trenché le cercle doré, et le *nasal* de devant. » (Percef. I, f. 87.)

Nasarder. Naziller. (Cotgrave.)

Nascelle. [Nef (voir ce mot) : « 2 *nascelles* presié 40 s. par. » (N. C. de l'Argent. p. 98.)]

Nascement. Naissance :

Oïrent les anges chanter,
Qui leur nument fïement
La joie de cest *nascement*. (XV Allég. de la Vierge.)

Nascion. [1° Naissance, conception : « Tex bastardies, si sont aucune fois si convertes, que on

« n'en puet pas bien savoir le verité, et aucunes fois que la verité est seeue par l'apparanche dou tans de la *nascion*. » (Beaum. ch. 18.) — « Dès le temps de sa *nascion* le suppliant a esté entaché d'une maladie contagieuse que l'en appelle le grant mal. » (Jl. 168, p. 294, an. 1415.) — 2° Parente, patrie : « Ysangrin et sa *nascion*. » (Desch. f. 40.) — « Aucuns sa *nascion* mué souvent. » (Id. f. 30.) — « Ayme chascun sa *nascion*. » (Id. f. 437.) — « Gens de noble *nascion*. » (Ordon. des dues de Bretagne, f. 228.)

Nasel. Même sens que nasal : « Si le prent et l'enmaïne pris par le *nasel* del hiaume. » (Ms. 7989², f. 71.) — « Si le fierl parmi le visage, si que le *nasel* lui a coupé, et le nez. » (Lanc. du Lac, II, f. 9.) — [« Tresqu'à l' *nasel* lui le elme li fent. » (Rol. v. 1602.)] — De là est venue cette expression : « Fendur de *naseaux*, » qui subsiste encore aujourd'hui pour signifier un « fanfaron, » un « rodomont. » (Brant. Duels, p. 94.)

Nasele. Nacelle :

De touz lez se rapareillent
D'armes, de nés, et de *naseles*. (G. Guiart, f. 405.)

Nasfrer. [Xaver : « Dunt nostre Sire fut en la *cruz nasfrés*. » (Rol. v. 2504.)]

Nasille. Narine : « Tant avoient leurs nez desbrisez, et la haulteur des *nasilles* froissées, que « peu ent de decouvert que les jones et la bouche. » (Percef. VI, f. 94.)

Nasitorf. Cresson alenois : « Du pain, du *nasitorf* et de l'eau. » (Ess. de Mont. I, f. 153.)

Nasiz. Narines :

Si tres grant que, par les *nasiz*,
Leur saut le sanc plentement. (G. Guiart, f. 332.)

Nasse. [Voir Nacé. 1° Engin de pêche : « C'est li fox poisson qui s'en passe parmi la gorge de la *nasse*, Qui, quant il s'en vuet retourner, Maugré sien festnel sejourner. » (Rose, v. 4418.)]

On distingue : 1° « *Nasses* espaises. » (Ordon. II, p. 11.) — 2° « *Nasses* jonchées. » (Id. I, p. 794.) — 3° « *Nasses* pelées. » (Ibid.) — 4° « *Nasses* aux gors. » (Id. II, p. 12.) — 5° [« Quant aux *nasses* *chausses* de quoy l'en puet peschier, elles seront « faites telles que l'en y puisse bouter ses trois ou « quatre doiz. » (Ord. VII, p. 779.)]

Expressions :

Si j'ay le cuer mari,
Quant son engin en antrui *nasse* trait. (Desch. f. 230.)

Il s'accointe à la dame, qui est et belle, et crasse,
Tant c'ou dit qu'ils peschierent andui dans une *nasse*.
Not. du Rom. d'Alex. f. 104.

Bien cuide avoir, par son ennel,
Conquise s'amor et sa grace ;
Mais n'est encor prin à la *nasse*. (Fubl. p. 349.)

II° *Nasses* pour apprendre les jeunes gens à nager. (Rabel. IV, f. 107.)

III° Nacelle : « Il passe la riviere du Cher, avec ses gens, dans une *nasse*. » (Lett. de Pasq. II, 176.)

IV° [Vase ayant forme de nacelle, nef : « Une *nasse* d'argent doré, garnie de son couvercle,

« pesant trente quatre marcs. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, 1500.)

Nasselier. Batelier. (Cotgr.)

Nasseille. [Nacelle : « De tous lez se rappareillerent d'armes, de nez et de *nasselles*. » (G. Guiart, dans Dom Bouquet, V, p. 352.) — « Voyez la plus belle nef, et la plus riche *nasselle* que je veisse onques. » (Lanc. du Lac, III, f. 130.)

Nasseron. [Petite nasse ; voir sous *Nasson*.]

Nassier. [Pêcherie : « Les exposans firent faire un *nassier* ou chavissier en la riviere de llercon... avec certaines nasses ou cochon, pour prendre les poissons. » (Jl. 158, p. 52, an. 1403.) — « Le roy estant à Lyon feit une abolition de payages.... et aussi d'oster des dietes rivieres les escluses, pescheries, *nassiers*, molins, bennes, combres, et autres choses empechans le cours des dietes rivieres, et passages de barques ou basteaux, sinon que premierement ne soit fait par commandement du roy. » (Desrey à la s. de Monstr. 104.)

Nassiette. Petite nasse. (Oudin.)

Nassion. [Naissance : « En tel cas deit un homme estre creus de l'essoin de celui qui par lui l'a contremandé de quelque *nassion* qui le seit. » (Assises de Jerusalem, p. 98.) — « Qui nous dit de l'enfant la noble *nassion*. » (Brun de la Montagne, v. 98.)

Nassiss. [Eloffes : « Un *nassiss* d'or de Cypre. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 78.)

Nasson. [Grande nasse : « Lesquels habitans auront droit de tendre par touz les trayers de la dite riviere à *nassons*, à *nasserons* et à *jonehées*. » (Jl. 144, p. 318, an. 1393.)

Nasten. [« Lesquels, comme ilz voulsissent passer la riviere d'Alicr, pristrent un petit batel. » appelé *nasten*. » (Jl. 144, p. 318, an. 1393.)

Nastiers. « Epiciers, marchans de chevaux, hostelliers, et tous autres gros marchans, et *nastiers*. » (Ord. II, p. 562.)

Nastre, adj. Par nature de naissance : « Fol *nastre*. » (Britt. Loix d'Angleter. fol. 21.) — « Sol *nastre*. » (Id. f. 167.) — « Fol *nastre* de nativité. » (Id. f. 217.)

Nat. [Pur, net : « Li *nat* de cher. » (S^r Grégoire.)]

Notable. Noël : « Le regne de *Notable*. » (Partonopex, f. 151.)

Natal. [1^r Jour de la naissance : « A la moitié du x^v siècle, au *natal* du livre et de l'auteur. » (D'Aubigné, dans Bayle, sous Jeanne d'Albret.) — 2^e Honoraires du prêtre pour un baptême : « Nous... le patronage et presentation de l'église de Saint-Vaast du dit lieu ou diocèse de Rouen... et la moitié des sepultures, *nataux*, offrandes et oblations, qui se font chaque jour de l'an en la dite église. » (Cart. de Jumièges, I, 34.) — 3^e Les quatre grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint : « Encore i a (à Spies) li cuens .m. fies l'an, à .m. *nataux* de l'an, .m. plés, qu'on appelle

« plés certains, c'est à chacun *natal* .i. plés. » (Rev. du comté de Namur, an. 1289.) — « Quatre fois l'an, c'est à savoir aux quatre *nataux*, vous vous devez bien confesser. » (Louis XI, 32^e Nouv.) — « Est accoustumé payer, par tous les manans d'icelle ville, au curé d'icelle chieun an, à quatre *nataux*, « tels que Noel, Pâques, Pentecoste, et le Toussaint, un pain, et un denier parisais. » (Nouv. Cout. Gén. l. I, p. 441.)

Mieux m'acsembleroie,
D'un riche acsemmens,
A *natus*, que ce vestoie,
Chacun jour, saoulemens. (Vatic. n^o 1522, f. 153.)

Natalice. Anniversaire :

Je marqueray, et d'une blanche trace,
Et me sera ce jour la *natalice*. (Pasq. Œuv. Mesl. p. 265.)

Natalité. Droits du lieu où l'on est né. Dans La Thaumassière, page 355, on voit les habitans d'Issoudun affranchis de la mortaille, et restitués par là « à toute ingenuité, et *natalité*. »

Nataoire, s. Lien où l'on nage. « Au dehors estoient les lices, l'hippodrome, le theatre, et *nataoires*, avec les bains mirifiques. » (Rab. I, p. 321.)

Naté. Parmi les sobriquets que Panurge donne au frere Jean, il l'appelle « couillon *naté*. » (Rab. t. III, p. 144.)

Natée, adj. f. Natée, garnie de nattes : « Chambré de parement très bien tendue, tapiciée, et *natée*. » (Petit Jeh. de Saintré, p. 558.)

Naterons, s. m. Petites nattes :

Nates i a et *naterons* ;
Cerciaus de nous vendre volons. (Ms. 7218, f. 246.)

Natif, 1^r Qui a reçu la naissance : « Il fut *natif* en tant mauvaise constellation que toute chevalerie defaudra en son temps. » (Percef. IV, f. 66.) — 2^e Naturel : « Mouvement *natif*. » (Marg. de la Marguerite, p. 36.)

Nation. 1^e Naissance : [« Je fus retourné ou pays de ma *nation* en la conté de Hainnau. » (Froiss. t. XI, 263.) — « Mere de franche *nation*. » (Beaum. p. 256.) — « Aulcuns de la plus grant *nation*. » (Le Fèvre de Saint Remy, Charles VI, p. 32.) — 2^e Pays natal : « Pour vouloir demourer en paix en leur *nation* et nourrechon. » (Froiss. XIV, p. 161.) — 3^e Commune, gilde, corps de métier : « Item du debat meü pour les frans de la *nation* de Saint-Walery, sur che que les gens dudit conte disoient que il devoient estre appelé, quant aucuns vent prouver que il est de la dite *nation*. » (Jl. 61, p. 290, an. 1321.) — Les habitans d'Oudenarde étant assiégés par les Gantois, et soupçonnés de les favoriser, le gouverneur était attentif à toutes leurs démarches, « et n'osoit nul homme de la *nation* d'Audenarde, ne nuict, ne jour, aller sur les murs de la ville sans compaignie des estrangers. » (Froiss. liv. II, p. 392.) — « Les marchands d'estrange pays qui ont accoustumé depuis si longtems qu'il n'est memoire de contraire, de communiquer et marchander en la ville de Bruges, « lesquels on appelloit les *nations*. » (Matth. de

Couci, Charles VII. p. 628.) — « L'estat de la ville
« de Brussele est composé de trois membres, des-
« quels les deux sont creéz tant hors des lignées,
« que hors des *nations*; et le troisième membre
« hors des *nations* seules. » (Nouv. Cout. Gén. I,
p. 1237.) — « Le troisième membre se compose de
« neuf *nations*, sous lesquelles resortent tous les
« mestiers de la ville, à sçavoir, la *nation* de Nostre
« Dame, de Saint Gilles, de Saint Laurent, de Saint
« Gery, de Saint Jean, de Saint Christophe, de Saint
« Jacques, de Saint Pierre, et de Saint Nicolas;
« desquelles, chaque *nation* a un certain nombre
« des mestiers, et les mestiers certain nombre de
« doyen, ou jurez. » (Ibid. col. 2.) — 4^e [Les étu-
diants de l'Université de Paris étaient subdivisés en
quatre *nations* (France, Normandie, Picardie, Alle-
magne), dont la première trace authentique se
trouve dans une bulle d'Innocent IV, du mois de
mai 1245. La nation d'Allemagne s'appela longtemps
nation d'Angleterre; depuis 1436, ce changement de
nom devint définitif.]

Nationné. Natif : « Nez, et *nationnez* du dit
« duché. » (N. C. G. II, p. 846.) — « Si est une personne
« non *nationnée* du lieu de sa residence, est sus-
« pectionnée d'estre... » (Cout. Gén. I, p. 834.)

Nationneté. s. f. Nationalité : « Que tu estois
« sot, quand tu me dis qu'il n'y avoit point de con-
« trée où il y eut plus de vingt-quatre heures de
« jour, et que tu estimois que payennerie fut
« *nationneté*. » (Moy. de parv. p. 56.)

Nativité. [1^o Naissance : « Et ont la gent de celle
« contrée une telle coustume que, si lost comme
« uns enfes est nés, ils escrivent le jour, l'heure, en
« quelle planette et souz quel signe il est nez, si
« que chascuns d'eulx sceit le jour de sa *navité*. »
(Marco Polo, p. 502.)] — 2^o Anniversaire de la nais-
sance du Christ, des saints : « *Nativité* de Saint Jean
« Baptiste. » (Duchesne, général. de Bar-le-Duc,
p. 37, an. 1270.) — [« L'Annonciation de l'ange, la
« *navité*. » (Joinville, § 471.)] — 3^o Horoscope :
« Jaçoit ce qu'il soit enclin selon la constellation de
« sa *navité* à aucun vice. » (Songe du Vergier, I,
p. 56.)] — « Vosre *navité* est contraire à ce. »
(Percef. VI, f. 118.) — « Devin qui composa sa *navi-*
« *vilé*. » (Brantôme, Cap. Fr. II, p. 50.) — 4^o Race,
extraction : « Gentilhomme de *navité*. » (Froiss.
liv. IV, p. 136.) — « Dit qu'il est de belle *navité*. »
(Gloss. de l'Hist. de Paris.) — « A elevé vostre
« *navité* sur les autres. » (Mém. d'Ol. de la Mar-
che, p. 3.) — 5^o Postérité : « Que toute sa *navité*
« fut dix lieues en mer. » (Percef. I, 65. — 6^o Patrie :
« Pour vivre en paix laissoient leur *navité*. »
(Desch. f. 464.) — 7^o Peuple, nation :

Soient François, ou Allemands,

Angles, autres *navitez*,

Bourgoingnos, Bretons et Normans. (Desch. f. 448.)

Natres. [Avaré. On lit au roman de la Rose :
« Dieu het avers et vilains *natres* Et les dampne
« comme ydolaters. »] — « Ceulz sont vilains
« *natres*, de quelconque lignaige qu'ilz soient, qui
« s'entremettent de vilains mestiers, comme estre

« escorceurs de chevaux. » (Anc. Cout. de Bret.
f. 79.) — [Le sens diffère dans G. Guiart (v. 9163) :
« Quant tenu se fu pour fol *natre*. »]

Natré. *adj. m.* Madré, rusé : Parlant de l'affec-
tion du connétable de Montmorency pour son
bouffon : « Le traitoit comme un petit roy; et si les
« pages et laquais luy faisoient le moindre déplaï-
« sir du monde, il croïoit plus, et bien souvent les
« faisoit fouetter; et ce petit fol estoit si bien *natré*
« quelquefois, qu'il se plaignoit sans raison, afin de
« faire fouetter les gallands. » (Brant. Cap. Fr. II,
p. 125.)

Natreté. 1^o Stratagème, en parlant de Charles-
Quint : « Cette dame de la cour me dit, et me parla
« d'une *natreté* que fit l'empereur estant dans
« Paris; car il escrivit à plusieurs ambassadeurs qui
« estoient à Constantinople. » (Brant. Cap. Fr. I,
p. 315.) — 2^o Malices : « Au commencement, il estoit
« un petit idiot, miâis, et fat; mais il fut si bien
« appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné,
« et quintessentié, par les *natretes*, postiqueries,
« champisteries, galanteries, et friponneries de la
« cour. » (Ibid. II, p. 126.) — 3^o Finesse : « Va sou-
« tenir ce qu'il avoit, par ey-devant dit qu'en ces
« bossez et contrefaits, il y avoit toujours le plus
« souvent de la *natreté* et finesse. » (Bouch. Ser.
p. 152.) — 4^o Moquerie : « L'ambassade paroïsoit
« estrange, tout comme si l'on envoïoit vers le Pape
« un huguenot, il y auroit bien autant de *natreté*,
« et de moquerie qu'en l'autre. » (Brant. Cap. Fr.
I, p. 241.)

Natte. [« Laquel *natte* sur quy il sot que li sou-
« dans s'asseoit touz les jours, il l'evenima. »
(Joinv. § 145.)]

Natter. [Garnir de nattes : « Il estoit plus aise
« que ceux qui ont leurs belles chambres verrées,
« *natlées*, et pavées. » (Louis XI, 5^e Nouvelle.) —
« Lez ung brasier, en chambre bien *natlée*. » (Villon,
p. 178.)]

Nattierement. Nelloyement, dans Saint Bernard,
Serm. ms. p. 39.

Nattier. Qui fait des nattes. (Cotgr.)

Natural. [De naissance : « Je plevi Loeys, mon
« signor *natural*. » (Aiol, v. 5939.)]

Pour fol *natural*,

Cascun tenir me devoit. (Vatic. 1490, f. 171.)

Naturalitez. s. f. Naturalisations : « Des *natu-*
« *ralitez*, anoblissements, et legitimations de la
« chambre des comptes. » (Godef. Rem. sur l'Hist.
de Charles VII, p. 897.) — Voy. lettres de naturalité,
dans Laurière.

Naturalment. Naturellement, sans peine :

... car nature,

Qui aprent tote creature,

Et fet ouvrer *naturalment*.

(Ms. 6812, f. 164.)

Naturence. s. f. Terme obscène. « Se descou-
« vrit, et luy lit paroïtre sa *naturence*. » (Moyen de
parvenir, p. 248.)

Naturante. *adj. f.* Un auteur distingué deux sor-

les de natures : Nature *naturante*, et nature *naturée*. (Cretin, Ep. p. 1.) — Tout ce qu'il dit est fort obscur ; peut-être entend-il par « nature *naturante* » la nature « qui opère » la cause efficiente, et par « nature *naturée* » « l'effet » produit par la cause. — [Celle dernière supposition est empruntée au système de Spinoza.]

Naturaus. De naissance : [C'est *natival* avec vocalisation de *L.*]

Dame roine *naturaus.* (*Chans. Ms. du C^{te} Thib. p. 94.*)

France dame *naturaus.* (*Vatic. 1490, f. 123.*)

Nature. [1^o Personnification de l'ensemble des forces naturelles : « Aristote dit que *nature* est « cele par cui lotes choses se muevent ou se reposent par eles meismes. » (Brun, Lat. Trés. p. 418.) — « N'i (en une belle femme) perdi pas *nature* ses « uevres ne son lous. » (Sax. l. V.)] — « Ormeaux « plantés là de nature. » (Don Florès de Grèce, folio 121.)

[1^o Essence de l'homme ou des choses : « L'yaue « dou flum est de tel *nature*, que quant nous la « pendiens en poz de terre blans que l'en fait ou « pais, aus cordes de nos paveillons, l'yaue deve- « noit ou chaut dou jour aussi froide comme de « fonteinne. » (Joinville, § 189.)] — « Admirable à « *nature*, pour son extreme grandeur. » (Don Florès de Grèce, f. 25.)

[1^o Naturel, caractère, talent poétique : « Je « connois toute la maniere de Lombarz et que con- « voiteus sont de gaaignier par *nature*. » (Mén. de Reims, § 228.) — « Car c'estoit sa *nature* (à Renart) : « il estoit liez quant maus adersoit. » (Id. § 416.)] — « Vaillant par *nature*. » (Poët. av. 1300, II, 579.) « Je vous scay meilleur gré de l'amour et bonne « *nature* que je voy que vous avez à vos amys. » (Jouvenel, p. 453.)

Si me fait amor enforchier

De chanter par *nature.* (*P. av. 1300, III, p. 1083.*)

Il n'a chançon en tout le mont,

Dont je ne sache par *nature.* (*Ms. 7218, f. 252.*)

Convient qu'il ait sens de *nature*,

Pour donner couleur à droiture,

A sa mençoenge...

(*Ms. 7218, f. 213.*)

Expressions : 1^o « *Nature* ne peut mentir. » (Monstrelet, vol. I, p. 54.) — 2^o « *Nature* fait chien « tracer. » (Cotgr.) — 3^o « Coustume rent maistre. « et devient *nature*. » (Jouvenel, p. 272.) — 4^o « *Nature* se contente de peu. » (Sag. de Charron, p. 127.) — 5^o « *Nature* n'est jamais saoule, ny con- « tente. » (Id.) — 6^o « Ce que *nature* donne, nul ne « peut lollir. » (Boucicaut, p. 13.) — 7^o « Nourriture « passe *nature*. » (Sagesse de Charron, p. 520.) — 8^o « *Nature* met nouriture en oubli. » (Vatican, no 1490, f. 134.) — 9^o « Chacun trait à sa *nature*. » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 467.)

10^o L'en doit aus vertus garde prendre,

Aux habis non, mais aus sens de *nature.* (*Desch. f. 308.*)

1^o Race : « Jamais autre lievre estrange, fors « que celle de leur *nature* ne laisseront approchier. » (Chasse de Gast. Phébus, f. 46.)

V^o [Patrie : « Regardez ces banieres en ce champ

« vent clers, Veez la fleur de lis qui vous vient visi- « ter ; A vo droite *nature* pensez de retourner. » (Cuvellier, v. 21104.)]

V^o Raison : « Je vo di san et *nature*. » (Ms. 7615, t. II, f. 150.)

VII^o Bon état : « Estoit tenu de mettre ledit molin « de Berry en *nature* de chose, en dedens trois « ans. » (Procès de Jacques Cœur, ms. p. 158.) — « S'est moult bien forrez à *nature*. » (Ms. 7218, folio 224.)

VIII^o [Parties naturelles, acte charnel, vice contre nature : « Le suppliant confessa, pour double « d'icelle gehyne et de rigneur de justice, qu'il avoit « fait *nature*, en la bouche d'icelle femme, combien « qu'il n'en eust riens fait. » (Jj. 122, p. 38, an. 1382.)] — « Le sangler aux *natures* prindrent. » (Gace de la Bigne, f. 118.) — « Le pechié de *nature*. » (Arbre des batailles, f. 62.) — « La portede *nature*. » (Alector, Rom. p. 55.) — « La *nature*. » (Ms. 7218, f. 218.) — « Leur apprennent de *nature*. » (Ms. 6812, folio 49.)

IX^o Règles des femmes. (Marbod. col. 1654.)

Naturé. [1^o Natif : « Loron de Polegny, bour- « goiz de Toul, *naturé* dudit lieu de Toul. » (Jj. 162, p. 235, an. 1408.)] — 2^o Formé par la nature : « Je vous donne, et laisse cest aneau d'or empalé « d'un tres fin carboucle flamboyant, et lumineux « en tenebres ; lequel est *naturé*, et composé, et « jecté en oeuvre, soubz telle syderation que, si je « suis prisonnier, ou en aucun destroict enserré, « il viendra en palle clarité comme la lumiere d'un « soleil pluviex. » (Alector, Rom. p. 58.)] — 3^o En bon point : « Femme bien *naturée*. » (Rabelais, I, p. 309.) — 4^o Nature considérée dans son état passif : « Nature *naturée*. » (Cretin, epil. p. 1.) — 5^o Mis au monde, en parlant de J. C. :

Ces frauz que la char *naturée*

Prist, qui puis fu en croix triblée. (*Ms. 6812.*)

Natureau. 1^o De nature : « Fol *natureau*. » (Des Acc. Bigarr. p. 180.) — 2^o Naturel : « C'est le « *natureau* de la beste, elle leve la queue, quand « elle veut pisser. » (Oudin.) — 3^o Membre viril. (Rabel. t. III, p. 150.)

Naturel-eus. [1^o Conforme aux lois de la nature : « Phisique (médecine, est faite por conduire « l'ome jusque la mort *naturel* et sachies que mort « *natureus* si est en lxx ans. » (Alebrant, fol. 2.)] — 2^o Qui vient de la nature, par opposition à artificiel : « Il puet estre cristalier à Paris qui veut, c'est à « savoir ouvrieries de pierres de cristal et de toutes « manieres de pierres *natureus*, qui veul, se il set « le mestier. » (Livre des Mét. p. 72.)] — « Un jour « naturel, qui sont vingt quatre heures. » (C. G. I, p. 1006.) — 3^o Conforme à la nature humaine et à ses faiblesses : « Il estoit homme *naturel* comme « ung autre. » (Percey, V, f. 44.) — 4^o Humain, non cruel : « Quant il veit ces deux bestes, si pensa qu'yl « ayderoit au lyon pour l'amour qu'il estoit plus « *naturelle* beste que le serpent. » (Lancel. du Lac, t. III, fol. 83.) — 5^o [De naissance : « Dedans i avoit « 300 Espagnols *naturels*. » (Mém. de Du Bellay, 46.)

— 6° De la patrie, natal : « Qu'elle s'en voyse esba-
« tre en son air *naturel*, deux moys ou trois. »
(Petit Jean de Saintré, p. 547.) — 7° [Capable de pro-
« céder : « Icele Marote mettoit sus au suppliant qu'il
« n'estoit pas homme *naturel* ne capable de ma-
« riage. » (J.J. 196, p. 82, an. 1469.)] — Parlant
d'Henry l'impuissant : « Il repudie sa premiere
« femme, sans l'avoir cogneu, n'estant pas *natu-
« rel*. » (Fav. Th. d'honn. t. II, p. 1211.) — 8° [Con-
forme à la coutume : « Quint *naturel* et coutumier. »
(Cout. d'Amiens, art. 57.) — « A la charge de tel
« portion de *quint* et vivre *naturel*, qui par raison
« et la coutume des lieux, poet appartenir audit
« Estevenot, fils maisné et heritier dudit feu
« Jaque. » (Cart. 21 de Corbie, f. 246, an. 1419.)] —
9° Conforme à la raison : « Sanz *naturel* lor est
« faillis. » (Ms. 7615, t. I, fol. 101.) — 10° Qui a bon
caractère : « Il estoit homme humain et *naturel*. »
(Jouvencel, p. 601.) — 11° Inspiré par le talent, la
poésie : « Musique, chansons *naturelles*. » (Desch.,
f. 395.) — 12° Légitime : « Bastards ne succedent à
« leurs parents ; mais toutes fois leurs enfans *natu-
« rels* et legitimes leur succedent. » (Cout. Gén. II,
page 258.) — « Elle avoit dit, et affermé prouver
« qu'elle estoit fille *naturelle*, et legitime du dit
« defunt. » (Ibid. t. I, p. 1045.) — « Nous sommes
« venuz supplier en ce qu'il ne peult, estans, et l'un
« et l'autre, ses enfans et filz *naturels*. » (D. Flor.
de Gr. f. 106, V°.) — « Le roy m'embrassa, et pleura,
« m'assurant qu'il feroyt ma fortune, comme si
« j'estois un de ses enfans *naturels*, et qu'il m'ai-
« moit cherement. » (Mem. de Bassompierre, édit.
d'Amsterdam, 1723, t. I, p. 225.) — « Je suis ung
« filz acquis ; mais je vous seray *naturel*, comme
« si j'estoye de votre propre sang. » (Jouvencel,
page 468.) — 13° Illégitime : « Avec luy, le vicomte
« de Lautrec son frere legitime, messire Bernard
« son frere *naturel* illegitime. » (J. Chart., Hist. de
Charles VII, p. 229.) — « Un pere *naturel* est tenu
« de donner les aliments à ses enfans bastards, et
« les vestir, et entretenir. » (Nouv. Cout. Gén. t. I,
p. 1099.) — « Le fils *naturel* est batu de son pere
« au dedans de l'ostel, quant il mesprent. » (Al.
Chart. l'Espér. p. 295.) — 14° Corporel, par opposi-
tion à spirituel : « Chariot dans lequel estoit le
« corps *naturel* dudit feu roy. » (Matth. de Conci,
Charles VII, p. 733.) — 15° Naturaliste : « Les phisi-
« ciens *naturels* disent que la meilleure est celle
« qui est exposée au soleil. » (Bouchet, Serées,
liv. I, p. 63.)

Naturellement, *adv.* Avec un bon naturel :
« Et quand le roy eut oy le Jouvencel ainsy *natu-
« rellement* et bien parler pour ses amys. » (Le
Jouv. ms. p. 452.)

Naturelment. Même sens :

Sont nez si gent,

Qui est fez si *naturellement*. (Ms. 7218, f. 201.)

Naturement. Même sens : « Surd ou muet
« *naturement*, et nent de survenue par malady. »
(Britt. Lois d'Angle. f. 217.)

Naturer. [Ressembler : « Bien *naturons* à nos-

« tre mere ; Bien nous poet Eve fieus clamer. »
(Paraphr. ms. du ps. *miserere*.)]

Natureté, *s. f.* Terme obscène : « Elle le mon-
« tra, exhibant phisiquement sa petite *natureté*. »
(Moyen de parv. p. 248.)

Naturien, *s. m.* Naturaliste :

Selonc les *naturiens*,

L'omme est sanguin, ou colerique,
Fleumatique, ou melancolique. (G. Guiart, f. 352.)

Le philosophe, et li *naturien*

Dient que c'est tres parfaite nature,
Que de cheval espagnol, et de chien,
Et qui aiment humaine creature. (Desch. f. 230.)

Nau, *Nage* : « Yssir par la poterne et parmy les
« fossez à *nau*. » (Percef. I, f. 48^d.)

Navage, **Navaique**. Ensemble de vaisseaux :

Et si regarde le *navage*,

Voiles et nefz : fay moy rapport
De monseigneur, s'il est au port. (Desch. f. 436.)

Si regarde vers le rivage

Et regarda vers le *navage*. (Ovide, dans Borel.)

Navar, *adj. m.* Non vrai :

Et si ont tous les homes mors

Et les femes ont retenues,

Si les ont avec aus eues :

Enfans en orent à plenté,

Ki pour aus furent apielé

Navar ; c'est à dire *non vrais* ;

Quar lor lins ne fu pas estrois

De droit linage, ainc furent moult

Gens asanblées de partout. (Mouskes, p. 164.)

Navarraz. Navarre :

Estoit le roy Philippe mort,

Si ne pot venir contre lui

Le roy pouvoir ; en lieu de lui,

Y vint de *Navarraz* Loys. (Ms. 6812, f. 84.)

Navay. [1° Navire : « Item quatre deniers pari-
« sis de chacun gouvernail de *navay* de plus de
« ung fust, ouquel on charge vin à Tornus. »
(Preuv. de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.) —
2° Port : « Comme le suppliant eust prins es dittes
« boutiques (de poisson) ou *navay* de la ville de
« Chalons sur la Saonne une chaigne de fer. »
(J.J. 141, p. 236, an. 1391.)]

Nave. [1° Nef (voir ce mot) : « Et departirent

« dou port par un mardi matin, à trente huit *naves*

« pleines de bonnes gens et de hanz hommes, sans

« les *naves* aus menues genz et sans celles aus

« chevaus et aus viandes. » (Mén. de Reims, § 372.)

— « Et se pourveirent de *naves*, de grans vaissiaus

« et de petis. » (Froiss., II, 63.) — « En lor retor,

« dedens le port meismes furent brisiées plus de

« .xl. *naves*. » (Cout. de G. de Tyr, Mart. V, col. 744.)

— « *Nave* de mer. » (Chronique ms. de Nangis,

an. 1377.) — 2° Flotte : « Ordonnerent à traire leur

« *nave* devers Hanebont. » (Froiss. liv. I, p. 109.)

Naveau—el. [Navet : « D'un tronrong de chou,

« un *naveau*. » (Villon, Grand Test. p. 48.)]

Expressions : 1° « Ouy da, des *naveaux*. » (Cym-

balum mundi, p. 96.) — 2° « Ne vous crains deux

« *naveaux*, » c'est-à-dire aucunement. (Cl. Marot,

page 268.) — 3° « Je n'en donne pas un *naveau*,

(Blas. des faulc. am. p. 24.) — 4° « N'ont pas vail-

« lant deux *naveaux*. » (Coquillart, p. 255.) —
 5° « Ne laissa vaillant deux *naveaux*. » (Ms. 7615,
 t. I, fol. 101.) — 6° « Aus dens le depiecierent, ausi
 « comme un *navet*. » (Ms. 7218, f. 343.) — 7° « Une
 « fille qui a le bas du ventre fait comme un
 « *naveau*, c'est-à-dire un garçon. (Oudin.)

8° Il est aussi sage qu'un veau,
 Aussi crotté qu'un gros *naveau*. (Garasse, p. 83.)

Navée, 1° Flotte :

Chevaliers en nef porciaierent,
 Deuls *navées* appareillierent :
 Esvert à Harleu lorna,
 O quarante nef qu'il mena.

(Rou, p. 255.)

2° [Navée, charge d'un bateau : « Icellui Gaultier
 « avoit fait monter deux *navées* de buche au dessus
 « dudif pont de Vernon. » (Jl. 154, p. 87, an. 1398.)
 — « Sur chacune *navée* ou vessel chargé de sel,
 « qui arrive en la ville de Paris, une mine de sel. »
 (Jl. 163, p. 322, an. 1409.)] — « La *navée* de foin,
 « de buche, et de charbon (payera) cinq sols. »
 (Ord. I, p. 784.)

Navet. [Bateau : « Aussi et par maniere que de
 « celui (sel) que on amenoit à ladite ville Corbie en
 « nef ou à *navet*. » (Jl. 88, p. 120, an. 1360.)]

1. Navet. [Légume, dérivé de *nupus* : « Se dist
 « l'en que ce font deables ; Mais tex diz ne vant
 « deus *navex*. » (Rose, v. 18107.) — « Mettre parcuire
 « en bouillon de char et des *navés*. » (Ménag. II, 5.)]

2. Navet. Navette en écaille ou en or, pour
 faire du filet, dérivé de *navis* : « S'en vont de l'une
 « à l'autre, et prennent une emprise d'une jar-
 « tiere, d'ung bracelet, d'une rondelle, ou d'ung
 « *navet*. » (Petit Jean de Saintré, p. 624.)

Navete. [Plante dont on tire de l'huile : « Le
 « menage de ceste huile de *navete* est très profita-
 « ble. » (O. de Serre, 250.)]

Navette. [1° Petit vase de métal où l'on con-
 serve l'encens ; il est en forme de navire : « Une
 « *navette* dorée à mettre encens et est esmaillée à
 « angeloz et poise dens mares. » (Inv. du duc de
 Norm. an. 1363.) — 2° Vase imitant la forme de la
 navette ecclésiastique, pour renfermer le sel, les
 épices, l'encre ; le couvert du roi ou de la reine
 (voir Nef) : « Une *navette* de cristal, garnie d'ar-
 « gent, dorée et esmaillée à faire saliere. » (Inv.
 de 1353.) — « Une *navette* à mettre encre, plume
 « et canivet, sur un comptoir d'argent blanc. »
 (Inv. du duc de Norm. 1363.) — « La *navette* d'or
 « goderonnée ; et y met on dedans, quand le roy est
 « à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa
 « fourcette. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) —
 « Pour avoir rappareillié et mis à point la *navette*
 « d'argent dorée de madame la royne, en laquelle
 « il a refait, resouddé et redrecié la pate et resouddé
 « le frotelet du couvescle, ycelle sablonnée et
 « rebrunie. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie,
 p. 188.) — 3° Instrument où le lissierand met sa
 trame pour la passer au travers de la chaîne : « Ces
 « femmes ne sont point comme nos femmetelles,
 « qui font par le mestier promener les *navettes*
 « En ourdissant la toile. » (Rons. Hymnes, 1, 2.) —

4° Jeu. (Rabel. I, p. 148.) Dans l'apologie d'Hérodote,
 p. 300, « jouer de la *navette* » s'est dit des filles qui
 manquent à leur honneur.

Navet. Nef : « A Bayonne, à Saint Jean de Lus,
 « et Fontarabie, saisissez toutes les *naves*. » (Rab.
 I, p. 213.) — « Au port de Cajette y avoit plusieurs
 « *naves* marchaudes genevoises. » (Rech. Pasq. 554.)

Naufrage. [« Eussé je, o souverain, comme le
 « second pere, Au *naufrage* du monde, une arche
 « à me sauver. » (Desport. Œuvres chrétiennes.
 Sonnets, 9.)]

1. Naufrager, 1° Faire naufrage :

Comme l'astre jumcau qui sauva de tempeste,
 Du matelot ja prest à *naufrager* la teste.
 Mén. de Montluc, t. II, p. 579.

Comme les vens singlans, en voile, et tref,
 Font *naufrager* souvent le pauvre nef. (J. Marot, 184.)
 [2° Naviguer : « Pour lors estoit le seigneur
 « d'Orleans absent d'Aux, car il *naufrageoit* sur la
 « rive de la mer de Genes. » (Chr. de Charles VIII,
 à la suite de Monstrelet, f. 86, an. 1496.)]

2. Naufrager. [Sujet au naufrage : « Voilà du
 « bois et des outils assez Pour les carreaux rude-
 « ment compassés. Dont tu bastis ta barque *nau-
 « frager*. » (Rons. 917.)]

Naufrageux. Qui a fait naufrage. (Oudin.)

Naviage. Pilotage. « Jehan Luvouloit dire
 « que Guisebert Matthieu avoit achapté l'office des
 « rivieres et du *naviage*. » (Froiss. liv. II, p. 61.)

1. Naviaux. Petits navires : « Vint pour passer
 « Seine, à tout huit petit *naviaux*. » (Monstrelet,
 vol. I, p. 267.)

2. Naviaux. Navets :

J'ai porées, j'ai *naviaux*,
 J'ai pois en cosse toz *naviaux*. (Ms. 7218, f. 246.)

Navie. [1° Flotte de guerre ou marchande :
 « Pius grant *navie* ne fa appareillées. » (Ronsiv.
 p. 118.) Comparez l'anglais *navy*, flotte. — « Il sont
 « venu à Rome si trovent la *navie*. » (Aiol, v. 9555.)
 — « Li rois Richarz avoit le plus de sa gent avec
 « lui et la *navie* appareillie. » (Mén. de Reims,
 § 129.) — « Après ces choses, atrierent li frere au
 « roy Jour *navie*, et li autre riche homme qui
 « estoient en Acre. » (Joinv. § 442.) — « Descen-
 « dirent les chevaliers, et les serjans, fors les mari-
 « niers, qui en remenerent la *navie* contre val le
 « flus, eil se mistrent en conroi. » (Cout. de G. de
 Tyr. Mart. V, c. 685.) — « Nouvel statut qu'il vou-
 « loit elever sur la *navie* du Lys, et de l'Escant. »
 (Froiss. liv. II, p. 59.) — « Le duc avoit sa *navie*
 « toute preste à Boigeney, et se mit en une belle
 « nef. » (Id. III, p. 323.) — 2° [Nefs : « Lors fist li
 « empereres appareillier quatre *navies* armées. »
 (Mén. de Reims, § 441.)]

Naviel. [Navet : « Li ewe où li *naviel* seront
 « cuit assouage moult le pis. » (Alebrant, f. 59.)]

Navier. [Naviguer, conduire par mer : « Si sissent
 « guerre et pourveir grant fuissou de nacelles et
 « entrer dedens archiers et *navier* jusques à ces

« palis. » (Froiss. IV, 181.) — « Et entrèrent en quatre barges et se fisent *navyer* jusques à leurs compagnons. » (Id. VIII, 136.)

1. Naviere. Batellerie: « Doyen des navieurs de Gand, qui estoit un moult bel office, et de grand profit, quand la *naviere* court en marchandise. » (Froiss. liv. II, p. 314.)

2. Naviere. [Champ de navets: « Le suppliant se transporta en sa *naviere*, et là trouva Guillaume le Moine, qui roboit les navets de la dite *naviere*. » (Jj. 100, p. 25, an. 1369.)]

Naviet. [Navet: « Iluec copā le chief Torbant le fil Pharel.... com se fust d'un *naviet*. » (Chans. d'Antioche, II, 554.)]

Navieur. 1° Batelier commerçant par eau, comme les marchands de l'eau à Paris: « Les *navieurs* de Tournay. » (Bout. Som. rur. p. 190.) — [« Il le fist doyen des *navieurs*. » (Froiss. IX, 162.) — 2° Pilote: « Li contes avoit commandé as *navieurs* sus la teste que nuls ne traïsist avant, « mais rentraissent en la mer. » (Id. II, 327.)]

Navigable. [Où l'on peut naviguer: « Ce lac est *navigable* d'assez grans bateaux. » (Amyot, Lucullus, 20.)]

Navigage. [Navigation: « Leur fut permis de faire des moulins, tellement que le *navigage* des vaisseaux ne fust point empesché. » (Hist. de Charles VI, an. 1388, p. 71.) — « Pour ce que icellui village suppliant est fort duit et experimenté en fait de *navigage*. » (Jj. 191, p. 234, an. 1456.)] — « Les inventions plus belles sont venues d'Orient, entre autres le *navigage*, qui est l'art par lequel plus de terres ont été decouvertes et peuplées. » (Fouchet, Lang. et Poës. fr. p. 6.)

Navigant. Qui navigue:

Maria doit on reclaimer,
Très clere estoille de la mer,
Qui paoveres desvoyés ravoye
Tous *navigans*.

(Cretin, p. 30.)

Navigateur.

... Je te supply, lecteur,
Quand par la mer seras *navigateur*,
Fais moy ce bien, si passes là autour,
De t'enquérir d'une certaine tour. (Cl. Marot, p. 588.)

Navigation. [« (Cathage) n'est distante de Rome que de trois journées de *navigation*. » (Amyot, Aristide et Caton, 54.)]

Naviger. [Naviguer: « Outre ces pays icy n'y a plus que de la vase que l'en ne peut *naviger*. » (Amyot, Thésée, 1.)]

Navile. [Flotte: « Se lor *naviles* fast ars, il aussent toi perdu. » (Villehard. § 229.) — « Le *navile* venant ou havre de la ditte ville de Harfleur. » (Jj. 153, p. 243, an. 1398.)]

Navilie. [Même sens: « Tut sun *navilie* i ad fait aprestre. » (Rol. v. 2527.)]

Navine. [Champ de navets: « Le suppliant ala veoir certains blés et *navine* où avoit navés. » (Jj. 154, p. 733, an. 1399)]

Navioz. Navets:

Si il convient des feves,
Des cholez, et des revés,
Ravans et porions
Navioz, et oignons.

(Ms. 7615, II, f. 212.)

Navire. [1° Flotte: « A celle nuit se tint le roy d'Engleterre en grant revel en sa *navire*. » (Froiss. XVII, 96.) — « Deux grans lanternes qui furent faites pour porter feu de nuit à veoir conduire le *navire* de ladite armée. » (Clair. 822, f. 13, an. 1385.) — « Deux milliers trois cens et cinquante trois livres de suif... pour la garnison du *navire* du roy. » (B. N. fr. 26009, n° 971, an. 1370.) — « *Navire* de galées et de barges du roy N. S. » (Id. n° 975.) — 2° Navigation: « Ce luy seroit un très grand dommage, s'ils en estoient seigneurs, car ils auroient la bonne riviere de l'Escand, et le *navire* à leur aise, et voulu. » (Froiss. liv. II, p. 70.) — 3° Barque, vaisseau: « Je sui d'avis que hastivement les deux *navires* soient mises es fossez. » (Percef. I, f. 83.) — « Ils mecoient plus de 15 jours, ou trois semaines, avant qu'ilz fussent embarquez en leurs nefz, et *navires*. » (Jouvenc. ms. p. 451.) — « *Navires* à feu, c'est-à-dire brûlots. (Mém. de Sully, XII, p. 450.) Dans les Mém. du duc de Rohan, I, p. 299, il est dit que ceux qui furent employés au siège de la Rochelle étoient bâtis de briques en dedans et remplis de mines qui devoient jouer contre une palis sade.]

Navirie. [Flotte: « Par Sebre amunt tut lor *naviries* turnent. » (Rol. v. 2642.)]

Naviron. s. m. 1° Aviron: « I ot xv galies, et autres vessians menus, saities et gametes bien... et alerent à veles, et à *navirons* tant qu'il vindrent à Escaloue. » (Cont. de G. de Tyr, Marl. V, c. 731.) — 2° Barque:

Ne Leander, qui tout, sans *naviron*,
Nooit en mer, qui rade est et parfonde,
Tout pour l'amour de sa dame la blonde.

Froiss. Poës. p. 305, col. 2.

« Commanda aux prevotz legionnaires et autres ses legalz qu'ilz, à toute diligence, s'entremissent de pourveoir nefz et *navirons*, parloul ou possible seroit. » (Tri. des IX Preux, p. 337.)

Navisole. Navire de charge: « Si fist le Soudan venir d'Alexandre .xxn. galies et une *navisole* qui portoit la viande et estouvoir des galies. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, V, col. 731.) — « Quant li Sarrazins les aperceurent, si traistrent lor galies et lor *navisole*, si près de la ville, com il plus parent. » (Ibid.)

Navisonne. Même sens: « Quant il furent la, si trouverent que lor nef se defaisoit toute, et que l'eeu i entroul par mult de lieus, si se regarderent, et virent une *navisonne* de Sarrazins qui estoit amenée de Tunes. » (Martène, C. de Guill. de Tyr, V, c. 728.)

Navicelle. Nacelle. (Poët. av. 1300, II, 806.)

Naulage. [Fret: « Je perdrois le *naulage* que

« je paye aux mariniers. » (Amyol, que la vertu se peut apprendre, V.)]

Naulager. Payer le naulage. (Cotgr.)

Naule. 1^o Fret : « Les deux galées, et les deux dictes huissieres valent, de *naule*, pour mois, cinq mille florins. » (Boucic. p. 324.)

Puissions nous ensemble à Charon
Payer le *naule* miserable. (G. Durant, p. 109.)

[2^o Péage par eau : « Copie du péage de la marée-chaussée... de toutes les denrées et autres choses quelconques qui passent par lesdits lieux, par terre... et chacun desdits marchans a plus de XII alounes, la XIII sera audit seigneur par le droit de ladite marée-chaussée et pour cause de *naule*. » (Ancienne pancarte. Châtellenie d'Orléans.) L. C. de D.] — 3^o Nef : « Deux *naules* de gabe; les patrons estoient Luca de Villafraucha, et Denis Scalliers portugalleze. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 33.)

Nauly. Prix du passage : « Donner le *nauly* au cruel nochier. » (Caron.) (Per. d'amour, f. 114.)

Navray. [Blessé : « Item si aucun bourgeois de cette ville brise le marché de cette ville, sy paiera .c. sols, au mayeur .xii. den., aux eschevins .xii. den., au *navray* .xx. sols, et au batu .x. sols. » (Statuts de Commerci, an. 1263.)]

Navre. Blessure : « Tous propriétaires, et seigneurs, tenants fiefs et seigneuries des villes, chasteau, et chastellenie, ayant, en iceux, leurs fiefs, du moins seigneurs vicomties, compete, et appartient la cour et recognoissance de tout mesus de licet et forfait, *navré*, commis, et advenus en leur seigneurie. » (N. C. G. II, p. 972.)

Navrer. [Blesser, au propre et au figuré : « Si mist un carrel en coche, et trait droit au roi, et le liert à descouvert on tournant de la destre espaulle, et le *navra* durement; quant li rois se senti *navré*, si se traist arriere. » (Mén. de Reims, § 131.) — « Et si n'a home mort n'autrui *navré*. » (Aiol, v. 1098.)] — « Elle m'a *navré* la belle; elle m'a *navré* d'un chapeau de violette, qu'ele m'a donné. » (Chans. du XII^e siècle, ms. Bouh. ch. 386, f. 316.) — « Grandement *navré* de l'amour de Dido. » (L'Am. ressus. p. 222.) — « Cely qui m'a *navré* sans lance. » (Poës. av. 1300, I, 256.)

Navreur, s. m. Celui qui blesse. « Se d'aventure l'ung navre l'autre, par faictz d'armes, le *navré* doit gnerdon à son *navreur*. » (Percef. IV, f. 121.)

Navreure, s. f. Blessure. [Voir Froiss. III, 148; IV, 159.] « Certes, dist elle, il est si malade de la *navreure* que vous luy avez faite, que en nulle maniere y pourroit li venir. » (Lanc. du Lac, III, fol. 9.) — [« Le procureur desdits religieux les a accusé ou denuncié d'une bature et *navreure* que fist Huert Gran et ses complices aux dessusdits prisonniers. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1348.)]

Nause. [Pêcherie : « Une *nause* à prendre anguilles. » (J. J. 48, p. 164, an. 1310.)]

Nauseatif. Qui cause des nausées. (Cotgr.)

Nausée. [« A cause d'ung estouffement, qui luy esloit ordinaire que les medecins appellent *nausée*. » (Carloix, VI, p. 50.)]

Naut, s. Gouttière d'un toit. « Nul ne peut faire gouttieres, ou *nauls*, sur rue publique, plus bas que de vingt-deux pieds et demy. » (Cont. Gén. I, p. 327.)

Naute. Pilote : « Ainsi que, après une grande tempeste, combien que la mer soit apaisée, tremblent longuement les *nautes*. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 207.)

Nautile. Mollusque. (Cotgr.)

Naye, s. f. Ecouvillon. « Pour leurs montures, ils chevauchent des bancs, des escabelles, la *naye* du four... des balays, et tels autres meubles. » (Merl. Cocaie II, p. 236.)

Nayer. Noyer : « *Ne naye*. » (Rabel. IV, p. 92.)

Nayvement, adv. Au naturel. « Encor qu'il ne soit pas *nayvement* pourtrait, vers sous le portrait de l'auteur. (Des Acc. Bigarr.)

Nayger. Neiger : « Lievres descendent des montaignes, quand il *nayge* pour venir à la plaine. » (Gast. Phéb. p. 265.)

Nayver, v. Rendre doux, naïf :

Heureuses seurs, vous Acidaliennes,
Qui *nayvez* les celestes destins,
Par la faveur de vos mignardz tetins. (L. Le Caron, f. 4.)

Nazal. [Voir NASAL et NASEL : « Jus l'abati dou destrier sejourné, Par le *nazal* l'a errament combré. » (Auberi.)]

Nazard. Instrument à vent. (Oudin.)

Nazarde. 1^o Chiquenaude sur le nez. (Oudin.) — 2^o Jeu. (Rab. I, p. 153.)

Nazarder. Nasiller. (Marot.)

Nazart. Voir NASAL et NASEL : « Le coup, qui fut grant, descendit jusques sur le *nazart* du heaulme. » (Percef. III, f. 96.)

Naziere. [Voir NASAL et NASEL, dans D. C. sous *Nasale*.]

Nazille. Narines : « Prenez la poudre, et luy meitez ès deux parties du palais, et ès deux parties des *nazilles*. » (Artel. Fanc. f. 94.)

Naziller. Enfoncer son naseau dans la fange, en parlant du sanglier : « Quand elle (la laie) arrive dans les champs semez, elle suit volontiers un rayon, *nazillant*, et vermillant, tout le long d'un seillon. » (Fouill. Ven. f. 59.) — « Les males.... vont *naziller* et vermilliter à douze ou quinze pas loing de la mere. » (Id. f. 60.)

Ne. [1^o Négation; ne, ni : « *Ne* por or ned argent ne paremenz. » (Eulalie.) — « *Ne* vos esmez. » (Rol. v. 27.) — « *Ne* pois amer les voz. » (Id. v. 1548.) — « Ançois que li ans fust passés *ne* accomplis. » (Aiol, v. 41.)] — « *Ne* plus ne mains. » (Ms. 7615, II, f. 174.) — « *N'en* a l'un, *n'en* a l'autre. » (S. Bern. Serm. ms. p. 378.) — « Sans attendre jour *ne* semaine. » (Mell. de Saint Gelais, p. 19.) — « Les Romains seulement *ne* le quitterent, mais luy, et

« son peuple remirent en leurs entières libertez, » c'est-à-dire non - seulement le relâchèrent, mais encore.... (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 15.) — 2° [Si *ne*, suivi d'un subjonctif : « Nous fussions piecha « mort ne fust l'ermites. » (Aiol, v. 125.)] — 3° Expletive : « S'il n'y a. » (Ord. II, p. 8.)

N'i a Conté, n'y a Baronnie,
Ne chasteil, ne chastellerie,
Que Guillaume ne n'ait donnée. (Rou, p. 311.)

Helas qu'on ne me trouve ainsy,
Au sein de ma dame transi. (J. Tahir, p. 116.)

Le peuple, dans les provinces, se sert de ce mot sans que la phrase cesse de rester affirmative. « C'est la plus belle femme qu'il n'y ait pas, » pour la plus belle femme qu'il y ait. — 4° Et : « Quant à « ma fille,.... je voudray bien savoir qu'il l'aura par « mariage, *ne* qui la douera. » (Froiss. III, p. 307.) — Parlant des clefs d'un château : « Or nous ensei- « gnez comment, n'ou' elles vont, *ne* qu'elles « ferment. » (Id. livre IV, f. 37.) — « Quiconques « enfraindroit *ne* trespasseroit l'un de ches trois « bans, il chiet en le merci dou seigneur, en amande « à volenté. » (Beaum. ch. LXIV, p. 330.)

S'el est vers toi fiere, *ne* dure,
Tot son talent sueffre, et endure. (Ovide, f. 96.)

5° Ou :

Se j'ay parlé folement
Ne dis nule outrequadanche. (P. av. 1300, III, f. 4196.)

6° En : « Ou sera lors ma biauté, se je n'ay nulle. » (Gast. Phéb. p. 389.) — « Si aucun dettour porte sur « luy deners, et il les monstre folement entre larons, « et il *ne* soit robbé. » (Britt. L. d'Angl. f. 62.)

Si n'ai la langue arse dedens. (Ms. 7989², f. 45.)

7° [Action de nier ; de là mettre en *ne*, s'inscrire en faux : « Et se il le metteint en *ne*, le devant dit « Robin Rabardiau l'offreit à prouver par temoins « ou par gage de bataille. » (Cart. de Chartres, an. 1270.)]

Expressions : [1° *Ne* est renforcé par mie, pas, etc. : « Il *ne* s'esveilleit mie. » (Rol. v. 724.) — « *Ne* « l'devex pas blasmer. » (Id. v. 681.)] — 2° *Ne ce ne* *goi*. Rien :

Charlot ne vaut, *ne ce, ne goi* ;
Qui en veut la verité dire,
Il n'a ne creance, ne foy,
Ne que chiens qui charoigne tire. (Ms. 7218, f. 323.)

3° [Ne l, ne le : « Deus ! quel dultur que li Franceis « *ne* l' sevent. » (Rol. v. 716.) — « Ahi ! c'or *nel* « savés, Elies peres. » (Aiol, v. 760.)] — 4° *Ne* *ne*, et :

Cil est foux, et chetis qui aime *ne* ne prise
Fame qui est de peure esbrassée et esprise. (Ms. 7045, II, f. 430.)

5° *Ne nulement*, point du tout : « Aucasin ala par « la forest, et li destriers l'enporte grant aleure ; « ne quidiés mie que les ronces, et les espines l'es- « panoiscent, *ne nulement*. » (Ms. 7989², f. 72.) — 6° *Ne que*, non plus que : « Nesloit nulle nouvelle « du regent, ne du duc de Bourgongne, *ne que* si « fussent mors. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1434, p. 158.)

Il n'a ne creance ne foy,
Ne que chiens qui charoigne tire. (Ms. 7218, f. 323.)

« N'a de foy, *ne que* un vieil chien. » (Du Guescl. Mén. p. 198.) — « Mauldit soit de Dieu qui aura ja « pitié de ces faulx traitres Arminaz anglois, *ne que* « de chiens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, an. 1418, p. 41.) — « *Ne qu'*un chien n'a d'entendement. » (Desch. f. 434.)

Si ne li fait honneur, ne bien,
Ne que il ferait à un chien. (Fabl. ms. p. 206.)

... En lui n'a envie,
N'orgueil, *ne qu'en* lion, ne chien. (Desch. f. 247.)

... Ne sceurent leurs appetis,
Ne que font les chiens ou les leux. (Id. fol. 486.)

« Après eux ne venoit rien, *ne que* après feu. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1438, p. 181.)

Pitié amour n'avons, *ne que* pourceaulx. (Desch. f. 108.)

Goute n'y voy, *ne que* s'il estoit nuy. (Id. f. 164.)

Ne priez plus les Flamands, *ne que* cendre. (Id. f. 115.)

Dieu, quel varlet ! pour dames labourer,
Qui n'a en lui de moisteur *ne qu'à* cendre. (Id. f. 241.)

En parlant de la cour :

Il y fault estre sourt,
Et sans veoir, *ne que* de nuit. (Id. f. 49.)

... Je ne di mie
Que je soie vostre pareil,
Ne que la lune est au soleil. (Ms. 7218, f. 182.)

Plus ne m'en est *ne que* d'un songe. (Fabl. Ms. p. 348.)

Les yex dou cuer ne veont gote,
Ne que la taupe soz la mote. (Ms. 7615, I, f. 104 bis.)

Femme ne pense mal, ne nonne, ne beguine,
Ne que fait le remat que happe la geline. (Id. f. 199.)

On ne peut c... garder sans c...
Ne que sans seel fresches andouilles.

Ces deux vers se trouvent à la fin d'un ms. du roman de la Rose appartenant à M. d'Isenghien, ajoutés d'une écriture du 16^e siècle.

7° *Ne plus que*, comme :

On il ne sct souventes fois neant,
Ne plus que fait une busche vestue. (Dsch. f. 261.)

8° *N'es ce*, n'est-ce ?

A dent salli avant Jonece,
Et dist ensi desir ; eh, *n'es ce*
De celi qui gist ou buisson. (Froiss. p. 399.)

Or regardez, ce dist Jonece
Tres excellente dame, eh, *n'es ce*
Grant chose d'amer loyalment. (Id. f. 400.)

9° [Nes, ne les : « Jamais *nes* reverrez. » (Rol. v. 690.)] — 10° *Ne si*, et si :

Tes faucons n'eusses pas perdus,
Ne si ne fussent pas cheuz
En l'eaue, si comme je croy,
Si raison eust esté en toy. (G. de la Bigne, f. 37.)

11° N'est, sinon : « Mais aussi ne pourra vendre, « dissiper, ne aliener les materiaux procedans des « dits edifices, *n'est* pour employer à l'amelioration « de l'heritage. » (N. C. N. II, p. 72.) — « Nulles ne « doivent avoir le dossier bordé d'autre couleur « *n'est que* ce sont grandes princesses. » (Honn. de la Cour, ms. p. 53.) — 12° *Ne soit*, nulle :

Plus douce est *ne soit* goute
De miel, ne d'autre atere. (Ms. 7218, f. 174.)

13° *Ne tant ne quant*, ni plus ni moins : « Demande « puet estre fete, se une fame grosse, qui est serve,

« pourchasse franchise ou tans de ce grossesse, et
« après, et avant qui li enfes soit nés, ele redevient
« serve; savoir mon se li enfans sera serf, ou
« frans? nous disons qu'il sera frans, car puisque
« il fu frans ne tant ne quant el veudre sa mere, la
« mere ne le puet remettre en servitude. » (Beaum.
p. 254.) — 14° « Ne tant ne quant, » nullement :

Issiés, errant, hors de ma terre,
Quar je vous en congie sans doute,
Et la vous vè, et defend toutte
Se n'entrer ne tant ne quant. (Ms. 7218, f. 7.)

15° « Ne mais, ne mais que, » excepté : « Tuz
« sunt ocis... ne mès seïsante. » (Rol. v. 1689.) —
« Francis se taisent ne mais que Guenelun. »
(Rol. v. 217.) — 16° Voir encore *ne pourquant*,
nequedent.

Né. Participe de naître. 1° Personne, chose qui
soit au monde :

Tant i vinent, cent, et milier,
Qu'encor n'est zès qui les peüst
Nombre, ja tant nes counist. (Mousk. p. 791.)
A homme né ne la rendront. (G. Guiart, f. 286.)

Certes jou ne desire
Tant riens née. (Poët. av. 1300, II, p. 891.)
Moi n'aimes tu de riens née. (Id. IV, p. 1508.)
La millor qui soit née. (Poët. av. 1300, III, p. 1079.)
Li plus vaillant ki soit de mere née. (Id. p. 1124.)
Plus laide ne fu de mere née. (Desch. f. 329.)
Il n'est homme de mere née,
Ou il souffisse ce qu'il voit. (Desch. f. 269.)

2° Maitresse :

Alors respondit la bele née. (Ms. 7218, f. 278.)
Si me douinst Diex de la très bele née,
Joie et soulas. (Poët. av. 1300, III, p. 1006.)

3° Ressuscité : « Maintenant suis je né, puisque
j'ay cet escu. » (Percef. II, f. 127.)

Expressions : 1° « Né à tout le poil. » (Colgr.) —
2° « Teste de cerf bien née. » — « Bien née, si est
« quant elle est grosse et de merrein et d'antoiil-
« heres, et est bien rengiée et bien chevillée et
« bien haute et ouverte. » (Chasse de Gast. Pheb.
p. 16.) — 3° « Il est né coiffé. » (Gud.) — 4° « Il est
« né au dimanche. » (Oudin.) — 5° « Il est né le
« samedy, il aime besogne faite. » (Ibid.)

Néant. [Rien : « Encore ne savoit Karles du
« damage néant. » (Saxons, XII.)]

Avez vos dont Trubert trové ?
Nenil, dame, c'est por néant. (Ms. 7906, p. 81.)
Et si sont loing, ne mie près,
Néant seroit d'aler après. (Id. p. 33.)

« Si peu que néant. » (Le Jouvencel, fol. 44.) —
« Néant plus que. » (Poët. av. 1300, I, p. 330.) —
« Homme desconforté ne vault néant que malé, et
« desconfit. » (Duguescl. Mén. p. 299.) — « Pour
« néant demande conseil, qui ne le veut croire. »
(Colgrave.) — « Pour néant reusele, qui malheur
« attend. » (Colgr.) — « Pour néant va au bois, qui
« marrein ne cognoist. » (Colgr.) — « Qui voit en-
« fant, il voit néant. » (Colgrave.)

Néanté. Lâché. Un chevalier condamné à filer
comme une femme : « Tel néanté ne sera ja en moy
« scene, ne tel blasme n'y fut onques seen en ceulx

« de ma lignée. » (Percef. V, fol. 112.) — « Ha fleur
« de beullé qui estes mon confort, et mon descon-
« fort, ma joye et ma tristesse, ma valleur et ma
« néanté. » (Id. f. 92.)

Neantise. 1° Néant : « Neantise et vanité de
« l'homme. » (Mont. t. I, p. 16.) — 2° Nullité : « La
« neantise populaire. » (Id. 4.) — « Qui, avec ce,
« adjousterá la neantise de Jovinian, qui fit une
« paix si honteuse avec les Perses que jamais de-
« puis la puissance romaine ne s'en peut remetre
« sus au levant : neantise a consuevie de près par
« celle de Valentinian, et Valens, successeurs de
« Jovinian; princes certainement de peu, et dont
« les effects firent paroître qu'ils n'estoient non
« plus doits à l'exercice des armes que des bonnes
« lettres. » (Pasq. Rech. liv. I, p. 21.)

Neantmoins. 1° Néanmoins : « Lesquels, ce
« neantmoins, n'estoyent comparus, et ne compa-
« roissoient. » (C. G. I, p. 336.) — « Et s'il avenoit
« que il à aucun leur amy feist grace de leur escrip-
« ture, neantmoins il seront tenus à mettre en la
« dite lettre la somme... » (Ibid. I, p. 740.) — 2° De
plus : « Grant garnison de blez, et de bons vins, de
« lars, et autres chars salées et neantmoins de fleur
« buletée. » (Duguescl. par Mén. p. 505.) — « Ilz
« furent bien deux mille de nobles combatans qui
« estoient tres bien armez... et neantmoins d'ar-
« chiers, arbalestriers, et artillerie. » (Ibid. p. 490.)
— 3° Pourquoi que : « Nul n'y vint qu'il n'y fust
« vaincu, car il les outroit d'armes, en peu d'heure,
« mais nul n'en tuoit, neantmoins que ilz se voul-
« sissent rendre à luy. » (Lanc. du Lac, II, f. 61.)
— « Si le trouverez à Corbenie, ce cuyd gé, neant-
« moins que vous y aillez. » (Ibid. 80.) — 4° Quoi-
que : « Beau sire Dieu, qui a si haut lieu, comme à
« l'ordre de chevalerie, me laissastes monter, et
« mesleustes à vostre serveiteurs, neantmoins que
« je n'en fusse pas digne. » (Lanc. du Lac, III, 83.)
— « S'esbatirent, et fortifierent contre ceulx du
« siege. Neantmoins qu'il y avoit une riviere entre
« eulx, et les ennemis. » (Jouv. p. 197.)

Néant prix, s. m. Bas prix. « Cela a esté vendu
« à néant prix. » (Nicol.)

Néble. Brouillard. (Nicol.)

Necessé. Necessité :

... De necessé convient,
J'aye bonne femme, ou mauvese. (Desch. f. 492.)

Necé. Necessité : « Ja qui dira cest ave maria
« ne trouvera son cuer, ne son pensé desesperé,
« s'en necé le dist de cuer. » (Vat. n° 1490, f. 120.)

Necessaire. [1° Adjectif : « Et furent au jour à
« Rome, et la atourna au mont de commandementz
« qui estoient necessaire à sainte Eglise. » (Ménest.
de Reims, § 145.)] — « Et par signes lor demostrot
« Que c'iert qui plus devoient fere. Et qui plus lor
« iert necessaire. » (Roman de Troie, v. 14802.) —
2° Substantif fém. Choses nécessaires : « Vous lui
« eussiez fait un moude, ou estoient toutes neces-
« saires, et tous delices, pour lui, et pour sa gene-
« ration. » (Mod. f. 195.) — 3° [Substantif masc. ;

privé, chaise percée : « Cinq *nécessaires* envelop-
« pées de cuir et couvertes de drap pardessus. »
(Compte d'El. de la Fontaine, juillet 1351.)

Nécessaire a ou jardin.

Ou l'en pourra, chacun matin,
Aler, une fois, par licence. (Desch. f. 411.)

Nécessité—ei. [1° Besoin, manque : « Li *néces-
« sité* de vivres si commenchoit à Montepelier. »
(Froiss. III, f. 246.)]

II° [Détréssé. (Id. IV, 91.) — « Et s'en vint à Mar-
« seille, ... et s'en vint au plus tost qu'il pot à Lion,
« où il trouva le pape; et li monstra sa *nécessité*. »
(Méneſt. de Reims, § 438.)]

Expressions : 1° « Faire de *nécessité* vertu. »
(Charron, p. 154.) — 2° « *Nécessité* n'a pas de loy. »
(Boucicaut, p. 162.) — 3° « *Nécessité* est la mere des
« arts. » (J. Mar. p. 61.) — 4° « *Nécessité* mect les
« laches en œuvre. » (Ibid.) — 5° « *Nécessité* fait
« trouver le fer. » (Perceſ. IV, f. 120.) — 6° « *Néces-
« sité* fait trotter les vieilles. » (Colgr.) — 7° « *Ne-
« cessité* rend magnanime le couard. » (Colgrave.)
C'est à peu près le proverbe latin *ingeniū largitor
venter*. — 8° « *Nécessité* est la moitié de raison. »
(Colgr.) — 9° « Ung desnier presté à la *nécessité*,
« mieulx vault que cent en la prospérité. » (Nef des
Fols, fol. 64.) — 10° « *Nécessité* gent chache. » (G.
Guiart, fol. 351.) Nous disons : « la faim chasse le
« loup hors du bois. » — 11° « Tel a *nécessité* qui
« ne s'en vante pas. » (Colgr.) — 12° « *Nécessité* fait
« gens mesprendre, Et faim saillir le loup des bois. »
(Villon, p. 17.)

III° « Sous la II^e race de nos rois, les particuliers
« donnerent leurs biens aux monastères, et aux
« eglises, avec si peu de discretion, qu'ils allerent
« jusqua deponiller, et exhereder leurs propres
« enfans. » (Laur.) De là vint « la *nécessité* jurée,
« c'est-à-dire le serment qu'on faisoit prêter à celui
qui venoit, que c'étoit la *nécessité* qui l'y forçoit.
(N. G. G. I, p. 375.)

Nécessiter, v. Obliger.

Car pays ou s'excite aigre inconvenient,
Bien souvent *nécessite* aller tout à neant. (Cretin, p. 127.)

Nécessiteux, *adj. m.* Qui a besoin. « Les Ita-
« liens, quand ils veulent reprocher cette hardiesse
« temeraire qui se voit aux jeunes gens, les nom-
« ment *nécessiteux d'honneur, bisognosi d'onore.* »
(Ess. de Mont. II, p. 740.)

Néccquedent. Cependant :

Rougil li moingne, si out honte,
Et *neccquedent* tout regehil. (Rou, p. 155.)

Néromantic. [Art d'évoquer les morts : « Vou-
« lez vous en sçavoir plus amplement la vérité par
« *néromantie*? Je vous ferai soudain ressusciter
« quelque mort, lequel nous en dira le totaige. »
(Rabel. III, p. 26.)]

Néromantien. [« Aucuns font venir à eux
« les diables et interrogent les morts, lesquels sont
« nommés *néromantiens.* » (Paré, XIX, 31.)]

Nectar. [Vin fameux : « Tu ne boiras aussi de
« ce *nectar* divin Qui rend Anjou fameux. » (Rons.
p. 458.)]

Nectaré. Qui ressemble au nectar. (Oudin.)

Nectelet. [Propret, bien vêtu, dans le Dialogue
de Baillevent et Mallepaye, éd. Jannet, p. 169.]

Necteté. Pureté :

Mieulx vault laideur gardant honnesteté,
Que beauté folle, en chassant *necteté*. (Marot, p. 188.)

Nedes. [Même, forme archaïque de *neis* :
« Mais *nedes* la meie langue tue jurn purpenserat
« la tue justise. » (Liv. des psaum. p. 93.) — « Kar
« *nedes* je rejehirai à tei es vaissels de salme la tue
« vérité. » (Id.)]

Neel. Nielle, terme d'orfèvrerie, ornements gra-
vés en creux, puis remplis d'émail noir où l'on
mélange de l'argent, du plomb, du soufre liquéfié :

... An la coupe au damoiseul
N'a or, ne argent, ne *neel*,
Quar el est tote de saifir. (Parlon. f. 127.)

[« D'or avant deseure un oisel A trifoire et à
« *neel*. » (Parlon. v. 498.) — « De la gaine ert li
« coispel E li membre tuit à *neel* D'or esmeré. »
(Chron. des ducs de Norm. v. 7736.)]

Neelé, *adj. m.* Niellé.

Chaucs li lacent à fresel
Dont les mailles et li tassel
Estoient d'argent *neelé*. (Blanch. f. 190.)
Et mon haubers menuz serrez,
Et mon beaume bien *neeler*. (Ibid. f. 182.)

Dans l'inventaire des joyaux et meubles de
Charles V, à la suite de son histoire par Choisy, on
trouve une « croix *neelée*, » (p. 535.) — Dans l'in-
ventaire des reliques de Jean de France, duc de
Berry, histoire de ce prince par Le Laboureur, avant
celle de Charles VI, on lit : « Eserinet d'argent
« *neellé*, » (p. 85.) — [« Tote est la tombe *neelée*
« De l'or d'Arabe bien lieuz. » (Flore et Blanchell.
v. 4196.) — « E vist lettres en l'or *Neelés* en argent. »
(Lai du Corn. v. 182.)]

Neceleure. [Travail en nielle : « A grant mer-
« velle [une coupe] fu bien faite. Et moult soutiu-
« ment pourtraite l'ar *neceleure* menue. » (Flore et
Blanchell. v. 447.)]

Neeller. [Nieller : « Pour la façon d'icelle cein-
« ture et *neeller*. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 202.)]

Neent, Néant, rien :

Et disoie qu'il se plaignoient
De *neant*, car nul mal n'avoient. (Desch. p. 355.)

Neentel. [Homme de néant, vil, dans la Chron.
des ducs de Normandie.]

1. **Neer**. [Naviguer : « Cil vait par haule mer
« *neant*. » (Grég. le Grand, p. 26.)]

Doit hui perir, ne scai coment,
Ou par *neer*, ou autrement. (Rou, p. 254.)

2. **Neer**, v. Renier Dieu, nier.

Quer hons qui vit en siecle ne se peut atenir
De pechier, de jurer, de trichier, de mentir,
De boivre, de mengier, de *neer*, de mentir,
Et d'autres maux assez, par quoi j'en cran perir.
Rou, p. 64.

Si me fais grier soupier,
Quand chacun nous trichier *nee*. (P. av. 1300. II, 532.)
« Ce ne li ose *neer*. » (Estrub. ms. 7996, p. 63.)

Nees. Même, comme *neis* :

Et me faisoit si orgueilleux,
Si sorfait, et si desdaignox,
Si tricheor et si boisif,
Et plein de leinon et d'estrif,
Tel me faisoit que il *nees*,
N'estoit de gaires plus mauvé. (Parton. f. 166.)

Neeite. [Petit marais où l'on met macérer le chanvre : « La rivière si comme elle se comporte en « lonc et en ley, avec aucunes *neettes* et illetes « appartenant à la dite rivière. » (JJ. 56, p. 233, an. 1318.)]

1. Nef. [Neige : « Plus estoit blans que n'estoil « *nef* sor giel. (Garin.) — « Nostre Dame de la *nef* « sixiesme d'aoust. » (Cart. de Chartres, an. 4117.)]

Plus blanche assez, ce li est vis,
Que ne soit *nef*, ne flor de lis. (St^e Lécoc. f. 28.)

2. Nef. [1^o Navire de charge et de transport, pouvant embarquer des chevaux ; il avait 60 à 70 pieds de long, 20 à 25 de large, 8 à 10 de creux et jaugeait 200 tonneaux. Le mâl était unique et portait un grand tref carré, auquel on pouvait superposer des bonnettes : « Eschiez e barges e gaires e « *nefs*. » (Rol. v. 2625.) — « Laurent Pestel, maistre « d'une *nef* de Bouloune, qui congnu et confessa « avoir en et receu la somme de vint deux aulnes « de toile convenable, pour faire les mengeures « à certain nombre de chevauls pour les mener en « icelle *nef* en la dite armée en la compaignie Yve « de Gates. » (B. N. fr. 26008, n^o 807, an. 1369.) — « Le corps de une *nef* appellée la *nef* saint Anton « de la dite ville du port de Portugal... avec les « appareux qui ensievient... le tref avec les bonnet- « tez, la vergue et son appareil, lez trousses, les « escuins et le bras... le batel et coquel... et le cas- « tel à mast. » (B. N. fr. 26009, n^o 818, an. 1369.) — « Pays sans chef n'est que *nef* de *voivre* plaines « de jeunes gens en mer, sans voile, et sans gou- « vernail. » (Percef. vol. IV, f. 158.) — « *Nef* à caige « à deux voiles. » (Hist. de Loys III, due de Bourb. p. 231.) — « *Nefs*, tant de guerre, que de cour, « c'est-à-dire de course. (Ibid. p. 286.) — 2^o Ostensoir. On dit encore à Paris la *nef* de S. Paul, pour le Saint Sacrement : « Un reliquaire d'or, en façon « d'une *nef* à porter le corps nostre seigneur, que « .ii. angelos soustiennent. » (Invent. de Charles V, p. p. Choisi, p. 526, an. 1380.) — 3^o [Vase allongé et de vaste capacité, ayant forme de nef ; on le plaçait sur la table en face du seigneur. Il renfermait sous clef, par crainte d'empoisonnement, tout ce que la cuisinie ne fournissait pas, c'est-à-dire les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers : « Devant « Garin tint Mauvoisin la *nef* Toute fu pleine de vin « et de claré. » (Garin.) — « Une grand *nef* d'argent « dorée, plumetée par dehors et est assise sur une « rivière et a aux deux bouts deux grands dalphins « et est assise sur deux angles et deux hommes qui « chevauchent. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Avoir rappareillié et mis à point une *nef* d'argent « doré du roy nostre sire, en laquelle il a ressoudé « les quatre chesnes qui soustiennent ladite *nef*, « en chascun desquels il a mis une grosse cheville

« d'argent ; et avoir ressoudé et redrelié l'un des « chiens du bout d'icelle *nef*. » Avoir appareillié une « des roes de la *nef* d'argent dorée de madame la « royne, et avoir ressoudé et rassiz un lyon d'ar- « gent emmantelé sur un des bous de la dite *nef*. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 191, 192.) — « Il mettoit « aussy dans la *nef*, qui estoit sur la table, quelques « pieces de viande bouillies, et rosties, pour don- « ner aux pauvres. » (Estat des offic. des ducs de Bourg. p. 57.) — [L'étiquette de la cour de France conserva la *nef* jusqu'à la Révolution ; tantôt on l'appela cadenas, tantôt on lui laissa son nom : « Il « y eut un grand couvert chez Madame la Dauphine, « où Monsieur le Dauphin dina ; Villacerf, son pre- « mier maître d'hôtel, la servit avec le bâton ; la « *nef* était sur la table du prêt. » (Dangeau, Journal, t. XIII, p. 452.)]

Neffie. [Nêlle. On a dit par forme d'injure : « advocaciau de *neffies*. » (Lett. de Pasq. II, p. 797.)]

Neffle. [Fruit dit aussi mesle : « Comment sera « la cure d'un grant peuple seure En ton jone « parent tout plain d'envoiseure Qui garderoit à « peine une *nefle* meure Qu'il n'i meist les dens « tantost grant aleure. » (J. de Meung, Test. 551.)]

Neffier. [Arbre qui porte les nêlles : « Ses escuz « est vermez l'estoz, Et la cote roge desoz ; Bas- « ton et de *neffier* bien fet ; Bien fu armez au jor « de plet. » (Ren. v. 14587.)]

Negation—un. [« (En matière de fait) cil qui « nie n'enseigne pas nule raison de sa *negation*. » (Brun. Latin. Trésor. p. 480.) — « Obediencie offris- « tes ainz e subjeitiun ; En refui de co faites puis « appellaiiun ; Tost turnastes vostre est en la *nega- « tiun*. » (Thom. de Cant. p. 85.)]

Negative. [Proposition négative : « Li clerc si « dient, et il dient voir, que *negative* ne doit pas « queoir en proeve ; mais affirmative y queoit, por « ce qu'on le pot et doit prouver. » (Beaum. XXXIX, p. 47.) — « La mençoage est bien apparant, et est « en un cas affirmative, et en l'autre *negative*. » (Mod. et Rac. f. 237.) — « Se vous en voulés affirma- « tive, je vous en ferai la *negative*. » (Id. f. 240.)]

Negative (action). Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit : « Action confessoire et *negatoire*. » (Gr. Cout. de Fr. liv. III, p. 395.)]

Nege. [Neige : « A chou ke li flun sont grant, et « li plovasse, et les *neges* et les gielées. » (Henri de Valenc. p. 579.) — « Et de *nege* cheit tant et si « longuement, Que l'endemain au jour, ains prime « vraïement, Fu de *nege* cinq piez et plus. » (Guesclin, v. 19584.)]

Negée, adj. f. Tombé, en parlant de la neige :
Blanche est comme la *nef* *negée*. (Ms. 6812, f. 53.)

Negex. De neige : « Tel qu'un torrent enflé « d'ondes *negexes*. » (Am. Jamyn, p. 28.)

Negie. [Tombé, en parlant de la neige : « Elle « est simple et molt bien polie, Et plus blanche que « nois *negie*. » (Lai d'Ignaurès.)]

Negier. [Neiger : « Et saciés ke il *negoit* et il gieloit à celui point ke il se parti de la vile, tant asprement ke à paine ke li langhe n'engieloit en la bouche de cascade. » (Henri de Valenciennes, § 563.)]

Femme n'est qui plus m'aït chier,
Pour ce que mon corps est vain;
Bien sçay quant il doit *negier*
Ou pouvoïr, tout de certain. (Desch., f. 221.)

Negine, adj. f. Blanche comme la neige :

Cette charnure *negine*. (Baif, p. 31.)

Négligement. [Abandon : « Les subsides « outrés, les *negligemens* du commerce, du trafic, « le grand nombre de charges. » (Sully, Mémoires.)]

Négligement. [Avec négligence : « Ce que « on done doit l'on tenir don par autre tel corage « come il est doné; et por ce ne doit on pas doner « *negligement*. » (Brun., Latin, Trésor, p. 410.)] — « Tout est fait *negligement*, là où l'un à l'autre « s'attend. » (Colgr.)

Négligence. [1° Manque de soin : « Ta *netlée* « doit estre tele que ele ne soit haïe par trop d'or- « nement, mais tant que tu ostes la sauvage *negli- « gence*. » (Brun., Lat. Trésor, p. 372.) — « Le « *negligence* d'aucun on le malve garde n'excuse « pas contre autrui danache. » (Beaum., XXX, 57.)] — 2° [Faute, péché : « Proz est e sages e cortois; « Par *negligence* e par envie En avioï ier dil « folie. » (Chron. de Norm. v. 10602.)]

Il fist .v. anz, à ses despens,
De sa gens outre mer remandre
Pour cele *negligence* estandre,
En lieu d'oroïsons, et de charmes. (G. Guiart, f. 27.)

Négligous. Négligent. Dans S. Bernard, Serm. ms. p. 106, il correspond au latin *negligens*.

Negoces—osces. [1° Affaires, intérêts : « Nus « ki servet à Deu ne soi emploïe ez secularis « *negoces*. » (Job., p. 491.) — « Guillaume Corault « varlet et negociateur de Marguerite de Montagn... « gouvernant les *negoces* et besongnes d'icelle « Marguerite. » (J.J. 141, p. 183, an. 1391.) — « L'ar- « cevesque de Tours estant en la cour de Rome « pour les *negoces* de son eglise. » (Ord. t. V, 516, an. 1372.) — « En l'assemblée générale faite, criée, « publiée et tenue... pour raison tant du present « *negoce* que pour autres affaires de la ville dudit « Meung... » (1537, Notariat de Meung, Acte d'as- « semblée des habitants.) L. C. de D.] — « Voüs pour- « rez donner ordre à vos particullieres *negoces*. » (L'Am. rousse, p. 429.) — « Eschevins et esleuz au « gouvernement des *negoces*, et affaires de la ditte « ville de Blois. » (Coul. Gén. t. II, p. 295.) — 2° Marchandises, vivres : « Nourris de lait de vaches, « de fruitages, herbagés, et d'autres tels *negoces* « dont on pouvoit voir, en aussi grande quantité « qu'on eut sceu faire dedans Paris. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 170.)]

Negotiateur. Homme d'affaires (voir le précédé-
dent) : « *Negotiateurs* de maisons. » (D'Argentré,
page 558.)

Negotiation, s. f. Négoce : « Quiconque exerce

« aucune *negotiation*, de quelque dignité qu'il use, « ou privilege, il doit respondre, devant le juge « lay, de la ditte *negotiation*. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, p. 513.)

Negotieux. Pénible : « Chose *negotieuse* et « soucieuse. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 333.)

Negrier. Espèce de raisin noir. (Oudin.)

Negrin. Noir : « Toute sa garde qui estoient de « trois cens chevaux de Maures de Grenades, dont « il y en avoit plusieurs *negrins*. » (Mém. de Commi-
nes, p. 131.)

Negromantien. [Nécromancien : « El avoit le « roy Henry avecques lui un *negromantien*. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 28.)]

Negueligence. [Négligence : « Ou cas qu'il y « aroit pourreure ou ruine esdiz edifices, par dé-
faute de malvaize retenure et par *negueligence*. » (Cart. de Corbie, f. 108, an. 1421.)]

Negrin. Aucun, dans les Poës, avant 1300, t. II, p. 902, et dans Marbod. col. 1670.

Neielé. [Niellé : « Espées as punz d'or *neielez*. » (Rol. v. 684.) — « El il as espiez *neielez* Et as buens « branx d'acer letrez. » (Chron. des ducs de Norm. v. 36162.)]

Neientage. [Vaurien, dans la Chron. des ducs de Norm.]

Neier. [Noyer : « Ne seit ocis o en Sebr *neiet*. » (Rol. v. 2798.) — « Cheivre, lasse, malvenue, Que « ma char et mon sanc demaine Voil metre à dolor « et à peine, Ne sai, à vivre ou à *neier*. » (Grégoire le Grand, p. 21.)]

1. **Neif.** [Neige : « Altresi blanches come *neif* « sur gelée. » (Roland, v. 3319.) — « La *neif*, et la « glace, et li gralles. » (Sign. du jugement, fol. 25, ms. de S. Germ.)]

2. **Neif.** Naturel (variante de *naïf*) : « Ceste cou- « ronne de ce mont est un rochier *neif* ainsi de luy « mesmes entaillé tout entour, à la hauteur le « moins de trois lances. » (La Salade, f. 21.)

1. **Neige.** Fesse (voir NAGE, NAIGE) :

Ma danoyselle aux grosses *neiges*.

Hérré, des deüx amour. p. 95.

2. **Neige.** Neige :

Neige et gresil sont en terre bouté ;
On oit chanter chacun parmi la rue. (E. Desche.)

Dites moy où n'en quel pays

Est Flora la belle Romaine...

Mais où sont les *neiges* d'antan.

(Yllon.)

Expressions. « *Neige* de beurre. » (Rabelais, IV, p. 256.) — « *Neige* de cresseme. » (Id. IV, 252, sortes de friandises.)

Neiger. [« El Trifon aparaila chevalerie por « veür cete nuit, e il avoit moult *neigé*, e ne vint « mie. » (Maccab. I, p. 13.)] — **Expression :** « Il a « *neigé* sur sa teste, » il a des cheveux blancs. (Oud.) — « Jà cinquante et six ans ont *neigé* sur ma teste, « il est temps de laisser les vers et les amours. » (Rons. p. 305.)]

Neln. [Nain : « Apres li vont deus chars corant
« Qui tuit sont de vitaille plein ; Et dui escuiers et
« un *neln* Les conduent sans plus de gent. » (Ren.
v. 22590.) — « Un *nelns* i prove sulement Vestu de
« paile estreitement. » (Lai du Désiré.)]

Neino. [Même sens : « Huguenin Sauleu dist au
« suppliaunt qu'il n'estoit que ung *neino*, qu'il lui
« l'ordroit le nez, si qu'il lui en feroit saillir le lait. »
(J.J. 173, p. 421, an. 1426.)]

Neir. [Noir : « Issi est *neirs* cum peiz k'est
« demise. » (Rol. v. 1635.) — « La *neire* gent en ad
« en sa baillie. » (Id. v. 1917.)] — Marbodus dit de
la pierre appelée *dionise* :

Dionises sunt neires tutes,
Et deguttées de *neirs* guttis.

On lit dans le latin :

Nigra micat rubescit dionisia consita guttis. (Marbod. f. 1678.)

1. Neis. [Même : « Plus erent cortois et vaillant
« *Neis* li povre paisant que chevalier en autres
« regnes. » (Brut, v. 10799.)] — « Nus ne se doit
« parjurer, *neis* por son pere. » (Beaum. Ch. 39,
p. 210.)

Et femmes ocist, et enfans,
Neis les petis, et les grans. (Brut. f. 110.)

Et si voions *neis* que li arbre
Sur les caillous, et sur le marbre
Croissent. (Desch. f. 487.)

... Il n'est nul plus grans peris
Au monde que de femme prandre,
Neis pas d'aler noier, ou pandre. (Id. f. 510.)

2. Neis. [Nez : « Quand li arcevesques oï la letre
lire, si li chei li *neis*. » (Mén. de Reims, § 474.)]

3. Neis. [Nef : « Et le prist uns granz orages, si
« granz qu'il sembloit que la *neis* montast aux
« nues. » (Mén. de Reims, § 66.)]

4. Neis. [Action de nettoyer : « Lesquels (accord)
« fait mention des hentis, des voies, des *neis*, des
« ouvertures et des resures. » (J.J. 53, p. 53, an. 1313.)]

5. Neis, neiz. [Pluriel de *neif*, pour naïf. 1^o Serf
de naissance, aux leur. de Littleton, sect. 286.] —
2^o Natal : « Onques telle servitude ne fut veue, ne
« oye, en quelque royaulme envers son roy *neiz*. »
(Preuv. sur le Meurt. du duc de Bourg, p. 320.)

Nekedent. Cependant :

La fable oïr velés, je crois,
Du rouge corselet, et *nekedent*
Jou le dirai, pour vos oster d'esfroi. (Vat. 1490, f. 175.)

Nel. Contraction pour *ne le*. (Voir sous *Ne*.)

Nel tenés pas à violonie,
Se douce amie vous apel,
Quar je ne truis nul non plus bel. (Ms. 7218, f. 178.)

Nelle. s. f. Grain, nielle : « Orge v. ou vi. francs,
« vesse, *nelle*, tout ce vandoit aussy cher à la Val-
« lée. » Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1432,
p. 154.)

Neller. Nieller. (Oudin.)

Nelleure. Niellure. (Cotgr.)

Nelui. Aucune personne, aucune chose :

Et si ne laissast por *nelui*,
Qu'elle ne feït son voloir. (Ms. 7615, I, f. 61.)
Il ne doit de *nelui* mesdire. (Ibid. f. 113.)

Nemaus. Nîmes :

Bianquaire, Albe, et cil de *Nemaus*
Promietent François moult de maus. (G. Guiart, f. 92.)

Ne may que, ne mes que. Voir *Ne mais que*
sous *Ne*. Sinon :

Noise n'y font, ne crierie,
Qu'on ne le tiengne à moquerie ;
Ne may que le sepulchre baisent. (III Mar. p. 342.)

« Chil qui se veut mesler de advoocation,... si doit
« jurer... que il ne soustendra, à son essient, *ne*
« *mes* que bonne querelle, et loial. » (Beaum. Ch. 5,
p. 33.) — « Nous n'entendons à parler, *ne mes* que
« des coustumes de court laie. » (Ch. 39, p. 216.)

Ne mie, adv. Non pas :

Quar, por ce, le fist il, por voir,
Que il i eust acheinon
De lui rendre grant guerredon,
Ne mie por lui decevoir. (Ms. 7218, f. 122.)

Nemo. Nul :

Pour ce qu'on me voit en tristeur,
Et que je suis comme *nemo*,
L'en se moque de ma douleur. (Desch. f. 223.)

Ne m'oubliez mie. [Myosotis : « Et à elle pre-
« senteray Des fleurs de *ne m'oubliez mie*. » (Charl.
d'Orl. *Ballade*.)]

Nemours. Brantôme, faisant l'éloge de M. de
Nemours, parle de son adresse à tous les exercices
et à tous les jeux ; « il jouoit tres bien à la paulme,
« aussi disoit on les *revers de Monsieur de*
« *Nemours*. » (Cap. Fr. t. III.)

Nen. [Non : « N'es-lu en gloire ! *nen* peus morir. »
— « Le fruit que Deus vous a doné *Nen* a en soi
« gueres bonté. » (Myst. d'Adam, cité dans l'Hist. de
la Langue française de Littré, II, p. 86.) — « Plus est
« isnels que *nen* est uns falcons. » (Rol. 1529.) —
« Ensi eut li conestables par sens, *nen* par grant
« fait, le ville et le chastiel de Haimbon. » (Froiss.
t. VIII, p. 257.)]

Vers sa fame se radreça,
Qui en la corbeille est versée ;
Mallement l'eust confessée,
Ne fust Simons qui li escrie,
Fui toi musart, *nen* tue mie ;
Bien vous que tu es au-dessus. (Ms. 7218, f. 50.)

Expressions : 1^o *Nen Dea*, non de par Dieu. (Colgr.)

— 2^o *Nen plus*, non plus : « Ma vailleur, ne ma
« proesse ne se pourroit *nen plus* prendre à la vos-
« tre, que la clarté de la lune se pourroit prendre
« à celle du soleil. » (Lanc. du Lac, II, f. 129.)

Nenal. [Nenni, de *non aliud* : « Coment ! fait
« Saint Thomas, avez me desfié ? *Nenal*, fait Joco-
« lins, mais ço vus ad mandé Li reis. » (Thom. de
Cant. p. 130.)]

Neuil. [Nenni, de *non illud* : « *Neuil* pour voir,
« il ne puet estre ainsi. » (Cocci, IX.)] — « Ilé mon-
« nier, pourrai je moudre ? *Neuil* voir, pucelle,
« anclore. » (Chans. Fr. du xiii^e siècle, ms. Bouh.
f. 269.)

Demande à Richart en creance
S'o lui la mer passera,...
Et cil respont, *neuil* encores. (G. Guiart, f. 32.)

Nenin. Nenni, au ms. 6812, f. 52.

Nennil. [Nenni : « Il respondirent que *nennil*. » (Froiss. II, p. 468.)]

Certes bien le poez savoir,
Tant i avez sovent tasté,
Se il i sont, *nennil*, per Dè. (Ms. 7615, II, f. 177.)

Nennin. [Nenni : « Et l'eussent bien voulu avoir « plus bref, s'ils l'eussent pu, mais *nennin*. » (Froiss. Buchon, II, 247.)]

Nenny. [Nenni : « Un doux *nenny* avec un doux « sourire. » (Marot, épiqr. de ouy et senny.)]

N'en parlez plus. Cet mot est pris substantivement dans l'exemple suivant : « S'il fust demeuré « dans les termes de ce pardon, tout ce qu'il avoit « forfait par le passé estoit un *n'en parlez plus*. » (Lett. de Pasquier, II, 348.) C'est-à-dire comme non avvenu.

Nenul. Nenni : « Cil dit au conte, sire, se vous « volez, je ferai tous ceus que vous veés la sus, « sailliz à val ; le cuens respondit, *nenul*. » (Cout. de G. de Tyr, Marl. V, c. 650.)

Nephande, adj. m. et f. Horrible, exécration, en latin *nefandus* : « Plusieurs gens de bien, qui virent « ce crime *nephande*, la accoururent. » (J. d'Aul. Ann. de Louis XII, f. 71.)

Nephandissime, adj. Très affreux : « Grief, et « *nephandissime* erime. » (Tri. de la Noble Dame, ch. IV, p. 15.)

Nephas, s. m. Crime, en latin *nefas*.

... Annas, et Cayphas,
Qui furent tout plain de *nephas*. (III Maries, p. 157.)
Sans mal vesquit, et sans *nephas*. (Ibid. p. 379.)

Nephritide. Gravelle. (Oudin.)

Nephe. [Nefle : « De la navée de *neples* (on paiera) « une coupe. » (Tailliar, recueil, xiii^e s., p. 475.)]

Ne po roc. [Cependant, au Roman du Renart, v. 18067.]

Neporquant, nepourquant. [Cependant : « Tu (Eve) es trop tendre, et il (Adam) trop dur ; « Mais *neporquant* tu es plus sage. » (Myst. d'Adam, dans Littré, Ilist. de la Langue Fr., II, p. 80.)] — « Voel fere un noviau chant, *neporquant* ma joie est « tournée en plor, si ne puis avoir l'amor de cele « qui mon cuer a. » (Chans. du xiii^e s., ms. Bouh. f. 134.) — « Le pais estoit exilié de guerre, *nepour-quant* li aucun avoient à mengier souffisamment. » (Ilist. de Du Guescl. par Men. p. 491.)

Neptum. Neptune :

Un Vulcan, un Mars, un *Neptun*. (A. Jovin. 57.)

Neptunales. Fêtes en l'honneur de Neptune. (Cotgr.)

Nepveu. 1° Neveu, cas régime, du latin *nepotem*.

L'onele son *nepveu* vitupere,
Et ses nieps lui est rumoreux. (Desch. f. 444.)

2° Petit neveu : « Je vous declare que je suis filz « au Bossu de Suave. Ayez courage, beau *nepveu*, « dist Caradoce, vostre pere le Bossu fut mon oncle, « car sa seur esposa Thelamon mon pere. » (Percef. t. V, f. 110.) — 3° Petit-fils ; c'est le sens du latin :

« Estoit ja tenu, et reputé *nepveu* du roy Asliages, « comme filz de sa fille. » (Ilist. de la Tois. d'or, II, f. 199.) — « Certes, Madamc, il me semble que vous « estes ma grant dame, mere de mon pere, et « femme au bon roy Mehaigné : Beau *nepveu*, dist « la dame, il est ainsi. » (Percef. V, f. 95.) — « Item « doresnavant ayeul ou ayeule ne pourront pren- « dre la gardenoble de leur *nepveux* en ligne « directe. » (Cout. Gén. I, p. 895.) — « Fust à nos « ancies fort familier et frequent, pour la proxi- « mité de parentage, le mot de *nepveu*, non pour « le regard de l'oncle ains de l'ayeul, c'est-à-dire « pour ce que nous disons, par un contour de lan- « gage, petit-fils. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 50.)

Nepurquant. [Cependant : « Mais *nepurquant* « si est il asez melz. » (Rol. v. 1743.)]

Nequedent. Néanmoins :

Amors, qui fist de moi tout son conmant,
M'a de chanter doné moult bon voloir,
Et *nequedant*, n'ai pas le cuer joiant.
Poés. av. 1300, t. II, p. 686.

... En oi parler :
Sempres la prist molt en amer ;
Ains ne la vit, et *nequedent*
Si l'amoit il. (Fabel. de S. Gerin. f. 43.)

Nequerent. Même sens :

Bien le connut, mais *nequerent*,
Ne le pot croire fermement. (Ms. 7989², f. 53.)

Nequetant. [Bien du tout, comme *ne tant ne quant* : « Et estoient tous bien introduits que point « ne parlassent du roy sur la vye *nequetant* l'un « l'autre. » (Froiss. XVI, f. 190.)]

Nequident. Cependant : « *Nequident*, dedens la « ville, ne dedens maisons riens ne prendroit, ne « damage ne feroit. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 597.)

Nequuns. Aucun : « *Nequuns* homs ne doit « estre ajourné fors de la vilté. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 102.)

Ner. Noir :

Tant aura de *ner*, et de gris,
Que j'en serai toz annuiez. (Ms. 7996, p. 70.)

Nerat. Petite monnaie de cuivre : « Item, pour « son grain de la Ruelle, contenant environ un « demi quarl, ... un *nerat*. » (Dénombr. de la terre de Montmor, 1396.)

Nerant. Noirand. (Cotgr.)

Nerecur— or. [Noircure : « Après vint l'oscurté « si grant, E les tenebres, la *nerçors*. » (Chron. de Normandie, II, 2074.) — « La *nerecur* (de la dure « mère) apert as eus. » (De Mondeville, f. 56.)]

Nerchir. [Noircir : « Quand Herald sus (les « sains) sa main tendi, La main trembla, la char « *nerchi*. » (Rom. de Rou.)]

Nercir. [1° Noircir, au propre et au figuré : « Dunc commença mer à mesler, Undes à creistre, « à reverser ; *Nerist* li ciel, *nerist* la nue. » (Wace, Vierge Marie, p. 4.)] — « Sathan et li altre « *nerci*, c'est-à-dire les démons. (Ms. 7218, f. 299.)

Lessent aller quarrius *nerresser*,
Si espés que l'air en *deserré*. (G. Guiart, f. 312.)

Parlant des crimes des Templiers :

La terre et l'element,
En estoient trestoute *nerci*. (Ms. 6812, f. 76.)

Ne France ne fu tant triblée
Comme elle fut, celle journée,
Et moult en *nerci* la noblesse. (Id. f. 54.)

Tot le vis le *nercit* et taint,
De la honte que'le en ot. (Ms. 7615, I, f. 113.)

2° Allristler :

..... Merci
Ne puis goûter d'un cuer *nerci*. (Ms. 6812, f. 60.)

Maintes gens ont, pour li, le cuer *nerci*. (Desch. f. 383.)

Gens, et chevaux n'ont tout le cuer *nerci*. (Id. f. 430.)

Mais j'ay le ener forment *nerci*,
De ce qu'il dist. (Id. f. 569.)

Ne cuer couré, ou nul plaisir n'abite,
Nerci de ducil, et aggravé de peine. (A. Chart. p. 532.)

Nercoier, v. Noircir.

Le bacou sent, si s'esblahi
Quo li herres ont en foi,
La coanne vit *nercoier*,
Puis le commence à déloger. (Fahl. ms. p. 85.)

Neret. [Petite monnaie de cuivre : « Une grande quantité de mailles ou *nerets*, pesant le poix de soixante six livres pesant ou enviroin. » (J. 198, p. 572, an. 1462.)] — « Les sept sols six deniers « *nerets* valent quatre sols six deniers parisis et « les soixante sols *nerets*, trente six sols parisis ; « c'est pourquoi le *neret* vaut environ un quart « moins que le tournois, et le parisis un quart plus « que le tournois... il semble que le *neret* soit dit, « à la différence de la monnoye blanche. » (Laur.) — « On vendoit 4 doubles, ou 6 den., autant de « persil, ou de cerfeuil que on en avoit eu quinze « jours pour un *neret*. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, ann. 1438, p. 480.) — « La somme de « sept sols six deniers *nerets*, qui valent quatre « sols six deniers parisis. » (Cout. Gén. I, p. 408.)

Nerf. [« Trestuit si *nerf* mult li sunt estendant. » (Rol. v. 3970.) — Le mot n'est pas relevé au Gloss. de M. L. Gautier.]

Va ferir le mort home,
Et sur cuir, et sur *ners*. (Ms. 7615, II, f. 172.)
Cnisiez les racines, et *ners*. (Id. f. 177.)

Expressions : 1° « *Nerfs*... lien de fer duquel on « enierre aucun, cepz de prison. » (L. Trippault.) — 2° « *Nerfs* d'un livre » (Oudin), ficelles passées dans le dos d'un livre relié : « Relie à *nerfs* « fendus. » (Id.) — 3° Strozzi, écrivant à Montluc enfermé dans Stienne, lui dit : « Que s'il n'avoit un « *nerf* de tramontane, il ne le pouvoit secourir. » (Montluc, I, p. 459.) Voir TRAMONTANE.

Nerferu. Nerf-ferure. Engorgement inflammatoire du tendon fléchisseur chez le cheval, (Oudin.)

Nerffeure. Même sens. (Méd. des chevaux, 7.)

Nerion. Laurier-rose. (Oudin.)

Nerme, s. m. « Ces rapetasseurs, et lheriacleurs « et vendeurs de vent à la livre... me sont un neant, « un rien entre deux plats, et un *nerme*, comme « l'on dit à Orléans. » (Contes d'Eutrap. p. 271.)

Neron. [« Laquelle navreure avint par aucunes

« choses, qui sont autour d'une hache, que l'en « nomme *nerons*, et sont trenchans. » (J. 173, p. 92, an. 1427.) — « Le suppliant getta audit Cleret « la serpe, et du bout d'icelle, nommé *neron*, chey « sur cornet dextre de la teste dudit Cleret. » (J. 161, p. 68, an. 1406.)]

Nerprun, s. m. Plante : « Graine *nerprun* « signifié j'ayne ma brunette. » (Recreat. des Dev. amour. Blas. des herb. p. 61.)

Nerté. [Noirecur. (Ren. v. 24298.)]

Nervé. [1° Soulevé par des barres, de la filasse ou de grands nerfs de bœufs : « Mes un escu *nervé*, « ce dit avoir vouldra El lance de moison ; ne plus « ne demanda. » (Cuvelier, v. 1732.)] — « Escu « convenable *nervé*, et lié, selon l'usage accous- « tumé. » (Bout. Som. rur. p. 883.) — « Se l'escu « de Lyonnell ne fust bien *nervé*, il n'eust eu pouoir « de recevoir l'ung des coups. » (Perceff. II, f. 61.) — Les selliers se servent encore aujourd'hui de ce terme. — 2° Se dit des nervures d'une couleur différente du fond : « Escuyers vestus de velours verd, « *nervez* de drap d'or. » (La Colomb. Théat. d'hon. t. I, p. 181.)

Nerveure, s. f. Barre, nerf de bœuf renforçant le bois du bouclier : « Il se redressa, et frappa le « chevalier amont sur l'escu si rudement qu'il luy « alla fendre d'oultre en oultre, si que il fut cheu « en deux pieces, si ne fust la *nerveure* dont il « estoit *nervé*. » (Perceff. II, f. 126.)

Nerveusement, adv. Vigoureusement. (Cotgr.)

Nerveux. [« Qui a le col gros et fort et bien « *nerveux*, si se couroce volentiers. » (Alebrant, fol. 70.)]

Nervins. Grosses cordes des voiles : « Les *ner-* « *vins* des bonnettes. » (Cotgr.)

Nervosité, s. f. Vigueur. (Cotgr.)

Nervu, adj. m. Nerveux.

Le col ot long, *nerveu*, et gresle. (Ms. 7218, f. 280.)
Qui grans fut, et roide enhantez,
Gros, et *nervus*, à dire voir. (Desch. f. 293.)

1. Nes. [Même (voir Nes) : « C'on n'i porroit oïr « *nes* Dieu tonant. » (Aiol. v. 2430.)]

Et sa beantez tant me confont,
Que ge ne los *nes* regarder,
Amour et Jalousie, us. S. G. f. 111.

Li rois l'amoit de tel amor,
Que *nes* son filz de sa moïller,
N'avoit il de noient plus cher. (Parton. f. 126.)

2. Nés. [Nes : « Trenchet le *nés* e la buche e les « denz. » (Rol. v. 703.) — « Grant unt les *nés*. » (Id. v. 1918.) — « A l'un engloïent li pié, et à l'au- « tre les mains, au tiere li doit, et li *nés* au quart. » (Villehard. § 563.)]

3. Nés. [Neveu : « Chi ad juget mis *nés* à rere « garde. » (Rol. v. 838.) Voir Nies.]

4. Nés. [Nef : « Ensi assauroient deus *nés* à une « tor porce qu'ils orent veu que à cel jor n'avoit « assilli que une *nés* à une tor. » (Villeh. § 240.)]

Ne 's. [1° Ne les : « Là sunt neiez, jamais *ue 's* reverrez. » (Rol. v. 690.)]

Anglois le siege environ tiennent,
Francois a haste là servitement,
Ne 's l'essent pas engressier. (G. Guiart, f. 40.)

Il aiment plus deniers que ne fet un choe,
Qui ne 's paie sur l'ongle, si braie come poe.
Ms. 7615, II, f. 141.

Se vous veez un fol foie vie mener
Ja, por ce, ne devez vostre bon sens muer,
Ne por lor grez avoir ne 's devez resambler.
Ms. 7218, f. 334.

2° Ne le :

Rois Piramus l'avoit levé
Sor trestoz caus de son regne,
Cil ne 's deportoit de noient. (Parlon. f. 124.)
Quar l'asue n'est pas costumiers
D'aler, se l'en ne 's semonoit. (Id. f. 56.)

Nesciement. Par ignorance : « Ayant eu sa despesche, s'en alla après, fort *nesciement*, « trouver le roy qui trouva fort estrange la façon de ce pauvre philosophe d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur. » (Brant. Cap. fr. 1, 52.)

Nescio vos. Formule de refus empruntée au latin : je ne vous connais pas : « Luy respond, « *nescio vos.* » (Arrest. amor. p. 292.)

Les Anglois vcnans du pays,
Qui avoient le vent pouep lors,
Se trouverent moult esbays,
Quant on leur dit *nescio vos.* (Vig. de Ch. VII, p. 115.)

Nesge. [Neige, dans Froiss. I. XV, p. 291.]

Nesi. [Lassé : « Li prouvos des marchans qui estoit *nesis* d'estre sour les camps et riens faire. » (Froiss. I. VI, p. 69.)]

Je ne seroie jà *nesis*
De parler, en trois jours entiers. (Froiss. Poës. p. 364.)

Neste (gros de), s. m. Sorte de monnaie. (Voy. Du Cange, sous *Moneta*, p. 512.) — Le Dict. de Trévoux dit qu'elle fut nommée ainsi de la tour de Neste, à Paris, où on commença à la fabriquer. Il ajoute que « la *nestle* valoit quinze deniers, ou un « sol parisien, » et qu'« il y en avoit qui valaient « six blancs. »

Nesplier. [Néflier : « Escorce de pruniers et de « *nuspliers.* » (Alebrant, fol. 19.)] — « Scachez que « tous arbres portans fruit sont heritages, fors « cerisier boscage, *nesplier*, qui ne sont pas entez ; « sont tenus pour meuble. » (Bouteill., Som. Rur. page 429.)

Nessement. Principe, origine : « Honneur qui « el cuer a son *nessement.* » (G. Guiart, p. 352.)

Nessence. Naissance :

Et dit, filles, or m'entendez,
De moi vos *nessence* prenez. (Ms. 7218, f. 257.)

Nestié. Nelloyé : « Aussi leur vient roigne de « gresse, quant ilz demeurent ou chenil sens chas- « cier, et le chenil est mal *nestié.* » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 102.)

Nestois, s. m. Sorte de monnaie :

Mais ne me present un *nestois*
La gent de ceste region. (Ms. 7615, I, f. 68.)

Nestor. Guerrier qui avoit vu trois âges d'homme et assista au siège de Troie. Par extension vieillard âgé et respectable. Branlôme dit du cométable de Montmorency : « Aussi l'appelloit on le « vieil, sage, et fin *Nestor* des François. » (Cap. fr. I. II, p. 118.)

Nestoyer. Dissiper : « Par ta vigueur, *nestoye* « cet orage. » (Molinet, p. 138.)

Nestre. Naitre, survenir : « En mai quand *neist* « la rosée. » (Chans. ms. Bouthier, fol. 247.) — « Moult se doute que mal n'en *nesse.* » (Ms. 7218, f. 200.) — « Or sai que d'amer *nest.* » (Ms. 6812, folio 60.)

Nestrocque. Monstrelet dit de Thomas de Herpighen, rangeant ses troupes dans la plaine d'Azincourt pour la bataille : « Après qu'il eut fait les « dictes ordonnances, jetta en hault un baston qu'il « lenoit en sa main en disant *nestrocque*. » (Monstr. vol. I, ch. 147, p. 228), c'est-à-dire *now strike*, frappez.

Nesun. [Aucun : « Se il vos conissoit par *nesun* « sens. » (Aiol, v. 339.)]

A qui riens *nesune* n'osterent. (G. Guiart, f. 290.)

James ne seroit mesdisauz

En *nesun* lieu où il sachent entendre.

Poët. avant 1300, t. I, p. 523.

Partent, et se mettent en voye,
Ung peu devant le point du jour,
Afin que *nesun* ne les voye. (Coquill. p. 171.)

Aussi reconnoissoit il bien
Ses servans, dont n'avoit *nesung*
A qui, après, ne fist du bien. (V. de Charles VII, p. 134.)

Nesunement, adv. Nullement :

En bon espoir est ma plaisance née,
Qui ne me voelt *nesunement* guerpir,
Ains s'est, dou tout, en moi abandonnée.

Froiss. Poës. ms. p. 50.

Net, adj. Net, pur, propre : « Doivent tenir chascun son limier en sa chambre, pour trop de rai- « son, car ilz en sont plus *nez*, et ne deviennent « plus tart roigneux. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 210.)

Quant je fui bias lavez, et tels
Que *nez* estoie, et espurez. (Ms. 7218, f. 358.)

« L'autre lui dit qu'elle n'estoit pas *nette* du « corps, dont celle parole alla tant qu'elle en perdi « son mariage. » (Chev. de la Tour, illustr. à ses filles, f. 47.)

Nes de pechié ist hors des fons. (Ms. 7218, f. 152.)

Ses esperons cointes, et *nez.* (Ms. 7615, II, f. 149.)

Armez d'atours riches, et *nez.* (G. Guiart, f. 298.)

Les boillons dont l'eve sordoit,
Moult estoit clers, et *nés.* (Ms. 7218, f. 357.)

Par places *netes*, et par bourbes,
Reviennent vers lui à granz tourbes. (G. Guiart, f. 42.)

Expressions : [1° « Tout à net, » tout net : « Laquel bataille dou conte li Turc desconfirent « tout à net. » (Joinv., § 274.) — 2° « Elre mis au « net, » se trouver à sec : « J'ay aucunes fois esté « rué jus et tant près mis au net que je n'avoie sur « quoy monter. » (Froiss. I. XI, p. 119.)] — 3° « La « manière de faire hommage, si est celle : premie-

« rement l'homme *mis au net*, c'est à dire chaperon « abattu, et sans couleau qui porte deffense. » (Bout. Som. Rar. lit. 82.)

Nettaieure. [Ordure : « En laquelle place l'on « porte communement les *nettaieures* et ordures. » (J. 103, p. 104, an. 1372.)]

Neté. *Netleté*, propreté, pureté :

Neté de corps vous soit controuée,
Joyeux soiez sans estre escandelis. (Desch. f. 158.)

Neteé. [Même sens : « En Egypte on puet miels « apercevoir ces choses par la *neteé* de l'air. » (Comput, f. 13.)] — « Ta *neteé* doit estre tele que ele « ne soit hâte par trop d'ornement, mais tant que « tu ostes la sauvage negligence. » (Brunett. Lat. Trés. p. 372.)

Ja qui dira
Cest *Ave Maria*,
Ne trouvera
Son cuer, ne son pensé,
Descesperé,
S'en *neteé*.
Le dist de cuer. (Poët. fr. t. II, p. 831.)

A dame malement avient
Quant ele n'ele ne se tient;
Avenandise et *netes*
Vault mieux que gaste blautez. (Ms. 7218, f. 132.)

Netelé. *Nettoyé* : « Estriers, lorains, frains « *netelez*. » (G. Guiart, f. 345.)

Netement. [Complètement : « Que toute nostre « vie puissions bien servir *netement* et de bonne « volenté. » (Psautier, f. 493.)]

Netter. Purifier :

Amours *netié* et escure
Le cuer k'ele a bien saisi,
Vaillant le fait, et hardi. (Vatic. 1490, f. 125.)
Je prie nostre seigneur que si mon cuer *netie*,
Que mes n'en puist issir vanité, ne folie.
Ms. 7218, fol. 272.

Netoier. [Nettoyer, purifier : « Les maisons « firent baloier, Desseurre et dessous *netoier*. » (Blanche et Jehan. v. 4580.)] — « El moult doit chas- « con espargnier et *netoyer*, sa conscience, et bien « garder que par lui ne soit bleece la foi ne empi- « rier. » (Assises de Jérusalem, 103.) — « Lors list « crier li rois Phelipes que la citeiz fust *netoie* des « cors des Sarrazins. » (Mén. de Reims, § 56.)

Tous les diables vous puissent *netoyer*. (Desch. f. 330.)

Netoieure. [Balayure, ordure : « Comme le « suppliant eust admené le tumberel... pour vnder « grant foison de *netoieures*, qui estoient issues de « l'ostel de son maistre, et icelles *nettaieures*... » (J. 163, p. 407, an. 1409.)]

Nettaieure. [Voir le précédent.]

Netteé. [Netleté, propreté, pureté : « En atem- « prance et en *netteé*. » (Rois, p. 2.)] — « (La Sainte « vierge) La nete fleur, la nete rose, La *nettees* de « tout le monde. » (G. de Coinsy, p. 186.)]

Nettelet. Diminutif de net. (Colgr.)

Nettement. 1° Chastement : « C'est la preude

« femme qui met peine, et le travail à tenir *nette- « ment* son corps. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 55.) — « A maintene sa venfeté *nette- « ment* sans reprouche. » (Id. fol. 54.) — 2° Entière- ment, absolument : « Fut *nettement* guerier. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 180.) — « La ville fut « si *nettement* arse qu'il n'y demoura onques pour « établir, ne loger un cheval. » (Froissart, liv. III, p. 209.) — [« Il avoit si *nettement* conquis toute « l'Escoce que n'i avoit ne ville ne chastel ne forte- « resce qui n'obeist à lui. » (Froiss. liv. III, p. 318.)]

Nettoier. [1° Nettoyer : « Ferrais est cil qui « tient les pavellens au soudanc et qui li *nettoie* « ses maisons. » (Joinv., § 142.)] — 2° Purger d'un blâme : « El outre dit messire Guillaume Helmen, « pour moy *nettoyer* et purger de tout blasme. » (Froiss. Buch. II, III, 73.)] — 3° Libérer d'une dette : « Si vous conseille que vous fassiez traier devers « ledit Berthaut, que volentiers vous prendrez sa « fille à femme, à la fin qu'il vous oste et *nettoie* « de toutes dettes. » (Ibid. 91.)] — « *Nettoyer* une « personne, la courtine. » (Oudin.)

Nettoyable, adj. Qu'on peut nettoyer. (Oudin.)

Nettoyeure, s. f. Balayures : « La dite cureure, « ou *nettoyeure* sera oslée, et portée aux lieux « accoustumez. » (Ord. I, II, p. 380.)

Netunus. Neptune :

I vindrent *Netunus* et Mars. (Ms. 7615, II, f. 189.)

1. Neu. Participe passé de nuire :

Trop haster a bien *neu* souvent. (Vat. 1522, f. 150.)
..... On a souvent veu,
Auc le petit a bien, à grant, *neu*. (Desch. f. 35.)
Aucun pechié ne m'avoit *neu*,
Quant j'ai si tost fame espoué. (Ms. 7218, f. 266.)

2. Neu. 1° Nœud, enlacement d'un fil : « Et aussi « deit l'en couper le fil près du *neu*. » (Modus, fol. 135.)] — 2° Ornement représentant un nœud : « Item, 17 siphirs en un *neu*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 41.)]

De tous les culz laiz, et maugraceut,
Brodez de bran, et noirs comme arrement,
Taschiez dehors, puans, et plains de *neu*.
Et brinbaudes, et cloquettes sonnans. (Desch. f. 212.)

3° [Partie dure dans le bois : « Et se il a un *nnœf* « fust ou il i ait *neu* fort, il i puet ferir une cheville « sanz meffet. » (Liv. des Mët. 107.)] — « A dur ou « mauvais *neud*, mauvais coing. » (Colgrave.)] — 4° [Partie de la gorge qui fait saillie sous le menton : « Car combien que beau semblant monstre, Le ris « ne doit point passer oultre Le *neu* de la gorge, à « nul fuer. » (Bruyant, dans le Ménagier, II, p. 26.)] — 5° Mariage :

Mais ils auront service de mestiers,
Ou chascun va metre son fiens,
La ne sera pas li boire trop chiers,
C'est pour mal *neu* dont je suis confiens
De graz aront assez, et d'autre riens. (Desch. f. 214.)

6° Morceau de chair levés sur les quatre flancs du cerf : « Puis oste les antoires, que aucuns appel- « lent les *neus* du cerf : les antoires sont une haute

« char qui est au côté du col, et joint aux espau-
« les. » (Modus, f. 29.)

Et après ces l'escorcherés,
Les *neus* n'y devez pas lesser.

Font. Guér. Tres. de Venn. ms. p. 40.

Neuches. [Noces, dans Froiss. t. XVII, p. 515.]

Trais que jadis furent grans *neuches*

Faites, sans mal, et sans repreuches. (III *Maries*, 131.)

Neuctamentement. [Nuitamment, aux Ordonn.,
t. IV, p. 295, an. 1334.]

Neve. [Nouvelle : « Et à un autre jour ensuiant,
« qui fu la veille de Pasques *neves*, l'an mil
« .ccc. .iiii. xx et .xv. » (JJ. 152, p. 320, an. 1397.)]

Neuer. 1^o Nouer : « Si fort *neue* homme au mar-
« rier. » (Besch. f. 452.) — 2^o Se rouler, se mettre
en boule : « Le herigon qui se *neue*. » (Id. f. 519.)

Nevers. Nom de ville : « Li perdriers de *Nevers*. »
(Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Neveu. [« Mi *neveu*, venés à moy aidier. »
(Joinv. § 277.) — « Li fix de mon frere m'est el second
« degré de lignage de costé en avalant, et l'apele on
« *neveu*. » (Beaum. XIX, 3.) Voir *Nepveu*.]

1. Neuf. [Nom de nombre : « Avec Constance fu
« bien *neuf* ans et demi. » (Berte, coupl. LIX.)]

2. Neuf, adj. [Nouveau : « Veez vous ce mur
« illec ?... — Oil, sire, dis-je ; pourquoi le dites-
« vous ? — Je le dis pourtant, dit le chevalier, que
« vous veez bien que il est plus *neuf* que les autres. »
(Froiss. II, III, 7, éd. Buchon.) — « Ung cœur loyale
« de fine espreeuve A plus de joye, quoy qu'il tarde,
« Que n'ont ceulx qui font dame *neuve*. » (Al. Char-
« tier, le Débat du Réveil-matin.) — « Ung collier n'est
« jamais si *neuf* que le premier jour qu'on le met ;
« car le temps envieillit toutes choses. » (Desper.
Cymbal, p. 165.) — « Faire pieds *neufs*. » (Colgr.)
— « Il est *neuf*, il durera longtems. » (Oud.) Cela se
dit de ceux qui ont l'air niais et badaud.

Neufchastel, s. m. Nom de principauté, en
Suisse, qui a un petit lac qui porte son nom : « Faire
« cette comparaison, c'est demander, comme l'au-
« tre, si la mer est plus grande que le lac de
« Neufchastel. » (Apol. pour Herod. préf. p. 15.)

Neufiesme, neufme. [Droit du neuvième, dit
aussi *mortuage*. Il consistait en la neuvième portion
des meubles dont les curés de Bretagne s'emparaient
dans la succession des personnes décédées, pour
leur sépulture et leur inlumination. Parfois il s'éle-
vait au tiers et prenait le nom de *tierçage*.] Voir
NEUVIÈME.

Neufains, s. m. Sorte de jen, cité par Rabe-
lais, t. I, p. 150.

Neufvain, s. m. Pièce composée de 9 vers.
(Art poët. de Sibilet, t. II, p. 81.)

Neuiesme, Neuvième. « Au *neuiesme* moy
« prist il regne. » (Ms. 6812, f. 52.)

Neufe. [Pâtisserie, en latin *nebuta*, au Gloss.
p. 521.]

Nevoid. [Neveu : « Guardet à lere, veit sun
« *nevold* gesir. » (Rol. v. 2885.)]

viii.

Neures. [Ordures, balayures : « Item que nul
« ne face porter ne getter en la grève de Loire, boes,
« *neures*, fiens ne ordures, sur peine de ladite
« amende. » (1415. Ordonnance de la prévôté d'Or-
« léans.) L. C. de D.]

Neust. Imparfait du subjonctif de *nuire* :

Grant fust l'occise, et greigneur fust

Se le vespre ne lor *neust*.

(Brut, f. 100.)

Neutilleux, adj. m. Noueux. Parlant du duc d'Or-
léans assassiné : « Adonques le peuple de la ville de
« Paris, lequel n'estoit pas bien content du dit duc
« d'Orléans, pour ce qu'ils entendoient que, par ses
« moyens, les tailles, et lous autres subsides s'en-
« tretenoient, commencerent à dire l'un à l'autre
« en secret, le baston *neutilleux* est plané. »
(Monstr. I, p. 32.)

Neutral. Neutre : « Il s'estoit resolu, par la deli-
« beration et advis de ses freres les cardinaux du
« Saint Siege, demourer *neutral* entre eux deux, et
« pere commun. » (Mem. de du Bell. I, V, f. 153.) —
« Desirant estre, entre eux deux, bon et confident
« mediateur, se declaroit estre *neutral*. » (Id. 159.)

Neutrale. [Neutralité : « Tiengne la *neutrale* en
« sa puissance. » (Froiss. XVI, p. 135.)]

Neutralement, adv. En neutre. (Oudin.)

Neutraliser, neutralizer. (Cotgr.)

Neutralité. [Même sens : « Du fait de l'église,
« pour le plus sur et pour ma conscience apaiser,
« j'ai toujours tenu la *neutralité*. » (Froiss. éd.
Buchon, II, III, p. 50.)]

Neutres, s. m. Nom odieux que les ligueurs de
Troyes, en 1588, donnaient à ceux qui n'étaient
point de leur parti. (Hist. de Thou, t. X, l. 90, p. 31.)

Neutrie, s. f. Normandie, Neustrie :

Donna tout en fié Normandie,

Qui donques avoit nom *Neutrie*.

(Brut, f. 77.)

Neuvaine, s. f. Compagnie, société de neuf.
Malherbe appelle ainsi les Muses, à cause de leur
nombre :

En ce malheureux siecle, on chacun vous meprise,

Et quiconque vous sert n'en a que de l'enny,

Miserable *neuvaine*, ou sera vostre appui ? (Malth. 84.)

Ménage, l. IV, p. 406 sur Malherbe, remarque que
Ronsard s'est souvent aussi servi de ce terme, en
parlant des Muses. [« Adieu, troupe sçavante, adieu
« belle *neuvaine*. » (Rous. 678.)]

Neuvième. C'était une sorte de droit ; on l'ap-
pelait aussi « droit de mortuage. » Le glossaire de
l'Hist. de Bretagne l'explique par « droit des ecclé-
« siastiques sur les biens meubles des morts, réglé
« à la *neuvième* partie, au lieu du tiers qu'ils pre-
« noient auparavant. » — Le glossaire de Laurière
dit que c'est « la *neuvième* partie en un tiers des
« meubles de la communauté du décédé. » — La
note explique très-bien l'origine et la perception de
ce droit : « Anciennement il estoit d'obligation aux
« fidelles, et surtout lorsqu'ils n'avoient point d'en-
« fans, de laisser en mourant à l'église quelque
« partie de leurs biens, pour estre employés à la

4

« subsistance des pauvres ; et l'usage estoit alors que
 « le curé, ou le prêtre commis de sa part, alloit
 « chez le malade, l'exhortoit à faire l'aumone, et si
 « le malade ne le vouloit pas, on luy refusoit l'ab-
 « solution, le viatique, et la sepulture, et celui qui
 « estoit mort ainsi estoit appelé *desconfes*... Cette
 « discipline fut cause qu'il ne mourut presque plus
 « personne sans avoir eu soin de faire son testa-
 « ment, et d'y faire quelques legs pieux, selon la
 « quantité de ses biens. » — De ces legs, on fit
 « quatre parts, dont la premiere fut donnée aux
 « eveques en qualité d'executeurs testamentaires...
 « On regarda les eveques comme des heritiers gre-
 « vez, et ils eurent cette part, comme une espèce
 « de *falcidie*, qui ne leur fut pas contestée parce
 « que dans la ferveur de ce temps là, les eveques en
 « faisoient toujours un bon usage. » — Les deux
 « autres parties furent employées en aumones, ou
 « à faire dire des prieres, et la dernière fut donnée
 « au curé pour la *sepulture*, dou elle fut appellée
 « *mortuage* ; cette part du curé avoit été d'abord
 « fixée à la moitié, par Leon, ensuite au tiers, et
 « enfin Urbain III la fixa au quart... » — Il sem-
 « ble qu'en Bretagne, ainsi qu'en Angleterre, le
 « droit de *mortuage* ait été pretendu par les curez,
 « non seulement pour la sepulture, mais encor
 « pour estre indemnez des dismes, et des oblations
 « que peut estre les defunts avoient mal payées pen-
 « dant leur vie... En Angleterre, ce droit consistoit
 « à donner quelques animaux ; mais en Bretagne il
 « consistoit en la *neuvieme partie des meubles* du
 « defunt... En 1559 il fut réduit à la *neuvieme*
 « *partie d'un tiers* des meubles de la communauté
 « du decédé. » (Gloss. Laur. Note.)

Neuld. [Neveu : « Ne bien ne mal sun *nevuld*
 « ne respunt. » (Rol. v. 216.)]

Neyge. Neige : « Les pieds aussi blancs comme
 « *neyge*. » (Percef. I, f. 37.)

Nez. [Voir Nes. 1° Nez : « Poi aroie d'honneur, se
 « le vostre perdez ; Car trop a laide face cit qui n'a
 « point de *nez*. » (Guescl. v. 6805.)]

Mout le doie sa face qui son *nez* fait trenchier,
 Qui honit son lignage, l'en ne l' doit pas prister.

Not. du Rom. d'Alex. f. 4.

2° « Esprit épigramme, que je vous estale tout de
 « son long bien que je n'y trouve aucun *nez*. »
 (Pasquier, Rech. p. 794.)

Expressions : 1° « Sous un *nez* pointu, et joues
 « plattes, il n'y a rien de bon. » (Apol. d'Herod. 177.)
 — 2° « Si les subjets refusent d'obeir, et secouent
 « le joug, il faut que l'estal donne du *nez* à terre. »
 (Sag. de Charr. p. 176.) — 3° « *Nex* d'as de trefle. »
 (Oud.) — 4° « *Nex* d'as trefle. » (Cotgr.) — 5° « *Nex*
 « coupé. » (Id.) — 6° « *Nex* qui coupe. » (Id.) —
 7° « *Nex* de cire. » (Id.) ... « Ainsi que nous voyons
 « que tous les arrêts des cours souveraines ne sem-
 « blent avoir aucune force, au moins pour sortir
 « effet de pleine execution, sinon qu'il ait à la
 « queue une attache de cire ; aussi fait on, de tout
 « temps, en chaque republique, un *nez de cire* à la
 « loy, la tirant chaque legislateur à l'avantage de

« luy, et de ses favoris. » (Pasq. Rech. p. 882.) —
 8° « Haut *nez*. » (Colgr.) — 9° « *Nex* de pied de mar-
 « mite. » (Oud.) — 10° « *Nex* de pompette, » c. à. d.
 « gros et long. (Id.) — 11° « Avantage en *nez*. » (Cotgr.)
 — 12° « A *nez* frotté de vinaigre. » (Id.) — 13° « Le
 « *nez* fait à manche de rasoir. » (Id.) — 14° « Avoir
 « du *nez*. » (Id.) — 15° « Laver le *nez* à... » (Id.) —
 16° « Viedazer le *nez* à... » (Cotgr.) — 17° « Il a bon
 « *nez*. » (Oud.) — 18° « Il a eu bon *nez*. » (Ibid.) —
 19° « Tordre le *nez* à quelqu'un, » c'est-à-dire le
 « maltraiter. (Oud.) — 20° « Donner sur le *nez* du
 « roy, » faire de la fausse monnaie. (Colgrave.) —
 21° « Parler *nez* à *nez*, » de près. (Oud.) — 22° « Se
 « refaire le *nez*, » s'engraisser de quelques bons
 « mets. (Oud.) — 23° « S'arracher le *nez* du visage, »
 « s'offenser soi-même. (Ibid.) — 24° « S'arracher le
 « *nez*, pour faire deit à son visage. » (Foncem.
 « extr. de la 3^e race, ép. 206, dép. de Blois, f. 141.) —
 25° « Prendre son *nez* pour ses fesses, » se tromper.
 (Oud. Dict.) Nous disons « prendre son cul pour ses
 « chausses. » — 26° « Jeter au *nez*. » (Oudin.) —
 27° « Fermer la porte au *nez*. » (Ibid.) — 28° « Voyant
 « ce conseil n'avoir profité à son mary, auquel si,
 « auparavant, elle avoit tiré le *nez* d'un doigt, elle
 « luy allongea depuis de deux brasses » (Nuits de
 « Strap. II, p. 145), c'est-à-dire prit encore plus d'em-
 « pire. — 29° « Avoir le *nez* cassé. » (Oud.) —
 30° « Regarder une personne au *nez*. » (Id.) —
 31° « Mettre le *nez* dans un livre. » (Id.) —
 32° « Prendre au *nez*. » (Id.) — 33° « Regarder qui
 « a le plus beau *nez*. » (Id.) — 34° « Mener par le
 « *nez*. » (Ibid.) — « Menans les hommes par le *nez*,
 « comme buffles. » (Apol. d'Herod. p. 573.) —
 35° « Donner du *nez* en terre. » (Oud.) — 36° « Pre-
 « *nez* vous par le *nez*, » examinez-vous, vous avez
 « le même défaut. (Oud.) — 37° « Ils ont le *nez* fait
 « comme des sergens. » (Oud.) — 38° « Ce que vous
 « dites là n'a point de *nez*. » (Id.) — 39° « Il lui a
 « dit à son *nez*. » (Ibid.) Nous disons « à sa barbe, »
 — 40° « Il ma donné du monsieur par le *nez*. » (Id.)
 — 41° « Avoir un pied de *nez*. » (Id.) Cette façon de
 « parler vient de l'ancienne coutume, selon laquelle
 « celui qui faisoit réparation d'une injure, se prenait
 « par le bout du *nez*, et disoit qu'il avoit menti ; de là
 « vient encore cette façon de parler lorsque quelqu'un
 « ment : « Le *nez* lui enfle. » — « Se penoient au
 « *nez*, et baissoient le visage, et recevoient de
 « grans vergongnes. » (Ch. de la Tour, Instr. à ses
 « filles, f. 57.) — 42° « Fallut après s'en retourner en
 « France, avec un *nez* de honte. » (Brant. Cap. Fr.
 « t. II, p. 172.) Nous disons avec un pied de *nez*. —
 43° « Le *nez* aussi plat comme une andouille. »
 (Cotgr.) — 44° « Voulez-vous en françois braver un
 « homme, vous dites que vous le ferez bien camus,
 « ou que vous luy rendrez le *nez* aussi plat comme
 « une andouille : au rebours, l'italien dit, *tanto di*
 « *naso*, representant un demi pied de nez par sa
 « main qu'il attache au bout de son nez. » (Pasq.
 « Rech. l. VIII, p. 694.) — 45° « Autant leur en pent
 « au *nez*. » (Ilist. de Bertr. du Guescl. par Men.
 « p. 245.) — 46° « C'est pour votre *nez*. » (Oud.) —
 47° « Ce n'est pas pour votre *nez*. » (Id.) — 48° « Il

« ne voit pas plus loin que son nez. » (Id.) — 49° « Il fourre son nez partout. » (Id.) — 50° « Elle a le nez tourné à la friandise. » (Id.) — 51° « Si on lui tordeit le nez, il en sortirait du lait. » (Id.) — 52° « Il peindra le nez à tous. » (Joach. du Bell. p. 321.) — 53° « Il luy forchent le nez de sa manche. » (Cotgr.)

54° De ma mance m'a ters mon nez. (Ms. 7980², f. 213.)

Nous disons au même sens : donner des verges pour être fouetté.

Nezung. Aucun, dans S. Bern. Serm. ms. p. 27, et aux Vig. de Charles VII, p. 134.

1. Ni. 1° Forme verbale de *nier*; refus : « Sacetes « de traire prestes ne sont mis mie en ni la. » (G. Guiart, f. 220.)

Hé douce riens, s'a nul jor avenoit

Qu'ensiez ni ne merci, pardon

D'ami verai, loial, sans mesprisoun,

Por Deu, gardez aux mains que moux m'en soit.

Ms. 7615, t. II, p. 677.

« Ni atteint et verifié, » quand une partie succombe après contestation en cause civile, pour lequel est due l'amende. (Laurière.) — 2° [Négation ; elle n'apparaît sûrement qu'au xiv^e siècle : « Oû « sont vos forces ni apprets pour leur faire teste. » (Carloix, IV, 9.)]

2. Ni. [Nid, au propre et au figuré : « Mais quand « li reis Heuris vit bien et entendu, Qu'il (Thomas) « purreit remancier tuz dis à Panteigui, At plus tost « qu'il porra oster de cel ni. » (Th. de Cant. 95.)]

J'ai trouvé le ni de pie,

Mes les piot ni sont mie,

Il s'en sont trestuit volé.

(Ms. 7218, f. 415.)

..... A chacun oisiau,

Est tost jors son ni le plus bian.

(Ms. 6812, f. 67.)

..... Chevalier qui mesdit

De l'eglise et de clers, en dit :

Sembie oisel qui son ni conchie.

(Ms. 6812, f. 50.)

Cette comparaison est commune à nos anciens poètes ; elle se trouve encore aux Poët. av. 1300,

I, 75, IV, 1588.

Niage. [Action de nettoyer : « Item nous vou- « lons..... que si li dis biés avoit mestier de nier, « que qui soit niés de six uns en six ans, et se fera « chius niages as termes dessusdis. » (Jl. 53, p. 53, an. 1313.)]

Niais. [1° Qui n'est pas encore sorti du nid ; qu'on a pris au nid : « Niais est cil que on trait dou « nif, et que on norrit en son hostel de sa juente. » (Brunet. Lal. Trésor, p. 201.) — « Il y a plusieurs « sortes de faucons ; aucuns sont muez de bois, « les autres sont sorts, et les autres sont muez, et « tiennent du sors ; les autres sont appelez niais. » (Bud. des Ois. f. 122.) — « Les fauconniers nom- « ment, diversement les esperviers, selon leurs « divers accidens ; car ceux qui sont muez de bois, « et ne tiennent point du sort sont nommez rama- « ges ; les autres qui ne sont muez, et qui sont « nouvellement sortis du nid, et ont été quelque « peu a eux, son nommez niais. » (Ibid. f. 111.) — « L'oiseau niais est celui qui est pris au nid. » (Fouill. Fauc. f. 63.) — 2° Peu rusé, simple comme

l'oiseau qui sort du nid : « Les freres, ou pour le « moins cousins germains de sot, sont niais, fat, « badant. » (Apolog. d'Hérod. p. 19.)

Expressions : 1° On a dit par antiphrase « niais « de Sologne, » qui se trompe à son profit. Une comédie porta ce titre en 1683. (Hist. des Théâtres, XIII, 21.) — 2° « La place du niais, » le milieu de la table. (Bouchet, Serées, II, 87.) — 3° « C'est à « faire à des niais, » je ne suis pas si sot. « (Oud.) — 4° (Euf mis au nid des poules pour les provoquer à pondre.

Niaisement. *adv.* D'une manière niaise : « Il « n'y a ligne, endroit ou passage, afin de parler « niaisement aussi bien que les doctes, qui ne soit « tout farcy de science mystigorique. » (Moyen de parvenir, p. 27.)

Niaiserie. [« Le plus communement nous nous « sentons plus esmens des trespignemens, jeux ou « niaiseries pueriles de nos enfans, que nous ne « faisons après de leurs actions toutes formées. » (Montaigne, II, 71.)]

Niance. Action de nier : « Dont je tefai niance. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 151.) — « Deux « manieres sont de niances fere en court laic, dont « chacune souffit ; l'une si est de nier droitement, « et tout simplement che qui est proposé contre li, « et l'autre si est de proposer fet contraire contre « che que l'avece partie dit, et d'offrir lor à « prouver. » (Beaum. p. 48.)

Niant. [Néant, rien. On lit dans les Serm. de S. Bernard, p. 79 et 167 : « Totes les richesses et tote « li gloire del monde, et lot ceu d'un puet encuivre « et le monde, est asi cum ung niaz envers ceste « gloire. » — « Del niant alempreit et niant ordeneil « deleit (immoderate atque inordinata voluptatis). » — « Niant encerchautes (imperscrutable). »

Nic. Nid :

..... Sur le jour de Noel

..... Allons voir l'enfant au povre nic.

Clem. Marot, p. 231.

Il faut à Jupiter refendre la cervelle,

Et retapir Fallas en son nic ancien. (Perrin, p. 24.)

Ne soiez longuement au nic,

Maïs poursüivez moy ric à ric,

Voz amourettes, chault et sec. (R. de Colterye, p. 45.)

Nicaise (par S). Sorte de jurement :

Vous y mentez, par Saint Nicaise,

Comme faulx lodier, et parjure. (Desch. f. 375.)

1. Nice. [Nièce : « Et m'en ving par la daufine « de Viennois ma nice, et par le conte de Chalou « mon oncle, et par le conte de Bourgoingne son « fil. » (Joinv. § 663.)]

2. Nice. [1° Qui ne sait pas, sot, du latin *nesciens* : « Car li rois est nices et mauvais, et n'a point « de poyoir, se par nous non. » (Ménéstrel de Reims, § 31.)

Butor de la montaigne a sans corage nice

Pris le petit enfant es bras de la norrice.

Brun de la Montaigne, v. 676.]

..... Gilz est nices

Qui sans chercher ce qu'il veult prendre

L'achate, et ne le puet reprendre. (Desch. f. 498.)

Toute vertu tient le milieu,....
Et aus .ii. bonz sient les vices,
Qui du milieu se part est *nices*.

(Ms. 6812, f. 49.)

Nus homs ne puet bone amor maintenir,
Tant soit *nices*, qu'amour n'en face saige.

Pol. l. fr. ms. av. 1300, t. 1, p. 317.

Si fait bien *nice* folie
Qui s'entremet dou mestier
Doni il ne se sait aider.

(Id. p. 104.)

Tu aras un varlet coquart,
Ou une *nice* chamberiere.

(Desch. f. 511.)

« Moul *nice* est celuy qui ne scet son nom nommer. » (Percef. II, f. 25.) — 2° Terme d'anciennes coutumes, sans gage, sans sûreté: « Quiconque se veut aider de restitution par paour, il la convient « prouver estre faite par fait constant, et non pas « par simple et *nice* parole de menace tant seulement. » (Bout. Som. rur. p. 359.) — Action *nice*: « Action *nice*, si comme quand la promesse est « simple, qu'il n'y a point de stipulation, fors que « simple convenance, si comme de promettre aucune « chose sans stipulation autre que de responce. » (Bout. Som. rur. p. 157.)

Nicée. [Niché: « Pour sa douche *nicée* Qu'il « voloit de son sanc saouler la journée. » (Baud. de Seb. V, 140.)]

Nicement. 1° Sottement, imprudemment: « S'en doit chacun enquerre, quant il veult negocier, ou contracter o autres, et se garder de le faire follement, et *nicement*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 169.) — « Pour ce qu'ils estoient petit, et « en un lieu fort, ils ne vouloyent point parler *nicement* de leur advantage. » (Froiss. liv. I, p. 371.) — 2° Lâchement: « Assez *nicement* s'est il maintenu « jusques à présent, mais j'ay espoir s'il avoit une « lance, il l'employeroit à la joste. » (Percef. VI, f. 63.) — 3° Négligemment: « Dit qu'il vouloit aller « veoir la garde de la porte du Rouvray: afin qu'il « n'y eust point de faute de defense, et que les « Anglois qui ne devoient mie passer trop loing « de là, ne la trouvasent trop *nicement* gardée « devers eux. » (Froiss. liv. I, p. 381.) — 4° Pauvrement: « La trouvez plusieurs vaillans hommes « qui voulientiers vous feront chevalier, et pour ce « que je ne veulx pas que vous y aliez trop *nicement*, je vous baillera armes, et cheval. » (Percef. V, f. 109.)

Nicer. Nicher:

Fi de vieillesse, fi d'avoir,
James ne porra nus avoir
Fame, qui soit haute, ne riche,
Si grans avoires en lui ne *nice*. (Ms. 7218, f. 351.)

Nicet. Diminutif de *nice*. Borel cite le Roman de la Rose:

Nicete fut, et ne pensoit
A nul mal engin, quelqu'il soit.

Régnier, parlant d'une fille innocente, dit:

Qui soit douce, et *nicette*. (Regnier, p. 126.)

Dans l'Anc. Cout. de Bret., on appelle *nicette* une fille qui engage des gens à en attirer d'autres auprès d'elle pour les forcer à l'épouser (fol. 78.)

Niceté—ci. [1° Sottise: « Depuis l'ont eu li arcevesque de Rains en garde, par la *nicetè* des

« abeiz et dou couvent. » (Mén. de Reims, § 467.) — « Car vostre *niceté* est bien ci aprovée. » (Brun de la Montagne, v. 1036.) — « Il n'est homme « vivant, tant soit fier et orgueilleux, subtil ou « malicieux, que force d'amours ne le face humble, « debonnaire, simple, innocent encontre les faiz « d'amours, ne vous ne pourriez pas croire comment « il advient aus vrais amans de *nicetes*. » (Percef. V, f. 85.) — [« Le suppliant par *niceté* et jeunesse « fust par nuit en l'ostel de Jehan du Jat, et de « Guillemette sa femme, laquelle il prist oultre « le gré d'elle et de son dit mary. » (Jl. 147, p. 340, an. 1395.)]

... La très grant beauté

A valor, et mainte vertu.

S'ele disoit grant *nicetez*,

Onques si cortois moz ne fu. (Poët. av. 1300, I, p. 63.)

2° Lâcheté: « Damoiselle, dist le chevalier, il « n'est chevalier, tant soit plain de grande *niceté*, « que pour l'amour de vous ne devint homme de « valoir. » (Percef. I, f. 80.) — « Nous faisons grant « *niceté*, et grant recreantise, que deux chevaliers « de nostre compaignie ne survent leurs chevaliers « pour nostre honte venger à l'espée. » (Id. II, 115.)

Nichaise. Nichaise:

Don't je vous jure par *Saint Nichaise*,
Qu'il n'a femme plus en malaise. (Desch. f. 500.)

1. **Niche.** [Enfoncement dans une paroi: « On « fit sortir de derrière un rideau une grande roche « argentée, qui contenoit 16 *niches*, en chacune « desquelles estoit logée une nymphe portant le « nom d'une province de France. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 104.)]

2. **Niche.** [Sot, niais, comme *nice*: « Il n'es- « pargnoit sage ne *niche*. » (Cheval. au barisel.)]

Qui nus aime, moult par est *niches*. (Ms. 7218, f. 154.)

1. **Nichement.** Endroit où on se peut nicher. (Oudin.)

2. **Nichement.** [Sottement: « Et gouverna son « royaume *nichement* et simplement. » (Froissart, t. II, p. 15.)]

Nicher, Nichier. 1° Faire un nid:

Printems l'erbette à issir hors contrain,
Esté les fleurs, feuille, et loute verdure,
Ly oyselet sont à *nicher* adstraint. (Desch. f. 149.)

2° Mettre dans un nid: « Vous m'entretendrez « tant d'oiseaux, et les *nicherez* à vos depens. » (Mém. de Commines, p. 588.) — 3° Se loger:

Gilz aloient la nuit jouchier
La où se soloient *nichier*
Es tas de blez, et mulons. (Brut, f. 103.)

Nicheté. [Sottise: « En toi je ne voi que sottie, « Et *nicheté* et musardie. » (Gullef. péler.)]

Nicheur. Qui niche. (Oudin.)

Nichil au dos. Habillement: « Faisoit il pas « bon voir un grand seigneur, voire un roy, portans « des manches de deux paroisses, c'est à dire dont « la moitié estoit d'ostade, et l'autre moitié de « velours? voire quelquefois un pourpoint de trois « paroisses, car le corps estoit de demie ostade, le « haut des manches de cuir, et le bas de velours;

« bien est il vray que le devant aussi avoit environ
« deux doigts de velours, et pour ce qu'il n'y en
« avoit aucunement à l'endroit du dos, on appelloit
« cette sorte de pourpoint *nichil au dos*. Duquel
« mot ont depuis usé plusieurs qui n'entendant son
« origine ont prononcé *nichilodo*; et a esté appliqué
« ce mot généralement à toutes choses qui avoient
« une montre en l'exterieur à laquelle l'interieur
« ne repondoit point. » (Apol. d'Hérod. p. 435.)

Nichilité. Nullité: « Moy, moins que riens,
« toute *nichilité*. » (Marg. de la Marg. p. 16.)

Nicholas. « Si l'hyver estoit outre la mer, si
« viendra il à S. *Nicholas* parler. » (Cotgr.)

Nichole. Nom de lieu : Lincoln.

Li vilsin hautement parole.

Rois de Londres, et de *Nichole*,

Fait me escouter, et si m'entent. (Ms. 7218, f. 233.)

Nichy. « Chacun jour, les gens estans en iceluy
« pays se prenoient par grandes compagnies, tous
« dechaux, et à nues testes, devant on le passoit,
« criant devant luy *nichy*; lesquels il recevoit benig-
« nement; et ainsi il tira hors d'iceluy pays, et
« ordonna à chacun de se retirer en sa marche, et
« en leurs hostel. » (Math. de Coucy, Hist. de
« Charles VII, p. 638.)

Nicodeme-us. s. m. Nom du juif qui vint
trouver N. S. la nuit, pour n'être pas reconnu:
« Homme royaliste en son ame, mais un autre
« *Nicodemeus* (permittés moy d'ainsi le dire), *occul-*
« *tus propter metum Judæorum*. » (Lett. de Pasq. II.)

Nicolas (St-), s. m. Nom. *St-Nicolas* étoit le
jurement du prince d'Orange. (Byrant. Cap. fr. t. I,
p. 102.) — [On lit dans Le Roux de Lincy, I, 51:
« Il est des clergeons *St-Nicolas*. »]

Nicole. Lincoln: « Les draps blancs de *Nicole*. »
(Poët. av. 1300, IV, p. 1652.)

A vestu une cote blanche,

Qui n'est pas de blanc de *Nicole*. (Ms. 7218, f. 312.)

Nicorées. s. f. En parlant des Armignacs. « Des-
« roberent, et gaslent, ont robé, et gasté, et despouillé
« nostre dit royaume, ... ont aussi desrobé, et fait
« desrober plusieurs de noz subjects, et boutant
« feux, et tuer hommes, et femmes, et violer filles
« à marier, et autres *nicorées*, despouillans esglises
« et monasteres. » (Monstrel. I, ch. 104.)

Nicors. Vainqueur.

Diex qui estes li vrais *nicors*

Qui redreciez les abatuz. (Ms. 7218, f. 105.)

Nicotiane. s. f. Tabac. « *Nicoliane*, ou herbe à
« la royne, qu'aucuns maintenant appellent *petum*. »
(Bouch. Serées. I, III, p. 16.) — Ce nom lui vint du
président Nicot, qui l'envoya en France, lorsqu'il
étoit ambassadeur en Portugal, en 1560. On l'appela
« l'Herbe à la Roynne ou Medicée, » du nom de la
reine Catherine de Médicis, à qui il l'envoyoit.

Nique. Nique :

Mais on doit bien faire la *nique*

A tout homme qui soustientendroït... (G. de la Bigne, 99.)

Nicquenocque. s. f. « On appelle *nicquenocque*,
« à Loudun, une chiquenaude. La *nicquenocque* qui

« est un des jeux de Gargantua semble, en effet,
« devoir s'entendre des chiquenaudes que les en-
« fans se donnent par maniere de jeu. » (Rabelais,
I, II, p. 76.)

Nicquet. Monnaie: « Et n'y servit pas d'un
« *nicquet*. » (Vig. de Charles VII, p. 179.) — « Au
« regard de la blanche monnoye, on forgea doubles
« qui eurent cours pour deux deniers tournois, et
« enfin, en commun langage, furent nommez *nic-*
« *quets*, et furent en regne environ trois ans seu-
« lement. » (J. Lefev. de S. Remy, Hist. de Charles
VI, p. 157.) — « *Nicquets* de Dijon, dont les trois
« valent cinq deniers tournois. » (C. G. I, p. 856.)

Nieticoras. s. m. Ilibou. « Corbeaux, chouettes,
« rats, *nieticoras*, souris. » (Nof. du rom. d'Alex.
fol. 54.)

Nid. Nid, au propre et au figuré: « L'on fait
« commencement à un chacun de ne permettre, ni
« laisser faire des *nids* aux cornailles sur leurs
« arbres, et iceux les faire oster, et denicher, pour
« la conservation des grains. » (Nouv. Cout. Gén.
p. 313.) — [« Citadelles que les anciens Grecs et
« Romains à fort bon droit appelloient *nids* de
« tyrans. » (Marnix de Sainte Aldegonde, éd. de
1839, p. 33.)]

Expressions: 1° « On ne fait un procès dessus
« des *nids* d'antan. » (Goujet, t. XVI, p. 233.) —
2° « Il n'y a plus que le *nid*. » (Oudin.) — 3° « La
« nuit dont le lendemain il pensoit donner l'as-
« sault, les ennemis se retirèrent dedans la forest,
« de sorte que le lendemain on ny trouve que le
« *nid*. » (Mem. de du Bell. I, X, fol. 302.) — On dit
encore aujourd'hui proverbiallement: « les oiseaux
« sont dénichés. » — 4° « *Nid* de souris en l'oreille
« d'un chat. » Nous disons au même sens: « un
« conte bleu, un conte des fées. » (Quint. Cens.
p. 183.) — 5° « *Nid* de la bondrée, » sorte de jeu.
(Voy. Rab. I, p. 153.) — 6° « Venu à *nid* de chien,
« ruiné, mis sur la paille. (Oud.) — 7° « *Nid* de la pie. »
(Cotgr.) — 8° « Il croit avoir pris la mere au *nid*. »
(Oud.) — 9° « Il s'en va prendre la mere au *nid*. »
(Cotgr.) — 10° « Tel oiseau, tel *nid*. » (Cotgrave.) —
11° « *Nid* tissu, oiseau envolé. » (id.) — 12° « A
« chaque oiseau, son *nid* lui semble beau, » c'est-à-
« dire chacun trouve beau ce qui lui appartient.
(Oudin.) — 13° « A tous oiseaux, leurs *nids* sont
« beaux. » (Cotgrave.)

Nideur. Odeur. (Borel.)

Nidoreux. Odorant. (Cotgrave.)

Nie. Action de nier: « Met en *nie*. » (Ord. I, 109.)

Nieble. Brouillard (voir NELLE): « Beau jour,
« clair, et serain que auparavant avoit esté obscuri
« par *niebles* espesses, nuées noires, et temps plu-
« vieux. » (Alect. Rom. p. 43.)

Niegain. Nièce :

Si amena l'evesque Ansel,

Ki puis i mouru sans reviel,

Quar il maria ses *niegains*,

Des grans rentes, des grans arsains,

Que cel pris leur avoit donnés. (Mousk. p. 35.)

Niece. [Nièce : « Belle *niece* Aude, or vous « croist seigneurie. » (Roncesv. 160.) — « Et avoit « eu après celi la fille mon seigneur Ymbert de « Biaugen, qui estoit *niece* le roi. » (Ménestrel de Reims, § 353.) — On donne aussi le nom de *nieces*, dans l'abbaye de Remiremont, à celles qui sont destinées pour succéder aux prébendes des dames anciennes. Il en est fait mention dans un titre de 1472 (voy. préf. du P. Mabillon, p. 723 et 732).

Niccette. s. f. Petite nièce. Diminutif de *niece*.

Jehan l'oi, moult liez en fu ;
A sa *niccette* a fet le fu
Alumer, et la table metre. (Ms. 7218, f. 11.)

1. Niée. Nichée : « Comme les grans larrons qui « emblent à la seigneurie, nourrissent et soustien- « nent une *niée* d'autres larronneux. » (Al. Char- tier. Quadril. insect. p. 443.)

Les fist hors du pais chacier,
Et eus, et leur progeniées,
Dont en France ot de granz *nies*. (G. Guiart, f. 44.)

2. Niée. Nuée :

Quarriaus, et sajetes qui volent,
Au destachier, tres haut feuillont,
Partout à en faire *niée*. (G. Guiart, f. 77.)

Nief. [Neige. Le diable flatte ainsi Eve dans le mystère d'Adam : « Tu es fielette et tendre chose, « Et es plus fresche que n'est rose ; Tu es plus « blanche que cristal, Que *nief* qui cheit sur glace « en val. » (Litré, Hist. de la langue fr. II, 80.) — Cette comparaison, admirée comme une exception par Sainte-Beuve dans ses Nouveaux Lundis, est fréquente dans les poésies du moyen âge.]

Niefe. Libre de naissance, naïf : « Item, home « que est vilain est appellé vilain ; et feme que « est vilain est appelée *niefe*. » (Ten. de Littleton, fol. 41.)

1. Niele. Brouillard (comparez NIEBLE) :

Armes tentissent, l'air s'en poudre
Qui fume en mieus et aieur
Pour le bruit, et pour la chaleur,
Des destriers, à guise de *niele*. (G. Guiart, f. 228.)

2. Niele. s. f. Nêfle.

François d'enter dedans se painent ;
Le peril n'en doutent deus *nies*. (G. Guiart, f. 35.)
Sans perdre qui vaille une *niele*. (Id. f. 125.)

3. Niele. [Nielle, maladie des grains : « Ce ne « vault grain ars par *niete*. » (Alehim. à nat. 524.)]

Nielle. Même sens : « En France, entour la « Saint Jehan cheut sur les blez une rousée qu'on « appelle *nielle*, dont ils furent si enmiellés, que, « quand on mettoit l'espi en sa bouche, il sentoit « le miel tout proprement. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 25.)

Niement. Action de nier. (Oudin.)

Nience. s. f. Simplicité. (Voir NICETÉ.) Parmi les choses passées en proverbes, on cite « la *nience* de « Chaalons. » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — [Allusion au proverbe : « Quatre vingt dix neuf « moutons et un Champenois font cent bêtes. »]

Niencher. v. Refuser. Parlant de femmes séparées de leurs maris : « Se il avient que li barons le

« vueille repene bonnement, et li avoir en conve- « nant que il ne li fera chose parquoi ele s'en doie « partir, et ele n'i vicut raler, adonques ne li doit « fere juges nul soustenanche avoir ; mais se ele i « reva, et son baron li *nienche* dou tout, et li maine « plus mauve vie que devant. » (Beaum. p. 292.)

Niens. Nullement :

Onques li Trouen, ne li Grin
Ne fisent, à Troies, tant d'armes ;
Niens est des cors, Diex penset des armes,
Qu'ainsi com leus de fain ralis,
Devoit agritans, moutons, lreilis,
Si font li France paiens, et Turs. (Mousk. p. 184.)

[Le troisième vers de cette citation rappelle le beau vers du Girart de Rossillon provençal : « Les « ammes aïe Deu, li cors sauire. »]

Nient. [Rien, nullement : « N'en puis *nient*, dist « Aiols, se Dieus m'aïst. » (Aiol, v. 649.) — « Vous « veez bien que Robert ne set *nient*. » (Ménestrel de Reims, § 4.) — « Les Engleés avoient à grant effort « chevauchiet contre yaux et *nient* porté de dom- « mage. » (Froiss. III, f. 468.)]

Ne sui *nient* de vostre escole. (Ms. 7989², f. 67.)

Dame, dit-il, de tel mestier
Je ne m'en sai *nient* aidier. (Id. f. 56.)

Niente. Même sens : « La cour a cela, que de « ne faire cas que des grands favoris, et les autres, « ont beau estre accomplis de toutes les valeurs, « vertus, et honneurs du monde *niente*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 297.)

... Cil qui n'ont *niente* gousté,
Sont destrant plus li saoulze. (Vat. no 1592, f. 167.)

Nientmoins. Néanmoins : « *Nientmoins* le pro- « cureur general du roy nostre seigneur.... disans « que telz usages et costumes.... ne sont à sou- « tenir. » (Ord. III, p. 93.)

Niepcain. Petite fille, dans Percef. II, f. 131.

Niepce. Titre d'affection. Percef. V, f. 3, verso, appelle *niepce* celle qu'il a appelé *cousine* au recto.

Nieps. [Neveu : « Fuiés, beaulx *nieps* d'Or- « leans. » (Froiss. XV, p. 41.) — « Au roi Challon « le chauf Fourquon son *nieps* envoie. » (Gir. de Rossillon, p. 143.)]

L'oncle son nepveu vitupère
Et ses *nieps* lui est rumoreux. (VDesch. f. 444.)

2° Petit-fils. Dans Bouteiller, on trouve *nieps* de *nepveu*, pour « petit fils des petits fils. » (Som. Rur. p. 466.)

1. Nier. Nettoyer. (Voir sous *Niage*.)

S'en bon cuer entre felonie,
Biau semblant le cure, et le *nie*. (Ms. 7218, f. 355.)

2. Nier. [Noyer : « Tant les bet mon corages, je « ne le puis nier, Si ere rois, je seroie tous en un « puis *nier*. » (Gaut. de Coinsi.)]

Lonc contes moult ennuie
Et la mer maint hom *nie*. (Fabl. de S. G. f. 63.)

3. Nier. [Refuser, nier (voir le précédent) : « Puisqu'il le *nie*, sire, vez-ci mon gant. » (Roncesv. p. 181.) — « Par droit ne m'est pas ce *nies*. » (G. Guiart, f. 215.) — « Qui tout me donne, tout me « *nie*. » (Colgr.)

Nierelle. [Bagatelle: « Icellui Jehan dist à Guillaume Forthomme : Forthomme, te souvient il point que je te fis perdre une foiz une pognie d'or? Lors dist le dit Guillaume et lui respondi tout courtloisement : Feustes vous ce qui me feistes perdre telle *nierelle*. » (Jj. 92, p. 6, an. 1361.)]

Niers. Nerfs :

Ector trengoit os, car, et *niers*. (Mousk. p. 200.)

Rolland trence os, et bras, et *niers*. (Id. p. 181.)

Niés. [Neveu, cas sujet : « L'altre meitiet avrat « Rollanz sis *niés*. » (Rôl. v. 473.) — « *Niés*, dit « Guillaume moult petit durerez, Se covenant à « Deu tenir yolez. » (Li covenans Vivien.) — « A bien « veigne ma belle sœur et mes biaux *niés*. » (Froiss. t. II, p. 302.)]

Nieule. [Pâtisserie; voir D. C. sous *Nebula*.]

Nieullier. [Pâtissier : « Pour le *nieullier* de la « ditte eglise (du Pui) une pierre de circ. » (Arrêt du Parl. de Paris, 19 avril 1402.)]

Nievons. *s. m.* Nouveautés, nouveaux bâtiments : « Doivent recouvrer lors deniers, et rendre « le surplus qu'il auront reçu, accueillant les *nievons* « qu'il auront faites, et les bastimens, se pourlant « ce qui se trouvera par conseil se il doivent avoir « amende nulle, pour lor deniers. » (Assis. de Jerus. p. 209.)

Niez. [Neveu : « Por l'amor de lor oncle ont tuit « le roi guerpi; Por ce dit on encore, ainz venge « *niez* que fiz. » (Aye d'Avignon, v. 2669.)]

Niez, fet il oncles, volentiers,

Quar moult me plect, et moult m'agrée. (Ms. 7218, 350.)

« L'oncle est plus prochain que li *niez*, car li *niez* « est un point plus aval, pour che que il est fiex « dou frere, ou de la sereur. » (Beaum. p. 81.)

2. Niez. Nel, pur :

Si fu si purs, et si *niez*,

Qu'il n'i remet goutte de lie,

Né de teoyer, ne de folie. (Ms. 7218, f. 5.)

Nif. Nid :

Au petit ru boit turterelle,

Plus aise qu'en riviere inselle :

Son *nif* en lieu moien enserre. (Desch. f. 286.)

Niffades. *s. f.* Coups. (VOIR MORNIELE.) Henri IV voulant détourner Sully d'aller à la tranchée avec lui, au siège d'Amiens : « Y en ayant de tels (qui « pour se deffaire de vous) seroient bien aises de « vous faire donner quelque *niffade*, voire ne « craindroient point de selazardez eux memes pour « cela. » (Mem. de Sully, III, p. 202.)

Niflé. Berné :

Mes enemis ont mon las cueur triste

Escorniflé, celé, mussé, *niflé*

Et berniflé, dont, des tristes, suis l'une. (Ch. d'Am. 42.)

Nigaud. *adj. m.* Nigaud : « Les freres, ou pour « le moins cousins germains de sot, sont niais.... « faf, badaut.... *nigaut*. » (Apol. d'Ilerod. p. 19.)

Et, qui pis vaut,

S'aucun briffaut

Vient en leur gaine,

Tantost il faut

Qu'il soit *nigaut*,

En brief espace.

(Blas. des F. Amours, 274.)

Nigander. Faire le nigaud. (Borel.)

Nigaudiere. *fs.* On a dit proverbiallement } le « sieur de *Nigaudis*, ou le sieur de la *Nigaudiere* » pour un sot, un badin. (Oud.)

Nigieur. Qui fait des niches. (Colgr.)

Nigosseurement. [Soltement : « Icellui Petit « dist au suppliant : veez cy une lettre bien *nigosseurement* faite. Et lors ledit suppliant demanda « pourquoy ; et ledit Petit lui dist qu'il y avoit beau- « coup plus de terres declarées dedans qu'il n'en « estoit contenu au nombre d'icelles. » (Jj. 206, p. 1022, an. 1478.)]

Nigramance — gremanche — gromance. [Nécromancie : « Astronomie sut bien et *nigramance*. » (Ronciv. 165.) — (Les deux statues) « si « disoient par *nigramance* De tout leur bon, de leur « enfance. » (Romanceor, p. 53.) — « Tant savoit « d'art et de *nigramanche*, Qu'à l'anemi faire faisoit « Toutes les riens qu'il li plaisoit. » (Mir. de la Vierge.)]

Et fisque et astronomie,

Et *nigramance* lor amie. (Partonopeus, f. 441.)

Il fu tout fait par *nigramance*. (Ms. 7615, II, f. 160.)

Nigramancer. *v.* Faire le negromancien :

De deviner, ne de prouostiquer

Nigramancer, ny aussi magiquer. (R. de Collyerje, p. 163.)

Nigramancie: Nécromancie :

... Fait par tel *nigramancie*,

Que ce fu trop belle mestrie. (Froiss. poët. p. 125.)

Nigramancien. *s. m.* Qui fait la nécromancie : « *Nigramancien*, et invocateur de diables. » (Joven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 136.)

Nihil (mettre). Faire opposition, refuser. (Nicot.)

Nihilité. Néant : « La *nihilité* de l'humaine con- « dition. » (Montaigne, II, p. 82.)

Niier. [Nettoyer : « Cil doivent *niier* l'estaule des « kiens le conte et faire ncte, se on les mande. » (Rev. du comté de Namur, an. 1265.)]

Nille. Terme de blason ; croix ancrée. (Borel.)

Nils. *s. m.* Nil, fleuve. Marbod dit des six espèces d'émeraudes. (Col. 1646.)

L'une trove loin en Sythie,

Et l'autre vient de Bractenie,

E altre en porte en sei e tient

Li *Nils*, ki de parais vient.

Ninars. On lit dans le Jobelin de Villon, p. 107 :

Gaillours bien faitz en piperie

Pour ruer les *ninars* au loing,

A l'assault tost, sans suerie !

Nine. *s. f.* « *Nine* est une couleur rouge que ceux « de Grece trouverent en Ephese. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 25.)

Ninonple. [Linonple : « Ils s'estoyent appres- « tés à fendre du couteau L'estamine *ninonple* et « la tendrette peau. » (Tragique de d'Anb. éd. Lalanne, 224.)]

Niort. *s. m.* Ville du Poitou. On a dit proverbiallement « aller à *Niort*, » ou « prendre le chemin de « *Niort* » pour « nier, » par allusion aux mots de

nier et *Niort*. (Oud.) — [L'origine de ce proverbe remonte au xiv^e siècle. Du Guesclin ayant défait les Anglais auprès de Chizé, fit revêtir leurs costumes à ses soldats et prit le chemin de *Niort*. Il se présenta devant cette ville, occupée alors par les Anglais, qui, trompés par ce stratagème, s'empres- sèrent de lui ouvrir leurs portes et de les recevoir. De là le proverbe de « prendre le chemin de *Niort*, » pour tromper son monde. — On lit dans Le Roux de Lincy I, 369) : « A *Niort* qui veut aller Fault « qu'il soit sage à parler. »]

Nique. [1^o Monnaie de cuivre, valant trois mail- les : « Bien assailli, bien défendu Tout ne m'a pas « valu trois *niques*. » (Monol. des Armes et des Dames.)] — 2^o Ornaments, bijoux :

Il faut ceintures,
Il faut brodures,
Et mirifiches ;
Il faut fourreures,
Il faut serrures,
Bagues, et *niques*,
Joyaux, affiques.

(Blas. des Faulc. An. p. 270.)

3^o Moquerie :

Qui riens n'a, chacun lui fait le *nique*. (Desch. f. 35.)

Car quand vieux est, chacun lui fait la *nique* ;

Chacun le veut arguer et reprendre. (Id. f. 48.)

Les maux terminés en ique

Font au medecin la *nique*. (Cotgr.)

Voir MOT et MAL.

Niquée, s. f. Héroïne de roman qu'on représen- tait très belle, et qui était surtout célèbre par la gloire qui l'entourait et qui passa en proverbe. Par- lant de Marguerite, reine de France : « Me tint tels « mots : Ah, si le sieur des Essars qui en ses livres « d'Amadis s'est tant efforcé, et peiné à bien des- « crire, et richement représenter la belle *Niquée*, « et sa gloire, eut vu de son temps cette belle « reyne.... » (Brant. D^o ill. p. 209.) — « Bref on n'y « vit rien que tout beau ;... et jamais la gloire de « *Niquée* n'en approcha. » (Ibid. p. 405.) — De là ces façons de parler : « Tout comme *Niquée* voyant « son amant. » (Lett. choisies, imp. en 1751, p. 408.) — « A six heures donc, on monte en calèche ; le « roy, madame de Montespan, monsieur, madame « de Thianges, et la bonne d'Judicourt sur le stra- « pontin, c'est à dire comme en paradis, ou dans « la gloire de *Niquée*. » (Lett. de M^{me} de Sév. III, 403.)

Niquenoquer, v. Faire le nigaud : « Non tou- « tefois que je vueille du tout refuser les poetes, en « l'illustration de la langue, comme celui qui ay « consommé ma jeunesse à la lecture d'iceux ; mais « quant je ne voudroie si sottement *niquenoquer*. » (Quint. Cens. p. 184.)

Niquet. 1^o Monnaie ; la même que *nique* : « Tost « après ledit roy Henry V fit forger une petite « monnoye, qu'on nommoit doubles, qui valloient « trois mailles, en commun langage on les appeloit « *niques*. » (Pierre de Fenin, Charles VI, p. 495, an. 1415.) — « Je le leur présente, sens qu'il leur « en couste un *niquet*. » (Cholières, f. 262.) — « Ne « valent pas quatre *niquetz*. » (Rog. de Colleyre, p. 65.) — 2^o Geste de moquerie : « Perrin Cohen

« fist au suppliant en soi mocquant de lui le « *niquet*. » (Jl. 188, p. 16, an. 1458.) — « Gardez « qu'on ne vous fasse le *niquet* par derriere. » (Ess. de Mont. I, p. 200.) — « Repliqua avec un hochement « de la teste, et *niquet*. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 263.)

Niquer. [Faire la nique. (Cotgr.)]

1. **Nis.** [1^o Même : « Ni remaneit rien à rober « Nis les vignes à estreper. » (Benoit, v. 35467.)]

... Grant folie eroie,

Nis si ma dame disoie,
Dou mi vient li max d'amer. (P. av. 1300, II, p. 700.)

J'aim si haut que je n'os *nis* penser,

Qu'en ma dame puisse merci trover. (P. av. 1300, 799.)

2^o Pas même :

Qui vraie amor lie, et tient,

Nis soi meismes ne retient. (Ms. 7218, f. 123.)

A Londres out un Borgoignon

Gentilhomme, lue avoit non,

Nis l'hebert avoit cil esté,

Qui le Mans tint par hérité. (Rov. p. 413.)

2. **Nis.** Nid :

Por ce s'en haut *nis* fus couvés...

Guidez por ce gentiz hom estre. (Ms. 7218, f. 244.)

Nischée. Quantité, nichée :

La fist l'en approches, trenchées,

Bastilles, taudis, boulevvars,

Ei de canons grandes *nischées*. (V. de Charles VII, 164.)

Niser. Nicher :

Et li oiselet ne sont lent,

Chascun an, de leurs niz *niser*. (Desch. f. 487.)

Nisi, s. [Obligation : « Lequel notaire fist audit « exposant un *nisi* ou obligation. » (Jl. 132, p. 305, an. 1388.) — « Lesquelz llaquenin et Jehan forent « en accord, par lequel ledit Jehan fist un *nisi*, « ouquel il estoit obligié à paier. » (Jl. 149, p. 330, an. 1396.)] — « Nota : que se aucuns veulent faire « obliger aultres à eux pour debte de meuble, il le « peut faire en plusieurs manieres : premierement « en lettres executoires sous seel royal, et en « *nisi* ; et se les parties sont de la ville, l'en les « doit faire obliger en *nisi*, et faire consentir que « ils veulent estre excommuniés, par ung des curés « de Bourges, ou d'aillours, là où se passe l'obliga- « tion, afin que l'en les puisse faire excommunier « sans perdre son obligation ; et item qui ne se « veut obliger en *nisi*, en doit faire obliger le « corps, qui peut ; et qui ne peut, l'en doit faire « obliger bien meubles et immeubles. » (Thaum., Cout. de Berry, p. 299.)

Nisun. [Aueun : « Que l'emperere *nisun* des « soens n'i perdel. » (Rol. v. 806.)]

Jà, por nul mal, ne por *nisun* torment,

Ne laisserai ma tres doce pensée. (P. av. 1300, p. 1123.)

« Tu n'as loy de parler contre moy *nisune* rien. » c'est-à-dire aucune chose. (Ilist. de la S^o Croix, p. 8.)

Nit du gay. [Nid du geai, papegai ; oiseau peint de carton ou de bois qui servait de but aux tireurs de « Sur la mote du molin de l'ospital d'Oisemont on « faisoit celui jour l'esbatement du *nit du gay*. » (Jl. 136, p. 37, an. 1389.)]

Nitouche (S^o). Cela se dit encore aujourd'hui

proverbialement d'une personne hypocrite qui fait semblant de *n'y pas toucher*. (Cotgr.)

Timide en son respect, sembloit *sainle nitouche*.
Regu. Sat. 13, p. 100.

Nitre (S.)

Par la foi que dois S. Nitre. (S^{te} Léoc. f. 31.)

Nitreux, *adj. m.* Qui contient du nitre. (Oud.)
— « Molt se doivent il garder d'aigue salée et *nitreuse*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 174.)

Nitriere, *s. f.* Endroit d'où on tire le nitre. (Oudin.)

Nitrosité, *s. f.* Humeur nitreuse. (Oudin.)

Nive. [Neige : « Ensi comme la *nive* font au soleil. » (Froiss. t. V, p. 179.)]

Ensi que, quand il desgelle
Font la *nive*. (Froiss. Poës. p. 250.)

Nivelage. Action de niveler. (Mouet.)

Nivelemant. Même sens. (Monet.)

Nivelleries, *s. f.* [Niaiseries; dignes de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle.] — « Les *babioles*, et *nivelleries* du monde y sont rendues plus considerables que les choses serieuses, et substantielles. » (Mém. de Sully, t. VII, p. 106.) — Parlant des vieilles coquettes : « A quoi pensent ces vieilles moisies, et pouries, par leurs *nivelleries*, et *menteries*. » (Merl. Coc. t. II, p. 61.)

Niveler, *s. m.* Monnoie de Nivele. (Erberie, ms. de S. G. f. 90.)

Niveter. Niveler. (Oudin.)

Niule. [Pâtisserie, dans D. C. sous *Nebula*.]

Niulle, *adj.* Gâté par la nielle : « La diete année fut fort moistre, et en divers lieux en France y creust de bons blez, et en autres lieux ne valurent gueres, et estoient *niullex*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 105.)

Niz, *s. m.* Négations :

Oudart rest devers la marine
Prest du port garder, et defendre ;
Cil ne pense pas à contendre,
N'a plaider au Anglois, par *niz* ;
Vessel n'a qui ne soit garnis. (G. Guinari, f. 223.)

1. No. [Notre : « De vous ferons *no sot en no* contrée. » (Aiol, v. 1501.) — « Prenés entre vous le dit conseil ki tourt à l'ounour de l'empereur *no* seigneur. » (Henri de Valenc. § 476.)]

2. No (à). [A la nage. (Froiss., t. XI, p. 63.)] — « Passer à *no* la riviere de l'Escaut. » (Math. de Couci, p. 621.)

Pour ce vult (la souris) une riviere
Passer à *no*, mais n'en sçot la maniere. (Desch. II, 88.)

3. No. [Noue, canal : « Leur a convenu faire de *no* nouvel l'année passée de bonne pierre de taille le *no* du moulin. » (Ch. de 1406, dans D. C. sous *Noa*.) — « Guilletin Barbez avoit getté et mis certains pierres au *no* du moulin à fouler draps, ... en telle maniere que le dit moulin et la tourneure d'icellui en estoient empeschez. » (Jl. 206, p. 335, an. 1479.)]

viii.

Noailleux. Noureux :

Point il ne frapioit son roussin...
Que d'ung baston court, et *noailleux*.
Franc-archer de Baingnolet, f. 43.

Noals. [Pire : « Miels vient avant guerre bon plaisir. Qu'attendre que *noals* soit fait. » (Partonop. v. 2513.) Voir *Nœlor*.]

Noaus, Noauz. Pire, moins :

Encore est ce *noaus* assez,
Que cels qu'ele a bien enivre
De sa puor, et de s'ordure,
Si lor fet acroire, sans faille,
Q'il n'est joie qui ce li vaille,
Si qu'il n'ont d'autre chose cure. (Ms. 7218, f. 121.)
Il emena o soi s'amie,
Et puis vesqui en joie assez ;
Mais que ge suis moult *noaus* menez. (Part. de Bl. 143.)
S'en vandra mout *noaus* vostre valour,
Si m'ociez ensi par decevance. (P. av. 1300, I, p. 311.)

Nobile. Noble : « *Nobiles* ber. » (Flore et Blanchell. f. 204.)

Au tornoi sa route ramaine
D'Anjou la *nobile* contesse. (Ms. 7218, f. 76.)

Nobilie. [Même sens : « Sempres just mort li *nobilis* vassal. » (Rol. v. 3442.) — « La veit gesir le *nobile* barun. » (Id. v. 2237.) — « Carles l'oid e si *nobilie* baron. » (Id. v. 3777.)]

Nobilitacion. Annoblissement, aux Ordonn., t. V, p. 480, an. 1372.

Nobilité. Réputation : « Paienz de grant *nobilité*. » (Rou, p. 221.) — « Les dames plainnent sa biauté Son sens et sa *nobilité*. » (Vie de S^{te} Katerine, Sorb. 60, f. 63.)

Nobiliter. [Annoblir : « Item donnons auctorité e plain pouvoir *nobiliter* ou legitimer. » (Jl. 137, p. 89, an. 1351.)]

Nobis. « Etat sommaire de tous les droits, et redevances dont sont composez les revenus du royaume..... plus tailles personnelles, reelles et mixtes, taillon, equivalent, emprunts, mortes payes, munitions, levées de chevaux, pionniers, et habits, ban et arriere ban, droits de lattes, et belues, de Champagne, de Logres, de Stipes et *nobis*, monneage à feu. » (Mém. de Sully, t. X, page 226.)

1. Noble. [1^o Qui appartient à une classe privilégiée de naissance : « Cis vus enveiet un soen *noble* barun. » (Rol., v. 421.) — 2^o Beau, magnifique : « El fu la feste moult *noble*, bien festiéc et bien joustée. » (Froiss. II, p. 255.) — « Et donnoient li *noy roy* les plus *nobles* mengiers à cour ouverte. » (Id. VI, p. 294.)] — On donnoit au roi de France la qualification de « tres haut seigneur *noble*. » (D. Morice, Hist. de Bret. c. 998, an. 1265) ; — on la donne au roy de Navarre (ibid. 987, — au roy d'Angleterre et à Richard son oncle, roy des Romains (Rymer, t. I, p. 114) ; — au duc de Bretagne. (D. Morice, Histoire de Bret. col. 994, an. 1265.) — « *Noble*, et *noble* homme. » Ce titre a été plus considéré et plus relevé que celui d'écuuyer. (La Roque, sur la Nobl. p. 308.) — A la Cour des aides de Normandie, il est regardé comme un titre de noblesse

suffisant (p. 326.) — Ce titre, en Bretagne, se joint à celui d'écuyer. (Ibid. p. 450.) — « *Noble baron* » ou « *ber*, » titre donné aux comtes de Bourgogne, de Flandres, de Nevers, de Savoie, de Bar-sur-Seine, au duc de Bourgogne, au seigneur de Chatillon. (Voy. Perard, Hist. de Bourgogne.) — « *Noble* » assemblée, » titre donné par le seigneur Du Bellay aux membres de la diète de Suède. (Mém. de Du Bellay, IV, f. 127.) — « En France ceux là sont estimés *nobles* qui ont fondement de noblesse, sur l'ancienneté de leur race, pour avoir toujours vécu *noblement*, ou qui sont *annoblis* par lettres patentes du roy deurement verifiées. » (Laur.) — « Ceux sont *nobles* qui sont issus en mariage de pere ou de mere *noble*, et suffit que le pere, ou la mere soit *noble*, posé que l'autre des dits conjoints soit non *noble* ou de serve condition. » (Id.) — « *Noble bourgeois*, » qualité qui prouva la roture, hormis à Avignon. (Voy. La Roque, sur la Noblesse, p. 582.) — « *Noble comtesse*, » titre de la comtesse de Nevers. (Cartul. de la Ch. des C^{tes} de Nevers, l. fol. 50, an. 1249.) — « *Noble dame*, » titre d'honneur donné à la comtesse de Flandres et autres de plus haut rang. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 145.) — « *Noble ecuyer*. » En Bretagne, le titre de *noble* et d'*écuyer* se joignoient ensemble. (La Roque, sur la Noblesse, p. 150.) — « *Noble* et discrète personne; » ce titre se donne au curé de S. Merry. (Cout. Gén. t. I, p. 121), et à M^r Adrian de Thou, conseiller du roy nostre sire en sa ditte cour de parlement, curé de Cely. » (Ibid.) — « *Noble* et poissant damoiselle Jehanne de Noyers dame de Watefale et de Montmor en Brye. » (Dénomb. de Montmor en 1396.) — « *Noble* et prudent homme, maistre Jean de Liste, licentié ez loix, lieutenant general au bailliage. » (N. C. G. t. II, p. 1153.) — « *Noble* et religieuse personne, » titre donné en 1580 au commandeur de Malte et au prieur. (N. C. G. t. II, page 1151.) — « *Noble* et scientifique personne, » titre donné en 1580 à un docteur en théologie et curé. (N. C. G. t. II, p. 1152.) — « *Noble* femme, » titre donné à des princesses souveraines. (La Roque, sur la Noblesse, page 311, où il cite les archives de l'abbaye de Longchamp.) — Le roy de Navarre est appelé « très *noble homme*. » Voy. Duchesne. Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270. — Il étoit au-dessus de celui de « chevalier. » (Voy. Thaumass. Cout. de Berry, ch. 35, p. 45.) — Dans le x^{ve} et le xiv^e siècle, il n'étoit donné qu'aux chevaliers. (Morice, Hist. de Bret., préf. p. 14) ; il se donna aux nobles des plus grandes maisons ; témoin Gui comte de Laval, en 1540, Guill. baron de Montmorency en 1484. (Armorial de Hozier, préf. p. 6.) — « *Noble homme*, » maistre Michel de l'Hopital conseiller du roy « notre sire, premier president en sa chambre des comptes. » (Cout. Gén. t. I, p. 246.) — « *Noble homme*, maistre Robert Daniel conseiller du roy, et president des comptes. » (Ibid. p. 329.) — « *Noble homme*, et sage maistre René Brinon, conseiller du roy, et president en sa cour de parlement à Bordeaux. » (Ibid.) — « *Noble homme* » maistre Christophe de Marle, en son vivant, con-

« seiller du roy en sa cour de parlement. » (Ibid. p. 270.) — « *Noble homme*, et sage maistre Robert Thiboult, en son vivant conseiller du roy nostre sire en sa cour de parlement. » (Ibid. p. 248.) — « *Noble homme*, et sage maistre Charles Galoppe « advocat en la cour de parlement. » (Ibid. p. 246.) — « *Noble* homme maistre Hélie Briois lieutenant « particulier au baillage d'Auxerre. » (Ibid. p. 215.) — « Messire Jean Adrian Tiercelin chevalier, par « *noble homme* Jean de Dampont son procureur. » (Ibid. p. 334.) — « *Noble homme* damoiseau, et « bourgeois. » Ces qualités sont données à une même personne, dans un tit. de 1466. (Histoire des Grands Officiers, t. VI, p. 444.) — Le titre de *noble homme* est donné, vers 1455, au premier valet trenchant du roy. (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 54.) — Je ne vois qu'un seul des gouverneurs de la communauté d'Auxerre à qui le titre de *noble homme* soit donné ; il est sous l'année 1484. (Le Bœuf, Hist. civile d'Auxerre, p. 471.) — Mais aujourd'hui cette qualité n'est propre qu'au bourgeois et ne sauroit prouver la noblesse. (Voy. La Roque, p. 597.) — « Chevaliers de noble dame de la *noble* maison ; » on appelloit ainsi les chevaliers de l'ordre de l'Etoile. (Ordonn., II, p. 465.) — « *Noble* marchand. » Cette qualité ne déroge point à Marseille, depuis 1566, pourvu qu'on ne fasse pas le commerce en détail. (Voy. La Roque, p. 579.) — « *Noble* prince, » titre donné au comte de Flandres, au duc de Bourgogne et autres. (Perard, Histoire de Bourgogne, p. 451, tit. de 1242.) — Il est donné au roy d'Angleterre par le roy de France. (Rymer, t. I, p. 105.) — « *Noble* « roy des Franceiz, » titre du roy de France. (D. Morice, Hist. de Bret. p. 1012.) — « Le vavas- « seur... ou seigneur chastelain, c'est à dire sieur « de Chastel, ayant premier degré de jurisdiction se « pouvoit intituler *noble sieur*, ou *seigneur*. » (S. Jul. Mesi. hist. p. 594.)

Expressions : 1^o *Noble*, titre de la maison de Vienne passé en proverbe. On sait que les cinq principales maisons de Franche-Comté avoient leur surnom : « *Nobles* de Vienne, preux de Vergy, « riches de Châlons, fiers de Neufchatel, bons « barons de Beaumont. » (Peliss. Histoire de Louis XIV, II, p. 264.) — 2^o « *Nobles* bourgeois, » bourgeois notables. (Hist. de J. Boucic. p. 184.) — 3^o « *Nobles* chairs, *nobles* venoisons, » cerfs, biches, daims, sangliers et autre venaison donnée aux gentilshommes, dames et demoiselles, opposés aux bœufs et moutons, donnés à tout le monde. (Percef. t. I, f. 118.) — 4^o « *Noble* fleur. » (Colgr.) — 5^o On a dit aussi proverbialement « prendre les *nobles* de « France sans peser. » (Voy. orig. de ce proverbe, Hist. de la Popelin. I, l. III, f. 63.) — 6^o « Les vilains « s'entretiennent, les *nobles* s'embrassent. » (Colgr.) — 7^o En parlant de la guerre : « Il ne faut que ung « *noble* traistre pour vous faire perdre ung bon « nombre de vos gens. » (Jouvenç. p. 514.) — 8^o « *Noble* homme ne doit savoir les lettres. » (Rech. de Pasq. p. 68 ; Al. Chartier, Espér. p. 316.) Cette maxime étoit celle des courtisans ; Al. Chartier la réfute.

2. Noble. [Monnaie d'or anglaise valant .viii. schillings et .viii. pence sterling : « Et là avoient en « un sach cent livres d'estrelin, monnoie d'Engle- « terre, car adont (en 1326) il n'estoit encore nulles « nouvelles de nobles. » (Froiss. II, p. 94.)] — « Nobles à la rose, » ainsi appelés des « roses » rouges et blanches qui sont aux armes des maisons de Lancastre et d'York. Cette monnaie avoit d'un côté une « rose », de l'autre un navire. Edouard III la fit battre en 1344. Raimond Lulle, disait-on, qui avoit trouvé la pierre philosophale, en avoit fourni la matière à Edouard pour faire la guerre aux Turcs ; mais ce roi s'en servit pour attaquer le roi de France ; c'est pourquoi on l'appelait aussi « *Nobile* » Raimundi. » (Borel et Petit Jean de Saintré, p. 370.) — Le noble d'Angleterre valait deux écus de France. (Monstrel. I, 293, an. 1420.) — « Nobles » de Henry. » « Monnoie d'Angleterre qui pesoit cinq deniers dix grains trebuchant. Elle representoit « d'un côté un vaisseau sur les flots, dans lequel « paroit un roy armé de toutes pièces, la couronne « en teste, l'épée nue à la main droite, et tenant son « ecu de l'autre avec cette inscription : *Henricus* « *Dei gra. Rex Angl. et Franc. Dns. Hib.* Au revers, « une croix terminée de fleurs de lis, cantonnée de « quatre lions couronnez, et ayant une II au milieu, « et ces mots pour inscription : *Is autem transiens* « *per medium illorum ibat.* » (Dict. de Trev.) — Noble Henri, » vieille monnaie de France ; elle étoit « d'or, du poids de cinq deniers dix grains, valant « quatre livres quatorze sols : cette monnaie avoit « cours du tems de François 1^{er} ; et on tailloit « trente cinq nobles henris au marc : le noble « Henri étoit blanc, et large environ comme un ecu « blanc, et avoit, d'un côté, pour figure un prince « sur son throne avec une épée à la main, et de « l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit « une II ; et tout autour de cette croix de petits lions « couronnés. » (Dict. de Trevoux.)

Noblece. 1^o Privilège, droit féodal : « Libertez, « franchises, nobleces et anciens usages. » (Ord. V, p. 524.) — [« Item la noblece du haute, que le seigneur d'Ault a de prendre à vendre poissons, « jusques il en y ail pris ce que à lui en appartient « pour son hostel. » (JJ. 82, p. 256, an. 1353.)] — 2^o Tyrannie : « L'Ocient par leur noblece. » (Ms. 7218, f. 94.) — 3^o [Pompe, magnificence : « Adont eut à « Londres grant feste, grant noblece des seigneurs, « des contes. » (Froiss. II, p. 193.) — « Et fu adont « couronnés li gentils roys Edouars d'Engleterre « à grant joie et à grant noblece. » (Id. II, 98.)]

Lances droites, escuz penduz,
Blans haubers, cervelieres gentes....
Et autres nobleces diverses. (G. Guiart, f. 308.)

Noblement. [1^o D'une manière riche : « Donc « faites vous bien à blasier, quant vous esles plus « noblement vestus que li rois. » (Joinv. § 36.) — « Noblement parés et richement achemés. » (Froiss. II, 116.) — 2^o En position excellente : « En « le ville de Jugon, qui est moult fortement fermée « et siet très noblement. » (Id. IV, p. 115.) —

3^o Extraordinairement : « Il fisent la ville gettier « moult noblement toute la nuit. » (Id. IV, p. 405.)]

Noblesce, noblesse. [1^o Rang et qualité des nobles, fief qui dépendait immédiatement du souverain et dont la possession annoblissait : « Jamais « vilain n'aima noblesse. » (Le Roux de Lincy, prov. II, p. 90.) — « Longueur du temps n'esteint « noblesse ni franchise. » (Loysel, Inst. Cout. 36.)] — « Vendition de noblesse, vente de fief qui relève « immédiatement du souverain, et qui annoblissoit, « ou affranchissoit anciennement les possesseurs, « ce qui a été aboli avec raison, parce qu'il n'y a « que le roy seul qui puisse annoblir. » (Laur.) — « Noblesse de parage, transmise par le pere ; cette « noblesse étoit autrefois en France absolument « nécessaire, pour devenir chevalier. » (Laur.) — « Noblesse par les meres ; elle étoit suffisante pour « posséder des fiefs ; le roi Charles V fut, peut être, « le premier de nos rois qui donna atteinte à la « noblesse de par les meres en statuant, par son « ordonnance du 15 nov. 1370, que ces sortes de « nobles seroient sujets au droit de francs fiefs. » (Ibid.) — En Champagne, on a conservé ce privilège, et le ventre annoblit encore. Voy. les différentes raisons qu'en donne Laurière. — [2^o Droits seigneuriaux et royaux : « Ouquel fief et en ce qui en estoit « tenu, il avoit toute justice et seigneurie haulte, « moyenne et basse, avec tous drois, prouffis et « noblesses appartenant à icellui justice. » (Cart. de Corb. 21, an. 1451.)] — « Les hautesces, et noblesses de la ditte couronne. » (C. G. III, p. 140.) — « De toutes les noblesses qui sont deues au princes « seulement. » (Id. II, 759.) — 3^o [Libéralité, cadeau : « Des noblesses qu'il fist, si comme nous lison, Et « du contencment qui iert en sa meson, De chian- « delle et de vin et d'autre livroison Porroit un sage « clerc fere une grande lechon. » (Wace.)] — « Lors « me verrez crier noblesse ; » c'était le cri des héros, lorsqu'on faisait quelque libéralité. (Desch. f. 426.) — « La peut on veoir grand noblece de bien servir « de grand planté de meslz. » (Froiss. I, I, p. 14.) — « Jour de noblesce. » (Desch. f. 144.) — « Grant « deduit fut de veoir porter les jolivetez, et noblesses « que dames et damoiselles envoyent aux jeunes « chevaliers leurs amoureux, pour eux parer pour « l'amour d'elles. » (Percef. I, f. 24.) V. NOBLOIS. — 4^o [Courtoisie, politesse : « Deus damoiselles moult « mignotes, Qui estoient en pures cotes, Et trecies à « une tresce, Faisoient deduit par noblesce, Emmi la « carole baler. » (Rose, v. 768.)] — « Et si tuy disoit « la noblesse de luy, que ja si gentil home ne seroit « mis du tout à terre par luy. » (Percef. I, f. 149.)] — 5^o [Maisons des nobles : « Le plus souvent nous lo- « geons par honneteté en quelque mestairie, et puis « aux noblesses parfois. » (D'Aub. Foen. t. III, p. 1.)]

Noblesseuse. Propre aux nobles : « Cette folle « humeur de vanité noblesseuse. » (Moy. de parvenir, p. 393.)

Nobleté. Libéralité :

Riches hom doit plus faire nobleté,
C'uns povres hom qui sert pour richeté. (Vat. 1529, f. 167.)

Nobloier (se), v. S^e glorifier :

Vers les meilleurs trop se devoïe
Et de parole se *nobloie*
Car grant deslaing les contralie. (*Fabl. de S. G. f. 23.*)

Noblois. 1^e Naissance noble : « Uns damoiseaux « de grant *nobloy.* » (Brut, f. 33.) — 2^e Noblesse, fierté : « Moult verroye volentiers la fierté et le « *nobloys* de luy. » (Percef. I, f. 156.) — 3^e Gloire : « Et por sa mort sera mes *noblois* abatuz. » (Parto-
nopex, f. 173.) — [4^e Pompe, appareil : « Rigonde, « la fille, le roi Clitperic qui en Espagne s'en aloit « à tel *nobloiz* com vous avez oy. » (Dom Bouq. III, p. 240.)] — « Si s'en revint à grant *noblois.* » (Ms. 7218, 75.) — 5^e Beauté : « Or povoz resgarder « le *noblois* de ceste feuillyée. » (Percef. I, f. 148.) — 6^e Bons faits par les dames ou chevaliers ; quand ils étoient ensanglantés, méconnaissables, elles en donnaient de nouveaux : « Plus grant pousse est « de gagner *noblois*, et joyaux de pucelles, sur « jeunes chevaliers, que de dames mariées sur che-
valier assuré d'amours. » (Percef. I, f. 143.) — « Bien se acquittoit du *nobloys* que receu avoit de « s'amye par amours. » (Id. V, f. 105.) — « Si devez « seavoir qu'il n'estoit adonc plus grande noblesse « que de voir la feuillée de l'hermite ou vieux che-
valier Pergamon, pour les *noblois* qui estoient « pendus au dehors. » (La Colomb. Theat. d'Illonu. t. I, p. 292.)

1. Noc.

Sur le jour de Noël
... Allons voir l'enfant au povre nie,
Tant exalté d'Elie, aussi d'Enoc,
Et adoré de maint grand roy, et duc,
S'on nous dit nac, il faudra dire *noc.* (*Marot, 231.*)

2. Noc. [Noue, gouttière (voir No, Noco, Noë) : « Annette de Bousen estant en une chambre der-
rière en l'ostel de son pere accoucha d'une fille, « laquelle... elle geta par un *noc* estant en la dite « chambre en un jardin d'une sienne voisine. » (JJ. 121, p. 472, an. 1382.)]

Nocailles. 1^e Noces :

Moult fist li roys riches *nocailles*,
Un poi après ces espousailles,
Loys son pere lrespassa. (*G. Guiart, f. 46.*)

2^e [Une des aides aux quatre cas ; elle était due lorsque le seigneur mariait sa fille : « Ne pourront « demander ledit seigneur et dames es diz habitanz « ne avoir d'iceux nulle chose pour cause de ost, « de chevauchée, de subvention... de mortailles, « de *nocailles*, de chevalerie. » (Ordon. VI, p. 63, an. 1352.)]

1. Nocc. [Noix : « Ceste ysle (de Java) est de « mout grant richece. Il ont pevre et *noces* mos-
cées. » (Marco Polo.) — « Il ont (au royaume de « Samara) grandismes quantité de *noces* de Inde « mout grosses et bones et mauveses. » (Ibid.)]

2. Nocc. [1^e Mariage, réjouissances qui l'accom-
pagnent : « Guiteclins fist ses *noces* moult riches et « moult grans. » (Saxons, V.) — « Et moult i ol fait « granz *noces* et beles, et durerent huit jours ple-
niers. » (Mén. de Reims, § 141.) — « Comme

« icelloi Jehan, par maniere d'esbatement, feust alé
« avec plusieurs jeunes gens de la ville de Lisines
« en un certain hostel, ouquel il avoit *noces* celle
« journée, pour demander et avoir les pastez,
« comme l'en a coustume à faire en ladite ville en
« tel cas. » (JJ. 105, p. 431, an. 1373.) — « Une
« meslée de gens qui estoient assemblez au lieu de
« Semur pour cuider avoir les pastés de certaines
« *noces*, lesquelz ou a acoustumé de bailler aux
« varlets à marier. » (JJ. 205, p. 285, an. 1479.) —
« Pierre Regnard estoit mairre gouverneur des
« *noces* de Jehan Morel et sa femme... et cueilloit
« l'escol d'icelles *noces* au souper. » (JJ. 119, p. 61.)]

Tambours, trompetes et buisines
Sonnent plus asprement qu'à *noces.* (*G. Guiart, 231.*)

2^e [Acte marital : « Laquelle femme disoit audit
« Jehannin, que s'il s'estoit vanté que un nommé
« Billecoq et un autre nommé Ilance... lui avoient
« fait les *noces*, et que le premier d'iceux nommez
« ne lui avoient donné que huit deniers parisis,
« quand ilz lui orent fait les *noces.* » (JJ. 157, p. 361,
an. 1402.) — « Icelle femme dist au suppliant qu'il
« estoit garçon... et que aucunes foiz on faisoit les
« *noces* à sa femme, entretant qu'il alloit au vin. » (JJ. 163, p. 83, an. 1408.) — « Icelle femme com-
« mença à frapper son mary des paulmes parmi les
« joes, en lui disant qu'il lui feroit la nuit trois fois
« les *noces.* » (JJ. 169, p. 3, an. 1415.)] — 3^e Frairie, festin ; on dit encore populairement « faire la
« *noce* » :

Gar l'eure que chiens facent de vous lor *noce.*
Ms. 7218, f. 342.

Et sy ay veu ailleurs escript
Un proverbe qui sur ce dit
Que les grans *noces* font li sot
Et li saige homme sans escot.

(*Desch. f. 498.*)

Nocher. [VOIR NOCLIER, NORCHER.] Pilote : « Le
« vent, la tempeste, et l'orage Montrent du *nocher*
« le courage. » (Gotgr.)

Nochier. [Endommager : « Vostre branc acéré...
« Ke ne puet estre *nochiés* ne n'agrevé. » (Gir. de
« Viane, v. 1605.)]

Nochoier. [Epouser : « Pour ce que li sains
« Esperites Et Nostre Dame li doins joie De ta pucele
« qu'il *nochoie.* » (Mir. de Coigny.)]

Nochoiers. Qui sont de nocés. (Borel.)

Nocier. [Epouser. (Flor. et Blancheff. v. 2085.)]

Nock. [Gouttière : « Item à Pierre le couvreur...
« pour ressauder le *nock* de Nostre Dame. » (Cart.
de S. Pierre de Lille, an. 1367.)]

Noclier. [Pilote ; D. C. sous *Nauclearius.*]

Noeg. s. Gouttière, conduit pour les eaux de
pluie. On l'emploie encore en pivot : « Si entre les
« dits tenemens y a un *noeg* sercant à recevoir les
« eaves procedantes tant d'un costé que de l'autre,
« le dit *noeg* se doit entretenir à communs despens
« par ceux à qui les maisons appartienent. » (N. C. G. I, p. 346.) — [« Pour un *noeg* de marbre ser-
« vant audit four. » (Cart. de S. Pierre de Lille,
an. 1326.)]

Nocquere—iere. Même sens : « Si sur l'herilage et charpentage de la maison d'aucune per-
« sonne scituée au dit eschevinage est mise et assise
« une *nocquere* portant les eaux du comble de la
« maison de son voisin, telle personne n'est tenue
« ce souffrir. » (N. C. G. II, p. 989.) — « S'il fait un
« mur ou parois droit, ou qu'il mette une *nocquiere*
« sans degoutiere, le pourra faire à onze pouces. »
(Ibid. p. 1008.)

Nocter. [« Lesquelz compaignons dirent à icel-
« lui Benjamin que l'en pourroit bien *nocter* ou
« dire qu'ils estoient de ce coupables. » (J.J. 161,
p. 358, an. 1410.)]

Noctue. [Chouette, dans une traduction de la
Consolation de Boèce : « Il sont semblant à la
« *noctue* Qui tant a foible la vue, Que plus clere-
« ment voit de nuit, Que de jour, quand le soleil
« luit. »]

Nocturnal. [Office de nuit, matines : « Item
« ung breviaire contenant seulement le *noctur-
« nal.* » (Inv. de 1492, dans un nécrologe de l'église
de Paris.)]

Nocturne. 1^o De nuit. L'auteur parlant du mal-
heur qu'il a au jeu :

Pareil me sens, souz le cours de Saturne,
Laisse n'ay diurne, *nocturne*,
Sinon au jeu de ressiner gozier. [R. de Collet. p. 44.]

2^o Chouette :

... Me faisoit estre si taciturne,
Comme se fust tenebreuse *nocturne*.
Tr. de Petr. trad. par le bar. d'Oppede, f. 63.

Document. Obstacles : « Des *nocumens* de la
« vertu. » (Artel. Fauc. f. 93.)

Nodes. [Monnaie : « Ung moine de l'ordre de
« Grantmont, nommé frere Pierre Roy, lequel fai-
« soit d'une monnoye nommée *nodes*, en laquelle
« avoit l'enseigne de Nostre Dame du Puy, qui avoit
« cours en la ville et dyocese du Puy. » (J.J. 178,
p. 246, an. 1447.)]

Nodosité. Nœud. (Cotgr.)

1. Noe (à). A la nage : « Passe la riviere de
« Vienne à *noe.* » (Duguescl. Mén. p. 474.)

2. Noe. [1^o Terre basse et humide servant de
« pré : « Une *noe* contenant journée à deux hommes,
« faucheurs de pré ; laquelle *noe* est joignant à la
« riviere d'Arve. » (Ménage, preuves de l'Hist. de
« Sablé, p. 390, an. 1382.) — « Item, une autre pièce
« de terre en brùere... joute à la *noe* du ruisseau. »
« (1404, Aveu de Châteaueux ; L. C. de D.) — 2^o Fla-
« que d'eau laissée par la mer, où on ne peut nager ;
« ce mot est encore usité entre Caen et le Havre ;
« Nostre marinier perdirent le cours dou flum et se
« mistrent en une *noe*, dont il nous convint retour-
« ner arieres vers les Sarrasins. » (Joinville, § 313.)
M. de Wailly traduit improprement par *anse*.]

3. Noe, adj. f. Nouvelle, en parlant de la S^{te}
Trinité :

Ceste creance est partout *noe*,
Quar ele est partout pure, et nete. [Mousk. p. 153.]

4. Noe. [Brou de noix : « Eschales de *noes.* »

(Ord. III, p. 516.) — « Laquelle femme avoit mis au
« four bannal certaine quantité de *noes* ou nou-
« lons de noix à faire de l'huile, pour les faire sai-
« cher. » (J.J. 157, p. 241, an. 1402.)]

Noë. 1^o Noël :

C'est cil qui nasqui sans pechié ;
C'est cil qui soufri atchié
Son cors en la crois et cloé ;
C'est cil qui nasqui au *Noë*. [Ms. 7218, f. 321.]

2^o Cri de Noël :

Je vois souient crier *Noë*,
Et si le srie on tant qu'il vient. [Desch. f. 261.]

Noëe. Nouvelle :

Bien sont de mentir à meïstres
Cil qui vont contant liex *noëes*. [G. Guiart, f. 3.]

1. Noëf. [Le nombre neuf : « Item, lendemain
« de Noël, *noëf* muis d'avoine pour hostie et de
« chacune mine d'avoine cinq deniers maille. »
« (1389, Aveu de la seigneurie d'Aschères ; L. C. de D.)
« — « De Joseph li sovint, qui si altre *noëf* frere ven-
« dirent pur deniers. » (Th. de Cant. 65.) — « Ce
« fut fet, et donné, en l'an Nostre Seigneur mil
« deux cens seissante et *noëf*. » (Borel.)]

2. Noëf. Neuf, jenne : « Li vicés ou li *noës*. »
(Froiss. poës. p. 274.) — [« Ou se li sergent veut
« conter d'aucun ouvrage *noëf* fet por le profit de
« son seigneur. » (Beaum. XXIX, p. 18.) — « La
« matiere est bone et *noëve*. » (Rose, 39.)]

Noëfme. [Neuvième : « La *noëfme* eschele ont
« faite de prud'hommes. » (Rol. v. 3229.)]

Noëfisme. Même sens : « Li *noëfismes* (com-
« mandement) dit ne convoitier mie la chose de
« ton proïme. » (Brun. Lat. Trés. p. 78.)

Noëillon. Noyau :

Ge mengal er soir prunes à grant foison,
Si me saillent du cul li *noëillon*. [Audoig. f. 66.]

Noëissir. Noiser, disputer : « Assez *noëissent*
« et assez erient. » (Brul, f. 80.)

Noëiz. Pis (voir NOALS, NOAUS) : « Li *noëiz* firent
« que li parent. » (Brul, f. 106, ms. Bombarde.)

1. Noel. Noyau :

De Chastiau Gaillart les clostures,
Qui iert li *noel* et l'escorce,
La clef, le garant et la force
Et le pouvoir de Normandie. [G. Guiart, f. 82.]
L'escaille et li *noel* en saichent. [S^{te} Léoc. f. 27.]

Un garçon couché avec une fille :

Et cil sa main aval guenchi,
Si li a mis sor le nombril ;
Qu'est de ci, bele, fait il ?
Sire, par foi, c'est un *noel*,
Ou ge me geu, quant il m'est bel. [Fabl. p. 195.]

2. Noel. [Nielle : « Li frains c'ot en la teste fu
« tout fais à *noel*. » (Aiol, v. 5315.) — « Fors qu'en
« la coupe al damoiseil N'a or, ne argent, ne *noel*. »
(Partonop. v. 1017.)]

3. Noel. [1^o Fête de la nativité de Jésus-Christ :
« Le jour *Noel*, je et mi chevalier mangient. » (Joinv.
§ 196.) — « Au jour dou *Noel*. » (Froiss. II, p. 96.) —
« Tint son *Noel*. » (Froiss. liv. I, an. 1363.) —
« A *Noel* au perron, à Pasques au tison. » (Cotgr.)

— « Tant crie on *Noël* qu'il vient. » (Id.) — 2° Can-
 tique, en langue vulgaire, ayant pour sujet la
 naissance du Christ; tels sont les *noëls* bourgui-
 gnois de La Monnoye: « En ma jeunesse, c'estoit
 « une coustume que l'on avoit tournée en ceremo-
 « nie de chanter tous les soirs, (pendant les avents)
 « presque en chaque famille, des *Noëls* qui estoient
 « chansons spirituelles faites en l'honneur de Nostre
 « Seigneur, lesquels on chante encor en plusieurs
 « eglises pendant que l'on celebre la grand messe,
 « lorsque le prestre reçoit les offrandes. » (Rech. de
 Pasq. p. 351.) — 3° [Jeux qui avaiēt lieu le jour de
 Noël: « Jehan Dupont.... et plusieurs autres, qui
 « avoient soupé ensamble.... en la ville de Esqui-
 « queville, parlerent entre eux de faire aucun jeu
 « par maniere d'esbatement; et advint que ledit
 « Jehan Dupont et ledit Jehan Lestont se efforserent
 « de tirer un baston l'un contre l'autre, selon ce
 « que on a accoustumé à faire aux jeux de *noel* ou
 « païz par dela par maniere d'esbatement. » (JJ.
 120, p. 225, an. 1381.) — 4° Fête particulière:
 « Lesquelz capellain en recepvēt .xxx. sols l'an de
 « *noel bacre*, alias *noel le bruyant*. » (Liv. Noir du
 prieuré d'Abbeville, f. 34^b.) — 5° Cri de joie: « Cria
 « l'en fort *noel*, et se embrassoient, et faisoient
 « moult grant chiere les gens des deux seigneurs. »
 (Preux. sur le meurtre du duc de Bourgogne, 272.)
 « (Dames) lesquelles en eurent moult grand joie, et
 « crierent *noël*. » (Froiss. II, p. 287.) Voir Pasquier,
 Recherches, liv. IV, ch. 16.

1. Noëlé. [Boutonné, dérivé de *noel*, noyau.
 bouton (voir Noial).] « Sor un faudestuef d'or à bou-
 « tons *noëlés*. » (Chans. d'Antioche, II, f. 263.)]

2. Noëlé. [Niellé: « Et brandissent les astes des
 « espis *noëllés*. » (Parise la duchesse.) — « Et uns
 « chiens esperons à fin or *noëlés*. » (Aiol, v. 1676.)]

Noëlheux. Nœueux :

« . . . Rollons avoit apporté
 « Uns baston *noëlleux*, quaré. » (Mousk. p. 155.)

Noelors. [Pire, de moindre valeur: « N'a cure
 « de jouter as *noelors*. » (Aiol, v. 3374.) — « Mar-
 « chegai ne fu mie des *noelors*. » (Id. v. 4178.)]

Noemy.

Cruelle mort, felonnie, et interdite.
 Tu m'as tolu mon seigneur, et amy;
 Que on ne m'appelle à jamais *Noemy*;
Noemy, las ! n'est ce beaulx pour plaire ?
 Des tristes suis le piteux exemplaire. (Gretin, p. 195.)

1. Noer. 1° Nager, surnager: « Ung Sarazin
 « vint, *noant* parmi l'eau, droit a mon vaisse. »
 (Joinv. p. 63.) — L'auteur parlant des jeux de son
 enfance :

« . . . Premiers par quoi je m'escuse.
 Je faisoie bien une escluse
 En un ruissot, d'une tiellette;
 Et puis prendroie une esculette.
 Que *noer* je faisoie aval. (Froiss. poës. p. 85.)
 Dedens *nooient* li poisson. (Ms. 7218, f. 359.)
 Les uns *noent*, les autres *noient*. (G. Guiart, f. 326.)
 Plus aise que poisson qui *noe* (Ms. 7218, f. 138.)

Melancholie est en la rate
 Ou Diex par son vouloir, la lie;
 C'est du sanc naturel la lie
 Qui se tient au fonz; pas ne *noe*. (G. Guiart, f. 353.)
Soel noe cui on tient le menton. (Prov. du Vil. f. 74.)
 Celi cui l'en tient le menton
 Souef *noe*. (Ms. 6812, f. 47.)

Ne mangex d'annette, ne d'oe,
 Ne nul autre oisel qui *noe*. (Desch. f. 485.)

2° Plonger :

Qui l'ostera de la subjection
 Ou cinquante a ton peuple *noé*. (Desch. f. 573.)
 Se tant ne boit que son cuer en via *noe*. (Desch. f. 241.)

2. Noer. [Nouer: « Et à queue d'un roncin
 « estachier et *noer*. » (Ronciv. 197.)]

Traistars fut, et desloyaux
 Quant son cuer à autre boyaux
 Qu'à ceux de son seigneur *noe*. (Desch. f. 573.)

Qui vous prendroit à vostre corde,
 Qui est en tant de lieus *noé*,
 Il auroit fait bonne journée. (Ms. 7218, f. 330.)

« Et aussi doit l'en bouter l'aguille en la paupiere
 « de l'autre part, et tirer les deux bous du fil, et
 « *noer* sur le bec. » (Mod. f. 135.)

Noeraye. [Noue, prairie basse et marécageuse:
 « Quatre soulz assis sur le herbergement de la
 « Barre Dieu, et sur les terres, *noerayes*, vignes et
 « vergiers appartenant audit herbergement. » (Cen-
 « sier d'Estilly. B. N. anc. 9493, f. 4, an. 1430.)]

Noerie. [Crue: « Et se y a *noerie* ou cretine
 « d'yau y venoit en cas perilous, li religieux le
 « porroit torner à aler entre leur dous portes pour
 « leur dommage eschiver. » (JJ. 65, p. 4, an. 1328.)]

Noeroie. [Noue: « Cinq quartiers poy plus ou
 « poy moins, que sauloye, *noeroie* et que laris. »
 (1361, aveu de Lanau; L. C. de D.)]

Noerresce. [Serpent d'eau. On lit au Gloss. 7692:
 « *Natrix, noerresce*, un serpent. »]

1. Noes. [Noix: « Une coupe faicte d'une *noes*
 « d'Inde, garnie d'argent doré avecques le couver-
 « cle esmaillié. » (Inv. d'Anne de Bretagne, 1507.)]

2. Noes, s. f. Reafflements, nœuds que forment
 les plumes: « Espreviers sont de plusieurs plumes;
 « les uns sont de menues plumes traversaines, et
 « blanches, autres sont de grosses plumes traver-
 « saines, et grosses *noes*. » (Mod. et Rac. ms. f. 134.)
 — « Espreviers de plumes traversaines, quant elles
 « sont grosses, et bien colourées de vermeil, et
 « les *noes* grosses, et qui ensuivent les plumes de
 « la poitrine.... esprevier de telles plumes devroit
 « estre bon par droit. » (Ibid. f. 135.)

Noesne, s. f. Heure de none. « Tous les samedis
 « de l'an, depuis *noesne* jusques au lundy, après
 « soleil levant, et toutes les octaves de l'an, chacun
 « sera tenu ouvrir, et laisser ouvrir les dittes
 « rivieres. » (Cout. Gén. I, p. 813.)

Noet. [Nouet: « En ung petit *noet* de papier a
 « esté trouvé huit patenosres d'or. » (Biblioth. des
 Chartes, 6° série, I, 365, XIV^e siècle.)]

Noette. [Petite noue: « Iceulli Drion un baston

« en sa main encontra ledit Jehan tout seul en une
« *noelle*. » (Jj. 105, p. 43, an. 1373.)

Nœud. [« Frizant en autant de *noeux* ses che-
« *veux*. » (Rons. p. 188.)] — « *Neuds* de souliers. »
(Oudin.) — « *Neud* d'amour. » (Id.) — « Trouver le
« *neud* de l'affaire. » (Id.)

Noeur. Nageur : « Puis firent passer deux hom-
« mes *noeurs* la riviere qui estoit grosse et
« profonde. » (Jouv. ms. p. 125.)

Noeus. [Noei : « Se on tressaloit le byssexte,
« après mult d'ans *noeus* eskarroit entor le feste
« Saint Jehan, et le feste Saint Jehan entor le Noet. »
(Comput, f. 7.)]

Noex. Même sens :

Quatre Toz Saintz, quatre *Noex*,
Et quatre festes Chandeleurs. (Ms. 7615, II, f. 148.)

1. Nof. Neige : « Blanche est comme la *nof*
« *negiée*. » (Ms. 6812, f. 53.)

2. Nof. Neuf :

Quant Angleiz les ourent nombrez,
Assiz par rens, et puis dismeuz,
Le desme en leserent turner,
Et les testes à *nof* colper. (Rou, p. 257.)

Nogat, s. m. Nougat : « Un vendeur d'oranges,
« et de *nogals*. » (Beauch. Rech. des Theatr. III,
p. 138.)

Noguier, s. m. Forme masculine du mot sui-
vant : « Galeres avec 6 *noguiers*. » (Inventaire des
Jouaux et meubles de Charles V, à la suite de son
hist. par Choisy, p. 546.)

Nogrierre. [Gouttière, voir *NOQUERRE* : « Elle
« estoit montée en haut en une eschelle pour met-
« tre ledit coffret on les dites lettres et mucier
« jouxte la *noguierre* ou gouttière de la dile mai-
« son. » (Procès criminel de Robert d'Artois.)]

Nohe. [Noue : « Item sept nouces de terre,
« gasts, gaignables et à gaignuer. Item vingt et huit
« journaux que près que *nohez*. » (Aveu de Château-
« vieux, 1404, L. C. de D.)]

Nohé. En parlant des blés dont le chaume est
formé : « Bleds en terre, avant qu'ils soyent *nohez*,
« sont reputez heritages ; après qu'ils sont *nohez*,
« sont reputez meubles. » (Cout. Gén. I, p. 894.)

Noial, au. 1^o Noyau : « Encors m'en ri et m'en
« moque, sanz faille, De toi, quar j'ai le *noiau* tu
« l'escorcee. » (Ms. 6812, f. 55.) — 2^o Bouton, olive :
« Bourses de cuir à *noiaus*. » (Fabl. de Saint Germ.
f. 42.)

Les resnes az *noials* d'orfoi,
Ot pris dou pallefoi Hellaine. (D. C. sous Nusca.)
Hoiettes portans à leurs cols,
Et orent solers takanés,
A quatre *noiaus* reversés. (Froiss. poès. p. 282.)

[« J'ai escrits à mettre joiaus J'ai boites de cuir
« à *noiaus*. » (Blancheflore.)] — « *Noiaus* à robe que
« on fait de os, de cor et de yvoire. » (Liv. des
« Métiers.) — « Vestir les robes que li soudans li avoit
« fait baillier et taillier, qui estoient de samit noir,
« forrei de vair et de gris ; et y avoit grant foison
« de *noiaus* touz d'or. » (Joinv. § 403.) — 3^o Le gros

d'une armée : « Par devers nous est li *noiaus*. »
(Roncisv. 81.)]

Noialliere. Boutonnière. (Colgr.)

Noiant. [Néant : « Sire, che dist Aiols, c'est por
« *noiant*. » (Aiol, v. 341.)]

Noiantir. [Anéantir, dans D. C. sous *Nullare*.]

Noie. Inondée : « Nostre terre est de gent *noie*. »
(Brut, f. 52.)

1. Noiel. [Noyau : « Qui laisse le grain pour la
« paille Et lan le *noiel* pour l'eschaille, Quand la
« noisete est depecie, Il n'est vis qu'il fait folie. »
(Cleomades, v. 16085.)]

2. Noiel. [Nielle : « Li estrier valent un castel ;
« l'or fin sont ovré à *noiel*. » (Flore et Blanchefl.
v. 4196.)]

Noielé. [Niellé : « Et vint espées au pont d'or
« *noielez*. » (Garin.)]

Noieller. Noyer : « Roseaux et roselles, *Noiel-*
« *lers* et noisettes. » (Molinet, p. 133.)

Noient, noienz. 1^o adv. Néant, rien :

Fame est de trop foible nature,
De *noient* vit, de *noient* pleure. (Ms. 7615, II, f. 183.)
De lune eclipse, après ce, vint ;
A *noient*, sa clarté devint. (Ms. 6812, f. 54.)

2^o subst. Homme de rien :

Tu pranz les vielz, les *noienz* laisses ;
Le mal montes, le bien abaisses. (Parton. 144.)

1. Noier. [Noyer, arbre : « Peskiers, ne periers,
« ne *noiers*. Autre cier arbre qui fruit port. » (Flore
et Blanchefl. 2026.)]

2. Noier. [Nier : « Caitis sui d'autre terre, nel
« quier *noier*. » (Aiol, v. 978.)] — « Depuis qu'il
« *noioit* l'omage le roi, qu'elle pouoit par droit
« saisir le fié que il tenoit don roi. » (Mén. de Reims,
§ 190.)] — « Vous ne povés *noier* que, quant ilz
« moururent, ilz ne furent point confés d'aucuns
« pechiés mortels qu'ilz avoient fais. » (Modus,
f. 238.)

Puis *noia* Pieres son signor. (Mousk, p. 278.)

3. Noier. [Noyer : « Alerent as barges dont il
« erent venu ; et là en i ot assez de *noiez*. »
(Villeh. § 161.)] — « Une femme fu trovée *noïée* en
« un puis. » (Beaum. LXIX, p. 11.)]

Noiers, s. m. Celui qui nie :

Ot là, qui qu'en soit li *noiers*,
Plus de .x. mille soudoiers. (G. Guiart, f. 223.)

1. Noif. [Neige : « Vous nos festistes gesir as
« cans sous le gelée et sor le *noif*, sans loge et sans
« pavellon. » (Villeh. § 636.)] — « Leur cors furent
« plus blanc que n'est *noif* sor gelée. » (Brun de la
Mont. v. 925.)] — « Les arbalestriers trayoient de
« carreaux dur comme *noif*. » (Hist. de Du Guescl.
« par Men. p. 460.)] — « Aussi dru comme *noif* rou-
« loient carreaux. » (Ibid. p. 499.)

2. Noif, s. Terme de loi. Action de nier : « Quar-
« tante sixiesme d'excusacion, par justice, quarante
« septieme d'excusacion, par *noif*, quarante huitieme
« d'excusacion, par prison. » (Cout. Gén. I, p. 1063.)

Noilet. [Niellé : « Il trait l'espée au pont d'or » *noilet*. » (Raont de Cambrai, 259.)]

Noion. Noyon, terme de jeu de boule, ligne au-delà de laquelle la boule est noyée : « La boule de *noion*. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

Noir. [1° De couleur sombre : « Encore font il leurs dieux *noirs* et leurs deables blancs, et font « paindre leurs ymagés de sains tretouz *noirs*. » (Marco Polo, p. 627.)]

Le bon plant se destruit et se mue
Dont le blanc lis vendra *noir*
Par le faux plant qui tout remue. (Desch. f. 7.)

2° [Adj. pris substantivement ; couleur noire : « Nus ne puet à Paris metre en œuvre laine ne fil « taint en *noir* de chaudiere, se il n'a autre couleur « desus. » (Liv. des Mét. 120.) — 3° [Nuit : « Jusqu'à « tant que *noir* fist ne s'osa redresser. » (Berte, c. 38.)]

Expressions : 1° « *Noir* mordant. » (Cotgrave.) — 2° « *Noir* vair » (Id.), fourrure. — 3° « *Noir* brun » (Id.), poisson du genre gobie. — 4° « *Noire* mouche, » puce :

Noire mouche en esté me point
En yver, blanche. (Ms. 7615, I, f. 60.)

5° Parlant de la puissance de Dieu :

Il fait pondre un blanc oef, une *geline noire*.
Chantep. ms. S. G. f. 104.

« *Noire* geline pond blanc oeu. » (Cotgr.)

6° La médisante ne faut croire,
Je la cognoy, c'est une *noire*. (Cl. Marot, p. 343.)

7° « Armée *noire* ; » on appelloit ainsi l'armée de Mathias Corvin, à cause de la couleur de ses armes. Voy. ses exploits contre les Turcs. (Hist. de Thou, t. XIII, p. 288.) — 8° « *Noire* bande. » ... « Ouit parler d'une bande de lansquenets qui revenoit de « Gueldres, et s'appelloit la *noire bande*, laquelle a « réigné longtemps depuis. » (Mem. de Rob. de la Mark. Sgr. de Fleur. ms. p. 145.) — 9° « Bestes « *noires*, » opposées à « fauves. » (Modus et Racio, f. 23, 1^o.) — « Comment le veneur, et valet de limier « doit faire choix d'un chien pour luy servir de « limier, et comme il lui doit parler pour *noir*. » (Salnove, Ven. p. 298.) — « De la taille qu'il faut que « soient les chiens courans pour chasser *noir*. » (Ibid. p. 287.) — « Li aucuns chassoient pour le « rouge, ou pour le *noir*, en aucuns bois au dehors. » (Cout. Gén. II, p. 888.) — 10° « *Noire* cole, » la bile. (Gace de la Bigne, f. 78.) — 11° « Ceus aus *noires* « cotes. » les Orléanois. (G. Guiart, f. 298.) — 12° « *Noir* denier. » « Je ne donneroye de toy, ne « de ton escu, ne aussy. » — 13° « Pechiez amers, « *noirs* comme poivre. » (Ms. 7218, fol. 186.) — 14° « *Noire* comme poivre. » (Oud.) — 15° « S'en ay « le cuer *noir*, triste, » c'est-à-dire mélancolique, sombre. (Desch. f. 168.) — 16° « Les blanches, les « *noires*, les blondes, » c'est-à-dire tout le monde. (G. Guiart, f. 94.) — 17° « Je ne donneroye de toy, « ne de lon parler, un *noir* denier, » c'est-à-dire un nécel. (Percefl. II, f. 48.) — 18° « Moines *noirs*, » les moines vêtus de noir, comme bénédictins et autres. (Ms. 7218, f. 242.) Ils sont distingués des « blancs « moines, » c'est-à-dire des dominicains ; dans un

Frag. de l'Hist. de Louis VII, Duchesne, t. IV, p. 421, les moines au xii^e siècle sont appelés *noirs*. — 19° « Monnoie *noire*, » de cuivre : « Le D. de Brela- « gne en 1391 faisoit monnoye d'or, et d'argent ; « toutes fois ne la devoit faire que *noire*. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles V, 86.) — 20° « *Noires* mites, » monnoye de Flandres. (Trés. des Chart. JJ. 99, 174.) — 21° « Doubles tournois *noirs*. » (Du Gange, sous *Moneta*.) — 22° « Prince *noir*. » ... On appelloit ainsi le prince de Galles, fils d'Edouard III, à cause de la couleur de ses armes. — 23° « Vendre du *noir*, » être mélancolique ; nous disons broyer du noir. (Oud.) — 24° « Il fait *noir*, » c'est-à-dire le temps est obscur. (Oud.) — 25° « Vint le *noir* de la nuit, » c'est-à-dire la nuit survint. » (Mem. d'Oliv. de la Marche, l. II, p. 634.) — 26° « Regarder *noir*, » c'est-à-dire avec colère. (Oud.) — 27° « Aussi *noir* « devint comme terre, » c'est-à-dire il devint pâle, livide. (Ger. de Nev. II^e part. p. 27.)

Noirault. Noirand. (Cotgr.)

Noircir. 1° Rendre livide : « Amors *noircist* « viivre et taint. » (Ms. 7989², f. 59.) — « De dolors « sui *noircis* et tains. » (Ms. 7218, f. 138.)

Quant Artus se senty navré,
Et il se vit ensanglenté,
Moult fut iriez, *noircy*, et taint. (Brut, f. 77.)

2° Infinitif pris substantivement : « Le *noircir* des « raisins, » le temps où ils commencent à mûrir. (Oud.)

Noircissement. s. m. Action de noircir. (Cotgr.)

Noircisseur. adj. m. Qui noircit. (Oud.)

Noircisseur. s. f. Etat de ce qu'on noircit. (Cotgr.)

Noire. [Drap noir : « Pour demie *noire* de Bru- « xelles, de grant moison, contenant .xii. aulnes. » (N. Comptes de l'Arg. 240.) — « Pour avoir tondu un « fin blanc de Brucelles et une *noire* pour le con- « fesseur du roy et son compagnon. » (Id. p. 274.)]

Noiret. [Monnaie des comtes de Soissons : « El « vouldront les deniers dessusditz avaluez à Parisis « petis et à maillies parisies les 20 *noires* 7 parisis « petis. » (D. C. sous *Moneta*, p. 529^c.) — « Avoit si « grant marché de choulx à Paris qu'on en avoit « une charteté pour douze blancs ; on en avoit assez « pour quatre ou six personnes pour un *noiret*, qui « ne valloit qu'une poictevine ou environ. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1422, p. 96.)

Noireté. s. f. Noircure, obscurité : « Quand les « princes eurent loisir de curer le corps du roy « mort, ceulx qui y entrent le trouverent incor- « rompu, et sans pourriture de quelconque tache « de *noireté*. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX preux, p. 220.) — « Si luy sembloit une corneille, mais « moult estoit belle de *noireté* qu'elle avoit. » (Lanc. du Lac, III, f. 98.)

O nuit heureuse ; o douce noire nuit !
Ta *noireté* aux amans point ne nuit. (Mar. 62.)

Noireur. Noirecur, au figuré : « La *noireur* et « tenebre du peché. » (Hist. de la Toison d'or, t. II, f. 4.)

Noireus, s. m. Sorte de monnoie : « Pour la bienvenue du duc de Bourgogne, on fit crier une petite monnoie nommée *noireus*, qui ne valloit qu'une poictevine, vaudroit une maille tournoise. » (Journ. de Paris, sous Ch. VII, an. 1421, p. 81.)

Noiron. Néron :

Ne fist *Noiron* Senèque à mort livrer. (Desch. f. 38.)

[*Noiron pré*, près de Néron : « Ge ne sui mie marchans, par verté; Que par l'apostre qu'on quiert » en *Noiron pré*, Ancui sauroiz quel avoir j'ai mené. » (Charroi de Nîmes, dans Littré, Hist. de la Langue fr. I, p. 166.)]

Noirté. Noirceur : « Le signe des bons petits » autours est d'avoir les yeux clairs.... si au bout de la bec y a *noirté*, c'est bon signe. » (Fouill. l'auc. fol. 60.)

1. Nois. [Neige : « Les gelées et les grans *nois* » Aviennent par l'air qui est frois. » (Mappemonde, dans D. C. sous *Ninguidus*.)]

Autre deduit n'a, en celle contrée,
Fors que gresil, *nois*, froidure, et gelée. (Desch. f. 170.)

2. Nois. [Noix : « Ung gobelet fait de l'escaille d'une *nois* manguette, emallée de trois costés de lyon, garni d'argent doré. » (Ducs de Bourgogne, n° 2755, an. 1467.)]

Je portes bones *nois* de coudre. (Ms. 7218, f. 246.)

3. Nois. Noir :

Les iex clers, et sorians,
Les sorchix *nois*, et avenans.
Vie Ste Mar. Egypt. ms. Sorb. 61, c. 3.

De duel que li rois a, se pasmé,
Nois devint, et vers comme basme. (Blanch. f. 187.)

4. Nois. Même (voir Neis) :

Fame a poure corage, et vain;
Nois le Sage Salemon,
Que de bien ot si grant foison
Que plus sage de lui ne fu,
Fu par sa fame deceuz. (Ms. 7615, II, f. 153.)

Aussi refu Sanson fortin,
Nois l'empereres Costantin. (Ibid.)

Noisce. Noise :

L'os rasanblerot tot pensis;
Assés i ot *noisce* et estrif. (Ms. 7989², p. 57.)

Noise. [Bruit, tumulte : « Granz est la *noise*. » (Roland, v. 1105.) — « Et s'en vint en la sale où li prince et li pretat estoient, et fist faire pais par les huissiers; et quand la *noise* fut abaissie, elle monta sour une table dormant. » (Mén. de Reims, § 187.)]

La oyssien *noise* d'instrumens. (Desch. f. 169.)
Instrumens que font douce *noise*. (Ibid. f. 455.)

Oisel i souloient enterer,
Et moult douce *noise* lever. (Fabl. de S. G. f. 40.)

Expressions : 1° « Ne prenez mes dictz à *noises*. » (Coquill., p. 66.) — 2° « Chercher *noises* pour *noisettes*. » (Cotgrave.) — 3° Parmi les choses passées en proverbe, on citoit « *noise* de femes. » (Voyez Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — 4° « Qui femmé a, » *noise* a. » (Cotgr.)

5° Quant fortune a à homme donné d'avoir grand poise,
Se il s'en orguillist, et mene fole *noise*. (Ms. 7218, 248.)

VIII.

Noisement. [Dommage, dans Du Cange, sous *Noicementum*.]

Noiser, **Noisier**. [1° Faire du bruit, se quereller : « Por Dieu, damoiseus sire, ne vous caut de *noisier*. » (Aiol, v. 6176.)] — « Que il maintenant » prison tous ceux qui *noiseront* en la chambre du parlement, et empescheront l'audiance du siege. » (Ord. l. II, p. 29.)

Li rois dont cest romanz vous chante,
Remourut après à Maante,
L'an .m. cc. .xxii. anz,
Enterré fu à pleurs *noisanz*. (G. Guiart, f. 136.)

Et adouques en parleront
Ceux qui le mieulx s'i connoistront,
Si advient il souventes fois,
Devant priuces, et devant roix,
Que ceux qui le mieulx s'i connoissent,
Plus en parlent, et plus en *noissent*. (G. de la Bigne, 101.)

2° Discuter :

Je vous ai donée ma fille, sans *noisier*. (Ms. 7248, f. 348.)
J'escommen tout, sans *noisier*,
Qui eue boit à son mangier,
Por ce que il ait vin en celier. (Id. f. 195.)

1. Noisette. Diminutif de *noise*, querelle : « Sur la fin, on disoit à la cour, qu'il ne la traitoit pas trop bien, pour pratiquer le proverbe, « amours et mariages qui se font par amourettes » finissent par *noisettes*. » (Brantôme, Cap. fr. l. III, p. 439.)

2. Noisette. [Fruit du noisetier : « Buvrage de *noisettes* : pourboulez et pelez, puis metez en eaue froide. » (Ménag. II, 5.) — « Et lait le noul » pour l'eschaillie, Quand la *noisete* est depécie. » (Cléomadès, v. 16086.)]

Noiseus. Querelleur, bruyant :

Fames sont *noiseuses*. (Ms. 7615, I, f. 63.)
C'est chaud et froid,
Large et estroit,
Quand une femme est *noiseuse*. (Loyer des F. A. p. 323.)
Oiez seignor, et dames, et si nous faites pais;
Qu'il n'en soit nus *noiseus*. (Ms. 7218, f. 344.)

« Je dis que le monde est *noiseus*, c'est à dire » plein de querelles, noises, procès, divisions, debats, questions, et guerres. » (Tri. de la Noble Dame, f. 270.)

Noisier. Noyer :

Et adonc ma dame de pris
S'en vint seoir dessous un ombre
D'un *noisier*, ou vert fist, et sombre. (Froiss. Poës. 137.)

Noisiere. [Querelleuse : « Femmes i a oies qui » sont *noisieres*. » (Aiol, v. 2737.)]

Noisif. [Querelleur : « Icelui François, qui » estoit moult rigoureux et *noisif*. » (JJ. 163, p. 95, an. 1408.)] — « Celui qui attend à voir trespasser » l'auteur duquel il veut combattre les écrits, que » dit il? sinon qu'il est foible, et *noisif*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 656.)

Noisilier, s. m. Noisetier, coudrier : « Que l'on » n'abatte point les glands des chesnes, ni que l'on » n'arrache point non plus les feuilles, soit des fresnes, des *noisiliers*, ou d'autres arbres des bois. » (N. C. G. l. I, p. 843.)

Noisiliere. Lieu planté de coudriers. (Oudin.)

Noisille. Noisette : « Casser la *noisille*. » (Cotgr.)
— « Volt jouer contre luy, dont nous fumes bien
« aises, car il s'aidoit un peu des mains, et des
« doigts, et s'il *cassoit la noisille*. » (Bouch., Ser.,
liv. 1, p. 116.)

Noissier. Luites, combats ; infinitif pris substantivement :

Adonc l'arceveske Turpins,
Giers loiaus, et chevaliers fins,
Pour les travaux, et pour l'engagne
K'il avoit souliers en Espagne,
Demora pour sol *noissier*
A Viane, fors de *noissier*. (Mousk. p. 249.)

Noit. [Nuit : « Tresvait le jur, la *noit* est aserie. » (Rol. v. 717.) — « La *noit* demurent tresque
« vint à l' jur eler. » (Id. 162.)]

Noitun. [Lutin qui se promène de nuit : « Ne
« grant serpenz volanz, hisdous, *Noituns* ne mous-
« tres perilloys. » (Benoit, R. de Troie, v. 14679.)]

1. Noix. [Action de nier : « Par trois fois fist ce
« *noix*, chascungs l'a bien sceu. » (Gir. de Rossillon,
p. 412.)]

2. Noix. [Voir NOCE, NOES, NOIS ; les *noix d'Inde*
dont il est parlé dans les citations sous ces diffé-
rents articles sont les noix de coco.]

Expressions : 1° « *Noix* d'arbaleste. » (Cotgrave.)
C'étoit une roue mobile d'acier où s'arrêtoit la corde
bandée de l'arbalète. — 2° « *Noix*, » os du bras qui
joint le cubitus et le radius. (Mém. de Bassomp. t. 1,
p. 19.) — 3° « *Noix* ehasstaigne, » truffe. (Oudin.) —
4° « *Noix* gauge. » (Val. n° 1490, fol. 149.) — 5° « La
« *noix* que Rabelais nomme *grolliere* est celle
« qu'ailleurs on nomme *noix gobe* et à Metz *noix*
« *lombarde*. Elle est beaucoup plus grosse que la
« *noix* commune, et comme sa coquille est aussi
« beaucoup plus tendre que celle des autres *noix*,
« il se peut qu'on l'aura nommée *grolliere*, à cause
« de la *grolle*, espèce de corneille qui en est fort
« friande, trouve le moyen de l'entamer de son
« bec. » (Rab. t. 1, p. 242.) — 6° « Nulle *noix* sans
« coque. » (Cotgrave.) — 7° « Qui a des *noix*, il en
« casse ; qui n'en a il s'en passe. » (Id.) — 8° « *Noix*
« *prunes*. » (Cotgr.) — 9° « Il prist grand goust à
« cette *noix*. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 158.) —
10° « En cela gist le goust de la *noix*. » (Cotgr.) —
Parlant d'un mari jaloux : « Vous luy voyez rouil-
« ler les yeux en teste, ... entrecommencer des pro-
« pos à demy entrecoupez, sans descouvrir le goust
« de la *noix*. » (Contes de Chol.)

11° Ailleurs bat *noix*, et de moy se retrait. (Desch. f. 230.)

On dit encore aujourd'hui proverbiallement dans
le même sens : « aller planter le piquet ailleurs. »

12° Cil qui ne sevent pas .ii. *noix*. (Ms. 7615, II, f. 135.)

Je ne prisoye ma vie deux *noix*. (Coquill. p. 162.)

3. Noix. Neige : « Estoit plus blanche que
« yvoire ou que *noix* nouvellée. » (Percefc., I, f. 8.)
— « Les sourciaulx grans et longz, aussi blancs que
« *noix*. » (Id. f. 37.)

1. Noiz. [Noix de coco : « Une *noiz* d'Inde sur

« un pié d'argent, pesant marc et demy. » (Nouv.
Comptes de l'Arg. p. 53.)]

2. Noiz. Noise :

Len a tantost tristesse, plans, et plours,
Parler divers, reproches, des honours,
Noiz de servis, toute joie s'estint,
Ne longuement nulz homs ne s'i maintint. (Desch. 352.)

Noizilles. Noisettes : « En temps de poisson, on
« doit bailler, pour tierce table, amandes, noix,
« *noizilles*. » (Tri. de la Noble Dame, f. 117.)

Noier. [Boutonner : « Une fillette commune,
« vestue d'une houppelande longue à grans cou-
« dieres *noïées* au poing. » (JJ. 157, p. 46, an. 1402.)]

Noli me tangere. « Combien qu'elles (les fau-
« tes) desservent clerelement pugnition et correction,
« pour riens ils ne veullent estre pugniz, ne corri-
« gez, et ceste maladie chiet souvent sur les
« puissans princes, pour ce l'appelle on, *noli me*
« *tangere*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 169.)

Nollure. [Garniture de boutons : « Deux *nollu-
res* de chaperon ou boutonneures d'argent, allant
« ensemble cinquante deux solz et demi les deux. »
(JJ. 193, p. 1018, an. 1473.)]

Noiloir. Ne pas vouloir : « La femme liée de
« mary ne peut, d'elle seule sans l'autorité de son
« mary, faire aucune disposition, vente, ou aliena-
« tion de ses heritages ne de ses meubles ; parce
« qu'elle n'a vouloir, ne *noiloir*. » (Cout. Gén. t. II,
page 871.)

Nom. [1° Nom : « Qued ele fuiet le *nom* chris-
« tien. » (Eulalie.) — « Tant com ensi chevaucrai,
« Jà chevalier n'encontrerai Qui me die pis que
« mon *nom*. » (Perceval le Gallois, v. 42175.) —
« En *nom* du Pere et du Fils, et du Sainet Esperit. »
(Test. du C^{te} d'Alenc. à la suite de Joinv. p. 181.)

Des autres reliques le *nom*,

Ne sai dire, tant en i ot.

(Mouskes, f. 297.)

. . . . On ne puet dehors, n'en sa maison,

Trover ploiz, soles, rouges, saumons,

. Fors seulement leur *nom*. (Desch. f. 324.)

S'amors voustis guerredoner autant

Con ele puel, moult fust ses *noms* adroit ;

Mes el ne vuet.

(Ch. du C^{te} Thib. p. 111.)

Moult se puet ame amer, et estre seures, et lie,

Quant femme l'a en cure et elle la chastie :

Humble est comme brebiz, comme hon hardie

Bien puet estre appelez, j'ai *nom* fol s'y fie.

Ms. 7615, t. I, f. 99.

« Moult nice est celui qui ne seet son *nom* nom-
« mer. » (Percefc., II, f. 25.) — « J'ai un *nom* aussi
« bien qu'un ciron ; » cela se dit quand quelqu'un
pour nous appeler, dit : Eh, hola, chose. (Oud. Cur.
fr.) — « Tu ne sais que faire pauvre homme, ya
« tourner ton *nom* ; » cela se dit à un imbécile
désœuvré. (Contes de Desperr., II, p. 85.) — « Elle
« m'a appellé *nom* d'amy. » (Desch. f. 180.) — « Ils
« fonderent une cité qui fut depuis nommée Ordage,
« après le *nom* de valeur de leurs seigneurs. »
(Percefcor., V, f. 38), c'est-à-dire le nom propre. —
2° Renom, prix, valeur : « Cheval de *nom*. » (Oliv.
de la Marche, I, 239.) — « Grant temps avoit que le
« roy ne avoit fait feste de *nom*. » (Percefc., vol. IV,

f. 66.) — 3^e Mot du guet : « La lui fut baillé le *nom* « de la nuit comme à prévost de Paris. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 88.) — 4^e Titres : « Tous « droits, *noms*, actions, héritages, terres, seigneur- « ries, et biens quelconques sont prescripts par le « temps et espaces de trente ans continuel et con- « secutifs. » (Cout. Gén. I, II, p. 326.)

Expressions, *au nom*, *ou nom*, *en nom* : « *En nom* « de parcelos, c'est-à-dire en forme de clos. (Froiss. Poës. ms. p. 187, col. 2.) — 1^o « *Ou nom* de change « du jeune comle de saint Pol, » en échange. (Froiss. liv. I, p. 458.) — 2^o « *Condé en Hainaul au* « *nom* de Nemours, » à la maison. (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 561.) — 3^o « Payassent chas- « eun an, pour nom de truage, 2500 sols d'or, » par forme de. (Chr. de S. Den., I, f. 122.) — 4^o « Defen- « dray, et alongeray vostre vie, *ou nom* de pitié, « tant que je pourray, » par pitié. (Froiss., liv. IV, p. 337.) — 5^o « Je vous recois, et preing à lions, et « vous en bese en *nom* de foy, » formule par laquelle le seigneur recevoit l'hommage de son vassal. (Ordonn., I, p. 269.) — 6^o « On disoit pourtant que « c'estoit en *nom* de mariage, » sous promesse de. (Branl., Dames gal. t. II, p. 462.) — 7^o « Entrent « tous en nef, et en vaisseaux qu'ils trouverent, « *au nom* de Dieu, et de saint Georges, » par la grace. (Froiss., I, p. 231.) — 8^o « Ce soit *au nom* de « Dieu, monseigneur, dit le sire d'Albreth, » ainsi soit-il. (Ibid. p. 305.)

Noble. [Les deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf, des vaches, du porc : « *Nomblés* et « queue de sanglier à la sausse chaude. » (Ménag. II, 4.) — « *Nomblés*, c'est une chair et une gresse « avecques les ronguons qui est par dedans en « droit les longues. » (Modus, f. 22.) — « Item la « moitié des langues de beufz et des *nomblés* des « porcs, qui se tuent au mazel ou boucherie. » (JJ. 177, p. 151, an. 1445.) — « Après, faut ouvrir « le cœur, et en osler l'os, et lever les *nomblés* qui « se prennent entre les cuisses. » (Fouilloux, Vén. f. 54.) — « Les *nomblés*, cuisses, et cymier appar- « tiennent au roy. » (Fouill. Vén. f. 54.) — « Est le « droit, en Gascoigne et en Languedoc, que celluy « qui l'a tué de l'espée senz ayde de levrier, ne « d'alant, les doit avoir. » (Chasse de Gast. Phéb. page 203.)

Nomblet. Diminutif du précédent :

Vous devés certain savoir,
Que le veneur en doit avoir
Le cuir, et le *nomblet*, ensemble
Les espauls. (Font. Guer. Très. de Vén. p. 54.)

Nombrage. [Terrage, ainsi appelé à cause du compte que le champarteur fait des gerbes qui sont sur le champ, pour lever ensuite le champart : « Item, un autre vasseur appellé « Jean de Fay... qui en tient la quarte partie des « héritages et *nombrages* de Nonnanques, en la « paroisse de Saint-Laurent du Bois qui fust jadis « Pierre Pilleboue... » (1404. Aveu d'Enchapt ; L. C. de D.) — « Toutes les rentes, cens et *nom-* « *brages* que icellui Guillaume Machepel avoit et

« pouvoit avoir au terroir d'Esguillement. » (Ch. de 1361, dans D. C. sous *Numeratores.*.)]

1. Nombre. [1^o Quantité : « Et el enqui tant de « chevaliers abatus et tant de chevaux estraiers que « nus ne vous en porroit dire le *nombre*. » (Mén. de Reims, § 124.) — « En Quaresme et en Auvens « croissoit li *nombre*s des povres. » (Joinv. § 720.) — 2^o Tas, amas : « Li Englois marceant, liquel « avoient sus le quai à Londres et ailleurs plusieurs « *nombre*s de sas de laine. » (Froiss. II, 439.) — « L'exposant disoit que icellui Perrin avoit prins « deux *nombre*s de gerbes qui estoient au dit expo- « sant. » (JJ. 152, p. 333, an. 1397.) — 3^o Somme : « Tel cheval qu'il me demande, il le me vendi tel « *nombre* d'argent, et l'offre à prouver. » (Beaum. VII, 22.)] — « Les finances et les pourveances et « delivrances d'or et d'argent qui montoient grand « *nombre*. » (Froiss. liv. II, p. 160.) — [1^o Dénom- « brement, compte : « Icellui Petit dist au suppliant... « qu'il y avoit beaucoup plus de terres declarées « dedans (cette lettre) qu'il n'en estoit contenu au « *nombre* d'icelles. » (JJ. 206, p. 1022, an. 1478.)] — « Si n'en fet on *nombre* ne conte. » (Ms. 6812, folio 87.)

[*Expression* : « Sans *nombre*, » outre mesure : « Il qui estoit riche sans *nombre* de cinq ou six « millions de florins. » (Froiss. XII, 3.)]

2. Nombre. Nombres : « Or te fault lever les « *nombre*s ; c'est une chair, et une gresse avecques « les ronguons qui est par dedans, endroit les « longues. » (Mod. f. 15.) Parlant des menus drois et autres dûs aux diverses personnes qui ont assisté à la chasse sur la bête prise : « Les petits filets « doivent estre encore au roy, et le cimier au grand « veneur, les grands filets au lieutenant et sous « lieutenant de la venerie, les fociflets, et les *nom-* « *bres* aux valets de limiers. » (Salnov. Vén. 164.)

Nombre. [1^o Compter : « Et se fierent entr'eus, « et tant en ocient qu'on ne le puet *nombreir*. » (Mén. de Reims, § 375.) — 2^o Calculer : « Je congnois « geet qui *nombre* et somme. » (Villon, p. 118.)]

Nombreres, s. m. Calculateur, cas sujet :

Tant i en avoit que le nombre
N'est nus *nombreres* qui vous nombre. (Ms. 7218, f. 358.)

Nombreur. Celui qui fait le *nombrage*. (Colgr.)

Nombreusement. En grand nombre. (Oudin.)

Nombril. 1^o Cicatrice du cordon ombilical : « Et nos dames, ainsi molles et delicates qu'elles « sont, elles s'en vont tantost entr'ouvertes jusqu'au « *nombril*. » (Mont. Ess. IV, 163.) — 2^o « *Nombril* « de Venus, » plante. (Colgr.)

Nombrillet. 1^o Qui tient au nombril. (Colgr.) — 2^o Petit nombril, terme de carresse :

Mon teton, mon *nombrillet*,
Ma mignonne, ma belonne. (J. Tuhw. p. 270.)

Nomé. [Réputation, dans Renart, v. 2986.]

Noméement. [Principalement : « Sachiés, se

« la lettre ne ment, Que Dieu la fist *nomément*
« A sa semblance et à s'ymage. » (Rose, v. 3002.)

Quant la saison est tournée

En rajouissement

Et est joie aseasonée

A ceus qui maintiennent jovent,

En droit moi *nomément*

N'ert ele ja oubliée

Car ne sai vivre autrement. (*Chans. du ms. Bouh. 47.*)

Nomeie. Réputation : « Bone *nomeie*, » dans
Saint-Bernard, répond au latin *bona opinio* (ms.
page 359.)

Nomeyement. Même sens, dans S. Bernard,
où il répond au latin *presertim*.

Nominal. Qui s'occupe de noms : « Budé, pour
« la plus part, antiquaire, ou comme parloient les
« anciens *nominal*, addonné aux mots et vocables,
« en faisant de nouveaux et remettant ou resuscitant
« tant des vieux, lesquels quelquefois demeuré-
« roient aussi bien ensevelis qu'en lumiere. » (Du
Verdier, Biblioth. p. 472.)

Nominateur. [Qui nomme aux bénéfices :
« En France et en Espagne, c'est (les bénéfices) à
« la *nomination* du prince; en Italie et en Sicile,
« non, par ce que le pape y est le seul *nominateur*
« et collecteur. » (Bureau du Concile de Trente,
page 317.)]

Nomination. [1^o Action de nommer à une
fonction : « S'il estoit aucun peuple qui ne recon-
« gneust souverain en la temporalité, comme il
« soit de nécessité que chascun peuple ait un chef
« par lequel il soit gouverné, le pape pourroit, en
« tel cas, de sa pleine puissance, sans *nomination*,
« election et consentement du peuple, leur donner
« roi ou autre seigneur. » (Le songe du Vergier,
l. 1, p. 127.)] — 2^o Terme de pratique bénéficiale.
Rabelais l'a employé parmi les bons mots des
buveurs : « J'ai ce baillé, je t'insinue ma *nomination*
« en mon tour, » pour dire je m'inscris à mon tour
sur la feuille de ceux qui demandent à boire. (Rab.
t. 1, p. 25.)

Nomini dame Diex. Expression à moitié
latine et française; au nom du seigneur Dieu :

Nomini Dame, dist le prestres. (*Ms. 7218, f. 47.*)

Si a derrier lui regardé,

Et voit le seignor qui revient ;

Li bons homs pas à gen ne l'tient,

De sa main s'est trois fois sainiez,

Nomini dame Diex aidiez. (*Ms. 7218, f. 230.*)

Nommée. 1^o Réputation (voir **NOMÉ**, **NOMEIE**) :

Encor ay je bien la *nommée*,

De faire d'un foul homme saige. (*Desch. f. 373.*)

2^o Aveu et dénombrement : « La foy, et l'hom-
« mage faits, le vassal est tenu bailler au seigneur
« feodal, à ses despens, lettres appellées *nommées*
« et denombrement, dedans quarante jours ensui-
« vants. » (Cout. Gén. II, p. 397.) — « Fault, quant
« l'en a entré en fief ou fait son devoir envers
« son seigneur, bailler sa *nommée* dedans quarante
« jours aprez. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 286.) —
3^o Appel : « Il sera enjoint au défenseur prendre
« devers le clerc qui aura fait l'enqueste, la *nommée*

« des temoins presentez, et enquis. » (Ordonn. des
ducs de Bret. f. 212.)

Nommer. [1^o Désigner par un nom : « Et mout
« d'autres pseudommes que je ne vous *nommerai*
« pas, car grant ennus seroit de tant de genz
« *nommer*. » (Mén. de Reims, § 151.) — 2^o Indi-
quer : « Et ceste gent que je vous *nomme*, appelloit
« l'on de la Hauléqua. » (Joiny, § 283.) — 3^o Donner
le titre de : « Lors dist li rois : comment n'avons
« nous mie l'empereur ? Et sachiez qu'onques
« mais ne l'avoit *nommé* empereur. » (Mén. de
Reims, § 289.) — 4^o Fixer : « A un jour qui adont
« fu *nommés*. » (Froiss. II, 257.) — 5^o Dicler : « Et
« puis dist au clerc : escripts ce que je te *nom-*
« *meray*. » (Id. XV, 209.) — 6^o Blâmer : « Pierre
« Besson, prestre, lequel *nommoit* ledit Beauchamp
« de ce qu'il faisoit. » (JJ. 182, p. 77, an. 1453.)]
— 7^o Répéter :

Sont *nommés* de plus de valoir

Que li sorjon de qui ele issent. (*Ms. 7218, f. 257.*)

8^o Ecrire un nom sur : « La houlette et panne-
« tiere servants à la bergere estoient tous peints
« et *nommez* de vertuz. » (Mém. d'Olivier de la
Marche, liv. II, p. 540.) — 9^o Se qualifier, au prono-
minal : « La vefve se peut *nommer*, durant sa
« viduité, dame douairiere du lieu et seigneurie
« qui appartenoit à son mary, sujet au dit douaire,
« c'est-à-dire se qualifier. (Cout. Gén. I, p. 720.) —
10^o « *Nommer* son command..... ce qui arrive,
« lorsque le dernier encherisseur d'un heritage
« vendu par decret, *nomme* celui qui luy a baillé
« charge, ou procuracion d'encherir : cette declara-
« tion de command a lieu aussi dans le cas des
« contracts. » (Laur.)

Nommeur. Qui nomme. (Cotgr.)

Nomi Dame. Expression à moitié latine : Au
nom de Dieu :

Voirement est il malvoiez,

Fait li prestres, *nomni Dame*. (*Ms. 7615, l, f. 106.*)

Nompareillement. Sans comparaison. (Cotg.)

Nom pas. Non pas même, dans Lanc. du Lac, III,
f. 150 : « Si tres las, et si blecés qu'il n'en pouoit
« plus, *nom pas* se soutenir. »

Nom per. Impair, en nombre impair : « J'eusse
« bien mis par escrit les receptes des anciens, les-
« quels mettoient le poil des chiens *nom per* dedans
« un fresno, ou cornuier ; mais telles choses abusent
« les hommes. » (Fornil. Ven. f. 84.)

Nompourquant. Cependant :

Mes la flour est de tele noblece,

Que la peinture petit blece

Nompourquant un peti me poidi. (*Froiss. poés. p. 80.*)

Nomprix. Sans prix : Pasquier appelle les jé-
« tés « pieces de *nomprix*. » (Voy. Lett. II, p. 671.)

1. Non. [Nom, cas régime : « Et pour ce avoit à
« non jousticieres. » (Mén. de Reims, § 2.)]

Le non à celui vous dirons,

Si com s'amie li a mis.

(*Ms. 7218, f. 240.*)

Li rois jura en non de mi.

(*Id. f. 32.*)

2. Non. [1^o Particule négative : « Ne ule cose non » la pouret omque pleier. » (Eulalie.) — « N'i ad » eschîpre qui s'clemet se par loinon. » (Rol. v. 1522.)] — 2^o Ni : « Sa chair ne vault rien à mengier ; non » fait celle du regnart ; non fait celle du loup. » (Gast. Phéb. p. 80.)

Non s'est mis devant plusieurs mots dans le même sens où l'on a employé l'in privatif, en latin : « Non » certle, » incertain. (S. B. S. fr. p. 210.) — « Non » certleinte, » incertitude. (Britt. L. d'Anglet. 128.) — « Non » clers, » ignorans. (Desch. f. 549.) — « Non » congnossance, » qu'on ne connaît pas. (Contr. de Songeur. f. 79.) — « Non » creable, » incroyable. (Tr. des IX Pr. Ilist. d'Alex. 153.) — « Non » feuales, » infidèle. (S. B. S. p. 126.) — « Non » foi, » infidélité, perfidie. (S. B. p. 104.) — « Non » forfeiture, » innocence. (Desch. f. 491.) — « Non » juge, » homme qui n'est pas juge. (Proc. de Jacq. Cuer. ms. p. 69.) — « Non » mortex, » immortel. (Vie de S^t Kather. Sorb. chif. 60, c. 17.) — « Non » purteit, » impureté. (S. B. S. fr. ms. p. 72.) — Madame de Guise, parlant de son mari, l'appelait « le non pair du monde. » (Brant. D^r gal. II, p. 152.) — « Non » sacheance, » ignorance. (S. B. S. Fr. p. 6.) — « Non » sachaut, » ignorant. (Id. p. 135.) — « Non » savoir, » folie, imprudence. (Ms. 6812, f. 55.) — « Non » savoir, » fous, insensés. (Ms. 6812, f. 67.) — « Non » sens, » folie, imprudence. (Desch. f. 430.) — « Non » solaue, » insatiable. (S. B. S. fr. ms. p. 24.) — « Non » voliant, » aveugle. (Ms. 7218, f. 106.)

Non composait des adverbes : « Non est, » non. (Nuits de Strap. I, p. 386.) — « Non fais, » (Villon, p. 12), même sens. — « Non fas non, » non assurément. (Ms. 6812, f. 58.) — « Non fait voir, » non vraiment. (Ms. 7615, I, f. 101.) — « Non pas sans » plus, » non-seulement. (Monstr. I, p. 156.) — « Non pour... que, » moins pour... que. (Percef. I, f. 96.) — « Non que a, » rien que a... (Jouven. f. 50.) — « Ne puet qui ains est s'à paines non issir, » sinon avec peine. (Vie de S^t Thaysie, Sorb. ch. 27, c. 44.) — « Je n'as se mal non, » je n'y eus sinon du mal. (Poët. av. 1300, III, p. 4010.) — « Au cas que » non, » au cas que cela ne fut pas. (Mem. de du Bell. I, VI, f. 171.) — « Non que, » non seulement. (Id. f. 201.) — « Non que, » à savoir que. (Ms. 7989², f. 57.) — « Non que, » encore moins que. (Mem. de du Bell. f. 116.) — « Si peu que non, » si peu que rien. (Chron. dép. 1456 jusq. 1459, p. 476.) — « Se » vous n'estes en ordonnance, non sont pas voz » enemiz, » vos enemis ne sont pas comme vous. (Jouven. f. 82.) — « Sur terre valoit mieulx guerre » mener, sur l'eau non, » que sur mer. (Desch. 303.)

Nonage. [Minorité, aux Etabliss. de Saint Louis, liv. I, ch. 422.]

Nonain. Nonne, religieuse : [« La piours amors » c'est de nonains. » (Leroux de Lincy, II, 327.) — « Les blanches et les grises et les noires nonains sont » souvent pelerines sa saintes et sa sains ; Se Dix leur » en set gret, je ne sui mie certains. » (Ruteb. 242.)]

En un cloistre s'en fu entrée,....

Et lors prièrent les nonains. (Ms. 7218, f. 292.)

Nonante. [« Mil ans a et nonante cinq que la » Marie Engenra Jhesu Cristen cest morlel vie. » Chans. d'Antioche, I, 806.]]

Nonantiennement. En quatre-vingt-dixième lieu. (Monet.)

Noncallieuseté. [Nonchalance : « Et disoit on » que par se noncallieuseté et le mauvais conseil » qu'il creoit, il avoit recheut ce dommaige. » (Froiss. II, 45.)]

Noncaloir. [Négligence : « Mettre en noncaloir. » (Froiss. V, 316.)]

Noncause. Terme de coutume : « Exception de » noncause... cette exception se propose, ce sem- » ble, lorsque le defendeur oppose au demandeur » qu'il n'a pas de titre contre luy. » (Laur.)

Nonce. Ambassadeur pontifical : « L'ambassa- » deur du pape qui souloit estre nommé legat, est » par aucuns appellé le nonce, en italianisant. » (H. Est.) — « J'ay usé de ce mot de nonce puisqu'il » s'use aujourd'hui ; mais j'ai veu à mon avene- » ment à la cour que l'on n'en usoit, sinon d'am- » bassadeur du pape ; et quand ce nom de nonce » fut introduit, par derision on disoit : voilà l'once » du pape. » (Brant. Cap. fr. III, 157.)

Noncer, ier. [1^o Annoncer, apprendre : « Et fu » noncé au roi que il venoit. » (Mén. de Reims, § 320.)]

Saint Jehan qui nonças au monde

Cil qui de toz pechiez fu monde. (Ms. 7218, f. 221.)

Chanconete, tu iras

A ma mie te noncier,

Et, de par moi, li diras. (Poët. av. 1300, IV, f. 1551.)

He Diex ! qui li porra noncier

M'angoise et ma très grant dolor ? (Ms. 7218, f. 271.)

2^o Déclarer : « Noncier s'amour. » (Vatic. 1490, f. 71.) — 3^o Dénoncer :

Je les escommeni, et nonce

Homme morveus qui ne se mouche. (Ms. 7218, f. 194.)

4^o Décrire :

De ces tesches vous veil noncer

Un po, selonc ce que j'en sai. (Ms. 7615, I, f. 58.)

Nonceur. Qui annonce : « Herauts et nonceurs » de proesses. » (Percef. II, f. 134.)

Nonchailance. Négligence :

On peult juger que, par sa nonchailance,

Souventes fois m'a mys en oubliance. (Cretin, p. 150.)

Nonchalance. [Négligence : « Pour quoi l'on » pert aucune fois sa querelle par nonchalance. » (Ass. de Jérus. 103.) — « Li un les (femmes) lessent » perdre par droite nonchalance. Li autre par » bobant, li autre par enfance. » (J. de Meung, Test. p. 469.)]

Nonchalant, adj. m. Insouciant, indifférent : « Je veux... que la mort me trouve plantant mes » choux ; mais nonchalant d'elle. » (Ess. de Mont. t. I, p. 104.) — « Nonchalant de gloire. » (Poës. de Jaq. Tahur, p. 53.)

Nonchalence. Dédain : « Mespris, et noncha- » lence des choses divines. » (Charr. Sag. p. 304.)

Nonchaler, oir. 1° Négliger : « Donnent, ou refusent paix, ou convenables partis, dont main-tes fois ont puis porté de vieux pechez nouvelles penitences, en *nonchalant* le jugement de Dieu. » (Bassompierre, sur les Duels, p. 204.) — 2° [Négligence : infinitif pris substantivement : « Por l'ame de moi miex valoir Ai mis mon cors en *nonchaloir*. » (Ruteb. II, 127.)]

Nonchange. Ignorance de l'échange :

... Foulz est qui a noble maison,
Et, par *nonchange*, la change à une grange. (Desch. f. 3.)

Noncher, nonchier. [1° Annoncer : « Le va uns mesagiers le roi *nonchier* Que tel largeche maïne li chevaliers. » (Aiol, v. 3728.) — « Alés vous en or, si lor *nonchies* Mais gardés bien que n'ait targiés. » (Vie ms. de J. C.) — 2° Indiquer : « Li coulons qu'est stephanins Nos doit saint Estevene *nonchier* Qui pour Dieu se laissa pener. » (Bestiaire.)]

Nonciere, adj. f. Causeuse, rapporteuse :

La pucelette avoit quinze ans,
Sa mère forment le chastie,
Et dist : fille, ne soiez mie
Ne trop parlant ne trop *nonciere*. (Ms. 7218, f. 333.)

Noncontrestant. Nonobstant : « *Noncontrestant* tous les benefices dessus dis, ils n'ont voulu croire ma doctrine. » (Modus, f. 200.)

Il n'y eust oncques si bon œil
Qui du tout ne perdit la veue,
Noncontrestant la clere nue. (G. de la Bigne, f. 29.)

Noncupatif. [Fait de vive voix et devant témoins : « Pour ceu que je ne estoie en leu ou je eusse faire testament solemnel, je ai fait *noncupatif*. » (B. N. fr. anc. 9484, f. 142, an. 1308.)]

Noncure. [Négligence : « Tot torne le siecle à *noncure*. » (Parlonop. v. 7127.)]

Non divis. [Indivis : « Item, la moitié pour *non divis* d'un arpent que aubroie que moise, que pastils. » (1373, Aveu du fief de Cornai, paroisse de S. Cyr.) (L. C. de D.)]

1. None. [Religieuse : « Onc, foi que doi sainte Marie, Ne fis de mon cors puterie, Ne meffet ne malvez afere, Qu'une *none* ne poïst faire. » (Ren. v. 9830.) — « Se *none* n'est, ou rancheu au mons-tier. » (Auberi, dans D. C. sous *Nonnus*.)]

None sans amor
N'aura jà joie à nul jor
S'elle n'a aucun ami
Qui à Dieu proie por li. (Chans. ms. Bouhier, f. 152.)

2. None. [1° Neuvième heure du jour ; trois heures de l'après-midi pour les Romains ; neuf heures du matin pour les modernes ; dans les patois comme en anglais (*noon*), le mot est synonyme de midi : « Ensi dura cil assals mult durs et mult fors et mult fiers, trosque vers hore de *none* en plus de cent lens. » (Villeh., § 237.) — « Car li solaus en perdi sa clartei, et ne vit on nule goute endroit « l'ore de *none* par tout le monde. » (Joinville, § 796.) — 2° Terme de liturgie. On sait que les armées romaines partageoient les heures du jour et de la nuit en *veilles*, c'est-à-dire le temps que

restoit un soldat en faction. La veille étoit de trois heures ; ainsi on comptoit la 1^{re}, la 2^e et la 3^e veille. Les chrétiens sanctifièrent cette manière de diviser le jour naturel, en le divisant par les prières qu'ils faisoient de 3 en 3 heures, et qu'on appela « primes, « tierce, sexte, *nones*. » Les auteurs profanes se sont servis de cette manière de compter. La bataille de Poitiers, dit Froissart, « si commença environ « prime, et fut toute finie à *none* » (livre I, p. 496.) — « Quand il fu descenduz, al mustier s'en alad, « S'il esteit de chanter *none* tems demandad. » (Thom. de Cant. p. 47.)]

Alés vous ent, *none* est sonée. (Ms. 7989, f. 67.)

3. None. [Le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois dans le calendrier romain : « Li quint jor u li « septime ki sont el chief du mois sont apelé *nones* « de cel meisme mois dont il sont. » (Comput, f. 2.)]

Noncin. [Religieuse : « Tute la nuit erreient « entres qu'à l'ajurner ; E le jur se mucovent d'jci « qu'à l'avespre, Od muines, od *noncins*, en bois, « pur els celer. » (Thom. de Cant. § 49.)]

Noncs, s. f. Bodo, évêque de Troyes, cède à l'abbé de Moustiers-Ramey, des « *noncs*, et decimes. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 513.) — Le Dictionnaire de Trevoux dit que c'est le 9^e denier qu'on payoit pour certains biens.

Nonfeiz, nonfoi. [Incrédulité, dans la Chron. des ducs de Normandie et Renart, v. 15640.]

Nonnain. [1° Même sens : « Je Raoul, sires de « Baugency, fais scavoir... que établis en droit « par-devant moy Guillaume de Faverolles, œuyer, « et Mathée, sa femme, reconnurent qu'ils avoient « donné et octroyé à toujours més aux *nonnains* de « Voisins, toute leur teneur... de Hailli... » (1263, Lettres de confirmation de Raoul de Baugency.) (L. C. de D.)]

Et convers, et converses, et moines, et *nonnains*.

Ms. 7248, fol. 337.

2° Par allusion, vestale :

Mars engendra de la belle Iliu,
Clause *nonnain*, Romulus et Remus. (S. Gelais, 178.)

[Expression : « Œuvre de *nonnain*, » broderie qui demandait la patience d'une nonne et la tranquillité du cloître : « Un escrinet de broderie de *nonnains*... « Une vieille bourse de soye d'œuvre de *nonnains*. » (Inv. de Charles V.)]

1. Nonne. Religieuse :

Femme ne pense mal, ne *nonne*, ne beguine
Ne que fait le renart, qui happe la geline. (Ms. 7615, 99.)

2. Nonne. 1° Heure de none. (Voir *None*, 2.) Perceforest, parlant de la passion de N. S. : « Estoit « environ dix heures au jour et lors furent faictes « tenebres par toute la terre jusques à *none*. » (vol. VI, f. 123.) — « Jusques vers *nonne* que le chault « fut passé, et le soleil fut abaissé. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 91.) — « Tant parlerent ensemble qu'il estoit « jà midy passé, et l'heure de *nonne* s'approchoit. » (Id. t. III, fol. 85.) — Dans les exemples suivants, *nonne* paroît se prendre pour « *midi* » : « Quand le

« roy se partit de S. Ubert, il estoit une heure de
 « jour après *nonne*, et entre trois et quatre il entra
 « en la cité de Beziers. » (Froiss. liv. IV, p. 22.) —
 Charles VI ayant fait dîner le comte de Foix avec
 lui : « Environ sur le point de quatre heures après
 « *nonne*, le comte de Foix prit congé au roy. » (Ibid.
 p. 27.) — Le même auteur distingue *nonne*, en
 « haute » et « basse. » Partant du comte de Foix :
 « Il se descouchoit à *haute nonne*, et soupoit à mi-
 « nuit » (vol. III, p. 28.) — « Avoit le jour qu'il
 « mourut, toute la matinée, avant *nonne*, chacé
 « un ours. La prise de l'ours veue, et la curée faicte
 « jà estoit *basse nonne*. » (Ibid. p. 115.) — Je trouve
 aussi des « *nonnes* de jour. » « Nicorans vint devant
 « le roy, et luy dist, sire, temps est de retourner
 « par devers le chastel, s'il vous plaist, car il est
 « *lost nonne de jour*. » (Perceforest, vol. I, fol. 106,
 v^o col. 1), c'est-à-dire « à 9 heures du matin, » car
 il est dit, quelques lignes après, que le roy dina
 avec toute sa cour. — 2^o Point cardinal, le midi, le
 sud :

Ni a boschage, ne rochier,
 Mez encontre soleil levant

Se fent la terre en avalant;

Une riviere l'avironne

Devers midi, et devers *nonne*.

(Rou, p. 237.)

Dans Froissart, il se prend aussi pour « *midy*, »
 comme « *vespres* » pour le « couchant. » Au
 chapit. 23 du 4^e liv. p. 98, on lit : « Tout ce que les
 « Afriquains proposèrent, ils le firent, et s'allierent
 « ensemble tous les royaumes devers *nonne*, soleil
 « levant, et vespres; Afrique, Thunes, Bougie,
 « Maroc, Belle marine, Tramessaines, et le royaume
 « de Grenade. »

Nonnetier. [Sorte de linge : « Un petit *nonne-
 tier*, une nappe, trois draps à lit. » (JJ. 158,
 p. 342, an, 1404.)]

Nonnette. 1^o Diminutif de nonne, religieuse :

Je sui joliete...

N'ai pas quinze ans...

Honni soit de Dieu

Qui me fist *nonnete*.

(Chans. du ms. Bouh. f. 56.)

Oez de la *nonnette*

Comme a le cuer joly.

(Desch. f. 199.)

2^o **Adjectif.** On trouve dans Cotgrave : « Mesange,
 « oye, pomme, poule *nonnette*. »

Non noble. [« Li dus Gaufrois a fait parmi Frise
 « mander Que tout noble et *non noble*, sergant et
 « bachelier Venissent à Paris, sans point de l'arres-
 « ter. » (Baud. de Seb. t. X, p. 64.)]

Nonnoissance. [Innocence, dans D. C., sous
Insontia.]

Nonobstacle. 1^o Opposition : « Mandons aussi
 « à nostre procureur general du Parlement, et au
 « dit Jean Bouteri son substitut en cette partie que
 « il facent tout ce que mandé leur est par les diles
 « lettres, non obstant toutes les *nonobstances* dont
 « icelles font mention. » (Ordonn., t. V, p. 171.) —
 « Nonobstant toutes les *nonobstances*, ce sont les
 « termes de la lettre. » (Negot. de Jeann. I, p. 360.)
 — 2^o Troisième partie des provisions de la cour de

Rome, où, nonobstant toutes sortes d'obstacles, on
 est mis en droit de jouir du bénéfice obtenu : « Pour
 « cuider estancher la merveilleuse evacuation des
 « pecunes, furent faits certains concordats avec le
 « pape Martin; mais l'on ne sceut si bien lier la
 « playe par concordats que la subtilité romaine
 « n'ouvrist la playe et cicatrices par *nonobstances*
 « et *antejertis*, tellement qu'infinitie somme d'or et
 « d'argent alla en la cour de Rome. » (Godefroy,
 Observ. sur Charles VIII, p. 408.)

Nonobstant que. [Quoique : « Il n'y mena pas
 « tant de gens qu'il eust peu, *nonobstant* qu'il alla
 « bien accompagné. » (Hist. d'Arthur, III, p. 790.)]

Nonobster, v. S'opposer : « Non obstant quel-
 « conques usages, et autres allegations contraires
 « qu'avons voulu par nos precedentes *nonobster*. »
 (Cout. Gén. t. II, p. 972.)

Non payer. [Non payement : « Lesquels sujets
 « du dit duc de Namur, voyant que par le *non
 « payer* auroient plus de dommage. » (Monstrelet,
 vol. I, p. 27.)]

Non pourquant. Cependant :

. . . . Li rois li a deffendu ;

Nonpourquant, tant proies en fu,

Que il Fen a congiet donné. (Mouskes, p. 154.)

Non pourlant. Même sens : « Se le saint Graal
 « estoit devant vous, je ne cuyde pas que vous le
 « peussiez veoir, . . . et *non pourlant* moins gens ont
 « esté en tenebres de peché longtemps, que nostre
 « seigneur, rappelloit puis à sa grace. » (Lanc. du
 Lac, t. III, f. 88.)

Non prix. Perte : « Herilages . . . vendus à *non
 « prix*. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 656.) — « Les baux
 « des terres des pays de frontieres . . . ont esté fait à
 « *non prix*. » (Mém. de Bell. et Sillery, p. 456.)

Non puissance. [Impuissance : « Combien que
 « ceulz dont le dit sire Loys les acquist, pour la
 « petitece, pupillance et *non puissance* d'eulx, ne
 « ont pris, possédé, ne exploité lesdits kays, ne le
 « profit d'iceulz. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

Nons. [Noms : « Et ol une espie latimiere delez
 « lui qui li enseignoit les treis et les pavillons, et
 « les *noms* des hanz barons. » (Mém. de Reims, § 55.)]

Non sachant. [Peu sage. Enfants Haymon,
 v. 678.]

Non sens. Absurdité :

On lieve ce qui ne vaut ;

Et ainsi tout perdre faut

Par *non sens* et par folye.

(Desch. f. 175.)

Non sunt. Eunuque : « Il estoit monsieur de
 « *non sunt*, encores qu'il ne fust monsieur sans
 « queue. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 196.) — « Vous
 « direz que les *non sunt* sont miserables, et qu'ils
 « sont sujets à maladies. » (Contes de Chol. f. 116.)

Non suyl. Cessation de poursuites. (Britt. Lois
 d'Angle. f. 44.)

Non tenure. Non occupation : « Exception de
 « *non tenure*. » (Britt. f. 28.)

Non valeur. [« A esté baillié et livré à Colin

« C'appart laboureur, demeurant à Cherisy, les terres presentement en riés et *non valeur* cy après déclarées. » (Reg. de Corbie, 13, f. 135, an. 1512.)

Non valoir. « Laissant son peuple en ruine, et son royaume en *non valoir*. » (Pasquier, Rech. page 879.)

Non veant, voiant. [1° Aveugle. (Partonopex, v. 8392.) — 2° Obscur : « Dedens un puis parfонт, « hoscure et *non voiant*, firent un sege faire destros « par devant. » (Prise de Jérusalem par Titus.)]

Noon. [Drisse : « Et met les *noons* as vindas « Et fait la voile traire amont. » (Partonop. v. 6162.)]

Nopcache. Noces :

« Quelquefois, en riant, tu m'as compté la feste
Que, pour vostre *nopcache*, on pensoit toute preste.
(Euv. de Theoph. 1^{er} part. p. 190.)

Nopçage, s. m. Mariage :

« La royne a entrepris ce *nopçage* sacré. (Jam. p. 27.)
« Droit de *nopçage*, » droit de formariage. (Colgr.)

Nopces. [1° Mariage ; fêtes à cette occasion : « Lesquelz compaignons conclurent entre eulx que « il convenoit aler en la chambre de l'espousée « demander deux pots de vin pour le vin de cou- « chier, comme l'en seult faire en teles *nopces* « oudit pais (de Reims), disans que s'ilz ne les « avoient, l'espousée ne s'en iroit pas coucher. » (J.J. 174, p. 222, an. 1428.) — 2° Festin, noce, comme on dit vulgairement :

« Les grans noces font li sot,
Et li saige homme, sans escot,
Les *nopces* de ces foulz mangent,
Puis après s'en moquent, et juent. (Desch. f. 408.)
« Qui ne fait les *nopces* souvent,
L'en a pis qu'escommuniement. (Id. f. 452.)

3° Acte charnel :

Muse !.....
Dis moy l'amant (Léandre) qui nouant en la mer
Alloit de nuict les *nopces* consommer. (Cl. Marot, 587.)

« *Nopces* de chien, » même sens. (Oudin.)

Expressions : 1° « Oneques ne y eust si bonnes « *nopces* que il ne y eust de mal repeuz. » (Jouv. p. 343.) — 2° « Il n'y eust jamais de si bonnes « *nopces* qu'il n'y en eust de mal disnez. » (Mém. de Commin. p. 81.) — 3° « Tous jours ne sont pas « *nopces*. » (Colgr.) — 4° « Qui fait *nopces* et mai- « son, met le sien en abandon. » (Colgr.) — 5° Un chevalier, parlant d'un combat : « Pour ce, l'on dit « mal de celui qui à ces *nopces* n'est, je ne laisse- « roye, pour la vie, que je ne fusse present à ee « dangier. » (Percef. III, f. 73.) Nous disons encore aller au combat comme à la *noce*. — 6° « *Nopces* « de Basché, » où les Chicanois furent bien battus. (Rab. IV, p. 70.) De là, on dit d'un homme qui a été bien battu : « il ne fut jamais à telles *nopces*, » et plus bas, retour des *nopces*. — 7° « Vous vous « baillerez l'ung à l'autre du soubvenir des *nopces*, « ce sont petits coups de poing. » (Ibid. p. 52.) — 8° « L'on ne baillie point icy des *nopces*. » (Ibid. p. 65.) — 9° « Souper de *nopces* franchises. » (Coquill. p. 16.) — « A ceste cause, de là en avant, quant on « alloit aux *nopces* franchises et aultres, où on avoit

« accoustumé d'y en veoir largement, n'y estoient « trouvez que beaulx verres, et esguieres de verre, « et feugiere. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 301.)

— 10° « Il se tenoit seur d'avoir du *retour des « nopces*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 310.)

— 11° « Se donner des *nopces*, » se donner alternativement la coupe de la mariée pour boire dedans : « Lors print la puelle la coupe, et beut, ce fait, « le echevalier qui avoit apporté la coupe la receut « des mains de la puelle, et adonc la eussiez veu « comment dames et chevaliers se donnoient des « *nopces* les uns aux autres. » (Perecf. III, f. 136.)

Nopcier. De nocés, qui préside aux nocés : « Junon *nopciere*. » (Jamyn.) — « Jour *nopcier*. » (N. C. G. II, 1079.)

Nopitance. Indigence :

« Diex ne s'effrez que sa povrece
Soit perdue par *nopitance* ;
Mez tornez li à penitance. (Ms. 7218, f. 4.)

Norais. Norwégien : « Adont que Bucefal li bons « destriers *norais*. » (Du Gange, sous *Norax*.)

Norchier. [Nocher, pilote, dans un compte des gages, vivres, médicaments fournis pour les galées de François de Perilleux. (B. N. Clairambaut. Sceaux, 86, p. 6749, an. 1357.)]

Noreq. [Nord, dans Froiss. II, 110.]

Nord est. [Vent de nord-est : « En mi se colent « par Tamise Ne lor nut tant *nord est* ne bise Qu'en « Banemarche n'arrivassent. » (Chr. des ducs de Norm. v. 27530.)]

Nordeth, s. m. Même sens. Saint Pierre, pêchant avec St André, et la pêche n'étant guère abondante, lui dit :

« Si le vent tourne de *nordeth*,
Ou de selu, frere, nous aurons
Du poisson, plus que ne scaurions. (II. du Th. fr. I, 222.)

Nordostun. Vent du nord-ouest. (Borel.)

Nordun. Même sens. (Borel.)

Nordunestrich. Même sens. (Id.)

Nore. [Bru : « Le suppliant sceut par les gens « de sa famille que Jehanne Grousse sa *nore*, « femme de Jehan Palat son fils. » (J.J. 191, p. 219, an. 1456.) — « Le suppliant et avec lui deux siennes « bruz ou *nores*, femmes de ses enfans. » (J.J. 201, p. 67, an. 1466.)]

Norechon. [Nourrisson : « Si fil le comperont « ançois heure de nonne Se j'en faich *norechon*, li « eors Dieu me confonge. » (Aiol, v. 9170.)]

Noregon. Manière d'être élevé par une nourrice :

« Ne plus ne dist, ainçois se testi,
Ne de son cuer point ne gehi,
Et li enles crut, et tehi,
Et prist moult bone *noregon*. (Ms. 7218, f. 241.)

Noreiz. [Langue norwégienne, scandinave : « Man en anglais et en *noreiz* Senefie home en « franchiseis. » (Wace, Rou, v. 409.)]

Noreture. Temps pendant lequel on a eu nour-

rice. Parlant des reliques apportées de la Terre Sainte :

Après s'aporta la çainture
Dont li fîns Dieu, en *norature*,
Ot esté estraint el bierciel. (Mousk. p. 295.)

Norgalles, s. f. Nom de pays. Dans le Roman de Saintré, c'est la *Norwège*. (Favin, Th. d'honn. t. II, p. 1399.)

Norhault, s. m. « Puis demanda à Gaudine « comment il estoit nommé. Sire, dist elle, je l'ay « nommé *norhault*, c'est à dire au patoys de adonc- « ques, *accusement de cheval*. Comment Gaudine, « dit il, l'avez vous nommé *norhault* ? pource que « vostre cheval hanniit à vostre deduyt : ouy certes, « sire, dit elle, car jamais n'ouz si grant paour « d'estre accusée. » (Percef. IV, f. 126.)

Norhot, s. m. « Si envoya querre son filz qui « ja avoit trois ans qu'elle avoit en de Passelion, « lequel festoya grandement, et luy dist la dame, « que si bien l'aymoit, que l'enfant se nommoit « *Norhot*, qui valloit autant à dire comme *accuse- « ment de chevalier*. » (Percef. V, f. 62.)

Norichon. [Action d'élever : « Che furent si « neveu et de sa *norichon*. » (Aiol, v. 7204.)]

Normand, Normant. Normand :

Man en engleiz, et en noreiz,
Hone senelle en franceiz :
Joustez ensemble *north* et *man*,
Ensemble, dites donc *Northman* ;
Co est *hon* de *north* en roman,
De ce vint le non as *Normans*. (Rou, p. 144.)

Expressions : 1° « Estre *Normand*, » se dédire de sa parole. (Oud.) — 2° « Il ressemble les *Normands* ; « il a son dit et son desdit. » (Oudin, Cur. fr.) — 3° Le proverbe que les *Normands* sont menteurs viendrait-il de ce que dit le pape Benoît XIII, voyant que c'étoit un barbier picard qui le rasait au sortir de sa prison : « Les *Normands* sont donc des men- « teurs d'avoir juré de me faire la barbe » (Hist. de Charles VI, par le moine de S. Denis, trad. par Le Labour. an. 1402, p. 461) ; ou ce pape faisait-il allusion à un proverbe qui courroit déjà contre eux ? — 4° Nous disons encore aujourd'hui : « répondre en *Normand*, » ce qui revient au sens de ce passage :

Ne trenchez point de la *Normande*,
Le propos vault bien qu'on responde ;
Repondez moy à ma demande. (Chasse d'Am. p. 172.)

5° Quoi qu'il en soit de l'ancienneté du proverbe sur leur mauvaise foi, voici celui qui courroit sur leur ivrognerie à une époque plus certaine :

Aineois mangiez comme un cheval,
Et buvez com fait un *Normant*. (Desch. f. 420.)

Boire à chacun, comme font les *Normans*. (Id. f. 325.)

6° La chronique de S. Denis leur prête une autre inclination : « Le *Normand* chante, l'Anglois si « boit, et l'Allemand mengut. » (Chron. S. Den. II, f. 211.) — 7° « Qui fist *Normand*, il fist truand. » (Colgr. Diet.) Voici l'explication qu'en donne Pasquier : « Croy que, pour cette mesme raison, le « simple peuple ait esté induit de dire au desavan- « tage des *Normands*, qui fist *Normand* il fist « vni. »

« *truand*, parceque sur tous les peuples de la « France ceux cy ont esté chargés de *treus* et « *imposts*. » (Recb. liv. VIII, 718.) [Mais l'explication est fausse, *treus*, *trus*, n'a pas fait *truands*.] — 8° [« Gars *Normand*, fille Champenoise, dans la « maison toujours noise. » (Le Roux de Lincy, Prov. I, 369.) — 9° « Rousseau François, noir « Anglois, blanc Italien, ce sont trois, Et le *Normand* « de tout aage A qui ne se lie le sage. » (Ibid. 370.)]

Normandie, s. f. Ce mot ne nous fournit que les reproches qu'on faisoit aux Normands. 1° Leur ivrognerie :

Tasses, voirez, vessiaux,
A l'usage de *Normandie*. (Desch. f. 436.)

2° Leur curiosité : « Li plus enquerant homme « en *Normandie*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) — 3° Leur forfanterie :

Et veine gloire, et vanterie,
Qui est dame de *Normandie*. (Ms. 7615, II, f. 190.)

. . . . El est de vanterie
D'un drap dont cil de *Normandie*
Se vestent tuit communement. (Ibid. f. 189.)

Nous reprochons aujourd'hui ce défaut aux Gascons.

Norme. Règle : « Sans regle ny sans *norme*. » (Coquill. p. 119.)

Norrois. [Paroche comme un *Norrois*, un Normand : « Se contesse estiez de Guines si faites « vous trop le *Norrois*. » (Mir. de Coinsy, t. II.)]

Norondie, s. f. Pays des Norrois, Norwège : « Il y a faucons qui sont pris de repaire, autres qui « sont pris passans en pais estrange, comme en « Sueche, ou en *Norondie*, ou en autre pays, qui « passent pardessus la mer, et viennent de moult « longtain pays, et yceulx sont appellés faucons « pellerins. » (Mod. f. 108.) On lit *Norontie* dans le Modus imprimé (f. 58).

Norreture. 1° Action d'élever, de nourrir :

La norrie que vous norri,
Fist moult mauvese *norreture*. (Ms. 7218, f. 330.)

2° Pays natal :

Ne sui pas si esbahi,
Por yver, ne por froidure,.....
Ne por estrange pais,
Lointain de ma *norreture*. (Poët. av. 1300, I, p. 334.)

3° « Bétail qu'on élève : « Lequel Thevenin avoit « fait mengier grant partie de leur avoine à ses « bestes et *norretures*. » (JJ. 144, p. 437, an. 1393.)]

Norriage. [Bétail qu'on élève : « Beufs, vaches, « moutons et autres *norriages* et bestial. » (JJ. 171, p. 336, an. 1421.)]

Norrice. Nourrice : « Danger de *norrice*. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

La *norrice* qui vous norri
Fist moult mauvese *norreture*. (Ms. 7218, f. 330.)

Norrichon. Nourrisson :

Li roiz fu fel, et fier, forment s'en couroucha ;
Se Richard s'en ist mez, les ex li crevera,
Et à son *norrichon* les garez coupera. (Rou, p. 78.)

1. **Norriçon**. [Nourrisson : « Je cuidai qu'il fust « uns hermites, Et il est un faus ypocrites. Ahi !

« ah ! quel *norriçon* ! Il est de piau de heriçon
« Envelopez desous la robe. » (Ruteb. 312.)]

2. Norriçon. [Education : « Molt sui dolens de
« vostre *norriçon* ; Ge ai norri en vos molt mal
« glouton. » (Agol. v. 271.)]

Norrin. [Elève des bestiaux : « Li aucun laissoient
« à labourer leurs terres, et à faire *norrin* de bestes
« et de chevaux. » (Ord. IV, 369, an. 1357.)]

Norrir. [1° Nourrir : « Ai ge paour que Dieus me
« faille Qui *norrist* les oiseaux aus chans. » (Rec.
de Fabl. II, 452.) — « Je vi la femme et l'enfant en
« l'ostel au conte de Joiningy, en la citei de Baffe,
« que li cuens *norrissoit* pour Dieu. » (Joinv. § 625.)]
— Par suite familier, qui mange à votre table :

Moult i ont des estranges, et moult de ses *norrir*. (Rou, 60.)

2° Entretenir :

Je ne cuit pas qu'en amors trahisons
Peust *norrir*, qui qu'avenü n'en sois. (P. a. 1300, I, 245.)

3° Elever :

Sor totes riens soit amors honorée,
Car, par li, sont li non sachant *norri*. (Ibid. I, p. 490.)
D'un vilein conte qui avoit
Une chose qu'il *norri* qu'ele parla. (Fabl. S. G. f. 18.)
A *norrir* estoit livrée,
Aus plus grans seignors de l'empire. (Ms. 7218, f. 285.)

Norriture. [1° Détail que l'on élève : « Icelui
« Philippe dist aux supplians : pourquoi a esté vos-
« tre *norriture* en mes glans ?.. ainsi que s'il voulsist
« dire que les pourceaux des supplians avoient esté
« mengier ses glans. » (JJ. 169, p. 414, an. 1416.)]
— 2° Protégé : « El por autant que suis ta *norriture*. »
(Cl. Marot, p. 181.)

Norrois. 1° Normands, Danois, Norwégiens.
Dans Panopex, f. 135, le roi, jusque là nommé
roi des *Norrois*, est appelé « roi des Danois. » —
« Palefrois *Norrois* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1653) ;
on les estimait comme aujourd'hui les chevaux
danois. [On distinguait encore les haches norroises :
« En sa compaignie ont cent armés De plusieurs
« armes atornez ; Ilache *norroise* tuit moult bele,
« Plus de plain pié ont d'alemelle. » (Rou.)]

Assemblé ont des Hollandois,
Et les *Norrois*, et les Danois,
Et ceulx d'Escoce, et ceulx d'Illande. (Brut, f. 47.)

Langue norroise, danoise :

Man en Engleiz, et en *Norroiz*,
Senefie *homo* en frauchoiz. (Rou, p. 3.)

Norron. Néron : « *Norron* li despit. » (Desch.
f. 41.)

Nort, north. [Nord : « Tresque sur les degrés
« del *nort* l'unt fait aler. » (Th. de Cantorb. p. 147.)]

Oïr devez dont Normanz furent,
Et dont Normanz cest non reurchent :
Kankes a vers setentrion,
Ke nos char el ciel apelon,
Cest air, cest ciel, u terre, u mer,
Tuit solent gent *north* apeler,
Por *north* un vent ki sort et vient
De la u li ciel li char tient ;
Engleiz dient en lor langage,
A la guise de lor usage,
En *north* alom, de *north* venom
En *north* fum naiz, en *north* manom. (Rou, 143.)

Norvoie. [Norvège : « Pour une fourrure de
« dos de lièvres de *Norvoie* à fourrer un godebert
« à maistre Jean le Fol. » (Compte d'Elienne de la
Font. an. 1351.)]

Nos. [Pronom personnel, régime direct et indi-
rect : « Diseient li sire, rendez le *nos*. » (Rol.
v. 2560.) — « Vous ne vos devés pas esmerveillier se
« nous *nos* elsons contre vous. » (Froiss. IV, 280.)]
— « Un homme parlant de soy seul ordinairement
« couchoit du nombre pluriel sous ce mot de *nos*,
« et non du singulier ; ny pour cela il n'estoit
« estimé commettre un solecisme, voire plus estoit
« il de basse qualité et estoife, et plus pensoit il
« apporter de la soumission, parlant de soy en plu-
« rier, et aujourd'huy il n'y a que les grands presque
« qui usent du pluriel pour le singulier, parlant
« d'eux. » (Pasq. Rech. p. 664.)

Nosce. Boucle (voir NUSCNE) :

La fist li dus Rou al disner
Et fist sor uns arbre gietier
Nosces d'or, aniaus, et afices. (Mousk. p. 353.)

Nosocome, s. m. Hôpital : « Ceulx qui là
« estoient morts il feït honorairement inlumer, en
« la vallée des Noirettes : les navrez il feït penser,
« et traicter, en son grand *nosocome*. » (Rab. I, I,
p. 305.)

Nossailhes. [Temps où l'on peut se marier :
« Le suppliant effiancé à une jeune fille, qu'il enten-
« doit espouser aux prouchaines *nossailhes*. »
(JJ. 197, p. 145, an. 1471.)]

Nossal. Nuptial : « Lit *nossal*. » (Baif, p. 113.)

Nosseigneurs. En 1356, les princes du sang se
nommaient « Messieurs du Sang » ou « *Nosseigneurs*
« des fleurs de lys. » (Choisy, Vie du roi Jean, 302.)

1. Nostre, s. f. Neustrie. L'ancien nom de la
Normandie :

Challes li simples roys de France,
Sus qui venus iert ostoiër,
Fu poure, et ne pot guerroiër ;
Si reçut un certain treu,
Année après autre deu,
Et tout le pais li quita,
De quoy il se desherita,
Qui lors estoit apelé *Nostre*. (G. Guiart, f. 87.)
Ainsi fu reconquite *Nostre*,
Dire puet li rois, ele est nostre. (Ibid.)

2. Nostre. [1° Notre : « L'onur del camp est
« *nostre*. » (Rol. v. 922.) — « Li *nostre* Deu, vengez
« nos de Carlon. » (Id. v. 1017.) — 2° Ceux de notre
parli : « Nult dechéent li *nostre*. » (Id. v. 2562.) —
3° Nos ressources, notre argent : « Comptés à toutes
« gens que le *nostre* puet courir et estendre pour
« paier tous leurs menus fraiz. » (Froiss. XII, 313.)]
— « Et je connois tant la maniere de Lombarz, et
« que convoiteus sont de gaaignier par nature,
« que nous averons pais parmi le *nostre*. » (Mén.
de Reims, § 228.)]

Nostré. [De notre pays, comme le latin *nostras* :
« Adonc leur demanda la duchoise *nostrée*. » (Enfans
Haymon, v. 971.) — « Ceulx qui demeurent sur les
« frontieres d'Angleterre sont plus *nostrés* et usent

« de marchandises. » (Froiss. XV, 180.) — « Les dames tant *nostrées*. » (Histoire des III. Maries, p. 213.)

Notre Dame.

Saint Pol sera près de Saint Pierre,
Se eux deux sont mis en une pierre ;
A Valenciennes, s'il eschiet,
Le trouverez sur le marchiet.
Nous aurons saint Aubert pour vray,
Devant *Notre Dame* en Chambray. (Molinet, p. 196.)

On disait « *Notre Dame* aux marteaux » pour « la fête de l'Annonciation. » (Dan. Mil. fr. I, 133.) — « *Notre Dame* des advens » (Froiss. liv. II, an. 1380, p. 101), au mois de décembre.

Notre homme, s. m. « C'est ainsi que les Provençaux appellent une espèce de *sous comite* » qui est le cinquième des officiers d'une chiourme. » (Rab. t. IV, p. 92, note 6.)

Nota. [Observation : « Ensi avient-il, et que le *nota* soit vray, j'en dirai le proverbe. » (Froiss. X, p. 49.) — « Et me note bien ce *nota*. » (Poës. III, p. 191.) — « Je fais ici un *nota* ; il n'est nul bon chevalier au monde qu'il ne puisse bien faire une faute. » (Monstrelet, I, 39.) — « Retenez bien ce *nota*. » (Marguerite de la Marg. f. 92.)]

Notable. [1^o *adj.* 1^o Exprès, en due forme : « Lel- tres *notables* et autenliques. » (Froiss. VII, 210.) — 2^o Remarquable : « Cy commence une *notable* dictié de nostre seigneur Jhesu Crist. » (Desch. f. 369.) — « Cy s'ensuint un proverbe bien *notable*. » (Id. f. 385.) — 3^o Estimable : « Loua fort le duc, en disant qu'il estoit ung *tres notable seigneur*, et le roy « dist que tel l'avoit il trouvé. » (Le Jouvenc. 425.) — « Il priat en mariage une *notable* femme... laquelle, combien qu'elle fut d'assez basse condition, si estoit elle de bon esprit et louables « mœurs. » (Nuits de Strapar, t. I, p. 231.) — 4^o Considérable : « Port d'armes *notables* et invasibles, « qui s'entendent des armes defendues et prohibées « de porter. » (Gr. Cout. de Fr. p. 24.)

Il^o *Titre* : On trouve fort souvent les *notables* dans nos anciens coutumiers ; à Ypres, l'avoué et les 13 échevins établissaient 13 conseillers et 27 *notables* bourgeois, qui composaient le grand conseil de la ville. Je crois que ces *notables* sont les mêmes qui, dans d'autres coutumes, sont nommés nobles ou prudhommes. (N. C. G. I, p. 877.) — Dans les mémoires de Sully, III, p. 137, les députés aux états de Rouen, en 1596, prirent le titre de « Messieurs les *notables*, » pour ne point faire un corps séparé de la noblesse et ne point mettre les officiers de juridiction parmi le tiers-état. — [Les *notables* étaient réunis en assemblée par les rois ; Charles V préféra en 1369 s'adresser à des membres du clergé, de la noblesse, du tiers-état, qu'il choisit lui-même, qu'aux états généraux qui l'avaient bravé pendant la captivité du roi Jean.]

III^o s. Proverbe : « Vous avez trop de fois ouï dire, « et reciter un *notable* que, quand on a maladie ou « chef, tous les membres s'en sentent. » (Froissart, I, III, p. 225.)

Prends donc garde aux très beaux *notables*
Que dit Judas Machabeus. (Gace de la Bigne, f. 13.)

Homme inconstant, retenez ce *notable*,
Noble chose est que constance avoir. (Desch. f. 157.)

Aux fols desplaist ouyr un bon *notable*. (Borel.)

Notablement. [Dûment, dignement : « Afin « que li grant fait d'armes... soit *notablement* « enregistré et mis en perpetuel memore. » (Froiss. II, p. 1.) — « Le roi donna à disner *très notablement* « aux chevaliers d'Angleterre. » (Id. p. 289.) — « Festoye tous les chevaliers, escuyers, et cappitaines qui estoient venus à son mandement grandement et *notablement*. » (Le Jouv. p. 348.)]

Notaire. 1^o Notoire : « Ung chacun set, et par- tout est *notaire*. » (Faiteu, p. 56.) — [2^o Notaire : « Ypocrisie... Qui trop durement se desut ; Car ces « secreiz et ces affaires, Por ce que je fui ses *notaires*, Sou touz et quan qu'ele pensoit. » (Ruteb., t. II, 73.) — Le chancelier avait sous ses ordres des clercs appelés *notaires* qui contresignaient les actes avec la mention de celui qui avait donné l'ordre de les rédiger. Ces *notaires* devinrent nombreux sous Charles VI et furent à la fois placés sous les ordres du chancelier et détachés auprès du roi, suivant la cour. Ils recevaient un double traitement pour leur double fonction. (Comptes de l'hôtel, par Douët d'Arceq, p. 18.) Sous Charles VIII, ils prirent le nom de secrétaires d'Etat et des commandements. Henri II fixa leur nombre à 4 en 1547 ; dès lors jusqu'en 1789, on nomma secrétaires d'Etat les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la maison du roi.] — « La difference « du *tabellion*, et du *notaire*, l'origine de leur nom, « et en quoy ils different. » (Bout. Som. Rur. notes, p. 702.) — « Comme si tous les *notaires* y avaient « passé. » (Oudin.) — « Dieu nous garde d'*et cetera* « de *notaires*. » (Apologie d'Hérodote, p. 45.)

Notairerie, s. f. Notariat : « Le greffier du « tabellionage, ou de la *notairerie*. » (N. C. Gén. t. I, p. 660.)

Notarial. Nolarial. (Colgr.)

Notarie. Actes de notaires : « Lettre adressée « aux gens des Comptes, par lesquelles le roy leur « donne pouvoir de revoquer toutes les alienations « des *notaires*, ecritures, registres, sceaux, et « offices d'examineurs de temoins, leur ordonne « de tenir tous ces offices en la main du roy. » (Ordonn. t. I, p. 476.)

Notamment. [« Les inhabitants des dielz pays, « *notamment* de Flandres. » (O. de la Marche, Mém. avis aux lecteurs.)]

Notarie. [Notaire : « Al dise uitime an le rei « Josie enveiad li reis Saphan le fiz Aslia... ki ert « uns maistres *notaries* del temple. » (Rois, p. 423.)]

Notarié. [Lettres corroborées par un acte public et *notarié*. (Monstrel. vol. I, p. 49.)]

Notation, s. f. Jour fixé pour la mort : « El « retint de la bataille aucuns de ses amys, pour « avoir conseil d'aller demourer en l'isle de vie,

« attendant la notation divine. » (Perceforest, IV, folio 152.)

Notable. [Notable : « Ce sont les personnes « notables et seculaires, qui furent presens à « Dyjon le 17 jour du mois de may l'an 1350, quant « messires Jehan de France duc de Normandie, « à cause dou bail de Philippe duc de Bourgogne « meindre d'age, reprint de frere Pierre abbé de « S. Benigne de Dyjon. » (Cartulaire de S. Bénigne de Dijon.)]

Note. [1° Chant, mélodie : « Li gouvernement « de sa terre fu teix que touz les jours il ooit à note « ses heures, et une messe de *requiem sanz note.* » (Joinv. § 54.) — « Atant s'en parti dou vergier, et « vint en sa chambre où il gisoit, et prist sa vielle; « et commença à vieleir une *note.* » (M. de Reims, § 81.) — « Là ot maint instrument et mainte *note* « ouë. » (Brun de la Montaigne, v. 2250.)]

Expressions : 1° « A haulte *note.* » à voix haute : « Chanta ainsi à *haulte note* : Il faut payer son « note. » (Villon, Rep. Franches.) — 2° « A basse « *note.* » à voix basse : « Il y faisoit beau voir mou- « sieur le lieutenant... prendre Mantes par le gui- « chet, et dire aux habitans en *note basse* et courte « haleine : « Mes amis sauvez moi et mes gens; « tont est perdu, mais le Biarnois est mort. » (Sat. Ménippée, p. 28.)

2° Ton musical :

Cà, et là, roissiez vieilles
Crier haut, à diverses notes,
Les unes pour fourmagés vendre,
Autres pour pain blanc dur et tendre. (G. Guiart, 331.)

3° Bruit :

Si oist tel note
Qu'elles fesoient dessus hiaumes. (Ms. 7918, f. 76.)

4° Querelle : « Sordi grant haine et grant *note* « entre les deux évesques. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, t. V, col. 749.) — 5° Reproche : « En inten- « tion qu'il n'eust la *note* et le reproche, qu'à luy « eust tenu le rapaisement du royaume. » (O. de la Marche, Mém. liv. 1, p. 122.) — 6° Papiers d'un notaire : « Les *notes*, prothocolles, briefs ou regis- « tres que iceux tabelions ont faites et enregis- « trées. » (Ord. t. V, 352.) — 7° Particule négative : « Je n'y entends *note.* » (Rab. t. III, p. 76.)

Sans nous, Habert n'entendoit *note.*
Dans la morale d'Aristote. (Gouv. Bibl. fr. XVI, p. 220.)

Notelette, s. f. Chansonnette :

Toute seule, en ce detour,
Disoit sa *notelette.* (P. av. 1300, t. II, p. 647.)

Notenier. [Nautonnier : « Nos devons entendre « *notenier* cil qui moine nef, jà seit ce que l'en « apele *noteniers* toz cels qui sunt en nés. » (Livre de Jost, p. 120.)]

Noter. 1° Jouer d'un instrument : « Y avoit ung « harpeur qui luy *notoit* le lay d'Orfay. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 36.)

Sai *noter* au chalutel. (P. av. 1300, II, p. 935.)

L'un brait, l'un chante, l'autre *note.* (Desch. f. 553.)

2° Chanter :

Oi dame bele et gente, en un jardin
Ceste chançon *noter.* (P. av. 1300, II, 617.)

Sovent regrettoit son ami vrai,

Sovent rapeloit

Et à chascun mot

Docement *notoit;*

Ilé Diex, Diex ! quant verrai

Mon ami minot. (Chans. du ms. Bouhier. f. 245.)

3° Remarquer :

Con cis rommanz ci en droit *note.* (G. Guiart, f. 292.)

Selonc cest romanz *note.* (Id. f. 284.)

4° [Noter d'infamie : « Et fu ledit cardinal des « Engls *notés* de trayson. » (Froiss. XVII, 353.)] — « Non *notée,* » muette, en parlant d'une carte : « Je « vous envoie une semblable non *notée.* » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 130.)

Noterie, s. f. Charge de notaire : « Pour ce que, « despieça, fu ordené par nos chers seigneurs « pere et frere, jadis roys de France et par nous, « que toutes les *noteries* de nostre royaume fussent « vendues, et le profiz des vendues apliquiez à nos « usages, et les notaires da dit Chaslelet ont tenus « jusques icy les dites *noteries* chascunement, jajoit « ce que les autres aient esté vendues, et encheries, « et le plus que l'en a peu. » (Ordenn. t. I, p. 739.)

Notie. Bâtard. (Colgr.)

Nothonnier. [Nautonnier : « Li rois envoia « querre quatorze maîtres *nothonnier.* » (Joinv., § 14.)]

Notice. [1° Connaissance : « Selon qu'il vint à la « *notice* du suppliant. » (Ord. t. V, p. 606, an. 1372.)] — « Ramasser tout ce qui vient à leur *notice.* » (Ess. de Mont. II, p. 472.) — « Prevoyant le hazard « ou ils alloient entrer, par la *notice* qu'il avoit des « mœurs du marquis du Guast. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 274.) — 2° Les *notices* sont des registres où un notaire, en présence de témoins, décrivait historiquement les donations faites aux églises et aux monastères. (Hist. des contest. sur la Diplomatique, p. 79.)

Notifier. [« Mais au fait je te *notifie* Que j'ay « honte de ta folie. » (Nature à l'alchimiste errant, page 23.)]

Notionner. Remarquer : « Mauv, inconveniens, « dommage, et effusion de sang humain qui, ainsi « comme il est *notionné*, sont advenus es temps « passez. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI.)

1. **Notoire, adj.** [1° Qui est à la connaissance publique : « Et est li fes si clers et si *notoires.* » (Beaum., t. VI, p. 12.)] — 2° Qui a la connaissance de : « Dieu tout puissant est *notoire* de ma sincere « intention. » (Négoc. de Jeannin, liv. I, p. 423.) — 3° Le grand Coutumier de France distingue la « constume privée, ou *notoire*... la *notoire* chet en « discretion de juge, et la privée se veult prouver « en turbe, par dix hommes dignes de foy qui « l'ayent aucunes fois, en cas pareil, et entre per- « sonnes parcellles, veu juger. » (Grand Cout. de Fr. liv. II, p. 102.)

2. Notoire, s. m. Scribe. L'auteur de Perceforest, en parlant de la résurrection de J. C., dit : « Ce voyant le prince des *notoires*, et les anciens, et les dyacres » (vol. VI, f. 124.)

Et si suis en enfer *notoires*,
Pour metre peschiez en escrit. (Ms. 7615, t. II, f. 187.)

Notoirement. [« Quant cil qui apele est atains *notoirement* du cas par quoi il apele. » (Beaumont, t. LXIII, p. 6.)]

Noton. Nautonnier :

En la nef et une pucelle,
Ele oit le palefroi hemir.....
Oez, fait ele à ses *notons*,

Est ce cheval que nos oons ? (Parton. f. 146.)

Notonier. [Nautonnier : « Bien sot lenir li *notonier* A la cité le droit sentier. » (Floire et Blanchefleur, v. 1397.) — « Compaignons navals estoient ceux que nous apelons *notonniers*, qui « menoient les nefes et les galées. » (Bercheure, folio 1^b.)]

Notorement. [1^o Expressément : « Pour l'amour « de vous, je li manderai *notorement* que. » (Froiss. II, 33.) — « Car il leur estoit dit *notorement*. » (Id. t. V, p. 17.)]

Il me souvient moult bien, par m'ame,
Qu'après la façon de madame,
Je fis pourtraire voirement

Un image *notorement*,
Par un peintre sage et vaillant,
De quoi, tous jours en travaillant,
Cest image avec moi portois,
Et grandement me deportois.
Au veoir, et au regarder. (Froiss. Poës. p. 346.)

2^o [Particulièrement : « Et en estoit rois *notorement* par l'ayde et pourchac de monsigneur « Charles son père et dou roy de France. » (Froiss., t. IV, p. 399.)]

Notorie. [Office de notaire, au Cart. de S. Wandrille, t. I, p. 177, an. 1293.]

Notré. Foulé : « Tapissiers de lapis *notrez*. » (Liv. des Métiers, ms. Meinière, p. 18.)

Notter. Remarquer : « Il n'est jà mestier de « vous si enculper du peril que ceste prophetie « *notte*. » (Percef. IV, f. 53.)

Notule. [Minute d'un acte, dans D. C., sous *Notula*.]

Notus, s. m. Vent du midi :

L'amer *Notus*, li vens playeux,
Eolus tenebreux et haves,
Veulent issir de leurs concaves,
Pour tout detruire et tout noier. (Desch. f. 481.)

Nou (à). [A la nage : « Nous en alames ou flum, « et furent nostre cheval à *nou*. » (Joinv. § 216.) — « Ils s'attendoient qu'icellui Robert eust passé la « riviere à *nou*, et ne cuidoient pas qu'il feust pery « en icelle, attendu qu'il estoit tres bon ouvrier de « noer. » (Jl. 170, p. 211, an. 1418.)]

Nou. Nœud : « Le *nou* de la gorge. » (Rabelais, t. IV, p. 134.)

Nouable, adj. m. et f. Navigable :

La mer *nouable*. (Desch. f. 139.)
Par rivieres *nouables*. (Ibid. f. 296.)

Nouage, s. m. « *Nouage* d'esguillette, » impuissance du mari dont l'aiguillette est *noyée*, qui ne peut faire les fonctions maritales. (Bouteill., Som. Rur. f. 733.)

Nouailleux. Noureux : « Baston gros et *nouailleux*. » (Strap. t. II, p. 408.)

Novain. [Neuvième : « Item acquisivit nonam « partem, sive le *novain*. » (Jl. 65², p. 215, an. 1325.)]

Novaine, s. f. « C'est en Bresse une mesure qui « contient la moitié de l'aude. L'aude est, à ce qu'on « pretend, la charge d'un âne qui contient dix huit « coupes, et parce que la moitié de l'aude en con- « tient neuf elle a été appelée par cette raison « *novaine*. » (Laur.)

Novalité. [1^o Nouvelleté, terme de jurisprudence : « Disoie que je li fesoie *novalité* et li « enpeschoie son dict; et je, oye sa complainte, li « confesse que je ne li avoie fette nulle *novauté*. » (Cart. de S. Pierre de Chartres, an. 1312.)] — 2^o Trouble : « Peuple naturellement disposé à *novaites*. » (Pasq. Rech. p. 556.)]

Novation. 1^o Innovation : « N'est pas notre « intention que, par le present accord, aucune « *novation*, ou préjudice soit fait au traité fait. » (Invent. des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son Hist. par Choisy, p. 557.) — 2^o Mode d'éteindre une ancienne obligation en changeant le titre, le créancier ou le débiteur : « *Novation* de « dettes est le renouvellement quel aucun fait « en sa demande quand il se prend d'aucun detteur « à autre. » (Bout. Som. rur. p. 342.) — « Action « de *novation* c'est quand on renouvelle et remet « sa dette d'un débiteur à autre, ou quand depuis « l'obligement on recoit partie de ses dettes, ou « quand on recoit gaiges sur sa dette, ou quand on « donne grace ou delay d'aucuns des payemens. » (Id. p. 159.)

Noubliaux. Nombres :

Scavez vous la cause pourquoy,
Quant aucun tue son pourcel,
A ses voisins en fait envoi,
Et leur en donne maint morsel,
De l'echine, du haterel,
Des boudins, d'autres laridiaux,
D'andouilles, jambons, des *noubliaux*. (Desch. f. 335.)

Nouche. [Joyau, variante de *noce* : « Une « *nouche* d'or où e .iij. greyns des esmeraudes et « noef perles où e une saplir en milieu. » (Inv. du comte de Hereford, an. 1322.) — « .i. *nouche* d'or « laillé comme .i. escu. » (Ibid.)]

Noud. Nœud : « Portent sur eux des cordes à « gros *nouds*. » (Cl. Marot, 239.)

Nové. Nouveau : « En tiel cas, coviendra à la « femme ressussiter *nové* brefe, sur le novel « tenaunt. » (Britton, f. 253.)

1. Noué. Noël :

Et lors ora en consolacion,
Tant que chascun devra crier *noué*. (Desch. f. 303.)

2. Nouté, adj. m. Musclé : « Aincois que ung

• juvenel soit parfaitement digne d'estre mis aux
• armes, il doit avoir ungs yeulx fort eyeillez,.....
• ne doit mye estre chargé de char, mais bien *noué*
• de nerffs. » (Instruct. de la chev. et exerc. de
guerre, f. u.)

Nouée. Racine des plumes: « Doit avoir le col
• long, et haute poitrine,.... ses plumes blanches
• et colorées de vermeilles et les *nouées* grosses,
• et bien vermeilles. » (Budé, des Ois. f. 115.)

Novaine. [Neuvaine, au reg. JJ. 123, p. 260,
an. 1383.]

1. Nouel. Noyau :

Si a escorce, bien le vois,
Et si a eskaille, et *nouel*. (Mousk. p. 158.)

2. Nouel. [Noël: « Nous venimes la semaine
• devant *Nouel*. » (Joinv. § 193.)]

Novel—iele. [Nouveau: « Vos iestes frois et
• *novel*, et vostre cheval. » (Villeh. § 372.) — « Et
• refist novviaus hommages et *novietes* seuretés. »
(Henri de Valenc. § 605.)]

Novele. [Nouvelle: « Vus en orrez *noveles*. »
(Rol. v. 336.) — « Ventrunt li hume, demanderunt
• *noveles*. » (Id. v. 2918.)]

Li messaigier trop tost vient
Qui la male *novele* apporte. (Fabl. S. G. p. 248.)

. . . Tout a tems huche cil à la porte,
Qui mauveses *noveles*, a cels dedens, aporte. Ms. 7218, f. 340.

C'est la bele au cors gent,
C'est cele dont je chant,
Dex m'en doint tel *novele*
Qui soit à mon talent. (Poët. av. 1300, I, p. 3.)

Novellement. [Nouvellement: « Et laissast
• Costant noble garnie, qui ere *novelment* conquise
• et ere pöplée de Grex. » (Villeh. § 267.)]

Noveler. [1° Renouveler: « Se Rollanz vit,
• nostre guerre *novel*. » (Roland, v. 2118.) —
2° Aimer le changement: « Mez trop fut acoustumé
• de conseilz *noveler*. » (Chron. de Jordan Fan-
tosme, v. 640.) — 3° Raconter: « Et Richier qui est
• sire et duc des Bourguignons Oïrent *noveler* du
• roi et des barons Qui de la paix requirunt Rou et
• ses compaignons. » (Rou.)]

Novelerie. [Querelle, guerre, dans Agolant,
v. 734.]

Noueleure. [Garniture de boutons: « La sup-
• pliante acheta aussi deux *noueleures* d'argent
• doré. » (JJ. 160, p. 329, an. 1406.)]

Novelier. [Qui aime le changement: « C'est un
• vize repris e lait De corage trop *novelier*, Faus e
• muable et mençoingier. » (Chron. des ducs de
Norm. II, v. 20909.)]

Ne me chaut
D'amors *noveliere*. (Poët. av. 1300, I, 464.)

Qui aime, por doner,
D'amors est *noveliere*. (Poët. av. 1300, I, p. 385.)

Novelle. Nouvelle :

Si li demande la *novelle*,
Pour qu'a laissé le chevalier. (Ms. 7615, II, f. 210.)

Novellier. Qui aime le changement :

D'amer, hê lasse, porquoi
Sui si *novelliere*,
Quant onques amer ne poi,
Celui qui m'ot chiere. (Poët. av. 1300, II, p. 582.)

Novelliere. [Terre nouvellement défrichée:
• « Et sur lequel dixme le prieur de Billi, prant par
• chacun an, pour les *novellieres* de ladite paroisse,
• trois septiers de grain à la mesure de Bomorenne
• tin. » (1512. Aveu de la dime des Balaines;
L. C. de D.)]

Nouement. Action de nouer. (Cotgr.)

Novenaire. [De neuf ans: « Chronologie *nove-*
• *naire* contenant l'histoire de la guerre sous
• Henri IV et les choses les plus memorables adve-
• nues par tout le monde depuis 1589 jusqu'en
• 1598, par Palma Cayet. »]

1. Nouer. Nager: « Saillit en l'Escout, et passa
• outre au *nouer*. » (Froiss.) — « Les deux chevaux
• vont *nouant* l'ung après l'autre arriere. » (Percef.
I, f. 56.) — « Elle *noue* par dessus les rivieres et
• par dessous. » (Fouill. Venerie, f. 108.)

Les chiens *nouent* à la ronde,
Et font l'eau fort bouillonuer. (De la Bigne, f. 115.)

« Plnye *nouée*, » où l'on est comme à la nage.
(Vigiles de Charles VII, II, 167.)

2. Nouer. [Faire un nœud, attacher, relier:
• « Estroit lui ont la corde en la bouche *nouée*. »
(Berte, c. XVI.) — « Les Espines... li desronpent
• ses dras, et qu'à peines peust en *nouer* desus el
• pins entier. » (Ms. 7989², f. 78.) — « Le seigneur
• de sief peut faire estang en son sief, et nuesse,
• pourve que la chaussée en soit *nouée* par les
• deux bouts en son domaine. » (C. G. II, p. 63.) —
• Il ne peut *nouer* au bout de l'an les deux bouts
• de sa serviette ensemble. » (Cotgr.)]

Nouerier. [Noyer: « Pierre Lengloys de une
• serpe avoit copez ou jardin dudit exposant plu-
• seurs arbres, c'est assavoir *nouerriers* ou jorras-
• siers. » (JJ. 149, p. 290, an. 1396.)]

Noueroie. [Lien planté de noyers, dans une
charte de l'abbaye de Bonport, an. 1340.]

Novet. [Linge noué: « Il prendra un orgie mondé,
• avec lequel aura euit un petit *novet* plein de
• quatre semences froides concassées. » (Paré, XVI,
p. 21.)]

Noue venu, adj. m. Nouveau venu :

Ses niés a non Tarquin, qui fist cel envaie
Contre un *noue venu*, qu'il ne connoissoit mie. (Part. 69.)

Noueur (d'aiguillette.) [Prétendu sorcier qui
noue l'aiguillette: « Des *noueurs* d'aiguillette: nouer
• l'aiguillette, et les paroles ne font rien, mais c'est
• l'astuce du diable, et ceux qui la nouent ne le
• peuvent faire sans avoir une convention avec le
• diable. » (Paré, XIX, 34.)]

Noueuere. Action de nouer. (Cotgr.)

Noviaus. Nouveau: « *Noviaus* tens, » prinlemps.
(Ms. 7218, f. 277.)

Noviauté. [Nouvelleté, terme de jurisprudence :

• Je, oye sa complainte, li confesse que je ne li avoie
• fette nulle *noviauté*. » (Cart. de S' Père de Char-
• tres, an. 1312.)]

Novices, *adj.* m. Gens simples, sans expérience :
• Ces parolles paierent grandement le menu
• peuple, les simples, et les *novices*, et les bonnes
• gens qui la estoient venus. » (Froiss. l. II, p. 139.)

Noviesme, **novieme**. [Neuvième : « Et au
• *novieme* jour erra li ost à Nicole. » (Méneestrel de
Reims, § 298.)]

Et au *noviesme* lacha regne. (Ms. 6812, f. 52.)

Nouilleux. [Noueux : « Le suppliant desira la
• manche de la robe d'icellui Douin dudit baston
• qui estoit *nouilleux*. » (JJ. 173, p. 397, an. 1426.)]

Novisse. Novice : « Quant la messe fut dicte,
• illec furent cinq ou six des plus petits enfans de
• celle eglise, moyneaux, qui desboucloient ses
• esperons; lors qu'il se vit de tels gens assailly, par
• les deux pieds, li demanda que c'estoit. Ses gens,
• en riant, luy dirent : la custome de toutes
• eglises si est de rachapter des *novisses* les espe-
• rans que l'en porte aux cheurs. » (Pet. Jeh. de
Saintré, p. 406.)

Novisserie. [Noviciat : « Icellui abbé recevra
• les professions, le temps de la *novisserie* accom-
• pli. » (JJ. 64, p. 378, an. 1326.)]

Novité. Révolution : « Gens seditieux desirans
• les *novités*. » (Notes des Mém. édit. de d'Alembert,
V, 355.)

Nouiz. [Noix : « Il respondent à une vouiz Que
• tout ce ne vaut une *nouiz*. » (Saint Graal,
v. 1929.)]

Noulenage. Naulage :

Si leur donna le vienage
Des nés, et tout le *noulenage*. (Mousk, 33.)

Nouler. [Boutonner : « Icellui Jehannin fu feru
• de ce horizon, et depuis Jehan Rousselin lui dist :
• *Noule* toy et te va chauffer, car tu es tout
• deslarré. » (JJ. 162, p. 181 bis, an. 1408.)]

Noulet, *s. m.* Noyau : « Ceu que faucon va hors
• par dessous, sont appellés esmeus, et cheus qui
• sont fias de faucon sont bien blans, et ne sont
• mie trop espés, et a, ou milieu, un *noulet* noir. »
(Mod. f. 163.)

Noullon. [Brou de la noix : « Laquelle femme
• avoit mis au four bannal certaine quantité de
• noez ou *noullons* de noiz à faire de l'uille pour
• les faire saicher. » (JJ. 157, p. 241, an. 1402.)]

Noullu. [Noueux : « Le suppliant... tenant en sa
• main ung baston *noullu* à plusieurs broz. » (JJ. 182,
p. 124, an. 1454.)]

Noum, *s. m.* Non : « Si come David li prophetez
• dist, si fit remeindront orphanins, e serra sa feme
• voeve, et si fil seront poure, e mendiand, et ser-
• ront touz departiz, e gettez de lur habitacions, e
• n'averont bien, si malaventure *noum*. » (Hist. de
la Sainte Croix, p. 20.)

Noun. Ne le : « Si me dist Michel li angles que

« jeo ahorasse l'ymage ne de Dieu, et jeo respondi
• que *noum* ferroye. » (Hist. de la Sainte Croix, p. 1.)

Nourechon, **nouregon**. [1° Lieu où l'on élève
des bestiaux : « C'est une marcé moult ramplee de
• bestail et de *nouregon*s. » (Froiss. III, p. 78.)] —
2° Temps où l'on est en nourrice : « Si moururent à
• *nouregon*. » (Mousk, p. 386.) — 3° [Habitude : « Il
• disoit que il ne pourroit endurer l'ordonnance de
• la court et que briefment il voloit retourner à sa
• *nourechon*. » (Froiss. XV, p. 78.)]

Nourequier. [Eleveur de bétail : « Pour le temps
• d'adont les fourbours de Cimai estoient grant et
• moult de rices gens et de grans *nourequiers* i
• demoroient. » (Froiss. III, p. 78.)]

Noureture. [Bétail qu'on élève : « Riches hom
• est à demeure de bestes et de *noureture*. » (Vie,
ms. de J. C.)]

Nourir. [1° Elever : « Par l'enort de monseigneur
• Huon le Espensier qui avoit esté *nouris* avecq luy
• d'enfance. » (Froiss. II, 22.) — « De joneche il n'y
• avoit point esté *nouris* ne introduis. » (Id. X, 71.)
— 2° Entretenir : « *Nourir* des haines. » (Id. X, 82.)]

Nourreture. [1° Education : « Ne peust vers tel
• peine avoir nule durée, Selon la *nourreture* dont
• elle ert gouvernée. » (Berte, c. XLVI.) — 2° Ré-
gime : « Ces fors vins de Lissebone estoient tout au
• contraire de leur *nourreture*. » (Froiss. XII, 310.)
3° Compagnons qui mangent à votre table, au propre
et au figuré :

Ke je meto amours en non caloir,

Kele destruit ciaux de sa *nourreture*. (P. av. 1300, III.)

4° [Bétail que l'on élève : « Si a guerpie la pas-
• ture, Les bestes et la *nourreture*. » (Vie, ms. de
J. C.) — « Ils aient accoustumé de prendre et avoir
• le pasturage pour toutes leurs bestes, c'est assa-
• voir pour beufs, vaches, veaux, pourceault et
• autres *nourretures*, excepté la chièvre. » (1361.
Lettres du duc Philippe d'Orléans.) L. C. de D.] —
5° Nourrain : « Ordonne que. quand nous voudrons
• donner des poissons de nos estanz, ou viviers,
• soit *nourreture*, ou gros poissons, nous le donrons
• par pris d'argent. » (Ordonn. I, p. 711.)

Nourri, **nourris**. [1° Nourrisson : « Plus aime
• bons vassaux que mere ses *nourris*. » (Rom.
d'Alexandre, partie 2.)]

Adonc amour, et ses *nourris*,

Aurent de danger moins doubtance. (Ch. d'amours, 213.)

2° Gens de la maison nourris aux dépens du sei-
gneur : « Si avecques ce je cognoy du roy (duquel
• je suis *nourry* et eslevé) le cueur. » (Mem. de du
Bell. l. II, f. 170.) — « Regrettoit ses bons *nourris*
• gentilshommes qui morts estoient. » (Histoire de
Boucic. l. I, p. 105.)

Tous ses privez, et ses *nourris*,

Et ceulz que Artus ot hais

Assembla tout priveement. (Brut, 100.)

3° Compatriote : « Ceux qui seront mes *nourris*. »
(Chr. Saint Ben. I, f. 250.) On lit dans Suger, p. 313,
compatriota.

Roy feront d'an de leur *nourris*. (Brut, 75.)

4° Terme de blason; se dit des plantes dont on ne voit pas la racine : « Fleur de lis, au pied *nourri* » « d'argent. » (Cotgr.)

Nourrice. Nourrice :

Roy voudrent faire, sy doubterent
Lequel des vallez roy feroient ;
Petit erent et toy savoient
Encore estoient à *nourrice*. (Brut, f. 50.)

Certes elle ot folle *nourrice*,
Assez y pert que trop est nice. (Besch. f. 512.)

... Si devenrrent *nourrices*,
Car ils rendront ce que leur avarice
A rapiné. (Ibid. f. 290.)

Expressions : 1° « Sachez que l'on dist qu'amour « de mere est plus grande que amour de *nourrice*. » (Percef. III, f. 130.) — 2° « En enbonpoint de *nourrice*. » (Cotgr.) — 3° « Peut estre vous leroit on « accroire que vous avez depucelé une *nourrice*. » (Contes de Chol. 74.) — « Je croirois austi tost avoir « depucelé une *nourrice*. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 318.) Nous disons aujourd'hui, dans le même sens, « enfoncer une porte ouverte. » — 4° « On appelle « *nourrices* en Bresse des pieces de bois sur les- « quelles la chaussée d'un estang est couchée. » (Gloss. de Laur.)

Nourricier, *adj. m.* Qu'on a nourri : « J'ay eu « assurer à beaucoup de *nourrices* qui disoient sen- « tir à leur lait, quand leurs enfans *nourriciers* « croyoient. » (Bouch. Ser. I, II, p. 318.)

Nourrin. Nourrain, petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler. (Cotgr.)

Nourrir. [1° Elever, instruire : « Il fait mal « *nourrir* autroy enfant; Car il s'en va quand il est « grand. » (Le Roux de Lincy, Prov. II, p. 309.)] — « C'est un prince mal *nourry*. » (Mem. de Rob. de la Mark. Seig. de Fleur., ms. p. 369.) — On appelait « filles *nourries* avec la reine » celles qui avaient été élevées avec elle, comme on appelait *nourris* ceux qui étaient élevés avec les princes. — « Made- « moiselle d'Atrie longtemps *nourrie* fille de la cour « de la regne mere. » (Brant. Cap. fr. II, p. 38.) — « Avoit esté *nourri* page de mon pere. » (Mem. de Bassomp. t. IV, p. 332.) — « L'envoya à monsieur « d'Angoulesme qui tenoit le lieu du daulphin, et « seconde personne de France, pour le servir, et « *nourrir* avec lui. » (Mem. de Rob. de la Mark. Seig. de Fleur. p. 6.) — « Avoit chez soy une sienne « niece fort bien *nourrie* en la langue latine. » (Rech. de Pasq. I, VI, p. 515.) — 2° Former à, instruire dans : « Les plus *nourris* et expérimentés au « fait des monnoies. » (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 338.) — « Se conjoignirent ensemble grande- « ment, et recueillirent amiablement; ainsi que « tels haux seigneurs savent bien faire, car ils y « sont tous *nourris*. » (Froiss. I, III, p. 355.) — 3° Suivre un parti : « A tenu et *nourry* la partie du « roy de Navarre. » (Chron. Saint Den. III, f. 40.) — 4° Faire fructifier :

Ne me puet de raconter
Lo sens, de saison cueilli,
Et le bien qu'avez *nourri*. [Poët. av. 1300, IV, p. 1410.]

5° [Entretenir : « Dissimuler toutes ces desobeis- « sauces, afin de ne *nourrir* guerres à ses subjects. » (Commis. II, p. 4.)]

Expressions : 1° « Il est bien *nourry*, il est aisé à « *nourrir*, » c'est-à-dire il est saoul. (Oudin.) — 2° « Il ne le vouloit pas *nourrir*, » c'est-à-dire il l'a tant battu qu'il est presque mort; il vouloit le tuer. (Oud.) — 3° « Celuy là est bon pere qui *nourrit*. » (Cotgr.) — 4° « Qui veut avoir bon chien, il faut « qu'il le *nourrisse*. » (Cotgr.) — 5° « Tel le chien « *nourrit*, qui puis mange la courroye de son sou- « lier. » (Id.)

Nourrissable. Qui peut être nourri. (Cotgr.)

Nourrissages, s. Bestiaux qu'on élève. Parlant des différens corps de l'Etat : « Le sixieme en pas- « leurs, et traicteurs de bétail, ou qui font des « *nourrissages*. » (Mém. de Sully, t. XII, p. 44.)

Nourrissement. [1° Aliments, au propre et au figuré : « Trop grand repos est le *nourrissement* « des vices. » (Ménagier, I, p. 9.)] — « Les bras qui « sont au meilleur du corps defend le chief duquel « ilz prennent l'influence, et leur *nourrissement*. » (Le Jouv. p. 328.) — « Oisiveté, et paresse adminis- « trent *nourrissement* aux vices. » (Chr. de S. Den. I, f. 224.) — « Les phisiciens tiennent que la nais- « sance, *nourrissement*, et augmentation de chaque « chose est l'alleration, et corruption d'une autre. » (Ess. de Mont. I, 139.) — [2° Education : « Selon ce « que pourveu avons à la lutelle, garde et *nourris- « sement* de noz diz enfans. » (Ordonn. VI, p. 46, an. 1374.)]

Nourrisser, s. m. Nourricier, mari de la nourrice. (Cotgr.)

Nourrissier. Nourricier : « L'un des plus preu- « dhomes de la terre feu Baudes, mon premier « maitre, et *nourrissier*. » (D. Flor. de Gr. f. 163.)

Nourrisson. [1° Action de nourrir un enfant : « Duquel Blayne l'exposant nourrissoit un enfant... « de la *nourrisson* duquel ledit Blayne devoit grant « argent. » (J. J. 130, p. 87, an. 1387.)] — 2° Patrie, famille : « Ploroient moult tendrement pour ce « qu'ilz se trouvoient hors de leur *nourrisson*. » (Percef. VI, f. 113.) — « Qu'il estoit trop vieil, et « infirme pour souffrir l'ordonnance de la cour, « qu'il s'en vouloit retourner à sa *nourrisson*. » (Apol. d'Ilérod. p. 224.) — « Adone festoya chacun « sa *nourrisson*. » (Percef. II, f. 150.) — 3° Bestiaux qu'on élève : « Pour bestiaux, et autres *nourrissons* « qu'heritiers, ou censiers auront au clos de leurs « maisons, et censés champiaus... le droit de menue « disme appartiendra à celui qui le leve à sa pa- « roisse. » (N. C. G. II, p. 51.) — 4° Nourrin : « S'il « y avoit aucun estang, ou vivier qui fust empesché, « que l'on reserve la *nourrisson* qu'il appartiendra, « pour peupler la dite pesche. » (Gr. C. de Fr. I, I, p. 34.) — 5° Nourriture, au propre et au figuré : « Prendre leur pasture, et *nourrisson*. » (Ord. II, p. 233.) — « Les arbres, et les herbes qui sont crois- « sans sur la terre que vous gaziez, et defouillez,

« en l'heure qu'elles doivent croistre, et allonger, et prendre repos, et leur nourrisson, pour donner « cy après on temps advenir, au jour aux hommes, « aux bestes, et aux oyseaux sustentance, et « *nourrisson*. » (Percef. II, f. 152.) — « Ils feront « aucuns assaux et aucunes envabies, car c'est vie, « et *nourrisson* de gens d'armes. » (Froissart, III, p. 243.) — « Les esbatemens qu'il trouvoit et veoil, « luy plaisoient grandement; bien le roy, au voir « dire, estoit la à sa *nourrisson*. » (Froiss. IV, 15.) — Nous disons au même sens « être dans son élément. » — 6^e Mode d'éducation : « Sire chevalier, « ce poise moy que ainsi vous faictes detrencher, « et fort mener pour peu de chose, pour ce que je « vous voy encors tendre et jeune. Sire, dit le « chevalier, ainsi en yra la tendre *nourrisson* de « mere. » (Percef. II, f. 151.)

Nourriteur, s. m. Celui qui nourrit, qui prend soin de quelqu'un : « Ainsi expira la bonne et hon- « neste dame Sisigambis, qui plus ne voulut vivre « après son *nourriteur*, qui tant d'honneur luy « avoit apporté. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 219.)

Nourriture. [1^o Ceux qui sont nourris à la table d'un seigneur, qui sont de sa maison : « Si « leur a dit : seigneurs, ouyés Et en fais dire me « Jessiés, Tous estes de ma *nourriture* De moi devez « prendre grant cure. » (Atbis.)] — « Le s^r de « Laval, le s^r de S' André, le s^r de Dampierre... et « autre bon nombre de jeunesse de la *nourriture* « de monseig^r le Dauphin. » (Mém. de Du Bell. IX, f. 300.) — « Le dict s^r d'Angoulesme... envoya querir « le jeune aventurieux qui estoit de sa *nourriture*. » (Mém. de Rob. de la Mark, p. 219.) — 2^o Enfant qu'on porte dans son sein : « Elles la vindrent accoller, « et estraindre par les costez, afin que la *nourri- « ture* ne eust cause de peril. » (Percef. IV, f. 21.) — 3^o Naissance : « Si encommençay à plourer, et à « regretter ma *nourriture* jusques sur le desespoir. » (Percef. VI, 108.) — 4^o Nourrisson : « La princesse « devisa longtems avecque sa *nourriture*. » (Pasq. Rech. p. 525.) — 5^o Education : « Si fut la princesse « fort joyeuse d'avoir fait si bonne *nourriture*. » (Pasq. Rech. p. 525.) — « Nous lisons, disoit-il en- « cores, en l'histoire des Suisses, qu'il estoit ordonné « que le pere executeroit son propre fils estant « condamné à la mort, pour avoir fait une si mes- « chante *nourriture*. » (Bouchel, Ser. p. 52.) — « *Nourriture* passe nature. » (Cotgr.; Brant. Cap. fr. I, p. 3.)

..... Dame nature,
Affaictement et *nourriture*,
Ont donné moult nobles vertus. (G. de la Bigne, f. 76.)

6^o Famille, parents : « Que nuls senechaux, « baillifs ou juges quelconques, ne puissent ad- « voir, ès dites senechaussées, prevost ou autre « juge sous luy qui soit de son lignager, affinité « ou de sa famille, et *nourriture*. » (Gr. Cout. de Fr. I, p. 34.) — 7^o Patrie, air natal : « Si ay espoir « que fortune me rapporteroit en la terre de ma « *nourriture*. » (Percef. VI, f. 44.) — « Ils estoient

« hors de leur air, et *nourriture*. » (Froiss. J. IV, p. 277.) — 8^o Aliments. (Voir le Dictionnaire inédit des Antiquités, qui énumère les aliments empruntés au règne végétal, au règne animal, les assaisonnements, les boissons.)

Nourveque, s. f. Norwège, nom de pays. (Cl. de Gast. Phéb. p. 26.)

Nous. [Pronom au cas sujet, régimes direct et indirect : « Si avint que li rois leurs peres mou- « rut, et li couvint paier la dete que *nous* paierons « tuit. » (Mén. de Reims, § 3.)]

..... Si *nous* dolons,
Quant la vendue en scavons. (Desch. f. 68.)

Parfois il étoit explétif, comme aujourd'hui le pronom moi :

Que ceste gent *nous* soit hanye,
Desormais, de no compaignye. (G. de la Bigne, f. 39.)
Certes je *nous* ting pas à sage
Celui qui d'autrui vuet mesdire. (Ms. 7645, II, f. 135.)
Pourquoi *nous* tient on si près
Le bel parler com le mesdire. (Ibid. f. 138.)

Nouteilleux. Nouveux : « Baston de meslier « bien *nouteilleux*. » (Math. de Concy, Charles VII, p. 697.)

Nouveau, Nouvel, Nouvian. [Adj. et adv. Nouveau, frais, nouvellement : « Car il atendoit la « saison dou *nouvian* tans » (Mén. de Reims, § 92, c'est-à-dire du printemps. — « Sire, il y a un mes- « sagier *nouvian* venu. » (Id. § 160.) — « Si avint « un jour que il chevauchoit touz armeiz, sour un « grand destrier frès et *novvel* et bien peu. » (Id. § 128.)]

Expressions : 1^o « *Nouvian* trouble si est, se je « ai esté en sezine an et jour d'une chose pesible- « ment, et l'en m'empesche. » (Beaum. p. 167.) — « Intenter libel d'interdit de possession, que l'on « appelle vulgairement de *novvel* trouble et em- « peschement de saisine. » (Gr. Cout. de Fr. p. 138.) — 2^o « *Nouveau titre* et declaration d'hypothèque, « que le *novvel* acquireur, ou possesseur de l'he- « ritage qui doit cens, rente, terrage, coutume, ou « autre devoir reel et annuel, est tenu de bailler an « seigneur, pour la reconnaissance du cens, rente, « ou autre devoir, afin d'interrompre la prescrip- « tion, selon les coutumes et ordonnances. » (Laur.) — 3^o « De *novvel*, » nouvellement. (Beaum. p. 16.) — 4^o « Robbe *novvelle*, » robe neuve. (Froiss. liv. IV, p. 75.) — 5^o *Nouvel* amant.

Feuilles porte, qui veult estre *nouveaux* ;
En cuer d'iver, feuilles de lierres avons. (Desch. f. 203.)

6^o « Homme sachant et *novvel*, » inventif. (O. de la Marche, p. 411.) — 7^o « Couleur avez si *novvelle* » (ms. 6812, f. 59), c'est-à-dire fraîche. — 8^o « Dorez « et azurez et faictz à histoires moult *novvelles*, » même sens. dans J. d'Auton, p. 117. — 9^o « A *nov- « veau* fait, *novveau* conseil. » (Jouven. f. 81.) — 10^o « De *novvel* tout est bel. » (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 75.) — 11^o « De *nouveau* tout est beau. » (Cotgrave.) — 12^o « De *nouveau* seigneur, *novvelle* « mesgnie. » (Id.) — 13^o « Vieux peché fait *novvelle* « bonte. » (Id.)

1. Nouvel. Noël :

La nuit de *Nouvel*, en cel an,
Fist il si tres grant froit à pan. (Ms. 6812, f. 70.)

2. Nouvel, s. m. Nœud : « Vous devez faire à
« vostre espervier ung getz de cuyr, et doivent
« estre les bouz des gelz ung peu revesés et me-
« nuement découpés au bouz, et doivent avoir demy
« pied de long à piémain, entre la boite du get et le
« *nouvel* qui est au bout à quoy on le tient. »
(Mod. f. 73.)

Nouvele, [Nouvelle : « Quant elle le vist, si li
« dist : Queis *nouveles*. » (Mén. de Reims, § 8.) —
« Sans conter fables ne *nouveles*. » (Guiart, f. 309.)

Nouveler. 1° Répandre une nouvelle :

Car on y avoit *nouvelé*
Que ceulx de Rome la venoient. (Brut, f. 88.)

2° [Machiner : « Ensi ke Jak Dartevelle chevaçoit
« parmi la rue, il se perçut tantot qu'il y avoit au-
« cune cose de *nouvelé* contre lui. » (Froiss. IV,
f. 315.)]

1. Nouvelet. 1° Nouveau :

Entre ses faits tant beaux, et *nouvelets*. (Marot, p. 233.)

2° [Frais : « Le bel esmail de l'herbe *nouvelette*. »
(Ronsard, Am. de Cassandre.)]

2. Nouvelet, s. m. Noyau : « Les esmeus d'un
« busart sont plus espés, et plus creus, et ce qui
« est dedens n'est mie noir, et est plus large, non
« mie comme un *nouvelet*. » (Mod. f. 163.)

Nouveleté. *Nouvelleté*, terme de jurisprudence
(voir ce mot) : « Ses drois offices si est de garder
« les drois et les costumes dou pais, et les pour-
« fits de la terre son seigneur, sans faire *nouveleté*
« disconvenable. » (Beaum. p. 146.)

Nouvelier. [1° Commère : « En la chambre ot
« deux chambrières Qui moult estoient *nouvelieres*,
« qui lor dame orent escoutée, Qui forment s'estoit
« demenée ; Chou sache Dieus nostre sire, Es bourc
« le vont conter et dire. » (Vie ms. de J. C.)]

Quar li rois creoit volentiers,
Et geangleours, et *nouveliers*. (Mousk. p. 363.)

2° Qui aime le changement : « Ah, dame fortune,
« tant estes *nouveliere*. » (Pauchet, Langue et poës.
fr. p. 87.) — « Amours het toute gent *nouveliere*,
« et avance les coers loyaus. » (Froiss. p. 174.)

Sa paine en trait liegiement
Qui aime drue *nouveliere*. (Vat. 1490.)

Nouvelin. Champ nouvellement défriché : « Un
« soldat execrable possedera-t-il ces *nouvelins* si
« bien cultivez. » (Ess. de Mont. t. III, p. 334.) Ce
passage est la traduction du vers de Virgile : « Impius
hæc tam culta *novalia* miles habebit. »

Nouvelle. [1° Sujet dont on parle : « Adont il
« n'estoit encore nulles *nouvelles* de nobles
« (monnaie), » dans Froiss. II, 94. — « Là ot moult
« de paroles retournées, et fu bien *nouvelle* de Edou-
« wart le jone roi d'Engleterre, mais querelle fu
« debattue, et point longuement soustenue. » (Id.
t. II, p. 216.)]

Il° Prodiges : « En celle année apparurent maintes

« *nouvelles* à Rosay en Brie : le vin fu mué en sang,
« et le pain en chair sensiblement ou sacrement de
« l'autel. » (Chr. de S. Denis, II, f. 25.)

III° Avis, d'où les expressions : 1° « Je sais de vos
« *nouvelles*, » c'est-à-dire je vous connais, ou j'ai
appris ce que vous avez fait. (Oudin.) — 2° « Tu es
« bien aisé d'entendre des *nouvelles* de ta mere ; »
Oudin dit que cela se répond par quelqu'un qu'on
appelle « fils de p.... » — 3° « C'est au four, et au
« moulin où l'on scait des *nouvelles*. » (Cotgr.) —
4° « De longues terres, longues *nouvelles*. » (Prov.
du Vil. f. 7.) — 5° « Assez en dit qui apporte bonnes
« *nouvelles*. » (Cotgr.) — « *Nouvelle* ne dort mie. »
(Ms. 7615, II, 134.) — 6° « Trop tost vient à la porte
« qui mauvaise *nouvelle* apporte. » (Cotgr.)

IV° [Procès en cas de nouvelleté : « Martin Fres-
« chet et Jaquet Petit eurent *nouvelles* ensemble,
« pour ce que les bestes dudit Martin vinrent en
« une tope ou pasquier. » (JJ. 162, p. 346, an. 1408.)]

Nouvellement. [1° Récemment : « Guillaumes
« cuens de Flandres, freres le contes Guion de
« Flandre, *nouvellement* morl. » (Joinville, § 108.) —
2° Habilement : « Un berger joua d'une musette
« fort *nouvellement*. » (Math. de Couci, p. 669.) —
« Fleurs si *nouvellement* faites que merveilles. »
(Id. p. 667.)

Nouvellet. Diminutif de nouveau :

Doules changonnettes,
Plaisans bergettes,
Toutes *nouvelletes*. (Vig. de Ch. VII, p. 83.)

Nouvelleté. [1° Terme de procédure ; entre-
prise faite sur le possesseur d'un héritage : « En cas
« de *nouvelleté* se faut bien garder de dire qu'on
« ait esté spolié, mais simplement troublé, ou de-
« jetté de sa possession par force. » (Loysel, 750.) —
2° Troubles, malheurs : « Mais pour ce que je me
« suis teue, Maintenant estes revenue Pour faire
« vos *nouvelletes* Par lesquelles vous m'excitez A
« maintenant tencier en vous Par tres grande ire
« et grand courroux. » (Gullef. Pêlerinage.) —
« Grandes *nouvelletés* et grans rachines de tous
« mauls avinrent ou roialme de France. » (Froiss.
IV, 202.) — 3° Prodiges, choses rares : « Ypoeras,
« epices, confitures, et autres *nouvelletes* singu-
« lieres. » (André de la Vigne, voyage à Naples de
Charles VIII, p. 176.) — « Ung merveilleux signe,
« et une *nouvelleté* qui onques telle n'avoit esté
« oye, avint. » (Ch. fr. de Nangis, an. 1251.) —
4° Avènement, entrée en charge : « Il ne se peut
« qu'à sa *nouvelleté* il ne nous vienne voir. »
(Froiss. I, 404.) — Il s'agit de Duguesclin nommé
connétable : « Je suis d'une cyté que le gentil roi
« d'Escosse vostre frere fonda en sa *nouvelleté*. »
(Percef. II, f. 129.) — [« Li roys Jehans s'en alla en
« se *nouvelleté* en Bourgoingne. » (Froiss. V, 279.)]

Nouvelleter. Débiter une fable, une nouvelle :

Au temps d'yver, qu'il faisoit fascheux temps,
Et tres grant froit, ainsi comme j'eutends,
Nouvelleter luy print en fantaisie,
Ung certain jour, devant la bourgeoisie. (Faifeu, p. 72.)

Nouvellier. 1° Médisant : « Ceulx et celles sont

« saiges de sens naturel qui ne sont pas *nouvelliers*,
 « c'est à dire qui se gardent de recorder la faulte,
 « et le mal d'autrui, et pensent que chacun n'est
 « pas parfait, et que, s'ils ont quelque vertu en eulx
 « que les autres n'ont pas, c'est du bien de Dieu. »
 (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 71.) —
 2^o Novice : « Comme non usitez de la mer et *nou-*
velliers en icelle. » (Jean d'Auton, p. 345.)

Nouvent, s. m. Terme de contume. « Hommage
 « de *nouvent*, » c'est-à-dire de celui qui est venu
 « de nouveau à la possession de la terre. (Gloss. de
 l'Hist. de Bretagne, p. 430.)

Nouvielle. Nouvelle : « Partout en ala la *nou-*
vielle. » (Mousk. p. 838.)

Nouyan. Bouton : « Un livre couvert de vert,
 « en latin, sanz aiz, fermant à lanieriez, et à un
 « *nouyan*. » (Inv. des liv. de Charles V.)

Noxale, adj. f. « Action *noxale*, si comme
 « quand aucun serf de serve condition, mesfait à
 « aucun, et que l'amende y compette. » (Bout. Som.
 rur. p. 153.)

Noxer, v. Donner le croc en jambe.

Richart sout en daneiz et en normant parler...
 Em boiz sout cointement, et berser, et vener...
 Metre pié destre avant et entre deuls doubler
 Talons tout remuer, et retraire, et *noxer*. (Rou, p. 65.)

1. Noy. Neige : « Sur la gelée et sur la *noy*. »
 (Desch. f. 567.)

2. Noy. Noix : « De pesson, de glans, et de *noys*
 « et d'autre manere de fruitz. » (Britt. Lois d'Anglet.
 fol. 182.)

3. Noy. Action de nier : « Se en li *noye*, il le
 « doit recroïre; et prouver, et se il prouve son
 « droict, il emporte l'heritage, et cil qui a fait le
 « *noy* le pert. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 458.)

Noyau. [1^o Bouton : « Quand le suppliant fu
 « resveillé vint dedens l'ostel... et sans clarté trouva
 « en sa voye uns souliers à trois *noyaux* qu'il
 « chaussa et laissa les siens qui n'estoient pas si
 « bons. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394.) — 2^o Partie du
 « bœuf : « Le *noyau* du bœuf est la piece après le col
 « et les espaulles. » (Ménagier, II, 5.) — 3^o Moyeu :
 « Quand on perce le *noyau* moyeu ou bouton d'une
 « roue. » (Moy. de Parv. 197.) — 4^o Ame : « *Noyau*
 « de canon. » (Oudin.)

Noye. Neige : « Fut pluye meslée de gelée, et
 « des *noyes*. » (Chr. fr. ms. de Nangis, an. 1331.)

Noyement, s. m. Action ou état d'être noyé.
 (Oudin.)

1. Noyer. Arbre : « Un avocat en une vigne, un
 « *noyer* en une vigne, un pourceau dans un bled,
 « une taupe dans un pré, un sergent dans un bourg,
 « c'est pour achever de gaster tout. » (Bouchet.
 Serées, liv. I, p. 337.)

2. Noyer, verbe :

Quant l'en voit le cerf aboier,
 Ou parmy un estanc *noyer*.

(Mod. f. 154.)

Mon cuer volle, comme l'aronde,
 Vers toy, en prieres, et dits;
 Mais si aspresment l'escondis
 Que *noyer* le fais en claire onde. (Cl. Marot, p. 287.)

« Qui doit estre pendu, ne sera jamais *noyé*. »
 (Cotgr.) — « Les bons nageurs sont à la fin *noyez*. »
 (Id.) — « Quand un chien se *noye*, chacun luy offre
 « à boire. » (Id.) — « Aux jeux de boules et de
 « galets, ceux qui passent les bornes jusqu'à sortir
 « hors du jeu, ou qui tombent sur les costez, sont
 « dits se *noyer*. » (Mener. Théat. des Tourn. p. 54.)

Noyeraie. Lieu planté de *noyers*. (Cotgr.)

Noyf. [Neige : « Le suppliant couchoit la plus-
 « part du temps par gelée, *noyfs* et pluye en un
 « jardin soubz ung orme. » (JJ. 187, p. 6, an. 1456.)]

Noyon, s. m. Nom de ville. On disoit : « *Noyon*
 « la sainte. » (Merc. fév. 1735, p. 263.) — « Friends
 « de *Noyon*. » (Ibid. f. 262.)

Noyr. Noir :

On les met toujours en leur place,
 Comme le *noyr*. (Coquillart, p. 48.)

Noyret. Diminutif de noir :

C'est une petite *noyrette*,
 Non pas *noyrette*, mais brunette. (Coquill. p. 139.)

Noyron. Néron : « Balade de la tyrannie du
 « mauvais *Noyron* empereur de Rome et de sa
 « mauvaise fin. » (Desch. f. 101.)

Noyse. Noise, bruit, querelle : « Ceste vieille
 « avoit revelé les secretz de sa maistrisse, au dit
 « dangier pour a toujours la cuyder mettre en
 « *noyse*. » (Arr. amor. p. 187.) — « Il y avoit eu
 « moult grand *noyse* de gens qui s'estoyent entre-
 « batus. » (Id. p. 199.) — « Doivent parler l'un à
 « l'autre, et faire *noyse*. » (Chasse de Gast. Pheb.
 ms. p. 326.) — « Sceut bien qu'il estoit armé, à la
 « *noyse* de son escu qui à son costé heurtoit. »
 (Percef. IV, f. 61.)

N'ois tu des oyeaux les chantz,
 Et leur declinquante *noise*. (Tahur. p. 279.)

Noysette. Petite querelle :

De ce lieu cy sont chassez tous contempz
 Riotz, desbatz, *noysettes*, et contendus. (Fai feu, p. 18.)

Noyseux. Querelleur :

Princes, avisez que ne soiez laidis
 Et *noyseux* en jeux, ne en delis,
 Se paix n'avez, d'entendre ne vous chaille. (Desch. 139.)

« Ne soyez *noyseux*, ne menteux, ne rapporteur
 « des choses mal dites. » (Saintré, p. 91.)

Noycier. Chercher noise :

Tout leur mathon, ne toute leur potée,
 Ne prise ung ail; je le dy sans *noysier*. (Vill. p. 72.)

Noysif. Qui engendre des querelles :

Minos le juge est de cela soingneux,....
 Fait deschiffrier telz *noysifs* altercas. (Cl. Marot, p. 35.)

Noyt. Nuit : « A ceste henre, la *noyt* avoit le
 « jour surmonté. » (Percef. V, f. 34.)

Noz, pronom. Nous : « Privilèges, et libertez, a
 « eulx, par *noz* octroyés. » (Ord. III, p. 578.)

1. Nu. [Dans Roland, pour *ne ul, nec ullum* :

« Nu ferez cerles, dist li quens Oliver. » (Roland, v. 225.)]

2. Nu. [1^o Qui n'est point vêtu ; au moyen âge, on se mettait au lit sans chemise : « Eust la dite « Milotte, couchée en yeuilli lit, prise par les braz « et impetueusement et par force ycelle tirée toute « nue hors de son lit d'embrès son dit mary. » (JJ. 145, p. 462.)] — « Home nu ne puet on despoi- « ler. » (Prov. du Vilain, f. 76.) — « Nu comme un « ver. » (Apolog. d'Hérodole, p. 461.) — 2^o Sans armes :

Au tost aler fait tel poudriere
La presse d'eus armée, et nue,
Qu'il que nuit soit la venue. (Guiart, f. 120.)

3^o Dénué de :

Encontre dix preudomes, qui d'onor sont vestu,
En i vont vingt ou trente, qui en sont trestreit nu.
Ms. 7218, f. 337.

4^o Vain, sans cause : « Mon vieil praticien, au « fillre des pacts, appelle convenanche niche, pour « paction nue, quand elle est faite sans cause. » (Bout. Som. rur. p. 166.) — 5^o Simple : « Nu et « laisants. » (Gér. de Nevers, p. 127.) — 6^o Sans ornements :

Que la ne se p'voit embatre
Personne nue ne parée. (G. Guiart, f. 239.)

Expressions : 1^o [« Nu à nu, » tout nu : « S'il « eussent son cors lut nu à nu cergié, Des curgies « l'eussent trouvé tut despecié. » (Th. de Cant. p. 156.) — « Trouve Martin Gragant nu à nu cou- « chié avec sa femme. » (JJ. 116, p. 62.) — 2^o « Tenir « nu à nu, » relever immédiatement d'un seigneur : « Et homage qui sont tenu en arriere fief ne font « nule redevance, fors à lor seigneurs de qui il « tiennent nu à nu. » (Beaumanoir, XXVII, 23.)] — 3^o « Nu à nu, » simplement : « J'ai parlé ci nu à « nu. » (G. Guiart, f. 292.) — 4^o [« Au nu chiel, » à la belle étoile : « Si se logierent li pluseur de « foecillies, et li autre de nient, fors au nu chiel. » (Froiss. VIII, 406.)]

Nuager. Couvrir de nuages. (Oudin.)

Nuagere, s. f. Amadis Jamin donne cette épi-
thète à Iris et à ses ailes, parce que l'Iris se peint
dans les nuages et que les ailes les fendent :

Ainsy qu'Iris, la nuagere,
Bigarre sa robe legere,
Aux rais du soleil opposé. (Jamin, p. 205.)

Iris voulut à ce dieu consentir,
Et ramassa, d'une aile nuagere,
Chez l'Océan, force pluye legere. (Id. p. 102.)

Nuaux. Nuées :

Ou quand la mer est sourde, et ses flocons paroissent,
Surnageant çà et là, ou les nuæx se froissent.
Berg. de R. Belleau, t. I, p. 121.

Nubelle. [Instrument de musique : « Violle, « nubelle, guiterne. » (B. N. anc. fr. 7612, f. 55.)]

Nubilosité. Temps nuageux. (Oudin.)

1. Nuble. [Pâtisserie : « Nebula,.... neule ou « nuble. » (Gloss. 521.)]

2. Nuble. [Nomble : « Nebulos, sive nubles

« omnium porcorum et porcuarum. » (JJ. 99, p. 137, an. 1367.)]

3. Nuble. [1^o Qui ne voit guère : « La pucelle « qui moult fu gente Ne fu parrecause, ne lente, « Vilaine, ne fote, ne nuble. » (Rom. de Robert-le-
Diable.)] — 2^o Nébuleux : « Le temps est nuble. » (Moyen de parvenir, p. 265.)

Si le ciel estoit nuble, ou s'il estoit serain. (Jan. 186.)

Nublece, Nublesse. [Nuages ; obscurité : « Une obscurité et une nublesse et uns vens si « grans esmus sur la mer. » (Annal. du règne de
S. Louis, p. 261.) — « Il (Adam) mist nostre joie en « tristece, Vie en mort, clarté en nublece. » (Mir.
de Coigny, liv. III.)]

Tote humaine richece,
Est si vaine comme nublece (Fabl. S. G. f. 13.)

Nubleté. Obscurité, nuages, au figuré .

Je vous pri que vous en chaciez,
De mes pechiez les nubletez,
Par les rais de vostre clartez. (Ms. 7218, f. 178.)

Nubleux. [Nébuleux : « Es contrées nubleuses. » (Chr. de Pisan, Ch. V, L. II, f. 4.)]

Nublox. Même sens :

Nuiz tempestée, et jor nublox. (Parton. f. 164.)

Nuche. [Nuque : « Tous les ners si com il nes- « sent de la nuche. » (H. de Mondev. f. 8.)]

Nud. [Nu : « Puis fierent-il nud à nud sur lur « bronies. » (Rol. v. 3585.)] — « Mieux vaut un pied « nud que nul. » (Colgr.) — « On ne peut despoillier « un homme nud. » (Id.) — « Nud comme la main. » (Oudin.) — « Nud comme un ver. » (Path. Farce, p. 97.) — « A nud, » clairement. (Oudin.) — « A cul « nud, » le derrière contre terre. (Id.)

Nue. [Nuage : « Si come la clarted del albe est « bele et clere quand li soleilz lieved par malin, « quant nule nue ne niule n'i ad. » (Rois, 211.) — « Et le prist un granz orages, si granz qu'il sembloit « que la neis montast aus nues. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Estellez fu le ciel à grant merveille,
Le jour venoit celle nue éclairer. (Desch. f. 165.)

« Croyoit que nues fessent paelles d'airain. » (Rab. I, 66.) — « De nues faisoient poisles d'airain. » (Id. V, p. 104.) — « Nues sont de peaux de veaux. » (Contes d'Eutrap. p. 42.) — « Couvertures de « perlez de brodure à nues, et estoillez, et crois- « sans, » où il y avoit des nues représentées. (Inv. des liv. de Charles V, art. 844.)

Nuée. 1^o Nue : « Si les nues tombaient, espoerit « prendre les allouettes. » (Rab. I, 66.) — « Nuées « qui sont poilles d'airain. » (Cymbal. mundi, p. 92.) — « La nuée a crevé. » (Oud.) — 2^o Vapeur s'échap-
pant d'un cheval en sueur : « A celle heure le he-
« rault cria au chevalier à la nuée... tout a vaincu
« le chevalier à la fumée. » (Percefor. VI, f. 40.) —
[3^o Air sombre : « Se Dieu plaist, briement la nuée
« De ma tristesse passera. » (Ch. d'Orl. p. 55.)]

1. Nuef. [Neuf : « En son ouf oslet entrer. » (Fabl. I, 367.) — « 24 saussieres d'argent nueves. »

(Nouv. Compt. de l'Arg. p. 54.) — « 12 plaz à fruit
« d'argent *nucs*. » (Id.) — « Et puis fu mis en un
« pilori tout *nuef*. » (Mén. de Reims, § 329.)

2. Nuof. Nombre : « Donné à Paris au mois
« d'octobre, l'an de grace mil trois cens et *nuef*. »
(Ordon. I, p. 469.)

Nueme. [Neuvième : « Les .xiii. vergues qui
« sont el camp de Bieire doivent *nueme* garbe. »
(Chart. du Vermandois, Bibl. de l'Ecole des Chartes,
1874, p. 443.)]

Nuement. Immédiatement : « C'est l'etendue
« de la seigneurie feudale, ou censuelle de laquelle
« les choses sont tenues *nuement*, et immédiate-
« ment, et sans moyen. » (Gloss. de Laur.)

Nuesces. [Noces : « Lesquels comme il eussent
« disné ensemble au racroq des *nuesces* d'icellui
« vavasseur. » (Jl. 153, p. 200, an. 1398.)]

Nuesme. Neuvième :

Li *nuesmes* sera moult dispers,
De toz les autres, plus divers. (Ms. 7218, f. 113.)

Nuesse. Fief immédiat : « Le seigneur du fief
« peut faire estang en son fief et *nuesse*, pourveu
« que la chaussee en soit nouée par les deux bouts
« en son domaine. » (C. G. II, 121.)

Nuet. [Nuancé : « *Nuet* de vert et de gaune. »
(Froiss. X, p. 459.)]

Nuete. *adj. f.* Nue, diminutif.

Or me lait Dex en tel honor monter,
Que cele ou j'ai mon cuer, et mon penser
Soit une fois entre mes bras *nuete*. (P. av. 1300, I, 277.)

Nuement. Tout nu :

Vi pucele simple et coie
Qui disoit par grant despit,
Il jut à nu en mon lit,
Nuement, en mes bras, li chaitis. (Ch. Bouthier, 361.)

Nuevembre. s. m. Novembre.

.ii. ans comme preudom i fu,
Et dont en *nuevembre* moru. (Mousk. p. 38.)

Nuevine. Neuvième :

L'uitisme, par autel devise,
Quant, par ta sainte anoncion,
Du S. Esprit fut esprise.
La *nuevine* l'asumpcion. (Ms. 7218, f. 180.)

Nuens. *adj.* Nébuleux.

Jupiter chassa celle vapeur *nueuse*,
Reserenant l'azur de la voûte des Dieux. (Jam. p. 60.)

Nugacion. [Mensonge, dans D. C. sous *Nuga*.]

Nugiton. Parlant « d'Orgueilleuse d'amors »
asségiée par un prince qui vouloit l'épouser :

Porquoi dame si *nugiton*,
Pucele de si grant façon. (Blanch. f. 490.)

Nuict. 1^o Nuit : « Ce qui se fait de *nuict* paroît
« de jour. » (Colgr.) — « Contre la *nuict* s'arment
« les limaçons. » (Id.) — « Nous achetons tout, fors
« le jour et la *nuict*. » (Id.) — « *Nuict* n'a point de
« honte. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 231.) —
« *Nuict* porte conseil. » (Math. Paris, Hist. d'Henri
III, p. 590.) — « Harene de la *nuict*. » (Colgr.) —
« Herbe de la *nuict*. » (Id.) — « *Nuict* d'un lievre. »
(Id.) — « Faire un trou à la *nuict*. » (Id.) — « C'est

« chercher la *nuict* dans le soleil de vouloir revo-
« quer en doute ma proposition. » (Pasq. Rech. IX,
p. 782.) — 2^o Gîte : « Les renards font leurs *nuicts*,
« et leurs mangeures à l'entour des villages. »
(Salu. Vén. p. 319.)

Nuil. [Nul : « Et ensorquelout vous n'avez *nuil*
« enfant de li. » (Mén. de Reims, § 11.) — « Sire,
« n'avez *nuite* doute. » (Id. § 39.)]

Nuire. [« Quant nous lui voulons *nuire*, je ne
« voi nulle part. Que il demeure en France ne la
« corone gart. » (Sax. XXIX.) — « Cui Dieus veut
« aidier, mauvais hons ne li puet *nuire*. » (Mén. de
Reims, § 437.)]

Telz *nuît*, qui ne peut aidier. (P. av. 1300, I, p. 512.)

Nuis. Nuît :

Chascun des jours me semble une sepmaine,
Et une *nuis* puis comparer au moys. (Besch. f. 156.)

Nuisable. Nuisible :

Ne mangez...
Chiens de mer, marsouins, saumons,
Congres, tourbos, et leurs semblables,
Qui sanz escailles sont *nuisables*. (Besch. f. 485.)

Nuisance. [Domage, préjudice : « Sire, fait
« l'arcevesque, et de vostre fil quei, que festistes
« enuindre et coruner à rei, Tut par haste e senz
« preu, pur *nuisance* de mei. » (Thom. de Cantorb.
f. 116.) — « Que nus, sor cors et sor avoir, ne face
« aide à nule des parties, ne *nuisance* à l'autre. »
(Beaum. LXIV, f. 11.)]

Qu'o'cus se vouisist alier,
À faire despit, et *nuisance*
Aus François, et au roi de France. (Guart, f. 108.)
Tant que plaisance ait l'amant, sans *nuisance*.

Molinet, p. 132.

Car en doutance
Est, amis, que n'avez *nuisance*. (Ms. 6812, f. 60.)

Nuisancous. Nuisible, dans Borel.

Nuisant. [Ennemi : « Voir, dist Bernier, molt me
« faites dolant Qui mes parens n'alez et ociant ;
« Molt ai en vos à tousjors mon *nuisant*. » (R. de
Cambrai, 159.) — « Il ne entenderoit à aultre cose
« si averoit confondus tous ses enemis et *nuisans*. »
(Froiss. II, f. 219.)]

Nuisaule. Nuisible : « Li sapience del monde
« est *nuisaule*, et ne mies paisiule. » (S. Ber. Ser.
fr. p. 129.)

Nuisement. [1^o Domage : « Onques puis n'en
« eumes de vous maintenant, Ains nos avez esté
« en tout temps en *nuisement*. » (Rom. de Vace.)]

Gil de Flandres me desheritent
Mi homme lige proprement
Sont o eus en mon *nuisement*. (G. Guart, f. 305.)

[2^o Amende pour le domage causé : « Item totum
« *nuisement* juxta nemus Guillelmi. » (Bibl. N. I.
4653 A, f. 184.)]

Nuisir. Nuire :

Je te puis aidier, et *nuisir*. (Ms. 7615, II, f. 175.)

Nuisis. Nuisible : « Par quoi je sui *nuisis*. »
(Poët. av. 1300, III, p. 1091.)

Nuît. [1^o Nuit : « Passet li jurz, la *nuît* est ase-
« rie. » (Rol. v. 3994.) — « Atant le laisserent en

« pais, et il se prist à dormir ; et dormi tout le jour »
« et toute la *nuît*. » (Mén. de Reims, § 201.)

Vous qui tournez lumière en obscurté
Et qui voulez du jour faire la *nuît*. (Desch. f. 61.)

[2^e Veille d'un jour de fête: « Che fu fait bien et
« souffissamment en l'oratore de la capielle à le sale
« à Valenchiennes en l'an de grace m. ccc. et xii. le
« *nuît* saint Phelippe et saint Jaume, c'on dist le
« *nuît* de may. » (B. N. anc. fr. 10196², f. 11.) —
« C'est assavoir que la veille ou *nuît* des trois rois
« ou de l'Epiphanie à l'heure de huit heures du
« matin. » (Cart. de S. Omer, an. 1447.) — 3^e Ouest,
occident: « Ung champ contenant entour neuf de-
« marchées de terre, joustes les terres du lieu de
« Vernet devers *nuît*, les terres dudit Bonnel devers
« midi. » (JJ. 196, p. 93, an. 1469.) — 4^e Terme de
procédure: « Les *nuïts* sont les assignations, et les
« delais ordinaires qui doivent avoir lieu dans les
« ventes faites par autorité de justice des biens
« saisis et executez. » (Gloss. de Laur.) — Cette
manière de compter par *nuïts*, au lieu de jours,
vient des anciens Gaulois qui comptoient ainsi,
selon César, parce qu'ils se croyoient descendants
de Pluton. (Ibid.) — Dans l'exemple suivant, *nuïts*
paroit signifier le terme auquel les rentes expiroient,
comme le cens expiroit au jour: « Qui ne
« rant son cens à jour, il doit cinq sols d'amande ;
« qui ne rant rente dedans les *nuïts*, il doit soixante
« sols d'amande. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 468.) —
5^e Gîte: « Quand le cerf fait sa *nuît*. » (Sala. p. 178.)
— « Quant les chiens en rencontrent de la *nuît*. »
(Mod. f. 58.)

Expressions: 1^o « La *nuît* n'a point de honte. »
(Du Bellay, f. 66.) — 2^o « La *nuît* a conseil. »
(Entrap. p. 424.)

Nuital, *adj.* De la nuit, nocturne:

. . . . La *nuitale* peinture

Que fait la lune, après son frere, aux cieux. (Caron, 12.)

Nuitantre. [De nuit: « Item quant à l'article
« faisant mention de Jehannot Cousin, pris pour ce
« qu'il chassoit aux moines et *nuitantre*. » (Cart.
de S. Vincent de Laon, an. 1343.) Voir NCTANTRE.]

Nuite. Nuit: « A toutes heures on a affaires de
« son aide, et *nuite* et jour. » (Triomp. de la Noble
Dame, fol. 232.)

Nuitie. Nuitée: [« Mais Butor se coucha en
« icelle *nuitie* Avecques sa mouillier courtoisse et
« enseignie. » (Brun de la Montagne, v. 2514.)]

Je croi que de .xx. hommes un
N'est eschappé, tant leur mescece
La *nuitie* de cele place. (G. Guiart, f. 68.)

As vilains done Dex mau jor
Et male *nuitie*. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1563.)

Quant j'oy crier alarme la *nuitie*. (Desch. f. 442.)

Nuitée. Même sens: « En celle *nuitée*. » (Chr.
fr. ms. de Nangis, an. 1249, p. 2.)

1. Nuitier. [La nuit tombante: « Esquels (bou-
« ticles) à la *nuittier* elles seront tenues d'avoir
« chandelles allumées ou autre clarité. » (B. N.
anc. 8312², fol. 145, an. 1395.)] — « A la *nuittier*. »

(Ord. l. III, p. 671.) — « Un peu devant la *nuittier*. »
(Chr. de Nang. an. 1224, p. 2.)

2. Nuittier, *v.* Passer la nuit: « Il n'orent pas
« éloigné Duras plus de trois journées, qu'il se
« hebergierent en un chastel mult fort: quant
« herbergié furent et *nuittioient* la nuit, le sire de
« Duras list bien armer ses homes, et fist prendre
« l'empereor et ses gens, et assés en occist l'en et
« les fist en prison metre. » (Contin. de G. de Tyr,
Mart. t. V, col. 674.)

Nuïtuis, *s. m.* Lutin:

Sagement entr'aus s'enbati,
Et plus sagement s'en parti,
Quar nient plus com s'il fust *nuïtuis*,
Ne sorent qu'il devint cascuns. (Mouskes, p. 680.)

Nuit-volant, *adj.* *m.* Qui vole la nuit:

La *nuît-volant* hibou, d'une aïse malheureuse,
Vola sur ta maison, en voix malencontreuse. (Baif, 68.)

Nuïtye. Nuitée:

Logé aux champs estre armé tousjours,
Courir au gart de *nuïtye* en *nuïtye*. (Desch. f. 206.)

Nuiz. Nuit: « Et quant il fu *nuiz*, cil qui estoient
« en la cité si armerent tuit. » (Villehard. p. 154.)

Nul, **Nuls**. [1^o Aucun: « Quant *nuls* ne vos
« sumunt. » (Rol. v. 251.) — « Meillur n'en at *nuls*
« homs. » (Id. 620.) — « Vous y trouverés olant de
« grans fais d'armes que de *nulle* histoire dont on
« puist lire, tant soit vielle ne nouvelle. » (Froiss.,
t. II, p. 2.)] — 2^o Rien: « Comment il ne fait *nul*
« avecques gens qui n'usent que d'un droit. »
(Desch. f. 366.) — « *Nul* miel sans fiel. » (Colgr.) —
« Ouvrage de commun, ouvrage de *nul*. » (Colgr.)

Nullément. [D'aucune manière: « Et sachez
« voirement que, si nous le pouvions *nullément*
« faire par nostre honneur et foi garder, nous le
« ferions. » (Froiss. l. I, 95, éd. Buchon.)]

Nuller, *v.* Brûler, anéantir, annuler:

Que tuit fussent ars, et brullez:
Cels qui près de lui se tenissent,
Jà son chaut fer ne guencheissent,
Quar preudom ne puet miex uller
A matives les grenons *nuller*. (Ms. 7218, f. 497.)

Nulli. [Nulles personnes: « Auquel jourd'huy
« *nully* ne vint, mist ne enchéri ladite painson, et
« partans est demourée ladite painson audit mar-
« chans. » (1429, Adjudication de la ferme de la
painson de la forêt.) L. G. de D.]

Nullité, *s. f.* Anéantissement: « Haa! terre tres
« noble, de quelle *nullité*, et malheur estes vous
« maintenant venue, comme de cheoir de si hault
« en bas. » (Percef. vol. IV, f. 419.)

Nulliter. Annuler: « Nous ordonnons que
« l'exception du dit defendeur *nullitera*. » (Recueil
des statuts de la Bazoche, p. 108.)

Nullouse. [Nuage: « Alsî comme la fumeie obscu-
« ré par la *nullouse* assembleie le jor as enfers
« oes. » (Job. p. 439.)]

Nului, **Nully**. [Aucun, quelqu'un, au sens
« négatif ou affirmatif: « Le suppliant trouva son
« huys fermé, lequell il bouta du pié tant qu'il l'ou-

• vry et enra dedens et demanda se il y avoit
• *nully*. » (JJ. 159, page 212, an. 1404.) — « Sire, il
• nous semble qu'à Damiette n'ait *nully*; ou il sont
• mort, ou il s'en sont fui. » (M. de Reims, § 171.)

Nulz. Nœud du bois : « Qui veult faire ung bret,
• il fault qu'il soit fail de cueur de chesne et quar-
• tier sans *nulz*. » (Modus, f. 89.)

Numble. [Nomble : « Excepta leyda carniun
• seu linguis bovinis et numbilibus seu *numbles*
• porcorum. » (JJ. 99, p. 514, an. 1367.)]

Numbrer. [Nombrer : « Geste francor trente
• eschieles i *numbrent*. » (Rol. v. 3262.)]

Numbriz. [Nombril : « Et leus i out (enfoneés)
• de ci qu'as piz Et leus i a deskr'as *numbriz*, Teus
• as quisses, leus as genuz. » (Marie, Purgal., t. V,
page 1135.)]

Numeration, s. f. Action de compter : « Plus
• pour obligation de desniers pretez, excédant
• aussi la dite somme de quinze livres tournois
• pour une fois, soit que le contract porte *numera-
• tion* actuelle, ou qu'il y ait seulement confession
• du receu. » (Cout. Gén. t. I, p. 130.)

Numerer, v. Compter :

Quar il disoit le poullain et la mere
Pas ne valloir la monnoye qu'il numero. [Faïfeu, p. 41.]

Numero. « De l'italien introducteur de ce jeu
• (la blancque) nous usames du mot de *numero*
• au lieu de nombre, qui nous est naturel François,
• et dismes celuy entendre le *numero*, qui n'avoit
• oublié le nombre sous lequel sa devise estoit
• enregistré; et depuis accomodames celle
• maniere de parler en toute autre chose, disant
• qu'un homme *entendoit le numero*, quand il
• avoit certaine information, et connoissance d'une
• chose. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 730.)

Numerosité, s. f. Grand nombre : « A la *nu-
• merosité* des creditteurs, si vous estimez la per-
• fection des debleurs, vous ne errerez en arithme-
• tique pratique. » (Rab. t. III, p. 18.)

Numidie, s. f. « Barbet de *Numidie*. » (Bouch.,
Serées, liv. I, p. 427.)

Numme. Somme : [« El il replegierent par un
• *numme* d'argent ke il ne mouveroit de cel liu. »
(Bibl. de l'Ec. des Chartes, an. 1877, p. 379.)]

Nuns. [Nom : « Li *nuns* Joiuse l'espèce fut
• dunez. » (Rol., v. 2508.) — « Co est l'arcevesque
• que Deus mist en un *num*. » (Id. v. 2238.)]

1. Nun. [Non : « Voellet u *nun*. » (Rol. v. 2168.)
— « Se avrez pais u *nun*. » (Id. v. 423.)]

2. Nun, Nuns. [Aucun : « Ne ne vuel que *nuns*
• m'en meté blame. » (Mén. de Reims, § 175.) —
• Voix d'un, voix de *nun*. » (Loysel, t. II, p. 241.) —
• *Nuns* ne devoit mie mesdire. » (Ms. 7615, t. II,
folio 113.)

Nuncier. [Annoncer : « De l'airaill i *nunciant*
• la bataille. » (Rol. v. 2977.) — « *Nunciervent* vus
• ces paroles meisme. » (Id. v. 204.)]

Nuncupatoires, adj. f. Nuncupatif : « Epitres
• *nuncupatoires*. » (Quintil. Censeur, p. 197.)

Nuneins. [Nonnain : « Un munster de *nuneins*. »
(Rol. v. 3730.)]

Nummissance. [Innocence : « Je à certes en la
• meie *nummissance* un entré. » (Livre des psau-
mes, p. 31.)]

Numuisanz. [Innocent : « Je laverai entre les
• *numuisanz* mes mains. » (Livre des psames,
page 31.)]

Nuptial. « Le past *nuptial*. » (Cotgr.)

Nuque. [« Spondille est ung os percé au milieu,
• par lequel perluis la *nuque* passe. » (Lanfranc,
folio 33.)]

Nure. Nuire :

Qu'il ne peuent *nure*, n'aïdier. (Ms. 7989², f. 64.)

Nuremberg, s. Nom de ville : « Cranequins de
• *Nuremberg*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, t. I, p. 171.)

Nurier. Nourricier, en parlant de S. Joseph,
aux Sermons de S. Bernard, f. 177.

Nurreture. [Arrière-faix : « Laquelle Brou-
• garde ot plusieurs maux et doteurs naturels,
• tellement que ledit enfant vint et fu en voie de
• ladite Brougarde hors de sa *nurreture* embou-
• chie, vi, sain et fort, remuant et faisant devoir
• avec sa mere pour naistre sur terre naturellement
• et en temps d'enfans avoir aide pertinente. Par-
• quoy furent esdiz maux naturels du juedi jus-
• ques au vendredi ensuiant environ nonne, que
• ledit enfant fut termineiz et ladite Brougarde
• alée de vie à l'irespassement; et tantost après sa
• mort ycelle Brougarde fu ouverte et l'enfant
• osté. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

Nurrir. [Nourrir, traiter à sa table : « Li empe-
• reres tant mere vus *nurrir*. » (Roland, v. 1860.) —
• De Charlemagne, sun seignor, ki l' *nurrir*. » (Id.
v. 2380.) — « Li mien barun, *nurrir* vos ai lung
• temps. » (Id. v. 3374.)]

Nurtures. Bestiaux qu'on élève. (Loix Norm.
art. 25.)

1. Nus. Nul : « De bone amour ne vient *nus*
• maus. » (Ms. 7615, II, f. 134.) — « *Nus* ne pouvoit
• apercevoir. » (Ms. 7989², f. 48.)

2. Nus. [Nous : « Oez seignurs, quel pecchel
• *nus* encumbret. » (Rol., v. 15.) — « Mielz voeill
• murir que hunte *nus* seit retraite. » (Rol. v. 1701.)]

Si jou ploure, i ai moult bien droit,
J'ai un mari ki despandroit
Un roïame, s'il estoit siens,
Tant a fait que *nus* n'avous riens. (Ms. 7989², f. 88.)
Ce *nus* racontent li Breton. (Id. f. 58.)

Nusche. [Bouche (voir Notches) : « A vostre
• femme envieierai dous *nusches*. » (Roland, v. 637.)
Voir aussi Jordan Fantome, v. 1185.]

Nusque. [Angle interne de l'œil : « Le suppliant
• atteigny icellui François d'un des forchiers de
• la fourche par le visage, entre la *nusque* du nez
• et l'œil. » (JJ. 206, p. 722, an. 1481.)]

Nut. [Nu : « floec endreit remeint li os tut *nut.* » (Rol. v. 3607.)]

Nutantre. De nuit : « Petitz larons que toundent, ou escorchent motons, ou autres bestes » *nutantre*, pur embler les peaus. » (Britton, lois d'Anglet, fol. 71.) — « Ou *nutantre* ou de jour. » (Id. f. 122.)

Nute. Nuit : « La quatre purra comencer à midy, « et purra passer à la *nute.* » (Britt. Loix d'Anglet. f. 209.)

Nutrimint. Sève :

La fleur des champs qui *nutrimint* req. il. (Cl. Mar. p. 685.)

Nutritif. *adj. f.* Nourrissant : « Dit que la char « du chevreil de bois, c'est la char de toutes les bes- « tes qui soient la plus saine à corps d'omme, et la « plus *nutritive.* » (Mod. f. 40.)

Nutrition. [« La *nutrition* ou digestion se fait « mieux en dormant. » (Oresme, Elhique, 30.)]

Nuvele. [Nouvelle : « N'orrat de nus paroles ne « *nuvels.* » (Rol. v. 55.)]

Nuvième. [Neuvième : « Et au *nuvième* jour « commanda li rois engleis l'ost à erreir. » (Mén. de Reims, § 120.)]

Nuyraquier. [Eleveur : « Item ont iceulx habi- « tans liberté et franchise que nul *nuyraquier* ou « tenant bestail, ne doit tenir bestail menu, sinon « qu'ilz portent de dix en dix une sonnaille. » (J.J. 19.9, p. 41, an. 1463.)]

Nuyre, v. Nuire. « Honte seroit à une pucelle, « c'elle laissoit le premier amy pour le second, se « trop grande n'en estoit la raison ; et pour ce que « les pucelles ne veulent *nuyre* que si preux che- « valier comme il est, et qui tant les a servis à gré, « paye le musage, eltes firent faire ceste amousiere « qui est de telle vertu que ja ne sera ouverte, fors « par la main d'une pucelle de gentil sang. » (Percef. V, f. 83.) — « Sire, disrent ilz, ce n'est pas « ung homme terrien, mais le filz de largesse ; car « largesse est si bien herbergée en son hostel que « l'en n'y voit rien de qui largesse *nuyse.* » (Lanc. du Lac, III, f. 33.)

Nuysable. Nuisible : « Bias l'un des sept saiges « de Grece qui disoit que deux choses esloyent à « conseil merveillement *nuysables*, c'est à « scavoir hastiveté, et yre. » (Ilist. de la Tois. d'or, t. II, f. 405.)

Nuysance. Dommage :

J'ay ung arbre de la plante d'amours,
Enraciné en mon cuer proprement ;...
Il est tant creu de racine, et de branche
Que son umbre, qui me porte *nuysance*,
Fait au dessous toute joye sechier. (Villon, p. 62.)

Nuysant. Nuisible : « Luy prierent qu'il n'eust « pareille hayne aux innocens, que aux *nuysans.* » (Tri. des IX Pr. Ilist. de Cesar. p. 349.)

Nuyt. Nuit : « La *nuyt* n'a point de honte. » (Jouvencel, p. 72.)

Nuytée. [1° Durée de la nuit : « Boire ypcras, « à jour et à *nuytée.* » (Villon, p. 78.) — 2° Veille

d'une nuit : « Et aussi advoue à avoir... ou molin « de Cholet une *nuytée*, quand il lui plaira, une foiz « tous les ans. » (Aveu pour le château de Bury, an. 1366.)]

Nuytier. [Sur le soir. (Mémorial E de la Ch. des Comptes, f. 277, an. 1392.)]

1. Ny. Action de nier, de s'inscrire en faux : « Mettre en *ny.* » (Bouteil. p. 883.) — « Cas mis en « *ny.* » (Id. p. 615.) — « Je ne veux pas vous mettre « en *ny* cet article. » (Chol. 51.) — « La principale « pièce de son sac lui fût mise en *ny.* » (Des Acc. Bigarr. p. 58.)

2. Ny. Nid :

... Chascun oisïau,
Tosjors tient son *ny* le plus biau. (Ms. 6812, f. 82.)

Nyais. [Niais : « Autres faucons y a qui ont esté « prins au nid et sont appelés *nyais.* » (Modus, f. LXXVII.)]

Nyance. s. Négation : « Les choses proposées « par nostre dit procureur n'estoient que des fuites, « ou *nyances.* » (Codefroy, Observ. sur Charles VII, p. 388.)

Nyement. Faiblement : « Et non pourtant le « dauphin ne fut pas si *nyement* atteint qu'il ne « luy convint son heaulme voller enmy le pré. » (Percef. I, f. 148.)

Nyceté. Niaiserie : « Vous n'etes pas sage de « croire telles *nycetés.* » (Les XV Joyes du Mar. p. 194.)

Nyée. s. f. Nichée : « Est nommé Tiercelet, car « il naissent trois en une *nyée.* » (Fouill. Fauc. 59.) — [« Lequel suppliant avoit une *nyée* de grans pou- « cins bons à mangier. » (J.J. 152, p. 70, an. 1397.) — « Jehan Blanchet estoit monté en un arbre, pour « avoir une *nyée* d'estourneaulx estant au dit arbre. » (J.J. 174, p. 196, an. 1428.)]

Nyeure. Balayure : Au figuré, on a dit : « Gens « latineux, et de telle farine qui remaschent ce que « les doctes antiques ont jetté, et chié ; vont grat- « tant dans les *nyeures*, et bourriers du latin. » (Moy. de parv. p. 6.)

Nyez. Niais, oiseau au nid : « Au temps que les « faucons, et milans noir des isles d'outremer feront « guerre aux palommes, et à leurs *nyez.* » (D. Flor. de Gr. f. 13.)

Nymiers, s. m. Sorte d'oiseau :

Tu auras faulcons, et lasnyeres,
Niez, ramaiges, fors *nymiers.* (G. de la Bigne, f. 40.)
Aval la riviere est alé
Pour trouver encoires autre vol
Si le treuve tout à son vol,
Ung beau *nymier* dedens gecta ;
Mais à son gré pas ne vola,
Car ung oysel a prins de change. (Id. f. 6.)

Nymphal, adj. De nymphe : Dans Brantôme, il est parlé d'habits de femmes « à la *nymphate*, » c'est-à-dire imitant ceux avec lesquels l'antiquité représente les nymphe : ils étaient employés dans certaines représentations ou fêtes. (D^e gal. I, pages 414, 416.)

Nymphe, s. f. On a dit proverbialement « *nymphe* de Guinée, » noire et laide. (Oud.) — « Une *nymphe* polagere, » une servante. (Id.)

Nymphée. Fontaine consacrée aux nymphes :

On ne voit nymphe ou n'oit quelque *nymphée*
Tant soit huppée, en verdyver ne flouradé. (Molin. 133.)

Nymphelotte. Diminutif de nymphe. (Durand, à la suite de Bonnefons, p. 78.)

Nymphette. Même sens. (Colgr.)

Nys. Nids : « Escureux ont certain pays où ilz demeurent en creus, et en oues que ilz font ès arbres et de maese, comme *nys*. » (Mod. et Racio, f. 103.)

Nythard, s. m. Homme envieux dont le nom

passa en proverbe : « Ires cruelles volent par les climats du grand monte et ne s'est point encore departie la cruelle semence de *Nythard*, jadis homme tres envieux. » (Nef des Fols, f. 40.)

Nyve. Niveau : « Pour avoir fail faire plusieurs lignes de coques et de caignes de quesne devant la forrest, sur les croisiers venant au pont de Sassegnez, et venans à Guillebert Mansvil, jusques à l'aulnoye de Gillechon carton et revenant à la fosse ès amettes, et à la pierre aux autels, à l'un des costez et l'autre, les ayant fail faire par *nyve* et le fil par Jean le Long de Sassegmez. » (N. C. G. II, p. 269.)

Nyvellet, adj. m. Niais :

Aucuns jeunes mariolletz,
Sots amoureux, et *nyvelletz*. (R. de Colterye, p. 9.)

O

O

O

O. [1^o Lettre de l'alphabet : « O est roons com li mons ; O est maniere d'arester, D'estanchier et de coi ester, Et de mal faire cesser rueve ; Iceste lettre bien le prueve. » (Senefiance de l'A B C, Jubin. II, 282.)] — Nous observerons que, dans la prononciation, le son sourd et fermé de *o* s'est confondu avec le son encore plus sourd de *ou*. — Des Accords dit qu'à la cour on prononçait cette lettre comme la diphthongue. (Bigarr. p. 68.) — 2^o [Adverbe de lieu, du latin *ubi* : « Ad Ais o Charles soelt plainder. » (Rol. v. 2667.) — « O est Rollanz le catanie ? » (Id. v. 3709.) — « Et ensi s'en ala trosque vers o Messinople, o l'emperere Alexis ere. » (Villeh. § 270.) — 3^o Particule disjonctive, du latin *aut* : « O Franceis, o païen. » (Rol. v. 2401.) — « Et poi ere jorz que on n'i assemblast ou par terre o par mer. » (Villeh. § 226.) — 4^o Préposition, avec, du latin *apud* : « El lor prioient o plantes et o plors. » (Villeh. § 377.) — « S'enmenarés Marchegai ensamble o vous. » (Aiol, v. 182.) — « Ils congnoistronl qu'ils ont desbat o moy. » (Chans. du xv^e s., p. 12, v. 16.)]

Par amourettes fines,
Mettre le coq o les gelines.

[Borel.]

[Dans ce sens on disait encore *o tout* : « Et euenes de Bielhune et Ansiaus de Kaen vinrent à Salenyke o tout le comte. » (Henri de Valenc. § 625.) —

viii.

5^o Affirmation, du latin *hoc*, c'est cela : « Que remanoir i doive ne par o ne par non. » (Gauthier d'Aupais, p. 4.)]

Je vuidrai vos terre, vo vile, et vo donjon...
Que remenoir i doie ne par o ne par non. (Ms. 7218, 344.)
Quant le pucele oï de Gantier le renom...
Sor son lit s'acлина par tel devison
Que li donast Paris, ne deist o ne non. (Ibid. f. 347.)

6^o Exclamation : « O, le gré de mon cœur. » (Marg. de la Marg. f. 190.) — [De là les *o* de Noël, noms des neuf antiennes que l'église chante successivement dans les neuf jours avant Noël. (*O Adonai ! O rex gentium*, etc.) ; elles débutent chacune par l'exclamation latine *O*. Leur usage vient d'Espagne et a été établi par le dixième Concile de Tolède, en 656.] — 7^o Zéro, sa valeur :

Cuer, et cors, et armes, par tot
Mist il sour aus, et fier, et malle ;
Il nes prise tous une o. (Mousk. p. 821.)

[« Que M. de Guyse se devoit saisir de sa peronne (Henri III), et que de là en avant il ne serviroit plus que d'un *o* en chiffre. » (Particularités concernant l'assassinat du duc de Guise, Châlons, 1589, p. 41.)] — 8^o Première personne de l'indicatif présent de *oser* :

Je m'o bien vanter, en cantant,
K'ains nus si loiaument n'ama. (Vatic. n^o 1490, f. 29.)
Car ne l'o pas plainement aviser. (Ibid. f. 32.)

9

9^o Contraction pour à le :

Quer tornez nos seroit o laide traizon,
Blasmez en seriez. (Rou, p. 109.)

10^o [Monnaie : « En gros tournois à un o et esterlins .vii. souz parisis. » (Livre des pilânces de Saint Germain des Prés, an. 1324, f. 132.)]

Oan. [1^o De l'année, du latin *hoc anno* : « (Deux « vœux d'oan, et trois d'antan. » (Actes Norm. de la Ch. des Comptes, Delisle ; Rouen, 1871, p. 60, an. 1333.)]

2^o Présentement :

En terre s'estoit entremis
De Dieu servir, et pour ce mis
L'a Dieu haut, si com pert oan. (Ms. 6812, f. 52.)

3^o Désormais :

Ce ne dirai oan. (Fabl. de Thib. p. 50.)
Il ne se moura mais oan,
Tant qu'il voie son riere ban. (Fabl. S. G. f. 432.)
Nos peussions après aler
.i. mois, certes voires un an,
Que ne le preissons oan. (Ms. 7996, p. 81.)

4^o Dernièrement :

Oan, en mer,
M'estoie alée deporter. (Fabl. S. G. f. 455.)
Malade a moult geu oan,
Ne pot reposer, ne dormir. (Fabl. S. G. f. 489.)

Oance. Redevance qui se payait au jour indiqué par un cri public : « Nus home qui ail compagnie « à home des oances, por ce ne soit que il ne rende « la custome de celle partie qui li avient. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 465.) — « Se il a meson en la ville, « et il n'i soit menanz aussint 4 deniers.... et se il « est des oances aux bouchiers doivent sept deniers « pour leur mes,... tuit li bouchier qui taillent char, « doivent, le jour des oances, 57 deniers. » (Ibid. p. 473.) — « Dient et suppent par leurs sermens « que toute personne qui est desdites oances doit « chacun an .x. deniers obole, en quoy monsei- « gneur le duc prant la moitié et l'évesque d'Or- « léans l'autre moitié. » (1398, Information sur le droit d'oance. L. C. de D.)

Oant. [En présence de, du latin *hoc audiente* : « Et jura, oant tous les amis du connestable. » (Froiss. t. V, p. 306.)]

Ob. 1^o Par : « Noz enqueismes et feismes « enquerre debonnairement, ob les plus anciens « dau pays, prodes hommes, et leaux hommes, et « dignes de feiz sur les dites chouses. » (Ordonn. t. II, p. 342.) — 2^o Pour : « Que ceux qui ont buefs « traient hors de la ville les charoingnes mortes, « ob certain salaire, et à la dicte peine. » (Ibid. t. V, p. 682.) — 3^o « Ob ce que, » pourvu que : « Quicon- « que trouvera bestes espaves, les doivent admenner « au maire, afin de la rendre à celui à qui elle sera, « ob ce qu'en facent foy, et monstrent par gens « creables. » (Ord. t. V, p. 681.)

Obaine. Aubaine. (Cotgr.)

Obans. [Haubans : « Des chayennés pour les « vers obans et pour les obans traversiers. » (B. N. Chart. roy. t. IX, p. 26, an. 1381.)]

Obbeaulx. Arbre (voir OBEL) :

A quoy tient li, o gentiz pastoureaulx,
Que nos thoreaulx et aigneletz petis,
Et les moutons dont avons les troppeaulx,
N'ont que les peaulx, et vont souliz les obbeaulx,
Pleisans et beaulx, perdant leurs appetis. (Motinet, 133.)

Obcontempler. v. Contempler :

Saincte Marie et de Dieu paradis,
Obcontemplans la vie souveraine. (Desch. f. 370.)

Obculté. [Obscurité : « Et se en aucuns des diz « articles avoit aucune obculté. » (Ordonn., t. VIII, p. 388, an. 1389.)]

Obceances, s. f. Sorte de biens ecclésiastiques. Du Cange dit qu'à Lyon, dans l'église métropolitaine, on appelle obceanciers ceux qui possèdent les obceances. Les biens de cette église, dit-il, sont divisés en mansions et en obceances : les premiers consistent dans les châteaux, champs et droits de justice ; les seconds dans les revenus, décimes et autres émoluments casuels (sous *Obceduntarius*, 1.)

Obceancier. [Religieux qui possède une obceance : « Nos bien amez les obceancier, chanoines « et chapplire de l'église collegial S. Just de Lyon. » (J.J. 207, p. 162, an. 1482.)]

Obceane, s. f. Terme de fauconnerie : « Celui « qui tient le faucon luy otera le chapperon par la « tironere, et celui qui tient le leurre doit huer et « crier : hoe, hoe ; que s'il prend le leurre roide- « ment par dessus, et ne doute ny gens ni chevaux, « oste lui la obceane, et soit leurré de plus loing, et « en plus longue tirée. » (Budé, des Ois. f. 124.) — « Si luy oste la obceanne, et soit lorré de plus loing « en plus longue tirée. » (Modus, f. 63.)

Obceanz. Obéissant :

Fins amis obceanz,
Voil à madame encliner... (Chans. de Thib. p. 117.)

Obcediement. Avec obéissance. (Rob. Est.)

Obcedience. [1^o Obéissance : « A l'arcevesque « en vunt li évesque parler, dient que lur esclut les « leis le rei garder ; Car par obcedience les lur fist « graanter. » (Thom. de Cant. 40.) — « Et puis après « prist l'estole, et li mist on parmi le col, qui sene- « fie obcedience. » (Mén. de Reims, § 18.)] — « Tenir « obcedience envers sainte Eglise. » (Ms. 7615, t. II, folio 180.)

As nonains donrai penitence,
Ou non de sainte obcedience. (Ms. 7615, II, f. 485.)

2^o Ordre, en parlant d'Adam : « L'obcedience que « vous lui aviez bailliée si estoit qu'il se gardist de « mengier certain fruit. » (Mod. f. 199.) — 3^o [Couv- « vent. On entendoit par obcedience toute espèce d'office monacal ; les fonctions même d'abbé regu- « rent cette dénomination. Ce terme s'étendit ensuite aux métraires, aux granges, prévôtés au service desquels étaient attachés des moines dépendant d'une abbaye principale.] « Je m'en voys presente- « ment, sans sejourner aucun petit, par une nostre « obcedience que nous avons près d'icy. » (Lancelot du Lac, l. f. 13.) — 4^o On appelloit encore obcedien- « ces des lettres que les supérieurs donnoient aux religieux qui voyageoient ou alloient d'un couvent

à un autre. (Du Cange, sous *Litteræ obedientiales.*)
— 5° [On nommait aussi *pays d'obedience* les provinces qui n'étaient point comprises dans le concordat de 1516, telles que la Bretagne, la Provence et la Lorraine. Le pape pouvait y conférer les bénéfices vacants pendant huit mois de l'année.]

Obediençier, s. m. Terme monastique. Dans l'histoire de l'abbaye de S. Denis, ce nom est donné aux prieurs, parce qu'ils sont soumis aux abbés, et par conséquent sous leur *obedience*. (Felib. p. 131.)
— Dans la règle de S. Benoît, c'est un office subordonné à l'abbé et au prieur. *L'obediencier* est appelé en latin *decanus*. (Règle de S. Benoît, lat. et fr. ms. de Beauv. ch. 21.)

Obedient. [Obéissant, dans Froiss. t. XIV, 37.]

Obeir. [1° Se soumettre : « Clerc ne doivent, « fait-il, à voz *leibz obeir.* » (Thom. de Cant. p. 27.)
— « Ici ne vout au conte *obeir* ne fautei faire. » (Mém. de Reims, § 423.)

Gil a le cuer, et felon, et salvage,
Ki vers amours ne se veut *obeir.* (P. av. 1300, II, p. 1196.)

2° [S'engager : « Iceelui Thibau respondi que... « nonobstant il *obeissoit* à paier ledit Chiviere, s'il « lui estoit en aucune chose tenuz. » (JJ. 116, page 262, an. 1380.) — « Pour avoir par retrait de « marchié de bourse et par seigneurie la terre du « Bec de Mortemer, dit Crespin, avec ses apparteneances... *obeissans* à paier le pris que cousté « avoit. » (JJ. 117, p. 85.)] — 3° Entendre : « J'ay « tant d'affaire, que je ne seay auquel *obeir.* » (Quinze Joyes du Mariage, p. 122.)

Obeis. Soumis :

Jou proi amours, à qui sui *obeis*,
Ou par pitié, vous face .i. douc messaie. (Vat. 1490, 106.)

Obeissamment. [Avec obéissance : « Ceulz « qui n'avoient pas payé *obeissamment* ce à quoy il « avoient esté imposés. » (JJ. 98, p. 146, an. 1361.)
— « Obeiront, et entendront humblement à luy, et « *obeissamment.* » (Journ. de Paris, sous Charles VI et Charles VII.)

Obeissance. [1° Hommage féodal : « Nus ne « queus ne bers ne autres ne puet donner son « homme de foy, se n'est à son frere, ou à sa suer; « mès à iccus le puet il bien donner en partie, mès « il ne le pourroit pas donner à un estrange, se il « ne le donnoit à toute *obeissance* que il avoit sans « riens retenir. Car se li bers le donnoit à un de « ses vassors, ce seroit au domage de celui; car « il le devendroit faire deux *obeissances*, à celui qui « la donroit, et au baron, de qui il tenroit son fief. » (Etabliss. de S. Louis.)] — « Si le seigneur faisoit « injure à son homme de foi... il perdroit son « *obeissance.* » (C. G. II, p. 792.) — « Les heritages « que les bastards acquierent au cas qu'ils ont hoirs « de leurs corps engendrez en loyal mariage, doi- « vent estre au seigneur souz lequel l'acquisition « a été faite, pourveu qu'il ait *obeissance*, et « moyenne justice. » (Id. p. 782.) — 2° [Rente, service féodal : « Les autres appartenances d'icelui « herbergement quelles qu'elles soient, et toutes

« les *obeissances*, les cens, les servages et autres « devoirs. » (Ch. Angevine de 1310.)] — « Si le sub- « ject acquiert, de son seigneur proche, les rentes, « et *obeissances*; les ventes en appartiennent au « seigneur suserrain. » (C. G. p. 301.) — 3° District, juridiction, dépendance : « *Obeissance* de la cort. » (Ord. t. 1, 282.) — « En païs de paix un homme qui « perdroit son prisonnier, il le peut poursuivre en « toute *l'obeissance* de son party. » (Le Jouv. p. 34.)
— « Pour toutes intimations que le bailli fait faire, « chacun eschevin aura .x. sots parisis, de chacune « lieue de l'allée et revenue, et le bailli le double « au pardessus du droit *d'obeissance.* » (N. C. G. I, p. 825.) — 4° Autorité : « Il avoit *obeissance* en plu- « sieurs places. » (Juvenal des Ursins, Charles VI, p. 141.) — 5° [Dépendance politique : « De l'isle de « Sceu qui est ens ès metes et *obeissance* des Jen- « nevois. » (Froiss. t. XVI, p. 37.)] — 6° « Un vieux « praticien appelle *obeissance*, le renvoi fait pour « conserver, par le seigneur inférieur, sa justice « contre le supérieur. » (Bouteill. Som. Rur. p. 108, note.) — 7° Officiers. En parlant des ambassadeurs de Hongrie venus en France : « Furent receuz bien « honnorablement, et menez par *l'obeissance*, et « par les subjects du roy jusques en Allemagne. » (Al. Chart. Hist. de Charles VII, p. 247.) — 8° Révé-
rence, salut : « Alla loger au lieu dont le pape estoit « parti pour, de ce lieu, venir faire *l'obeissance* au « pere saint, comme roy tres chretien. » (Mém. de Du Bellay, IV, f. 118.) — 9° Soumission : « Patience « et *obeissance* vault mieux que sacrifice. » (Nuits de Straparole, t. 1.) Ceci fait allusion au sacrifice d'Abraham, dans lequel le dévouement aveugle que le témoin ce patriarche fut plus agréable à Dieu que le sacrifice même qu'il se préparoit à faire.

Obeissant. [1° Qui obéit : « Molt est, qui « aime, *obeissantz* Et molt fet tost et volentiers Ce « que s'amie doie plaire. » (Chrestien de Troyes.)
— « Grande moisson *l'obeissant* recueille. » (Cotgr.)
— 2° [Sujet : « A l'encontre d'aucuns barons dou « païs qui contraindoient ses hommes et ses obeis- « sans ou païs de Bourdetois. » (Froiss. IV, 217.)

Obeissement. [Avec obéissance : « Icelle « suppliante a serviz ses diz pere et mere bien et « honorablement et *obeissement.* » (JJ. 162, p. 229, an. 1407.)]

Obeil. [Aibre (voir OBBEAUX) : « Jusques à ung « arbre ou *obet* eslant ou devant ou assez près de « la maison. » (JJ. 184, p. 43, an. 1450.)]

Obelon, s. m. Herbe potagère : « Sallades cent « diversitez, de cresson, de *obeton.* » (Rab. III, 253.)

Ober. [Sortir : « Iceelui Petit Jehan à celle heure « se mist en son lit, et d'ilec ne *obu* jusques à ce « qu'il ala de vie à trespassement. » (JJ. 189, p. 130, an. 1457.)]

Oberaux. Hoberaux : « *Oberaux* et mouchets « de noblesse. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 12.)

Oberc. Haubert, chevalier qui en est vêtu :

Gondelbues, qui fu rois de Frise,
En i amena, par devise,

...mil qui tot furent vasa;
S'ot cascun oberc, et ceval.

(Mousk. p. 138.)

Guimars .v. cens a bons obers
Pseudomes, vaillans et apers.

(Mousk. p. 139.)

1. Oberon. [Auberon, roi des génies et des fées : « Cist Auberon, li petit roi fac. » (Huon de Bordeaux.) M. G. Paris (Revue germ. XVI, 381) y voit un personnage légendaire des Francs Mérovingiens, *Alberic* l'enchanteur, fils de Clodion, qui demeura toujours dans les forêts, selon Hugues de Toul, et renouvela la secte païenne.]

2. Oberon, s. m. Tenaille à vis. (Oudin.)

Obfusquer, v. Offusquer, obscurcir : « Ils donnoient de si terribles coups les ungs sur les autres, que la fumée, avec la pouldriere qui « partoit d'eulx, *obfusquoit* la luyseur du soleil. » (Percey, III, f. 99.)

Obice, obstacle. (Nicol.)

Obicer, icier. [1° *Objecter*, opposer : « Renon- « cens... à toutes autres exceptions, defences et « allegations qui pourroient estre dites ou *obicées* « contre la teneur de ces presentes lettres. (Ord. V, 381, an. 1324.) — « Et ne doit aucun estre receu « à *obicer* recompensation, ne à vouloir faire « recouvrement, pour l'abbreviation des procez. » (La Thaum. Coul. de Berry, p. 316.)

Afin qu'il saiche repliequer

A ce que lui veul *obicier*. (G. de la Bigne, f. 133.)

Et qu'il y doibt, quoy qu'on *obicie*,

Soy adonner sur toute rien. (Coquill. p. 130.)

2° *Malltraiter* : « Le traistre luy respondit que mie « ne se doutast, car en nulle maniere il n'*obicie- roit*. » (Chron. S. Denis, l. f. 16.)

Obie. Morte (voir *Obis*, *OMT*) : « Nostre très « redoubtée dame et mere, *obie*, de laquelle Dieu « face mercy. » (Monsr. I, p. 123.)

Objecter. [Opposer : « Comme un miroir qui « represente indifferemment toutes figures et « impressions, aulant de temps que les corps lui « sont opposés et *objectés*, » (Yver, p. 562.)]

Objection. [Objet : « En l'*objection* de ma « question est aoverte cause de raison. » (Li dialogue Gregoire le pape, p. 83.) — « Quelle chose peut « on dire de la constance des femmes? Desquelles « le propre sexe et condicion est, par leur soudaine « fragilité, muer propos et en une breve heure « estre variables en diverses *objections*. » (Tri. des IX Preux, p. 268.)

Objects, s. m. On appelle en droit, « *objects* « ou reproches de temoins, » la récusation qu'on en fait, parce qu'alors on *objecte* quelque chose contre eux : « *Objets*, et reproches generaux ne « sont admis ne recuz; mais faut qu'ils soyent « specifiez, et declarez. » (Cout. Gén. II, p. 373.) — « *Objects* concernans crime, ou infamie, pour « debouter du tout les temoins, en matiere civile, « ne sont recevables, qui ne fait apparoir de con- « demnation, ou composition d'amende, ou s'ils ne « sont totalement notoires. » (Ibid. p. 503.)

Obier. [Sous-prieur, prieur claustral, dans Du Cange, sous *Obierus*.]

Obis. [Obit, messe anniversaire d'un décès : « Moult fu bel le service, noble fu li *obis*. » (Enfans Haymon, v. 338.)]

Obisser. [S'opposer : « Sera foy adjoustée aux « comtez et journaux du receveur dudil duché, « selon lesquelz lesdis preneurs fourniront, sanz « aucune chose *obisser* au contraire.... » (1484. Compte du Duché, Etangs de Lorris; L. C. de D.)]

Obit. [1° Mort : « El puis ait en memoire sa fin « et son *obit*; Nelement tient son cuer qui ainsi le « forbit. » (J. de Meung, Testament, v. 1363.) — 2° Messe anniversaire d'un décès. Parfois l'*obit* était accompagné de cérémonies singulières. Un chanoine d'Evreux, nommé Jean Bouteille, avait fondé un *obit* pendant lequel on étendait sur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire; aux quatre coins on mettait une bouteille du meilleur vin, une cinquième au milieu, le tout à l'intention des chœurs qui assistaient au service. La messe chantée à Paris en mémoire de Louis XII et de son père Charles d'Orléans, était dite *obit salé*, parce que les chanoines de Notre-Dame recevaient deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix du marchand.]

Obituaire. [Registre où sont inscrits les *obits*.]

Objurgateur. Qui fait des reproches. (Cotgr.)

Objurgation. Reproche : « Quant aux *objurga- tions* ou reprehensions. » (L'Am. ressuscité, 136.)

Objurgatoire. De réprimande. (Cotgr.)

Oblacions, s. f. Ofrandes pour un mort :

Que trop plus ses enfans ferioent,

Après sa mort remembreroient

Leur pere, par fondacions

de chapelles, d'*oblacions*. (Desch. f. 564.)

Ils sollicitent conseillers,

Pour attrapper les pensions,

Curez, cloistres, et marguilliers

Et prenent les *oblacions*. (Coquill. p. 41.)

Oblat. [1° Les *oblats* étaient des laïques qui se donnaient avec leur postérité à une communauté religieuse, ou des enfans que leurs parents consacraient à une abbaye, à une église, afin de leur assurer des protecteurs. On menait l'enfant devant l'autel, on lui enveloppait la main dans un coin de la nappe et on jurait fidélité pour lui aux règles de l'ordre. C'est ainsi que Suger fut consacré à l'église de Saint-Denis. Quand l'oblation avait pour objet l'asservissement, on plaçait quatre deniers sur la tête de la personne offerte.] — 2° On appeloit aussi « *oblat*, le soldat ou gendarme pauvre qui au « vice du roy est demeuré perclus et estropié de « l'un de ses membres; en reconnaissance de quoy « le roy lui peut assigner ses alimens sur quelques « abbayes ou monasteres. » (Rech. de Pasq. liv. III, p. 261.) — 3° Terme de droit : « *Oblats*, ou *condonats*, en Brelagne, se disoit des restes des fruits « des benefices, reportez par les moines à leurs « monasteres. » (Morice, Hist. de Bret. préf. p. xxiii.)

Oblation. 1^o Action d'offrir un *oblat*. — 2^o Espèce de taille ou d'impôt. (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 425.) — [3^o Offrandes volontaires apportées à l'église pendant l'offertoire; on les déposait à l'origine dans un coffre dit *carbona*, puis dans le *gazophylacium*.]

Oblayerie. [Fabrication d'oublies, au reg. JJ. 161, p. 135, an. 1406.]

Oblectation, s. f. Déléctation. (Cotgr.)

Oblecter, v. Plaire, flatter, délecter. (Cotgr.)

Oblée. Oublie :

Vint, au derrain, à l'*oblée* rostie. (Desch. f. 214.)

Obli. [Oubli : « Or te voi dire et conseilier. Que « l'amors metes en *obli*, dont je te voi si afoibli. » (Rose, v. 3031.)]

Obliage. [Redevance annuelle, payée d'abord en oublies, puis en argent.]

Obliance. [Oublance : « Ne l'métré mie en « *oblance*. » (Rose, v. 986.)]

Obliau. [Censier qui paie le droit d'obliage : « Item corvées de chascun *obliau*.... item de chascun *obliau* une journée de plessieurs. » (Aveu et dénombr. du château de Buri, 1366.)]

1. Oblie, adj. f. Oublieuse :

Mais fortune, qui n'est *oblie*,
Sa roeue tourne en petit d'ore
L'un met desous, l'autre desore. (Ms. 7989, f. 51.)

2. Oblie. [Oublie (voir ce mot); redevance en pain que les censitaires présentaient autrefois à un certain jour de l'année à leur seigneur : « Item, une « autre censive appelée *oblie* qui souloit valoir, « an par autre, seize sols quatre deniers parisis. » (1407. Aveu de Reuilli, paroisse de Combleux; Le Clerc de Douy.)]

1. Oblier. Marchand d'oublies : « Du second « d'iceulx élassous que souloit tenir en son vivant « feu Jaquet De Mareau, *oblrier*. » (1468. Comptes du Domaine; L. C. de D.)]

2. Oblier. [Oublier : « Car le serviche bieu n'ot « *oblîe*. » (Aiol, v. 1251.) — « Bien vous monstrez « *oblrians* tout debat. » (Pièc. just. Mém. de Du Bell. VI, p. 417.) — « N'y a il si bon que, aucunes « fois, par quelque fragilité, ou erreur humaine, « ne s'endorme, et *oblîe*. » (L'Am. ressusc. p. 135.)
Mal ore par autrui qui soi *oblîe*. (Prov. du VII, p. 75.)

Obliete. [Prison perpétuelle : « Lesquelz ont « esté condampnez en chartre perpetuelle nommée « *obliete*. » (JJ. 170, p. 262, an. 1418.) — « Ceux « qui estoient condampnez en *obliete*, au pain et à « l'eau, furent delivrez. » (Chr. S. Denis, II, f. 210.)]

Oblieus, ous. [Oublieux : « Car qui à s'ame est « *oblîeue*, Bien est raisons qu'il le peindre. » (Ruteb. 134.) — « (Le perroquet apprend à parler) « dedanz le secont an de son aage, Car dès lors en « avant est durs et *oblîions*. » (Brun. Lat. Trésor, page 219.)]

Obligacion, tion. [1^o Terme de droit. Acte par lequel on s'oblige, on s'engage : « La seconde

« (espèce de preuves) si est par lettres, si comme « quant aucuns s'est obligiez par lettre, et cil qui « s'oblige ne l'*obligacion*. » (Beaum. XXXIX, 3.) — « A lui obligiez fu li bers Bertram gentliz En *obligacions* à sceaux et escriz. » (Guescl. v. 19676.)]

— « Si sont deux principales manieres d'*obligacion*. « La premiere si est *obligacion* par contract, la « seconde par malefice : si est à savoir que *obligacion* par contract se divise en *obligacion* par contract, et en *obligacion* si comme par contract : « si fait *obligacion* par malefice; si est assavoir « qu'*obligacion* par malefice se divise en *obligacion* par malefice, et *obligacion* aussi comme par malefice. » (Bout. Som. rur. p. 134.) Il distingue encore « *obligacion* pie ou pitoiable. » (Ibid. p. 143.) — « *Obligacion* generale et speciale. » (Beaum. p. 344.) — « *Obligacion* nue, et *obligacion* vestue. » (Britt. Loix d'Angl. f. 62.) — « Vieille *obligacion* « deffait nouveau marché. » (Percef. V, f. 77.) — 2^o Engagement : « Haa! comme malheureux est « homme qui se marie,... en verité, devant cette « mauvaise *obligacion*, j'estoye en grant paix, et « deduyt. » (Percef. IV, f. 49.) — « Hors de toute « *obligacion*, et d'amour, et de captivité. » (L'Am. ressusc. p. 509.)]

Obligé. Les gentilshommes se faisoient quelquefois les garants et les représentants de quelque autre. L'acte qu'ils donnoient alors s'appeloit *obligé* : « Pierre André de Haracourt au roy Louis « XI mande qu'il est prest de venir à Paris afin d'y « donner son *obligé*, sous son seel, pour favoriser « la sortie de prison de l'evesque de Verdun son « frere. » (Godef. observ. sur Charles VIII, p. 315.) — Dans les combats en champ clos, on appeloit *obligé* l'acte par lequel le chevalier s'engageoit à se trouver au combat à tel jour et à telle heure; quand on s'y trouvoit, et que son adversaire y manquoit, le maréchal donnoit la décharge de l'*obligé* : « Voiez « icy tel que je promis à tel jour vous presenter en « ce champ, à cette journée, et pour ce que je m'en « suis bien acquité, et m'en acquite, comme mon « obligation le porte, je supplie à vostre grace que « mon *obligé* me soit rendu, et qu'en nul tems ne « m'en soit rien demandé, et de mon acquit en « demande instrument. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 49.) — « Et à vous maréchal ordonnons que « les pleiges de sa partie adverse soient arrestés, « et emprisonnés, jusques à ce qu'ils ayent satisfait « à ses demandes, selon leurs *obligés*. » (Ibid. 55.)]

Obligement. [Obligation, dette : « El par déli- « vrer les davant dis plaiges, li davant dis Johan et « Eustace obligèrent par davant nos, aus davant dis « plaiges, cent livrés de leur biens à avoir et « prendre avant tos autres *obligemens*. » (1267. Marché pour la construction du pont de Romorantin. L. C. de D.)]

Obliger, ter. [1^o Engager : « Je en *oblige* à la « dite abbaesse et au convent moi e mes heirs. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1^{re} série, IV, p. 80.) — « Mes ne pot *oblîgier* ce qu'il tient en bail, en damace « de l'oir ne de celi à qui li baus pot venir. »

(Beaum. XV, 28.) — « Trop estoient marris que leurs « joyaux avoient *obligez* au seigneur du chastel « où ilz alloient. » (Percef. V, f. 88.) — « Qui bien « veut payer, bien se doit *obliger*. » (Dict. de Cotg.) — [2^e Promettre, se porter garant : « Si fisl messire « Gui de Flandres créateur se foy et *obligier* prison. » (Froiss. II, 433.) — « Messire Jehan s'en (indemnité « pour les frais de guerre) *oblige* envers tous les « compagnons. » (Id. II, 182.)] — 3^e Lier, asservir : « Le servage ou Adam notre premier pere nous « avoit *obligez*. » (Percef. VI, f. 125.)

Nous estions à dampnement
Obligés, en paine, et tourment. (Id. f. 333.)

Tiennent les esprits affligés,
Dedans le Tartare *obligé*,
D'une effroyable servitude. (Euv. de Theoph. p. 108.)

4^e Engager dans une route, au figuré : « La sei-
gneurie que homme avoit sus l'ame si grant qu'il
« la pouvoit *obligier* par ses œuvres, en voie de par-
faite gloire, ou de perpetuel tourment. » (Mod. f. 210.)

1. Oblique, adj. : 1^o Qui se détourne :

Tu ne dois de Dieu estre *obliques*,
De cui tu tiens tes seignouries. (Ms. 6812, f. 40.)

2^o Hypocrite :

Et au cur estoient *obliques*,
Et plains de fausse yocrisie. (Ibid. f. 76.)

3^o Contraire, ou parlant des choses :

Emplastre, syrop ne fuisique
Tout ce si li firent *oblique*. (Ibid. f. 86.)

4^o [Tortueux : « Ils querrent sus lui voies et
« adrees *obliques*. » (Froiss. II, 284.) — « Par voies
« *obliques* et fallaces. » (Id. XII, 165.)]

2. Oblique. 1^o Obliquilé :

Tout ce que l'en peut demander
Peut on en clergie trouver ;
Ce ne peut nus homs reprover ;
C'est droite lingue sans *oblique*. (Ms. 6812, f. 148.)

2^o [Biais, subterfuge : « Tels *obliques* et proposi-
« tions alongeront moult les traitiés. » (Froiss. XV,
p. 115.)]

Obfivion. Oubli : « Lethargie qui est une mala-
« die *d'obfivion*. » (Amant ressuscité, p. 551.)

Obliuteux. Oublieux : « Les femmes sont
« *obliuteux* et variables. » (Amant ressuscité, 48.)

Obloquacion. [Contradiction : « Voulans encore
« eschiver les *obloquacions* et malparler de plusieurs
« medisans. » (J. 81, p. 493, an. 1332.)]

Obloyer. [Fabricant d'oublies, au Reg. JJ. 61,
p. 135, an. 1406.]

Obye. [Oublie : « Ainsi que l'on gettoit des *obyes*
« des voultés de l'église de Havraincourt en bas,
« comme l'on a acoustumé faire au dit jour de Pen-
« thecoste en plusieurs eglises. » (J. 176, p. 499,
an. 1446.)]

Obnoxiation. [Acte par lequel on abdiquait sa
condition d'homme libre entre les mains d'un maître,
en raison d'un service rendu ou à rendre. Voir
loi des Wisigoths, liv. V, tit. IV ; loi des Saxons
(liv. III, § 32 ; loi des Lombards (liv. III, tit. IX.)]

Obnubiler, v. Obscurcir : « Lorsque l'estomach
« est chargé de viandes, les fumosités montent au
« cerveau, et l'*obnublient*, troublent, et desordonnent. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 39.)

Je scay comment amour, en quelque lieu qu'on pesche,
Obnubilié de soy la pensée. (Tri. de Petr. f. 34.)

Obaunciation. Annonce. (Colgr.)

Obole. [Moitié du denier tournois ; voir aux
Ord. II, 335 ; Anc. Cout. d'Orléans, p. 371 : « Il sera
« fabriqué des petites *oboles* parisis et tournois de
« la valeur et de la loy de celles du temps de Saint
« Louis. » (Ord. 6 sept. 1329.)]

On distinguait : 1^o « *Oboles* tournois. » (D. C. sous
Moneta.) — 2^o « *Oboles* tierces. » (Le Blanc, p. 208.)
— 3^o « *Oboles* blanches. » (Du Cange, sous *Moneta*.)
— 4^o « *Obols* d'or. » (Le Blanc, 179.) — 5^o « Deniers
« *obols* royaux. » (N. C. G. I, p. 448.) — 6^o « *Obole*
« de Horne. » (Colgr.) — 7^o « *Obole* de Gueldres. »
(Ibid.) — 8^o « *Obole* du Rhin. » (Ibid.) — 9^o « Lequel
« Pierrequin et le suppliant donnerent chacun une
« *obole* postulat à icellui Domino pour sa peine. »
(J. 206, p. 377, an. 1478.) — Il y avait aussi un
droit *d'obole*... « Les seigneurs bas justiciers estoient
« en droit de lever une *obole* sur le menu betail,
« comme porcs, moutons, et brebis qui ont séjourné
« pendant huit jours en leur fief, au lieu que, pour
« chaque grosse bête, il leur est dû un denier. »
(Laur.) — [« Chascuns fes à home, soit pelt ou
« grand, doit *obole* de rivage. » (Liv. des Métiers,
p. 301.)] — « Au roy, ou autre ayant droit du dit
« seigneur, à cause de son tabellionnage de Sens,
« est deu droit *d'obole*, qui est de chacune livre,
« une *obole* (à savoir de tournois le tournois, et de
« parisis le parisis) pour raison des contracts de
« vendition d'heritages, ou autre chose excedans la
« somme de quinze livres tournois, pour une fois. »
(Cout. Gén. I, p. 156.) — *L'obole* étoit aussi une
« sorte de poids. » « La paste du pain d'un denier
« coquillé doit pezer six onces, dix sept estellins, et
« *oboles*. » (Ord. II, p. 352.)

Obombration. Action d'obombrer. (Colgr.)

Obombrer. Terme mystique. Couvrir d'une
ombre. (Colgr.)

Obprobreux. Honteux : « Abolye, et estainte,
« ou par *obprobreuse* mort, ou par honteuse fuyte. »
(Hist. de la Tois. d'or, I, f. 72.)

Obprobrieux. Outrageant : « *Obprobrieuses*
« paroles. » (Tri. des IX Preux, p. 26.)

Obreptice, adj. Obtenu par surprise : « Pour
« defendre la dile remission, en tant qu'il luy tou-
« choit, elle disoit qu'elle ne devoit estre enterinée
« au dit amant, car elle estoit subreptice, *obrep-*
« *lice*, et desraisonnable. » (Arrest. Amor. p. 396.)
— En terme de palais, on appelle *obreptice* une
grace, titre ou concession obtenue par surprise, en
laissant une vérité qu'il étoit nécessaire d'exprimer
pour la rendre valable, et *subreptice* quand on
avance quelque fausseté pour la faire passer plus
facilement.

Obreption, s. f. Action de surprendre. (Colgr.)

Obreptissement. D'une manière obreptice. (Colgr.)

Obtrizé, adj. m. « Seulement y pendoit ung diamant indicque, enchassé en or *obtrizé* à deux pointes. » (Rab. V, p. 178.)

Obruer. Accabler : « Les Flamands (à Mons en Puelle) furent du tout en tout *obruéz* et accravantez. » (Chr. de Nangis, an. 1304.)

Obscène. [Obscène : « Ils se torchoient le cul (il faut laisser aux femmes cette vaine superstition des paroles) avecques une éponge ; voilà pourquoi *spongia* est un mot *obsœne* en latin. » (Mont. I, 373.)]

Obscur. [1° Noir : « En icelle eure estoit nuiz *obscur*. » (Mén. de Reims, § 70.) — « Et dura li enchautz jusqu'à la nuit *obscur*. » (Id. § 128.)] — [Lieu *obscur* de clarté. » (Fouill. Fauc. I, 60.)] — [2° Peu clair : « La merciz m'est tant *obscur* que je n'a la puis veoir. » (Cocci, IV.)] — « Disoient qu'ils n'avoient onques veu, ne ouy parler, de plus terribles, et *obscur*es accointances entre deux si prochains amys. » (Percef. III, 106.) — 3° Secret : « En *obscur*. » (Ord. III, 149.) — [4° Maladie *obscur*, « épilepsie : « Garin povre homme, sourt, malade de maladies *obscur*es desquelles il chiet souvent soubdainement. » (J. 138, p. 3, an. 1389.)]

Obscurer. [1° Noir : « Seigneurs, en icels temps dont je vous signifie, estoit, ce dit le livre, la nuit moult *obscurée*. » (Du Guescl. v. 16574.)] — [2° En litige : « L'ou devra faire la preuve des rentes, et des chemins *obscur*és, comme d'autres choses dont la preuve est difficile de sa nature. » (Nouv. Coul. Gén. I, p. 722.)]

Obscurer. 1° Obscurcir, rendre noir : « *Obscure* la vue. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 116.)

..... Je voy une *obscur* nuee,
Soudainement *obscur*er ce souleil. (Desch. f. 304.)

« Quant la nuit fut venue, et bien *obscurée*. » (Chr. de Saint Den. I, f. 264.) — 2° Etre en état de péché :

Un religieux, et un orfant....
Encor, quant il a cure d'ames....
Onques ne doit estre *obscur*;
Qu'il ne soit prest pour le baptesme. (Desch. f. 557.)

3° Ternir, déshonorer :

Nobles cuers ses fais mesure....
A tout honneur ;
S'autrement fait, trop *obscur*e. (Ibid. f. 69.)

Obscurité. Difficulté. (Pasquier, Rech. p. 399.)

Obscurité. Obscurité : « Vous qui tournez lumiere en *obscurité* Et qui voulez du jour faire la nuit. » (Desch.)

Obscuration, s. m. Prière :

Par grace singuliere,
Non *obscur*ation....
Reçois, sans fiction. (Carth. Chev. errant, f. 111.)

Obscure, s. m. [1° Fundraïles : « Tuit li covent i sunt venu, E li clergié communalment, Revestu

« bel et saintement A l'*obsèque* chanter et faire. » (Chron. de Norm. v. 1672.) — « Assés tost après fu « fais li *obsèques* dou signeur Espensier. » (Froiss. t. IV, p. 162.)] — « Les barrons portèrent le corps « bien atourné, et bien embasné, en l'église Notre « Dame, à grant luminaire, et à grant honneurs, « jusques à tant que le roy vint, et les chanoines de « l'église rendoient son *obsèque*, et son service « moult honorablement. » (Chron. Saint Den. II, f. 11.) — 2° Service mortuaire : « Moy enterré, si « comme dict est, je veux et ordonne que mon « *obsèque* soit faite en la dite eglise,.... par le dit « curé, deux chapelains,.... deux cordeliers, et deux « augustins qui le dict *obsèque* ayderont à chanter. » (Bout. Som. rur. I, II, p. 874.)

Obséquieux, adj. m. Officieux. (Colgr.)

Observance, 1° Respect : « *Observance* est une « vertu qui designe, et montre, par exhibition « d'honneur et reverence, ceus qui precellent les « autres en dignité. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 64.) — 2° [Congrégation de Franciscains réformés en Espagne au xv^e siècle, leurs convents : « Plusieurs « freres mineurs qu'on dit de l'*observance*. » (Louis XI, 32^e Nouv.)] — « Cordeliers de l'étrouite « *observance*. » (Jean d'Auton, p. 333.) — [« Un « jour alla avec sa maistresse à l'*observance* ouïr « la grant messe. » (Marg. 19^e Nouv.)] — 3° Discipline religieuse : « Un college de religieux de « l'*observance* de Saint Dominique. » (J. d'Auton, p. 107.)

Observantins, s. m. Congrégation de cordeliers réformés : « Frere Olivier Maillard, docteur en « theologie, de l'ordre des freres mineurs, ou cordeliers, et depuis des *Observantins* à Narbonne « l'an 1500, qui sont ceuz de l'estroite *Observance* « de Saint Francois. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 366.) — [Ils furent établis par Charles VIII, en 1395.]

Obsesseur. Qui obsède. (Colgr.)

Obsfusqués. Obsfusqué :

L'amy mon enemy seroit,
De Lucas seroye liqués
Et du Montargis *obsfusqués*,
Contre moy henirroit hennin. (Desch. f. 430.)

Obsion, s. f. Option, choix : « En cas de refus, « les subjégz de cette dite seigneurie ont *obsion* « d'aller ailleurs mordre leur bled, où bon leur « semble. » (Nouv. Coul. Gén. I, I, p. 465.)

Obsister, v. résister :

Ca, frere Jean, je te conseille,
Cependant que sommes icy,
Que tu ayes le mot aussi
De la bouteille trismegiste,
Pour entendre, si rien n'*obsiste*,
Que ne te doïves marier. (Rabel. t. V, p. 216.)

Obsomagaram, s. Drogue médicinale : « Les « signes du rheume sec au cerveau de l'oiseau « sont, quand l'oiseau éternue beaucoup, et rien ne « luy sort des narilles, pour lequel rheume guerir, « faut souffler *obsomagaram* avec un vin vieil au « narilles de l'oiseau. » (Fouill. Fauconn. f. 75.)

Obstacle. [1° Empêchement : « Cil qui plain « sont de tosiue, Adonc ci dient qu'autentique Ne « vray ne sunt pas si miracle; Pour metre encon- « tre aucun *obstacle*, dient que tout sunt autenti- « que. » (Gaut. de Coigny, p. 176, éd. Poquet.)] —
2° Balustrade : « Pour entrer dedens sont deux por- « tes aux deux costez, et entre deux, venant de « l'une à l'autre, est un *obstacle* de marbre blanc, « ouvré à la turque, et percé à jour pour veoir par « fa le dedans de la chapelle au dessus; et joignant « de cestuy *obstacle*, sont dix imaiges angeliques « tenans entre les mains chascune un chandelier « et le tout d'albastre. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 118.)

Obstaclement. Obstacle. (Cotgr.)

Obstacler, v. Empêcher, servir d'obstacle. (Cotgrave.) — En droit, « empêcher, et *obstacler*, « c'est saisir pour cens et droits censuels non « payés; ce qui se fait, si c'est une maison, par « obstacle et barreau mis ès huis; si c'est terre « labourable, par brandons mis ès fruits. » (Laur.)

Obstant. [1° Pour, à cause de : « Iceellui Aron- « diaux sachà son coulel, sans ferir ledit Malprivé, « ne aussi ferir ne le peust, *obstant* la petitesse « dudit coulel et largesse de la table entr'eulx. » (J.J. 105, p. 15, an. 1373.) — « Y en eut de quatorze « à quinze cent de tuez, qui furent mis en terre de « l'ordre d'icelle dame de Laval, *obstant* ce que la « bataille avoit esté faite sur la terre. » (Charles VII, p. 481.)] — « Respondy que, *obstant* qu'il estoit son « pèrent du costé de Flandres, il ne devoit point « perdre telle charge. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 110.) — 2° Non obstant :

Pour neant me debaz,
Et en vain combaz,
Je ne l'auray mie,
Obstant son trespas. (Vigile de Charles VII, p. 77.)

Obstative, adj. f. Qui s'oppose, qui forme obstacle : « Tel pretention, comme vraysemblable- « ment faite en fraude, ne pourra induire litispén- « dence prejudiciable, ne *obstative* au dit remede « de la paix des vingt deux. » (Coul. Gén. II, 977.)

Obstenir. [1° Résister : « Un prince qui pois- « sance eust de *obstenir* encontre ceulx que elle « haïoit à mort. » (Froiss. IX, 150.) — 2° Contester : « En volenté de reconquerir son hirelage de « Maïogres que li rois d'Arragon li *obstenoit* de « force. » (Id. 154.)] — 3° Défendre : « Qui *obstenir* « les pora contre nostre aversaire. » (Id. IX, 153.)

Obster, v. Tenir, être arrêté par : « Je vous « envoie presentement le double de la sentence « arbitraire donnée, et prononcée par nostre saint « pere le pape, touchant la paix des Veniciens, « laquelle ne *obste*, sinon à la ratification de l'em- « pereur vostre pere, s'il la veult ainsy, ou non. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 282.)

Obstilité, s. f. Hostilité : « Avec port d'armes, « par maniere d'*obstilité*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 331.)

Obstination. [« Il layerent lo parler par la

« grant durese et la grant *obstination* des homes « qu'il vegeoient. » (S. Bernard, Sermon. 527.) Voir Lanc. du Lac, t. III, f. 149.

Obstinerment. [Avec obstination : « Comme « ainsi fust que il (les tribuns) ne se flechissent « point, et que il empechassent le delet (levée) « *obstinerment*. » (Bercheure, f. 94.)]

Obstiner. [Agré avec entêtement : « Et tant « estoient *obstinés* l'un contre l'autre... que nul n'y « avoit pu mettre paix. » (Bouic., I, 33.)] — « *Obstiné* comme un Bourguignon, » proverbe des Italiens. (Petisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 258.) — « Ils combatent *obstinéz*. » (Joachim du Bellay, page 34.) — « Il n'y a damez que les *obstinez*. » (Nuits de Strap. t. I, p. 380.)

Obtemperacion. Obéissance. (Cotgr.)

Obtemperer. 1° Obéir : « Elle ne *obtemperer* « point à la requeste civile. » (Arest. amor. p. 146.) — « Non, non, dist Pantagruel, mais bien mettez le « feu en leurs pouldres, à quoy *obtemperant*, Car- « palim partit soudain. » (Rabel. t. II, p. 235.) — 2° Descendre à : « A laquelle priere *obtempera* « icelle dame. » (Arest. amor. p. 216.) — « Tu seras « plus prompt, et plus enclin d'*obtemperer* à nos « desirs, que nous ne serons diligens à te requierir « et deprier. » (Piec. justif. Mém. de Du Bell. t. VI, p. 289.) — « Fault aucunes fois que raison *obtem- « pere* à la sensualité. » (Le Jouvenc. ms. p. 46.)

Obtenebrer, v. Couvrir de ténèbres, obscurcir. (Cotgrave.)

Obtenement, s. m. Action d'obtenir. (Cotgr.)

Obtenir. 1° Se faire accorder : « Tenir, accom- « plir quelque chose si que il ne prometle chose à « nostre sire le roy que il ne puisse bien *obtenir*, « et attendre. » (Ordonn. t. I, p. 550.) — 2° [Être vainqueur : « Et quant il se sont bien batuz et com- « batuz et que l'une partie *obtient*, tellement ils « se glorifient en leurs armes. » (Froissart, XIII, p. 219.)]

Obtester, v. Prier, conjurer : « Pressoit, solli- « cher au secours d'icelle. » (Mém. de Sully, t. II, p. 410.) V. Cotgrave.

Obtien, s. Acquisition : « Aristote fait, et esta- « blit la felicité, la fin de toutes les choses huma- « nes, laquelle, selon Platon, est l'*obtien*, et la « jouissance de toutes les choses désirées. » (Nature d'Amour, f. 308.)

Obtiner (s'), v. S'obstiner, s'opiniâtrer :

..... Trop grand'peine est le trop *s'obtinier*.
S. Gelais, p. 147.

Obtrectateur. Médisant. (Cotgr.)

Obtrectation. Médisance. (Cotgr.)

Obturator, adj. m. Qui sert à boucher. (Cotgrave.)

Obturation, s. f. Action de boucher. (Cotgr.)

Obturbier, v. Troubler. (Cotgr.)

Obtusement, *adv.* D'une manière obtuse, émoussée. (Oudin.)

Obvencion, *s. f.* Impôt ecclésiastique, levé pendant la vacance d'un bénéfice : « Les *obvencions* « des prébendes, des prevostez, et autres béné- « fices. » (Chron. fr. ms. de Nangis, ann. 1297.)

Obvenus, *s. m.* Casuel, profit accidentel. Du mot de la basse latinité *obventio*, formé d'*obvenire*, parce que ces sortes de revenus arrivent, *obveniunt*, lorsqu'on ne s'y attend pas : « Avons plusieurs « autres droits forfeitures, confiscations, batardies, « amendes, *obvenus*, voiries. » (Cart. de Jimièges, dans Du Cange, sous *Obventio*.)

Obvier. [1° Mettre obstacle : « Li rois de France « qui ne voloit mies *obvier* à le pais. » (Froiss. VII, p. 289.) — 2° Résister : « Pour *obvier* à l'encontre « de euls. » (Id. t. II, p. 65.)]

Obumbration. Obombration, dans la Chron. des ducs de Normandie.

Obumbrer. Incarner ; parlant de la conception de la Vierge, par l'opération du S. Esprit :

Du S. Esprit, fut ta char *obumbrée*. (Desch. f. 121.)

Obumbroyer. Faire ombre :

Le feu courrusque en l'aer, la fumée *obumbroye*.
i. Marot, p. 112.

Oburer, *s. m.* Sorte de faucon : « Le faucon a « dix especes, qui sont, *oburer*, emerillon, lanier, « tuncien, gentil, pellerin, de passage, montaigner, « sacre, et gerfau. » (Fouill. Fauc. t. 56.)

Ocaigne. Cuir d'oie. (Colgr.)

Occasion. 1° Conjecture favorable : « *Occasion* « lrouve qui son chat bat. » (Colgr.) — 2° Cause : « L'avoient rendue bien legerement, et avec peu « d'*occlusion*, dont le roy fut fort malcontent. » (Mém. de Du Bell. f. 290.) — « Il mourut au grant « regret du roy et de tout la cour, pour la jeunesse « florissante de luy, et le peu d'*occlusion* de l'evene- « ment de sa mort. » (Id. f. 349.)

Occasionnement. [A l'occasion, indirectement : « Il jureront ne feire, ne en repost ne en « appert, malice ne fraude, principalement ne « *occlusionnement*. » (Ch. de 1306, dans D. C. sous *Principaliter*.)]

Occasionné. [1° Accoutumé : « Laquelle « Jehanne est *occlusionnée* de vomir sang par la « bouche quand elle est esmeue et eschauffée. » (JJ. 181, p. 117, an. 1451.)] — 2° Responsable : « Le « comte de Flandres fut plus *occlusionné* de cette « chose que nul autre. » (Chr. de S. Den. I, f. 269.)

Oceean. [Océan : « Entre icest flume (le « Danube) e l'*Oceean* E la terre u sont li Alan. » (Chr. de Norm. v. 327.)]

Ocecis. [Massacre, dans Froiss. t. XIII, p. 231.]

Occhoison. [Intention : « A mauvaïse *occhoi- « son* nous requeroient la privacion des dessus « nommez. » (Ord. t. III, p. 347, an. 1359.)]

Occi, **Occi**. Imitation du chant du rossignol :

viii.

Pourquoi tient on le chant à gracieus
D'un ozeillon qu'on claimne rossignol ?
Pour ce qu'il est jolis, et amoureux, ...
Et dist *occi*, *occi*, joiens, joiens. (Froiss. Poës. p. 336.)

Le rossignol crie, sur les ransmaux,
Vray message d'amour entretenir,
Occi, *occy*, entre vous damoiseaux... (Desch. f. 164.)

Occident. [Ouest : « Li parreïns fu ocis o gist « en Orient ; Cist fu ocis el nort e garde l'*occi- « dent*. » (Thom. de Cant. p. 157.)]

Occidental, *s. m.* Occidentaux, peuples de l'Occident :

Ou temps passé, luit *occidental*
Orent long poil, et grant barbe meslée. (Desch. f. 403.)

Occielement. Massacre :

Onques plus grant *occiemient*
Ne veistes de tant de gent. (Brut, f. 43.)

Occieuseté. Oisiveté : « *Occieuseté* est cause « de tous les sept pechiez mortels. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 4.)

Occiosité. Même sens : « *Occiosité* qui est la « mere de tous vices. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 6.)

Occipital. De l'occiput. (Colgr.)

Occire. [Tuer : « Il avint que li *occiestrent* la « gaité au signour de Courtenay. » (Joinv. § 177.) — « Un homme fu *occis* de membres ou alofé. » (Du Guescl. Mén. 323.) — « Ses gens qui se *occioint* « de deuil. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 258. — « Et « fit les *occeans occire*. » (Borel.)

Occise. Massacre :

Dolens fu Bode de la prise,
Et de la honte, et de l'*occese*,
Que Normanz out de Franchôiz fet. (Rou, p. 183.)

Occision. [Meurtre : « D'*occision* nus ne s'aprou- « che ; Netes aiés et mains et bouches. » (Rose, v. 20847.)] — « *Occision* est dit quant le fait n'est « mie advenue de propos délibéré, ou a pensée, « mais est fait chaudement. » (Gr. Cout. de Fr. I. IV, p. 524.)

Occot. [Retard, empêchement : « Volons nous « que nostre dit hoirs soit contraints, sens de loy « et sens *occol*. por la court le roy de France mon- « seigneur à tenir et garder... les choses dessus- « dites. » (Hist. de Bourg. Preuv. II, 155, an. 1314.)]

Occult. Caché, difficile : « *Occult* de sçavoir. » (Ordon. I, 435.)

Occultateur. Qui cache. (Colgr.)

Occulation, *s. f.* Action de cacher. (Colgr.) — Montaigne, parlant de l'acte vénérien, dit que c'est une « action si necessairement obligée à l'*occul- « tion* et à la vergongne. » (II, p. 461.)

Occulte, *adj.* Couvert : Du Fouilloux, faisant le portrait d'un bon faucon, dit qu'il doit avoir « plu- « mes legieres, *occulles* peu, et parfaites. » (Fauc. f. 56.)

Occulté. [Obscurité, embarras, aux Ord. VI, p. 482, an. 1380.]

Occultement, *adv.* D'une manière secrète : « Or pensoit le marquis avoir fait faire cet acte si

« *occullement*, et si dextrement pourveu, que la « verité ne viendroît jamais en lumiere. » (Mém. de du Bell. l. IX, f. 275.) — [« Plusieurs fault marchans « de sel et autres, qui... font venir *occullement* sel « non gabellé. » (Mandem. de Charles V, 1371, p. 425.)]

Occulter. Cacher. (Colgr.)

Occupant. s. [Premier occupant, celui qui s'empare le premier : « Il fault dire pour le plus seur « Qu'il soit au premier *occupant*. » (Coquillart, Enquete entre la Simple et la Rusée.)]

Occupateur. Qui occupe. (Colgr.) Le féminin *occupatrice* est dans Coquillart, p. 72.

Occupation. 1^o Empêchement, obstacle : « Afin « que nostre seigneur Jesus Christ soit mielx, et « plus curieusement, et devotement servi, senz « *occupation* en leur dicte eglise. » (Ord. V, p. 202.) — « Ne veult plus exercer l'office pour *occupation* « d'age, et de fragilité. » (Hist. de Du Guescl. par Men. p. 401.) — « Le connestable veull rendre l'es- « pée au roy, pour *occupation* de vieillesse. » (Ibid. p. 387.) — « Le duc d'Aquitaine, qui avoit prins le « gouvernement du royaume pour l'*occupation* du « roy son pere. » (Monstr. I, p. 221, r^o.) C'était Charles VI, alors malade. Dans la vie de ce roy par Choisi, la reine s'intitule « régente pour l'*occupation* « de monseigneur le roy. » (P. 494.) — 2^o Blessure : « Fut en grand peril d'avoir *occupation*, parce qu'il « assemblée des premiers, et fut enterré de deux « lances. » (Monsrel. I, p. 311.) — 3^o Affaire criminelle : « Furent depuis punis, et detenus prisonniers, « longue espace, par le commandement du duc Jean « de Bourgogne, combien qu'ils eussent donné à « Philippe comte de Charrolois son fils une moult « precieuse espée armée de riches pierres, et autres « joyaux,... afin que s'ils avoient aucune *occupacion*, pour le cas dessus dit, iceluy comte les eut « pour recommandez. » (Ibid. p. 229.) — 4^o Action de s'emparer : « Et entre les autres maux, avons « trové que en nostre dit royaume a en plusieurs « divisions, et rebellions, roberiez, pilleriez, arsurez, larrecin, *occupacions* de biens, violances. » (Ord. III, p. 434.)

Occuper. [1^o Empêcher : « Le roy de France « estoit si occupé en moult de manieres qu'il « n'avoit pooir ne loisir d'eulx faire mal. » (Froiss. t. II, p. 415.) — « Nous sommes courouché de ce « que li voingés de la Sainte Terre en sera retardé « et occupés. » (Id. 392.)] — « La prescience de Dieu « n'occupe point le fait de celui escuier. » (Mod. f. 242.) — « Disens que Gilles de Cougnet jadis pro- « cureur du baillage d'Orléans et desdittes forests « et à présent maistre d'icelles, leur a occupé et « mis empeschement en leur usage. » (1350. Usage des habitants de Fay. L. C. de D.) — 2^o Entraver : « Si le defendant a un bras affolé, on doit *occuper* « un bras à l'appellant, tellement qu'il ne s'en puisse « aider. » (Oliv. de la Marche, Gages de Bal. f. 26.) — 3^o [Encombrer : « Les fossés sont malaisiés à « devaler pour les roines et les espines qui les

« *occupent*. » (Froiss. XI, 378.) — 4^o Retenir l'atten- tion : « *Occupéiz* à faire les cures de la contéit, « faisoit les terrienes choses et temporeiles. » (Dia- loge Gregoire le pape, p. 230.) — 5^o Accuser : « Nostre sergent ordinaire avec un tabellion royal « demander à Montmerel s'il *occupoit* ou char- « goit aucun de son mal ou de sa mort. » (JJ. 148, p. 32, an. 1395.) — « Fust arrestée prisonniere « madamoiselle de Morlaigne, pour certaines offen- « ces qu'elles avoit faictes envers le roy, et pour ce « qu'elles avoit *occupé* le dit Jaques Cneur, et « aucuns autres, d'aucunes choses dont ils estoient « innocens. » (Monstr. III, p. 41.) — « Ils *Occupe- rent* de la mort de Melegant, et fust dit que s'elle « ne trouvoit qui l'en defendist, que l'en feroit « d'elle telle justice que l'en devoit faire de femmes « qui son frere avoit occis. » (Lanc. du Lac. II, f. 32.) — 6^o [Faire prisonnier : « Pour la raençon de « nous ou de nos successeurs, se *occupez* estions « de nos ennemis, que Dieu ne veuille. » (JJ. 165, p. 80, an. 1410.)]

Occupenr. [Occupant, possesseur : « Les dessus « nommez *occupeurs* desdites pieces de terre. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1401.) — « Et en face joir et « user plainement et paisiblement, en contraignant « les détempteurs et *occupeurs* de ladicte cure à « eux désister et départir. » (1403. Sentence de la prévôté d'Orléans.) L. C. de D.]

Occure. [Accourir, se présenter : « En l'aide « de nous et de nostre royaume, si besoing est, et « il en soit requis, doit *occure* au gaing et restours « aceoulsués. » (Martene, Ampl. collect. I, c. 1401, an. 1297.)] — « Madame, autre chose ne *occurt* icy « pour le present ; de tout que surviendra, en seréz « toujours advertye. » (Lett. de Louis XII, III, 116.) « Souvent sont *occurantes*. » (L'amanr ressuscité, p. 171.)

Occurrent, s. m. Occurrence, événement : « Tous les *occurrents* qui peuvent advenir à un « exercite. » (Le prince de Mach. p. 100.)

Oceane. [La mer océane, l'Océan : « La mer « greignor, qui est apelée la mer *Oceane*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 115.)]

Ocel. [Sac maintenu ouvert par un cercle en osier : « Ouquel chassel trouveront certains soufflez « et pouldre, canaux ou *ocaulz*, martel, sizeaux. » (JJ. 146, p. 185, an. 1394.)]

Oceor, s. m. Qui tue. On a dit de Jésus-Christ : Par le mort prist il le vertu
Par quoy deables fu vaincu ;
Ochis vainqui le oceor. [Vies des SS. Sorb. 61, c. 12.]

1. Oche. Coche, entaille : « Doit estre un peu « de courbe devers le gros bout, pour mieulx tenir, « et ficher en l'*oche* de la pалlette. » (Mod. f. 82.) — « Et doit estre faicte l'*oché* par telle maniere que le « laz en puisse yssir, quant tu le tireras. » (Id. 80.)

2. Oche. [Ouche, verger voisin d'une maison : « Un mantel qui avoit esté mis dessus une perche « joignant des fenestres de la chambre, fust cheu à

« terre en un orl, autrement dit *oche*, au dessoubz
« des dites fenestres. » (Jl. 123, p. 102, an. 1383.)

Ochelitre, s. Intempérie de l'air :

De la foudre qui fait maisons bruir,
De la gresle quant le temps est gelez,
De la pluie, quant li airs est crevez,
Du tonnoire, de noif, d'*ochelitve*. (Desch. f. 333.)

Ocher. [Marquer d'une coche : « Avant que le
« saulcier monille les ecuelles, li les doit hoscher et
« les compter en la presence de l'un des queux...
« et celles qui auront esté *ochées*, ne doivent pas
« eslire comptées le lendemain. » (Marlen. Anecd. I,
col. 1363 ; Ordonn. de l'hôtel de Philippe le Long.)

Ocheur. Qui fait des coches. (Monet.)

Ochire. [Tuer, dans Froiss. VI, 66 : « Del pren-
« dre et de l'*ochire* estoit cascuns tous fis. » (Aiol,
v. 38.)] — « Je m'*ochi* quant je ne vous voi. » (Poët.
av. 1300, III, 1291.)

Ochisseres. [Meurlrier. (Conseil de Pierre de
Fontaine, ch. 13, art. 28, p. 92.)]

Ochoison. [Cause, motif, occasion : « Il rende-
« roit touz les despenz que li rois li avoit fait pour
« celle *ochoison*. » (Mén. de Reims, § 359.) — « Il
« emprist une bayne à petit de *ochoison* par devers
« le chevalier. » (Froiss. XIII, p. 32.)]

A petite *ochoison*,
Ocist li leus le moton. (Poët. av. 1300, III, f. 1277.)

Largement, sans nule *ochoison*,
Doit cil ki d'amours veut joir,
Cuer et cors metre à abandon. (Id. p. 1268.)

Ochoisonner. [Blâmer, accuser : « Êl se chou
« laissons par pereche, Moult en serons *ochoisonnés*
« Et de nostre signor blasmés. » (Bestiaire, dans
D. C. sous *Occasio*, 5.)]

Si j'en ai mal, j'en doi *ochoisonner*
Ses oex rians, et sa fresche coulour. (P. a. 1300, II, 799.)

Oci. Imitation du chant du rossignol : Dans
l'exemple suivant, *oci* fait allusion au verbe *ocire*,
tuer : « El si orrons le roussignol chanter en l'ausnoi
« qui dit : *oci* ceus qui n'ont le cuer gai. » (Chans.
fr. du XII^e siècle, ms. Bouh. f. 112.)

J'oié oï le roxinol mener,
Qui me fet plaindre, et dolouser,
Por les maus que je sens por li,
Qui sor l'arbre chante à haut cri,
Oci, oci, vilaine gent :
Jolis cuer doit bien amer,
Par amours jollement. (Ms. 7218, f. 271.)

Ociable. [Qui exprime les angoisses de la mort,
dans la Chron. des ducs de Norm. v. 40597.]

Ociane, s. f. Mer Océane :

Iluec arrive la navie,
Qui vient de terre Famenie,
De Nubie, et de Quartaige,
Et d'*Ociane* la sauvaige. (Ms. S. G. f. 201.)

Ocieux. Oisif : « Un prince vertueux doit avoir
« egard en toutes choses ici, et n'estre jamais
« *ocieux* en tems de paix. » (Le prince de Machiav.
p. 131.)

Ocire. [Tuer, au propre et au figuré : « Par
« num d'*ocire* enveierai le mien. » (Rol. v. 43.) —
« Et se fier entle Sarrazins, et tant en *ocit* et abat

« que tuit cil qui le veoient l'en donnoient et pris
« et los. » (Mén. de Reims, § 44.) — « Je conseille-
« roie une cose, que nous l'*ocisyemes*. » (Froiss.
I. IX, fol. 167.)] — « Rien ne me vaut que li maus
« d'amors m'*ocir*. » (Poët. av. 1300, I, f. 58.)

Ocision. [Carnage : « Et furent cil de l'ost lassé
« de la bataille et de l'*ocision*. » (Villeh. § 244.)]

Ociveté. Oisiveté : « Si come l'*ociveté* maine
« les acueus à folie fere. » (Beaum. p. 16.)

Oclage, **Ocle**. [Douaire, présent du matin,
morgengabe, dans la coutume d'Angoulême, art.
47 et 81. Le mari faisait ce présent à sa femme en
lui donnant un baiser, *ocslum*.]

Ocoison. [Cause, faute, prétexte, occasion :
« Por le pechié d'Adan et d'Evain soufri martyre
« por l'*occoison* del mors ke li morsent en la pume.»
« (Henri de Valenc. § 326.) — « Rien ne vos vult ceste
« *ocoison*. » (Partonop. v. 1221.)]

Ocoisonner, v. Accuser.

De felonie le recusa,
Et d'un meffait l'*ocoisonna*. (Ms. 7989², f. 57.)

Ocquebute. Arquebuse : « Mons' de La Palize,
« à la prise de Bresse, a esté blessé à la teste,
« d'une *ocquebute*. » (Lett. de Louis XII, III, 181.)

Ocqueton, s. m. Casaque, hoqueton :

... Lors il s'en va grant erre,
Chez un sergent qui ne tenoit grant terre,
Luy requérant luy faire le plaisir
De luy prester, sans aucun desplaisir,
Son *ocqueton*, qu'il porte pour livrée ;
Luy affermant pour vray, à l'arrivée,
Que c'est soulement pour jouer une farce. (Faifeu, 52.)

Ocquetz, s. m. [Hoquet ; phrase harmonique
dans laquelle une ou plusieurs parties étaient in-
terrompues par des silences. (Coussemaker, l'Art
harmonique, p. 83.)]

Adonc on luy fait son service,
Car tous ensemble cornent prise,
Si y a telle melodie,
En faisant *ocquetz* par maistrie. (G. de la Bigne, f. 105.)
Car ce qu'il a dit sont toutes bourdes,
Et ne sont que paroles sourdes,
Que chiens doivent chanter moletz,
Ne qu'ilz saichent faire *ocquetz*. (Ibid. f. 133.)

Ocquisener, v. « Mettre des impots sous de
« mauvais prétextes. » (Laur.) Ces abus n'étoient
autrefois que trop communs parmi les seigneurs
dans leurs terres ; aussi presque tous les testamens
anciens ordonnent-ils des restitutions de ces « tor-
« fais ; » c'est ainsi qu'on nommoit ces exactions.
Les libertés de la ville de Vitré, accordées par
Thibaut, comte de Champagne, portent : « Je
« promets, à bonne foy, que je ne les semondray,
« ne en ost, ne en chevauchie, por eus *ocquisener*,
« mais que par mon besoin. » (Laur.)

Ocquison (maise), s. f. Terme de coutume.
Ce mot se trouve dans la Coutume de Mons. On
l'avoit toujours expliqué dans les coutumiers géné-
raux par *ocasion*, et on l'a réformé dans l'édition
de cette coutume faite à Mons, en 1663. — « L'*oc-*
« *quison* est une espèce de vexation, et un homme
« de *maise* ou *mauvaise ocquison* est un chiea-

« neur, qui ne cherche qu'à vexer, et fatiguer les autres, un homme de mauvaise réputation. » (Laurière.)

Octante. Quatre-vingts. (Colgr.)

Octantiesme. Quatre-vingtième. (Id.)

Octave. 1^o Huitième : « *Octave* jour. » (S. Bern. Ser. ms. p. 167.) — [2^o Huitaine consacrée dans l'Église à la célébration des grandes fêtes : « Et ce « fu as *octaves* de la feste Saint Remi. » (Villehard. § 76.) — « Et tist ses hommes semondre pour estre « à son couronnement aus *octaves* de la mi août. » (Mén. de Reims, § 309.)] — 3^o Huitaine, terme de jurisprudence : « Est contraignant par emprisonnement de sa personne *l'octave* et la huitaine « passée. » (X. C. G. II, p. 433.)

Octobre. [Octobre, dans Froiss. I, II, p. 79; t. III, p. 415; t. VII, p. 35.] — « Donné à Paris le « 15^e jour d'octobre, l'an de grace mil trois cens « dix sept. » (Ord. I, p. 755.)

Octonaire. Stance de 8 vers, dans Goujet, Bibl. fr. XIV, p. 105.

Octillon. [« Ung *octillon* vaut mille millions de « septillions. » (De la Roche, arithmétique, f. 7.)]

Octobre. [« Dame de Giblel qui trespassa l'an « de *moctm*. à .vi. jours d'*octobre*. » Bibl. de l'Éc. des Chartes, 2^e série, II, p. 507.]

Octoivre. [Octobre, dans D. C. sous *Octimber*.]

Octostiche. Stance de huit vers. (Des Acc. Bigarr. p. 85.)

Octostique. Même sens. (Colgr.)

Octosyllabe. De huit syllabes. (Oudin.)

Octovian, Octave :

Quant ele eut onques plus avoir,
Et plus poissance, et plus savoir,
Ne l'empereor *Octovian*. (Ms. 7989², f. 54.)

Octovre. [Octobre : « Ce fu escrit en l'an de « grace mil ccc. et ix., ou moys d'*octovre*. » (Joinv. § 769.)]

Ocïri, Octroi :

Certes non fais, car ennemie
Ne vous suis, donc ay ge l'ocïri
D'avoir nom d'ami, vous d'amie. (Desch. f. 270.)

Octrise. [Lods et ventes, dans D. C. s. *Ocristiæ*.]

Octroy. 1^o Concession, consentement :

Ce propre jour, de villes deulx ou troys,
Plus tost que tard, redoubtant telz effroys,
De foy, d'hommage, ou roy, feirent *octroys*. (Mavot, 431.)

« *L'octroy* de vos bienfaits. » (Strap. II, p. 96.) — « Qui requiert mercy, si la doit avoir par *octroy*. » (Percefor. IV, fol. 5.) — « Si vous requiers que me « donnez *l'octroy*. » (Ibid. II, f. 7.) — 2^o [Faveurs : « Cet *octroy* des dames. » (Mont. III, f. 366.)]

Octroyement. [Concession, permission : « Et « les *octroyemens* qu'il nostre chastellain a fait ou « fera pour nous... auront telle valeur et telle fermeté, comme se nous l'avions fait et octroyé. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Octroyer. Accorder. Voir le précédent : « Asses

« *octroye* qui mot ne dil. » (Colgr.) — « Or Dieu « scait quelle mon intention estoit au point que je « luy *octroyz* le congé. » (Percefor. VI, fol. 84.) — « Estoit si dolent qu'il ne scavoit qu'il devoit dire, « car il ne l'osoit *octroyer*, ne aussi renoyer. » (Lanc. du Lac, III, f. 124.)

Octubre. [Octobre : « Et en pristrent un parle- « ment que il seroient à l'issue d'esté, et mois « d'*octubre*... en la prairie de la cité d'Andrenople. » (Villeh. § 497.)]

Oculaire. Evident : « Choses *oculaires* et exte- « rieures. » (Am. ressuscité, p. 177.)

Oculairement. Evidemment : « Tandis que le « sang decouloit du bras de cette damoiselle, son « mari qui sentoit *oculairement* les grilloins (capri- « ces) s'affoibrit, commanda fermer cette veine. » (Contes de Desper. II, p. 257.)

Oculé, adj. m. Clairvoyant. « Mais maintenant « que les lecteurs, et les écrivains sont plus *oculés* « que Homère, et les hommes de son âge. » (Gar. Rech. des Rech. p. 198.)

Oculiquement, adv. Evidemment : « Les cic- « aries y sont encores, et y paroissent *oculique- « ment*. » (Moyen de parv. p. 92.)

Ocullement. [En secret : « Porpença sei qu'il « s'enfureit ; *Ocullement* la guerpireit. » (Wace, Vierge Marie, p. 49.)]

Ocur. [Obscur : « La forest ombreuse et moult « *ocure*. » (Percefor. le gal. p. 174.)]

... Armes fresches, et nouvelles,
Qui n'herent pas noires, n'*ocures*. (Ms. 7615, II, f. 190.)

Ocureir, Obscurcir. On a dit d'une grande multitude de flèches lancées :

L'air en est durement ocureiz. (G. Guiart, f. 124.)

1. Od. Oui :

Qu'il n'i a dit, ne od, ne non. (Mousk. p. 359.)

2. Od. [Avec : « Je l'virrai od mil de mes fedelz. » (Rol. v. 84.)]

Belle od fresce colour. (Poët. av. 1300, III, p. 1116.)

Commandement en ai

De madame od le cors gent. (Id. p. 1100.)

Boen jour ait ki mon cuer a,

N'est pas od moi. (Ibid. p. 1218.)

Un baron vi seir od li. (Via des SS. Sorb. LX, c. 38.)

Quant od li ere seus. (Poës. av. 13000, III, p. 1239.)

3. Od. [Armée, *ost*, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 34341.]

Ode. Pièce de poésie : « Introduisimes entre « autres deux nouvelles especes de poésie : les « *odes* dont nous empruntames la façon des Grecs « et Latins. » (Pasquier, Rech. VII, f. 611.)

Odelette. Petite ode. (Colgr.)

Odet, s. m. « Le mulet *odet* » étoit un lutin qu'on prétendoit courir les rues, pendant la nuit, à Orléans et à Blois. (Valois, Notice, p. 570, col. 2, et Etat de la France sous François II, par la Planche, p. 211.)

Odette. Petite ode. (Colgr.)

Odeur, s. f. Odeur, parfum. Ce mot féminin a été masculin autrefois. « L'*odeur* d'icelles est fort. » (Rab. III, p. 255.) — « L'*odeur* vineux des grands « banquets. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 32.) — On a dit au figuré : « Son nom retint toujours quelque « bonne *odeur*. » (Strap. I, f. 219.)

Odil. [Qui, dans Partonop. v. 1315, 6129.]

Odor. Parfum :

Paradis nous oïroie, ou tant a de doucor,
De solas et de joie, de deduit, et d'*odor*. [Desch. f. 227.]
Est toz jors en tele *odor*,
Que il li samble uns paradis. [Id. f. 121.]

Odoration. Même sens :

Du bon fruit d'operacion
Qui, par son *odoration*,
Et par les fleurs de bonnes œuvres. [Desch. f. 541.]

Odorece. Même sens :

L'*odorece* des fleurs que le tou me presente.
Ms. 7218, f. 338.

Odorement, s. m. Odoat. Parmi les remèdes propres aux maladies des oiseaux de proie, on lit : « Pour leur faire recouvrer l'*odorement*, ou flair « accoustumé, il sera besoin de le purger avec le « médicament qui en suit. » (Fouill. Vén. f. 124.) — « L'homme n'a l'*odorement* prompt. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 94.)

Odorer. 1^o Flairer : « Faut *odorer* son haleine ; « que si elle put, signifie indigestion. » (Artel. Fauconn. f. 93.)

Le monde *odore*, et après je le sens. [Gouj. B. f. XI, 307.]
Je voy roziers rouges et blancs,
L'asbéspine que nous requérons,
L'esglanier que nous *odérons*. [Desch. f. 72.]

2^o Avoir de l'odeur :

Monstrer te veuil que celle creature
Dont tu mesdis, *odore* plus que basme. [J. Marot, 220.]

Odoresux. Odoriférant :

Vien mignarde, à l'ombre frais
De ces *odoresux* eypres. [G. Dur. à la suite de B. p. 134.]

Odoriferant. [« Blanches roses comme lys et « vermeilles, Et toutes fleurs moult *odoriferans*. » (J. Joret, le Jardin salulaire, p. III, xv^e s.)]

Odour. Odeur, impression faite sur l'âme :

Cil chiet en grant vuité
Ki, par parler, a fausse *odour*
Fait ke sa dame a dehonour. [P. av. 1300, III, 1197.]

Odourer. 1^o Avoir une bonne odeur :

... Comparée à la rose,
Qui est boullons, et naist ou temps d'esté,
Enni le jour s'espaint lors deslose
Odoure un peu, et plaist. [Desch. f. 255.]

2^o Percvoir, sentir :

La couleur de pomme dampnable
Monstra à Eve, le diable,
Par euvre de sugescion,
Odoura en delectacion
Celle Eve. [Desch. f. 540.]

Odum. [Entendons : « De cels de France *odum* « les graisles elers. » (Rol. v. 2150.)]

Odure. [Odeur : « Ses armiles qu'on bous apele, « Od *odure* precieuse et bele. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7418.)]

L'amour plus laide et plus dure
Descendent de mauvaise *odure*. [Desch. f. 528.]

1. **Oe** est souvent employé au lieu de la diphthongue *oi*, dans D. Morice, Hist. de Bretagne, c. 980, an. 1260. — *Oe* est employé pour la finale de l'imparfait du singulier de la première personne des verbes au lieu de *ois*. (Duchesne, Gén. des Chateig. p. 28, tit. de 1246.)

Il a moult grant herbe en ce val ;
Voluntiers pestre li manroe
Se perdre je ne le cuidoe. [Ms. 7615, II, f. 150.]

On a voulu l'introduire aussi dans les pronoms et les substantifs : « Au lieu d'icelle vous avez intro- « duit un *oe*, et au lieu de ce que nous disons, *moy*, « *toy*, *soy*, *roy*, *toy*, *foy*, vous dites *moé*, *toé*, *soé*, « *roé*, *loé*, *foé*. » (Lett. de Pasq. I, p. 135.)

2. **Oe**. Avec : « Ensi fumes gettez de paradis moy « et mes angels qui crent *oe moy*. » (Histoire de la Sainte Croix, ms. p. 1.)

3. **Oe**. [Oie : « Que nulz n'achate *oes* que en la « place ou es champs qui sont entre le ponceau de « Roulle du pont de Chailtoun jusques aus fau- « bourgs de Paris. » (Liv. des Mét. 176.)]

Et se l'autour vole, l'ostarde, et l'*oe*. [Desch. f. 229.]

Ne mangez d'annette, ne d'*oe*,
Ne de nul autre oisel qui noe. [Id. f. 485.]

Ne le prise une panne d'*oe*. [Ms. 7615, II, f. 153.]

[« Les suppliauz alerent veoir le *jeu des oes* que « on a accoustumé de faire le lendemain de la feste « Saint Remi en octobre, en la foire au ban des « religieux de Saint Remi de Reinz. » (JJ. 151, p. 450, an. 1399.)]

Oechine, s. f. Brasserie au cart. de Corbie. *Enchine* a encore ce sens dans le pays : « Chascune « cambre à *oechine* des cambiers de la chité « d'Amiens, si elle n'est en franc lieu, doit chascune « semaine 3 septiers de chervoise de cambage. » (Du Gange, sous *Cambarius*)

Économant. Qui économise. (Oudin.)

Économe. On voit dans Pasquier des *économes* qu'il appelle autrement « visitateurs. » (Rech. p. 176.) — Il est encore des « *économes* spirituels, « que la nécessité a introduits pendant les troubles « de la Ligue en France pour conférer les benelices « vacans *ad instar* des ordinaires, pendant lequel « temps aussi les collations, et provisions du pape « etoient nulles en ce royaume. » (Laur.) — Dans Brantôme, ce mot paroit signifier un « jardinier, « « ny plus ny moins que l'on voit un bel arbre que « le vent ebrante, et l'a à demy penché, vient quel- « que bon *économe* ou hortolan qui le vient « appuyer. » (Brant. Cap. fr. I, p. 68.)

Oedemateux, *adj. m.* Qui tient de l'oedème. (Cotgr.)

Oedeme, s. Gonflement. (Cotgr.)

Oef—**oes**. [Euf, œufs : « Et fist faire un cuir de « bnef de quatre doubles en maniere d'un *oef*. » (Mén. de Reims, § 161.) — « Je ai en ma teste une « pierre precieuse, aussi grosse comme uns *oes* de « geline. » (Mén. de Reims, § 463.) — « Un bues

« valoit en l'ost quatre vins livres, et uns moulons « trente livres, et uns pors trente livres, et uns oes « douze deniers. » (Joinv. § 293.)

Et tant ost après, nyd ilz font,
Puis des œefz, puis des oisillons. (G. de la Bigne, f. 83.)

Expressions : 1^o « *œf* ne prise tout son mal. » (Ms. 7615, f. 164.) — 2^o « Ne vous chaht non plus « que por un œef de caille. » (Fabl. ms. p. 276.)

3^o En toi n'a proece, ne sens,
Dont l'en te doinst un œef pelé. (Ms. 7218, f. 215.)

4^o « J'aurois malvais œef quassé. » (Fabl. ms. p. 160.) — 5^o « Il veolt mes oes humer. » (Froiss. poës. ms. p. 301.) Nous disons, couper l'herbe sous le pied. — 6^o « Antecriz naistra de lor oes, » en parlant des Sodomites. (Ms. S. G. f. 31.)

Œefvier. [Coquetier : « Ung œefvier d'or, double, « ouvré à arbreceaulx et feuillaiges de fresiers. » (Ducs de Bourg. n^o 4192, an. 1420.)]

Œil. [1^o Œil : « Et si bel œil, vair et riant et clair, « Morent ainz pris que m'osaisse donner. » (Cocci, t. VI.)] — 2^o Ouverture : « Boute en l'ung de ceulx « que tu estouperas un pot à ung col gresle ou « long,.... et soit l'œil estoupé par où tu le bouteras. » (Mod. f. 29.) — « Tu le verras tantost saillir par « l'œil qui sera destoupé. » (Ibid. f. 30.) — 3^o Vermine qui s'attache au blé. (Des Acc. Bigarr. f. 145.)

Expressions : [1^o Œil de chat, corindon nacré : « Un saphir en maniere d'un œil de chat. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Un œil de chat cler et « net sur colour de saphir strin et n. petis dyamenz « plaz aux n. costez, faiz à n. quarrés. » (Ducs de Bourgogne, an. 1420, n^o 4170.)] — 2^o « Mon petit « œil, » terme de caresse. (Des Portes, p. 488.) — 3^o « Œil de bœuf, » herbe. (Borel.) — 4^o « Œil de « vache. » (Id.) — 5^o « Œil lucide, » drogue. (Id.) — 6^o « Perle de bel œil, » de belle eau. (Cotgr.) — 7^o « Œil de nasse, » ouverture du fonds qui empêche le poisson de revenir. (Oudin.) — 8^o « Œil de « tailleur, » grand coffre; de là leur vient leur façon de parler quand on leur demande le reste de l'étoffe, « qu'il n'en reste pas ce qui tiendrait dans l'œil. » (Oud. Cur. fr.) — 9^o « Œil d'airain. » (Cotgr.) — 10^o « Œil bigarré. » (Ibid.) — 11^o « Œil blaffard. » (Ibid.) — 12^o « Œil de bouc. » (Ibid.) Pyrrhène. — 13^o « Œil de carré. » (Ibid.) — 14^o « Œil de corf. » (Ibid.) — 15^o « Œil de chevre. » (Ibid.) Sorte de graminée. — 16^o « Œil de Judas. » (Ibid.) — 17^o « Œil « de lievre. » (Ibid.) — 18^o « Œil de loup. » (Ibid.) — 19^o « Œil de mauvais garçon. » (Ibid.) — 20^o « Œil « de morue. » (Ibid.) — 21^o « Œil de perdrix. » (Ibid.) Sorte de couleur rouge pâle. (Oudin, Dict.) — 22^o « Œil de rat. » (Ibid.) — 23^o « Œil rosti. » (Ibid.) — 24^o « Regarder d'un œil, » de mauvais œil. (Mod. et Rac. f. 219.) — 25^o « Voir de mauvais œil, » haïr. (Oud.) — 26^o « Voir de bon œil, » affectionner, faire bon accueil. (Ibid.) — 27^o « Monstrer l'œil, » avoir l'œil, prendre soin. (Percef. II, f. 42.) — 28^o « Tenir « l'œil. » (L'Am. ressusc. 414.) — 29^o « Voir à l'œil. » Nous disons aujourd'hui « voir au doigt et à l'œil. » (Cymbalum mundi, p. 64.) — 30^o « Avoir l'œil au « bois, » être sur ses gardes. (Contes d'Eutrap. 488.)

— 31^o « Avoir un œil aux bois, l'autre à la ville. » (Cotgr.) — « Avoir un œil aux champs, l'autre à la « ville. » (Apol. pour Herod. p. 649.) Être attentif à tout. — 32^o « Avoir un œil à la poïse, l'autre au « chal. » (Cotgr.) — 33^o « Plus bele ne virent nul « œil, » jamais on ne vit rien de plus beau. (Ms. 7615, t. II, f. 174.) — 34^o « Sont d'ancienne en l'œil « et haine des nobles estrangiers, » en butte depuis longtemps à leur haine. (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 111.) — 35^o « Soufflez moi dans l'œil, » cela se dit à un laquais qui revient de la cave pour savoir s'il n'a pas bu de vin. (Oudin.) — 36^o « L'œil du « maître engraisse le cheval. » (Oud. Cur. fr.) C'est-à-dire il faut prendre garde à ses affaires. — 37^o « L'œil du maître engraisse, et son champ, et « son cheval. » (Rech. de Pasq. l. VI, p. 453.) — 38^o « Loin de l'œil, loin du cœur, » on se refroidit pour quelqu'un qu'on ne voit plus. (Mém. de Villier. t. III, p. 10.) — 39^o « Ce que œil ne voit, au cuer ne « deult. » (Anc. Cont. de Bret. f. 77.) — 40^o « Qui « œil ne voit, cuer ne delt. » (Ms. S. G. f. 75.) — 41^o « Qui a œil voit au cuer ne deult » (Mod. f. 151.) — 42^o « A l'œil malade la lumiere nuit. » (Cotgr.) — 43^o « A cœur dolent, l'œil plure. » (Id.) — 44^o « Le « cœur ne veut doulour ce que l'œil ne peut voir. » (Id.) C'est la traduction de la maxime d'Ovide, *ignoti nulla cupido*. — 45^o « Nul ne sait ce qu'à l'œil luy « pend. » (Id.) — 46^o « Orgueil n'a pas bon œil. » (Id.) — 47^o « Qui n'a qu'un œil, bien le garde. » (Id.) — 48^o « Qui n'a c'un œil, bien le sert. » (Vatic. n^o 1490, f. 128.) — 49^o « Toute chose se vend au pris « de l'œil. » (Cotgr.) — 50^o « Qui desire le fruit à « pen d'occasion, il jecte l'œil. » (Percef. VI, f. 88.) — 51^o « Un seul œil a plus de credit que deux « oreilles n'ont d'audi. » (Loysel, Insl. Cout. II, p. 238.)

52^o On greve l'œil pour un petit d'ordure. (Songeur. 149.)

53^o L'en ne doit pas partout jugier de l'œil. (Desch. 304.)

Droit à tot le mont deffent
Que l'en se gart dou petit œil. (Ms. 7615, I, f. 111.)

Œillade. [« Depuis cela ilz s'entrejetterent force « œillades. » (Amyot, Sylla, 72.)]

Œillader. Lancer des œillades : « Cessez mes « yeux de la plus œillader. » (Des Acc. Bigarr. IV, p. 28.) — « En œilladant d'un regard comme louche. » (Noits de Strap. II, p. 31.)

Ceux que les astres favoris
Œilladent d'aspect favorable. (Jam. p. 59.)

Œillé. Susceptible de poli, en terme de lapidaire. (Monet.)

Œilles. [Œouilles : « Deus vus ad comandé sun « berzil à garder; El s'il est vostre œille vus « devez mener. » (Thom. de Cant. 29.)]

A l'abé Jehan parleras,
De ses œilles praigne cure. (Ms. 7218, f. 321.)

Si tornera à Dex à sa part,
Les œilles metre à destre;
Les maux tornera à senestre. (Ms. 7218, f. 114.)

Œilleter, v. S'épanouir. Froissart dit de la terre au printemps :

Car il samble, qui le regardé
Vestir, parer, et arroiier,
Qu'elle voeille au ciel gerroier ;
Car il n'est ne flours, ne foilleite
Qui ne se contoie, et oeillete.]

[Poës. f. 192.]

Oeilleton. Greffe. (Colgr.)

Oeillez, s. m. Lunettes :

... Recouvrons nostre veue
Par les oeillez.

[Desch. f. 388.]

Oeillicre. Ouverture pour les yeux : « Et doit
« avoir le visage tout couvert, et ara ou chapel
« n. *oillieres* par où celluy verra. » (Mod. 180.) —
« Et doit tousjours avoir l'ueit au bestes, et regard-
« der par les *oillieres* qui sont faites comme en un
« cheval à pertris. » (Ibid. f. 82.) — 2° [Dent canine :
« Les *oilleres* canines froessent les morceaux. »
(Paré, IV, 2.)]

Oeillois, s. m. Œil, certaine étendue de marais
salant. Dans un titre de la maison de Cramezel,
indiqué à la page 207 du Mercure de France, juin
1751, on lit qu'un Jehan de Cramezel transporta le
nombre de quelques « *oillois* de marois » à faire
sel aux religieux du couvent de Saint Yves de Gué-
rande, où les Cramezels ont droit de sépulture.

1. Oel. Egal ; on lit *oel* dans le symbole de Saint
Athanase, et *oelles* dans la Cout. de Norm. en vers,
f. 30. De là l'expression *oel au*, avec le : « Demain
« matin *oel au* di, Soient tuit armé et garni. » (Fabl.
Saint Germ. f. 134.)

2. Oel. [1° Œil : « Li rois, qui voit se mort à
« l'*oel*. » (Roi Guill. p. 150.) — 2° Point du jour :
« Par matinat à *oel* del jor. » (Partonop. v. 1950.)]

Oelte. [Huile : « *Oelte* d'olive. » (JJ. 179, p. 300,
an. 1448.)]

Oelles. Brebis (comp. *oelles*, oailles) :

Eucontre un grant trope d'*oelles*. (Ms. 7989², f. 210.)

Oelment. [Également : « Les amendes seront
« *oelment* communes de moy et dou prier de
« Bragny. » (Reg. du comté de Clermont, an. 1232.)]

Qui tout enclot et tous emprent
Et qui partout est *oelment*,
Et tout souslient, et tout gouverne. (Ms. 7218, f. 172.)

Oen. Cette année (voir OAN) :

En painne sont, et en ahan,
Autant fu mal, et pis *oen*. (Rou, p. 162.)

Oenchine. [Brasserie : « Cambe ou *oenchine* à
« brasser cervoise ou goudalle. » (Cart. 23 de Corbie,
an. 1428.) V. OECUMEX.]

Oenduit. [« L'entier amendement ou amendise,
« que on appelle ighehect ou *oenduit*, Monte la
« somme qui s'ensuit. » (JJ. 171, p. 242, an. 1420.)]

Oens, adv. Ce jour là, dans la journée. (Rymer,
t. 1, p. 13, an. 1256.)

Oeps. Profit, utilité, du latin *opus* : « Al *oeps* le
« roy livré. » (Carta magna, f. 45.)

Oerrée. Bord : « Met le poing, de quoy tu le
« tiens, près de l'*oerrée* du bachelin, et s'il vent
« saillir l'ourée, ou dedens l'eau, si le laisse aller. »
(Modus, fol. 118.)

1. Oes. Voir OEF, œuf.

2. Oes. [1° Besoin, utilité, du latin *opus* : « Ad
« *oes* seint Pere en enquist le chebage. » (Roland,
v. 373.) — « Sire il est bien droiz de vous marier à
« vostre *oes*. » (Mén. de Reims, § 233.)]

Se vous mieuz avec autrul,
Les plus hians morsius devant lui
Tornez, n'alez pas eslisant,
Ne le plus bel, ne le plus grant,
A vostre *oes*, n'est pas courtoisie. (Ms. 7218, f. 192.)

2° Ayantage : « Tout le profist que il prist pur le
« mariage soit restore as mis et as parentz la feme
« pur en prover al *oes* la femme. » (Britt. Loix
d'Angle. ch. 67, f. 169.) — 3° Plaisir :

Ja ne sauras si loing aler
Que tu puisses feme trover
Qui mielz soit à ton *oes* eslite. (Fabl. S. G. f. 21.)
Qu'est-ce donc que volez vendre ?
Sire, à vos *oes* la poez prendre. (Ms. 7645, II, f. 129.)
Si doi avoir grant joie en mon corage
S'ele me veul à son *oes* retenir. (Vatic. 1490, f. 13.)

Oesipe. Graisse. (Colgr.)

Oesle. Aite. (Marguerite de la Marg. p. 41.)

Oesles. Onailles : « Les *oesles* mist hors del
« toit. » (Vie de S^{te} Marie Egypt. Sorb. LXI, c. 19.)

Oeson. Trachée. (Oudin.)

Oest. Est. (Oudin.)

Oestre. Grosse mouche. (Colgr.)

Oet-à-moy. Sorte d'exclamation. « Que direz
« vous, ne comment porterez-vous ce meschef
« *oet-à-moy*, chief chevalier qu'est-il advenu ? »
(Percef. III, f. 145.)

Oether, s. m. L'air, le ciel.

De toutes parts ou vous jettez les yeux,
L'air se fait calme, et l'*Oether* gracieux. (Jam. p. 192.)

Œuf. [Les œufs, nourriture défendue pendant le
carême, étaient offerts et bénits à l'église, le ven-
dredi saint et le dimanche de Pâques. Ces œufs
bénits étaient teints en rouge ou en bleu, puis en-
voyés comme présent à des parents, à des amis.
On fait encore aux enfants et aux domestiques un
cadeau, dit œuf de Pâques ; ce sont de véritables
étrennes, puisqu'au moyen âge le jour de la Résur-
rection était le premier de l'année. La procession
des *œufs* se rattache aux mêmes usages : pendant
l'octave de Pâques, les écoliers, tes clercs, les
jeunes gens se réunissaient sur la place publique,
au son des sonnettes, au roulement des tambours ;
portant des étendards, des lances et des bâtons, ils
allaient chanter *laudes* à la porte de l'église, puis
qu'étaient par la ville les *œufs de Pâques*. Parfois
cette procession burlesque était reportée au jeudi
de la mi-carême. A la cour, le roi distribuait aux
courtisans des œufs peints et dorés, après la grand'
messe de Pâques ; cet usage, en vigueur au xviii^e
siècle, était connu des Sarrasins au xiii^e siècle :
« *Œuf* dur cuit de quatre jours ou de cinq, et pour
« honneur de nous, on les avait fait peindre par
« dehors de diverses couleurs. » (Joinv. § 376.) —
Il était dû à l'église du Mans, le jeudi de la semaine
sainte, un muids d'*œufs de Pâques*.]

Le trouve si mol et si nice
Qu'elle l'a rouillé comme un œuf. (Desch. f. 531.)

Allusion aux enfants qui font rouler leurs œufs de Pâques. — « Ils s'y attendoient comme à leurs œufs de Pasques. » (Cotgr.) — « Avoir ses œufs de Pasques à toute reste. » (Entrapel, p. 164.)

Expressions : 1° « Une belle chose est un œuf. » (Cotgr.) — 2° « Noire geline pond blanc œuf. » (Id.) — 3° « De mauvais corbeau, mauvais œuf. » (Id.) — 4° « Tel cuide avoir des œufs au feu qui n'a que les écailles. » (Id.) — 5° « Mieux vaut en paix un œuf, qu'en guerre un bœuf. » (Id.) — 6° « Un œuf n'est rien, deux font grand bien. trois c'est assez, quatre c'est trop, cinq c'est la mort. » (Id.) — 7° « Aujourd'hui un œuf en la main que deux poulets demain. » (Des Acc. p. 17.) — 8° « Par ainsy c fault que pour luy ces œufs frise. » (G. Cretin, p. 266.) — 9° « Faire de ses œufs poule. » (Cotgr.) — 10° « Couver un mauvais œuf. » (Id.) — 11° « Œuf « des philosophes, ou philosophique; » c'est un vaisseau fait en forme de cœur ou d'un œuf, qui a un tuyau en sa partie supérieure, et dont se servent les chimistes. (Cotgr.) — 12° « Quitter un bœuf pour « prendre un œuf. » (Cotgr.) — 13° « Il n'y fera rien « non plus que le coq sur les œufs. » (Id.) — « Se « ressembler comme des œufs. » (Ess. de Mont. III, p. 507.) Nous disons comme deux gouttes d'eau. — 14° « Peter des œufs de fourmis. » (Des Acc. Bigarr. p. 38.) — 15° « Elle est sur ses œufs. » (Oud. Cur. fr.) — « Elle pond sur ses œufs. » (Id.) elle est à son aise, elle a des commodités. — 16° « Elle sent « déjà ses œufs » (Ibid.) elle a déjà du ressentiment. — 17° « Il est fait comme quatre œufs, » mal fait. (Ibid.) — 18° « Il est plein comme un œuf, » ivre. (Ibid.) — 19° « Il ne sauroit pas tourner un « œuf, » il est ignorant. (Ibid.) — 20° « Elle passeroit « sur des œufs sans les casser, » elle marche fort légèrement. (Ibid.) — 21° « Deus coupes d'œufs « d'otrice, couverclées, essises sur piez d'argent « esmaillez, et les couvercles esmaillez, poissent « vi. mares, v. onces. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.) — On prenoit ces œufs d'autruche pour des œufs de griffons : « Item .i. œuf de griffons « garnis d'argent, od pié et couvercle. » (Invent. d'Edouard III, an. 1338.) — 22° « Lesquels com- « paignons disans qu'ilz vouloient jouer à l'œuf « ... l'un d'eux eust pris un œuf et l'eust mis emmy « la sale où ilz estoient pour y jouer. » (J. 167, p. 236, an. 1443.)

Œuilage. [Action de remplir un tonneau jusqu'à la bonde, jusqu'à l'œil : « Que nulz laverniers « soit si hardis qu'il acateche vin de buffet, pour « faire œuilage ne remplage, ou autrement. » (Liv. rouge d'Abbeville, sect. 6.)]

Œul. Œil : « Sont esbloys des œuls. » (Desch. f. 286.) — « Feu et flambe li sault par les .ii. œuls. » (Id. f. 235.)

Œuvre. Œuvre : « Je ne les mets de n'en à œuvre. » (Ms. 7218, fol. 250.) — « Je les mets au nombre de ceux dont on n'a cure. — [« Ne soi puient lever « por pies œuvres faire à lur proïmes. » (Job, 471.)]

Œvrer. [Agir : « Dou cherf qui estrangement

« œuvre Car il mangue la coulœuvre. » (Besl. dans Du Gange, sous *Œvrere*.)]

Œvrir. Ouvrir :

Crestientez torne à declin...
Paradis clot, et enfer œuvre. (Ms. 7218, f. 93.)

Oeus, s. m. Plaisir, gré, volonté [compar. Oes] :
Mex l'amerioie à mon œus la moitié (Vat. 1522, f. 162.)

Quant hewe tems vit, et bon vent ot
En Danemarke trespassa,
La terre à son œus convoita. (Brut, f. 75.)

A son œus fist faire une tour
Ou il estoit, et nuit, et jour. (Ibid. f. 103.)

Œustieux, s. m. Outils.

... Cil qui bien servir bée
Amours; cuer humiliant
Doit avoir, sage, et celant,
Sans outrage, et sans mesdis;
Par ce doit estre conquis
Cuer d'omme; amours et Diex
Sont conquis par tiex œustieux. (Vat. n° 1522, f. 154.)

Œustil-ille. [Outils : « Et si ne soit tisserans
« nus si hardis qui venge l'œustille à home de
« forain pour porter hors de ceste vile. » (Tailliar, Recueil, p. 428.) — « Ne harnas, ne œustil, ne « beste. » (Id. p. 425.)]

Œuvance, s. f. Œufs de poisson.

Comme l'on fend des œuvances de poisson,
Avec un fil, pour confire en saumure. (Jan. p. 116.)

Œuvre. [1° Ouvrage à l'aiguille : « Certain
« treuvent ouvrant d'œuvre très fine et vraie. » (Berle, c. 58.) — « Quant ot veü lor œuvre, si dist :
« Je vous ferai une œuvre, s'il vous plait que vous
« aprendrai. » (Id. c. 57.) — « Je, Philippe, fis une
« piece d'œuvre à l'aiguille, la non pareille que
« jamais on avoit vue : c'est assavoir que ce fut
« ung draps taillié et cousu ensemble, auquel draps
« y avoit plus de .xiii. mil pieces de draps mises et
« jointtes ensemble toutes de biais et à laine, et
« sembloit à le veoir qu'il fut peint tant estoit
« justement fait. » (Mém. de Philippe de Vigneulles, an. 1507.) — 2° Œuvre : « On ne connoist les faulx
« par lor fausse raison : La fauseté de l'homme à
« l'œuvre connoist on. » (Duguescl. v. 10943.) —
« Pour ce que jour de dimanche est jour solempne,
« et doit on cesser de toutes œuvres mondaines, »
« (Ordonn. V, f. 606.) — 3° Pratiques de sorcellerie :
« Œuvre de nigremance. » (Fl. et Blanch. v. 822.)
— 4° Mesure pour les grains : « La septerées de
« terre à fèves, ou à froment, se assit par une
« œuvre, ou emine de froment. » (N. C. G. II, 228.)
— 5° En terme de loi, œuvre signifie tout « acte
judiciaire, » comme contrats et autres ; toute œuvre,
tout ouvrage fait selon la loi. « Pour chascun trans-
« port, et œuvres des loix faites par devant la cour
« souveraine, quarante patards. » (N. C. G. II, 865.)
— « Aux commis, et deputes de la ditte cour, pour
« dresser enqueste, ou faire œuvres de loix, hors
« la ville de Bouillon, seront taxée, pour chascune
« journée en vocation, à chascun trois florins. »
« (Ibid. p. 866.) — « Les dits enfans, et neveux sont
« saisis des parties à eux assignées en les relevant,
« sans autre œuvre de loy, ou lization. » (Ibid.)

p. 975.) — Laurière dit que dans la coutume de Hainaut, on appelle « œuvre de loi les solemnitez « de desheritation, et adhesion qui se pratiquent « dans les alienations. » — 6^o On trouve aussi « menaces ou œuvres de fait, » pour menaces ou voies de fait. (N. C. G. t. II, p. 153.) — 7^o Amende : « Les recut moyennant quelque appointement « d'œuvre pecunielle. » (Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 122.) — 8^o Œuvre de chair :

Se ma laideur m'est ennemie,
L'œuvre me fait avoir amie. (Desch. f. 460.)

9^o Exécution : « Ceste temptation fut mise à « œuvres. » (Percef. II, f. 43.) — « Qui ces poins à « œuvre mettra. » (Desch. f. 506.)

Expressions : 1^o « Tel autheur, tel œuvre. » (Cotgr.) — 2^o « Il n'est œuvre que d'ouvriers. » (Id.) — 3^o « Le cœur fait l'œuvre, non pas les grands « jours. » (Id.) — 4^o « Qui a royaulme à gouverner « n'a pas œuvre laissée » (Percef. t. IV, fol. 12), ne restera pas dans l'inaction.

5^o Nobles sont veuz aux vertueuses œuvres. (Mar. p. 12.)

6^o « Maître Gonin ny feroit pas œuvre. » (Oudin.)

7^o « Maître monche ny feroit pas œuvre. » (Id.)

8^o « Bois d'œuvre, » bois de moule. (Oudin.) —

9^o « Œuvre blanche, » magie blanche. (Cotgrave.) —

10^o « Mestier de grant draperie et d'œuvre pleine. » (Ord. II, p. 398.) —

11^o « Mestier d'œuvre rayée. » (Ibid. et p. 396.) —

12^o « Œuvre de singe. » (Cotgr.) —

13^o « Maître des œuvres, » maître charpentier, architecte. (Id.) —

14^o « Maître des basses œuvres, » vidangeur. (Id.) —

15^o « Maître des hautes œuvres, » bourreau. (Id.) —

16^o « Mortes œuvres, » parties d'un vaisseau hors de l'eau. (Ibid.) —

17^o « Tout « avant œuvre, » avant toute chose. (Hist. de J. Boucic. p. 151.) —

18^o « Mettre toutes pierres en « œuvre. » (Cotgr.) —

19^o « Et sont en une custode « d'œuvre de nonnain. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 333.) Voir NONNAIN.]

Œuvrer. Ouvrer : « Mal œuvre qui ne s'ad-
« vance. » (Percefor. I, p. 34.) — « Celuy qui des
« deux sens œuvre. » (Gace de la Bigne, fol. 140.)

« Quand d'achapter et de vendre tu œuvres. » (J. Marot, p. 124.)

Œuvrir. [Ouvrir : « Ce que il ne peuent man-
« gier jetent en un sac de cuir ; et quant il ont fain,
« si aurent le sac, et mangent touz jours la plus
« vieille devant. » (Joinv. § 489.)]

Of. Ouf, cri d'étonnement. (Rob. Est.)

Offecine. [Atelier : « Et destruisirent biaucop
« des offecines et mansions de l'abeie. » (Froiss. t. II, f. 281.)]

« . . . Quant il eurent disné,
« As offecines sont alé,
« El capire entrent en avant. (Ms. 7989², f. 47.)

« Et li polains salt ez cuisines,
« Despacent, vases, offecines,
« Ses escueles, ses mortiers. (Fabl. ms. p. 94.)

Offenser. [Offenser : « Sans entencion d'au-
« cune personne vouloir offenser par voye de fail
« ou autrement. » (J. 169, p. 407, an. 1416.) —

« Guerres, dissentions et discors, dont Diens est
« vni. »

« offendus. » (Froiss. VI, 301.)] — « Nous conside-
« rons, et reconnoissons que nous avons offendu
« monseigneur Melibée oultre mesure, et plus que
« nous ne pourrions amender. » (Le Chev. de la Tour,
Instr. à ses fils, f. 84.)

Par pechié mortel,
Eussiez Dieu, vostre createur,
Offendu. (Desch. f. 559.)

2^o [Contrevenir : « Pour ce qu'aucunes personnes,
« marchans ou autres, pourroient offendre ou mes-
« prendre contre la nature et la condition des
« articles dessusdiz. » (Ord. III, p. 586, an. 1362.)]

Offense, s. f. Dans les Ord. t. V, p. 193, il est
parlé de la vacance d'une charge « par mort, ou par
« offense. » L'éditeur l'explique par « delict, » c'est-
à-dire confiscation pour crime.

Offensement, s. m. Action d'offenser. (Cotgr.)

Offenser. [« Je ne veux point maintenant
« curieusement examiner ni balancer le droit et le
« tort de ceux qui remuent les armes, à fin de
« n'offenser personne. » (Lanoue, 343.)]

Offensible, adj. m. Qu'on peut offenser, qui
s'offense aisément. (Cotgr.)

Offension, s. f. Offense : « Ceste humilité est
« humilité faicte, et non vraye, mais est faulce ;
« elle desire de avoir de ceste offension les louben-
« ges des hommes. » (Hist. de la Tois. d'or, II,
fol. 65.)

Offerande. Offrande :

Gardés que ne ressamblés pas
Vilain qui va à offerande. (Ms. 7218, f. 299.)

Et si portez vostre offerande
Que dex amierment vos rande. (Ms. 7615, II, f. 150.)

1. Offerte. Sorte de fête : « Fete, et procession qui
« aussitots se fit, laquelle ils apelloient en la dite
« ville une offerte que faisoit ce jour là le quartier
« d'une des portes de la dite ville, car chacune des
« portes d'icelles en fait tous les ans autant à sou
« tour. » (Math. de Couci, Charles VII, p. 718.)

2. Offerte. Offrande :

Quant il li firent telle offerte.
Godefroi de Paris. Chr. mét. p. 27.

Offertoire. [« Toute la messe durant jusques à
« l'offertoire. » (Froiss. Buchon, II, II, 217.)]

Office, s. m. et f. 1^o [Fonction publique, magis-
trature : « Or vacqua la connestablie de France,
« Jaquell' est une moult belle et grande office. »
(Froiss. XVI, 64.) — « Il avoient gens de tous offices
« amenes aveoch yaus. » (Id. VIII, p. 303.) — « Le
« magistrat et l'office descouvrent l'homme. » (Rabel,
t. III, p. 95.) — « Or vous dirons comment le loutre
« et le regnart vouldroient avoir office royal. » (Mod. f. 51.) — 2^o Officiers : « Draps d'office, ensei-
« gnes d'office. » (Bout. Som. rur. p. 814.)

Prenés gardes sus vos offices
Comment ilz sont plains de maléfices ;
Car ilz ne font nul droit à gent,
Qui ne donnent or ou argent. (Mod. f. 332.)

3^o [Droits attachés à un office : « Li baillies, de

« s'office, pot bien debouter l'avocat, qu'il ne soit « ois en avocation devant lui. » (Beaum. V, 15.) — Par suite, droits du roi, du suzerain : « Les supplians « et plusieurs autres nobles ont usé de office de « *mageste* et bouté les feux es maisons et es villes « d'icelles communes et plat pays. » (JJ. 86, p. 142, an. 1358.) — « Causes, procureurs d'office. » (Laur.) — 4° [Officialité, tribunal de l'official : « Lequel « Nicolas dist à icellui Henry, que se il ne chastioit « sa femme, il le mettroit à l'office, qui est à enten- « dre à la court de l'eglise. » JJ. 172, p. 425, an. 1423.] — 5° « Les sept offices. » (Mém. de Sully, II, 221.) [C'étaient le gobelet, la cuisine-bouche, la panneterie-commun, l'échansonnerie-commun, la cuisine-commun, la fruiterie, la fourrière. Les officiers de ces sept offices avaient le droit de servir l'épée au côté.] — 6° Local où se réunissaient les officiers précédemment énumérés : « Avoient été receuz, es chambres, salles, cuisines, « despenses, boutilleries, et autres offices, et lieux « de noz diz seigneurs. » (Confess. de Vourdreton, Tres. des Chart. layette 5 de Nav. pièce 41, p. 7.) — 7° Endroit où le vin se distribuait. (Besch. poés. f. 301.) — 8° [Service divin : « Avant la consecration, « le roi fit là devant l'autel tous les jeunes cheva- « liers nouveaux ; et en après fit on l'office de la « messe. » (Froiss. Buchon, II, II, 71.)]

1. Official — aus. [1° Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : « Et pour ce furent mandez « li doien de Paris et l'official. » (Pièces sur Charles VI, I, 358.) — « Si comme si li officiaus de « Biavès fet semone aucun qui est de l'évesque de « de Soissons. » (Beaum. II, p. 28.)] — « Que noz « baillifz, seneschaulz, conseilliers, et présidents de « nos dictes cours de l'eschiquier, et autres nos « officiers, et justiciers ne pourront estre conseil- « liers pensionnaires, *officiaux*, ou vicaires « generaux d'aucun prelat, ou seigneur temporel. » (A la suite de l'anc. Cout. de Norm. f. 36.)

Ferri, nos officiaus
Soiez, si nous jugerés. (Va. 1529, f. 155.)

2° [Officier : « Et jureront et promettront que se « il saivent souz aus nul official, serjant ou prevost « qui soient desloial, rapineur, usurier. » (Joinv. § 699.)]

Et à touz officiaus jor
Donné a, sans plus de sejour,
De conter, et de rendre conte. (Ms. 8612, f. 86.)

2. Official, s. m. Urinal : « Vient de ce qu'à qui « en a besoin ce vaisseau est *officieux* et rend « service. » (Rab. I, p. 54.)

1. Officier. [Livre d'égglise contenant les offices : « Dedit conventui .ii. psalterios et .i. librum qui « vocatur *officier*. » (D. C. sous *Officiarium*.)]

2. Officier. 1° Exercer son office : « Le roy d'ar- « mes ou herault qui *officiera* celuy jour. » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 63.) — [« Tous autres « officiers servans et officiaus continuellement en « nos dites receptes. » (Mém. D. Ch. des Comptes, an. 1367, f. 92.)] — 2° Exploiter, en parlant d'un

sergent : « Ne souffrez que ils sargentent ne *officier* « d'oresnavant. » (Ord. II, 131.) — [« Icellui sup- « pliant respondit audit sergent qu'il n'estoit pas « heure de *officier*, pour ce qu'il estoit nuyt. » (JJ. 197, p. 436, an. 1471.) — 3° Célébrer l'office divin : « Monsieur le curé, je ne sais pas où vous « avez apprins à *officier*. » (Despér. 35° conte.)]

3. Officier. [1° Grands officiers de la couronne : « Nos officiers fiesvés, qui ont aucune juridiction « ou cognoissance de cause en nostre dite ville de « Paris, comme le connestable, chamberier, le « pannetier et le bouteiller de France et autres « officiers fiesvez. » (Mém. E de la Ch. des Comptes, f. 73, an. 1382.)] — 2° Sergent : « Lorsque l'*officier* « a arresté quelqu'un, il est obligé de le garder en « telle maniere, soit en le mettant en prison, ou « autrement, qu'il ne luy eschappe point. » (N. C. G. p. 783.) — « L'*officier* est tenu, après la sommation, « ainsi qu'il est dit cy dessus, d'enlever les dits « effets, et les vendre à l'enchere. » (Ibid. p. 680.) — 3° Magistrat, juge : « A quel jour de plaidis seront « tenus les escoutel, aman et officiers de tenir « deux billets prêts des parties adjournez. » (N. C. G. I, p. 303.) — « Et incontinent informer du cas « advenu pour, à la conjure de l'*officier*, estre « administré droil, sur l'advenu du dit cas et corps « mort. » (Ibid. p. 302.) — 4° Héraut : « Furent par « les officiers d'armes signifiés grands seigneurs, « capitaines et nobles hommes, à ce qu'un chacun « d'eux se missent, selon leurs estats bien en point. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 591.) — 5° [Domestique : « N'y ara si petit varlet ne *officier*, « Qu'à trois chevaux ne puist en France repaier. » (Cuvellier, v. 17202.)] — 6° *Officiers* de l'hôtel, « domestiques, et commensaux qui ont bouche en « cour ou gages, et sont couchez en l'estal de la « maison du roy, de la reine, des princes, fils et « filles de France, et qui ont plusieurs privileges et « exemptions. » (Laur.)

Expressions : 1° « Officier des haultes œuvres, » le bourreau. (N. C. G. I, p. 332.) — 2° « Officier de « la courtte espée, *officier* du port au foie » (Oudin), coupeur de bourses. — 3° « Officier de la Samari- « taine » (Ibid.), maquereau. — 4° « Que je sois « *officier* au moins d'un moulin. » (Colgr.)

Officieuxment, adv. Gracieusement : « Luy « les saluoft assez *officieuxment*. » (Des Acc. Escr. Dij. p. 33.)

Officine. [Atelier, laboratoire, chambre, au pro- pre et au figuré : « Et leur delivra cambres et « officines. » (Froiss. IV, 38.)] — « Si me fut advis « que tout mon corps estoit aussi cler comme crys- « tal, car je voye par dedans moy toutes les « officines, ainsi que nature les avoit ordonnées. » (Percef. V, f. 46.) — « Il print à regarder la grant « richesse du temple, et les subtilz ouvrages et « puissans, qui estoient en toutes les officines de « leans. » (Ibid. II, f. 95.)

Offisiaus, adj. m. Officieux :

Me sanle bien *offisiaus*. (Poët. av. 1300, IV, f. 1300.)

Offlez, *adj. m.* Enflé, bouffi :

Venus li est à l'encontre
Dolans, et tout *offlez*, plains d'ire. [*Ms. 7615, I, f. 119.*]

Offrande—ende. [1° Don offert aux églises :
« Mult grantz *offrendes* metent par cez musters. »
(*Rol. v. 3681.*)] — 2° Aumône :

Lasse! donnez moi une *offrande*
En l'honneur de la Vierge Marie. [*Desch. f. 334.*]

« Adressez hardiment ailleurs vos *offrandes*, je
« suis à un autre saint vouée. » (Dialog. de Tahir.
p. 25.) — 3° [Présents faits par le roi et la reine, à
Pâques, à l'Assomption et à Noël : « Draps d'or et
« de soie à faire *offrandes*, pour le roy N. D. S., pour
« madame la royne et monseigneur le duc de Thou-
« raine, et bailliés et delivrés à leurs gens et
« officiers. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 178.) —
4° Ce qu'on donne au prêtre qui officie et vous fait
baiser la patène (voir sous *ORFRAU* 4°); par suite, au
figuré : « Durant le temps que Girard servoit et estoit
« present, ils ne se montroient ne apparoient,
« sachant de vrai qu'il alloit devant eux à l'*offrande*. »
(Louis XI, 26° Nouv.), il avail le pas sur eux; il étoit
le mieux venu de la belle.]] — 5° Coups : « Deschar-
« gent mainte dure *offrande*. » (G. Guiart. f. 129.)

Offrant. [« Et se bailloient les églises au plus
« *offrant* et dernier encherisseur. » (Juven. des
Ursins, Charles VI, an. 1414.)]

Offre. [1° Action d'offrir, chose offerte : « Mais
« les *offres* le rei n'a li dunkes pas pris. » (Thom.
de Cantorb. 97.) — « Mais ceste honneur et cesle *offre*
« que vous me faites, ne penrai-je pas. » (Joiny.
§ 168.)]

Un bel *offre* a rien de vent. [*Vat. no 1490, f. 142.*]

2° Enchères :

Et saisissent, sans i mettre *offres*,
Armes, deniers, males, et coffres. [*Guiart, f. 134.*]

« *Offres* se font verbalement, ou par escrit; verba-
« lement, à l'audience, ou en présence de temoins; «
« à l'audience pour quelque somme que ce soit: en
« présence de temoins, pour cent livres, et au des-
« sous, à cause que les offres contiennent une
« obligation, et que la preuve par temoins n'est
« réunie au dessous de cent livres. » (Dict. du Dr.
fr.) — « *Offres par escrit*; elles se font par un acte
« signé de celui qui le fait, ou de son procureur
« fondé de procuration speciale, signifiée à la partie
« adverse. » (Ibid.) — « *Offres recelles*; ce sont celles
« qui se font à deniers decouverts, comme quand
« on veut arreter le cours d'une rente, ou de quel-
« ques interels. Auquel cas meme, si la partie
« adverse refuse d'accepter, il est necessaire de
« faire ordonner en justice que la somme sera
« actuellement consignée. » (Ibid.) — 3° Coups (voir
OFFRANDE):

Si dures *offres* s'entre rendent,
Que plusieurs en leur sanc se moillent. [*G. Guiart, 315.*]

Offreur, *s. m.* Celui qui offre, en parlant des
monnoies prohibées : « Bailleur ou *offreur* perdra
« la monnoye, et le preneur payera autant d'amende
« comme la monnoye vaudra. » (Ord. II, p. 265.)

Offrir. [1° Présenter : « Je lo endroit moi que

« nous envoions à la pape, et li *offrons* un si grant
« tresor que nous l'en avulons tout. » (Mén. de
Reims, § 228.)] — « Il n'a soig d'*offrir* droiture. »
(*Ms. 7989*, f. 62.)

Chiens, et oyseaux le promettra;
En ta bonnerté, le sera
Compains, sulgez, obeissens,
Il l'*offerra* milliers, et cens. [*Desch. f. 487.*]

2° Faire vœu : « S'*offrit* à Nostre Dame. » (Froiss.
l. III, p. 318.) — 3° Faire des représentations : « Li
« devez *offrir* et monstrier l'estoit par loisir. » (*Ms.*
7615, l. f. 110.) — 4° Aller à l'offrande : « Comment,
« après la maniere d'*offrir*, et après la paix pran-
« dre, il faut faire les honneurs au parlier du
« moustier. » (*Desch. f. 512.*)

Que chascun jour doit messe oïr,
S'il a de quoi, si doit *offrir*;
Car moult est bien l'*offrande* assise,
Qui à la table Dieu est mise. [*Ms. 7218, f. 153.*]

5° Avoir le pie, le prendre sur quelqu'un, comme
à l'offrande :

Passiez ; — non feray ; — or avant :
Cartes si ferez, ma cousine ; —
Non feray ; — huezhe no voisine,
Qu'elle doit mieulx devant *offrir*. [*Desch. f. 512.*]

Appartient il c'uns chetis voist
Offrir, ne qu'il sée à la table,
Au dessus d'un homme honorable. [*Ibid. f. 556.*]

Par son outrecroissance estrive,
Et vent l'*offrir* devant un saige,
Ou ung homme de hault parage. [*Ibid. col. 4.*]

6° *Offrir* au proisme. « ... « Anciennement,
« lorsqu'on achettoit un heritage propre au ven-
« deur, et qu'on vouloit s'en assurer d'abord la
« propriété, l'usage estoit de faire offrir par le ven-
« deur l'heritage pour le mesme prix à ses plus
« proches parents, et si les parens ne le prenoient
« pas à cette condition, l'alienation estoit bonne, et
« ils ne pouvoient plus la contester... mais si l'*offre*
« n'avoit pas été faite, le plus proche parent du
« vendeur pouvoit retirer la chose vendue, dans
« l'année, et le jour, avant la saisine acquise par
« l'acheteur. » (Laur.) — 7° En parlant de la paix
que Charlemagne fit avec les Danois, parmi ceux
qui la signèrent, « furent les plus nobles de leurs
« gens, *offers* par leur nom, Tardville, Ubastran, »
c'est-à-dire dont le nom étoit. (Chron. Saint Den. I,
f. 122.)

Offrisié. Orné d'orfroi :

Comment qu'il soient *offrisié*,
Rûchement paré, et vesli. [*Froiss. Poës. p. 402.*]

Les dames furent *offrisiées*. [*Id. p. 16.*]

Offroi, *y.* [Orfroi : « Item dudit Regnault li-
« vrer à ladille Marguerite pour ledit mariage une
« bonne robe longue d'escarlate bien fourrée, un
« bon chaperon selon la robe, une pelisse de gris
« ensuivant une bonne sainture, une bourse, un
« constel, un espinglier, un chappel, un *offroy*. »
(JJ. 126, p. 109, an. 1383.)] — « Un chaperon de
« brunette noire, à ung *offrois* d'or. » (Chron. de
S. Den. t. II, f. 244.)

Offroier, *v.* Effrayer :

Quant je vi qu'ele s'*offroie*. [*P. av. 1300, II, p. 674.*]

Offuscation, s. f. Action d'offusquer. (Oudin.)

Offusquer. [Obscurcir : « Et y avoit si grant « fison de traict, que l'air ou le jour en estoit « offusqué. » (Juv. des Urs. Charles VI, an. 1380.)]

Oïrorie. [« Le suppliant monta par une fenestre ou sellier sur l'ofrorie dudit hostel, et par icelle trouva moyen et de fait entra par une fenestre en une chambre. » (Jl. 195, page 1079, an. 1474.)]

Ogier, s. m. Nom d'un des 12 pairs de Charlemagne, fameux dans nos anciens romans ; il est entré dans cette façon de parler, « chanter d'ogier » pour chanter victoire :

... Tantost tourne en fuie,
Sanz ce qu'il ot chanté d'Ogier. (G. Guiart, f. 41.)

N'i canterent mie d'Ogier
Li Englois, en bevant cervoise. (Mousk. p. 848.)

Ogife, **Ogive**. [Arc en diagonale augmentant la force d'une voûte et de son arête : « La diite « chapelle est volue de trois croisiées d'ogive. » (Compte de la construction d'une chapelle chez les Celestins de la forêt de Compiègne, dans l'ancien bulletin du comité des Arts, t. I, p. 48.) — « Sont « lesdites ogifes (de la tour d'Aubette à Rouen) « chanfrainées ; et à en laditte voulte quatre bran- « ches d'ogives. » (J. Quicherat, Rev. archéol. VII, p. 68.) — C'est un contre-sens que d'appeler ogivales les fenêtres qui sont amorties en arc brisé, en tiers point. L'arc ogif doit passer par trois points non en ligne droite, les sommets de deux piliers opposés et l'arête de la voûte : c'est donc un arc de cercle. *Ogif* a été fait sur le latin *augivus*, qui augmente la force. On lit d'ailleurs dans Nicolas de Brai, au sens d'appui : « Catholicae fidei validus « defensor et ogis. » (D. C.)]

1. Ogre. Hongrois. (Borel.)

2. Ogre. [Orgue : « Comme devotement il fit « chanter la messe et solempnement glorieuses « vespres et matines et tout le service à chant et à « déchant, à ogre et à treble. » (Ann. de S. Louis, p. 223.) — « Moulit oissiez ogres sonner. » (Brut, ms. Bomb. f. 79.)]

Ohi. Exclamation :

Ohi, comme digne memoire,
Retenours de ceste victoire. (S^{ic} Kater. 60, c. 11.)

Oir ne pueent, ne parler,
Veir, ne sentir, ne parler,
Ohi ! com vaillans Dex a chi. (Ibid. col. 9.)

Ohié, adj. m. « Un homme *ohié* de son corps, « homo corpore affecto, male affectus. (Rob. Est.)

Ohue. [Oûie : « Il convenoit avoir pour un fail « prouver trois bons tesmoins non reprochables, ou « au mains deux deposans de certaine science « d'icelli fait de vehue, scehue et de *ohue*. » (Jl. 124, p. 143, an. 1383.)]

1. Oi. Oui : « Et fi oi. » (Ms. 7615, t. I, f. 69.)

2. Oi. [Aujourd'hui : « Oi n'en perdrat France « dulce sun los. » (Rol. v. 1210.)]

3. Oï. [Prés. ind. d'*avoïr*, 1^{re} pers. sing. : « Unkes n'en oi pour là u tu fus. » (Rol. v. 2046.)]

4. Oï. [Ind. et parf. de *oïr*, entendre : « Ne l'oï « dire ne jo mie ne l' sai. » (Rol., v. 1386.) — « Jo « oï le corn Rollant. » (Id. v. 1768.)]

Oïance. [1^{re} Audience, public : « Et en oïance, « fu devisé que il en iroient outremere. » (Villehard. § 30.) Comparez Partonopex, v. 1996. — 2^o Rente payée après proclamation publique : « Et est issi « que chascun de ceus qui est des oïances doit « .x. den. le jor des oïances et a une piece de char « cuite de requeñeissance, qui vaut .ii. den. ou « .iii. den. ; et à tant il est quite des coutumes et « des tonlés, que il ne doive riens de riens, que il « achatent ou vendent. Si aucun veut entrer ès « oïances, il covient que il en chevisse aux rentiers « le roi ou aus tonlaïers l'evesque. » (Registre de la Ch. des Comptes de Blois, XIV^e s.)]

Oïet, nombre. Huit :

Oïet cenx, et soissante siz ans ot trespassez,
Puisque Deus de la Virge en Belleme fu nez. (Rou, p. 30.)
Oïet anz avoit Robert vesou. (Ibid. p. 223.)

Oïetive. [Droit de percevoir la huitième gerbe : « Mestre Gace de Launay chanoine de Chartres « disant soi avoir une oïetive en disme en la dis- « merie de Vi, ou diocese de Chartres. » (Cart. de S. Pere de Chartres, an. 1228.)]

Oïetouvre. [Octobre, au Cart. de Bussière, p. 12, ch. 15, an. 1275.]

Oïdive. 1^o Oisiveté :

Oïdive atraît mauvaistie,
Et maint homme à apprécie :
Oïdive maint homme en paressee,
Oïdive amenuise proñesse,
Oïdive esmuet les leschères,
Oïdive esmuet les drachies ;
Par long repos, et par oïdive
Est jouvence tost entensive
Aus dez, à deduit, et aux tables. (Brut, f. 81.)

« N'i ferî pas en oïdive. » (G. Guiart, fol. 83.) —
« N'i furent pas mis par oïdive. » (Id. fol. 64.) —
2^o Oisif :

L'enperreiz n'ert pas oïdive,
Ainz ert de soe part poussive. (Ms. S. G. f. 155.)

Oïdive, v. Paresser :

Ribaüs qui volentiers oïdivent,
Par coustume d'antiquité,
Queurent aux murs de la cité
Entalentez de biens ravir. (G. Guiart, f. 28.)

Oïdme. [Huitième : « L'oïdme est de Bruise, la « noefme d'Esclavers. » (Rol. v. 3245.)]

1. Oïe. [Oui : « Oïe, che dist la dame, n'en dites « mais, kacle. » (Aiol, v. 9680.)]

As tu dit que le pel est tail ?
Oïe, je l'ai dit voirement. (Ms. 7092, f. 212.)

2. Oïe. [1^o Sens de l'oûie : « L'oïe pert e la veue « lute. » (Rol. v. 2012.)]

Deduit vient plus de regart,
Que oïe. (Modus, f. 151.)

2^o Oreille : « Li uns le fiert delez l'oïe. » (Ms. 7218, fol. 140.) — 3^o [Son perçu : « De l' corn qu'il « tient l'oïe en est mult grant. » (Rol. v. 1765.) —
« Li rois l'oïe du chien pert. » (Partonop. f. 126.)]

3. Oïe. [Oiseau : « Lors donc veissiez ribauz et

• garçons à pié et à cheval esandre par ce Bia-
 • voisin, et penre bues et vaches et porciaus et bre-
 • biz et oïes et chapous et gelines et chevaux à char-
 • rue et paisanz, et ameneir en l'ost derriere. »
 (Mén. de Reims, § 94.)

Oignement. [1^o Parfum : « Quatre paelles
 • petites à queue, pour oignemens. » (N. Comptes
 de l'Arg., p. 85.) — « C'est l'oignement de divers
 • odeurs salutaires. » (Hist. de la Toison d'Or, II,
 f. 20.) — 2^o Onguent, remède :

Con par put or cist oignement. (Ms. 7996, p. 43.)

Contre fort mal, fort oignement. (Id. p. 46.)

Un oignement avoit illoques.

De vis argent, et de vies oint. (Ms. 7989², f. 239.)

Oignemens à garir de goutes. (Ms. S. G. f. 43.)

• Fais oignement de graisse de geline, huile rosat,
 • cire neuve. » (Fouill. Fauc. f. 84.)

Oigni, adj. m. Uni :

Q'umilitez, sanz nul si, fait sembler,

Quant amors s'en vuet mesler.

Chascun oigni. (P. av. 1300, t. I, p. 350.)

Oignon. [« Et toute autre maniere de fruit crut
 • eu regne de France, aus, oignons et toute autre
 • maniere d'aigrun. » (Liv. des Mét. p. 32.)]

Expressions : 1^o « Oignon de bois, oignon de
 • chien, oignon fendu, oignon de mer, oignon du
 • pied. » (Colgrave.) — 2^o « Oignon selit » (Oudin),
 échalotte. — 3^o « Oignons de Corbueil. » Ils étoient
 passés en proverbe et étoient regardés comme les
 meilleurs. (Poës. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1653.) —
 4^o « Croitre comme les oignons, » tout en grosseur,
 tout en ventre. (Oudin.) — 5^o « Il y a de l'oignon, »
 quelque mal caché, quelque chose qui ne parait
 pas. (Id.) — 6^o « Etre en rang d'oignon, » cette façon
 de parler vient d'Artus de la Fontaine Solare, baron
 d'Ognon, grand maître des cérémonies sous Charles
 IX, aux états de Blois en 1577. (Le Merc. de juin
 1698, p. 122.) — 7^o « Se mettre en rang d'oignon, et
 • ne valoir un eschalotte. » (Colgr.) — 8^o « Après
 • Pasques et rogations, fy de prestre et d'oignon. »
 (Colgrave.) On n'a plus besoin de se confesser ni de
 faire maigre. — 9^o « Si tu le trouves sans chapon,
 • sois content de pain et d'oignon. » (Id.)

Oignonez, s. m. Petits oignons :

Qui donc veist cez oignonez,

Et pois à l'huile, et pois pilez.

(Ms. S. G. f. 92.)

Oignonnade, s. f. Sauce à l'oignon : « Couste-
 • llette de pore à l'oignonnade. » (Rab. IV, p. 250.)

Oignonnées, s. f. Ragoûts aus oignons. (Voy.
 ms. S. G. Bataille de Quaresme, f. 92.)

Oignonnette. [Graine d'oignon : « Gerart
 • Couet print un sac garni de livre et demie de
 • semence d'oignonnette. » (JJ. 155, page 454,
 an. 1400.)]

1. OIL. [Oui : « L'aveir Carlung est il apareilliez ?
 • E cil respunt : Oil, sire, assez bien. » (Rol. v. 644.)
 — « Done est il mors ? Certes oil. » (Ms. Fabl. 83.)]

2. OIL. [Yeux : « Tant ad seiniet, il oil li sunt tru-
 • blet. » (Rol. v. 1991.)]

3. OIL. Huile :

Et de cele ymage sourt oles

Si le recoit on en ampoles ;

De mil pelerin i venoient,

De cel saint oil assés auroient. (Mousk. p. 284.)

Oilas. [Hélas, au ms. 6812, f. 1.]

Oile. [Huile : « Et a sour eus une tournele bele
 • et grant où il art jour et nuit une lampe pleine
 • d'oile d'olive. » (Mén. de Reims, § 213.) — « Q'il
 • li envoïast un angle, q'il li donast oile de miseri-
 • corde. » (Hist. de la S^e Croix, ms. p. 9.)

..... Je di ce cil folie

Oi aime adés, sans demander amie

Nus ne seroit jamaï ennuëlliés,

Sans demander sen oile, che sachïés. (Yat. 1490, f. 172.)

Oillade, s. f. (Eillade. (Chasse d'amours, p. 49.)

Oille. Huile ; parlant d'un homme âgé à qui
 l'auteur conseille le mariage :

..... Sera ta lampe encincte

De clarté, mieulx des sotes vierges

Qui n'avoient oille ne cierges

Quant aus noces entrer cüiderent. (Desch. f. 490.)

• Envoieroit son angle à l'arbre de misericorde
 • dont il court oille de vie. » (S^e Croix, ms. p. 8.)

1. Oïller. Huiler au figuré, combler : « Comme
 • peut estre ta langue sans clameur, sans plaintes,
 • quant la bouche où elle siet est familleuse, par
 • souffreté, et les autres sont oïllez, sans desserte
 • de biens que tu cuides avoir desservis. » (Al.
 Charlier, l'Espér. p. 269.)

2. Oïller. (Ouilleir, ajouter du vin de même origi-
 ne à celui qui a diminué dans les tonneaux par
 l'évaporation et l'extravasement de l'écume lors de
 la fermentation (voir EULLER) ; de là au figuré :
 • « Quand les autres sont oïllez sans desserte de
 • biens que tu cuides avoir desservis. » (Charlier,
 Espérance ou consolation.)]

Oïllier, s. m. Visière du casque, le trou des
 yeux :

Mauvement li fu fermez

Ses hiaumes, qui li est tornez ;

Par derriere en sont li oïllier,

Les eulx samble qu'il ait derrier. (Ms. 7996, p. 63.)

Oïlliz. [Outils : « La prise des marres et aut-
 • tres oïlliz en la censive du Portereau, mise à
 • prix. » (Censive de 1419, dans L. C. de D.)]

Oïnce. Once, panthère : « Pareillement Lyncus,
 • roy de Seythie,feut, par Cerès, transformé en
 • oïnce, ou loup fervier. » (Rab. III, p. 258.)

Oïnces, s. f. Ongles : « A quel propous, et sus
 • quelle querelle, m'ha-t-il tant, et trestant, festoyé
 • à grands coups de poing ?... je diray cela de luy,
 • qu'il ha les plus dures oïnces qu'on oncques je senty
 • « sus mes espaules. » (Rab. IV, p. 69.)

Oïnetiers, adj. m. Marchands d'oïnt. (Contred.
 de Songeur. fol. 31.)

Oindre. [1^o Enduire : « La char (d'un condamné)
 • oindre de miel et lecher à mes ours. » (Saxons,
 XXVII.) — « Ointes de sanc. » (G. Guiart, fol. 291.)
 — « On ne doit pas à gras pourveu le cul oindre. »
 (Colgr.) — 2^o Adoucir, flatter, caresser : « Elle le

« commença à oindre par douces raisons. » (Perceforest, t. V, f. 48.) — [« N'est donc bien fortune « seure; Rest bien fos qui s'i assœur Quant ceus « qu'el seult par devant oindre Seult ausinc par « derriere poindre. » (Rose, v. 6769.)] — « Sa « beauté m'art et oint. » (Poët. av. 1300, t. 454.)

... Por lui oindre,
Dient tout à sa volenté. (Ms. 7218, f. 1.)

« Oignez vilain, il vous poindra. » (Cotgr.) — « Oings le, il te poindra; poinds le, il le oindra. » (Sag. de Charr. p. 206.) — « Oinguent d'une partie, « et d'autre poignent. » (Ms. 7218, f. 205.) — « Il « ressemble à l'escorpion qui au premier oint et « puis point. » (Ms. 6812, f. 46.) — « Charité oingt, « et peché poinet. » (Cotgr.) — « Plus vault amy « qui poinet, que flateur qui oingt. » (Le Chev. de la Tour à ses filles, f. 46.)

Oing les bons, et poing les mauvés. (Ms. 6812, f. 53.)

Oingnace. [Sale : « Jehan Jacon commença à « pissier... devant l'uis de la tavernne, veans les « bourgeois, auquel le suppliant dist qu'il estoit « bien oingnace de pissier devant les genz. » (JJ. 162, p. 278, an. 1408.)]

Oingnement. 1^o Onguent, remède : « Des trois « oingnemens propices à guarir les bleciez ou mariage spirituel. » (Desch. f. 542.) — 2^o Parfums :

En l'odeur de ses oingnements
Qui sont plus souef que pimens. (Id. f. 541.)

Oingnon. Oignon :

Ce sont paroles toutes voires,
Rouges comme oingnon de Corbueil. (Ms. 7218, f. 230.)
« Ne valent un oingnon en guerre. » (G. Guiart, f. 115.) — « Un oingnon ne le prisoient. » (Id. f. 15.)
Dont viens tu ? je viens de Paris.
Et que dient li compaignon
De nouvel ? Que les ennemis
Tiennent les trieves à l'oingnon. (Desch. f. 453.)

Mauvais jeu de mot avec éloignement, pour dire qu'ils prolongent la trêve.

Oingt, s. m. Oing, sorte de graisse. « Nuls chandeliers de suif ne pourront mettre saing, n'oingt, « ne lambeaux, n'atures graisses en leur suif. » (ord. II, p. 363.)

Oingture. 1^o Parfum : « En liet de chien n'y a « point d'oingture. » (Cotgr.) — 2^o Action d'oindre, de caresser :

Et me sembloit, sans riens forfaire,
Qu'il me poingnoit après oingture. (A. Chart. p. 741.)

Oinst. [Oing, graisse de porc : « Nus chandeliers « de suif ne puet mettre sains ne oinst avec son « suif. » (Liv. des Mét. 162.)]

Oint. [1^o Oing : « Vosre soleir n'out mestier « d'oint. » (Ruteb. 211.)]

Marcheans de nois
De lin, d'oint, de miel, de sain. (Ms. 7218, f. 283.)

[2^o Partie du porc dont on tire l'oing : « Ieellui « Collart prist et embla... un oint pesant sept livres « et demie. » (JJ. 152, p. 152, an. 1397.)]

Ointage. [Droit dû par les marchands d'oing : « De la ferme du droit d'ointage qui est sept sols « six deniers par chacun marchand vendant de

« l'oing dans la ville et fauxbourgs de Beaugenci. » (1666. Cautionnement pour la ferme ; L. C. de D.)]

Ointier. S. Vendeur d'oing. « Li ointiers ne « peuvent vendre sel sur leur estaux, mais bien le « peuvent vendre jus de lor estaux. » (Pithou, Cout. de Troies, p. 466.) — [« Des chandeliers, ointiers « et ceux qui vendent grosses audit Baugenci, « doivent chaecun an à mondit seigneur, à sa re- « cepte, la somme de .x. livres parisais, à trois « termes. » (1470, Etat des cens. L. C. de D.)]

Ointu, adj. Gras, onctueux. En parlant des fumées du cerf : « Se tu les treuves de telle forme, « et grosses, et les bous sans pignons, et bien pou « dentées, et noires, et fermes, et bien moulués « dedens, et bien ointues, et pesans, tien pour « certain qu'il est cerf chassable. » (Mod. f. 10.) — « El soyent pesanz, et ointues, sanz limon, c'est « signe qu'il est cerf de dix cors chassables. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 151.)

Ointure. 1^o Oignement, remède :

Que, par medicine et ointure
Baillée à lui violement,
Fut de mourir en aventure. (Desch. f. 300.)

2^o [Droit sur les graisses, sur l'oint : « Item l'oin- « ture, prisée quatreente sol par an. » (Ch. de Philippe VI, an. 1328.)]

Oir. [Héritier : « Si dirons dou roi Amauri de « Jherusalem qui fu morz en ce tempoire sans oir « de son cors. » (Mén. de Reims, § 28.) — « Prendés « garde qu'oïrs il peuent engener. » (Aiol, vers 1715.)] — « Il avint que la fame l'empeor se deli- « vra d'un fil, si ne demora guaires quelle fu « morte, dont fu moult dolent, et toutes tel li liés « de ce que oïr il ot demoré. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, c. 696.)

D'ocire son droit oïr
Ne fait pas vacelage. (P. av. 1300, IV, p. 1361.)
Assés vaut mieus riqeche c'on manie
Que plus attendre après la mort d'un oïr. (Vat. 1400, 141.)
N'apelons pas droit oïr,
Celui qui fieri son pere ;
Ainz l'apelons bastart ;
Si fait honte sa mere. (Ms. 7615, II, f. 172.)

Oïr. [Entendre : « Vus l'doïssiez eseuiller et oïr. » (Rol. v. 435.) — « Canchon de fiere estoire plairoit « vos à oïr. » (Aiol, v. 5.) — « Et quand nous oïmes « leis paroles, si venimes entre nous de la garni- « son. » (Mén. de Reims, § 264.) — Conjugaison, dans Froissart; prés. il oït (XII, 272), ot (X, 258); vous oés (II, 150); ils oent (VII); imparf. ooit (II, 140); préterit oï; imp. subj. oïsseut (II, 364); cond. prés. oïoit (II, 140); futur orés, orra.] — « Demande « li oiant la gent. » (Ms. 7989³, fol. 68.) — « Tel se « euide vengier qui est moult son contraire; et tel « se fait oïr qui miex li venist teire. » (Cotgr.) — « Dieu gard de mal qui voit bien, et n'oït goulte. » (Cotgr.) — « Oï, voy, ot le tais, si tu veux vivre en « paix. » (Id.) — « Qui demande ce qu'il devroit, il « oït ce qu'il ne voudroit. » (Id.)

On doit bien oïr, et entendre,
Por enseigner, et por aprendre,
Bon conte, et bon dit ensement. (Ms. 7615, II, f. 145.)

L'infinifil a été pris substantivement au sens de renom : « Et de tous gens venoient li bon oïr. » (Poët. av. 1300, III, p. 120.) — « Piecha qu'on dist « par mauvais oïr. » (Id. III, 1096.)

1. Oïre, Oïres. Maintenant : « Comme il a fait « jusques à oïres. » (Lett. de Louis XII, t. I, f. 187.) — « Ce que je l'ay dit jusqu'à oïre. » (Borel) oïres que, pourvu que.

2. Oïre, s. m. Outre pour le vin : « Emplissons « leurs labourins de saulecisses, et tirions sur le « tillac soixante et deux oïres de vin. » (Rab. t. V, p. 85.) — « Cela faict, nous emplit trois oïres de « l'eau fantastique. » (Id. 220.)

3. Oïre. [Dorée, du latin *aurea* : « Et vint à une « porte que on appelle Porte oïre. » (Villeh. § 246.)]

4. Oïre, Oïrre. [1^o Voyage, du latin *iler* : « Li « rois Richarz fist faire neis et tentes et pavillons à « grant foison, car il en avoit bien le povoir; et « atourna son oïre à grant exploit. » (Ménéstrel de Reims, § 92.)]

Quant li quens vit son frere en oïre. (Mousk. p. 244.)

En sa terre volt repaier,

Son oïre fist appareillier. (Brut, f. 112.)

Vers La Chartre lor oïre tintrent. (S^{te} Kather. 60.)

Zozimas commença son oïre. (S^{te} Marie Egypt. 61.)

2^e Equipage, bagages :

A Paris s'en vint sejourner,
Et puis fist son oïre atourner. (Mousk. p. 66.)

Lors commanda, sans aricster,
Trestoute son oïre aprestier. (Ibid. p. 243.)

On a dit des ajustemens qu'on donne à une fille qui va se marier :

Forment son oïre appareilla. (Fabl. ms. p. 138.)

3^e Peine, ennui : « Ce li fait son oïre amender. » (Fabl. p. 347.) — « Si lor a conté son oïre et son « labor. » (Ms. S. Germ. fol. 173.) Dans les écrits mystiques, la vie est souvent comparée à un voyage périlleux. — **4^o Marche forcée;** de là les expressions : « Venez grant oïre. » (Froiss. Poës. 48.) — « S'enfuit grant oïre. » (Id.) — « Apporterent en « oïre. » (Id. f. 105.) — « Commande en oïres. » (Id. f. 229.) — « Il le baptiza en oïre. » (Partonop. f. 145.) — « Venir bon oïre » (Froiss. poës. 115), c'est-à-dire rapidement. Comparez *grant erre*.

Oïreflor. [Oriflamme : « E porteir en bataille, « son oïreflor. » (Gir. de Rossillon, p. 325.)]

Oïrre. [Voyager, du latin *itinerare* : « Cil se « metent en chemin, si oïrent tant en tel maniere, « qu'il aprochent le pavillon. » (Rob. Bourron, Merlin, dans D. C. sous *Iterare*.)]

Enes oïre o Anchises...

Par mer, par terre, et nuit, et jour. (Ms. S. G. f. 125.)

Oïre par plaine, et par vaus. (Ms. 7218, f. 3.)

Après, si oïre une grant piece. (Ibid. f. 4.)

Oïseau—el. [« Plus est isnels que n'est oïsel ki « volet. » (Rol. v. 1573.)]

Rois qui ne scet est comme oïsel en cage,

Mais quant il est clerces, ou bon arcienis,

Ainsis sur tout peut avoir avantage. (Desch. f. 118.)

Expressions : [1^o Oïseaux de Chypre, pâtes faites

avec des aromates et des parfums; on les modelait en forme d'oiseaux et on les brûlait comme nos pastilles du séral : « Une potence d'argent véré, à « pendre une cageote pour mettre oïseaulx de « Chippe. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 315.) — « Cinq caisses d'argent à mettre oïseaulx de « Chippe. » (Ducs de Bourgogne, n^o 6959, an. 1456.) — 2^o « Oïsel Saint Martin, la corneille : « La riens « qui plus le desconforte Ce fut quant il vint à la « porte, Entre un frasne et un sapin, A veu l'oïsel « Saint Martin; Assés lueha à destre, à destre; « Mais li oïsaus vint à senestre. » (Rom. du Ren.)] — Cette explication est contredite par l'exemple suivant : « Il y a un oïseau qu'on appelle jan le « blanc, ou Poiseau S^t Martin. » Budé, des Ois. f. 147.) — 3^o « Oïseau S^t Luc, » un bœuf. (Oud.) — 4^o « Léger comme l'oïseau S^t Luc, » lourdaut. (Ibid.) — 5^o « L'oïseau s'en est envolé, » d'un homme qui s'est enfui. (Oud.) — 6^o « Il est comme l'oïseau sur « la branche, » en suspens. (Id.) — 7^o « Il y a des « oïseaux de poing, des oïseaux de leurre, des « oïseaux d'espaules, comme des oïseaux de ma- « çons, et des oïseaux de selle. » (Moyen de parv. p. 200.) Equivoque sur le mot oïseau, parce qu'on appelle ainsi ce dans quoi le maçon porte le mortier sur son épauule. — 8^o « Parler comme un oïseau « en cage, » (Cotgr.) — 9^o « Li amene le destrier « qui plastost cort c'oïsaus ne vole. » (Ms. 7996.) — 10^o « Sobre comme un oïseau. » (Contr. de Songec. f. 66.) — 11^o « Nid tissu, oïseau envolé. » (Cotgr.) — 12^o « Tel oïseau, tel nid. » (Id.) — 13^o « A tous « oïseaux, leurs nids sont beaux. » (Id.) — 14^o « A « chaque oïseau, son nid lui semble beau. » (Oud.) — 15^o « De vilain oïseau, lait cri. » (Poët. av. 1300, I, p. 35.) — 16^o « Vieil oïseau ne se prend à rethlis. » (Cotgr.) — 17^o « Qui veul prendre oïseau, qu'il ne « l'effarouche. » (Id.) — 18^o « Trop tard crie l'oï- « seau quand il est pris. » (Id.) — 19^o « L'oïseau « gazouille selon qu'il est embecqué. » (Id.) — 20^o « Oïseau debonnaire, de lui meme se fait. » (Id.) — 21^o « D'oïseaux, de chiens, d'armes et d'amours, « pour un vilain mille douloirs. » (Ibid. et Ménage, observ. sur Villon, l. p. 267.) — 22^o « Maître de son « cheval, et de sa femme par precipuit, et sans « comparaisn, compagnon de son chien, et valet « de son oïseau. » (Fav. Th. d'honn. II, p. 1807.) — 23^o « Plus l'oïseau est vieil, moins il veult deffaïre « de sa plume; » plus on est vieux, moins on veult entendre parler de mourir. (Oud.)

Oïseillan. Oisillons :

Lors commença à aprochier

Le jour dont l'aube ai veue;

Joie s'irent à sa venue

Trestuit li oïseillan menu. (Ms. 7615, II, f. 187.)

Oïseillonet. Oisillons :

Douce amie cointe et belle...

Por qui li miens cuer sautele

Comme oïseillonet. (Ms. Bouh. p. 210.)

Oïselor. 1^o Chasser au vol :

Seit bien terre gaster;

N'i a laissé mouton,

Geline, ne chapon,
Qui ne fasse tuer.
Nus ne l'en doit blasmer,
Qui entende raison,
Doil par droit oiseler. (P. av. 1300, I, p. 178.)
Fin cuer et enterin ait dame et damoisele;
Ne doit pas ressembler espervier qui oisele.
Ms. 7218, f. 339.

2° Dresser un oiseau :

Joisellevois le vol des destinées,
Pour engluer la loy de mon bonheur. (L. Le Caron, 25.)

3° [Tressaillir de joie : « Deables qui de joie oisele,
« Quant voit les bones gens meffaie, Mout grant
« joie ot de cest affaire. » (Mir. de Coinci.)]

Oiselerie. 1° Chasse aux oiseaux ; trafic d'oiseaux. (Monet.) — 2° Volière. (Cotgr.)

Oiselet. [1° Oisillon : « Escoutant ces dous
« oiselez, Qui chantoient sons novelés. » (Rose,
v. 10051.) — « A Gillet de Savigny, oiseleur, pour
« .vii. petit oiselez en cage, c'est assavoir .iii. tarins
« et .iv. chardonnerez. » (Compt. de 1415.) — 2° Oiselet
de Chypre ; boules parfumées modelées en
formes d'oiseaux : « Un coffre carré hault, d'oz noir
« et blanc à la façon de quoy on fait les selles pour
« les chevaux ; qui souloit estre plain d'oiselez de
« Chypre. » (Pièces sur Charles VI, II, p. 292.) —
« Un petit chandelier d'argent veré pour mettre
« oiselez de Chyppe, où il a escript dessus : Pour
« vous servir. » (Inv. du due de Berry, an. 1416.)]

Oiseleur. [Voir sous OISELET ; cas régime du
suivant.]

Oiselleriees. [Oiseler, cas sujet : « Ainsinc cum
« fait li oiselleriees, Qui tent à l'oisel comme lieres,
« Et l'apele par dous sonnés, Muciés entre les
« buissonnés. » (Rose, v. 21757.)]

Oisillon—oiselon. [Oisillon : « S'oi les oise-
« lons chanter et esbaudir. » (Aiol, v. 5069.) —
« A celui matin, pour le douchon du tans, chil
« oiselon cantioient clerement. » (Henri de Valene,
§ 831.) — « Si verrés ces flors et ces herbes S'orrés
« ces oisellons chanter. » (Ms. 7989 2, f. 78.)]

Oiseur. Epouse (voir OISSON) :

Yvor si fut filz de s'oiseur,
Et Yvori de sa soreur. (Brut, f. 112.)

Oiseuse. [1° Oisivilé : « Dieus, tant avons esté
« preu par oiseuse ; Or verra on qui à certes iert
« preus ; S'irons vengier la honte doloureuse Dont
« chascuns doit estre iriés et honteus. » (Litré,
Lang. franç. I, 220.)] — « Oiseuse curial, » oisivilé
de cour. (Desch. f. 349.)

Mon temps n'ay despendu en oiseuse. (Id. f. 29.)

2° Inutilité, paroles vaines : « Ne fait pas bon
« parler d'oiseuses. » (Ms. 6812, f. 80.) — « Tesiez
« vous, en ce est oiseuse. » (Ms. 7218, f. 2.)

Oisement. Oisivement. (Monet.)

Oiseux. Oisif :

Qui est oiseus de legier peche,
Et cil s'ame trahist, et treche,
Qui, sans ouvrer, sa vie fine. (Ms. 7218, f. 326.)

... Est li homs oiseux
Plains de vices, et orgueilleux. (Desch. f. 529.)

Car onque ne fu, je croi,
Tel dame d'amer oiseuse. (Poët. av. 1300, IV, f. 1403.)

Oislaus, s. m. Oiseau :

Il est keus en grant poureté,
Avant lier perdu deux oislaus. (Poët. av. 1300, IV, 1371.)

Oiseveté. Bouffonnerie. (Règle de Saint Benoît,
ch. 43.) En latin *scurvilitas*.

Oisillon. « Un chant moult joli d'oisillons chan-
« tans. » (Ms. Boubhier, f. 72.)

Oisime. La huitième partie :

Et disoit à son fils meisme,
Que il ne l'amoit pas la oisime
Qu'il fet sa mie. (Ms. 7218, f. 229.)

Oisiveté. [1° Paresse : « Mais il n'ont onques
« file ne cosine ne niece Qu'il ne feist apprendre à
« quelque mestier faire. Pour ce qu'oisiveté ne leur
« feist contraire. » (Gir. de Rossillon, v. 2378.)] —
« Oisiveté mere de tous vices. » (Mém. de du Bell.
préf. f. 6.) — « Oisiveté mere de luxure. » (Rab. III,
p. 169.) — « Oisiveté enseigne moult de malice. »
(Les Tri. de la Noble Dame, f. 44.) — 2° Inutilité :
« Commença à parler d'aucunes oisivetés. » (Froiss.
liv. I, p. 304.)

Oison. [Jeune oie : « Il vos covendroit jelinettes,
« Chapous, oisons, tendres poletes. » (Ren. v. 16538.)
— « En aoust et septembre, quand les oisons sont
« aussi grans comme pere et mere. » (Ménag. II,
p. 5.)]

Expressions : 1° « Un oison, » une personne simple
et maladroite. (Oud.) — 2° « Un oison bridé, »
un sot. (Ibid.) — 3° « Il en est fourni comme un
« oison de creste, » il n'en a point du tout. (Ibid.) —
4° « La mort aux oisons. » (Cotgr.)

5° ... Je m'en iray meschant, et miserable,
Sur mes deux piéds, debout comme un oison.
Loyer des Folles Amours, p. 327.

6° « Les oisons veulent mener paistre leurs
« meres, » les ignorants veulent enseigner les
savants. (Oud.) — 7° « Les oisons mement paistre les
« oies. » (Cotgr.) — 8° « L'oye meine l'oison paistre. »
(Id.) — 9° « Oison verd bon, grison gueres bon. »
(Id.) — 10° « L'oison n'est pas digne de montrer les
« pasquis à l'oye. » (Id.)

Oissonnier. D'oison. (Oudin.)

Oisor. Epouse (L'oreum) :

Gilles une soue fille li donna à oisor. (Rou, p. 142.)

Oisellet. [Oiselet de Chypre (voir ce mot) : « Un
« hault coffret carré, ouvré d'os, noir et blanc, en
« façon de quoy on fait les selles, plain d'oisselés
« de Chyppe. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Oisillon. Oisillon :

Quant loscages retentit
Dou chant des oisillons en mai. (P. a. 1300, IV, 1445.)

Oissement. [Ossements : « De saint Robert
« enquist la vie, Si en a la tombe ravie ; L'oisse-
« mente qu'il y trouva Plus d'avoir rouver n'en
« porta. » (Robert le Diable.)]

Oissiaus, s. m. Os, reliques :

Dont aporta on, je l'ai bien,
A Sessons, Saint Sebastien,

Et en France, par un jour biel,
Del cors Saint Pierre, et Saint Marciel
Et de confiés et de martirs
Jointes et oissieux tous entirs. *(Mousk. p. 318.)*

Oissir, v. Sortir :

Ne vouldroie que il vos eust
Trové ; mais oissier molt tost fors. *(Fabl. ms. p. 129.)*

On a dit par métaphore :

Dex ! sa longue demorance
Me feroit d'amors oissir,
Se n'iert ma bone esperance. *(Poët. av. 1300, IV, 1430.)*

Oissor, s. f. Femme. (Uxorém) :

Un rois la velt pranre à oissor. *(Blanch. 184.)*

A nul autre n'aiez amor,
Ne ne pranrez nul autre oissor. *(Parton. 131.)*

Oïssue, s. f. 1^e Sortie, issue :

À l'oïssue de Paris, par un matin,
Oï dame bele et gente, en un jardin. *(P. a. 1300, II, 617.)*

Bone amors que j'ai dou cors fievé,
Parquoi li cuers en a faite l'oïssue. *(Ibid. p. 773.)*

2^e Revenus. (Beaumanoir, p. 81, p. 152.)

Oïste. [Hostie : « Lesquelz pillars s'en alerent en
« l'eglise de Beon, en laquelle ils prendrent un
« joyau de cristal, qui estoit en maniere d'une cascade
« toute pour porter le corps N. S. J. C. et une boïste
« d'yvoire, où il avoit deux oïstes sacrées... En
« voidant unes besaches où les dites choses estoient,
« il chut une des boïstes en laquelle estoient les
« deux oïstes sacrées. » (Jf. 120, p. 214, an. 1382.)]
— « oïstes à chanter messe. » (Duchesne, généalogie
de Guines, p. 292, an. 1270.)

Oïstre. Huître : « Ne valoir une oïstre, » ne rien
valoir :

Salemon vult ces deux (science, prudence) apprendre
Et les requist, pour ce que c'est
À tous les princes le droit vest ;
De gouverner ne vault une oïstre
Le demourant, qui saiges n'est. *(Desch. f. 446.)*

Oïte. [Hostie : « Hostia, dicitur sacrificium, oïte
« gallice. » (Gloss. 4120, an. 1352.)]

Oïtme. [Huitième : « L'oïtme est de nigres, e la
« noefme de gros. » (Rol. v. 3229.)]

Oïtour. Autour :

Me la robe au main,
Com un oïtours vorrois. *(Poët. av. 1300, I, p. 175.)*

Oïtre, s. f. Huître :

Après viennent cez ciborées,
Et de porions cez porées,
Oïtres, et hennons au civé. *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Oïxur. [Epoque : « E des pulcelles e des gentiliz
« oïxurs. » (Rol. v. 821.)]

Okenieuse, adj. f. Acariâtre :

... En dame okenieuse
N'aura ja plaisant dannoi
Puis q'ele tant par fiereté l'eshanoi. *(Vatic. 1490, f. 167.)*

Ole. [Marmite. On dit encore oulle à Rennes :
« A pleine ole d'ève bouillie. » (Ren. v. 13865.) —
« Le suppliant s'efforça de pranre une grant ole ou
« pot pour frapper. » (Jf. 176, p. 42, an. 1441.)]

Oleagineux, adj. m. Huileux. (Oudin.)

Oleaginité, s. f. Apparence huileuse. (Cotgr.)

Oleandre. Laurier rose. (Cotgr.)

Oleastre, s. Olivier sauvage. (Cotgr.)

Olecrane. Apophyse du cubitus. (Cotgr.)

Oleeux, adj. m. Huileux. (Cotgr.)

Oleries. [« Le dimanche dernier des oleries
« devant Noel, le suppliant ala aux nopees à Joy le
« Moustier. » (Jf. 206, p. 84, an. 1478.) — Dimanche,
ainsi nommé des antiennes commençant par
l'exclamation o. (Comparez les o de Noël.)]

Oles. Huile : « Et de cele ymage sourt oles. »
(Mousk. 281.)

Olibrius. [Gouverneur des Gaules qui devint
empereur d'Occident et, d'après la légende, fit mourir
sainte Reine ; les mystères le représentent
comme un fanfaron, un glorieux : « Olibrius, li
« faulx traite, Ly escrie : suer Marguerite, Croy moy
« et fai ma voulenté. » (Die Legende der heiligen
Margarete, p. 7, p. p. Holland, Hanovre, 1863.)] —
« Mon mary, passez vostre colere, et au lieu de
« faire ainsi l'otibrius, remerciez maître Itace. »
(Contes de Desper. I, p. 59.)

Mettons flamberge au vent, et bravoure en campagne,
Faisons l'otibrius, l'occiseur d'innocens.

Molière, com. de l'Etourdi, I, act. III, sc. IV.

Olie, 1^e Huile, dans une description de Jérusalem :

Iluekes priés : si est la pierre
U li juif faisant priere
Une fois casceun au venoient
Et cele pierre si oignrent
D'olie d'olive, tout plorant,
Grans lamentacions faisant
Et tout plorant s'en reparoient
Et grant tristeece demenoient. *(Mousk. p. 272.)*

2^e Olive :

... Et si veut oïlle
De chenevis, d'olie, et de nois. *(Desch. f. 546.)*

Oliette. Pavot cultivé, dont on tire de l'huile :
« Qui eut esté, en ce temps, à Bruges, ou Dan, ou
« à l'Escluse, et eust veu comment on estoit son-
« gneux d'emplier nefes, et vaisseaux, de mettre foin,
« par torches, en tonneaux, de mettre biscuits en
« sacs, de mettre aulx, oignons, poix, feves, et
« olietes, orges, avoines... » (Froiss. III, p. 121.) —
« Il ait nagueres... pris, et emblé environ sept
« sextiers de navette, et trois mouceux d'oliette. »
(Lett. de Charles VI, 1389, au bailli de Vermandois,
Jf. 136, p. 224.)

Olif. Huile d'olive : « Il avoit l'entendement à
« double rebras, et capacité de memoire à la me-
« sure de douze oyres et bottles d'olif. » (Rabelais,
I, II, p. 88.) — « N'y avoit plus d'olif en li caleil. »
(Id. t. II, p. 206.) — « Il y mesle un peu d'olif, et
« ores un petit fil de vinaigre. » (Joachim Du Bel-
lay, p. 143.)

Olifant, Oliphant. [1^e Eléphant : « L'oliphant
« est moult corporu Quant il vient en paistis
« herbu. » (Bestiaire, dans D. C. sous *Pasticum.*)]
— « La principale ville est Gelbona ; et en ceste cité
« a grant quantité d'or et y multiplient plus les

« *olifans* que en aultre partie du monde. » (Jean de Saintré, p. 483.)

Dou griffon, ou de *l'oliffant*. (Froiss. Poës. ms. p. 178.)

Si ait gueule comme *oliphant*. (Besch. f. 19.)

Roy ! vous iestes .i. *olifant*. (Ms. 6812, f. 70.)

[« De ce tertre cheoil li fluns ; et lour sembloit que it y eust grant foison d'arbres la montaigne en haut ; et disoient que li avoient trouvei merveilles de diverses bestes sauvages et de diverses façons lyons, serpens, *oliphans*, qui les venoient regarder dessus la riviere de l'yaue. » (Joinville, § 190.) — « Entre les autres joiaus qui il envoia au roy, li envoia, un *oliphant* de cristal « moult bien fait. » (Joinv. § 457.) — « Envoierent « au roy un *oliphant* que li roys envoia en « France. » (Id. § 518.) — « *oliphant* sur sa haulte « eschine Qui de son nez trompe et buisine. » (Rose.) — « Y ot fait plusieurs *olifans* portans « chasteaulx et gens d'armes. » (Ducs de Bourg. n° 4429, an. 1468.) — 2° Ivoire : « Un faldestoed i « unt mis d'*olifan*. » (Rol. v. 609.)]

L'eaume et l'escu d'*olifant*. (Blanch. f. 175.)

Escu avoit d'os d'*olifant*. (Ms. 7615, II, f. 193.)

3° [Cor d'ivoire : « Fenduz en est mis *olifans* el « gros. » (Rol. v. 2295.) — « Et Loeys a fait ses cors « soner Ses *olifans* bondir et acorder. » (Aiol. v. 4265.)]

Puis ont un *olifant* soné. (Blanch. f. 177.)

Sire compains, preus, et senés,
Vostre *olifant* car les sonnés. (Mousk. p. 187.)

Par tel air corna Rolaus,
Que fendus est ses *olifans*. (Ibid. p. 213.)

Olim. [Nom des quatre premiers registres contenant les arrêts du parlement (1254-1318.) Le second registre commence par le mot *olim*, d'où leur nom.]

Olinde. [Lames d'épée ; Ménage tire ce mot d'*Olinde*, ville du Brésil ; mais c'est une corruption de *Solingen*, ville de Westphalie, où on les fabrique.]

Olivaie. Lieu planté d'oliviers. (Monet.)

Olivaire. En forme d'olives. (Cotgr.)

Olivaison. Récolte d'olives. (Oudin.)

Olive. [1° Olivier : « Suz une *olive* halte. » (Rol. v. 367.)] — « Le dimanche de l'*Olive*, » le dimanche des Rameaux. (Commiens, p. 624.) — 2° *Olive*s de Poissy. (Oudin.)

Oliveraye. Lieu planté d'oliviers. (Oudin.)

Olivés, s. Sorte d'oiseau : « A l'oye sauvage, « ostarides, *olives*, perdris, et autres menus. » (Fouilloux, Fanc. fol. 56.) — « On le leurre pour la « grue,..... pour les ostarides, *olives*, faisans, per- « dris. » (Budé, des Ois. f. 113.)

Olivette. Oeillette. (Oudin.)

Olivier. [Arbre : « Li empereres i viul, et se « loga desoz les *oliviers*. » (Henri de Valenciennes, § 689.) — « *Oliviers*, figuiers, seps de vingne et « autres arbres y avoit. » (Joinv. § 638.)] — « Avoir « ses *oliviers* courant, » en parlant de plusieurs filles. (Coquill. p. 112.)

Mes le proufist ot Engerrant,
Qui avoit l'*olivier* courant. (Ms. 6812, f. 85.)

Olivot. Grosse olive. (Oudin.)

Olle. [Marmite, dans D. C. sous *Olla*, 2. Voir *OLE*.]

Olliere. [Lisière : « Quant elle fut à l'*olliere* « des bois, elle trouva ung chemin. » (Perceforest, vol. III, f. 94.)]

Oloïé, adj. Iluïlé :

... La Virge nete, et polie
L'a si enoïé, et oloïé. (Ms. 7218, f. 186.)

Oloir. Sentir bon, du latin *olere* :

Et ces gens, ce dit il, querolent
Sus les floretes qui bien olent. (Borel.)

... Miex oloït, et plus forment
Que ne fait basme ne piment. (St^e Marie Egypt. 61.)

Oltrage. [Outrage : « Mult ont fait grant *oltrage* « cil qui ont cest plait desfait. » (Villeh. § 84.)]

Me lo del *oltrage*

Que j'ai par son encheement empris. (P. av. 1300, 812.)

Oltre. [Outre. 1° *adv.* : « Et chascune galie fu à « un uissier liée por passer *oltre* plus delivrement. » (Villeh. § 156.) — 2° Préposition : « Et lor prist con- « seil l'emperere, et envoia *oltre* le Braz à la cité « de l'Espigal Pierre de Braicuel. » (Id. § 453.)]

Oltremer. [Oltremer : « Vos prient por Dieu « que vous aiez pitie de la terre d'*oltremer*. » (Villeh. § 18.)]

Olyphant. [Éléphant : « E sor chascun *olyphant* « un chastiel de fust, dont se combattoient cil qui « desuz la beste estoient. » (Machab. I, p. 6.)]

Oiz. [Armée, ost : « Et de païens si grand *oiz* « aïnée. » (Bat. d'Aleschans, v. 5045.)]

Om. [Du latin *homo*. 1° On : « Siet el cheval « qu'*om* cleimet Veillantif. » (Roland, v. 2127.) — 2° Homme : « Si est om li castelains à l'eveske de « ses deux mains. » (Mousk.)]

Omage. [Hommage : « Et furent fait li *omage* « au roi et à la roïne tant comme elle tenroit le « bail. » (Méu. de Reims, § 338.)]

Omaïlles. [Aumailles : « Bestes *omaïlles*. » (J. 202, p. 51, an. 1466.)]

Ombelle. Ombrelle. (Cotgr.)

Ombilic. Nombril. (Cotgr.)

Ombilical, adj. Du nombril. (Cotgr.)

Omble, s. m. Nombril. Roland, après avoir longtemps combattu contre le géant Ferragus, lui demande pourquoi il ne pouvoit pas le tuer :

Et Ferragus li respondi,
K'il li iert destiné ensi
Que nus empirer ne l'pooit,
S'el *omble* ne la convioit. (Mousk. p. 156.)

Petit apries, à grant travail,
Li a boutée Durendal
Droit, parmi l'*omble*, ens el cors. (Ibid. p. 159.)

1. Ombrage. [1° Obscur : « Diex est assis en « son saint heritage ; Or i parra se cil le secorront « que il jeta de la prison *ombrage*, Quant il fu mors « en la croix que Turc ont. » (Chans. d'Ilues d'Oisi, dans Littré, lang. f. I, p. 219.)]

... Moutt ert *ombrages*
 En cele part li grans bocages. (Ms. 7218, f. 353.)
 Li tens est obscurs, et *ombrages*. (G. Guiart, f. 67.)
 Et la forest grant, et *ombrage*. (Ms. 7218, f. 354.)
 De la prison *ombrage*. (Vat. 1490, f. 23.)

2° *Ombrageux*, soupçonneux : « Pour Dieu gardés
 ke vous ja pour cel ne soiés *ombrage* vers eus. »
 (Henri de Valenc. § 558.)]

... Tant redout la male gent *ombrage*. (Ibid. f. 13.)
 Vaast huche Dieu, toute voie,
 Suis je vostre, ou que je soie,
 Quar ains ne vous trovai *ombrage*. (Ms. 7218, f. 61.)
 S'aucuns a une dame nice et *ombrage*,
 Contez sera el nombre des chetis. (Vatic. 1522, f. 169.)

2. *Ombrage*. [1° *Ombre* : « Fai nous ceil à ceil
 sans *ombrage*, Face à face, non par image, Ton
 « fil veoir en majesté. » (Miserere du Reclus de
 Molins.) — 2° *Ombre* des arbres : « Tes bois dont
 « l'*ombrage* incertain lentement se remue. » (Rons.
 forét de Gastine.)]

Ombragement. Endroit obscur et ombragé.
 (Rob. Est.)

Ombrager. « Ils ouvrageoient bouquets, guir-
 « landes et chapelets de toutes façons, dont ils
 « s'*ombrageoient* la teste, le col et les bras. » (Yver,
 page 521.)]

Ombrageusement. D'une manière ombrageuse.
 (Colgr.)

Ombragié. [Lent, paresseux : « *Ombragiés* iert
 « et estais à Dieu servir et à bien faire, Mais à reu-
 « ber et à mal faire Estoit vistes et romuans. »
 (Mir. de Coinci.)]

Ombrant. Couchant : « Les franchises des pre-
 « dites foires commenceront la veille d'icelle,
 « à midy, et finiront le lendemain au dernier jour
 « d'icelles, à soleil *ombrant*. » (N. C. G. t. II, p. 853.)

Ombre. [1° *Ombre* : « Car qui peur a de son
 « *ombre*, S'il puet, volentiers se descombre D'ancon-
 « tre de lance ou de dard. » (Chev. au lion, v. 1695.)
 — « Et s'el est tex que mantel port, Si le doit por-
 « ter de tel port, que trop la veüe n'encombre Du
 « biau cors à qui il fail *ombre*. » (Rose, v. 13762.)]
 — « Un poil fait *ombre*. » (Colgrave.) — « Il n'y a si
 « petit buisson qui ne porte son *ombre*. » (Ibid.) —
 « Ses ennemis n'oserent mettre le pied sur son
 « *ombre*, » c'est-à-dire approcher de lui. (J. d'Aul.
 Annales de Louis XII, p. 172.) — « Mettre quelque
 « chose à l'*ombre*, » l'enfermer. (Oudin.) — « Il est
 « à l'*ombre* de peur du hâle, » en prison. (Id.) —
 « Se mettre à l'*ombre* des bouchous. » (Colgr.) —
 « Tiennent arbaleste haut, non pas à l'*ombre*, » non
 en cachette. (G. Guiart, f. 341.) — 2° Fantôme :

Un *ombre* vil, son essient
 Qui estoit, ou d'ome, ou de feme. (S^{ve} Marie Egypt. 61.)
 « Il sembloit qu'il ne fust fort aussi come une
 « *ombre*. » (Contin. de Guill. de Tyr, Martène, t. V,
 col. 724.)

Ombre et défaut d'ome
 C'est tout un. (Prov. du comte de Bretagne, f. 115.)

3° [Prétexte : « Prendre *ombre* et escusance. »

(Froiss. l. II, p. 336.) — « N'avoit que faire de vui-
 « dier son heritage sur l'*ombre* de la guerre dou
 « roy d'Engleterre. » (Id. t. VIII, 389.) — « Elle ne
 « l'aimera que pour passer temps et pour lui faire
 « *ombre*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 34.) —
 « Sous *ombre* d'asne, entre chien au moulin. »
 (Colgrave.) — « Mieux vaut mourir icy à honneur,
 « sous l'escu de vertu, que vivre à reproche sous
 « *ombre* de lascheté. » (J. d'Aul. Ann. de Louis XII,
 p. 60.) — « Sous *ombre* de ce, fust la ville rendue, »
 sur ce prétexte. (Godefroy, Annot. sur l'Histoire de
 Charles VI, p. 778.) — « Disoient qu'ils faisoient
 « guerre en l'*ombre* du roy de Navarre, » c'est-à-dire
 au nom. (Froiss. liv. I, p. 254.) — « Il n'estoit pas
 « digne de tenir l'heritage au royaume de France
 « en l'*ombre* de ses enfans, » au nom de... (Ibid.
 liv. II, p. 19.) — 4° Soupçon : « Il adverfiroit de
 « l'*ombre* que ledit seigneur en prenoit. » (Mém. de
 Du Bellay, l. 141.) — 5° Terme héraldique : « Por-
 « toit pour armes, d'argent à trois bandes de gueur
 « les, et une *ombre* de soleil d'azur sur le tout. »
 (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 137.) — 6° « Faire
 « *ombre*, » gêner la vue : « Vous verrés bien de
 « quelle part nous sauldrons, car il n'y a riens au
 « devant de vous qui vous *fache ombre*. » (Froiss.
 l. XI, p. 336.)]

Ombrelle. Petit parasol : « Nulle saison ne
 « n'est ennemie que le chaud aspre d'un soleil
 « poignant, car les *ombrelles* de quoy, depuis les
 « anciens Romains, l'italien se sert chargent plus
 « les bras qu'ils ne dechargent la teste. » (Ess. de
 Mont. t. III, p. 340.)

Ombrer. Ombrager : « Si avoit dedans le champ
 « deux petites loges pour reposer et *ombrev* les
 « champions. » (Monstrel. liv. I, ch. 14.) — « Sous
 « un grant arbre qui la fontaine *ombroit*. » (Journ.
 de Paris, sous Charles VI et VII, p. 139.)

Ombreusement, adv. Avec beaucoup d'om-
 bre :

Tantost, dans un antre creux,
Ombreusement caveurneux,
 Retrepaignant une dance. (J. Tahur. p. 244.)

Ombreux. [Ombragé, obscur : « La forest
 « *ombreuse* et moult ocre. » (Percey. le Gall. 174.)]
 — « Grottes et cavernes *ombreuses*. » (Nuits de
 Strap. t. II, p. 268.)

Si tost qu'Éro veit que la nuit *ombreuse*,
 Noircie estoit d'obscurté tenebreuse. (Cl. Mar. p. 507.)
 Et veut malgré Pluton, et les manes *ombreux*
 Establir son empire aux enfers tenebreux.
 (Év. de Desp. p. 472.)

Ombrier, Ombroier. [Mettre à l'ombre, abri-
 « ter : « Et s'en virent *ombrier* dessoubz une longue
 « haye. » (Froiss. t. VII, p. 52.)]

Qui s'*ombroit* à la fontaine. (Froiss. Poës. p. 372.)

Jouste i. boskel,
 Truis pastourel,
 Sous un arbre s'*ombroie*. (Vatic. 1490, f. 110.)

Ombriere. Lieu ombragé. (Colgr.)

Ombrieux. Ombreux. (S. Bernard, Sermon 110.)

Omeicide. Homicide, crime et celui qui le com-

mel : « Com s'il fust *omccide* ou lere. » (Ms. 7218, folio 93.)

S'il a en soi orgueil ou ire,
Ou *omccide* ou adultre. (Id. f. 472.)

Omel. Ormeau :

Saute, et tresche, et maine bel
Le tresche, entor un *omel*. (P. av. 1300, III, p. 1088.)

Omelie, s. f. 1° Homélie, sermon :

En mainte *omelie*, dit Bede,
Que chascun doit oster ses dois,
Et ses yeux du dolent esclede
D'atouchier l'or. (Desch. f. 244.)

2° Discours :

O viateur, ne te desdaigne mye
Veoir cest escrit, et piteuse *omelie* :
Si gemiras le grief despart d'ung comte.
Hist. du Th. fr. II, p. 279.

Omer. [« Un *omer* d'argent doré, à couvesle et à une langue de serpent sur le frelelet et trois escussions de France sur la pate, pesant deux marcs. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)]

Omicide. Homicide : « Les ribaus, les *omicides*, les gens gloutons. » (Mod. f. 23.)

Larecin meine o soi rapine
Omicide, et desleauté. (Ms. 7615, II, f. 190.)

Omilée. [Mesure agraire : « Ernouls li queus pour terre... une *omilée* et demie, demi chapon et sis loenois... deus *omilées*, un chapon et douze lovisiens. » (B. N. anc. 8448, 2. 2. f. 90, an. 1320.)]

Ominade. [Bosse : « Icellui garçon se plainy d'une jarie, et dit on que par eschivissement, « mauvaistic et malice dudit garçon ou autrement, « lui vint une *ominade* ou bosse en l'ayne, grosse comme le poing. » (Jl. 200, p. 483, an. 1467.)]

Ominer, v. Augurer : « Abominer tous maux passez, et bien *ominer* des biens à venir. » (Mem. de du Bell. édit. de l'A. Lambert, V, p. 349.)

Omineux, adj. De mauvais augure : « Comme « ils (les Flamands) aloient combattre les François, « les plus sages firent un jugement *omineux* de ce « prodige. » (Hist. de Charles VI, traduct. de Le Labour. p. 58.)

Omission, s. f. Rabelais, dans sa description de l'île des Apedettes, satire contre les maîtres des comptes, dit : « Nous vimes un grand dogue, ... qui « estoit la nourry de lait d'amendes, ... sa mere « estoit auprès, ... et elle avoit nom *quadruple*, « laquelle estoit la plus furieuse beste de teans, ... « que nous vimes enfermée en ung cachot qu'ils « apelloient *omission* de recepte. » (Rab. V, p. 76.)

Omitton, s. Aumusse (corr. *Omauchet*) :

Sa chappe, qui estoit de veloux
Rouge, et son aube, et son *omitton*. (Bouchet, Serées, 254.)

Omme. On :

Et quant li prestres l'entendi,
Bien cuida c'omme l'eust trahi. (Ms. 7218, f. 228.)

Ommelette. Omelette : « *Ommelette* des Celeslins, « c'est-à-dire bien épaisse. (Oud.) — « Faire « une *ommelette* dans ses chaussees. » (Id.)

Omi. Egal, semblable : « Les mesures de terre

« si ne sont pas *omnies*, ne que che du grain. » (Beaum. p. 135.) — « Mesures de vins ne sont pas « *omnies*, ne pourquant on conte un mui pour vingt « quatre septiers. » (Ibid.) — « Comme li meffez ne « sont pas *omnis*, ne sont les vengeancees *omnies*. » (Ibid. p. 148.)

Omnienement, adv. Egalement, uniformément : « Meffez doivent estre vengié par longue prison, et « par perte d'avoir, et non par *omnienement*, mes « selonc que le fet le requiert. » (Beaum. p. 148.)

Omniforme. [Qui prend toutes formes : « Caplons la benevolence de l'omnijuge, *omnijorme* et « omnigene sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnigene. [Qui prend toutes les espèces : « Caplons la benevolence de l'omnijuge, *omnijorme* « et *omnijuge* sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnijuge. [Qui juge tout : « Caplons la benevolence de l'omnijuge, *omnijorme* et *omnijuge* « sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnipotence. Toute-puissance : « Très doux, « et très benignes dieux, je me manifeste devant ta « *omnipotence*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 365.) — « Concevez l'homme accompagné d'*omnipotence*, « vous l'abismez. » (Ess. de Mont. III, p. 240.) — Bassompierre l'a employé pour signifier la « puis- « sance entiere, » celle qu'on donne à un plénipotentiaire. (Ambass. de Bass. II, p. 215.)

Omnipotent. [Tout-puissant : « Serf e crei le « rei *omnipotent*. » (Rol. v. 3599.)]

Sire, ce dist la dame, por Dieu *omnipotent*.
Ms. 7218, f. 347.

Omonide, adj. m. Synonyme : Un roi ayant eu la clef de l'épaulé cassée, et son chirurgien lui demandant une très grosse somme, il lui dit : « Prend en autant que tu voudras, puisque tu as la « clef, se raiillant par ce mot *omonide*, clef. » (Legens div. de du Verd. p. 506.)

Omosne, s. f. Terme de coutume : « Il y a deux « manieres d'*omosnes*. La premiere est *omosne* pure « et franche, en quy le prince ne retient aucune « terrienne jurisdiction, si comme sont les fiefs, et « les heritages saintez, et les lieux de immunité ; « la seconde est simple aumosne, qui n'est pas pure « et franche, en quy le roy a aucune jurisdiction, « si comme les heritages que tiennent les abbayes, « et autres gens d'église par raison de leur église, « qu'on leur laisse tenir par longue possession, « qu'ils ont eue à ce, par amortissement du prince ; « et peut chascune des deux *omosnes* estre divisée « en deux membres. » (Anc. Cout. de Norm. 52.) — « Pure *omosne* est en quy le prince ne retient rien « de terrienne jurisdiction, ny de dignité, et de ce « la jurisdiction, et dignité appartient du tout à « l'église. » (Ibid. f. 141.)

Omque. [Onques : « Ne vte cose non la povret « *omque* pleier. » (Cantil. de Sainte Eulalie.)]

Omusse. Aumusse. (Cotgr.)

On. [Pronom indéfini du latin *homo* : « C'est « maintenant li sieges ou *on* couronne les rois de

« Jherusalem, pour ce que Jherusalem est en la
« main des Sarrezins. » (Mén. de Reims, § 141.) —
Il s'est pris pour nous : « Nous mesmes nous a
« exilliez et deboutez hors de la terre, pour ce que
« on le blasmasmes. » (Hist. de Jud. Mach. Tri. des
IX Pr. p. 95.)

Bien souverain sur tous biens terrestres,
Qu'on appela voluptuosité. (Contred. de Songec. 164.)

Proverbe : « On est un sol. » (Thom. Corneille, la
Com. d'Orgueil, act. II, sc. 1.)

Onagre. Une sauge. (Cotgr.)

Onagrier. Trol de l'âne sauvage : « L'on luy feit
« ung beau grand cheval de boys, lequel il faisoit...
« aller le pas, le trol, l'entrepas... l'onagrier. »
(Rab. I, p. 69.)

Onaine. [Cheville à Lille, dans Du Gange sous
Honnina.]

Onbrier, aier, oier. [1° Faire ombre : « Desous
« .i. chastinier ou li soulaus onbrie. » (Brun de la
Montagne, v. 1236.)] — 2° Se mettre à l'ombre :

Qui d'eus onbraier après pin,
N'ont pas, ce dist on, tel couraige. (G. Guiart, f. 344.)

De jousté une arbroie,
Près d'un vergier,
Dame simple et coie,
Vi onbroier. (Poët. av. 1300, IV, f. 1531.)

Qui s'onbraest desor un arbre. (Ms. 7615, II, f. 186.)

3° Accabler de coups : « Chaceun qui puet de cos
« l'onbroie. » (G. Guiart, f. 127.)

Onc. Jamais :

L'artillier adonc ne faillit point
A deschanter ung si haul contrepont,
Qu'on n'ouyt onc musique de la sorte. (Murot, 32.)

Onceion. Sacre, onction : « Et apres son *onc-*
« *cion*, feroit Dieu pour lui des plus belles graces
« qu'il feist onques au roy de France. » (Modus,
f. 321.) — « Depuis qu'il seroit venu ou gouverne-
« ment du royaume jusques à son *onceion*. » (Ibid.)

1. Once. [1° Douzième partie de la livre romaine
dans les pays de droit écrit ; seizième partie dans
les pays de droit coutumier : « Nus du mestier
« devant dit ne puet ne ne doit batre ne faire batre
« argent que en chascune bateure de .xxv. *onces*
« d'argent n'ait .x. estellins d'or au mains. » (Liv.
des Mét. 75.)] — « Moins est amant d'ami une *once*. »
(Besch. f. 270.) — 2° Mesure de longueur : « Pour
« estre dite leyaun, laditte playe doit avoir de lon-
« gueur et incision une *once* de pouce, qui est la
« cinquième parties du pan de cane. » (C. G. II,
p. 694.)

2. Once. [Chat once, jaguar ou panlhère des
fourrures : « La chose gist sur tel endroit Que chas-
« cune beste voudroit Que venist l'once. » (Ruteb.
p. 202.)

La biche, et le cheureul se treuvent, sans danger,
Près du cervier cruel, et de l'once leger. (Tristan, 199.)

Des *onces* mouchettez d'estoiles sur le dos,
Onces à l'œil subtil, au pié souple et dispos. (Belleau, 18.)

« Pierre de *once* » (Ibid. p. 60) ; c'est une pierre
précieuse qu'on croyait être formée de l'urine de
l'once, et qu'on nommait *lyncurium*, parce qu'on

regardait l'once comme le même animal que le
lynx.

3. Once. [« Comme le suppliant, Estienne Cle-
« ment et autres amenoient contramont la riviere
« du Rosne un batel... ledit Estienne se mist au lieu
« nommé au pays *once*, où le suppliant avoit tous-
« jours tiré en ce voyage, lequel pour oster ledit
« Estienne de ladite *once* et place, coppa la corde à
« laquelle ledit Estienne estoit accouplé et tiroit,
« dont il chei à terre sur un tronc d'arbre. » (JJ.
169, p. 38, an. 1415.)]

Oncelée. [Mesure des liquides : « Entre les
« mauveses coutumes que il (Chilperic) avoit ale-
« vées, establi il que tuit et gentill et vilain, qui
« vignes avoient... rendroient chascun an une
« *oncelée* de vin à la table le roy. » (Chr. de Saint
Den. III, p. 225.)]

Oncenotte. [« Le suppliant a prins et emblé de
« certaines personnes un cheval avec unnes bouges
« neuves chargées d'armeures, d'une arbaleste et
« d'une *oncenotte*. » (JJ. 163, p. 151, an. 1408.)]

Onchine, Oncine. [Brasserie, boutique :
« Toutes les maisons manuales qui ne sont *onchines*
« puet cil qui ens a mes tenir un an et un jor par
« sacrement... *Onchine* c'est fors et cambe, et molins,
« et maisons de faleret et maisons de tainlerie. »
(Cout. ms. de Cambrai.)]

Onciales. [Lettres onciales, caractéristiques de
l'écriture romane qui a précédé l'écriture gothique,
comme l'architecture romane a précédé l'architec-
ture gothique. Ces lettres se distinguent par leurs
contours arrondis qui rappellent le plein centre si
usité dans les églises du x^e siècle.]

Oncier. [Mesurer par onces, au gloss. 7684,
sous *Unciare*.]

Oncion. Chrême, avec lequel on fait l'onction au
roi consacré : « Veons le grant amour que Dieu a
« monstrée aux roys de France, et au royaume ;
« Dieu envoia, par un ange, l'onceion de quoy les
« rois estoient enoins et sacrés. » (Mod. f. 349.)

Oncle. [« Se ge prant la fille et tu la moie, li
« enfant marie qui nestront de noz, seront *oncle* li
« un à autre. » (Liv. de Just. 226.) — « L'arcevesque
« Guillaume Blanchemain qui ses *oncles* estoit. »
(Mén. de Reims, § 15.) — « Celyz est bien mon
« *oncle* qui le ventre me comble. » (Cotgr.) —
« Clitus qui estoit ton *oncle* de lait, et frere de ta
« mere nourrisse. » (Pasquier, Rech. p. 106.) —
« La vigne à mon *oncle*. » (Oud. Cur. fr.) — « Aller
« voir son *oncle* ; » cela se dit des jeunes mariés
qui, s'étant fatigués les premiers jours, s'absentent
quelque temps pour reprendre des forces. (Rab. III,
p. 36 ; Contes de Chol. f. 262.) — « Le roi ne seroit
« pas mon *oncle*, » je ne me soucierais de personne.
(Oud.)

Oncor. Encore :

D'amer ne me faing pas,
Pour ce, se je veil chanter,
Onques d'amer ne fui las,
N'oncior ne m'en veil lassier.

Oncq. Jamais : « *Oncq* mais de telle chose ne me meslai. » (XV Joyes du mariage, p. 81.)

Onques. Jamais : « *Onques* jour de ma vie. » (Gér. de Nevers, II^e partie, p. 80.) — « *Onques* « bienfaict ne fut perdu. » (G. Cretin, p. 50.) — « Furent *onques* lous à povreté, par les raçons « qui leur convint payer. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 134.) — « Sans ce que *onques* mais, « lesdis depposans veissent ne oysent parler que « empeschement vist mis auxdis habitans, fors « celui de présent. » (1405. Information sur l'usage des habitans de Nespley ; L. C. de D.)]

Onquoies. Même sens : « Et si n'est mie *on-* « *quoies* nostre entente de l'avoir octroïée à aucun. » (Ordonn. II, p. 172.)

Onction. [1^o Action d'oindre, au propre et au figuré : « Li geünes del cors est li *onctions* del « chief, et li povreté de la char li refection del « cuer. » (S. Bern. 565.) — 2^o Onction judaïque : « La prophécie Daniel le profete, qui desus est « poinz, sor la nativitei dist as Juïs que quant li « saïnz des saïnz venroit, lor *onctions* faudroit. » (Joinv. § 783.) On a dit de la synagogue :

Quant Jésus Crist nasqui en terre dignement,
Vostre *onction* perdités. (Ms. 7218, f. 342.)

3^o Extrême onction : « Venu à l'extrémité, le pres- « tre vint pour luy bailler l'*onction*. » (Nuits de Strap, II, p. 100.) — « Je vois bien que vous avez « esté malade, et que l'on vous a baillé l'*onction*. » (Bouch. Serées, p. 254, liv. III.) — 4^o [Huile pour administrer l'extrême onction : « Item un vaisseau « d'argent à mettre le cresseme et les autres *onctions*. » (Inv. dans Du Cange, sous l'*unctio*.)] — 5^o Terme de fauconnerie : « Quand vous verrez vostre oiseau, « le matin à l'aube du jour, qui remue la queue, « et la vantelle, et secoue la plume, pour l'amour « de l'aube, et après leve les aïles, et avec le bec « prent en quelque lieu de sa croupe aucune « graisse, de quoy il se oingt, à dextre et à senestre, « et ceste curée est appellée *onction feable*. » (Arte loq. Faucon. f. 93.)

Onctuosité. Qualité de ce qui est onctueux. (Cotgr.)

OND. D'où (*unte*) : « La genealogie et antiquité « d'*ond* nous est venu Gargantua. » (Rab. I, p. 2.)

On dage. Flot. Neptune, à la prière d'Amymone, fait naître une fontaine :

Et du lieu qu'elle a esleu,
Faisant sourdre un neuf *ondage*,
De son trident, donne un coup. (Baif, p. 87.)

Onde. [1^o Flots : « Il ne veoient pas comment « la neiz peust souffrir les cos des *ondes*. » (Joinv. § 14.) — 2^o Soulèvement de l'eau bouillante : « Melte du persil hachié bouillir une *onde*, et dre- « cieuz. » (Ménag. II, 5.) — 3^o Ondes des cheveux : « Devant moi estoit destressée ; Les tresses blondes « Si vont sur les talons à *ondes*. » (Lande dorée.) — « Mais bien te faut apprendre A danser, à baller, à « friser les cheveux, Les allonger en *onde*, et les « serrer en nœuds. » (Rons. 894.) — 4^o Parcelle :

C'est la merveille de ce monde,....
C'est le tresor d'amour mondaine,
Se de son bel n'avoit qu'une *onde*
Si l'en feroit un souveraine. (Al. Chant. p. 764.)

Ondée. [1^o Flot, au propre et au figuré : « Lors « vient une *ondée* legiere Qui les boule à la rive « arriere, Et les remet à terre seiche. » (Rose, v. 6041.) — « Je fus chargé par quinze ou vingt « gentils hommes masqués, suivis d'une *ondée* « d'argoulets. » (Ess. de Mont. t. III, p. 503.) — 2^o [Grosse pluie subite et passagère : « Une *ondée* « revint, si prist à plouvoir. » (Berte, c. XLIII.) — 3^o Cheveux ondes : « Tes beaux cheveux espanchez « par *ondées*. » (Rons. 183.) — 4^o Douleurs de l'en- « fantement : « Icelle Deniset et deux fortes *ondées* « de mal, et tellement qu'elle ot enfant. » (JJ. 189, p. 165, an. 1457.) — « Telle chose aide grandement « à la faire accoucher, n'estant si vexées de tran- « chées ou *ondées*. » (Paré. XVIII, 16.)]

Ondeer. [1^o Palpiter de joie : « Toz li cuers « m'en va *ondeant*. » (Ren. v. 2257.) — 2^o Baptiser sans observer les cérémonies de l'église, au reg. JJ. 138, p. 3, an. 1389.]

Ondeler. Ondé. (Oudin.)

Ondeler. Onduler. (Cotgr.)

Ondellette. Petite onde. (Cotgr.)

Ondelieres. Andouillers : « Nous l'avons devisé « les coulours du poil que les cerfs ont, et les « nombres des *ondelieres* de leurs testes, qui sont « appellez cors. » (Mod. f. 8.)

Onder. Boucler : « Chief bien seantz, *oudés* et « fremissans. » (Ms. Bouhier, f. 280.)

Ondet. [Ondé, terme de blason : « *Ondet* de « blanc et de rouge. » (Froiss. X, 159.)]

Ondette. Petite onde. (Cotgr.)

Ondier. [Ondoyer : « Car se semble fins ors « quant li sourjons *ondie*. » (Brun, v. 1240.)]

Ondoier. 1^o Flotter au vent :

Baniere, ça et la, *ondoient*. (G. Guiart, f. 264.)

Targes, bannieres, penonceaus,....
De loin les voit on *ondoier*. (Ibid. f. 309.)

2^o Inonder, au propre et au figuré : « Que Nep- « tune *ondoye* ce pays. » (Not. d'amour, f. 279.) — « Par ces marches de France *ondoient*. » (G. Guiart, f. 48.) — 3^o Flotter, nager : « Grant nombre d'entre « eus i *ondoient*. » (Id. f. 326.) — « Les nés « *ondoient*. » (Id. f. 317.) — 4^o Abonder : « Dame « en cui touz biens *ondoient*. » (Poët. av. 1300, l. 440.) — 5^o Palpiter : « Et ses cuers en proesce « si bien nage et *ondoie*. » (Hugues Capet, v. 1976.) — 6^o Tirer sur : « Il s'*ondoie* sus le blanc. » (Froiss. Poës. p. 359.) — 7^o [Se mouvoir en ondes : « Li « chevel sur cest cresse et sor, *ondoiant* tot delés la « face. » (Rom. de l'Escoutle.)]

Ondoilliers. Andouillers : « Les branches qui « sont es coulours du cerf sont appellees *ondoilliers* « singulierement, et en general sont appellez cors. » (Mod. f. 2.)

Ondoyant. [1^o Qui ondoie : « Que tu ne dies

« l'eau *ondoyante*, quand tu la veux descrire impe-
 « tueuse, ou la flamme ardente, quant la veux
 « montrer languissante. » (Du Bellay, (Euvr. p. 35.)
 — 2° *Changeant*: « C'est un sujet merveilleusement
 « vain, divers, et *ondoyant* que l'homme. » (Mont.
 l. I, p. 5.)

Ondoyement. Etat de ce qui ondoie. (Cotgr.)
Ondoyer. Infinitif pris substantivement. Action
 de flotter:

Ce viz honteux, cette jeuneite mine,
 Et *ondoyer* d'un doux flottant regard. (J. Tahur. 250.)

Ondre. Ondée:

Trois fois i pluet en la semaine,
 Une *ondre* de flaons chauds. (Ms. 7615, II, f. 148.)

Oneraire, adj. m. De charge: « Il en trouva
 « que vieilles, que nouvelles vic de grosses nefz
 « *oneraires*, et xxx gallées. » (Hist. de César. Tri.
 des IX Preux, p. 337.)

Onerative, adj. f. « Marchandise *oueralive*, »
 c'est-à-dire dont on fait le commerce par terre.
 (Contr. de Songeur. f. 38.)

Oneroux, adj. m. Terme de coutume. « Inven-
 « taires *ouereux*. » (N. C. G. I, p. 748.) Ce sont ceux
 qu'on fait dans les successions qui laissent plus de
 dettes que de bien.

Oonesté, s. f. Honnêteté:

Vuis de tous biens, et d'*oonesté*. (Ms. 7615, II, f. 163.)
 Ainsois leur estat diffamement,
 Et ont au roy amonesté
 Tel chose qui n'est d'*oonesté*. (Ms. 6812, f. 47.)

Oonestement. Honnêtement. (Marbod. c. 1664.)

Oonestre. Honnête:

Cil maine vie si *oonestre*,
 Et si est de si grant renom. (P. av. 1300, IV, p. 1315.)

Oneur. [Honneur: « Et vous ai mout ameiz et
 « portei grant *onneur*. » (Mén. de Reims, § 282.) —
 « Armeures qui à homme d'*onneur* conviennent. »
 (G. Guiart. f. 264.)]

Ongement. 1° Parfum: « Bausmes et autres
 « *ongemens*. » (Mousk. p. 71.) — [On lit de Made-
 leine, dans une vie ms. de Jésus-Christ: « Elle
 « avoit moult chier *ongement*, Une livre tout igau-
 « ments. »] — 2° Onguent, remède, au propre et
 au figuré: « *Ongement* à oindre brebis. » (Froiss.
 poès. p. 282.)

... Quant amours gerroie
 Amis, c'est drois *ongemens*,
 Quant il en prent le mounoie. (Val. n° 1490, f. 148.)

Onglade. Coup d'ongle, de griffe. (Monet.)

Ongle. [1° Ongle: « A ses *ongles* s'estoit un peu
 « esgralignée. » (Berte, c. 82.) — « Mais les *ongles*
 « li cheirent des piez et des mains et pela touz, et
 « fu tout l'an malades. » (Mén. de Reims, § 71.) —
 « Bernier l'oi, tout a le sens changié; De poor tran-
 « ble dès qu'en l'*ongle* del pié. » (Raoul de Cambrai,
 114.) — « S'en tes *ongles* a point de noir, Ne l'i
 « laisse pas remanoir. » (Rose, v. 2178.)]

Expressions: 1° A l'*ongle*, » comme le latin *ad
 unguem*: « Garder à l'*ongle*. » (J. Boucicaud, l. IV,
 p. 383.)

Son aieul, son frere et son oncle (de ta femme)

Et son pere doit tu à l'*ongle*

Honorer, amer, conjour. (Desch. f. 500.)

2° « Estre païé sus l'*ongle*, » au ms. 7615, II, 141.
 Nous disons encore « se faire payer rubis sur
 « l'*ongle*. » — 3° « Roigner les *ongles* de près, »
 « traiter avec sévérité, retenir rigoureusement. (Oud.)
 — 4° « Couper les *ongles* de près » (Cotgr.), même
 sens. — 5° « Conjecturer le lion par les *ongles*. »
 (Cotgr.) — 6° « Il s'est rongé les *ongles* à l'étude
 « de... » (Id.) — 7° « Il a un peu les *ongles* bien
 « pales, pour une charge ou il ne faut rien crain-
 « dre et estre toujours au peril. » (Mén. de Sully,
 III, p. 211.) — 8° « Rogner ses *ongles* de velours. »
 (Satir. de Regn. p. 72.) Les nettoyer; on dit encore
 « *ongles* de velours, pour *ongles* sales. — 9° « C'est
 « belle bataille de chiens et de chats, chacun a
 « des *ongles*. » (Cotgr.) — 10° « On me dira que je
 « chasse bien *contre ongle*; car je ne quier que à
 « montrer exemple de magnanimité qui est vertu
 « contendant à honneur, et je montre exemple de
 « trahison très deshonneste et de très frauduleuse
 « deception. » (Hist. de la Toison d'or, l. I, f. 41.)
 Imiter le chasseur qui tourne le dos aux traces de
 la bête.

II° [Griffes de lion ou serres d'oiseaux de proie:
 « Deux *ongles* à feurger dens, dont l'un est blanc
 « et l'autre noir, garny d'argent, esmaillé de
 « France, et pend chacun un à lasset de soye, et
 « pend à chacun un noyau de perles. » (Pièces sur
 Charles VI, II, p. 356.) — « Un *ongle* de griffon à
 « deux piez d'oïzel garny d'argent doré. » (Id. 322.)]
 — « *Ongles* d'un epervier. » (Mod. f. 135.)

III° Ergot: « *Ongles* d'un lièvre. » (Mod. f. 413.)

IV° Sabot: « *Ongles* de cheval. » (Tri. des IX Pr.
 p. 185.)

V° Epine: « *Ongle* d'une rose. » (Cotgr.)

VI° Maladie des chiens, cataracte, taie qui couvre
 l'œil: « Il advient souvent aux chiens une maladie
 « es yeux qu'on appelle *ongle*. » (Mod. f. 44.)

Onglé, adj. m. Garni d'ongles, en parlant d'oi-
 seaux de proie: « Le pelerin est plus plain sur les
 « espauls que les autres faucons,et a grans
 « yeux, et grands pieds, fort fendus et bien *onglés*. »
 (Artel. Fauconn. 88.) — « Les pieds gros, et grandes
 « serres, et bien *onglés*. » (Ibid.)

Onglée. 1° « Apostume aux racines des *ongles*;
 « peau et chair du doit, dejointe, et découpée à la
 « racine des *ongles*; membrane crene sur l'œil
 « bouchant la veine. » (Monet.) — [2° Engourdissement
 causé par le froid au bout des doigts: « Jean arrivé
 « avec l'*onglée* aux doigts, qui s'accroipit vis à vis
 « le leu. » (Eutrapel, ch. XII.)]

Ongler. Prendre avec les *ongles*. (Oud.)

Onglet. Petit *ongle*. (Monet.)

Onglete. Poinçon d'orfèvre. (Monet.)

Onglons. Corne du pied du poureau. (Cotgr.;
 Bouchet, Serées, p. 80.)

Onguon. Oignon: « Fraiz, frase comme ung
 « *ouguon*. » (Coquillart, p. 159.) — « Sen se cest

« *ongnon* est cuit. » Façon de parler obscène. (Desch. f. 450.)

Ongnement. Onguent: « A deux jours de la, « ou le doit froter d'un *ongnement* fait selon la « recette qui s'ensuit. » (Fouill. Vén. f. 82.)

Onguentaire. Parfumeur. (Oudin.)

Oni. Uni.

... Se li cors sont lui,
Li coraige sont *oni*. (P. av. 1300, III, p. 1023.)

Li amours n'est pas truhande,
Quant li amant sont *oni*. (Vat. n° 1490, f. 146.)

Onice. Onyx, pierre précieuse. (Marb. c. 1648.)
[« Un pendant d'une *onice* en laquelle est gravée
« la figure du roy desgarnie des diamans qui y
« estoient. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.)]

Oniot. [« Les supplians prirent deux sextiers
« seigle, quatre lincolez et deux *oniols*. » (Jf. 190,
p. 97, an. 1460.)]

Onir. Accorder: « Plus lor plaist à *onir* que
« harpe, ne vièle. » (Poës. av. 1300, II, p. 851.)

Onisse. [Onyx: « Un signet d'un *onisse* et a
« faillee dedans une teste en maniere d'une pitié,
« assise en une verge, toute pleine. » (Invent. de
Charles V, an. 1380.)]

Onix. Onyx. (Marbod. de Gemmis, p. 1647.)

Omeur. 1° Honneur:

Riches dons, par sa main, receurent,
Car d'*omeur* iert entremetanz. (G. Guiart, f. 88.)

« Qui a le prouffit de la guerre, en aura l'*onneur*. »
(Le Jouv. f. 205.)

Qui d'*omeur* n'a cure,
Hont est sa droiture. (Pr. du C^{te} de Bret. S. G. f. 144.)

2° Rang honorable: « Toutes estoient femmes
« d'*onneur* et d'estal. » (Jour. de Paris sous Charles
VI et VII, p. 25.) — « Quatre mille femmes toutes
« d'estal, non pas d'*onneur*. » (Ibid. p. 23.) —
3° Cérémonie: « Quant vient à l'*onneur*. » (Desch.
f. 377.)

1. Onni. [Uni, égal: « *Onni* de cuer et de bonté,
« *Onni* de cuer et de volenté. » (Chast. de Couci,
v. 8170.) — « Que painnes et travaux lor sunt à joie
« *onni*. » (Brun, v. 2528.)]

2. Onni. Honni, déshonoré.

Et dit, dont il se vit honni,
Que ne devoit pas estre *onni*. (G. Guiart, f. 120.)

1. Onniement. [Onguent: « Emplâtres, on-
« niement et autres medecines. » (Ordon. V, 530,
an. 1372.)]

2. Onniement. [Egalement, dans Beauman.
ms. ch. 14.]

Onocrotale. « J'en parle comme ung gaillard
« *onocrotale*, voire dy-je, crototaire des marlirs
« amans, et croquenotaire d'amours. » (Rab. prol.
p. 6, t. II.) — Duchat, dans sa note, dit que « c'est
« une turlupinade contre les protonotaires de ce
« tems là, que par des allusions bouffonnes Rabe-
« lais appelle *onocrotales*, crototaire, et croque-
« notaires, qui loin de ressembler aux anciens
« protonotaires, etablis pour écrire l'histoire des

« martirs, n'emploioient leur temps, comme la
« plupart des abbez d'aujourd'hui, qu'à lire ou à
« composer des historiettes amoureuses. » — Le
« même, dans la note 13, p. 36, vol. V, dit qu'on ap-
« pelloit, en France, protonotaires les jeunes gentils-
« hommes destinés à l'église; et que de là, à cause
« de leur ignorance, Rabelais leur donne le sobriquet
« d'*onocrotales*, pélicans, dont le nom signifie son-
« nette d'âne.

Onor. 1° Fief, domaine (voir Honneur):

Et pour cou k'il n'avoient oir,
Ki leur tierre devist avoir,
Si revint *onors*, ce truve on,
A lor frere le roy Charlon. (Mousk. p. 322.)

Mon pere est chevalier cremus en maint estor,
Dame Diex le garisse, qui en l'erbe mist flor:
Quar, quant il fenira, je recevrai l'*onor*. (Ms. 7218, 346.)

Se tu tiens poies savoir
Parqoi je peusses revoir
M'*onor*. (Id. f. 209.)

L'aisné apela qui l'*onor*
Cuido prendre:
Vuide tost ma corone. (Ms. 7615, II, f. 172.)

2° Dignité:

Son mantel a laissié cair
Que nux puissent s'*onors* veir. (Ms. 7989², f. 58.)

Onorance, s. f. Considération, crédit.

Plus hanz hom, et de grant vaillance,
Plus plains de bien, et d'*onorance*,
Plus preus, et de loz biens estruis. (Ms. 7218, f. 244.)

Mais li rois Felipes de France
Estoit de plus grant *onorance*,
En l'ost, et plus amés que lui. (Mousk. p. 520.)

Onques. Jamais: « *Onques* jor. » (Ms. 7218,
fol. 203.) — [« Il plot à Dameldieu qui *onques* ne
« menti. » (Aiol, v. 23.) — « Ne avoir ne loier *on-*
« *ques* n'en requelli. » (Id. v. 37.) — « Mais li rois
« ne s'en vout *onques* melleir. » (Méneust. de Reims,
§ 7.)]

Onquise. Conquise.

Cil devoit bien Dieu aorer
Qui vostre amor auroit *onquise*. (P. av. 1300, II, p. 765.)

Onquor. Encore: « N'é rien *onquor* conquesté
« fors pene, et mal que g'i ai enduré. » (Ms. Bou-
« bier, chans. 149, f. 165.)

Out. D'où (*unde*):

Bele amie, pour Dieu, vous pri,
Alés vous out, tolés de ci. (Ms. 7989², f. 47.)

Ontage. Déshonneur:

Ot, et sa fame tel *ontage*,
Qu'il se coucha par son folage. (Ms. 7615, II, f. 153.)

Ontes, s. honte:

Or ne soiez plus esbahis.
Ne ne vous fetes plus ledir,
Quar *ontes* est de vous ferir. (Ms. 7218, f. 141.)

Onz. Homme:

Mais *onz* de toute celle tasse...
N'eschapa, geune ne chenu. (G. Guiart, f. 292.)

Onze. [« Or m'estisiez *onze* de vos barons. »
(Ronceiv. p. 40.) — « On m'appelloit l'amant des
« *onze* mille... qui tous les jours en aymoit deux
« ou trois. » (Des Acc. Bigarr. II^e p., 43.)] — « Cher-
« cher midy ou li n'y a qu'*onze* heures. » (Cotgr.)

— « N'avoir qu'*onze* ecus en mariage, » équivoque obscène sur la prononciation. (Oudin.)

Onzime. Onzième :

Dont est en son pais venus,
Lui *onzime*, sans plus avoir. (Ms. 7218, f. 154.)

Onzimes est cis rois contés;
Mais il ne fu gaires doutés. (Mousk. p. 42.)

Ooie. 1^o Action d'oûir : « Bien .x. lues vail
« l'*ooie*. » (Parton. fol. 168.) — 2^o Oreille : « Tot le
« portent jusqu'en *ooie*. » (Id. f. 188.)

Oolée. Curée :

Li chiens se lieve
De son soet dormir,
Et va el boric *oolée* recueillir. (Prov. du Vil. p. 76.)

1. Oost. Août :

Tout un esté, et un *oost*,
Mistrent au navie atorer. (Rou, p. 290.)

2. Oost. Ouest. « Auditeur de l'*oost* Flandre. »
(N. C. G. t. I, p. 1023), c'est-à-dire de la Flandre
occidentale.

Opacité. Epaisseur. (Colgr.)

Opalle. Pierre précieuse : « Le suc fort bigarré
« fait l'agate, et l'*opalle*. » (Poës. de R. Bell. I, 11.)
Opaque. Epais : « Perce, et dissipe, comme le
« regard du soteil un brouillas *opaque*. » (Mont. II,
p. 526.)

Operacion. Bonnes œuvres : « L'odeur du bon
« fruit d'*operacion*. » (Desch. f. 541.)

Operateur. Ouvrier :

... Operateur aux fleurs,
Bien connoissant des bons grains, les meilleurs.
Hist. du Th. fr. II, f. 382.

Operatif. *adj. m.* Qui opère. (Colgr.)

Operation. Action, œuvre, acte : « Ne se trou-
« vera inseré dans l'acte d'*operation* des dites
« œuvres, » c'est-à-dire dans les procédures. (Nouv.
Cout. Gén. II, p. 846.) — « Donne moy pardon de
« mes pechiez, ... et especialement de *operation*. »
(Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 378.)

Ophthalmie. Inflammation de l'œil. (Colgr.)

Opiates. Opiat. (Ord. de 1336, p. 116.)

Opilation. [Obstruction : « El voyant que le
« visage lui devenoit jaune, estimerent que c'estoit
« une *opilation* de foie. » (Marg. Nouv. L.)]

Opiler. Engorger, boucher : « Mauvaises vian-
« des, et grosses chairs, lesquelles leur *opillent*, et
« aboutissent tous les boyaux, et le veulre. » (Pouill.
Fauc. f. 21.) — « Par celle estreito douleur, en elle
« mouraient tous les esperits repondans à son
« cuer, et ja presque tous estoient *opilés*. » (Pet.
Jeh. de Saintré, p. 541.)

Opination. Jugement ; Montaigne écrit des
Pyrrhoniens : « Laissent guider à ces choses là
« leurs actions communes, sans aucune *opination*. »
(Essais, II, 312.)

Opiner. 1^o Estimer : « Pythagoras *opinoit* que
« toute matiere est coulante. » (Ess. de Mont. II,
p. 498.) — 2^o Donner un avis : « Criois que le sieur
viii.

« de Bellievre que le roy avoit desesché pour luy
« sauver la vie, *opineroit* quelque chose de bon. »
(Brantôme. Dames illust. p. 138.)

Opineur. Qui opine. (Colgr.)

Opiniastre. « Celle soupe est fort *opiniastre*,
« elle se fait tirer par les cheveux, » c'est-à-dire il
y a des cheveux dedans. (Oud. Cur. fr.)

Opiniastrie. Opiniâtreté : « Il y a un peu de
« fermeté en leur *opiniastrie*. » (Ess. de Mont. II,
p. 559.)

Opinion. [1^o Sentiment qu'on se forme des per-
sonnes ou des choses : « *Opinions* est ou de vérité
« ou de fausseté ; mais elections est eslire le bien
« ou le mal. » (Brun. Latin. Trésor, p. 277.) — « Et
« rendi l'ame à Nostre Seigneur ; et bonne *opinion*
« en a on, car il fu revelei à aucun preudhomme à
« cui li Sainz Esperiz l'avoit fait sentir. » (Mém. de
Reims, § 306.)] — 2^o Délibération : « Les François
« ont longue *opinion*. » (Desch. f. 185.) — « Je
« commens que nous soions d'*opinion*. » (Id. 494.)
— 3^o Dispositions : « Fut ordonnée de donner un
« assaut pour tenter l'*opinion* de ceux de dedans. »
(Mém. de du Bellay, liv. II, f. 61.) — 4^o Jeu : « Jouer
« à l'*opinion*. » (Rabel. I, p. 137.) — [5^o Parti : « Et
« tenons sa *opinion* à bonne. » (Froiss. IV, 15.) —
« Et là commença il à preschier si bellement et si
« sagement qu'il converti tous coers en son *oppi-
« nion*. » (Id. II, 413.)]

Opinionner (s'). [Suivre un parti : « Dont sur
« l'ombre de la guerre et querele du roy d'Angle-
« terre je me suis informé et *opinionné* plus que
« de nul autre. » (Froiss. XIII, 287.)]

Opistographes. *s. m.* Livres imprimés sur le
recto et le verso : « Se troussa en cueilleur de pom-
« mes, bailla à ung sien compaignon vieulx sa
« bezasse, ses livres et *opistographes*. » (Rab. III,
Prol. p. 8.)

Oportet. Mot latin ; il faut, il est nécessaire :
« Quand *oportet* vient en place, il n'est rien qui ne
« se fasse, » (Oudin.)

Opportun. Nécessaire :

Avecques vivres à la guerre,
Et autres choses *opportunes*. (Vig. de Charles VII, 152.)

Opportunité. [Occasion : « Car jà tant n'i ara
« d'esperitalité, S'en ne fuit et eschiève toute
« *opportunité* Et tout aiseiment. » (J. de Meung,
Test. 2068.)]

Oposer. [Contredire : « De mainte chose i fut
« Berte moult araisnie, Et souvent *oposée* et souvent
« assailie. » (Berte, c. 119.) — « Car riens qu'il voit,
« el ne refuse ; S'il *opose* el serent concluse. »
(Rose, v. 21442.)]

Oposite. [Opposé, Froiss. IV, 152.]

Oppervater-graven. Sorte de titre. Vicomte
souverain de la marine : « Ils ont la souveraine
« inspection des visites, des nettoyemens, et des
« replages de la Colme jusqu'à Waterdamme, et
« ils sont *opper water graven* du canal du dil

« wateringue de la chastellenie. » (Nouv. Coul. Gén. I, p. 482.)

Oppido. Partant, par conséquent ; mot latin : « Les marys, parties adverses, et *oppido* infestes « aus dits masqués. » (Arrest. Amor. p. 415.)

Oppilation. Obstruction des pores : « Le signe « d'*oppilation*, et surdité des oreilles de l'oiseau est « quand il pose la teste de travers, et est tout mat. » (Fouill. Fauconn. f. 76.)

Oppiniastrie. Opiniâtreté : « *Oppiniastrie*, « et pinacite, c'est à dire quand une personne se « veult tenir ferme en toutes les choses qu'elle « concoit, qui est une espèce d'orgueil. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 33.)

Opportée. Nécessité ; mot fait sur *Oportet* :

Mais quand *opportée* vient en place,
Il convient que l'en lui face :
Car quiconque veult guerre entreprendre,
Son argent lui convient despendre. (*G. de la Bigne*, 39.)

Opportun. 1° Favorable : « Aussi vaine est l'es-
« tude, et le conseil inutile qui, en temps *opportun*,
« par vertus n'est exécuté. » (Rabel. I, p. 201.) —
2° Exposé à : « Ne vueil je les nommer pour ne les
« rendre *opportuns* au mallalent. » (Mém. de du
Bellay, f. 176.) — « Estre *opportune* et exposée au
« hazard de grande ruine. » (Id. f. 180.)

Opportune. Circonstances :

S'a ung assaut fust advenu fortune,
A qui que soit, par cas de desfortune,
Perte de membre, ou autre penurie,
Il leur faisoit donner argent, pecune,
Pour les guerir, selon cete *opportune*.

Vig. de Charles VII, p. 71.

Opportunement. Favorablement. (Colgr.)

Opportunité. 1° Commodité, aisance : « Et pour
« iceulz accoustrements avoir en meilleure *oppo-*
« *rtunité*,... estoit ung grand corps de maison... en
« laquelle demouroient les orfebvres, lapidaires... »
(Rab. I, p. 327.) — 2° Besoins : « Sire doulx mon
« createur secour moy, aide moy en mes *oppo-*
« *rtunités*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 365.)

Opposer. Contredire :

D'escriture li fist aprendre,
Opposer autre et li defendre. (*S^{te} Kath. IX*)

Opposite. 1° L'opposé : « Ce sont deux *opposites*
« que la loy Jhesu Crist et la loi Antecrist. » (Mod.
fol. 91.) — 2° Objection, en parlant de l'amour :

Ne que je soie ja trouvéz
Si rudes, ne si fols prouvéz,
Que je recorde, ne recite,
Contre celuy, nul *opposite*. (*Froiss. poès. p. 159*)

Opposition. s. f. Terme de loi : « Si la partie
« impetrante n'exécute pas bien, ne duement sa
« complainte, il est meilleur, à la partie adverse,
« qu'elle ne s'oppose point, mais face adjourner
« icelle partie complainnante en cas de nouvelleté :
« car si icelle partie s'oppose, il conviendrait qu'elle
« fist retableissement, avant toute heure ; si elle se
« complaint, *secus* ; et c'est la difference qui est
« entre complainte et *opposition*. » (Gr. Cout. de
Fr. I, II, p. 145.)

Oppreindre. Oppresser : « Yre me perturbe ;
« inconstance m'abat ; paresse me *oppresint*. »
(Chass. de Gast. Phéb. p. 374.) — « Consoler les
« tristes, relever les *oppresus*, recorer les poveres. »
(Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 370.)

Oppresse. Lutte : « La pomme d'or causa gran-
« des *oppresses*. » (Cl. Marot, p. 294.)

Oppresser. [1° Inquiéter, tourmenter : « Se li
« cas cheoit que li fuissent *oppresset* des Englois et
« Alemans. » (Froiss. II, p. 468.)] — 2° Presser de :
« Le juge qui l'*oppressoit* de faire venir son com-
« paignon. » (Percefl. I, f. 115.) — « Ne devez
« chevalier estrangier *oppresser* de savoir son estat,
« quant il se veult celer. » (Ibid. 65.) — 3° Violer :
« D'un capitaine fut *oppressee* et corrompue. »
(Triomphe des IX Preux, p. 112.)

Oppression. Viol : « Amon, le fils de David,
« enforça Thamar sa seur... il n'y avoit de mori
« que Amon, que Absalon croit ancres en hayne
« pour l'*Oppression* de Thamar sa seur. » (Hist. de
David, Tri. des IX Preux, p. 59.)

Opprimation. Oppression : « Ne fait, ou pro-
« cure aucune chose à l'*Opprimation* d'icelle. »
(Letl. de Louis XII, p. 241.)

Opprimement. Action d'opprimer. (Al. Chart.
Espér. p. 343.)

Opprobre. [« Aemple les faces d'icels d'*oppo-*
« *bre*. » (Lib. Psalmoir. p. 118.)]

Opprobreux. Infâme : « *Opprobreuses* et igno-
« minieuses condamnations. » (Mém. de Villeroy,
VII, p. 202.)

Opprobrier. Reprocher. (Oud.)

Oppugnatureur. Qui attaque. (Colgr.)

Oppugnation. Attaque. (Colgr.)

Oppugner. Attaquer. (Colgr.)

Opprimer. Presser, serrer : « Se ton faulcon
« poulx, tu les luy osteras, en ceste maniere, sans
« luy *opprimer*, ne faire chose de quoy ses pennes
« ayent aultre couleur. » (Mod. f. 70.)

Ops. [Profit : « Recevant en nom et à *ops* de
« nostre sire le roy. » (J.J. 60, p. 30, an. 1320.)]

Optacion. [Sollicitation : « La suppliante par
« l'induction et *optacion* de Jehan de Saint Veronin,
« s'est accointee de lui. » (J.J. 189, p. 43, an. 1456.)]

Optale. Pierre. (Marbod. de Gemmis, c. 1687.)

Optalie. Pierre. (Id. col. 1672.)

Optals. Pierre. (Id. col. 1672.)

Optat. [Souhait, désir : « Lequel Jehan Raymon
« pour parvenir à son *optal*, assambla trois ou
« quatre compaignons. » (J.J. 184, p. 471, an. 1454.)]
— « A son *optal* parvenoit. » (Vie de Charles VII,
p. 192.) — « Pour parvenir toujours à ses *optas*. »
(Borel.)

Opter. [Souhaiter : « Panurge leur remonstruyt
« le bien et l'heur de l'autre vie ; leur *optant* ce
« néanmoins bonne aventure et rencontre de
« quelque baleine. » (Rabel. Pantagr. V, 8.)]

Opulent. « *Opulens* en biens. » (Nuits de Strapar. l. II, p. 114.)

Opulument. Dans l'opulence. (Cotgr.)

Oque. Hoche, entaille : « Se lappy derriere, ou « en l'ombre d'un buisson, pour iceluy loup attendre, desirant le ferir, et tirer à lui d'une saiette « qui pour ce avoit mise en *oque*. » (Lettre de Charles VI du dernier jour de déc. 1416 au bailli de Rouen, J. 169, pièce 256.)

Oquison, Oquison. [Cause, motif, raison : « Ungs grans hustins commença entre les gar- « chons des Hainuyers et des archers d'Engleterre, « et tout en l'*oquison* du jeu de dés. » (Froiss. II, p. 116.)]

Ramambranche d'amors me fait chanter,
Ne n'est pas *oquison*. (Vat. n° 1490, f. 32.)

Il n'est rien que je vauisse tant

Con son voloir

Faire par tout, sans *oquison* trover. (Ch. du C^{te} Thib. 64.)

Oquisonner, Oquiseier. [1° Vexer, tourmenter : « Je promet à bone foi que je ne les se- « mondrai ur ost ne en chevauchie por aus *oquise-* « *ner*, mais que par mon besoin. » (Libertés de Vitri, an. 1230.) — 2° Poursuivre en justice : « Ne doit li « une partie les hostes ne les gens de l'autre *oqui-* « *sonner* à tort ne mener, ne faire mener hors loi, « ne hors raison. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1268, f. 173.)]

1. Or. [Maintenant, il est temps de : « *Or* diet, « nus l'orrum. » (Rol. v. 424.) — « Dès *or* cumen- « cet le plait. » (Id. v. 3704.) — « Seigneur baron *or* « de l'aparail. » (Gir. de Viane, v. 3458.) — « *Or* « nos doit *or* de Deu bien remembrer. » (Aubri, p. 185.)] — « *Or* le chasse, *or* le fait revenir. » (Mell. de S. Gelais, p. 25.) — « *Or* mismes. » (S. Bernard, p. 231.) — Un général voyant avancer un corps ennemi, « si dist à ses hommes : *or* à eulx. » (Lanc. du Lac, III, f. 47.) — « *Or* primes » (Cotgr.), « *or* à « prime » (Bertr. du Guescl. p. 412), tout à l'heure. — « *Or* avant. » (Cotgr.) — « *Or* bien. » (Id.)

Or sus, fet il, *or sus* mesnie. (Ms. 7218, f. 145.)

« *Or*, vay, vay, vay, » cri de chasse : -

Et le veneur ira devant
Et son liamier toujours avant,
Pour trouver le cerf, tirera...
Encore par soulas, et par glay,
Li doit dire, *or vay, vay, vay* ;
Ainsi au liamier parlera,
Tant que le cerf trouvera ira.

Font. Guer. Trés. de Vén. ms. p. 36.

« *Or* levrier après, » même sens : -

Uns lievres saut devant esprez,
Dit li queens, *or levrier*, après. (Ms. 7615, II, f. 175.)

« Quant tu auras grant piece chassé ton sanglier, « et tu verras qu'il sera abayé deux fois ou trois, « et laisse à chasser apres les chiens, et fier des espe- « rons au devant affin que tu le puisse rencontrer, « et se tu le vois venir, tirer ton épée, et l'appelle, « *or ça maistre*. » (Modus et Racio, f. 266.) — « Quant le charpentier vit que li Sarrazins furent « tout fors du chastel, il vind à des Esclas crestiens « qui remés estoient, et lor dist : *or du bien fuire* ;

« se vous m'en volez croire, le chastel est pris. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 616.) — [« (Quand « Philippe VI vil les Génois fuyant devant les « Anglais il commanda et dit : *Or tost*, tuez toute « ceste rihaudaille, car ils nous empeschent la voie « sans raison. » (Froiss. éd. Buchon, t. I, p. 287.)]

2. Or. [« Ne por *or*, ned argent, ne paramenz. » (Eulalie.) — On distinguait : 1° « *Or d'Arabe*, » dans Rol. v. 185 ; il était de provenance orientale ; le moine Théophile (*artium schedula*, ch. 47) le recommande comme le plus précieux : « Et ota qualre « clous d'*or* fin arabiant Sur le fer attaché un con- « fanon pendant. » (Rom. d'Alexandre.) — « Et de « fin *or d'Arabe* qui mult est convoités... De l'*or* « d'*Arabe* vil la mer tanceler. » (Chev. Vivien.) — « En couronnes plaisans d'*or* fin *arabiois* A pierres « et à pelles aus grosses que pois. » (Cuvelier.) — 2° « *Or d'Allemagne*, » mêlé d'alliage. (Cotgrave.) — 3° « *Or batud*. » (Rol. v. 1552.) — 4° « *Or* blanc, « *cramoisy*, » la couleur dont étoit mélangée l'étoffe qui étoit d'*or*. (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 520.) — 5° « *Or bruny*, » celui qui est poli et luisant, sur lequel on a passé le brunissoir. (Percef. I.) — 6° « *Or* de Chypre, » étoffes de fil d'*or* lissées à Chypre : « Pour une bource faite à l'aiguille, « d'*or* de Chypre, xv. liv. » (Compte de 1316.) — « Toute la broderie faite d'*or* et d'argent de *Chip-* « *pre* et de plusieurs soies. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 192.) — 7° « *Or* clinquant, » fil de cuivre aplati, employé comme le fil d'*or* : « Pour « une demie livre d'*or* clinquant pour employer en « une jaquette, faite le jour de Karesme prenant. » (Ducs de Bourg. n° 6771, an. 1455.)

8° Certes je ne l'ferroie

Pour l'*or* de Cornouaille. (Ms. 7615, II, f. 172.)

9° « *Or* cuil, » dans Partonopex, v. 1090. — 10° « Ne vous en mentiroie pour un mui d'*or* bouti. » (Alex.) — 11° « *Or d'Espagne*, » le même que l'*or* d'Arabie ; on lit « *or* de Galiee, » dans Rol. v. 1637 ; « *or d'Arragon*, » aux enfants Aywon, v. 620 ; « *or* « *Espanois*, » au ms. Vatic. 1490, fol. 8. — « Icelui « prisonnier n'avoit que *or d'Espagne*, c'est assa- « voir moriscles, jusques à la somme de quatre « cenz soixante et cinq. » (Lett. de rémission, 1397.) — 12° « *Or* frizé. » « Le drap d'*or* frizé étoit réservé « pour les habits des rois, des princes, et de leurs « femmes et filles. » (Honn. de la Cour, ms. p. 77.) — 13° « Quinze muls de Surie Tous chargiés de « besans et d'*or* d'Esclavonie. » (Ch. d'Antioche.) — 14° « *Fin or*, » dans Roland, v. 1540. — 15° « *Or* de « sinople. » (Partonopex, de Bl. f. 149.) — 16° « *Or* en « paille, ou de pailleole. » (Cotgrave.) — 17° « *Or* « *mier*, » *or* pur, dans Rol. v. 115.]

Car en mon tresor seront pris

Li treize mil besant d'*or* *mier*. (Ms. 7218, f. 153.)

Cainst l'espee au poinc d'*or* *mier*. (Ms. 7989², f. 74.)

18° « *Or* de Luque, » fil d'*or* pour broderies : « Nus ne nule ne puet border d'*or* de Luque texus « ne chapiaus, ne ataches. » (Livre des Metiers.) — « Pour .vi. botes d'*or* de Luques, pour faire ledit « ruban. » (Nouv. Comptes de l'Argenl. p. 29.) —

19° « N'en prendroie tot l'or qui soit à *Monpellier.* » (Parise la duchesse.) Allusion aux nombreuses maisons de banques du Midi. — 20° « Sus la troïesime » (colonne) Phœbus en *or obrisé*, en sa main dextre « un eocq blanc. » (Rabel.) — 21° « Lequel chappel « garny de boutons, de perles rondettes et menues « et orfroisées de bisete *d'or de plitte.* » (Compte de 1351.) — 22° « *Or ras.* » (Colgrave.) — 23° « *Or lerny.* » (Rabel. IV, 3.) — 24° [« A Michel Blondel, « orfèvre demourant à Blois, pour une buxlette « *d'or de Hodès*, esmailtiée à personnages; et y a tel- « tres blanches et noires à l'enviroin, en laquelle a « de la haire et du voyle de madame sainte Arra- « gonde, jadis royne de France. » (Ducs de Bourg. n° 6253, an. 1417.) — 25° « Garnison de fil *d'or trait* « de Damas. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 196.) — 26° « Une lige de geneste, faicte et ouvrée de brode- « rie d'or cousue de soye vert et d'autres couleurs « et les costes faittes *d'or me.* » (Id. p. 194.) — 27° « Fil d'or de Chippre, *or sondis* et autres estof- « fes. » (Id. p. 197.) — 28° « .vii. aunes et demie *d'or « de touche.* » (Nouv. Comptes, p. 35.) — 29° « Une « beste toute chargiée de fremailles et *d'or tram-* « blant le plus dru que faire se peut. » (Ducs de Bourg. n° 868, an. 1427.) — 30° « Une grande cor- « deliere de fil *d'or de Venise.* » (Comptes des ducs de Bretagne, an. 1481.) — 31° « Pur *or* à vingt « quatre, « c'est-à-dire à vingt quatre carats. (Dial. de Tahur. p. 141, v°.) — 32° « Dire *d'or.* » « Dire « d'orgues en Languedoc, ou comme on parle ail- « leurs, *dire d'or*, c'est dire des merveilles; propre- « ment c'est parler après autrui, comme les orgues « qui se taisent dès qu'on cesse de souffler dedans. » (Rabelais, III, p. 192.) — 33° « Il dit *d'or*, il a le bec « jaune, « pour faire entendre que l'on parle avec bien de la facilité et sans considération. (Oud. Cur. fr.) Il l'explique aussi par « parler éloquentment, » comme S. Jean Bouche *d'Or.* — 34° « Il est de bas « *or*, il craint la touche. » (Colgrave; Apolog. pour Hérod. p. 212.) — Oudin l'explique par « il craint « d'être battu. » — 35° « Il ne se fust tenu, pour *or*, « ne pour argent, qu'il ne poursuyvist la pucelle. » (Perecf. vol. V, f. 1.)

36° Frere, je nou feroie,
Pour tot l'or d'Avalon. (Ms. 7615, II, f. 172.)

37° « C'est ung homme *d'or* pour la guerre. » (Le Jouv. ms. p. 212.) — « C'est ung homme *d'or* pour « ce mestier » (Le Jouv. ms. p. 161), c'est-à-dire un homme admirable :

38° Il iert de fin *or* esleus. (Ms. 7218, f. 360.)

39° Droiz dit que tiex homme ne doit vivre,
Qu'en voit, pour fame, fol, et ivre,
Tant qu'il fait, de son or estain. (Ms. 7615, t. I, f. 111.)

40° « Nul *or* sans escume. » (Colgr.) — 41° « *Or* « est qui *or* vaut. » (Colgrave.) — 42° « *Or* vaut ce « qu'*or* vaut, « c'est-à-dire que l'*or* qui règle la valeur de toutes choses n'a lui-même de valeur que celle que les hommes jugent à propos de lui donner. (Loyssel, Inst. Cont. II, p. 193.) — 43° « A l'*or* le feu « fort, au fort bras la luicte. » (Colgr.) — 44° « Dans « une gaine *d'or*, un cousteau de plomb. » (Colgr.)

— 45° « Fy de plaisirs d'estats, et d'*or* qui de vertu « n'a le tresor. » (Colgr.)

46° Tout n'est pas *or* ce qui reloit. (Desch. f. 55.)

47° N'est pas tot *or* ce que reloit. (Ms. 7615, I, f. 59.)

Orable, adj. Epithète d'Éloge :

C'est voirs, ce dist la fille *orable.* (Froiss. Poës. p. 292.)
Et li toli sa feme *orable.* (Mouskes, p. 312.)

Oracle, [1° Oratoire : « Il se mirent et asem- « blerent en trois parties devant l'*oracle* ou Adam « souloit aouer nostre Seigneur. » (Pénit. d'Adam, ch. 16.) — 2° Oracle : « Jadis en vers se rendoient « les *oracles* Et des hauts dieux les hymnes sont en « vers. » (Rons. § 397.)]

Oraculeux, Qui donne des présages. (Colgr.)

Orade, Dorade. (Rob. Est.)

Oraffe, [Girafe : « Entre les autres joiaus que il « envoya au roy, il envioia... une beste que l'on « appelle *oraffe*, de cristal aussi. » (Joinv. § 457.)]

Orage, [1° Vent : « Amont par mi le Rin li *ora-* « ges les guie. » (Sax. VII.) — 2° Vent favorable : « Viengnent tout à seür, quant il auront *orage.* » (Rou, p. 127.) — « Si eurent *orage* bel et moult « agreable. » (Froissart, liv. III, p. 293.) — 3° Vent violent, tempête : [« Et granz *orages* et merveiluez « tempiez. » (Ronsciv. p. 112.) — « Et le prist uns « granz *orages*, si granz qu'il sembloit que la neis « montast aus nues; et puis descendoit si parfont « que il sembloit que la neis entrast en abisme... « Et li *orages* asseriza, et vint la nave à port de « salut. » (Mén. de Reims, § 66.) — « Grans dons « donna aus povres chevaliers qui leurs choses « avoient perdues en mer pour l'*orage* de la tem- « peste. » (Chron. de S. Denis, II, f. 18.) — « *Orage* « de temps. » (Lanc. III, f. 77.) — « Vent *d'orage.* » (J. Molinet, 123.) — « *Orage* de pluie. » (Triomphe des IX Preux, p. 358.)]

Nos yeux qui sur nos visages
Versent de larmes cent *orages.* (Nuits de Strap. p. 82.)

M. et .cccc. Troiens

Mena, par bel, et par *orage.* (G. Guiart, f. 139.)

« Toujours ne dure guerre ne *orage.* » (Colgr.)
— « Le vent, la tempeste et l'*orage* Monstrant du « rocher le courage. » (Colgr.)

Orager, Troubler comme un orage. (Colgr.)

Orailles, Oreilles : « L'autre maladie qui leur « prent dedens la teste, et le courent les *orailles*, « par quoy ilz perdent quelquefois l'oye. » (Modus et Racio, fol. 60.)

Orain, adj. D'or, doré :

L'*orain* Mydas, qui doroit du toucher. (L. Caron, f. 11.)

Orains, Orans. [1° Dernièrement, tout à l'heure : « *Orains* vos vi, ce m'est vis à eel pont. » (Cir. de Viane, v. 187.) — « *Orains* estiés vous des- « haitié Mais or vous voi joians et lié. » (Flore et Blancheff. v. 2429.) — « Et vous desistes *orains* que « lui on vous verroit bon chevalier. » (Froiss. t. V, p. 44.) — « A Thummas de Felleton dont je parlois « *orains.* » (Id. t. VII, p. 170.)]

Ge fui *orainz*, à un conseil. (Fabl. S. G. f. 19.)

Ma mere, à qui doi obeïr,
L'envoia *orains* aux dourettes. [*Froiss. Poës. p. 293*]

Adieu, adieu, biens deforains,
En grant pensée estoie *orains*. [*Id. p. 258.*]

« Pour ce plourays je *orains*, quant vous vinstes
« devant moy. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 31.)

Ceus dont je parlai *orains*,
Qui s'en vont si joïsement. [*G. Guiart, f. 330.*]

Quant mengié et à grant plenté,
Lors dist *c'orains* avoit chanté
Devant mengier. [*Ms. 7218, f. 251.*]

« Ne vous laissé je pas malade *orains* dedens
« vostre maison. » (Path. Farce, p. 101.)

Onques mais *orains*, ne après,
Si bele courtoisie a home. [*Fabl. ms. p. 356.*]

2^e Avant : « *Orains* quant. » (Ms. 7996, p. 100.) —
[C'est un composé de *ore*, maintenant, et de *uins*,
avant.]

Oraison. 1^o Prière : « En fait de guerre, lon-
gues patenostres et *oraisons* murmuratives ne
« sont bonnes. » (Journ. de Louise de Savoie; Mém.
de Du Bellay, t. VI, p. 197.) — 2^o Pèlerinage :

Un pseudoms, qu'ai oi conter,
Voloit en *oraison* aler. [*Fabl. ms. p. 25.*]

3^o Poésie :

Faire rondeaux, ballade ou *oraison*
Plaisir g'y prends. [*Rog. de Colleyre, p. 163.*]

Orange. [1^o Fruit : « Pour six pommes d'*orange*,
« trois sols. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5^e série,
t. I, p. 224.)] — 2^o Alcyon, oiseau de mer : « Cigon-
nes, cannes pelieres, *oranges*, flammans,....
« pouilles de lude. » (Rab. t. I, p. 239.) — 3^o [Pièce
d'artifice : « Les cerceles, les *oranges*, les grenades,
« les pelotes, les pots et carreaux à feu. » (Paré,
t. IX, préf.)]

Orangié. [Orangé : « Tu es, bon cidre *orangié*,
« Toul songié, Un bon meuble en un mesnage. »
(Basselin, t. XXIX.)]

Oranger. [Oranger : « Les truyes en leur gesine
« ne sont nourries que de fleurs d'*orangiers*. »
(Rab. Pantagr. IV, t. 7.)]

Orateur. [1^o Chapelain desservant un oratoire ;
religieux priant pour une personne : « Heury par
« la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à
« tous presens et avenir, salut. Sçavoir faisons
« nous avoir receu l'humble supplication de nos
« bien amez et devots *orateurs* les religieux, abé
« et convent de l'abbaye de S. Pierre de Jumièges. »
(Cart. de Jumièges, t. I, p. 8, an. 1596.)] — « Tenous
« (les religieux de la Fontaine Nostre Dame en Va-
« loys de l'ordre Chartreux) par devant tous autres
« dudil ordre nos principaux et especiaulx chappe-
« lains et *orateurs*. » (Jl. 154, p. 655, an. 1396.)]

2^o Envoyé du pape, d'un prélat : « Comment n'ous
« nous en francoys du mot d'*orateurs*? Ce sont les
« évesques et prelatz, lesquels, ès lettres qu'ils en-
« voyent aux roys et aux princes, prennent cette
« qualité de leurs humbles *orateurs*, rapportans ce
« mot à leurs devotions, et prieres. » (Pasq. Lett.
I, p. 691.) — Je trouve les envoyés du pape appelés
orateurs jusqu'à l'année 1491 (Godefr. Observ. sur

Charles VIII, p. 621) ; on les nomma ensuite ambas-
sadeurs, ce ne fut que du temps de Brantôme qu'on
les appela *princes*. Dans les lettres de Louis XII,
orateur est pris de même pour ambassadeur. (Voy.
t. IV, p. 173, 174.) — 3^o *Orateur* s'est dit longtemp
pour un « erivain en prose » ; ce fut Ménage qui
introduisit le mot de « prosateur, » de l'italien *pro-
satore*. (Voy. ses Rem. sur la langue fr. p. 312.) —
De là « *orateur* de vers » pour « poëte, versifica-
« leur. » (Notice, p. 510.) — Cependant on voit *ora-
teur* simplement pris aussi pour « poëte. » (Voyez
Notice, 751.) — En parlant de Molinet et en faisant
son éloge comme poëte, on le qualifie « d'excellent
« *orateur*. » (Fabri, art. de rhét. t. II, f. 29.) — Le
titre d'un petit livre de poésies sur Louis XII, im-
primé au commencement du xv^e siècle, porte : « Les
« excellentes vaillances, batailles et conquestes du
« roy delà les monts, composées par plusieurs *ora-
« teurs*, et facteurs, et présentées au dit seigneur. »
— 4^o « *Orateur* pour la troupe, » comédien chargé
des fonctions de régisseur. (Goujet, Bibl. fr. t. VIII,
p. 352.)

Oratoire. [1^o Chapelle : « Dedens son *oratoire*
« le roy Henri manda ; Le service de Dieu chascun
« d'eux escouta. » (Guescl. v. 13083.)] — Charles
VIII, étant à Rome, « onyt messe à Sainét Pierre,
« estant séparé du reste des assistans, dans un
« *oratoire* à part. » (André de la Vigne, Voyage de
Naples, p. 125.) — 2^o Prie-Dieu. (Chron. de Nangis,
an. 1377.) — 3^o Cabinet : « Je me retirai dans mon
« *oratoire* acotumché, derriere le chevet du lit. »
(Cauquets de l'accouchée, p. 171.)

Oratour. [Oratoire : « Et s'asil à l'uyz de son
« *oratour*. » (Joinv. § 37.)]

Oratur. [Oratoire : « Tut le plus bel del jur est
« en un suen *oratur* Dedenz une chambrette u fai-
« seil sun labor E fermout l'uis sur sei. » (Thomas
de Cantorb. f. 101.)]

Orb. [Aveugle : « Grant tort avez, fail il ; jo vos
« lieng luz pur *orbs*. » (Thom. de Cant. f. 107.)]

Lors ne fist Dieus mes-l tigneus, *orb* ne truant,
Boçn si c'ontrefail, ne camus si puant. [*Ch. Musart, 106.*]

Orbarin, s. m. Subterfuge, défile. « Pour faire
« les lines, et les sucrées, cherchent des *orbarins*,
« et des dilayemens, pour surseoir leurs plus
« grandes envies. » (Pèler. d'am. II, p. 658.)

Orbaterie, s. f. Métier de balteur d'or. « Que
« nuls orbateurs, sur la dite peine, ne soient si
« hardiz d'ouvrer, ne faire ouvrer d'*orbaterie*, ne
« mettre en euvre, en iceluy mestier, ne en autre,
« or, ne argent. » (Ord. II, p. 86.)

Orbateur, Balteur d'or. « Nuls changeurs, or-
« fevres, *orbateurs*, ne autres, sur la dille peine,
« ne soit si hardi de faire, ne ouvrer, ne faire faire
« orbaterie, vaiselle ne vaisseaux d'argent. »
(Ordon. II, p. 474.)

Orbateure. [Métier d'orbaleur : « Pour l'*orba-
« teure* autant montent ix^e m^{xx} xu l. et costera
« plus, tant comme l'or vaudra. » (Reg. de la Ch.
des Comptes, p. 186.)]

Orbatu. Battu d'or : « Estoit vestue d'un robbe
« de pourpre qui toute estoit à *orbatue*. » (Lanc. du
Lac, II, f. 142.)

... Robe à *orbatue*. (Vat. n° 1490, f. 149.)

Et la robe qu'ele a vestue,
N'est pas de soie à *orbatue*. (Ms. 7218, f. 224.)

... Vessel d'argent, et d'or,
Et druz de soie à *orbatic*. (Ms. 7218, f. 200.)

On trouve dans le même sens « battus en or. »
« Dames, et damoiselles tant noblement parées de
« couronnes, et de pierreries precieuses, et de ves-
« temens *battus en or*. » (Percef. IV, f. 59.)

1. Orbe. [Terme d'astronomie, cercle : « Après l'a-
« vironnement de l'air est assiz li quarz element; ce
« est uns *orbes* de feu, qui s'estant jusqu'à la lune. »
(Brun. Latin. Trés. p. 128.)] — « Pour le souef ar-
« rousement de tes porées, et douces influences,
« de tes *orbes* donnans serenité aux tempestes. »
(G. Grelin, p. 269.)

2. Orbe. 1° Aveugle :

Mame est peiris et *orbe*. (S^{ve} Marie Egypt. 61.)

Clarté remet ez *orbes* iex. (Poët. av. 1300, II, p. 806.)

2° [Obscur, sombre, couvert, terne : « *Orbe* et
« oscüre est la meslée. » (Partonopex, v. 8689.) —
« N'est sous ciel si *orbes* celiers. » (Flor. et Blan-
cheleur, v. 493.)] — « Le temps est *orbe*. » (Modus,
f. 185.) — En parlant d'une femme dont on voyoit
le derrière : « Cest mireor est assez *orbe*. » (Fabl.
ms. p. 296.) — « Et que la chambre soit *orbe*, que
« l'on n'y voie goutte. » (Mod. et Rac. fol. 128.) —
3° [Peu clair : « Les cleres cozes doivent aler devant
« les *orbes*. » (Beaum. VI, 13.)] — « Cas avient qui
« est si *orbes*. » (Id. ms. p. 348.) — « Fes qui sont
« si *orbes*. » (Id. p. 196.) — 4° [Coup *orbe*, coup qui
fait une large meurtrissure sans entamer la chair :
« S'il y a sanc dont cuirs soit perchiés, ou il y a
« cous *orbes* de poing garni, comme de baston ou
« d'autres cozes. » (Beaum. XXX, 47.)]

Orbement. [Obscurément, dans Beauman. ms.
ch. 24.]

Orbeté. [Privation, au Gloss. 7657, s. *Orbitudo*.]

Orbette. Obscur, diminutif d'*orbe*.

Mes li le vous fault esclaircir,

Car les voies sont trop *orbettes*. (Froiss. poës. p. 294.)

Orbevoie. [Fenêtres et arcades figurées en ar-
chitecture ou en orféverie : « Et siet ycellui gobe-
« let sur un pié quarré à une *orbevoie* et est cizelé. »
(Invent. du duc d'Anjou, § 97.) — « Et est le pié à
« *orbevoies* à jour. » (Id. § 107.)]

Orbiculaire. Rond : « Ronde et *orbiculaire*. »
(Brantôme, Cap. fr. I, f. 6.)

Orbiculairement. D'une manière ronde. (Cotgr.)

Orbieres. Plaque de métal ou de cuir qu'on
met aux objets de charge, pour leur cacher une partie
des objets et les empêcher d'être ombrageux. —
Montaigne dit des dangers de l'esprit : « N'y a point
« de beste à qui il faille plus justement donner des
« *orbieres*, pour tenir sa veue sujette, et contrainte. »
(Essais, II, p. 414.)

Orbitaire. Qui tient à l'orbite de l'œil. (Cotgr.)

Orbite. [« (Les nerfs optiques) entrent le cran
« et passent par lui tout outre, tant qu'il apergent
« à l'*orbite* de l'œil. » (De Mondev. f. 17.)]

Orbité. Viduité, privation. « Me sentant, à ceste
« heure, presté d'estre desamparée, et de mary, et de
« filz, les deux cheres personnes qui me soient au
« monde, si je suys triste, et explorée, ce n'est pas
« de merveille, car les angoisses de perpetuelle
« *orbité* ja environnent mon ame. » (Rom. d'Alect.
p. 85, r°.)

Orcaneis. Habitans d'Orcanie.

... Hollandois, Islandois,
Danois, Norrois, et *Orcaneis*. (Brut, ms. Bomb. f. 84.)

Je lis dans mon manuscrit *Archenois*.

Orcanie. Nom de pays. Il est compté parmi
ceux dont sortirent les Normands.

Quar à Gizorz avoit un rois,
Qui avoit amené Norrois,
De Grivelande et *Orcanie*. (Parton. f. 131.)

1. Orce. [Commandement pour venir au vent
(en italien *orsa*), par opposition à *poggia*, *pogc*,
commandement pour laisser arriver sous le vent.
Voir ORCISE.] — « Pendant que le vent d'est-sud-est
« nous souffle devers l'orient à souhait, nous irons
« *orce*, par trente heures. » (Merl. Coc. II, p. 53.) —
« *Ostez* la voile, elle est trop monillée, elle pese
« trop, l'arbre s'en ira à l'*orce*. » (Id. I, f. 342.)

2. Orce. Vase :

Va par tout li moustiers cerkant,
Puis vait à une *orce*, si Feuvre ;

Deniers y eut. (Ms. 7089², f. 89.)

Fame est gorpil, por tout deçoivre

Fame est *orce* por tout recevoir. (Ms. 7218, f. 493.)

Orcéan, Orceil. [Bénéitier, du latin *urceolus* :
« Item, un *orceil* d'argent à eue benoiste et le ge-
« touer. » (N. Comptes de l'Arg. p. 50.) — « Item
« .i. *orceil* d'estaim à eue benoiste. » (Id. p. 107.)]

Orchal. [Archal : « Auriculatum, metal sem-
« blant à *orchal*. » (Gloss. 7679.)]

Orchanette. Orcanète. (Cotgr.)

Orche. [Voir ORCE I : « Quand jou fui en ma
« vive forche, Nus devant moi n'aloit à *orche* Que
« maintenant ne fust vengü. » (Ren. v. 2049.)] —
« Fuyons, ce ne nous sera deshonneur : Demos-
« thenes dict que l'homme fuyant combatra de
« rechief : retirons nous pour le moins, *orche*,
« poge, au triquet, aux boulingues. » (Rabel. IV,
p. 233.)

Orchel. [Pot, comme *orcel*, dans Froiss. t. XI,
fol. 360.]

Orcheveleure. Chevelure d'or :

L'an est trois fois, à mon malheur coullé,

Qu'amour frizant l'*orcheveleure* blonde,

Richie ornement, et clair tresor du monde,

A le pouvoir de mon ame volé. (Loys le Caron, f. 52.)

Orchil. Sorte d'oiseau :

... Quand les oiseaux, pour l'orage mutin,

Fuyent loin de la mer, et la rouge gorgette

Et l'*orchil* vont rentrant en leur creuse logette. (Bell. 122.)

Orchis. [Plante : « El l'*orchis* grec, irrisemens de l'homme qui au devoir de l'amour le contreint. » (G. Pelletier du Mans, la Savoie (1572), p. 292.)]

Orcieux. Pluriel d'*orecil*, vase : « Chandeliers, bacins, *orcieux*. » (Froiss. I, III, p. 124.)

Orcomé. Qui a la chevelure blonde : « A donc je levay la couronne hault, à la veue de tous, et puis doucement la posay sur le chef *orcomé* de la belle Priscaraxe. » (Alect. rom. p. 64.)

Orcuel. [Bénéfiter : « Si ai l'encans et l'encansier, l'*orcuel* à tote la cuillier. » Dict. du Mercier.]

Ord. [Sale : « Il est venus son lieu recouchier, « Et s'est plus *ors* que quant il s'en ala. » (Roman-cero, p. 104.)] — « *Ors* sons, » vents qu'on lâche. (Desch. f. 346.) — « *Ors* pechiez. » (Ms. 7218, f. 321.) — « *Orde* maladie, » la gale. (Desch. fol. 206.) — « *Ordes* fosses, » fosses d'aisances. (Cout. Gén. I, p. 528.) — « *Orde* pel, » vilain poil. (Mod. f. 217.) — « La main *orde* ne peut l'*orde* nettoyer. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, p. 537.)

Ordaner. Ordonner, sacrer : « Saintfir ne « pueent, ne bien faire, quant simonie les *ordane*. » (Ilist. de S^{te} Léocadie, f. 29.)

Ordé. [Souillé : « Li quels pains estoit de sueurs « de chevaux tous souillés et *ordés*. » (Froiss. II, f. 149.)]

Ordéc. Ordure, souillure, au propre et au figuré.

Moult est diverse nostre vie,
Tu amas tos tans caasté
Et joui luxure, et *ordéc*. (S^{te} Marie Egypt. LXI.)

Ordeinner. [1^o Ordonner par testament : « Je « Jehan seigneur de Lile en boen propos, e en « volenté, e por le sauvement de maïne, fas e « *ordeinz* mon testament en ceste maniere. » (Carl. du Val Nostre Dame, an. 1295.)] — 2^o Ordonner :

Et Dex à son gré en *ordeinne*. (Ms. 6812, f. 55.)

Ordeiz. Souillures. S. Bernard compare les moyens accordés aux pêcheurs pour se purifier des souillures du péché, à six vaisseaux remplis d'une eau salutaire propre à les laver et à les nettoyer : « Li premiers vaisseils est li continence de chastet, « par kai on levot tot ceu ke li *ordeiz* de luxure « avoit davant wasteit.... »

Ordelot. Diminutif de *ord*, sale. (Cotgr.)

Ordement. D'une manière sale, au propre et au figuré : « Et de teil gent veons nos assez ki par « ceu k'il *ordement* (*in sordibus*) vivent, devienent « adés plus ort (*sordescentes*), » dans S. Bernard, p. 233. — « On art si entour quelques charongnes : « Sire, dist Floridan, je ne scay qu'on y fait, mais « il put *ordement*. » (Percefor. t. I, f. 38.) — « Je le « suivis tant que je l'ataignis à l'avaller d'ung « mont, si l'appellay de la jouse; mais il m'en vint « si *ordement* qu'il me porta à terre estendu, et « m'abbatit. » (Percefor. II, f. 114.)

Ordenaire. [Evêque qui administre le sacrement de l'ordre : « Et s'il ne s'en veaut chastier « dedenz quarante jurz, ele le doit dire à l'*ordenaire*. » (Liv. de Just. 13.)]

Ordenance. [1^o Règlement : « Nostre intention « est à esclairez les mestiers de Paris, leurs *ordenance*, la maniere des entrepresures de chacun « mestier. » (Liv. des Mét. 2.) — 2^o Somme fixée par les règlements : « Que se aucun venoit de dehors « du pays qui voustis ouvrir dudit mestier, qu'il « n'y peust entrer, sans apeler les maïstres, savoir « se il est souffisant à ce... et pour paier les *ordenance*. » (Ord. V, f. 548, an. 1372.) — 3^o Impôt : « Il y a certaines *ordenances* et pactions assises « sus l'estaple des laines. » (Froiss. t. II, f. 17.) — 4^o Gouvernement, régime : « Il nous faut reformer « et prendre une nouvelle *ordenance*, car celle « que nous avons eu, nous a trop hodé et travilliet. » (Id. II, f. 91.) — 5^o Situation politique : « Et lor de- « manda li contes de l'estat de son fil et des *ordenance* d'Engleterre. » (Id. II, 356.) — 6^o Manière de faire : « Quant il ot entendu recorder sa serour « la vie, l'affaire et l'*ordenance* dou roi d'Engleterre et de ce Hue de l'Espensier. » (Id. II, 33.) — 7^o Train de maison : « Se li recorda tout ensi comme « il avoit fait et l'estat et l'*ordenance* de la roïne. » (Id. II, 57.) — « Est accordé que Pierre Borez, Jacin « de Perusse auront mil et cinq cens francs, pour « faire leur *ordenance* et leur volenté. » (Ordon. V, p. 106, an. 1368.) — 8^o Aménagement d'une maison : « Adont furent li logiet la dedens, selonch l'*ordenance* de la maison, assés aise. » (Froiss. II, 71.) — 9^o Rédaction littéraire : « J'ay emprise ceste hystoire à poursuir sur l'*ordenance* et fondation « devant ditte, à la priere d'un mien chier seigneur « et maïstre m^{sr} Robert de Namur. » (Id. II, 5.) — 10^o Espèce : « Toutes *ordenances* de gens issirent « hors à l'encontre. » (Id. II, f. 90.) — 11^o Faits et gestes : « Sus ses *ordenances* (de pousse) meisme- « ment en ay je oy parler en ma jonce aucuns « vaillans hommes. » (Id. II, f. 10.) — 12^o Besoins : « Et furent toutes *ordenances* administrées, tant « d'abis que d'autres coses pour ledit jone roi. » (Id. II, f. 98.)]

Ordene. 1^o Ordre, classe : « Uns engles ou uns « arcangles ou aucuns esperit des autres *ordenes* de « ciel. » (S. Bern. Ser. p. 109.) — Le même, p. 338, parle des trois espèces de personnes qui composent la S^{te} Eglise, et compte d'abord les abbés, tels que lui-même, qui sont du nombre des prêtres, ensuite les moines : « Li moines ki sunt de l'*ordene* des « penanz (penitentium) dons nos mïsmes qui abbeït « sommes ne nos doyens mïes oïsteir.... Lo tierz « *ordene*, c'est de ceos ki en mariage sunt. » — 2^o Ordre monastique :

Et commanda tenir les drois,
Et les kanons de S^{te} Eglise
Tenir, et faire plain service,
Si com l'Escripiture de Roume
Le liernine, et tiesmoïne, et nomme;
Et l'ordenes de tous monniages. (Mousk. p. 72.)

Ordéné. [Qui a reçu les ordres ; ecclésiastique : « De rober *ordéné*, c'est grans pichiés. » (Aiol, v. 963.)]

Li prevoire, et li *ordenez*,
En suz un tertre sont montez,

Pour Dieu prier, et pour orer,
Et pour la bataille esgarder. (Rou, p. 331.)

Ordonement. [En ordre : « Li soudain te-
noient leur gent *ordenement* et arcement. »
(Joinville, § 280.)]

Arbalétriers de France tendent,
Et *ordenement* se bessent. (G. Guiart, f. 255.)

« Nous l'avons fait registrer *ordenement* en
« nostre dite chambre des comptes. » (Ord. I, 776.)
« Les parties plaident si mal *ordenement*. »
(Beaum. p. 13.)

Ordonement. 1° Ordination ecclésiastique.
(Règle de S. Benoît, ch. 64.) — 2° Ordonnance, re-
glement : « Veult le roy, et commande que cest
« *ordenement* soit tenu dans toute sa terre, et es
« terres à cens qui n'ont propre monoye. » (Ordon.
I, p. 95.) — « A ce concile furent fails de mult bons
« *ordenemens*. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, 747.)

Ordenier. [1° Disposer : « Et ces batailles rengier
« et *ordenier*. » (Ronsiv. p. 47.) — 2° Rédiger : « Li
« bons roys Loeyes fit et *ordena* ces establissemens.
« (Ord. I, f. 107.) — 3° Sacrer un roy ; on a dit de la
S^{te} Ampoule :

S'il a l'abès aportée
A Nostre Dame, et presenter,
El liu, pour l'enfant *ordener*,
Et benier, et couronner. (Mousk. p. 751.)

4° [Sacrer un prêtre : « En nul liu ne doit estre
« évêques *ordenez*. Tant n'y aura évêques venuz
« ne assemblez, senz conseil del primat. » (Thom.
de Cant. 127.) — 5° Administrer l'extrême onction :
« La femme après avoir esté confessée, commeniée
« et *ordenée*, elle mourut environ une heure après
« son accouchement. » (J.J. 138, p. 3, an. 1389.) —
6° Panser : « Duquel copladile Philippe ot une plaie
« à la teste et tomba à terre... et après fut *ordenée*. »
(J.J. 155, p. 116, an. 1400.) — 7° Se préparer à :
« Entrues qu'il entendoit à *ordener* de ses beson-
« gnes et de ses garnisons. » (Froiss. II, f. 115.) —
« Jà estoit la roïne d'Engleterre toute *ordenée* pour
« partir. » (Id. II, f. 57.)]

Ordenier. [Arbitre : « Michel Pollet ainsi que
« *ordeneur* ou souverain de la besogne, donna
« ledit pris à Philippe de Recourt. » (J.J. 142, p. 54,
an. 1391.)]

Ordeole. Orgelet. (Colgr.)

Ordeure. [Ordure : « Li sire esdrece de puldre
« le besuignus c de *ordeure* esleved le povre. »
(Lib. psalmor. p. 235.)]

Ordeux. [Sale : « Gars *ordents*. » dans Froiss.
IX, 487. — « Car vous aymer c'est trop grand des
« raison Pour ce qu'estes une *ordense* affectée. »
(Chans. du xv^e siècle, p. 94, v. 14.)]

Ordienement. Salement :

Li preudons li commence à dire,
De la folie qu'il entent,
Tu vas, fait il, *ordienement*.
Oil, ne vous mentirai mie. (Ms. 7615, II, f. 124.)

Ordinaire. [1° Livre contenant l'ordinaire de la
messe : « Item un *ordinaire* 4 liv. ; vendu à Pierre
« des Essars. » (Inv. de Clémence de Hongrie ; N.

C. de l'Arg. 62.)] — 2° Evêque. (Cout. de Norm. 77.) —
« Cette liberté [de l'Eglise gallicane] tant rechantée
« par les nostres, n'est autre chose que le droit
« commun et ordinaire ; et c'est la cause pour la-
« quelle chacun, par un consentement, s'est induit
« d'appeller les évêques *ordinaires*, comme ne
« faisons rien dans leurs diocèses qui ne fut de
« droit ordinaire, et que ce que l'on entreprenoit
« sur eux estoit extraordinaire. » (Pasq. Rech. III,
242.) [Celle explication est fautive ; *ordinaire* signifie
qui administre le sacrement de l'ordre.] — 3° « *Ordi-
naire* de chez le roi, » un de ses gentilshommes
ordinaires. Un *ordinaire* est envoyé de la part du roi
pour visiter M. le prince. (Peliss. Lett. hist. I, 182.)
— Henri IV commande à douze de ses *ordinaires*
d'aller à la découverte des ennemis ; le baron du
Fort, qui étoit des *ordinaires*, en eut le commande-
ment. (Mém. d'Angoul. 61.) — Message que le roi fail
faire par La Chesnaie, un de ses *ordinaires*. (Mém.
de Bass. II, 220.) — Le roi envoie Sanguin, un de ses
ordinaires, au cardinal de Richelieu. (Mém. de
Bassomp. III, p. 356.) — 4° Il est dit, dans le Cout.
Gén., qu'une veuve qui se remarie avec son domesti-
que *ordinaire*, perd son douaire (II, p. 782.) —
5° « L'autre *ordinaire* qui fault pour un quel qu'il veult
« mourir, » c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour le
viatique. (Villon, Rep. fr. p. 20.) — 6° « Retourner
« à l'*ordinaire*, » c'est-à-dire retourner vivre à la
maison. (Oudin.) — « Il tient bon *ordinaire*, » il a
bonne table. (Ibid.) — 7° « Il est *ordinaire* à se
« plaindre, » il a coutume de... (Sagesse de Charr.
p. 34.) — 8° « Quelque *ordinaire* que je fisse de me
« trouver en part où elle estoit, » quelque exacti-
tude que j'apportasse à me trouver. (L'Am. ressusce.
p. 299.) — 9° « En lisent tous les jours en *ordi-
naire*, » ordinairement. (Mod. f. 94.) — 10° « Il
« n'estoit que avecques son *ordinaire*, » le pied
ordinaire de ses troupes. (Le Jouv. ms. p. 344.)

Ordinairement. [A l'ordinaire : « Nos connes-
« table, mareschaux, chambellans... ne feront citer
« ou appeler aucunes personnes de nostre dit pais
« hors du lieu ou itz doivent respondre *ordinaire-
ment* fors en action pure personele. » (Varin,
Arch. de Reims, III, 513, an. 1581.)]

Ordinateur. Qui ordonne. (Colgr.)

Ordinatif. Qui tient à l'ordination. (Id.)

Ordination. 1° Ordre, rang : « Les causes seront
« délivrées à l'*ordination* des presentations. » (Ord.
t. V, p. 135.) — 2° Ordonnance : « Cette presente
« *ordination* acertes nous voulons, et commandons
« estre publiée. » (Ordonn. I, p. 487.)

Ordine. [Ordre : « Les escus sur les chies getez,
« Seurent les contrarietez Que Flamens leur font
« sans *ordine*. » (G. Guiart, an. 1304.)]

Ordineement. [Avec l'extrême onction : « Mou-
« rir *ordineement*, » aux Ord. III, 664, an. 1358.]

1. Ordin. Souiller, salir : « Tu as *ordny* ma mai-
« son. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 19.)

En venant à une fontaine,....
Belle, et clere, riens ne *Yordoit*. (Froiss. poës. 116.)

« Maint ruisseau tout *ordy* du sang humain. » (Clém. Mar. p. 487.)

2. Ordîr. [Ourdir : « Trenchede est ensemel cum de leissant la meie vie ; dementes uncore « que *ordîssic*, sustrenchad mei. » (Lib. *Psalmor.* p. 233.)]

Moult avez or el (*aliud*) à *ordîr*,
Que parlemet ci à tenir. (Part. f. 156.)

Contre mon roy ay *ordies* mes mains,
Et par orgueil commis rebellion. (Desch. f. 130.)

Ordîsseure. Souillure. (Oudin.)

Ordoier. [Souiller, salir, au propre et au figuré : « Comment li felon Sarrazin avoient... le saint « sepulchre *ordoié* et violé. » (Dom Bouquet, V, 269.) — « Quiconques *ordoiéra* lou temple Dieu, Dex lou « destruire. » (Serm. ms. S^t Victor, 28.) — « Car li « mondes est perillous Et *ordoié* plus qu'il ne « monde. » (Consol. de Boèce, liv. I^r.)]

Tant que la terre vierge *ordoye*
Du sanc Abel. (Desch. f. 260.)

Li homs, qui a ordes mains,
Ne poet autrui bien nettoier,
Aincois ne le la fait qu'*ordoiier*. (Id. f. 526.)

« Amours lavera de son sang ce que Eve nostre « premiere mere *ordoye* par amours. » (Percef. IV, fol. 75.) — « Sire, respondi la pucelle... vostre vil- « lenie ne me peult *ordoyer* puisque je ne m'y « consentz. » (Percef. III, f. 82.)

Ordois, s. m. Palissade, hourdage : « Or vous « dirai qu'il avint la nuit : La pierre d'une perriere « feri si à l'*ordois* d'une tornace, que li hordois « chai, et list trop à grant eroerois. » (Contin. de Guill. de Tyr, Marten. V, 615.)

Ordon, s. m. Hourd, hourdage : « Lorsqu'une « muraille, parois ou pignon est trouevée, pour la « moitié, sur le fonds de deux voisins, l'un ou « l'autre parti pourra user de la ditte muraille com- « mune, parois, ou pignon, et y enfoncez ses *ordons*, « relians, sommiers, liiers, plattes, ou cartouches. » (N. C. G. 1, p. 1269.)

Ordonnance. [Voir ORDENANCE. 1^e Série, lignée : « Li roys Edouwards descendi de par la fumelle de « la droite *ordonnance* de France, » dans Froiss. II, p. 20. — 2^e Ordre de chevalerie : « En ce temps « vint en proupas au roy Edouward, qu'il feroit une « *ordonnance* de chevaliers de lui et de ses enfans « et des plus preus de la terre. » (Id. IV, p. 203.) — 3^e Besoins : « Quant il eut pris la saisonne de tout « et regardé as *ordonnances* de la cité et fait reparer « ce qui despart estoit. » (Id. III, 15.) — 4^e Vivres : « Et convenoit bien aux Alemans tous les jours « dix tonneaux de harens et huit cens carpes sans « les autres poissons et *ordonnances*. » (Id. XVI, p. 84.) — 5^e Bagages : « Les galées furent chargies « de l'*ordonnance* et des pourveances des seigneurs « de France. » (Id. XVI, 50.)] — 6^e Rang : « La pre- « miere *ordonnance* de la bataille. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 40.) — 7^e Désir : « Nous ferons à vostre « *ordonnance*. » (Froiss. liv. II, p. 108.) — « Après « se trait avant pour joster à l'*ordonnance* des « autres. » (Id. IV, 48.) — 8^e Air : « Cet homme a

« bien façon et *ordonnance* d'estre droit homme « d'armes. » (Id. I, 428.) — 9^e Règle : « Il a d'*ordon- « nance* que nul ne parle à luy. » (Id. III, 107.) — 10^e Délibération : « Eurent *ordonnance* comment il « chercheroient de retourner en Angleterre. » (Id. III, p. 246.) — 11^e [Compagnie de femmes débauchées : « Ce sont les droits du roy des ribaux en Cambrai : « Ledit roy... doit avoir... sur chascune femme « qui s'accoyent de homme carnelement en « wagnant son argent,... cinq sols parisis pour une « fois. Item sur toutes femmes qui viennent en le « cité, qui sont de l'*ordonnance*, pour la premiere « fois, onze sols tournois. » (Coul. ms. de Cambrai.) — 12^e Extrême onction : « Depuis que icellui Por- « chier fu feru... il vesqui l'espace de neuf jours, et « après mort s'en ensuy et eust toutes ses *ordon- « nances*. » (JJ. 161, p. 278, an. 1467.) — 13^e Com- « pagnies d'*ordonnance*; corps de cavalerie organisé « par Charles VII et composé de quinze compagnies, « chacune de cent lances garnies.]

1. Ordonnement, s. m. Ordination, élection : « Avoit envoyé messagiers à l'empereur qui lui « firent satisfaction de son sacre, et de son *ordon- « nement*. » (Chr. de Saint Den. I, f. 160.)

2. Ordonnement, 1^o Avec mesure : « Largesse « se doit faire *ordonnement* et raisonnablement. » (Le Jouv. ms. p. 325.) — [2^o En bon ordre : « Et puis « chevauchierent moult *ordonnement* tout cel « pais. » (Froiss. II, 57.)]

Ordonner, 1^o Sacrer : « *Ordonner* à prestre. » (Chr. de Saint Den. I, f. 40.) — 2^o Administrer les derniers sacrements : « Dugeschin mourant se fist « bien et devolement *ordonner* de tous les sacre- « mens de l'église. » (Tri. des IX Preux, p. 88.) — 3^o Disposer : « Ilomme propose et Dieu *ordonne*. » (Jouv. ms. p. 155.) — [4^o Prendre ses mesures : « Si nous convient bien avoir conseil comment nous « *ordonnerons* de la guerre de Bretagne. » (Froiss. I, IV, 15.) — 5^o Instituer : « Thomas Wage fu « *ordonnés* à estre marescaus de toute l'oste. » (Id. II, p. 751.) — 6^o Rédiger : « Voirs est que je qui ay « empris ce livre à *ordonner*. » (Id. II, 5.)] — 7^o Malmenier : « *Ordonna* tel celloy au blanc cheval « qu'il le faist trebucher à terre. » (Percef. III, f. 6.) — 8^o Accorder : « Le bon confort que Dieu nous « avoit *ordonné*. » (Vig. de Charles VII, p. 3.) — [9^o Se diriger, se régler : « Et convient bien que uns « rois qui est lors sires, se *ordonne* apriès euls et « s'incline à moult de lors volentés. » (Id. II, 7.)] — 10^o S'appreter : « Et tout se *ordonnement* et apparil- « lierent chit qui aler i devoient. » (Id. II, 64.)] — 11^o « Ordonné, » naturel : « Le daulphin qui s'effor- « çoit plus que sa force *ordonnée* ne peut porter. » (Percef. I, f. 141.)

Ordonneresse. Qui ordonne, qui règle : « Les « pucelles des foretz sont aujourd'uy comme « *ordonneresses* des chevaliers de nom. » (Percef. I, V, f. 75.) — « En requerant aux deux pucelles que « elles fussent juges, et *ordonneresses* du roy. » (Percef. VI, f. 85.)

Ordonneur. Ordonnateur: « Etablissons marguilliers, gouverneurs, et *ordonneurs* des biens, « rentes, revenus. » (Bout. Som. rur. p. 71.) — « *Ordonneur*, et distributeur des finances de monseigneur de Berry. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 355.) — [« El y mist grant coustage « d'englieus et autres instrumens et atouremens « d'assant desquels messires Loeis d'Espaigne estoit « souverains et *ordonneurs*. » (Froiss. V, 88.)]

Ordoux. Sale: « Garçon *ordoux*. » (Froiss. I, II, p. 165.)

Ordre. [1° Sacrement de l'ordre; il confère le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques: « *Ordres* n'en unt (les prêtres de Mahum) ne en lor « chefs coronés. » (Rol. v. 3637.) — « Se j'en oioie « novele au reperier, Toutes vos *ordres* n'aueroient « mestier, Que n'en feisse les testes reoignier. » (Li coronemens Looy, v. 1982.) — 2° Sacraments en général, sacrement du mariage, en particulier: « Sor totes autres *ordres*, doit on mult honorer « *L'ordre* de mariage, et amer et garder. » (Ruleb. p. 243.) — « Perrotin de Solier... estant plevy en « fiancé à une jeune fille... et cuidant icelle espou- « ser et recevoir *l'ordre* de mariage. » (Jl. 176, p. 98, an. 1441.)] — Parlant d'une fille qui avait fait vœu de virginité:

Ne voloit, en nule guise,
Avoir *ordre* de mariage. (Ms. 7248, f. 329.)

« Avec toutes ses *ordres* rendit l'âme à Dieu. » (La Salade, f. 43.) — 3° Profession monastique:

Fame fait faire les mesléées
Et traire costiaux, et espées;
Fame fait randuz *l'ordre* issir. (Ms. 7615, II, f. 153.)

4° Compagnie de moines ou de chevaliers, vivant sous une règle: « Gens d'*ordre*. » (Ms. 7615, I, f. 111.) — « Toute *l'ordre* blanche. » (Joinv. p. 23.)

Colgrave énumère les ordres suivants: « *Ordre* « de l'Annoiciade. — *Ordre* du Croissant. — *Ordre* « du Saint Esprit. — *Ordre* de Saint Etienne. — « *Ordre* de l'Estoille. — *L'ordre* de France. — « *L'ordre* de la Genette. — *L'ordre* de la Jartiere. « — *Ordre* de S' Michel. — *Ordre* du Porc Espic. — « — Les *ordres* du roy. — *Ordre* de la Toison d'or. « — *Ordre* de la Vierge Marie. »

La chevalerie a été regardée comme un *ordre*: « Si seroit honte à chevalerie que ung homme ful « trouvé en *l'ordre* qui telz parlers auroit dit. » (Percef. VI, f. 38.) — Elle est même qualifiée de « haute *ordre*, » c'est-à-dire l'ordre par excellence. (Ms. 7615, II, f. 163.) — On appelle encore aujourd'hui *ordre* le « corps » des avocats. Je trouve pour la première fois cette dénomination dans Pasquier. (Lettres I, p. 420.) — On a dit dans le style burlesque: « *L'ordre* de Jean Guillaume, » c'est-à-dire une corde au col. (Oud.) — Je trouve enfin un Jean Robertet, notaire et secrétaire du roi et de monseigneur de Bourbon, qualifié aussi « greffier de « *l'ordre* du parlement dalphinal, » c'est-à-dire du parlement de Dauphiné. (Nef des Dames, f. 70.) — [« Hem appartient ledit pays de Pucee aus seigneurs « des Blancs Manteaux de *l'ordre* Notre Dame; et

« ont un haut maistre qui est leur seigneur. » (Voyage ms. de Guill. de Lannoy, seigneur de Villerval.) — « Pour ce que le suppliant avoit esté avec « plusieurs bonnes personnes de la ditte ville de « Saint Aigneu de Crasmeuil devant le viconte de « Faloise... affermer que Ricart le Liégart n'ér de la « ditte ville, estoit homme convenable à porter l'en- « seigne de *l'ordre* de Girmont. » (Jl. 124, p. 23, an. 1383.) — « Jehan Giles clerc des questeurs de « *l'ordre* des quinze vings demorans à Riom. » (Jl. 189, p. 58, an. 1455.) — « (Robert de Mauny) püst « et lui loyse porter le collier de nostre *ordre* de la « *Cosse de Genestre*. » (Pièces sur Ch. VI, I, p. 287.) 5° Succession: « Tout ensemble dire ne puis. Mès « l'ont vous conlrai par *ordre*. » (Rose. 703.) — « 6° Mise décente: Eh bien! dist le coutelier, l'appe- « lant monsieur, car il le voyoit bien en *ordre*. » (Despér. Contes, 83.)]

Ordrenance. [Ordonnance: « Puisque l'an- « cienne *ordrenance* de la legion a esté dicte. » (J. de Meung, Vegèce, II, 7.)]

Ordrener. 1° Ordonner, terme ecclésiastique: Escladurs li bons *ordrenez*,
Parla avant comme senez. (Brut, f. 61.)

2° [Ordonner par testament: « Nous Marie de « Craon, dame de Poencé, saine de cors et ordrene- « resse de nostre pensée,... faisons et *ordrennonns* « nostre testament. » (Preuv. de l'Hist. de Savoie, p. 379, an. 1347.)]

Ordreneresse. [Testatrice; voir le précédent.]

Ordre. [1° Immondices, impuretés du corps: « Ne suiffre sor loi nule *ordure*; Lave tes mains, « et tes dens cure. » (Rose, v. 2175.)] — « Ils y « demeurent volentiers, pour le pourchaz qu'ilz « ont des gelines, et des oues, et des autres *ordures* « qui sont es villes. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 291.) — « Ce mal advient aus faucons... pour les « avoir tenus en lieu ord, plein de pouldre, ou de « fumée, et telles *ordures* leur engendre un humeur, « ou excrement aigre, et aigu qui les ronge. » (Fouill. Fauconn, fol. 37.) — [Rulebeuf (p. 11) écrit au figuré: « Pri à ton fil qui'l nous enterde. Et nous « esleve De *l'ordure* qu'apporla Eve.] — « Truye ne « songe qu'*ordure*. » (Colgrave.) — « Il ne fait pas « remuer *l'ordure* qu'elle ne fasse apparoistre sa « mauvaise odeur. » (Mém. de Villeroi, II, p. 304.) — « Il ne fait gueres d'*ordure* en ce lieu là, » c'est-à-dire il n'y demeure guère. (Oud. Cur. fr.) — « Il y « a de *l'ordure* à sa fleute, » c'est-à-dire quelque manquement en son fait. (Ibid.) — 2° Mauvais air:

La soif, la chaleur, et *l'ordure*
Y ocist mainte creature. (G. Guiart, f. 351.)

3° [Femme de mauvaise vie: « Icellui Bollebel lui « dist qu'il avoit espousé une *ordure*, et qu'il estoit « coux. » (Jl. 163, p. 79, an. 1408.)]

Ore. [1° Heure: « A itel *ore*. » (Rol. v. 3212.) — « Une *ore* et autre. » (Ren. v. 21598.)]

Mais il fol dient que nos chaillie
De quele *ore* mort nos assaille. (Ms. 7615, I, f. 104.)
2° [Maintenant: « *Ore*, ne vus esmaiez. » (Rol. v. 27.) — « Dès *ore* cumentel le conseil. » (Id.

v. 179.] — « Ge n'en istrai ore ne ore. » (Fabl. Saint Germ. I. 49.) — 3° Alors : « Pourquoi ne le laissastes « ore. » (Fabl. Saint Germ. I. 88.) — 4° Tantôt : « Elle portie ore deux, ore trois, ore quatre, ore cinq « laperiaux. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 49.)

1. **Oré.** Doré : « Les fauconniers choisissent le « lanier ayant grosse leste, les pieds bleuz, et « orez. » (Budé, des Ois. f. 116.)

2. **Oré, Ored, Orez.** [1° Orage : « Si s'aquillit « e tempeste e ored. » (Rol. v. 689.) — « Orez i ad « de tuncire e de vent. » (Id. v. 1424.)]

La nuit leva un grant orez. (Ms. 7218, f. 277.)

Li orez de la mer recesses. (Blanch. f. 186.)

Cinq jours ont ainsi enduré,
A le fort mer, o gros oré. (Brut, f. 19.)

Beaux fut ly temps, com en esté ;
Clere la nuit, li air sans oré. (Brut, f. 23.)

2° Vent favorable :

Bons est li orez, et li venez. (Part. f. 147.)

Et beau temps ol, et bel oré. (Brut, f. 30.)

Et ele voit le grant oré,
Qui amenoit la tempeste. (S^{te} Marie Egypt. chif. 61.)

La nés estoit en haulte mer,
A tout lui va delivrement ;
Bien oré a, et souef vent. (Ms. 7089², f. 49.)

3. **Oré.** Participe passé de *orer*, *prier* : « Le « saint de la ville n'est point oré. » (Colgr.) De là « vendredy oré, » vendredi-saint. En parlant de Jésus-Christ : « Il souffrit mort pour le humain « lignage, ce fut le jour du vendredy oré. » (Départ. d'am. p. 259.) — « Je suis aussi maigre que le ven- « dredy oré, et aussi desait que la semaine « penéuse. » (Moyen de parv. p. 181.)

Orée. [1° Bord d'un fleuve, lisière d'un bois : « Lesquelz se arrestent hors du chemin lez l'orée « d'un petit buisson. » (JJ. 152, p. 177, an. 1397.) — « Le milieu d'eus et les orées. Garnies de targes « entieres, de benoicius et de banieres. » (G. Guiart, an. 1249.)] — « S'arrestierent sur l'orée « d'une fontaine. » (Percef. VI, f. 102.) — « Avoit « fait tendre ung pavillon sur l'orée du fleuve. » (Joiny. p. 69.) — « Le long des rivages costes, et « orées de la mer. » Brant. Dames gal. II, p. 213.) — « L'orée de l'hiver. » (Lett. de Pasq. I, 317.) — « L'orée de la haie. » (Rab. I, p. 277.) — « L'orée « des dents. » (Id. I, 244.) — « Orée de la montai- « gne. » (Id. IV, p. 235.) — « L'orée des ruisseaux. » (Pasq. Euv. mesl. p. 365.) — « S'aller perdre dans « les bois et forest ; et la, sans tesmoins, se vou- « loir battre, laissans leurs grandeurs aux orées. » (Brant. Duels, p. 296.) — 2° Bords d'un manteau : « Jettant l'orée de sa cappe sur son espaule. » (Cont. d'Eutrap. p. 15.) — « Accollant l'orée de son « manteau. » (Cont. d'Eutrap. p. 296.) — 3° Carrés d'un jardin : « En quelle orée du jardin, li plante- « roit des choux. » (Eutrapel, p. 61.) — 4° Côtés : « Se fourre en l'orée de sa femme. » (Id. p. 464.)

Orei. [Bon vent (voir Oré) : « El orent bon vent « et bon orei et arriverent à Dieppe. » (Mén. de Reims, § 93.)]

1. **Oreille.** [Dérivé de *ora* ; bord d'un bois :

« Il vit issir feu Jehan de Noyers..... de l'oreille « d'un bois. » (JJ. 107, p. 214, an. 1375.)]

2. **Oreille.** [Oreille, dérivé de *auris* : « Petite « oreille, la teste tute falve. » (Rol. v. 1656.) — « Par dous feiz i fu pris ; si l'en laissa aler ; Mais « ainceis li fist l'un les oreilles couper. » (Thom. de Cantorb. 21.)]

Expressions. 1° [Les voleurs étaient essorillés : « El qui emble soc de charrie, et qui emble autres « choses, robes ou deniers, ou autres menues « choses, il doit perdre l'oreille al premier meffet, « et de l'autre larrecin il pert le pié, et au tiers « larrecin, il est pendable. » (Elabl. de S. Louis, liv. I, ch. XXIX.) Les essorillés ne pouvaient entrer dans les ordres : « Lesquelz malfaiteurs couperent « ou près une oreille au suppliant, par quoi lui, « qui estoit delibéré estre homme d'eglise, est « inhabile à jamais l'estre. » (JJ. 177, p. 135, an. 1445.) — 2° « Donner l'oreille, » prêter l'oreille : « Auquel maistre Jean le suppliant donna oreille « et fut content de l'ouyr. » (JJ. 178, p. 168, an. 1447.) — 3° « Les oreilles vous devoierent bien fort « et souvent manijer ; car je ne sui en compagnie, « que on ne parole tous jours de vous. » (Machaut, p. 144.) Nous disons : les oreilles doivent vous linter. — 4° « On y alloit, trelout trembloit, Bien « devant luy ne resioit, Ains chacun si bassoit « l'oreille. » (Liv. du bon Jehan, 619.) — 5° « Il « nous ont dit tant de merveilles, qu'il n'ont cassé « les deux oreilles. » (Id. 1146.) — 6° « Tendre « l'oreille, » avoir égard : « Il s'enclina et tendre « moult volentiers pour l'amour du roi de France, « car à tel roi on peut bien tendre l'oreille. » (Froiss. liv. IV, p. 279.) — 7° « Oreille d'asne, » sorte de simple ; c'est celle que nous nommons « grande consoude. » (Colgr.) — 8° « Oreille de « chat, » sorte d'herbe qui vient sur les rochers, autrement pilozelle. (Fouilloux, Vénérie, f. 85.) — 9° « Oreille d'un heaume. » (Assis. de Jérus.) — 10° « Oreille de Judas. » (Colgr.) On trouve ce quolibet : « Faut reprendre l'oreille Judas. » (Contred. de Songeur, f. 171.) — 11° « Oreille marine, ou de « mer. » (Colgr.) — 12° « Oreilles de van, » ou des deux poignées. (Ms. 7096, p. 42.) — 13° « Sac plein « dresse les oreilles. » (Colgr.) — 14° « A beau « parler closes oreilles. » (Id.) — 15° « A paroles « lourdes, sourdes oreilles. » (Id.) — 16° « Bois ont « oreilles, et champs ocillets. » (Id.) — [Ce proverbe si connu est à double entente ; on trouve la fleur dite *oillel* dans les champs, et la plante dite *oreille d'âne* dans les bois.] — 17° « Oreilles de serpent. » Dans le portrait d'un lévrier accompli, Gacé de la Bigne (folio 112) mel les « oreilles de serpent. » — 18° « Oreille d'ours, » fleur. (Colgr.) — 19° « Oreille « de rat, ou de souris. » (Id.) — 20° « Fer de fleiche « à oreilles. » (Id.) — 21° « Haut d'oreilles » (Id.), s'entend d'un âne. — 22° « Tetins à oreilles » (Coquill. t. 28), mamelles pendantes. — 23° « Vin « à une reille, » bon, parce qu'en signe d'appro- « bation on penche la tête d'un côté. (Oudin.) — 24° « Vin à deux oreilles, » mauvais, parce qu'en

signe de dégoût on secoue la tête et par conséquent les deux oreilles. (Oud.) — 25° « Conseiller de son » *oreille*. » (Colgr.) — 26° « Nous appellons les » gens indoctes, et sans esprit, *grandes oreilles*, » « grands asnes; à cause que les asnes qui ont les » *oreilles* longues sont fort indoctes. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 46.) — 27° « Fermer l'*oreille*, » ne vouloir pas écouter. (Oud.) — 28° « Fere l'*oreille* » sorde. » (Ms. 7218, f. 298.) — « Leur font *oreilles* » sordes. » (G. Guiart, ms. f. 2.) — 29° « Faire » barriere d'*oreille* à sourt. » (Desch. f. 147.) — 30° « Faire *oreille* de marchand. » (Merl. Cocaine, I, p. 197.) — 31° « Partir les *oreilles*. » (Colgr.) — 32° « Chauver des *oreilles*. » (Id.) — 33° « Se faire » tirer l'*oreille*. » Cette façon de parler vient de l'ancien usage qui subsistait autrefois de « tirer » l'*oreille* » aux témoins pour les faire parler. (Hist. de Fr. par Velly, I, p. 128.) — [Voir aussi Du Cange sous *Auris*, p. 502^b, il cite la loi des Bavaurois, la loi des Francs Ripuaires; l'usage remontait aux Romains; voir Virgile, 6^e églogue, et Horace, sat. IX, liv. I^{er}. Dans les coutumes du moyen âge, la preuve orale étant seule admise, on tirait l'*oreille* aux enfants, on leur donnait des soufflets, pour qu'arrivés à leur majorité, ils se souvinssent des contrats passés en leur présence.] — 34° « Tirer » l'*oreille*, » presser de quelque chose. (Cont. de la reine de Navarre, II, p. 175.) — 35° « Avoir l'*oreille* » de, » être en faveur, avoir du crédit. (Mém. de Du Bell. liv. III, f. 92.) — 36° « Mordre l'*oreille*. » (Colgr.) — 37° « Mettre le bouquet sur l'*oreille*. » (Id.) — 38° « Entrer par une *oreille*, et sortir par » l'autre. » (Oud.) — 39° « Passer en *oreilles* d'âne » (Oud.), ne pas rester en la mémoire. — 40° « Endor- » mir sur l'une et l'autre *oreille*. » (Colgrave.) — 41° « Il en a jusqu'aux *oreilles*, » il y est bien avant. (Oud.) — 42° « Il a rapporté ses deux *oreilles*, » il est revenu sain et sauf. (Ibid.) — « Il a les *oreilles* » bien longues, » c'est un âne, un ignorant. (Ibid.) L'auteur ajoute que cela se dit aussi de quelqu'un qui est fatigué et surtout du travail de Vénus. — 43° « Si ne vaut pas une *oreille*, » c'est-à-dire rien. (Ms. 7615, II, f. 133.) — 44° « Sire, vous dormez de » l'*oreille*, » on vous trompe et vous êtes tranquille. (Ms. 6812, fol. 70.) — 45° « Vous m'avez mis en » l'*oreille* une puce. » (Gace de la Bigne, f. 37.) — 46° « Il li est monté en l'*oreille* que... » il soupçonne que. (Ms. 7996, p. 15.) — 47° « On appelle aujourd' » d'huy à la cour *pendans d'oreilles* ceux qui à » toutes heures soufflent aux *oreilles* des grands, » parce qu'ils sont toujours pendus à leurs *oreilles*. » (H. Est. Niv. lang. ital. p. 565.) — 48° « Encliner » de l'*oreille*, » saluer d'une seule oreille, en penchant la tête de côté : « Tant (les clers) ont les » cuers cointes et gobes, Et tant sont plain de grant » outrage, Qu'autel ne crucefiz n'ymage N'enclinent » mes fors de l'*oreille*. » (Coinsy, 510, éd. Poquet.)

Oreillé, *adj. m.* Qui a des oreilles : « Il ne se » trouveroit point en Arcadie d'asnes plus magni- » fiquement *oreillés* que nous serions. » (Dialogue de Tahir, p. 122.)

Oreillée. Oreiller : « Dresserent Gadiffer en son » liet et l'appuyèrent d'*oreillées*. » (Percef. I, f. 50.) — « On disoit aussi au masculin : « Deux *oreilles*, de » « velours, pour s'asseoir. » (Des Acc. Escr. Bijon, page 33.)

1. Oreiller-ier. [1^o Prêter l'oreille, écouter attentivement, être attentif : « Doivent li eskiewin » « warder et *oreiller* et entendre soigneusement ke » « nus ne mefface. » (Cart. de Cambrai, dans D. C. sous *Aurem dare*.) — « Yezengin a dredie l'oreille; » « Primes regarde et puis *oreille*, Qu'en la paroi un » « trou avoit. » (Ren. v. 12256.)] — « Ne firent celle » « nuyel fors *oreiller*, et escouter s'itz orroyent ne » « cry, ne noyse, dedans le chasteil, ou à l'entour. » (Percef. vol. IV, f. 35.)

Entendu ont, et *oreillé*,
Quant, et comment l'Yrrois morroit. (Brut, f. 68)

Le conte *oreille*, et escoute,
Pour savoir ce qu'on dit de luy. (Ms. 6812, f. 78.)

Tele est amour entre ami et amie,
Toudis enquiert, cherche, *oreille*, et escoute :
Onques amour ne fut sanz jalousie. (Desch. f. 347.)

2° [Couper les oreilles : « Item nous, Gieffroy et » « nos successeurs, ne pourrons faire aucune execu- » « tion de corps de homme, de femme ou autre, ne » « aussi bannir ou *oreiller* ou mutiler. » (Jl. 79, p. 59, an. 1343.)]

2. Oreiller-ier. [Coussin : « (Un haubert) Ne » « peise gaires plus d'un *oreiller*. » (Girard de Ross. p. 316.) — « Un petit *oreiller* à mettre souz le mes- » « sel. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 66.) — » « 2 petis *oreilliers* à lit. » (Id. p. 106.) — « Macé » « Berthelot dist qu'il aloit coucher avec le suppliant; » « lequel dist qu'il en avoit grant joye, puisqu'il lui » « plaisoit; et quant il furent en sa chambre, le sup- » « pliant se despoilla tout nu et se assist sur son » « lit pour soy coucher, il prist son *oreiller* et son » « cuevrechief, et les presenta audit Macé pour ce » « que il estoit le plus ainsné. » (Jl. 146, page 433, an. 1394.)]

Oreilleres, *s. f.* Trous, ouvertures : « Et doit » « avoir l'œil aux bestes, et regarder par *oreilleres* » « qui sont faictes comme en ung cheval à perdris. » (Modus, f. 44.)

Oreillel, *s. m.* Partie du heaume qui couvroit l'oreille. (Oudin.)

Oreilletes, *s. f.* Petites oreilles :

Ses deux jolives *oreilletes*,
Petites comme deus feuilletes. (Ms. 7218, f. 304.)

Oreiller, *Qu* écoute. (Colgr.)

Oreillon. [1^o Coup sur l'oreille : « Je ly donrray » « tel *oreillon* Qu'il y aura du vermillon; Tien ce » « cop; fui-je mensongiers. » (La Pass. de N. S. J. C.)] — 2^o Barbe d'un fer : « Les *oreillons* d'un fer de » « javeline. » (Colgr.)

Oreillyé. Oreiller : « Il n'estoit plus de riches- » « ses que des draps d'or, et des carpires, de cous- » « sins, et des *oreillyés* que on portoit aux hourdis, » « et aux feuillies pour les dames et les damoisel- » « les seoir à leur aise. » (Percef. vol. I, f. 134.)

Oreïsun. [Oraison : « Une nuit, quand mult fu « peuz en oreïsun E li fu endormiz. » (Thomas de Cant. p. 94.)]

Orel, s. m. Ornement :

Ja por bel chapeau d'or, por orel, por crespine
Ne por guimpe de soie atachie à l'espingne.
Ch. Musrt, ms. S. G. f. 106.

Orele. Oreille : « Ce qu'en vostre orele vous « metent chascun jor vos gens, tout creez. » (Ms. 6812, f. 70.)

Orelge. [Même sens : « Il cluinge de l'orelge, si « l'a hapé. » (Aiol, v. 1042.)]

Orelle. [Même sens : « El li mettoit en l'orelle « par ses infourmations que li royaulmes de France « li estoit devolus par la mort dou roi Carle. » (Froiss. t. II, p. 324.)]

Orellier. [Orellier : « La grande baniere et cinq « orelliers d'autel. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4^e série, t. V, p. 160.)]

Oreloge. [Horloge : « Nous vous mandons que « la somme de cent francs d'or vous allouez... à « nostre ami orlogeur, Pierre de sainte Bealle, en « rabat et deduction de la somme de deux cens « francs d'or qu'il doit avoir de nous pour la façon « d'un oreloge que nous lui faisons faire pour nos- « tre hostel de Beauté. » (Ducs de Bourgogne, IV, 28 octobre 1377.) — « Le premier jour de janvier fu « marchand à Pierre Daumelleville, faiseur d'oreloges, « demorant à Lille, pour faire une oreloge. » (Voyez le marelié aux ducs de Bourgogne, par de Laborde, t. I, p. LXI, an. 1379.) — « Un grant oreloge de mer, « de deux grandes fioles pleines de sablon, en un « grand estuy de bois garny d'archal. » (Inv. de Charles V.) Il s'agit ici d'un sablier pour compter les nœuds du loch. — « A l'oratoire a un oreloge en façon « d'un timbre que donna M. de Berry au roy. » (Id.)]

Orement. Demande : « Ici li donna trois ore- « ments. » (Fabl. S. Germ. f. 48.)

Oremus. Saint à qui on dit des oremus :

Par foi, dist il, jà ce n'aviegne
Que point d'umilité ne rieugne,
Ne que je deboneres soie,
Que jamais oremus ne seroie. (Ms. 7218, f. 1.)

Orendroit. 1^o Ce moment même, maintenant : « Pour toutes ces restitutions fere, et tous ces lés « païer, nous voulons que nos excocteurs desous « només aient en leur main, et les i metons des « orendroit, tout nostre vesselement, nos jouiaus. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, page 185.)

Esploteiez tost, je vous donrai
D'une nueve toïde que j'ai,
Chemise il braies, orendroit. (Ms. 7218, f. 178.)

Si fut le roy moult resjouy,
De ce que illecques a ouy,
Car il se pense à faire droit
Aux parties, tout orendroit. (G. de la Bigne, f. 151.)

Parlant de l'empereur Justinien :

Et si fist, de l'ancien droit,
Le plus que l'en list, orendroit. (Ms. 6812, f. 48.)

2^o Désormais :

Amis, tu sez bien orendroit,
Que ne te puis donner par droit
Ce que tu quiers. (Ms. 7218, f. 203.)

Fetes par ces chambres savoir,
Que n'i ait petite, ne grant,
Qui vigne orendroit avant. (Ms. 7615, t. I, f. 115.)

3^o Tantôt répété :

Or est orguelle, or est fiere,
Or a chapel à corone,
Orendroit sa face abandonne
A voir, et puis la requeure. (Ms. 7615, I, f. 107.)
Or veut le froit, or veut le chaut,
Or consaille, or palle haut :
Or endroit vent estre loée. (Id. f. 107.)

Oreng. [« Pomme ronde, moienne, bele, « citrine, la quelle croist en la riviere de Janes et « est appelée en francois pomme d'oreng. » (II. de Monderville, f. 83^b.)] — « Pomme d'oreng. » (Chr. de S. Denis, t. II, f. 190.)

Oreor. Horrible (?)

Et a trové dedenz son lor,
Trace d'un grant porc oreor. (Part. de Bl. f. 130.)

Orer. [1^o Prier : « Tuil orem que por nos degnet « preier. » (Cant. de S^e Eutalie.)]

Puis a comencé à oer,
Pater noster qui es tu colis. (Ms. 7218, f. 249.)

Ja ne querroit qu'orer,
Et en oraison demorer. (Ms. 7218, f. 286.)

... En trois parties
Estoient ses eures parties,
Dormir, ou mengier, ou oer. (Ms. 7218, f. 295.)

2^o Souhaiter :

Qui moult lor velt bien, si lor ort
Qu'il soit au, et ort, et sot. (Parton. f. 155.)

3^o Haranguer : « Songez quelle chose rare, et « admirable de voir cette scavante, et belle reyne « ainsy oer en latin qu'elle entendoit et parloit « fort bien. » Brant. Dames ill. p. 115.)

Orés, Orez. [Orage : « La nuit leva un grant « ores. » Fabl. t. III, p. 207.] — « En une goné se « mucha, Ilueque se tint lout serés, Tant que li orés « fu passez. » (Paraphr. du ps. Miserere.)]

Ores. Maintenant : « Commandons que y faictes « faire ores, et autrefois tel ouvrage. » (Ord. t. III, p. 398.) — « Ores à primes. » (Froiss. III, p. 46.)

Expressions : 1^o « Ores en avant, » dorénavant : (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 934, an. 1248.) — 2^o « Ores que, » quoique. (Cout. Gén. t. I, p. 153; Lanc. du Lac, III, f. 32.) — 3^o « Ores qu'il fut entré « s'asseit, » dès qu'il fut entré. (Carth. voyage du chev. errant, f. 149.) — 4^o « Tant soit ores que vous « l'emmenissiez, » si tant étoit que. (Lanc. du Lac, t. III, f. 38.) — 5^o « Quant à ores, » quant à présent. (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 184.) — 6^o « Ores et d'icy en avant, » dorénavant. (Préf. de Clém. Marot sur Villon.) — 7^o « Et quand « ores nous eussions en Vercel, » quand même. (Du Bellay, liv. V, f. 157.)

Oret. [Doré : « En l'orel punt l'ad faite manu- « vrer. » Rol. v. 2506.]

Oreur. [Prêtre, dans D. C. sous Festialis.]

Oréz. Maintenant :

Car s'en jeunesse li fut plaisant
Oréz plus rien ne dit qu'il plaisir. (Villon, p. 28.)

Orfalise. [Orfroi : « Pour garnir six tissus d'or-falise... .XXX. solz. » (JJ. 5, f. 7, Compté de Robert de Seres de 1332 à 1344.)]

Orfanté. [Etat d'un orphelin : « Comme Pierre Danois eust un filz baslart... lequel après le tres-pas de sa mere demoura en *orfanté* senz se ce « aucun le gouvernaist. » (JJ. 135, p. 237, an. 1389.)]

Orfaverie. [Orfèverrie : « Li reis Salomum « tramist ses messages al rei Yram, e preiad que un « menestrel bon li enveiait ki en seust e maîtres « en fust de *orfaverie* e de parlacture. » (Rois, p. 252. — « Il sembloit qu'elle fust toute d'*orfaverie*. » (Brun, v. 1545.) — « *Orfaverie*, pour le roy « nostre sire, pour madame la royne et pour mon- « seigneur le duc de Thouraine. » (Nouv. Comptes de l'Argent, p. 183.) — « A Jehan Mandole pour la « fourreure d'une houppelande à mi jambe, de « satin noir, à girons, en la manche senestre de « laquelle a un ligre de montaigne qui boit dedens « une fontaine, tout de broderie et en laditte fon- « taine un bacin d'or d'*orfaverie* pour M^r le duc « d'Orléans. » (Compte de 1393.)] — « Chapeaux de « broderies semblables en facon de plumes d'os- « trisse chargées d'*orfaveries* d'or, pour les cheva- « liers, et d'argent pour les escuyers. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 518.) — Parlant de couvertures de che- « vaux : « La septième fut d'*orfaverie* blanche, la « huitième d'*orfaverie* dorée, et la neuvième « d'*orfaverie* meslée blanche et dorée. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 578.) — Ces couvertures sont appelées « *orfaverie* branlant » (liv. I, p. 251.) — « Draps d'*orfaverie*. » (J. Mar. p. 22.) [Ce sont là des pièces d'orfèverrie appliquées sur un vêtement ; on portait des habits *orfavés*, et, comme dit Martial d'Auvergne, on s'*enharnachoit* d'*orfaverie*.]

Orfaverizez. « Epilhète d'archers vestus de « robes enrichies d'orfèverrie. Ces archers de « corps, pour ce que, du temps de Charles septième, « ils avoyent des hoquetons couverts de pailloles, « ou escailles d'argent doré, qu'on souloit appeler « *orfais*, prirent le nom d'*orfaverizez*, comme les « appelle Philippe de Comines, à la difference de « ceux qui n'en avoyent point. » (Fauch. Orig. des dign. de Fr. liv. I, p. 39.)

Orfelin. Privé, dépourvu : « Il ne loit pas au « pere, ne à la mere, à donner tant à l'un de leurs « enfans que li autres en demeurent *orfelins*, et « desheritez. » (Beaum. ch. XIV, p. 87.)

Sa lance est de droit *orfeline*,
Car trop est contrafetée, et torte. (Ms. 7615, t. II, f. 190.)

Orfene. [1^o Orphelin : « Li doiens et li capilles « devant dit n'obligent mie à taille paier clers, ne « veves, ne croisées, ne *orfenes*, ki mainent sour le « terre S. Pierre. » (Carl. de S. Pierre de Lille, an. 1267.) — « El si reuba veuves et *orfenes*. » (Mousk. f. 54.) — 2^o Privé de : « Si vous pri chiere- « ment, comme une dame veuve et *orfene* de mari, « que vous aiez pité de moi. » (Froiss. t. III, 420.)]

Orfenin-is. [1^o Orphelin : « Tant enfant ierent « de lor pere *orfenis*. » (Ronceiv. p. 72.) — 2^o Privé de : « Fist tout le monde *orfenin* Des biens dont jeu « ai pairleil. » (Wackern. p. 64.) — « El si se des- « nue et desrobe Qu'ele est *orfenine* de robe. » (Rose, v. 6176.)]

Orfenté. [Dénument : « Sa femme et ses en- « fanz demourez en *orfenté* et povreté. » (JJ. 92, p. 230, an. 1363.)]

Orfèveresse. Femme d'un orfèvre. (Caquets de l'Accouchée, p. 80.)

Orfevre. [1^o Orfèvre : « Il est à Paris *orfevres* « qui veut, et qui faire le sel, pourvu qu'il oeuvre « as us et as coustumes du mestier. » (Liv. des Mét. p. 38.) — « A Hermand Russel, *orfevre*, pour avoir « fait et forgé deux couronnes d'or, ou il a, en chas- « cune, entaillié le mot dudit seigneur qui dit « *jamés*. » (Ducs de Bourgogne, t. IV, an. 1395.) — 2^o Forgeron : « Elle fist porter le fer sur ung « *orfevre*. » (Percey, vol. V, f. 13.)]

Expressions : 1^o *Orfevre* de la terre. (Colgr.) — 2^o *Orfevre* en cuir. (savetier. (Oudin.) — 3^o Fille d'*orfevre* qui a le nez gravé. (Id.), qui a eu la petite vérole.

Orfeverrie. [Orfèverrie : « Pour employer aux « jaquettes d'*orfeverrie* qui nageres avoient esté « faites aux archiers ordonnés à la garde du duc. » (Ducs de Bourgogne, an. 1460.) — « (La suite du duc « de Bourgogne, à Reims, en 1461) en ablemens « de drap d'or, d'*orfeverrie* ou de velours, non toutes « voies à couvertes de chevaux, mais enharnassies « de soye et de brodure et d'*orfeverrie* par differe- « rence. » (Chastellain.)]

Orfileure, s. f. Ce mot s'applique aux cheveux :
Pour franchement estimer la toison
De tes cheveux d'*orfileure* excellent. (L. Le Caron, 41.)
Ta pompeuse cheveleure,
Se frisant en *orfileure*. (Ibid.)

Orfrais. [Orfroi ; broderie employée en bordure, galon : « Sont les diz paremens de viez draps d'or « remanens d'*orfrais*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 67.) — « Uns viez *orfrais* de chasuble. » (Id. p. 81.) — « Un chapel de roses tout frais Ot dessus le chapel « d'*orfrais*. » (Rose.) — « Devise des *orfrais* qui « doivent estre fait pour la chappe du roy. » (Archives de Saint-Hilaire de Poitiers, an. 1469 ; voir Annales archéol. de Didron.)]

D'*orfrais* eut un chapel mignot. (Borel.)

Et un chapeau d'*orfrais* eut neuf...

Le plus beau fut de dix neuf.

Jamais nul jour veu je n'avoie

Chapeau si bien ouvré de soye. (Id.)

Orfraser. [Borde d'orfroi : « L'autre (angelot) « à torche *orfrasé* d'orfrois. » (JJ. 5, f. 3, an. 1332 à 1344.)]

Orfraye. Orfraie, oiseau de proie qui brise les os. (*Ossa fraguil*, en italien *ossifrago*.) — « Qu'il n'y « ail que serpens, qu'*orfrayes*, et corbeaux. » (R. Bell. I, p. 112.)

Orfresé. Bordé d'orfroi :
La ot tente, enseigne *orfresée*. (G. Guiart, f. 46.)

Orfrisé. Orfroï : « Le grand escuyer estoit vestu
« d'un manteau de drap d'*orfrisé*. » (Pièc. justifie.
Mem. de du Bell. VI, p. 436.) — « Avoit le dit sieur
« fait les plus belles lantes qui furent jamais venues,
« et le plus grand nombre, et les principales
« estoient de drap d'*orfrisé*, dedans et dehors. »
(Mem. de Rob. de la Mark. Sgr de l'œur. p. 374.)

Orfrisié. Bordé d'orfroï : « Lequel chapel garni
« de boutons de perles rondetes, et menues, et
« *orfrisies* de bisete d'or de plitte, et de grosses
« perles. » (Du Cange, sous *Capellus*.)

Orfrizure. Ouvrage d'orfroï :

Non, pour quelque riche vesture
De broderie, ou d'*orfrizure*. [*Baif*, p. 261.]

Orfroï. Galon, bordure :

Et au col ait *orfrois* assis. [*Ovid. de Arte*, 97.]

Il vit les mains qu'il joint et lace,
Nues, sanz gauz, et sanz *orfrois*. [*Narc.* f. 119.]

Parmi les habits d'une femme, on voit « un
« biant d'*orfrois*. » (Flor. et Blanch. ms. S. G.
f. 494.) — Henri roi d'Angleterre, fils de Guillaume
le Conquérant, était « viestus d'un dras bandés
« d'*orfrois*. » (Ph. Mousk. p. 499.) Aux funérailles
de Charlemagne :

Et si ot le sepre, et l'espée,
De crise *orfrois* envolpée. [*Id.* p. 307.]

Et monte sur le palefroï,
Dont la seurengle fu d'*orfroï*. [*Ms.* 7096, f. 59.]

Et Trubert sit ou palefroï,
Dont la sambue fu d'*orfroï*. [*Id.* p. 90.]

On a dit de la simplicité des Maries :

Ne portent pas guimples d'*orfroï*. [*III Maries*, p. 213.]

Jupe porprine,
Orlée d'un *orfrois* gemme. [*Partou. f.* 151.]

Et chapiau d'*orfrois* porter. [*Poët. av.* 1300, IV, 1501.]
Sans biau chapiau d'*orfrois*. [*Id.* p. 1449.]

D'or et d'argent estoit, et d'*orfrois* atornée,
Si com sunt damoiseles, à cui li siecles agréé.
Sainte Marie Egypt. 27.

Li *orfrois* dont estoit bordée
Valoit bien l'or d'une contrée. [*Ms.* 7218, f. 358.]

La couverture du destrier
Font les dames apareillier ;
Tote fu coverte d'*orfrois*. [*Blanch. f.* 179.]

Haubers maillez loz plains d'*orfrois*. [*Id.* f. 183.]
La litiere de pailes, et d'*orfrois* ornée.

Vie de Sainte Theysie, ms. de Sorbonne, chif. 27, col. 3.

... Un palefroï Norrois,
Dont les regnes erent d'*orfrois*. [*Blanch. f.* 177.]

Orfroisier. [BORDER d'orfroï : « Chapeaux de
« bievre... *orfroisiez* autour de bon orfroï d'Arras. »
(Compte de 1351.) — « Deux paires d'orfrois pour
« *orfroisier* les garnemens de la chapelle. » (Id.
1352.) — « Une tunique dalmatique de emocacs
« blanc *orfroisiez* d'or trait et parement à ymages. »
(Inv. de Charles V, 1380.)]

Organ. Orgue :

Son grant *organ* entonne. [*Hist. du Th. fr.* II, p. 264.]

Organal (vaine). Trachée artère : « Et le fer
« du glaive... luy entra au col, et luy coupa la veine
« *organal*. » (Froiss. I, II, p. 116.) — [« La pointe
« du coustel en estrillent cheut sur le col du dit
« fauconnier, et lui persa ou coupa une des vaines

« *organaux*, dont icellui fauconnier moru assez
« tost apriés. » (J. I. 140, p. 141, an. 1390.)]

Organe. [1^o Orgue, ou plutôt lyre : « Sur les
« flums de Babylone, iluec seimes e plorames,
« dementes que nos recordiums de Sion. Es sanz,
« et milliü de li, suspendimez nos *organes*. » (Psaut.
d'Oxford, p. 213.) — « Quand soudain les musi-
« ciens de la bande argentée cessarent, seulement
« sonnoient les *organes* de la bande aurée. » (Rab.
t. V, p. 114.) — 2^o Bouche, voix :

Flesches, et traictz, lances, et pertuyssans,
Avec grant bruit sortant de leurs *organes*. [*J. Mar.* 17.]

« D'une *organe*. » (Blazon des Faulces Am. 229.)

Organer. Chanter en s'accompagnant sur la
lyre :

Tympaniser, par criz haultz, et publiques,
El *organer* d'un chant vil, sans accord,
Convient leurs noms. [*R. de Collyere*, 124.]

[« Tex chante bas et rudement Que Dex escoute
« doucement, Plus que celui qui se cointoie, Qui hault
« *organe* et hault pointoie. » (Mir de Coinsy, II.)]

Organeurs, s. m. 1^o Machinisteur : Le grand
Turc ecrivait au pape qui vouloit ordonner une
croisade contre lui : « Se vostre prudence ne se
« desiste de ces entreprinses, nous nous efforcrons
« contre vous à l'ayde des *organeurs*, imperateurs,
« et autres roys d'Orient. » (Monstre. III, p. 62.) —
2^o [Organiste, aux Statuts des jongleurs et menes-
trels.]

Organiser. [1^o Jouer de l'orgue, dans Du Cange,
sous *Organum*.] — 2^o Munir de : « Les muses l'ont
« de leurs chantz, sans discordz, *organisé* trop
« mieux que aultres dix corps. » (G. Crélin, p. 183.)

Organne. Lyre :

Flutes, flajolz, cymbales bien sonantes,
Parmi les voix d'*organes* resonantes. [*G. Crélin*, p. 40.]

Organner. Chanter :

Li rossignou ses lais *organne*. [*Partou. f.* 124.]

Orgasme. Crise, révolution, en parlant de l'âge
de puberté : « Anquel temps, le genie de la nature
« commande aux peres de garder soigneusement
« leurs filles de la conversion des courtisans, pour
« autant qu'il se fait un merveilleux *orgasme* par
« tout le corps en cette aage. » (Malad. d'amour,
p. 110.)

Orge. Orge : [« De cinq pains d'*orge*, de deux
« poissons noant. » (Roneisv. 152.) — « Tout fro-
« mant, tout blé, tout *orge*, tout saigle, tout pois...
« sont de la meisme custume devant dite. » (Liv.
des Mét. 313.)]

Et encor seroit bon, nature,
Que vous cessissiez vostre forge,
Dorenavant et que tel *orge*,
C'est à dire bestes et gens
Et la semence des vivans...
Fust, de tous poins, par vous copée,
Et comme fausse herbe extirpée. [*Desch. f.* 482.]

« Faire ses *orges*. » (Oud. Cur. fr.), c'est-à-dire faire
bien ses affaires. — [« Ils faisoient leurs *orges*,
« comme l'on dil, en leurs charges. » (Cotgroix, VI,
p. 17.)] — « *Orge* de muraille, » (Cotgr.) — « *Orge*

« paumé. » (Id.) — « Orge pelé. » (Id.) — « A grain d'orge. » (Id.) — « L'argent quand l'orge. » (Id.) — « Semer un grain d'orge, pour attrapper un pigeon. » (Id.)

Orgenu, *s. m.* Manche du timon de navire : « Nostre trinquet est à van l'eau. Zalas ! à qui s'appartiendra ce bris ? Amis, prestez moi icy derriere une de ces rambeades ; enfans, vostre landrivel est tumbé ; hélas, n'abandonnez l'orgenu. » (Rabel. IV, p. 85.)

Orgée. Eau d'orge mondé. (Oudin.)

Orgene. [Lyre : « Et David sunoult une maniere de orgenes, ki esteient si aturné ke l'un les liout as espaldes celi kis sunoult. » (Rois, 141.)]

Organistes. Musicien, joueur d'instruments :

Bons chantres est, et bons legistres,
Bons avoacz, bons organistes. [Sainte Léoc. f. 28.]

Orgueil. Orgelet, compère loriot, dans Oudin. [Le mot a été fait sur *aurcolus*, car ce furoncle est jaune d'or. Dans les textes anciens, on trouve *leuriol*, mot formé par agglutination de l'article. De nos jours encore, les gens de l'Ouest prononcent *orgueil*. Comparez *oriol*. Cependant il peut y avoir eu confusion entre *aurcolum* et *hordeolum*, petit grain d'orge.]

Orgerie. [Marché au blé : « Fut par feu nostre très chier seigneur, cui Dieu pardonne... octroyé un poivre et faculté de faire et tenir en la ville de Montpessier une *orgerie* en lieu propice, pour vendre et distribuer les blez. » (Jl. 194, p. 152, an. 1466.)]

Orgueus. [1° Orgueilleux : « Que pou dure cest siecles, n'i a fors que trespas ; Bien le monstre la mort, qui ne sejourne pas, Ains prent povres et riches, et tous *orgueus* abas. » (Serm. de Rob. de Sainceriaux sur la mort de Saint Louis, dans Saint Louis, p. 162.)] — 2° Orgueil :

Car *orgueus* ne doit pas regner
En chevalier ne demorer. [Ms 7218, f. 152.]

Orghe. [Orgé : « Assés orent pain d'orghe, aigue del riu. » (Aiol. v. 3920.)]

Orgheue. Orgue :

Y en cornet, u en buissine,
En *orgheue*. [Poës. av. 1300. IV, 1359.]

Orgilleus, orgillous, Orgueilleux :

Mais Charles Martiaus, qui fu preus,
Et cevaliers bien *orgilleus*. [Mousk. p. 49.]

La tierce part fist assener,
As *orgillous* povres donter. [Mousk. p. 299.]

Orgillousette. Un peu fière :

On dist que j'ai bien maniere
D'estre *orgillousette* ;
Bien afiert à estre fiere
Joue pucelette. [Froiss. poës. p. 381.]

Orginal (vaine). [Trachée artère : « Li fiers dou glave ly enira ou col et li copa la vaine *orginal*. » (Froiss. IX, 339.)]

Orgoil. [Orgueil : « Entr'és unt *orgoil* e eun- fort. » (Roi. v. 1940.) — « Tout ce ne lo je mie ; Que trop sembleroit estre *orgoil* et desverie. »

(Sax. 22.)] — Pierre de Montfort parle d'une invasion des Gallois en Angleterre : « Oveke tot le *orgoyl* de Gales. » (Rymer. I, 13.)

Orgoillos-us. [M. Gautier indique *orgoillos* pour le v. 2211 de la chanson de Roland ; ce mot n'y est pas : « Li cheval sont *orgoillos* e curant. » (Id. v. 3966.) — « Doné li ot un nouvel chevalier, « Si l'en tist plus *orgoillos* et fier. » (Girard de Viane.)]

Orgre. [Orgue : « Es sauz pendismes nous nos *orgres*. » (Psautier, f. 166.)]

Orguan. [Organe : « Quant obfuscation extraordinaire n'empesche l'*orguan*, c'est à dire l'instrument qui est le corps par maladie ou accident. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, 9.)]

1. Orgue. Orgue : « Faire ses *orgues*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 204.)

2. Orgue. [1° Instrument de musique : « *Orgues* seans et portatives. » (H. Litt. de la France, XXIV, f. 752.)] — « Jouer des *orgues*, faire l'acte vénérien. (Oud.) — « Jouer des *orgues* de Turquie, des dents ; manger. (Id.) — « Dire d'*orgues*, parler à son aise, sans considérer. (Id.) Voy. ci-dessus « dire d'or. » — 2° Barrière, herse d'une porte. (Oudin.) — 3° [Pièce d'artillerie : « Fauconnaux, verses, fleutes, *orgues*. » (Paré, préf. IX.)] — « On trouve aussi dans le même sens « deux paires d'*orgues*. » (Hist. de la Popel. I, f. 20.) — Les *orgues* sont une machine composée de plusieurs gros canons, pour défendre les brèches et autres lieux qu'on attaque ; on les appelle ainsi parce que les canons sont arrangés l'un à côté de l'autre comme des tuyaux d'*orgues*.

1. Orgueil. 1° Opinion trop avantageuse qu'on se fait de soi-même : « *Orgueil* de serf. » (Part. de Bl. ms. S. G. f. 164.) — « *Orgueil* de Templiers. » Poës. av. 1300, IV, p. 1651.) — « *Orgueil* n'a pas bon œil. » (Colgr.) — « Il n'est *orgueil* que de « povre enrichi. » (Colgr.)

Grand *orgueil* est tantost mué. [Al. Chart. p. 720.]

... *Orgueil*, et cortoisie,
Ne s'entrefont ja compaignie. [G. de la Bigne, f. 3.]

2° Ce qui cause de l'orgueil : « El puis après yssil, de kamalat, le grant *orgueil* de la Table ronde, « si grande abondance de gens qu'ilz estoient plus de cinq mille, dont il n'y avoit celluy qui pour « bon chevalier ne se fust tenu. » (Lanc. du Lac, II, f. 108.) — 3° Cale de bois ou de pierre qui fait dresser la tête d'un levier : « Metez le bloc de bois qui « tient le chambel, et doit on avoir ung baston au « travers du revel de vostre gieste, entre deux « poulies, qui est appellé *orgueil*. » (Mod. f. 83.) — « Au milieu du chambel, aura une oche qui sera « mise contre un petit pau plat, au bout qui sera « fiché au revel d'un chambel contre l'*orgueil*. » (Mod. f. 83.)

2. Orgueil. Orgelet : « Qui refuse à une femme enceinte, un *orgueil* lui vient à l'œil. » (Colgr.)

Orgueilleable. Qui a droit d'être orgueilleuse : *Orgueilleable*, non orgueilleuse. [Desch. f. 17.]

Orgueilleuse. Nom de vaisseau :

En une nef des Flamens frape,
Que l'en l'Orgueilleuse nomma. (G. Guiart, f. 314.)
Bort à bort, contre l'Orgueilleuse. (Ibid. f. 316.)
Perdue ont, en ceste maniere,
D'avoir aide famelleus,
L'Orgueilleuse li orgueilleus. (Ibid. f. 316.)

1. Orgueilleux. 1^o Qui a de l'orgueil : « Un orgueilleux crainit la honte. » (Marg. de la Marg. 337.) — « Orgueilleux cuer soy mesme se decoit. » (Coquill. p. 178.) — « Tost voyons nous l'orgueilleux surmonté, » c'est-à-dire humilié. (Jouv. ms. 108.) — 2^o Succulent : « Bonne mains à mengier et de chars qui ne soient mie si orgueilleuses. » (Mod. fol. 138.)

2. Orgueilleux. Maladie : « Sœur Sare de Houpehines eut une maladie moult perilleuse, que l'on appelle l'orgueilleux ; son corps estoit tout entrepris de boeces et de laches, et cuidoit l'on que elle en deust mourir. » (Vie d'Isabelle, sœur de S. Louis, à la suite de Joinville, p. 175.) — [Dérivé d'orgeol, orgelet, ancien nom du furoncle.]

Orgueillir. Se couvrir d'orgelets, de furoncles. Parlant d'un poison très subtil : « Le poit en devoit a lomber, et la peau devenir si tendre, et orgueillie, qu'on ne la pourroit toucher qu'elle ne s'enlève. » (Vast, c'est-à-dire si enflée, si tendue. (Ilist. de S. Den. trad. de Le Labour. p. 196.)

Orgueillir (s'). 1^o S'enorgueillir :

Qui contre son mestre s'orgueille,
Bien est resons que il s'en dueille. (Ms. 7218, f. 134.)
Cil arbre se cuevrent de feuille,
Et, de flor, la terre s'orgueille. (Id. f. 309.)

En parlant d'une mauvaise maison :

Fols est qui por tel leu s'orgueille. (Id. f. 290.)

2^o Prendre le ton haut :

Dame, fet il, et s'el orgueille. (Fabl. ms. f. 303.)

Orgueilleux. Orgueilleux : « Li povre orgueilleux de Tors. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Orgueilleux. Orgueilleux :

La caiere est orgueilleuse, et fiere. (St^e Kath. chif. LX.)
D'orgueilleux dras del siecle, son cors appareilla.
Vie de Sainte Thaysie, sorb. ch. XXVII, col. 3.

Orgueillir (s'). S'enorgueillir :

Fox est celui qui s'orgueille
D'autrui avoir. (Poës. av. 1300, IV, p. 1493.)

Orgue. Orgue, dans S. Bernard.

Orgueuor. Qui joue de l'orgue, de la lyre : « Jehan l'Orgueuor. » (Poët. av. 1300, II, p. 728.)

Orguener. Jouer de l'orgue, de la lyre :

Et clers chanter, et orguener,
Voix abaisser, et voix lever. (Brut, f. 79.)
Un serjans de grant melodie
Bien chantans, et bien orgueners. (Fabl. du R. f. 258.)
Tant but Belins que il s'envoise,
Lors a commencié à chanter,
Et l'archeprestre à orguener,
Et Renaud chanta en fausset. (Ms. 7218, f. 48.)

Orgués. [Orgueil : « Car li très grans orgués de son cuer ne li laissa. » (Mén. de Reims, § 190.)]

Orgueus. Même sens :

Toz lor orgueus devenra cendre. (Ms. 7218, f. 80.)

Orguex. [Orgueil : « Li orguex puet sousduire a l'ome en mainte maniere. » (Vie de S^c Thaysie, Sorb. XXVII, c. 1.)]

Orgueilleusette. Un peu fière :

Mort mi avez orgueilleusette ;
A tori, donceite, mort mi avez. (Ms. 6812, f. 69.)

Orgueilleux. 1^o Orgueilleux : « Orgueilleuse » semblance monstre folle cuidance. » (Fabl. S. G. fol. 115.) — « Il n'est si grant despit que de povre orgueilleux. » (Colgr.) — « Deux orgueilleux ne peuvent estre portés sur un asne. » (Id.) — [« Deus me conseilera qui tuz dis m'est prochiens, Qui l'orgueilleus abat, le povre oste des fiens. » (Th. de Cant. 97.) — 2^o Rebelle : « Li coursiers qui estoit durement fors et rades et orgueilleux. » (Froiss. V, 89.) — « Furent les nerf si orgueilleux. » (Percef. II, fol. 26.)

Orguillir. Enorgueillir : « Deniers orguillist a pautonniers. » (Ms. 7218, f. 167.)

Orguillos—us. [Orgueilleux : « Mult i avrez a orguillos parçunier. » (Rol. v. 47.) — « Mandez a Carlan a l'orguillus, a l' fier. » (Id. v. 28.)]

Orguiltz. [Orgueil : « Devers vos est li orguiltz e a li torz. » (Rol. v. 1549.)]

Orguine. Lyre :

Durant ce temps, trompes, cloches, bussines
Menoient ung bruyt doux, et armonique ;
Musiciens, avecques les orguines,
Disoyent mottez, et chansons celestines. (J. Marot, 29.)

Ori. Orient :

Ori, occi, midi, septentrion. (Desch. f. 16.)

Orible. [Horrible : « Avoit une si orible pueur a en damiete des cors qui estoient mort que nus a n'i pooit durer. » (Mén. de Reims, § 158.)]

Oribleté. [Calamité : « Si entendirent sus leur chemin la pestilence et l'oribleté qui corioient a sus les gentils hommes. » (Froiss. VI, 55.) — « Onques si grans cruautés ne oribletés n'avinrent a au moude. » (Id. X, 173.)]

Oribus. 1^o Chandelle de résine qui, dans quelques provinces, se place sur la cheminée. — 2^o « (Gargantua jouait) à la barbe d'oribus. » (Rab. I, I, fol. 22.) — Les enfants bandedent les yeux à un d'entre eux et lui font la barbe avec de l'ordure. — 3^o « Poudre d'oribus, » merde pulvérisée. (Oudin.) — 4^o « Compère d'oribus » (Id.), ami en apparence. — [Il y a eu confusion entre l'or, de couleur jaune, et le quibus.]

Oriechal. Archal. (Colgr.)

Orié—et. [Doré : « Par l'orié punt. » (Roland, v. 466.) — « En l'oriet punt. » (Id. v. 2435.)]

Orieflambe. [Oriflamme : « Gefreiz d'Anjou a portel l'orieflambe. » (Rol. v. 3093.)]

Orient. [« Cunquezrat li les teres d'ici qu'en a Orient. » (Rol. v. 401.) — « Li parreins fu ocis e a gist en Orient ; Car saint iglise esteit idunc en a creissement. » (Thom. de Cantorb. 157.) — On a

dit au figuré : « Que celui renonce la vie, qui ne se
« sçait pas tenir joyeux pour l'amour d'elles (les
« dames), lesquelles sont *orient* de plaisir et midy
« de joie. » (Nat. d'amour, f. 20.)

Oriental. [« En icels leus *orientals*. » (Rom. de
Troie, v. 23185.) — « En ceste *orientale* partie. »
(Id. v. 23209.)]

Orienté. D'un bel orient, en parlant des perles.
(Colgrave.)

Orientels. Orientaux. (Chr. de S. Den. I, 110.)

Orier. Etote que le prêtre se met sur la tête en
faisant des oraisons :

Bien sés que par un autre nom
Appelle on estole *orier*. [R. de Charité, D. C. s. Orarium.]

Oriere. [Lisière d'un bois, d'un champ : « Or
« fu geris lez *Oriere* del bos. » (Raoul de Cambrai,
132.) — « Icellui Bouceurre fut veu et aperceur par
« l'un d'eulx, et qu'il estoit au devant d'enlx à
« *Oriere* dudit bois. » (JJ. 152, p. 57, an. 1397.) —
« Le suppliant aperceur sur *Oriere* ou rive d'un
« champ. » (Ibid. p. 177.)]

Orierie. [Discours déplacé, *oremus* : « Que ce
« n'estoit pas le lieu pour demander ledit paiement
« et faire telles *oreries*. » (JJ. 207, p. 369, an. 1481.)]

Oriete. Herbe médicinale. (Médec. des chevaux,
p. 5.)

Ori flambe — flamme — flour. [Oriflamme
(voir ORIFLAMME) : « Dunc respondi li conestables,
« Chevaliers proz et connables, Qui *l'oriflambe* des
« François Portout, saive ert mult et curteis. »
(Chr. des ducs de Normandie, v. 3415.) — « Et tenoit
« en sa main une lance à quoy *l'oriflamme* estoit
« attachié, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon
« à trois queues, et avoit entour houpes de soye
« verte. » (Chr. de Flandre, ch. 67.) — « Et si portez
« seul d'entre les roys, *l'oriflambe* en bataille, c'est
« à scavoir, un glaive tout doré, ou est attachée
« une bannière vermeille. » (Raoul de Presles, dans
l'Ilist. de S. Denis, par Doublet, liv. I, ch. 41.) —
« Requourent cele part ou virent *l'oriflour*. » (Du
Cange, sous *Auriflamma*.) — Par extension, on a
dit de tout étendard en général : « De la fondation
« de Marc de Foras archidiacre de Thierache ont
« esté donnez deux guidons ou *oriflames*, qui se
« portent à la Passion, qui ont cousté .80. escus
« d'or. » (Martyrologe de Laon.) — Dans la guerre
contre les fouaciens, Rabelais dit que Gargantua,
« cependant qu'on apprestoit son disner, alla faire
« affuster son artilerie, deployer son enseigne et
« *oriflant*. » (Rab. I, p. 184.) — Dans Blanchandin,
la dame orgueilleuse d'amour, assigée dans sa
ville, donne s'*oriflor*, comme son *oriflamme* à porter
à son prévôt dans une sortie qu'il fait (f. 191).

Oriflamme est une bannière,
Aucun pou plus forte que guimple,
De cendal rouillians, et simple,
Sans portraiture d'autre affaire. (G. Guiart, f. 30.)

Les uns en font remonter l'origine jusqu'à Clovis,
d'autres à Charlemagne, d'autres la font descendre
du ciel. (Froiss. II, ch. 125.) — *L'oriflamme* étoit

l'étendard de l'abbaye de S. Denis que, par respect
pour ce saint protecteur de la France, nos rois de
la 3^e race portèrent à la guerre. Le comte de Vexin
la portoit comme premier vassal de l'abbaye. (Chr.
S. Den. I, fol. 223.) — Le roy venoit la recevoir en
grande dévotion, la prenoit des mains de l'abbé et
la mettoit dans celles du comte ; quand le comte du
Vexin fut réuni à la couronne, le roy la donnoit à
porter à qui bon lui sembloit. Le titre de « porte-
oriflamme » devint alors une charge très considé-
rable, parce que cet étendard étant regardé
comme sacré, l'honneur de le porter supposoit
beaucoup de valeur et par conséquent de considé-
ration. Sous Charles V, le maréchal d'Audrehem
quitta sa charge de maréchal pour celle de « porte-
oriflamme. » *L'oriflamme* fut prise, dit-on, à la
bataille de Mons-en-Puelle, mais on dit dans le
temps que c'en étoit une feinte qu'on avoit portée
pour exciter les soldats. (Voy. Pithou, Chr. de Troyes,
p. 556 ; la dissertation de Du Cange, Fauchet, des
Orig. II, p. 113.) — [Voir encore sur *l'oriflamme*,
la Chanson de Roland, éd. de L. Gautier, p. 289 ; les
Recherches sur les drapeaux français, de G. Desjar-
dins, p. 4 à 8 ; le Drapeau de la France, de M. Sepet,
p. 21.]

Origan. Plante de la famille des labiées : « Quand
« le loup se sent les dents agassées de manger
« chair crue, ou rebouchées de rompre les os des
« bestes qu'il devore, il sort de sa caverne, et mas-
« che de *l'origan* afin d'aguiser ses dents. » (Fouill.
Vén. I, 112.)

Originaire. Original. « Aussi quillons nous les
« vieilles traductions, et voulons avoir recours aux
« livres *originaires*, soient grecs, ou latins qui
« avoient esté translatez. » (Lett. de Pasq. I, p. 85.)
— On trouve dans le même sens, « procez *origi-
« naire*, » pour procès original. (Rech. de Pasq.
VI, p. 471.) — « Fermier *originnaire*, » celui à qui
on a loué d'abord, et qui reloue ou sous-affirme à
d'autres. (N. C. G. I, p. 913.) — « Demandeur *ori-
« ginaire*, » principal demandeur. (Id. p. 918.)

Original. *adj.* [1^o D'origine : « Si ancseur
« estoient Romain *original*. » (Vie de saint Auban,
p. p. Atkinson, v. 23.) — 2^o Vital : « Lesquelz cirur-
« giens fendirent ladite cuisse en autre lieu ; et
« disoit on que à ceste cause avoit eslé coppée une
« veine *originalle*, qu'ilz ne sceurent estancher »
(JJ. 183, p. 160, an. 1456), c'est-à-dire une artère.]

Substantif. 1^o Origine : « Puisque nous avons cy
« fait mention des Lombards, nous racomptérons
« en brief *l'original* de cette nation. » (Chron. de S.
Denis, I, fol. 24.) — 2^o [Minute d'un acte : « Que de
« commissions et de relations, li baillis et lesdiz
« eschevins auront chascun un *original*. » (Varin,
Archiv. de Reims, II, 2^e partie, p. 866, an. 1342.)] —
3^o « Pourtour de *l'original*, » souffleur qui a le ma-
nuscrit de la pièce en main. (Hist. du Th. fr. II, 286.)

Originalem. D'une manière originale.
(Colgrave.)

Origination. Origine : « Se divise en deux

« genres, c'est à dire en deus qualitez, ou substans-
« liales *originations*. » (Les Tri. de la Noble Dame,
fol. 36, v^o.)

Originée. Descendue :

L'escript pourtant,
Albe est portant
Originée
D'Escaigne. (J. Cretin, p. 125.)

Originel. 1^o Primitif : « La nature humaine, se
« maintenant en son premier *originel* estat, n'y
« eut senty aucune honte. » (Sag. de Charr. p. 134.)
— « Il y a grande apparence que la façon d'aller
« tout nud, tenues encores par une grande partie
« du monde, soit *originelle* des hommes. » (Ibid.
p. 85.) — 2^o Original : « Titres *originels*. » (N. C. G.
II, p. 91.) — 3^o Véniel :

L'un et l'autre, en ce cas, n'aquiert
Sanz plus, que pechié veniel,
Que l'en appelle *originel*. (Desch. f. 560.)

✱ [Vital, organique : « Cellui Thibault getta de
« sa javeline... tellement qu'il atteignit ledit de
« Cleres en la jambe et lui couppa la veine *origi-
« nelle* tout oultre » (JJ. 195, p. 924, an. 1473),
c'est-à-dire une artère.]

Originellement. Originaiement. « Si *origi-
« nellement* les hommes eussent estez vestus, il
« n'est pas vray semblable qu'ils se feussent advisez
« de se despoillier, et mettre tout nuds. » (Sag. de
Charr. p. 85.)

Oriille. Oreille : « Li commande en *l'oriille*. »
(Fabl. ms. S. Germ. f. 44.)

Oriille, ée. Perce-oreille. En parlant de l'homme :

Uns povres vors, vraynenge, ou *oriille*...
Le fait mourir. (Desch. f. 253.)
Escorpions desoz essele,
Serpenz amorsez à mamele,
Oriillie près de cervel. (Parton. f. 164.)

1. Oriillier. Oreiller : [« Coiffures à dames, et
« toies à *oriillers* et de pavillons que on met
« pardessus les autex. » (Liv. des Méliers, p. 85.) —
« D'une pierre a fait *oriillier*, Si commença à someil-
« lier. » (Ren. v. 1529.)] — « Et puis s'assieent à
« menger De l'erbe vert font *oriiller*. » (Mod. f. 190.)
— [« Ainsi comme le curé vouloit benistre le lit
« desditz mariez, lesdiz varlez.... dirent que le lit
« ne seroit ja beneist, se ilz n'avoient desdiz mariez
« deux franz d'or pour les *oriillers*.... Les varlez
« dudit hammel, à qui le droit des *oriillers* appar-
« tenoit.... » (JJ. 129, p. 280, an. 1386.) C'est un droit
analogue au *collaige, cotaige*; voir ces mots. —
« Un *oriillier* de veluyau vermeil, semé de perles
« d'Orient, losengié d'armoyerie de France et de
« Bourgoigne, et y a arbreciaux d'or et y failleint
« les quatre boutons de perles des iv corneiz et xv
« autres perles. » (Compte de 1353.)]

2. Oriillier. Prêter l'oreille :

A toute heure l'oreille ouverte,
Pour entendre, et pour *oriillier*,
Soit hors lit, ou sus oriillier,
Que de li nouvelle me viegne. (Froiss. Poës. p. 165.)

Oriologe. [Horloge : « E li prophetes li respundi :
« Jo te frai demunstrance; e il i out uns *oriologes*

« par unt l'un veit cume l'ure del jur venieit, et
« quant ele passeit. » (Rois, p. 17.)]

Orin. D'or, de l'âge d'or, blond comme l'or :
« Lettres *orines* ou argentines. » (Boul. Som. rur.
page 260.)

Apollon, au chef *orin*. (Baif, f. 76.)
Qui dependant se pare, orne sa teste *orine*.
Du Verdier, Bibl. p. 1198.

Au temz heuroux d'*orine* pureté. (L. Le Caron, f. 33.)

1. Orinal. [Urinal : « Un petit *orinal* de voirre
« garni et pendant à quatre chainnes d'or. » (Inv.
du duc de Berry, an. 1416.) — « Pour un autre
« estuy de cuir bouilly double, à mettre et porter
« les *orinaulx* de la royne, ycellui poinçonnet et
« armoié des armes de la ditte dame et fermant à
« clef. » (Comptes de l'Arg. p. 182.)]

Ki, par *orinaus*, et dectoït,
Monstre quel mal avoïr on doït
De teus maus savoir la mecine
Est fisique. (Mousk. p. 254.)

D'enquerir sont praticiens,
Du malade, et de ses travaux,
Tous duis, car n'en scevent riens,
Par l'orine des *orinaulx*. (Desch. f. 390.)

2. Orinal. [Original : « Le pechié *orinal* qui
« me vint d'Adam. » (Psautier, cité par Du Cange,
sous *Originalis*.)]

1. Orine. Urine :

Tasta au pout, et vit *l'orine*. (Brut, f. 63.)
... Et je pisserei
Ou test, et ferai mon *orine*. (Ms. 7218, f. 196.)
Sur l'heure, d'un fossé descendi,
Par achoison d'*orine* faire. (G. Guiart, f. 355.)

2. Orine. Origine :

Car nous sommes d'une racine,
Et d'une gent, et d'une *orine*. (Brut, f. 30.)
Oissue est de lor *orine*. (St^e Léocadie, f. 27.)

[« S'on trouvoit par enqueste d'*orine*, que il fust
« hom ou femme de l'eglise. » (Carl. de S. Jean de
Laon, an. 1255.)]

Oriner. 1^o Consulter l'urine d'un malade :

Tait cil autre m'ont *oriné*,
Et portasté ma maladie. (Ms. 7996, p. 39.)

2^o [Uriner : « Illecques, *orner* et pisier. » (JJ. 107,
p. 283.)]

Oriol—ou. s. m. Lorient : « *Oriolus* est un oyseau
« qui a les plumes de couleur d'or. » (Sic. Blas des
coul. p. 31.) On lit d'armoiries :

A iv pageaiz d'argent,
Qui chantent de joliveté
A *Oriol* de niceté,
Asis sus folle contenance. (Ms. 7615, II, f. 190.)
L'oriol chante et tot en bas
Tex l'escolte, ne l'entent pas. (Parton. f. 124.)

2. Oriol. [Porche : « Nous avons donné congïé
« et licence à Massieu Jehan Bourgos de la ville de
« Harefleu de faire un *oriol* en laditte ville, entre
« le manoir dudit Massieu ouquel il demeure à
« present,.... et le manoir qui est audit Massieu,
« qui est à l'opposite d'ycellui manoir. » (JJ. 71,
p. 146, an. 1338.)]

Orions. Horions : « Se ruerent de grands et

« rudes *orions* tellement qu'il sembloit la bataille
« estre mortelle. » (Hist. du chev. Bayard, p. 50.)

Orion. [Loriot: « Li rossignous et les kalendres,
« *orions*, merles et mauviz. » (Rom. de la Poire, ms.)
— « Entre les autres, je fus fort esmerveillé d'une
« forteresse que l'*orion* avoit faite pour la sauve-
« garde de ses pelis. » (Palissy, 114.)]

Oripeau. [« Ces chapelles ardentés estoient
« par dedans le plat fonds, peintes d'azur, de cen-
« dre et de fleur d'*oripeau*. » (Favin, Th. d'honneur,
t. II, p. 1870.)]

Oripilation. Horripilation. (Rab. II, p. 134.)

Oris. Bord, orée: « Lors se tourne vers les *oris*
« ou estoit ce bruyt des heraulx qu'ilz faisoient sur
« le chevalier sauvage, que l'en n'eust pas ouy
« Dieu faire tempeste. » (Percef. III, f. 9.)

Orison. [Oraison: « Prestre n'i fit beneïçon;
« Messe n'i ot ne *orison*. » (Wace, Brut, 7181.) —
« Et aussi li moustiers est communz à loz por fere
« ses *orisons* en tans et lieux convenables. » (Beaum.
t. XXIV, p. 14.)]

M'*orison* a esté levée,

Et receue.

(Desch. f. 530.)

Orisson. Même sens:

Faisoit, à Dieu, s'*orisson*.

(Mousk. p. 54.)

Orite. Pierre précieuse. (Marbod. c. 1686.)

Orizons. Horizon: « Ces autres compagnons
« qui veulent contrefaire les renfrongnez melanco-
« liques et enfonceurs d'*orizons* regionaux. » (Dial.
de Tahir, p. 130.)

Orlangeur. [Horloger: « Pierre Lequeux,
« *orlangeur*,..... la somme de trente escus d'or.....
« pour la vente de trois aulorges. » (Ducs de Bourg.
n^o 5761, an. 1396.)]

Orle. 1^o Bordure; ourlet en est le diminutif:

J'ai hermines, et singletons,

Et *orle* de porpois de mer.

(Fabt. S. G. f. 42.)

[« Piaus d'*orle* et piaus blanches ne doivent que
« obole à col. » (Liv. des Mét. 281.) — 2^o Terme de
« blason; bordure qui ne touche pas les bords de
« l'écu, mais en suit la forme: « Le seigneur de Com-
« mines, d'or à l'escusson de sable diapré à ung
« *orle* de roses de gueulles. » (Jehan de Saintré,
chap. LVIII.)]

Orleanois. Les *Orléanois* ont été appelés
« Guespins. » (Voy. une lettre à ce sujet, Mercure
d'oct. 1732, p. 2142.)

Orléans. Proverbes sur cette ville: « Gloses
« d'*Orléans*, » qui débruisent le texte. (Contr. de
Songeur. f. 84.) [Il y avoit une faculté de droit civil
à Orléans; ce proverbe a dû être répandu par les
étudiants en droit canon de Paris.] — « Elre mené à
« *Orléans*. » (Journ. de Paris, sous Ch. VII, p. 25.)
— « Chiens d'*Orléans*. » (Merc. de mai 1735, p. 904.)
— « Danseurs d'*Orléans*. » (Contes de Desper. II,
p. 3.) — [« Les armes d'*Orléans*, des lambeaux. »
Lambeaux est ici le pluriel de lambel; on saisit
l'équivoque.]

Orlement. Action d'ourler. (Cotgr.)

Orleinois. [Monnaie d'Orléans: « Aiols a pris
« .c. livres d'*orleinois*. » (Aiol, v. 3842.)] — « Guil-
« laume de la Ville Nueve a fait les cris qui de son
« temps se croioient par les rues de Paris, en bien
« plus petit nombre qu'aujourd'huy, et divers;
« entre autres il dit: veez cy cresson *orleinois* que,
« Pon appelle communement *aleinois*. » Fauch.
Lang. et Poës. fr. p. 195.)

Orler. [Ourler: « Si estoit au col bien *orlée*
« d'une bende d'or neelée. » (Rose, v. 1069.)]

Bien est *orlez* li covertox. (Part. de Bl. f. 128.)

Orlés. Ourlet: « Boit avoir, en l'oreille dou
« heaume tout entour, *orlés* de fer tex com il
« voudra. » (Assises de Jérus. ch. 103, p. 182.)

Six manteus fu d'un ostorin

Li *orlés* fu d'un sebelin.

(Blanch. f. 475.)

Orliens. Orléans: « Camus d'*Orliens*. » (Poët.
av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Orlle. Orle: « Cist est li oygnemenz ki dessant
« del chief en la barbe, qui dessent assi en l'*orlle*
« del vestiment. » (Serm. S. Bern. p. 284.)

Orloge. [Horloge: « Cestuy maistre Jehan des
« Orloges a fait de son temps grandes œuvres...
« entre lesquels œuvres il a fait un instrument, par
« aucuns appellé sphère, ou *orloge* du mouvement
« du ciel; auquel instrument sont tous les mouve-
« mens des signes et des planetes... et est faite si
« subtillement celle sphere que nonobstant la mul-
« titude des roes, qui ne se pourroient nombre
« bonnement sanz defaire l'instrument, tout le
« mouvement est gouverné par un seul contre-
« poids. » (Le Songe du Viel Pelerin.) — « Philippe
« Sirasse, buchier, pour avoir fait de bois d'Islande
« un estuy pour hebergier l'*orloge* de M. le Dauphin
« qui sonne les heures audit Louvre. » (Compte des
« bâtimens royaux, an. 1365.) — « L'*orloge* est, au
« vray considerer, Un instrument très bel et très
« notable Et est aussy plaisant et pourfiable Car
« nuet et jour les heures nous aprent. » (Froissart,
Orloge amoureux.)] — « *Orloge* de sablon, » un
« sable. (Arest. amor. 415.) — « Juste come l'*orloge*. »
(Villou, Repues fr. p. 36.) Nous disons aujourd'hui
« juste comme l'or.

Orlogeur—eux—ier. Horloger. Parmi les
faux témoins compris dans le procès de Robert
d'Artois, on trouve « Gerard de Juignin, *orlogeur*
« demeurant au Louvre. » (Voy. l'arrêt donné contre
ces faux témoins le 13 mai 1335, aux Preuves des
mémoires pour les pairs, in-f^o, chez Coutelier, 1720.)

Nous aurons en chambres et loges,

Plus d'*orlogeur* que de *orloges*.

(Mot. p. 495.)

[« Et pour ce que li *orloge* ne poet Aller de soy,
« ne noient ne se moelt... Pour ce il fault à sa pro-
« pre besongne Ung *orlogier* avoir, qui tart et tem-
« pre, Diligemment l'administre et attempre, Les
« plons relieve et met à leur devoir. » (Poës. de
Froissart.) — « .vi. frans d'or pour paier un *orloge*
« portative que nous avons acheté de maistre

« Pierre de sainte Beate nostre *orlogeur*. » (Ducs de Bourgogne, t. IV, 24 nov. 1377.)]

Ormaie. Lieu planté d'ormes. (Monet.)

Orme. [Arbre : « Il descendi à l'orme desor la vis. » (Girard de Rossil. p. 333.) — « Quant li rois « engleis entendu qu'il venroient l'orme couper, si « fist ferreir le tronc de l'orme de bandes de fer « tout entour qui avoient bien cinq toises de lei. » (Mén. de Reims, § 97.) — « Je vi que chascun vous « vouloit avoir pour gagner sa querelle; Mainte- « nant chacun vous appelle Parlout *advocat sous* « l'orme. » (Patelin, 10.) — « Notaire en parchemin « de corne, Et grand *advocat dessous l'orme*, Juré « sans reigle ne sans norme. » (Coquillard, Enquête de la Simple.) — Les « juges dessous l'orme » et leurs avocats siégeaient dans les villages devant la porte du manoir seigneurial; ils étaient assis au pied d'un arbre, comme S. Louis à Vincennes, mais ils passaient pour n'avoir pas son équité.]

Ormel. [Ormeau : « El il de maintenant li conté « Comment il monta sor l'ormel. » (Ren. v. 6002.)]

A la porte, souz un *ormel*. (Ms. 7615, II, f. 174.)

Ormeteau. Petit orme. (Colgr.)

Ormoire. Armoire. (Oudin.) C'est encore la prononciation normande.

Ornatore. [« Homere, dans son Iliade, les bons « princes et les grands roys appelle *kosmitore* « *laôn*, c'est à dire ornatours des peuples. » (Rabelais, t. III, p. 1.)]

Ornatura. Ornement :

Vien voir mainte belle *ornature*,

Que chacun d'eux ha receu de nature. (Cl. Mar. p. 476.)

Orne. s. f. 1° Intrigue, manœuvre. Ce mot est très souvent employé par Pasquier : « Sforce con- « ducteur de l'orne. » (Rech. p. 469.) — « Gondran « qui condisoit sourdement cette *orne*. » (Ibid. liv. III, p. 75.) Voyez encore Lettres, t. I, p. 426; t. II, p. 344; t. III, p. 418.) — 2° [« A *orne*, » ensemble : « Chascun a la leste enclinée; Moult sont for- « lement pensif et morne Del jugement trestuit « à *orne*. » (Ren. v. 17926.) — « Et Renart après « eus s'en torne; Ses a prises toutes à *orne*. » (Id. v. 6588.)]

Orné, adj. f. Composé : « Cour *ornée* de 4 hom- « mes de fief. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 56.)

Ornement. D'une manière ornée. (Rob. Est.)

Ornement. [« Vint en la cambre, plaine de « marrement; Si la despeiret que n'i remest nient; « N'i remest patie ne nesson *ornement*. » (S'Alexis, str. 28.)]

Ornerie. Faveurs :

Quant feme ne respont,

Que l'en prie, et semont,

Que *ornerie* otroit. (Prov. du Vil. f. 75.)

Ornieles. On lui d'un habit de femme :

Le fermail desos le menton

Sont de rubi et li bouton,

Li bras sont fort, par les manicles

Qui faites sont d'or et d'ornieles. (Partonop. f. 151.)

Orniere. [Trace des roues : « Il garde en une

« estroite sente; Si a choisi en une *orniere*, Entre « le bois et la cariere. Un broion de chesne fendu « C'uns vilains avoit tendu. » (Ren. v. 1989.)]

Oroer. Oratoire. (Colgr.)

Oroille. Oreille : « M'a dit dedans l'*oroille*. » (Poës. av. 1300, t. I, p. 66.)

Oroison. [Oraison : « *Oroison* sans devocion « est messagier sans lettrés. » (Ménag. t. I, p. 3.)]

Orphane. Orphelin. Bouteiller les distingue des pupilles : « Si tu veux monstrier quelle difference il « y a, selon les sages et la loy escrite, entre pupil- « les et *orphanes*, sachez que pupilles sont ceux « qui sont sans mere, et *orphanes* qui sont sans « pere. » (Som. Rur. p. 61.)

Orphaneté. Abandon, dénuement : « Sire Dieu, « je offre à toy tes larmes de ma *orphaneté*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 403.)

Orphanin. [Orphelin : « A la vedve e as *orpha-* « *nins*. » (Lois de Guill. 9.)] — « Si fils remaingront « *orphanins*. » (Hist. de la S^e Croix, p. 19.)

Orphanité. Abandon : « Fort les esmouvoit la « clarlé du jouvenel, la vieillesse, et *orphanité* de « son pere. » (Tri. des IX Pr. Hist. d'Alex. p. 172.)

Orphanité. Abandon, misère : « Si povez veoir « en quelle *orphanité* estoit veue Romme. » (L'Ar- « bre des Bal. f. 37.)

Moi, l'eglise de France militante,...

Jadis estoie en très grant *orphanité*,

Quant le fou roy s'vint à la couronne.

Fig. de Charles VII, t. II, p. 490.

Orphe. [Veuve : « Car Savaris... le sien pere « enherba Le fort roy Looys, dont *orphe* demoura. » (Hugues Capel, v. 1925.)]

Orpheiste. « Amoureux à l'*orpheiste*. » « c'est-à-dire à la façon d'Orphée, comme Orphée. (Dial. de Tahur. p. 138, v°.)

Orphelin. 1° Dénué de :

Dont marcheanz deseritez

Furent du leur, c'est veritez,

El demourerent *orphelin*.

(Ms. 6812, f. 70.)

« Vous estes *orphelins* de l'aide de si grands « amis. » (Chr. de S. Denis, t. I, p. 17.) — 2° Orphe- « lin : « Lesquels comptes avec les doubles des inven- « taires qui se font des biens des trespassez delais- « sanz enfans mineurs, et les pieches servans « ausdits comptes se gardent et metent en la cham- « bre des *orphelins*. » (X. C. G. t. I, p. 290.)

Orphene. [Orphelin : « Hennequin qui estoit « et est desagaiez, *orphenes*, pupilles et menres « d'aus. » (JJ. 410, p. 259, an. 1377.)]

Orphenin. [1° Orphelin : « Innocens *orphenins*, « vedves veiz essillier, Ceaus qui culpes n'i unt « hors del pais chacier. » (Thom. de Cant. p. 89.)] — 2° Dénué de : « Et si sont d'amor *orphenin*. » (Ms. 7615, t. II, f. 163.) — 3° Débile :

.xx. sont en jeuneces soudaine,

Vint aus avons pour avoir amasser,

Dix ans regnons enterin,

Autres .x. aus languereux *orphenin*,

Vieulx, decrepis...

(Besch. f. 105.)

Orphenté. Abandon :

Plus tormenté
Se sent mon cœur, plus est tenté,
Et prend plaisir en *orphenté*. (Al. Chart. p. 637.)

Orpieument. [Orpiment : « Li soliers d'*orpieument* (doit) .xxv. deniers. » (Tailleur, Recueil, page 26.)]

Orpiment—er. Orpiment ; frotter avec l'orpiment : « Mais soit advisé le fauconnier que son oiseau ne soit trop maigre, et affamé, lorsqu'il le voudra *orpimenter*, car l'*orpiment* luy pourroit nuire, s'il le trouvoit bas. » (Fouilloux, Fauc. folio 49.)

Orpimauter. Frotter d'orpiment : « Les Allemands les *orpimantent* tout à sec, et ce est bon pour temps chaud. » (Artel. Fauc. f. 101.)

Orpiment. [« *Orpiment* se fait ainsi ; prenez oille et encre et jus d'espine noire et son escorce moienne bien broyée en un mortier, et mettez tout ensamble en un pot et li laissez une nuit reposer, puis le melez un pou boullir. » (Receptes de Jean le Bègue, 1431.) — « Deux livres de *orpiement*. » (B. N. Clair. 822. fol. 13, an. 1385.)] — Fouilloux dit qu'il ôte les poux des oiseaux de proie. (Fauc. f. 49.) — Gace de la Bigne ajoute que l'*orpiment* soit bien fin et recommande de n'y point mettre de régal, parce que l'oiseau en souffriroit (fol. 93.) — Dans Modus, f. 70, il a cet effet, mais il ajoute qu'il fait changer le plumage et fait mal à la langue de l'oiseau. (Fouill. f. 78.) — Fouilloux en conseille l'usage quand l'oiseau est en chaleur ou qu'il engendre des œufs dans son ventre, pour le rafraichir (f. 73.) — Dans Modus, on en ordonne la fumée, avec celle d'une partie égale de soufre, pour chasser les lapins de leur terrier (f. 102.) — Gaston Phébus, à l'*orpiment* et au soufre, ajoute la poudre de mierre (p. 267.)

Orpin. [Synonyme d'orpiment : « *Orpin* qui autrement est appellé arsenie, est une vaine de terre qui a couleur d'or. » (Le Propr. des choses. an. 1372.)]

Orpiner. Frotter d'orpiment : « Si ton faucon a poues, tu lui osteras en cette maniere, sans lui *orpinier*. » (Modus, f. 129.)

Orprés. Oiseau de proie :
Unq oysel qu'on appel *orprés*,
Qui à l'aigle appartient de prés,
En un estang pesché avoit
Le poisson, si l'emportoit. (G. de la Bigne, f. 45.)

Orque, s. f. Navire, hourque : « Au lendemain, nous rencontrâmes à poge, une *orque* chargée de moynes, jacobins, jesuites, capussins. » (Rabelais, t. IV, p. 84.)

Je voy sortir des abyssmes
Une *orque* pour m'abyssmer. (J. Du Bellay.)

Orre. [Ord, sale : « Ceste ouvraigne fut tost seue... Cum cil Gautier l'aveit pensé E le chastel issi livré Cum fel, *orre*, faus traïtor, A si boisié à son signor. » (Chron. des ducs de Norm. v. 29314.)]

Orrecé. Pied d'une montagne : « Pour la

« douceur de la matinée, qui plaisante estoit, s'en allerent desduyre selon l'*orrecé* de la montaigne. » (Percef. vol. VI, f. 119.)

Orrer. [Prier : « Puis ala au mostier por Dieu *orrer*. » (Aiol, v. 1250.)]

Orretif. Obreptice : « Se il est surretif, ne *orretif*. » (Thaum. Cout. du Berr. ch. 141, p. 292.)

Orreur, s. Horreur : « Ilz ulent, et s'assemblent, et est grant *orreur*, et laide chose, et affrée, que de les oir uller. » (Mod. f. 92.)

Orreux. Horrible :
De moy vir rez seroit *orreux*,
Car je sembleroye ligneux. (Desch. f. 180.)

Orrible. Horrible : « El est *orrible* chose à escouter. » (Mod. f. 93.) — En parlant de la voix du diable, « plus est *orrible*, que terrible. » (Hist. de Sainte Léoc. ms. S. G. f. 32.)

Orribleté. Horreur, chose horrible : « Toute icelle terre pouit de l'*orribleté*, et de l'ordure des pechiez que ils faisoient. » (Chron. française de G. de Nangis.)

Mais de quoy est il conceus ?
Ou ventre nourris, est de pus :
Cest d'*orribleté* amere,
De sang qui est corrompus. (Desch. f. 84.)

Orriere. Lisière d'un bois : « Chevauchoit... le long de l'*orriere* d'un bois. » (Percef. I, f. 15.)

1. Ors. Orge :

Tant com li *ors* vaut mieus d'espiautre. (Mousk. f. 845.)

2. Ors. D'ici à : « *Ors* dix jours. » (Lettre de Charles de Bourgogne, dans Dufay, 366.)

3. Ors. [1^o Bords : « Bien est orlés li covertors de peaux de bex entor es *ors*. » (Parton. v. 1071.)] — 2^o Côtés :

Dame, cest duel est por neant ;
Vous deussiez mener grant jole,
Vostre sire est en bone voie ;
Diex l'aime, ce pœz savoir ;
Qui à son *ors* le veut avoir. (Ms. 7218, f. 118.)

4. Ors, se. [Ours, ourse : « Or revenrons au roi Richart qui faisoit ses *ors* tumber. » (Mén. de Reims, § 418.)]

Ors, lion, serpens, ne guivre
N'ont tant de cruauté ensemble. (Ms. 7615, I, f. 69.)

« Aincois auroit un pet d'*orse* qu'il ail du mien. » (Ms. 7218, fol. 219.) — Le peuple dit dans le même sens : « On tireroit plutot un pet du cheval de bronze. »

1. Ort. [Jardin : « Lesquelz se assemblerent en un *ort* ou jardin pour jouer aux dez. » (JJ. 159, p. 244, an. 1404.) — « Item tient plus icellui Jehan une maison et un *ort* contigu touchant l'*ort* de Jehanne. » (Id. JJ. 166, p. 272, an. 1412.) — « En l'*ort* saint Abraham pris cest espi. » (Aiol, v. 1533.)]

2. Ort. [Faire, désagréable (voir Ord) : « Tout fust adonc cis faiz si *ort*. » (G. Guiart, v. 7920.)]

Ortalessies. [Légumes ; dans Du Cange sous *Hortalia*, d'après une charte de 1543.]

1. Ortaus. Orleils : « Le leup a le bout des

• *ortaux* plus gros et plus rond que n'ont les chiens. » (Mod. f. 29.)

Et disoit k'il est escapés
De prison, u fu atrapés,
Et tant ot esté mesprisés,
Quon li ot les *ortaux* brisés.

(Mousk. p. 667.)

2. *Ortaus*. [Légumes : « In minuta decima, ... c'est assavoir... des fruits, des *ortaux*, des pois. » (Cartul. Thelon, f. 83.)]

1. *Orteil*. [1^o Orteil : « Ses mainz lur enjoinst • maintes feiz. E voleit baisier lur orteilz. » (Benoit, Chr. II, 2825.)] — « Ne me demeure *orteil* en pied, • ne doy en main, dont le sang ne chaille. » (Percef. IV, f. 107.) — « Saigner une femme entre les deux • gros *ortails*, • c'est-à-dire coucher avec elle. (Oud. Cur. fr.) — 2^o Articulation de l'épine dorsale : « F'eut • tiré un coup de hacquebouze dont la pierre le • veint frapper au travers des reins, et lui rompit • tout le gros *ortail* de l'eschine. » (Hist. du Chr^t Bayard, p. 377.)

2. *Orteil*. [Jardin : « Tu ies li savorous *ortails*. » (Wackernagel, 70.)]

1. *Ortel*. *Orteil* : « A l'autre nuyt songea il que • tous les *ortelz* des piedz luy cheoient, fors les • poulces. » (Lanc. du Lac, I, f. 51.)

2. *Ortel*. [Jardin : « Un homme que Diex ot moult • chier si le planta en son vergier ; Quand il l'ot • mis en son *ortel*. » (Vic ms. de Jesus-Christ, sur Abraham.)]

Ortelain. [Jardinier, dans D. C. sous *Ortilio*.]

Ortenoiz. [Gens de l'Ouest : « Jadis soloient • *Ortenois* Cil de Norvege et li Danoiz Et autres gens • de Nort aler Autres terres prendre et rober. » (Rou.)]

Orth. Ouest :

Li temps mua, li vent torna,
Ne pourent terre avoir, ne port,
Ne sai sil ourent est, ou *orth*.

(Rou, p. 209.)

Orthographe. [« Nous n'avons entre nous ni • *orthographe* assurée (choses toutes fois necessaire • saire pour la perpeluation d'une langue), ni telle • varié de mots comme eurent jadis et le Romain • et le Grec. » (Pasq. Lett. I, 8.)]

Orthographie. Même sens. (Cellhell. de L. Trippault.)

Ortholan, s. m. Jardinier : « Ung *ortholan*, • auxi, ou jardinier, ne peut pas bien fraire les • mauvaises herbes d'entre les bonnes, sans aracher • de bonnes avec de mauvaises. » (L'arbre des Bal. f. 62.) — [« Berthomier Sabbatier, *ortholan* de Perpeignen. » (J.J. 199, p. 532, an. 1464.)]

Ortial. [Jardin : « Le suppliant print les quilles • et les getta en ung *ortial*. » (J.J. 208, p. 128, an. 1480.)]

Ortie. [« Car feme à prendre, c'est grant chose ; • Cil prent *ortie*, et cil la rose. » (Gautier d'Arras, Eracle, v. 1263.) — « Pour assaut, pour estour, ne • pour nulle envaë N'i avoient conquis une foëille • d'*ortie*. » (Baud. de Seb. IX, 830.) — « Vous sortirez des bois et de devotion, Et jetterez bien tost

• vostre froc aux *orties*. » (Desp. Dian, II, p. 9.)] — « Et louts, avant que revoler, ont leur pennage • laissé parmi ces *orties*, et espines. » (Itab. V, 17.) — « Asne d'Arcadie broute chardons, et *ortie*, quoy • que lout chargé d'or, • c'est-à-dire qu'on revient toujours à son naturel. (Colgr.)

Ortie qi mort,

Saciés, teupre si amort.

(Vat. 1490, f. 178.)

Doulx yeux à lozengue d'*ortie*. (Am. rendu cordelier, 586.)

Ortier. [Piquer d'*orties* : « Leront les roses por • pis faire ; Et lor donra chapel d'*ortie* Deables qui • si les *ortie*. » (Rose, v. 20972.) — « Il cognoist • tost l'*ortie* qui *ortier* doit. » (Leroux de Lincy, I, p. 81.)]

Ortiges. *Orties* de mer. (Colgr.)

Ortilz. [Orteils : « Sur les *ortilz* des piez esteient. » (Marie, Purgat. 1157.)]

Ortive. [Cultivée en jardin : « Item Blanche tient • une terre contenant sept meylérées de terre, des • quelles les cinq sont *ortives* sans nulle decime. » (J.J. 166, p. 272, an. 1412.)]

Ortographie, s. m. « *Ortographie* nouveau. » (Des Acc. Bigarr. 76.)

Ortoier. [Piquer à la manière d'une *ortie* : « *Ortie* qui doit poindre hastement *ortoie*. » (Baud. de Seb. I, 1028.)]

Ortoillies. [Légumes à Marseille, dans D. C. sous *Inortologia*.]

Ortolan. [Jardinier, aux preuves de l'Hist. de Nimes, III, 3.]

Ortron. [Injure, étronne, au reg. J.J. 94, p. 36, an. 1360.]

Ortuil. *Orteil* : « Et l'allaignit au genouil, et • ne demoura pour la chausse de fer qu'il n'allat • fendre la jambe, puis le genouil, jusques au grant • *ortueil*. » (Percef. II, f. 26.)

Orture. [Ourdisure : « Pour ce que lors appert • mieulx la male lixure et *orture* des draps. » (Ord. VI, p. 473, an. 1380.) — « Que li drap aient • .xxxij. aunes d'*orture* et d'escru, et .xxvi. aunes de • paré. » (Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, art. 1.)]

Orvals. Tempête, ouragan. Parlant du « patron • majeur » que les Gênois appelaient « amiral ; » • ceste office qui gist en experience des accidents • que les *orvals*, et fortunals sont costumiers pro • duire, et art d'eschever tous dangers. » (Saint Jul. Mel. Hist. p. 573)

Orvede. [Injustice : « Item seront semblablement • quites toutes *orvedez* faiz d'un costé et d'autre. » (Ch. des Comptes de Lille, lettre de Marg. de Bourgogne, an. 1428.)]

Oryte. Pierre précieuse. (Marbod, col. 1670.)

1. *Os*. Avec :

Foux est qui *os* tex dames,
Se solace, et deporté.

(Ms. 7615, II, f. 139.)

2. *Os*. [Prétérit du verbe *avoir*, première personne sing. : « Et en *os* une fille. » (Froiss. IX, 151.)]

3. Os. [1° Os : « Hoce endreit remeint li os tul « mt. » (Rol. v. 3607.) — « Dont je vos mostre par « l'escrit, Que li uns est membres de l'autre, Et nos « sons aussi com li viautre Qui se combatent pour « un os. » (Ruteb. 111.) — « Un hault coffret carré, « ouvert d'os, noir et blanc, en façon de quoy on « fait les selles. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Treuvent un os qu'il vont rongant ;
Dont entre eulx mt trop grant rîos ;
Et se combatent rudement ;

Deux chiens sont mauvais à un os. (Desch. f. 367.)

Expressions : 1° « Le coup desdent sur la dextre « epaule si en parfond, qu'il lui coupe le *maistre* « os, si que celluy ne se peut ayder du bras. » (Percef. I. 89.) — 2° « Os court. » jambe du devant d'un porc : « Les supplicans prindrent la moitié d'un « lart salé, un jambons, un os *court*, une piece « d'eschinée. » (JJ. 166, p. 162, an. 1414.) — On lit « os cors » au ms. 7218, fol. 147. — 3° « Os barré » (Oudin), os du penil. — 4° « Os Bertrand » (Cotgr.), même sens. — 5° « Os bregmatis. » (Cotgrave.) — 6° « Os conjugal. » Id. — 7° « Os corbin » (Id.), os du croupion du cerf. Gaston Phébus l'explique par « os sur le trou du cul, où la vessie est. » (Ms. 195.) — 8° « Os coronal. » (Corn.) — 9° « Os cribleux. » (Oud.) — 10° « Os couloir du nez. » (Cotgr.) — 11° « Os eshonté » (Cotgr. et Oud.), os du front. — 12° « Os de l'esperon. » (Cotgr.) — 13° « Os de la « fesse. » (Id.) — 14° « Os jongal. » (Id.) — 15° « Os « des isles » (Oud.), côtes, flancs. — 16° « Os navi- « culaire. » (Cotgr.) — 17° « Os de l'orbite » (Oud.), celui qui renferme l'œil. — 18° « Os sacré » (Oud.), le sacrum. — 19° « Os du sens commun. » (Cotgr.) — 20° « Os petreux. » (Rab. IV, p. 129.) — 21° « Os « du sternon, » de la poitrine. (Oud.) — 22° « Os du « cerf, » ses ergots. (Fouill. Ven. fol. 37.) — 23° « Après faut ouvrir le cœur et en oster l'os. » (Fouill. Ven. f. 54.) Dans Pont. Guérin, c'est une pierre qui se trouve dans le cœur du cerf. (Trés. de Ven. p. 60, et du B. ms. 7615, II, f. 167.) [Cet os se trouve dans le cœur de beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules.] — 24° « Os du maître clerc, » celui qui se trouve au-dessous du manche d'un gigot. (Oud.) — 25° « Comme « un os dans la gueule d'un chien, » à propos. (Id.) — 26° « Perdre la chair pour les os, » une bonne chose pour une mauvaise. (Cotgr.) — 27° « Prendre « plus d'os que de chair, » se tromper, faire un mauvais marché. (Cbarron, Sag. p. 177.) — 28° « Il « ne fera jamais vieux os, » ne vivra pas longtemps. (Oud.) — 29° « Les os lui tombent de la main, » les dez. (Oud.) — 30° « Tu n'as plus que les os cousus « à la peau. » (Nuits de Strapar. II, p. 41.) Nous disons la peau sur les os. — 31° « A un autre chien « avec cet os. » (Cotgr.)

32° J'ay franc vouloir, sanz os, et sans arreste,

Plus riche sui que roy, ne paladin. (Desch. f. 76.)

Equivoque avec le mot d'os pris pour *ost*, armée. (Voy. ci-dessous os.) — 33° « A bon chien bon os » (Cotgr.) — 34° « Souvent, à mauvais chien, tombe « un bon os en guente. » (Cotgr.) — 35° « A un bon « chien n'escheut onques un bon os. » (Id.) —

36° « A un bon chien ne tombent jamais un bon os. » (Oud.) — 37° « Deux chiens ne s'accordent point à « un os. » (Cotgr.) — 38° « Qui a mangé le lard, « ronge l'os. » (Id.)

Il [Reliques : « Dites me dont, che dist li rois, « Par quel maniere estes si os, Qu'entour vos cols « portés ces os. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 138.)]

4. Os. [Osé, hardi : « Cum fus unkes si os. » (Rol. v. 2292.)]

Ly roys, de prendre flandres os,
Mena, sur le conte, ses os.

(G. Guiart, f. 10.)

Vilains fuient, n'i a si os.

(G. Guiart, f. 40.)

Que nus ne soit james si os,

Que il devant toi parler ost.

(Ms. 7218, f. 214.)

La pucele n'ert pas si ose,

Qu'ele de la porte issit fors.

(Id. f. 349.)

5. Os. Sujet singulier et pluriel de *ost*, armée : « Si vint li os du Japhet qui les sorpfit, et ferirent « sor nos gens. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, 744.) — « Dut passer le roi d'Aragon en Surie, et monta « sor mer, il, et ses os. » (Ibid. col. 743.)

Denier conduit les os roiaux. (Ms. 7218, f. 167.)

Osaune. [Dimanche des Rameaux : « Nous « estans en la Rochelle vers la fin de l'an 1315 ou « commencement de l'an 1316, environ l'*Osaune*. » (JJ. 56, p. 227.)]

Osbere. [Haubert : « L'escut li freint e l'osbere « li desclot. » (Rol. v. 1499.)]

Oschage. [Redevance seigneuriale sur les ouches : « Item, lendemain de Noël, pour les « *oschages* d'Aschières, environ huit muis d'avoine ; « et pour chacune mine d'avoine, cinq deniers et « maille. » (1397. Aveu d'Aschières. L. C. de D.)]

Oschate. Osche : « Item *Voschate* qui fu Caitri, « et est en Savart. » (Dénombr. de Montmor en 1396.)

1. Osche. [Hoche, coche, entaille : « Disoient « aucuns que l'en avoit avalé les lampes à un bas- « ton où il avoit une *osche* ou cran. » (Ch. de 1406, dans D. C. sous *Occare*, 2.)]

2. Osche. [Ouche, terre voisine d'une maison et plantée d'arbres fruitiers : « Item une *osche*, assise « en la ville de Marcolles. » (JJ. 108, p. 135, an. 1375.) — « Item, la maison qui fut feu Henri de « Saint Cler, avec les *osches*, courtis, auberoyes et « autres appartenance, assises devant la maison « de l'Aumosne. » (1406. Aveu de la Salle-lez-Cléri.) L. C. de D.] — Dans l'aveu de la terre de Montmor en 1396, on lit : « Mon chastel du d. Montmor, la « basse cour, les jardins, et *osches* seans autour du « d. chastel, contenant environ sept arpens de « terre. Pour un quartier d'*osche* tenant à... un « boisseau avoine. »

Oschemant. Tenue de comptes avec des osches ou cochés. (Monet.)

Oscine. Oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour tirer des augures. (*Oscen*., quasi ore canens, écrit Varron.) — « Voulez vous en scavoir « par l'art d'arsupicine ? par extispicine ? par « augure prins du vol des oiseaux ? du chant des

« *oscines* ? » (Rab. III, p. 140.) — « La oinoscopie se « faisoit par le moyen des pies, corneilles, ... et au- « tres oiseaux qu'ils appelloient *oscines*. » (Mal. d'Amour, p. 436.)

Oscitation. Bâillement. (Cotgr.)

Oscle. « Ce que nous appellons *douaire*, n'est « autre chose, dans nos pais coutumiers, que les « dots des femmes qui leur sont constituées par « leurs maris. » (Laur.) Cf. Thaumass. Cout. de Berry, p. 305. — « M. Guel, dans son commentaire « sur la coutume de la Rochelle p. 441, écrit que « l'*oscilage* est une certaine somme que la femme « qui survit prend sur les biens de son mary, et qui « par l'usage a été fixée à la moitié de ce que la « femme apporte en mariage ; en sorte que, si elle « apporte dix mille livres, l'*oscilage* est de cinq, le « tout faisant quinze mille livres : il ajoute qu'elle « n'a cet avantage que dans le cas où elle renonce « à la communauté, et il rapporte des arrêts qui « ont jugé que la femme pouvait avoir, en meme « tems, et le douaire et l'*oscilage*. » (Laur.)

Oscle. [Douaire, même sens que OSCILAGE : « Renoncians... à tous privileges et benefices de « croiz, donnés et à donner, et octroyés à fames et « à octroyer. soit par *oscle*, par doaire, par mariage, « ou par donacion pour noces ou entre vis. » (Estiennot, Antiq. du Poitou, III, 973, an. 1294.)]

Oscur. 1° Emoussé : « A pointes cleres et « *oscures*. » (G. Guiart, fol. 321.) — 2° Farouche, ennemie : « Ainsi est l'une à l'autre *oscure*. » (Ms. 7615, II, f. 163.)

... Con plus ai de vo secours mestier,

Et mains vous en trais *oscure*. (P. av. 1300, IV, 4416.)

3° Obscurci : On lit dans Saint Bernard, p. 212 : « Sei oyl ki *oscure* estoient pardevinent plus aveule, » et dans le latin *oculi ejus caligantes multo magis excavebantur*.

Oscurcir. [Obscurcir, au propre et au figuré : « Que la veue Li fust *oscureie* et troblée. » (Rose, v. 18323.) — « Pour chou ke li humaine conditions « est *oscurehie* par l'empeschement de nostre pre- « mier pere. » (Hist. litt. de la France, XXV, 52.) — « De plus n'aray rien triste n'*oscurecy*, Mais liez et « gais me voiray demener. » (Machaut, p. 6.)]

Oscurdance. [Péché, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 10943, variante.]

Oscurement. [Obscurément : « Se il a parlé « folement En main li et *oscurement*, Ne vous en « esmerveillies mie. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 522.)]

Oscureté. Tristesle :

M'avoit si enamouré,

Que, pour soufrire, ne sentioe

Ne mal, ne *oscureté*.

(Vatic. 1490, f. 87.)

Oscurté, oi. [1° Obscurité : « Par les piliers s'en « entrentend dedenz ; Il n'orent cierges ne chande- « les ardanz, L'uns avant l'autre ; l'*oscurté* i fu « granz. » (Prise d'Orange, v. 1782.) — « Nostres « sires avalad les ciels et descendid, e desuz ses « piez fud *oscured*. » (Rois, 206.)] — 2° Embarras :

VII.

« Desirant de issir de le dile *oscurtei*, et discention. » (Beaum. p. 418.)

Osé. Hardi :

... Se vos avez

Chevalier qui soit si *osez*,

Que à lui se veulle conbatre. (Estrub. ms. 7996, p. 51.)

Car n'a à dame si *osée*,

Ne damoisele, qui l'ose prendre. (Ms. 7645, f. 113.)

Oseaulx. [Housseaux : « Le ribault m'a robé ung « cheval, mon espée, ungs *oseaulx*. » (Jf. 195, pièce 1199, an. 1474.)]

Osée, s. f. Forfait hardi :

Ahi, mort refusée, et de pute value,

Tu n'es pas alosée, deliait qui te salue ;

Quar moult douce rosée as aus François tolué,

Tu as fet *osée*, ja n'eres absolue. (Ms. 7218, f. 341.)

Osei. [Hardi : « Et orent conseil que il envoie- « roient à la pape pour merci erier ; mais il n'i ot « si *osei* qui i osast aleir pour paour de son cors. » (Mén. de Reims, § 222.)]

Oselet. Petit os : « Onques n'i demora *oselet*, « ne jointe que eles ne mangassent. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 591.)

1. **Oser.** [Chausser ses houseaux : « Le suppliant « fist seller son cheval et ses *osa*, en disant à sa « chambriere par fiction : je m'en vois à Amiens. » (Jf. 195, p. 1312, an. 1474.)]

2. **Oser.** [Avoir l'audace : « Suz ciel n'ad gent « ki *osast* querre en camp. » (Rol. v. 1782.) — « Mien escientre, ne s'*oseut* aproismier. » (Id. 2073.) — « Je vous donroie tant de mon tresor que vous « n'en *oseriez* mie tant penre. » (Mén. de Reims, § 35.)]

Oseroux. Où il y a de l'osier. (Cotgr.)

Oseroye. [Lieu planté d'osiers : « Hem, ung « arpent que vignes que *oseroie*, séant èsdicts clos « et parroisse, tenant à Périn le Picart. » (1434, Vignes de l'Orme-Grenier. Liquidation de profit de rachat.) (L. C. de D.)]

Oseur. Qui ose. (Cotgr.)

Osier. [Plante : « Par les rains saisi le rosier, « Qui plus est frans que nul *osier*. » (Rose, v. 21992.) — On dit « franc comme l'osier, faux comme un « jeton » ; si l'on veut plier l'osier, il se brise sur le champ ; le jeton, au contraire, se laisse courber un peu pour écaler avec fracas.] — « Parler franc « comme ung *osier*. » (Coquill. p. 71.)

Car rien ne croissoit, ou closier,

Qui n'oudorast trop mieulx qu'*osier* ;

Foaille, et flourette.

(Froiss. Poës. p. 45.)

Autre chose je ne luy donne,

Fors plein poing d'*osiers* froz ceuilliz

En mon jardin, je l'abandonne. (Villon, p. 77.)

Osiere. Même sens : « Par quoy, on ne pourroit « facilement juger se le grain du millet, amené « par ung chartier passant à Meun, est portable en « laid sac, ou en cretin tassu d'*osiere*. » (Cretin, page 270.)

Ausi sui com l'*osiere* franche,

Ou com li oisiaus sus la branche,

En est chanté

En yver plore et me gaimante. (Ms. 7645, I, f. 60.)

Oseille. Oscille : « Faictes vergus d'oseille. » (Desch. f. 271.)

Vinaigre usez, oseille, à vo pouvoir.
En vos sausses. (Id. fol. 351.)

Osir. Hardiesse, infinitif pris substantivement :

Aventif et fuitif le claime, sanz osir. (Parton. f. 170.)

Oskur. [Laid : « Car jou ait fait un peçié si lait et si oskur. » (Flore et Jeanne, p. 34.)]

Osmer. Hummer : « Mais s'il i voit viande « u osme Tol tient à songe et à fantosme. » Parton. v. 915.] — « Dont taste à sa main et si osme : Et « seut que c'est merde qui put. » (Ren. v. 384.)

Osmonde. Fougère. (Cotgr.)

Ospital—aus. [1^o Hôpital : « Il oï parler de la « grant charitei de l'ospital de saint Jehan d'Acre. » (Mén. de Reims, § 499.) — « Car li ospitaus de « caieuz est de si grant charitei qu'onques malades « qui caieuz fust ne failli à son desir. » (Mén. de Reims, § 202.)] — 2^o Hospitaliers : « Li Temples et « li ospitaus. » (Mousk. p. 835.) — « Et le Temple « et l'ospital murent de Jaffe à prim soir et che- « vauchierent. » (Continuat. de Guill. de Tyr, t. V, col. 72.)

Ospitaliers. Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem. Ils ont donné lieu à ce proverbe « Boban d'os-
« pitaliers. » (Poës. av. 1300, IV.) Je trouve aussi des ospitalieres, peut-être pour « maîtresse d'hospi-
« taliers. »

Le Templier f.... la Templiere
L'ospitalier hospitaliere
Li abès f.... l'abaesse. (Ms. 7615, II, f. 185.)

Ossce. s. m. Cale du vaisseau, sentine ; parlant du pilote dont le vaisseau fait eau : « Vuide celle « qui est desja entrée, bouche les trous les plus « apparens ; resiste, avec un continuel travail, à « ceux qui sont les plus cachez, et qui prennent « l'eau au fond de l'ossece. » (Lett. de Pasquier, l. III, p. 398.)

Osselemente. [Ossements, reliques : « Item « un vesselet, où il a des osselementes à la Magde-
« lene. » (Reg. Nost. f. 197, Inv. de la S^{te} Chapelle.)]

Osselet. [1^o Petit os : « Par les osselets peut l'en « apparevoit le charnier, et par le charnier peut « l'en trouver l'aire (d'un épervier), » dans Ménag. t. III, 2.] — 2^o Petit bâton au travers duquel on pas-
sait une corde avec un nœud coulant pour y mettre le doigt du prisonnier : « Donner les osselets. » (Oudin.) — 3^o Dës : « Batre le tambour à coups « d'osselets. » (Id.)

Ossement. [« Li reis David vint à Jabès Galaad, « e prist là le ossement Saül et son filz Jonathan. » (Rois, p. 203.)]

Osseque. Obsèques : « Item jou veul et ordene « que m'osseque et le coust de men corps soit payés « et tout du mien, avant les dons dessusdits. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1345.)]

Ossel. Osselet : « Et soit leurré si à heure que, « quand il aura esté accoutumé, tu luy puisse don-
« ner de la plume, et un ossel d'une joinete. »

[Budé, Des Oiseaux, f. 124.) — « Le cerf de sa com-
« plexion, est la plus couarde beste de toutes les
« bestes que Dieu creast oncques ; et en a pourveu
« Dieu et nature qui misdrent emmy son cuer,
« un ossel qui luy donne force, et hardiement ; et
« se ne fut ce, il mourist de paour devant les
« chiens, et celuy ossel n'est tenu au cuer de nulle
« beste fors que à celuy du cerf. » (Modus, f. 18.)

Ossi. Aussi. (Poës. de Froiss. p. 40.)

Ossor. Epouse :

Mais tant avoit amé s'ossor,
Que desor lui l'avoit levée,
Et seignorie abandonnée. (Fabl. ms. p. 96.)

Ossoroie. [Oseraie : « Sor la riviere a uae
« arbroie De viones et d'ossoroies. » (Romania,
oct. 1872, p. 432, p. 461.)]

Ossu. [Qui a de gros os : « Un grand vitain
« ent'reus esclure, Le plus ossu de quant qu'il
« fuirent. Le plus corsu et le greignor ; Si le firent
« prince et seignor. » (Rose, v. 9645.)] — « Elle
« estoit grande et ossue. » (Percef. vol. I, f. 141.)

C'est une vielle piancelue,
Seche, maigre, vielle et ossue. (Ms. 7218, f. 77.)

1. Ost. Ouest. (Oudin.)

2. Ost. Août : « Tout homme qui n'a maison à
« Mascon, et demeure à Mascon, et tient lieu et lieu,
« et veult payer vin d'ost au roy, c'est à scavoir,
« comme dequy sextier de vin vault en aoust. »
(Ord. t. II, p. 349.)

3. Ost. [1^o Armée : « En Sarraguce menez vostre
« ost bannée. » (Roland, v. 211.) — « Le suppliant
« estant en ceste ville de Paris, retourna environ
« six heures au soir en son logeiz en l'ost de nostre
« cousin le conte de Charolois. » (Jl. 191, page 81,
an. 1465.)] — « Les vivres suivent l'ost. » (Cotgr.)
— « Si l'on savoit ce que fait l'ost, souvent l'on def-
« roit l'ost. » (Mém. de Montluc, I, p. 234.) — « Si
« l'on savoit de l'ost, mal iroit de l'ost. » (Ibid.
p. 377.) — 2^o Rang de bataille : « S'il advenoit que
« aucune cohorte guerpist son ost en bataille, il
« l'en faisoit jeuner en pain d'orge. » (Le Jouvenc.
page 556.) — 3^o Service féodal. Avant que nos rois
s'adressassent eux-mêmes aux communes pour
avoir des troupes et les levassent par eux-mêmes,
pour n'être plus dans la sujétion de seigneurs par-
ticuliers, c'étoient ceux-ci qui levoyent eux-mêmes
les soldats ; les terres et fiefs devoient plus ou
moins d'hommes, selon leur grandeur et leurs pri-
vilèges, et ils devoient les emmener sous leur ban-
nière. Les seigneurs avoyent aussi le privilège de
lever des troupes pour leur défense particulière, et
leurs vassaux étoient obligés de marcher ; de là ces
expressions : « Aide de l'ost. » (Cotgr.) — « Service
« de l'ost. » (Anc. Cout. de Norm. f. 66.) — « Faire
« l'ost. » (Dial. de Mallepaye, p. 60.) — « Estre sujet
« à l'ost. » (Brussel, sur les fiefs, p. 95.) — L'ost se
distinguoit de la chevauchée, « Celle-ci n'étoit que
pour la défense du seigneur, au lieu que l'ost étoit
pour défendre le pays. (Mém. de Mezerai, II, p. 116.)
— Cependant ces deux mots ont été confondus sou-

vent. (Ord. I, 152.) — Laurière dit que « le vassal, « à la semence de son seigneur, luy doit le service « de l'ost en armes et chevaux, selon la nature et « condition de son fief, pour garder son honneur, « son corps, sa terre; » et il renvoie à « chevan- « chée. » — On pouvoit s'exempter de l'ost en fournissant un homme ou moyennant certaine somme. Voyez une « exemption de l'ost » pour les nobles et non nobles en payant finance. (Ordonn. t. I, p. 546, an. 1303.) — Par une autre de 1304, les mendians et ouvriers en sont déchargés, s'il plait à leur seigneur (p. 412.) — Différentes villes et cantons avoient aussi là dessus des privilèges. (Voyez celui accordé aux bourgeois de Toulouse, en 1303, Ord. I, p. 393 et 398.) — Les ouvriers de la monnoie en sont exemptés en 1211. (Ibid. p. 30.) — Les croisés, exemptés de la taille, ne le sont pas de l'ost en 1214. (Ibid.) — Quand le duc de Bretagne faisoit la guerre avec ses sujets et ceux de l'évêque, son armée s'appeloit *ost*; quand l'évêque la faisoit, il prioit le bailli du duc de lui emmener ses sujets, et cette armée s'appeloit harelle. (Dom Morice, Hist. de Bret. préface, page 21.) — 4^e Expédition: [« Et puis s'en alla droit devers le roy Alphons « d'Espagne qui estoit à *ost* contre ledit roy de Gre- « nade. » (Froiss. t. II, p. 205.)]

Ostade. [Etoffe : « Trouverent icelle male et « plusieurs choses au dehors d'icelle; c'est assavoir « une *ostade*, une petite penne de rays. » (Jf. 149, p. 107, an. 1395.) — « Icellui Raoul donna au sup- « pliant l'*ostade* d'un pourpoint pour ses despens. » (Jf. 173, p. 246, an. 1425.) — « Une heures à fem- « mes couvertes d'*ostade*. » (Jf. 197, p. 72, an. 1469.)] — « Faisoit il pas bon voir un grand « seigneur, voire un roy, portant des manches de « deux paroices; c'est à dire dont la moitié estoit « d'*ostade*, et l'autre moitié de velours. » (Apologie d'Illérod. p. 434.) — « Vestus de gris doublé d'*os- « tade*. » (Etat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 77.) — « Pourpoint d'*ostade*. » (Villon, Repues franches, p. 19.) — On trouve aussi « des demy « *ostade*. » (Cotgr.) — « Demi *ostade*. » (Rabelais, V, p. 70.) — « Mi *ostade*. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — « Ce qu'anciennement on appelloit *demie ostade*, « autrement serge d'Arras, estoit une sorte de bro- « catelle, ou de petite étoffe meslée autrefois comme « encor aujourd'hui de laine, ou de poil. » (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 70.)

Ostadine. Satin de Chypre. (Cotgr.)

1. Ostage. [Du latin *obsidaticum*. 1^o Personnes engagées comme garantie d'un traité, d'une convention : « De noz *ostages* ferat trancher les tes- « tes. » (Roland, v. 57.) — « Ne ne pot estre rassouz « devant que li *ostage* ne fussent rendu. » (Mén. de Reims, § 305.)] — « L'on a le pouvoir et l'usage de « donner la paix par *ostage*, ce que l'on appelle « communément assurance. » (N. C. G. I, p. 508.)

Ensi s'accordent li larron,
Ke li doi aillent au bacon,
Et li tiens remaigne en *ostages*. (Ms. 7989², f. 90.)

2^o Gage témoignant d'un vœu fait à Dieu :

Sovent reclaima son *ostage*,
Qu'ele ot devant l'ymage mis. (Ms. 7218, f. 318.)
Sovent li menbroit de l'ymaige,
Que ele avoit mis en *ostage*.
Vie de S^r Mar. Egypt. ms. Sorb. chif. LXI, col. 15.

2. Ostage. [Du latin *hospitaticum*.] 1^o Habitation :

Voit les murs, et les *ostages*
Et les palais, et les sales. (Ms. 7989², f. 79.)

2^o Séjour :

A Douay furent à *ostage*. (Ms. 6812, f. 84.)
De cest contens de tout le deable avantage,
Que maint ame en aura en enfer à *ostage*.
Ms. 7218, fol. 253.

En parlant de l'amour :

Ne jà n'emprendra son *ostage*,
Ou fausseté ait herbregage. (Ms. 7218, f. 202.)

3^o Action de loger :

Car trop me coste ses *ostages*,
S'avoine, et ses forrages. (Ms. 7615, t. II, f. 150.)

4^o [Ce que coûte le logement, écot, au conseil de P. de Fontaine, ch. 19, art. 7.] — 5^o Bail : « Et ten- « ront à tous jors cele maizon parmi .x. l. chascun « an d'*ostage*, le moitié au Noel et l'autre moitié à « le Saint Jehan. » (Charte du Vermandois, dans Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 453.)]

3. Ostage. [Du latin *hostaticum*.] Service d'ost :

Or ai en cest ost chevaliers,
Ce dit on, bien deux cens milliers...
Chascun l'est en l'ost por soi,
Et por le mien, et non por moi,
Et ne lor chalt de mon damage,
Fors qu'aient passé lor *ostage*. (Parton. f. 133.)

1. Ostager, Ostagier, Ostager, v. 1 Donner otage, caution : « Quant gages sont donné de « vilain cas, de partie contre autre, en che cas se « les parties se pueent *ostagier*, par bons pleges, « que il venront à jour, recreeanche leur doit estre « fete. » (Beaum. ch. 53, p. 281.) — On trouve dans les Ordonn. « *ostagier* d'ester adroit, » donner caution de comparoître en justice (t. V, p. 514.)

Vous firent jurer, et *ostagier*,
Au rendre quanqu'il voudrent querre et chalengier.
Rou, ms. p. 77.

2^o Retenir comme otage : « Celui qui fait arrester, « ou *ostager* autrui, luy doit faire ses despens à l'or- « donnance de justice. » (Cout. Gén. II, p. 762.) — 3^o Délivrer sous caution. En parlant des prisonniers faits à la bataille de Bouvines :

Ernous d'Audenarde, esrament,
Fu *ostagiés* delivrement. (Mousk. p. 597.)

En parlant de Louis d'Outremer :

Dont se trest la roine esrant,
Si fist tant à l'huon le grant,
Que Loeyz fu *ostagiés*. (Ibid. p. 379.)

Tant a fait la rainne, et tant a porcaché
Tant a dit as barons, et tant a consellié,
Li roiz son seignor a por rester *ostagié*. (Rov, p. 96.)

2. Ostager — ier. [Dérivé de *obsidaticum* ; retenu comme otage : « Le conte Daufin qui estoit « pour le temps *ostagiers* en Engleterre. » (Froiss. VI, p. 358.)] — « Les Liegeois *ostagers*. » (Commines,

p. 104.) — En terme de droit, *l'ostage* ou *l'ostager* est le « débiteur arrêté prisonnier par la ville, pour « la seureté du dâ, afin de tirer argent de lui. » (Laurière.)

Ostagerie. [Etat d'otage : « Après que li contes « Derbi eust envoyés douze bourgeois de la ville en « *ostagerie*, pour plus grant seureté, en la cité de « Bourdians. » (Froiss. IV, p. 243.)] — « Le sire de « Coucy, et tous les nobles de France qui à Londres « avoyent tenu *ostagerie*, pour la redemption du « roy Jehan. » (Froiss. I, IV, p. 190.) — « Quand « ceux de Gand eurent fait tout leur bon vouloir de « la ville de Bruges, ils envoient, de la ditte ville « de Bruges, cinq cens bourgeois des plus notables « à Gand pour là demeurer en cause d'*ostagerie*. » (Froiss. I, II, p. 186.)

Ostager. [Dérivé de *hospitalicum*. Bourgeois, aux Ord. IV, p. 491, an. 1364.]

Ostajer. Donner des otages pour preuve de fidélité :

Les batailles tres bien rengies,
Passerent à joignant d'Orches,
Qui envers le roy s'ostaja,
Par quoi nul ne la domaja. (G. Guiart, f. 335.)

1. Ostal. [Grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux : « A « Saint Anthoine (de Paris) est ung *ostal* de bois « entaillié excellentement. » (Descript. de Paris, par Guillebert de Metz, 1407.)]

2. Ostal. Hôtel, maison :

En la chambre lumiere n'ot,...
Ne gent n'avoit en cel *ostal*. (Ms. 7218, f. 199.)

Ostancion. Montre, revue :

De leurs armes firent *ostancion*. (Desch. f. 114.)

Ostante (non), adv. Nonobstant :

Per tot fet mais sa volanté,
Si la retient non *ostante*,
N'aute justice. (Ms. 7615, I, f. 69.)

Ostarde. Outarde :

Pluviers, vanneaux, *ostardes*, grues (Desch. f. 488.)

1. Oste. 1° Ergots, éperon du pied des bêtes fauves : « Aussi a le jeune cerf les deux *ostes*, qui « sont endroit la jointe du pied, au dessus du talon, « plus large, et plus ouverte que n'a une biche. » (Mod. et Rac. f. 3.) — « Et toutes fois a plus grand « tallon, et la solle du pied plus large, et les *ostes* « plus gros, et plus larges. » (Id.) — « Le porc privé « a plus courtes trasses et plus estroictes solles, et « plus court talon, et les *ostes* du pied ne sont mye « si longues, ne si agues, ne si larges come celui « de la truie sauvage. » (Ibid. f. 23.) — 2° Traces : « Se tu vois à terre la forme de deux *ostes* qui sont « au dessous de la jointe de devant, et se tu en « voies en ferme terre, c'est signe qu'il fuit, et qu'il « s'en va. » (Mod. 7.) — « Si marche en male terre, « que tu puisses veoir les *ostes*, s'ilz sont larges, « gros, et rons ; tiens par ces signes, qu'il est grant « cerf. » (Ibid. f. 3.)

2. Oste. 1° Hôte : « Le roy Alexandre bailla la « main à Arthabase, car il avoit esté *oste* du roy

« Philippe son pere. » (Tri. des IX Preux. Hist. d'Alex. p. 166.)

Si cruais vieilles à *oste* a. (Ms. 7218, f. 290.)

Porce qu'il a celui à *oste*. (Ms. 7615, I, f. 72.)

2° [Sorte de tenancier, de fermier ; voir Hôte.]

1. Osté. Hôte, demeure :

Dedenz Romme, en son *osté*,
Fu mené, par grant soudoiers. (Ms. 6812, f. 71.)

En parlant de la luxure :

Le cors destruit, la richece osté,
Et quant ele a si tout osté,
S'oste l'oste de son osté. (Ms. 7218, f. 312.)
Lors l'a mise hors de l'osté. (Fabl. S. Germ. 378.)

2. Osté, adv. Excepté, hormis : « Et ainsi tous « les jours se venoient voir l'un l'autre, *osté* un « jour, pour eux reposer. » (Mém. de Rob. de la Mark. Seig. de Fleur. ms. p. 386.) — « Le serviray « bien, et lui tiendray le serment que je lui ay fait, « qui est de le servir contre tous, et envers tous, « *osté* la maison de la Marche. » (Id. p. 326.) — « La louve les a de mesme façon, *osté* qu'elle a le « pied plus long et plus estroit que le loup. » (Fouill. Vén. f. 118.)

Osteau. [Rosace, médaillon qui, dans l'orfèvrerie, imite le grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux : « Une « basse coupe d'argent dorée, gauderonnée, sans « covescule et à un esmail rond, ou fons à .vi. « *osteaux* ronds à testes de divers bestes, pesant « .ii. marcs. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Deux angelots d'argent, à genoux sur un entable- « ment à lozenges de France et un dalphin tenant « un grand *osteau*, couvert de voire, ouquel sont « plusieurs reliques. » (Id.) — « En l'*osteau* de des- « sus la ditte forme (fenêtre) est l'imaige de Nostre « Seigneur mis ou sepulcre, les .iv. Maries autour « dudit sepulcre ; et, en .iv. demi rons qui sont « autour du dit *osteau*, à .vi. angeloz. » (A. N., K. 272, an. 1398. Compte de la Chapelle du monastère des Célestins.)]

Ostegier. [1° Mettre en liberté sous caution : « Per deus ostages me lairés *ostegier*. » (Gir. de Viane, v. 981.) — « Li dus Gerard le venoit *ostegier*. » (Id. v. 590.)] — 2° Donner caution :

Vostre dolz vis, vos claire face,
Ne me puet de poi *ostegier* ;
Ge me met tot en vostre dangier. (Fabl. ms. p. 334.)

Osteier. [Dérivé de *ost*, armée : « Quant ert il « mais receanz d'*osteier*. » (Rol. v. 528.)]

Ostel. [Maison : « Guenes li quens s'en vait à « sun *ostel*. » (Rol. v. 342.) — « Atant s'en parti li « Barrois, et s'en ala à l'*ostel* le roi. » (Mém. de Reims, § 58.)] — Parlant d'un marchand :

La dame qui cremoit vergoigne,
Le fait revenir à l'*ostel*. (Ms. 7615, II, f. 124.)

Il s'agit d'un paysan : « Et quand nous sommes ve- « nus à l'*ostel*, et nous venons du labour, nous avons « de la porée de chous, et de bon pain bis. » (Mod. et Rac. f. 273.) — Jésus-Christ parlant, au jour du

jugement dernier, à ceux qui secourent les pauvres :

Quar moult bel *ostel* me feistes,
Quant vous sans *ostel* me veistes. (Ms. 7218, f. 114.)

C'est-à-dire me procurâtes un asile quand je n'en avais point :

Et li quens *ostel* i rouva. (Ms. 7615, II, f. 174.)

Expressions : [1° « Avoir *ostel*, » être logé : « Assés i mangierent et beurent Sovent dieul par le bon vin Qu'il ont l'*ostel* Saint Martin. » (Flor. et Blanchefl. v. 1270.) — 2° « Prendre *ostel* » en parlant de Jésus-Christ qui s'est incarné dans le sein de la Vierge : « Jhesu Crist nostre creatour, C'est l'uni-corne espiretel Qui en la Vierge prist *ostel*. » (Best. ms.)]

Ostelage. [Loyer, aux Ord. VIII, 187, an. 1397.]

Ostelain. 1° Hôte, chez qui on loge :

Prince, je tiens que c'est souverains sens
De bien payer sa despense en tous tems,
Sans acroire, et sanz rancier la coste
De *Ostelain*. (Desch. f. 338.)

2° [Étranger : « Se tant avient que un peu li plaise
« de *ostellains* en auront eïse » (Guerre de Troie.)]

Osteler. [1° Loger, héberger : « Qui por l'amor
« de Dieu bien l'*ostetent*. » (Aiol, v. 776.)]

... Se ami mi daignoït apeler,
Joie voudroie en mon cœur *osteler*. (P. 1300, IV, 1550.)
Se je veïsse

Nostre *oste*, graces li rendisse,
De ce qu'il nous a *ostelez*. (Ms. 7218, f. 289.)

Je vos pri que vos remaigniez
Hui mes o moi por *osteler*. (Ms. 7615, II, f. 209.)

Sains Soverins fu bons curés,
Ki teus *ostes* a *osteléz*. (Mousk. p. 236.)

La grant foïson d'ames dampnées,
Qui en enfer sont *ostelées*. (Ms. 7218, f. 242.)

2° [S'incarner, en parlant de Jésus-Christ : « Qui
« en la vierge s'*ostela*. » (Rose, v. 19339.)]

Ostellerie. Hôpital : « *Osteleries* sont felés, et
« estables par heberger les pources. » (Beaum. ch. 56, p. 289.)

Ostelier. [Hôtelier, religieux qui préside à l'hôtelierie, au cart. 23 de Corbie, an. 1360.]

Ostement. Action d'ôter. (Rob. Estienne.)

Ostenceïlfer. Balancer son corps :

Le mandement le roy tint le duc à merveille ;
Moult roïle dez ex, et le cors *ostenceïlle* :
De mautalent et d'ïre enle comme bouteille. (Rou, 89.)

Ostende. Mot latin. Impératif d'*ostendere* :

A vuide main fait on le sourt ;
Nulz n'a ce qu'il a demandé,
Qu'on ne lui die *ostende*. (Desch. f. 525.)

Ostension. [Exposition : « La nous feront nos
« yeus aperte *ostension* De la divinité de l'incarna-tion. » (J. de Meung, Test. 1863.)]

Ostantateur. Qui se vanle, qui a de l'ostentation. (Colgr.) « Voïla le conseil de la vraie, et naïve
« philosophie, non d'une philosophie *ostentatrice*,
« et parlïere. » (Mont. I, p. 292.)

Ostentation. Descente faite sur les lieux ;
monstrée de terre. (Bouteill. Som. rur. p. 207.)

Ostente (non). Nonobstant :

Partout fet mes sa volenté,
Ne la retient non *ostente*
N'outre justise. (Ms. 7218, f. 314.)

Osteor. Combattant, du mot *ost* :

A traverser abatent Gautier li veucour ;
N'avoit, en la compaignie, plus hardi *osteor*. (Rou, 130.)

1. **Oster**. [Habiler, du latin *hospitare* : « Cil qui
« s'en yront d'Auxone *oster* autre part. » (Ord. IV, p. 396, an. 1229.)]

2. **Oster**. [Variante orthographique de *auster*,
cruel, dans Froiss. X, 20.]

3. **Oster**. [1° Enlever, retirer : « Ensi passerent
« li Englés celle nuit, et sans *oster* selles et sans
« desarmer. » (Froiss. II, p. 150.) — « Et il li fist
« requerre que li voïstist *oster* se main de le bonne
« cité de Bervich. » (Froiss. II, 248.)
Ne dessus moi n'*osta* sa main. (Desch. f. 511.)

« Ils allerent tantost *oster* leurs chefs de leurs
« heaulmes, pour l'honneur d'eux. » (Percefl. II, 36.)
Ribauz cui l'en a tout *osté*. (Guicart, f. 334)

2° Piller, dérober :

Tous les brigans, et mauvais gars,
Qui vivoïent d'emblor, et d'*oster*. (Vig. Ch. VII, 1, 193.)

3° Supprimer : Dans la charte d'Orléans intitulée
« ce sont les constumes qui furent abatus, » on lit :
« Les meneurs (courtiers) de ceux qui achalent les
« vins, soient *osté*. » (La Thaum. Cout. d'Orl. 465,
an. 1168.) — 4° Excepter. (Ibid. p. 466, an. 1180.) —

5° [Cesser : « *Osté*, sire. » (Christien de Troyes,
Erec, v. 4793.) — 6° Desservir. (Chat. de Couci,
v. 1925.) — 7° Délivrer : « Il le releva et *osta* de tous
« perils. » (Froiss. II, 432.) — 8° Faire renoucer à :

« Pour *oster* le roy de ceste opinion. » (Id. IV, 123.)
— 9° Dépousséder, bannir : « Pour lui *oster* de son
« royaume. » (Id. II, 332.) — « Il avoit oy jurer au
« roy que, se nuls s'avançoit de lui faire, qu'il lui
« *osteroit* sa terre et son royaume. » (Id. II, 445.) —

10° Contester, disputer : « Se li contes de Monfort
« le voïoit efforchier et *oster* son droit. » (Id. III,
p. 333.) — 11° Mettre obstacle : « Ne plaise à Dieu
« que vostre bon pourpos je vous brise ne *oste*. »
(Id. II, p. 63.) — « Ce qui doit avenir, nul ne puet
« briser ne *oster*. » (Id. 376.) — 12° Faire grâce
d'une somme : « Mais je m'en souffrerai et li laisse-
« rai faire ses volentés et li *osteraï* ce point inrai-
« sonnable et garderai mon honneur. » (Id. IV, 212.)

— 13° « *Oster* le siege, » le lever. (Id. XIV, p. 193.)

— 14° Se tirer d'une affaire, s'en délivrer : « Li pre-
« vos, qui estoit uns sages homs, s'en sceut bien
« adont *oster* et dissimuler que ceste cose se
« oubliâ. » (Id. VI, 67.) — « Mais li contes se *osta* de
« la soupeçon et s'en escusa grandement. » (Id. III,
p. 396.)]

Osterice. [Autruche : « Plumes d'*osterice*. »
(Froiss. II, 98.)]

Osterin. [Fourrure (voir OSTORX) : « El l'oreïllier
« fu fais d'un *osterin*. » (Aiol, v. 2150.) — « Et vingt
« mantiaus vairs *osterins*. » (Flor. et Blanchefl.)

v. 439.) — « Cent porpres et cent *osterins*. » (Id. v. 3262.)

Ostes. Camp : « Lors se porpenserent de un mull « bon engins que li fermerent tole *ostes* de bones « lices et de bons merriens. » (Villeh. p. 63.)

Ostese, ostesse. [Hôtesse : « S'*ostesse* li res- « pondi et dist que c'estoile le duc d'Osteriche. » (Mén. de Reims, § 78.)]

Mes de la goutte premarus,
Fist nostré *ostese*, cele nuit,
Grant joie. (Ms. 7615, II, f. 189.)

Ostés moi de Colinet. L'auteur parle des jeux de son enfance :

Juies nous au roy qui ne ment,
Aux bares, et à l'agnelet,
A *ostés moi de Colinet*. (Froiss. poës. p. 86.)

Ostevant, s. m. Paravent : « Riches manteaux « de cheminées de marbre taillé, les chalis des lits « dorez, et les *ostevans* peints, et dorez. » (Mém. de Com. 610.) — « Le roy fil mettre le dit seigneur « de Contay dedans un grand vieil *ostevant* qui « esloit dedans sa chambre, et moi avec luy, afin « qu'il entendit, et peut faire rapport à son maistre « des parolles dont usoit le dit connestable. » (Ibid. p. 285.) — Louis XI fait cacher de même les ambas- « sadeurs du roi d'Angleterre derrière un *ostevant*, pour entendre, sans être vus, ce que lui diroit l'ambassadeur du duc de Bourgogne contre leur maître. (J. de Saint Gelais, Hist. de Louis XII, 41.)

Ostens. Hôtel : « A tant s'en vont à leur *ostens*. » (Ms. 7218, f. 75.)

Ostetz. Hôtels, maisons :

La vache le prestre s'abesse,
Por ce que voloit pasturer...
Du jardin la traïna fors,
Et tant l'a menée par *ostetz*,
Par chanevieres et par prez. (Ms. 7218, f. 229.)

Ostiere. Porte. Je trouve dans l'apologie d'Hé- « rodote, page 639, « *geux de l'ostiere*, » qui signifie « *geux qui demandent aux portes des hôtelleries.* » — [« Plusieurs sont *geux de l'ostiere*. » (Rabel. t. I, p. 4.)]

Ostil, iex, is. [1^o Outil : « Il est ordené ou dil « mestier, que nus du mestier, soit mestre ou vallés, « ne puet ne ne doit penre les *osticx* à son voisin, « ne retenir, se ce n'est de sa boine volenté. » (Liv. des Mét. 56.) — « Se je reconnais devant jus- « tice que j'aie le cheval d'aucun en meslable, ou « ses *osticx* de quoi il doit ouvrer. » (Beaum. 37, 2.)] — « *Osticx* à cordonniers. » (Ms. 7218, f. 199.)

Se li feures ses *ostis* n'œuvre. (Ibid. f. 198.)

« Que fera l'instrument sans l'ouvrier, quant « l'*ostil*, qui n'est pas propre à son ouvrage, il puel « metre jus ? » (Al. Charl. l'Esper. 313.) — 2^o [Ûsten- « sile : « Et de tous les autres *ostils* nécessaires pour « leurs corps. » (Froiss. V, 320.)]

Ostise. 1^o Laurière dil que, dans la coutume de Blois, c'est un « devoir annuel de geline que le snjel « paye à son seigneur, pour le fouage, ou tene- « ment. » — 2^o Tenure d'un hôte.

Ostoer. Autour. « Ceux qui volent de poing, et « prennent de randon, sont l'*ostoer*, le gierfaul, « l'esprevier, l'esmerillon. » (Mod. f. 108.)

1. **Ostoier.** Guerroyer, faire la guerre, dérivé de ost : « Se nos allons en Surie, l'entrée de l'iver « est, et quanti nos y vendrons, ne nos ne porons « *ostoier*. » (Villehard. p. 79.) — « Le país d'Ecosse « n'estoit pas un país pour yverner, ne *ostoyer*. » (Froiss. I. II, p. 302.)

Cil qui de mer passa la gange
Por *ostoier*, et por joster. (Blanch. f. 191.)

Moult ot en lui biau soudoier,
Por aler en guerre *ostoier*. (Ms. 7218, f. 236.)

2. **Ostoier.** Loger, demeurer, dérivé de *hospitare* :

Comment puet on en .ii. lieus *ostoier*. (Vat. 1522, 152.)

Ostoïour. [Guerrier : « Onques en nulle terre « n'ot meilleur *ostoïour*. » (Poém. d'Alexandre.)]

Ostoïr. [Autour : « Ce senefiert, sire, li *ostoïr* « blanc Que prendront compaignie à vostre enfant. » (Aiol, v. 417.)]

Fancons, *ostoïr*, et espervier. (Fabl. ms. p. 258.)

Cascune mue beste conoist son encombrer,
Li maelars luit l'*ostoïr*, l'aloce l'esprevier.
Sainte Thasie, Sorb. 27.

Ostor. [Même sens, dans Parlonop. v. 1625, p. 167.]

De faucons, d'*ostors*, et de grues. (Ms. 7218, f. 289.)

Ostorin. Pelleterie de fourrure, peut-être de peau, de plumage d'autour.

Si ert vestuz, ce m'est avis,
D'un sidone forré de gris ;
Sis manteaus fu d'un *ostorin*. (Blanch. f. 175.)

Vestuz fu d'un plicon hermin,
Et bien fu chauciez d'*ostorin*. (Fl. et Blancheff. f. 201.)

Bon bliaut avoit d'*ostorin*,
Et affubloit mantel d'ermin. (Sainte Mar. Egypt. ch. 61.)

Ostouer. Autour, au figuré : « l'entends bien, à « votre vouloir, que tantost voudriez avoir le « pont, la tour, et la ville ; se convient, à tel proye « prendre, plus d'un *ostouer*, et pour ce nous y « convient il saigement vesier. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 89.)

Ostour. Autour, au propre :

Ostours, gerfaulx, sacres, lauiers, faucons. (Desch. 113.)

Ostoyer. Soldat : « Entre vous chevaliers de « France qui connoissez les armes, et qui savez « que c'est que de chevaliers, et *ostoyers*. » (Froiss. l. III, p. 118.)

Ostrage. 1^o Action téméraire :

Quant fox ne velt croire le saige,
Sovent i part par son *ostrage*. (Fabl. ms. S. G. f. 23.)

2^o Avarice : « Tant en prennent par lor *ostrage*. » (Id. f. 24.)

Ostrice. [Aulruche, dans Jean de Stavelot, 493.]

Ostroïer. [Oclroyer : « Il m'a esté de lui *ostroïés* « et donnés. » (Brun, v. 639.)]

Souvent jure que poi se prise,
De sa terre à l'*ostroïer* n'art. (G. Guiart, f. 28.)

Ostruce. [Aulruche : « Yceulx Anglois eussent

« mis ensemble à rençon ycelui complaignant et son filliastre, à quatre plumes d'ostruce. » (Jl. 90, p. 487.)

Ostrucesse, Même sens :

Les bons oiseaux blame, en derriere,
El fait retenir l'ostrucesse. (Desch. f. 318.)

Ostrusse, Autruche : « Sur leurs testes, chacun « ung tres bel chauffrin d'acier, bien garny de tres « belles plumes d'ostrusse. » (Pet. Jehan de Saintré, p. 211.)

Et portiens plume d'ostrusse. (Desch. f. 235.)

« Une autre coupe dont le bassin est d'ostrusse, » c'est-à-dire d'un œuf d'autruche, aux Pièces sur Charles VI, II, 318.]

Osvertin, Avertin, maladie :

De l'osvertin, de poignant aguillons,
Puist il morir qui mal faire me pance. (Desch. f. 204.)

1. Ot. [Troisième pers. s. du parf. d'*avoir* : « C'il « ot fiance de l'eunte Guesnelun. » (Rol. v. 1526.)]

2. Ot. [Troisième pers. sing. du parf. ou de l'indie. prés. d'*avoir* : « Quant l'ot Rollanz, si cument-
« cat à rire. » (Rol. v. 302.) — « La nuit on ot moult
« cler. » (Froiss. X, 258.)]

3. Ot. [Préposition, avec : « Ot mei. » (Rol. 3286.)]
Et ot sa main plus en occist,
Que ne fist toute l'assemblee. (Brut, f. 26.)

4. Ot. Adverbe. Aujourd'hui :

Bien a quatre ans que je vo vois aim ;
Certes onc n'atousa ma main
A vos, mais ot i touchera ;
Lors l'acole. (Fabl. ms. p. 69.)

Mais ot soffrez un poi ici,
G'irai la sus, venez apres. (Fabl. ms. p. 99.)

5. Ot. Particule. Ou :

Cist mondes nos est nombrede
Que nos devons nos en retraire
D'amer li, ot de metre i cure. (Ms. 7615, II, f. 146.)

Otant, Autant :

A painnes s'en sont escapé
El en Ebbruic sont entré ;
La cité on dedens garnie,
Otant comme il orent d'aie. (Brut, f. 60.)

Otarde, Outarde : « Couroit... la perdris, le fai-
« sant, l'otarde. » (Itab. I, 163.)

Otardeau, Petite outarde. (Colgr.)

Oteau. [Voir OSTEAU : « A chascun desdiz flascons
« a un anse tenant à .n. serpentelles, et est la
« gueulle esloiffée d'argent à oiteau sur champ
« esmailliée d'azur. » (Inv. du duc d'Anjou, art. 151.)]

Otel, Tel, pareil :

C'est doncques folie tres fiere
D'espée otel cerf assembler. (F. G. Très. de Ven. f. 47.)

« Aussi seront tenus à otelles amendes. » (N. C. G. II, p. 148.) — « A tout d'otel, » de la même manière :

El me salua tout d'otel
Qu'on lait prodomme en son hostel. (Froiss. poës. f. 89.)

Otelles. Terme d'armoiries ; bouts de fers de pique, ressemblant selon d'autres à des amendes pelées. Elles sont au nombre de quatre, dans les

armoiries des anciens comtes de Comminges. (Favin, Th. d'Honn. I, p. 431.)

Othoïne. [Antoine ; feu saint Antoine, maladie :
« Lequel enfant cheoit en maladie que l'en dit de
« Saint Othoïne et de Saint Verin, si avant, que les
« diz clers ne le parent plus souffrir en leur cham-
« bre, pour la puantise de la ditte maladie. » (Jl. 135, p. 225, an. 1389.)]

Othou. [Autour : « Un autre vallet... là où ils
« estoient alez voler ensemble, avoit voulu battre
« ledit vallet dudit Martin et li tuer ledit othou. » (Jl. 68, p. 174, an. 1345.)]

Otretant. [Pour *autretant*, dans Froiss. II, p. 14, 180.]

Otri. [Octroi, faveurs en amour : « Car il ot de
« s'amour parfaitement l'otri. » (Brun de la Mont. v. 3159.)]

La loyauté de toy m'a enhardy
De toi donner einfort, grace, et l'otri
De ton demaut. (Froiss. poës. 127.)

Otrier, oier. [1° Octroyer, concéder : « Se ceste
« acorde ne vulez otrier. » (Rol. v. 433.) — « Mais
« traisun nule n'en i otrie. » (Id. 3760.) — « Jusqu'à
« la mort n'en ert fins otrie. » (Id. v. 3395.) —
« Je vous otrai et doins la couronne et le roiaume. » (Mén. de Reims, § 32.)]

... Doit dame, ains que'ele otrie,
Son amant par oeuvre éprouver. (P. av. 1300, IV, 1300.)
Or regardez se c'est droys,
Et ditles, je le votry. (Desch. f. 195.)
... Se jou sui otries,
Par force de dessirier. (Val. 1400, f. 178.)

2° [Consentir à la vente d'un fonds de terre, en parlant d'un suzerain : « Je ai prié et requis à relli-
« gieux homme et discret monseigneur l'abbé de
« Corbie... qu'il ceste vente vausist, greast et otriast
« comme seigneurs, et mesist son seel à ces presen-
« tes lettres. » (Cart. 21 de Corbie, f. 91, an. 1283.)]

Otroï, Oclroi, faveurs en amour :

Dame, vostre grant biauté
Vo doucour, vostre bonté
M'ont si ravy,
Que s'otroy n'a de moy mercy,
Je suis gaslé. (Desch. f. 199.)
Vers moi gart son otroï. (Poët. av. 1300, IV, f. 1513.)
Car miens vauroit ius otroï
A droit conquis, c'uns plus grans guerredons.
Vatic. n° 1490, f. 15.

Ottant, Autant : « Si se devra le tout parler par
« teste ottant l'un que l'autre. » (Cout. Gén. I, p. 812.)

Ottelets. « Prend donc le pied de devant d'un
« lievre, et soit escorché du dos d'un couteau, tant
« que les os, et les ongles en tombent, afin de mou-
« dre les os des ottelets. » (Budd, des Ois. f. 127.)

Otteume. [Huitième, dans une charte de 1255, au Cartulaire de Champagne.]

Othouer. [Lieu où l'on élève des autours :
« Un varlet fauconnier qui lors estoit au dit Martin
« et li gardoit un othouer. » (Jl. 68, page 174, an. 1345.)]

Ottines. Compagnies de guerre du corps de la ville de Naples, dans la révolution de 1647 : « Trente « deux *ottines* du peuple. » (Mém. du duc de Guise, p. 256.) — « Les capitaines des *ottines* » (p. 257.)

Ottobale. Sorte de timbales ; dans la description du carrousel de la place Royale, an. 1612 : « Douze tambours à cheval dont six portoient des « *ottobales*, ou timballes germaniques d'airain. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 372.)

Ottri, Ottroy. [Ocroi : « Si qu'à pechié nul ne « vous puist attraire. Et que de ce puissez avoir « *Ottri*. » (Besch.)] — « Les moines de S. Denis « aiant élu Suger pour leur abbé, envoyèrent « demander au roi son *otroy*, » en latin *assensum*. (Chron. S. Den. t. I, f. 249.)

Ottron. [Terme injurieux, étronc : « Truant, « merdous, bastar, *ottron* pissé. » (Jf. 94, p. 36, an. 1360.)]

Ottrucher. [Qui prend soin des autours : « *Ottruchers* et fauconniers. » (Compte de l'hôtel du duc de Norm. an. 1348.)]

Otz. Os : « Y laisserent *otz* et la pel. » (Vig. de Charles VII, p. 90.)

1. Ou. [Transformation régulière de *el* (en le) : « *Ou* royaume d'Angleterre. » (Froiss. II, p. 15.)] — « Nous ne entendons que par ce soit fait préjudice, « *ou rien* en nostre droit, ne *ou leur*. » (Ord. t. I, p. 636.) — « Est couché sur une table, et non sur « une cloye, *el* porté les pieds devant hors du camp, « *ou que* se trouvent les seigneurs de l'église. » (La Jaille, du Champ de Bat. f. 70.) — « Et l'ost s'en « retourna à Jaffe, *ou que* l'ost des crestiens aloit. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 725.)

Roban tout pareillement,
Pour dominer en tous endroits,
Si en fist des maulx largement,
Comme appert *ou* livre des roys. (V. de Charles VII, 7.)
En Paris en y a beaucoup,
Qui n'ont ne argent, vergier, ne terre,
Que vous jugeriez, chascun coup,
Alliez *ou* grans chefs de guerre. (Coquillart, p. 26.)

« *Ou* chief d'octobre. » (Ord. III, 364.) — « *Ou* tos- « moing de laquel chose. » (Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 151, an. 1248.) — « *Ou* temoignage de « ce. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 466, an. 1246.)

2. Ou. Avec : « Se acheminèrent *ou* très grant « diligence, et viadrent par derriere. » (Jouvencel, p. 47.) — « Esperant, *ou* la grace de Dieu, que « par luy le royaume, et seigneurie d'Amidoine « seront recovers. » (Ibid. p. 479.) — « Aucuns, en « son temps, voulurent partir de luy, les uns *ou* « congié, les autres sans congié. » (Ibid. p. 601.) — « *Ou tout*, » même sens : « *Oultout* grant ost. » (Chron. de Nangis, an. 1214, p. 4.) — « Le comle « ordonna à l'admiral, et au Jouvencel en sa com- « paigne de demeurer *outous* trois cens lances « derriere. » (Le Jouv. p. 226.) — « Mettez vous au « plus beau carrefour qui y soit, *ou tout* trois cens « hommes. » (Ibid. f. 388.)

3. Ou. Cela :

Faites joiant, et proiez li
Que il li soveigne de mi ;
Mais certes vous n'en ferez rien,
Que je vos ain sor tote rien
Por ce, s'*ou* metez en obli ;
Ouques nus ne vos ama tant
Con je fais, qui touz Jors entent
A vos servir veraiement. (P. av. 1300, I, p. 127.)

4. Ou. [Marquant l'alternative : « Vers le lion « s'en va, *ou* soit sens *ou* folie. » (Berte, t. II.)]

5. Ou. [° Adverbe de lieu, parfois employé comme pronom relatif : « Un grant bos parmi où il « les convenoit passer. » (Froissart. t. IV, p. 38.) — « A Saint Denis, où là l'atendoit grant fuison de « gens d'armes. » (Froiss. t. V, 369.)] — « Non d'ou « tu es, mais d'ou tu pais. » (Diet. de Cotgr.)

C'est tout fait à haste,
Sans mettre *ou*, ne datte,
Par le filz sa mere. (Cretin, p. 174.)

Où que. 1° En quelque lieu que. Parlant de Hérodote et de Léandre :

L'oeil et le cueur de tous ceux qui la veirent,
Où qu'elle alast, tout le jour la suivirent. (Cl. Mar. 590.)

2° Pourvu que :

Joiex seray, *ou* que je soye. (Besch. f. 180.)
N'est pas sages qui fame croit,
Morte, ne vive, *ou* qu'ele soit. (Ms. 7615, II, f. 153.)
De tant cou la feme est plus mignote et coïnte,
De tant est plus masarz, et plus fox qui l'acoïnte :
Ne li chaut qui la fiere, ou de cul ou de poïnte,
Où qu'il li doint deniers, ou robe, ou contre poïnte.
Chastie Musart, fol. 406.

II° Dans le cas que : « J'ai commis ces choses, « mais à bonne intention, toutes fois où j'auray « offensé j'en demande pardon. » (Nuits de Strap. t. II, p. 387.) — « Promettant aux freres, *où* ilz pri- « roient Dieu pour luy, et que la victorie luy fust « donnée du ciel, comme il esperoit, qu'il envoyroit « en ceste nostre Eglise. » (D. Flor. de Gr. f. 119.)

Ouail. [Qui : « Et le justiche el li jeteur doivent « dire : *ouail*, et li champions doit demander congié « d'aler. » (D. C. sous *Campionnes*, p. 69 °.)]

Ouille. Brebis : « Le paissez de petits pouletz, « et de chair fresche, qui soit trempée en lait « d'*ouaille*. » (Artel. Pauc. f. 98.)

Ovale. Terme obscène, dans les Contes d'Entrapel, p. 60.)

Ouan. [Cette année (*hoc anno*) ; de là l'expression *ouan mais*, désormais : « Serons nous *ouan* « *mais* enclos en ceste citei. » (Mém. de Reims, § 173.)] — « Orent *ouan* dix neuf ans. » (Lancelot, t. I, f. 147.)

Ouance. [VOIR OANCES : « Entre vous, bourgeois, « marchans, Qui voulez jouir des *ouances* Venez « suivant les ordonnances Paier le droit des *ouan-* « ces aux halles. » (D. C. sous *Audientia*, 7.)]

Ouant. Auvent. (Pièces justif. des Mém. de Du Bell. t. VI, p. 374.)

Ouazon. Gazon. (Cotgr.)

Oubin. [Aubin, étranger : « Item, et se aucun « homme ou femme *oubin* ou nouveau venu en

« laditte ville et franchise. » (Jl. 179, page 42, an. 1427.)

Oublée. [1° *Oublie*, pâtisserie, du latin *oblata* (offerte), parce qu'à l'origine c'était une offrande du vassal au seigneur : « Jehan de Vernon fera le pain de bouche, les patez et les *oublées* et fera l'en à luy marché de la pâtisserie et ne fera l'en que dix soudées de bouches et douze denrées d'*oublées* de bouche le jour. » (Ordonn. de l'hôtel, an. 1317.) — « Fevres font les fers aux *oublées*. » (Ms. 7218, fol. 199.) — « Que nul ne puisse tenir ou vrouer ne estre ouvrier en la dicte ville de Paris, ne ès forbours, se il ne sct faire en un jour au moins .v. ° de grans *oublées*, .m. ° de sup- plication et .n. ° d'entrées dudit mestier, bons et souffisans et faire sa paste pour le dit ouvrage. » (Statuts des oubloiers de Paris, an. 1397 à 1406.) — 2° [Hostie consacrée : « N'ot à l'autel que lui, et Dieu qu'il sacrefie; Es mains tint le calisse et l'*oublée* à saisie. » (Chans. d'Anfoiche.)]

Oubli.

Ramentevoir n'est mie trop mal fait, Et en l'*Oubli* ne chiet pas grant amende. (Desch. f. 290.)

Oubliable. Qui doit oublier :

Oubliable, et non oubliouse. (Desch. f. 17.)

Oubliage. Droit payé en oubliques, puis en argent. (Coul. de Blois, art. 40.)

Oubliance. [1° *Oubli* : « La terre d'*oubliance* apele il la douleur d'enfer. » (Psautier du xiii^e s., fol. 106.) — « Le second a nom negligence, le tiers « *oubliance*. » (Modus, f. 287.) — « Lesquelles choses avoit obmis de produire en son procès principal, par *oubliance*. » (Arrest. Amor. p. 145.) — 2° [Passe-temps, plaisir : « L'*oubliance* du veoir et la plaisance du considerer estoient si grandes. » (Froiss. XI, 360.) — « Joies et deduits, *oubliances* et depors. » (Id. XV, 77.) — Parmi les mondanités que le prieur défend à l'amant qui se fait Cordelier :

Item mouchouers deliez,
Chesnettes, à leurs *oubliance*. (Am. rendu Cord. 577.)

Oublie. [1° Pâtisserie : « Un coffin à *oublies* d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de mon- seigneur et armoyé de ses armes. » (Ducs de Bourgogne, 2617, an. 1467.) — « Et en font un petit « *tourtie* à la maniere de une *oublie* de beghine. » (Froiss. II, 134.) — « Faire manger des *oublies*, « *oublier* de donner à manger. (Oudin.)

Je suis à court, tousjours serviz d'*oublie*. (Desch. f. 212.)

C'est une équivoque d'*oublie* avec *oubli*. — « A un bon entendeur, il ne faut que trois *oublies*. » (Contes de Châlons, f. 174.) — 2° Jeu :

Ainsi a fait Gerars d'obies,
Qui n'a pas jué aux *oublies*. (Desch. f. 344.)

3° Droit, le même qu'*oubliage* : « *Oublies* sont des pains ronds et plats, dus au seigneur, grands ou petits, selon la convention ou usages des provinces, et ainsi appellées *ab offerendo quasi oblationes, vel munera oblata*, d'autant qu'ils estoient dus, rendus et presentez aux seigneurs; à la seigneurie de Morfontaine, sont dus des

viii.

« *oublies* qui sont des pains de 10 sols chascun,.... « comme ce terme signifioit des pains, dans sa « signification originaire, lorsque depuis il a été « étendu à quelque espece de rente, g'a été avec « designation particuliere des choses, par exemple « *oublies* de vin, *oublies* de froment, *oublies* de « chappons; et *oublies* en terme indefini s'appelloit « toujours du pain;..... de quelque nature que fus- « sent les *oublies*, elles ont été enfin reduites en « deniers. » (Gloss. de Laur.)

Oublié. 1° *Oublieux* :

Fame s'anforce à faire
Tot ce c'on li desvée,
Ne de trouver mensonge
Ne sera *oublié*.

(Ms. 7615, II, f. 140.)

« Quant Alexandre *oublié* de son péril se mist au « front devant ses ennemis. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 139.) — 2° Qui a perdu la mémoire, l'esprit : « Il se gette tout pasmé sur le lit et la demeure « comme *oublié*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, 89.) — « Tout *oublié* devint. » (Ger. de Nevers, I^{er} part. p. 88.) — « Mais moy fol et *oublié* d'une si furieuse « mutacion. » (Triomphe des IX Preux, p. 215.) — 3° Déchu de : « Nobles dames..... deschirans leurs « robes, *oubliées* de leurs premiers bonneurs, et « converties en nouveaulx engoisses. » (Tri. des IX Pr. Hist. d'Alex, p. 130.)

1. Oublier. [Perdre la mémoire : « Si se con- « forta, et *oublia* auques son duet. » (Mén. de Reims, § 465.) — « Car je voy bien, qui aime à tart « *oublié*. » (Desch. f. 366.) — « *Oublier* Dieu parmy « tous les saintes. » (Colgr.) — « Avoint ainsi « comme tout *oublyé* leur memoire. » (Percefc. II, f. 117.) — « Il est bien fol qui s'*oublie*. » Cela se dit en souhaitant du bien à autrui et à soi-même. (Oudin.) — « Qui bien aime, tard *oublie*. » (Colgr.) — « Qui bien aime à tart *oublie*. » (Ms. Boulh. Chans. 281, f. 240.) — « Vous assure que bonnes « cheres, et masques n'y furent point *oublies*. » (Mém. de Rob. de la Marck, 299.) — « A luy ne « convient pas envoyer ma povre science, car il en « a plus *oublié* que je n'en sceu oncques. » (Chasse de Gaston Phéb. p. 359.) Nous disons il n'en saura jamais autant que j'en ai *oublié*.

Expressions : [1° « *Oublier* le temps, « tuer le temps : « Il reprendra autre voiage pour *oublier* le « temps. » (Froiss. XVI, 107.) — 2° « S'*oublier*, « se distraire : « En telles besoignes convient il que ils « s'*oublient* et passent le temps. » (Froiss. XII, 305.) — 3° « *Oublier* le siècle, « perdre la vie :

Flamens meurent, Flamens se naient,
Maigré leur denz, le siecle *oublient*. (G. Guiart, f. 275.)

4° « Aucuns pour leur soif *oublier*, « pour la tromper. (G. Guiart, f. 351.)

2. Oublier. Vendeur d'oubliques :

Car, comme *oublier*, par Paris
Crier me fault *oublie*, *oublie*. (Desch. f. 354.)

Oublié. [D'oublie : « Veci ceu que M^{re} Jehan « de Drouaiz sire de Tacheinville avoue à tenir de « M^{re} l'evsque de Chartres... six pains *oubliées* « de rente. » (Cart. de Chartres.)]

Oubliete. [Cachot où on enfermait ceux qui étoient condamnés à la prison perpétuelle : « Plu-
« seurs prisonniers qui estoient condamnés à la
« peine de *oubliete* et autres, se soient eschapez de
« la geole de la court de l'official de Paris. » (Jl. 105,
p. 286, an. 1374.) — « Les aucuns d'iceulx malfai-
« teurs furent depuis pris et penduz à Baieux, et
« les autres mis en *oubliete* en la court de l'evesque
« dudit lieu de Baieux, la où ilz moururent pour
« leurs demerites. » (Jl. 117, p. 141, an. 1380.) —
« Iceului Thibaut avoit esté mis en *oubliete*, où il
« n'a aucune charlé, et où on met larrons. » (Jl. 138,
p. 98, an. 1389.) — « Estoit, par sentence, con-
« damné à la prison qu'on dit *oubliete*, pour plu-
« sieurs mauvais faits qu'il avoit faits, et consenty
« à faire, desquels plusieurs en y avoit qui deman-
« doient le feu, et icelui peuple de Paris le delivra. »
(Froiss. II, p. 151.) — « Condamné perpetuellement
« en *oubliete*, pour ce que cleré estoit. » (Journ. de
Paris, sons Charles VII, an. 1437, p. 174.)

Oublieur. Fabricant d'oublies : « *L'oublieur*
« doit prendre le fleau de ses oublies d'achapt et
« prendre en la cuisine le sucre, le bois et le char-
« bon ; il doit avoir un estuy d'argent pour mettre
« les *oublies* du prince. » (Oliv. de la Marche ; estat
des officiers du duc de Bourg. p. 55.)

Oublieusement. D'une manière oublieuse.
(Oudin.)

1. Oublieux. [1° Qui oublie : « *Oublieuse* et
« nonchalant des grans aises et des grans richesses
« qu'elle avoit eues. » (Ménag. I, 6.) — 2° Qui perd
l'esprit :

Si volentiers il chantoit, qu'en tous lieux,
De ses ennuyz se rendoit *oublieux*. (Cretin, p. 54.)

2. Oublieux. Mareliand d'oublies. On appelloit
aussi *oublieux* M. de Candale et l'abbé d'Estrees, en
1650, parce qu'ils conduisoient leurs intrigues la
nuit dans les maisons de Paris et croioient comme
les *oublieux*. (Mém. du cardinal de Retz, t. II,
liv. III, p. 74.)

Oubloier. Fabricant d'oublies :

Le soir orrez, sans plus atendre,
A haute voix, sans delaiier,
Dieux ! qui apele *Oubloier*? (Ms. 7218, f. 247.)

Oubloyer, Oubloyerie. [Fabricant d'oublies ;
son métier : « Au roy nostre sire supplient humble-
« ment voz *oubloyers* et ceux de la royne vostre
« compaignie, comme plusieurs ordonnances aient
« esté faictes sur le fait du mestier de *oubloyerie*
« en la ville de Paris. » (Ord. VIII, 149, an. 1397.)]

Oublyé. Qui oublie. « Moult me tenez pour *ou-
« blyé*, qui tant me ramentevez amours, car bien
« m'en souvient. » (Percef. II, f. 109.)

Oubourg. [Sorte de bière (voir HAMBOURG), au
reg. Jl. 204, p. 7, an. 1473.]

Ouche. « C'est ainsi qu'on appelle en Anjou,
« dans le Maine, la Touraine, le Berry, et ailleurs,
« un *jardin fermé de haies*, et planté d'arbres sous
« lesquels on sème des légumes et du chanvre. »
(Gloss. de Laur.) — Il y a, dans le Gâtinois, beau-

coup de lieux nommés *ouches*, comme « le fief de
« la Grande *Ouche*, *l'ouche* au Bègue, *l'ouche* Vil-
« liers. » — [Ce nom de lieu subsiste : *Ouche*
(Nièvre, com. de Saint-André en Morvan) ; *ouches*
(Loire, cant. de Roanne).]

Oucin. [« Iceului Jehan vint garni d'un grant
« paul, appellé *oucin* de charrette à bœuf. » (Jl.
138, p. 6, an. 1389.)]

Oucilage. Voir OSCLÉ et OSCLAGE. « En quelques
« lieux, on distingue le douaire de *l'ouclage*, en
« sorte que le douaire y fut la dot, et *l'ouclage* le
« prix de la virginité. » (Laur.) — Cette assertion
est confirmée par l'article 45 de la Somme rurale
de Bouteiller, où il est dit que le mari donne à sa
femme quelque chose, avant les épousailles, et que,
si l'un des deux meurt avant le mariage, la moitié
demeurera au survivant, s'il y a eu un *baiser* entre
eux ; autrement non. (Voy. dans De Thou, la céré-
monie du *Baiser* dans le mariage d'Henri IV, alors
roi de Navarre, avec Marguerite de Valois.)

Oucinant. Cachant, renfermant. « Les deux
« mains jointes entre les mains du prince, par
« vraye foy, et aussi en *oucinant* les deux mains
« du vavasseur. » (Etat des Offic. des ducs de
Bourg. p. 32.)

Oûd. [Participe du verbe *avoir* : « Mult unt *oûd*
« e peines e ahans. » (Rol. v. 267.) — « De l' rei
« paien en ad *oûd* granz duns. » (Id. v. 845.)]

Oudenardes. Tapisseries, ainsi nommées de la
ville où elles se fabriquoient. (Peliss. lett. hist. I, 41.)

Oudeur. Odeur : « Alla prendre du pain et le
« porta à la royne, afin que *l'oudeur* luy peust ren-
« dre cœur. » (Percef. II, f. 11.)

Oudre. Outre. (Cotgr.)

Oudriettes. Audriettes, religieuses ainsi appe-
lées du nom de leur fondateur. (Le Bœuf, Hist. civ.
d'Auxerre, p. 534.)

1. Oue. Oû, adverbe de lieu :

S'ilz demandent prins *oue*,
Ne leur chaïlle, (Villon, p. 64.)

Et la ville est de la close deue parfont ;
Par *oue* les nés de mer vont aval et à mont. (Rou, 106.)

2. Oue. [Oie : « Derechiez une *oue* à la S. Remy,
« xii. den. paris. » (Ch. de 1309, liv. Rouge de la
Ch. des Comptes, f. 347.) — « C'est toy qui maints
« de los très amples doues ; Mais endroit moy tu
« fais cignes les *oues*. » (Marot, II, f. 380.)]

Ove. Avec : « Mena *ove* soy en Constantinoble. »
(Hist. de la S^c Croix, ms. p. 17.) — « En cas où
« ascun home face fosse en autry soil, maugré le
« seignour del soil, partaunt luy fait il disseisine
« de son frank tenement, pur ce que il meyn *ove*
« son soil, maugré soen. » (Britt. Loix d'Angl. 156.)

Ovec. Avec : « Quant dormirai je *ovec* vous,
« entre vos dous bras. » (Chans. du ms. Bouthier, 46.)

Oueille. Onaille, brebis : « Chasque *ouaille* cher-
« che sa pareille. » (Cotgr.) — [« Item se uns froux
« ou uns pars d'*ouailles* trespasse par eschappée, et
« est pris en autry meffait, il sera en amende de

« deux souz.... et ensi est-il à entendre des mou-
« tons. » (Jl. 59, p. 346, an. 1304.)]

Ouen. Même sens que *ouan* (*hoc anno*) : « J'alloy
« en *ouen* chevauchant, mon escuyer et moy. »
(Lancel. II, f. 60.) — [« Je m'en allé droit au quo-
« quart Et luy dis : — Que quiers tu, Jouen ? —
« Certes sire, c'est le renart Qui ne nous lessa tout
« *ouen*. » (Chans. du xv^e siècle, p. 38, v. 13.)]

Ovent. Auvent. « Personne ne bastira, ...ny ne
« mettra *ovent* par lequel l'eau pourroit tomber au
« prejudice de son voisin. » (N. C. G. I, p. 916.)

Ouer. Foir. Travailler avec la houë. (N. C. G.
t. I, p. 401.)

1. Overer. 1^o Travailler : « Ausi entiers come
« il furent *overée*. » (Hist. de la S^{te} Croix, p. 17.) —
« Raconte à sa mere comment il eut *overé*. » (Id.
p. 19.) — 2^o Travail, œuvre : « Lors conseillerent
« li mestre de l'*overer*. » (Id. p. 14.)

02. verer—ier. [Ouvrier : « E tuit li *overer* de
« felonie furent espoenté. » (Machab. I, 3.) — « E i
« out treis milie et treis cenz ki maistres furent sur
« l'ovre e sur les *overiers*. » (Rois, p. 245.)]

Oues. Œufs :

Il fet trop bon soffrir
Un poi de penitance
Por la paine eschiver
De si pesme sentance,
Mes nos volons avoir
Les *oues*, et la letence. (Ms. 7615, II, f. 444.)

Ouestre. Huitre : « En folles amours sont au-
« tant de douleurs, qu'il y a de *ouestres* en la mer.»
(Nef des fols, f. 14.)

Ovet. [Brebis : « De chacun bœuf, maille ; de
« chacun mouton, maille ; de chacun *ovet*, maille ;
« de chacun porc, la jambe de derriere, ou pris de
« trois deniers, la jambe. » (1404, Aveu des droits
de minage et coutume de Suèvre ; L. C. de C.)]

Ouete. [Huitième heure : « Il buvoient ensanlle
« u solier environ deux lieues après l'*ouete* son-
« née. » (Liv. rouge d'Abbeville, fol. 66, an. 1350.)
— « Le samedi vnr^o jour de march... environ heure
« de cœuvre feu et l'*ouete*. » (Id. f. 135, an. 1375.)]

Oveuc. Avec :

Ne mainnent *oveuc* chevalier,
Vallet à pié, ne escuier. (Rou, p. 299.)

Ouiet. [Huit : « *Ouiet* cenz quatre vinz *oez*. »
(Liv. rouge de la Ch. des Comptes, an. 1290, f. 56.)]

Ouie. Soupirail : « *Ouie* de la cave. » (Bouchet,
Serées, I, f. 42.)

1. Ovier. [Coquetier : « Un *ovier* d'or, aux armes
« de la royne et ou couvescle une langue blanche
« de serpent. » (Ducs de Bourg. n^o 5979, an. 1403.)]

2. Ovier. [Verbe. 1^o Obvier : « Par cautelle
« bonne, sutille, sonieusement y *ovier*. » (Myst. du
siège d'Orl. p. 697.)] — 2^o Aller à la rencontre de :
« On leur envioit trois cens lances, et trois cens
« hommes de trait pour *ovier* aux Anglois. » (Jour.
de Paris sous Charles VI, an. 1418, p. 39.)

Ouil. Oui :

Estes vous prestes d'arguer ?
Ouil, font-iz, à ce matin. (Mod. f. 149.)

Ouiltre. Outre. (Cotgr.)

Ouir. Entendre : « Tout *ouir*, tout voir, et rien
« dire, merite, en tout temps, qu'on l'admire. »
(Cotgr.) — « Il n'est point de pire sourd que celui
« qui ne veut point *ouir*. » (Id.)

Ouldre. Outre. (Cotgr.)

Oule. [Cruche, vase : « Une femme avoit trois
« plaines *oules* d'or, et por ce que li or n'i aparust,
« ele à la bouche des *oules* mist des cendres. » (Vies
des saints, ms. fr. S. Victor, 28, f. 47.) — « Une *oule*
« d'or de grant charge... le calice il apeloit *oule*. »
(Id. f. 198.)] — « *Oules*, bastes, terrines, tirovers,
« et toutes sortes de vaisseaux propres à la ber-
« gerie, vacherie, et labourage. » (Berg. de Remi
Belleau, t. I, p. 74.)

Oulé. Ourlé : « Les plumes larges, et reondes,
« et bien *oulés* environ de blanc bien coulouré. »
(Modus, f. 109.)

Oullas. [« Marcanda maistre Jehan Marechal à
« Jacot Dronart carpentier de faire deux embau-
« chures d'un estable, qui estoient fondues emprès
« le porte de la cense de Walloy, et de renqueioner
« un des *oullas* de la porte. » (Cart. de Corbie, sign.
Ezechiel, f. 8, an. 1415.)]

Oulle. [Ourlet : « Item fourraures à *oullas* et
« d'escureus de saison, deux deniers la piece. »
(Reg. Nost. fol. 36.)] — « Ses armes estoient de ve-
« luiau... à une *oulle* de crapous noirs. » (Modus,
fol. 285.)

Oullier. [Creuser un moule à fonte : « Item que
« aucun... ne puisse de nul point d'icellui mestier
« (de chaudronnier) ouvrir par nuit, ...excepté de
« fondre et *oullier*. » (Jl. 162, p. 188, an. 1407.)]

Oulmiere. Pépinière d'ormes. (C. Gén. I, 1025.)

Oulot. Cuivre pour la fonte des canons. (Oud.)

Oulque. Navire, hourque. (Oudin.)

Oultarde. [Oularde : « Le suppliant apercut
« des *oultardes*, esquelles il se adressa pour y tirer,
« et ...il dessella son cheval pour chevalier lesdites
« *oultardes*. » (Jl. 205, p. 35, an. 1478.)]

Oultrage—aige. 1^o Affront :

Malgré le temps, et sa cruelle *oultrage*.
Tri. de Petr. trad. du Baron d'Oppède, f. 95.

Fascheuse mort, par son cruel *oultrage*,
N'a pas voulu qu'elle y fust davantage. (Marot, p. 434.)

2^o Excès :

S'il te voit boire une fois davantage,
Il te dira que c'est un grant *oultrage*.
Les Tri. de la Noble Dame, f. 131.

« Elle est belle voirement, mais il n'y a rien
« d'*oultrage*. » (Cotgrave.) — « Elle le regarda une
« fois, ...ce ne fut pas *oultrage*. » (Percef. II, f. 92.)
— « Sire, vous faictes *oultrage* envers nous. » (Id.
t. I, fol. 125.) — « Cher frere, c'est *oultrage* que de
« vous lever. » (Id. IV, f. 3.) — « N'y a point d'excès,
« ne d'*oultrages* aus dits habitz. » (Arrest. Amor.)

p. 287.) — « Si furent par tous festoiez à *oultraige*. » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 161.)

Laissez vous doucement reprendre
Sans user de hautain courage,
Restraignez ce qui est *oultraige*. (Besch. f. 319.)

Outragement. Action d'outrager. (Cotgr.)

Outrager. 1° Surpasser. « Monseigneur en a conquis en cest an plus de cent, ne il ne cuidoit pas trouver chevalier qui d'armes l'en *oultrageast*. » (Lanc. du Lac, II, f. 43.) — 2° Outrager : « A leur requeste, ne furent aucunement enclinez les fonaciars ; mais, qui pis est, les *oultrageaient* grandement, les appellans, trop dieuleux, breschedens. » (Rab. I, p. 177.)

Outrageusement. D'une manière excessive : « *Outrageusement* encheris. » (Ord. III, p. 424.) — « Elle fut *outrageusement* joyeuse. » (Percefor. vol. III, fol. 33.)

Outrageux. [1° Excessif, démesuré : « Il estoit en dons large et *outrageux*. » (Froiss. XIII, 3.)] — « Dame de beauté *outrageuse*, et grande outre mesure. » (Percefor. II, 62.) — « Nous vous prions de vos grans appareils de viandes vous deporlez, car sans faute vous en avez été trop *outrageux*. » (Pet. Jeh. de Saintre, p. 570.) — 2° Insolent : « Les ribaulx qui estoient bien pourvus de bastons, à merveilles *outrageux*, commencerent à assaillir mesme Floridant. » (Hist. de Florid. p. 609.) — 3° Téméraire :

Fel, *outrageux*, hardis, et fier. (Froiss. poës. p. 34.)

« Furent tous ceux de dedans tuez, hormis le capitaine, qui fut pendu pour avoir été si *outrageux* de vouloir tenir une si mechante place devant le canon. » (Mém. de Du Bell. I, II, f. 295.)

Outrance. Extrémité : « Il se delibera de per-severer, et gardersa mye... jusques à *oultrance*. » (Hist. de Floridan, p. 709.)

La cité de Mayence
En est tournée en feu,
Et à si greufe *oultrance*
Que oncques tel mal ne fu. (Molinet, p. 158.)

Oultre. [Plus loin, au delà : « Et un petit *oultre*, il veïrent un haut moustier. » (Froiss. II, f. 70.)]

Elle estoit dorée, et blonde,
Oultre l'usage de nature. (Al. Chart. p. 795.)

Expressions : 1° « La loutre est mordante beste » loul *oultre*, » sa morsure perce de part en part. (Gace de la Bigne, fol. 115.) — 2° « Croiaint qu'il fust *oultre*, » c'est-à-dire mort. (Joinville, p. 23.) — 3° « *Oultre* son cuer, » c'est-à-dire à contre cœur. (Doctr. de Sap. f. 9.) — 4° « *Oultre* trois, » plus de trois. (Gace de la Bigne, poës. des Ded. fol. 89.) — 5° « Ferriez *oultre* en la maliere, » passeriez outre, iriez toujours en avant. (Procès de J. Cuier, p. 209.) — 6° « Bien se set *oultre* transporter, » s'élançer. (Gace de la Bigne, f. 111.) — 7° « Mettre *oultre*. » 1° Prétendre : « Et mettoient *oultre* que le roy estoit empoisonné. » (Froiss. XV, 353.) — 2° Réclamer : « Se la calengies (la couronne) et mettés *oultre*. » (Froiss. II, 390.) — 8° « Porter *oultre*. » 1° Accom-

plir : « J'ai traitiés à eulx, lesquels il faut que je porte *oultre* et que je m'en acquitte. » (Id. IX, 316.) — 2° Garantir des conséquences : « Dy hardie-ment, je l'en porterai tout *oultre*. » (Id. XV, 16.) — 3° Soutenir avec lâcécité : « Je di et voiel porter *oultre* qu'il a enfraint et brisiet les lrieuwes. » (Id. IV, f. 208.) — 4° Soutenir, appuyer : « Car autremet (si le pape élu n'étoit pas agrégé par le roi de France) il ne l'oseroit accepter ne porter *oultre*. » (Id. XV, f. 129.)]

Oultre. [1° Tué, mort : « Des quatre qui là ardoient, il en eut les deux mors et sur le place *oultrés* et estains. » (Froiss. XV, 89.) — « Une des dames qui le gardoit en sa maladie, cuidant qu'il fust *oultré*, lui vouloit couvrir le visage d'un linceul disant qu'il estoit mort. » (Joinville, éd. du Gange, p. 22.)] — 2° Absorbé : « Y estoit si *oultré* qu'il lui estoit impossible de clore l'œil. » (Dom Florès de Grèce, f. 114.) — 3° Ecroulé : « Une pièce est rompue et *oultrée*. » (J. Marot, p. 83.) — 4° Conquis : « Aultre terre estoit *oultrée*. » (Besch. f. 547.) — 5° Emporlé : « Et puis, quant la place est *oultrée*. » (Id. f. 571.) — 6° Gagné : « Tant de victoires *oultrées* par vos vertueuses épées. » (Tri. des IX Preux, f. 177.)

Oultre aage (cœur d'). Terme d'injure. (Contr. de Songer. f. 105.)

Oultre à li, oultre, oultre. Cri de chasse : « El l'un des veneurs se doit mettre devant, en ceulx appellant, en disant : ça ça, labou labou, et les autres doivent chascier les chiens après, en disant appelle, appelle, et *oultre à li, oultre, oultre*. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 188.)

Oultrebeu. [Ivre-mort : « Le suppliant qui estoit tout yvres par temptation de l'ennemi, comme homme *oultrebeu*. » (JJ. 164, p. 350, an. 1410.)]

Oultre couier. Couler outre. (Oudin.)

Oultrecuidance. Témérité, présomption : « Picrochole pensoit que le secours lui venoit de la ville, et par *oultreuidance*, se hazarda plus que devant. » (Rab. I, p. 295, 296.) — « Le refus qu'elle luy fait ne vint que par presumption, et *oultreuidance*. » (Arrest. amor. p. 322.)

Oultrecuidé. Présomptueux : « Trop vous voy ores *oultreucuidé*, quand devant moy voulliez aller. » (Rab. III, p. 137.)

Oultrecé. Enchère. En baux es fermes, de fruits pendans par les racines, de dismages, passonnages, et choses semblables, faites à *oultrées*. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1133.)

Oultrement. [Sans réserve : « La princesse liroit à ce que *oultrément* le don qu'elle demandoit, le conte de Foy luy donnast. » (Froiss. XI, p. 18.)]

Entre dames, et damoiselles,
La prisoit on tout *oultrément*. (Al. Chart. p. 764.)

Oultrefendre. Pourfendre. (Cotgr.)

Oultre marcher. Mettre le pied de derrière

plus avant que celui de devant : « C'est à dire s'il « met le pied le derriere outre celle de devant, « c'est *oultre marchier*. » (Mod. f. 6.) — « Quand « un cerf s'*oultre marche*, c'est signe qu'il soit cerf « errant, legier, et bien fuyant, et maigre, car s'il « avoit gros, et gras costés, et blans, il ne se pour- « roit *oultre marcher*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 171.)

Oultremier. [Oultremier. De là les expressions suivantes : 1^o « *Voie d'oultremer*, » pèlerinage en Terre Sainte ordonné pour l'expiation d'une faute, dans l'Hist. de Liège, II, p. 446, an. 1424. — 2^o On donnoit le nom d'*oultremer* à tout ce qui venait du Levant : « Une grant croix d'argent doré, à ouvrage « d'*oultremer*. » (Pièces sur Charles VI, II, 301.) — « Ung pié et ung convescle d'un gobellet de terre « d'*oultremer*, d'argent doré. » (Ducs de Bourg. n^o 6096, an. 1408.) — « Prenés moy graine, qui est « appellée graine d'*oultremer*, qui ressemble à « connin, fors qu'elle est plus menue, et est trouvée « chiés les apoticaire. » (Modus, f. 131.)

Oultremontain. Italien, ultramontain : « Ung « aulbau, el *oultre montain*, si ne peult testamenter, « sans auctorité du roy. » (Style de procédure au Parl. de Norm. f. 80.)

Que feront François, et Romain,
Aleman, et *Oultremontain*? [Desch. f. 267.]

Oultre naturel. Surnaturel. (Colgr.)

Oultrepasse. Modèle. « Scipion fut *Oultrepasse* « des capitaines de son âge. » (Mon.) — *L'oultre passe* « des advocats. » (Colgr.) — « En toutes places il « avoit été le *oultre passe* des bons escuiers. » (Froiss. XIII, 225.) — « De tous biens est ma mai- « resse Celle qui lout honneur compasse ; Je « maintiens ce c'est *Oultrepasse* Et le vray tresor « de noblesse. » (Chasse d'amours, p. 171.)

Oultrepasement. Action de surpasser. (Rob. Estienne.)

Oultrepasser. Transgresser :

Priez à Dieu qu'à elle soit propice,
Luy pardonnant, s'en rien *oultrepassa*. [Rob. II, p. 27.]

Oultreplus. De plus, outre cela :

Dy que tu es, pour foy, bien ordonné,
Dy *oultreplus*. [Cl. Marot, p. 408.]
Oultreplus, ce fier homme est desir d'opprimer
La noblesse de Romme. [Gretin, p. 128.]

Oultrepreux. Très preux, plus que preux : « S'il avoit esté preux, tandis qu'il avoit porté l'escu « d'azur au chastel d'argent, maintenant estoit « *oultrepreux*. » (Perceforest, II, f. 127.) — « Gentil che- « valier preux, et *oultrepreux*, mirouer de toute « proesse. » (Ibid. f. 53.)

Oultrer. 1^o Finir, cesser : « La feste se prist à « *oultrier*. » (Froiss. poës. 156.) — 2^o Pousser plus loin : « Ne devoit pas laisser la chose *oultrier*. » (Perceforest, III, f. 106.) — 3^o Convaincre : « Les griez « faiz dont je l'ai *oultré*. » (Desch. 479.) — 4^o *Oultrer*, en terme de tournois, signifiait metre son adver- « saire hors de combat. On appelloit *oultré* celui qui « étoit rendu, soumis. Dans Perceforest, un jeune

chevalier, après une longue joute, dit à son adver- « saire : « Pour lassé me tiendray je bien ; mais pour « *oultré* ne me tiendray. » (I, f. 48.) — « Luy dist « que, se mercy vouloit avoir, pour *oultré* se tint. » (Ger. de Nev. 1^{er} part. 81.) — De là ces expressions : « *Oultrer* une journée. » (Colgr.) — « *Oultrer* deux « champs de bataille, » sortir vainqueur de deux combats à outrance. (Hist. de B. du Guescl. par Men. p. 188.) — « Par quelles manieres gaige de bataille « se doit *oultrier*, » c'est-à-dire de la bonté du gage de bataille, et comment un champion étoit déclaré vaincu en champ clos. (La Salade, f. 50.) — « Se li *gaiges* est *oultre*, l'amende sera sur le « vaincu, selon la custume du pais. » (Ord. VI, p. 60, an. 1352.) — « Se mist aux plaines d'Arbel- « les... à *oultrier* bataille, » choisit cette plaine pour combattre. (Tri. des IX Pr. 143, c. 1.) — « Prouesses « qui sont enconvenances et *oultrées*, » exécutées. (Perceforest, IV, f. 20.)

Oume. [Orme : « Cum ele s'en descent par la « vée de l'*oume* Gaidon vers la maison Guillaume. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, 3^e série, V, 85.)]

Oumeau. Ormeau : « Il y avoit un grand *oumeau* « entre les dictz deux roys, et comme ils s'entrepars- « loient, sortit du diet *oumeau* un grand et gros « serpent. » (Brant. duels, p. 281.)

Oumée. [Journal ; mesure agraire ; ce qu'un homme peut labourer en un jour : « Item environ « dix *oumées* de vigne ou finage de breue. » (JJ. 105, p. 474, an. 1374.)]

Oumel. Ormeau :

Sous un *oumel*, mainent bandel. [Vat. 1490, f. 110.]
Saut, et treche, et mene bele true
Entour un *oumel*. [Ibid. f. 111.]

Oïmes. [Première pers. plur. du préter. d'*avoir* : « Noz compaignuns que *oïmes* tant chier. » (Rol. v. 2178.)]

Ouni. [1^o Uni, ras, égal, au propre et au figuré : « Plain pays et *ouni*. » (Froiss. II, 69.) — « Abaltre « un château) toute à l'*ounie* terre. » (Id. VII, 13.) — « Les fortunes de ce monde sont moult merveil- « leuses, elles ne peuvent pas toujours estre « *ounyes*. » (Id. VIII, 93.) — « Les values ne sont « pas *ounies*. » (Beaum. p. 140.)

Metterous les en droit chemin,
Aussi *ouny* que parchemin. [III Maries, p. 444.]

« Tendés ceeste roys à .iv. gieles en une oriene « *ounie*. » (Mod. f. 174.) — « Par mons, par vaus, « par terre *ounie*. » (G. Guiart, f. 330.) — « A le poil « court, et *ouny*, de couleur noir encendrée. » (Mod. fol. 94.) — « Passer, et chevaucher tout à l'*ouny*. » (Froiss. I, II, p. 205.)

Ele avoit front bien compassé,
Blanc, *ouni*, large fenestrié. [Ms. 7218, f. 251.]

2^o Modeste, simple :

Amors doit estre toute *ounie*
Sans orgoil, et sans villonie. [P. av. 1300, II, 859.]

3^o [Continu, incessant : « Uns vens d'amont si fors « et si *ounis* les prist et les bouta vers Mergale. » (Froiss. II, 329.)]

1. Ouniement. Onguent (voir ONGEMENT) :
« Emplastre, *ouniement*. » (Ord. V, 530.)

2. Ouniement. 1° Avec suite, avec unilé :

... Cil qi vit *ouniement*
Sans follier. (Vat. 1490, f. 180.)

2° Egalement : « Quant tesmoins si sont atrais de
« deux parties seur un meesme article, et l'une
« des parties prueve, et l'autre, *ouniement* de tes-
« moins. » (Beaum. p. 226.) — 3° [Facilement :
« Alés veoir se nos gens passent si *ouniement* que
« on nous dist. » (Froiss. X, 125.)] — 4° Continuuel-
lement : « Continua nostre dile artillerie de tirer
« si *ounyement* qu'elle mist tout en desroy, » (Lett.
de Charles duc de Bourg. au S^r Dufay, 363.) — [« El
« pleint toute le journée si fort et si *ouniement*. »
(Froiss. II, p. 151.) — « Et fist deux grans engheins
« qui *ouniement* nuit et jour i jettoient. » (Id. 297.)
— « Là estoit li rois d'Escoce *ouniement*. » (Id. 328.)
— Buchon, dans la phrase « ils contraignoient si
« *ouniement* le pays, » ne devrait pas traduire
« tous à la fois » mais sans cesser.]

Ounier. [Aplanir : « Encore eurent il moult de
« painne à ravalier et *ounier* le rivage pour passer
« *ouniement* leur carroy. » (Froiss. IX, 290.)]

Ouniestre. Honnête, agréable :

Soujournoit à Theodosie,
Et tout l'ivier i voloit estre,
Pour le liu plaisant, et *ouniestre*. (Mousk. p. 92.)

Ounour. Politesse, en parlant de Charlemagne :

Si ert debonnaire,
Et bien savoit grant *ounour* faire. (Mousk. p. 47.)

Ount (par). Par où, du latin *unde*. (Britt. Lois
d'Angl. f. 154.)

Oupille. [Torche, flambeau : « Comme le jour
« des Brandons plusieurs jeunes gens bouhourdoient
« les uns contre les autres, Jehannin de Douligier
« prist une *oupille* alumée de feu, comme plusieurs
« autres gens et enfans avoient. » (JJ. 144, p. 256,
an. 1393.)]

Our. Bord :

Cele li emple si huvé,
Ke toute est plaine d'*our* en *our*. (Ms. 7989, f. 45.)

Ouvraigne. Travail, ouvrage :

Si fais l'*ouvraigne*, c'est raison. (Fabl. S. G. f. 13.)

La chambre de marbre porfire,
Nus hom ne la porroit descrire,
Ne la matire, ne l'*ouvraigne*. (Parton. f. 128.)

La joie que cil arroit,
Qui l'*ouvraigne* Dieu ameront. (Fabl. S. G. f. 14.)

... Tient tot à fable,
Et à *ouvraigne* de deable. (Parton. f. 127.)

A li me rent, come siens, à touz dis,
En cuer, en cors, en *ouvraigne*, et en dis.
Poët. av. 1300, IV, p. 1555.

Ouraille. [Lisière d'un bois : « Jehan Denoiers,
« son baigneux et malveillans, accompagné d'un
« appelé Rogier Quesnot, garnis d'espée et d'autres
« diverses armes estoient détez son chemin à l'*ou-
« raille* d'un boys. » (JJ. 105, p. 372, an. 1374.)]

Ourrec. Ourse :

Fame à denz mord en la bource
Plus que miel ne fet *ourrec*. (Ms. 7615, II, f. 139.)

Ourreel. [Bénitier : « Item un *ourcel* d'argent, à
« tout l'esperges d'argent. » (Inv. de la comtesse
Mahaut d'Artois, an. 1341.)]

Ourché. Sorte de jeu. « Je pensois au jeu de
« l'*ourche*, et triquetrac. » (Rab. III, p. 66.)

Ourdé. Entouré, comme d'un hourd, d'une
palissade :

Ourdé orgueilleusement
De serjanz plainz de hardement. (G. Guiart, f. 310.)

Ourdeys. [Palissade : « Pour icellui (prieuré)
« emparer et metre en estat et defence, ne con-
« vient que un pont leveiz, et y faire guerites et
« *ourdeys*. » (JJ. 126, p. 142, an. 1385.)]

Ourdier. [Tourner autour : « Lesquelx deux
« compaignons ne faisoient que *ourdir* et espier
« autour dudit hostel. » (JJ. 168, p. 399, an. 1415.)]

Ourdriere. [Ornière : « Lequel vigneron estoit
« sur un condol d'une *ourdiere* de charrelle sur le
« chemin. » (JJ. 170, p. 29, an. 1417.)]

Ourdir. [1° Disposer les fils de la chaîne :
« Nules mestresses du meslier ne pueent ne ne doi-
« vent *ourdir* fil aveques soie, ne flourin aveques
« soie, parce que l'œuvre est fause et mauvese. »
[Liv. des Mét. 88.] — « Sans *ourdir*, on ne peut tître, »
c'est-à-dire sans travail on ne parvient à rien.
(Coquill. 15.) — « A toile *ourdie*, Dieu mande le fil. »
(Cotgr. — 2° Composer, au figuré : « A donné har-
« dement... d'*ourdir*, et tristre selon mon stile
« inferieur et bas. » (J. Marol, p. 6.) — 3° Asséner :

Des pesanz cops qu'il *ourdisseint*,
En plusieurs lieux, les estourdissent. (Guiart, f. 244.)

Ourdisseur. Qui ourdit. (Cotgr.) Ce mot est
pris au figuré dans l'exemple suivant :

Retirez vous, *ourdisseurs* de finesse,
Propos flatteurs, qui gastez la jeunesse. (Du Bell. 482.)

Ourdisseur. Union d'une pièce de vannerie
avec les autres parties. (Cotgr.)

Ourdissoir. Moulin à l'axe perpendiculaire,
pour ourdir. (Cotgr.)

Ourdissure. Action d'ourdir. (Cotgr.)

Ouvre. Heure : « El voit de haute *ouvre* gisir. »
(Ms. 7615, II, f. 130), c'est-à-dire tard. — « En celle
« *ouvre*. » (Assis. de Jérusal. 3.) — « A *ouvre* et à tens. »
(Id. p. 17.)

Ovre. [1° Œuvre, travail : « L'*ouvre* est fete et
« fenie. » (Rocuisv. p. 26.) — « El (papalardise) ne
« fu gaie, ne jolive, Ains fu par semblant ententive
« Du tout à bonnes *ovres* faire ; Et si avoit vestu la
« *haire*. » (Rose, v. 429.) — 2° Travail d'orfèvrerie :
« .i. cerele ot an son chié, d'une *ovre* tregitée, Et
« fu fu de riches pierres tot amy l'or orlée. » (Parise
la Duchesse.) — 3° Corvée : « De ceus qui tiennent
« les terres, dont il doivent l'*ovre* au chastel et cos-
« tumes. » (JJ. 61, p. 306, an. 1204.)]

Ovrée. [Œuvre, dans G. Guiart, v. 14550.]

Ourent. [Prél. d'*avoir*, troisième pers. plur. :

« Ki de murir n'en urent espairnance. » (Roland, v. 1411.)]

Ourer. Prier :

Et sa bouche muet en ourant. (Fubl. S. G. f. 1.)

... Puis ne fina d'ourer.

Devant l'autel, et nuit et jour. (Id. 82.)

Simon arriere s'en repere,

Par devant Jesus Crist ourant. (Ms. 7218, f. 58.)

1. Ovrer. Ouvrir, travailler : « Car selonc la saison l'en covendra ovrer. » (Ms. 7615, II, 180.) — « Mout ovre bien cui Dame Dex aïue. » (Rol. 147.) — « Qu'um le laisse en avant, cum il soleit, ovrer. » (Thom. de Cant. 31.)]

2. Ovrer, ier. [Ouvrier : « Les ustils as ovriers qui firent les degrés. » (Thom. de Cant. 144.) — « Bien set que par un autre nom Apelle on l'estole « orier Car d'ovrer le fait labourier. » (Rom. de Charité, dans D. C. sous *Orarium*, 1.)]

3. Ovrer. [Journal ; mesure agraire ; ce qu'un homme peut labourer de vigne en un jour : « Item « une vigne contenant cinquante ovriers. » (Jl. 93, p. 69, an. 1361.)]

Ouriel. [Osier : « Le suppliant frappa sa dite « femme de verges ou ouriel. » (Jl. 186, p. 36, an. 1450.)]

Ourine. [Origine, naissance : « Teles servitudes « soient ramenées à franchise, et à tous ceux qui « de ourine et ancienneté ou de nouvel par mariage, « ou par residence de lieux de serve condition sont « encheus. » (Spicilège de d'Achery, t. XI, p. 386, an. 1315.) — « Prove par ourine de lignage. » (Beaum. LXIII, 16.)] — « Veut prouver Fourine, « par autres lesmoins que par son lignage. » (Beaum. ch. XLV, p. 252) ; voy. preuve de l'ourine (Brussel, sur les fiefs, p. 1003).

Ovrir. [Ouvrir, découvrir : « Ovrer, fait sainz « Thomas, quis ala atendant ; Parsainte obediencie, « fait-il, le vus comant. » (Thom. de Cant. 146.) — « Car en lor gieus et en lor fables Gisent profit « mout delitables Sous qui lor pensées covrirent, « Quand le voir des fables ovrirent. » (Rose, 7216.)]

Ains li mostre la cainture ;

Jamais home rien amera,

Se celui non qui l'overa,

Sans depecier.

(Ms. 7989², f. 53.)

« Lettre overt, lettres overtes, « lettres patentés. (Rym. I, p. 60, an. 1260, et p. 114, an. 1270.) — Les « lettres overtes, « c'est-à-dire les lettres patentés sont opposées aux lettres de créance, dans Rymer, t. I, p. 105.)

Ourle. Terme d'armoiries, orle ; bordure qui se place diversément dans l'écu : « L'escu de « Lyonnel qui estoit d'or, a unglion vermeil, autour « bordé d'azur d'une ourle endentée. » (Percefl. vol. III, f. 136.)

Ourler. [1° Ourler : « Se cavelonier ouvrastr de « cordouan, et il ourlast un soler de cordouan de « basane, ou meist un noié de basane, li solers « seroit ars. » (Liv. des Mét. 231.)] Rabelais a dit dans un sens burlesque : « Matines ourlées d'une

« ou trois leçons seulement. » (Rab. t. III, p. 83.) — « Ourler son bonnet, « avoir trop bu, se griser. (Contes de Chof. f. 259.) — 2° Tromper :

... Ki mex sevent gent ourler,

Et decevoir, par bel parler. (P. av. 1300, IV, p. 1335.)

Set moult bien la gent ourler. (Vat. 1490, f. 84.)

Ourler, s. Bordure : [« Et avoit un ros peligon « Dont li ourlet estoient d'os. » (Ren. v. 1391.)] — « Un homme qui a vestu un gippon blanc, et endroit « les manches, au long des fermailles de devant, à « un ourlet dernier. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, ch. IV, p. 517.)

1. Ourme, adjectif :

Mes, par nécessité, il faut

Aidier coer mourme :

Las mes se madame on enfourme,

Que je l'aie par langage ourme

Souhedié.

(Froiss. p. 112.)

2. Ourme. [Orme, au reg. JJ. 128, p. 175, an. 1585.]

Ourmetel. [Ormeau : « Au quarrefour de la « dite ville, là où il y a un ourmetel, il issy deux « compaignons de dessous ledit ourmetel. » (Jl. 105, p. 129, an. 1373.)]

Ourmetiau. Même sens. (Journ. de Paris, sous Charles VI, 109.)

Ourmiere. Sillon, ornière, au figuré :

Jamais ne deust entrer en ce chemin,

Ne charruiere en si parfont ourmiere. (Desch. f. 112.)

Nous disons : S'embarquer dans celle galère.

Ourmoie. Plantation d'ormes. (G. Guiart, f. 264.)

Ourne (â), adv. Voy. ORNE. Ensemble :

Ce qui sejourne,

En la triste pensée mourne,

Passer ne peult : car tout à ourne,

Pris sont les pas : si s'en retourne

Vers le courage.

(Al. Chart. p. 645.)

[« A grevouse peine et à male Cheminent par « ileuc à ourne ; Car li floz qui va et retourne Leur « fait là si grant destourbançe. » (Guiart, v. 18234.)]

Ouroce. Engin de pêche : « Et pour ce que les « dits engins vous sont inconnus en plusieurs « noms, nous les nommerons cy dessous par escrit ; « le bas rebouer, le chiphre... l'allois, l'ouroce. » (Ord, I, p. 792 ; Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 28.)

Ourque. Hourque, navire. (Oudin.)

Ourree. Bord : « Mel le poing de quoy tu le « tiens, près de l'oerrée du bachelin, et s'il veut « saillir l'ourree ou dedens l'eave, si le laisse « aller. » (Modus, f. 118.)

1. Ours. [Bordures : « Li pailles est ovrés à « flours, d'indes lirés, bendes et ours. » (Flore et Blanchet. v. 41.)]

2. Ours. Hourds, galerie, bretèche : « Quatre « ou cinq ours tapissez, et bien mis à poincel, qui « estoient ordonnez pour ceux qui ne voudroient « point s'asseoir à table, furent aussitot plains « d'hommes, et de femmes. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.)

3. Ours. Ours : « On cognoist l'ours de l'ourse

« par les traces; car l'ours a plus rcondes traces, « et plus gros dois, et plus gros ongles que n'a « l'ourse. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 271.)

Expressions : 1° « Mener l'ours, » pratiquer fort en un lieu, faire une profession infâme. Ces deux explications sont d'Oudin. — 2° « Un meneur « d'ours, » un fripon, un infâme, un trompeur. (Oud.) — 3° « Vendre la peau de l'ours. » (Hist. de Thou. p. 653.) — 4° « Il a monté sur l'ours, » il ne s'épouvante de rien. (Oud. Cur. fr.) — 5° « Souffrir, « et endure tout comme un vieil ours emmuselé, » malgré soi. (XV Joies du mariage, p. 178.) — 6° « Il « ne fault marchander la peau de l'ours, devant « que la beste soit prise et morte. » (Comm. IV, 3.)]

Oursal. D'ours. (Cotgr.)

1. Ourse. [F° Femelle de l'ours. ?] « Une ourse a « contrée en une grant vallée. » (Berte, 46.)]

Femme convoite avoir, plus que miel ne fait ourse.
Ms. 7615, t. I, p. 99.

2° Constellation, étoile polaire, grande et petite Ourse : « Perdent leur ourse. » (Mont. I, 46.)

2. Ourse. [Orse, habord : « Le patron fait le « timon gouverner; A pouge, à ourse est leur chan- « gon chantée. » (Desch. f. 19^d.)] — « Les vaisseaux « ainsi agitez se trouverent esartez les uns à ourse, « autres à pouge. » (D. Florès de Grèce, f. 1.)

Ourselet. Ourson. (Cotgr.)

Oursiere. [Retraite d'un ours : « Tant à l'our- « siere avironnée Qu'il a une sente trouvée. C'une « ourse i avoit donnée. » (D. C. sous *Ursaritus*.)]

Oursillon. Ourson. (Cotgr.)

Oursin. Zoophyte : « Homars, chevrettes, dards, « mussettes, oursins, rippés, tons. » (Rab. IV, 255.)

Ous. Os : « Verolez jusqu'à l'ous. » (Rab. I, 318.)

Ousche. Ouche. (Cont. de Nevers, ch. 6, art. 1)
Ouselage. Bouaire, morgengab (voir Ouselage) : « La femme, après le décès de son mary, a son « choix de soy tenir à ses droitz de mariage, qui « sont ce qu'elle a apporté à son mary, ou l'estima- « tion qui en a esté faite, avec ce qu'il luy a donné « pour son ouselage, avec ses anneaux, bagues, « joiaux et habillemens de son corps. » (Cout. Gén. t. II, p. 641.)

Ouser. Mettre ses houseaux, se disposer à par- tir. (Lett. de Louis XII, IV, 99.)

Ouserie, ier. [Oseraie, osier : « Viminetum; « ouserie, le lieu où croissent les ousiers. » (Glos- saire 7684.)]

Oüsse, ent, um. [Imparf. du subj. d'*avoir* : « Einz qu'il oüssent quatre lèves siglet. » (Roland, v. 688.) — « Se il fust vifs, jo l'ouisse amenet. » (Id. 691.) — « Fust li reis, n'i oüssun damage. » (Id. 1102.)]

Ousselet. Osselet. (Faifeu, p. 42.)

Onstarde. Outarde :

Sur les petit fist la restriction
Qui monta à pou; vez ci large ignorance;
Es grais cas chiet la bonne pourviance;
Plus despit loup que brebis ne onstarde. [Desch. 50^a.]

Ouster. [Faire l'oûdi, la moisson : « Quand il « vendenger et ouster Por ce lor pain rungent et « broustent. » (Mir. de Coinci, II.)]

Ousteron. Moissonneur : « Voila les vers qui « sont en ceste tapisserie, je vous promets que ces « ousterons sont si bien faits, et tout ce qui est « contenu en ces vers si bien rapporté, que rien « ne peut estre mieux. » (Bergeries de R. Belleau, t. I, p. 19.) Voyez OUSTER.

Oustes. Voir OSTE. On a dit des sangliers : « Vont prendre leurs buyssons, et querir leur vie « touz seuls, et touz seulz demeurent jusques à « l'autre bout de l'an qu'ilz vont aux truyes, et lors « les appelle l'en oustes; car ilz ne sont point une « nuyt, ou sont une autre. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 59.)

Oustil. 1° Armes, instrument : « Fait tous ses « oustils refaire. » (G. Guiart, f. 41.) — 2° Fausseté :

Par faux oustils,
Pleins de cautelles. [G. Cretin, p. 161.]

3° Engins de pêche. (Hist. des III Maries, p. 128.) — 4° *Outil* s'est pris dans un sens obscène. (Ms. 7218, f. 231.) En parlant des femmes :

Si accoustumées à l'oustil. [Coquill. p. 133.]

Oustillement. Meuble, ustensile : « Oustille- « mens d'ostel, » aux Ord. V, p. 495, an. 1360.

Oustor. [Autour : « Cent oustor, cent griefaut, « et cent paile roé. » (Roman de la prise de Jérusalem par Titus.)]

Outeron. Moissonneur (voyez OUSTER) :

La verdure jaunist, et Cerés espiecé,
Treshuchera bientost, par javelles sciée,
Sous l'outeron hasté, pour emplir le grenier. [Baif, p. 5.]

Outilieu—il. Outil :

Et touz outielx pour charpentier. [Desch. f. 356.]

« Faites en vostre profit, comme d'une belle « joyeuse outile de bois. » (Moy. de parv. p. 342.) — [« Mains qui font de la plume Un outil de bour- « reau qui destruit et consume. » (D'Aubigné, Tra- giques, éd. Lalanne, p. 142.)]

Oullage. Outlaw, personne mise hors la loi. (Britt. lois d'Angleit. f. 5.)

Outouvre. Octobre :

Angleterre vainquit, et les Engleiz conqui,
Ce fu el mois d'outouvre, au jour saint Caletsi. [Rou, 139.]

Outrage. [1° Excès : « Li baron respondirent « que c'estoit granz outrages que li cuens avoit « maudei, car il estoit ses hors. » (Mén. de Reims, § 275.) — « Et tant en but et à tel outrage. » (Froiss. XIV, f. 308.)] — « Je l'aime à outrage. » (Poës. av. 1300, III, f. 993.) — « Tant en but et à tel outrage. » (Froiss. liv. IV, p. 109.)

Les vaines parmi son visage
Qu'ele ot traitis à grant outrage. (Ms. 7218, f. 280.)

2° Acte, parole déraisonnable : « Ai je dit ou- « trage. » (Poët. av. 1300, III, p. 1189.)

De li amer, fais folie, et outrage. [P. av. 1300, I, p. 226.]

3° [Illégalité, injustice : « Ses outrages et mau- « vaistés il ne poroient plus porter. » (Froiss. IV,

p. 22.)] — « On les tiendroit à trop grand *outrage*. » (Froiss. I, 442.) — « Helas ! fist trop grant *outrage*. » Mes cuers de si haut esclire. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1462.) — 3° Témérité, coup hardi : « Fit une grande appertise d'armes, et un grand *outrage*, » messire Guillaume de Felleton. » (Froiss. liv. I, p. 318.) — « Là feit le roy un grand *outrage*. » (Id. II, p. 142.) — « Si en y eut plusieurs prins par leur *outrage*, » témérité. (Id. I, p. 173.) — 4° Insulte : Qui *outrage* quiet, il li vient. (Ms. 7615, II, f. 185.) 5° Péché : « Ce qu'il fist au siegle d'*outrage*. » (Ms. 7615, I, f. 109.)

Outrager. Insulter :

Faïfeu s'en vint de marrisson tout rogie
Au serviteur, faignant de *outrager* ;
Luy promettant de le faire enragier,
Tant le bastra. (Faïfeu, p. 47.)

Outrageusement. Excessivement, démesurément. « C'estoient des longs mousquets, par trop *outrageusement*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 303.) — [« Ne porquait costume suevre bien que cil que pere et mere marient ait plus qu'il n'emporterait en se partie ; mais que ce ne soit pas trop *outrageusement*. » (Beaum. XIV, f. 15.)]

Outrageux. 1° Excessif : « Grande et *outrageuse* chaleur. » (Artel. Fauc. 93.) — « L'*outrageux* » subside que les gens du roy de Navarre prenoient « sur toutes marchandises. » (Chr. S. Den. II, 260.) — 2° Brave, hardi : « Trois mille hommes, des plus *outrageux* de son païs. » (Froiss. I, p. 159.) — « Appert homme d'armes, et *outrageux*. » (Id. 267.) — 3° Téméraire :

Se jo lui *outrageus* del trover,
Ne s'en doit pas madame à moi irer. (P. 1300, III, 981.)

4° Insolent :

Si soit touz jors, vers Dieu, de cuer humelians,
Et vers ses bons voisins, deboneres et frans,
Et vers les *outrageus* ne soit pas si souffrans. (Ms. 7218, f. 335.)

Outrance. Guerre à outrance :

De coutiaux trenchans s'entrepeint,
Au bien ferir ne se delaient,
Pour plus tost venir à *outrance*. (G. Guiart, f. 130.)
Les François insensenz
Qui se tuoient, d'une civile *outrance*. (A. Jam. p. 15.)

1. Outre. [Peau de bouc préparée. On lit au Songe du viel pèlerin, qu'aux festins de Philippe de Valois « il y avoit sur la table seulement deux « quartes dorées, pleines de vin, une aigüiere et « une coupe avec laquelle il buvait ; sur le dressoir « royal, il n'y avoit autre vaisselle d'or et d'argent « qu'une *outre* de cuir, dans laquelle était le vin « du roi, et des princes et des rois assis à table. » (Chéruet, d'après le dict. des Antiq. de La Carne.)]

2. Outre. [1° Au delà : « Ainz que j'aïlle *outre* « mer. » (Cocci, VI.) — 2° Contre : « *Outre* votre « volonté. » (Froiss. I, 198.) — [« A force lui ouvrirent la bouche. » (Berte, XV.) — 3° Davantage : « Il prist paroles au roy, dont il cuida très bien « exploïter et avoir doublement *outre* l'amour et « la grace du roy. » (Froiss. XVI, f. 90.)]

[Expressions : 1° « D'*outre* en *outre*, » de part en « vint.

part : « Serre les denz et puis la bouche. Si que « l'une dent l'autre touche ; Moull les a bien Renart « serrées. Que d'*outre* en *outre* sont passées. » (Ren. v. 1508.)] — 2° « Las vous n'esliez mie d'*outre* « age, » trop vieille, trop âgée. (Poës. ms. de Froiss. p. 177.) — 3° « Jusques à la saint Jean-Baptiste en « esté, et encores *outre*, » encore au-delà. (Froiss. liv. I, p. 330.) — 4° « *Outre* tous les hommes du « royaume vous doy aimer. » plus que tous les... (Moultrel. I, p. 256.) — 5° « Tira le varroul *outre*, » tira le verrou. (Froiss. I, p. 172.) — 6° « Li fist trenchier *outre*, » lui fit trancher la tête. (Ph. Mousk. ms. p. 13.) — 7° « Jusqu'à ce que la bataille d'eulx « deux fut *outre*, » fut terminée. (Ger. de Nev. 77.) — 8° « De .iiii. batailles fu l'une *outre*, » l'une fut défaite. (Ph. Mousk. ms. p. 656.) — 9° « Le midi est « *outre*, » il est midi passé. (La Jaille, du Champ de bat. f. 63.) — 10° « Se voulloit mettre à pied avec « eux, ... et bailla son cheval *outre*, » lui donna la liberté. (Mém. de Rob. de la Mark. 109.) — 11° « Il « le fit prendre, *outre* la promesse que le duc lui « avoit faite, » contre la promesse. (Ibid. p. 433.) — 12° « *Outre* qui sont si acointe, » entièrement. (Ms. 7615, I, fol. 72.) — 13° « Sire, metez *outre* vo « jambe, » mettez la en avant, « tenez la. » (Ms. 7218, f. 144.) — 14° « Leur trenchent les poinz *outre*, » tout net. (G. Guiart, fol. 69.) — 15° « Je suis *outre* « dolenz, » très triste. (Ms. 7218, f. 273.) — 16° « A « cest mot, est mon fabel *outre*, » ici finit mon fabelion. (Ms. 7218, f. 278.)

17° L'an de grace au certain descoudeur,
11^{es}, 111^{es}, v. *outre*. (G. Guiart, f. 209.)

18° « Nul ne vouloit dire, ou mettre *outre*, » assurer. (Froiss. II, p. 391.) — 19° « Lui meme l'ex- « cusa, et porta *outre* au conseil, » le protégea, le soutint. (Id. III, p. 239.) — « Je l'en porterai tout « *outre*. » (Id. IV, p. 145.) — 20° « Recevra les de- « niers, et si tost comme ils seront mis en *outre*, » vous partirez payés. » (Id. III, p. 280.) — 21° « Fist « publier que chascun d'eulx baillast *outre* la « somme des deniers qu'ilz avoit empruntez, » donnât fidèlement l'état de... (Tri. des IX Preux, p. 214.) — 22° « Lors saillit *outre* la table, » se leva de table. (Froiss. III, p. 31.) — 23° « Ils sont mes- « chants tout *outre*, » c'est-à-dire à l'excès. (Nuits de Strap. I, p. 392.) — 24° « Conseilloit tout *outre* « qu'on les allast combattre et tous occire, » sans détour. (Froiss. II, p. 133.) — 25° « Voit bien qu'elle « est morte tout *outre*. » (Ms. 7218, f. 10.) — « Vous « les rendez vaillans tout *outre*, » c'est-à-dire tout à fait. (Mém. de Montlieu, I, p. 164.) — 26° « Il a dit « tout *outre*, » c'est-à-dire le mot qui commence par F. (Oud.) — « Se cest mot deïssiez tout *outre*. » (Fabl. p. 192.) — 27° « Je l'aiderai *outre* reson, » plus que de raison. (Ms. 7218, f. 300.) — 28° « Ses « escus qui est *outre* biaux, » excessivement beau. (Ms. 7615, II, f. 192.) [Voir OULTRER.]

Outreborn. Outreément, excessivement, par dessus les bords.

Onçes, fors moi, ne vi
Nul amer si fort,
Ne si *oultreborn*. (Vat. no 1490, f. 49.)

A esté voie et adrece
De tous biens, plus qu'outrebort. (Froiss. poés. p. 256.)

Outrebriiser. [Briiser de part en part : « Si que
« les huis font des gons arachier Et que la barre
« font toute *outrebriiser*. » (Garin le Loher. I, f. 135.)]

Outreuidance. [Action de croire en soi outre
mesure : « Ains le faisoit mes freres, qui morz est,
« par sa *outreuidance*. » (Mén. de Reims, § 434.)]

Outreuidement. Témérairement. « On luy
« dit que d'avoit esté par une saillie que son oncle
« Guiot du Sel avoit faicte, mal advisée et *outre-
« uidement*. » (Froiss. liv. IV, p. 74.)

Outreuidier. Etre présomptueux : « Je ne
« m'*outreuidie*, ne vanle. » (Froiss. p. 157.)

Outreuiderie. Outreuidance :

Ma grant *outreuiderie*,
M'a fait convoier
Dame de tel seignorie,
Cai je n'os proier. (Poés. av. 1300, I, f. 349.)

Outreuidié. [Outreuidant : « Veez ci le roi
« Richart qui est entreiz en ma terre ; et bien sai
« qu'il est trop *outreuidiez*. » (Ménést. de Reims,
§ 121.)]

Outrée. [1^o Adjudication au plus offrant et au
dernier enchérisseur : « *Outrée*, au denombrement
« de la seigneurie de Robert Espagne en Barrois :
« le seigneur aura le droit d'once pour l'*outrée* de
« la grosse disme pour recompense du pourehas fait
« en icelle, lequel droit est de .ix. gros, payable par
« celui qui a l'*outrée*. » (D. C. sous *Utrugium*.) —
2^o Cri des pèlerins de Terre Sainte, aux Chants his-
toriques, p. Leroux de Lincy, I, p. 105.]

Outrément. [1^o Absolument, sans réserve :
« Si en fu courouchiés et commanda *outrément* et
« très spécialement au conte que... » (Froiss. t. II,
p. 300.) — « Chascuns d'eus cuidoit avoir la cou-
« ronne *outrément*. » (Mén. de Reims, § 33.) —
« Très bete *outrément*. » (Vatic. 1490, f. 144.)]

Il conquist, tout *outrément*,
Le chastel, par force de guerre. (G. Guiart, f. 88.)
La fu paiz faite *outrément*. (Ibid. f. 29.)

2^o Plus longtems :
Marquera ces facons de parler
Outrément vivre ne puis. (Ms. 7218, f. 132.)

3^o Définitivement :
Et me dira *outrément*
Quel n'a cure de moi amer. (Ms. 7218, f. 267.)

4^o Aucunement :
Cortoisie, biauté, savoir,
Ne puet dame yvre en soi avoir
Outrément. (Ms. 7218.)

Outremarin. Couleur d'outre-mer :

Couvert d'un drap *outremarin*,
Que sis, set pois valoit d'or fin.
Du Cange, Rom, de la guerre de Troie.

Outremer. [1^o Bleu d'outre-mer : « Sa victoire
« i list metre, escrire et seeler A beles lettres d'or
« dou meilleur *outremer*. » (Saxons, II, 189.) —
2^o Qui vient d'outre mer : « Si e Engherant l'apelent
« cele gent d'*outremer*. » (Chanson d'Antioche.)]

Outremontans. Italiens, ultramontains : « Ita-
« liens et *outremontans*. » (Ord. II, f. 143.)

Outrepasse. Modèle exemplaire : « Deux très
« preux chevaliers d'*outrepasse*. » (Percef. IV, 114.)
— « L'*Outrepasse* fut de beaulté, sur toutes celles
« que alors estoient vivans. » (Ger. de Nev. I^o part.
p. 5.)

Outrepassement. Action d'outrepasser. (Mon.)

Outrepasser. 1^o Surpasser les autres. (Oudin.)
— 2^o Le gloss. de Marot explique encore *outrepas-
sant* par « surpassant en vitesse. » — 3^o Dans une
épitaphe de 1546, dans l'église de La Celle-sur-la-
Seine, à une lieue de Moret, on trouve aussi *outre-
passer* pour *décéder*. — 4^o [Traverser : « Ne put
« *outrepasser*, s'elle n'i passe à no. » (Berte, c. 32.)]

Outrepercer. Percer d'outre en outre : « Pour
« jouir en dormant de la fraischeur de si beaux
« ombrages, lesquels agreent merveilleusement aux
« passans, n'estant jamais *outrepercez* des rayons
« du soleil. » (Merl. Coccaie, II, p. 69.)

Outreplus. [Excédant, surplus : « Retenant
« pour nous sur l'*outréplus*, ce qui mieus nous
« plaira. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, 549,
an. 1317.)] — « Au regard de l'*outréplus* de la dite
« somme. » (Mém. de Commynes, preuv. p. 538.) —
« Le quint denier de la valeur du dit *outréplus*. »
(Cout. Gén. I, p. 693.)

Outrepreux. Plus que preux : « Prince si preux
« qu'*outrépreux*. » (Percef. I, f. 135.)

Outrequidanche. Outreuidance :

Se j'ai parlé folement,
Ne dit nule *outréquidanche*. (Poët. av. 1300, I, p. 1196.)

Outrequiderie. Outreuidance : « Je ne dis
« pas grant *outréquiderie*. » (Poët. av. 1300, t. III,
page 1188.)

Outrequidier. [Extravaguer : « Que sa biauté
« me fist *outréquidier*. » (Roi de Navarre, 8^o chans.)]

Outrer. [1^o Passer au travers, traverser : « Il
« ont le premier baile *outré*, clos de fosses et de
« palis. » (Lai de l'ombre.) — « Et Dant Primaui si
« fu tant gros Qu'il ne pot le pertuis *outrer*. » (Ren.
v. 4407.)] — « Il ont un nouvel baile *outré*. » (Fabl.
ms. p. 333.) — « Ensi par tant paiz *outra*. » (Mousk.
f. 293.) — « Des terres qu'il a *outrées*. » (Ms. 7218,
folio 4.) — 2^o [Dépasser : « Renart ne fet pas grant
« sejour, Ainz saut sor la creste del for ; La se quati,
« li chien l'*outrèrent*, Le flair perdirent sel passe-
« rent. » (Ren. v. 8117.)] — « Dont les chiens s'*ou-
« trent*, et les faillent plus souvent. » (Chasse de
Gast. Phéb. ms. p. 45.) — 3^o [Vaincre, ruiner : « En
« ce lars Theodebert et Theodorice firent bataille
« contre les Gascons ; si les desconfirent et *outré-
« rent* par armes. » (Dom Bouq. t. III, p. 259.) —
« Quant la bataille des marescaus de France fu
« *outrée* et desconfite. » (Froiss. t. VII, p. 216.)] —
4^o Achever, terminer : « *Outrer* la queriele. »
(Duch. Général. de Béthune, p. 152, an. 1237.) —
« Fol *outré*. » (Oudin.) — « Des trois principales
« manieres d'*outrer* sa partie en champ clos. » (La

Colomb. Th. d'honn. p. 90.) — « Et quant la cose « fut *outrée*. » (Mousk. p. 623.) — 5° (Conclure un marché, vendre aux enchères : « Uns bouchiers « markeanda un pourchel à un homme... Après che « il se departirent d'iluec sans *ouvrer* le markié. » (Liv. rouge d'Abbeville, fol. 21, an. 1295.) — « Les « seigneurs ont accoustumé, ès dites censives, « prendre, quand on les vend, donne, ou transporte « à autrui, par don d'entrevins, ou par testament, « le trezieme denier de la valeur des dittes censi- « ves; et autres lieux, le tiers denier et les autres « lieux, pour *ouvrer à issue*, soit par succession « autrement, un ou deux septiers de vin d'issue, et « autant d'entrée avec les droits des officiers. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 602.)

Outroïé. Outroyé, lié :

Amours est trop de grever costumiere
Les outroïez de cuer leaul à li. [P. av. 1300, I, p. 168.]

Ouvé. Plein comme un œuf :

Se tu as ung seul bien perdu,
Cent en auras mieulx approuvéz.
Plus gros, plus gras, et plus *owvez*. [Molin. p. 127.]

Ouvél. Egal : « Un que est serfe, il en est ausi « serfe come nul autre, car toutz sount de *ouvele* « condicion. » (Britton, Lois d'Angl. fol. 78.) — On trouve dans le même « *ouvele* main, » main tierce, égale, pour les deux parties contractantes (ch. 39, folio 99.)

Ouvélée. [Mesure agraire, au Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1265 : « Item pro septem *ouvelées* apud « Leskin, de quibus tres faciunt havotum. »]

Ouveraingne. (Œuvre :

Costumie ert bien de guerre, et de mainte autre *ouveraingne*
Qu'el cel pert, une foiz, que, une autre fois, gaingne.
Rou, ms. p. 401.

Ouverture. [1° Fente, ouverture : « Il ne trou- « veroit *ouverture* De tele plaie aparissant. » (Complainte douteuse, dans Jubinal, II, p. 218.) — 2° Avis, proposition : « Disant qu'il estoit de l'ou- « verture de M^r le cardinal. » (Monstrelet, II, 270.) — « Si belles *ouvertures* ou plus grandes ont été « ouvertes par vos gens. » (Olivier de la Marche, liv. I, p. 296.) — 3° Permission : « Ce mesme jour, « vint au palais un heraut nommé Toulougeon, qui « appela le heraut garde du pavillon et luy dist : « Noble heraut, je demande *ouverture* pour aller « toucher l'une des loirs larges qui sont en vostre « garde, pour et au nom d'un noble escuyer nommé « Pierre de Chandos. » (Oliv. de la Marche, *Mém.* liv. I, p. 296.) — 4° Déclaration de guerre, premières hostilités : « Que de moi ne procedera l'*ouverture* « de la guerre. » (Du Bellay, liv. V, fol. 161.) — « Encores que le roy ne fust en aucune *ouverture* « de guerre. » (Id. liv. IV, f. 110.) — 5° Bon accueil : « Leur font *ouverture* et bon recueil. » (Arrest. amor. p. 408.) — « Nous festoyent d'une gaieté, et « *ouverture* si grande que merveille. » (L'Amant ressusc. p. 27.) — 6° Terme de coutume : « La cla- « meur est le retrait, et il y a *ouverture de clameur* « dès le moment qu'on peut tenter l'action en « retrait. » (Laur.) — « *Ouverture* de fief, quand il

« y a mutation de seigneur, ou de vassal. » (Ibid.) — « *Ouverture* de rachat qui est dû au seigneur feu- « dal, en certain cas, par le nouveau possesseur, « ou seigneur du fief servant. » (Ibid.) — « *Ouver- « ture* de regale, quand le benefice qui est au droit « de regale vaqué, de fait, ou de droit. » (Ibid.) — « *Ouvertures* de vendanges, » quand le juge permet de recueillir et vendanger les raisins et fruits de vignes qui sont en maturité. (Id.)

Ouvrable. [1° Consacré au travail : « Il doit « avoir chacun jour *ouvrable* quatre deniers. » (Livre des Mét. p. 225.) — 2° Pratique : « S'estendy « à comprendre et concevoir toutes choses, tant « speculatives comme *ouvrables*. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. III, p. 5.)]

Ouvrage—aiqe. 1° Travail ; ce mot était mas- culin ou féminin : « Sachez qu'il ne convient pas « que vous descendiez à ung autre hostel que « dedens le chastelet que j'ai fait faire à vostre com- « mandement, si verrez l'*ouvrage* quelle elle est. » (Percefor. I, f. 105.) — « Voyez en cy de l'*ouvrage*, « elle est de Frontignan. » (Rabel. t. II, p. 161.) — « C'est *ouvrage* de peintre, » belle de loin, laide de près. (Oudin.) — « Il n'est *ouvrage* que d'ouvrier. » (Percefor. VI, fol. 95.) — « Tel ouvrier, tel *ouvrage*. » (Colgr.) — « *Ouvrage* de commun, *ouvrage* de nul. » (Id.) — [« Un petit fermeillet d'or d'un très grant « *ouvrage*, et à ou milieu, une dame et deux cerfs « sur une terrasse. » (Inventaire de Charles VI.)] — 2° Soin :

L'*ouvrage*
De faire tenir labourage. [Desch. f. 363.]

3° Travail ouvré. On lit encore dans la Galerie du Palais de Cornéille, I, 6 : « Madame montrez-nous « quelques collets d'*ouvrage*. »

Chambres, tapis, carreaux d'*ouvrage*. [Desch. f. 442.]

[On distinguait au moyen âge : 1° Les *ouvrages* de Grèce, reliquaires et bijoux, rapportés de Constantinople par les croisés de 1204 ou contrefaits par les Vénitiens : « Sept tableaux esquelz a plusieurs « ymages d'*ouvrage* de Grèce et sont garnis d'ar- « gent doré dudit *ouvrage*. » (Inventaire du duc de Berry, 1316.) — « Une boeste de bois de l'*ouvrage* « de Grèce, dedans laquelle a du baume approuvé « par le patriarche de Constantinoble, par sa certifi- « cation qui est dedans. » (Ibid.) — 2° « Une chaise « de bois d'*ouvrage* de Naples. » (Inv. des meubles du duc de Bourbon, an. 1507.)]

Ouvrager. Qui appartient à l'ouvrage : « Je « peins principalement mes cogitations, sujet « informe, qui ne peut tomber en production *ouvrage*. » (Mont. II, p. 80.)

Ouvrage—aingne — eingne. 1° Travail manuel :

Post, et chevron, et tref ensamble,....
Sont d'une *ouvrangne* moult jolive. [Ms. 7218, f. 312.]
Sages hom. et de grant science,
Fu cil qui ouvra tele *ouvrangne*. [Ms. 7218, f. 317.]
Et fist faire, de bon *ouvrage*,
Le moustier en fort septimaine. [Mouskes, p. 100.]

2° Œuvre de l'esprit, bonne ou mauvaise, sérieuse ou récréative :

Illet de toz pechiez la pensée, et l'ouvraigne.

Ms. 7218, fol. 337.

Amçois faisoient autre *ouvraigne*,
Comme boivre, jangler, et rire. [G. Guiart, f. 15.]

Hors du pais, partout, fuoient,
Triste et dolent de cele *ouvraigne*. [Ibid. f. 102.]

Joignant de messire Thyhaut
Qui, près de comencier l'ouvraigne,
Ot maint bidaut en sa compaignie. [Ibid. f. 342.]

Expression : « la saisine a, à son *ouvraigne* » (Cout. de Norm. f. 77), c'est-à-dire à son actif.

Ouvrance. [Ouverture. « Une autre maison à une feste ensuivant en laquelle ledit Barilleau met ses foings dont la principale *ouvrance* est sur la grant rue. » (1460, Droit de faitage.) (L. C. de D.)]

Ouvrant. [Volet couvrant un tableau : « Ung petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fermant à deux *ouvrans*, au milieu duquel, est, en esmailure de basse taille, le crucifiement; en l'ung des *ouvrans* la descente de N. S. de la croix et à l'autre la resurrection, et au dehors sur les dits *ouvrans* est la flagellation et coronation de mesmes, et à l'autre costé est comment Nostre Seigneur porte sa croix, en ouvrage élevé. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

1. **Ouvre.** Envergure des ailes d'un oiseau : « Se doit entresuir de plumes, de pied, et de bec; il doit avoir l'œuvre grande, et ne doit point avoir en l'œuvre un bout de l'escoffraye d'aguillon. » (Modus et Racio, f. 59.)

2. **Ouvre.** Œuvre : « Il met toutes sortes de pieces en œuvre, » il n'est pas difficile : bon, mauvais, laid ou jolie, tout lui est bon. (Oud. Cur. fr.)

Ouvré. Ouvré :

Foi que je doi S^t Mathelin,
De chanvre *ouvré*, ou de lin,
Se font cornues,

Et contrefont les bestes mues. (Ms. 7218, f. 237.)

Ouvrée. 1° Journée d'ouvriers, ce qu'ils peuvent faire dans un jour : « Un journal de vigne, en bon lieu de vignoble, lequel journal contient huit *ouvrées*; l'*ouvrée* cinq sols tournois, vaut le journal à ce prix quarante sols tournois. » (Coul. Gén. t. I, p. 856.) — [« Donnons... une piece de vigne, contenant six vingt *ouvrées*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. II, 197, an. 1332.) — 2° Ouvrage manuel : « Uns lanterniers portant *ouvrée* neufve doit ung denier. » (Cart. 21 de Corbie.)

Ouvrement. Par ouvrées, par journées :

... Feront raempir
Ceux de Tongres, et accomplir,
Ouvrement, le grant fossé. (Les Sent. de Liege, p. 378.)

Ouvrer. [1° Travailler : « (Sa chambre) où ele a dès lui main mout durement *ouvré* Au drap de nostre autel que trouva deschiré. » (Berte, c. 125.) — « Et trouverent trois ou quatre povres hommes del pays qui *ouvroient* eus el bois. » (Froiss. t. II, page 151.) — « Ouvrer de soye. » (Vie d'Isabelle, p. 169.) — 2° Agir : « Ci vous lairons dou musart

« qui folement *ouvra*. » (Mén. de Reims, § 329.) — « *Ouvrés* après sa parole. » (Froiss. t. XVI, 122.) — « Pitié en li *ouvrera*. » (Ms. 7218, fol. 251.) — « Le temps *ouvre*. » (Colgrar.) — « Au conseil de ses amis *ouvra* le roy. » (Chr. de S. Denis, I, f. 256.) — 3° [Procéder dans une affaire, la conduire, la poursuivre : « Chil qui dalés lui estoient et par qui cou- seil en partie il *ouvroit* de ceste besoingne. » (Froiss. t. II, p. 250.)]

Qui d'amors vent bien *ouvrer*,
Cortoisement l'estuet mener. (Ms. 7218, f. 179.)

4° Servir à : « La viande dont nous avez serviz, a *ouvré* au chevalier. » (Percefl. vol. II, f. 97.)

Ouvreur. Ouvroir, lieu de travail en commun : « Not accoustumé à demourer tous les *ouvreurs* de change, et d'orfèverie, en la rue de la Cornoiserie à Rouen, et non ailleurs. » (Ordonn. t. I, p. 789.) — [« Un ouvrier venant de dehors en ladite ville de Rouen ne pourra *ouvrer* ni besongner en la dite ville comme maistre, ne tenir *ouvreur*, qu'il ne soit tenu de faire chef d'œuvre. » (Ord. mars 1450.)]

Ouvrier—**ère.** [« N'avoit meilleure *ouvrière* de Tours jus'qu'à Cambrai. » (Berte, c. 57.) — « Madame la reine aura pour son corps trois damoiseselles, une *ouvrière*, une femme de chambre et une lavandière. » Reg. de la Ch. des Comptes, an. 1316.) — « En l'an 1353, environ la saint Martin d'yver, fut faite la cloque des *ouvriers* et poise .iiii. mille et .viii. cens livres, et adonc fut assise un beffroit. » (Récits d'un bourgeois de Valenciennes, au xiv^e s. p. 46.) — « Il joua du flageolet Et aussy feist la bergere : Vous estes tres bonne *ouvrière*; Faictes vous ainsi à tous? » (Chans. du xv^e s., p. 11, v. 27.) — « En la fin l'on congnoist l'*ouvrier*, en la proesse un chevalier. » (Percefl. vol. VI, fol. 33.) — « Bons *ouvriers* est qui ne se lasse. » (Ms. 7218, f. 288.) — « Un meschant *ouvrier* ne trouve jamais de bons outils. » (Oudin.) — « Il est plus *ouvriers*, que de maîtres. » (Colgr.) — « *Ouvrier* gaillard cele son art. » (Id.) — « *Ouvrier* mediocre à cheval, *ouvrier* gentil à l'hospital. » (Id.) — « A l'hospital les bons *ouvriers*, en dignité les gros asniers. » (Id.) — « Il est bon *ouvrier*; » il met toutes sortes de pieces en œuvre, » cela se dit de quel'un qui prend tout ce qu'il trouve, jeunes, vieilles, laides, jolies. (Oudin.) — « Tel *ouvrier*, tel ouvrage. » (Colgr.) — « A l'œuvre, » on congnoist l'*ouvrier*. » (Id.) — « Il n'est œuvre que d'*ouvriers*. » (Id.)

Ouvrir. [1° Faire que ce qui est clos ne le soit plus, au propre et au figuré : « A force lui *ouvrirent* la bouche outre son gré. » (Berte, XV.) — « Vraiment cil vilain sont François retourné; Qui les aroit *ouvers* ainsi qu'un porc lardé. On aroit en leur cuer la fleur de lis trouvé. » (Cuvelier, 21040.)] — « Toujours *ouvert* comme la bourse d'un avocat. » (Colgrar.) — « Le gout (l'appétit) *ouvert* que j'ai ce matin. » (Mont. III, p. 585.) — « Necessité *ouvrre* l'esprit. » (Faifeu, p. 64.)

Est li cuers de la fame *ouvers*
Toute, pour l'ome decevoir. (Ms. 7615, II, f. 126.)

2° Découvrir : « Lyonnell print l'escu et l'ouvrit pour veoir le chef. » (Percef. II, fol. 79.) — « Ses meurs apres *ouverra*. » (Besch. f. 498.) — « N'ai *ouvert* ma triste et dolente pensée. » (Id. 178.) — « S'il estoit seue, n'*ouvert*, vous seriez enconrru en sentence du pape. » (Froiss. I, III, p. 357.) — 3° Entendre : « Rendez *ouvers* voz bras nuds. » (Crétin, p. 160.) — 4° [Expliquer, éclaircir : « Sans *ouvir* ne declairer la matiere. » (Froiss. XII, p. 153.) — « Pour continuer l'istore et *ouvir* le verité de la matere. » (Id. IV, 273.)] — « Encore n'en est la chose *ouverte*. » (Ms. 6812, f. 74.) — « S'il set bien se reson *ouvir*. » (Ms. 7218, f. 233.) — « Savoit bien *ouvir* une matere. » (Jouv. 426.) — 5° [Publier, exposer, annoncer : « Quant ces paroles furent bien *ouvertes* en tous lieux et mises avant. » (Froiss. XII, 149.)] — « Encor ne l'ay je pas *ouvert* qu'il faut escrire... » (Besch. f. 497.) — « On lui a *ouvert* que le roy ne vouloit plus qu'il en eut la conduite. » (Duclou, Preuv. de Louis XI, 205.) — « Furent grâces indulgences *ouvertes* à Rome. » (Froiss. IV, p. 31.) — 6° Proposer : « Il fut *ouvert*. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 294.) — « Des partis, « on vous en *ouvra* de bons et de justes. » (Jouv. p. 429.) — 7° [Faire rompre les rangs, à l'actif ; les rompre, au neutre : « Li François furent tantos *ouvers* et espars, mors et pris. » (Froiss. IV, 182.)] — « Pour desrompre et *ouvir* ces arciers. » (Id. V, p. 412.) — « Il venoit à cel endroit où il veoit ses gens branler, *ouvir* ou desclorre. » (Id. VII, 47.)] — « Marcherent les premiers, et par ordre, et à l'*ouvert*. » (Oliv. de la Marche, Mém. II, p. 59.) — 8° [Ouvrir un conseil ; lever la séance à l'actif, se séparer, au réfléchi : « Adonc fu chils consauls *ouvers* et revinrent li vaillant homme et li prelat en presence de la roïne. » (Froiss. II, p. 98.)] — « Li consauls s'*ouvry* ; ou se party et s'en ala cascuns à son logis. » (Id. X, 119.) — 9° Donner accès, au neutre ; livrer passage, au réfléchi : « Le castiel qui est biaux et fors et *ouvre* sur les camps et en la ville. » (Froiss. II, 287.) — « Tout li seigneur d'Engleterre qui là estoient en la presence dou roi, s'*ouvrirent* et laissierent les Escocois passer. » (Id. II, p. 277.)] — 10° Egayer : « Je vous pry, pour *ouvir* mes esperitz, qu'è je me arme demain. » (Jouvenc. ms. p. 251.) — « Filles qui sont par trop *ouvertes*. » (Instr. du chevalier de la Tour à ses filles, f. 62.) — « Avoit le cœur si *ouvert* qu'elle ne peut repondre. » (Percef. I, f. 101.)

Expressions : 1° « *Ouvrir* l'escaille, » terme obscène. (Oud.) — 2° « Cet article est demeuré *ouvert*, » indéci. (N. C. G. T. I.) — 3° « Comme je me veux *ouvir*, » commencer mon discours. (Pasq. lett. I, f. 324.) — 4° « Lettres *ouvertes*, » patentes. (Chr. Saint Den. II, f. 266.) — 5° « Lyces *ouvertes*, » chiennes qu'on destine à donner race. (Saln. Ven. p. 32.) — 6° « Bois *ouvert*, » fendu à l'aide d'un coin. (Boul. Som. rur. p. 861.) — 7° « Fief *ouvert*. » Quand il y a mutation de vassal, et que le nouveau possesseur n'a été encor investi par le seigneur féodal ; « quand la foi manque du côté du vassal, ou du seigneur, par mort, ou autrement, et que, par

« défaut d'homme, le fief n'est pas servi, et que le seigneur du fief n'a point d'homme. » (Laurière.)

Ouvroir. 1° Lien de travail en commun : « Et autres qui avoyent retenu place dix jours devant sur les boutiques et *ouvroirs* de la rue Saint Anthoine. » (Sat. Méuipp. édit. Labitte, p. 27.) — 2° Sens obscène : « Si me prestez vostre *ouvroir* pour estaller ma marchandise. » (Récréat. des devis amour, p. 58.)

Ouvrouer, ouoir, ouoyr. 1° Atelier, lieu de travail en commun : « Que nulz ne voise ouvrouer hors des *ouvrouers* dudit mestier. » (Liv. des Mét. p. 102.) — « Ledit Bernard ouvrait et faisant son mestier de tisserant en son teillier on *ouvrouer* avecques un de ses varlès. » (Jl. 170, p. 233, an. 1418.) — « Les dits jurez, toutes les semaines, « trois ou quatre fois verront et visiteront par *ouvrouers*. » (Ordon. II, p. 364.) — « Megabyus « estant allé voir Apelles en son *ouvrouer*. » (Ess. de Montaigne, III, 265.) — 2° [Boutique : « Se une « personne marchaigne denrées à un marchand de son estal... son voisin ne puet issir de son *ouvrouer* « pour montrer ses denrées à celui qui vent achaler à son voisin. » (Liv. des Mét. 206.)]

Ouvrouers et boutiques

Dyaprez estoient.

(J. Mar. p. 159.)

3° [« *Ouvrouer* d'écriture. » greffe : « Tablier ou *ouvrouer* d'écriture. » (Jl. 187, page 222, an. 1454.)]

Ouvroys. Boutique, au figuré : J. Marot, p. 166, dit de l'entrée du roi à Milan, à laquelle assistoient les plus belles femmes parées magnifiquement :

En ceully temps Cupido, par ses ares,
Alloyt jectant par fenestres ses dars,
Et par *ouvroys* avoit gliaux espars,

Qui attrapent

Maintz gros oyseaux qui la plume y laisserent.

Ouy. Oui ; de là les expressions suivantes : 1° « Il la tira hors de sa guesne, pour savoir e'elle estoit en sa couleur demourée, et *ouy*, » il vit qu'*ouy*. (Percef. V, f. 55) — 2° « Il faut conclurre « que qui ayme le jeu, ne fera jamais grande fortune, *ouy* bien qu'il se verra, avec le temps, « reduit à une miserable poucreté, » mais bien. (Lett. de Pasq. III, p. 68.) — 3° « J'ay perdu, par desaccoutumance, la promptitude de m'en pouvoir « servir à parler, *ouy* et à écrire, » même pour écrire. (Mont. II, p. 564.) — 4° « Firent faire les « gouverneurs de Paris grans feuz comme on fait « à la Saint Jehan d'esté, pour ce que le peuple « s'esbahissoit de ce que les Arminaz avoient par-tout le meilleur *ouy*. » (Journ. de Par. sous Charles VII, an. 1430, p. 430.) — 5° « Le pape a « euidé, pour estre vicair et lieutenant de Dieu, « faire miracle, et je crois qu'il seroit *ouy*, s'il eust « fait entreprinse convenable, au lieu qu'il tient. » (Lett. de Louis XII, II, p. 82.) — 6° « Moitié *ouy* et « non, elle souffrit qu'il la baisast. » Nous disons moitié figue et moitié raisin. (Pet. Jeh. de Saintré, p. 530.) — 7° « Sont venues à nostre *ouy*, » à notre connaissance. (Ord. III, 71.)

Ouyda. Deux amants voulant prouver qu'ils aiment tous deux, l'un plus que l'autre, parlent de ce qu'ils ont fait et souffert :

J'ai tiré pour Doris cinquante fois l'épée.
La mienne, pour Philis, fut cent fois occupée.
J'ai tué pour Calixte un faiseur de *ouyda*.
J'en battis, dans le cœur, qui disoient, la voilà.

[Hist. de Th. fr. t. VII, f. 117.]

C'est-à-dire un homme qui, en la voyant, faisoit un *ouyda*, pris ironiquement pour contredire, pour se moquer de l'autre dame en disant *ouyda*, parlant à son adversaire qui vantoit la sienne comme la plus belle des belles.

1. Ouye. Oreille : « Tousjours avoient les *ouyes* « tendues, en attendant nouvelles. » (Percef. VI, 121.) — « Les plumes qui lui couvrent les *ouyes* sont « noires. » (Budé, des Oiseaux, f. 119.)

Et me dirent des vilennys
Toutes plaines mes deux *ouyes*. (G. de la Bigne, f. 38.)

2° « *Ouye* de violon, de viole, » trous du fond. (Oudin.)

Ouynders. Mot flamand ; porte d'écluse ; en parlant des devoirs du bourgmestre ou lanthouder, en la coutume de Furnes : « Est tenu d'aller, dans « toutes les visites des nouvelles digues, d'écluses « et chaussées, des champs, de vacquer au compte « des canaux, à la refection des *ouynders*. » (N. C. G. I, p. 636.)

Ouyne. Même sens. « Personne ne peut faire des « digues dans le Boesin, ... et en tous autres canaux, « aussi loing que l'*ouyue* s'étend. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 667.) — « Dans les mauvais frais des « canaux, des *ouynes*, des ponts, des reparations. » (Ibid. p. 640.) — « Taxes, et collectes des deniers de « l'*ouyue*. » (Ibid. p. 635, c. 1.) — « L'adjudication « de l'*ouyue*. » (Ibid.)

Ouzilz. [Osier : « Le suppliant alloit pour lever « certains bourignons ou engins d'*ouzilz* à prendre « poissons. » (Jf. 207, p. 209, an. 1480.)]

Ox. Eux :

Grant joie en eurent le vassal,
Entr'*ox* dient c'or iert garis. (Ms. 7980², f. 57.)

Oxierat. Mélange d'eau et de vinaigre. (Colgr.)

Oximel. Mélange d'eau, de miel et de vinaigre : « Prenez deux dragmes d'agaric, et un scrupule de « sel de gemme, et les pulverisez ensemble, et les « incorporez avec de l'*oximel*. » (Fouill. Ven. 424.)

1. Oy. Hui, aujourd'hui : « ... Pour savoir nou- « velles de luy *oy*, je envoié nouvellement à la cour. » (Lanc. du Lac, III, f. 21.)

2. Oy. [Oui : « Et il respondirent : *oy*, sire ; « viennent avant li clerc et li provere. » (Joinv. § 126.)]

Oyage. Oies : « Comment peals tu endarer, ne « porter la clameur de tes *oyages*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 57.)

Oyance. [Même sens que *Oance* (voir ce mot) : « Vente d'héritages chargez entre autres choses « d'une gelaine. iv. deniers d'*oyance*, une maille de « hayes à Noel. » (Carl. de Saint Denis, an. 1295.)]

1. Oye. [Ouille, oreille : « Et lors il haüça sa po- « tence et feri le juif les *Oye*. » (Joinv. § 52.)] — « Il est tardis d'avoir *oye*. » (Desch. fol. 535.) — « L'autre maladie qui leur prend dedens la teste, et « le courent les oreilles, par quoy ilz perdent quel- « quefois l'*Oye*. » (Mod. f. 110.)

2. Oye. Oie. De là les expressions suivantes : **1°** « Verd d'*oye*. » (Colgr.) — **2°** « Pied d'*oye*. » (Id.) — **3°** « La petite *oye*, » les abattis d'une volaille. (Oud.) De là cette façon de parler de Rabelais : « Luy hat- « terois tant, et trestant la *petite oye* ; ce sont bras, « jambes, teste, poulmon, foye et ratelle. » (Rab. III, p. 51.) — **4°** « Petite *oye* d'un habit. » (Oud.) Les bas, le chapeau, qui complètent l'habillement ; par comparaison avec l'abattis d'une volaille. — **5°** « Jeu de « l'*Oye*. » (Voy. l'étymol. dans le P. Menestr. Bibl. cur. II, p. 196.) [Voy aussi Recueil des meilleures dissertations sur l'Hist. de France, par Leber, t. X.] — **6°** « Contes de ma Mere l'*Oye*. » (Regn. Sat. 120.) — **7°** « *Oyes* de la mer, » sortes de poissons. (Rab. IV, p. 255.) Ce nom fut donné aussi, par dérision, à quarante navires mal équipés qui vinrent d'Angleterre faire des courses sur la Hollande. (Voy. de Thou, p. 493.) — **8°** « *Oye* nonnette, » d'oiseau de la taille et de la figure d'une *oye*, ainsi nommé parce que son plumage est divisé comme l'habit d'une nonnette. (Colgr.) — **9°** « Contre le roy n'y a « prescription que de cent ans, qui est ce qu'on dit « communement : qui a plumé l'*Oye* du roy, cent « ans après en rend la plume. » (Loisel, Inst. Cout. II, p. 217 ; Vig. de Charles VII, p. 13.) — **10°** « Fer- « rer les *oyes*, » perdre son temps. (Oudin.) — **11°** « Plumer l'*Oye*, sans la faire crier, » c'est-à-dire attraper subtilement le bien d'autrui. (Oudin.) — **12°** « Gazouiller et siffler *oye* entre les cygnes. » (Rab. V, p. 10, prol.) — **13°** « Peu à peu le loup « mange l'*Oye*. » (Colgr.) — **14°** « L'*Oye* mesne l'oi- « son paistre. » (Colgr.) — **15°** « Les oisons menent « paistre les *oyes*. » (Id.) — **16°** « L'oison n'est pas « digne de montrer les pastis à l'*Oye*. » (Id.) — **17°** « Qui ne fait comme fait l'*Oye*, n'a de sa vie lon- « gue joye. » (Id.)

Oyer. [Celui qui prépare, qui vend des oies : « Jehan Rousset *oyer* tenoit en sa main un grant « coutel tout nu à detrenchiez ses *oyes* et autres « viandes. » (Jf. 89, p. 23, an. 1357.) — « Des *oyers* « et cuisiniers de Paris. » (Liv. des Mét.)]

Oyl. [Oui : « Il me demanda se je vouloie estre « honorez en ce siecle et avoir paradis à la mort ; « et je li diz *oyl*. » (Joinv. § 24.)]

Oyon. [Petite oie : « Debet tres ancerulos, gallice « *oyons*. » (Ch. de 1424, dans D. C.)]

Oyseau. el. [1° Oiseau : « Nota que en la cage « de Hlesdin qui est la plus grant de ce royaume, ne « en la cage du roy à Saint Pol, ne en la cage mes- « sire Hugues Aubriot, ne porent onques estre « couvés et après parnourris petis *oyseaulx*, et en « la cage Charlot si font. » (Ménagier.) — « Aux « pipeurs du roy pour don à eulx fait, pour ce qu'ilz

« lui apportent des petits *oyseaulx*. » (Ducs de Bourg. n° 7051, an. 1466.)]

L'oyseau toujours retourne au chant du bois. (*Mar. 12.*)

Homme, cheval, *oyse*, ne chien, S'il ne travaille, il ne vaut rien. (*G. de la Digne, 10.*)

2° Oiseaux de Chypre ; boules parfumées, ayant forme d'oiseau : « *Oyseaulx* de Chypre. » (Desch. 530.) Voir OISEAU, OISELET.

Oyseler. [Chasser aux oiseaux : « Le suppliant « benda une arbaleste qu'il avoit portée pour *oyse-ler*. » (JJ. 206, p. 370, an. 1478.)]

Oyselet. [Oiseaux de Chypre (voir ce mot) : « Un poisson d'argent à mettre *oyselets* de Chypre. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Oysellement. Art d'oyselier. (Bouteiller, Som. rurale, p. 508.)

Oysence. [Voir OANCE, au cart. de Lagny, f. 246, an. 1336.]

Oyseus. Au plus vite. « Tout *oyseus* s'en alla. » (Chr. Saint Den. II, f. 124.) — On lit dans le latin de Nangis, *ocius se recepit*.

Oyseux. 1° Oisif : « Ceste si tres noble dame « *oyseuse* qui par sa luxure se perdit. » (Petit J. de Saintré, 682.) — « Il n'est sens ou advis que d'omme « *oyseulx*. » (Jouvenc. p. 55.) — 2° Sans effet : « Dirent que ce ne faisoit pas à souffrir d'ocier et « meurtrir leur frere, pour parolles *oyseuses*. » (Froiss. I. III, p. 293.) — Le féminin a été pris au sens de paresse :

Sans *oyseuse*, tousjours travaille, et peyne. (*Desch. 346.*)

Oyson. Oison : « Faire de l'*Oyson*. » (Garasse. |

Rech. des Rech. p. 741.) — « Il n'appartient qu'aux « *oysons* de chier partout. » (Caquets de l'accouchée, p. 184.)

Oyusement. Saint Bernard, Sermon. fr. 161 ; dans le latin *otiosus*.

Oystre. Huître : « Boltez, housez, comme pes- « cheurs d'*oystres*. » (Villon, p. 20.)

Oyvre. Euvre : « Si nos en l'*oyvre* de nostre « saiveteit misme ne nos volons travillier. » (Saint Bern. Sermon. fr. 280.)

Oz. [Armée : « Et se departi li *oz* d'enqui, et s'en « alerent à Rouen. » (Mén. de Reims, § 133.)]

Entre les. II. *oz* vint tremblant. (*Druet, f. 21.*)

Ozanne. [Dimanche des Rameaux : « Environ la « feste de l'*Ozanne*. » (JJ. 142, p. 284, an. 1392.)]

Ozellerie. [Oisellerie : « Au cherpentier pour « rapperillier l'*ozellerie*. » (Varin, Archiv. de Reims, II, 2^e part. p. 749, an. 1336.)]

Ozerois. Oseraie : « Vignes, prez, jardins, saul- « sois, *ozerois*, bois, et heritages rustiques. » (Cout. Gén. I, p. 529.)

Ozeron, y. [Même sens : « Item le courtill, en- « semble l'*ozery* de la ditte maison. » (JJ. 89, p. 331, an. 1357.) — « *Ozeron*. » (Brussel, l's. des fiels, II, p. 759, an. 1383.)]

Oziere. Même sens. (Colgr.)

Ozines. Conduits, tuyaux. « On ne peut avoir « esgouts, et *ozines*, au moyen desquels les eaues, « et imundicieitez puissent cheoir, ou prendre con- « duits, au puits, ou cave de son voisin anparavant « edifiez. » (Cout. Gén. II, p. 405.)

P

PAA

P. [« P senetie paradis, Et le pere qui paradis, « Ciel et terre et la nuit obscure. » (Senef. de l'A B C, Jubinal, II, f. 282.)]

Paage. [Péage : « Car one ne lui rendimes che- « vage nule fois. Costume ne *paage*. » (Sax. c. 33.) — « Peagiers est à petit pont, pour ce qu'il doit « demander son *paage* as marchans. » (Liv. des Mét. p. 134.) — « Ou vintiesme an de mon aage. Ou « point qu'amors prend le *paage* Des jones gens. » (Rose, 22.)]

Paageur. [Péager, cas régime : « Willaume le

PAA

« Fevre, cuelieurs ou receveurs du paage du pont « de Pinguigny... receveurs ou *paageurs*. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1391.)]

Paagier. [Péager, cas sujet : « Panier à mercier « ne paie noiant, fors tant que le *paagier* puet « prendre une aguille ou une atache de poitevine. » (Liv. des Mét. p. 293.)]

Paagieré. [Soumis à un péage : « Sauf à nous « retenu et reservé les chemins qui sont nommez « les chemins reaus, voierez et *paagierez*. » (Ch. de Rob. de Vieuxpont, an. 1330.)]

Painz. Païens. La France, après avoir perdu sa noblesse à la bataille de Fontenay, demeurait ouverte aux incursions des Normands :

Ainsi trovent *païnz*: terre
Vuide de gent bonne à conquerre. (Rou, p. 8.)

Paalon. [Poëlon, au reg. J. 155, p. 181, an. 1400.]

Paaner. [Paitre: « Item et de mettre en la forest de Coucy en tout temps et en toutes saisons pour « paaner et pour pasturer si grand nombre de « toutes manieres de bestes, comme il leur plaisoit. » (Jl. 62, p. 154, an. 1323.)]

Paast. [Past, repas: « La somme de dix sept « livres tournois, avec chascun an deux paast à « ceux qui seront envoyez pour visiter ledit lieu « d'Ansaq. » (Cart. de Corbie, XIII, an. 1509.)]

Pacant. [Rustra: « Outre les intelligences dont « il se vantoit de plusieurs pacants, qu'il avoit là « dedans, du nombre desquels sont les Tallanges, « les Baudouiches et les Gornays, des plus anciens « gentilshommes de la ville de Metz. » (Carloix, V, f. 13.)]

Pace (in). Prison rigoureuse où étaient enfermés les moines coupables d'une grande faute; l'expression vient du latin *par*, par un jeu de mots cruels sur la *paix* d'une prison: « Ceux qui se sont « arresté à vos avis ne sont jamais sortis de vos « greffes que ne les ayez mis *in pace*. » (Contes de Châtelliers, fol. 47.)

Pacifié. 1° Paisible, tranquille.

Sire Dex, qui ès cors *pacifier* habités. (Ms. 7615, II, 144.)

2° Accordé, convenu, en parlant d'un traité d'accordement entre des parties qui avoient été en contestations pour des droits respectifs. (D. Morice, Hlist. de Bret. col. 958, lit. de 1254.)

Pacher. Qui pâture. On appelloit, en termes de coutume, « pore *pacher* » un pore « de pays estrange « qui vient aux padouens d'aucune paroisse de « Labour pour y pasturer du consentement des « paroissiens d'icelle; le roy doit avoir et prend « pour pore vulgèrement dit *pore pacher* qui sont « pour engresser, ou d'autres petits pores qui sont « estimez pour un *pore pacher*, deux ards. » (Cout. Gén. II, p. 723.)

Pacht-gave. Terme de coutume. « Suivant la « coutume d'Alot, lorsqu'un bien est donné à « ferme *pacht-gave*, le fermier est tenu de tenir et « entretenir. » (N. C. G. I, p. 1120.)

Paciel. Qui procure la paix: « Quand le roy « par *paciel* longues treves... verroit seurté en « son royaume. » (Mat. de Coucy, Hlist. de Charles VII, p. 708.)

Paciamment. [Patiamment: « Il ere touz pois- « sanz de l'amander et tout soffroit *paciamment*. » (Joinv. § 791.)]

1. **Pacience.** [1° Pacience: « Et moult li disoit « de bons moz de l'Escriture et de la *pacience* saint « Job. » (Mén. de Reims, § 461.)] — 2° Permission: « Par la *pacience* de Dieu » se trouve dans la formule d'un acte rapporté dans l'Hlist. de Beauvais,

par un *bénédictin*, p. 273, tit. de 1167. Il répond à la formule ordinaire: Par la divine Miséricorde.

2. **Pacience.** Nourriture, repas, dérivé de *past*, prononcé *pât*: « Abraham voyant ces trois ainsi « cheminer, il pensa ce c'estoient gens de bien et « qu'il y avoit quelque seigneur. Il courut à eux « pour leur prier qu'ils voulsissent venir reposer « prendre la *pacience* en son hostel. » (Hlist. de la Tois. d'or, II, f. 183.) — « La bonne dame se pena « moult de administrer au roy, ce que pour lors luy « estoit propre, jusqu'à ce qu'il fut heure d'aller « reposer... et luy requist moult instamment qu'il « luy plust prendre en gré la *pacience* de l'hostel, « et le roy luy respondit qu'il se louoit moult « d'elle. » (Percef. III, f. 25.)

Pacienne. Paisible, en terme de coutume: « Droiture est acquise par saine à ceux qui ont « en saine *pacienne*, tant eux que ceux dont il « ont cause pour soixante ans de saine dont il « suffit prouver xiv. ans de saine de certain et « xv. ans de evidence et de erance en outre les « xiv. ans par la coutume. » (Anc. Cout. de Bret. f. 138.) — On trouve au même sens, « possession *paciente*. »

Paciens — ent. [1° Qui a de la patience: « Ahi, « Deus omnipotens ... Uncore i aurat vengeance « Mes tu es sire mult *pacient*. » (Théâtre fr. au moyen âge, 1831, p. 18.)] — 2° Paisible: « Quant « aucun est tenu à rendre à ung autre à certain « terme ou autres, certaines choses à justice ou à « autre partie, si celui qui doit estre rendu se rent « sans empeschemens, ou que les choses soient « rendues, il doit suffire; car nul ne doit demander « ce qu'il a en pour ce que il ait *paciente* posses- « sion. » (Cout. de Bret. f. 184.)] — 3° Malade:

On veint n'osera ciens,
Jusqu'à ce que l'Yver se passe,
Car du chiel est si *paciens*
A present qu'à peine en respasse. (Desch. f. 386.)

Ce mot, précédé d'un article, s'employoit substantivement. Charles V, par des lettres de 1372, permet aux « barbiers de Paris... de curer et guerir toutes « manieres de cloux, de boces et plaies ouvertes... « se les playes ne sont mortelles.... et de bailler « pour ce aux *paciens* emplastes, onniement et « autres medecines convenables. » (Ord. V, p. 530.) — 4° [Mari qui souffre patiemment les infidélités de sa femme: « Pierre Dasy en passant par devant « icelui Thiebaut lui dit: Dieu gart ce *paciant*; « laquelle parole signifie en icelui pais (Château- « Thierry) ceux *paciens*. » (Jl. 149, p. 203, an. 1296.)]

Pacientment. [Bonnetement: « De la bouche fu « il si sobres que onques jour de ma vie je ne li oy « deviser nulles viandes, aussi comme maint riche « home font; ainçois manjoit *pacientment* ce que « ses queus li appareilloit. » (Joinv. § 22.)]

Pacificateurs. 1° Officiers de justice qui appaisent les différends des particuliers, qui les *pacifient*; les mêmes que *paiseurs* ci-après: « Les hommes de « paix ou *pacificateurs* ont l'autorité d'ordonner « des ostages et une prompte paix à tous les habi-

« tans de la ville et à ses bourgeois et bourgeois, « soit residans dehors ou dedans à l'égard de tous « differends, batteries et menaces, et donner seu- « reté entre les parties et leurs parents et allies « respectifs, comme de ne se mal faire à l'un à « l'autre, ou se faire faire mal en aucune maniere, « à peine de confiscation de corps et de bien. » (Cout. de Baillieu, N. C. G. I, p. 956.) — « A la ju- « risdiction de la prison dit Ghyselhuys les *pacifi- « cateurs* connoissent en matiere d'assurance et « se reglent conformement au contenu de la rubri- « que qu'il y en a. » (Ibid. p. 975.) — 2° [Qui conclut une paix : « Lanoue qui faisoit l'homme de guerre « et le *pacificateur* » (au siège de La Rochelle, dans d'Aub. hist. II, f. 15.)]

Pacification. [Rétablissement de la paix : « Pour la *pacification* de leur pays. » (Commin. VI, f. 9.)] — « Le seigneur d'un serf occis aura la *pacifi- « cation de la paix*, et la remission sera à donner « à nous ou à nostre grand bailly. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 144.)

Pacifiement. Pacification (Cotgr. et Monstrel. vol. I, fol. 174.)

Pacifier. Faire la paix : « Amours qui trouva « son cuer variant, entra dedans et luy dist : « Comment, Passellion, n'entends-tu pas qu'elle sur « toutes riens desire ta grace? *Pacifie* avec elle; il « est temps ou jamais : elle est près de toy. » (Perceforest, IV, f. 154.)

Pacifienr. Pacificateur, négociateur. (Cotgr. et Percef. V, fol. 4.)

Pacifiez. Sorte de monnoie. Il est mention d'écus d'Avignon nommés *pacifiez* pour .xiii. sols un. deniers, dans une ordonnance de 1473, sur les monnoies. (Cout. de Normandie, en vers, f. 18.)

Pacifique. 1° Sorte de monnoie. « On donnoit « à chacun des principaux prestres un *pacifique*. » (Hist. de Lorr. II, f. 882.) — 2° On donna ce nom à Anvers, en 1581, à six prêtres qui furent seuls réservés pour dire la messe dans les chapelles accordées aux catholiques. (Hist. de De Thou, VIII, p. 511.)

Pactac. [Monnaie, la même que le patard : « Lesquelz compaignons ordonnerent que l'en paie- « roit un demi *pactac*. » (JJ. 175, p. 282, an. 1433.)]

Pacte. Promesse; Babelais parle d'un projet de confédération : « L'argent de tous montoit par les « *pactes* qu'ils luy envoioient, à six vingts quatorze « millions. » (Rab. I, p. 289.)

Pactienx. Qui a forme de convention. (Colgr.)

Paction. [Convention : « Il y a certaines orde- « nances et *pactions* assises sur l'estaple de laines. » (Froiss. II, fol. 17.)] — « *Paction* ou consentement « qui se fait par deux ou plusieurs en accord et « consentement, par promettant et obligeant à le « tenir. » (Som. rur. p. 295.) — L'éditeur ajoute qu'on lit dans d'autres manuscrits « convenant et « convant. » — « Lors se tourna vers la damoiselle « messagiere, et luy dist : pucelle, la *paction* que « nous avons faite, le chevalier que vous dites qui « viii.

« porte le noir escu et moy, se tourne à ce que « deux pucelles en soient juges, qui sont de lres « hault honneur. » (Percef. VI, f. 79.)

Pactis. [Contribution par laquelle on se rache- fait du pillage ou autres vexations de guerre : « Geoffroy Teste Noire. Breton.... tenoit le chaste- « de Ventadour comme sien et son propre heritage, « et avoit mis tout le pais à certain *pactis*. » (Froiss. XIII, p. 45.)]

Pactiser. Traiter, faire un accord. On lit des huguenots et des premiers troubles de religion : « Si l'on touchoit un d'entre eux, toutes leurs « eglises inconlinent estoient mandées, et dans « quatre ou cinq heures vous estiez mort, ou bien « falloit fuir vous cacher dans quelque maison de « ceux là qui avoient *pactisé* avec eux. » (Mém. de Montluc, II, p. 25.) — « Le gain, si aucun en y a, « et duquel celui qui a demené la dite negociation, « est creu par son serment, est departy entr'eux, « selon ce qui a esté *pactisé* et accordé. » (Cout. Gén. II, p. 701.)

Padane. Bride qui laisse à un cheval la liberté de sa langue. (Cotgrave.)

Pade. [1° Palle : « Et quant l'os aproça, si saut « (une ourse) geule baée, Et a en mi sa voie une « mule trovée, Qui estoit de farine et de froment « torsée; De la senestre *pade* li donna tel colée, « Que el li a l'espaule toute del bu serrée. » (Rom. d'Alexandre, p. 283.) — 2° Pied d'une coupe : « Item « une coupe dorée à chevaliers esleveis à cheval, « et trois ayleans volans en le *pade* dou hanap. » (Inv. d'Edouard I^{er}, an. 1297.)]

Pades. Pesse; arbre dont on tire la poix. (Borel.)

Padouens. Pâturages communs : « De tout « bestail de pays estrange qui vient aux *padouens* « d'aucune paroisse de Labourl, pour y pasturer du « consentement des paroissiens d'icelle, le roy doit « avoir et prend pour un porc, vulgairement dit « porc pacher, qui sont pour engresser.... deux « ardils (liards), et de vache, jument, bœufs, quatre « ardils, et pour chacun chef de chevre, ou ouaille, « un ardil. » (Cout. Gén. II, p. 723.)

Padour. Faire paître : « Ou il y a terre ou « lande commune à plusieurs, il est permis à un « chascun des dits voisins faire mener paistre son « bestail.... que l'on appelle vulgairement *padoury* « l'un sur l'autre. » (C. G. II, p. 681.)

Padantage. Droit de faire paître son bétail dans le pâturage d'un commun. (Laur.)

Paele. [Poêle, chaudron : « Adonc fist Soleha- « dins or et argent penre et le fist fondre en une « *paele* de fer, et li fist avaler tout bouillant en la « gorge. » (Mén. de Reims, § 211.) — « 10 *paelés* « à bouez. » (N. Comptes de l'Arg. p. 83.) — « 4 *paelés* « à queue. » (Id. p. 84.)]

Paelée. [Poêlée : « Chascune *paelée* de sin doit « obole ausinc par iaue come par terre. » (Liv. des Métiers, 284.)]

Paeler. [Couvrir de *pailles*, d'étoffes de soie :

« Pour dix piéces de cendaus azurez et blans à faire « courtines *paclées* d'icelle chambre. » (Compte d'Est. de La Font. an. 1351.)]

Paclète. Palette pour jouer au volant :

Cil qui plus a le cuer joli
Fet meus la *paclète*. (J. Erars, P. av. 1300, II, p. 668.)
Granz destriers à dorées seles
Chevalchent, mais li damoiseil
Tuit portent mais queue d'oïsel ;
Et joene et viel tuit font par ban
La *paclète* et le boban
Tant parsont deliés à faire. (St^e Léoc. f. 29.)

Paele. [Poêle, chaudron, plateau de métal :
« Quatre *paelles* petites à queue, pour oiguiemens. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 85.) — « Trois *paelles* « d'argent à queue. » (Inv. du duc de Norm. 1363.) — « Et leur hierent les mains derriere le dos, et à « chacun d'eux trois pots de cuivre aux mains et « trois *paelles* aus piés, afin qu'il ne se peussent « remuer que l'en ne les oïst. » (JJ. 90, p. 237.) — « Item une *paelle* d'airain à queue pour bouillir les « cueuvre chiefs des dites dames et damoiselles. » (Compte de 1395.)] — On lit dans une ordonnance qui fixe les droits coutumiers sur différentes marchandises, à proportion de leur quantité : « La « semelle de *paelles*, de pos et de chaudieres d'airain, « sept deniers. » (Ord. I, p. 600.) — « Le roi queue « est de la *paelle*. » (Ms. 6812, f. 75.) — « La *paelle* « se mocque du fourgon. » (Colgr.) — « Tuit man- « gierent en la *paelle*. » (Estrub. ms. 7996, p. 13.) — [Ces poêles servaient aussi à l'évaporation de l'eau dans les salines : « Item avons donné... les « salines et toutes les *paelles* des salines. » (Hist. de Lorraine, II, 276.)]

Paellerie. Pelletée. (Cotgr.) Ce mot est encore d'usage dans quelques provinces.

Paquette. Petite poêle :

Chauflete et bacin,
Paquette à faire le papin. (Desch. f. 442.)

Paellier. Pallier, repos ; partie d'un escalier, pleine, unie et ordinairement carrée, qui se trouve au haut de chaque étage. (Cotgr.)

Paellon. [Poëlon : « Un *paellon* d'argent verré, « à un gros manche tout esmaillé de France, et a « dedans un flacon, .ii. tasses à un convescle à un « fruitet, et sont du petit message, pesant .viii. « mares. » (Inv. de Charles V, 1380.)]

Paellonnet. Poëlon. (Cotgr.)

Paenime. [Paënne : « Puis escrient l'enseigne « *paenime*. » (Rol. v. 1921.)]

Paënisme. [Pays paën : « Mais Blanc, conois « ge bien, En *paënisme* est en prison ; Se l' tient « un Sarrazin felon. » (Blanchandin.)]

Paenor. [Paën. Génitif pluriel latin ayant perdu sa terminaison ; *paenor* vient de *paganorum*, comme *Francor* de *Francorum*, *milsoudor* de *mille solidorum* : « El molt i muert de la gent *paenor*. » (Ago-
lant, p. 184^b.)]

Paesle. [Poêle : « Abusé m'a et fait entendre « Toujours d'un que il fust un autre, De viel

« maschefer que fust peultre, Du ciel une *paeste* « d'airain. » (Villon, double ballade.)]

Paeslerie. [Métier de chaudronnier : « Mestier « et art de *paeslerie*.... audit mestier appartient la « connoissance de fondre, battre et recuire tout « airain quelconque. » (JJ. 209, p. 54, an. 1407.) — « Le suppliant qui est du mestier de dinanderie ou « *paeslerie*. » (JJ. 204, p. 57, an. 1474.)]

Paesle. Combés avec la pelle : « Les dils « meusniers outre leur payement et droit de mou- « ture, sont tenus de rendre de douze boisseaux de « bon bled sec et net, treize boisseaux pour le « moins de farine comblez et *paeslez* au boisseau, « qui aura de parfond le tiers de son large. » (Cout. Gén. II, p. 63.)

Paeslon. Poëlon. (Rab. II, 28.)

Pafanche. [Espèce de gros pieu : « Icellui Jehan « Paris... fery et navra ledit Guillaume d'un gros « paul, appelé *pafanche*. » (JJ. 419, p. 412, an. 1381.)]

Paffant. Parlant :

Deduisans com fins amoureux,
Men aloie tous pensant ;
Trois dames trouvai *paffant*
Et disant que trop sunt ennuius
Lor mari, et trop gaitant. (Chans. ms. Bouh. f. 200.)

Pafus. **Pafus.** [Arme trebuchante, dans Froiss. II, 221, var. ; le texte porte *espaffus* : « Une macque « escantellée et une grant *paffus* à taillant. » (JJ. 199, p. 60, an. 1463.)]

Pafinote. Sorte de grain : « Le septier soille « se baïlle en assiette pour six sols, le septier febves « pour cinq sols ; de avoine et *pafinote* à la dite « mesure, pour quatre sols. » (N. C. G. III, p. 1228.)

Paffazant. Bruyant :

Quand à leurs yeux les roches cyanées
Au gré des vents rudement deménées,
De chaque part s'entreviennent heurler
N'ayant appris encor de s'arrester ;
Autour la mer *paffazant* ecumeuse
Sous le choc brasse une onde tortueuse
Et de grand bruit du flot qui se derompt
Va jusqu'au ciel : tout le ciel en repond. (Baif, f. 49.)

Pagaître. Qui est page. On lit dans une lettre de l'empereur Maximilien à l'archiduchesse, en 1543 : « Nous desirons que quant viendrez au dit « Malines, vous prenez avec vous nostre cousin le « jeune duc de Sauxsen, les contes et aultres jeunes « seigneurs qui ne sont point *pagaitres*, ensemble « les dits archiers pour venir avec vous devers « nous. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 188.)

1. Page. 1^o Jeune garçon : « Estoient environ « cinquante, sans les femmes et petits *pages*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 93.)

Mieux vaut .i. gaires, c'uns *pages*
Et .ii. dismes, c'uns terages. (Vatic. 1490, f. 150.)

2^o [Valet, palefrenier : « Qui parleront plus bel « c'uns *pages*, C'uns trole à pié ne c'uns corlieux. » (Mir. de Coinsy.) — « Metent à mort es herbergages « Chevaliers escuiers et *pages*. » (Guiart.) — « Aux « aideurs, souffleurs, hasleurs, *pages*, enfans et

« les autres appartenans à nostre cuisine. » (Ord. de l'hôtel, an. 1316.) — « Advint en la court du dit « palais que plusieurs des *paiges* des conseillers de « la dite court, illec attendans leurs maistres. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 105.) — « Les bes- « tes sont conduites et gouvernées aux champs par « les pastoureaulx, les chevaux en l'estable par les « *paiges* et par les palfreniers. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 12.) — [« Le mot de *page*, jusques au « temps des rois Charles VI et VII sembloit estre « seulement donné à de viles personnes comme à « garçons de pied. Car encore aujourd'hui les tui- « liers appellent *pages* ces petits valets, qui sur des « pallettes portent seicher les tuilles vertes. » (Fauchet, Orig. liv. 1, ch. 1.)] — 3^e Jeune garçon au service d'un roi ou d'un seigneur : « Avec ses *pages* « qui nobles hommes estoient. » (Le Fèvre de S. Remy, p. 89.) — A l'entrée de Charles VIII à Flo- rence, en 1494, « apres les cent gentilshommes, « venoient les *pages d'honneur* montez sur grands « chevaux, et les laquais à pied vestus de drap d'or, « et de velours, allaus au tour de la personne du « roy. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 118.) — Parlant de Claude de Saint Julien, enfant de 10 ans, que le roy Charles VIII prit pour « *page* de la chambre. » l'auteur ajoute : « on disoit alors *page d'honneur*. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 436.) — De là l'expression être sorti de page, être hors de page, avoir accompli le temps de son service dans les pages; au figuré, reconqué- rir son indépendance. Pasquier a dit de Louis le Gros : « Ce roy fut le premier de la famille des « Capets qui mit (si ainsi me permettez de le dire) « nos roys hors de page. » (Rech. de Pasq. p. 768.) — « Mettre son esprit hors de page, » se déniaiser. (Sagesse de Charron, p. 170.) — « J'ay ouï dire à « une dame notable que le roy François le louoit « (Louis XI) extremement fort; qu'il estoit un peu « trop cruel et sanguinaire, et que c'estoit luy qui « avoit mis les roys de France hors de page; car « devant luy, disoit-il, les roys n'estoient que des « demy rois, et n'avoient encore gagné l'autorité et « la preeminence sur leur royaume. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 50.)

2. Page. 1^{er} Livre, charte ou feuille de charte. Dans une charte de 1147, pour la main morte accordée aux bourgeois et manans d'Orléans, on lit dans La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 465 : « Octroias- « mes par la presente *page* de nostre scel. » — Dans une autre, pour les mêmes habitans, de 1178, p. 466 : « Et que ce fust ferme et estable cette pre- « sente *page* de nostre scel et du royal non feis- « mes garnir et confermer. » — 2^e « Devine *page*, » les livres saints, la Sainte Ecriture :

Tot set devine page. [St Léoc. f. 28.]

« Docteur en sainte *page* de théologie, » docteur en théologie. (Notice, p. 491.)

Pagé. [Domicilié, dérivé de *pagus* : « Unes let- « tres obtenues de la court du seneschal de Thou- « louse contre les habitans et *pages* de lieu de

« Savere en Comminge. » (JJ. 204, page 147, an. 1475.)]

Pageat. Petite page. (Cotgr.)

Pageau. Même sens. (Id.)

Pageaulx. Petits poissons, pagelles, dans Rab. t. IV, p. 254.

Pagel. Petit page. (Cotgr.)

Pageois. Façon de page : « Un page, quand bien « il eut été habillé en damoiseille, si l'eul-il discerné « entre cent autres; car il le sentoit à son *pageois*, « incontinent qu'il entroit en la salle, encore que « jamais plus il ne l'eust veu. » (Contes de Desper. t. II, p. 734.)

Pageot. Petit page. (Cotgrave.) [De là le nom de famille *Pajot*.]

Pagerot. Même sens. (Id.)

Pagesie. [Bien fonds donné à rente, à ferme : « Comme le seigneur de Lastic eust baillié au « suppliant à certain cens ou terme *pagesie* ou « herilage et l'en eust vestu. » (JJ. 148, page 68, an. 1395.)]

Pagiens. [Pâiens : « Chi rex eret à cels dis « sovre *pagiens*. » (Eulalie.)]

Pagnon. Pignon; c'est la partie d'une montre dans les cannelures de laquelle s'engrenent les dents des roues qui la font mouvoir. (Cotgr.)

Pagnotte. [Qui est sans courage : « En 1542 « dans le Piemont, les Espagnols appelloient les « soldats françois *Pagnottes*. » (Le vray but où doi- vent tendre tous les gens de guerre, p. 13.)] — « Les « Italiens dit Ménage, appellent *gentiliuomini di* « *pagnotta* ces gentilshommes que les seigneurs « louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, « à cause qu'on leur donnoit des pains (*pagnotta*) « ce jour là. »

Pageoise. Paysanne : « Ayans branlé à la lour- « desque, qu'ils appellent à Thoulouse à la *pageoise*. » (Printemps d'Yver, f. 96.)

Pageonse. Compatriote, payse :

Et ge devenirai li *pageoise*

Me coumère dame Marire. (Vatic. 1490, f. 132.)

Puisque Diex m'a donné engien,

Tans estt que je le torne à bien;

J'ai assez ma horse escouste,

Et que devendra la *pageoise*? (Ms. 7218, f. 250.)

Pagre. Poisson. (Cotgr.)

Pague. Paie : « *Pague* de commune est la faculté « qu'à le debiteur d'une somme d'en assigner le « payement sur ses biens immeubles, ce qui n'est « pas permis à celui qui ne doit que la somme de « dix sols tournois et au dessous. » (Laur. citant la Coutume de Bayonne.) — « Debitors de la somme « de dix sols tournois ou au dessous, sont contraints « de payer incontinent, sans avoir terme de quin- « zaine, ne esire receuz à assigner le payement de « cette somme sur leurs biens immeubles que l'on « appelle vulgairement *pague de commune*. » (Cout. Gén. t. II, p. 708.)

Pagueloy. Cale où on jette tout en *pagale* :

« *Pagueloy* des galeres espagnoles. » (Voy. les Mém. du card. de Retz, t. III, p. 337.)

Pagui. Bernard l'Ermite, sorte d'écrevisse. (Colgrave.)

Pagure. Même sens. (Id.)

Pahis. Pays :

Et se lu de mer veuls issir,
Et s'an ton *pahis* veuz venir. (Rom. de Rou, p. 419.)

Païage. Péage :

Car g'i passai tous li premiers;
N'encor n'ere pas costumiers
Si lieus de recevoir *païage*. (Rose.)

Païaules. [Payable. « Se ti blés deueur dis soit
« *païaules* ausi com on a acoustumé à faire. » (Ch. du Vermandois, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1874, page 457.)]

Païecl. [Echalas. « Ils ont les vignes atrapees
« Trestout à fait et tout par ordre; Des *païecl* ont
« les grans moïées Toutes arses. » (Guerre de Metz, en 1324, p. 238.)]

1. Païe. Pied. « Aller à *païe*. » (Ms. 7615, t. I, f. 63.) — « Mener à *païe*. » (Id. t. II, p. 66.)

2. Païe. Apaisée. « Se la guerre ne fust accordée et *païe*. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 853.)

3. Païe. [Païement. « C'est à sçavoir chacun
« mil livres parisis à trois *païes* chacun an. » (Du Cange, Constantinople, Chartes, p. 26.) — « El
« se le requerant nie la *païe*. » (Assises de Jérusal. t. I, p. 61.)]

Porquant s'en puet on faire *païe*
De tel, et de tout plaie. (Part. de Bl. f. 163.)

Païete. [Poêle. « Et *païete* et andier. » (Ousfillement au Villain.)]

Païetée. [Poêlée. « Du cop que ledit Michelet
« donna du genoul audit Chevet, il chei en une
« *païetée* de eue qui estoit mise sur le feu pour
« pestrir. » (JJ. 400, p. 362, an. 1446.)]

Païelle. [Poêle, bassin, chaudron. « Si jeta sa
« touaille de quoy elle avoit sa teste entortillée,
« au chief de la *païelle* de fer là où la soigne la
« royne ardoit. » (Joinville, § 645.) — « Pour avoir
« reffait et ressoudé les fons d'une *païelle* d'argent
« blanc à faire la bouillie de madame Ysabelle de
« France. » (Compte de 1391.)]

Païement. [1° Action de payer. « Lors peus-
« siez veoir tante bele vaisselleme de or et d'ar-
« gent porter à l'ostel le duc por faire *païement*. »
« (Villeh. § 61.) — 2° Promesse de païement, garan-
« tie. « Quant il (Arteveld) en voloit emprunter à
« aucuns bourgeois sour son *païement*, il n'estoit
« nuls qui li osast escondire à prester. » (Froiss. t. II, p. 417.) — 3° Réparation, vengeance. « Pri-
« mant aura son *païement*, Si que il sera moult
« dolenz, Ançois qu'il isse de laienz. » (Ren. 3216.)
« — « Se il portent et sueffrent un temps, si en pren-
« dent il en la fin crueuls *païement*. » (Froissart, t. II, p. 23.)]

Païen. [Voir PAGIENS; ce mot s'appliquait aux mahométans comme aux païens antiques. « Atant

« i vint uns *païens*, Valdabrunz. » (Rol. v. 617.) —
« Li reis *païens* parfudement l'enclinet. » (Id. v. 974.) — « Turnat sa teste vers la *païene* gent. » (Id. v. 2360.) — « Ne place à Dieu que je me rende
« à *païen* ne à Sarrasin. » (Mén. de Reims, § 389.)]
« — « Primier des *païens*, » dans S. Bernard, p. 211,
correspond an latin *primitive gentium*.

Païenie. [Pays des païens, en particulier des musulmans. « Je vous donrai un pan de *païenie*. » (Ronciv. p. 126.) — « Jusques en *païenie* ne vau-
« roie arester. » (Aiol, v. 8911.)]

Païenime. Même sens :

. Boin est que li rois i aille,
Pour destruire l'orde kienaille
Païens et Turs qui Dieu ne croient
Et sa douce mere mescroient
Et par trestoute *païenime*
Croient en Mahomet meisme. (Mouskes, p. 207.)

Païanisme. Très païen :

Riches rois fut nez de Bitisme
En une terre *païenisme*. (Brut, f. 98.)

Païennime. [1° Peuple païen. « El bien sevent
« que c'est la cleis de *païennime*. » (Mén. de Reims, § 148.) — 2° Paganisme. « Se Rou voleit por noz
« chrestien devenir, Baptestire rechoivre, *païen-
« nime* guerpir. » (Hou.)]

Païenor — our — ur. [Païen. Voir PAENOR. «
« Gent *païenor* ne voelent cesser unkes. » (Roland, v. 2639.) — « Si veit venir cele gent *païenur*. »
(Id. v. 1019.)]

Ameclot s'en fist royné;
Païenne estoit; s'en fist s'oïssor,
Et à l'usage *païenor*
Prestre n'y fist beneïçon
Messe n'y ot ne oroisson. (Brut, f. 54.)

L'amour guerpi au createur;
Si a pris la loy *païennour*. (Brut, f. 103.)

Païer. [1° Acquitter une dette. « Guiteclin les
« *païa* (les jongleurs) d'or fin et de besanz. » (Sax. t. V.) — « Il aloient en la taverne, il dis ou il douze;
« si despendoient vint sous ou trente, ou plus ou
« meinz, et mandoient à un pseudomme de petit
« parage de la vile, auques riches, qu'il *païast* leurs
« despens. Aucun i en avoit qui les *païoit* par paour,
« et aucun qui ne les voloit *païer*. » (Mén. de Reims, § 443.)]

Il n'est saisons qui ne *païe*
Ne mandians qui n'assaie. (Poës. de Froiss. p. 227.)

2° Se tenir pour payé, être content, satisfait :

En chevalier ne vaut nule riens tant
Com proceer; c'est son meilleur metier;
Si s'en doit bien bele dame *païer*. (P. a. 1300, III, 1282.)
Je me *païg* de le servir. (Id. III, 1132.)

**3° [« Païer un coup, » donner un coup. « Tel coup
« lui va *païer*, qu'ambedi s'entrebattent. » (Berte, c. 38.) — « Sor le senestre espaul li a tel cop *païé*
« Enfressi al braier l'a par devant trenchié. » (Aiol, v. 5992.) — 4° « Païer avant la main, » payer avant
livraison de marchandise. « Comme Estienne Ber-
« tran charpentier eust pris de Thomas Girot
« exposant certains ays à soyer, parmi certains pris
« d'argent que ledit Bertran lui en *païa* avant la**

« main. » (Jj. 112, p. 29, an. 1377.) — 5^e Infinitif pris substantivement : « Ung *paier* ou les *païemens* « qui leur estoient faiz de leurs gaiges. » (Jj. 187, p. 5, an. 1456.)]

Paige. [Page. Voir ce mot.]

Paignon. Diminutif de pain. « Au regard du « droit du four en ce qu'il touche le salaire de cuire « le pain tant seulement, iceux habitans ont decla- « rez ne devoir ne avoir accoustumé de payer par « chacun boisteau de bled converti en pain qu'ils « font cuire au dit four un *paignon* tel que l'on « baille ordinairement à un charlon pour son des- « jeuner. » (Nouv. Cout. Gén. 1, 407.) — [« *Paignon* « de cire. » (Jj. 168, p. 389, an. 1415)]

Païl. [Bâton : « Icelloi Desmotes perseverant « de mal en pis prist un *païl* ou gros baston. » (Jj. 118, p. 430, an. 1380.)]

1. **Païle.** Pale de l'aviron, pour l'aviron même : « Dès la poignée du jour ne faut à se trouver avec « une *païle* à l'endroit ou estoit ceste nacelle, « laquelle il destache d'un pau ou elle tenoit atta- « chée avec un ordre, et la fait couler en la mer « m'attendant. » (Tray et parfait amour, f. 60.)

2. **Païle.** [Du latin *passium* ; 1^o Etoffe de soie : « Toz les quers en *païle* recueillir. » (Rol. v. 2965.) — « *Païles* de Bonivent. » (Flore et Blanchet. 438.) — « En sa chambre entre tote desafulée, D'un grant « *païle* à une robe ostée Et une cape qui fu de voir « forrée. » (Aubri, p. 159.) — « Et la contesse en « pur un *païle* bloi. » (Id. 159².) — « Chauces ot de « brun *païle*, soulers à liste. » (Aiol, v. 2017.)]

Il ot chauces d'un *païle* chier
Et uns solliers de Montpellier. (Blanch. f. 189.)

La coule ert par devision
Faitte de soie et de coton,
De brun *païle* li cheveax. (Ibid. f. 180.)

2^e [Tentures, tapisseries : « Et fist tantost parer « le moustier de *païles* de soie. » (Ann. du règne de Saint Louis, p. 191.)]

Que les rues soient parées,
Et de tirez encortinées,
Et de *païles* et de cendax. (Blanch. f. 190.)

3^e [Tente : « Les très et les cendaus et les *païles* « ploïés. » (Aiol, v. 8520.) — De là au v. 8817 : « Et « Guinehos s'en vient droit al tente de *païle*. » — 4^e Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale : « Voire s'il en y avoit plu- « sors enfans nés avant qu'il espousast, et le mere « et li enfant à l'espouser estoient mis desoz le *païle* « de sainte Eglise, si devenoient li loiel oïr. » (Beaum. XVIII, 2.) — 5^e Drap dont on couvre le cerceuil pendant les cérémonies funèbres : « Si ot « dedens la biere un corps, Et lez le *païle* par defors « Avoit une espée couchié. » (Perceval, dans Borel.)] — 6^e Manteau : « De sa vesture ne me puis je pas « passer ne laire, et mesement du mantel ou « *païle* qui son corps couvroit. » (Al. Chartier, Quadril. invest. p. 407.) — 7^e Caparaçon :

Ja sunt ce deux pucelles qui en viennent chantant,
Chacune devant soy fait traire un auferant

Couvert deci qu'aux pieds d'un *païle* escamirant,
Il chevauche chacune un palefroy emblant.

Not. du Rom. d'Alexandre.

Païllier. [Païller, amas de paille : « Invenerunt « in quodam magno palea cumulo ; vulgariter « *païllier* nuncupato, tres homines absconditi. » (Jj. 99, p. 289, an. 1368.)]

Païllon. [Poëlon, au reg. Jj. 208. p. 196, 1481.]

Païllacier. Qui fait des païllasses. (Oud.)

Païllade. [Paille étendue à terre pour s'y cou- cher : « Pour ce qu'il n'y avoit pas assez litz en ung « hostel, icellui Le Fèvre fist une *païllade*, où il et « les supplians se couchierent. » (Jj. 191, page 50, an. 1434.)]

Païllard, art. [1^o Misérable qui couche sur la paille : « Et cilz, qui avoit son atour En habit de « *païllart* changié A devant la porte gaiïc. » (Rom. du Castelain de Couci, v. 3978.) — « Tuez, tuez tous « ces *païllars* machefains, ces larrons des roubeurs « de Dieu et du monde. » (Chastelain, Chr. des ducs de Bourg. III, 10.) — « Ils devestirent mon dit sei- « gneur, et mirent en gippon, et le portèrent sur le « pont à tous ses housseaux, où il demeura toute « la nuit, et le lendemain le firent porter en l'ospî- « tal de la dite ville, par gens les plus *païllars* « qu'ils peurent trouver, et dès là par eulx en « l'église de Nostre-Dame de la dite ville, en une « bière où l'en porte les povres en terre. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. 289.) — 2^o Coquin, larron : « Houlier et ribaut et *païllart*, qui touz « jours la guerre commencent, En Normandie se « relacent. » (Guiart, an. 1204.)]

L'an mil ccc ung, avec quatre vins,

Le premier jour du douteux mois de mars,

Leva grant vent de *païllars* et coquins,

Qui à Paris couru de toutes pars. (Desch. f. 128.)

3^o [Méprisable : « Mon amy este gaillard Et mon « mary fetard. Et je suys jeune dame : Mon cueur « seroit *païllart* D'aymer ung tel vieillard Veu qu'il « est tant infame. » (Chans. du xv^e s. p. 117, v. 7.)] — 4^o Galant : « Pendant que cette Florentine estoit « avec son *païllard*. » (Apolog. pour Hérodote, p. 194.) — 5^o Au féminin, concubine : « Galsonde, « sœur aisnée de Brunehaud, deuxième femme de « Chilperic, est estranglée dans son lit à l'instiga- « tion de Fredegonde, lors sa *païllarde* et depuis « sa femme. » (Pasquier, Rech. 410.) — 6^o Dissolu, dans Rabel. II, 257. De là au l. V. 166 : « *Païllardes* « couleurs, » pâles couleurs. — 7^o Malpropre : « Un « ord, vilain et *païllard* timbereau. » (Chr. scand. de Louis XI, p. 52.) — 8^o Terme d'amitié, dans Ra- belais ; Brantôme écrit de Louis XI : « Un petit « scribe... ainsi qu'il eut ouvert son galemard... et « voulant faire tomber sa plume, avec elle tombe- « rent deux dez, auquel le roy demanda tout aussi « tost à quoy servoit celle dragée : l'autre sans s'es- « tonner luy repondit : Sire, c'est un *remedium* « *contra pestem* ; viens ça, dit le roy, tu es un « gentil *païllard* (il usoit souvent de ce mot) ; tu es « à moy, et le prit à son service. » (Brant. Cap. fr. I, p. 34.) — C'est dans un sens analogue qu'on a dit

un *paillard* bouquet. « S'ils n'avoient pareillement « en la main gauche, le petit *paillard* bouquet, « pour témoignage de leur prééminence. » (Dialog. de l'ahur. p. 47.)

Paillardaille. Collectif de paillards. (Contred. de Songeur. f. 26.)

Paillarder. [1° Faire acte de paillard : « De « *paillarder* tout elle me destruit En ce bourdel où « tenus nostre estat. » (Villon.)] — 2° Se rendre malheureux : « Il est besoin et uile d'interrompre « un prelat preschant pour ce qu'il luy fait beau- « coup de temps à ce préparer pour se *paillarder* « à bien dire. » (Moy. de parven. p. 71.)

Paillarderie. [Paille : « En povres draps et en « *paillarderie*. » (Desch. éd. de Queux de Saint Hilaire, II, 95.)]

Dieux scet comment on est couvers

On gist dans la *paillarderie*

En gros draps durs clairaus, pervers (Desch. f. 354.)

Paillardise. Désir, ardeur :

Quant guerre et tournoi ne sont mie,

Né joustes, qu'il ne s'entroublie

A *paillardise* pour amer,

De querir voyage par mer

Du saint Sepulcre.

(Desch. f. 503.)

Paillasse. « Estre de *paillasse*, » être de guet, ou de garde. « En entrant au Louvre je trouvai un « des gardes du corps du roy nommé la Barre qui « estoit mareschal des logis des suisses, qui *estoit* « de *paillasse* cette nuit là. » (Mém. de Bassompierre, II, p. 94.)

Paillasson. On disoit proverbialement, « celui « qui s'estoit si bien enfaniné de peur de prendre « au *paillasson*. » (Bouchel, Serées, I, I, p. 38.)

Paillau. [Portion. « Item, un vergier et un « *paillau* de vigne en désert, ainsi comme il se « comporte. » (1405. Aven de la seigneurie de Cormes.) L. C. de D.]

1. Paille. [Voir PAILE. 1° Etoffe de soie qui venait d'Orient : « Une *paille* d'André ti ont desor tui mis. » (Garin.) — « Bues i offre un vert *paille* roez. » (Id.) — « Et le mantel à son col li pandi, Riche d'orfrois, « de *paille* alexandrin. » (Id.)] — 2° *Pailles* de Parie. (Poët. av. 1300, IV, 1652.) — 3° Teinture : « En une « chambre à or ouvrée,.... Portendue de *pailles* « chiers. » (Roman de Troie.) — « Les voilles dreci- « es ont vent Fetes de porpre et de candals, Et de « *pailles* imperials. » (Id.)] — 3° Manteau féminin :

... Les murenilles flairables

Qu'elles portent en leurs narines,

Les pierres pendant aux poitrines

Et ez frontiaux sur leurs sourcis ;

Mucatoires, *pailles* aussis ;

Leurs aguilles et leurs miroirs

Seront convertis en plouroirs.

(Desch. f. 532.)

2. Paille. [Tige du blé : « Si fai metre le frou- « ment d'une part et la *paille* d'autre ; et quant je « revenrai de mon plait, si partirons bonnement. » (Mém. de Reims, § 407.) — « Et liz de *paille* n'est « pas fiz, Et en mon lit n'a fors la *paille*. » (Ruteb. page 3.)]

Expressions : 1° « Mettre de la *paille* dans ses

« souliers » (Rabel. V, 175) ; nous disons mettre du foin dans ses bottes, prévariquer. — 2° « Mettre la « *paille* à, au devant de, » arrêter une personne, terminer une chose : « Celebra la joyeuse feste de « Pasques sur la *metray* à mon escript la *paille*. » (D'Anton, fol. 143.) — « Elle, qui ne lui devoit rien « lui voulut soudain *mettre la paille au devant* et « l'arrester, en l'assurant qu'elle n'aimoit et n'ai- « meroit jamais autre que son mari. » (Marg. Nouv. t. XIV.) — 3° « Jeter la *paille* en l'œil à quelqu'un, » avertir ; après une exhortation aux prêts pour les engager à corriger les mœurs et les vices, il dit : « Sachez que ce volume est fait pour vous *jeller* « la *paille* en l'œil, afin que vous abatiez la simo- « nie. » (Moy. de parv. I, f. 159.) — 4° « Mettre aux « yeux la *paille*, » même sens. (Touch. de des Acc. p. 6.) — 5° « Faire passer la *paille* devant les yeux, » l'emporter, surpasser. « Nostre langue n'est pas « moins capable que la laine des traits poétiques « hardis : car quant à moy je ne voy rien en quoy « le romain nous *fasse passer la paille devant les* « yeux. » (Pasq. Rech. p. 624.) — 6° « Perdre la « *paille* et le grain, » perdre tout. (Coquill. 80.) — 7° « Etre dans la *paille* jusqu'au menton, » être fort aise. (Mém. de Montluc, I, p. 221.) — 8° « Vendre « *paille* por grain, » donner de la mauvaise marchandise pour de la bonne.

Qui li vendi *paille* por grain

Et changa por le froment l'orge. (Fabl. S. G. p. 144.)

9° « Avec le temps et la *paille* l'on meure les « mestes. » (Cotgr.) — 10° [« Rompre la *paille*, » même sens que rompre le festu (voir ce mot) : « Prevoiant que ceste mort l'eust descrié parmi tous « les siens, il aimu mieux ne *rompre* point la *paille*, « et ainsi se separa en propos de l'entreveue. » (D'Aub. Hist. II, 343.) — 11° « Lever la *paille*, » se dit d'une chose excellente, décisive, par allusion à l'ambre qui soulève et attire la paille : « Et en racon- « toit des tours qui levoient la *paille*. » (D'Aub. Vie, XXXVIII.) — 12° On lit dans du Breul, Antiq. de Paris, p. 98 : « Quand à la cour de l'officiel, il se « presente quelques personnes qui ont forfait en « leur honneur, la chose estant averée, si l'on n'y « peut remédier autrement, pour sauver l'honneur « des maisons, l'on a accoutumé d'amener en ladite « eglise (Sainte Marine), l'homme et la femme qui « ont forfait en leur honneur et là étant conduits « par deux sergents (au cas qu'ils n'y veulent pas « venir de bonne volonté), ils sont épousés ensem- « ble par le curé dudit lieu avec un *anneau* de « *paille*. »]

1. Paillé. Palé, terme héraldique ; les armes d'Aragon sont « *paillés* d'or et de gueules. » (Froiss. liv. III, p. 27.)

2. Paillé. 1° Adj. Qui a couleur de paille. (Cotgr.) — 2° Subst. Paille étendue : « Maintenant sont en « un *paillé* liez, contre une tendue de bois d'une « chaîne de fer par le milieu du corps, ont des fers « ès mains et ne font que plourer, comme avons « entendu. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 230.)

Paille-doré. Couleur jaune d'or. (Berg. de Rem. Belleau, 1, p. 131.)

Paillee. [Gerbes étendues sur l'aire : « Le suppliant faisoit une *paillee* de gerbes de saigte pour « battre et en tirer le grain. » (Jj. 200, p. 5, an. 1481.)]

Paillemaille. Mail, jeu. Brantôme écrit de Charles IX : « Lorsqu'il faisoit beau, il estoit tous « jours hors de sa chambre en compagnie, en action « ou à jouer à la paulme qu'il aimoit fort, et s'y « efforçoit par trop, à sauter, à jouer au *paille-
maille* ; bref, en plusieurs autres plaisans et « vaillans exercices hors de la maison. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 32.)

Pailier, ier. [1° Meule de paille : « Perrin Adam « descendit de dessus le *pailier* ou barge des pailles « d'icellui lieu où il estoit, tenant en sa main une « fourche. » (Jj. 184, p. 344, an. 1453.) — « Lesquelz « compaignons sont costumés de prendre les « feurres et gerbiers ou *pailliers* qu'ilz treuvent « près du rivage du Rosne. » (Jj. 176, p. 33, an. 1441.) — 2° Grenier à paille : « *Pailier* ou lenil. » (Jj. 181, p. 149, an. 1452.) — 3° Litière, fumier : « Nous « connoissons que touz les houstes reseanz et demo- « renz en la terre S. Nicolas à Courbeville, peuvent « et pourront maistre et ouster leurs *pailliers* et « fumiers pourrir... en touz nos chemins. » (Chart. de Robert de Vieuxpont, an. 1330.) — 4° Basse-cour : « Et les pouncis et les gelines, Qui erent lez un tas « d'espines En un *paillier* où il gratoient. » Ren. v. 4991.) — « Les malars de rivière ont les piés « rouges, et ceulz de *paillier* les ont jaunes. » (Ménag. II, 4.)]

Pailleron. Brins de paille : « On lui jetta des « grenades à feu, des travetaux de pailles et en si « grande quantité que quelquefois il estoit enfoui « en les *paillerons*. » (Merl. Coceaie, II, 419.)

Pailleté. Garni de paillettes : « Dix huit cheva- « liers vestus de vermeil à beaux plumats, *pailleté* « d'or. » (Monstrel. I, f. 98.)

Pailleter. Orner de paillettes. (Cotgr.)

Pailleteur. Qui fait des paillettes. (Cotgr.)

Paillette. [1° Mince lame d'or ou d'argent : « 913 *paillettes* d'argent dorées,... faites et forgées « en maniere de losanges et un petit anneau et « bout de chascune *paillette*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 187.) — 2° Jonchets : « Lequel dist à icellux « compaignons se il y avoit nulz qui voulsist jouer « aux *paillettes* de bois blanches et noires. » (Jj. 165, p. 353, an. 1410.)]

Pailleul. [Mur de torchis, de paille mêlée de chaux : « Le suppliant entra en la maison de Pierre « Trappin par un *pailleul* qu'il rompi. » (Jj. 154, p. 735, an. 1399.)]

Paillieres. Chaumières. Les officiers du pape, en 1491, « promirent de ne bastir ny réedifier aucu- « nes *paillieres* du costé d'Avignon sur le bord du « Rosne, sans la volonté, congé et licence du roy. » (Mém. de Sully, VII, p. 324.)

1. Paillis. Collectif de pal, pieu : « Mais s'ils « veulent avoir phesnes es dites forests pour faire « *paillis*, clappés et eschalats, sont tenus les ache- « ter du gruyer du dit seigneur. » (Cout. Gén. II, p. 1029.)

2. Paillis. 1° Grenier à la paille. (Cotgrave.) — [2° Paillasse : « Sire, si ne sai quel part aille ; Mes « costez connoit le *paillis*. » (Ruteb. 3.)]

Paillisson. Poëlon. (Cotgr.)

Pailleoul. [Même sens que *Pailleul* : « Et soub- « tillement rompirent le *pailleoul* ou paroit auprès « d'un huis... et en la ditte maison entrèrent. » (Jj. 184, p. 172, an. 1451.)]

Pailleole. Paillette d'or, au ms. 7218, f. 224. — [« Là où l'on treuve l'or en *pailleole* en grant quan- « tité. » (Marc. Pol. 379.) — « Trouverent moult « tres grant tresor, Or en *pailleole* et en tarin. » (Cleomades.) — « Item au mare d'or fin, en or en « plate et en *pailleole*. » (Ord. I, f. 479, an. 1310.)]

Paillotage. Clôture de *pals*, pieux. « Quant aux « reparations et onvrages qui se font entre deux « heritages voisins et contigus... tout ce que touche « les potteaux, *paillotages*, vottages, pel, lattes, « placquages, cloux et autres choses que l'on dit « closture, se paye par les proprietaires des dits « deux heritages contigus, moitié par moitié, aussi « avant que le parois tant closture au propriétaire « voisin. » (Cout. de la ville de Douay, Nouv. Cout. Gén. I, p. 989.)

Pailloté. Pailleté. (Desch. f. 301.)

Paillotous. Terme d'injure.

Male goute aies tu es dens :

Tu es un ribaus *paillotous*. (Ms. 7218, f. 214.)

Paillotte. Paillette. (Cotgrave.)

Paillotté. Enduit de terre mêlée à de la paille, c'est-à-dire de torchis ou de bauge. (Cotgr.)

Painnel. Paillof, petite paillasse mise sur la grande dans un lit d'enfant :

Lors vient à l'autre lit en costé

Si sent le herch et le mailleul,

Et li clers joust le *painnel*

Se trest que ne l'truïsse le vilain. (Ms. 7989², f. 241.)

Pain. [1° Farine pétrie et cuite : « Solehadins li « envoia *pain* et vin et viandes, ainsi comme il li « avoit convenant. » (Ménestrel de Reins, § 49.) — « Que il bastist (son blé), ou feist batre, et que il en « feist ou feist faire du *pain*. » (Jj. 90, p. 209.) — 2° Boisseau : « En la ville de Chanvery, huit *pains* « et les trois parts d'un *pain*, et vault chascun pain « un boisseau froment. » (Terrage de l'isle Adam.)]

Expressions : [1° « As esquiers sera comme men- « diz Por aigne boivre ne por mengier *pain bis*. » (Raoul de Cambrai, f. 204.) — 1° *bis*. « *Pain aliz*, « pain trop levé, pain aigre. (Stat. des boulangers.)] — 2° « *Pain brun*, « pain bis : « Faulte de blanc *pain* « fait aucunes fois manger le *brun*. » (Percey. VI, f. 76.) — 3° « *Pain bourgeois*. » (Rabel. IV, p. 248.) — 4° « *Pain ballé*, « gros pain rond semblable à un ballon : « Gros *pain ballé* et de tourte. » (Rabel.

t. I, ch. 25.) — 5° « *Pain* de brode, » le même que pain brun : « Pour faire du *pain* de brode le suppliant a meslé du segle avecques des gonyaulx du pain blanc, ainsis qu'il est accoustumé de faire » en leur mestier de boulangier. » (Jl. 209, p. 297, an. 1483.) — 6° « *Pain* bouteils, » pain corrompu : « Se li tameliers portent des lieus devant diz *pain* bien coaréré, qui ne soit *bouteils*, faire le pucent. » (Stat. des boulang. an. 1300.) — « Il ne paioient que « *pain* *boleis*. » (Liv. rouge d'Abbev. an. 1309.) — 7° « *Pain* de coket. » (Britt. lois d'Angl.) — 8° « *Pain* eribré. » (Id.) — 9° « *Pain* de cour. » (Ordon. III, p. 313.) — 10° « *Pain* de chapitre, » le même que pain féodal. (Laur.) — 11° « *Pain* à chanter, » pain azyme, hostile : « Une boeste d'yvoire à mettre *pain* à chanter. » (Inv. de Clém. de Hongrie, 1328.) — « Une boiste d'or à six quarrés, à mettre *pain* à chanter messes. » (Comptes royaux, an. 1422.) — 12° « Le *pain* blanc, appelé *pain* de Chailly, de deux deniers de taille, pesera 18 onces. » (Reg. de la Ch. des Comptes, f. 11, an. 1372.) — 13° « Lequel suppliant print.... trois *pains* blancs, appelez *choesnes*. » (Jl. 128, p. 81, an. 1385.) — 14° « *Pains* curiaux, » pain de cour : « Que li chapelains ara par livraison par sengles jours quatre *pains* curiaux, ou deux denrées de pain, et demi sestier de vin à taule, et une piece de char ou deux deniers. » (Ch. de Catherine, comtesse de Blois, an. 1208.) — 15° « Se le maistre treuve pain mescheue, c'est assavoir *pain* doublet, que ou ait « vendu les trois plus de six deniers. » (Stat. des boulang.) — 16° « *Pain* à l'envers, » au gloss. des Arrêts d'amour. — 17° « Sera tenus ledit fournisseur de prendre cascun samedi les blés des moectures « des mollins de Corbye, pour faire le blanc pain « du couvent... et pour faire *pain* d'escurien, on lui « deliviera blé des greniers. » (Cartul. de Corbie, Ezechiel, f. 88, an. 1420.) — 18° « *Pain* francois. » (Britt. lois d'Anglet.) — 19° « *Pain* fleury. » (Path. Testam. p. 133.) — 20° « Le suppliant dist à sa femme que elle preist un grant *pain* fetix, dit « tourte, et en feist des pieces et les donnast aus « povres pour Dieu. » (Jl. 145, p. 162, an. 1393.) — « L'exposant lui dist qu'il verist boire et qu'il ap- « portast une piece de son *pain* faitis. » (Jl. 150, p. 337, an. 1396.) — 21° « *Pain* féodal, » droit d'oublies. — 22° « *Pain* ferez, » gauffre : « Plusieurs « bonnes gens qui estoient venus ou dit hostel pour « eulx esbatre et mengier *pain* ferez, ratons, « crespes. » (Jl. 144, p. 197, an. 1392.) — 23° « *Pain* de feu, » pain de fief, féodal : « Item trente neufs « *pains* de feu. » (Jl. 73, p. 103, an. 1339.) — 24° « Le jugement de *pain* fort et dure est tiel, sca- « voir que li sera remandé à la prison, d'où il vient, « et mise en une basse meason estoppé, et là girra « nude sur le terre, sauns aucun litour, soips, ou « auter draps, et sans seuns garnische environ luy, « savant un chose, qui covera ses privé membres, « et et que il y girra sur son dorse, et que son teste « soit veste (onest), et ses pees este, et que un brach « soit trahi à un quarter del meason ove une corde, « et l'auter brachie à l'autre quarter, et insint in

« mesme le maner soit fait de ses jambes, et que « sur son corps soit mise fere et pierre taunt, come « il peut porter et plus, et le premier jour ensuant, « il aura *pain* fait de barley, trois morcels sans « aucun boyer, et le second jour il boyra trois « foies, tant si come il peut de l'ewe que est pro- « chain à l'huys del prison, et ceo sera sans dict, « tant que li soit mort. » (Stanford.) — 25° « *Pain* « gaignant, » qui gaigne son pain. (Loyse le Caron, fol. 60.) — 26° « *Pain* d'hostelage, » le même que pain féodal. (Coul. de Dunois, art. 27.) — 27° « *Pain* « bien labouré, » bien pétri, aux Ord. V, an. 1372, p. 554.] — 28° « *Pain* menu, » aux Poël. av. 1300, IV, p. 1319. — 29° « *Pain* de mesure, » de mouture, mélange de froment, de seigle et d'orge, dans l'Anjou. (Ord. V, p. 683.) — 30° « *Pain* muisis, » moisi, dans Du Cange sous *Panis estivatus*. — 31° « *Pain* « mouton, » dans D. C. sous *Panis mutatus*. Voir *pain* de mesure. — 32° « Sur la forme et maniere « de faire et vendre *pain* blanc appelé *moly*. » (Jl. 190, p. 180, an. 1460.) — 33° « *Pain* d'orge vent « pour *pain* mouflet. » (Mir. de Coisy.) — 33° bis. « *Pain* mestourné, » c'est-à-dire pain trop petit. (Stat. des boulangers.) — 34° « *Pain* de nocées, » baisier qu'on donne aux épousées. (Borel.) — 35° « *Pain* d'oint, » graisse : « Chascun *pain* d'oint, « s'il poise cinq livres ou plus, doit obole et ton- « lieu. » (Liv. des Mét. 318.) — 36° « *Pain* oubliere, » oubliée : « Six *pains* oublierez de rente. » (Cart. de Chartres.) — 37° « *Pain* maniere ou panniere. » C'est un grand pain de froment que les sujets de S. Gondou-sur-Loire, outre le cens, doivent chacun an à leur seigneur. (Laur.) — 38° « *Pain* perdu, » passé à la poêle : « Lequel exposant leur respondi « que il ne leur avoit que donner fors un pain « blanc et du burre... et lors enterent oudit hostel « disanz que ilz en feroient du *pain* perdu. » (Jl. 126, p. 8, an. 1384.) — 39° « Et se le pain estoit de « plus de 11 deniers, il seroit le maître ; et ce pain « appelé le *pain* poté.... » (Statuts des boulang.) — 40° « Deux *pains*, que l'en appelle *primos*, d'un « bichot de froment les sept. » (Jl. 198, p. 191, an. 1461.) — 41° « Li rois Philippe establi que les « talemeliers demourans dedenz la banlieue de « Paris peussent vendre leur *pain* reboutiz, c'est « assavoir leur refus, si comme leur *pain* raté, que « ral ou soris ont entamé. » (Stat. des boulang.) — 42° « *Pain* secont, » pain bis :

De *pain* secont vivoit mon maître :

Et celui dont me faisoit painstre,

Fut presque quart, ne l'euvail noyer. (Desch. f. 457.)

43° « *Pain* simeul. » (Britt.) — 44° « Un denier « tournois sur chascun *pain* de sel, appelé *salii- « guon*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. III, p. 111, an. 1393.) — 45° « *Pain* treyt, tous blés. » (Britt. lois d'Anglet.) — 46° « La decoction de la graine « de *pain* de cocu. » (O. de Serres, 931.) Voir dans cet auteur une longue énumération des diverses espèces de pains, qu'il définit. — 47° « *Pain* à la « sainture, » c'est-à-dire robe retroussée. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 40.) — 48° « Porter au « *pain*, » mettre en gage chez le boulangier : « Li

« vostre haubers sera au *pain porté*. » (Aiol, vers 1031.) *Pain* signifie boulanger, comme *prison* signifie prisonnier. — 49° « Quand un maistre courroucé, veut donner congé à son valet, il dit qu'il ne mangera plus de son pain. » (Pasquier, Rech. p. 694.) — 50° « La coutume par laquelle l'on dit que le feu et le pain portent l'homme de morte main, est entendue quand gens de main morte font leurs despens, chacun à sa charge et séparément l'un de l'autre, supposé qu'ils demeurent en une maison. » (Cout. Gen. I, 867.) — 51° [° Compolement se fet... par solement manoir ensamble à un pain et à un pot. » Beaum. XXI, fol. 5.] — 52° « Enfants mariés sont tenus pour hors de pain et pot, c'est-à-dire émancipés. » (Loysel, 56.) — 53° « Serviteurs à pain et à pot, » *famuli domestici et commensales*. (D'Argentré, Cout. de Bret. 550.) — 54° « Mettre hors de son pain et pot. » « L'on ne peut vendre son heritage patrimonial et acquies, si non par l'une des trois voyes; à sçavoir par droite vente, en payant droitz seigneuriaux à un seigneur; secondement le donnant à son enfant légitime, en don de mariage, que l'on dit au pays vulgairement *mettre hors de son pain et de son pot*; tiercement mettre hors de pain, desquelles deux voyes dernieres on peut disposer, sans en payer droitz seigneuriaux. » (Cout. Gén. II, 895.) — 55° « Vivre au pain querir, » mendier son pain. (Voy. l'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commynes, IV, p. 235.) — 56° « Estre en pain, » être sous la puissance paternelle. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « Item, que les enfans esclant en pain de pere et de mere, ou en minorité, ne se pourront valablement obliger en quelque pension, rente ou autre debte. » (Cout. Gén. I, p. 811.) — 57° [° Les sergens seculiers qui seroient au pain et sel de Pontegni. » (Cart. de Pontigny, ch. 84, an. 1269), c'est-à-dire au service du sire de Pontigny.]

58° Qui a santé, pour Dieu ne se souffie :

Telz a pou bief, qui a assez pain cuit. [Desch. f. 36.]

59° « Manger son pain blanc le premier. » Proverbe encore en usage. Il se trouve dans Cretin, p. 194, et dans Rabel, I, p. 65. — 60° « Ce qu'on derobe à moyens, est pain beneist. » (Hist. du chev. Bayard, p. 28.) — 61° « On se fache de tous-jours ung pain manger. » (Rabel, IV, p. 194.) — 62° « On dit commencement qu'on s'ennuye bien d'un pain manger. (Le Jouv. fol. 13.) — 63° « A l'enfourner on fait les pains cornus. » (Rabel, IV, p. 13; Bouchet, Serées, III, p. 242.) — 64° « Les diz « Crouaz sont cruels à la guerre; car ils tuent tout ce qu'ils peuvent, et ne prennent jamais prisonniers; aussy on leur a fait de tel pain soupes, » c'est-à-dire on leur a rendu la pareille. (Lett. de Louis XII, I, f. 247.) — 65° « Faire de pierre pain, » tirer profit de tout. (Etat de la France sous François II, par la Planche, p. 396.)

66° Qui pain a et santé

Riche est.

[Prov. du VII. f. 76.]

67° « Rendre pain pour fouace, » donner plus vni.

qu'on a reçu. (Merl. Cocaie, II, p. 406.) — 68° « De tout s'avise à qui pain faut. » (Cotgr.) — 69° « Jean du Pin, theologien, medecin, poete françois et orateur, autres l'appellent du pain; mais c'est à l'imitation des Parisiens qui ont ce dialecte ou façon de prononcer pain pour pin. » (Lacroix du Maine, biblioth. p. 258.)

1. **Paindre**. S'imaginer, s'embrouiller de mille idées. (Oudin.)

2. **Paindre (se)**. S'élançer.

C'est cil ki sans hoïn vent

Se painit ens le haute mer. [Poës. av. 1300, III, p. 1175.]

Ce moi paroît signifier « se mettre en devoir, » dans Vill. li Viniers, ibid. p. 1277.

1. **Paine**. [Peine, douleur : « Toute leur paine ont mise en moi trahir. » (Couci, XIII.) — « Car de paine clochoit com cheval qu'on enloue. » (Berte, c. 33.)]

Expressions : 1° [° Rendre paine » (Froiss. III, f. 68), « grant painne » (Id. IV, f. 59), se mettre en peine.] — 2° « A males paines, » à peine :

Les gloez ardans que l'on giete...

A males paines s'entrevient. [G. Guiart, f. 317.]

3° [° Cascune justice doit metre paine que le testament qui sont à droit fet, soient tenu et accompli » (Beaum. XII, 27), c'est-à-dire s'efforcer de. Comparez « rendre paine, » — 4° « Resons est ce noz parlons des seurtés qui sunt fetes por arbitrages tenir, c'on apele paine. » (Beaum. XIII, fol. 1.) — 5° « A paines, » presque, peu s'en faut : « Il menga si petitement, a paines, commes riens. » (Froiss. XV, 45.) — « A paines il plouvoit tous les jours. » (Id. p. 296.)]

2. **Paine**. [Penne, fil de laine attaché à l'ensouple et commençant la chaîne.] — On lit dans un règlement pour les manufactures des étoffes fabriquées dans la ville de Caen : « Que chacun drap fait en la dicte ville et fourbours d'icelle ait .xxiv. verges de lonc ; les grans sargés, .v. verges et demi de long et .iv. verges et demie de lé ; les moyennes, « autres .v. verges de long et .iv. verges de lé ; et les petites .iv. verges de long et .iii. verges de lé ; et les paines, .iii. verges et .iii. quartiers de lonc et .iii. verges de lé. » (Ord. V, p. 105.)

Painel. [Couverture (v. PANNEL, PANNEAU) : « Si monta sus li contes, sans selle ne painel. » (Froissart, X, p. 48.)]

Painer. 1° Tourmenter. (Borel.) — 2° S'efforcer. (Ms. 7218, f. 187.)

Painguerres. Peintre, cas sujet, au ms. Vatic. 1490, fol. 130.

Painquiere. Même sens : « Dieus, est il nul painquiere qui la seust portraire. » (Ms. 7218, fol. 346.)

Paingnon. [Petit pain, dans Ren. IV, v. 1138.]

1. **Painne**. [Panne, pièce dans la charpente d'un comble : « Pour la couverture du four de Valenton, pour essaule et painne douze sols. »

(Compte des pitances de S. Germain-des-Prés, an. 1374.)]

2. Painne. [Peine: « Si me convient estre « chascune semaine à plait, et estre en grant « quatre de querre mon conseil. » (Ménéstrel de Reims, § 405.)]

Painnée. [Charge, impôt: « Le penultieme jour « du mois de march, Jacques Mariée encherit ledit « fief d'un gros de Flandres, pour le denier Dieu; « quatre vins frans d'or du roy, pour le gros du « marquet, LXII. sols de carité, LXII. sols pour la « premiere painnée, et pour chascune des autres « selon l'ordonnance. » (Jl. 138, p. 195, an. 1390.)]

Paint. Feint, faux :

Nient plus ke cose *painte*
A vive comparaison,
Ne voit joie d'amor fainte. (Poës. av. 1300, II, p. 928.)

[« Amoureux ont parolles *paintes*, Et language « frais et joly. » (Charl. d'Orl. ball. 74.)]

Paintre. [Peintre: « Il puet estre *paintres* et « tailliers imagiers à Paris qui veul. » (Livre des Mét. p. 157.)]

Paintretrie. [Art du peintre: « Les jurez ou « gardes des mestiers de ganterie, espinglerie, « *paintretrie*. » (Jl. 167, p. 6, an. 1412.)]

Painture. 1^o Peinture :

Il torment et bestournent
Les droiz et l'escriture
Et colourent les faus
Et leur donent *painture*. (Ms. 7615, II, f. 148.)

2^o Fausse apparence :

Amours netie, et escure
Le cuer k'ele a bien saisi;
Vaillant le fait, et hardi.
Et de courtoisie à presture:
Biens sans li n'est fors *painture*. (Vatic. n^o 1490, f. 90.)

Painturer. [Enduire de peinture: « Sor un fau- « destuef d'or à boutons noelé Se sist li empereres « el palais *painturé*. » (Chans. d'Antioche, II, 264.) — « Comment peintres peuent trouver Leur vies; « car à *painturer* Trop de gens s'apareillent. » (Dit des peintres.)] — « *Painturer* » (Blanchard, f. 191); — « *painturé* » (Desch. f. 496).

Painturiers. [Peintre: « Saint Luque qui estoit « mieges et tres bons *painturiers*. » (Ms. S^t Victor, 28, fol. 66.)]

Pair. [Voir PER.] 1^o Pairs de commune; notables, au nombre de douze le plus souvent, qui assistaient le maire dans ses fonctions municipales: « Le maire « et les *pairs* de la ditte ville de Rouen. » (Ord. I, p. 790.) — « Le maire, *pairs* et echevins de la ville « de Bulles. » (Cout. Gén. I, p. 370.) — *Pairs*, dans la Cout. de Berry, désigne tous les francs bourgeois jugeant les criminels. (La Thuamass, p. 223.) — « Le maire et les *pairs* » sont au nombre de 13, dans l'hist. de Beauvais, par un bénédict. p. 289, an. 1180. — [2^o *Pairs* de fief, vassaux égaux entre eux qui acquittaient ensemble le service de cour, en assistant le seigneur dans ses assises: « *Pairs* sont « compagnons tenans fief d'un mesme seigneur, « l'un desquels est nommé par le seigneur, et l'au-

« tre par le vassal; et, s'ils ne s'accordent, ils en « prennent un tiers. » (Loysel, 565.) — 3^o *Pairs* de France, vassaux immédiats du duc de France; on comptait six pairs ecclésiastiques: l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Noyon, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Langres; les six pairs laïques étaient les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne; les comtes de Champagne, de Flandre, de Toulouse; c'étaient là les douze pairs dont les romans de chevalerie entourent Charlemagne, comme de douze apôtres: « Par l'ancien établis- « sement, il y avoit en France douze *pairs*, six « ecclésiastiques et six laïcs. » (Loysel, 16.) — 4^o « Tous ceux qui n'entendent le *pair*, comme « parlent les banquiers, c'est à dire la valeur de la « monnaie de change d'un lieu à un autre; c'est « pourquoy on dit encores d'un homme rompu aux « affaires, qu'il entend le *pair*, comme chose bien « difficile. » (J. Bodin, Disc. sur le rehaussement et diminution des monnaies, Paris, 1578.)]

Pairçonniere. Femme de mauvaise vie :

Tant qu'il trueve une *pairçonniere*
Seant lez une fauçonniere. (D. C. sous Parcenarii.)

1. Pair. Compagne, féminin de *pair* :

Chascuns se tint à sa *paire*,
Selon la loy sans advoultre,
Et sans nulle par force oultrre,
Ne querir par pœchié de change
Le delit en la beste estrange. (Desch. f. 467.)

2. Paire. Père :

Mi fait frîre douz desire
Dont sui merchiaire
Li me *paire* et maire. (Poët. av. 1300, II, p. 901.)

3. Païre. [Couple, du neutre pluriel *paria*, pris pour un féminin singulier: « Lors devient la terre « si gobe, l'ouï volt avoir novele robe; Si seet si « coïnte robe faire, Que de colors i a cent *païre*. » (Rose, 62.) — « Li liens là où nous deviens aler « estoit si perillous qu'il y avoit troi *païre* de murs « sés à passer. » (Joinville, § 572.)] — « Luy vin- « rent deux *païres* de mauvaises nouvelles. » (Chr. de S. Denis, I, f. 113.)

Païrement. Païement, arme défensive qui pare les coups :

Cottes d'armes pour *païement*. (Desch. f. 504.)

Païrer. 1^o S'associer :

Mais Dieus est si dolz comme lais,
Quar nus n'a esté si mauvais
Por qu'à lui se vueille retraire
Et repentez velt estre vrais
Et aquiter de ses meiffaiz
Qu'il ne le mete à lui en *païre*. (Fabl. S. G. f. 35.)

2^o S'accoupler :

Quant li haux estez repaire,
Qu'arbres sont foilli,
Que chascun oïseax se *païre*
Pour le temps joli
Las, il ne m'est pas ainsi. (Poët. av. 1300, I, p. 443.)

Païrie. [Comparaison, égalité, dans les enfants Haymon, v. 804.]

Païrier. [Pair de fief: « De mon seigneur Challe « de Rochefort et ses *païriers*. » (Compte de 1268.)]

Pairin. [Parrain : « Ses *pairins* fu l'evesque de Cambrai. » (Raoul de Cambrai, p. 31.)]

Pairol, ole. [Chaudron : « D'une charge de *pairols* et *pairoles*. » (Péage de Carcassonne, an. 1544.)]

Pairon. [Perron, dans Gir. de Viane, p. 166^a.]

Pais. [Voir PAIX.] 1^o Etat de tranquillité : « Co senefiet *pais* e humilitet. » (Rol. v. 73.) — « Lors orent li dux de Venise et li baron grant travail, « tote cele semaine, de faire *pais* de cele mellée. » (Villeh. § 90.) — « Ses cuers ne seroit à aise ne en « *pais* de ci à tant qu'il se seroit vengiez. » (Mén. de Reims, § 187.) — 2^o Suspension d'armes : « El « furent faites par ces penitances plusieurs belles « *pais* de mors d'hommes, où en devant on ne pooit « estre venu par moyen ne autrement. » (Froiss. V, 275.) — 3^o Gré, désir : « Ce n'est mies li grés ne « la *pais* dou roy d'Engleterre que je retieigne ces « presens. » (Id. V, 101.) — 4^o Permission :

Grand mestier a de sejourner;
De tout le por riens ne demande,
Fors le marché de la viande;
Pais de venir, et *pais* d'aler
Et *pais* de viande acheter.

(Rou, p. 14.)

[5^o Silence : « Li rois li dist : faites *pais*, Escoutez « ce que dire je vueil. » (Rom. de Philippe de Macedoine.) — « En *pais*. » (Partonop. v. 2367.) — 6^o Baiser de paix, recommandé aux Corinthiens par S. Paul : « Sans messe oïr a cascun *pais* donnée. » (Aubri, p. 159^b.) — 7^o Patène, reliques que baisaient les fidèles, en souvenir du baiser de paix : « L'un « porte *pais* d'argent pesant deux mars. » (Ibv. de la reine Clémence de Hongrie, an. 1328.)]

Pais. [Pays : « Terre de France, mult estes dulz « *pais*. » (Rol. v. 1861.) — « Conquis l'en ai *pais* « e teres tantés. » (Id. v. 2333.) — « Adonc regarde « li rois devant lui ; et vit que les bannieres li apro- « choient, et li *pais* peuploit de gent. » (Mén. de Reims, § 141.)]

Expressions : [1^o « *Pais* de gaignage, » pays qu'on peut piller : « La suppliante cuidoit que lesdiz biens « fussent prins en *pais* de gaignage, pour ce que « c'estoit en frontieres de noz ennemis. » (JJ. 160, p. 215, an. 1405.)] — 2^o « Prendre *pais*, » se mettre en chemin :

Ainsi pour amours mercier
Vers cete eglise hastivement
Pris *pais*, sans me soulcier
Comme delivré de tourment ;
Et cheminay si longuement
Que j'arrivay devant la porte. (*Amant rendu cordel*, 505.)

3^o « Vaut mieus *pais* ruiné que *pais* perdu. » (Mém. de Sully, II, 186.)

Paisant. [1^o Habitant d'un pays : « Ardent la « terre et arriere et avant, A grand dolor i sont li « *paisant*. » (Aubri, v. 28.)] — 2^o Paysan :

... Vous respondés
En guise de *paisant*. (Vatic. 1490, f. 138.)

N'avoit homme ou pays si oïl,
Ne bachelier ne *paisant*,
Tant orgueilleux ne tant vaillant,
Qui s'osast au jaient combatre.

(Brut, f. 86.)

Pour quoi veult estre un *paisant*
A un noble homme ressemblant ? (Desch. f. 509.)

[« Et li conta un essemple d'une masenge qui fu « prise en une masengier ou jardin à un *paisan*. « Quant li *paisanz* la tint, si li dist qu'il la mange- « roit. » (Mén. de Reims, § 461.)]

Paiscons. Piquets de tentes :

Un aigle d'or et desus mis ;
D'icel ne sai dire le pris ;
Ne des cordes, ne des *paiscons* ;
Et del trief tienent les girons
Sous ciel. (Ms. 7982, f. 54.)

Paise. [Paix, dans Flore et Jeanne, p. 12.]

Paiser (se). [S'apaiser, dans Renart, IV, v. 2377, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 14249.]

Paiseur. [Eschevin : « Et que le conseil qu'il (le « commissaire) appellera avecque lui, il fera faire « ledit serement ; et aussi aux curez qui sont « accoustumez de rapporter chascun en droit soy, « les personnes qui leur semblent estre ydoines « pour estre créez en eschevins, homme et *pai- « seurs*. » (Ord. l. IV, p. 471.)]

Paisible. [1^o Tranquille : « Adonc s'apaisa li « formenz, et fu la meirs coi et *paisible*. » (Mén. de Reims, § 71.)] — 2^o Exempt, quitte : « Demeurent « quittes et *paisibles* de tous subsides. » (Ordonn. l. V, p. 652.) — « Elle doit demurer *paisible* de « toutes les dettes. » (Bout. Som. Rur. p. 804.) — 3^o Possesseur paisible : « Si advient il souvent que « chose emblée et trovée envers celui qui au lar- « recin n'a coulpe ; si comme qui auroit acheté « chose emblée, et toutes fois celui qui la chose « auroit recogneu, la calengeroit emblée, sachez « que celui en qui main elle seroit trovée, auroit « mestier de trouver son garand, ou autrement le « juge ne le lairoit pas *paisible* du larrecin. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — 4^o « Faire tenir quelqu'un « *paisible* d'un autre, » le faire vivre en paix, le raccommo- « der : « Si vous prie que vous me faciez « tenir *paisible* de cete damoiselle, tant que vous « scaurez la verité de ma besougne : Damoiselle « dist Gadiffer, je prieray à la damoiselle qu'elle se « deporté de vous faire villenie. » (Perceforest, vol. II, f. 137.)]

Paisiblement. [« Fai moi *paisiblement* vivre « en ceste mortel vie. » (Psaut. du xiv s. f. 154.) — « Li dit religieux averont et tenront *paisiblement*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, vr série, l. III, p. 602.)]

Paisibleté. [Tranquillité, dans Beaumanoir, ms. ch. I, p. 4.]

Paisier (se). [1^o Se montrer satisfait : « Messi- « res Oudars de Renti se *paisa* de ceste parole et « sievi messire Amauri. » (Froiss. V, 241.) — 2^o Se calmer : « Li temps se *paisa* et li solaus commença « à luire. » (Id. V, p. 51.) — 3^o Faire sa paix avec : « A vos me sui *paisiés* et acordés. » (Aiol, v. 4425.)]

Paisieule. [Tranquille : « Mis en possession « *paisieule* de la contet de Flandres. » (Froissart, t. II, p. 217.)]

Paisieusement. [Tranquillement, dans Froiss. l. II, p. 34.]

Paisiblement. Paisiblement, tranquillement. (Ord. l. I, p. 330.)

Paisive. [Paisible, féminin de *paisif* : « Mer paisive. » (Roi Guilt. p. 121.)]

Paisiule. Paisible :

Tu soies Cesar Augustus,
A toi soit loenge et lous jors;
Et li empires a tousjors
Paisiules emperere, et pius. (*Mouskes, p. 118.*)

Paisiblement. [Paisiblement, au Cartulaire de S. Pierre de Lille, an. 1286.]

Paison. Paison :

Or veille Dieux aucune ame devote
Mouvoir vers eulx, qui paye leur paison
Où vendre fault malle selle et arsons
Se mes chevaux n'out. (*Desch. f. 185.*)

Passage. 1° Action de paître. (Cotgrave.) — 2° Pâturage. (Monet.)

Paissant. [Habitant d'un pays : « Tos les plus nobles *paissans*. » (Partonop. v. 362.) — « Se or l'encontrent *paissant* à l'issue, A cui il ait point de terre tolue. » (Gir. de Yiane, v. 3722.)]

1. Paisse. [Passereau (v. Passe), dans l'Anjou; D. C. sous *Passa*.]

2. Paisse. [Droit de gîte ou de procuracy; « fief de *paisse* et de procuracy, » fief soumis à ce droit, dans D. C. sous *Feudum*.]

Paisseau, Paissel. [Échalas : « Le suppliant a prist un *paissel* ou escharas à vignes. » (JJ. 161, p. 142, an. 1406.)] — « Sautler de treille en *paissesaux*, » discourir, raisonner à perle de vue, sans ordre et sans suite. (Cotgr.)

Paisselement. Action de soutenir avec des échalas. (Monet.)

Paisseiller. [Garnir de paiseaux ou échalas : « J'ay donné et quitté franchement tout mon bois, » qui est auprès ma grand vigne... pour *paisseller*. » (Ann. de Prémontré, I, c. 719.)]

Paissement. Action de paître. (Cotgr.)

Paisseteaux. Papillons :

Les *paisseteaux* volent à la clarté,
Et ne seachans que tels feux sont funebres
S'en viennent perdre et vie et liberté.
Ainsi que moy qui voyant en madame
Luire beaucoup de divine splendeur
Y accourus comme au bien de mon ame
Mais j'y trouve ma mort et mon malheur. (*Am. Jam. 309.*)

Paisserie. [Ecluse fermée de pieux : « Iceelui a Vigier passoit sur une planche qui est sur la *paissiere* de certains moulins. » (JJ. 151, page 147, an. 1396.)]

1. Paissou. [Pieu, piquet : « Et les *paissous* tout au. froisa de maintenant. » (Aiol, v. 9932.)] — « Et commencement à decoper cordes et *paissous*. » (Froiss. III, 290.) — « Ficher les *paissous* en terre. » (Id. t. XII, p. 172.)]

2. Paissou. 1° Glandée, droit de paître le gland et l'herbe des forêts : « Ert tant seulement permis

« ausdits usagers prendre du bois herbe et *paissou* « pour leur usage. » (Cout. Gén. I, p. 85.) — « Tous « acheteurs de bestail et *paissous* doivent estre « contraints à payer le prix de l'achat par prison « fermée. » (Id. t. II, p. 309.) — 2° [Nourriture : « C'est (pour l'épervier) mauvais *paissou* que de « caille et de pigon. » (Mén. t. III, p. 2.)] — « Et li « poissou... De leurs chars (aux hommes) feront « leurs *paissous*. » (Desch. f. 469.)]

Paistis. [1° Patis, pâturage : « L'oliphant est « moult corporu, Quant il vient en *paistis* herbu. « — Pors qui près d'ilnee estoient En un *paistis*, « où il passioient. » (Bestiaire, ms. dans D. C. sous *Pastlicium*.)] — 2° Nourriture : « Chambre du *paistis* « l'is, » salle à manger. (Chr. de S. Denis, I, f. 249.)]

Paistre. [1° Se nourrir, du latin *pasce* : « Paitefrois ne chevaus L'erbe sanglante ne *paist* « par ces terraus. » (Ronciv. p. 149.)] — « Enfes, « or retien ces paroles tant comme moite à la vie « des bestes : il sont prononcées en .iij. manieres; « aucuns dient qu'ilz *paissent*, les autres qu'ilz « menguent, les autres qu'ilz pasturent, les autres « qu'ilz viandent : de quoy il y a ici confuses selon « le mestier de venerie u qui sont dites selon le « mestier. » (Modus, fol. 7.) — De là au figuré : « Mais est abesté li bon homme, et *paist* d'herbe, « et est transguré en une beste sans enchante- « ment. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 116.) — « Ils « vous feront tous herbes *paistre*. » (Trois Maries, p. 330.) — 2° Nourrir : « Le roy d'Angleterre ne res- « pondit riens, et se departit de là, et les laissa en « la chambre parlans; et entendit à ses faucon- « niers, et meit un faucon sur son poing, et oublia « tout en le *paissant*. » (Froiss. liv. IV, p. 348.) — « La faulx *paist* le pré. » (Ger. de Nev. p. 112.) — « La mauvaise garde *paist* souvent le loup. » (Cotgr.) — « Les oisons menent *paistre* l'oye. » (Cotgr.) — « Ne que *paist* on, ne qui *paist* herbe, » sorle de jeu. (Amant rendu Cord. p. 591.)]

Paitelant. [Pantelant : « Jehan Vincent donna « audit exposant tel cop dudit baston sur la teste, « qu'il l'abati à terre aussi comme mort et *paitelant* « des piés, comme se il feust malade de hault mal. » (JJ. 123, p. 213, an. 1383.)]

Paiveu. [Pâturage : « En terres ahanales, en « prés, en bos, en *paiveus*. » (JJ. 56, page 507, an. 1318.)]

Paix. [Voir PAIS.] 1° Traité d'alliance entre deux pays : « Luy fut donnée en mariage dès jeunesse « par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et « d'Escoce, et par *paix* faisant. » (Froiss. I, p. 3.) — 2° Accord entre particuliers; on lit de deux champs : « Lors y ont un parlement pour faire la *paix* « et le champ delaisser. » (Bertr. du Guescl. Mén. page 55.)

[De là les expressions « venir à *paix*, » s'entendre avec quelqu'un : « Quoique li rois de France le « sceust bien, se ne peut il venir à *paix* au roi de « France. » (Froiss. II, 312.) — « Remettre à *paix*, » réconcilier : « Li conles se mist en painne de *remet-*

« tre à *paix* messire Robert d'Arlois au roi de France. » (Froiss. t. II, p. 310.)

3° Satisfaction, contentement. Un chevalier anglois dit à celui qu'il envoio reporter des présents au roy de France : « Chevauchez en France devers le roy, « et me recommandez à luy, et que je le remercie « moult de fois, des beaux joyaux qu'il m'avoit pre- « sentes ; mais ce ne n'est pas laise ne la *paix* du « roy d'Angleterre monseigneur, que je les reçoive. » (Froiss. liv. I, p. 157.) — 4° Silence :

Qu'il sont, plus n'y fait bon :

Il est de leur langage *paix* ;

En ne parle que Bourguignon. (Desch. f. 24.)

5° [Palène que le prêtre fait baiser à l'offrande : « Une *paix* à façon d'une fleur de lis esmaillée aux « armes de monseigneur. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — « Pour faire rapareillier la *paix* de la « petite messe. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 231.) — « Et avient aucunes fois que par l'orgueil et bobant « de la femme le mary prend riote à un autre aussi « puissant et plus que lui, pour le banc de leurs « femmes, et pour la *paix*, et se debatent et comba- « tent ; car l'une veut aller devant l'autre. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 114.) — 6° Baiser :

Tous les diables puissent prendre la *paix*

A vostre ort cul qui tant me desconforte,

Qu'il n'est chambre qui tel pueur reporte. (Desch. f. 180.)

7° [Commune : « Maison de la *paix*. » (Cout. de Mons, art. 12.) — « Les melles de la *paix* et de la « commune jadis de Laon. » (Ord. t. II, p. 78.)

Expressions : 1° « *Paix* à partie, » accommodement : « Homicides ne pourront intenter action, « soit réelle ou personnelle, jusques à ce qu'ils « auront fait apparoir de corps defendant, ou fait « *paix à partie*, et obtenu remission. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 55.) — « Item, nostre dit « grand bailliy pourra composer et appointer avec « les homicides ayant fait *paix à partie*. » (Cout. Gén. t. I, p. 780.) — 2° « Ceux à qui la *paix* appar- « tient, » en parlant des homicides, c'est-à-dire les parents les plus proches de celui qui a été tué. (N. C. G. t. II, p. 54.) — 3° « *Paix* de chien, » coups de bâton : « A ce bruit les voisins y accourent, et « trouvent les femmes à demy mortes, couchées « l'une de ça, l'autre de là ; le veillard Jambon les « reconcilie pour lors avec une *paix* de chien. » (Merlin Coccaie, t. I, p. 154.) — 4° « Être à *paix* de « cœur, » être content : « Tel mary vous feray avoir « dont vous serez à *paix* de cuer, et delaisserez « tout courroux. » (Ger. de Nev. II^e part. p. 33.) — 5° « *Paix* de la ville, » espèce de sauvegarde : « Les « dits prevosts et jurez en office, peuvent et ont « accoustumez mander les manans qu'ils savent « nourir haine et malveillance les uns aux autres, « et à iceux donner la *paix* de la ville, leur deffen- « dant la voye de fait, sur peine de mort, bannisse- « ment ou autre peine arbitraire laquelle, en cas « de contravention, se doit executer. » (Cout. Gén. t. II, p. 946.) — « Quelconques navrera personne « de quelconques baston que ce soit, sur la *paix* de « la ville, criée par sergent, ou au commandement « du prevost ou d'aucun juré, il sera banniz à tou-

« jours, sans rappel. » (Ord. V, p. 378.) — 6° « *Paix* « de Monsieur, » paix du 6 mai 1576, signée à Châ- « tenoy, près Château-Landon, entre Monsieur, duc « d'Alençon, et son frère Henri III. (Mém. de Sully, « t. I, p. 121.) — 7° « *Paix* du roy, » paix du roi Char- « les. On nomma ainsi la paix signée à S. Germain « le 15 août 1570. (Mémoires de Sully, t. I, p. 45.) — « 8° « *Paix* mazarine, » on appelloit ainsi celle qui se « fit à Rueil en 1649. (Mém. du cardinal de Retz, t. I, « p. 339.) — 9° « *Paix* du seigneur, *paix* de la justice, « *paix* amiable. » — « Les bourgemaistres et « eschevins des deux villes susdites ont le droil, « par privilege special, et sont aussi en possession « de commander, ou imposer la paix entre les par- « ties, tant dehors que dedans les villes..... ce qui « arrive en trois sortes de manieres : sçavoir par « le bailliy et la loy, *ex officio* ; ce que l'on appelle « la *paix* du seigneur ; la seconde est une *paix* de « la justice, laquelle est accordée à la requisition « de l'une ou de l'autre des parties ; la troisieme « est une *paix* amiable, laquelle l'une ou l'autre « des parties demandent ; et où les parties n'y ven- « lent point entendre à l'amiable, on les y peut « contraindre par l'apprehension de la personne ; « et où les parties s'absentent, on les peut bannir « du pays de Flandre, l'espace de 50 ans ; et neant- « moins les bourgemaistre et eschevins peuvent « commander la paix entre les parens plus proches « desdites parties. » (Cout. d'Alost, N. C. G. t. I, « p. 112.) — 10° « Fer ou lance de la *paix*, » armes « dont la pointe étoit recourbée ou retroussée. (Bou- « cieaut, p. 60.) — 11° « Halle de *paix*. » (N. C. G. I, « page 323.) Voir *Paix* au sens de commune. — « 12° « Homage de *paix*. » (Boul. Som. Rur. p. 478.) — « 13° « Juré de la *paix*, » officier municipal dont « la fonction étoit d'entretenir la paix parmi les « citoyens : « Aux prevost et jurez de la *paix*, en « nombre de sept. » (Cout. Gén. t. II, p. 968.) (Voir « *Paix* au sens de commune.) — 14° « Maison de la « *paix*, » maison où s'assembloient les jurés de la « paix, pour connoître des affaires publiques : « Si eu « lezaps advenir n'y avoit point de cloche, ou qu'elle « ne fut en point de sonner audit recours, le dit « crieur devra ce recours publier à l'entrée de la dite « maison de la *paix*, en appellant en haut ceux qui « ouir le pourront. » (Cout. Gén. t. I, p. 820.) — « 15° « Malle *paix*, » querelle ou mécontentement. (Percefor. VI, f. 91.) — 16° « La petite *paix*. » Cette « paix des seconds troubles, qui fut faite à Chartres, « ne dura que huit ou neuf mois au plus ; aussi on « l'appela la petite *paix*. (Mém. de Montluc, t. II, « p. 238.) — 17° « *Paix* boileuse et mal assise en 1570. » « La paix faite à Anzers, ainsi nommée parce qu'elle « fut négociée par M. de Biron, qui étoit boiteux, et « par M. de Mesmes, seigneur de Malassise. (Brant. « Cap. fr. t. IV, p. 102.) — 18° « Sainte *paix*, » nom « donné à la paix d'Arras, parce qu'elle fut confirmée « par le pape et par le concile de Bâle en 1426. (Mém. « des comtes de Champagne, dans Pithou, Cout. de « Troyes, p. 585.) — 19° « *Paix* des dames, » paix de « Cambrai, en 1529, signée au nom de François I^{er} et « de Charles-Quint, par Louise de Savoie, mère du

premier, et Marguerite d'Autriche, tante du second.
 — 20° « Ville de *paix*, pais de *paix*. » On appeloit ainsi les villes ou pays « auxquels il estoit deffendu « aux nobles et autres sujets de se poursuivre, ni « se venger par guerre..... telles estoient Paris, « Orléans, Chartres. » (Bout. Som. Rur. p. 821.) —
 21° « *Paix* et aises, » tranquillement : « Les feit « endormir au gyron l'un de l'autre, et en ce point « dormirent *paix* et aises jusques à heure de none, « qu'il faisoit chaud, bel et clair » (Percef. V, f. 35.)
 — « Passerent la nuit *paix* et aises. » (Froiss. III, p. 70.) — 22° « Par *paix*, » en signe de paix, de réconciliation :

Lors doit l'un d'eux prendre le voirre
 Et donner à l'autre *par paix* ;
 Et n'en doivent parler jamais. (Desch. f. 408.)

23° « Par *paix* faisant, » au moyen de la paix qui se fit : « Luy fut donnée en mariage dès jeunesse, « par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et « d'Escosse, et *par paix faisant*. » (Froiss. liv. I, p. 3.) — 24° « Estre à sa *paix*, » patienter, attendre. (Percef. III, f. 62.) — 25° « Estre mal à sa *paix*, » n'être pas tranquille. (Percefor. vol. IV, fol. 45.) — 26° « Saulver la *paix* de, » respecter la tranquillité de : « Pour l'honneur de la très grande beauté de « sa personne, vouldentiers scauroye qui elle est, « sauve sa reverence et sa *paix*. Sire, dist-elle, « quand vous dites que vous voulez *saulver sa* « *paix*, deporter vous convient de celle demande ; « car se le vous disois, ce ne seroit pas sa *paix*. » (Percef. V, f. 20.) — 27° « Prendre *paix*, » s'accorder avec : « Baisez l'escu et *prenez paix* à elle, afin « qu'elle vous soit aidant et confortant en toutes les « besoignes que vous aurez d'elle. » (Percefor. II, f. 119.) — 28° « *Paiz depecier*, » commencer la bataille. (G. Guiart, f. 121.) — 29° « Bien en *paix*, » paisiblement. (Duchesne, Généal. de Bethune, p. 164, an. 1246.) — 30° « Par bien griffer, on fait bonne « *paix* naistre. » (Molinet, p. 142.) — 31° « Qui veut « la *paix*, faut qu'il se tienne tout prest à la guerre : « dont a esté bien dit que la *paix* se traite bien et « heureusement sous le bouclier. » (Sagesse de Charron.)

Paixennage. [Droit de couper des païsceaux ou échalas : « Des *paixennages* des boix que nous « avons ensemble, accordons nous que li sonrais de « ladite englise et nostre commandement les ven- « dront par acort. » (Cart. de Remirecourt, ch. 34, an. 1295.)]

1. Pal. [Palet : « Qu'Illyacinthe tuas, Quand le « *pal* lui ruas d'art et non d'aventure. » (Rons. page 539.)]

2. Pal. [1° Pieu, au propre et au figuré : « Et la « partie du roy et de la royne,.... estoit environnée « de palis jointes... et alloient les *paux* jusques à « la riviere de Seine. » (Juvé. des Urs. Charles VI, p. 1419.) — « Tous les archiers deshouvez, chaseun « ung *pal* planté devant eulx. » (Comm. I, 3.)]

... Cherront en fureur
 Du souverain qui par loy de rigueur
 Ne leur laitra la vaillance d'un *pal*
 Pour leurs pechiez et leur mauvaise erreur. (Desch. 290.)

2° Enclos, barrière de pieux : « Vindrent sur le bort
 « du fossé et rompirent la haye et en cuidant approu-
 « cher au pié du *pal*, le guet les entendit. » (Le Jouv. f. 21.)

Car le fort au faible toloit
 Et par tyrannie aqueroit
 Ce qu'il avoit dedans son *pal*. (Desch. f. 438.)
 Je caiche menu et souvent
 Le droit et arrier et avant ;
 Je scay bien deffendre mon *pal*
 Si qu'on ne puet au principal
 Venir de la cause ou pretreio
 Qu'il n'y ait un dilatoire. (Id. f. 373.)

Expression : « Les meusniers demourans es dittes
 « baronnies et chastellenies combien qu'ils ne soient
 « es fiefs et arriere fiefs des dits barons ou chaste-
 « lains, ains seulement en leur ditte justice et
 « chastellenie sont tenus une fois l'an *frapper*
 « par trois coups le *pal* de la *quintaine* en la plus
 « proche riviere du chastel du dit seigneur baron
 « ou chastellain. » (Cout. Gén. II, p. 57.)

Palacin. [Paralyse : « Qui eust jà goutte ne *palaciu*
 « *ciu*, En moll poi d'eure l'en auroit garit. » (Raoul de Cambrai, 267.)]

Paladel. [Bâton : « De quodam baculo, secund-
 « dum idioma patriæ (ville Montisboiserii) *paladel*
 « sive barra nuncupato, percussit. » (JJ. 103, p. 105, an. 1372.)]

Paladin. Seigneur qui vivait dans le palais d'un empereur et le suivait à la guerre ; par suite, chevalier errant : « Il fait bien son *paladin*. » (Cotgr.)

Palagre. [Haute mer : « Ne combien il esturent
 « et *palagre* de mer. » (Aiol, v. 10597.)]

Palaise. [Droit de planter des pieux pour amarrer un bateau : « Toutes et quantes fois que auleuns
 « basteaulx, nefz ou nasselles vuides ou chargées,
 « menans denrées ou marchandises, estoient arrivez
 « ou arrivoient à port sur ladite terre et arrivaige,
 « et que les marchands bastelliers, voituriers, me-
 « nans et conduisans iceulx basteaulx, mettoient ou
 « affichoient en laditte terre rivaige, aucuns pieulx
 « ou pieu pour à iceulx pieux ou pien atacher et
 « lier leurs dis basteaulx ou basteau, soit qu'ils les
 « affichent ou qu'ils trouvent les dits pieulx affichez,
 « iceulx marchands voituriers sont tenus et doivent
 « payer ausdits religieux ledit droit de *palaise* et
 « atache ; c'est assavoir huit deniers tournois avant
 « qu'il puissent ou doient deslier leurs dits bas-
 « teaulx. » (Cart. de Lagny, an. 1442.)]

1. Palais. [1° Palais : « Quant vos serez el *palais*
 « seigneurill. » (Rol. v. 151.) — « Et puis en furent
 « menei ou *palais* à buit arainnes sonnaz. » (Mén. de Reims, § 310.) — 2° Grande salle voûtée d'un château : « Aux autres tables tout environ le *palais*
 « seoient plus de cinq cens dames et damoiselles. » (Froiss. XIV, 45.)]

2. Palais. Partie supérieure de la cavité buccale :

Car il n'est ne clers ne lais
 Marchant, ouvrier, n'ouvrier
 Qui n'ait à mentir *palais*. (Desch. f. 231.)

Palaisse. Palissade : « Celui prael doit estre « environné de *palaisse* ou de terrasse ou mur. » (Chass. de Gast. Phébus, p. 136.)

Palalantes. Onomatopée ; son du tambour français. (Pasquier, Rech. p. 671.) Cotgrave donne *palalan*. Dans Oudin « faire le *palalan*, » signifie faire le brave.

Palamie. Espèce de thon. (Cotgr.)

Palamie. Abcès à la bouche du cheval. (Cotgr.)

Palanc. [1^o Palan, poulie : « Les Portugais « gagnent 2500 pieces de toute artillerie et entre « ce nombre une de si extreme grandeur, que les « *palancs* et autres artifices ne la cuiderent jamais « rendre à bord. » (D'Aub. Hist. III, 197.) — 2^o Palanque, barrière de pieux : « Des quatre cas contenues « en l'article dudit keurbrief, qui commence de « *palings*, c'est assavoir des *palancs*, des dunes. » (Chart. de 1323, Ch. des Comptes de Lille.)]

Palandran. Balandras, manteau. (Oud.)

Palangue. [Palanche, nom que les porteurs d'eau donnent à l'instrument de bois, un peu concave dans le milieu, qu'ils se mettent sur l'épaule pour porter deux seaux accrochés aux deux bouts ; ici, rouleau de bois : « Mon balai, je nomme ma « langue, Et mon fourchon et ma *palangue*, Dont « toute ordure je baloie. » (Cullev. Pélerin.)]

Palanquer. [Débarquer à l'aide d'un palan : « Le prince et le maire furent toute la nuit sur « palancs pour faire aller les hommes à bord *palanquer* l'artillerie, les munitions et les vivres. » (D'Aub. Hist. II, 293.)]

Palasine. Paralyse :

Langhe aront muiele ;
Passion novele,
Par devant leur mors,
Leur sera voisine ;
Goute, *palasine*
Leur fera dire gnof. (Poët. av. 1300, IV, f. 1303.)

Palasineux. [Paralytique : « Iceelui suppliant « estoit *palasineux*, et non pas bien seur en ses « membres. » (JJ. 170, p. 177, an. 1418.)]

Palasinos. Paralytique, dans Saint Bernard, p. 10 et 108.

Palat. Palais de la bouche. (Rabel. II, 179.)

Palateis. Combat, escarmouche :

Font à ceulx de hors assaillies,
En abandon mettent leurs vies.
Souvent y ot grant poingneis,
Et souvent grant *palateis*. (Brut, f. 103.)

Palater. Voir **PALETER** ; escarmoucher : « Sur la « riviere aloient plusieurs de ses gens *palater* pour « eulx esbatre. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 66.)

1. Palatin. *subst.* 1^o Conseiller impérial : « *Palatin* de l'empire, ainsi appeloient les empereurs « ceux qui estoient leurs conseillers ordinaires. » (Pasquier, Recherches, p. 90.) — 2^o Seigneurs qui avaient un palais où se rendait la justice. (Voir **PALAZIN**. — 3^o Gens de cour : « Tels sont les onvrages et les matieres de la cour que les simples y

« sont mesprisés, les vertueux enviez, et les arrogans orgueilleux en perils mortels ; et, si lu y es « ravalé au-dessous des autres *palatins*, tu seras « envieux de leur pouvoir. » (A. Chartier, le Curial, p. 393.) — *Adj.* Du palais : « La noblesse *palatine* « des officiers du prince. » (Charron, Sagesse, 216.)

2. Palatin. Faute pour *palatin*, sortes d'hérétiques : « Se il avient que par aucune mal aventure, « ou par aucun mal enseignement, que un chevalier « soit *palatin*. » (Ass. de Jérus.)

Palazin. [Palatin : « A son bon seigneur Looyz, « filz du roy de France, par la grace de Dieu roy « de Navarre, de Champaigne et de Brie, conte « *palazin*. » (Joinv. § 1.)]

Palazine. [Paralytie : « Vous sereiz gariz... de « toutes gouttes sanz *palazine*, de l'enflure du cors. » (Ruteb. 259.)]

1. Pale. [Qui a perdu sa couleur vive et colorée : « Teint fut et pers. descoloret et *pale*. » (Rol. V. 1979.)]

Une seule tesche avoit male,
Dont li sodomie sont *pale* ;
Ne set l'en en luy aultre vice,
Ne ne faisoit autre malice. (Brut, f. 102.)

2. Pale. [1^o Pelle, aux Ord. VI, p. 326, an. 1378. 2^o Plat de l'aviron : « Mais ensi qu'il nagoient à « *pales* et à crois. » (Baud. de Seb. 29.) — 3^o Pan : « Un pot doré, cizelé à .vii. *pales*. » (Inv. du duc d'Anjou, 122.)]

3. Pale. [Tenture : « Item brouette qui maine « sarge, tappis et *pales* doit .vii. den. .xii. s. ob. » (Péag. de Péronne, au Cart. de Corbie, 21.)]

Palée. [Rang de pieux qui soutiennent les terres d'une digue, d'un quai : « Se c'est vin de Bourgogne, « il sera fermée à la *palée* du port de Bourgogne ; « et se c'est vin François, il sera fermé à *palée* du « port François. » (JJ. 170, 1, an. 1415.)] — « Lever « la *palée* et *vuason*, » se fait, dit Laurière, « pour « marquer la reunion aux fiefs des heritages chargez de vente, faute de payement des arierages. « Ce fait le dit seigneur baillif ou lieutenant est tenu « soy transporter sur les dits heritages, presens les « dits hommes de fiefs, et lever la *palée* et *vuason* « en reincorporant au gros dudit fief. » (C. G. II, p. 902.)

Palefreid. *eiz.* [Palefroi, cheval de voyage, par opposition au destrier, cheval de bataille : « Vus n'i « avrez *palefreid* ne destrere. » (Rol. v. 479.) — « Laisent les mulz e tuz les *palefreis* ; Es destrers « muntent. » (Id. v. 1000.) — « Nis dous feiz descendent jus des *palefreis* cras, Et dous feiz remuntent que tuit dirent : c'est gas. » (Thom. de Cant. p. 114.)]

Palefrenier. Grand écuyer : « Le *palefrenier* « du roy estoit devant les ecuiers du corps, monté « sur un grand coursier, et avoit les paremens du « roy lesquels estoient de veluiau et de brodure, les « fleurs de lys profilées de perles, en escharpe « entour le col, ainsi qu'il est accoustumé de porter. » (Chron. de S. Den. III, f. 36.)

Palefroi. Cheval de voyage ou de dame : « *Palefrois* norois. » (Poët. av. 1300, IV, 1653.) — [« Et ala Saint Louis tant à pié que, pour ce que » il ne pot avoir son *palefroi*, qui el convint monter » sur le mieu. Et quant ses *palefrois* fu venus, il » courut sus mouit agement à Poince l'escuier. » (Joinv. § 661.) — « Un *palefroy* morel... un *pai-* » *teffroy* liart... un *palefroy* lay. » (Inv. de Clérence de Hongrie, Nouv. Compt. de l'Arg. 87.)

Palegre. [Haule mer (voir PALAGRE) : « Ne com- » bien il esturent en *palegre* de mer. » (Aiol. 9812.)]

Paleire. [Barre : « Une *paleire* ou petite barre » de bois de charree. » (JJ. 179, p. 311, an. 1449.)]

Paleis. [Palais : « Mes larges terres dont jo avéie » assez, Mes granz *paleis* de Rome la citel. » (Saint Alexis, p. 80.) — « Pois sunt muntel sus el *paleis* » altisme. » (Rol. v. 2708.)]

Palement. Avec *paleur.* (Monet.)

Palene. Palan. (Cotgr.)

Palendin. Sorte de navire. « Seize à vingt bar- » ges petites comme pour porter chivaux, qu'ils » appelloient *palendins*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 272.) Le même passage est répété dans Monstrelet, III, f. 59, où on lit *palendrius*.

1. Palet. [Pieu : « Le suppliant prist un pieu ou » *palet* de bois... et assena de son dit baston » Estienne Aubry. » (JJ. 172, p. 673, an. 1424.)]

2. Palet. [Garnir de pieux : « Il fist le flun *palet* » de grant pieus de l'une rive jusqu'à l'autre. » (Martén. Ampl. Collect. V, c. 683.)]

Palérée. Pelletée, dans l'abel. I, 134.

Palerie. [Serrurerie : « Colin Neel, simples » homs du mestier de *palerie*, demourant en la ville » de Vire. » (JJ. 167, p. 39, an. 1412.)]

Palernode. Palinod ; pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe. (Borel.)

Paleron. 1° [Omoplate, dans Paré, I, p. 8.] — 2° Volée d'un carosse. (Oudin.)

Palerres. Parleure, causeur :

Sans craindre de riens les *palerres*

Qui sont pires que ne sont lerres. (G. de la Big. f. 132.)

Palesement. [Ouvertement : « De rap, ce est » de feme eforcée *palesement*, que l'on mostre au » seigneur et à la court. » (Assis. de Jerusalem, 80.) Nous citons ici une copie italienne qui a introduit l'adverbe *palesemente*.]

Palesine. Paralysie ; le traité intitulé « pro- » priété des eaux de diverses herbes » ms. du roy 7933 (Baluze 673), commence l'article « qui est de » la sauge, » en ces termes : « Eau de sauge vault » moult contre *palesine*, et contre toutes froides » maladies de nerfs. »

Palesonner. [Elever un mur de torchis : « Si » me as fait torcher et *palesonner* une paroy qui » n'estoit pas de nostre marchanse. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)]

Palesson, esonne. [Mur de torchis : « Le sup-

pliant et autres firent semblant de jaugier ledit » huis et de rompre les *palessons* dudit hostel. » (JJ. 148, p. 55, an. 1395.) — « Demourerent quitées » dudit solier, torche et *palesonne*. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)]

Palestarne. Chaloupe. « Voyant en outre venir » « avec vous sept ou huit brigantins ou *palestarms* » « de navres fort chargées de gens d'armes et d'arba- » « lesbriers. » (Hist. de J. Boucicaut, I, II, p. 259.) — « Alors, par la destresse de vivres, les patrons » « envoyèrent l'escrivain de la nave dedans le *pales-* » *tarne*, et escript au dit messire Nycole capitaine » « dessus dit. » (La Salade, f. 32.) — « Envoje le » « *palestarne* de la nave et l'escrivain. » (Ibid. 31.)

Paleste. Palestre. (Borel.)

Palestrage. [Serrure : « Comme le suppliant » « eust pris une hache et autres instrumens, et par » « force eust levé la serrure, *palestrage* ou ferme- » « ture de ladite porte. » (JJ. 99, p. 425, an. 1368.)]

Palestrine. Escrime, dérivé de palestre. Brantôme dit de quelques guerriers revenus des guerres de Piémont qui, dans une querelle avec des jeunes gens, furent battus l'épée à la main : « De jeunes » « pages les avoient estrillez, et que les autres » « avoient là oublié leur *palestrine* piedmontoise. » (Brant. Cap. fr. II, p. 300.)

1. Palet. [Boutique dans un champ de foire. Le- pelletier dit à son valet : « Ne bouge, tant que je » « revienne, D'ici ; entends-tu, mon valet ? Et » « prends bien garde à ton *palet*. » (Recueil de farces du xv^e siècle, p. 150.) — A Avranches le champ de foire s'appelle champ du *palet*.]

2. Palet. [Pierre ou morceau de métal plat et rond : « Assez près, ainsi comme un ject de *palet*. » (Mod. f. 56.)]

3. Palet. [Pieu, bâton : « Jehannin de Sourdeval » « sacha une espée et en ferit le suppliant, lequel » « en reperlant son coup ou un *palet* qu'il tenoit pour » « soy appuyer. » (JJ. 163, p. 378, an. 1409.)]

4. Palet. [Sorte de capchon de mailles : « Guy » « de Hotetot, dit Porquet, chevalier estoit armé d'un » « haubergon d'acier, un *palet* encamallié sur sa » « teste. » (JJ. 121, p. 160, an. 1382.)]

5. Palet. [Escarmouche (voir PALETEIS) : « Car il » « sont toujours au content et au *palet*. » (Trad. de Guill. de Tyr, liv. XVII, ch. VII.) — « Si que tous les » « jours les conviendroient estre au *palet* et au contens » « de quelque part. » (Ibid. ch. 12.)]

Paletc. [1° Petite pelle : « O le boissel dont l'en » « mesure Que il ara bien sa monture, Et de la ferine » « prendra O la *paletc* que il a. » (Censier de Verson, v. 205), d'après le musée des Arch. Dép. — 2° Instru- ment des cordonniers pour faire revenir le soulier sur la forme : « Le suppliant... getta un » « buys ou *paletc* à enformer souliers. » (JJ. 195, p. 362, an. 1474.) Voir PALETTE.]

Paletcau. [VOIR PALETAU. 1° Pièce recouvrant un trou d'habit : « Un homme querant et demandant

« l'auמושne, qui estoit vestuz d'un manteau tout
« plain de *paletaux*, comme un coquin ou caimant. »
(J.J. 142, p. 297, an. 1392.) — 2° Lambeau : « La terre
« apparoissoit découverte, et les arbres et semen-
« ces comme des racines gectées et pendans au
« travers, par *paletaux*. » (Al. Chartier, Quadrilog.
invectif. p. 408.)

Paletis, is. [Action de lancer des traits : « Sor
« lui avoit moult grant *paletis*. » (Garin.) —
« Adone issi Bertrand tout hors du *paletis*. » (Cove-
« lier.) — « Il y eut plusieurs assaux, escarmuches et
« *paletis*. » (Froiss. III, 8.)]

Moult fu liers le cliqueteiz

Des cordes ou *paletis*;

Et en traient sus s'entrequeunt. (G. Guiart, f. 302.)

Paletel. Espèce d'habit de femme :

.i. pelicon a endossé

Qui est touz blans à tout croie ;

Sa mere .i. *paletel* li loie ;

Puis li a ceint une ceinture ;

Moult a bien de fame la feiture. (Estrub. ms. 7996, p. 78.)

Paleter. [Lancer des traits : « Ki donc fust là,
« molt peust veir asprement *paleter* et bierser les
« uns contre les autres. » (H. de Valenc. § 507.) —
« Et *paleterent* assez li uns contre l'autre, et asseiz
« i ot perdu et gaignié. » (Mém. de Reims, § 96.)]
— « Aucuns Genevois et bidaux allerent près des
« baïlles, pour escarmoucher et *paleter* ; si issirent
« aucuns des soudoyers, et jeunes bourgeois encon-
« tre eux, tant qu'il y eut tiré et lancé, et d'un costé
« et d'autre plusieurs morts et navrés. » (Froiss. I,
p. 88.)

Souvent ont as Normans lancé et *paleté* :

Mainte mellee y ont, et maint home tué. (Rou, 41.)

Paletiaus. Lambeaux :

Povre est la cote et mont erezse

Et plain de viés *paletiaus*. (Rose.)

Ele n'avoit c'un viés sac estroit,

Tout plains de mauvais *paletiaus* ;

C'estoit sa cote et ses mantiaus. (Ibid.)

Paletot. Manteau ayant forme de huque et aug-
menté de manches volantes ; l'homme d'armes en
couvrait son armure : « Par la mesme sentence il
« fut ordonné que chacun d'eux avroit les cheveux
« coupez tous ras, qu'ils seroient vestus de petits
« *paletots* les manches venans jusques aux costez,
« et depuis les dits costez le remanant estre tout à
« nud ; et iceux *paletots* venans par dessous, jus-
« ques un petit plus bas que ne seroit un pourpoint
« et une chause, qui iroient jusques un petit au
« dessous des genoux ; et le residu avec les pieds
« demouroit nud ; ayant chacun en leur poing un
« baston de meslier, de la longueur d'une aulne,
« ou un peu moins, bien nouffelleux ; et en l'autre
« poing, qu'ils avroient chacun un escu de bois ;
« les dits bastons et escus chacun d'une mesme
« façon, grandeur et longueur ; sauf qu'ils pouvoient
« faire chacun sur son escu telle peinture de saintes
« ou de saintes que bon leur sembleroit : et en cel
« estat, par vertu de la dite sentence, ils devoient
« combattre l'un l'autre, tant que l'un demeurast
« mort sur la place. » (Mat. de Coucy, Hist. de

viii.

Charles VII, p. 697.) — « Le seigneur de Ternant
« conduisit ce jour les archers du corps du duc ; et
« portoit le *paletot* d'orfaverie qui moult bien luy
« seoit. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 166.) —
« Chevaliers vestus de *paletots* à manches, bordez
« de feuillages d'or et chargez d'orfaverie. » (Mat.
de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 678.)

Paletrage. [Serrure d'un coffre : « Iceulli Soup-
« plet par temptacion de l'ennemi leva le *paletrage*
« du coffre dudit Estienne, et prist en icelui coffre
« la somme ou valeur de .480. livres tournois. »
(J.J. 149, p. 19, an. 1395.)]

Palette. [1° Petite pelle, petite cuiller : « Une
« *palette* à condongnac, armoyé de France et de la
« royne Jeanne de Bourbon. » (Inv. de Charles V,
an. 1380.) — 2° Brûtoir à parfums : « Une *palette*
« d'argent blanc pour metre fen à faire fumée. »
(Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — 3° Bougeoir
qu'on nommait aussi cuiller : « A Perrin Bernart,
« gaignier, pour un estuy de cuir bouilly, poinçonnez
« et armoyé aux armes de France, pour metre et
« porter une *palette* d'ivoire, garnie d'or, pour
« metre une chandelle pour tenir devant le roy à
« dire ses heures, comme dit est. » (Compte de
1395.) — 4° Partie de l'arbalète : « Item la grelle à
« ce quy le trel tient doit avoir cinq piés à pié main,
« et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre,
« et doit estre plus longue plainc paume, et doit
« estre un pou courbe devers le gros bout pour
« mieux tenir et puchier en l'ocbe de la *palette* qui
« est au bout de la mole, à celle fin que la grelle
« n'isse hors quant le trail la tire. » (Mod. f. 169.)
Voir PALETTE. — 5° « Pigeon de *palette*. » (Cont.
d'Entrapel, p. 95.)

Palenote. [Brin de paille : « Tous tans ses euers
« sautele et vole, legiere est plus que *palenote*. »
(Mir. de Coigny, liv. 1^{re}.)]

Paliatif. [Palliatif : « La cure *paliative* est cure
« blandissante et assouagante si comme il est pos-
« sible. » (H. de Mondeville, f. 71.)]

Paliation. Action de pallier. (Colgr.)

Palice. [Palissade : « Guilhou mucié derriere
« une *palice*. » (J.J. 138, p. 21, an. 1389.)]

Palicer. Palisser. (Nicot.)

Palich. [Grande pelle : « Le suppliant qui tenoit
« ung *palich* ferré, dont il chargeoit icelle terre en
« ung benel. » (J.J. 195, p. 234, an. 1469.)]

Palie. [Voir PALE. Eloffe ou tapis de soie :
« Alez seditur desur cel *palie* blanc. » (Rol. v. 272.)
« Est remis en son bliait de *palie*. » (Id. v. 282.)]

Palifié. Devenu pâle. (Colgr.)

Palinod. Académie fondée à Rouen en 1486, en
l'honneur de l'Immaculée Conception. Le retour des
mêmes vers et des mêmes pensées avait fait donner
aux poésies le nom de *palinods*, qui fut ensuite
appliqué à l'Académie elle-même. (Goujet, Bibl. fr.
t. XV, p. 319.)

Palinodial. Qui sert de refrain : « Vers *pali-
« nodial*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 129.)

21

Palinotade. Renaissance. (Cotgr.)

Paliot. [Etoffe sergée : « Sus lequel (lit) l'en
« mettoit un materaz de coton couvert de *paliot*,
« non pas de soie. » (Ann. du règne de Saint Louis,
p. 368.)] — Marthe, voyant sa sœur Magdeleine con-
vertie et habillée d'une façon modeste, dit :

Pieça ne la vis aussi simple.

Qui lui a baillé ceste guimple.

Sur son *paliot* si tenu ? (Hist. du Th. fr. I, p. 295.)

Palir. [Palir : « Fille. come ceste amour vous a
« *palie* et teinte. » Audefr. le Bast. Romane, 16.] —
« Se vous jamès parlés à li, Vous en aurés le vis
« *pali*, Voires certes plus noir que more. » (Rose,
v. 8578.) — « De l'angoisse de fain estoit chascuns
« *palis*. » (Chans. d'Antioche, IV, 557.)]

1. **Palis.** [Palais, dans Aubri, p. 155.]

2. **Palis.** [Palis, suite de pieux formant clôture :
« En Origni, le bor grant et plaingnier, Clos à *palis*
« qu'entor firent fichier. » Raoul de Cambrai, 56.]

Cil s'en vont isnelement

Tot droitement à un *palis*

Où il avoit grans peus faisiz ;

Chascun u le sien esrachié. (Fabl. de S. G. f. 87.)

Palisser. Divulguer. (Cotgr.)

Palissé. Palissadé : On lit du pas d'armes tenu
à Châlons sur-Saône en 1419 : « Fut iceluy pavillon
« *palissé* et barré moult honorablement. » (Mém.
d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 295.)

Palisseur. [Pâleur, dans D. C. sous *Palledo*.]

Palisson. Moule à faire de petits gâteaux.
(Cotgr.)

Palit. [Palis : « *Palit* et closture. » (Cout. de
Vitry, art. 55.)]

Paliz. Pâleur :

Les mors vont despoillant, si jurent comme jors

Ne t'ont gaignor pitie qu'il eussent des cors,

De sanc et de *paliz* sont soilliez et entors. (Rou, p. 103.)

Pallade. [Palladium : « Por le temple qu'ert
« violez, dont li *pallades* ert enblez. » (Benoit,
Rom. de Troie, v. 25561.)]

Palladion. [Même sens : « Coment li traïtor
« ovrerent, Qui la traïsun porparlerent, Que il
« firent, com orent non, qui enbla lor *palladion*. »
(Benoit, Rom. de Troie, v. 639.)]

Pallage. [Droit dû pour l'attache des bateaux
(v. PALAGE) : « Les religieux de l'église de S. Pierre
« de Lagny ont en leur terre et seigneurie ung
« droit seigneurial nommé et appelé le *pallage* en
« tout leur terre et seigneurie au long de la riviere
« de Marne. » (Cart. de Lagny, an. 1412.)]

Pallaiz. Manteaux, étoffes de soie :

Leur manteaux et *pallaiz* gueupert

Et li dus leur donna manteaux

Assez plus riches et plus beaux. (Rou, p. 219.)

Pallamente. Terme de marine; franc tillac
d'une galère. (Cotgr.)

Pallares. Sorte de légume qui vient des Indes.
(Cotgrave.)

Pallastre. [Palastre, pièce de bois plate dont on

garnit les fentes d'un bateau, pour empêcher qu'il
ne prenne eau : « De challan neuf, à savoir les
« *pallastres* qui sont cousues au dedans. » (Mantel-
lier, glossaire, Paris, 1869, p. 48.)]

1. **Palle.** 1^o Chaton de bague : « Anneau d'ar-
« gent en la *palle* duquel estoit enchassée une bien
« grande crapaudine. » (Rabel, p. 72.) — [2^o Appli-
« que, en orfèverie, par opposition aux ciselures
dans la masse : « Un pot et une aiguière sizelez par
« *palle* de fleurs de lis et de feuillages. » (Inv. du
duc d'Anjou, § 411.) — « Un pot rongé sizelez par
« *palles* à fleurs de lis et à feuilles de chesne, où
« pendent les glandas. » (Id. § 414.)]

2. **Palle.** [Pelle : « *Palles*, piqs, croes, beches et
« hottes pour les reparations. » (Carloix, VII, 5.) —
Voir encore Ord. VI, p. 326, an. 1378.]

3. **Palle.** 1^o Poêle, dais : « Se rendit Bresse au
« roy comme à son naturel prince, et entra dedans
« avec ses gens tous armiez et en triomphe, comme
« victorieux et portoient le *palle* quatre seigneurs
« de la cité de Bresse. » (Symphor. Chaup. Hist. de
Louis XII, p. 341.) — L'empereur, à son entrée dans
Besançon, en 1412, fut reçu sous un *palle* de drap
« d'or. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 169.) —
« Prelats et gens d'église de divers estats qui avoient
« les crois *palles* et plusieurs reliques pour venir
« dehors leur ville au devant du roy. » (Math. de
Cocuy, Hist. de Ch. VII, p. 592.) — [« Et y estoient
« les gens d'église à crois et à *palle* en belle ordon-
« nance et procession. » (Froiss. X, p. 448.)] —
2^o Drap mortuaire : « 35 aulnes de memé drap pour
« le *palle* du jour du service. » (Preuves sur le
meurtre du duc de Bourgogne, p. 312.)

4. **Palle.** [Pâle : « Li chevaliers la regarda au
« vis, si la vil moult *palle* et descolorée. » (Quesnes,
Romancero, p. 107.)]

1. **Pallié.** Comblé à la pelle. (Loysel, Inst. Cout.
I, p. 316.)

2. **Pallié.** [Palé (t. de blason) : « Armes *pallicées*
« d'or et de gueules. » (Froiss. XI, p. 81.)]

Palleiz. Palais. (Rou, p. 219.)

Pallemars. Rameurs. « Si me delibéray de
« destacher une des gallées, et quant elle se sentit
« destachée et tournoit sur l'autre, alors les *palle-*
« *mars* saillent en mer et revirent la dicte gallée
« en son lieu. » (La Salade, f. 31.)

1. **Pallement.** D'une manière pâle. (Cotgr.)

2. **Pallement.** [Conférence (voir PARLEMENT) :
« Le *pallement* qu'ilquist volontiers graanta. »
(Rou.)]

Paller. [Tapisser de *palles*, de tentures de soie :
« Autres parties d'une chambre à parer, *pallicée* de
« draps d'or et de camocas. » (Compte d'Estienne
de la Fontaine, an. 1351.)]

Palles. Sorte d'oiseaux : « Pescher estangs,
« courir en garenne ny en forests prendre, ny de-
« saïrer oyeux de proye, hairons, *palles* ny

« autres ny jouir des fuyes et colombiers. » (Cout. Gén. II, p. 759.)

Palletocq—ot. [Même sens que paletot : « Les « supplians issirent de la maison en leurs pourpoins « ou *palletocqs* à tous leurs bonnets. » (JJ. 183, p. 23, an. 1455.) — Lequel Pierre retourna devers « icellui Gilles et le frappa de son coustel ou bras, « tant qu'il persa son *palletot*. » (JJ. 176, p. 453, an. 1446.) — « Une jaquette ou *palletot* à vestir. » (JJ. 183, p. 159, an. 1456.)]

Palette. [Bongoeur en forme de petite pelle, appelé aussi cuiller : « Une *palette* d'yvoire. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Paleur. Pâleur. (Cotgrave.)

Palliation. [Excuse : « O quelle *palliation* de « meschant homme, dit le roy. » (Carloix, II, 13.)]

1. Pallier. [Excuser : « Pour *pallier* leur male « entente, ilz font aucunes choses honorables. » (Oresme.)]

2. Pallier. Parleur : « Frans et cortois et beau « *pallier*. » (Poët. av. 1300, I, f. 270.)

Pallinode. Refrain. « Vault autant à dire ref- « frain comme *pallinode* ; mais l'on dit volontiers « refrain, et *pallinode* en chant royal. » (Fabri, Art. de Rhetor. I, II, f. 41.)

Pallion. Pallium. On lit du pape Clément V :

Cel qui despit li orent fait,
Ancois que il fut S. Papes fait,
Out il à duel et à grevance,
Car il avoit tel conscience.
Mes toutes voies celz de Lyon
Ne leissa pas son *pallion*,
Toute sa vie ; si se tint ;
Com arcevesque se contint. (Ms. 6812, f. 73.)

Pallir (se). Devenir pâle. (Rou. Estienne.)

Pallis. [Palis, dans la Cout. d'Auxerre, art. 53.]

Pallissement. Pâleur. (Essais de Montaigne, t. II, f. 776.)

Pallivage. Droit seigneurial. (Mém. de Sully, X, fol. 230.) V. **PALLAGE.**

Palliz.

Sanz naturel lor est faillez
Quant cil qui jurent es *palliz*,
Nus font or endroit grant moleste
S'il n'ont bons vins et blans liz. (Ms. 7615, I, f. 101.)

Palloyer. Parler :

A S. Valeri longuement
Sejournerent pour avoir vent :
As barons a mout envoyé,
Puis ont, à comment, *palloyé*
Que la chasse S. Valeri
Mistrent as chans sour un tapi. (Rou. f. 291.)

Pallueux. Mârdégeux : « Le prince doit assail- « lir ses ennemis quant ils sont espartis ou assez « de cheminer, et en passage d'eau et de destroit « ou occupez en terres *pallueuses*, ou au monter « des montagnes, et quant ils ont le soleil, la poul- « dre et le vent contre eulx. » (Le chev. de la Tour, Guidon des guerres, f. 94.)

Pallus. [Marais : « Par autre édit du mois de « decembre 1652.... ledit seigneur auroit ordonné

« qu'il seroit procédé à la vente, reveute des terres
« vaines et vagues, landes, bruyères, montagnes,
« *pallus*, marais, bacs... etc. » (1658. Reveute de la
châtellenie de Châteaurenard ; L. C. de D.)]

Palluyer. Officier qui vide et remplit la salière
du roy. (Colgr.) C'est un dérivé de *palle*, *pallette*.

Palmaire. Ce qui appartient à la paume de la
main. (Cotgrave.)

Palmant. Enchérisseur. (Colgr.) Voir **PALMIANT**.

Palme. [1^o Main : « Là veissiez mainte lerne
« plorer, et mainte *palme* batre de duel et de pitié. »
(Villeh. § 371.)] — « Fut contraint de cheoir des
« *palmes* à terre. » (Percef. III, f. 49.) — « Ca, cette
« *palme*. » (Pathel. Farec, p. 8.) — « Estoiient près
« de tendre la *palme*. » (Vigil. de Charles VII, I, II,
f. 59, c'est-à-dire de se rendre.)

II^o [Largeur de la main, de quatre doigts : « Prent
« de la carn grant pleine *palme* et plus. » (Roland,
v. 3606.)] — La « grand *palme* » avait douze poüces.
(Colgr.) — « Gent *palmes* de veloux. » (J. d'Auton,
Annales de Louis XII, p. 123.)

III^o Palmier : « En Palestine et Judée.... croist

« l'arbre nommé *palme*. » (Favin, Origines, I, 92.)

IV^o [Branche de palmier : « E de tutez pars i out
« entailles des cherubins e de *palmes*. » (Rois, 247.)]
— De là les expressions suivantes : 1^o « Porter la
« *palme*, » l'emporter.

Son doulx maintien, son gent corps

Valent trop mieulx que nulz mondains tresors

C'est droitement la fontaine de balmé

Qui puet tous maulx guérir et gecter hors

Si vüel tout temps pour luy porter la *palme*. (Desch. 159.)

2^o « Jour *palmes*, la feste des *palmes*, » le diman-
che des Rameaux. (Pellisson, Lett. hist. III, p. 222.)

V^o Jeu de paume : « Defendons par les presentes
« tous jeux de dez, de tables, de *palmes*, de quilles. »
(Ord. V, p. 172, an. 1368.)

Et puis querez joustes et bouhours,

Jeux de *palme*. (Desch. f. 49.)

Palmé. Qui a la palme.

De ce meschef seras par moy blasmée,

Rome ingrate, veu que je l'ay sommée

De me donner secourable adjutoire,

Pensant aussi estre la tiemie aimée

Et sous le los de ta gloire *palmée*.

J. d'Auton, Annal. de Louis XII, p. 232.

Palmée. 1^o Vente à l'enchère, marché conclu
en se frappant dans la main : « Exposeront en
« vente, et *palmée* au plus offrant. » (Nouv. Cout.
Gén. II, p. 207.) — « Vendre iceux au plus offrant,
« en y asseant *palmées*, et haüces. » (Cout. Gén. II,
p. 917.) — [« Avons vendu bien et loyaument par
« cri publique sur ce fait, et recoizoit à *palmée*. »
(JJ. 97, p. 154, an. 1366.)] — 2^o [Soufflet. (Froiss.
I, XVI, 45.) — « Iceului Jaques donna une *palmée*
« audit Michault senz plus faire. » (JJ. 100, p. 535,
an. 1368.)]

Palmeier. [Faire tourner dans la paume de la
main : « Sun espïet vail li bers *palmeiant*. » (Rol.
v. 1155.)]

Palmer. Vendre à *palmée* : « On est obligé de

« mettre et de palmer à *prix*, le dit tenement et
« hypothèque, et de faire trois publications à
« l'église, comme l'on fait en toutes ventes de fonds
« d'heritages, ou de rentes hypothéquées. » (N. C. G.
t. 1, p. 1149.)

Palmiant. Qui prend un héritage à rente, en
frappant dans la main du bailleur : « En tant que
« touche les arrentemens qui se feront volontai-
« rement de maisons et edifices, on y pourra pareil-
« lement mettre devise de faire about d'ouvrages
« sur le lieu ou autrement, selon que les arrentans
« et *palmanis* le voudront diviser à la palmée
« faire. » (Cout. de Hainaut, p. 9, au Gloss. du Dr.
fr. au mot *Palmée*.)

Palmier. Terme de coutume; pris à rente :
« Celui qui faisoit plaincte pour vendre heritage à
« nouvel heritier, pour default de payement de
« rente hereditable, ail option et pouvoir de ende-
« dans les trois premiers jours, après les denouche-
« mens passez et visitation d'heritage amazez du
« dit heritage *palmier* sans que nul autre le puist
« faire en les trois premiers jours. » (Cout. Gén.
t. 1, p. 821.)

Palmite. Bourgeon. (Cotgr.)

Palmoyer. Voir PALMEIER; tourner dans la
paume de la main : « Il eust mieulx sceu chevau-
« cher un cheval, *palmoyer* une lance et férir de
« l'espée, que garder les brebis. » (Percef. vol. III,
folio 93.)

Palois. [Palais, dans Parlonopex, v. 1606.]

Paloisement. Manifestement, à découvert :
« Avant que la dicte balaille se face, je voudrois
« avoir bonne seurété que en nulle maniere, par
« vous, ne par votre pourchas, occultement ne
« *paloisement*, fors seulement par la galée qui
« seule à moy se devoit combattre, et par les
« gens qui dessus icelle seroyent, ne me soit fait
« offense. » (Hist. de J. Boucic. p. 265.)

Palombe. Pigeon ramier. (Gloss. de Marot.)

Palomme. Même sens. (Dom Florès de Grèce,
folio 13.)

Palon [Pot de terre : « Jehan Drouel portoit un
« *palon* ou pot de terre où il y avoit du feu. » (JJ. 170, p. 127, an. 1417.)]

Palonnel. [Pibce sur laquelle on attache les
traits du cheval attelé à une charrue; palonnier :
« Colin Gauchier... prist un *palonnel* de charrue,
« qu'il trouva illeques d'aventure et en feri ledit
« Tieullier. » (JJ. 123, p. 100, an. 1383.)]

Palot. [Bêche : « Le suppliant ala en sa maison
« querir un *palot* ou besche, pour aler relever ledit
« fossé. » (JJ. 176, p. 686, an. 1419.)] — De là
l'expression « tenir *palot*, » tenir tête à quelqu'un :
« Je ne m'y aheurte pas; je ne fais que les taster,
« et ne vay point tant comme je marchande d'aller.
« Si je leur pouvois tenir *palot*, je serois honneste
« homme; car je ne les entreprends que par où ils
« sont les plus roides. » (Ess. de Mont. 1, p. 215.)

Palouade. Poisson des côtes d'Espagne. (Colgr.)

Palour. [Pâleur : « Et puisque cuer est lieus et
« de si grant valour. Donnons le tout à Dieus frès
« et en sa chalour; Car Dieus n'en aroit cure s'il
« tornoit à *palour*. » (J. de Meung, Testam. 1515.)]

Palourde. Nom, en Bretagne, du coquillage dit
ailleurs clauvisse. (Cotgr.)

Palpabier. Terme de fauconnerie. Agiter les
paupières : « Quant vous verrez vostre oiseau *pal-*
« *pubier* doublemant, sachez qu'il a ventosité en
« la teste. » (Arleq. Fauconn. f. 93.)

Palpable. [Qu'on peut toucher : « Ceste belle
« assemblée fait un digne corps ymaginable et non
« *palpable*. » (Christ. de Pisan, Charles V, 1, 4.)]

Palpas. [Pappas, pope : « Quant il entra en The-
« bes, dont pevuissés oïr un si grant polucrone de
« *palpas* et d'alcontes. » (Henri de Valenciennes,
§ 672.)]

Palpebres. [Paupières. (Marbodus, col. 1664.)
— « Laquelle infirmité les prend souvent le matin
« et le soir après qu'ilz sont puz, et ont les *palpe-*
« *bres* des yeux entez comme s'ils enussent la pierre
« ou qu'ils eussent le catarre; et quasi continuel-
« lement tiennent les yeux serrez, et leur aine put
« fort. » (Arleq. Fauconn. f. 95.)]

Palpier. [Palpiter : « Quant cil meismes dra-
« gons qui apparuit lo voloit devoreir, dunks
« comenzat tremblanz et *palpianz* à erier par
« grandes voix, disanz : coreiz, coreiz, car iciz
« dragons mo vuel devoreir. » (Dialogue Gregoire
lo pape, p. 92.)]

Palpillole. [Monnaie : « Deux viez gros lour-
« nois d'argent, trois *palpilloles*. » (JJ. 147, p. 212,
an. 1395.)]

Paltoquier. Qui porte un paletot : « Soldats
« *paltoquiers*. » (Gethell. de Léon Trippault.)

Paltrage. [Serrure : « Lequel Perrin Julien
« rompi et leva le *paltrage* d'un escriin là où il prinl
« forlivement environ huit escus d'or. » (JJ. 157,
p. 23, an. 1402.)]

Paltret. Couteau de boucher. (Cotgr.)

Palu. [1° Marais : « Encor vous en jur et les-
« moing la *palu* d'enfer à tesmoing. » (Rose,
v. 10874.)] — 2° Bourbe, bourbier : « Une religieuse
« qui avoit du mal dans la gorge mit dessus des
« choses qui avoient touché au corps d'Isabelle.
« Elle rendit par la bouche ainsy comme *palu* et fut
« nettement guerrie. » (Vie d'Isabelle, à la suite de
Joinville, p. 180.)

Paludament. Vêtement des généraux romains :
« Adonc le franc Gal despoilla son *paludament* de
« pourpre avollant à un large fermail d'or, enrichi
« d'un gros saphir celeste. » (Alector, Rom. p. 18.)

Paludoux. Marécageux. (Colgr.)

Paludé. Pollué, sali :

S'est ma chemise cunchiee
El mes braies sont *paludées*
Ce sont les beles soudées

Que j'aurai de vos noces fere. (Ms. 7218, f. 117.)

Palvettiste (saut à la), dans le Dialogue de Tahureau, f. 50 : « *Saut à la Palvettiste* auparavant appelé le saut du cousturier. »

Palur. Pâleur. (Marbodus, col. 1642.)

Palus. [Marais : « En une ville avironnées de palus et d'eues mortes. » (Froiss. t. XV, 172.) — « Dont li cheval fuient par les palus. » (Roncisval, p. 80.)] — « Ils ne pouvoient conforter les leurs, » pour un grand palus de marais et de caves qui « estoient entre eux et les combattans. » (Froiss. liv. II, p. 123.)

Palustre. Marécageux. (Nicot.)

1. Pame. [1^o Paume de la main : « Qui fiert de pame ou de poin, de verge ou de le gros baston, » et sanz issoit volages, le fereour ne doit que trois solz. » (Jf. 77, p. 111, an. 1346.)] — 2^o Mesure, étendue de la main : « Quant ton are sera tendu qu'il ait entre l'are et la corde plaine pame et deux digts grandement. » (Modus, f. 39.)

2. Pame. Pamoison. Une fête de la Vierge étoit dite « Notre Dame du Pame. » (Du Cange, sous *Spasma*.)

3. Pame. Faible : « Si vous declairerons comment les ennemis du cerf sont figurés : les dyables « au cerf sont les loups qui les chassent jour et nuit « pour les prendre et devorer. La chair est la grande convoisie d'aller aux biches, pour quoy il advient « que pour la grant excession de exercer les biches « pour la volonté de la chair, il devient si pame « et si non puissant que le loup les prent et « devore. » (Modus.)

Pamel. Orge, en picard. (D. C. sous *Palmota*.)

Pamiers. [Pèlerin qui porte une palme : « Ne « peut nus hom passer, pelerins ne pamiers. » (Aiol, v. 1822.)]

Pampe. [Fenille d'une fleur : « Pampes de jeunes roses. » (Ménag. II, 5.) — « En une fleur de « lys à trois pampes ou fleurons. » (Du Cange, sous *Pampa*, 2.)]

Pampé. [Orné de pampes : « Saye pampée. » (Reg. *Noster*, f. 36^b.)]

Pampelonné. Papillonné ; se dit dans l'ari héraldique d'un ouvrage à écailles et moucheté. (Le Lab. Orig. des Armoiries, p. 216.)

Pampelune. 1^o Ville d'Espagne. Voir au Journ. de Verdun, avril 1756, p. 283, la signification du proverbe : « Il est à Pampelune. » — [2^o On lit dans un cérémonial de Reims, ms. de 1637 : « Le 15 de « decembre à sept heures du soir l'on sonne à « l'église de S. Michel une petite cloche appelée « pampelune... Le premier jour M^r l'archevesque « doit faire donner le vin appelé le vin de pampelune à un chacun de messieurs les chanoines, « chacun un pot mesure de chapitre, et à ceux « denomnés au rôle... Le septieme o se chanté par « le sieur chantre, l'hostel Dieu donne la pampelune. La dernière pampelune se donne par mes-

« sieurs du chapitre par les mains de messieurs les « senechaux et officiers de la senechaussée, le sieur « doyen chanté le dernier o. » *Pampelune*, en latin *papelina*, désigna d'abord une cloche, puis une pitance extraordinaire distribuée aux chanoines de Reims, quand ils chantaient les o de Noël, au son de cette cloche.]

Pampier. De pampre. (Colgr.)

Pample. Pampre. (Habel. t. I, p. 77.)

Pamprer. Couvrir de pampres. (Colgr.)

1. Pan. [Du latin *pannus*. 1^o Pan, pièce d'un vêtement : « Vest une bronie dont li pan sunt saffret. » (Roland, v. 3141.) — « De sun osbere li ad rampant les pans. » (Id. v. 1300.) — « El li euens don Perche i fu morz par un ribaut qui li leva le pan dou haubere, et l'ocist d'un cousiel. » (Mén. de Reims, § 298.) — « Le suppliant a vendu à tuncuns de nos ennemis un bacinet, un pans et une coste de fer. » (Jf. 139, p. 5, an. 1390.)] — On lit dans D. C. sous *armatura* : « Un pans et un bras « de jazeran d'acier, item un pans et un bras de « roondes mailles de haute cloeure. » — « Soubz « levoit le pan du haubert à hector, car il luy vouloit l'espée bouter au ventre. » (Lanc. du Lac, II, f. 48.) — « Le vent qui fraploit en la coste d'armes « du chevalier luy va lever le pan de devant qui « destaché estoit de celluy de derriere. » (Percefor. vol. I, f. 147.)

Il^o [Langues d'un gonfanon, d'une bannière, d'un pennon ; la bannière elle-même : « Les pans « de l'gunfanon. » (Rol. v. 1228.) — « De sous la « boucle li perce le blazon ; El cors li met le pan « del gonfanon, Tant con tint l'anste ; l'abat mort « el sablon. » (Raoul de Cambrai, p. 99.)]

De là les expressions : 1^o « Tenir son pan, » tenir haut sa bannière, son honneur. (Conci, v. 1465.) — 2^o « Porter son pan en haute besogne, » se signaler, se distinguer : « Ilz le virent maintenir si chevaleureusement en la presence de tant de vaillans « hommes qui estoient illecques assemblez ; car les « preux chevaliers an grillon, et à l'esprevier et « maintz autres y estoient, que eussent bien voulu « porter leur pan oultre en une très haulte besogne et forte à esprouver. » (Percef. III, f. 123.)

Il^o [Côtés d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie : « Pan de roche. » (Garin, I, 99.) — « Pan « de fust, » mur de bois. (Laur.)]

Il^o Les quatre faces d'un bois de lil. De là « pan « de lil, » pour bord du lit : « Si marcha avaunt jusques aux courtines et tira arriere celle qui estoit « au devant et vit illec gisant la personne du monde « qu'il amyoit le mieulx toute nue ; par quoy le « cueur et les membres luy attendrirent tellement « qu'il fut contraint de soy seoir sus le pan du « lit. » (Percef. vol. III, f. 132.)

V^o Côtes, flancs :

Le piz espes et granz les flans,
Les hauches basses sur les pans,
Et a longue l'enforcheure. (Parton. f. 126.)

Vl^o [Partie d'un pays, étendue d'une palissade :

« Je vos durrai un *pan* de mun païs. » (Rol. v. 3207.)
 — « De tute Espagne aquiterai les *panis*. » (Jd. v. 869.) — « Il aprouchierent les païs et [à en avoient « rompu un grant *pan*. » (Froiss. t. IV, p. 59.)]

VII^e [Gage, hypothèque, de l'habitude où l'on était de tenir le témoin d'un créancier par le *pan* de sa robe, ou de présenter au juge ce *pan* comme un symbole : « Il convarroit que chil qui le dete claime « tenise le tesmoing par le *pan* du sercoit, ou par le « *pan* de la cote, ou par le *pan* de la eappe, ou par « le *pan* du premeram garnement k'il aroit vestu, « et cil qui le conluise doit dire : sire prevos, ves- « ehi Robert, qui chi est contre Iluon, qui là est. » (Usages d'Amiens.)] — On coupoit un « morceau » de l'habit de celui qui s'obligeoit à comparoître devant le juge. Ce *pan*, qui servoit de preuve contre lui, devenoit aussi le « gage » de sa parole. « Bes- « tes... trouvées ès... prez, vignes, pâtures, terres, « bois, escruées et autres choses delendues, peu- « vent estre prises par le propriétaire du lieu... « ses gens serviteurs ou autres de son commande- « ment, et mener à justice dedans vingt quatre « heures pour estre satisfait et payez des intérêts « et dommages qu'ont fait les dites bestes, et s'il « en prend *pan* ou gage il sulit l'apporter à justice « dedans huitaine et ceux qui prennent les dites « bestes, emmenant icelles bestes à justice, ou « apportant le gage ou *pan* du pastre recogneuz « par le dit pastre ou celui à qui appartiennent les « dites bestes, ils seront creuz par leurs serment. » (Cout. Gén. t. I, p. 918.)

2. Pan. Mesure, empan : « Si n'avoit pas les « chevenlx plus longs deux *panis* qui luy recere- « loient tout autour du chapellet. » (Percef. I, 91.) — « *Pan* de cane. » (Cout. de Sever.) C'est par confusion avec « *pan* de cane » que Brantôme écrit : « J'ay ouy parler d'une dame grande et belle et de « qualité ; à qui un de nos rois avoit imposé le nom « de *pau* de cas, tant il estoit large et grand. » (D'Am. gal. I, p. 346.)

3. Pan. Entièrement : « Ci vous dirai *pan* le « vostre. » (Ms. 7615, II, f. 125.) En Auxerrois, tout à *pan* signifie tout à fait.

Panache. [« C'est un soudart sans *panache*, « C'est un charpentier sans hache. » (Basselin, I, VI.)] — « Si vos cornettes vous manquent, ralez « vous à mon *panache* blanc, vous le trouverez au « chemin de la victoïre et de l'honneur. » (D'Aubi- « gné, Hist. III, 231.)

Panade. Soupe de pain, de beurre et d'eau : « Saouls des chataignes et de *panade*. » (Merl. Cœcæ, I, p. 322.)

Panage, aige. 1^o Glandée, nourriture des pores recueillie dans les bois : « Les maîtres de nos eaux « et forests visiteront et vendront les *panages* « appellé avec eux par exprès au jour du bail le « vicomte ou receveur à qui en appartient la « recepte. » (Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 49.) — 2^o [Droit payé à seigneur d'une forêt pour y laisser des pores prendre la glandée : « Paier coutumes,

« trespas, *panages* et plusieurs choses, dont men- « tion est faite ès lettres dessus dites. » (Ord. V, p. 318, an. 1343.)] — « Aux seigneurs hauts justi- « ciers ayans droit de gruerie, de garenne, appartient « la païsson et *panage* des bois assis en leur terre « et seigneurie. » (Cout. Gén. I, p. 312.) — 3^o Droit établi en Bresse de prendre sur la récolte « une « quantité de bled, par exemple de vingt mesures « que le granger ou le métayer retient par le con- « trat de grangeage à prendre sur les bleds avant « que de les partager, pour nourrir les moissonneurs « ou batteurs. » (Laur.) — 4^o Apanage : « Baudouin « comte de Flandres, et Louys comte de Blois, s'es- « tans croïsez avec le venifien, Baudouin s'étant « emparé de l'empire de Constantinople, départit « entre ses principaux capitaines quelques provin- « ces par forme de *panage*. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 691.)

Panaillon. Chiffons, lambeaux. Au chapitre 81 du tome XI d'Amadis, il est parlé de *panaillons* délabrés de la pucelle Finistée, qui avoit longtemps été, avec Amadis de Grèce, dans la compagnie de la femme de ce prince.

Panart. [Coutelas : « Un constel à deux taillans, « nommé *panart*. » (Jl. 163, p. 179, an. 1408.)]

Pancaliers. « Choux *pancaliers*. » ainsi nom- més de Pancaliers en Savoie. (Borel.)

Pançart (Saint). Le carnaval. Voy. l'Hist. de Sainte Lécocade, ms. de S. Germ. f. 31.

Pancarte. 1^o Affiche énumérant le tarif de cer- tains droits. [Voy. au Musée des Archives départ. pl. XLV, une pancarte de 1339 indiquant la taxe du pain à Nîmes.] — « Sont tenus tous seigneurs pre- « tendans droit de peage, soit par eau ou par terre, « mettre à un poteau au chef de la peagine, la *pan- « carte* contenant les droits qu'ils pretendent. » (C. G. II, p. 6.) — [2^o Par plaisanterie, registre, toute espèce de papiers : « A confort l'ay reoomandée « Qu'il en face tout à sa guise, Et *pancarte* lui ay « baillée, Qui d'estranges pays devise. » (Charl. d'Orl. 85^e bat.)] — 3^o On appelait, à Orléans, *pan- carte* l'ancien registre des fiefs. (L. C. de D.)

Pance. [Panse, estomac : « Voire, voire, mes « g'emple ma *pance* De bons morciaus et de bons « vins. » (Rosé, v. 1426.)]

Gloz a mauvais mester

Et poi fait à proïser,

Quand la *pance* est amptie. (Prov. du C^{te} de Bret.)

Dans Modus, f. 3, la « *pance* du pied » signifie le cou de pied.

Pancé. Qui a la panse pleine. « Robin qui estoit « bien *pancé* dormoit. » (Nuits de Strap. I, p. 278.)

Panceron. Gros ventre. (Colgrave.)

Pancerotte. Diminutif de panse. (Colgr.)

Pancharte. Impôt, contribution : « Ceux qui « estoient commis au mesnagement de nostre « France, au lieu de soulager de traittes, aydes et « subsides, les pauvres sujets affligez d'une longue « guerre, introduisirent une nouvelle dace, sous le

« nom de *pancharte*, qui estoit une imposition par
« tout le royaume d'un sol pour livre de chaque
« danrée vendue. » (Lett. de Pasq. II, p. 350.)

Panche. Pance :

De tout poisson fors que la tanche
Prends le dos et laisse le *panche*. (Henry Estienne.)

Panchement. Pente, courbure. (Cotgr.)

Panchière. [Pansière, partie de l'armure qui
couvre l'estomac et le ventre : « Mais à present
« cascuns est armez d'une cotte de fier appellée
« *panchière*, sor petit chevaux, et ont vestu un jupon
« de festaine à le deseur. » (Jac. Henricourt, Guerres
de Liege, ch. 41.)]

Panchon. [Sorte de filet : « El instrumentum
« piscatur in aqua ejusdem molendini, quod appel-
« latur *panchon*. » (Carl. de S^e Genev. an. 1224.)]

Pancier. Pansière, comme *panchière* : « Là
« entriolen les Gandois armez de leurs jaques, hau-
« bergons, *panciera* et luyvelles, et s'aventuroyent
« de nuoir en tel estal la riviere, mais les archers
« les nuoyent, noyoyent et assomoyent comme
« bestes. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 401.)

Panchiere. Qui a un gros ventre :

Gloute *panchiere*, vil et orde,
Angois mais que de vous estoire
Vous domray-je si en la pance. (Dersch. f. 380.)

Pançon. [Ventru, dans Froiss. X, 29.]

Pandectaire. dans Cotgrave. Mot formé de pande-ctes, qui proprement signifie un recueil complet de doctrine, et qui subsiste pour désigner la collection des décisions des juriconsultes, publiées par les ordres de Justinien, qui est aussi nommé Digeste. On a autrefois appliqué le mot *pandectes* à d'autres recueils. Il y a un dict. de médecine nommé *pandectaire*, qui a été composé à la fin du xiv^e siècle.

Pander. [Prendre des gages, des *pans*, saisir : « Et cognissons, et voirs est, que en ne puet, ne
« doit homme ne femme manant sor erie dedens
« Bredenarde traillier ne mener autrement que par
« le loi devant nommée. ne *pander*, ne deswagier,
« ne prendre, ne arrester si ce n'est par la devant
« dite loi, par eschevins ou par le comle meismes. »
(Comté de Guines, an. 1272.)] — « Les dits aman
« escoutete chascun en ses meeres font les pandin-
« ghes ou desengagement qui se presentent à la
« requeste de partie, et en cas de contredit ou
« opposition, laquelle l'exécute ou *pandé* doit faire
« en dedans sept jours après l'exploit sur luy fait,
« à peine de nantissement du pretendu den, sera
« tenu de faire signifier la ditte opposition au
« demandeur, et requier que jour luy soit assigné
« à comparoir devant la justice en dedans les pre-
« miers quinze jours ensuivans la ditte pandinghe
« si avant qu'il soit resident au dit pays. » (N. C.
G. I, p. 299.)

Pandinghe. Saisie (voir *PANIER*). On lit dans la
Cout. de Langle : « L'aman et escoutet font toutes
« *pandinghes* et desengagements chacun en ses
« mestiers pour debtes crues et causes civiles à la
« requeste des parties. » (N. C. G. I, p. 303.)

Pandorer. Comblér de dons comme le fut
Pandore :

Ou print Eol la douceur zeplürine
Mais ou print Mars un orgueil si luisant
Pour *pandorer* la clairte surdivine. (L. Le Caron, 6.)

Pandouer. Piquets auxquels on suspend la toile
lissée pour la blanchir. On lit dans les preuves de
l'Hist. de Beauvais par un bénédictin, f. 279, an. 1182:
« A l'extension adécertes des draps, les pandouers
« doivent estre fichés à terre par esgal bantaige :
« et quiconques des *pandouers* ou des pendans
« draps ou des choses appendant aura fait forfa-
« chon, » et dans le latin : « Ad extensionem quoque
« pannorum peditoria aquaali altitudine in terra
« affigi debent, et quicumque de peditoris vel de
« pannificio appendentibus forefactum fecerit. »

Pane. [1^o Cuir recouvrant un bouclier : « Et le
« jaant parmi la *pane* De l'escu le Bert de sa
« mache. » (Rom. de la Violette.)] — « Il atlaingit
« l'escu Boort par dessoubz et il emporta la *pane*
« tout avant soy ainsi comme se ce fust ung samit. »
(Lane. du Lac, III, f. 22.) — 2^o [Fourrure : « L'ende-
« main, je li envoiai drap pour faire une robe, et
« la *pane* de vair avec. » (Joinv. § 138.)]

Panseau. 1^o Petit pan d'étoffe, baillon. (Cotgr.)
— 2^o « *Panseau* de doile » (Ibid., panneau de douelle,
ayant au dedans ou au dehors la courbe d'un vous-
soir.

Pancheié. Moisi : « Pain... mal essnyé... ou
« *pancheié*. » (Ord. V, 119.)

Panel. [1^o Pan de vêtement : « Et puis comment
« il s'en ala Laver en l'eye du fossé, Et il a son *panel*
« trossé. » (Ren. v. 6006.)] — 2^o Grosse toile placée
sous le bäl : « Les *panets* et sacz. » (Jl. 169, p. 47,
an. 1415.)] — 3^o Liste : « Soient demandés les
« jorours de l'assise solonc le *panel* de lour nosmes. »
(Britt. Lois d'Angl. f. 119.)

Panele. Espace entre les pannes d'un toit à
remplir par le couvreur :

Je sui cil qui les mesons cuevre
Desus des tortiaus en *panele*,
Il n'a homme dusqu'à Neete
Qui miex les cuevre que je fas. (Ms. 7218, f. 214.)

Paneler. Prendre les lapins au panneau : « Qui
« est pris en garenne chaçant ou *panelant* de jours
« il doit soixante sols d'amende. » (Pithou, Coul. de
Troyes, p. 604.)

Panellet. Panneau, filet. (Modus, f. 102.)

1. **Panier.** [Saisir, comme *pander* : « Ce de çon
« nous estiens en defaute dou tout, u en partie,
« nous otrions et volons que il et cascuns d'iauls
« puissent por ce *panier* sour nous et sour le nostre,
« dedens nostre terre et defors, sans meffaire
« encontre nous. » (Martén. Anecd. I, c. 1247, an.
1292.)] — « Les seigneurs vassaux, hauts justiciers
« en leur justice pourront faire *panier*, arrester,
« vendre, et exccuter les biens de ceux de leurs
« devans reutes et redevances annuelles. » (Cout.
de Hainaut, N. C. G. II, p. 96.)

2. **Panier.** [Essuyer avec un linge : « Come ele

« la trouvast ointe, ele de bambais la *pana* o grand
« reverence. » (Ms. Saint Victor. 28, f. 192.)

Panérée. [Contenu d'un panier : « L'en disoit
« qu'elle avoit ponnu une *panérée* d'œufs. » (Ménag.
l. 1. 8.)]

Paneron. Petit panier. (Colgr.)

Panerot. Même sens, Rabel. II, 233.

Panestier. [Boulangier : « Les patissiers paieront
« autant que les autres *panestiers*. » (Cout. de
Bourg. Liv. rouge de la Ch. des Comptes, fol. 117.)]

Paneter. Pêtrir. « Tous ceux qui fourniront
« pain à vendre, qu'ils facent pain blancq de deux
« deniers ou quatre deniers, et le pain bis de six
« deniers ou autrement à la discretion du juge, et
« qu'ilz soient bien *panetes*. » (N. C. G. I, p. 457.)
— [« Lequel blé doit estre cuis et *panetes*, et estre
« le pain distribué aux pauvres. » (Ch. de 1304, dans
Du Cange, sous *Panctarius*)]

Paneterie. 1° Lieu où on serre le pain. (Rob.
Estienne.) — 2° L'un des six métiers de l'hôtel du
roi.

Panetier. [Chef de la paneterie royale : « Li rois
« a doné à son mestre *panetier* la mestrise des tale-
« meliers, tant com il li plaira. » (Liv. des Mét. 9.)

Panetière. Sac de cuir où les bergers enferment
leur pain : « Maintenant, quant vient à la pasture,
« ils eslisent, en recouant leur *panetière*, Biétris
« et Alison, priant qu'elles leur octroyent leurs
« amours. » (Percefl. II, f. 116.)

Et sur le champ apparoiestre l'voit

Un bergeroît, à la chere esveillée ;

Sa *panetière* en escharpe il avoit,

Et à son bras sa fonde entortillée. (J. de du Bell. f. 327.)

Paneton. Partie de la clef qui passe dans les
gardes d'une serrure. (Colgr.)

Paniaus. [Pans de vêtements : « Les chars crues
« il mettent entre lour selles et lour *paniaus* ; quant
« li sans en est bien hors, si la manjuent toute
« crue. » (Joinv. § 489.)]

Panicault. Espèce de chardon : « Se aller froter
« le cul au *panicault*. » (Rabel. II, 278.)

Panice. Panique. (Colgr.)

Panicle. Petit pain. (Colgr.)

Panier. [1° Ustensile d'osier : « Et au col le
« *panier* A metre son poisson. » (Oustill. au Vilain.)]
— « Tout le harenc qui vient à Paris en *panier* ou
« en charette ; c'est à scavoir en banne. » (Ordonn.
des R. de Fr. I, p. 575.) — 2° [Bijou en forme de
panier : « Un *panier* de cristall garny d'or dont
« toute la garnison est brodée de perles, balais et
« rubiz d'Alexandre. » (Pièces sur Charles VI, t. II,
p. 352.)]

Expressions : 1° « Peschier au *panier*, » n'avoir
plus d'argent :

Si je pers, bien puis dire helas :

De mauvaïse heure vous montray

Ces .xx. frans, car plus d'argent n'ay :

Peschier m'en iray au *panier*,

Plus n'aray maille ne denier.

(Desch. f. 374.)

2° « Ce n'est pas le pis d'un *panier*. » (Prov. dans
Rab. IV, p. 212.) — 3° « Adieu, *Panier*, vendanges
« sont faites. » (Brant. Dam. gal. I, p. 427.) Ce
sont les dernières paroles d'un capitaine de ce
nom qui fut tué d'un coup de canon. — 4° « Il est
« sot comme un *panier* percé. » (Oudin.)

Panier. Corbeille à anses. (Vatic. 1490, f. 169.)

Paniffice. Boulanger. (Colgrave.)

Panifier. Faire le pain. (Colgrave.)

Panifle. [Lambeaux, chiffons : « D'un ort et
« viel burel vestue Ratassé de clustriars, De viés
« *panifles* et churriars. » (Gullef. pèler.)]

Panil. Penil. (Villon, p. 90.)

Panilliere. [1° Penil, au reg. JJ. 111, p. 215,
an. 1377.] — 2° Filet, panneau. (Colgr.)

Paniot. [Espèce d'opale : « Un petit reliquaire
« d'or, où il a une pierre appellée *paniot*, verte et
« contre le jour vermeille, en laquelle a par devant
« une ymagé de femme et derriere une croix en
« terre. » (Inv. du fume de Berry, an. 1416.)]

Panis. Panic ; Du Verdier dit de la fertilité de
l'Ethiopie : « Le millet et le *panis*, croist si haut
« qu'il passe par dessus un homme à cheval. » (Du
Verd. biblioth. p. 63.)

Pannasse. [Femme vêtue de guenilles, au
reg. JJ. 199, p. 144, an. 1463.]

Pannart. [Contelas : « De chaude cole fernit ledit
« Helyoton sur la teste un cop d'un coutel dit *pan-*
« *nart*. » (JJ. 120, p. 260, an. 1381.)]

1. Panne. Pièce d'un comble en charpente,
portant les chevrons : « Si aucuns des voisins qui
« ont leurs maisons contigues et l'entredeux d'icelle
« de bois et de brique, fondé en fons communs et
« lonc également, et sur icelui mis goulrière com-
« mune pour porter l'eau de leurs maisons veut
« lever sa maison plus haut que celle de son voisin
« doit icelle une *panne* de bois de son costé au long
« de l'autre *panne* commune qui soutient la gou-
« lière commune et sur icelle *panne* nouvellement
« mise de son costé lever sa maison tant qu'il lui
« plaira et metre goulrière pour porter son eau. »
(C. G. t. II, p. 716.) — « Quant aux réparations et
« ouvrages qui se font entre deux héritages voisins
« et contigus...se le parois separant et faisant la
« closture aux dits héritages est scitué sur l'un
« d'iceux, le propriétaire d'iceluy héritage doit à
« ses despens payer et metre en œuvres les seuilles,
« *pannes*, esleaux et loyens que l'on dit gros mem-
« bres. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 989.)

2. Panne. Grand vase de terre pour couler la
lessive, en Anjou : « Tous marchans de *pannes* à
« faire buce. » (D. C. sous *Panna* 1.)

3. Panne. [1° Fourrure : « Plus donnons à notre
« dile belle seur deux de nos *pannes*, l'une de mar-
« tre, et l'autre d'armindes, des meillures de nos
« longues robes. » (Dom Lobineau, Hist. de Bret.
preuves, II, c. 1317, an. 1469.) — « Une *panne* de
« renars. » (JJ. 115, p. 356.) — « .xvi. *pannes* blan-

ches d'avorton. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 250.)
 — « En ce printems on doit estre vestu de robes
 qui ne soient trop chaudes ne trop froides et user
 de draps et *pannes* legieres. » (Les Tri. de la Noble
 Dame, f. 113.) — 2^o Terme héraldique ; fourrure de
 vair, d'hermine.

La *panne* en est à eschequiers. (Parton, f. 142.)

3^o Cuir recouvrant l'écu :

En leur dessus, parmi la *panne*,
 Li cox est grant ; la bone espée
 En plain pié en l'escu cotée ;
 Quant il ne l'en puet resaiher
 Li rois l'en fait grant enconbrer,
 Oste la guiche et le col baisse
 Et l'espée enz en l'escu laisse. (Parton, f. 138.)

Panneau. 1^o Filet, dans Desch. f. 438. « Guette
 au *panneau*. » (Moy. de parv. 41.) — [2^o Pièce de
 bois formant l'écouteille : « Pour un cent de clous
 qui a servy et a esté employé aux *panneaux* de
 la ditte gallice. » (Ms. de 1541, dans Jal, gloss.
 nautique.)]

Pannechier. [Faire du pain, aux Ordonn. V,
 p. 419, an. 1367.]

Pannel. Pannneau, filet :

Au trou où le conin se glice,
 Ma bourse et mon *pannel* tendroie. (Desch. f. 438.)

Pannement. [Saisie, llist. comit. Lossens,
 p. III, p. 37.]

Panner. [Saisir : « Li cuens de Blois poet et
 pora dès ores en avant justicier, saizir et *panner*
 sour les hommes de fief. » (B. N. anc. 10196, 2. 2.
 ol. 49.)]

1. **Panneterie.** [Halle au pain : « Les patissiers
 paieront autant que les autres panestiers, et leur
 convient leur estal à la *panneterie*, tant comme
 il y ait estal vacant. » (Cout. de Bourges, f. 117.)]

2. **Panneterie.** Collectif de paniers. Dans un
 règlement fait par le maire de Rouen pour les mar-
 chands de marce en cette ville, on lit : « Nous avons
 ordonné que doresnavant les marchans appor-
 teront telle *panneterie* comme le patron de Paris. »
 Ord. V, p. 253, an. 1369.)

Pannetier. [Boulangier, aux Ordonn. V, p. 676,
 an. 1331.]

Pannier. [Panier, bât : « Ledit Jehan conside-
 rant que ce n'eust pas esté l'aiseement de l'enfant
 ne de sa beste, mesmement que les *panniers*
 estoient parfons comme baches. » (JJ. 121, p. 188,
 an. 1382.) — « Et pour faire de partir, eust
 trossé ses *panniers* sur ledit cheval. » (JJ. 116,
 p. 75.) — « A Pierre du Fou coffrier pour .n. *pan-
 niers* d'ozier couvers de cuir de truye, ferrez et
 clouez ainsi qu'il appartient et fermâns à clefz. »
 Compte de 1387.]]

Panniere. Corbeille à pain, dans la coutume
 de Valenciennes. (N. C. Gén. II, p. 258.)

Pannil. [Pénitil : « Le *pannil* est le lieu pelu. »
 II. de Mondéville, f. 30^b.]

Pannir. Saisir, frustrer, dans S. Bern. Serm.
 fr. p. 374.

viii.

Pannis. [Saisie : « El eu cas où ly maire de
 « lieu seroit deffallans l'arrest ou le *pannis*, il seroit
 « tenu de payer le deble. » (Hist. de Liège, II, 438,
 an. 1403.)]

Pannonceau. [1^o Pennon, bannière : « Es *pan-
 nonceaux* et ès bannieres, Dont le vent tient
 « maintes enverses, Reluient les coulens diver-
 « ses. » (G. Guiart, an. 1304.)] — « La reyne envoie
 « à Lancelot un *pannonceau* à une langue vermeille
 « lequel elle veut qu'il porte sur son beaume. »
 (Lanc. du Lac, I, f. 105.) — « Recongneut Lancelot
 « au *pannonceau* qu'il avoit sur son heaulme, et ce
 « feut la premiere connoissance qui oneques eust
 « esté portée au temps du roy Arlus sur beaulme. »
 (Lanc. du Lac, I, fol. 107.) — 2^o On appelloit « *pan-
 nonceau* du roy » une espèce d'étendard ou ban-
 derole où étoient représentées les armes du roy. Ce
pannonceau, sur un héritage ou maison, étoit un
 signe de décret ou saisie (B. C. sous *Pannoncellus*),
 ou que les héritages étoient sous la sauvegarde
 expresse du roy. (Laur.) — De là ce mot passa à la
 signification du « placard des armes du roy, que
 « l'on affiche sur l'entrée d'une maison qui est
 « saisie et en criées et mise en la main du roy ou
 « de justice. » (Id.) — 3^o Grouette armoriée. (Monet.)

Pannoyer. Tourner dans la paume de sa main,
 comme *pannoyer*. « Lors va saisir son glaive et le
 « print à *pannoyer* et escrimer et à tournoyer en
 « tout son chef. » (Percef. I, fol. 112.) — « Puis il
 « print un glaive qu'il trouva à ung lez de la salle,
 « si le print à *pannoyer*. » (Ibid. II.) — « Si broche
 « le cheval des esperons *pannoyant* une forle lance
 « de sapin. » (Ibid. I, fol. 144.)

Panoc. [Ventre, pénitil : « Iceelui prisonnier de
 « son petit coutel qu'il portoit, frappa ledit Pinel
 « par la *panoc*, tellement que dedens trois jours
 « après ou environ mort s'ensui. » (JJ. 120, p. 162,
 an. 1352.)]

Panoche. Injure (v. Pagnote). On voit, dans les
 Mémoires de Du Bellay, l'origine de ce nom. « Nos
 « soldats n'avoient qu'un pain par jour pour tout
 « payement, de sorte que les Espagnols quand ils
 « estoient à l'escarmouche, les appelloient soldats
 « de la *panoche*. » (Mém. de Du Bell. X, f. 326.)

Panon. [1^o Pennon, (v. ce mot). « Et s'a brandi
 « la lance au *panon* de cendal. » Brun de la Mont.
 v. 3480.] — 2^o « Atrairre à son *panon*, » mettre
 dans son parti.

Il avoit d'eulx son escript et son bon,
 Oultre vouloit leur cuir rere et peller
 Les leups avoit atrais à son *panon*

Pour le surplus à sa force appiquer. (Desch. f. 132.)

Panoncel—eau. [1^o Pennon. « A chascun de
 « ses carniaus (dont il y avoit bien cinq cens) avoit
 « une targe de ses armes et un *panoncel*. » (Joinv.
 § 516.)] — « Lequel escuyer demanda le *panoncel*
 « de son parrain qui baillé lui fist et tantost l'ala
 « mettre sur une tour que il conquist. » (Hist. de
 B. Bugnescl. p. 285.) — « Au devant du duc Jean
 « vinrent ... tous ceux de la ville vestus de blanc et

22

« de noir, et tous les petits enfants avoient *panou-*
« *ceaux* d'hermines blancs et noirs et on cria Noel. »
(Hist. d'Artus III, p. 743.) — 2° Affiche: « Tant faire
« les criées et proclamations devant la principale
« porte de l'église paroissiale, et mettre affichées et
« *panonceaux* contre les portes de la ditte église
« et hostel de ville. » (Cout. Gén. I, p. 42.)

Pansosse. Sorcière édentée. (Colgr.)

Pansard (S^c.) Carnaval: « Les festes de *saint*
« *Pansard* auquel temps un chacun scait que fleu-
« rissent les mots de gueule. » (Contes de Chol. 88.)

Pansardides. Folies du carnaval. (Du Tillot,
Hist. de la feste des foux, p. 125.)

Panse. Voir **PANCE**. On lit dans Villon, p. 18, et
dans Tab. I, p. 211: « De la *panse* vient la danse. »
— « Après la *panse* vient la danse. » (Apol. pour
Hérod. p. 353.)

Pansotte. Petite panse. (Des Acc. Bigarr. 140.)

Pansse. Pensée.

Si par est concrète sa *pansse*;
Ou bon penser ou elle pense
Moult est lor pensée contrere. (Ms. 7218, f. 330.)

Panser. [Penser: « Et misires Gauvains oste
« les selés, et *pansse* plus de la mule à la damoiselle
« que de son cheval. » (Perceval le Gallois, en
prose, p. 36.)]

Pant. [1° Pan d'habit: « Mibriens prist Makaire
« par le *pant* de l'hermine. » (Aiol, v. 9658.)] —
2° Pan de mur: « Quant aux *pants* et cloisons de
« bois, ils ne seront tenus et reputez moietoyens,
« s'ils ne sont assis sur le meillieur de la seule qui
« fait le *pant*. » (Cout. Gén. I, p. 200.)

Pantagruelion. Chanvre, dans Colgr. d'après
le passage suivant de Rabelais: « Il faut charger
« grande foison de son herbe *pantagruelion*, lant
« verde et crude que confite et préparée. » (Rabel.
liv. III, p. 253.) — Le Duchat remarque que ce mot
ne peut signifier du chanvre que parce que « c'est
« de cette herbe que ce fait la corde qui sert à
« étrangler les malheureux qu'on attache au gibet.
« Comme le supplice de la hard est beaucoup plus
« ancien en France que le règne de François 1^{er}, il
« faut que Rabelais ait donné au chanvre le nom de
« *pantagruelion*, par rapport à ce que fut sous ce
« prince que ce supplice commença d'être mis en
« usage contre les luthériens et protestans François
« qu'on devoit au gibet avec une poulie, pour ainsi
« guindez les faire périr par la flamme et par la
« fumée du feu qu'on allumoit sous eux. Rabelais
« qui n'osoit s'expliquer sur ce qu'il pensoit d'une
« telle inhumanité, dit que Pantagruel tenoit à la
« gorge ces malheureux et qu'en cet état ils se
« plaignoient de la manière insupportable dont il
« leur chauffoit le tison. »

Pantagrueliste. Bon biberon. Ce mot est formé
du nom de Pantagruel, l'un des héros de Rabelais.
(Colgrave.)

Pantalais. Maladie d'oiseaux. « Ce mal de *pan-*
« *talais* de la gorge advient aucunes fois de ce que

« l'oiseau estant fort se bat sur la perche ou sur le
« poing; et se debattant se rond aucunes petites
« venes du cerveau, qui s'espand sur le gosier le
« sang esoulant des venes rompues et se desseche,
« et estant sec, se défail par petites escailles. »
(Fouill. Faucon. f. 30.)

Pantalon. [1° Nom donné par raillerie aux
Vénitiens qui honoraient saint *Pantaleone*: « Et
« après que les *Pantalons* avoyent demeuré demy
« heure la bouche beante de quatre doigts. » (D'Aub.
Confess. II, fol. 111.)] — 2° Personnage bouffon du
théâtre italien qui porte une culotte longue et re-
présente les vieillards. (Mol. Pourceaugnac, II, 4.)
— 3° Homme qui prend toutes sortes de rôles pour
arriver à ses fins. Monsieur donnoit le nom de *pan-*
talton à Mr de Châteauneuf, garde des sceaux. (Mém.
du card. de Retz, II, p. 225, an. 1651.) — 4° Longue
culotte du pantalon. On a dit des gens qui travail-
loient aux mines d'Olkus, en Pologne: « Ils ont
« pour tout habit un miserable *pantalon*, d'un
« simple canevas si bien peint de la couleur de
« cette terre métallique, qu'il sembleroit qu'ils sor-
« tent d'une teinture jaune. » (Le Labour. Retour
de mad^e de Guebriant, p. 26.)

Pantalonnismes. Pantalonnades. « Ballets,
« mascarades, musiques de toutes sortes, *pantalo-*
« *nismes* à Paris à l'hostel du connestable de Mont-
« morency le mercredi 5 mars. » (Beauchamp,
Rech. des théâtres, III, p. 39.)

Pantarque. Mot forgé par Rabelais; *pancarte*
retourné: « Le prierent de vouloir le procès cana-
« basser.... et luy livrerent les sacs et *pantarques*
« entre ses mains. » (Rab. II, p. 108.)

Pante. Pente. (Colgr.)

Pantellement. Palpitation. (Colgr.)

Panteller. Palpiter: « Ce disant tourna la face
« de l'autre costé; et surmonté de sa furieuse pas-
« sion, tasta d'une main tremblante ou son las
« cœur *panteloit*. » (Yver, p. 622.) — « Les mains
« nous tremblent, et le cœur vous *pantele* de tris-
« tesse. » (Mem. de Sully, XI, p. 143.)

Panthe. Filet pour la chasse (voir **PANTHÈRE**).

Larges espieux, toiles, *panthes* de retz,
Meutes de chiens, piqueurs. (J. Du Bell. f. 227.)

Panthere. [1° Animal: « *Panthere* est une
« beste tachée de petiz cercles blans et noirs, au-
« tresi comme de petiz oïls. » (Brun. Latin. Très.
p. 249.)] — 2° Pierre précieuse. (Marb. de Gemmis,
p. 1674.)

Panthérien. 1° Tacheté. (Colgr.) — 2° Cruel. (Id.)

Panthière. Filet, voir **PANTHÈRE**; par suite toile
d'araignée: « Le gouvernement de cette machine et
« *panthière*, quand quelque bestiole y vient donner
« dedans. » (Morale de Plutarque, trad. d'Amyot,
II, p. 395.)

Panthuys. Terme de coutume. « Tous estran-
« gers qui se veulent fonder heritiers en une maison
« mortuaire de ce pays, sont tenus es mains de
« l'officier et de la justice apporter certification de

« sa personne, de sa residence, de sa descende, et
« affinité au defunt, et ce fait bailler caution *pan-*
« *thuis* pour s'isler à droit an et jour aux crediteurs
« pour sa portion hereditaire. » (N. C. Gén. I, 308.)

Pantiere. Filet qu'on tend verticalement pour
prendre les petits oiseaux :

Non plus que le poisson qui cherchant ses appas
Se prend à l'hameçon, ou la troupe legere
Des oyseaux peinturez surpris à la *pantiere*,
Ainsi survient la mort, doucement, pas à pas,
Qui fine nous surprend, et nous meine au trepas.

Poës. de Belleau, t. I, p. 89.

Pantine. Subdivision d'une main de soie. (Colgr.)

Pantof. [Mesure de grain, au reg. JJ. 64, p. 161.]

Pantoyer. Haleter, panteler : « De la frayeur
« *pantoie* mon aleine. » (Loys le Caron, f. 28.)

Pantoiment. En haletant :

Il a les yeux ternis et la face lavée
Et le cœur si gonflé qu'il ne scauroit pleurer,
Ny du chaud estomach une plainte tirer ;
Mais tout *pantoiment* il halloite de rage,
Vient sortir tout à coup, et se pousse et se suit
Mais au lieu de passer, estouffé le conduit. (Desport. 450.)

Pantois. [1^o Maladie des oiseaux ; essouffement.] « Ce mot (*pantois*) est frequent et usité aux
« faulconniers qui de cette maladie, quant aux
« oiseaux de proye, sont trois especes ; l'une du
« *pantois* qui vient à la gorge ; l'autre de celui qui
« procede de froidure ; la tierce qui se congrege
« aux reins ou roignons. » — [« Le romman des
« oiseaux et de leur chasse, composé par Gages de
« la Vigne (xv^e s.), duquel romman sont ces vers,
« touchant deux maladies ausquelles oiseaux de
« proye sont subjects : « Ils ont *pantais* (bien m'en
« recors) Et filandres dedans le corps ; au lieu
« duquel mot *pantais* on escrit *pantois*, qu'on lit
« au romman d'Alexandre, dict du balletement d'un
« homme travaillé. » (H. Est. *Précellence*, p. 13.)]
— 2^o Haletant : « Son estomac *pantois* sous sa cha-
« leur frissonne. » (Régnier, disc. au roi.)

Pantophile. Pantoufle. (Rabel. IV, p. 36.)

Pantouer. [Châtelaine, porte-clés : « Pour .m.
« onces de perles ... pour mettre en la brodeure
« d'un poleçon et d'un *pantouer* à clefz. » (Nouv.
Comptes de l'Arg. p. 33, an. 1342.)]

Pantoufle. [« Tous cordonniers qui feront
« *pantoufles* y seront tenus mettre semelles et bor-
« dures de bonne vache. » (Rec. des Mon. inéd. du
Tiers Etat, IV, p. 223.)]

Pantoufler. Déraisonner ; mot forgé par ma-
dame de Sévigné, dans ses lettres, t. III, p. 263 :
« Voila Corbinelli trop aise ; nous allons bien *pan-*
« *toufler*. » Nous disons « raisonner pantoufle. »
Cette dernière locution vient d'un jeu de mots entre
raisonner et *raisonner* ; la pantoufle ne *raisonne* pas.

Pantoufflerie. Raisonnement de pantoufle :
« Vous estes desaccoutumée de philosopher, ma
« bonne, mais non pas de raisonner ; il y a des
« philosophes dont la *pantoufflerie* ne vous deplai-
« rait pas. » (M^{me} de Sévigné, V, p. 232.)

Pantoufleux. Qui se rapporte aux pantoufles.
(Colgrave.)

Pantouiller. [Panteler, haleter : « Mais al tierz
« pas est chancelez. El quant ne sout à apouier, Jus
« l'en covint à trebuchier ; Braceie e beil, erie e
« *pantouille*. » (Chr. des ducs de Norm. v. 2557.)]

Panuffle. [1^o Panoufle ; morceau de peau de
mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots.]

Aurès vous souliers à liens,
Larges à mettre grans *panuffles*. (Rose, dans Boret.)

[2^o Haillons (v. PANIFLE) : « L'en te devroit en ung
« putel Tooïller cum un vieus *panuffle*. » (Rose,
v. 6409.)]

Paolier. [Chaudronnier : « Quant le suppliant
« fut au lieu de Gimont, trouva ung *paolier* ou
« poillier nommé Colin. » (JJ. 178, p. 75, an. 1446.)]

Paon. [1^o Paon, oiseau : « Li gentils *paons* hono-
« rez... Tant coïnement le pas aloit, après sa poe
« contenoit. » (Dits de Watrquet, p. 313.) — « Les
« Tafors qui suivaients les croisés ; Plus aiment char
« de Tire que *paons* empevrés. » (Ch. d'Antioche,
V, 79.)] — De là les expressions suivantes : 1^o « *Paon*
« revestu. » (Colgrave.) — 2^o « Langue de *paon*. »
(Parton. de Bl. f. 164.) — 3^o « C'est un *paon*. » (Oud.)
— 4^o « Faire le *paon*, » se panader, faire comme le
paon qui marche superbement et s'admire en étalant
sa queue. (Oudin.) — Découvrir son derrière,
comme le paon qui étale les plumes de sa queue.

Il fit le *paon*, se braie avala

. Trestout porkia. (Poës. av. 1300, IV, p. 1291.)

Il^o [Plumes de paon : « Nus chapelier de *paon* ne
« doit rien de chose qu'il vendé ne qu'il achate
« appartenant à son meslier. » (Liv. des Mét. 253.)]

III^o [Pion du jeu d'échecs : « Ou li rois perdit
« comme fos roys, chevaliers, *paons* et fos. » (Rose.)]

Li *paon* d'emeraude verde comme pr herbu,

Li autre de rubi vermaux comme ardent fu

Rois, ferge, chevalier, roc, aifin et cornu.

Not. des Vœux du Paon, f. 45.

Le *paon* de la ferge a fait avoir aller,

Et la pucelle tret errament sans musier

Son chevalier en dextre pour le *paon* embler ;

Le Baudrain tret la ferge pour li *paon* sauver. (Id. f. 47.)

[IV^o Vœu du *paon*. Souvent, avant de découper le
paon, dont chaque convive devait avoir un mor-
ceau, si le servant était habile (voir Lancelot), le
chevalier se levait et prononçait un vœu d'audace
ou d'amour dit vœu du *paon*. La formule de ce ser-
ment bizarre était : « Je voue à Dieu, à la Vierge
« Marie, aux dames et au *paon*... »]

Paonace. 1^o Adjectif. 1^o Damassé, chatoyant,
comme la queue du paon : « S'ele vest escarlate
« vermeille ou *paonace*. » (Chastie Musart, f. 106.)
— 2^o Trainant comme la queue du paon. On a dit
de Bucéphale :

Les costes a baucans et fauve le crespou,

La queue *paonace* fete par derision. (Rom. d'Alex. f. 4.)

Il^o Substantif. Ettoffe damassée : « Aussi bien sous
« bureau comme sous *paonace*. » (Geofroy, Satire
des patenostres, dans Boret.)

Paonassé. [Damassé : « Une robe d'un marbre

« *paonassie* fourrée de menu vair, de .iv. garnemens. » (Compte d'Est. de la Fontaine, an. 1351.)

Paonel. Pion du jeu d'échecs.

Le seigneur ont trouvé à mesnie privée,
Ou jonoit aus eschès à sa fille l'ainsnée
Si que d'un *paonel* l'avoit ja pres matée. (Ms. 7218, f. 348.)

Paonne. [Femelle du paon: « Chier et bien
« amé, pour ce que nous desirons avoir certain
« nombre de paons et de *paonnes* blanches pour
« faire nourrir en nostre chastel et pare de Montilz-
« lès-Tours, nous voulons et vous mandons très à
« certes, et sur tout le plaisir que desirez nous
« faire, que nous en faciez trouver en vostre viconté
« ou ailleurs quelque part que les porrés trouver
« jusques au nombre de six, et iceulz envoyez en
« nostre chastel de Montils et ce que les *paonnes* et
« paons cousteront en achat avec les frais à ame-
« ner, nous vous promettons bailler acquit de tout,
« sur ce que nous pourrez devoir à cause de vostre
« viconté de ceste année. Donné aus dits Montilz le
« 9^e jour de may 1469. » (Lettre de Louis XI au
viconte d'Orbec, Ord. t. XVII.)]

Paonné. [Damassé: « Velluiaux *paonnés*. »
(Compte d'Est. de la Fontaine, an. 1351.)]

Paomer (se). Se pavaner, faire le paon. (Cotgr.)

Paonnet. [Pion du jeu d'échecs: « Ysengrin fu
« du jeu apris, Del *paonnet* a un roi pris. » (Ren.
v. 2850.) — « Et roys et fox et *paonnés*, Et cheva-
« liers au gien perdirent Et hors de l'eschequier
« saillirent. » (Rose.)]

Paonnien. Qui a l'air orgueilleux d'un paon.
(Cotgrave.)

Paonnier. [Piéton, fantassin; on a dit de che-
valiers démontés par des archers: « Lui et sa route
« ont si bien fait Qu'aucques les ont arriere trait,
« Plus qu'à deux fois ne trait archiers, Plusieurs en
« a fait *paonniers*. » (Rom. d'Athis.)]

Paor. [Peur: « En amer gist hardemenz et
« *paors*. » (Cocci, VII.) — « Quant li rois Guis se vit
« enlois, s'il ot *paor* ce ne fu pas merveille. » (Mén.
de Reims, § 44.)]

Paorans. [Peureux: « E dist as *paors* que il se
« forrassent chascun en sa meson. » (Mach. I, 3.)]

Paot. [Pavot: « Fleurs de *paot*, broiées en oile
« d'olive. » (Litré, Langue fr. II, p. 421, xm^e s.)]

Paour. [1^e Peur: « Pour desfandre son cors sans
« avoir nul *paour*. » (Brun, v. 1791.) — « Troiche-
« rie de *paour*, » exception de droit pour cause de
crainte. (Péard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.)
— 2^e Garde: « Assez y eust l'en ven de chevaliers
« gesir à terre qu'ils n'avoient pas *paour* de eux
« relever. » (Lanc. du Lac, III, f. 16.)]

Paovret. Pauvret, terme de dédain. (Cotgr.)

Paourensement. Avec peur. Froissant dit des
assassins du connétable de Clisson: « En frappant
« sur luy, leurs coups n'avoient point de puissance,
« et aussi ce qu'ils faisoient, ils le faisoient *paou-
« reusement*; car en trahison faisant, nul n'est
« hardy. » (Froiss. I, IV, p. 142.)

1. Papa. Terme enfantin pour père. (Pasquier,
Rech. p. 147.)

2. Papa. Terme burlesque.

Du cardinal ja ne faut que j'en mente

S'il n'est *papa*, *papelari*, *papegay*,

Si joutrez vous ce joly mois de may. (Collerye, p. 195.)

Papafique. 1^o Beeligne, oiseau. (Cotgrave.) —
2^o Masque dit *papafigo* par les Espagnols, pour se
défendre du froid et du vent. (Oudin.) — 3^o Mot qui
dans Rabelais (Pantag. IV, 45) désigne les hérési-
ques, parce que l'un d'eux avait fait la *figue* au por-
trait du *pape*.

Papal. [1^o Qui appartient au pape: « Donna le
« pape pleine puissance (aux cardinaux) de faire ce
« qu'il pouvoit faire, réservé aucuns cas *papaux*. »
(Froiss. éd. Buchon, II, II, f. 20.) — 2^o Partisan du
pape: « Pour ce que l'eschelle (pour prendre une
« ville) n'avoit cousté que quatre francs, le païs
« disoit en se moquant que les huguenots avoient
« autant fait de quatre livres que les *papaux* de
« quatre cent mille escus. » (D'Aub. Hist. III, 109.)]

Papalin. Soldat du pape: « Et suffira de faire
« marcher les vostres quand les *papalins* seront
« prests d'entrer au duché de Milaa. » (Bassomp.
ambass. en Suisse, II, f. 119.)

Papalisant. Prétendant à la papauté: « Hier
« au soir tout tard l'ordinaire de Rome arriva, et
« je n'ai encore vu ce que l'on me mande de ces
« quartiers là, ni des sujets *papalisans*. » (Mem. de
Sully, VIII, p. 105.)

Papaliste. Qui se donne des airs de pape:
« L'abbé de Joachim ni est celluy qui fist le *papa-
« liste* et qui moult avoit escript sur les prophètes
« et sur l'apocalypse, et le repoutoit comme un
« saint prophète. » (Toison d'or, I, f. 73.)

Papalité. [1^o Papauté: « Ne vous laissiés nulle-
« ment conseiller du contraire que vous ne demon-
« riés en vostre estat de *papalité*. » (Froiss. XVI,
118.) — 2^o Pontifical: « Jean XXII trespassa le xiv^e
« an de la *papalité*. » (Chr. S. Denis, II, f. 189.)]

Papaluste. Sorte de serpent. « Le manche estoit
« composé des os de diverses bestes. La première
« estoit d'une maniere de serpens qui convertent
« en carsideine, et sont plus petits que en nulle
« autre terre, si est appellé ce serpent *papaluste*;
« et de ce serpent est telle la vertu que si ung
« homme en tient une des costes, il n'a gardé de
« sentir trop grande chaleur. » (Lanc. du Lac, III,
fol. 102.)

Paparot. Cataplasme. (Cotgr.)

Papat. [1^o Dignité pontificale: « An dit concile
« general feurent privez du *papat* Gregoire et Be-
« nedict. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 1408.) —
2^o Supériorité: « Justice, force, atrempance et sa-
« pience, lesquelles s'appellent cardinaux, pour ce
« que elles ont sur les autres vertuz principales
« royaume et *papat*, c'est à dire seigneurie. »
(L'arbre des batailles, ms. f. 77.)

Papauix. Gens du pape (pluriel de *papal*) :

Qui a le monde ainsi destruit ?
Et par qui sueffre il tant de maux ?
Et le diray, entendez tout ?
Puisqu'il vint tant de cardinaux
De compleurs, de divers *papauix*
De Gezitices, de Simon (actes dignes de Giersi, de Simon),
De convoiteux de excessis dons,
En la court du pape et des princes,
Te fut bien gouverné li moins ;
C'est ce qui destruit les provinces. [*Desch. f. 207.*]

Pape. [L'ancienne langue, trompée par la finale du latin *papa*, a fait *pape* du féminin : « Et avint que « il fu esleuz des barons d'Alémaigne à roi d'Al- « maingne par la grace la *pape* qui avoit cassei « l'empereur Olhon par son meffait. » (Mén. de Reims, § 214.) — « El s'en vint au plus tost qu'il « pot à Lion, où il trouva la *pape*. » (Id. § 438.)] — « La *pape* Alixandre. » (Ms. 7615, I, f. 67.) — « La *pape* Gregoire. » (Id. f. 284.) — Le mot s'em-
ployait aussi sans article : « *Pape* Clement et les « cardinaux qui de son accord estoient. » (Froiss. II, p. 52.)

Expresions : 1° « Resolu comme le *pape*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 255.) Cette façon de parler est reprochée à cet auteur dans la défense pour Etienne Pasquier, p. 885. — 2° « La mule du « *pape* ne mange qu'à ses heures. » (Rabel. II, 68.) — 3° « Je croy que vostre parole est la voix du « saint Esperit, » d'où cette expression « faire « un *pape*. » (Le Jouv. ms. p. 237.) — 4° Par extension du sens que nous venons d'exposer, le mot *pape* s'est employé pour chef de toute religion. On nommoit le savant Duplessis Mornay « le *pape* des « Huguenots. » Les auteurs latins ont dit : *papa Turcorum*, *papa Sarachenorum*, pour désigner le chef de la religion de ces peuples. — 5° On nommoit « *pape* de Quingey » un inquisiteur Dominicain, au village de Quingey, entre Besançon et Dôle. (Boul-
lainv. Essay sur la Nobl. p. 164.) — 6° « Les *papes* « cardinaux, » c'est-à-dire les pères cardinaux. (Chr. de Saint Denis, III, l. 41.)

Papechien. Vanneau, oiseau gros comme un pluvier. (Cotgr.)

Papefil. Voile de misaine. (Cotgr.) On lit *papefil*, dans Rabel. IV, 273.

Papegaus. [Perroquet : « Lors l'esvertue et lors « s'envoise Li *papegaus* et la kalandre. » (Rose, v. 78.) — « Li *papegaus* sailli en piécs : Seigneur, dit-il, « oez, Ge di que li roixingoz ment, De la bataille me « present. » (Rom. de Florence.) — « Item una alia « alba... cum pamentis panni serici broderati per « quarellos albos et virides super croceo ad aves « *papegaus* et alias aves. » (Inv. de l'église de Noyon, an. 1419.)]

Papegaut. Nom donné au pape, par Rabelais, dans Pantagruel, V, 2.

Papegaux. [Chambre ornée dans le palais d'un pape, en latin *papagali* ; D. C.] — L'auteur de l'Hist. de Louis XI, dit de l'audience que le pape donna

aux ambassadeurs de Louis XI : « Après que nous « fumes entrés dedans le palais, aucuns d'eux cou- « rurent es salles, autres en la chambre de pament
« et autour de nous, et nous entrames en la cham-
« bre des *papegaux*, là où nous demeurames gueres
« que l'on ne nous vint appeller. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 312.)

Papegay. (1° Perroquet : « Guay comme un « *papegay*. » (Rab. IV, 276.) — « Le *papegay* prent
« un singulier plaisir à se voir aussi bien coloré de
« vert, et croy que sans celle couleur que bien luy
« advient et plaist, jamais ne parleroit, ne salueroit
« ne roy ne seigneurs. » (Sicile, Blason des couleurs, f. 12.)

Dont sont ores tel contraire venu ;
Car l'on oy poiz rossignol, *papegay*,
Fors seulement que le chant du cucu. [*Desch. f. 157.*]

2° Oiseau de bois ou de carton qui sert de but aux
lirs : « Le 7, 9, 10 et 12 novembre, le duc de
« Bourgogne alla voir l'empereur ; le 14, il recueit
« le fils de l'empereur qui vint voir tirer le *papegay*,
« et il fit festoyer les ambassadeurs du duc de Lor-
« raine. » (Chron. de 1400 à 1476, l. IV de Louis XI,
par Théod. Godef. p. 394.) — 3° [Lieu où on tire au
papegay : « A touz ceulx... maires et eschevins de
« la ville d'Arras, sabbt. Sachent tout comme hono-
« rables et sages Jehan le Verrier, lieutenant de
« monsieur le bailli d'Arras, nous ait bailliet une
« plainte contenant le fourme qui s'ensuit, fait en
« *papegay*, justice se plaint de Andricu Compaignie. »
(J. 115, p. 85, an. 1378.)]

Papeger. Etre partisan du pape. M. de Bellievre
prie M. de Sully de se retirer d'une conférence où
étoit le patriarche de Constantinople, nonce du
pape en France : « Monsieur je parle pour ce
« bonhomme de patriarches qui est ici nommé de
« nostre Saint Pere, il est en si grande reputation à
« Rome, car il *papege* et dit que s'il s'estoit trouvé
« en conseil avec un huguenot, il seroit perdu. »
(Mém. de Sully, IV, p. 88.)

Papeilloné. [Terme héraldique, papillonné ;
se dit d'un ouvrage à écailles : « Un escut drut
« *papeillonés*. » (Cocui, v. 1168.)]

Papelard, art. [1° Homme d'église, comme
papaulx :

Je muir de dueil, estre vueil *papelart*,
Si ce tems tient, je deviendray hermite. [*Desch. f. 11.*]

2° [Hypocrite : « Or est frere Renart clamez El si
« fet moult le *papelart*, Tant que s'en puisse issir
« par art. » (Ren. v. 15188.) — « Tel fait devant le
« *papelart*. Qui par derriere le pape lart... Tel ne
« mengue ne ne pape, Quant parest en chair ne sain,
« Qui puis en fait moult grant trahin. » (Mir. de
« Coinsy.) — « Cordeliers et beguins Qui font bien le
« *papelart* Sous leur chapes ont renart. » (Queue
de renard.) — « Tels sont chil à cest capes grans
« C'on doit bien appeler truhans, Qui *papelart*
« nommer se font, Et à droit, car *papelart* sont ;
« Adonc ont à nom *papelart*, Car avoir veulent tout

« le lart, El le plus bel de l'autre gent Par fausse
« chiere et faux semblant. » (Mappemonde de Gau-
« tier de Melz.) — « Li *papelart* du Mans. » (Poët. av.
1300, IV, 1652.)

Se chasteté la *papelarte*
« Avoit ainsi le monde duit
« Et à sa cordelle seduit,
« Jamais ne seroit creature,
« Et ainsi defaudoit nature. (Desch. f. 555.)
« Veez vous celle qui fait la *papelarte*
« Et celui là qui bien fait le beguin. (Id. f. 206.)

Papelarder. [Faire l'hyprocrite : « Papelars fet
« bien ce qu'il doit Qui si forment *papelardoit*. »
(Ruteb. 316.)] Voir Desch. f. 300.

Papelarderie. Hyprocrisie :

Ainz Diex n'ama *papelarderie*. (S^e Léoc. f. 31.)

Papelardie. [Même sens : « J'aime mieux
« devant les gens orer El afubler ma renardie Du
« mantel de *papelardie*. » (Rose, v. 11715.)]

Papelardisme. Même sens. (Apolog. pour Hé-
rodoté, p. 665.)

Papeligosse. Pays des papillons. (Cotgr.)

Papelier. Papetier, dans la coutume d'Epinal.
« Outre ce en la dite ville, il y a neuf anciennes
« compagnies de mestiers, sçavoir de drapiers,
« cordouaniers, mareschaux, boulangiers, bou-
« chiers, pelletiers, massons, charpentiers, constu-
« riers, et *papelliers* ; la plus grande partie des
« bourgeois et habitans de la dite ville estant du
« nombre des dites compagnies. » (N. C. G. II,
p. 1129.)

Papelotte. Pelote. (Poët. av. 1300, IX, 1354.)

Et puis juiens aux *papelottes*
« Et ou ruissot laviens nos eottes. (Froiss. Poës. p. 85.)

Papelus. Papelard. (Rabel. II, 84.)

Papeoire. Voir PAPOIRE :

Sa femme le met à raison,
« Ki l'uis devers kourtill oeuvre ;
« De lait sautant n'i fesist euvre
« *Papeoire* ni arbalestras. (Ms. 7989², f. 45.)

Paper. [Manger, mâcher à la manière des
« enfans ; on lit dans D. C. sous *Papare* : « Vir pius...
« partem cibi quo vescabatur obtulit puero, mira
« simplicitate congeninans : *Pappa, pappa*, quod
« est comede. » — « Tex fait devant le papelart Qui
« par derrière *pape* lart. » (Mir. de Coinsy.) — On
« lit dans Sainte Léocadie (f. 31) des hypocrites :

« Tex ne mengue ne ne *pape*,
« Quant parest, en char ne sain,
« Qui puis en fait grant train.
« La marmite, la mite moe
« Font, tant qu'is sont desoz la roe ;
« Et lues qu'il sont un poi monté,
« Tant sont hardi et affronté,
« Que, par la foi que doi seint Front,
« Pis et noanz des autres font.

Paperassé. Chiffonné. (Cotgr.)

Paperat. Brouillon, manuscrit d'un ouvrage :
« Imprimeurs auxquels je l'avois envoyé par ces
« petits *paperats*. » Des Accords, Bigarr. av. propos,
p. 11.)

Papetasser. Boucher avec du papier. (Cotgr.)

Papeter. [Mâcher ; voir PAPER : « Plus le mas-
« chent, plus le *papetent*. » (Mir. de Coinsy.)]

1. Papier. Pépier, bégayer : « A peine puis je
« *paperer*. » (Pithelin, dans Borel.) — « Toy qui tant
« es scavante et disert, prendras tu point la plume
« pour faire defoence ; oseras tu respondre, oseras
« tu *paperer*. » (L'amant ressuscité, p. 546.)

« Je sens mon cœur qui s'affoiblit
« Et plus je ne puis *paperer*. (Villon, dans Borel.)

2. Papier. [1^o Cartes à jouer : « L'un des com-
« paignons ataigny unes quantités de *papier* pour
« jouer, et firent le suppliant et ses compaignons
« jouer ledit marchant, lequel par la seduction
« d'iceulx joua à deviner quelle carte l'en touche-
« roit. » (J.J. 162, p. 361, an. 1408.)] — 2^o Billet
sousscrit par un débiteur :

« Ce n'est pas honte de devoir ;
« Adés fine l'en par *papier*.
« Si ne s'en doit nulz esmaier,
« Car toudis est il d'emprunteurs
« Plus assez qu'il n'est de presteurs. (Desch. f. 407.)

3^o [Titre de rente : « Quand nous regardons dans
« nos *papers* rentiers, nous y voyons en escrit de
« grosses rentes qu'on nous doit. » (La Noue, 150.)]
— 4^o Papier en général : « Le *papier* que l'on appelle
« communement de Troye en Champagne, duquel
« on use en la chambre des comptes à Paris et en
« autres lieux, ou bien du lin *papier* d'Auvergne
« contrefait sur celui de Venise, qui est fait de coton
« duquel je me sers ordinairement. » (La Croix du
« Maine, p. 547.)

Expressions : [1^o « Etre sur les *papers* de, « être
« mal avec quelqu'un : « Il y a longtempz que tu es
« en mon *papier*. » (Eutrapel, f. 75.)] — 2^o « A tour
« de *papier*, « à tour de rôle, par tirage au sort :
« Tout le sel qui est à present en nos dits greniers
« et y sera admené au temps advenir, sera vendu à
« tour de *papier* ; cest à sçavoir qui premierement
« amenera, premier vendra. » (Ordonn. V, 577.) —
3^o [« *Papier* collé, « papier qui ne boit pas et sert au
« lavis, dans Paré. XVII, 7. Littré l'explique à tort par
« carton.]] — 4^o « Obtint apres sa mort pur un *papier*
« de bienveillance ce qu'il n'avoit pu faire durant
« sa vie par la fureur et colere des armes. » (Pasq.
Rech. p. 562.)

Papille. Tetin. (Cotgr.)

Papillete. [Paillette, au reg. J.J. 196, p. 228,
an. 1479.]

1. Papillon. [Insecte : « Saichés de lui n'ai
« garde ne que d'un *papillon*. » (Gir. de Rossillon,
v. 3260.)]

2. Papillon. Diminutif de pape. (Apolog. pour
Hérodote, préf. p. 19.)

3. Papillon. Petit morceau de papier : « Sur ce
« partit l'escuyer le plus couramment qu'il peut,
« qui encores avoit le sauf conduit du Jouvencel
« comme son prisonnier, et passe parmy les escar-
« mouches un *papillon* de papier sur sa teste,
« signifiant qu'il avoit sauff conduit et qu'il estoit

« prisonnier ; et c'estoit l'enseigne que les prisonniers et gens qui avoient saul conduit portoient pour le temps. » (Le Jouvenç. ms. f. 569.)

Papillot. 1^o Petit papillon. (Colgr.) — 2^o Dartre dite feu volage. (Id.)

Papillotage. Collectif de papillottes, paillettes. (Oudin.)

Papillote. [1^o Paillette : « Un chappel de plumes de paon, papillotées de papillottes d'or. » (Ducs de Bourg. n^o 6409, an. 1420.) — « M. le marquis s'estoit accomodé d'un fort grand panache à sa salade, si couvert de papillottes que rien plus, « ainsi que les plumassiers de Milan s'en font dire « tres bons et ingenieux maîtres ; et en avoit donné « un de mesme au chaurfrain de son cheval, (on « disoit qu'il l'avoit fait exprès) si bien que le cheval « de monsieur de Nemours s'approchant de celui « du marquis, fut ombragé de ses papillottes qui « luy donnoient aux yeux, à cause de la lueur du « cheval, tonnoit tonsjours à costé, et foyoit tres « poltronnement la lice et la carriere ; et par ainsi « monsieur de Nemours, par la poltronnerie de son « cheval, faillit aux bons coups et beaux qu'il avoit « ordinairement accoustumé de faire. » (Branç. Cap. fr. III, p. 13.) — 2^o Eclaboussure : « Papillotes de « boue. » (Colgr.)

Papilloté. Orné de paillettes (voir le précédent) : « Couvrechief de plaisance broudé, garny et papilloté d'or. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 68.)

Papilloteux. Même sens. (Colgr.)

Papimane. 1^o Papiste. (Colgr.) — 2^o Habitant du pays de Papimanie. (Hab. IV, 48.)

Papimanie. 1^o Papisme. (Colgr.) — 2^o Pays imaginaire que Rabelais suppose habité par la cour pontificale.

Papin. [Bouillie (rapprochez *paper*) : « Une « paeste à une cuillier d'argent blanc pour faire « papin. » (Inv. de Charles V.) — « A Jehan Tonquin, ferron pour un petit treppié de fer pour « mettre sus le feu à bruler le pappin de madame « Jehanne de France. » (Compte de 1388.)

Pour enfans fault bers et drapiaux ;
Nourrice, chauffete et bacin ;
Paellette à faire papin. (Desch. f. 442.)

Et se chevrettes, ou brebis
Broustent violiers, j'en suis fis,
Que le lait qui d'elles venra,
Grand proult aux enlans fera,
Qui en mengeront les papins. (Froiss. Poës. p. 435.)

Papirum. Papyrus. (Marbod. col. 1662.)

Papisser. Etre pape. « Benoist onzième son « successeur qui papissa seulement huit mois. » (Pasquier, Rech. III, p. 204.)

Papiste. Partisan du pape. Les noms de *papiste* et de « huguenot, » furent mis en usage comme noms de parti aux premiers troubles de la religion ; on lit dans Pasq. lett. I, p. 183 : « Se sont insinuez « entre nous deux miserables mots de faction de « huguenot et *papiste*, que je crains nous apporter

« au long aller les mesmes calamitez et misereres « que les Gueltes et Gibellins dans l'Italie. »

Papage. Patrimoine. « Vendeur de biens à luy « advenuz de lignée vulgairement dits de *papage*. » (Cout. Gén. II, p. 703.)

Papoul. Qui vient des ancêtres (Colgr.) : « Biens « *papouaux*. »

Papoire. Fête burlesque d'Amiens. (Voy. Mén. Orn. des Armoiries, p. 362.)

Papon. Bouillie, en gascon. (Colgr.)

Pappefilz. Voir Paffif, voile de misaine : « Le « suppliant print . . . ung *pappefilz*, une bonnete et « du cordail. » (Jl. 206, p. 813, an. 1482.)

Pappegay. Perroquet : « n. aulnes (de drap « reine) pour couvrir la cage au *pappegay* (de la « reine). » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 132.)

Pappelleur. [Papetier : « Item pour ce qu'il « nous a esté relaté et affermé que les *pappelleurs* « ou ouvriers de pappier... ont retrais ou fait « retraire et appeller les moles où il font ledit « pappier... pour quoy nous mandasmes pieça « plusieurs desdiz *pappelleurs*. » (Statuts des artisans de Troyes, an. 1398, B. N. fr. anc. 8312², folio 73.)

Pappiers. [Papier (v. le précédent) : « Li enres « n'est mie kières, et li *pappiers* est moult dechons « naires. » (Le Livre des Mest. d'après Journ. des savants, oct. 1876, p. 656.)

Paquet. [Demi-futaile, baquet. On appelle encore hareng *paqué*, le hareng mis en baril.] On lit dans l'Ordonn. de l'hôtel de Philippe-le-Long, 17 novembre 1317 : « Doivent fournir, les dits som- « meilliers, de verres, bucs et esguieres, chaucées à « passer ypcoras, de *paqués* à laver taces, et de « linge pour essuyer les dites taces. » (Ord. t. III, page 33.)

Paquette. Pâquerette. (Colgr.)

Paquetter. Empaqueter. (Colgr.)

1. Par. [Part, dans les locutions de *par*, à *par*, correspondant au latin de *parte*, *a parte* : « Ainsi « pensoit Butors à *par lui* trestous sens. » (Brun, v. 546.) — « Et tous ceus de *par lui* ensement « essaucier. » (Id. v. 217.) — On lit dans S. Bern. Sermon fr. ms. p. 284 : « Tote cele *par* où tu iras, » en latin *quocumque*. — [« Voirs est que servitude « vient de *par* les meres. » (Beauman. XLV, 15.) — « Mais acordés ne fu mies ainsi de *par* madame et « son conseil qui l'estoit. » (Froiss. II, 76.) — « On « luy avoit fait entendant de *par* aucuns des enne- « mis à cheux qui. » (Id. t. II, p. 105.) — Froissart donne concurremment *par* et *à par* : « Et les remer- « chia grandement et chacun *par lui*, don service « que fait li avoient » (III, 46.) — « Si vault mieux « que vous faciés vostre fait à *par* vous. » (Id. VII, p. 390.) — M. Scheler, dans son Glossaire de Froissart, ne croit pas que *par* représente ici *part*. De *par* est pour lui « la source et l'agent du fait ver- « bal, » tandis que *de part* indique le côté d'où vient l'action exprimée par le verbe. C'est là une explica-

tion trop philosophique pour une locution si populaire.]

2. Par. 1^o Pair (voir ce mot) :

De primes josta Blanchandin
Et puis ses peres Gloradin
Et apres Sadoine li Cortois
Et les autres .xii. et trois
Jostent li par et li chasteigne
Et tuil li roi et li chadoine
Et tuil li petit et li grant. (*Blanchandin, f. 191.*)

2^o Compagnon :

Me fault aler chercher lieux tenebreux
Et es desers plaindre et gemir tous seult,
Ouvrir le sec comme la turtierelle
Puis qu'elle part son doulx par amoureux
Quant j'ay perdu ma dame bonne et belle. (*Desch. 143.*)

3. Par. [1^o Par le moyen de : « Et à lui (I. C.) « nos laist venir *Par* soune elementia. » Eulalie. — « *Par* quel mesur le poïsson humir. » (Roland, v. 631.) — 2^o « A travers le temps ou l'espace : « *Par* « deux jours. » (Froiss. II, 15.) — « *Par* deus saï- « sons. » (Id. III, 380.) — 3^o Au moyen de : « Dist « l'arcevesque : jo irai *par* mun chief. » (Roland, v. 799.) — 4^o Avec : « Plureil por lor parent *par* « coer e *par* amor. » (Id. v. 1447.) — 5^o Complément indirect d'un verbe passif : « Que dulce France « *par* nus ne seit hunie. » (Id. v. 1927.) — 6^o Expriment la condition, il est suivi tantôt du gérondif en *do*, tantôt de l'infinitif : « *Par* payant leuis deniers. » (Froiss. XIII, 259.) — « *Par* payer. » (Id. II, 413.)]

Expressions : 1^o « *Par main*, » le lendemain : « *Par main* en l'aube si cum li jurz esclairel. » (Rol. v. 667.) — 2^o « *Par num* de, » au litre de : « *Par num* d'ocire i enveierai le men. » (Id. v. 43.) — 3^o « *Par sun*, » au haut de : « *Par sun* les puis. » (Id. v. 714.) — 4^o Avec les verbes *être* ou *avoir*, il donne à l'attribut le sens du superlatif : « Tant *par* « fut bels. » (Id. v. 285.) — « Mult *par* est grant la « feste. » (Id. v. 3745.) — « Mult *par* out fier la « vis. » (Id. v. 142.) — 5^o « *Par si que*, » si bien que : « *Par si que* ou puis faire toutes mes volens. » Brun, v. 640.]

Parabande. Balustrade. (Cotgr.)

Parabase. On appeloit *parabase*, dans la comédie ancienne, les vers que le chœur adressoit directement aux spectateurs, et qui étoient étrangers au sujet de la pièce : « Nephelococcygie, ou la nuée « des cocus, comédie imitée d'Aristophane sans distinction d'actes ni de scènes, on se trouvent pour « y suppléer strophes, antistrophes, odes, epodes, « systemes, entreconpes, epirrheme, antipirrheme, « allecstrophes, pause, *parabase*. » (Beauchamp, Rech. des Theat. I, I, p. 459.)

Parabattre. [Détruire de fond en comble, dans Froiss. X, 61 : « Les Gantois vindrent dere- « chief à Marle à l'hostel du comte et le *parabatta- « tirent*. »]

Parable. Qui peut se parer :

Vos œuvres sont incomparables,
Naturellement en tout *parables*. (*Desch. f. 480.*)

Parabolain. Ce mot est employé par Rabelais

dans l'ancien prol. du 1^{er} livre, p. 23 ; il fait sentir avec raison que quelques juriconsultes ont mal à propos donné aux médecins le nom de *parabolains*. Les *parabolains* étoient des gens qui faisoient profession de servir les malades sans exception dans les hôpitaux, et qui tiroient leur nom du danger auquel ils s'exposoit par là (*παράβολος*, hardi). Il paroît par la loi 18 du code Theodosien (de episc. et cler.), que ces *parabolains* étoient au nombre de 609 dans la ville d'Alexandrie d'Egypte.

Parabole. [1^o Allégorie : « Si dist l'en bien en « nos escoles Maintes choses par *paraboles*. Qui « mult sont beles à entendre. » (Rose, v. 7192.)] — 2^o Proverbe injurieux :

France est tornée en *parabole*,
Et à grant honte et à meschief,
Si c'om dist, par devant de chief,
Fole creance et convoitise
A France à confusion mise. (*Ms. 6812, f. 70.*)

3^o Mensonge, feinte :

Lors furent Flamans touz enclos
Que pas eschaper ne poivoient,
Et quant celz de Flandres se voient,
Qui sont aïnsic avronnez,
Moult doucement abandonnez
Se sont vers le roy de parole ;
Mes touz estoit en *parabole*
Car de lor bouche une disoient
Et lor cuer autre pensoient. (*Ms. 6812, f. 84.*)

4^o Parole :

Sont tres frivoles. (*Blason des faulces amours, p. 243.*)

Paracorder. Accorder entièrement. (Monstr. liv. I, f. 81.)

Paraceroistre. Croître entièrement. (Froiss. Poës, p. 7.)

Paracelsiser. Imiter le médecin Paracelse ; faire le charlatan : « Un maistre enflouër qui *para- « celsisait* à discretion, promettoit guérir de tou- « tes maladies. » (Contes de Chol. f. 89.)

Paracelsisme. Doctrine de Paracelse : « Le « seigneur de la Riviere en pleine audience à Paris, « où pour exalter le *paracelsisme*, il faisoit pro- « messe de guérir la fièvre avec trois gouttes de « poivre et ce sons la gageure de sa teste. » (Contes de Cholières, f. 89.)

Parachevable. Qui peut être achevé. (N. C. G. t. II, p. 885.)

Parachevement. Fin, perfection. (Amant ressuscité, p. 416.) — [« Car si ne fais purs cors et « ame Ja ne feras bonne amalgame, N'aussi bon « *parachevement*, Mets y donc ton entendement. » (La Font. 461.)]

Parachever. Conduire à un complet achèvement. (Rob. Est.)

Paracis. Escorte :

Li quens Ernouf fu moult curïous et pensis,
Comme Guillaume soit sanz autre *paracis*
Dedenz l'isle est entrez o quatre sez amis.
Vance, dans Du Cange, sous *Parasia*.

Paracelin. Du Saint-Esprit. L'auteur de l'Hist. des Trois Maries, parlant de l'architréelin des nocés

de Cana, ajoute : « Ne sçay s'il fu du *paracliu*. » (Trois Maries, p. 131.)

Paraclist—it. Consolateur : « Nom particulièrement attribué en nostre Eglise au benoist « S^r Esprit. L'ignorance du commun peuple le nomma *paracit*. Comme aussi ay-je vu qu'en « mes jeunes ans dans les eglises on appelloit le « S^r Esprit *Spiritum paraclytum* non *paracletum*; « mots du tout contraires; car l'un signifie flatteur « et l'autre consolateur. » (Pasquier, Rech. p. 500.) — [« C'est *paraclist*, c'est esperit, En qui garde « riens ne perit, Qui a nom de consolateur, Que « mon pere com moi cherist. » (J. de Meung, liv. II, p. 1045.)]

Paralitique. Diffamé. (Colgr.)

Parade. [1^o Argent distribué à ceux qui doivent aller à l'offrande d'une messe des morts : « Si le cas « est que ilz donnent argent pour distribution, vul- « gairement appellée *parade*, qu'ilz en donnent aux « seigneurs confreres laicz. » (Statuts de la confrérie de la Conception de Toulouse, art. 7.)] — 2^o Arrêt d'un cheval au manège (*parada* en espagnol); puis mouvements brillants de cavaliers pendant une revue, au propre et au figuré. Brantôme a dit de dames et de demoiselles dans un ballet : « Après avoir fait le tour de la salle pour la *parade* « comme dans un camp, et après s'en estre fait « bien voir. » (Dam. illust. p. 80.) — « La cavallerie « estoit mieux en ordre que le reste; mais après « avoir fait montre et *parade* en l'armée du duc, « elle se defit incontinent et ne servit quasi de « rien. » (Villeroy, Mém. I, 288.) — 3^o Lit de parade : « Et fut environ quinze jours le corps de Henri II « en *parade* mortuaire en une grande salle dressée « dans les Tournelles. » (Condé, Mém. p. 546.) — 4^o Habillement de parade : « Feu M. de Guise com- « parut ainsi en sa *parade* et entrée de camp en un « combat à cheval qui se fit un jour au Louvre aux « nopces de M. de Joyeuse. » (Brantôme, Cap. estr. I, p. 87.)

Paradis. [1^o Jardin où Dieu plaça Adam, dès qu'il l'eut créé : « Quant Deus ot fait Adam e mis « en *paradis*. » (Thom. de Cantorb. 31.) — « Dieus! « dist Renart, sainte Marie! Ou fu trouvez icisi « biaux estres? Je cuit c'est *paradis* terrestres. » (Ren. v. 4896.) — 2^o Séjour délicieux; ces délices elles-mêmes : « Quand elle me vit, pour entrée Elle « me bailla un soubreiz, Et, pour dire vray, la risée « M'estoit un petit *paradis*. » (Coquill. Monol. de la botte de foin.)]

Vous regarder est un droit *paradis*,
De jour en jour vo beauté renouvelle. (Desch. f. 250.)

« La beauté des 12 pucelles, estoit si grande, que « c'estoit un droit *paradis* à regarder. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 292.) — Par suite, on a dit paradis mondain, comme on disait paradis terrestre :

Quant madame et ma dessee
Et mon *paradis* mondain
Pour estranges marchés cesse,
Trop me fera de detresse. (Desch. f. 100.)

viii

3^o [Lieu où résident les âmes des justes et les anges, jouissant d'un bonheur éternel : « Sire, dist « li arceveves, vous vezz bien que vous ne puez « recouvrer à vostre fil; et bien devez croire que « il est en *paradis*; si vous devez conforter. » (Mén. de Reims, § 465.)] — 4^o Séjour des dieux païens : « Au veoir dedans, il leur fut advis que la « dessee Venus estoit en *paradis* assise en son « maitre siege. » (Percef. V, f. 9.)

Comme au temps de Deucalion,
Que les fouls gens de jadis
Voudrent destruire *paradis*,
Quant les dieux tous les confondirent,
Par feu et souffre les ardirent. (Desch. f. 468.)

5^o [Reposoir : « Il n'y a ny *paradis* bien tapissez « et dorez, ny processions... qui nous donnent à « manger. » (Sat. Ménipp. p. 175.)] — 6^o Amphithéâtre dans une salle de spectacle. Ce nom lui vient des mystères où on représentait le paradis en haut, la terre au dessous, l'enfer au niveau du sol. — 7^o Nom donné, au xv^e et au xvii^e siècle, à une retraite pratiquée dans un port pour mettre les navires à l'abri des coups de mer. — 8^o Le parvis des églises s'est dit aussi paradis; la terre y était béniète et servait de lieu de sépulture. *l'arvis* d'aillieurs vient de *paradisus*.] — 9^o « Tu es el *paradis* Ber- « tran, » expression empruntée à quelque roman. (Ms. 7218, f. 50.) — 10^o « Graine de *paradis*, » nommée en Afrique malagouette, malaquette, manigouette. (Ord. t. II, p. 320.)

Paradoxalement. En manière de paradoxe : « Combien que Ciceron ayt dit *paradoxalement* « que la liberté est puissance de vivre ainsi qu'on « veut. » (S. Julien, Més. hist. p. 204.)

Paradoxe. [1^o *substantif*. Opinion contraire à l'opinion commune : « Vous avez bien voulu choisir « Ce *paradoxe* pour en rire; Je le defends pour mon « plaisir. » (D'Aubigné, le Printemps, éd. de 1874, p. 64.)] — 2^o *adj*. Supérieur. Pasquier dit du chevalier Bayard : « François premier, et singulièrement « le dernier, pour les *paradoxes* vertus qu'il recon- « nut en luy, le choisit pour recevoir l'ordre de che- « valerie par ses mains. » (Pasquier, Rech. p. 520.)

Paradoxique. Paradoxal. (Cotgr.)

Paradoxologie. Action de dire des paradoxes : « La nouvelle *paradoxologie*. » (Fontaine, Quintil Censeur, f. 209.)

Paradre. Parâtre, beau-père :

Chascuns qui peut prant la pille,
Pour le foulour des habillans
Qui furent illec receptans,
Et ardirent ceuls de Silly,
Qui ont à leur *paradre* failly. (Desch. f. 574.)

Parafe. [1^o Chiffre ajouté à une signature : « Vous dites *parafe*, corrompant la diction, laquelle « signifie un signe ou note posée près l'écriture. » (Rabel. notes sur le 4^e livre de Pantagr.)] — 2^o Paragraphe : « On lit au tiers *paraffe* ou article. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 66.)

Parage. [1^o Proprement égalité de naissance, de rang, du latin *paraticum*, fait sur *par*; par suite

parenté, affinité, lignée : « Nous sommes andui d'un
« *parage*. » (Rou, v. 14545.)

Car pour deux hommes, quoy qu'on die,
Se nul jà ne se marioit
Jà pour ce la loy ne faudroit
Né aussi pour leur mariage ;
Ne feront jà tant de *parage*
Que le monde en soit gaires creu. (Desch. f. 547.)

2° [Naissance : « Mais il n'estoit mie de si haut
« *parage* qu'il avenist à roi. » (Mén. de Reims, § 28.)]

Telz est aus champs, en la ville, nus,
Là où li plaist à mostrer son pooir.
Ele n'i garde ne richour ne *pareige*
Ki k'ele veit demaine a son voloir. (P. a. 1500, III, 1188.)

En povre habit, qui a plus hault couraige
Et qui s'est mieus en honneur maintenus
Que telz porte l'habit de haut *parage*. (Desch. f. 261.)

Celui qui vaillanz est et qui se set avoir,
S'il est de bas *parage* ne vos en peut chaloir.
Vos ne le devez mie, par mal ramentevoir
Mais selonc ce qu'il est, li aidez à voloir.

Dictinnal, ms. de S. G. f. 101.

[A Melz. le mot avoit un sens spècial : « Nul autre
« n'y pouvoit aspirer ni parvenir (à l'échevinage).
« s'il n'estoit des susdites sept races : et les apelloit
« on les sept *parraiges*. » (Carloix, l. VI, fol. 6.) —
3° Maintien digne d'un homme de haut *parage* : « Il
« estoit bel de bonne contenance et de beau *parage*
« tant à pié comme à cheval et ne parloit on que
« de l'avancer devant. » (Le Jouv. fol. 10.) — De là
« cheval de *parage*. » de belle encolure, dans Ol.
de la Marche, liv. I, p. 239.) — 4° Qualité de pair,
dans les chansons de Geste : « *Pavaige* et chevalerie
« se concordent ; car *parage* n'est autre chose que
« honneur ancienne continue. » (Ordre de cheval.
f. 10.) — 5° [Tenure en parage. A partir du xiii^e siècle,
le fils aîné n'héritait que des deux tiers du fief avec
le manoir ; les puînés se partageaient l'autre tiers
de ses droits de mutation, puisque les cadets, vassaux
de leur aîné, n'étaient plus que ses arrière-vassaux.
Philippe-Auguste, en 1210, établit que les cadets ne
relèveraient plus de leur aîné avec qui ils partageaient,
mais du suzerain dont dépendait le fief partagé. Enfin,
pour éviter les inconvénients du dénombrement, on
imagina la *tenure en parage*.] — « En Normandie il y a
quatre sortes de tenure, « par hommage, par *parage*, par
aumône et par « bourgaje. » (C. Gén. I, p. 1008.) — « La
tenure « par *parage* est quand un fief noble est divisé entre
« filles ou leurs descendants à leur représentation.
« Les aînés font les hommages aux chefs seigneurs
« pour eux et leurs puisnez paragers, et les puisnez
« tiennent des aînés par *parage* sans hommage. »
(Ib. p. 1009.) — Ce droit de *parage* se perd de trois
manières : 1° « Quand celui qui tient le fief est tel-
« lement esloigné que on se peut prehdre par ma-
« riage, qui est du quart au quint degré ; 2° Quand
« la chose garantie est transportée à personnes
« étrangères ; 3° Quand le parageau sans sommer le
« parageur a fait hommage au seigneur suzerain,
« auquel cas l'obéissance en peut estre rendue au
« dit parageur, s'il le requiert ; lequel parageau

« fera en après la ditte foy au dit parageur. » (Cout.
Gén. II, p. 10.) Au reste, ces dispositions varient
selon les différentes coutumes. — [« Les fiefs sont
« tenus par *parage*, quant le frere ou le cousin
« prend l'héritage à ses predecesseurs, et li la tient
« de son aîné, et li respont de toutes les choses
« qui apartiennent à la partie de son fief, et de
« toutes les droitures que de fiefement de sa partie
« devra, il en respont et en fet les relevances as
« chiés seignors. » (Anc. Cout. de Norm. I^{re} partie,
sect. 3, ch. 15.) — Au temps de Loysel, les puînés
pouvaient choisir entre le système de Philippe-
Auguste et la tenure en parage : « Est néanmoins
« en leur choix de relever du seigneur fodal ou de
« les tenir (leurs parts) en *parage* de leur aîné,
« qui les acquille de la foi pour le tout envers le
« seigneur commun. » (Loysel, p. 623.)]

Parageur. Qui tient en parage : « Les puisnez
« ou qui les représentent sont appellez *parageurs*. »
(Cout. Gén. II, p. 580.)

Paragoïn. [Même sens : « Nul homme qui tient
« en parage ne fait aide à son *paragoïn*, s'il ne fait
« au cheiff seigneur ; si un homme a *paragoïns* qui
« liennent de lui en parage, il ne leur peüst mettre
« terme hors du parage par droit. » (Ilist. de Bret.
preuves, I, col. 1167, an. 1301.)]

Paragonne. [Patron. modèle : « Helas j'ay
« perdu la personne Qu'en ce monde j'amoye le
« plus ! Maintenant quitte le surplus : De toutes
« c'est la *paragonne*. » (Chans. du xiv^e siècle, p. 104,
p. CVII.)]

Paragonner. [Comparer une chose à une autre,
dans Du Cange, sous *Paragonisare*.]

Paragraphe. [« Et les quius causes sont bones
« et males, il en touce et *paragraphe* devant cestoi. »
(Beauman. XX, 3.)] — « En *paragraphe*, » absolu-
ment : « Il y a plus de peine à supporter un homme
« qui n'est qu'à demi sol, que celui qui l'est du
« tout *en paragraphe*. » (Gar. Rech. des Rech. 501.)

Paragrapheusement. Exactement : « Elle
« demanda congé à sa mere qui luy octroya moyen-
« nant que *paragrapheusement* sagement et à pro-
« pos elle garda bien son honneur, ce qu'elle pro-
« mit de faire fort bien. » (Moy. de parv. p. 100.)

Parai. [Paroi : « Au milieu de ces deux concavités
« (ventricules du cœur) est une *parai* moienne. »
(De Mondev. fol. 23.)]

Paradier. [Prêter une aide décisive : « Qui
« *paradiérent* à faire le desconfiture. » (Froissart,
VI, p. 98.)]

Parage. [Haut parage, haute naissance : « La
« dame iert de mult haut *parage* née. » (Gaydon.)]

Parail. [Appareux, agrès : « La moitié d'une des
« nefes, avec le *parail* et biens d'icelle sera vendue
« au profit desdits marchands. » (Arrêts du Parl. de
Paris, II, an. 1345.)]

Paraimer. Aimer extrêmement. (Borel.)

Par ainsy que, express. adv. Aux conditions
que. « Je ne vouldroye pas avoir tous les biens de

« ce monde, *par ainsy* que après moy ilz demeure rassent en nécessité. (Le Jouy. p. 452.)

Parler (au), *express. proverb.* A la longue.

Vileins vaint tot au descolper
Et gentix hom au *paraler*. (Parton. f. 165.)

Tote chait en mes amors,
Et li croissoit de jors en jors;
Grant peine metoit et celer
Si fu veinque au *paraler*. (Ibid. f. 166.)

« Si est fol large qui le sien depent folement sans preu et sans honneur et qui maine vie laquelle il ne puet maintenir au *paraler* de ce qu'il a. » (Beauman. p. 9.) — [Dans Henri de Valenciennes (§ 573), on lit au sens d'aller: « Il fust *paralés* « juskes à Salenyke s'il pevust. »]

Paralésie. [Paralyse: « *Paralésie* et trembleur. » (Lanfranc. f. 46 b.)] Voir Desch. f. 211.

Paraletique. [Paralytique: « D'un viel homme qui estoit *paraletiqué* qui fu gueri au tombel « saint Loys. (Miracles S^t Louis, p. 132.)]

Paralitielle. Paralytique, dans Mod. et Rac. 201.

Paralitique. [Même sens: « Il afoiblist le vertu « du cuer et fait devenir l'oume *paralitique*. » (Alebrant, fol. 10.)]

Paraller. Rapprochez PARALER; c'est un augmentatif d'*aller*. (Jouvencel. p. 200.) — En vénerie, se lancer à fond :

Or ne court il que trois levriers,
Desquels les deux sont prins atiers
Et le tiers va au *paraller*,
Si vertez levriers aller.

Telleme que c'est grant merveille. (G. Bigne, f. 111.)

Paralogizer. Faire un faux raisonnement, un paralogisme. (Colgrave.)

Parament. [1^o Ornement: « Ne por or, ned « argent, ne *paraments*. » (Eulalie.) — 2^o Uniforme, parure, comme on disoit au xv^e siècle: « Et estoient « les bourgeois de Paris douze cens parés et vestus « tous d'un *parament*. » (Froiss. XIV, p. 6.)]

Paramer. [Aimer extrêmement: « Che fu li « arbres voirement que Damedieus *parama* tant. » (Vie ms. de J.-C.; Du Cange, sous *Bultire* 3.)]

Parangon. 1^o Comparaison. On a dit de la traduction des psaumes par Cl. Marot: « Quiconque a « voulu parachever le psautier, n'a pu atteindre à « son *parangon*. » (Pasq. Rech. p. 609.) — 2^o Modèle: « Ne pourroit on pas à bon droit nommer notre « siecle le *parangon* de la mechanceté? » (Apol. pour Herod. p. 107.) — « Aristotele prime homme et *parangon* de toute philosophie. » (Rab. p. 90.)

Parangonner. Comparer. « Elle vouloit qu'il « n'y eut femme ny fille en ce monde qui peut estre « *parangonnée* à sa beauté et gentillesse. » (Nuits de Strap. I, p. 215.)

Paranimphe. [Dans l'université de Paris, le *paranimphe* conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence et complimentait ensuite les élus. Par catachrèse, le mot désignait, au temps de La Curne, dans les Facultés de théologie et de médecine, le discours solennel prononcé à la

fin de chaque licence; l'orateur y faisait l'éloge des élus; par extension, c'est un éloge quelconque.] — « Il me semble qu'au *paranimphe* que vous avez « fait de vostre nouveau parent, vous avez oublié « une qualité qui doit estre relevée; vous n'avez « rien dit de son bon naturel. » (Caq. de l'Accouchée, p. 108.)

Paranniser. Perpétuer. (Colgr.)

Paransommet. Terme de coutumes. La signification de ce mot composé varioit souvent, il paroît assez difficile de la déterminer. *Paransommet* semble mis pour « le surplus, l'excédant, » dans ces passages: Un bâtard peut lester, mais « s'il donnoit « le tout il ne devoit pas tenir, si ce n'estoit que « ses biens fussent si petits qu'ilz ne valissent aussi « que neant... ains doivent demeurer tout le *paransommet* de ses biens, son obsequie debtes poies « et son testament accompli, comme dit est à la seigneurie à qui il doivent appartenir. » (Anc. Cout. de Bret. f. 146.) — « Qui fiert homme ou femme en « la teste, parquoy il soit plaie où il conviengne « mettre lente, celui ou celle qui le fait sans cause, « le doit amender de .lxx. s., ou qui le peçoie de ses « membres; et s'il est rongné par la teste, des trois « premiers desroyne, l'amende est decheue .lxx. s. « et sy plus en y a, le *paransommet* est au taux du « juge selon l'estat de la personne. » (Ibid. fol. 35.) — Peut-être ce mot signifie-t-il « totalité », dans cet autre passage: « Noble homme peut faire sa volenté « de ses biens meubles qui sont mouvables par « coutumes pour ce qu'il doit mieulx congnoistre « savoir raison, et le bien et le mal que les autres « gens: tout ou partie le *paransommet* de ses debtes « et son obsequie paie. » (Anc. Cout. de Bret. 111.) — Ce mot semble employé comme préposition pour signifier « outre, au delà, » dans la même coutume. « Si les choses sont tenues en foy comme seigneur « lige, l'omme jurera au seigneur, *paransommet* « ce qu'il luy aura fait, la foy à luy porter foy et « loyauté sur le calendrier ou autre livre. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 119.) — On disoit *paransommet*, au même sens. [Comparez *par sum*, dans Roland.]

Parant. 1^o Préparé, disposé :

Et eil doit bien le cuer avoir si sage
Qui got d'amours, qu'il doit estre *parans*
Plus en honneur servir que li servans. (Vat. 1522, f. 167.)

... Il doit estre *parans*
Plus en ouneur furnir. (Id. f. 145.)

2^o En vue :

... Je ne m'os metre en sa voie;
Car pour *parans* i seroie.

Adams li Boqus, poes. av. 1300, t. IV, p. 1422.

3^o Remarquable. Mouskes dit de l'armée de Charlemagne (p. 139):

I veries ce moult *parans* :
Li plus vious n'ot mie .xxx. ans.

Parantage. Lignage: « Damoysselle, se vous « voulez nul de nous, ne me refusez pas, si ferez « que saige: car vous pourrez mieulx faire de moy « vostre volenté que du mien compaignon; car il « est moult gentilhomme et je suis ung povre che-

« valier de bas *parantage* si vous serviray plus de
« cuer qu'il ne ferot. » (Lanc. du Lac, II, f. 63.)

Paranymphe. Voir PARANIMPHÉ. Panégyriste :
« Il y a es femmes parfois des defaus, parfois aussi
« des vertus non moindres qu'aux hommes ; j'ayme
« mieux estre le *paranymphe*, que ressemble Jehan
« de Mehun, qui, en son roman de la Rose, fit pro-
« fession expresse de les blasier. » (Paisq. Rech.
VI, p. 566.) — « Que le jesuiste oste de son opinion
« toutes les ralles par lesquelles il s'avantage en
« grandeur dedans Rome, et persevere au guer-
« royement de l'heresie, non par l'espée mere de
« sedition, ains par sa plume ; il m'aura pour son
« *paranymphe*, son advocat, son trompette. » (Lett.
de Paisq. II, 571.) On sait que les Latins nommoient
paranymphe celui qui conduisoit par honneur
l'épousée.

Paranympher. Loner, vanter. (Voy. Goujet,
Biblioth. fr. t. XV, p. 264.) — « Je ne veux point ici,
« S^r Cæsar, va dire le S^r Jutes, vous contre-
« rooler votre qualité de damoiselle que vous vulez
« *paranympher* avec vos nymphes romansées. »
(Contes de Chol. f. 219.)

Parapel. Parapet. « Les remparts en dedans les
« murs des villes, doivent estre larges de vingt
« pieds ; scavoir les fraises ou *parapels* de cinq
« pieds, où il y a des *parapets*, et quinze pieds hors
« des *parapets*, du costé de la ville, et où il n'y a
« point de *parapets*, vingt pieds en dedans les murs
« du costé de la ville, afin qu'un chariot ou char-
« rette puisse passer librement avec un homme
« armé, de chacun costé. » (Cout. d'Alost, N. C. G.
I, p. 1114.)

Paraphernel. Terme de coutume. Il signifie
« ce qui est de la masse du cors des biens provenans
« de la femme, outre son douaire. » (Monel.) —
« Biens *paraphernaux* ou *parafernauz*... sont les
« biens qu'une femme qui a constitué une dot à son
« mari, s'est reservée pour en avoir la jouissance
« pendant son mariage... On peut dire que les biens
« *paraphernaux* sont le pecule des femmes. »
(Laur.) — « Les biens *paraphernaux* se doivent
« entendre des meubles servans à l'usage de la
« femme, comme seroient liets, robes, linges, et
« autres de pareille nature. » (Cout. Gén. I, p. 1020.)

Paraphraste. Commentateur. (Cotgr.)

Paraprehension. Saisie. « Item à la *parapre-
« hension* des biens des bastards qui par dessous
« luy sont trouvez comme le treuf de la chose
« espave. » (Bout. Som. rur. p. 900.)

Parardoir. Brûler entièrement : « Se partirent
« devant minuit, et bouterent le feu dedans Relen-
« ques. Le lendemain au matin ceux de Cambray
« vindrent là et le *parardirent* et abastirent. »
(Froiss. liv. I, p. 54.) — « Les François *parardirent*
« et coururent tout le país d'Osirevan, ce que
« demouré y estoit. » (Id. p. 65.) — [On lit au partici-
« pe passé, dans Froiss. éd. Kervyu, *parars* (VII,
p. 401) ; *pararse* (III, 162.)]

Parasin. Sorte de monnoye (lire *parisis*) :
« Bons doubles noirs que nous faisons faire à pre-
« sent qui auront cours pour deux deniers et maille
« tournois, et bon parisis pour un petit *parasin* et
« tournois, qui à present courent pour un petit
« tournois. » (Ordonn. II, p. 333.)

Parasine. Poix résine. « Autres portoient longs
« lisons altomez sur lesquels à chacun carrefour
« jectioient plusieurs poignées de *parasine* en pou-
« dre dont sortoit feu et fumée terrible. » (Rab. IV,
p. 57.)

Parasite. [Les créanciers qui espèrent leur
paiement sont « mes candidats, mes *parasites*, mes
« salueurs, mes diseurs de bon jour, mes orateurs
« perpétuels. » (Rabel. Pantagr. III, 3.)]

Parasiterie. Métier de parasite : « Jaserie,
« plaisanterie, maquerillage, flatterie, *parasiterie*. »
(Atector, Roman, f. 35.)

Parassouvoir. [Parachever : « Et de faict si
« n'eussent esté les bonnes gens qui là estoient
« présens, il enst *parassuivi* de le tuer. » (Cart. de
Lagny, f. 43, an. 1445.)]

Parastres. [Beau-père : « Co set hom ben que
« jo sui ti *parastres*. » (Rol. 287.) — « Un *parastre*
« peut bien avoir la garde des enfans de sa femme. »
(C. G. I, 137.)]

Paratraindre. Atteindre complètement. (Cl.
Marot, p. 554.)

Paravant. [Avant : « *Paravant* la bataille. »
(Froiss. XI, 187.)]

Paravis. [Parvis : « Et deus nés qui estoient
« liées ensemble dont l'une avoit nom la Pelerine
« et li autre li *Paravis*. » (Villeh. § 242.)]

Paraulx. Pluriel de *pareil* :

Et ce leur tourment assouaige :
Les ames de l'inferral rivaige
N'ont autre bien, mais sont dampnées,
Fors de voir les condamnées
Souffrir tourmens *paraulx* à elles. (Desch. f. 424.)

Paravoir. 1^o Avoir beaucoup :

De chanter me vient talens
Par boine amour ki les siens fait joians,
Car il n'est nus, tant *paravat* amis grants
Que lors k'amors li fait son mal sentir
Par un regard qu'ele li fait coisir
Ne devieigne biaux et lies en tous sens.

Chans. ms. Bouh. f. 333.

2^o Avoir complètement : « S'il perdoit l'aide du
« conte de Triple, il *paravoit* tout perdu. » (Cont. de
G. de Tyr, Mart. V, c. 597.)

Parax (to). De même, pareillement. (S. Bern.
Serm. ms. p. 15.) — [« Cil (Pierre) desnoiet devant
« toz et se dit : ne ni sai, ne ni n'entent ce ke tu
« dis ; si ussit fuers devant la cort, se chanteit li jas.
« Lo *parax* quant une altre ancele l'ot veul... Et cil
« encommençoit excommunier et jurier ke ju ne
« sai ke cist hom soit ke vos dites. Maintenant lo
« *parax* chanteit li jas. » (Mém. de l'Ac. des Inscript.
XVII, 725.) Approchez PARAUXX.]

Paray. [Paroi, mur : « Lesquelz rompirent la

« *paray* qui estoit d'arsille. » (Jl. 153, p. 166, an. 1397.)]

Parayson. [Bail à moitié ou à portion des fruits : « Item les *paraysons* et les choses que nostre chascelain... baille ou baillera ou temps avenir. » (Jl. 198, p. 360, an. 1374.)]

Parbouillir. [Bouillir en entier : « Une piece de lart peles, *parbouilly*. » (Jl. 185, 61, an. 1450.)] — On a dit d'un hérétique : « Il faut le faire brusler sans le faire *parbouillir*. » Rab. V, p. 147.) — On dit encore dans quelques endroits de la Normandie *parbouillir*, pour faire brûler à demi.

Parbouquet. [« Iceelui Pierre feri ledit Robert « un petit cop de la main souz le menton, lequel « cop est appellé au pais *parbouquet*. » (Jl. 330, p. 90, an. 1359.) — « Comme icelle femme eust donné « par maniere d'esbatement sur le visage dudit « Rolro une buffe, dite selon le langage du pays « un *parbouquet*. » (Jl. 160, p. 398, an. 1406.)]

Parbruler. Brûler entièrement. (Lett. de Louis XII, l. IV.)

Parc. [1° Enceinte de toiles où l'on enferme et court les bêtes noires ; par suite, *faire parc*, tout luer autour de soi, comme un sanglier acculé qui tient tête à la meute : « Son seigneur vit en presse « mal mener ; Cele parl vit corant tot eslessiez ; « En son poing tint le brant forbi d'acier ; La *frist* « tel *parc* comme as chiens li sangliers. » (Charroi de Nîmes, v. 355.) — « Li ber al branc d'achier lor « avoit fait tel *parc* Comme fail li senglers qui as « chiens se combat. » (Aiol, v. 10772.) — 2° Clôture faite de claies pour enfermer les moutons, quand ils couchent dans les champs : « Ne li pastors qui « n'est pas nice, Qui le bestail garde et les lices En « ce biau *parc*, c'est chose voire. Ne terroit entrer « beste noire. » (Rose, v. 20445.) — « Se mes bestes « ont esté en voz prez et vous ont fait aucun dom- « maige, prenez icelles bestes et les mettez en *parc* « ou en lect, ainsi comme accoustumé est en tel « cas. » (Jl. 125, p. 14, an. 1384.)] — « Devoir le « *parc*, « devoir la garde des bêtes ainsi saisies. On lit dans un aveu rendu au comte d'Anjou par monsieur de la Trimouille, seigneur de Craon : « S'en « suivent ceux qui *doivent* le *parc* pour garder les « bestes, quand elles sont prises par mes sergens « et forestiers, en domageant mes bois et mes « forests ; lesquels ne sont sujets à plessier mes « dites garennes : Primo P. pour sa maison, me « doit la garde des dites bestes. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — Parfois le propriétaire reprenait ses bêtes de force : « Parcelllement cognoissent de *parc brisé* « et des excès faits à leur prevost en faisant ses « exploits. » (C. G. I, p. 1005.) — 3° Terrain à jouer aux quilles :

Onques pour ce ne desista ;
En derrain *parc* s'est embattu ;
Des quilles toutes y getta.

(Desch. f. 280.)

4° Lice, champ clos : « Quand l'appellant est entré « es lices, tout en l'estal qu'il est, sans lever sa « visiere, se doit traire vers le constable, et lors

« se doit tenir en *parc* tout à eheval à l'endroit du « roy ou prince. » « On ne laissoit entrer dans le « *parc* que ceux qui estoient necessaires aux com- « battans. » (L'Isle Adam, Gage de Bat. f. 19.) — On appelloit « maistre *parc* » la lice dans laquelle se faisoient les plus rudes joustes, après celles qui s'étoient faites dans la prairie. (Perecf. V, f. 22.) [Voir Couci, v. 1077.] — 5° [Camp fortifié : « Et fit « faire ledit roi (d'Angleterre) un grand *parc* près « d'un bois derriere son ost ; et là mettre et retraire « tous chars et charrettes. » (Froiss. éd. Buehon, I, l. 284.)] — « Chacun jour ils alloient escarmoucher « jusques aux barrieres des Anglois ; mais ils ne « les pouvoient attirer hors de leur *parc*, où ils se « lenoient fort serrez. » (Jaligny, Hist. de Ch. VIII, p. 74.) — 6° Parquet au palais : « Quand li rois « vendra en parlement que le *parc* soit tout vuide. » (Ord. II, p. 228.) — 7° Sorte de racine : « Quand le « sanglier fera des bouts dedans les hayes pour « avoir d'une racine qu'on appelle le *parc*, le « veneur pourra cognoistre la grosseur et longueur « de sa bure, en regardant la profondeur et largen « des bouts. » (Fouill. Vén. f. 59.) — « Puis pren- « dre le poix de quatre escus du jus de la racine « d'une herbe nommée *bruyonia*, en françois du « *parc* ; laquelle herbe vient dedans les hayes et a « la racine jaune, comme la jambe d'un homme. » (Id. f. 80.) — 8° Parhêlie :

Donques en .i. mois de fevrier,
Si vit on .ii. solaus raier ;
Et si avoit entour un *parc*
Qui de coulor resanbloit l'arc,
Qui s'apert en signe de pluieve.

(Mousk. p. 418.)

9° « Ramener à plain *parc*, » ramener dans la lice, en champ clos, au figuré : « Nous trois n'avons que « une femme ; et moy, qui premier l'espousay, en « eus la premiere cognoissance ; et comme j'ay « entendu, Martin qui est icy, en a eu la seconde. « et vous, beau sire, estes le liers qui la *ramenez* « en plain *parc*, pour aller au mieulx que bon luy « semblera de vous deux ; et moy qui suis le liers « viens voir s'il m'en pourroit, quoy qu'il fust, à « elhoisir aucune chose. » (Perecf. IV, f. 113.)

Parcage. [1° Enceinte pour parquer les bestiaux : « Ils avoient chacun un petit pavillon tendu « dedens le *parcage*. » (Fenin, an. 1423.)] — 2° Réservoir pour le poisson. (Colgr.) — 3° Lieu où on mettoit en fourrière les bestiaux saisis. (Id.) — 4° Droit dû au seigneur par les habitants possédant un parc à bestiaux. (Laur.)

Parcamin. [Parchemin : « Quer moi, bel frere, « e enque e *parcamin*, Et une penne, ço prie lue « mercil. » (Saint Alexis, LVII.)]

Parcean. [Portion, partie : « Lesquels *parceans* « de rente heritable nos dits reneurs nous ont « jugiet à payer. » (Cart. II de Flandre, Ch. des Complexes, f. 573, an. 1331.)]

Parcelé. Morcelé. (Colgr.)

Parcelle. [« Souspirs ardans, *parcelles* de mon « âme. » (S. Gelais, 140.)]

Parcener. [Co-héritier, aux lois de Guillaume le Conquérant.]

Parcenerie. [Portion, partie : « Li bois des « ainez n'est mie en ceste *parcenerie*, ainz remanra « à celui cui li chastelains de Sainte Menehent.... « trovera qu'il ait droit. » (Cart. de Champagne, f. 298, an. 1245.)]

Parces. Parques. « La quenouille et fileresse des destinées et *parces* inices. » (Rab. IV, p. 120.)

Parcete. [Portion : « Nous lesdiz religieux « disions, à cause dudit monstier, à nous appartenir « toutes choses... qui par naufrage ou par espave « arrivoient... en nos fiez... assis dedens les fins « et metes des terres et juridictions de Maraunt, de « Cheron ou de Laleu, si ne font *parcete* de celui ou « de ceux qui les dites choses aura ou auront « esgaré. » (Cartulaire de Saint Michel en Lherm, Vendée, an. 1270.)]

Parceevance. [Action d'apercevoir, dans Couci, v. 6709.]

Parcevoir. 1^o Apercevoir :

Cuer trembler, color changier

Fait amors sans *parcevoir*. (Poët. av. 1300, IV, p. 1474.)

2^o Percevoir : « S'il se fait contredit au douaire « prétendu, aura la douairière, pendant le procès, « et liers de sa demande, par forme de provision de « vivre, en baillant par elle caution, à tout le moins « juratoire, de rendre le receu et *parceu* enfin de « cause, si faire se doit. » (Cout. Gén. I, p. 693.)

Parch. Parc, fourrière pour les bestiaux : « Nul, ne nulle ne doivent escoure les avoires, ne « autres choses à autre personne, puisqu'il les « prins par parchaige ne forcer le *parch*, sans met- « tre plege ou gaige de fournir droit du pris que le « mellait seroit trouvé. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 154.)

Parchage. Même sens : « Quand bestes sont « prises par *parchage*, et mises en l'hostel de celui « qui les aura prises, on autre maison, on ne doit « clore l'huys à fermeures sur les bestes, sans lais- « ser gens qui les puissent delivrer. » (Cout. Gén. II, p. 779.)

Parchanter. [Achever de chanter : « Il revint « à soi, et fist son sacrement, et *parchant* sa messe « tout entierement ; ne onques puis ne chanta. » (Joinv. § 300.)]

Parcharge. [Charge complète : « Pour ce jeellui « Boleret n'avoit que lesdiz deux sextiers de blé, « et que ce n'estoit pas la charge de sa ditte char- « rette, deschargea iceulx deux sextiers de blé en « l'ostel de son pere en esperance d'avoir une « antreffois la *parcharge* de sa ditte charrette. » (JJ. 151, p. 490, an. 1399.)]

Parchasser. Achever la chasse. On lit des matins : « En y a d'aucuns qui chascient toutes les « bestes, mais ilz ne *parchassent* pas ; car ilz ne « sont pas de nature. » (Chasse de Gast. Phéb. page 132.)

1. Parche. Perche, bâton :

De personnes à guerre dures
Out .viii^{es}. et .xvi. armeures,
Autrement armé de *parches*. (G. Guiart, f. 213.)

2. Parche. Perche, poisson :

Sa nature le fait douter,
Qu'il ne s'estrange au tranglerout
A la *parche* qui a l'aresté dure
Li luz tout coi s'aresté
Et de sa voie se destourne
Quant voit que sa que ne li tourne. (Ms. 6812, f. 50.)

Parché. Parqué comme des coquillages dans un parc. Charles IX, à son entrée dans Saint-Malo, en 1570, reçut « une fort excellente garenne de « couteaux et cuillères d'argent doré.... estant la « garenne en forme de rocher ou estoient toutes « sortes de coquilles et petites guilletes *parchées* « de contre. » (Le P. Menestr. bibl. cur. II, p. 111.)

Parchée. [Territoire sur lequel on peut mettre les bestiaux en parc, en fourrière. (Cart. de Royal-lieu, an. 1335, p. 136.)]

Parchemin. [1^o Peau humaine : « Mes tant « aiment lor *parchemin*. Lor puanz peaux e lor « charogne, Outre ce que ne lor besoigue. Que « chescun qui pent en retient, Plus que son vivre « ne convient. » (Image du monde, ms. de S. Brieuc, f. 40.) — « Il a eu sur le *parchemin* de nature, « il a été baltu. (Oudin.) — 2^o Peau préparée, substituée au papyrus par Eumène, roi de *Pergame*, jaloux de Ptolémée, roi d'Egypte : « Nus ne nule dudit « mestier ne puel faire chapiaus ne ataches ne « trecons sus *parchemin* ne sus toile. » (Liv. des Mét. 193.) — « Aiez vos feustres closes bien juste- « ment de toile cirée ou autre ou de *parchemin* « ou autre chose si justement que nulle mouche y « puisse entrer. » (Ménag. I, 173.) — 3^o Rôle : « Soixante mille sont bien en *parchemin*. » (Agou-lant, p. 25.) — « Quarante mille estes em *parche* « *min*. » (Id. p. 170^b.)] Les laïques ont été comparés au *parchemin*, à la matière qui reçoit la science, sans la posséder :

Bien y pert Doat par ceste chose
Que li sage sunt texte et glose
Et li pur lai sont *parchemin*,
Car pas ne sevent le chemin
Du droit assens et fortaller ;
Si n'ien viennent aus sages parler. (Ms. 6812, f. 48.)

Parcheoir. Tomber tout-à-fait. Voy. Lanc. du Lac. II, f. 27. De là on disoit : « au *parcheoir*, » à l'instant de la chute. (Ibid. I, f. 44.)

Parchet. [Petit parc : « Et quan que l'on peut « faire De doit, de peune et de l'*parchet*, Oy je et vi « en ce *parchet*. » (Machaut, p. 87.)]

Parchevoir. [Percevoir, dans Froiss. II, p. 262.]

Parchevus. [Manifeste : « Afin que ledit malfeice « ne feust point *parchevus*, mais fust celez et « escarnis. » (JJ. 165, p. 431, an. 1374.)]

Parchois. [Echalas : « Lesquels compaignons « labouraient en tache, à marreneur et *parchois*, « une voie. » (JJ. 168, p. 391, an. 1415.)]

Parchon. 1^o Partage : « Banes des *parchons*, » tribunal des partages. (N. C. G. I, 992.) — [« Les-

« quels Pierre et Jehan commencerent à parler des
 « *parchons* de plusieurs biens et heritages, qu'ilz
 « avoient encomencé faire de la succession de
 « feu Jehan d'Esparnay. » (Jl. 195, p. 315, an.
 1469.) — 2° Part : « Si plusieurs filles y a, chacune
 « d'elles n'auront que la moitié de la *parchon* de l'un
 « de ses freres. » (C. G. I, p. 818.) — [« Si convenra
 « il que li contes de Montfort en ait aucune *par-*
 « *chon*. » (Froiss. III, 350.) — « Si n'en avoient
 « mies le pieur *parchon*. » (Jl. VII, 131.) — « A la
 « *parchon* faire, » pour faire la part des éventualités :
 « Or soit ensi, à la *parchon* faire, que nous aïons
 « vivres et pourveances à plenté. » (Jl. XIV, 271.)
 — 3° Arrangement : « Mès li Escot ne vorent accor-
 « der ne prendre *parchon* que li Englès leur
 « offressissent. » (Jl. II, 169) — 4° Arrangements
 relatifs à une joute : « Il ne se teurent pas des
 « *parchons* d'armes que Jehans Boucinel avoit faites
 « et presentées à Nicolas Cliffort. » (Jl. IX, 337.) —
 5° Part à prendre : « Si n'y avoit nulle *parchon*
 « fors que d'iaux bien vendre. » (Jl. II, 329.) —
 6° Situation respective de deux adversaires : « Car
 « gentil homme contre gentil homme c'est *parchons*. »
 (Froiss. IV, 175.) — « Car s'il fuissent passet outre,
 « il ne les eussent point ensi fors à droite *parchon*
 « as camps. » (Jl. VI, 241.)]

Parchonnerie. [Part, portion : « Et oveques
 « ces choses dessus dites les dits religieux nous ont
 « otroié pleine *parchonnerie* à mort et à vie en
 « tous les bienfeiz qui sont feiz en leurs maisons
 « en amosten, jeunes, meisses, oreïsons. » (Cart.
 de S. Wandrille, II, p. 1445, an. 1296.)]

Parchonnier. [1° Celui qui partage avec un
 autre les fruits d'une terre : « Sachez que ge recon-
 « nois moi tenir de hommes religieux l'abbé et le
 « convent de S' Wandrille..... une vavassorie por
 « moi et por mes *parchonniers*. » (Cart. de S. Wan-
 drille, I, p. 1147.) — 2° Ce qui est partagé : « Moulin
 « *parchonnier*. » (Etabliss. de S. Louis, I, ch. CVI.)]
 — 3° Celui qui partage une succession : « Il n'est
 « pas defendu par la loy escrite, que aucun ne
 « puisse bien estre amosnier, et *parchonnier*
 « d'aucune chose; combien que maintes coustumes
 « sont contraires à ca. » (Bout. Som. rur. p. 600.)
 — « Heritier qui a part à l'heredité Et par aïnsy,
 « une mesme personne peut estre amosnier et
 « *parchonnier*, legataire et heritier. » (Cout. Gén.
 II, p. 951.) — 4° Complice :

Si je n'en fais justice, j'en aurai reprovier
 Si me clamera bien du meffet *parchonnier*. (Rou, p. 77.)

Parclie. [Territoire sur lequel on a droit de
 mettre les bestiaux en parc, en fourrière : « Le
 « maires de Retondes avoit fait une prise en la
 « *parclie* de Ruysians, en la justice et seignorie
 « des diz religieux de Royal lieu. » (Cart. de Royal-
 lieu, ch. CXXXVI, an. 1355.)]

Parci, Parci. Cri de chasse, dans Gasl. Phéb.
 p. 142; Modus et Racio, f. 10.

Parcial. 1° Partial : « D'un courage *parcial*. »
 (Vig. de Ch. VII, II, 88.) — 2° Compatriote : « Item

« il advient maintes fois que l'on barbarise en
 « prononçant, comme en faisant faux accent ou
 « aspiration, comme communement font tous nos
 « vulgaires *parciaux*, comme trop Picart, trop
 « Normant, trop Breton barbarisent en leur accent. »
 (Fabri, Art. de Rhét. II, 59.)

1. Parcier. [Celui qui a part, portion : « Le
 « suppliant trouva Bertrand Genebrier coppant du
 « bois en certain lieu estant entre les termes dudit
 « suppliant et de ses *parciers*. » (Jl. 162, p. 118,
 an. 1407.)]

2. Parcier. Percer :

Tariere pour *parcier*,
 Fers a fere moïtoise
 Et en pierre et en toise. (Ms. 7615, II, f. 212.)

Parciere. [Champart : « Ung champ... que le
 « pere du suppliant labouroit et tenoit à *parciere*. »
 (Jl. 181, p. 2, an. 1449.) — « Terres baillées à *par-*
 « *ciere* et vignes à carpot. » (Cout. Gén. II, p. 394.)
 — « Quand aucun possède terres ou heritages à
 « titre de terrage, par tiers ou champart.... Il est
 « tenu vingt quatre heures avant qu'il puisse rien
 « transporter hors le champ... appeller celui à qui
 « est du droit... pour prendre son dit droit de ter-
 « rage *parciere* ou champart. » (Ibid.) — « Qui assit
 « dixmes ou *parcieres* de bleds ou de vins, on
 « regarde de trois années la commune value. » (N.
 Cout. Gén. III, p. 1228.)]

Parcion. [Séparation, dans la Chron. des ducs
 de Normandie.]

Parcité. Avarice. (Cretin, p. 228.)

Parclos. 1° Clos, lieu cultivé et fermé de haies,
 aux poëses de Froiss. p. 187. — 2° Achevé :

Et par lui furent maintes choses
 En France puis apres *parclosées*
 Et mises toutes en apert. (Ms. 6812, f. 85.)

Parclose. Conclusion :

Cou est la *parclose*,
 Chi termine
 Chi define
 Li lais de la rose. (Poët. av. 1300, II, p. 857.)

[« A la *parclose*, » à la fin : « Or ou chief ou à la
 « *parclose*. » (Ren. v. 17869.)]

Parclose. [Clos, lieu cultivé et fermé de haies ;
 « Uns herbergement assis à Poitiers appellé les
 « Forges, o les jardins, treilles et *parclosées* dudit
 « herbergement. » (Jl. 73, p. 175, an. 1339.)]

Parclus. Perclus. (Dialog. de Tahir. p. 181.)

Parçon. 1° Partage : « Item que une personne
 « ne peut faire en sa dernière volonté, l'un de ses
 « enfans meilleur que l'autre, et convient tout rap-
 « porter apres le trespas du pere ou de la mere
 « avant *parçon*, mais si c'estoit personne qui n'eust
 « nuls enfans procréés de son corps, et qu'il eut
 « freres ou sœurs, ou plus loingtains, il pourroit
 « donner à l'un plus qu'à l'autre. » (Cout. Gén. II,
 p. 1056.) — 2° [Part, portion : « *Parçon* de fosse (à
 « charbon de terre) est tenu pour meuble. » (Cout.
 de Liège, ch. IX, § 9.)]

Parçonnerie. [Société, communauté : « Comme

« nulz ne doye par raison ce qui est en *parçonnerie* « pour indivis aliener, sans son *parçonner*. » (Ord. VI, p. 235, an. 1376.)

Parçonnerie. Même sens : « Tenir en *parçonnerie*, » dans Beauman, p. 118.

Et tous ceuls sont nostre enemy,
Par qui Englois sont converty
Et qui à eulx ont compaignie
Et commune *parçonnerie*. (Brut, f. 405.)

Parçonner. 1° Co-partageant (v. PARÇONNERE).
« Bon Jesus qui le monde as rachapté par la passion
« et par ton sang, commande que je sois tormenté
« avant la mort, pour mes pechiés, si que je ne
« double pas ton advenement au grand jour du
« jugement, et que je sois *parçonner* de la joye de
« paradis, avec les amys. » (Chr. de S. Den. I, 44.)
— 2° Celui qui fait le partage :

Elle qui et les mains moult ables
En fu la droite *parçonnerie*. (Froiss. poés. p. 172.)

3° Ce qui est en commun : « Terres *parçonneries*. » (Ord. I, p. 496.) — 4° [Complice : « Bien sachiés que maint chevalier Est de cest meffet « *parçonner*. » (Mantel mautailé, v. 706.) — « Et tuit cil qui estoient consentant, estoient *parçonner* « del murtre. » (Villeh. § 224.)

Parcouler. Couler entièrement. (Colgr.)

Parcourir. Avoir le droit de parcoures, de faire paître ses bêtes sur les terres non closes : « Peuvent « faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture « et regulierement, par droit de *parcourir*, y faire « champagner et pasturer leurs bestes. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1095.)

Parcoures. 1° Chemin que parcourt la bête levée :

Vous devés bien corner retraite,
Après que vostre chasse est faite,
Ceulz qui aux defenses seront
Tantost à vous s'adresseront,
Ceulz des rides et du *parcoures*,
S'en vendront devers vous le cours.

Font. Guericq, Trés. du vén. p. 21.

2° [Droit de parcoures et entrecours ; il faisait antillèze au droit de poursuite, en vertu duquel le maître reprenait ses serfs fugitifs sur les terres où ils s'étaient retirés.] — « Le *parcoures* ou l'entrecours, (car ces mots se confondoient) quand il « étoit fait entre deux seigneurs qui avoient droit « de souveraineté, estoit une société au moyen de « laquelle les sujets d'un de ces seigneurs pouvoient librement et sans danger de tomber dans la servitude de corps, se venir établir dans l'état de « l'autre. Tel étoit le *parcoures*, et l'entrecours qui « estoient anciennement entre les seigneurs de Bar « et de Champagne dont il est parlé dans l'art. 78 « de la coutume de Vitry. » (Laurière.) — « Entre « autres seigneurs le fruit se part entr'eux pour « telle part et portion que les pere et mere sont « leur hommes, ou femmes de servitudes, s'il n'y « a *parcoures* ou costumes desrogans à ce en leurs « terres et seigneuries. » (Cout. Gén. I, p. 413.) — [On lit dans une chartre bourguignonne de 1268 : « Le *parcoures* de ces qui s'an voudront aler de « Bijn sans la taille de la ville paier. En tel ma-

« niere que cil qui s'en voudront aler, soit hommes
« ou femmes veves sans la taille de la ville paier
« por demorer ailleurs, s'an doivent aller devant la
« Tosseins, et doivent demeurer et lenir feu et leu
« et leur maison là où il iront ester, et fors de la
« banlie de la Tosseins jusque à la feste de la nali-
« vité S. Jean Baptiste : ne ne peuvent dedans cel
« terme tenir hostel à Bijn ; ...et n'y peuvent venir
« que pour leurs affaires particulieres, pour vendre
« leur bled ou leur vin, sauf que depuis la S. Jean
« jusques à la Toussains ils peuvent y venir avec
« tout leur message pour leurs moissons et pour
« leurs foins. »] — 3° Bourgeois de *parcoures*.
« qui sont bourgeois du ressort de Sens ès marches
« de Champagne, et qui se peuvent avouer bour-
« geois du roy par simple aven. » (Laur. Gloss.) —
Voir aussi Loysel, Inst. Cout. I, p. 26. — « Quand il
« y a appel du juge du haut justicier, et qu'il est
« dit bien jugé par le superieur juge royal, on a
« tenu que l'amende du fol appel appartient audit
« sieur justicier, et idem quand il y a appel du
« maire royal que l'amende appartient au fermier
« des amendes de la dite mayrie royale, et non au
« fermier de la justice superieure ; et s'appelle ce
« droit, *droit de parcoures*. » (Pithou, Cout. de
Troyes, p. 257.) — 4° Droit que possède tout propriètaire d'une commune, par usage ou aliénation régulière, de faire paître son bétail sur les terres non closes et non actuellement cultivées d'une autre commune : « Droit de *parcoures*, d'usage com-
« mun, les habitans en divers villages desquels les
« bans et linages sont joignans, ...de mesme ou
« diverse justice, peuvent par *droit de parcoures*,
« regulierement faire mener les troupeaux de leurs
« bestes pasturer et champoyer es lieux de vaine
« pasture, à l'escarre du clocher, ou autre, s'il y a
« eglise ; ou s'il n'y en a, jusques à l'escarre d'un
« milieu des villages. » (N. C. G. II, p. 1095.)

Parcreu. [Qui est arrivé à toute sa croissance :
« Asés sui grans, *parcreus* et fornis. » (Aubri,
p. 153.) — « Ainçois qui le soit jors, ne l'aube *par-
creue*. » (Aiol, v. 7596.) — « Et une grant espaulle
« d'un *parcreu* sangler. » (Id. v. 8608.) — « Je
« l'esparagneray Irois ou quatre ans tant que elle
« sera femme et *parcreue*. » (Froiss. XII, 310.) —
« Quant il fu grand et *parcreu*. » (Chr. de S. Denis,
t. I, fol. 1.)

Parcuner. [Co-partageant : « Mult orguillfos
« *parcuner* i avez. » (Rol. v. 474.)]

Parcurer. Achever de nettoyer :

Car il estoit mal affaictié,
Mal gouverné et maltraictié ;
Et loysel le sceust bien monstrer
Qui estoit encoires à curer ;
Car un grand arbre prendre alla
Ou se cura et *parcura*. (G. de la Bigne, f. 30.)

Parceye. [Repas donné aux moissonneurs après
la moisson : « Comme le dimanche prouchain avant
« la feste S. Mahieu, le suppliant demeurant à La
« Chapelle en la chastellenie de Pontoise, eust
« ordonné avec ses charretiers et varlés de faire ce

« jour au soir leur mengier d'après aoust, que les « labourours du païs appellent la *parceye*. » (Jl. 169, p. 359, an. 1416.)]

Parczonnerie. Société: « Moulin en *parczonnerie*. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 133.)

Pardalide. Panthère. « Le leopard qui est beste « bastarde du lion et de la *pardalide*. » (Alec. Rom. fol. 16.)

Pardarrain. Tout à fail le dernier. (Froiss. poës. p. 118)

Parde. Perte.

Or vont flamant

Lor *parde* demandant. (P. av. 1300, IV, p. 1660.)

Pardé. Par Dieu, jurement. (Colgr.) — [« Mer- « veille est, dit Colet, *par dié*; Je sai de reins à « plenté En une vine près de ci. » (Ben. v. 23155.)]

Par de çà. En deçà. « Païs de *par de çà*. » (Ord. III, p. 89), c'est-à-dire pays de par deçà la Loire.

Pardefin. [Enfin : « A la *pardefin* furent mandei « li hourjous de Biauvais. » (Mén. de Reims, § 188.) « En la *pardefin* leur fu elle rendue, et la firent « mineir et mirent le feu dedenz. » (Mén. de Reims, § 343.)]

Pardesconfire. [Décontenancer tout à fail, dans Froiss. V, p. 197.]

Pardessus. [1° Seigneur dominant : « Aucuns « ne peut afranchir son serf, sans l'auctorité de « son *pardessus*; tout aussi ne puet nus donner « abrigement de serviches de tiés, ne franchise « d'iretages, sans l'otroi de son *pardessus*. » (Beaumanoir, ms. eli. 45.) — 2° *Prép.* Malgré : « Iceilli « Monnin avoit et portoit une espée... *pardessus* le « ery fait de non porter armes. » (Jl. 162, p. 381, an. 1408.)]

Pardié. Pardieu. (Narciss. fol. 118.)

Pardieu. [Juron affirmatif : « *Pardieu*, ce dist « Tybers, vis est que il affiere. » (Berle, c. XX.)]

Pardil. Léopard. (Colgr.)

Pardingue. Pardine, pardieu, en patois poite-
vin; du Fouilloux fait ainsi parler une jeune bergère :

En cheminant tenois sa blanche main,
Parlant à moy d'un cœur doux et humain
En me disant : Y sceu priqueun marrin
De vostre aïneu et grande fascherie ;
Igle vouz aït, *pardingue*, foit grand mau ;
Que fusiant morts les chiens qui sont itan !
So vous plaïset de venir chez mon pere !
Y vous donray de vin à bonne chere. [Fouill. Ven. f. 89.]

Pardire. Achever de dire : « Je n'oi pas *pardit* « le sïaume que je avoie commencié. » (Chr. de S. Denis, l. f. 150.)

Pardisner. Achever de diner. Monstrelet dit de gens ensorcelés : « Le censier sa femme et un de « leurs fils qui disnerent à cette table se sentirent « malades ains qu'ils eussent *pardisné*, et mouru- « rent. » (V. f. 84.)

Pardon. [1° Rémission d'une faute, d'une of-
fense : « La Madeleine feis tu le *pardon*. » (Boncis, p. 48.) — « Se il est morz, Dieus li face *pardon* de
viii.

« ses pechiez, et lui et tous les autres. » (Mén. de Reims, § 386.)]

Des mans dont sospir et plor

Se je n'en truis guerison

Mort sui, ne m'en puis partir

Se n'avez de moy *pardon*. (P. av. 1300, IV, p. 1443.)

2° [Indulgence de l'Eglise : « Et après i envoia « un snen cardonal, maistre Perron de Capres, « croisé; et manda par lui le *pardon* tel con je vos « dirai; tuit cil qui se croïseroient et ferroient le « servise Den un an en l'ost, seroient quille de toz « les pechiez que il avoient faiz, dont il seroient « confés. » (Villeh. § 2.) — « Le roy meismes y vis « je mainte fois porter la hote aus fossés pour avoir « le *pardon*. » (Joinv. § 517.) — « Comme il feust « venu en la ville de Necie près Faloise un questeur « ou porteur de *pardons*. » (Jl. 135, p. 210, an. 1389)] — 3° Croisade :

Et uns et autre et li clergies,

Ki la furent apparellies

Se traissent tot à une corde

Pour Dieu et pour misericorde

Que les Aubigois destruiroient

Et grant *pardon* sour aus ferroient. (Mousk. p. 688.)

4° Récompense :

Lors repondront à cele assise :

Quant feistes vous tele assise ?

Isnellement Dieu respondra,

Et un de ses povres prendra

Et dira qu'à cestui meistes,

A moi meisme le feistes :

Itel *pardon* vous en aurez

Qu'en paradis o moi vendrés. (Ms. 7218, f. 114.)

5° [Pèlerinage en l'honneur d'un saint, par suite fête du village dont il est le patron; assemblée, surtout dans l'ouest et la Bretagne : « Le dymenche « devant le *pardon* de S. Romain de Rouen. » (Jl. 145, p. 142, an. 1391.) — « Item que les oubloyers, « ...qui s'entremettent de aler faire gaulfres aus « *pardons* des eglises. » (Jl. 161, p. 135, an. 1406.)

Elle eut foit cent voyages

Aux festins, aux *pardons*, d'un et d'autre costé

Et chacun de ses pas au cœur m'eust enfanté

Mille jalouses rages. (Desportes, p. 280.)

6° Angelus annoncé par trois sons de cloches, le matin, à midi et le soir; des indulgences ou *pardons* sont accordés par le pape à ceux qui récitent alors trois fois la salutation angélique, d'où le nom relevé ici : « Pour ce que inconteint le *pardon* commença « à sonner environ deux heures après midy, icellui « Menart qui estoit à cheval descendi et s'agenoilla « avec les autres en entention de gaigner le *par- « don*. » (Jl. 188, p. 20, an. 1458.) — 7° Tournoi : « Or oyez, seigneurs chevaliers, que je vous fais à « seavoir le grand digne *pardon* d'armes et le grand « digne tournoyement. » (Du Cange, 7^e dissert. sur Joinville.)] — 8° Abandon, cession :

Mais or me fay tu tel *pardon*,

Je t'en rendray ton guerredon. (Brut, f. 46.)

Expressions : 1° « *Pardon* d'age, » dispense d'âge. (Gr. Cout. p. 27.) — 2° « En *pardon*, » en pure perte :

Si coïement ai ma dolor menée

Qu'à mon semblant ne le conest on,

Se ne fussent la gent maleurée

N'eussent pas sopiré en pardon

Rendu n'eut amors mon guerredon.

Le Chastelain de Coucy, poés. av. 1300, I, p. 279.

Trop ai servi en pardon longuement.

Thilhat de Navarre, l. p. 241.

3^o « De grand peché grand pardon. » (Cotgr.)

Pardonnable. [Qui peut être pardonné : « Il mostret que ses pechiez (de Job) n'est mie *pardonnables*. » (Dialogue Gregoire le pape, 343.)] — On lit *pardonaile*, dans S. Bern. p. 251.

Pardonnaires. Qui donne des indulgences. Rabelais nomme ainsi les troncs où l'on met de l'argent pour gagner les pardons ou indulgences : « Je gaigne les pardons au premier tronc seulement... mais il gaigna à tous les troncs, et tous-jours bailloit argent à chascun des *pardonnaires*. » (Rab. II, p. 169.) Il emploie aussi ce mot pour désigner celui qui distribue les indulgences et dans le même sens que *pardonnigere* que l'on verra ci-après.

Pardonnance. 1^o Pardon. « J'espere que sa debonnaireté ne nous traicte pas selon nos fautes, mais selon sa clemence, et que nos indignes desertes ne luy tollent pas la dignité de ses *pardonnances*. » (Alain Chartier, l'Esperance, p. 291.) — 2^o Indulgence :

..... Voicy la *pardonnance*,

Il nous faudra demain visiter les saints lieux.

Joach. Du Bellay, p. 411.

Pardonnement. Pardon. (Cotgr.)

Pardoner. [1^o Remettre une offense, un péché : « Jo l'vos *parduinis* ici e devant Dieu. » (Roland, v. 2007.) — « Dameldieus vos *pardoinst* tous vos picieus. » (Aiol, v. 975.)] — 2^o Accorder des indulgences :

L'evsque l'a aperceuu,

Si ne s'en puet estre teu,

Ains en sermone

Et à toz cels dix jors *pardone*

Qui crieront à tel persone :

Hurte Belin.

(Ms. 7218, f. 237.)

3^o Donner : « De bourgeoisie *pardoner* le re-nom. » (Sent. de Liège, f. 377.) — 4^o Faire remise d'une somme : « Pierre des Essars fu condamné à cent mille florins ; mais à la priere du comte de Flandres, le roy lui *pardonna* cinquante mille florins. » (Chr. de S. Denis, II, f. 216.) — 5^o Faire grâce : « Ceux à qui il avoit la vie et les corps *par-donné*. » (Chr. de S. Den. I, f. 167.) — 6^o [Renoncer à : « Nostre commission ne s'estent pas si avant » que pour quitter ne *pardonner* ce marchié. » (Froiss. t. XIV, p. 348.)]

Pardonneres-eur. [Celui qui pardonne, cas sujet et cas régime : « Tu sires, qui es *pardonne-nerres* de tous pechiez. » (Rec. des Illust. de France, t. V, 305.) — « Il ne faut estre au meschant *pardonneur*. » (J. Bouchet, Triomphe de François 1^{er}, t. 53.)] — « Encore, sire misericordes Dieus et *pardonneur* de tres grant misericorde. » (Chasse de Gaston Phéb. ms. p. 359.)

Pardonnigere. Quêteur et porteur d'indulgences, dans Rabelais, t. II, p. 169.

Pardomir. Dormir beaucoup. (Cotgr.)

Pardre. [Perdre : « Et ensi se puet *pardre* la terre. » (Villeh. § 257.) — « Et bien sachiez que « plus *pardrent* cil de l'ost cel jor que li Grieu. » (Id. § 238.) — « Se Diex nes aust sostenez, que *par-due* fust la terre. » (Id. § 257.)]

Pardurable. [Eternel : « Par nature estes cor-rumpables, Par ma volenté *pardurables*. » (Rose, v. 19288.) — « Nous devons croire fermement que « li saint et les saintes qui trespasséi sont... ave-ront vie et joie *pardurable* ès cieus là sus « amont. » (Joinv. § 838.)] — On disoit la *pardurable*, pour la vie éternelle :

Si vous vulez l'amour de Dieu acquerre,

Et conquerir la *pardurable*,

De voz regnes justice et equité

Rigueur aussi, ou elle appartendra,

Faictes tenir. (Desch. f. 295.)

Pardurablement. [Eternellement : « La pri-son, por Dieu, vous demant Avec li *pardurable-ment*. » (Rose, v. 15186.)]

Pardurableté. [Perpétuité : « Avons baillié et « fieuffé en fin et en *pardurableté* oitroyé à fieufe-ment et à annuel rentes. » (Ch. des Comptes de Paris, f. 247, an. 1296.)]

Paré. 1^o Préparé : « Et pour ce à pape ou à pre-lat heretique comme l'en trouve ez saints canons. « obediencie ne doit estre *parée*. » (Chr. de S. Den. t. II, f. 132.) — « Execution *parée*. » (C. Gén. t. II, p. 1067.) — 2^o [Orné, paré : « D'or e de gemmes fu « li sarqueus *parez* Pur cel saint cors qu'il i dei-vent porter. » (S. Alexis, § 198.) — « Et les dames « *parées* contre l'avenement. » (Berte, IX.) — « Venue est à la serve qui gît au lit *paré*. » (Id. XV.)] 3^o Fermenté : « Et de l'aque simple bevoient Sans « querre piment ne claré, N'ouques ne burent vin « *paré*. » (Rose, v. 8419.) — 4^o Pelé : « Semence de « coins, cumin, amandes *parées*. » (Alebrant, f. 7.)] — 5^o Fleuri : « Sentes *parées*. » (G. Guiart, fol. 86.) — 6^o [Dont les brins de laine sont aplanis et dirigés dans le même sens, en parlant du drap : « Draps « qui ne soit *parés* bien et loiaument. » (Livre des Mét. 134.) — 7^o subst. « Mestier de *paré*, « métier de pareur qui aplantit et peigne le drap : « Est « ordené que li mestre des pareours est tenu de « faire bailler et livrer seing de pareour à quicon- « que bourgeois ou bourgeoisie de Chartres qui « voudra devenir mestre ou mestresse du mestier « de *paré*. » (Chart. de 1268, dans Du Cange, sous *Parator*.)]

Paréatis. Terme de chancellerie. Mot latin dont on a fait un substantif français. C'est proprement une lettre de chancellerie pour faire exécuter un jugement hors de la justice ordinaire où il a été rendu. Laurière le définit : « Placet, visa, congé, « permission ou annexe que les huissiers, sergens « ou autres commissaires sont tenus de demander « aux juges des lieux avant qu'exécuter les arrêts, « sentences, jugemens, ou commission des autres « juges. » — De là au figuré : « On luy permit de « discourir des façons de faire de la cour, voyant

« que le cœur luy en disoit : tellement qu'ayant
« pris *parcatis* de ce faire, elle ne fut guere hon-
« teuse de declarer son secret. » (Cauquets de
l'Accouchée, p. 128.)

Parceux. [Paresseux : « Et quant (les pre-
« miers hommes) en lor porchas coroiënt, Li *pare-*
« *ceux* qui demoroient S'en entroient en lor
« cavernes El lor embloient lor espernes. » (Rose,
v. 9642.) — « Baillius qui est *parceux* laisse moult
« de besognes à fere et passer qui fussent bonnes à
« retenir. » (Beaum. t. I, p. 6.)]

Parceon. [1° Partage : « Ensi se porterent les
« *parceons*. » (Froiss. IV, p. 179.) — 2° Part : « Et
« donna ou à entendre au roi d'Engleterre que par
« ce parlement il averoit en *parceon* grant part dou
« roiaume de France. » (Id. III, 316.) — 3° Arran-
gement : « Nennil, les *parceons* ne se porteront
« mies ensi. » (Id. IV, p. 260.) — « Mettre *parceon*
« avant » (Id. V, 415), proposer un arrangement. —
4° Danger : « Nous ne sommes point conseiliet de
« mettre le droit que li roys nos sires a à le chité
« de Berwich, en tel *parceon*. » (Id. II, p. 269.) —
5° Forcés de deux adversaires : « Car au voir dire
« tant que pour la bataille la *parceon* n'estoit pas
« parelle. » (Id. II, p. 60.) — 6° Vicissitude : « Ensi
« vont les *parceons* d'armes et les fortunes en ce
« monde. » (Id. t. V, p. 67.)]

Parcoup. Plastron. (Cotgr.)

Parcet. [Mur : « Le suppliant et son frere
« estoient en euvre de faire et edifier un *parcet* à l'un
« des costez d'icellui pré. » (Jj. 179, p. 323, an. 1419.)]

Parée. 1° « Le droit de *parée* n'est autre chose
« que la convention mutuelle entre divers seigneurs
« pour suivre leurs serfs en la terre l'un de l'autre,
« sans qu'ils se puissent pretendre affranchis, pour
« s'être retirés de la terre de leur seigneur. » (La
Thaumass. Cout. de Berri, p. 14.) — « Ledit sei-
« gneur de Thévè a *parée* et suite avec le seigneur
« ou dame de la Chastre, à la Berthenoux, esquels
« biens il a accoustumé suivre et exploiter ses hom-
« mes sans contradiction, et n'y doivent les hommes
« d'icelles terres et seigneurie. peages et barrages
« les uns les autres pour les marchandises qui peu-
« vent passer et repasser par icelles. » (Ibid.) —
2° [Poisson salé : « Icelui Pierre envoia deux siens
« varletz à la tochette avec quatre chevaux sou-
« miers pour querir de la *parée*, c'est assavoir
« harens et merlus. » (Jj. 187, p. 82, an. 1457.)]

Parceur. Calendreur, pareur de draps : « Est
« ordené que li mestre des *parceurs* est tenu de
« faire bailler et livrer seing de *parceur* à quicon-
« que bourgeois ou bourgeoise de Chartres, qui
« voudra devenir mestre ou mestresse ou métier
« de *paré*. » (Ch. de 1268, dans D. C. sous *Parator*.)

Parhius. Parvis, dans Borel.

1. Pareil. Pêril :

Assez firent si homme chaitive et chaitis,

Assez ont villes arses et assez avoir pris :

Par toute Normandie erent geut en tel *pareil* :

Si't avoient paour, noient ne m'en mervel. (Rou, p. 85.)

2. Pareil. [I. *adj.* 1° Qui a même forme : « Sem-
« blable chose n'est mie *pareille*, car pareille chose
« seneffie la grandor et la mesure, mais semblable
« ne seneffie autre chose que la qualité. » (Brunett.
Lat. Trés. p. 555.) — 2° Egal en force, en richesse :
« (Les hommes en l'âge d'or) Trestuit *pareil* estre
« soloient Ne riens propre avoir ne voloient. »
(Rose, v. 8485.) — « Adonc se hasta ledit messire
« Louis qui ne se vit mie *pareil* contre les amis. »
(Froiss. éd. Buchon, I, I, p. 182.)]

II. *subst.* 1° Paire : « Un *pareil* de levriers. » (Gast.
Phéb. p. 40.) — [« Icelui Pierre leur dist qu'il leur
« donroit à chascun un *pareil* de chaucues de blan-
« chet. » (Jj. 104, p. 3, an. 1372.) — « Ung *pareil*
« de beufs. » (Jj. 200, p. 70, an. 1467.) — 2° Charge
d'un âne, dans le Lyonnais et la Bresse.] — 3° Au
féminin, en retour, en revanche :

Si l'on regarda à la *pareille*

L'on donna tard et a peu. (Sag. de Charrou, p. 504.)

De là « loy de *pareille*, » toi du talion. (Laur.)

Pareiller. Appareiller. (Chr. des ducs de Norm.
v. 1438.)

Pareis. [Paradis : « Seint *pareis* vos est aban-
« donant. » (Rol. v. 1479.) — « Sieges aviez el'grei-
« guor *pareis*. » (Id. v. 1436.)]

Pareis. Préparés :

Issi ont lour chasteau garniz

Fossez *pareiz*, derrechlié pallez. (Rou, p. 232.)

Pareil. [Pari, mur : « Vers sa *pareil* se turnet,
« Pluret des oilz. » (Rol. v. 3644.) — « Les *pareis*
« furent couvrez de tables de cedre dedenz partut si
« que pierre n'i aparut. » (Rois, p. 247.)]

Parele. Jeu. (Contes d'Eutrapel, p. 212.)

Parleion. Parhèlie : « Les rois sont les grands
« *pareliens* et images de ce grand soleil de justice. »
(Mém. de Villeroy, t. V, p. 205.)

Parelote. [Sorte de tonlieu : « Lequel Regnault
« venoit de la Ferté soubz Gevre, chargé de biens
« meubles en deux chariots, et y amenoit sa fiancée;
« et quant le suppliant aperceut le dit Regnault et
« ce qu'il menoit, il arresta tout et demanda à la
« dite fiancée la *parelote* et le gruage, pour ce que
« à icellui suppliant appartenoit de lever le dit
« gruage ou barage. » (Jj. 184, p. 146, an. 1451.)]

Parement. [VOIR PARAMENT. 1° Muraille, rem-
part : « Quand cil virent qu'il ne porroient monter
« as murs, il minerent le premier *parement*. »
(Marten. Ampl. Collect. t. V, c. 623.)]

Je ne veux pas vous inviter

Pour venir icy visiter

Les *parementz* des frontispices

Des plus superbes edifices. (Jacq. Tahur, p. 157.)

2° [Habit de parade : « Et i ot les plus biaux *pare-*
« *mentz* à hanz hommes que nus veist onques. »
(Mém. de Reims, § 310.) — 3° Parure : « Si n'estuel
« jà que ge m'atour De vous apprendre de l'atour
« Des robes, ne des garnemens Dont vous ferés vos
« *parementz* Por sembler as gens mieux valoir. »
(Rose, v. 13286.)] — « Robbe de *parement*, qu'il y a
« bien cinq à six ans qu'il a, mais il ne l'a pas

« accoutumé porter sinon aux festes. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 54.) — 4° Livrée. On disoit « *parement* de France, *parement* du roy, » pour livrée de France, livrée du roy. Lorsque Charles V alla au devant de l'empereur qui venoit le visiter à Paris : « Les valets qui menioient en main les palefroys du roy estoient vestus tous d'une robe et « avoient *parement* de France en la maniere « accoutumée... le palefrenier du roy avoit le « *parement* du roy, lequel estoit de veluan et de « broderie, les fleurs de lis pour fillés de perles. » (Froissart.) — 5° Housse de cheval : « Que puissions « veoir vos *paremens* d'armes sur vos destriers. » (Jean de Saintré, 193.) — [« Un *parement* à paleffroy, « d'un pers assuré, semé de fleurs de lis. » (N. C. de l'Arg. p. 86.) — 6° Devant d'autel : « Uns *paremens* d'autel, frontel, dossel broudés de tin or et « ymagés. » (N. C. de l'Argent. p. 13, an. 1318.) — « Un bel *parement* à touaille, à perles. » (Id. 50.)] — 7° Parade, apparat ; on a dit des ambassadeurs de l'Université envoyés en 1395, à Avignon, pour la paix de l'Eglise : « On les fit retraire en la chambre « de *parcement* du pape et prirent vin et especes et « s'en allerent à Ville-neufve ou ils estoient logez. » (Juvén. des Frs. Hist. de Charles VI, p. 109.) — « Lit « de *parement*. » (Desch. f. 431.) — « Epée de *parement*. » (Monstrel. vol. III, f. 22.) — « Chappiau de « *parement*. » (Chron. de S. Denis, t. III, f. 35.) — « Cheval de *parement*. » (Godefroy, Observat. sur l'Histoire de Charles VIII, p. 755.) — On nommoit encore « chambre de *parement*, » la chambre d'honneur. (Contred. de Songeur. f. 179.) — 8° Meubles : « Bahuts, coffres, châlits, dressoirs, banes, « tables, images, cuves, chantiers et autres sembla- « bles *parements*, tenant à broche qui se peuvent « desassembler. » (N. C. G. I. II, p. 430.) — 9° Morceau de chair rouge attaché à la peau du cerf : « Quand tu voudras lever le *parement*, si garde « tant d'un costé comme d'autre, que le cuir tienne « aux costez du cerf tout droit depuis le meilleur « de l'espaule jusques aux flans, au dessoubz des « longues bas ; puis si coupe de ton costel et encise « tout au long du costé à l'oree du reply du cuir, si « qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue, « et soit ainsi fait de tous les deux costez, et ce est « appelé *parement*. » (Mod. f. 21 b.)

Paremple. Rempli, comblé. (Britton, Loix d'Angl. f. 458.)

Paremplir. Achever de remplir. (Vatican, n° 1490, f. 104.)

Paremployer. [Achever d'employer : « Il « revirent de grant couraige, pour *paremployer* « le jour et leurs armeures, assaillir Vennes. » (Froiss. t. IV, p. 67.)]

Parence. Parure. (Colgr.)

Parendroit. Vers : « *Parendroit* le costé. » (Gace de la Bigne, f. 124.)

Par en la. Dorénavant : « Imposons silence au « dessus dits Jehan de Clamart, Jehan de Carennes « et Aubin Menel et à tous autres, et defendons

« que *par en la* aucuns rabais ou diminutions « soient faites. » (Ord. t. II, p. 588.)

Parensemble. Ensemble, en même temps. (C. G. II, p. 898 ; Sagesse de Charron, p. 338.)

Parenson. Enfin, en somme :

Seigneur, ce dit Hernolz, ge sui vielz et cheuz,
Mais par mes filz soloie forment estre creuz ;
Quant je les voi peranz, du tot sui confonuz ;
Parenson loz mes filz estoit Gautiers, mes druz ;
A tant male cure fu cist vieillaz meuz,
Par sa procece sui joiz et cheuuz,
Et por sa mort sera mes nobleuz abatuuz.

Partonopex de Blois, f. 173.

Voyez Valic. n° 1490, f. 97 et *Paransommet*.

Parensonnet. [Comparez *paransommet*. En outre : « Ge veuil, commande et ordonne que en « outre et *parensonnet* tout ce que j'ay divisé des- « sus et déclaré, cent messes soient dites. » (Preuv. de l'Hist. de Sablé, p. 392, an. 1382.)]

Parensus. Excédant : « Le *parensus*, si aucun « en y a, des biens de la ditle communauté se par- « tirà par moitié. » (Cout. Gén. I, p. 871.) — [« Toutes voyes, toutes et quantes fois qu'il escherra « droit de rachat ou autre profit de lieff, ... (aura) « ledit preneur le *parensus*. » (1517. Baule. fief de la Motte ; Serault. L. C. de D.)]

Parent. [Le père et la mère, les proches, les alliés par le sang : « Ne placet Dame Dieu que mi « *parent* pur mei soient blasmet. » (Rol. v. 1063.) — « Le num lur dist del pedre e de la medre, E ço lur « dist de quel *parenz* il eret. » (S. Alexis, c. 76.) — « Car li enens de Champagne estoit ses *parenz* et « honz le roi. » (Id. § 347.) — « sire, nostre *parente* « tel, qui fut fille de tel, a passé douz ans. » (Assis. de Jérus. I, 264.)] — « Ainsi nous nous du mot de « *parent* pour cely qui nous touche de proximité « de lignage en ligne collaterale, non directe, con- « tre la naïve et originaire signification, et ce pour « autant que sur le declin de la langue ou en usa « de cette façon. » (Pasq. Rech. p. 664.) — « *Parents* « de sanguinité » étaient distingués de « *parents* d'af- « finité. » (Assis. de Jérusal. p. 63.) — « Quiconque « a part en quelques maisons, censues ou terres dont « une autre part est vendue, il sera recevable à en « avoir le retrait qui qu'il ne fut pas *parent* de « *sang ny en bien* ; cely qui a la plus grande part « estant toujours preferé, pourven aussi que le « retrait ne soit pas fait et poursuiivy par un *parent* « de sang ou de bien. » (N. C. G. I, p. 491.)

Parentage. [Parenté : « Guenes i mist cels de « son *parentage*. » (Ronciv. 182.)] — « *Parentage* « d'hanelons, » concubinage. (Colgr.)

Parentaisaquement. « Tu dis dans ton his- « toire qu'Anacron s'estrangla d'un pepin comme « il temoigne par ses écrits ; tu es un faiseur de « parentaisa, dont il mourut *parentaisaquement* « au monde. » (Moyen de parven. p. 56.)

Parenté, ed, et. [1° Lignage, famille : « Estrait « estes de mult grant *parenté*. » (Rol. v. 356.) — « Sustenir voeill trestut mun *parentet*. » (Id. 3907.) — 2° Illustration de la famille : « On n'aime pas

• dame par *parenté*, Ains quant ele est bele, courtoise et sage. » (Quesnes, Romancier. p. 110.) —
• Bonne amitié, seconde *parenté*. » (Cotgr.)

Parentelle. [Les parents : « La verité est elere, et si est telle, Tesmoins tout sang de bonne *parentelle*. » (G. Chastellain, Expos. sur verité mal prise.)]

Parenter. Traiter de parent :

Chascuns me fait ne nulz ne me *parente* ;
Les riches voy trop bien emparentez. [Besch. f. 213.]

Parentre. [Forme extensive de *entre* : « Nous verriens volentiers la paix *parentre* nous et nostre adversaire d'Angleterre. » (Froiss. XIV, 288.)] — « Traitez faits *parentre* les parties. » (Math. de Coney, Hist. de Charles VII, p. 614.)

Par entre que. Aussi bien que, de même que : « Le bon est de especifier le lieu et *par entre que* les devises. » (Britt. Loïs d'Anglet. f. 99.)

Parpain. [Sorte de couteau pour parer, trancher ou chapelier le pain : « Pour une paire de couteaux à trancher, garnis de petit coustel et de *parpain*, engaignez ainsi qu'il appartient, pour trancher devant le roy N. S., le premier jour de karesme. » (N. C. de l'Arg. p. 205.)] — « Deux paires de couteaux à tranchier avec les *parpains*, l'une paire à manche de cedre garnis de virolles et de tinglettes d'argent dorées... » (Compte d'Elienne de La Fontaine, an. 1351.)

1. Parer. [Rapprochez *paré*. 1° Préparer, par suite maçonner : « Ses chasteaux fist tost enforchier, » Possez *parer*, murs redrescher. » (Rom. de Rou.) — 2° Peler : « Une pomme *parée*, fendu en quatre quartiers, renise en ses parures. » (Jl. 168, page 141, an. 1414.) — « Li rois ne trova pas qui li *parast* chastaignes » (Gir. de Rossill. v. 1671), nous disions lui tirât les marrons du feu. — 3° Peigner, caledre le drap : « Nus foulons ne puet ne ne doit *parer* drap qui ne soit parés bien et loiaument. » (Liv. des Mét. 134.) — 4° Laisser confire : « Se vous avez des especes, si soient broyées avec (la moultarde), et après la laissier *parer*. » (Ménag. II, 5.)] — 5° « *Parer* le fruit, » le laisser mûrir sur la paille. (Oud.) — 6° Orner : « Puis lui firent apporter blanches draps, linges, il les vestit et *para*. » (G. de Nevers, nr parl. p. 68.) — « *Parer* un herisson, il semblera baron. » (Cotgr.) — 7° Joucher : « *Parer* la terre d'un corps. » (Percef. IV, fol. 114.) — 8° Eviter, supporter :

Tel pesence
Pareray paciaument
Et vivray en esperance
Que souffrance
Me donra aligement. [Besch. f. 200.]

9° [Donner, offrir : « L'armée lignée *paroit* beau jeu sur la dessente d'un costeau. » (D'Aubigné, Hist. III, 230.) — 10° Terme de marine, préparer : « *Parer* les escoutes, *parer* les boulines ; amurer *à babord*. » (Pantag. IV, 22.)]

2. Parer. Egaler ; dérivé de *par*. On a dit de Philippe-Auguste :

Cest roi doit on bien comparer
A Cezar Auguste et *parer*. [Mousk. p. 637.]

Parergue. Ornement. On lit du palais du roy de Pologne à Cracovie : « Dans la chambre princière pale sont les trophées du roy Sigismond avec mille *parergues* et mille enjolivements au ciseau qui sont admirables, d'où pendent en l'air plusieurs aigles d'argent qui sont les armes de Pologne, que la moindre haleine de vent fait voltiger doucement leur donnant une espee de vic et de mouvement et si naturel que l'imagination en est aussitôt persuadée que les yeux. » (Le Labour. Retour de M^{re} de Guebriant, p. 32.)

Parcesusement. Avec négligence, avec paresse. « La guerre avoit esté mauvasement et *parcesusement* faite. » (Chron. de S. Denis, I, f. 166.)

Faittes vous servir grandement
Et servez *parcesusement*. [Besch. f. 408.]

Parsis. [Paris. monnaie : « Ja ne li costera de deux *parsis* Fors que de vos tenra tout son pais. » (Aiol, v. 3473.) — « Non, lui est li fiers jors, vaillant un *parsis*. » (Id. v. 5429.)]

Parosol. Parosol. (Cotgr.)

Paressense. Coiffure de femmes sous le règne de Louis XIV, sorte de perruque que les femmes portoient pour s'épargner la peine de se friser :

Malgré des blonds cheveux, la mode avantageuse
Un bandeau sied au front mieux qu'une *paressense*.
Théât. de Th. Corn. le baron d'Albierac, act. I, sc. 5.

Monsieur, frère du roi, se servoit de ces perruques à la guerre. (Voy. Laporte, I, p. 25.)

Paressieux. [« C'est grand pechié que d'estre *paressieux* de bien faire. » (Ménag. I, p. 3.)] — « Jamais dormeur ne fit bon guer, ny *paressieux* ne fit beau fait. » (Cotgr.)

Paresteir. [Persister : « Ne consenteit de *paresteir* en la conegregation (Saint Grégoire), en latin : « Consensiret in conegregatione persistere. »]

Parestrangler. [Estrangler tout à fait : « Tous deux le prendrent par la gorge, tellement qu'il fu sur le point d'estre estranglé... et à ce qu'ilz ne le *parestranglassent*. » (Jl. 126, p. 107, an. 1384.)]

Parestre. [Augmentatif de *être* : « Mult *parestre* de grant cuer. » (Villeh. § 67.)]

Molt *parest* faus. Gautier d'Argies, pous. av. 1300, III, p. 1114.

Molt *parest* cruel li sire
Com serf de cuer sans fauser
Ki se coroce et ire
Quant il doit guerredoner. [Guiot de Digon, III, 1168.]
Hai Dieus, com *parfuit* vilains
Et de grant felonie plains ;
Tant *parfuit* dur et de malaire
Quant il ne me pot onques plaire. [Narcisse, f. 5120.]

Parestrusse. [A la fin, dans Jordan Fantosme, v. 597, p. 1135.]

Paretoine. Sorte de blanc. (Cotgr.)

Paravis. Parvis, aux Poët. av. 1300, I, II, 693. — « En cel *paravis* parmei cui hom vat à la glise

« del bienecours Laurent. » (Dialog. Greg. lo pape, p. 212.)

Parcur. [Ouvrier qui pare les draps : « La rue « aux *pareurs*. » (Hist. ecclés. d'Abbeville, p. 401.)]

Parcure. [1° Armoiries : « Armoier de leurs « *pareures* et armeures. » (Froiss. I. XI, p. 367.) — 2° Parement d'autel : « Item pieces de texus ouvrez « à perles et à pierrettes pour faire estole et fanon... « et la bele *pareure* de toalle. » (Reg. Noster, f. 196 b.)] — 3° Ornements servant à relever l'éclat d'une fleur en broderie. On lit de chevaux différemment harnachés : « Le second de satin cramoisi à grans feuillages et brodure d'or et gros « boutons de même, dont la *pareure* de la fleur « estoit argentée et estoit celle housseure frangée « de franges noires. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 567.) — 4° Habillement militaire avec des manches, sur lequel on avoit fait mettre unelivrée. Le seigneur de Ternant, à la joidté d'Arras, en 1446, « apportoit en lieu de colte d'armes une *pareure* à « *manches* d'un drap de damas.... brodé de fusilz, « de pierres et d'eslinnelles de feu, qui fut la devise « du bon duc Philippe son bon seigneur et maitre. » (O. de la Marche, t. II, 582.) — 5° Parade : « Il avoit « après lui six chevaux de *pareure* : le premier « estoit convert de velours noir. » (O. de la Marche, t. I, p. 490.) — 6° [Pelure : « La pomme prist, si la « para, En l'iauge mist la *pareure* Qui s'en ala « grant aleure Si comme l'eau l'enportoit. » (Vie des pères, ms. dans D. C. sous *Parare*, 4.)]

1. Par eux. Eux seuls : « Aussi vous ordonne « que les diis onze clerés demeureront en leurs « hostiez tous *par eux*, sans ce que nul des maitres « en tienent point avec eux. » (Miralumont, des Cours souver. p. 444.)

2. Pareux. Paresseux :

... . J'ay des gens
Du pais où il faut combatre
En Alemgne sur les champs
Ou je suis *pareux*, et meschans :
Jamais jour ne m'y quier embatre. (Desch. f. 364.)

Parfaitement. Parfaitement : « Il fut si très « *parfaitement* et oultrageusement courroucé « qu'il ne seçavoit nullement tenir maintien. » (Percef. vol. I, f. 136.)

Parfaire. [1° Rendre parfait : « Por sa bianté « croistre ou *parfaire*. » (Rose, v. 9090.)] — « Les « lettres gastent les cerveaux et esprits foibles, *par-
font* les bons et forts naturels. » (Charr. Sagesse, p. 534.) — [2° Achever, accomplir : « Mais après « plus de quarante ans, Maistre Jehan de Meung « ce rommans *Parfist*, ainsi comme je treuve. » (Rose, v. 4070.) — « Il sera ataint dou murtre, se il « ne peut *parfaire* ce que il a offert en court à faire « par champion ou par son cors. » (Ass. de Jérus. I, p. 140.) — 3° Au pronom, se perfectionner : « Ainsi comme le gentil chevalier qui aime les « armes, en perseverant et continuant, il s'i nour-
rist et *parfait*. » (Froiss. t. XIV, p. 3.)]

Parfaiseur. Qui perfectionne. (Cotgr.)

Parfait. [1° Le reste, la fin : « Et l'on chante « l'evangille et le *parfait* de la messe. » (Assises de Jérusal. I, 30.) — « Il furent le *parfait* dou jour et « toute la nuit ensuiant en grant frichon et « esmay. » (Froiss. V, p. 22.) — « Le respit leur fu « accordé le *parfait* dou jour et le nuit ensievant « jusques à soleil levant. » (Id. 230.)] — « Les esche-
« vins, durant le temps de leur eschevinage, peu-
« vent recevoir tous contracts et conventions
« mobilières, et aussi après le dil eschevinage
« expiré demeurent le *parfait* de leur vie, jurez de
« capital; et en cette qualité peuvent recevoir, et
« passer contracts et reconnoissance meubliaire
« seulement, pourveu qu'il y ait deux jurez, du
« moins à le faire. » (N. C. G. t. II, p. 242.) — 2° Le
« complet : « Les autres compagnies qui doivent
« encores aller quant à l'empereur aura son armée
« preste pour le *parfait* de douze cent lances. »
(Lett. de Louis XII, t. III, p. 2.) — 3° Accomplisse-
« ment, achèvement, en parlant des ambassadeurs
« envoyés à Charles VII par Lancelot, roi de Bohême
« et de Hongrie, pour demander sa fille en mariage :
« Et pour ce le roy voulant entendre au *parfait* du
« dit mariage, ordonna de ses principaux conseil-
« liers, pour communiquer avec eux de l'ambas-
« sade. » (Monstrel. III, fol. 73.) — 4° Une sorte de
« rondeau étoit dit « *parfait*. » (Voir Art Poët. de
« Sibilet, liv. II, p. 94.)

Parfet. 1° Nom que se donnaient les Albigeois et les Vaudois :

Li bougres, li *parfetz*, icil qui riens ne croit ;
Ne cuide pas qu'anfers ne que paradis soit,
Ne qu'il ait emme et cors, por ce qu'il ne la voit.
Chantepleur, ms. de S. G. f. 104.

2° Achèvement :

J'ay leu les faiz d'Adam et de Noé,
De Sem, de Cam, ses enfans et Japhet,
Et de la grant Babiloine cité,
Et de la tour qui n'ot pas son *parfet*,
Ou la langue fut confondue au net. (Desch. f. 345.)

Parfileure. [Bande parfilée : « Que la *parfi-
« leure* du chapel soit ou toute de fil ou toute de
« soie. » (Liv. des Mét. p. 215.)]

Parfin. [Enfin, renforcement de en la fin :
« Povres gens l'amourent premierement et mes-
« chans gens te tuèrent en le *parfin*. » (Froiss. IV,
p. 317.) — « En la *parfin* furent desconfit li roial. »
(Mén. de Reims, § 143.)]

Parfiner. [Finir, achever : « Ainz que li estorz
« *parfinast* vint uns chevaliers de la masnie
« Henri. » (Villeh. § 168.)]

Parfire. Porphyre :

La chambre est de marbre *parfire* ;
Nus hom ne la porroit descire
Ne la matire, ne l'ouvrage.

Parfit. [Parfait : « En icee siecle nen a *parfite*
« amour. » (S. Alexis, XIV.)] — « De toutes beautez
« ert *parfis*. » (Partonop. f. 126.)

Parfitement. [Parfaitement : « *Parfitement* se
« ad à Deu comandet. » (S. Alexis, str. 58.) —
« *Parfitement* se deit sages hum purpenser Quand

• il comence rien, bien puisse parfimer. » (Thomas de Cant. p. 82.)]

Parfois. Quelquefois. (Nicot.)

Parfond—ont. [1° Profond : « Et firent un pont de neis parmi le flun qui moult est larges et *parfontz.* » (Mén. de Reims, § 150.) — « La riviere qui est large et longe et *parfonde.* » (Froiss. IV, p. 368.)] — 2° Haut : « *Parfonde* Bourgogne. » (Chr. de S. Denis, I, f. 182.)

Expressions : 1° [« Parfont, en parfont, » profondément : « Or est si *en parfont* el bos entré. » (Aiol, v. 1182.) — « El puis descendoit si *parfont* » que il sembloit que la neis entrast en abisme. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Il dit que la queue li met :

Beaus clers, dit ele, or esplotiez

Houtz *parfont*, si atachiez

Et si fermement qu'elle ne chie. (Ms. 7615, II, f. 184.)

• Navré fu en ce tournoy assez *parfont.* » (Perceforest, VI, f. 77.) — 2° « Prendre le *parfond.* » gagner la haute mer, se mettre en pleine mer : « Les Genevois et Espaignols se desancrerent et *prindrent le parfond* ; car ils avoient plus grands « vaisseaux que les Anglois. » (Froissart, I, p. 109.) — 3° « Venir de *parfont* et d'aval, » venir de loin, n'être pas naturel, être forcé :

Et l'autre rit, mais traiteusement ;

Car son ris vient de *parfond* et d'aval

Pour ce en tel cas dit on communement

Que se semble le rit d'un cardenal. (Besch. f. 218.)

Parfondement. [Profondément : « *Parfondement* reclame le roi Jesu. » (Aiol, v. 3046.)] — dans le latin *altius*.

Parfonder. Fonder fortement : « Dyomedes « entendant la prudence de Briseyda, *se parfonda* « encore plus en son amour que devant. » (Histoire d'Hector, Tri. des IX Preux, p. 266.)

Parfondeté. Profondeur :

La place dedens est quarrée

Vint piez de lonc, .xx. piez de lé,

Et .vi. piez de *parfondeté.* (Brut, f. 73.)

Parfondissement. Creusement, approfondissement : « Se sont continuellement oucepez à la « réparation et fortification de la dite ville, tant en « murailles et couvertures, eslargissement et *parfondissement* des fosses comme en artillerie. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 521.)

Parfondre. Creuser : « Autre remede y a pour « resister à ceulz qu'ilz viennent combatre par « myne qui se fait soubz terre ; premierement on « doit tellement *parfondre* les fosses que nulle « myne ne y puisse passer par dessoubz. » (Le Jouvenç. ms. p. 298.)

Parforcement. Violence : « Lesquels, de leur « bons grez sans contrainte, ne aueun *parforcement* « ment, ont cognen et confessé. » (Godefr. Remarq. sur Charles VII, p. 820.)

Parforcer (se). [S'efforcer : « Iceulli Ravenel... « *se parforçoit* de battre et emmener lesdites bestes. » (Jf. 165, p. 400, an. 1411.)]

Parforcié. Contraint : « Estre contraint ou « *parforciez* en quelque maniere. » (Ord. I, v. 636, an. 1373.)

Parfournir. 1° Parfaire, achever : « Et quant « il eust ce fait, si s'en passe oultre pour *parfournir* « son poindre. » (Gérard de Nevers, II^e part. p. 62.) — « A qui il lardoit moult de son emprise *parfournir.* » (Id. I^{re} part. p. 13.) — 2° Cerf « *parfourni,* » grand cerf :

..... Là verront

Certains que le cerf *parfourny*

Est d'estre freé et bruy.

Font. Guér. Trés. de Ven. p. 45.

Parfourrer. Fourrer entièrement : « Ce roy « Ryon a jà conquis .x. roys dont il a jà les barbes « à tout le cuir, en ung manteau qu'il en a fait fourrer, et a juré qu'il n'arrestera jamais tant qu'il en « aura conquis .xxxij. pour des barbes d'iceulx *parfourrer* son manteau. » (Hist. d'Artus, Tri. des IX Pr. p. 395, col. 2.)

Parfum. [« Une chenne de *parfum* garni de « gerbes d'or émaillez de blancq. » (Contrat de mariage de François de Schomberg, an. 1597.) — « Une poire de *parfum*, garnie d'or, prisiée six « escuz. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.)] — « Pithou « qui ne fut jamais vendeur de *parfums* » (Pasq. Rech. V, p. 443), c'est-à-dire donneur de *galbanum*, flateur.

Parfumatoire. Parfumeur. (Colgr.)

Parfumeur. [« A François d'Escobat, espai- « gnot, varlet de chambre et *parfumeur* du roy « N. S. pour son payement des *parfums*, eues, « musques de naffe, cassolletes et gands parfumez « qu'il faict presentement par recommandation « pour envoyer au roy d'Angleterre. » (Compte de 1528.)]

Parfumier. Parfumeur : « Et ont fait les hom- « mes (de la nature) comme les *parfumiers* de « l'huile ; ils l'ont sophistiquée. » (Montaigne, III, p. 479.)

Parfund. [Profond : « L'ewe de Sebre... muilt « est *parfundé.* » (Rol. v. 2466.)]

Parfundement. [Profondément : « Li reis « païens *parfundement* l'enclinet. » (Rol. v. 974.)]

Parfornir. Fournir complètement une course, une charge :

Dont sont Breton esvigouré ;

Le champ avant ont reconvré ;

Bien fu la pointe *parfornie*,

Et mainte sele i ot vuïdie. (Brut, f. 91.)

Pargaigner. Gagner entièrement. (Percefor. vol. I, f. 150.)

Parge. [Espèce de cuir : « Que nulz ne puist « faire... parement de *parge* ne de cuir de mou- « ton. » (Ord. VII, p. 565, an. 1390.)]

Parger. « *Parger* heritages, » fumer et engraisser des terres, en enfermant dessus des bêtes à laine dans un parc. (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite les coutumes locales d'Auvergne.)

Pargeter. [Projeter : « Asez i ad carbuncles e « lanternes ; Là sus amunt *pargetent* tel luiserne. » (Rol. v. 2633.)]

Pargie. Droit dû au seigneur pour toutes les amendes qui pourroient être adjugées à cause du dommage fait par des bestiaux aux héritages des particuliers ; il est dû au seigneur, sans préjudice toutefois de l'estimation qui doit être payée à ceux qui ont reçu le dommage. (Laur.) — [On mettoit les bêtes saisies en parc, d'où *pargie* : « Pour plaine « *pargie* de chascune grosse beste, lidit bourgeois « paieront à moy ou à mes hoirs quatre deniers « tournois et restabliront le dommage au damp- « nific. » (Ord. VII, 33, an. 1347.) — « Jehan Picolin « lors bennier de laditte ville de Norez (diocèse de « Langres) avoit prise en laditte bennie une vache, « qui estoit au dit exposant ; icellui exposant feust « aiez par devers ledit bennier, auquel il eust requis « que sa ditte vache li volsist rendre par recevant « de lui l'amende, appelée *pargie*, telle comme au cas « appartenoit, c'est assavoir deux deniers tournois. » (JJ. 411, p. 379, an. 1377.)]

Pargoï. Expression affirmative. C'est une atté-
ration de *pardieu* :

Partenopex sovent chaist
Se cil a cheval nel taist ;
Il a tant perdu son ahir
Qu'il ne se puet *pargoï* tenir. (Partenop. f. 145.)

Parguarir. Guérir entièrement. (Cotgr.)

Parguille. Jurement pour *parguïenne*, *pardieu*.
(Moyen de parvenir, p. 393.)

Pargeois. Qui est de Prague. De là « couteaux « *pargeois*, » couteaux de Prague. (Rabel. t. IV, « p. 178.) — Ce sont des petits couteaux à l'usage des « enfans. (Cotgr.) Leur peu de valeur fait qu'ils sont « complés parmi la quincaillerie, et les merciers « François connaissent encore aujourd'hui cette mar- « chandise sous le nom de *couteaux pargeois* : [« Cou- « teaux *pargeois*, rocailles, boutons de verre et de « corne, le cent pesant estimé 30 livres. » (Tarif « de 1640.)]

Parhaucher. [Rehausser, élever : « Car les « nouvelles que chil content *Le parhauchent* si et « amontent Et de riqueche et de parage. (Rom. de « Rob. le Diable.)]

Parlominir. [Renforcement de *honnir*, dans « Froiss. IX, 185.]

Parriage. Voir PARAGE, les Ord. II, 128, et le « mot suivant.

Parriager. [Co-seigneur : « Nous les garderons « et defendrons par nous ou noz gens envers tous « et contre tous en tout le *parriage* et comme « *parriagers*, » ainsi que nostre propre chose. » (Mém. E. de la Ch. des Comptes, f. 209, an. 1389 ; « charte de parriage entre Charles VI et l'évêque de « Verdun.)]

Parhibile. [Evident, manifeste. Se dit des épreu-
ves judiciaires et de la preuve par bataille : « En « tel manière les preuves ordinaires cessans on « fait et les extraordinaires, c'est assavoir de bataille

« *parhibile*. » (Stat. de Charles I^{er} d'Anjou, ch. XXII.)
— « Ça en arrier estoit une loi, laquelle l'en apeloit
« lois *parhibile*. Cele loi nos volons oster.... Par la
« loi devant dite cuidoient eschaper cil qui estoient
« accusé d'aucun crime. Car l'en mefoit le fer
« eschauffer, et le faisoient prendre à l'accusé : s'il
« ardoit, il estoit coupable : s'il ne s'ardoit, il estoit
« quites. » (Id. ch. XXVIII.)]

Parieus. Pareils :

Que trois boeu menest rel,
Vindrent à lui ou il estoit ;
Se li dist chascuns qu'il voloit
Fare cele feste avec lui
Quar en la vile n'a nului
Ou le deussent fore mieus
Por ce qu'il est de lor *parieus*
Et boqus ainsi comme il sont. (Ms. 7218, f. 230.)

Parigul. [Egal : « A moi volez joster à pié,
« Votre pris en ert abaissié ; Mais laissez moi quoi
« mon cheval ; Et quand nous serons *parigul*. » Se
« poez avoir le meilleur Tornera vos à grant honor. »
(Flore et Blanchell.) — « Vraiment je ne sai homme
« à toi *parigul*. » (Brun, v. 3212.)]

Parin. [Parraïn : « Un Breton escuier qui avoit
« nom Bertran, Bertran fu son *parin*, de fons l'ala
« levant. » (Cuvelier, v. 17202-213.)]

Paringal. [Egal : « E Dieus, che dist Aiols,
« or somes *paringal*. » (Aiols, v. 5578.)]

Parinstructioun. Terme de barreau. Informa-
tion définitive : « Si tous les heritiers adjournez en
« reprise ne comparant ; ains aucuns d'iceux font
« défaut, sera passé outre avec les autres adjournez
« et comparans à la *parinstructioun* du procès pour
« y estre fait droit. » (N. C. G. II, 115.)

Parir. [Enfanter : « Au nom de Dieu, Père éter-
« nel, Et du Filz que Vierge *parit*. » (Grand Testam.
de Villon.)]

Paris. [Capitale de la France : « Diens gart *Paris*
« de meschance Et la gart de fauce creance. » (Ruteb.
152.)] — Nous citerons cette fantaisiste étymologie
de ce nom : « Elle fut ainsi appelée pour ce que *par*
« *vis* elle fut compisée par Gargantua. » (Des Acc.
Bigarr. p. 90.) — *Paris* étoit renommée pour les
bons heaumes, d'où la rue de la Heaumerie. (Bou-
lainv. Ess. sur la Nobl. tab. p. 96.) — On nommoit
Petit Paris, la ville de Compiègne, du temps d'Henri
IV. (Voy. Mém. d'Angoulême, p. 132.) — « Li cha-
« nomé de *Paris*, bite de *Paris*, pastés de *Paris*. »
(Poët. av. 1300, p. 1651.) — « *Paris* ne fut pas fait
« dans un jour. » (Tiran le Blauc, t. I, p. 62.) —
« Prendre *Paris* pour Corbeil, » c'est-à-dire se
méprendre. (Voir Contes d'Entrap, p. 245 ; Disc.
polit. et milit. de la Noue, p. 702 ; Des Acc. Escrai-
gnés dijonn, p. 49.) — On trouve l'origine de ce
proverbe dans le passage suivant : « Le marchal
« S. André fut envoyé au devant de monsieur
« d'Andelot, pour luy empescher le passage de
« France avec ses reistres ; mais il le trouva si fort,
« et marchant en si bel ordre, que les costoyant

« pourlant lousjours, pour en espier une occasion
 « pour le combatre, jamais il ne peut; car
 « M^r d'Andelot ne vouloit que passer, et joindre
 « M^r le prince et amiral: et mon dit sieur mares-
 « chal (eux ayant esté joints) sechant qu'ils venoient
 « assieger Corbeil et prendre Paris par là comme
 « on dit en commun proverbe) il s'y alla jetter et le
 « garda si bien qu'ils en leverent le siege et virent
 « assieger Paris. » (Brant. Cap. fr. III. p. 313 et
 314. V. CORBEIL. — On dit: « rigneur [du parlement]
 « de Thoulouze, humanité de Bordeaux, misericorde
 « de Rouen, justice de Paris. » Contes de Desper-
 H. p. 119.) — « Paris tu devotieuse, Tolose la justi-
 « ciere, Lyon la marchande. » (Favin, Théât. d'honn.
 444.) — « Paris sans per, » sans égal. (Desch. 87.) —
 « Herbe de Paris, » le quatre-feuille: « Il luy print
 « un coup envie d'essayer la force de l'herbe de
 « Paris ou du quatre feuille, ou de la composition
 « de quelque philtre pour induire à aymer. »
 (Printemps d'Yver, f. 74.)

Pariser. Pariet:

Bien peu apres l'oyseau de Jupiter
 Delibera pariser pour le pire. (Rab. I, p. 9.)

Parisie. Féminin de paris, parisienne:

Devant le roi apres ce mes
 Aporta l'en un autre mes
 Qui durement fu deparlez
 C'on apele bougres ulez
 A la grant sauce parisie. (Ms. 7615, f. 118.)

Parisien. « Malines parisiennes, » la Saint-Barthélémy. (Cotgr.)

Parisie. [1^e Monnaie frappée à Paris, supérieure
 d'un quart à la monnaie tournoise: « Li rois Richarz
 « vout avoir le plus bian lieu, et si ot il, car il
 « estoit li plus riches bons et qui plus despendoit;
 « et avoit plus à despendre estellens que li rois de
 « France parisie. » (Mén. de Reims, § 53.)]

De parisie un poigné
 A traist et mist dans l'aumosniere
 Por donner avant et arriere
 Dont il fera ses petits dons. (Fabl. de S. G.)

Les Anglois, faisant la guerre aux Ecossois: « Il
 « leur venoient acheter un pain mal cuit six ester-
 « lins (qui ne valoioit ou deust valoir, qu'un parisi)
 « et un galon de vin, vingt quatre esterlins, qui ne
 « deust valoir que six. » (Froiss. liv. I, p. 19.) —
 [2^e Mesure de terre dont le revenu est un paris: «
 « Hem environ deux parisie de bois tenant à la
 « riviere de Seine. » (JJ. 199, p. 421, an. 1364.)
 Voir aux Mémoires de la Société de l'hist. de Paris,
 an. 1876, l'essai sur la monnaie parisie, par M. de
 Barthélémy, p. 142-172.]

Parissant. Parioissant: « Estre parissant. »
 (Part. de Blois, f. 164.)

Parissir. Sortir tout à fait:

Au parissir de la campagne
 Dont la sente perdi l'autre ier,
 Lès la briuere en une plaigne,
 Trouvai pastoure sans bregier. (Vatic. 1590, f. 112.)

Paritant. Partant (par autant):

Qui des paines d'enfer a traime,
 Qui pechié het, et celui aime

VIII.

Qui de s'ymage nous cria
 Surement se puet deduire
 Et paritant ne li puet nuire. (Ms. 7218, f. 188.)

Parition. 1^o Comparation. terme de palais: « Si
 « tel adjourné ne compare et qu'il soit par partie
 « adverse accusé de contumace, sera (la dite partie
 « requerante) donné decret de fortclusion, et sera
 « fait droit à l'acteur sur ses demandes, fins et con-
 « elusions. Si iceluy donne parition au quatrieme
 « adjournement, il sera ouy en renforcement les
 « loyaux frais des trois defauts contre luy decretez. »
 (Nouv. Cout. Gén. II, p. 850.) — [2^o Apparition:
 « Ahi, glorieus sire, dist li frans hom qui presis en
 « la Vierge anoncion, Et tu fus de lui nés, bien le
 « sait hon, S'en fist li clere estoile parition. »
 (Aiol, v. 2969.)]

Paritoire. Pariétaire. (Cotgr.)

Parjurer. Juger définitivement. (Bouteiller,
 Som. rur.)

Parjur, e. [Parjure: « Et d'autre part nous
 « seriens parjur le roi se nous d'ores en avant
 « mellaisiens rien sur la deffense qui nous est
 « faite. » (Mén. de Reims, § 349.) — « E la main
 « del tricheor e del parjure fist pendre encontre le
 « temple. » (Maccab. II, 45.)]

Parjurement. Parjure, faux serment. (Petit
 Jean de Saintré, p. 44.)

Parjurer. [« Vers vos s'en est parjurez e mal-
 « mis. » (Rol. v. 3830.) — « Gueues i vint li felz, li
 « parjurez. » (Id. v. 674) — « Vers vos nus volt
 « faire parjurer et tricheor. » (Thom. de Cantorb.
 p. 43.) — « Ce dit li saiges: qui volentiers jure, vo-
 « lentiers se parjure. » (Joinv. § 568.)]

Parjuresse. Parjure, faux serment. « En tout
 « fait de traison ou de larrech: ou de parjuresse ou
 « d'infameté ou de faussonnerie. » (Anc. Cout. de
 Bretagne, f. 90.)

Parjuresus. Parjure. (Desch. f. 273.)

Parkarship. Garde d'un parc. « Si come home
 « grant per son fait à un autre, l'office de
 « parkarship de un park à aver et occuper mesme,
 « l'office pur terme de son vie, l'estate que il ad en
 « l'office est sa condition en ley; c'est à scavoir que
 « le parker bien et loialment gardera le park, et
 « ferra ceo que tiel office appertient à faire. »
 (Tenures de Littl. f. 89)

Parkemin. [Parchemin: « Que bien sorent
 « parler latin Et bien escrire en parkemin. » (Flore
 et Blanchell. v. 269.)]

Parker. Garde de parc. (Voy. Tenures de Littlell.
 f. 89, citées sous Parkarship.)

Parlable. Parlementaire, ambassadeur:

Or s'assemblent pour la conclusion
 De celle paix, lous, renars entendables,
 Tybers li chas pour la possession
 De Damp Bernard: pour Briquemont parlables
 Sont les cheviaulx, les ours et levriers courables,
 Qui par coliers sont tuit d'or reulissables;
 Mais en traitant ne puelent estre amis. (Desch. f. 139.)

Par la grâce de Dieu (roy). Formule dont

25

nos rois se servent. On peut voir dans les Ord. 1, p. 97, quand nos rois ont commencé de s'en servir et pour quelle raison.

Parlances. Traités, pourparlers. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Parlant. Répondant : « Donner plege *parlant*, » dans la Cout. de Laon, ch. 1, art. 24.

Parle. [Perle : « Ne orfèvre ne peut mettre en « œuvre d'or ne d'argent *parles* d'Escoce avec *parles* « d'Orient, se ce n'est en grand joyaux d'eglise. » (Statuts pour les orfèvres de Paris, an. 1355.)]

Parlé. Conversation : « Par long *parlé*. » (Coquilhart, p. 166.)

Parlement. [1^o Entretien, causerie : « Ne pois « à vos tenir lung *parlement*. » (Rol. v. 2836.) — « Tous leur *parlemens* fu de Bertain as grans piés. » (Berte, col. 120.)] — « Interminable *parlement* de « femme. » (Babelais, III, p. 187.) — « Je seay, mada- « moiselle, que les jours qui se sont passez depuis « vostre *parlement* dernier. » (L'Amant ressuscité, p. 449.) — « Avoir *parlement*, » avoir une conversa- « tion. (Cl. Marot, p. 381.) — « A *parlement*, » en « conversation. (Guill. de Nevers, p. 127.) — On dit « au figuré des grenouilles : « Puisque de moy avez « telle compassion, ouvrez l'huys de ma chambre. « et venez deviser à moy tant que ces raynes ayent « leur *parlement* finé. » (Percef. IV, f. 146.) — [2^o Conférence, pourparlers : « Donc unt entr'els li « rei un *parlement* asis, qui fu à Saint Legier en « Yveline pris. » (Thom. de Cantorb. 99.) — « Atant « se departirent d'enqui et s'en alerent tuit, et cuil- « hierent un *parlement* d'une mortel traison. » (Mén. de Reims, § 33.)] — « Si fut envoyé, de par le « roy de France, le sire de Coucy à Bruges à ces « *parlemens* qui y furent tout l'Yver. » (Froiss. I, I, p. 455.) — 3^o Traité, accord : « Luy et moy avons « fait un *parlement* ensemble, par un tel si, que « une mienne fille que j'ay, luy doy amener des- « sous cet arbre. » (G. de Nevers, II, p. 58.) — [4^o Assemblée des grands du royaume, synonyme « de *Placitum* : « Au *parlement* sur Muese, où ot « maint haut princeir, Où Franc et Saisne furent « ajorné pour plaider. » (Saxons, IV.) — 5^o Assem- « blée des représentants de la nation, en Angleterre : « Le *parlement* qui vault autant comme les trois « estats. » (Comm. IV, 1.) — 6^o Section du conseil « du roi chargée de rendre la justice. Saint Louis en « fit un corps indépendant, dont les premiers arrêts « sont conservés dans les registres dits les *olim*. (Pour « l'histoire et la composition du *parlement*, voir l'arti- « cle de M. Lot inséré dans le dictionnaire historique « de Lalanne). Par la suite, le mot signifie session du « *parlement* : « Et li tans de porsivre ton apel si est « sius que s'il apele du bailli le roi de faus jugement, « il le doit porsivre au premier *parlement* après « l'apel. » (Beaum. LXI, p. 66.) — « Li roys en son « grand conseil a ordene que pour gouverner sa « justice capital, c'est à sceavoir son *parlement*. » (Ord. II, 220.) — « Dont ils peuvent bien noter que « tout ce que le seigneur commande n'est pas arrest « de *parlement*. » (15 joyes du mariage, p. 61.)]

Pourquoy feray-je contredit ?

Ma femme a esté à valette,

Elle scet tous les ars toulete;

Voez vous comment elle argue :

Tousjours n'a pas esté en mue ;

Je n'oserai à lui pliedier,

Je croy qu'elle tendra l'eschequier,

Voire je croy, le *parlement*.

(Mod. f. 157.)

L'échiquier était le *parlement* de Rouen. — « Dieu « nous garde de l'équité du *parlement*, » proverbe « conservé par Carondas. (Voy. 1^{er} chapitre de la 11^{me} « partie des Cout. de Bourg. du prés. Bouhier.)

Parlementer. [1^o Tenir parlement : « Tant fist « par ces journéez que li conte trouva droit ou « palais a Troïez où il *parlementa*. » (Ilugues Capet, « v. 5818.) — 2^o Négocier, conférer : « Et tant ala « Bertran à lui *parlementant*. Que du fort delivrer « il s'alast accordant. » (Du Guescl. v. 48644.)] — « S'embesongnerent aucuns pseudhommes de Bre- « taigne de *parlementer* une trêve contre monsei- « gneur Charles de Blois et la comtesse de Montfort, « laquelle s'y accorda ; et aussi firent tous ses « aydans. » (Froiss. liv. I, p. 106.) — 3^o Décider en « cour de parlement : « *Parlementé* fut et arresté de « par la chambre et les seigneurs de parlement, que « messire Olivier de Clisson, connetable de France, « estoit tout forfait, et qu'il estoit banny et expulsé « hors de toutes offices. » (Froiss. liv. IV, p. 174.)

Parlementerie. Babil. (Cotgr.)

Parleor. Parloir :

Tant ala Constant demandant

Que par le congé au prior

Parla à luy le *parleor*.

(Brut, f. 50.)

Parler. [1^o Verbe. Voir PARLER. 1^o Prendre la « parole : « Après *parlat* sis filz envers Marsilie E dist « al rei. » (Rol. v. 495.) — 2^o S'exprimer : « Bien sait « *parler* et dreite raison rendre. » (Ibid.) — 3^o Dire : « Quant je recort la simple cortoise Et les douz « mos dont seult à moi *parler*. » (Coneci, XXII.)] — 4^o Proposer le mariage : « Vous savez bien que « j'estoye *parlée* de marier à tel ot à tel... qui ne « demandoient seulement que mon corps. » (15 « joyes du mariage, p. 21.)

Mais je me suy si bien gardée

Dieu mercy, qu'onques regardée

Ne fu pour chose que fêrse ;

Et eusse bien, se je vouïssie

Trouve qui eust *parlé* à moy.

(Desch. f. 511.)

5^o [Conférer, parlementer : « Li journée vint à « laquelle li seigneur durent *parler* ensemble à « Vilvorte. » (Froiss. III, p. 214.) — 6^o Contenir : « Ensi que son sauf conduit *parloit*. » (Froiss. V, « p. 403.)]

Expressions. [1^o « Bien besongnoit que il fuissent « fort et remuant, car il *trouvoit bien à qui par- « ler*. » (Froiss. V, p. 263.)] — 2^o « Fort à *parler* « contre quelqu'un, » en état de résister ; de trou- « ver à qui parler : « Il n'y avoit en garnison fors les « hommes de la ville ; car nulz chevaliers de France « ne la voloyent prendre à leurs périls, pour la « tenir ne garder honorablement jusques à ou- « trance ; car elle n'est pas trop *forte à parler* contre « telles gens que le duc de Lanclastre avoit mis au

« pais de Galice. » (Froiss. III, p. 116.) — 3° « Vous « *parlez* comme Dieu. » (Contes de Chol. f. 94.) — 4° « Qui a, si *parle*. » (Rab. IV, p. 276.) Le Duchat remarque que cette expression a donné le nom à un jeu cité par Rabelais, au t. I, f. 137.) — 5° « Trop « chauffer cuit, trop *parler* nuit. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, f. 119.)

Il convient que *trop parler* nuise,
Se dit on, et trop grater cuise.

Chasse et départ. d'amours, p. 293.

6° Qui saige hom sera,

Ja trop ne *parlera*,

Ce dit Salemons. (*Marcoult et Salemon, S. G. f. 116.*)

7° « Pour trop *parler*. on peut esre fol tenu. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 92.) — 8° « A peu *parler* bien « besongner. » — 9° « Il ne *parle* pas au roy qui « veut. » — 10° « Qui ne *parle* n'erre. » (Colgr.)

11° *Substantif*. [1° Manière de parler : « Ses yeux. « son vis, qui de joie sautele, Son aier, son venir, « Son beau *parler* et son genz maintenir. » (Cocci, t. XVIII.) — 2° Parole : « Fisiicien me dient que la « clarté m'empire Et le *parler* aussi. » (Berle, 88.) — 3° Sire ne vous desplaise de ce que je, au premier « *parler*, ne vous ai apelley que bon signour ; quar « autrement ne l'ai je fait à mes signours les autres « roys qui ont estey devant vous, euy Deus absoyle. » (Joinv. § 856.) — 4° Le premier *parler* que Jehan « Maillars li dist, ce fu que li li demanda. » (Froiss. t. VI, p. 77.) — 5° Jeune enfant sans *parler*. » (Vig. de Charles VII, t. I, p. 47.) — 6° Mais il luy convint « souffrir, fut à bon gré ou autrement, les *parlers* « du monde ; car autrement n'y eut seue mettre « remede fors seulement ouyr parler le monde. » (Monstrel. I, f. 20.) — 3° Conférence :

L'autrier esbanoier m'aloie,
Ou marché bien près du duc ;
Si vy assez près de ma voie
D'avocas un moult grant *parler*.

(*Desch. f. 216.*)

Parleresse. Babillarde :

Si ne puet failir que ne die
Tel *parleresse* tel folie

Dont ele est de plusors blasmée. (*Ms. 7218, f. 129.*)

Parlerie. Babil fatigant : « Deux mots de ma « *parlerie*. » (Poët. av. 1300, II, f. 822.)

Parleres, cur. [Parleure, eas sujet et eas régime : « A beau *parleure* closes oreilles. » (Prov. communs, xv^e s.) — « Le roy Charles estoit de sa « personne moult bel prince et le biau *parleure* à toutes « personnes et estoit piteux envers povres gens. » (Pierre de Févin, 1422.)]

Amour d'oiseaulx veut avoir loz,
Car ung peu des chiens scet parler
Mais en riens n'en fait à louer,
Car plusieurs en sont grant *parleres*

Qui ne sont mye grans veneres. (*G. de la Bigne, f. 85.*)

Parleure. [Langage : « Il avoit grans sens et « bielle *parleure*. » (Froiss. III, f. 214.) — « Lequel « Mahieu est afolez d'un bras et d'une jambe et de « la *parleure* ou loquene. » (JJ. 107, p. 155, an. 1375.) — « El se aucun demandoit pour quoy cest « livre est escript en romans selonc le parler de « France pour ce que nous sommes Ytaliens, je « diroie que ce est pour deux raisons, l'une que

« nous sommes en France, l'autre pour ce que la « *parleure* est plus delitable et plus commune à « touz langages. » (Brunet. Latini, préf. du Trésor.)]

Parlier. [1° Qui parle en bien ou en mal : « A li « (courtoisie) se tint uns chevaliers Acointables et « biaux *parliers*, Qui sot bien faire honor as gens. » (Rose, v. 1254.) — « Car fel estoit et bris et mal « *parliers*. » (Aiol, v. 2865.)] — 2° Qui traite de la parole : « Les sciences *parliers* qui enseignent les « langues. » (Charron, *Sagesse*, p. 222.)

Parlire. Achever de lire. (Voir Froiss. poésies, p. 429, et Perceforest, IV, f. 68.)

Parloir. « *Parloir aux bourgeois*, estoit le lieu « auquel le prevost des marchands, eschevins et « conseillers de la ville avoient accoustumés s'assembler, pour les affaires de la ville de Paris ; et « devant que la justice d'icelle leur eust esté ostée, « les causes s'y traitoient et jugeoient, mesmement « pour le regard de la custome. » (Grand Cout. de Fr. p. 332.)

Parloner. [Même sens : « Fut regardé par le « tesmoignage de bones gens ou *parloner* au bon- « jois... que li talemelier de Paris estoient quite de « la fauce custome du blé. » (Liv. des Mét. 350.)]

Parlonoire. Lieu d'assemblée publique, d'après Le Duchat : « Je despote la diablerie de Saumur... « voire pardieu de Poitiers avec leur *parlonoire*. » (Rab. IV, p. 59.)

Parlure. [Langage : « En *parlure* francoise a « mots soubtils et couvers et sur double entente- « ment. » (Froiss. XV, 114.)]

Parmaigne. 3^e pers. du prés. du subj. De-meure. (Ordon. des Rois de France, I, p. 103.)

Parmaille. Mail. « Les bonnes boules de *par- « maille* de Naples, se faisoient de bois de meslier. » (Brant. sur les duels, p. 11.)

Parmain (ai). Pour toujours, à jamais :

Amors m'ont si par tot le cors saisi

Que a *parmain*, tert ma joie fenie. (*P. av. 1300, p. 247.*)

Parmaintenir. Soutenir :

K'il *parmain*tiegne honor. (*Poët. av. 1300, III, p. 901.*)

Parmanable. Permanent. (Ms. 7218, f. 105.)

Parmaunablement. D'une façon permanente. (Vatic. n° 1490, f. 122.)

Parmanda. C'est une sorte d'exclamation ou même de jurement qui s'est conservé en quelques provinces. (Gless. de Marot.)

Parme (au). « En gages de querelle, se li n'est « emprins, face chacun le mieux qu'il pourra, et « au *parme* que les combatteurs feront, les conseil- « lers d'honneur sailliront hors de la prochaine « lisse, voir comment la chose se passera. » (Ord. de Phil. le Bel sur les duels, rapportée par Basnage sur les duels, p. 201.) — [Comparez D. C. t. II, 959*.]

Parmeirement. Premièrement. (Ord. I, f. 770.)

Parmenable. Durable :

Et joie et vie *parmenable*

En la seue amor averoient.

(*Ms. 7218, f. 122.*)

Parmenabeté. Eternité :

Sire, merci, por vostre amor
Par qui es *parmenabeté* ;
Qui me formas par la bonté,
Moult par avons foible repaire,
Par ta merci, ne nos deffaïre.

Signe du jugement, ms. de S. G. f. 25.

Parmenalement. A perpétuité : « Les gens
« des viles deseur dites doivent convertir par leur
« sairement chescun un *parmenalement* en ves-
« teures et en chauceures, cinquante et quatre sols
« de paris. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1265.)

Parmener. [Mener : « *Parmener* vie dissolue. »
(J. 163, p. 267, an. 1409.)]

Parmentier. [Couturier, tailleur, faiseur de
paréments, dans Froiss. XIII, p. 69. — « Fans *par-
« mentiers*, et autre gent Qui de l'autruy si large-
« ment Prennent, que se sens estoit, Le meins
« mesme les prendroit. » (Gulleville, Pèlerinage.)
— On lit au sujet d'une émeute à Gand : « Tantost
« et incontinent vindrent avec eux les *parmen-
« tiers*, les vendeurs de vieilles robbes, et bientost
« après tous les autres mestiers. » (Monsrelet,
vol. II, f. 151.)

Parmettre. [Renforcement de *mettre* : « Et
« commanda que à l'endemain on *parmest* tout à
« l'espée et la ditte ville en feu et en flamme. »
(Froiss. t. IV, p. 412.)]

Parmi. [1^o *Adverbe*. A travers : « Pour passer,
« dormir et reposer *parmy*, sans avoir grief ne
« moleste. » (Froiss. VI, 276.) — « Habillement de
« si fine toile qu'on voyoit la cotte *parmy*. »
(Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 678.)

Changonete tu l'en iras
A ma mie, et si li di,
Que quant la mer seche sera,
Et l'en ira à pié *parmi*,
Ce ne fu onques, ne n'iert ja,
Lors partira n'amor de li. *Poët. av. 1300, IV, p. 1446.*

[2^o *Préposition*. A travers, au milieu de : « *Parmi*
« cel host. » (Rol. v. 700.) — « Si avint un jour que
« mes sires Guillaume des Barres chevauchoit
« *parmi* Acre et li rois Richarz ausi ; et s'encontre-
« rent. » (Mén. de Reims, § 57.) — « Et s'en retour-
« nèrent *parmi* Courtray à Gand. » (Froiss. t. IX,
p. 497.) — 3^o Moyennant, au moyen de : « Et les
« chevaliers fist raiembre, et les laissa aleir *parmi*
« *tant*. » (Mén. de Reims, § 117.) *Tant* est ici un
substantif neutre. — « Et je connois tant la maniere
« de Lombarz et que couvoiteus sont de gaaignier
« par nature, que nous averons pais *parmi* le nos-
« tre (argent). » (Ibid. § 228.) — « Li rois tint que
« *tant*. » (Mén. de Reims, § 117.) *Tant* est ici un
substantif neutre. — « Et je pouvoit être
« suivi d'un gérondif : « *Parmi* le mariage faisant. »
(Id. IX, 114.) — De là *parmi tant que*, à la condi-
« tion, de telle façon que : « Il donna à l'aisnet
« Engleterre et au maisnel Escocse *parmi tant qu'il*
« le devoit tenir en fief de son frere. » (Id. II, 256.)
— « Et les enclou avoec ce route, *parmy tant que*
« chil de l'ost leur revinrent par derriere. » (Id.
t. III, p. 347.)]

Et mesmement, selon science,
Se doit purgier la conscience
Des vices, *parmi* les vertus.

(Desch. f. 542.)

4^o Par : « Il la tenoit *parmy* les mains. » (Joinv.
p. 79.) — 5^o Sur : « Recheut à la reverse *parmy*
« son licet. » (Amant ressuscité, p. 242.) — 6^o Avec :
« S'en revient *parmy* l'espée traicte, et luy donne
« tel coup, que sus la senestre espaulle, luy rompt
« les mailles du haulbert, et luy coulle l'espée jus-
« ques aus os gros, et la fait lumber à terre. »
(Lanc. du Lac, II, f. 21.) — « Lors se partit le roy
« de France, et sa compagnie de la cité d'Arras, et
« vindrent à Hedin, et tenoit bien l'ost *parmi* le
« charroi trois grosses lieues de pais. » (Froissart,
liv. I, 166.) — 7^o [Dans toutes les parties de : « Il
« commanda que à l'endemain au plus matin il
« fuissent tons *parmi* son host appareillet. » (Froiss.
t. V, 5.) — 8^o Durant : « Et dura (le siege) *parmy*
« cel eslet tout jusques à le saint Remy. » (Id. IV,
p. 356.) — 9^o Y compris : « Et avoient bien deux
« cens vaissiaux *parmi* ceuls des pourveances. »
(Id. III, 203.) — « Et fu seeu par leur escript qu'il
« avoient trové (sur le champ de bataille) onze
« chies de prince, *parmi* un prelat, mors. » (Id. V,
p. 74.) — 10^o *Adverbe*. Par moitié : « *Parmi* parlo-
« mes le gaainz. » (Flore et Blanchell, v. 1562.)]

Se fist *parmy* la barbe rere
Et le chiel *parmy* ensemel
Et un des grenons seulement.

(Brut, f. 69.)

« Prendre à *parmy* et rendre à *parmi*. » (Ordon.
t. I, p. 805.)

Parmué. Changé absolument : « Par guerres
« sont moult de royaumes évacuez et *parmués*, et
« les biens d'iceulx pilliés, dissipés et gastés, et
« gens tuez et emprisonnés, terres deguerpies, et
« en lieu de biés sont herbes et genés. » (Modus
et Racio, f. 311.)

Parnage. [VOIR PANAGE. Droit de pâissance, dans
la Cout. d'Anjou, art. 497.]

Parnaside. Muses habitant le Parnasse. (Poës.
de Tabureau, p. 89.)

Parne. [Panne, pièce de charpente : « Le sup-
« pliant dist à Colart de flamelet charpentier que
« une *parne* qui mise estoit en une maison n'es-
« toit mie de valeur. » (Id. 160, p. 9, an. 1405.)]

Parnommer. Nombre, compter. (Colgr.)

Parnommer. Au palais, « *parnommer* une
« partie en défaut, » était donner défaut contre
elle : « Qui ne se feussent presentez ne comparus
« ne autre pour eux, et parlant les cussions mis et
« *parnommez* en default. » (C. G. t. I, p. 935.)

Parnus. [Tout à fait nu : « Li desloiaus vilains
« *parnus*. » (Ren. v. 17532.)]

Paroeccir. Achever de tuer. (Poët. avant 1300,
t. III, p. 1072.)

Paroche. [Paroisse, dans Froiss. IX, p. 195. —
« Li prelat de sainte Eglise firent anoncier par lor
« *paroches* le commandement que Merlins lor ot
« conseillé ; si firent faire au commun pueple et
« prieres et oreisons. » (Merlin, f. 71.)]

Parochiaige. [Territoire d'une paroisse, dans D. C. sous *Parochia*.]

Parochial. [Paroissial : « Et si ai par la haute Dame, Cent l'ans plus pitié de vostre ame, Que vos prestres *parochians*. » (Rose, v. 12531.) — « A communauté de villes à église *parochial*. » (Ord. t. I, p. 687.)]

Parochir. Porter le dernier coup. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1072.)

Parodelle. Sorte de mets : « Jambons, boutar-que, *parodelles*, langues de bœuf. » (Rabelais, t. V, p. 168.)

Parodier. Ce mot est en usage. Pasquier le cite comme nouveau dans ses Lettres, t. III, p. 915.

Paroferte. Présentation, offre. Laurière cite la Cout. de Metz, tit. IV, art. 34 : « *Paroferte* ou consignation judiciaire du principal d'un cens rache-table, pour l'amortissement d'iceluy deument signifié à partie, fait cesser le cours de la rente du dit cens, du jour de la présentation ou consignation. » (Voy. N. C. G. II, p. 400.)

Paroffrir. Offrir avec insolence : « Achiles pour les paroles d'Hector recommença à eschauffer, et en son ire se *paroffrit* à faire celle bataille, si s'approcha d'Hector, et en signe de sureté luy offroit son espée pour gaiger laquelle le preux Hector receut moult joisement. » (Hist. d'Hector, Tri. des IX Preux, p. 265.)

Paroïce. Paroisse, au figuré : « Manches de deux *paroïces*, » de deux couleurs différentes. (Apolog. pour Hérodote, p. 434.) [Lorsque deux paroisses étaient réunies en une seule, la robe du bedeau était mi-partie de la couleur de la paroisse supprimée et de celle de la paroisse conservée.]

Paroïche. [Paroisse : « Au coup de vespre qu'il orroït sonner en la *paroïche* où il demeure. » (liv. des Mét. 67.) — « Et il soit einseins que les habitants et manans de la *paroïche* de Nespley se sont trais par devers nous. » (1387, Ordonnance en faveur des habitants. L. C. de D.)]

Paroïchial. Paroissial. (Duplessis, Histoire de Meaux, p. 113, an. 1224)

1. Paroir. Lieu où l'on prépare les toiles. (Du Cange, sous *Paratorium*.)

2. Paroir. [Paraitre : « En plus de .xiii. lieux li cars li *paroit* Que il a ausi blanches com flors en ce pré. » (Aiol, v. 1208.) — « Et estoit louz ou flun, mais qu'il en *paroit* entour un pié. » (Mén. de Reims, § 161.)]

Paroïs. Paroi, au pluriel : « Les *parois* de la chambre le roy couvint abatre, ne il n'avoit nulli léans qui y osast demourer, pour ce que li vens ne les enportast en la mer. » (Joinv. § 630.)

Paroïsetuses. Oisif. (Vatic. 1490, f. 121.)

Paroïsse. [« Lors nous dit uns preudon prestres que on appeloit doyen de Malru, car il n'ot onques persecucion en *paroïsse*. » (Joinv. § 129.) — « Aucunes viles sunt en le conté, où il voelent

« tenir par coustume que, quant aucun acate, il fel « savoir, en pleine *paroïsse* que teus heritages est « vendus. » (Beaum. t. XLIV, p. 27.)]

Paroïsser. Aller de paroisse en paroisse. Brant. Cap. fr. t. IV, p. 137, indique ce mot comme un mot nouveau, qui paroît n'avoir pas fait fortune.

Paroïssien—enne. [« L'église de saint Nicho-las de laquelle *paroïssienne* ele estoit. » (Mir. S. Louis, p. 161.)]

Nous sommes tous *paroïssiens*

De la grant paroïsse aux chiens. (Modus, ms. f. 157.)

Parole. [« De sa *parole* ne fut mie hastifs. » (Rol. v. 140.) — « Bon sunt li cunte, e lur *paroles* « haltes. » (Id. v. 1097.) — « Atant demourerent les « *paroles*, et li ceuns n'oubia pas la poire ou feu. » (Mén. de Reims, § 20.) — « Quant li baus entendi « ces *paroles*, si ot moult grant paour. » (Id. § 52.)]

Expressions : 1° [*Paroles* du présent et du futur ; fiançailles étaient synonymes de *paroles* du futur (*verba de futuro*) ; déclaration de mariage était synonyme de *paroles* du présent (*verba de presenti*) : « Quant au fait de l'église et du bien de mariage « pour la science, les *paroles* de present font le « mariage ; paroles de present sont quand, par mots « du temps present, les deux masle et femelle se « prennent à espous et espouse, et les *paroles* de « futur sont qu'ils promettent l'un à l'autre qu'ils « se prendront. » (Gui Coquille, éd. de 1666, II, 2451.) — 2° « Demeurer en *paroles*, » être l'objet d'un dire, d'un soupçon : « El en *demora* un lonc temps en « telle tache et *paroles* messires Gaillars Vighiers. » (Froiss. IX, p. 3.) — 3° « Mettre en *parole*, » faire parler, interroger : « Depuis ne demoura gueres de « temps que monseigneur Gautier de Mauny *meit* « en *parole* un grand chevalier de Normandie, « lequel chevalier il tenoit en prison : si luy « demanda quelle quantité d'argent il payeroit bien « pour sa rançon. » (Froiss. I, p. 156.) — « Et les « mist en *parole* des besoignes de Portingal. » (Id. XI, p. 275.) — 4° « Tenir à *paroles*, » entretenir : « Le suppliant amusa et tint à *paroles* les chambe-rieres. » (Id. 169, p. 401, an. 1416.)] — 5° « A la « *parole* il s'arresta, » il s'arrêta au sens des paroles de sa chanson. (G. de Nevers, I^e part. p. 6.)

6° Je ne chant pas com hons qui soit amez ;

Mais com destroiz, pansis et esgarez ;

Que je n'ai mais de bien nue esperance,

Ainz sul touz jors à *parole* menez. (Poët. av. 1300, I, 90.)

7° « Pour la *parole*, » pour la religion. « Le roy « depuis a fait muter une abolition generale, par « laquelle ont esté les prisons ouvertes à tous ceux « qui estoient prisonniers pour la *parole* ; c'est le « terme dont nous usons au lieu de dire la religion, « mot certainement lequel fort à propos à peu estre « accomodé à plusieurs qui sont par cy devant « morts à credit pour trop parler. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 181.) — 8° « Avoir des *paroles*, » avoir une discussion : « A donc se firent elascun à part, fiers « et esmeuz l'ung contre l'autre, pour les *paroles* « qu'ils avoient en ensemble. » (Percef. III, f. 5.) —

9° « Dire *parole* campestre, » parler comme un paysan ou grossièrement :

... *Parole* campestre
Dites assez. [Vatic. 4490, f. 156.]

10° Buguesclin, marchant la nuit aux ennemis, dit :
« J'oy bien *parole* de bergier ; car si je faisoie sonner ma trompette, tel espie de chevaucher la »
« pourroit oir, et que bien tost le yroit reporter à »
« noz ennemiz. » (Hist. de B. du Guescl. par Méu. p. 413.) — 11° « *Paroles* de prevoyre, » serment fait par un prêtre, aux Etabliss. de Saint Louis, liv. I, ch. 71. — 12° « *Parole* de roy de France, » serment fait par Charles VIII, en 1489, au traité rapporté par Jaligny. Hist. de Charles VIII, p. 81. On disoit aussi :
« Promettre en l'ame dudit roy en bonne foy d'armes et de gentillesse, et de *paroles* de roy, ce qui »
« sera avisé par luy. » (A. N., J. Angleterre, n° 18, an. 1372.) On lit encore dans Monstrel. I, ch. 153 :
« Jurer en *parole* de fils de roy, ... en *parole* de »
« prince. » (Id. ch. 203.) — 13° « Former la *parole*, » exposer ses griefs : « Le chevalier au griffon vint à »
« luy, et en peu de langage luy forma la *parole* de »
« la querelle qui luy avoit esté présentée. » (Percefc. III, f. 125.) — 14° « Lever une *parole*, » relever un propos, le contredire. Le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, croyant qu'on l'avoit desservi auprès de ce prince, s'exprime ainsi : « Je vous »
« suivray, car vous n'avez homme en vostre compagnie qui tant vous aime comme je fay, et mes »
« freres aussi ; et si nul vouloit dire ou mettre »
« outre, (excepté vostre corps) que je voulsisse »
« autre chose que bien à vous, n'à vos gens, j'en »
« baillera mon gage : nul ne leva ceste *parole*. » (Froissart, II, p. 301.) — 15° « Dire *paroles* de delay »
« et de laidange, appeller quelq'un traître, meur- »
« trier, ou dire autres paroles injurieuses equipolentes, et pour lesquelles, si elles étoient véritables, »
« ceulx contre qui elles sont dites, seroit punissable »
« de corps ou publiquement diffamé ; de telles »
« injures, l'amende est de soixante sols tournois, »
« au lieu que des autres, elle n'est que de sept sols »
« six deniers. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — 16° « Garder la *parole* du seigneur et monstrier sa »
« *parole*, » parler pour lui. (Assises de Jérusalem, p. 182.) — 17° « Retenir un avocat à son conseil, ou »
« à sa *parole*, » le retenir pour s'aider de ses conseils et le faire parler pour soi dans les procès qu'on a. (Ass. de Jérus. p. 11.) — 18° « Les *paroles* ne sont »
« jamais plantes, » aux contes de la reine de Navarre, p. 248. — 19° « La *parole* fait le jeu, » dans le *Cymbalum mundi*, p. 108, et dans les contes d'Entrapel, p. 403. Nous disons « la *parole* vaut le »
« jeu. »

20° De bele *parole* se fait fox liez. [Prov. du Vil. f. 76.]

21° « Rentrer en autres *parolles*, » parler d'autres choses. « Rentra le roy en autres *parolles*. » (Froiss. I, IV, p. 101.) — 22° « Monstrier la *parole*, » ouvrir un avis. « Si dit à messire Gautier de Passue, qui la »
« *parole* avoit monstree : vous me conseillez »
« loyaument ; si vous en scay bon gré, et je feray »
« apres vostre *parole*. » (Froiss. liv. III, p. 248.) —

23° « Si disons provençaux que de *parole* est grand »
« marchié, mais qu'il faut aviser au fait. » (Arbre des Batailles, ms. f. 187.) — 24° « La pucelle au »
« cercle d'or print la *parole* et dist. » (Percefc. VI, f. 56.)

Paroler. [Parler : « Sa custume est qu'il *parole* »
« let à leisir. » (Rol. v. 141.) — « Ne leserat... que »
« n'i *paroll*. » (Id. v. 1206.) — « Et veez les ci ; et »
« *parolent* ainsi. » (Mén. de Reims, § 472.)]

... Lors prist il à dire.
Vous mentez, separez les moy ;
Lors dist à l'un, *parole* toy ;
Vieillars de maulx jours envieills,
Aujourdhui seront envieills
Les grans pechiez dont vous ouvriez. [Besch. f. 521.]

Parolette. Petite parole. (Colgrave.)

1. **Paron.** [Parents des animaux : « S'il (les »
« chiens) sont engendrés de petiz *parons*. » (Brun. Lat. Très. p. 235.) On ne le dit plus que des oiseaux de proie.]

2. **Paron.** Nom particulier d'un oiseau. On a dit des cocus : « Au contraire on les devoit appeler *paron* ou verdon qui est un petit oiseau, dit »
« hypolaïs, autrement en latin *curnea*, qui nour- »
« rit les petits d'un antre, assavoir de cocu, esti- »
« mant que ce soient les siens, appartenant »
« neantmoins au cocu qui les est venu pondre au »
« nid de verdon. » (Div. leg. de Du Verd. p. 498.)

Paronne. [Pièce de la charrue à laquelle on attache les chevaux : « Colin Henry plein de fureur »
« print une *paronne* de charrue. » (JJ. 131, p. 176, an. 1387.)]

Paronnel. Poire bonne à faire du poiré. (Colgrave.)

Parorer. Pérorer :

Encore *parore* li peres ;
Son fill ensaigne en tel manere. [Fahl. de S. G. f. 10.]

Parosse. [Paroisse : « Quant ne puis, fait li »
« sainz, par ma *parosse* aler, *Parosses* e eglises »
« consillier et garder, Ne puis pas mon mestier »
« faire ne celebrer. » (Thom. de Cant. 131.)]

Paroue. [Selle, au Gloss. 4120, an. 1348, sous *Epyphium*.]

Paroule. Parole. (Voir PAROLES de présent et de futur.)

Combien que pas ne se varie
Quant à Dieu cilz qui se marie,
C'est c'est ordonnance de loy ;
Mais toute voye nostre foy
Ne contrainit nul à femme prendre,
Se par vouloir n'y veult entendre,
Et par *paroules* de present. [Besch. f. 546.]

Paroultrer. Augmentatif d'*outrer*. (Percefcor. vol. III, f. 153.)

Parout. Par quoi : « Si la partie plaintive die »
« que il fuit seisi par titre de don jusques à tant »
« que il fuit à tort en gette, encontre ceo purra »
« estre dit que cil de qui don il cleyme titre ne fuit »
« unques seisi, *parout* il ne purra riens donner. » (Britt. Loix d'Angl. f. 130.)

Paroy. Paroi : « Il alla froissir sa teste contre

« un *paroy*, et s'y tua. » (Ess. de Mont. II, p. 708.)
 — « Environ le milieu de la longueur de la salle
 « assez près de la *parroy*. » (Math. de Coucy, Hist.
 de Charles VII, p. 668.)

Parpaie—**ement**. [Paiement complet : « Pour
 « la *parpaie* de six cent livres tournois fors, debus
 « à Bonnachin de la Rose pour la venue de trois
 « chevaux. » (J.J. 5, f. 163, an. 1332-1334.) —
 « Journées furent prises entre lesdites parties sur
 « le *parpaiement* de la ditte somme. » (J.J. 141,
 p. 144, an. 1391.)]

Parpaigne. Terme de maçonnerie. Proprement
 qui est de *parpain*, c'est-à-dire qui traverse le mur
 entier. On appelle « jambes *parpaignes*, des jambes
 « de pierre de taille qui excèdent tant soit peu
 « l'épaisseur du mur ; et par ce qu'elles passent
 « ainsi par le *pan* du mur, elles ont été nommées
 « *parpaignes*. » (Laurière.) — « Jambes *parpaignes*,
 « piliers, chevets et corbeaux de pierre dure, pour
 « porter les dites poutres. » (C. G. II, p. 1028.)

Parpailaud. Huguenot : [* *Parpailaud*, mot
 « usité en France, et gueux, mot usité dans les
 « Pays Bas ont été de courte durée. » (Balzac,
 Sacrate chrétien, X.)] — « René de Sicile fut con-
 « trains de donner cours à une tres mauvaise
 « monnoye de fort bas alloy qu'on fabriquoit en la
 « ville de Tarascon : ces pieces furent appellées
 « *parpailotes*, desquelles il en falloit 33 pour un
 « ecu : et comme nos religionnaires du siecle der-
 « nier les remirent en usage, les catholiques de
 « Provence les appellerent *parpailaux*, qu'on
 « pourroit expliquer faux monnoyeurs, ou de leur
 « chef Parpaille. » (Pitton, Hist. d'Aix, III, ch. 9.) —
 [Parpaille, natif d'Orange, propaga le protestan-
 tisme dans le Comtal et fut mis à mort en 1562.]

Parpailote. Monnaie. Voir sous PARPAILAUD.
 [« Comme ayons accordé vint *parpailotes* vieilles et
 « dix huit des nouvelles, monnoye blanche, estre
 « reçues pour ung mouton d'or. » (Hist. de Nîmes,
 Preuv. III, p. 234, an. 1395.)]

Parpailon. Papillon. (Cotgr.)

Parpailot. [Huguenot : « En son eage viril
 « (Grangousier) espousa Gargamelle, fille du roi
 « des *parpailots*. » (Rabel. t. I, p. 3.)]

1. Parpain. [Parpaing : « Mur à *parpain*. »
 (Varin, Arch. de Reims, II, 1^{re} part. p. 61.)]

2. Parpain. [Voir PAREPAIN : « Item un couteau
 « nommé *parpain*, en une gainie. » (B. N. fr. anc.
 9484², f. 492, an. 1415.)]

Parpaistre. Achever de repaître : « Quant il
 « aura ung peu mangé contre terre, si luy oste la
 « chair, et le decharne, et monte sur son cheval
 « loing de luy, puis siffle et l'appelle, et le *parpais*
 « sur ton poing. » (Modus, f. 70.)

Parpaye. Fin de paiement. Il est employé en
 ce sens dans ce passage : « Voila la *parpaye* que
 « recut le premier officier de la couronne de ses
 « destoyales infidelitez. » (Lett. de Pasq. III, p. 742.)

Parpayer. [Payer le solde d'une dette : « Li

« roys englés li requeroit fortement qu'il se deli-
 « vrast de *parpayer* le redemption dou roy son
 « pere. » (Froiss. VII, 301.)] — « Je vous delivreray
 « *parpayant* rençon souffisant. » (Hist. de B. du
 Guescl. par Ménard, p. 302.)

Parpeigne. Parpaing : « Toutes jambes ou
 « membrures de pierre de taille, *parpeignes* assis
 « au rez de chaussée. » (Ord. de 1485.) — « Jambes,
 « peignes ou *parpeignes*, doucerets, chaînes ou
 « corbeaux. » (C. G. t. II, p. 405.)

Parpeillon. Papillon. (Ms. 7218, f. 201.)

Parpein. Parpaing : « En mur moitoyen et
 « commun entre deux voisins, l'un d'eux peut met-
 « tre et asseoir poutre, pourveu qu'il face piliers
 « de pierre de taille, ou de grez, *parpeins*, chaînes
 « et corbeaux suffisans pour porter les dittes
 « poutres. » (Cout. Gén. t. I, p. III.)

Parperdre. [Perdre entièrement, dans Froiss.
 t. II, p. 239.]

Parpétive. Perspective : « Apres vous diray des
 « .vii. miroiers de quoy le roy Modus vous dit en
 « vostre songe qu'il faisoient une *parpétive*, par-
 « quoy homme veoit tout le gouvernement du
 « monde, et que de leur influences et qualités
 « venoient tous les benefices que le S^r Esperit don-
 « noit à nature. » (Modus, f. 316.)

Parpetuel. Perpétuel : « Ilz aront paine en
 « terre à grant temps ou *parpetuels* se Dieu ny met
 « sa grace. » (Modus, f. 315.)

Parpillier. [Piller complètement, dans Froiss.
 t. X, p. 271.]

Parpillote. [Monnaie ; voir PARPAILAUD et
 PARPAILOTE : « Iceului Robin offry au suppliant à
 « bailler une piece de monnaie appellée *parpil-*
 « *lotte* ;... lequel suppliant li respondi qu'il li bail-
 « last un blanc de cinq deniers, car ladite *parpil-*
 « *lotte* n'estoit pas monnaie qui eust cours. »
 (J.J. 112, p. 312, an. 1378.)]

Parpillotée. Orné, enrichi de paillettes :
 « Vestu de robe de satin noir, fourrée de martes ;
 « sur la teste un bonnet de veloux auquel avoit une
 « plume rouge *parpillotée* d'or. » (Du Tillet, Rec.
 des rois de France, p. 444.)

Parplaire. Plaire tout à fait :

... Sa douce semblance
 Mi *parplais* tant quant la puis resgarder.
 Poët. av. 1300, l. p. 123.

Parpoi. Presque, peu s'en faut :

Parpoi ne li crie merci. (Parton. f. 128.)

Parpointe. Courte-pointe :

Sor une *parpointe* de ciglalon
 Le couchierent, puis le desarmerent. (Guerre de Troie.)

Parpouvoir. Pouvoir tout à fait ; *parpeust*, au
 ms. 7218, f. 357 ; *parpuist*, dans Besch. f. 407.

Parquage. Encente. Monstrelet dit du lieu où
 se tinrent les conférences pour la paix à Pontoise,
 en 1419 : « Ferent préparer un grand *parquage* où
 « se devoit tenir la convention. » (l. p. 276.)

Parquer. 1^o Etablir son camp: « Le roy alla « concher droit au pied des Alpes où il fit *parquer* « son camp, jusques à tant que toute son artillerie « fut passée. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 155.) — 2^o Enfermer une jeune fille, comme des moutons dans un parc: « Ma « cousine a un cœur d'une vraye nymphe, et d'a- « moyselle, si donc vous avez envie de la *parquer* « à son souhait, logez la moy aux champs. » Contes de Chol. fol. 217.) — 3^o Se *parquer*, se mettre en défense, comme le sanglier qui fait son *parc*: « N'y « avoit celui ne celle qui, en le regardant piteuse- « ment ne regretta ce tant beau jeune gentil- « homme estre exposé à tel peril... toutes fois il se « *parquoit* bravement, attendant son ennemi. » (Alecter, Roman, f. 137.)

Parquet. [1^o Petit parc: « Mes joustes se font en « *parquet*. D'herbe vert où on litz *parez*. » (Coquill. Blason des armes.)] — 2^o Enclos où on altiroit les animaux que l'on vouloit prendre: « Prenés des « genets vers, et fais des branches ung *parquet* « tout rond bien près de la où ilz auront mangé, et « ce *parquet* ne soit pas trop dru de genetz; et « dedans ce *parquet* mettras du blé, et fais ung peu « de train de blé de l'ung à l'autre, et dedans ce « *parquet* assez largement, en la place où ilz auront « mangé, et ne seras rien mis en nulle place que en « ces deux. » (Mod. t. 86.) — 3^o Esplanade: « (Les « Anglois fuyants se trahirent ensemble en un « *parquet* qui estoit devant la porte, et se defen- « dirent longtems contre les François. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 30.) — 4^o [Place du ministère public, du procureur dans une salle d'audi- « dence: « Le prestos se vint mettre en siege ponti- « ficat, à dextre, environné de ses hommes, et le « bon compaignon fu mis et assis sur le petit banc « ou *parquet*. » (Louis XI, 25^e nouv.)] — 5^o Tribunal: « Comme seroit là où est son *parquet* estably pour « y tenir ses plaids. » (G. G. II, p. 576.) — 6^o [Préau des prisons à Rouen: « Après ce que icelluy varlet « fu retourné ou *parquet*, où sont les prisonniers « qui y sont mis pour dette, qui est l'entrée des « dites prisons. » (JJ. 131, p. 105, an. 1387.) — 7^o Jeu d'adresse qui consiste à disposer des mor- « ceaux de bois peint, en manière de dessins ou « figures: « Oudit hostel jonerent ledit Robin et au- « cuns autres au jeu du *parquet*. » (JJ. 129, p. 60, an. 1386.) — « Le Fournier et Tassin alerent jouer « au *parquet* au dehors de la ville, en une place « commune, où se jouent et esbatent communément « les habitans. » (JJ. 160, p. 361, an. 1406.) — 8^o Mesure agraire: « Un tenement contenant dix « acres de terre et demie et dix *parquetz*. » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

Parquetage. Division des marais salans au xiv^e siècle.]

Parquier. [Gardien des bestiaux mis en parc ou fourrière; gardien d'une prison: « La droiture « et le service que doivent et font la gent que on « appelle *parquiers*, c'est assavoir de garder les « bestes quand elles sont prises du dommage... et

de garder les prisonniers et de mener en la prison « le roy avec les autres, selonc ce qu'il est accous- « tumé. » (JJ. 38, p. 215, an. 1206.)]

Parquoy. 1^o C'est pourquoy: « Avoyent assiegé « Brest par bastides et non autrement, *parquoy* on « ne le peust avitailler. » (Froiss. liv. II, p. 24.) — 2^o Pour que:

Trop fault qui est estudians,
Se son fait veult bien advancier,
Il faut que son pere et les siens
Lui baillent argent sanz dangier,
Parquoy cause n'ai de engagier
Ses livres, ait finance preste. (Desch. f. 434.)

3^o Moyennant quoi. (Chr. de S. Denis, I, f. 186; Ord. I, p. 523.) — 4^o Moyen, raison: « Bien avoyent « pouvoir d'amener grans gens d'armes: mais « qu'ils eussent le *parquoy*. » (Froiss. I, p. 37.) — « Je ne t'ay fait ne dit le *parquoy* tu ne doives faire « ce que tu me fais. » (Colgr.)

Parrain. 1^o On lit dans le P. Menestrier, des Tournois, p. 195 et 196: « Les *parrains* ancienne- « ment estoient, » dit-il, « des jeunes gens qui en « la pompe du cirque, conduisoient les chariots, « les representations et les images des dieux; ils « estoient nommez *patrini* et *matrini*, et Cicéron « fait mention d'eux en sa harangue de *haruspicum* « *responsis*: ils faisoient une fonction semblable à « celle des jeunes enfans que l'on habille en anges « pour les ceremonies des processions où l'on leur « fait jeter des fleurs, porter des cassolettes, des « encensoirs et des lumières, accompagner des reli- « ques et les images des saints, et conduire les « esclaves rachetez aux processions solennelles que « font les peres Mathurins pour la redemption des « captifs. » — 2^o Aux duels les *parrains* estoient « ceux qu'on donnoit aux deux combattans pour « estre comme leurs avocats, ou qu'ils choisissoient « eux mesmes pour defendre leurs droits, et repre- « senter aux juges les raisons qu'ils avoient pour « ce combat; ou en prend encore par ceremonie « dans les carrousels, et chaque quadrille en a deux, « quatre ou six, selonc que l'on veut rendre la cere- « monie plus auguste et les comparses plus belles. » — « *Parrains* dans les duels se sont meslez dans « le combat, au lieu d'en estre les juges, ou de « separer les combattans comme autrefois. » (La Noue, p. 297.) — 3^o Garant: « Ce que je vous dis je « le tiens en foy et hommage de Gregoire, évesque « de Tours, qui n'est pas un petit *parrain*, cela « estant avénu en son temps. » (Pasq. Rech. 414.) — « Opinion certes qui peut trouver divers *par- « rains* pour le sostenement du pour et du contre. » (Id. p. 452.) C'est un sens dérivé du précédent. — 4^o Auteur: « Je fus en doute si j'en avertirois le dit « sieur du Plessis, ou non, craignant qu'il prit en « tres mauvaise part non seulement les demandes « portées par les dites depeches mais aussi que j'en « fusse le *parrain*. » (Mem. de Villeroy, I, p. 364.)

Parrastre. [Beau père: « Le haine que li *par- « rastre* et les *marrastre* ont envers lor fillastres. » (Beaum. LVI, 7.) — « M^h *parrastre* est: ne voeille « que mot en sans. » (Rol. v. 1027.)]

Parreau. Jeu du palet : « Comme ledit Huguel
« et autres de la dite ville de Marant jouissent....
« au jeu du *parreau*, auquel jeu l'en vise à getter
« une pierre de poignée au plus près d'une bute ou
« ensegne. » (JJ. 153, p. 247, mai 1398.)

Parrefrener. Refréner absolument. (Hist. de
la Toison d'or, II, f. 128.)

Parreins. [Parrain : « Li *parreins* fu ocis e gist
« en Orient. » (Thom. de Cant. f. 157.)]

Parreux. [Co-seigneur, aux Ordon. V, p. 397,
an. 1368.]

Parricide. 1^o Ce mot, restreint aujourd'hui au
meurtre d'un père ou d'une mère, a eu autrefois
une signification plus étendue : « Romulus en fit un
« terme generique pour le meurtre, ne concevant
« pas qu'il peüst avoir un pere ou une mere pour
« objet. » (Laurent Echard, Hist. rom. I, p. 38.) —
Commines dit de Ludovic Sforza surnommé le More,
duc de Milan : « Ce prince est loué pour son elo-
« quence et industrie et à cause de plusieurs autres
« dons de nature, gracieux et debonnaire, mais
« souillé du crime de *parricide* en la mort de son
« neveu. » (III, preuv. p. 366.) — 2^o [Celui qui com-
met un parricide : « Li peres senz fezes et *parricides*
« moüz de repentise. » (Dialogue Grég. lo pape,
169.) — « Vos demorez à faire justice de ces cruels
« *parricides* (Catilina et ses complices) qui vuelent
« la cité destruire. » (Brun. Lat. Trésor, p. 515.)]

Parricidement. A la manière d'un parricide.
(Cotgrave.)

Parricider. Commettre un parricide (Id.)

Pairie. [Pairie, dignité de pair, aux Ordon. V,
p. 435, an. 1371.]

Pariere. [Carrière : « Quatorze jours de terre,
« les *parieres* d'une part et le ruz venant de la
« delue d'autre part. » (Registre de Commerci,
p. 206, an. 1497.)]

Parrigue. [Enclos ceint de murs en torchis ;
« Les Anglois se logerent en ladite ville (du Lude)
« et visiterent une *parrigue* forte de muraille et
« une cohue près dudit fort. » (JJ. 103, p. 214, an.
1371.)]

1. Parrin. [Même sens : « Bouta le feu en laditte
« cohue et oudit *parrin*. » (Ibid.)]

2. Parrin. [Parrain : « Ançois doit estre fait
« enqueste de son aage par les pareus et par les
« *parrins* et les marrines. » (Beaum. XVI, p. 6.)]

Bien saura son *parrin* nommer

Qui la vaudra à lui venir

Tant comme il se porra tenir. (Ms. 7218, f. 246.)

Parrochage—oichage—oïssage. [1^o Terri-
toire d'une paroisse : « Li sires de Risnel disoit
« qu'il eust rien de son fié ou *parrochage* de Gon-
« dricourt. » (Cart. de Champagne, fol. 382, an.
1250.) — « Ou finage et ou *parrochage* dudit
« Luxey. » (Cart. de Langres, an. 1299.) — « Pierre
« de Chamblî acheta de la roïne de Jherusalem tout
« ce qu'elle avoit... ou terroner et ou *parrochage*
« du Perron. » (Reg. Bel de la Ch. des Compies, 5.)

— 2^o Droit seigneurial : « Le *parrochage* en ycelle
« ville (de Novais) et tous les emolument d'icellui
« *parrochage*, trois soulz et demi. » (JJ. 56, p. 520,
an. 1318.)]

Parroche. [Paroisse : « Et je enverrai les
« connestables des *parroches* de maison en maison
« pour prendre et eslire les plus aidables et les
« mieux armés. » (Philippe d'Arteveld aux Gantois,
dans Froiss. Buch. II, t. II, p. 153.)]

Parrochien. [Paroissien : « Ainsi offrent les
« dames pour les mors, si font bien, Car mieus vault
« ainsi faire que l'en n'en feist rien ; Au mains en
« est il mieus au prestre *parrochien* Et as mors, se
« Dieus plaist, met je ne sai combien. » (J. de
Meung, Test. 1343.) — « Il prist Jehanne de Mabre,
« *parrochienne* de Levet. » (Bibl. de l'École des
Chartres, 4^e série, t. II, p. 57.)]

Parron. Perron : « Un *parron* de marbre fort
« blanc et eslevé de la hauteur d'un homme avec
« lettres engravées. » (D. Flor. de Gr. f. 127.)

Parronne. [Pièce de la charrue à laquelle on
attelle les chevaux : « Un baston appelé *parronne*,
« qui estoit une piece cheue dudit harnois. » (JJ.
134, p. 176, an. 1387.)]

Parroquet. Perroquet. (Cotgr.)

Parroy. [Rivage, dérivé de pierre : « On alumast
« du feu, afin que les vaisseaux du pays eussent
« congnoissance que de nuit on les attendoit sur
« le *parroy* ou rive de la mer. » (Jl. 167, p. 417,
an. 1414.)]

1. Pars. [1^o Cas sujet de *pare*, dans Froissart,
V, 31. — 2^o Troupeau : « Item se uns froux ou uns
« *pars* d'ouailles trespasse par eschappé et est pris
« en autru meffait, il sera en amende de deux
« soulz. » (JJ. 59, p. 346, an. 1304.) — 3^o Parquet :
Se juges suis, aux *pars* me fault soir. (Desch. f. 273.)

2. Pars. Egal, pareil. Parlant des promesses
que le serpent fit à Eve pour la séduire :

Et li pramist si grant honor

Que *pars* seroit au Creator. (Fabl. S. G. f. 18.)

3. Pars. Féminin pluriel de *part*. 1^o Partie :
« Les cens *pars* de ses dolours. » (Froiss. Poës.
p. 236.) — « Vous n'estiez pas si belle de sept *pars*
« comme vous estes. » (Le chev. de la Tour, Instr.
à ses filles, f. 59.) — Le châtelain de Lille, chevalier,
et sa femme, pour la vente de leur terre, fondées
légitimement sur leur nécessité et disette, c'est-à-
dire pauvreté qu'ils ont prouvée et montrée juridi-
quement, s'expriment ainsi : « Avons aussi vendus
« et verpît bien et à loy les entrées et les issues,
« et *pars* et loïs, et toutes autres choses et toutes
« les justices qui affierent et pertener puent à celi
« fief. » (Duchesse, Gén. de Béthune, p. 162, an.
1267.) — 2^o Livre de classe, rudiment traitant des
diverses parties du discours et intitulé : *partes*
oracionis. [« Je scay bien totes mes *pars*. » (Parto-
nopex, v. 4649.)]

En toute science est gars

Maistre qui n'entend bien ses *pars*.

Bataille des Sept Arts, Poës. av. 1300, t. IV, p. 1656.

« Sçavoit ses *pars* et ses pseumes. » (Des Acc. Bigarr. p. 175.) — 3^e [Faction : « Se sont efforciez et efforcent de faire *pars*, tant par parolles et libelles diffamatoires, comme par eux armer avecques aucuns des dessusdiz seigneurs ou leurs gens. » (Ord. IX, 370, an. 1480.)]

Parsaing. Signe distinctif : « Item le vendredy le 29 janvier 1433, venoient à Paris grant foison de bestail... les Arminas qui avoient leurs espies, vindrent au devant un pou par de la Saint Denis, dont capitaine estoit un nommé La Hire, plus deux fois que ceulx qui convoioient le bestail ; si furent tous descontiz et morts la plus grant partie ; et priurent la proye et les marchans, et les mirent à tres grant raçon, et quant ils orent tout tué, ils firent sercher le champ, et les prisonniers et tous ceulx qu'ils trouverent mors ou vifs « qui portioient ou *parsaing* d'Anglois ou parloient anglois, ils leurs couperent les gorges et aux mors et aux vifs. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 156.)

Parsarver. Préserver, défendre : « Quant il se verront par nostre puissance, estre gardez en leurs drois et maintenus en paix et tranquillité, et *parsarvez* de toutes oppressions. » (Ord. V, 534.)

Parscripre. Prescrire :

Tant qu'il suffist, et doit suffire
A tout droit de chose *parscripre*,
A possession maintenir,
Continuer et maintenir. (Desch. f. 410.)

Parsfecher. Sécher complètement. (Percefor. l. V, f. 95.)

Parsemblable. Pareillement : « Bertran bailla à chacun de nos seigneurs un pan de mur, un à monsieur le mareschal, et l'autre à Partenay, et *parsemblable* à tous les autres, chacun selon son estal. » (Hist. de B. Du Guescl. par Méuard, 509.)

Par sen. Sagement, par sens :

Quant il pendi en crois par nous,
Et que il dist à l'un de vous
Mere, voici ton fils Jehan
Et puist dist à l'autre *par sen* :
Jehan dist il, voiz ci ta mere. (Ms. 7218, f. 178.)

Parservir. Servir jusqu'à la fin : « Toutes fois « fut le banquet *parservy* bien et honorablement « tant qu'il fut temps de desservir. » (Percefor. V, f. 70.) — « Celuy qui sert et ne *parsert*, son loier « perd. » (Loisel, Instit. cout. II, p. 69.) — « Qui « sert et *parsert* son service, son loier pert. » (Percefor. II, f. 98.)

... Son loier pert, con faus et vains,
Qui ne *parsert* ; ne ja avecue les saïns
En paradis ne porra nus entrer
Se bone fin ne li met. (Vatic. 1490, f. 147.)

Parsimonie. Economie. (Ess. de Montaigne, l. I, p. 523.)

Par si que. Pourvu que : « Que toutes bonnes « ferrenes, vieilles pourront estre redorées et « reblanchiées *par si que* les vieilles soient mises « avec les vieilles. » (Ord. III, p. 186.)

Par soi. Par A part :

Ces trois fut ce grant empreure
Clerc, conquant, edifieur
Dont il soustif de l'un *par soy*. (Desch. f. 548.)

2^e De son chef :

Qui *par soi* velt ouvrer
Sarz conseil demander
Sovent foloiera. (Prov. du comte de Bret. f. 115.)

Par son, par son. [Voir PARANOMMET, PAR EN SOMME. Au-dessus de, sur, par-dessus, de plus : « Li « cors pert *par son* la peinture. » (Partonopex, v. 4887.) — « Logée en leu maniere *Par son* l'ève « d'une riviere. » (Cliron. des ducs de Normandie, v. 35493.) — *Par en son* a le même sens : « Mon « roiaime et moi *par en son* l'en otroi tot en guere- « don. » (Parton. v. 10067.)]

1. **Parson.** Curé ; c'est encore le sens en anglais : « Come de prelates, abbets, priorz, decanes « ou *parson* d'eglise. » (Tenures de Littl. f. 97.) — « Nous ne volons mye que femme puisse obliger « son baron, ne vylein son seignour, ne *parson* « sa eglise, pur le mal que purroit avener sauns « l'evesque ou le patron. » (Britt. des lois d'Angleit. fol. 67.)

2. **Parson.** [1^o Partage : « Nous vous avons en « convent que nous i serons le matin bien main à « la *parson* de vous et d'Isengrin. » (Ménéstrel de Reims. § 411.) — 2^o Part :

« Sa terre fut devisée
A Jeroboam, et donnée,
Qui en et la plus grant *parson*. (Desch. f. 321.)

Parsonnier. [1^o Co-héritier : « El di qu'à tous « mes biens je le fais *parsonnier*. » (Brun de la Mont. v. 220.) — « Les parties sont *parsonniers* en tel « cas. » (Assis. de Jérusalem, ch. 87.) — 2^o Co-partageant : « El dirent qu'il vouloient estre *parson- « nier* de la rançon au roi. » (Ménéstrel de Reims, § 391.) — « Je te jur par la foi que je doi dame « Hersant, ma femme, et mes douze entanz que j'ai « de lui touz vis, que je te serai bons *parsonniers*. » (Id. § 406.) — 3^o Tenant en parage : « Sur une pièce « de terre assise aux Burgerez, tenant d'une part « aux héritages monsieur de Monris et à ses *par- « sonniers* et d'autre part aux héritages de Jehan « Le Large. » (1404, Châteaunier ; L. C. de B.)]

Parsonniere. Femme commune à plusieurs :

Serai je *parsonniere* amie
Bien voy qu'un autre l'en affie.
Rom. d'Atys, Du Cange sous *Parcanarij*.

Parsus. Par dessus : « Ce que sera dict au *par- « sus*. » (Rabel. V, pronostics, p. 3.) — « Venir au « *parsus* parachever. » (Faiheu, p. 32.)

1. **Part.** [Enfantement, dérivé de *partus* : « La- « quelle fille toujours desnia qu'elle fut grosse, « jusques au penultime jour de janvier qui estoit « le temps de son *part* et enfantement. » (J.J. 206, p. 742, an. 1481.)]

2. **Part.** Premier jet de bone en partant du but au jeu de quilles. Dérivé de *partir*.

Chaudement son gieu commença ;
Au premier *part* a abatu,
Mais quant vint au passer delà
Son gieu luy fut moult debatu. (Desch. f. 280.)

On disoit encore « *part cornu*. »

Un joueur fut qui tant joua
A .xv. quilles au *part cornu*
Contre un autre, qui pou rua,
Que d'argent et d'avis fut nu,
Et quant il luy est survenu
Qu'il n'avoit mais ne croix ne pille
Au derrain a grant gieu tenu
En disant : à ce coup la quille.

(Ibid.)

3. Part. [Dérivé de *partem*. 1° Côté, partie : « Et Karlus meos sendra, de suo *part*, non los tanil. » (Serm. de Strasbourg.) — « De meie *part* ma muillier saluez. » (Roland, v. 361.)] — 2° Extraction : « N'estoit que simple gentilhomme, mais pourtant de bonne *part* et de bon lieu. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 203.)

Expressions : [1° « A une *part*, » à *part* : « Hels .xx. milie en mist à une *part*. » (Rol. v. 1115.) — « Atant se traist li rois Ferranz d'Espaigne à une *part*. » (Mén. de Reims, § 121.) — 2° « Cele *part*, » comme le latin *istuc*, là : « Nous qui ce sommes « nous frârons *cele part*. » (Mén. de Reims, § 95) — « Si ce trairent *cele part*. » (Froiss. II, p. 67.) — 3° « Dieus i ait *part*, » à la grâce de Dieu, dans Froiss. II, p. 5. — 4° « Une *part*, » à *part* : « Cil « prist Aude, une *part* la mena. » (Rouciév. p. 175.) — 5° « D'une *part*, » même sens : « Li rois de Chipre « vint en Aere et vout empruntier deniers à un « bourgeois, et le traist d'une *part* à une fenestre à « conseil. » (Mén. de Reims, § 68.) — 6° « De *part*, » de la *part* de : « De *part* Dieu le garde. » (Roland, v. 2847.) — « De *part* nostre seigneur. » (S. Bern. Serm. fr. p. 53.) — « De *part* Dieu le peire. » (Id. p. 111.) — 7° « A *part*, » en particulier. Brantôme dit des inimitiés survenues entre Antoine, roy de Navarre, et M. de Guise : « Si bien que parmy leurs « pages et laquais des uns et des autres, on voyoit « faire des quadrilles et des parties, et crier à la « cour, Bourbon, Bourbon à *part*; Guise et Guise « et Lorraine à *part*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 249.) — 8° « A *part*, » au large. Le chevalier de la Tour dit en ce sens : « En bataille on ne doit point estre « trop à *part*, affin que l'on ne soit tantost percié « de ses ennemys, et si ne doit on estre trop serré, « affin que l'on empesche l'autre de ferir. » (Le chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 94.) — 9° « Prendre Dieu de sa *part*, » prendre Dieu à témoin. On lit dans la Jaille, du Champ de bataille, f. 50 : « A eause du meurtre, ou de trahison, ou de « foy mentie qu'il a faite, et dont j'en *prends* Dieu « de ma *part*. » — 10° « Mettre en *part* » (Ord. III, p. 187), mettre à *part*. — 11° « Quant aucuns « treuve en quemin aueune coz queüe, lever l'en « pot et *porter en à part*, » mettre à *part*, dans Beaum. XXV, p. 20.] — 12° « S'abiller de *part* en « *part*. » (Coquill. p. 170.) — 13° « Ja n'i auras ne « *part* ne peu. » (Ms. 7615, II, f. 147.)

Partable. Qui est à partager. « Le dit tiers *partable* entre elles egalement sans aueune prerogative. » (Godef. Remar. sur l'Hist. de Charles VII, p. 812.) — « Poisson en sauoir est mueble *partable*. » (Olim. II, f. 51, an. 1279.)

Partage. [1° Partage d'héritage : « S'aucuns est « semons sor *partages*. » (Beaumanoir, II, p. 6.) — 2° Division égale des voix : « Une voix n'empesche « *partage*. » (Loysel, p. 875.) La majorité doit donc être de deux voix.]

Partageable. Divisible. (Oudin.)

Partageur. Qui partage. (Monel.) Il y avoit des « *partageurs jurez*, « officiers de justice préposés à faire le partage des terres, maisons et autres biens de succession, venus à des mineurs. (N. C. G. t. I, p. 1269.)

Partaigier. [Mettre en parlance : « Nous ne « voulons que pour ces presentes aucun empesche- « ment soit fait... en la charge et parlement d'une « nef... laquelle est chargée ou presque chargée, « comme l'en dit, qu'il ne la puissent faire *partai- « gier*, se elle ne l'est, et partir de là où elle est. » (Ordonn. VIII, p. 293, an. 1398.)]

Partancie. Séparation, dans Renart, v. 616.

1. Par tant. [Par conséquent, du latin *per tantum* : « Doivent aidier aus cordouaniers à paier les « huages le roy, et *par tant* puent il ouvrer de quel « cuirien qu'il leur plect. » (Liv. des Més. 214.)]

2. Partant. [Qui se partage : « La halle *partant* « avec le provost maire de Beauce. » (1353, Aveu de Choisi-aux-Loges ; L. G. de D.)]

Par tel que. A condition que :

Mes que il souffrist ensemment
Et paine et mal temporelement
Par tel que il ne queist mie
Si ses delis, ne n'en prist
Se tant non que vivre queist
Des biens qui sont en ceste vie. (Ms. 7218, f. 122.)

Partement. [Départ, voir sous PARTAIGIER : « Après le *partement* des ambassadeurs. » (Comm. I, p. 2.)] — « Les nautoniers, pour l'aise de leur « *partement*, ont couronné leurs poupes. » (L'Am. ressusc. p. 224.)

Partener. [Participant, dans S. Thom. de Cant. v. 1444.]

Partenir. 1° Appartenir, dans Duchesne, Généal. de Guines, p. 290. — 2° Posséder complètement, dans Partonop. f. 164. Il s'agit de la modération de Séjan envers les Romains :

Por ce se fist dolz et loial
Qu'il ne lor pot faire nul mal ;
Et mist grant peine et grant ahan
Por *partenir* d'euls tot son an
Et por avoir tel guerredon
Qu'il ne reparais en maison
À mesaise ne à haste.

Parterres. Personnes de la Sainte Trinité :

Croi le Pere et le Fil ausi,
Et si croi le Saint Esper
Car un Diex est et nus et peres
Et S. Espris en trois *parteres*
Et Mahomes est un diables
Ki nous dist mençoques et fables. (Mousk. p. 157.)

Parterre. [1° Sol : « Ouvrouer *parterre*, » boutique au rez-de-chaussée, aux Ord. III, 187.] — « Cest abisme se va elorre en telle solidité, qu'il « n'y restoit apparence aucune que jamais il y eust

« eu ne tour, ne tremblement, ny ouverture de
 « terre ; ains scuellement y apparoissoit le *parterre*
 « de la place tout à plain. » (Alector, Rom. f. 43.) —
 2° Arène :

A Si Denis un chafault et *parterre*
 Tres grant, où l'or lui et habonde. (Desch. f. 293.)

Parteur. Qui partage. (N. C. G. I. I, p. 394.)

Parteure. [1° Partage, division : « Icellui Ta-
 bourel dist à l'exposant qu'il vouloit que le bois
 « qu'ilz avoient achelé feust parti, et que laditte
 « *parteure* fust faite en la taverne. » (JJ. 173, p. 416,
 an. 1426.)]

Mes diverse est la *parteure* :
 D'une part clere, d'autre obscure,
 N'a point d'oscur en la clarté
 Ne point de cler en l'oscurté
 Mout s'amast miex en autre point,
 Cete qui amour grieve et point. (Ms. 7218, f. 351.)

2° [Habillemeut mi-parti : « A cheste Pentecoste
 « serent vestus de pelicon hermine et d'or pelus. Che
 « sont .ii. *parteures*, de tex n'est plus. » (Aiol, vers
 3011.)] — 3° Poésie, dite encore jeu parti, tenson :

De ceste *parteure*
 Ne sai la meilleur prendre. (Courtois d'Artois, f. 84.)

Parthisane. Pertuisane, dans Rabel. III, p. 7.

1. Parti. Partagé, du verbe *partir*.

Si serions toutes trois bien *parties*. (M. de la Marg. 376.)

De là on a dit des monnoyes : « S'il estoit trouvé
 « que nul le prist ne mist fors que au marc pour
 « billion, le moys passé apres que cette ordonnance
 « sera peuplée, qu'ils fussent acquies à nous, si
 « ainsy visions qu'il ne fussent copées ou *parties*. »
 (Ord. I, p. 771, art. 5.) — « Procez *parti*, » se dit
 quand les conseillers d'une chambre ont diverses
 opinions au jugement d'un procès. (Laur. Gloss. du
 Dr. fr.) — « Jeu *parti*, » demandes joyeuses, à propos
 d'amour ; les poètes les posaient et l'auditoire
 les résolvait.

2. Parti. [Le participe précédent a été pris subst-
 antivement ; entre deux décisions on se partage ;
 puis, par la résolution, on prend son *parti*.]

— 1° Situation, état : « Si avoyent les Escocois leurs
 « deux premieres batailles establies sur deux coins
 « de la montaigne, et au pendant de la roche, ou
 « l'on ne pouvoit bonnement monter ne ramper
 « pour les assaillir ; mais estoient au *parti* pour
 « les assaillans tous lapider de pierres, s'ils fussent
 « passés outre la riviere, et ne pouvoient bonne-
 « ment les Anglois retourner. » (Froiss. I, p. 20.) —
 [« Si furent durement esmerveillés comment elle
 « avoit osé entreprendre tel fait et li mettre en si
 « grant aventure et en tel *parti* d'armes. » (Froiss.
 IV, p. 22.)] — 2° Conditions : « Et convenoit que li
 « Escot se *combatissent* par tel *parti* à leur grant
 « meschie. » (Id. II, 140.)]

Expressions : 1° « Se mettre en *parti* de, » s'ex-
 poser à : « Ils se mettoient en *parti* de tout perdre
 « leur honneur et leur pays. » (Id. II, p. 188.)] —
 2° « C'est *parti*, » c'est le droit du jeu :

Las, bonne amour, je muir, mais *c'est parti*
 Que mon cuer noyé en larmes et en plours. (Desch. 281.)

Partiaire. « Prendre bestail en compagnie *par-
 tiaire*, » c'est-à-dire pour en partager le *croit* ou
décroit. « Les habitans de chacune jurisdiction
 « peuvent tenir et prendre bestail estranger en
 « *compagnie partiaire* vulgairement appellée ga-
 « *aille*. » (Cout. Gén. II, p. 687.)

Partial. 1° Qui est d'un parti : « Et autres plu-
 « sieurs *partiaux* pour la part française. » (Mém.
 de du Bellay, X, f. 327.) — 2° Séditieux, factieux :
 « Séditieux et *partial*. » (Nuits de Straparole, I,
 p. 162.) — [« A Paris feust crié... que tous ceux qui
 « estoient familiers, serviteurs ou *partiaux* du duc
 « de Bourgogne... vuidassent sur peine de confis-
 « cation. » (Juv. des Urs. Charles VI, p. 1411.)] —
 3° Qui a des préventions : « Nous croyons que vous
 « n'oubliez point quel lieu vous occupez, et que
 « cela, avec la bonne vie que vous avez toujours
 « eue, vous gardera d'estre *partial* et entretiendra
 « au chemin de verité sans acception de personne. »
 (Lettre de François I^{er}, Revue des deux Mondes, 1^{er}
 avril 1858.)]

Partialiser. Entrer dans une faction : « On ne
 « trouva jamais dans la Bible qu'il faille se rebeller
 « contre son roy, et se *partialiser* contre l'autho-
 « rité de son souverain. » (Caquets de l'accouchée,
 p. 36.)

Partialiste. Partisan. (S. Julien, Mesl. Hist.
 Epit. de dic. fol. 6.)

Partialité. Faction : « Messire Baptiste esperoit
 « mettre en armes sa *partialité*, tant en la cité
 « qu'aux champs, et que la seigneurie seroit au roy. »
 (Mém. de Commines, p. 734.) — « La cour de parle-
 « ment de Bourdeaux et monsieur de Nouailles
 « gouverneur de la ville m'envoyèrent prier vouloir
 « aller jusqu'à Bourdeaux, pour aider à pacifier
 « une *partialité* qui s'estoit emue dans la dite
 « ville. » (Mém. de Montluc, II, p. 156.)

Particion. Poésie, nommée aussi « jeu parti. »
 (Percef. VI, f. 77.)

Participation. [Action de participer : « La *par-
 ticipation* de cels qui comment ensemble en bien
 « et en mal, et en marchandise, et en user les uns
 « avec les autres seull estre commencemens d'amis-
 « tié. » (Brun. Lat. Très. p. 313.)]

Particpe. [« Le *particpe* est un nom, ainsi
 « nommé parce qu'il participe du verbe en temps
 « et en forme. » (Ramus, dans la gramm. de Livet,
 p. 225.)] — « Use hardiement des verbes et *partici-
 pes* qui de leur nature, n'ont point d'infinifits
 « après eux, comme tremblant de mourir, volant
 « d'y aller, pour craignant de mourir, se hastant
 « d'y aller. » (J. de du Bellay, Œuvres, p. 34.)

Participer. [Avoir commerce avec : « La sup-
 « pliant s'accointa d'une jeune fille, avec laquelle il
 « *participa* et la tint par aucun temps. » (JJ. 189,
 p. 499, an. 1460.)]

Participial. Qui appartient au participe. (Cotg.)

Participialement. Au sens du participe.
 (Cotgr.)

Particularisation. Action de particulariser. (Oudin.)

Particulariser. [Nommer particulièrement : « El de ce, ledit Gentien n'avoit rien *particularisé*, » ou nommé aucuns particuliers. » (Juvén. Ch. VI, an. 1412.)]

Particularitez. Divisions, querelles, comme *partialités*. « El de là s'engendrerent quelques *particularitez* entre eux qui continuerent, en « maniere que les dits comte Cui et Cesar Fregose « son beau-frere se banderent contre le dil seigneur « Caguin. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 258.)

Particuler. Egoïste :

Nes le bien commun
Laisserent du tout li Rommain,
Dont il furent perdu à plain,
Quant il furent *particuler*. (Desch. f. 592.)

Particulier. [« En l'instant que l'ame est séparée du corps, la sentence en est donnée de Dieu, « selon les œuvres et merites du corps, laquelle « sentence s'appelle le jugement *particulier*. » (Communes, VI, conctus.)]

Particulierement. [En détail : « Clidemus « conte ces choses bien *particulierement*, en recherchant le commencement de plus haut. » (Amyot, Thésée, 23.)]

Partie. 1° Pays, contrée : « En nos *parties*. » (Rymer, I, 102, an. 1265.) — [« Gil vient et chevauchent de chacune *partie*. » (Saxons, VII) — « Al seigneur sunt les quatre *parties* del mund. » (Rois, p. 7.) — 2° Parti : « Alant se feri enl'écus et « merveilles faisoit d'armes et il et sa *partie*. » (Mén. de Reims, § 45.) — « Et samble à aucuns de « nostre *partie* que il l'ait fait en mon despit. » (Froiss. IV, p. 210.)] — 3° Portion, part : « Le plus « grant *partie* de son ost. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 26.) — Saint Bernard dit de l'inégalité de partage que l'homme orgueilleux fait avec Dieu et de la disproportion ou inégalité qui se trouve entre les parts de l'un et de l'autre : « Eswarda la male convenaule « *partie* (male congruum proportionem) de l'orgueilleux ; en celes choses solement ou raisons est « vuele Deus ke sa volenteiz soit faite, mais li « orgueilleux vuelt ke li seie soit faite, et à raison « et encontre raison. » (Serm. ms. p. 94.) — 4° Partage, loi : « Car resister n'est pas de ma *partie*. » (Desch. f. 213.) — « Sans *partie* d'autrui, » sans partage avec aucun autre. (Pécard, Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.) — « Asseoir *parties*, » régler les partages. (Duchesse Gén. de Bar-le-Duc, p. 30, an. 1249.) — 5° Retour, réciprocité :

Pour ce du cuer humblement luy supply
Que mon amour ne soit point sanz *partie*. (Desch. 166.)

« Aimer sans *partie*. » (Perceif. V, 71.) — 6° Partie adverse : « Par celle occision, Jehan Lyon en la ville « de Gand, perdit un jour tout ce qu'il y avoit, et « fut banny de la ville de Gand quatre ans. Depuis « le comte de Flandres exploita tant qu'il luy fit paix « avoir à *partie*, et ravoir la ville de Gand, et toute « la franchise. » (Froiss. I, II, p. 58.) — 7° Femme,

Chascuns se tient en amours honoré,
Quant s'amour a seuls sa dame et s'amie,
Et quant il est d'elle tout seul aimé,
Dont sui je bien, car chascun certifie
Qu'en un seul lieu aime ma *partie*. (Desch. f. 209.)
Se jeunes est et a jeune *partie*. (Id. f. 263.)

« Je ne veux autre secours pour bien le combatre
« et vaincre, que le seul remors de sa propre conscience
« et le tort qu'il a fait à soy et à son âme, et
« à madame la royne sa bonne *partie* ; pour lequel
« mieux averer je suis prest de le combatre ainsi
« que j'ay dit, ne reste que accorder et du lieu et
« des conditions. » (D. Florès de Gr. f. 37.)

Expressions : 1° « A *partie*, » à partager. « Qui
« laboure vigne à *partie*, il n'est tenu que de laisser
« ser la *partie* du seigneur en la vigne, en signifiant
« au dil seigneur la despoille. » (Cout. Gén. I, p. 883.) — 2° « Aucun ne doit ressortir en nostre
« parlement, ne estre trait à instance de *partie* à
« *partie* hors du pais, en laissant les assises, se ce
« n'est en cas d'appel. » (Ordonn. II, p. 162.) —
3° « Aucun ne soit trail hors de la chastellenie où
« il demeure *partie* contre autre, fors en cas des-
« sus diz. » (Ord. II, p. 162.) — 4° [« *Entre parties*,
« contradictoirement : « Et tantost là endroit fu clamel
« et respondu *entre parties* et jugiel droit. » (Froiss. I, II, p. 476.) — 5° « Porter *partie*, » intervenir :
« Sans faire fait ne porter *partie*. » (Id. II, p. 7.) —
6° « Faire *partie*, » même sens, aux Ord. VI, f. 63,
an. 1352. — 7° « Faire *partie de*, » suivre, obéir :
« De laquelle terre il pouvoit bien faire *partie de* sa
« voutenté, car il la tenoit lige et france. » (Froiss. XIV, p. 74.) — 8° « De ma *partie*, » pour ma part.
(Id. II, 326.) — 9° « Sus la *partie*, » sur le compte :
« Et en parloient vilainement *sus le partie* le conte
« Loeyes leur seigneur. » (Id. II, 410.)] — 10° « Faire
« *partie* de champ et de soleil, » c'est-à-dire partager
également le champ et le soleil entre deux
champions pour un gage de bataille. (L'Isle Adam,
Gage de batailles, f. 19.) — 11° « Mantreau, robe de
« *partie*, » c'est-à-dire mi-parti. (Statuts de la
Basoche, p. 44.) — 12° « Maintenir *partie*, » être
partial : « Le seigneur ne doit maintenir *partie* en
« la court, ains estre droiturier et justicier et juste
« à chascun. » (Ass. de Jérus. p. 22.) — 13° « Faire
« *parties*, » joüer en troupes contre d'autres troupes.
« Le tournoy fut à celle fois ordonné sanz *partie*.
« *parties* ; mais qui chevalerie pouvoit faire, si les
« faisoit sur qui il trouvat mieux en sa voye. »
(Perceif. VI, 74.) — 14° « Prendre en bonne *partie*, »
prendre en bonne part. « Toutes choses prenoit en
« bonne *partie*. » (Rab. III, p. 10.) — 15° *Parties*
s'emploie encore en parlant de comptes distribués
sous autant d'articles qu'ils renferment de sortes de
payements. (Voy. sur l'origine de ce mot pris en ce
sens la nouv. diplomatique, I, 429.) — 16° « *Partie*
« civile et formée, » c'est « celui auquel appartient
« l'interest et reparation civile seulement... le
« simple denonciateur est different de la *partie*
« formée... *Partie formelle* a lieu seulement en
« matiere criminelle... Se rendre *partie formée* ou
« *formelle* étoit sans formalité de justice, faire

• arrester et conduire son adversaire en prison en
 • offrant de se rendre prisonnier avec luy, ce qui
 • n'avoit pas lieu ordinairement en matiere civile,
 • mais seulement en matiere criminelle, en trois
 • cas : 1^o Pour injure réelle où il y avoit grande
 • effusion de sang, ou enorme machure ; 2^o pour
 • cas de erime qui requeroit detention ; 3^o en cas
 • de furt ou le larron se trouvoit saisi.... Si nean-
 • moins la *partie formée* et son adversaire bailloil
 • caution suffisante d'ester à droit et de payer l'ad-
 • jugé, ils devoient être l'un et l'autre relachez, à
 • moins toutefois que le crime ne fut si grand qu'il
 • dut estre puni corporellement et non de peine
 • pecuniaire, auquel cas le criminel restoit en pri-
 • son quoiqu'il offrit caution ; et dès que les deux
 • parties avoient ainsi donné caution respective, le
 • devoir de la partie formelle, estoit de faire promp-
 • tement informer du delit. » (Lanr. Gloss. du Dr.
 fr.) — « Selon la constitution royale on ne doit faire
 • enquete ne verité tenir sur bourgeois en cas de
 • bourgeoisie pour cas criminel, tant que on le
 • tienn prisonnier pour ce mesme cas, mais doit
 • estre poursuiuy par *partie formée*, autrement
 • non, puisque en present meffait n'auroit esté
 • prins ne lrouvé. » (Bout. Som. Rur. p. 795.) —
 • Si le fit il accuser de beaucoup de crimes, et
 • grands maléfices envers son dit pere le roy, et
 • lesquels il offrit de prouver, et aussi de *faire partie*
 • *formée* contre luy. » (Math. de Coucy, Charles
 VII, p. 565.) — « Firent plusieurs diligences, tant
 • envers le roy qu'au parlement, et autres gens de
 • justice, afin que punition fust faite, selon le cas.
 • de ceux qui avoient commis cet assassinat, et
 • s'offrirent à faire partie formée contre Pierre
 • Louvain et contre la vicomtesse leur belle sceur,
 • en laquelle poursuite ils continuerent de telle
 • maniere, que ces deux furent adjournez à com-
 • paroir en personne en plein parlement. » (Id.
 p. 567.)

Partiement. Partage. (Rob. Eslienne.)

Partiere. [Partiaire, qui rend au propriétaire
 une partie des productions de sa ferme : « Mestai-
 er *partiere*. » (Cout. de Tours, art. 113.)]

Partir. [I. *Actif*. 4^o Séparer : « Et s'il n'est riens
 • qui m'en puisse *partir*. » (Cocci, VIII.) — 2^o Par-
 tager ; de là les locutions : « Il n'estoit mies bien
 • *parti* as François. » (Froiss. IV, 265.) — « Sires,
 • li jeus nous est mal *partis*, car vous estes à che-
 • val, si vous enfuirés ; et nous sommes à pié si
 • nous occiront li Sarrazin. » (Joinv. § 576.) — « El
 • après les gardes dou champ les deivent mener à
 • une part dou champ et *partir* leur le soleil. »
 (Assis. de Jérusalem, 153.) — « Il *partiroit* un œuf
 • en deux. » (H. Eslienne, p. 77.) — 3^o Offrir en
 partage : « Je vous *pars* deux jeur, si en prenez
 • l'ung, ou je vous occiray orendroit. » (Lanc. du
 Lac, II, f. 10.)]

II. *Neutre*. 1^o Avoir part : « L'evsque et le conte
 • *parlent* par moitié es costumes de la ville. » (Cart.
 de Chartres, an. 1312.) — « Li roys d'Engleterre n'a
 • nul droil de calange ne de *partir* à mon hiretaige. »

(Froiss. II, 367.) — [« Et qu'à seue merci ne seroit
 • ja *partans*. » (Brun, v. 1312.)] — On trouve aussi
 le participe extensif : « Ordonner que les *partisans*
 • de trahisons, et de tous autres actes indignes,
 • fussent reçus à se battre les uns contre les autres,
 • acquerans remission par la tesmoins coupables
 • contre les plus mechains, et entre ceux qui malheu-
 • reusement les avroient perdus. » (Montboucher,
 des Gages de Bat. fol. 21.) — « C'est en quoy tous
 • les princes chretiens s'abusent aujourd'huy : car
 • ils raportent toutes leurs actions et procedures à
 • ce qui est de leurs desirs particuliers et de leurs
 • plaisirs, sans considerer qu'il y a quarante cinq
 • ans que Dieu *partissoe* oculeirement au tinslamarre
 • où nous sommes avec infinis miracles, et qu'il en
 • veul estre eru. » (Mém. de Sully, XII, p. 160.)

Ele ne vient pas de son mal

Par tot le corps la communal

Qui d'amor a ire et deshait :

Par tot le cors mal li estuet.

Quant li cuers a plus qu'il ne puet

Toz les membres *partir* estuet

A sa dolor et à sa peine. (Partonop. f. 152.)

..... Nostre sire dist, sans gille,

Ce trouvons nous dans l'evangille.

Qui part à moy, je *parc* à luy. (Mouskes, p. 636.)

2^o Défaillir, mourir : « Bien me devoit le cueur
 • *partir*. » (Ger. de Nevers, 1^{re} partie, p. 121.) —
 • « Peu ne faillit que de dueil ne *partist*. » (Id. —
 3^o Cesser : « Partir de boire. » (Cymbalum mundi,
 p. 66.) — 4^o [Se séparer, partir : « *Partir* m'estuel
 • de vous sans demorer. » (Cocci, t. XXIV.)]

III^o *Réfléchi*. [1^o Se séparer : « El plus espès si
 • s' rumpent e *partissent*. » (Roland, v. 3529, non
 relevé au Gloss. de l'éd. L. Gautier.)] — « Jou ai visé
 • que nous nous *partirons* en deus pars. » (Froiss.
 t. IV, p. 108.) — 2^o Se rompre : « Uns tempestes si
 • oribles qu'il sambloit que li chiefs deüst s'en
 • *partir* et li terre ouvrir. » (Froiss. I, VI, 273.) —
 3^o S'en aller : « Car je les vi monter quand je m'en
 • *partissoie*. » (Brun, v. 320.) — « Avant s'en *parti*
 • li leu de la chievre. » (Mén. de Reims, § 407.) —
 4^o [Se tirer d'affaire : « De belles aventures et peril-
 • leuses, desquelles il se *partoient* à grant hon-
 • neur. » (Froissart, III, p. 236.) — 5^o S'écouler :
 • Quant ce vint au soir que li journée se fu *par-
 tie* sans bataille. » (Id. t. VI, p. 200.)]

Partisan. [1^o Qui prend parti pour : « La mar-
 • quise de Montferral... grande *partisane* des
 • François. » (Commin. VIII, 9.)] — 2^o Financiers :
 • « Si l'argent n'estoit prompt pour suppleer à ce
 • défaut, la malignité du temps produisit une ver-
 • mine de gens, que nous appelasmes par un nou-
 • veau mot *partisans*, qui avancoient la moitié ou
 • tiers du denier, pour avoir le tout, race vraiment
 • de viperes, qui ont fait mourir la France leur
 • mere aussitost qu'ils furent esclôs. » (Lettres de
 Pasq. t. I, p. 801.)

Partiser. Prendre parti : « Quelques uns qui
 • *partisoient* pour la medecine. » (Contes de Chol.
 folio 48.)

Partison. [Part : « De son avoir auzes grant
« *partison*. » (Rencisv. p. 21.)]

Partisseur. Qui fait les partages. (Cotgr.)

Partisson. [1^o Partage : « Ysengrin, or venez
« avant, Si fastes cest *partisson*; Trop i auroit
« grant mesprison Se chascun n'en avoit sa part. »
(Ren. v. 6057.) — 2^o Paquet de lil : « La suppliante
« prist... en icelle maison dudit Baudet mesmes
« quatorze *partissons* de lin. » (Jl. 105, page 376,
an. 1374.)]

Partit. [Monnaie, dans une convention entre
Philippe V et l'évêque de Tournai, en 1320 : « Au
« Noël un chapon, demi havot de fourment, sept
« deniers et un *partit*... item à la saint Jehan sept
« deniers et un *partit*. » — De même au cartulaire
de Godefroy, sire d'Apremont, en 1350 : « Trante
« sauls blans par an, valent tournois .xxxii. sauls,
« .i. denier, une maille et .i. *partit*. »]

Partout. [« Tant fist que mortellement *partout*
« se fist haïr. » (Berte, c. 63.) — « Quant sa mesnie
« virent que li rois n'estoit mie entr'eus, si le qui-
« rent *partout*. » (Mén. de Reims, § 26.)]

Partrenant. Terme de droit : « Tenir comme
« *partrenant*, c'est quand l'on acquiert portion
« d'un fief avec la charge de contribuer aux frais
« et devoirs, quand l'on tient partie d'un fief du
« commencement non par droit successif, mais par
« transport, par alienation, ou à la charge d'en
« payer aucun devoir... mais tenir en parage, c'est
« quand originellement par succession, une por-
« tion d'un fief est obvenue entre cohéritiers : car
« il faut que le parage vienne par succession et
« lignage, continuant toujours, sans être alteré,
« échangé ou innové et qu'il demeure toujours en
« la ligne, jusques à ce que la parenté finisse,
« comme il est expliqué à l'article 107, et en la para-
« phrase de la coutume de Poitou. » (Laur.; voyez
Cout. Gén. t. II, p. 571.)

Partronblement. Trouble extrême. (Cotgr.)

Partronbler. Troubler extrêmement : « *Par-
« troubler* son calme. » (Sully, Mém. t. XI, p. 150.)

Partrover. Trouver entièrement :

Ja, voir, ne s'en partira;
Car quant les maus trovés a,
Si doz les bien *partrovera*,
Trop douz si les a. (Ch. du ms. Bouh. f. 250.)

Partner. Achever de tuer : « Seigneurs, dist
« Bertran, ne me ravalez pas, pour Dieu, mais lais-
« siez moy *partner* ce traistre parjure. » (Hist. de
Bertr. du Guesclin, par Ménard, p. 69.) [Comparez
Froiss. t. XV, p. 20.]

Partuis. [Partuis : « Moult a soris povre *secors*,
« Qui n'a c'un *partuis* à refuge. » (Ren. v. 13354.)
— « Levés los sus, et si bouchiés Tous les *partuis*
« de ceste haie. » (Id. v. 3703.)]

Partuisage. [Droit dû par les vendeurs de vin
en détail : « Item, les *partuisages* à la foire de
« S. Christophe de Suèvre. » (1464, Aven des droits
de mining et autres; L. C. de B.)]

Parture. 1^o Démêlé, division : « Tant y a de
« *partures* en amours, si joyeux, si troublez que
« riens plus. » (Percefor. VI, f. 91.) — 2^o Jen parti,
tenson :

... . . Moult sans bien trouver
Ce m'est aviz *partures* et chançons. (Vatic. 1522, f. 164.)

Parturir. [Enfanter : « Et quand le temps de
« *parturir* ou d'enfanter approcha, elle (Eve) se
« commença à tourbler. » (Pénit. d'Adam, ch. 10.)]

Partusier. Percer, dans S. Bern. p. 34.

Party. 1^o *Participe*. Voir PARTI. 1^o Qui est parti :
« Entre gens de condition, un *party*, tout est *party*, »
c'est-à-dire « que s'il y a plusieurs gens de condi-
« tion en une communauté et l'un se part d'icelle
« par partage ou division de biens tout le surplus
« quant aux seigneurs est réputé pour *party* en
« telle maniere que si apres l'un d'eux decede sans
« hoirs communs, le seigneur luy succede comme
« dit est cy dessus. » (C. G. I. p. 880.) — 2^o Issu de :
« Il estoit noble homme issu et *party* de noble
« lignée. » (Hist. de Florid. p. 706.) — 3^o Bien par-
« tagé, Gace de la Bigne fait le portrait d'un faucon
parfaitement beau ; apres avoir décrit toutes les parties
essentielles de son corps et de son plumage, il dit :

Tellement qu'il est bien *party*,
Mais saichez que petit s'en fault
Qu'il ne soit si grant q'un gefault. (fol. 149.)

[« Li aucun l'avoient bien *party* et li autre non. »
(Froiss. XVI, p. 272.) — 4^o Rayé, en parlant d'un
habit de clere : « Item doit le sergent remontrer au
« geollier, aussi l'habit en quoy il l'ameine le pri-
« sonnier, et s'il est en habit de clere, ou en *habit*
« *party*, ou s'il a tonsure ou non. » (Bouteill. Som.
Rur. p. 668.) — 4^o *Party* et non *party*, « expres-
« sion coutumière : « Si la chose bourdeliere est bai-
« lée avec ceste clause *party* et non *party*, l'heri-
« tier non commun pourra succeder au dit bourde-
« lage. » (Cout. Gén. t. I, p. 878.)

1^o *Subst.* 1^o Etat, situation. Le roy étant allé voir
le conestable de Clisson qui venoit d'être assassiné :
« Quand le roy fut venu, il trouva son conestable
« presque ou *party* qu'on luy avoit dit, reservé qu'il
« n'estoit pas mort. » (Froissart, liv. IV, p. 143.) —
2^o Moyen : « Ne vous excusez pas par ce *party*. »
(Froiss. liv. II, p. 115.) — 3^o Condition : « Il accep-
« teroit ledit duché à quelques conditions que ce
« fust, et puis en ferroit comme il l'entendroit, mais
« qu'il le vouloit avoir à tel *party* qu'il demonstrast
« content et amy de l'empereur. » (Mém. de du Bell.
liv. V, fol. 140, v^o.) — 4^o Avantage : « Et encores
« attendrois je qu'ilz fussent près de leur place
« avant que les assaillir, si eulre ey et la vous trou-
« vez quelque tendriere : car à l'eure qu'on voit son
« *party* sur ses ennemis, on le doit prendre, car il
« vient à une heure ce qui ne vient pas à cent. »
(Le Jouv. p. 202.)

Je n'ense sceu veoir son *party*
Que cueur, ou tant de bien l'on signe,
Eust esté si tost amory. (Amout cordel. p. 559.)

Parvanche. Pervenche :

Dessus leur chef puisent dans leur pourpris
Toujours fleurir le thyni, et la *parvanche*. (Bell. I, f. 7.)

Parne. [Action de pavaiser un navire, de l'orner de tous ses pavillons : « Des nez ont fet lor estables, Et lor convois et lor *parucs*. » Rom. de la guerre de Troie.]

Parueil. Parvaille :

A eui de biauté la *parueil*
Onc ne fut venue par oeil. (Ms. 7218, f. 267.)

Parvenir. [« Li empereres en Roncevals *parvient* » (Roland, v. 2398). — « Seigneur, à itiel fin *parviement* Cil qui à Damedeu se tiennent. » (Grég. le Grand, p. 116.)]

Parvers. Pervers : « Sathan qui scet et congnoisit la divine science de Dieu, dist et maintient *autre chose qu'il ne pense*, car sa *parverse* manvaistié ne lui sueffre mie faire autrement. » (Mod. et Racio, f. 243.)

Parvertir. 1° Eviter :

... S'aucun sent
Soy indecent
D'y parvenir
Pour *parvertir*,
Mal advenir

Marier se peut justement. (Blason des f. am. p. 227.)

2° [Pervertir : « Tu es riches et sires ; mais en *seignorissant... Vas lon ordre et les autres aques parvertissant*. » (J. de Meung, Test. 676.)]

Parvestir (se). [Faire sa toilette au complet : « Mout souvent lui advint que li *s'i parvestoit* et apparilloit de tous poin. » (Froiss. t. IX, p. 74.)]

Parvineau. [Palonneau d'une herse : « Ung baston de bois, appelé *parvineau*, servant à une herse à herser la terre. » (Jl. 206, p. 949, an. 1483.)]

Parvité. Pelitesse. (Anc. Coul. de Norm. f. 42.)**Parure.** 1° Pelure (voir PAREE) :

Des jacbins vos di la some,
Por riens que jacobins albroie,
La *parure* d'une pome
De lor dete ne parroie. (Ms. 7615, I, f. 65.)

2° [Costume de parade : « Là estoit li rois Jehans de France, armés li viutisme, en ses *parures*. » (Froiss. V, 412). — « El portoit chascuns une meysme *devisedes sus son senestre bras dessus ses parures*. » (Id. 417.) — 3° Uniforme. On dit de plusieurs gardes, qu'ils sont « tous d'une *parure*. » vêtus d'une livrée : « Ses pages furent habillez de malalines chacun à la *parure* de la housure. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 567.) — « Furent grand nombre de dues, de comtes et de chevaliers et beaucoup habillez à la *parure* et comme le roy. » (Id. liv. I, p. 167.)

Paruser. Finir d'user : « Depuis vingt ans le seigneur de la cité de Pergamon nommé Pergamon, tenoit iey son heritage, car en ses anciens jours il l'avoit fait ediffier pour *paruser* son temps solidairement et pour y servir le Dieu souverain. » (Percef. III, f. 10.)

Parvunt. [Indic. prés. de *paraller* : « Jusqu'à Marsilie en *parvunt* les noveles. » (Rol. v. 2638.)]

Parvyerner. Passer l'hiver entièrement : « Puis *s'acorderent à luy et print bons hostager d'enlx, fist parvyerner* ses quatre legions entre eulx. » (Tri. des IX Preux, p. 347.)

1. **Pas.** [1° Droit de gîte, repas : « Si vint le roi *che jour disner* en l'abbaye de Saint Teri, car chil *de laiens luy doivent ce pas*. » (Froiss. IX, 302.) — 2° Banquet donné par un nouveau maître à son entrée dans la corporation : « Comme Pierre des Champs eust fait assemblée de plusieurs foulons... pour leur donner à disner et à eulx paier son *pas*, pour estre maistre ouvrier dudit mestier de foulon. » (Jl. 164, p. 198, an. 1409.)]

2. **Pas.** [1° Action de mettre un pied devant l'autre pour marcher au pas : « Sun petit *pas* s'en turnet. » (Rol. v. 222.) — « Dist as Francois : *Seigneurs le pas tenez*. » (Id. v. 2857.) — « Et li fist chaucier uns solers que li clerc apeleat *sandaes*, qui seneffient que il ne doit passer nul *pas* en vain. » (Mén. de Reims, § 180.) — « Alez le *pas*, n'aiez soing de fuir. » (Garin le Loh. I, p. 175.) — « Alez vos en le *pas* vers Saint Quentin. » (Id. p. 221.) — « Adont s'en vont François resbauant disant Et vont le *pas* l'un à l'autre prenant » (Agolant, 185), c'est-à-dire se devançant l'un l'autre. — « Quant ces batailles furent toutes mises en *pas* et en ordonnance. » (Froiss. V, 36.) — « Aler tout *le pas* (Id. II, 70, le bon pas (Id. II, 121), c'est-à-dire presser le pas.) — « Quand il veoit qu'aucuns le suyvoient de si près que retourner luy convenoit ou recevoir blâme, il s'arrestoit sur l'un *deux* en son *pas*, et donnoit un coup si grand de sa roide espée, que celui qu'il feroit, n'avoit plus *woulonté de suyvre plus*. » (Froiss. I, p. 235.) — « Or revindrent ces trois chevaliers dessus nommez *devers* le roy de France, et *devers* ses batailles qui estoient mises en *pas*, arroy et ordonnance ainsi comme elle devoient aller. » (Id. II, p. 222.) — 2° [Lien où on se tient, poste : « Li Engles se tintrent tous quois sans yaus mouvoir de leur *pas*. » (Froiss. II, 49.) — « Ce samedy les Anglois ne se parlerent oncques de leurs courais pour chacer après homme : ains se tenoyent sur le *pas* en gardant leur place et se defendirent contre tous ceux qui les assailloyent. » (Froiss. I, p. 154.) — 3° [Mesure agraire : « Item demi arpent de pré d'une part, neuf *pas* de pré d'autre part, et cinq *pas* de pré de l'autre part, tenant ensemble et contenant le tout trois quartiers de pré ou environ. » (Jl. 207, p. 281, an. 1481.) — 4° Passage, défilé ; en ce sens, il peut être considéré comme le substantif verbal de *passer* : « Passa li rois et ses compagnies De Pirre les hautes montaignes, *Que noif, ne vent, ne glace n'use*, Assés près du *pas* de l'Ecluse. » (G. Guiart, an. 1284.) — « Vous avés oy compter comment li roys d'Engleterre avoit clos tous les *pas* de la mer et ne laissoit riens venir en Flandres. » (Froiss. II, 409.) — « Pour les malandrins dou pais qui les alendoient au *pas*

« et les ruoient jus. » (Froiss. X, 377.) — « Esquels
« fiefs, selon la grandeur d'iceux, aura un *pas* ou
« deux, ou plus selon l'advis de ses seigneurs, pour
« amener par les dits *pas* leurs fruiets, et non par
« ailleurs sur peine de l'amende. » (C. G. II, p. 652.)
— 5° [Situation périlleuse : « A celle fois ichi, li
« Englés nous rueroient jus ou nous les metersons
« ce *pas*. » (Froiss. IX, 302.)] — 6° Article, point :
« Estoit au dernier *pas* de sa mortelle vie. » (Contes
de la reine de Navarre, II, 448.)

Sur ce *pas* cy est à noter. (Vig. de Ch. VII, t. II, 181.)
Il est temps de clorre le *pas*. (Du Bell. f. 20.)

« Je m'en vais clorre le *pas* par un verset ancien
« que je trouve singulièrement beau à ce propos...
« *mores cuique sui fingunt fortunam*. » (Ess. de
Mont. I, p. 458.) — 7° *Pas* d'armes, « lieux que l'on
« entreprenoit de defendre : ainsi à ces festes d'ar-
« mes il y avoit ceux de dedans et de dehors ; c'est
« à dire, tenans et assaillans avec double prix, l'un
« pour ceux de dedans et l'autre pour ceux de
« dehors. » (Le P. Menestrier, de la Cheval. p. 233.)
— [« En venant de Lyon, de veoir tenir le *pas*, Je
« reneontroij troys dames qui dansoyent braz à
« braz. » (Chans. du xv^e siècle, p. 85, pièce lxxxviii.)]
— 8° En termes de vénerie, le *pas* étoit une partie
du lièvre : « Li piqueur sonnera toujours comme
« dessus en frottant ses chiens avec la main, leur
« monstrant le lièvre en disant, va le mort ; puis
« le prendra et l'ouvrira, apres le despoillera
« devant eux en luy ostant le *pas*, le poumon et
« la peau, lesquels il encruchera en quelque arbre,
« de peur que les chiens en mangent. » (Fouilloux,
Vén. I, 69.) — 9° [Le substantif *pas* a été pris pour
renforcer la négation, comme point, mie, goutte,
brin ; dans Adam, p. 34, xiv^e siècle, le substantif a
encore tout son sens : « Mun defens *un pas* ne
« gardas ; delivrement le trespassas. » — « Ne l'
« devez *pas* blasmer. » (Rol. v. 681.) — « Cil m'ont
« mort deservie, à ce *pas* ne pensons. » (Berte,
e. 77.) Voir Sweighauser, de la Négation dans les
langues romanes, p. 84.] Voy. Rob. Estienne, Gram.
franc. p. 127, et Balzac, Socrate chrétien, t. II,
p. 263, où l'on trouve une distinction trop subtile
entre *pas* et *point*. — « *Pas* guere, » peu. (Monstr.
I, f. 98.) — « *Pas* rien, » rien, (Contes de Chot.
f. 214.) — « Et si *pas point* de lieu, » en aucun
lieu. (Chasse de Gast. Phéb.)

Expressions : 1° « En es le *pas*, es le *pas*, »
incontinent, sur-le-champ :

Quant Dagobiers d'Esclavone
Fu revenus de sa mesnie,
Si donna il en es le *pas*
A Siebert son fil de bas
Austrie, c'on dit Osterike.

(Mousk. p. 41.)

Se li faus ont mesestance,
Trové sont en es le *pas*
Et se on lor fait pittance
Il ne font el ke lor gas.

(Poët. av. 1500, t. II, p. 928.)

. . . . Baisier voel ses piés en es le *pas*
Et puis après sa bource à mon vouloir,
Et son beau cors c'on ne tient mie à voir
Et ses beaux nez et sa face
Et son chief blond qui le fin or efface. (Ch. de Thib. 62.)

A tapiné sont, es le *pas*

Virent au roy sans nule alente. (Mousk. p. 28.)

2° « Par après *pas*, » ensuite, après. (Chron. de
Nangis, an. 1502.) — 3° « *Pas* après l'autre, » pas à
pas. (Pereef. IV, p. 4.) — 4° « *Pas* por *pas*, » pas à
pas :

Pas por *pas* est avant venuz. (Fabl. S. G. f. 20)

Chascun te suit et te quier *pas pour pas*. (Desch. f. 103.)

5° « Plus que le *pas*, plus tost que le *pas*, » plus
vite que le *pas*. (Desch. f. 439.) — 6° « Ne plain *pas*,
« ne plain pié, » ni l'espace du *pas*, ni l'espace
d'un pié, rien du tout :

Li rois li vout donner du regne la moitié,

Rou nel vout mie prendre, ainz li a tout laissé :

Ja n'en aurai, dist il, ne plain *pas*, ne plain pié. (Rou, 36.)

7° « Reduire au petit *pas*, » réduire au petit pié :
« Le pape Alexandre commença de plain abord à
« exterminer en la Romagne, et ès terres du patri-
« moine de S. Pierre tous les petits seigneurs par-
« ticuliers et tyrans qui pilloient et ruinoient tous
« leurs pauvres peuples et sujets par une infinité
« de concussions, rançonemens et pilleries, de
« sorte qu'enfin il les mena si bien et si beau, qu'il
« les réduisit au petit *pas*. » (Brant. Cap. estr. II,
p. 218.) — 8° « Ceder le *pas* devant, » céder le *pas*.
(Agesilas, trag. de P. Corn. aet. I, sc. 1.) — 9° « Si
« tost que les Anglois les aperceurent, ils se remi-
« rent tous ensemble, et ne monstrerent point de
« semblant d'effroy ; et chevaucherent le bon *pas*. »
(Froiss. liv. II, p. 158.) — 10° « Aller tout le *pas*, »
aller très vite. (Path. Test. p. 115.) — 11° « Marcher
« au *pas* de la pique, » marcher à pas lents : « L'ar-
« mée du duc de Mayenne estoit composée de nations
« différentes chargées de bagages et de gens qui ne
« marchoient qu'au *pas* de la pique et à petites
« journées. » (Mém. d'Angoul. p. 60.) — 12° « Passer
« le bon *pas*, » aller très vite, courir. (Froiss. II,
p. 111.) — 13° « Passer le *pas*, » mourir. (Molinet,
p. 89.) — [« Il fust bon que je m'en alasse Avant
« qu'il eust passé le *pas*. » (Patein.)] — 14° « Ouvrir
« le *pas*, » commencer. (Amant ressusc. p. 186.) —
15° « *Pas* d'asne, » pièces de la garde en forme
d'anneau, allant des quillons à la lame, dans les
épées du xiv^e siècle : « Espée commune et portative,
« tant à pié qu'à cheval, la garde d'icelle faite à
« une croisée et à *pas d'asne*. » (La Colomb. Théât.
d'honn. II, p. 432.) — 16° « *Pas* simple, » terme de
danse. (J. Marot, p. 247.) — 17° « Le vent de *pas*, »
espèce de vent très fréquent dans le Languedoc.
(Voy. Mém. sur l'hist. du Languedoc, par M. Astruc,
indiqué dans le journ. de Trévoux, décembre 1737,
p. 2225.) — 18° « Il aimoit aussi fort l'exercice des
« chevaux et à les piquer ; et ceux qui alloient
« plus haut, c'estoient ses favoris, comme j'ay veu
« le morel qui alloit fort bien deux *pas* et un *saut*
« et d'un très haut et bel air. » (Brant. Cap. fr. IV,
p. 26.) Terme de manège. — 19° « Un délinquant
« accusé et mis en cause par devant les dits esche-
« vins, doit estre condamné aux prochains plaids
« après, que l'on nomme les *plaids* du *pas juré* qui
« sont trois en l'an, ou sinon le dit accusé requiert

« fin, il doibt estre absoud, si le baillou ou procureur
« des dits religieux sont en demeure d'avoir fait
« leur preuve. » (N. C. G. I, p. 437.) — 20° « Lettres
« de pas, » sauf-conduit. (Voy. le Gloss. de l'hist.
« de Bret.) — « Draps à trois pas ou à deux pas, »
« terme de tisserand; passage du fil dans la lame :
« Que en la dite ville de Chalons l'en face draps à
« trois pas, selon l'ancien usage, signés du signet
« de la ville, et du pois accoustumé, et autres draps
« aussi filez au tour, cardez et fait à deux pas, et
« de certain pois comme l'en fait à Bruxelles. »
(Ord. V, p. 493.) — 21° « Pas pour pas, » pied à
« pied. (Le Jouvene, p. 578.) — 22° « Assieger le
« pas, » fournir le moyen : « Vous confermerez les
« mensonges qu'eux en ont porté au roy Ferdinand,
« vous assiegeres à cest innocent le pas de rentrer
« à ses biens, vous obligerez vous à le priver de
« vostre bienfaict sans sa coulpe et à contrevenir
« à vostre propre faict. » (Mém. de Du Bell. IV, 132.)

Pasadouz. Flèche. [Voyr PASSADOUR.] Mot lan-
guedocien, suiv. Le Duchat, sur Bab. IV, p. 218.

Pasat. [Aire : « Ouquel estable le suppliant avoit
« certaine quantité de blé, lequel il avoit mis sur
« le pasat dudit estable. » (Jl. 201, p. 3, an. 1467.)]

Pasage. [Lieu de pâture : « La garenne est de
« defense, tant pour la chasse que pour la pesche
« et le passage. » (Loysel, f. 238.)]

Paschaux. Qui a lieu à Pâques. On trouve jeux
paschaux, dans la Nef des Fols, f. 99.

1. **Pasche.** Convention, au N. C. G. I, II, 1235.

2. **Pasche.** [Pâques : « L'endemain de la cluse
« de Pasche. » (Stat. de la 3^e année du règne
d'Edouard I^{er}.)]

Paschier. [Pâturage : « Terre herme, qu'on
« appelle chaume et paschiers de bestes. » (Cout.
de la Marche, art. 425.)]

Pascor. Le printemps. Proprement le temps de
Pâques, du gén. plur. *Paschorum*. [Comparez la
gent *paenior*, la geste *francor*.]

Li dous termine m'agrée
Dou mois d'avril, en *pascor*,
Que voi le bois, et la préce
Covrir de feuille et de flor. (P. av. 1300, II, p. 558.)

[« L'erbe verdoit soz la flor, Com el novel tems de
« *pascor*. » (Partonopex.) — « Plus bel et plus fine
« blanchor Que flor d'espine en *pascor*. » (Id.)]

Pascu. [Nourri : « Qui voell avoir leur service,
« il faut que il soient *pascu*. » (Froiss. X, 304.)]

Pasieusement. [Paisiblement, dans Froissart,
III, p. 377.]

Paske. Pâques : « *Paske* flories, » dimanche des
Rameaux, dans l'Hist. de Cambrai, p. 31 et 32.

Paskeres. [Temps de Pâques, dans Jordan
Fantomes, v. 64 : « Et sour un *paskeres* que on
« compte l'an mil .ccc. xxxviii. le xii^e jour d'avril, le
« mardi de ceste pasques assés matin. » (Froiss. II,
393.) — « Et furent là en *paskeres*. » (Id. IV, 132.)]

Pasle. Pâle : « *Pasle* pulain et rouge paillard. »
(Brant. Dames gal. I, p. 350.) — « *Pasle* comme une
« escuelle de vendanges, » rubicond, rouge. (Ga-
rasse, Rech. des Rech. p. 301.)

Paslement. Avec pâleur. (Colgr.)

Paslir (se). Devenir pâle. (Colgr.)

Pasme. Pâume, main.

Encens à Rome et fin hasme
Et doux musch qu'elle tient en *pasme*. (Desch. 455.)

Pasmé. Couvert, jonché de palmes, de feuilles :

La sole fu ecortinée
De jons et de mente *pasmée*. (Blanch. f. 179.)

Pasmeisuns. [Pâmoison : « Li quens Rollanz
« revient de *pasmeisuns*. » (Rol. v. 2233.)]

Pasmer. [1° Neutre ou réfléchi. Se pâmer : « Li
« arcevesques quant vi *pasmer* Rollant. » (Roland,
v. 2222.) — « A icest mot sur sun cheval se *pasmet*. »
(Id. v. 1988.) — « Vous m'avez estei li mieüres fluz
« qui onques fust à mère. A ce mot, chei *pasmée*. »
(Mén. de Reims, § 371.) — 2° Faire évanouir :

Je ne sens rien de ma plaie cuisante,
Que le plaisir dont ton œil m'a *pasmé*. (L. Caron, f. 66.)
3° « Dauphin d'argent *pasmé*, » désigne en bla-
son un dauphin à gueule bée ou béante, comme
évanoui. (Colgr.)

Pasmeson. [Pâmoison, au gloss. 521.]

Pasmoier. [Rapprocher *Palmier*. Faire lour-
ner dans la pâume de la main.]

Li rois revint d'estorloisjons ;
Bien s'est rasis en ses arçons,
Et *pasmoie* son lort espie
Qu'il n'a encore pas brisié. (Parton. f. 135.)

Pasmoite. [Paumelle, espèce d'orge : « Neuf
« setiers de *pasmoite*. » (Jl. 53, p. 356, an. 1317.)]

Pasnage. [Droit payé au seigneur d'une forêt,
pour avoir la liberté d'y faire paître les porcs :
« Que il puissent mettre et tenir cette fois en la
« peussion de nostre forest de Rez deux cens pour-
« ceaulx ou pores franchement; si vous mandons...
« que vous y laissez tenir yceulx franchement, sans
« en avoir ou demander *pasnage* ou autres rede-
« vances, quelle qu'elle soit. » (Lett. patente du 28
août 1344.)]

Pasnaiger. [Faire paître des porcs : « En icellui
« bois avoient esté mis plusieurs pourceaulx pour
« *pasnaiger*. » (Jl. 485, p. 71, an. 1450.)]

Pasnaisie, Pasnaisie. [Navet, panais. On lit
pasnaisie, au gloss. 6792, sous *pastinaca*.]

Ne porquant l'avoit il tenué
Par maintes fois, trestoute nue,
Tant ert ele à greignor mesaise,
Quant ele sentoit la *pasnaisie*
Sur ses cuisses et sur ses hances
Qui erent moult souez et blanches. (Ms. 7218, f. 277.)

Pason.

Moult furent li *pason*
Bien fait et riche de fason. (R. d'Atys, dans D. C.)

Pasquor (temps). [Temps de Pâques, dans
Froiss. II, p. 197.]

Pasquage. [Action de se nourrir : « Helas, dist

« Polibans, chi paërai treuage ; Deable ont envoiet
« chestui en mon manage ; Je croi qu'en l'autre
« siecle ferai anuit *pasquage*. » (Baud. de Seb. XI,
p. 438.)]

Pasquel. [Voir dans D. C. *Pascha annotinum* :
« *L'annotif pasquel* doit estre tousjours fait en
« l'année revolute, se il ne avient en karesme. »]

Pasqueret. [Temps pascal : « Un jour de mer-
« credi de *pasqueret* que le syppiant estoit en la
« ville de Fresne. » (Jl. 113, p. 99, an. 1392.)]

Pasquerette. Pâquerette.

Il ne sauroit de la rare beauté
Ny de ton cors fleuri de nouveauté
Si non sortir la tendre *pasquerette*
La marguerite avec la violette. (A. Jam. f. 300.)

Pasques. [Fête annuelle en l'honneur de la
résurrection du Christ : « Sainte Eglise fait la *pas-*
« *que* le premier dimanche qui vient après cele lune
« plaine (de mars) por ce que Jhesu Crist resuscita
« de mort en celui jor. » (Brun. Lat. Trés. p. 145.)
— « En ce temps eschurent *Pasques* si haut, que
« environ *Pasques* closes on eut l'entrée du mois
« de mai. » (Froiss. éd. Buchon, I, 1, p. 194.) — « Il
« ala un jour par les festes de *Pasques* touz seus
« en un jardin qui estoit leiz la tour. » (Mén. de
Reims, § 80.)]

Expressions : 1° « *Pasque florie*, » dimanche des
Rameaux : « Ja ne verés passer *Pasque florie*. »
(Aiol, v. 322.) — 2° « *Pasques charneux*, » jour de
Pâques où on use pour la première fois de viande
après le carême : « Par vertu desquelles lettres
« compara par devant nous à Chalons, le mardi
« devant *Pasques* charneux l'an 1350. » (Ord. IV,
p. 81, an. 1350.) — 3° « *Pasques communians* ;
« *escommichans, communiaux*, » jour de la Résur-
rection et la quinzaine des Rameaux à la Quasimodo :
« Le jeudi devant la feste de *Pasques* *communiant*. »
(Hist. de Meaux, II, p. 248, an. 1387.) — « Comme
« le jour de *Pasques* *escommichans*. » (Jl. 153,
p. 183, an. 1398.) — « Le deux d'avril, nuit de
« *Pasques* *communiaux*, avant le cierge beui l'an
« 1490. » (Duchesne, Hist. de Montmorency, I, III,
ch. I, p. 224.) — 4° « *Pasques closes*, » dimanche de
Quasimodo : « Le jour des *closes* *Pasques*, que l'en
« chante Quasimodo. » (Jl. 148, p. 324, an. 1395.)
— 5° « *Pasques les grans*, » dimanche de la Résur-
rection : « Comme par cas de fortune le jour des
« *grans* *Pasques*. » (Jl. 108, p. 348, an. 1376.) —
« Le mardi prochain d'après *Pasques* *les grans*. »
(Jl. 153, p. 272, an. 1398.) — 6° « L'année commen-
« çant à Pâques, on disoit « *Pasques neves*, » pour
« premier de l'an : « Et à un autre jour ensuiant, qui
« fu la veille de *Pasques* *neves*, l'an mil .ccc. .iiii^e. »
« et .xv. » (Jl. 152, p. 320, an. 1397.) — 7° « Mois de
« *Pasques*, » mois s'étendant du dimanche de la
Résurrection au troisième dimanche après Pâques :
« Donné à Gray l'andemain dou *mois* de *Pasques*. »
« Cart. de Langres, f. 43, an. 1286. » — « Li quels
« bans (de vin) commence estre pris chascun an au
« jours de *Pasques* *commenians* la grant messe
« chantée, et dure continuelment jusque au di-

« moingche dou *mois* de *Pasques*. » (Jl. 59, p. 346,
an. 1304.)] — 8° « *Devoir de Pasques*. . . Qui est un
« agneau sur chacun ménagier tenant brebis en la
« paroisse, qui a été ajugé au curé du bourg Beau-
« terre, par arrest de Rennes du seizième octobre
« 1561. » (Laur.) — 9° « *Pasque* (faire sa), » com-
« muniier. Henri IV reproche à sa femme, la reine
Marguerite, les excès auxquels elle s'étoit livrée
sans cesser néanmoins « de faire trois fois sa *Pasque*
« par semaine, dans une bouche plus fardée que le
« cœur. » (Divorce satirique d'Henri IV, ms. p. 50.)
— « (Marie Stuart) fit là ses *Pasques* par le moyen
« d'hostie consacrée que le bon pape Pie V luy avoit
« envoyée pour s'en servir à la nécessité. » (Brant.
Dam. illus. 144.) — 10° « *Pasque* Dieu, » jurement
de Louis XI : « Il luy arriva de jurer à la chaude
« cole son grand *Pasque* Dieu, et dire que s'ils
« n'oboissoient à son vouloir, il les feroit mourir. »
(Pasquier, Rech. liv. VI, p. 568.) — [11° « (Ces nego-
« ciations) empeschoient plusieurs de se declarer,
« comme ne voulant pas se faire poissonniers la
« *veille* de *Pasques*. » (D'Aub. Hist. II, p. 172.) —
12° « Ils s'y atendoient comme à leurs *ans* de
« *Pasques*, » dans Despér. 28^e conte ; voir (Euf.)]

Pasquetez. Pâques.

Le mercredi des *Pasquetez*. (G. Guiart, f. 219.)

1. Pasquier. [Pâturage, aux Ordon. IV, p. 381,
an. 1282.]

La printaniere fleur, la blanche marguerite
Des humides *pasquiers* est la blanche favorite. (Duverd. 190.)

2. Pasquier. Espèce d'épervier :

Mais je monstre que le gibier
Dure de l'an plus d'ung quartier ;
Au commencement de juillet
Ayez l'espervier ramaget
Que aucuns appellent *pasquiers*. (G. de la Bigne, f. 145.)

Pasquiere. Printemps : « La saison de *pas-*
« *quiere*. » (Nouv. Coul. Gén. I, p. 407.)

Pasquin. Pasquinade, satire : « Du temps du feu
« roi Charles IX, fut fait un *pasquin* à Fontaine-
« bleau fort vilain et scandaleux, où il n'épargnoit
« pas les princesses et les plus grandes dames, ny
« autres ; que si l'on eust sceu au vray l'auteur,
« il s'en fust trouvé très mal. » (Brant. Dames gal.
II, p. 497.)

Pasquiné. Tourné en ridicule, décrié par des
pasquinades : « Telles dames y a-t-il qui ne scau-
« roient marcher, ny broncher le moins du monde
« sur leur honneur, et en taster seulement d'un
« petit bout de doigt, que les voila aussytost des-
« criées, divulguées et *pasquinées* partout. » (Brant.
Dames gal. II, p. 497.)

Pasquineur. Faiseur de pasquinades. (Brant.
Dames gal. II, p. 456.)

1. Pasquis. [Pâturage : « La troisième crovée
« se nomme la crovée de Lazeralle qui est par
« dessus la *pasquis* qui est jusques au chemin dit
« le chemin des foins. » (Ms. de Commerci, p. 206,
an. 1497.)]

2. Pasquis. Pâquerette :

Ce n'est trop dur comme j'y voi faulchier,
A plaine faux, les fleurs et les pasquis. [Besch. f. 14.]

Pasquor. Printemps :

A l'entrée de pasquor,
Que voi les arbres foillir. [Poës. av. 1300, IV, p. 1529.]

Passable. [Qu'on peut traverser : « Styx, des mors l'éternel séjour, qui n'est plus passable au retour. » (Sat. Mén. p. 216.)]

Passablement. [« J'ay à soupper assez passablement : Pommes, pruneaux, tout plein de bon fruitage. » (Marot, t. IV, p. 7.)]

Passade. [Passe, partie au jeu : « Lesquelz jouerent une autre emprise, laquelle derreniere, emprise ou passade iceulx Millas et Casal qui avoient perdu la premiere emprise gagnerent. » (JJ. 191, p. 49, an. 1454.)]

Passador—our. [Trait d'arbalète : « Un fer de passador ou railhon. » (JJ. 197, p. 66, an. 1468.) — « Le suppliant pour soy defendre mist ung railon ou passadour sur son arbaleste. » (JJ. 195, p. 1025, an. 1474.)]

Passage. [1° Défilé dans les montagnes : « Se l' pois trouver à port ne à passage, Liverrai lui une mortel bataille. » (Rol. v. 657.) — 2° Gué, bac sur une rivière : « Pour visiter les ports et passages de la riviere de Saine, pour la garde et seurté d'icelle depuis la ville de Vernon en aval jusqu'à la mer. » (B. N. fr. 25764, n° 140, an. 1364.) — 3° Voyage par mer : « Mais nos ne somes mie tant de genz que par noz passages paier poons les lor attendre. » (Villeb. p. 59.) — « Et si estoit grans « hom et riches hom, et bien pooit paier son passage. » (Joinv. § 629.) — 4° Voyage d'outremer, croisade : « Je laisse à la Terre Sainte 50 mille livres à payer et à delivrer quant passage general se fera, et est mon entente que se le passage se faisoit en mon vivant, de y aller en ma personne. » (Testam. de Charles le Bel, oct. 1324.) — 5° Droit de péage : « Et seront frans et quites... de rouage, de panage, de terrage, de pelage, de passage, d'arrivage et de toutes autres cousumes. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, f. 72, an. 1320.)] — 6° Contributions indirectes : « Le haut passage étoit un droit de 7 deniers pour livres qui se percevoit sur la laine, la toile. » (Cotgr.) — Voy. sur le bas passage le Recueil des Etats de Quinet, p. 126 : « Semble aus dits estats que les dites impositions foraines, haut et bas passages, ne se doivent point bailler à ferme, au moins s'ils se baillent, ce soit à gens de bien. » (Godefroy, Observat. sur Charles VIII, p. 417.) — 7° « Ce vint un terme que on appelle au pays le passage de mars. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 270.)

1. Passager—ier. [1° Vaisseau de transport : « Il entrent en un passagerier. » (Froiss. VIII, 334.)] — 2° Surnom donné aux Vaudois. (Hist. de de Thou, liv. II, p. 411.)

2. Passager. Faire des roulades : « Passager et varier la voix. » (Cotgr.)

Passagerement. Légèrement. (Monet.)

Passageur. [1° Passeur : « Porront aller, passer et repasser par le dit bac, à pié, à querval, à car, à carrette, à vuit et à carques, paisiblement et franquement, sans paier au passageur dudit bac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1362.) — « Promet-lent à nous, nos commis et passageurs pour nous qu'ils puissent mettre et ficher sur la terre et seigneurie desdits religieus... pieux ou fiches pour lyer et rettenir lesdits bac, barge ou basteaulx. » (Cart. de Lagny, f. 75, an. 1460.)] — 2° De passage : « Vaisseaux passageurs. » (Loys III, duc de Bourb. page 238.)

Passaire. [Potion médicinale passée par la chausse : « Lequel apoticaire bailla à diverses foiz des pouldres, ysserops, beuvraiges et plusieurs passaires. » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

Passant. 1° Passereau : « Faucons passans. » (Budé, des Oiseaux, f. 113.) — 2° Courant : « Dans un mois passant. » (Ms. 7218, fol. 219.) — 3° Les deux trous d'une boucle dans lesquels passe le sommier qui retient la chape. (Cotgrave.) — [« Une ceinture de soye vermeille à boucle et mordant d'or, le mordant neellé aux armes de France et le passant et les fermillieres d'or. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Une large ceinture, pour boys, de cuir d'abbaye, dont la boucle, le mordant et le passant sont d'or, non pesé. » (Ibid.)] — 4° Les deux anneaux dans lesquels passent les rênes du caveçon. (Cotgr.) — 5° [Monnaie du Hainaut : « Le suppliant tira deux passans de sa bourse, un monnoye dudit pais de Hainaut. » (JJ. 154, p. 392, an. 1399.)]

Passarins. Ricochets : « Faire des passarins comme l'on dit, et jetter ses escus dans l'eau les uns apres les autres. » (Nuits de Straparole, t. II, page 447.)

Passavant. 1° Machine de guerre ; tour roulante à étages : « Les seigneurs ordonnerent un assaut, et avoyent fait charpenter un engin qui avoit quatre estages ; et en chacun estage vingt arbalétriers ; quand tout fut appareillé, on amena et bouta celuy engin qu'ils apolloyent un passavant au plus foible lieu du chasteil à leur avis. » (Froiss. liv. III, p. 71.) — 2° [Monnaie du Hainaut : « Ester-lins d'Angleterre et d'Escoce, gembroisins de Philippe, chevaliers de Guillaume, passavans neufs, sont à onze deniers, obole, argent le roy. » (B. N. anc. 8406, fol. 147.)] — 3° Cri de guerre de Louis de Santerre, comnétable, et du comte Thibaut. (Besch. et Rom. de Rou, p. 121.) — « Passavant cri de guerre n'a jamais signifié viens avant, mais allez en avant. » (Menestr. Orig. des Arm. p. 214.) — 4° Terme de chevalerie employé dans les formalités observées pour la dégradation d'un chevalier, après lui avoir ôté ses armes pièce à pièce ; il paroît désigner celui qui marchoit devant le dégradé : « Cela fait on avoit appresté de l'eau chaude dans un bassin d'or ou d'argent, lequel le herault d'armes tenoit en main, et demandoit à haute

• voix le nom du chevalier, lequel luy ayant été dit
 • par le *passavant*, le herault repliquoit : vous vous
 • trompez il n'a pas ainsy nom, ains c'est un trais-
 • trom, vilain qui a meprisé et souillé l'ordre de la
 • chevalerie. » (Beloy, Origine de la chevalerie,
 p. 47.) — 5^e Jeu, dans Rabel. I, 153. (Voir *Passez.*)

Passaument. Passablement :

Se vous m'avez respondus *passaument*,
 Si le vous graste,
 Me teste en est apaisé
 Et se ce non, je veoi bien k'il l'ament. (Vat. 1490, f. 175.)

1. Passe. [Passereau : « Certes la *passse* trueva
 « à soi meson. » (Psautier du xiii^e s. f. 102.)]

Que n'ay je tes guides fidelles,
 Tes *passés* et tes colombelles,
 Et ton char, divine Cypris. (Des Portes, p. 118.)

2. Passe. [Notaire, au t. I, des Preuves de l'Hist.
 de Bretagne, p. 8.]

3. Passe. [1^o Bâton qui, au jeu de longue
 paume, soutient la planche percée, au bas du toit :
 « En jouant icellui Philippot... prist un baston à
 « terre, qui ilec estoit gisant, et qui faisoit criée et
 « *passse* de leur jeu. » (Jf. 122, p. 337, an. 1383.) —
 2^e Jeu : « En jonant les ungs à unjeu que on appelle
 « au loqon, et les autres à nng autre jeu, appelle
 « la *passse*, auquel jeu l'on joue avecques javelines. »
 (Jf. 199, p. 311, an. 1463.) — 3^o Lisière : « Se aucun
 « veull faire drap, entre drap et demi drap, il sera
 « tenu de mettre au bout du demi drap une bou-
 « ttiere ou *passse*. » (Jf. 173, p. 151, an. 1424.)]

Passé. 1^o *Subst.* Temps passé : « Avoient obtenu
 « sentence et obligation des arrerages de la dite
 « vente contre les seigneurs d'icelle terre et seigneu-
 « rie de Maubresches, du *passé* avoient tous ans, et
 « si en avoient tousjours depuis joy et esté payés
 « des arrerages de celle rente. » (Procès de Jacques
 Cœur, ms. p. 139.)

2^o *Adverbe.* Depuis : « *Passé* quatre eens ans. »
 (Hist. d'Arthur III, conné. de France, p. 748.)

3^o *Participe.* 1^o Approuvé : « *Passés* par luy et
 « son conseil. » (Ord. III, p. 504.) — 2^o « *Passé* en
 « sautoir. » (Labour. Origine des Armoiries, p. 234.)
 — 3^o « Palus *passé* et lassé de cordes, » c'est-à-dire
 palissade ou palis au travers duquel on a passé des
 cordes et avec lesquelles on l'a entrelacé. (Assises
 de Jérus. p. 82.)

Passéau. [Passage, sentier, dans la Coutume de
 Liège, ch. IX, art. 15.]

Passeschevaux. Barque à passer des chevaux :
 « Les hippagines ou hippagoges estoient entre les
 « Grecs des navires à porter chevaux tant sur les
 « rivieres que sur la mer, pour l'usage de la terre,
 « qui furent inventées par ceux de Salamine, et en
 « nostre langage on les appelle *passeschevaux*. »
 (Div. leç. de Du Verd. p. 120.)

Passé-droit. 1^o Irrégularité : « L'unité de lieu
 « est assez exactement gardée en celle comédie
 « avec ce *passé-droit* toutes fois que tout ce que dit
 « Daphnis à sa porte ou en la rue, seroit mieux dit
 « dans sa chambre, où les scènes qui se font sans
 « elle et sans Amarante, ne peuvent se placer. »

(P. Corneille, Examen de la Suivante, comédie.) —
 2^o [Faveur, grâce : « Ce commissaire des guerres
 « faisoit au pèreault de *passé-droits*, et plus
 « qu'il n'en eust seu demander. » (Carloix, t. II,
 p. 17.)] — « Le bénéfice d'inventaire est tel, de tel
 « privilege et *passé-droit* que qui aura apprehendé
 « une succession sous iceluy, il ne pourra estre
 « recherché ny contraint au payement des debtes,
 « promesses ou plegement du deffunt, outre le
 « contenu ou denombé au dit inventaire. » (Nouv.
 Cout. Gén. t. II, p. 1085.)

Passée. 1^o Trace que laisse le pied d'une bête :
 « Faire bien souvent brisicées pendantes ou en terre
 « et parloit ou par *passées* de voyes, ou par autre
 « mol terrain. » (Chasse de Gast. Pléb. p. 209.) —
 2^o Moment où se lève un oiseau : « Si le fauperdrieu
 « y arrive, le hobreau est contraint de s'enfuir pour
 « éviter sa *passée*; car le fauperdrieux est oiseau
 « qui volle assez roide près de terre, sans guerres
 « battre près des aisles. » (Budé, des Ois. f. 118.) —
 « Rendre les jays à la *passée*. » (Modus, fol. 161.) —
 3^o Brèche : « Tant furent les murailles rompues et
 « altérées, que par les capitaines et maîtres
 « canonniers françois fut dict que *passée* suffisante
 « y avoit pour donner assaut. » (J. d'Aut. Ann. de
 Louis XII, p. 43.) — 4^o Portée d'une bombe : « Faire
 « bonne *passée*, » porter loin, parcourir un long
 espace de chemin : « Bombardes assises sur la
 « greve de la mer lesquelles au moyen des man-
 « teaux dont on les couvroit lorsque la marée
 « venoit, faisoient esté aussi bonne *passée*, comme
 « si elles eussent été placées en terre ferme. »
 (Hist. d'Artus III, p. 788.) — 5^o « *Passées* du mois, »
 certaines sommes que l'on avoit eoutume de passer
 en dépense et qui ne se portioient sur le registre
 que le dernier jour du mois. (Colgrave.)

Passesfilon. 1^o Arrangement des cheveux sur
 le front : « Les cheveux en *passesfilon*, Et l'œil gay
 « en esmerillon. » (Marot, I, p. 202.) Voir Pasquier,
 Monophile, p. 185. — [2^o Nom d'un chaperon fémi-
 nin, en forme de coiffe non fermée et retroussée
 sur le front, qui tombait le long des oreilles et
 recouvrait la nuque. — 3^o Sobriquet d'une jeune
 et spirituelle Lyonnaise que Louis XI attira à Paris. —
 4^o Ouvrage de passementerie.]

Passesfilonné. Frisé, entrelacé. (Voy. le Dict.
 de Cotgrave.)

..... Deux perles pareilles

Luy chargeoient les deux bouts de ses belles oreilles

Ses cheveux de fin or, d'art *passesfilonné*

Ses deux temples couvroient proprement ordonnez.

Boif, fol. 213.

Passesfilonner. Friser, entrelacer :

En *passesfilonna*nt ses crispillous crins,

Je vey saillir de deux vives fressettes

Gent amoureux chargez de cent traits ivoirins

Forgez au bout de ses belles pommettes.

Loys le Caron, fol. 70.

Passesfin. 1^o Qui dépasse les autres en finesse.
 (Cotgrave.) — 2^o Etioffe très fine : « *Passesfin* de Luc-
 « ques. » (Cotgr.)

Passesfleur. Plante. (Cotgr.)

Passé latin. Plus que latin. (Apol. d'Hérodote, p. 106.)

Passeler. [Munir d'échalas : « Et avec ce lui « devoient *passeler* environ un arpent et demi de « vigne. » (Jl. 142, p. 45, an. 1391.)]

Passeligourds. « Ne vous reglez pas à ces « maîtres *passeligourds*. » (Contes de Chol. f. 258.)

Passemartel de temps. Passe temps. (Colgr.)

Passer. 1^o Action d'aller plus loin qu'il ne faut. Caquets de l'Accouchée, p. 158. — 2^o Pouvoir de passer des actes publics : « Item, nous conte, « voulons et accordons o tout ce que lesdiz reli- « gieux aient et puissent avoir pour le temps « avenir en leur abbaye, *passement* de lettres, de « ceulz seulement à qui il plaira de y faire lettres « passer. » (Jl. 81, p. 741, an. 1332.) — 3^o Contrats ou actes passés par les notaires : « A esté ordonné « que doresnavant quand aucuns notaires ou tabel- « lions passeront lettres ou contractz, qu'ilz facent « mention par qui elles sont escriptes, ou mettront « en leurs *passemens* les noms d'iceulx qui les au- « ront escriptes, afin que l'on puisse savoir la « faculté qui y sera. » (Ord. des ducs de Bret. 209.) — 4^o De tous les dits *passements*, promesses, ratifi- « calions et sermens, fournis par lettres des dits « princes, instrumens publics et authentiques. » (Mém. de Commynes, III, preuv. p. 412.) — 5^o [Passem- « terie : « Collets de maroquin de toutes couleurs « à *passement* d'or et d'argent. » (Carloix, V, 32.)]

Passementer. Garnir de passements : « Casa- « ques *passementées* d'or et d'argent. » (Mém. de du Bellay, VI, p. 433.) — On disoit au figuré : « La « serenité d'iceluy cerveau ne soit troublée par « unes quelconques de pensement *passementé* de « meshaing et de facherie. » (Rab. III, p. 11.)

Passemerveille. Chose extraordinaire :

Feist Diex en lui *passemerveille*. (Fabl. de S. G.)
Iee fu le *passemerveille*,
Quant vous por une fole oeilie
Malostrie et esgarée
Vous plot tant paine souffrir
Por qu'ele peut revenir
La dont ele estoit remuée. (Ms. 7218, f. 122.)

Passemesse. Chant à l'italienne, propre à danser. (Dict. universel.) — « Chantent tous les jours « diverses chansons, et viendront à inventer madi- « gales, sonels, pavanes, *passemesces*, gaillardes, et « tout en commemoration d'amour, comme celuy « pour lequel les hommes font plus que pour nul « autre. » (Débat de folie et d'amour, f. 102.)

Passenage. [Droit de péage : « Nous avons « donné à total cense... no tonliu dou marien et « no *passenage*. » (Carl. de Flandre, Ch. des Comptes de Lille, p. 264, an. 1274.)]

Passer-partout. [Clef qui ouvre plusieurs portes : « Il ouvrit avec son *passer-partout* toutes les « portes qui alloient à la chambre de la roïne. » (D'Ab. Hist. I, p. 257.) — De là au figuré : « Nostre « victoïre nous donnera *passer-partout* jusques à la « teste des rivieres. » (Jl. I, 268.)]

Passer-pas. [Passe-passe : « Par ung tour de « *passer pas*. » (Palsgrave, p. 833.)]

Passe-passe. Tour d'adresse ; les joueurs de gobelets, en escamotant la muscade, répètent : *passer, passer*. « Jouer de *passer-passe*, » faire des tours d'adresse. (Apol. pour Hérodote, p. 438 ; Nuits de Strap. II, 378.) — « Joueur de *passer-passe*, » joueur de gobelets. (Mém. de Sully, II, p. 122 ; Rab. V, pronostic. p. 15.) — « Art de *passer-passe*, » l'art de faire des tours d'adresse. (Merlin Coccaie, I, p. 367.)

Passe-passée. Tour de passe-passe. (Colgr.)

Passe-pied. [Danse à trois temps, d'un mouve- ment très rapide ; usitée surtout en Bretagne : « Trois gentilshommes bretons beaux danseurs de « *passer-pieds* et de trihoris. » (Desperr. 5^e conte.)]

Passe-port. « Le mot de *passerport* qui nous a « esté si familier pendant nos derniers troubles est « une abreviation de passe partout, qui est un « bulletin que nous obtenons des gouverneurs, afin « qu'il nous fut loisible de passer partout sans prix. » (Pasq. Rech. p. 745.)

Passe-porte. [Connaissance : « Un batellier « tenant en sa main une *passer-porte*. » (Jl. 174, p. 289, an. 1434.)]

Passe-preux. Preux par excellence : « Du ver- « teux duc de Nemours le *passer-preux* de tous « ceulz qui furent duex mille ans à. » (Histoire du Chevalier Bayard, p. 305.)

Passe-proesse. Prouesse merveilleuse. (Percef. II, f. 126.)

Passer. [A. Verbe actif. 1^o Traverser : « *Passent* « cez puis e cez roches plus halles. » (Rol. v. 3125.) — 2^o Dépasser : « Douze cens ans ad *passet*. » (Rol. v. 521.) — 3^o Faire passer : « Li plus de ces signeurs « laissent lors cevaus au sejour en Anviers, et li « aucun *passerent* les lours et li autre les vendi- « rent. » (Froiss. II, 390.) — 4^o Traverser de part en part : « Sun bon espier parmi le cors li *passet*. » (Rol. v. 1272.) — « Il print sa lance, et en ferit l'un « des chevaliers le plus prochain de luy, qui estoit « lyé à une estache, et ardoir, comme les autres, « mais tant legierement le *passa* de sa lance qu'il « ne s'aperceut point qu'elle eust trouvé aucun « empeschement. » (Percef. VI, fol. 50.) — [5^o Sur- « passer : « Si com les neuf preus qui *passerent* route « par leur proece. » (Froiss. II, p. 9.) — « J'aime « belle et bonne, à mon avis, mais si je savois que « ung chevalier y repairast au gré d'elle, je au che- « valier n'en diröie villannie, ne n'en seröie cour- « roucé à la pucelle... aincoys la servirois bel et « courtoisement, quant devant elle viendroye tant « que celuy qui seroit à son gré *passeroie*. » (Percef. VI, f. 72.) — [6^o Amors qui toutes choses *passer*, Me « donnoit cuer et hardement De faire son comman- « dement. » (Rose, v. 1800.) — 6^o Outrepasser, transgresser : « Ce commandement fut tenu, car « nuls ne l'eüst osé enfreindre ne *passer*. » (Froiss. XVI, p. 186.) — 7^o Frotter : « Et venoient aucune « fois as murs et as crestiaus et les froloient et *pas-*

« *soient* de leurs capérons par despit. » (Id. IV, 98.) — 8° Accepter, ratifier : « Qu'ils ne *passent* nulles telles requestes. » (Ord. III, 137.) — [« Li rois ne *passoit* ne faisoit nulle chose sans le congiet de ce » Wikam. » (Froiss. VII, 232. — « Nous ne ferons choses que vous ne veés et *passés*. » (Id. XVI, p. 138.) — 9° Désigner, fixer : « Toutes gens d'armes qui estoient escript, ordonné et *passé* et montré pour aler oultre en Escocce. » (Froiss. X, p. 317.) — « Si *passerent* chil signeur journée dou retourner deviers le roi. » (Id. II, p. 461.) — 10° Supporter, tolérer : « Mais amerend ne le peuvent et lor convint *passer*. » (Id. III, p. 263.) — On lit de la mort du duc d'Anjou à Naples, en 1384 : « Ces nouvelles furent tantost seues en France, du roy et de ses oncles, s'y porterent et *passerent* la mort du roy de Sicile, ou mieux qu'ils peurent. » (Froiss. I, II, 270.) — 11° Digérer précipitamment : « Aueunes fois sont les oiseaux vexeé d'une maladie que les fauconniers ont nommée le mal subtil ; ou pour ce qu'elle rend Poiseau maigre, delié et subtil, ou pour ce que promptement ou subtilement *passé* et esmeulst tout ce qu'on luy baille. » (Fouilloux, Fauconn. f. 32. — 12° Passer sa gorge, « avaler en fauconnerie : « Quand on voit un oiseau qui ne peut enduire ne *passer sa gorge*, c'est signe qu'il est refroidy dedans le corps et luy manque la chaleur naturelle. » (Id. f. 33.)

B. Verbe neutre. [1° Aller d'un lieu à un autre : « Si l'orrai Carles qui est as pors *passant*. » (Rol. v. 171.) — « Et avint un jour que chevalier de son lignage aloient au tournoiment et *passoient* par devant la porte de Clerevaux. » (Mén. de Reims, § 136.) — 2° S'écouler, en parlant du temps : « Vendrai li jurz, si *passerat* li termes. » (Rol. v. 54.) — 3° Se tirer d'affaire, s'acquitter : « Il en *passeroit* par son serment. » (Ord. I, f. 136.) — « Et ne scai pas, en l'air où il est, se vous porés *passer* par raençon, qu'il ne voelle avoir vos vies. » (Froiss. I, V, p. 207.) — « Tous vous jugent à peindre ne vous ne porés *passer*, pour toute vostre chevance. » (Id. XIV, 65.)

C. Verbe réfléchi. [1° Se tirer d'affaire : « Se cil qui li beste est, veut jurer son sains que le beste rompi son lien, et, si tost comme il le sot, il l'ala querre, il s'en *passé* sans amende. » (Beaum. XXX, p. 57.) — 2° Se dispenser de : « Et disoient que nullement il ne se pooit excuser ne *passer* qu'il alast en France. » (Froiss. II, 390.) — 3° Se contenter : « Leurs usages est tels en guerre et leur sobrietés qu'il se *passent* bien assés longuement de char euite à moïtiet. » (Froiss. II, p. 134.) — « Je me fuïsse bien maintenant *passés* à mains de vos procees. » (Id. III, 407.)

Nulz ne voit oir haulte messe
Car le dimanche, pour la presse,
Tous ensemble, et chacun se *passé*
Moult legierement d'une basse. (Desch. f. 408.)

4° [Se remettre d'une perte : « La perte que les Gascous prisent devant Auberocce, lor fu moult grande et ne s'en porent *passer* ne retourner en

« trop grant temps. » (Froiss. IV, p. 271.) — 5° Se priver, s'abstenir : « Se la journée est nostre, nous arons chevaux assés, et se elle est contre nous, nous nous *passerons* de cheval. » (Id. IX, 120.) — « Si je scavoie, dist le roy, homme en ma court qui dire me le sceust, je luy demanderoie ; mais « puisque je ne le scabay, *passer m'en* couviendra, et attendre tant qu'il viengne. » (Lanc. du Lac, III, f. 130.) — 6° [Être accepté : « Chil traitiet fut entamés et parimentel et se *passa* par le consentement du duc d'Ango. » (Froiss. XVII, 538.) — 7° « Se *passer* en brief, « user peu de : « La feste que je vous ay noncée sera noble, *passés vous* en brief du deduyt des dames, car fol est qui s'i endort : « il nourrit recreandise et paresse. » (Percef. IV, f. 159.) — 8° « Se *passer* de deux hommes, « être comploté pour deux hommes : « Le bailliy ou lieutenant prendrent pour leur salaire cinqz sols, et chacun homme deux sols six deniers ; dont par celle dilte coustume le dit bailliy ou son dit lieutenat se *passé de deux hommes*. » (N. C. G. I, p. 466.)

D. [Infinitif pris substantivement : « Et au *passéir* que li rois Englois cuida faire, li Barrois le saisi par le col. » (Mén. de Reims, § 58.)]

Passé rage. Plante crucifère qu'on croyait bonne contre la rage : « Quant un chien aura la rage mue, pour le guarir, il faut prendre le poix de quatre escus du just de la racine d'une nommée *spatula putrida*, dite *passé rage*, laquelle a la feuille comme iris, toutes fois qu'elle est un peu plus noire. » (Fouilloux Vén. f. 80.)

Passerat. Filule dont on use dans les maladies des oiseaux. « On leur donne un *passerat* trempé en vin ou arrousé de miel ou pouldroyé de pouldre de mastic. » (Fouilloux, Fauconn. f. 69.)

Passer contre. Basse-contre. « Les bestes de charge prennent plaisir à la musique et accord de ces campanes, la dernière en ayant une si grosse « au col qu'elle sert de *passer contre*. » (Bouchel, Serées, I, I, p. 413.)

Passereau. Moineau : « *Passereaux* et moineaux sont de faux oiseaux. » (Cotgr.)

Passerille. Raisin à demi séché. (Cotgr.)

Passerlin. Qui tient du passereau. (Cotgr.)

Passeron. Passereau. (Cl. Marol, 359.)

Passé route. Merveille. (Voir le sens de surpasser sous *Passer*.)

Par mes espèces *passé route*
Je sens bon, j'oste la poure
De mainte viande et l'odour
Je la faiz bien cuire et confire
Et digerer, bien doit souffrire.

(Desch. f. 379.)

Passet. [1° Marche au pas : « Serrez s'en vont tout le *passet*. » (Athlis.) — 2° Tabouret : « *Passet* à mèltre sous les pieds. » (Arrest. Amor. p. 70.)

Passé-temps. [1° Amusement, délassement : « Et ne avoit (le daulphin) aueun *passé temps* que de jouer des orgues. » (Juvéñ. Charles VI, 1413.) — « Et le plus communement nous nous sentons

« plus esmeus des Irepignemens, jeux et naïseries »
 « pueriles de nos enfans, que nous ne faisons après
 « de leurs actions toutes formées ; comme si nous
 « les avions aimez pour nostre *passee temps*, comme
 « des gueuons, non comme des hommes. » (Mont.
 I. II, p. 71.) — « *Passé temps* Michaut. » (Coquill.
 p. 105.) — 2° Escarmouche aux avant-postes :
 « Messieurs d'Amalle et de Nevers et le reste de la
 « jeunesse ne voulerent pas perdre leur part du
 « *passee temps* ; parquoy, encores que ce ne fust
 « l'opinion des viels capitaines sortirent pour sous-
 « tenir les nostres qui estoient renversez. » (Mém.
 de du Bellay, f. 306.) — On disoit d'une chaude
 affaire « qu'il y auroit du *passee temps*. » (Id. f. 319.)

Passé tout. Qui surpassa tout :

Nature, Dieu, vous ont telle fortunée
 Que *passé tout* est votre propre nom,
 Pour ce estes vous de chacun bien amée. (Desch. 155.)

Passé-velours. Plante ; amaranthe. (Colgr.)

Passévolant. 1° Canons fort petits, montés sur
 roues. (Fauc. des Orig. liv. II, p. 122.) — « On void
 « toutes sortes de canons, bombardes, *passee volans*,
 « sacres, basilics, coulevrines. » (Merl. Coccaie, II,
 p. 30.) — « Il y avoit... des arquebuses à croq, sa-
 « crets, *passee volans* et autres petites pièces. » (Mém.
 de du Bellay, liv. VII, f. 220.) — Aujourd'hui, en fait
 d'artillerie, on nomme *passévolant* des canons de
 bois bronzé qui ne servent qu'à faire peur, et par
 allusion au nom de *passévolant* donné aux soldats
 non enrôlés qui passent seulement aux revues. Dans
 Merl. Coccaie, les *passévolans* sont cités au nombre
 des pièces d'artillerie réelles. — 2° On nomme
 encore *passévolans* les faux soldats, les soldats pas-
 sagers, dont les capitaines se faisoient payer la solde
 aux revues des commissaires, et qui ne se trouvoient
 pas au besoin, ce qui fit perdre la bataille de Pavie.
 (Voy. Brant. Cap. estr. II, p. 19.) — [« *Passé volants*
 « qui sont valets et gens de bonique, qu'ils arment
 « et desguisent en soldats pour les faire passer à
 « la monstre. » (Carloix, V, 32.)]

Passéure. Trou, passage : « Doivent estre les
 « rengés de paultz taillés de verges comme une
 « claye, et ne doivent estre que deux pieds de haul, et
 « et aux deux bouts des rangés icras deux *passéures*
 « qui n'auront chacune que plain paulme de
 « haul, et entre ces deux rengés mettras ce que tu
 « luy donneras à manger. » (Mod. f. 52.)

Passiens. [Patient : « Si soies *passiens*, et n'aies
 « cuer ne vaine Qui ne lende à bonneur sans pen-
 « sée vilaine. » (Brun, v. 3126.)]

Passiere. [1° Entaille pour poser le pied : « Guil-
 « laumes dou Caisnoit estoit entrés el fossé, et
 « faisoit *passieres* à s'espée pour monter amont. »
 (Heuri de Valenc. § 675.) — 2° Ecluse d'un moulin :
 « Lequel maistre Bernart rompy la *passiere* de son
 « moulin par force et grant influence des eaues. »
 (J.J. 146, p. 223, an. 1389.) — « Iceului Chalemay alla
 « en une *passiere* à mettre du poisson pour icelle
 « curer. » (J.J. 186, p. 45, an. 1450.)]

Passion—un. [1° Souffrances de Jésus-Christ :

« El ton saint cors levras à *passion*. » (Roncisy.
 p. 48.) — 2° Souffrances des martyrs : « Cil quart an
 « qu'ot souffert li martyrs *passian*. » (Th. de Cant. 159.)
 — 3° Douleur : « Quelle douleur et extreme *passion*. »
 (Nuits de Strapar, II, 36.) — 4° Usage déréglé d'une
 inclination : « *Passions* est aussi come amor, leesce,
 « misericorde, et toutes choses de quoi ensient
 « volenté et moleste. » (Brun. Lat. Trésor, p. 269.)
 — 5° Maladie : « Iceului Flourist s'est fail garir, où
 « il a eu moult de *passions*, grans fraiz et interess. »
 (J.J. 166, p. 449, an. 1412.) — « Il luy print une tres
 « forte *passion* que l'on appelle le flux de ventre. »
 (Chron. de Saint Denis, II, f. 207.) — « Ge vous di
 « que mes oignemenz est bons por rotüre, por
 « arsüre, por anblure, por fievre, por fricion, por
 « rain de *passion*. » (Erberie, ms. de S. G. f. 89.) —
 6° Maladie contagieuse :

Ile, pute, mal fuissüis vous née ;
 On vous donna la *passion* :
 Alés en hors de ma maison,
 Que male honte vous aviegne ! (Ms. 7980, f. 212.)

7° [« Je suis seur d'ouir la *passion* ; plust à Dieu
 « qu'au ma femme fust mte. » (Louis XI, 97^e nouv.)
 — Allusion à l'évangile de la *passion* qui est fort
 long. — 8° Phase de la lune : « Ilz prindrent à spe-
 « culer sur plus occelles choses si comme des
 « *passions* de la lune. » (Christ. de Pisan, Charles V,
 I, III, p. 67.)]

Passionnaire. [1° Livre qui contient l'évangile
 de la Passion : « Un *passionnaire* noté. » (Inv. de la
 Sainte Chapelle.) — 2° Livre qui contient le martyre
 des saints. — 3° Sujet aux passions :

Ainsi les dieux ont destiné le sort
 De l'univers orné de trois natures
 L'une immortelle exemple de peintures,
 De passion, l'autre mortelle aussi,
Passionnaire et pleine de souci. (Loys le Caron, f. 36.)

Passionné. 1° Qui a souffert la Passion : « Nos-
 « tre seigneur fut mort et *passionné*. » (Petit Jean
 de Saintré, p. 73.) — 2° Malade : On a dit en parlant
 des oiseaux, que « quand ils esmentissent, ils s'es-
 « praignent fort comme s'ils eussent la pierre, et
 « ces signes sont plus ou moins selon que les
 « oiseaux sont *passionnez*, ne perdans point le
 « manger par ceste maladie. » (Arel. Fauc. f. 95.)
 — 3° [Agité par une passion : « (La jeunesse) de
 « laquelle tout sens bien ordonné doit avoir com-
 « passion comme de chose *passionnée* de divers
 « desirs et assauts natureulz. » (Christ. de Pisan,
 Charl. V, t. I, f. II.)] — 4° Affligé : « Vivoit tellement
 « *passionné* pour l'absence de sa chere maistrice,
 « qu'il ne prenoit plaisir à chose quelconques. »
 (Nuits de Strap. I, II, p. 201.) — 5° Réglié : « Celle
 « somme venoit et descendoit des arrierages de
 « rente fonsiере et heritable, sans ce que fussent
 « onques les dictz arrierages alerminiez ne *pas-
 sionnez* par contract de compte ne autrement. »
 (Bout. Som. rur. p. 817.)

Passionner. Rendre passionné :

On dit que l'amitié vient d'une sympathie,
 Qui *passionne* en nous également les cœurs ;
 Qu'elle naist de l'accord et semblance des mœurs.
 Amadis Jamin, f. 78.

Passiouneuse. Qui inspire la passion, l'amour :

S'eussiez fait proiere au souverain roi
 Qi vous venjast de la *passiounieuse*
 Et le fesist laide et douloureuse
 Et povere. (Vatic. 1490, f. 167.)

Passis. Passerille, raisin à demi sec : « Pain d'orge assez blanc, cuyet sur la tuille, de raisins « *passis*, et de pommes avec du vin fait de miel et « d'eau. » (Alect. Rom. f. 90.)

Passon. Posset, mélange de lait et de bière ; liqueur à l'angloise, dont on fait usage en maladie comme en santé. (Colgr.)

Passot. Epée bâtarde, dans Bourgoing, qui écrivait avant Louis XII :

Lances *passotz*, pertuyssanes,
 Bastons à feu... (Goujet, Bibl. fr. p. 176.)

Cette épée fut nommée *passot*, parce qu'elle *passoit* en longueur les épées communes, comme l'arbalète de *passot* passe les autres arbalètes. — [« D'une dague ou *passot*, que le suppliant avoit à « sa sainture donna ung cop de plat. » (Jl. 202, p. 14, au. 1465.)]

Passour. 1^o Passerelle : « Le fay en telle manière que quant il sauldra par dessus le *passour*, « que tout fonde souz lui, et qu'il chie en la « fosse. » (Modus, f. 97.) — 2^o Retraites pratiquées dans les anciens ponts, afin de faciliter la liberté du passage. On voit encore des ponts construits de cette manière : « Quant feu mondil seigneur le duc « advisa le dit daulphin qui estoit à une des quarres « dessus le pont devers la riviere à un retrait qui « étoit fait en manière de *passour*, mon dit seigneur le duc se trahit devers le dit daulphin, et « se agenouilla devant luy et osta son chapperon « en luy faisant la révérence. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 282.)

Passules. Raisins secs ou de cabas. (Colgr.)

Passure. Trou, passage : « Et chascune fois qu'il « anra mangé, tu hauseras les deux *passures* afin « qu'il s'aïlle quant il voudra entrer dedans les « rengés pour mengier. » (Mod. f. 52.)

Past. 1^o Droit qu'avait le seigneur ou le roi d'aller, une ou plusieurs fois dans l'année, seul ou avec un nombre déterminé de compagnons, prendre un repas chez son vassal. Le roi Charles VI, le lendemain de son sacre, en 1380, « vint disner en l'abbaye « S. Thierry, à deux lieues de Reims, car ceux de « leans luy doivent ce *past*, et ceux de la cité de « Reims, le sacre du roy. » (Froissart, l. II, p. 103.) — 2^o [Prestation en nature, puis en argent, payée par certaines catégories de marchands : « Item, sept « livres huil sols et huil deniers de grant taille que « les estagiers de Jonnes... ly doivent... et de petite « taille, queste et *past*, quatre livres et neuf sols « rendus et païés chascun an... » (1353. Aveu de la seigneurie de Josnes.) L. C. de D. — 3^o Pains que quelques censitaires et justiciables devoient fournir pour la nourriture de la meute du seigneur, lorsqu'il allait à la chasse : « Thévenon le Picart, pour « sa maison, jour que dessus, parce qu'il dit qu'il

« ne doit point de bernage, parce qu'il dit devoir le « *past* au chiens de monseigneur le duc, quand il « fail chasser. » (1444. Droit de bernage. Sentences.) L. C. de D.] — 4^o Le *past* ou repas nuptial étoit un droit payé par les mariés au curé qui les marioit, et à celui dans la paroisse duquel ils alloient s'établir après leur mariage. (D. Mor. Hist. de Bret. préf. p. 23.) — 5^o [Voir Pas. A. Prestation en nature payée par les bouchers aux maîtres de leur corporation : « Requist Jehan le boulangier audit Chaumoncel « qu'il païast son *past* comme boucher, pour ce « qu'il avoit tué ledit poureel ; lequel de Chaumoncel lui respondi que... supposé qu'il deust *past*, « si n'estoit-ce pas audit boulangier qui n'estoit pas « boucher ne maistre du mestier. » (Jl. 121, p. 120, an. 1382.)] — 6^o Appât : « On trouve *past* en la nasse « du mariage. » (15 joyes du mariage, p. 173.) — 7^o Viande donnée aux oiseaux de proie. (Nicol.) — 8^o Sorte de gâteau. (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.) — 9^o [Nourriture : « Por son abvement et por son « *past*. » (Liv. des Mét. 356.)]

Pastaierie. [Pâtisserie : « Item Jehan de Ver- « non fera le pain de bouche, les pastez et les « oubliés et fera l'en à lui marchié du pain et de la « *pastaierie* faire. » (Ch. des Comptes de Paris, reg. *Croix*, f. 75, an. 1317.)]

Pastar. [Patard, petite monnaie : « Moyennant « le pris et somme de 48 livres, vingt *pastars*, « monnoie courant pour la livre. » (Cart. de Corb. 23, an. 1473.) — « Adieu, adieu Salins, Salins et « Bezangon, Et la ville de Beaulne là où les bons « vins sont ; Les Picards les ont beuz, les Flamans « les payeront quatre *pastars* la pinte ; ou bien « bastoz seront. » (Ch. du xv^e s. p. 141, v. 13.)]

Paste. [1^o Farine détrempée pour faire le pain : « Quar ma meson est trop deserte, Et povere et « gaste ; Sovent n'i a ne pain ne *paste*. » (Ruteb. 9.) — « Et si doit (le fournisseur banal) porter et conduire « loiaument de cascun le *paste* au four à son pro- « pre const. » (Tailliar, Recueil, p. 525.) — 2^o Pastel : « Cellui Morelet fist marchié de mener les « guesdes dudit Enguerran, au molin aus guesdes « d'Encre, jusques à la quantité de douze journeux « ou environ de toutes *pastes*, selon l'usage de « pais. » (Jl. 116, p. 232, an. 1380.)]

Expressions : 1^o « De grosse *paste*, » grossier : « Un lourd vilageois de grosse *paste*. » (Nuits de Strap. II, p. 275.) — 2^o « Religieux de même *paste*, » de même ardeur et de même règle. Métaphore reprochée comme ridicule à Pasquier, par Garasse, Recherche des Recherches, p. 556. — 3^o « Porter la « *paste* au four, » être puni, en porter la peine : « Ainsi appert comment embition et flaterie qui en « estoient cause en *porterent la paste au four*. » (Le Jouvencel, fol. 39, v^o.) — « Pensés que s'il y a « romplure, vous serez la premiere qui en *portera « la paste au four*, et qui en aura plus de dom- « mage. » (Lett. de Louis XII, I, p. 135.) — [« Guiot « le Faucheur dist Thibault Aillet de quoy il se mes- « loit et qu'il en *porterait la paste au four*. » (Jl. 164, p. 94, an. 1409.)] — 4^o « Mettre la main à

« la *paste*. » (Apologie pour Hérodote, p. 428.) —
 5° « Entrer en la *paste* jusqu'au coude. » (Oudin.) —
 6° « Faire tourtel à quelqu'un de sa *paste*, » lui
 apprendre à profiter de son malheur :

En maleure fuisse jou né,
 Quand je ne m'en souch garde prendre;
 On puet cascun joy molt apprendre:
 De me *paste* me fait tortel. (Ms. 7899, f. 213.)

7° « *Paste* du roy, » sorte de confitures :

Après diner, vient la mestrie
 De drageours faire et apporter;
 Lors convient ses gens exhorter
 D'avoir sucre en plate et dragée;
Paste du roy bien arrangée,
 Annis, madrian, noix cointées. (Desch. f. 497.)

8° « *Paste* alixé, » pâte aigrie, levée : « Les habi-
 « tans (de S. Bclin) peuvent construire petiz fours
 « en leurs hostelz, chacun d'une aulne de Provins
 « de tour, pour cuire flacons et *pastés* alixés, sanz
 « ce qu'ilz y puissent cuire *pastés* levées en forme
 « de pain. » (J.J. 198, p. 191, an. 1461.)

1. **Pasté.** [Pâtisserie renfermant de la chair ou
 du poisson : « Niules, oubliées, gibelés Et *pastés* de
 « vis oiselés; Et quant il ces *pastés* brisoient, Li
 « oiselet par tot volioient. » (Flore et Blanchell.
 v. 3187.) — « L'entremets lust de *pastés* de siros et
 « de *pastés* d'anguilles. » (Récits d'un bourgeois de
 Valenc, au xv^e siècle, p. 58.) — « Plus menus que li
 « chars dont on fait les *pastés*. » (Brun, v. 649.)]
Expressions : 1° « Payer le *pasté*, » donner pour
 boire :

Promettant luy payer le *pasté*.
 Vig. de Charles VII, t. II, p. 8.

2° « La faute vint que l'apprenti avoit toujours
 « ouï dire grille, féminin, et non pas grill; qui fut
 « ce qui descouvrit le *pasté*, » c'est-à-dire le pot
 aux roses. Despér. I, 276.) — 2° bis. « *Pasté* à l'an-
 « gloise. » (Oud.) — 3° « *Pasté* à la saulce elaulde. »
 (Rab. IV, p. 250.) — 4° « *Pasté* d'assiette » (Rab. IV,
 p. 248; Brant. Cap. Estr. t. II, p. 268), sorte de pâté
 dont chacun des convives en avoit un sur son
 assiette. — 5° « *Pastez* de coings. » (Rabelais, t. IV,
 p. 252.) — 6° « *Pastez* en *paste*. » (Rabel. V, p. 409,
 ainsi nommés pour les distinguer des pâtés en pot.
 — 7° « *Pasté* en pot. » (Dict. de Rob. Estienne.) —
 8° « Detaillez comme chair à *pastez*. » (J. Marol,
 p. 123.) — 9° « Qu'elle en fasse à present des *pastez*
 « de chenilles » (Brant. Dames gal. t. II, p. 491),
 c'est-à-dire qu'elle en fasse ce qu'elle voudra. —
 10° « Faire le *pasté*, » terme de jeu; arranger les
 cartes d'une façon avantageuse pour soi. Cette
 façon de parler est encore en usage. Au jeu « sieur
 « Innocent et ma cousinne font si souvent le *pasté*. »
 (Contes de Cholières, f. 174.) — 11° « Faire *pastez*, »
 façon de parler qui fait allusion à une ancienne
 cérémonie qui se célébroit autrefois quinze jours
 après la naissance d'un enfant : « Il a près de cy
 « une dame... qui est accouchée d'un fils, il n'a que
 « .xv. jours, et l'en fera demain ses *pastez*, et y ara
 « joustes... Il est vray que long temps a que
 « l'en ne faisoit nulz *pastez*, mais l'en faisoit gran-
 « des relevailles; et or est ainsi maintenant que

« vaine gloire et jeunesse gouvernent le monde,
 « i ont ordonné que l'en fera *pastés* environ la
 « quinzaine que l'enfant sera né. » (Modus, f. 220.)
 — 12° Pâté formant surtout dans un grand diner :
 « Après que ceux de l'église eurent fait leur devoir
 « au *pasté* qui estoit le premier entremets de la
 « longue table... dedans le *pasté* fut joué et sonné
 « d'un cornet d'Allemagne fort estrangement...
 « Apres l'entremets de ce blanc cerf, les chantes
 « dirent un motel en l'église, et apres fut joué au
 « *pasté* d'un luth, et le *pasté* faisant tousjours quel-
 « que chose entre deux entremets. » (Malhieu de
 Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.)

2. **Pasté.** 1° Pétri :

Après ce digner povre et gasté,
 Que l'en ot fet du pain dur *pasté*
 Par l'en chaude où il fu mis,
 Se sont il d'errer entremis. (Ms. 7218, f. 287.)

2° Empêtré :

..... Tout est gasté
 Ton povre moine *pasté*
 Qui a delessé la pasture. (Desch. f. 428.)

Pasteillier, Pastelier. [Se dit du moulin à
 pastel; voir MOUTIN.]

Pastel. 1° Plante, dite encore guède : « L'Espa-
 « gne a besoin de nos bleds, l'Angleterre et la
 « Flandre de nos vins, de nos sels, de nos *pastels*,
 « de nos toilles. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 710.) —
 Les soldats anglois, suivant le récit de César, « se
 « frotoient le visage de *pastel* pour plus grand
 « effroy diabolique. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 49.) —
 2° Petit pâté : « Prenez totes les bones especes si
 « m'en faites un gentill *pastel* tout net, si me le
 « couchiez sor vostre joue, et du jus lavez bien voz
 « denz et puis vos dormez un poi. Ge di que vos en
 « seroiz quis, se Dieus velt. » (Erberie, f. 89.)

Pastelles. Plais : « Par la dite coustume de Ver-
 « vins... vestures, fraiz de nocpes, *pastelles* et
 « autres meubles donnez ne se rapportent. » Cout.
 Gén. t. I, p. 564.)

Pastenade. [Panais : « Une espèce de *pastenade*
 « est la berlevera. » (O. de Serres, p. 530.)]

Pastenaque. Poisson qui ressemble à la raie.
 (Colgrave.)

Pastenc. [Pâturage : « Herbagium sive *pastenc*
 « nemoris dicti loci de Placentia. » (J.J. 71, p. 317,
 an. 1339.)]

Pastenostre. [1° Livre de prières : « Le sup-
 « pliant... trouva une huche ou huchel. et ou ches-
 « ton de ladite huche ou huchel... unes *pastenos-*
 « tres de saint Nicolas. » (J.J. 154, p. 735, an. 1399.)]
 — 2° Prière : « Dire le *pastenostre* du singe, » pour
 dire le *paten* en marmottant, le dire du bout des
 lèvres. (Oudin.)

Pasteur. Cas régime de pâtre, berger, au propre
 et au figuré :

Sous bon *pasteur* les onailles sont assure. (J. Marol, 45.)
 A mol *pasteur* le loup chie laine. (Colgr.)

2° Curé. (N. C. G. t. I, p. 50.) — « Sous *pasteur*, »
 vicaire. (Id.) — 3° Tuteur : « Nul mineur qui est en

« garde de pasteur ne siel respons s'il n'est pourveu
« de son pere ou de son *pasteur* au temps, c'est
« assavoir de celui dont il a besoing. » (Anc. Cout.
de Brev. f. 43.)

Pasteus. 1° Qui a la consistance de la pâte :

Vulcan le forgeron fit de *pasteuse argile*,
La poitrissant en l'eau, cette femme fragile.
Poës. d'Am. Jam. f. 223.

2° Qui a l'apparence de la pâte : « Un gant bel et
« blanc, et de cuir de cerf mol et *pasteux*. » (Mod.
folio 110.)

Pastich. *Pâtis*, pâturage, dans Du Cange, sous
Videcoq : « De Pierre de Vierre pour un *pastich*,
« etc. doit (au jour de S. Remy) 6 *widecoqs*, qui à
« raison de 4 deniers pieces, valent... »

Pasticier, Pastissier. [Pâtissier : « Quand le
« *pasticier* les aporte non cuis ou four. » (Mén. II,
p. 5.)] — « Il a passé par devant l'huïs du *pastis-*
« *sier*. » (Colgrave.) — « Mestier n'avons de *pastis-*
« *sier* roigneux. » (Id.)

Pastiemenz. Repas, festin, dans S. Bernard,
Serm. p. 317, en latin *comessationes*.

Pastiger. [Pacliser, traiter : « Lesquelz maris
« et femmes ont fait et accordé, *pastigé* et transigé
« entre eulx les pactions et convenances qui s'ensi-
« gnent. » (Jl. 99, p. 591, an. 1368.)]

Pastin. Paton. (Colgr.)

Pastinade. Panais : « Les salades sont bonnes
« de capres, laitues, sicorées, pimpenelle, vinette,
« *pastinades*, et plusieurs autres bonnes herbes. »
(Les Tri. de la Noble Dame, f. 115.)

1. Pastinage. Ce qui est de pâte. (Colgr.)

2. Pastinage. [Droit de vaine pâture : « Les
« *pastinages* et usages que les habitans ont ès
« mairs de mener leurs bestes *pastiner* et de saier
« l'erbe. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, fol. 72,
an. 1320.)]

Pastiner. Paitre. (Voir le précédent.)

1. Pastis. [Pâturage : « Les oualles Dieu sont
« li pueple, et ses *pastis* est li mondes qu'il leur
« apreste à vivre. » (P'sautier du xiii^e s., f. 87.)] —
De même au figuré :

Plusieurs de ces dames là veis
Qui de l'ordre se cançoitoient
Bien à leur aise et à devis
Des religieux qui s'i mettoient,
Disant que telz gens si mestoyent
Povres amoureux aux *pastis*. (Am. rendu Cord. p. 558.)

2. Pastis. Pour *pactis*, contribution payée à un
ennemi pour vivre en repos : « Ilz ont trop mis
« depuis dix ans le pays d'amours à *pastis*. » (Poës.
d'Al. Chartier, p. 523.)

Pastissage. Même sens :

Bourcz, villes, chasteaulx, passages,
Ars, destruitz et mis au bas,
Les vaillans hommes et saiges
Mors prisonniers en ostages ;
En servages,
Pastissages
Et truaiges. (Al. Chart. p. 544.)

Pastisser. [Conclure en manière de *pactis* ou
pastis : « Et Dieu seint lors, entre la douleur et la
« frayeur, de quel bon jugement ils vous le *pastis-*
« *seut*. » (Montaigne, t. I, p. 72.)]

Pastoc. [Béguille : « Le suppliant d'un *pastoc*
« ou potence qu'il avoit et dont il se soustenoit....
« frapa deux ou trois coups icellui Simon. » (Jl.
189, p. 181, an. 1457.)]

1. Pastoier. [Pâtissier : « Item le *pastoier* fera
« les pastez le roy et du commun, et en prendra la
« façon aussi comme il seut. » (Reg. Noster, f. 52,
an. 1285.)]

2. Pastoier. [Pacliser : « Quant dois avoec
« gens *pastoier*, Si dois ta langue castoier Qu'elle
« soit de parler courtoise. » (Caton en roman.)]

Pastophores. Prêtres du paganisme, qui por-
toient les images des dieux aux processions. Babe-
lais se sert de ce nom au figuré, t. III, p. 247 :
« Quelles tragedies sont excitées par certains
« *pastophores*. »

Pastor—our—ur. [Cas régime de *pasteur* :
« Maistre e pere e *pastur* sunt li proveire en lei A
« trestuz cels qui vivent en cristine fei. » (Thom.
de Cantorb. 73.) — « La sainte Escripiture Qui
« commande au *pastour* honeste Cognitoire la vois
« de sa beste. » (Rose. v. 11395.)]

Princes qui doit valoir
Qui met en non chaloir
Et son home et son hoste,
Si voisin l'envaissent,
De manois le laissent,
Et devant et en coste :
A mal *pastor* che fax taine
Go dit li vilains. (Prov. du vilain, f. 75.)

Pastorallement. Comme les pasteurs :

Les champestres chalumaux
Pastorallement ruraux. (J. Tahureau, p. 244.)

Pastorales. Drames dont les personnages sont
des bergers. On donnoit autrefois une signification
plus étendue à ce nom. Brantôme dit de Marguerite,
reine de Navarre, sœur de François I^{er} : « Elle
« mesme composa fort, et fit un livre qu'elle intitula
« la Marguerite des Marguerite qui est tres beau et
« le trouve l'on encore imprimé ; elle composoit
« des comedies et des moralitez qu'on appelloit en
« ce temps là des *pastorales*, qu'elle faisoit jouer
« et représenter par les filles de sa Cour. » (Brant.
Dames ill. p. 308.)

Pastorat. Office de pasteur, dans Oudin et
Colgrave. Il faut encore entendre par là un livre
qui contient les prières, cérémonies, fonctions et
devoirs d'un évêque. On disoit, en ce sens, le
« grand *pastorat*. »

Pastore. [Bergère, dans Thibaut de Navarre,
t. II, p. 92.]

Pastorel. [Berger : « Biau sire Aliaumes, à cest
« giu vous rapel ; Ne me tenrés huimais por *pasto-*
« *rel* ; Que par la place vous saillent li boel. » (Raoul
de Cambrai, 183.)]

Pastorele. Sorte de poésie (v. PASTOURELLE). Un jongleur, dans un fabliau ancien, dit :

Ge sai contes, ge sai faibles
Ge sai conter beax diz noveax
Rotruenges viez et noveles
Et servevois, et *pastoreles*. (Fabl. de S. G. f. 70.)

Elle se chantaît :

Por me-lz noter
Gesle *pastorele*,
Ya li doriaux,
Li doreux, Li durele. (Poët. av. 1300, II, 605.)

Pastoure. Bergère :

Lors chevauchai par delés un pendant ;
Trais *pastoure* ; semblant fait de plourer ;
Je li requis qu'à moi deist son penser
Et que nule riens ne m'i alast celant. (Ch. du Bouch. 305.)

Pastoureau. 1^o Berger : « Si sonhaits fussent
« vrais, *pastoureaux* seroient rois. » (Cotgrave.) —
[« Chascun *pastoureau*, herdier, porchier ou vachier
« dudit Maisieres est tenu rendre compte des bestes
« que il aura receu devant lui. » (Echevinage de
« Mézières.) — 2^o Bergers conduits par un personnage
« inconnu qu'on disoit Hongrois d'origine, et qui se
« soulevèrent durant la première croisade de S. Louis
« (1251) : « En France vint lors un trompeur qui se
« disoit le maistre d'Hongrie, et faisoit accroire
« qu'il convenoit que la Sainte Terre fut delivré
« des mescreans et par jeunes *pastoureaux* ; luy
« qui sembloit estre pseudomme et estoit vestu
« bien humblement, assembla au royaume de
« France bien .ix. mille *pastoureaux*. A Paris vin-
« drent, où la roine Blanche festoia le maistre, et
« donna grans dons, cuidans qu'il dit verité.....
« Mais quand les *pastoureaux* furent passez Loire,
« ils firent tant de maux et de persecutions à Juifs
« et à plusieurs gens d'Eglise que merveilles.....
« Il avint l'an 1320 qu'il fut en France si grantment
« de *pastoureaux* et de menue gent, qui disoient qu'il
« vouloient aller en la Sainte Terre contre les
« Sarrazins, que ce fut merveilles ; moult grant
« multitude en alerent jusques en Languedoc et
« firent moult de maux à Juifs et autres gens, dont
« on en perdit plusieurs et les autres s'enfouirent
« en divers lieux. » (Hist. de France, ms. dans la
« biblioth. du président de Mesmes.) — « L'an mil
« deux cens cinquante et un, Sans nombre à mon
« retour el, Cheminerent li *pastourel*, Qui à eus
« vanter s'atiroient, Que S. Loys vengier iroient.
« Uns homs menoi cele mesnie, C'on clamoit mestre
« de Hongrie ; Il depeoient mariages El faisoient
« plusieurs domages. Car fol estoient et testu. A
« Paris fu l'un d'eux vestu En guise d'evesque, à
« grant coile, Et i fist eue benoiste. Si con si
« compaignon requisirent ; Plusieurs clers à Orliens
« ocistrent. Des biens du monde desnez Fu leur
« mestre à Bourges luez. » (G. Guiart.) — « Puis
« vist on à venir, c'est bien verité pure, Les *pas-
« toureaux* aller, qui grief mort et obscure Receu-
« rent par Juifs, à qui Dieus doint laidure. »
« (Aventures avenues en France, de 1214 à 1412,
« an. 1366.)]

Pastourelle. 1^o Bergère. (Borel.) — 2^o Sorte

de poésie : « *Pastourelle* garde par tout l'art des
« champs royaux, excepté que les bastons ou lignes
« ne sont que de huit syllabes en masculin, et peult
« avoir clause jusques à .v. ou .vi. lignes, et fault
« cinq clauses, et l'envoy et pallinod comme à
« champ royal. » (Fabri, Art de rhétor. II, fol. 35.)

Pastourger. [Pâturer : « Une piece de terre
« pour *pastourger* bestes, contenant environ une
« meitere de terre. » (Jl. 166, p. 272, an. 1412.)]

Pastourie. Bergère : « Moult grant joye me-
« nerent les pasteurs et les bergieres de leur nou-
« velle royne, et moult festoyerent et porterent
« grant honneur. La royne qui sage estoit, ordonna
« de ses besongnes tout en *pastourie* ; car elle
« institua baillifz et sergens pour justicier tous
« malfaiteurs, et pour tenir les bons en droict. »
« (Percef. V, fol. 73.)

Pasturable. 1^o Qui pâture : « Le haut justicier,
« avant que ordonner la vente de la dite espave,
« la doit garder, si c'est chose mouvante et *pastu-
« rable* ; assavoir les chievres, brebis, moutons,
« cochons, veaux, et autres semblables menues
« bestes. » (C. Gén. I, p. 869.) — « Si le dit espave
« est chose mouvante ou *pasturable*, comme chie-
« vres, les gardera par l'espace de 15 jours. » (Ibid.
« t. II, p. 316.) — 2^o « Choses *pasturables*. » Selon
« Coquille, « ce ne sont pas seulement les choses qui
« sont de pasture et amendement ; mais aussi les
« choses qui sont de soin, et de là vient selon cet
« auteur qu'on dit pasturer les terres, quand on les
« amende par graisse et fumier. » (Laur.)

Pasturage. [Droit de vaine pâture : « Je lor
« otroi lou *pasturage* ausi en qui l'ont en ancienne-
« ment dedanz les devant dites bonnes. » (Bibl. de
« l'Ec. des Chartes, 6^e série, III, f. 573.) — « Audit fief
« appartient le quart des *pasturaiges* des landes de
« Gruye, dont chascune beste qui herbage paye
« demy boissel d'avoine. » (Delisle, Agricult. norm.
« p. 66.)] — « Habitans de villes ou de villages peu-
« vent champoyer et mener leur bestial pour leur
« nourriture et sans fraude en *pasturages* vains de
« clocher à autre, sans danger d'amende. » (Cout.
« Gén. I, p. 85.) — « Haut et vain *pasturage*. » (Id.
« t. II, p. 1191.)

Pasturager. [Pâturer : « Lesquels eussent
« menez leurs buets *pasturager*... en certain pré. »
« (Jl. 148, p. 321, an. 1395.)]

Pasturaison. Action de manger. (Contred. de
« Songereux, fol. 68.)

Pastural—eau. [Pré. pâture : « Lesquels
« enfans menerent leurs chevaux ou jumens pas-
« turer en une terre ou *pastural*. » (Jl. 162, p. 311,
« an. 1408.) — « Laquelle vache entra en ung *pastu-
« reau* estant illec près. » (Jl. 187, p. 101, an. 1455.)
« — « *Pasturault*. » (Ordon. VI, p. 63, an. 1352.)] —
« Tous *pastureaux* sont aussi défensables depuis
« le quinzième jour de mars, jusqu'au quinzième
« jour de juillet. » (Cout. Gén. II, p. 334.)

Pasturans (gages). Animaux mis en fourrière.
« (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1077.)

Pasture. 1° Nourriture : « Folles femmes n'aiment que pour *pasture*. » (Colgrave.)

Ge n'aïm povre *pasture*,
Ne travail sans mesure
Ce dit Salemons.

[*Marc. et Salem. f. 416.*]

2° [Education : « Comme nostre noble cité et ville de Paris soit congneue estre chief de nostre seigneurie et mere en congregation et *pasture* de subgez. » (Ord. V, 419, an. 1371.)] — 3° Genre de vie :

Pastorele trop es dure,
Quant le chevalier n'as cure ;
A cinquante boutons d'or
Aurois çainture,

Si me laissez prendre robe
En vo *pasture*. [*Poés. av. 1300, t. IV, p. 1432.*]

4° [Pâturage : « Vint bues ki venieent de la cumune *pasture*. » (Rois, p. 239.)] — « Dans les bois de haute forest, la *pasture* est *vive* pendant le temps qu'il y a des glands et autres fruits aux arbres qui tombent et dont les bestes se nourrissent, ce qui dure en Bourgogne depuis la Saint Michel jusques à la feste de S' André inclusivement. Apres ce temps la *pasture* est *vaine*. Car la *pasture vaine* n'est autre chose que celle où il n'y a plus de fruits, dans lesquelles il est permis à tous usagers et vains pasturiers d'y faire paistre leurs bestes, ce qui ne leur est pas permis tant que la *pasture* est *vive*. Dans les bois taillis la *pasture* est *vive* depuis le temps de la coupe jusques après la quatrième feuille ou la quatrième année, ensuite la *pasture* est réputée *vaine*. Dans les terres et autres heritages non clos, la *pasture* y est *vaine* des qu'elles sont depouillées, à l'exception des prez qui sont defendus depuis la Notre Dame de mars jusques à ce qu'ils soient depouillez pour la premiere fois. Quant aux vignes, elles ne sont jamais ny en *vive* ny en *vaine pasture*. » (Laur.) — [« Vive *pasture* en bois de haute forest est entendu dez la Saint Michel jusq'à la Saint André incluz. » (C. Gén. 1, 848.)] — 5° Corde pour attacher la bête qui pait : « Le suppliant frappa icellui Godart deux ou trois coups par le costé d'unes cordes appellées *pastures*. » (J.J. 189, p. 431, an. 1460.)]

Pasturel. [Berger : « Respundi David : *pasturel* ai esté del fûle mun père. » (Rois, p. 65.)]

Pasturement. Pâturage. (Colgr.)

Pasturer. [1° Paitre : « Quant il vit en une valée Tot seul *pasturer* un chevrel. » (Chev. au Lyon, v. 3438.)] — « Messires Pierres de Thierni proposa contre le vile de Haies que le dite vile, à tort et sans reson, envoioient lor bestes *pasturer* en ses prés. » (Beaum. XXIV, p. 6.) — « Si lor lait boire l'aigue et l'erbe *pasturer*. » (Aiol, v. 5447.) — « Et laisserent leurs chevaux *pasturer* l'erbe. » (Froiss. IV, p. 362.)] — 2° Faire paitre : « Quelque lieu ledit Jehan et les autres boviens gardoient et *pasturoient* leurs beufz. » (J.J. 102, p. 68, an. 1370.)] — 3° Prendre sa nourriture :

Quant messire Noble *pasture*,
Chacun s'enfuit de sa closture ;
Nul n'y remaint. [*Ms. 7615, I, f. 101.*]

4° Donner à l'âme une nourriture spirituelle : « La condicion du loup est que de sa nature il destruyt les brebis, je entens par les lousp ceulz qui ont les biens de S^c Eglise, qui ont la cure des ames qui deussent estre *pasturées*, et ils sont lousp, j'entens des brebis, les bonnes gens qui sont souzb eulx et en leur gouvernement. » (Modus, fol. 50.)

Pasturier. 1° Qui fait paitre en vaine pâture. — 2° Qui engraisse des bestiaux pour les vendre. (Colgrave.)

Pat. Pat :

Quant elle est richement peue
Et de riches robes vestue...
Lors ne prise un *pat* le vilain. [*Ms. 7615, II, f. 153.*]

Patac. [1° Petite monnaie provençale : « Jehan Gille clerck des questeurs de l'ordre des Quinze Vins demourant à Riom... vouloit payer un *patac* ou deux deniers. » (J.J. 195, p. 58, an. 1455.)] — « Tant que le sac de blé ne vaille que trois *patacs*. » (Rab. III, p. 146.) — 2° Coup violent : « Lascha son pourpoint et en donnant le bransle aux espauls à deux mains preint la halebarde pour ruer *patacs*. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 78.)] — 3° Boulet de canon : « Ne cessoient nos canonniers de donner coups de *patacs* contre murailles et boulevarts et ruer tout par terre. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 4.)

Patache. Sorte de bateau : « La construction de 12 galeres ou *pataches* des plus grandes mieux équipées et des mieux fournies de gens de guerre qu'il estoit possible, que le roy d'Espagne fit construire, et fournir en Sicile. » (Mém. de Sully, V, p. 245.) — On appelle aujourd'hui, en quelques lieux, *patache* un gros bateau dans lequel l'on met des commis des fermes pour empêcher la contrebande qui pourroit se faire par eau.

Patacon. [Monnaie d'argent de Flandre, frappée sous l'archiduc Albert, avec son nom et celui de l'archiduchesse Elisabeth pour légende, et un écusson couronné qui contenait de petits lions : « La somme de 2400 florins une fois en espee de *patacons* à 48 patacs pièce. » (D. C. sous *Pataco*, an. 1651.)]

Pataffe. Ration de pain. (Colgr.)

Patafferie. Folie, sottise. (Colgr.)

Patagon. Monnaie d'Avignon. (Borel.)

Pataiser — ere. [Pâtissier, dans Fagniez, études sur l'industrie, p. 17, an. 1292-1300.]

Patalin. [Hérétique, patarin : « Se il avient par aucune malaventure, ou par aucun mal enseignement que un chevalier soit *patalin* ou mescreant en Jesus Christ, et il en peut estre atteint et prové par veue de ses voisins ou par sa reconnaissance, ou par ses compagnons qui reviennent à la droite foy et l'enceusent, ses pers le doivent juger à arder, et tout quan que il a, escheit au seignor par droit. » (Ass. de Jérusalem, ch. 266.)]

Patant. Acquit patent, brevet du roi scellé du

grand sceau, portant gratification d'une somme d'argent et servant d'acquit et de décharge à celui à qui il s'adressait : « Les pensant avoir à sa dévotion, leur avoir avancé chascun 200 escus et un *patant* du marquis du Coast de 1,000 escus d'intrade au royaume de Naples. » (Mém. de du Bellay, liv. IX, f. 299.)

Pataque. Monnaie d'argent, valant cinquante sous à Naples. (Cotgr.)

Patat. En Normandie, petite monnaie valant un sol : « Les florins nommez rieders et les *patars* « furent forgez nouvellement en cette année. » (Hist. chronot. de 1400 à 1467, p. 336, an. 1432.) — « Dix *patars*, ce sont douze sols six deniers monnoye de France... Un *patar* est la vingtième partie d'un florin ; le florin vaut vingt-cinq sols de France, de sorte que la livre de France vaut seize *patars*. » (N. C. G. II, p. 44.) — « Lequel compte « se fait pour moitié en monnaie de *patars*. » (1453, Compte du comté de Soissons.)

Pataut. Qui a de grands pieds. (Oud.)

1. Pate. [Pâte : « Atant (le diable) me vont sans « delaiir Fichier ou cors et entaier Ses agus cros et « ses grans *pates*. » (Gaut. de Coigny, éd. Poquet, p. 114.)] — *Pate* est pris pour grand pied, dans Borel, sous *Patin*. — « Pelron estoit d'opinion que « fussent plusieurs mondes soy touclians les ungs « les autres, en figure triangulaire equilaterale, en « la *pate*, et centre desquels disoit estre manoir de « verité. » (Rabel. IV, p. 234.)

2. Pate. [Pâte ; « *Pate* cuyte, « mastic coulé dans un moule, séché au four et appliqué sur des coffrets : « Ung beau coffret, à la mode d'Italie, fait de *pate* « *cuyte*, doré, bien ouvré, à vi. blasons à l'entour « d'ycelle, aux armes de Bourgogne, assis sur .iiii. « pomeaux de bois doré. » (Invent. de Marguerite d'Autriche, an. 1520.) — « Deux myroirs de *pate* « *cuyte*, bien ouvrez et dorez. » (Ibid.)]

Paté. 1° Sans base : « Le dit seigneur chastellain « a droit d'avoir fourches patibulaires à quatre pil- « liers liées dehors et *patées* par embas. Des « fourches d'un hault justicier, les liens sont par « dehors et *patex* par embas, mais des fourches d'un « moyen justicier, les liens sont par dedans et non « *patex*. » (Cout. Gén. II, p. 250.) — [2° Pattée, terme héraldique : « Une croiz de guentes *patée*. » (Joinv. § 158.) — 3° Patu : « Nul ne peut nourrir pigeons « *patex* et non *patex* dedans la ville de Melun. » (C. G. I, p. 119.) C'est probablement par une allusion obscure à cette signification que Rabelais s'en est servi, III, p. 114.

Patifereries. Palafrierie, sottise. (Des Acc. Bigarr. p. 88.)

Patteil. [Matras : « L'exposant print un *patteil* « qu'il trouva d'aventure ; duquel *patteil* par maniere « de chastement il frappa son filz deux coups. » (JJ. 153, p. 470, an. 1398.)]

Pateis. [Paclis, convention : « Bernard de Mir- « mont, qui au temps passé a pour les manans et

« habitans de la terre et lieux du seigneur de Pierre, « au pays de Gevaudain, frontiere des Anglois, par- « ticipé et conversé avec yceulx Anglois, en faisant « *patéis* pour lesdiz habitanz. » (JJ. 137, pièce 106, an. 1389.)]

Patelin. 1° Avocat, qui dans une farce du xv^e siècle, trompe un marchand de draps, mais se laisse duper par le berger Agnelet : « C'est un tour « de *Patelin*. » (Bouchet, Serées, II, p. 90.) Voir sous **PATELINER**. — 2° Langage d'hypocrite : « Je n'enten- « dois leur *patelin*. » (Rabel. V, 132.) — « Et ruines « chacun avec ton *patelin*. » (Régén. 15^e satire.)

Patelinage. 1° Filouterie : « Ce *patelinage* fut « sceu, adjouta celluy qui avoit fait le comte, par « toute la ville ; car celluy qui l'avoit fait, estoit « connu par d'autres affrontemens qu'il faisoit. » (Bouchet, Ser. II, 108.) — 2° Farce analogue à celle de *Patelin* : « Je ne ris oncques tant que feiz à ce « *patelinage*. » (Rabel. III, 34.) Voir le suivant.

Pateliner. [Faire l'hypocrite : « Jean de Costes, « je vous congnois, vous cuidez *pateliner*, et faire « du malade pour cuider couchier ceans. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, n^o série, IV, p. 259, an. 1470.)] — « Nos ancestres trouverent ce maistre Pierre Patelin « avoir si bien representé le personnage pour « lequel il estoit introduit, qu'ils mirent en usage « ce mot de Patelin pour signifier celui qui par beaux « semblants enjauloit, et de lui firent un *pateliner* « et patelinage pour mesme sujet. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 750.)

Patelinerie. [Manière d'un patelin : « Enfin « toutes les *patelineries* qu'on observe en tel cas, « firent resoudre le voyage contre l'advertissement « des fidelles amis et serviteurs. » (D'Aub. Hist. I, p. 101.)]

Patelinois. [Langage d'un patelin : « Mon ami, « dit Pantagruel, à l'escolier limousin, parlez-vous « christian ou *patelinois*. »]

Patelle. Moule, coquillage. (Cotgr.)

Pateller. Babiller. (Cotgr.)

Patellette. Fronteau, partie de la tétière d'une bride. (Cotgr.)

Patement. Evidemment, manifestement. On a dit en parlant des corps des saints : « Sont mis et « establis *patement* en l'aire de la dite Eglise. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, f. 97.)

Patene. [Petit plat pour couvrir le calice et recevoir l'hostie : « Un calice d'or hautelet ; et a en « la *patene*, un long crucefix esmaillié sur fleurs de « lys et fut acheté par le roy des Jacobins d'Orléans. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Patenostrage. Ensemble de patenostres. (Cotg.)

Patenostre. 1° *Patet noster*, prière, oraison : Il est vray comme le *Patenostre* Qu'il n'est tel estat, com le vostre. (Desch. f. 427.) Foi que doi sainte *Patenostre*. (Fabl. de S. G. p. 200.) Sire, par sainte *Patenostre* En la Deu garde et en la vostre Le commando entièrement. (Ms. 7015, II, f. 151.)

« On disoit qu'il se faisoit garder des *patenostres* |
 « de monsieur le connestable (de Montmorency), car
 « en les disant ou marmottant.... il disoit allez moy
 « prendre un tel, attachez celui là à un arbre, faites
 « passer celui là par les piqués ou les barquebuses,
 « tout devant moy,.... sans se debaucher nullement
 « de ses *paters*, jusqu'à ce qu'il les eust parachevez. »
 (Brant. Cap. fr. II, p. 67.) — « Vous avez dit cejour-
 « d'huy une bonne *patenostre*, veu la bonne
 « rencontre que vous avez eue. » (Des Acc. Escr.
 Dijon. p. 28.) — « En fait de guerre longues *patenostres* et oraisons murmuratives ne sont bonnes. »
 (Mém. de du Bell. VI, p. 197.)

Expressions : 1° « Dire la *patenostre* du singe, »
 faire des grimaces en ayant l'air de marmotter des
 prières : « Comme ils mangeoient les pouilles qu'ils
 « luy avoient luées, elle faisoit une chere pitasse
 « disant la *patenostre* du singe. » (Cent. de Desper.
 II, p. 163.) — 2° « Dire sa *patenostre* à l'envers »
 signifie blasphemer. (Le Duchat, sur Bab. IV, 97.)

1^o [Grains d'un chapelet, sur lesquels on dit un
patier; par suite, le chapelet lui-même : « Unes *patenostres*
 « d'or signées à enseignes de tabliers et
 « eschiquiers. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) —
 « Unes *patenostres* esmailliées pendans à une croix
 « où il y a pierres et perles. » (Id.) — « Unes *patenostres*
 « de gest à segneaux d'or et de perles,
 « pendans à un fermail et .ii. rubis. » (Id.)

Expressions : 1° « Chaîne à *patenostre*, » dans
 Godefr. observ. sur Charles VII, p. 368 : « Quatre
 « chaînes d'or; l'une faite à cordelière, l'autre à
 « petites boucles pleines, l'autre à petites coquilles
 de saint Michel, et l'autre faite à *patenostres* où
 « il y a vingt-quatre *patenostres* de juis. » —
 2° « Collier à *patenostres*, » collier à grains sembla-
 « bles à ceux d'un chapelet. « Un *collier à patenostres*
 « et bouidons pesant un marc deux onces. » (Godefr.
 observ. sur Charles VIII, p. 368.) — 3° « Une *cein-
 « ture à patenostres* pesant deux marcs. » (Godefr.
 observ. sur Charles VIII, p. 368.) Le crois que ces
 ceintures étoient celles qu'on voit dans
 des portraits de femmes, du temps de Louis XI,
 formées de gros grains comme des chapelets, et
 dont le bout tomboit par devant. — 4° « Mors à
 « *patenostre*. »

Doux yeux marchans sur le duret
 Qui portent mors à *patenostres*,
 Et ceux là dient à Dieu (teuret,
 Laissez les aller, ilz sont nostres. (L'Am. v. cordel. 585.)

Patenostrier. Fabricant de chapelets; ce mot
 signifioit aussi l'ouvrier qui faisoit des bouclettes à
 soulier, des noyaux à robes, aujourd'hui des boutons.
 (Colgr.)

Patente. [*Patet*, oraison dominicale : « Et
 « veux qui dient les heures telles qui sont ordon-
 « nées pour les freres lays en leur regle, c'est à
 « scavoir... *Ave Maria* et *patenotes*. » (Spicièl de
 d'Achery, V, 630.)]

Patent. 1° Ouvert : « Lettres *patens*. » (Ord. III,
 page 15.) On les oppose aux lettres de cachet. —
 2° Manifeste. (Colgr.)

Patente. [Lettre patente : « Les lettres que les
 « princes susdicts escrivoient aux chefs de l'armée
 « protestante estoient en forme de *patentes* et non
 « closes. » (Carloix, IX, 51.)]

Pate-pelu. [Personne à la palle douce, comme
 le renard : « Cafards, cagots, *pates pelues*, porteurs
 « de rogatons, chaitemites. » (Rabel. Pantagr. IV,
 Anc. prologue.)]

Patepelument. D'une manière hypocrite :
 « Venez lire, estudier et mediter icy, nuil et jour,
 « pour trouver la pierre philosophale que j'ay
 « echée en ces traits plus finement, ocellument,
 « clairement et *patepelument*, que ne firent onc-
 « ques Gebert, Theophraste, Sonus ou autres
 « affineurs. » (Moyen de parv. p. 169.)

Patepins. Cloportes. (Borel.)

Paterins. [Patarins, hérétiques dits encore
 Cathares. L'étymologie la plus probable est *pates*,
 qui signifie vieux linge et qui appartient au patois
 du Dauphiné, du Lyonnais et de la Lombardie. La
 rue des *Pates*, à Mitau, étoit la principale de celles
 qu'habitaient les Cathares. Voir dans la Rev. Histo-
 rique. t. II, 1876, p. 337, *l'hérésie des Patarins à
 Florence par Perrons*.] — « Li vice de ceaus sont
 « coneu en leur anciens noms, et ne veulent mie
 « qu'il soient apelé par leur propres noms, mais
 « s'appellent *paterins*, par aucune excellence, et
 « entendent que *paterins* vaut autant come chose
 « abandonnée à souffrir passion, en l'essemble des
 « martyrs qui souffrirent torment pour la sainte foy. »
 (Ass. de Jérus. dans Du Gange, sous *Paterini*.) —
 « Et pour che sont il dit *paterins*, et est autant
 « à dire come diviserres. » (Instil. de Justinien en
 Roman, dans Du Gange, sous *Paterini*.)

Paterlie. [Prière, patenôte : « N'ai nul talent,
 « c'à piece die Pater nostre. *paterlie*, Ne prieres ne
 « misereles. » (Mir. de Coigny.)]

Paterliquer. Ressembler à un père. (Colgr.)

Paternel. [4^o Autorité de Dieu le père : « Veire
 « *paternel*, ki unkes ne mentis. » (Rol. v. 2384.) —
 « Suvent apele par amour sainte *paternelle* aie. » (Jord.
 Fantome, v. 548.) — « Jhesus reclaime la *paternelle*
 « veraie. » (Aliscans.)]

Sire, vous dormez de Poreille
 L'en vous met des pessiaus en treille,
 Quant mort est la bonne *paternelle*;
 De vessie vous font lanterne,
 Cels qui à destre et à senestre
 Sont entor vous, et l'herbe pestre,
 Sire, vous font et de crois pile. (Ms. 6812, f. 70.)

2^o Paternel :

Peres, dit elle, qui les anges
 Premiers creas et les archanges,
 Dont ly aucun se desvoierent
 Par leurs orgués, et s'esleverent
 Encontre toy, *peres paternelles*,
 Qui la terre et le ciel gouvernes. (III *Maries*, p. 543.)

Paternoster. Les protestants ont appellé « sol-
 « dats du *paternoster* » les « parlisans d'une faction
 « de mecontens qui s'eleva en Flandres, en 1548.

« Les François les appeolloient les yeux blancs, tirant « cette dénomination de ce qui arrive aux brebis à « qui les yeux blanchissent dans certaines maladies « internes. » (Hist. de M^r de Thou, VII, p. 684.)

Paternostre. [Chapelet : « Mon très douz cuer, « je vous envoie ce que vous m'avez mandé et vos « *paternostres*; et vous promet loyalement que je « les ai portées, tout en l'estal que je les vous « envoie, deus nuis et trois jours sans oster l'en- « tour moi et depuis que li fremailles fu fais, Si « vous pri que vous les venilliez porter, et je vous « envoie unes autres petites. Et les ai ainsi portées « longuement en l'environ de mon bras. » (Aguès de Navarre à Guill. de Machaut, an. 1349.) — « Unes « *paternostres* où il y a 10 saphirs et sont les *paternostres* « *nostres d'or.* » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 46.) — « Unes *paternostres* de geest à saigniaux d'or où il « y a saintnetur, » c'est-à-dire reliquaire. (ibid.)]

Patéron. [Patron, dans Froissart, IV, 409.]

Pathelin. 1^o Pathelin : « Le bruyt avez d'estre « fourbissereuses; Par cuer sceavez les ruses « *Pathelin.* » (Rog. de Collyre, Œuv. p. 167.) —
[2^o Langage digne de Pathelin : « J'ay train de « seigneur. — Pas de saige. — Ressoudant. — « Comme bel alun. — *Pathelin* en main. — Dire « raige. » (Dialogue de Baillevet et Maillepaye.)]

Pathelinier. Faire le pathelin : « Après survien- « nent fringueriaux Dancer, joncher *pathelinier.* » (Coquill. Poés. p. 24.)

Pati. Pactis, promesse :

Et li awegle du solier
Furent servi com chevalier;
Chacun grant *pati* demenoit
Un à l'autre vin donnoit :
Tien je te doin, et tu me donez :
Cil crut en une vigne bone,
Ne cuidiez pas que lor anuit.
Ensis jusques à minuit
Furent en solas sans danger. (Ms. 7015, I, f. 105.)

Pâtiaument. Pâtieusement : « *Pâtiaument.* « sans reveler. » (Besch. f. 565.)

Patible. Supportable. (Cotgrave.)

Patibulaire. Potence, gibet : « Ne voutul vuider « ne rendre le fort jusques à ce que par le *patibu- « laire* dressé eust claire connoissance de la mort « jugée de son frere. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 19.) — « S'en trouve d'autres qui ont *patibulai- « res* attachez à leur moyenne jurisdiction, sans « qu'ils ayent pour cela jurisdiction contentieuse. » (X. C. G. IV, 410.)

Paticier. [Pâtissier : « Je crois qu'il n'est nul « boulengier. Ne *paticier* ne oubliaier, Se bele « oeuvre veul faire, Que couleur ne leur ait mes- « tier. » (Dit des peintres.)]

1. Patience. Repas : « Vous venez prendre la « *patience* en mon hostel, et s'il vous plaît que je « sachie vos noms afin de vous plus amplement « festoyer. » (Percef. III, f. 63.) — « Vous viendrez « prendre la *patience* avec la dame de ceans et ung « chevalier qui est arrivé à ce soir. » (Ibid. III, f. 25.) La citation suivante nous montre que c'est

là une locution abrégée; l'expression complète est
prendre la *patience* de venir dîner : « La jeune « damoiselle, s'étant approchée du roy, le pria hum- « blement que ce fut son plaisir de prendre la « *patience* de venir un jour disner avec elle. » (Nuits de Strapar. I, p. 227.) — « Monsieur, dist « damp abbez, qui du tout fut assurez, et que dites « vous de ma très redoublée dame qui tant s'est « voulue incliner de prendre la *patience* avec son « pauvre moyne, et puis venir au gibier. » (J. de Santré, 618.)

2. Patience. [1^o Vertu qui fait supporter avec douceur les ennuis de la vie : « Se Dieus l'envoie « adversité, si le recoif en *patience*, et en rent « graces à Nostre Seigneur. » (Joinville, § 741.) — « Charles commence à rire en audience; Pourques « certainement a courle *patience.* » (Gir. de Ross. v. 4471.) — 2^o Permission. Alix de Pavoye, dans une pécuration donnée en 1472, se dit « abbesse « par la *patience* de Dieu, du monastere de S. Pierre « de Renneumont, de l'ordre de S. Benoist. » (Préf. de D. Mabillon, p. 727.) — 3^o Pitié, clémence :

Li rois que *patience* esprit
Leur dist sanz plus, quant les clés prié :
Or ça, Dieus, maugré vous, en sache,
Droiz est que ge les vous estache
Et que de vos mains estorte,

Quant je suis portier de la porte. (Güivart, f. 40.)

4^o Tranquillité, paix : « Le roy se voyant en « *patience* avec l'Anglois délibéra de dresser une « armée pour au printemps reconquerir son duché « de Milan. » (Mém. de Du Bellay, liv. I, f. 7.)

Expressions : 1^o « *Patience* de Lombard, » c'est-à-dire par force. (Apolog. pour Hérod. p. 185.) — 2^o « Prendre *patience* en enrageant. » (Rab. V, 55.) — 3^o « La *patience* surmonte la douleur. » (Nuits de Strap. I, II, p. 309.) — 4^o « *Patience* est la vertu « des sots. » (Env. de Théoph. II^e part. p. 45.) — 5^o « *Patience*, disent les ladres. » (Rab. V, p. 4.) — 6^o « *Patience* passe science. » (Contes de Desper. II, p. 149.) — 7^o « *Patience* de Bretons. » (Fonce-magne, extr. de la 3^e race, p. 34, de P. de Blois, f. 116.) — 8^o « *Patiences*, » sièges dits aussi miséricordes.

Pâtieusement. [Pâtieusement : « Vraielement cil « soffret *pâtieusement* les altrui malz. » (Dialog. Greg. lo pape, p. 366.)]

Patient. Qui souffre : « *Patient* de S. Cosme, » qui a le mal vénérien. (Oudin.) — « Au *patient* « demeurent les terres. » Proverbe emprunté du psalmiste, suivant Cotgrave, qui rend le mot *patient* dans le sens de juste; c'est-à-dire que l'héritage éternel sera le partage du juste, de celui qui souffrira dans ce monde.

Patier. [Tenir dans la main : « S'a l'espee sachie; « Aliame va ferir, qui le lanap *patie.* » (Baud. de Seb. VIII, 939.)]

Patin. 1^o Galoches :

En wise d'esperons a caucié ses *patins*.
Poët. av. 1300, IV, 1307.

[« Pierre Boyvin patinier acheta du Lois conve-

« nable à faire *patins* et galoches. » (Jj. 169, p. 126, an. 1416.) — 2° *Patin* à glace: « Pour ferrer .m. paires desdits *patins* pour aler sur la glace. » (Ducs de Bourgogne, n° 4905, an. 1427.) — 3° *Souliers* à semelles épaisses et à hauts talons, dont usèrent les dames au xvi^e siècle: « Six paires de « *patins* de velours de plusieurs couleurs. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.) — « Tous sots jaloux, sols « gardans les *patins* » de leurs femmes. » (Hist. du Théât. fr. II, 205.) — « Hurtoit de la pointe de son « *patin* à la porte. » (Arresta amor. p. 386.)

Patinerie. [Métier de patinier: « Nous avons « receu l'umble supplication des maîtres du mes- « tier de *patinerie* de nostre ville de Tours. » (Jj. 181, p. 157, an. 1452.)]

Patinier. [Celui qui fait des patins. Voir sous **PATIN.**]

Patinous. [Misérable, *pâtirus*: « Liquels est « *patinous*, laiz, consompez par maigresce. » (Ms. S. Victor, 28, f. 61.)]

Païis. [Païcis, convention. « Jean Feylau prestre « fit avec les Anglois *païis* ou raencon pour les « habitans de la paroisse S. Victor, en la conté de « la Marche. » (Jj. 158, p. 154, an. 1389.)] — « On « ne scaivoit duquel on avoit meilleur marche ou « des Anglois ou des François; car les François « prenoient *païis* et tailles de 3 mois en 3 mois. » (Journa. de Paris, sous Charles VII, an. 1438, p. 175.)

1. Patissage. Convention, païcis (voir le précédent: « Nous appellons justice le *patissage* des « premières loix qui nous tombent en main. » (Ess. de Mont. II, p. 786.)

2. Patissage. Pâtisserie. (Cotgr.)

Patissement. Tourment, peine: « Souffrir « *patissement*. » (Dial. de Tahureau, p. 412.)

Patisser. Souffrir: « Il fut tant grevé que c'est « grant pitié à *patisser*. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 195.)

Patoier. [Patiner, manier malproprement: « Aubert vint devant la boucherie pour y vendre « un petit de char; et là survint un jeune enfant « qui prist à *patoier* et menoyer de la dile char. » (Jj. 108, p. 55, an. 1375.)]

Patois. [1° Langage propre à un pays, à une race d'hommes, à une espèce d'animaux; il dérive de *patriensis*, comme le prouvent les variantes du Trésor de Latini, p. 3: « Selon le *patois* des Fran- « çois. — « Lais d'amors et sonnés cortois Chan- « toit chaceun en son *patois*, Li uns en haut, li « autre en bas. » (Rose, v. 710.)] — « Si apperceus « venir de la forest une merveilleuse cyngesse, « grande et layde sans comparaison, et la suyvoient « tant de cingés que sanz nombre; et pour ce à « celle fois si je luz esbahy, ce n'est pas merveille, « car ilz faisoient contenance en leurs *patoys* de « moy mettre à mort. » (Perceforest, IV, f. 36.) — 2° Localités, villages. On lit d'un célèbre cordelier, à qui le roi fit défendre de prêcher: « Plusieurs « femmes y aloient curieusement de nuict et de

« jour qui se garnissoient en leurs *patois* de pierres, « cendres, cousteaux mucés et autres ferremens « et bastons pour frapper ceux qui luy voudroient « nuire ou empêcher sa dicte predication, et qu'ils « lui disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ils « mourroient avant que esclandre lui advinst. » (Chron. scandale. de Louis XI, p. 296.)

Patoneil. [Bourbier: « Icele femme tumba le « visage à dens en ung petit *patoneil* qui estoit en « la rue.... et là en l'eauve dudit *patoneil* estouffa. » (Jj. 195, p. 979, an. 1473.)]

Patonil. Importun, fâcheux. Proprement, qui patrouille ou, comme l'on dit, qui met le nez partout. (Cotgr.)

Patouillard. Qui patrouille, qui marche dans un bourbier. (Cotgr.)

Patouillas. Gâchis. (Cotgr.)

Patouille. Patrouille. Guel de soldats marchant la nuit. (Monet.)

Patration. [Convention, acle: « Portant ces « lettres au terme dessus dist, si comme dist est, « sans autre *patration* monstrier. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, an. 1332.)]

Patremoine, oingne, ongne. [Patrimoine: « Clercs qui ne marceando pas, ançois se ceivissent « de lor *patremongnes* ou de lor benefices. » (Beaum. L, 14.) — « Sire, pour Dieu, il doit regnier « après vous; envoyez li ce que mestiers li est, au « meinz les issues de son *patremoine*. » (Mén. de Reins, § 301.) — « Anjou out et le Maingne de son « droit *patremoingne*. » (Rou.)]

Diez veut que vos l'alez vengier,
Sans controver nul autre essoine,
Ou vos lessiés le *patremoine*
Qui est dou sanc au crucefi;
Mar le tenz, je vos aï. (Ms. 7615, t. I, f. 59.)

Patrenostre. 1° Oraison dominicale:

Jhesus Crist

Qui le patrenostre fit. (Poët. av. 1300, II, p. 874.)

2° Prière: « La *patrenostre* glosée. » (Ms. 7218, f. 172.) — [« El por esperanche d'avoir bon hostel, « dist cascuns la *patre nostre* saint Julien. » (Henri de Valenc. § 544.) — 3° Chapelet: « Des *patrenos- « triers* et faisieres de boucletes à saulers. Il puel « estre *patrenostriers* à Paris qui veut, c'est assa- « voir faisieres de toutes manieres de *patrenostres* « et de boucletes à saulers que on fait de laiton, de « archal et de quoirve neuf et viés et de noiaus à « robe que on fait de os, de cor et de yvoire, se il « set le mestier. » (Liv. des Mét. til. 48.)] — 4° Le second fils de Guy, comte de Flandres, et de la duchesse de Bethune, « fut nommé *patrenostre*, pour « ee que il alloit souvent à l'église. » (Rom. de Baudoin, fol. 48.)

Patrenostrier. Fabricant de palénôtres (voir le précédent.)

Patria. Accent de terroir: « Un president de « par le monde qui sentoit son *patria* à pleine « gorge. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 73.)

Patriarchalité. Dignité de patriarche. « *Patriarchalité* de Jérusalem. » (Chron. de S. Denis, t. II, p. 137.)

1. Patriarche. Patriarchie, juridiction des cinq églises de Rome qui représentent Constantinople, Rome, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Ces cinq églises sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie Majeure, Saint-Laurent hors des murs : « L'archevêque de Bourges succéda « en la dite *patriarchie*. » (Monstreil, I, f. 90.)

2. Patriarche. [1^o Evêque de Jérusalem : « Jérusalem prist ja par traisun... Le *patriarche* ocist « devant les fuuz. » (Rol. v. 1525.) — « Et pourchacierent un *patriarche* de Jherusalem qu'il feroit « laissier le roiaume le roi Guion. » (Mén. de Reims, § 29.)] — 2^o Chef : « *Patriarchie* et defendeur de « toute l'Italie. » (Chr. de S. Denis, I, f. 6.)

Patriarchiez. Paroisses, au Rom. du Brut, ms. Bombarde, fol. 40.

Patrice. Dignité insiluée par Constantin. « J'ay « autrefois veu un vieil cabier, qui disoit qu'un roy « avoit deux *patrices*; un *patrice*, quatre ducs; le « duc quatre comtes. » (Fauchet, de l'Origine des dignités, II, 47.) — Ce titre de *patrice* a longtemps subsisté en Bourgogne. (Ibid. p. 46.) — « *Patrices* « d'Allemagne. » (La Roque, sur la Noblesse, 187.)

Patriciat. Dignité de patrice. (Pasquier, Rech. des Rech. p. 87.)

Patricotage. Tracasserie. (Oudin.)

Patrie. Ménage (Rem. sur la langue, p. 408) dit que *patrie* n'était pas usité du temps de Henri II, vu que Charles Fontaine le reproche comme un néologisme à du Bellay : « Qui a païs n'a que faire « de *patrie*.... le nom de *patrie* est obliquement « entré et venu en France nouvellement et les « autres corruptions italiques. » (Quintil Horatian, p. 185.) — Le mot est plus ancien, car on lit dans J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 147 : « Suivant « le proverbe qui porte qu'il est licite à un chacun « et louable de combatre pour sa *patrie*. »

Patrimonium. Mot faecie :

Deux enfans qui sur terre sont
L'en connoist bien qui est la mere,
Mais on ne sçet quel pere ilz out,
Qui ne dit le mary est pere.
Les docteurs par science clere
L'appellent patrimonium
Mais ilz n'ont sçeu trouver maniere
De dire *patrimonium*. (Contred. de Songeur, f. 49.)

Patriot. [Patriote : « Enemy de l'aullhorité, de « la justice, du repos et de la reputation de Sa « Majesté, perturbateur du bien public, amateur du « sang de ses *patriots*. » (Le Pacifique ou l'anti-soldat, p. 5.)] Voir aussi Montboucher, Gages de bataille, fol. 32.

Patriote. Compatriote : « Leurs citoyens et « *patriotes*. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, 172.) — « Traitors et consentions avec les susdits bour- « maistres, advoyers, conseillers, citoyens, commu- « nautez et *patriotes* des citez, villes, terres et

« cantons de la vieille ligue de la haute Allemagne. » (Comm. III, p. 213.)

Patrocinier. [1^o Plaider : « Comme Guillaume « Ferreoq reparast à la court espirituel de l'eves- « que de Meaulz, et y *patrocinast*, et feist faire de « procureur. » (JJ. 100, p. 900, an. 1370.) — 2^o Précher : « Preschez et *patrociniez* d'icy à la Pentecoste, « eulfin vous serez esbaly comment rien ne m'aurez « persuadé. » (Rabel, III, p. 5.)]

Patrocinien. Qui appartient à l'état d'avocat. « Un des notables faits *patrocinien*s s'advocacerie. » (Bout. Som. r. p. 112.)

Patron — un. [1^o Maître par rapport à l'affranchi, seigneur par rapport au vassal : « Uns *patrons* « franchi son serf, por ce qu'il remaindroit à lui « servir, et cil par male tricherie ne le vost servir. » (Liv. de Justice, p. 115.) — « Or ont il leur *patron*, « or ont il leur seigneur. » (Gir. de Rossillon, vers 2651.) — 2^o Saint à qui est dédiée une église : « E « ne seil *patron* A cele iglise se reis nun. » (Edouard le confesseur, v. 2424.) — 3^o Protecteur : « L'evesque « de Lisieux disoit estre *patron* de l'escole de la « ville de Touques. » (Delisle, Agricult. norm. 177.)] — 4^o Avocat :

Les renards des causes *patrons*,
En firent mais pources et rons
Et par leur grant subtilité
Firent droit de l'iniquité
A celui qui plus leur donna.

(Desch. f. 407.)

5^o [Capitaine marin d'un navire, placé sous l'autorité du capitaine militaire; en latin *magister, rector navis* : « .nn. *patrons* qui ralièrent .nn. galées à « Rouen pour aler au Poulaudemer. » (B. N. fonds Clairambault, seeaux, 86, p. 6749, an. 1357.) — « .n.f. .x. personnes pour chacune galée, compté « ens *patron*, comite, souz comite. » (Id.) — « C'est « l'estoile qui par mer me conduist; C'est la nas- « selle Forte, seüre et plaine de deduit; C'est li « *patrons* qui me gouverne et duit; C'est l'aviron « qui de mer fent le bruit. » (Machaut, p. 128.)] — On lit dans un traité de 1579 : « Les galeres doivent « être ordonnées de corps d'apparaux, d'arbales- « triers et gens d'armes avec un *patron*. » — 6^o Commandant d'une flotte : « Maisire Alphonse « Vietat, souverain *patron* et maistre de toutes les « navires et galées de Portingal. » (Froiss. liv. III, p. 109.) — [« Et fist li roys *patron* de se navie mon « seigneur Godefroy de Harcourt. » (Froiss. I, IV, p. 377.) — « Et volut estre amiraus pour ce voiage « et se mist tout devant comme *patrons* et gouver- « neres de toute le navie. » (Id. liv. IV, p. 382.)] — 7^o Dessin modèle, plan, moule : « Pour plusieurs « *patrons* qu'ils avoient fait faire en papier et par- « chemin pour aucuns ouvraiges que monseigneur « veult et a intention de faire faire en sa chapelle « à Dijon. » (Ducs de Bourg. n^o 907, an. 1431.) — « Pour avoir pain en *patron* la situation de la ville « de Calais et icelle présentée à monseigneur. » (Ibid. n^o 1191, an. 1435.) — « Ung *patron* à la gran- « deur d'un couvre chief, anquel *patron* a plusieurs « divises faites à l'éguille. » (Bibl. de l'Ecole des

Chartes, 6^e série, I, p. 356.) — « Ouquel *patron* de « cire n'y avoit que l'esprainte et enseigne du luel « de la serrure. » (J.J. 171, p. 275, an. 1420.) — 8^e Gabaril : « *Patron* d'un bastiment. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 53.)

Patronage—**age**—**on**—**nage**. [1^o Droit de présenter un ecclésiastique à un bénéfice vacant ; ce droit entraînait certains revenus pécuniaires : « Déclaré avons la dite eglise avoir droit de prendre « aux quatre festes, Pasques, Pentecoustle, Tous-sains et Noël 70 sols tournois de rente ou *patron-naige*. » (Carl. de Lagny, f. 211, an. 1428.) — « A cause et pour raison de soixante solz tournois de « rente annuelle, appelée *patronnage*. » (Id. 212, an. 1443.)]

Vous qui tenez cinq prouventes, ou six,
Tant cathedraux, comme collegiaux,
Patronaiges, chapelles neuf ou dix ;
Cures aussi, pour emplir vos boyaux,
Et de vos gens : Estes vous bien loyaux ? (*Desch.* 357.)
La grant court vent tout devourer,
Et taille à loyer, ou à cense,
Pour son estat, pour sa despense.
Aux gens lois, c'est grant malourté
Ou *patronnaige*, ou priuréité,
A pris d'argent, ou a censive. (*Ibid.* f. 526.)

2^o *Patronage* et garde gardienne, « garde bourgeoise, tutelle d'un mineur, dans Pithou, Cout. de Troyes, p. 585. — 3^o Assistance, dans Partonopex, fol. 145.

Patroner. 1^o Copier sur un patron :

Lui mesme *patronoit*, au miroir de la face,
Mille divinités naissantes de sa grace. (*Jamyn*, f. 4.)
2^o Défendre, protéger. (Molinet, 134.) — 3^o Plaider. (Ord. des ducs de Bretagne, f. 151.)

Patroniser. [Etre patron à bord d'un navire : « Le suppliant a fait et traffique fait de marchandise, ... et *patronisées* les galées de Jaques Cner. » (J.J. 191, p. 231, an. 1456.)] — « Une grosse galeace « qui estoit mienne, que *patronisoit* un appelle « messire Albert Mely. » (Mém. de Comm. p. 558.)

Patronne. Galère amirale, aux Mém. de du Bellay, liv. III, f. 83.

Patronnée. [Féminin de patron, seigneur d'un lieu : « S'eles sunit *patronnées*, et eles oient les « querelles à cieus à qui elles ont franchis. » (Conseil de P. de Fontaines, p. 115.)]

Patrouillage. Action de patrouiller, de remuer la fange : « Quand l'hoste oyt un bat de chevaux et « bruit sur les pierres ou pavé du chemin ; ou, par « le remuement des pieds des chevaux, quand il oyt « la fange et limon gras de Lombardie rejallir un « tel *patrouillage* en faisant bruit. » (Merl. Coceaie, t. I, p. 313.)

1. **Patrouille**. Ecouvillon du boulanger pour nettoyer son four. (Colgrave.)

2. **Patrouille**. [Garde, guet marchant de nuit : « On dit aussi, un squadron ou escadron et patouille « ou *patrouille*. » (H. Estienne.)]

Patrouillement. Action de patrouiller. (Cotgr.)

Patrouiller. 1^o Manier malproprement : « Le

« bonhomme s'en va souper ; on luy apporte de la
« viande froide qui n'est pas seulement le demeure
« rant des matrones, mais à l'aventure le demeurant
« des valets qu'ils auront *patrouillé* à journée,
« beuvant en tirelerigot. » (XV Joyes du mariage, p. 43.) — 2^o [Ariter et salir : « Il mourvoit dedans
« sa soupe, et *patrouilloit* par tous lieux. » (Rabel. Garg. t. I, p. 11.)] — 3^o Nelloyer, laver un patronniant : « Hélas je ne suis accouchée que de quinze
« jours, et ne puis me soutenir, et si vous tarde
« bien que je soye à *patrouiller* par la maison. » (Les XV Joyes du mariage, p. 44.)

Patrouilleur. Qui aime à patrouiller. (Colgr.)

Patrouillart. Patrouilleur. (Test. de Patelin, 110.)

Patruisage. [Droit de transit, au reg. J.J. 58, p. 131, an. 1419. Voir PERTRUISAGE.]

Patte. 1^o Pied : « Fut la chulte des deux cheva-
« liers telle, que le dit Pictois cheut le dos au
« sablon, et le dit messire Jaques cheut à *pattes*, et
« ne demoura sur le dit Pictois, sinon ce du corps
« du dit messire Jaques qui ne luy pouvoit eschaper
« à cause de sa prise. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 315.) — On disoit aussi : « A *pattes*, » à quatre
pieds. (J. Marot, III.) — 2^o Main : « Ils ne laissent
« rien où ils mettent la *patte*. » (Oudin.) — 3^o Sou-
bassement sur lequel portent certaines fourches
patibulaires. « Item que le dit gros voyer peut avoir
« fourches patibulaires à deux pilliers flichez sans
« *patte*, pilier et carcan, pour excceter les delin-
« quans par son juge condamnez pour les cas dont
« il a cognoissance. » (Cout. Gén. II, p. 250.) — 4^o
[Guleron du chaperon mis en casquette ; le chef
étant enfoncé dans la visagère, la cornette était
roulée autour de la tête et produisait l'effet d'un
turban, d'où retombaient de côté les plis du gule-
ron.] — « Elle le frappa moult durement de la *patte*
« de son chaperon. » (Arr. Amor. p. 35.) — « Autant
« en ont ils fait de son chapperon, pour ce qu'ils
« veulent dirent que la *patte* en est trop grande. »
(Ibid. p. 283.)

Patte pelue. Hypocrite. (Cotgr.)

Patte. Régler, de *patte*, instrument à plusieurs
pointes dont on se sert pour régler le papier de
musique. (Oudin.)

Patu. [A patte : « Ung calice *patu* garni de douze
« esmaux d'or. » (Nérologue de 1492.)]

1. **Pau**. [Peu : « *Pau* doubtoit la puissance des
« Englés. » (Froissart, II, p. 360.)]

Amours daigne vous souvenir...
Si pourrai mieux mon mal souffrir
Car on puet de *pau* soutenir
Celui qui a cuer desirant
En loyauté mercy criant. (*Vat.* n^o 1490, f. 56.)

2. **Pau**. [1^o Pieu : « Le suppliant print ung grand
« *pau*, vulgairement appelle prodeth. » (J.J. 196,
p. 277, an. 1470.)] — « S'en alla au jardin où il prit
« quatre grands *paux* qui soulenoient les treilles. »
(Nuits de Strap. I, p. 39.) — Ces pieux servaient à
la chasse, dans l'arpenage, autour d'une charrette :
« Les chevilles et les *paux* de la charette. » (Fouill.

Vénéric, fol. 74.) — « La railz à quatre giesles est
 « appelée *pauz* aux railz à deux manteaux, et de
 « telle railz à de bons desduitz et y sont prins moull
 « d'oiseaux gros et menus. » (Modus, fol. 83.) —
 « Le garde forestier ou messier est cren en son
 « rapport... le porteur de *pauz* est aussi cren seul
 « en son rapport pour les mesus qui se connectent
 « es dismages. » (N. C. Gén. II, p. 407.) — Peut-être
arpenleur, dans cet autre passage : « La basse jus-
 « tice donne droit de créer maire et justice pour
 « prendre cognoissance des embornemens des hé-
 « ritages, des actions concernans le fond et la roye
 « faire saisir et crier herilage pour cens non payez,
 « créer messiers garde baus et porteurs de *pauz*. »
 (C. Gén. II, p. 417.) — « Gruyers, sergens, fores-
 « liers, verdiers, bauwards, barrées, messiers,
 « dixmeurs et porteurs de *pauz* jurez sont creuz
 « en leur rapports. » (N. C. Gén. I, II, p. 1096.) —
 2° Billot : « On avoit déjà dressé un echafaut au
 « milieu de la place et le bourreau avoit dressé le
 « son *pau* horrible sur lequel Balde devoit avoir la
 « teste tranchée. » (Merlin Coccaie, I, p. 274.) —
 3° Mesure, dans une ordonnance de 1344, concernant
 la pêche dans la rivière de Somme. Elle permet
 d'y pêcher en toutes saisons de l'année des « an-
 « guilles de la value de un denier les deux au
 « becquet de dix *pauz*, au carpel de neuf *pauz*, et
 « au bresmol de sept *pauz*. » (Ordon. II, p. 207.) —
 On lit p. 209 : « Combien que li sergent des yaues
 « ayent voulu usér de contraindre les marchaanz
 « et pescheurs à poier amende se il trouvoient au-
 « cunes roches de menre value, grandeur que de
 « cinq *pauz*, et aucuns autres poissons vendans en
 « plain marché. »

3. Pau. Cheveu ou poil. (Borel.)

Pavage. [1° Métier de paveur : « Icellui expo-
 « sant pour faire ouvrir de *pavage* ou ehauçiee, ou
 « nom et pour Pierre le Chandelier maistre du
 « *pavage* en Anjou et ou Maine. » (J. 138, p. 46,
 an. 1389.) — 2° Droit pour l'entretien du pavé :
 « Item nous voulons que le *pavage* accoustumé à
 « lever à Laon soit levé et converti enterinement
 « es reparations et sostenement des chaucies. »
 (J. B, p. 35, an. 1351.)]

Pavageur. [Celui qui lève un droit d'octroi,
 péager : « Le *pavageur* ou coustumier qui est com-
 « mis à recevoir la coustume ou acquit de la ville
 « de Tremblay dist à icellui Adam que point ne se
 « esmoist de ses vaches et qu'il les avoit trouvées
 « en la maison du suppliant. » (J. 145, p. 153, an.
 1393.)]

Pavail. [Pavois : « Dil que quand le feu viconte
 « fut navré à mort, qu'il fut un de ceulx qui aida à
 « le mettre hors du champ sur un *pavail*. » (Carl.
 de Notre-Dame du Parc, an. 1378.)]

Pavaille. [Toile pour tentes ou pavillons :
 « Icellui Nicolas fist chargir sur un cheval draps,
 « linges, nappes et touailles, pos, *pavailles* et autres
 « mennez mesages. » (J. 103, p. 375, an. 1372.)]

Pavais. [Pavois, bouclier : « Et rampoient con-

« tremont, large, *pavais* et escus sur leurs testes. »
 (Froiss. III, 100.) — « Bidaus à dardes et à *pavais*. »
 (Id. I, III, 213.) — « Hommes à lances et à *pavais*. »
 (Id. IV, p. 16.)] — « Les François commencerent à
 « encliner le chief, en especial ceux qui n'avoient
 « point de *pavail*, pour le trait des Anglois. »
 (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 93.)

Pavaisieur. [Soldat portant un pavois. (Hist. de
 Charles VII, p. 464.)]

Pavamentier. Paver :

En une chambre à or ovrée
 Et de cristal *pavamentée.* (D. C. sous Pavare.)

Pavane. 1° Danse grave venue d'Espagne, où les
 danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme
 les paons avec leur queue. Parlant du comte de
 Brissac : « N'estoit il dit comte propre pour une
 « seule danse, comme j'en ay veu aucuns nez et
 « adroits, les uns pour l'une, et les autres pour
 « l'autre ; mais le comte estoit universel en tout,
 « ful pour les brantes, pour la gaillarde, pour la
 « *pavane* d'Espagne, pour les canaries, bref pour
 « toutes. » (Branl. Cap. fr. III, p. 426.) — « Danser
 « la *pavane* d'Espagne, danse où la belle grace,
 « et majesté font une belle representation. » (Id.
 Dames ill. p. 257.) — 2° Air sur lequel cette danse
 s'exécute : « Guillaume Morlaye, joueur de luth a
 « fait plusieurs livres de tabulature de guiterne, où
 « sont chansons, gaillardes, *pavanes*, branles,
 « allemandes, fantaisies. » (Du Verd. Bibliothèque,
 p. 499.) — François Blanchin a composé « labula-
 « ture de luth en diverses formes de fantasie chan-
 « sons, bassedances, *pavans*, pseumes, gaillar-
 « des. » (Du Verd. Biblioth. p. 395.) — « Un autre
 « cria tout haut en brillant : sonne cornemuseur
 « la *pavane* ; autruy demandant la milanoise, la
 « basse dance, les matassins, l'espagnole, la gail-
 « larde. » (Merlin Coccaie, I, p. 175.)

Pavanier. Danseur de pavane. (Cotgr. et Rabel.
 t. V, p. 148.)

Pavas. [Pavois : « Arbalestes, *pavas* et fors
 « escus bandez. » (Cuvelier.)]

Pavays. Pavois ; on se servoit de ces boucliers
 pour couvrir l'artillerie. (Voy. Vig. de Charles VII
 t. II, p. 127.) — On lit dans le Jouvenc. ms. p. 288
 « De *pavays*, de picqs, de pelles, pour remuer
 « voire artillerie Je m'en raporte aux maistres de
 « l'artillerie. » — Sur les bombardes on avoit des
 « *pavais* à potences, » boucliers soutenus avec des
 bâtons formant bastingage : « Je vous prie que j'ay
 « demain deux grosses bombardes et les chevrette
 « garnies ainsi qu'il faut et tous les *pavays* à polen
 « ces qui sont prests et aussi les chats et les man
 « faux. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 397.)

Paubort. [Haie de picux : « Les supplians troc
 « verent Mery Bloteau qui avoit ung gros pal d
 « *paubort* en la main. » (J. 201, p. 74, an. 1476.)]

Pauche. Mesure, ponce : « En icelle terre l'o
 « y use de pois, lot, auline, et mesures semblable
 « aux mesures de selcier.... Les amendes se payer
 « en monnoye de vingt gros la livre, et la menue

« dée de ferre porte cent verges, et chacune verge
« vingt piedz et chacun pied unze *pauche*. »
(N. C. G. t. I, p. 438.)

Paucher. Pécher. « Tuit cil qui *pauchent* a
« truble et a fillé de la feste Nostre Dame my aoust
« jusques à la feste S. Martin de yver, doivent de
« quinzaine en quinzaine obol. » (Anc. Cout.
d'Orléans, page 474.)

Paucheur. Pécheur. (Anc. Cout. d'Orl. p. 474.)

Pauchon. Sorte de piège. (Ren. v. 23176.)

Paucier. [Peaussier, dans Fagniez, études sur
l'industrie, p. 17, an. 1292-1300.]

Paucité. Petite quantité. (H. de la Toison d'Or,
t. I, f. 51.)

Paucque denare. Gueux, qui a peu d'argent.
Mot facile employé dans Villou, Rep. fr. p. 4.

Pave. Couverture. (G. de Nevers, II, p. 61.)

Pavé. 1^o Assemblage de pavés couvrant un
rez-de-chaussée : « Si avant que le *pavé* d'une mai-
« son este, c'est à dire de la salle, de la chambre, la
« porte, les huys et le colombier, sont heritages. »
(Bouteill. Som. rurale, p. 431.) — 2^o Surface de la
mer :

Nombrez tous les floz de la mer
Et toute l'areneroulante
Sur le *pavé* d'une eau coulante. [Du Bell. f. 283.]

Expressions : 1^o Tomba à terre par la cheute de
« son cheval, quoy que soit sur le *pavé*, je ne veux
« en rien mentir. » (Bouchet, Scrées, III, p. 271.) —
2^o « Droits de *pavés*. » (Cout. Gén. II, p. 173, droit
deavoig. — 3^o « Ribler le *pavé*. » (Branl. Cap. fr.
t. II, p. 328, battre le pavé en débauché.

Pavés. [1^o Garni de pavés, de dalles : « Li quens
« l'hers à la barbe meslée Ert as fenestres de la sale
« *pavée*. » (Raoul de Cambrai, 72.) — « N'en maison
« n'en chasteil, ne en sale *pavée*. » (Aiol, v. 8321.)]
— « Li rois en sa chambre *pavée* gisoit. » (Phil.
Mousk. p. 93.) — 2^o Couvert : « Sa chambre estoit
« toute *pavée* de sang. » (Rabel, t. I, p. 291.)

1. Pavillon. [Papillon : « Des flors salu ni
« *pavillon*; Des eles feri mou mentou. » (Flore et
Blanchefl. 2531.)]

2. Pavillon. [1^o Tente, pavillon : « Ferrais est
« cil qui tient les *pavillons* au soudane et qui li
« nettoie ses maisons. » (Joinv. § 142.)]

Vy et mouches aux aguillons
Qui de bean miel *pavillons*
Fierent aux arbres par mesure. [Al. Chartier, p. 595.]

2^o Tour de lit plissé par en haut et suspendu aux
lambris d'une chambre : « Pour faire un *pavillon*
« que madame li a commandé à faire pour le roy...
« un autre *pavillon* en guise de chambre, à tendre
« sus le lit de ma ditte dame. » (Voir Nouv. Compt.
de l'Argenterie, p. 28 et 29; on y détaille les pièces
entrées dans la confection de ces pavillons.) —
3^o Tonnelle, filet à perdrix : « Prendre les perdrix
« au *pavillon*. » (Modus, f. 174.)

Pavement. [1^o Pavé : « Tote la cité est faite à
« *pavement* Et quant on que plus i ploira Li *pave-*

« *mens* plus elers sera. » (Parton. v. 828.) — « Et il
« chiel sour le *pavement* si angoisseusement que
« près s'ala que li cuers ne li parti. » (M. de Reims,
§ 58.) — 2^o Dallage : [« De Jesu Crist il seient, fail il,
« irestuit maldit. Dunc a geté à val, quant il ont cel
« mot dit, Desur le *pavement* la candelle en defit. »
(Thom. de Cantorb. 132.)] — « Une lampe de voirre
« qui devant sa tombe ardoit cheit d'avanture sur
« le *pavement* sans nulle corruption. » (Ch. S. Den.
t. I, f. 36.) — 3^o Plancher. Le duc de Bretagne vou-
lant faire assassiner le connétable de Clisson dans
une chambre où il avait aposté des gens armés :
« Encores y en avoit il en haut en une chambre sur
« le *pavement*. » (Froiss. liv. III, p. 496.)

Pavenenté. [Dallé, dans la Chron. des ducs
de Normandie.]

Paver. [Daller : « Sepultures leur *pavent* leur
« cloistre et leur eglise De mainte bele tombe polie,
« blanche et bise. » (J. de Meng. Test. 1077.)]

Pavesade. Grande chaire portative derrière
laquelle les archers s'abritaient pour tirer. (Borel.)

Pavesche. Pavois, dans J. de Saintré, p. 601.

Pavesché. Soldat qui porte un pavois : « Ceux
« qui estoient entrés, et montés sur la porte, get-
« toient bānes, et mesrieus contrevail, et pots pleins
« de chaux, et foison de pierres, et cailloux : dont
« ils blegeois merveilleusement les gens d'armes,
« s'ils n'estoyent fort armés, et *paveschés*. » (Froiss.
liv. I, p. 57.)

Pavescier (se). [Se couvrir du pavois : « Et
« nos gens commencierent à euls *pavescier*. »
(Froiss. t. XI, p. 320.)]

Pavessier. [Qui porte un pavois : « M. Savari
« de Vivone... pour... 10 archiers à cheval et un
« *pavessier* à pié. » (Compte de Barthél. du Drae,
an. 1350, f. 52.)]

Paveur. [Paveur. Etudes sur l'industr. Fagniez,
p. 17, an. 1292-1300.]

Paufis. [Palissade : « Et brisoient haies et *pau-*
« *fis*. » (Froiss. t. II, p. 117.)]

Pauforche — our — ourche. [Panforceur,
piqueur ou fourche : « Guillaume Bourgeois yssi hors
« de la maison, tenant en sa main une *pauforche*. »
(Jl. 168, p. 590, an. 1415.) — « Ung gros baston,
« appellé *pauforche*. » (Jl. 184, p. 134, an. 1451.)
— « Un gros baston forchu, de plaing poing et long
« d'une brasse, et plus vulgairement appellé *paufour*
« ou fourche. » (Jl. 204, p. 67, an. 1415.) L'etymolo-
gie est *pau*, pieu; *forche*, fourche : pieu fourchu.]

Paugeur. Commis qui reçoit les péages. (Ord.
t. I, p. 228.)

Pavide. Penneur. (Colgr.)

Pavidité. Penr. (Colgr.)

Pavie. Ville d'Italie : « Pucelles de *Pavie*. »
(Poët. av. 1390, t. IV, p. 1652.)

Pavier. [Pavois : « Si vit ung chevalier nor-
« mand que moult bien recongnut à ses *paviers*. »
(Froiss. t. III, p. 188.)]

Paviere. [Pavois, bouclier : « Que nus ne porte « armes ne couteaus à pointes, ne espées, ne lance, « ne paviere, ne escus, ne haubers. » (Statuts de Charles d'Anjou.)]

Pavillée. Sorte de plante : « La fleur de pavill- « lée est un petit lis jaune qui vient près et dedans « les marests et fleurit au mois de may et de juin. » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 90.)

Pavillon. 1° Monnaie. (Voir Le Blanc, sur les Monnaies, p. 243.) — On a aussi nommé pavillon une « sorte de monnoye. » (Voy. Le Blanc, sur les monnoyes, p. 243.) — « Pavillon pour quatorze « sols huit deniers. » (Ord. II, p. 250.) — « Deniers « d'or fin au pavillon, » pour 20 sous 6 deniers. (Du Cange, sous *Moneta*, p. 490².) — Les pavillons frappés sous Philippe de Valois furent refondus pour la plupart. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 168.) — [2° Tente : « El descendirent à terre, et firent « tendre leur treis et leur tentes et leur pavillons, « et assizent la citei par terre et par meir. » (Mén. de Reims, § 51.)]

Pavilon. Filet : « Fais ton appareil pour tendre « à ung eugin qui est apellé le pavilon. » (Modus et Racio, f. 86.)

Pavisieur. Qui porte un pavois, dans l'Hist. de Charles VII, p. 253.

Paukin. [Mesure pour les grains : « Item chinc « paukins et .vii. boisteaux de fourment, qui valent « .xv. sols le paukin. » (Jl. 59, p. 82, an. 1319.) Voir POKIN.]

1. Paul. [Pieu, au reg. JJ. 119, p. 412, an. 1381.]

2. Paul. Nom d'homme : « La fontaine de « S. Paul à Narbonne, propre à rendre enceintes « les servantes qui en boivent, a passé en proverbe « qui s'applique aux filles de bonne volonté. » (Favin, Th. d'Honn. t. I, p. 839.)

Paulé. Palissadé. (Cotgr.)

Paulete-palote. Soixantième du prix des offices de judicature et de finance; ce droit assurait aux titulaires l'hérédité dans leurs charges. En 1604, Paulet secrétaire de la Chambre, imagina l'impôt et en fut le premier fermier. La paulette fut dite palote quand elle fut levée par Palot : « D'où « vient ceste grande cherté d'offices? De ceste « ennemie de l'estat paulete-palote qui à la façon « du chancre, mine et mange insensiblement toutes « les familles de ce royaume... Revoquer ceste « paulete-palote nouvellement remise entre les « mains des thresoriers des parties casuelles. » (Lett. de Pasq. I. III, p. 49.)

Pauletter. Payer le droit de paulette. (Oudin.)

Pauliation. [Palliation : « Et se (les choses « nuisibles) ne puent estre ostées, soit faite pauliation. » (De Mondeville, f. 71.)]

Paulme. [1° Paume des mains : « Cheoir tout à « paulmes. » (Jl. 148, p. 207, an. 1395.)] — « Elle « haussa la paulme pour ferir l'epervier, pour l'oc- « cir, et mettre à mort. » (Ger. de Nevers, II^e part.

p. 33.) — « Paulme et poing distinguez l'un de l'au- « tre pour coups donnez de la main ouverte du plat « de la main, à la difference des coups donnez à « main fermée. » (Perard, llist. de Bourg. p. 486, an. 1257.) — 2° Accolade qui vous faisait cheva- « lier : « Plusieurs nobles et escuyers qui eurent « l'acollée, et la paulme. » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 121.) — 3° Coupe oblique que l'on fait au bout d'un chevron ou d'une panne pour la joindre à une autre : « Quant aucune maison vont de main « en autre par don, vente, ou transport; les dits « sieurs ont et leur appartient de cambellaige qui « est la priserie du comble et couverture des dites « maisons à prendre l'un des cotez depuis la che- « minée jusques en fin du dit comble par dessus « les paulmes. » (N. C. G. p. 447.)

Paulmée. Action de se frapper dans la main pour conclure un marché : « Soit par signe d'adieu « mutuel, ou donnant la parole, ou touchant en « main, que le commun appelle bailler la paulmée, « ores que la convention ne soit passée par devant « justice, noltaire ou tabellion. » (Cout. de Gorze, au N. C. G. t. II, p. 4081.)

Paulmelle. Espèce d'orge. (Colgr.)

1. Paulmer (se). Se pâmer :

C'estoit grand esbahissement
De voir les gens qui lacrimoient,
Par souspirs et gemissement,
Et tant que presque se *paumoient*.
Martial d'Auvergne, cité par Borel.

2. Paulmer. Saisir : « Adonc Alexandre print « ung glaive que ung sien chevalier tenoit, et « advisa le conte Carleir qui en paulmoit ung autre « moult fierement, et regardoit par où il le pourroit « empoigner. » (Percef. vol. I, f. 25.)

Paulmier. Pèlerin. On nommoit les « pelle- « rins... paulmiers, pour les paulmes qu'ils appor- « toient en temoignage d'avoir esté en Palestine et « Judée. » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 92.)

Paumaison. [Pâmoison : « Or avint que li roiz « Richarz v revēuz de paumaison. » (Mén. de Reims, § 59.)]

Paume. [1° Paume des mains : « Grant plene « paume à terre en est cheu. » (Rom. de Roncevaux, p. 49.) — « Si vous cri merci jointes paumes. » (Rose, v. 10693.) — « Et fist lendemain sa gent apa- « reillier et monter sour meir, et il monterent « volentiers, car il avoit les paumes percies de « largesse. » (Mén. de Reims, § 129.)] — « Frapper « en paume. » (Vig. de Charles VII, I, 44.)

Puis envioient li baron
En Austrie un leur compagnon
Pour Glidene s'el fissent roi
Mais puis l'ocisent à desroi
Et sa feme o lui toute-encainte
Dont en la tierre fu grans plainte
Et en batrent maine paume. [Mousk. p. 45.]

2° Hauteur du poing fermé : « 80 verges de 135 « pieds en pleine paume la verge. » (Beaum. p. 135.) — « Puis à cainte une espée au senestre costés, « Une toise ot de lonc; moult estoit li brans lés, « Bien avoit plaine paume et deux pols mesuré. »

(Chans. d'Antioche, V, p. 538.) — « En recaupa
« Lo bers .m. piés et une *paume*. » (Aiol, v. 96.) —
3° *Palme*, feuille de palmier: [« Bordon, ot et escarpe,
« *paume* et espi. » (Aiol, v. 1536.)]

Et de Jerusalem venons,
Vez les *paumes* que nous portons. (Auberi.)

Dieus, dist ele, de Belleent,
Qui descendis honestement
Et cors de la virge pucele;
Tu feis la *paume* florir,
Et la rose du fust oisier ;
De lui nasqui le fruit de vie. (Blanchandin, f. 192.)

4° [Pèlerinage (voir *PAULHER*): « Et s'en la *paume*
« muers, Dieu ayt de moy pitié. » (Enfans Haymon,
v. 864.) — 5° Jeu de paumes: « Je vous chargeai que
« vous aportissiez des pelotes de Paris pour nous
« esbattre moi et vous à la *paume*. » (Froiss. éd.
Buchon, II, III, 32.)]

1. **Paumé**. Terme de chasse. Une « teste de cerf
« bien *paumée* » est celle dont le sommet se divise
en quatre ou cinq épis qui représentent la paume
de la main. (Cotgr.)

2. **Paumé**. [Pâmé: « *Paumée* chiet en la sale
« de pris. » (Aubri, p. 153 *.) — Charlemagne
« vint là où Rolant gisoit mort ses bras en croix sur
« son pis, il chut sur luy *paumé* si tost comme il le
« vit. » (Tri. des IX Preux, p. 448.)]

Paumée. 1° Acte de porter la main, de saisir :
« De la fole pensée Vient la fole *paumée*. » (Prov.
du comte de Bret. ms. de S. Ger. f. 114.) —
2° Marché conclu en se frappant dans la main :

Tendez donc ça, sire, vos mains,
Si sera la *paumée* faite ;
Quar li marchiez molt bien me hait ;
L'argent auez ja en baillie. (Fabl. de S. G.)
N'i a nul qui *paumée* face
Ne de brebis, ne de cheval. (Ms. 7218, f. 208.)

Paumete, elle. [1° Coup de la main, soufflet :
« En l'ostel de Joinville, qui dit tel parole (blas-
« phème), il doit la bufte ou la *paumete*. » (Joinx.
§ 687.) — 2° *Paumée*, manière de mesurer la tige
du lin et du chanvre avec la main ; la mesure même :
« *Paumete* de lin. » (Péage de S. Gengou, an. 1314.)
— 3° Jeu de main chaude: « Plusieurs compaignons
« se mirent à jouer à la *paumete*, main contre main
« sur les reins. » (JJ. 206, p. 654, an. 1480.) —
4° *Essnie-plumes*: « Jouel rond, fait à maniere d'une
« *paumete* que les enfans ont à l'escolle. » (Inv.
du duc de Normandie, an. 1363.)]

Paument. [Lavement des mains au sacrifice de
la messe: « Le tiers après le *paument*. » (Stat. de
l'Eglise de Tours, an. 1396, ch. 15.)]

Paumer. Mettre la main sur les évangiles pour
jurer: « *Paumer* les evangiles. » (Brill. lois d'Angl.
f. 135.) — « *Paumer* le livre. » (Id. f. 218.)

Paumetton. [*Paume*: « Cueoir à *paumettions*. »
(JJ. 151, p. 319, an. 1397.)]

1. **Paumier**. 1° *Palmier* :

Gadifer de jarris ou croissent li *paumiers*.
Not. du Rom. d'Alexandre, f. 26.

2° [Pèlerin: « A icest mot, i estes vous un *pau-
« mier*, Qui d'outremer si ert mis au repairier. »

(Auberi.) — « Oil, dist li *paumiers*, s'il en venist. »
(Aiol, v. 1564.)]

2. **Paumier**. [Tenir ferme par la main: « Dans
« Abbes apuigna le glave audit monsieur Henri,
« et tout *paumiant*, et en tirant vers lui, il fist tant
« que il vint jusques au brach ledit monsieur
« Henri qui ne voloit mies son glave laisser aler
« pour son honneur. » (Froiss. III, 25.)]

Paumison. [Pâmoison: « Cheant en *paumison*
« aussi entre ses femmes. » (Chastell. Chr. des ducs
de Bourg. III, 88.)]

Paumoier. [1° Empoigner: « Et les espées
« brander et *paumoier*. » (Gir. de Viane, v. 2353.) —
« Il l'estraint et manie, si le va *paumoiant*. » (Aiol,
v. 5912.) — « Qui yeist chevaliers les lances *pau-
« moier*. » (Brun, v. 2069.) — « Car il venoit ou
« poing la lance *paumoiant*. » (Id. v. 2143.) —
« Lance mist ou gichet et bien le *paumoia*. » (Id.
v. 2163.)] — 2° Ce mot exprimoit quelquefois le
plaisir d'un attachement lascif; de même que
« paliner » qui subsiste.

Ele le *paumoie* et souspoie

Si le senti et dur et chaut :

De joie toz li cuers li saut. (Ms. 7218, f. 185.)

3° Infinitif pris substantivement; *paumée*, con-
clusion d'un marché: « Mau marchié pris au
« *paumoier*. » (Ms. 7218, f. 332.)

Paumoison. Pâmoison. « Elle print la pucele
« et feil porter en sa chambre par dedans la nef, ou
« elle revint assez tost de *paumoison*; si encom-
« mença à mener le graigneur dueil du monde. »
(Perecf. VI, f. 42.)

Paumon. Maladie des chevaux blessés aux ro-
gnons. (Cotgr.)

1. **Pavois**. 1° Bouclier derrière lequel s'abritait
l'archer ou le chevalier démonté: « Deux milles
« arbalestriers et deux mille gros varlets aus lan-
« ces et aux *pavois*. » (Froiss. I, IV, p. 10.) —
« Ainsi que messire Bernard s'en retournoit et qu'il
« se retiroit de cette escarmouche, il fut frappé
« d'une coullevrine, laquelle perça son *pavois* et
« la plombée de son bas et entra le boulet en sa
« jambe entre les deux os. » (J. Chart. Histoire de
Charles VII, p. 254.) — 2° [Boucliers dont on gar-
nissait le bord supérieur du navire et le tour de
lune, pour combattre à l'abri: « Jehan Bonnet,
« mestre de la nef Sainte Marie la Bariante d' «
« recheu... vint *pavois* aus armes de France. »
(Jal, XIV^e siècle.)]

2. **Pavois**. Fleur de pavot :

Graine menue de *pavois*

Douce à mangier et blanche autresi comme nois.

Not. du Rom. d'Alexandre, f. 44.

« La fleur de *pavois*, » ventes d'amour dans les
Récréations des Devis amoureux, p. 30.

Pavoiseur, ien, ier. Archers porteurs de
pavois: « *Pavoiseur*. » (Hist. de Charles VII, 264.) —
« En laquelle bataille il povoient bien estre 4000
« hommes d'armes et de 5 à 6000 arbalestriers et
« *pavoiseurs*. » (Hist. ms. de Gaston comte de Foix,

ch. 5.) — [« Grant foison de gens d'armes et d'arbalestriers et *pavoisiens*. » (Chr. des 4 Valois, p. 38, envoyés au siège de Pont-Audemer, en 1356.) — « Ordonnerent canons, et canoniers qui iceux geroient, et puis archiers, et arbalestriers, pour traire, et *variés pavoisiens*, pour iceux largier. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 184.)

Pavoisier. Pavésade, bastingage. (Oudin.)

Pavoisine. [Pavois : « Le suppliant print une *pavoisine* et son espée et sailly en la rue. » (Jl. 190, p. 20, an. 1459.)]

Pavoler. [Flotter : « On voit comme des enseignes et des estendards qui *pavolent*. » (Tremblement de terre de Besançon de 1564, dans le dict. infernal de Colin de Plancy.)]

Pavon. Espèce de bouclier. Partie de l'armure d'un brigandinier. (Arbre des Bat. ms. p. 93.)

Pavonesque. Qui tient du paon. « Par aventure « estimerez vous que par une gloire *pavonesque* je « vous aye estalé tout ce que dessus. » (Lett. de Pasq. II, p. 557.)

Pavonesquement. Avec la vanité du paon. « Toutes les particularitez mises ensemble ne sont « elles pas suffisantes pour infatuer un vieillard et « le faire *pavonesquement* mirer en ses plumes. » (Lett. de Pasq. II, p. 724.)

Pavonesse. [Femelle du paon, au gloss. 7684, sous *Pava*.]

Pavor. Peur : « En amours *pavor*s et hardement. » (Chans. ms. du comte d'Albaut, p. 113.)

Pavot. [« Huile de olives, de amandes, de noiz « et de *pavoz*. » (Liv. des Mét. 159.)]

Paupelleur. [Papetier : « Item pour ce qu'il « nous a esté relaté et affirmé que les *paupelleurs* « ou ouvriers de pappier.... ont retrais ou fait « retraire et appeler les moles où il font ledit « pappier. » (Statuts des artisans de Troyes, B. N. anc. 8312.5, f. 73, an. 1398.)]

Pauperre. [Paupière : « Se je aurai doné à mes « *pauperres* dormir. » (Psaut. xiii^e s. f. 162.)]

Paupiers. Paupiettes ; papiers enveloppant un gibier lardé et farci : « Commencames à dejeuner « mellant souz les *paupiers* perdrix et faisans « deaux. » (Carthey, voyage du Chev. errant, f. 10.)

Pau pourvus. Les peu pourvus, troupe plaignante à qui l'on donnoit ce nom. (Voy. le P. Menestr. de la Cheval. p. 244 et 245.)

Pavrons. [Parlerons : « Or vous *pavrons* ung « peu des Escos. » (Froiss. II, 316.) — « Or *pavrons* « dou roy d'Engleterre. » (Id. III, 49.)]

Pavrousement. [Peureusement, d'une manière effrayante : « Li permanables jugieres apparat « *pavrousement*, et les legions des anges seront « presens à cest spectacle. » (Job, p. 491.)]

Pausade. Lieu de repos : « Il n'y a aussi grand

« abondance de fouteaux, de pins, de cedres, de « citroniers, de nefsiers estendans leurs ombres « pour servir de *pausade* aux nimphes. » (Merl. Coccoëte, II, p. 6.)

Pause. [Interruption : « Lors me requist, sans « mettre y *pause*, Que je li vosisse otroier ; Je ne « m'en fis gaires pryer. » (Froiss. *Espiuelle amoureux*.) — 2^e Entr'acte : « Lors ici se partent, et y a « grant *pause* de instrumens et trompetes. » (Myst. du siège d'Orléans, p. 688.)] — Dans les anciennes représentations des mystères, on faisoit des *pauses*, dans « différentes circonstances, comme pendant la « marche des princes grecs, alors les instrumens « jouoient pour amuser les spectateurs. » (Hist. du Th. fr. II, p. 461.) — « Quand les pieces estoient trop « longues on faisoit aussi des *pauses* pour laisser le « tems aux spectateurs d'aller disner depuis environ midy jusqu'à deux heures. » (Ibid. p. 464.)

Pausée. Halte. « Si conclurent et délibérèrent « tous, d'un commun accord, que prestement ils « iroient assaillir les... Liegeois tous ensemble en « bonne ordonnance, par *pausées* et repousemens « pour le fais de leurs armes. » (Monstr. I, f. 74.) — [« Et chi ferai une *pausée*. » (Gulleville, pèlerinage.)]

Pauser. [Faire une pause : « Il commença à « crier assez haut en riant : ha ha, fromage ! jusques « à deux ou trois fois ; et puis il se *pausoit* un « petit. » (Louis XI, 66^e nouvelle.)]

Pausmer (se). Pâmer (se) : « Quant les deux « pucelles qui estoient en l'autre nacelle, et qui de « peur se *pausmoient*, entendirent le secours, elles « commencerent à crier après. » (Perec. VI, f. 45.)

Pautonnerie. Méchancelé, félonie :

Tex hom puel moult bien estre preudom sanz tonnoier ;
Et s'il est aucuns hom qui volentiers tornie,
S'il est fel, et maill, plains de *pautonnerie*,
Avers, et Angloiseux, à poi de courtoisie,
Il sera plus blazme de sa grant felonie ;
Qu'il né sera loze de sa chevalerie. (Doctr. ms. S. G. 102.)

Pautonnier - iere. 1^o Dur, méchant, cruel :

Moult a dur cuer et *pautonnier*

Et moult vers autres genz la fier. (Parton. f. 150.)

... Li *pautonnier*

Qi me fait languir. (Vat. n^o 1480, f. 171.)

... Ele est orgueilleuse et fiere

Com affiert à tel *pautonnier*. (Ms. 7615, II, f. 125.)

2^o [Fripou, coquin, terme injurieux : « Lui ne « chaut s'est occis li *pautonniers*. » (Aiol, v. 944.) — « Dont ot li *pautoniere* le cuer dolant. » (Id. vers 2714.)]

Moult est faus et *pautonniers*. (Ch. du C^o Thib. p. 13.)

Vuides mon ostel, vas te voir ;

Je n'ai cure de ton service

Car trop lies *pautonnier*e et nice. (Ms. 7989, f. 212.)

A males forches puist il pendre,

Por ce que retin mes deniers ;

Douze en retint li *pautonniers*. (Ms. 7218, f. 66.)

Denier orguillist *pautonniers*. (Ibid. f. 167.)

3^o [Libertin, débauché : « Iceului pastre dist à « ladite damoiselle qu'elle estoit une mauvaise

« *pautonniere* et qu'elle n'estoit digne de garder
« ses brebis. » (JJ. 152, p. 326, an. 1397.)]

Frere Denise moult amerent
Tuit li frere qui le enserent.
Moult plus l'amoit frere Symons...
Moult ot en lui bon limonier :
Vie menoit de *pautonier*
Et ot lessié vie d'apostre. (Ms. 7218, f. 330.)

4° Fainéant :

Comment es-tu si pourement ?
Que ne gaaignes-tu deniers ?
Ja es tu uns grans *pautonniers*. (Ms. 7218, f. 213.)

5° Valet, goujal :

Et tant les avoit en destroit
Qu'il maintenoit ces chevaliers,
Come vilains et *pautonniers*. (Mouskes.)
Assez out o lui chevaliers,
Et chastellains et escuiers.
Herbergeons et *pautonniers*
Li chevaux mainent et somniers. (Rou, p. 217.)

Pautonniere. [Bourse : « Le suppliant prist en
« la bourse ou *pautonniere* de la femme d'icellui
« Nicolas un gros de France. » (JJ. 171, p. 8, an.
1419.)]

Pautre. Peautre, mauvais lit, grabat :

Il arout moult lies *pautres*
No pelerin. (Ms. 7218, f. 175.)

Quant l'un s'esjoit, l'autre tripe :
Ils seront compaignons galois
Se l'un grouisse, l'autre defripe,
C'est tout un, c'est quatre François ;
Feront encor nouvelles loys
Et coucher ont en divers *pautre*
Et racacheront en Valois. (Desch. f. 270.)

Pauvillon. Pavillon, tente. (Poët. av. 1300,
l. IV, p. 1332.)

Pauvre. Voir **POVRE**.

Expressions : 1° **Boursier :** « Jean Boulaise pres-
« tre, professeur des saintes lettres hebraïques, et
« *pauvre* du college de Montagu à Paris. » (La Croix
du Maine, biblioth. p. 209.) — 2° « *Pauvre* diable, »
terme de compassion. (D. Florès de Grèce, f. 110.)
— 3° « Administrateur du commun des *pauvres*. »
(N. C. Gén. I, p. 551.) — 4° « *Pauvres* de Lyon, »
vaudois, hérétiques. (Jour. de Trévoux, août 1738,
p. 1654.) — 5° « *Pauvre* moy, » exclamation plai-
nitive. (Desportes, 515.) — 6° « Le *pauvre* n'a point
« d'amy. » (Guzman et Arbolea, fol. 102.) — 7° « A
« *pauvres* gens peu de langaiges. » (Molinet, 141.)

Pauvrete. Diminutif de *pauvre*. (Dialogue de
Tahureau, fol. 8.)

Pauvreté. 1° Manque de biens : « En *pauvreté*
« n'y a point de fiance. » (Bouchet, Serées, II, 101.)
— « *Pauvreté* ne se peut celler. » (Bouchet, Serées,
I, p. 418.) — « *Pauvreté* n'est point vice et ne des-
« anoblit point. » (Loisel, Instit. Cout. I, p. 17.) —
« *Pauvreté* n'est pas vice ; mais en grande *pauvreté*
« n'y a pas grand layauté. » (Id. II, p. 250.)

Et saches qu'en grand *pauvreté*...
Ne gist pas trop grand layauté. (Villon, p. 17.)

2° **Misère :** « Se meirent aux champs, et dedans
« un bois, pour eux detourner, tant qu'ils ne
« fussent râteaux ; et eurent celle nuit tant de *pau-*
« *vrété*, que nul ne la pourroit penser ; car ils che-
« vint.

« minerent plus de sept lieues, tout à pié ; et si
« avoit gelé : tellement qu'ils decierent tous leur
« piés. » (Froiss. I, 406.) — « Voila donc comment
« tout le pays fut delivré d'une si grande *pauvreté*. »
(Nuits de Strap. I, p. 360.) — 3° [Parties honteuses :
« Aucuns d'icieux jeunes gens se vergoñoient de
« jouer l'esbatement, pour ce qu'il se failloit des-
« couvrir jusques au ventre et montrer ses *pauvre-*
« *tes*. » (JJ. 206, p. 431, an. 1479.) — De là « faire
« la *pauvreté*, » avoir des rapports avec une femme.
(Oudin.) — 4° [Semi-prébende, dans l'église de
Reims ; D. C. sous *Pauvertas*.]

Paxel. Paisseau, échalas : « Usagers es... bois
« de coupe ou taillis qui y ont leurs affouage,
« chauffage, journage et droit d'y prendre eschalats
« ou *paxels*, liens. » (N. C. Gén. II, p. 1096.)

Paxonnage. Droit de païsson : « En baux et
« fermes de fruits pendant par les racines de dis-
« mages, *paxonnages* et choses semblables faites
« à baux et encheres publiques, y a lierement,
« moitiéement et croisement de quinzaine à autre,
« pourveu qu'ils soient faits bien denement et sans
« intelligence frauduleuse avec les laisseurs. »
(Cout. d'Espinal, N. C. Gén. II, p. 1133.)

Payable. Solvable, pour les personnes ; qui doit
être payé, pour les choses : « Se il y avoit aucun des
« dits habitans qui fussent non *payables*, les biens
« *payables* les feront *payables*. » (Ord. II, p. 146.)

Paye. 1° Payement ; Deschamps, au Miroir du
mariage, dit de la rançon de Jean le Bon :

Et ainz que li ans fust passez
De ces escuz que vous scavez
En deut quatre cent mil avoir
Et ainsi, ce devez savoir
Chascun au jusqu'à fin de *paye*.
Item j'ay fait ung autre lais ;
Qu'om croie mes hoirs de mes debtes,
Et les *payes* qui en sont fectes. (Desch. f. 421.)

2° Punition :

Afin que, s'ilz meffisissent rien
Qu'ils fussent par justice laye
Pugniz, et recussent leur *paye*
De leur mal, et de leur desroy. (Desch. f. 466.)

3° **Solde :** « Aux *payes* et gages de l'empereur. »
(J. Chartier, Charles VII, p. 273.) — 4° **Soldat :** « Ce
« seigneur avoit sous luy 400 *payes*. » (Etat des
officiers du duc de Bourgogne, p. 214.) — « Monsei-
« gneur n'avoit lors que neuf cent *payes*. » (Arthur
III, connétable de France, p. 774.)

Payelle. [1° Poële : « un *payelles* de keuvre à
« servir en yver pour celler en chantant messe. »
(Inv. du trésor de Douay, 1423.) — 2° **Baignoire :**
« Icellui chastellain... par le dit sergent de fait fist
« prendre, et en sa présence, la *payelle* où l'en
« vouloit prestement mettre baignier l'enfant, et si
« rudement que a petit que le dit enfant ne fu
« noyez, ou au moins tres bien bleciez. » (JJ. 120,
p. 240, an. 1381.)]

Payement. [Manière de payer : « Et se louoient
« de lui (duc d'Anjou) et de son *payement* toutes
« gens d'armes. » (Froiss. Buchon, II, II, f. 136.)]

Payement. En païen. (Apologie pour Hérodote, p. 202.)

Payennie. [Pays païen : « Baudas (Bagdad) est « chies de *payennie*, ausi come Rome est chies de « toute chrestienté. » (D. C. sous *Paganii*.)]

Payer. [1° Accomplir, s'acquitter de : « Pour « accomplir leur desirier et *payer* leur promesse. » (Froiss. XIV, p. 106.) — « Ils furent d'accord que « ilsairoient *payer* les armes à ceulx des leurs qui « *payer* les voudroient. » (Id. 139.) — De là « *payer* « hors, » s'acquitter complètement : « Et ne furent « pas adont tout *hors payet* en deniers apparilliés. » (Froiss. II, p. 186.) — « Puis s'en partit le comte, « pour aller à Boulogne *payer* un pelerinage, « qu'il y avoit promis faire à pied. » (Monstrel. III, f. 125.) — 2° Contenter, satisfaire : « La seule variété « me *paye* et la possession de la diversité au moins, « si quelque chose me *paye*. » (Ess. de Montaigne, III, p. 368.)

Expressions : 1° « Qui *paye* mal *paye* deux fois. » (Loisel, Instit. Cout. II, 192.) — 2° « Il n'est point sai- son qui ne *paye*. » (Froiss. I, p. 139.) — 3° « *Payer* « de mesme monnoie. » (Dialog. de Tahur, f. 8.) — 4° [« Mieux vaut *payer* et peu avoir que prou avoir « et plus devoir. » (Le Roux de Lincy, II, f. 144.) — « Qui doit à Lue et *paye* à François *paye* une autre « fois. » (Id. p. 389.)]

Payeres. Payeur, cas sujet.

Mauvais *payeres* et venteres (P. av. 1300, IV, p. 1335.)

Payeur. [Cas régime du précédent : « De maveis « *payeur* prent on avaine. » (Le Roux de Lincy, prov. II, p. 144.) — « Le bon *payeur* est de bourse « d'autrui seigneur. » (Loysel, 676.) — « Le demain « du mauvais *payeur* est vain. » (Le Roux de Lincy, II, p. 144.)]

Payez. Soldats qui reçoivent une paie, une solde : « Plusieurs se plaisent fort en leur estat de « soldat, portant sa belle arquebuse, et bon et beau « fourniment de Milan, ou son beau corelet gravé « et sa pique à obéir, que non pas à commander ; « j'en ay veu une infinité parmi vos bandes de « telle humeur, et ne laissoit on à les honorer et « estimer autant ; aussi les appelloit on *payez*, real- « lez et lanspessades, et l'espagnol, soldados avan- « tagados. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 126.)

Payne. [Peine : « Ce ne sera pas fait sans « grant *payne* et sans grant coustement. » (Mén. de Reims, § 223.)]

Payre. [« Item chacun fuyz doit par un des « *payre*, prisie quatre deniers. » (Reg. de la Ch. des Comptes, Bel, f. 123.)]

Pays. [Pays, patrie : « Quant je arivais je n'oz « ne escuier, ne chevalier, ne varlet que je eusse « amenei avec moy de mon *pays*. » (Jouin, § 157.)] — On appeloit en termes de chasse un « *pays* cler » une campagne peu couverte de bois. « En la saison « où les cerfs ont leurs testes tendres, ...ils doulent « ...à demourer es fors ains demeurant voulentiers « ès clerres futaies ou en autre *pays* cler. » (Modus, fol. 14.)

Expressions : 1° « Prendre *pays*, » décamper. (Vig. de Charles VII, t. I, p. 1537.) — 2° « Ecrire par « le *pays*, » crier le nom du pays d'où l'on étoit pour se faire connoître. « Les ungs ne congnois- « soient les autres si non par demander desquelz « estes vous ou *par* le *pays* et enseignes qu'ils « *escrioient*, le Bossu entre les autres estoit de la « nation de Troyes. » (Percef. I, f. 25.) — 3° « Faire « preuves par *pays*, » faire des enquêtes sur le lieu. (Britt. de lois d'Angle. f. 45.)

Paysage. [Pays : « Cinq cens chevaux qu'ils « pouvoient estre d'Anglois en Escosse, osoyent « entreprendre de courir jour et nuit jusques aux « portes d'Edimbourg, tenant en subjection tout le « *paysage* des environs. » (Beaugué, guerre d'Es- cosse, IV.)]

Payscolle. [Poêle : « Une paelle appelée *pay- « scolle*, de cuire. » (JJ. 180, p. 131, an. 1450.)]

Paysier. Pacificateur, paiseur : « Dans la ville « de Courtray, il y a encore une jurisdiction infe- « rieure composées de sept personnes nommez « *paysiers* ou pacificateurs, lesquels ont la connois- « sance, cour et jurisdiction des causes qui concer- « nent les dettes de dix livres parisés et au-dessous ; « et sont traduits en cas d'appel, par devant les « eschevins de la ville de Courtray. » (N. C. Gén. p. 1030.)

Pazzameno. Sorte de danse. « Je leur ay veu « pareillement fort bien danser le *pazzameno* « d'Italie, ores en marchant en avec un port et un « geste grave. » (Brant. Dames ill. p. 258.)

Peagean. Où on perçoit un péage : « Grand « chemin *peageau* doit contenir quatorze pieds de « large pour le moins ; mais il n'est pas entendu « que les dits chemins *peageaux* qui ont plus grand « largeur que quatorze pieds, doivent estre rescin- « dez n'estroiciez. » (C. Gén. II, p. 124.)

Peageour. Qui lève le péage. (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

1. **Peager.** Qui a droit de péage. (Cotgr.)

2. **Peager.** Lever, payer un péage. (Cotgr.)

Peagerie. Bureau où on paie le péage. (Cout. Gén. II, p. 6.)

Peaige. Péage. (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, lit. de 1257.)

Peals. [Peau : « Co parut en Adam, qui luz pre- « miers mesit ; Deus le vesti de *peals*, lui e nus « mortals fist. » (Thom. de Cant. p. 32.)]

Peanite. Sorte de pierre précieuse. (Marbodus de Gemmis, p. 1666.)

Pearde. [Perte : « Pour les pans et les *pearde*s que « je tis en la dite chevalchie ; lesquelz *pearde*s et « despans montoient à cent livres de messens. » (Charte du comté de Linanges, an. 1291.)]

Peason. [Terrain vague : « Se homs ou femme « prent *peason* en la dite ville ou franchise, il y « doit bastir dedans un an, ou la doit clorre. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.) — « Item plus quatre deniers

« et malhe tourn. de cens pour une escoux et *pea-*
« *sous* atouchans situez aux ayses dudit Gensac. »
(B. N. anc. 9899, f. 40, an. 1418.)

Peau. 1^o Peau : « Ils avoient peur de leurs
« *peaux.* » (Chron. de Saint Denis, II, f. 22), dans
Rigors *limentis pelli sue.* — 2^o Habit fait de peaux ;
pelice :

Alas quel felonnie, Deus, pourquoi retorna :
Fauces lave l'espée que sous ses *peaux* porta,
Tel l'en donna en chief que tout l'escervela. (Rou, 70.)

3^o Peuille de parchemin : « Sera le dit greffier tenu
« de dellivrer les lettres, ou endossement signez de
« luy, sinon que les dites lettres excédassent un
« quart de *peau*, auquel cas sera payé du plus,
« plus à raison de seize sols parisis pour *peau.* »
(Cout. Gén. I, p. 516.) — « Ne peuvent les dits nol-
« taires exiger, pour chacune *peau* de grosse, plus
« de vingt sols. » (Cout. Gén. II, p. 375.)

Expressions : 1^o Laisser la *peau*, « mourir.
(Vig. de Charles VII, I, p. 100.) — 2^o « Ne pouvoient
« en leur *peau*, » ne pouvoient tenir en leur *peau*.
(Rab. V, p. 79.) — 3^o « Vendre bien sa *peau*, » ven-
dre chère sa vie. « Ils mettroient peine de se retirer
« ou au moins de *bien vendre leur peau.* » (Mém.
de du Bellay, liv. X, f. 314.) — 4^o « Etre vestu de
« telle *peau*, » être de même caractère. « Toutes
« voyes l'envieux, qui ne dort jamais, ne prend ja-
« mais repos, jusqu'à ce qu'il s'et et voit tout ce
« que autrui fait, et ne se peut apaiser : et de telle
« *peau estoient vestus* deux chevaliers de l'hostel
« du noble roy. » (Perceforest, IV, f. 44.) — 5^o [D'Aubi-
gné dit des duels dans ses *tragiques* (p. 66) : « On y
« fend sa chemise, on y montre sa *peau* ; Despouillé
« en coquin on y meurt en bourreau.] — 6^o « Celui a
« bon gage du chat, qui en tient la *peau.* » (Colgr.)

Peucelette. Diminutif de peau. (Bout. Som.
rur. p. 546.)

Peuchons. [Epieu : « Espées, dagues, prinçons
« ou *peuchons* et autres armeures invisibles et
« defendues. » (Jf. 172, p. 55, an. 1422.)]

Peucier. 1^o Muscle *peucier.* (Colgrave.) —
2^o Pelletier. (Id.)

1. Peaultre. Etain. Comparez l'anglais *Pewter.*

Abusé m'a et fait entendre
Tousjours d'ung que c'est ung autre ;
De farine que ce fust cendre,
D'ung mortier, un chapeau de feautre,
De viel macher que ce fust *peaultre*,
D'ambes as que ce fussent ternes. (Villon, p. 38.)

2. Peaultre. Gouvernail : « Approche icy ta
« gondole, tourne la *peaultre* ou tires-tu en large ?
« ameine là. » (Merl. Coccia, II, p. 310.)

3. Peaultre. [Vieux grabat : « Puis qu'ilz sont
« deux veaultres à *peaultre*, Tu en prendras l'un
« et moy l'autre. » (Mystère de la Passion, éd. Vêrard,
an. 1490.)]

Peaussu. Qui n'a que la peau. (Colgr.)

Peautraille. Canaille :

. . . Puis en bataille
Se sont fuis, comme *peautraille*,
Monstrant que d'onneur ne leur chaïlle,
Et qu'en eux loyauté defaïlle. (Al. Chartier, 678.)

1. Peautre. [1^o Etain : « Quatre ceintures à
« femme cloées de *peautre.* » (Jf. 143, p. 185, an.
1392.)] — « Gilours que mauvaise chose vendent
« pur bone si come *peautre* pur argent, ou laton
« pur or. » (Britt. des Loix d'Angl. f. 24.) — 2^o Blanc
d'étain, servant de fard :

De rubans pielez s'agencent proprement,
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'ornement ;
Leur visage reluit de cerasse et de *peautre*.
Propres en leur coiffure un poil ne passe l'autre.
Regnier, Satyre IX, p. 61.

2. Peautre. Gouvernail : « Vire la *peautre.* »
(Rabel. IV, 233.) — [« Le vieil Charon, grand nau-
« lonnier d'enfer Bien eut à faire à gouverner sa
« *peautre.* » (Marol, IV, 129.)]

3. Peautre. Lit, grabat ; de là les expressions :
1^o « Chasser au *peautre*, » envoyer *coucher*. « *Chas-*
« *sez ces meschants tores au peautre.* » (Tri. de
« Petrarque. trad. du Bar. d'Oppède, 84.) — 2^o « Vendre
« le tour de la *peautre*, » vendre une faveur amou-
« reuse : « Je vous vens le tour de la *peautre.* »
(Récréat. des Devis amoureux, p. 40.)

Peautrier. [Bateau de *peautre*, d'étain. Fa-
gniez, études sur l'industrie, p. 17, an. 1292, 1300.]

Pebre. Poivre :

Herbe i vient de maintes manieres,
Si i croissoit especes chieres,
Pebre et gingembre et garingal,
Clox de grofle et citoal. (Blanch. f. 184.)

1. Pec. [Colline, du latin *podium* : « Le *pec* de
« Saint Germain en Laye ; » les formes intermé-
« diaires sont *Puy* (Puy-de-Dôme), et *Puech*, dans le
« Gard, l'Aveyron.]

2. Pec. Masculin de *peccue*, chétive, terme inju-
« rieux. Il se prend adverbiallement au sens de peu
« de chose, peu d'instant :

Mais j'en offre tout justement
Ce qu'en veux payer sur le *pec.* (Pathelin.)

Peccaille. Peccadille : « Il lui jura qu'elle ne
« pechoit point de l'aimer, et que l'eau benite pou-
« voit effacer un tel *peccaille.* » (Contes de la Reine
« de Navarre, II, 240.)

Pecceris. [Pécheresse : « Après son resuscite-
« ment Vout demoustrer apertement A Marie la
« *pecceris*, Anchois à tous ses amis. » (Vie ms.
« de J. C.)]

Peceez. [Péchés : « Si preierat tuz jurs pur noz
« *peceez.* » (Rol. v. 1882.)]

Pecchet. [Même sens : « Oez, seignurs, quel
« *pecchet* nus encumbret. » (Rol. v. 15.)]

Peeei. [Débris d'un navire naufragé : « Briseiz
« et *peeiei* de nez. » (Jf. 66, p. 1081, an. 1288.)]

Peceor, our. Pécheur : [« Li frere dist l'empe-
« reor : Dieus ne velt mort de *peceor.* » (Ren.
« v. 45158.)]

On peut moult bien *peceor* redreier,
Quand on le veult estruire et enseigner,
Et faire encore ouvrir plus saintement,
Que ne fait cil qui vit onieuent
Sans folier. (Vatic. 1490, f. 380.)

Pecer. Pécher :

Chist home par fruit *peça*
 Del fast que Deus li devea.
 Par fruit fames nos dampna. (*Vies des SS.* c. 24.)

Pecete. [Petite pièce, petit morceau : « Anglois, « puis que mort l'en trecierent Par *pecetes* le depe-
 cierent. » (G. Guiart, an. 1254.)]

Pechable. Criminel, qui pêche. (Voy. Fabl. ms. de S. G. f. 319.)

Peché. [Péché : « La belle Catherine estoit mise « avec les *pechés oubliés.* » (Louis XI, 26^e Nouv.) — « *Peché* d'autry ne doit nuire. » (Le Roux de Liney, Prov. I, p. 39.) — « On imposoit à Otto Castellan, « lors tresorier de Thoulouse, et deppis argentier « du roy, qu'il avoit commis le *peché* desordonné « ou bougrerie. » (Reg. du Parlement de Toulouse, B. N. anc. 9879 B. an. 1456), c'est-à-dire le vice contre nature. — « Quand ce viendra aux payes, « aux avantages, aux recompenses, ils seront mis « au rang des *pechez oubliés,* comme l'on dil, et on « les reuerra chargez de vilupere. » (Marnix de Sainte Aldegonde, Ecrits politiques, p. 50, Bruxelles, an. 1859.) — On lit de ceux qui succombent, aux gages des batailles : « Aucunes foyz, pour la honte « du monde, donnent ou refusent paix, ou conve-
 nables parlis, dont maintes fois ont puis porté de « *vieux pechez nouvelles penitences,* en nonchalant « le jugement de Dieu. » (Ordon. de Ph. le Bel sur les duels, dans Barnage sur les duels, p. 204.) — « Madame, dist le chevalier, *vieil peché fait nouvelle « vergongne ;* et si j'ay à souffrir, c'est bien raison ; « car assez l'ay bien desservy ; si suis le plus mes-
 chant qui vive ; car je ne scay plus de bien en « moy, fors ce que je me repens de mon meffait. » (Percef. II, f. 104.)]

Pecheor, our. [Pécheur : « Li prelaz doit les « *pecheors* atraire par predication. » (Mén. de Reims, § 182.) — « Li prelaz doit donner penitence « au *pecheor* poingnant comme li pontillons de la « croce point. » (Id. § 183.)]

Pecher. Perdre ses qualités : « Après avoir « contemplé cete demeure de Mars ils montent en « la maison blanche de Jupiter ; blanche, dis-je, « d'estaing lequel blanchit les corps noirs, mais « *peche* en bouillant. » (Merl. Cocc. I, p. 359.)

Pecheresse. [« Je ne sai que de moi te samble ; « Mes je sui une *pecheresse* Et de m'ame meurtris-
 seresse. » (Ruteb. II, 131.)]

Pecheris. [Pécheresse : « J'i n'ert feme si *peche-
 ris,* Ne de pechiés hom si laidis. » (Wace, Vierge Marie, 55.)]

Sainte Marie, converse *pecheris*
 A vos conmant, moi et tos mes amis.
 (*Vies des SS.* Sorb. clief. LXI, c. 40.)

Pecheur. [Qui pêche : « Le *pecheur* ou *peche-
 resse* doit commencer sa confession en ceste « manière. » (Ménag. I, 3.)] — « On dit commune-
 ment que à *pecheur* repentant afferit misericorde. » (Percef. II, f. 96.) — « A grant *pecheur* eselandre. » (Cotgr.)

Pechié. [Péché : « Car on le porroit si espouan-
 « teir de ses *pechiez* qu'il en cherroit en desespe-
 « rance ; et c'est un des *pechiez* que Dieus het plus. » (Mén. de Reims, § 182.)]

Pechié colé, ce truis ascrit.
 L'ame et le cors ensamble ocist. (*Ms.* 1218, f. 199.)
 L'une bonne euvre l'autre atret,
 Et l'unus *pechié* l'autre donne. (*Ms.* 7615, II, f. 164.)

[« Femme de *pechié,* courtisane, au reg. JJ, 188, p. 209, an. 1459. — « Jean le Pionnier qui estoit « homme de legier esperit, difamez de houlterie, « et de maintenir et frequenter femmes exposans « leur corps au vil *pechié du monde.* » (JJ, 111, p. 78, an. 1377.)]

1. Pechier. [Pécher : « Et ses maris (de Lucrece) « meismement... s'estudioit à trouver vives raisons « por li prouver que ses cors n'avoit pas *pechié* Quant « li cuers ne volt le pechié. » (Rose, v. 8667.)]

2. Pechier. [Pichet, vase à mettre le vin : « François Chapus, dit Valier, lui dist que s'il beu-
 « voit plus, il lui donneroit et ferroit du *pechier* ou « pot. » (JJ, 137, p. 53, an. 1389.)]

Pechieres. [Pécheur, cas sujet : « Car cors ne « puet estre *pechieres,* Se li cuers n'en est consen-
 « lieres. » (Rose, v. 8670.)]

Pechoieis. Fracas :

La ot de lances briseis,
 Et estranges *pechoieis.* (*Guerre de Troie.*)

Pechoier. [Mettre en pièces : « Sa lance *pechoia,* « n'a plus conquis. » (Aiol, v. 636.)]

Peciél. Pièce de terre : « Clorre de vnaons le « *peciél.* » (Cart. de Corbie, 23, an. 1340.)

Pecier. [Mettre en pièces : « Pur hanste freindre « et pur escuz *pecier.* » (Rol. v. 2210.)]

Peciere. [Pécheur, cas sujet : « Vint converser « un peneans Luques *peciere* et mescreans. » (Mousk.)]

Peciét. Péché :

Rois Cloewis fist en sa vie
 Un *peciét* plain de vilonnie. (*Mousk.* p. 15.)

Pecoi. Action de mettre en pièces :

... Et lurtera tant à la porte
 Avec deux mailles qu'ele porte
 Que'ele metra tout à *pecoi.* (*Ms.* 7218, f. 215.)

Pecoyer. [1^o Mettre en pièces : « Il n'orent gai-
 « res nagié quant li tempés les porta à une roche « et *pecoya* toute la barge. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Mainte lance *pecoya.* (*Poët.* av. 1300, III, p. 1285.)

2^o Détruire :

Fors le Maus n'ot plus une aguille,
 Mais il conquist Qalabre et Puille
 Où il *pecoya* mainte vile
 Et fu apres roys de Sezile. (*G. Guiart.* f. 9.)

Pecol. 1^o Pied, quenouille de lit :

Li rois parole à Meïlor
 Desos un lit à *pecols* d'or. (*Part. de Blois,* ms. f. 58.)

2^o Pied de fauteuil :

Desoz un faudestuel fu mis
 Dont li *pecol* estoient d'or. (*Blanch.* S. G. f. 190.)

Une selete à trois *pecols*
Avoit la meschine aportée.
Et la dame est desus montée. [*Ms. 7615, II, f. 148.*]

Pecou. Poinçon (?) Une femme feignant d'avoir un rhumatisme aux reins, fait venir son amant déguisé en « saineresse. » C'est le titre du fabliau ms. où nous avons trouvé ce mol. Aussitôt elle le fait monter dans sa chambre sous prétexte de se faire saigner. Quelque temps après, elle descend et va retrouver son mari qui, la voyant hors d'haleine, lui en demande la raison; elle lui répond :

Si ne poie estre sainie ;
Et m'a plus de cent cops ferue,
Tant que je sui toute molue.
N'onques tant cop n'i sot ferir
C'onques sans en peust issir.
Par trois rebînées me prist,
Et à chascune fois m'assist
Sor mes rains deus de ses *pecous*
Et me ferot uns cops si longs ;
Toute ne sui fet martirier
Et si ne poi onques sainier. [*Ms. 7218, f. 212.*]

Pecore. Bête : « Grosse *pecore*, » dans Rabel. II, 174. « Il luy faudroit fendre les pieds, et l'envoyer « paistre comme une *pecore*. » (Colgr.)

Pecou, oy. [Droit de bris sur les vaisseaux naufragés et mis en pièces : « La garde des eglises « et le *pecou* de la mer demeurant ou le dit duc. » (J.J. 61, p. 203, an. 1322.) — « Ports de mers, coys « et *pecoys*, et ce que la mer cuevre et descuevre. » (Charte du duc de Bretagne, an. 1422.) Rapprocher *Pecoi*, *Pecoiër*.]

Pecoul. 1° Pied de faulcuil :

Li *pecoul* qui erent mauves
Pecoiert et la dame chieft. [*Ms. 7615, II, f. 148.*]

2° Queue d'une feuille ou d'un fruit. (Colgr.) On lit des feuilles du mûrier :

Qu'elle ne soit aussi ny moite, ny flêtrie
Qu'elle soit sans *pecous*,
Que sa couleur ne soit ny noire, ny meurtrie,
Ny son fruit blanc ou roux. [*Perrin, poës. p. 74.*]

Pecoust. [Sorte d'impôt « lailliam dictam *pecoust*, » au reg. J.J. 62, p. 444, an. 1323. Rapprochez *Pecou*.]

Pecque. Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue. Molière a dit : « A-t-on jamais vu... deux « *pecques* provinciales faire plus les renchéries que « celles-là ? » (Précieuses ridic. II, p. 8, sc. 1.) — On l'employoit comme substantif. De là « fausse *pecque* » dans le sens où nous disons « fausse Agnès. » (Oud.)

Pectoral. [1° *Adj.* Qui vient du cœur : « Non « plaise à Dieu, j'en invoque par deprecation sa « *pectorale* misericorde. » (Chastel. Eloge du bon duc Philippe.) — 2° *Subst.* Ornement ecclésiastique : « Item un amit et trois *pectoraux* pour aube, de « euvre de broderie, prisé trois escus. » (J.J. 84, p. 453, an. 1355.)]

Pectrine. Poirtrine. « Maladie de *pectrines*. » (Prouffites champetres et ruraux de Crescens, t. I, fol. 1486.)

Pecude. Bétail. (Desch. f. 107 b.)

Pecune. [Argent monnayé : « Pour la somme

« de *pecune* et le danger dessus dit. » (Cart. de Saint Wandrille, I, 197, an. 1398.)]

Pecat. [Profil fait sur les deniers publics : « Ils supplierent l'assemblée de casser et abroger « les lois du *peculat* et de *repelandis*. » (Sat. Ménip. p. 193.)]

Peculateur. Coupable de péculer. (Colgr.)

Peculativement. Par manière de péculat. (Colgr.)

Peculier. Particulier : « Voicy comment nostre « siecle se peut vanter qu'outre toutes les mechan- « cetez des precedans, il en a qui luy sont propres « et *peculieres*. » (Apolog. pour Hérodote, 110.)

Peculierement. Particulièrement, proprement. « La parole est *peculierement* donnée à « l'homme. » (Sagesse de Charroun, p. 82.)

Pecune. [Argent monnayé : « Donques est cil « larges et liberaus qui use sa *pecune* convenable- « ment. » (Brun. Lat. Trés. p. 284.)]

Pecuniel. [Pécuniaire : « Sur trop grant paine « de mise *pecuniette*. » (Froiss. XII, p. 183.) — « Peines corporelles comme *pecunielles*. » (Etat des off. des dues de Bourg. p. 172.)]

Pecunieux. Qui a de l'argent : « Plusieurs gens « des villages ou autres qui ne sont *pecunieux*. » (Ord. Juin 1467.)

Pecuzais. [Droit de bris et de naufrage : « Avec « forfaitsures, amendes et emoluments, tant pour « raison des nefz perilliees, *pecuzais*, naufrages, « comme de default de brevets ou seaux de mer. » (Ch. de Saint Louis, an. 1231.)]

Pedagogie. Education des enfants. (Colgr.)

Pedagogien. [Pédagogue : « Le suppliant de- « mourroit et estoit escolier en l'ostel de maistre « Jehan Haveron, *pedagogien* en l'Université de « Paris. » (J.J. 176, p. 598, an. 1448.)]

Pedagogisme. Système des pédagogues : « Il « ne doibt au *pedagogisme* que les premiers quinze « ou seize ans de sa vie. » (Mont. I, p. 245.)

Pédagogue. [Voir au reg. J.J. 176, p. 598, an. 1448. « Le *pedagogue* qui gouverne, endoctrine et « apprend l'enfant. » (Songe du Vergier, I, 55.)]

Pédales. Ce mot subsiste pour désigner les jeux de l'orgue qui se touchent avec les pieds. De là il a été employé au figuré par Rabelais pour signifier « pets. » Ainsi il dit d'une jument effrayée : « Se « met au trot à pets, à bonds, doubles *pédales* et « pelarades. » (T. IV, p. 58.)

Pedamment. En pédant. (Des Acc. Bigarr. f. 461.)

Pedance. [Pitance : « Hem à l'hospital de Saint « Esprit de Besançon pour la *pedance* des pauvres, « deux livres. » (B. N. fr. anc. 9484.2. f. 148, an. 1312.)]

Pedané. Juge de village, châtelain, qui jugeaient debout n'ayant point de siège d'audience particulier : « Tant à l'endroit des juges royaux qu'autres juges

« gueztrez et *pedanez*. » (Pasq. Rech. II, p. 55.) — Ils ressemblent assez aux « juges *pedanez* » établis en chaque siège de province par l'empereur Zeulon, comme l'indique la Nouvelle 82, chap. 1.

Pedanens. Même sens : « Les seigneurs caniers « peuvent cognoistre de toutes actions personnelles « et réelles d'entre leurs hommes et leurs héritages ; « et aussy des amendes envers les dits seigneurs « caniers encourus, et pareillement font les bailes « royaux *pedanens*. » (Cout. Gén. II, p. 678.)

Pédant. 1° Badin. Montaigne dit qu'aux comédies italiennes un *pedant* est toujours mis pour « badin. » (I, p. 189.) — 2° Qui fait l'entendu : « Quand on dit c'est un Iohannes, cela vaut autant « que ce que maintenant on appelle un *pedant*. » (Apol. d'Hérodote, p. 19.)

Pédante. Pédant. « Athénée dit, que s'il n'y avoit « point de *pedantes* et grammairiens, qu'on ne « pourroit trouver des gens plus sots que les medecins. » (Bouchet, Serées, I, 1, p. 389.)

Pédanter. Faire le pédant. (Monet.)

Pédantesque. [« J'aime un parler non *pedantesque*, Mais plus tost soldatesque. » (Mont. I, p. 191.)]

Pédantisme. [« La jurisprudence, la medecine, « le *pedantisme* et la theologie. » (Mont. I, p. 149.)]

Pédantizer. Faire le pédant. (Cotgr.)

Pédauque. Image de femme que l'on voit représentée avec des pieds d'oie sur quelques monuments du moyen âge, et que l'on prétend être la reine Berthe, mère de Charlemagne : « Les pieds « estoient largement patés, comme sont des oyes, « et comme jadis à Tholose les portoit la roïne « *Pédauque*. » (Rabel. IV, 41.) — [Dans les mythes germaniques, la déesse *Berchta*, la brillante, à des pieds d'oiseau.]

Pede. [Bâton : « Pourveu de espée, hante, *pede*, « glave, de ars à mains et de sajettes qui sont armes « defendues. » (JJ. 98, p. 333, an. 1363.)]

Peder. Peter : « Ils ne pissent, ils ne crachent « en cette île, en recompense... ils *pedent*, ils rotent copieusement. » (Rab. IV, p. 182.)

Pederotte. Opale. (Cotgr.)

Pedeseaux. 1° Pied nu : « Un *pedeseaux* de « Gascoigne, le capitaine du Buisson, de l'Espine, de « la Ronce, tous enfans d'un hallier, et autres de « mesme extraction, n'auront point honte de se « comparer aux plus illustres seigneurs de France, « et leur dire : je suis gentilhomme comme le roy. » (Fauch. orig. liv. I, p. 101.) — 2° « On appelloit « *pedeseaux* vers 1589 une troupe de bandouliers « que Henri IV avoit levée dans les Pyrennées pour « luy servir de gardes. » (Henry IV, par Le Grain, I, p. 96.)

Pediens. Second muscle des extenseurs du pied. (Cotgr.)

Pedoire. Sorte de pierre :

Li quart pillier fu d'un *pedoire*.
Sont pierres serrées et dures.

Rom. de la guerre de Troie.

Péc. Pied : « Si le chief seigneur se met en « seisine hastivement après le decès, tiel tenant « par soulement metre le *péc* suffit la seisine. » (Britt. des Loix d'Anglet. f. 233.)

Peeche. Pièce. (Ms. 7218, f. 333.)

Peechiere. [Pêcheur, cas sujet : « Nul ne peust « estre *peechiere* en l'iaue le roy, c'est à savoir « entre la pointe des isles Nostre Dame. » (Liv. des Mét. 260.)]

Pees. [Paix, palène présentée à l'offrande : « .i. « table de *pees* ove une ymage d'argent suzorré. » (Inv. du comte de Hereford, 1322.)]

Peenreux. Qui fait peur :

... Li enemis est si lais et si *peoureux*,
Seur totes creatures horribles et hideux. (Vies des SS. 5.)

Pegade. Rasade. Mot languedocien. (Colgrave.)

Pegaside. Qui se sert de Pégase. De là on a nommé les muses « troupe *pegaside*. » (Voy. Giles Durand à la suite de Bonnet. p. 199.)

Pege. Poix. On lit du martyre de S^c Christine qu'on « la fit metre dedens une cuve d'uyle et de « *pege*. » (Nef des Dames, f. 36.) — « Dedens la *pege* « bouillante. » (Ibid. f. 39.)

Pegé. Enduit de poix. (Cotgr.)

Peghe. [1° Poix, au reg. JJ. 198, p. 360, an. 1374. 2° Mesure pour la poix : « Item le pigour devra « l'an deux *peghes* de *peghe* de l'aide. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Pegnal. Morceau de bois hérissé de pointes pour rendre un filet : « Nul ne peut chassier ou autrement « prendre conins ny autres bestes sauvages que ce « ne soit à *pénil*... de confisquer les chiens, furs, « celles, arnas esbalestriers, *pegnaux*, autres « bastons et armures. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 385.)

Pegnil. [Pénil, au gloss. 7684, sous *Pecten*.]

Pegouse. Sole qui a sur le dos plusieurs petites taches qui ressemblent à des yeux. (Cotgr.)

Pegue. [Poix : « Iceulli poix ou *pegue* fist mes- « ler avec deux escuelles de miel. » (JJ. 161, p. 26, an. 1409.)]

Pehouille. Charbon de terre. (Cotgr.)

Pejaz. Mesure ; comparez *Peigne* : « Qui vent poiz « à Bourges soit defors ou dedans, il doit un *pejaz* « pour toute l'année. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 333.)

Peignaire. Qui fait des peignes. (Cotgr.)

Peigne. [« Un *peigne* d'ivoire doré. » (La Charrette, v. 1351.)] — « Un clerc tonsuré et non marié « fut prins, pour quelque crime; l'official le requit, « parce qu'il ayroit mieux demourer justiciable de « la justice laye que de l'Eglise, il se fist *raire sur* « le *peigne*, et signifier au juge, qu'il avoit fiancé « une femme difamée, et qu'il avoit jeü avec elle, « depuis les fiançailles, et ainsi l'affirma, afin que

« le juge laye delayast à le rendre. » (Gr. Coul. de Fr. p. 507 et 508.)

Peigné. [Plupé : « Luy qui avoit les ans de sa vie passez en felicité, le reste des jours ennuyeux de sa chenue vieillesse voyoit aller en exil pour « douloureux passetemps luy preparer en fin deses- « perée : ainsi est l'heur des plus hauls *peignez* au « berlant de fortune souvent mis au hazard. » (J. d'Auton, p. 110.)

Peigner. [1^o Démêler les cheveux : « Es dens del « peigne et des chevos, Celi qui s'en estoit *peigné*. » (Charrette, v. 1354.) — 2^o Accommoder : « La sagesse « employe ses artifices à nous *peigner* et farder les « maux. » (Mont. I, p. 228.)] — 3^o Etriller, balitre : « Print un gros baston duquel il commença à le « *peigner* de toutes les façons. » (Nuits de Strap. II, p. 144.)

Peignerre, enr. Qui fait des peignes. (Colgr.)

Peigniere. [Peindre, cas sujet : « Mieux res- « semble Bertain que ne peindroit *peigniere*. » (Berte, c. 12.)]

Peignoir. Etui à peignes. (Colgr.)

Peil. [Poil : « Si n'deit nul perdre e de l'quie e « de l'*peil*. » (Rol. v. 1012.)]

Peiler. [Epiler : « Ici li *peilent* la barbe. » (Rol. v. 1823.)]

Peille. [1^o Morceau, pièce : « Et lor avons euiliée « toute la rente ke les 70 *peilles* devoient à nous et « à nos hoirs segneurs de Flandre, et est à scavoir « de chascune *peille* quatre sols de la monnoye de « Flandre. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1276.) — 2^o Chiffon de papier : « Le suppliant scisailla les « dites pieces de monnoye... et le seurlups desdites « scisailles il avoit mises en quinze petites *peilles* « de papier. » (JJ. 480, p. 153, an. 1450.)]

Peinal. Pénal : « Que doresnavant l'on ne depes- « che en cour de Rome aucuns interdits ny moni- « toires *peinaux* pour esre exécutez es pays du « roy. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 619.)

Peincture. On disoit d'un homme sans esprit que c'étoit un « sot en bosse et platte *peincture*. » (Colgr.)

Peindre. [1^o Peindre : « Plusurs eulurs i a *peins* « et escrites. » (Rol. v. 2594.) — « Aussi cum l'on « plastrit et teint la maiere sor qui l'om *peint*. » (Chr. des ducs de Norm. v. 39829.) — « Mieux res- « semble Bertain que ne *peindroit* peigniere. » (Berte, l. XI.)] — « *Peindre* es nuées, « tenter une chose impossible. (Colgr.) — [2^o Teindre : « Tu *peins* « ta barbe, amy Bruslard, c'est signe que tu vou- « drois pour jeune estre tenu. » (Marol, III, 168.)] — 3^o Tromper : « Aucuns aussi sont mis pour appren- « dre trois ou quatre mots de latin, en attendant « qu'ils soient grandelets pour faire le voyage « d'Italie, afin que là on acheve de les leurrer, où, « comme dit le proverbe, qu'on acheve de les *pein- « dre*. » (H. Estienne, Apolog. d'Hérod. p. 91.)

Peine. [Peine, fatigue : « L'olifan sunet à dulong

« e à *peine*. » (Rol. v. 1787.) — « Mult unt out e « *peines* e ahans. » (Id. v. 268.)]

Expressions : 1^o « Mettre *peine*. » faire un effort. (Gérard de Nev. I^{er} p. 70.) — 2^o « *Peines* de la Pas- « sion nostre seigneur, » les instruments de la passion. (Chron. de Saint Denis, I, fol. 130.) — 3^o « *Peines* de corps de manouvriers, » salaires. (Laur.) — 4^o « A *peine* que, » peu s'en faut que. (Ess. de Mont. II, p. 293.) — 5^o « Rendre *peine*, » faire en sorte. (Froiss. I. III, p. 44.) — 6^o « En *peine* « de mourir, » sur peine de la vie. (J. Marot, p. 108.)

Peinne. [Même sens : « Pour les grans *peinnes* « que il souffri ou pelerinage de la croiz. » (Joinv. § 5.)]

Peindre. [« Que nulle imager ne *peindre* ne « commence à peindre aucune image de quelque « bois qu'elle soit ne en quelque maniere que ce « soit jusqu'à tant qu'il ayt esté seiché au four à son « droit et visité par les gardes du mestier. » (Statuts du mestier des peintres imagiers, an. 1391.)]

Peinturage. Peinture :

... Et comme les nuages

Paroissent enlamez de meslez *peinturages*

L'arc en ciel piole.

(Baif, f. 1.)

Peinture. [« Chi commencent les *peintures* « des laules, » c'est-à-dire des tables de jeux, dans l'Hist. litt. de la France, XXV, 54.]

Peinturé. Peint, fardé : « Nous n'apercevons les « graces que *peinturées*, bouffies et enflées d'artifi- « ces. » (Ess. III, p. 461.)

Peinturer. Peindre. (Colgr.)

Pejor. [Pire ; de là « avoir le *pejor*, » avoir le dessous : « Quan li esueuer du Temple et de l'ospital « virent que lor maistres s'estoient feris entre les « Sarazins, et qu'il en *avoient* le *pejor*, si tornerent « en face à tot lor hernois. » (Mart. Ampl. Collect. V, p. 598.) — « N'avoir le *pejor*, » avoir l'avantage. (Poët. av. 1300, II, 641.)

Pejorer. Rendre pire. (Colgr.)

Peiregade. [Jeu : « Après souper les supplians « et Paoul Arnaud se prindrent à jouer à la *peire- « gade*... pensant en soy que ledit Paoul assoit le « dé, ou quoy que ce soit, le decevoit. » (JJ. 199, p. 551, an. 1464.)]

1. Peis. [Pieux : « Toutes les terraces estoient « pleines de Sarrazins bien garniz de grosses pierres « et de *peis* aguz. » (Mén. de Reims, § 384.)]

Se espées vous failent, n'alez por ce muser ;

O *peiz* et o cros les poez arouter,

As lances perchier, as escus estier. (Rol, p. 124.)

2. Peis. [Paix : « Si se resonat auques garniz Cels « de la ville et afaitiez Et lor *peis* ont efforciez. » (Rom. de la guerre de Troie.)]

Peiser. [Lui peser, avoir souci de : « D'Oliver li « *peiset* mult forment. » (Rol. v. 2514.) — « Mort « l'abat qui qu'en *peist* a qui nun. » (Id. v. 1279.)]

Peissel. [Quenouille, comme le latin *pensum*, au Gloss. 7692, sous *Pessate*.]

Peitrine. [i° Poitrine : « Par mi escuz e par *peitres*. » (Chr. de Norin. v. 4226.) — 2° Cuirasse : « Par mi escuz e par *peitres*. » (Benoit, t. II, f. 1226.)]

Peivre. [Poivre : « *Peivre* soudout en un « morter. » (Lai del desiré.)]

Pejor. [Pire : « C.umpaignons... des mielz e « des *pejurs*. » (Rol. v. 1822.)]

Peivre. [Poivre : « Més je dix : cil fet à blasmer « Qui riens uile plus vous demande fors bons vins « et bone viande, Et que li *peivres* soit bien fors. » (Ruteb. 95.)]

Peiz. [Poix : « Issi est neirs cume *peiz* k'est « demise. » (Rol. v. 1635.)]

1. Pel. [1° Pieu : « Que dedens ne li lancent « quarrel ne *pel* agu. » (Aiol, v. 5219.) — « Parés « de ses armes, d'argent à un *pel* aguisset de gen- « les. » (Froiss. VII, p. 156.) — « Atout haviens et « grans *pels* de fier pour effondrer le mur. » (Id. t. IV, p. 291.)]

O le grant *pel* se deffendi
Maint en tua et abati.

(Brut, f. 56.)

2° [Echalas d'une vigne, d'une clôture : « *Pel* de « vigne. » (JJ. 137, p. 29, an. 1389.) — « La douai- « riere est tenue d'entretenir les maisons, dont elle « jout par douaire, de *pel*, verge, couverture, fer- « meture et menues reparations. » (Cont. Gén. t. I, p. 720.) — « Tout ce qui touche les poteaux, paillo- « tages, volages, *pel*, lattes, plaquages cloux et « autres choses que l'on dit clôture, se paye par les « propriétaires des dits deux heritages contigus. » (N. C. G. II, p. 989.) — « Fagots estoffez de *pelz*. » (N. C. G. II, 149.) — 3° Rempart, palissade :

Tost lor firent l'asaut guerpir
Et pour monstrer lour hardement
Firent tout pour pensement
Du *pel* abatire une joée

Qui tuit porent veër l'entrée. (Rou, p. 264.)

Mossereul a bien clos, enforchié et fermé
De *pel* à herichon, de mur et de fossé
Puiz l'a d'ommes garni et d'armes et de blé. (Rou, p. 68.)

2. Pel. [1° Peau : « La se combat chascuns pour « garantir sa *pel*. » (Saxons, IX.)]

Tresche que jou l'esgardai,
Premierement à loisir
Fui je pris, sans venir,
Et en ceste *pel* morrai. (Vatic. 1490, f. 78.)

Toute beste garde sa *pel* ;
Qui la constraint eforce, ou lie,
Se elle peult elle se deslie. (Villon, p. 94.)

2° [Fourrière : « Faz vos en dreit par cez *pels* « sabelines. » (Rol. v. 515.) — « De sun col getet ses « grandes *pels* de martre. » (Id. v. 281.)]

Pelade. Maladie qui fait tomber le poil, vérole. (Cotgr.) — [« Le régime qui arreste le beuveur avant « l'ivresse, le paillard avant la *pelade* n'est ennemy « des plaisirs. » (Montaigne, t. I, p. 177.)]

1. Pelage — aige. 1° Plage : « Monaco est une ville « de mediocre grandeur située sur un rocher qui « avance dans la mer en forme de cap ou de pro- « montoire, ayant d'un costé une *pelage* et de l'au-

« tre un port excellent. » (Le Labour. retour de M^{re} de Guebriant, p. 349.)

Ne ge ne puis tant esgarder
El *pelage* de celle mer
Que je puisse veoir la tor. (Blanchandin, f. 184.)

2° [Droit d'attache, d'amarrage : « Et seront frans « et quites de rouage, de panage, de terrage, de « *pelage*, de passage, d'arrivage et de toutes autres « costumes. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, f. 72, an. 1320.)]

2. Pelage. 1° Poil : « *Pelage* des cerfs. » (Fouill. Véné. f. 19.) — [« Lesquelz compaignons trouve- « rent en ung pasquier... une jument de *pelage* « grisart. » (JJ. 196, p. 262, an. 1469.)] — 2° Droit sur les peaux. (Borel.) — 3° Pelade. (Oudin.)

Pelaille. 1° Pelure. (Monet.) — [2° Canailles, proprement gens pelés, gens galeux : « Vous ne « daigneriez boire avec telle *pelaille* que nous « sommes, comme vous nous appelez. » (JJ. 184, p. 90, an. 1450.)]

Pelain. [1° Eau pour peler les cuirs : « Comme « le suppliant eust prius... en la tannerie de Perrot « Baudry, teneur à Vernon... deux cuirs entiers « de vache ou de buef, qui estoient en un *pelain*, « lesquelz il mist en *pelain* en sa tannerie. » (JJ. 155, p. 346, an. 1450.)] — « Si le mesme sieur avoit « ordonné une tannerie pour y faire tanner et « corroyer toutes les peaux des larrons generaux « tresoriers, clerks des finances et receveurs de ses « deniers ; qui de tous ceux de telle profession « pourroit tenir la sienne asseurée et exempte « d'entrer au *pelain*. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 600.)

— 2° Pelage, poil :
Et vit une grande legion,
De gens ausi com chevaliers,
Noirs et hideus, felons et fiers,
Et si ierent de puant flair ;
Si cevaquoient sus en l'air,
Tot droit le chemin vers Cologne ;
Turpins vot savoir lor besogne,
Si demanda le deroirain,
Qui moult estoit de lait *pelain* ;
Nos en alons par Loherainne
A Aïs à la mort Carlemainne ;
Et se l'arme avoir en poons,
Droit en infier l'en porterons
En lui vilain noir et oseur. (Ph. Mouskes, p. 309.)

3° [Défuite, proprement peignée : « Ceci leur fist « à *Crespelain* ; On il les mist en tel *pelain*. » (Mart. Anecd. III, col. 1465.)]

Pelard. Bois dépouillé de son écorce. (Cotgr.)

Pelasse. Ecorce pour faire du tan. (Cotgr.)

Pelaud. Compagnon de débauche. (Moyen de parvenir, p. 69.)

Peluder. Berner, étriller : « Ainsi est berné « et *peludé* le pauvre homme. » (Quinze Jours du Mariage, p. 39.)

Pelauderie. 1° Mauvais traitement. (Cotgr.) — 2° Guenilles. (Id.) — 3° Galanterie. (Oud.)

Pelcon. Piège. (Modus, f. 81.)

Pelcour. Même sens. (Id. f. 168.)

Pele. [Pelle : « Quiconques veut estre esqueles... de aüges, fourches, *peles*, beeches. » (Liv. des Mét. p. 112.)] — De là *pele fouans*, qui fouit à la pelle : « De rechief doit à dit Mikiel chascun *pele fouans* « ès marès as tourbes en ledite poesté ung capon. » (Carl. de S. Pierre de Gand, ch. 18, an. 1336.)

1. Pelé. [1° Qui n'a plus de peau : « Plus qu'on ne lancet une verge *pelée*. » (Roland, v. 3323.)] — 2° Fruste : « Ne seront refusez parisien ne tournois, « tout soient ils *pelez*, mais qu'ils ayent connoissance devers croix ou pile que ils soient parisien ou tournois pour qui n'y faille piece. » (Ord. t. 1, p. 94, an. 1262.)] — 3° Vêtu, proprement fourré : « Item nul ne puet estre de ladite confrerie ne estre « en aucun service d'icelle, s'il n'est souffisamment « *pelez*... Item audit siege à quinze povres souffisamment *pelez*, qui sont les premiers assis et servis à un doys des plus riches homs. » (JJ. 66, p. 1123, an. 1332.)]

2. Pelé. Sans poil, chauve :

Et janvier a tousjours le froit au col,
Son arbre sec et au nez la rupie,
Le chief de noif, et *pelez* comme S. Pol. (Desch. f. 227.)

3. Pelé. Mis en pal, en croix :

Diu qui en croe fut *pelé*. (Poët. av. 1300, IV, 1364.)

Peleete. Epiderme. (Borel.)

Pelée. Action de peler, d'écorcer le bois : « Ils prendront bois mort et mort bois, non à leurs « choix indifferement, ça et là mais par heziers « qui se marqueront par *pelées*, tranchées et portions à front de taille. » (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1096.)

Pelein. Voir PELAIN, cuve à tan où se pèlent les peaux ; ou lit au figuré :

Feme prant le marsat à la gluz et à l'ein,
Feme fait moult de tors moult, est de mal *pelein* ;
Feme prant tout à choïx ou cortois ou vilain,
Borgois ou chevalier, mais qu'il emple la main.
Chastie Musart, us. de S. G. f. 106.

Pelement. Action de peler. (Cotgr.)

1. Peler. [Fourrer : « Se pias de moutons « ou de brebliz de boucherie sont achetées pour « *peler* ou pour draper. » (Liv. des Mét. 325.)]

2. Peler. [Perdre la peau, au propre et au figuré : « Dieu merci li enherbemenz ne fu mie à « mort. Mais les ongles li cheirent des piés et des « mains, et *pela* touz, et fu tout l'an malades. » (Mén. de Reims, § 71.)] — « Aller et venir font le « chemin *peler*. » (Cotgr.)

Il ot un jngleur à Sens,
Qui moult ert de povre riviere,
N'avoit sovent robe entiere :
Ne sai coment on l'apela.
Mais sovent as dez se *pela*
Sovent estoit sans sa viele,
Et sanz chaucès et sanz cotele. (Fabl. de S. G. f. 45.)

Pelerin. [1° Qui va en pèlerinage : « Le *pelerin* « le veïent ki là veïnt. » (Roland, v. 3687.)] — 2° De passage : « Faucons *pelerins* sont ceulx qui sont

« pris au filé et se sont peüs et ont volé aus « champs. » (Ménag. t. III, 2.)] — « Faucon *pelerin* « est ainsi nommé, par ce qu'on ne scait où il naist « et qu'il est prins en septembre faisant son pèleri- « nage ou passage ès isles de Cypres et de Rhodes ; « le bien bon est de Candie. » (Fouill. Fauc. f. 56.)] — Le duc de Lancastre, à son arrivée en Portugal, envoya au roy « en signe d'amour, deux faucons « *pelerins*... et six levriers d'Angleterre. » (Froiss. liv. III, p. 131.)

Pelerinage. [Voyage fait par dévotion à quelque lieu consacré, croisade : « Plusur rei le requierent « (Saint Thomas) en dreit pèlerinage. Li prince, li « barun, li duc o leur barnage. » (Thom. de Cant. p. 158.)] — « Pour les granz peünes que il souffri « au *pèlerinaige* de la crois. » (Joinville, § 5.)] — « Voulons que noz diz eschevins à celui où à ceulz « qui par eulx seront condampnez pour leurs deme- « rites à faire aucuns voyages ou *pèlerinages*, puis- « sent enjoindre et commettre à faire les dis voya- « ges de *pèlerinages*, à painnes de certaines « sommes de monnoies. » (Ord. V, 460, an. 1371.)] — « Parmi ce toutes voies que en dedens quinze « mois après ce que ladite Morotte sera delivré de « la ditte prison, elle et ledit Robin sont et seront « tenus aller en *pèlerinage* à N. D. de Boulogne « sur la mer... et de rapporter lettres de certifica- « tion, comment ils y auront esté. » (Cart. 23 de Corbie, Lett. de rémiss. de Charles V.)] — On obligeait les criminels grâciés à des pèlerinages. (N. C. G. t. I, p. 1246.)] — Voici d'après l'Hist. de du Guesclin (Sim. Luce, t. I, p. 253), la liste des sanctuaires visités au xiv^e siècle : Jérusalem, Chypre, Mont-Saint-Michel, N. D. de Boulogne-sur-Mer, N. D. de Chartres, N. D. des Doms à Avignon, N. D. de Lience (Liesse, Aisne, arrond. de Laon), N. D. de Montfort (Eure, arr. de Pont-Audemer), N. D. du Puy-en-Velay, N. D. de Rocamadour (Lot, arr. de Gourdon), N. D. de Vauvert (Gard, arr. de Nîmes), Saint Antoine de Viennois (Isère, arr. de S. Marcellin), Sainte Catherine du Mont-Sinaï, Saint Gilles de Provence (Gard), Saint Jacques-en-Galice, Saint Julien du Mans, Saint Lubin de Cravant (Eure-et-Loir), Saint Maur des Fossés (Seine), Saint Maurice du Buisson, Saint Nicolas de Bar (Bar-sur-Aube), Saint Thibaut-en-Auxois (Côte-d'Or, arrondissement de Semur).

Pelerinier. Voyager :

Guerres n'y sert *pelerinier* ;
Tousjours les douleurs s'entretienent (Am. Cordel. 543.)

Pelet. Petit poil. (Cotgr.) — « Je ne l'en estime « ung *pelet* moins. » (Rabel. t. IV, p. 101.)

Pelète. [Prépuce : « Moult a grant senefiance la « circoncisions ; car selonc la costume de la loi li « fu tranchée la *pelète* de sa nature. » (Ms. S. Victor, p. 28.)]

Peleterie. [Fourrures : « Et qui portera *pelete- « rie* au marchié de Paris, de tant come il en ven- « dra, de tant rendra son paage. » (Livres des Mét. page 280.)]

Peleteuverie. [Métier de pelletier : « Que tout « 31

« ce jour de lundî il oyra tout le jour chez son pere
« de son meslier de *peleteuverie*. » (Jj. 138, p. 137,
an. 1389.)]

Pelletier. [Pellelier : « Tuit li vallet frepier, tuit
« li vallet gantier, et tuit li vallet *pelletier* doivent
« chascun an, un denier au mestre des frepiers. »
[Liv. des Més. p. 499.] — « Li *pelletiers* de Blois. »
(Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)]

Pelétrage. [Serrure : « Lesquelz avoient osté
« les *pelétrages* des portes dont iceulx habilans
« avoient les clefs, afin qu'ilz ne les peussent
« ouvrir ne fermer. » (Jj. 147, p. 193, an. 1394.)]

Pelure. [Pelure : « Peler et nettoier très bien,
« et getter les *pelures*. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

... Cuites furent les peris,
La dame a le haste jus mérit;
S'en pinça une *pelure*
Quar moult ama la lecheure. (Ms. 7218, f. 169.)

1. Peleux. Tête pelée :

Princes, trop plus sont les aucuns grevez
Qui pour couvrir, ont cheveux rebouvez
Que ceulx qui n'ont rien sur le *peleux* ;
Pignes leur fault et le mirouer delez
Si vous supplie que coille leur donnez
Et à tous ceulx qui ont pou de cheveux. (Desch. f. 224.)

2. Peleux. [Terre en friche : « Demi arpent de
« vigne et demi arpent de *peleux*... ouquel *peleux*
« assez tost après il fist planter vigne. » (Jj. 106,
p. 259, an. 1374.) — « Item, environ ung arpent
« de vigne et ung arpent de *peleux* ou désert assis
« delez ledit héberge. » (1403, Avenu du lieu de
Lagnein à Gy-le-Nonnain. L. C. de D.)]

Pelfre. Errant (rapprochez l'anglais *pelf*, vain.)
Du Cange, au mot *marepocallus forinsecus*, cite une
ordonnance anglaise par laquelle « de cascade prairie
« avera le marescall toutes les bestes veires forspris,
« moutons, chevres, porcs que home apele *pelfre*. »

Pelican. [1^o Oiseau aquatique : « Tout ensi com
« li *pelicans* Qui resuscite ses phoans De sa char et
« de ses braous Et du sanc qui del cuer lui court. »
(Baudoin de Condé, I, p. 40.) — 2^o Alambic à chapiteau :
« Par alambic et descensoires, Cucurbites,
« distillatoires, Par *pelicans* et matheras. » (Nat. à
l'Alchimiste, p. 4.)]

Pelication. Dépilatoire. (Cotgr.)

Pelice. [Tunique de pelletterie, enfermée entre
deux étoffes, la fourrure apparaissant seulement
sur les bords ; on la plaçait entre la chemise et le
bliaud, dont elle tenait lieu parfois : « Il fu bien
« afublez d'une *pelice* vaire. » (Saxons, XXXI.) —
« Sus ces cercles gietent piaux de moutons que l'on
« appelle piaux de Damas, conrées en alun : li
« Beduyn meismes en ont grans *pelices* qui lour
« cuevrent tout le cors. » (Joinv. § 250.) — « Elles
« eurent trop grant merveille ce que pouvoit être,
« si se leverent par accord toutes trois et vestirent
« leurs *pelices*. » (Percev. II, fol. 57.)

Son mantel par devant desploie
Por ce qu'on voie sa corroie ;
Se n'a mantel, lieve les bos
Porce qu'on voie par desoz
Celle a bone cote ou *pelice*. (Ms. 7615, I, f. 107.)

Entrée en est en son vergié
Nus piez en va par la rousée
D'une *pelice* est afublée,
Et un grant mantel ot deseure. (Ms. 7218, f. 143.)

[« Accordé est que les doyen et chapitres se depar-
« tent de toutes prestations, charges, services ou
« servitudes, à savoir de tailles, mortailles, forma-
« riages ou deniers de *pelices*. » (Cartul. de Saint-
Aignan d'Orléans, an. 1344.) C'était une sorte de
redevance.]

Pelicer. [Écorcher, au propre et au figuré :
« Or vent de l'argent ma norrice Qui m'en destraint
« et me *pelice*. » (Ruteb. I, p. 15.)]

Se l'un mastin l'autre *pelice*,
Et li uns vers l'autre ait malice,
Laissez l'un l'autre estrangler
Et à l'un l'autre delouler. (Brut, ms. f. 111.)

Trop est vilains ses seneschaus
Tout trent, tout robe, tout *pelice*. (Ms. 7218, f. 311.)

Pelichon. [Pelisson, même sens que *pelice* :
« De *pelichon* hermine et d'ors pelus. » (Aiol, vers
3042.)]

Pelicieux. Obscène. (Cotgr.)

Pelicon. [Même sens que *pelice* : « .iij. piéces
« de cendaulx vers, des larges, pour couvrir
« *pelicons* et corsez. » (N. C. de l'Arg. p. 25.) —
« .i. quartier et deny d'escarlate violette... pour
« faire un *pelicon* à vestir dessoubz, pour la ditte
« madame la royne. » (Id. p. 135.) — « *Pelicon* de
« conins et sureot dou pris de soixante sous. »
(Jj. 97, p. 340.)]

Moult veissiez en plusieurs sens
Errer valles et chambellens,
Manteaux prendre, manteaux ploier,
Manteaux escourre et atacher
Pelicons porter vairs et gris. (Brut, f. 79.)

En yver *pelicon*
Mais par la grant chaut, non.
Ce dit Salemons. (Marc. et Salem. f. 116.)

A tant Robins l'a embracé...
Pui li lieve la cote perse
La chemise et le *pelicon*. (Ms. 7218, f. 333.)

Chemisete avoir de lin
Et blanc *pelicon* d'ermîn,
Et biaut de soie,
Chauces avoir de jagloui
Et sollers de dor de mai. (P. av. 1300, IV, p. 1444.)

Mameletes li poignent, qui li ont souslevé
L'ermine *pelicon* et le biaut faudé. (Ms. 7218, f. 344.)

Se vantoit fort li chevriaux entre biaux
Et de force se vantoit li toreaux,
L'ermine aussi d'avoir biau *pelicon*. (Desch. f. 337.)

Le *pelicon* faisoit partie de l'habillement des
évêques :

Dignes sont d'avoir un mestier
De faire la beneçon
D'avoir anel et *pelicon*
Mitre, croix et crosse en ses bras
Qui se scait aidier de *do, das*,
Mais qui veult fort latin parler
Ne doit pas à la court aler. (Desch. f. 526.)

« Refaire mal le *pelicon* de quelqu'un, » le
maltraiter :

... Un vilain
I vint sa coignée en sa main,
Qui li reüst mal *pelicon*
Quar avoec lui ot un gaignon
Qui li repelça sa pel. (Ms. 7218, f. 47.)

Peliconet. [Diminutif de *pelicon* : « Cort *peliconet* gris. » (Partonop. v. 5062.)]

Pelido. [Pierre précieuse, péridot : « Lors icel-
« lui suppliant tira une pierre... disant que c'estoit
« *pelido*, et toutes voies ce n'estoit que voiries. »
(JJ. 179, p. 349, an. 1449.)]

Pelis. « On nomme *pelis* la laine que l'on tire
« des peaux des moutons tuez, et qui est fort infé-
« rieure à celle que l'on tond sur eux quand ils
« sont en vie. » (Ordonn. II, p. 255.)

Pelisse. [Même sens : « Chappelliers de gans de
« laine ou de bonnet ne puet ouvrer de laine,
« fors que de droite laine tondue, ou *pelisse* de
« droite saison. » (Ord. IV, p. 704, an. 1366.)]

Pelistier. Pelletier. (Ordon. II, p. 562.)

Pellage. Voir PALAIGE et PALLAGE. « Le *pellage*
« dans les baillages de Mante, et Meullant est un
« droit particulier aux seigneurs qui ont des terres,
« et des ports, le long de la riviere de Seine ; ce
« droit consiste en quelques deniers que les sei-
« gneurs levont sur chaque muid de vin chargé, ou
« déchargé en leurs ports, mis dans les bateaux, ou
« qui en est retiré. » (Laur.)

Pellarelle. Pelade :

Autre la peur, geine perpetuelle,
D'une verolle ou d'une *pellarelle*. (Joach. du Bell. f. 491.)

Pellauder. Maltraiter. (Voir PELAUDER.) Parlant
d'une batterie entre un François et un Suisse :
« Voyant que l'Allemand le vouloit gouspiller,
« lasche son pot, et happe aussi son homme au
« collet, et du collet à la perruque, ou bien à poinel
« se commencerent à *pellauder*, et donner l'un à
« l'autre gros coups de poing sur la teste, et par le
« visaige. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 189.)

1. Pelle. [Pène : « Lequel uis estoit fermé au
« *pelle* par dedens et à son coutel recula le dit *pelle*
« tellement qu'il ouvry le dit huis. » (JJ. 118, p. 99.)]

2. Pelle. [Poêle à frire : « Ene *pelle* à queue. »
(JJ. 119, p. 376.) — « A Ancel Baine, chauderonnier
« pour une grant *pelle* de fer bordée par les bors,
« à porter breze par les chambres. » (Compte de
1338.)]

3. Pelle. [Pelle : « Rigueur le transmit en exil
« Et luy frappa au cul la *pelle* » (Villon, Gr. Testam.),
« c'est-à-dire le chassa honteusement.]

4. Pelle. [Perle : « Car il avoit sur lui une selle
« d'argent Qui toute estoit ouvrée à *pelles* d'Orient. »
(Brun de la Montagne, v. 472.) — « Item un bon
« chapel sus deux vergetes où il a 6 balois, 6 eme-
« raudes, 48 grosses *pelles*. » (Nouv. Comptes de
l'Argent, p. 38.)]

5. Pelle. [Pêle-mêle : « Se je veisse illec ploivoir
« Quarriens et pierres *pelle* melle. » (Itose, vers
1397.) — « Par force et par prouee fu li chastiaus
« conquis, Melle *pelle* i entrasmes avec les Sarra-
« sins. » (Floovant, v. 625.)]

Pellegrin. Etranger : « Langage rare et *pelle-*
« *grin*. » (Ess. de Mont. I, p. 522.)

Pellerin. « Estrangers et *pellerins*. » (Jean de
Saintré, p. 52.) — « *Pellerine* de Venus, » femme
de mauvaive vie. (Cotgr.)

Pellet. La 2^e partie d'une prime qui n'est que
la 2^e partie d'un grain. (Cotgr.)

Pelleterle. [1^o Pelleterie : « Pour toutes les
« parties de la *pelleterie*... baillée et delivrée...
« pour la royne. » (N. Comp. de l'Arg. p. 262.) —
2^o Mystification : « Il ronge son frein et à petit qu'il
« n'énrage tout vif quand il se voit en celle *pelle-*
« *terie*. » (Louis XI, 26^e nouv.)]

Pelletier. [« Et sont ceux du mestier toujours
« attrapés tost ou tard ; car les renards se trouvent
« tous à la fin chez le *pelletier*. » (Despér. 83^e conte.)]

Pellette. Petite perle, paillette :

De plusieurs veions le decés,
Et que nos vies sont ja bletés
Sanz amender, car les *pelletes*
D'oubliance, et les grans assaux
De convoitise ont fait bersaux,
Aux ceus à la clerté raboute
Des nobles vertus carдинаux. (Desch. f. 348.)

Pelleure. [1^o Terrain en friche ; voir PELEUX,
aujourd'hui *peloux* : « Item, Jehan Gareau pour la
« *pelleure* feu Berthelot Le Charpentier, tenant à la
« vigne Blondeau, ung paris. » (1404, Aveu du
moutin de l'Esplot. L. C. de D.)] — 2^o Pelure, poil :
« Fut nommé ourseu pour la *pelleure* de luy, à
« cause qu'il étoit velu. » (Perceif. IV, f. 86.)

Pellican. [Pélican : « Li fiz Dieus seroit sam-
« blans à un oisel que l'on apele *pellican*, qui se
« ceist et pierce ses costés pour raviver ses pou-
« cins. » (Joinv. § 793.)]

Vous vous tuez com fait *pellicant*. (Desch. f. 224.)

Pellice. Gabion (?) « Se d'aventure vous estes
« en lieu où vous puissiez miner, il est de néces-
« sité que vous ayez ce qui s'ensuit ; c'est assavoir
« besches, peles de bois, equipars pour vuidr
« l'eau, un bon nombre de pionniers, grans crocs
« de fer agus, ayans chascun deux boueles, hotes
« toutes effoncées, lanternes ; chevilles de fer de
« pié et demy de long, ung mifer, selon ce que
« vous verrés estre à faire, et autant de *pellices*. »
(Le Jouvenel, ms.)

Pellicon. [Voir PELICON : « Pour la fourreure
« d'un *pellicon* d'escarlate rosée. » (Nouv. Comptes
de l'Arg. p. 166.)] — Le pieur dit à l'Amant rendu
Cordelier, p. 590 :

Item au soir après soupper
Qu'on s'esbat à maiches facons ;
Pour le temps lors bien occuper
Vous reconlirez vos *pellicons*.

Pellicieux. Couvert de pellicules. (Cotgr.)

Pellier. [Fabricant ou marchand de perles.
(Fagniez, Etudes sur l'ind. p. 17, an. 1292, 1300.)]

Pellir. [Ramasser à la pelle, au Cart. de l'évêché de
Chartres, an. 1411.]

Pellissier. Pelletier. (Monel.)

Pellixes. Sorte de gibier ou de volaille. (Contes
de Des Perr. t. II, p. 12.)

• **Pellori.** [Pilor. « Li maïres et li juré doivent jugier, et, lui convenu, ferout mettre el *pellori*. » (Tailliar. Recueil, p. 49.)]

• **Pelotte.** Balle. pelote : « S'il advient d'avanture qu'aucune de ce sexe malin ait quelques pauvres hommes simple, et de bonne foy pour mary, « Dieu comme elle en jouera à la *pelotte*. » (Dial. de Tahir, p. 15.)

• **Pellucide.** Transparent. (R. Belleau, t. I, f. 110.)

• **Peloinge.** [Peluche : « Une piece de *peloinge* paiera .xi. deniers de paage; et se l'on vant ledit *peloinge* à Dijon, l'on paiera de .xx. solz, .iiii. deniers de vante. » (Peages de Dijon, xiv^e s.)]

• **Pelomb.** Plomb. (Vig. de Charles VII, II, 170.) — On lit *pelou*, à la page 168.

• **Pelon.** Enveloppe piquante des châtaignes. (Cotgrave.)

• **Pelori.** Pilori. Ph. Mouskes dit du traitement qu'on fit à l'imposteur qui s'étoit fait passer pour le comte de Flandres (p. 685) :

Et fut mis en un *pelori*.

• **Pelosses.** Prunelles, prunes sauvages. (Cotgr.) Le mot est encore employé dans l'Ouest.

• **Pelote.** [1^o Balle, étouff : « Li pseudome et li bachelier Alerent les jeux resgarder De *pelote* et de ploumées Dont se donnoient grans cotées... « Font la *pelote* tressaillir, Puis encommencent à courir Tout coste à coste sans trespas, Que l'un festist l'autre d'un pas. » (Athlis.) — « De prandre au roi de France n'est pas geux de *pelotte*. » (Gir. de Roussillon, v. 962.) — « Ore sunt Daneis plus fors e pruz, Ore est meistre reis Hardeucantz, « Solum Fortune e sa riote, K'en guere fait des gens *pelote*. » (Edouard le Confesseur, v. 576.) —

2^o Pelote de fil : « Il est ordené entre les pseudomes desuz diz que, se aucuns ou aucune engageoit autrui fil en *pelote* ou en chaîne, il doit estre estrangié du mestier, jusques à tant que il ait païé dix sols pour l'amende. » (Liv. des Mét. 390.)

— 3^o Boule : « La pomme ou une *pelote* qu'il (le roi des échecs) tient en sa main senestre. » (Vignoy, Eschès moralisés, fol. 8.) — « Une *pelotte* « d'or à pendre à la ceinture, garnie de diamans, « d'un costé esmaillée de violet et de l'autre costé esmaillé de fleurs, ayant quatre perles aux quatre coings. » (Inv. de Gabrielle d'Estrees.)]

• **Peloter.** Jouer à la balle : « Et *pelotilo* ou ce nom de Vieilleville par le Louvre et tout Paris, « comme ung esteuf entre deux raquettes par bons « joueurs de paulme, qui par honneur, qui par « risée. » (Carl. t. VIII, p. 40.)]

• **Peloton.** « Dieu garde mal les *pelotons*. » (Rab. III, p. 40.) C'est, selon Le Duchat, une allusion aux pelotons de neige de S. François.

• **Pelottoner.** Mettre en peloton. (Oudin.)

• **Pelouse.** Duvet, poil follet. (Borel.)

• **Peloux.** Titre d'un livre. Le garde de la justice du duc de Bourbon, en 1364, appeloit ainsi un livre

qu'il avoit fait, contenant les forfaits de ses vassaux pendant sa prison; le prince le jeta au feu. (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 11.)

• **Pels.** [Voir PEL.]

• **Pelu.** 1^o Couvert de poil : [« De peligon hermine « et d'ors *pelus*. » (Mol, v. 3042.)] — « Si tost que « les douze chevaliers eurent veu le jouvencel nud « et *pelu* comme ung ours. » (Perceforest, IV, f. 69.) — « Guisses *pelues* et velnes comme ung ours. » (Jean de Saintré, p. 631.) — On a cru que la faim, lors qu'on y est souvent exposé, fait croître le poil :

De faim estoit trestoz *pelus*. (Ms. 7218, f. 4.)

2^o Couvert de duvet : « Tes gluaus doivent estre « bien deliées et doivent estre de blancboul jaune, « et qu'ils soient un pon *pelus*, car ceux de rouge « bont neceux qui sont apres, grumeleux, ne valent « rien, car la glu n'y peut tenir. » (Modus, f. 184.)

• **Pelue.** [Balle du blé : « Nous avons vendu... au « convent de Corbie... tous les fourrages et le grain « et le *pelue* et le conroi de nous et de no maisnie, « quant on vane. » (Grand Cart. de Corbie, fol. 132, an. 1253.)]

• **Pelueté.** Qualité d'être velu : « Si ne devez « aucunement estre esbaly de vous eux merveil- « les, car lors n'estoient les chevaliers si peluz « comme vous estes : Dame, dist Ourseau, de ma « *pelueté* ne vous esbahissez, car ce me vient de la « nature de mon pere. » (Perceforest, vol. IV, f. 116.)

• **Pelurette.** Piloselle, espèce de plante. (Cotgr.)

• **Pelure.** [« Que diriez vous de nos mignons, qui « ont une perruque brune Et broyent *pelures* « d'ognons Et font une saulce commune Pour la « jaunir. » (Coquillart, Droits nouveaux.)]

• **Pelusse.** Aubier. (Cotgr.)

• **Penader (se).** [Se panader : « Puis se gam- « baiolt, *penadolt* et paillardoit parmi le liet quel- « que temps. » (Rabel. Garg. I, p. 21.)] — « Faisant « *penader* son cheval, alla à bas, beste et tout. » (Moyen de parvenir, p. 104.)

• **Penailion.** Haillons, dans Rabelais : « *Penail-* « *lous* de moines » (t. IV, p. 106.) — « Ces embour- « reniens de ventre que portent les hommes, et ces « *penailions* de revêchie de quoy les femmes gros- « sissent leur cul. » (Bouchet, Serées, III, p. 66.)

• **Penalité.** Peine :

En amour vivre,
Tousjours ensuyvre
Charnalité,
C'est vilité,
Penalité,

Et beaucoup pis que d'un homme yvre.

Le Blason des faulces am. p. 226.

[« Les miseres et enfermetez du corps... lesquelles « agravent et retardent l'ame par la *penalité* de « ceste mortalité. » (Intern. Consol. t. II, p. 26.)]

• **Penance.** [Pénitence, punition, peine : « Le « contraire poins nous veoir es Sarrazines et es « bougres parfaits, qui font molt de grans *penan-* « *ces*. » (Joinv. § 847.)] — « Pourquoy le suppliant « fu de laditte ville de Tournay banny à trois ans,

« et lui fu interdit à tousjours son mestier de tistre
 « draps en icelle ville, dont il a souffert la *penance*
 « à son grant dommage et meschief de cuer. »
 (JJ. 107, p. 244, an. 1375.) — « Et en doit avoir
 « misericorde et alegier partie de sa *penance*. »
 (Mén. de Reims, § 182.)

Donques fait souffrir grant *penance*

Desuît de chiens, ce m'est advis,

A ceux qui plus sont ses amys. (*G. de la Bigne, f. 117.*)

« Quant le pape ot ouye leur confession, par
 « grande délibération de conseil leur donna en
 « *penance* d'aller 7 ans ensuivant parmy le monde
 « sans coucher en liect. » (Journ. de Paris, sous
 Charles VII, an. 1427, p. 111.)

Penancier. Maison de pénitence : « Quand
 « tout le peuple sceut qu'il estoit descendu de la
 « montagne et venu demourer entre eux, ilz...
 « s'assablèrent autour de luy et en firent leur
 « seigneur, puis luy firent une grant *penancierie* et
 « si firent autour d'icelle leurs maisons. » (Percefc.
 vol. IV, f. 119.)

Penancier. [1^o Flagellant. (Voir PENEANT) :
 « Et se baioient yeulx *penancieries* sy fort d'unes
 « escorgies à bouttons de cuir, et en yeulx
 « bouttons y avoit pointillons de fer dont ils
 « se saintinoient sy fort que le sang leur couloit
 « parmy les rains; et avoient entour eux cor-
 « roies de cuir, blanquaiges royés et ridés, et les
 « aucuns les avoient tous gaînes; et portoi-
 « ent blans cappons à croix vermeilles. » (Récits d'un
 bourg. de Valene. p. 51, an. 1349.) — 2^o Péniten-
 cier : « Un prestre li couvient querir Qui d'evesque
 « soit *penancier*. » (Rom. du riche homme et du
 ladre.)]

Penancier. [1^o Pénitencier : « Fu enchargié à
 « la ditte femme par les *penancieries* de nostre seigneur
 « pere le pape qu'elle allast à Rome. » (JJ. 110,
 p. 230, an. 1375.) — « Assez tost après s'en ala con-
 « fesser au *penancier* de l'eglise de Reins. » (JJ. 110,
 p. 346, an. 1377.)

... Passeront par Nostre Dame

La où il vid le *penancier*

Qui confessoit homme ou femme. (*Villon, p. 11.*)

[2^o Pénitent : « Geffroy, fort homme et de grant
 « corpuence, portoit une bende de fer autour de
 « son cors à sa char nue, et disoit qu'il estoit
 « *penancier*. » (JJ. 121, p. 429, an. 1382.) — « A
 « mon départir, elle m'a dit : allez vous en comme
 « *penancier*, car tout vous est pardonné. » (Percefc.
 vol. VI, f. 128.) — « Vindrent à Paris douze *penan-*
 « *ciers*, comme ils disoient, c'est assavoir un ducq
 « et ung comte et dix hommes tous à cheval, et les-
 « quels se disoient très bons chrestiens et estoient
 « de la basse Egipte, et encore disoient qu'ils avoient
 « esté chrestiens autrefoys; et n'avoit pas grant
 « temps que les chrestiens les avoient subjugez et
 « tout leur pays, et tous fais christianer ou mourir
 « ceulx qui ne le vouloient estre. Ceulx qui furent
 « baptizez furent seigneurs du pays comme
 « devant. » (Journal de Paris, an. 1427, sous
 Charles VII, p. 111.)

Penaut. [Pénitent : « Lors porrés vous l'uis
 « defremer Et vos *penans* faire ens eulrer. » (Gul-
 leville, Pelerinage.)]

Penard. 1^o Couteau. On dit des hommes : « vieux
 penard, comme on dit vieille dague, d'une femme
 usée par la débauche. (Colgr.) — 2^o Sens obscène.
 Rabelais dit du siège de Corinthe, par Philippe, roi
 de Macédoine : « Chascun exerçoit son *penard*, chas-
 « cun desrouilloit son braquemard, femme n'estoit
 « tant prude ou vieille fust qui ne feist fourbir son
 « harnois : comme vous savez que les antiques
 « Corinthiennes estoient au combat courageuses. »
 (Rab. t. III, Prolog. p. 8.)

Penardeau. [Grand couteau : « Icellui Dusol
 « consul, lequel portoit un *penardeau* ou grant
 « couseleau. » (JJ. 198, p. 510, an. 1462.)]

Penart. [Vol en armoiries : « Sur lequel
 « heaulme estoit un demy buef de gueules, entre
 « deux *penars* d'argent, naissant d'un carcoys de
 « mesmes et de gueules. » (Jean de Saintré, 328.)]

Penas. Même sens : « Sur lequel escu est un
 « timbre couronné à un col de heron et un *penas*. »
 (Beaum. p. 380.)

Penaul. C'est « dans le Barrois le poids de cent
 « livres, et chaque *penault* contient deux mesu-
 « res. » (Laurière.) — [« Encore avons octroyé et
 « octroyons, qu'il puissent moorre à touz temps à
 « noz molins de Joinville, pour païant pour *penault*,
 « une escuelle de mousture, tel blés comme seroit
 « li *penault*. » (Ord. IV, 298, an. 1354.)]

Penaud. [Penand : « *Penaut* comme un chat
 « qu'on chastie. » (Oudin.)]

Pencé. Pensée :

Amors a grant seignorie

Seur moi, bien me l'a montré :

Por ce ne retrai je mie

Que li n'ait bon *pencé*. (*Poët. av. 1300, II, f. 530.*)

Penceil. [Pennon : « Et ot chascun reconnois-
 « sance Et *penceil* en som sa lance. » (Athlis.)]

Pencer. Pencher. (Colgr.)

Penche. Panse :

De tous poissons, fors que la tanche,

Prenez le dos, laissez la *penche*. (*Rab. I, p. 247.*)

Pencher. [« Li enquesteur, ne li auditeur, ne li
 « juge, ne li arbilre ne sunt pas loial, qui se *pen-*
 « *chent* plus d'une partie que d'autre. » (Beauman.
 libre XL, p. 22.)]

Penchon. [Filet, en forme de poche : « Le
 « witimé anguille ki descent au *penchon* de ce
 « molin. » (Cart. de Vallaincourt, ch. 116, an. 1241.)
 — « Sy qu'il ne demenge à chascune pescherie ne
 « mes place, sans plus alever leurs *penchons* et
 « leurs quideanlx. » (Mém. E de la Ch. des Comptes,
 f. 300, an. 1295.) Lire peut être *penchon*.]

Penchot. [Pieu : « Alors prinist icellui Gaillieu
 « un gros *penchot*,... pour frapper le suppliant sur
 « la tete. » (JJ. 196, p. 202, an. 1470.)]

Pencif. Pensif :

Or se heit et or se conforte
Or fait semblant que soit marrie
Or est *penciez*, or est lie. (*Ms. 7615, I, f. 107.*)

Pencionnier. [Pensionnaire : « Mises pour « *pencionniers* de ceste anée presente. » (Monum. inéd. du Tiers Etat. IV, p. 158.)]

Pençon. [Même sens que *penchon*, au cart. de Vallaincourt, an. 1281.]

Pencossier. [Boulangier : « Raymond de No-guierres *pencossier* de Thoulouse. » (J.J. 197, p. 157, an. 1471.)]

Pendaige. Action de se pendre. Rabelais dit à ses envieux, par allusion à ce vers de Martial : *Pendentem volo Zoilum videre* : « Vous autres les « *Zoilles*... allez vous pendre et vous mesmes choi-sissez arbre pour *pendaiges*, la harte ne vous « faudra mie. » (T. V, Prol. p. 14.)

Pendaïlle. [Gens pendables : « Celle *pendaïlle* « et ribaudaille que on nommoit les blans cap-prons. » (Froiss. IX, 371.)]

Pendant. I. Part. prés. [« Des choses qui sont « douteuses ne done jugement, mais tien la sen-tence *pendant*. » (Bruu. Latin. Trésor, p. 347.)]

Expressions : 1° L'usage d'attacher des sceaux aux actes remonte en France au règne de Louis VI. De là cette formule employée dans les chartes de nos rois : « Avec le scel en *pendant*. » (Du Cange, sous *Appensum*.) — Il y avoit des « sceaux *pendants* à « double queue. » (Colgr.) — 2° [« Chartres, lettres « *pendans*, » c'est-à-dire avec sceaux pendants : « Sor ces six mistrent lor affaire entierelement, en tel « maniere que il lor baillerent boues chartres *pen-danz*. » (Villeh. § 13.)] — On lit dans le testament du comte d'Alençon : « Leur sentence soit aussi « ferme et estable comme se nous meimes en avoit « fet reconnoissance par nos lettres *pendans*. » (Joinv. p. 182.) — 3° On disoit aussi « roche *pendant* « pour désigner un rocher dont le sommet, en s'avan-çant, paroit être « suspendu » et menacer d'une chute. « Chastel assis sur une roche *pendant*. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 369.) — 4° Sur le chemin de St Denis on trouve « la croix *pendant*, « c'est-à-dire « la croix penchée. » (Cérémou. in-4°, p. 41.) — 5° Enfin les « gages *pendans* » étoient les gages de bataille qui demouroient en suspens dans l'attente de l'exécution. Beaum. p. 313. — 6° « Ce « temps *pendant*, » pour *ependant*. (Clém. Marol. p. 441.) — [On trouve encore : « En ce *pendant*, li « oïrs vient en aage. » (Beaum. XV, p. 25.) — « Ce « siege *pendant*. » (Froiss. III, p. 108.) — « Tout le terme *pendant*. » (Id. 37.) — Ce sens du participe nous mène à la préposition *pendant*.

II. Substantif. [1° Penchant d'une colline, coteau : « Berte s'en va moult lost lez le *pendant* d'un val. » (Berle, XXVI.) — « Mais alons i nos .m. le *pendant* « de cheval. » (Aiol, v. 4756.)]

Il vit devant lui et *pendant*
De la falaise, haut et grant,
Un arbre grant et bien ramu. (*Ms. 7218, f. 79.*)

L'autrier m'en aloïe
Chevauchant
Parmi une arbroïe
Lez un *pendant*. (*Poët. ar. 1300, IV, p. 1514.*)

Par le vergier esbanoyant
S'en aloïent lez un *pendant*
Un val truevent et un ruisseau
Qui soef cort par le pinel. (*R. de Florence, S. G. f. 41.*)

2° [Cordons d'une bourse, bourse : « Ils la cloent « et covert, com l'en fait une borse par ses *pen-dans*. » (H. de Mondeville, f. 26.) — « Un jour les « coupeurs de *pendants*, lesquels estoient bien dix « ou douze de bande. » (Desperr. Conte 81.)] — Autrefois on disoit la bourse « s'en va par le *pen-dant*, » pour signifier « les cordons s'usent. » Au figuré, cette façon de parler s'appliquoit aux person-nes qui s'exposent à se faire pendre, et *pendant* signifie alors pendaison. (Colgr.) — Enguerrand de Marigny fut pendu, malgré l'espérance qu'il avoit d'échapper :

Et vraiment, qui le crenst
Encor échapé s'en feust ;
Mes par le *pendant* l'ont delivre,
Si ne pot plus aler ne vivre,
Ainsi a perdu ces biaux jors. (*Ms. 6812, f. 88.*)

On lit au sujet de la levée du siège d'Orléans par les Anglois :

Aucuns Angloys injurierent
Les Francoys en le brocardant ;
Mais aussi ceux là s'en allerent
Sans remede par le *pendant*. (*Vig. de Charles VII, 213.*)

3° Chaines d'un pont-levis : « Ouvrent la porte, « et puis avalerent le pont, quant le pont s'abaissa, « les *pendans* qui le portioient rompirent, car il « n'avoit point d'arrest ne de sonstenne, car les pil-liers, sur quoy il devoit cheoir esloyent ostés. » (Froiss. liv. II, p. 13.) — 4° Génioïres :

Mes *pendans* sont longs devenus. (*Desch. f. 333.*)

5° « *Pendant* d'oreille de gibet, » *pendard*. (Colgr.) — 6° [Châtelaine pour clef : « Un *pendant* à clefs, à « deux boutons de perles. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.)] — 7° « *Pendant* d'essayoïr, » dans la Cout. de Valenc. II, 253 ; rouleau auquel on suspend l'essuie-mains.

Pendard. [Digne de pendaison : « Oncques « *pendard* ne put son juge pendre. » (Sat. Ménipp. p. 26.)] — On a dit d'aventuriers : « Habillez plus à « la *pendarde*, (comme l'on disoit de ce temps) qu'à « la propreté. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 44, où il cite des romans du temps de Louis XII et de François I^{er}.) — On disoit aussi « cheveux à la *pendarde*, » che-veux longs. (Colgr.)

Pendardeau. Diminutif de *pendard*. (Colgr.)

Pendarderie. Friponnerie. (Oudin.)

Pendart. [Bourreau : « A un vendredy, il fut « condamné à estre pendu ; mais pour ce que le « *pendart* n'y estoit pas, il fut differé jusques au « dimenche que ledit *pendart* vint. » (J.J. 117, p. 35, an. 1380.)]

Pendasses. Pendantes. (Coquillart, p. 48.)

Pendeau. Pennon : « Quarante barques : qui toutes avoient *pendeau* aux armes de leurs maîtres. » (Commines, p. 623.)

Pendeiller. Pendiller :

Tessiez, fille, car nule fame
S'ele n'est trop de male teche,
Ne doit nommer cele pechee
Qui entre les jambes *pendeille*
À ces hommes.

(Ms. 7218, f. 333.)

Pendeloche. Pendeloque. (Ms. 7218, f. 184.)

Pendement. Action de pendre. (Cotgr.)

Pendens. 1° Penchant d'une colline : « Le *pendent* du tertre. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 260.) — 2° Courroie pendante : « Uns *pendens* à une sele de Hongrie. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 80.)

Pendentif. Triangle sphérique portant une coupe : « En *pendentif*. » (Cotgr.)

Pendereau. Pendar. (Cotgr.)

Penderet. Qui sert à pendre : « Arbre *penderet*. » (N. C. G. II, 417.)

Penderie. Action de faire pendre : « Il le fit pendre et estrangler outre la promesse que le beau Vaudray lui en avoit faicte, de quoy le dit gentilhomme fut fort marry ; et les *penderies* que fit faire alors Monsieur de Masson ont cousté la vie à dix mille hommes. » (Mém. de Rob. de la Marek, seig^r de Fleur, p. 433.)

Pendeur. [Bourreau : « Le *pendeur* ou bourreau de la ville de Laon. » (JJ. 169, p. 232, an. 1416.)]

Pendiculation. Ce qui pend. (Cotgr.)

Pendie. Qui pend :

Si cring sambloint reluisant
D'or crespé, et roit, et fourmant,
Où sont keu, noir et *pendie*. (Vatic. n^o 4490, f. 132.)

Pendille. Chose qui brandille. (Cotgr.)

Pendiller. [« ... Les martelez qui dehors erent *pendillans*. » (Rose, v. 21916.)]

Pendilloche. Pendeloque. (Rabel, I, 68.)

Pendloche. Même sens : « J'ay eu peine à trouver un nom significatif, pour dire devant les filles des *pendloches* humaines. » (Moyen de parvenir, p. 93.)

Pend-oreille. Pendant d'oreille. (Cotgr.)

Pendouer. Pendoir, appareil auquel on suspend les animaux qu'on veut dépouiller : « Prit un *pendouer* à pendre bestes et en cuida frapper lesdits. » (JJ. 172, p. 9, an. 1419.)

Pendoyre. [Partie du baudiir qui soutient l'épée : « Icellui de Saint Symon mist la main à un badelaire que le suppliant portoit pendu à sa saine, et le tira tellement et si fort qu'il rompy le *pendoyre* à quoy icellui badelaire estoit pendu. » (JJ. 144, p. 252, an. 1393.)]

Pendre. [1° Être suspendu : « Cil ganfanun sur les helmes lor *pendent*. » (Rol. v. 3005.) — « Et les enfanchunetz *pendre* as meres et as piz. » (Th. de Cant. 65.) — 2° Suspendre : « Et pour ce avoit à non jousticières pour ce que il tenoit très bien

« joustice, ne ne *pendoit* pas les maufauteurs à son braleul. » (Mén. de Reims, § 2.) — « Par les mains le *pendent* sur une columbe. » (Rol. v. 2586.) — 3° Pendre : « El plait ad Ais en fut juget à *pendre*. » (Id. v. 1409.) — « Et tens manieres de sergans doit vent estre plus haut *pendu* qu'autre larron. » (Beaum. XXXI, 9.) — « *Pendre* parmi la gorge. » (Chr. de Saint Denis, f. 161.) — « *Pendre* par la gueule. » (Percef. I, f. 41.) — 4° Être pendu : « Et puis fu penduz à un chaînon tout neuf de fer, que la corde ne rompist, et *pendi* un an ou plus. » (Mén. de Reims, § 329.) — « Qui a à *pendre* n'a pas à noyer. » (Pasq. Rech. p. 714.) — Dans l'Ilhist. du chevalier Bayard, p. 257, on lit : « Qui a à *pendre*, ne peut noyer. » — 5° [Dépendre de : « Par l'avis des quatre ducs, ausquels il tenoit, et du tout *pendoit* la fourme de la paix et de la guerre. » (Froiss. XV, 113.)] — « En ces dous comandemens *pent* tote li lois et les prophetes. » (S. Bern. 100.) — 6° Pencher :

Tu pooies trop bien savoir
Qu'en ma roe s'a un telart
Qu'il i covient si droit seoir
Que il ne *pende* nule part
Et qui *pent* il l'estuet cheoir. (Ms. 7218, f. 138.)

On l'employoit substantivement : « Au *pendre* que le roy de Luxure fist sur le costé destre, son pié passa parmy son estrier, si vola des archons à terre. » (Modus, f. 306.)

Expressions : 1° On disoit d'une chose que l'on a sous les yeux qu'elle « *pend* devant l'œil. » (Percef. I, f. 152.) — 2° D'un accident qui nous menace et que l'on craint, qu'il est « *pendant* devant l'oeil. » (Percef. IV, f. 20.) — 3° De là cette expression proverbiale qui subsiste : « autant m'en *pend* à l'oreille. » On la trouve dans les Ess. de Mont. I, p. 101.

Pendret. Potence. (C. G. II, 1063.)

Pendu. I. Suspendu au gibet ; d'où les expressions suivantes : 1° « Être mis à l'eschelle et *pendu* à son col de grandes lettres, » s'est dit d'un criminel qui a un écriteau à son col portant la cause de sa sentence. (Bout. Som. rur. p. 866.) — 2° « Re-lasche de *pendu*, » pendar. (Cotgr.) — 3° On disoit proverbialement : « De cent il n'y en a pas un *pendu*. » (Rom. bourgeois, II, p. 166.) — 4° « Aus-sitot pris, aussitost *pendu*, » façon de parler encore subsistante, dont on trouve l'origine au Journ. de Verdun, Oct. 1750.

5° Qui le *pendu* despendera
De sor son col li lais cherra. (Fabl. S. G.)

II. Enchâssé :

... Ne doit pas estre celé
Vostre biau front poli sans fronce
Qui sert comme eugentier en ronce,
Vos bians sorcis vontis brunez ;
Et si sont plus biaux et plus nez
Que saif en argent *pendu*. (Ms. 7218, f. 218.)

1. Pene. [Du latin *Pinna*. 1° Crête, bord de l'écu : « De son escut li freint la *pene* haite. » (Rol. v. 3425.) — « Haut, très parmi l'escu, l'asene, Desos le boele lès les *pene*. » (Partonop. v. 8803.) — « Par sus la *pene* de l'escu Entre le col et la peitrine Li

« fait passer l'anse fraisine. » (Chr. des ducs de Norm. v. 33669.) — 2^e Corne, l'ermé de marine : « Dom Juan... Il monter le caro à l'arbre et la flamme à la *pené* qui estoient tous signaux de bataille. » (Drant. Cap. est. II, p. 24.)

2. Pene. Du latin *Penna*. Plume :

Ne me remest vaillant une *pene* d'aronde,

Ms. 7218, f. 313.

3. Pene. [Du latin *Fannus*. Fournure : « Dou maintif fu la *pene* ehieze. Sans piece fu trestot entiere. » (Rom. de la guerre de Troie.) — Ou a dit au figuré et dans un sens moral :

La char si est à l'ame
Quanqu'le puet contraire ;
L'ame demande sac,
Et la char *pene* vere
L'ame veut le lacin,
La char vet le vin trefre ;
La char veut dras de lin
Et l'ame veut la here.

(Ms. 7615, II, f. 444.)

Pené. Mis sous péne, verrouillé : « Mal est *pené* qui n'est gardé. » (Percef. II, f. 92.)

Penance. [Pénitence : « La *penance* des pecheours. » (Dom Bouquet, III, p. 203.)]

Peneancier. [Pénitencier : « Frere Jehan, dil « Antyoche, *peneancier* nostre saint pere le pape. » (Vie de S^t Louis, p. 293.)]

Peneant. [1^o Pénitent : « Que vous aiés merci d'un povre *peneant*. » (Brun de la Mont. v. 176.)]

Un *peneant*, ou un moine cloistrier. (Vat. n^o 1522, f. 152.)

Bien sembloit poure *peneant* ;

Au baston s'aloit apuiant,
Deures en autres clopinant. (Brut, f. 108.)

2^o [Flagellant : « En l'an de grace N. S. 1349 ale-reint li *peneant* et furent gens qui faisoient penitences publiques. » (Froiss. V, p. 274.)]

Peneau. Dérivé de *pannus*. 1^o Pennon, pavillon. (Rabelais, IV, p. 82.) — 2^o Coussinet placé sur les bandes de l'arçon d'une selle. Le roy d'Angleterre assiégeant la ville de Rouen (en 1418) avoit des Irlandais à sa solde, « Ceux qui alloient surchevaux « n'avoient nulles selles et chevauchioient très hardement sur bons petits chevaux de montagne « et estoient sur *peneau* assez de pareille facon que « portioient batières du país de France. » (Monstr. I, p. 268.) — 3^o Pan du haubert :

Chescun porta arc et espée ;
Sour lour teste ourent chapeaux,
A lour piez lez lor *peneaus*. (Rou, p. 347.)

4^o Haillions :

N'est tant griel à porter
Haire, ne vivre com *peneaus* ;
Com de porter cest contraire
Que j'ai comporté lunc tant. (P. av. 1300, III, p. 1236.)

Penedent. Repentant :

Dont sui dolent, et *penedent*. (P. av. 1300, II, p. 900.)

Penel. [1^o Filet, panneau : « Trais et avaleoire, « *Penel* et mencoire. » (Oustil. au vilain.) — « On « avoit tendu assés près d'illec un grant *penel* ou « filé pour la revenue des bestes sauvages. » (JJ. 139, p. 109, an. 1390.) — 2^o Coussinet placé sur les bandes de l'arçon de la selle : « Item le cheval à bas

« doit .xl. den. ; sil est à *penel* .i. den. » (Péage de Péronne, Carl. 21 de Corbie.) — 3^o Porte d'écluse : « Ils puissent elorre de vussons le *penel* que on dit « barrette, pour l'eane dudit aiguel venir et tourner « ou dit fossé pour arocer. » (Carl. 23 de Corbie, an. 1340.) Voir **PENEAU**.]

Penelle. [Couverture : « Le suppliant demanda « aux compaignons se ilz avoient point prins les « *penelles* et bourras, que leurs bestes avoient sur « eulx... Et tantost après icelle Marion bailla an « suppliant sa *penelle*. » (JJ. 169, p. 47, an. 1415.)]

Penance. [Pénitence : « Vint converser un *peneans*, Auques pechiere et *peneans* ; Certes il « parfait sa *penence*. » (Ph. Mouskes.)]

Peneor. [Souffrant, dans Aubri, v. 188.]

Pener. [1^o Tourmenter : « Dis e sept ans, n'en « fu nient à dire, *Penat* sun cors et damne Deu « service. » (S. Alexis, 33.) — « De ceste amour qui « tant ne fait *pener*. » (Couchi, X.)]

Sans lui, qui se laissa *pener*

Pour nos oster hors de la peine.

Téstim. de Jean de Meung, dans Borel.

Schilla dist : ben eürés fu

Cil Dex qui en crois *pene's* fu.

Vies des SS. Sorb. chif. LX, p. 22.

Par le fill Sainte Marie

Ki en la crois fu *pene's*. (P. av. 1300, III, p. 1155.)

2^o [Se donner de la peine, s'efforcer : « Et prioit « que chacuns se *penast* de bien faire et de garder « se honneur. » (Froiss. II, p. 162.)]

Marions leisse Robins por moi amer

Bien me dois ades *pener*

Et chapians de fleurs porter

Por si bele amie. (Chans. du XIII^e siècle, f. 145.)

3^o Infinitif pris substantivement : [« Quant il vit « son frere Jesir tout sanglant qui *penoit* à le mort. » (Froiss. XVII, p. 288.)]

Tuit communement sa mort quistrent

Par quoi hors de Bruges tranistrent

Grant gent qu'à l'aise et au *pener*

Dut uns Pierres li rois mener. (G. Guiart, f. 250.)

Penet. Petit pain :

De farine orent un tantet

Dont porent faire un *penet*.

(Fabl. de S. G.)

Penetrament. 1^o D'une façon pénétrante : « Voyant plus *penetrament* que un lynce. » (Rab. III, p. 128.) — 2^o Fortement : « Je ne reluys *penetrament* qu'en l'eau. » (Marg. de la Marg. f. 6.)

Penetratif. [Qui a la vertu de pénétrer : « Faicts « lon soulfre *penetratif* Par feu devenir attractif. » (La Fontaine, p. 983.)]

Penerer. [« Toutes plaies qui *penetrent* duc à « la concavité du pis. » (De Mondeville, f. 35.)]

Penevous. Pénible, dans S. Bern. f. 338.

Peneusement. Avec peine. (Colgr.)

Peneux. 1^o Penaud : « Te voyla bien *peneux* de « ce que ton cheval a si bien parlé à toy. » (Desper. Cymbal. Mandi, f. 144.) — Les Génois, obligés de se soumettre à Louis XII, vinrent implorer sa clémence : « Ils avoient leurs chiefs descouverts et « tous robes noires, habiliez en dueil, les testes et

« rases, et bien *penoux*. » (J. d'Aut. p. 184.) — On disoit proverbialement : « Aussi *penoux* que fondeur de cloches. » (Des Acc. Bigarr. p. 52.) — Ce mot a encore ce sens en Bourgogne. — 2° « Semaine *penouse*, » semaine sainte. (Eust. Desch. f. 117.)

Pengon. [Pennon : « Et ont al vent destort les *pengons* de cendal. » (Aiol, v. 4742.)]

Peniaus. [1° Coussinets placés sur les bandes de l'arçon d'une selle. (Froiss. II, p. 134.) — « Sur lor *peniaus* à terre jurent Que estrain ne fuerre n'i « ol. » (Roi Guillaume, p. 114.)] — 2° Haillons. (G. Guiart, f. 81.)

Penible. 1° Dur à la peine. (Parlon, v. 9356.) — 2° Laborieux : « Guerriers, vaillans, *penibles*. » (Sag. de Charr. p. 163.)

Preudoms sera, povres, *penibles*. (Desch. f. 595.)

Penidial. Qui tient du sucre d'orge. (Cotgr.)

Penier. [Panier de bôt : « Un enfant que icellui « Perrin tenoit, il meist dedens ses *peniers* pour le « porter. » (JJ. 121, p. 188, an. 1382.)] — La forme *panier* étoit alors considérée comme archaïque, car on lit plus loin dans la même pièce : « Quant il le « oy ainsi fourchier en langage, en disant *paniers*, « prist à rire par esbatement ; Meschance aviengne « à la vieille qui te apriat à parler. »]

Lors vossist cil estre à *penier*,
Qui dedanz la chambre encois iert ;
Entre le lit et la messiere
Est coulez. (Ms. 7615, II, f. 149.)

Peniaus. 1° Patient :

De chet espoir sui tout adés garnis
Qi moult n'a fait de servir talentin,
Et de durer les maus d'amours *peniaus*. (V. 1490, f. 73.)

2° Qui s'efforce de :

A traitour *peniaus* de controuver
Ce dont li bon sont triste. (Vat. n° 1490, f. 64.)

Penif. Pénible :

Les travaux *penis*. (P. av. 1300, II, p. 858.)
Ma vie est trop *penive*. (P. av. 1300, III, p. 1278.)

Penil. [Partie antérieure de l'os pubis : « Il a
« lues droit l'escoufle pris, Tout enement comme
« un malart, Le cuer del *penil* lui دهند, Qui molt
« estoit el durs et fors. » (L'Escoufle.)]

Penille. Pénible :

Si n'en sont pas leurs meschiefs si *penille*,
Quant leur vouloir est à le faire habile. (Desch. f. 142.)

Penillier — ere. Pénil, chez les animaux :
« Coupans au rés de la cuisse jusques au dessoubz
« du *penillier* qui est dict le ventre. » (Mod. f. 15.)
— « Item fens le cuir sur la *penilliere*, c'est à en-
« tendre le vit, et fens tour en tour en escarre de
« deux dois de chascune part. » (Ibid. f. 27.)

Penillon. [Guenilles ; on dit encore *penille* en
Bretagne : « *Penillon* de moine. » (Rab. V, p. 147.)]

Penjon. [Pigeon : « Le fermier goira du cou-
« lombier et ara à son pourfit tous les *penjons* dudit
« coulombier. » (Cart. de Corbie, *Ezechiel*, fol. 41,
an. 1415.)]

Penisson. [Sot : « Par le cap de Dieu, jamais
« tant que le roy vivra n'auren repos et n'auren
viii.

« que mal ; car il n'est que ung fol et ung *penis-
« son*. » (JJ. 205, p. 153, an. 1478.)]

Penitance — ence. [1° Pénitence : « Par *peni-
« tence* les cumandet à ferir. » (Rol. v. 1138.) —
« Et iestes eschapeiz de la prison Vatage, et venistes
« en ceste forest pour faire vostre *penitence*. »
(Mén. de Reims, § 316.)]

Li jure de cest monde
Qui donnent les sentences
Par presenz, par biaux dons
Laschent leur *penitances*
Leur pois n'est mie bons
Ne joustes leurs balances. (Ms. 7615, II, f. 143.)
. . . N'est si bonne *penitance*
Que de se garder de mal faire. (Am. rendu Cord. p. 593.)

« De vieux péché nouvelle *penitence*. » (Mont-
bourcher, des Gages de bat. f. 25.)

Rouge visage et grosse pance
Ne sont signes de *penitance*. (Cotgr.)

2° Peine, travail :

Ne roy, distrent il, ne taillèrent,
France, celz qui tant conquerent,
De lors corps à grant *penitance*,
Tout le meilleur que tiens en France. (Ms. 6812, f. 85.)

3° Punition. On a dit de l'exil du comte de War-
vick, en 1397, dans ce passage : « Le dit comte. . .
« par pitié fut respilé de la mort et taux à telle
« *penitence* que je vous diray. » (Froiss. IV, p. 293.)

Penitenciel. Penitenciel. Livre concernant
l'imposition de la pénitence.

Tuit li pechié son communal
Ou il n'i a *penitenciel*. (Ms. 7615, II, f. 185.)

Penitencier. 1° Adjectif. De pénitence : « Beau
« filz, dist la dame, de ceste maison ne partiray,
« car c'est la *maison penitenciere* où jadis vostre
« pere et moy feismes nostre *penitance*. » (Percef.
IV, f. 120.) — 2° Subst. [Penitencier : « Et la trouva
« un vaillant homme *penitenciere* auquel il se con-
« fessa devotement et dument. » (Froissart, éd.
Buchon, III, IV, p. 44.)]

Penitencieux. Repentant. Cotgr.)

Penlauri. [Pilorî : « Fieri fecit in medio plateae
« dictae villae (S. Dizier) postellum sive *penlauri*. »
(JJ. 66, p. 324, an. 1330.)]

Pennache. Eventail de plumes :

Le linge blanc, le *pennache* eventant,
Et le sachet de poudre bien sentant
Ne manquoient point. (J. du Bell. p. 490.)

Pennader. Voltiger, caracoler, au propre et au
figuré : « Fit contourner, virer, sauter et *pennader*
« le dit coursier, aussi bien, ou mieux qu'ent seu
« faire le mieux chevauchant du monde. » (André
de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, 135.)
— « Nous avons l'ame genereuse, heroïque, et
« guerriere ; il ne se peut faire que nous ne *penna-
« diions*, et tranchions du cœur hautain. » (Contes
de Cholières, f. 221.)

Pennage — aige. [Droit de panage, de paission :
« Plains *penmaiges* de chevaux, de jumens, pour-
« trains, vaches, veaux, et porceaux allans à la
« dite forest de Cressi. » (Compte du domaine de
Boulogne, an. 1478.) — « Et pevent mecre chacun

« habitant d'icelle terre de Burli, en la pesson de
« gland, sept pourceaux, en paiaint trois deniers
« maille pour chacun pourceau, de *pennage*. »
(1378, Aven des droits d'usage en la forêt d'Orléans
par la maison de Burli, paroisse de Dampierre,
châtellenie de Lorris; L. C. de D.)]

Pennameur. [Celui qui est préposé pour lever
le droit de panage ou païsson : « Et outre ledit nom-
« bre, y en peut et doit mettre tant comme bon luy
« semble en paiaint à mondit seigneur ou à son
« *pennameur* trois deniers maille de penname pour
« chacun pourceaux. » (1406, Aven de l'usage de
Burli; L. C. de D.)]

Pennameige. Plumage. « Un bian coq blanc
« lequel... la tête levée en grande allegresse agitoil
« son *pennameige*. » (Rab. III, p. 117.)

Pennard. Etui de chirurgien. (Cotgr.)

Pennart. [1^o Grand couteau à deux tranchants :
« D'un grant coustel, appellé *penmart*, qu'il avoit,
« frappa sur la jambe d'icelui feu Jehan. » (JJ. 149,
p. 315, an. 1396.)] — « Firent ouvrir leur porte toute
« arriere et vindrent à leurs barrieres; et recueil-
« firent aux lances et aux *penmars* les Anglois bien
« faitissement. » (Froiss. liv. I, p. 365.) — 2^o Trait
d'arbalète : « Arbalestriers garny de deux arbales-
« tres, et deux gros vallets dont l'un tenoit un grand
« *penmart*, et l'autre tendoit vitement l'arbalestre
« tellement que tousjours il y en avoit une tendue. »
(Joy. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 227.) — 3^o Vol
en blason : « Fleur de lys naissante entre deux *pen-
« narts* de mesme blason que la banniere de la dite
« pucelle. » (Godef. Rem. sur l'Hist. de Charles VII,
p. 901.)

1. **Penne.** Dérivé de *Pinna*, bords de l'écu :

Partonopex le fiert hall,
Delez la *penne* de l'escu.

[Parton. f. 158.]

« Si l'attaingnit sur la *penne* de l'escu, et le frappa
« en telle maniere que la lance rompit en pieces. »
(Lanc. du Lac, V, f. 15.) — « Jetez ung coup sur son
« ennemi et le fiert à descouvert entre *penne* et
« escu sur la senestre espaule, le hautbert qui
« estoit eschauffé et adouley du sang et de sueur
« fist voye à l'acier qui estoit fort et tranchant, et
« par ire descendu; si luy va trancher le bras à tout
« l'escu si près du hasteler qu'il luy découvrit le
« costé. » (Percef. I, f. 117.)

2. **Penne.** [Panne, graisse qui garnit la peau du
pore : « Sains fondus ne doit point de coustume à
« Petit Pont, ne *penne* d'oïnt ne doit noiant. » (Liv.
des Métiers, 292.)]

3. **Penne.** [Fourrure, dérivé de *pannus* : « Lon-
« gue houppelande de drap vert... tenant .iii. *pennes*
« blanches. » (Nouv. Compl. de l'Arg. p. 248.) —
« .xvi. *pennes* blanches de Chasteau de Vire. » (Id.
p. 250.) — « Et avoient cargie lor navie de si grant
« avoir de draps, de *pennes*, de laines, de fillés
« et de vassielle que merveilles estoit à penser. »
(Froiss. IV, 394.) — « Une *penne* de gris à lit estimée
« valoir environ seize frans. » (JJ. 149, p. 169.)]

Prevos semblés, ou maire,
Ki portés *penne* raire. (Poët. av. 1300, II, p. 920.)

« Ses gens estoient tous chargés d'avoir, que là
« ils avoyent trouvé qu'ils ne faisoient compte de
« draps, fers d'argent, et d'or, et de *pennes*. »
(Froiss. liv. I, p. 158.) — « Fut crié par Paris que
« les ribaudes ne porteroient plus de ceinture d'ar-
« gent, ne de collets renversez, ne *pennes* de gris
« en leur robe, ne de menu vair. » (Journal de Paris
sous Charles VII, p. 202.) — On disoit proverbiale-
ment : « *Penne* d'Andresie. » (Poët. av. 1300, IV,
p. 1652.)

4. **Penne.** [Tête, pointe, du cellique *pen* : « *Penne*
« d'une voile, bouter vent en *penne*. » (Cotgr.) —
« Une pesquerie à tous harnas qu'il avoient herila-
« blement en l'eau, qu'on ait de Bousencourt,
« depuis le *penne* du cherisier jusqu'à le cauchie de
« Saily Leaurech. » (Cart. de Corbie, 21, f. 330,
an. 1332.)]

5. **Penne.** [1^o Plume, au propre et au figuré :
« De *pennes* l'aveit fait si bel, Que n'aveit fait nul
« autre oysel. » (Marie de France, II, p. 218.) —
« C'est une chose qui merveilleusement leur fait
« prendre muet tost et geeter de grosses *pennes* et
« des menues plumes. » (Mod. f. 128.) — « Se ton
« faucon n'a getté nulles *pennes* ne de ses plumes
« au mois de juillet. » (Ibid. f. 128.)

Or vuet dirai du bachelier;

S'il vuet grant proesce querre

Il convient pres et loing querre

Et le cors d'armes moult pener,

Avant qu'il se puisse enpaner

Des *pennes* de haute proesce. (Ms. 7615, II, f. 163.)

2^o Nageoire du poisson : « Survint un grant et
« horrible poisson la gueule bée, qui vient novant
« pour englouter Thobie. Thobie crie fort effrayé et
« appelle sa guide en ayde; l'ange vint, et luy dist :
« Prends le poisson par les branches qui est la *penne*
« qu'il a entre le corps et la teste et dont il se ayde
« à nouer. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 86.)

Expressions : 1^o On nommoit en termes d'armo-
ries « *penne* sans fin » une espèce de bague. (Menestr.
Orn. des Arm. p. 253.) C'étoit une bague avec devi-
ses, taillées en plumes sans fin. (Ess. de Mont. II,
p. 492.) — 2^o « Voler de *penne* en panne, » s'élever,
faire fortune :

Et de là fu mis voirement

Devers la royne Jehanne :

Ainsi *vola de penne* en *panne*

Et si monta si haut en haut

Qu'il ne pout monter plus haut. (Ms. 6812, f. 85.)

3^o « Perdre plumes et *pennes*, » perdre, avancer
sa ruine :

Roboam de Jerusalem

Qui de Salemon estoit fils

A son temps ne fu desconfis

Quant les folos jeounes gens crut.

Si l'en mesavint et desreut

Des dix parties de son regne....

Pennes estoit, si crut les *pennes*

Si en *perdi* plumes et *pennes*. (Ibid. f. 48.)

Penneau. et. [1^o Flèche de lard : « Si bacon
« vient en *penneaux* en grasse, li .iv. *penneaux*
« doivent .i. denier de tonlieu. L'en appelle *pen-*

« *neaux*, en gresse, fiche de bacon sans os. » (Reg. des péages de Paris.) — 2° Couverture, coussinet placé sous la selle : « De chascun cheval, jument, « asne, mulet, et brocte chargés ou vuis, sens selle « et sens fraude, à bas ou *penuel*. » (Ord. IV, 729, an. 1363.)]

Pennette. [Pointe d'un barrage : « A esté accordé « ausdis habitants qu'ilz puissent faire remplir aux « masses le *pennette* prochaine desseure la bonteil- « lerie, afin que l'eau qui passe à la dille *pennette* « puisse descendre en la ville. » (Reg. de Corbie 13, f. 84, an. 1511.)]

Penneux. [Peineux : « En la semaine *penneuse* « de Pasques, c'est-à-dire en la semaine sainte. (Livre des Métiers, 229.)]

Pennier. [Panier : « On dit que le *pennier* scent « toujours le hareuc. » (Covel. v. 1730.) — « Un « *pennier* blanc pour aumosne. » (Nouv. Compl. de l'Argenterie, p. 83.)]

Pennillere. [Aine, pénil : « Iceelui Boisselet « fery ledit Jehannin l'Emperiere, d'une lance qu'il « portoit, un coup tant seulement entre la *penni- « liere* et le nombril, ou environ. » (JJ. 124, p. 116, an. 1383.) — Nous lisons des blessures du duc de Bourgogne, tué devant Nancy en 1477. « La cin- « quiesme fut à une fistule qu'il avoit au bas du « ventre en la *pennilliere* du costé dextre. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 275.)]

Pennir. Frustrer, dépouiller, dans S' Bernard, p. 63, 230; en latin *fraudare, privare*.

1. Pennon. [1° Enseigne obtenue en partageant la bannière rectangulaire par une diagonale : « Si « gouvernoit la premiere bataille li duc d'Orliens à « trente sis banieres et deux tans de *penmons*. » (Froiss. V, 410.) — « C'est l'enseigne et estandard « d'un gentilhomme bachelier; et à la queue longue, « en quoy git la différence d'entre *pennon* et ban- « niere, d'autant que en la création d'un banneret « ou baron, on luy coupe la queue de son *pennon* « pour luy donner bannière. » (Dict. de Nicol.) — Pour avoir le droit de porter le *pennon*, il falloit au moins avoir douze hommes d'armes accompagnés chacun de leurs archers, arbalétriers, pages varlets et gros varlets. La bannière étoit composée de 50, 40, 30 ou 25 gentilshommes armés de toutes pièces. Voy. les Lettres hist. sur l'anc. gendarmerie, par monsieur le comte d'Alaz, 1760, t. III, lett. I, p. 37. — L'évêque de Norwich, qui étoit à la croisade des Anglois Urbanistes contre le pape Clément, « faisoit... devant luy porter les armes de l'Eglise... « et en son *pennon* estoient ses armes... ecartelées « d'argent et d'azur, à une freture d'or sur l'azur, « et un baston de gueulles parmy l'argent. » (Froiss. liv. II^d, p. 241.) — Les chevaliers anglais, s'étant mutinés en 1382 contre le comte de Cambridge, disoient : « Tous les jours nous aventurons... noz « vies pour luy et il retient nos gages; je conseille « que nous soyons tous d'une alliance et d'un « accord, et que nous elevions de nous mesmes le « *pennon* de Saint George et soyons amis à Dieu et

« ennemis à tout le monde. » (Id. liv. II, p. 166.) — 2° Fanon, au propre et au figuré : « Ha ! combien je « suis marry de ce que comme à vieil beucelle *pen- « non* me pend si bas maintenant pour l'aage que « j'ay. » (Merl. Coccaie, I, p. 111.) — 3° « A Lyon les « capitaines de la ville se nommoient *penmons*, en « 1572. » (Mém. de Charles IX, I, 339.)]

2. Pennon. Pennes d'une flèche. On lit d'arbalétriers, qu'ils étoient « servis de viretons qui « entroient jusqu'aux *penmons*. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 380.) — « Regarde quant tu « mettras la sayete en ton arc ou bougon qu'elle « soit mise en telle maniere que les *penmons* de ta « sayete courent de plat contre l'arc, quant tu tire- « ras. » (Modus, f. 39.)]

Pennonage. Sorte de district. « Quartier, res- « sort de chaque *pennon* » (Mouet), chaque capitaine de la ville qu'on nommoit *pennon* ou *pennon* à Lyon. A l'entrée de Louis XIII à Lyon, « le lion de Samson « d'où sortoient des essais d'abeilles representoit « les *penmonages* de cette ville qui sortoient pour « aller au devant de sa majesté. » (Art des emblèmes, p. 53.)]

Pennonier. [Porte-étendard : « Tantoust s'en « part tout le premier Et vet prendre du *pennonier*, « De monseigneur de Malestroit La banniere que il « avoit. » (Martiène, Anecd. III, col. 1469.)]

Penon. [1° Pennon : « Li barons ourent gonfa- « nons. Li chevaliers ourent *penmons*. » (Rou.)] — 2° Panneau de selle ; on lit des Ecossois, lorsqu'ils se mettent en campagne : « Chacun emporte entre « la selle de son cheval et le *penon* une grand pibe « plate ; et si troussé derriere luy une besace pleine « de farine ; en telle entente que, quand ils ont « tant mangé de chair cuite que leur estomach leur « semble estre vague et affoibly, ils gettent celle piece « plate ou feu et detremment un petit de leur farine ; « et quand celle piece est echauffée, ils gettent de « celle clere paste sur celle chaude piece et en font « un petit tourtel en maniere de flamiche ou de « buignet et le mangent pour conforter leur esto- « mach. » (Froiss. liv. I, p. 16.)]

Penonceil, iaus. [Pennon : « Li bon espies ne « fu pas oublés ; Grans fu li fers ; si est bien ace- « rés ; En lonc estoit uns *penonceiaus* fermés. » (Raoul de Cambrai, 169.)]

... Sa lance fu d'azur pointe,
Penonceil ot et connoissance
Et en son destre braz sa manche
Que s'amie li ot donée. (Blanch. f. 181.)

Le roi d'Angleterre fit son entrée dans la ville de Rouen « en grant triomphe accompagné des sei- « gneurs de son sang, et autres, et avoit un page « derriere luy, sur un moult beau coursier, portant « une lance, à laquelle d'emprez le fer avoit alta- « ché une queue de regnart en manniere de « *penonceil*. » (J. Lefevre de Saint Remy, Histoire de Charles VI, p. 132.)]

Penonceiller. [Afficher : « Nous (duc) avions « tout droit de y saisir, brandonner, sceller, *penon-*

« *celler*, bonner et deguier fouds d'heritaige. » (Hist. de Bourg. Preuves, III, p. 109, an. 1387.)

Penotte (saint). C'étoit une sorte de serment. (Voy. le Gloss. de Marot.)

Penre. [Prendre : « Jureiz que ne me contraindrez jamais d'autre seigneur *penre*. » (Mén. de Reims, § 32.) — On trouve encore aux temps formés de l'infinifitif ce déplacement de *r* : « El prisent cont seil entr'eus qu'il se *pennoient* avant au conte « Thiebaut de Champaigne, et li enmeteroient la « mort le roi Loueys. » (Id. § 340.) — « Si *penrez* « la moitié de l'un et la moitié de l'autre. » (Id. § 408.)]

1. Pens. 1^o Dépens :

Cuite soics del damage
Certes des pens et ostage. [Poët. av. 1300, II, p. 833.]

2^o Dépensé :

Je doi blasier mon sens
Quant ce me het ke j'ai chier
Achater sans bargigner
De mon cuer k'ele a si pens. [Poët. av. 1300, III, 1078.]

2. Pens. [Pensif : « Parlant m'i tieng et pens et mus. » (Parlonop. v. 1868.)]

Pensant. [Pensif : « Par maintes fois m'esmaie « Amours et fait pensant. » (Cocui, VIII.)]

Pense. [Pensée : « Je à certes dis et trespas de « la mie *pense* : sui jetet de la faee de tes oiz. » (Liv. des psaumes, p. 38.)]

Pensée. [1^o Ce que l'esprit imagine : « Et quant « je plus sui loinz de sa contrée, Tant est mes cuers « plus près et ma *pensée*. » (Cocui, XVII.) — « Ainsi « comme il estoit en ceste *pensée*, li rois regarda « par nue archiere et voit Blondel. » (Mén. de Reims, § 80.) — 2^o Souci : « S'il estoient en grandes « *pensées*, ce n'est mie à doubter. » (Froiss. II, 77.) — 3^o Espérance : « Le vray amant amoindrist tous- « jours en ses *pensées* et son ennuy aceroist. » (Percef. VI, f. 62.) — 4^o Désir : « Jacques le Gris « jella sa *pensée* sur la femme de Carouge. » (Froiss. liv. III, p. 152.) Les faveurs qu'il en obtint occasion- « nèrent le fameux duel où il fut tué par Carouge. — 5^o Amour :

S'en iert ma *pensée*
Envers toi doublée. [P. de Corbie, p. av. 1300, III, 1067.]

6^o « Mes *pensées* me baillent, » c'est-à-dire « je « crois, je pense. »

Selonc ce que l'en puet esmer
Et que mes *pensées* me baillent
M. hommes premerains saillent. [G. Guiart, f. 278.]

Pensement. Avec réflexion. « Tout sujet et « vassal qui *pensement* machine contre la santé « de leur roy et souverain seigneur. » (Monstr. 44.)

Prant autre conclusion
Et dist à soy *pensement*. [Desch. f. 456.]

Pensement. 1^o Pensée :

. . . Mout sui joiant
Quant de cuer et de *pensement*
Sui avec la non per
Le gent cors et de vis cler
Et de tout bon ensaînement. [P. av. 1300, II, p. 698.]

• La serenité d'iceluy cerveau ne soit jamais

« troublée par nues quelconques de *pensement* « passamant de meshaing et facherie. » (Rabel. III, p. 11.) — 2^o [Air pensif : « La dame qui au *pen-^{*}* « sement dou roy ne pensoit nient. » (Froiss. III, p. 455.) — « Ses gens s'esmerveilleoient dont tel « *pensement* li poicent venir. » (Id. p. 467.)]

1. **Penser.** [1^o Etre pensif : « Baisset sun chief « si cumeneel à *penser*. » (Rol. v. 138.) — « Pour- « quoy *pensés* vous si fort. » (Froiss. III, p. 455.) — 2^o Songer à s'inquiéter de : « Vous devriés les aut- « tres laisser *penser* del remanant. » (Id. III, 495.) — « Gentil seigneur, si bien savez la voie Par où « vous vintes, *pensez* du retourner. » (Chans. du xv^e siècle, p. 56.) — De là l'expression : « Il *pense-^{*}* « rent ce jour et le soir mouli bien d'eulx, » c'est-à-dire ils firent bonne chère. » (Froiss. XIII, p. 62.) — 3^o Méditer : « Ils ne disent mot, mais ils n'en « *pensent* pas moins. » (Apol. d'Hérodote, p. 584.) — 4^o L'infinitif pris substantivement : « Nouvel amor « où j'ai mis mon *penser*. » (Cocui, II.)]

2. **Penser.** 1^o Panser, soigner : « Ce verluex « princa lomba malade ; toutes fois paree qu'il « estoit jeune fort et robuste, ne tenoit compte de « se faire *penser*. » (Nuits de Strapar. II, p. 440.) — « Si tost comme ilz l'eurent desarmé, et eurent « *pensé* son cheval. » (Lanc. du Lac, III, f. 101.) — 2^o Régaler : « Se herbergeat chez un forestier là où « il fut bien *pensé*. » (Lanc. du Lac, III, fol. 25.) — « Ils lui firent un banquet le soir en la ville de « Beauce qui fut merveilleusement beau et ne fut « jamais tant beau que là.... et n'y eul François ni « Allemands qui ne s'en retourmast bien *pensez*. » (Mém. de Rob. de la Marck, seig. de Fleur, p. 353.)

Penseresse. Femme qui pense. (Colgr.)

1. **Penseur.** [Celui qui pause : « Quant je seray « lassus en mes chasteaux El vous serez ung *pen-^{*}* « seur de chevaux. » (Chans. du xv^e siècle, p. 93.)]

2. **Penseur.** Celui qui pense : « Un bon *penseur* « pense au revers qu'on pense. » (Faifeu, p. 91.)

Penseus-iff. [« Mautalent ou li cuens, si fist « semblant pensif. » (Sax. XXIV.) — On lit *pensieus*, dans Froiss. III, p. 834.) — « Fille oisive, à mal « *pensive*. » (Colgr.)]

Pension. On distinguait : 1^o La « *pension* à hé- « ritage, » parce que celui qui l'avoit devoit acqué- « rir une terre de laquelle il devoit reprendre de fief, et devenoit vassal du seigneur qui la lui faisoit. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 24.) — 2^o La « *pension* à vie. » Ceux auxquels on la faisoit reprenoient aussi de fief ; elles étoient assignées sur la recette générale. (Ibid.) — 3^o La « *pension* à « volonté » ne se payait qu'autant qu'il plaisoit à celui qui l'avoit constituée de la continuer. (Ibid.) De là « être de la *pension* de quelqu'un. » — Charles V dit des cardinaux que plusieurs « estoient de luy « et de sa *pension*. » (Chron. S. Denis, III, fol. 40.) — 4^o On trouve « *pension* de chambre, » dans Brill. lois d'Anglet. f. 174. — 5^o Les « *pensions* viagères » s'appeloient quelquefois *perpétuelles*. (Mém. de Du Bell. t. III, p. 386.)

Pensioniste. Pensionnaire. (Colgr.)

Pensionnaire. 1° On nommoit *pensionnaires* des gentilshommes soudoyés par le roy, appelés autrement gentilshommes à vingt écus. (Fauch. des Orig. II, p. 117.) — Les « *pensionnaires* de la maison du roy, » sous Louis XI, sont peut-être les mêmes que ces « gentilshommes à vingt écus. » — Aux Mém. de Commines, VI, p. 466 : « Et me y avoit « envoyé le roy avec les *pensionnaires* de sa maison, « son, et fut la première fois qu'il bailla chief aus « diz *pensionnaires*. » — Louis XII avoit parmi ses troupes et la garde de sa maison « plus de 500 *pensionnaires* dont une partie estoient gens de maison « et grands seigneurs. » (Cl. de Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 131.) Ces officiers, connus sous le titre particulier de « *pensionnaires* du roy, » le suivoient dans ses différentes expéditions. « Son arrivée au siège de Gênes, « les 200 gentilshommes, les quatre « cents archers de la garde et les cent Allemands... « feurent armés, les gentilshommes à cheval et les « archers à pied, tous joignant le logis du roy avec « plusieurs de ses princes et *pensionnaires*. » (Jean d'Aut. ann. de Louis XII, p. 168.) — Ce prince, à la journée d'Agnadel, envoya « monseigneur de Bourbon « ...pour le sostenement de l'avant-garde accom- « pagné de tous les *pensionnaires* du roy tant « François que Lombards... et estoient tous grands « seigneurs. » (Symphor. Champ. Hist. de Louis XII, p. 346.) — Il y avoit aussi des « *pensionnaires* « du roy » sous Charles VIII. Ils étoient rangés autour de lui pour le défendre, à la bataille de Fornoue, en 1495. (And. de la Vigne, Voyage de Naples, p. 162.) On peut voir (p. 176) quelle étoit la couleur de leurs habits. — Il paroitroit que sous ce prince ils n'étoient qu'au nombre de cent. Nous lisons qu'à la cavalcade que fit Charles VIII à Rome, étoient les « cent *pensionnaires*. » (André de la Vigne, Voyage de Naples, p. 127.) — « Les cent *pensionnaires* du « roy » assistèrent aux funérailles du comte de Vendôme, en 1495. (Ibid. p. 184.) — Les « grands « *pensionnaires* » sont sans doute les mêmes que ceux ci-dessus. Ils accompagnèrent Charles VIII à son entrée dans Florence. (Ibid. p. 149.) — 2° On nomme encore *pensionnaire* le ministre de la régence de chaque ville de Flandre et de la province de Hollande. Peut-être ce mot a-t-il la même signification dans les coulumes d'Ypres et d'Oslande. (N. C. Gén. I, p. 757 et 764.) — Les fonctions de ces *pensionnaires* ne sont pas uniformes dans toutes les villes. Il y en a qui ne donnent leur avis dans les assemblées des magistrats que lorsqu'ils y sont expressément appelés. (Dict. univ.) — Ceux dont il est parlé dans le passage suivant paroissent avoir été de ce nombre : « Jean le Prevost, Nicolas de « Saisseval, Jean Ductoy, et Andrieu le Machy pro- « cureurs et tous *pensionnaires* des maires et « eschevins d'Amiens. » (Cont. Gén. I, p. 614.) — 3° Commensal : « Je parleray pour la pucelle au « cercle d'or, à qui je suis amy et *pensionnaire*, et « pour ce aussi qu'elle a droicte et juste cause. » (Percef. VI, fol. 86.)

Pensionnier. [Qui prend pension avec quel-
qu'un : « Le suppliant se mist à pension avecques
« ung nommé le Désert ...Après qu'il eust esté par
« certain temps avec ledit Desert son *pensionnier*. »
[J.J. 208, p. 36, an. 1480.]] Voir Ordonn. des ducs de
Bretagne, f. 338.

Pensis. Pensif, rêveur, chagrin :

Son cors, sa gorge polie
Si vaïr œil, poignant, jolis
Me font nuit et jor *pensis*. (P. av. 1300, IV, p. 1519.)

Qui toz tans est *pensis*
N'est mie bien apris. (Marc. et Salem, f. 116.)

Pensiveté. Réverie, tristesse. (Colgr.)**Pensé — éc.** 1° Pensée :

Mon *pensé* vous ai dit, certes or m'en repent.
Ms. 7218, fol. 347.

Tant fist la dame envers Denise
Qu'ele l'a en bon *pensé* mise
Ne la servi mie de lobes. (Besch. f. 331.)
Piez poudres et *pensée* vole
Et œil qui par sinjer parole
Sont trois choses, tout sans doutance
Dont je n'ai pas bone esperance. (Id. f. 286.)

2° Souci, inquiétude :

Mais ains, puisqu'il l'ot espousée
Ne fu il un jor sans *pensée*,
Por la grant biauté qu'ele avoit.
Li hocus, si jalous estoit
Qu'il ne poot avoir repos. (Id. f. 238.)

Penssi. Pensif : « De cuer *penssi*, » à regret.
(Ms. 7218, fol. 186.)

Pent à col. [Bijou qui se portait au cou : « Un
« *pent à col* d'un saphir, dedens une boursele. »
(Nouv. Comptes de l'Argent, p. 43.)]

Pentallonnade. Pantalonnade. (Du Tillet, Hist.
de la Fête des fous, p. 174.)

Pentaphylle. Quinte fenille, herbe dont les
feuilles sont blanches, jaunes, rouges et attachées
cinq à cinq. (Colgr.)

1. Pente. (On ne dit plus d'un lutteur « qu'il
« donne de *pente* » à son adversaire, pour signifier
qu'il lui donne l'avantage. (Colgr.)

2. Pente. [Bande pendue autour d'un ciel de
fil : « Trois pieces de fine tapisserie et quatre
« *pentes*, pour fournir une garniture de ciel de liet
« de camp. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6^e série,
I, p. 498.)]

1. Pentecoste — ouste. [« Ce fu à *Pentecoste*,
« que il fait bet et clair. » (Sax. XIII.) — « Ainsi
« demoura Blondiaus de ci qu'à *Pentecoste*. »
(Mém. de Reims, § 81.) — « Comme le lendemain de
« la *Pentecoste*, auquel jour l'en a acoustumé
« d'aler gaiger par maniere d'esbatement ceulz qui
« ne sont pas levez pour aler boire sur les diz
« gaiges, Estenart accompaignié de la femme de
« Jehan des Mares et de la femme de Jehan Paon,
« ala en l'ostel de Jehan Duquief de la Ville, et prist
« des gages en sa maison par bonne amour et esba-
« tement, pour ce que le dit Duquief de la Ville
« n'estoit pas vestu ; et ce fait alerent en l'ostel de
« Jehan Leureux porteur de pardons, et y entrèrent
« par l'uyz de derriere, prindrent semblablement

« des gaiges en sa maison par bonne amour et par
« esbatement, et quant vint à heure de disner, ledit
« Estenart appella ou envoya querir ledit Daquier
« de la Ville, pour venir disner en l'ostel dudit des
« Mares sur lediz gaiges; lequel y vint et aussi
« vint Jehan Leureux. » (Jl. 155, p. 114, an. 1400.)
Voir sous MARION.]

2. Pentecouste. [Rideau d'un berceau : « Neis
« l'enfant quand il est nez Aporte l'en enmaillotez
« Et en bers et en *pentecouste*. » Jubinal, Jong-
« lears, p. 141.]

Penteur. Terme de marine; cordage qui passe
par le haut d'un mât de navire. (Cotgr.)

Penthere. [Panthère : « Un petit roumant sans
« ais de la *Penthere*, 10 s. p., vendu à Jehan Bil-
« loutart. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 64.)]

Pentic. Repentir.

« . . . De son chemin se tort,
« Qui n'aim mieus fin desirs sans *pentie*
« C'un pau de joie en dolour enlachie. » (V. n° 1490, f. 148.)

Pent-larron. [Bourreau : « Comme ès metes
« de l'abbaye de S'Estienne de Caen soit un certain
« lyé, appellé le fyé *pent-larron*, ... ledit fyé a esté
« pris et mis en nostre main pour ce que il faillitoit
« un bourrel ou *pent-larron* en ladite ville de
« Caen. » (Jl. 97, p. 605, an. 1366.)]

Pentouer—our. [Lieu, perche où l'on pend
les draps pour les faire sécher : « Item un *pentouer*
« à pendre draps, avecques une loige assise en la
« paroisse de S. Goudart de Rouen. » (Jl. 87, p. 178,
an. 1359.) — « Le suppliant trouva un drap de brun-
« nette de onze aulnes ou environ oudit hostel sur
« ung *pentouer*. » (Jl. 184, p. 170, an. 1451.)]

Penture. Gonds de porte. (Cotgr.)

Penurie. [Indigence : « Ils auront en enfer
« pour les douces odeurs et plaisances mondaines,
« *penurie* et ordure. » Duclôs, pr. de Louis XI, 298.)]

Penuse. [Péneuse : « Si *penuse* est ma vie. »
(Rol. v. 4000.)]

Penys. Penny, monnaie anglaise : « *Penys* d'An-
« gleterre pour .vi. deniers. » (Cout. de Normandie
en vers, f. 18.)

Peon. [Pion, pièce d'échecs : « Ne jà n'ara *peon*,
« n'autin, Roi, chevalier, fierge, ne roc. » (Mir. de
Coinci.)]

Peonace. [Chatoyant comme les plumes de
paon : « ... Mantel ... d'escarlante *peonace*. » (Chrest.
de Troyes, Chevalier au lyon, v. 130.)]

Peone. [Pivoine : « Sor l'escu de son col ala
« ferrir Antone, Si peoite sa lance com un rain de
« *peone*. » Li Rom. d'Alexandre, p. 30.)]

1. Peor. [Pire : « Après si sont en ban de for,
« Encor est cest ban le *peor*. » (Censier de Verson,
v. 216, au musée des archives départ.)]

2. Peor. [Peur : « Certes, fet-il, je me gabai; Ce
« lis ge por vos *peor* fere. » (Ren. v. 1787.)]

Pepie. [Maladie des oiseaux : « Se un faucon a
« la *pepie*. » (Ménage, III, f. 2.)]

Pepiement. Action de pépier. (Cotgr.)

Pepier. Crier, en parlant des oiseaux :

Lors comme quand le serpent surprend au buisson la nichée
Du rossignol bocage, quand à la pasture cherchée
Vole au loin pour abecher ses petits qui seulet *pepiant*.
Baf. fol. 36.

« Entr'autres je vey un serin tellement apprivoisé
« qu'il venoit dérober les petites miettes de pain
« broyées, et froissées entre les doigts mignards de
« l'une de ces filles pour porter la bechée à ses
« petits *pepians* et ouvrant le bec. » (Bergeries de
R. Belleau, I, fol. 40.)

Pepieur. Qui crie comme les poulets. (Cotgr.)

Pepin. [1° Semence de certains fruits : « En
« plusieurs lieux par les gardins Fist li dux planter
« des *pepins* Des pomes qu'en out apportées Dunt
« beles entes sont puis nées. » (Chron. des ducs de
Norm. v. 25394.) — 2° Pépiniériste : « Item huit
« livres de monnoie courant, lesquelles me font....
« chascun an de rente les *pepins* de la pepiniere,
« parroissient de S. Saveniens, pour cause et raison
« d'un moulin à vent qu'il liennent de moi, appelé
« Guingue-putain. » (Jl. 73, p. 287, an. 1333.)]

Pepinet. Diminutif de pepin. (Chasse et depart.
d'amour, p. 39.)

Pepiniere. Voir sous PEPIN.

Pepon. « Le *pepon* ou *pompon* turquois est une
« espèce de melon de couleur brun-vert. » (Cotgr.)

Pepe. Poivre. (Cotgr.)

Peque. Cavale, jument. (Cotgr.)

Pequer. [Pécher : « Et se je ne le fes, je *peque*
« et sui tenuz à rendre ce que je disme malvесе-
« ment. » (Beaum. XI, 39.)]

Per. 1° Egal, semblable : [« Chevaliers y a bons
« et maniers de joustier Ne doutent nulles, se il sont
« *per* à *per*. » (Rom. de Rou.)]

Ainc ne vistes se *per*. (Poët. ar. 1300, IV, p. 1365.)

« . . . La meilleur esgarda,
« Conques veist ne cuens ne rois ;
« Je l'os bien dire, et il est voirs,
« Que ja nus sa *per* ne verra. » (Poët. av. 1300, I, p. 256.)

2° Femme, épouse : [« Ki me jurat cume sa *per* à
« prendre. » (Rol. v. 3710.)]

Ce li ert vis que molt ert bele,
A mort le fiert sos la mamele,
Que tant la li fist amer,
Qu'il la vorra avoir à *per*. (Fabl. de S. G.)

On doit en mariage refuser
Feme qui est enfrontée ;
Car s'aucuns aucune abandonne
Cheli qui prent à moullier ni à *per*,
Comment se puet il puis en li fier. (Vat. 1490, f. 174.)

3° [Compagnon : « Atant se assient au souper
« N'orent lors compaignon ne *per*. » (Rom. de la
Violette.) — 4° Barons composant le tribunal d'un
seigneur ; ils étaient juges de leurs pairs : « Sei-
« gnors, se dist li dus, taisiez ; Jugement et loi luy
« vuil faire, Sans jugement nel vueil defaire, A tant
« à les *pers* apelez ; Seigneur, ce dist li dus, alez,
« Au jugement si dites voir. » (Rom. de la Violette.)
— 5° Echevin, conseiller de ville : « Nos bien amez

« le maire, eschevins, conseillers, *pers* et bourgeois
« de nostre ville de La Rochelle. » (Ord. V, p. 619,
an. 1373.) — « Lettres à nous presentées et baillées
« de la partie des maire, eschevins, conseillers et
« *pers*, et autres manans et habitans de la dite ville. »
(Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 386.)

Perapraghe. Paragraphe. (Beaum. p. 104.)

Peragation. Action de voyager. (Cotgr.)

Peramuse. Terme de musique. (Cotgr.)

Peratoire. Péremptoire : « Encore y a une rai-
son... qui est bien *peratoire*. » (Modus, f. 235.)

Perattendre. Attendre jusqu'à la fin : « Mal
attend qui ne *perattend*. » (Cotgr.)

Peravoir. Avoir :

Mout *peravoient* biaux les vis. (Ms. 7989², f. 34.)

Perçant. [Regart si est trop *perçant* chose,
« Toute plaisance y est enclose. » (J. Broyant, dans
Ménage, II, 14.)]

1. Perce. Ouverture : « Trariere pointue pour
« faire la premiere *perce*. » (Fouill. Vén. f. 75.) —
« De là « mettre une fille en *perce*. » (Oud. Cur. fr.)

2. Perce. Pêche qui ne quitte pas le noyau et
qui est rougeâtre en dedans : « Un paysan à Gayette
« porte un panier de *perces* tres beaux et on les luy
« achete. » (Brant. sur les duels, p. 91.)

Percé. Pénétrant : « Thalès avoit l'esprit bien
« *percé*. » (Bouchet, Serées, I, 412.)

Perce-lettre. Instrument à percer les lettres.
(Cotgr.) Cet instrument n'est plus d'usage mainte-
nant que l'on cachette les lettres sans les percer.

Percellé. Abattu. (Cotgr.)

Percement. Action de percer. (Cotgr.)

Perceur. [Co-héritier, aux loix de Guillaume
le Conquérrant, ch. 39.]

Percepain. Perce-oreille. Sorte d'insecte. (Cot-
grave.)

Percepens. Percus, recueillis : « Fruicels *per-*
« *cepens*. » (Cotgr.)

Perceptible. Qui peut être vu, perçu. (Cotgr.)

Perceptiblement. Visiblement. (Cotgr.)

Perception. Action de recevoir. On a dit de
Jésus-Christ :

Vraie connoissance, vraie concontrion

De ton cors precieux vraie *perception*,

Et si te pri, dous Dieus...

(Ms. 7218, f. 222.)

1. Percer, ier. [Transpercer : « Ma hauste est
« fraite et *percet* mon escut. » (Rol. v. 2050.) —
« Que l'aive seut *percier* la pierre bise. » (Cocci,
t. XI.) — « Et toutes autres monies contrefaittes,
« dès maintenant chiesent et soient *percées* et du
« tout abattues. » (Ord. VI, Janv. 1315.)]

Expressions : 1^o « Il avoit les paumes *percies* de
« largesce. » (Mén. de Reims, § 129.) — 2^o « Bus
« *percé*, » chaise percée, aux Vig. de Charles VII,
p. 11. — 3^o « Mout lui *perça*, » en fut fort fâché,
dans Lanc. du Lac, II, f. 105.

2. Percer. Percher : « Au temps d'yyer après le

« S. Martin, faucons de repaire qui sont demourans
« en aucuns pays se prennent leurs perches... »ès
« faloises (qui sont sus la mer ou en l'abri d'aucu-
« nes roches et prennent une place et en elle
« *percent* tout l'yyer. » (Modus, f. 163.)

Percerie. [Lire *perterie*, collectif de perles :
« Item les orfévres paieront pour chascun marc
« d'argent blanc et verié .i. denier, et pour vesselles
« dorées et esmailleés... pelles et *percevie*, paieront
« .iiv. deniers. » (Reg. B. de la Ch. des Comptes ;
f. 161, an. 1341.)]

Percevable. [Capable de percevoir, dans Christ.
de Pisan, Hist. de Charles V. III, 63.]

Perceance. Evidence. (Val. 1522, f. 166.)

Percevant. [Intelligent, avisé : « Li sires de
« Couchy qui estoit sages et *percevans* chevaliers
« durement. » (Froiss. VII, 419.)] — « Elle, comme
« honteuse, alla regarder sa mere ainsi que si elle
« voulsist dire : mere, que vous plaist il que je face ;
« et la mere, qui *percevant* estoit, alla dire : belle
« fille, allez par devant Lyonnel, et luy presentez à
« boire. » (Percef. II, f. 99.)

Se chascuns estoit *percevant*

Ou qu'il fut aussi le ans

Com prestres qui chante à autel. (Ms. 7615, I, f. 109.)

Percevereux. Qui persévère :

Qui est à tout vice enclin

Percevereux savez regarder la fin. (Desch. f. 123.)

Percevoir. [Apercevoir : « Qu'on ne s'en (amour)
« puist *percevoir*. » (Cocci, XI.)] — « Que li Escot
« *perchurent* les Engleés venir. » (Froiss. II, 161.) —
« Et quant li Sarrasin se *perceurent*, si en orent
« grant paour et fermerent leur portes elgarnirent
« leur tournelles. » (Mén. de Reims, § 148.) — « Se
« paien nous *perçoivent* mal sons bailli. » (Aiol,
v. 4914.)]

... Mielz vault par droit us

Soulas d'amours celez, que *perceus*. (Val. 1552, e. 164.)

Perche. [1^o Long bâton : « Quant fete fu à devise
« Une *perche* a par desus mise, Sor la *perche* met
« une cloie. » (Ren. v. 7410.)] — « Et jamès font n'i
« fut frovés Par *perche* ne par aviron. » (Rose,
v. 21687.)] — Le Duc de Bourgogne, tenant un parle-
ment, « fut en celle journée assis sur un banc,
« parré de tapis, de carreaux, et de palles, et fut
« environné de sa noblesse, et accompagné à dextre
« de son conseil, qui estoient derriere la *perche* du
« banc, lout en pié, et prestz pour conseiller le duc,
« si besoning en avoit. » (Mém. d'Ol. de la Marche,
liv. I, p. 219.) — « *Perches* à draps, » *perches* pro-
pres à étendre le linge, pour le faire sécher, mises
au rang des ustensiles d'un ménage. (Bout. Som.
rur. p. 434.) — 2^o Perchoir :

Se desir estoit espervoir

Et volast en toute saison

En quele chambre en vo maison

Li feriez vous *perche* à percher ? (Desch. f. 439.)

« *Perche* aux Bretons, » petite terrasse du château
de Blois. On a dit de la reine Anne de Bretagne :
« Elle voulut avoir ses gardes, et institua la seconde
« bande de cent gentilshommes, car auparavant n'y

« en avoit qu'une, et la plus grande part de sa dite
 « garde estoient Bretons, qui jamais ne faillioient,
 « quand elle sortoit de sa chambre, fut pour aller à
 « la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur
 « ceste petite terrasse de Blois qu'on appelle encore
 « la *perche aux Bretons* ; elle mesme l'ayant ainsi
 « nommée, quand elle les voyoit: voilà mes Bretons,
 « disoit elle, sur la *perche* qui m'attendent. » (Brant.
 Dam. ill. p. 10.) — On nommoit aussi « *perche* aux
 « Bretons, » un escalier du château de Blois en 1588.
 (Hist. de de Thou, X, p. 415.) — 3^e Mesure agraire:
 « Le journal de terre, vigne et pré, ou duché de
 « Bourgonne, contient chacun trois cens soixante
 « *perches* ; le *perche* est de neuf pieds et demy. »
 (Cont. Gén. I, p. 860.) — 4^e [Bois d'un cerf : « Vit
 « une bisse od sun foun ; Tute estoit blanche ceste
 « beste, *Perches* de cerf ont sur la teste. » (Marie
 Gugemer.) — 5^e « Une paire de solers et une paire
 « de *perches* ou petits solers à enfans. » (JJ. 184,
 p. 228, an. 1452.)]

Perchée. 1^o Réunion d'oiseaux perchés : « Voyez
 « ceste *perchée* d'oiseaux, comme ils sont douilletz
 « et en bon point. » (Rabel. V, p. 6.) — 2^o Amende
 pour les bêtes prises en dommage : « Aucuns autres,
 « même ment reverend père en Dieu monseigneur
 « l'evesque de Troyes ont dit que les clerics sont en
 « possession et jouissance de ne payer aucune
 « amende de prises ou *perchées* de leurs bestes. »
 (Cout. de Troyes, N. C. G. III, 274.)

Percheel. [Fourrière, amende pour les bêtes
 prises en dommage : « Dedit ecclesie Montis Sancti
 « Martini... quicquid terre habebat in territorio de
 « Brancort cum *percheel* et omni interpresura. »
 (Cart. du mont Saint Martin, p. V, f. 92, an. 1377.)]

1. Percher. Transpercer. On lit dans les 15 Joyes
 du mariage, p. 58 : « Je suis las et travaillé et n'ay bu
 « ny mangé luy et suis *perché* jusqu'à la chemise. »

2. Percher. 1^o Se poer sur une branche : « Le
 « faulcon *perché* volontiers aussi comme au milieu
 « de l'arbre. » (Modus, f. 120.) — 2^o Pendre : « Un
 « laquais François nommé Jean Loignon, meurtrier
 « et mauvais garçon entre tous les autres, se trouva
 « si à point à ceste besongne, que de sa main il
 « mit à sac plus de vingt Espaignols, dont le sire
 « d'Aubigny, qui pour ses démerites devant ce, le
 « vouloit faire *percher*, voyant l'exploit de ses
 « armes, pour ce luy pardonna son meffait, et depuis
 « l'eut en bonne estime. » (J. d'Aut. annales de
 Louis XII, p. 26.)

Perchette. [Petit perchoir : « L'en luy (épervier)
 « fera dedans la ferme deux *perchettes* de demi pié
 « de hault, sur lesquelles *perchettes* il volera de
 « l'une à l'autre. » (Ménage, III, 2.)]

Perchevance. Action de percevoir. (Val. 1490,
 f. 75.)

Perchevoir. Apercevoir :

Qui faille à sa joie recevoir
 Pour la paour de percevoir. [Vatic. 1490, f. 151.]
 Molt sui esbaudis,
 Quant il se sont *perchevant*
 En quel lieu ai mon cuer mis. [Poët. av. 1500, III, 1192.]

Percheux. Percheur. (Colgr.)

Perchier. Percer : « Se adviserent d'aucuns de
 « faire *perchier* nouveaux puichs, tant en firent
 « qu'on avoit son cheval abreuvé le jour pour ung
 « petit blancq. » (J. Le Fèvre de Saint Remy. Hist.
 de Charles VI, p. 63.)

Perchiete. Perchis, bois de 12 à 15 ans : « Les
 « deux parts du four de Montmor qui peut valoir
 « par an environ .xx. sols ; item les deux parts des
 « *perchietes* du dit Montmor qui peuvent valoir par
 « an environ .xxvi. sols .viii. deniers tournois. »
 (Dénombrement de la terre de Montmorency en 1396.)

Perchot. [Longue perche ferrée : « Le suppliant
 « prist un *perchot* ferré, lequel il appointa contre
 « la poitrine de Thevenin. » (JJ. 184, p. 228,
 an. 1452.)]

Percieus. Assuré :

Mes de tant sui je bien *percieus*
 Qui ainsi muert, l'ame impert cieus. [Ms. 7218, f. 244.]

Percis. Papier percé qui sert à poncer. (Oud.
 Dict.)

Perclure. Rendre perclus. « Il ne faut qu'un
 « calambre qui vous la *perclusera* de ses membres,
 « la difformera et la rendra regrignée et hideuse à
 « voir. » (Chol. Contes, f. 159.)

Perclus. [Paralytique : « Cors *perclus* sans plai-
 « sance lye. » (Ch. d'Orl. 88^e ball.)]

Perclusion. Paralytie ; maladie causée par une
 révolution de nerfs. « Étant aux forges près de Chi-
 « gnon, à son disner, luy vint comme une *perclu-
 « sion*, et perdit la parole. » (Mém. de Commines,
 p. 478.)

Perconnerie. [Partage : « La dite meson est
 « tresfons de ladite eglise de Chiele, et la tienent du
 « roy, sans *perconnerie* d'autre seigneur. » (Cart.
 de Chelles, p. 196.)]

Perconnier. [Co-héritier, dans la Coutume de
 Normandie, ch. 26.]

Percors. [Parcours : « Et que se il advenoit que
 « ou *percors*, aucuns autres lievers... fussent pris,
 « que ceux qui levés seroient, es dites vignes, il les
 « peut prendre. » (1404. Vignoble du Désert.) L. C.
 de D.]

Percoyeur. [Perçoir : « Iceulx ayant *percoyeurs*
 « bien agus et trenchans, par quoy ils percent les
 « nerfs en plusieurs lieux. » (Christine de Pisan,
 Charles V, t. II, p. 38.)]

Percontation. Enquête. (Borel.)

Percus. Frappé : « Si de mort suis *percus*. »
 (Hist. du Th. fr. I, p. 414.)

Percussion. [1^o Désastre : « Dieus, dient cress-
 « tien, quelle *percussion*, Biaus sire, Dieus de gloire,
 « car nous fetez pardon. » (Baud. de Seb. XII, 488.)
 — 2^o Coup à la tête : « Pour cause de une *percus-
 « sion* et grant maladie qui li estoit survenue, pour
 « laquelle il avoit perdu son sens et bon memoire. »
 (JJ. 140, p. 158. an. 1391.)]

Perdable. Périssable.

L'age leur vient et l'avoir acquesté
Par cas soudain est à un coup *perdable*. (Desch. f. 105.)

Perdant. [« Le *perdant* les dez a frappez...
« Mandissoit le jour qu'il fu nez. » (Desch. dit du
« Jeu des dés.)]

Perde. [Perte : « Il me feroit ma *perde* restorer. »
(Rom. d'Aubery, p. 2.)]

Perdement. Perte. (Cotgr.)

Perdeur. Qui perd. (Cotgr.) — « Ces *perdeurs*
« de coingnées. » (Rab., IV, Nouv. prol. de Pantagr.)

Per Dey. Sorte de jurement; par Dieu. (Des
Acc. Escr. dijonn. f. 26.)

Perdié. Même sens :

On voit maint, *perdié*, p-ur haster
Ce dont joissent li souffrans,

Et pour iant,

Atendrai, dame, vostre gré. (P. av. 1300, IV, p. 1420.)

Perdigoine. Prune dite perdigon ou perdre-
gon : « Pesches, avant pesches, presses, persiques,
« pavis, *perdigoinés*. » (Berg. de Remi Belleau, t. I,
p. 89.) — On lit *perdigone*, dans Cotgrave.

Perdition — un. [« Temps sans cremeur, temps
« de *perdition*, Aage tricheur, tout va desloiaua-
« ment. » (Desch.) — « Goenes est turnet à *perdi-*
« *liun*. » (Rol. v. 3909.)]

Perdre. [« Melz sostendriet les empedemenz
« Qu'elle *perdesse* sa virginité. » (Eulalie.) — « En
« quoi *perdrat* dulce France sun los. » (Roland,
v. 1194.) — « Li reis Marsilie le poign destre à *per-*
« *diet*. » (Id. v. 2795.)]

Expressions : 1° « Les Anglois estoient en aven-
« ture de *perdre* une grande perte, « faire une
« grande perte. (Voy. J. Lefevre de S. Remy, Hist. de
« Charles VI, p. 84; comparez Lancelot du Lac, III,
« fol. 138.) — 2° « Qui *perd* le sien, *perd* le sens. »
(Mém. de Montluc, II, p. 414.)

3° Qui *pert* et reconvre
Ne scet qu'est duel. (Cretin, p. 192.)

4° De noient se corcoce
Qui noient ne *per*. (Prov. du Vilain. f. 76.)

5° [« Il *perdi* sa voie, et revint arriere sans rien
« faire, « c'est-à-dire il fit inutilement. » (Froiss. IV,
« p. 136.) — 6° « Et deffendi sus à *perdre* le royaume, «
« c'est-à-dire sous peine d'être banni. Id. II, p. 35.)
« 7° « La ville esloit en peril de *perdre*, « c'est-à-
« dire de succomber. (Id. V, p. 185.) — 8° « *Perdit*
« le boire et le manger. » (Marg. Contes, p. 394.)

Perdrian. 1° Perdreau. On lit *perdriaux*, dans
J. de Sainrê, p. 622. — [« Quarante *perdriaux* deux
« sols quatre deniers piece. » (Ménagier, II, p. 4.)]
— 2° Engin de guerre :

Près du roy, devant sa baniere,
Metent François Irois *perdriaux*
Getanz pierres aux enviaus
Entre Flamens, grosses et males. (G. Guiart, f. 346.)

3° « *Perdriaux* sont quatre cailloux, qu'on met
« en terre à coté des bornes, lorsqu'on les plante :
« on met quelquefois les cailloux du coté de l'O-
« rient, quelquefois du coté de l'Occident; et comme

« ils servent pour marquer que la pierre mise en
« terre est une borne, on les appelle aussi temoins
« de bornes. » (Laur. Gloss.)

Perdrien — eux. Chasseur aux perdrix : « Vous
« cheez en leur servitude, comme les *perdrix* qui
« en fuiaut à despourveue negligence le *perdrien*,
« cheent en sa tonnelle. » (Al. Chartier, p. 272.) —
« Tout ainsi que un *perdrien* meine les perdrix à
« la tonnelle, en celle meisme guise doit faire celluy
« qui meine les bestes aux archiers. » (Chasse de
« Gast. Phéb. p. 332.) — [« Item le *perdrien* mengera
« à court et aura .xviii. deniers de gaiges par jour. »
(Ordon. de l'Hôtel, an. 1317.)]

Perdrios. Perdreau : « Li *perdrios* de Nevers. »
(Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Perdris. [Perdrix : « Assaut mist, haïne et ba-
« tailles, Entre esperviers, *perdris* et cailles. »
(Rose, v. 20438.) Voir sous PERDRIEUR.]

Perdreiaux. Perdreau. (Gace de la Bigne,
fol. 130.)

Perdrieur. Qui chasse la perdrix. On distin-
« guoit les « veneurs, faulconniers, furetiers, *perdri-*
« *seurs*, oiseleurs, louvetiers, archers, valets à
« chiens, officiers de la chasse et volerie des rois
« Philippe liers, le Bel, et le Loug. » (Du Tillet,
« Rec. des Rois de Fr. p. 305.)

Perdu. 1° Ruiné : « Le peuple *perdux* et gastez. »
(Ord. des R. de Fr. III, p. 179.) — 1° bis. « *Perdus*
« de ses gages, « qui perd ses gages, ses profits.
(Froiss. I, p. 255.) — 2° « Le dimanche *perdu*. »
« Le samedy 5^e avril 1431 gresla et negea toute
« jour et le dimanche ensuivant que on dit le
« *menche perdu*. » (Jour. de Paris sous Charles VI,
« p. 149.) — 3° « *Perdu* de joye, « transporté de joie.
« Quand mal leur alloit en guerre, il en estoit
« *perdu de joye*, et quand bien desesperé de deuil. »
(Brant. Cap. estr. I, p. 194.) — 4° « Manches *per-*
« *dues*, « qui pendent par derrière. « Hommes...
« vestus de sayes de velours noir portans manches
« *perdues* de satin. » (Hist. du Théat. fr. II, p. 381.)
— 5° « Tirer au *perdu*, « tirer au hasard, à coups
« perdus. « Faisoit *tirer* sur les François coups à
« toute force et au *perdu*, et de ce les endomma-
« geoit de moult. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII,
« fol. 42.) — 6° « Vedettes *perdues*, « enfants perdus.
(Mém. de Sully, t. I, p. 321.) — 7° « Vert *perdu*, «
« passé. (Chasse et depart. d'amours, p. 289.) —
« 8° « Sans dire, sans savoir qui à *perdu* ou gaigné,
« façon de parler encore usité, qui se trouve aux
« Arrest. Amor. p. 393, et dans l'Hist. d'Arthur III,
« conné. de France, p. 767.

9° Pour ung *perdu* deux reconvrez. (Molinet, p. 127.)

Pour un *perdu* j'en ai deux retrouvez. (Desch. f. 218.)

Perdurable. [Perpétuel : « Je Gauchier de Tho-
« role... ay doné en pure et *perdurable* aumone au
« couvent de Saint Eloi de Noion un mui de blé à
« pitanche. » (Cart. de S^t Eloi de Noyon, an. 1256.)]

1. **Pere.** [Pierre, nom propre : « Plus vait
« Mahum que saint *Pere* de Rume. » (Rol. v. 921.)
— « Sachiez nous avons bien saint *Pere* à l'uis

« trouvé. » (Brun de la Montagne, v. 1938.) Voir Us.] — « Puisque les Sarrasins viennent à nous, il « ne nous les fault ja aller querir en Surye, ne S. « *Pere* à Rome, car nous le trouverons à l'uis. » (Hist. de B. Duguescl. par Mén. p. 346.)

2. Pere. [1^o « Dames Deus *pere*, n'en laissez « hunir France. » (Iol. v. 2337.)] — Les enfans, du temps de Montaigne, dédaignaient de donner le nom de *pere* aux auteurs de leur vie. (Ess. de Mont. II, p. 105.) — En termes de coutumes « mettre hors « son *pere*, » signifioit émanciper. (Cout. Gén. I, 1, p. 374.) — On appelloit « *pere* perpetuel » le *pere* d'une femme en puissance de mari, et qui vit pendant qu'elle est mariée. (Laur.) — On trouve « *pere* « *ayeul* » pour grand *pere*, dans Rab. III, p. 180. — « *Pere* grant, » dans Perceforest, I, f. 104. — Par extension, « *peres* grands » s'employoit pour ancêtres. (Des Acc. Bigarr. 126.) — Le mot *pere* signifioit aussi « beau-pere. » Juvenal des Urs. dans l'Hist. de Charles VI, p. 123, qualifie ce prince du nom de *pere*, quand il parle de lui relativement à Richard, roy d'Angleterre, qui avoit épousé sa fille. Le duc d'Orléans a dit de même : « Nostre très cher *pere* le « duc de Millan, la fille duquel nous avons a « femme. » (Monstr. I, f. 9.) — 2^o Terme d'amitié, de considération. Henry III, parlant au maréchal de Biron, lui dit : « Mon *pere*. » (Mém. d'Angoulême, p. 6.) — Béze ayant harangué Henry IV, au nom de la ville de Genève, ce prince dans sa réponse le traita de « mon *pere*. » (Mém. de Sully, IV, p. 179.) — 3^o Le nom de *pere*, comme titre d'honneur, se donne encore aux prélats, surtout au pape que nous appelons Saint *pere*.

Celui dont je dis Boniface,
S. Celestin son devancier
Qui *pere* estoit par droit sentier
Si mena par son latinier
Que du tout le fist resnaier
Et se mist ainsi en s'office
Par art, par fraude et par malice
Fu il fait eom de leu pastour. (Ms. 6812, f. 65.)

Le nom de *pere* fut aussi donné aux prélats. Voy. dans Pasquier, quand premièrement il fut mis en avant pour gratifier ceux qui avoient les premiers lieux en l'Eglise. (Rech. p. 146.) — De là, ce mot a passé aux supérieurs des couvens, aux « profès, » qu'on appelloit anciennement « freres ». Le titre de *pere* servoit à distinguer les plus anciens moines. (Apol. de M^r l'abbé de Rancé, p. 80.) — « Honorable « *pere*, » qualification d'un évêque, dans Rymer, II, p. 114, an. 1270. — « Ennourable *pere* par la grace « de Dieu, » titre donné à l'évêque de Rennes, dans Duchesne, Gén. de Montmor. p. 386, an. 1265. — « Redoutable et honorable *pere*, monseigneur, » qualifications de l'archevêque de Besançon, dans Perard, Hist. de Bourg. p. 488, an. 1257. — « Nostre « *pere* en Dieu, » dit d'un évêque, et « *chiers peres* » en parlant de plusieurs évêques, dans Duchesne, Gén. de Clastillon, p. 61, an. 1268. — La bonté de Louis XII lui mérita le titre de « *pere* du peuple. » (Lettres de Louis XII, I, l. 1, p. 44.) — On qualifia du même nom certains magistrats à cause des services qu'ils devoient rendre au public. « Henry second

voulant ériger un magistrat en chaque baillage qui « eust l'œil sur les baillifs et prevosts pour en faire « son rapport au conseil privé du roy, le voulut « intituler *pere* du peuple. » (Pasquier, Rech. 105.) — On s'abusoit sur le zèle des frondeurs, lorsqu'on appelloit *peres*, en 1648, les magistrats chefs de la Fronde. (Vie de Fabert, par le P. Barre, II, p. 3.) — Remarquons l'ancien usage de l'expression « *pere* « en Dieu, » pour désigner un confesseur ou directeur, un *pere* spirituel.

Je connois bien sen *pere* en Dieu. (P. av. 1300, IV, p. 1316.)

« Il est mentieres lui et son *pere*, » est employé en parlant de Lucifer, dans S. Bern. Serm. fr. p. 4. — On a dit : « *Pere* douillel, » pour un béal. Le Poussin répondit à ceux qui le blâmoient d'avoir donné trop de fierté à son Christ dans la gloire, au tableau de François Xavier, du noviciat des jésuites, et de l'avoir fait ressembler à Jupiter : « Qu'il ne « pouvoit imaginer Jésus Christ dans sa gloire avec « un visage de lorticois ou d'un *pere* douillel ven « qu'estant sur la terre parmi les hommes il estoit « difficile de le considerer en face. » (Pélib. Entret. 8^o sur les vies des peintres, I, IV, p. 34.) — M^r de Malignon, étant gouverneur de Guyenne, amassa cent mille livres de rente en 12 ans; aussi dit-on après sa mort : « Bienheureux le fils de qui l'ame « du *pere* est damnée, » qui est une vieille maxime que l'on ne se peut jamais tant tout à coup enrichir que l'on ne se donne au diable. (Brant. Cap. fr. III, p. 383.) — « Un an est *pere*, autre *perestre*, » proverbe qui signifioit qu'une année étoit heureuse et l'autre malheureuse. Un homme consolant un infortuné qui se desespère, lui dit :

Taisiez amis, vos ne savez
Que vos avendra ce-aprés,
Un mal ne dure pas adés
Uns anz est *peré*, autre *perestre* :
Se cest anz vos tient à fillastre
Soiez si preux et si gentix
Que en l'autre ensouz ses fils. (Cortois d'Artois, f. 84.)

3. Pere. Périr :

Orgeut fist jadis *pere* Absalon,
Et Lucifer de paradis getter,
Saül mourir, decapiter Norron,
Alixandre le roy empoisonner. (Desch. f. 132.)

4. Pere. Je perds :

Quand por vos *pere* et mon luer et ma joye.
Chans. ms. du comte Thibault, p. 8.

Péré. [Poiré : « Le suppliant mena à certain jout « ensuyant une queue de vin et un poignon dudit « beuvrage de *peré* en la ville de Chaussoye. » (JJ. 162, p. 198 bis, an. 1408.)]

Pereaulx. Pierriers : « De quatre à cinq cens « tampons de bois pour les ditz canons aqecques « les manteaulx à ce necessaires, pierres, plombées « à canons et *percaulx*, tretaux, clâies pour couvrir « les ditz manteaulx et faire boulevars, se mestier « est. » (Le Jouvenç. f. 85.)

Perece. Paresse :

Amors het tonte vilonie,
Amors contracte les chançons,
Amors fet doner les bians dons,
Amors no set rien de *percece*
Amors est mere de l'arguence. (Ms. 7218, f. 134.)

Perecer. [Paresser, dans Ruteb. II, p. 244.]

Pereche. [Paresse : « En toz les cas où ses sires »
« perdrait par sa tricerie ou par sa fole *pereche*. »
(Beaum. IV, p. 22.)]

Perechoux. Paresseux :

Donc dist à ceuls de dedens que Paris li rendissent,
La cité li rendissent, ou de lui la tensissent.
Cil distrent non feroient à nul jour qu'il vesquistent
Donc les assailli Rou, ont garir ne lor lut
N'i a si *perchoux* qui d'angoisse ne fut
Quant plus les assailli, et la perte plus crut. (Rou, p. 35.)

Perecose. [Paresseuse : « Li Bofre de Trace où »
« est la mer congelée et *perecose* que li plusor ape- »
« lent mer morte. » (Brun. Lat. Très. 167.)]

Perée. [Pierre, paquet : « De chascune *perée* de »
« laine deux deniers. » (Reg. B² de la Ch. des
Comptes, f. 66, an. 1336.) — « Douze *perées* de sieu »
« à faire candeilles, et une *perée* de sieu à fondre. »
(Reg. de Corbie, 13, f. 39, an. 1511.)]

Peregrination. 1^o Long voyage : « Avant de »
« nous mettre en cette longue *peregrination*. »
(Rab. III, 343.) — 2^o [Pèlerinage : « En Jerusalem »
« fist *peregrination* En langes et nus piez à grant »
« devotion. » (Rou.) — 3^o Vie considérée comme un
voyage : « En l'exil et en la misere de ceste *peregrini-*
« *nation*. » (S. Bern. 546.)]

Peregrineurs. On donnoit ce nom aux auteurs
« qui grécainoient, latinisoient, ou italianisoient »
« en escrivant de nostre langue. » (Quintil Censeur,
p. 190.)

Peregrinité. Etal de ce qui est étranger :
« Amateurs de *peregrinité*. » (Rabel. p. 45.)

Pereiller. Etre en péril : « Chasteté *perueille* »
« souvent en delices. » (Doctr. de Sapience, f. 38.)

Pereilleus. Périlleux :

Puisqu'il covient vérité tere,
De parler n'ai-je mes que fere :
Vérité ai dite en mains leus ;
Or est li dire *perueilleus*. (Ms. 7218, f. 325.)

Perelin. [Pèlerin : « De cest eschange se soffristent »
« mult bien li *perelin*. » (Villeb. § 46.)]

Perement. Appertement, ouvertement :

Die tot *perement* tot quanqu'il a forfait.
Vies des SS. Serb. chef. xxvii. col. 16.

Peremptoire. [1^o *Adj.* : « On les apele exceptions »
« *peremptoires*, comme resons qui sont si fors de »
« eles meismes que toute le querelle en pot estre »
« gaaignée. » (Beaum. VII, p. 2.)] — 2^o *Substantif.*
« Délais qui doivent être joints à chacune des criées »
« après qu'elle a été faite. Ces delais sont de quinze »
« jours suivant la coutume du Bourbonnois. »
(Laurière.)

Peremptoirement. [D'une manière décisive :
« Jehan d'Artoys a offert à respondre *peremptoire-*
« *ment*. » (Varin, Archiv. de Reims, II, 2^{me} partie,
p. 1243, an. 1349.)]

Peremptoriser. En termes de palais *peremto-*
« *riser* un gage, c'est déclarer que le gage pouvoit être
« vendu sans que celui qui l'avoit donné pût le récla-

« mer, exclure cette réclamation : « Quand aucun »
« creantier fait adjourner son débiteur par devant le »
« juge du dit Mauriac et les dits creantier et débiteur »
« sont de la dite ville, le débiteur adjourné peut »
« bailler plege lequel a terme de quinze jours à »
« payer ; et iceluy passé le creantier peut faire con- »
« traire le dit plege et caution par prinse de »
« corps, à payer ou apporter gage du deu et à la »
« ditte cour faire vendre le dit gage, et quand le »
« creantier est forain peut faire *peremptoriser* le dit »
« gage, sans attendre la ditte quinzaine. » (Cout.
Gén. II, p. 483.) — « Si le creantier est acheteur de »
« l'heritage crié et *peremptorisé* iceluy heritage luy »
« sera delivré pour le prix qu'il y aura mis. » (Ibid.
p. 457.)

Perenne. Perpétuel : « Ruisseaux *perennes*. »
(Mont. III, 233.) — [« Le monde n'est qu'une brans- »
« loue *perenne*. » (Mont. III, 256.)]

Perenniser. Eterniser. (Cotgr.)

Perennité. Eternité. (Cotgr.)

Perequant. Qui fait une répartition égale et
proportionnée. De là ce mot pris substantivement
signifioit celui qui répartit une imposition sur diffé-
rentes personnes, et par extension celui qui est
chargé d'en recueillir les deniers. (Cotgr.)

Perequation. Répartition égale : « Les déten- »
« teurs d'aucun max peuvent pour le payement deu »
« au seigneur, pour raison du dit max faire entre »
« eux une *perequation* du dit devoir et au jour assi- »
« gné de payer le dit devoir, icelle porter au »
« seigneur auquel est du. » (Cout. Gén. II, p. 399.)

Perequez. Terme de coutume ; débiteurs solida-
« res : « Si le seigneur censier, rentier ou leur »
« receveur nient avoir reçu ce qu'ils ont reçu des »
« coequez ou *perequez* et s'il se treuve estre le »
« contraire, ils sont tenus en tous les interets, per- »
« tes et dommages de celui, contre lequel ils auront »
« fait la ditte negation de reception de la ditte »
« coequation et en amende envers justice. » (Cout.
Gén. II, p. 399.)

Perer. 1^o Orner :

Au mieulx que puet se paint et *perer*
Afin que plus belle en appare. (Desch. f. 455.)

2^o Garantir :

Droit fault, justice va autour
Des mauvais et d'icieux *se perer*
Sanz pugnir : c'est grand deshonnour ;
Mal fera si le compere. (Id. f. 145.)

3^o Convenir :

Et puisque sui ton fils, beau pere,
A gouverner ton char me *perer*. (Froiss. Poës. 183, c. 1.)

Peresce. [Paresse : « Toute l'estoire voil por- »
« suivre la *peresce* ne m'iert d'escrivre. » (Rose,
v. 3516.)]

Peresin. Persil :

Il i a marcheurs de nois
De levés, de veves, de pois
De sin, d'oint, de miel, de sain
De chaudoite et de *peresin*,
Ne le tenez mie à eschar. (Ms. 7218, f. 283.)

Peressil. Même sens :

En cerfeuil ou en *peressil*
dont l-s borgeois font escil. (Ms. 7218, f. 176.)

Perey. [Poiré : « Lequel seronge acheta du merrin pour la somme de vingt solz et deux pos de *percy* de marchié. » (Jl. 152, p. 291, an. 1397.)]

Perezouement. [Paresseusement : « Les penseés ki, kant eles vont alsì com par l'us, *perzouement*. » (Dialogue, Greglo pape, 318.)]

Perfection. [1° Etat de ce qui est parfait : « (Un moine) De grant *perfection* estoit Et el desert parfont font manoit. » (Bart. et Josaphat, p. 30.) — « Adont regarda l'ues d'amoureuse facion, De tous les biens du monde avoit *perfection*. » (Ilug. Capel, v. 1792.)] — « Ung anneau.... auquel estoient en-chassez un balay en *perfection*, un diamant en pointe. » (Rab. I. p. 48.) — 2° Bonheur parfait : Bertaut de Malines dispute des conditions du mariage de sa fille avec le comte de Guedre : « Ma fille seroit bien heureuse, si elle pouvoit venir à si grand *perfection*, comme la conjonction du comte de Guerles, en cas que ses besougnes fussent cleres ; mais qu'à present, tous ceux qui le connoissent et en oyent parler, sentent bien qu'elles ne sont pas cleres, mais moult troubles ; et qu'il a presque forfait tous ses heritages d'entre la Meuse et le Rein. » (Froiss. I. III, p. 262.) — 3° Possession complète : « Il aideroit messire Charles de Boesme, roi d'Allemagne à la *perfection* de l'empire. » (Froiss. V, 162.)]

Perfigue. Fruit. (Cotgr.)

Perfiguier. Arbre qui le porte. (Ibid.)

Perfiner. Achever : « Ou les plaids sont encommez, la doivent estre *perfiniez*. » (Bout. Som. Rur. p. 225.)

Perflable. « Epicurus fait les Dieux luisans, transparents et *perflables*, » c'est-à-dire au travers du corps desquels l'air pouvoit passer librement. (Ess. de Mont. II, p. 332.)

Perfoliate. Sorte de plante. (Cotgr.)

Perforatif. Qui sert à perforer. (Cotgr.)

Perforer. [Percer : « A un bon *perforras* sa masselle. » (Job. 505.)]

Performance. Accomplissement : « *Performance* del condition. » (Ten. de Littl. f. 83.)

Performer. Accomplir : « *Performer* sa volunté. » (Ten. de Littl. f. 108.) — « *Performer* la condition. » (Ibid. f. 75.)

Perfum. Parfum. (Cl. Marot, p. 348.)

Perfumer. Action de parfumer. (Cotgr.)

Perfumer. [Parfumer. Voir sous PARFUMER : « Si vieille estant, ne te *perfume* plus. » (Amyot, Pericl. 54.)]

Perfumeur. Parfumeur. (Cotgr.)

Pergarder. Garder avec soin :

Dex le *pergard*, ce dient tuit. (Rou, p. 235.)

Perge. [Courrou (comparez PARGE) : « D'une

« charge de *perges*, ceintures larges, .m. den. » Leyde de Carcassonne, an. 1544.]]

Pergée, ie. [1° Droit payé au seigneur pour l'établissement des messiers : « Tuit li diz habitans de la dite ville payeront chacun an au seigneur de la dite ville, lendemain de Pentecoste, vint et cinc solz tornoiz petiz, monnoie cursable des *pergies* et de la messerie de la dite ville de France noy et du finage. » (Jl. 61, p. 123, an. 1321.) — « Les *pergées* de Clastillon et les pastures sont communes aus diz seigneurs, desquelles ils ont une obole pour chacune brebis par an, et n'en ont riens en l'autre suivant. » (Terr. de Châtillon sur-Seine, B. N. anc. 98982.) — 2° Amende due pour les bêtes prises en dommage : « Se beste est prise en dommage de bley ou de prey par eschappée, eils cui la beste sera doit rendre le dommage et la *pergie*, qui monte quatre deniers, se ce est chevaux ; se ce est beste aumaline, 12 deniers. » (Jurain, Antiq. d'Auxonne, an. 1229.)]

Perger. Continuer. (Cotgr.)

Perguois. Couteaux. (Rabel. V, 38.)

Perhemptoires. Délais accordés par les juges dans le cours des procédures : « Vous mandons et commettons que les parties vous fassiez procéder et aller avant en la dite cause et de jour en jour hastivement et par *perhemptoires* par devant vous. » (Ord. II, p. 164.)

Periapte. Amulette suspendue au cou : « Charmes, caracteres, brevets ou *periaptes*. » (Maladie d'amour, p. 229.)

Perice. Science, art :

En armes fault preste provision
De gens experts, paine, lorce et malice
Non pas si grande consultation
Et que telz gens n'aient point de *perice*
Mais voient hastivement

Faire leurs faiz sans tel conseillement. (Desch. f. 54.)

De là l'expression « sanz nulle *perice*, » simplement sans art. (Id. f. 438.)

Pericharie. Joie excessive. (Cotgr.)

Periclimente. Chèvre-feuille. (Cotgr.)

Pericliter. Etre en péril : « Il ny a pere tant couroncé à son fils que s'il voyoit *pericliter* en un torrent ou lac, il ne le print plutost par les cheveux qu'il ne le jettast en la rive. » (L'Amant ressusc. p. 20.)

Périeraine. Périerane. (Cotgr.)

Peridon, ol. [Peridot, pierre fine, dite aussi oliveine, d'un vert jaunâtre : « Une pierre, appelée *peridon*, enchassée en or, .xx. sols l. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « .viii. pierres dont il y a .v. grenas, une loupe, une ametiste et un *peridol*. » (Inv. du duc d'Anjou, § 520, an. 1360.)]

Perie. [Pairie : « La querele dont li jugemenz estoit faiz n'estoit pas de la *perie*. » (Mén. de Reims, § 476.)]

1. Perier. [Poirier : « Le *perier* qui cherge souvent doit bien avoir soulas et joye. » (Ch. du xv^e

siècle, p. 43.) — « En ce *perier* a une fleur Qui est plus blanche que cristal. » (Ibid.) — Deschamps comparant la femme au poirier (f. 50) :

Si ne puet qu'il ne viengne une heure
O'un coup à la belle demeure
Et par ce seul coup en descent
Après, un à n. plus de cent
Dont li *periers* est abatus.

2. Perier. [« Item gros cens, appelez les cens « *perier*, à Chasteau Renart, receuz lendemain de « la saint Remy, six sols, huit deniers. » (Jl. 72, p. 43, an. 1326.)]

3. Perier. Jeu, le même que *Parreau* :

Item et si ne jouerez
Au siron ne à cignettes,
Au jeu de mon amour auez,
A la queue leuleu, aux billetes,
Au tiers, au *perier*, aux bichettes
A jeter au sain et au dos l'herbe. (Am. rendu cord. 591.)

Periere. [Machine de guerre (voir *PERRIERE*) : « Si garnissiez si vos chasteaux De *perieres*, de « *ganeaux*. » (Partonop.)]

Peril, ieus, ius. [I. Péril : « Guaris de mei « l'anne de *tu perils*. » (Rol. v. 2387.) — « Desor- « mais reveurons au roi Phelipe, qui a trespassez « les *perius* de meir. » (Mém. de Reims, § 70.) — « Qui aime le *peril*, il cherra en *peril*. » (Mém. I, p. 9.)]

Parmi tous *perieus* doit faire fins amant
A sa dame toutes ses volentes. (Vatic. 1490, f. 177.)

Expressions : 1° « A *peril* que ce fust. » (Contes de la reine de Navarre, II, 163.) — 2° « Porter *peril*, « être en risque : « Si eurent conseil que de toutes « choses qui *portient peril*, ilz n'en prendroient « à sauveté que deux. » (Percef. vol. IV, fol. 80.) — 3° « A quelque *peril* que le bled se vendist, « à tout hasard : « A quelque *peril* que le bled se vendist, « voulurent essayer leur mauvaise fortune. » (Hist. du chev. Bayard, p. 209.) — 4° « A leurs *perils* et « fortunes, « à leur *peril* et risque : « S'il y a aucunz « petiz compaignons qu'ilz veulent... aller à leur « aventure, comme aventures sont par toutes les « voyes qui porroit grever leurs ennemis à leurs « *perils* et fortunes, vous leurs en laissez faire. » (Le Jouvenc. p. 514.) — 5° « Par le *peril* de m'ame, « serment :

Sire par le *peril* de m'ame
Ne par la foi que doi à ma dame. (Ms. 7615, II, f. 151.)

II° [*Peril* étant synonyme de *danger*, a pris le sens de pouvoir propre à ce dernier : « Et demoura « li castiaus en la garde et ou *peril* des Englès. » (Froiss. I, IX, p. 69.)]

Perill. Pierre précieuse (béryl) :

Que cest enel d'or me donna,
Sire conoistriez le ja,
La pierre en est de *perill* :
Ge l'ai portée en maint *perill*
Bien sât quelle a vertu si fort
Qu'elle garist home de mort
Et de Chartre ce me dit on. (Blanch. f. 189.)

Periller — ier. [1° *Perier*, faire naufrage : « Avint « que à poi que il ne furent tuit *perilléz* ; car la nef « le roy se feri à plain voile en une havaine de terre

« endureie. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 226.) — « Nous avons esté en grant dangier d'estre tous « *perilliez* en venant de Bretagne cy. » (Froissart, t. XII, p. 20.)]

Vint pour faire aux François engageine
Le comte de Bar en Champagne ;
Mainte personne i *perilla*
Une bonne vile essilla
Que flambe et feu mist par asteles. (G. Guiart, f. 232.)

« Leurs prierent qu'ils ne souffrissent pas *peril-*
« *ler* l'église de Romme, ne son vicairie qui en grant
« *peril* estoit. » (Chron. S. Denis, I, f. 229.) — « De
« toutes les gallées de l'armée ne *perilla* sinon celle
« du Souldich de l'Estrau et du seigneur de Chalcl-
« Morant laquelle brisa. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 319.)

La court des grans est uns essais qui bruit
Comme monches en trop grant labondance
Plus vient un vent qui les détruit et lance
Soudainement, et les fait *perirer*. (Besch. f. 337.)

2° Détruire :

. . . Flamens pour leur contredire
Le leu où leur navies ont
Plus de .iiii. ^{xx} mile sont
Et entr'eus pour les *perillier*
Ne sont pas .xxi. milier. (G. Guiart, f. 311.)

Perilleus — os. [1° Dangereux, en parlant des choses : « Cele chose lor sembloit estre mult longe « et mult *perillouse*. » (Villeh. § 113.) — « Vos avez « le plus grant affaire et le plus *perillos* entrepris « que onques genz entrepreissent. » (Id. § 130.) — 2° En qui il y a danger de se fier : « Il fu creues et « hausters, et aussi fu la roïne sa femme et *perit-*
« *teuse*. » (Froiss. II, 338.)] — « Ainsi sont les *perit-*
« *teux* abatus, et passe l'en ou l'en veult. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 15.)]

Perimaux. Péremptoirs : « Exceptions *peri-*
« *maux*, » dans Bout. Som. Bur. p. 231.

Perimer. Abolir, détruire. (Colgr.)

Perin. [De pierre : « En sa cartr *perine* les a « fait avaler. » (Aiol, v. 5072.)]

Peringue. Mélangé. (Des Perr. Contes, II, 12.)

Période. Fin, terme : « Parvint donc à la fin « Eneas au *periode* de la narration. » (L'Amant ressusc. p. 205.) — Quintil Censeur reproche à Du Bellay d'avoir fait le mot *periode* masculin.

Peripherée. Circonférence. (Colgr.)

Periphrastic. Qui tient de la périphrase : « Tes exemples ne sont autonomastiez, mais *peri-*
« *phrastiez*, esquels, voire en prose, tu es redon-
« dant. » (Voy. Quintil Censeur, p. 209.)

Perir. [1° Mourir : « D'un seul mesfait ne deit « nuls huem dous feiz *perir* ; Quant li elers pert « sun ordre nel puet hum plus bunir. » (Thomas de Cantorb. 28.) — 2° Détruire : « Ne perissons pas la « grant honor que Dieus nos a faite. » (Villehard. § 198.)] — « Quand la tourmente se leve sur icel-
« les, vous verriez des pelottes de neige... qui se
« font... aussi grosses qu'une montagne, tellement
« qu'elles *perissent* tout ce qui se trouve en ce des-
« troit. » (Mém. Du Bell. liv. IX, f. 296.) — 3° [Man-

quer, ne pas se faire : « Moy et mes compaignons « scaurons volentiers à quoy il *perist*. » (Froiss. t. XIV, p. 290.) — « Il ne *avoit pas en quoy il « perissoil.* » (Id. IX, 483.) — 4^e « Estre *peri*, » être perdu, tué, détruit : « Et les prist une fortune si « grande que il quidierent estre tout *peri*. » (Froiss. t. IV, p. 8.) — « Plusieurs eglises furent arses et « *peries.* » (Id. t. V, p. 416.)]

Maintes gens ont esté *peris*
Et suffoquez par trop soupper. (Desch. f. 110.)

On dit encore en quelques provinces se *périr* pour se détruire, se suicider, et c'est en ce sens qu'on le trouve dans Cretin, p. 208.

Perissable. Qui fait périr : « Perilleuse es et « *perissable.* » (Desch. f. 17.)

Perisse. Paresse. (Desch. f. 542.)

Perissement. Action de périr. (Oudin.)

Perjure. Parjure. (Colgr.)

Perjurement. Parjure, faux-serment. (Apolog. pour Hérodote, p. 46.)

Perjurer. Parjurer. (Apol. pour Hérod. p. 46.)

Perjurre. Parjure. (Ord. l. I, p. 79.)

1. Perle. [Pène : « Comme... l'ois de la chambre du seigneur de Narcoussis eust esté percé en « deux liex, au droit du *perle*, d'une visle à perciev « vier vin. » (Jj. 119, p. 121, an. 1381.)]

2. Perle. [Globule d'un blanc argentin qui se forme dans certaines coquilles : « Quant les hommes « mes que sunt en les petites barches, isent des barches « et vont sous l'eives, tel quatre pas et tel « cinq plus en douze, e demorent toute come il « plus pnes e quant il sunt au font de la mer, ils « treuvent laiens capare que le ome appellent hose « trige de mer, et en ceste ostrice se treuvent les « *perles* grosses et menues e de toutes faisonz. » (Marco Polo, Ile de Ceylan.) — « Menues *perles* en « un drapel » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 45) ; ces menues perles ou perles de semence se vendaient à l'once. — « Cent grosses *perles* rondes » (Id. p. 30) ; ces grosses perles se vendaient à la pièce. — « 8 *perles* d'Escoce. » (Id. p. 42.) — Faujas de Saint Fond, dans son voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides (Paris 1797, in 8°, II, p. 186), donne des détails intéressants sur les perles du lac de Tay, au comté de Perth en Ecosse. — « Un coc semé de « perrierie à une *perle* de Compiègne » (Id. p. 43), c'est-à-dire achetée aux foires de Compiègne. — « Pour mil *perles*, grosses et rondes, de compte » (Id. p. 30), assez grosses pour être comptées, trop petites pour être estimées selon leur grosseur ; elles se vendaient au cent et au quarteron. — « Les « arçons sont de *perles* yndes. » (Id. p. 86.) — « La « *perlé* du bas coing destre est comme une boue « teille, à pel très blanche et très clere et poise .xi. « carats. » (Inv. des pierreries de la couronne du duc d'Anjou, an. 1374.) — « A Jehan Rousseley, « marchand florentin pour son paiement d'une « bien grosse *perle pucelle* et non percée. » (Compte de 1531.)]

Expressions : 1^o « Nous disons en commun pro- « verbe d'un homme illustre, ou d'une chose belle « par excellence, c'est une *perle.* » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 217.) — 2^o « Jeter les *perles* aux pour- « ceaux. » (Voy. l'origine de ce prov. dans Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 111.) — 3^o « Nous ne som- « mes icy assemblés pour enfler des *perles.* » (Nuits de Strapar, II, p. 67.)

Perler. 1^o Orner de perles :

Les dames furent offrisées
Drut *perlées* et bien croisées. (Froiss. Poës. p. 16.)

2^o Orner :

Quoy Claire, ma déité,
Qui sout tant de propheties,
En le blanc liz éclaircies,
Qui *perle* une chasteté. (Loys le Caron, f. 48.)

3^o Être couvert de grumeaux formant une écorûte raboteuse, en parlant des perches et des andouillers d'un cerf : « Il y a plusieurs sortes de portées. Car « les cerfs qui ont la teste haute ouverte et bien « *perlée*, emportent le bois en dedans et escorchent « l'escorce jusques à la queue, et quant on voit que « la branche est escorchée depuis le haut jusques « en bas, c'est signe que leur leste va tousjours en « eslargissant contremont. » (Charles IX, de la Classe, p. 101.)

Perlette. Petite goutte en forme de perle :

Et l'aube encor, de ses tresses tant blondes,
Faisant gresler mille *perlettes* rondes. (Du Bellay, II, 28.)

Perleure. [Grains qui rendent raboteux les bois des cerfs, des daims : « Il jugeoit un vieil cerf... « A la grosse *perleure*, aux gouttières, aux cors. » (Rons. p. 210.)]

Perlifié. Garni de perles : « Dedans la diète « chasse de marbre est enclose une autre petite « d'argent, autementicement ouvrée et *perlifiée* « richement. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 1502, page 119.)

Perliquant. Pélican :

Pourquoy est ce pour ce qu'om prant
Le cuer, or dites donc et qui
Gil escouille, cil *perliquant*
Qui tuent sans avoir merci. (Desch. f. 319.)

Perlon. [Nom du grondin, sur les côtes de Saintonge, d'après le ms. lat. 6838 c, sous *Circulus*.]

Permain. [Toujours : « Se Deuses li aje, il est « mors à *permain.* » (Poët. av. 1300, IV, 1349.)]

Permaindre. Demeurer :

Que bien est d'enfer en la sente
Qui en yvrace veut *permaindre.* (Ms. 7218, f. 238.)

On lit *permanans*, au part. prés. dans S. Bern. page 18.

Permanableté. Stabilité, durée : « Noé nous « monstra *permanableté* de foy, et d'œuvre, sous « feable esperance. » (At. Chart. l'Esper. p. 333.)

Permeable. [Qui est traversé par un liquide : « l'entend que le ciel est une substance liquide outre « passable ou (permettez moi ce mot) *permeable.* » (Pontus de Tyard, Disc. philosophiques, f. 228.)

Permenablement. Eternellement :

Qui lest son cors vivre de loi
Mors *permenablement* habite. (Ms. 7615, t. I, f. 403.)

Permenant. Eternel, dans S. Bern. p. 13.**Permenable.** Permanent :

Amors est *permenable* vie.

Robert du chastel d'Arras, Poés. av. 1300, t. I, p. 483.

Permis. Mis devant : « Tous ces cas ainsi *per-*
mis. » (Contes de Des Perr. II, p. 149.)**Permisce.** Prémice :

... Se ge puisse,

Dou temps passé estescie ténisse,

Et puis qu'amours voelt que de mon coer isse

Confort pour toy, et c'un peu te garisse

Ce n'est pas drois que je le renquerisse

M'amour te donne il ni faut nul *permisse.*

Froissart, Poés. ms. p. 128.

Permissif. [« Celle loy est appelée *permissive*,
« pour ce qu'elle laisse celle chose estre faite sans
« pugnition. » (Le Songe du Vergier, t. I, p. 172.)]**Permistion.** Mixtion, mélange. (Colgr.)**Permocion.** Action d'exciter : « *Permocious* et
« incitations. » (L'Am. ressusé. p. 88.)**Permuier.** Permuter, changer. (Ord. I, p. 686.)**Permutateur.** Qui permute. (Colgr.)**Pernage.** [Redevance de jambons, au Gloss. lat.
fr. 521, sous *Nefrendium*.]**Pernet.** Entendu, glorieux : « Faire le *pernet*, »
être assis comme un *pernet*. (Valésiana, p. 202.)**Pernez.** [Impératif de *prendre* : « *Pernez* mil
« Frans. » (Rot. v. 804.) — « *Pernez* m'as bras. »
(Id. v. 2829.)]**Pernicial.** Pernicieux. (Borel.)**Pernicieusement.** [« Boniface VIII fust...
« *pernicieusement* factieux. » (Paradin, Chron. de
Savoie, p. 253.)]**Pernis.** Parpaing. (Colgr.)**Pernition.** Rapidité. (Crélin, p. 13.)**Pernocter.** Passer la nuit. (C. G. t. I, p. 601.)**Perochis.** [Lieu pierreux : « Item une autre
« pièce appelée La Pointe contenant quatre mines
« moitié en labour et moitié en friches, *perochis* et
« roches... Item une autre pièce de terre contenant
« treize mines en friches, *perochis* et roches. »
(1605, Avenu de la Métairie de Thorigni, paroisse de
Bâcons; L. C. de D.)]**Peroir.** Paraître :

Sales y sont, par les fenestres *perent*

Les beaux moulins, les fromens et li pré. (Desch. 76.)

« Il te frappera parmy le corps si durement que
« après le coup *perra* la roye du soleil. » (Lanc. du
Lac, t. III, f. 16.)**Perolier.** [Chaudronnier : « Le suppliant print
« d'aucuns *peroliers* qui passioit par leur chemin
« dix hardis valans deux solz, six deniers tournois. »
(Jl. 189, p. 150, an. 1457.)]**Perolaisier.** [Condamner au pilori : « En
« concluant ledit procureur contre ledit Poissant...
« que on devroit porter punition de crime de faulx,

« tele que de estre *perololisiez* par jours solemp-
« nez. » (Jl. 127, p. 167, an. 1385.)]

1. Peronne. Nom de ville. « Ivrognes de
« *Peronne.* *Perone* la devote. » (Voyez Mercure de
France, février 1735, p. 262.)**2. Peronne.** [Partie de la charrue à laquelle
on attelle les chevaux : « Je iray chiez le charyon
« savoir se il a fait la *peronne*, et ce qu'il convient
« pour la charrue de mon maistre. » (Jl. 142,
p. 257, an. 1392.)]**Peroration.** Péroration. (Montaigne, I, p. 518.)**Perot.** Baliveau qui a l'âge de deux coupes :
« Et si en iceux bois y avoit gros arbres qu'on
« nomme *perots* ou *taçons.* » (C. Gén. I, p. 597.) —
C'est un diminutif de père, comme l'indique *taçon*,
grand-père.**Perpain.** [Parpaing : « Jehan Cauchon requeroit
« que lues retraissil le marrien à moitié dou mur,
« qu'il avoit mis à *perpain* en un mur commun. »
(Varin, Arch. de Reims, II, 1^{re} partie, 50, an. 1306.)]**Perpeigne.** Même sens : « Il n'est loisible
« meltre ou faire mettre et asseoir les poultres de
« sa maison dedans le mur commun sans y faire
« ou faire faire ou mettre *jambes peignes* ou *per-*
« *peignes*, dousseresses, chaînes ou corbeaux suffi-
« sans ou fil de pierre de taille pour porter les
« diltes poultres. » (Cout. Gén. II, p. 405.)**Perpeire.** [Espèce de poisson, dans Du Cange,
sous *Arnoglossus*.]**Perpendieale.** [« Perpendicularum. *Perpendieles*,
« un instrument à maçon de quoy il fait le mur
« droit » (D. C.), c'est-à-dire niveau à pendule.]**Perpétive.** Perspective. (Mod. et Racio.)**Perpetrer.** Commettre. « Quand il *perpetra* les
« dits excès. » (Arrest. Amor. p. 397.)**Perpetres.** Terme de coutume. « Ce sont des
« terres communes qui ne sont en possession d'au-
« cun particulier. » Laur. Gloss. du Dr. fr.)**Perpétuable.** Perpétuel, éternel : « Les miens
« très horribles pechiez... ont fait division entre toy
« et moy, et entre ténèbres et lumiere... entre ceste
« défaillant vie et la *perpétuable* gloire laquelle je
« te supplie douz sires que tu me veuilles octroyer. »
(Chasse de Gast. Phéb. p. 384.)**Perpétuel.** Perpétuel. (Pérard, Hist. de Bourg.
p. 474, an. 1253.)**Perpétualité.** [Qualité de ce qui est perpétuel :
« Li septimes offices de familiarité est *perpétualité* ;
« Salomons dist : aime celui toz jours qui t'est
« amis. » (Brun. Lat. Très. p. 430.)]**Perpétuation.** [Action qui perpétue : « Nous
« n'avons entre nous ni orthographe assurée
« (choses toutes fois nécessaires pour la *perpétua-*
« *tion* d'une langue) ni... » (Pasq. Lett. I, p. 8.)]**Perpétuellement.** [Perpétuellement : « (L'âme
« ne sera) del cors partie, s'en bien n'est prise,
« qu'en torment Ne seil me *perpétuellement.* »
(Benoît, H. p. 6255.)]

Perpetuel—eil. [« Et fu ainsi receu et la citeiz « rendue, et fu mis en prison *perpetuel*. » (Mén. de Reims, § 52.)]

Expression : « A *perpetuel*, » à perpétuité : « Tousjours sont li malvais contre les bons cruel ; « Ce n'est pas à ung terme, mais à *perpetuel*. » (Gir. de Rossillon, v. 3138) — « Le criminel executé « à mort, ou banny à *perpetuel*, comme dit est, « couffusque les immeubles anciens et la moitié des « meubles et conquesit immeubles de la commu- « nauté de luy et de sa femme. » (C. Gén. I, p. 871.)

Perpetuellement. Perpétuellement. (Carpent. Hist. de Cambrai, p. 28, an. 1255.)

Perpetuelment. Perpétuellement. (Ordon. I, p. 802.) — [« Sachtent tuit cil qui sont et seront que « je Solehadins, rois de Babiloine, lais à tous jorz « *perpetuelment* à Saint Jehan de l'ospital d'Aere, « mil bezanz d'or pour lincens. » (Mén. de Reims, § 207.)]

Perpetueusement. Même sens. (Généalogie de Béthune, p. 145, an. 1270.)

Perpetuité. Eternité :

Princes, les rois fondez sur equité,
Qui doutent bien et aiment vertité
Gardans raisons et justice à effors,
Leurs royaumes ont *perpetuité*. (Desch. f. 104.)

Perpetueller. Chatouiller. (Cotgr.)

Perpetuons. Rabelais nommoit les moines ainsi, parce que leurs ordres se perpétuent sans cesse et ne meurent jamais (II, p. 83).

Perpetuysier. Perpétuer : « Les folz qui n'ont « point souvenance de la mort et depraient à y « penser, ceux aussis qui pour une gloire mon- « daine font faire grands sepulchres, tombes, sar- « cophates ou epylaphes pour vouloir *perpetuysier* « leurs noms et ne pensent aucunement de parer « ou decorer par bonnes vertus leurs povres ames. » (Nef des folz, f. 66^a.)

Perplaix. Perplexe : « Dont le chevalier du « dragon esmerveillé, et plus encores de tant de « provesses, demeura comme *perplaix*. » (D. Flor. de Grèce, f. 133.)

Perplexement. D'une manière perplexe. (Cotg.)

Perplexité. [« Si suy en grand *perplexité*. » (Desch. Mir. du mariage, p. 9.)]

Perpluex. Perplexe : « Duquel dictum et sen- « tence il se trouva fort *perpluex*, et non sans « cause, car il ne euidoit point que le roy, ne sa « justice, le deussent faire mourir. » (Chron. scanda- « leuse de Louis XI, p. 241.)

Perpre. [Monnaie d'or de Constantinople : « Et « li trahitres en le cui aide il aloient, s'ert aloiés « as Lombars parmi deniers et *perpres* d'or. » (Henri de Valene, § 639.)]

Perprendement. [Usurpation : « Omnes malas « consuetudines et *perprendementz*. » (Ch. 880 du Cart. de Sauxillanges.)]

Perprendre. [Usurper : « *Perprendre*, qui est

« prendre de propre autorité terres communes. » (Cout. de Bax, tit. 9, ch. 11.)]

Perprise—son. Terme de coutume. « Action « de prendre de sa propre autorité terres commu- « nes, et franchises, sans congé du seigneur, en « payant quotité de la queste, ou rente. » (Laur.) — « Es vicomté de Marempne, baronies de Maren- « sis, Gosse, et autres lieux, qui payent queste, et « aubergade au seigneur, et usent de *perprison* ; « qu'est prendre de propre autorité terres com- « munes, ne payent aucuns lods ou ventes. » (Cout. Gén. t. II, p. 678.)

Perpuee. Prépuee. (Cotgrave.)

Perque. [Perche, mesure de surface : « En la « dite devise a quatre vint dis *perques* on environ « et que chascune *perques* doit couster trois frans. » (B. N. fr. 26006, n° 89, an. 1364.)]

Perquisiteur. Qui fait des recherches. (Cotgr.)

Perrail. [Galeis : « Sur le *perrail* de la mer. » (JJ. 173, an. 1425.)]

Pierre. [Pierre : « Iceulli Perrin et un sien com- « pagnon... en gardant leurs brebis en ladite isle « d'Oléron, jouoient au jeu de la *perre* et tant que « le dil Perrin perdi environ dix deniers tournois. » (JJ. 125, p. 187, an. 1384.)] — 2° Pierrieres : « *Perres* « en œuvre et hors œuvre. » (Fagniez, études sur l'industrie, p. 383, xiv^e siècle.)]

Perrée. [1^{re} Mesure : « Item sur les tenemens « aus Rignes audit gentilhomme et à la dégrepie « Hericon tres *perrées* et seille de rente à la mesure « de Lamballe. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1287, an. 1319.)] — 2° Chemin empierré. De là sans doute les noms de « la *perrée* aux marchands, « la *perrée* de Chartres, » pour désigner certains chemins.

Perrelle. [Sonde (?) : « *Perrelle* et saumate, le « ceat .iiii. den. » (Reg. Pater, f. 247.)]

Perrelouz. [Pierreux, au glossaire 521, sous *Sillicosus*.]

Perrerie. [Pierrieres : « Un coc semé de *per- « rerie*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 43.)]

Perreux. [Carrier : « Jehan Meliart *perreux*... « se partit de la ville de Nevers avec son pere et « George Auignon *perreux*... pour aller besoigner « en une perriere. » (JJ. 135, p. 292, an. 1469.)]

Perrez. Poirier :

Je prise mieult un ancien *perrez*
Car de son fruit aray au derrenier. (Desch. f. 27.)

Perrie. Parage : « Le vassal tenant en *perrie*, « ou en plain homage, a pareille justice et seigneur- « rie en son fief comme le seigneur dont il tient, a « en son fief. » (Cout. Gén. I, p. 592.)

1. Perrier. 1^{er} Carrier :

El país ne remest maçon
Ne *perrier* qu'ele ne mant. (Rose.)

2^o [Joaillier, Fagniez, études sur l'indust. p. 17, an. 1292-1300. — « Alez as orphèvres et as *perriers* ; et « quant vos aurez prouvé que ce sont fins ors et

« vraies gemmes. » (Ms. S. Victor, 28, f. 359.) —
 3° Canon, *piegrier* : « Fut tué le comte de Sallebery
 « d'un canon *perrier* à une fenestre à la tour du
 « pont en regardant l'escarmouche qui se faisoit
 « sur la greve. » (A. Chart. Hist. de Charles VII, 68.)

2. **Perrier.** [Poirier : « Item la moitié de cinq
 « quartiers de terre assis audit lieu, et y a ung
 « *perrier* au cornet de laditte piece. » (Cartul. de
 Lagny, f. 260.)]

Mais se la laide en my la rue
 Estoit cent ans et un demy,
 Là n'y feroit un seul amy ;
 Car jà ne verrez creature
 Qui ne hée laide figure,
 Et aise le *perrier* Gardon,
 Ou l'on ne jette nul baston
 Ne pierre, car qui y getteroit
 Aucune pierre y demourroit.

(*Desch.* f. 501.)

Perriere. [1° Carrière. Voir sous **PERREUR**. —
 2° Filet lesté de cailloux : « Il peut pescher à tous
 « autres harnas et manières quelconques resques,
 « les rois, *perrieres*, les trayneaulx. » (Privilèges
 de Mézières.) — 3° Engin lançant des pierres :
 « (Château Gaillard) on ne le puet assieger que
 « d'une part, et est louz avironneiz de Seine ; ne
 « n'i puet aïndre *perrière* ne mangonnaus. »
 (Mén. de Reims, § 260.)]

Si garnissiez voz chasteaus,
 De *perrieres*, de mangoneaus,
 Si faites cuir et verge à traire
 Fer et merrien por engins faire. (*Parton.* f. 168.)
 Mort, tu es plus corant que n'est mie levriere ;
 Tu getes à la fonde et puis à la *perriere*.

(Ms. 7218, fol. 341.)

4° Constitution, en parlant de l'homme :

En defaillant court à sa lière,
 En cendre chiet comme estincelle,
 Tant soit homme de fort *perriere*. (*Desch.* f. 352.)

Perrin. Perron :

Si se descendent del *perrin*
 Contre val les degrés, enfin
 Vindrent esrant en la meson. (*Ms.* 7218, f. 211.)

Perrine. *adj.* au *fém.* Qui est de pierre :

Ses ducs, ses contes, ses privez
 O tous ly rois o soy menez
 En une soie tour *perrine*
 Que l'en clamoit tour gigantesque. (*Brut.* f. 81.)

Perron. 1° Monet l'explique par « une plate-
 « forme de taille, de marbre ou d'autre étoffe
 « dressée à guise de large et haute base en un de-
 « troit et advenue portant en face les armes et le
 « cartel de defi du chevalier, qui a pris à defendre
 « le passage, contre tous venans. » — « Le roy
 « envoya planter des *perrons* de tous costez sur les
 « grands chemins à une grande lieue à la ronde, ou il
 « fit attacher des escritheaux contenant ce qu'il avoit
 « accordé aux deux chevaliers estrangers, afin que
 « les survenans n'entrassent au tournoy, qu'avec
 « les conditions devant dites. » (La Colomb. Théât.
 d'honn. t. I, p. 172.) — « *Perron* fait en forme de
 « colonne cannellée de marbre à laquelle estoit
 « appendu l'escu de la devise, et auquel ceux d'en-
 « tre les assaillans qui vouloient jousler au pas
 « d'armes contre les tenants estoient obligez de
 « toucher avec le bout de leurs lances. » (La Colomb.

Théât. d'honn. t. I, p. 84.) — 2° Grosse pierre plate :
 « Comme il alloit ung jour chevauchant parmy une
 « grande lande, il choisit de loing ung grand arbre
 « dessous lequel avoit un moult grant *perron* ou
 « dessus estoit couché ung chevalier moult fort
 « navré. » (Gerard de Nev. II, p. 35.) — 3° Palier
 entouré de gradins : « A Noel au tison, à Pasques au
 « *perron*. » (Colgr.) — [° Li messages iriés descendi
 « au *perron*. » (Sax. XIV.)] — 4° Le *perron* étoit le
 signe de la juridiction seigneuriale, d'où le sens de
 tribunal : « Et à cette cause ne fut jamais la ditte
 « dame ne ses predecesseurs officiers et sujets,
 « tenuz comparoir en jugement au *perron* de Blois
 « a raison des causes procedans du contenu des
 « dittes juridictions soit en premiere instance ou
 « par appel. Ce neantmoins ils et chacun d'eux ont
 « esté appelez par devant vous pour la ditte refor-
 « mation des dittes coustumes du dit baillage de
 « Bloys, esquelles ils n'ont point d'interest en ce
 « qu'il touche le dit baillage de Bloys pour le siege
 « du *perron* et ressors. » (C. Gén. II, p. 256.) —
 « Cry de *perron*. » (Ibid. II, p. 980.)

Perronnelle. [Diminutif de Perronne, nom
 propre : « Vous point ve la *Perronnelle* que les
 « gendarmes ont emmenée. » (Chans. du xv^e siècle,
 p. 41.) Cette chanson devint populaire, malgré son
 peu de valeur. De là, dans Oudin : « Chanter la
 « *perronnelle*, » dire des sottises, niaiser.]

Perroquet. « Quel gentil *perroquet* ! Je crois
 « que vous avez esté en cage pour apprendre à
 « parler. » (Tahureau, Dialog. p. 25.)

Perrot. Pierrot. Diminutif de *pierre* ; d'où s'est
 aussi formé *perrette*, encore subsistant. (Voy. Colgr.)

Perroy. [Galets, bord de la mer : « Les supplians
 « convoierent icellui Raoul sur le *perroy* de la
 « mer. » (JJ. 173, p. 246, an. 1425.) — « Le sup-
 « pliant garni d'une arbalestre de bois... s'en ala
 « avec les autres sur la greve et *perroy* de la mer. »
 (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)]

Perroyer. [Faire le métier de carrier : « Le
 « suppliant qui est demourant.... près Angiers, où
 « il a accoustumé de gagner la povre vie de lui,
 « ses femme et mesnage à labourer et *perroyer*. »
 (JJ. 187, p. 75, an. 1457.)]

Perron. [Perron : « Sur un *perron* de marbre
 « bloi se culchet. » (Rol. v. 12.)]

Perruque. [1° Chevelure : « Mettant un chapeau
 « de laurier par dessus sa longue *perruque*. »
 (Amyot, Rom. 25.)] — Par suite *perruque* :

Quant leurs cheveux sont trop petiz
 Ils ont une *perruque* faivete. (*Coquill.* p. 175.)

On trouve « fausse *perruque*, » dans Colgrave. —
 Sous Henri III et IV, le mot *perruque* seul désignoit
 les faux cheveux que les femmes ajoutoient à leur
 coiffure. (Brant. Dames ill. p. 216.) — 2° Ermine
 du lion, du cheval :

Je voy le genereux lyon
 Qui sort de sa demeure creuse
 Hérisant sa *perruque* afreuse
 Qui fait fuyr Endymion. (*Theoph.* I^{re} part, p. 148.)

On a dit aussi du cheval :

Herisse de son col la *perruque* tremblante.
Des Acc. Bigarr. f. 141.

3^e Huppe d'un autour : « Autour tendant à noir
« et qui à plume superflue sur la teste descendant
« sur le front comme une *perruque*. est bel, mais
« il n'est pas fort. » (Fouilloux, Faucon. fol. 59.) —
4^o [Feuillage : « Et d'autant que tousjours vostre
« chef renouvelle de printemps en printemps sa
« *perruque* nouvelle. » (Ronsard, 750.)] — 5^o On lit
dans Coquillart, 167 : « Faire la *perruque* au bacin. »

Perruquè. Qui porte perruque : « Femme *perruquè*. » (Touches de Des Acc. p. 61.)

Perruquet. Blondin, freluquet :

Parler de bagues, d'affiquetz,
De braves mignons *perruquetz*. [R. de Colleye, p. 401.]

Perruquiere. [« 3^e rang, qui sont les mestiers
« mediocres, plastriers, *perruquiere* et attournar-
« resse. » (Edit, avril 1597.)]

Perruquin. Même sens que **PERRUQUÈ** : « Fai-
« sant les *perruquins*. » (Coquill. p. 173.)

1. **Pers.** Synonyme de **PEROT** : « Nul ne peut
« es bois d'aucuns justicier couper ny abattre aucuns
« chesnes ou autres mariens, soient estallons,
« *pers*, ou tayons. » (N. C. Gén. I, p. 363.)

2. **Pers.** [Pairs : « Des duze *pers* li dis en sunt
« ocis. » (Rol. v. 1308.) — « Et vous iestes *pers* ; si
« devez estre jugiez par eus. » (Méneest. de Reims,
§ 474.)]

3. **Pers.** [1^o Couleur bleue dans toutes ses nuan-
ces, puisqu'on rencontre dans les textes des étoffes
dites de *pers* clair, azuré. En général c'est un bleu
foncé, tellement foncé même qu'il peut servir de
tenture de deuil, ce que nous appelons le noir-bleu.
Aussi parle-t-on, dans une ordonnance de police,
en 1533, « de draps *pers* et autres, accoustumés
« estre tendus es mortuaires. » (De Lab. Emaux,
p. 438.)] — « Violette de couleur celeste d'azur et
« de *pers*. » (Apol. d'Herod. p. 561.) — « Le *pers*
« est autre couleur qui approche fort du bleu, mais
« il est de plus claire matiere, et n'est pas si obscur.
« Ceste cy ne se blasonne en autre maniere pour
« ce qu'elle est trop près du bleu. » (Sicile, le
Blason des couleurs, f. 28.)

Le regent pour l'eure afflua
Un chaperon de la livrée
De Paris toute la journée
Qui étoit de rouge et de *pers*. [Desch. f. 573.]

2^o [Meurtri, bleuâtre : « Mort le irebuche tot en
« vers En pui d'ore fu paille et *pers*. » (Roman de
Troie.) — « Teint fu et *pers*, descouvert e pale. »
« (Rol. v. 1979.) — « Tant la bati qu'elle en fu *perse*
« taincele. » (Cuens Guis, dans le Romaneero de P.
Paris.) — « Il vit sur le liet gesir un corps sans
« amè desnüé de toutes vestures... tant estoit *pers*
« et amory... que c'estoie une horreur à regarder. »
« (Percef. IV, f. 107.) — De là l'expression « vestu de
« *pers*, » meurtri.

Et s'il va en la chambre aux chers
S'il ne s'en va *vestu de pers*
Par force d'estre bien bastus. [Desch. f. 406.]

3^o [Drap bleu teint en guède : « Ses robes esloient
« de camelius ou de *pers*. » (Joinv. § 667.) — « Pour
« avoir tondü deux *pers* de Malines. » (N. Comptes
de l'Arg. p. 275.)]

Vert, bleu, fins *pers* et escarlatte
Et fin blanc d'Ypre luy achapte
Pour faire surectos ouvers. [Desch. f. 496.]

. . . D'or, d'argent et coupes
1^o ot assez et draperies
Qu'il n'ot cure de freperie
Mais *pers* d'Ypre de bonne laine
Et d'escarlatte teinte en graine. [Ms. 7615, II, f. 124.]

Remarquons deux anciennes expressions où l'on
trouve une idée des premiers efforts de notre poésie
cherchant à se former : 1^o « Le Dieu *perse* criniere, »
Neptune.

Mais si quand Apollon tournera sa lumiere
Au cartier de l'archer, le Dieu *perse* criniere
Par la nuit s'en venoit les terres emouvoir
C'est un signe de maux ou beaucoup doivent choir.
[Ibid. p. 20.]

2^o « Les sillons *pers*, » pour les flots de la mer.

Les flots roulent de mesme sorte,
Et quand on voit leurs sillons *pers*
Se troubler, c'est l'halaine forte
Des vents qui les tourne à l'envers. [A. Jamain, p. 76.]

4. **Pers.** [Persan : « L'autre est de Turcs e la
« tierce de *Pers*. » (Rol. v. 3240.)]

Persant. [Puissant (?). « Je vieng du haut païs
« où regnent li *persant*. » (Brun de la Montagne,
v. 167.)]

VeZ du Soudan, fait Clarins,
Con il desroche barbarins
Mais ne porquant li escuz blancs
Ja sotterz moult grant abans
Par pou n'a fait par son *persant*
Qu'a sa parole ne consent. [Parton. f. 156.]

Perscript. Perclus. (Faifeu, p. 19.)

Perscrutateur. Qui fouille. (Oud.)

Perscrutation. Action de fouiller. (Oud.)

Perscruter. Chercher, fouiller. (Oudin.)

Perse. Toile peinte qui venait originaiement
de la Perse : « Toutes sentences rendues par les
« reuartz, paseurs, maieur de la *perse*, trippers
« de velours, commis à la vingtaine et autres
« collieges subalternes à eschevins sortissent par
« appel par devant les dits eschevins. » (Cout. Gén.
t. I, p. 777.)

Persé. Terme de blason. Du mot *pers*, bleu
tirant sur le vert : « Porte de gneuelles à ung faulcon
« *persé* de sinople. » (Petit J. de Saintré, p. 308.)

Persecucion. [Danger : « En tel maniere me
« porterent dous fois par terre, et une à genoillions ;
« et lors je senti le coulet à la gorge. En cette *per-*
« *secucion*, me sauva Dieus par l'aide dou Sarrazin. »
(Joinville, § 322.)]

Persecuterés-etur. [Cas snjet et régime :
« Tu fus lus as oeilles, or seis pastur et prestre,
« De Saul *persecuteur* Pols seras e deis estre. »
(S. Thomas de Canterbury.) — « Ainsi com il (Saint
« Paul) estoit *persecuterés* de l'eglise, devint il puis
« vaissiaus de election. » (Brun. Lat. Très. p. 73.)]

Persecution. Désir; Louis le Débonnaire mourant s'exprime ainsi: « Las pourquoy est ma vie « finie en telle tribulation et en telle *persecution* « de la paix et de concorde. » (Chr. S. Den. I, 177.)

Persele. Bleuet :

Sur toutes fleurs tient on la rose à belle,
Et en après je crois la violette ;
La fleur de lys est belle, et la *persele* :
Le flour de glay est plaisans, et parfette. [Froiss. p. 26.]
Et mis un chapelet joli
De *perseles*, et de pavos. [Ibid. p. 282.]

Perse-poux. [Surnom injurieux pour les courtisiers qui, en raccommodant les vieux habits, percent l'étoffe et la vermine qu'elle contient : « Icellui charpentier criant à haute voix aux diz « couturiers: or ça, chetis *perse-poux*. prenez « chascun un bon baston. » (JJ. 130, p. 39, an. 1386.)]

Perser. Franchir: « D'un sault *persoit* un fossé. » (Rabelais, I, p. 163.) Proprement percer.

Perseverable. Opiniâtre :

. . . . Aux mauvais qui sont *persevétable*
Cilz reserva vengeance vindicable
Sur tous les princes qui efforcent les drois. [Desch. 104.]

Perseveracion — tion. 1^o Persévérance :

. . . . Sainte confession
Et après ce *persevération*
En l'amour Dieu. [Desch. f. 434.]

2^o [Opiniâtreté: « Le suppliant veant l'outrage, « injure et *perseveracion* d'icellui Pierre de Landa. » (JJ. 167, p. 310, an. 1413.)] — « Que nul ne tienne « mauvais hostel sur soixante sols parisis; et s'il y « a *persevération* après la défense faite par loy, le « desobéissant sera pony arbitrairement. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 457.)

Perseveramment. Avec persévérance. (R. Est.)

Perseverance. [« D'amor e d'aliance Et de « boene *perseverance* U n'avienge relaschemens. » (Benoît, t. II, v. 6441.)]

Perseveramment. [Avec persévérance: « L'on « neur doit laisser à celui Qui pour l'avoir est « travillié Et *perseveramment* veillé. » (Bibliot. de l'Ecole des Chartes, 1873, p. 22.)]

Perseverement. [Avec obstination: « Per « ce qu'il se combattoient si *perseverement* et « s'entrocioient si cruelment. » (Lég. de Girart, Journal des Savants, avril 1860, p. 203.)]

Perseverence. Suite, conséquence :

Après vint l'incarnation
Du filz Dieu et redemption
Suient cette *perseverence*
Qui est en ma conclusion. [Desch. f. 446.]

Perseverer. [1^o Agir avec suite: « On ne doit « tel chose commencer, en quoi soit mal *perseve-
rer*. » (Brun. Lat. Très. p. 347.) — « Car qui « aujourd'hy bien ferait Et demain ne *persever-
roit*. Tout ce ne vaudroit un festu. » (Bruyant, dans Ménag. II, 32.) — 2^o Continuer d'agir, de parler : « Pechier est euvre d'omme, mais *perseverer* en « pechié est euvre de deable. » (Ibid.) — « Or par-
lerons nous ung petit du roy englés et comment « il *persevera* en avant. » (Froiss. III, 65.) — « Nous

« *perseverons* de ces parlemens et de ces trettetés. » (Id. VIII, 381.) — 3^o Poursuivre: « Si parlerons dou « siege de Tournay et comment il fu *perseverés*. » (Id. III, p. 245.) — « Tout l'obsequé fut grandement « *perseveré*. » (Id. XIV, 339.) — 4^o Se passer, au passif ou au réfléchi: « Si fu la journée et la nuitiée « toute *perseverée* en grans joyes. » (Id. XII, 93.) — « Ensi se *persevera* ceste vesprée. » (Id. V, 57.)]

Perseverie. [Droit de poursuite: « Sauf ce que « li devant dit Jehans Oliviers demore entierement « sans *perseverie* de nos hom de cors au devant dit « roi, et ausement la devant dite Aceline redemore « nostre fame de cors sans *perseverie* dou devant « dit roi. » (Cart. de Champagne, f. 398, an. 1261.)]

Perseverité. [Obstination: « Cécité ou affection « de non vouloir congnoistre verité et *perseverité* « de courage enclin à iniquité sont l'œil del'homme « d'un regard estrange, inique et pervers. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 111.)]

Perseverement. Continuation. (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 313.)

Persie. Perse :

J'ai mels d'amors à souffrir
L'angoisse et la maladie,
Le trembler, et le fremir,
Et la douce jalousie
Qu'estre soudens de *Persie*. [Poët. av. 1300, II, p. 550.]

Persié. [Percé: « Et les autres gens deivent « avoir *persiés* les paumes d'un fer chaut. » (Ass. de Jérus. 112.)]

Persien (feu). Erésipèle. (Cotgr.)

Persil. Plante potagère :

. . . . Use porées
Qui soient faites au *persil*,
Pour ce qu'il est de pierre essil,
Et qu'il descombe les conduis. [Deschamps.]

« Petit diable, lequel encore ne scaivoit ne tonner, « ne *grester*, fors seulement le *persil* et les choulx. » (Rab. IV, p. 189.) Voir *Grestler*. — « *Persil* aigrun, » persil d'oiseau. (Cotgr.)

Persin. Même sens. Le peuple en Normandie dit encore *persin*: « Verdure comme porée, choulx, « poreaux, navez, *persin*, cerfeuil. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, p. 86.)

Persinée. [Odeur de persil: « Icellui Petit dist « que ceulz qui en icelle femme, vulgairement nom- « mée la Pucelle, avoient creance estoient folz et « sentoient la *persinée*. » (JJ. 175, p. 125, an. 1432.) Nous disons sentir le roussi; le persil, l'ache étant des plantes funéraires, prêtent à la même allusion.]

Persoir. Villebrequin. (Cotgr.)

Personal. Terme de coutume. Les biens meubles sont désignés par « chateils *personals*, » dans les Tenures de Littl. f. 72. On lit: « Reals, » pour biens immeubles.

Personalty. Terme de coutume. On appeloit « action en *personalty*, » une action personnelle. (Tenur. de Littl. f. 414.)

Personnement. Personnellement. (Assises de Jérusalem, p. 125.)

Personat. Personnat, bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale. (Cotgr.)

Personate. Plante, la grande bardane. (Cotgr.) Elle empruntoit cette dénomination de l'ancien usage qu'on faisoit de ses feuilles pour se masquer le visage.

Personnable. Recommandable : « Ils estoient plus reverens, par les vestures qu'ilz avoient vestues. si en estoient plus *personnables*, et de plus grand monstre, et apparence, que quant ilz estoient simples escuyers. » (Percef. I, f. 407.) — « Tous ceux qui estoient aournez de sens, et de bonnes meurs, et hardis de cuer, et fort, et *personnables*; ilz estoient leus pour gentilshommes, « dont qu'ilz venissent, et devenoient chevaliers, « s'ilz en avoient volenté. » (Ibid. f. 55.)

Personnage. 1° Taille, stature; parlant de Jean duc de Bourgogne, « auquel lieu de Ponthoise, un certain jour, vint devers le dit duc un homme assez puissant de *personnage*, lequel entra dedans sa chambre, sur intention de meurdrir le dit duc, et avoit en sa manche un couteau, dont il avoit en volenté d'accomplir son malefice. » (Monstr. I, f. 133.) — 2° Rôle : « C'est grant dommaige; car il avoit bien *personnaige* d'homme qui enst peu encoures monter à très grant honneur. » (Lancelot du Lac, III, f. 118.) — 3° Image, figure peinte : « Livres à *personnages*. » (Cotgr.) — 4° Représentation théâtrale; on lit des représentations que le jeune roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, trouva sur son passage à son entrée dans Paris, en 1431 : « A l'entrée de la porte du Chastelet, avoit encoures, un eschaffaut: sur lequel avoit, en *personnaige*, un petit enfant, en semblance du roy, « vestu de fleurs de lys, deux couronnes sur son chief. » (Monstrel. II, f. 77.) — [« Comme la veille de la Saint Fremen les jeunes gens de la ville d'Amiens ont accoustumé de soy jouer et esbatre et faire jeux de *personnages*, Jehan le Corier se feust accompagné avec plusieurs jeunes enfans de la ditte ville qui faisoient un jeu de *personnaige*. » (JJ. 157, p. 333, an. 1403.)] — On lit de Jacques de Bourbon, qui se sauva du château où la reine de Sicile sa femme le tenoit enfermé : « Et disent les aucuns, qu'il eschapa par subtilité, et par aide de serviteurs et d'amis; et autres disent, et me semble assez vraysemblable, que la royne qui ne vouloit ne sa mort, ne sa compagnie, « avoit fail jouer, et consentir le *personnage* de son echapement, et de sa delivrance. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. I, p. 116.) — 5° Dignité ecclésiastique : « Nul clere, s'il n'est prelaz ou establis en *personnage* ou dignité, ne pourra porter vair, ne gris, ne hermines, fors en leurs chaperons... et plus bas : « ... nul bourgeois, ou bourgeoisie, ne escnier, « ne clere, s'il n'est en prelation, ou en *personnage*, ou en greigneur estat, n'aura torche de cire. » (Dans les statuts de Ph. le Bel de 1294, sur la réforme du luxe et du superflu pour tous les états cités par Du Cange, sous *Personatus*.) — 6° Bénéfice : « Thomas Durescu prestre, personne d'un

« benefice en icelle eglise, nommé le *personnage* de Mireville. » (JJ. 140, p. 158, an. 1391.) — 7° Etendue d'un bénéfice : « Je Jehans sire de Cison fas assayore à tous cilz ki sont et ki à venir son que je ai vendut as chanoines de Sainte Crois de Cambrai toute le disme entirement que je avoie « el *personnage* de me vile d'Engheriel. » (Charte de 1226.)]

Personnement. [Personnellement : « Celui à qui l'escheute sera escheue... ne sera mis *personnement* en saisine. » (Ass. de Jérus. I, 267.)]

Personne. [1° Curé : « Là erent del païs li barun « assemblé, Deïen, arecediachne, *personnes* e abé. » (Thomas de Cant. 126.) — « Comme il leust venu en « la ville de Necie près Faloise un questeur ou porteur de pardons qui dist et fist commandement à « la *personne* ou curé d'icelle ville, que il fist assembler... ses *paroissiens*. » (JJ. 135, p. 210, an. 1389.) — « Richard Simon prestre, *personne* de la parroisse « de Saint Oen. » (JJ. 144, p. 251, an. 1393.) — 2° Un homme ou une femme : « Quant pour nous « deus faudra avoir tel destourbier, Et morir et « navrer, abaltre et mahaaigner Tant de bonnes « *personnes* et tant bon escuier. » (Guescl. v. 5487.) — « Et pour estre leur capitaine esleurent un nommé « Jacques Artevelle qui estoit une belle *personne*. » (Juvé. Charles VI, 1381.) — « Il ne trouva *personne* « nulle ne à l'ung costé ne à l'autre, et vit qu'il n'y « avoit sur la tour ne huys ne fenestre. » (Percefor. I, f. 46.) — [3° Celui dont on parle : « Il pot aler « se propre *personne* par devant le seigneur sur qui « il est couquans et levans. » (Beauman. II, 16.)] — 4° La femme : « La poitrine est large en la *personne*, « et est prochaine aux mamelles de la parlie « haute. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 100.)

Expressions : 1° « A ma *personne*, » à moi :

Ne pourroie nullement concevoir,
De mercier, ne faire mon devoir,
Vous madame, du riche saintuaire
Qu'il vous a pleu à ma *personne* faire ;
Si ne s'uy signe de recevoir. (Desch. f. 133.)

2° « Repondre de sa *personne*, » de vive voix, de sa propre bouche. « Il leur *repondit* de sa *personne*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 701.) — 3° « A la *personne*, » en personne; Charlemagne, ayant bâti la chapelle d'Aix :

Si pria, et vot li rois dous
Al clergiet, et as barons tous,
Que trestout li oïr del regne
Fussent en ce lieu couronné,
Et fail roy; et de là à Bouene
Prestis son sacre, à la *personne*
D'i estre roi, et emperour,
Despuis en avant à cel jour. (Mousk. p. 69.)

4° « *Personne* nulle, » personne. « Il ne trouva « *personne* nulle ne à l'ung costé, ne à l'autre. » (Percefor. I, f. 46.) — 5° « *Personnes* d'hommes, » hommes. « De celluy tac vssirent neuf lieuves, ce « furent neuf *personnes* d'hommes, qui descendirent « l'ung de l'autre, par droicte lignée. » (Lancelot du Lac, III, f. 91.)

Personnel. [Relatif à la personne : « Trois ma-

« nieres de demandes sont les unes sont apelées
 « personius, que li clerc apellent action *personete*. »
 (Beaum. VI, 32) — « Tous delits sont *personnets*, et
 « en crime n'y a point de garant. » (Loysel, 797.)
 — On a dit « *bénéfice personnet* » par opposition à
 « *bénéfice expertex*. » Cette distinction semble
 répondre à celle que nous faisons des bénéfices
 simples, de ceux qui sont à charge d'âme. Il étoit
 défendu aux baillis et senéchaux de prendre « par
 « euls, ne par autres don nul, ne or, ne argent, ne
 « *bénéfice personex* ou expertex, ne autre chose,
 « se ce n'est fruit ou vin ou autre present de quoy
 « la somme de dix sols ne soit pas surmontée en la
 « semaine. » (Ord. I, p. 78.)

Personnelement. [« En donnant caution de
 « soy comparoir et soy rendre *personnelement* à
 « toutes les journées qui mises li seroient. » (Bibl.
 de l'Ecole des Chartes, 4^e série, II, p. 69.)]

Personnerie. [Société : « Le suppliant dist à
 « icellui Duval qu'il vouloit qu'ilz complussent
 « ensemble de la ferme de la reverendie des namps...
 « dont ilz estoient *personniers* ensemble. A quoy
 « ledit Duval respondi qu'il n'avoit plus cure de la
 « *personnerie* dudit suppliant. » (Jl. 163, p. 329,
 an. 1412.)]

Personnier. 1^o Co-partageant, associé (voir le
 précédent) : « Loy qui estoit mon *personnier*, et mon
 « adjoint en toutes choses. » (Ess. de Mont. I, 301.)
 — « Si durant la communauté de plusieurs com-
 « muns ou *personniers*. l'un d'eux prend un heritage
 « à bordelage, les autres communs et *personniers*
 « y ont part, et la peuvent pretendre à l'encontre
 « du dit preneur. » (Cout. Gén. I, p. 878.) — « Toutes
 « fois entre deux conjoints par mariage, ou *person-
 « niers*, bleds ensemencés et couverts, prez après
 « la my may, vignes et autres fruicts, après la Saint
 « Jean, seront partages comme meubles. » (Cout.
 Gén. I, p. 497.) — 2^o Mitoyen : « En matieres d'edi-
 « fices, de murailles, il est de deux sortes de
 « murailles, l'une moyloienne *personniere*, l'autre
 « non. » (Cout. Gén. I, p. 369.)

Persoume (à la). Express. adv. A la fin. En
 parlant de Chilperic déposé de ses Etats et pour-
 suivi par son frère Sigebert :

Toutes mes gens et tot mie ome
 M'ont relenqui à la *persoume* ;
 Car mes freres les a matés ;
 Si a prises mis yretés.

(Mousk. p. 26.)

Perspirable. Ce mot se disoit d'une chose à tra-
 vers laquelle on peut respirer. (Cotgr.)

Perspiration. Action de respirer à travers une
 chose. (Cotgr.)

Perspiré. Humide, mouillé. (Cotgr.)

Perssé. Percé. « Bas *perssé*. » (Vigile de Char-
 les VII, p. 110, homme mal à l'aise.)

Perstreindre. Serrer fortement. (Cotgr.)

Persuadeur. Qui persuade. (Cotgr.)

Persuasivelement. D'une façon persuasive.
 (Cotgrave.)

Persuasive. Persuasion. (Vigile de Charles VII,
 II, p. 136.)

Persuasoir. Propre à persuader. (Cotgr.)

1. Pert. [Parait : « Al matinet, quat primes *pert*
 « li albe. » (Rol. v. 2846.)]

2. Pert. [Perd : « *Pert* la culur, chiet as piez
 « Carlemagne. » (Rol. v. 3720.)]

Perte. [« Li quens Rollanz des soens i veit grant
 « *perte*. » (Rol. v. 1091.) — « La seconde maniere
 « de messés doit estre vengié par loange prison et
 « *perte* d'avoir. » (Beaum. XXX, p. 1.)]

Pertens. Bientôt :

Or est un po descolorée,
Pert tens sera bien colorée. (Ms. 7615, I, f. 113.)

Pertinacement. Opiniâtement : « *Pertinace-
 « ment* en contemant et se moquant de l'Eglise et
 « de ses sacrements tombent en heresie. » (Cartheyn,
 du Chevalier errant, I, 79.)

Pertinax. Opiniâtre : « Bien protesta qu'il ne
 « paioit autrement faire là où l'un ou l'autre seroit
 « *perlinax* et desraisonnable que d'user envers luy
 « de la puissance et auctorité de l'Eglise. » (Mém.
 de du Bellay, V, f. 153.)

Pertinence. Convenance, décence : « Garder
 « par tout la forme, l'ordre et la *perlinence*. »
 (Sagesse de Charron, p. 345.) — De là « inique *per-
 « tinence* » pour impertinence : « Ardeur d'avarice,
 « rancœur d'envie, mort de blasfemie, trenché moy
 « mon faeteur témérité et *inique perlinence*, desor-
 « denné travail. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 370.)

Pertinent. [1^o Convenable : « Et ce seroit chose
 « très convenable et *perlinent* aux causes des cas
 « divers et particuliers. » (Christ. de Pisan, Charles
 V, I, 6.)] — « Injures proférées par chaleur..... si
 « l'injuriant déclare judicialement ne les vouloir
 « maintenir et qu'il en tient l'injurié exempt et
 « homme de bien, il ne sera tenu à plus *perlinente*
 « réparation. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 858.) —
 « Faire le *perlinent* qui à vraye sainsie peut appar-
 « tenir. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 449.) — On disoit
 en termes de barreau « tout *perlinent* » pour dépen-
 dances et appartenances d'une terre ou seigneurie :
 « Les dites terres, seigneuries heritages et autres
 « criées fussent adjudgées vendues, baillées et deli-
 « vrées au plus offrant et dernier enchereur, et
 « tout *perlinent*. » (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 60.)

Pertriseaulx. [Perdreau : « On vole (avec les
 « éperviers) aux *pertriseaulx*, aux aloes et aux
 « cailles. » (Mod. f. 95.)]

Pertrix. [Perdrix : « Ne pain, ne vin, ne char ne
 « capons, ne *pertrix* Ne truevent qu'achater ; li
 « mangiers est faillis. » (Chans. d'Antioche, t. III,
 p. 281.)]

Pertroubler. Troubler, dans Florès de Grèce,
 f. 133. [Voir Cart. de Ligny, f. 203, an. 1428.]

Pertruis. [1^o Trou : « Un grant *pertruis* ont fait,
 « s'ont le mur esfondré. » (Aïol, v. 9742.) — 2^o Re-

traite : « Dessi à lor *pertruis* ne cangierent esclous. » (Id. v. 5307.)

Pertruisage. [Voir PERTUISAGE : « Laquele foire « (de Saint Quentin) durant. certaines redevances, « appellées *pertruisage*. estoient à nous deues et « païées des marchands et repairans, vendans et « achetaus, et des hostelaus herbergens en yeelle. » (Jj. 58, p. 131, an. 1319.)]

Pertruisier. [Percer : « Et avoient *pertruisiet* « le mur. » (Froiss. III, 275.) — « Il *pertruisierent* « le mur de l'abbeye. » (Id. 278.)]

Pertuesso. Action de faire des *pertruis* à la lune. Voir cette expression :

Je scay un large despensier,
Qui conquest tout par *pertuesso* ;
As iés d'autrui est le prouver,
La scet il monstrier sa largesse,
Tout demande et prant ; rien n'y laisse. (Desch. f. 224.)

Pertuis. [Trou, brèche, forme verbale de *pertruisier* : « Et chil en ochi et mebaigna, à ung *pertruis* « luis où il se tenoit plus de dis huit. » (Froiss. III, p. 275.) — « Ils rompirent le mur et i fisent un « grant *pertruis*. » (Id. t. IV, p. 55.)]

Sor le *pertruis* d'une privée
La teste li a enclivée,
Et trait avant son chaperon
Et met en sa main un torchon
Si com aïert à tel mestier. (Ms. 7615, II, f. 128.)

Expressions : 1° Les lunettes, chez les capacins, se donnent aux jeunes religieux qui n'observent pas assez d'avoir la vue baïssée. C'est un morceau d'étoffe, en forme de lunettes, que Babelais désigne par le mot *pertruis*, lorsqu'il fait allusion à cette espèce de pénitence : « Ne vous fiez jamais en gens « qui regardent par ung *pertruis* » (t. II, p. 287), ou, comme on a parlé depuis, par une fenêtre de drap. (Le Duchat.) — 2° « *Pertuis* de l'araigne, » le centre d'un astrolabe, creux de son limbe, où l'on enchâsse diverses planches où sont marqués les azimuts. (Cotgr.) On appelle encore « araignée, » une planche de l'astrolabe, celle de dessus. Elle est percée à jour et c'est de là qu'elle tire cette dénomination.

— 3° « Les *pertruis* des poeles » désignent dans les salines les conduits ou canaux par lesquels l'eau de la mer coule dans les réservoirs. (Cotgr.)

— 4° « Faire un *pertruis* dedans un trou, » ne rien faire qui vaille, faire une chose inutile. (Cotgr.) — 5° « A tel *pertruis* telle cheville, » exprime le rapport de deux choses faites pour aller ensemble. (Cotgr.)

— 6° « Faire un *pertruis* dans l'eau, » faire un trou à la lune. se sauver : « Ayans ses deux amans com « ploté de faire un *pertruis* en l'eau, et prendre la « route d'Angleterre. » (Printemps d'Yver, f. 169.) — « Le premier bonjour qu'eut son maistre, fut que « son hilairer avoit fait un *pertruis* en l'eau, et au « de ou de chacun avoit gagné pays. » (Id. 613.) — 7° « Trouver son *pertruis*, » se ménager un asile :

Prince qui sert sans querir avantage,
Quant il est vieux, on luy met sus la rage ;
A rhasen fait bon trouer son *pertruis*,
Qui n'a du vin, si quiere du remplage
Amour m'a dist, est ce bien vasselage ?
Que les chevaux tendray desor à l'uis. (Desch. f. 164.)

Pertuisage. Droit dû aux seigneurs, pour avoir d'eux la permission de percer un tonneau et de vendre ensuite le vin qui est dedans. (Lanrière.) — [« Ce sont aucunes fermes qui estoient de prouffit « à l'abbaye de Laigny des foires de Champagne et « Brye à Laigny sur Marne... le *pertruisage* cent « solz. » (Cart. de Lagny, f. 246.)]

Pertuisanne. Hallebarde. Les archers du prévôt de l'hôtel, en 1539, étoient armés de *pertruisannes*. (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 433.)

Pertuisanon. Diminutif du précédent. (Cotgr.)

Pertuisegne. [Pertuisane : « Son baston appelé « *pertruisegne*. » (Jj. 195, p. 1297, an. 1474.)]

Pertuisier. [Trouer, percer, faire une brèche : « Et avoient *pertruisiet* le mur en pluseurs lieux. » (Froiss. III, p. 275.) — « Car leur nef fu trauvé et « *pertruisié* en pluseurs lieux. » (Id. t. V, p. 263.)]

Pertus. 1° Ouverture :

Chevaliers et horjoiz firent tost sus lever
Les breteschies garnir et les *pertruis* garder. (R. de Vacce.)

2° Lunette d'un privé :

Puis s'assist au premier *pertruis*
Et puis a regardé vers l'uis. (Fabl. de S. G. f. 79.)

Pertusage. [Voir PERTUISAGE : « Se aucune per- « sonne vend vin en la dite terre à tavernier, il doit « l'argent d'un sextier de vin pour chacune piece « qu'il vendra, soit queue, tonnel, ou poinçon au « prix qu'il est premier afforé, et si doit quatre « deniers de *pertrusage* pour chacune piece depuis « le jour de S. Denys jusques à la S. Andry du vin « afforé en iceluy temps. » (Hist. du monastère de S. Denis, par Doublet, p. 434.)]

Pervertir. Verdoyer, reverdir. (Borel.)

Pervers. [1° Méchant : « Et por ce qu'ele (la « fortune) est si *perverse*, Que les bons en la boe « verse. » (Rose, v. 6180.)] — 2° Adverbe, comme mauvais :

Dieux scet comment on est couvers,
On gist en la paillarderie,
En gros draps durs, flairans *pervers*. (Desch. f. 344.)

Perversé. Renversé : « Tout l'ordre est *per- « versé*. » (Le Fèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, page 38.)

Perversement. (Cotgr.)

Perversion. Grimace : « *Perversion* de bou- « che. » (Cotgrave.)

Perversité. Perversité : « Mainte gent de si « grant *perverstéit*. » (S. Bern. Sermon fr. p. 253.) — [« (Nabuchodonosor) destruisit Jherusalem, et « emprisona tous les Juïs et maintes autres *perver- « sitez* fist il. » (Brun. Lat. Trés. p. 36.)]

Pervertir. 1° Fausser : « Cil qui se point de « *pervertir* les saintes Escriptures. » (S. Bernard, Sermon ms. p. 318.) — 2° Détourner : « Ne dire ne « l'osoit pour ce que le peuple et les gentils hom- « mes estoient *pervertis* de l'amour, qu'ilz avoient « eu aparavant aux Grecs. » (Perceval, VI, f. 115.) — [« Ce que tu feras de bien, tes anciens ennemis

« *le pervertiront* ou amenuiseront. » (Ménagier, t. I, p. 9.)

Vous qui voulez du jour faire la nuit
Pervertissans pour dormir la clarté
 Du beau soleil, qui pour besougner lui. (Desch.)

3° *Renverser, détruire* : « Justice a esté bleccié et « *pervertie*. » (Ord. III, 348.) — 4° « Se corrompre, se pervertir » : « Li prophètes David le dist En son « *psautier* quant il le fist : Avenus les sains, tu sain- « *liras*, C les pervers, *pervertiras*. » (Poème du riche homme et du ladre.)

Pervertissement. [Action de pervertir : « Qu'il y ait *pervertissement* de tout ordre ecclé- « *siastique* ou *seculier*. » (Satyre Ménippée, p. 6.)]

Pervesne. Pivoine. (Colgr.)

Pervice. On lit dans le catalogue des ms. de M. Segurier, p. 43, à l'article des Lits de justice et particulièrement de celui tenu en 1563-1564 : « Par- « *chemin* avec la *pervice* de la reine catholique en « la ville de Bayonne l'an 1565. »

Pervis. Parvis. (Colgr.)

Pery. Poiré : « Le suppliant envoya querir un « *gallon* de *pery* en la taverne. » (Jl. 161, p. 68, an. 1406.)

1. **Pés.** [Pluriel de *pel*, pieu : « A grant meschief « *recouvroit* li garçon de *pés* et de verges pour « *loyer* et attacher les chevaux. » (Froiss. II, 164.)]

2. **Pés.** [1° Paix, accord : « Se je fes *pés* à mes « *anemis* et lor doins du mien por peur qu'il ne « *m'ocient* ou *mehaignent*. » (Beaum. XXXIV, 31.)]

Et dit ja, ne l'erra més,
 Se de cel don ne li fait *pés*. (Parton. f. 134.)

Trop miex vault paiz et pou d'avoir,
 Que ne fait guerre et moult avoir ;
Pes vault trop miex et povre cote
 Que richesse avec riote. (III Maries, p. 404.)

2° Silence :

Et li sergent pour *faire pés*. (Bianchandin, f. 175.)

3° Baiser de paix, par suite baiser :

Belle bouche à donner *pés*. (Froiss. Poës. p. 233.)

Pesac. [Paillasse bourrée de cosses de pois : « La gisoit mort sur un *pesac* Ung prince où j'al- « *lay* le cours ; Ce fut le conte d'Armignac. » (Rom. du chevalier délibéré.)]

Pesage. Droit domaniai qui se prend sur les marchandises que l'on pèse. (Laur.) — « Les poids, « *balances*, et mesures à grains appartiennent à « *icelle* ville dont le fermier a, pour le *pesage*, deux « *deniers* de chacun cent, et le prevost a trois « *deniers*, pour droit d'aquit. » (N. C. G. I, p. 389.)

Pesament. [1° D'une manière pesante : « Ainz « *furent* desconfit, car il furent *pesament* armé, et « *lor* *anemi* legierement. » (Villehard. § 408.) — 2° Durement : « Li apostoles Jehaus fu moult dure- « *ment* esmeuz et corrociez contre dui conles Lan- « *berz* et Albert, qui li avoient ses citez et ses viles « *proïées* et *robées* ; si *pesamment* com il pot les « *escomenta*. » (Dom Bouquet, t. VIII, p. 327.)]

Pesance. [Peine, chagrin : « De quei avez

« *pesance*. » (Rol. v. 832.)] — « Jetter quelqu'un de « *pesance*, » le lirer de peine. (Ernous Caupains, Poètes avant 1300, t. III, p. 1261.)

Qui d'autrui *pesance*,
 Veut faire beubance
 On en dira gnaf. (Vatican, 1490, f. 132.)

Pesanche. Même sens :

... Li mal et la *pesanche*
 Font les biens d'amours doubler. (Vat. 1490, f. 132.)

Pesant. [1° Lourd : « Li adubez en sunt li plus « *pesanz*. » (Rol. v. 2470.) — « Du man temps ert sa « *robe* un peu *pesant* et sale. » (Berte, c. 27.)] — « On employoit « *pesanz* et legerez, » pour lous en général :

... Penduz furent sanz atente
 Les *pesanz* et les *legerez*
 Le mercredi de Pasquitez. (G. Guiart, f. 219.)

2° [Dur, terrible : « Li quint (*estur*) après lor est « *pesant* e gref. » (Roland, v. 1687.)] — 3° Difficile, pénible, en parlant des choses :

Pour joie m'est dolours représentée,
 Pour bon eur, *pesante* destinée. (Froiss. Poës. f. 503.)

4° Important, sérieux : « Se la requeste estoit si « *pesant* qu'il en convenist avoir greigneur déli- « *racion*, il... le diront à qui la dite requeste tou- « *chera*, affin qu'il sache que on ne le fait pas atten- « *dre* sanz cause. » (Ord. I, p. 731.) — « Ces sièges « *de* *quoi* nous parlons est *pesant*, car le fait du roy « *est pesant*. » (Le Jouvencel, ms. p. 513.)

Sa mere en fist *pesante* chere. (Fubl. S. G. f. 111.)

5° [Puissant : « Li tint Borgogne une terre *pesant*. » (Aubri, p. 167^b.)] — 6° Fort, vigoureux, comme matériel, dont les paysans des environs du Havre se servent avec la même signification, exprimant l'effet par sa cause : « Il ferit le chevalier sauvage « *ung* si terrible coup sur le combe de son escu « *qu'il* luy fit cliner le chef sur le col de son cheval, « *mais* le chevalier qui estoit *pesant* et habile se « *redressa* à coup et ferit, etc. » (Perefor. III, f. 8.)

Fors de la sale avoit on mis
 Un grant peron de marbre bis
 Il li *pesant* home montoient
 Qui de le cort le roy estoient
 L'aux estoit monté desus. (Ms. 7089², f. 58.)

Pesantir. Presser par son poids : « Se print à « *pesantir* pour plus grever le chevalier. » (Perefor. folio 107.)

Pesamment. [Pesamment : « Li fosseiz estoit « *larges*, et il estoit *pesamment* armez. » (Mén. de Reims, § 429.)]

Pesantor—ur. [1° Pesanteur : « La terre od sa « *grant pesantor* (Dieu) Funda de lung et de « *laece*. » (Chr. de Norm. v. 23897.) — « Li firma- « *mentz* court de Orient en Occident si roidement « *que* sa *pesantor* et sa grandor feroient tout tres- « *saillir*, se ne fussent les sept planetes. » (Brun. Latin. *Trisor*, p. 127.) — 2° Poids, importance : « La « *premiere* sentence est de grignor *pesantor*. » (Id. page 175.)]

Pesart. Cauchemar. (Colgrave.)

Pesas. [Cosses, tiges de pois séchées : « Le sup-

« pliant se muça en un solier en la dite maison et
« se bouta dedens un tas de *pesaz.* » (Jj. 108, p. 120,
an. 1375.) — « Cousin, tost alons querre tant Palis,
« buissons, chaumes, *pesas.* » (Théâtre fr. au moyen
âge, p. 354.)

Sont plus pesant à menzger
Nois gauges, quant abateue
En est l'eschaille, et chieue,
Que s'ele i fust ; et pois hors de vuaras
Ont meilleur goust que s'i fust le *pesas.*
Vatican, n° 1522, fol. 165.

Li panel resont bien ouvrée ;
De *pesaz* ne sont pas forrée,
De moiete sont anph. (Rom. de Florence, f. 41.)

Pesault. [Indisposé : « Quoique il ne fuist pas
« bien haitiés, mais tous *pesaultz* et holagres. »
(Froissart, t. X, p. 245.)

Pesamment. Pesamment, lentement :

Plus *pesamment* en chevachoient
Que viel et ancien estoient. (Ms. 7218, f. 353.)

Pescaille. [Poissons pêchés : « Nous avons
« ordéné que nul marchant ne autre ne puisse met-
« tre denrées embouchées avec fraische *pescaille.* »
(Ordonnances, t. V, p. 253, an. 1369.)]

Pescault. Echalas, pieux : « Gettoient Engloiz
« sur eulx poinçons plains de chauds vive, eue
« bouillant, mortiers et *pescaultz.* » (Hist. de Bertr.
du Guesclin, par Ménard, p. 499.)

Peschage. Temps de la pêche. (Boul. Som. Rur.
p. 430.) — [« Prendre et espletier treis *peschages* à
« ehasun an en celui estanc desus dit. » (Charte de
Parthenay, an. 1268.)]

Peschaille. Poisson. On lit dans la bataille de
Quaresme :

D'un harenc a fait mesaiger,
Par la mer commence à nager,
As chevaliers et as balaines
Conta les noveles grevaines...
Et à la menue *peschaille*
Dit que Quaresme est de bataille,
Contre charnage est aatiz.

On a dit du héron :

... Ne peut prendre que jonchaille
Et telle menue *peschaille.* (Gace de la Bigne, f. 116.)

Peschalle. [Même sens : « En laquelle nasselle
« avoit un vaisset nommé vivier, dedans lequel
« vivier avoit certaine quantité de menue *peschalle.* »
(Jj. 154, p. 15, an. 1398.)]

Pesche. Fruit : « *Pesche* blanche, » celle que
nous nommons avant-pêche, inférieure pour le
goût à celles dont il est parlé ci-après. (Colgrave.)
— La « *pesche* jaune ou *pesche* coing » a la chair
dure, et d'un goût plus délicat qu'aucune autre.
(Colgr.) — La « *pesche* d'or » est peut-être la même
que celle ci-dessus (Colgr.), peut-être « l'alberge. »
— La « *pesche* sanguine » est la *pesche* drouset ou
sanguinole, à cause que sa chair est toute rouge.
(Colgr.) — La « *pesche* noire » paroît être la même
que la « *pesche* violette, » qui est vineuse et très
fondante. Colgrave ne la définit point. Enfin la
« *pesche* noix » diffère peu de la « *pesche* jaune, »
sa chair est dure et ne le cède guères à celle-ci pour
la délicatesse. (Colgrave.)

Pescheable. En état d'être pêché. (Colgr.)

Pescheau. [Pisseau, échalas : « Un *pescheau*
« ou escharas de vigne. » (Jj. 132, p. 204, an. 1388.)]

Pescher—ier. [Pêcher ; de là les expressions
suivantes : « Philippe d'Artevelle n'estoit mie subtil
« à faire la guerre ni sieges ; car de sa jeunesse, il
« n'y avoit point esté nourri, mais de *pescher* à la
« verge aux poissons. » (Froissart, Buchon, II, II,
p. 165.) — « Il n'est que *pescher* en eau trouble. »
(Le Roux de Lincy, II, p. 91.) — « *Pescher* en eau
« trouble est gain triple ou double. » (Id.) — « Il
« faut perdre un veron pour *pescher* un saulmon. »
(Colgr.) — [« *Pescher* au panier, » imiter le pêcheur
qui a perdu sa barque et recueille à mer basse des
couillages, un panier au bras.]

Si je perds, bien puis dire hélas ;
De mauvaise heure vous monstrey
Ges .xx. francs, car plus d'argent n'ay ;
Peschier m'en iray au panier
Plus n'aray, maille ne denier. (Desch. f. 374.)

« *Pescher* des esturgeons en l'air, » tenter une
chose impossible. (Colgr.) — « *Pescher* au maillet, »
faire avorter un projet par son indiscrétion. (Colgr.)

Il s'accoint à la dame qui est et belle et crasse
Tant c'on dit qu'ils *peschieront* andu dans une nasse.
Notice du Rom. d'Alex. f. 104.

« Se mettre en la vigne jusques au *pescher,* »
s'enivrer. (Colgrave.) — « Luy va demander s'il le
« pourroit guérir et désennivrer, si d'avanture ces
« antidotes ne l'avoient empêché de se *mettre dans*
« la vigne jusqu'au *pescher.* » (Bouhel, Serées,
p. 33, liv. X.) — Le peuple, en certains cantons de
la Normandie, dit encore d'un homme ivre, « qu'il
« est dans les vignes du seigneur. » — « Il fait beau
« *pescher* en eau large. » (Colgr.)

Pescheresse. 1° Femme de pêcheur. (Colgr.)
— 2° Qui pêche : « Grenouille *pescheresse.* » (Id.)

Pescheret. [De pêcheur : « Baellet *pescheret,* »
au Jj. 170, p. I, an. 1415.]

Pescherie. 1° Action de pêcher : « S'en ala
« à Remiremont pour soy deduire en chasses et en
« *pescheries.* » (Chr. S. Denis, f. 172.) — [« La *pes-*
« *cherie* est meilleure quand l'eau est trouble. »
(Sat. Menippée, p. 132.)] — 2° Lieu où l'on pêche :
« Le roy estant à Lyon, en 1503, ordonna... d'oster
« des dites rivieres les escluses, *pescheries,* nas-
« siers, molins, bonnes, combres et autres choses
« empeschans le cours des dites rivieres. » (P. Des-
rey, à la suite de Monsirelet, p. 403.)

Pescherre. [Pêcheur, cas sujet : « Un *pescherre*
« de Seigne. » (Chr. des ducs de Norm. v. 3815.)]

Peschers. Perches. « Les uns tenoient maniere
« de getter batons contre les arbres, et les autres
« avoyent de grands *peschers* pour abaltre les
« fruits. » (Mém. d'Ol. de la Marche, t. II, p. 583.)

Peschetau. Poisson, le même que « grenouille
« *pescheresse.* » C'est un mot bordelais. (Colgr.)

Pescheur. Pêcheur, cas régime : 1° « A grand
« *pescheur* esclappe anguille, » les plus rusés se
laissent duper quelquefois. (Colgr.) — 2° « Faire un

« tour de *pescheur*, » courir des dangers dans l'espoir d'un gain considérable. (Cotgrave.) — 3^o [« Veulx-tu apprendre au filz de *pescheur* à manger du poisson. » (Le R. de Lincy, *Prov. II*, 434.)]

Pescheux. Poissonneux. (Colgr.)

Peschier. [Pêcher: « Un grave d'aloues en couleur de fleur de *peschier*. » (Ménag. II, p. 4.)]

Peschier—erc. [Pêcherie: « De mestre Guillaume de Saint Vaise pour la *peschiere* de l'Aue de Niort et confirmation general, viii^{xx}. liv. poit. » et une meaille or chascun an, et uns esperons d'or pour servise en muance de seigneur. » (Compt. de 1268, B. N.) — « Je achetasse vouldiers... cent de petites bresmes, se il peschiat son *peschier*. » (JJ. 162, p. 152, an. 1407.)]

Pescon. Pisseau, échalas :

Son castiel fort u il n'a mur
Qui ne soit en la dure roke,
Desous en l'aige a mainte roque
Et *pescon* autre et si a port
U les gens font maint grant aport. (*Mousk.* p. 820.)

Peseil. [Pilon, au gloss. 4120, an. 1352, sous *Rumpscfetatorium*.]

Peseir—er. [1^o Etre affligé de: « D'Oliver li *peiset* mult forment. » (Rol. v. 2514.) — « Mort e l'abat qui qu'en *peist* u qui nun. » (Id. v. 1279.) — « Et le fist ensevelir com empereur honorablement et metre en terre; et fist grant semblant que lui *pesoit*. » (Villeh. § 223.) — « Quant l'entent l'emperere, *pesa* l'en moult. » (Aiol, v. 2371.) — « Et messires Henris i entra, et le tient encore cai qui qu'en *poit* ne soit bel. » (Mén. de Reims, § 455.)]

Quant il l'ot espousée et prise,
Si le tint plus d'un an pucelle,
Moult en *pesa* la damoisele
Qui vauisist ses deduis avoir. (*Ms. 7218, f. 277.*)

2^o [S'inquiéter de: « Les chevaus prendrai je; « mès ne vos *poist* Quant boinment m'avés fait cest otroi. » (Aiol, v. 3529.) — 3^o Avoir un poids: « La nuit fist il sa chape une feiz recouper; A peine la poeit, issi *pesout*, porter. » (Thomas de Canterb. p. 48.) — Dans l'exemple suivant, *peser* signifie à la fois s'inquiéter de et avoir un poids: « Je suis François, dont ce me *poise*; Né à Paris emprès Pontoise, Et saura corde d'une toise Ce que mon eul à mon col *poise*. » (Villon.) — 4^o Valoir. Montluc dit de ses fils: « J'avois perdu le « courageux Marc Antoine mon fils ainé au port « d'Ostie, mais celui qui demouroit à Maderes *pesoit* tant qu'il n'y avoit gentilhomme en Guyenne « qui ne jugeast qu'il surpasseroit son pere. » (Mém. de Montluc, II, p. 168.)]

Expressions: 1^o « *Peser* d'or quelqu'un, » le racheter au poids de l'or.

Si la nos laissez racheter
VII. foiz la vos *peserons* d'or. (*Flore et Blanch.* f. 195.)

2^o « Scavoir ce que la main de quelqu'un *pese*, » en avoir été battu ou maltraité. (Oud.)

Pesible. [Tranquille: « Et virent bien que l'enfant estoit du tout gueri, et que il ne trembloit « en nule partie de son cors, ainçois tenoit tous ses
viii.

« membres fermes, fiechiez et *pesibles*. » (Mir. de S. Loys, p. 419.) — « *Pesible* et coi Tremit cil du « monde vivoiroient; Jamés roi né prince n'auroient. » (Rose, v. 5580.)]

Pesiblement. Paisiblement. (Ord. I, p. 426.)

Pesiel. [Droit payé pour les marchandises pesées au poids pous: « Et si a li euens le usage et *pesiel* « et le menu cens. » (Rev. du comté de Namur, an. 1265.)]

Pesiere. Champ semé de pois: « Crieria sur « nous pourquoy nous ne combatons, et que nous « ne chassons les ennemis, comme l'en chasseroit « coulombs d'une *pesiere*. » (Al. Chartier, Quadril. invectif, p. 424.) — [« L'exposant pour garder des « coulons et bestes une *pesiere* qu'il avoit emmy « les champs, loua pour le pris de huit sotz parisés « un jeune enfant. » (JJ. 143, p. 102, an. 1392.)]

Pesiblement. [Paisiblement: « Clerz usages « et clerz coustumes, usées et acoustumées de « lone lans *pesiblement*. » (Beaum. prologue.)]

Pesiules. [Paisible: « Il (le bailli) doit connois- « tre le bien du mal, les *pesiules* des mellins, les « loians des triceurs, les bons des malvés. » (Beaum. I, p. 9.) — « *Paisiules* emperere et plus. » (Ph. Mouskes, p. 118.)]

Peske. [Pêche, fruit: « *Peskes*, castaignes à « pleuté. » (Flore et Blanchefleur, p. 1489.)]

Peskier. [Pêcher, arbre à pêches: « *Peskiers* ne « percers ne noiers, Autre cier arbre qui fruit port. » (Flore et Blanchefleur, v. 2026.)]

Peste. [Pène: « Nul serrurier ne pourra faire « serrure de fer où le *peste* soit fourchu, car elle « seroit fausse. » (Ordonn. août 1489.) — « *Pestes* « brisez doubles, gasches doubles. » (Id.)]

Peste-meslange. Mélange confus: « La com- « munion et *peste-meslange* des femmes a été pour « article principal des nicotaiés. » (Contes de Chol. fol. 186.)]

Peste-mesle. 1^o *Substantif.* « Tout cet entrejet « de tems fut un *peste-mesle* d'affaires. » (Pasquier, Rech. p. 23.) — 2^o *Adverbe.*

Si ne fussent d'amont colées,
Les grans fortes de fer barres,
Mesle *peste* od eus i entrassent. (*Ch. de Norm.* v. 4431.)

Peste-mesler (se). Se mettre pêle-mêle. (Cont. d'Entrapel, p. 314.)]

Paistrissons doncqz tant de baisers ensemble
Que toy et moy ne soions qu'un baiser.
En nous baisant tous deux de ceste sorte
Il faut encore que de nos baisers sorte
Une amitié royne des amitez.
Et que conduits par la main d'un grand maistre
Facions en nous l'androigne reinaire
Pestemelans ensemble nos uoitez. (*Pasq. Œuv.* p. 433.)

Pestier. Chaudronnier. (Rabelais, II, p. 28.)

Pesme. [Très mauvais, cruel, du latin *pesimum*: « Li reis est fiers e sis curages *pesmes*. » (Rol. v. 56.) — « Molt fu grant la bataille e felenesse « et *pesme*. » (Aiol, v. 10791.) — « *Pesmes* nouvelles « seront au pere quant il sara ce. » (Froissart, X,

p. 385.)] — Le sens du superlatif s'est vite perdu. De là « très *pesme*, » très mauvais. (Chr. de Naugis, an. 1236, p. 2.) — « Moult *pesme* » a même sens dans cet autre passage: « Priez dampne Dieu qu'il « aie moi e toi; e K'il me delivre de ces dolors qe « j'eo ai, que sont moult cruels e moult *pesmes*. » (Hist. de la Sainte Croix, ms. p. 3.)

... C'est *pesme* viande,
A desjeuner son ami,
Quant fame petite ou grande
Li dist ce qu'ele a oy,
Par quoy il puist entr'er en jalousie. (V. n° 1522, f. 160.)

Pesné. [Essuie-mains : « Ipsa Johanna duo paria « linteaminum cum duabus pecis manutergiorum, « gallicie *pesués*, furata fuit. » (JJ. 84, p. 103, an. 1355.)]

Peson. 1° Plomb attaché à un filet: « Quant le « faucon s'assiet sus la branche, il s'assiet sus la « planchette, et il a un plomb ou une pierre au « bout du las qui tire le las tellement que le faucon « est pris.... et est le *peson* atachié au bas par telle « mesure que quand le las est fermement clos, le « *peson* est à terre. » (Modus, f. 166.) — 2° Morceau de plomb placé au bout du fuseau, dans une ordonnance sur le métier de draperie de Troyes: « Se il « est ainsi que une fileresse tant d'estain comme « de trame, ait gaisté un *peson* de filer, li diz « *pesons* sera porté par devers les maistres du dit « mestier, et... perdra son salaire de ce que y aura « gaaignié. » (Ordonn. III, p. 517.) — De là, dans Coquillart, *blason* des armes et des dames: « Prendre fuseau sans *peson*. »

Pesquerie. [1° Pêcherie, au cart. de Corbie 21, f. 312, an. 1380. — 2° Jeu: « Le suppliant et Jehan « nin le Prevost jouoient à la *pesquerie* l'un contre « l'autre. » (JJ. 176, p. 699, an. 1449.)]

Pesquier. [Pêcher: « *Pesquier* à le verghe as « pissons. » (Froissart, X, p. 71.)]

Pessaire. Remède solide, de la longueur et grosseur du doigt, qu'on introduit dans les parties naturelles des femmes pour provoquer les menstrues. (Cotgrave.)

Pessate. [Pièce de terre, au Cart. Saint Pierre de Mont, an. 1282.]

Pesse. Nom vulgaire du sapin. (Cotgr.)

Pesseau. Echalas, au Cout. Gén. I, p. 201.

Pessere. Pessaire. (Brant. Dames gal. I, p. 261.)

Pessiaus. 1° Echalas, au ms. 7612, fol. 70. — [2° Bottes: « Quiconques est linier, il peut et doit « vendre son lin en gros, par poignées, par *pes-siaus*, par quartiers et botelletes de Bethisy, et « lin cerancié, bon et loyal, pour qu'il soit prest à « filler. » (Ord. de 1299 sur les mét. de Paris, 193^b.)]

1. Pesson. [Paisson: « Dicta armenta nostra « ducemus semper eundo et transeundo, sine aliqua « mora, donec sint extra glandes sine *pesson*. » (Cart. de l'archevêché de Bourges, f. 104, an. 1287.)]

2. Pesson. [Echalas: « Li autre vont tentes ten-

« dant, Dont les *pessons* fichent en terre; C'est bien « appert signe de guerre. » (G. Guiart, an. 1214.)]

Pest. Nourriture: « On m'a dit qu'ils se sont « retirez dedans Padoue, et si ainsi est si autre « chose ne survient et attendant de vos nouvelles à « ce qu'il vous plaira mander nous leur ferons le « *pest* icy autour pour temporiser et passer le temps « qu'il vous a plu me bailler et limiter. » (Lettre de Louis XII, I, p. 249.)

Pestail. [Pilon: « Tant se multiplia le debat « qu'Ingrant prist un *pestail* et Demarre un bas- « ton. » (JJ. 138, p. 174, an. 1390.)]

Pestau. Même sens: « Si les pestelez tout nes- « tement en un mortier de coivre à un *pestau* de « fer par force d'ome. » (Erber. ms. de S. G. f. 89.)

Peste. On disoit de la chair salée, que c'est « la « *peste* au vin. » (Oudin.) — « *Peste* vient de trois « F: faim, froid, frayer. » (Des Acc. Bigarr. f. 159.)

Remede contre la *peste* par art:
Fuir tost et loing, retourner tard. (Cotgr.)

Pesteil. [Pilon: « .i. mortier et un *pesteil* à « batre especes. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 92.)] — « Il revint à l'hostel et prit un *pesteil* et rompit « les deux jambes à sa femme. » (Le Chevalier de la Tour, f. 33.)

Pestel, cau, euz. [Même sens: « Devant lui « gardé vit un *pestel* ester Dont l'en souloit les poi- « sons destremper. » (Garin.) — « Li un tient une « pare, l'autre une fourche agusie; De hastiers, de « *pesteaux* et mainte antortelie. » (Cuvelier.) — « Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est « assavoir venderres d'esqueles, de hanas de fust « et de madre, de auges, fourches, peles, besches, « *pesteux* et toute autre fustaille. » (Livre des Métiers.)] — « Vouloir chastier, corriger ou disci- « pliner tel fol... est frapper en vain du *pesteau* au « fons du mortier. » (Histoire de la Toison d'or, II, f. 156.)

Pesteler. Piler, écraser avec un pilon: « Si les « *pestelez* tout nestement en un mortier de coivre. » (Erberie, ms. de S. G. f. 89.) — [« Lequel valetton « commença à soy jouer et à broyer du pestel qu'il « tenoit; lors icellui Pierre lui dist que s'il ne se « cessoit, que lui *pesteleiroit* sa teste. » (JJ. 168, p. 141, an. 1414.)] — 2° Piaffer:

Gens et chevaux s'en esbaudissent
Souvent *pestele*nt et hannisment. (Modus, f. 154.)

3° [Fouler aux pieds: « Que se il le tenoit dehors, « il le *pesteleiroit* aus piés. » (JJ. 206, p. 666, an. 1480.)] — « Son cheval... avoit tant *pestellé* au « piedz de devant l'autre loup cervier... qu'il l'avoit « achevé de tuer. » (Alect. Rom. p. 90.)

Pestelie. [Presse, encombrement: « Là y eut « grant *pestelie* et grant encombrement. » (Froiss. II, p. 405.)]

Pestiaus. [Pilons: « 3 mortiers, 3 *pestiaus*, 2 « penniers. » (Nouv. Comptes de l'Argent., p. 84.)]

Pestilant. Pestilent. (Cotgrave.)

Pestilence. 1° Peste: « *Pestilence* de maladie. »

(Chr. de Saint Denis, II, p. 96.) — 2^e Malheur, calamité, accident, désastre. On lit de la bataille de Navarre, en 1366 : « Quand le roy Henry veit la « *pestilence* et deconfiture sur ses gens... si demanda « son cheval et monta dessus et se boula entre les « foyans. » (Froissart, liv. I, p. 326.) — Quand les Limousins, en 1370, « virent la tribulation et la *pestilence* qui ainsi courroit sur eux et sur leurs gens, « ils dirent, nous tous serons morts si nous ne nous « defendons. » (Id. p. 402.) — Les masques habillés en sauvages que Charles VI mena au bal en 1392, furent brûlés malheureusement : « En la salle de « Saint Pol à Paris, sur le point de minuit, estoit « ceste *pestilence* et horribilité. » (Froiss. liv. IV, p. 172.) — Le bâtard de Foix et le comte de Joux furent portés à leurs hostels et moururent dedans deux jours après. — En parlant du siège de Pise : « Tousjours alloit affoiblissant la force des Pisains « et estoit merveilles comment tenir se pouvoient, « car plus de deux ans avoient ja souffert celle *pestilence* où on leur livroit souvent de durs assauls. » (Histoire de J. Boucaut, liv. III, p. 306.)

... En haut lieu ventent li vent à plain,
 Les hauls clochiers destruisent par puissance,
 Et les bas lieus demeurent seur certain.
 Bon adviser fait ceste conséquence
 Les grans estats ont toute *pestilence*
 Trop grant coup prent qui chiet de haulte tour.

Desch. fol. 253.

Pestilencieux. Nuisible comme la peste : « Prophétie *pestilencieuse*. » (Modus, fol. 4.)

Pestiller. Battre la terre du pied, Irépigner. (Oudin.)

Pestis. Pâturages :

Grant aleure vont par *pestis* et par bledz ;
 Au main por reposer tornerent en un pré. (*Rou, p. 46.*)

Pestor. Boulanger : « Que tous *pestors*, tous « bolengiers de la ville d'Angers, feissent loiaus « denrées de pain, selou le marché dou blé, en telle « maniere que il ne gagnassent en deux sextiers de « blé, que douze deniers et le bien loial. » (Ord. II, p. 31.)

Pestre. Pâtre, berger :

En guerre doit, à l'acier brun,
 Son peuple garder, com son *pestre* ;
 Faire lieue comme si a nestre,
 Et n'ait de condition de prun. (*Desch. f. 80.*)

Pestrelin. Petit pilon : « Mortier et *pestrelin*. » (Nouveau Coutumier Général, II, p. 258.)

Pestril. [Pétrin : « Le suppliant entra en un lieu « de l'ostel de sa maistrise appelé *pestril* pour « prendre du pain » (JJ. 138, p. 251, an. 1390.)]

Pestrin. [Même sens : « Et voz filles, les unes « ferunt les vignemenz, les autres le mangier, les « autres ierent al *pestrin*. » (Rois, p. 27.) — « L'ex- « posant fust trouvé saisi de quatre solz parisais, « que il avoit apportez à son hostel et mis en son « *pestrin*. » (JJ. 152, p. 30, an. 1397.) — « 4 huches « à buleter et à *pestrin*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 95.)]

Pestrir. Pétrir :

De dolente heure s'avança
 Citz qui *pestrit* aux gens tel pain
 Dont division commença. (*Desch. f. 266.*)

Pestrisseur. [Celui qui pétrit la pâte : « Se li « sergant au talemelier, soit joindre, soit autres « vallés, ou aidans à talemelier, c'est à savoir vane- « res, buleteres ou *pestrisseur*. » (Livre des Métiers, p. 13.)]

Pestrissement. Action de pétrir. (Colgrave.)

Pestrisseur. Qui pétrit, boulanger. (Colgr.)

Pestrisseure. Action de pétrir. (Colgr.)

Pesvissable. [Saisissable en garantie : « Que la « ditte terre ensy appartenet à la ditte englise, « comme dit est ne puet ne doit pour quecumque « cause, juste ou raisonnable, estre gayable, *pesvis- « sable* ne guerriable pour nostre fait. » (Cart. de Remirecourt, ch. 36, an. 1382.)]

Pesus. Pois, légume :

Et feves fresches, et *pesus*
 Et cersisié et sallez lus. (*Rom. d'Athis.*)

Pesxier. Pêcher : « Cil qui devoit estre eslaulis « por *pesxier* les hommes. » (Saint Bernard, 571.)

Pet. [« Tant s'esforce, tant s'esvertue, Tant se «orne, tant se remue C'uns *pet* en saut qui se « desroie. » (Ruteb. 282.) — « Un varlet de chevaux « de nostre dit chevalier (Mabieu de Broye) vint en « la cuisine dudit hostel, et là se despoilla pour soy « toster ou rostir ; et avint que en soy tostant il fist « une vilenie appelée *pet* ; pour laquelle vilenie « ainsi faite, le valleton sollart de laditte cuisine « sonna une paelle, comme accoustumé avoit eslé « et estoit à faire oudit hostel en tel cas. » (JJ. 146, p. 54, an. 1379.)] — Le chevalier de La Tour, dans son Instruction à ses filles, f. 57, raconte qu'un chevalier, nommé Geoffroy de Langres, avoit coutume de s'informer, « quand il estoit en campagne, « à qui appartenoient les châteaux qu'il voyoit ; et « quand on lui monroit le château d'une dame de « mauvaise reputation, il se seroit détourné d'une « demie lieue pour y aller : faisoit un *pet* à la porte « et escrivoit dessus avec de la craye ung *pet*, ung « *pet*. »

Expressions : 1^o « Chantez à l'asne, il vous fera « des *pets*. » (Colgr.) — 2^o [« Tiers mets ; doreures « de pommeaux et de *pets* d'Espagne, » sorte de pâtisserie, dans Ménag. II, p. 4.] — 3^o « *Pet* orgueil- « leux, » vent qui remonte après avoir voulu sortir :

De remonter est trop perilleux.
 Lors l'appelle-on *pet orgueilleux*
 Quant par foire est amont radvis. (*Desch. f. 205.*)

4^o « Glorieux *pet*. » (Oud. Cur. fr.) Cette expression s'est conservée parmi le peuple en certains cantons de la Normandie, où l'on dit de qui vent se donner des airs, « c'est un *glorieux pet* ; » ou, comme l'on trouve dans le même Oudin, « il est glorieux comme « un *pet*. » — 5^o « *Pet* virginal, » qui fait peu de bruit ; ce que les « saintclimoniales » autrement nonnains, appellent « sonnel, » faisant scrupule de

nommer un *pet* par son nom. (Voy. Rab. IV, p. 183.) — 6° « *Pet* de maçon, qui porte son mortier. » (Oud.) — 7° « *Pet* de boulanger, qui porte son bren. » (Oud.) — 8° « *Pet* de menage, il y a à boire et à manger » (Id.), le même. — [« Soudain Epistemon commença à respirer, puis ouvrir les yeux, puis haïser, puis éternuer, puis fit un gros *pet* de *mesnage*. » (Rab. II, p. 30.) — 9° « *Pet* à la main. » (Oudin.) — 10° « Faire un *pet* andrier. » (Id.) — 11° « Faire un *pet* sur le pont de Montluçon, » étoit une sorte de peine imposée aux filles de mauvaise vie, pour avoir le droit de se prostituer. (Beaum. p. 408.) — 12° On disoit dans le langage trivial, en parlant d'une fille que l'on convoitoit : « Je voudrais qu'elle m'eust « fait un *pet* aux testicules. » (Oud.) — 13° « Je ne « ferois pas un *pet* pour cinq sols. » (Oud.) — 14° « Troussé comme un *pet*. » (Oud.) — 15° « Fier « comme un beau *pet* en baing. » (Dial. de Malepays à la suite de Villon, p. 58.) — [« Glorieux comme un « *pet*, parce qu'il n'a respect de personne, » (Conférence des proverbes, xv^e siècle.)] — 16° « Faire un « *pet* à la mort » (Bouch. Ser. p. 243), échapper à la mort, revenir d'une grande maladie. Cette expression subsiste. — 17° « Donner *pet* en coque. » (Oud.) On appelle encore « *pets* en coque » certaines malices que se font les écoliers. (Dictionnaire universel.) — 18° « J'aymerois par le fardeau de Saint Chris- « toffe aultant entreprendre tirer un *pet* d'ung « *asne* mort que de vous une resolution. » (Rab. III, p. 159.) Cette expression indique l'extravagance des alchimistes et la témérité de leurs entreprises : « J'y vey un jeune spozidateur, lequel artificielle- « ment tirer des *pets* d'ung *asne* mort et en vendoit « l'aulne cinq sols. » (Id. V, p. 103.) — On dit encore d'un homme dur à la desserte, qu'on tireroit plut- « tôt un *pet* d'un âne mort qu'un sou de sa bourse. (Dictionnaire universel.)

19° Un petit *pet* ne vous dongie ;

Fêtes du pis que vos porroz. (Ms. 7615, f. 181.)

20° « Il y avoit en la ville de Boullogne dessus « le portail de la grande eglise en haulx un pape de « cuivre tout massif que le pape Jules avoit fait « faire, lequel estoit grand comme un geant... les « Bentivolles ayant dépit de cela, luy attacherent « des cordes au col et à force de gens le tirerent en « bas et lui rompirent le col, et commença à jurer « le sieur Bentivolle à monsieur de Nemours... qu'il « feyoit faire un *pet* au pape devant son château « qu'il avoit fait à Boulogne, car incontinent il le « fit fondre et en fit faire un double canon, lequel « en dedans 6 jours tira contre le chasteau. » (Mém. de Rob. de la Marek, seigneur de Fleurant, p. 112.) — 21° « Qui veut faire le *pet* plus grand et gros que « le cul, il rend le sang. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 97.) On se ruine à faire une dépense au dessus de son état :

22° A tant met main au cul

Quant li *pez* est hors. (Prov. du Vil. f. 76.)

Nous disons au même sens : « fermer l'étable « quand les chevaux sont hors. »

Petaé. Rapelassé. (Bouch. Ser. liv. III, p. 151.)

Petagogue. [Collège : « Le suppliant estant « escolier estudiant en l'université de Louvain, ... « ou college ou *petagogue* de la fleur de lys. » (JJ. 183, p. 56, an. 1455.)]

Petail. [Matras, dard d'arbalète : « Print icellui « Guot un *petail*, et frappa le suppliant sur les « bras. » (JJ. 167, p. 190, an. 1413.)]

Petalisme. Bannissement analogue à l'ostra- « cisme des Athéniens. Les Syracusains écrivaient le « nom de ceux qu'ils voulaient bannir pour cinq ans, « sur des feuilles d'olivier. (Colgrave.)

Petant. Demandeur. (Cont. de Norm. en vers, ms. fol. 90.)

Petarde. [Pets d'un cheval qui rue : « La roide « ruade, Prompte *petarde*. » (Marot, III, p. 256.)]

Petarasse. 1° Coup sur les fesses. (Colgrave.) — 2° Coup sur la joue. (Monet.) — 3° Pétarde. (Colgr.) — 4° Bruit de la fusée de la poudre brûlée jusqu'au « bout du canon. (Monet.)

Petarder. Attaquer avec le pétard. (Essais de Mont. t. I, p. 548.) — Th. Corneille s'est servi de ce « mot au figuré. Une suivante, surprise de la déclara- « tion d'amour du confident de l'amant de sa mai- « tresse, lui dit :

Quoy ! je te tiens au cœur ?

Fabrice lui répond :

..... Ma foy tu le *petardes* :

Jusqu'au moindre coin tes yeux vont ravager.

Le Clainre de la Voix, Comédie.

Petardier. [1° Celui qui fait des pétards : « J'ai « ouï dire aux premiers *petardiers*, qu'ils avoient « inventé cette machine en contemplant des tapis- « series. » (D'Aub. Hist. II, p. 349.)] — 2° Celui qui « met le feu aux pétards. (Mém. de Sully, I, 129.) — [« Un quartier de pierre rompit la planche, et « envoya *petardier* et petard dans les fossez. » (Id. t. III, p. 381.)]

Petarrader. Faire des pétardes : « Je fey... « voltiger les chevaux, les fleschir, contourner, « donner quarrière, arrester court, cabrer, mou- « tonner, soubzlever, ruer, *petarrader* pour don- « ner discipline. » (Alector, Roman, p. 67.)

Pétars. [Pétards : « Voici les premieres nouvel- « les de ces *petars*, qui ont tant fait parler d'eux, et « qui n'avoient encores esté essayez sinon en un « meschant chasteau de Rouargue, qui n'a pu nous « donner son nom. » (D'Aubigné, Hist. t. II, p. 349, an. 1580.)]

Petas. Signes, masque de grossesse : « Ne faut « donc s'esmayer qui émeut ceux de cette serée à « parler des femmes grosses, veu que nostre hos- « tesse estoit presté à accoucher et avec cela ayant « force *petas* et meurtrissures au visage, que d'en- « trée un de la serée luy voulut effacer. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 231.)

Petaiste. Sorte de plante. (Colgrave.)

Petaud—e. [Péteur : « Moullarde, *petaude*, « vessue Retirez vous ; le nez vous sue. » (Des Acc. Descript. p. 21.)] — « C'est la cour du roi *Petaud*, »

lieu de désordre et de confusion où chacun est le maître. (Rabelais, t. III, p. 36.)

Petaux. [Paysans enrégimentés : « Sans les « *petaux*, luffes et gueliers, » dans Froissart, III, p. 221, variantes. Les manuscrits qui contiennent ces mots sont très postérieurs à Froissart; ce sont des additions du xv^e siècle.]

Petauristique. D'un danseur de corde : « Gambades et voltigemens *petauristiques* entre-
« laissés les uns parmi les autres. » (Rabel, V, 120.)

Peteil. Bruit, vent : « Les traistres furent en
« esveil. Nahon et Melan eurent *peteil* comment
« au roy le feront dispareil. » (Percefor, V, f. 111.)

Peteiller — **eller.** [1^o Fouler aux pieds : « Elle
« eussent tout defroissé et *petelée* aux piés de leurs
« chevaux. » (Froiss. XV, 10.) — « Eltant le *petella*
« envie. » (Mir. de Coicici.)] — 2^o Presser du pied.
L'âne s'exprime ainsi :

Au molin vois et vieng sovent,
Carchié de blé et de farine,
Sovent me cache l'eu l'eschine,
Point et *petelle* et liert toz dis. (Ms. 7218, f. 163.)

Petement. Action de fouler. (Colgrave.)

Peter. Faire du bruit : « Mareschal, dist ung
« compaignon.... dépeschez vous, car il est le plus
« grant bruit que vous veistes oncques, ça nous
« *petent* terriblement, tout erie, tout hue, tout
« bruit, trompettes sonnent. » (Le Jouvene, p. 192.)

Petersmanns. Sorte de monnaie : « Les sols
« de la ville de Treves sont appellés *petersmanns* à
« cause de l'image de S. Pierre qui y est empreinte. »
(Le Duchat, sur Rabelais, t. III, p. 146.)

Peticion. [Demande, pétition : « Aemplisset li
« sire toutes les tues *peticions*. » (Lib. psalms. 23.)
— « El doit veul fere que les *peticions* as genz soient
« oïes jostement. » (L. de justice, 72)] — « Demande
« quatre *petitions*. » (Boetr. de Sapience, fol. 18.)

Petier. [Se promener : « Il alerent *petier* le par-
« vis et le clostre. » (Froiss. II, 259.)] — « S'en vint
« *petier* en la place devant le chastel... tant alla et
« vint en *petiant*, que le chastelain... ouvrit la
« porte. » (Froissart, liv. I, p. 201.)

Petiëre. « Cane *petiere*, » oularde. (Colgrave.)

Petillant. 1^o Qui presse. (VOIR PETELLER) :

C'est la somme qui l'asne abat
Et puis me ramaine betant,
Et d'un aguillon *petillant*
Et me fet per force troter. (Ms. 7218, f. 163.)

2^o [Qui s'agite : « El en regardant illec vit mons.
« d'Orleans ou ruisseau de la rue, *petillant* encore
« d'une main. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série,
I, 242.) — 3^o Qui s'agite, au figuré : « Amour donc,
« de soy faible enfant, qui de nos ames Est cou-
« traint desbrober ses *petillantes* flammes Pour main-
« tenir vivant le feu de son flambeau. » (Tombeau
« de Desportes.)]

Petillard. Qui résoune :

..... Mille ruisselets tremblards
Dont les rivages *petillardz*

Vont donnant le frais aux dôesses
Qui vaguent aux forez épesses. (J. Talar, p. 157.)

Petillier. 1^o Piétiner, fouler : « La commune des
« historiographes demeure d'accord que Federic
« s'estant mis à genoux pour baiser les pieds du
« S. Pere, il le *petilla* avec telle outrageuse parole :
« *Super aspidem et basiliscum ambulabis*. » (Pasq.
Rech. liv. VIII, 743.) — Le peuple, en Normandie,
dit encore peillir au même sens : « Si s'efforçoit
« moult le mendrier de lui touler sa dague et for-
« ment le *petilloit* des genoux. » (Hist. de Bert. Du
Guesclin, par Ménard, p. 375.) — « Si le prendrent à
« *petillier* de leurs espieux es rains. » (Percefor, II,
f. 10.) — 2^o Piétiner de colère : « Et, en *petille* qui
« voudra, que les lettres prises simplement, sont
« choses indifférentes : d'autant qu'avec elles et
« sans elles, plusieurs bonnes Républiques se sont
« longtemps entretenues. » (Rech. Pasq. p. 881.) —
3^o Importuner : « Tant vout le roy chascun jour *pe-
tiller*, que le roy sceut tout le fait par amours. »
(Percefor, vol. V, f. 111.) — 4^o Manifester de la joie :
« Dedans le ceour il *petille*. » (G. Dur-ant, à la suite
de Bonnefont, p. 209.) — 5^o [Crépiter : « Hans l'ar-
« bre espez cest or ainsi brilloit, sa feuille ainsi
« d'un doux vent *petilloit*. » (Du Bellay, IV, p. 45.)]

Petiot. [1^o Diminutif de petit : « Pourquoi lar-
« ron me fais nommer ? Pour ce qu'on me voit escu-
« mer En une *petiole* fuste; Si comme toy me peusse
« armer, Comme toy empereur je fusse. » (Villon,
Grand Testament.)] — 2^o Terme caressant, encore
usité en Normandie :

Hélas ! se ce gracieux mot
De nom d'amy qui est tant doux
Si agréable et si *petiot*
Pouvoit saillir : vous verriez tost
Hault plaisir de parfout courroux. (Chasse d'am, p. 112.)

Petit. [1^o Qui a peu d'étendue, de volume :
« N'est guères granz ne trop n'en est *petiz*. » (Rol.
v. 3822.) — « Sun *petit* pas s'en turnet cancelant. »
(Id. v. 2227.) — 2^o Pauvre, misérable : « Je consi-
« dere mon estat lequel est en *petit* point. » (Froiss.
I, XVI, 198.) — « Quand.... les Gandois se veirent
« seigneurs de la ville, ils meirent tout hors, fem-
« mes et enfans, et les meirent tous nus en leurs
« chemises, ou au plus poure et *petit* habit qu'elles
« eussent. » (Froiss. liv. II, p. 255.) — 3^o Mauvais :
« *Petit* gouvernement. » (Le Fèvre de S. Remy,
Charles VI, p. 37.) — On a reproché au roi de
Navarre, qui fit assassiner le connétable Charles
d'Espagne, de l'avoir fait « par *petit* conseil. » (Chr.
S. Den. II, f. 226.) — « Beau et doux pere, je vous
« prie que vous m'aiez excusée. Se je vous rent pe-
« tit compte de vos ouailles. » (Modus, fol. 199.) —
« *Petit* terroir. » (G. G. II, p. 467.) — Catonet, parlant
du voleur à qui il avoit fait grâce et qui s'offroit
depuis à être son bourreau, dit : « Si me offrit *petit*
« guerdon. » (Le cheval. de la Tour, Instruct. à ses
filles, f. 71.) — 4^o [Pen favorable : « *Petit* signe. »
(Froiss. I, IV, 390.)] — 5^o Peu sûr : « Le geollier est
« responsable des prisonniers qui sont échappés
« pour avoir esté mis en *petite* prison, lorsqu'il a
« esté averti que c'estoit pour cas grave qu'on les

« lui remelloit. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 668.) —
 « A cause d'une verge d'or que vous m'envoyastes,
 « dont j'ay fait si *petite garde* que je l'ay aujourd'
 « dhuys perdue. » (Percefor. vol. IV, f. G.) — 6^e [Peu
 avancé : « Environ *petite nonne*. » (Froiss. III, 44.)
 — « A *petite prime*. » (Id. V, p. 8.)] — 7^e *Adverbe*.
 Peu : [« Kar de François i ad aseç *petit*. » (Roland,
 v. 1239.) — « A ben *petit* que il ne pert le sens. »
 (Id. v. 305.)]

Par tiex diz *petit* véritables
 Fu tant mené li comestables
 Qu'au roi l'ala dire grant erre. (G. Guiart, f. 355.)

Ilé! aloete joliete, *petit* Test
 De mes maus. (Ms. 7218, f. 357.)

Dans Gerard de Nevers : « Trop vous est *petit* de
 « mes maux » (1^{re} partie, p. 121.)

Que qu'ele pleure, cil s'en rit,
 De tout son dit, il est *petit*.
 Ern. Carpains, Poés. ms. av. 1300, t. III, p. 1238.

Li prestre l'acole, si rit ;
 Galastrot ne le soit *petit*,
 Tient vingt sols à un peliçon. (Fabl. de S. G. f. 284.)

[« *Petit* ameroit ses voisins. » (Froiss. II, 306.) —
 « Il avoient la nuit moult *petit* dormi. » (Id. t. III,
 p. 311.) — « Un oel couvert d'un *petit* de blanche
 « toile. » (Id. t. II, 376.) — « Tost respondroit folie,
 « car *petit* set. » (Aiol, v. 150.)]

Expressions : 1^o « Les *petits*. » On appeloit ainsi
 les artisans de la ville de Liège. (Le P. Menestr.
 de la Chev. p. 106.) — 2^o « *Petits* larons, » voleurs de
 nuit « qui toudent ou escorchent molons ou autres
 « bestes..... pur embler les peaus. » (Brillon, Loix
 d'Anglet. fol. 71.) — 3^o « *Petits* chevaux, » chevaux
 pour la chasse : « Faictez mettre les selles à noz
 « *petitz chevaulx*, car je veux aller chasser. » (Perce-
 forest, VI, f. 107.) — 4^e « *Petit* doi, » petit doigt.
 (Loix normandes, art. 13.) — 5^e « *Petits* draps, » che-
 mise : « Ce fust pitié à veoir le bon ancien roy Per-
 « ceforest que la royne commanda devesir tout nud
 « fors de *petits draps*. » (Percefor. vol. IV, f. 118.) —
 6^e « *Petit* eage, » bas âge, minorité. (Du Bouchel,
 Général. de Coligny, p. 58, an. 1268.) — 7^e « *Petites*
 « eaux et forêts. » (Recueil des statuts de la Bazoché,
 p. 37.) — 8^e « *Petits* choux, » petits gâteaux
 feuilletés et ronds. (Cotgr.) — 9^e « *Petit* licl, » lit
 de repos : « Le coucha sur son *petit licl* pour repo-
 « ser. » (Lettre de Pasq. III, p. 362.) — C'étoit peut-
 être une espèce de « couchette » qui se mettoit
 anciennement dessous le grand lit. De là pourroit
 nous être venue l'idée de nos « sofas » et « lits de
 « repos. » (Pet. J. de Saintré, p. 13.) — 10^e « *Petite*
 « cœur, » terme d'amitié dont se servoit le duc de
 Guise, en écrivant à Bassompierre. (Hist. de M. de
 Thou, t. X, p. 281.) — 11^e « *Petit* ventre, » le bas-
 ventre. M. de Turenne « fut tué d'un boulet qui le
 « frappa au *petit ventre*. » (Pelisson, Lett. Hist. II,
 p. 381.) — 12^e « Tu luy donneras ou geline ou petits
 « oiseaux ou souris ou rats, et *petite gorge* au soir
 « quand il aura enduit sa gorge » (Fouilloux, Fauc.
 f. 67), c'est-à-dire petite gorgée d'eau. — 13^e « *Petit*
 « pas, » en termes de guerre petite journée : « Tant
 « chemina par ses *petitz pas* qu'il arriva au logeis,

« et là conclud la manière de son chevaucher, et fist
 « son butin. » (Le Jouvencel, p. 338.) — « Or s'en
 « retourne le duc Baudoin par ses *petitz pas* tra-
 « vaillé et desplaisans. » (Id. p. 318.) — Quelque-
 fois on sous-entendoit pas : « Tant chemina par ses
 « *petitz* qu'il arriva en une ville tenant leur party. »
 (Le Jouv. p. 583.) — 14^e « *Petit* monde, » façon
 de parler employée pour désigner l'homme. Selon Aristote,
 « les parties du corps humain sont principau-
 « ment créées selon la création et l'assise du monde ;
 « et pour ce appella homme en grec microcosmos,
 « c'est à dire *petit monde*. » (Modus, fol. 210.) —
 15^e « *Petit* litz » ne signifie plus comme autrefois
 le dernier des enfans d'un père. (Doctr. de Sapience,
 fol. 29.) — 16^e « *Petits* maîtres. » C'est ainsi que le
 connétable de Montmorency, en 1561, appeloit les
 frères du roy, lorsqu'il disoit qu'il étoit entièrement
 dévoué au roy et à ses *petits maîtres*. » (Hist. de
 M. de Thou, t. v, p. 60.) — Il se servoit aussi de cette
 expression en parlant du roy même. (Brent. Cap. fr.
 t. II, p. 68.) — Les « *petits maîtres* de M. le comte
 « étoient des jeunes gens attachés au dernier comte
 de Soissons. (Longueruna, I, p. 189.) — On appela,
 en 1649, « la cabale des *petits maîtres*, » celle du
 prince de Condé. (Siècle de Louis XIV, par Volt. 71.)
 [Comme les *petits maîtres* s'habillaient avec recherche
 et affectaient des airs insolents avec le ministre
 Mazarin et les dames de la cour, le nom fut appliqué
 aux jeunes gens qui leur ressembloient.] — Sur le
 premier usage qu'on a fait de cette expression, voy.
 Duclot, Mém. sur les mœurs du xviii^e siècle, 1^{re} part.
 p. 131 et suiv. — Il marque aussi l'époque de la
 décadence de cette espèce appelée *petits maîtres*.
 (Ibid.) — 17^e « *Petits* soldats, » hommes n'ayant pas
 la taille réglementaire : « Seroit sa majesté bien aise
 « que des dix huit mille hommes de pied, il y en
 « eut six mille de guerre et deux mille en qualité de
 « *petits soldats* pour servir de pionniers. » (Mém.
 de Villeroy, IV, p. 206.) — 18^e « *Petite* reine. » On
 nommoit ainsi la maîtresse de Charles VI, en 1397.
 (Choisy, vie de Charles VI, p. 223.) — 19^e « *Petit*
 « seigneur, » nom donné au duc de Berry, à la cour :
 « Le peu de considération qu'on avoit pour luy et
 « les sollicitations du Pape retardèrent l'exécution du
 « projet de faire passer la couronne sur sa teste. »
 (Baudot, Hist. de Charles VII, t. II, liv. VI, p. 414.)
 — 20^e « *Le petit oeil* du monde, » le favori du
 monde :

..... Depuis que la France
 Couve delans son sein le meurtre et la vengeance,
 La France ensorcelée et surprise d'erreur,
 De guerre, de famine et de peste et de peur,
 France, le *petit oeil* et la perle du monde,
 Est maintenant stérile au lieu d'être féconde.

Berg. de Rem. Bell. t. I, p. 2.

[C'est un latinisme, *ocellus*.] 21^e « *Petite* obeis-
 « sance, » défaut d'obéissance : « Nous veons.....
 « clerement que c'est *petite obeissance* à nous et à
 « nostre royal majesté, et en très grant dérision de
 « nous et de nos... ordonnances. » (Ord. III, p. 506.)
 — 22^e « *Petite* date. » (Dict. du Dr. fr.) — 23^e « *Petit*
 « gage. » (N. C. G. t. II, p. 861.) — 24^e « *Petits* six

« sols. » « Le plus proche à succéder de degré en degré peut recouvrer les choses meubles vendues, pour loy de grand six sols dedans neuf jours à compter du jour de la vendition, et pour loy de *petit six sols* dedans trois jours. » (C. G. II, 725.) — 25° « *Petite oye*, » extrémités des oies. (Apologie pour Hérod. p. 433.) — Au figuré, c'étoit une espèce de garniture, les menues parures ou rubans qu'on appliquoit aux extrémités d'un habit : « Que vous semble de ma *petite oye* ? la trouvez-vous congruante à l'habit?... le ruban en est bien choisi... c'est perdrigeon tout pur. » (Molière, Préc. Ridic. t. II, p. 30.)

Ne vous vendray-je rien, monsieur? des bas de soye, Des gands en broderie, ou quelque *petite oye*.

P. Corn. Gal. du Palais, t. I, acte IV, sc. XIII, p. 53.

26° « Etre *petit* d'honneur, » avoir peu d'honneur. (Dial. de Mallepays, p. 59.) — 27° « Etre de *petite* « reputation, » avoir mauvaise réputation : « Si aucuns de l'age de dix ans ou plus entre de nuit en vignes... ou autre herilage clos... ou de jour « homme incogneu ou de *petite reputation*, et « rompt la porte ou closure. » (Coul. Gén. II, 701.) — 28° « Avoir *petit sens*, » peu de raison :

Petit clerçons et enfes ere Et moult avoie *petiz sans*. (Ms. 7615, II, f. 126.)

29° « Tenir *petit compte*, » faire peu de cas. (Ord. t. III, p. 97.) — 30° « Aller *petite voye*, » faire peu de chemin :

Une fois aloit un hermite Visiter, mes *nos petite* Ot alé, que li mestres manda. (Ms. 7218, f. 293.)

31° « Faire le *petit*, » saluer, se rapetisser en saluant. (Colgr.) — De là « faire la *petite*, » pour faire la révérence, en parlant d'une femme :

S'y estoit ma personne duyte Pour estre des premiers devant A l'uy bailler de l'eau beniste, Puis s'elle *faisoit la petite* Ou qu'elle me gettast ungs doux yeux, J'estoye lors de joye subite Transsy et ravy jusqu'aux cieus. (Am. rendu Cord. 530.)

32° « Faire le *petit pain*, » vivre d'économie. (Contes d'Eutrapel, p. 199.) — 33° « *Petit*, moyen et « greigneur, » tous sans exception :

Avant, avant, s'a dit honneur : *Petit et moyen et greigneur* Chascun se mecle en ordonnance Et prengne l'espée et la lance. (G. de la Bigne, f. 62.)

34° Le mot *petit* s'employoit absolument. Alors on faisoit ellipse du substantif qu'indiquoit le sens de la phrase. De là « attendre un *petit*, » c'est-à-dire un petit moment. (Cymbal. Mundi, p. 64.) — 35° « De « *petit*, » depuis peu de temps : « De long temps ou « de *petit* estoient en prison. » (Chron. de S. Denis, t. II, p. 131.) — 36° « Avoir *petit*, » jouir d'un petit bien, avoir peu de fortune :

Qui *petit a*, et *petit pert* De *petit se deult*. (Prov. du Vil. f. 76.)

37° « Manger *petit*, » en petite quantité. (Joinv. p. 71.) — 38° « *Petit à petit*, » peu à peu. Littéralement « petit pas à petit pas. » (Voir PETIT PAS et les

proverbes 55 à 57. — 39° « Parler grant ne *petit*, » il faut sous-entendre mot ou discours :

... . Ot li chevaliers grant ire Quant ne parle *grant ne petit*. (Ms. 7615, II, f. 211.)

40° [« A le fois voit on que chiu qui a le fort *petite* « son campion ; Li souffissant eschaptent et les *petite* « pent on. » (Hist. litt. de la France, XXV, 616.)] — 41° « *Petite* chose de loing pese. » (Colgrave.) — 42° « *Petit* fardeau poise à la longue. » (Ibid.) — 43° « *Petit* homme abat grand chesne. » (Id.) — 44° « De *petit, petit* ; et d'assez, assez. » (Id.) — 45° « De *petite* chose, peu de plaisir. » (Id.) — 46° « De « *petit* enfant, *petit* dueil. » (Id.) — 47° « De *petit* « péché, *petit* pardon. » (Id.) — 48° « En *petit* buis- « son trouve on grand lievre. » (Id.) — 49° « En « *petite* cheminée fait on bien grand feu. » (Id.) — 50° « En *petite* maison, Dieu a grant part. » (Id.) — 51° « En *petite* teste gist grant sens. » (Id.) — 52° « De « *petit* aiguillon point on bien grande asnesse. » (Id.) — 53° « De grands vanteurs, *petits* faiseurs. » (Id.) — 54° « Tel est *petit* qui boit bien. » (Id.)

55° *Petit à petit* on est maistre. (Coquill. p. 66.)

56° « *Petit à petit* on exploite grand chemin. » (Lett. de Pasq. I, p. 52.) — 57° « Richesse... qui est « venue *petit petit*, tousjours multiple et croist. » (Le cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 81.)

58° Mielz valt bons *petiz* Que grant mauvais. (Prov. du Vil. f. 76.)

Petitelet. Petit moment :

Un *petitelet* se porpence Après a dit ce que li pense. (Ms. 7218, f. 49.)

Petitement. 1° D'une manière chiche : « Car « en leur couvent vivent assez *petitement*. » (J. de Meung, Test. p. 1035.)] — 2° Mal : « La première « parole que le roy lui dit (au connétable de Clis- « son assassiné) ce fut : Connestable, comment « vous senlez vous? Il respond : *petitement* et foi- « blement. » (Froiss. IV, p. 143.) — [« Monseigneur, « ce nous va, moy et mon fils, assés *petitement*. » (Id. II, p. 29.)] — 3° Boucement, à petits pas :

Li quens d'Artois ces mots a dist Et Pierre Flote respondit... Lessons aux gens de pié leur pris Car il ont tres bien entrepris Et se Dieus plect ; bien parleront, Si mestier est, moult tost seront Secours, car nous sommes près... Et les sivons *petitement*. (Ms. 6812, f. 68.)

4° Peu : « Le roy fut moult joyeux de leur venue, « car *petitement* scavoit les adresses de la forest. » (Perceforest, vol. VI, f. 81.)

Petitesse. 1° Bas âge : « Son pere le voyant « ainsi vitie, le recommanda dès sa *petitesse* au « vicair de Saint Didier. » (Contes de Desper. I, p. 269.) — 2° [Etat de misère : « La nuit ensuivant « il se trouvoit en icelle *petitesse*. » (Froiss. X, 38.)]

Petitot. 1° Diminutif de *petit* :

... . Sa hochete Qui tant est douce et *petitote*, Dont les levres sont vermeillete Plus que cerise novellete. (Ms. 7218, f. 204.)

2° [Peu : « En lieu de porée au mouton, En lieu

« d'espiesses et de chars, Bien *petitet* et à oears Bis
« pain mange et noire tourte. » (Mir. de Coigny.) —
« Je voil à vos por che nu *petitet* parler. » (Mol,
v. 1668.]

Or entendez un *petitel*
Ni forai mie grant abet. (Ms. 7218, f. 230.)

1. Petitieur. Modicité : « Vous plaise mesurer
« nostre offre, non de la *petitieur* d'elle. » (Mém.
de Du Bellay, t. VI, p. 386.)

2. Petitieur. Demandeur. (Oudin.)

Petils freres bis. [Cordeliers, frères mineurs ;
on les appelait encore bisets, de la couleur de leur
robe. (Du Gange, sous *Bizochi*.)]

Petoche. Nom, en Normandie, des chandelles
de résine et des grosses femmes, dégoûtantes et
mal faites.

Petoffe. Sornettes, en provençal *petofias*, *patofias* :
« Votre santé votre famille, vos moindres
« actions, vos sentiments, vos *petoffes* de Lambesc,
« c'est là ce qui me touche. » (M^{me} de Sévigné, éd.
de 1735, p. 225.) — Ce mot causa la brouillerie de
Madame de Coulanges avec les Chaulnes, en
1694. Ed. de 1751, p. 227.]

Peton. 1^o Pied mignon. (Cotgr.) — 2^o Terme de
caresse : « Mon *peton*. » (Rabelais, II, p. 25.)

Petoncle. [Coquillage : « Sur la grande neces-
« sité des Rochelois le havre fu rempli d'une mons-
« trueuse quantité de sourdons et *petoncles*, ce
« qu'on n'avoit jamais veu en ce lieu. » (D'Aubigné,
Histoire, t. II, p. 53.]]

Petonner. Frapper du pied la terre. (Cotgr.)

Peton. Qui de peur à la colique : « Le noifaire
« aussi *peton*, résolu comme une brebis loundue. »
(Moyen de parvenir, p. 74.)

Petrals. Poitrail :

Li *petrals* du cheval rompi
Et les deuls cengles autres. (Rou, p. 405.)

Petrarchiste. Qui tient de Pétrarque. Mon-
taine observe que « les bous et anciens poètes ont
« évité l'affectation et la recherche non seulement
« des fantastiques élévations espagnoles et *petrar-
« chistes*, mais des pointes mesmes plus douces et
« plus retenues qui sont l'ornement de tous les
« ouvrages poétiques des siècles suivans. » (Essais,
t. II, p. 139.)

Petrarquiser. Faire l'amoureux transi, comme
Pétrarque. (Nicot.) — « Mais d'aler *petrarquiser*,
« vingt et tant d'années à la poursuite d'une Laure,
« je ne scaurois. » (Pelerin d'amour, II, p. 448.)

J'ay oublié l'art de *petrarquiser* :
Je veux d'amour franchement deviser. (J. de Bell. 464.)

Petrarquiseur. Poète égal à Pétrarque : « Que
« pleust à Dieu que je fusse un bon *petrarquiseur*,
« pour bien exalter selon mon désir cette Elizabeth
« de France, car si la beauté de son corps m'en
« scavoit donner très ample matière, celle de sa
« belle ame m'en donneroit bien autant. » (Brant.
Dames illustres, p. 193.)

PetrieHe. Pierrailles (?). On lit au milieu de

droits d'entrée : « Graine, le cent seize sols. *Petrelle*
« et saumace, le cent cinq deniers. Cendres et
« teintures, le grant baril vingt deniers. » (Ordon.
t. I, p. 600.)

Pétrinal. [Mousquet gros et court ; on ne pou-
vait le coucher en joue et on appuyait la crosse sur
la poitrine, au moment du tir.] — « Et le surplus
« qui étiez tous gens de combat, et un peu plus
« pres, en trois autres gros, les gardes estans à
« cheval, les arquebuses et *petrinals* hors le fou-
« reau. » (Mémoires de Sully, I, p. 114.)

Pétrinal. Soldat armé du pétrinal : « *Petrinals*
« ou arquebusiers montagnards ainsi nommez à
« cause des arquebuses dont ils se servoient. » (Hist.
de De Thou, t. VI, p. 29.)

Pétrine. [Poitrine : « Od lur langues, qui mull
« sont fuines, Percent lur cors e lur *petrines*. »
(Marie, Purgatoire, 1003.) — « Et por l'ambere en la
« *petrine* Li fet passer l'aste frasiene. » (Roman de
Troie.]]

Pétris. [Perdrix : « Trois compaignons portans
« harnois, engins et habillemens pour prendre
« *petris*. » (J. 173, p. 650, an. 1426.]]

Pérol. Pétrôle. (Colgrave.)

Pétruis. [Pertuis, dans Froissart, V, p. 269.]

Pétruisage. [Droit ; le même que *peruisage*,
au reg. JJ. 58, p. 131, an. 1319.]

Pétruisier. [Trouer, dans Froiss. V, p. 269.]

Pettour. Surnom d'un nommé Baldin, tenant
une sergenterie dans le comté de Suffolk, pour
laquelle ce vassal devoit faire devant le roy, tous
les ans au jour de Noël, un saut, un rot et un pet.
(Du Gange, sous *Bombus*.)

Pétrreau. Gros pierrier ; on en fit usage en
1509, au siège de Padoue : « Fut faite la batterie la
« plus extrême que je veisse jamais faire, large
« pour entrer 160 hommes de front à chacune des
« deux ; et outre ce avoit une maniere de *petrreaux*,
« que nous appellons mortiers, lesquels firent tant
« de mal à la ville qu'il n'est point à dire, car ils
« effondroient tout. » (Mém. de Rob. de la Marck,
seigneur de l'Plourange, p. 68.)

Pétueil. [Malras, trait d'arbalète (voir PETAIL,
PETEL) : « Le suppliant prist un *petueil* et en frappa
« un des diz deux pillars et le tua. » (JJ. 107, p. 326,
an. 1375.]]

Pétulque. Qui bondit. (Borel.)

Petun. [Nom brésilien de la nicotiane, tabac.
Il subsiste en bas-breton sous la forme *butun*.] —
Jean Nicot apporta cette plante en France, d'où
vient qu'on l'appelloit *nicotiane*, autrement dite
« *petun*, ou bien l'herbe à la roine ou médicée. »
(La Croix du Maine, Bibl. p. 252.) — Nous avons un
traité de Jacques Goherry, sur la « connoissance
« des vertus et proprieté de l'herbe nommée *pe-
« tun*, appelée en France, l'herbe à la roine ou
« médicée. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 186 et
487.) [La *roine* est Catherine de Medicis.]

Petuner. Prendre du tabac, le priser ou le fumer. (Oudin.) — [« Nul ne pourra *petuener*, soleil couché, sur peine d'estre calé trois fois et battu devant l'équippage. » (Ordonn. de 1634.)] — Le P. Menestrier, p. 126, à l'article des emblèmes, rapporte celui-ci : « C'est un soldat qui *petuue* et prend du tabac, » avec ces mots : « Fumo dum pascitur, » ardet, » pour signifier « les vaines espérances qui excitent le courage. »

Peture. Canon de sureau que font les enfans. On le nomme ainsi à Metz et dans la Lorraine. (Voy. Le Duchal, sur Rab. II, p. 488.) En Normandie, les enfans l'appellent canonnière.

1. Peu. [Pieu : « D'argent à un *peu* aguisié de gentes. » (Froiss. VII, p. 199.) — « Se defendoient asprement en jelant pierres et *peus* agus. » (Henri de Valenciennes, § 677.)]

2. Peu. [Puy, colline, dans D. C. sous *Podium*.]

3. Peu. [Du latin *paucum*. Voir Poi, Pou.]

Expressions : 1^o « A peu, » à peine; « A peu avoit il bonne ville où il se osast tenir. » (Froiss. XV, p. 34.) — 2^o « A peu que, » peu s'en faut; « Il n'est rien plus gay, plus gaillard plus enjoué, et à peu que je ne die folastre; elle ne presche que feste et bon tems. » (Mont. Ess. I, p. 210.) — 3^o « Peu à peu que, » même sens; « Las! peu à peu qu'à terre ne se couchent. » (Marg. de la Marg. f. 260.) — 4^o « Un peu beaucoup, » un peu trop :

Je tarde un peu beaucoup pour vostre impience.

Lillius. com. de P. Corr. act. I, sc. 3.

5^o « Peu moins, » un peu moins. (Rabel. IV, 100.)

— « Peu plus, peu moins. » (Sag. de Charr. p. 103.)

— 6^o « Peu à près, » presque. (Id. p. 54.) — 7^o « A peu près, » peu s'en faut :

C'est sy fort qu'à peu près que pieie
N'est mon amour. (Marg. de la Marg. f. 296.)

8^o « Par un peu que, » peu s'en fallit que : « La reine Genievre s'en va tel dueil faisant que par un peu qu'elle ne se occist. » (Lanc. du Lac, 3.) — 9^o « Par un peu, » presque, dans la Chron. de S. Denis, II, f. 123; en latin *ferè* (Chr. de Nangis). — 10^o « Etre à peu, » importer peu; « Ce vitupere a futur te sera à peu. » (L'Am. ressus. p. 121.) — 11^o « En peu de jour, » dans peu. (Les Marg. de la Marg. f. 7.) — 12^o « Peu ou faulte, » peu ou point; « Ne craindre, quand le cas est évidemment redoubtable est signe de peu ou faulte d'appréhension, » c'est-à-dire de jugement. (Rabelais, IV, p. 101.) — 13^o « Sans peu besongner, » sans faire grand chose : « Waleran comte de S. Pol alla en grand compaignie par mer en l'isle de Wic, pour faire la guerre d'Angleterre, et sans retourna sans peu besongner. » (Monstrel. I, p. 17.) — 14^o « On disoit proverbialement : « Ung peu et du bon. » (Rabelais, IV, p. 17, anc. prol.)

15^o En peu d'heure, Dieu laboureux.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 111.

16^o « Peu et paix est don de Dieu. » (Cotgrave.) —

17^o « En peu de tems vilain se rend superbe. » (J. Marot, p. 67.) — 18^o « De peu de chose, peu de

« prose. » (Colgr.) — 19^o « Peu à peu le loup mange l'oye. » (Id.) — 20^o « Trois beaucoup, et trois peu » destruisent l'homme. » (Id.)

21^o Je pense sans estre deceu.

Que ce n'est rien ou c'est bien peu. (Jamin, p. 151.)

Peü. [Nourri, participe passé de *paître* : « Où je fus plus de douze septmaines et mes chevaux « bien peüs. » (Froiss. XI, p. 85.)] — Louis XI dit à l'abbé de Turpenay, pour lequel un autre avoit été pendu par méprise : « Remerciez Dieu qui n'a pas voulu que vous fussiez *peü* comme je l'avois commandé. » (Moyen de parvenir, p. 356.)

Peuble. Peuple : « Peuble d'armes, » armée, aux Assises de Jérusalem, p. 143.

Peucedaine. Plante ombellifère. (Cotgr.)

Peuchon. Diminutif de *peu* : « Les... archiers s'ichierent devant eux chacun un *peuchou* aguisié « à deux bouts. » (Monstrel. vol. I, p. 228.)

Peufferie. [Friperie : « Il prit en un fardel de « *peufferie* ou freuperie ou ailleurs, en l'ostel de la dite laverne, neuf chaperons et une cotte à « femme. » (JJ. 122, p. 98, an. 1382.)]

Peute. [Peuple : « Li establissement que li lour « donna, ce fu pour tenir le *peute* en pais. » (Joinville, § 478.)]

Peulleul. [Mur de torchis : « Lesquelz alerent « en la maison de Mahieu le foulon demourant en « la ville d'Athies, et illec rompirent un *peulleul* « pour entrer en la dite maison. » (JJ. 163, p. 141, an. 1408.)]

Peuls. [Paille, dans Roncisvals, p. 30.]

Pevoisine. Pivoine. (Cotgrave.)

Peuplade. [Colonie : « Villegagnon s'adressa à « l'admiral (Coligny), luy exposant son desir d'aller « faire *peuplade* en Amerique, se couvrant du zele « d'y planter la religion reformée. » (D'Aub. Hist. t. I, p. 41.)]

Peuplaye. Lieu planté de peupliers. (Colgr.)

1. Peuple. [Peuple : « Li autre *peuple* de la « terre prestre Jehan, qui ne furent pas en la ba- « taille, se mistrent tout en lour subjection. » (Joinv. § 480.)] — « *Peuple* gros et menu, » le peuple françois tant grands que petis. (Mémoires de Du Bellay, liv. VII, fol. 200.)

Peuple en multitude errant,

Ne nous sert pas de grant.

(Cotgrave.)

[« *Peuple* sans blé Mal assemblé. » (Le Roux de Lincy, t. II, p. 371.)] — « La voix du *peuple* est la « voix de Dieu. » Voyez l'origine de ce proverbe, dans Loisel, Instit. Cout. p. 238; il est dans l'Am. ressus. cit. ép. p. 6. — « *Peuples* et estats. » Voyez dans l'Hist. de De Thou, XII, p. 660, le soin que l'on eut d'éviter ces mots en parlant des Hollandais, dans le traité de hgue entre la France et l'Angleterre, en 1596; on convint d'employer l'expression générale « d'ordres ou estats. »

2. Peuple. [Peuplier : « Les feuilles de chesne, « de sauts, de *peuple*. » (Ol. de Serres, p. 295.)] — « *Peuple* blanc. » (Cotgrave.)

Peuplé. 1^o Garni : « Deux lez de velours *peuplés* d'armoires. » (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — 2^o Publié : « Dit de témoin *peuplé*. » (Ord. I, p. 90.)

Peuplée. Peuplade. « Pour faire nouvelle *peuplée* des gens de sa nation. » (Pasq. Rech. p. 30.)

Peuplement. [1^o Action de peupler, dérivé de *populus* : « Et pourvoyeroit on au *peuplement* d'icelle (ville) et à la bonne police. » (Lanoue, p. 454.)] — 2^o Publication : « Et se il avenoit que « chil contre qui les tesmoins sont amenez voussist « dire, après le *peuplement*, aucune chose resona- « ble contre le dit as dits temoins, ils seront ois. » (Ordonnance, t. I, p. 90.)

Peupler. [1^o Dérivé de *publicare*, publier : « Et « adonc l'en jugera selon le dit des tesmoins *peuplé* « as parties. » (Ordon. I, p. 90.)] — 2^o Répandre : « Hommes qui font, ou font faire faulse, et mauvaise « monnoye doivent estre brûlés; et ceux qui la « font, et font faire, et qui en sont consentans, et « qui la vont querrier, et qui la *peuplent* sciem- « ment. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 342.)] — [3^o Se couvrir de : « Adonc regarde li rois devant « lui et vi que les bannieres li approchoient, et li « païs *peuploit* de gent. » (Mén. de Reims, § 111.)]

Peupleraye. Plantations de peupliers. (Cotgr.)

Peuplier. [Arbre, dans Oliv. de Serres, p. 800 : « Aubeau, *peuplier* et tremble. »]

Peür. Pur : « De *peür* argent, » aux Marg. de la Marguerite, fol. 196.

Peur. [Crainte : « Puisque vous y estes (en « Espagne près de Francois 1^{er} prisonnier) je n'ai « point de *peur* que tout n'aïlle bien, sinon que « vous ne le puissiés garder d'aimer les dames « espagnoles. » (Marg. lettres, p. 73.)]

Pevré. Poivré :

Saucisses moult bien *pevrées*. (Bat. de Quar. ms. p. 91.)

Peureus — os. [1^o Epouvantable, dans G. Guiart, v. 47112. — 2^o Craintif, lâche : « Quant Partonopous « est montés, *Peuros* est et trespensés; N'est mer- « velle s'il est pensis Ne seit ù est n'en quel païs. » (Partonopex, v. 781.)]

Entre leur enemis se fierent

Et cil de *peureus* semblant

Queurent vers le fossé tremblant. (G. Guiart, f. 256.)

Pevrier. [Epicier : « Tuit cirier, tuit *pevrier* et « tuit apotecaire ne doivent riens de coutume des « choses devant dites. » (Livre des Métiers, p. 322.)]

Peusticet. [Porte de derrière, dans Robert le Diable : « Un maillet a à la porte, Qui petit est, n'est « mie forte ; Trois cols et nient plus y ferras, Au « *peusticet* puis te serras.... Le maillet trueve au « *peusticet*... Si ferai trois cols au guicet. »]

Peut-estre. [« *Peut-estre* engarde les gens de « mentir. » (Le Roux de Liuey, II, p. 371.)] — « Une « cité nommée Tharse, où Saint Pol fut, ne moult « riche et ancienne, car Tharses le fils de Javain « filz de Noé le fist. Autres dient que Perseus le « fonda, mais *peut estre*. » (Tri. des IX Pr. p. 463, et 464, c'est-à-dire mais cela n'est pas certain.

Peutot. Diminutif de *peut*, laid en Bourguignon. (Tonches de des Accords, p. 58.)

Peutre. [Métal, le même que *peautre*, étain : « Intercidium ne, quisquam cum calice ligneo, vel « vitreo, ... vel de *peutre*, vel de aurialco... infra « fines diocesis nostræ ulterius celebrare presu- « mat. » (Statuts de Saint Flour, f. 58.)]

Fermaillets, à enfans, de *peutre*. (Fabl. S. G. f. 42.)

Peutrel. Poulain :

Le fierst si dedens le chastel

Qu'il le tresbuche du *peutrel*. (Partonopex.)

Peuture. [Pâture, nourriture : « Ores à leu ga- « roul *peuture* est li miens enfes. » (Guillaume de Palerme.)]

... No pain, sire Dieu, nous envoie

La *peuture* des ames et des angles la joie.

Ms. 7218, f. 227.

Pey. [Pieu : « Icelui suppliant print un pal ou « *pey* en une haye. » (JJ. 188, p. 212, an. 1459.)]

Peychonnier. [Poissonnier, aux Ord. II, p. 56, an. 1330.]

Peyssele, er. [Echalas, échalasser : « Jehan « Fouquier dist au suppliant s'il vouloit venir « avecques lui faire du *peyssele*, pour *peysseter* les « vignes. » (JJ. 207, p. 21, an. 1480.)]

1. Pez. [Pied : « Cinquante *pez* i poet hom me- « surer. » (Rol. v. 3167.)]

2. Pez. [1^o Paix : « Li roys ot, par la *pez* fesant, « grant coup de la terre le conte. » (Joinv. § 103. — 2^o Patène : « Quand ce vint à la *pez* doner, je vi que « li clers qui adoit la messe à chanter estoit grans, « noirs, megres et hericiés. » (Id. § 589.)]

Pezant. [Pénible : « Cestui teing à *pezant*. » (Ronciv. p. 58.)]

Pezeau. [Champ semé de pois : « Les coulons « qui gascioient certains poix ou *pezeaux* nouvelle- « ment semés. » (JJ. 178, p. 163, an. 1477.)]

Pezellouse. [Qui a des pustules sur la langue, en parlant de viande de boucherie : « Se aucuns « maseeclier avoient chair sorcemée communement, « ou *pezellouse* en langue, ou de crue ou d'oite, il « ne la donneroient, ne ne porroient vendre en « estaus communs avec la bone char. » (JJ. A, p. 1, an. 1297.)]

Peziere. [Champ semé de pois : « Lesquels « furent un soir par nuit en une *peziere*, ... de « laquelle il volioit apporter des rains et des cos- « ses, pour faire une grosleeé aus champs. » (JJ. 86, p. 164, an. 1358.)]

Pezou. Peson. poids de treize livres de laine ou de filasse dans certaines manufactures :

Il a de cele laine assés plus d'un *pezou*.

Poet. av. 1300, IV, p. 1248.

Pezze. Arbre dont on extrait la poix. (Cotgr.)

Pfaffequetens. Valets de prêtres : « Le marquis « d'Albert de Brandebourg, ce grand persecuteur « des évêques et gens ecclesiastiques, appelloit par « moquerie et desdain, les capitaines et soldats, « partisans et à la suite et soldé des gens d'eglise

« *plaffenquens*, qui est autant à dire que valets de « prestres. » (Brant. Cap. Fr. I, p. 157.)

Penning. [Monnaie d'Alsace : « Item trois livres « et demi *penning* de rente sur la taille des sujets « établis dans le fauxbourg. Item vingt deux schil- « lings et six *pennings* de Strasbourg de rente des « maisons de Werde. » (Laguille. Histoire d'Alsace, Preuves, p. 55, an. 1359.)]

Phagediane. Tumeur, fungus. (Colgrave.)

Phaleus. Papillon de nuit. (Colgrave.)

Phalenge. [Phalange : « Les Machedoniens, les « Grecs et les Dardiens orient, en ten de legions, « eschelles que il appeloient *phalenges*. » (J. de Meng. Végèce, II, p. 2.)]

Phaleuce. Vers latin de cinq pieds, formé d'un spondée, d'un dactyle, de deux trochées et d'un spondée. (Colgrave.)

Phanon. [Manipule, ornement ecclésiastique : « Et puis après li mist on le *phanon* ou braz senes- « tre, qui senefie asstinence. » (Mém. de Reims, § 181.) — « Vestis par dessus ses draps d'un dau- « matique, en ses bras *phanons* et estolle devant « croisie à maniere de prestre. » (Froiss. II, 464.)]

Phantasma. Fantôme. « Illusion ou *phantasma* « de mensonge. » (Mém. de du Bell. VI, p. 406.)

Phantastique. Fantasia. « Vieillesse la *phan- « tastique*. » (Songecr. contred. f. 47.)

Pharique. Poisson. (Colgrave.)

Pharisée. Parisien. « Deux hommes allerent « au temple pour prier Dieu ; l'un estoit *pharisée* « et l'autre publicain. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 288.)

Phariseus. Pharisien de l'Evangile. (S. B. S. Fr. p. 305.)

Pharmaceutie. Pharmacie. (Colgrave.)

Pharmaque. Médicament, remède. (Amant ressuscité, p. 228.)

Pharocal. [Paroissial : « Li droiz de l'glise « *pharocal* de Joinville. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série, t. III, p. 564.)]

Pharos. 1^o Fanal de poupe. (Colgr.) — 2^o Phare : « Met le *pharos* en haute guette pour éclairer à « ceux qui voguent par la mer. » (Mach. Disc. sur Tile Live, Ep. p. 4.)

Phée. [Fée : « Les *phées* et les nymphes y con- « versent. » (Froissart, XVI, p. 53.)]

Phelandrion. Plante ombellifère. (Colgrave.)

Phengite. Topaze. (Colgrave.)

Phenicé. De couleur écarlate. (Colgrave.)

Phenicau. Le petit du phénix : « Patez de « *phenicau*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 97.)

Phiehier. [Figuier, au Gloss. 4120, an. 1348, sous *Phagus*.]

Phié. Fief, au livre rouge de la Ch. des Comptes, f. 437, an. 1301.]

Philatere, iere. [Phylactère, reliquaire : « Qui

« dont oist vilain jurer De crois, de Dius et de *phi- « lateres* Qu'il fu pendus ainsi con terres. » (Ren. couronné.) — « Le precieux corps de N. S. que l'en « met en ces eglises en vaiselle d'or et d'argent « pour la nécessité des malades, hors des *philatieres* « le gettoient, puis le foutoient entre leurs pieds. » (Chronique de Saint Denis, II, f. 6.)

Philautie. Egoïsme : « *Philautie*, presumption « et fol amour de soy mesme. » (Charron, Sagesse, p. 233.)

Philippe. [1^o Monnaie d'or au nom de Philippe le Beau, mari de Jeanne la Folle : « Sera tenu paier « pour une foix six *philippes* de .xxv. sols la pièce. » (Cart. de Corbie, 13, f. 146, an. 1512.) — « La somme « de .vi. s. *philippes* d'or, qui sont .ccl. livres tour- « nois. » (Id. f. 174, an. 1513.) — 2^o « Philippe « d'aller. » monnaie d'Allemagne ; *thaler* de Phi- lippe, dans Colgrave. — 3^o « Escus de *Philippe*, « monnaie frappée par les rois de France nommés Philippe. (Chron. de Saint Denis, II, p. 251.)

Philippus. Monnaie d'or valant .iiii. sols sterling. (Colgr.) Marguerite d'Autriche, archiduchesse, mande au roi d'Angleterre, en 1513, qu'elle a retenu pour lui 3,500 chevaux « à huit *philippus* » par mois. C'étoit entre un tiers et un quart denier moins que la solde qu'il leur donnoit. (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 218.) — Le « *philippus* d'argent » valoit environ .iiii. s. sterl. (Colgr.) On appeloit « tournois *philip- « pus*, » un « gros tournois, valant un sou, ou douze « deniers tournois. » (Le Duchat, sur Rabelais, III, p. 201.)

Philatiere. [Reliquaire : « S'ensuil les relic- « ques, tant en *philatieres* comme en bourses. « estant en ung coffret de bos peint, qu'on peut au « ceur quant on dresche le candelabre. » (Inventaire de 1460)]

Philosomie. Physionomie :

Depuis le temps du grant Hermogenes,
Qui saiges clers fut en philosomie,
De Virgile, Platon, Dyogenes,
De Philemon qui ot grant estudie,
Et d'Ypocras jugens *philosomie*. [Desch. f. 22.]

Philocrisie. Amour de l'or. (Colgrave.)

Philogrobolizé. « Ils étoient tous *philogrobo- « lizés* du cerveau. » Ils ne savoiert plus où ils en étoient. Expression de Rabelais, t. II, p. 107. Il est le seul qui ait employé ce mot, recueilli par Colgrave. On sait le privilège que Rabelais s'arrogeoit de forger des mots.

Philomesse. Qui aime les messes. (Colgrave.)

Philophane. Qui aime la lumière. (Rabel. IV, chapitre 2.)

Philosophal. [Pierre philosophale qui, au dire des alchimistes, devait transmuier les métaux inférieurs en or ou en argent : « Trop povre est mercure « vulgar Pour devenir *philosophal*. » (Traité d'alchimie, p. 276.)]

Philosophastre. Chétif philosophe : « N'en « voit-on pas les exemples par un nombre infini de « tels gentils *philosophastre*. » (Dialogue de Tahu-

reau, p. 130.) — « Plus en apprendra, à un instant, « par soy mesmes, que non par tous les livres de « tels quels *philosophastres* non experimentez en « tels œuvres. » (Est. Pasquier, Monoph. I, p. 15.)

Philosophe. [1^o Celui qui recherche les premiers principes ; voir sous *Philosomie*. « Et si a en « ceste cité moult de *philosophes* et moult de mires. » (Marco Polo, p. 489.)] — On a appliqué ce mot à Sophocle le tragique, dans l'Hist. de Loys, III, duc de Bourbon, p. 335. Virgile est appelé « le bon *philosophe*, » dans Lanc. du Lac, I, fol. 2.) — « Vous « verrez au long aller ce beau nom de poëte venir « au nonchaloir du peuple ; ainsi que celui de « *philosophe* que l'on adapte maintenant à ces « tireurs de quintessence. » (Lett. de Pasq. I, p. 26.) — 2^o Ami de, habile dans : « Ce bon mareschal se « peut bien appeler *philosophe* d'armes, c'est à dire « amateur de la science d'icelle. » (Hist. de Boucic. IV, p. 6.)]

Expressions : 1^o « Dominique de Bourgoingne « *philosophe* du thoisin d'or et referendaire de « l'apocalypse. » (Val. notice, 490.) — 2^o « Resveurs « comme *philosophes*. » (Rabelais, III, p. 102.) — 3^o « L'huile des *philosophes*, » selon Cotgrave, est une huile tirée par distillation des briques ou tuiles que l'on a laissées longtemps s'imbiber dans une huile très vieille. — 4^o On nommoit « œufs de *philosophes* » le vase dans lequel les chimistes mettent la matière qu'ils croyent devoir produire la pierre philosophale. (Cotgrave.)

Philosopher. Faire le philosophe : « *Philosopher* « la martingalle, » raisonner de travers. (Cotgrave.)

Philosopherie. Rêverie philosophique. (Moyen de parvenir, p. 59.)

Philosophie. [*Philosophie* est vrais encerclement des choses naturels et des divines et des humaines, tant comme à homme est poir d'entendre. » (Brun. Latin. Trésor, p. 4.) — « Car selonc la *philosophie* Gentilleche ne senefie Fors « que bien ouvrer et bien faire. » (J. de Condé, III, p. 98.)]

Philozomie. Physionomie, visage : « Quant la « damoiselle, qui Pierote estoit nommée, entendit « la damoiselle ainsi parler, elle la commença moult « fort à regarder au visage, si veit que sa *philozomie* « donnoit à congnoistre qu'elle comptast pour « à une telle aventure dont elle se complaignoit. » (Perceforest, II, f. 137.)

Phinozomie. [Même sens : « Or, me plaist de « viser, et raison m'y instruit, la *phinozomie* et « personne du susdit noble sage prince. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, p. 7.)]

Phiote. [Fiote : « Freres Yves vit une femme « vieille qui traversoit parmi la rue, et portoit en « sa main destre une escuelle pleine de feu, et en « la senestre une *phiote* pleine d'yaue. » (Joinville, § 45.)]

Phiphre. Fivre. (Cotgrave.)

Phisicalement. Physiquement. (Cotgrave.)

Phisicien. 1^o Médecin :

Les *phisiciens* m'ont tué
Par les bouillies qu'ils m'ont fait boire. (Pathelin.)
Et la très douce *phisicienne*,
Pour guérir son servant feable. (Al. Chart. p. 699.)

2^o Habile dans :

Domiciens
De mal faire *phisiciens*. (Hist. des III Maries, p. 365.)

Phisioگونomiste. Physionomiste : « *Phisioگونomiste*, « et diseur de bonne fortune. » (Bouchet, Serées, I, III, p. 119.)

Phisque. Médecine :

Et quant est des curacions,
Des jours, et des elections,
Et quel remède on y dent mettre,
Phisque s'en doit entremettre. (Desch. f. 473.)

Phisonomie. [Physionomie : « Il ont moult de « sages d'un art que l'on appelle *phisonomie* ; c'est « de cognoistre les personnes de quelle maniere et « de quelles qualités elles sont. » (Marco Polo, p. 619.)] Voir Deschamps, f. 172.

Phissane. Farce, parade. (Cotgrave.)

Phiton. Python. Serpent fabuleux. (Desch. f. 38.)

Phizonomie. [Physionomie : « Celle devine- « resse perent sa chière (de Du Guesclin) et ses « mains regarda la maniere de lui ; et très bien « l'avis, Et sa *phizonomie* très bien considera. » (Cuvelier, p. 105.)]

Phlegmogogue. Remède propre à purger la pituite ou flegme. (Cotgrave.)

Phlegmon. Inflammation du tissu lamineux. (Cotgrave.)

Phlegmoneux. Qui tient du phlegmon. (Id.)

Phlegmonné. Enflammé. (Id.)

Phœbe. Ce mot est proprement le vocatif de *Phœbus*, dieu fabuleux. Il présidoit à la divination chez les païens. L'expression burlesque *Phœbe domine*, dont on se sert la veille des Rois comme d'une formule d'interrogation quand on veat faire un roi par sort, rappelle en quelque sorte l'idée de cette ancienne erreur. On trouve l'origine de cet usage en tirant le gâteau des rois, dans Pasq. Rech. liv. IV, p. 344. — De là on a dit proverbialement : « Ils furent si bien batuz qu'il ne falloit pas dire « *Phœbe domine*, car ils scavoient bien pour qui « c'estoit. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 278.) Quel-quefois on retranchoit *domine*. On lit ibid. liv. II, p. 178 : « Il ne falloit point dire à l'hôte, n'à sa femme « *Phœbe*, ils scavoient. » — [C'est là une fausse explication et une faute d'impression. En Touraine, quand on tire les rois, le maître de la maison, après avoir divisé le gâteau en autant de parts qu'il y a de personnes, fait mettre un enfant sous la table ; l'enfant dit : « *Faba*, domine, « des fèves, monsieur. — Pour qui ? demande le maître de la maison, une tranche de gâteau, à la main. — Pour telle personne, répond l'enfant.]

Phœnicoptère. Flamant, oiseau. (Rab. IV, 175.)
Pholade. Palourde, en languedocien. (Cotgr.)
Phoque. Veau marin. (Cotgrave.)
Phouge. Fougue. (Cotgrave.)
Phyllire. Arbrisseau : « Cela disant, Franc-Gal tira de son sein un roseau de *phyllire* arbre blanc, ou estoient escrits certains vers. » (Alect. Rom. f. 68) — « Cette carte d'eorce blanche de *phyllire*, ou un tillé surnageant au bord inscrite de tels vers que tu les as onys. » (Ibid. f. 69.)
Philosophye. [Philosophie : « Ki de ce siecle se consire Il est de l'anre rois et sire; C'est la vraie *philosophye*. » (Barl. et Josaphat, p. 88.)]
Physetere. Souffleur, cétaé : « Pantagruel de loin aperceut un grand et monstrueux *physetere*, venant droict vers nous, bryuant, ronflant, enflé, élevé plus haut que les hunes des naufs, et jettant eaux de la gueule devant soy comme si ce fut une grosse riviere. » (Rabelais, IV, 143.)
Physicien. [Médecin : « Je vous pryé qu'il vous plaise avoir mes deux niepees pour recomman-dées; je ne sui pas *physicien*; mais il me semble qu'on ne les doyt point garder de boyre entre deux heures. » (Lett. de Louis XI, Bibl. de l'Ecole des Chartes, IV^e série, t. 26.) — « Maistre Jehan de Pucee, bachelier en médecine; maître Olivier Desprez, *physicien* d'Orléans et Jehan Prévost, chirurgien juré de la ville d'Orléans, sont lui venus par devant nous en jugement. » (1402. Causes de la prévôté; L. C. de D.)]
Physique. [Médecine : « Jadis Ypocras si fu li tres plus sages elers de *physique* qui one fut à son lans. » (Roman de la male marastre, ms.)]
Piaffard. Brave, somplueux. (Cotgrave.)
Piaffe. 1^o Luxe dans les habits et la façon de vivre. (Cont. d'Entrapel, p. 486.) Il conserve encore ce sens en Normandie. — 2^o Ostentation : « Renver-ser les desseins de ceux qui tant par la recherche de leur généalogie divulguée et imprimée publi-quent, que par je ne sai quelle populaire *piaffe* et tous autres moyens pratiquent des serviteurs ou plutôt des armées pour parachever les entreprises. » (Mém. de Villeroy, III, p. 8.) — 3^o Fanfaronnade, fausse bravoure : « Tragedie sur la défaite de la *piaffe* et de la piqueorée et ban-nissement de Mars et l'introduction de paix et de sainte justice. » (Du Verd. Bibl. fr. p. 429.) — Elle fut composée en 1579, par Gabriel Bonin. (Beauch. Rech. des Th. t. I, p. 423.) — 4^o Bravoure. (On disoit proverbialement : « *piaffe* de Cosseins » Brantôme, parlant de cet officier, ajoute « qu'il commandoit de bonne façon; car il avoit le geste bon et la parole de mesme. Aussi disoit-on *piaffe* de Cosseins. Il l'avoit de vray, mais c'estoit en tout qu'il estoit *capiferr*, en gestes et en faits et en paroles. » (Cap. fr. t. IV, p. 285.)

Piaffer. 1^o Parer : « Les dépenses superflues et vaines sont odieuses aux subjects qui murmurent qu'on en depouille mille pour en vestir un; que

l'on *piaffe* de leur substance. » (Sag. de Charron, p. 417.) — « Se *piaffer* du manteau de justice. » (Cont. de Chol. f. 7.) — 2^o Faire le brave, le faux brave. (Nicol. Oudin.)

Piafferie. Bravade. (Oudin.)

Piaffeur. 1^o Fanfaron. (Sag. de Charron, p. 438.) — 2^o Magnifique. Brantôme, faisant l'éloge du capitaine Cosseins, dit qu'il « estoit *piaffeur* en gestes et en faits et en paroles. » (Cap. fr. IV, 285.)

Piaffusement. Pastueusement. (Cotgrave.)

Piailler. Bien boire. (Cotgrave.)

Piailleur. Buvreur. (Cotgrave.)

Piaison. Débauche de via. (Cont. d'Entrap. 480.)

Pialet. Terme de botanique, épilhyne. (Cotgr.)

Pian. Doucement, de l'italien *piano* : « Mais il me faut parler *pian pian*. » (Rémy Bell. II, 124.)

Pianche. Boisson. (Oudin.)

Piancher. Boire. (Oudin.)

Pianelle. Pantoufle, de l'italien *pianella* : « Poppea Sabina, femme de Neron, qui estoit la plus favorite des seignes, fut la plus profuse en toutes sortes de superfluité, elle portoit des escoffions et *pianelles* toutes d'or. » Brantôme, Dames galantes, t. I, p. 402.)

Les pendants et les braçets d'or
 Les scouffions et les chaines encor
 Gants parfumez, robes et *pianelles*
 Garnels, bourras, chamarrés, caparelles,
 Lits de parades. (J. Du Bellay, p. 489.)

PianeHeux. Qui porte pantouilles. (Cotgrave.)

Piar. Petit de la pie : « La pie qui a des petits *piars*, quand elle voit passer aucun près d'elle, tant caquette, que elle enseigne le nid de ses petits. » (Nef des fols, f. 48.)

Piarde, Piasse. [Pioche à façonner la vigne : « Le suppliant print une *piasse*, et en frappa le dit Perroux par la teste. » (Jl. 128, p. 223, an. 1385.) — « Le suppliant faignist qu'il alast querir une *piarde* et une sarpe de quoy il avoit à beson-gner. » (Jl. 191, p. 71, an. 1454.)]

1. Piau. [1^o Peau, dérivé de *pellis* : « En crois mortur por noz meslais, Que nos et autres avons fais; Ne morra plus ce est la voire; Or poons soz nos *piaus* acroire » (Ruteb. III), c'est-à-dire être tranquilles dans notre peau. — « Tu siergant ... lor list à savoir ke il erramment retorçoissent carriere; car se Rollans puet iestre de nul d'aus en saisine, il aront acereu sour lor *piaus*, c'est-à-dire ils donneront à gagner sur leur peau. II. de Valenc § 640. — « Car issir les ferai de leur *piaus* à rebours. » (Sax. XXVII.) — « Compainz, dis-je, quelz bestes sont Qui dehors *piaus* de brebis ont, Et cors de len, que puel ce estre. » (Jl. de Condé, III, 61.) — 2^o Fourrure : « Et les *piaus* de son col sont descirées. » (Aiol, v. 835.)] — 3^o Lettre close sur parchemin :

Lors brissa li rois les saiaux,
 Et si a oviertes les *piaus*,
 Si a leu de cieuf en cieuf.

(Monsk. p. 625.)

Expression : « Vivre sur autrui *pius*, » vivre au dépens d'autrui :

Dex i qui feront prevoz, bediaus ?

Tel gent devrait on trop hair,

Tous jors vivent sur autrui *pius*. (P. a. 1300, IV, 144.)

2. **Piau.** [Poil, dérivé de *pitus* : « Par tel vertu « le tire que .c. *pius* en esrache. » (Aiol, v. 6355.)]

3. **Piau.** [Petit de la pie : « C'estoit une pie qui « conduisoit ses petits *pius* par les champs, pour « leur apprendre à vivre. » (Despér. 89^e conte.)]

Piancelu. Qui a la peau flasque :

C'est une vieille *piancelne*

Seche, maigre, vieille et ossne. (Ms. 7218, f. 77.)

Piauler. Crier comme un poulet (Nicol), comme une oie. Brantôme, Cap. estr. II, 245.)

Piailleur. Piailleur. (Colgrave.)

Piauraille. Canailles. (Besch. f. 434.) Voir PEAUTRAILLE.

1. **Piautre.** Vieux lit, grabat :

Andui se vont coucher el *piautre*. (Ms. 7218, f. 68.)

Ce ne sai-je, se il enpirent

Et s'il feront si com maint autre

Qui soloient gesir en *piautre*. (Ibid. f. 313.)

Quant l'argent vit et tint le pape,

Il n'a pas pour qu'il li eschape :

Si leur a dit : par S. Germain,

Vous n'aurez ne lui ne demain

Cest argent. Pourchacier de l'autre :

Et retournez en votre *piautre*.

Où avez vous pris tant d'argent ? (Ms. 6812, f. 67.)

2. **Piautre.** Peautre, étain :

Armes là où il s'entraînent

Fer usent en mains comme *piautres*. (Guiart, 223.)

La monnoie mua en *piautre*. (Ms. 6812, f. 82.)

3. **Piautre.** [Eperons des navires (?) Voir Jal, Archéol. navale, II, 527.]

Devers destre a .iii. nés d'Espagne,

El front des François dont les *piautres*

Sont un poi plus avant des autres. (G. Guiart, f. 315.)

Piautrer. Fouler aux pieds. On dit encore, en Bourgogne, *pautrer le marc*, pour le fouler :

. . . Le Barrois estrive ;

Grant flot de gent après s'arive

Des qu'ex chascuns tant i chaploie

Qu'il metent Anglois à la voie ;

Fuiaint s'en vont c'on ne les *piautre*. (G. Guiart, f. 28.)

1. **Pible.** [Peuplier : « A l'entour de l'isle je « planteray certains *pibles* ou populiers. » (Palissy, p. 76.) — « Un petit baston de *pible* qui croist sur « les rivieres. » (JJ. 194, p. 362, an. 1473.)]

2. **Pible.** Verge, nerf ; partie qui sert à la génération, en parlant des animaux. (Colgrave.)

Pibole. Cornemuse, *pibroch* des Ecossois : « Au « son des vezes et *pibotes*. » (Rabelais, IV, 154.)

Piboleux. Joueur de cornemuse : « Ceste mariée « n'e voulut jamais bouger de là où elle estoit, que « les menours ne l'allassent prendre, et que les « *piboleux* et vezeurs n'eussent soufflé là. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 186.)

Piboust. [Peuplier : « Icellui homme mist du « fen en la raze de la chabanne et du bois, ung « fagot ou deux de saulze et de *piboust*, qui est

« ung bois aussi aisé à brusler que est paille. » (JJ. 194, p. 362, an. 1473.)]

1. **Pic.** Picles, peuple de l'Ecosse ancienne :

A Candoeill sejourna li rois

Avec li preus et li cortois

Por les Escos et por les *Pics*

Qui destruisiout le pais. (Ms. 7989², f. 54.)

2. **Pic.** [1^o Instrument de fer courbé, pointu, à long manche : « Il fait creuser souz terre à *pic* et à « martel. » (Sax. IX.) — « Et puis viennent au mur « li bon mineur de pris Qui pour les murs percer « feroient de leurs *pis*. » (Cavelier, v. 11218.)] — « Tenoient grans *pics* et... hurloyent et picquo- « toient au mur. » (Froiss. I, p. 126.) — « Trente « six forts carroyeurs avec des *pics* à *teste*, mar- « teaux de carroyeurs et massons propres à tailler, « des rapes, scies à pierre, pieds de chevre, pincés, « tenailles et autres instruments. » (Mém. de Sully, II, p. 48.) — 2^o [Coup de pointe : « S'exerçoit à la « hasche, laquelle tant bien erroulloyt, tant verde- « ment de tous *picz* resserroit que. » (Rabel. Garg. t. I, p. 23.) — 3^o Terme du jeu de piquet. Coup par lequel on passe de trente à soixante. De là au figuré « dire *pic*, » parler fièrement :

S'on vous menasse, dites *pic*. (Rog. de Colherye, p. 45.)

Je m'en allay emmy la ville

Pour monstrer que j'estoye fricquet...

Esveille comme ung saupiquet.

Pour dire *pic* et *pac* marquet,

Qui est-il ? C'est ung tel, en somme

La belle bague ou l'affiquet

Pour monstrer le chemin à Rome. (Coquill. p. 144.)

3. **Pic.** Mesure de farine contenant neuf picotins. (Colgrave.)

4. **Pic.** Oiseau dit encore torchepeol, grimpeureau. De là le « *pic* verd, le *pic* rongé, le *pic* jaulne, » que nous comprenons aujourd'hui sous les noms génériques de *pic* ou *pipert*. (Colgrave.) — Le « *pic* « de muraille » paroit être le même que celui que nous appellons « grimpeureau piochet. » (Colgrave.) Il est plus petit que le *pic* ou *torchepeol*. — Le « *pic* « d'Auvergne » étoit aussi une espèce de *grimpeureau*. (Colgr.) — C'est sans doute par allusion à la variété du plumage de ces oiseaux que l'on a nommé « *pic* de mer » une espèce de poisson de diverses couleurs (Colgr.), peut-être le rouget.

Picadille. Revers des manches. (Oudin.)

Picandeau. Sorte de jeu. Le volant, selon le Duchat, qui remarque que ce mot est du Lyonnais où, dit-il, « pent-être le volant est fait de plumes « de pies noires et blanches. »

Picard. 1^o Habitant de la Picardie. M^r de la Chapelle, de la société de Clermont, a fait insérer dans le Merc. de décembre 1752, p. 58 et suivantes, une lettre sur l'origine de ce nom. Voyez PICARDIE ci-après. — Brantôme dit de Charles Quint, de Charles d'Antriche : « Les François... et mesme les « *Picards* qui sont grands esquireurs, mol propre à « eux pour dire grands causeurs, l'appelloient « Charles qui triche. » (Cap. estr. I, p. 1.) — Dans le pays Wallon, l'hérésie des Vaudois fut appelée « l'hérésie des *Picards*. » (Journal de Trev. août

1738.) — Un « *Piquard* à la tête près du bonnet. » (Contes de Desperr. t. I, p. 27.) Ce qui répond au premier de ces deux vers léonins du *xiv^e* siècle, qu'un curé Champenois, de mauvaise humeur contre les *Picards*, lit mettre dans son antiphonaire :

Isti *Picardi* non sunt ad prælia tardi ;
Primo sunt hardi, sed sunt in fine coardi.

De là le proverbe « ressembler le *Picard*, » éviter le danger. (Oudin.) — 2^e Brigands, routiers :

Coupe gorge qui n'est du ferre,
Fors quant larrecin veut en ferre,
Ou meime routiers ou *picart*,
Au tournoi ne vaut pas soiquart. (Ms. 7615, II, p. 191.)

3^e Pous, d'après Oudin.

Picardie. Nom de province. On donne à ce mot différentes étymologies. Fauchet conjecture qu'il vient de *picque*, sorte d'arme, « d'autant que les gens de pied de ce pays-là, plus volontiers que les autres nations usaient de ce bois long » qu'ils appelaient *hokebos* et qui depuis fu nommé *picque*. Car, dit-il, « le mot *Picardie* n'est pas ancien, ains se trouve seulement depuis 400 ans, et Pierre de Blois en ses épîtres semble être le premier qui « en fasse mention. » (Origine, liv. II, p. 123.) — Valois prétend au contraire que *Picardie* vient de *pique*, querelle, parce que les habitants de cette province se *piquent*, se fâchent aisément, et qu'ils sont fort sujet à des *piques* et des querelles. (Not. gal. p. 447.) — Selon Du Cange, rien n'est plus incertain que l'origine de ce mot. Il rejette surtout celle qu'en donne l'auteur de la Notice des Gaules, et il ajoute que l'on doit s'attacher seulement à en fixer l'époque. Il étoit déjà en usage dans le onzième et le douzième siècle.

Picardiser. Parler, agir comme les *Picards*. (Cotgrave.)

Picarel. Poisson. (Cotgrave.)

Picaro. Argot des Bohémiens. (Défense pour Est. Pasquier, p. 533 et 750.)

Picasse. [Pioche : « Une *picasse* dont ieunx compagnons avoient plaié la vigne. » (JJ. 190, p. 101, an. 1469.)]

Pication. Action d'enduire de poix. (Cotgr.)

Picaude. Egratignure. [« Jehan le roy fist à icellui Gaschot une *picaude* ou visaige o le doy. » (JJ. 190, p. 154, an. 1460.)] — Messire Enguerrant dit à Saintré qui l'avoit blessé à la main d'un coup de hache : « Hau, hau frere; frere, vostre dame « vous a-elle commandé que tels *picaudes* faciez à « ceulx qui se jouent avecques vous. » (Petit Jean de Saintré, p. 284.)

Picavez. Nom de fagots : « Les grands *picavez* « ...loyez à deux hars, de telle longueur et grosseur « que le fassau. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 149 ; Coutume de Hainaut.)

Piéé. Enduit de poix. (Cotgrave.)

Piceastre. Pin sauvage. (Cotgrave.)

Pichard, Pivert :

Comme jadis *Picus* fust estonné
Quand une fée en *pichard* l'eut tourné,
En le frappant de sa verge charmée
Pour un desdain de n'estre point aimée. (Duverd. 503.)

Pichier, Pichier. 1^o Pot pour le vin :

Demenres me faites livrer
Deux beaux *pichiers* de beau vin cler ;
S'en donnerai l'un à mon fils. (Partonop. f. 130.)
Enprès le vespre un vallet vient
Qui un pain d'orge en sa main tient
Et un *pichier* en s'atra main
Moult petit de fontaine plain. (Ibid.)

[« Un *pichier* de voirre, vermeil, semblable à « jaspé, garni d'argent blanc, le couvercle, le bord « de la gueule et du pié et l'ance. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, § 498.) — 2^o Mesure pour le vin : « Comme le suppliant eust gaigné audit Dominique « un pot ou un *pichier* de vin. » (JJ. 152, p. 19, an. 1397.)] — « Les habitants de Beaucaire.... peuvent « cueillir et lever une aide appelée le soquet ou « appetissement de mesures du vin qui se vend en « detail en laditte ville de Beaucaire et territoire « d'icelle, c'est assavoir cinq *pichiers* pour chacun « barral de vin qui se monte à la septième partie « d'icelui barral. » Lett. de Louis XI, an. 1472, au reg. de la sénéchaussée de Beaucaire, f. 236.)

Pichel. [1^o Mesure pour le sel : « Dix *piches* de « sel blanc, duquel elle porta vendre à Fymes en « plain marchié. » (JJ. 138, p. 280, an. 1390.) — 2^o Mesure pour le grain : « Ou muy à quatre asnées ; « à chacune asnée six aissins ; en l'aissin deux « *pichés*, ou *pichel* deux paigneaux. » (L. C. de D., an. 1453.)]

Piemart. Pivert. (Cotgrave.)

Picois. [1^o Grand pic : « Ils prennent mats de « fer et grans *picois* d'acier. » (Chans. d'Antioche, IV, p. 342.)]

Picois, coingnie et pele,
Se la mesons est tele. (Oustl. au Villain.)

Aportez moi cel pel, donc cel chastelet ert clos,
Com ainz l'aurez requis, ains serez à repos,
Cil saillent au fossé au *picois* et otros,
Outre si l'abatent com s'il fust tout desros. (Rou, 67.)

[2^o Pointu : « Et chevauchierent jusques à l'orme « de Gisors, les arbalestriers et les charpentiers « devant, à bonnes haches tranchanz et à bons « martiaux *picois*. » (Mén. de Reims, § 98.)]

Picon. 1^o Bâton à picot, arme (v. *Picort*) ; on lit des Flamands :

Iz ont pourpions, gondars, et *picon*;
Et ventrières, cop ne puellent tenir ;
Broueres ont, charios et canons
D'autre chose ne scevent escrire
S'à eulx joingnez vous les verrez fuir. (Desch. f. 213.)

2^o Aiguillons du bérissin : « Louis XII portoit « pour devise un porc espic avec ces mots *cominus* « et *eminus*, voulant dire que de près et de loing, « il nuisoit comme le porc espic, qui darde ses « *picon*s à ceux qui luy veulent nuire. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 71.)

Picorchole. Colère, comme le *Picorchole* de

Rabelais : « Je ne m'arresteraï jamais à ces *picorés* « *cholés* qui se cholèrent pour peu de chose. » (Bouchet, Serées, p. 29.)

Picorée. Action de marauder. De là l'expression « disciples de la *picorée*, » pour maraudeurs, pillards. Disc. de Lanoue, p. 748. Le même auteur, parlant de la *picorée* qui s'introduisit dans l'armée du prince de Condé, à l'occasion des premiers troubles, s'exprime ainsi : « Suit la procréation « de demoiselle *picorée*, appelée à présent ma- « dame ; et... si le lens dure elle deviendra prin- « cesse. » (Ibid. p. 681.) — On disoit, dans le sens propre, « aller à la *picorée*, » s'écarter, en parlant des « gens d'armes qui vont manger le bon homme « aux champs. » (Pasq. Rech. l. VIII, p. 651.) — Au figure, cette expression signifioit *s'éloigner*, en général ; proprement *s'écarter*, comme font les maraudeurs et pillards. « Il savoit aussi qu'il avoit « déjà consommé ses poudres et ses balles sans rien « avancer, et que son canon étoit allé à la *picorée*. » (Mém. de Villar. II, p. 439.)

Picorer. 1^o Aller à la *picorée* : « Aller *picorer* « sur les terres ennemies. » (Bassomp. Mém. t. IV, p. 257.) — 2^o Grappiller, faire des voleries : « La « malversation de l'écuyer Chamaontel en mes « affaires, qu'il avoit tellement embarrassées pour « y *picorer*, que tout estoit en confusion. » (Id. t. IV, p. 311.)

Picorner. [S'enivrer : « *Picorner*, qui veut « dire (en Auvergne) soy enivrer. » au registre JJ. 179, p. 302, an. 1449.]

Picot. [1^o Pic : « A ferremens n'a *picos* acerez. » (Gir. de Viane, v. 3226.) — 2^o Chandelier à pointe, qu'on plantait dans la muraille : « Une paire de « chandeliers de laiton à grant *picot*. » JJ. 122, p. 154, an. 1383.] — Remarquons cette espèce de jurement : « Par saint *Picot*, tu nous la baille belle. » (Moyen de parv. p. 213.) Ce qui précède ce passage et ce qui le suit nous feroit croire que c'est le mot *picot*, pointe, aiguillon, employé figurément et dans un sens obscène.

Picotage. 1^o Action de piquer. (Cotgrave.) — 2^o Action de becqueter. (Oudin.) — 3^o Action de tacheter. (Cotgrave.)

Picote. 1^o Petite vérole. (Cotgrave.) — C'est son nom en Poitou. (Ménage, Rem. sur la lang. p. 403.) — 2^o Mesure pour le vin, dans un extrait de la Chronique de Dauphiné rapporté par M. Le Bœuf. (Mém. de l'Acad. des Belles Lettres, t. XX, p. 243.) Comparez *Picoris*.

Picoté. 1^o Garni de pointes : « Aucune foys les « boues ysarus se veulent grater en tes cuisses de « leurs cors, et boutent aucune foys si fort qu'ils « les se mettent par les fesses et ne les peuvent ré- « ter, pour ce qu'elles sont revirées et *picotées*, et « ainsi tombent et se rompent le col moult souvent. » Chasse de Gast. Phéb. p. 33.) — 2^o Recrépi : « Au « coin d'une petite rue... tirant vers S. Germain... « devant la porte de la monnoie, ma lame d'Entra-

« gués étoit logée en une maison *picotée*. » (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 232.)

Picoter. 1^o Tacheter. (Monel.) — 2^o Taveler, en parlant des animaux : « Jacob aux despens de Laban « sceut multiplier et *picoter* son troupeau. » (Bouchet, Serées, II, p. 234.) — 3^o Jouer au « picquet, » jeu d'enfants dont parle Rabelais, I, p. 143.

Picoterie. [Agacerie : « Il y a plus d'opinias- « treté et de *picoterie* (dans le débat sur le plaisir) « qu'il n'appartient à une si sainte profession. » (Mont. t. I, p. 69.)

Picotere. 1^o Picotement. (Cotgr.) — 2^o Piqure. (Id.) — 3^o Marques de la petite vérole. (Oudin.) — 4^o Rousseurs. (Cotgrave.) — 5^o Action de becqueter. (Oudin.)

Picotin. Mesure pour le sel. (Fouill. Vén. 81.) — De là à donner le *picotin*, « expression grivoise, dans Rabelais, III, p. 97, et dans Coquilart, p. 6 :

Deau sire, se la creature
Prent tous les jours de son mary
Le *picotin* à grant mesure.

Picotterie. Piqure. (Oudin.)

Picouil. [Manche de faux : « Un baston ferré, « appelé au pays (chastellenie de Montaigu) un « *picouil* de faux. » (Jl. 148, p. 321, an. 1395.)]

Picquamment. D'une manière piquante : « Je « seais bien, quand j'ois quelqu'un qui s'arreste au « langage des Essais, que j'aïmerois mieulx qu'il « s'en leust ; ce n'est pas tant eslever les mots, « comme desprimer le sens, d'autant plus *picquam- « ment* que plus obliquement. » (Mont. I, p. 290.)]

Picquant. [Piquant : « Il faisoit un chaud *pie- « quant* et estouffé. » (D'Aubigné, Fœn. III, p. 7.)]

Picquarome. Un écudier, courbé et appuyé des mains sur les reins de son camarade qui se tient debout devant lui et lui tourne le dos, reçoit en cette posture un ordre de ses camarades à qui il dit de *piquer*, et qu'ils *ront à Rome*. De là le nom de ce jeu *pieque-à-Rome*. (Voy. Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 146.) [Voir cependant *PICQUEROMME*.]

1. Pique. Pic, élévation :

Ha ! prince de haulte excellence,
On te met en un grant *picque*,
Car souz ton n'aveau d'ignorance
Se forge un nouveau bien publique. [Coquill. p. 181.]

2. Pique. Pique, piquier. De là, dans Cotgr., « *picque* seiche, » soldat qui n'a qu'une pique.

3. Pique. Pique, terme d'injure : « Revenons « à nos marchandes. Les cessions et les banque- « routes de leurs maris leur bastissent une belle « fortune... tesmoing cette *picque* de Biscaye, de la « rue S^t Denis qui a fait faire plusieurs fois cession « à son mary et ne laisse pourtant de tenir boutique « ouverte. » (Cauquets de l'accouchée.)

Pique-ardoise. Personnage allégorique et farfaron : « *Pique-ardoise* et grand massacreur, » dans l'Hist. du Théâtre français, II, p. 129.)

Pique-bœuf. Valet de charrue, laboureur, (Contes de Desperr. II, p. 69) : « Le *pieque-bœuf* ne

« se haste pas trop de respondre ; il parle à ses « beufs. »

Picquement. Action de piquer. (Cotgr.)

Picquenaire. Piquier. (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 285.)

Picque poux. Surnom injurieux des tailleurs, dans la défense d'Et. Pasquier, p. 544. Rapprochez PERSE-POUX.

Picquer-ier. [1° Fourir la terre avec un pic : « Ne pouoient les dits habitans *picquier*, foyr. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1448.) — 2° Dépiquer : « Le « suppliant estoit allé... *picquier* et messonner cer- « laine vesce... lequel tenant en sa main le hocquet, « dont il *picquoit* sa dite vesce. » (Jl. 165, p. 25, an. 1410.) — 3° Toucher un cheval de l'éperon : « Il fal- « lut courir à l'escurie, où depuis trois semaines « par provoiance on avoit acoustumé de *picquer* « des chevaux en une carrière ouverte. » (D'Aubi- gné, *Hist.* II, 187.) — 4° S'entêter : « Sans *picquer* « et opiniâster à se convaincre. » (Mont. I, 97.) — 5° Se fâcher : « De quoy Plutarque se *picque* avec « raison. » (Id. I, I, p. 265.)]

Picqueron. 1° Javelot. (Cotgrave.) — 2° Concus- sionnaire qui saigne le peuple. (Id.)

Picquet. Le *picquet*, dans Rabelais, n'est pas celui qui nous est venu d'Espagne. C'est un « Jeu « auquel les enfans jouent avec des bâtons sembla- « bles à des *piquets*. » (Voyez note de Le Duchat, I, I, p. 147.)

Picqueur. 1° Valet à cheval, qui suit la bête et règle la course des chiens. On distinguoit autrefois le *picqueur* de celui qu'on appelloit « cognoisseur, » mais cette distinction ne subsistoit déjà plus du temps de Charles IX. (Voyez Id. Chasse, p. 87.) — 2° Raïleur :

Ce me seroit acte de trop *picqueur*

Penser moquer un si noble trunqueur. (*Rab.* V, 214.)

Picquier. [Piquier : « Steinbach avec bou nom- « bre de *picquiers* sousient et renvoie les Espa- « gnols. » (D'Aubigné, Histoire, t. II, p. 94.)]

Picquée. Picorée. Gabriel Bonin fit, en 1579, une tragédie intitulée : « Défaite de la piaffe et de la « *picquée*. » (Beauch. Rech. des Th. I, I, p. 423.)

Picquot. Pique : « Que nul ne porte armures « défendues... si comme ares à main, sayettes, « picques, haches, dagues, bastons ferrez à *picquot*, « plus de *picquot* que de trois paux de long. » (Bouteiller, Som. Rur. tit. 88, p. 506.) — Plusieurs Flamands, à la bataille de Rosebecque, en 1382, étoient armés d'un « plançon à *picquot* de fer à « viroïle. » (Froissart, liv. II, p. 219.)

Picnoter. 1° Saper avec le pic : « Fit passer « devant eux pour les émouvoir deux cens brigans « paveschés, qui tenoient grans pies et havelés de « fer ; et en landis que ceux hurtoyent et *picquo-* « *toyent* au mur, les archers tiroyent si fort. » (Froiss. liv. I, p. 126.) — 2° Harceler : « Sans cesser, « *picquotoyent* les Espaignolz nos François. » (J. d'Auton, f. 90.)

Picrocholle. Colère, comme le Picrochole de Rabelais : « Ce tortipez si *picrocholle*. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 144.)

1. Pie. [Pieux : « Que Deus por sa *pie* douçr. » (Grég. le Grand, p. 100.)]

Mon tenant donne à aucun un destrier,
A l'autre donne palefroy ou courcier,
Chascun le tient *piez* par ses bonnes mœurs
C'est cilz qui a vers Dieu tous ses recours,
C'est de l'église li chasteaux et la tours. (*Desch. f. 192.*)

On nommoit, en termes de droit, « obligation « *pie* » ou « pitoyable, » toute obligation qui naît d'une « action *pie* » ou « de pitié. » Telle est celle qu'un homme, détenu en prison pour dettes ou autrement, contracte envers celui qui le délivre. Elle se disoit plus particulièrement de celle d'un fils envers son père, d'un frère envers son frère, lorsque cette obligation a le même principe. Bouteiller dit qu'elle a lieu « sans contrat ou sans stipula- « tion. » (Voy. Somme rurale, p. 143.)

2. Pie. [Oiseau : « Fausse estes, voir plus que « *pie*. » (Quesnes, Romancero, p. 88.) — « Si que « prest soient tuit sans faille De ferir sur Englois « en menant chiere lie ; Ainsi seront surpris que « du faucon la *pie*. » (Cuvelier, v. 18374.)]

Expressions : 1° [« Soupper ou baing et disner ou « bateau ; Et y boit on du vieil et du nouveau ; On « l'appelle le *desduit de la pie*. » (Ch. d'Orléans, Rondeau.) Voir le suivant.] — 2° « Elle en tasta le « ventre à table, en attendant les chasteignes qui « estoient dans le brasier, et la *pie dessus*. » (Bouch. Serées, I, p. 145), c'est-à-dire et un bon coup de vin par là dessus. En argot, *pie* signifie action de boire.

— 3° Tirer à la *pie* » paroit avoir été une espèce d'exercice à l'arquebuse. On attachoit au haut d'une aile de moulin une perche au bout de laquelle on mettoit une *pie*. Celui qui la faisoit tomber remportoit le prix. (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, an. 1453, p. 668.) — 4° Croquer la *pie*, » en langage d'argot, *piçr* signifie boire. De là l'expression burlesque croquer la *pie* : « Vous voulez qu'à prime « je boive vin blanc ; à tierce, sexte, ... vin clair ; « cela vous appelez *croquer pie*. Vrayment vous « ne fustes onques de mauvaise pie couvez. » (Rab. anc. prol. t. IV, p. 16.) — 5° En parlant d'un babil- lard : « C'est droitement la *pie* qui parole. » (*Desch. f. 56.*) — 6° « Avoir robbe pour sa *pie* et tenir le bec « clos, » être payé pour se taire. (Quinze Joies du Mariage, p. 192.) — 7° Frapper la *pie* en l'œil » exprime une envie ridicule de tout expliquer, même les choses qui sont le moins à portée de la raison :

« Tesmoins en seront nos maistres qui se disent « porter les clefs de la théologie et de nos conscien- « ces, qui se savent si dextrement vesperiser par « leurs attaques et sobriquets tirez du fin fond de « la briaïette, tant que les poules en tomberoient du « nid et en *frapperoient la pie en l'œil*, leur eust « elle la queue tournée. » (Contes d'Entrap, p. 274.)

— 8° « Faire la queue de *pie*, » lever la queue. (Coquill, p. 168.) « Pomper, faire la queue de *pie*, « Avoir d'or et d'argent foison. » — 9° « Monter jus-

« ques au nid de la *pie*, » arriver au plus haut degré de la fortune. (Cotgr.) La *pie* place son nid au haut des plus grands arbres qu'elle peut choisir. — 10° « Ordre de la *pie*, » les Jacobins :

... Que je n'oublie mie
La novelle *ordre de la pie*
Qui sont à la Dretomerie. (Ms. 7218, f. 232.)

De là « frères des *pies*, » avec la même signification dans cet autre passage :

Li uns avant li autre arriers
Aux *freres des pies* demandent,
Et li croiséi pes nus atendent. (Ms. 7218, f. 246.)

11° « *Pie* ressemble de la queue à sa mere. » (Contes d'Entrapel, p. 307.)

Pié. [Voir **PIED**.] 1° *Palte* : « Il puisse chacier et « prendre par toute la dite forest de Biere toutes « manieres de bestes à *pié cloux*. » (JJ. 81, p. 54, an. 1340, c'est-à-dire dont le pied n'est pas fourchu. — 2° *Pied d'une coupe, d'un verre* : « Un *pié d'or* à « mettre un verre et le couvescle de mesmes, à « façon d'un soleil. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.) — « Un autre *pié d'or*, à mettre un verre riolé. » (Id.) — 3° *Homme* : « Par le mien ensiant n'en ira « *piés* s'il estoient ensamble .xv. milliers. » (Aiol, v. 1974.) — 4° *Mesure* : « Et se pourra giter la boi- « che de la dite esclaire seur le froc, un *pié* tant « seulement à *pié* main » (JJ. 64, p. 2, an. 1324), en latin *pes manus*. — 5° « Les juges doivent enquerre « selon leur conscience lous ceaus qui ont emblez « bestes menues, ou pors, à la première fois il li « feront tailler le nez, à la seconde fois il li feront « tailler le *pié* et à la tierce foiz pendre » (Ass. de Jérusalem, ch. 31, p. 2), c'est-à-dire couper le pied. — 6° « Lesquelz alerent aux jeux de billes en l'ostel « de la Boussicaulde... icellui suppliant qui jouoit « au *pié levé*. » (JJ. 206, p. 2, an. 1478.) — 7° « Lors « lesdiz escuiers entrentent dedenz l'hostel Thiebault « Brisse et se assistrent aus *piez* de deux des filles « dudit Thiebault, sueurs dudit le Gallois, avec les- « quelles ilz se esbatirent un pou, sans penser en « aucune villenie ou deshonneur envers lesdites « filles, ne leurs amis. » (JJ. 133, p. 25, an. 1388.)]

Piec. 1° *Pitié* :

Ki des pources avoit grant *piec*. (Mousk. p. 387.)
François n'en ont merci ne *piec*. (Ibid. p. 184.)
Moult en ont grant *piec* et grant soing. (Ibid. p. 198.)

2° *Piété* :

Un chevalier nommé Herluins se fit religieux
Et par simplicité et par *piec*
Funda il l'âbeie al *Biec*. (Mousk. p. 416.)

Pieça. Il y a longtemps : « Un composé de deux « mots *picce*, a ou *ha* du verbe avoir pour il y a « long temps. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 88.) — [« Je « le sai grant *piec* a, ne l'osoie noncier. » (Berte, t. XI.)] — M^r Du Moulin écrivant à M^r Balzac, commença sa lettre « par ce mot ancien, comme pour « goinfrer sa grande passion pour la pureté de la « langue. » (Borel.) — On disoit « en *pieça*, » pour signifier de longtemps. (Quinze Joyes du Mariage, p. 20.) — « De *pieça*, » il y a longtemps, ci-devant : « Ordonnons que chacun des tournois doubles fle-

« bles, qui furent faits de *pieça*, liquels. » (Oï donn. t. I, p. 537.) — « *Dès-pieça*, » dès longtemps. (L'Am. ressuscité, p. 35.)

Pièce. 1° Un individu, un animal, une chose entière : [« Quel hostel le suppliant trouva sept « *pièces* de bestes amailles. » (JJ. 146, p. 177, an. 1394.) — « Li chapelains aura pour livroison par « seingles jours... quatre *pieces* de candoile. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont, an. 1208.)] — Le grand prieur de France, frère de M^r de Guise, « avoit « d'ordinaire sa grande escurie de dix ou douze « *pieces* de grands chevaux, comme s'il n'eust bougé « de terre et une vingtaine de beaux courlants ; et « quand il alloit sur mer, il laissoit tout en sa mai- « son. » (Brantôme, Cap. fr. I, II, p. 401.) — Le roi François 1^{er}, en 1532, « fit present au roi d'Angle- « terre de six *pieces* de chevaux..... fort beaux. » (Mém. du Bell. II, p. 426.) — « La royne disoit que « onques si lait chevalier n'avoit veu en sa vie. « Merlia leur dist que c'estoit la plus hardie *piece* « *d'homme* qui fust entre cent mil. » (Triomphe des IX Preux, p. 418, col. 2.) — On disoit aussi *piece* pour personne, sans négation : « Le comte palatin « à qui le roy avoit fait plus de bien qu'à *piece* des « autres electeurs, et son parent, avoit une fois « donné sa voix au roy, mais c'est un prince mal « nourry et luy fil-on peur..... tellement qu'il « redonna sa voix au roy catholique. » (Mém. de Robert de la Marck, seign^r de Fleur. ms. p. 369.) — « Il paroit bien qu'il ne vous aime gueres ; si luy fis- « tes-vous plus grand honneur de le prendre qu'il « advint onq^e à *piece* de son lignage. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 78.) — De même avec négation : « Il y avoit dedans le traitté qu'il avoit fait avec « l'empereur que jamais *pieces* de ses enfans « n'ancieroient rien de luy, s'il n'avoit fait ser- « ment audit empereur, et qu'ils n'entreroient « dedans ses maisons. » (Mém. de Rob. de la Marck, seign^r de Fleur. ms. p. 396.) — De là l'expression adverbiale *en piece*, adoucissement : « Je n'en serois « *en piece* marry. » (Rab. Nouv. prol. t. IV, p. 28.) — « Ils ne sont pas bien contents, et dient qu'ils « n'y entrentent mais *en piece*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 99.) — [2° Morceau, portion : « Tren- « chet la coife... une *piece* en abat. » (Rol. v. 3437.)] — De là « *pieces* d'un fief, » pour signifier ses appa- tenances et dépendances : « Pour dueument faire la « saisie de fief à faute d'hommes et devoirs non « faits... suffit aller sur le chef-lieu, si aucun y a, « sinon sur l'une des *pieces*, en presence de deux « lesmoings et records, et la faire signifier à la per- « sonne ou domicile du vassal ou à ses procureurs, « receiveurs, fermiers et détenteurs du lieu. » (C. G. t. I, p. 716.) — L'avantage que fait un père à un de ses enfants, pendant sa vie, est une « *portion* » de ce qui doit luy revenir sur la succession paternelle ; *piece* s'est employé pour désigner cet avantage : « Aussi n'est-il loisible au pere advantager aucuns « de ses enfans sur son ancien, si ce n'est à charge « de rapporter la *piece* donnée. » (N. C. G. II, 432.) — Comme les filets sont faits de plusieurs « pans »

de maille, on a désigné ces « pans » par le mot *pièces*. « Il doit abatre la char et tendre ainsi comme « le lrel d'une pierre loing de la charoigne trois « *pièces* de roiz. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 323.) — Par extension, il s'est dit pour le « filet » même : « Vous leur pouvez donner curée en autre « manière prenez un cerf aux rets ou *pièces*. » (Fouill. Vén. f. 14.) — Un parisien ou tournois auquel il ne faut *pièce* est entier, non fruste : « Doit courre « nostre monnoye selon sa value et ne seront pas « refusé parisi ne tournois, tout soient il pelé, mès « qu'il ait connoissance devers croiz ou devers pile « que il soient parisi ou devers et que il n'y faille « *pièce*. » (Ord. l. II, p. 603.) — De là l'expression : « Racompter en *pièce*, » en détail, *pièce* à *pièce* : « Mainz autres biens fist que *en pièce* ne seroient « racomptez. » (Chr. S. Den. f. 249.) — On ne diroit plus « déchirer par *pièces*, » pour déchirer en *pièces* : « Quand on luy donne des bouquetz ou des « fleurs, il les deschire toutes par *pièces*. » (Arr. Amor. p. 335.) — 3° Les différentes parties qui composent une armure. Jean de Châumergis, piqué d'avoir à jouter avec un nommé Martin qui se vantait beaucoup, lui dit pour l'humilier : « Je l'offre « devant mon souverain seigneur cy-present que si « tu me veux combatre à pié je te donneray quatre « *pièces* de mon harnois, ostées de dessus moy, « d'avantage. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. p. 199.) — Le mot *pièce*, en ce passage, est pris dans le sens générique de morceau, portion, mais on l'appliquoit avec une signification particulière à la *pièce* de l'armure qui couvroit la poitrine : « Estoit avec la par- « tie d'Orléans l'Archevesque de Sens frere de feu « Montagu, non pas en estal pontifical, car en lieu « de mitre il portoit un bacinet ; pour dalmatique « portoit un haultbergeon, pour chasuble la *pièce* « d'acier, et en lieu de crosse portoit une hache. » (Monstr. vol. I, p. 132.) — « Vaultier Cloppeton fut « blessé de la lance tout outre entre les lames et la « *pièce* et passa outre tant qu'il cheut. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, p. 160.)

Solers de fer et une *pièce*,
Que la poitrine ne despièce.

[Desch. f. 504.]

La « haute *pièce* » étoit celle qui couvroit la gorge ou le col. (Oudin.) — Coquillart s'est servi de cette expression au figuré :

La haute *pièce*, c'est un tetin
Dur, joint, joly selon le cas :
Armures, pourpoint de satin,
Ou quelque corset de damas,
Les salades, des gorgias.

[Coquillart, p. 132.]

Peut-être a-t-on dit « gens de *pièces* » pour gens armés de toutes *pièces* : « Entre ceux qui estoient « dedans assiegez, estoit un de la maison de Croy « appelé monseigneur de Beures, bon chevalier et « honneste. Il avoit gens de *pièces*. » (Mémoire de Commines, p. 350.) — 4° Espace de temps : [« En « *pièce*, » de longtemps : « Elle est perdue, vous ne « la trouverés en *pièce*. » (Froissart, IV, p. 23.) — « Une bonne *pièce*. » (Id. IV, 304.) — « Une grant « *pièce* » (Id. V, p. 214), pendant longtemps.] — « Vint le connestable à Chaalons et y fu une *pièce*. »

(Hist. d'Artus III, connest. de France, duc de Bret. p. 762.) — « Si l'on parle à luy il songe un grand « *pièce* avant qu'il responde. » (Arr. amor. p. 335.)

Fut mès le siège devant Dieppe
Par Talbot et par les Anglois

Qui y furent moult grande *pièce*. (Vig. de Ch. VII, 212.)

« A *pièce*, » de longtemps, au ms. 7218, f. 50. — « *Pièce* avoit jà, « il y avoit déjà longtemps. (Rom. du Brut, f. 24.) — De cette expression s'est formé l'adverbe *pièce* ci-dessus : « En *pièce*, » bientôt : « La royne demande se l'autre porte leur seroit en « *pièce* ouverte. » (Lanc. du Lac, l. f. 41.) — « A « chief de *pièce*, » au bout de quelque temps : « Un « cerf venra au matin de son viande et se couchera « et puis à chief de *pièce*, il se levera et s'en yra « autre part couchier pour y demeurer tout le jour. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 154.) — 5° Espace de chemin : « Mon dit seigneur le mena une *pièce*. » (Hist. d'Artus III, p. 756.) — L'expression figurée à *pièce* « à beaucoup *pièces*, » proprement « à grande dis- « tance » se rapporte à cette signification : « Je ne « vous ay pas dit que vous requerez la paix premier « que voz adversaires, car je vous scay bien de si « dir eueur que vous ne feriez à *pièce* tant pour « moy. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 83.) — 6° [Place, espace de terrain ; de là « pren- « dre *pièce* de terre, » camper : « Quant chacuns « eut pris *pièce* de terre. » (Froiss. II, p. 139.)] — « Si partez tantost et allez avecques l'assemblée et « prenez *pièce* de terre pour moy et faictes tendre « mon pavillon. » (Rom. de Percef, l. f. 104.) — Si les eschevins de la ville de Mons sont obligés pour « ouyr tesmoins » d'aller « hors leur jugement con- « viendra emprunter *pièce* de terre, en payant cinq « sols pour le produisant. » (Coul. Gén. I, p. 825.) — Dans un sens plus particulier, un champ clos : « Si vous requiers que vous m'assignez journée et « *pièce* de terre où je puisse le droit de la damoi- « selle defendre. » (Percef, l. fol. 115, col. 2.) — 7° Canon : « Vous fules saluez de dix ou douze coups « de *pièces* et de tant de mousquetades que ce fut « une merveille qu'il n'y en eut de frappez. » (Mém. de Sully, IV, p. 161.) — On entendoit par « *pièces* « roulantes » les canons montés sur leurs affûts. Monsieur de Sully, parlant des garnisons auxquelles on permet d'emmener les *pièces* d'artillerie en évacuant les places, se sert de cette expression. (I, p. 228.) — 8° Portion de métal marquée au coin et aux armes d'un prince, dont la valeur est fixée par les ordonnances. Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 333, parle de « *pièces* de trois blancs » et « de « six blancs. » Les dernières ont cours en Norman- die pour dix-huit deniers. — On lit dans nos anciennes ordonnances : « Que nul billonneur... ne « s'extremette de billonner en l'hotel ne dehors, ne « de acheter billon à la *pièce*, à marc ne à l'once, « ne de porter tablettes par nostre dit royaume. » (Ord. II, p. 291.) — 9° Valeur, somme en général : « *Pièce* de six mille francs, » comme si l'on eut pu payer cette somme en une seule *pièce* de monnoye. (Apologie pour Hérodote, p. 255.)

Expressions : 1° « La *pièce* du milieu, » prise dans une signification obscène. (Oud.) On disoit au même sens « les trois *pièces*. » (Oud.) — 2° « Travailler à « ses *pièces* » signifioit « manger, boire, coucher « avec sa femme. » (Oud.) — 3° « *Pièce* de chair, » personne grasse et matérielle. (Oud.) — 4° « *Pièce* « de campagne, » femme de mauvais vie. (Oud.) — 5° « *Pieche* à Satan, » terme d'injure. (Parton. de Blois, f. 161.) — 6° Pour signifier qu'une personne réussiroit mal dans une affaire, on disoit : « Il n'en « retirera pas ses *pièces*. » (Oud.) — 7° Pour exprimer l'à-propos d'une répartie, la justice d'une punition : « c'est une *pièce* bien appliquée. » (Oud.) — 8° « Changer la *pièce*, » dérober de l'argent en feignant de changer une pièce. (Oud.) — 9° On nommoit « la *pièce* de huit heures » un aloyau. (Oud.) — 10° « Gens de toutes *pièces*, » des gens de tous états, de différents sexes et de différentes conditions. (Colgr.) — 11° « *Pièce* à pommette. » (Colgrave.)

Piecier. [Rapetasser : « Le suppliant (couturier) « bailla audit Pierre Renel son varlet et apprentiz « une paire de chausses pour *piecier* et coudre. » (Jl. 195, p. 1528, an. 1475.)]

Pieciete. Petit morceau de chair : « Si l'oiseau « mange par trop hastivement quelque *pieciete* et « petit morceau de chair. » (Fouill. Fauconn. f. 65.)

Piecieté. Rapetassé : « Chausses *pieciétés*. » (Nuits de Straparole, I, p. 390.)

Piecontremont. A la renverse : « Apollon « tient l'arc au poing d'où vient de voler la sagette « qui le grand Porfirion renversé *piecontremont* « jeta. » (Euvres de Baif, f. 39.)

Pied. [1° Membre : « Li message descendirent à « *piéd*. » (Rol. v. 2138.)] — 2° Ensemble de syllabes en versification : « Il est balade de huit vers dont « la rubriche est pareille en ryme au ver antese- « quent, et toutesfois que le derrain mot du premier « ver de la balade est de trois sillabes, il doit être « de huit *piez*.... et se le derrenier mot du second « ver n'a que une ou deux sillabes, le dit ver sera de « dix *piez*; et se il y a aucun ver coppé que soit de « cinq *piez*, celui qui vient après doit être de dix. » (Desch. f. 396.) — 3° « *Pied* de monnoye, taille, titre « et le prix du marc d'or ou du marc d'argent, sur « lequel est dressé le cours et la traite de l'espece. « Ainsi au tems de Poullain que la taille des écus « étoit de soixante douze et demi au marc.... leur « titre estoit à vingt trois karats... et le prix du marc « d'or fin suivant l'ordonnance de 1614, estoit de « deux cens soixante et dix huit livres six sols six « deniers, sur lequel estoit dressé le cours desdits « escus qui estoit de soixante et quinze sols la *pièce*. » (Voyez Ord. II, p. 329.) — « Faire *piéd* nouveau, » dans le passage suivant, signifie « changer la taille, « le titre et le prix du marc d'or ou d'argent, » d'où naît conséquemment la variation du cours de l'espece. « Charles VII ne faisoit *faire* aucun *piéd* « nouveau ou changements de finances. » (Eloge de Charles VII, p. 7.) — De là « *piéd* fort, » encore subsistant, pour désigner une *pièce* d'or ou d'argent,

trop épaisse ou trop forte. — 4° « Gent de *pié*, » infanterie :

N'en force de chevalerie
N'en gent de *pié*, n'en forteresse
Ne en amis, de en richesse
Ne cuide pas que rien le vaillet. (Ms. 6812, f. 47.)

Quelquefois *pié* seul avoit cette signification :

Chaque rue fu garnie
De *pié* et de chevalerie
Le cri et le lu l'en ouoit
Mes nus hors sallir si n'osoit. (Id. f. 71.)

5° Article, point sur lequel on doit mesurer sa conduite ou ses démarches :

Prince qui veult autrui bien guerroyer,
Veon comment son propos accomplisse ;
Et luy convient ix *piez* estudier,
Vivres luy faut, argent pour s'aider.
Gens qui ne soient pas mols,
Larges en dons, de mensonges forcols,
Persevérer toujours et sans lutin,
Soiez humains, n'ayez ja hostel clos,
Fay saignement et regarde la fin. (Desch. f. 133.)

Expressions : 1° Perdre le *piéd*, « c'étoit autre- fois une punition pour le larcin. On lit dans les « Etablissements de France » cités par Laurière, Gloss. du Dr. Fr. : « Li lieres est pendable qui emble « cheval on jument et qui art meson de nuit, et cil « perd les euls, qui emble riens en moutier et qui « fait fausse monnoye, et qui emble soc de charrue ; « et qui emble autres choses, robe, ou deniers, ou « autres menues choses, il doit perdre l'oreille el « premier meffait, et de l'autre larcin, il *perd le* « *piéd*. » — 2° Mettre quelq'un en lieu où il ne « voye pas ses *piéd*s, » le mettre au cachot. (Gymbal. mundi, p. 70.) — 3° On disoit d'une personne joyeuse du succès d'une affaire qu'elle « ne marche de *piéd* « en terre. » (Colgr.) — 4° De celui qui marche avec affectation, qu'« il va d'un *piéd* sur l'autre. » (Colgr.) — 5° De celui qui a les piéd's tortus, qu'« il a le *piéd* « gaillard. » (Oudin.) — 6° De celui dont on connoit le défaut : « Je scais sur quel *piéd* il cloche. » (Colgr.) — 7° « Faire selon la jambe le *piéd*, » c'est régler sa conduite suivant les circonstances. (Colgr.) — 8° « Prendre *piéd* à une chose, » y compter, s'en fâcher. (Colgr.) — De là « prendre mauvais *piéd*, » être chagrin : « Quant ils furent venz, il leur « compta comment il estoit travaillé chacune nuit « de ses songes et qu'il y *prenoit mauvais piéd* ; « qu'il luy sembloit que se aucun chevalier venoit, « il luy chalengeast la pucelle, et ne la pourroit « nullement défendre. » (Perceforest, III, f. 86.) — 9° « Tenir *piéd* à boule, » façon de parler empruntée du jeu de quilles, suivre une affaire de près, l'avoir à cœur, suivant Cotgrave. Oudin l'explique par être ferme. — 10° « Tenir *piéd* ferré, » tenir ferme, résister, s'opposer avec force :

Messire Ambroise de Lorré
Foucault, deux vaillans hommes d'armes
Tousjours leur *tiendrent pié ferré*.
Et là firent maintz beaux faits d'armes.

Vig. de Charles VII, I, p. 114.

11° Être planté sur le *piéd* gauche, « avoir une altitude forcée dans le sens propre ; au figuré, être mal à son aise. (Colgr.) Cette expression, empruntée

à l'exercice des armes, signifioit aussi être en état de défense : « Je fus très étonné de les trouver *sur le pied gauche*, et dans des pretensions sur plusieurs chefs. » (Mém. du card. de Reiz, III, liv. V, p. 425.) — 12° « Demeurer *pié coy*, » attendre l'ennemi de pied ferme. « Gens à pié ne doivent jamais « requérir les ennemis, mais doivent tousjours « *demourer pié coy* et garder leur âme, et trouver « ceux la subtilitez qu'ilz pourront de faire marcher. » (Le Jouvenç. f. 81.) — « Descendirent les « ennemis du Jouvençal en grant orgueil.... et le « Jouvençal les acendoit de *pié quoy* sans bougier. » (Le Jouv. ms. p. 141.) — 13° « Mettre son *piéd* avec « celui d'un autre, » l'aider, le soutenir. Se joindre à lui pour combattre : « Si la personne d'ung petit « chevalier, comme je suis, vous peult ayder, je « mettray mon *piéd* avecques le vostre. » (Percef. III, f. 85.) — 14° On a dit d'une armée qui plie : « Le « *piéd* perd la force. »

Et de tel part les rasailirent....

Si les convint arriere retraire,

Si torna lor fet à contraire

Car ceste nuit à la vespre

Là perdit la force le pié.

(Ms. 6812, f. 68.)

15° « Tenir les *piéd*s » avec quelqu'un, le soutenir dans une affaire. (Oud.) — 16° « Être sur *piéd*s, » se soutenir. (Gér. de Nev. 1^{re} part. 86.) — 17° « Avoir « *piéd* » paroît avoir la même signification. De là « n'avoir *piéd*, » chanceler, perdre l'équilibre. « Il « n'a *piéd* qui le puisse soutenir, ains chet à terre. » (Lanc. du Lac, II, f. 50.) — 18° « Estre entre *piéz*, » être foulé aux piédz :

J'aim mieulz mourir, jà ne demeure

Puïsqe fortune me court saure,

Et que la mort pour moi laboure

Qu'estre entre piéz.

(Froiss. Poës. p. 114.)

19° « Être entre le *piéd* et le carreau, » se trouver pressé de tous côtés par la misère ou le danger. (Cotgr.) — 20° « Être quelque part du *piéd* jusqu'au « talon, » s'y trouver en personne :

Le quens de Flandres n'i fu mie

Il n'osa, ce fu la mestrie

Messire Jehan de Chalon

Y fu du pié jusqu'au talon

Assez i ot d'autres sanz nombre

Que je ne po veïr por l'ombre.

(Ms. 6812, f. 80.)

21° S'engager dans une affaire « jusques à la « semelle du *piéd* seulement, » c'est-à-dire y prendre peu de part, s'y intéresser légèrement. (Cotgr.) — 22° « S'arrêter de *piéd*, » s'arrêter tout court. (Arr. amor. p. 160.) — 23° « Demeurer sur *piéd*, » rester dans le même état. (Petit Jean de Saintré, p. 386.) — 24° « Ne tourner *pié* ne chief, » ne se donner aucun mouvement, abandonner ses projets :

Et les François qui sont en grez

De conquerre pris et honor

S'assemblerent, dont deshonorer

Avint au royaume et grant meschief

Car il ne torna pié ne chief.

(Ms. 6812, f. 68.)

25° « Mettre, à *pié* » quelqu'un, le culbuter, le supplanter. (Percef. IV, f. 46.) — 26° « Aller à beaux « *piéd*s sans lance, » se disoit d'une personne ruinée et sans ressource. (Nuits de Strap. I, p. 50.) —

« Aller à *piéd* sans cheval » a la même signification, dans Ger. de Nevers, 1^{re} part. p. 57. — 27° De là l'expression figurée « être à *pié*, » pour être sans ressource, être mal dans ses affaires. Henri, roi de Castille, voulant retenir auprès de lui Du Guesclin qui l'avoit mis sur le trône, lui dit : « Ha! ! Bertrand « je suis à *pié*, si vous me laissez. » (Ménard, p. 380.) — 28° On appelloit autrefois les roturiers « gens à *pié*, » par opposition au mot « chevaliers » dont on se servoit pour désigner les « nobles. » (Chron. de Saint Denis, II, f. 14.) — 29° « Le peuple « de *pié* » paroît avoir une signification plus particulière dans la Chron. de Nangis, sous l'an 1215. C'étoit vraisemblablement les roturiers qu'on nommoit « vilains, » en latin *plebs pedestris, manus scilicet rusticana*. — 30° « Declarer un heritage du « *piéd* et de la bouche, » le désigner en l'indiquant du *piéd* et en disant quel il est. (N. C. G. I, p. 348.) — 31° « Mettre *piéd* à loy, » rentrer « dans la loy « où les privilèges de la ville, en donnant caution « de satisfaire à tous tes devoirs de bourgeoisie ; « ce qui est accordé à celui qui étant bourgeois « devient comme forain et abandonné de la loy de « la ville. » (Laurière citant la Cout. de Lille.) On trouve la même explication dans le Cout. Gén. I, p. 772. — 32° « Avoir bon *pié* bon œil. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 305.) — 33° Le mot *piéd*, joint à différents verbes de mouvement, se prenoit dans le sens de « personne. » On disoit : « *Pié* n'en « eschappera » pour « personne ne se sauvera. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, p. 596.) — « Pourquoi « n'attendiez que je fusse venu.... Si je venisse à « temps, jà n'en alast un *piéz*. » (Rou, p. 43.) — « Il cuidast bien que jamais n'en deussent *pié* « retourner. » (Histoire de B. du Guescl. par Mén. p. 255.)

Plus en occist de la moitié

Jà n'en laissast aler un pié.

(Brut, f. 69.)

Quelquefois on l'employoit au même sens avec d'autres verbes, comme en ce passage : « Je n'avoie « lors avec moy *pié* ne compagnon de tous mes « gens. » (Joinv. p. 29.) — « *Pié* n'en trouva, » ne trouva personne. (Vig. de Charles VII, I, p. 175.) — De là « n'y failirent *pié* ne point, » aucuns n'y manquèrent, tous s'y trouvèrent :

Et piés deux mille francs archiers...

Sans les costilliers, guisarmiers

Qui n'y failirent pié ne point. (Vig. de Ch. VII, p. 106.)

34° On disoit à quelqu'un qu'on vouloit faire partir brusquement : « Et haut le *piéd*. » (Cotgrave.) — 35° « Sur *pié*, » sur le champ, aussitôt. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 66.) — « Sur *piéd* mise au droit de son « vivre et souseinement, » mise aussitôt en possession de son droit. (Bout. Som. Rur. p. 560.)

Il veult vostre fait conseiller

Et les parties appointer

Et puis après rendre l'arrest

Sur piéd, sans plus y faire arrest. (G. de la Bigne, 148.)

36° « Sur *piéd*, sur bille, » en hâte, en diligence :

Lors ceux de l'embusche arriverent

Incontinent sur piéd, sur bille,

Et eult avec leurs gens entrecert

Plainement dens icelle ville. (Vig. de Charles VII, p. 8.)

37° « Poursuivre au *pié levé*, » poursuivre de près. (Cotgr.) — 38° Au figuré « imiter à *pié levé*, » de près, en marchant sur les mêmes traces. Cette façon de parler étoit nouvelle du temps de Joachim du Bellay. On lit dans ses œuvres, p. 11 : « *Imiter à pié levé*, comme n'a gueres a dict quelqu'un, les plus fameux auteurs. » — 39° Dans un autre sens « prendre quelqu'un au *pié levé*, » le prendre au dépourvu. (Cotgr.) — 40° De là « répondre à *pié levé*, » répondre de travers, sans s'être préparé. (Cotgr.) — 41° « A *pié de plomb*, » lourdement, d'un air gauche. (Cotgr.) — En bonne part, prudemment, avec réflexion. (Oud.) — 42° « A *pié de poimpe*, » fièrement, avec dignité. (Cotgr.) — 43° « Etre *pié à pié* » avec quelqu'un, être tout près de lui. (Cotgrave.)

... Leur a dit que souzlevrent

Se voise mectre vistement.

Et encores un levrier on deux

Pié à pié sont avec eulx. (G. de la Bigne, f. 124.)

44° De là l'expression « aller *pié à pié*, » aller ensemble. « Je vous promes, dist Bertran, que je « m'en yray *pié à pié* avec vous. » (Tri. des IX Pr. p. 536.) — 45° « Venir *pié estant*, » promptement : « Vint un espie Johan d'ibelin seigneur de Baruth, « qui le fist assavoir la venue des gens l'empereor « et tout lor entendement, por quoi il *vint pié estant* « en Acre, et amena tant de gens eom il pont avoir. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, c. 705.) — 46° « De « franc *pié*, » sans balancer, sans hésiter. « Ceste « proposition ne peut estre du commencement « digérée ; ores que quelques-uns y descendentis- « sent de franc *pié*. » (Lett. de Pasq. II, p. 297.) — 47° « En *pié montant*, » s'est dit en termes de chasse par opposition à l'expression « en plaine. » « Le cours sera assis à l'une des saillies du bois, « en bon vent et s'il est possible, que ce soit en « quelque plaine ou en *pié montant*. » (Fouill. Vén. f. 419.) — 48° « Tout d'un *pié*, » à ras de terre. (Cotgr.) — 49° De là « mettre à plain *pié*, » raser, mettre à ras de terre. (Cotgr.) — 50° « Mettre sur le « plein *pié*, » établir une chose, la rendre solide. (Cotgr.) — 51° « Etre à *pié porté*, » être en situation commode, être à portée. (Cotgr.) — 52° « A *pié seché*, » après avoir mis pied à terre :

Les autres Angloys du marché,

Cela fait, l'yste si gagnerent,

Et illeques à *pié seché*

Bien six vingtz Francoys si tuèrent.

Vig. de Charles VII, p. 166.

53° « Faire tenir à quelqu'un *pié* en soulier, » le empêcher, le rendre docile. (Cotgr.) — 54° « Mettre « à son *pié* ce qu'on tenoit à sa main, » s'exposer à le perdre, le lâcher :

Por ce, ce qu'en sa main tenoit

A son *pié* metre ne vouloit. (Ms. 6812, f. 79.)

55° « Se tenir sur ses *pié*s de derriere, » être fier, garder son quant à soi, se cabrer comme les chevaux. (Mém. de Bassompierre, I, p. 340.) — 56° On disoit proverbialement, d'une personne qui va partout sans jamais rien payer, qu'elle « a les « *pié*s blancs. » (Cotgr.) Il ajoute que cette façon

de parler vient de ce qu'autrefois, en France, on ne faisoit payer aucun droit de péage pour les chevaux qui avoient les quatre piéds blancs. (Voy. ci-après *cheval aux quatre piéds blancs*.) — 57° En parlant d'une fille déshonorée : « Elle a eu fer à « *pié*. » (Cotgr.) — 58° Pour désigner un homme mal à son aise, on disoit « qu'il avoit les *pié*s « froids. » (Cotgrave.) Dans une signification plus particulière, « avoir froid aux *pié*s, » être jaloux. (Id.) De là peut-être cette façon de parler encore en usage dans quelques provinces : « Mourir d'a- « mour et de froid aux *pié*s, » c'est-à-dire de jalousie. — 59° On exprimoit la résolution où l'on étoit de ne sortir d'un lieu qu'à la mort, par cette expression : « Jamais ne partiray de ceans, qui ne « me portera les *pié*s devant. » (Arr. amor. p. 22.) — 60° Un homme à qui l'on doit « fendre les *pié*s, » désigne un homme sans esprit, une bête :

Et qui vit de femme en service

Brief, on luy deust *fendre* les *pié*s.

Bison d'as faulces amours, p. 250.

61° « Avoir les *pié*s cuits » désignoit l'impossibilité de fuir : « Il frappa sur le malheureux de la « lance, tellement qu'il le porta mort à terre, et « pour ce dit vray, qui dit : aller ne s'en peut qui « *les pié*s a cuiz. » (Perceforest, III, f. 157.) — 62° « Avoir quatre *pié*s dans deux souliers, » se disoit d'une femme enceinte. (Oudin.) — 63° « Faire « des *pié*s neufs, » accoucher. (Oud.) — 64° « *Pié* « fourché » s'est dit des animaux qui ont le pié fendu en deux, dont la corne ou le pié se partage en deux précisément. On appeloit « imposé du *pié* « fourché, » le droit qui se lève en aucuns lieux sur la vente et le transport du bétail gros et menu. (Laur.) — 65° « *Pié* clos. » Du Cange, Gloss. lat. au mot *Animal*, explique *animal ad pedem clausum*, animal au *pié* clos, celui qui ne divise point la corne de son pié ou qui n'a point le pié fendu. De cette définition, il s'ensuit que le *pié* clos est opposé au « *pié* fourché » ; mais on ne peut pas en conclure que le lièvre, par exemple, dont le pié se partage, soit du nombre des « bêtes au *pié* « fourché. » Pour s'en convaincre, il ne faut que lire deux passages du Levitique et du Deuteronomie, que Du Cange rapporte lui-même. Moïse, parlant des animaux dont l'usage étoit interdit aux Juifs, dit : *De his autem que ruminant et ungulam non findunt, comedere non debetis; ut camelum, leporem, charogrillum.* (Deuter. col. 14.) Vous ne mangerez point de ceux qui ruminent et n'ont point le pié fendu, comme le chameau, le lièvre, le lapin. *Charogrillum* est la même chose que *caniculus*, suivant les interprètes. Le lièvre, le lapin et les animaux qui ont le pié comme ceux-ci, n'ont donc point le « *pié* fourché, » *ungulam non findunt*. Ils sont donc compris dans la classe des bêtes au *pié* clos, et c'est de cette espèce de bêtes qu'il faut entendre les concessions ou défenses de chasse où se trouve l'expression *au pié* clos. On la rencontre, cette expression, dans un acte de l'an 1312. (Trés. des Chart. layette, Rouen, I, n° 46, vol. XIII, pièce 18.) C'est un échange entre le roi

Philippe-le-Bel et Enguerrand de Marigny, son chambellan, « de la garenne près de Marigny et « d'aucuns fiefs en la chatellenie de Gournay avec « la chasse à la *bête au pied clos* et au chevreuil. » Ces derniers mots sont remarquables : le « che- « vreuil » est formellement distingué de la « bête « au *pied clos* » comme une différente espèce de gibier. Il résulte, de ce que nous venons de dire, que c'est le partage de la corne ou du pied en deux seulement, *ungula bifida*, qui constitue le « *pied* « fourché, » et que le partage en trois ou quatre au lièvre ne le tire pas de classe du *pied clos*. Ainsi, *pied clos* paroit devoir s'entendre particulièrement des animaux dont les *pieds* ont plusieurs divisions, et qui peuvent les « ouvrir » pour ainsi dire et les « clore » suivant l'usage qu'ils en veulent faire. La définition que Du Cange donne de cette expression conviendrait mieux à celle de *pied rond* ci-après. — 65° bis. « *Pied rond*. » On nommoit « bêtes au *pied rond*, » le cheval, le chameau, le mulet, l'âne. (Colgr.) C'étoit aussi le droit qui se percevoit sur ces animaux, lorsqu'on les vendoit. (Id.) — 66° « Un cheval aux quatre *pieds* « blancs » ne devoit aucun droit de péage, suivant une ancienne coutume établie en France, dont Cotgrave fait mention. Comme on a dit de là figurément, en parlant d'un homme qui pouvoit aller partout sans rien payer, qu'il « avoit les *pieds* « blancs » ; l'expression de « cheval aux *pieds* « blancs » auroit pu signifier une personne en possession d'un pareil droit de franchise. (Colgr.) On l'employoit plus souvent par allusion au défaut d'un cheval qui a les quatre *pieds* blancs, pour désigner celui qui promet beaucoup sans jamais rien tenir, et sur les promesses duquel il ne faut pas compter. (Colgrave.)

Se l'église pour toi ne prie....

N'en terre de ta seigneurie

N'en force de chevalerie.....

Ne cuide pas que rien te vailent

Mes *chevaux au piè blanc* failent

Et l'église à nullui ne faut. (Ms. 6812, f. 47.)

67° « Mettre *ez piés* » un oiseau, signifioit, en termes de fauconnerie, lier un oiseau :

... Enz *ez piés*z en l'heure le mist

Duz onques qu'il y fust venu

Si fut de luy si bien tenu

Qu'onques du pied ne lui vau. (G. de la Bigne, f. 123.)

Et le faulcon *ez piés*z la mist. (Id. *ibid.* f. 46.)

68° « Les *pieds* ou foyes » du cerf, en termes de chasse, sont les verges, les marques qu'il a empreintes sur la terre en marchant : « Il y a différence « entre les *pieds* des bestes mordantes et ceux des « cerfs. Car ceux des ours et sangliers se doivent « nommer traces ; mais ceux des cerfs, chevreux, « dains et rangiers se doivent nommer *pieds* ou « foyers ; tous deux sont bien dits. » (Fouill. Vén. f. 36.) — Charles IX (de la Chasse, p. 93) distingue trois espèces de *pieds* de cerf : le « *pied* de veau, le « *pied* trace de sanglier, et le *pied* de nasselle. » — 69° On disoit proverbialement : « faire ou trôuser « ser le *pied* de veau, » pour lever une jambe et la jeter en arrière en dansant. (Colgrave.) — 70° Par

extension, faire la révérence d'un air gauche, saluer comme les paysans. (Id.) — 71° De là « *pieds* de « veau, » révérences trop affectées : « Forces *pieds* « de veau à cul ouvert. » (Dial. de Tabur. p. 16.) — 72° « Quereller sur un *pied* de mouche, » quereller sans fondement, sans sujet, pour une chose de peu de conséquence, comme firent M. de Saint-Fal et M^{re} de Bassy, à l'occasion d'un manchon : « Pour « ce *querella* l'autre sur un *pied* de mouche. » (Brant. Cap. fr. III, p. 395.) — 73° « Chercher cinq « *pieds* à un mouton, » demander une chose impossible. (Colgr.) — 74° Un avocat reçoit volontiers de son client quelques pièces de gibier. De là cet ancien proverbe : « A l'avocat le *pied* en main. » (Colgr.) — 75° « A *pié* de grue, » avec irrésolution, sans se fixer, par allusion à l'usage des grues, qui se mettent tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. (Colgr.) — 76° *Pieds* de porc au son, « espèce de ragoût. (Rab. l. IV, p. 252.) — 77° « *Pié* de chevan, » terme usité au jeu de la « pincemerine. » (Froiss. Poés. p. 385.) — 78° *Pied* de vautour, « serre de vautour montée en eure-dents : « *Pied* de vautour « d'argent doré. » (Arresta amorum, p. 145.) — 79° « *Pied* de chevre, » bâton ou fer en façon de levier servant à bander l'arballe. (Le P. Daniel, Mil. fr. I, p. 423.) — Fauchet le définit au même sens : « Le bout du bandage encorné servant à « bander l'arc des crancquiers. » (Orig. liv. II, p. 121.) — On appeloit aussi « *pied* de chevre, » un instrument dont on se servoit pour l'artillerie et dans les assauts : « Envoyez moi des *piés* de chevre. « Ce porteur vous dira la cause pourquoi je suis « allé au dit siège. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 398.) — « Pour donner par mine assaut, quant « vous verrez votre opportunité, vous convient « avoir cent cinquante *piés* de chevre, seize joutes « de pons, vingt quatre eschelles doubles grandes « et fortes et quatre renes pour soutenir quatre « hommes d'armes de front, qui aient de trente « six à quarante *piés* de long d'un haul. » (Le Jouvenel, ms. p. 292.) — 80° Le « *pied* de chat, » sorte de mors. (Oudin.) — 81° « *Pied* de colombe « ou colomb, » plante qu'on nomme aujourd'hui *pied* de pigeon. (Colgrave.) — « Prenez de l'herbe « vulgairement appellée *pied* de colomb, autrement « herbe Robert, et l'ayant pillée en un mortier, « exprimez en le jus. » (Fouilloux, Fanc. f. 40.) — 82° « *Pied* de coq, » fumelerre. (Colgr.) — 83° « *Pied* « de canard, » plante qu'on nomme aujourd'hui *pied* d'oie. (Colgr.) — 84° « *Pied* de jars, » plante, *pied* de canard. (Colgrave.) — 85° « *Pied* d'oison, » la même. (Colgr.) — 86° « *Pied* de corbin, » renoncule. (Colgr.) — 87° « *Pied* de corneille, » chien-dent. (Colgr.) — 88° « *Pied* de loup, » espèce de plante. (Colgrave.) — 89° « *Pied* de Milan, » autre espèce de plante. (Colgr.) — 90° « *Pied* de poulain, » pas d'âne, plante. (Colgr.) — 90° bis. « *Pied* d'Alexan- « dre, » pariétaire d'Espagne. (Colgr.) — 91° « *Pieds* « corniers. » En termes de gruerie, des arbres que l'on laisse aux coins des ventes pour enseigner et que l'on marque du marteau des forêts et du mesurateur, afin de connoître l'étendue, les limites et

extrémités des ventes, pour ne pas les élargir. (Laur.) — 92° « *Pied* bornier, » arbre planté entre deux héritages pour en marquer les limites. C'étoit aussi le même que *pied cornier* ci-dessus. (Cotgr.) — 93° « *Hayes à pied.* » La coutume de la Salle déclare immeubles « les colombier, porchil, carin » et fournit s'ils sont séparés des autres édifices.... « Estalons de blanches espines, pierres de grès. » Tous arbres renforcez et portans fruits, vignes, « hallots à testes, chesnes de soixante ans et en « dessus, bois à taille ordinaire, *hayes à pied* et un « gauquier, en la court; et le surplus des édifices, « bois montans et croissans sont repeutez pour « menbles. » (Cout. Gén. II, p. 909.) — 94° « Bois « à *pied*, » bois réputés de même nature que les bois de haute futaine, et distingués de ceux qui croissent sur des fossés: « Un censier peut copper « *hayes* d'espine ou autre bois faisant clôture à « bouche d'homme et espincer bois montans à six « ans hallots à teste à trois ans, et couper *bois à « pied* à six ans, le tout en temps convenable. » (Cout. de la Salle, Cout. Gén. II, p. 914.) — 95° « *Pied « coupé*, » les grains après le pied coupé, c'est-à-dire, en termes de palais, qui ne sont plus pendans aux racines, sont amobilisés: « Sera entendu *pied « coupé* à scavoir pour terres labourables, dimage, « terrage, tout ce qui sera despoillé et coupé au « jour du trespas, ores qu'il ne fut lié ny engrangé. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 124.) — En cas de mort du propriétaire d'un héritage, « la cense se devra « entretenir, pour autant qu'elle auroit à durer. « Mais l'hoir apparrant succédant auroit à son « profit le terme qui escherroit ensuyvant le dit « trespas, pourveu que au jour d'iceluy trespas les « adventures n'ens-ent *pied coupé*: auquel cas « l'héritier meublier auroit et profiteroit du dit « terme ensuyvant le dit trespas comme chose « aneublie. » (Cout. Gén. t. I, p. 823.) — C'est ce qu'il faut entendre par paiement du *pied coupé*: « Par le trespas d'homme ou femme.... possédant « fief ou alloct, en tel estat qu'il sera, escherra à « son hoir propriétaire lequel sera tenu rendre à « l'héritier mobilier labeur et semence; et si le dit « fief estoit baillé à cense, le dit heritier mobilier « aura les termes escheus et le payement du *pied « coupé*. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 123.) — 96° « *Pied « de fief*, » fief dépecé, démembré, dont il ne reste plus que le sol ou la glèbe. Pasquier dit, à propos de cette expression ou mot composé: « Bel est aussi « l'abregement de *pied de fief* tant rechanté dans « la coutume de Touraine; car ce mot ne sonne « autre chose que le fief qui est dépecé et demembré, « lorsque le vassal s'en joue pour sa commodité, « par alienacions et transports. » (Rech. p. 706.) — 97° Les serfs ou « hommes de corps repeutez du *pied « d'une terre*, » étoient des serfs attachés à la glèbe d'un fief. On les vendoit avec le fond: « Tous hommes et femmes de corps sont.... de poursuite en « quelque lieu qu'ils aillent demourer, soit lieu « franc ou non, et les peuvent leurs seigneurs « reclamer et faire reclamer si bon leur semble; « car telles *hommes et femmes de corps* sont censez

« et *repeutez du pied* et partie de la terre. » (Cout. Gén. t. I, p. 463.) — 98° Le « *pied* saisit le chef » signifie, en termes de jurisprudence, qu'un édifice suit le droit du sol sur lequel il est assis. La coutume de Chaalons, art. 143, interprète cette sentence autrement: « A sçavoir qu'on peut lever son edifice « sur la place tout droict à plomb et à ligue si haut « que bon lui semble, et contraindre son voisin de « retirer cheverons et toutes autres choses portans « sur la place, poŕ quelque temps que les choses « ayent esté en cest estat, et fût de cent ans. » (Cout. Gén. t. I, p. 499.) — 99° « Avoir bon *pié* » quelque part, pour y être établi solidement; au propre, sur un fonds solide: « Or advisez doncques « que c'est que de suivre la court qui n'y a *bon pié* « et grant fondement. » (Le Jouvene. ms. p. 23.) — C'est le même sens dans cette espèce de proverbe: « Qui n'a *bon pié*, (bon fondement) il ne peut faire « chose qui vaille. » (Froissart, liv. III, p. 314.) — 100° Dans un sens encore plus figuré, « prendre « *pié* » s'est dit d'une succession sur laquelle on n'établit, on ne fonde son droit que lors de la mort de celui dont on hérite: « *Prendra pied* la succes- « sion, à sçavoir pour ceux que l'on voudra dire « estre mort, au jour du trespas, et pour les absens « au bout de trois ans ensuyvant leur absence. » (Cout. de Hainault, au Cout. Gén. t. II, p. 124.) — 101° « Au *pied*, » au bas: « Sera la dite declaration « escrite et signée tant par le dit notaire que tes- « moings au *pied* ou au doz de la dite escriture. » (Cout. Gén. t. I, p. 842.) — 102° « *Pied* du mur, » mettre au pied du mur. Nous remarquerons que cette expression figurée paroît empruntée des anciens tournois, où les combattans atendoient au pied du mur leurs adversaires: « Les chevaliers la « royne estoient tous prêts et appareilliés de jouter « qui atendoient au *pied du mur* ceux qui à eux « devoient jouter. » (Mod. f. 256.) — De là « laisser « au *pied du mur*, » pour refuser le combat. Mars, parlant de la paix faite en 1539, entre François I^{er} et Charles V, s'exprime ainsi:

.... M'ont laissé sans sallade et harnoïs

Au *pied du mur*, et s'accordent ensemble.

Mem. de Du Bellay, t. VI, p. 468.

103° « Passer les *pieds* du liet, » en termes de coutume, désignoit l'action de consommer le mariage: « Par la coutume générale de la comté « de Pontlieue, la femme apres le trespas de son « mary, si elle le survit, depuis qu'elle est conjointe « par mariage et *passse les pieds du liet* pour cou- « cher avec son mary, acquiert et a acquis droict « de douaire costumier. » (Cout. Gén. t. I, p. 671.) — 10° On appeloit « *tiers pied*, » un trépiéd. (Cotgr.) — De là l'expression « en *tiers pied*, » en forme de trépiéd, employée figurément dans ces vers où l'on dit du calvinisme:

Mais après longs combats pour closure du jeu

Au lieu d'avoir banny le luthérianisme

En *tiers pied* se planta chez eux l'anabaptisme.

Paŕq. (Œuv. Mss. p. 501.

105° « *Pied* du cousteau, » jeu auquel jouoit Gargantua. (Rab. t. I, p. 141.) — Le mot *pied* subsiste

pour signifier une mesure de douze pouces. On distinguoit autrefois : 106° « Le *piéd* de Clermont, » il avoit onze pouces. (Cotgrave.) — 107° « Le *piéd* de « Engoulême » étoit d'un seizième plus long que le *piéd* de roy. (Cotgr.) — 108° « Le *piéd* de terre, » en usage aux environs de Bordeaux pour l'arpentage, excédoit le *piéd* de roy d'un peu plus d'un huitième. (Cotgrave.) — 109° « Le *piéd* de bois » ou « *piéd* de ville, » plus long que le *piéd* de roy des cinq huitièmes d'un pouce, servoit à Bordeaux pour mesurer le bois de charpenle. (Cotgr.) — 110° « Le « petit *piéd*, » à l'usage des maçons et charpentiers, étoit de quelques pouces moins long que le *piéd* de roy. (Cotgrave.) — 111° De là l'expression figurée « réduit au petit *piéd*, » en parlant d'un homme qui diminue sa dépense. (Cotgr.) — 112° On entendoit par « *piéd* de règle » une mesure semblable à notre « *piéd* de roy. » (Cout. d'Alost, N. C. G. t. I, p. 1120.) — 113° « *Piéd* de main » paroît mis pour exprimer une longueur, à peu près la même que celle du « *piéd* de roy » qui se mesure avec les deux doigts, séparés l'un de l'autre par l'extension des deux pouces, dont les extrémités doivent se toucher un peu : « Les gluats à piper doivent avoir ung « *piéd* de long à *piéd* de main, et doivent ficher sur « la branche. » (Modus et Racio, fol. 90.) — De là le mot composé *pié-main* avec la même signification : « Les gluos à piper doivent avoir un *pié* à « *pié-main* de long. » (Modus, f. 184.) — 114° « Plain « *pié* » s'employoit dans le sens où nous disons « un bon *piéd*, » un *piéd* tout entier :

Li rois s'aïre et le requiert ;
En l'eaume moult grant cop le fiert,
Que plain *pié* est la besague,
Parmi le fort espîé, ferue. (Partou. f. 136.)

Cette expression, prise figurément dans un autre endroit, exprime l'exactitude avec laquelle Partonox promet de suivre un conseil, sans jamais s'en écarter en rien :

Dame, fit-il, ceste leçon
Ai bien apris, et eïest sermon
Que ja, por nule riens vivant,
N'istrai plain *pié* de cest comment. (Ibid. f. 131.)

115° « A *piéd*, » avec mesure, avec prudence. (Cotgr.) — 116° « *Piéd piéd*, » même sens. (Cotgr.) — 117° « Prendre *piéd* à quelqu'un, » se modeler sur lui, régler sa conduite sur celle d'un autre : « Nous prendrons *piéd* à vous. » (Pereef. IV, f. 59.) — 118° « Prendre *piéd*, » s'accorder, en termes de musique, suivre la mesure d'un instrument. (Pereforest, V, fol. 63.) — 119° En appliquant ce mot à la « mesure » des pas dont les danses sont formées, on a pu nommer « *pié* de Braibant, » une sorte de danse dont parle Froissart dans ces vers :

Sauroit-il juer tant ne quant
Ne danser au *pié* de Braibant
A la manière de jadis. (Poët. p. 283.)

120° « Un ame à tout *piéd*, » selon Cotgrave, un esprit propre à tout, capable de s'occuper des plus grands objets comme des plus petits. — 121° La signification de *piéd*, mesure, transportée à celle de la chose mesurée, a pu faire employer ce mot pour

« portion, partie. » Il paroît qu'il faut l'entendre en ce sens dans les passages qui suivent : « S'il y avoit « en la basse court four, moulins, ou pressoirs « bannaux, le dit aîné seroit tenu de bailier à ses « dits freres et sœurs recompense en *piéd* de « terre, » c'est-à-dire en portion de terre. (N. C. G. t. II, p. 1053.) — L'abbaye de Quebec étant fondée par le comte de Boullongne «... à cause de la fondation et dotation d'icelle, luy appartient le tiers « *piéd* d'iceluy pays de Boullonnois, avec telle « prééminence qu'à le comte d'iceluy pays en ses « terres. » (C. G. t. I, p. 705.) — 122° *Piéd* mesure, appliqué au « tems, » signifioit « moment, » espace, mesure de temps, comme dans ce passage : Le duc de Bretagne, résolu de faire assassiner le connétable de Clisson, en fut empêché par « le seigneur de « Laval qui le suivoit de si près que toute la nuit il « ne le laissa un seul *pié* ester, qu'il ne lust tous « jours près de luy. Si pensa un petit et refrena son « mal talent. » (Froissart, liv. III, p. 198.)

123° On ne doit pas à trop haut amour tendre
Ne son *pié* plus que son mantel estendre. (Vat. 1490, 42.)
Ki haut monte, de haut descent.
Froit à le *pié* qui plus l'estent
Ke ses covretoirs n'a de lonc. (P. av. 1300, II, p. 921.)
Qui plus estent son *pié*, or soïés entendre,
Que son mantuel n'est lonc, drois est que le *pié* pere.
Ms. 7218, fol 345.

124° Bien esorce qui le *pié* tient. (Ms. 7218, f. 292.)

125° Qui n'a cheval, si voit à *pié*. (Ov. de Arte, Amor. f. 97.)

126° « Mieux vaut glisser du *piéd* que de la lan- « gue. » (Cotgr.) — 127° « A chaque *piéd*, son son- « hier. » (Ess. de Mont. III, p. 500.) — 128° « A petit « *piéd*, grand cas. » (Brant. De gal. t. I, p. 405.) Le passage l'explique. — 129° « Qui veut aller les *piéds* « nus, ne doit semer des espines » (Cotgrave), c'est-à-dire qui crache en l'air, il lui retombe sur le visage :

130° Tenés chaud le *piéd* et la teste ;
Au demeurant, vivez en beste. (Cotgr.)

C'est-à-dire « ne vous souciez point du reste du « corps. »

Piedau. Valet de pied : « Neptune... s'enflambe « de cholere... et commande de faire venir à soy « son trompette, lequel... il envoye à la montaigne « Eolienne... et luy encharge d'aller trouver ce roy « tel quel... et... de luy dire de sa part toutes les « injures qu'appartiennent à gens de peu... et qui « coïvennient à un gueur et à un laçquay *piédau*. » (Merlin Coccaie, t. I, p. 348.)

Pied d'estrail. [Piédestal : « La dite viz garnye « de *piéds* d'estrais, accoudouer, basse, chappi- « taux. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4^e série, t. III, p. 63.)]

Piédéal. [Aiguillon (?) : « Le suppliant print le « *piédéal* de ses beufz, duquel... il donna un seul « coup par la teste à Jehan Dufour. » (Jl. 185, p. 261, an. 1451.)]

Piédeschaux. Pied nu, ya-nu-piéd. Pasquier dit des apôtres : « Qui eust jamais estimé en sens « commun, qu'une douzaine de *piédeschaux* eust

« pu servir de trompette par tout le grand unvers,
 « pour y espandre la semence de nostre religion
 « chretienne ? Dieu exerce sa toute puissance où il
 « luy plaist. » (Lett. t. I, p. 720.)

Pied-gris. On l'employoit dans le sens où nous disons pied-plat, pied-poudreux : « Appelloient les
 « gens des champs... vilains pitaux, rustiques,
 « *piéd-gris* et paysans. » (Bouch. Serées, III, p. 9.)

Pied-leger. Léger, alerte. (Cotgrave.)

Pied-levé. [1° Redevance due aux chanoines de Reims par l'archevêque : « Per arctatum palatium
 « archiepiscopatum Remensem debere canonicis
 « Remensibus quamdam costumam quæ dicitur
 « *piéd levé*. » (Olim. an. 1263.) — 2° Jeu : « Lesquelz
 « alerent aux jeux de billes en l'ostel de la Boussicaut
 « caulde;... icellui suppliant qui jouoit au *piéd
 « levé*. » (J. 206, p. 2, an. 1478.)]

Pied-ponte. Renouclée, pourpier. (Cotgrave.)

Pied-sente. On appeloit « une *piéd-sente*... un
 « chemin qui n'est soumis à tous usages; et doit
 « contenir deux pieds et demy par lequel l'on peut
 « seulement aller à pied et non point mener ou
 « ramener bestes et s'y peut mettre planche et sau-
 « touers. » (Cout. Gén. I, p. 697.) — Laurière, qui
 cite l'article 166 de la Coutume de Boullenois,
 emploie la même définition. (Voy. Gloss. du Dr. fr.)
 — « On peut prendre le *piéd-sente* pour *iter*, qui
 « est un chemin privé, par lequel l'homme a le droit
 « d'aller et passer à pied, et est de deux pieds et
 « demy de largeur. La coutume de Clermont luy
 « donne quatre pieds de largeur. On n'y doit mener
 « charrette. » (Bonteill. Somme Rur. tit. 85, p. 498.)

Pieds-nuds. Nom de faction : « Le menu peuple
 « de Normandie, s'étant revolté, prit le nom de
 « *piéd-nuds*, ceux de Beausse et de Soulogne, celui
 « de sabotiers. » (Mém. de Guise, p. 275.)

Pied-terre. Action de mettre pied à terre. De là
 on disoit figurément : « Cela a mis *piéd-terre* à
 « l'homme, » pour désigner une chose avantageuse
 et solide dont il avoit profité. (Cotgrave.)

Piedtoyeur. Dimeur. On lit au chap. 21 de la
 coutume de Clermont, intitulé des dixmes et *piéd-
 toyeurs* : « Le seigneur dixmier ou son héritier est
 « tenu présenter un ou plusieurs *piédtoyeurs* à la
 « justice du lieu et le fera recevoir avec la commu-
 « nauté; et icelle ouye et en presence d'icelle en
 « faire prendre le serment. Le *piédtoyeur* receu et
 « juré comme dessus peut se transporter sur les
 « lieux des moissons, les gerbes liées il peut pren-
 « dre et emporter la dime s'il ne trouve le labou-
 « reur present. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 887.)

Pied-viste. Léger à la course. (Cotgrave.)

Pieffuf. [Espèce d'arbre : « Le suppliant prie
 « une poignée de verges de bois qu'on appelle *pief-
 « fuf*. » (J. 192, p. 14, an. 1461.)]

Piege. [1° « *Pedica*, *piege*, c'est las à prendre
 « beste. » (Gloss. du fonds S. Germain.) — « Au-
 « jourd'hui en siege, demain en *piege*. » (Cotgr.) —
 [2° Observatoire : « Je ne sçay quant j'auray loysir

« parler à ma damoyse... mais tirez vous près de
 « ce grant chesne qui veoir pavez au pied de ce
 « *piege*. » (Perceforest, vol. V, f. 84.)]

Piegné. [Métacarpe; proprement peigné :
 « Chascun des huit os du *piegné* de la main est
 « continue o les premiers os de chascun des huit
 « doigts. » (Mondeville, f. 41.)]

Pie griesche. [Pie grièche : « L'un d'iceulx
 « estoit habillé de noir et de blanc, en *pie gries-
 « che*. » (Sat. Ménippée, les pièces de tapisserie.)]

Piéfé. De deux couleurs, comme la pie :

Une geline *piéféé*

A, emmi sa voie, trovée.

[Fabl. ms. de S. Germ.]

1. Piemont. Piemusement. Ce mot, dans S. Bern.
 répond au latin *pié* (p. 154.) — « Nos sages theolo-
 « giens disent que sans s'en informer d'avantage,
 « il les faut *pie credere*; et nous autres rendans
 « cette sentence latine en nostre vulgaire François,
 « avons dit, *piement* ou piemusement. » (Pasquier,
 Recherches, p. 866.)

2. Piemont. [Boisson mélangée de miel et
 d'épices : « Il donna adoncs à evesk une jaste d'ar-
 « gent pleine de *piement*, laquelle il recut par
 « grant don. » (Hist. du prieuré de Vigmore, dans
 le comté d'Hereford.)]

Piemontoise. Sorte de danse : « Je croy qu'ils
 « dansent la *piemontoise* et fut question de s'en-
 « trebaiser. » (Contes de Desperr. t. II, p. 100.)

1. Piemme. Pivoine. (Cotgrave.)

2. Piemme. Lisière d'une étoffe : « On ne peut
 « fixtre en une couverture de laine pignée à sain
 « plus de deulx aulnes de *piennes*, puisqu'il y a
 « lisieres. » (Ordonnances, t. III, p. 414.)

Piepoudreux. [Colporteur : « Si quis extra-
 « neus mercator transiens per regnum, non habens
 « terram... sed vagans, qui vocatur *piepoudreux*. »
 (Lois des bourgeois d'Ecosse, ch. 134.)]

1. Pier. [Pair : « Barons nous appelons les *piers*
 « del realme. » (Lois communes d'Angleterre.)]

2. Pier. Boire :

L'autre jour vis un cordelier

Qui avoit tant lieu et *pié*

Qu'il se fit de cordes l'yer

On li n'eust sceu aller à *pié*.

Fabri, Art. de Rhetor. liv. II, fol. 13.

Qui tient le hanap, se il *pie*

Tant qu'il ait la lèste estordie. (Ms. 7218, f. 195.)

Pomper, faire la quene de pie,

Avoir dor et d'argent à foison,

Pier de la plus gourde pie,

Mon souhait seroit-il pas bon? (Coquill. p. 168.)

Pierchevoir. [Perchevoir : « El lues ke il *pier-
 « choivent* l'oriflambe l'empereour, et les autres
 « enseignes ki sont en se compaignie. » (Villehard.
 § 521.)]

Pierde. Perte, dans Ph. Mousk. ms. p. 4.

Piere. [Voir Pierre. « *Piere* n'i ad que tute ne
 « seil ueire. » (Rol. v. 982.) — « Que eve seut percer
 « la *piere* bise. » (Couci, t. XI.) — « E Deus dist à
 « saint *Piere* e as clers, bien le sai : Tu ies *Pieres*,

« e sur ceste *piere* ferai l'eglise, e ma meison i edifierai. » (Thom. de Cantorb. p. 79.) — « A luit furent tronchés le teste for que à huil homes seulement ; et à ceste ne poient fer trancher la teste et ce avenoit por vertu de *pierres* qu'ils avoient, car il avoient chascun une *piere* en son braz dedens entre la ears e la pelle, si que ne paroît dehors, e de ceste *pierres* estoit si encanté, e avoit tel vertu que tant com l'en l'aust soure, ne poroit morir por fer. » (Marco Polo.)]

Pieretain.

Chascune ymage ot en sa main

Un pilleret de *pieretain*. [Rom. de la guerre de Troie.]

Piereux. [Pierreux : « Et se l'entente, estoit *piereuse* Et la pensée est espineuse. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 35.)]

Pierge. [Route empierrée : « D'enqui au buisson, e dou buisson outre le *pierge*, selonc les terres « Saint Vincent, duques à la bonde Willaume, ke l'on « dit le Flamenc. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1270.)]

Pieriget. Manganèse, terre minérale, obscure comme le fer. Quand on en met dans du verre fondu, elle le purge et fait venir blanc, encore qu'il soit vert ou jaune. (Cotgrave.)

1. Pierre. [Nom d'homme. De là le proverbe : « Qui troeve S. Pierre à l'uis, il n'a que faire d'aller « querre à Rome. » (Scheler, Gloss. de Froiss. sous *Uis*.)]

2. Pierre. [1^o Caillou : « Et commencierent à « geteir grosses *pierres* et bruiauz, qui confondoient « quan qu'elles ataignoient. » (Mén. de Reims, § 54.)] — 2^o Prison souterraine :

Il la fist maintenant en une *piere* entrer,

Puis commanda l'uis clorre, par dehors sceter ;

A cascun jor li fist un peu de pain jeter

Par une fenestrele et de l'iaue livrer.

Si fu la maisoncele tot environ fremée.

Ms. Sorb. 27, col. 18.

Le comte de Flandres « envoya tantost ses sergens à Bruges et lit saisir tout ce qu'on peut « trouver du bien des Anglois qui fuiss'en estoient... « et ceux qui furent pris furent mis en la *piere*, en « prison. » (Froiss. liv. II, p. 234.) — On lit ailleurs qu'à son arrivée à Bruges, « furent pris... tous les « principaux, qui avoient les ceurs Gandois ou « qui estoient soubsonnés de l'avoir, et furent mis « en la *piere* en prison plus de cinq cens, lesquels « petit à petit on decoloit. » (Froiss. liv. II, p. 117.) — 3^o [Masse d'un certain poids : « Laine qui vient « d'Angleterre, le vendeur doit pour chascun sac « vendu 18 deniers ; et s'il poise 36 *pierres* au poix « de 9 livres la *piere*. » (Péag. de Paris.)] — Le dictionnaire de commerce de Savary, au mot *poids* p. 1136, dit qu'en Brabant et à Dantzig il y a des poids qu'on nomme *pierres*. La *piere*, espèce de poids, varioit suivant les lieux, les temps et les choses pesées. Elle étoit ordinairement de douze livres et demie, quelquefois de douze livres, quinze onces à la livre, lorsqu'il s'agissoit de peser le plomb. Si c'étoit de la cire, elle n'étoit que de huit livres ; de quatorze et de quinze livres, quand on pesoit la

laine. — On trouve « *piere* de laine » dans des lettres de Charles VI, du mois d'octobre 1389, adressées au bailli de Vermandois. « Il ait n'a gueres pris « et emblé... une *piere* de laine, trois boisseaux « de senevé. » (JJ. 136, p. 221.) — 4^o Pierres magiques servant de charme ; c'étoit un usage établi dans les gages de bataille, de jurer « n'avoir brief, *piere*, « herbe ou autre chose dont les champions s'aidassent, que de la protection de Dieu, et de Saint « Georges. » (Bout. Som. Rur. p. 881.) — Le duc de Mercoeur, mort en 1623, usoit de la « *piere* guerrière » ou « polemaïque. » « C'étoit peut être une « *piere* ou talisman, qui suivoit la physique de ce « siècle préservoit d'être tué, d'où l'on voit dans « nos anciens gages de bataille, qu'on juroit de ne « point porter de *piere*, d'herbe, caratre. » (Gouj. Biblioth. fr. t. XV, p. 139.) — La « *piere* d'Israel » empêchoit l'effet des enchantements : « Je prins mon « fils que je signay d'une *piere* d'Israel, comme il « est de costume pour éviter l'enchantement dont « maule dame en est déçue. » (Percef. III, f. 159.) — On lit ibid. f. 158 : « Le gentil Troilus regarda « moult l'enfant et aperceust qu'il avoit une enseigne sur la dextre espaulle de nouvel guarie, car « sa chair estoit empraincte d'une *piere* que les « enfans d'Ysrael entretairaierent en venant en la « terre de promission. » — [Voir sous ISRAËL. On attribua aux camées antiques et aux pierres gravées des vertus médicinales énumérées dans les *lapidaires* ; on lit dans celui de J. de Mandeville, composé vers 1370 : « Sy après s'ensuyvent plusieurs pierres entaillées et entlées, lesquelles sont appelées « *pierres* d'Israël, selonc les saiges philosophes ; les « aucunes sont artificielles, c'est à dire qu'elles ont « été ouvrées. Premièrement, en quelque manière « de pierre que tu trouveras entaillé à l'ymage du « mouton, ou du lyon, ou du sagittaire, elles sont « consacrées du signe du ciel. » — « Une grand ydre « d'argent doré, semé de *piere* de taille d'Israël. » (Inv. de Charles V.) — « Un anel d'or, à une *piere* « d'Israël laillée. » (Test. de l'archev. de Reims, 1389.) — D'autres pierres passaient pour combattre le venin : « Une *piere* contre le venin, appelée « banzac, comme d'or, pendant à .m. petites clayettes « nettes d'or. » (Invent. du duc de Berry, 1416.) — D'autres pierres avaient un pouvoir encore plus surnaturel : « Mout riches *pierres* en aport (de la « terre du prestre Jean) Qui font resusciter le mort... « De mort ne doutera menaces Cil qui les porte. » (Ruteb.) Comparez la citation de Marco Polo sous *Piere*. — « Une *piere*, appelée la *piere sainte*, qui « ayde aux femmes à avoir enfans, laquelle est « chassée en or et y sont .iij. perles .vi. esmeraudes, « deux balays, et au dos y a un escu de France, « estant en un estuy de cuir. » (Inv. de Charles V.) — « La *piere* qui garit de la goulte, en laquelle est « entaillée un roy à lettres en or brien d'un costé et « d'autre, laquelle est assise en or à filet et à escripture au dos sur ledit filet. » (Id.) — 5^o Pierres précieuses ou remarquables au point de vue géologique : « *Pierres* i ad, ametistes, topazes. » (Rol. v. 1661.)]

Fin. cuevrechiefs à or batus
A pierres et perles dessus
Tyssus de soye et de fin or.
Si i a marcheans de vins
Et de blé, de sel et de harenç
Et de soie et d'or et d'argent
Et de pierres qui bones sont.

(Desch. f. 496.)

(Ms. 7218, f. 283.)

[« Pierre de cristal azurée. » (Inv. du duc d'Anjou, n° 422.) — « Pierre de voirre, fait en maniere d'esmail. » (Id. n° 452.) — « A l'environ dudit « reliquaire huit pierres rouges de voirre. » (Inv. de Charles VI, 1399.) — « Un signet en une pierre « blanche, ronde dessus, où dedans est taillié un « homme nu qui a un enfant devant luy et est assis « à fillet en une verge d'or plainne. » (Inventaire de Charles V.) — « Un grant tableau carré de bois, « ouquel a ou milieu une Nostre Dame, d'une ma- « niere de pierre sur le ceudre. » (Ducs de Bourgo- gne, n° 4078, an. 1420.) — « Une pierre de chapon, « tachée de blanc et de rouge, assize en un anel « d'or. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416), c'est-à-dire extraite du gésier d'un chapon. — « Ung pot de « pierre fondue, avec son couvercle d'or, eslimé « .xx. sols. » (Inv. de François II, an. 1560.)] — De là l'expression figurée « s'entreleiner comme pierre « en or, » s'embrasser étroitement, par allusion au diamant enchâssé dans l'or.

Partonopex et Melior

S'entretienent con pierre en or.

Il vont en une chambre ensamble

Por luy vestir si con moi sanble.

(Partonop. f. 163.)

On disoit aussi « traiter quelq'un comme la pierre « en l'or. » le traiter avec soin, avec distinction. « Le « bon chevalier se retirera droit à Grenoble... l'evesque « son bon oncle... reçut son neveu tant honneste- ment que merveilles et les feil loger en l'esvesché, « on chascun jour estoit traité comme la pierre en « l'or. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 328.) — 6° Grêle : « Un orage, une tempeste, et une foudre « si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost « du roy d'Angleterre qu'il sembloit proprement « que le siecle deust finir, car il cheoit si grosses « pierres, qu'elles tuoyent hommes et chevaux. » (Froiss. I, p. 241.) On trouve « pierre de grelle, » dans la Chron. fr. ms. de Nangis. — 7° [Borne : « Jehan Laisné envoya querre une houete pour esra- « chier et oster une pierre de devise, qui estoit fin « et mette entre ledit Hamel et l'heritage dudit « Laisné. » (Jl. 106, p. 263, an. 1374.) — 8° Maladie : Colinet Guerart de Bouvres en la vicométe de Caen, « entechié de la maladie de la pierre, » est mené à environ sept lieues de là en une chapelle nommée Notre Dame de la Perrelle et y fait sa neuvaine, en esperance d'avoir garison de la ditte maladie. » (Jl. 145, p. 376.)

Expressions : 1° « Pierre bise, » espèce de caillou poli et luisant. On l'appelle encore « biset » dans quelques provinces :

Plus vos truis dure que pierre bise.

Poët. av. 4300, t. II, p. 851.

« Pierre froide, » peut-être la même que « pierre bise » ci-dessus. On a dit « maczon de « pierre froide, » par opposition à « l'ouvrier com-

mun de pierre de taille. » (Ord. des ducs de Bret. f. 209.) — 3° On appeloit « pierres d'appas, » des pierres placées de distance en distance pour faciliter le passage dans les chemins romps par la pluie. Du moins paroît-il que c'est en ce sens qu'on lit dans la coutume de Richebourcq Saint Vaast : Il est défendu « de faire fouir en maniere quelconque sur « les chemins... sinon pour la réparation des dits « chemins et remettre les pierres et appas en lieu « et place ordinaire... à faute de quoy... les defail- « lans succombent en amende ; savoir, pour les « pierres d'appas, de trois gros de chacune. » (N. G. G. I, p. 450.) — 4° Les « pierres plattes, » autrement nommées « pressoirs, » étoient des pierres qu'on plaçoit « dans les grands chemins pour la commo- « dité des chevaliers errans qui meltoient dessus « les bestes sauvages qu'ilz avoient tuez à la chasse, « puis les chargeoient de caillouz pour en exprimer « le sang afin que la viande en fût plus mortifiée. » (Percefl. VI, f. 98.) — 5° « Pierres sées » ou « cées, » peut-être en latin *Petræ cæsa*. Ces pierres, qu'on trouve « dans plusieurs provinces, sont d'une lon- « gueur extraordinaire, et... pourroient estre « d'anciennes sepultures. » (Longueruana, I, p. 101.) — 6° « Pierres levées ; » ce sont des monuments auxquels on donne vulgairement ce nom. Voy. l'Hist. de la ville de La Rochelle par M. d'Arceve, à l'article de Nuailly, où il est parlé de la Jarne, suivant l'extr. du Journ. de Trév. février 1737, p. 95. — 7° « Pierres pendues, » même sens :

... Merlins les pierres dreça,

En leur ordre les raloya,

Bretons les suelent en bretons

Appeller karole aus geans ;

Stonhenges ont nom en Anglois ;

Pierres pendues en François.

(Drot, f. 62.)

8° On appeloit pierre un lieu de la ville de Metz où étoit un bloc de pierre sur lequel il paroît que le crieur public montoit pour faire ses proclamations. (D. Cajot, Antiq. de Metz, extr. de l'année littér. 1761, p. 161.) — C'est en ce sens qu'on a dit en termes de coutumes « pierre de la criée, » pour désigner à Bourges et ailleurs la pierre où le crieur public met les choses en vente. (Laur.) — 8° bis. A Paris, la « pierre au poisson » étoit le lieu où se publioient les défenses de vendre certains poissons « entre la my-avril et my-may. » « Ce doit faire crier « le prevost de Paris chacun an une fois sur la « pierre au poisson. » (Ord. II, p. 581.) — 9° L'usage d'étaler le poisson sur de larges pierres, comme sont encore aujourd'hui celles de la poissonnerie de la ville de Caen, a fait nommer à Paris « pierres « aux poissonniers » le lieu qui leur étoit assigné pour vendre le poisson. (Ord. II, p. 581.) — 10° On l'appeloit aussi les « pierres le roy. » « Nuls pois- « sonniers ne peut, ne ne doit vendre à estal poisson « d'eau douce fors que à la porte du grand Pont, « aux pierres le roy et aux pierres aux poissonniers « qui sont en ce même lieu. » (Ord. II, p. 581.) — 11° La « pierre au lait » est encore le nom d'un lieu de Paris, près Saint Jacques la Boucherie. Peut-être enprunte-t-il cette dénomination des pierres sur

lesquelles les laitiers exposoient leur lait en vente. On a dit ironiquement : « Depuis que j'eus hanté les lieux d'honneur, la place Maubert, les haies, l'eschole de la Greve, la *pierre au lait* et les docteurs contemplatifs d'icelle... je fus un maistre galant. » (Contes d'Eutrapel, p. 319.) — 12^e De la même auteur s'est servi de l'expression « eschevins de la *pierre au lait*, » pour désigner des filous. « Le petit Lorrain, le moine Mervel, saint Salvador Gaseon, etc.... tous supposés de l'université et des premiers *eschevins de la pierre au lait*,... s'adresserent à tous nous, disans avoir trouvé en la rue un jeune marchand chargé de plus de deux mille escus, duquel... ils en avoient à la carte virade gagné bien trois ceus.... montrans par un jeu de cartes qu'ils avoient en main la manière et finesse comme ils l'avoient trompé. » (Contes d'Eutrapel, p. 355.) — 13^e « *Pierres* d'artillerie ; » c'étoit de grosses pierres arrondies dont on chargeoit des canons de fer appelés pour cette raison *perriers*. (Le Duchat, sur Rabel, I, p. 232.) — Les « *pierres communes* » étoient « de cent à six vingt. » Il y avoit de « gros canons à pierres geclans de 2 à 3 et 400 livres pesans. » (Voy. le Jouv. p. 290.) — 14^e Les boulets de fer scédèrent aux « *pierres* » d'artillerie » sous le règne de Charles VII, mais on continua d'employer le mot *pierre* pour signifier « boulet » en général. — De là « *pierres à canon*, » pour boulets de canon, dans J. d'Aul. ann. de Louis XI, an 1502, p. 37. — 15^e « *Pierres* de fer, » pris au même sens. (Ib. *ibid.* an 1500, p. 139.) — « Jeter » sur lui une *pierre de fer* mont pesant dont « il fu ravalé ou fons du fossé. » (Bertr. Du Guescl. Hist. par Mén. p. 518.) — 16^e On a dit « mons de « *pierre*, » pour les Pyrénées :

Du bon roy qui par maladie
Les nosz de *pierre* malade
Et à Perpignan trepassa.

(G. Guart, f. 9.)

17^e « Gecl de la *pierre* de faix, » jeu qui consistoit à jeter l'un après l'autre une pierre assez pesante. Celui qui la lançoit plus loin remportoit l'avantage. « Fit honte et perdre les arsons aux estrangers qui « jà butinoient et départoient entr'eux l'honneur « qu'ils disoient avoir conquis sur nous autres « François, au *get de la pierre de faix* commun « expériment de la force du corps. » (Contes d'Eutrapel, p. 499.) — 18^e « Porter la *pierre*, » punition spécialement affectée aux femmes : « La fame qui « dira vilonie à autre, si come de putage, potera x. « s'ou ou *portera la pierre* toute nue en sa chemise « à la procession. » (Cart. de Champagne, an. 1217, f. 313.) C'est par allusion à cette espèce de peine qu'un ancien poëte a dit :

Qui f... sa cousine germaine
Je l'en aquit de tote paine
Mes que il lieve à sa main nue
De terre une *pierre coriue*.

[Ms. 7615, II, f. 185.]

19^e « Jelle une *pierre* en l'œuvre ; » c'étoit une formalité qui s'observoit dans la « denonciation de « nouvel œuvre. » (Boul. Som. Rur. p. 87.) — « Doit le denonçant avoir une *pierre* en sa main « et *jeter* parmi la nouvelle œuvre en temoin de

« la denonciation faite, et à tel jour si soit souve-
« nance des assistans. » (Id. p. 828.) — 20^e De là
pourroit être venue l'expression « jeter des *pierres*
« dans le jardin » de quelqu'un. On la trouve dans
les 15 joyes du mariage, p. 49. « L'un luy dit un
« brocard, l'autre luy *jette des pierres en son jar-
« din*. » (Jean d'Auton, ann. de Louis XII, 1503.) —
21^e On appelloit « siège de la *pierre* de marbre, » la
juridiction qu'on nomme aujourd'hui la table de
marbre. (N. C. G. II, p. 1042.) — 22^e « *Pierre* du
« coingnel. » Après la mort de Pierre de Cugnieres,
les ecclésiastiques firent faire dans les églises les
plus fréquentées des « marmousels de *pierre* aux-
« quels on donna le nom de *pierre du coingnet* parce
« qu'on les plaçoit dans des coins. A les entendre
« ces impertinens statues representoient l'impie
« Pierre de Cugnieres » qu'ils regardoient comme
un ennemi de l'église, parce qu'étant conseiller et
avocat général du Parlement de Paris sous le règne
de Philippe de Valois, ce magistrat « s'étoit opposé
« vigoureusement et avec quelques succès aux en-
« treprises que le clergé de son tems faisoit conti-
« nuellement sur l'autorité royale. » Le Duchat,
sur Rab. Nouv. prol. IV, p. 40.) — 23^e « *Pierre*
« de lait » ou « *pierre* galactile, » pierre qui, étant
pulvérisée et jetée dans l'eau, prend la couleur et
le goût du lait. (Colgr.) — 24^e « *Pierre* thyite ; » elle
est de couleur tirant sur le vert. Quand on la retire
de l'eau dans laquelle on l'a mise infuser, elle rend
une liqueur blanche comme le lait. (Colgrave.) —
25^e La « *pierre* melitite » ou « *pierre* douce » a la
blancheur de la « *pierre* de lait » et le goût du miel.
(Colgr.) — 26^e « *Pierre* thracienne ; » cette pierre
brûle dans l'eau et se resout en huile. (Colgr.) —
27^e « *Pierre* à miroir, *pierre* selenite ; » on l'appelloit
aussi « *pierre* speculaire » ou « *pierre* arabique. »
Elle est légère, blanche, transparente et friable. Les
Arabes, chez lesquels croit cette pierre, s'en servent
au lieu de miroir. De nuit elle représente les phases
de la lune. (Colgrave.) — 28^e « *Pierre* serpentine, »
peut-être la même dont parle Kircher, et qui se
trouve dans la tête d'une espèce de serpent que les
Portugais appellent *cobra de capellos*. Elle a une
vertu admirable contre les piqûres venimeuses.
Quand on la met sur la plaie, elle s'y attache forte-
ment et en attire le venin, et quand elle en est
pleine, elle tombe d'elle-même. On la jette dans du
lait où elle se décharge du venin qu'elle avoit pris
et recouvre sa première vertu. (Voy. le Dict. univ.)
A cette propriété Colgrave en ajoute une seconde.
C'est qu'en la portant au col, elle guérit les maux
de tête. (Voyez son diction.) — 29^e « *Pierre* éma-
« lite » ou « *pierre* d'estanche, » la même que celle
qu'on nomme aujourd'hui « sanguine. » On s'en sert
dans l'hémorrhagie. (Colgr.) — 30^e « *Pierre* alaban-
« dique. » « Cette pierre, dont la couleur est d'un
« pourpre obscur, attire le sang. » (Colgrave.) —
31^e « *Pierre* de Saint Pol, » pierre trouvée à Malte.
(Colgr.) — Il explique aussi *pierre Saint Pol* par
« terre samienne, » espèce de terre astrigine,
qu'il appelle un peu plus bas « *pierre* samienne. »
(Id.) — 32^e « *Pierre* phrygienne ; » cette pierre, dont

les médecins et les teinturiers se servoient autrefois, étoit de couleur cendrée et rayée de blanc. Elle venoit de Cappadoce. Sa rareté feroit croire qu'on n'en trouve plus. (Colgr.) — 33° « *Pierre memphites*, » petite pierre grasse et de différentes couleurs. Nous n'en connoissons plus l'usage. On dit qu'étant pulvérisée et enduite sur une partie qu'on vouloit couper, elle l'amortissoit de telle sorte que le patient ne souffroit aucune douleur pendant l'opération. (Colgrave.) — 34° « *Pierre calaminaire*, » calamine, espèce de cadmie naturelle qui est privée de parties métalliques. (Colgr.) — 35° « *Pierre mar-* » « *maride*, » marbre gris fort estimé. (Colgr.) Sans doute celui qu'on tiroit des carrières de « *Marmara*, » petite île de l'Asie. — 36° « *Pierre afrodisiaque*, » pierre rouge et blanche. (Colgr.) — 37° « *Pierre de* » « *Castille*, » pierre à chaux ainsi nommée dans quelques endroits de la forêt d'Ardenne. (Colgr.) — 38° « *Pierre marinière*, » l'aimant. (Colgr.) Fauchel rapporte des vers de Guyot de Provins, qui vivoit en France vers l'an 1200, lequel fait mention de la « *boussole* » sous le nom de la « *marinette* » ou « *pierre marinière*. » — 39° On disoit proverbialement pour exprimer le danger qu'il y avoit à faire une chose et le mal qui pouvoit en résulter :

Mieux ly vausist ouvrir de pierre. [III *Maries*, p. 237.]

40° « Oster quelqu'un d'entre la *pierre* et le cou- » « *teau*, » le tirer de presse :

J'osteray mon advocaceau
D'entre la *pierre* et le couteau
Et mettray le tout à bon port. [R. Belleau, II, p. 135.]

41° « Faire de *pierres* pain, » tirer avantage de quelque accident, d'un malheur. (Colgr.) — « Il est » « fort aisé à faire des expéditions et des grands » « miracles de guerre avec de grandes armées où » « rien ne manque ... mais de *faire de pierre pain* » « comme on dit, ainsi que fit *Dragut*, c'est là où est » « la *peine*. » (Brant. Cap. estr. II, p. 75.) — 42° « Faire » « d'une *pierre* deux coups, » façon de parler encore en usage, dans Mont. Ess. I, p. 226. — 43° « Remuer » « toutes *pierres*, » faire tous ses efforts. « On a » « *remué toute pierres* que l'on a peu pour disputer » « des enchantemens ou sortilèges. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 43.) — 44° « Mettre toutes *pierres* en » « œuvre. » (Colgr.) — 45° « Jetter la *pierre* et cacher » « le bras, » signifioit trahir quelqu'un, le desservir en secret. (Colgr.) — 46° On disoit d'une affaire dans laquelle on s'engage sans pouvoir reculer : » « La *pierre* est jetée. Il n'y a plus de remède. » (Des Acc. Bigarr. avant-propos, p. 5.)

47° *Pierre* roulant ne quell mouce. (Prov. du vilain, 76.)

Nous disons : « *Pierre* qui roule n'amasse point » « de mousse. » — 48° « *Pierre* en puis n'est pas » « pourrie. » (Colgr.) — 49° « Il n'est pas masson qui » « *pierres* refuse. » (Colgr.) — 50° « Les cœurs ne » « sont pas toujours en ung estat; *pierre* vive et » « *cheval chét*. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 34.) — 51° « La *pierre* chet volentiers sur » « le plus malheureux. » (Pereef. III, f. 74.)

Pierreecin. [Persil, au registre JJ. 106, p. 83, an. 1474.]

Pierre-fonds. Lieu du Soissonnois en Picardie. Il y avoit un château dont on a dit en proverbe : » « Château de *Pierre-fonds*; beau par dehors, dedans » « tout y fond. » (Def. pour Est. Pasq. préf. p. 11.) — Ce qui revient à cet autre proverbe : » « Château de » « *Vaugirard*, belle montre et peu de rapport. »

Pierrerie. 1° Carrière. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 12.) — 2° Pierres précieuses :

Et aussi me fust bien mestiers
D'avoir bourses de *pierreries*. [Desch. f. 496.]

3° Boulets : » « Fit passer son artillerie au travers » « des Alpes, parmi des roches fort hautes comme » « aussi les poudres et *pierreries*; ce qui ne fut pas » « sans beaucoup de peines et fatigues. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII, à Naples.)

Pierrésill. [Persil : « Ainsi s'en vont sans por- » « tier rien; Comme gens povres et nus... Et leur » « convient vivre en exil Et aller cueillir *pierrésill*. » (Livre du bon Jehan, p. 260.)]

Pierrettes. Amas de cailloux : » « Par prevention » « au bailly de Lens et officiers d'icelui baillage » « appartient la visitation des cours des eaux, ponts, » « planques, *pierrettes* eslant sur les flots et flegras » « es meltes du dit baillage. » (Cout. Gén. t. II, 881.)

Pierrier. 1° Canon pierrier. (Colgr.) — 2° Eerin. (Id.) — [3° Joaillier : « Des cristalliers et des *pierr-* » « *riers* des pierres naturelz. » (Livre des Métiers.)]

Pierriere. Carrière : » « Paris est environné de » « toutes parts de *pierrieres* que le peuple appelle » « par corruption *carrières*. » (Pasq. Rech. Hist.)

Pierrin. [Gravier, dans Partonopex, v. 5578.]

Pierriz. Cailloutage. (Colgrave.)

Pierrrolage. Cailloutage. (Mém. de Sully, t. I, page 129.)

Pierrrou. Monnaie de peu de valeur ayant cours aux environs d'Avignon. (Colgrave.)

Pierrru. Couvert de pierres : » « Chevauchant la » « voye *pierrue*. » (Al. Chart. p. 668.)

Piers. Pièces : » « Chacq muid de seigle pour » « trente six *piers* d'or ou la valeur d'iceux. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1249; Cout. de Bruxelles.)

Piert. [Pien : « Le suppliant prist un *piert* ou » « paler de bois,... et assena de son dit baston » « Estienne Aubry. » (JJ. 172, p. 673, an. 1424.)]

1. **Pies.** Pitié. On lit de Charles, roi de France, détroné par Hugues Capet :

Charles moru en la prison;
Sa feme voida le roion
Et le forjura à toujours
Ce fut grans *pies* et grans dolours. [Mouskes, p. 400.]

2. **Pies.** 1° « On appelle *pies* en Bresse les parts » « et portions que chacun a dans le sol d'un etang, » « lorsque l'etang est à sec. » (Laur.) — 2° Jeu de Gargantua. (Rabel. I, 142.) — 3° Affût d'un canon : » « Cinq canons à pierre gettans de deux à trois cent » « livres pesans soixante autres petis canons, tous » « lesquels doivent estre estoulpez de *pies* de bois » « ainsi qu'il appartient. » (Le Jouv. f. 85.) — [Dans ces différentes acceptions, *pies* est le pluriel de

pièces ; dans la vallée de Chevreuse, la borne placée entre deux champs est encore dite *entre pics* ; en Franche-Comté, on dit *pie* de blé, *pie* de trèfle.]

Piesquier. [Pêcher : « Il avoit et pooit *pies-quer* devant ceste vente, si comme il dist, de « tous barnas en la reviere de Somme. » (Cart. 24 de Corbie, an. 1331.)]

Piessate. [Pièce de terre : « Jou ai vendut à « l'abbé et au couvent de S. Pierremont... une « *piessate* de terre. » (Cartulaire de S. Pierremont, an. 1272.)]

Piet. [Voir **PIED**. 1° Espace de terre : « Plain *piet* « ne fuïront. » (Froiss. t. VII, p. 183.) — 2° « Pren- « dre *piet* sus, » se fixer, se régler : « Et tous pren- « doient *piet* et ordonnance sus les Gantois. » (Id. t. IX, p. 449.) — 3° « Sus un *piet*, » à l'improviste : « Si les present si sus un *piet* que il n'eurent loisir « ne espasse de euls armer. » (Id. l. V, p. 175.)] — [On lit dans Villou, p. 8 : « Bien ilz (ces deux regrets) « ont vers moy les *pies blanes*. » (Voir sous **PIED**).] — « Danceurs, sauteurs, faisans les *pies* de « *reiaux*. » (Id. p. 112.)]

Pietable. Compatisissant : « Jagoit ce que le roi « ait par ci devant, comme il a écrit à mon dit sieur « le duc, conduit en toute douceur, néanmoins « encor ferat il grand bien et aumone de la ainsi « faire, et le supporter et le traiter doucement, en « ayant regard à ses dites requêtes et en elargissant « au faire sa *pietable* amour qui vaul tout amour. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 150.)

Pietaille. Infanterie : « Adonc gens d'armes et « *pietaille* firent logis de ronses et de buissons. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 516.)

Que vous iroie vous contant ?

Entrecoissi se furent tant

Que deviserent les batailles

Des chevaliers et des *pietailles* :

Carles a aus se combati.

(*Mouskos*, p. 120.)

[« Tués la *pietaille*, il nous ensonnient. » (Froiss. t. V, p. 52.)]

Pietoux. Sensible, tendre :

Des esposés adonc la tourbe eschevelée

Pour vive estre bruslée

Pietouse combat. C'est honte de survivre

Et son mary ne suivre. (J. Du Bell. p. 303.)

Pietier. [Piétiner : « C'est maniere de prestre « en le nostre partie, Que leur orisons dieu, *pietiant* « le chaucie. » (Baud. de Sebourg, dans l'Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 557.)]

Ne je n'ai ailleurs entente

Ne me puis mes ancher

Tenir chief sus orillier ;

Estre quois, ne *pietier*. (Poës. de Froiss. p. 234.)

Pietoyer. Même sens : « La cour seant, souvent « sont venus plusieurs des seigneurs *pietoyant* par « la salle du palais, dont c'est blâme et deshoneste « chose à euls et à la court. » (Ordonn. II, p. 223, an. 1344.)

Pieton. [1° Infanterie : « Droit là se sont logiés « gens d'armes et *pietons*, Et si font lor logis de « branches de buissons. » (Cuvelier, v. 21697.)] —

« Ledit Monstrelet appelle les dits soldats *pietons*, « comme aussi M. du Bellay en son livre de l'art « militaire. » (Brant. Cap. fr. t. IV, 37.) — « A mon « grand regret diray cavalerie, infanterie, ensei- « gne, colonelle, escadrons ; au lieu de chevale- « rie, *pietons*, enseigne, coronale, bataillons ; mais « pourtant si en useray je, puisque l'usage com- « mun l'a gagné, contre lequel je ne seray jamais « d'avis que l'on se heurte. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 105.) — 2° [Gens à pied : « Et tout chil de Paris à « cheval et *pieton*. » H. Capet, v. 838.]]

Pietonner. Frapper du pied : « A moy tantost « de *pietonner* Car quand on oyt clairons sonner « Il n'est couraige qui ne croisse. » (Franc archier de Bagnolet, p. 41.)

Pietonneux. Piélon. (Cotgr.)

Pietre. 1° Monnaie où l'effigie de S. Pierre était frappée : « Premiers et derniers *pietres* de Brabant « de 68 et demy... » (D. C. sous *Leones*, an. 1453.) — [« La suppliante requist à icellui Saunier qu'il « vouldist lui prester cent *pietres* pour autres ses « affaires. » (J. J. 189, p. 34, an. 1455.) — « Et presta « lors son maistre au suppliant ung *pietres* et cinq « patars, faisant lors iceulx trente sols. » (J. J. 195, p. 1157, an. 1474.)] — « Six vingt un francs pour « la valeur de six vingt un *pietres* de 18 sols de « deux gros, monnoye de Flandres le sol vallant à « la ditte monnoye six vingt un franc. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 264.) — « Laquelle paye « sera faite à *pietres* de 18 sols pieces. » (Ibid. p. 289.) — 2° [Celle monnaie ayant peu de valeur, *pietres* fut synonyme de chétif, mesquin : « Tout « *pietres* plein d'avarice que je conoistroy. » (Bassel- lin, t. V.)] — « C'est un *pietres* qui se moque d'un « boyleux. » (Prov. Dialogue de Tahureau, f. 159.)

Pietrement. Pauvrement, misérablement : « Traduits si *pietrement*. » (Apologie pour Hérod. préf. p. 4.)

Pietrerie. Chose vile et méprisable. (Cotgr.)

Pietris. [Perdrix : « De prendre *pietris* et fai- « sans Li estoit li dedus plaisans. » (J. de Condé, t. II, p. 169.)]

Pien. [« Il fist le flum pater de grans *piens* de « l'une rive jusq'à l'autre. » (Contin. de Guill. de Tyr, dans Martène, Anecd. t. V, col. 683.)]

Pieuche—ou. [Pioche : « Deux *pieuches* larges, « un *pieuchon*, un rasteau. » (Compte des receveurs de Bourges, 1587-1588.)]

Pieuchon. [Epieu : « Lesquelx s'en alerent l'un « un *pianson* et l'autre un *pieuchon* en leurs « mains. » (J. J. 165, p. 352, an. 1410.)]

Pieument. Boisson épicee : « Lors un chevalier « de hault pris fut appelé qui tenoit une coupe de « precieux *pieument* pleine et la presenta à « Estonnee. » (Perceforest, vol. III, f. 13.)

Vi l'autre ier ordonner leur table

Bregliers et bregliers à fin ;

Que sus n'avoit *pieument*, ne vin,

Mes pain, et sel, aus, et oignons. (Poës. de Froiss. 292.)

Pieur. [Cas régime de *pire* : « Et le eslisient,

« le *pieur* des *pieurs*. » (Froiss. VI, 51.) — « Il n'y avoit de luy *pieure* teste. » (Id. XVI, 102.)

Et au derraïn par semblable aventure
Ou par *pieur* est occis sans deport. (Besch. f. 109.)

« De tous gasteaux, tartes dorez, pastez, et autres semblables especes de victuailles qui se cuisent au dit four, en appartient de douze pieces l'une « loyalement, non des *pieures* ne des meilleures. » (Nouv. Cont. Gén. I, p. 407.) — « Avoir le *pieur*, » avoir le dessous, le désavantage : « Veans les deux « batailles premieres avoir le *pieur* se mirent à « fuir. » [J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 91.] — [« Mès finalement li Engleis en eurent « le *pieur*. » (Froissart, I, V, p. 291.)]

Pieux. Bois, madiers : « Le mena en une grant « salle toute ronde et vaultée de *pieux*, et avoit au « millien ung pillier qui sostenoit le comble, et à « ce pillier pendoit ung escou dont la campagne « estoit de fin or, à une lanierie d'azur à ung ray « de feu vermeil. » (Perceforest, vol. I, f. 65.)

Pifart. Sorte d'étoffe : « Cinq draps... deux « bleus, et un rouge et un vert de Carcassone et un « de Bruges que l'on appelle *pifart*. » (Arrest de 1311, aux *Olim*.)

Pifeler. Fouler aux pieds, dans le parler de Valenciennes, d'après Hécart qui rapproche Brantôme : « Il l'a *pifelé* jusqu'à lui crever l'estomac. »]

Pifile. Hérétique, Albigeois :

Et si estoient sodomite
Pifile, rawardence, irite. (Mouskes, p. 602.)

Pifler. Fouler aux pieds : « Ne leur sambloit il « pas que il m'eussent fait des despis assés, quand « il m'avoient occis mon baillieu et deschiret ma « banierie et *piflée* as piés. » (Froissart, I, IX, 188.)]

Pifre. 1° Fifre, en Touraine. — 2° Joueur de fifre. Brantôme dit des troupes qui accompagnèrent le comte d'Egmont et de Horn : « Le quatriemes de « juin ils marcherent dans la ville en bataille avec « une batterie de tambours et de *pifres* si pitieuse « qu'il n'y avoit de spectateurs de si bon cœur qui « ne palist et ne pleurast d'une si triste pompe « funebre. » [Brant. Cap. estr. I, II, p. 169.] — « Au « son des vezes, et piboles, des gognes et des ves- « sies, des joyeux *pifres* et labours, des trompet- « tes et clairons. » (Babel. I, IV, p. 154.) — 3° Gros homme enflé de ventre et de visage : « Vous estes, « à ce que je vois, ce gros *pifre* de Portugais qui a « gagné tous les jours l'argent du roi. » (Sully.) — Davantage il y a, comme je le conclus, des *pifres* « *équivolans* qui oyant parler de ce grand sympose « en penseront de biaïs. » (Moyen de parvenir, 107.)

Pigache. [1° Pointe des souliers à poulaine. (Quicherat, Histoire du Cost. p. 155.) — On lit aux Aventures arrivées à Reims, en 1396, à une fille nommée Ermine (fonds S. Victor) : « Car (ton con- « fesseur) voudroit bien que les femmes, à qui il « parle de leur habit, eussent vendu leur seurseos « et leurs manches et *pigaches*, et donné l'argent « en leur ntaison. »] — 2° Pince du sanglier qui laisse une trace plus longue que l'autre et le distri-

gue du porc : « Et aussi n'a mie communement « *pigache* es trasses du porc privé, comme il y a les « trasses du sanglier. » (Modus, f. 32.)

Pigeon. [1° Oiseau : « Ce fut lors (au siege de « Harlem) qu'on inventa la maniere d'emporter des « *pigeons* de leurs nids dans les villes de Leiden et « Harlem, lesquels on laissoit aller avec des billets « pour porter nouvelles. » (D'Aub. Hist. II, 95.)] — 2° Dupe : « Le bon compagnon qui ne demandoit « pas mieux que d'attraper un *pigeon*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 46.) — « Et sont encorces ces sim- « ples *pigeons* tellement engleuz d'icelles qu'ils se « persuadent estre cordialement aymer. » (Dial. de Tahir. epist. p. 8.) — 3° On trouve ce mot, dans Villon, pour « prisonniers. » (F. Villon, p. 6.) — 4° On le dit encore des gens qui sont enfermés chez un chirurgien pour se faire traiter d'une maladie secrète. Le traitement étant long et la maladie incurable, le patient est une dupe, un *pigeon* : « Com- « mença à nous conter un plaisant conte d'un « *pigeon* fuyart qui estoit n'y a pas longtems un « colombier d'un sien voisin de barbier. » (Bouch. Ser. liv. III, p. 87.) — « Les medecins mesme entre « eux ont accoutumé par maniere de rire appeller « leurs malades *pigeons*, et s'ils en ont aucun qui « ayt une grosse et longue maladie, et avec lequel « par ce moyen il y ayt bien à gagner, ils disent « qu'ils ont un bon *pigeon*. » (L'Amant ressuscité, page 346.)

Expressions : 1° « *Pigeons* d'hostel, » pigeons de volière. (Pet. J. de Saintré, p. 622.) — 2° On donnoit le nom de *pigeon* à M^r de Brissac, dans sa jeunesse, à cause de sa mine et de ses façons douces. (Brant. Cap. fr. III, p. 425.) On voit au château de Villeroy son portrait qui confirme celui de Brantôme. — 3° « Un preneur de *pigeons*, » un trompeur. — 4° « Il a mangé des *pigeons*, » il a la voix grosse. (Oudin.) — 5° « Semer un grain d'orge pour attraper un *pigeon*. » (Colgrave.) — 6° « *Pigeon* saoul « trouve les cerises amères. » (Colgrave.) — 7° « La « censure tourmente les *pigeons*, laissant aller les « corbeaux libres. » (Id.) — 8° « On ne peut d'un « *pigeon* faire un vil esparvier. » (Id.) — 9° « Qui « veut tenir nette sa maison, il n'y faut prestre, ni « *pigeon*. » (Id.)

Pigeonnade. Action de pigeon, trait digne d'un pigeon. (Colgrave.)

Pigeonne. Femelle du pigeon; mot forgé par M^le de Scudéri. (Voy. Remarq. sur la Langue, p. 342.)

Pigeonneau. [« Poulets, perdriaux, *pigeonneaux*, » dans Desper. III^e Conte.]

Pigeonnefle. Diminutif de *pigeonne*. (Colgr.)

Pigonner. 1° Duper : « Si un jeune homme « qui entre ès compagnies fait une sottise, il est « moqué quasi de tous, et s'il a de l'argent, il se « trouve incontinent *pigonné* soit au jeu, ou par « autres inventions en sorte que plusieurs se rebu- « tent de cette facheuse abordée. » (Disc. polit. et militaire de la Noue, p. 321.) — 2° Se caresser en pigeons : « Ainsi que ces deux amants temporels

« pigeonnaient la mignotise d'amour. » (Moyen de parvenir, p. 18.)

Pigomerie. Caresse : « La demoiselle se trouva un peu surprise d'une telle *pigomerie*. » (Contes de Desperrier, t. II, p. 100.)

Pigeonnet. Petit pigeon. (Colgrave.)

Pigonnier. 1^o Colombier. (Monet.) — 2^o Vêrolé : « Il n'y avoit pas longtems que ce barbier avoit fait faire telle dielte à un de ses *pigonniers*, que de « fait il avoit mangé ses emplastres, et de soif il « avoit bu ses urines. » (Bouchet, Scrées, p. 86.) — Voir PIGEON.

Piger. Mesurer au pied, dans quelques endroits de Bourgogne ; et on appelle une *pige*, un pied servant à mesurer.

Pigmeans. Pygmées. (Des Acc. Bigar. p. 186.)

Pigment. [Boisson épicee, piment : « *Pigment*, « confection souef, odorant, fait de vin et de miel « et autres especes. » Du Cange, sous *Pigmentum*.]

Pignaux. « *Pignaux* de collier, » pointes de fer aigues mises aux colliers des chiens. (Colgrave.)

Pigne. [1^o Peigne : « Pour un gros *pigne* d'ivoire, « mis en un estuy de cuir bouilly, pour faire che- « veulx moyens pour le roi n. d. s. » (Compte de 1393.) — « Livré pour la royne un grant *pigne* et « un petit à templieres, d'ivoire blanc. » (Compte de 1395.) — « Allez moi querir mon *pigne*, je me « veuille ci un petit rafraischir. » (Froiss. Buchon, II, II, page 30.)]

Pour les dames cofres, ou eserin,
Pour leurs besongnes herberger ;
Miroir, *pigne* à pignier leur crin. (Desch. f. 442.)

2^o [Outil des couvreurs en chaume : « L'exposant « couvreur de maisons à chaume print un *pigne* à « pigner maisons de chaume. » (JJ. 132, p. 335, an. 1388.)]

Pigné. [Qui a mal au pénil : « Lequel Berthelemi « dist à icellui Jehan : Goytreux qui l'eust fait raison, « tu feusses mis au ratiér ; lequel Jehan Yare lui « dist, que s'il estoit goytueux, il n'estoit pas « *pignez*. » (JJ. 465, p. 231, an. 1411.)]

Pigneon. Pignon. (Colgrave.)

Pigner. 1^o Peigner les cheveux : « Le mena près « le coutant d'un certain fleuve, où elle fit despouil- « ler tout nud, après le plongea par trois fois en « l'eau, puis avec sa langue le lecha diligemment « depuis les pieds jusqu'à la teste qu'elle *pigna* « avec ses griffes. » (Nuits de Strap. II, p. 512.) — 2^o [Ecorcher : « Quant Renart l'a veü, par sot Se « tint, si torne le talon. Et cil l'aert par le crepon, « As dens le *pigne* et housse et hape. » (Renard, vers 25667.) — 3^o Ratisser ; voir sous PIGEON : « Ne « pourront *pigner*, destier, n'estancher le foin de « Rouen pour appeller, mais le vendront tel, « comme il sera venu. » (Ord. t. III, p. 512.)]

Pignerresse. [Cardense de laine : « Du commun « assentement des *pigneresses* et fileresses de « layne. » (Olim, an. 1304.)]

Pigneure. [Saisie, main-mise, dérivé de *pignus* : « Les quelz débats commencerent pour la *pigneure* « de certaines bestes, prises pour les serviteurs « dudit conte de Longueville. » (B. N. anc. 8387. 4. f. 114, an. 1447.)]

1. **Pignier.** [1^o Fabricant de peignes (voir le suivant) : « A Philippe Daniel, *pignier* et tabletier « demourant à Paris pour une *pigniere* garnie de « deux pignes. » (Ducs de Bourg. n^o 1141, an. 1423.) — 2^o Cardeur de laine : « Aucuns *pigniers* ou gens « de la mortepaye. » (JJ. 206, p. 536, an. 1480.)]

2. **Pignier.** [Peigner : « A Jehan Girosi, *pignier*, « demourant à Paris, pour deniers à li puez, qui « denbz lui estoient, pour un pigne et une broche « d'ivoire, achattés de lui le derrenier jour de « janvier, l'an mil .ccc. m^{xx}. et .vi., pour *pignier* « le chief de madame la royne, en lieu d'un autre « de ses pignes qui avoit esté despeciez. » (Nouv. Compte de l'argenterie, p. 212.)]

Pigniere. [Elui à peignes : « Ung estuy de cuyr « armoyé aux armes de monseigneur. et à sa devise, « pour la *pigniere* d'icellui seigneur. » (Ducs de Bourg. n^o 774, an. 1425.)]

Pignieres. [Fabricant de peignes : « Nus « *pignieres* ne puet ne ne doit rapareiller pigne « viez en la maniere que il semblee pigne neuf. » (Livre des Métiers, p. 170.)]

Pignochoer. Pincer. (Oudin.)

1. **Pignolat.** [Amande de pin mise en dragée : « Que nuls ne vende ne achate pour qu'il ne « gimgembrat ne *pignolat* embouchié, et qu'il ne « soit autel dessous comme dessus, et sans encha- « pleures, qui ne saint de meme le cuere et la con- « liture sans yringes. » (Ord. I, 513, an. 1312.)]

Après diner vient la mestrie
Des dragois faire et apporter ;
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en plate et dragée,
Paste de roy bien arrangée,
Amis, madrian, noix confites
Et o les choses dessus dites
Convient *pignolat* qui refroidit. (Desch. f. 497.)

2. **Pignolat.** Dérivé de *pigne* : « Chardon « *pignolat*, » chardon à carder la laine. (Colgr.) — « Voix delicate comme un chardon *pignolat*, » pour signifier une voix rude et désagréable. (Des Accords, Escr. dijonn. p. 10.)

Pignole. [Confiture ; de là, au figuré : « laisser « dans la *pignole*, » laisser dans le pétrin, dans l'embaras : « Le suppliant commença à appeler et « crier son compagnon : Ah ! Jehan du Bourc, tu me « laisses en la *pignole*. » (JJ. 167, p. 405, an. 1414.)]

1. **Pignon.** [1^o Amortissement triangulaire d'une construction ; dérivé du latin *pinnna* : « Jehan « Rodigo et Guillaume son voisin mangerent des « chastaignes en la maison du dit Guillaume ou au « *pignon* d'icelle. » (JJ. 195, p. 148, an. 1468.) — 2^o Petit tonneau de harengs : « Le *pignon* de harenc « douze deniers, le tonnel de quaque douze « deniers. » (Ord. t. II, p. 319.)]

2. Pignon. Dérivé de *peigne*. Serres d'un oiseau :

A ce poet dire le Lyons ;
Toule soultiente a li noms ;
Or n'est aloé, ne frions
Qui n'oït autant

De force en ses petits *pignons*,
Que moy qui ne suis pas *pigons*,
Mes grans et fors et drois et lons. (Froiss. Poës. p. 204.)

3. Pignon. [Pennon : « Che fu à une matinée
« Mainte enseigne desvelopée Y ot au vent, et maint
« *pignon*. » (Cléomadès.) — « A Thieri le fevre,
« pour .xxiv. fiers de glave, qu'il fist pour les banie-
« res et les *pignons* de le connestable Jehan de
« Preuss. » (Cailiaux, Abattis de maisons, p. 13.)]

Pignonciel. [Pennon, dans Froissart, II, 264.]

Pignonet. L'un des jeux de Gargantua. (Rabel. t. I, page 152.)

Pignorage. [Saisie : « Le seigneur de l'heri-
« tage ou son messenger, louandier, serviteur ou
« commis peut faire la prise ou *pignoration* ou
« carnalage du dit bestail de son autorité et est
« celui qui l'a prins s'il est digne de foy, creu par
« serment de la prise seulement. » (C. G. II, 682.)]

Pignore. Gage, caution : « Item et en *pignore*
« et dommage donné, l'on payera la peine qui s'en-
« suit, c'est à sçavoir pour chacun gros bestail,
« quatre sols tournois : pour chievre deux sols
« tournois, autant du porc et pour chacune brebis
« payeront somme. » (Coutumier général, II, p. 672.)

Pignorer. Saisir : « A chacun seigneur d'heri-
« tage est permis en temps de fruiets de chasser le
« bestail qu'il trouve dessous les chesnes ou autres
« fruidiers qui sont dedans son heritage separez et
« non en forme de bois et au dit cas n'est permis
« carnaler, ou *pignorer* le bestail du voisin, mais
« celui de l'estranger peut *pignorer* pour le dom-
« mage. » (Coutumier général, II, p. 682.)

Pignouoir. Peignoir. (Rabel. I, p. 78.)

Pigon. Pigeon :

On parle de paons rostis,
De turtrelles, de *pignons*
D'alouettes, de perdris. (Desch. f. 345.)

Pigoriaus. [« Le rouage des *pigoriaus*, la taille
« du pain et du vin. » (Ch. de Philippe le Bel,
an. 1298.)]

Pigour. [Ouvrier qui fabrique les mesures dites
peghes : « Item le *pigour* devra l'an deux peghes de
« peghe de l'aide. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Pigre. [Lâche, misérable : « Puis que là de prin
« sault heu d'aucuns cognoissance, L'ombre vey et
« cogniz de ce *pigre* missaire Qui fist le grand reffuz
« par vilté et meschance. » (Trad. de Dante, dans la
Bibl. de l'Ecole des Chartes, 5^e série, V, p. 311.)]

Pigue. Pic, dans l'Hist. des III Maries, p. 395.

Pihourt. « Resolu comme un *pihourt* en ses
« heteroclités. » (Cotgrave.)

Pijon. [Pigeon : « Des *pijons* cuis en l'eaue. »
(JJ. 92, p. 30.)]

Pil. [Pic : « Lors voissiez haster vilains *pilx* et

« machues en lor mains. » (Rou.) — « Et bantoient
« Flamenq de haces, de *pils* et d'autres instrumens
« ordonnés et aprestés pour rompre. » (Froiss. III,
p. 226.) — « Si le reperuisserent à force de *pils* et
« de haviaulx. » (Id. IV, p. 58.)]

Pilage. [Corvée pour empiler le foin en meules :
« Services de *pilage*, de fenage, de chariage. » (JJ.
48, p. 111, an. 1312.) — « En ladite ferme sont deus
« à la feste S. Remi par parties douze livres neuf
« solz, dix deniers d'annuel rente en deniers, et
« pour *pilage* cinc solz quatre deniers. » (JJ. 47,
p. 98, an. 1310.)]

Pilain. Pelage; au figuré, espèce en parlant
d'une femme voleuse :

Dont prist Rou la feme al vilain,
Ki moult estoit de poute main :
Si le list mestre en tel destroit,
Qu'ele gehi trestout a droit.
Que les fiers son baron embla,
Pour cou que fos li resamba,
Lors demanda Rou le vilain,
S'il le savoit de tel *pilain*
Sa feme, et qu'ele fu larnesse,
Ne si maleoite barnesse ?
Li vilains respondu qu'oïl...

Mousk. p. 352.

Pilate. [Gouverneur romain en Judée, quand
Jésus-Christ fut mis en croix : « Lequel Bauduin
« respondi qu'il en estoit *Pilate* et en lavoit ses
« mains. » (JJ. 159, p. 162, an. 1404.)] — « *Parler*
« à *Pilate*, » aller en l'autre monde, mourir. (Nuits
de Straparole, I, p. 139.)

1. Pile. [1^o Grosse pierre ronde pour piler :
« *Pila... pile* à piler fromant. » (D. C. sous *Pila*, 3.)]
Voir Desch. poës. f. 233. — [2^o Balle, pelote : « El
« jouoyent à la balle, à la paume, à la *pile* trigone. »
(Rabel. I, p. 23.)] — De là « *pile* de cire, » pelotte de
cire dans laquelle on mettoit un billet contenant le
lot qui devoit échoir à chacun des partageants d'une
succession. (Tenures de Littl. f. 54.)

2. Pile. [1^o Massif de maçonnerie, semblable aux
tombeaux romains qui subsistent encore en France.
De là les noms de lieux tels que Saint-Mars-la-Pile
(Indre-et-Loire.) — 2^o Au revers des monnaies
romaines était frappé le fronton d'un temple que
portaient 4 colonnes ; une croix le surmonta et le
transforma en basilique sur la monnaie tournoise.
D'altération en altération, la basilique se transforma
en une pince, trois pois et un triangle qui ressem-
blait à une *pile* et en prit le nom. De là le jeu de
pile ou croix, aujourd'hui *pile* ou face : « Ne list mie
« de sa croix *pile*, si com tout souvent teil dix mille
« Qui la prennent par grant feintise. » (Ruteb. 58.)
— Il est ici question des Croisés : « Jà n'ai ne croix
« ne *pile*. » (Guescl. v. 1434.) — « Il commencerent
« à jouer ensemble à hoïssier à plus croix ou plus
« *pile*. » (JJ. 102, p. 256, an. 1371.)]

Ne faillissent au due por *pile* ne por croix. (Rou, p. 56.)

3^o *Pile*, en « terme de monnoye, » « estoit un fer
« ou un coing de sept à huit pouces, qui avoit au
« milieu un gros debord ou talon, et par bas une
« queue en forme d'un gros cloud carré, que l'on

« fichoit et enfonçoil jusques à ce débord ou talon
 « dans un tronc ou souche de bois que les anciens
 « nes ordonnances appelloient cippiau, du latin
 « *cippus*, lequel cippiau estoit au bout du siège du
 « monnoier. Dans cette *pile* les armes du roy estoient
 « gravées ou du prince qui faisoit battre la mon-
 « noye. » (Ord. II, p. 317.) — [4^e Poids : « Comme
 « Olivier Pignie, maistre particulier de nostre
 « monnoie de Tours, eust par certains temps pesé
 « en icelle monnoie à une *pile* de cuivre pesans
 « .xxx. mars, que paravant avoit esté et estoit en
 « la dite monnaie. » (Jf. 140, p. 137, an. 1390.) —
 5^e Quantité : « Belle *pile*. » (G. Guiart, v. 3213.) —
 « A *pile*. » (Id. v. 988.) — 6^e Amas : « Et de draps y
 « avoit mainte *pile* empilée. » (Cuvelier, v. 20398.)

Pilée. Etat d'une chose pilée. (Cotgrave.)

Pilées. Pilées, dans S. B. ms. p. 183, répond au latin *contusæ*.

Pilement. Action de piler. (Cotgrave.)

Pilente. Sorte de coche. (Borel.)

1. Piler. Pilier, poteau : « A un *piler* son chief
 « casser et fendre. » (Poës. av. 1300, I, p. 521.) —
 [« Entre la pointe de l'isle Nostre Dame, par devers
 « Charenton, dessi aus *pilers* de fust du pont de
 « fust. » (Livre des Métiers, p. 261.)]

2. Piler. [1^o Broyer ; voir sous PILE, 1. « E une
 « femme estendi un drap sur le puiz, si cume ele i
 « sechast orgé *piled* pur faire gruël. » (Rois, p. 183.)] —
 « *Piler* de l'eau en un mortier. » (Cotgrave.) —
 « Plus est *pilés* c'uns pois bayens. » (Poët. av. 1300,
 IV, p. 1341.) — [2^o Fouter aux pieds : « Se d'avan-
 « ture, un homme bat sa femme enchainée, ou la
 « *pile* du pié. » (Les Evang. des Quenouilles, p. 26.)]

Pilet. 1^o Pilon :

Et lors vint à moy un bossus,
 Qui me dist, Dieu gart le varlet
 Qui prant les asnes à la glus,
 Tu bas bien l'eaue d'un *pilet*. (Desch. f. 22.)

2^o Javelot :

Volent *pilet* plus que pluie en pré
 Et les sajettés et carnaux empanez. (Garin.)

Pilete, ette. [1^o Pilon : « Pilez d'une *pilete* de
 « bois. » (Ménag. II, p. 5.)] — Un mercier fait l'énu-
 mération de ses marchandises :

Une *pilete* ai-ci pendue
 Grosse, pesant, et estandne
 Que je vendrai as chambrières
 A piler en totes manieres. (Fabl. de S. G. f. 43.)

2^o Javelot :

Ribaus qui de l'ost se partent,
 Par les chans çà et là s'espertent ;
 Li uns une *pilete* porte ;
 L'autre croc, et maçe torte....
 Macés levées et *piletes*
 Se fierent parmi les vilettes. (Garin.)

Pilier. [1^o Colonne de maçonnerie : « Un *pilier*
 « et iluec, la volte ad soutenue. » (Th. de Cantorb.
 p. 147.) — 2^o Fourches patibulaires : « A chascun
 « le sien, c'est justice : A Paris seize quarterniers,
 « A Montfaucou seize *piliers*, c'est à chacun son
 « benefice. » (Sat. Ménippée.)]

Pillade. Action de piller. (Molinet, p. 192.)

Pillage. [Butin : « Messieurs, ayez bon
 « corage ; Qué jamais vous n'eustes *pillage* Où vous
 « amendissiez de tant. » (Myst. du siège d'Orléans,
 p. 670.)] — « Ils vuidierent assez de *pillage* qu'ils
 « departirent entre eux, c'est assavoir or et argent
 « monnoyé, hanaps d'or et d'argent et de madre,
 « riches draps, gros bureaux, beaux linges. » (Hist.
 de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 483.)

Pillard, art. [Pillard : « Toit *pillart*, murdrier,
 « traiteur et larron Estoit en la route dont je fai
 « mention. » (Cuvelier, v. 7129.)] — « Quand les
 « *pillars* ont pillé et les pillez sont pillez, les pillez
 « auront du pain, et les *pillars* mourront de faim. »
 (Cotgr.) — On a autrefois désigné les Anglois sous
 le nom de *pillars*. « Froissart les appelle soudoyers,
 « quelquefois archers, mesme quand on parlé des
 « Anglois, quelquefois il les appelle *pillards* par ce
 « propre nom, ainsi qu'il dit en un passage : il y
 « avoit quatre cens lances et deux mille *pillars*. »
 (Brant. Cap. fr. IV, p. 47.) — « Voilà, » ajoute-t-il,
 « un plaisant nom pour nos gens de pied lequel est
 « aujourd'hui fort propre à aucuns, voire plus que
 « celui de soldats. »

Pillauder. Piller, voler : « Ni qu'ils soient
 « saccagez et *pillandez* par les gens de guerre, ni
 « que les seigneurs particuliers ou voisins leur
 « usent d'extortion ni violence. » (Mém. de Sully,
 XI, p. 353.)

1. Pille. 1^o Action de piller : « Ceux qui étoient
 « dedans le chasteau amusez à la *pille*, entendant
 « le bruit courreux aux tours et fortresses. »
 (Rabel. I, p. 233.) — 2^o Butin : « Après ce qu'il ot
 « couru le pais de Bourdeaux et ars ; gasté tout et
 « pillé tout environ, s'en retourna à Bourdeaux, à
 « toute la *pille*. » (Chron. Fr. ms. de Nangis,
 an. 1355.)

2. Pille. [1^o Pile, revers de la monnaie : « Boton
 « estoit ses maîtres moult prou et moult cortois,
 « Ne faillirent au duc por *pille* ne por eroiz. »
 (Rou.)]

Les croix, selon nos evangilles,
 Seront à l'envers de leurs *pilles*. (Molinet, p. 197.)

2^o Monnaie :

Par guerre n'ont les pupilles plus *pilles*,
 Veuves ont perte, aux tours des rois desroys.
 Crotin, p. 219.

3^o Pile, amas ; le drapier dit à Pathelin (p. 16),
 qu'il peut prendre de son drap « tant qu'il a en la
 « *pille*. » De là au figuré :

Liegeois plus de dix mille
 Par chevalereux faits
 Furent comme une *pille*
 Succombez et defaitz. (Molinet, p. 170.)

3. Pille. Pilon : « Le plus pointu retint en main,
 « les deux autres jetta sous une *pille* à mil. » (Rab.
 I, p. 137.)

Pillemaille. Tirelire dans laquelle les domes-
 tiques, à Londres, mettent leurs étrennes de Noël.
 (Cotgrave.)

Pillement. Action de piller. (Colgr.) — [« Si y eut dedans la ville de Caen moult de vilains « meurtres et *pillements*, de roberies, d'arsures. » (Froissart, IV, p. 413.)]

1. Piller. Prendre, comme l'italien *pigliare* fait sur *pillare* : « Où vous courez les rues, ou *pillez* « patience à compter les cloux. » (Chol. f. 60.) — « *Piller* patience de Lombard. » (Entrap. p. 127.) — « Faire *piller* un chien, » l'exciter à prendre, à mordre. (Oudin.)

2. Piller. Filet tendu sur des piliers, des piquets ; palis :

Et monterent à Auvilleur
Leurs perches en son un *piller*
Qu'ils mirent en une fontaine ;
La fousserent, et de nuit plaine
De perches, si comme je trois
Bout on en print XIII. mois
En un jour, noires comme aronde. {Desch. f. 412.}

Pilleresse. Femme qui pille. (G. Durand, à la suite de Bonnefonds, p. 96.)

Pillerie. [Voir Froissart, XIII, p. 20. « Desloiauté « engendre larrechin et toute roberie et *pillerie*. » (Secrets d'Aristote, ms. f. 8.) — « Les grans *pilleries* « qu'il avoit faittes au dit pays. » (Comm. VI, p. 3.)]

Pillette. [Pilon : « Icelle Jaquenette (demourant « en Viennois) prinst une grant vorlete, appelée en « France pestait ou *pillette*, de laquelle elle bati « ladite marastre. » (JJ. 112, p. 179, an. 1377.)]

Pilleville. [Pièce de monnaie, employée comme ornement d'une selle : « Item delivré pour mons^r, le « mardi .vi. jour de novembre 1337, trois selles, « l'une de coursier, garnie de soye à parer les « arconnières devant et derriere de *pillevilles* d'argent soudé. » (Compte de Rob. de Serès, JJ. 5, f. 3.)] — « Comme par la grant mauveseté, et fausseté qui estoit et est es monnoies qui l'en appelle « *pilltes-vuiltes*, veniens et thoulais, et pour ce « que nos songiez, qui par leur simplece n'avoient « pas connoissance en la mauveseté et fausseté de « ces monnoyes. » (Ordonnance, l, p. 535.)

Pilleur. [Pillard : « Mais deffendu m'i ont la voie « Li *pilleur*, li vens et la pluie, Et li yvois qui moult « m'amoie. » (Machant, p. 78.) — « Chacier et faire « vuidier de nostre royaume les compaignies et les « *pilleurs* qui tiennent plusieurs forteresses. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, f. 33, an. 1360.)]

Pilligon. [Pelisson : « Lernes li moillent li « menton, Et les gollées dou *pilligon*. » (Rom. de Troie.)]

Pillier. Pilier :

DEMANDE : Scavez vous les *pilliers* nommer
Qui peuvent grever le chasteau (d'amour.)
RÉPONSE : Medisans. {Devis amou^r. p. 74.}

Pillolet. Petit pilon. (Cotgrave.)

1. Pilon. [Epi de blé que le fléau du batteur sépare de son luyau : « Des pailles, *pillon*, feurres « et estraignes, néant pour ladite année, pour ce que « ledit capitaine les a pris pour les chevaux. » (1429. Grange Champarterresse de Janville.) L. C. de D.]

2. Pilon. [Bonde d'un étang : « Lesquelz com- « paignons alerent audit estang, et eulx illec arri- « vez... leverent le *pillon* ou bonde dudit estang. » (JJ. 184, p. 131, an. 1451.)]

Pilori, y. [1^o Pilier ; poteau pour amarrer les navires : « Quail de pierre de taille, garny de bou- « cles et *pillory* sur le port de Nantes, pour servir « à monter les bateaux. » (Mantell. Gloss. p. 50, xvi^e siècle.)] — 2^o Pilori :

C'ans chetis, pour neant, vourra
Jurer Dieu et sa progénie,
Par le sang de l'escamp l'abbaye,
Par le serment du *pillori*
Par le sang de Bruges aussi
Par la mort dont Dieu vint à mie. {Desch. f. 32.}

3^o [Collerette formant carcan : « Le suppliant print « une cotelle à usage de femme, avec nues man- « ches et un *pillory* de toile. » (JJ. 174, p. 187, an. 1428.)]

Pillorier. [Attacher au pilori : « Souviene « vous du samedi Pour Dieu qu'on vous *pilloria*. » (Patelin.)]

Pilloriser. Même sens : « Prendre, trainer, fus- « tiger, essoreller, *pilloriser*, escheller. » (Cout. Gén. t. I, p. 312.)

1. Pilloter. Butiner, comme les abeilles : « Il « ne faut pas faire comme les bouquelieres qui *pil- « lotent* par cy, par là, des fleurs toutes entieres. » (Sagesse de Chartron, p. 534.)

2. Pilloter. Enfoncer des pilots : « Quant on « voelt faire une tour, Li pluisour dient c'on doit « regarder, Et viser, ou fonder On le poet, pour le « millour, Et le convient, sans demour. Ains qu'on « le puist maçonner, Ne ouvrer, *pilloter* Pour don- « ner Fondation et vigour Tout ensi este en amour ; « Car coers qui emprent l'amer Son penser doit « tourner, Et fremer, En doctrine, et en honneur ; « Et concevoir la valeur, Et douçour, Qu'il poet, « par grace, impelrer, Dedens brief jour. » (Froiss. Poés. p. 230.)

Pilloterie. Volerie. (Mém. de Montluc, II, 524.)

Pillotiz. Piliers : « Lors trouverent une place « assez belle enclose de moult hantz *pillotiz* et le « temple seoit au milieu de la place. » (Perceforest, vol. I, f. 102.)

Piloir. Bâton dont le mégissier se sert pour enfoncer les peaux dans la cuve. (Cotgrave.)

Piloke. Mot obscène. (Poés. av. 1300, IV, 1329.)

Pilon. Bonde d'étang : « Il est loisible à chacun « faire estanc en son heritage et y assoier bonde « ou *pilon*, pourveu qu'il n'entreprenne sur le che- « min et sur le droit d'autrui. » (Cout. Gén. I, 886.)

Pilonete. [Petit marteau : « En ces horloges « estoit ordenez li cours des .xii. heures du jour, et « autretant de *pilonetes* d'arain qui en la fin « de l'eure cheoient sour un tymbre et le faisoient « sonner mélodieusement. » (Chron. de S. Denis, t. V, p. 254.)]

Piloremment. Supplice du pilori : « La connois-

« sanee des eas pour lesquels li y va de la mort, mutilation de membres, *pilorment*, fustigation, bannissement et autres semblables peines corporelles. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1076.)

Pilori. [« El puis fu mis en un *pilori* tout nuef, « qu'on li fist en mi le marchié de Lisle. » (Mén. de Reims, § 329.)]

Pilorieux. [Attacher au pilori. (Cout. de Melun, art. 1.)]

Pilorieusement. [« Esre puni *pilorieusement*, « être attaché au pilori. (J. 159, p. 113, an. 1404.)]

Pilorisation. [Peine du pilori. (Cout. de Lille, titre 1, art. 2.)]

1. Pilot. *Pilote* : « L'assemblée de tous officiers, truchemens, *pilots*, capitaines, nauchiers, fadrius, « hespailleurs et matelots feut en la chartabuege. » (Rabelais, t. IV, p. 2.)

2. Pilot. *Pieu* : « Avoit fait *piloter* la dite riviere « de l'Escault, afin qu'on n'y peust naviger, et si « pouvoit avoir par droit compte plus de douze cent « *pilots*. » (Froissart, liv. I, p. 74.)

3. Pilot. *Trail*, du latin *pilum* : « Nous tiroient « trect et *pilots*. » (Joinville, p. 40.)

Pilote. [« Desor la mer, en un gravier, « As barres prennent à juier, E d'une *pilote* à geter. » (Grégoire le Grand, p. 42.)]

Pilotement. Action de battre les pieux formant un *piloris*. (Monet.)

1. Piloter. *Butiner* : « Tout ainsi que les « oyseaux vont quelquefois à la queste du grain, et « le portent au bec sans le taster, pour en faire « bêche à leurs petits ; ainsi nos pedants vont « *pilotans* la science dans les livres et ne la logent « qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seulement et la mettre au vent. » (Essais de Mont. t. I, p. 195.)

2. Piloter. [« Enfoncer des pilots : « Chil de « dedens avoient fet *piloter* l'Escault par tel « maniere que on ne les pooit aprochier par navie. » (Froissart, liv. III, p. 264.)]

3. Piloter. [« Piler : « Faisoient amener, *piloter* « pour froissier leurs raisins ès anges, qui pour ce « faire estoient ordonnés. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1448.)]

4. Piloter. [« Gouverner, au propre et au figuré : « Ce vieil *pilote* dit à son capitaine que, s'il n'avant « coût sa galere pour *piloter* les autres par le chemin qu'il leur monstreroit, elles estoient toutes « perdues. » (Castelnau, p. 40.) — « Avoir *piloté* ce « royaume au courant de tant de douloureux « fleaux. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 678.)]

5. Piloter. *Jouer à la pelote* :
Puis juiens à un autre jeu
Qu'on dist à la keuve lenleu
Et au *piloter* ce me semble. (Froiss. Poës. p. 86.)

Pilotier. *Soutien, appui* : « La justice ferme et « principal estançon et *pilotier* des principautez, et

« monarchies. » (Dans des lettres patentes du duc de Lorraine de 1598, rapportées dans le procès-verbal de la Cout. de S. Mihiel, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1064.)

Pilofis. [« Et y pouvoit avoir par droit compte « plus de douze cents *pilofis*. » (Froissart, III, 264.)]

Pilule. « Son voisin estoit une *pilule* ensuerée « et un cuyvre doré. » (Bouchet, Serées, II, p. 101.)

Pilure. *Pâté pour engraisser les chapons* : « Une « *pilure* fromentine, une dragme sarmantine et la « journée d'une geline est la meilleure medecine. » (Cotgrave.)

Pimart. *Loriot*. (Cotgrave.)

Pimbeshce. (Cotgrave.)

Piment. [1^o *Epices* : « (Les corps des héros « morts à Roncevaux) ben sont lavez de *piment* e « de vin. » (Roland, v. 2969.)]

En lieu de bonnes herbes et de *piment*
Fu la maison jouchée d'estrons de gens.
Rom. d'Antigier, ms. de S. G. f. 69.

2^o *Boisson épicée* :

Servir de vin et de *piment*. (Parfon, f. 165.)

Pimpant. « Damoiselles bien *pimpantes* et « alournées. » (Rabel, p. 44.) — « Les vieilles, quand « elles se font si *pimpantes* et gorgiasées. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 398.)

Pimpeloré. [« C'est li feurs des dras... li ma- « bres, li *pimpelorés*. nn. I. et xv. s. » (Livre rouge d'Abbeville, an. 1253, f. 36.)]

Pimpeloter (se). [« Se bichonner, se *pimpot- « ner*, comme on dit dans l'Ouest.]

De quoy vous sert la soye eschiqueler,
Tant quaqueroter entre femmes et dames
Tant droloter, tant se *pimpeloter*
Sauter, trotter, tatonner, jacqueter
Sans plus chanter chevaleureux faits d'armes?

Classe et Départ. d'amours, p. 5.

Pimpenauder. *Tressaillir, sauter de joie*. (Cotgrave.)

Pimpennelle. *Pimprenelle*. (Cotgrave.)

Pimpinelle. Même sens. (td.)

Pimpesouée. *Femme à manières prétentieuses et ridicules. Corielle, valet de Cléante, pour le dégoûter de sa maîtresse, lui dit : « Voila une belle « mijaurée, nne belle *pimpesouée*, bien bastie pour « donner tant d'amour. » (Bourgeois gentilhomme, com. de Molière, acte III, sc. IX.)*

Pimpompet. *Jeu de Gargantua*. (Rabel, I, 145.)

Pin. [« Arbre : « Desuz un *pin*, delez un eglientier. » (Roland, v. 114.)]

Pinacle. *Partie la plus élevée d'un temple* : « Pour l'auguste reverence du lieu, qui estoit en « parfâcte rondeur élevé sur treize piliers seuillement ; mais si grandz et massifz pour leur hauteur, qu'il sembloit s'élever au ciel que les treze « axes en estoient très amplement spacieux, avec « son comble, et *pinacle* rond, pertuisé au mylieu, « et par un grand trou rond de trois coudées en

« diametre, donnant veüe, et regard au ciel ouvert. » (Alector, f. 112.)

Pinages. Espèce de tribut : « Item accordé est « que duranzt les ditz treives que les seigneurs « coadjuteurs pourront aller seurement de l'un « pays à l'autre, et toitz marchanzt... aussi fraunchement « comme ils solient aier et venir eu tems « des predecessours des ditz rois, paiauntz les pesages, « vinages, et *pinages* qui sont astumez. » (Rob. d'Avesbury, p. 106, an. 1343.)

Pinard. Les montagnards du hant Dauphiné appellent *pinos* un denier de cuivre, et les Italiens *pinatella* une très petite monnaie du même métal. Ce pourroit bien être le *pinard* de cet endroit de Rabelais : « A quoy, dit le Villon, les fiebvres quaraines, villain, la blanchee n'en vaut qu'un « *pinard*. » (Rab. L. II, p. 262.) — « Quand Rabelais « appelle *pinart* le receveur du Coudrai, c'est « comme s'il le traitoit d'*homme à maillons*, comme « on parle d'un richart : et cela me persuade que la « *maille* et la petite monnaie appelée *pinart*, l. II, « chap. 30, étoient d'une valeur à peu près égale. « Or comme il falloit une infinité de mailles pour « faire une cotte d'armes ou un haubergeon, et « qu'il n'en entroit aucune dans la cuirasse de « l'homme d'armes, de là vient peut être qu'on aura « appelé *pinart* un homme tout cousu de maillons « et *loricart* un miserable qui n'avoit pas la maille. » Voir le livre des amours de Pamphile et de Galatée, in-4°, l'an 1494 :

Tu vois un poure loricart
Par artificiel office
Devenir un riche *pinart*
Et acquerir grand bénéfice.

C'est donc *pinart* qu'on doit lire dans Rabelais, comme dans l'édition de 1547 et dans celles de Lyon de 1626, et non pas *pinard* comme dans celle de 1553 et dans les nouvelles, ni *penard* comme l'a cru l'abbé Goujet.

Pinastre. Pin sauvage. (Cotgr.) — « Palenostres « de *pinastre* mal rabolées. » (Rabel. t. V, p. 124.)

Pinatelle. Monnaie qui valoit deux sols 6 deniers, et fut faite en 1577 par *Pinatelle* qui fut pendu quelque tems après pour en avoir fait de fausses. (Le Journal litter. t. XIX, p. 2, 469.)

Pinates. Feu d'artifice. (Cotgr.)

Pinaye. Plantation de pins. (Cotgrave.)

Pince.

Expressions : 1° « *Pinces* des doigts, » le bout des doigts, les ongles :

Dix en un plat, comme truans
Sont servis, tous bontent dedans
Leurs mains, jusqu'aux *pinces* des doigts. (Desch. 354.)

2° « Tenir à la *pince*, » tenir serré. (Id. f. 140.) —
3° « Tels gens sont du peuple les *pinces*, » c'est-à-dire tels gens foulent, maltraitent le peuple :

Convoitise y est jour et nuit,
Qui veult avoir l'or à monceaux,
C'est celle qui adonce ceaulx
Qui n'en sont dignes, c'est li pons
Aux mal entechiez, aux felons

Tels gens sont du peuple les *pinces*

Qui font les pures pays rons ;
C'est ce qui destruit nos provinces. (Desch. f. 267.)

4° « La medecine est fort sujette à la *pince*, » c'est-à-dire à prendre. (Contes de Chol. f. 48.) — Il s'est dit aussi de ce qu'on prend, de ce qu'on pille ; ainsi Marot a dit dans une épître au roi François I^{er}, page 154 :

Car votre argent, tres debonnaire prince,
Sans point de faute, est sujet à la *pince*.

5° *Pince* se dit aussi en matière de linge, d'un pli fort plat. De là cette expression : « *Pince* de colet. » (Oudin.)

6° Servit et fut tres familier
Du reverent pere en Dieu
L'evêque de Pince Dacier. (Coquillart, p. 108.)

Pinceau. « *Pinceau* à peindre le nez, » verre de vin. (Cotgr.) — [« Le verre est le *pinceau* duquel « on l'enlumine. » (Bassel, p. 18.)]

Pincel. [Pinceau : « Toute euvre enlevée doit « estre faite de plastre à *pincel*, et sur la sele et sur « l'escu. » (Livre des Métiers, p. 209.)]

Pincement. Action de pincer. (Cotgrave.)

Pincemerine. Sorte de jeu. Froissart, parlant des jeux de son enfance :

Et quant la lunc estoit serine
Moult bien à la *pincemerine*
Jouïens aussi en tems d'été. (Froiss. Poës. p. 86.)

Pincer. [1° Saisir. « Je voi maint prince Qui « retalle au povre home et *pince* Sa terre pour « eroistre la siene. » (Baud. de Condé, I, 471.) — « Meffait qui l'autrui tolt et *pince*. » (Rose, v. 8484.)]

Très chier et tres amé cousin,
Tant avez *pincé* le raisin
Et la purée de Bourgoigne
Que mal a alé vo besoigne ;
Souffrent en avez maladie. (Desch. f. 420.)

Et n'y avoit loup ne lieppar
Qui souvent ne fust de rentat
Pincer par nuit en traison, (Id. f. 483.)

2° Presser avec les doigts, au propre et au figuré : « Envoya sommer de combattre, ce que ne voulurent, mais sortirent à l'escarmouche, et la comencèrent à *pincer* bien estroit. » (J. d'Aulon, Ann. de Louis XII, ms. de 1503 et 1504.) — « La couronne est engagée plus de trente millions et « c'étoit par l'astuce, et l'intelligence de ceux qui « ont les charges les plus honorables, lesquels se « sont servis de l'occasion pour jouer à *pincer* « sans rive. » (Caquet de l'accouchée, p. 123.)

Pinceter. 1° Pincer légèrement :

Je veux bien que sa main blanche
Passant nue sus ma hanche
Et folatrant dans mon sein,
Aussi nu comme sa main
Me chatouille, me *pincette*
Et que la gaye folette
Ne me vueille pas laisser
En repos sans l'embrasser. (J. Tahureau, p. 285.)

2° Arracher le poil avec une petite pince : « Les « Romains se faisoient souvent *pinceter* tout le « poil. » (Montaigne, t. I, p. 506.)

Pincette. [Petite tenaille : « Pour une tenaille,

« une *pinçette* et deux pelles de fer. » (Comptes des bâtim. royaux, 1365.) — « Unes *pinçettes* d'argent blanc, toutes pleines, pesant un marc. .i. once et demy. » (Inventaire de Charles V, 1380.)

Pinche. Pince. On lit dans Cretin, page 270 : « Chevrettes à menus paroïs, et potences, picques, pelles, *pinches*, pieds de chievre. »

Pinchemorille. [Sorte de sauce : « Tant i metent à la fois De gingembre et de chitoual De gerolle et de garingal.... Pour faire saulses poite-« vines, Ne por faire *pinchemorilles*. » (Mir. de Coigny, liv. III.) Sauce où des morilles *pingent*, sont plongées, comme on dit en Saintonge.]

Pinchon. Taxe. Ce mot est du patois de Cognac : « El que de cy en avant nous, ni nos hers, ni nos successor nul estant, ne *pinchon*, ne autre per nom de nos, ni ne feront estant, ni ne souffriront en nulle maniere que autres li facent, ne que il seïz fait. » (Ord. t. II, p. 342.)

Pinciel. Pinceau :

Droit en la vote del canciel
Fist li rois asir à *pinciel*
Laitres de fin or, ki son nom
Sans plus devisioent. Karlon
Roi de France, et empereour
De Roume la cité grignon.

(*Mouskes*, p. 172.)

Pincier. [1^o Pincer : « Tant m'a amors *pinçié* et mors. » (Rom. de Troie, v. 18062.)] — 2^o Serrer, coller au corps, en parlant d'un vêtement :

Chascun s'envoïsa :
Li ami et les amies
Orent gans sousquancies,
Et lotes les haubergies,
Et corsés à dens *pinçies*. (Poët. av. 1300, II, p. 744.)

Pinçon. Pinçonnant. Pinçon, au figuré ; qui aime la couleur du pinçon, le vert. C'est le cas des Arabes :

Veez, fait il Anseau, Sarrazin sont *pinçon*. (*Partonop.* 171.)
Gautier avons perdu qui est preu et voisox
Ja l'ont pris Sarrazin ou *pinçonnant* ou rox. (*Partonop.* 173.)

Pinçun. [Oiseau : « Si ces peïnes esleient mises « Contre les autres e assises, N'i aureit il compa-
risun Plus que de l'egle e del *pinçun*. » (Marie, Purgat. 1407.)]

Pindariser. Parler avec affectation. Les ennemis de Ronsard lui reprochoient qu'il affectoit d'imiter Pindare ; il répondit :

Si dès mon enfance
Le premier en France
J'ay *pindarisé*
De cette entreprise
Heureusement prise
Je me vois prisé.

Depuis ce temps-là, quand on affecte un style trop recherché, ou en vers, ou en prose, on dit : « il *pindarise*. » (Goujet, Biblioth. fr. t. XII, p. 200.) — On a dit dans ce sens : « De jour en jour les bons mots sont decriez entre ceux qui s'écoutent « *pindariser* à la nouvelle mode, barbarisent aux oreilles de ceux qui suivent l'ancienne. » (Apol. pour Hérod. préf. p. xxv.) — « Allons virement ; la soupe se mange ; je *pindarise*, je cuidoie dire : « on mange la soupe. » (Moyen de parvenir, p. 7.)

Pindariseur. Qui forge des mots nouveaux : « *Pindariseurs* de mots. » (Brant. Cap. fr. II, 157.)

Piné. [Vin de pinneau, blanquette de Limoux : « El vinrent li Englés en une bonne grosse ville « que on appelle Limous et y fait on *piné* plus et « millieurs que d'autre part. » (Froiss. V, 352.)]

Pincau. 1^o C'est, en Bourgogne, le nom d'un raisin fort estimé ; il est appelé *pincau*, à cause que, par sa forme et l'entassement de ses grains les uns sur les autres, il ne ressemble pas mal à une pomme de pin ; en Touraine et en Anjou, c'est un excellent raisin blanc : « Car noter que c'est viande « celeste, manger à déjeuner raisins avec fouace « fraische, mesmement des *pincaulx*, des fiers, des « muscadeaulx. » (Rabelais, I, p. 175.) — 2^o Vin fait avec ce raisin : « O lacryma christi ! c'est de la « deviniere ; c'est *vin pincau* : o le gentil vin blanc ! « et par mon ame ce n'est que vin de tafetas. » (Rabelais, t. I, p. 29.)

Pinel. Bois de pins :

Par le vergier esbanoiant
S'en aloïent lez un pendant
Un val truevent et un ruissel
Qui soef cot par le *pinel*. (R. de Florence, f. 41.)

Pinet. Herbe. (Oudin.)

Pinette. Hydromel. (Oudin.)

Pingue. [Peigne : « Pour deux *pingues*, un « miroir et une gravoire toute d'ivoire. » (Compte de 1404.)]

1. **Pingnier.** [Fabricant de peignes : « Quicon-
« que veut estre *pingniers* et lanterniers de cor et
« d'ivoire, estre le puet franchement. » (Livre des
Métiers.)]

2. **Pingnier.** [Peigner : « Il m'ala maintenant
« querre coïfes blanches et me *pingna* mout bien. »
(Joinville, § 408.)]

Pingon. [Pennon : « Que très parmi le cors li
« met ler et *pingon*. » (Aiol, v. 8393.)]

Pingoncel. [Pennon : « Ne ne porc lanche
« pointe ne *pingoncel*. » (Aiol, v. 2457.)]

Pinhadar. Pépinière de pins : « Si es dits heri-
« tages clos soit en tems de fructis ou non fructis
« et autres heritages non clos au tems qu'il y a
« fructis, et en aubardes, tailles et jeunes *pinha-
« dars* le bestail du voisin y est trouvé, le seigneur
« du bestail paie le dompage. » (C. G. II, p. 681.)

Pinier. 1^o Pin pignon. (Colgr.) — [2^o Plantation
de pins : « Sommerive fit d'abordée pendre au
« *pinier* d'Aix où se faisoit le presche, vingt quatre,
« ne voulant point se desdire. » (D'Aub. Hist. I, 151.)]

Pinne. 1^o Nageoire : « Hippopotame, c'est un
« cheval fluvial, ayant teste et corps chevalin, mais
« sans comparaison plus grand et puissant, et plus
« ventru que le terrestre ; jambes de mesme, excepté
« que les pieds finissoient en larges et plates carti-
« lages, dilatées par *pinnes* fortes et roïdes, à la
« façon d'un pied d'oie pour mieux nager. » (Alect.
Roman. p. 50.) — 2^o Aile de l'oiseille. (Colgrave.) —
3^o Cartilage du nez : « Panurge..... leva en l'aer la

« main dextre, puis d'icelle mist le pouce dedans
« la narine d'icellui costé, tenant les quatre doigts
« estendus et serrez par leur ordre en ligne para-
« lèle à la *pinne* du nez, fermant l'œil gauche. »
(Rab. II, p. 184.) — 4^e Cime d'un temple : « Le *pinne*
« du temple. » (Histoire des III Maries, p. 335.)

Pinnotere. Crustacé qui se loge dans certaines
coquilles bivalves. (Colgrave.)

Pinocque. Fruit des Indes semblable à une
cerise. (Colgrave.)

Pinot. Jen de Gargantua. (Rabelais, I, p. 151.)

2. Pinot. [Espèce de raisin (voir PINEAU) : « Le
« suppliant dist à iceulx vendengeurs que ilz meis-
« sent les *pinos* à part, sans y mettre autres raisins ;
« mais ce nonobstant ledit Jehannin mettoit des
« treceaux et autres raisins avec les *pinos*. » (Jj.
146, p. 400, an. 1394.)]

Pinperneau. [Petit poisson : « Lesquelles
« anguilles et *pinperneaux* pouoient valoir en tout
« quinze francs. » (Jj. 154, p. 15, an. 1398.)]

Pinpernel. [Le même que le précédent. au
figuré : « Quant l'acointa la jovincele Qui estoit
« jone *pinpernete*. » (Miracle de Coigny, liv. II.)]

Pinsade. Action de pincer :

On comme on voit partir hors des espies crestez,
Un lievre roydenent suyy de tous costez,
Et tromper de sa fuite, en courses odoyantes,
Qui faillent leur *pinsade*, et reclaquant des dents,
N'arrachent que le poil, et remachent les vents ;
Le lievre gaigne au pied plus viste qu'un tonnerre.
Seveole de Sainte Marthe, dans Duverd. bibl. p. 1145.

Pinseter. Pincer, pincer fréquemment. J. Du
Belay, f. 437, dit :

Quelle ardent Erinys de ses rouges tenailles,
Vous *pinsetoit* les cœurs de rage envenimez ?

Pinson. Marque sur la peau faite en pinçant.
On a dit, par confusion avec le pinçon, l'oiseau qui
est vert : « Plusieurs s'efforçant de lever le tombeau
« du Lazare, Mauassès dit : Chacun pense ses pieds
« oster, Qu'il ne pregne un *pinson* tout vert. »
(Histoire du Théâtre français, I, 307.)

Pinsse. [Pièce : « Le suppliant print une *pinsse*
« de cuir, où il avoit environ six paires desemelles
« à souliers, et une petite *pinsse* de cuir à faire
« rivés. » (Jj. 160, p. 241, an. 1405.)]

Pinssonner. [Lecture douteuse, au gloss.
lat. 7692 : « Potonnare, *potonner* vel *pinssonner*. »]

Pintage. [Droit d'étalonner les mesures : « Item
« disoient avoir l'adjustement et *pintage* des mesu-
« res, la voile et le jour de la feste de Viviers. »
(Cart. de Montier-Ramey, p. 32, an. 1331.)]

Pintat. [Demi-pinte : « Allons boire un *pintat*
« de vin. » (Jj. 124, p. 304, an. 1381.) — « A Chas-
« tillon à la plus grande mesure de vin de Bour-
« goigne..... Premièrement tient deux pintes de
« icelles qu'on vend le vin en menu, et est appelé
« le marc au vin ; et s'il estoit perdu, l'on prendroit
« la mesure au bief, et emploiroit l'on de millet ou
« de senevey, et le sixieme d'icelle mesure seroit le
« marc au vin ; et le douzieme la *pinte*, à quy

« l'on a accoustumé de vendre vin : le *pintat* à
« quy l'on vend le vin est le quart du marc. »
(Cout. de Châtillon-sur-Seine, anc. 9898. 2.)]

Pinte. [Voir le précédent. Mesure pour le vin et
son contenu : « Une quart et une *pinte* d'estain. »
(Jj. 108, p. 224.) — « Une *pinte* semée d'esmaux, et
« y a erreur, car en la dite execution est dit une
« aguiere semée d'esmaux. » (Inv. de l'arg. an.
1353.) — « Une petite *pinte* d'argent, esmaillée aux
« armes Enjorant de Marigny avec l'aiguere de
« mesme. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.)]

Expressions : 1^o « Il a mis *pinte* sur chopine. »
il s'est enivré. — 2^o On dit encore : « Il n'y a que la
« première *pinte* de chere, » il n'y a que le premier
pas qui coûte. Brantôme dit des femmes : « Il n'y a
« que la première fournée, ou la première *pinte*
« chere, ce dit-on. » (Brantôme, p. 358.)

Pintelette. Diminutif de *pinte*. (Colgrave.)

Pinter. [Boire : « N'est nus qui chascun jour ne
« *pinte* De ces tonneaus ou quartre ou *pinte*. »
(Rose, v. 6851.)]

Pinterie. Poterie d'étain, métier d'étameur :
« Heureux qui scait bien estamer ses poïles, et
« ses pots, et qui est excellent en l'art de *pinterie*. »
(Merlin Coccaie, I, p. 359.)

Pinteur. Grand buveur, (Colgrave.)

Pintier. Potier d'étain : « Comme plusieurs
« *pintiers*, ou ouvriers d'estain mettent en leurs
« oeuvres empiement de plomb ou autre metaux,
« a esté defence que desorenavant nul ne se avance
« à y mettre empiement, ains faire les oeuvres de
« bon estain. » (Ord. des ducs de Bret. f. 208.) —
[« Colas et René l'Evêque, *pintiers* d'estaing. »
(Jj. 195, p. 4520, an. 1474.)]

Pintot. [Demi-pinte : « Icelle Huguette, demou-
« rans auprès de Chalou sur la Sonnie, demanda un
« *pintot* de vin. » (Jj. 148, p. 188, an. 1335.)]

Piochet. [Pioche : « Icelly Jobelin qui en sa
« main tenoit un *piochet* en volt ferir les sup-
« plians. » (Jj. 158, p. 57, an. 1403.)]

Piocheur. Ouvrier qui pioche : « Duquel faisant
« lever les fossés, toucharent les *piocheurs* de leurs
« marres, un grand tombeau de bronze, long sans
« mesure. » (Rabelais, I, p. 4.)

Piochon. Diminutif de *pioche* : « Et y voismes
« grand nombre d'arbres, portans marroches, *pio-
« chons*, serlouettes, fanlx, faulcilles, beches,
« truelles. » (Rab. IV, p. 39.) — [« Ung petit *piochon*,
« autrement dit fosseur. » (Jj. 208, p. 139, an. 1480.)]

Pioer. [Piocher : « Les supplians alerent ouvrir
« et *pioer* en la vigne d'ung nommé Guillaume
« Turrean. » (Jj. 195, p. 230, an. 1469.)]

Piofer. [Parer de différentes couleurs : « Trop
« par estoit la terre coïnte Qu'ele ert *piofée* et pointe
« de flors de divers colors. » (Rose, v. 4416.)]

Le nombre on ne dit point au renouveau des fleurs
Qui les prez *piolez* bigarrent de couleurs. (Boif, f. 73.)

Dessus sa gorge tendre
On voyoit à l'entour de belles chaines pendre
D'or *piolet* d'email, et son sein delicat
J'étoit comme une lune un merveilleux éclat. (Id. 167.)

Il descend tout lassé
De chaut et de travail, auprès d'un clair nuage
Ombragé tout autour de maint arbre sauvage,
Et tout l'ennai divers richement *piolet*
Des baisers du soleil n'étoit point violé. (Id. p. 446.)

« Cellui arc finissoit en une belle et ample tonnelle toute faite de ceps de vignes, ornez de raisins de cinq cent couleurs diverses, et cinq cent formes non naturelles, jaunes, bleux, tanez, azurez, blancs, noirs, verds, violez, riolez, *piolez*, longs, ronges. » (Rab. V, p. 169.) — On a même dit des vers : « Poliss, limez, *piolez*, elabourez. » (Contes de Cholières, f. 219.)

Piolement. Gazonnement. (Cotgrave.)

Piolet de caille. Cel appost imite le cri des cailles et les attire dans le piège qu'on leur tend. (Cotgrave.)

Pioleur. Qui piaule, en parlant des oiseaux : Adonnez vous aux occupations de l'amour, paraissez paille avec les autres exercices, se dissipants au premier vent qui les touche, comme de petits alomes et *pioleurs* de l'air, volans de travers ça et là par une course vagabonde en leur biais. » (Pêler. d'am. II, p. 413.)

Pioller. Piailler : « Par la vertus dist frere Jean... si encores je te oy *pioller*,... je te guallieray en loup marin. » (Rabelais, t. IV, p. 89.)

1. Pion. [1°] Eloupe : « Nous avons ordené que blancs *pions* que on dit estoappes, ne soient mis à avene blanc canvre. » (Liv. rouge d'Abbeville, art. 1^{re}.) — [2°] Buveur comme une écoupe, comme une éponge. Rabelais, t. II, p. 226, dit :

Ce feut ici que mirent à bas culs
Joyeusement quatre gailiards *pions*
Pour banqueter à l'honneur de Bacchus.

2. Pion. Pièce du jeu d'échecs. On lit dans Rabelais, t. II, p. 224 :

Prenez y tous rois, ducs, roez et *pions*,
Enseignement, qu'engin mieulx vault que force.

Pionnage. 1° Travail, ouvrage de pionnier. En ce sens, on lit dans les mémoires de Sully : « Plus pour toutes sortes de dépenses inopinées, ouvrages, *pionnages*, voyages. » (Mém. de Sully, p. 177 et 439.) — [2°] Mélier de vigneron : « Plusieurs ouvrent de leur mestier de *pionnage* et fonaige. » (JJ. 189, p. 250, an. 1458.)

Pionner. Piocher, fouiller la terre : « Minerent tant jour et nuit qu'ils vindres dessous le fondement des murs, qu'ils *pionnerent* moull bien, et firent soutenir sur bonnes estages et sur grans bans pesans. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 92.) Voy. aussi Chron. scandal. de Louis XI, p. 61.

Pionnier. [1°] Vigneron (voir PIONNAGE) : « Le pionnier, qui estoit *pionnier* de Baudenet Lescol de Reims, et faisoit ses vins à moitié, recela une queue de vin sans en faire compte à son maistre. »

(JJ. 118, p. 276, an. 1380.) — 2° Pionnier : « Et *pionniers* qui vont de piques bien houant, Et massons et mineurs qui vont là labourant. » (Guesclin, v. 19340.)

Pior, our. [Pire, cas régime : « Por trestout le *pior* vous doit on avoir eier. » (Aiol, v. 9339.) — « Atant s'en partient li bourgeois, et commanderent à leurs enfanz qu'il se chastiasent et si laissassent leur folies : il n'en firent nient, ainsois furent *pior* que il n'avoient avant estei. » (Mén. de Reims, § 443.)]

Pios usus. Expression latine qui signifie « usage des pieux. » « Les amendes seront converties in *pios usus*. » (Ordonn. des ducs de Bret. f. 216.)

Piot. [Vin ; proprement pol : « Ceste neclarique, delicieuse, precieuse, joieuse, desifique liqueur qu'on nomme le *piot*. » (Rab. Pant. I, p. 2.)]

Pioter. 1° « Numer le *piot*, » comme dit Rabelais, boire. — 2° Piauler, en parlant des poussins. (Cotgrave.)

Pioupiou. Cri des jeunes oiseaux. (Cotgr. Dict.) [Les soldats étaient ainsi nommés de leur collet jaune, comme le bec des petits oiseaux faisant *pioupiou*.]

Pipable. Qui se laisse piper, duper : « Au cas que ceste piperie m'eschappe à veoir, au moins que ne m'eschappe il pas à veoir que je suis très *pipable*. » (Mont. Ess. II, p. 81.)

Pipaige. Broit sur le vin mis en pipe. (Gloss. de l'histoire de Bretagne.)

Pipaut. Il est employé dans ce proverbe : « Comme lit *Pipaut* de la taille où il n'estoit imposé qu'un denier. » (Contes d'Eutrapel, p. 96.)

Pipe. 1° Chalumeau, musette. Du latin *pipa*, qui signifioit chalumeau qui servoit à la communion, pour sucer le sang de notre Seigneur, comme l'on voit par le testament de Saint Evarard rapporté par le Mire in *codice piarum donationum*, où il appelle ce chalumeau *pipa aurea* ; il est employé pour « pipeau » qu'on faisoit de chalumeau :

... Feront grant joie

Et si averont frestel

Pipe, muse et calerne. (Poët. av. 1300, III, p. 1087.)

Pipes, canemaux et flagos

Et musettes à bourdons gros. (Poës. Froiss. p. 292.)

2° Tuyau : « Celuy qui a fail les cheminées devra hausser la *pipe* jusqu'à plus haut de la fenestre du voisin ; mais si les cheminées étant faites, le voisin feroit des fenestres ou trous dans son bien, et celuy qui a fait faire les cheminées, ne devra pour cela hausser les conduits de ses cheminées. » (Nouv. Coul. Gén. I, p. 1270.) — « Les conduits des privez contre la muraille commune doivent être faits de *pipes* de plomb, ou de terre sans pouvoir les mettre dans la muraille commune. » (Ibid. p. 1272.) — 3° [Tige de métal aussi longue que l'épaisseur du parchemin et à laquelle s'attachaient les sinels ; aujourd'hui on la nomme penciour, registre, tuyau à tourner les feuilletts.] — « De grandes et belles heures garnies de fermoirs et de *pipe d'or*

« et de pierrerie. » (Invent. des livres du duc de Berry, rapporté par Le Laboureur, Hist. de ce prince à la tête de celle de Charles VI, p. 84.) — 4^e Mesure pour le vin, le blé : « Deux *pipes* font un muid. » (Marg. de la Marg. f. 387.) — « Jehan Channet, dit « Gerald, de la ville de Montauban vendit audit « exposant une *pipe* de vin à la mesure dudit paiz ; « laquelle mesure est telle que la *pipe* de vin tient « quatre chevaux ou sommiers chargiez de vin. » (Jl. 120, p. 146, an. 1381.) — « Trois *pipes* de fro-
ment. » (Test. de François I^{er}, duc de Bretagne, an. 1449.)

Avant le jour plein de clairté divine
Nous ne lastions ny la *pipe* angevine
Ny ton vin bordelais. (Anad. Jam. p. 28.)

5^e Ivresse : « Celuy qui avoit enseigné ce que
« remedioit pour empescher l'ebriété, va repondre
« qu'il leur diroit les moyens de se desenyvrer, et
« de sortir honnestement sans scandale, et sans
« aucun inconvenient de cette maladie du *pipe*, si
« de fortune on n'eust usé de ce remède. » (Bouch.
Serées, liv. I, p. 33.) — 6^e [Sorte de bâton : « Iceelui
« Girart feri l'exposant de son plangon on *pipe* un
« grand cop. » (Jl. 141, p. 190, an. 1491.)]

Pipeau. [Diminutif de *pipe*, au sens de luyan
d'une cornemuse : « Son ventre est peau de cerf,
« ses anches sont de coudre, son bourdon est de
« buis, son *pipeau* de prunier. » (Rons. p. 746.)]

Pipée. [1^o Cri de la chouette que l'on contrefait
pour attirer les oiseaux sur des branches enduites
de glu : « L'apprentis demande comme on prend
« oyseaulx à la *pipée*. » (Mod. f. 132 bis.) — 2^e Sifflet
pour imiter ce cri ; voir sous PIPER.] — 3^e Tromperie :
« Pour faire mieux la *pipée*. » (Des Acc. Bigarr.
liv. IV, p. 45.) Cl. Marot, dans son épître au roi,
s'en sert en parlant de son procureur :

Encor, je croy, si j'en envoyois plus
Qu'il le prendroit ; car ils ont tant de glus
Dedans leurs mains ces faiseurs de *pipée*
Que toute chose où touchent est grippée.

Pipeis. Cri d'oiseau. (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

Pipetoté. [Orné : « Bourses *pipetotées*, » dans
Gullef. Pèler.]

Piper. [1^o Jouer de la cornemuse : « Et commen-
« chierent li menestrel à corner et à *piper*. » (Froiss.
VII, p. 52.) — « Tabours croistre, cors bourdonner,
« Flagicus *piper* et trompes braire. » (G. Guiart.) —
2^o Contrefaire le cri de la chouette pour prendre les
oiseaux : « Bone porras tu *piper* de trois manieres :
« l'une d'une feuille de fan ou d'autre arbre ; l'autre
« si est d'erbe que on met entre ses levres ; la tierce
« est d'une *pipée* de bois, où l'on met une teille
« bien parée faite d'esglantier. » (Modus, f. 132.) —
3^o Prendre à la *pipée* : « La saison de *piper* au bois
« as oyseaulx si commence après la Saint Michel
« archange et dure tant comme les feuilles sont des
« arbres. » (Ibid.) — 4^e Tromper : « Les sens sont
« *piper* par l'entendement. » (Charr. p. 79.) —
« Presque tous se laissent lors *piper* à l'esperance. »
(Id. p. 46.) — 5^e Faire entendre un cri :

La suriz *pipe* en hait et crie. (Fabl. S. G. f. 17.)

Piperesse. Trompeuse : « Art *piperesse* et men-
« songère. » (Ess. de Mont. I, p. 517.) — On a dit
de l'amour lascif comparé au véritable amour : « Le
« lascif n'est autre chose qu'un feu caché, une
« agreable playe, un feu qui plait, une douce amer-
« tume, une défectable maladie, un plaisant supplice,
« une mort *piperesse* et tout amant est aveugle et
« credule. » (Nature d'amour, f. 14.)

Piperie. [Tromperie : « Ils peussent joyr de
« toutes franchises de tous car eulx commis,
« comme de meurdre, furl. larrecin, *piperics*. »
(J. de Troyes, Chron. an. 1467.) — « Ceste *piperie*
« qu'ils appellent medecine. » (Dialog. de Tahir.
fol. 90.)]

Piperneau. [Petit poisson : « Iceelui Jaquiel
« prist cent et demi d'anguilles et quatre ou cinq
« cent *piperneaux* ou environ. » (Jl. 151, p. 15,
an. 1398.)]

Pipesouers. Séduisants :

Item doux yeulx *pipesouers*
Ruans tousjours en ceste poste
Qui envoye gallans aux miroirs
Pour veoir derriere leur cote
S'elle est nette ou si bien se porte. (Am. rendu Cord. 585.)

Pipet. Parlouse. (Cotgrave.)

Pipète. Houppes de laine au haul d'un bonnet.
(Monet.)

Pipeur. [Trompeur : « En ce temps fut faite
« justice de plusieurs povres et indigentes creatu-
« res, comme de larrons, sacrileges, *pipieurs* et
« crocheteurs. » (J. de Troyes, Chron. 1460.) —
« J'avois un jour un valet de Gascogne, ... *Pipcur*,
« larron, jureur, blasphemateur. » (Cl. Marot.) —
« La plus honorable et la plus commune estoit par
« façon de larrecin furtivement faict, malfaisant,
« *pipeur*. » (Rab. II, p. 156.) — « *Pipeuse* feinte. »
(Des Acc. Escr. dijon. f. 3.)]

Pipsement. Avec tromperie. (Cotgrave.)

Pipier. Crier comme le moineau ou les petits
oiseaux :

Qui a vu le passereau,
Dessus le printens nouveau,
Pipier, bastre de l'aële,
Quand d'un infini retour
Il mignarde sans sejour
Sa lascive passerelle. (J. Tahur. p. 276.)

Pipon. Tromperie. Phil. Mouskes dit de Richard
roi d'Angleterre revenant de la croisade où il avoit
fait empoisonner Philippe-Auguste (p. 476) :

Quar il fist à Acre jurer
La mort del bon roy Felipon ;
Moult a en lui crié *pipon*
Et traïre est : bien le savons.

Pippable. Qu'on peut tromper : « Je suis très
« *pippable*. » (Ess. de Mont. II, p. 110.)

Pippe. [Voir PIER. 1^o Cornemuse : « En la ville
« de Senarpon estoit un menestrel *pippant* pour la
« dite feste, le suppliant qui estoit sergent en ladite
« ville, ... feust alé deciper la *pippe* dudit menes-
« trel. » (Jl. 110, p. 132, an. 1376.) — 2^o Tige de
métal, lacive, rubis, aussi long que l'épaisseur du

parchemin, et auquel s'attachent les sinets : « Pour la couverture de son messel et pour peindre les dehors des armes de France, pour les fermer avec d'argent, et pour une *pippe* d'argent esmailée, à teste d'apostres. » (Compte de 1316.)

Pipper. [1° Jouer de la cornemuse (voir le précédent.)] — 2° Tromper : « *Pipper* à pleines pipes. » (Rabelais, V, p. 35.)

Pipperie. Tromperie. Parlant des flatteurs, « l'on tient pour apocryphe, voire pour *pipperie*, tout ce qui vient d'eux. » (Sag. de Charr. p. 498.)

Pippet. [Alouette bretonne, farlouse : « L'entre-mets fut de friture de *pippets* farsis de crespes. » (Récit d'un bourg, de Valenc. au xiv^e siècle, p. 58.)]

Pippreniau. [Petit poisson : « Quatre cents de *pippreniaux*, tels que on dit de couvents :... le cent de *pippreniaux* xxx. solz. » (Reg. de Corbie, Ezéchiel, t. 98, an. 1421.)]

Piquant. [« Icellui Piers Danby gela en *piquant* d'un noyel de cerise à l'encontre dudit Roghier ; pour lequel *piquant* ledit Sandrars dist plusieurs paroles injurieuses audit Piers, combien que ledit Piers ne le eust feru que par esbatement. » (JJ. 104, p. 73, an. 1372.)]

Piquassat. Giroflée de diverses couleurs. (Colgrave.)

Pique. [1° Pic : « N'y ont que treize eschies pour commencer estri ; Mais il ont des mineurs et des *piques* aussi. » (Covel. v. 21770.) — 2° Arme venue de Flandre, nommée *godendart* en ce pays : « Icellui Fourmier avoit donné un certain baston qu'il avoit apporté, appellé *piques* de Flandres. » (JJ. 109, p. 37, an. 1376.) — « Icellui Barre feri ledit Pautange de la ronelle qui est autour du fer de la ditte *pique* de Flandre. » (JJ. 121, p. 180, an. 1382.) — « Son cheval aussi navré de plusieurs coups de *piques* de Flandres. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 187.) — Bayard levant une compagnie d'infanterie, « plusieurs gendarmes quillèrent la lance pour prendre la *pique*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 53.) — [Avant l'invention de la baïonnette à douille, les fantassins du premier rang étaient armés de la *pique*, qu'ils croisaient contre la cavalerie.]

Expressions : 1° « Passer par les *piques*, » faire passer un soldat entre deux rangs de piquiers qui le frappent du bois ; sorte de *schlague* : « Le soldat qui, en querelle, donnera cry d'une nation sera passé par les *piques*. » (Ord. 12 déc. 1553.) — De là au figuré : « Si tu n'avois appris les termes de l'arl, comme je croy que tu as fait, puisque tu as passé par les *piques*. » (Dialog. de Tahur. f. 138.) — En parlant d'une fille dont on a dérangé un tête à tête : « Je vous répons que sans cela la belle fut *passée* par les *piques*, toutes fois je pense qu'elle n'en fut pas morte, car elle n'eut pas reçu des playes incurables, ny des blessures mortelles. » joint qu'elle avoit la mine de prendre son mal en patience. » (Pèlerin d'amour, I, p. 151.) — 2° « Jouer à *pique* en cul, » façon de parler obscène. (Colgr.) Elle signifioit aussi « quillier un goût pour

« se livrer à un autre. » (Id.) Nous disons en ce sens : « Un clou chasse l'autre. » — 3° « Branler la *pique*, » est expliqué par « fretiler, » dans Colgrave. — 4° « La *pique* à quatre cornes » désigne un « sac de soldat. » De là « porter la *pique* à quatre cornes » pour porter le havresac. (Oud.) — 5° On disoit à quelqu'un qui interrompit mal à propos un autre : c'est « bien rentré de *piques* noires. » (Rab. III, p. 187.) — « C'est bien rentré de *piques* vertes. » (Oud. Cur. fr.) On simplement : « C'est bien rentré de *piques*. » (Rab. I, p. 282.) — Quelquefois « c'est bien reconter de *piques*. » (Brant. sur les duels, p. 89.)

Piqueboeuf. Laboureur. (Colgr. et Baif, f. 228.)

Piqueman. [Pique : « Le suppliant print un *piqueman* ou plançon et se mist au chemin. » (JJ. 168, p. 335, an. 1415.)]

Piquement. Action de piquer. (Colgrave.)

Piquenaire. [Piquier : « La reveue de huit vins et sept hommes à pic, que l'en dit *piquenaers*, » établis en la ville d'Ardes pour la defense d'icelle. » (Montre de 1382.) — « Des arbalestriers et des Hollandois *piquenaers*. » (Froissart, t. III, p. 283.) — « Toutes gens de guerre estant de six mille *piquenaers* par nous mis sus. » (JJ. 206, p. 579, an. 1480.)]

Pique-papier. Ecrivain. (Contes d'Entrapel, page 478.)

Pique-pou. Terme d'injure ; pouilleux. Un de nos anciens poëtes a dit de Didon, dont la foi fut trahie par Enée :

Pour moy j'estime et je gage
Qu'elle n'eust eu cet outrage
Si pour un tel *pique-pou*
Pour ce mari de louage
Ce coureur de garrouage
Ce traître de guilledou...
Elle eut pris dans son village
Un bon payeur d'arrerage. [Poës. de Perrin, p. 214.]

Piquer. [1° Percer : « Une partie d'ans entre-rent en la maison deffaite et nous *piquoient* de leur glaives par dessus. » Joinv. § 224. — 2° Dépiquer le blé : « Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les eques ou jumens de Raymond du Port de Bearn pour *piquer* ou battre son mil ou blé. » (JJ. 163, p. 139, an. 1408.) — 3° Miner avec le pic : « Et chil de dehors avoient fait chas et ins-trumens par quoy on *piquoit* les murs tous cou-vers. » (Froissart, t. III, p. 401.) — 4° Piocher : « Quiconques *pique*, foue, loue en la jurisdiction d'un haut justicier, faisant dommage, eschet envers le dit seigneur en soixante sols parisais d'amende pour chacune fois. » (C. G. I, p. 605.) — 5° Voler en piquant au passage :

Chascun qui puet, prant, hape et *pique*
Pour avoir grant estat et mise,
C'est un périlleux vatiague ;
Tout se perit, le moade et l'Eglise. [Desch. f. 337.]

Expressions : 1° « *Piquer* l'escabelle, » être assis tout le jour et faire des écritures. (Oudin.) — 2° « *Piquer* l'avoine, » pousser un cheval, le faire courir, lui faire gagner son avoine. (Colgrave.) — 3° On disoit d'un bon cheval, qu'« il alloit sans

« *piquer*. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 427.) — 4^e « Trop « *piquer* le cheval le fait relif. » (Contes de Chol. fol. 255.)

Piqueronnier. Sorte de jeu : « Avoit une fille « de l'âge de treize au ou environ nommée Gilon ; « s'esbaïoient de bastons un petit pointuz à l'un « des bouz, au jeu que aucuns appellent *piqueron-
mier*. » (JJ. 115, p. 330, an. 1379.)

Piqueron. 1^o Epine d'une rose :

La rose au *piquerons* menus,
A bon droit se donne à Venus ;
Puisqu'en tous amoureux services
Sans peine on ne vient aux delices. (Amad. Jan. p. 273.)

2^o Aiguillon d'abeille :

Celuy ne pille des ruchettes
Le miel, qui craint que les avettes
Le poignent de leurs *piquerons*. (Amad. Jan. p. 254.)

1. Piquet. Bâton pointu pour arrêter les cordages d'une tente. Par suite, « lever le *piquet*, » lever le camp : « S'il ne levait le *piquet* devant Auray, il « devoit s'attendre à une bataille. » (Mém. sur du Guesclin, ch. 10.)

2. Piquet. Jeu : « Jouer au *piquet* » a une signification obscène dans Oudin.

Piqueter. [1^o Miner avec le pic : « Ou tiers « estage dou chastiell, tout bas estoient *piquetour* « pour *piqueter* au mur et tout destruire et abatre. » (Froiss. III, p. 403.) — 2^o Butiner : « Il ne faisoient « tout le jour que heryer et *piqueter*, sans trop « grant fait d'armes employer. » (Id. VII, p. 345.)]

Piquetour. [Mineur, voir le précédent.]

Piqueur. Moissonneur : « Personne tel qu'il « soit, ne peut... si ce n'est au seü et du consen- « tement du bailly et de la loy.... se loger au caba- « rel, si ce n'estoient des manouvriers estrangers, « comme faucheurs de foins, *piqueurs* de bleds et « autres semblables venans dans le pays aux envi- « rons des mois de juillet et d'aoust. » (Nouv. C. G. t. I, p. 513.)

Piquier. [Soldat armé de la pique : « Certains « gens de guerre appelés *piquiers*. » (JJ. 206, p. 587, an. 1480.)]

Piquonnage. [Action de poinçonner : « Item « le coins de *piquonnage*, congoissance et ajous- « tement de mesures, tant à buvrages, à blez et à « draps. » (JJ. 148, p. 265, an. 1394.)]

Piquon. Pointe. En vénerie, les « fumées sans « *picou* » désignoient les fumées formées, rondes, sans pointes ou piquants. Fouilloux, dans sa Véné-
rie, dit :

Sire, voilà d'un beau cerf de dix cors...
Quand les auez partout bien regardées
Les trouverez longues oïnées et formées
Grosses, nouées, n'ayans aucun *piquon*
Mais bien moulues, monstrens sa venaison.

Piquot. [Pique : « Iceului Huguenin portant sur « lui et en ses mains un glaive appelé *piquot*. » (JJ. 100, p. 682, an. 1370.)]

Piquoter. Picoter. (Monet.)

Pirate. [« Plusieurs des subjectz du roy se font

« *pirates* et se mettent en armes pour faire la « guerre sur mer à tous ceulx qu'il rencontrent, « soient amys ou ennemys du roy. » (Procès verbal du conseil de régence de Charles VIII, p. 78.)]

Piratique. [Piraterie : « Exercer la *piratique* « en toutes les isles armoricques. » (Rabel. Garg. t. I, p. 50.)]

Pire. [« Fisiicien me dient que la clarté m'em- « pire Et le parler aussi ; nule riens ne m'est *pire*. » (Berte, coupl. 88.) — « Et fu sacreiz à roi, et fu li « *pires* rois qui onques fust. » (Ménestr. de Reims, § 244.)] — « Je ne l'ay pas si *pire*. » (Le chev. de la Tour à ses filles, folio 13.) — « Le *pire* emporte le « bon » (Laur.), c'est-à-dire que l'enfant d'une serve et d'un libre ou réciproquement est serf. — « Ce « n'est pas d'aujourd'hui qu'on commence à dire « en equivoquant sur le mot de *pire* que le monde « va toujours à l'empire. » (Apol. pour Ilérod. 22.)

Pirement. Pis, plus mal : « Les dieux et les « deesses me perdent *pirement* que je ne me sens « tous les jours perir, si je le sai. » (Ess. de Mont. t. III, p. 284.)

Pirenale. Mot du jodelin (argot) de Villon (109) :

Et si hurgue la *pirenale*
Au saillir des coffres massis.

Piret. Diminutif de *pire*. (Oudin.)

Piretoin. [« Iceulx llanotins demandoient aux « gens que ilz trouvoient, se ilz avoient point veus « les Bretons, et par maniere de derrision les appe- « loient les *piretoins*. » (JJ. 154, p. 640, an. 1399.)]

Pirevolet. Jeu, dans Rabelais, t. I, p. 147.

Piromancien. Devin. (Chasse et Départ. d'am. page 248.)

Pirouette. [1^o Jouet d'enfant, petit moulin à vent : « Deux *pirouettes* d'or esmailliées de couleur, « attaché à un petit pillier de naques de perles, « prise cinq escus. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées.) — 2^o Demi-tour fait de tout le corps : « Aucun « d'eux n'avoit pu se defendre de faire devant lui « la *pirouette* et de coucher sur le sable. (Mém. sur du Guesclin, ch. 19.)]

Pirouetter. [Faire tourner : « La mere au soir « à la chandelle, *Pirouettant* les fuseaux pleins. » (Bonsard, p. 524.)]

Pirs. Pire : « Qui *pirs* est. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 94.) — « Qui mieux vous fait et *pirs* « vous a. » (Ibid. p. 133.)

1. Pis. [Pieux. (Partonopex, v. 301.)]

2. Pis. [Poirine : « Grand cop li a doné en mi le « *pis*. » (Aiol, v. 641.) — « Pitusement fait croi de « ses bras sur son *pis*. » (Berte, c. XXX.) — « Un « courage vertueux, plein de toute meurté en son « *pis* virginal doucement habitoit. » (Ménagier, t. I, p. 6.)] — « Fismes mettre la main au *pis* et aux « autres nobles du tiers estat, fismes lever la main, « lesquels firent serment de bien et loyaument con- « seiller et dire la vérité. » (Cout. Gén. t. I, p. 407.) — « Il broicha son cheval à coite d'esperon, et s'ala

« lencier dedens, et le premier qu'il rencontra, « *fery* tellement de corps, de *pis*, de glaive, qu'il lui « perça le cuer et l'abati à terre. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Mén. p. 262.) — « Pector pique le « cheval des esperons et fiert le chevalier du *pis* du « cheval, tant qu'il le porte tout assourdy à terre, « et luy va par dessus le corps. » (Lancelot du Lac, t. I, fol. 83.)

Partonopex l'a esgardée ;
Si se laist dedans devaler,
Et laisse son cheval aler
Et il voit o son frain pesant
Les regnes à ses *pis* folant.

(Parton. f. 145.)

3. **Pis.** [Neutre de pire, du latin *pējus* : « Li des- « triers Pinabels, ce jour, en ot le *pis*. » (Ronsiv. p. 194.) — « Li mundz s'en va de mal en *pis*. » (Ed. le Confesseur, v. 3401.)]

Expressions : 1° [« Par force ou par *pis* avoir, » forcément : « Il convint par force ou par *pis* avoir, « prendre terre et port. » (Froiss. t. XVII, 274.)] — 2° « Il fu crié sur peine de la hart, que nul ne nulle « ne fust si ozé ne si hardy de leur dire *pis* de leur « nom. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 176.) — 3° « Ton *pis* et ton mieus, » terme de caresse ; je suis tout pour toi :

Celuy qui porte au menton
Le plus crespelu coton,
C'est la bute de mon ame
Je me mire en ses beaux yeux
Luy aux miens en conteschange
Je suis son *pis* et son mieus ;
Il me courtize en tous lieux
Quoyqu'il soit sujet au change.

Pasquier, Œuv. Mesl. p. 485.

4° « Faire à *pis* faire, » du *pis* qu'on peut. (Mont- luc, t. I, p. 699.)

4. **Pis.** Puits : « Dedans un vieux *pis* avoit jetté « en un jour 7 hommes l'ung après l'autre, et après « les tuoit de grosses pierres. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 152.)

Pisat. [Pissat : « La quelle acosité est dite *pisat*. » (Il. de Mondeville, f. 29.)]

Piscantine. Boisson, dans Rabelais, t. II, 268 : « Et à boire belle *piscantine*, et beau cormé. »

Piscarie. Action de pêcher. (Ten. de Littleton, folio 72.)

Pischer. Pêcher. (Ibid. f. 72.)

Piscine. Réservoir : « Personne ne peut faire « gouttieres, issues d'eaux, *piscine* tombant ou « courant au travers de l'heritage de son voisin. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1006.)

Pisne. [« Icellui Jehan, qui estoit *pisne* homme, « par simplesse s'accompagna avec ledit bastart. » (JJ. 129, p. 155, an. 1386.)]

Pissart. Pissat. (Rom. d'Audig. ms. de S. Germ. folio 66.)

Pissasphalte. Bitume mollasse. (Cotgrave.)

Pissat. [« Le *pissat* des bestes. » (Vie de S. Den. B. N. fr. 2092, ch. 128.)]

Pisse aigret. Pisse vinaigre, avare :

Vertjus est parent à verdure
A roisin bois, à vigne dure.
A verdelet quand l'hyver dure,
A vincenet, à *pisse aigret*,
A ripaube qui tout endure
Et à messire Jean Maigret.

(Molinet, p. 184.)

Pisse chaude. Chaude pisse : « Et parce qu'ung « malheur ne vient jamais sent, luy print une *pisse* « *chaude* qui le tourmenta plus que ne penseriez. » (Rabelais, t. II, p. 276.)

Pisse chien. [Valets de chiens ; terme injurieux : « Laquelle femme par courroux et ire « appelle ledit Pierre *pisse chien*. » (JJ. 107, p. 321, an. 1375.)] — Rabelais dit d'un tour burlesque joué par Panurge à une dame parisienne : « Et chiens « d'aller apres, et elle de se cacher et chambrieres « de rire quand elle feut entrée en sa maison, et « fermé la porte apres elle ; tous les chiens y accou- « roient de demie lieu, et compriesserent si bien la « porte de sa maison, qu'ils y feirent ung ruisseau « de leurs urines, auquel les cannes eussent bien « nagé, et c'est celluy ruisseau qui de present passe « à S. Victor, auquel Goubelin teinct l'escarlate, « pour la vertu spécifique de ces *pisse chiens*. » (Rabelais, t. II, p. 204.)

Pisseis. Egoût : « *Pisseis* de gouttieres. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Pisser. [« Li bues de ses cornes le boute ; Et sor « il *pissa* li gouppiz. » (Marie, Fable, p. 15.)] — 1° Rabelais dit de Pantagruel attaqué de la chaude pisse : « Mais ses mediciens le secoururent tres bien, « et avec force drogues lenitives et diureliques le « feirent *pisser* son malheur. » (Rabel. t. I, p. 77.) — 2° « *Pisser* contre le vent, » faire une chose dont le mal ou le dommage retombe sur nous. (Oudin.) — 3° « Je *pisseray* sur ta fosse, » je vivrai plus long-temps que toi. (Id.) — 4° « Il a *pisé* au liet, il a mis « la plume au vent ; c'est quand un homme porte une plume à son chapeau. (Cotgrave.) — 5° [« Y eut « plusieurs autres grandes parolles dites entre eulx ; « entre lesquelles le suppliant *envoia pisser* icellui « homme. » (JJ. 194, p. 34, an. 1465.)]

Pisseres. Pisseur. (Poët. av. 1300, IV, p. 1366.)

Pisseteur. [Boulangier : « Ont accoustumé d'es- « tre detraites quatre nappes pour le *pisseteur* ou « boulanger du chapitre. » (Arrêt du Parlement, 19 avril 1409.)]

Pisse vinaigre. Avare. (Oudin.)

Pissier. Pisseur. (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.)

Pissiere. Partie du harnois qui couvroit le poi- trail des chevaux de bataille ; ce mot est formé du substantif « *pis* » que nous avons vu ci-devant pour poitrail : « Leurs selles, elles sont de la hauteur « dont on les souloit porter à la joute en France « anciennement et les *pissieres* et le chantrain. » (La Colombière, Théâtre d'honneur, t. I, p. 58.)

Pissine. Piscine : « Passelon ne veil gonne « entour luy, ains se trouva en la plus orde *pissine* « qu'il eust jamais sentue ; car toute l'ordure d'une

« grande vacherie s'accumula là endroit. » (Percefl. vol IV, f. 126.)

Pissoir. Lieu où l'on pisse. (Colgrave.)

Pisson. [Poisson : « Pesquier as pissons. » (Froiss. X, 71.)] — « Prist un pisson kike. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1303.)

Pissotière. Voir **Pisson**, dans **Rabelais**, I, 21.

Pistace. Pistache, sorte de noix. (Rabelais, IV, page 256.)

Pistacher. Arbre à pistaches. (Colgrave.)

Pistasesc. Drogues médicinales :

Les medecins vous le font tuit savoir
En excédant des *pistasesc* phisique. (Desch. f. 331.)

Pistaulandrier. Mot obscène. (Colgrave.)

Piste. Terme d'injure : « Oho, ce *piste* ne se « faire pas. » (Moyen de parvenir, p. 112.)

Pister. Fouler aux pieds : « *Pisté* des chevaux. » (Discours politique et militaire de Lanoue, p. 386.)

Pistolancier. Mot obscène. (Rabel. III, 108.)

Pistole. 1^o Arquebuse à rouet courte et légère qui se tiroit d'une main : elle est d'invention allemande ; les reitres s'en servent depuis qu'ils avoient quitté la lance. Cette arme à feu étoit plus longue que le pistolet. (Nicot.) — « Mourant à la guerre « d'un coup de *pistote*. » (Apôl. pour Hérod. p. 118.) — « Armés de *pistolles*, pistolets et long boys. » (Élat de la France, sous François II, par La Planche, p. 675.) — « Les Romains, exemplaires de toutes « bonnes choses avoient certains lieux où il y avoit « des vaisseaux, et carours des rues, pour y « apprester à pisser aux passants : sans estre veuz, « la où ils deslachoient à convert comme les *pistolles* « de Brunsvich. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 55.) — 2^o [Monnaie : « Gagea cent *pistolles*, qu'il tireroit, « et n'y manqua pas. » (D'Aub. Fœn. III, 6.)]

Pistolet. 1^o Arme à feu : « Le *pistolet* a été « ainsi nommé premierement pour une petite dague « ou poignart qu'on souloit faire à Pistoye, petite « ville distant deux lieues de Florence, et furent à « certe raison, nommez premierement pistoyers, « depuis pistoliers, et enfin *pistollets* ; quelque tems « après l'invention des petites arquebuses estant « venue, on leur transporta le nom de ces petits « poignards. » (Des Acc. Bigarr. f. 89.) — 2^o [Monnaie, demi-pistole : « Changer des escus au soleil « contre des escus *pistollets*. — Vos escus au soleil « ne vous vaudroient ici, non plus que des *pistollets*. » (Desperr. Cont. 104.)] — « Nous voyons « aujourd'hui en la France plus de doublons qu'il « n'y avoit il y a cinquante ans de petits *pistollets*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 201.) — « Depuis encore on « appelle les escus d'Espagne *pistollets*, pour ce « qu'ils sont plus petits que les autres, et comme « dit Henry Estienne, quelque tems viendra qu'on « appellerà les petits hommes *pistollets* et les petites « femmes *pistolletes*. » (Des Acc. Bigarr. f. 89.)

Sr beau parler et beaux semblants

Valoient la piece un *pistolet*

Voire une pièce de six blancs,

Monsieur payeroit bien son vallet. (Des Acc. Bigarr. 60.)

Pistoletade. Coup de pistolet : « Il y fut fort « blessé d'une grande *pistoletade*. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 46.) — « Et pour lui avoir donné d'une « *pistoletade* en la tête, estomions nous qu'il s'en « repeute. » (Ess. de Mont. t. II, p. 655.) — Ce mot se prenoit aussi au collectif, pour une décharge de pistolets : « Avec si grand flot de *pistoletades* et de « coups d'espées qu'il tomba mort sur le champ. » (Lettres de Pasquier, t. III, p. 561.)

Pistolier. [Cavalier armé du pistolet : « On « tient pour certain qu'une troupe de lances doit « battre et desfaire une troupe de *pistoliers*. » (Lanoue, p. 307.)]

Piston. Pilon : « Les autres tenans landiers, « contrebastiers, paestes, pales, cocquasses, gristles, « fourgons, tenailles..... mortiers, *pistons*, tout « en ordre comme brusleurs de maisons. » (Rabel. t. IV, p. 174.)

Pit. [Poitrine : « Promettant ledit monsieur « Gontier en parole de prélat, la main pour ce « atouchée au *pit*, en la presence des dits jurez « notaires comme en la nostre... » (1367. Vente de partie de la terre de Nanteau ; L. C. de D.)]

Pital. Pot de chambre : « Notez bien tout ; sacre « Dieu, le fond de vos chausse feroit office de « lasanon, *pital*, bassin fecal, et de selle persée. » (Rabelais, IV, p. 287.)

Pitance. [1^o Portion donnée à chaque pauvre, à chaque religieux, pour son repas : « Et vous disant « que povres sont. Et les grasses *pitances* ont, Et « les grans deniers ont. » (Rose, v. 8146.)] — « Ser- « voit les pauvres de ses propres mains, de pain, « de vin et de potage et de *pitance*. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 179.) — 2^o [Nourriture : « Et euls meismes n'eurent le jour ne la nuit autre « *pitance* que le seul pain que ils avoient trossé « derrière euls. » (Froissart, II, 150.)]

Pitancierie. [Office du pitancier : « Les rentes « dudict convent, à cause de la *pitancierie*, valent « par an huit vingt livres tournois. » (Cartulaire de Lagny, f. 244, an. 1516.)]

Pitanche. [Pitance, au propre et au figuré : « Je Gauchiers de Thorote ay donné en pure et « perdurable amone au convent de S. Eloy de « Noion un mui de blei à *pitanche*..... à penre « chascun an à la feste de S. Martin ivernal au « Plessis devant dit. » (Cart. de S. Eloi de Noyon, année 1256.)]

Onques, pour autre *pitanche*

Ne me list semblant d'amer,

Fors pour plus ire et grevanche

Mon fin cuer loial donner. (Vatic. n^o 1490, f. 37.)

Pitancier. Celui qui, dans un convent, distribue à chaque moine sa pitance : « L'abbé dist à son « *pitancier* : Qu'on donne à desjeigner à messire « Jean. » (Desperrier, 75^e conte.)

Pitasse. Piteuse : « Comme ils mangeoient ses « poules qu'ils luy avoient tués, elle faisoit une « chere *pitasse*, disant la patenostre du singe. » (Contes de Desperrier, II, p. 63.)

Pitaulder. Faire le pitault. (Cotgrave.)

Pitaulderie. Action de pitault. (Cotgrave.)

Pitaut. Paysan qui servait dans l'infanterie :

« Appelloient les gens des champs où ils passioient
« et logeoient, vilains *pitautz*, rustiques, piedgris
« et paysans. » (Bouch. Ser. III, p. 9.) — Pasquier
dit de la reine Brunehaut : « Vagant seule par les
« champs, ça et là, ayant trouvé *pitaut* de village,
« elle fut par lui conduite vers Theodorie roi de
« Bourgogne, son autre petit fils, *pitaut* qui depuis
« fut fait evesque d'Auxerre à la poursuite de cette
« dame, en reconnaissance du service qu'elle avoit
« reçue de lui. » (Pasq. Rech. p. 407.) — « Quand
« on dit que c'est un Joannes, cela vaut autant que
« ce que maintenant on appelle un pedant, et quand
« on dit un bon jannain que le vulgaire prononce
« genin, cela s'entend proprement d'un *pitaut* qui
« prend bien en patience que sa femme lui fasse
« porter des cornes. » (H. Estienne, apol. d'Hérod.
p. 49.) — « Faisant la reverence à la *pitaude*. »
(Brantôme, Dames galantes, II, 207.)

Pite. [Petite monnaie de la valeur de la moitié
d'une maille, originaire de Poitiers. *Picta* : « Martin
« Ligois, vigneron pour huit prouées faisant partie
« de demi-quartier ou environ de vigne assis à
« Lavan cens *pites*. » (1616. Aven de la censive de
Lavan ; L. C. de D.)]

Pité. [1^o Pitié : « On ne meffet pas en delaiier le
« jugement por savoir se li sovrains en droit *pité*
« ou merci. » (Beaum. VII, 2.) — 2^o Choses pitoyables :
« Grandes novellettes de *pités* et grans rachi-
« nes de tous maux avinrent ou roialme de
« France. » (Froissart, IV, 202.)]

Piteable. 1^o Qui vise à la pitié : « Faire entiere
« l'ordonnance, comme elle est *piteable* et specia-
« lement pour le menu peuple. » (Ord. I, p. 370.)
— [« Sont en péril de demourer en ruyne et desert
« à tousjoursmais, se par nous ne leur étoit sur
« ce pourveu de remede gracieux et *piteable*. »
(1368. Usage de Naurai ; L. C. de D.)] — 2^o Qui
mérite la pitié : « Pauvres et *piteables* personnes. »
(Ordonnances, V, p. 107.)

Pitet. [Pitié : « *Pitet* l'en prent, ne poet muer
« n'en plurl. » (Roland, v. 825.)]

Piteus. [1^o Miséricordieux : « Ne soyés orgueil-
« leus ne chiches ; Ayés por enseigner les riches,
« Large cuer et corlois et gent Et *piteus* à la povre
« gent. » (Rose, v. 6610.) — « Nobles, preux,
« humbles, *piteus* et delbonaires. » (Froissart,
I, XV, p. 327.)]

Di li ; je vieng à vos, royne glorieuse,
Dame de paradis, pucelle precieuse,

Ne soyez dcaigneuse

Jugé sui à la mort

Si n'en estes *piteuse*.

(Ms. 7218, f. 192.)

Pucelle precieuse, en qui dans precieus

Char et sanc daigna prendre li doux rois glorieus,

Parie ton cher fils qui tant paroil *piteus*

Deprie ne me toille qui tant est deliteus.

Ms. 7218, f. 192.

Un *piteus* medecin fait une mortelle playe. (Cotgr.)

Une femme trop *piteuse* fait sa fille rogneuse. (id.)

2^o [Qui inspire la miséricorde, attendrissant :
« Et furent lettres escriptes moult *piteuses*. »
(Froiss. VII, 102.)] — « Sire, dit le roi, pour ce que
« je connois, voire requête est raisonnable et
« *piteuse*, je ne pourroye aller au contraire. » (Rom.
de Percef. II, f. 104.) — « Quand le preudhomme
« entendit ce, tantost le va accoler les bras ouverts,
« et lui dit qu'il étoit son pere ; la fut merveilleux
« la connoissance, la fut *piteuse* avoir la feste que
« le pere fit au fils et le fils au pere. » (Roman de
Perceforest, VI, f. 117.) — « Ils ordonnent les plus
« *piteuses* processions qui onques eussent été vues
« de aage d'homme. » (Journal de Paris, sous
Charles VI et VII.) — « La dessus dite étoit faite
« pour le salut de l'ame et pour convertir en *piteus*
« usages. » (Arresta amorum, p. 37.)

Piteux. Nom donné à la Sainte-Vierge. Un
charlatan, ayant vanté ses drogues, dit : « Gê di se
« vos ne me ereez, que vos soiez cy venzuz por moi
« chiffler, ge pri à la vraie *Piteuse*, ge di à eeli
« nomeament qui pita as piez de pitoribus, quant
« il nasqui de la vraie *Piteuse*, que de celui ma-
« leicon dou Corbidus le Juie fu maudiz ; ge di celui
« nomeament qui forja les .xxx. pieces d'argent en
« la tor de Cayfas à .iiii. liues petites d'Aere dont li
« eor Dieu fu venduz. » (Erberie, ms. de S. G. 90.)

Piteusement. [1^o A faire pitié : « En plourant
« moult *piteusement*. » (Froiss. t. II, p. 48.)] —
2^o Piteusement :

Chascuns qui puet y pille on emble,

Nulz n'y craint Dieu *piteusement*

L'Eglise n'a soustenement :

Par les gens d'elle se detruit,

Clergie et science s'enfuit.

[Desch. f. 336.]

3^o [Avec pitié : « Dieu qui touz repentens *piteu-*
« *sement* escoute. » (J. de Meung, Test. 2089.)]

Piteux. [Représentation de mystères : « Il y
« avoit une grande assemblée de jeunes gens faisans
« esbatemens et jeux de personnaiges que on
« nomme ou pais (chast. de Lille) *piteux*. » (Jf. 176,
p. 126, an. 1442.) — « Comme plusieurs amis char-
« nelx de Jacob le Grant deussent et eussent promis
« aux enfans dudit Alixandre de venir à un esbate-
« ment que on dit *piteux*, environ la Chandelour
« derrenierement passée ot deux ans. » (Jf. 26,
p. 125, an. 1384.) — Ces représentations étaient
piteuses, inspiraient la pitié.]

Pithon. 1^o Persuasion, art de persuader.

Quand j'admire le ris de l'Amour gracieux

Et le geste puissant de sa mere aux beaux yeux,

Et la douce *Pithon* de ton divin langage

Qui flechist comme il veut des oyans le courage.

Amad. Jannin, p. 473.

Ce mot s'employoit aussi pour l'éloquence per-
sonnifiée, la deesse de la persuasion :

Qu'il voye vos-façons paisibles et severes

Qu'il oye vos discours ou *Pithon* mesme apprend

Il verra des grands dieux le maintien et les gestes.

Ibid. p. 484.

Pitié. [1^o Pitié : « *Pitié* est une vertu qui nos
« fait amer et servir diligemment Dieu et nos parens
« et nos amis et nostre pais. » (Brun. Lat. Trésor,

p. 423.) — 2^o Aumône : « Laquelle chapellenie nous avons donné en *pitiié* et en aumosne à nostre bien amé chappellin, monsieur Gilles Gautier prestre. » (Preuves de l'Hist. de Sablé, p. 384, an. 1366.) — 3^o Attendrissement, pitié : « De ceste lasse « or vous prenne *pitiié*. » (Roncisval, p. 169.) — « *Pitiié* est uns diz qui à la fin (du discours) aquier « la misericorde des oians. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 568.) — « Philexemus aimoit si peu la flatterie « qu'un jour que Denys luy demanda s'il n'avoit « pas bien emu les auditeurs à *pitiié*; il osa bien « luy dire; oui vraiment; car il n'y a eu personne « qui n'ail en *pitiié* et compassion de luy et de lon « oraison. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 13.) — On a dit de l'entrée du duc de Bourgogne à Gand, en 1458 : « Depuis celle porte jusques à l'hotel du duc « estoient toutes les rues tendues de riches draps, « et aux fenestres des maisons estoient lorches « allumées tant que sans nombre, et le peuple plorant de *pitiié* et de joye qu'ils avoient à regarder « leur seigneur, demonstrans tous tres grand signe « d'humilité. » (Monstr. III, p. 74.) — « *Pitiié* estoit « de les voir festoyer leur seigneur; on ne pouvoit « relenir ses larmes en voyant la joye qu'ils mar- « quoient de revoir leur seigneur. » (Ger. de Nev. p. 127.) — 4^o Tendresse, amour : « Pour la *pitiié* de « celle qu'il aymoit par amour avoit seïs au-dessus; « et pour ce, dit-on, pour la *pitiié* de la nonain, « baise le moyne l'oreiller; ainsy estoit il du cheva- « lier; car il se tira au plus près du bourdis; ou la « belle devoit seoir; et la se coucha et commença « à soi detecter en ses pensées, en souhaitant la « presence de sa dame. » (Percef. vol. V, f. 65.) — « Quant le chevalier à la blanche mulle entendit la « *pitiié* du vaillant comte Estonné et de la comtesse « sa compaignie. » (Percef. IV, fol. 27.) — 5^o Chose pitoyable : [« S. Michel raconta à Jeanne d'Arc la « grant *pitiié* qui estoit au royaume de France. » (Michelet, V, p. 56.)] — « Plus supportable que les « *pitiiés* que nous voyons ensuivre des adulteres. » (Apol. pour Herod. p. 184.) — En parlant des vestales et de leur châtimēt : « Si elles venoient le « moins du monde à faillir de leurs corps, elles « estoient cent fois plus punies rigoureusement, que « quand elles n'avoient pas bien gardées le feu « sacré; car on les enterroit toutes vives avec des « *pitiiés* effroiables. » (Brant. Dames gal. II, p. 242.) — « Alors fust grant bruyt et huée des Bretons, et « au contraire les Romains estoient moult esbahys « de la *pitiié* de leurs hommes. » (Percef. IV, f. 82.) — « Belle chose et grand *pitiié*. » (Des Acc. Escr. dijon. p. 58.) — « *Pitiiés* de cul. » (Prov. du vil. 75.)

Piton. [« Un *piton* à viz, qu'on pose dans un « pillier de bois pour attacher l'un des crochets de « la moufle. » (Paré, XIV, p. 7.)]

Pitoulon. [« Pour le temps que la guerre estoit « entre nous et le duc de Bretagne, ledit exposant « estant en une embuscue en la compaignie du « connestable de S. Jame de Bevron, en un lieu « ...où les *pitoulons* et plusieurs autres passerent « en une nuit sans mot sonner près de la dite em-

« busche, et lors d'un des varlés dudit exposant lui « dist qu'il avoit veu gens d'armes passans près « d'enlx. » (JJ. 132, p. 275, an. 1388.)]

Pitousement. [Piteusement : « *Pitousement* « recorde son duel et son irois. » (Saxons, XVIII.)]

Pitoux. [Représentations des mystères (voir Pitieux) : « Advint que à une feste ou assemblée de « *pitoux*; ... à laquelle feste ou assemblée on a usé « et accoustumé de sonner un bassin pour assem- « bler les voisins et gens d'enlour, pour venir à la « dite feste. » (JJ. 149, p. 30, an. 1395.)]

Pitoyable. Pieux : « Et ha été la proposition « éclaircīe mallement scandaleuse et ses *pitoyables* « aureilles offensive. » (Rab. I, p. 37.)

Pitoyablement. D'une manière qui excite la compassion : « Le monde donc en s'assagissant plus « ne crandra la fleur des febves en la primeverre, « comme povez, le voir voirre au poing, et les « larmes à l'œil, *pitoyablement* croire, en caresme. » (Rabelais, t. V, prologue, p. 7.)

Pitoyer. Apitoyer. On a dit d'un mari dont la femme supporloit les infidélités avec douceur : « Et « aucunes fois par ses douces parolles le cueur lui « *pitoyoit*. » (Le chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 16.)

Pitrez de Flandres. Sorte de monnoie. « *Pitrez de Flandres* et de Breban pour .xxv. grans « blans vaillant .xx. s. .x. d. tournois. » (Dans une Ord. de 1470, rapportée dans la Cout. de Normandie en vers fr. ms. fol. 17.)

Pivars. Piveri : « De laquelle usent les piers « mars (vous les nommez *pivars*). » (Rabelais, IV, p. 263.)

Pive. Bouvreuil. (Colgrave.)

Piment. [Piment, dans Flore et Blanchefleur, v. 1268.]

1. Pivois. Sorte d'oiseau de proie. « Sy d'esper- « viers, de falcons et *pivois*. » (Poës. d'Al. Chart. p. 805.)

2. Pivois. [« Du vin (c'est en jargon des mat- « lois) du *pivois*; pier c'est boire. » (Bouchet, Serées, t. II, p. 15.)]

Pivot. « Le *pivot* ou gissant d'un moulin. » (Nouv. Coul. Gén. t. I, p. 563.)

Pivoter. Tourner comme sur un pivot. Eloy Damerval, poëte dramalique, parle ainsi de lui-même dans le prologue de sa *Grant diablerie* :

Eloy, des enfans de Bethune,
 Subject à Dieu et à fortune,
Pivotent le moins mal qu'il peut,
 Selon que Dieu disposer veult,
 Des humains à son appetit
 Disciple voire bien petit,
 Des chantres et musiciens
 Et clere de rethoriciens,
 Prestre indigne et pauvre pescheur.

Hist. du Théât. fr. t. II, p. 246.

1. Pius. [1^o Miséricordieux] :

Dolz et *pius* ert as citaains. (Rom. de Troie, v. 6359.)

2^o Soumis, respectueux :

Amans doit estre toudis,
Vers la dame humbles et pîus
Et de li mestraire eskieus. (Val. n^o 1490, f. 167.)

2. Pius. Plus :

Des apostres et des martyrs
Après la predication
Ouvra *pius* tant le S^r Esprit,
Qu'assés en y ot des creans. (Mart. de S^{te} Marg. en vers.)

Piz. [Poitrine : « E par la barbe ki a l' *piz* me
« ventelet. » (Roland, v. 48.)]

Pizaine. [De Pise, faite à Pise : « Item .3. cole-
« retes *pizaines* de jazeron d'acier. » (Inv. d'ar-
« mures de 1316, dans D. C. sous *Armatura*.)]

Pizé. Pisé. (Cotgrave.)

Placable. Qu'on peut apaiser. (Les Marg. de
la Marg. fol. 76.)

Placard—art. [1^o Feuille de parchemin non
pliée destinée à être placée, attachée : « Ay reçu
« vos lettres en forme de placard, à moi adressant,
« écrites le troisième jour de ce mois. » (Monstrel.
II, p. 27.)] — 2^o Sentence, arrêt : « Voici un autre
« placard que je trouve au registre de la police du
« chastelet de Paris du 16^e jour d'aoust 1545. »
(Rech. de Pasq. liv. IX, p. 832.) — « La preface de
« ce present placard montre qu'il avoit été extrait
« de quelques autres vieux registres de la chambre
« et a tant qu'on y doit ajouter plus de foy. » (Rech.
de Pasq. liv. III, p. 272.) — 3^o Table, carte : « Pla-
« card pour connoître le point et aube du jour le
« lever et coucher du soleil par Corneille de Blok-
« land. » (Du Verd. Bibl. p. 1496.) — 4^o Cachet :
« J'en (lettres) ay reçu à diverses fois quatre que
« la reine a voulu prendre la peine de m'écrire de
« sa main, et deux sous le placard. » (Mém. de
Villeroi, IV, p. 163.) — 5^o Partie de l'armure : « A
« la sixième l'escuyer rompit sa lance par la
« poignée, et ataindit au placard du chevalier. »
(Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I^{er}, p. 322.) — « A la
« dix huitième course messire Jacques de Lalain
« atteinidit l'escuyer sur le placard au senestre
« coté. » (Id. p. 323.) — 6^o Chapitre d'un ouvrage :
« Tant s'en faut qu'il eut trouvé sujet de mediance
« contre Brunehaut qu'au contraire il n'y a placard
« en ses dix livres ou les princes et princesses
« soient avec un si bel eloge louez, comme est
« celui de Brunehaut. » (Rech. de Pasq. V, p. 419.)
— 7^o Chef d'accusation : « Se peut-il faire que les
« ennemis de cette dame qui pour la faire mourir
« d'une mort cruelle, s'estoient vovez à cette accu-
« sation eussent oublié ce placard qui seul pou-
« voit estre principale piece de cette accusation. »
(Rech. de Pasquier, liv. V, p. 420.) — 8^o Exemple :
« Parlans de leur royne, ils en faisoient un mascu-
« lin l'appellant roy Marie : placard digne d'estre
« remarqué. » (Garasse, Rech. des Rech. VI, p. 547.)
— « Je vous en veulx ici représenter deux placards. »
(Rech. de Pasq. IV, p. 332.) — « Et au surplus je ne
« pense qu'en toute l'histoire des papes il y ait un
« placard dont nous devions tant faire estat que de
« cettui. » (Id. liv. III, p. 196.)

viii.

Placarder. Afficher, placer. « Vous avez tous
« deux des chambres de meditations dans vos têtes,
« où se forgent ces paroles difflamatoires, faussetez,
« impietez, atheïsmes . contes bonifonesques et
« mandissons desquelles vous les tirez pour les
« placarder dans vos libelles. » (Lett. de Pasquier,
t. III, p. 947.)

Placage. Plancher : « Le dit louagier est tenu
« d'entretenir les bâtimens de clouage et placage
« depuis la Severonne en bas et pour ce qu'il touche
« à la couverture du couronnement seulement. »
(N. C. G. I, p. 308.) — « Planchage, lattage et placage. »
(Id. II, p. 76.)

1. Place. [« Qui as le quant me caïst en la place. »
(Rol. v. 764.) — « Nus d'us en ne l'osoit attendre ; ains
« li faisoient luit place. » (Mén. de Reims, § 100.)]
Expressions : [1^o « Mettre en place, » mettre en
« avant : « Toutes iels choses et autres assés estoient
« moult souvent mises en place et revuillies en la
« chambre du roy. » (Froiss. XIV, 353.) — 2^o « Jeter
« en place, » même sens, ibid. 365. — 3^o « Prendre
« place de terre, » camper : « Prendrons chi place
« de terre, car je n'irai plus avant, si arons veus nos
« anemis. » (Froiss. V, p. 25.) — 4^o « Englés et Gas-
« cons s'i porterent si bien que li place lor demora. »
(Id. VI, p. 271), c'est-à-dire restèrent maîtres du
« terrain. — 5^o « Tenir, obtenir place, » résister : « Il
« se defendirent vassamment, mais enfin ils ne
« peurent tenir place. » (Id. IV, 72.) — « Ne oncque
« il ne porent obtenir place ne journée de bataille
« contre les nostres. » (Id. XVI, p. 1.) — 6^o « Yeux
« voyans de place en lieu, » glissant leur regard en
« coulisse, sans mouvement des paupières :

Doux yeux qui gectent eaue par feu,

Doux yeux atraïns et fetis,

Doux yeux voyans de place en lieu

Dont sont prins les povres chetifz. (Am. vendu cord. 587.)

7^o « Il y avoit en la dite ville six mestiers qu'on
« nommoit de la place, lesquels s'assembloient en
« un lieu à ce ordonné, la dite place leur estoit
« interdite. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII,
p. 640.) — 8^o « Le roy d'Arragon estant venu voir le
« roy Louis XII, ne voulut manger d'autres viandes
« que celles qu'il luy avoit fait apprester, sans vou-
« loir estre servy que par la main des officiers du
« roy et en sa vaïsselle, dont il y en avoit d'or à
« grande quantité et d'argent à places couvertes. »
(J. d'Aut. p. 297.) — 9^o « La place, » la place où se
« trafique l'argent. L'auteur des mémoires du duc
« d'Orléans depuis 1608, en parlant de plusieurs riches
« financiers vers 1630, dit qu'ils étoient des plus
« riches et pécunieux de la place. (Mém. du duc d'Or-
« léans depuis 1608, p. 137.) — 10^o « Place qui
« parlement est à demi gagnée. » (Proverbe dans
« les contes de la reine de Navarre, p. 311.) — 11^o « La
« place du niais, » au milieu de la table. (Oud.) —
« 12^o « Place à messieurs, » raillerie pour se moquer
« des savetiers. (Id.) — 13^o « Avoir des places sur le
« corps, » des marques de galle. (Id.) — 14^o « Avoir
« des places vuides dans le cerveau, » être un peu
« fou. — 15^o « Faire place à un verre de vin, » pisser.

41

(Oud.) — 16° « Ceux qui meurent laissent leur *place* » à ceux qui demeurent. » (Colgrave.)

2. Place, placet. [« Ne *placet* damne Deu. » (Rol. v. 358.) Subjonctif du verbe *plaire*]

... Ja ne *place* à Dieu
Mère, que je touche le lieu
Dont je suis issus et atrais.

(Desch. f. 509.)

Plageage. Droit seigneurial (Sully, X, p. 228), que payent les marchands pour l'étalage des marchandises dans le marché au temps de foire. (Laur.)

Placebo. Mot latin qu'on employoit en divers sens dans des phrases françoises. 1° Prières qu'on demandoit qu'on chantant en faveur de ceux qui laissoient en mourant des biens à une église, et qui commencent par ces mots. (Ten. de Litt. f. 30.) Voy. l'Hist. de Saint Denis par Doublet : « *placebo* ou « anniversaires. » — 2° Caresses, prières : « Faisoient « crier la paix aux samedis ez halles et tout le plat « pays estoit plain de gens d'armes de par eux et « tirent tant par *placebo* qu'ils orent tous les gri- « gneurs bourgeois de la ville de Paris de leur « bande. » (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 19.) — On disoit « faire le *placebo*, « flatter, chercher à plaire : « Ne doit l'en riens celer à son amy chose « qui luy porte profit et honneur ne pour amour « ne pour haine se conseiller le veult loyalement « comme prudhomme et bon amy et ne le flater pas, « ne luy faire le *placebo* comme faisoient les amis « de l'empereur à luy mesmes, qui venoient bien « qu'il ne pouvoit echapper de mort et ne luy osoient « pas dire le profit de son âme. » (Le Chev. de la Tour, Instruction à ses filles, f. 46.)

Placeiz. Place, lieu, endroit : « Il brocha son « cheval qui estoit fort et isnel et se mist à la fuytte « par devers ung chastel qui estoit assis en ung « *placeiz* enclos d'espinoys si hors de tous chemins « que nul ne se s'emboitoit qu'il ne ful desvoyé. » (Perceforest, II, f. 138.)

1. Placet. [Voir PLACE, 2.]

2. Placet. [1° Assignation, dans le for ecclésiastique : « Pour certaines sermons ou citations, « appelées *placet* en court d'eglise, que a fait aucune « foiz ledit Thirant, comme procureur en la court « spirituelle d'Arras. » (JJ. 138, p. 8, an. 1389.)] — « Ils ne peuvent être adjournez par devant juges « ecclésiastiques tels qu'ils soient ordinaires ou « deleguez ne tenant leur residence au pays sans « preallable permission ou *placet* du prince ou du « conseil provincial. » (Cout. de Luxembourg, N. C. G. II, p. 340.) — 2° « Congé, permission ou annexe « que les huissiers, sergens ou autres commissaires « sont tenus de demander aux juges des lieux avant « qu'exécuter les arrests, sentences, jugemens, ou « commission des autres juges. » (Laur.) — [« Et « neanmoins seront lesdits jugemens executez par « provision... sans demander congé, *placet*, *visa* « ne *pareatis*. » (Déclaration royale du 5 août 1581.)]

3. Placet. Petit siège sans bras ni dossier : « Faisant *placets* d'herbe verte. » (Pasquier, Monoplie.) Voir PLASETZ.

Placette. Même sens, dans Perceforest, I, f. 66 et au N. C. G. I, p. 1007 : « Aucunes maisonnettes, « petites ou grandes boutiques, ny aussi aucune « eschelle, banc ou *placette*. » (N. C. G. I, p. 1007.)

Plache. [1° Place où se rassemblement des gens à gages pour être embauchés : « Les lissierans avoient « *plache* en la ville de Rouen pour eux alouer, « jouste une maison que l'en appelle Damiette; et en « la dite *plache*, quand il y assemblaient pour eus « alouer, il firent compilations, taquehans,... pour « les queius mesfaiz la *plache* leur fu ostée,... et « depuis chu temps. eus ont eu certaine maniere de « eus alouer sans *plache* avoir. » (JJ. 59, p. 414, an. 1319.) — 2° Bassin, étang artificiel : « Deviens « avoir l'aisement et usage de aler et venir à navel, « portans quatre muis et demi de blé, de nostre « manoir à la riviere de Somme parmi le flaque ou « *plache*, estant au derriere de nostre dit manoir. » (Cart. noir de Corbie, f. 112, an. 1364.)]

Placide. Doux. (Colgrave.)

Placidelement. Doucement. (Colgrave.)

Placuart. 1° Partie de l'armure. (Etat des Off. du duc de Bourgogne.) — [2° Placard : « A ce mot « les deputés tirent hors de leur sein les scellés et « les *placuars* que le duc leur avoit donné. » (G. Chastell. Chr. des ducs de Bourgogne, III, p. 414.)]

Placue. 1° Monnaie : « En ce tems (1425) cou- « roit une monnoye à Paris nommé *placques* pour « .xn. d. paris et estoient de par le duc de Bour- « gogne : lesquelles *placques* quand on vit que « chascun en avoit un pou ou grant, on les crya « parmi Paris le samedy 21^{me} jour de novembre « 1425, à .viii. doubles qui avoient esté prins pour « .ix. doubles, dont grant murmure fut : mais à « souffrir le convint, quooye le cuer en doulost. » (Journ. de Paris sous Charles VII, p. 105.) — 2° Ornement des hérauts d'armes : « La seconde estoit « appelée *placque* particuliere aux heraulds, sem- « blable et de même façon que la tonique ou « dalmatique du roy d'armes, sinon que pour mon- « trer la difference du rang et de la qualité au « milieu d'ycelle pendoient deux pendants de soye, « houppes de mesme couleur que la colle. » (Favin, Théâtre d'honneur, I, p. 58.)

1. Placquer. Appliquer : « On nous les *placque* « en la memoire toutes empennées comme des ora- « cles, ou les lettres et les syllabes sont de la « substance de la chose. » (Ess. de Mont. I, p. 224.)

2. Placquer. Apaiser : « Vous puisiez *placquer* « son ire et luy apaisier. » (Deschamps, f. 404.)

Placte. [Sorte de ballot : « Vingt draps ou vingt « soyes pour la *placte*, la *placte* doit sept solz. » (Cart. de Corbie, 21, f. 356.)]

Plactre. [Plâtre : « Ung miroir garny d'argent « doré, où il a l'image de Nostre Dame de *plactre* « blanche. » (Ducs de Bourgogne, n° 3146, an. 1467.)]

Plact. Taille à plaisir, à merci : « De home qui « eract à la Paerose, ne doit lever si sires ne los « ne *plact*. » (La Thaumassière, p. 98, an. 1260.)

Plaetsen (serve). Place des serfs : « Les dils
« princes et comtes ont encore le droit de suite sur
« leurs gens serfs, dans toutes les juridictions de
« leurs vassaux dans le pays d'Alost, et partout
« ailleurs, (excepté ceux qui ont des privileges au
« contraire) lesquels sont nez dans les paroisses
« que l'on nomme *serve plaetsen* ou les places des
« serfs. » (Nouveau Coutumier Général, p. 1106.)

Plage. [Pièce de terre : « Ai vendu et otroié...
« por sessante sis sols d'annuel rente ternois assis
« sur la *plage* as dis religieus... laquelle *plage* est
« assise en ladite paroisse de Caudèche. » (Cart. de
Saint Vandrille, I, p. 1009, an. 1290.)]

Plagians. « Larrecins *plagians*, » vols faits des
enfants d'autrui ou de leurs serfs, que l'éditeur de
Bouteiller appelle crime de *plagiaire*. (Bout. Som.
rurale, p. 274.)

Plagier. [Faire une plaie, mortifier : « Et la char
« vaincre et plagier. » (Chans. Ilust. de Leroux de
Liney, t. I, p. 109.)]

Plague. [Blessure, au registre J. 196, p. 356,
an. 1470.]

Plai. Procès :

Normant et li Breton ont le roi tant mené
Qu'il lor a hors Richart entre ses bras porté ;
A Richart firent *plai* tout à lor volenté. (Rou, p. 75.)

Plaice. Place. « En *plaice* vini. » (Li vies et li
noviaus testam. poës. av. 1300, II, p. 876.)

Plaid, aist, ait. [1^o Accord, convention : « El
« al Ludher nul *plaid* nunquam prendrai. » (Serm.
de Strasbourg.) — « Dist Blancandrins, mult bon
« *plait* en avrez. » (Rol. v. 88.) — 2^o Cour du roi
(*placitum palatii*) : « El *plait* ad Ais en fut jugiet à
« pendre. » (Id. v. 1409.) — 3^o Cour du seigneur :
« A l'issue del moulier trouva taimon son sire, Oû
« il tenoit ses *plais* sous l'ombre d'un olive. »
(Parise la duchesse.) — 4^o Procès, querelle : « Dès
« or comencet le *plait* de Guenelan. » (Rol. v. 3704.)
— « Le sire de Corasse avoit un *plait* en Avignon
« devant le pape pour les dismes de l'église de sa
« ville à l'encontre d'un clerc de Casteloigne. »
(Froiss. XI, p. 191.) — De la « procéder en *plait*, »
« intenter une action judiciaire. (Id. IV, p. 298.) —
« Toute jor sont lor bestes prises Pour ayes et pour
« services, Tant y a plaintes et querelles, Et cous-
« tumes viez et noveles, Ne peuvent une hore
« avoir pez. Toute jor sont, dient, as peuz, *Plai*z de
« forez, *plai*z de monnoies, *Plai*z de porprises, *plai*z
« de voies, *Plai*z de gaing, *plai*z de graveries,
« *Plai*z de mellées, *plai*z d'ayes, *Plai*z de blet, *plai*z
« de moutes, *Plai*z de default, *plai*z de tontes, Tant
« y a provos et bdeaux Et tant baillis viez et nou-
« veaux. » (Rou.)]

Eurent lors civile bataille
C'est à dire procès et *plais*
Es sieges et es grans palais. (Desch. f. 467.)

5^o Entretien, pour parler :

Que vous feroie je lonc *plait* ;
Tant ont erré et tant ont vaincu,
La mauvaise gent ont fait. (Brut, f. 50.)

N'y firent lonc demouement
Ne *plait* de long accointement. (Ibid. f. 50.)

6^o Entreprise :

Ovide bien soit quant qu'ele fait
Et dix com a empris foï *plait*,
Ele a la cambre desremée
Par un guichet s'en est enblée
Et vait si com ceminz condure
Dedens un bois ne s'aseure
Qui près estoit de la cité. (Ms. 7089², f. 61.)

7^o Babil, caquet :

Les truandes font les maqneleries
En truanlant, en portant leur cofin ;
Et pour rober sont maintes fois espies ;
Plus ont de *plait* qu'estourneaux, gais, ou pies.
Desch. fol. 333.

« La seconde fille avoit merveillement de
« *plait* et de paroles, et respondoit menu et sou-
« vent, avant qu'elle pust tout entendre ce dont l'en
« luy parloit. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses
filles, fol. 7.)

Expressions : 1^o « *Plait*, ou *plait* ou *plect* de
« morte main, » relief ou rachat dû à mutation de
main par mort. (Laur. Gloss. du Droit fr.) Il ajoute
que tout rachat a été nommé ainsi sans distinction
de mutilation, que cependant dans le coutumier de
Poitou on appelle « *plais* de morte main » les
rachats abonnés ou fixés à cinquante sols tournois
pour chaque mesure et 25 sols pour chaque corde-
rie. — 2^o « *Plais* à meruy, » *ad misericordiam*. Les
rachats sont ainsi appelés en quelques lieux, quoi-
qu'ils soient fixés et abonnés. (Laur.) — 3^o « *Plais* accoutu-
« més, » rachats réglés par les mœurs et coutumes.
(Laur.) — 4^o « *Plais* conventionels, » rachats réglés
par les titres ou concessions en fief. (Laurière.) —
4^o bis. « *Plais* geneaux, » droit seigneurial et utile.
(Perard, Ilust. de Bourg. p. 482, titre de 1255.) —
5^o « Nouveau *plait*, » nouvelle convention, nouveau
contrat, nouvelle acquisition. (Laur.) — 6^o « *Plait*
« et cheval de service, » cheval dû au seigneur
féodal par le vassal. (Laurière.) — 7^o « Les *plais*, »
tribunal de justice : « Chacun seigneur chatellain
« est fondé, par la dite coutume, d'avoir grande et
« petite assise, en aucuns lieux est appelée pre-
« vosté, et aucuns lieux les *plais* et en autres
« lieux l'assise de chatellain ; et pour l'exercice
« d'icelles assises peut et doit avoir deux juges ;
« c'est à sçavoir pour la dite petite assise un juge,
« et pour la dite grande assise senechal ou bailly
« par dessus. » (C. G. II, p. 611.) — 8^o « *Plaid* pen-
« dant, » procès pendant, n'étant pas encore jugé.
(Froiss. liv. III, p. 303.) — 9^o « Accueillir en *plaid*, »
intenter procès : « En ce tems l'avoit en *plaid* en
« parlement accueilli pour la somme de cent mille
« francs. » (Froiss. liv. IV, p. 217.) — 10^o « *Plais*
« à mains et à saints, » plaidoyers qui se faisoient
le jeudi, où l'on faisoit la poursuite des dettes
et actions personnelles contre les bourgeois et habi-
tants de la ville de Binch. (N. C. G. t. II, p. 211.) —
11^o « Les *plais* de la porte du roy. » — « Sous le
« roy Philippe le Long, outre les deux chambres de
« parlement et des enquêtes, on y crea une troi-
« sieme, qui fust celle des requestes : en quoy l'on

« suivist presque la même forme, que celle qu'on
 « observoit pres du roy : par ce que comme du
 « commencement on appelloit telles requestes les
 « *plaids de la porte du roy*, aussi mit on la chambre
 « des requestes hors l'enclos des deux autres cham-
 « bres, comme celle qui estoit introduite pour juger
 « les *plaids de la porte, du parlement, qui estoient*
 « les requestes que l'on y presentoit. » (Pasquier,
 Rech. liv. II, p. 52.) — 12° « Encheres à .in. *plaids*, »
 « ventes faites à trois jours différents. (Grand Cout.
 de France, liv. I, p. 54.) — 13° « *Plaids* generaux, »
 « telles sont les assises, dit Laurière; on tenoit ces
 « *plaids* trois fois l'an. Voyez à quel terme dans le
 N. C. G. t. I, p. 39. — 14° « Les francs *plaids*, » ce
 « sont ceux dans lesquels le magistrat par extraordi-
 « naire fait enquête d'un crime sur la déposition du
 « procureur fiscal, même dans l'absence du criminel.
 (Laur.) — 15° « *Plaids* ordinaires, » ce sont ceux
 « que tiennent le maire et les échevins d'une ville
 « toutes les quinzaines. (N. Cout. Gén. t. I, p. 322.) —
 16° « Plains *plaids*, » ceux qui se tenoient quatre
 « fois l'an. (Nouv. C. G. t. II, p. 112.) — 17° « *Plaids*
 « ruraux, » (Laur.) — 18° « Servir les *plaids* de son
 « seigneur feudal, » assister aux *plaids* de son sei-
 « gneur, à sa sermone et donner avis et conseil en
 « justice pour les appointements et jugemens; les
 « vassaux, les pairs et hommes de fief étoient obligés
 « de s'y trouver. (Laurière.) — « Service de *plaids*, »
 « dans le même sens. (Ass. de Jérusalem, p. 266.) —
 « Tenir les *plaids*, l'audience ou les jours ordina-
 « res. » (Laur.) — 19° « *Plaid* de l'espée, » haute
 « justice : « Employer fausse monnoye est cas de jus-
 « tice de *plaid de l'espée*. » (Laur.; voy. Brussel, sur
 « les fiefs, p. 268.) — 20° « *Plaid* de borne, » régle-
 « ments des limites. (Laurière.) — 21° « Les *plaids* de
 « pas juré, » (N. C. G. t. I, p. 437.) — 22° « *Plait* de
 « chretienité, » c'est celui où l'on discutoit les causes
 « qui concernoient la religion. (Du Cange, sous
Placitum Christianitatis.) — 23° « *Plaids*, jeux sous
 « l'ormel » étoient « une assemblée de dames et
 « gentilshommes où se tenoit comme un parlement
 « de courtoisie et gentillesse, pour y vuidier plu-
 « sieurs differents, il y en avoit d'autres en d'au-
 « tres provinces, selon qu'il se trouvoit des
 « seigneurs et dames de talent esprit. » (Fauchet,
 Lang. et Poët. fr. p. 160.) — 24° « Tenir *plait*, » tenir
 « compte : [« Li bachelers ne tint *plait* de ses paroles,
 « mais à l'orce list de la pulcele sa volunted. » (Rois,
 page 164.)]

De Thebes ont grant *plait* tenu. (Brut, f. 73.)

25° « Bastir un *plait*, » former un projet, un
 « complot :

Mais sire Contans n'en sot mot
 Que l'en li ait cest *plait* basti. (Fabl. de S. Germ.)

26° « Faire *plait*, » employer des moyens :

Li hardiz veulent la bataille,
 Et li coart que elle faille
 Ne leur chaut quel *plait* feissent,
 Mais que en paix se departissent. (Fabl. de S. Germ.)

27° « *Plait* deviser, » discourir :

Que qu'entr'eus le *plait* devoissent
 Tout abrivé venir le voient. (Ms. 7996, p. 64.)

28° « Survint au *plait*, » s'abstint de la guerre.
 (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. III, col. 703.) —
 29° « Ceux du *plais*, » les gens du Parlement. (Vig.
 de Charles VII, t. II, p. 179.) — 30° « En cent livres
 « de *plaid* n'y a pas une maille d'amour. » (Colgr.)

Plaidard. Qui aime à plaider. (Les Tonches de
 Des Accords, fol. 56.)

Plaidasser. Plaider souvent. (Colgrave.)

Plaidé. Plaideroy : « Chez les avocats les escus
 « y pleuvent plus dru que pluye. J'en seay tel qui
 « pour un *plaidé* a raporté trois mille cinq cens
 « escus, outre 1500 livres de rente. » (Contes de
 Cholières, f. 229.)

Plaideor. [Avocat : « Qui vient plaideor en la
 « haute cour de Jerusalem, il doit demander au
 « seigneur à conseil de court le meilleur *plaideor* de
 « la court à son essient. » (Ass. de Jéru. p. 34.) —
 « Desloiauté de *plaideor*. » (Poët. avant 1300, t. IV,
 p. 1651.)]

Plaidier—ier. [1° Tenir le *plaid* : « Ad Ais, o
 « Carles soelt *plaidier*. » (Rol. v, 2667.) — « Quand
 « li maïres *plaidie* et il commande que on se traiz. »
 (Ordonn. V, p. 510, an. 1355.) — 2° Etre garant au
 « *plaid*. En parlant des trente otages de Ganelon :
 « Si parent li *plaidiet* unt pur lui. » (Rol. v. 3933.)
 — 3° Contester en justice : « Dunc li voleit li reis
 « des clers faire *plaidier*; Mais li barun li unt tut
 « cel *plait* fail laisser. » (Thom. de Cantorb. 39.) —
 4° Discourir : « Quant de sa povreté li a oï *plaidier*. »
 (Aiol, v. 1662.) — « El ceulz qui mieulx congnois-
 « soient Bertran, leur disoient, or ne *plaidiez* pas
 « tant en usant de telles paroles, car il n'a meilleur
 « chevalier au monde, ni qui mieulx sache guer-
 « rier. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Ménard,
 page 303.)

Noel dont je vos vueil *plaidier*.

Bat. de Quaresme, ms. de S. G. f. 92.

5° Babiller : « Une vieille qui quand elle estoit à
 « l'église, elle rioit souvent, *plaidoit*, et empeschoit
 « ses compaignes de dire leurs oroysons. » (Doctrin.
 de Sapience, f. 22.) — 6° [Badiner, plaisanter : « Le
 « suppliant se appoya à l'uyz d'un mercier voisin
 « de son pere, à la femme duquel mercier et à son
 « varlet li *plaidoit* et s'esbatoit. » (Jl. 143, p. 308,
 an. 1392.) — « Ainsi que les supplians passioient
 « leur chemin, ilz trouverent Jaques le Leu, qui
 « estoit fort chargié de vin, et qui *plaidoit* à aucu-
 « nes personnes qui estoient contre ung estal au
 « devant d'une maison. » (Jl. 184, p. 463, an. 1454.)]
 — 7° Disputer :

Il semble que vous vouldiez *plaidier*

Theophile, laissiés moi en pais. (Ms. 7218, f. 300.)

Je n'en vois : Dius ne m'i puet nuire

Ne riens aider

Ne je ne puis à luy *plaidier*. (Ms. 7218, f. 299.)

8° Hériter : « Dom Arbre logeat son camp à Avi-
 « gnon, vis à vis de la Roque, et la demeura trois
 « jours *plaidant* s'il me viendroit attaquer ou non ;
 « à la fin il prit parti de se retirer. » (Mem. de Mont-
 luc, t. I, p. 258.)

Expressions : 1° « *Plaidier* par retenue, » se dit

quand les parties ne plaident à une fois et à toutes fois, comme l'on fait es causes possessoires et d'appel. (Laur.) — 2° « Il plaide bel qui *plaide* sans par-tie. » (Loisel, Instit. Cout. II, p. 337.) — Ou disoit de même : « Il plaidoie tien qui plaidoie sans par-tie. » (Cotgr.) — 3° « Jamais ne gaigne qui *plaide* à son seigneur. » (Cotgrave.)

Qui plaist si a,

Ce ne plaist rien n'a,

Qui dit li vilains. [Prov. du comte de Bret. f. 115.]

Plaidereau — **iaun**. [Plaideur, chicaneur : « Ung nommé Colame dist au suppliant qu'il n'estoit « que ung *plaidereau*; à quoy ledit suppliant res-pondit qu'il estoit aussi homme de bien que lui. » (JJ. 205, p. 189, an. 1478.) — « Tant à partout de « *plaidereaus* d'esquevins, de serjanteriaus. » (Mir. de Coigny.)]

Plaideresque. Qui tient de la plaidoie : « Chaque coppin y fasse son corps, non padantes-que, non fratresque, non *plaideresque*, mais plu-tost soldatesque, comme Suetone appelle cetuy de Julius Cesar. » (Ess. de Montaigne, I, p. 261.)

Plaidresse. 1° Plaideuse :

Quant l'arrest se prononcera
D'entre vous autres *plaidresses*. (Coquillart, p. 3.)

Que tot à l'empereur viegne

S'onnor et se loi li mainliegnent,

Car une *plaidresse* a forte

Qui de se loi guerpir l'en orte.

Vie de sainte Katerine, chif. 60.

2° Femme qui dispute :

Empereres, moult me merveil

Ou tu as pris si vil conseil

Por vaincre une *plaidresse*

Nos a ci fait si grant promesse.

Vie de sainte Katerine, chif. 60.

Plaiderie. Procès : « Ce vilain et pernicieux « mestier de *plaiderie* qui est une foire ouverte, un « legitime et honorabile brigandage, *concessum* « *latrocinium*. » (Sagesse de Charron, p. 397.)

Je verrai dans cette *plaiderie*

Si les hommes auront assez d'effronterie

Seront assez mechans, scelerats et pervers

Pour me faire injustice aux yeux de l'Univers.

Misanthrope de Moliere, acte I, sc. I.

Plaideur. [1° Juge : « Dans Jehan de Brene « *plaideur* de Pontigny seoit comme juges et tenoit « ses plaïs et exeroit jurisdiction. » (Cart. de Pon-tigny, p. 234, an. 1315.) — 2° Procureur d'un monas-tère : « Dant Mathieu, abbet, dant Jehan de Cambrai, « prieur, dant Jehan de Tournai *plaideur*. » (Cart. de Vaucelles, ch. 66, an. 1297.)] — 3° Qui plaide : « A *plaideur*, *plaideur* et demi. — Homme *plaideur*, « menteur. » (Cotgr.)

Plaidien. Discoureur, disputeur :

Or a en vous trop fort *plaidien*,

Fes li sire, quant leens iere;

Ja ni ferai bien, ne priere

Ne aumosnes, ne oroison. (Ms. 7218, f. 2.)

Plaidiard. Qui aime à plaider : « Franche-ment luy objectant, que si au tems jadis le monde « eust été ainsi pervers, *plaidiard*, depravé et « inappoinctable. » (Rabelais, t. II, p. 220.)

1. **Plaidoier**. [Qui intente un procès : « Ceux

« sont appelés *plaidoiers* qui maintient les querelles « en court par devant la justice. » (Cont. de Nor-mandie, part. I, ch. 55.)]

2. **Plaidoier**. [1° Plaider. (Froiss. XV, 234.) — « Comme l'archevesque de Tours maintiengne que « lui et ses predecesseurs aient accoustumé à res-« sortir et *plaidoier* en notre court de parlement. » (Ord. V, p. 516, an. 1372.) — 2° Quereller, contester : « Lequel varlet commença à rioter et *plaidoier* avec « Jehan Guiot et desmentirent l'un l'autre. » (JJ. 173, p. 152, an. 1397.) — C'est une variante du verbe *plaidier*, *plaidier*.]

Plaidoier. [Querelleur : « Lequel prestre qui « estoit riotoux et *plaidoier*. » (JJ. 164, pièce II, an. 1409.)]

Plaidoir. 1° Lieu où se tiennent les plaids ; tri-bunal : « Lesquels maieurs et eschevins estoient « enfermez en leur *plaidoir*. » (JJ. 108, p. 161, an. 1375.) — « Le suppliant et un sien vallét avec lui, « alans paisiblement leur chemin en la ville de « Bruges, devers le *plaidoir* que ont et tiennent « illeceques ceulx du terroir du franc. » (JJ. 149, p. 874, an. 1396.) — 2° Sénat, curie : « Lors entra Cesar « ou *plaidoir*, puis s'assit en son lieu entre les « senateurs qui sa mort luy avoient jurée chascun « en son endroit. » (Hist. de César, Triomphe des IX Preux, p. 386, col. 2.)

Plaidoirie. [Procès : « Là furent longnement « en celle *plaidoirie*. » (Cuvellier, v. 10347.) — « En « poursuyvant les procès de ceste *plaidoirie*. » (Froissart, t. XVI, p. 169.)]

Plaidoier. [Tribunal : « Une meson assise à « Jenville, tenant... d'auntre part au *plaidoier* du « roy nostre sire... » (1389. Reconnaissance de cens pour Janville.) L. C. de B.]

Plaidous. Avocat. « Jehan Mathieu le *plaidous*. » (Histoire du Théâtre français.)

Plaidoyable. Susceptible de plaidoie. (Cont. Général, t. II, p. 918.)

Plaidoyé. 1° « La grand chambre du *plaidoyé*, » ainsi appelée parce que c'étoit la seule chambre où l'on plaidoit ; ce mot désignoit aussi le Parlement : « Depuis le Parlement arresté à Paris fut appellé « la grand chambre du *plaidoyé*, à la difference « de celle des enquestes où se jugeoient les procès « par escrit. » (Miraumont, des Cours souveraines, page 17.) — 2° « *Plaidoyé* de Quaresme prenant. » (Cotgrave.)

Plaie. [Blessure : « En ses granz *plaies* les pans « li ad fichiet. » (Rol. v. 2173.) — « Droit de curer « et guerir toutes manieres de clous, boccs et *plaies* « ouvertes. » (JJ. 109, p. 58.) — « Et là fu appareillé « par l'un des mires jurez de la ville de Paris, lequell « dist que le dit Thomas n'avoit *plaiie* mortelle, mais « qu'il avoit esté ès mains de mauvais mire. » (JJ. 120, p. 50.)]

Plaie. [Plage : « Les nefz du Manzi portent si « grans ancrés de fust que il seuffrent moult de « grant fortunes aus *plajes*. » (Marco Polo, p. 649.)]

Plaiier. [Blessier, au propre et au figuré : « Pierre du Solier étudiant à Orléans que on disoit avoir esté battu et *plaiié* en plusieurs parties de son corps. » (1402. Rapport de chirurgiens-jurez.) L. C. de D.]

En tot le mont n'a orgoill, ne fierté
K'amors ne puint *plaiier* par sa poissance.

Maitre Quesnes, poet. ms. av. 1300, t. III, p. 386.

[« Et le *playa* ens ou visage tant que li sans li courroit tout contreval. » (Froiss. VII, p. 202.)]

Plaiete. Diminutif de *place* (voir **PLACETTE**) : « Il estoit de costé la pucelle à la plaisant *plaiette* » qu'il aymoit mieulx que soy mesmes, et elle ne l'aymoit gueres moins. » (Perceforest, V, fol. 94.)

Plaieteur. [Plaiie : « Et que en luy, à cause de ladite bateure et *plaieteur* n'aucun péril de mort, mahaigne ne mutilacion. » (1402. Rapport de chirurgien.) L. C. de D.]

Plaige. [Caution : « Livesrés *plaiges* à Dieu ke vous ensi le ferés. » (Floire et Jeanne, p. 34.)]

Plaigne. [Plaigne : « Grant est la *plaigne* e large à la contrée. » (Roland, v. 3305.)]

Poignant vient en la *plaigne*. (Poël. av. 1300, III, 1285.)
A pie descendit en la *plaigne*. (Blanchandin, f. 183.)

Plaigneur. Qui se plaint, complaignant :

Ce dient li *plaigneur*

Tailleur

Ont fait taille vilienne à peu d'onneur.

Poet. av. 1300, t. IV, p. 1326.

Plaije. Plage. « Ports, havres, *plaijes* et rades. » (Négot. de Jeannin, II, p. 451.)

1. Plain. [Du latin *plenus*; *adj.* et *subst.* 1° Plein : « En *plain* palais. » (Froiss. II, 96.) — « En *plain* à Paris. » (Id. 396.) — 2° Riche : « Tant estoit riche et *plain* que ung chariot à quatre roncins n'eut « seu mener son avoir. » (G. de Nevers, 1^{re} partie, p. 126.) — 3° Plaisir, volonté :

Et s'ele s'ecrie,

Quant sentira ta main :

Fuiez vos de seur moi

Certes pas ne vos aim ;

Com plus te le dira

Et tu plus la destrain

Joins toi pres nu à nu

Li en feras tot ton *plain*.

(Ms. 7615, II, f. 179.)

Mors, tu n'averas ja ton *plain* ;

Vessi que au jour daarain

Donc averas fuissil et esche ;

S'arderas tout et paille et grain.

Poème de la Mort ; vie des SS. Sorb. 29, col. 47.

Expressions : 1° « *Plaine* d'enfant, » grosse. Parlant de la reine Isabeau, femme de Philippe III, qui fit une chute de cheval dont elle mourut : « Si estoit « ençainte et toute *plaine* d'enfant. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 99.) — 2° « Une croix d'or *plaine*. » toute d'or. (Monstrel. III, f. 70.) — 3° « *Plaine* affo- « lure, » bras ou jambe coupée. (N. C. G. II, p. 59.) — 4° « *Plaine* court, » justice plénière. Laurière dit du seigneur féodal, qui a plusieurs hommes de fief pour faire justice à ses sujets : « Un homme de fief « est un homme de court, et lorsqu'un seigneur « féodal a plusieurs hommes il a *plaine* court et « justice de vicomte. » — « Le seigneur de fief qui

« a un homme de fief que l'on dit commencement « de court, ou plusieurs hommes de fiefs que l'on « dit *plaine* court, il a justice de vicomte, et s'il n'a « qu'un homme de fief, il peut emprunter hommes « pour faire ses jugemens. » (Cout. Gén. I, p. 614.)

— 5° « Pour ce que dessus est faite mention de *plain* « cours de monnoye, la declaration en est que la « monnoye a plain cours quand elle court, et est « mise pour le prix que elle fust premierement « faite. » (Ord. des R. de Fr. II, p. 489.) — 6° « *Plain* « doi de terre, » un doigt, un pouce de terre entier :

Mais ja paiz ni aura, je l'entend bien et voi

Tant come Tiebaut tendra de ma terre *plain* doi ;

Por ma cité qu'il tient demaine grant noblio. (Rou, 13.)

7° « *Plaine* palme, *plaine* paume, » la bonne mesure d'une paume : « Aux deux bouts des ranges « feras deux passouers qui n'aront chacun que « *plaine* paume de haut. » (Mod. 97.) — 8° [« *Plaines* « armes, » armure complète : « Se cil à qui le mes- « fel fut fet n'est pas chevalier ne il n'a point de « fieu de haubere, mes il deffent son fieu par *plai- « nes* armes, l'amende ly doit estre faite par un « gambiens, par un roncain, par un chapel, par une « lame. » (Anc. Cout. de Norm. part. II, ch. 25.)] —

9° « Armé de *plain* harnas, » même sens. « Passant « sur une vieille planche chey, armez de *plain* har- « nas, ès fossez. » (J. Lefèvre de Saint Rémy, Hist. de Charles VI, p. 159.) — 10° « Frere de *plain* lit ou « de lit entier, » frère de même père et de même mère, opposé à « freres de demi-lit, » d'un seul côté. (N. C. G. I, p. 306.) — 11° « *Plain* poing, » une poi- gnée. « Et les vont en peu d'heure tellement atourner « qu'ils n'avoient sur eux *plain* poing de chair en- « tiere. » (Percef. II, f. 94.) — 12° [« Coustel de *plain- « poing*, » poignard, au reg. JJ. 158, p. 461, an. 1404.]

— 13° « Faire son *plain* pouvoir, » faire tout ce qu'on peut. « Le duc de Lancastre fit son *plain* pou- « voir de remontrer ces besongnes au roy et à son « conseil. » (Froiss. I, II, p. 169.) — 14° Le roi, dans des lettres de 1372, dit : « Estant en nos *plaines* « requestes » (Ord. V, p. 523), c'est-à-dire en cour plénière. — 15° « En notre *plaine* volenté, » c'est-à-dire à notre disposition. (Ordonn. III, p. 648.) —

16° « Tout *plain*, » grand nombre, en abondance, beaucoup. « Et avec eux *tout plain* de gentilhommes « de la chambre du roy d'Angleterre. » (Mém. de Rob. de la Marek, seig. de Fleur. ms. p. 362.) — [« Il navrerent tout *plain* des garçons des « Haynuiers. » (Froiss. II, p. 116.)] — 17° « Le tien « tout à *plain*, » c'est la fin d'une lettre. Nous disons : « Je suis entièrement à toi. » (Crelin, p. 270.) —

18° « De *plain* jour, » en plein jour :

Et n'y avoit loup ne liepart

Qui souvent ne fust de rennart

Pincez par nuit en traision

Ou de *plain* jour en sa maison.

(Desch. f. 483.)

« A *plaine* de jour, » (Monstrel. t. III, fol. 11.) — 19° « A *plain* coup, » à découvert. « Et non pourtant « se deffendoit, si que ils ne l'osoient attendre à « *plain* coup. » (Perceforest, vol. I, f. 86.)

2. Plain. [Du latin *Planus*, *adjectif* et *subst.* 1° Plat : « En la cité se sont tuit mis, Guerpi en ont

« tout le *plain* país. » (Wace.) — « Es issues des « viles li quemin sont plus largue que il ne doivent « estre à *plain* camp. » (Beaum. t. XXV, p. 9.) —
2^o Uni :

Atournez vous d'une tournure *plaine* [Desch. f. 327.]

Son *plain* front, son chief luisant
M'ont navré d'un dart si enamouré
Que bien croi qu'il m'ocira
Hé Dieus, Hé Dieus,
En haro qui m'en guerira. (Chans. du ms. Bouli. f. 326.)

3^o Franc, en parlant des personnes :

Voulz tu la congnoissance avoir
Des Champenois et leur nature ?

Plaines gens sont sanz decevoir,
Qui ayment justice et droiture. (Desch. f. 449.)

4^o [Clair, net : « Par *plaine* sieute. » (Froiss. II, p. 79.) — 5^o *Plaine*, plat pays : « Au *plain*, au *plain*, « ne nous entrebatoins point au cymetiere. » (JJ. 147, p. 266, an. 1395.)] — « Le boys acquiert le « *plain* en forets bannaux, appartenant aux sei- « gneurs hauts justiciers es lieux joignans aus dits « boys, qui sont de la haute justice des dits sei- « gneurs. » (C. Gén. I, p. 864.) — « Ils se meirent « en chemin, et tenant tousjours les *plaines* de la « forest, faisoient joyeuse chere. » (Percef. IV, 22.) — « Par le grand *plain* de belle hoche pas à pas « chevaucherent. » (Petit J. de Saintré, p. 489.)

Quinze jors ot mardi
Que j'aloie un sentier
Pour moi esbanoyer
Jouste un bois, *lez un plain*
Encontrai un vilain
D'un gros burel vestu. (Ms. 7218, f. 249.)

Je erie par bois et par *plaines*. (Marg. de la Marg. f. 220.)

[« Et es *plaines* des vallées estoient marés et crol- « lieres. » (Froissart, t. II, p. 144.)] — 6^o Bords du « boucher : « Le daulphin va premier frapper au « *plain* de l'escu, afin qu'il le peust porter à terre « par la pesanteur du corps. » (Percef. I, fol. 154.)

Expressions : 1^o [« Laisser en un *plain*, » abandonner, laisser en plan comme dit le vulgaire : « Li « monne orent si grant paour que il le laisserent « tout en un *plain* et s'en alerent reponre dont chà « dont là. » (Froiss. II, p. 70.) — « Quant on cuide « en ferme joie estre, En un *plain* laisser le cou- « vient. » (Jean de Condé, II, 56, 227.)] — 2^o « Fief « de *plaines* armes, *plain* hief, » fief direct et fief « de toute prééminence. (Anc. Cout. de Normandie, f. 104.) — 3^o « *Plaines* draps et de *plaine* draperie, « et de lanure *plative*, » draps unis. (Ordonn. II, p. 398, et III, p. 392.) — 4^o « Chaussées faites à queuc « de merlus et non à *plain* fous. » (Rab. II, p. 45.) — 5^o « Metier de *plaine* œuvre, » métier d'étoffes unies. (Ordon. II, p. 398.) — 6^o « *Plain* pays, » les champs, la campagne. « S'il est assis en bonne ville « vingt francs, et en *plain* pays quinze francs. » (Cout. Gén. I, t. p. 848.) — 7^o « De *plaine* venue, » d'entrée, dès qu'ils arriveroient. (Chr. de S. Denis, I, l. f. 21.) — 8^o « De *plaine* terre, » de plein saut. « Lors print apertement son cheval par le train, et « saillit en la selle de *plaine* terre sans mettre pied « en l'estrier. » (Percef. II, t. 119.) — 9^o « A *plain*, » à pie. « Fossez tranchez à *plain* comme un mur. »

(Hist. de J. Boucicaut, p. 52.) — 10^o « De *plain*, » sommairement, brièvement. (Ordon. I, p. 559.)

Plaindre. [1^o Déplorer : « *Plainums* ansemble « le doct de nostre ami. » (S. Alexis, c. XXXI.) — « Le noble roy de France le *plainoit* et regretta (du « Guesclin comme Charlemagne et son neveu « Roland. » (Mém. sur Duguesclin, 546.) — 2^o Regretter : « Quelques irais qu'il y teist, rien ne les « *plaigni*. » (Froiss. I, II, p. 4.) — « Il *plaindoient* « lors biens que il avoient sus le plat país, que il « avoient perdu. » (Froiss. IV, p. 354.) — 3^o Exprimer son chagrin : « Et quant je plus *plaign* et « *souspir*. » (Cocci, XVIII.) — « Il se *plaignoit* « alors de saine teste, comme on dit en commun « proverbe. » (II. Est. Apot. d'Hérodote, p. 218.) — « Femme se *plaind*, femme se deult, femme est « malade quand elle vent. » (Cotgrave.) — 4^o « Se « *plaindre* de la jouste, » réclamer la joute, défier : « Si regarda après Malaquin qui de la jouste se « *plaignoit* mais il n'y trouva personne et pour ce « qu'il vist qu'il estoit ja nuyt, il dit tout haut : « Malaquin, où es tu, je te veulz livrer la jouste. » (Perceforest, IV, fol. 145.)

Plaine. [1^o Pays plat : « Es *plaines* de Dreux les « deux armées se reconterent. » (La Noue, 591.) — 2^o Outil d'acier à deux poignées qui sert aux tonneliers et aux charrons pour aplanir le bois : « Une hachette, une gouge quarrée, une *plaine*. » (JJ. 141, p. 52, an. 1391.)]

Plainement. [Ouvertement : « Depuis la mort « dou seigneur Courtissien, li chevalier d'Engle- « terre n'osèrent mies si *plainement* aller ne venir « par le pays de Flandre qu'il faisoient. » (Froiss. t. II, p. 378.)]

Plainier. Caresser : « Le roy repeut l'autour « moult doucement, et le commença à *plainier*, et « print le gant et le mit sur sa main. » (Rom. de Baudoin, fol. 20.)

Plaigner (se). To se garer. Le peuple dit en quelques cantons de Normandie *plaigner*, en ee même sens : « Cuida tout pour fendre Bertran, lequel se « *plaigna* dessoubz le coup, et embraga le dit « Thomas par les rains et à un tour de lance le « getta à terre. » (Bertr. Duguescl. par Mén. 423.)

Plainier. Voir PLENER. Somptueux : « Furent les « nopces faites grants et *plainieres*. » (Joinville, p. 118.) — 2^o « Siege *plainier*, » qui se fait en règle. « Encore estoit le chastei d'Aubroy en la saisine du « duc de Bretagne, qui tout quoy estoit en Angle- « terre ; si envoya le roy plusieurs seigneurs de « France et de Bretagne, et y fut le siege mi grand « et *plainier*, et dura longtems. » (Froiss. liv. I, p. 460.) — [3^o Qui est garni de tous ses pairs : « Et « toute sa vaisselle face amener droit là Pour tout « ce que court *plainiere* ce dit, tenir voudra. » (Cuvelier.)]

Plain. [Plainte : « En *plaines*, en cris et en « plours. » (Froiss. V, p. 203.) — « D'une avision « qu'ele vit Jeta un *plain*, si tressailla. » (Rou. 1.) — En parlant du convoi du roy d'Angleterre mort au

bois de Vincennes, en 1422 : « Apres suivoient ceux de la lignée vestus de vêtements de pleurs et de » *plaints*. » (Monstrelet, t. I, fol. 325.)

Plainte. [1° Réclamation : « Grains et marriz » list tant par sa maistrise Que à sa dame en un « destour A fait sa *plainte* et sa clamour. » (Romancero, p. 6.) — 2° Gémissement : « Et lor prioiert « o *plaintes* et o plors, que il aussent merci et « pitié de la crestienté. » (Villehardouin, § 377.)]

Le gallant avoit pour habit
Longue robbe noire et dessainte,
Comme pour estre à ung obit,
Cornette de velours tainte
En couleur de refus et *plainte*,
Cheveux longs du temps des apostres ;
Et puis par devotoin sainte
Portoit les belles patenostres. [*Am. rendu Cordel*, 508.]

Plainté. [V. PLANTE. QUANTITÉ : « C'est li regne de Focedis, Une terre null deliteuse Et de tresors « bien abondeuse, O grant *plainté* de chevaliers « D'armes garnis et de destriers. » (Rom. de Troie.)]

Plaintief. [Où tout est en abondance, à *planté* : « Pais avoient bien et biel, Et riche, *plaintief* lui dis. » (Id.)]

1. Plaintif. [Sac : « Jame Vidau monstra au « suppliant ung plain *plaintif* ou sac plain de « bourre. » (Jl. 188, p. 173, an. 1459.)]

2. Plaintif. [1° Qui a l'accent de la plainte : « Li *plaintif* ploremont. » (Job, p. 459.) — 2° Plaignant : « Et cil qui aura mespris, se il est esgardé « de par le mestre, rendra au *plaintif* son domage, « et au mestre quatre deniers d'amende. » (Liv. des Métiers, p. 233.) — « Vinrent grand nombre des « dits *plaintifs* par devers lui. » (Math. de Concy, llist. de Charles VII, p. 728.) — 3° Plainte : « Action « d'injure est perie à l'injurié, si dedans l'uitaine « de l'injure a luy dite, ou sceue par le rapport « d'autruy il n'en fait le *plaintif* et le poursuit « dedans l'an et le jour. » (C. G. II, p. 1078.) — « Du « *plaintif* qu'il faisoit du refus. » (Lett. de Louis XII.)]

Plaintissant. Plaignant. « Meltre en la main « de justice tous les biens meubles et immeubles « sur lesquels le dit *plaintissant* fait plainte. » (Cout. Gén. t. II, p. 915.)

Plainz. [Voir PLAIN, de *planus*, sans détour, uniment : « Procédez sommierement et de *plainz*, « senz ordre de plait et de procez et senz figure de « jugement. » (Ord. III, p. 524, an. 1361.)]

Plaiou. [Voir PLAYON — OION — OYON. Bâton qui fait tourner le manche de la charrue : « Ung baston « nommé vulgaument ung *plaiou* de charrue. » (Jl. 189, p. 173, an. 1457.) On dit aujourd'hui *pleyon*.]

Plair. Blesser ; parlant d'un assaut :

Quant ils vindrent au mur effondrer et aour,
Cil dessus lor geter-ent, de merveilleux aour,
Granz pierres et granz fuz : maint en firent *plair*
Assez en voissiez gambeler et mourir. [*Rotz*, p. 104.]

Plaire. [Du latin *placere*, avec le premier e bref. Le mot s'est transformé en *placire* à la basse latinité et a donné *plaisir* ; c'est là donc un infinitif pris substantivement : « Sire compeinz, *plait* il vos

« escouter. » (Roncisval, p. 47.) — « Quant vous « *plaira* s'ert ma peine merie. » (Cocui, II.) — « Ils en ont d'un *plust* à Dieu. » (Colgrave.)]

Plaïs. [Plie, poisson : « Barbues grasses, *plaïs* « lées. » (Bat. des sept arts.)]

Plaisamment. [1° Commodément : « Afin que « les gens puissent les foires et marchiez en icelles « (villes) estans frequenter plus *plaisamment*. » (Ordon. VI, p. 485.) — 2° D'une manière piquante : « Il respondit *plaisamment*. » (Amyot, Péricl. XIV.)]

Plaisance. [1° Plaisir : « Pensons quantes *plai-* « *sances* pueent estre trouvées En ces quatre ele- « mens qui soient ordonnées ; Toutes revertiront sus « les ames sauvées. » (J. de Meung, Test. 1933.)]

A mon vivant nombre je ne pourroye

Ceux qui d'amour ont eu la connoissance

Qui ont cent maix pour un jour de *plaisance*.
Les Tri. de Petrarq., trad. du baron d'Oppède, f. 8.

2° [Plaisir déréglé : « Laquelle femme a tousjours « perseveré en sa *plaisance* et charnalité, au grant « esclandre et deshonneur du suppliant, son mary. » (Jl. 206, p. 418, an. 1487.)]

Expressions : 1° « A *plaisance*, » à plaisir. Voyez Clém. Marot, p. 8 ; à volonté, dans Percef. III, f. 75. — 2° « A sa *plaisance*, » à son plaisir, à sa volonté. (Arr. Amor. 109.) — 3° « Combats de, à *plaisance*, » tournois ainsi nommés. (La Colomb. Théât. d'hon. I, préf. p. 4.) — 4° « L'an 1467, tost après Paques, « passa en Angleterre messire Anthoine Bastard de « Bourgogne où il fist une *armée de plaisance* « contre le seigneur d'Escalles frere de la royne « d'Angleterre. » (Hist. chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 363.) — 5° « L'an 1548, fut solennelle la « *feste de la principauté de plaisance* à Valen- « ciennes, le dimanche devant la Pentecoste 13^e « jour de may ; on invita à cette feste tous les gen- « tils hommes, prelates et magistrats des villes « voisines, le samedi la trompette avertit par toutes « les rues ceux qui devoient accompagner le *prince* « de *plaisance* pour aller recevoir les compagnies « qui venoient à cette feste. Cette superbe masea- « rade (car c'est ainsi qu'il faut nommer cette belle « chevalerie) commença par le prevost des coquins « nommé Ponffrin, monté sur un cheval dont la « housse étoit peinte de verges, de cartes, et de « dez ; il estoit suivi d'une troupe de coquins vêtus « de casques, de canevras bandées de violet ; le « roy des porteurs au sac suivoit le premier equi- « page à cheval, comme le prevost des coquins, et « accompagné de cinquante porteurs vêtus de « rouge à bandes noires, la troisieme compagnie « étoit celle de l'étrille, composée de cinquante « hommes à cheval vêtus de casques vertes bro- « dées de noir avec des housses semées d'étrilles « de broderie ; la compagnie du prince étoit de « cent chevaliers ; le *prince de plaisance* de Condé « vint à cette feste avec cinquante chevaux. Les « tost-tournez de Ilanson estoient 86, tous vestus de « rouge bandé de noir. » (Le P. Menestrier, de la chevalerie, p. 243.)

Plaisant. [1° Agréable : « Et quant mi mal lui

« sont bel et *plaisanz*. » (Cocci, XX.) — « Seroit « *plaisante* chose et seure à tous marchands. » (Ordon. III, p. 492.) — « Parlant d'Anne, duchesse de Bedford, seur du duc de Bourgogne, femme du régent de France : « Elle estoit la plus *plaisante* de « toutes les dames qui adonques fussent en « France. » (Journal de Paris, sous Charles VII, p. 152.) — 2° Bouffon : « Les *plaisans* ne sont tous « jours *plaisans*. » (Nuits de Strapar. II, p. 336.)

Plaisamment. [Plaisamment : « Et tous les « jours après disner et souper y passoit temps « aussi *plaisamment* qu'il souloit es dez ou es « chartes. » (Gargantua, t. I, p. 23.)]

Plaisanter (se). Se moquer de : « Captivent « les grands pour *se plaisanter* d'eux. » (Nuits de Strapar. II, p. 255.)

Plaisanteur. Bouffon : « Flavius Vopiscus en « la vie de l'empereur Aurelian recite entre les « raisons pour lesquelles y a en tant peu de bons « princes qu'on les pourroit (selon le dire d'un « *plaisanteur*) escrire et peindre dans un seul « anneau. » (Duverrier, biblioth. p. 175.)

Plaisceis. [Habitation défendue par des haies : « Ne maison, ne recei, ne *plaisceis*. » (Aiol, 4130.)]

Plaiscie. Entourée d'une haie :

Bien connoissoient le pais
Et les orent longz ans haiz ;
L'ancie garde orent laisceie
En une baïle bien *plaiscie*. (Ph. Mousk. p. 818.)

Plaisié. [1° Palissade : « Ne vir mur ne maison « ne fossé ne *plaisié*. » (Aiol, v. 5692.) — 2° Maison « entourée d'une haie : « De .x. lieues plenières n'avoit « *plaisié*. » (Id. v. 587.)]

Plaisir. [Verbe et substantif. 1° Plaire (v. sous ce mot) : « Itels briers enveuoient al saint homme « ultre mer, Pur mielz *plaisir* al rei e par lur sens « mustrer. » (Thomas de Cantorbery, p. 70.)]

Li roi, li conte, li baron
Por lui *plaisir* doubtent l'ordon ;
Tors et moulons as dius offrirant ;
Et li autres selon ciaus firent
Les oiselés i aportent
Et as dius lies sacrefierent. (Sorb. LX, col. 2.)

Bons dras avoit et avenans
Por miex *plaisir* à ses amans
Et n'avoit soing de dras de laine
Au pior jor de le semaine. (Sorb. LXI, col. 4.)

Ma peine metrai et m'entente,
Tant com je sui, en ma jovente,
A conter un fabliau par rime
Sans colour et sans leonime.
Mes s'il a consonancie
Il ne m'en chaut que mal en die
Car ne puet pas *plaisir* à tous
Consonancie sans bons mots :
Or les oiez tex comme ils sont. (Ms. 7615, II, f. 146.)

2° [Plaisir, volonté : « Dame ce dist la serve, tout « à vostre *plaisir*. » (Berte, XII.) — « Par le *plaisir* « de Dieu et dou vent. » (Froissart, IV, p. 198.)]

Expressions : 1° « C'estoit un *plaisir* » dans le sens où nous le disons encore. (J. Marot, p. 120.) — 2° « Dames dites votre *plaisir*, » dites ce qui vous plaît. (Fabl. ms. de S. Germ.) — « Vous dites votre

« *plaisir*. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 133.) — 3° Parlant du jugement porté contre Pierre de Craon, « lesquelles opinions dites, ou « *demandu au roi Charles son plaisir*... lequel « rependit qu'il avoit ouï toutes les opinions, mais « qu'il luy sembloit qu'il en y avoit six ou huit des « plus sages du royaume, qui estoient d'opinion « qu'ils ne mourussent point, et qu'ils ne l'avoient « point deservi, et qu'il estoit de leur opinion, et « qu'il ne vouloit pas qu'ils mourussent. » (Godef. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 774.) — 4° « Avoir « de *plaisir*, » avoir du plaisir : « *Avez vous eu de « plaisir* de songer à moi. » (Moyen de parvenir, p. 334.) — 5° « Venir à *plaisir*, » être agréable : « Le lieu est moult delectable, et nous yrons or « endroit, *si a plaisir vous vient*, pour heberger. » (Lanc. du Lac, III, f. 19.) — 6° « Au *plaisir* Dieu, » s'il plaît à Dieu : « *Au plaisir de Dieu*, nos ennemis « n'entreront en la cité. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 258.) — 7° « Au *plaisir* de Dieu, » grâce à Dieu : « Apert doneques que la racine et fonde- « ment de son fait est en orgueil et convoitise ; « mais *au plaisir de Dieu* ce ne luy profite pas. » (Monstrelet, vol. I, f. 63.) — 8° « Tout à votre *plai- « sir*, » comme il vous plaît, ainsi que vous le voulez :

Dou lit ou je devrai gesir
Dame tout à votre *plaisir*
Maintenant la borse avez
Tel coin vos la deviserez. (Estrub. ms. 7996, p. 94.)

9° « A leur *plaisir*, » à leur avantage : « Le sire « Talbot s'advisa que la plus petite compagnie estoit « de ça la Garonne et estoient gens pour combattre « à pié et menoit grant charroy et artillerie, et « que les seigneurs qui estoient de la Gironde « estoient grant puissance et gens à cheval, et ne « les trouveroit sinon à leur plaisir et les autres ne « luy pouvoient fouyr. » (Le Jouvencel, p. 639.) — 10° « *Plaisir* du roy n'est, » il ne plaît pas au roy : « Le regent respondit, mareschal, je scay bien que « s'il y a homme en ceste armée, qui bien conduise « une chose, que vous la conduirez le *plaisir* du « roy n'est pas d'en sçavoir riens. » (Le Jouvencel, ms. p. 516.)

Plaissey. [Plessis, haie entrelacée, dans les Dombes.]

Plaisceiz. [Plessis, dans Partonopex, v. 10590, dans Beart, t. I, v. 1276.]

Plaisié. [Même sens : « Tuit en lentissent li « bois et li *plaisié*. » (Aubery.)]

Plaisier. [Entrelacer les branches d'une haie : « D'une part fist le bois tranchier Et bien espesse- « ment *plaisier*. » (Brut, v. 9430.) On dit en ce sens *plesser*, dans la Basse Normandie.]

Plaiet. [Procès. Voir sous PLAIE : « Comme discort, « debat, *plaiet* et procez seient meus et pendant « par devant nous. » (1408, Prévôté. L. C. de D.)]

Plaietre. [Plâtras : « Comme ils eussent mis en « vente et exposé vendables deux *plaietres* de mai-

« sous arses... le vendage desdilles murailles et
« *plaisires*. » (Jl. 144, p. 343, an. 1393.)

Plait. V. sous **PLAIN.**

Plaitoïne. [Platane, dans Flore et Blanche fleur, v. 1863.]

1. Plaiz. Plie, sorte de poisson :

Tartres et bremes dorées
Barlues grasses, *plaiz* liées
Et bons fies, au fenuel, rostiz. (*Dat. de Quar. f. 92.*)

2. Plaiz. [Plessis : « Les supplians demandent
« pourquoy il copoient et rompoient le *plaiz* de
« leur clos. » (Jl. 204, p. 90, an. 1477.)]

Plaqueur. [Ouvrier qui enduit une muraille de
plâtre ou de ciment : « Et ki *plaqueur* ne couvreur
« ne carpentier met en œuvre. » (Tailliar, Recueil,
page 409.)]

1. Plakier. Plaqueur :

Nus menestres ne doit *plakier*,
Mais as mauvais grans cols d'akier
Et lors ouvrages recorder,
Por les mauvais faire amender. (*P. av. 1300, IV, 1334.*)

2. Plakier. Apaiser :

S'en devez estre apaisies
Mais je quit que vous *plakies*. (*Vatic. 1490, f. 161*)

Plamé. [« Le suppliant ayans tons jours ses
« mains *plamécés* souz son mantel. » (Jl. 100, p. 810,
an. 1370.)]

Plamouse. Soufflet. (Colgr.) Proprement coup
de poing donné dans le visage.

Plan. Plainte :

En a tantost tristesses, *plans*, et plours
Parlers divers, reprouches, deshenours. (*Desch. f. 352.*)

Planche. [1° Planche : « Li empereres s'arma et
« passa le pont, ki fait esloit de *planches* longues
« et estroites. » (Villeh. § 659.) — 2° Petit pont de
planches : « Il sol bien les passages, les *planches* et
« les gnés. » (Aiol, v. 7780.)]

Planchage. Etablissement de planches : « La
« rivière... qu'ils avoient fait passer ou par barque,
« ou sur quelque *planchage* soudainement fait. »
(Disc. polit. et milit. de la Noue, p. 796.) — « La per-
« sonne possédante a titre de donaire assenne, bail
« usufruit ou autrement, viagerement, d'aucunes
« terres, seigneuries ou autres biens ou seroient
« appendans maisons, edifices, censues, moulins, ou
« autres parties de semblable essence sujets à rete-
« nous seront obligés de les entretenir et relivrer en
« bon et suffisant estat d'huys, fenestres, voirieres,
« couverture, *planchage*, seulement lattage et pla-
« cage. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 75.)

Planche. [1° Planche : « Tout li tainlurier de
« Paris doivent chascun au roy six sous de hauban
« et quatre sous pour les *planches*. » (Liv. des Mét.
p. 438.) — 2° Pont fait de planches : « Qu'il ne
« l'orent ataindre à *planche* ne à gués. » (Aiol,
v. 7750.)] — « On pouvoit faire *planche*, ou sautoir
« dans les chemins appelée voye ou pié sente;
« mais on ne pouvoit faire ponts ne planches dans
« ceux appellez carrière. » (Bout. Som. Rur. p. 497.)
Parlant de gens asségés qui sortent pour capituler :

« Ils firent ouvrir un guichet joignant la porte et
« avaler une *planche* et s'appuyèrent aux chaines,
« tant et si longuement que messire Guillaume
« Bouleiller et Bonne lance furent qui descendirent
« devant le pont. » (Froiss. IV, p. 33.) — 3° [Mesure
de terre : « Pour le labour d'une demy *planche* de
« terre, qu'il luy avoit labourée par plusieurs
« années. » (Jl. 206, p. 249, an. 1479.)]
« *Expressions* : 1° « *Planche* changer. »

Voire, mais quant Malle-Bouche
Ysagrin, l'air semblant, danger
Vous assembloit, par escarmouche,
Pour vous de la dame estranger
Ou aliez vostre pain ronger ?
Ne que provoyez faire après,
Veü qu'il falloit *planches* changer.
S'ilz vouloient poursuyvre de près. (*Am. Cordel. p. 534.*)

2° « Perdre *planche*, pont et barriere, » perdre
toutes ses ressources :

Princes yvres les pources gens guerrie
Les mau vertus et les chets estrie
Perdre leur fait *planche* pont et barriere. (*Desch. f. 234.*)

3° « Tirer la *planche* après soi, » empêcher qu'un
autre ne parvienne au même dessein. (Oudin.)

Planchement. Action de faire un plancher.
(Monet.)

Plancher—ier. [1° Planche : « Dix huit ou vint
« pieces de *plancher*, deux quarterons de seiele. »
(Jl. 190, p. 86, an. 1460.) — 2° Plancher : « Sus le
« *plancher* se jut adenz, Multi se claime chaillif
« dolenz. » (Benoit de S. More, II, 2101.) — 3° Cham-
bre haute : « Icellui exposant beust... avecques plu-
« seurs compaignons en une des loges ou *planchier*
« d'icellui hostel ; et en la chambre dessoubz eulx
« Colart le Maistre, Pierrol et Huet buvoient. »
(Jl. 140, p. 65, an. 1390.) — « Le suppliant se bouta
« en une chambre de ladite maison et y geust celle
« nuit sur un lit jusques environ le jour, et lors se
« leva et ala dessus le *plancher* de l'escriptoire du-
« dit de Lainques, en laquelle il avoit accoustumé
« de mettre sa finance;... et dudit *plancher* se
« desterra et osta un trapan. » (Jl. 141, p. 139,
an. 1391.)]

Planchete—ette. 1° Lame de bois ou de fer :
« Puis est mise la *planchete* de fer contre les deux
« clous qui sont sur la branche. » (Modus, f. 121.)
— 2° Petites planches minces qui tenoient lieu de
baleines dans les corsets des femmes : « Lors un des
« plus endormis de la serée nous va assurer que
« pour se garder des avortemens qu'il falloit bien
« que les femmes se gardassent de trop serrer et
« user de *planchetes*, encore qu'elles ne fussent
« grosses et filles aussi : car outre que les serre-
« mens les rendent contrefaites, elles les rendent
« steriles ; que si elles engrossent, sont sujettes à
« avorter, restant la matrice destituée de sa figure
« naïve et les *planchetes* empechent par le bout
« d'en haut, serrant le brechet, la respiration
« repoussant les pommons au dedans et serrant
« l'estomach empechent aussi la concoction. » (Bou-
chet, Serées, liv. II, p. 249.) — 3° Petite planche qui
servoit d'étrier aux femmes pour monter à cheval :

« *Planchete* d'or qui estoit à la haquenée de la duchesse quand elle chevauchoit dessus. » (Brant. Dames ill. p. 47.) — « Elle estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace, ayant esté la première qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y estoit plus belle et appa- roissante que sur la *planchette*. » (Ibid. p. 47.) — 4^e Petit pont à côté du grand pont-levis : « Sans ouvrir la porte qui murée étoit, sans avaler le pont ou la *planchette* estoit impossible de par- prendre la ville. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 61.) — « Servir de *planchette*, » comme nous disons faire planche : « Advenant qu'entre les coheritiers de divers ventres, en mesme degré concourent frere et sœur du mesme ventre, en ce cas le frere quoyque puisné de la femelle plus ancienne neantmoins que les autres coheritiers fussent masle et femelle excluera les dits autres coheritiers masles plus anciens que lui par le benefice de sa dite sœur plus ancienne que les dits autres coheritiers, laquelle luy sert de *planchete* en ce cas. » (N. C. G. t. I, p. 363.)

Planchier. [Faire des planches dans un jardin polager : « Item les diz habitans porront prendre terre es diz pastiz... pour *planchier* ou faire planchiez. » (J. 96, p. 75, an. 1361.)]

Planchiere. [Comble en planches : « Dessoubz les avantages ou *planchieres* et combles d'icelles maisons. » (J. 141, p. 97, an. 1391.)]

Planchon-chonceel. 1^o Pieu : « Lequel bastion fait faire en un jardin, près de son logis de Milan, et celui fossoyer tout autour et fermer de gros bois de bout, mis en terre et au devant, tout à l'environ, fortifié de *planchons* à gros eloux et chevilles bien attachés. » (J. d'Anton, p. 1506.)

[2^o Epieu : « Ils furent de pries encauchie des vilains dou pays qui les sieuvoient as *planchons* et à bouries. » (Froiss. III, 251.) — « Un grant et cruel baston, appellé *planchon*. » (J. 105, p. 607, an. 1374.) — « Se combattirent avec eux de massues et d'un baston appellé *planchon* ou pique de Flan- dres. » (J. 109, p. 289, an. 1376.) — « Un petit baston que l'en appelle au pays (Boufinois) *plan- chonchel*. » (J. 169, p. 283, an. 1416.)]

Planchonné. Couvert de planches : « Un grand eschaffault bien *planchonné*, tendu et aorné des plus riches draps de tapisseries. » (Monstrelet, vol. II, fol. 39.)

Planchoyer. Passer sur une planche : « Monte sur la dicte planche, mais elle estoit si estroicte que tout en est esbaly et non pourlant il monta sus à grand paour, car il n'avoit pas aprins à *planchoyer*. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 44.)

Planche. [Planche : « Quicumque per vim femi- nam violaverit et super hoc veritate coram sca- binis convinctus, ei collum cum assere, qui vulgo nominatur *planecke*, debet abscondi. » (D. C. t. V, p. 286 b.)]

Plançon. [1^o Branche : « Deux hastiers firent de *plançons* de codre et enz les ont boulez. »

(Ren. 922.)] — « Lors regarda qu'il n'y avoit en la place lance entiere; lors print il son espée et coupe un *plançon* diffort et roide et l'aguise au bout et y attaché un fer de glaive. » (Percef. I, fol. 56.) — « Si les convint *plançons* de bois tous ployans pour les chevaux loger. » (Froiss. II, 151.) — 2^o Branche plantée pour former bouture :

Avant que et hos de plançon
U il a maint jouene *plançon*. (Mousk, p. 663.)

On envoya de Hollande à M. de Villeroy, en 1607, « *plançons* de rosiers. » (Négot. de Jeann. I, p. 399.) — 3^o [Epieu : « Il estoient recaciet ens de leurs ennemis à *plançons* et à gondendars. » (Froiss. t. III, p. 162.)]

Or ferai ferrer mon *plançon*
Ce dist Robins de la Bassée. (Froiss. Poës. p. 289.)

[« Ung *plançon* escartelé de grans broches de fer. » (J. 199, p. 70, an. 1463.) — « Lesquelz compagnons commencerent à ruer de *plançons* loquetez l'ung contre l'autre. » (J. 176, p. 313, an. 1443.) — 4^o Palis, engin à pêcher : « Et sem- blablement les bons bousseaux ou *plançons* ajoutés aux dites nasses ou autres engins d'ozier ou de jonc qui soient si espet qu'un homme n'y puisse buter son petit doigt. » (Ord. I, p. 794.)]

Plançonnet. [Diminutif du précédent : « Le suppliant donna à icellui garsson ung coup sur la teste d'un petit *plançonnet*, qu'il tenoit en sa main. » (J. 198, p. 236, an. 1461.)]

Planquier. [Plancher : « Pistor porcos in loco seu asserato, seu gallice *planquier*, tenebat. » (Ch. de 1416.)]

Plane. Outil des tonneliers. (Colgrave.)

Plané. 1^o Aplani :

Prince pour Dieu soit li saige amé,
Et li vaillant gouverne voire lice,
Tant que ce mot soit de tous poins *plané* :
Pourrir aux gens et non pas l'office. (Desch. f. 140.)

2^o Dépouillé :

Dist Faux Semblant : l'emblay mainte forterresse
Et par trahir fut mainte mesprison
Et fement lis mourir en prison
Maint cuer loyal sans estre condampné,
Par moy furent li pseudomme *plané*. (Desch. f. 135.)

Planeage. Sorte de droit : « Par quoy euls et leurs gens puissent bonnement leurs biens et marchandises charger et decharger de nuit et de jour, sans payer aucun caage, ne *planeage*, ne autre chose quelle que elle soit. » (Ordonn. t. V, p. 243.)

1. Planer—ier. [1^o Polir, aplanir : « Prit son « tnel; De chief en chief le fit rere et *planer*. » (Bal. d'Aleschans, v. 3660.) — « Et adonc le peuple de la ville de Paris, lequel n'estoit pas bien content du dit duc d'Orleans... commencerent à dire l'un à l'autre en secret: le baston noueux est « *plané*. » (Monstrelet, t. 36.)]

Pour mener droit leur maçonnaige,
Leurs bois escarier et *planer*,
Plommer à plou chascun estaige,
On ne puet bien sans regle ouvrer. (Desch. f. 382.)

2° [Effacer : « Aplaniert si come l'un sult *planier* tables de graife. » (Livre des Rois. p. 421.)] —
 3° Détruire : « Vouloit de rechef estaindre et *planer* et « d'anner la bonne memoire de votre dit frere. » (Monstr. I. f. 121.) — 4° [Chasser, déposséder : « Li rois ne lairoit point son nepveult ensi que *planer* ne bouler hors de son hircetaige. » (Froissart, t. III, p. 373.)]

2. Planer. Imiter l'oiseau qui plane. La reine Marguerite tâche de ramener le maréchal de Bellegarde, qui tenoit le marquisat de Saluces pour le duc de Savoie contre le roi : « Elle luy fit tout plein « de remontrances; luy ores *planant*, ores conti-
 « nuant, ores convoiant et ores conuillant et
 « amusant la reyne de belles paroles, se trouva
 « atteint de maladie par belle poison, de laquelle
 « il mourut. » (Brant. Capit. français, III, p. 440.)

Planetaire (heure). Heure où, d'après les astrologues, chaque planète domine le plus. (Cotgr.)

Planete. [1° Astre errant : « Et *planete* sont « autant comme estoile erraus. » (Comput, f. 14.) —
 « Le grand Dieu feit les *planettes*, et nous faisons
 « les platz netz. » (Rabelais, I. 5.) — 2° Etoile sous
 laquelle on étoit né : « Or estoit ceste Orbatie si
 « vieille qu'elle n'avoit plus de dentz, et si n'ayma
 « onques elle ny autre, tant estoit née en mal
 « gracieuse *planetle*. » (D. Florès de Grèce, f. 160.)]

Planetiste. Astrologue. (Nef des fols, f. 50.)

Planeure. Plaine : « Presque tous les paysans
 « qui estoient au territoire de Vicence et de Verone,
 « tant aux montaignes que à la *planeure*, se meirent
 « en armes. » (Cl. Seyssel, Hist. de Louis XII, 321.)

Planier. 1° Pénier : « *Planier* pouvoir. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 182.) —
 « Seoit en sa chaire au feu qu'il avoit fait faire
 « emmy la salle grant et *planier*. » (Percef. I, f. 135.) —
 2° Plat : « Lande moult grande et *planiere*. » (G. de Nev. II^e partie, p. 73.) — « Il me dit si la
 « terre estoit ou *planiere* ou ronde, (plate ou
 « ronde). » (Éuv. de Théophile, I^e partie, p. 75.)

Expressions : 1° « Chiere *planiere*, » visage calme ou gai, ouvert. (Cretin, p. 116.) — 2° « Conseil tout « *planier*, » qui a un plein pouvoir : « Ph. Auguste « laissa les legats, les prelats et le conseil tout « *planier*. » (Cretin, p. 116.) — 3° « Jonstes *planiere*s, » générales : « Lors commencerent les jonstes « aigres, et pesantes et dedans et dehors, si que « ceulx qui les regardoient disoient que onques « mais n'avoient vues si fortes et si bien joustées, « ne où il y avoit autant de beaulx coups de lances « donnez et receuz. Cependant que les jonstes « estoient les plus *planiere*s. » (Percef. I, f. 108.)

Planiete. Planète : « Haulx *planietes*, » dans la Chron. de Nangis, an. 1344.)

Planif. [Uni : « Que leur mestier d'oeuvre rayée « estoit plus soufif, que le mestier de lanure *plani*-
 « vive, et que celui qui bien savoit faire rayez,
 « savoit bien faire dras pleins. » (Ordonn. II, 397,
 année 1350.)]

Planisse. Niveau : « A la *planisse* de la terre. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 44.)

Planit. Aplani, uni : « A la teste de la tranchée
 « qui alloit droit au fort, n'y avoit rien, ains tout
 « estoit *planit*. » (Mém. de Montfau, I, p. 510.)

Planke. [Planche, dans Flore et Blancheff. vers 1507.]

Planket. Uni : « Tar'arin *plancket*, » au monast. tie. anglie. III, part. II, p. 86.

Planne. Plane, outil de tonnelier : « *Planne* « d'acier dont on fait les cerceaux. » (Desch. 385.)

Plant. [Plan : « Le *plant* du fort d'Edimton est
 « tout quarré et assis au milieu d'une plaine raze
 « et basse. » (Beaugué. guerre d'Escoffe, I, 8.)]

Plantage. Action de planter. (Oudin.)

Plantain. [1° Plante : « Prenez dou sayn (de
 « marmote) Au mardi main, Et de la fueille dou
 « *plantain*. » (Ruteb. 284.)] — 2° Arbre : « La frai-
 « seur de l'ombre d'un *plantain* large et branchu. » (Berger. de Rem. Bell. I, p. 108.)

Plantaire. Qui est de plante. (Cotgrave.)

Planter. Plancard, plançon ; bouture de saule :
 « Ce sont, dit Nicot, ces grosses perches de saulx
 « qui autoude des dits saulx sont reservées pour
 « planter; et estant plantez retiennent encor le
 « nom, tant qu'ils ayent chevelure, qu'ils prennent
 « le nom de saulx. »

1. Plante. [Plainte, du latin *planetus* : « Or
 « peust voir la crie e la *plante* e le plorer mult grant
 « de celz que estoient cheü à la terre ennavrés à
 « mort. » (Marco Polo. p. 745.)]

2. Plante. [1° Endroit planté, pépinière : « Sur
 « la *plante* Andriu le Couvreur seant à Miremont,
 « trois solz parisis. » (Cart. de S. Jean de Laon,
 an. 1375.) — 2° Plante des pieds : « Dès le menor
 « enjok' al plus grant, dès la *plante* del pied
 « enjok' al chief nen at en luy sainteit. » (S. Bern.
 page 555.)]

Expression : « Etre sous bonne *plante*, » être en
 bonne position : « Pour la bonne renommée, dit lui
 « Perceforest nous y sommes venus, et tant l'avons
 « servy qu'il nous accompaigne avec les chevaliers
 « du franc palais (combien que dignes n'en sommes)
 « Vrayment, dit Bruyant, seigneur vous *etes* sous
 « bonne *plante*. » (Perceforest, IV, f. 27.)

Planté. 1° Plénitude (voir PLENTÉ) : « Decernous
 « par la *planté* de notre puissance et autorité royal. » (Ordonnances, t. II, p. 206.)

II^e Abondance, quantité :

Cilz qui avoit tout l'avor de ce monde,
 Que li vaudroit toute celle *planté*
 S'il languissoit et qu'il n'eût santé? (Desch. f. 177.)

Expressions : 1° « A *planté*, » grand *planté*, » en
 abondance. « Ils nous gettoient le feu gregeois à
 « *planté*. » (Joinv. p. 39.) — « Le sang luy sortoit
 « de la bouche à *planté*. » (Ibid. p. 45.) — « Arbre
 « trop souvent transplanté ne porte pas fruit à
 « *planté*. » (Cotgrave.) — 2° « Pais à *planté*, » une

grande étendue de pays. (Vigile de Charles VII, t. II, p. 159.)

III^o *Adverbe*. 1^o Beaucoup, loin, longtemps : « Le heraut n'avoit pas planté à aller. » (Froiss. I, III, p. 139.) — « Ceux de Gand ne se tindrent planté à l'escarmouche ains s'en retourneront, avecque leur gens à Gaud. » (Froissart, liv. II, p. 126.) — « Planté n'étoit ce mie, » ce n'étoit pas le tout. « Eussent les Anglois fait autre exploit d'armes, s'ils eussent en chevaux ; mais ils n'eu avoyent fors qu'un petit : planté ne fut ce pas ; car si tost que le plat pais fut informé de leur venue, tous se retrairent à Garand, et senloyoyent es bonnes villes et eux et les leurs. » (Froiss. III, p. 315.) — « Planté n'étoit ce mie, car les Genevois qui estoient sur les fosses empeschoient avec leurs arbalestes, dont ils tiroient d'une grande justice, les assiegez à oser paroistre aux defenses de leur château. » (Ibid. p. 68.) — 2^o [Plus, davantage : « Iceelui Blon- de dist au suppliant moult arrogamment et par grant air que s'il en parloit planté, qu'il le gette- roit sur les chiennez. » (Jl. 160, p. 317, an. 1406.)]

Plantéau. Petite plantation. (Cotgrave.)

Plantée. [Veillée où les gens se rassemblent à *planté* : « Quand le suppliant et autres eurent souppé, s'en alerent aux plantées, c'est assavoir à la feste et esbatement qui se faisoit en l'ostel de Jehan Ydier de plusieurs filles et compagnons de la ville d'Aequin ; laquelle plantée ou feste se fait chascun dimenche ou feste en la nuit, depuis la Saint Martin d'yver jusqu'à Caresme prenant. » (Jl. 176, p. 699, an. 1444.)]

Plantel. [Quantité : « Solehadins leur envoia or et argent à grant plantel. » (Ménestrel de Reims, § 45.)]

Planteece. [Ce qui est dû pour un bois planté : « Rem les rentes planteeces qui sont deues à Belen- combre pour cause de la forest. » (Jl. 48, p. 107, an. 1312.)]

Plantéir. [Marcotte : « Le suppliant continua les plantéirs de sa vigne en une piece de terre près de leur maison. » (Jl. 194, p. 212, an. 1466.)]

Plantéis. [Plantation, dans la Cont. de Bretagne, article 605.]

Plantevement. Abondamment. (Dictionnaire de Boret.)

Plantement. Action de planter. (Cotgrave.)

Planter. [1^o Mettre en terre : « Ce que Deus ad planté ne larrá pas perir. » (Thom. de Cant. 87.) — « Et les laisserois la plantex à reverdir. » (Cont. d'Entrapel, fol. 84.) — 2^o Au pronomiat, se jeter : « Et s'en vinrent planter en l'ost de Franche de plains eslais. » (Froissart, t. III, p. 145.)] — *Expressions* : 1^o Vienné qui plante. (Oudin.) — 2^o « Il est planté la veille des trespassez, il viendra le jour des morts, » cela se dit d'une plante qui est morte en terre. (Oud.) — 3^o « S'il est bien planté, » il reviendra, » c'est-à-dire il retournera. C'est une allusion au double sens de revenir. (Id.) — 4^o « Plan-

ter le dé, » c'est-à-dire le jeter avec adresse et ramener ce que l'on veut. (Id.)

Plantureusement. Abondamment. « Vivent « plantureusement. » (Sagesse de Charron, p. 55.)

Plantureux. Plantureux. Le roi de Castille assiège Lisbonne en 1386 : « Estoit leur siege si « plantureux de tous biens qu'il n'y avoit ville, ne « marché en toute Castille, ou on eust plus plantu- « reusement ce qu'on avoit affaire. » (Froiss. I, III, p. 5.)

Plantéys. [Marcotte : « Marcos, que l'en appelle « plantéys de vigne. » (Jl. 153, p. 148, an. 1398.)]

Plantin. Plançon, bouture : « Aux dits seigneurs « hants justiciers ou vicomiers competent et ap- « partiennent, s'il n'appert du contraire, tous les « chemins frons, flegards flots et rejels, et les « arbres ou plantins croissans sur iceux, estans et « abondans contre et à l'endroit de leur lief et sei- « gneurie, ou des heritages tenus en leur dite « seigneurie. » (Cont. Gén. II, p. 899.) — [« Après « il est assavoir que les saus et le plantin qui sont « et seront desore en avant entour le fossé... seront « coupé et doivent estre couppe de trois ans en « trois ans. » (Cart. de l'hôtel Dieu de Pontoise, an. 1287.)]

Plantis. 1^o Plant de jeunes arbres : « Bêtes « trouvées en nouveau taillis, ou plantis au dessous « de trois ans escheent amende. » (Cont. Gén. t. I, p. 147.) — « C'est comme en un grand plantis, au- « quel certains arbres sont transplantés, d'autres « antés, autres coupés et arrachés, le tout pour le « bien et la beauté du verger. » (Sag. de Charron, p. 575.) — 2^o Rejeton, jeune arbre, que l'on plante en terre sur les bords d'un fossé ou du chemin : « Aucuns possesseurs d'heritages contigus et joi- « gnants aux chemins ont les plantis estant à « l'endroit de leur heritage, à la charge d'entrete- « nir à leurs depens les chemins et planquetes. » (Nouveau Coutumier général, p. 392.)

Planton. Jeune plant. (Oudin.)

Plantarage. Entretien de bestiaux. (Voy. traité de la population, t. I, p. 18.)

Plantureusement. [Abondamment : « Et es- « toient plantureusement pourvus de tous vivres. » (Froissart, édit. Buchon, t. I, p. 116.)]

Plantureux. [1^o Fertile : « Et sachiez que toute « la terre (d'Afrique) qui regarde vers midi est sanz « fontaine, et nue d'aigue, et povre terre ; mais « devers septentrion est ele grasse et plantureuse « de touz biens. » (Brun. Lat. Très. p. 170.)] — 2^o Abondant : « Lequel banquet fut fort plantureux « et richement garni de plusieurs nouveaux entre- « mets. » (Math. de Concy, Histoire de Charles VII, p. 665.) — 3^o Vaste, spacieux : « Quand il vint à « l'entrée du porche, il entra dedans tout à cheval, « car il estoit hault, et si plantureux que trois che- « valiers armés, montés sur leurs chevaux et les « lances es poings y chevauchassent de front sanz « empeschement. » (Perceforest, II, f. 78.)

Planure. Plaine : « Bruxelles est moitié *planure*, moitié colline. » (Le Labour. Voyage de la reine de Pologne, p. 41.)

Plaquer, plaque. [1° Petite monnaie : « Vingt quatre pièces de vieille monnoye, appelez *plaque*, *quars*. » (J. 160, p. 335, an. 1406.) — « Il tira de sa bourse deux bretons et une *plaque* pour payer l'Anglois. » (J. Chartier, Hist. de Ch. VII, A. 449.) — 2° Ornement propre à la parure des femmes : « Il luy falloit des bijoux de prix, des diamants, et des *plaque*s de vermeil doré. » (Rom. bourg. l. I, p. 211.)

Plaquer, plaquier. Apaiser : « Dieu que nous devons *plaquer* par de bonnes œuvres. » (Cl. Seyssel, Histoire de Louis XII, p. 92.)

S'en devez estre apaisiez ;
Més je euit que vous *plaquez*. (Vatic. 1522, f. 159.)

Plaquier. 1° Appliquer, plaquer :

... Bien set cele *plaquier* sans brai,
Qui le retient ; c'est pour avoir son temps
Et son deduit... (Vatic. 1522, f. 168.)

2° [Se placer : « Englois par lor orgueil et par « outtrencidier Se vont dessus le pre assoier et « *plaquier*. » (Cuvelier, v. 22250.) — 3° Marteler : « Comme Gile Tartaron, marchand des boys du « comte de Flandres en ses forez de Hedin, eust « des*plaque*i et dessaignié en la vente et taille des « dittes forez plusieurs chaines et autres arbres « qui avoient esté *plaque*z et signez au saing et « marquée de nostre dit cousin. » (J. 122, p. 328, an. 1383.)]

Plaisis. Plessis, haie :

Ne me sont pas ocioisen de chanter
Prés ne vergier, *plaisis*, ne buisson
Mais quant madame le plaist à commander
N'i puis avoir plus avenant raison. (Vat. 1490, f. 33.)

Plaset. [Tabouret, petit siège de femme ou d'enfant, qui n'a ni bras ni dossier : « Douze *plaset*s de « bois de noyer, dont six grans et six moyens. » (Inventaire de Gabrielle d'Estrees.)]

Plasette. Même sens : « Personne n'a aucun « droit de propriété dans les rues ou sur les eaux, « ou dans le fond hors de son mur ; et par la per- « sonne ne peut rien faire hors des memes murs « au prejudice d'autrui, non plus des rebords, des « degrez, des saillies, aucunes maisonnetes pelites « ou grandes boutiques, ni aussi aucue eschelle, « banc ou *plasette*, ni autre chose que par la per- « mission des eschevins. » (N. C. G. I, p. 1007.)

Plasmateur. 1° Qui donne la forme ; seigneur, créateur. En ce sens, on lit dans Rabelais : « Tres « chier fils, entre les dons, graces et prerogatives, « desquelles le souverain *plasmateur* Dieu tout « puissant ha endouairé et aorné l'humaine nature « à son commencement. » (Rab. II, p. 89.) — 2° Maçon et ouvrier en images d'argile. (J. Marot, p. 49.)

Plasmation. Travail en argile. (Colgrave.)

Plasmature. Création, forme créée : « Esquels « feut diet, que parce qu'ils n'avoient esté obeissans « au commandement de Dieu le createur, ils mour-

roient et par mort seroit reduicte à neant celle « tant magnifique *plasmature*, en laquelle avoit « esté l'homme créé. » (Rabelais, II, p. 89.)

1. Plasmer. [Former, créer : « Car quant tu « fus *plasmé* et fait de la main de l'omnipotent Dieu. » (Pénitence d'Adam, chapitre 9.)]

2. Plasmer (sc). Se blâmer, se désoler :

Quant li serjant li ont conuee,
Chascun se mandit et se *plasma*
Et la femme au pretre se pame
Qu'ele quide, que li soit morz ;
Li fa moult granz li desconforz. (Fabl. de S. G. f. 56.)

Plasquier. [Mare d'eau croupissante : « Un « grant *plasquier* tout plain d'aige, et grans mares- « eages. » (Froiss. t. IX, p. 361.) — On trouve aussi *plasquis*. (Id. X, p. 23.)]

Plassage, aige. [Droit de passage : « Item sont « quittes et exemps de tout esclauguel, peage, « rotage, pavage, *plassage*. » (J. 207, p. 138, an. 1403.) — « Rouage, *plassage*, mesurage, fenestrage. » (Charte de 1343, dans La Thaumassière, p. 429.)]

Plasser. Plier : « Les vignes *plassent*, » se dit dans l'Auxerois quand elles sont prêtes à rompre par le poids des grappes. (Du Gange, sous *Plassare*.)

Plassiet. [Mare : « Il ne les pooient conforter « pour un grant *plassiet* d'aige et de marès. » (Froissart, IX, p. 358.)]

Plassis. [1° Même sens : « El chevauchierent « parmi marès, crolieres et autres *plassis*. » (Froiss. II, p. 144.) — 2° Plessis, clôture : « Pour faire ung « *plassis* et clousture de leurs terres, blez et prez. » (J. 191, p. 64, an. 1454.)]

Plastras. [Plâtras : « En cheant aval le dit *plastras* cheut sur un enclachement d'icelle tour (de « Vincennes), qui le fit altre plus loing d'icelle tour « que l'on ne cuidoit. » (J. 115, p. 287, an. 1379.)]

Plastre. [1° Plâtre : « Se uns plastriers envoioit « *plastre* pour metre en oeuvre chiés aucun hom, li « maçon doit prendre garde que la mesure del « *plastre* soit bonne et loiaus. » (Liv. des Mét. 109.) — « Del puis qui ert volté de *plastre*. » (Ren. v. 15826.) — « Ung autre miroir garny d'argent doré, « et derriere ung empereur en ung chariot et de « chevaux de *plastre* blanc. » (Ducs de Bourgogne, n° 3143, an. 1467.) — 2° Plâtras : « Item un *plastre* « de maison, autrement dit mesure, ouquel *plastre* « ou mesure souloist estre edifiée une maison dudit « fen Jehan Esmerre. » (J. 97, p. 553, an. 1367.)]

Plastreau. [Emplâtre : « Les compaignons « mirent sur la playe un *plastreau* d'estoupes et « d'un blanc d'œuf. » (Ariët du Parlement, an. 1372.)]

Plastrea. Flatter, plâtrer : « Il les amadonna, les « contenta et les *plastra* si bien et beau qu'ils ne « l'abandonnerent jamais, et le servirent toujours « jusques à la paix faite. » (Brantôme, Capit. fr. I, III, p. 188.)

Plastriel. [Emplâtre : « Liqueil avoient casquons « un oel couvert d'un petit blanc toile à maniere

« d'un *platriel* par quoi il n'en peust veoir. » (Froissart, t. II, p. 376.)]

Platrier. [Plâtrier : « Li mortelier et li *platrier* sont de la meisme condition et du meisme établissement des maçons en toute chose. » (Liv. des Méliers, p. 108.)]

Plastrure. Réduction en plâtre. (Oudin.)

1. Plat. [¹ Adjectif. ¹ Dont la superficie est unie : « Les gambes (un cheval) ad *plates*. » (Rol. v. 1652.) — « Nus boutonier ne puet ne ne doit faire « boutons *plus* qui ne soient de droite roundece « selon la grandeur qu'il sont. » (Livre des Méliers, p. 187.) — ² Non fortifié : « Laquele maison est « sans forteresse et *plate* maison sans defense. » (JJ. 173, p. 12, an. 1424.) — ³ En friche : « Le sur- « plus des dites terres de ledite cense ledit pren- « deur les trouvera voides et *plattes*. » (Registre de Corbie, 13, f. 30, an. 1510.)]

Expressions : ¹ « *Plat* pais, « campagne : « Estant injuste que les riches, les grands, les « nobles ne payent point et que les povres du *plat* « *pays* payent tout. » (Sagesse de Charron, p. 416.) — ² « *Plat* pays, « village, par opposition aux villes fermées : « Les villes fermées doivent fournir de « 65 feux un homme armé ou 10 sols par jour et le « *plat* *pays* de 100 feux un homme d'armes. » (Chr. de S. Denis, II, fol. 243.) — Il est opposé à « cité, » dans Percel, VI, f. 24. — ³ « *Plates* villes, « villes ouvertes : « Louvres près Paris est dite une *ville* « *platte*, » dans la Chron. de S. Denis, III, f. 34. — [⁴ « Tant sont alé François qu'à Angle sont vennis « Bon chastel y avoit et très bien pourvue ; *Plate* « vile i avoit ; ains fermée ne fu. » (Cuvel. v. 2068.)] — ⁴ « *Plates* pierres, « pierres placées sur le grand chemin pour la commodité des chevaliers errants, qui mettoient dessus les bêtes sauvages qu'ils avoient tuées à la chasse, et sur lesquelles ils mettoient des cailloux, afin que par le poids tout le sang découla et qu'elles en devinssent meilleures à manger. On appeloit aussi les pierres des « pres- « soirs. » (Percel, vol. VI, f. 98.) — ⁵ « Ils estoient « armés de toutes pièces et avoyent leurs lances « toutes prestes et leurs chevaux « et tout en *plates* « *selles*. » (Froiss. II, p. 170.) — ⁶ « *Plate* maison, « château en plat pays, en terrain plat : « Uue *plate* « *maison* de templeiers seant tout à sec et tant seu- « lement fermée de pierre. » (Froiss. I, p. 373.) — ⁷ « Rime *plate* redite. » (Notice, 376.) — ⁸ « Situa- « tion ou rime *plate*. » (Poët. de Sibilet, l. p. 59.) — ⁹ « A *plate* couture, « un entier, absolument : « Voudroient denier les dits droits de servitude « à *plate* *couture*. » (La Thaumass. Cout. de Berry, page 176.)

Ho [Substantif. ¹o Plat d'une épée : « Dou *plat* de « son espée Bandains le frapoit. » (Baud. de Seb. t. XI, 470.) — ²o Lit d'une rivière : « Et i ot fait des « joustes au *plat* de la rivière. » (Froiss. V, 20.) — ³o Emplacement : « Super quodam *platto*, dicto le « petit *plat*, sito Lugduni a parte imperii. » (Ch. de 1519, dans D. C. sous *Plattum*.) Dans le latin, *pars imperii* désigne la rive gauche du Rhône; on dit

encore en Franche-Comté, quand on passe la Saône : aller de royaume en empire; de France en Allema- gne. — ⁴o Mer basse : « Le comte de Canlerbrugge « se frappa en l'eau qui estoit au *plat*. » (Froissart, Buchon, II, II, 32.)]

Expressions : ¹o « *Plat* et court, « enlièrement : « Si l'on remarquoit que vous eussiez fait le con- « traire de ce que vous dites, votre creance se per- « doit *plat* et *court* parmi le peuple. » (Lettre de Pasq. t. III, p. 593.) — ²o « D'estoc et de *plat*, « de tous les côtés :

Mais amours fier et d'estoc et de *plat*
Maint dolent cuer qui pleure à chaudes larmes.

Eust. Desch. fol. 142.

³o « Aller de *plat*, se porter de *plat*, « ne rien produire, se réduire à rien :

Je prise mieulx des gens d'armes l'usage;
Pour ce amour de mon fait me debat:
D'un varlet font quant il a été page
Homme d'armes et re sont pas ingrat.
Mais j'ay servy et va mon fait de *plat*. (Desch. f. 164.)
Se porter de *plat*. (Ibid. f. 208.)

Car par tel tribulation
Vont toutes les choses de *plat*. (Id. f. 386.)

⁴o « Verser de *plat*. » à bas. (Desch. fol. 339.) — ⁵o « Envoyer logier sur le *plat*, « ne faire aucun compte, mépriser :

Huissiers d'armes fu jadis noble estat
A court royal, dont l'en ne fait plus compte
Près du seigneur furent, mais sur le *plat*
Les envoiyon logier. (Desch. f. 262.)

⁶o « Accueillir de *plat*, « mal accueillir. (Froiss. t. II, p. 125.) — ⁷o « Tout à *plat*, « absolument, tout net. (Sagesse de Charr. p. 523.) — ⁸o « Li chevaliers « s'avisa d'un contiel de *plat* qu'il avoit à son « costé » (Froiss. VII, 202), c'est-à-dire d'un contiel à plates, épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire.]

2. Plat. [¹o Vaisselle à l'usage de la table. C'est l'adjectif *plat* pris substantivement : « 42 *plaz* à « fruit d'argent unés. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 54.) — « Onze *platz* à fruits et un grand à cou- « vercle. » (Id. p. 58.) — « Deux *plaz* à dragié et « trois cuilliers dedens. » (Ibid.) — « Trois douzai- « nes de grands *plats* d'or tous plains d'une façon. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Six grans *plats* « d'argent dorez à mettre viandes. » (Id.) — « Un « *plat* à amosue sur un pié à deux ances dont « l'une estoit ostée, tout d'argent doré, armoyé sur « les bords en deux lieux des armes messire Pierre « de Craon. » (Invent. de Charles VI, an. 1399.) — « Deux grans *plats* à laver, d'argent, dorez sur les « bords, à un esmail rond ou fonds, assis en une « rose d'argent dorée. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.) — ²o Service : « Chacun *plat* fut servi « de quarante quatre manieres de mets. » (Maibien de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 668.) — En parlant du duc de Bourgogne : « Il alla coucher vers la « duchesse, au château de Middlebourg en Flandre « où il s'arreta, où le 17 ils firent le banquet aux « dames, la dame ayant fait renforcer son *plat* à « cause que le duc soupa avec elle. » (Chr. depuis 1400 jusqu'à 1476, au t. IV de Louis XI, Godefroy,

p. 370.) — 3^e [Redevance : « El quand aucun se marie au dit lieu, il est tenu le jour de ses espouailles nous apporter à nostre manoir de Genesville ung plat de viande, deux pains et ung pot de vin, les menestriers precedans, qui s'appelle le plat nuptial. » (Cart. de Jumièges, l. p. 52.)]

Expressions : 1^o « Plat de crue, » plat d'augmentation ou augmentation de service : « Le 18 avril « jour de Pasques; le duc étant à Lille regala le « prelat qui avoit officé devant luy et les dits « ambassadeurs pourquoy y eut deux plats de « creüe. » (Chron. au l. IV de Louis XI, Godefroy, p. 386.) — « Le 6^{me} avril l'ambassadeur arriva près « de Lausanne au camp du duc de Bourgogne qui « le fist regaler et les jours suivants d'un plat de « crue. » (Ibid. p. 412.) — 2^o « Bon plat, » bonne table, bonne chère :

Apprenez moy coment j'aray estat
Soudainement, dame je vous en prie
Et en quel lieu je trouverai bon plat
Pour gourmander et mener glote vie. [Desch. f. 282.]

3^o « Oter le plat à quelqu'un, » lui retrancher les vivres, ne le plus nourrir. supprimer la table; parlant du nouveau roy d'Espagne, en 1621 : « Le roy « declara gentilshommes de sa chambre ceux qui « avoient servi son pere en cete qualité, remettant « neanmoins de les faire servir en un autre temps : « il osta le plat au patriarche des Indes et à Dom « Barnabé de Vivanco. » (Mém. de Bass. II, p. 266.) — 4^o « La place du plat, » charge de chevalier servant. Parlant de la maison du comte Charolois, en 1456 : « En ce tems allerent dehors et à leurs affaires le seigneur d'Aussy premier chambellan du « comte et le seigneur de Formelles, second chambellan, et demouroit la place de tiers chambellan, « et du plat, et vouloit le duc que le dict Philippe « de Crouy teint la place de tiers chambellan. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 461.) — 5^o « Bailler « du plat de la langue, » nous disons donner du plat de la langue, pour flatter, parler avec éloquence. (Nuits de Strapar. II, p. 171.) — On lit « bailler du « plat, » dans les Dialog. de Tahureau, f. 23; « bien « jouer du plat, » dans Coquill. p. 117. — 6^o « Faire « trois plats, quatre plats de quelque chose à quel- « qu'un, » la lui rapporter, en faire éclat : « Je me « doutai bien qu'on m'en feroit un plat, » c'est-à-dire qu'on en feroit le rapport, qu'on me desserviroit. (Mém. de Bassomp. t. III, p. 90.) — 7^o « En verité, « beau sire dil le roy je veulx que vous mangiez à « mon plat, » c'est-à-dire que vous mangiez à ma table. (Perceforest, vol. III, f. 121.)

Platage. [Droit de platage : « Leurs gens puis- « sent bonnement leurs biens et leurs marchandi- « ses charger et descharger de nuit et de jour sans « payer aucune loage, ne platage, ne autre chose « quelle qu'elle soit. » (Ord. III, p. 576, an. 1351.)]

Platine. [1^o Patène : « Ung calice et platine. » (Inv. de 1492, dans D. C. sous Platina.) — 2^o Pierre d'un tombeau :

Un sarcheu fist fere Achilles
Biels est et grands et loing a des,

De vert marbre fu tost oveze,
D'entre fu li cors enseeze;
La tombe fu et belle et saïne,
Et si soldée la plataine
Que nus n'i coneust jointure
Mout fu riche la sepulture. [Guerre de Troie.]

3^o Besant en blason : « Armé et bossé de sable « semé de platines d'argent. » (La Colombière, Th. d'honneur, t. I, p. 409.) — 4^o Planète, étoile :

Icy gist Nicolas Tuyau,
Qui de trois femmes fut huyau;
Il estoit né sous tel plataine
Qu'il feust éte d'une douzaine. [Ménage.]

Plate. [1^o Plaque de métal : « Fud couverz et adu- « bez de plate d'or ki ert très fin. » (Rois, p. 247.) — « Fer; le cent de plates, .xii. deniers. » (Reg. Pater, f. 248.) — « Au mare d'or fin en or, en plate « et en paillote. » (Ord. I, 479, an. 1310.)] — De la « sucre en plate, » sucre en lame :

Après diner vient la messie
El draigois faire et apporter
Lors convient ses gens exhorter
D'avoir sucre en plate et dragée
Paste du roy bien arrangée. [Desch. f. 497.]

2^o [Armure de plates, de plaques rondes, carrées ou façon d'écaïlles. On trouve cette expression pendant tout le xiv^e siècle. Ces plaques, de fer ou de laiton, étaient recouvertes de futaine, de soie, de velours. On faisait aussi des plates en baleine : « Les « mains couvertes de baleines Et de gants de plates « clouées. » (G. Guizart.) — « Et sera armé de plates, « de cerveliere, de gorgette. » (Ordonn. IV, p. 69, an. 1351.) — « Il li percha l'esquit et le cote de fier « et la plate d'acier qui estoit dessus. » (Froissart, t. III, p. 84.) — « Et fil restraindre ses plates et « recengler son coursier. » (Id. VI, 229.) — « Mais « il ot si grant quoite de li armer que point n'estoit « armés de plate fors de une cote de fier. » (Id. III, p. 148.) — « Se list Bertran armer moull noble- « ment de bonnes plates, et greves, et ot l'espée, « et le coustel, et lance pour joster, et riche baci- « net, et gans à broiches de fer qui bien faisoient à « doubler. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 55.) — 3^o Sablières, poutres portant l'axe de la roue dans un moulin, et les fermes du comble dans une charpente : « Une maison de moulin, soit de « moulin à l'eau ou à vent estant dessus terre, les « meubles, les roues à l'eau et les autres choses qui « mouvent sont mobilières, et l'arbre avec ses pla- « tes et ce qui est en terre suit le fonds. » (N. C. G. t. I, p. 1125.) — « Lorsque la partie commune a com- « prise la muraille commune, elle doit mener son « esgout par une goutiere, sans le laisser tomber « sur le fond contre la volenté de la partie : et si « par après l'autre partie voudra comprendre la « ditte muraille commune et l'invalider jusques à la « hauteur egale avec la premiere partie, la seconde « partie pourra aussi mettre ses chevrons sur la « muraille commune et sur les plates de la premiere « partie. » (Nouv. Coutumier Gén. t. I, p. 1269.) — 4^o Monnaie :

Ains vos donrai or du mien
Vint muis entre vin et froment
Et soixante plates d'argent. [Blanchandin.]

5° Pelure : « *Platte* d'une orange ; » « les filles « accordent tant de privautés aux jeunes gens que « bien souvent ils empruntent un pain sur la four- « née et puis qu'en 4 mois après le mariage madame « vient accoucher, c'est à se plaindre entre nous ; « helas, ma pauvre fille n'a point porté son fruit à « terme, elle a fait quelque effort sur la *platte d'une* « *orange* ; et glissent dans un lieu infame. » (Cq. de l'Accouchée, p. 62.) — 6° « Coustel de *plates*, » épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire : « Un champion ayant perdu son « espée se defendit de son *constel de plates*. » (Hist. de Bertrand du Guesclin, par Méuard, p. 59.)

Plateau—el—iau. [1° Plat : « Deux *plateaux* « d'argent, pes. 6 mars, 2 onces. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 49.) — « 4 plateaux d'estelins mauves. » (Id. p. 106.) — « Une douzaine de *plateaux* de fri- « terie. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n° 748.) — « Tous cil qui vendent henas de madre ou de fust, « ou escuelles ou *platus*. » (Livre des Mét. 329.) — 2° Eventail : « Et Rosiane la niece Rubieut, Le « vent li fist à un *platel* d'argent. » (Prise d'Orange, v. 664.)]

Li pelains salt az enisines
Despeçant vases, officines
Ses escuelles, ses mortiers
Et ses *plateaux* et ses doubliers. (Fabl. de S. G. f. 94.)

3° « Plancher pour le tablier d'un pont : » Nous « déclarâmes par ces presentes que le dit prieur doit « prendre tous gros bois en nos bois, pour mainte- « nir les dits deux gros pons pour toujours, mais « sauf que de *plateaux*, lesquels *plateaux* ne se « doivent point prendre en nos bois. » (Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 252, an. 1380.) — 4° Fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes : « Depuis la sainte Croix en may jusques en la may « juing, laisse le cerf ses fumées en *platel*, pour les « blés et les viandes qui sont tendres ; par quoy, « pour la tendreté, les fumées ne peuvent prendre « forme, et les *plateaux* sont larges et gros. » (Modus, f. 8.)]

Plate forme. 1° Plan : « Memoires, instructions, « advertissement et *plate-forme* de villes et villages « enclavés en la comté d'Auxerre. » (Etat des offic. du duc de Bourgog. p. 266.) — 2° Terrasse on l'on peut se promener à découvert : « *Plate forme* sur « l'eau qui descouvroit tout le lieu circonvoin en « belle vue. » (Nuits de Straparole, t. I, préface.) — 3° Projet : « Ne seroit pas cette année reduits en « la *plate forme* de leur attente. » (Rabel. V, p. 20.) — 4° « Saults en *plate forme*, » danse du trihoré usitée en Bretagne. Rabelais a dit de Vulcain : « Vulcain, avec sa jambe torte en fait pour l'amour « de s'amie trois ou quatre petits sauts en *plate* « *formé*. » (Rabelais, t. IV, prologue, p. 48.)

Platelée. Un plein plat : « Il sembloit qu'un « chacun eut mangé une *platelée* de ris tant les uns « et les autres esclatoient de rire. » (Merl. Coccaie, t. I, p. 178.) — [« Une escuellée ou *platelée* de sala- « des de herbes. » (JJ. 179, p. 300, an. 1448.)]

Platelet. [Petit plat : « A messire Bureau, sire « vult.

« de la Riviere, chevalier, premier chambellan du « roy n. s. pour deniers à luy paieez qui deulz lui « estoient pour .ii. .xiii^{mes} de *platelés* d'argent à « fruit. » (Compte de 1392.) — « A monseigneur de « Labrest, chevalier, chambellan de France, pour « .xxiiii. *platellés* à fruit, d'argent blanc et dorez, à « lui appartenans de son droit à cause de son dit « office de chambellan. » (Nouv. Comptes de l'Arg. page 253.)]

Plateur. L'état d'être plat : « Je ne suis plus « une grosse crevée, j'ay le dos d'une *plateur* qui « me ravil. » (Lett. de M^{me} de Sévigné, t. III, p. 379.)

Platin. [Banc de sable dont la surface affleure à mer basse : « Les galeres passerent facilement sur « les battures et *platin*s où les navires n'estoient « point ancrez. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 302.)]

Platine. [1° Patène : « Un hennap de masdre à « une *platine* d'argent. » (Tailliar, Recueil, p. 9.) — « Deus grans *platines* où il a cristal, plenes de « reliques. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4^e série, t. V, p. 81.) — « Un calixe garnye de *platine*. » (Ducs de Bourgog. n° 2134, an. 1467.) — 2° Plaque : « Un grand sac en façon de bouiges, fait de deux « peaulx de cuir de vache gras et doublé... garny « de deux serrures fermans à clef et de *platines* et « boucles de fer blanc. » (Compte de 1487.) — 3° Bougeoir, dit palette : « Une *platine* à mettre « chandelle, d'argent blanc, pesant .iiii. onces. » (Ducs de Bourg. n° 2137, an. 1467.) — 4° Plateau : « Quand ce fut à l'offerte, le dit curé se tourne « devers le peuple avec sa *platine* pour recevoir les « offrandes. » (Contes de Desperre, t. I, p. 234.) — 5° [Jeu de palet : « Lesquelz compagnons jouerent « ensemble aux *platines* de fer de chevaux, au plus « près de deux esticquetes. » (JJ. 189, p. 213, an. 1457.)] — 6° Plaque de fer percée de plusieurs trous, mise aux conduits d'eau pour empêcher les ordures de passer. (N. C. G. t. II, p. 987.) — 7° « *Platine* à « beurre, » ustensile de ménage. (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 258 ; Cout. de Valenciennes.)

Platis. Platin. (Colgrave.)

Platte. [1° Lame de métal : « L'argent qu'il « auront en quelque maniere que ce soit ou de « coupes ou de henas à pied ou sans pied, dorés ou « non dorés, ou soit argent en *platte*, ou de quelque « maniere qu'ils l'aient. » (Ord. 1294.) — 2° Armure (voir PLATE) : « Il li fendit la large et rompi les « *plattes* et perça l'auqueton. » (Frois. III, p. 81.) — « Plussieurs bacinez, *plattes* et autres armeures. » (B. N. fr. 26011, n° 1355, an. 1372.) — 3° Ballot : « Item le char qui méine drap en *platte*, l'en « compte dix draps pour le troussel. » (Cart. 21 de Corbie, f. 341, an. 1295.)]

Platte-bande. [Terme de menuiserie ; ravalement qu'on pousse autour des panneaux de lambris : « Mettre en la ditte garde robe trois *plattes* « *bandes*, et. par le devant accouloeurs. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4^e série, III, p. 63.)]

Plattement. Tout net : « Refuser *plattement*. » (Cartheyn, Voy. du Cheval. errant, f. 148.)

Platuse. [Plie, poisson, au traité lat. ms. 6838 c, ch. 91.]

Plajou. [Plongeon, amas de gerbes placées la tête en bas : « En laquelle piece de terre avoit ung « *plajou* ou monceau de blé. » (Jl. 195, p. 124, an. 1468.)]

Playe. [Plie : « Et estoient cinsi signées lesdictes « lettres de charité, en marge dessous, sur le « *play*, au dessous du scel. » (1387, Usage du seigneur de Gaudigni ; L. C. de D.)]

Playdoyer. [Plaider : « Causes d'appel seront « *playdoyées* ou dit parlement et là déterminées. » (Ordonnance, III, p. 647.)]

Playe. [Plaie ; de là les expressions suivantes : 1^o « *Playe* layou, qui a de longueur et incision, ou « profondeure une once de poulce, qui est la cin- « quième partie du pan de canne. » (Laurière.) — On lit « *playe* layou, » dans la colonne de Saint-Sever, titre 18, art. 1 et 2. — 2^o « *Playe* à banlieue, « ou *playe* ouverte, » plaie considérable, appa- « rente, grave. On l'appeloit « à banlieue » parce que celui qui faisoit la plaie étoit jugé dans la jurisdic- « tion du lieu où il faisoit le coup. [« Quiconque « enfreindra les trieves par fait dont mort, alfoiure « ou *playe* ouverte que l'on dit *playe* à banlieue, « s'ensuit, sera puni de peine capitale. » (Chart. de la comté de Flandre, an. 1379.)] — 3^o « Barbier « craintif fait *playe* punaise. » (Lacroix du Maine, Biblioth. p. 285.) — 4^o « Debonnaire mine fait *playe* « puante. » (Colgr.) — 5^o « Les barbiers demandent « *playe* et bosses. » Ce proverbe est encore usité. (Bouchet, Serées, III, p. 70.) — 6^o « De vielz meffait « nouvelle *playe*. » (Rom. du Brut, 5.) — 7^o « *Playe* « percée, » aux Ordonn. IX, p. 585, an. 1410.]

Playé. [Gagé, cautionné : « L'amende *playée* « par Jehan Laja, de ce qu'en menant Jehan Males- « pine en prisons pour certains cas, il avoit féru et « battu ledit Malespine. » (1387, sentence rendue aux assises d'Orléans ; L. C. de D.)]

Player. [Blesser : « Iceulli Aubert Brun, George « Roux.... issirent au dehors de la ville de Faloise, « où ilz trouverent les diz Anthoine et son filz, qu'il « *playent* et navrerent à sanc et à playe. » (Jl. 118, p. 1, an. 1380.)]

Playette. [Petite plaie ; Enfants Haymon, 520.]

Playon. [1^o Bâton avec lequel le laboureur fait tourner le contre de la charrue : « Le suppliant « faisoit semblant de dormir sur le fossé atout, un « *playon* de charrue, lequel il avoit mis à sa sain- « ture en guise d'espée. » (Jl. 168, p. 171, an. 1414.) — 2^o Bâton : « J'ay ma lance rompue, comme vous « voyez, mais pour ce ne demourra pas que ne « devions joster vous et moi : car tantost auray « decouvert ma lance. A tant il saillit dessus son « cheval, puis print son épée et coupa ung *playon* « de fresne selon l'estoc et l'adouba. » (Percefl. IV, fol. 121.)]

Plazage. [Droit de plaçage ou d'étal : « Item « avons franchi et franchissons lesdites personnes

« de... rouge, paage, leyde, *plazage*, vendes, « estoicages et de toutes autres costumes. » (Jl. 65, p. 278, an. 1325.)]

Plaz penduz. Expression. On la trouve employée en parlant de la magnificence avec laquelle Charles V recut l'empereur qui vient le voir à Paris, en 1377 : « Au souper fut le grant palais « moult noblement paré et ordonné, et tant de « *plaz penduz* par icelle et tant de torches à esten- « dars attachez parmi la salle. » (Chiron. de Nangis, sous l'an 1377.)]

Plebe. [« *Plebe* emportoit seulement les baz et « les petiz et le commun. » (Berch. Tite Live, f. 3.)]

Plebée. De la populace : « Ceux qui sont sortis « d'une gent vile et *plebée*. » (Mém. de Sully, III, p. 436.)]

Plebeien. 1^o Qui est du peuple, de la populace. « Et à cet article lieu entre *plebeiens* et roturiers, « aussi bien qu'entre gens nobles. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 689.) — 2^o [Qui est de la plèbe : « Et ses « juges apeloit li plebe tribuns *plebeiens*. » (Bercheure, Tite-Live, f. 3.)] — 3^o *Subst.* Les gens d'une commune : « Comme vingt et six ans a ou environ, « que nostre saint pere le pape donna la croisée « rencontre les compagnies, lors estant en nostre « royaume, les communs et *plebeiens* des villes de « Gimont et de Simorra en la seneschancie de « Thoulouse. » (Jl. 140, p. 100, an. 1390.)]

Plebein. [Populeux : « La terre est *plebeine* et « li homme manant, là sont li bon villain et li bon « paissant. » (Rou.)]

Plebeite. [« *Plebeite* estoit apelé aucun « établissement que le menu plebe fesoit en sa « court par ses tribuns et par ses ediles et par ses « magistratz. » (Bercheure, fol. 3.)]

Pleboyen. [Roturier : « Mettons une exemple : « ung *pleboyen* ou ung villain devient homme « riche et puissant. » (Le songe du Vergier, I, 150.)]

Pleete. [Platte, bateau de rivière : « Quant leur « navire que on appelle une *pleete* fut arrivée avec « les autres des pâis de Hollande et de Flandres en « la chesne et port de la Rochelle. » (Jl. 182, p. 59, an. 1453.)]

Pledeour. Avocat : « Louer *pledeours*. » (Ord. t. I, p. 181.)]

Pleder. [Plaider : « S'il avient qu'aucuns clers « ou aucune religions *pledent* à aucune personne « par devant le justice de sainte Eglise. » (Beaum. t. XI, p. 6.)]

Pledoïé. [Plaidoyer : « Noz avons veu que le « partie qui se doitoit d'avoir jugement contre li, « disoit que li *pledoïés* n'avoit pas esté tius, ançois « avoit esté autre. » (Beaum. LXVII, p. 31.)]

Pledure. [Terrain vague (v. PLASTRE) : « Comme « nous aions entendu que plusieurs places et *ple- « dures* soient assises en la ville de la Rochelle. » (Jl. 85, p. 75, an. 1353.)]

Pleé. [Plaid : 1^o « *Pleé* pledant. » (Ten. de Littlel.

fol. 3.) — 2° « Bataille de *plée* de terre, » bataille donnée au sujet d'une terre contestée ou d'un procès pour terre. (Brill. des lois d'Anglet. fol. 42.) — 3° « *Plées* del coroune... sont les *plées* qu'eux » contaignent l'offense fais encontre la corone et « dignité le roy. » (Du Cange, sous *Placita corouae.*)

Plege — *eige*. [Caution, pleige : « Dist li empereres : Bons *pleges* en demand. » (Rol. v. 3846.) — « Et li en fu bailliet en erand et en *plege* le ville » et castellenie de Condom. » (Froiss. II, p. 396.)]

Se de *plege* a mestier
Nus ne li veut aidier,
Et se il n'a que prendre
Tant a-il mains à rendre. [Oustill. au vilain.]

Et de perdre sont à fiance
Cil qui pour li en *plege* sont
Il sont levé et venu sont
Tuit si *plege* pour li veoir. [Ms. 7615, II, f. 125.]

Expressions : 1° Dans le procès de Jacques Cœur, *pleiges* désigne une espèce de crime : « En commentant par ce moyen et en se faisant plusieurs grans » et énormes crimes, comme crimes de leze majesté, « force publique, prison privée, transport de notre » juridiction en aucuns crimes de *pleiges* et autres « plusieurs. » (Procès de Jacques Cœur, p. 9 et 10.) — 2° « *Plege* de droit, » c'est la caution d'ester à droit et de payer ce qui sera ordonné par le juge, que le vassal qui n'est pas étager ou demeurant sur son fief est tenu de donner à son seigneur qui qu'il a fait saisir féodalement. (Laur.) — 3° « Donner « *plege* parlant, » c'est donner une personne pour *plege* ou caution, en sorte que celui qui est obligé par la coutume de donner *plege parlant*, n'est pas quille en constituant son temporel au lieu de *plege*. (Laur.) — 4° « *Plege* de suivre sa clameur. » (Laur.) — 5° « Refus de *plege*. » Autrefois, en Anjou et au Maine, quand un seigneur avoit saisi la terre de son sujet, le sujet qui prétendoit que la saisie n'étoit pas juste pouvoit en demander main levée en donnant *plege*, et quand le seigneur ne vouloit point accorder la main levée, le sujet étoit en droit de s'appleger, et l'applegement qu'il formoit en ce cas étoit de refus de *plege*. (Laur.) — 6° « *Plege* d'adventure. » — « Quand l'heritage ou le meuble de « aucun luy eschet, par quoy il est tenu à payer ses « debtes, si comme le fils qui a l'heritage du pere, « ou ses executeurs ou autres qui ont les chastelz « aux mortz, ou cil qui prend sur soy à procurer « les besognes d'aucun. » (Anc. Cout. de Norm. f. 80.) — 7° « *Pleges* vous met, » je promets, je vous donne caution.

Et dist dame, en *pleges* vous met
Et si vous creant et promet
James en pechié n'encharrai. [Ms. 7318, f. 318.]

8° « *Pleges* simples. » — « *Pleges* sont une per-
« sonnes qui ce obligent à quoy cil qui les met en
« *plege* estoit tenu, les uns sont simples *pleges* et
« les autres sont *pleges* et deuteurs. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 78.) — 9° [« *Plege* de droite, » dans l'Anc. Cout. de Bret. art. 129.] — 10° « Donner « *plege* parlant, » Cout. de Laon, ch. I, art. 24.]

Plegeage. Cautionnement. Laurière, au mot

plegeage, cite l'ancienne coutume de Normandie, titre de *plege*. « Devons savoir que tous ceux qui « ont fait hommage, sont tenus à plevir leur sei-
« gneur de ses deltes ; mais aucun n'est tenu à le
« pleger de plus que les rentes et les redevances
« qu'il luy doit en un an vallant. »

Plegement. Suivant Laurière, *plegement* c'est l'applegement et complainte possessorie. « On « peut former *plegements* sur toutes choses qui « peuvent posséder, tant meubles que immeubles, « droits corporels que incorporels à ce que celui « qui se plege ne soit troublé, inquiet ne molesté « sur ses possessions pour la conservation de ses « droits. » (Cout. Gén. t. II, p. 761.)

Pleger. [1° Cautionner : « Le roy de Navarre « *plegea* le seigneur d'Alebreth, que le conte de « Fois tenoit en prison, pour la somme de cinquante « mille francs. » (Froissart, t. XI, p. 89.)]

Si le *plege* à envis
Li grant et li petit,
Et se il se eorouce
Et sa fame regrouce
Maudient l'assamblée ;
Or sont à la meslée,
Si venist mieus, ce eroi,
Que chascuns fust par soi. [Oustill. au vilain.]

2° Boire à la santé de quelqu'un, ou répondre à une santé portée. On lit en ce sens : « Elle but sur « la fin du soupper à tous les gens, leur comman-
« dant de la *pleger* : à quoy obeissans ils se mirent à
« genouil, et meslant leurs larmes avecque leur
« vin beurent à leur maistrresse. » (Pasq. Rech. 509.) — Rabelais s'en sert dans le même sens : « Pnis
« s'adressa au marchant, et de rechef beut à lui
« plein hanap de bon vin Lanternois. Le marchant
« le *plegea* gnaillard en toute courtoisie et hon-
« nesteté. » (Rabelais, t. IV, p. 21.)

Tout ainsi que l'on voit en un plaisant festin
Le compagnon gaillard qui se gorge de vin ;
Il le taste d'entrée, il chavvit de l'oreille
Et peu à peu gayment en buvant se resveille
Il rit, il gausse, il boit, il redouble, il reboit
Il *plege* son voisin, et cependant ne voit
Que plus et plus de vin dans sa coupe luy verse
Plus son ententement se tourne à la reverse.

Panquier, p. 418.

Plegerie. Cautionnement, garantie :

Lor revint, si les deconfit ;
Et ils refisent pais ensi
Que de leur tiere grant partie
I ont mise par *plegerie*. [Mousk. p. 113.]

« Quant le jour fut venu, ayant chacun baillé
« son *plege*, et les lices faïles et ordonnées, les
« parens et amis des parties amenerent leur cham-
« pion devant le roy, afin de leurs *plegeries* estre
« deïvrez. » (Gerard de Nev. II^e partie, p. 118.)

Expression : « *Plegerie* d'estre droit ou devenir
« en court. » — « Ha moult grant difference entre
« *plegerie* qui est fete d'estre à droit ou cheli qui
« n'est fors que de venir en court ; car cil qui re-
« plege d'estre à droit est plege de toute la quercele,
« et de faire tenir, ou paier tout che qui sera jugié
« encontre chelui qui il replega pour le cause pour
« coi il fut plege ; mes chelui qui n'est plege fors

« que de revenir en court, se il le remet en court
« en tel estat, comme il estoit quant il le replega il
« est quitte de se plevine. » (Beaumanoir, p. 238.)

Pleigneur. Suivant Laurière qui cite la coutume de Bretagne, *pleigneur* est celui qui se complaint d'avoir été troublé ou empêché en sa possession.

Pleicé. Entrelacé :

Et li portiers les murs hurdoient
De fors cloies refusciés
Tysseus de verges *pleicés.* (Rom. de la Rose.)

Pleidoier. [Quereller : « Le mary de la dite
« Emelot, qui estoit en sa maison, yssi et prist à
« *pleidoier* et mandler le dit prisonnier. » (JJ. 105,
p. 154, an. 1373.)]

Pleier. [1° Plier : « C'est quant ad or *pleiel.* »
(Rol. v. 2677.) — 2° Fléchir : « Ne ule cose non la
« pouret omque *pleier.* » (Eulalie.)]

Pleigaige. [Cautonnement : « Pour cause dou
« *pleigaige* que ycelui Guillaume avoit pieça fait
« envers ledit receveur de la prevosté de Loches. »
(JJ. C. p. 14, an. 1333.)]

Pleigerie. [Caution : « Tuit li vendeurs de
« poisson de mer donnent chacun *pleigerie* de
« soixante livres paris. » (Ordonn. II, p. 580,
an. 1320.)]

Pleigneur. Même sens : « A l'avancement de la
« gloire de notre seigneur J. C. *pleigneur* de son
« eglise, et union de tous les habitans de la terre. »
(Mémoire de Villeroy, IV, p. 264.)

1. Plein. [Cuve dans laquelle on a fait éteindre
de la chaux vive ; on y trempe les peaux pour les
dépiler (voir PELUX) : « Si lesdis tanneurs et megis-
« siers laissoient leur cuir en tan et dans leurs
« fausses et *pleins*, le temps requis. » (Édit,
juin 1585.)]

2. Plein. [Du latin *planus*. 1° Adj. Uni : « Que
« leur mestier d'œuvre rayée estoit plus soutif que
« le mestier de lanure planive, et que celui qui bien
« savoit faire rayez, savoit bien faire draps *pleins.* »
(Ord. II, p. 397, an. 1350.) — 2° Subst. Plaine : « En
« mi un *plein* unt prise lur estage. » (Rol. v. 3129.)]

3. Plein. [1° Rempli : « Trait ses crignets *pleines*
« ses mains ansdous. » (Rol. v. 2906.) — 2° Entier :
« *Pleine* sa hanste l'abal mort des arguns. » (Id. v.
1534.) — 3° Complet : « Set ans tuz *pleins* ad ested
« en Espagne. » (Id. v. 2.)]

Expressions : 1° « Avera son *plein*, » c'est-à-dire
son plein effet. (Rymer, I, p. 409, an. 1268.) —
2° « *Plein* possessoire. » « C'est la pleine maintenue
« et garde qu'on adjuje à l'une des parties et est
« différente de la recreance qui n'est qu'un provi-
« soire. » (Laur.) — 3° « Vaisselle *pleine.* » (Ord. I,
p. 522.) — 4° « Argent *pleine* et blanche. » (Ord. I,
p. 534.) — 5° « *Plein* saut. » saut à pieds joints. Par-
lant de Henry II : « Jamais nul luy put tenir pied
« que feu monsieur de Bonnavet, et principalement
« au *plein saut*, car c'estoit tousjours vint trois ou
« vint quatre grands pieds ou semelles ; mais
« c'estoit à franchir un grand fossé plein d'eau où

« il se plaisoit le plus. » (Brant. Chap. fr. II, p. 60.)
— 6° « *Plein* âge, » âge de majorité. — 7° « Il ne se
« tort pas qui va *plein* chemin. » (Cotgrave.)

Plen. Plaine. Geoffroy d'Hennebon engage à Eon
Picaut « tote la ville de Coctras si comme ele siet
« o totes ses appartenances, en bois, en *plen* et
« eve. » (D. Morice, Hist. de Bret. col. 992, an. 1264.)

Plener, ier. 1° Plein :

Un bellanc i porte et .iii. dez :
Delez le jougier s'assit
Trestot soer, et puis li dist :
Amis, fai li vels tu joer :
Voiz quel bellene por dez geter.
Et si apor .iii. dez *plener* ;
Tu puez bien à moy gaagner
Bous esterlins privement. (Fable de S. G. f. 45.)

2° [Complet, entier : « A colps *pleniers* les en vunt
« ociant. » (Rol. v. 2463.) — « Par l'espace de douze
« jours tout *pleniers.* » (Froiss. II, p. 205.) — « Ben
« a cinq ans accomplis tos *pleniers.* » (Ogier de
Danemark, v. 8187.)]

Plenerement, ierement. [Complètement :
« Tuit ço dunt il parlerent ne sai *plenerement* ;
« Mais partie dirai del veir mon escient. » (Thom.
de Cantorbery, p. 114.)]

Ieste vie, icest ahan
Mena *plenerement* un an. (Partonop. f. 144.)

J'ai motes dames comme moi,
Mon cuers et mon cors lor otroi
Et Dieus les aime ; il i par bien.
Beles les fist sor tote rien,
Fines et franches et cortoisies
Plenerement, à larges toises. (Partonop. f. 144.)

Plengon. Bâton : « Avoit entre ses mains ung
« *plengon* de chesne fort, et merueilleux, et pesant. »
(Perceforest, IV, f. 69.)

Plenereté. Etat de ce qui est plat : « Sans se-
« culture à la *plenereté* des champs. » (Chron. de
Nangis, an. 1249.) — « *Plenereté* de la mer. » (Ibid.)

Plenité. [Plénitude : « Voulons que (toutes les
« choses devant ordénées) soient destroitement
« gardées de nos baillis et subgés, retenue à nous
« la *plenité* de la royal puissance de declarer, muer
« ou corriger, adjouster ou admenuer. » (Reg.
Pater, f. 46, an. 1254.)]

Plenne. [Plane, outil de tonnelier : « Certains
« ferremens à faire pipes à vin, c'est assavoir un
« ferrement, appelé un fer de *plenne.* » (JJ. 167,
p. 473, an. 1414.)]

Plenner. Planer, effacer : « Adonc print son
« cotel, et *plenna* la lettre du tillen, et retourna
« en son chasnel. » (Perceforest, II, p. 40.)

Plenté-ét. [Grande quantité, abondance, du
latin *plenitatem* (voir PLASTE) : « Dont envoya grant
« *plentet* d'or et d'argent deviers le roy. » (Froiss.
II, p. 35.) — « Chil dou castiel avoient ossi avoecq
« eux *plentet* d'ouvriers. » (Id. IV, p. 357.) — De là
l'adverbe *plenté*, beaucoup, longtemps : « Robers
« d'Artois depuis ne vesqui nient *plentet*, ains tres-
« passa de che siecle. » (Id. IV, p. 160.) — « Se je
« vous voloie *plenté* presser, j'aröie bien de vous
« deux ou trois mille florins. » (Id. V, p. 327.)]

Plenteif, plentif. [Bien pourvu : « Li vaissel de l'ost aloient chascun jor à Bamiete, et amenoit « en l'est viandes, si que li os estoient bien *plenteif*. » (Marten. Ampl. coll. V, p. 693.) — On a dit de Charlemagne :

Volentiers sejournoit à Ais
Et n'iert mie la vile grans,
Mars *plenteif* iert, et bien seans
Et li pais estoit tout plains
De liers, de bisses et de dains,
Par les forés et par les bos,
Dont li pais estoit enclous. (Mousk. p. 66.)

Plentiveus. [1° Fertile : « Li terrois qui est « entour, est molt *plentiveus* et moult habundanz. » (Chr. de S. Denis, III, p. 196.) — 2° Bien pourvu de : « Les *plentiveus* de vivres adreshoient ceus qui « diseteus en estoient. » (Id. XIV, 236.) — 3° Large, prodigue : « Li rois et la roïne, en lors temps, « furent moult large en dons, et courtois et *plenti- « veus* dou lor. » (Id. IV, p. 296.) — 4° Spacieux, grand : « Il y fissent un grand trou et si *plentiveus* « que bien y pooient entrer dix hommes de frouch. » (Id. IV, 278.) — « Li chastiaus est durement grans « et *plentiveus*. » (Id. p. 411.)]

Plentiveusement. [En abondance : « Et leur « venoient souvent pourveanches de Bourdiaus « assés *plentiveusement*. » (Froissart, t. II, p. 403.)]

Pléon. [Plant de saules : « Item l'erbe des prés « de Brio et la pescherie de la riviere d'Isme, les « *pleons* et les soloies d'envirou. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1328, f. 30.)]

Plesamment. [Plaisamment : « Bien sot chan- « ler et *plesamment*. » (Rou, v. 739.)]

Plessée. [Clos, parc fermé de haies : « Pour la « garde de herbergement de la *plessée* et de la terre « d'Avese, .viii. deniers. » (Reg. *Noster*, f. 413.)]

Plesseis. [Même sens : « Parmi un *plesseis* de « sans. » (Ren. III, p. 323.) — « Sor ciel n'a lor, ne « chastel si garni, Recet ne voute ne *plesseis*, Se il « puet converser dis u dis, Qu'il ne l'est ars, o « abatu, o pris. » (Garin.)]

Plessier, ier, ir. [Plier, abaisser : « Jehan Pala- « rin bailla à Guillaume Sayre du poing sur la teste, « tellement qu'il luy fist treflor *plessier* le col. » (JJ. 201, p. 74, an. 1476.)]

Et se ge de Gantier le grand boban ne *plés*
Se en vueil que vos tuit me tiegnois à mauvés. (Purton.)
L'en se doit bien efforcier
De Dieu servir, ja ni soit li talens
En la chair vaincre et *plessier*. (Poët. av. 1300, p. 1587.)

« Plusieurs des nobles hommes que Dieu et « loyauté amoient, et obeirent volentiers à luy et « luy ayderent à *plessier* ses enemis. » (Chron. de Saint Denis, I, f. 219.)

Plesses. [Clos, parc fermé de haies : « Le sup- « pliant et ung autre en sa compagnie emmenerent « une jeune femme amoureuse en unes *plesses* et « groyes près d'illec. » (JJ. 195, p. 1575, an. 1476.)]

Plesseur. [Celui qui fait les haies : « Item de

« chasseur obliau une journée de *plessours*. » (Avenx du domaine de Vieux Pont, an. 1356.)]

Plessier. [Champ clos : « Comtes, dus y ot mains « et chevaliers prisés, Qui moult grand desir ont « d'issir sur le *plessier*. » (Cuvelier.)]

Plessis. Clos fermé de haies : « Lancelot s'en « va tant qu'il vient en une forest où il y avoit « *plessis* entour. » (Lanc. du Lac, II, f. 10.) — De là « bois en *plessis*, » propre à être entrelacé. « L'ar- « pent de bois en *plessis* que les aulcuns appellent « lousche vaut dix sols ; l'arpent de bois de haute « futaye cinq sols ; l'arpent de bois taillable, et de « brocelles et autres bois moindres que haute futaye, « deux sols six deniers tournois. » (Cout. Gén. II, p. 227.)

Plesure. [Emplacement, lieu vide propre à bâtir : « Je Vyvain du Breuil, seigneur de Fronsac, ... advone « à tenir... à foy et hommaige lige... ma maison ou « *plesure* de Montmorillon, avecques ses apparte- « nances et appendances. » Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 127, an. 1407.)]

Plet. [1° Discours, langage : « Robin feist tant « par son *plet* Et par sa bele maniere Qu'il jouta du « flajollet. » (Chanson du xv^e siècle, p. II, v. 25.)]

Donques après prologer beaucoup *plet*
Et que chascun ait diet maint beau couplet,
Comme volans prendre à ener les matieres,
On tira hors de belles pannetieres
Le gros pain bis, force d'aulx et d'oignons. (Cret. 466.)

2° [Convention : « Une femme avoit fet son *plet* à « deux ribaus qu'il tueroient son baron. » (Beaum. LIX, p. 16.) — 3° Assemblée où se jugent les procès ; les « *plets* certains » étaient à l'origine les assises du centenaire, puis ce furent celles du comté de Namur : « Encor i a (à Spies) li euens trois fles « l'an, à trois nautaus de l'an, trois *plés*, k'on apele « *plés* certains, c'est à chascun natal un plai, à « queis plais to li homme et dou comte et de l'eveske « doivent venir par le semonse do sergent le comte. » (Revenus du comté de Namur, an. 1283, fol. 23.) — Par suite, « *plet* de l'épée, » signifie haute justice, tribunal où se peut plaider une cause capitale. — 4° Service de cour et de plaid, devoir féodal transformé en redevance pécuniaire : « Le seigneur « auquel est deu hommaige plain, est fondé par la « coutume d'avoir pour chaque mutation *plet* et « cheval de service, par borderies et mesures. » (Anc. Cout. de Poitou, ch. 70.) — « Item à la Tous- « saint une coutume que on appelle *plex* et recez, « quarante solz. » (JJ. 65, p. 161, an. 1328.)]

Expressious : « Afiner son *plet*, » terminer bien son affaire. Parlant d'une femme galante qui fait revenir son mari des soupçons qu'il avoit contre elle :

Porra mais venir et aller
Que ja n'en osera parler
Li lox, jamais jor de sa vie,
Bien s'est la borgoise chérie
Molt a bien son *plet* afiné
A tant ai mon flabel tiné.

(Fable de S. G.)

Pletterie. [Pelloterie : « Item brouette qui

« maine *pletterie* ouvrée, doit .xv. solz. ob. » (Cart. de Corbie, 21, f. 336.)

Pleue. [Pluie, dans Froissart, II, p. 155.]

Plevie. Promesse. On lit dans les Poètes manuscrits avant 1300, t. IV, p. 1505 :

En une praelo
Lez un vergier,
Trovai pastorele
Lez son bergier ;
Li bergiers la bele
Votoit baisier ;
Mais ele en faisoit
Tres grant dangier,
Car de cuer ne l'amoit mie,
Encor fust ce sa *plevie* ;
Si avoit ele ami
Autre que son mari
Car son mari je ne scai porquoy
Het ele tant qu'ele s'escrioit :
Ostez moy l'anctel dou dou
Ne sui pas mariée à droit.

De là « droit de main *plevie* ; » « c'est un droit par lequel le survivant des conjoints, lorsqu'il n'y a « pas d'enfans du mariage, prend en propriété tous « les biens du conjoint precedé, à l'exception des « plains liefs, seigneuries et nobles tenemens, ve-
nans de l'estoc et ligne du mary dont la femme « n'a que l'usufruit. » De Meun, dans ses observa-
tions, part. I, chap. 55, est d'avis que ce droit n'est
autre chose que celui du mariage même ; mais il y
a plus d'apparence que le mariage a été appelé à
Liège « main *plevie*, » c'est-à-dire « main promise »
ou « main engagée. » *manus plegiata, manus pli-
cata*, parce que l'époux et l'épouse, en contractant
mariage, se donnent réciproquement la foy en se
serrant les mains. (Laurière.)

Plevié. Promis. Dans la Chron. de Flandres,
« fille *pleviée* » est fille promise en mariage.
(Laurière.)

Plevine. Dans Laurière on lit : « *Plevine* est un
« cautionnement. » On y lit encore d'après l'an-
cienne coutume de Normandie : « *Plevine* est autant
« comme promesse de loiauté ; car celui qui pleige
« aucun, promet, que cil fera loyaument ce de quoi
« il le pleige. » — « Avant que les *plevines*, ne les
« espousailles fussent fetes. » (Beauman. p. 183.)

Plevier. [1° Garantir, servir de pleige : « .xxx. pa-
« renz li *plevissent* leial. » (Rol. v. 3847.) — Des-
champs, poésies, folio 236, dit :

Au fort dirais : vous estes mes *plevis*
Car vostre amour fort fort au cuer me touche.

2° [Promettre : « Jo vos *plevis* qu'en vermeill sanc
« crt mise. » (Rol. v. 968.)]

A mi bele, douce amie
Vostre foi m'avez *plevis*. (Poët. av. 1500, IV, p. 1493.)

3° [Fiancer : « L'ainsné fils avoit *plevie* et fianchie
« pour sa moullier ou temps advenir la seconde fille
« du roy de France. » (Froiss. XVI, p. 230.) — « Au
« jour que il doit femme *plevir* et espouser. »
(Beaumanoir, p. 23.)

Plevissailles. [Fiançailles : « Jehan Crouset et
« la fille Oudinel devoient *plevir* et fiancer l'un
« l'autre ;... lesdittes *plevissailles* ne se peuvent

« faire. » (JJ. 132, p. 270, an. 1388.)] — « Se li au-
« cuns font convenanches de mariage entre leurs
« enfans qui sont souz agiez et font li enfans outre
« *plevir*, quant li enfans viennent en aage ils peuent
« aller arrieres des *plevissailles* se il leur plest,
« c'est-à-dire promesses de mariage. (Beaum. chap.
XXXIV, p. 186.)

Pleumets. [Plumets : « En venant de Lyon, de
« veoir lenir le pas de recontrair troys dames qui
« dansoyent braz à braz ; Trois mignons les menoient
« rustres et gorgias ; Pourpoins d'orfaverie et man-
« teaulx de damas ; Les chesnes en escharpe
« traineules jusqu'en bas Et faisoient les gambades
« plus hault que leurs *pleumas*. » (Chansons du xv^e
siècle, p. 85 et 86.)]

Pleur. [1° Larmes répandues : « *Pleurs* ne sont
« mie deffendus à celui qui est triste ou entre les
« tristes. » (Ménagier, I, p. 9.)]

Après ce *pleur* et lamentation
Jetta ses yeux par contemplation
Devers le ciel. (J. Marot, p. 37.)

... Car j'ay du *pleur*
Tout l'abisme epuisé. (Fabl. de S. G. p. 141.)

Après grand joye, grant *pleurs*. (Percef. VI, f. 109.)

2° Enterrement : « Vestemens de *pleurs* et de
« duzil. » (Lectève de S. Remy, Hist. de Charles VI,
p. 165.) — « S'a nopees vont bailli, ou *pleur*. »
(Desch. f. 294.) — 3° Douleur : « Ne se puet tenir de
« jecter avec un profond soupir trois grosses lar-
« mes sans *pleur*. » (Alect. Rom. f. 142.)

Pleurable. Lamentable. (Cotgrave.)

Pleurart. Qui a l'habitude de pleurer : « De
« mode que personne n'étoit, tant triste, fasché,
« rechigné ou mélancholique feust, voire y feust
« Heraclitus le *pleurart*, qui n'entrast en joie nou-
« velle, et de bonne rattle ne sonbrist. » (Rabel. IV,
page 4.)

Pleure. [Terrain pour bâtir : « Johannes de
« Podio... habere... confitere... unam *pleduram* seu
« *pleure* et *viridarium* pertinens. » (Reg. des fiefs
du comté de Poitou, f. 231, an. 1404.)] — Dans la
coutume de la Pérouse, on lit : « Si hom prend
« *pleure*, doit batir dint un an ou la dael clorre. »
(Gloss. sur les Coul. de Beauvoisis, La Thaumass.
Coutume de Berry, p. 102.)

Pleurer. [1° Regretter : « Chascun *pleure* sa terre
« et son païs Quant il se part de ses coraus amis. »
(Couci, XXIV.)] — 2° Verser des larmes : « Celluy
« est fol qui *pleure* ainçois qu'il soit battu. » (Percef.
V, fol. 47.) — 3° Se vider en parlant d'une bourse :
« S'elles n'ayment que pour argent, On ne les ayme
« que pour l'heure ; Rondement ayment toute gent
« Et rient lorsque bourse *pleure*. » (Villon.)

Expressions : 1° « Nul conseil ne vient de *pleurer*, »
on ne gagne rien à *pleurer*. (Parlonopex, f. 148.) —
2° « Souvent voit on *pleurer* qui a chanté. » (Faifeu,
p. 16.) — 3° « Ce mot qui se dit par maniere de
« proverbe, n'en *pleurer* pas, peut être en fait le pas
« vrai. » (Apologie pour Hérodote, p. 389.)

4^o Qui *pluere*, ainçois qu'il rie,
 Donc ne fait il folie
 Ce dit Salemons ;
 Tant saige de maistrie
 Qui *pluere* il ne rit mie
 Marcol il respont.

(*Marc. et Salem. f. 116.*)

5^o « Tel rit au matin qui au vespre *pluere*. »
 (Perceforest, VI, f. 43.)

Pleurerie. [Action de pleurnicher : « Vers le
 « mary se sera traicte Et en fera la playdoierie, En
 « usant d'une *pleurerie*. » (Coquillart, droits nou-
 veaux.)]

Pleurétique. [Affecté de pleurésie : « Boreu, et tort.
 « epileptic, Muet, gutus et *pleurétique*. » (Edouard le
 Confesseur, v. 4427.)]

Pleureux. [Pleuréur : « Lequel interrogé s'il
 « vouloit gagner une piece d'argent pour estre
 « *pleureux* à un enterrage, respondit ne povoir
 « pleurer, mais qu'il ne laisseroit d'estre bien
 « marry. » (Noël du Fail, Contes d'Eutrap. ch. 13.)]

Pleuroir, oier. Mouchoir. [« .xiii. aulnes de plus
 « fine toile de Reins, achattées de lui ledit jour, pour
 « faire huit chemises, huit béguins et *pleuroiers*
 « pour la dicte dame (Isabeau de Bavière), » aux
 N. C. de l'Arg. p. 319. « Item pour la façon de huit
 « béguins et *pleuroirs*. » (Id. p. 319.)]

Pluie. [Pluie : « Dont leva une *pluie*, si prist
 « à essprier. » (Chanson d'Antioche, p. 669.)]

Pluie et nois aussi kier ai,

Con chans d'oisiaux à oir. (*Vat. 1490, f. 78.*)

Pleuvier. Pleuveur un peu : « Il avoit un peu
 « *pleuvier*, le chasteau estoit en montaigne, et pour
 « descendre en la ville on couloit un peu. » (Hist.
 du chevalier Bayard, p. 275.)

Pleuvir. Servir de caution : « Qui notera com-
 « bien de fois il luy est advenu de penser bien tenir
 « et entendre une chose jusques à la vouloir *pleu-*
 « *vir* et en respondre à autruy et à soy mesme et
 « que le temps luy a puis fait voir du contraire. »
 (Sagesse de Charron, p. 3.)

Je la vous *pleuvir* pour antique. (*T. de des Accords.*)

Pleuvoir. [Pleuvoir, tomber comme la pluie :
 « (Les anges chassés du ciel) Trois jours et trois nuiz
 « adès *pleuvent* qu'ainz plus espesement ne *plut*
 « Pluie qui si gravant nous fust. » (Saint Graal,
 v. 2097.)] — « S'il ne *pleut* il degoute. » (Contes
 d'Eutrap. p. 13.) — « Il a *plu* dans son escuelle,
 « c'est-à-dire il a hérité. — « Il ne *pleuvra* pas sur luy,
 « c'est-à-dire il est en prison. (Oudin.)

Pleve. [Fiançailles : « Iceulli Mahieu estant à
 « une feste qui se faisoit à une *pleve* ou fiancée. »
 (J. 167, p. 437, an. 1414.)]

Pleys. Pli : « Le chevalier Vermeil fiert le roi
 « parmi l'escu et parmi les deux *pleys* du haubert,
 « et parmi le costé ; mais il ne l'a mye gravement
 « bleccé. » (Lancelot du Lac, I, f. 45.)

Pli. [1^o Pli : « De tes habits les *plis* ne sentent
 « qu'ambre. » (Marot, IV, 287.) — 2^o Mettre en *pli*,
 « abatre : « Je ferai toutes metre en *pli* Vos barba-

« canes là drecies ; Ja si haut nes aurés drecies Que
 « nos face par terre estendre. » (Rose, v. 20936.)]

Pliage. Action de plier. (Cotgrave.)

Pliant. [« Tangrès li fius marchis feri Solehadin,
 « L'escu li a trenceié et le *pliant* hermin. » (Chans.
 d'Antioche, II, p. 567.)]

Plicature. Etat d'une chose pliée. (Cotgrave.)

Plice. Pelisse : « Frapa le geant parmy la han-
 « che, si luy coupa les *plices* qu'il avoit vestues et
 « luy embarra l'espée demy pied dedans la chair. »
 (Perceforest, II, f. 63.)

Plicon. Pelisson. Aux poésies Vatic. n^o 1522,
 f. 165, on lit :

Uns *plicons* gris vault mielz que deux de chas.

Vestuz fu d'un *plicon* hermin

Et bien fu chauceiz d'ostorin. (*Flore et Blanche. 201.*)

Pliement. Action de plier. (Robert Estienne.)

Plier. [Il n'y a pas à distinguer pour le sens *plier*
 et *plioir*, non plus que *prier* et *proier*, *lier* et *loier*.
 1^o Présenter tout plié : « Justamonz passe avant ;
 « son gan au poing li *plie*, Guiteclins le recoit et la
 « bataille otrie. » — 2^o Mettre au maillot : « Elles
 « estoievont leurs enfans sans les attacher ne *plier*. »
 (Mont. II, p. 163.)] — « *Plier* le coude, » aimer à
 boire. (Oudin.)

Plieur. Celui qui plie. (Cotgrave.)

Ploir. Petite règle de bois ou d'ivoire, arrondie
 par les deux bouts, pour plier les livres qu'on veut
 imprimer. (Oudin.)

Pliris. [« S'il reviennt de Montpellier Lor lec-
 « tuaire sont moult cher ; Los, dient ils, ce m'est
 « avis, Qu'il ont gigimbrat et *pliris*. » (Bibl. de Guiot
 de Provins.)]

Plissement. Action de plisser. (Monet.)

Plisser. [Soumettre, plier : « Mais un enfant de
 « sa main imbecille, grattant tout doux le sanglier
 « herissé. Le tournera à son vouloir *plissé*. Mieux
 « qu'un luicteur. » (Amoyot, Com. refrén. la colère,
 page 37.)]

Plisson. [Pelice, pelisson : « Si le renvelopa en
 « un *plisson* moult grant. » (Brun de la Mont.
 v. 2010.)]

Plite. « Et issint, per le prisel del feme, les tene-
 « ments sont mis en un auter *plite* que ne fueront
 « al temps del fossement sur condition, pur ceo
 « que adonques nul tiel feme fait dowable, ne ser-
 « roit dove par la ley. » (Ten. de Littleton, f. 83.) —
 « Quant un de eux huppe le releas de celui que
 « adroit d'entre, c'est droit en tiel cas restera en
 « celui à que le releas est fait, et est en tiel *plite*
 « si come il que avoit droit avoit enter, et luy
 « enfessa. » (Ibid. fol. 69.)

Plitte. Email, or appliqué : « Lequel chapel
 « garni de boutons, de perles rondettes et menues
 « et orfrisées de bisette d'or de *plitte*, et de grosses
 « perles. » (Compte d'Etienne de la Fontaine,
 an. 1351.)

Ploc. Espèce de bruit qu'on fait avec la main. (Oudin.)

Ploçons. Pelotons, en parlant des yeux d'une femme :

Si noir oel me sembloient voir,
Sec et fendu, prest d'acoiter ;
Gros desous, delié fouciaus,
A .n. petis *ploçons* jumiaus
Ouvrans et cloans à dangier
En rouars simples amoureux. (Vatic. n^o 1490, f. 132.)

Ploi. [1^o Pli d'étoffe : « Les deus *plois* de l'aubert
à li fait desconfire. » (Saxons, X.)]

Car trop y a d'espingles et d'arestes,
De cheveuls mors, de bourriaux et de crestes,
Et tant de *plois* et devant et derriere. (Besch. f. 328.)

Parlant de Saint-Jean-Baptiste :

Il ne tint pas estat de roi,
Mais vit simple et debonnaire
Et se vesti : sces tu de quoy ?
D'une cote à un large *plai*
Faitte d'un camel tout à plain. (Poës. de Froiss. p. 438.)

2^o Situation :

. . . Je le truis, et si ne sai pourquoi
A l'ascordire envers moi trop oiseuse :
Veir le puisse encore en autre *plai*
Si voirement que je le proi
De volenté amoureuse. (Poët. av. 1300, IV, p. 1407.)

Petit, amés bien le voi,
Qi series liés, se vo dame amoureuse
Estoit mise en mauvais *plai*. (Vatic. 1490, f. 167.)

Or estes vous en meilleur *plai* ? (Ibid. f. 175.)

3^o Nature, caractère :

Mout est dame blasmée
Quant est *plai* a pris
Qui puis vuet estre aimée. (Poët. av. 1300, I, p. 262.)

. . . Vivent ainsi comme bestes ;
Tant ont lourdes et sotes testes
J'ai le corage d'autre *plai*
Car tous au bien amer m'emploi. (Froiss. Poës. p. 164.)

Expressions : 1^o « Ou *plai* du droit jouvent, » dans le temps de ma jeunesse :

Car on dist qui voelt la saucelle
Ploier aise, il le prent vregelle ;
Aussi amours me prist ou *plai*
De mon droit jouvent, pour ce *plai* (je plie),
Tout ensi qu'il me voelt ploier ;
Car mieuls ne me voelt emploier. (Froiss. Poës. p. 85.)

2^o « *Plai* dou doit, » se serrer l'un à l'autre le petit doigt, comme font les amoureux :

Je l'aime ; seeler je doi,
Selonc no costume
Nos amours dou *plai* dou doit
Qu'on feme, nes une.
N'ama onques, de cuer veraï. (P. av. 1300, II, p. 582.)

Ploiable. Que l'on peut plier. (Colgrave.)

Ploich. Plessis ; clôture en planches. L'auleur, dans son testament, ordonnant du préciput de son fils, s'exprime ainsi : « Item ait encore devant par « toute l'artillerie et barnas de defense qui est en « ma porte au *plouch*, et icelle porte avec l'estable « des chevaux emprés icelle pour y tous ses allers « et venir faire à son plaisir. » (Bout. Som. Rur. p. 876.)

1. Ploier. [Plier : « Mauvaisement son sens « emploie Li conseillicrres (des princes) quand il

« *plai* Aussi com li rosiaus au vent. » (J. de Condé, III, p. 275.) — « Il ne me chaut qu'il en aviengne ; « Qui ne pourra *plai*, si brise. » (J. Bruyant, dans Ménagier, II, p. 7.)]

2. Ploier. [Variante de *plevir*, cautionner : « Luy « *ployeront* l'amende et ly ameront du haut el « du bas. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1339.) — « Devant le roi sont li gages *plai*. Des deux barons « qui ne sont gueres chier. » (Garin.) — « Que jus- « tice en soit faite sans *ployer*, incontinent. » (Enf. Ilaymon, v. 296.)]

Ploige. [Pléage, caution : « Je lues vidames (de « Châlons) m'establis *plai*ge et randeres anvers moi « seignor lo roi devant dit, de tenir et de garentir « toutes ces choses et les convenances devant dile. » (Cart. de Champagne, f. 260, an. 1272.)]

Ploion. [Pleyon, bâton avec lequel le labourer fait tourner le contour de la charrue : « Li *plai*on de « la charrue qui est un grand baston. » (JJ. 176, p. 686, an. 1419.)]

Ploistre. [Pène d'une serrure : « Lesquels rom- « brent le *plai*stre et les serrures de l'huis desdites « prisons. » (JJ. 138, p. 158, an. 1389.)]

Plomb. 1^o Métal : « Ceux qui ont force vent « en la teste l'ont legere ; et dit-on que ceux ey, ils « devroient mettre du *plomb* en leur teste. » (Serées, III, p. 252.) — 2^o « Eau de *plomb*, » mercure ; de là le nom de plomb donné à la syphilis par les gens du peuple ; elle se soigne en effet par le mercure : « En son saye avoit plus de vingt et six petites bou- « gettes, et lasques, tousjours pleines, l'une d'ung « petit d'eau de *plomb*, et d'ung petit cousteau « affilé comme l'aguille d'un peletier, dont il cou- « poit les bourses. » (Hab. II, p. 159.) — 3^o Sceau de plomb, au figuré :

Pene est un *plomb*, et souley brusle,
Mellencolyes sont les sceulleurs. (Coquillart, p. 39.)

Plombagine. Dentelaire, plante. (Colgrave.)

Plombantes. Qui porte à plomb : « La vive « force de vos *plombantes* raisons. » (Lett. de Pasq. III, p. 686.)

Plombasse. De couleur de plomb. (Colgrave.)

Plombatare. Etat d'une chose plombée. (Colg.)

Plombeau. Pommeau : « Ce preux vieillard luy « donna du *plombeau* de son espée, tel horizon sur « les maschoires qu'il luy feït sortir deux dents de « la bouche. » (Lettre de Pasquier, I, p. 283.)

Plombée. 1^o Massue garnie de plomb : « Enten- « doient gens d'armes à abbatre flamans à grand « pouvoïr ; et avoyent les aucuns, haches bien « acérées, dont ils rompoient bacinets et decerve- « loient testes ; les autres *plombées* dont ils don- « noient si tres grans horions, qu'ils abatoïent toul « à terre. » (Froiss. liv. II, p. 224.) — 2^o Balles de plomb, boulets d'artillerie : « Ainsi que le dit mes- « sire Bernard se retrahoit de la dite escarmouche, « fut frappé d'une couleuvrine qui persa son pavés « (ou pavois) et entra la *plombée* en sa jambe entre « les deux os qui dedans fut tirée et sa dite jambe

« si bien gouvernée par les mires que le peril en
« fut hors. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII,
p. 224.) — « Item autres petits canons geltans *plombés*
« *bêcs*, et pierres communes de cent à six vingt
« livres. » (Le Jouv. f. 85.) — 3^e Action de prendre
le niveau au moyen d'une balle de plomb attachée à
une ficelle. (Borel.) — 4^e Contre-poids d'horloge.
(Monet.)

Plombement. Action de plomber. (Cotgrave.)

Plomber. [1^o Souder avec du plomb : « *Massacumia*, c'est ce dont les pos de terre sont *plombés*,
« qui viennent d'oultre mer. » (Lanfranc, f. 65.) —
2^o Meurtir de coups, comme avec une *plombée* :
« Par coups de poing soient meurdris et *plombés*. »
(Marot, IV, p. 146.)]

Plomberie. Ouvrage en plomb. Parlant du luxe
dans les bâtiments : « Pyramides, colonnes, gale-
« ries, portiques, lucarnes, cheminées, enfaisnement,
« *plomberies*. » (Mémoire de Sully, VIII, p. 43.)

Plombieur. Plombier. (Chronique scandaleuse
de Louis XI, p. 178.)

Plombreux. [Ouvrage coulé en plomb : « A
« Jehan Pothyn, ymaginier, pour avoir taillé de
« boys de noyer ung prophete pour faire ung moule
« et patron pour les *plombreux*. » (Archives de
S. Mactou, Seine Inférieure, an. 1514.)]

Plombieux. 1^o Qui a la couleur du plomb :

Dessous deux yeux meurdris en face marmiteuse
Quelleque part qu'il se montre, une *plombreux*
Monstrera que son cuer enfile de trahison
Se paist incessamment d'une aveugle poison.
Barro de Baif, fol. 65.

2^o Accablant. (Loys le Caron, f. 34.)

Plomer. [1^o Plomber : « Il ne portent o els ne
« lance ne espée, Mais gisarme esmolue et machue
« *plomée*. » (Chanson d'Antioche, VIII, p. 89.) —
2^o Juger avec le plomb et le cordeau de la droiture
« d'une surface du haut en bas. » (Monet.)

Plommeau, el. 1^o Pommeau d'épée : [« Print
« l'espée par la pointe et tendi le *plommeau* au
« chevalier. » (Joinv. § 510.)] — « Si haulça l'épée
« et le frappa si durement du *plommeau* de l'épée,
« qu'il le blessa tres fort, puis fist semblant qu'il
« luy voulsist couper la teste. » (Lanc. du Lac, II,
fol. 98.) — 2^o Pomme, épi d'un pignon : « Et lors
« monta jusques au galeas de sa court, puis prent
« une eschelle qui le mena vers une fenestre qui
« faisoit voye au *plommel* qu'il boutoit hors au
« dessus du covercle, puis monta en haul, tant
« qu'il se mit hors par dessus la couverture. »
(Perceforest, IV, f. 30.)

Plommée. [1^o Soude : « Cil qui avoit la *plom-
« mée*, geta la seconde foiz et revint à frere Remont
« et li dist que la neis n'estoit mie à terre. » (Joinv.
§ 622.) — 2^o Masseur plombée : « Li pluseur tenoient
« grans barriars de hier et *plommées* de plonch pour
« tout effondrer. » (Froiss. VIII, p. 134.) — 3^o Boulet
de plomb : « Les espringales jetoient grosses *plom-
« mées*. » (Id. III, p. 270.) — « Lesquetz moines
« geterent *plommées* d'acier et de plonch en pommer

« d'orenges, et de ses pommes ledit Bernart fu
« ferus et porté par terre. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)
— 4^o Action d'attacher un petit sceau de plomb à
des balles, à des étoffes, pour indiquer le payement
d'un droit ; droit payé pour l'attache : « Item pour
« la *plommée* en la dite ville, six livres l'an. » (Liv.
rouge de la Ch. des Comptes, f. 242, an. 1295.)]

Plommer. [Appliquer du plomb : « Et si furent
« (les engins) mené à navie par devant Acre, et
« furent dreici hastivement; et furent tuit *plommei*
« pour le feu grejois. » (Mén. de Reims, § 54.) —
« Comme le suppliant eust marchandé à certains
« compaignons maçons... de lever du plonc, duquel
« la terrasse de l'esglise de Bruyeres estoit lors
« *plommée*. » (JJ. 163, p. 464, an. 1409.) — De là au
figuré : « De douleur enduit et *plommé*. » (G. Guiart,
v. 12679.)]

Plommet. [Sceau de plomb appendu aux étoffes
pour indiquer qu'elles sont conformes à l'ordon-
nance : « Que les wardes des draps parés seront
« tenus de mettre nouvel *plommet* avec le *plommet*
« de *plommet* de l'escurerie. » (Liv. rouge de l'hôtel
de ville d'Abbeville.)] — De là au figuré :

Aussi ces fols, en mainte guise
Qui d'amour portent la devise,
Vivent sans reigle et sans *plommet*.
Le Blason des faveurs amours, p. 208.

Plommier. [Plombier : « Jehan de Pequigny,
« *plommier*, pour avoir plommé l'enchaseure... du
« pilori d'Orliens. » (1396. Compte du domaine du
Duché.) L. C. de D.]

Plongeon, oiseau :

Et ses brébisettes muées,
Qui au vol se sont remuées :
Car ce devinent *plongeon*
Trop mieux noant que gouvion. (Poës. Froiss. p. 354.)

Plon. [1^o Plomb : « Deux milliers de *plon* pour
« la garnison des galées et barges du roy. » (B. N.
fr. 26009, n^o 947, an. 1370.) — « Li mur sunt haut
« et fort de quariaus à *plon* mis. » (Rom. d'Alexan-
dre, p. 503.)] — 2^o Terme de monnoie : « Ils auront
« du *plon* de vint mars et un fierton, dis gros tour-
« nois. » (Ordonnances, I, p. 804.)

Plonc. [Voir sous **PLOMMIER**.]

Plonchier. [Plonger : « A la fois avient ke cil
« cui avarise navret, voit un autre *plonchier* et
« voragine de luxure. » (Job, p. 451.)]

Plong. Ce mot peut être le même que « *plon-
« geon*, » action de plonger; de là *plong* dans le
même sens, et ici pour « fin, destruction. » — « Prit
« son dernier *plong*, » c'est-à-dire périt :

Lui mort, prit la couronne
Le tilz d'un compaignon;
Vertueuse personne
Et de tres grant renom ;
Ainsi royal racine
Prit li son dernier *plong*
Et la lasse origine
Monta en royal troue. (Molinet, p. 154.)

Plongée. Augmentation de profondeur dans la
mer : « Ainsy quand la mer si venoit, Et le flot à

« grandes *plongées*. » (Vigil. de Charles VII, t. II, page 107.)

Plongeon. 1^o Oiseau de rivière ou de mer. Rem. Belleau, t. I, p. 168, dit :

Comme un oiseau *plongeon* dans les flots escumeux
Messager de l'orage, il se lance en ses yeux.

2^o Gerbe de blé. Desportes, p. 592, dit :

..... J'aide à serrer la gerbe
À faire des *plongions* et les bien entasser,
De crainte que le vent ne les fasse renverser.

Plonger. [Arranger des gerbes en *plongeon* : « Le suppliant estant en une terre... où il *plongoit* « certaine quantité de gerbes, qu'il avoit faites en « sa dite terre. » (JJ. 189, p. 121, an. 1456.)]

Plonghon. [Plongeon, gerbe en plongeon : « Le suppliant se loua avecques ses beufs pour « aider à conduire et mener certains *plonghons* de « gerbes de blé... en la ville de Clermont (Auvergne, « au reg. JJ. 176, p. 136, an. 1442.)]

Plongier. Plonger : « Item, avec ce doivent « estre garnis de certains hommes duitz et appris « de *plongier* en l'eau et à longue alaine eux y « tenir, lesquels, tandis que la bataille dure, voi- « sent souz l'eau à bonnes grosses tarières perir « la nef, si que l'eau y entre de toutes parts. » (Le Jouvencel.)

Plongis, dans le jobelin ou jargon de Villon :

Berard s'en va sur les joncheurs
Et bagine qu'il a *plongis*. (Villon, p. 109.)

Plongon. [Plongeon, oiseau : « Grues et gantes « et hairons, Pertrix, bistards et *plongons*. » (Flore et Blanchell, v. 1681.)]

Plonk. Contre-poids d'une horloge :

L'une beauté et li autre plaisance,
Le *plonk* trop bien à la beauté s'accorde,
Plaisance s'est montrée par la corde ;
Si proprement l'on ne poroit mieulz dire,
Car tout ensi que le contrepois tire
La corde à lui, et la corde tirée
Quant la corde est bien à droit attirée
Retire à lui et le fait esmouvoir
Qui autrement ne se poroit moivre.
Ensi beauté tire à sot et esveille
La plaisance du cuer qui s'esmerveille
Et esbahist en sa soie pensée. (Froiss. Poës, p. 54.)

Plongrier. [Plonger : « Iceelui Renaud fu tant « *plontriés* et tant demenes en l'auwe que il fu « notés. » (JJ. 103, p. 24, an. 1372.)]

Plont. [Plomb : « Comme le suppliant eust « acheté certaine monnoye de *plont* de huit et qua- « tre deniers parisis pour le pris et somme de huit « blans ; et huit jours après ou environ eust icelle « monnoye de *plont* vendue à un nommé Jehan « Michaut le pris et somme de cinq sols tournois, « et d'icelle monnoye eust esté trouvé quatre ou « cinq jours après iceelui Jehan Michaut saisi en « ville de Lillebouchart, et pour ce eust esté « emprisonné au dit lieu. » (JJ. 151, p. 239, an. 1396.)]

Plouquier. [Cuirasse rembourrée de *ploc*, coton ; peut-être bachelier : « Embastonné d'espee, *plouquier*, « javeline et poignart. » (JJ. 197, p. 289, an. 1472.)]

Plor. [Pleurs : « Ses festes tornerent en *plor*. » (Macchabées, I, 1.) — « Mis en iert li royaumes en « larmes et en *plors*. » (Saxons, c. 27.) — « Que lor « larmes, lor *plor*, lor criz Ou David ment et ses « escriz, Seront en joie converti. » (Ruteb. II, 160.)]

Plore. [Plainte, proprement pleurs : « El pour « che que chil de Saint Omer ont estei aucune fois « empechié, nous voulons que ches *plores* et ches « mes de leur privileges soient sainement et clere- « ment entendues. » (JJ. 61, p. 196, an. 1282.)]

Plorement. [Pleurs : « Parmi le *plorement* est « demostreie la pieteiz. » (Job, p. 446.) — « Duels « i ot grans et *ploremens*. » (Vie ms. de J. C.)]

Plorer. [Pleurer : « Quant de moi rit, et je l'ai « tant *plorée*. » (Couci, VI.) — « La *plorcement* pour « eus maint prince et maint baron. » (Sax. 22.) — « Teus rit au main, au vespre *plorera*. » (Bataille d'Aleschans, v. 8029.) — « *Plorez* doivent li femme ; « li homme avoir douleur Ne doivent qu'en leurs « cuers, s'il n'out en eulx foleur. » (Girart de Ross. v. 4127.) — « La y ot maintes larmes *plorées*. » (J. Le Fèvre de S. Remy, Ilist. de Charles VI, 33.)]

Plorerie. [Pleurerie : « Cette *plorerie* dura « assez longuement. » (Louis XI, 21^e nouv.)]

Ploroux. [Pleuroux : « Fausse estes, voir plus « que pie ; Ne mais pour vous N'aurai jà ieux *plo- « rous*. » (Quesne, Romaneero, p. 89.)]

Plos. Plus : « *plos* jete de clartés. » (Poës. ms. av. 1300, t. IV, p. 1365.)

Plot. Billot. Parlant de l'exécution de M^r de Thou : « S'estant ajusté sur le *plot*, il reçut un coup « sur l'os de la teste qui ne fit que l'escorcher. » (Mém. de Montresor, t. II, p. 257.)

Plotroer. Rouleau pour briser les mottes de terre. (Nicot.)

Plouage. [Pluie : « La terre qui estoit mole et « enace de sa nature et meismement pour les con- « tinueus *plouages*. » (Dom Bouquet, V, p. 244.) — « Mais li ivers commença par *plouages*. » (Id. t. VI, p. 155.)]

Plouasse. [Pluie : « Toz les i convenra par for- « che morir de fain et de froit et de mesaise, à chou « ke li flun sont grant, et li *plouasse* et les neges et « les gielées. » (Villeh. § 579.)]

Plovier. [Pluvier : « *Ploviens* et corlieus en « hastis. » (Fabl. éd. Barb. t. IV, p. 87.)]

Ploumée. Massue à tête de plomb :

Li preudome et li bachelier
Mèrent les jeux esgarder
De pelote et de *ploumées*
Dont se donnoient grans colées...
Chascune alloit à la fenestre
Voir le jeu de la paestre. (Rom. d'Atys.)

Ploumetiere. [Fonderie de plomb : « Encor a « li cuens une *ploumetiere* à Seles et une autre « *ploumetiere* à Esclayn ; se valent ces deux *plou- « metieres* par an trente livres louegnois ; mais li « cuens i doit livrer bos. » (Revue du comté de Namur, an. 1265.)]

Ploumier. [Plombier : « B. le *ploumier*, pour « clos à asseoir le plonc es goutières. » (Varin, Arch. de Reims, II, 1^{re} p. p. 304, an. 1322.)]

Plouquer. [Voir *Plouquier*; peut-être bouclier : « Icelui esbatement, nommé le jeu du *plouquer*. » (JJ. 154, p. 32, an. 1398.)]

Plour. Pleur :

De mauvais vent de cheminée à *plour*
Et de maison quant il degoute autour. (Desch. f. 314.)

[« Et pour ce se leva moult grant *plour* et moult grand eri par toute la cité. » (Bercheure, f. 411.)]

Plourer. [Pleurer : « Et sa mere en commence « de la joie à *plourer*. » (Berte, III.) — « Atant s'en « rala la chievre, et s'en vint à son ostel; et trouva « ses deus chevresons *plouraux* et les rapaisa. » (Mén. de Reims, § 411.)]

Plouvoirs. Mouchoirs, ainsi nommés, parce qu'ils servoient à essayer les pleurs :

Leurs aiguilles et leurs miroirs
Seront convertis en *plouvoirs*. (Desch. f. 532.)

Plouvoirs. Plusieurs : « Li *plouvoirs*. » (Ord. t. I, p. 108.)

1. Ploustre. Rouleau, cylindre à briser les mottes de terre et à aplanir le sol d'une terre labourée. (Oudin.)

2. Ploustre. [Cadenas : « Ouquel mur entroit « le verrouil d'icelui huis, et par lequel on le fer- « moit à un *ploustre* par ledit cloistre. » (JJ. 122, p. 314, an. 1383.) — « Un coffret en maniere d'une « longue laiette, fermée d'un petit *ploustre*. » (JJ. 153, p. 262, an. 1400.) — « Pour avoir assis en « chacun huys un *ploustre* à ressort. » (Compte de la Chapelle des Célestins, an. 1398.)]

Ploustrement. Action de briser les mottes de terre. Mot formé de « *ploustre*, » rouleau qui ser-voit à briser les mottes. (Cotgrave.)

Ploustrer. Rompre les mottes de terre avec le *ploustre* ou rouleau. (Cotgrave.)

Ploustre. [Cadenas : « La suppliante rompi d'un « sizeau ou autre ostilz qu'elle avoit, la serrenre « ou *ploustre* dudit coffre. » (JJ. 174, p. 296, an. 1429.)]

Ploustroir. Cylindre; le même que *ploustre*, I. (Nicot.)

Plouvaige. [Pluie : « Pour le lait temps et le « grant *plouvaige* qu'il faisoit. » (Froiss. VI, 221.) — « La riviere estoit grosse pour le *plouvaige*. » (Id. t. II, p. 157.)]

1. Plouvier. Pluvier :

Perdris, cailles et tourterelles,
Huppes, faisans et arondelles,
Plouviars, vannaux, ostardes, grues,
Cannes qui s'en vont par les rues. (Desch. f. 488.)

2. Plouvier. Gouttière : « Par tel temps se peut « et doit acquerir prescription de servitude sur « aucun lieu ou sur aucune terre, si comme d'avoir « voye parmy le champ d'autrui, ou d'avoir son

« *plouvier* sur autre ou son chevron. » (Bouteiller, Somme Rur. p. 90.)

Plouvier. [Pluvoir; rapprochez *bruiner* : « Une ondée revint, si prist à *plouvier*. » (Berte, t. XIII.)]

Plouvoir. [Pluvoir : « Il laissa le *plouvoir*, « s'amerrit la froidure. » (Berte, XIII.) — « Car il « *plouvoit* adonc une pluie pesant. » (Cuvelier, v. 18283.)]

1. Ploy. Clôture formée de branches pliées et entrelacées : « Closture de haye morte par la dite « costume se doit faire de bornes à autre et entre « deux limites, et s'il y avoit bornes diverses en « tout entierement, elles doivent par mesureur « juré estre redressées à plomb et à ligne. Encore « aucun ne peut en ses tenemens faire *ploy* s'il ne « le montre par bornes ou autres suffisants ensei- « gnements. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 342.)

2. Ploy. [Dérivé de *plevir*. Caution : « Et le « contraint à lui amender, et avoit receu le *ploy* « de l'amende. » (Sentence du bailli d'Amiens, an. 1372.) — « Le fait ainsi advenu et confessé par le « dit Perrin, yeellui Perrin pour obeir à justice, « fist *ploy* d'amende. » (JJ. 107, p. 251, an. 1375.) — « Car amours le tient en tel *ploy*. » (Chastel, de Couci, v. 3260.)]

Ployer. Ployer :

. . . . En sont si courrouciez
Que l'une en *ploya*
Tost la rapaya. (P. av. 1300, II, p. 745.)
Bon fait craindre et supplier
Ung cuer follement deceu,
Car rompre vault pis que *ployer*
Et esbranlé mieux que cheu. (Al. Chart. p. 514.)

Ployon. [Plexon : « Le suppliant trouva que on « avoit osté ung haston appelé *ployon*, duquel on fait « tourner le coulre de la charrue. » (JJ. 189, p. 299, an. 1459.)]

Pluc. Sorte de monnoie :

Et n'eussiez vous denier ne *pluc*
Qu'au grieveu ne laisse la pel,
Pour lembouereux qui rompt le suc. (Villon, p. 107.)

Pluchotter. Gôûler légèrement. (Oudin.)

Plueve. [Pluie : « Commencierent à traire « saïetes aus ars turcois aussi menacement comme « *plueve* chiel dou ciel. » (Mén. de Reims, § 374.)]

Donques en .i. mois de fevrier
Si vit on .ii. solaus raïer,
Et si avoit entour un parc
Qui de coulor resanbloit l'arc
Qui s'apert en signe de *plueve*. (Mouskes, p. 418.)
A poi de *plueve*, à noient voi aller
Grant vent. (Poës. av. 1300, III, p. 1177.)

Plugeau. [Vent du midi ordinairement plu- vieux : « Si com la nef qui en la mer chancelle Par « le tempest et par le soufflement De bise, auster et « galerne ensemment Et de *plugeau*. » (Desch. f. 60.)]

Et les .iiii. vens principaulx
Avec tous leurs colateraux;
Galerne, soulerre, avec bise;
Et *plugeau*, nul ne me desprise. (Desch. f. 470.)

Plugeux. Pluvieux :

La mer, Notus, li vens *plugeux*
Eolus tenebreus et haves
Veulent yssir de leurs concaves
Pour tout detruire et tournoier. [Desch. f. 481.]

« Terre *plugeuse*, » terre inondée de pluie :

L'air nous esmeut guerre tres merveilleuse
Tempest aussy et l'innuadacion
Famine grant et la terre *plugeuse*. [Id. f. 24.]

Pluie. « Car si l'avoit atteinte et la *pluie* et la
« bise. » (Berle, c. 3.) — « Petite *pluie* abat ung
« grant vent. » (Rabelais, t. IV, p. 185.)

Va tens bel apres la *pluie*. [Poës. av. 1300, II, p. 702.]

Pluete. [Petite pluie : « Mais ta scez bien que
« fort venter Cliet souvent par une *pluete*. » (Mir.
de S^e Geneviève.)]

Pluine. [Pluie : « Cape à *pluine*. » (Roi Guil-
laume, p. 104.) Chape à pluie, manteau.]

Pluis. Plus : « *Pluis* darreigne, » la plus der-
niere, c'est-à-dire toute la dernière. (Tenures de
Litleton, f. 44.)

Pluiseur. [« Les *pluiseurs*. » la plupart, dans
Froissart, t. II, p. 35.]

Plumaceau. Plumes qui se mettoient sur l'ar-
met. (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à
Naples, 1495, p. 162.)

Plumacier. Plumassier : « Se braguer comme
« un *plumacier*. » (Chasse et Départie d'amours,
page 183.)

Plumaige. [1^o Plumage : « Ce sont (chez les
« eperviers) trois manieres de *plumaiges*. » (Mod.
f. 95.) — 2^o Toison : « De ces verges de diverses
« couleurs mises en l'eau les brebis concevoient
« agneaux de divers *plumaiges*. » (Hist. de la Tois.
d'Or, vol. II, f. 4.)

Plumail. [1^o Plumet : « Car j'ay mis ce *plumail*
« au vent; Or le suive qui a attente. » (Villon,
Grand Testament.)] — 2^o Gibier à plumes : « Le
« regardoit de costé comme un chien qui emporte
« un *plumail*. » (Rabelais, p. 211.)

Plumas. Touffe de plumes que l'on mettoit sur
les casques et sur la tête des chevaux : « L'armet
« en teste. à un grand *plumas* d'Italie. » (Mém.
d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 251.) — « Ayans leurs
« *plumas* ou pennaches sur leurs salades. » (Math.
de Coney, Hist. de Charles VII, 593.)

Plumasserie. Métier de plumassier. (Monet.)

Plumassier. [3^o rang, qui sont les mestiers
« mediocres, *plumassiers* de panaches dit ancien-
« nement chapelier de paon. » (Edit. avril 1597.)
— « 4^o rang, *plumassier* de plumes à écrire. »
(Ibid.)]

Plume. [1^o Plume d'oiseau : « Fole est qui son
« ami ne plume Jusqu'à la derreniere *plume*. »
« (Rose, v. 13902.) — « Quant l'en paist son faucon,
« le faucon qui est plus fameilleux que se il feust à
« soy, mengue glouement *plume*, cuir, et ne digere
« mie si bien sa viande, comme fait le faucon qui
« est à soy. » (Modus, fol. 125.) — 2^o Plume pour

écrire : « Une escriptoire en laquelle avoit un cani-
« vet et une *plume* esmaillée aux armes de M^{rs}, et
« au bout de la *plume* un petit saphir. » (Inv. du
duc de Berry.) — 3^o Pointe, dard : « Une *plume* de
« porc espic, garnye d'or, estimée ung escu. »
(Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série, t. I, p. 366.)]

Expressions : 1^o « A de ses *plumes*. » Cette expres-
sion est expliquée au long dans le prospectus de
cet ouvrage. — 2^o « Mettre la *plume* au papier, »
écrire. (Lett. de Paris, t. I, p. 55.) — 3^o « Mettre la
« *plume* au vent, » jeter la plume en l'air, sans
regarder où elle tombera, s'abandonner au sort :
« C'est la cause, monseigneur, pourquoy presente-
« ment, hors toute intimidation, je mets la *plume*
« au vent. » (Rab. IV, épit. Dedic. p. 8.) — « Tous
« deux mettent la *plume* au vent, comme bons fre-
« res jurez de ne s'abandonner jamais et vivre et
« mourir ensemble, vont brusquer fortune. » (Brant.
Cap. fr. IV, 159.) — 4^o « Jetter la *plume* au vent, »
s'abandonner au sort : « Et lors, à confesser la ve-
« rité, je jette le plus souvent la *plume* au vent,
« comme on dit, et m'abandonne à la merey de la
« fortune. » (Ess. de Mont. t. II, p. 592.) — « Brief
« c'est le plus expeditif Que nous jetons la *plume*
« au vent. » (Mallepaye et Baillexent, p. 60.) —
5^o « Tous jours y laissoient les Sarrasins ou *plume*,
« on aïste et bien y estoient batus. » (Histoire de J.
Boucic. t. II, p. 203.) — 6^o « Les belles *plumes* font
« les beaux oiseaux, » les beaux habits parent les
personnes. (Contes de Desperriers, t. I, p. 69.) —
7^o « Chargé de *plumes* comme une grenouille ou un
« crapaut. » (Des Accords, Contes de Gaulard, 48.)
— 8^o « Oster la *plume* du chaperon du roy, » faire
le flatteur, le courtisan. (Arbre des Batailles, f. 150.)
— 9^o « *Plume* au vent, » plumet. Un père, parlant
d'un mari à sa fille, dit :

Il l'en faut donner un avec la *plume* au vent
Un de ces enfans à l'ame effeminée
Qui maugent tout leur fait des la première année.

D. Bertran de Cigorat, de T. Cornéille, acte I, sc. 4.

10^o « Se telle *plume* leur est de l'ele ostée, » si on
leur enlève un tel avantage. (Eust. Desch. f. 120.) —
11^o « Feste du prince de la *plume*. » (Menestr. de la
chevalerie, p. 254.) — 12^o « Rentés en *plumes*, »
rentés en volailles : « Rentés de grains, en *plumes*,
« ou autres semblables » et plus bas : « Pour fonds
« de terre arrentez à redexance de *plume* ou avoine,
« les rentes ne sont rachetables. » (C. de Hainaut,
N. C. G. II, 123.) — 13^o « *Plume* et relief de *plume*, »
se dit quand l'héritage ne doit que plume : « A sca-
« voir poulle, gelaine, jau, ou chappon de rente. »
(Laur.) — 14^o « Les huit autres soient ecclesiasti-
« ques, nobles ou du tiers estat; devront estre
« feodaux en fond ou bien sur *plume*. » (Coul. de
Hainaut, N. C. G. II, 43.) — 15^o « Vanner les *plumes*
« au vent. » (Coigr.) — 16^o [« Avoir la *plume*, dit
« S. Simon (II, 66), c'est estre faussaire public, et
« faire par charge ce qui cousterait la vie à tout
« autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement
« l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer
« de celle que la plume contrefait, et d'écrire en
« cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou

« veut escrire de sa main, et loulefois n'en pas
« prendre la peine. Il y en a quantité aux souve-
« rains et à d'autres estrangers de haut parage; il
« y en a aux sujets, comme généraux d'armée ou
« autres gens principaux par secret d'affaires ou
« par marque de bonté ou de distinction. »]

Plumée. 1° Plume : « Puis fais un peleur de
« deux deliées verges en la maniere que tu le vois,
« et en haut ces deux verges ara lié un pou de
« mousse ou une chuette se sera et ara environé
« elle un pou de *plumée*. » (Modus, fol. 168.) —
2° Oiseau donné en pâture à un faucon : « Et luy
« donne une fois la semaine de la char bien trem-
« pée, et des os et de la plume assez souvent et ne
« lui en donne point le jour qu'il ara mangié char
« lavée; ou le jour qu'il sera baingnié, ne luy
« donne ne luy lavée ne *plumée*. » (Modus, f. 119.)

Plumement. Action de plumer. (Oudin.)

Plumer. [1° Arracher la plume : « *Plumer* me
« velt li reis com fait oysel. » (Girart de Rossillon,
p. 326.)] — « Si l'esprevier prend nng oysel, li se
« boulera en espès buisson, et illecques *plumera*
« son oysel. » (Modus, fol. 96.) — [2° Ils savent bien
« *plumer* l'oye sans la faire crier. » (Fromenteau,
finances, III. 67.) — 2° Battre, comme l'oiseau qui
« en plume un autre : « A pou qu'il ne m'a tué; Mais
« je le r'ai moult bien *plumé* Bien li ai les cheveux.
« sachiez. » (Ben. v. 24534.)] — [3° Si j'avois la force
« de mesme le couraige, par la mort bien je vous
« les *plumerois* comme nng canart. » (Rabel, t. 1,
p. 265.)] — 3° Oter le poil, la peau, peler : « *Plumer*
« les pourceaux. » (Nuiets de Strapar, I, p. 394.) —
« *Plumer* les cheveux. » (Deschl. f. 444.) — « *Plumer*
« la barbe. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 169.)
— « *Plumer* des verges. » (Hist. de la Toison d'Or,
vol. II, f. 3.) — « *Plumer* une chastaigne. » (Colgr.)
4° [Piller, voler : « Faillir li ferai ses deniers, S'il
« ne li sourdent en greniers; Si le *plumeront* nos
« puceles Qu'il li faudra plumes notées. » (Rose,
v. 10897.)] — « Car s'il eussent esté sage, Il fussent
« quiltes du fougage Bont li rois chascun an les
« *plume*. » (G. Girart, Royaux lignages, v. 5287.)
— « Les Espagnols n'eussent jamais peu eroire que
« le huguenot fust allé *plumer la poulle* en leur
« pays. » (Brantôme.)]

Vilains tuent, fames despoillent

Les plus comtes de leurs grés *plument*

Biens saisissent, maisons alument. (G. Girart, f. 219.)

Ce que sera mal jugié

Sera tout rapeté

Cil qui les autres *plument*,

Seront tiré, pelé.

[Ms. 7615, t. II, f. 143.]

5° On dit « en fauconnerie » *plumer* : « S'il mange
« devant les gens sans chappron et est assureé
« devant eux, ne soit plus veillé, mais le faut tenir
« une partie de la nuit entre les gens en le faisant
« *plumer*, et luy donnant aucunes fois une bequée
« ou deux de chair, en luy mettant et ostant le
« chappron. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 62.)

Plumes. [Dérivé de *plumbus*. Balance, peson,
romaine : « Lequel exposant prist un troneau,

« appelé *plumes* au pays (Meung sur Loire) duquel
« il pesoit à main son chanvre, ses cordes et den-
« rées. » (Jl. 130, p. 78, an. 1386.)]

Plumet. [Qui n'a que du poil follet : « Laquelle
« femme dist à Jehan de Fer qu'il estoit un garçon
« *plumet*, et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi
« boutée. » (Jl. 206, p. 161, an. 1478.)]

Plumeté. [Dessin en forme d'écaillés ou de
« demi-cercles que l'on fait sur un écu : « Un hanap
« d'or couvert, *plumeté* dehors et l'aiguire de
« mesme greneté dedans. » (Invent. de Charles V,
1380.)] — « Une aiguire d'or *plumetée* et laillée. »
(Ibid.)]

Plumeter. 1° Ecrire : « Quand on plaide contre
« luy, il doit avoir tout son enfendement aux paro-
« les de l'avocat de sa partie, et *plumeter* toute la
« substance du playdoyer pour en avoir memoire
« afin d'y respondre et repliquer pour y prendre
« avantage s'il y eschet. » (Gr. Cout. de Fr. p. 291.)
— 2° Terme de chasse : « Quand le roy Modus eut
« dit et devisé toutes les manieres comment poures
« pevent prendre lievres tant à parquer comme à
« *plumeter* et autrement, un pour homme qui
« n'avoit que un reseul luy demanda s'il pourroit
« prendre le lievre à son reseul. » (Modus, f. 100.)

Plumeteur. « Ecrivain de plumetés ou minutes
« et notes les couchant par abbreviation. » (Monet,
Dictionnaire.)

Plumetés. 1° Selon Laurière, ce mot « signifie
« ce que les parties doivent mettre et bailler par
« brief escrit et avertissement de fait et de droit par
« devers les juges : comme aussi ce que les greffiers
« et notaires cervent en minute et par abrégé sur
« le champ et pour la premiere fois avant qu'il soit
« mis au long et au net. » (Laur.) — 2° [Orfèvrerie
plumetée : « Ung calice d'argent doré, en la platine
« duquel a cinq autres apoustres environnés d'un
« *plumetés*. » (Inv. d'Anne de Bretagne, 1498.)]

Plumette. 1° Gironelle :

Or vaurai faire une *plumette*

Ki le molin au droit vent mette. (P. av. 1300, IV, 1361.)

2° Diminutif de plume : « Les autres oyseaux de
« rapine sont differens aux vautours, parce qu'ils
« ont le dessous des aïles tout nud sans *plumettes* ;
« mais les vautours l'on couvert de fin duvet. »
Budé, des Oiseaux, f. 107.)

Plumeur. Qui plume. (Colgrave.)

Plumeux. Qui a des plumes. (Colgr.) Ménage,
dans ses Remarques sur la langue, p. 341, dit que
Desmarests avoit inventé ce mot.

Plungeur. [Plongeur : « L'endemain envoia le
« roy querre le mestre notonnier des nefz, li quiens
« envoie quatre *plungeurs* en la mer aval. » (Joinv.
§ 623.)]

Plungier, jer. [Plonger : « Je vine en la hallece
« de mer e la tempestel *plunjat* mei. » (Lib. Psalmor.
p. 88.)] — « Quant venoit que li jurs ert en la nuit
« *plungiez*. » (Thom. de Cantorb. p. 102.)] — « Un
« pelitet sans plus en boivent ; Et quant la douçor

« aparçoivent Volentiers si parfont iroient Que tuit
« dedens se *plungeroient*. » (Rose, v. 6038.)]

« **Plus**. [Plomb : « Il sunt noïé come *plus* es
« granz aïgues. » (Psautier, f. 183.)]

« **Pluraliste**. Qui a plus d'un objet en vue : « Car
« si le vray point de l'amitié est à ce que deux âmes
« soient unyes et rendues à une, comment est il
« possible que ce point soit rencontré, si l'esprit de
« l'un des amans ne se trouve un, mais *pluraliste*,
« divers, variable, muable. » (L'Amant ressuscité,
page 137.)

« **Pluralité**. [« *Pluralité* de princez n'est pas
« bonne. » (Oresme, thèse de Meunier.)]

« **Pluratif**. Pluriel. « Nombre *pluralif*. » (Desch.
f. 276.)

« **Plure** d'une voulte. Arceau d'une voûte. (Cotg.)

« **Plurel**. [Pluriel : « Singular e *plurel* aveit tuit
« par igal. » (Thom. de Cantorb. p. 55.)]

« **Plurer**. [Pleurer : « Rollanz le *pluret*. » (Rol.
v. 2022.)]

« **Pluriel**. [« Quant letres sont feles d'iretages, ou
« d'aucunes convenences, ou d'aucuns marcies qui
« touchent à *plurieurs* personnes. » (Beaum. XXXV,
p. 16.)] — « *Pluriel* en femme, » polygame. « Louis
« le Begue ne se trouveroit suel entre nos rois qui
« ait esté *pluriel en femme*. » (S. Jul. Mesl. Hist.
page 57.)

« **Pluriers**. « Terme de grammaire quand on par-
« loit de plusieurs personnes. » (Gloss. de Marot.)

« **Plurus**. [Pleurant : « Li apostolie e li emperreür
« sedent es bans e pensif e *plurus*. » (Saint Alexis,
page 66.)]

« **Plus**. [1^o Davantage : « En la grant presse mille
« cops i fier e *plus*. » (Rol. v. 2090.) — « *Plus* de
« yint milie humes. » (Id. v. 13.) — 2^o Avec une
« négation, indiquant changement d'état : « Ultre cest
« jurn ne serum *plus* vivant. » (Id. v. 1477.) — 3^o « Le
« *plus* dou temps, » la plupart du temps, le plus
« souvent, dans Froiss. II, p. 424. — 4^o « Dou *plus*, »
« le plus : « Chauseuns se hastoït dou *plus* qu'il pooit. »
« (Id. II, p. 141.) — 5^o « Dou *plus*, » surtout : « Ce
« furent dou *plus* Jehans Candos et Brelemieus de
« Brouhes. » (Id. V, p. 50.) — 6^o « Dou *plus*, » tout
« au plus : « El ceminioient à si grant loisir que il
« n'aloïent le jour que deus ou trois lieues dou
« *plus*. » (Id. IV, p. 397.)]

« **Autres expressions** : 1^o « Le *plus* par force que le
« moins par amour, » plus par force que par amour.
« (Froiss. liv. IV, p. 275.) — 2^o En parlant de la pêche
« des Apôtres dans la mer de Tiberide :

A cette nuit ne prirent rien

Ne *plus* ne perches, n'autre bien. (III Maries, p. 100.)

3^o « Il eut été mal aisé de *plus*, » il eut été mal
« aisé qu'il y en eut davantage. (Am. ressusé. p. 552.)
« — 4^o « Il ne s'en meist à *plus*, » il ne s'en embar-
« rassa pas davantage. (Ord. I, p. 271.) — 5^o « Le *plus*
« de jours de la semaine, » la plus grande partie

des jours de la semaine. (Arrest. amor. p. 168.) —
6^o « *Plus* avant, » plus. (Poëtl. av. 1300, IV, p. 1381.)
« — 7^o « *Plus* bien, » mieux. (Prov. du C^o de Bretagne,
ms. de S. G. f. 175.) — 8^o « *Plus* bon, » meilleur.
« (Fauch. Lang. et poës. fr. p. 132 ; Froiss. liv. II,
p. 228.) — 9^o « *Plus* des autres, » plus que les autres.
« (Beauman. p. 81.) — 10^o « Je ne bois en *plus* qu'une
« éponge, » je ne bois pas plus qu'une éponge.
« (Rabel. I, p. 25.) — 11^o « *Plus* mendre, » moindre.
« (Desch. fol. 317.) — 12^o « *Plus* outre, » devise de
« Charles-Quint. (Lett. de Pasq. I, p. 43.) — 13^o « Faire
« *plus* que le pas, » en courant. (Desch. f. 268.) —
« 14^o « *Plus* que de tant, » tant et plus. (Hist. de Berlir.
du Guescl. par Ménard, p. 452.) — 15^o « *Plus* que
« preux, » très preux. (Percef. I, p. 123.) — « *Plus*
« que tant, » davantage, beaucoup plus. (Id. X,
f. 122.) — 16^o « Non pas sans *plus*, » encore avan-
« tage. (Id. VI, f. 57.) — 17^o « Non point lui sans *plus*, »
« non seulement lui. (Id. f. 58.) — 18^o « Le moins de
« *mon plus* (dit Panurge) sera de vous remercier, »
« c'est-à-dire, dit l'éditeur, le moindre effet de mon
« plus indispensable devoir. (Bab. III, p. 31.) —
« Vous me donnez quoy ? ung beau et ample bre-
« viaire, vrai *bis*, je vous en remercie ; ce sera le
« moins de mon *plus* ; » que ce sera son petit bre-
« viaire, faisant partie du gros. (Rabel. IV, anc. prol.
p. 12.) — 19^o « Qui fait le *plus*, fait le moins, » prov.
« encore usité. (Les Marg. de la Marg. fol. 271.) —
« 20^o *Plus*, qui plus est : « La tierce qu'il en fait
« *plus* de volz, *plus* c'est qu'il en vole mieux, et
« *plus* radement. » (Modus, fol. 136.) — 21^o *Le plus*,
« la plupart : « Et le prend garde quant tu
« tendras que le *plus* de tes bestes soient en
« chace. » (Mod. f. 63.) — 22^o *Le plus*, à la pluralité
« des voix :

En un cloistre s'en fu entrée

Ou mestre Corras l'ot mandée

Por prendre le conseil le *plus*.

(Ms. 7218, f. 292.)

23^o *Le plus*, la plupart : « *Le plus* disent qu'ils
« le vouloient bien. » (Mod. f. 273.) — 24^o « *Plus* et
« *plus*, » de plus en plus :

Tant com li hom a cuer et vaine

Et vie, en lui ne pert sa mort

Au siecle *plus* et *plus* s'amort.

(Ms. 7218, f. 126.)

25^o « *Plus* n'est ; » c'en est fait, il n'en est plus
question :

Tex est qui accoita, qui l'a par tricherie

Car d'emblar l'a conquis, de tort e reuerie.

A la fin quant il voit que *plus n'est* de sie vie

N'a volenté del rendre, car ne s'en repent mie.

Vie de Sainte Thaisyès, vies des Sr. Sorb. 27, col. 1.

26^o « La *plus* part de la nuit, » la plus grande
« partie de la nuit : « Le seigneur de Boutieres qui
« estoit gouverneur et lieutenant du roy dedans
« Turin s'estoit amusé la *plus part* de la nuit à
« jouer au tablier, sortant de la salle pour se retirer
« en sa chambre, ouït l'alarme. » (Mém. de du Bell.
liv. VIII, f. 262.) — 27^o « *Plus* petit, » le moins :

Mes je n'ai le geu mal partit

Que j'ai été le *plus petit*

Selonc mon sens amé de tous. (Ms. 7218, f. 216.)

28^o « *Plus* pire, » pire. (Contred. de Songeur, f. 44.)
« — 29^o « *Plus* non, » sinon plus : « N'en est il mies

« moenz granz periz si plus non. » (S. B. p. 306.)
On lit dans le latin : *Imo et majus periculum est.* —
30° « Le plus et le moins, » en tout et par tout. (La
Thaumas. Couf. d'Orl. p. 465, titre de 1147.) —
31° « Plus (dou), » du plus grand nombre. (Jurain.
Histoire du comté d'Aussoune, p. 26, an. 1229.)

Plusage. [Surplus, dans une charte de 1300, au
registre de Philippe-le-Bel.]

Plusieurs—ors—ours—urs. [1° Plusieurs :
« De plusieurs regnes vendront. » (Rol. v. 2911.) —
« De plusieurs choses à remembrer li prist. » (Id. v.
2377.) — « Par Dieu, mere, trop dout prendre sei-
gnor ; C'est uns marché dont se plaignent plusor. »
(Romanero, p. 73.) — « El li dous chans des menus
« oisillons Fail as plusours de joie souvenir. »
(Cocci, XIII.)] — 2° Beaucoup : « Il ot plusieurs sanc
« espendu. » (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1302.)
On lit dans le latin : *non modicus sanguis effunditur.*

Plusmart. [Plumet : « Il estoit fort gorgias
« d'accoustremens, faites à plaisir et force plus-
« mars. » (Desrey, f. 124, an. 1516.)]

Plusors. [Plusieurs : « Si li manda plusors foiz
« bataille. » (Ménéstrel de Reims, § 7.)]

Pluvage. Pluie : « Et si sont en Espagne et en
« Galice rievres trop perilleuses : qui viennent par
« pluvage et tant abondamment, qu'elles sont lan-
« tost crues et malaisées et perilleuses à passer. »
(Froissart, livre III, p. 140.)

Pluveir. [Pluvoir : « Beau tens feiscit seri e
« cler, cum senz pluveir e senz veulir. » (Benoit,
I, II, p. 7678.)]

Pluvion. [Pluvier : « Li pluvions vigoreusement
« Se plonge en aye et longnement. » (Maceé, Bible
en vers, f. 33 b.)]

Pluvissage. [Cautionnement : « Lequel Jehan
« Frohen estoit venu au dit lieu de S. Crespin ou
« bois, au pluvissage de Jehan Saillard. » (JJ. 200,
p. 176, an. 1466.)]

Pluye. Pluie : « Après la pluye vient le beau
« tems. » (Roger de Colleyre, p. 190.) — « Pluye de
« fevrier vaut egout de fumier. » (Colgr.) — « Se
« cachoit en léau pour la pluye. » (Rab. I, p. 65.)

Ply. Pli, situation :

Il a chevalier, quelle guyde et convoy
Vous ont mené au point où je vous voy
En ply et traïn de piteuse maniere ? (Cretin, p. 116.)

Poaë. dans Coquillard, p. 124 et 141.

Poaëre. 1° Podagre. [« Une mesel si poaëre. »
(Ruteb. II, p. 208.) — « Poaëre damagos e laiz, Dunt
« lutz a jà les pez desfaiz. » (Benoit, II, 12069.)]

Les autres devinent poaëres,
Pugnais, impotans, contrefaits.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 30.

Poaërise. [Goutte : « Gouttes et poaërisés. »
(G. Chastel. ducs de Bourg. t. III, p. 47.)]

Poaëlier. « C'est la piece d'airain large d'un
« pied ou environ, longue de pied et demy, et

« d'épaisseur convenable, sur laquelle chaque tou-
« rillon du soamier d'une cloche est portée, et
« tourne quand on la sonne à bransle. » (Nicot.)
VOIR PALIER et POILLIER.

Poalon. Poëlon. (Robert Estienne.)

Poasle. [1° Queue d'un étang : « Item, la moitié
« de la poasle de l'estang dudit Jehan Dorval, par
« devers sa haie, audit lieu d'Ourrouer. » (1406,
Aveu des maisons de Beaugenci ; L. C. de B.) —
2° Poële : « Une grant poasle, quatre moyennes et
« trois petites. » (Inv. de Charles, comte d'Angou-
lême, an. 1497.)]

Poaÿ-faict. Ordonn. des ducs de Bret. fol. 310.
VOIR POÿFAIT.

Poble. People, commune : « Si aucun fait fon-
« dement de muraille ou d'autre chose en fons de
« terre commune et asseoit aucun fondement moitié
« au fonds de son voisin en leur absence sans
« appeler les experts jurez de les pobles. La partie
« qui se sent grevée peut requérir tel bastiment
« estre abatu et desmoli. » (Cout. Gén. II, p. 716.)

Poblo. [Peuple : « Pro Deo amur et pro cristian
« poblo. » (Serm. de Strasbourg.)]

Poc. Peu : « Com poc ke soil. » (S. Ber. p. 110.)
— « Poc preiser. » (Id. p. 197.)

Pochars. « Selon l'opinion d'aucuns constu-
« miers vicontiers si ne peuvent ny ne doivent
« lever fourches de justicier si le cas ne luy ad-
« vient, et que de cas larrecin eschée en la terre
« jugé presentement, et doivent estre les fourches
« attachées en terre et sans pochars de hors œuvre. »
(Bouteiller, Somme rurale, p. 903.)

Poche. [1° Filet : « El tens tes pouches es plus
« hantées bouches du terrier. » (Modus, fol. 75.) —
2° Sac : « Icele exposant prist on dit hostel... une
« poche tenant une mine de blé. » (JJ. 151, p. 6,
an. 1396.) — « Les assaillir y nous convient, El que
« de près fort on les touche de hache et d'espée
« poignant, El que sur eux fort on approche ; Vons
« les metrez en une poche, Où en faire ce que
« voudrez. » (Myst. d'Orléans, p. 416.) — « La
« poche sent toujours le haran. » (Colgrave.) —
3° Cuiller : « Jehan Esperon cuisinier frappa le
« suppliant d'une cuillier, autrement dit poche de
« bois. » (JJ. 184, p. 362, an. 1453.) — « Une poche
« de fer. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 91.)]

Poché. On disait : « C'est vous tout poché, »
pour c'est vous tout craché :

Onques fils ne sembla mieux à pere :
Regardez, quel menton fourché ;
Vrayment c'estes vous tout poché
Et qui droit à votre mere
Que n'estes pas de votre pere
Il auroit grand fin de tancer. (Pathelin.)

Pochecullieres. [Spahule, oiseau : « Tadour-
« nes, pochecullieres. » (Rabelais, t. I, p. 37.)]

Pochée. [Contenu d'une poche, d'un sac : « Une
« pochée de seigle que le suppliant avoit fait ame-
« ner. » (JJ. 196, p. 170, an. 1470.)]

Pochel. Sorte d'oiseau. (Le même que *Pochecueillier*.)

Golines, oes et herons
Cormorans, cygnes, bierons,
Paons, pymars et lorios
Pochel qui font moult de ryos
Roitiers, passe solitaires.

(Desch. f. 488.)

Pocher-ier. [1° Meurtrir: « Et s'il en doute
« (d'un miracle de son doit Li doit chascun les
« yeux *pochier*. » (Gaut. de Coinsy, p. 273.) —
2° Terme de cuisine, au propre et au figuré: « Des
« œufs *pochés* en cane. » Mén. II, p. 5.) — « Des
« estelles vous di le nombre, Si com Tholomeus le
« nombre En son almageste qu'il list, qui lotes les
« *pecha* et quist. » (Image du monde, III, p. 6.)]

1. Pochet. Petite poche; on disoit figurément
et dans un sens obscène: « Sout amaigris et défait
« par plisie ou pour avoir trop secoué le *pochet*. »
(Contes de Chohères, p. 20.)

2. Pochet. [Un peu: « Lequel Adam... avoit
« regardé (la borne) un *pochet* trop sur la terre
« dudit Colinet. » (J. 86, p. 95, an. 1357.)]

Pocheteau. [Raie; on lit dans une charte
de 1366, au cartulaire de Talmont: « Si autem de
« radia seu *raje* aut *pocheteau*, quinque pecias
« tenelitur ministrare. »]

Pochetes. Filets à prendre des oiseaux. (Monel.)

Pochin. [Mesure de vin: « Lesquelz Guillaume
« et Porchier se prindrent à jouer.... à un jeu ou
« esbatement de pailles ou festuz, pour un *pochin*
« de vin. » (J. 140, p. 266, an. 1391.)]

Pochon. Diminutif de poche. (Contes d'Entrap.
p. 358.)

Pochonnet. [Ecuelle: « Cinq petis *pochonnés*
« de terre à boire fisaime, garnis le bord de letton. »
(Ducs de Bourgogne, n° 3275, an. 1467.) — « Deux
« autres *pochonnés*, d'une autre façon, garnis de
« letton l'un et l'autre de peinture. » (Id. n° 3276.)]

Pocillateur. Ivrogne. (Borel.)

Pocin. Poussin. (Bat. de Carême, fol. 91.)

Poeke. Petit. (S. Bernard, p. 17.)

Pogon. [Ecuelle: « Deux saussieres ou un
« *pogon* Ou un platel ou escueille. » (Dit de la
Maaille.)]

Pogonet. [Même sens: « Adonques ladite Marote
« prist un *pogonet* et vint à ce ruissel et voll puis-
« sier de l'aue. » (Mir. de S. Louis, p. 392.)]

Poèques. La petite vérole. C'est ainsi que ce
mot est expliqué à la marge dans le passage sui-
vant: « Ung autre grand personnage me demanda
« si le roy avoit en les *poèques*. » (Lettres de Louis
XII, t. IV, p. 340.)

Poëquin. [Mesure de grain: « Rentes d'avoines
« deues chascun an. C'est à scavoier que en chascun
« *poëquin* a huit butels. » (Compte du domaine au
comté de Boulogne, an. 1478.)]

Podadoindre. [Podet, podet, au reg. J. 182,
p. 190, an. 1454.]

Podagreux. Podagre: « Les Egyptiens estans
« fort *podagreux*, ayant les articles et pieds fort
« enfléz. » (Bouchel, Serées, liv. III, p. 131.)

Podaraste. Poëlastre (?), dans Des Acc. Bigarr.
fol. 413.

Pode. Poix. (Borel.)

Poder. [Tailler au podet: « Laquelle vigne j'ai
« *podée*, fossée, vinee et gouvernée. » (J. 197,
p. 88, an. 1469.)]

Podet. [Podet, nom de la serpe, en Tarn-et-
Garonne: « Le suppliant qui tenoit en ses mains
« ung harnois, que on appelle (en Auvergne) pouda
« on *podet* de fer, aveueqs son marge de bois. »
(J. 209, p. 105, an. 1481.)]

Podnée-ei. [Arrogance, insolence: « Qu'il est
« preuz e curteis e vaillant sans *podnée*. » (Roman
de Horn.) — « Laissez dès ore le mult parler en
« *podnée*. » (Livre des Rois, p. 6.) — « Par orgoil
« grant et par *podnée*. » (Thom. de Cantorb. v. 850.)
— « Li cuens Thiebaut de France demeine grant
« *podnie*. » (Jord. Fantosme, v. 402.)]

1. Poe. [Femelle du paon: « Li gentils paons
« honorez... Tant cointement! le pas aloit, après sa
« *poe* tenoient. » (Dits de Watiquet, 213.)]

2. Poe. [Patte: « As .ii. *poes* devant le va com-
« brer. » (Aiol, v. 1318.) — Le poëte Deschamps,
fol. 211, dit :

Roïne d'enfer, c'est ce qui vous renomme
L'en coucheroit en vostre gueulle une oe
Vous n'avez doit qui ne semble une *poe*.

Car gentil est et n'a pas longue *poe* ;
En po de temps est faiz couvez et pos ;
Et en aoust fait sur les champs la roe ;
Et de voler n'a nulle fois repes,
Cent fois prendre aloe par le dos ;
Et montera, car il est prest toudis
De soie doit avoir longues à brues mos,
Un esprevier qui prant vielle perdris. (Ibid. f. 229.)

Poëchier. [Pêcher: « Nus n'est defenduz d'aler
« à la rive de la mer, par achoison de *poëchier*, en
« tel meniere qu'il ne face por ce viles ne maisons
« ou rivage. » (Liv. de Jost. 63.)]

Poëdent. [Peuvent: « Demurent trop, n'i *poë-
« dent* estre à tens. » (Roland, v. 4811.)]

1. Poëte. [Voile, de *pallium*: « Ils lui presen-
« terent à l'entrée de la ville un *poëte*, qu'il trouva
« fort mauvais comme n'estant dû qu'au souverain. »
(Carloix, t. I, p. 36.)]

2. Poëte. Poële, de *patella*: « Tomber de la
« *poëte* dans le fen » (Colgr. c'est-à-dire pire en
chaud mal. On lit *poete*, aux poët. av. 1300, II, 806.)

Poëlette. Palette de chirurgien. (Colgrave.)

Poëllerie. [Chaudronnerie: « Colas Cogan mai-
« gnen et ouvrier de *poëllerie*. » (J. 185, p. 148,
an. 1454.)]

Poëne. [Peine: « Grans fust ma joie et ma
« *poëne* legere. » (Conci. XVIII.)]

Poesie. [« Il se presentoit tant de petits avor-
« tons de *poesie*, qu'il fut un temps que le peuple

« se voulant moquer d'un homme, il l'appelloit « poete. » (Pasquier, Rech. t. VII, p. 615.)]

1. Poeste. [Poïle, dais : « La procession solennelle du Saint Sacrement, faïste le 21 janvier 1534 par le roy, le *poeste* porté par M^{re} le dauphin, duc d'Orléans, duc d'Angoulême et duc de Vendosme. » (Act. Capit. de Paris.)]

2. Poeste. [Fourneau, poêle : « Un Allemand me feït plaisir à Auguste, de combattre l'incommodité de nos foyers par ce mesme argument de que nous servons ordinairement à condamner leurs *poestes*. » (Mont. t. IV, p. 255.)]

Poesler. Terme de manufacture. On trouve dans Oudin, « *poester* une etolle. »

Poeslier. Celui qui fait des poëles. (Cotgrave.)

Poeslure. Action de *poester*. (Oudin.)

Poestat. Podestat. Il a servi à désigner le magistrat principal d'une ville ; le souverain magistrat de Gênes a quelquefois porté ce nom :

Au siege d'Avignon,
Li *poestas* par leurs garçons
Leur faisoit porter livrisons. (Mousk. p. 707.)
Leur *poestas*, et leur baillieux
Iert ja mors et d'infer esleus. (Ibid. p. 127.)

Poeste. [Puissance, du latin *potestas* : « Ki guieral mes oz à tel *poeste*. » (Roland, v. 2926.)]

Poesté. [1^o Juridiction, autorité : « A un chastel sont arivé Qe Troie avoit en *poesté*. » (Rom. de Troie.) — « Ceux de Bruges et de toutes les bonnes villes de Flandres et des tenures, *poestés* et ressors de Flandres. » (Froiss. XVI, 59.) — 2^o Forcé : « Ains manga durement par vive *poesté*. » (Aiol, v. 8613.)]

Poesteis — if — is. [Puissant : « Charles... li reis « *poesteifs*. » (Rol. v. 460.) — « Li roi de France « qui tant est *poesteis*. » (Garin.) — On lit dans les notes des *Vaux du Paon*, fol. 163 :

Faviaus en iert sire, ki moult ert *poestis*,
Alixandre receut et tretous ses amies
A joye et à baudour, ne scai .v. jours ou .vi.
Sa tierre et sa cité a Alexandre pris
Et, quant il ot chou fait, tost en refus saisis.

[« Qu'il sera roi de Franche *poestis*. » (Aiol, vers 3817.)]

Poestet. Force. [« Par *poestet* sereiz priz eliez. » (Roland, v. 477.)]

Poesthiel. [Porte de derrière : « La meschine « dudit Fauquet clost la porte ou *poesthiel* de la « maison. » (Jj. 103, p. 322, an. 1372.)]

Poetasser. Faire de mauvais vers. (Oudin.)

Poetasserie. Mauvaise poésie. (Oudin.)

Poetastre. Mauvais poëte.

Car l'homme ne durant un astre
Borgnoyant Phoebus de travers,
Contreint, ne broüille que de vers
Qui sentent l'air d'un *poetastre*. (J. Tabureau, p. 116.)

Poete. [« A profiter bé plus que plaire ; Plus « vueil ensuivre le prophete que je ne face le *poete*. » (G. de Coinsy, p. 377.) — « Les seignors anciens « qui ont bataillor çai en ariers esté et de gens « vivr. »

« vainqueur, Et les noms des *poetes* qui furent jon-
« gleor Oons tan qu'as estoiles eslever lui to jor. »
(Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6^e série, I, p. 279.) —
« Exemple translâté par maistre Francois Petrac, « qui à Rome fut couronné *poete*. » (Ménag. I, 6.)] —
« Qui fil puis après tres grant tort à ce sacré nom
« de poëte, d'autant qu'il se presentoit tant de petits
« avortons de poésie, qu'il fut un tems que le peu-
« ple se voulant moquer d'un homme, il l'appelloit
« *poete*. » (Pasq. Rech. p. 615.)

Expressions : 1^o « *Poete divin*. » (Epith. de Bacchus, dans Besch. f. 436.) — 2^o « *Poete du roy*, » Alexandre le Hardi en prenoit la qualité. (Beauchamp, Rech. du Théat. II, p. 49.) — 3^o Jacques Tabureau, p. 28, demande à estre le *poete royal* des enfans de France. — 4^o « Fols comme *poetes*. » (Rab. III, p. 101.) — 5^o « Bon *poete*, mauvais homme. » (Cotgrave.)

Poeté. [Autorité : « Il (le roy) devoit venir en « Gascoigne et le pourpoisoit à mettre soubz sa « *poeté*. » (Ann. du règne de Saint Louis, p. 187.)]

Poeteresse. Femme poëte : « Une *poeteresse* « nommée Sappho. » (Histoire de la Toison d'or, II, fol. 54.)

Poeterie. Poésie : « La Thoison d'or, et de
« laquelle parle Ovide en son vr^e livre de Métamor-
« phose, et le met par fiction de *poeterie* comme
« fable. » (Histoire de la Toison d'or, I, f. 1.)

Poetevine. Saint Bernard, p. 269, comparant les biens que Dieu nous a faits avec ceux que nous pouvons lui offrir, dit que nous n'avons que deux *poetevines*, c'est-à-dire deux petites pièces de monnaie ; selon lui, c'est notre corps et notre âme dont tout chrétien doit lui faire le sacrifice.

Poetiser. Faire des vers. (Marot.)

Poetrice. Femme poëte : « Claude Monier « *poetrice* française, du tems de François premier, « ou Louis douzieme. » (La Croix du Maine, Bibliot. page 60.)

Poetrie. [Poésie, dans D. C. sous *Poe.ria*.]

Poetron. Prune jaune. (Robert Estienne.)

Poge. Commandement pour laisser arriver sous le vent : « Naviger à *poge* et à ourse. » (Cotgrave.) Voir **POUGE**.

Poge-coise. [Monnaie : « Une monnoie que l'en « appelle ou pays (Gascoigne) *poges*, qui valent les « deux un denier tournois. » (Jj. 169, p. 456, an. 1416.) — « Item une *pogeoise* paresise sus chacune « charge de sel, prime que l'on decharge et vent à « Tornus. » (Preuve de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

Pohier. Habitant du pays de Poix :

Moult le regardent François et Berruier
Et Alemand et Flamant et Pohier. (Garin.)
Mande Normans et Flamans et Pohiers
Et Bourguignons et François et Berruiers. (Id.)

Poi. [Peu : « De noz François m'i sembler aviret
« mult *poi*. » (Rol. v. 4050.) — « Quant paien viret
« que Francois i ont *poi*. » (Id. v. 1940.)] — « Item,
« vingt et quatre livres en menus cens *poi* plus *poi*

« moins, portant los et ventes rendus le jour de la
« Saint Rémi. » (1354. Aveu du fief de Manchecourt.)
L. C. de D.]

Mieux vaul un poi que niens.

Pois: ms. Vatic. n° 1522, f. 453.

Poïage. [Péage : « Jamès en foïre n'en marchié
« Deux fois *poïage* ne donront Mais par tot quille-
« ment front. » (Ren. v. 19633.)]

Poïetrial. Pétrial : « Le soudat qui se sauvoit,
« et fuyoit devant luy et en fuyant luy donna le
« coup par le plus grand hazard qui fut jamais, en
« tournant son *poïetrial*, ou escopette par der-
« riere. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 169.)

Poïetrialier. Qui porte un poïetrial. (Nicol.)

Poïetrine. [Pétrinal : « Mais li haubert sont
« fort, ne puent entamer ; Les *poïetrines* d'acier ne
« puent empirer. » (Cavelier, v. 16186.)]

Poïetriner. Embrasser : « Quant à mes filles
« qui icy sont, je leur deffens le baisier, le *poïetriner*
« et telles manieres d'esbats. » (Le Chev. de la Tour,
Instruction à ses filles, fol. 65.)

Poïetrinette. Diminutif de poitrine. (Cotgr.)

Poïetron. On dit en langage populaire : « Dès
« le *poïetron* Jaquet, » pour dès le matin, de bon
matin. (Oudin.)

Poids. [Le *d* est inutile ; car il vient de *pensum*
non de *pondus*.]

Sour le poids des contrations

Et en lor depit.

(Poët. av. 1300, II, p. 820.)

Expressions : 1° « Battus à *poids* d'ecu, » peut-être
à plate couture. (Contes d'Eutrapel, p. 209.) —
2° « Fouetté à *poids* de marc, » très bien. (Boueh.
Serées, liv. III, p. 74.) — 3° « Sols et deniers de
« *poids* au marc, » terme de monnoye dont on se
servoit pour marquer le nombre de pièces qu'il
devoit y avoir au marc : « Au lieu de marquer sim-
« plement le nombre de pièces qu'il devoit y avoir
« au marc, on le designoit par un compte de sols
« et de deniers, et pour connoistre ce nombre de
« pièces (Traité des monnoyes de Boirard, p. 302,
« il falloit reduire ces sols en deniers, et il y avoit
« autant de pièces de monnoies au marc, qu'il se
« trouvoit de deniers, cette reduction faite ainsi dans
« le mandement du 23 de novembre 1356 ; l'est dit
« que les gros deniers blancs seront fabriqués à six
« sols huit deniers de poids au marc, c'est-à-dire
« qu'il y aura quatre vingt pièces au marc, parce
« que six sols valent soixante douze deniers auxquels
« si on ajoute huit deniers il s'en trouvera quatre
« vingt. » (Ordonnance des Rois de France, t. III,
préface, p. 109.) — 4° « Estre au *poids* de la livre, »
être cher. « Chaque morcean *est au poids de la livre.* »
(Merl. Coccaie, l. p. 316.) — 5° « Estre à *poids* de marc, »
être supérieur aux autres, être élevé en dignité.
L'auteur prétend que les grandes princesses se doi-
vent communiquer à beaucoup de monde : « Ne se
« doivent nullement arrester à un amour, mais à
« plusieurs, et telles inconstances leur sont belles
« et permises, mais non aux autres dames commu-
« nes soit de cour, de villes, et de pays desquels la

« douzaine n'en fait que la demie et ne sont qu'à
« petit poids comme les grandes qui *sont à poids de*
« *marc* ; et telles dames moyennes faut que soient
« constantes et fermes comme les estoilles fixes et
« nullement erratiques ; que quand elles se mettent
« à changer, errer, et varier en amour, elles sont
« justement punissables. » (Brant. Dam. III, p. 396.)
— 6° [« ...au *poids* dit du roi qui est de huit onces
« au marc et de huit gros pour once ; et leur deffen-
« dons de ne vendre au *poids subtil*, autrement dit
« le *poids de Lyon*, ou autre poids que ce soit. »
(Ord. tireurs et bateurs d'or, 1586.)]

Poie. [Enduit de poix, dans Froiss. XV, p. 88.]

1. Poier. [Payer : « En les *poiant* de tele et pareille
« soulede qu'il a acostumé *poier* les sienes. » (Bullet.
du comité de langue, III, p. 578.)]

Je suis las sor tez autres *poier*;

De autrenuement amer à mort jüez.

Gages Brules, poet. av. 1360, t. I, p. 160.

2. Poier. [Enduire, proprement poisser : « Et
« les fers et les fleches font de soffre *poier*. » (Chans.
d'Antioche, IV, p. 393.)]

Poieur. [Payeur : « Nous vous mandons que
« vous bailliez et delivrez à Jehan Goupil, prestre,
« nostre *poieur* des ouvriers de la tour que nous
« faisons faire au bois de Vincennes. » (Mandemens
de Charles V, 1874, p. 8.) — « Et pour ce aussi que
« nous avons soutenu et soutenous encore granz
« fraiz et grauz couz, en gages et pensions des
« *poieurs* et mestres de nos œuvres. » (Ordonn. I,
page 715.)]

Poiez. [Enduit de poix : « Et fu li vaissiaus bien
« couz et bien *poiez*. » (Mén. de Reims, § 161.)]

Poifaisant. Négligent. (Cotgrave.)

Poifait. Arrérage : « Les poyfaictz des monstres
« ou de faire serment et des autres *poifais* retard-
« dant le principal de la cause autres que les *poifais*
« des contrediz, vauldront deffailles. » (Ord. des ducs
de Bretagne, f. 310.)

Poign. [Poing : « Dunez mei l'arc que vus tenez
« el *poign*. » (Rol. v. 767.)]

Poignal. [Qui remplit le poing : « Quand icellui
« Breton se senti ainsi frappé, se baissa à terre et
« print deux pierres *poignaux*. » (J. 152, page 61,
an. 1367.)]

Poignalade. Coup de poignard. (Nicol.)

Poignalarder. Poignarder. (Cotgrave.)

Poignamment. [D'une manière dure : « Phi-
« lippe d'Artevelle ne se repentoit mie de ce que
« durement et *poignamment* il avoit escrit en
« aucune maniere aux commissaires du roi de
« France. » (Froissart, Buchon, II, II, p. 171.)]

Poignant. 1° Qui pique son cheval : [« Le cheval
« brochet, si vient *poignant* vers lui. » (Rol. v. 2055.)]
— « *Poignant* vint en la plaigne. » (Poët. av. 1300,
III, p. 1285.) — 2° [Piquant : « Li rosiers est *poignans*
« et s'est souef la rose. » (Ruteb. 138.)] — 3° Pointu,
non tombant, en parlant des seins : « Les mamelles

« dures et *poignans* et la poitrine belle et unie. » (Perceforest, V, f. 44.)

Gorge blanche comme argent,
Et mameletes *poignans*. (Poët. av. 1300, II, p. 780.)

4° Brûlant : « Vous savez que de tisons embrasés yssent volunfiers *poignans* estincelles. » (Percef. VI, p. 74.) — En parlant de la crainte : « Voilà donc une passion ingenieusement malicieuse et tyrannique, qui tire d'un mal imaginaire de vraies et bien *poignantes* douleurs. » (Sagesse de Charron, p. 151.) — 5° [Subst. Poignard : « Le suppliant tira un *poignant* ou dague, et d'icelluy » fery ledit Guillaume un cop en la poitrine. » (JJ. 156, p. 445, an. 1401.)]

Poignard. [« Il n'y avoit nul d'eux si hardi qui osast ouvrir la bouche de composition aux gouverneurs qui avoient la main au *poignard* à tout propos qu'ils sentoient cela. » (D'Aub. Hist. II, page 155.)]

Poignardade. Action de poignarder. (Montluc, t. I, p. 542.)

Poigne. Poing, main. « In son *poigne*. » (Ten. de Littl. fol. 106.) — [« Car tourmenté sont de la *poigne* De tous les maux, qu'en enfer sont. » (La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.)]

Poignée — *icé.* [1° Contenu du poing : « Quiconques est liniers à Paris, il puet et doit vendre seulement en gros, par *poignées*, par pesiaus, par carliers et boleticles de Betisi et lin serancié « bon et loial. » (Liv. des Mét. 145.) — 2° Ce qu'on saisit avec le poing : « Une grosse *poignée* de verges. » (Louis XI, 44° Nouv.) — 3° Partie d'un objet qu'on tient avec le poing : « Deux *poignées* d'argent, neellées de France, à porter la palme le jour de « Pasques flories. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.) — 4° Largeur de la main : « Luy perca tout outre le « fer du gtaive parmy la cuisse tellement qu'il apparoissoit de l'autre costé bien une *poignée*. » (Froiss. I, II, p. 112.) — 5° Mêlée, comme *poigneis* : « En telles *poignées* perilleuses n'est aventure qui « n'aviègne. » (Froiss. liv. II, p. 4.) — 6° [Coup de poing : « Lequel procureur prist icellui Jehannin « par les cheveulx et lui donna trois grosses *poignées* « sur son visage. » (JJ. 168, p. 85, an. 1414.)]

Poigneis. [Bataille : « La ot estrange *poigneis* « Et de lanches grant froiseis. » (Athis.)] — « Se « combatier fourment, et dura le *poigneis* jusques « à la nuit. » (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1339.)

Poignement. Piqûre. (Monet.)

Poigneur. [Combattant : « Jo desfiat Rollant le « *poigneur*. » (Rol. v. 3775.) — « Devant que tuit li « *poigneur* Sont venu et li coreor. » (Renart, v. 20719.)]

Dedenz la chambre à la royne
Avoit pendu une cortine ;
Tot ert pointe de chevaliers,
Et de chevaus et de destriers ;
D'une part sont li feroer,
Et d'autre part li *poigneur* ;
Si ont il traies les espées
Et s'entredontent granz colées. (Blanchardin, f. 174.)

1. Poigner. Combattre. (Gloss. du P. Matègne, tome V.)

2. Poigner. Poigner : « Emplir le *poigner*. » (Hist. de S^{te} Léocad. f. 29.)

Poignet. [Manchette : « Une robe de satin noir « fourrée de collez de martres de pais, à ung faulx « gicet et *poignes* de martres subelines estimée « penne, gicet et *poignez*. xv. escus. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série, t. I, p. 316.)]

Poigneur d'alesne. [Cordonnier : « Pierre « Picquelin nous a fait foy et hommage de la mais- « trise des cordonniers et de tous *poigneurs* « d'alesne, boureliers, tanneurs et chipiers de la « ville, fauxbourgs et banlieue d'Orléans. » (1403, Métiers. L. C. de D.)] — [« Comme ledit Perrin, « qui avoit tenu l'imposition des *poigneurs* d'alesne « de Chasteaudun, se feust adrecié à l'uy de l'ostel « Jehan Huet cordouannier. » (JJ. 144, p. 150, an. 1392.)]

Poignicquel. Combat (?) :

Mais il ne demora pas lonc tans
Que cil Guillaume de Bretuel
Reprist à un *poignicquel*,
Par l'aie roi Phelippon,
De France le cruel Pipon
Fil le roi Henri qui preus fu. (Mouskes, p. 476.)

Poignée. [Mesure, poignée : « Iceulx Gontautet « Pomaret prendrent noise ensemble, tant pour « raison d'une *poignée* de blé, de laquelle ledit « Pomaret disoit que Domeche du Castellar l'avoit « mesconté. » (JJ. 189, p. 162, an. 1457.)]

Poignières. [Combattant, cas sujet de *poigneur*, dans Rubeb. v. 2496.]

Poignote. [Poignard : « Pierre Faurre tira de « sa semeture ung cousteau dit *poignote*. » (JJ. 206, p. 1132, an. 1477.)]

Poigoise. [Ancienne monnaie. Peut-être la *pile* : « Une pièce de vigne contenant environ « demi-arpent, séant derrière le chasteil (de Châ- « teurenard)... pour demie *poigoise* de ceus... » 1496, Censivè de Châteaurenard. L. C. de D.)]

Poichier. Habitants du pays de Poix :

Les Belongneis, et les *Poichiers*
Aurés tous et mes soudoiers. (Vacc.)

Poïl. [« Poil : « Hai, hai, dit li ceuens, voirement « ce dit on voir : Adés aura il en templiers dou « *poïl* dou leu. » (Mén. de Reims. § 383, c'est-à-dire de la trahison. — « J'ai ouy dire depuis qu'il y eut « du *poïl* du loup envers le susdit Montauban et ses « complices. » (J. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 213.)] — « Le loup alla à Rome et y laissa de son « *poïl* et rien de ses costumes. » (Cotgrave.) — 2° Cheveu. On a dit d'une fille : « Se donner du poin- « con qu'elle portoit en son *poïl*. » (Essais de Mont. t. I, p. 422.) — 3° Herbes :

L'autre de franc osier tortille des liens
Pour fagotter le *poïl* qu'il coupe et qu'il ratelle
Ez prez l'onduz de frais. (R. Bell. Berg. I, f. 46.)

« Les hauts prez depuis la Nostre Dame de mars... « jusqu'à ce que le *poïl* en soit dehors. » (N. C. G. t. II, p. 1095.)

Expressions : 1° « Ceder et transporter par le » *poil*, « étoit une formalité usitée autrefois, comme on le voit en ce passage : » Pour accomplir un vendage ou don absolu des biens meubles ou bestailles convient par le vendeur ou donateur les parties delivrer, mestre, bailler et ceder es mains de l'acheteur ou celui à qui le don seroit fait, greant et accordant que cestuy ou ceux à qui cedez seront en puissance faire et facent leur plaisir, comme de leur propre chose, et ainsi les doit le dit acheteur, ou celui à qui cedez seroient prendre, recevoir et emporter et quant est d'aveures en terre, le *ceder et transporter par le poil*, « comme dit est. » (C. G. I, p. 811.) — 2° « Couleur de *poil*, » couleur du noëud et des lac d'amour de l'ordre de l'Annonciade de Savoie. (Favin, Théat. d'Honn. II, p. 1484.) — 3° « Nous sommes cuidiés, M. le legat et moy, prendre au *poil* (dans une négociation), » aux Lett. de Louis XII, p. 132. — 3° *bis* « *Poil* de la volaille. » Oudin explique ainsi le mot italien *pelcaria*. — 4° « Tens de haut *poil*. » Voy. Harr. — 5° « Retourner en son vieil *poil*, » revenir à son premier état. — (Percefor. V, f. 80.) — 6° « Il « ne vous dict chose qu'il ne fasse si vous luy « *echangez gneres le poil* » (Cymbalum mundi, p. 71), c'est-à-dire mettre en colère. — 7° « Bas de « *poil*, » indigne, bas : « Ce trait me semble *bas de « poil* pour une ame de sa sorte. » (Essais de Mont. t. III, p. 284.) — 8° « Bas de *poil*, » humiliés, avilis : « Maintenant qu'ils sont si *bas de poil* que c'est « pitié ; qu'ils ont été tant battus qu'ils n'en peuvent plus, qu'ils n'ont credit aucun envers les « étrangers, ni intelligence entre eux. » (Mém. de Villeroy, III, p. 25.) — 9° « Il est *bas de poil*, » il a peu d'argent. (Oudin.)

1. Poile. [Poêle, de *pullium* : « Enfants nés « avant le mariage, mis sous le *poile*, sont légitimes. » (Loysel, p. 58.)] — 2° Manteau : « *Poile* « Alexandrin. » (Partonopex, f. 130.)

Un granz beaus est assis es prez
Covert d'un vert *poiles roez.* (Darton. f. 100.)

2. Poile. [Poêle, fourneau : « S'il fait froit, ilz « s'en vont à ces *poiles* d'Allemagne. » (Ant. de la Salle, an. 1455.)]

Poiler. Peler, écorcher, par suite piller :

La vile *poilent* com escorce. (Mouskes, p. 484.)

[« Plus le *poilent* et plus le plument. » (Mir. de Coïnsy.)]

Poilevillain. [Nom vulgaire des gros à la queue frappés sous Philippe VI, lorsque Jehan Poilevillain étoit général maître des monnaies : « Invenit un lare... unum denarium argenti qui dicitur « *poilevillain*. » (Jl. 82, p. 83, an. 1353.)] — « Furata « fuit unum florenum de Florentia cum octo obolis « albis et sex aliis pecis argenti, vocatis *poilevillains*. » (Jl. 84, p. 73, an. 1355.)]

Poiller. Chaudronnier. (Entrapel, p. 157.)

Poille. Poêle, du latin *pullium* : « *Poille* qui sur « l'antel estoit. » (Chr. de S. Denis, t. I, f. 58.)

Poilleux. [Pouilleux, misérable : « Appellant

« (le suppliant) sanglant, meschant homme, vermineux et *poilleux* et autres plusieurs oultrages. » (Jl. 125, p. 128, an. 1384.)]

1. Poillier. [Chaudronnier : « Quand le suppliant « fut au lieu de Gimont, trouva un *poillier* nommé « Colin. » (Jl. 178, p. 75, an. 1446.)]

2. Poillier. [Palier, segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre : « Deux *poilliers*, sur lesquels sont portés et tournent les cloches, qui « estient de metal ou cuivre. » (Jl. 176, p. 374, an. 1445.) — *Poilliers* dérive de *podium*, appui ; on a écrit ensuite *paillier* que l'Académie acceptait en 1696, et enfin *patier*. Notre étymologie est logique ; le palier, dans les cages d'escalier, sert de point d'appui aux marches de l'étage supérieur ; il n'est pas ainsi nommé du *paillasson* qui se trouve sur le *patier*, comme le dit M. Littré.]

Poillonet. Poëlon. (Monet.)

Poiltron. Poltron : « Nous considerans les minois et les gestes de ces *poiltrons*, magnigoules, « gastrolatres. » (Rabelais, t. IV, p. 247.)

Poin. [Pommeau de l'épée : « De fer loiés et « manche dusqu'es *poins* de devant. » (Aiol, v. 5908.)]

Poinal. [Pénal : « Il (les hommes pieux) en lur « mort voient les visions des devant alanz sainz, « par ke il ne ocrient meisme la *poinale* sentence « de lur mort. » (Dialogue Grég. le pape, p. 208.)]

Poinchon. [Poinçon : « Laiens s'est li paiens « trestout seus enfermés ; Deus bons cotiaus d'acier « en a o lur portés, Et *poinchons* et alesnes. » (Chans. d'Antioche, t. VI, p. 318.)]

Poinçon. 1° Pieu aiguisé pour palissade ; les Anglois avoient coutume de s'en fortifier, lorsqu'ils étoient en présence de l'ennemi : « Print le prince « de Bethfort sa place en assés fort lieu et adossement aucuns lieux par derriere et de costé de fortes hayes d'espines ; et au front devant estoient « mis les archiers en ordonnance, tous à pied, « ayans chacun devant luy *poinçons* aguisés fichés « devant eux. » (Monstr. II, p. 49.) — 2° [Instrument pour marquer la vaisselle d'or et d'argent : « Il est « à Paris orfevre qui veut et qui faire le scet, pour « tant qu'il soit telesprouvé... de tenir et lever forge « et d'avoir *poinçon* à contreseing. » (Statuts des orfèvres, an. 1355.) — 3° Morceau d'acier gravé en relief pour frapper les matrices où se coulent les caractères d'imprimerie : « Les *poinçons* de lettres « grecques qu'il a entrepris et promis tailler et « metre es mains dudit Robert Estienne. » (Mand. de François I^{er}, Bibl. de l'Éc. des Chartes, 3^e série, t. III, p. 170.) — 4° Aiguille d'or retenant la coiffure d'une femme : « J'ay veu une fille, pour tesmoigner « l'ardeur de ses promesses et aussi sa constance, « se donner du *poinçon* qu'elle portoit en son poil, « quatre ou cinq coups dans le bras. » (Montaigne, t. I, p. 309.)]

Poinçonnade. Poinçon, petite blessure qui

laisse une marque noire sur la peau : « Iceelle et
 « maintenant fresche et a reçu trois mit *poingnomades*
 « et coups de fouet toute nue, en avancement
 « de paye; et la malheureuse aimeroit mieux estre
 « bruslée que d'estre ainsi escorchée et dechiquetée. » (Merlin Coccaie, t. II, p. 136.)

Poinçonner. [Travailler au pointillé : « Une
 « coupe, à façon de cloche, *poingçonnée* à branche
 « et à oyseaux, le piè assis sur trois tourelles et
 « par delans le couvercle à ung esmail où a escript :
 « *Tant plus y pense, et poise .m. mares demi.* »
 (Ducs de Bourgogne, n° 2738, an. 1467.)]

Poinçonnet. Petit poinçon. (Colgrave.)

1. Point. [Point : « Ieulleu foraiens seroient
 « banniz hors de nostre dit pays de Flandres sur le
 « *point* » (H. 123, p. 2, an. 1383), c'est-à-dire sous
 peine de perdre le poing.]

2. Point. [1° « Cela qui n'a partie aucune se
 « nomme *point*. » (Formadet, Elém. d'Euclide, I.)
 — 2° Etat : « Mais pour mourir, je ne voudrois
 « estre coqu; c'est ung *point* qui trop me poingt. »
 (Rab. Pant. t. III, p. 9.) — « Par ma foy, madame,
 « j'ay trouvé gens qui sont en bon *point*. » (Les
 Quinze Joyes du mariage, p. 77.) — « Il est en bon
 « *point*, jusqu'à l'autre assise, » il en tient pour
 cette heure. (Les Quinze Joyes du mariage.) —
 3° [Division de la règle des cordonniers et des cha-
 peufiers : « Par mesgarde, ils frappoient sur le bout
 « des pieds au lieu du dessons, et moy qui ay force
 « cors, et qui me chausse à cinq *pointets* comme
 « vous voyez. » (D'Aub. Fœneste, t. II, p. 4.)]

Expressions : 1° « D'un *point*, » également ou
 du même temps. « Ils espereront ainsi que d'un
 « *point*, et vindrent l'un contre l'autre de grande
 « voulonté. » (Froiss. I, IV, p. 52.) — 2° Un écuyer
 Anglois, qui avoit refusé de remettre à la reine
 d'Angleterre le roi d'Ecosse qu'il avoit fait prison-
 nier, dit au roi : « Sire, ne me vueilliez savoir nul
 « mal gré, si je ne le rendy tantost au mandement
 « de madame la royne; car je tien de vous et mon
 « serment ay de vous, non d'elle, *fors tout à*
 « *point*. » (Froiss. liv. I, p. 161.) — 3° « Es *pointets*
 « et metes, » dans les bornes. (Gr. Cout. de Fr. 70.)
 — 4° « Montrer de beaux *pointets*, » agir vigoureu-
 sement. « Les sommerent de se rendre, ou autre-
 « ment ou leur *monteroit de beaux pointets* que
 « l'on fit sans nulle faute; car en moins de trois
 « heures on tira plus de trois cent coups d'artillerie
 « contre le dit chateau. » (André de la Vigne, Voyage
 de Charles VIII à Naples.) — 5° « Ils chausent à un
 « même *point*, » ils sont de même nature. —
 6° « Il est trop court d'un *point*, » il lui manque
 quelque chose pour oser entreprendre ou pour
 parvenir à son dessein. — 7° « Tout vient à *point*
 « qui peut attendre, » qui a de la patience vient à
 bout de toute chose. (Cotgr.) — 8° « D'où vient ce
 « proverbe : Pour un *point* Martin perdit son
 « asne? » (Pasq. Lett. t. I, p. 504.) — 9° Le lieu où
 l'on pointoit, d'où l'on tiroit les armes à feu : « Ar-

« quebuses qui tiroient à 3 ou 400 pas de *point*. »
 (Mém. de Montluc, t. I, p. 290.)

Pointe. 1° Pointe : « Il se lance au chevalier
 « par dessous la *pointe* de son escu, et l'ahert par
 « les costez et le restraint si qu'il luy fist l'eschine
 « ployer. » (Percefl. vol. I, fol. 140.) — [2° Attaque :
 « Telle est la nature et complexion des François
 « que ils ne valent qu'à la premiere *pointe*. »
 (Rabel. Garg. I, 48.)] — « Faire une faulxe *pointe*. »
 (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 361.) — [3° Aile
 d'une armée : « Marius le feit malicieusement pour
 « l'esperance qu'il avoit de rompre les ennemis
 « avec les deux *pointes* de la bataille. » (Amyot,
 Marius, 43.) — 4° Ouvrage à cornes : « En cest en-
 « droit mesme fu basti un fort de six petites *pointe-*
 « *tes*. » (D'Aubigné, Hist. III, p. 374.)]

Pointete. Barbelé. (Colgrave.)

Pointoyer. Piquer, au figuré : « Chacune puet
 « bien estre appellée musique, pour la doucur
 « tant du chant, comme des paroles qui toutes sont
 « prononcées et *pointoyées* par doucur de voix
 « et ouverture de bouche. » (Deschamps, f. 395.)

Pointure. Piqure : « C'est bien maintenant
 « que je sens les aiguillons et *pointure* de vos
 « baisers. » (L'Am. ressusc. p. 501.) — « Meilleurs
 « sont les aigreurs et *pointures* de l'amy que les
 « baisers du flateur. » (Sag. de Charron, p. 495.)

Poindamment. [D'une manière piquante :
 « De ce que si durement et *poindamment* avoit
 « escript. » (Froissart, t. X, p. 98.)]

1. Poindre. Peindre : « *Point* nature sans
 « pincel. » (Poët. av. 1300, t. I, p. 48.)

2. Poindre. 1° Piquer un cheval :

Des esperons qu'il ot dorez

Point le cheval par les costez. (Athlis.)

Valet, fait de, tost alez

Poignez apres le chevalier...

A tant s'en part à esperon

Empres le chevalier *poignant*. (Fabl. ms. de S. G.)

2° Poursuivre en piquant son cheval : « Quant les
 « autres *poingnoient* contre eux. » (Chr. de S. Den.
 I, f. 262.) — On lit dans Suger : *quando nostri in*
eos volebant currere. — [« Fuir son *poindre*, »
 faire un temps de galop : « Aiols furnist son *poindre*
 « comme boins chevaliers. » (Aiol, v. 10030.)] —

3° Piquer, au figuré :

Charité oing et peché *poind*,

Qui contre esgillon recule

Deux fois se *poind*.

(Cotgrave.)

Poignez vilain, il vous oindra,

Oignez vilain il vous *poindra*.

(Fabri, II, f. 64.)

« Plus vault amy qui *point* que flateur qui oingt. »
 (Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 46.) —

4° Piquer, terme de couturière : « A Jehan Broart
 « et Thevenin le Bourguignon, brodeurs pour *pointe-*
 « *dre* et ouvrir les garnemens de .n. paires de
 « robes, lesquelles furent ordonnées estre brodées
 « à perles. » (Compte de 1351.)

Expressions : 1° « A ung seul *poindre*, » à une
 seule course, à une seule attaque : « A *ung seul*
 « *poindre* que le duc de Luxembourg fist, il fut

« abbatu de dessus son cheval à terre et y fut tué. » (Chrou. de S. Den. t. II, f. 117.) — « El si advint si « bien à ses compaignons que chascun occist le « sien au premier *poindre*. » (Percefor. I, f. 34.) — 2^e « Au fournir son *poindre*, » en fournissant sa course, sa carrière. (t. de Nevers, II^e partie, 104.) — 3^e « Faire son *poindre*, » achever sa course. « Quant le roy l'eut abattu, li relire son glaive « entier en *faisant son poindre*. Quant le roy eut « ce fait, li dist à l'autre chevalier : bean sire, vou- « lez vous venger vostre compaignon à la jousle ou « à l'espée. » (Percefor. vol. I, f. 32.) — 4^e « *Poindre* « une route à larron. » frayer une route dérobée, s'avancer à la dérobée. (Huon d'Oisy, poët. avant 1300, III, p. 1285.)

1300. Peine : « Lucifer se desliera et sortant du « profond d'Enfer avec ses furies, les *poines* et les « diables cornaus. » (Rab. III, p. 21.) — « Moul m'a « amors atorncé Douce *poine* et bian labor. » (Couci, I.)

1. Poing. [« El à plusieurs ilz ont coupez les « *poings*. » (B. N. Quil. XV, n^o 193.) — « Piez et « *poing* au felon lui faites bien lier. » (Roncisvat, p. 201.) — « El selon l'ancien droit, qui mehaï- « gnoit autrui, on li faisoit autel mehaing comme il « avoit fait à autrui, c'est-à-dire *poing* par *poing*. » (Beaum. XXX, p. 18.) — « Adonc s'assit Bertran à « su devision ; Oû qu'il voit à mengier, il y prend à « plein *poing* ; En lui n'avoit maniere en plus qu'en « un mouton. » (Cavelier.) — « Comme Jehan Mau- « clere, habitant de Seulis ail esté nouvellement « condempné à perdre le *poing* destre dont il avoit « fera un Flamant et ung nommé Jehan le Brun, « et en oultre à foyr comme hany de nostre « royaume ; ... nous le remettons et restituons ple- « nement en icelay, ... et en ampliant ycelle grace, « luy avons otroyé et otroyons d'abondant, ... afin « que plus bonnestement il puisse estre entre les « gens en nostre dit royaume, que en lieu de son « dit *poing* perdu, il puisse faire faire, ordonner ou « composer de telle maniere comme bon lui sem- « blera et faire se pourra, une maniere de main « close ou estendue, ainsi comme bon lui semblera, « et el le restituons sur tout ce que dit est à sa bonne « fame et renommée. » (JJ. 123, p. 2, an. 1383.)

Expressions : 1^o [« Qu'avez-vous, monsieur ? — « J'ay la teste plus grosse que le *poing*. » (Desper. 85^e conte.)] — 2^o « Coup de *poing* garni, » coup donné avec main armée. (Beaumanoir, p. 149.) — 3^o « *Playe de poing* garni, » faite avec main armée. « Le moyen justicier a cognoissance de celui qui a « batu autrui jusques à sang et *playe* ouverte in- « clusivé de *poing* garny. » (Cout. Gén. I, p. 312.)

2. Poing. Pommeau d'épée. « Une espée garnie « d'argent, pommel et le *poing* esmaillé. » (Invent. d'armures rapporté dans Du Gange, s. *Armatura*.)

Poingal. [Poignard : « Petrus Ribante suo gladio, gallice *poingal*, percussit dictum Stephanum « Ermengaudi de cuspidé. » (JJ. 96, p. 217, an. 1364.)]

Poingamment. D'une façon piquante : « Phi- « lippe d'Artevelle, qui se tenoit en l'ost devant « Audenarde ; ainsi, comme vous savez, ne se « repentoit point de ce que durement et *poingnam-* « ment il avoit escrit aux commissaires du roy de « France. » (Froiss. liv. II, p. 199.)

Poignant. [Piquant : « Et savez vous pour- « quoi est elle (la crosse) si ague par desouz ? pour « ce que li prelaz doit donner penitence au pe- « cheur. *poignant* aussi comme li pontillons de la « croce point. » (Mén. de Reims, § 183.)]

Poignard. Poignard. (Clém. Marot, p. 519.)

Poignée. [Coup de poing : « Le suppliant « donna à la dite femme deux *poignées* ou visage « et la geta par terre. » (JJ. 154, p. 687, an. 1399.) — « Iceulli Vierges eust cun buffes ou *poignées*. » (JJ. 145, p. 505, an. 1393.)]

Poigneueur. Compteur des *poignées* de morue : « Li quatre preud'hommes qui gardent le mestier, « doivent mettre et establir les conteurs et les *poin-* « *gneueurs*. El doivent avoir li compteur et li « *poigneueur* de chacun millier un denier : c'est « assavoir du vendeur obolle, et de l'achateur « obolle. » (Ordonn. t. II, p. 581.)

Poigneus. [Combat : « Car en .i. seul *poigneus* « son hardement verrés. » Brun, v. 1654.] — « Et « ot enqui grant *poigneus* et i ot perdu et gaïn- « gné. » (Ménéstral de Reims, § 365.)]

Font à ceux dehors assaillies
En abandon mettent leurs vies ;
Souvent y ot grant *poigneus*,
Et souvent grant palateis. (Brut, f. 403.)

Poingnel. [Poignard : « Un coustel appelé « *poingnel*. » (JJ. 167, p. 87, an. 1412.)]

Poingnet. [« Manchette : « Li me vint deux « femmes qui... avoient aussi *poingnez* en leurs « surcos pendans aus coudes. » (Ms. S. Victor, an. 1396.)] — « .iv. peaux de semblables aingneaux à « faire *poingnez*. » (Sous *Miles*, dans Du Gange.) — 2^o Mesure, poignée : « Lesquelz eurent debat l'un à « l'autre au molin du prieuré de Guicourt, pour « cause d'une mesure appellée *poingnet*. » (JJ. 184, p. 44, an. 1427.)]

Poingnie. [Mesure, poignée : « Iceulli varlet « en baillant à son maistre laditte tieule quatre et « quatre, que l'en appelle *poingnies*. » (JJ. 174, p. 405, an. 1421.)]

Poingnierée. [Mesure de terre, poignée : « Dix « *poingnierées* de pré, dont les quatre *poingnierées* « ou mailhées font l'arpent en deux pieces. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Poinille. [Pénil : « A point de poil en vo *poi-* « *nille*. » Barbaz, Fabl. I, f. 103.)]

1. Poins. Poings, mains :

Portans en ses *poins* la banniere
De France et par bonne maniere
Va es halles et à son cri
Chascun aila et le suy. (Desch. fol. 573.)

2. Poins. Qui va percer, au pluriel : « Voit le

« soleil qui estoit cler et net qui la froydure de
« l'hyver commençoit à estraindre, et voit les ar-
« brés dont les boutons estoient si *poins* et si enflez
« par la chaleur du soleil. » (Percefl. II, f. 59.)

Poinson. [1° Poinçon d'orfèvre : « Deux dou-
« zaines d'assielles d'argent du nouveau *poinson*,
« verrées et armoyées aux armes d'iceluy defunct. »
[Inv. de la dame de Nicolaf, an. 1554.]] — 2° Ai-
« guille : « *Poinson* d'alournaresse d'esposées, ung
« *poinson* dont les femmes font la crete de leurs
« cheveux. » (Rob. Estienne.) — 3° Mesure pour les
« liquides; deux *poinsons* valent un tonneau : « Et
« est à noter que le tonneau vaut, et doit contenir
« deux *poinsons*; le *poinson* cinq coterets, le cote-
« ret quarante huit pintes, mesure de Nevers, et
« les trois muids valent deux tonneaux : par ainsy
« le *poinson* doit contenir douze vingt pintes, le
« tonneau quatre cens quatre vingt pintes, et le
« muid trois cent vingt pintes. » (Cout. Gén. I, 905.)

— 4° Pieux aguissés par les deux bouts dont les
« Anglois avoient coutume de se fortifier, lorsqu'ils
« étoient en présence de l'ennemi : « Etoient les
« dessus dits Anglois tons à pied adossez d'un bois,
« et par devant eux avoient fiché des *poinsons* par
« quoy on ne les pouvoit rompre de cheval, sinon
« en grand danger. » (Monstrelet, vol. II, p. 55.) —
5° Outil de jardinier :

Or à houel, or à pioche
Or à fer à charnu ferrer,
Or à *poinson* pour enterrer
Les cholz, la bette, et la porée.

[*Desch.* f. 514.]

6° Arme dont l'usage étoit défendu dans les
« combats. On pouvoit prendre « bastons acconstu-
« mez, c'est à sçavoir : lance, boche, espée et
« dague... sans avoir alessnes, ne crocs, brochcs,
« *poinsons*, fers barbelez, aguilles, pointes enve-
« nimées, ne rasoirs. » (Monstrelet, I, p. 8; Lettres
« d'armes, an. 1402.)

Poinsson. [Poinçon, pièce de charpente : « Ou
« vergier avoit tantcs maintes Dont les coloncs, li
« *poinsson* Erent d'argent en jusq'en som. » (Macé,
« Bible en vers, f. 99.)]

Poinssoné. [Pointillé : « Ung livre couvert de
« roge *poinssoné*. » (Bibl. de l'École des Chartcs,
« VI^e série, I, I, p. 364.)]

Poinstre. [Piqure, au gloss. lat. 7692, sous
« *punctorium*.]

1. Point. Pommeau d'épée : « Perron avoit une
« espée fichée qui moult étoit belle et riche par
« semblant, et en estoit le point d'une pierre pre-
« cieuse ouvrée à lettres d'or moult subtilement. »
« (Lancelot du Lac, III, f. 66.)

2. Point. [1° Minute : « Tout à une heure et
« ung *point*. » (Froiss. II, 221.) — 2° Trace, marque :
« (Mon cœur) qui vous prie Que vostre soit sans
« *point* de vilénie. » (Couci, II.) — « Li corage, à
« cui tels choses nuisent à peine puet veoir *point*
« de verité. » (Brunetto Latini, Tresor, p. 409.) —
3° Etat, position : « Dieus en cest *point* la reine
« Blanche maintaigne. » (Romancero, p. 183.) —

« En petit *point*. » (Froiss. XIII, 224.) — « Si ne se
« trouvoit mies en *point* pour eux combattre, »
« (Id. IV, 224.) — 4° Parti à prendre : « Si se acorde-
« rent que li meilleurs *poincs* estoit de laisser leurs
« compagnions en prison que de tout perdre. »
« (Froissart, IV, 83.) — 5° Degré : « Un sien cousin
« germain, demi *point* mainz. » (Id. I, X, p. 44.) —
6° Limites, bornes : « Por ce que je voi el entant
« que moult de maals porroient avenir, se je me
« marioie fors des *poincs* dou royaume de France. »
« (Ch. du comte de Rouay, an. 1268.) — « Le comte
« de Bar.... dedans les *poincs* de l'empire. » (Pithou,
« Cont. de Troyes, p. 466.) — 7° Etage : « Les maisons
« à tiers *point* sont plus hantes que les autres. »
« (Garasse, Rech. des Rech. p. 517.) — 8° Pause, repos :
« Pour faire *point* à ce present livret, non fin ne
« conclusion. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 71.)
— 9° « *Point* segret, » un petit *point* qui se met
« ordinairement sous les lettres des légendes; comme
« en la monnoie de Paris, il doit être sous le 2^e de
« *benedictum* (en la monnoie d'argent) qui est la 18^e
« lettre; à Rouen, sous le b qui est la 15^e lettre.
« (Ménage.) — 10° [*Point*, particule, a été pris au
« sens affirmatif : « Tout autre plaisir n'est que vent
« Quelque chose qu'on voye que d'estre o son amy
« souvent. Est il *point* de tel joie. » (Chaus. du x^e
« siècle, p. 58, n^o LVII.) — « En ma chambre, m'amy,
« Nous irons vous et moi Sans *point* de vellenye. »
« (Id. p. 77, n^o LXXII.)]

A toz cez chevaliers qui vont errant par terre
Pris, hennor, renom vont parchaquant et querre
Par toz les leus du mont ou sevent *point* de guerre.
Clastie Musart, fol. 106.

« Quant Boort qui condusyoit les batailles veit
« cela, si fut tout dolent qu'il cuydoit *point* yssir du
« sens. » (Lancelot du Lac, I, III, f. 49.)

Autant qu'il en est *point*. [J. Marot, p. 12.]

II° [Particule négative : « Mais li cuers lui faillloit,
« où n'ol point de feintise. » (Berte, t. XXXI.) —
« *Point* d'omes doivent presumer que les nevous
« par ce qu'ils sont masles heritent au royaume
« avant les seurs, parcequ'elles sont femelles, »
« (Assises de Jérusal. p. 210.) — « Sans faire *point* de
« leur profit, » c'est-à-dire sans faire aucun profit.
« (Chr. de S. Den. III, f. 44.) — « En toi me li *point*, »
« le moins du monde :

Fox sui si je en toi me fi *point*. (P. av. 1300, II, p. 782.)

Expressions : 1° « Voir son *point* bon, » voir le
« moment favorable. (Vigiles de Charles VII, I, p. 28.)
— 2° « Faire *point*, » faire pause : « Pour faire *point*
« à ce present livret, non fin ne conclusion, car à
« plusieurs hauts esprits, entendus es faits d'armes
« en appartient l'honneur. » (La Jaille, du Champ de
« Bat. fol. 71.) — 3° « Estre en *point*, » en bon ordre,
« en bon état. (Coquill. p. 165.) — 4° « Estre en moult
« grant *point*, » être bien ajusté. (Al. Chart. Hist.
« de Charles VII, fol. 97.) — 5° « Moult bien à *point*, »
« bien accomodé. (Coquillard, p. 161.) — 6° « Tous
« en *point* de guerre, » bien sous les armes. (Joinv.
« p. 41.) — 7° « Qu'il estoit bien *point* de lessier le
« behourder pour l'auaitier. » (Couci, v. 1813.) —

8° « Bien à *point*, » à la dernière extrémité : « Il ha « fort aymé la dite dame et servie par longtemp
« sans en estre amandé que *bien à point*, quand il
« ha bien congneu et veu ses estranges manieres. »
(Arrest. amor. p. 265.) — 9° « En si petit *point*, » en
si mauvais état. (Chron. de S. Denis, t. II, f. 62.) —
10° « Estre mal en *point*, » mal ajusté : « Qui soit
« de pauvre mine et qui soit *mal en point*. » (Regn.
Satire, II.) — 11° « *Point coupé*, » ouvrage en bro-
derie. (Oudin.) — En parlant de mouchoirs :

Elle en a deux à moy d'un nouveau *point coupé*.

La Suivante, de P. Corneille, acte II, sc. 4.

12° « *Point d'esprit de Genes et d'Espagne*. » (La
Galerie du palais, de P. Corneille, acte I, sc. 6.) C'est
la lingère qui parle : « Voilà du *point d'esprit de*
« *Genes et d'Espagne*. » — 13° « *Poins menus*, »
c'est-à-dire poings serrés :

La panne en est à eschequiers

A *poins menus* blancs et sanguins. (Parton. f. 152.)

14° « *Poins de draperie*, » terme de draperie :
« Gardera tous les *poins* de la dite draperie. » (Ord.
t. III, p. 517.) — 15° « *Poins de Chartres*. » (Ordon.
t. I, p. 316.) — 16° « *Poins Gaffier*, » pature, orne-
ments : « Ornaments que li duc Gaffier portoit à
« son bras, lesquels furent pendus à l'eglise
« S. Denys et son appellez li *poins Gaffier*. » (Chron.
de Nangis, sous l'an 751.) — Au lieu de quoi on lit
dans la Chron. de S. Denis, f. 101 : « Li gans Gaif-
« fier. » — 17° « Jouer au *point*, » au passe dix :
« Comme Ilues de la Vacquerie jouast à un jeu, dit
« au *point*. » (JJ. 98, p. 178, an. 1364.) — 18° « Si
« mot ou blessure s'ensuivoit, le chargé sera puni
« des *points de droit* outre les peines. » (Cout. de
Mont de Marsan, N. C. G. t. IV, p. 910.) — 19° « Un
« livre de chant bien notté, bien escrit et enluminé
« en latin et tout à *point d'orgue*. » Invent. des liv.
de Charles V, art. 371.) — 20° « Jetteurs de *points*, »
pour astrologues : « Combien y a il d'autres scien-
« ces au monde, lesquelles ne sont que pure reve-
« rie ? Encore que ceux qui en font professions,
« soyent estimez grans personnages entre les hom-
« mes ? Ceux qui font des maisons au ciel, les
« *jetteurs de points*, faiseurs de caracteres, et
« autres semblables, ne doivent ils estre mis en ce
« rang. » (Debat de folie et d'amour, fol. 411.) —
21° « Les quatre *points*, » les quatre membres. Par-
lant de joutes en 1449 : « A la fierce s'alleindirent
« tous deux entre les quatre *pointz* et rompit le dict
« de Boniface sa lance. » (Mém. d'Ol. de la Marche,
liv. I, p. 302.) — « A la cinquiesme course le duc de
« Vicne consuivit le dit couraume entre les quatre
« *pointz* et rompit sa lance par la poignée. » (Id.
p. 191.) — 22° « *Point à queue*, » un point et une
virgule. — 23° « *Point rond*, » le point qui termine
une phrase complète. (Dolet, de la ponctuation
françoise, p. 268.) — 24° « Mettre à *point*, » réfor-
mer. (Ord. I, p. 536.) — 25° « Si en mist à *point*, »
il en arrêta le sang du chevalier. (G. de Nev. II° p.
p. 41.) — 26° « Mis à *point*, » en état de paroître.
(G. de Nevers, II° p. p. 39.) — 27° « Mettre à *point*, »
accommoder, apaiser : « La royne qui vouloit à

« *point mettre* le trouble, manda devers elle le che-
« valier muet. » (Percef. IV, f. 44.) De là est venu le
mot « appointer, » terme de pratique. — 28° « Faire
« son *point* parfait, » finir sa course : « Se dressa
« Lancelot sur les eschiers puis se meit au milieu
« des renz et frappa un chevalier qui le encontra
« en son chemin si durement, qu'il le porta à terre
« lay et le cheval et passa outre pour *faire son*
« *point parfait* et accomplir de sa lance, car elle
« n'estoit pas encores rompue. » (Lanc. du Lac, III,
f. 117.) — 29° « Par *point* de privilege, » par privi-
lège spécial : « Les maieur et eschevins de la ville
« d'Aire ont et par *point de privilege* connoissance
« et judicature de tous cas, tant criminels que
« civils. » (N. C. G. I, p. 318.) — 30° « En maniere
« de *point* de plait, par *point* de plait, » par plaid.
(Ass. de Jérus. p. 165.) — 31° « Prendre à *point*, »
terme de plaidoirie. Parlant des termes que doivent
dire le seigneur et le vassal en se séparant : « Le
« seigneur et l'ome doivent à donec dire embedeus
« ensemble oil pour ce que l'un ne puisse *prendre*
« l'autre à *point*, car se l'un disoit oil et l'autre
« non,.... auoit l'un l'autre *pris à point* et auoit
« sa foi blecée, et seroit encheu de la peine qui se-
« roit mise. » (Assis. de Jérus. p. 182.) — 32° « Plus
« que à *point*, » plus qu'il ne falloit, outre mesure :
« Quant les chevaliers qui là estoient entendirent
« que elle estoit ainsi allée de vie à trespas, ils en
« furent moult dolens, mais la mort du vaillant
« conte qui les troubloit *plus que à point*, les en fit
« passer à tant. » (Percef. IV, f. 26.) — 33° « Tout à
« *point*, » à propos, avec circonspection : « El comme
« sage et subtil qu'il estoit ne s'avançoit que *tout à*
« *point*, ains se tenoit tousjours sur sa garde. »
(Percef. V, f. 1.) — 34° « Vendre par *point* de char-
« tre, » vendre par une charte. (Pithou, Cout. de
Troyes, p. 446.) — 35° « Au dessus avoit une cou-
« leuvre faite de pierre qui avoit *sur le point* de
« douze pieds de long. » (Percef. VI, f. 29.) C'est-à-
dire environ.

3. Point. [Participe passé de *pointre*, piquer ;
d'ailleurs le mot précédent est le neutre *punctum*,
de *pungere*.]

La vieille et une aiguille *pointe*

En un seul deel en son sercot. (Fabl. de S. G. p. 307.)

4. Point. Participe passé de *peindre* :

Sire, entendez à nos soutil,

Ne nos tenez mie por vil,

Se nos somes si pourement,

Estre volons privement ;

En une bele sale *pointe*

Mieus vos paierons que plus *cointe*. (Ms. 7615, I, f. 103.)

Heures me fault de Notre Dame

Si comme il appartient à femme

Venu de noble parage,

Qui soient de soutil ouvrage

D'or et d'azur, riches et *cointes*,

Bien ordonnées et bien *pointes*

De fin drap d'or tres bien couvertes

Deux fermiaux d'or qui fermeront. (Desch. f. 497.)

Pointade. Coup de pointe. (Colgrave.)

Pointe. [1° *Pointe* : Molt resemble bien cheva-
lier ; Des reus s'en isl trestot premier ; Vers ceus

« de l'ost list une *pointe*, Premiers en volt avec la
 « *pointe*. » (Grégoire le Grand, p. 50.) — 2^o [Petite
 chandelle de cire : « Candela et alia gallice *pointi-*
 « *tes*. » (Cart. de S. Magloire, ch. 58, an. 1319.)] —
 3^o Bec de souliers à polouine : « Par quoy je conclus
 « que mieulx vault nostre mestier, et est plus con-
 « venable mesmement à gens de votre estal, et du
 « myen, que d'aler baguenauder à la court, et
 « regarder qui à les plus beles *pointes*, les plus
 « gros bourelés, et les chapeaux plus pelez à la
 « façon de maintenant. » (Le Jouvenel, fol. 16.) —
 4^o Prestement furent *pointes* de souliers coupées et
 « hommes d'armes et archers se mirent à pié qui
 « mieulx mieux. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I,
 p. 359.) — 4^o Bout, extrémité : « Il se lance au che-
 « valier par dessoubz la *pointe* de son escu et l'ahert
 « par les costez et se retraist, si qu'il luy list
 « l'echine ployer. » (Percefl. I, f. 140.) — 5^o Lances :
 « Escoutes s'approchent prenant le vainqueur et le
 « vaincu, et ne souffrent, les paroles dites, que plus
 « y ait de *pointes* jetées ne assises. » (La Jaille, du
 Champ de bataille, fol. 69.)

Expressions : 1^o « *Pointes* d'esguillettes d'or, »
 ornements que les femmes mettaient à leurs vête-
 ments. (Voy. Brant. Dames illustr. p. 373 et 374.) —
 2^o « Fuir à *pointe* de cheval, » fuir en piquant des
 deux, à bride abattue. (Hist. de Charles VI, par un
 moine de S. Denys, p. 30.) — 3^o « Faire *pointe* de
 « joster. » Faire face pour attaquer.

Par les granz gainz qu'ilsquistrent
 Et pour les proies que ils pristrent
 Ou ils se furent demoré
 Furent Bretons dezbaraté
 Tant abattu et tant naffré
 Que ils ne pourent arester
 Ne *pointe* faire de joster
 Törner lez en estat fuiant,
 Et Normanz les vont emanchant.

(Rou, p. 207.)

4^o « Demander la *pointe*, » demander à charger le
 premier l'ennemi : « Il ne tint pas à luy qu'on ne
 « combattist à Nostre Dame de l'Espine, et mesmes
 « il demandoit fort la *pointe*. » (Brant. Cap. estr.
 t. II, p. 195.) — 5^o « Estre à la *pointe*, » être en avant,
 à la tête des troupes : « Il avoit accoustumé... d'es-
 « tre toujours à la *pointe* quand il falloit entrer au
 « combat. » (Pasq. Rech. p. 531.) — 6^o « Obtenir la
 « *pointe*, » obtenir de combattre les premiers : « Le
 « jour commençoit à faillir, telles longueurs procé-
 « dant des difficultez que faisoient les capitaines
 « estrangers d'aller à l'assault, encore qu'ils *cusent*
 « obtenu la *pointe*, au grant desplaisir des Fran-
 « çois. » (Mém. de Villeroy, II, p. 140.) — 7^o « Faire
 « la *pointe*, » faire l'avant-garde, se mettre au pre-
 mier rang : « Vous trouverez dans les Mémoires de
 « M^r du Bellay comme à la bataille de la Bicoque le
 « brave M^r de Pontormy faisant la *pointe* avec sa
 « compagnie de 50 hommes d'armes. » (Brantôme,
 Cap. fr. I, p. 15.) — « Feirent les Allemans, la pre-
 miere *pointe* pour vers le soir donner l'assaut, et
 « quant ce vint au soir, les dits Allemans n'en vou-
 « lurent rien faire. » (Mém. de Rob. de la Marek de
 Fleuranges, p. 68.) — 8^o « De cul de *pointe*, » d'un
 bout à l'autre :

viii.

A cele premeraine *pointe*
 L'ennaine de cul et de *pointe*

Vers la porte tout le grans cors. (Ms. 7218, f. 240.)

9^o « Tirer *pointe* en blanc, » tirer de but en blanc :
 « Or n'y avoit il entre la Basse Bouloungne et le fort
 « que la greve, de sorte que l'on *tiroit* de l'un en
 « l'autre de *pointe* en blanc d'une coulevrine, et
 « quand la mer est retirée, on n'y est pas en l'eau
 « jusques au gros de la jambe. » (Mém. de du Bellay,
 liv. X, f. 347.) — 10^o « *Pointe* du relief, » terme de
 chasse : « Quant les chiens ont relevé le deffault, il
 « faut parler à eux et nommer par leur nom ceux
 « qui dressent, et font la *pointe* du relief, en les
 « nommant par leur nom. » (Fouill. Vén. f. 50.) —
 11^o « Ne cul ne *pointe*, » rien :

Outre, qui sont si accointe

Si n'en peut pus ne cul ne *pointe*. (Ms. 7615, I, f. 72.)

12^o « *Pointe* nommée, » point nommé. (Hist. de la
 Popelinière, I, liv. III, f. 67.)

Pointé. Fail, pétri : « Tous fournisseurs de ce
 « pays seront tenus à l'advenant de quatorze onces
 « pour la livre, leur pain soit bien et dûment
 « *pointé* et cuit. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 310.)

Pointeler. Piquer à coups répétés : « *Pointeler*
 « à grands coups de dague. » (Nuits de Straparole,
 t. II, p. 319.)

Pointer. 1^o Observer avec attention : « Le bon
 « plaideur doit ses paroles tout baudement et
 « entendamment, et doit estre garant de dire ses
 « paroles, si que son adversaire ne le puisse pren-
 « dre à point, par quoi il perde sa querelle, notant
 « tous les dis de son adversaire, et bien *pointant*
 « chacun, pour ce que il sache répondre à ce que
 « mestier li est. » (Ass. de Jérus. ch. VI, dans D. C.
 sous *Punctum*.) — 2^o Blesser, percer : « Quoiconque
 « frappera ou *pointera* quelqu'un pour cause pen-
 « dante en justice, on le est ordonné par justice de
 « se tenir en paix payera l'amende de dix livres
 « parisis. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 740.)

Pointers. « Apres avoir oui les notables et les
 « haut *pointers* de la chatellenie. » (Nouv. Cout.
 Gén. t. I, p. 1059.) Lire p.-e. *pointeurs*.

Pointeur. [1^o Celui qui pointe un canon :
 « Martignes estant couché sur le flasque d'un canon
 « pour controller le *pointeur*. » (D'Aub. Hist. t. I,
 p. 312.)] — « Envoyez devant vous (puisque vous
 « viendrez en poste) quatre ou cinq bons commis-
 « saires, autant de vos meilleurs *pointeurs* douze
 « bons canoniers. » (Mém. de Sully, p. 131.) —
 2^o Officiers publics, chargés d'imposer les taxes ou
 les impôts : « Celui qui menacera ou injuriera de
 « parolles les hommes de Bief, les eschevins, les
 « impositours ou *pointeurs* ou les sergents de la
 « justice à cause de leurs offices sera en l'amende
 « de .xx. livres parisis envers les seigneurs et il
 « sera puni arbitrairement. » (Nouv. Cout. Gén.
 t. I, p. 986.)

Pointier. [Piquer, stimuler : « Quant il se vei
 « argués et *pointiés* si avant. » (Froiss. IX, p. 336.)]

Pointille. Veuille, vaine subtilité : « Ayant en la

« fleur de mon âge, en cest honneur d'estre employé
« aux plus grandes euses du barreau, maintenant
« dedans une profonde vieillesse, je m'amuse en
« ces espinoches et *pointilles*. » Lett. de Pasq. II,
page 498.]

Pointilleux. [Qui aime à pointiller : « Un faux
« rapport ou une fausse opinion fera appeler au
« combat, tant on est chafouilleux et *pointilleux* en
« la conversation ordinaire. » (Lanoue, 247.)]

Pointillon. [Petite pointe : « En yeux bouillons
« y avoit *pointillons* de fer. » Récits d'un bourg. de
Valenciennes, p. 51, an. 1349.]

Pointingue. Sorte d'impôt : « Est ordonné à
« tous un chascun ayant entreprise de recette de se
« faire payer *pointingues* et wateringues centiemes,
« vendition de service par dedans un an du jour
« qu'il est deub, à peine que telles debtes après le
« dit an expiré seront reputées creus et tombées en
« pandinghes seulement. » (Nouv. Cout. Gén. I,
page 309.)

Pointoïement. Appointement :

Ki sans grant *pointoïement*
Ne proieront mies. (Poët. av. 1300, III, p. 975.)

Pointoier. [1^o Chanter, proprement connaître
le point et le contre-point : « Teus chante bas et
« rudement Que Deus escoute doucement Plus que
« celui qui se coïtoie Qui haut orgue et haut
« *pointoie*. » (Mir. de Coinsy.) — 2^o Jouer au passe
dix : « Iceelui Veriot se mist à jouer et *pointoyer* au
« dit Olivier à passer dix et tant jouerent et *point-*
« *oyerent* ensemble. » (JJ. 162, p. 18, an. 1407.)]

1. Pointure. [Peinture : « S'a veu Pampelune,
« Les murs et les soliers et les autres *pointures*. »
(Aïol, v. 5203.) — « En Oreb un veel formerent Et
« les *pointures* aorerent. » (Lib. Psalmor. p. 333.)]

2. Pointure. [Point, au jeu de dés : « Comme
« l'exposant et Philippot Groinet eussent commen-
« cié à jouer aux dez,.... ledit Jehan dist au dit
« Philippot que il avoit gelé certaine *pointure*. »
(JJ. 102, p. 271, an. 1371.)]

3. Pointure. Piqûre :

Moult fait douce bleceure
Boine amour, en son venir ;
Mais miex vauroit la *pointure*
D'un scorpion sentir. (Vatic. n^o 1490, f. 29.)

Pointuré. [Peint : « Et desore .i. btiat à fin or
« *pointuré*. » (Aïol, v. 8600.)]

Poior. [Pire : « Autre gent mettent avant lor bon
« vin et lo meilleur qu'il ont à lor noces au commen-
« cement, et quant il sunt de celui eschantié, lors
« apportent il lo *poior*. » (Ms. du fonds S. Victor.)]

Poious. [Puy, montagne : « In locis appellatis à
« *poious*. » (Du Cange, sous *Poiallus*.)]

Poïpre. Poivre, dans un sonnet de Mère Papillon
où il a détaillé les misères de sa vie. (Beauchamps,
Recherche des Théâtres, I, p. 505) :

Dans mon berceau le *poïpre* enflamma sa furie.

Poïre. [1^o Fruit : « Atant demourerent les paro-
« les, et li cuens n'oublia pas la *poïre* au feu. » (Mén.

de Reims, § 20.) — « Et li rois Phelippes n'oublia
« pas la *poïre* au feu. » (Id. § 92.) — « Hai, com me
« conduriez, S'estoie en une enfermeté, Et com
« seroie à saueté. Vos me leriez *poïres* moles. »
(Ren. v. 10627.) — « Plus rebarbatifs que singes qui
« mangent *poïres*. » (Froissart, Buchon, II, II, 38.)]

Expressions : 1^o « *Poïre* de bon christian. » (Rab.
IV, p. 208.) — 2^o « *Poïres d'angoisse* ou de caillon
« pepin, très grosses, pour quatre deniers le quar-
« teïon. » (Journ. de Paris sous Charles VII. an.
1440, p. 185.) — [« Le suppliant print quatre grans
« blanc, appelez larges... et deux *poïres* d'angoisse,
« qu'il trouva en icellui forcier. » (JJ. 191, p. 91,
an. 1454.)] — 3^o « Entre la *poïre* et le fourmage, »
« à la fin du repas. (Oud.) — 4^o « Il ne fut oncques tel
« mariage qu'est de la *poïre* et du fromaige. » (Prov.
Rabel. IV, p. 41.) — 5^o « Faire manger des *poïres*
« d'estrangillon, » « étrangler. (Oud.) — 6^o « Il est
« trossé comme une *poïre* de chiot, » il est assez
mal ajusté ou mal fait. (Oudin.) — 7^o « *Poïres* de
« Saint Riul. » Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) —
8^o « Ne craindre une *poïre*, » ne pas craindre : « La
« mort ne crains ny enfer une *poïre*. » (Les Marg.
de la Marg. f. 66.) — 9^o Noms des différentes espèces
de poires : « *Poïre* d'amiot. » — « *Poïre* de cam-
« pane. » — « *Poïre* chat. » — « *Poïre* de chevalier. »
— « *Poïre* de couillart. » — « *Poïre* dorée. » —
« *Poïre* d'eau rose. » — « *Poïre* de l'escuyer. » —
« *Poïre* d'espine. » — « *Poïre* d'estrangillon. » —
« *Poïre* de fin or. » — « *Poïre* de garde. » —
« *Poïre* de hastiveau. » — « *Poïre* laide bonne. » —
« *Poïre* de livre. » — « *Poïre* à main. » — « *Poïre*
« de mollant. » — « *Poïre* musquette. » — « *Poïre*
« de Nostre Dame. » — « *Poïre* de permain. » —
« *Poïre* de râteau. » — « *Poïre* de Renoult. » —
« *Poïre* de rosette. » — « *Poïre* de rouseau. » —
« *Poïre* sept en gueule. » — « *Poïre* de serteau. » —
« *Poïre* superbe. » — « *Poïre* à deux testes. » —
10^o « Il ne le menace point de *poïres* molles ; » il le
menace grandement. — 11^o « Après la *poïre*, le vin
« ou le prestre. » (Colgrave.) — 12^o « Qui avec son
« seigneur mange *poïres*, il ne mange pas des meil-
« leures. » (Colgrave.)

[1^o Bâton : « Une barre, que l'on nome *poïre* au
« païs (Languedoc).... une *poïre* ou grant baston. »
(JJ. 169, p. 531, an. 1416.)]

[11^o Petit bâton en forme de poire : « Une *poïre*
« d'or à mettre caue roze, à un petit entonnoir
« d'or. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « A Jehan
« Quarre, orfèvre, deux *poïres* d'or esmailées, où
« il y a en chascune un ymage de Nostre Dame et
« un diamant. » (Ducs de Bourgogne, n^o 5538,
an. 1392.)]

IV^o Jen :

Aux *poïres* juens tout courant
Et puis au larron Engerrant. (Poës. de Froiss. p. 86.)

Poïreau. Pendant d'oreille :

Quelque jour en lieu d'un *poïreau*
On portera une sonnete
Qu'on cachera en sa cornette. (Cœquillart, p. 18.)

Poïrée. [Mélange de poireaux et de légumes mis

en potage : « Et pour de lui estre fort amée, je lui
« ferois menger une *poirée* d'herbes cueillies la
« nuit Saint Jehan à nonne. » (Evangile des Que-
nouilles, p. 71.)

Poirrette. Diminutif de poire. (Molinet, p. 132.)

Poirier. 1° Jeu : « An *poirier*, au pimponet. »
(Bab. I, p. 145.) — 2° Mesure : « Les boulangiers de
« Bourges ont accoustumé de faire miché blanche,
« et la doivent faire de vingt onces et de dix huit
« cuil, mais s'il estoit froit il se passeroit à dix sept
« onces, et leur haille l'en de leur dicte miché selon
« que le blé vault au *poirier*. » (Thaum. Cout. de
Berry, chapitre 126, p. 287.)

Poirreau. [Poireau : « Item, .x. costes de *poir-*
« *reaus*ou environ. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 105.)]

1. Pois. [Poisson ; de là *cras pois*, poisson gras,
chair de baleine fort goûtée au moyen âge : « Miché-
« let Tranchant, messagier envoié d'illec porter
« lettres à Paris à Colin Brun pour avoir du *cras*
« *pois* pour la dépense de l'ostel ; pour ce et son
« retour à court samedi .xxii. jours de levrier ; le roy
« à Meleun ; argent .x. s. p. » (B. N. fr. 6740, f. 8°.)]

2. Pois. [Pois, ensuite : « *Pois*, me jugez Rollant
« à rere garde. » (Rol. v. 656.)]

3. Pois. [Ind. présent de *possim* : « Se l'*pois*
« trouver à port né à passage. » (Id. v. 657.)]

4. Pois. [1° Poids : « Grant masse d'or por li
« donai, Encor n'a il pas deus mois ; D'or i donai
« sept fois son *pois*. » (Flore et Blanchell. 2716.) —
« Le monnoie n'a pas son droit *pois*. » (Beauman.
XXX, p. 12.) — 2° Livre pesant : « Covert d'un drap
« outremarin Que sis, set *pois* valoit d'or fin. »
(Rom. de Troie.) — « Un *pois* et demi de fer meun. »
(J.J. 145, p. 46, an. 1393.) — « Deus *pois* et demi ou
« environ de lille linge à faire toille. » (J.J. 167,
p. 230, an. 1413.)]

Car comparer le *puis* à mon propos

Du chien qui est figuré par envie ;

Que, s'il avoit de char cuite *cent pois*

Et fust saoul, s'autre chien voit, il crie ;

Souffrir ne veult qu'il en ait crote ou mie

Mais se combat et hurle comme un leux. (Desch. f. 44.)

Si vos me poiez trouver,

Vos ne me vendriez noient ;

Por moi .xiv. *pois* d'argent. (Flore et Blanch. f. 198.)

Expressions. 1° « Vendre à *pois* de balance, «
« vendre cher. Les chrétiens accablés à Ronecevaux
« par la multitude des Sarrasins :

Signeur, dist Rollans, n'est pas lait

Qui ei conquiert l'onneur, si lait

Vendons nous à *pois* de balance. (Mousk. p. 197.)

2° « A son *pois*, » à son dam :

Tot iert à Dieu la signorie

A son boin gré et à son *pois*

Faisoient maint sens et folie.

Li viés et li noviaus Testam. pois. av. 1300, t. II, p. 875.

3° « Sor mon *pois*, » pour mon malheur, malgré,
« en dépit de. Le prêtre, répondant aux reproches de
« sa mère, s'exprime ainsi :

Taisiez, fait il, vos estes sote

De quoy me menez vos danger ?

Se du pain avez à menger ;

De mon potage et de mes pois

Encor le fai ge sor mon *pois*,

Car vous m'avez dit mainte honte. (Fabl. de S. G.)

Sor le *pois* mes ennemis

Sui joianz, quant je regart

Son cler vis amoureux et riant.

Gaut. d'Argies, poët. av. 1300, t. I, p. 72.

L'amor ne la haine ne pris-ge pas un *pois*

Et se ge l'ai prisée, ç'a esté sor mon *pois*. (Musart, 105.)

5. Pois. [1° Légume, dit encore petit pois, parce
« qu'en certaines provinces comme la Normandie, les
« haricots sont dits *pois* : « Charnaige garde d'autre
« part Et voit venir les *pois* au lart. » (Barbazan.
Fabl. IV, p. 88.) — « .ii. sestiers et six bouesseaux
« de *pois*. » (N. C. de l'Arg. p. 91.) — 2° Haricots :
« Huit boissiaux de *pois* blans et huit boissiaux de
« *pois* communs. » (J.J. 56, p. 548, an. 1318.) —
« Deux boisseaux feves, deux boisseaux *pois* blans
« et deux boisseaux de cerres, tout à la mesure de
« Lodun. » (J.J. 145, p. 4, an. 1393.)]

Expressions. 1° « N'i vaut sa lance un *pois*. »
(Ronceiv. p. 13.) — 2° « *Pois* pilez, » peu de chose.
(Oudin.)

Je me tieg à *pois* pilez. (Poët. av. 1300, II, p. 835.)

3° « Jeu des *pois* pilez, ou *poix* pilez. » (Hist. du
Théât. fr. I, p. 54, et Beauchamp, Rech. des Théât.
t. I, p. 198.) — [C'était une espèce de sottie, « une

« simple fatrasie divisée en couplets et récitée en
« public par des sots ou des badins. » (Roman.
Avril 1878, p. 237.) — « Je m'en voys faire *piter* les

« *pois*. » (Recueil de farces, p. 157.)] — 4° « Se van-
« tent et piaillent comme *roys* des *poix* pilez aux

« jeux et farces de jadis faites en l'hôtel de Bourgo-
« gne à Paris. » (Brant. Cap. Fr. II, p. 222.) —

5° « C'est lancer du latin cela, comme *pois* en
« *ressie*. » (Moyen de parvenir, p. 44.) — 6° « Sont
« comme *pois* en pot, » ils vont et viennent sans
discontinuer. (Apolog. pour Hérodote, p. 544.)

7° « Si vous me donnez des *pois*, je vous donneray
« des feves ; » si vous me communiquez de votre
mal, je vous donnerai du mien qui est la même
chose. (Oud. Cur. fr.)

8° S'il veut des *pois*, on luy donra du chol. (Desch. 227.)

9° Quant des *pois* demande,

On me fait feves, ou pourceaulx. (Ibid. f. 493.)

C'est-à-dire le contraire de ce qu'on demande. —

10° « Faire ses *pois* au lard. » faire bien ses affaires.
(Oud.) — 11° « Un avalueur de *pois* gris, » un grand
mangeur, un gourmand. (Oud.) — « Vous y verrez

« un grand *avaleur* de *pois* gris. » (Rab. IV, p. 125.)
— 12° « Faire le *pois* vereux, » faire l'hyppocrite.
(Oud.) — 13° « Esteus, et choisins comme beaux

« *pois* sur le volet. » (Cotgr.) — 14° « Il luy a fait
« manger des *pois* verds au veau. » (Id.) — 15° « Apres

« la feste et le jeu les *pois* au feu. » (Id.) — 16° « On-
« ques Carenlouet n'en paya deux *pois* bis, Ains ot
« de remanant mille florins eslis. » (Cuvel. v. 19385.)

— 17° « Et alors Jehan Toulsans qui avoit semé les
« *pois* devant les coulons, entra plus et plus en
« matiere. » (Chastel. ducs de Bourgogne, II, 2.)]

18° Noms de pois : « *Pois* cerre. » — « *Pois* cornu. »
— « *Pois* de greffe. » — « *Pois* massiliens. » —
« *Pois* à visage. »

Poisamment. Pesamment : « Et d'autant qu'ils
« payent plus *poisamment*, et incommodement. »
(Essais de Montaigne, I, p. 40.)

Poisant. [Puissant : « Seignat sun chef de la
« vertut *poisant*. » (Rol. v. 3111.)] — « Molt redoub-
« tel et *poisant* signor monsignor. » (Carpent. Hist.
de Cambrai, p. 28, til. de 1255.)

Poisanteur. Pesanteur : « Et des premiers
« inconveniens qu'il m'allegua, ce fust la *poisan-
« teur* de teste que m'apporteroient les cheminées
« ailleurs. » (Ess. de Mont. p. 539.)

1. Poise. [Charge : « Charbon de terre, la *poise*
« .viii. deniers. » (Reg. Pater. f. 248.) — « Item ung
« boins qui porte allés, le *poise* doit .iiii. den. et y
« a .iiii. loyens en la *poise*. » (Cart. de Corbie. 21,
f. 334.)] — « Et de chascune *poise* de fer ; c'est assa-
« voir de sept cent pesant douze deniers parisis. »
(Stat. de Mézières.) — « Pour chascune piece de vin,
« de harenç, *poise* de sel... den... tour... » (Cart.
de Jumièges, t. I, p. 49.) — 2^e Somme, dans une do-
nation de Chilpéric faite aux chanoines de Tournay :

El pour son droit anniversaire
Tousjours une *poise* en l'ai faire
Leur donna il rente assés
De deniers dont il iert casés.

(Mousk. p. 34.)

2. Poise. [3^e pers. singulier de l'indic. prés. de
peser, pris au propre et au figuré : « Dont il me
« *poise*. » (Froiss. V, p. 91.) — « Je suis François,
« dont ce me *poise*, Né de Paris emprès Ponthoise,
« Qui, d'une corde d'une toise, Sçaura mon col que
« mon eul *poise*. » (Eplith. de Villon.)]

Je dirai de fortune encore ains que m'envoïse
Quant fortune a à homme doné d'avoir grant poise,
Se il s'en orguillist et mene fole poise,
Bienlost porra se gouse savoir que son eul *poise*.

Ms. 7218, fol. 218.

Je m'en vais ma douce amie
Si vous lais, ce *poise* moi
Por Dieu ne m'oubliez mie.

(Ms. 7218, f. 218.)

Poïseus. [Orgueilleux : « Cil Guillaume estoit
« orgueilleus et *poïseus*. » (Marten. Ampl. Collect.
V, c. 719.)]

Poïsent. Indic. de *peser* ; 3^e pers. plur. : « Ils
« *poïsent* les biens dedans les balances des orphe-
« vres, mais nature nous apprend à les mesurer à
« l'aune de la nécessité. » (Sag. de Charr. p. 130.)

1. Poïste. [Poète, de *patella* : « Qui tient la
« *poïste* par la queue, il la tourne par où il luy
« plaît. » (Leroux de Liney, prov. II, 213, xv^e s.)]

2. Poïste. Du latin *pallium*. Dais : « Juvenal
« des Prins et le roy ayant rendu l'oriflamme à
« l'abbé S. Denys, donna à l'église un moult beau
« *poïste* de drap d'or. » (Borel.) — Il est parlé d'un
enfant monstrueux : « Sitost qu'il fut né et baptisé
« en *poïste*, il fut esteint et enterré par l'advis des
« parens. » (J. D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 221.)

Poïsiere. Forme féminine du suivant. (Oud.)

Poïsiers de pressoir. Poultes de pressoir.
(Oudin.)

Poison. [Venant du latin *potionem*, il était
féminin. 1^o Brevage, potion : « Que je vos ai la

« *poison* quise, Qui bone est contre vostre mal. »
(Ren. v. 19362.) — « De vos cauchiers arons *poison*
« assés. » (Aiol, v. 1033.)]

Le costé, d'angoisse, luy fent ;
Si faut il, pour purger la matere,
Boire *poison*, prandre cristere. (Desch. f. 252.)

Chaseun dit d'amors son bon
Et son talent ; mais pucelle a plus douz non :
Car adont rent miel et roses à foison
Qui près la sent.

Mais dame, de tel *poison*
N'a mais neant. (Poët. av. 1300, t. I, p. 123.)

2^o Philtre magique : « Si vous assigne journée à
« celle assemblée à comparoir devant le nouveau
« roy qui vous fera droit : Sire chevalier, dit Sal-
« phar, il me plaist tres bien ; car je y seray si la
« mort ou *poison* ne me delourne. » (Perec. VI,
fol. 45.) — « Avoit icelui Pietre tellement ensoreclé
« par *poisons* qu'il ne pouvoit vivre ne durer, se
« tousjours ne la veoit. » (Hist. de Bertr. Duguescl.
par Mén. p. 155.) — 3^o Boisson dangereuse, meur-
trière, *poison* qui se trouve plus ordinairement
féminin que masculin dans les auteurs anciens,
sans doute parce qu'il vient de *potio*, qui est fémi-
nin : « Colere, envie, despit, haine, avarice, cupi-
« dilé et toute affection particuliere la *poison*
« mortelle du jugement et tout bon sentiment. »
(Sagesse de Charron, p. 412.) — Le même auteur le
fait masculin : « Platerie est un *poison* tres dange-
« reux. » (Ibid. p. 493.) — On le trouve féminin,
dans les Dial. de Tahureau : « Amoureuse *poison*. »
(Dialog. de Tahureau, ép. p. 7.)

Qui la *poison* a brassée la buvera. (Ch. et Dép. d'am. 109.)

Poïsonneux. Plein de poison. (Oudin.)

Poïssage. Action d'enduire de poix. (Cotgr.)

Poïssant. [Avec magnificence : « Si fu li
« rois embausmés et couchiés sur un lit moult
« revertement et *poïssamment*. » (Froiss. I, VIII,
fol. 389.)]

Poïssance. 1^o Puissance : « Nous de certaine
« science, grace especial, plaine *poïssance* et auc-
« torité royal voulons. » (Ordonn. t. III, p. 618.) —
2^o [Forces militaires, troupes : « Jehans de Hayn-
« nau à *poïssance* de gens d'armes, les devoit
« ramener en Engleterre. » (Froiss. II, 65.) — « Li
« rois estoit venus à *poïssance* logier à l'entrée de
« son país. » (Id. II, p. 208.) — 3^o Quantité : « Il ol
« fait visiter la *poïssance* des vivres qui estoient en
« la ville. » (Id. I, V, p. 88.)]

Poïssant. Puissant : « Noble homme et *poïssant*
« Robert advoé d'Arras signeur de Bethune. »
(Duch. Gén. de Béth. p. 134, an 1247.) — Jehans
d'Enne, chevalier, sire de Vauvrechins, parlant de
son père, le qualifie : « *Poïssant* signor Robert mon-
« signor et pere. » (Carpentier, Hist. de Cambrai,
p. 31, til. de 1269.)

Poïssard. 1^o Voleur qui s'enduit les mains de
poix, pour soustraire les objets qui se collent aux
doigts : « Poix, dont vient *poïssard* pour un larron. »
(Rob. Est. Gram. franç. p. 408.) — 2^o Vendeur de

marée : « Une *poissarde*, une vendesse de marée. » (Oudin.) — 3° Grossier, comme les *poissardes* :

Des aujourd'hui contre eux je me presente ;

Ce sont *poissars*, pipereaux nul mondains.

K. de Colleury, contre les clerics de Chastellet, la Baz che, 3.

Poisser du vin. Le mixtionner avec de la poix. (Monet.)

Poissex. Enduit de poix :

L'aspre hyver se deslie au gracieux retour

D'avril et des zephyrs revolans à leur tour ;

Et le rouleau glissant en haute mer retire

La *poisseuse* navire. (A. Jannyn, p. 90.)

Poissillon. Petit poisson. (Colgrave.)

1. Poisson. Mesure, quart d'un setier : « La queue de vin, mesure et jauge de Dijon, contient deux muids ou *poissons* ; le muid deux fillettes ; la fillette neuf setiers ; le setier huit pintes ; par ainsi la queue contient 288 pintes. » (Cout. Gén. t. I, p. 860.)

2. Poisson. Vivres (v. *Poisson*) : « L'empereur étant venu à S. Denis, en 1377, l'abbé lui presenta de grans *poissons*, comme buet, moutons, volailles, avoine. » (Chr. de S. Denis, t. III, f. 34.)

3. Poisson. [« Present leur envoia vin froit et bon *poisson*. » (Saxons, 22. — « Les *poissons* qui sont en l'estanc de Mourciet et de toutes les eaux du domaine, furent vendus au roy. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 98.)]

Expressions : 1° [« *Poisson* d'avril, » maquereau, au propre et au figuré : « Maquereau, c'est *poisson* d'avril. » (Anc. Th. fr. II, 31.) — « La Rivière qui avoit un laquais et un petit *poisson* d'avril qui lui tenoit le bureau et espioit les allées et venues de son voisin. » (Contes d'Eutrapel, ch. II, f. 18.)]

2° « Pour empescher que le *poisson* ne face mal, et aussi afin qu'il soit meilleur et plus sain, il le faut faire bouillir et accoustrer avec du vin, si nous croyons ce proverbe qui dit que le *poisson* depuis qu'il a perdu l'eau, ne la doit plus sentir. » (Bouchet, Ser. liv. I, p. 218.) — 3° « Jour de *poisson*, » jour maigre : « Ne fut aucune assemblée faite de dances, ne de banquets pour le jour qui estoit de *poisson*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, II, p. 553.) — 4° « *Poisson* royal, » l'esturgeon et tout autre beau et grand poisson digne d'être présenté à la table du roy. (Laur.) — « Tout le *poisson* royal qui de lui vient en terre sans aide d'homme appartient au roy ; en quoy n'est compris la balaine. » (Cout. Gén. I, p. 1030.) Voir *GRAS POIS*.

— 5° « Vente d'un petit *poisson*, » juron. (Contes de Desperr. I, p. 3.) — 6° « Vertus d'autre que d'un petit *poisson*, » juron, dans Rabelais, III, p. 178.

7° On dit qu'eschaude yaue craint,

Poisson batu fut le filé. (Desch. f. 221.)

8° « Sain comme le *poisson* en l'eau. (Bouch. Ser. liv. I, p. 218.) — 9° « Il n'est que jeune chair et vieux *poisson*. » (Id. p. 210.) — 10° « Se faire marchand de *poisson* la veille de Pasques. » (Colgr.) — 11° « L'hoste et le *poisson*, passé trois jours, puent. » (Id.) — 12° [« Item derniers deus à Cosne, et appelez les *poissons* de merz, prisiez dix solz

« tournois de rente chascun an ; et sont paieez chascun an le jour des brandons. » (Jl. 48, p. 3, an. 1312.)]

Poissonciaux. Diminutif de poisson. (Trois Maries, p. 114.)

Poissonnage. [« Droit sur la vente du poisson : « Ci s'ensuivent li cens et li *poissonnage* du dit mons. le duc à poier à la saint André. » (Cout. du Berri, au reg. de Jean, duc de Berry, f. 118.)]

Poissonnet. Même sens. (Dialog. de Tahureau, p. 114.)

Poissonnier. 1° Pêcheur : « Il vit ung *poissonnier* qui peschoit en une nacelle ; si lui escria : « *poissonnier* enuelles moy mettre en ce vergier, et je te le donneray ung cheval d'un marc d'or. » (Perceforest, VI, fol. 43.) — 2° [Marchand de poissons : « Nus ne puet estre *poissonnier* de caue douce à Paris, se il n'achate le mestier du roi. » (Livre des Métiers, p. 263.) — « Et avoit envoyé les lamproyes ung qui s'appelloit Nicolas Muchel, bourgeois de Paris, *poissonnier* du roi Philippe de France. » (Récits d'un bourg. de Valenc. p. 57.)] — « Il se fait *poissonnier* la vigile de Paques, » il fait une chose hors de temps. (Colgr.) — « Li *poissonniers* de Nantes. » (Poët av. 1300, IV, p. 1651.)

Poissure. Ce qui est enduit de poix. (Colgr.)

Poist. [Subjonctif de *poiser* : « Cui que *poist* ne cui non. » (Gir. de Viane, p. 166 b.)]

Poisteau. Espèce d'oiseau. (Colgrave.)

Poiter. Peter :

Tousjours *poit*, vesse et se soulace. (Desch. f. 382.)

Poitevine. 1° Petite monnaie fabriquée à Poitiers : « Petites *poitevines* dont les quatre vaudront par poids et par loy, un bon petit tournois et les cinq un bon petit parisais. » (Ordonn. II, p. 38.)

Le vaillant d'une *poitevine*

Je la donroie ains à la bine. (Ms. 7218, f. 219.)

2° « Sausse *poitevine*, » à la façon des Poilevins :

Je fais sausses de maintes guises

Sausse rapée et cameline,

Poivre sans poudre et *poitevine*,

Sausse vert, sausse alemendée. (Desch. f. 378.)

Poitevinée. [Valeur d'une maille poitevine : « Ne jà de sa merci n'avrai *poitevinée*. » (Brun, v. 2945.)]

Poiteviner. Escamoter, agir en *poitevineresse* :

Et tant sont les servens plus prest

De loyaument faire besongne

Sans *poiteviner* escalongnes

Et sans penser ne laut ne bas. (Desch. f. 513.)

Poitevineresse. Qui fait de fausses *poitevines* :

Et si est fausse serruriere

Et une fausse monnoyere

Et une *poitevineresse*

Et de deniers mescontreresse. (Galleville.)

Poitiers. 1° « Messager de *Poitiers*. » (Garasse,

Rech. des Rech. p. 589.) — 2° « Flusteurs de *Poi-*

liers. » (Contes de Desperr. II, p. 3.) — 3° « Heaume

« de *Poitiers*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1652.) —

4° « Li mangeors de *Poitiers*. » (Ibid. p. 1652.) —

5° « Le pavé est à *Poitiers* Et si rude et si mauvais
« Que si les femmes et les bordeliers, N'y alloient
« faire leurs mestiers Bien des gens n'auroient
« jamais. » (Prov. du xvii^e s.)]

Poitons. « Censives debues chacun an... tant
en argent comme en grain, pain et gelines et y a
« cent *poitons* los, ventes et amendes. » (Dans l'ad-
ven de la terre de Montmor. en 1396.)

Poitou. 1° « Bransle de *Poitou*, » danse. (Du
Verd. Bibl. p. 688.) — 2° « Li meilleur saillor sont
« en *Poitou*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1652.) —
3° « Li meilleur *caussier* (chausselier) en *Poitou*. »
(Ms. 7218.)

Poitrace. Mot obscène :

Parlez volentiers has et haut
Aux dames, en toute place
D'estron, de bran et de *poitrace*. (Desch. f. 382.)

Poitrail. Grosse poutre qui soutient un mur de
face ou pan de bois : « Faire engraver en une table
« d'attente sur le *poitrail* d'un superbe bastiment. »
(Des Accords, Bigarrures, p. 55.)

Poitral—aus—iaus. 1° Partie de la cuirasse
qui couvre la poitrine :

Relaciés i ot mains *poitraus* :
Toutes voies par leur ail
Sont cil deslogiés, desconfi. (Mousk. p. 808.)

[2° Harnais qui couvre le poitral du cheval : « Li
« formier de Paris pueent taillier et faire taillier
« leur renes, leur chenetes, leur *poitraus*, leur
« estrivieres. » (Liv. des Mét. p. 223.) — « Il vint à
« son cheval, s'il l'a fait constraer, il a mise la selle,
« s'a lo *poitral* fermé. » (Roman de Parise la
duchesse.) — « Moult fu riches li frains qu'il li a el
« chief mis; son *poitral* li laca, qui fu de cuir bo-
« lis. » (Chans. d'Antioche, t. IV, p. 189.)]

Diex, comme fu riches li frains
Et li *poitrae*, et la sorsele;
D'un os d'ivraire fu la sele. (Blanchandin, f. 175.)

Poitrial. Arme moyenne entre l'arquebuse et
le pistolet qu'on appeloit un *petrial* ou *poitrial*;
c'est ce que nous apprenons du président
Fauchet, qui vécut sous François I^{er} et mourut sous
Henri IV : « Depuis ving ou trente ans, dit il, l'on
« appelle *petrials* de pareils instrumens moyens
« entre les arquebuses et pistoles ayant aussi un
« ronet plus fort et soudain : et l'on croit que cette
« arme soit invention de bandoulier des monts
« Pyrenées » (liv. II, p. 123.) — Nicol, qui vivoit du
même temps, décrit ainsi le *poitrial* : « C'est,
« dit-il, une espece d'arquebuse plus courte que le
« mousquet, mais de plus gros calibre qui pour sa
« pesanteur est porté à un large bandler pendant
« en escharpe de l'épaule, et couché sur la poitrine
« de celui qui le porte quand il le veut firer; pour
« ce a l' il tel nom. *Poitrialier* est l'homme de
« guerre qui porte le *poitrial* et en combat. »

Poitrine. [° Lors s'est à la terre estendue, Si
« come elle estoit presque nue; Ses mains croisa
« sur sa *poitrine*. » (Ruteb. II, 145.) — « Li cheval
« ont mal ès eschines, Et li riche homme en lor
« *poitrines*. » (Id. p. 109.)] — « Mengier en my la

« *poitrine*, » terme de fauconnerie : « Et s'il pren-
« nent l'oyssel donne lui à *menjier en my la poi-
« trine*, et luy donne le cuer et le fay mengier avec
« l'autre faucon. » (Modus, f. 120.)

Poitrir. Pétrir. Am. Jamin, f. 223, dit :

Volcan le forgeron fit de pasteuze argile
La *poitrisant* dans l'eau, celle femme fragile.

Poitron. [Voir POITRACE : « Par grant chaleur
« dist ces paroles, que par le *poitron* Dieu sanglant,
« si feroit. » (Jl. 110, p. 190, an. 1376.)]

Poitronnier. Voir POITRACE :

Mais au surplus avez un *poitronnier*,
Noir et hideux, qui oncques ne s'excuse
De pez, vesses, ordures et bran baillier. (Desch. f. 320.)

Poivre. [° Par saint Jaque, il ne rendra bon
« *poivre* » (Mén. de Reims, § 325, c'est-à-dire il ne
le paiera. — « Pour 8 mines de noys et pour une
« livre de *poivre*, 29 sols parisis. » (Nouv. Comptes
de l'Argenterie, p. 110.)]

Expressions : 1° « Il y a plus de goust à un grain
« de *poivre* qu'à un muil de chaux, » une femme
brune ou noire est plus agréable ou plus vive
qu'une blanche. (Oudin.) — « Vous estes trop blanc,
« il y a plus de saveur en un grain de *poivre* qu'en
« un muil de chaux. » (Dialog. de Tahur, p. 22.) —
2° « Gauger le *poivre*. » (Amant rendu Cordelier,
p. 5.) — 3° « *Poivre* d'Espagne, » feuille d'un
arbrisseau nommé cassis : « Prenez une poignée
« d'herbe nommée la croissete... une poignée de
« rüe, une poignée de la feuille d'un arbrisseau
« nommé cassis autrement *poivre d'Espagne*; une
« poignée de l'herbe de bouillon blanc autrement
« appelée blonde, une poignée de genets. » (Fouill.
Vénérie, f. 84.)

Poivré. 1° Qui a gagné une vilaine maladie; on
ne droit plus qu'ironiquement : « Il est bien *poi-
« vré*. » S. Amand s'en est servi en ce sens : « Toi,
« louve, toi, guenon, qui m'as si bien *poivré*. » —
2° Qui en tient : « Tu seras bien *poivré*, homme de
« bien, » que tu en tiendras. (Rabel. III, p. 137 et
note 3 de l'éditeur.) — 3° Qui a la fureur de rimer :
« Comment, dit frere Jean, vous rithmez aussi; par
« la vertu de Dieu, nous sommes tous *poivrés*, »
c'est-à-dire, suivant l'éditeur, nous en tenons tous,
nous avons pris par contagion la maladie de rimer.
(Rabelais, t. V, p. 215.)

Poivrette. Plante odoriférante, ainsi appelée
parce qu'elle renferme des semences noires ou
jaunes d'une odeur aromatique, d'un goût piquant,
semblable à celui du poivre. (Cotgrave.)

Poivrier. Epicier. (Oudin.)

1. **Poix.** [Suc résineux : « Qui traite la *poix*
« s'embrouille les doigts. » (Le Roux de Linex, prov.
II, page 108.)]

2. **Poix.** Poids; on a dit des femmes :

Il n'y a camus ne boscu
S'il veut ses engins assortir
Que l' ne face cornes porter;
Tous les festie à *poix d'escu*.

Blaason des faulces amours, p. 263.

« Cofret de prix de plus de deux *poix* d'or, » pesant deux livres ou deux marcs. (Peregrination d'amour, fol. 157.) — « Au *poix* d'une aiguillette, » la moindre chose. « Nous serons tous à batus jusques au *poix* d'une aiguillette. » (Le Jouvencel, f. 74.)

Poixement. Action de poïsser. (Colgrave.)

Poixer. Poïsser. (Colgrave.)

1. Poiz. Poix :

Ferai le ardoir ou noier
En *poiz*, bouillir, ou grailier
Ou à coes de cheval traire. [Blanchandin, f. 178.]

2. Poiz. Poids, puissance. On lit dans le R. de Rou, page 93 :

Danoiz et Normanz vont manachant les Franchioz,
Normendie prendront et tendront sur leur *poiz*;
Et si voudrent de France partie avoir en trois
Où ils se combatrout en un champ de manois
Ou Richart aura tout quitement ainz un mois.

Poizage. [Page : « Droit de *poizage*, » au reg. de la Chambre des Comptes d'Aix, an. 1332.]

Poizars. Le buelhat dil qu'on appelle *poizars*, en Poitou et dans le pays messin, le chaume ou la tige des pois répandu sur la terre après qu'on en a détaché les gousses.

Poizer. Peser. (Colgrave.)

1. Pol. [1^o Pouce, doigt : « En un trou de tariere
« lui boutent erraument Les deux *pois*, puis les co-
« gneunt moult angoïseusement. » (Berle, XIV.) —
2^o Pouce, mesure : « Une bombarde merveilleuse-
ment grande, laquelle avoit cinquante trois *pois*
de bec. » (Froissart, X, p. 60.)]

2. Pol. Paul.

Expresions : 1^o « Pelé devant comme Saint *Pol*, » chauve par devant :

Uns gros yeux, sourcis tout herupez,
Tu es devant comme Saint *Pol* pelez. [Desch. } 209.]

2^o « Grace de Saint *Pol*. » (Colgr.) — 3^o « Pierre de Saint *Pol*. » (Id.)

3. Pol. Pô, rivière. Desclamps, p. 243, a dil :

Et Pavie que sur le *Pol* assit.

4. Pol. Pôle. (Colgrave.)

Polaere. Cavalier polonais. (Colgrave.)

Polain. Peau de Pologne (voir POULANNE) : Un mercier fait l'énumération des marchandises qu'il vend :

Jay de bon loutre à pelicans
Jay hermines à singlatons
Et orle de porpois de mer,
Jay *polain* à ses cors orler. [Fabl. S. G. f. 12.]

Polaine. [Poulaine ; c'est le nom de la Pologne en ancien français ; les pointes des souliers renforcées d'une baleine vinrent de ce pays, comme l'indique leur nom anglais *crackowes*. (Cracovie.)] — « D'avantage portioient les hommes des souliers
« ayant une longue pointe devant, de demi pied de
« longueur ; les plus riches et apparens en portoient
« d'un pied, et les princes de deux pieds qui estoit
« la chose la plus absurde, et ridicule que l'on eut
« sçu voir ; et puis quand les hommes se facherent
« de cette chaussure aigue, qu'on nommoit la

« *polaine*, l'on fit d'autres souliers qu'on nommoit
« bec de canne, ayant un bec devant de quatre ou
« cinq doigts de longueur. Depuis furent faites des
« pantoufles si larges qu'elles excédoient de largeur
« la mesure d'un bon pied, et ne savoiënt les gens
« lors comme ils devoient se deguiser. » (Hist. de Lyon, liv. III, chap. 5, par Guillaume Paradin.)

Polaque. Polonais : « Reverence de la *polaque*. » (Contes d'Eutrapel, p. 220.)

Poldré. [Jonché, coavert : « Et n'ert pas jonchié
« de jonc, Mais d'inde flor de violette Et de levenque
« menuele Estoit *poldrée* espesement. » (Partonop, v. 10828.)]

Pole. [Poisson : « Cynoglossos à Gallis *pole* diei-
« tur, et breglossi speciem forma ipsa salis arguit. » (B. N. lat. 6838 .c. , ch. 95.)] — Rabelais fait l'énumération de différentes espèces de poissons : « mai-
« gres, pageaux, pocheteaux, soles, *poles*. » (Rab. t. IV, p. 254.) — On trouve « le prince des *poles*, » dans le Mercure de février 1735, p. 264.

Poleçon. [« .m. onces de perles.... pour mettre
« en la brondeure d'un *poleçon* et d'un pantouër à
« clefz, et d'une seureinte à cordelier. » (N. C. de l'Argenterie, p. 33.)]

Polein. [Petit d'un animal : « Qui donne viande
« aus jumez et aus *poleins* de corbiaus. » (Psaut. fol. 173.)]

Polemoine. Chèvrefeuille. (Colgrave.)

Polentier. Brasseur de cervoise : « Et quant
« l'ercevesque tient granzz festez, les *polentiers*
« l'ercevesque averont lienz lor pleyrie, ou bien
« leur soit. » (Du Cange, sous *Polentarii*.)

Poler. [Oter le poil : « *Poler* au baston. » (Ord. IX, p. 211, an. 1407.)]

Pole vole. Poil follet. On lit dans l'histoire de l'Académie des inscript. et belles lettres (tome XVII, p. 365), un passage d'un ancien poëte dans lequel ce mot marque la légèreté et l'inconstance des femmes :

Ce qu'elle ottroie, contredit
Vent et desvent, dit et desdit....
Tous tems ses cuers sautele et vole
Legiers et plus que *pole vole*
Et plus toriaus que ne soit pie.

Police. 1^o Etat, gouvernement : « L'affinement
« des esprits, ce n'est pas l'assagissement en une
« *police*. » (Moutaigne, t. III, p. 228.) — 2^o Ruse : « Promit d'empoisonner le roi, et pour y parvenir
« voici la *police* qu'il y fit. » (Rech. de Pasq. VI, p. 547.) — 3^o Conduite : « Demande quelle *police* il
« entendoit tenir pour mettre son entreprise à
« effet. » (Rech. de Pasq. VI, p. 548.) — 4^o Certificat : « Bailleront les gardes des dits ports bullete, autre-
ment dite *police*, à ceux qui auront passé ledit
« sel. » (Ordonn. l. V, p. 405, an. 1371.)

Policeur. Action de policier. (Oudin.)

Policieur. Qui régie, qui met l'ordre : « Legis-
lateurs et *policieurs* d'Etats. » (Sag. de Charr. 223.)

Policher. [Rouleau : « Volutabrum, *policher.* » (B.N. lat. 7692.)]

Policie. Règle de conduite :

C'est de soi marier sion,
Car nulle vraie *policie*
N'est, sans mariage asservie. (Desch. f. 188.)

Policier. Qui est de police. (Colgrave.)

Policité. [Gouvernement, aux Ordonn. t. VIII, p. 335, an. 1399.]

1. Polie. Lieu où on éfend les draps pour les faire sécher : « Draps à *polies.* » (Cout. Gén. I. II, p. 571) — « *Polie* à draps. » (Thaumas. Cout. de Berry, p. 128.)

2. Polie. [Jeu : « L'exposant feust en la ville de Montigny Sainte Felise avec plusieurs compaignons, qui jouoient à un jeu appellé la *polie.* » (Jl. 142, p. 23, an. 1391.)]

Poliete. Diminutif de *poulie*. « Quant est pour donner assault par mine, lorsque vous vèrés « vostre opportunité, vous convient avoir cent « cinquante piez de chievre.vingt et quatre « eschieles doubles grandes et fortes... et que cha- « cune eschele ait trois *poliettes* au bout de hault. » (Le Jouvenel, fol. 86.)

Polieu. Pouliot, plante aromatique : « Si a souff « par indigestion, cuits en eau graine de cumin « doux, et luy mets en la bouche, ou cuits zinzibre, « ou grand *polieu* en vin viel, ou en eau de clou « de girofle, et y trempe son past. » (Fouill. Fane. fol. 65.) — « Quand les ongles saillent droits et nou « crochus mets en eau d'aloës et de la vessie sau- « vage et grand *polieu* et d'icelles oingt les pieds « de l'oïseau. » (Id. fol. 85.)

Polieul. Même sens. (Colgrave.)

Poligarchie. Gouvernement républicain. (Cot.)

Poliment. [Avec correction : « Et que deux « rangs de perlettes choisies D'un ordre egal en la « place des dents Bien *poliment* soyent arrangées « dedens la bouche. » (Rons. Amours. I. Elégie à Jannet.)]

Polin. Apollon. [On lit *Apollin*, dans Roland, v. 8.] — « St Jacques dit qu'il vouloit detruire dans « Jerusalem la loy de *Polin.* » (Histoire des Trois Maries, p. 274.)

Polion. [« Le cuidant fraper des *polions* de son « arbeste. » (Jl. 206, p. 621, an. 1480)]

Poliot. Pouliot, plante aromatique : « Ceux qui « viandent sur les pelouses en petis cousteaux, d'une « herbe qui se nomme serpolet ou *poliot* son com- « mument fort lievres et courent longuement. » (Fouilloux, Venerie, fol. 66.)

Polir. [1° Rendre poli : « En son miroer perdu- « rable Que nus fors li ne set *polir.* » (Rose, vers 17673.)] — 2° Rendre brillant : « Alant i vint une « (dame) jolie, Qui biele estoit et bien *polie.* » (Lai d'Ignaurès.)] — 3° Bendre élégant : « Mais li felon « plein de rage Sevent si biaū leur langage Et leur « mos *polir*, Qu'on ne sait choisir Li quels a toial

« courage. » (Maetzner, p. 53.)] — 4° Orner, parer : « Lors le roy satilist sur son cheval, de plaine terre « et print son escu que portoit l'ung de ses es- « cuyers et son glaive et après se *poliit*, et accoustra « de ses armes et brocha son cheval des esperons. » (Percef. I, f. 27.)] — 5° Farder ; on a dit de la chastie Suzanne :

Ce fut sentence trop amere
De lui susmettre adultere
Et la mander lors pour ardoir.
La sainte femme usa de voir :
Dieu reclama et ot plus chier
Son corps ardoir et ecorchie,
Que sa char *polir* et corrompre,
Ne que son mariage rompre,
Au consentement des vieillars. (Desch. f. 520.)

Polissable. Qu'on peut polir. (Colgrave.)

Polissement. [1° Vernis : « Item que nul ne « puisse mettre... peinture, lart, ne *polissement* en « cuyr. » (Jl. 201, p. 67, an. 1470.)] — 2° Surface polie. Am. Jamin, p. 276, dit :

... Comme d'un crystal les glaces larronesses
Avec reflexion rendent en un moment
Tout ce qui se presente à leur *polissement*.

Polisseur. Qui polit. (Colgrave.)

Polisseure. Poli. (Gudin.)

Polissure. Même sens. (Rob. Estienne.)

Politement. [Elégamment : « Bouquets d'orfa- « verie *politement* faits. » (Lesrey, Charles VIII, an. 1496.)]

Politese. Politesse. (Entrapel, p. 479.)

Politie. Homme d'Etat : « En la ville de Paris « y avoit deux citoyens de mediocre estat, l'un *poli- « tie*, l'autre marchand. » (Contes de la reine de Navarre, II, p. 160.)

1. Politique P Public. « Celui est dit avoir « charge monostique qui a gouvernement de soi « seul, et l'y conomique qui a regi à soi et à sa « famille ; mais les prinées, les seigneurs, et les « capitaines qui ont les cités et les grands peuples « en gouvernement ont charge *politique*, car *polis* « en grec vault autant à dire que pluralité et yeos « c'est à dire gardien. » (Le Jouvenel, fol. 3.)] — 2° Ce fut ensuite un nom donné à un certain nombre de personnes, en France, dans les guerres de religion et dans celles de la ligue. (De Thou, Hist. de Fr. I, V, liv. 44, p. 528.) Il en rapporte l'origine aux disputes littéraires de Charpentier et de Lambin. « Les disputes littéraires de Charpentier et de « Lambin ont donné naissance au mot de *politique* « que qui depuis devint un nom de faction que les « ligueurs transportèrent à tous ceux qui étoient « attachés au roi et qui vouloient la paix. » (VI, p. 410.) — Il se prenoit en bonne part, pour désigner ceux qui étoient fins, rusés, adroits, qui se ménageoient avec la cour et le roi pour ne déplaire à aucun parti ; on appelloit dans ce sens *politiques* ceux qui n'étoient pas huguenots, ni de la Ligue, mais qui restoient dans Paris comme gens modérés et portés à la paix, et servoient cependant sourdement le parti du roi de Navarre assiégé. — « Les

« herétiques et les bons catholiques dès le temps
 « de la Ligue faisoient deux partis entre lesquels
 « estoient les *politiques*, savoir ceux qui joignent la
 « religion à l'Etat, et non l'Etat à la religion,
 « voudroient bien qu'il fut roi, mais converti. »
 (Mém. de Villeroy, IV, p. 142.) — Dans ce sens, ce
 nom fut donné, du temps de Charles IX, aux grands
 du royaume qui tenoient un parti mitoyen entre les
 papistes et les protestans outrés. (Hist. de Fr. par
 Chalons, III, 96.) — Il étoit pris aussi en mauvaise
 part pour désigner ceux qui épousoient un parti
 avec trop de chaleur et avec excès : « Il n'est pas
 « qu'en nos derniers troubles le parti catholique
 « ne fut encore subdivisé en *politique* que l'on
 « estimoit de pire condition que le huguenot par ce
 « qu'il plaidoit pour la paix et le ligueur. » (Rech.
 de Pasq. I. VIII, p. 739.) — « Par le mot de libertin
 « je n'entend ny un huguenot, ni un athée, ny un
 « catholique, ny un herétique, ny un *politique*,
 « mais un certain composé de toutes ces qualités. »
 (Garasse, Rech. des Rech. p. 681.) — Ceux qui firent
 un complot avec le duc d'Alençon, en 1574, prirent
 le nom de *politiques*. (Hist. de Thou, VII, p. 38.) —
 Le nom de *politiques* étoit un nom odieux que les
 ligueurs donnoient à tous les bons François, à ceux
 qui leur étoient suspects et qui n'étoient point de
 leur parti. (Id. IX, 642.) — Une faction de mécon-
 tens, qui se forma en 1574, prit le nom de *politi-
 ques*. (Id. VII, p. 38.) — On donna le même nom à
 une faction de mécontents d'Artois qui se forma en
 1580. (Id. VIII, p. 326.) — Enfin ce nom odieux fut
 donné par les ligueurs à Troyes, en 1588, à ceux
 qui n'étoient point de leur parti. (Id. X, p. 311.)

2. Politique. [*Politique*, ce est à dire le gou-
 vernement des citez qui est la plus noble et haute
 science et li plus nobles offices qui soit en terre,
 selonc ce que *politique* comprend generalement
 toutes les ars qui besoignent à la communauté des
 homes. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 575.)]

Politiser. *Policer* : « Je traversois le plus sou-
 vent sur chevaux terrestres dans les terres fermes
 pour cognoistre les diverses villes pays et meurs
 des hommes, en les *politisant*, s'ilz estoient bar-
 bares, et les rendant humains, s'ilz étoient sau-
 vages. » (Alect. Rom. fol. 88.)

Polkin. [Mesure pour les grains. (Charte de
 1324, dans Du Cange, sous *Polkinus*.)]

Poll. Liste, charte, en anglais : « Ascun petit
 chose sera ici dit de endenture et de fait *poll*,
 concernant condicions. » (Ten. de Littl. f. 87.)

Pollage. [Redevance en poulets : « Toute la forez
 de Meince, les biens, les corvées, les gelines, les
 pollages et la garenne. » (JJ. 47, p. 117, an. 1309.)]

Polle. [Jeune fille, du latin *puella* : « La *polle*
 sempre nen amast lo Deo menestier. » (Eulalie.)]

Polletique. 1^o *Adj.* Politique :

De convoitise ont haniere et panon
 Maint gouverneur de peuple terrien.
 Les homs mortels ; de tels vices te abstien
 En gouvernant par le droit *polletique*. (Desch. f. 136.)

2^o *Subst.* Voir sous *POLLICIE*.

Pollice. [Certificat, bulletin : « Le suppliant a
 « esté l'un des gardes des salins de Pettays, où il a
 « baillé du sel aux marchans... plus grant quantilé,
 « qu'il n'estoit contenu ès *pollices*, qu'il baillioit aus
 « diz marchans de leurs chargemens. » (JJ. 196,
 p. 147, an. 1470.)]

Pollicie. Politique, art de gouverner :

En ethiques et *polletiques*
 Ou il a fait moult autentiques
 Pour le commun gouvernement
 Des cités, est l'ordonnement
 De vivre ; toute *pollicie*
 Qui lors estoit trop esclipsie,
 S' Aristote n'y eut ouvré ;
 Qui a par son sens recouvré
 Le peuple de vivre à raison. (Desch. f. 584.)

Polliciens. Qui est de police ou de politique.
 « Qui augmenta plus Rome à venir à seigneurie,
 « que les arts liberaux, que Numa Pompilius par
 « grans amonitions de science annexa aux loix
 « normales et *polliciens* et aux faits triomphaux
 « de son predecesseur. » (Al. Chart. de l'Esp. 318.)

Polliot. Pouliot ; suivant le blason des herbes,
polliot, herbe ou fleur signifie « empeche et retard-
 ement. » (Blason des Herb. Recreation des devis
 amoureux, p. 63.)

Pollir. Farder, déguiser : « Nous devons pleurer
 « nos meffais et nos pechex et avoir pilié et vergo-
 « gne de les avoir fais, et venir à confession
 « humblement, et les recongnoistre, racompter et
 « redire ainsi vilement et ordement comme l'en les
 « a fais sans rien *pollir* ni celer ; car la crainte et
 « honte que l'en a de le dire est une grant partie
 « de la penitence et du pardon du meffail. » (Le
 Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 48.)

Pollu. [Souillé : « Male pense ki la polie beaille
 « del anme rende laide et *pollue*. » (Job. p. 483.)]

Polluer. Souiller. (Colgrave.)

Pollution. [Souillure : « Les *pollutions* des
 « males pensees. » (Job. p. 419.)]

Polonois. Monnaie fabriquée en Pologne. (Des
 Accords, Bigarrures, p. 60.)

Polons. Polonois. (Les Marg. de la Marg. f. 2.)

Polpe. Chair sans os et sans graisse ; il se dit
 aussi de la partie la plus charnue de la jambe. (Colg.)

Polre. [Polder, marais desséché : « Item neuf
 « livres, dix huit solz et quatre deniers de rente
 « qu'il nous devoist et paia pour son nouvel *polre*,
 « gisins là en droites. » (Charte de Louis, comte
 de Flandres, an. 1331, ch. 573, au cartulaire II de
 Flandre, fol. 24.)]

Poltron. 1^o Lit. (Borel.) — 2^o Lâche : « E no son
 « cavalier, anci son *poltron*. » (Ms. français écrit
 en Italie au xiv^e siècle, Bibl. de l'Ecole des Chartes,
 4^e série, III, p. 413.) — 3^o Paresseux : « Bref il est
 « si *poltron* pour le bien deviser, Que depuis quatre
 « mois qu'en ma chambre il demeure, Son ombre
 « seulement me fail poltronnisier. » (Du Bellay, VI,
 p. 18.)

Poltronnesque. Qui est d'un pollron, d'un lâche. (Colgrave.)

Poltronnesquement. Lâchement. (Colgr.)

Poltronie. Lâcheté. (Colgrave.)

Poltronité. Même sens. (Rabel. t. IV, p. 22.)

Poltronnement. [D'une façon pollronne : « En le (combat) refusant *polltronnement*. » (Brant. duc de Guise.) — « Ce guerrier inexpugnable (le « duc de Guise) a été tué le plus *polltronnement* « que l'on sçanroit dire par un portant le nom de « Pollrot. » (Pasquier, Lett. I, p. 241.)]

Poltronnerie. [Lâcheté : « Après toutes ces « *polltronneries* d'Henri III. » (Particul. concernant l'assassinat du duc de Guise, p. 49, Châlons, 1589.)]

Poltronnisier. Effaroucher : « Bref il est si « pollron, pour bien le deviser, Que depuis 4 mois « qu'en ma chambre il demeure, Son ombre seule- « ment me fait *polltronnisier*. » (Euv. de Joach. du Bell. p. 397.) — De là Clément Marot (p. 183) a dit « *polltronnisier* dessus un mot. »

Polution. Tache, crime : « Le roy Jacques de « Cypre (qui se sentoit forfaire de la *polution* du roy « son frere qui l'avoit occis, et que tous autres rois « et seigneurs l'en devoient avoir en haine et male « veuillance) rendoit grand peine à ce qu'il peust « retourner en leur grace et faveur. » (Froissart, liv. IV, p. 278.)

Poly. Poli : « A la suite est un cabinet assez « *poly*, capable à recevoir du feu pour l'hiver, tres « plaisamment percé. » (Ess. de Mont. III, p. 74.)

Pomade. [Cidre : « Cidre, vulgairement dit « *pomade*. » (Coul. de Bayonne, tit. 7, art. 12.)]

Pome. [Pomme, boule : « Et s'en entrent dans « le cuer o ses barons qui portent sa corone et la « *pome*. » (Assises de Jérusalem, l, 30.)]

Pomeau—el. 1^o Pomeau d'un heaume :

A tant estes vos Rubion,
Un roi des Sarrazins felon
Hauberc ot et heaume à *pomet*
Et s'ot escu à lioncel. (Blanchandin, f. 181.)

2^o Pome d'un mât : « *Pomeaus* des maz des « vaisseaux ; » on y avoit mis les dragons qui « étoient les enseignes des deux princes qui les « montoient. (Blanchandin, fol. 185.) — 3^o Faite « d'un toil :

El trestuit couvert en son
De tuiles peintes et de plomb.
Sur les *pomeaus* sont les lions
Et li sangliers et les dragons
Et ymages d'autres figures. (Parton. f. 127.)

Pometé. [Pommelé : « Les chevaux prist, qui « furent *pometé*. » (Bat. d'Alschans, v. 3847.) — « Une autre maniere de lousps sont, qu'on apele « cerviers, qui sont *pometé* de noires taches. » (Brun. Latin. Très. p. 248.)]

Pomellerie. [Pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine : « Nul ne pourra vendre ne « exposer en vente aucun veuf ou vache qui soient

« enteechez de filz, *pomellerie*, empostume, ou « autre maladie dangereuse. » (Ord. juill. 1497.)]

Pomer. [Pommier : « En sa main tinst un bas- « ton de *pomer*. » (Gir. de Viane.)]

Pomerée. [Cidre : « *Pometum*, *pomerée*. » (B. N. lat. 7692.)]

Pomier. [1^o Pommier : « Toz jors siel la pome « el *pomier*. » (Ren. v. 21975.) — 2^o Mai : « Lesquelz « coppoient une piece dudit bois, pour faire un « *pomier* pour leur feste. » (Jl. 172, page 374, an. 1423.)]

Por ce, dit on en repruvier,
De la feuille d'un *doz pomier*,
S'ele chiet sor un feuill amer,
Ja ne saura tant voleter,
Qu'au meiger ne soit conuee
Desoz quel herbe et est cheue ;
Sa nature puet bien guenchir,
Mais ne puet pas du lot issir. (Fubl. de S. G. f. 22.)

Pommade. Cidre : « Froment, vin, cidre ou « *pommade*. » (Coul. Gén. t. II, p. 703.) — « Ayant « prins un peu d'eau et de *pommade* et du pain de « millet en quelques pauvres maisons. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 29.)

Pomme. [1^o Fruit du pommier : « Blanchetur « traïrai un *pomme* ou en cerise. » (Berle, c. 76.) — « La face avoit (deduit) cum une *pomme*, Ver- « moille et blanche tout entour. » (Rose, v. 808.) — 2^o Fruit de la grenade : « Le blanc (mengier) semé « de chucr et de grains de *pommes* de grenade. » (Récits d'un bourg. de Valenc. p. 57.)]

Expressieux : 1^o [« Une *pomme* d'ambre garnie « d'or et à perrerie. » (N. C. de l'Argenterie, p. 80.) — 2^o « Une *pomme* de cristal de roche, garny d'or, « esmaillée de couleur, à mettre dragées, prisé « .xxv. escus. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.) — 3^o « Une « *pomme* de cristal ronde à refroidir mains. » (Ducs de Bourgogne, n^o 3151, an. 1467.) — « Une *pomme* « d'agate, garnie d'argent pour rafraeschir la main « des malades. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.) — 4^o « Une *pomme* d'argent à chauffer mains en « hiver. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une « grosse *pomme* d'argent, dorée, cizelée, pendant « à une chaenue d'argent dorée, en laquelle l'on « met feu à chauffer mains, pesant .ii. marcs, « .i. once. » (Ducs de Bourg. n^o 4243, an. 1420.) — 5^o « Une *pomme* d'or faite à penes passées, ser- « vant à mettre senteurs. » (Compte de 1528.) — 6^o « Ung tableau d'or, à façon de *pomme* de pin, et « entre deux taillié de la gesine de Nostre Dame et « des trois rois, pesant .ii. onces demie. » (Ducs de Bourg. n^o 2073, an. 1467.) — « Un tableau d'or, à « façon de *pomme*, qui se met en deux pieces, en « l'une des pieces Nostre Dame et en l'autre « S. Jehan. » (Ducs de Bourg. n^o 2076, an. 1467.) — 7^o « *Pommes* de cuivre ou de plomb, on autres « petites armes cachées. » (Nouv. Coul. Gén. t. I, p. 686.) — 8^o « *Pommes* d'amour, de Venus, folle, « philtre amoureux : « Proposa de se faire aimer par « force et contre nature par le moyen d'un philtre « on poison amoureux qu'il composa en une « *pomme* de Venus, appelée vulgairement *pomme*

« d'amour, ou *pomme folle* conficte en sang de
 « Poiseau appellé bellequeue, et autres drogues
 « à cela efficaces. » (Alector, Roman, page 26.) —
 9° « Je ne donne une *pomme* de vous, » je ne fais
 nul cas de vous. (Petit Jehan de Saintré, p. 31.) —
 10° « Je n'estime ma vertu une *pomme*, » je ne l'estime
 rien. (Les Marg. de la Marg. fol. 66.) —
 11° « *Pomme* d'Adam, ou morceau d'Adam, » la noix
 du gosier. (Oudin.) — 12° « Il prenoit son passe
 « temps à leur jouer plusieurs tours, qui estoient
 « comme on dit en proverbe, *jeux de pommes*,
 « c'est à dire jeux qui plaisent à ceux qui les font. »
 (Desper. Coutes, p. 112.) — 13° « M. le connestable,
 « qui estoient nu grand capitaine, disoit qu'il ne
 « vouloit que des *pommes cuites* pour les (murs)
 « abattre. » (Lanoue, 580.) — 14° « Ce grand capi-
 « taine se resolut à la fin de mordre à la *pomme* de
 « ceste ligue. » (Brantôme, Pescaire.)

Pommé. [Formé en pomme : « En decours doit
 « l'en semer choux blans et *pommés*. » (Ménag.
 l. II, p. 2.)]

Pommeé. [Cidre, dans la Cout. du Bourbon-
 nais, tit. 36.]

Pommeau—iau—au. 1° Pommeau d'épée :
 « Alors, il luy prit fain de sçavoir comme l'épée
 « estoit rompue, pourquoy elle prent à tyrrer l'épée
 « par le *pommeu*, et y lenoit environ la moitié de
 « l'alumelle, puis la tyra hors toute et regarde que
 « au *pommeu* avoit deux pierres precieuses. » (Perce-
 forest, III, fol. 32.) — « Une espée à parer garnie
 « d'argent, le *pommeu* et le poingemillé. » (Invent.
 d'armures de 1316, dans D. C. sous *Armatura*.) —
 2° Pignou d'architecture ou d'orfèverie : « Inconti-
 « nent que le bon roy vit en sa vision que le temple
 « estoit alos, il se retira jusques sur le teatre pour
 « s'y reposer et dormir jusques au jour; bele estoit
 « la nuit et clere à son avis... lors haussa la vue
 « dont lui fut advis qu'il vit par dessus le *pommeu*
 « du temple l'ancien preudhomme d'Ardanone. »
 (Percefor. IV, f. 66.) — « Tu retiennes le poinet ou
 « tu es demouré de la vieille dame Anaage assise
 « au *pommeu* de la tour. » (Alector, Rom. p. 23.) —
 « Un calice d'or du poids du calice d'or quotidien
 « de la chapelle de monsieur le roi; et que la patte
 « soit faite à huit quarrez et au *pommeu* de chacun
 « soient les quatre evangelistes, et les quatre doc-
 « teurs, si estre y peuvent, et au pied un crucifix
 « ou un Dieu de pitié. » (Godefr. Annot. sur l'Hist.
 de Charles VI, p. 642.) — 3° Pomme dorée, au som-
 met d'une tente, d'une litière : « Ung pavillon tendu
 « de sendal vermeil à fleurs et à lyon, dessoubz
 « avoit ung *pommeau* d'or subilement ouvré à ung
 « serpentau voltant. » (Lancelot du Lac, II, f. 57.)
 — [« Je commandai, el mustier fust mes trez Ten-
 « duz laienz et li *pommeiaus* dorez. » (Raoul de
 Cambrai, p. 51.)] — « *Pommeau* de la litière de
 « M^r Ravestain en 1468, estoient à ses armes. »
 (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 533.) — 4° Les
 médecins appellent encore *pommeau* la partie supé-
 rieure de la joue qui est entre le nez et l'oreille

au-dessous de l'œil : « La reine Genievre condamnée
 « à estre degradée de la royauté en ces termes ;
 « c'est que toutes choses que roynne porte au sacre-
 « ment soient defaites en elle et pour ce qu'elle a
 « porté couronne, que celle cy aura les cheveux
 « coupez à toujours, mais et aussi aura par dehors
 « le cuyr des mains tranché, et parce qu'il appar-
 « tient à roynne qu'elle soit illec enjointe, elle per-
 « dra le cuyr des deux *pommeaulx* de la face pour
 « mieulx estre congneue. » (Lanc. du Lac, I, f. 132.)
 — 5° [Mollet : « icellui Perier frappa la suppliant un
 « cop en la senestre jambe au dessus du *pommeu*,
 « et lui coupa l'os de la jambe. » (JJ. 92, p. 223, an.
 1363.) — « Le suppliant d'une faux ou daille frappa
 « icellui Pierre environ le genoil près du *pommeu*
 « de la jambe. » (JJ. 169, p. 353, an. 1416.) —
 « Autres plusieurs (muscles) ne font qu'un tendon,
 « comme les trois du *pommeau* de la jambe. » (Paré,
 t. I, p. 8.) — 6° Gland d'or : « Esqueltes chapes y
 « faut les *pommeaulx*. » (Inv. de la S^re Chapelle,
 an. 1363.)]

Pommelee. [Phthisie pulmonaire, dans l'espèce
 bovine : « Se c'est beuf ou vache vendu... qui ait le
 « fil ou la *pommelee*, bosses ou autres apostumes. »
 (Ordonnances, décembre 1487.)]

Pommelet. Se former en pomme, s'arrondir :
 « Sur son sein vermeil qui *pommelette*. » (Pasquier,
 Œuvres mêlées, p. 641.) — [« Vous avez les tetins
 « comme deux monts de lait Qui *pommeletent* ainsi
 « qu'au printemps nouvelet *Pommeletent* deux bou-
 « tons que leur chasse environne. » (Rons. 129.)]

Pommeletu. Rond comme une pomme :

..... Ce menton fossellu
 Poli, grassellu, *pommeletu*
 Frais, douillet. (Rem. Bell. I, p. 50.)

Pommer. [Arbre fruitier, orange : « Lesquelz
 « moines geterent plommées d'acier et de plouc en
 « *pommer* d'orenges. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)]

Pommeroeie. Lieu planté de pommiers. Desch.
 fol. 26, dit :

En mon vergier et en ma *pommeroeie*,
 N'avoit d'antes, ne meuz un seul pommier.

Pommet. Petite pomme; on lil des étrennes
 données par le duc de Bourgogne : « Pendoit une
 « petite chainete dorée à la semblance d'un *pommet*
 « d'or. » (Monstrelet, vol. I, f. 95.)

Pommeté. 1° *adj.* : « *Pommeté* en terme de
 « blason se dit des croix et rais tournés en plusieurs
 « boules ou *pommes*. » (Petit J. de Saintré, p. 444.) —
 2° *subst.* : « La *pommeté* du nez, » l'extrémité du
 nez. (Cotgrave.)

Pommette. 1° Globe du sein :

Quand j'oy mon aage premerain
 Entre mes quinze et vingt quatre ans
 Les *pommettes* avoie au sain
 Rondes, dures, fermes, poingnans. (Desch. f. 335.)

2° [Os des joues : « La *pommette* ou os jugal. »
 (Paré, t. IV, p. 8.)]

Pommeture. Ce qui est pommé. (Cotgrave.)

Pommeux. Fécond en pommes. (Cotgrave.)

Pomme. [Cidre : « L'ermite leur dona du pain et du pomme. » (Girart de Rossill. v. 2039.)]

Pommier. Arbre à pommes : « Ferme comme un pommier. » (Desch. f. 502.)

Pommierade. Herbe, mélisse. (Oudin.)

Pompanade. L'ébourgeoinement de la vigne. (Oudin.)

1. Pompe. 1° Recherche dans l'habillement : « Les femmes laisserent leurs cornes et leurs quenens et grant foison de leurs pompes. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 120.) — 2° Magnificence. Cretin (p. 255) l'emploie en parlant des fleurs qui commencent à s'épanouir et à étaler leurs beautés :

Choisist à gré petit boutons escloz
Jà commenceans belles pompes estendre.

3° Gloire :

« Une nation françoise ou est la pompe
Que à son de trompe obtins par toute Italie
Le tems passé ? faut-il qu'il se corrompe
Ton loz et rompe ; d'ambition te trompe ? (Cretin, 169.)

4° *Pompe* a signifié, au Puy en Velay, « une espee de gâteau de froment » que les parrains et les marraines ont coutume de donner la veille de Noël aux enfants qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême. Du Cange (*Pompa*, 2) attribue l'origine de ce mot à la promesse que les enfants font de renoncer aux pompes de Salau. — 5° Nom de la colombe, en Auvergne ; elle ressembloit pour la forme au gâteau dit *pompe*. (D. C. *Pompa*, 2.)

2. Pompe. Parlé du barnais du cheval : « Adonec un chascun d'entr'eux en grande liesse et petites chanssonettes villaticques dressarent un grand boys, auquel y pendirent une selle d'armes, un chanfrain de cheval, des pompes, des estrivieres. » (Rabel. II, p. 223.)

3. Pompe. [Machine à élever l'eau : « Sans compaignons, hiron La pompe et la vidons ; Ne perdons point courage. » (Basselin, t. XIII.)]

Pomper. 1° Faire le glorieux :

Tel pompe et fait du regent
Disant : j'ay des escuz une pille ;
Tel est bien paré, frisque et gent
Qui ne scait ne croix, ne pille. (Coquill. p. 174.)

Fringuer, pomper, chanter, saulter
Puis fire, puis tost souspirer. (Id. p. 131.)

2° Se parer avec magnificence : « Ainsi me suis je acoustre, non pour me gorgiauser et pomper, mais pour le gré du malade lequel je visite. » (Rabelais, IV, épit. dédic. p. 4.)

Ribler, pomper soir et matois,
Pour étre plus jolyes aux noces
La robe fourrée de putoys. (Coquillart, p. 168.)

Pompete. [1° Partie rembourrée d'un pourpoint : « Icellui Rogneret d'icelle pierre frappa Jehan Guillemet sur la pompete de son pourpoint. » (JJ. 195, p. 750, an. 1470.) — De là : « fol à pom-pettes (Rabel. III, 203), » fou au pourpoint ainsi orné. De même au figuré : « Es aillires tant croissoit le nez qu'il sembloit la flente d'ung alambic, tout

« diapré, tout estincellé de bubelettes pulillant, « purpuré, à pompettes. » (Rab. II, p. 9.) — 2° Par dérivation, *pompette* sont ces balles avec lesquelles on applique l'encre sur les formes à imprimer.

Pompeur — eux. Qui aime l'ostentation : « Charles VII n'aimoit point les gens prodigues, « pompeurs, vanteurs, menteurs ny rapporteurs. » (Eloge de Charles VII, p. 11.) — « Trespassa l'evesque de Paris nommé sire Jacques, homme tres pompeux, convoiteux, plus mondain que son estat « ne le requeroit. » (Journal de Paris, sous Charles VII, page 179.)

Pompholix. Oxyde de zinc : « C'est une fleur d'airain blanche, legere, qui se trouve attachée au couvercle du creuset dans lequel on a mis fondre du cuivre avec de la pierre calaminaire pour en faire le cuivre jaune ou lelon. Le pompholix est detersif et desiccatif. On ne s'en sert gueres qu'exterieurement. » (Dict. universel.)

Pompierre. Jubé, en parlant des obsèques de Charles VII : « Premièrement au pompierre, à l'entrée il y avoit un rang de cierges, et au dessous li y avoit une toile de bleu semée de fleurs de lys. » (Math. de Coney, hist. de Charles VII, p. 736.)

Pompile. Insecte enfouisseur. (Cotgrave.)

Pompon. [Coureur : « Coordes et pompons. » (Ménagier, t. II, p. 273.)]

1. Pon. Pion : « Faire mater d'un pon, « faire échec et mat avec un seul pion. Le comte Renaud, banni de France, s'étant retiré en Angleterre, dit au roi Jean :

... Si Dieux li donne vie,
Qu'encor feroit une envahie
Le roi de France Felippon
Kil le feroit mater d'un pon. (Mousk. p. 558.)

2. Pon. [Garde d'une épée : « El tient nue l'espée dont à or sont li pon. » (Aiol, v. 8504.)]

3. Pon. Paon (voir *Chapeau de paon*) :

Lors vneis mes bons soulers chancier
Et s'aurait chapiau de pon nier (pur).
Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 661.

Ponandé. « On appelle ainsi à la Chambre des Comptes de Paris le premier apostille qui se met sur le commencement du compte : et celle étiquette de parchemin de figure triangulaire qu'on met à la liasse des acquits du compte. Et voici la raison de cette appellation. Du tems que les arrests se delivroient en latin on escrivait sur cet apostille et sur cette étiquette : *Littere et acquitamenta super hoc computo relatæ, ponende sunt in tali camera, tali sacco*. Ce mot de *ponende* a été depuis, par corruption, changé par les clerics en celui de *ponandé*. » (Ménage.)

Ponant. [Occident : « Vers le ponant. » (Commines, t. IV, p. 6.)]

Ponce. [Pierre ponce : « Ou qui par une esliane que cuide jeter une ponce legiere et molle, et « il jette une pierre et blesse son compaignon. » (Oresme, Eth. p. 62.)]

1. Ponceau. Coquelicot :

Qui comme pourceaux
Furent fiers *pourceaux*,
Servis d'espinceaux
Perdus penceaux
Et banniers nobles.

(Molinet, p. 144.)

2. Ponceau-cl. [Petit pont : « Que nulz
« n'achate oes que en la place ou es champs qui
« sont entre le *ponceau* du Roule du pont de
« Chaillouau jusques aus faubours de Paris. » (Liv.
des Mét. 176.) — « Et trespassent après une aigüe
« et .i. *poncël*. » (Aiol, v. 5319.) — « Et tant errerent
« que viarent à un *poncël* qu'on apele le pont à
« Bovines. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Poncer. 1° Polir la peau avec la pierre ponce :

Ne te dois pigner ne *poncer*,
Ne tes crins tondre, ne fronce,
Ne en miroir esgarder

Por toi pigner, ne por farder. (Ovide de Arte, f. 95.)

2° [Polir, au figuré : « Quant vrai religieux en
« son cloître s'enfonce, Monde et mondaine vie
« par ven si de soi tronche, Que s'il en i remaine le
« pois de demie once, Sa vie est perilleuse, s'il ne
« la ret ou *ponce*. » (J. de Meung, Test. 732.)]

Ponçette. Ce mot est un diminutif de la *ponce*
qui, chez les ouvriers, est un nouet de poudre de
charbon enveloppé dans quelque étoffe claire, qu'on
passe par-dessus des piqûres, afin de marquer sur
un papier qui est dessous des lignes ou des dessins ;
on l'a ainsi nommée, parce qu'on commença d'en
marqueter ces dessins avec de la poudre de pierre
ponce. (Dictionnaire universel.)

Ponceure. Action de répandre de la poussière.

Ponchel. Petit pont : « Dont luy demanda Porrus
« où il pourroit passer : Sire, dit le garçon, il n'y a
« ni pont ni planches à 4 lieues d'icy entour, fors
« un bateau exprès, la pourrez vous passer s'il
« vous plaist ; lors commandent le garçon à Dieu et
« chevauchent jusques au *ponchel*. » Percefc. I, 51.)

Ponchonnet. [Eueille : « Le suppliant trouva
« un pot ou *ponchonnet* de terre, ouquel avoit .vij.
« et .xi. frans d'or. » (JJ. 161, p. 170, an. 1406.)]

Poncier. [Polir le parchemin à la pierre ponce :
« Il manda par toutes les citez du royaume que li
« enfant fussent entroduit en ces lettres et livre
« *poncier* rescrit. » (Chr. de S. Denis, dans dom
Bouquet, t. III, p. 230.)]

Poncille. Citron d'Assyrie. (Oudin.)

Poncire. [Même sens : « (La reine Jeanne d'Al-
« brel) vint de S. Anthoine pour se rafraischir chez
« Zamet, où aiant mangé d'un *poncure*, comme
« quelques-uns veulent, et les autres d'une salade. »
(D'Aubigné, Hist. III, 463.)]

Ponçon. Poinçon :

Oster lues l'en face on, façon
Doit avoir ensignée d'un *ponçon*. (P. av. 1300, IV, 1372.)

Ponçonnet. [Eueille, coupe : « Un petit *pon-
« çonnet* de cristal, garni d'argent, à mettre sanc-
« tueres. » (N. C. de l'argenterie, p. 80.)]

Ponderamment. Avec poids. (Cotgrave.)

Pondereux. Pesant, lourd : « Pourlonguement
« le *pondereux* fais de la guerre sostenir. » (J.
d'Auton. Ann. de Louis XII, p. 42.)

Ponderosité. Poids, pesanteur : « Le cors
« agravé de la *ponderosité* de ses viandes submerge
« avec lui la pensée et l'empesche en sa propre
« operation. » (Les Triom. de la Noble Dame, f. 39.)

Pondre. [1° Au propre : « Pinte.... Cele qui les
« gros oez *ponnoit*. » (Renard, v. 1334.)] — 2° Au
figuré :

Pere et mere en vostre martire
Vous avez vrais enfans trouvez
Et c'est à droit, car *pons* et convez
Escloz nous avez et nourris. (Desch. f. 536.)

Poncau. Bassin : « J'ay vu plusieurs malades
« à qui il falloît apporter le *poncau* pour voir s'il y
« avoit bonne operation, et s'il y en avoit assez
« pour leur argent. » (Bouchet, Serées, I, p. 393.)

Ponée. [1° Outrecuidance : « Il sont plains de
« *ponées* et d'outrecuidance. » (Froiss. XVI, 2.) —
2° Outrage : « S'il li faisoit outrage ne *ponée*. »
(Girard de Viane, v. 2957.)] — 3° Tapage. Moniot de
Paris (poètes avant 1300, li. p. 642), dit :

..... Robinet
Qui grant *ponée* demaine,
Pipe avoit et flageolet,
Et flajoie à douce alaine.

Ponent. Occident. (Oudin.)

Pongitif. Piquant : « Ecrivain toujours à Sa
« Majesté en toute douceur sans luy escrire acunes
« paroles *pongitives*. » (Lett. de Louis XII, IV, 371.)

Ponguel. [Mesure agraire, poignée : « Un *pon-
« gnel* de terre, trois *pongues* de pré. » (Cart. de
Royal-Lieu, ch. XCI, an. 1336.)]

Pongneur. Piqueur : « Charles appellé fagot
« le *pongneur*. » (Fanchet, de l'origine des dignités
de France, liv. II, p. 68.)

Ponhardiere. [Mesure pour les grains : « Item
« en seigle quatre setiers, six quartons, quarte-
« ranehe de *ponhardiere*. » (JJ. 199, p. 418, an.
1464.)]

Ponhier. [Même sens : « Pour lesquels seize
« gros d'or avoir et trouver, le suppliant avoit
« vendu six *ponheres* de blé. » (JJ. 183, p. 48, an.
1450.)]

Poniaise. [Monnaie : « Et doivent estre faites
« les malles à trois deniers de loi, ausint comme li
« deniers sont à quatre deniers, *poniaise* mains, et
« se doivent delivrer les malles de dis et vint sols
« et deus deniers à celui mare, auquel li deniers
« sont delivrés. » (JJ. II, f. 23, an. 1269.)]

Ponner. Pondre : « Si verrez une geline se tenir
« plus grasse, en *ponnant* chaque jour, que ne fera
« un coq. » (Les XV Joyes du mariage, p. 105.)

Ponneresse. Pondreuse. (Cotgrave.)

Ponniere. Même sens. (Des Acc. Bigarr. IV, 23.)

Ponnu. Pondre : « Ces beaulx oyseaulx icy une
« fois advolez, retourment ils jamais au monde où
« ils furent *ponnus*? » (Rabelais, I, V, p. 16.)

1. Pont. Pion :

Lor fu li queus Renaus haïs
Et il se traist fors dou pays;
En Engleterre en est alés
Al roi Jehan s'est amelés
Et dist : se Dieux li donne vie
Qu'encoir ferroit une envahie
Le roy de France Felippon
K'il le ferroit mater d'un pont. [Mousk. p. 558.]

2. Pont. [Pointe : « Lequel Aymeri en tirant à
« lui ensisa le petit doy d'icelle Jehanne du pont
« de la dite serpe. » (JJ. 154, p. 163, an. 1399.)]

3. Pont. Garde d'une épée :

Quatre espées y ot à or,
Que pont, que heut que entrecort [Brut, f. 79.]

4. Pont. [1^o Pont : « Et là si a un flum qui fiert
« en la mer, que on n'i puet passer se par un pont
« de pierre non. » (Villehard. § 163.) — 2^o Pont de
bateaux : « Et firent un pont de neis parmi le flon,
« qui moult est larges et parfonz. » (Mén. de Reims,
§ 150.) — Voir dans Viollet-le-Duc, Dict. d'archit.
t. VII, p. 258, d'après Commynes, le pont de bateaux
et de tonneaux que le comte de Charolais jeta sur
la Seine près de Moret. — 3^o Pont volant : « Adonc
« comencent li marinier à ouvrir les portes des vis-
siers, et à giter les ponts fors. » (Villeh. § 157.) —
« Et les approuches faites, les vailans hommes
« d'armes qui en leur vertu se fient, jointes les
« nefz ensemble, avallent les pontz et passent es
« nefz adversaires, et là, à bonnes espées, haches
« et dagues, se combattent main à main. » (Le
Jouvencel.)] — 4^o Pont, au figuré. On a dit des
apôtres :

De Jhesu Crist furent les advocats
Et de la foi furent cheateux et ponts
Et preschierent verité en tous cas. [Desch. f. 124.]

Expressions : 1^o [« Pont torneis, » pont ou passe-
relle roulant sur des longines. Voir la gravure,
dans Viollet-le-Duc, Dict. d'archit. VII, 254 : « Clos
« fu de murs et de fossez Dont l'ève coroit toz
« entor un pont torneis par desor. » (Ren. v. 21994.)
— 2^o « Pont levé, leveys, » pont levé : « On l'avoit
« enfermé et tenoit à pont levé comme prisonnier
« en nostre chastel du Louvre. » (Juvénal des Urs.
Hist. de Charles VI, p. 272.) — « Ne vous garanti-
« ront les murs et les fossés, Ne grant pont leveys,
« n'engins bien charpentés. » (Cuvel. v. 18569.) —
3^o « Pont coileis, » pont à coulisse, à herse. (Ren.
v. 18480.)] — 4^o « Chaussez à la martingalle ou à
« pont levés. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 24.) —
Brantôme, parlant d'un chevalier, s'exprime ainsi :
« Toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il
« faisoit qu'il allast à ses affaires, et descendit de
« cheval pour les faire, et pour ce portoit ordina-
« rement des chaussez à la martingalle, autrement
« à pont levés... afin qu'en marchant ils eussent
« plutôt fait, sans s'amuser tant à defaire leurs
« aiguillettes et s'attacher, car en un rien cela estoit
« fait. » (Brant. Cap. fr. I, 108.) — 4^o bis. « Souliers
« à pont levés, » avec un talon haut. (Oudin.) —
5^o « Pont cheuz, » jeu de Gargantua. (Rabel. I, 150.)
— 6^o « J'ay molt fait votre pont, » c'est-à-dire je

vous ai bien servi, je vous ai mis en bonne posture.
— 7^o « Faire un pont d'argent à ses ennemis, » leur
faire des conditions avantageuses ; on dit aujourd'hui
« faire un pont d'or. » (Oudin.) — 8^o « Pont,
« pont de Gournay, » réponse du vulgaire lorsque
quelqu'un demande une chose avec importunité.
(Id.) — 8^o bis. « Elle a la honte bue, elle a passé le
« pont de Gournay, » se dit d'une fille débauchée. (Id.)
— 9^o « Le pont aux asnes, » une chose facile. (Id.)
— 9^o bis. « Pont aux asnes de logique, » (Oudin.) —
10^o « Je vous enverrai sur le pont, » je vous enverrai
promener. (Id.) — 11^o « Officier du Pont-Neuf, »
coupeur de bourses. (Id.) — 12^o « Avant coureur du
« Pont-Neuf, » voleur. (Id.) — 13^o « Ki est sans rive
« et n'i a point de pont » (Vatic. n^o 1490, f. 10), qui
n'a ni fonds, ni rives. — 14^o « Le pont de Savigni
« en l'air. » (Valois, not. p. 430.) — 15^o « Quand le
« pont est passé, on se moque du saint. » (La Noue,
page 707.)

16^o Demande, ou je te biterai tant
Que mieuz ne fu asnes à pont. [Fabl. de S. G. p. 157.]

17^o « Faire pont, » comparez « faire pont, » 6.

Tel ne puent amer mie
Qui sont pleins de tricherie
Tant mentent par faire pont
Que Dex les het, et amors s'en repont. (P. 1300, III, 626.)

18^o En pont, en planche et en riviere
Valet devant, maitre derriere. [Cotgr.]

19^o « Le tems renverse les ponts. » (Id.) — 20^o « Un
« sol dessus un pont est un tambour en la riviere. »
(Cotgr.)

Pontage—aige. [Droit dû au passage d'un
pont : « Il nous feust et est apparu ledit feu roy
« avoir otroyé ausdis manans et habitans de ladite
« ville de Falloise que ilz feussent et seroient francs
« et quietes... de passages, pontages, péages. »
(1403, Sentence de la Prévôté. L. C. de D.)] —
« Recepte des pontages de chevaux qui vont et qui
« viennent en Angleterre, ausquels Monseign^r doit
« trouver pont, et adont doit chascun queval maile
« esterlingue. » (Compte du domaine de Boulogne,
an. 1402.)

Ponteau. Petit pont. (Monet.)

Pontel. [Même sens. (Aubri, p. 168.)]

Pontelet. Même sens. (Oudin.)

Pontenage. [Droit dû au passage d'un pont :
« Si leur dona le wienage Des nez et tout le ponte-
« nage. » (Ph. Mouskes.)] — « L'un d'iceulz s'escria
« et dist : maitre, qui estes vous qui voulez passer
« ce pont ? Seigneurs, dist le Roy, je suis un
« estrange chevalier, dois je truage ou pontenage :
« certes, dist le chevalier, ouy tel povez estre, mais
« dietes votre nom. » (Percef. I, f. 31.)

Ponter. Faire un pont : « Avec batteaulx atta-
« chez l'un à l'autre, bien foncez et ancrez au fonds
« de l'eau, fait le comte de Ligny ponter icelle
« riviere qui moult estoit large et profonde. » (Jean
d'Auton, p. 43.)

Pontif. [Petit pont, dans D. C. sous Pontitius.]

Pontifical. [Adj. 1^o Qui appartient aux ponti-

« Il est certain que en l'ancien testament la « dignité *pontifical* estoit preferée à la dignité « royal. » (Songe du Vergier, I, 117.) — 2^e Majestueux : « Moult sages homs estoit (Louis, duc d'Anjou)... haut et *pontifical* en son maintien. » (Christ. de Pisan, Charles V, part. II, ch. 11.) — 3^e Qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer dans l'ordination, la confirmation, les sacres. En parlant du sacre de Charles VII : « L'archevesque proceda à la consecration, gardant tout au long les ceremonies et « solennités contenues dans le *livre pontifical*. » (Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 524.)

Pontificalment. [Avec les habits pontificaux : « Là l'attendoit le pape Clement, seant en une « chaire *pontificalment* en sa papauté. » (Froiss. t. XI, p. 36.)]

Pontificalité. [Habits de cérémonie : « Li rois « estoit assis en *pontificalité*, en draps royaux et la « couronne en chief, tenant un sceptre royal en sa « main. » (Froissart, t. II, p. 326.)]

Pontifical. 1^o Habits pontificaux : « Le pape « revestu en *pontifical*. » (Godefroy, annotat. sur Charles VI, p. 566.) — « Un homme d'armes sur les « champs, un évesque en son *pontifical*, une belle « dame dans un fil, et un larron au gibet. » (Brant. Dames gal. I, p. 386.) — [« A la porte d'icelle eglise « estoient l'evesque revestu en *pontifical*, les chanoines. » (Monstrelet, vol. III, p. 39, an. 1415.) — 2^o Pompe : « Puis venoient les ambassadeurs en « *pontifical*. » (Vigil. de Charles VI, p. 227.)]

Pontifement. [Pontifical : « On *pontifement*, « de nostre très saint pere le pape Innocent VI, en « l'an huitiesme. » (Ch. de 1360, aux Arrêts du parlement, V.)]

Pontifier. Faire pape : « On proceda à vraye « election de pape ; et enfin fut esleu et confermé « et *pontifié* le cardinal de la Coufombe de la « nation de Rome en l'an mille .cccc. et .xxii. et « fut nommé pape Martin. » (Monstrelet, I, f. 214.)

Pontignac. Espèce de point en dentelle, ainsi appelé de l'endroit où on la faisoit ; ce point étoit plus estimé que le point de Gênes : « On juge du « mérite des hommes à proportion de la hauteur de « la dentelle qui est à leur linge, et on les eleve par « degré depuis le *Pontignac* jusqu'au point de « Gênes. » (Roman bourgeois, liv. I, p. 62.)

Pontille. Petit pont. (Cotgrave.)

Pontis. Petit pont. (Id.)

Pontoir. [« Il lui dist que ilz trouveroient grant « quantité de draps es cloeres ou poultes du *pontoir* de l'espan. » (Jf. 155, p. 90, an. 1400.)]

Ponton. [1^o Pont : « Ti amici de là, qui vers toi « sont felon. Ont Wistace rescous, par dechà te « *ponton*. » (Baud. de Sebil. IX, 186.)] — 2^o Espèce de bac ; on les appelle *pontons* parce qu'ils servent de pont pour passer les rivières : « Et quiconque « aura ou sera fermier du dit passage sera tenu « d'avoir un plat *ponton* pour passer tous harnaz

« ou tous instrumens. » (Statuts de l'échevinage de Mézières.)

Pontonage. [« Droit que le seigneur prend sur « les marchandises passans, comme le droit de « vignages et de peages. » (Laurière.) — « Pourveu « que les pouvres gens qui y vendront leur dit pain « en couvert, ne paieront le droit de *pontonage*, « si non tel qu'ils ont acoustumés paier et paient « sur ledit pont... » (1502, Délibération des échevins d'Orléans. L. C. de D.)]

Pontonier. Gardien d'un pont :

Un grant pont desus l'aive avoit
Qui tant fort ravinose estoit...
Li rois i a son *pontonier*
Qui ne le sert d'autre mestier
Ains prend la rente son seigneur
Trois mille onces chascun jor. (Floure et Blanchefl.)

Ponter. [Poncluer, dans D. C. sous *Puncter*.]

Pooce. [Pouce : « Ordonné fu que ledit prisonnier seroit mis trois fois à question et penduz par « les *pooces*. » (Jf. 84, p. 722, an. 1354.)]

Pooceir. Pouvoir : « Et nous aient requis que « nous sur ce vieillard faire et mettre ordonnance « convenable, et en chascune des bonnes villes « mette à nos couz un capitaine bon et souffisanz, « qu... facent serment de eus, leurs villes, leurs « pais et le peuple d'iceux maintenir et garder « loyaument, bien et doucement à son *pooceir*. » (Ordonnances, t. I, p. 635.)

Pooir. [I. Verbe. 1^o Avoir puissance : « Vous ne « *poès* qu'un homme. » (Froiss. IX, 322.) — 2^o Trouver place : « En chascun estage *pooicent* vingt arba- « lestriers. » (Id. t. XI, p. 215.)]

II. Subst. 1^o Puissance : « Che que je l'ai (l'amour) « à mon *pooir* servie sans desloiauté. » (Cocci, III.) — « Donques savons nos que li *pooir* est devant le « faire. » (Brun. Latin. Trésor, 266.) — 2^o Forces militaires : « Quant il virent le *pooir* la dame si « grant et si efforcement venir et mouleplyer. » (Froissart, t. II, p. 76.)

Expression : « A *pooir*, » 1^o vivement : « Li rois « ordonna plus de trente elers che vendredi qui « escripoient lettres à *pooir*. » (Id. t. IX, p. 406.) — 2^o Avec des forces : « Quant il sentent que gens « viennent sus euls à *pooir*, il se retraitent. » (Id. t. II, p. 136.)]

Poois. [Pouvoir ; de là « tenir à plain *poois*, » en alleu : « Tout quant qu'il avoient et tenoient à lié « et à homage de nostre seigneur le roy de France, « excepté ceu qui ont à plain *poois*, soit en cens, « en rentes, en costumes, en complans. » (Estiennot, Antiq. Poitev. mss. III, 969, an. 1294.)]

1. **Poon.** [Pion d'échecs : « Il a son roe par force « en rois mie Et d'un *poon* à un echevalier pris. » (Raoul de Cambrai, p. 63.)]

2. **Poon.** [Paon, dans Aubri, p. 151.]

Poor. [Peur : « *Poor* est tremblement de pensée « por cause de perill qui est present ou qui est à « venir. » (Digeste, f. 48.)]

Poosté. Autorité, juridiction :

Mainte cité a ja esté
 Eu mainte riche *poosté*.

Expression : « Hommes de *poosté*. » Voir *Postre*. Il y a trois sortes de « gens de *poosté* » ; les uns sont gentilshommes, les autres francs, les autres serfs, suivant la Cout. de Beauvais. par Beaum. p. 256. — On voit à la p. 264 que les « hommes de *poosté* » peuvent en certains cas tenir des fiefs, nonobstant la disposition des établissements de Saint Louis ; dans un autre endroit de la même Coutume, p. 263, « hommes de *pooste*, » synonyme de bourgeois, est opposé à gentilhomme.

Popelican. 1° Héritique manichéen :

Merveille est comme homs
 Devient *popelicans*
 Il n'étoit hom, ne feme
 Quand Dieu forma Adams.

(*Chantepl. f. 104.*)

L'apostole, ce dist la Somme
 Ki dont estoit sacrés à Rome
 Par une grant mesesance
 Euvoia donc pescheres en France
 Pour desputer as mescreans
 Et contre les *popelicans*.

(*Mousk. p. 37.*)

Ereisis ot escu trop coïnte,
 Uns *popelicans* et portret
 A un faus point, à un faus tret
 De faulse interpretation.

(*Ms. 7615, II, f. 491.*)

2° Monnaie bretonne. (D. Morice, Histoire de Bret. page 9.)

Popelin. Petit garçon : « Et d'une main mourante le cache au sein de son petit *popelin*. » (Printems d'Yver, f. 85.)

Quand au berceau l'enfant mignot semmeille
 La mere ayant en lieu bien coy, enelos
 Son *popelin*, le laisse en doux repos
 Et va jouer jusque à tant qu'il s'éveille. (*Perrin, p. 58.*)

Popelisie. [Apoplexie, dans Froiss. XVI, 75.]

Popiler. [Lire peut-être *pipoler*. Parer, ajuster : « Quant vous amez aucune chose, Vil en soy et « defectuose, Vous voulez son deffaut couvrir. « Pour ce la faites vous polir, Et agencier et *popiler* ; Car voulez son deffaut celer. » (Consol. de Boèce, l. II.)]

Popine. [1° Poupée : « *Oscillum*, branlouere, « *vel popine* à enfant, *vel* petite bouche. » (Gloss. lat. 7692.) — 2° Terme d'affection : « A Dieu soyez « ma *popine*. » (Chans. du xv^e siècle, p. 9, v. 1.)] — 3° Coquettement ajusté : « Si les dames estoient si « farouches, comme elles en font le semblant et « comme beaucoup de pauvres sots pensent, on ne « les verroit si *popines* et bragardes ; car, à votre « avis, qui a introduit ce petit passe filon, cette ver- « tugade, puis la vasquine... et un las d'autres « affluquets, dont les femmes se savent si bien « ajencier, sinon pour complaire aux hommes com- « plaisans, estre appelées. » (Pasq. Monophile, 185.) — 4° Coquette : « Je vois que ces belles *popines* « causent tant de maux que quand il n'y auroit « point de belles, les affaires ne s'en porteroient « que mieux. » (Contes de Chol. 139.) — 5° [Étoffe : « Vingt papilleles d'argent... une robe de *popine*. » (JJ. 196, p. 228, an. 1470.)]

Popinelet. Diminutif de *poupin*. (Des Acc. 36.)

Popiner. Ajuster, parer. On a dit des vieilles femmes qui se marient : « Pour le regard des maris « ce leur est une grande espargne ; il ne leur faut « point d'agiots et beaillies pour les *popiner*, qu'à « ces jeunes eventées ; elles se passent à peu. » (Contes de Cholières, fol. 219.)

Popisme. Caresses qu'on fait à un cheval : « Au « regard de fanfaner, et faire les petits *popismes* « sur ung cheval, nul ne le feit mieulx que luy. » (Rabelais, I, p. 162.)

Poplier. [Peuplier : « Sous ung *poplier* en « l'erbe estoient Joste un vivier, où s'ombroioient. » (Rose, v. 15887.)]

Popre. [Ponpre : « Forreures de *popres*, » dans Du Gange, sous *Polpra*.]

Populace. « *Populace*, mol qu'avons été con- « traints d'innover par faute d'autre, pour denoter « un peuple sot. » (Pasquier, Rech. p. 662.)

Populaire. [1° Public : « Si com je truis escrit « par certene cronique Et par la renommée *popu- « laire* et publique. » (Gir. de Rossillon, v. 5314.)] — 2° Qui regarde le peuple : « Action appelée « action *populaire*, laquelle est tres necessaire « entre les autres et est l'elle que s'ils avoient eu « aucune ville quelque droict qui appartienne au « commun profit du peuple, sachez que un seul « ou plusieurs en peuvent faire et intenter action « et aussi bien femme que homme pour ce que luy « touche en dompage propre. » (Boul. Som. rur. p. 158.) — « Il s'abuse grandement en ce qu'il dit « de l'action *populaire*, sinon qu'il y ait faute en « l'impression et qu'il faille lire *copulaire*. Bouteil- « lier qui toutefois la definit autrement à savoir « quand aucun mercenaire à sery par longtems et « le maistre l'a payé par un terme de certain loyer « et pour les autres termes ne le veut payer à même « prix ; il sera tenu de le payer au dit prix pour les « autres termes. » (Ibid. p. 112, note de l'éditeur.) — 3° [Qui est du Tiers Etat : « Noz bons et loiaux « subgez, tant prelaz et autres genz d'eglise, dux, « contes, barons et autres nobles et les autres *po- « pulaires* de nostre royaume. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, f. 28, an. 1361.) — « Iceulx communs « et *populaires*. » JJ. 140, p. 100, an. 1390.] — « Tous les *populaires*, et especial ceux qui estoient « les plus près de sa personne, le durent bien au- « tant plaindre et repéter, comme les Grecs et ceux « de Macedoine firent le large roy Alexandre. » (Hist. de Bertrand Duguesclin, par Mén. p. 542.) — 4° Peuple, vulgaire : « Elle est plus admirée et esti- « mée du *populaire* qui est un sot juge. » (Sag. de Charr. 258.) — « Qui veut bien selon le *populaire*, « qui se rendit agréable au peuple. (Vigile de Charles VII, p. 192.)]

Populairement. [Parmi le peuple : « Il sortit « quelquefois en public un peu plus privément et « plus *populairement* que de costume. » (Amyot, Dénétr. 58.)]

Popularité. Populace. « Si les Suisses n'enssen-
« été refrenés, ainsi que le feu s'en va d'une mai-
« son en autre, toute popularité se fut versée et
« tournée contre la noblesse. » (Duclos, Preuv. de
Louis XI, fol. 211.)

Populas. Populace. « Un *populas* confus, » aux
« Mém. de Sully, t. IV, p. 244.

Populé. Peuplé. « Advisez que vous entrepre-
« nez, car nous avons trouvé pays dur et aspre,
« *populé* et habité de terribles gens cruels et epou-
« vantables, grans et puissans comme geans. »
(Histoire de la Toison d'or, I, fol. 29.)

Populeux. Nombreux. « La *populeuse* assem-
« blée des jeux olympiques. » (Ess. de Mont. I, 236.)

1. Populier. [Peuplier. « A Venlour de l'isle je
« planteray certains pibles ou *populiers*. » (Palissy,
p. 76.)]

2. Populier. [Habitant. « Se faisoit l'esleccion
« d'iceux consuls nouveaux par les consuls de
« l'année precedent... avec eux appellés de leurs
« conseillers et *populiers* de chascune partie de six
« parties ou grates, esquelle ladite ville (d'Alby)
« est divisée. » (Ord. IX, p. 101, an. 1405.)]

Populosité. Multitude de peuple. (Cotgrave.)

Populot. Enfant gras et potelé. « *Quous popu-*
« *lots* tenants une corne d'abondance. » (Gloss. de
l'Hist. de Paris, III, p. 550, B.)

Populus. Peuple. De là ce proverbe :

Qui est aimé de *populus*
Est aimé de *dominus*. [S. Jul. Mesl. hist. p. 636.]

Poque. [Poche, sac. « Il eust trouvé une des
« *poques* ou sacs où ledit sel avoit esté mis. » (Jl.
145, p. 371, an. 1393.)]

Poquin. [Mesure pour les grains : « Rentes d'a-
« voine deus chascun an, c'est à scavoir que en
« chascun *poquin* a 8 butels et en chascun butels
« 4 provenderes. » (Compte du domaine de Bou-
logne, an. 1478.) — « A Estevene Denary, goupil-
« leur de M^r le duc (de Berry), en sa comté de
« Boulogne, aux gages de six liv. et 4 *poquins*
« de froment pour le gouvernement de 10 petits
« chiens. » (Id. an. 1402.)]

Poquinage. Redevance payée par les vassaux en
froment ou en avoine. « Des *poquinages* des vaisseaux
« qui admenent grains au hable de Boulogne. Les-
« quels doivent chascun vaisseau un *poquin* de blé ou
« de quelque grain que ce soit, s'ils sont querquiez
« au bout de la nef, et s'ils ne sont querquiez que
« devant mast, ou derriere mast, ils ne doivent que
« demi *poquin*. » (Compte du domaine de Boulogne,
an. 1402.)

Por. [Pour : « Ne *por* or ned argent, ne parame-
« nenz. » (Eulalie.) — « *Por* verdure ne *por* prée
« Nulle chauceon ne m'agrée, S'ele ne vient de fine
« amor. » (Cocci, IV.)]

Porayere. [Marchande de porée : « Une femme
« appellée Anezot la Juienne, qui est *porayere*. »
(Jl. 141, p. 85, an. 1391.)]

viii.

Porc. [1^o Porc : « E *porc* e chien le mordent e
« defuleul. » (Rol. v. 2591.) — « Que vulz ne cuise
« char de buief, de mouton ne de *porc*, se elle n'est
« bonne et loial et souffisante à bonne mouelle. »
(Liv. des Mét. p. 177.) — « *Porces* privez. » (Percef.
III, f. 45.) — 2^o [Sanglier : « Les rois dont soelent
« les *porcs* prandre, Environ le bois ont fait tendre. »
(Lai de Melion.) — « Il alla dire au roi : Sire ne me
« croyez ja, si ce fouy que vous voyez n'est fait par
« le plus grand *porc* et le plus puissant que je veisse
« onques, et qui plus de travail m'a fait. Comment,
« sire comle, dit le roi y a il repairant un *porc* de
« telle grandeur ? » (Perceforest, II, fol. 9.)

Expressions. 1^o *Porcs* de Nostre Seigneur, « pré-
lats, chanoines. (Colgrave.) — 2^o *Porcs* du roy,
financiers. (Id.) — 3^o « Derober le *porc* et donner
« les pieds pour l'honneur de Dieu, » voler ou
prêter à usure, et faire des aumônes de ce qu'on
acquiert injustement. (Id.) — 4^o « Homme de *porc*
« et de buief. » (Id.) — 5^o « C'est un *porc* à l'auge. »
(Id.) — 6^o « S'écoutant parler comme un *porc* qui
« pisse. » (Id.) — 7^o « Le *porc* a tout le u en soi fors
« que la merde. » (Id.)

Porcage. [Droit sur les porcs : « Après vient la
« foire del Pré Et la Nostre Dame en setembre,
« Qu'il covient le *porcage* rendre : Si le vilein a
« .viii. porceaus, Il en prendra les .ii. plus beaux
« Et l'autre après est au seigneur; Il ne prendra pas
« le peior; Del surplus de queun .i. denier, Il lor
« covient lot ce paier. » (Censier de Verson,
v. 90-98. Arch. dép. p. 201.)]

Porcaing. [Même sens, au livre rouge de la
Chambre des Comptes, fol. 140, an. 1301.]

Porceas. [Acquêt : « Tant conquerras et tant
« auras; Tost as eu de ton *porceas* Plaines les mains
« et plains tes bras. » (Rom. de Rou.)]

Porce. Porche, dans la description du temple
de Jérusalem :

A diestre de cel temple la
Salemons son temple fonda,
Et entre ces deux temples fist
Roi Salemons, si com on dit
Uns *porce* sour rices coulombes
De fin marbre, droites et longues. (Mousk. p. 277.)

Porcel — ian. [Pourceau : « Ces bourgeois
« ocioient com se fuisent *porcel*. » (Saxon, IX.) —
« Cil perderoit bien ses joians, Qui les jetroit entre
« *porciaus*. » (Fabl. Barbazan, I, f. 73.) — « Nul ne
« peut donner des tripes, sinon celuy qui lui son
« *porceau*. » (Leroux de Lincy. prov. I, p. 197.)]

Porcelaine — aye. [V. PORCELAIN. Au moyen
âge, ce mot désignait la nacre; au xvi^e s. il désigna
la poterie à base de kaolin. « Une cuillier de *por-*
« *celayne* garnye d'argent doré. » (Bibl. de l'École
des Chartes, 6^e série, I, p. 365.) — « Ung beau grant
« pot de *porcelaine* bleue à deux agneaux d'argent. »
(Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1524.) — « Il y
« a grande quantité de vaisseaux de *porcelaine* que,
« les marchands vendent en public au Caire, et les
« voyant nommez d'une appellation moderne et
« cherchant leur etymologie française, j'ay trouvez

« qu'ils sont nommez du nom que lient une espece
« de coquille, dite *porcelaine*. » (Belon, an. 1553.) —
« (Les habitans de Carajan) ont moniee en tel ma-
« niere con je voz dirai, car ils espendent *porcelaine*
« blanche, celle que se trovent en la mer, et que se
« metent au cueit des chienz ; et valient les quatre
« vingt *porcelaines* un saic d'argent que sont deux
« venesians gros. » (Marco Polo.)

Porcelet. Cloporte : « Il y a une certaine espece
« d'animaux qu'on nomme *porcelets*, autrement
« cloportes, lesquels quelques fois se mettent en
« rond et se forment comme des patenostres. »
(Merlin Coccaie, t. II, p. 398.)

Porcer. Partager : « Quiconques forens prent
« et a maison à Mascon, par mariages de filles de
« citoiens, et par eschoite des citoiens, il est quitte
« du peage..... il et tuit li hoirs qui *porceront* cette
« maison. » (Ordon. II, p. 349.)

Ki ensi *porcent* lor fais. (Poët, av. 1300, t. IV, p. 1353.)

Porcere. Marchand au délaïl : « Dont il n'y a si
« petite *porcere*, ne si petit mercier ne autres quel-
« conques qui metten son estal ou auvent sus rue
« qui ne reçoive pourfil. » (Ordonn. I, p. 744.)

Pore espi. [Pore épïc : « Vesci .i. *pore espi* ;
« c'est une biestelete qui lance se soie qant ele e
« corecié. » (Viltard. de Honnecourt.) — « Une bro-
« chette de *pore espy* garnie d'un pou d'or. » (Inv.
de Charles V, an. 1380.) — « Une maniere de bro-
« che de *pore espi* d'argent au bout de laquelle a
« un long dyament nayz, enchassez en or. » (Ducs
de Bourg. 4241, an. 1420.)

Porchaer. [1° Se procurer : « Et Johannis li
« rois de Blaquie et de Bougrie ne s'oblia mie, qui
« mult fu riches et poeistes d'avoir, ains *porchaça*
« grant gent de Commains et de Blas. » (Villehard,
§ 404.) — 2° Poursuivre : « Si va *porchacier* son
« afere. » (Ren. v. 4745.)

Porchaz. [Soin, travail, poursuite d'une affaire :
« Ainz sui toz tens en paine et en *porchas*. » (Cocui,
XI.) — Expression : « Enfant sont apelé de *porchaz* ;
« qui ne pucent pas mostrer lor pere et il sont apelé
« bastard. » (Digeste. I.)

Porche. [1° Porche, portique : « Un *porche* fud
« fait devant le temple vers le est, al frunt. » (Rois,
p. 250.) — 2° Corps de logis : « Icelui suppliant se
« soit transporté... en certain hostel ou *porche*, où
« il avoit plusieurs Ionages en la rue de S. Severin
« à Paris. » (JJ. 165, p. 82, an. 1410.)

Porchelaine. [Plante, pourpier : « Biau courtil
« i ot et fontaine, Cherfnel, cresson et *porchelaine*,
« I trova moult grant plenté. » (Vies des pères, mss.
n° 6881.)

Porcherie. [Troupeau de porcs : « Quant ce
« vint contre la saint Remy, je fesoie acheter ma
« *porcherie* de pors et ma bergerie de mes chastris,
« et farine et vin pour la garnison de l'ostel tout
« yver. » (Joinville, § 502.) — « Et tantost qu'il fut
« oudit champ, feu Berthelot Bonneau ala audit

« lieu menant devant lui une *porcherie* de pour-
« ceaux, jusques environ au nombre de vingt cinq. »
(JJ. 165, p. 131, an. 1410.) — « Puisseut mettre,
« envoyer et tenir leur *porcherie*, jusques au nom-
« bre de cent porceaux tant seulement dans nostre
« forest de Hallate en pesson, et hors de pesson. »
(Lett. de Philippe VI, août 1345, reg. du greffe des
eaux et forêts de Paris, intitulé sur la couverture
catal. de la forest de Hallate, 62, f. 26.)

Porchier. [Porcher : « D'autre part il est plus
« grans boules D'un filz de roi, s'il estoit nices El
« plains d'outrages et de vices Que s'il iert filz
« d'ung charretier, D'ung *porchier* ou d'ung cave-
« lier. » (Rose, v. 19090.)

Porchiere. [Sorte d'épieu pour tuer les san-
gliers : « Icelui de Bourgeaville tenant une longue
« lance en son poing, avec lui le filz dudit seigneur
« d'Ennebaut, qui avoit en sa main une *porchiere*. »
(JJ. 132, p. 284, an. 1388.)

Porchil. Têt à porcs. On dit encore *porcil* dans
la Drôme : « Par la coustume la maistresse cham-
« bre, deux couples en la maison manable, la porte
« sur quatre esteux, estant sur un heritage sortis-
« sent telle nature que l'heritage ; comme aussi les
« colombiers, *porchil*, carins et fournil ; s'ils sont
« separés des autres edifices. » (Cout. Gén. II, 908.)

Porchin. [De porc : « Ilz ont droits de franchi-
« ses et libertez, tels que nous avons en nostre dite
« forest de Charnie, et entr'autres sont en posses-
« sion de prendre et à eux appartenir toutes les bes-
« tes *porchines*, aumailles et autres, qu'ilz treuvent
« au dedans de leur dit parc, non herbaigées et
« apparuaigées, comme à eux appartenans par
« confiscation. » (Cart. de N. D. du Parc, an. 1480.)

Porcin. [Même sens, au registre JJ. 168, p. 367,
an. 1415.] — « Pain *porcin*. » (Colgrave.)

Porcoi. [Pourquoi : « Ne cuidiez pas que le *por-
coi* La damoiselle l'en connoisse. » (La Charrette,
v. 1446.) — « Il traï mes barons, onques ne sot
« *porcoi*. » (Ronciv. p. 299.)

Porée. [1° Légumes mélangés mis en potage :
« Courtillage c'est à savoir toute maniere de *porées*,
« pois noviaus, fèves novèles en cosse vert. » (Liv.
des Mét. 276.) — « Bettes semez en mars ; et quand
« elles sont bonnes à mengier, sortent coupées
« près de la racine, car toujours rejettent et
« recroissent et deviennent *porées*. » (Ménagier, II,
p. 2.) — « *Porée* blanche est dite ainsi pour ce
« qu'elle est faite du blanc des poreaux : *porée*
« blanche de bettes, une espece de porée que l'en
« dit espinars. » (Id. II, 5.) — « De mengier chaull
« potage et especialement *porée* de choutz, ou en
« à les dez noirs. » (Evang. des quenouilles, 80.)
— « Es bez semés ou printans puent les gens aller
« pour cueillir les herbes et les *porées*, les travers
« sans faire voie, y sentier dusques à tant que ils
« sont defendu. » (Beauman. p. 276.) — 2° Ragout,
potage :

Porée au lard, *porée* au sel. (III Maries, p. 238.)

... Et veul que tu saches
Que le cresson pour les porées
Est le meilleur; use porées
Qui soient faites ou persil. (Desch. f. 486.)
Porée au vert, et le jeune poulet
Vergus de grain et d'orange, c'est sens. (Id. f. 240.)
Expressions : 1° « Porée d'Arras. » (P. av. 1300,
t. IV, p. 1652.) — 2° « Couteau de porée, » ustensile
de ménage. (Nouv. C. G. II, p. 257.) — 3° « Sor tote
« riens has lor porées, » je les hais, je hais leurs
menées. (Hist. de S^r Léoc. f. 30.)

4° Femme est de merveilleux courage
Quand tu voudras avoir des enfans,
Tu auras porée ou fromage...
Homs qui se marie, se tue. (Desch. f. 242.)
5° « Femme lecheresse ne fera jà porée epaisse. »
(Colgrave.) — 6° « Ou ne fait pas de rien grasse
« porée. » (Id.)

Porene. Cependant :
Et ne porene moult se blecha
A son archon ou se hurta. (Rou, p. 383.)

Porfaïront. Lire *porseront*, posséderont, dans
S. B. p. 325 : « Cil ki travail et exploit (*utilitatem*)
« ont semeil, cil receveront honor et repos ensem-
« ble ; il porfaïront (possidébunt) en lor terre don
« le bien auteil. »

Porfie. [Porphyre : « Tous jurent Dame Dieu,
« que on aore et prie, Que il à fu grejois ardront
« vo manandie Vous perdrés vo cité, vo palais de
« porfie. » (Chans. d'Antioche, II, 468.)]

Porgarder. Considérer :
Li saiges de quant qu'est soz ciel
Trait sens c'on extrait d'erbe miel
Liex s'assiet de lez l'ortie
Tant la porgarde et tant l'espie
Qu'il trait le miel de l'amertume. (Parton. de Bl. f. 124.)

Porgesir. Abuser d'une femme :
Des meschines firent occire,
Plusieurs qui voudrent porgesir
Qui ne s' vouloient consentir
Ne s'occioient pas, por el
Païen estoient si cruel. (Brut, f. 29.)

Et porgessent les dames de joste lor mariz
Icelle honte souffre nul franz homs à enviz. (Rou, p. 47.)
Mesous ardent, prennent avers,
Vilainz prennent, fames porgessent,
Celles retiennent qu'il essissent. (Rou, p. 261.)

Villes astrent, homes occisrent
Fames porjurent, avoir pristrent. (Rou, p. 7.)
Toute est ce dient la terre confondue
Mainte ville gastée, mainte eglise abature,
Mainte espouse bonnie et mainte dame porgeue.
Rom. de Rou, p. 129.

Porgon. Poireaux :
Caresme met les povres gens au bas ;
Jenner les fait et estre mal servis ;
Et les contraint par griefs labours de bras :
Aux, et oingnons, huile de chenevins,
Noix moysies, pommes et pain faitis
Leur met devant, herbes, choux et porgons ;
Tourteaux en pot, d'orge et d'escourgons. (Desch. 116.)

Poriet. Peut-être porche ou porlail : « Au bap-
tême des nobles de la plus haute extraction qui
« ne sont pas bannerets, l'Eglise n'est point len-
« due, sinon le poriet et les fonds. » (Honneurs de
la Cour, à la suite des Mém. de l'anc. chevalerie.)

Porion. [Poireau : « Je n'ay plus amy ne amyne
« En France ne en Normandy Qui me donnast ung
« porion. » (Chans. du XV^e s. v. 24, p. 67.)]

Et aus et porions
Et civos et oingnons. (Oustill. au Vilain.)
Et quant ils furent assis
Gasteaus sachierent et pain bis,
Aus porions, sels et fromages. (Froiss. Poës. p. 282.)
... Un jozians esturgeons
Ne droit pas deux porions. (P. av. 1300, IV, p. 1370.)

Porjurer. Jurer :
Li borgois traitent d'une part
Com cil qui erent de mal art
Et porjurent la trahison.
De enguier lor compaignon
Et distrent la soudouin. (Fabl. S. Germ. p. 50.)

Porlet. Terme de blason : « Le 10 janvier 1430
« fut déclaré par les ducs de Bourgogne pour che-
« valier de la Toison d'Or ; il portoit de gueule à
« l'aigle d'or, timbra d'un porlet d'or, surmonté
« d'un corps humain naissant, sans bras, panaché
« d'or et de gueule. » (Compte de J. Fraignot, de
1422, p. 210, Etats des offic. du duc de Bourgogne.)

Porloingement. Prolongation, délai :
Combator nous delivrement
N'i a mez nul porloingement
Le demourer nous peut grever. (Rou, p. 307.)

Porloingner. Apporter un délai, un retard :
Come à celui qui delace et porloingne.
Poët. ms. avant 1300, t. I, p. 406.

Et se tu vas rien porloingnant,
Que si ne l' faces com je mant,
Mont Geu à force passerai
Breitaigne et France te toudrais. (Brut, f. 81.)

Porpaiz—peiz. [Marsouin, dans Du Cange,
sous *Porpccia*.]

Porpaller. [Comploter : « Que tieus vet ci vos-
« tre mort porpallant. » (Agolant, v. 1083.)]

Porparlement. [Complot, dans Partonopex,
v. 267.]

Porpens. [Méditation, pensée : « Un poi se prist
« à porpenser Et en l'angoisse del porpens. » (Par-
tonopex, v. 4053.)]

Toz jors soit en porpens
De revenir par tens
S'il puet à sa meson, (Oustilleu. au Vilain.)

Porpensement. Avec réflexion :
La dans qui a grant destrece
Estoit envers lui defendant ;
Ist de la sale maintenant
Pas à pas aval les degrez
Porpensement et de grez
Vient en la cort pour soi desduire. (Fabl. S. G. p. 347.)

Porpenser. [Méditer, réfléchir : « En gloris n'ot
« que porpenser. » (Floure et Blanchell. v. 2567.) —
De là l'expression : « A porpensé, » avec prémédita-
tion : « Par toute Normandie fist crier et banir Qu'il
« y ait tant hardi qui est autre assaillir... A gail, à
« porpensé, ne homme autre traïr. » (Rou.)]

Porphyre bastard. Espèce de porphyre. (Rem.
Belleau, t. I, f. 1.)

Porpisser. Pisser de peur : « Quant Maquesai

« revint, si prist à *porpissier*. » (Poës. avant 1300, l. IV, p. 1366.)

Porport. [Revenu, rente : « De tout en tout « delessié... ladite terre au dit Guillaume et à ses « hers quitemment et en pès por deus pensions de « rentes de *porport* de lié, sauves aydes feaux establies en Normandie. » (Cart. de S. Vandrille, l. II, p. 1471, an. 1278.)]

Porporter. [Comporter : « Du moulin de la maladerie jusques à l'Andre, si comme le ruau se « *porporte* par devers Beaulieu; et dudit moulin, « si comme le ruau se *porporte* jusques au chief de « la chauscée de l'estang de Ferrieres. » (Chart. de Beaulieu, an. 1294.)]

Porportionner. [Proportionner : « Item les « cinquante quatre mesureurs sont partiz et *porportionnez* en trois parties. » (JJ. 170, page 1, an. 1415.)]

Porpre. [1^o *adj.* De couleur rouge : « Richece et « une *porpre* robe. » (Rose, v. 1059.) — 2^o Habit de pourpre : « Et vingl pailles et vingl samis, Cent *porpres* et ceul osterins. » (Flore et Blanchefl. 3260.) — « (Le riche) Qui vestoit la *porpre* noble, Ainsi « com nous dil l'Evangile, Au ladre ne vont faire « bien. » (Mahomet, v. 306.) — « (Amour) Les *porpres* et les buriaus use; Car aussi bien sont « amoureux Sous buriaus comme sous bruneites. » (Rose.)]

Porprendre. 1^o Prendre de force, occuper :

Vist de paiens mult grant ost amée,
Soissante mille en la premiere esmée
Par quatre sens ont *porprins* la vallée. (Rom. de Vacee.)
Donc ont *porpris* Meullent et toute la contrée. (Ibid.)

2^o [Gagner : « Ensi *porprist* li feus desus le port « à travers, tres ci que parmi le plus espés de la « ville et trosque en la mer d'autre part, rez à rez « del mostier Sainte Sophie. » (Villeh. § 204.)]

Porpresture. [Redevance féodale payée pour la clôture d'une cour normande, d'un jardin. (V. *Porpris*, *Porprissox*) : « Et puis doivent les *porprestures* dont il tienent les granz clostures : Si « le vilein .i. sen champ a Que il gaigne de grant « piece a, Il ne le porra mie clorre; Il ne le puet « faire ne n'ose. Devant ce qu'il ait assis rente Du « seignor et qu'il le consente. Que l'en apele *porpresture*; Ja n'i metra pierre en clostare Ne n'i « fera mur ne maisiere, Por la terre qui est chamée « parliere. » (Censier de Veron, v. 103-114; Musée des Arch. départementales. p. 201.)]

Porprin. [De couleur pourpre : « Et vingl « biaux indes *porprins*. » (Flore et Blanchefl. v. 440.) — « Li baron s'en repairent en lor tentes « *porprines*. » (Aiol, v. 10947.)]

Porpris. [Pourpris, jardin : « Dehait ait, fors « vous solement, Qui en ces *porpris* l'amena. » (Rose, v. 2943.) — « Quant aucun valet y va por « l'amor d'une meschine qui maint en l'hostel, et il « est trouvé el *porpris*. » (Beauman. XXXIV, 46.)]

Porprise. [Contenance d'une maison et de ses dépendances : « Le habbergement, si comme il se

« comporte, avec la *porprise* d'un lieu appellé le « Grand Luignen; item, environ quatorze arpens « de bois... » (1408, Avenu de Vaux, paroisse de Gy-les-Nonnains. L. C. de D.)]

Porprisson. [Enclos, enceinte, au Cartulaire de S. Sulpice de Bourges.]

Porquant. Cependant, néanmoins :

Ne *porquant* sans repentir
Servirai. (Poët. av. 1300, IV, p. 1586.)

Onques ne vi tornioement
Ne assemblée de tel gent;
Porquant si sot bien bohorder,
Un cheval poindre et galoper. (Blanchandin, f. 174.)

Porquerier—erre. [1^o Poursuivre, chercher : « Mais *porquerés* messages hastèlement si bien « s'acient cest message furnir. » (Henri de Valenc. § 592.) — « Et avoec moi trois escuiers Qui nostre « merci *porqueront* Et nos cevaus nos garderont. » (Flore et Blanchellor, v. 1152.) — « Or sai je bien « que vous l'avez *porquis* Car toujours estes oultra « geus et mesdis. » (Garin, I, 149.) — « Moises li « hermites le *porquiert* et porcache. » (Aiol, v. 85.) — 2^o Enrôler : « Assemble grant chevalerie El ser- « gens et arbalesliers. Tant a *porquis* de saudoiers « Que la terre gaste et essille. » (Poème de Robert le Diable.)]

Porquiere. [Sorte d'épieu : « Et après venoient « deux Navarrois porlans en leurs mains deux *porquieres* ou espiez. » (JJ. 157, p. 187, an. 1402.) — « Une *porquiere* ou archegaye. » (JJ. 165, p. 389, an. 1411.)]

Porquoi. [Pourquoi : « Je ne prise riens, ne « beauté ne jouvent; *Porquoi* ? parce que la mort « tout mestroie. » (Anonyme, dans Couci.)]

Servez tant, et faites le *porquoi*
Qu'ele sache que vostre cœur boë. (P. av. 1300, I, f. 60.)

Porracé. Qui ressemble au poreau. (Coigrave.)

Porre. [Massue : « Icellui Boere qui avoit en sa « main une massue ou *porre*, vint au dit Santoret « et d'icelle massue ou *porre* frappa icellui Santo- « rel par la teste. » (JJ. 181, p. 32, an. 1451.)]

Porrete. [Poussière, souillure : « Ainz le par- « tien et si tres nele Que james nis une *porrete* « Xe troveriez ne haut ne bas. » (Ruteb. II, 234.)]

Porreture. [Pourriture : « Trova (renard) un « pel par aventure Qui ert usez de *porreture*. » (Ren. v. 5006.) — « Versi qui de *porreture* naissent. » (Rose, v. 19217.) — « Car quant homs pense qu'il « n'est riens Fors *porreture* et viez merriens. » (J. de Meung, Tr. 1328.)]

Porrier. [Poussière : « Li destrier Al aler font « si grant *porrier*. » (Renart le Nouvel, v. 2230.)]

Porrir. [Pourrir : « Or *porrirra* cele terre mais- « sele El cil vair oel dont clere est la prunelle. » (Raoul de Camb. p. 144.) — « Car il ne quident pas « morir Xe dedenz la terre *porrir*; Mès si feront. » (Ruteb. II, 4.)]

Pors. [Défilés : « Je sai bien toute Franche, les « *pors* et les passages. » (Aiol, v. 9614.)]

Porsaindre. [Encueillir, saisir : « Et malvesties le mont *porsaint*. » (Wackernag. p. 59.)]

Porseanz. Possédant. S. Bern. a dit de l'église : « C'est cele Eglise k'ensemble leiat lo consoil et l'esperit de son espouz et de son Dieu, qui at son amur demorant entre ses mameles, *porseanz* et consacrans principalement lo siege de son cuer. » (S. Bernard, p. 69.)

Porseguis. [Persécuté, tourmenté : « Lors descouvri mon desconfort Et respondi comme esmeus : Tieus paroles ne font confort A homme qui est *porseguis*. » (Consolation de Bobée.)]

Porcelaine—elleyne. [Porcelaine : « Ung tableaux d'argent doré, d'ungne nonciade, à deux feuilleyes de *porcelleigne*, la où est l'ymaige de feu roy don Philippe et la reyne donne Joanne sa fame. » (Inv. de Marg. d'Autriche, an. 1516.) — « A Jehan Doublet orfevre de m. d. s., pour treize boutons d'or tailliez à l'entour d'espargne, esmailliez de noir et rehaulez de blanc, esquelz y a en chascun ung camahyeu de *porcelaine*, taillés de petites histoires differentes. » (Compte de 1556.)]

Porsevement. Action de poursuivre : « Par ton *porsevement*. » (S. Bernard, p. 251.)

Porsion. [Part afferente : « Si fu casquins payés et l satisfais selonch sa *porsion*. » (Froiss. II, 187.)]

Porsivre. [Poursuivre : « Li cuens Loeys s'en issi premiers à la soe bataille; et commence les Commains à *porsivre*, et mande l'empereor Baudouin que il le sivist. Malas, com malement il tindrent ce qu'il avoient devant devisé le soir, que ensi *porsvirent* les Commains bien près de deux lieues loing. » (Villeh. § 358.)]

Porsoin. [Pourceau : « Et si a li cuens à le cort saint Jakeme trois *porsoins* l'an à la volenté le cort. » (Registre de la Ch. des Comptes de Lille, f. 22, an. 1265.)]

Porsoingié. [Soigné : « Mais il est mal gardés, mal *porsoingiés*. » (Aiol, v. 224.) Le Gloss. donne *porsoingié*; mais le texte porte *porseingié*.]

Porsooir. [Posséder, au Cartulaire de Chartres, an. 1259.]

1. Port. [Port de mer, du latin *portus* : « Suz Alixandre ad un *port* juste mer. » (Rol. v. 2626.) — « Tus les *ports* funt gaillier e de jur e de nuit, Qu'il n'i puisse passer. » (Thom. de Cantorb. 63.) — « Dieus, à cui il s'atendoit nous sauva en peril de mer bien dix semaines; et venimes à bon *port*. » (Joinv. § 16.) — « Que nullement ils ne laissassent le roi d'Angleterre repasser, ni prendre *port* en Flandre. » (Froiss. Buchon, I, 1, 106.) — « Au premier *port* faire bris. » (Le Roux de Lincy, t. II, p. 146.) — « Nul vent ne fait pour celui qui n'a point de *port* destiné. » (Cotgrave.)]

2. Port. [Forme verbale de *porter*. 1° Passage dans les montagnes, surtout dans les Pyrénées, où les marchandises ne sont plus charriées, mais *por-*

tées à dos : « Se l' pois truver à *port* ne à passage. » (Rol. v. 657.)]

Normans, Bretons vindrent voirement, Et Avaloïs, Flamenc et Loherant, Et Angevin, Mansel et Alemant D'otre le Rin vindrent mult fierement Des le port d'Aix jusqu'au port de Vissant. (Garin.)

[2° Endroit sur une rivière ou l'on embarque et on débarque les marchandises : « Le *port*, c'est assavoir le passage de la Saône. » (JJ. 93, p. 43, an. 1325.) — 3° Soutien, appui : « Tant enidoit il bien avoir de *port* et de grace en la ville, mais non ol. » (Froiss. XI, 365.)]

Mais qui pis est, toute destruction Se fait des bons, les mauvais ont le *port*. (Desch. 254.)

« Un homme qui n'aura que toi et son valet defiera une grosse cité, et un duc pour mieux pouvoir derober, avec le *port* de quelque petit chateau rocher où il sera retraict. » (Mem. de Commynes, page 416.)

Justice aussi qui nul *port* n'a. (Desch. f. 339.)

« Ayant à donner confort, ayde, *port* et faveurs à toutes les masquées. » (Arresta amor. p. 423.) — De là « tenir le *port* de quelqu'un, » prendre parti pour lui : « S'il vous plaisoit *tenir* le *port* des gentils hommes. » (Petit Jean de Saintré, p. 626.) — 4° [Autorité, crédit : « Souz ombre du grant *port* que lodit Pierre frere Jehan advocat avoit en justice, par le moyen de sa science et de sa pratique. » (JJ. 152, p. 298, an. 1397.)] — « Le dit du Carret pour les grands *port* et faveur qu'il avoit lors en la dite cour de Rome trouva moyen d'empescher la dite confirmation. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 661.) — 5° [Manière de se tenir, au physique : « Mon cuer remort Pour le fier *port* d'une fille de France. » (Chans. du xv^e s. p. 89, v. 28.)] — 6° Manière de se conduire, au moral : « Par votre paresse et mauvais *port*. » (Ord. t. II, p. 146.) — « Le bon *port* et loyauté. » (Id. III, 509.) — 7° Grâce : « Quand deux amants se combattent pour tel cas, il n'y a point de *port*. » (Pereforest, vol. II, f. 130.) — 8° Faveur : « Je ne fais rien pour *port*, faveur, n'accès. » (Vigil. de Charles VI.) — 9° [Prise d'armes : « Il y a aussi de la noblesse, qui, pour des querelles qu'elle prend sans propos ou pour croquer la despoille d'un gras benefice, fait des *ports* d'armes. » (Lanoue, 106.)]

Portable. [1° Qui doit être porté dans un lieu désigné, sans demande du créancier : « Le cens n'est requérable, ains rendable et *portable*. » (Loysel, p. 531.)] — 2° Susceptible de : « Il ne seroit pas *portable* de peine capitale, mais seroit à punir comme civilement. » (Bout. Som. Rur. p. 274.)]

Portage. [1° Transport : « La premiere chose, qu'il vous plaise otroyer au dit commun de Genes le trefie et le *portage* par mer des marchandises que l'en porte de vostre royaume outre mer, en tete maniere que nul autre entre ci et dix ans ne s'en mesle dudit portage; que les genz dudit commun. » (Mem. C. de la Chambre des Comptes, an. 1346, f. 10.)] — « Avec une barque attendoit le

« *portage* de ceux qui vouloient à l'autre rive passer. » (Le Pèlerin. d'amour, fol. 114.) — « Le blé « enchery à Paris et la moylié et tout *portage* de « grain. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1437, p. 173.) — 2° Transfert de dettes : « Que nuls « marchanz presteurs ne puisse faire obligation « pour creant des deniers qu'ils presteront, et aussi « ne puissent faire transport, ne *portage* de leurs « debtes se n'est sous le scel des dites foires. » (Ord. II, p. 205.) — 3° [Droit de transport : « Note- « nier qui ne rendront rien de *portage*. » (Livre de Jost. p. 123.)]

Portail. Porte de ville : « Luy viarent nouvelles « que M^{rs} d'Alençon et Jean de la Roche estoient « entrés par trahison dedans S. Maixant, mais qu'un « *portail* de la ville tenoit encore pour le roy. » (Hist. d'Arthur III, p. 776.)

Portal — aus. [1° Portail : « Si a quatre *portaus*, « dont li mur sont espés et haut. » (Rose, v. 3833.) — « Daciens lor avoit pels de caines donés, A ceus « ont le *portal* par devant deterrés. » (Chanson d'Antioche, t. VI, p. 764.)]

De cette source une payade
Tous les soirs ouvre le *portal*
De sa demeure de crystal. (Theoph. p. 149.)

2° [Appui : « Li chevaliers chei. c'onques n'i ot « *portal*. » (Brun de la Montagne, v. 3485.)]

Portant. 1° Qu'on transporte : « Prendre tout « le billon qu'il trouveront *portant* hors la dite « ville. » (Ord. II, p. 516.) — 2° Qui porte des fruits. (Nouveau Coustumier général, I, 643.)

Portatif. [Qu'on peut porter : « On puet faire « une loge *portative* de branches de fau. » (Mod. f. 132.) — « Orgues seans et *portatives*. » (Hist. litt. de la France, XXIV, 752.) — « Pour unes granz « bouges de cuir, neufves, à porter argent sur un « sommier, et pour unes autres petites bouges « *portatives*. » (Compte de 1380.) — « Un petit « coustel *portatif* appelé baudelaire. » (JJ. 168, p. 339, an. 1415.)]

Portael. [Guichet : « Ainsi que icellui Grilli « ouvroit la porte du lieu de Mossolens, le guichet « ou *portael* d'icelle, le suppliant se lança sur le « dit Grilli. » (JJ. 166, p. 185, an. 1412.)]

1. Porte. [Du latin *porta*. 1° Ouverture pour « entrer et sortir : « De pareis li seit la *porte* ouverte. » (Rol. v. 2258.) — « El avint un jour ce chevalier de « son lignage aloient au tournoiement, et passoient « par devant la *porte* de Clerevaus; et virent l'enfant « Jehan qui estoit à la porte. » (Ménagier de Reims, § 136.) — 2° Panneau dans le flanc d'une nef : « A « celle journée que nous enframes en nos neis, fist « l'on ouvrir la *porte* de la nef, et mist l'on touz « noz chevaux ens que nous deviens menoir outre « mer. » (Joinville, § 125.) — 3° Aumônerie d'un « couvent : « Aumona au lit de la mort messires Gau- « cher li Granz dix livres de Provenissiens chascun « an à la *porte* d'Igni por donner cotes as mesians « de sa terre. » (Cart. de Champagne, f. 330, an. 1251.) — 4° « Anelet, bouclete dans laquelle mord

« l'agraphe. » (Monet.) — 5° Porte, au figuré; acte charnel :

Pour les raisons dessus escriptes
Et par autres que l'ay dictes
Pran du mariage la *porte*
Je suy desir qu'il te l'enporte
Pour ton bien et pis eschuer. (Desch. f. 563.)

6° Droit pécuniaire remplaçant le guet : « Le « premier s'appelle guet ordinaire qui se paye en « tout tems; l'autre s'appelle arriere guet et *porte*, « dont le seigneur n'est sery qu'en tems de neces- « silé et de guerre, auquel tems les bourgeois sont « tenus de faire garde, nuit et jour, dans le chateau « de leur seigneur. » (La Thaumassière, Cout. de Berry, page 35.)

Expressions. 1° [« Comme Guillaume de Breul, « advocat en nostre dit parlement lequel est pri- « sonnier à Paris *dedens les portes*, » libre dans Paris à condition de n'en pas sortir, dans la Bibl. de l'Éc. des Chartes, 5^e série, IV, 136.] — 2° « Rap- « porter de *portes* enfreintes, » dénoncer, accuser un bourgeois d'être sorti de la ville, quand il était prisonnier « dedans les portes : » « Et s'il arrive que « tel bourgeois insolent s'absente de la dite ville « par crainte d'être appréhendé par le dit prevost « pour estre mis en prison à son retours et lorsqu'il « pense rentrer en icelle, les dits gouverneurs lui « font defendre l'entrée des portes et les tiennent « banni d'icelle, jusqu'à ce qu'ils jugent son « insolence et absence estre suffisamment réparée « si elle est outre-euïdée que d'entrer en sa ville « sans leur permission, il est par eux rapporté de « *portes enfreintes* au receveur du domaine de sa « dite atlesse. » (N. C. G. II, p. 1428.) — 3° « *Porte* « coulice, » herse : « Quant elle vint qu'ils furent « hors, si coupa la corde de la *porte coulice* qui « moult étoit grande et elle cheut aval. Si cheust « sur un chevalier et l'occist lui et son cheval. » (Lanc. du Lac, I, f. 100.) — « Commanda au portier « que la *porte coulice* fust avallée et que le pont « leviz fut tiré à mont, et fermé aux verroux dont « apporla les clez à elle. » Perceforest, I, f. 46.) — 4° [« Si à bonnes *portes coulaus*, Por faire ceus de « hors dolans El pors els prendre et retenir S'ils « osoient avant venir. » (Rose.) — 5° « C'est à savoir « que Dangier porte la clef de la plus *meistre* « *porte*. » (Rose.) — 6° « Il a tellement esté pipé, « qu'il a veu, devant que mourir, ses enfants *aux* « *portes*, sa femme au bordel et sa personne à « l'hospital d'Aubigné, Confessions, I, 10, » c'est-à-dire mendians.] — 7° « Il a été jusqu'à la *porte*, « près de mourir. (Oudin.) — 8° « À l'autre *porte* on « y donne des miches, » adressez-vous à quelque « autre pour ce que vous prétendez. (Id.) — 9° « Il a « laissé la *porte* de derriere ouverte, » il a péché. (Id.) — 10° « Dix ecus et luy ne passeront jamais « par une *porte*, » il n'a jamais possédé la valeur « de dix ecus. (Id.) — 11° « Qui demeurera derriere « ferme la *porte*. » (Merlin Coccaie, II.) — 12° « Qui « ne peut passer par la *porte* saute par la fenestre. » (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 258.) — 13° « Tout cela est frappé à la *porte* d'un trespasé. »

(Cotgr.) — 14° « Hardiment heurte à la *porte*, qui « bonne nouvelle apporte. » (Id.) — 15° « Trop lost « vient à la *porte*, qui mauvaise nouvelle apporte. » (Idem.)

2. Porte. Forme verbale de *porter*. 1° Transport : « Poissons venans par *porte*, » opposé à poissons venant par yaue. (Ordonn. V. p. 253.) — 2° Action de *porter*, d'inscrire sur les rôles : « Fausse « *porte*, » fausse montre ou fraude qui se faisoit à la revue des gens de guerre. (Boulainvill. Hist. du gouvern. de France, II, p. 226.) Voir *Poste*.

Porte-aubans. Planche appliquée horizontalement aux flancs du navire, un peu en arrière d'un mât. (Cotgrave.)

Porte-baril. Officier. (Etat des officiers du duc de Bourg. p. 51.)

Porte-bonnet. Etui à chapeau ou bonnet. (Monet.)

Porte-bout. [Déchargeurs ; ils portaient à deux sur l'épaule, l'un devant, l'autre derrière, les bouts d'un bâton au milieu duquel un baril était suspendu par une corde. C'est ainsi que des soldats transportent des pièces de bois sur la colonne Trajane ; des bas-reliefs de Pompéi nous montrent encore des amphores déplacées de la même manière : « Som- « metiers, barilliers, *porte-bouts*, aides et autres « appartenans à l'eschançonnerie. » (Testament de Louis X, 1316.)]

Porte-brandon. Porte-flambeau. (Cotgrave.)

Porte-calice. Etui à mettre un calice. (Monet.)

Porte-chaire. Porteur de chaises. (Oudin.)

Porte-chappe. [Titre que les maîtres cuisiniers de la ville de Paris prenaient dans leurs lettres. Ce nom venait d'un chapeau en fer blanc, dit chape, dont ils couvraient les mets portés en ville.] — « Il « seroit prouffitabie pour la depense de l'hotel du « roy, afin d'eschever les arreets et empechemens « que font les *porte-chappes* et autres de l'office de « la pannetiere, et aussi pour epargner .iv. sols « parisiz qui pour ce sont complez, que l'on ait un « ou deux marchands pour le blé chacun an. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 714.) — « Il y aura trois *portes-chappes* qui mangeront à « court et auront .iv. deniers d'argent par jour pour « tous ses chevaux, et seront prisiez. » (Ordonn. de l'hotel de Philippe-le-Long, an. 1317.)]

Porte-ciel. Baldaquin portant le ciel d'un lit. (Cotgrave.)

Porte-croix. [« La selon l'ordre de la confrarie, il lui fallut (à un Lyonnais avec la femme « duquel Henri III avait un rendez-vous) porter la « croix... aiant traversé quelques rues... prist sa « jalousie pour interprete de sa devotion, com- « mença à porter la teste plus basse que ne devoit « un *porte-croix*. » (D'Aubigné, Hist. II, p. 332.)]

Porte divin. Epithète de Bacchus.

Paris le doux et savoureux mors

De Bacchus *porte divin*

Que j'ay bon trouvé en la fin. (Desch. f. 430.)

Portée. [1° Couches : « Que cele (la Vierge) qui « de vous fit la sainte *portée*. » (Berte, c. 126.)] — « Si j'étois mariée au roy, je ferois trois enfans « d'une seule *portée* c'est à savoir deux fils et une « fille. » (Nuits de Strap. I, p. 294.) — 2° Branches du jeune bois que le cerf a pliées ou rompues avec sa tête, quand il se rembûche dans son fort, par où l'on juge de sa qualité ou grandeur de sa perche.

. . . Quand ce grand veneur par la pince a connu

Quelles voyes ou route ont le cerf detenu

Où bien par le frayoir, par eail et *portées*

Il reprend les devants et jette ses brisées. (Jam. p. 65.)

« Au tems passé les veneurs appelloient ce que « l'on dit maintenant *portées* frayées, à present « nous usons de l'un et de l'autre, parce qu'un cerf « entrant dedans le bois il le fraye et emporte; c'est « aussi la principale connoissance que l'on a du « cerf. » (Charles IX, de la Chasse, p. 100.) — 3° Mesure itinéraire : « La lieue de Bourgonne « contient cinquante *portées* de longueur, la *portée* « douze cordes, la corde, xii de Provins. » (Cout. Gén. I, p. 860.)

Porte-enseigne—espée. [Qui porte un drapeau, une épée : « Quant aux mots *porte-enseigne* « et *porte-espée*, ils estoient en usage déjà du « temps de nos ancestres. » (H. Estienne, Précellence du lang. p. 124.) — « Dans la susdite ville il « y a cinq officiers qui sont obligés d'assister le « grand baillif dans tous ses exploits, sçavoir le « baillif des bourgeois, le *porte-espée*, le porte « masse ou massier. » (N. C. Gén. I, p. 1107.)] — « Le corps de la justice du dit Marsal est composé « d'un prevost maître echevin, six echevins, un « clerc juré et un doyen qui sont francs et exempts, « comme aussi le banneret ou *porte-enseignes* de « toutes rançons, aydes ou subsides, prestations et « de corvées ordinaires et extraordinaires, loge- « ment et fournitures de soldats, gardes des postes « et murailles. » (N. C. Gén. II, p. 1163.) — « Les « deux *porte-espées* de la ditte ville de Grandmont « sont commis par la loi de la même ville pour « aider et faire observer toutes les ordonnances de « poliee. » (N. Cout. Gén. I, p. 1107; Cout. d'Allost.)

Porte-fays. [Portefaix : « Item à ung *porte-fays* « qui porta en une hote. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4^e série, I, p. 169.)]

Porte-fraise. Espèce de collier. (Cotgr.)

Porte-gabelles. Imposition. (Ord. III, 458.)

Portegaloise. [« Ung *portegaloise* à femme de « drap d'or, couverte de perles. » (JJ. 182, p. 53, an. 1453.)]

Porte-hors. [Breviaire portatif : « Icellui Jehan- « nin print en ladite chambre un livre, nommé « breviaire ou *porte-hors*, fermant à deux petits « fermails d'argent. » (JJ. 156, p. 252, an. 1401.)]

Porteis. [Portatif : « Si dona un riche auel « *porteis* de marbre pourfire tout quarré. » (Dom Bouquet, VII, p. 150.)]

Portelain. [Dignitaire du royaume de Naples, auquel est attribuée l'intendance sur tous les ports :

« Le conte de la Marche ordonna icellui Thassin
« Gaudin chevalier, maistre *portelain* du royaume
« de Naples qui est un des beaulx et prouffitables
« offices d'icellui royaume. » (J.J. 173, p. 373, an.
1425.)

Porteflette. [Petite porte, au cart. 23 de Corbie,
an. 4340.]

Porte-leve. Fraude: « Ascuns nosaunces ne-
« quedent sont terminables en countés, par vis-
« countés et ne my par assise, si com de encre de
« entriage sur commune ou de wayour ou de enbe-
« nner à bestes ou de *porte-leve*, ou faude ou de
« yacherie ou molyn ventresse, ou fumer ou ber-
« cherie. » (Brill. des lois d'Angleter. f. 109.)

Portefis. Nom donné dans un sens odieux à la
noblesse de Flandres, parce qu'elle prenoit les
intérêts de la France. (Hist. de De Thou. V. 200.)

Porte-masse. [Voir sous PORTE ENSEIGNE.]

Portement. 1^o Santé: « Ni santé, ni bon *por-*
« *tement*. » (Ess. de Mont. II, 289) — « Remerciât
« Dieu de son heureux retour et bon *portement*. »
[Nuits de Strap. II, p. 12.] — 2^o Manière de se com-
porter: « Estoit de *le portement* vers lui. » (Ass.
de Jerusalem, p. 146.) — « Voyoit le paisible *porte-*
« *ment* de sa belle sœur. » (Nuits de Strap. II, 142.)
— 3^o Dot, portion de biens qui doit revenir aux
enfants. « Quand pere et mere n'out du consente-
« ment du seigneur ordonné à qui de leurs enfants
« les dits biens doivent succeder, iceux demeurent
« à l'ainé soit fils, soit fille sans prerogative de
« sexe en donnant aux autres enfants leurs *porte-*
« *ments de mariage* à proportion seulement des
« meubles retrouvez en la maison mortuaire. »
(N. C. Gén. II, p. 34.) — « Soient le partage, dot et
« *portement de mariage* de ma dite demoiselle avec
« mon dit sieur le Dauphin. » (Mém. de Commines,
t. III, preuves, p. 263.)

Portendre. [Tendre autour, au propre et au
figuré: « Quant les nés furent chargies d'armes et
« de viandes et de chevaliers et de serjanz, et li
« escu furent *portendu* environ des bors et des
« chastials des nés. » (Villeh. § 75.)]

..... Ces qui n'ont sentu

Les tres gries fais qu'amors out *portendu*.

Poet. av. 1300, t. I, p. 521.

Portente. Prodiges. « L'estonnet et espouven-
« tent par prodiges, *portentes*, monstres et autres
« precedens signes formez contre tout ordre de
« nature. » (Rabelais, IV, p. 118.)

Portentoux. Prodigieux. (Oudin.)

Portepaix. « Instrument d'or ou d'argent re-
« presentant quelque figure de devotion en email
« ou en relief dont on se sert pour donner la paix
« après les *agnus Dei* de la messe. » (Gloss. de
l'Hist. de Bret.) — [« Un *portepaix* d'or, où il a un
« cristal rond au milieu et dessous une trinité. »
(Chamb. des Comptes de Paris, f. 18, an. 1416.)]

Porte-panier. 1^o Portefaix:

Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la chambre aux deniers,
Où tous furent *porte-paniers*. (Villon, p. 82.)

2^o Colporteur: « Les imprimeurs, libraires, *porte-*
« *paniers*, et autres vendans livres soupconnez. »
(Comm. de l'Etat et de la Relig. par La Place, 10.)

Porte-peine. Ouvrier. (Cotgr.)

Porte-pièce. Partie de l'armure. « Il falloit
« plustost armer le diable de toutes pièces, l'avan-
« tage à l'epreuve du canon, ayant la *porte-pièce*,
« le haut appareil, bref tout le fait ainsi que les
« preux armés à la payenne, et faire l'ange tout
« nud avec une robbe de quasimodo. » (Moyen de
parvenir, p. 90.)

Porte-poche. Portefaix. (Cotgrave.)

Porte-poulct. Poutailier. (Cotgrave.)

Portequin. Espèce de fagot. « *Portequins* de
« branches de chesnes, de perses de houblaus ou
« d'autres bois. » (N. C. Gén. II, Cout. de Ham, 149.)

Porter. [1^o Soutenir: « Branches d'olive en voz
« mains *porterez*. » (Rol. v. 72.) — « La boucle
« d'une pierre fu Qui ot grant force et grant vertu ;
« Car cis qui sor soi la *portoit* Nesuns venins ne
« redotoit. » (Rose, v. 1077.) — 2^o Supporter:
« Quant il veirent que souffrir leur convenoit, il le
« *portarent* et passerent courtoisement. » (Froiss.
II, 238.)] — « De griefs et de maux que il *portoit*. »
(Ordon. III, p. 433.) — « Tant contente qu'elle n'en
« pouvoit plus *porter*. » (Contes de la reine de
Navarre, p. 130.) — 3^o [Protéger, favoriser: « Je les
« ay amés, *portés* et honnerés plus que nuls de mon
« pays. » (Froiss. IX, p. 217.) — « Nous ne demour-
« rons point en paix puisque le duc de Berry veult
« *porter* et aydir Aymerigot Marcel. » (Id. XIV,
p. 192.)] — « Le dit pape *portoit* plus le faict du dit
« duc de Bourgonque et estoit plus enclin à lui et à
« faire plaisir et honneur à ses gens qu'à ceux du
« roy. » (Math. de Concy, Hist. de Charles VII, 723.)
— 4^o [Comporter: « Ainsi que jeunesse le *portoit*. »
(Froiss. XV, 87.) — 1^o Au pronominal, se conduire,
en parlant des personnes: « Si vous eri merci
« jointes paumes, Que cis las dolereus Guillaumes,
« Qui si bien s'est vers moi *portés*, Soit securus et
« confortés. » (Flore et Blancheflor, v. 10695.) —
« Laquelle femme s'est *portée* très desordenée-
« ment. » (J.J. 137, an. 1389.) — « Pour ce que si
« vaillamment s'estoient tenu et *portet* le siege
« durant. » (Froiss. III, 517.) — « Li rois et chil de
« son vaissiel se *portèrent* si bien que ceste nel fu
« conquise. » (Id. V, 262.) — 1^o En parlant des évé-
nements, se passer: « Ensi se *portèrent* les premie-
« res acquointances entre la roïne d'Engleterre et
« messire Jean de Hainnau. » (Id. II, 53.) — « Nous
« vous compterons comment li parlemens se *porta*. »
(Id. II, 413.) — 1^o Etre fixé de telle ou telle manière,
en parlant de conventions, d'arrangements: « Et
« se *portèrent* li compte et les sommes si courtois-
« sement que tout s'en contentèrent. » (Id. II, 186.)]
— 5^o Tourner à: « Ce qui luy pourroit *porter* à

« grand prejudice et à ses pays et subjects. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 710.) — 6° Différer :

Dame merci vous savés en quel point
Pour vostre amour j'ay languï longement
Et conforté encor ne m'avez point
Dame merci...
Or n'est il tems qui ne reveigie à point
De moi garir, vous portés longement. [Froiss. poës. 333.]

7° « Se porter de, » quelque chose, s'en passer, en prendre son parti : « Li dus de Braibant se dissimuloit et se portoit de ces besoignes assés froidement. » (Froiss. II, 484.) — « Si s'en porta il assés bellement et conforta. » (Id. X, p. 186.) — 8° Porter dans son sein : « Tout li enfant que cele porte qui est serve, sont serf, tout soit ce que li peres soit frans hons. » (Beaum. XLV, p. 45.) — 9° Avoir dans ses armes, en blason : « A cinq labiaus de gueule l'ainsnés fils le porta. » (Berte, c. 131.)

Expressions : 1° « Porter hors, » emporter : « Parlant des meubles d'un mary decedé, qui seroient à vendre pour dettes, il est dit que sa veuve qui auroit renoncé à ses biens les auroit pour le prix prisez à porter hors. » (Boul. Som. rur. p. 804.) — 1° bis. « Porter local guarantee, » faire loyale garantie. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 158, an. 1268.) — 2° « Porter la foi et hommage, » pour dire promesse que le vassal faisoit à son seigneur d'être son homme et de le servir en guerre envers et contre tous, fors contre le roi ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui hommage-lige ; ce qui n'a point lieu aujourd'hui, où les seigneurs particuliers n'ont pas droit de faire la guerre ; c'est un droit de souveraineté, et le roy l'a en France. Voy. Du Cange, au mot *Honagium*, où il a recueilli curieusement les différentes formules de foi et hommage. — 3° « Porter outre. » Le duc de Bretagne parlant des Anglois qu'il avoit fait venir en France :

« Je suis en aucunes choses tenu envers eux et ay traitiés à eux : lesquels il faut que je porte outre et m'en acquite. » (Froiss. II, 108.) — 4° « Porter lettres, » être porteur de lettres, qui nous paroît être un titre d'office : « Li sergens comuns, frances et quittes de la commune des mises et de le charge de le commune : sergens en l'office de « maistre keu et soubkeu, d'huissier, bouilleier, d'eschuer, de porter lettres. » (Du Cange, sous *Sergentia parva*.) — 5° « Porter tablete, » terme employé dans les édits des rois qui regardent la monnoie. (Lett. de Phil. VI, an. 1347.) — « Que nul « billonneur... ne s'entremette de billonner en hotel, « ne dehors... ni de porter tablete par tout notre « dit royaume. » Je crois que par ces mots il est

defendu de porter lingots d'or ou d'argent. V. sous **Porteur**. — 6° « Porter parole, » promettre pour un autre ou proposer. — 7° « Se porter sur le pré, » se battre en duel. — 8° « Porter en crouppe, » être patient. — 9° « Porter bien de l'eau, » être fort, en parlant du vin. — 10° « Le porter, » boire à quelqu'un. — 11° « Porter par terre, » jeter par terre. — 12° « Porter le vin, » ne s'enivrer pas facilement. — 13° « Le porter haul, » faire le grand. — 14° « Porter beau, » donner de la commodité. — 15° **Porter**

viii.

s'est dit et se dit encore figurément des choses morales, *porter* de l'amour, de l'envie, de la jalousie, du respect. — 16° *Porter* mis comme substantif, pris pour portée : « Le *porter* du canon. » — 17° « Il « n'y en a pas tant qu'un petit âne ne le *porte* bien, « encore ne sera-t-il gueres chargé, » il y en a en petite quantité. — 18° « Il ne la *portera* pas « loin, » je me vengerais bientôt. (Oudin.) — 19° « Il « n'est pas si fou qu'il en *porte* l'habit. » (Cotgr.) — 20° « Qui rien ne *porte*, rien ne lui chet. » (Cotgr.)

Portereau. 1° Petit portail : « Le dnc de Ferrare « se sauva de Rome par le petit *portereau* de S. Jean « de Latran. » (Brant. Cap. estr. t. I, p. 107.) — On a dit ensuite au figuré : « Lequel est comme un « *portereau* sans faste et bas à merveilles, mais le « cours de l'histoire est comme une cour somptueuse « et un pourpris de palais qui est cause que je n'ay « ce *portereau* voulu festonner. » (Avis au lecteur, à la tête du Recueil des R. de France, par Du Tillet.) — 2° On l'a encore employé pour désigner un lieu fort de la ville d'Orléans, dont les huguenots s'étoient emparés en 1593. (Mém. de Villeroy, VI, p. 291.) — En parlant du siège d'Orléans par M. de Guise : « Ils eurent en moins d'un rien les deux faubourgs « forcez et pris, le *Portereau* enlevé, les tourelles « gagnées et nos gens avancés sur la moitié du « pont et les deux isles prestes à estre perdues. » (Brant. Cap. fr. III, p. 106.) — « Le roy d'Angleterre « en 1391, entre autres propositions de paix faites « à Charles VI, demandoit la Guienne jusqu'au « *portereau* d'Orléans. » (Juvenet des Ursins, hist. de Charles VI, p. 88.)

Porterie. Loge de portier. (Monet.)

Porterien. Vassaux : « Encore que les sujets « *porteriens* ou autres auroient été mondre, cuire, « ou pressurer aux usines seigneuriales ou autres « de Moulins, Tours, ou pressoirs par l'espace de « vingt ans et vingt jours, ja pour cela ne seroit « contre eux acquis le droit de bannalité. Ains faut « que les seigneurs possesseurs ou propriétaires de « telles ou semblables usines soient fondez en « titre valable et authentique. » (Cout. de Gorze, au Nouveau Coutumier général. II, p. 1092.)

Porte-sac. Porte-faix. (Cotgrave.)

Portestrieux. Porte-étrier. (Cotgrave.)

Porteur-eor-erre. [Le cas sujet est *porterre* : « Kar benedicteus durra li *porterre* de la « lei. » (Lib. psalmod. p. 119.) — Le cas régime est *porteur*, *porteur* : « Come il soit chose que nosens- « siens emprunté de sire Escot, toscan, *porteur* de « ces presentes lettres. » (Du Cange, Villehard. app. p. 5.) — « Item convient un ou deux *porteurs* « d'eau. » (Ménagier, II, 4.)]

Expressions : 1° [« *Porteur* de pardons, » distributeur d'indulgences. Voir sous **Pardox**. — 2° « Bil- « lonneurs ou autrement dits *porteurs* à tablete, « faisanz fait et marchandise de billon. » (Jl. 90, p. 219, an. 1359.)] — 3° « Les trayeurs et *porteurs* de « *paux* pour leurs dixmes après qu'ils auront fait « serment solennel seront, ou l'un d'eux avec un

« lesmoing, creuz en lesmoingne contre debtours
 « de dixmes Cout. Gén. II, p. 1042), « c'est-à-dire
 porteurs de pieux. — 4^e « *Porteur de lettres* que les
 « clercs appellent *portator litterarum* est celui qui
 « se fait partie d'aucune action, ou convient de
 « lettres, comme *porteur de lettres*, et parce qu'elles
 « font commandement, quel dict on à celui qui les
 « lettres portera. » (Pasquier, Rech. p. 664.) — « Si
 « sachez que *porteur de lettres*, si est cil à qui par
 « le seigneur principal de la lettre, la lettre est
 « chargée et commandée à en faire poursuite,
 « mais que les lettres soient causées que le porteur
 « d'icelles soit aussi bien obligé par la teneur
 « d'icelles lettres que le principal crédeur. »
 (Bouteiller, Somme rurale, p. 640.) — 5^e « *Porteur*
 « de cemonces, » huissier: « *Porteur de cemonces*
 « et procureur discourent en la court de l'official
 « de Senz. » (Jl. 119, p. 174.) — 6^e « Le roy des
 « porteurs au sel. » (Le P. Menestr. de la Chevalerie,
 p. 243.) — 7^e « *Porteurs* des compes. » (Miraumont,
 des Cours souver. p. 454.) — 8^e *Porteurs* de roga-
 tons à deux sens; il signifie *porteur* de pardons,
 d'indulgences, comme dans ce passage: « J'en
 « reviens à Menot lequel appelle *porteurs de roga-*
 « *tons, portatores rogationum*, ceux que Maillard
 « nomme, comme nous avois ouy, *portatores*
 « *reliquiarum*, et *indulgentiarum*, et *butatores*. »
 (Apol. pour Hierod. p. 165.) Il signifie aussi quéteurs:
Rogu, dans les écrivains de la basse latinité, se
 trouve en la signification d'aumône. De là *rogatum*,
 qu'en françois on a écrit et prononcé *rogaton*, s'est
 pris pour une permission de quêter, et *porteur de*
rogatons, pour quéteur. (Rabelais, IV, 19.)

Porteure. [1^o Faculté de concevoir et de porter
 enfant: « Femme que a passé soixante ans, se a perdu
 « sa *porteure* selon nature. » (Assis. de Jérusalem,
 ch. CCXLIV.) — 2^o Enfant porté dans le sein: « Cele
 « fu femme Zehedée, Cele fist boine *porteure*.
 « Femme ne list tel engierure. » (Vie ms. de J. C.)]

Portier-ière. [1^o Qui garde la porte d'une
 maison: « Jo fui defors la porte del *portier* escon-
 « diz. » (Thom. de Cantorb. 61.) — « Il n'avoit mie
 « en sa maison *portier*, mais *portiere*. » (Job, p.
 444.) — « A la porte de la herbe le soudanc,
 « estoient logié en une petite tente li *portier* le
 « soudanc et sui menestrier. » (Joinv. § 283.) —
 2^o Géolier: « Que notre *portier* et chepier pour son
 « droit d'entrée et issue aura et prendra pour debtes
 « arrestées par justice contre autres deux sols. »
 (N. C. G. I, p. 1458.) — 3^o Qui ouvre la porte à un
 autre; qui doit être bue avant une autre, en parlant
 de boissons: « Garnache avant Ypocras soit *por-*
tiere. » (Deschamps, f. 231.)

Expressions: 1^o « *Portier* du parlement, » huis-
 sier: « Huissiers anciennement appellés *portiers*
 « du parlement. » (Miraumont, des Cours souv. p. 37.)
 — 2^o « *Portier* de la chambre, » premier huissier
 du parlement: « L'huissier de la chambre est aussi
 « d'institution ancienne et crée seul avec le corps
 « d'icelle, pour faire et exécuter toutes les affaires
 « concernait le service de la chambre ainsy que

« le premier huissier du parlement; il estoit appellé
 « *portier de la chambre*; comme aussi estoit celui
 « du parlement et du tresor. » (Miraumont, des Cours
 souver. p. 450.) — 3^o « *Portier* de religion, » portier
 d'un monastère. (Percef. VI, f. 48.) — 4^o « Au regard
 « de Gervaise il aura l'office de *maistre portier* et
 « Jehan l'archer sera clerc du guet; vous, mares-
 « chal, afin que point ne faille changer vostre nom
 « et vostre office, serez mareschal de la ville. » Le
 Jouvencel, f. 30.)

1. Portiere. Sorte de poids pour la laine:
 « Item, et n'a gueres avoit (le comte) un poids qu'on
 « appelloit la *portiere*, que tenoit un és fauxbourg
 « de porte Guillaume, ou se pesoient les aignelins
 « pour la marchandise de la riviere. » (Charte
 de 1406.)

2. Portiere. [1^o Qui porte en son sein, en par-
 lant d'une vache, d'une brebis, d'une chèvre: « Ciz
 « fu ausi souspris qu'une brebis *portiere*, Quand
 « elle voit le lou qui li tient la gorgeiere. » (Covelier,
 v. 1128.)] On a dit des vaches:

« Ou bien souvent ses *portieres* enlées
 « De nouveaux fruits remplissent les etables. (Baif, 24.)
 « Qu'aucun ne seroit si hardi que de tuer ou
 « prendre aucunes brebis *portieres*. » (Math. de
 Coucy, Histoire de Charles VII, p. 610.) — On l'a
 employé au figuré: « La France, laquelle est la
 « vraye *portiere* de tout ce qui est necessaire pour
 « l'entretien de la vie de l'homme. » (Lettres de
 Pasquier, III, p. 710.) — 2^o On a dit des gerbes de
 blé: « Ne sera licite en aucune maniere au chaste-
 « lain ou au collecteur des arrerages ou dismes, ou
 « à quelques autres de ses serveiteurs exiger ne
 « leur estre donné des bourgeois aucunes garbes,
 « ou quelconques autres moissons, mais sera
 « reservée à la garbe qui est *portiere*, la custome
 « de l'ancienne maison. » (Nouv. Cout. Gén. II,
 p. 265; Cout. de Landrechies.)

Portingalois. [Portugal: « Ung drageoir d'argent,
 « à façon de *Portingal*, armoyé d'un eseu vert et
 « ung oiseau au milieu. » (Ducs de Bourgogne, n^o
 2418, an. 1467.)]

Portingalois. [Portugais, dans Math. de Coucy,
 Charles VII, p. 719.]

Portion. [1^o Partie: « Concernans la constitu-
 « tion des douaires ou *portions*. » (C. G. II, 693.) —
 La locution adverbiale à *portion* signifie à la portion
 congrue: « Il vous manache de vous et vostre femme
 « enclorre en ung chastel et vous la tenir en sub-
 « jection et nourrir à *portion*. » (Froiss. XVI, 24.)]
 — 2^o Proportion: « De trente trois tours est le
 « chastel avironné qui ferment de mars tout entour
 « et sont assises par juste *portion*. » (Chron. de
 Saint-Denis, l, p. 29.)

Portionner. Cotiser, imposer à payer la por-
 tion d'une taxe: « Se sont efforcez et efforcant con-
 « traindre les dietz libraires de payer lesdites
 « sommes, auxquelles ils les ont extraordinaire-
 « ment et excessivement et indument taxez, coti-
 « zez et *portionnez* pour ledict octroy. » (Privil. des

libraires de Paris, 1513, dans l'ancienne Coutume de Normandie, folio 154.)

Portionniers. Qui ont portion à une même chose : « Quand le dit droit de terrage appartient à plusieurs *portionniers*, suffit évoquer l'un des « terrageurs. » (Cout. Gén. t. 1, p. 757.)

Portioncule. Petite portion. (Cotgrave.)

Portocolle. Le meneur de jeu, le souffleur. Dans les représentations des mystères, il faisait l'annonce à la fin des pièces. (Hist. du Th. fr. 521.)

Portoir de vignes. Branche qui porte le raisin. (Cotgrave.)

1. Portoire. Portière : « *Portoire* d'un carosse. » (Cotgrave.)

2. Portoire. 1^o Brancard : « Aucuns portoient « de grands vaisseaux d'argent soutenus sur des « *portoirs* que quatre d'iceux avoient sur leurs « espauls. » (Vray et parfait amour, p. 204.) — 2^o On disoit aussi, en vendanges, *portoirs* pour fines ou vaisseaux où l'on portoit la vendange : « Les *portoirs*, ordonnance valable. » (Rabelais, t. V, p. 75.)

Portouer. Pourtour : « Pour le cinquieme et « dernier entremets restant, de la tour sonna un « cornet, comme il avoit accoutumé à chaecune fois « et la guette recommença son propos, et manda « une morisque pour rejouir la compagnie, et « maintenant par un huis venant sur un *portouer* « à maniere d'une galerie, allant autour de la tour, « partit un singe dehors. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 552.)

Portraire. [« Pygmalions, uns entailleres, *Portraians* en fust et en pierres. Por son grant engin « esprover, Se volt à *portraire* deduire. » (Rose, v. 21072.)]

Moult y seut bien laborer

En li *portraire* nature,

En li se puet on mirer

Nus bons ne puet on penser

Qu'en li trovast mespresure. (P. av. 1300, IV, p. 1487.)

Portraiture. Portrait ; on a dit des obsèques de Charles VII : « Fut après apporté le corps, ensemble « la *portraiture* par les serveurs de l'antel du « cœur jusques dedans la chapelle. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 738.)

Portret. [Dessin, dans le Mantel Mautailié, v. 194.]

Portri. Terme d'architecture : « Sus le poinet « moyen de chascun angle et marge estoit assise « une colonne ventricule, en forme d'un cercle « d'yvoire ou alabastre ; les modernes architectes « l'appellent *portri*. » (Rab. t. V, p. 195.)

Portugaise. Monnoie d'or du Portugal qui, suivant ce qu'on lit dans Eutrapel, p. 55, valoit 34 livres. — « Tout cela ayant été mis en l'une des « balances, l'autre où estoit la coutume depravée « l'a emporté, comme une *portugaise* feroit un « escu. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 305.)

Portuoire. Rabelais a dit de l'entrée du gosier :

« Le isthme comme une *portuoire*. » (Rabelais, t. V, p. 129.)

Porture. [1^o Grossesse : « Laquelle damoiselle « pour la honte qu'elle avoit de son peschié... « durant le temps de la *porture*, ne pol avoir ne « bien ne joye. » (JJ. 140, p. 72, an. 1390.)] — « En « l'an de grace 1316 la royne Clemence, qui estoit « enseinte, si cheust en une fievre quartaine qui « moult greva sa *porture*. » (Chron. de S. Denis, II.) — 2^o Fruit de l'enfantement : « La royne Clotilde « gemissant des crimes de ses enfans, dit : helas ! « quelle *porture* ai je faite. » (Chron. de S. Denys, t. I, f. 23.) — « Mais pourtant ne voulut il pas Ève « estre quitte pour ce qu'elle avoit été occasion du « grant mal et forfait, dont notre Seigneur luy dist : « en douleur et en tristesse, enfanteras la *porture*. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 104.) — 3^o « *Porture* de « mariage, » dot constituée en mariage. (Carpent. Hist. de Cambrai, p. 31, an. 1269.)

Porveoir. [1^o Aider : « Belle Emmelos, fit il, « Dieus vous *porvoie*. » (Audefr. le Bast. Romancero, p. 30.) — 2^o Prévoir, préparer : « Elle avoit *porveu* « tout l'empoisonnement. » (Berle, c. 95.) — « El « quant on aura *porveu* par le charlie le droit de « l'enfant, tout ensi ke li marchis ses peres ot le « roialme tenu, nos sires li empereres i vaura si « bien garder le droit de l'enfant, ke il de riens n'en « sera blasmds. » (Henri de Valenc. § 577.)]

Porvers. [Pervers : « Il avient bien que un « enfes de dix ans ou de douze est si *porvers* ou si « plains de malice, qu'il ne se veut atornier à nul « bien faire. » (Beaum. t. XVI, p. 10.)]

Porverte. Pauvrete :

Destructions grant, et essilz,

Non pooir, soffrete, et *porverte*,

Mesaise, et vains travailz, et perte. (Parton. de Bl. 164.)

1. Pos. [Pieux : « L'usage... emprés pié à trois « charettes, trois coignées, faix, charbon, pos, alai- « ches, perches et à boucher... » (1384, Avenu du seigneur de Chamercelles.)]

2. Pos. Terme de pratique ; repos, cessation de poursuites : « Après que principale personne sera « venue pour garantir son pege qui en aura clamé « garant, le pege doit estre mis en *pos* tant qu'il « soit veu que sera du garantage. » (Anc. Cout. de Bret. f. 153.) — « Et aussi est logement qui requiert « *pos* tant que droit soit fait entr'eux, comme qui « l'aplegeroit de non contracter jusques à tant qu'il « fut passé de son droit. » (J. l. f. 24.)

3. Pos. Pot : « Vins en *pos*. » (Beauman. p. 12.)

Tant va li *pos* à l'aive qu'il brise. (Prov. du VII, f. 76.)

Posade. 1^o Campement : « Pouvoient en quatre « ou cinq *posades* de camp, gagner facilement « Paris. » (Mém. de Sully, t. I, p. 439.) — 2^o Arrêt que le cheval fait en marchant. (Cotgr.)

1. Pose. [Pause : « D'amer est merveilleuse « cose ; Merveilles fail en poi de *pose*. » (Amad. et Ydoine, ms. 6987.) — « Je la regardé une *pose* ; Elle « estoit blanche comme let Et douce comme un

« aignelet, Vermeillelle comme une rose. » (Chans. du xv^e s. p. 31, t. V, p. 17.)

Expressions : 1^o « Longue pose, » longtemps. (Cl. Marot, p. 562.) — 2^o « Grant pose, » beaucoup de temps :

Ne pout passer isnelle toute
Grant pose mistrent à li cssir. (Vaece.)

3^o « A chief de pose, » en fin de compte. (Fabl. ms. de S. Germ.) — 4^o « Tenir pose, » tenir longtemps : « Li dus tint pose en paiz Bretagne et Normandie. » (Rou, p. 54.) — 5^o « Pose a, » il y a longtemps :

Pose a, dit il, que commença. (Brut, f. 111.)

2. Pose. [Tas de pierres, dans le pays de Tourmus. (D. C. sous *Poser*.)]

Posé. Tardé, différé :

Et congnoistrez qu'il n'aura pron posé
De le porter au juge que vous scevez. (Cretin, p. 97.)

Expression : « Posé que, » 1^o hormis que : « Les biens estant et gissant en la ditte chastellenie de Douay, soit fiefs, meubles, fiefs ou heritage n'escheent en commise ou confiscation, pour quelques delicts, felonniez, fourfaictures, au cas de crimes que ce soit, posé que, ce fut crime de leze majesté, heresie ou autre. » (N. C. G. II, p. 972.) — 2^o Quoi que : « Et certains jours apres, quand il vit qu'il se put aider, posé qu'il ne fust bien affermi, il manda les cardinaux pour venir au consistoire. » (Duclos, Preuves de Louis XI, 317.)

Posée des degrez. Repos d'un escalier. (Oud.)

Posement. [D'une manière posée : « Nostre condicion n'est point de parler si posement comme ils font. » (Commin. VIII, 9.)] — « L'enleva posement de dessus le cheval. » (Nuits de Straparole, t. I, p. 40.)

Poser. [1^o Reposer : « Il leur fu enseigniez à Nicole, une sienne citei à douze liues de Canorbic, ou saint Thomas li martirs pose. » (Mén. de Reims, § 247.)] — « On y peut passer sans arres-ter, ne poser, et sans y faire ne porter dommage. » (Cout. Gén. t. I, p. 423.) — 2^o Déposer : « Il est bon que nostre enfant posons. » (Les Marg. de la Marg. f. 174.) — 3^o Supposer : « Pardonne de leger à ceulx qui sans feintise et de bon couraige se repentent, à posons que à luy mesme ayent meffaict. » (Hist. de J. Boucic. p. 387.)

Poserague. Roue d'une machine pour puiser de l'eau. (Oudin.)

Posicion. Terme de métrique, syllabe longue par *position*. Le poète Deschamps dit, folio 396 :

Ont double consonant et font leur *posicion*.

Positifs. Terme de pratique : « Faits avancez par une partie, lesquels demandent à estre refutez par responsifs. » (Bouteil. Som. Rur. p. 113.) — « Aussi l'on ne peut par *positifs*, escritures, memoires, interdicts, additions, superadditions, ou responces, ne par autres pieces articuler aucuns fais non proposez, ne playdoiyés en effet ou subs-

« tance avant litiscontestation en cause. » (Cout. Gén. t. II, p. 953.)

Position. 1^o Terme de pratique; action de poser des exploits : « Be jurer en l'ame de li de quelconques manieres de seremens de fere *positions* de recevoir che qui seroit adjudgiés pour li, de requerre seconde production. » (Beaum. chap. III, p. 28.) — 2^o Propositions, en parlant des négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre : « Mirent plusieurs devises et *positions*, desquelles nulles ne vindrent à effet. » (Froiss. I, p. 167.) — 3^o Arguments propres à démasquer un imposteur : « Si me demanda tant de choses qu'elle me print et deceut par *positions*, dont je ne sceus garder l'heure que je me trouvoy tout seul desnudé de mon larcin. » (Rom. de Percef. II, f. 94.)

Posnée. [1^o Présomption, bravade : « Chandos, Chandos ce sont bien des *posnées* de vos Engles qui ne scevent aviser rien de nouvel. » (Froiss. liv. V, 418.)] — « Que cil François tout maintenant de fumées et de *posnées* pour un mont de vilains qu'il ont ruel jus. » (Id. t. X, p. 204.)]

Biaux sire, orguel ne *posnée*,
Ne vois je pas soutenat
Mes hardis cuers sans fiellée,
Aspre d'amour desirant
Celui veulz-jou metre avant. (Vatic. 1490, f. 167.)

Parlant des villes de Bruges et de Gand, révoltées du temps de Charles VI :

Car ce sont villes de grant nom
Plainnes d'orgoel et de *posnée*
Et li homme y sont tres felon
Qui ne s'en'traiment de riens née. (Froiss. p. 288.)
Boutez ou ferez de l'epée
Si abatez cette *posnée*. (Parton. f. 167.)

2^o Train, démoit : « Moutl demenoit grand *posnée* Alectaire, filz du roi Belmarin, lequel conduisoit le dit ost. » (Hist. de Bertr. Duguescl. p. 348.)

Posoera. [Injure : « Tu as appelé ma femme *posoera* et sorciere. » (JJ. 189, p. 162, an. 1457.)]

Posque. Boisson faite avec de l'eau et du vinaigre. (Colgrave.)

Posse. [Pouce, au reg. JJ. 111, p. 175, an. 1377.]

Possé. Poussée :

Dont i ont assez joustes et par monts et par prez
L'un fu grant *possé*; illeuc li tornoi armez;
Se li roiz n'en venist, ja n'en fust remuez
Bien fesoient Normanz des primerains corsez
Quant li roiz apparut o ses barons armez. (Rou, 118.)

Possedable. Qui est à posséder : « Et pour l'interest qu'il pourroit pretendre je luy cede la mestairie de la Pomardiere à perpetuel, pour luy et les siens *possedable* en franc alloiy. » (Rabelais, I, p. 210.)

Posseder. « Un clere marié *possedant* coronne et tonsure. » (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 518.)

Posseoir. Posséder : « Puissent perpetuellement et paisiblement avoir tenir et *posseoir* les dites cens livres de terre ainsi acquises. » (Ord. t. I, p. 189.)

Possessant. [Possesseur : « Bouter le *posses-*

« *sant* de le couronne de Franche hors de le posses-
sion du royaume. » (Froiss. II, p. 320.) — « Les
gens riches et *possessans* de grant avoir. » (Ib.
p. 342.)

Possesser. [Posséder : « C'est asavoir que li
roys Edouars d'Engleterre et si hoir doient
« avoir et tenir et *possesser* perpetuellement tous
« les pays et terres qui s'ensieuvent. » (Froiss. VI,
p. 274.) — « Et les lairoit joir et *possesser* de tout
« chou qu'il avoient en le fortrêche. » (Id. VII, 68.)]

De chasteté la gloire on trouve à tard
Et peu de gens à présent la *possessent*.

Les Tri. de Petrarq. trad. du baron d'Oppede, f. 18.

Jeunes et vieulx cuers de noblesse,
Franches personnes, chascuns leurré
De prendre et avoir espousée
Pour vivre en paix, car je *possesse*
Par femme plour, langour, destresse. (Desch. f. 452.)

Possesseur. Femme qui possède : « Dame et
« *possesseur* de plusieurs grandes provinces. » (Lett.
de Pasq. II, p. 760.)

Possesseuse. Même sens : « Madame, estant
« paisible *possesseuse* de mon cœur et moy au
« reciproque du sien, je m'estime par meme effet
« posséder le mien et le sien, et elle le sien et le
« mien. » (Pasquier, Monophile, p. 85.)

Possesseur. [« *Possesseur* de malle foi ne peut
« prescrire. » (Loysel, 730.) — « Tout *possesseur* de
« bonne foi fait les fruits siens. » (Id. 743.)]

Possessif. [Qui sert à marquer la possession :
« Mais quant au fait du *possessif*. » (Charles d'Or-
léans, 60^e ronde.)]

Possession. [« Et vuel que vous en soiez main-
« tenant en *possession* et vous en donrai mes lettres
« pendanz. » (Mén. de Reims, § 402.) — « Personnes
« e prelaz.... Qui tenissent del rei terre et *posses-*
« *sin*. » (Thom. de Cantorb. 61.)]

Expressions : 1^o « *Possession* naturelle ou profi-
table, civile ou directe. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II,
p. 144.) — 2^o « Faire vile *possession* de ses biens,
« faire cession, abandon de ses biens à ses créanciers.
(Arresta amor. p. 168.) — 3^o « Nous considerans les
« choses dessus ditesles *possessions* et *saisines*
« qu'ils ont eu ou auront d'iceulx, tout ce qui s'en
« est ensuy ou ensuivra. » (Ord. III, p. 428.)

Possessoire. Se dit encore, mais seulement en
matière de bénéfices ecclésiastiques; on ne l'employ-
eroit plus pour signifier *possession*, action par
laquelle on possède de droit ou de fait :

Qui charge la seconde année
Plus qu'il ne doit, perte engendrée
Lui est pour estre debitoire

Et par un tel cas d'accessoire

Quand votre terre est enclôtée

Qui ne restraint, chose est prouvée

Qu'on peut adonc le *possessoire*. (Desch. f. 319.)

2^o Procès sur la possession : « Les juges royaux
« seuls connoissent des matieres *possessoires* bene-
« ficiales. » (Loysel, 12.)

Possibilité. [Pouvoir, ressources : « Faiz qui
« avientient Ça jus par *possibilité*. » (Rose, vers
17560.) — « Joir (du droit d'usage) selon la *possibi-*

« *lité* des forests et la qualité des personnes. »
(Ordonn. VII, p. 776.)] — « Requerant qu'on leur
« ordonnast quelque peu de vuyers, encore estoient
« ils contents d'en payer partie, selon leur *possibi-*
« *lité*. » (Journal des Ursins, Hist. de Charles VI,
p. 116.) — « Selon l'état et la *possibilité* des tenans. »
(Bouteiller, Som. rur. p. 500.)

Elles veulent tenir du saige
D'avoir pour parer leur mesnage
Et qui est de nécessité
Oultre ta *possibilité*.

(Desch. f. 496.)

Possible. **Expressions :** 1^o « Le *possible*, le
plus qu'il se pouvoit. « Habillez de beaux et riches
« velemens le *possible*. » (L'Am. ressusc. p. 213.) —
« Poème laborieux le *possible*. » (Des Aec. Bigarr.
p. 109.) — « Bel estoit le *possible*. » (Clém. Marot,
p. 485.) — 2^o « *Possible* que, « peut-être que.

Ne l'entreprenez pas, *possible* qu'après tout
Votre dexterité n'en viendrois pas à bout.

P. Corneille, Melite, acte V, sc. 5.

3^o « *Possible* est, « peut-être. (J. Marot, p. 216.)

Possider. Posséder : « De demeurer et habiter
« en yeelui en quelconques citez, chasteaulx, villes,
« bours et autres lieux de y acquerir maisons et
« *possider* sous les conditions. » (Ord. III, p. 468.)

Possier. [Posséder, au conseil de Pierre de
Fontaine, p. 153, art. 2, 3.]

Possieres. [Possesseur, id.]

Possive. [Héréditaire : « Terre *possive*. » (Con-
seil de P. de Fontaine, p. 98, art. 14.)]

Possommet. [Burette : « Adonques se agenouil-
« lèrent les deux qui avoient apporté les *possomnés*,
« le calice et les paremens. » (Ms. S. Victor, an.
1398.)]

Possuire. [Posséder, au livre rouge de la Ch.
des Comptes, f. 327, an. 1303.]

1. Post. [Du latin *postis*, jambage. Poteau,
pilier : « *Post* et chevron. » (Roulebeuf, II, p. 44.) —
« Iceelui Roullant se muca et lapy derrière un
« pillier ou *post* de bois. » (Jl. 131, p. 105, an.
1387.)] — « Patibulaires à deux et trois *posts*. » (N.
Cout. Gén. t. IV, p. 410.)

Et Sanson a saiché le *post*.

Qui sa force avoit recouvrée;

La maison ala creventée. (Desch. f. 507.)

2. Post. [Du latin *positum*.] Place :

Li roiz Loeiz fit semondre et banir son ost;
En trestoute sa terre n'a barons ne provost
Ne conte, ne visconte ne borjoiz tant repost,
Chevalier ne villain qui remanoir i ost;
La ou le rois munda s'assembler moust tost
Ne remest vus espée ne vieus escus à *post*. (Rou, 94.)

Postal—at—aus. [Podestat : « Et vint à Miellent,
« et manda devant lui le *postal* et les conseuz de
« Miellent. » (Mén. de Reims, § 216.) — « Or avint il
« que li *postaus* et li contes estoient à conseil. »
(Id. § 219.) — « Quant cil de Lombardie oirent dire
« que le roi Jehan estoit à Boloigne la Crasse, si
« s'assemblerent li *postal* des cités et alerent à lui. »
(Martène, Ampl. collect. t. V, p. 696.)]

Posterscripte. Post-scriptum : « Je vous ai escript par *posterscripte*. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 175.)

1. Poste. [Du latin *potestas*, d'où *podeste*, *poeste*, *poste*. 1° Puissance, liberté ; de là l'expression « homme de *poste*. » roturier ayant sa pleine liberté. Beaumanoir distingue en effet, dans la société française, les seigneurs, les hommes de *poste* et les serfs ou vilains. — 2° Humeur, caractère, convenue : « S'il est à ma *poste*, il aura mou cœur. » (Chans. du xv^e siècle, p. 26, v. 5.) — « Tous les te-« moings étoient à sa *poste*. » (Arrest. Amor. 80.) — « Meinent le monde à leur *poste*. » (Sagesse de Charr. p. 51.) — « Interpretent tous pronostiques « et evenemens à leur *poste* et les font servir à « leur dessein. » (Ibid. p. 144.) — « A chaque bout « de clamp les uns et les autres faisoient des che-« valiers à leur *poste*. » (Pasq. Rech. t. II, p. 17.) — 3° Territoire, étendue sur laquelle on a puissance, juridiction : « Pour la ville et *poste* de Landricourt. » (Ord. V, 155.) — 4° Lieu occupé par des troupes : « Messire de Grimaux voyant que l'assault étoit « prest à donner, ordonna pour la deffense de la « breche sept *postes*, chacune de trente hommes. » (Jean d'Aut. ann. de Louis XII, p. 76.) — 5° Relai occupé par des messagers : « Et à chacune journée « à une *poste* là où les mesages se vont par la con-« trée herbergient. » (Marco Polo, p. 751.) — « Là « un courrier envoyé exprès et venu en *poste* lui « apporta les bonnes et agreables nouvelles de la « réduction de plusieurs places à son obeissance. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 128.) — 6° Les messagers eux-mêmes : « Le roy « estlant à Ansenis, sceut incontinent par le moyen « des *postes* les nouvelles de ceste prise. » (Jaligny, Hist. de Charles VIII, 30.) — « La dernière *poste* par « moi expédiée. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 168.) — De là les expressions : « Envoyer en paradis en « *poste*, » tuer. (Oudin.) — « Ce vin a couru la « *poste*, » il est tout en eau. » (Id.) — « Une *poste* « volante » (Villeroi, Mém. VII, 349), un courrier dépêché en diligence. — 7° Homme qui vagabonde, qui court çà et là, comme un messenger. Rabelais s'en sert en ce sens, « couratiers, *postes* laquais » ; suivant la note de l'éditeur, *poste* est un terme du quartier de l'Université de Paris, où on appelle *poste* un fripon de collègue qui court toujours sans se soucier de sa leçon. (Rab. Pronostic, V, p. 16.) — 8° Intermédiaire, au figuré : « Faus regards qui sont « les paranymphes et *postes* des mauvaises pensées « et desordonnées volontés. » (Les Tri. de la Noble dame, fol. 50.)

Heureux demon, divin *poste* des dieux
Mon gouverneur qui jamais ne me laisse
Qui toutz secrez me rapporte sans cesse
Va dire au cœur de la claire beauté
L'espoir estlé de prompt loiauté
Qui me rant à sa divine idée. (L. Le Caron, f. 38.)

2. Poste. [Du latin *posita*. Présence. De là l'expression : « faire fausse *poste*, » faire monter ou revue de passe-volant : « Nous avons ordonné, « et ordenons que nulle ne fasse fausse *poste*, sur

« peine de perdre chevaux et hernois. » (Ordonn. t. III, p. 35.)

3. Poste. Poteau ; pilier, du latin *postis* : « Adonq' il tregina tant des pieds qu'il rompit le « bout de son berceau, qui toutes fois estoit d'une « grosse *poste* de sept empan en quarré. » (Rabel. t. II, p. 31.)

Posteau—el. [1° Poteau : « Tant ont miné sous « terre, chascuns à son cisel, Que des murs de « Cologne ont trait maint grant carrel ; A ce que il « en traient, i metent le *postel*. » (Sax. IX.) — « Le « suppliant print un *postel* de boys en soy reven- « chant. » (JJ. 467, p. 411, an. 1414.) — 2° langage de porte : « Iceellui Perrinet bouta sa hache entre « l'uis et le *postel* ou esteil où il le devoit clore. » (JJ. 163, p. 321, an. 1409.) — 3° Amis, soutiens : « Lequel Denisar lui dist qu'il n'avoit mais si be- « regner qu'il avoit en ou temps passé, et que ses « *posteaulez* c'est à dire les meilleurs de ses amis « estoient mors. » (JJ. 155, p. 273, an. 1409.)]

Postée. [Travée, quantité de fourrage mesurée au sière : « Lesquelz freres qui avoient acheté de « Jehan Picheri demourant à Jardeloy, demi *postée* « et un bourseron de foin le pris et somme de « quinze solz tournois. » (JJ. 119, p. 114, an. 1381.) — « Les detailleurs de draps de la ville de Chastillon « preignent quelque estau qu'il leur plaist en la « grange, c'est assavoir une *postée* ; et ne vaut la « *postée* toute la foire que vingt solz. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms. fr. 9898. 2.)]

Posteis. 1° Puissant :

Nus n'est si *posteis*
Qui puist à son devis
Faire sa volenté
Ne autre si chaitis
Qui n'ait ce m'est avis
Aucun poi de son gré. (Prov. du comté de Bret. f. 115.)
Mais tant com estes riche et saine
Et saige, et belle, et *posteive*
Porquoy vos clamez si chaitive ? (Partonop. f. 142.)

2° Jouissant :

Ainz rust riches en son pais,
Et de grant honor *posteis*. (Partonop. f. 147.)
Cil doivent estre toz dolens
Qui seront parconnier du ris
Dont deables est *posteis*. (Signes du jugement, f. 25.)

Poster. 1° Aller au poste, au figuré : « Je dis « que pour *poster* à la mort il n'y a qu'à suivre « l'advis des medecins. » (Contes de Chol. f. 47.) — « Le dernier qui passoit de cette troupe *postoit*, « tant qu'il pouvoit sur une maigre cavalle. » (Merlin Coccaie, II, p. 237.) — 2° Faire la débauche. (Oudin.)

Posteres. 1° Descendants : « Nous et nos *poste-« res*. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 214.) — [2° Prierie : « Ha, monsieur le priour, je me « rends... et le moine croit de mesmes : Monsieur « le postérieur..... vous aurez sur vos *posteres*. » (Rabelais, I, 44.)]

Posterie. Poste : « Et nous advertissez à dili- « gence par notre *posterie* de son intention sur ce. » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 168.)

Posterioration. Second rang, rang inférieur : « Les dits seigneurs entendent prioration ou « *posterioration*. » (Du Tillet, Rec. des R. de France, dans un acte de 1413, rapporté, p. 400.)

Posteriorité. Même sens : « En matière d'a- « mour n'a point de priorité ni de *posteriorité*. » (Arresta amorum, p. 76.)

Posteritez. Descendants : « Pour lui, ses hoirs « et *posteritez* quelconques. » (Mém. d'Olivier de la Marche, p. 40.)

Posterle—crne. [Poterne : « Par la *posterle* « s'en ist isnellement. » (Girard de Viane.) — « Item « que toutes fausses portes et *posterles* soient closes « esdites parties. » (Prenv. de l'histoire de Nîmes, II, 169, an. 1355.) — « Et li drugemenz monta « amont par une fausse *posterne* en la chambre la « roïne qui l'atendoit. » (Mém. de Reims, § 8.)] — « Et quant Englois se virent ainsi souppeditez, les « aucuns d'iceulx bien environ cinquante ouvrirent « une *posterne* au lez devers Moncontour, par « laquelle ils cuidoient eux enfourer à garant. » (Hist. de Bertrand Du Guesclin, par Ménard, p. 416.) — « Et quant Lyriope les voit près d'elle, elle dist : « Sire chevalier, allez tantost à l'autre costé de ce « chastel par devers la fausse *posterne*. » (Rom. de Perceforest, I, f. 48.)

Postice. 1^o *Adj.* Postiche : « Tous ces ornemens « estoient ouvrages de marqueterie mal jointes et « mal colées, et toutes pièces *postices* qui lachioient « aux moindres secousses des essais, voire tom- « boient en bas. » (Mém. de Sully, XII, p. 308.) — 2^o *Subst.* Espèce d'ornement employé sur l'habillement des hommes, en 1585 : « Dorures, points « d'Espagne, galons, franges et *postices*. » (Histoire du Théâtre français, XII, 500.)

Postidate. Date reculée, plus récente qu'elle ne doit être. (Monet.)

Postilater. Reculer la date. (Monet.)

Postille. 1^o Gloses littérales sur l'ancien Testament :

Les paroles sont si souslilles
Qu'il n'est nulz clos qui sans *postilles*
Puisse le livre bien entendre,
Ne la prophécie comprendre. (III *Maries*, p. 365.)

2^o *Apostille* :

Du pere mien fut faite la *postille*
De ce qui est en ta lettre compris. (M. de la Mary, 189.)

Postiller. Remarquer :

Nul tant oier cler à *postiller*
Ne scauroit au vrai ma pensée,
Ne mon desir adnihilier
Ne ma voulenté accompiller
Pour en estre recompensée. (R. de Collyere.)

Postillon. « Corrompu comme la fesse d'un « *postillou*. » (Cotgrave.)

Postillonner. Courir la poste. (Oudin.)

Postiquer. Même sens. (Monet.)

Postiquerie. Espièglerie, friponnerie ; on a dit de Thouy, le fou du comte de Montmorency : « Au « commencement il étoit un petit idiot, mais et fat,

« mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé
« alambiqué, raffiné et quintessencié par les matrè-
« tez, *postiqueries*, champesteries, galanteries et
« friponneries de la cour et instructions de ses
« gouverneurs La Farce et Guy, qu'il s'est fait ap-
« peller le premier fol de nom. » (Brant. Cap. fr. II, p. 126.) — En mauvaise part : « *Postiqueries* de « des fripons. » (Des Acc. Bigarrures, fol. 51.)

Postiqueur. Vagabond, débauché. (Cotgr.)

Postis. [Poterne : « Et n'i avoit ouvert tant « seulement que les *postis*. » (Froiss. VIII, 264.) — « Si trova .i. serjant qui gardoit le *postis*. » (Brun, vers 434.)]

Donc s'en issi priveement
Par un *postis* tout coïement. (Fubl. de S. G. p. 75.)

Postmis. Retranché, exclus.

Il fut prisé par la justice,
Qu'il gardoit à ses ennemis
Et qui avoit lieu en l'exercice
De son ost, tous abus *postmis*.

Vig. de Charles VII, t. I, p. 167.

Postposer. Mettre après : « J'estime tous les « hommes mes compatriotes, et embrasse un Polo- « nois comme un François, *postposant* cette liai- « son nationale à l'universelle et commune. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 338.)

Postrait. [Jelé, couché par terre : « Le sup- « pliant frappa... d'une lance genetaire qu'il pour- « toit, sur une de ses cuisses et la lui persa, « ...tellement que à la fois tomba du tout *postrait* « en terre. » (JJ. 204, p. 158, an. 1476.)]

Postreme. 1^o Dernier : « Et qui appartient au « premier mérite, au *postreme* et dernier rang. » (Mont. I, 17.) — 2^o Dernières volontés : « Action de « *postremes*. » (Bout. Som. rur. p. 158.)

Postroillas. [Rapprochez *boustrouilleuse*, qui dans l'onest a le sens de *boussilleuse*.] On a dit d'un homme ivre :

Lors commence à parler latin,
Et *Postroillas* et Alemant,
Et puis Tois et puis Fleming,
Et se venoit de ses largesses. (Fubl. de S. G. f. 265.)

Postscripta. Postscriptum, apostille. (Lettres de Louis XII, t. I, p. 230.)

Postulation. [Demande : « Et distrent li bor- « jois, qu'il fesoient *postulation* dou meor de « Crepi, com il fust preudom et honeste. » (Livre de Justice, 25.)]

Postulat. Espèce de monnaie. « Les rentes « constituées pour prix d'argent en especes de de- « niers comme florins d'or du Rhin, escus, *postu- « lals* et autres pièces en or ou argent spécifiés par « lettres se payeront. » (Cout. Gén. II, p. 973.) — [« Jehan Morel dist que on lui avoit osté ung ou « deux linceulx de lit et une maille *postulat*. » (JJ. 195, p. 80, an. 1468.) — « Plusieurs pièces d'or, « tant mailles de Rein, *postulats*, comme autres. » (Id. p. 256, an. 1469.) — « Lequel Pierrequin et le « suppliant donnerent chacun une obole *postulat* « à icellui Domino pour sa peine. » (JJ. 206, p. 377, an. 1478.)]

Postulé. Terme de droit canon particulier à l'Allemagne. Se dit d'une personne que les électeurs d'un bénéfice ou d'une dignité demandent de nommer, bien qu'elle ne puisse être élue selon les canons : « Ils se plaignent aussi de ce que plusieurs « évangéliques *postulés* par voie ordinaire aux « dignités ecclésiastiques sont empêchés de prendre « leurs séances es bannes de leurs prédécesseurs, es « memes ordres ou prelatures. » (Voy. les Mém. de Villeroy, V, p. 378.)

Postuler. 1° Demander, requérir :

Autre despit
L'amour est nulle
Femme *postule*
Ou le bannist
L'amour est nulle. (*Blas. des Faute. am. p. 276.*)

2° « Faire toutes les procédures dans une affaire : « Laquelle amende nous lui avons quitée et remise, « considérée sa povreté, et qu'il a juré par son ser- « vement qu'il ne l'avoit pas faite (une fenêtre) pour « vendre, mais pour la donner à un procureur qui « avoit *postulé* pour lui. » (Biblioth. de l'École des Chartes, 1874, p. 502.) — « Que nul procureur ne « se ingere *postuler* en notre ville et chatellenie, « sans premier estre reçue et qu'il n'ait fait le ser- « vement pertinent à la cour. » (N. C. G. I, p. 458.) — « Les procureurs sont lenus avant qu'ils puissent « *postuler* pour quelqu'un, d'estre approuvez par « la loy et de prester le serment de servir un cha- « cun fidellement. » (N. C. Gén. I, p. 737.) — « Si « ne pourront les dits avocats de la cour *postuler* « par devant autres juges ni officiers que de la « cour sauf en la ville de Mons : mais quant à faire « ecritures, ils les pourront faire pour servir pour « tout le pays, sous leur signature. » (N. C. Gén. Cout. de Hainaut, II, p. 99.)

Postules. Pustules, ulcères. (Cotgr.)

Postuleux. Couvert de pustules. (Cotgr.)

Postume. Apostume, grosseur : « En la dite « année au mois d'octobre advint au pais d'Auver- « gne que en une religion de moines noirs.... il y « avoit un des religieux du dit lieu qui avoit les « deux sexes d'homme et de femme, et de chacun « d'iceulx se aida tellement qu'il devint gros d'en- « fant, pour quoy fut prins et mis en justice, et « gardé jusques à ce qu'il fut delivré de son *pos- « tume*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 303.)

Postys. Barrière : « Au dehors de la porte assez « près des *postys*. » (B. Duguescl. par Mén. p. 487.)

Pot. [1° Vase de terre ou de métal pour l'eau, le lait, la soupe : « Et le *pot* et la louce ou la porée « grouce. » (Oust. au vilain.) — « Espandoit le lait « de ses bestes qui estoit *des pots* d'airain. » (JJ. 119, p. 443.) — « Tant va *pot* à l'ève qu'il brize. » (Ren. v. 27828.)] — 2° Mesure contenant deux pintes de Paris : « Ils sont sujets d'aide à la ville d'Ardre et « tiennent le *pot*, aulne et mesure d'icelle ville et « le poids. » (N. C. Gén. I, p. 399.) — [« En un mui « de cuidence n'a pas plein *pot* de sapience. » (Mén. de Heims, § 409.)] — 3° Vaisselle : « Vestures, frais « de nopces, *pots*, pastelles et autres meubles ne

« se rapportent. » (Coul. Gén. I, p. 564.) — 4° [Pot pour le vin : « Du temps du grand roy François on « mettoit encore en beaucoup de lieux le *pot* sur la « table. » (Eutrapel, ch. 22.)] — « Quiconque ruera « par ire de *pot*, tranchoir, pierre, baston ou autres « choses semblables, sans neantmoins atteindre « antruy enchera en six livres d'amende. » (Nouv. C. Gén. II, p. 60.) — 5° But de la quintaine : « Le « dict landemain de Penthecoste les dits bacheliers « sont teus de planter un may devant la porte du « chastelet de Chasteauneuf ; et après la dicté heure « de vingt quatre heures escheves le dict landemain, « et tirer ou faire tirer autres en leur lieu au *pot* sur la « la quintaine, que le dict seigneur est tenu de faire « planter par son meunier ou autre qui doit aussi « fournir de chalan et perches et iceluy chalan « mener. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 170.) — 6° [Crâne : « L'olle du chief, c'est le *pot*. » (De Mondeville, f. 42.)]

Expessionis : 1° « Un long *pot* à biberon, d'an- « cienne façon, semé de plusieurs esmaux et de « testes et roses enlevées, à un fritelet rond de « cristal. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Trois « petis *pos* d'argent à biberon. » (Nouv. Compl. de l'Argent, p. 56.) — 2° « Un *pot* à aumosne, d'argent « blanc. » (N. Comp. de l'Arg. p. 57.) — « Un *pot* à « aumosne, ciselé et esmailhé des armes monsei- « gneur, sur les anses. » Inv. du duc de Normandie. 1363.) — 3° « Un *pot* de chambre, ressemblant à « eacydoine » (Inv. de François II), c'est-à-dire un pot à eau servant dans une chambre de toilette. — 4° « Item un *pot* lavoir d'argent à une fuellie desus « le couvecle. » (Inv. d'Edouard 1^{er}, an. 1297.) — « Le suppliant print en la ville de Therouenne deux « chaufrettes que on nomme au lieu *pos* lavoirs. » (JJ. 169, p. 324, an. 1416.) — 5° « Un petit *pot* à « eau, d'argent doré cizelé. » (Nouv. Comptes de l'Argent, p. 55.) — 6° « Et les femmes des banerets « eulent avec leur coupee un *pot* temproir. » (Récits d'un bourgeois de Valenc. p. 52.) Pot pour mélanger l'eau au vin, du latin *temperare*. — 7° « Un petit *pot* de terre de fasson de Damas. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 320.) — 8° « .ii. *pos* « d'arain à traire vaches. » (N. C. de l'Arg. p. 106.) — 9° « *Pot* de parement, » envoyé par la reine de sa haute table à plusieurs chevaliers pour leur faire boire de la boisson de sa bouche. (Percef. II, f. 27.)

10° N'a il plus rien au *pot* carvé
A boire avant que trepasser. (*Pathel. p. 143.*)

11° « *Pot* de vin » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 63), présent : « Si messieurs de la ville veulent me don- « ner quelque bon *pot* de vin, je leur enseigneray « une maniere bien nouvelle, comme ils les pour- « ront bastir à bon marclié. » (Rabel. II, p. 148.) — « Entendants par les *pots* de vin les presents que « cette dame avoit reçeus d'uns et d'autres pour « obtenir de son mary une partie de ce qu'ils desi- « roient. » (Lett. de Pasq. II, 592.) — 12° « Vivre à « un commun *pot*, sel et despense, » vivre ensemble à frais communs : « Personnes usants de leurs droits « qui *vivent* ensemble à un commun *pot* sel et des- »

« *peuse*, après an et jour ils sont reputed communs
 « en biens meubles et conquets, immeubles faits
 « depuis la société contractée. » (C. Gén. I, p. 440.)
 — 13° « *Pot* à plume, « encrier, cornet. C'est, suivant
 l'éditeur de Rabelais, une fort grande urne:
 tant qu'elle est entière et bien conditionnée, on
 s'en sert, en Poillon et en Touraine, à couler la lessive;
 lorsqu'elle est fêlée et ébréchée, elle sert
 encore à mettre en réserve des plumes qu'on destine
 à des lits. (Rab. IV, p. 130.) — « Vieux comme
 « un *pot* à plumes. » (Oudin.) — 14° « Découvrir
 le *pot* aux roses, » découvrir quelque secret :
 [« Car je tantost découvrirai le *pot* aux roses. »
 (Dit de vérité.)] — « Nous rencontrames ung
 « *pot* aux roses decouvert. » (Rabelais, t. V,
 p. 17.)

« Ce grec, cet hebreu, ce latin
 Ont decouvert le *pot* aux roses.

(Marot.)

15° « Découvrir le *pot* pourri, » même sens. (Rem.
 Belleau, t. II, p. 143.) — 16° [« Par lesquelz dessus
 « ditz fut le *pot* decouvert, » même sens. Il s'agit
 de l'empoisonnement du duc de Guyenne; Bibl.
 de l'Ecole des Ch. 4° série, I, p. 434. — 17° « Ce fu pour
 « le denier à Dieu, Et encore si j'eusse dit: La *main*
 « sur le *pot*, par ce dit, Mon denier me iust
 « demouré. » (Patelin.) — 18° « Qui vent le *pot*, dit
 « le mot » (Loysel, Instit. Cout. 402), c'est au ven-
 deur à s'expliquer. — 19° « Enfants mariés sont
 « lenus pour hors de pain et *pot* » (Loysel, p. 56.),
 émancipés. — 20° « Il parle aussi de ceux qui les
 « (concubines) ont en leurs chambres à pain et à
 « *pot*, comme au feuillet 61, col. 3: Sont ne hic
 « sacerdotis tenentes concubinas à pain et à *pot*;
 « au lieu de quoy Menot dit à *pot* et à cuiller. »
 (H. Est. Apolog. d'Hérod. 57.)] — 21° « Entretenir à
 « *pot* et à feu. » Nous disons à *pot* et à rost. (Rant.
 Dames gal. I, p. 255.) — 22° « Et n'en pouvoit tirer
 « à vray le *foud* du *pot*, comme l'on dit. » (Ibid. 61.)
 — 23° « Le meilleur du *pot* fut, » le meilleur de l'affaire
 ou de l'aventure fut : « Ils s'en allèrent, grand
 « erre, sans emporter un sol du roi d'Espagne,
 « comme ils avoient fait de nos roys, et le meilleur
 « du *pot* fut que n'ayant rien fait qui vaille, furent
 « si insolents qu'ils envoyèrent demander leur paye
 « à la reine d'Angleterre qui les y avoit fait venir
 « et promis argent. » (Branit. Capit. fr. t. III, p. 47.)
 — 24° « *Pot* au vin, » la tête : « Si Dieu me sauve
 « le moule du bonnet, c'est le *pot* au vin, comme
 « disoit ma mere grand. » (Rabelais, t. I, p. 88.) —
 25° « Etre de la confrairie du *pot* au lait, » avoir
 des enfants. (Oudin.) — 26° « Remuer le *pot* aux
 « crottes, » danser. (Id.) — 27° « Dans un vieux *pot*
 « on fait de bonne soupe, » réponse des femmes
 âgées, lorsqu'on les appelle vieilles. (Id.) — 28° « Il
 « n'y a si mechant *pot* qui ne trouve son couver-
 « cle, » si malheureuse ou si laide fille qui ne
 trouve un mari. — 29° « Petit *pot* tient bien pinte, »
 un petit homme boit beaucoup.

Potable. [« Disant : je feray l'or *potable* Par
 « feu de charbon, baing marie. » (Nature à l'alchim.
 errant, p. 562.)]

viii.

Potage. [1° Légumes à mettre au pot : « Lequel
 « suppliant fist emmener plusieurs et diverses
 « quantitez de blez de mars, de *potages*. » (Jl. 138,
 p. 18, an. 1389.) — « Une mine de *potage*, c'est
 « assavoir deux boisseaulx feves, deux boisseaulx
 « pois blans, et deux boisseaulx de cerres. » (Jl. 145,
 p. 4, an. 1393.) — « Le suppliant estoit alez pour
 « garder que aucunes bestes ne endommagassen
 « les diz orge et *potage*. » (Jl. 165, p. 131, an.
 1410.) — « Fist le duc de Bourbon acheter et met-
 « tre en ses vaisseaux douze cens tonneaux de vin
 « et deux cens lards avec foison de *potages*, et de
 « telles provisions que l'on porte en mer. » (Hist.
 de Loys III, duc de Bourbon, 284.) — 2° Bouillon :
 « Item que tout *potage* reschaufé, touz pois, toutes
 « feves, portez parmi la vile... soient arses et con-
 « dempnées. » (Liv. des Mét. p. 387.) — « Cil qui en
 « prison les font tenir, lor doivent livrer pain et vin
 « et *potage*, tant comme il en peent uzer, au mains
 « une fois le jour. » (Beaum. II, 7.) — 3° Œufs de
 Pâques : « Lesquelz alerent demander leur *potage*
 « que on appelle œufs de Pasques. » (Jl. 154, p. 458,
 an. 1399.)]

Expressions : 1° « Faire manger du *potage* aux
 « moules, » c'est-à-dire maltraiter une personne.
 (Oudin.) — 2° « *Potage* saint Bernard; le diable a
 « emporté la graisse, » c'est du *potage* maigre. —
 3° « Elle peut faire du *potage* en tout tens, » elle a
 des pois dans ses manches et du beurre sur le
 visage; un caudère et du fard. — 4° « Vous pouvez
 « manger votre *potage* à l'huile, il n'y a point de
 « chair pour vous, » vous n'aurez pas ce que vous
 désirez, vous n'épouserez pas cette personne-là. —
 5° « Pour tout *potage*, » pour toute raison, pour
 toute chose enfin : « Pour tout *potage*, un avaleur
 « de pois gris. » (Rab. I. IV, p. 125.) — « Encore ce
 « fut un vray pendant pour tout *potage*. » Des Acc.
 Bigarrures, p. 136. — 6° « Bon guignage fait bon
 « *potage*. » (Cotgr.) — 7° « De mauvaise viande on
 « ne sait faire bon *potage*. » (Id.)

1. **Potager.** Faire le *potage*. (Oudin.)

2. **Potager**—ier. [Officier de la cuisine-bouche
 qui, chez le roi ou un grand feudataire, prend soin
 des *potages*] : « *Potagers* de cuisine, il fournissoit
 « tout ce qui estoit necessaire pour les *potages*, il
 « fournissoit aussi le sel pour la cuisine, » (Etat
 des offic. des ducs de Bourg. p. 59.) — [« Jehan du
 « Train nostre *potagier*. » (Jl. 105, p. 120, an. 1373.)
 — « Comme le suppliant ait esté serveur en office
 « de *potagier* de la cuisine du feu duc d'Orleans. »
 (Jl. 173, p. 344, an. 1425.)]

Et de jour pour no service
 Nous fault queux et de mainte guise,
 Hasteurs, *potagiers* et souleurs
 Et brouez de maintes couleurs.

(Besch. f. 443.)

Potagerie. Jardin d'herbes *potagères* : « Nous
 « diversitions nos jardins de ce costé la d'un par-
 « terre et compariment de fleurs souèves et odori-
 « ferantes, icy d'un plant d'arbres qui rapportent
 « des fruits, là d'une *potagerie* qui regarde la neces-

« sité du mesnage, meslant par ce moyen le plaisir avec le profit. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 454.)

Potanse. [Croix dite en latin *erux commissa* ; elle a la forme d'un tau grec et ressemble à une béquille, d'où son nom ; Saint Antoine la porte à la main : « Une *potanse* de saint Anthoine, en laquelle « a cinq ballais et douze grosses perles. » (Ducs de Bourg. n° 7173, an. 1487.)]

Potatif. Gros, enflé (comparez *Pote*) :

Il n'a pas le visage
Ainsy *potatif*, ne si fاده. [*Pathelin*, p. 401.]

Polation. [Action de boire : « Le suppliant « d'une part et Brûnet Ferrant d'autre, desevans « de leur sens et bon memoire par leur trop grand « *potation*. » (JJ. 104, p. 375, an. 1373.)]

Poteonste. Valeur du potage quotidien.

Et s'aucun d'eulx mal se gouverne,
On le doit tousdis compaignier
Tant qu'il n'ait vaillant un denier,
Et qu'il puist par ce qui li couste
Gaingnier à avoir le *potcouste*
En tous les lieux où il vendra. [*Desch.* f. 407.]

Pote. [1° Gauche, parce que la main gauche est plus maladroite que l'autre. En Berry *pôtu* se dit d'un homme lourd, grossier, qui a les mains enflées : « D'un coustel que ledit Jehan tenoit en sa main, il « narrast cruellement le suppliant en sa main *pote*. » (JJ. 130, p. 101, an. 1386.) — « Se je me feusse donnez « garde de la *pote* main. » (JJ. 151, p. 368, an. 1397.)] — 2° Engourdi par le froid : « Les mains *potés*. » (Oudin.)

Poté. [Voir *Poste*.] Rôture : « On tient au bail-
« lage de Meaux, aucunes personnes estre nobles,
« les autres roturiers, et non nobles que l'on
« nomme gens de *poté*. » (G. G. I, 75.) — « Les con-
« joints par mariage sont communs en tous meub-
« les et acquets immenbles tant de biens feodaux,
« que de *poté*, ou roture. » (Nouv. Cont. Gén.
t. II, p. 347.)

Poteau. Pot : « Un beau vase ou *poteau* d'ar-
« gent doré. » (Le P. Menestr. Bibl. curieuse, t. II,
page 111.)

Potée. Contenu d'un pot :

..... Li donne
Plein pot de vin et une michie
Et une pièce d'une fliche
Et de pois une grande *potée*. [*Fabl.* de S. G. f. 308.]

On a dit d'une jeunesse gaie et folâtre : « Elle est
« éveillé, comme une *potée* de souris. » (Oudin.)
— 2° Demi setier en Artois.

1. Potel. Seuil de la maison ; proprement jam-
bage, du latin *postis* : « Ils arriverent sur un petit
« lieu où demouroient quatre anciens hommes qui
« estoient vestus de simples habits : et quant Perdi-
« ras vint près, il vit au *potel* de la maison un
« ancien homme, lors le salue. » (Perceforest,
vol. I, f. 54.)

2. Potel. [Diminutif de pot, mesure : « Bons
« vins de Gascongne, d'Ausai et de Rin, le *potel*
« pour trois esterlins. » (Froiss. II, p. 431.) — « Un
« sextier de vin la mesure du Nuef Marchié, dont

« Guillot le Villain doit deus galons, Pierre le Pre-
« vost un *potel*. » (Livre rouge de la Chambre des
Comptes, fol. 339, an. 1308.)]

Potelé. [« (Les dames) si ne furent ne noires ne
« balées, Mais comme liz blanches et *potelées*. »
(Christ. de Pisan, dit de Poissy.)]

Potelet. Petit pot. (Oudin.)

Potellés. Petits poteaux placés au-dessus des
portes, des fenêtres : « Lorsque d'un côté seul se
« trouvent des *potellés*, armes, cheminées, conduits
« de la fumée ; semblables signes font foi que la
« muraille appartient à celui seul du costé de qui
« ils se trouvent encore mesme qu'ils se seroient
« rompus ou defaits et que les *potellés* y seroient
« encoures ou qu'elles seroient remplies. » (X. C. G.
t. I, p. 1268, col. 1.)

Potence. [1° Béquilles, ayant la forme d'un T :
« Et lors il haüça sa *potence* et feri le Juif lès Oye. »
(Joinv. § 52.) — « Estoit si malades que il aloit toz-
« jors à *potences* sous ses esselles ; ne autrement
« ne pooit il aler et sembloit que il eust le dos
« rompu. » (Mir. S. Louis.) — 2° Potence de saint
Antoine, croix potencée (voir *Potanse*) : « Une petite
« *potence* de saint Anthoine d'or, pendant à ung
« illet de noire soye. » (Ducs de Bourgog. n° 3192,
an. 1467.)]

Expressions : 1° « Je vous prie que j'aye demain
« deux grosses bombardes et les chevreles garnies,
« ainsi qu'il faut, et tous les *pavays* à *potences* qui
« sont prests, et aussi les chats, et les manteaux
« qui sont prests » (Duclos, Preuves de Louis XI,
p. 397), c'est-à-dire les pavois remplaçant les gabions
et soutenus par une potence. — 2° « Table qui fai-
« soit *potences*, » formant la barre du T : « Je com-
« mencerai à la *table* qui *faisoit potences* pour ce
« que le dit duc y estoit assis. » (Mathieu de Coucy,
Hist. de Charles VII.) — Au festin du duc de Bour-
gogne, en 1468 : « En celle salle avoit trois tables
« drecées, dont l'une fut au bout de dessus traver-
« sant à *potence*, et estoit la table pour l'honneur. »
(Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 528.) — « Au
« milieu de la moyenne table qui *faisoit* comme une
« *potence*, s'assist le dit duc de Bourgogne. » (Mat.
de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.) — 3° « Sur
« un *escabeau* de fleurs de lys mis en *potence*
« estoit. » (Du Tillet, Recueil, p. 445.) — 4° Bailler,
« ou baillier la *potence*, » donner la béquille, au
figuré :

S'ele met sa main ailleurs,
Quant vos cuidera embracier :
Se la *potence* puet baillier
Plus aura duel, je vos aiti,
Que de mon gros ventre farci. [*Ch. du C^e Thib.* p. 140.]

5° « J'auray grand peur que la confratrie des cha-
« pons ne s'acrut en bien peu d'heures, de sorte
« qu'encoures que la gendarmerie escaille bien ceux
« du Mayne, si fourmilleroient ils, et pourroient
« aller à *potence* parmy notre France. » (Contes de
Cholieres, t. 113.)

Potencé. Dont chaque branche se termine en
potence, en *tau* : « Le duc tenoit son grand tiuel à

« tables *potencées*. » (Favin, Th. d'honneur, I, 770.)
 — « Messire Jehan de Champagne a une bande
 « d'argent à deux croisettes d'or *potencées*, contre-
 « *potencées* à trois lambeaux de gueules. » (J. de
 Saint-Ré, p. 58.)

Potencier. Qui porte béquilles :

Car plusieurs font le *potencier*
 Qui sont sain coucians en bon lit. (Desch. f. 343.)

Maquerelles, ribaudes, repenties
Potencieres, sorcierres et divies. (Id. f. 353.)

Potentat. [« *Potentat* est quand le prince ou
 « princes se attribuent pleine puissance... User de
 « pleine poeste, c'est *potentat*. » (Oresme.)]

Potentiel. Qui est en puissance. (Colgr.)

Poterece. Epithète de courge :

Ne doit parler si haut qu'on l'ore
 L'on ne le jette à le caboce
 D'une grand cource *poterece*. (P. av. 1300, IV, p. 1339.)

1. Poterie. [« Nus potier ne puet commencier
 « le mestier de *poterie* à Paris sans congé des mes-
 « tres. » (Liv. des Mét. 191.) — « Lettres du roy du
 « mois de septembre, fixant les droits à percevoir
 « sur les *poteries* de Beauvais » (an. 1456.)]

2. Poterie. Poésie, pour *poetérie* : « L'exposi-
 « tion de mon songe ne fait nulle mention de Phe-
 « bus de Phælon, ne de la grant *poterie* qui dedens
 « est contenüe. » (Poës. ms. de Froiss. p. 221.)

Poterne: [« A une autre *poterne*, devers Cafar-
 « naon. » (Chans. d'Antioche, IV, p. 28.)]

potesté. Puissance, autorité : « Appella les trois
 « cens Dieux et *potestez* infernales. » (L'Amant
 « ressusc. p. 230.) — « Cil prend le glaive qui, sans
 « superiorité, et legitime *potesté* apparente, est
 « armé et hardy, d'autrui faire mourir. » (Monstre-
 « let, vol. I, fol. 59.)

Potet. Diminutif de *pot*. (Brant. Cap. fr. I, 1,
 p. 335.)

Potie. Immondice. (Colgrave.)

Potier. [1° Ce mot désigne le plus souvent les
 potiers d'étain. Dans la taille de Paris, en 1292, sur
 54 potiers, quatre seulement sont qualifiés *potiers*
 « de terre (v. *POTIERE*). » Comme li consulz de le ville
 « (de Tournay) eust ordené, par aucun raport que
 « on leur en fist, que Pierre de Bruges *potier* d'es-
 « tain savoit faire aucuns engiens appiellés con-
 « noilles. » (Ducs de Bourg. I, p. 34, an. 1346.) —
 « A Henri le *potier*, pour trois chapelles à eau, qu'il
 « a faites pour la roïne. » (Compte de 1410.) — « A
 « Guillaume Herman, *potier* de terre pour ung
 « marmouset servant sur une grande fenestre à
 « l'ostel de la salle dudit chastel. » (Ducs de Bourg.
 « n° 4026, an. 1459.) — 2° Officier de l'échansonnerie :
 « Item le *potier* aura le jour pour ses poz .xii. de-
 « niers. » (Ord. de l'hôtel, de 1285.)]

Potiere. Ustensile de ménage. (Nouv. Cout. Gén.
 II, p. 257, Cout. de Valenciennes.)

Potif. [Porte de derrière, *poterne* (voir *POSTIS*):
 « Nous avons donné congé à Jodoin Mignon et

« Gillet Byelois que en une venelle ou allée il
 « puissent faire faire un *potif* fermant à clef. »
 (1402, Causes de la Prévôté; L. C. de D.)]

Potin. Espèce de laiton jaune, où entre du
 plomb ou étain. (Borel.)

Potiques. On lit dans Rabelais, II, 79 : « Les
 « *potiques* des eveques potatifs. » Suivant la note
 de l'éditeur, ce mot *potiques* paroit ici avoir deux
 sens ; dans la signification où il convient à celle
 sorte d'évêques, il peut venir de *potin*, sorte de
 métal qui ne sauroit se dorer et dont Rabelais aura
 prétendu que fussent scellées les bulles de ces pré-
 lats qui sont toujours pauvres ; et dans la seconde
 signification il est composé de *pot* et de *ting*, qui
 est le son que rendent les verres à boire lorsqu'on
 les choque.

Potiron. Champignon : « La feul un autre Gen-
 « nevois nommé Guillon de ceulz du peuple, lequel
 « marchanda à quelqu'un qui il estoit des *potirons*
 « que les aucuns appellent champignons. » (Jean
 d'Auton, p. 50.)

Potkin. [Diminutif de *pot* : « Un petit *potkin*
 « d'or avec une hauce, à trois demi ronds, ledit
 « *potkin* esmaillé dessouzb par dehors et à l'entour
 « de diverses couleurs, mesme d'une rosette ver-
 « meille au milieu du bas et est audit *potkin* une
 « petite louchette d'or. » (Inv. de Charles Quint, an.
 1536.)]

Poton. [Dans le vers suivant, *Ilyre* est pour *La*
Ilyre, et *Poton* désigne *Poton* de Xaintrailles.]

Nous n'avons point de *Ilyre*, ne *Poton*. (Cretin, 473.)

Potonner. [On lit, au gloss. 7692 : « *Potonnare*,
 « *potonner*. »]

Potonnet. [Rapprochez *Poconnet*. Diminutif de
pot : « Item un petit *potonnet* de cuivre. » (N. C. de
 l'Argent. p. 106.) — On lit à l'article suivant 708 :
 « Un pot de cuivre plus grant. »]

Pottequin. [Même sens : « Un *pottequin* de
 « terre à boire servoise, couvert de cuir, à une
 « anse et le bort dessus garny d'argent doré et ung
 « couvercle aussi d'argent doré, à un fusil poin-
 «onné. » (Ducs de Bourg. n° 2729, an. 1467.)]

Potum. Petun, tabac, dans Duverdier, Biblio-
 thèque, p. 602.

Potus. Breuvage médicinal. (Colgr.)

1. Pou. [Peu : « Ils sont ici à *pou* aussi aises
 « comme s'ils estoient en leurs hostels. » (Froiss.
 XI, p. 151.) — « Item, demi arpent de pré et un
 « quartier de bois et un *pou* de terre tenant ensem-
 « ble et valent bien de rente par an, deux sols
 « parisis. » (1404, Usage des Bordes, Brai et Bonnée ;
 L. C. de D.) — « Et luy en vient au cuer si grant
 « angoisse que *par un pou* ne luy part le cuer du
 « ventre. » (Perceforest, I, fol. 18.)]

2. Pou. [Vermine : « Si povres et si nuds que
 « les *poux* vous estrangleront et les croquezent entre
 « vos ongles. » (Froissart, édition Buchon, t. II et
 III, p. 18.)]

3. Pou. [Colline, en Normandie : « Le pou de Flamanville. »]

Pouac. Cri de répugnance. (Colgrave.)

Pouacre. [1° Podagre, par suite fainéant : « Lever matin, dire ses heures, ouyr messe, aller à la charre et au giboyer où les pouacres d'a-mours sont à dormir. » (J. de Saintre, ch. 5.)] — 2° Le mot *pouacre*, en Normandie, désigne une maladie des moutons qui consiste en des ulcères à la lête, et l'on dit aussi *pouacre* dans cette province, par allusion à cette maladie, pour désigner un homme d'une malpropreté dégoûtante.

Pouaille—alle. [Poêle : « Pouaille d'airain. » (JJ. 138, an. 1389.) On lit *poualle*, au reg. JJ. 132, p. 164.]

Pouance. [Peine, châtement : « Enfin tele pou-ance et pugnition.... qu'il seroit dit et jugié pour droit. » (JJ. 142, p. 138, an. 1377.)]

Poubleroye. [Lieu planté de peupliers : « Une boicellée de terre joignant à la terre Mace Vau-goin d'une part, et à la poubleroye de d'Estilly d'autre part. » (Censier d'Estilly; B. N. fr. anc. 9493, fol. 12.)]

Poublé. Publié. (Ordonn. I, p. 771.)

Pouce. *Expressions* : 1° Aux enchères on marquoit l'espace d'un pouce à la chandelle, et on pouvoit mettre les enchères jusqu'au point marqué : « Le dit sergent peut recevoir auant de haulces et renchieres qu'on luy presente jusques au dit pouce de la chandelle gardée. » (Coul. Gén. I, l. 1, p. 917.) — 2° « Pouce de ligne, » mesure d'un pouce. (Coul. Gén. I, p. 1120.)

Poucée. Mesure d'un pouce : « Puis frappa sur la liee de son baston long de cinq pieds et gros-seur autant de poucées. » (La Jaille, du Champ de bataille, fol. 44.)

Pouch. Pouce, mesure : « Item aucuns ne prendent becqueteaux du fours de l'eauwe, s'il n'a douze pouchs ou plus, ne aussi roches qu'ils n'ayent quatre pouchs, et demi vendeises cinq pouchs, braisemeux sept pouchs, auteneau huyl pouchs, barbeaux dix pouchs, et tenrian de ung denier. » (Coul. Gén. I, p. 813.)

Pouche. [Poche : « Se la matiere est dure et la boce pendant... enaise selon le long du membre, mais garde que tu ne touches à la pouche dont la boce est envelopée. » (Lanfranc, fol. 58.)]

Pouchée—iée. [Contenu d'un sac : « Comme icelui Jehan eust mené en la ville d'Evreux une charrete de bois, avec une pouchée de poires. » (JJ. 115, p. 264, an. 1379.) — « La chamberiere d'un appellé Quoquart, mist une pouchée ou saichée de laine à l'uis du suppliant. » (JJ. 147, p. 125, an. 1394.)]

Poucher. [Pocher : « Iceulli Vincent dist que s'il trouvoit le suppliant à son avantage, qu'il lui creveroit et poucheroit les deux yeux. » (JJ. 192, p. 65, an. 1460.)]

Pouchet. [« Un petit *pouchet* ou sachet où il avoit .lxxvi. pieces d'or. » (JJ. 149, p. 237, an. 1396.)]

Pouchie. [Contenu d'un sac : « Une *pouchie* ou sachée de draps linges. » (JJ. 160, p. 417, an. 1406.)]

Pouchier. [Pouce : « Lequel Mahieu perdi la main, excepté le *pouchier*. » (JJ. 99, p. 204, an. 1367.)]

1. Pouchier. Doigt du pouce. (Monel.)

2. Pouchier. Poussière. C. Marot, p. 718, a dit :
Des animaux, lesquels se vont traînant
Par le *pouchier*, bestes tres dangereuses.

Poucain. [1° Petit d'une poule : « Tu les garantis ausi comme la geline ses *poucins* sous ses eles. » (Psautier, folio 44.)] — 2° Petits d'un oiseau quelconque :

Exemple en avons et figure
D'un oisel de douce nature
Qui luye a nom, en no langage
Dont li *poucain* ont tel usage. (Besch. f. 535.)
L'aigle verra des marches d'Aquilon
O ses *poucins* seoir en Nothumbrie. (Id. f. 7.)

Poucinet. Diminutif de *poucain* :

Cil aineinent poules et rost
Oiseaux nouveaux et gibeletz
Entremellez de *poucinez*. (Bat. de Quar. f. 92.)

Poucis. [Poussif : « Regarde si le cheval souffle, se les flanes... lui haletent, ou qu'il soit *poucis*. » (Ménager, II, p. 3.)]

Pouda. [Voir *Pouet*. « Le suppliant qui tenoit en ses mains ung hernois que on appelle (en Au-vergne) *pouda* ou podet de fer, avecques son marge de bois. » (JJ. 209, p. 105, an. 1481.)]

Poudrage. [Impôt; le même que le *pulverati-cum*; il était à l'origine payé pour l'entretien des routes : « Le moulin de Chantelou avec le vivier et le refoul dudit moulin de Chantelou, avec les banniers et les services et les droitures as diz molins appartenantes, et le *poudrage* as diz lieu, à tenir, à avoir et à poursoier dores en avant. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 58, année 1290.)]

Poudre. [1° Poussière : « Renart li fet honte et anni; souffrir l'estuel, ce poise lui; Bien le vou-droit avoir conquis; De la *poudre* li gete el vis. » (Ren. v. 15028.)] — 2° Poudre à canon : « On ala en sa maison, où l'on trouva de la *poudre* de salpe-sre. » (Froissart, II, p. 149.)

Expressions : 1° « *Poudre* de succession, » poison dont une femme nommée la Voisin faisoit commerce en 1679. (Hist. du Th. fr. XII, p. 152.) — 2° « *Poudre* de due, » préparation faite de cannelle et de sucre blanc; on en usait après les repas pour fortifier l'estomac : « La ville d'Auxerre fit present à Jean due de Bourgogne, de deux livres de *poudre* de due, pour sa bouche en 1461. » (Le Beuf, Hist. civile d'Auxerre, p. 303.) — « Tostée à la *poudre* de due et au vin blanc. » (P. J. de Saintré, 571.) — 3° « Mettre *poudre* en l'œil, es yeux, » jeter de la poudre aux yeux, faire illusion. (Cretin, p. 243;

D. Florès de Grèce, 143.) — 4° « Avoir de la *poudre* « dans les yeux, » s'endormir. (Oudin.) — 5° « De « la *poudre* d'oribus ou de prelimpimpin, » une chose de rien, un remède sans effet (voir OUDIN). — 6° « De la *poudre* à canon, » nouveaux et autres viandes ventueuses. — 7° [« *Poudre* lombarde, » poudre d'or : « Pris sur une huche un escrinet... « ouquel avoit la monnoye de six francs d'or ou « environ, un sachet de *poudre lombarde*. » (JJ 123, p. 214, an. 1383.)]

Poudrement. Action de poudrer. (Colgr.)

Poudrer. 1° Saler, saupoudrer : « Que nuls ne « puisse sortir en la ville de Paris harené de sasfaire, « harené *poudré*, ne frès après la S^e Michel. » (Ord. t. II, p. 577.) — 2° Former des embruns, en parlant d'une mer agitée :

Tuit furent en grant tenebror
Moir euident tuit li plusor
Quar la tormente moult fort
Et du Dromont croissent li tort
Li vent herice et la mer *poudre*
Tone et esclaire et chieent foudre. (Blanchandin, 186.)

3° [« Joncher : « Laquelle chambre devoit estre « *poudrée* de blane feurre ou de joncz selon la sai- « son que il y venoit. » (JJ. 61, p. 269, an. 1322.)]

Poudrete. [« Lesquelz alerent jouer aux espin- « gles ou cymetiere de Monchecourt, au jeu dit la « *poudrete*. » (JJ. 169, p. 423, an. 1416.) — « Les- « quelz enfans se priurent à jouer à la *poudrete*; « et en jouant Thommassint dit à Jehannin, que il « lui avoit getté de la poudre aux yeux. » (JJ. 159, p. 316, an. 1405.)]

Poudreus. [« Piez *poudreus* et pensée vole, El « cœil qui par signes parole, Sont trois choses, tout « sans doutance. Dont je n'ai pas bonne esperance. » (Ruteb. II, p. 167.)]

Poudrier. 1° Fabricant de poudre à canon. (Monet.) — [2° Boite à poudre pour sécher l'encre : « Un *poudrier* de porcelayne, garny d'argent, avec « un cordon de soye grise et d'argent, avec son « estuy. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)]

Poudriere. [1° Poussière (Froiss. XI, p. 299) : « Nous chevauchiasmes le bon pas, et tant que « nous vismes devant nous les *poudrieres* de nos « ennemis. »] — 2° Fabrique de poudre à canon : « Il y avoit beaucoup de poudre, sans ce que tra- « vaillioient journellement trois cenz ouvriers em- « ployez à la *poudriere*. » (Mémoires du duc de Guise, p. 39.)

Poudroyement. Action de réduire en poudre. (Oudin.)

Poudroyer. Réduire en poudre. Amad. Jamin, p. 12, dit :

Ha ! combien de citez superbes en grandeur
Proche de leur ruine et du dernier malheur
Ont ainsi detourné le tonnerre et tempeste
Qui, pour les *poudroyer* pendoient ja sur leurs tetes.

1. **Ponc.** [Femelle du paon : « Sur l'erbe (un « paon) s'est aresteuz devant la *poue* ennî la voie. » (Dits de Watriquel, p. 313.)] — De même dans le

Jobelin de Villon, p. 110, en parlant d'une nouvelle mariée :

Plantez ailleurs, contre sieges assieger
Pour la *poue* du marieuz.

Pouce. Action de tailler la vigne. (Colgrave.) Rapprocher POCET, POCA.

Pouée. [Petite éminence, du latin *podium*. Dans le vignoble orléanais, on nomme ainsi un petit espace de terre en longueur relevé des deux côtés, au bas desquels les cepes de vigne sont plantés à égale distance. (L. G. de D.)]

Pouencel. [Pavot, au Glossaire 7692, sous *Papaver*.]

Poverte. [Pauvreté : « Mais il est nus et povres, « s'en est plus mus : *Poverte* si fait traire maint « homme en sus. » (Aiol, v. 2077.) — « Chestre de- « vant dite vente j'ai fait par *poverte* et pour le « soustenauche de moi, de me femme et de nos « enfans lequelle *poverte* fu souffissamment prouvé « en le court noble homme le conte de Pontieu. » (Cart. de S. Vulfran d'Abbeville, f. 95, an. 1271.) Il s'agit ici d'un bien de famille ; la vente en était presque interdite au moyen âge.]

Pouge. Commandement pour venir sous le vent : « Se trouverent escartez les uns à ourse, « autres à *pouge*, tel deça, tel dela, tellement qu'ils « perdirent connoissance l'un de l'autre, sans que « phanal, ni autre signe ou enseigne les peult ral- « lier. » (D. Florès de Grèce, f. 1.)

Le patron fait le timon choverner
A *pouge*, à ourse est leur chanson chantée,
Et groue fait les ondes trescouper. (Besch, f. 19.)

Pougeoise. Monnaie (voir *Pougoise*) : « Et les « maailles de deux deniers, et *pougeoise* de loi « argent le roy et de 17 sols 6 deniers de pois au « marc le roy. » (Preuves de l'Histoire de Châtillon, p. 97, an. 1366.)

Pougnie. Poignée : « Faire tonneaux et aultres « vaisseaux de certaines pieces ; longueur et gros- « seur, et aucune foiz cornus, comme font les bain- « guoieres et autres vaisseaux par contrainte de « cercles de certaines *pougnies* par les lieures de « osiers. » (Besch. f. 334.)

Pougnien. [Poignée, ce que peut contenir la main : « Un *pougnien* de farine blutée. » (JJ. 162, p. 356, an. 1408.)]

Pougoise. Monnoye du temps de S. Louis. Du Cange dérive ce mot de celui de *pogesia*, en sous-entendant *Moneta*, et il dérive *pogesia* de *pogiensis*, monnoie des évêques du Puy. Cette monnoie valoit 17 sols 6 deniers :

Mais femme fole, quoy c'om die,
Pour bonté, pour chevalerie
Soit royne, contesse ou bourgoise
N'acomptera une *pougoise*
Quelz hons ce soit, ne de quel face
Mais que sa volenté face
Et accomplisse son delit. (Besch, f. 506.)

Pouil. [Pou : « Les *pouils* sont suffisans pour « faire vacquer la dictature de Sylla. » (Montaigne, t. II, p. 171.)]

Expressions : 1° « *Pouil* affamé, » un homme nécessaire. (Oudin.) — 2° « Il escorcherait un *pouil* » pour en avoir la peau, » il est extrêmement avare. (Id.) — 3° « Il se carre comme un *pouil* sur » un tignon, » il est superbe. (Oudin.)

Pouillard. Qui a des pous. (Cotgrave.)

Pouille. Pou : « *Pouilles* c'est-à-dire poux en » Bourgogne. » (Des Acc. Big. f. 73.)

Pouillierie. Gueuserie. (Oudin.)

Pouilles. [« C'estoit faire la figure à un aveugle » et dire des *pouilles* à un sourd. » (Mont. III, p. 111.)]

Pouilleux. [1° Qui a des poux : « Se vostre oïsel » est *pouilleux*, vous le verrez au soleil; car sur » toute sa teste verrez vous les poux bougier. » (Ménag. III, 2.) — 2° Sale, vil : « Ils (les Espagnols) » sont ors et *pouilleux* et moult envieux sur le bien » d'autrui. » (Froiss. t. XI, p. 141.)]

Pouillie. 1° Volailles :

Cler vin avoir, sa *pouillie* rostrir,
Canins, perdrix, et pour espicerie
Canelle avoir, safran, gingembre et prie,
Tout d'aigrevin et vergut destremper. (Desch. f. 308.)

2° Les petits d'un oiseau : « Le corbeau, après que » la *pouillie* et les petits corbins sont nez, voit » qu'ils ne sont pas semblables à luy, car ils ne sont » pas encore revetus de leurs plumes, ne n'en ont » la couleur, mais comme luy, doutant qu'ils » soient precedez d'autre oiseau, les delaisse et » habandonne jusques au huitième jour, et n'ont » autre subsentation, on nourriture que de l'air, » mais après qu'ils sont remplumez, il vient et lors » les congnoist estre ses semblables, si les nourrit » et devient curieux de leur gouvernement plus » que nul autre oiseau. » (Le Jouvenel, f. 17.)

Pouillier. [1° Rôtisseur, marchand de volailles : « Nus ne puet estre *pouillier* à Paris, se il » n'achate le mestier du roy. » (Liv. des Mét. 128.)] — « Les *pouilliers* pouvoient vendre toutes sortes » de marchandises excepté la cire en œuvre, ou » poisson d'eau douce. » (Ordonn. t. IV, p. 491.) — 2° [Gardien des poulets sacrés à Rome : « Le *pou- » laillier* qui gardoit les poulets par les signes des- » quelz on devine les choses à advenir. » (Amyot, Gracques, p. 24.) — 3° Lieu où juchent les poules : « Le hient du colombier, du *pouillier* et de la ber- » gerie. » (O. de Serres, 98.)] — 4° Château misérable : « Toutes fois le dit Floquet, sans autre appoin- » tement s'en retourna en son dit logis de Pierre- » pont disant qu'il n'estoit point un *pouillier*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 534.)

1. Poulain. [Du latin *pullanus*.] 1° Jeune cheval : « Qu'apprent *poulain* en denteure Tenir le veull » tant com il dure. » (Le Roux de Lincy, I, 191.) — 2° Echelle garnie d'un échelon de fer à chaque extrémité pour descendre les barriques et les tonneaux : « Tout sans *poulain* l'avez chà aval descendu. » (Gaufrey, v. 6966.) — « Deux *poulains* à descbargier » vin. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1872, p. 361.) — « Par le *poulain* on descende le vin en la cave; par » le jambon en l'estomach. » (Rabel. Garg. I, 5.) —

3° Jeu de dés : « Iceelui Baudet et aucuns autres » s'esbatoient à un jeu que l'en dit le *poulain* ou » raffle. » (Jl. 151, p. 566, an. 1399.) — 4° Bubon syphilitique : « Il chasse le dit virus aux aines, et » fait apostemes appelés bubons, vulgairement » *poulains*. » (Paré, XVI, p. 2.) — « Il est galand et » vous sait tant bien trouver les alibitz forains et » petits *poulains* grenez. » (Rabelais, II, p. 194.) — 5° Paysans des côtes de Syrie, au xur siècle, issus d'Européens croisés avec les Arméniens et les Syriens : « On appelle les paisans dou pais *poulains*; » dont messires Pierres d'Avallon, qui demouroit à » Sur oy dire que on m'appelloit *poulain* pour ce » que j'avoie conseillé au roy sa demourée avec- » ques les *poulains*. Si me manda messires Pierres » d'Avallon que je me defendisse vers ceus qui » m'apeloient *poulain* et lour deisse que j'amoie » mieus estre *poulains* que roncis recreus, aussi » comme il estoient. » (Joinv. § 434.) — 6° Boîtes de métal ajustées aux genoux dans l'armure du xiv^e siècle : « Pour faire et forgié une paire de » coutes et *poulains* tous poinçonnés de feuillages » verrez et esmaillez de ses armes. » (Compte de 1292.) — Dans un inventaire de Philippe le Long, roi de France, en 1316 : « Item 3 paires de greves d'aciers » et 3 paires de *poulains*. » (Du Cange, sous Greva.)

Expressions : 1° « Avoir la bête et le *poulain*, » prendre une femme grosse :

Or doit bien rire et festoier
Car elle estoit grosse des hier;
La beste ara et le *poulain*
Ainsi doit on servir vilain. (Desch. f. 515.)

2° « Faire le *poulain*, » faire le fringant; en parlant d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, marié à Jeanne de Luxembourg, à Arras, le 21 février 1402, puis à Elizabeth de Luxembourg, à Bruxelles, le 6 juillet 1409, suivant l'histoire généalogique, l. I, p. 248 :

O Antoine qui faites le *poulain*,
L'en vousindra desor de regibier
Car en travers serez mieus prins qu'à l'ain
Puisqu'il vous faut jeune dame espouser. (Desch. 348.)

3° « Mettre *poulain* en amb lure, » tout est d'habitude et d'usage :

Mettez *poulain* en amb lure
Il l'apprendra tant comme il dure. (Cotgr.)

4° « Avaler le vin sans *poulain*, » boire. (Voir la citation de Rabelais sous le deuxième sens.) — 5° « Bien ne vaul *poulain* s'il ne rompt son lien. » (Cotgrave.)

2. Poulain. Langage polonais : « En son *pou- » lain* dit à ses gens. » (J. de Saintré, 319.)

Poulaine. [1° VOIR POLAINE. Baleines, longues d'un pied, prolongeant les chaussures au delà des oreilles. Les Anglais les nommaient *crackowes*, c'est-à-dire Cracovies. C'est donc une mode d'origine polonaise; d'ailleurs *Poulaine* désignait la Pologne en ancien français : « Ainsi que ilz dan- » coient, fu marchié par aucun de la dance sur la » *poulaine* de l'un d'iceux compaignons de Picar- » die. » (Jl. 144, page 71, an. 1392.) — « Le roi de » Franche commanda à aparlier et fist copper à

« chacun les *poulaines* de leurs sollers ou des
« housiaux. » (Froiss. t. XVII, p. 349.)

Or à chaperons bons et beaux
Or à chaucues et blancs traux
Or à sollers à la *poulaine*.

(Desch. f. 514.)

2° [Fourrure venant de Pologne : « Un seuroct de
« violette fourré de ventre de *poulaines*. » (Jl. 163,
page 286, an. 1409.) — « Deux pannes de *poulaine*
« neuve et nne rez plaine de lin. » (Jl. 145, p. 265,
an. 1393.) — « n. fourrenres de *poulaine*. » (Nouv.
Comptes de l'Arg. p. 248.)] — 3° Pologne : « Le duc
« de *Poulaine*, lequel fut depuis roi de Craquovie. »
(La Sal. f. 37.) — « Tartre de *Poulaine*. » (Gloss. de
l'histoire de Paris. col. 1436.) — « Pour un sou, le
« pain de cire de *Poulaine*. » (Ord. II, p. 320.)

Expressions : 1° Les Polonais du xvi^e s. conserva-
vaient les modes françaises du xiv^e, et portaient des
« *gipous* ou pourpoints rembourrés. Cette mode fut
rapportée en France par Henri III, qui fut un instant
roi de Pologne : « Un passeron à la *poulaine*, garny,
« cotonné, callefentré, embouly, rebouly, estoffé
« comme un hast de mulet à colfres, à l'esprouve
« presque du mousquetaire et allant de bien pres
« recognoistre le bord des genoux. » (Blaise de
Vigenère, trad. de Tite Live.) — Par suite, Rabelais
compara les ventres des moines à ces pourpoints et
feint de les croire postiches : « Un grand tas de
« sarrabaites, cagolz, escargoz, hipocrites, capharts,
« et autres telles sectes de gens qui se sont degui-
« sés pour tromper le monde... au contraire font
« chiere, Dieu sait quelle et curieuse vous le povez
« lire en grosse lettre, et enlumineure de leurs
« rouges museaux, et *ventres à poulaine*. » (Rabel.
t. II, p. 285.) — 2° « Tenser à sa *poulaine*, » se frap-
per le ventre ou son pourpoint rembourré :

Parfois point n'arresteoye en place,
Ains estoje de mal et de peine
Chault comme feu, froit comme glace,
Souspirant à la grosse allaine
Lors je *tensoye à ma poulaine*,
Mes doigts et cheveux detroye,
Et s'avoje leurs et marjolaine
Par despit je les dechiroye. (Am. rendu Cord. p. 533.)

Poulainement. Action de poulainer. (Cotgr.)

Poulainer. Faire des poulains. (Id.)

Poulallerie. Volaille :

Qui fera si faitement
Mais qu'il vive nettement
De bonne *poulallerie*.

(Desch. f. 189.)

Poulane. [1° Poulaine de souliers : « Le roi de
« France commanda, ou nom de Dieu et de saint
« Denis, à apparier, et fist coper à chacun les
« *poulanes* de leurs sollers ou des housiaux, et re-
« taillier sa lance à la longueur de cinq piés. »
(Froiss. éd. Luce, V, 256.) — 2° Fourrure polonoise :
« Pour une panne de *poulanne* le vendeur doit
« n. den. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont en
Beauvaisis.)]

1. Poulce. [Poussière : « Pour avoir fait une
« motte de terre et de *poulce*, et dessus un pavillon
« de merrien à treilles. » (Hist. litt. de la France,
t. XXIV, p. 651.)]

2. Poulce. [Pouce : « (Mercure) aux pieds tous-
« jours au guet, aux *poulces* dangereux. » (Rons.
p. 919.) — « C'est contre constume aller que du
« *poulce* sa peau gratter. » (Génin, Récréat. philotog.
l. II, p. 236.)]

Poulcier. [Poussière : « L'on ne voyoit (à la
« cour de Denis) autre chose que le sable et le
« *poulcier* où les estudians brassaient les portraits
« et figures de geometrie. » (Amyot, Dion, p. 16.)]

Poulein. Poussin : « Les *pouleins* portoient
« heaume. » (Vigil. de Charles VII, t. I, p. 220.) Les
soldats étoient si bien disciplinés, que les poulets
dans les villages étoient aussi en sûreté que s'ils
eussent porté des casques.

Pouliniere. Constellation que les astronomes
appellent la Poute et les Poussins; les Pléiades. (Nic.)

1. Pouldre. [1° Poudre à canon, poudre d'arti-
fices : « Se je n'eusse esté si hastif De mettre le feu
« en la pouldre, j'eusse destruit et mis en foudre
« Tant qu'aque avoit de damoiselles. » (Franc-
archer de Bagnolet.)] — « Les Maures avoient
« envoyé des gens jusques au nombre de trente
« mille pour prendre Tripoly; mais les Espaignoz
« y estant ont mis es foussez des *pouldres* artificial-
« les; lesquels Maures estant es ditz foussez sont
« estez bruslés et morts jusques au nombre de bien
« de dix mille. » (lett. de Louis XII, II, p. 169.) —
2° [Poussière : « Les bleds estoient grands et la
« *pouldre* la plus terrible du monde, tout le champ
« semé de mors et de mourans, et ne se cognois-
« soit nul homme mort pour la *pouldre*. » (Commin.
l. I, p. 4.)] — « S'il plut, ne vous en melancholiez,
« tant moins aurez vous de *pouldre* par chemin. »
(Rab. V, Pronostic. p. 25.) — 3° Epicerics : « *Poul-*
« *dre* de duc pour l'ypocras. » (Desch. f. 497.)

Gingembre, canelle, safran
Graine et cloux, tres doux fils, apran,
Poivre long, feuille de lorier,
Pouldre pour la sausse hier.

(Desch. f. 497.)

2. Pouldre. [Jeune jument : « Le suppliant
« changea la sienné (sa jument) à une *pouldre* avec
« ung labourneur. » (Jl. 195, p. 847, an. 1472.)]

Pouldrer. [Saler, saupoudrer : « Quand l'en
« aura drecié, si *pouldrez* par dessus une espèce
« que l'en appelle coriandre. » (Ménag. II, p. 5.)] —
« Mon conseil est tel, s'il vous plaist à le tenir, que
« chacun trossue à l'arçon de la selle la cuisse du
« cerf *pouldré* afin qu'il en puisse manger si la fain
« luy vient. » (Percef. vol. II, f. 55.)

Pouldrette. Jeu (v. POUDBRETTE) : « Petits enfants
« qui s'ebattent à la *pouldrette*. » (Cymbal. mundi,
page 79.)

Pouldreux. [Poudreux : « Ayant les cheveux
« et la barbe tous herisses et *pouldreux*. » (Amyot,
Cicéron, p. 10.)]

Pouldrier. [1° Fabricant de poudre : « *Poul-*
« *drier*, salpestriers, faiseurs de flusques. » (Carloix,
t. VIII, 24.)] — 2° Poussière : « Et ceulx viennent
« à desroy, à moult grande alleure, tant que les

« *pouldriers* en volent en l'air. » (Lancelot du Lac, t. I, f. 54.)

Poule. [Femelle du coq : « Ces capitaines raucounoient tout le pays excepté la terre au comte de Foix ; mais en celle ils n'osassent pas prendre » une *poule* sans payer. » (Froiss. éd. Buchon, II, t. III, p. 6.)]

Expressions : 1° « Faire de ses œufs *poules*. » (Colgr.) — 2° « Jamais mauvaise *poule* ne le couva. » (Id.) — 3° « De *poules* et de pauvreté on en est bienlost engé. » (Id.) — 4° « Le regard est pris. » (Id.) — 5° « Par trop trotter la *poule* et la femme se perdent facilement. » (Id.) — 6° « Qui suit les *poules* apprend à grater la terre. » (Id.) — 7° « Tel perd l'appareil d'une *poule* à faute d'achepter pour un liard d'espices. » (Id.) — 8° « Une *poule* à long col, c'est-à-dire une fressure. (Oud.) — 9° « Courir la *poule*, » picorer. (Id.) — 10° « Faire de la *poule*, » faire le poltron. » (Favin, Théâtre d'honneur, II, p. 181.)

Il C'est chose qui moult me deplait
Quand *poule* parle et coq se taist. [Clopinot.]

« Mollière a dit dans le même sens : « La *poule* ne doit pas chanter avant le coq » ; dans les Sermons de Barlette, 1^{re} partie, Aculanus est cité comme ayant dit : *hec donus non mihi plucet ubi, gallo tacente, gallina cantat.* — 12° « La *poulette* chante » aussi haut que le coq. » (Contes d'Entrap, p. 459.)

Poulemart. « On appelle *poulemart* dans le Dauphiné et dans le Lyonnais la fiscelle dont les marchands lient l'enveloppe des petits paquets ; ce qui est bien éloigné de la signification qu'Oudin donne à ce mot qu'il prétend désigner une espèce d'arme. » (Note, dans Rabelais, II, 74.)

Poulenne. [Poulaine : « Les gens qui ores sont « font ortaux de bourre qui passent demi pié les « ortaux et sont nommées *poulenes*. » (Mod. 65.)]

Pouiente. Injure, pour *poulains* de Syrie : « La « fausse gent *pouiente*. » (Hist. des III Maries, 236.)

Poulerie. Poulie, lieu pour étendre et sécher les étoffes : « Frere André Barthelemy contesloit « aux religieux de S. Antoine le droit de tenir « *pouleries*. » (Glossaire de l'Hist. de Paris.)

Poulet. [1° Petit d'une poule : « Au vert jus de « nouvelle grappe Lui donna Blonde une froid « *poulet*. » (Bl. et Jeh. 1312.)] — « *Poulets* que « appelle *poulets* en sa baragouinage. » (Des Acc. Bigarres, p. 8.)

Veau nul cuit et *poulets* crus
Font les cimiettes bossus. [Cotgrave.]

2° [Billet de galanterie : « De ce mesme papier où « il vient d'escrire l'arrest de condamnation contre « un aduulere, le juge en desrobe un lopin pour en « faire un *poulet* à la femme de son compagnon. » (Mont. IV, 128.) — Henri IV disait, en 1597, que « M^{re} de Guise aimoit bien autant les *poulets* en « papier qu'en friassée. » (Sully, Mém. II^e partie, p. 114.) — « Un porte *poulet* (Id. 136), c'est-à-dire un entremetteur.]

1. **Poulie.** [1^{re} Rouet de bois dur ou de métal,

creusé d'une gorge : « Por voir li a il fet entendre « Que les seilles qui là estoient Qui à la *poulie* « pouendoit. » (Ren. v. 6798.) — « Item pour une « *poulie* de cuivre qui sert pour une lampe d'argent « en la dite volte. » (Compte de 1365.) — « Nuls de « quelqu'état ou condition qu'ils soient demeurans « en la senechassée de Poitou et anciens ressors « d'icelle ne pourront tirer ou faire tirer à *poulies*, « n'autres engins les draps de laine qu'ils feront « ou feront faire ou auront achelé pour les reven- « dre, n'icex draps farder de bourre n'autre chose « qui s'y puisse appliquer. » (Cout. Gén. II, p. 571.) — 2° [Lieu où on étend les étoffes pour les faire sécher : « Item sur une maison et *poulie* « seant en la rue Porte Char de Beuvez... quatre « solz. » (JJ. 107, p. 375, an. 1375.) — « Il lui dist « que ilz trouveroient grant quantité de draps es « cloeres ou *poulies* du pouloir de l'espan. » (JJ. 155, p. 90, an. 1470.)] — 3° Ligne de pêche avec rouet à poulie : « Les filets, les *poulies*, les espi- « viers et tous les autres instrumens avec lesquels « on pesche. » (N. C. G. I, p. 844.) — 4° [Fosse d'aisance : « Lequel Clouquet lui respondi moult « eschauffement que c'estoit un merdier et vuideur « de *poulies*. » (JJ. 151, p. 132, an. 1396.)]

Delit poussez retault,
beduit en son hostel aut
Trop à honneur duperie
Et brassie pour *poulie*
Tant que tout homme detrie. [Desch. f. 79.]

5° [Jeu : « Jehan Mauvoisin et autres alerent hors « de la ville de Liencour et commencerent à jouer « à un jeu, nommé le jeu de la *poulie*. » (JJ. 126, p. 161, an. 1385.)]

1. **Poulier.** [1° Poulailleur : « Item à prendre... « de nuit d'un *poulier* ... trois chefs de poulaille. » (JJ. 248, p. 120, an. 1382.)] — « Le dil Pierre Le « Clerc, qui estoit mussé en la maison d'un pauvre « homme, un *poulier* aux gelines, fut accusé aux « dessus dits. » (Monstrelet, II, f. 122.) — 2° Bicoque : « Sous l'esperance de l'impunité, il n'y auroit « *poulier* qui n'arrestast une armée. » (Montaigne, t. I, p. 70.)

2. **Poulier.** [Mettre les draps à la *poulie* : « Item « nul ne pourra *poulier* ne faire *poulier* draps lon- « duz au travers. » (JJ. 173, p. 151, an. 1421.)]

Pouliant. Pouliot, plante aromatique du genre des menthes : « La plume du lit et les linceux furent « de *pouliant*, et de mugnet et de toutes herbes « amoureuses, dont les deux amans se devoient « bien rejouir, comme le firent plus que ne feroit « ung roy entre ses draps d'or et de soye. » (Pereff. vol. IV, f. 125.)

Poulinage. Premier feu de jeunesse. On a dit des jeunes filles qui, n'aimant qu'à rire et à folâtrer, ne songent point à faire l'amour : « Si faut il noter « une chose que telles filles après avoir laissé leur « *poulinage* et jetté leur gourme (comme l'on dit « des poulains), après s'estre ainsi esbatues au « petit jeu, veulent essayer le grand, quoy qu'il « tarde. » (Brantôme, Dames galantes, II, p. 74.)

Poullion. Petite poullie. (Monet.)

Pouliot. Plante qui a une odeur pénétrante et aromatique. Son goût est fort âcre et fort amer; elle est apéritive et hystérique:

J'ay senti par les champs la fleur de l'aubespine
La framboise, la fraize et la rose aiglatine
Le thim, le *pouliot*, j'ay savouré le miel
Et toutes les douceurs qui distillent du ciel
J'ay oui sur les ormeaux fredonner la cigale
Mais à ton chant, Bellot, tout cela ne s'egale.

Remy Belleau, t. I, p. 19.

« Entre autres y en avoit une qui faisoit un
« bouquet de marjolaine, de roses, de giroflée, de
« serpolet, et de *pouliot*. » (Berg. de R. Bell. I, 41.)

Poulle. Poule.

Expressions : 1° « *Poulle* volage. » (Molin. p. 168.)
— 2° « *Poulle* de Inde, » sorte de gibier. (Rabel. I, p. 239.) — 3° « *Pouilles* Limoges. » (Bout. Som. rur. p. 252), huppés. — 4° « Mignons fils de la *poulle* « blanche, » comme qui dirait petits maîtres. (Begnier, sat. iii.) — 5° « La *poulle* à ma tante, » une cajoleuse. (Oud.) — 6° « Rebiiffé comme la *poulle* à « gros Jean, » enfoncé dans ses habits, enflé de gloire. (Oudin.) — 7° « Nos *pouilles* pondront, Dieu « nous assistera, » ayons bonne espérance. (Oud.)

Poullerie. [Lieu infesté de poux : « Et lors dist
« le veneur que faulconnerie n'estoit qu'une droicte
« *poullerie*; et, quant ilz venoient de voler, ilz
« mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx
« espouiller, et semblablement tuent les poulx
« emprès leurs faulcons. » (Modus, f. 104.)]

Poullie. [Poulie : « Pour six *poullies* doubles
« pour servir à la grande vergue du grant mast de
« la dille galeace. » (Ms. de 1541. dans Jal.)]

Poullier. Poullailier : « Je vous avois pieça dit,
« de par tous les diables, que vous fissiez fermer
« nostre *poullier*, où la martre a mangé trois de
« mes meres gelines. » (Les 15 Joyes du mar. 59.)

Poulliere. Office de religieuse de l'Hôtel-Dieu. (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Poullin à thyolles. Poullin servant à l'artillerie. (Glossaire de l'Histoire de Bretagne.)

Poullie. [Jeu (voir *POULLE*), au reg. JJ. 160, p. 324, an. 1406.]

Poulmon. Poumon : « Batre à tout *poulmon*. » (Colgr.) — « Souffler à tous *poulmons*. » (Id.) — « Il ne seait sur quelle feuille de *poulmon* respirer. » (Colgrave.)

1. Poulpe. [1° Mollusque : « Le cameleon prend
« la couleur du lieu où il est assis; mais le *poulpe*
« se donne luy mesme la couleur qui luy plaist. » (Mont. II, f. 180.)] — 2° Maladie chancreuse, polype. (Robert Estienne.)

2. Poulpe. [Pulpe : « Le dedens n'est qu'une
« *poulpe* comme en nos figues, mais pleine d'un
« suc si rouge qu'il taint les mains comme les
« meures. » (Sat. Ménip. p. 229.)]

Poulpeux. Charnu. (Colgrave.)

Poullier de la jambe : gras de la jambe. (Monet.)

Poultre. [Polder, marais desséché : « Comme
« nostre chière compaignie Ysabeau confesse de
« Flandre et de Namur tenist aucun yrelage, si
« comme meur et *poultres*, ki sont waingnet des
« giés de le mer. » (JJ. 48, p. 200, an. 1290.)]

Pouls. [1° Battement des artères : « Le *pouls* se
« change par le courroux et alors est haut, grand,
« vehement, viste et frequent. » (Paré, Introd. 18.)]
— 2° Choc d'armes dans les combats : « On n'y
« combattoit qu'à pié, à grands *pouls* de lances, et
« coups d'épees tranchantes, sans estoc. » (La
Colombière, Théâtre d'honneur, I, p. 151.)

Poulse. 1° Pouls. Loys le Caron, f. 13, dit :

Il est en toy de mon coeur garantir
Par la pitié qui fait battre mon *poulse*
D'espoir douteux ne donnant la secousse.

2° Implacabilité : « Anthoine de Bourgogne s'en
« alla courre vers Gand et trouva sur le champ une
« compagnie de Gantois, esquels ils le fourrerent
« de telle *poulse* lui et ses gens qu'ils en occirent
« plus de cinquante. » (Monstrelet, III, f. 49.)

Poulsé. Gâté par la chaleur qui le fait fermenter : [« Desquels vins bien souvent la plupart se
« gaste et tourne et aigris,.... lesdits marchands
« pourroient convertir en vinaigres tant leurs dits
« vins amers *poulsés* et estonnez, que les lies qu'ilz
« auront. » (Ord. déc. 1565.)] — « Car ung chacun
« se sentit tant alteré d'avoir bev de ces vins *poulsés*,
« qu'ils ne faisoient que cracher aussi blanc
« comme cotton de Malthe. » (Rab. II, 47.)

Pouusement. [Action de pousser : « Duquel
« cop ou *pouusement* icellui defunct chey à terre. » (JJ. 163, p. 475, an. 1409.)]

Poulsier. Pousser : « Dura le grand estour et le
« *poulsis* plus de trois heures... lançant et gettant
« dards et *poulsans* l'un sur l'autre. » (Froissart, I, III, p. 28.)

Poulsis. Choc, combat; voir le précédent.

Poultrain. Poulain : « Qu'il ne soit nul, ne
« nulle qui laisse aller, ne mestre bestes en autruy
« dommage sur les amendes qui cy après s'ensuy-
« vent; c'est à sçavoir pour un *poultrain* 2 sols;
« pour une vache 3 sols; pour une brebis 2 deniers. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 506.)

1. Poultre. Jeune jument non saillie : « Le dit
« seigneur des escluses a droict seigneurial de
« mettre ou faire mettre en sa dite prairie des
« escluses trois juments, avec leurs poullains, et
« *poultres* de l'année. » (Cont. Gén. II, p. 59.)

2. Poultre. [Poutre : « Les *poultres* qui sou-
« tenoient le pont des Romains. » (Amyot, Mar. 40.)]

Poultrerie. [Coffre de poutres, autour de la
roue d'un moulin à eau : « Laquelle femme estoit
« au dehors du moulin sur la *poultrerie* d'icellui
« moulin à l'endroit de l'eau. » (JJ. 176, p. 612,
an. 1448.)]

Poultron. Poltron : « Les cruels, aspres et
« malicieus sont lasches et *poultros*. » (Sagesse
de Charron, p. 144.)

Poultronize. [Poltronnerie : « De quoy M. le mareschal fust autant fâché que esbahy d'une « si honteuse *poultronize*. » (Carlois, IX, 8.)]

Poulx. Impulsion : « Ung gentilhomme de Sa- « voye nommé Mondragon prist la haulle mer, et « malgré le *poulx* du vent gaigna la plage d'Aigue- « morles. » (J. d'Autou, f. 50.)

Poulez. [Tempes : « Iceelui suppliant donna audit « Abarinacis un cop d'un baston sur sa teste en « droit sa temple ou *poulez* nommé au pais (de « Comminges), » au reg. JJ. 160, p. 360, an. 1406.]

Poumelle. [Peinture de porte : « Pour avoir fait « et mis deux gons, une grosse *poumelle* et deux « grappes de fer où ferme le courroil de la porte. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3^e série, IV, 389.)]

Poumians. [Pommeau : « Quiconques veut « estre fesier de viroles de heus et de *poumians*. » (Livre des Métiers, 166.)]

Poumons. Cris :

Et l'andemain, si s'en alerent
Si chevalier li dolant erent ;
Mais li ribaut et li boucier,
Valet, garçon et cavetier
Les ont de tost aler semons
A cavates et à *poumons*,
Et les clamerent fos et faus.

(Mouskes, p. 711.)

Poudre. [Pondre : « Tant s'entr'amerent am- « bedu qu'en un ensemble *poucient*. » (Marie, fabl. 80.) — « La veismes les cocques des deux oeufz « jadyz *pouuz* et esclouz par Leda. » (Rabelais, Gargantua, V, 10.)]

Pouvoir. [Pouvoir, seigneurie, territoire : « Le « suppliant vint demourer au *pouvoir* de Demencourt « ès fourbours d'Arras, en l'ostel de Gillot Lievant. » (JJ. 174, p. 83, an. 1427.) — « Car il furent si sur- « pris qu'il n'orent *pouvoir* de se defendre. » (Mén. de Reims, § 9.)]

Expressions : 1^o « A non *pouvoir*, » malgré soi, involontairement : « Lors dit la pucelle tout bas « au preux Nero : amy delivrez moy de ce pas, car « repondrè ne scay à sa demande ; si tost que Nero « se ouist nommer amy, onques si joyeux ne fut, « et elle qui se aperçut du mot, en fit confession « sans repentance, en remontrant quelle l'avoit « dit à non *pouvoir*. » (Rom. de Percef. V, f. 33.) — 2^o « *Pouvoir* et commandement. » Expression proverbiale : « Pour ce que par adventure que votre « force est amoindric, et que desormais vous ne « pouvez resister à plusieurs besongnes qui vous « surviennent, si bien que vous avez autres fois « fait, estes vous si troublé et impatient, cher sire, « pour appaiser forts et foibles sur cette matiere.... « contre *pouvoir* n'a commandement, » c'est-à-dire qu'on ne peut plus demander à l'homme que son *pouvoir*. (Perceforest, IV, f. 71.)

Poupart. [Jeune enfant au maillot : « Son fils « (de la sainte Vierge) qui toune et espart, Cil n'a « pas grandeur de *poupart*. » (J. de Meung, Trésor, p. 319.)]

Car attemprance est d'autre part,
Qui n'a mie sens de *poupart*. (Froiss. poès. p. 197.)

Et nous sommes jusqu'à sept ans *poupart*
Vil, malostru, foible et mal ordonné. (Desch, f. 293.)

Plus jeune que n'est un *poupart*
De sens et trop plus mal à part
Me trouvoy de l'entendement. (L. des Folles am. 302.)

1. Poupe. [Pompe : « Je voudrois bien qu'un « dieu le plus grand de la troupe De ceux qui sont « au ciel espuisast d'une *poupe* Toute l'eau de la « mer : lors à pied sec j'irois. » (Rons. p. 926.)]

2. Poupe. [Arrière d'un navire : « Nous estions « la bonne troupe, Qui, ayans le vent en *poupe*, « Tous l'un à l'autre buvions. » (Bassel, XXIII.)]

3. Poupe. 1^o Poulpe, pulpe : « Deux nerfs issans « de la *poupe* du cerveau qui est en la partie du « chef derriere. » (Les Tri. de la Noble Dame, 108.) — « Les nerfs de la seconde paire issans du cer- « veau, commencent à la partie derriere des pre- « miers nerfs et issent par un pertuis qui est près « de la fosse des yeux et donnent mouvement aux « yeux, la tierce paire commence plus derriere que « la seconde et en issant de la *poupe* parmi le siege « du chef se divise en quatre nerfs particuliers qui « s'espendant par divers lieux en maniere d'un retu « à pescher. » (Ibid. f. 108.) — 2^o Mamelle, bout du tetin. (Monet.) — 3^o Chair du fruit, pulpe. (Id.)

Poupée. [1^o Botte, paquet de lin : « Paroles « rioteuses se meurent entre laditte Jehanne et une « sienne voisine.... pour une *poupée* de lin. » (JJ. 151, p. 9, an. 1396.)] — « Lineaux de fil, de laine « et *poupées*. » (Le chev. de la Tour. Instruc. à ses filles, f. 67.) — 2^o Poupée placée sur le timbre du heaume : « Si en parloient à merveilles les dames « des hords et en especial la royne Lydore et la « jeune Lyriope qui disoit à la royne que bien avoit « employé le joly tymbre qu'elle luy avoit fait : car « il n'y avoit si bel, en tout le tournoy, pour les « *poupées* et les escussons volans qui reflamboient « encounter le soleil. » (Perceforest, V, 1, f. 135.) — 3^o Poupard :

... Auger *poupée*
Qui à un seul coup de son épée
Cope bien à un chat l'oreille. (Fabl. S. G. f. 70.)

4^o [Dessin ; Villars de Honcort écrit sous le cro- quis d'une stalle de chœur : « Vesci une legiere « *poupée* d'un estaus. » — 5^o Mannequin de toi- lette : « A Robert de Varennes, brodeur et varlet de « chambre du roy pour *poupées* et mainages d'icelles « pour la royne d'Angleterre. » (Compte de 1396.) — 6^o Jouet d'enfant : « Elle vous prie lui envoyer « des *poupées*, non trop grandes et jusques à quatre « ou six, des mieux abillées que vous pouvez trou- « ver, pour envoyer à l'enfant de madame la du- « chesse de Baviere accouchée puis n'a guerres. » (Lett. de Claude de France, duchesse de Lorraine, an. 1571.) — 7^o Il a été pris au figuré dans un sens obscure. (Deschamps, fol. 281.)

Poupelain. Pièce de menue pâtisserie pétrie au beurre, lait et jaune d'œufs. (Borel et Monet.)

Ung bon pasté de venaison
Accompagné d'ung *poupelain*
Vaudroit mieux sans comparaison
Pour enfans de bonne maison
Que les finesses Pathelin. (R. de Collyerje.)

Poupelé. Gras, potelé. (Cotgrave.)

Poupelin. [Peuplier : « Il lui devoit deux solz « pour un arbre nommé *poupelin*. » (J.J. 154, p. 552, an. 1399.)]

Poupetier. Ornementiste en stuc et en papier mâché. (Cotgrave.)

Poupette. Petite poupée. (Cotgrave.)

Poupier. Qui soufflé en poupe. (Cotgrave.)

Poupin—ine. [1^o *Adj.* Qui fait le beau, la belle, en parlant des personnes : « Dieu vous garde donc, « mes dames tant *poupines*. » (Marot, II, p. 48.)]

J'ay dedans mon serail quatre vingt concubines
En leur jeunesse tendres et belles et *poupines*
Et des roynes soixante en leur premiere fleur
Belles comme le jour. (R. Bell. I, p. 406.)

2^o Joli, agréable, mignon, en parlant des choses :
« Pour l'odorat tant d'herbes et tant de fleurettes
« jolies et *poupines* qui l'embaument et parfument
« sans cesse de si douces odeurs. » (Peter. d'Am.
I, p. 14.)

O doux baiser colombin,
Poupin, sucrin, tourterin. (R. Bell. I, p. 443.)

3^o [*Subst.* Poupée : « L'enfant, selon sa petitesse,
« aime les pommes, les poires, les poupées... mais
« en croissant aime les *poupines* vives. » (Marg.
49^e nouvelle.)]

Poupinement. Parure. (Cotgrave.)

Poupinier. Mignarder : « Vous parlez de bien
« *poupinier* un langage, ou en voulez vous chercher
« les maîtres ouvriers qu'en l'eschole de vertu,
« entre nous autres qui portons l'épée. » (Contes
de Cholières, fol. 221.)

Poupinet. Diminutif de *poupin*.

Le baut, le doux, le *poupinet*
Le long, le droit, le gay, le savoureux
Le gentil corps, et le chief crespélet. (Desch. f. 207.)

Pouplier. [Peupliers : « Il se moue et tourne
« plus que feuille de *pouplier*. » (Gerson, harangue
au roi Charles VI, p. 17.)]

Poupon. [« La dame tenant son petit *poupon*
« entre ses bras. » (Straparole, 6^e Nuit, Fabl. I.)]

Poupeau. Diminutif de *poupe*, tétin :

Inspire moy l'esprit qui me doit enflammer
Donne moy ton *poupeau*, donne sans plus attendre
Que j'en suce le miel que je m'en vais repandre.
Perrin, page 46.

Poupée. [Mannequin de toilette : « Pour trois
« quartiers de Carisy... pour faire couvertures aux
« *poupées* de la ditte dame. » (Compte de 1485.) —
« Pour avoir fait faire et refaire par deux fois, par
« l'ordonnance et commandement d'icelle dame (la
« royne), une grande *poupée* pour envoyer à la
« royne d'Espagne. » (Compte de 1496.)]

Pouppetier. [Ornementiste, travaillant en stuc
et en papier mâché : « A Pierre Cardin.... qui sont
« treize, tous peintres et *pouppetiers*, la somme de
« 247 livres, pour avoir vacqué aus meslés de
« terre, pappier et plastre, pour la venue et recep-
« tion du s' empereur, audit Fontainebleau »
(an. 1540.)]

Poupre. [Etoffe rouge : « n. *poupres* de Venise. »
(Nouv. Compl. de l'Argent. p. 13.) — « Somme de la
« delivrance des *poupres*. » (Id. 19.)]

Pouque. [Sac : « Le cuida ferir d'un sac, selon
« le langage du país (de Caux) appellé *pouque*. »
(J.J. 124, page 244, an. 1384.) — « Comme d'iceulx
« deulz boisseaulx de blef, le suppliant en eust
« prins un, pour mettre en son sac ou *pouque*. »
(J.J. 162, p. 214, an. 1408.)]

Pour. [1^o Indique le temps dans le passé : « *Pour*
« ces jours estoit prévés de Valenciennes uns vail-
« lans homs. » (Froiss. III, p. 230.) — « Uns gentils
« abbés qui laiens estoit *pour* le temps. » (Id. 228.)
— « *Pour* lors. » (Id. II, 35.) — De là « *pour* ce que,
« pendant que : « *Pour* ce que Jacques Dartevelle se
« tenoit devant Tournai. » (Id. III, 301.) — 2^o Mal-
« gré : « Oncques li rois Robers n'en vot faire hom-
« mage, *pour* guerre que on l'en festist. » (Id. t. II,
p. 249.) — De là « *pour* ce que, » quoique : « *Pour*
« ce que j'ai veu, en mon temps que j'ai alé et tra-
« veillé par le monde, deux cens hauls princes,
« mais je ne veys oncques plus humble ne plus trai-
« table. » (Id. XIII, p. 18.) — 3^o Dans l'intention,
à l'effet de : « Et ordonna ses besongnes à ce que
« *pour* aler en Engleterre. » (Id. t. II, 378.) — 4^o Au
risque de : « *Pour* morir, je ne retenirai ja mon
« droit seigneur. » (Id. t. III, p. 349.) — « *Pour* à,
« même sens : « Car, *pour* les membres à trencier, il
« n'eust consenti nulle lasqueté à faire. » (Id. VII,
page 303.)]

Pouir. [Peur : « N'en unt *pouir* ne de murir
« dutance. » (Rol. v. 828.) — « L'enfant Jesu... Que
« li angles del ciel fist en Egipte aler Par la *pouir*
« d'Erode. » (Thom. de Cant. 65.)]

Pouraille. [Pauvres gens : « Ensi n'en a cose
« qui vaille *Pour* ce que le boivent *pouraille*. »
(Poème du riche homme et du ladre.)]

Pouraller. Parcourir, visiter :

Paix establi et paix garda
Toute Bretagne *pouralla*. (Brut, f. 20.)

Le rivage ont tout *pourallé*
Nul home armé n'i ont trové. (Rou, p. 292.)

Pourboudir. [Battre : « Alain gravi oudit plan-
« cher et s'efforça de prendre la ditte femme en
« costé son dit mary ; et de fait la fist lever et dist
« au dit mary que s'il sonnoit mot, il seroit *pour-*
« *boudis* à droit. » (J.J. 126, page 196, an. 1385.) —
« Comme le suppliant ait esté par plusieurs fois
« menacé d'estre batu, tué, pris et autrement dure-
« ment traité, et finalement tellement *pourboudi*
« et demené, qu'il ne se soit osé tenir en son hos-
« tel. » (J.J. 175, page 91, an. 1431.) — « Nos gens
« estoient si aoursez du duel qu'avoient, qu'en les
« fossez estoient batus et *pourboudis*. » (Martène,
Anecd. III, c. 1497.)]

Pourbouiller. Bouillir. (Cotgr.)

Pourcach—ache. [Formes féminine et mas-
culine. Action de *pourcachier*, poursuite d'une
affaire : « Et y convenoit grant sens, *pourcach* et

« avis. » (Froiss. II, 320.) — « Par quel aye et pourcache il avoit esté delivré. » (Id. VI, 101.)]

Pourcachier. [1^o Négociier : « Et se porta leurs parlemens que li dis evesques devoient pourcachier à ses compaignons que le ville de Hainbon seroit rendue à Loëys d'Espaigne. » (Froissart, IV, 36.) — 2^o Négociier pour sa rançon : « Qui le tenoit et pourcacha longuement. » (Id. VI, 189.) — 3^o Machiner : « Li dis messire Hues leur pourcachoit grant destourbier. » (Id. II, 24.) — 4^o Intriguer, au pronominal : « Sire, vous demourrés, et Richart de Bourdeaulx voit autre part se pourcacher. » (Id. XVI, 112.) — 5^o Infinitif pris substantivement ; poursuite d'une affaire : « Pour remonstrer que la besoingne estoit sienne et faite à son pourcachier. » (Id. II, 302.) — 6^o Machination : « Par son conseil et pour pourcachier. » (Id. 240.)]

Pourcas. [Poursuite d'une affaire : « Par force ou par pourcas. » (Froissart, V, 224.)]

Pourceau — *el.* 1^o Porc : « Le proverbe ancien monroit bien le malheur où nous sommes, quand il dit : un avocat en une ville, un noyer en une vigne, un pourceau dans un bled, une taupé en un pré, un sergent en un bourg, c'est pour achever de gaster tout. » (Bouchet, Serées, I, p. 337.) — « Semer des roses aux pourceaux. » (Cotgr.) — « Pourceau gras rompt sa soute. » (Id.) — « On ne doit pas à gras pourceau le cul oindre. » (Id.) — « Reliques sont bien perdues entre pieds de pourceaux. » (Id.) — « Si truye forfait, les pourceaux le souffrent. » (Id.) — « Il est plus aisé qu'un pourceau qui se grate, c'est-à-dire il est content. — « Au pourceau mory, » jeu qui consistoit à contre-faire le pourceau mort ou qu'on va tuer. (Rabelais, I, I, p. 152.) — « C'est à refaire, non pas que les pourceaux y eussent été mais les diables qui valent pis. » (Contes de Desper, I, p. 99.) — « Aller comme le pourceau de S. Antoine de porte en porte, c'est-à-dire en toutes les maisons l'une après l'autre : « Continuoit toujours son mestier de belistre allant de maison en maison comme le pourceau de S. Antoine. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 80.) — « Il a tué son pourceau, il se joue de la vessie, » il vesse. (Oudin.) — 2^o Cloporté :

Je feroye de l'anemon
Par ma parole estre un oingnon
Et pourcel estre sensue,
Je feroye d'une massue
Un espieu tranchant et agu
Je feroye par mon argu
Ce qui est noir devenir blanc. (Desch. f. 373.)

3^o Outil :

Lors dit cilz qui va beschier :
Quant nous bit merveille avon,
Quant l'en coupe un cornillier,
Un if, un chesne, ou un arbre bon,
Es fourges en lieu d'eulx trouvon,
Cilz foulz naissans n'y est pourcel
Chievre, congnie, ne coustel
Qui en puist acerber les bos
Partout croist li grant moncel. (Desch. f. 112.)

4^o [Jeu ressemblant à celui de l'oie ; ici l'animal visé est un porc : « Comme le suppliant feust alé à

« un esbalement qu'on faisoit, c'est assavoir de jeter au pourcel d'une faucille, comme il est accusé de faire ou païs (de Picardie), » aux Arrêts du Parlement, t. IX, an. 1401.]

Pourcelaine. 1^o Plante, pourpier :

Prince, mieulx vault un brin de pourcelaine
Prins franchement, clere eue de fontaine
Feyes et pois et pain bis fait à tout ;
Que ne feroy l'avoie de Charlemaïne
Prins en maison d'ennui et tristour plaine. (Desch. 352.)

2^o [Nacre de perle : « Un tableau de pourcelaine quarré, de plusieurs pieces et ou milieu l'ymage Nostre Dame, garny d'argent doré, à ouvrage d'oultremer. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — « Un tableau quarré de pourcelaine où d'un costé est l'ymage Nostre Dame en un esmail d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ et de l'autre costé a un ymage de saint Pol et est environné de perles tout autour. » (Inventaire de Charles V, an. 1380.)]

Pourcelier. Meltre bas, en parlant de la truye :

Je vi encor, n'a pas longtems,
Un homme merveilles compter
Qu'il avoit vu cent asnes blancs,
Une truye un cerf pourcelier. (Desch. f. 444.)

Pourcelet. Nom donné à des séditeux : « Des maux que faisoient les rouciers de Gand nommés les pourcelets. » (Froiss. II, 276.)

Pourcelettes. Constellation, Pléiades : « Un jour elevant mon luminaire, j'apperceu les cataractes du ciel ja estre ouvertes, l'Urne d'Aquarius renversée ; le signe des Poissons en exaltation : Orion à son espée fendant les nues, les pourcelettes tressuantes, et oy derriere moy bruire, les abismes ouvers et les mers desbondées. » (Alect. Rom. f. 51.)

Pourceline. 1^o De porc. (Ordonn. t. V, p. 92.) — 2^o [Nacre de perle : « Une petite pierre de pourceline, entaillée à .vi. petits ymages, garnie d'or. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Pourcession. Procession, en parlant des Romains qui avoient crevé les yeux et arraché la langue au pape Léon, sous Charlemagne :

Ki le pape orent bestorné
Lendemain à moult grant honor
Out receu comme signour
Karlon et par devoetion
Alerent à pourcession. (Mousk. p. 116.)

[« En plusieurs rues où li pourcession devoit passer. » (Caffiaux, rég. d'Aubert de Bavière, 51.)]

Pourchacier. [1^o Pourchasser : « Qui traïson pourchace, drois est qu'il s'en repente. » (Berte, c. 96.) — « Ilons qui pourchace druerie, Nè vaut noient sans cointerie. » (Rose, v. 2145.) — « Et pourchacierent un vieillard, et le mirent en un abitacle comme rendu en la forest de Normail. » (Mén. de Reims, § 315.) — 2^o Négociier : « Cil empereres ala adont entour Rome et tint le siege noient longuement, et se pourchaca tant es nobles de Rome par dons et par promesses, que il en ot la grignour partie à sa volenté. » (Brunetto Latini, en son Trésor, liv. I.) Voir POURCACIER.

Pourchaille. Action de pourchasser. (Colgr.)

Pourchailerie. Terme d'injure. « Cette *pourchailerie* a beu nostre vin. » (Merl. Cocc. I, 270.)

Pourchas. 1° Forme verbale de *pourchasser*.
Action de pourchasser, de poursuivre : « J'eus au
« *pourchas* de ma longue esperance plus de travail
« qu'il n'est comprehensible. » (M. de Saint Gelais,
p. 135.) — « A l'instance ou *pourchas* d'aucun. »
(Ord. III, p. 348.) — « Proceder sur ce au principal
« et aller avant en outre, tant afin comme s'il n'en
« estoit ou fust onques appellé, ny fait aucun *pour-*
« *chas*, ou interlocutoire au contraire. » (Ord. II,
312.) — « Car ainsi que l'ung est chevalier, l'autre
« marchant, et l'autre laboureur, et que le *pourchas*
« de l'ung empire le gaing de l'autre ; guerres et
« haines naisstroient et seroient à la destruction des
« hommes. » (Le chevalier de la Tour, Guidon des
guerres, f. 87.) — 2° Entremise : « Par son *pourchas*
« la paix fut faite. » (Joinv. p. 419.) — 3° [Moyen,
état : « Nous sommes obligiez en certaines grosses
« sommes de deniers envers plusieurs personnes,
« desquelles sommes payer à présent nous ne
« sommes pas bien acquisitez, ne en *pourchaz*. »
(Cart. de Chartres, an. 1361.)]

Pourchasser. 1° Poursuivre, rechercher :
« *Pourchasse* continuellement prières, oraisons et
« pardons. » dit S. Louis à son fils. (Joinv. p. 126.)
— « Il recherchoit et *pourchassoit* les bonnes
« lettres. » (L'Am. ressusc. p. 7.)

Qui plus depend qu'il ne *pourchasse*

Il ne luy fait point de besace. (Colgr.)

2° Procurer : « Cinq ans fut en prison, mais toutes
« fois eschappa il au derrenier par une corde que
« ung sien chevalier luy *pourchassa* et puis se mist
« à la fuite. » (Chr. de S. Denis, f. 214.) — « Je ne
« puis penser de ma part que par une grande grace
« et speciale faveur des dieux, ne nous ayt esté
« *pourclassé* et moyenné cet heureux avènement
« des Troyens. » (L'Am. ressusc. p. 208.)

Pourcheline. [De porc, au reg. JJ. 168, p. 367,
an. 1415.]

Poudre. [Poudre, poussière : « Et les os et la
« *poudre* à Dieu représenter. » (Aiol, v. 6250.)] — En
parlant du supplice de Brunehaut ordonné par
Chilpéric :

La fist lues et prendre, et saisir
Et demener à grant viltance
Par le commun conseil de France,
Sour un kameul, par la contrée
U plus ot de gent ariestée ;
Et après la fist traîner
Et as cevas esceller,
Et puis en fist il sans demour
Les os ardoir, venter la *poudre*.

(Mousk. p. 36.)

Povre. [Pauvre, au propre et au figuré, en parlant des personnes et des choses : « Et s'en ala li
« empereres en Alemaingne, et fu morz une piece
« après en une maison Dieu, *povres* et à meschief. »
(Mén. de Reims, § 288.) — « Et *povre* gent et clerc
« et vavasser. » (Ronceiv. p. 176.) — « *Povre* hostel
« ot la dame quant vint à l'anulifer. » (Berte, c. 38.)
— « Nous avons veu moult de debas, es bones

« villes, des uns contre les autres, si comme des
« *povres* contre les rices. » (Beaum. L, p. 5.)]

Povres amis n'a. (Marc. et Salem. f. 116.)

Povres hom fait *povre* plait,
Ce dit li vilains. (Prov. du Vilain, f. 75.)

A *povres* gens menue monnoye. (Villon, p. 78.)

Povre home soffroiteus
Sont sovent covoiteus. (Marc. et Salem. f. 116.)

Povres cuers n'oseroit penser
La joie dou leal amant,
Quant il a pooir d'achever
Son desir entierement. (Poës. av. 1300, I, p. 248.)

Le duc d'Irlande, connétable du roi d'Angleterre,
à l'approche de l'armée des oncles de ce jeune
prince, qui avoient passé une rivière qu'il croyoit
impraticable, dit : « Comment diable ont il passé la
« rivière de la Tamise ? c'est une bien *povre* signi-
« fiance pour nous. » (Froiss. III, p. 235.) — « Li
« *povre* orgueillox de Tors. » (Poët. av. 1300, IV,
p. 4631.) — On donnoit aux Vaudois le nom de
« *povres* de Lyon. » (Apologie pour Hérodote.)

Povrement. [Pauvreté : « Dedens ceste
« forest sui *povrement* deduite. » (Berte, c. 37.) —
« Car qui les mestiers (d'armes) n'amerot, Jà ne le
« tenroit om pour prou, U *povrement* feroit son
« preu. » (J. de Condé, t. II, p. 72.)]

Povret. [Pauvret : « Girars, pour gaaignier
« leur très *povrete* vie, Se mit à ung mestier qu'il
« n'avoit apris mie. » (Gir. de Rossillon, v. 2329.)
— « Or je vois savoir Au *povret* qu'il me vouldra
« dire, Et s'il me seaura point instruire. » (Pathelin,
v. 1378.)]

Povreté. [1° *Pauvreté* : « Et sont autres choses
« que chascuns redoute, si comme est mort, dolor
« et *povreté*. » (Bruu. Latin. Trésor, p. 281.)] —
« Puisqu'il est ainsi que *povreté* le guerroye. »
(Arresta Amorum, p. 273.)

De *povreté* user,

Se fait l'en fol clamer. (Marc. et Salem. f. 116.)

« Grant *povreté* contraint l'homme à moult de
« maux faire. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à
ses filles, f. 81.) — « En grande *povreté* n'y a pas
« grande loyauté. » (Colgr.) — 2° Disette : « Et li
« si segnefiot ses durtés et ses *povretés*. » (Froiss.
VII, p. 103.) — « Et estoient leur cheval effondu de
« *povreté* et de faim. » (Id. X, 399.) — Louis VIII
étant allé faire la guerre aux Albigeois, « retourna en
« France par *povreté*. » (Chron. de S. Denis, II, 47.)
On lit dans le latin : *propter inopiam victualium*.
— « *Povreté* de faim. » (Journal de Paris, sous
Charles VI, p. 72.) — 3° Adversaire misérable, in-
digne : « Par ma foÿ, sire, dist Bruyant, je n'en
« feray riens, car je ne acquerroye gueres d'hon-
« neur à me combattre contre celle *povreté*, mais
« attens que tu ayes aage de homme, adonc me
« requerras de bataille, et je la te fourniray fran-
« chement. » (Perceforest, IV, f. 39.)

Poufendre. 1° Fendre de haut en bas :

Sur l'heure estans au meme endroit que on bat
où l'on s'efforce à grands coups tout *poufendre*.

Crépin, p. 135.

2^e Se fendre : « Tant va li pos à l'ève, qu'il *pourfent*. » (Vatic. n^o 1490, fol. 156.) — 3^e Passer sur : « honte et angoisse *pourfendi*. » (Poës. av. 1300, l. IV, p. 1349.) — 4^e [Déchirer : « Et le prist par le kevech de sa cote et le tira si roit à lui qu'il li *pourfendi* jusques en la poitrine. » (Froissart, l. V, p. 355.)]

Poufchelier. Planter, ficher des pieux :

Dès que les deuls os s'entrevirent
Grant noise et grant tunulte firent :
Mout oisiez grelles sonner
Mout oisiez gent *poufchelier*,
Escus lever, lances drescier
Tendre les ars, saetes prendre
Prez d'assaillir et de defendre. (Rou, p. 331.)

Pouffier. Assurer. (Colgrave.)

1. **Pouffil.** [Porphyre : « Si orent aussi l'es-cuelle où il mangoit; elle est d'un *pouffil* vert et moult beau. » (Marco Polo, 599.)]

2. **Pouffil.** 1^o Bordure :

Il faut miroir pour la dame
Espingles, puisque scet sa game,
Chauces, soulers, aiguille et fil
Et pour sa robbe bon *pouffil*. (Desch. f. 419.)

Le chancelier, à l'entrée de Charles VII à Rouen, étoit en habits royaux, c'est à savoir : « Robe, man-teau et chaperon d'ecarlate fourrez de menu vair » et sur chacune de ses epaules rubans d'or et « *pouffils* de letices. » (Monstrel. vol. III, f. 21.) — 2^o Profil : « L'image étoit un simple *pouffil* à demie « face. » (Des Acc. Contes de Gaulard, p. 57.) — « Le *pouffil* d'un homme. » — « Le *pouffil* d'une pierre precieuse. » (Cotgr.)

Pouffiler. 1^o Broder : « Tout *pouffilé* de fil « d'argent. » (J. de Saintré, p. 489.) — « Robe *pouffilée* et reboursée. » (Chev. de la Tour, Instrucl. à ses filles, p. 12.) — 2^o Ce mot a été pris dans un sens obscène, par Desch. f. 438.

Pouffileure. Broderie. (Colgrave.)

Pouffire. [Porphyre : « Si dona un riche autel « portez de marbre *pouffire*, tout quarré. » (Dom Bouq. t. VII, p. 150.)]

Pouffit. [Profit : « Le fermier goira du coulombier et ara à son *pouffit* tous les peujons dudit « coulombier. » (Cart. de Corbie, Ezechiel, fol. 41, an. 1415.)]

Pouffitable. [Profitable, utile : « Et enmenast « avec lui de ses hommes lesquels que il vourroit « et qui plus li seroient *pouffitable*. » (Ménéstrel de Reims, § 103.)]

Poufforcement. Contrainte, violence : « Les- « quels ont connu et confessé de leurs pures, fran- « ches et liberales volonteiz, sans aucune contrainte « ou *poufforcement*, mais comme bien conseillez « et advertis. » (Mém. de Commines, t. III, Preuv. page 533.)

Poufforcier. Forcer, obliger. (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1286.)

Pouffuable. Errant, vagabond : « S'en « retourna et fui en Aquitaine aussy comme Esaü « vague et *pouffuable*, toutes choses delessant. »

On lit dans le latin : *Sicut Esaü vagus et profugus.* (Chron. de Nangis, an. 1214.)

Poungesir. Abuser d'une femme; la violenter :

Jà gentilz femme n'y eust
Qui de si baut parage fust,
Fust épouse, fust damoisele,
Ponrant qu'elle lui semblast belle
Que il ne voulist *poungesir*. (Brut, f. 29.)

Li jaians me fist cy remaindre,
Pour sa luxure en moy refraindre;
Par force m'a cy retenue
Et par force m'a *poungewe*. (Rou, f. 87.)

Bien prennent humaine nature;
Mainte meschine ont deceue
Et en tel guise *poungewe*. (Brut, f. 57.)

Poungetter. Lever un plan : « Avoit avec luy « un des bons eschelleurs du monde, lequel *poungetter* la ville... et fist sa diligence de drescier « eschelles, par lesquelles Anglois monterent si « diligemment, que onques ne fussent perceus « qu'ils ne fussent les plus fort dedens la ville. » (J. Le Fev. de St-Remy, Hist. de Charles VI, p. 135.)

Poungiet. [Avance et saillie sur une rue, la partie d'un bâtiment qui avance en dehors jusqu'à une certaine hauteur (de *projectus*) : « Nous avons « donné... congié et licence à Guillaume Baudry, « bourgeois d'Orléans, de faire faire, tenir et avoir « à tousjours mès un *poungiet* et un sien hostel... « le quel *poungiet* se fera de largeur dudit hostel sur « rue... et sera de deux pieds et demi de saillie sur « rue et à huit pieds et demi hault de pavement... » (1403, Châtellenie d'Orléans. L. C. de D.)]

Pounguez. Poursuivez :

Quant cil qu'il cachent l'ont trové
Demandant lui : où sont, où sont ?
Et il leur dit : là vont, là vont ;
Pounguez, pounguez, les troverez.
As mains les monstre et as dez. (Rou, p. 483.)

Poungjet. Projet. (Colgrave.)

Poungjeter. [Projeter : « Par une embusque que « il *poungjeta* sur les camps. » (Id. IV, 55.)]

Poungongement. [Prolongation, délai : « Les « vint et trois livrées de rente desour dites et les « amendes, se on defaloit, cil Thoumas et si hoir « sont tenu à faire paier et venir ens sans coust et « sans *poungongement*. » (Cart. de St. Jean de Laon, an. 1265.)]

Poungmener. [1^o Promener : « (Les Romains) « prirent le pradom qui bien avoit cent ans, et le « menerent et le *poungmenerent* parmi Rome. » (Froiss. Buchon, II, II, 20.) — « Et qu'il y avoit lar- « gement gens qui se *poungmenoient* par les rues. » (Comm. I, 5.)] — 2^o Conduire, ménager. En parlant des précautions prises pour la sûreté des Anglois venus à Amiens pour traiter de la paix en 1391 : « Toutes ces choses et autres estoient *poungmenées* « faictes et ordonnées pour bien et par deliberation « de bon conseil, pour mieux garder et honorer les « Anglois. » (Froiss. liv. IV, p. 435.) — « Il en avoit « assez aux villes d'alentour, et pas especials blede : « et si la provision eust été faite de bonne heure et « bien *poungmenée* jamais n'eussent rendu la ville. »

(Mém. de Commines, p. 684.) — 3^e « Pourmener ung cheval, quand il est echauffé, avant de le mener boire, ne faire rien inconsidérément : » Sire, « dist la pucelle, à ce que je puis entendre de vous ; » Vous savez bien pourmener ung cheval quant vous le trouvez fort echauffé, avant que vous le menez abreuver. Si vous requiers, que si vous trouvez le chevalier qui vous plaise, à luy dire « de par la pucelle au cercle d'or, qu'il ne mette pas son songe en oubly. » (Percef. VI, f. 34.) — [4^e Continuer, poursuivre : « Tant fu chis assaus « continués et pourmenés sans nul succès que. » (Froiss. IX, 34.) — 5^e Abuser par de vaines promesses : « Li dus de Braibant le maine et pour- « maine. » (Id. III, 380.)]

Pourmeneresse. Femme qui promène. (Monel.)

Pouroce. Pour cela :

Dont li queus s'accorda pouroce
Al roi ki li ot en couvent
Qu'il li rendroit. (Mouskes, p. 659.)

Pouroffrir. Offrir :

Dont veissiez François venir
Et leurs hommaiges pouroffrir
Et Artus receut leurs homages. (Brut, f. 77.)

[« Il doivent venir dedans le fin des contremens « devant le visconte, et se doivent pouroffrir armé « de toutes armes. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 29.)]

Pourpal. [Palonnier : « Pierre Gilbert avec ung « gros pourpal de charrette en bailla ung coup. » (JJ. 187, p. 109, an. 1455.)]

Pourparlement. Pourparler, conférence : « Il y avoit deja eu pourparlement et traité entre « les roys d'Espagne et de France pour cette meme « entreprise. » (Le prince de Machiavel, p. 163.)

Pourparler. [1^o Traiter, négocier : « La trieuve « qui avoit esté parlementée et pourparlée devant « Tournay. » (Froiss. IV, 163.) — 2^o Concerter : « El veult on dire et supposer que c'estoit tous fais, « avisés et pourparlés de aucuns des amis les Des- « pensiers. » (Froiss. II, 119.)] — [« El pourparlerent « entr'eus deus que il feroient aliance au roi Jehan « d'Engleterre. » (Mén. de Reims, § 274.)]

Pourparleur. [Qui fait des pourparlers : « Qui « ne pouvoit estre fait pour l'entregent requis en « telles matieres, que par une personne autre que « des pourparleurs. » (Pasq. Lett. II, 682.)]

Pourpartie. Portion d'héritage : « El jura la « dite Jehane par devant nous... que contre celle « vente... riens ne demandra james par reson de « don de douaire... et de pourpartie d'héritage. » (Cart de S. Wandrille, p. 196, an. 1290.)

Pourpays. [Pays, canton, dans Du Cange, sous Propagus.]

Pourpe. [Poulpe, au traité ms. sur les poissons, B. N. lat. 6838, C. h. 52 : « Polypum nostri per « syncopen vocant poulpe; Galli pourpe.]

Pourpendu. Garni, orné de choses pendantes : « La voulte du temple estoit pourpendue de lances. » (Percef. IV, f. 53.)

Pourpendure. [Voute : « Item pour plusieurs « ouvrages fais à l'église et premiers pour le repa- « ration de la pourpendure de l'entrée de l'église. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1367.)]

Pourpenser. Penser, imaginer : « El pour « plustost luy faire executer ce qu'elle pourpen- « soit. » (Amant ressuscité, p. 236.)

Pourpenser (se). [S'avisier : « Il se pourpensa « qu'il defferoit ce jovene roy. » (Froiss. II, 105.)]

Pourpeton. Ragoût fait d'oiseaux. (Oudin.)

Pourpied. [Pourpier, du latin *pes pulli*, pied de poulet, comme le prouve l'orthogr. de Paré (V, 21) « Les myrmecies seront curcées, y appliquant « dessus du pourpied pilé. »]

Pourplainté. Planté : « Novalles sont les pla- « ces et les lieux qui anciennement n'ont esté par « coutume labourez ne cultivéz ; parquoy semence « ou usufruit peut venir, dont disme peut elre « payée ne deve, si comme des anciens bois et pla- « ces en bois où il vient bois, et croist sans ce qu'ils « ayent esté à ce pourplainté en artige. » (Bouleill. Som. rurale, p. 749.)

Pourplantement. Action de planter. (Cotgr.)

Pourplanter. 1^o Hérisser de : « Si estoit le « pavement tout pourplanté de glaives les pointes « dessus. » (Percef. vol. I, f. 63.) — 2^o Semer, intro- duire : « Maintz preudhommes chevaliers furent pris, « puis engendrez, qui Breitaine pourplantent « de bonne chevalerie tant qu'elle fust depuis vu. » (Id. IV, f. 137.)

Pourpoint. [1^o Justaucorps rembourré et piqué ; on le portait sous le haubert : « Qui lors veist d'une « part et d'autre haubers rouler, glaives enferreir, « pourpoinz et cuirés et escuz enarmer, et selles « et warangles et poilraus aparelleir, et chevaus « ferreir, et penre chascun garde soigneusement « que rien ne li faille. » (Mén. de Reims, § 123.) — 2^o De pentures le gambison, Pourquoi pourpoint « l'appelle on. » (Guill. de Gulleville.) — 3^o Habit de dessous, dans le costume civil ; il était rembourré et ouvert sur le devant ; sous les Valois, il remplaça la cotte et se plaça sur la chemise : « Pour faire « manche à .iij. pelis pourpoinz de toile blanche. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 141.) — « .xii. aulnes « de fine toile de Reims... pour faire quatre pelis « pourpoinz. » (Id. p. 150.)]

Mais le mien m'ont fait perdre tout
Je vueil estre sur le debout ;
Prestez, sur ma cotte et pourpoint
Douze francs : mettez vous à point ;
Vez les cy : ça pourpoint et cotte. (Desch. f. 375.)

[« Une couronne d'or... de laquelle couronne fust « ostée, le douzieme jour de may (1391), cent dix « sept perles... pour la façon de certains pourpoinz « et joyaux. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)]

Pourpointe. Piquée : « D'un gentilhomme bien « armé et monté à cheval de cinquante livres tour- « nois et couvert de couverture de fer, ou de cou- « verture pourpointe. » (Ord. I, 384.)

Pourpouteau. Petit pourpoint. (Monstrelet, vol. I, f. 228.)

Pourpointement. Garniture matelassée ou paillason piqué qui se mettoit au poitrail du cheval dans les combats des joutes. On l'appeloit aussi hourt : « En outre le dit *pourpointement* y a qui veult bastons consus dedans pour le tenir roide « sans gaïnchir. » (La Colombière, Th. d'honn. t. I, page 59.)

Pourpointerie. [Métier des *pourpointiers* : « Des *pourpointiers* de Paris. Item qu'il y aura trois « maîtres jurez et ordonnez pour revisiter... les « ouvraiges de *pourpointerie*. » (Liv. des Mét.)]

Pourpointier. [Ouvrier qui fait des pourpoints ; voir le précédent.] Voir aussi les Essais de Montaigne, II, 804.

Pourpoint-ois. [Marsouin ; on lit *pourpoint*, aux Ord. II, p. 319, an. 1319.] — « Le saumon et le « *pourpoint*, l'on le peut garder deux jours. » (Ord. t. III, p. 166.)

Pourporter. [Se comporter : « Jehan de Saint « Von escuier aveue à tenir de R. P. monseigneur « l'evesque de Chartres son herbergement, si comme « il se *pourporte*, et sa justice hante et basse. » (Cart. de Chartres.) — « Une autre piece de pré, que « l'en appelle les maroys, si comme elle se *pour-
porte*. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 399, an. 1308.) — « La moitié par indivis du moulin... « avecques la moitié... de la rivière... ainsi comme « icelle moitié se poursuit et se *pourporte*. » (1404. Aveu du Moulin-Rouge. L. C. de D.)]

Pourportionnellement. [Proportionnellement : « Leur avons octroyé... que des charretées « de bois dessusdites eux et ceux qui d'eux auront « cause en puissent user... *pourportionnellement* « pour toutes leurs maisons et lieux. » (1342. Lettr. de Philippe de Valois pour un droit d'usage à cause des maisons sises à Yèvre. L. C. de D.)]

Pourpos. [P^e Dessein : « Ne plaise jà à Dieu que « vostre bon *pourpos* je vous brise ne oste. » (Froiss. II, 63.) — De là : « avoir en *pourpos*, » se proposer. (Id. VII, 168.) — 2^e Sujet d'un discours : « Auçois que j'en commence à parler, je voel ung « petit tenir le *pourpos* de proeoc. » (Id. II, 8.)] — 3^e [Résolution, aux Ordonn. t. V, p. 459, an. 1371.] — « Ne jà de mon *pourpos* n'istrai. » (Vat. 1490, f. 163.)

Pourpoul. [Peuplier : « Icellui Michelet prist « un baston, appellé au pais (Nogent) un mauge de « *pourpoul*. » (M. 100, p. 362, an. 1369.)]

Pourpre. 1^o Etoffe :

Largesce out robe toute fresche
D'une *pourpre* sarrasineiche. (Kose.)

2^o « *Pourpre* en armoiries est selonc quelques uns « une des cinq couleurs des armoiries melées de « gueules et d'azur tirant sur le violet ; selonc les « autres de noir et de rouge ou de la couleur de « mauve *conchylum*. La plupart de ceux qui ont « écrit du blason comme Favin, Geliot, les pères « Monet et Menestrier n'admettent point le *pourpre*

« pour couleur, n'étant pas simple mais composé « du mélange egal de quatre autres ; ils le font passer pour un email moyten, tantôt couleur et tantôt métal. Les Espagnols l'appellent *una mistion*, « tellement qu'on le peut mettre sur le metal et sur « la couleur sans fansseté ; il est représenté en « gravure par une bachure en barre, tirant de l'angle gauche du chef à l'angle droit de la pointe. » (Dict. univers.) — « De toutes ces six choses et couleurs (or, argent, gueulles, azur, sable, sinople) « on en fait une quant on les mesle ensemble « autant de l'ung comme de l'autre, et c'est la septième qui, en armoirie, de son propre nom se dit « pourpre. » (Sicile, le Blason des couleurs.)

Pourprendre. Envahir, occuper. Charles-le-Simple apprend que les Normands font une invasion en France :

Hastene ki païens ot esté,
Qui il avoit assez donné
L'irramist, pour savoir lor i estre
Ne quel gen point i estre
K'il volioit et qu'il queroient
Ki sa terre ainsi *pourprenoient*. (Mouskes, p. 345.)

« Maladie que plusieurs appellent dissintere *pour-
print* presque tous le royaume. » (Chr. de S. Den. I, f. 48.) — « Cette année la riviere de Nilus fut si « grande qu'elle *pourprenoit* toute la terre et la « contrée. » (Id. t. II, f. 69.)

Expressions : 1^o « *Pourprendre* tiere, *pourprendre* « champ, » gagner du terrain :

Marsilles une lance prent
Le cheval point, tiere *pourprent*
Gerin feri parmi le cors. (Mousk, p. 191.)

Artus vit sa gent resortir
Et les Romains vit esbaudir
Et le champ outre luy *pourprendre*
Ne pot, ne ne vult plus attendre. (Brut, f. 98.)

2^o « *Pourprendre* la champaigne, » donner carrière à un cheval : « Le cheval est roide et puissant « et plein de grant liesse, celui est peu de vous et « de vostre feux et si a merveille que tant l'avez « tenu sur si noble terre, affichez vous estriers, et « luy lachez le frein, si le laissez *pourprendre* la « champaigne, si vous en aymera mieux et l'appren- « drez à congnoistre. » (Perefore, II, f. 46.)

Pourpreist. Terme de droit, en latin *promu-
tuum*. (Notes sur le chap. 23, Gr. C. de Fr. III, 403.)

Pourprette. Qui est de pourpre. (G. Durant, à la suite de Bonnefonds.)

Pourprin. De couleur de pourpre. (Monet.)

Pourprins. Entouré. « La porte fut toute *pour-
prise* des gens du conte et les François y entre-
rent communement. » (Chr. de S. Denis, II, 83.)

Pourprinsse. [Pourpris, enclos, dans la Cout. de Tours, art. 260.]

1. **Pourpris.** 1^o *Subst.* Suivant Laurière, « l'en-
clos, les environs et prochaines clostures de
« quelque lieu seigneurial, chastel, manoir et hotel
« noble ou de l'église. » — « Sur le douzième en-
« tendent pour le *pourpris* ce qui est compris dans
« le fossé ; et s'il n'y a fossé, il s'entend l'aisance
« de l'hostel avec le jardin. » (N. C. G. III, 1223.) —

« Il n'y a point de vol de chapon par la ditte cous-
« tume, ans aura l'hostel avec le *pourpris*, et
« s'entend ledit *pourpris* la clôture, ou fossez s'il
« n'est clos. » (N. C. G. III, 212.) — C'est le participe
de *pourprendre*, pris substantivement. — 2^o *Adj.*
Envahi :

Avoit pouacre sans mençoigne
Et tout le corps *pourpris* de rogne. (*Mousk. p. 292.*)

2. Pourpris. « Fleur de *pourpris*, fleur tou-
« jours fleurissant. » (Les Marg. de la Marg. f. 2.)

Pourpris. [Enceinte : « Li rois fist madame
« sa mere envoyer en un castiel et là lenir sans
« point issir de la *pourpris*. » (Froiss. II, 247.)]

Pourprissure. [Pourpris, enclos : « flors la
« ville a tel *pourprissure*, Trois grans lieues la
« place endure. » (Athus.)]

Pourquant. Dependunt :

Requist al roi, et fist requerre
Pour ses compaignons reconquerre
Qu'il li laissast aïer combatre,
Savoir s'il le pourroit abatre ;
Mais *pourquant* tant priés en fu
Que il en a congiet donné. (*Mousk. p. 154.*)

Pourquerir. Chercher : « Il avoit assez à *pour-*
« *querir*, ainçois qu'il m'eul trouvé. » (Perceforest,
vol. III, fol. 108.)

Pourquoy. 1^o *Conjonction.* « La loy *pourquoy*
« que les lais sont reglez et traictez par les empe-
« reurs et leurs concilles, est la difference qui est
« entre le droiet canon et civil. » (Bout. Som. rur.
p. 1715.) — 2^o [*Subst. Cause.* : « Les petits et les
« povres treuvent assez qui les pugnisent quant
« ilz font le *pourquoy*. » (Commines, I, V, p. 18.)]

Poudre. [1^o Poudre à canon : « Si trouva on le
« *poudre* de salpêtre toute mouillée. » (Froissart,
t. IX, p. 433.)] — [2^o Poudre, poussière : « Quant
« on fait son mantel escoure, Ne s'en va pas
« toute la *poudre*. » (Mir. de Coigny.)]

Poureture. Pourriture :

Netye l'air de *poureture*
Et de pestilence.
Prouffits chanpestres et ruraux de Crescens, liv. I, f. 1486.

Pourri. « Le plus grand est le premier *pourri*. »
(Cotgr.) — « Pierre en puis n'est pas *pourrie*. » (Id.)

Pourriere. [Tourbillon de poussière : « Lors
« veissiés parmi ces plains, Et parmi mons et
« parmi vaulx Grans *pourrieres* et grans encaus. »
(Cléomadès.)]

Pourrihot. [Pent-être mauvaise lecture ; corri-
gez *pourri* et un monosyllabe en *ot*.]

... Cil boit à ort pot
Et si s'apporte à *pourrihot*
Qui de sa fame a male vie. (*Val. n^o 1522, f. 170.*)

Pourrir. [* Et chascun supplioit humblement
« son seigneur et maistre, que pour Dieu ne les
« vouldist oublier, ne laisser là *pourrir* en prison. »
(Bouciq. II, 29.) — « Autrement la fiente et le pissal
« *pourriront* ledit mur. » (Ordonn. de 1485.)]

Pourris. Croûte qui se forme sur une plaie,
viii.

lorsqu'elle commence à guérir : « Apres qu'il se fut
« fait un peu de *pourris*. » (Mém. de Montluc, I, 47.)
Pourrissable. Sujet à pourriture. (Al. Chart.
de l'Espérance, p. 352.)

Pourrisseur. Qui pourrit. (Colgr.)

Pourrissage. Pourriture. (Cotgr.)

Pourry. 1^o Participe de *pourrir* : « Rigueur (du
« parlement) de Toulouse, humanité de Bour-
« deaux, misericorde de Rouen, justice de Paris,
« bouc saignant, monton beulant et *porc pourry*. »
(Contes de Desp. II, 119.) — 2^o Maladie des moulons :

Avoir autre souci que de tenir en point
Tout son petit bestail et de gente allaïgresse,
Le garantir du loup et quand la nuit presse
Le ramener au tect, et de soigneuses mains
Corne à corne conter les chevres et les dains :
Le garder du *pourry*, et de la clavelle
De charme, de venin, et d'herbe enserocée.
Bergier. de Bell. t. I, f. 100.

Poursaillir. Sauler en courant : « Le cheval
« sur quoy le roy estoit monté, qui estoit fort fier
« et orgueilleux et de grant cuer, ne daignoit aller
« ne trot ne pas, ne amlure, par la roideur de luy,
« ainçois alloit bondissant, *poursaillant* la cham-
« paigne, car peu prisoit le faix qui dessus luy
« estoit. » (Perceforest, II, fol. 46.)

Pourseigner. [Bénir avec le signe de la croix :
« Quant il orent assez mangié Des biens qu'il avoit
« *pourseigüé*. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

Poursemer. Semer. (Cotgr.)

Pourseoir. [Posséder, au Carl. de l'évêché de
Paris, an. 1288.]

Poursuivre. [Personne de la suite d'un prince :
« Li rois soustenoit tous les jours sous ses frès bien
« 1600 armeures de fier et bien 10000 arciers, sans
« les autres *poursuivans* à çou apertenans. »
(Froissart, II, 482.)]

1. Poursievir. [1^o Suivre : « Tous les camps es-
« loient couvert de gens et de charoi qui *poursie-*
« *voient* le roi. » (Froiss. V, 9.) — 2^o Exiger une
somme d'argent : « Toutes les rentes et revenues
« estoient *poursievuites* et recheues par reche-
« veurs. » (Froiss. III, 117.) — 3^o Se prêter à : « Il
« lui convenoit *poursuivre* tous les dangers et les
« volentés del duch son voisin. » (Id. II, 472.)]

2. Poursievir. Poursuivre ; forme indiquant
que le verbe est passé de la troisième à la qua-
atrième conjugaison latine.

Par rire, et par biaux dire oïr,
Et par joli contenance,
Vient amours au commencement ;
Et ensi se veut *poursievir*. (*Vatic. n^o 1490, f. 53.*)

Poursuite. Poursuite en justice : « Par ledit
« usage un defendeur peut proposer defenses et
« exceptions, à fin de non recevoir, de folle *pour-*
« *sieulle*, non cause, et d'estre declaré quitte par
« ensemble. » (Cout. Gén. I, p. 772.)

Poursuite. [1^o Suite d'un prince : « Le conte
« de Nevers et tous les autres seigneurs de France
« qui en la court et *poursuite* de l'Amourath Bac-
« quin estoient. » (Froiss. XVI, 43.) — 2^o Démarches

faites en vue d'une entreprise : « Et par especial « trop plus cousterent les mises et *poursuites* à « mettre sus du conte d'Erby que du conte Mares- « chal. » (Id. t. XVI, p. 96.) — 3^e Mesures à prendre, difficultés à surmonter : « Considérés l'estad d'armes « et des *poursuites* à gens de bien et d'onnoir, se « il estoient aise. » (Id. II, 152.)]

Poursivre. [Même sens ; cette forme nous montre ce verbe latin à la troisième conjugaison active ; il n'y avait plus de déponent dans la langue populaire : « En non Dieu, dist li cuens, mieuz vant folie « relaissier que folie *poursivre*. » (Mén. de Reims, § 350.)]

Poursuolement — oyement. Dépendances d'une maison, dans un titre de 1362 : « Un hereau « appellé Ennemont... seant en la... paroisse de « Montleart, assavoir la maison, la court, les vergiers, les terres, les veignes, les aisances, et tout « le *poursuolement* si come tout se comporte. » (Ex Cartophylacio... de Poncemagne.) — [« Un hé- « bergement de Concire ou tout le *poursuolement* et « appartenances d'iceluy en maisons, en terres, en « bois, en garennes, en prez, en pastis, en gas, en « gagnez et à toutes autres choses appartenantes « audit lieu. » (1353, Aven de Concire, paroisse de Dry ; L. C. de B.)]

Poursongnier. [Entourer de soins : « Il fu si « mal *poursongnié* de ses plaies qu'il morut. » (Froiss. VII, 459.) — « Si fu la ditte ville de Biétune « si bien defendue et *poursongnié* que li Flamench « n'i conquesterent rien. » (Id. V, 147.)]

Poursuaint. [Aspirant à la charge de héraut d'armes : « *Poursuains* le roy, » aux Ordonn. t. I, p. 732, an. 1320.]

Poursuir. [Poursuivre : « Et qui eust voulu « *poursuir*, on eust chassé les dits Anglois jusques « à la mer. » (Bibl. de l'École des Chartes, 2^e série, t. III, p. 507.)]

Poursuite. [1^o Procédure pour obtenir réparation d'un grief : « Et grant deferece a entre ces « deux *poursuites*. » (Beaum. LXVII, p. 2.) — « Si « savons bien que ledit Guerry n'en fist onques « puis nulle *poursuite*, combien que il ait plus « cher ledit office que nul autre. » (Lettres du roi Jean ; Bibl. de l'Éc. des Chartes, 4^e série, I, p. 43.)] — « Chande *poursuite* est celle que l'on fait promp- « tement contre un delinquant, comme le premier « mouvement et colere, et s'appelle chande cole, « chande metee en l'ancienne coutume de Mehun « en Berri. » (Laur.) — 2^o Droit du seigneur qui peut suivre ses hommes de servitude quelque part qu'ils se transportent, soit lieu franc ou non, même- ment pour leur taille imposée ou alounée, et les peut le seigneur réclamer ; car tels hommes sont réputés du pied et partie de la terre et se bail- lent en aveu et dénombrement par vassaux avec leurs autres terres ; pourquoi ils sont poursuivables pour les tailles, pour la main-morte et autres droits. (Laur.) — « Les hommes et femmes de « condition servile sont de *poursuite*, qui est à dire

« qu'ils peuvent estre poursuivis, pour leur taille « imposée... quelque part qu'il aillent. » (Cout. Gén. I, p. 879.) — [« Nez hommes et femmes, qui « sont ou seront nos hommes et femmes de corps, « mainmortables et de *poursuite*. » (Ord. VII, 390, an. 1371.) — « Les enfans de nos bourgeois (de « Chasteau-Thierry) ne peuvent prendre, recevoir, « ne porter tonsure de clere sans nostre licence ; « et toutes voies ne sont point de *poursuite* ; mais « se ilz se transportent hors en lieu franc, ils sont « et demeurent frans. » (JJ. 145, p. 2, an. 1393.) — 3^o Alliance : « La sainte *poursuite* faite par nostre « très chiere et très amée compaignie la royne et « nostre très chier et très amé cousin le duc de « Bourgogne, pour la reparation du mauvais gou- « vernement de ce royaume, entrepris par feu « Bernard d'Armignac. » (JJ. 170, p. 169, an. 1418.) — 4^o Projet de mariage : « Et continuoit ceste *pour- « suite*. » (Comm. t. III, p. 3.)] — 5^o Constance à poursuivre une femme : « Et pour ce dist vray celuy « qui dist que par *poursuite* de femme l'on parvient « plustost à son intention que autrement. » (Percef. IV, f. 48.) — [6^o Berger ou propriétaire poursuivant son troupeau : « Lesquelles quarante deux bestes « ne avoient aucune *poursuite*, et ne savoit l'en de « qui elles feussent. » (JJ. 105, p. 4, an. 1373.)]

Poursuivable. Qu'on peut poursuivre : « Que « ceux qui retourneront à leurs biens par la paix, « ne seront, ne aussi leurs heritages *poursuivables* « des rentes foncières. » (Mem. de Communes, preuves, p. 285.)

Poursuivant. « Maîtres des requêtes qui étaient « à la suite, et pour ce appelés suivants et *pour- « suivants* le roi. » (Miraumont, de l'orig. du Parle- ment, p. 169.) — 1^o En terme de chevalerie, les *poursuivans* étoient ceux qui aspiroient à être chevaliers. Le fils d'un gentilhomme, avant que d'aller à la guerre, étoit appelé *domicellus* ; pendant qu'il faisoit ses premières campagnes *valetus* ; et quant il avoit reçu l'ordre de chevalerie *miles*. Assez souvent même, dans les anciens romans, le mot de valet signifie prince ; de là vient que dans le jeu de cartes qui est très ancien, le valet est après le roy et la dame et qu'on voit écrit sur les valets : « Hector de Troye, Ogier le Danois. » (Petit Jean de Saintré, t. I, p. 212.) — Dans Monstrelet, il est fait mention d'un chevalier qui avoit un *poursuivant* ; je crois que ces *poursuivans* étoient des jeunes gens qui se mettoient à la suite des anciens cheva- liers pour s'instruire auprès d'eux dans l'art de la guerre et devenir chevaliers à leur tour. (Monstrelet, vol. X, p. 326, an. 1422.) — 2^o Officiers d'armes, poursuivans d'armes ; c'étoient des gentilshommes qui s'attachoient aux hérauts pour aspirer à leur charge, à laquelle ils ne pouvoient parvenir qu'après sept ans d'apprentissage ; ils étoient de la dépendance des hérauts et assistoient à leurs chapitres ; un seigneur banneret pouvoit avoir des *poursui- vans* sous l'aveu de quelque héraut ; on les bapti- soit dans les fêtes solennelles, après le souper, de quelques noms gaillards, comme « Joli Cœur, Ver

« luisant, Sans mentir, Gaillardel, Beau semblant,
 « Haut le pied; » leurs cottes étoient différentes de
 celles des hérauts et ils avoient des bâtons sans
 ornemens. (Pet. Jean de Saintré, I, p. 236.) — « Le
 « suppliant estant en la ville de Baieux en une
 « hostellerie où il buvoit, survint illec un herault
 « ou *poursuivant d'armes*. » (Jl. 172, p. 615, an.
 124.) — « Un varlet de boucher qui estoit devenu
 « *poursuivant d'armes*. » (Journal de Paris, sous
 Charles VII, 174.) — 3^e Maître des requêtes : « Les
 « seigneurs estoient appellés quelque fois suivans,
 « mais d'ordinaire *poursuivans*, non pour les vili-
 « pender, ains par un titre special d'honneur;
 « parce que leurs charges entre toutes les autres
 « estoient necessairement affectés à la suite du roy
 « pour recevoir les requestes qui luy estoient fai-
 « tes. » (Rech. de Pasq. II, p. 49 et 50.) — 4^e Envoyé,
 député : « Quant les Anglois sceurent ces nouvelles
 « de par l'archevesque de Bourdeaulz et ceux de la
 « ville fut envoyé un *poursuivant* à Chinon devers
 « le roy, luy requerir qu'il lit rendre les dites pla-
 « ces de Conac et de S. Maigrin... dont de tout on
 « ne fist riens et s'en retourna le *poursuivant*. »
 (Al. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 169.) —
 5^e Amoureux : « *Poursuivant* bien passionné. »
 (Ess. de Montaigne, II, p. 249.) — « Les rusés ont
 « cette façon de tenir toujours quelqu'un des *pour-
 « suivans* en langueur pour faire couverture à la
 « jouissance qu'elles donnent aux autres. » (Contes
 de Desperr. p. 49.)

Poursuivite. [Poursuite : « Li enclanche et li
 « *poursuivite* dura jusques as barrières. » (Froiss.
 liv. III, p. 347.)]

Poursuivre. Voir **POURSEVIR**. Presser, engager :
 « Après s'estre promené une grande demie lieue,
 « avec des mules, on le voulut *poursuivre* de pas-
 « ser plus outre; mais il dit. » (Des Acc. Contes de
 Gaulard, f. 24.)

Pourtag. [Droit d'entrée payée aux portes
 d'une ville : « Dix livrées de terre... sur le *pourtag*
 « de Troyes;... c'est assavoir cent souls au
 « paiement de la foire froide de Troyes, et cent
 « souls au paiement de la foire chaude de Troyes. »
 (Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 183.)]

Pourtant. [Pour si grande chose, pour tout
 cela : « Onques vers lui n'oi faus cuer ne volage;
 « Si m'en devoit *pourtant* mieus avenir. » (Cocci,
 t. XIX.)] — « Il estoit l'ung de ses plus obeissans
 « amis, et privé d'elle et *pourtant* la royne luy avoit
 « envoyé. » (Petit Jean de Saintré, p. 587.)

Expressions : 1^o *Pourtant* que, « pour cela que :
Pourtant que je suis jeuneite,
 Amy n'en prenez esmoy;
 J'en ferois mieus la chossette
 Qu'une plus vieille que moy. (Cymbal. mundi, p. 113.)

2^o *Pourtant* que, « pourvu que : « Celle cy en
 « nulle maniere ne greverois je pour riens, *pour-
 « tant* que je sceusse que ce fust il. » (Lancelot du
 Lac, t. III, f. 140.)

Pourtendre. Tapissier : « Vindrent au palais,
 « lequel estoit paré et *pourtendu* de riches draps

« d'or et de soye. » (Hist. de Bertrand du Guesclin,
 par Ménard, p. 205.)

Pourterrien. [Tenancier qui tient d'un autre
 des terres à cens et à rente : « Comme Gauthier de
 « Boulain escurier tiengne en fié une mairie de con-
 « dition en la ville de Saumorey... de la quelle
 « mairie il ait plusieurs personnes ses *pourterriens*,
 « de lui tenans terres par certain cens ou rente. »
 (Jl. 105, p. 318, an. 1374.)]

Pourterrier. Sergent, garde forestier : « En
 « telle maniere encore que le dit *pourterrier* varde-
 « ront les dits boys, c'est à savoir qu'ils eslurent
 « entre eux quatre *pourterriers* pour estre jurés...
 « qu'ils garderont et garderoient nonement et feal-
 « lement les dits boys pour les *pourterriers*, et ne
 « doivent les dits pourterriers rien vendre des dits
 « boys et donner, ny dessarter sans l'ordre des dits
 « seigneurs de Morvilé. » (Ch. de Commercy, an. 1312.)

Pourtirer. Tirer de tous côtés. (Vaican, 1490,
 folio 129.)

Pourtisaine. [Pertuisane : « Un baston appellé
 « javeline ou *pourtisaine*. » (Jl. 195, p. 85, an. 1468.)]

Pourtraict. [Dessin, plan projeté : « Pour un
 « *pourtraict* fait en parchemin, pour le jubé, par
 « Henry de Bruisselles, maçon, pour monstrer aux
 « bourgeois et aux ouvriers de la ville, rencontre ung
 « autre *pourtraict* fait par Michelin le maçon,
 « ouquel *pourtraict* fait par ledit Henry les diz
 « bourgeois et ouvriers se sont tenus pour estre le
 « meilleur. » (Comptes de l'église de Troyes,
 an. 1382.)]

Pourtraicture. [Peintures : « Aux Celestins
 « (de Paris) est paradis et enfer en peinture, avec
 « autres *pourtraictures* de noble euvre en ung
 « cuer à part. » (Voyage de Guillebert de Metz.) —
 « La *pourtraicture* de .m. evangelistes sur taffe-
 « las blanc. » (Ducs de Bourg. n^o 4111, an. 1426.)]

Pourtraire. 1^o Peindre, sculpter, représenter :
 « Si se advisa Aaron que le souverain des dieux
 « d'Egypte ou l'ydolite d'icellui estoit, un thoreau il
 « *pourtrahit* en une table. » (Hist. de la Tois, d'or,
 vol. II, p. 135.) — « Quant est de *pourtraire* quel-
 « que chose que ce soit dans un tableau, le repre-
 « senter au vif. » (Dialogue de Talureau, p. 89.) —
 2^o Ressembler. En parlant du fils du comte de Foix
 dont la fin fut si tragique : « L'enfant pouvoit avoir
 « quinze ou seize ans : mais trop bel escuyer estoit
 « et si *pourtrayoit* grandement, de tous membres,
 « au pere. » (Froissart, III, p. 30.) — Parlant du roi
 Charles VI : « Son frere monsieur Loys de France
 « duc de Touraine et comte de Blois lui *pourtrait*
 « bien de beaulté et de bonté. » (Du Guesclin, par
 Ménard, p. 542.)

Pourtraît. [1^o Dessin, plan projeté : « A Claude
 « Badouin, pour avoir fait un grand *pourtraît* pour
 « l'un des tableaux qu'il convenoit faire en l'un des
 « parquets contre le mur. » (Renaiss. des arts à la
 cour de France, I, f. 397, an. 1535.) — 2^o Idée : « La
 « vraye religion et pieté de laquelle je veux donner

« icy quelques traits et *pourtraits*. » (Sagesse de Charron, p. 305.)

Pourtraiture. Paysage : « *Pourtraiture* des « paysages plaisans. » (Des Accords, Bigarrures.)

Pourtrere. [Citer en justice : « Et que pour « quelconques fait que fache ou ail fait uns bour- « gois ou bourgeois, dedens la franchise de Com- « mines par jour, *pourtrere* convient que il soit par « devant mes escheviers de Communes. » (Ord. l. IV, p. 523, an. 1364.)]

Pourtore. Corruption, pourriture :

La tres douce figure
Qui est sur toute nature
Luminaire non pareil
Qui puet par son tres doux ceil
Terminer ma grief *pourtore*. (Desch. f. 201.)

Pourvain. [Provin : « Je vous coucherais les « *pourvains*. » (Farce de Gringoire.) — Voir encore le reg. de Corbie, 13, f. 138, an. 1512.]

Pourveance. 1° Providence : « Adonc il baissa « le menton, et pensa que cette chose n'estoit pas « advenue sans grant misere, mais il en laisseroit « convenir la *pourveance* du Dieu souverain. » — [2° Prévoyance : « Tant euls je de *pourveance* que « je trouvai des seigneurs de France. » (Froissart, t. XIV, 5.) — De là les locutions « de *pourveance*, » par mesure de précaution : « *El avoit de pourveance* « fait escrire tous les traitiés amoureux. » (Froiss. l. XV, 141.) — « Mettre *pourveance*, » aux Vig. de Charles VII, II, 46 ; « faire *pourveance*, » aux Ord. l. I, 635, *pourvoir*. — 3° Protection, soins : « Leur « prioit que desormais ils eussent ce royaume en « leur *pourveance*. » (Chr. de S. Denis, l. f. 257.) — [« La royne demora à Buignicourt en le *pourveance* « de monseigneur Nichole d'Aubrecicourt. » (Froiss. t. II, p. 56.) — 4° Permission : « Quant ils furent là « venus, le marinier leur alla demander en quelle « terre ils vouloient arriver. Adonc repondit la « compaignie qu'ils en attendoient la *pourveance* « de J. C. » (Perceforest, VI, f. 126.) — 5° Délai. Le duc de Berry demandant une somme à ses trésoriers : « Monseigneur (repondirent les trésoriers) mais que « vous nous donnez cinq ou six jours de *pour- « veance*. Vous les aurez, dit le duc, c'est raison. » (Froiss. IV, p. 33.) — 6° [Provisions : « *El n'avoient « pourveance* que au jour la journée. » (J.J. 90, p. 137.)] — « *N'en y a nul qui puisse partir dehors,* « exceptez ceux qui sont deputez à leur tour, pour « aller querir la pilance et la *pourveance* du cou- « vent. » (Arresta amor. p. 332.)

Pourvende. Prébende. (Colgrave.)

Pourvendier. [Prébendier : « Aux *pourven- « diers* de l'Eglise de S. Germain de Soissons. aus- « quels est deu par chacun un vingt assins de blé « de rente. » (1453. Compte du domaine du comté de Soissons. L. C. de D.)]

Pourvenue. Parvenue : « Elle n'estoit pas en- « core *pourvenue* jusqu'à Page de quinze ans. » (Perceforest, vol. II, fol. 122.)

Pourveoir. [1° Prévoir : « Le dictateur *pour- « voians* que il ne convenist pas aus Roumainns « avoir guerre. » (Bercheure, fol. 35.)] — 2° Avoir soin de. En parlant du schisme du pape Clément et Urban : « Moult de peuple commun s'emerveilloit « comment si grans seigneurs et tels comme le roy « de France et le roy d'Allemaigne et les roys et « princes de la chrestienté n'y *pourvoioient* de « remede ne de conseil. » (Froiss. v. III, p. 83.) — [« S'on n'y *pourvoit*, royaumes, tu te pers ; Un cuer « vaillant puet ton fait redrecier. » (Deschamps.)] — 3° Se procurer une chose : « Le concierge avoit « quis, *pourveu* et acheté toute ceste marchandise. » (Froiss. XV, 5.) — « Le roy et le duc de Bourgoingne « n'entendirent à autre chose fors que de *pourveoir* « les presens que ils vouloient envoier devers « Amourath Baecin. » (Id. XV, 338.) — 4° Fournir : « *El se* il estoit ainsin que le mestre à l'aprentis « defansist ainz son terme acompli, le prevost de « Paris le *pourvoiroit* de mestre souffisant. » (Liv. des Mét. 93.) — « Je vous *pourverai* courtoisement « de vostre estat pour vous et pour vostre fil. » (Froiss. II, p. 33.) — 5° Approvisionner : « Le conte « de Foix avoit *pourveu* à toutes ses garnisons de « bonnes gens d'armes. » (Id. XI, p. 67.) — « On luy « *pourvey* chevaulx pour luy et ses gens. » (Id. XVI, p. 89.) — 6° Faire ses préparatifs, au pronominal : « A ce conseil s'accorda li abes et ses consaus, et se « *pourvit* de ce qui li estoit mestiers. » (Mén. de Reims, § 479.) — « La dame se *pourvei* sagement « et bellement. » (Froiss. II, 36.) — 7° Se mettre en mesure : « La bonne dame se *pourvei* d'acquérir « amis parmi le royaume de France. » (Id. II, 31.) — « *El se pourveirent* li doy roy pour guerryer plus « fort que en devant n'avoient fait. » (Id. III, 321.)] — 8° Différer : « Elle n'avoit voulu rien faire, ains « le *pourveoit* de jour en aultre, de dimanche au « jendi. » (Arresta Amorum, p. 31.)

Pourverrie. [Office claustral, chargé de faire les provisions : « Office de *pourverrie*. » (Reg. de Corbie B, f. 215, an. 1514.)]

Pourveu. [1° Préparé, prêt : « *Pourveu* de son « fail. » (Froiss. VIII, p. 181.) — « Homme *pourveu* « n'est jamais deceu. » (Perceforest, IV, 17.) — « N'estoit « la ville fermée que de palis et la repererent en « aucuns lieux ; et estoient tous *pourveus* d'atten- « dre les Haynuyers, et de defendre la ville qui « estoit bonne et grosse et pleine de draperie. » (Froiss. l. p. 56.) — 2° Instruit : « Et pour ce que « nostre dit peuple soit de ce *pourveu*. » (Ord. III, p. 222.) — 3° Sage, prudent : « *El pour* ce convien- « gne de metre une *pourveue*, sage et loyal per- « sonne. » (Ord. III, p. 212.) — « Guy de Iloncourt « moult sage et *pourveu* chevalier. » (Froiss. l. III, p. 322.)

Pourvement. 1° Prudemment. « Il est tres « vertueux et tres saige de bien, et *pourvement* « ordonner tous ses faicts. » (Hist. de J. Boucicaut, p. 389.) — 2° Promptement, résoluement : « Li rois « respondi tout *pourvement* et sans delay. » (Froiss. IV, 390.) — 3° Nettement : « Il sceurent

« bien tout clerement et *pourveement* comment il
« en estoit. » (Id. t. XIV, p. 273.)

Pourveur. Pourvoyeur. « Que nous deffendons,
« et commandons destroitement à touz noz justi-
« ciers, ministres, serjans et *pourveurs* de nos
« garnizons. » (Ordonn. I, p. 545.)

Pourvey. Prétérit de *pourvoir*. Pourvut. (J. Le
Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 62.)

Pourvigner. Provigner. (Robert Estienne.)
Pourvil. Parlant de Chilpéric battu et dépouillé
de ses Etats par Sigebert, son frère :

Partout requist et clers et lais
Pour avoir de son frere pais ;
Sigebiers, vaillant une pomme,
N'en fist pour le pape de Rome
Et moult tint Fresone en *pourvil*
Et de Gaillie l'en kaga il. (Mousk. p. 24.)

Pourvoir. Pourvoir :

Mais aujourd'hui voit maint homme encliné
Pourvir aux gens et non pas à l'ollice. (Desch. f. 150.)

Pourvision. [Prévision ; de là « avoir *pourvi-
sion*, » être préparé à : « Nous souliens savoir
« toutes les armes qui en France se faisoient, trois
« ou quatre mois devant la main, dont nous avions
« *pourvision* et advis sur ce. » (Froiss. XII, 147.)]

1. Pous. [Pouls : « L'atournerent enqui en teil
« maniere que on n'i sentoit ne *pous* ne aleine, et
« le cuiديوit avoir mort. » (Mén. de Reims, § 115.)
— « Et li *pous* li batera plus tost qu'il ne sieut. »
(Alebrant, f. 10.) — « Le braz prant et taste le *pous*. »
(Renart, v. 49528.)]

2. Pous. [Poils : « Il prent trois *pous* de l'ermin
« qu'ot vesti. » (Raoul de Cambrai, p. 4.)]

Pousance. Volonté :

Dus de Braiban, je fui ja vostre amins
Cant j'en estoie de libre *pousance*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1659.

Pousantoudors. Parlant du roi d'Aragon qui
alla visiter Louis XII, en Italie : « Transmeit à
« Savonne le mareschal de ses logis avec ses *pou-
santoudors*, qui sont ses fourriers, pour la mar-
« quer ses logis. » (J. d'Aulon, an. 1506 et 1507.)

Pouser. [Poser, placer : « Et en sarquez *pouser*
« et aloer. » (Roncival, p. 176.)]

Pousier. Menue poudre, poussier. (Monet.)

Pousiniere. Constellation, les Pléiades. (R. Est.)

Poussade. Action de pousser. (Cotgrave.)

Poussavant. « Jeu auquel on s'exerçoit dans
« les deux isles qui sont à chaque costé du pont
« d'Orléans ; tantost c'est un jeu de boule du Dau-
« phiné ; et tantost c'est le jeu d'amour appellé
« *poussavant* dans une vieille chanson française. »
(Rabel. II, p. 40.) — « Les estudians du dit lieu en
« font bel exercice, et le menoient aulcunes fois es
« isles pour s'esbatre au jeu du *poussavant*. » (Rab.
t. II, p. 41.)

1. Pousse. [Pouls : « Il ne faut ja vostre *pousse*
« taster. » (Charles d'Orléans, S3^e ballade.)]

2. Pousse. [1^o Maladie des chevaux : « Un ven-

« deur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de
« morve, *pousse*, courbes et courbatures. » (Loysel,
p. 418.) — 2^o Maladie du vin. (Oudin.)

3. Pousse. [Pouce : « Hay, hay. — Tout est mal
« compassé. — Comment ? — On ne joue plus du
« *pousse*. » (Baillevent et Mallepaye.), c'est-à-dire
on ne donne plus le coup de poace ; on n'étrangle
plus.]

Pousse avant. Ce qu'on mange avec du pain.
(Cotgrave.)

Poussebot. Nom du vigneron, en Bourgogne.
(Garasse, Rech. des Rech. p. 289.)

Poussée. Surface d'un pouce : « Ne consentirent
« oncques, pour puissant que fut Antioens, qu'il
« luy demeurast une seule *poussée* de terre dans la
« Grece. » (Le prince de Machiavel, p. 22.)

Poussés. [Action de pousser, presse : « La cut
« fort *poussés*. » (Froissart, t. III, p. 130.) C'est un
synonyme de *bouteis*.]

Pousser. [1^o Presser : « Si li ostent le chaperon
« Que le gole soz le menton Li unt estreinte et
« n'enpeint Que par un poi ne l'unt estaint ; *Pous-
« sent*, tierent grant mal li font. » (Chron. des ducs
de Norm. v. 29133.)] — 2^o Respirer : « Le laisserent
« comme mort, lequel depuis les Espaignols, en
« revisitant les mors, le trouverent, ou encores
« *poussoit* ; par quoy l'emportèrent et comme j'ay
« sceu depuis guarir tout sain. » (J. D'Aulon, f. 49.)

Expressions : 1^o « *Pousser* sa fortune, » s'avancer.
(Oudin.) — 2^o « *Pousser* son cheval, » poursuivre
son dessein, continuer. (Id.) — 3^o « Vous ne savez
« qui vous *pousse*. » Le vulgaire dit ceci lors qu'il
voit quelqu'un se jouer avec une épée ou autre
chose dangereuse. (Oudin.)

Pousserette. Poussel, pastel d'écarlate : « Les
« dits ventiers s'efforçoient indument de lever
« vente de galance et de *pousserette* de russel. »
(Ordonn. III, p. 657.)

Poussel. Maladie des chevaux ; pousse.

Bien congnois une panetiere
Un jupel ou une aloiere
Une wages, un aguillier
Un lievre, un coler, un levrier
Et je scai bien moutons garder,
Sainnier et le *poussel* oster. (Froiss. poës. p. 275.)

Poussetes. Epoussettes, vergettes : « Blasphe-
« mera, et pour encountre se fera peter les maschoi-
« res comme un vendeur de *poussetes*, disant que
« nos paroles sont erronnées. » (Moy. de parv. 43.)

Poussier. [Pouce, au reg. JJ. 152, p. 99, an.
1397.]

Poussiere. [« D'un sac à charbon ne peut sortir,
« que de la *poussiere* noire. » (Cotgrave.)]

Poussieus-if. [Poussif : « Robins le palefroi
« enmaie qui n'estoit pas *poussieus* d'alaine. »
(Bl. et Jehan, v. 2427.) — « Il est si *poussif* qu'à
« payne peut li parler. » (Palsgrave, p. 429.)]

Poussin. [Poulet était peu usité au moyen âge ;
poussin se disait du poulet comme du poussin : « Il

• s'escria : ha, ha, ha, ha, Le regnart est à noz
 « poussins. » (Chans. du xv^e s. n^o XXXV.) — « Qui
 « me tient que ge ne vous froisse les os eum à
 « poussin en paste. A ce pestel ou cest haste. »
 (Rose, v. 9399.)]

Ensenguez moi, beau seigneur et voisin,
 Où je pourrai ces trois choses trouver,
 Femme constant, sage homme et gras poussin.

Desclamps, fol. 133.

Poussis. Voir Poussets. Synonyme de *bouteis* :
 « *poussis* de lancez, » dans Fanchet, liv. II, p. 110.
 — « Faire un *poussis*, » se pousser dans la foule
 d'un tournois. (Favin, Th. d'hon. II, p. 175.)

Poussoir. Engin à pêcher. En ce sens on a dit :
 « Que nul ne pesche au harnas que on appelle riez,
 « puis la Pasque jusques à la S. Remy..... ne ne
 « pesche de nuit au *poussoir*, depuis la Pasque
 « jusques à la S. Remy, sur l'amende de .ix. sols et
 « le harnas perdre. » (Bout. Som. rur. p. 507.)

Pousson. 1^o Potion : « J'envoye par toute la
 « ville en chercher, et de tous les *poussons* qu'on
 « m'apporta, je choisi au gout de ma langue celle
 « que je pensois la meilleure. » (Lett. de Pasq. II,
 p. 557.) — 2^o [Mare d'huile de lin ou de chanvre :
 « Item on ne pourra en la ville d'Evreux vendre
 « chars de porc templez, ne oint, ne porc qui soit
 « nourri de *pousson* d'uillies. » (Jl. 178, p. 118,
 an. 1424.)]

Poussum — oust — out. [Formes du verbe
pouvoir, dans Roland : « Qu'en rere garde trouver
 « le *poissum*. » (v. 624.) — « De vasselage li *poist*
 « remembrer. » (v. 1182.) — « De ses meillurs que
 « il *pot* recuerver. » (v. 344.)]

Poustadés. Espèce de danse :

Ballades, fringades, bringades,
 Passades, *poustadés*, gambades
 Se font pour acquerir un grace. (R. de Colleye, p. 57.)

Poustarier. Officiers de forêts. « Bestes trou-
 « vées pasturantes en lieu deffendu peuvent estre
 « reprises par toutes personnes, voire par ceux
 « auxquels il y a interest et nuncées à la justice.
 « on chez le *poustarier* accoutumé au lieu de la
 « reprise et seront creus de la reprise par le ser-
 « ment. » (Cont. de Clermont, N. G. Gén. II, f. 886.)

Poustiz. Poterne : « Il faisoit chacun jour toutes
 « les mechancetez dont il se pouoit aviser, et mal
 « lui print demeurant pasture de bêtes, sans estre
 « secouru des siens qui de crainte leverent les
 « ponts et *poustiz* de leur forteresse. » (D. Florès
 de Grèce, fol. 67.)

Poutée. [Torrent : « Pourveoir à ce que les
 « accours des *poutées* et eaux sauvages, des-
 « cendans au dit maretz. » (Cartul. de l'archev. de
 Cambrai, an. 1555.)]

Pontifs. (voir Pont 2.) Ce mot est employé dans
 un bail de fermier passé dans le pays Chartrain vers
 1730, et snivant les gens du pays, consultés là
 dessus, il signifie « la balle des grains, » ce qui en
 sort en les vannant.

Pontraige. Assemblage de poutres. (Colgr.)

Poutrain. [1^o Poulain : « Pierre le Blot sur un
 « cheval tenant une bouteille d'estain en sa main,
 « et un *poutrain* qui le suivoit, lequel il presenta à
 « vendre audit Robert de Crehem ; lesquelz expo-
 « sans atargener pour ledit *poutrain* barguignier
 « et advister. » (Jl. 140, p. 308, an. 1391.) — 2^o Jeu
 de dés : « Lesquelz compagnons se prinrent à
 « jouer aux dez au *poutrain*, que on dit la raffle. »
 (Jl. 171, p. 310, an. 1420.)]

Poutre. Jeune cheval, poulain :

Les cerfs dans les forests bondissent
 Les *poutres* dans les prez hennissent.
 Le poisson fraye dessous l'eau. (R. Belleau, I, p. 106.)

Poutrel. [Même sens : « Encontre Perdiccas a
 « brochié son *poutrel*. » (Rom. d'Alexandre.)]
 Le fiert si de Jenz le chastel
 Qu'il le tresbuche du *poutrel*. (Parton. f. 157.)

Poutreffe. Jument, dans D. C. sous *Poledrus*.]

Poutrenier. [Qui élève et vend des poulains,
 aux Revenus du comté de Hainaut, an. 1263.]

Poutreure. Nourriture, pâture : « N'a mie esté
 « usé de payer amende pour petit poisson, se on le
 « met en fosses aux becques pour leur *poutreure*. »
 (Ord. t. II, p. 207.)

..... Mon vivre ai
 Garni d'une douce *poutreure*
 Et s'est telle ma nourriture,
 De grant temps fusse ja pourris
 S'en ce n'euisse esté nourris. (Froiss. Poës. p. 84.)

Pouvément. [De tout son pouvoir : « Il doit
 « delhoier et blamer *pouvément* et souvent le fort. »
 (Assises de Jérusalem, ch. 275.)]

Pouverte. [Pauvre^{té} : « Dont je dois prendre
 « en gré se j'ai froid et *pouverte*. » (Berte, c. 35.)]

Pouvillons. Pavillon, tente :

Les *pouvillons* ont abattu,
 Ung hangar couvert de festin,
 Deux grasses vaches de Vertu
 Sont là qu'on lieve à la poulle. (Molinet, p. 188.)

Pouvoir. 1^o Avoir la faculté de :

Jà, dame, ne saura mon penser
 Nus qui soit, nes fors vous, oui, je le dis ;
 Couragement parouvrons, sans dontance
 Vos *poistes* lors bien à ma semblance
 Mon cuer savoir. (Chans. du comte Thib. p. 105.)

Mais des biens Dieu, qui ne *puellent* retarder
 A ceuls qui ont vers lui les cuers certains
 Se doit chascuns en ce monde farder. (Desch. f. 7.)

Les autres qui n'ont pas purté
 Vont à l'odeur à trop lent pas,
 Et pour ce ne l'approchent pas,
 Car à peine advenir y *puellent*. (Desch. f. 541.)

..... Et te prouveray
 Par loix, par droit et par usage
 Que mieulx *puet* par vray mariage
 Avoir et acquerir la vie
 De l'ame qu'en aultre partie. (Desch. f. 562.)

Son fil que grans noris avoit
 Peussent bien vengier leur pere. (Mouskes, p. 40.)

En amendant poursuiertay
 Tout le mieulx que je *poiray*. (Desch. f. 200.)

2^o Contenir, renfermer : « Leur disant de villenye
 « plus qu'il n'en *pourroit* en un sac. » (Vigiles de
 Charles VII, p. 142.) — « Planté de gens d'armes y
 « avoient et *pourvoient*. » (Hist. de Du Guesclin, par

Mesn. 43.) — 3^e Comparir : « La prudence et l'amour
 « ne peuvent ensemble. » (Montaigne, III, 189.) —
 4^e Pouvoir entrer : « Nostre maistre, pourquoy
 « avez vous tiré ce pont ? Pour ce respondit le por-
 « tier, que si mal voulez à mousigneur, vous ne
 « pouvez ceans, et se vous ne luy voulez que tout
 « bien, l'hostel est en vobre commandement. »
 (Perceforest, IV, f. 149.) — 5^e Infinitif pris substan-
 tivement, armée : « Vous nous certifiez pour com-
 « pelant devant la ville de Tournay pour combatre
 « pouvoir contre pouvoir dedans quinze jours. »
 (Extrait des Chron. de Flandres, p. 743.) — 6^e Juri-
 diction : « Messeigneurs de S. Vaast d'Arras ont en
 « la cité d'Arras ou quartier de Baudimont une
 « juridiction, et seigneurie nommée vulgairement
 « le pouvoir des Maulx. » (Nouv. Cout. G. I, p. 442.)
 Expressions : 1^o « Il luy fut repondu : Sire, ta
 « garnison d'Ardre n'est mie si forte qu'on ne la
 « puisse bien avoir. Le roy dit : pour l'avoir qui
 « pourra nous ne voulons riens epargner. » (Froiss.
 liv. I, p. 457.) — 2^o « En estoit à mal aisé de ce
 « qu'elle les avoit ainsi perdus qu'elle ne scavoit
 « qu'elle peust devenir, si ayast mieulx s'il pouvoit
 « estre possible que ilz revenissent en court. »
 (Lancelot du Lac, t. III, f. 23.)

Pouvesse. [Pauvesse, dans Froissart, X, 38,
 éd. Kervyn.]

Pouvreté. [Pauvreté : « Pouvreté prend tout en
 « gré. » (Le Roux de Lincy, II, 285.)]

1. Poux. [Tempe : « Le suppliant donna de cette
 « pierre sur la teste à icellui Masseho, et l'ataigny
 « près du poux. » (JJ. 185, p. 477, an. 1451.)]

2. Poux. [Epillons séparés du tuyau sous le
 « fieu du bateur. (Comparez POUFRS) : « De la ven-
 « dition des pailles, poux et fourages appartenants
 « à ladite granche... » (1422, Compte du produit de
 « la grange Champarteresse. L. C. de B.)]

3. Poux. Pouches, mesure : « Lors passa avant
 « Dagon, qui cognoissoit ceulx qui gardoient le
 « chastel, et leur dist qu'ilz levassent la porte cou-
 « lisse à mont, qui estoit garnie de barreaux de fer
 « si fors comme de huyt poux en enarrure. » (Percef.
 vol. I, f. 101.)

4. Poux. Action de pousser un soupir, de res-
 pիր. Le poète Anadis Jamain, p. 74, dit :

..... Encore plus me presse
 Le penser des telins, messagers de jeunesse
 Qui s'enlent elevez d'une ferme rondeur
 Semblables à deux coings, d'ambrosienne odeur
 Ils poussent à ton rezeuil aux poux de ton haleine.

Poyason. [Voir PEASON, au registre JJ. 198,
 p. 360, an. 1374.]

Poye. [Appui d'un siège : « Si feri la main sus
 « la poye de la chayere sus laquelle il seoit. »
 (Froissart, II, 35.)]

Poyfait. Voir POIFAIT : « Puisque fin porter est
 « jugié par court contre partie celui qui doit faire
 « le fin porter ou requeste, comme dit est ailleurs,
 « c'est assavoir dedans les prouchains termes, ou
 « devant la delivrance après le jugié du tin porter

« ou si que non, il est en poyfait et doit faire les
 « despens à la partie pour la journée, ou cas qui le
 « feroit venir à son terme, ou cas qui ne pourroit
 « monstrer qu'il eut fait son devoir. » (Anc. Cout.
 de Bretagne, f. 123.)

Poylle. Poële, manteau : « Si fut vestu d'ung
 « poylle vous à graus bandes d'or. » (Lanc. du Lac,
 t. II, f. 67.)

Poype. Colline sur laquelle est bâti un château :
 « Il y a des masures qui ont des droits tres conside-
 « rables ; nous avons des simples poypes (ce sont
 « des terres elevées et fossoyées) qui ont les plus
 « beaux droits. » (Collet, Stat. de la Bresse, t. II,
 page 231.)

Poyz. Poids, charge : « Sur son poyz. » (Besch.
 folio 507.)

Poyvrette. Nielle. (Rob. Estienne.)

Poyzars. Chanme des pois : « S'estoient mussez
 « au jardin dessus les poyzars entre les choux et
 « lectues. » (Rabelais, t. I, p. 240.)

Praage. [1^o Droit de faire paître les troupeaux
 dans une prairie : « Item, le praage pour trois beufs,
 « pour pasturer, en toutes saisons, en la prairie
 « de Plénoise... » (1403, Avenu de Plénoise. L. C.
 de B.) — 2^o Cens dû sur les prés : « Item treze de-
 « niers et obole tournois de cens, que l'en appelle
 « praages, deuz à la saint Jehan. » (JJ. 66, p. 414,
 an. 1330.)]

Practiser. Faire : « Toule la fraude qui se pou-
 « voit practiser. » (Cout. de Bruxelles, au N. C. G.
 t. I, p. 1242.)

Pradeau. [« Le pradeau d'une charrette, qui
 « est baston forl et avantageux. » (JJ. 201, p. 100,
 an. 1476.)]

Prael. [Pré, préau : « Et en toutes les autres
 « eles et en prael d'en milieu, mangoient de cheva-
 « liers si grans foisons que je ne soy les nombre. »
 (Joinville, § 97.) — « Issons nous en la fors en cest
 « prael. » (Roneisvals, 201.)]

Praeler. Faire reverdir, transformer en prés :
 « Terre gaste, arrouse et praete. » (Vatican, 1490,
 folio 120.)

Praer. [Voler, piller : « S'adressernt parmi
 « rousie, Si l'ont praet et defroisie. » (Mouskes,
 vie de S. Louis.)]

Praere. Prairie :

Fous est li usuriers,
 Qui preste ses deniers
 En estrange pais ;
 Quar se il sort guerre,
 Il ne s'ose querre,
 Por paor d'estre pris :
 Mielz valt près jonchere,
 Que loinz praere,
 Ce dit li vilains.

(Prov. du Vil. f. 76.)

Praerie. [Même sens : « Et fist tendre ses treis
 « et ses pavillons en la praerie sour Seine, et luit
 « li autre baron ausi. » (Mén. de Reims, § 257.) —
 « L'empereres Henris chevalcha tant que il vint à

« Andrenople, et se loja defors en la *praerie*. » (Villehardouin, § 443.)

Praerier. Qui a inspection sur les prés : « Sergeant *praerier*. » (Cout. Gén. II, 59.)

Pragmaticien. Praticien : « Du temps qu'on « les appelloit *pragmaticiens* en retenant l'origine « du mot, les choses alloient autrement ; mais de- « puis qu'on leur a retranché une syllabe de leur « nom en les appellans praticiens, ils ont bien scu « se récompenser de ce retranchement sur les « bourses de ceux qui n'en pouvoient mais. » (Apologie pour Hérodote, 242.)

Pragmatique. [1° Pragmatique sanction promulguée à l'assemblée de Bourges, en 1438, par Charles VII pour recevoir ou modifier quelques articles du concile de Bâle. Voir sur la prétendue pragmatique sanction de S. Louis un travail de M. P. Violette, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1870, p. 162.] — 2° Pratique. Parlant des aliments chauds dont les femmes se nourrissoient : « Les « hommes disent aussi : et de quoy leur sert il « d'ajouter chaleur sur chaleur, comme soye sur « soye, contre la *pragmatique*, et que d'elles mes- « mes elles sont assez chaleureuses, et qu'à toute « heure qu'on les vient assaillir, elles sont toujours « prestes de leur naturel sans y apporter aucun « artifice. » (Branlôme, Dames galantes, I, p. 287.)

Pragmatiser. Suivre, favoriser la pragmatique. (Oudin.)

Pragois. [1° De Prague : « Le suppliant tira un « petit couteau *pragois*. » (JJ. 183, p. 145, an. 1456.) — 2° Partisan de la Praguerie : « Trente ans « à ou environ, et en l'année que on appelloit « l'année des *Pragois* ou de la Praguerie. » (JJ. 196, p. 63, an. 1459.)] — 3° Hussite : « Pour ce que « les *Pragois* scaivoient que le saint concile estoit « principalement tenu pour destruire et abolir leur « heresie. » (Monstrelet, f. 70, an. 1431.)

Pragon. Partisan de la Praguerie : « En celle « rebellion furent appelez vulgairement ceux qui « lenoient pour le dauphin et estoient de son parti, « les *Pragons*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, 105.)

Praguerie. 1° Faction des ducs de Bourbon et d'Alençon, et des comtes de Vendôme et de Dunois avec le jeune dauphin, contre le roy Charles VII ; comme la Jacquerie au pays Beauvoisin, qui a été une faction du peuple contre la noblesse du temps du roy Jean. (Laur.) — [Celle faction fut comparée aux Hussites qui combattoient alors autour de Prague.] — Partant de la guerre de Louis XI contre son père : « S'appella celle guerre *briguerie* ou la « *praguerie*. » (Mém. de Com. p. 502.) — 2° Sédition, cabale : « La province estoit remplie de volleries, « *pragueries* et autres sortes d'insolences. » (Prince de Machiavel, p. 52.) — « Il n'appartient legitime- « ment qu'à un chef d'Etat de faire guerre, et si « *pragueries*... esmotions, soulevemens et tumultes « populaires sont jadis survenus, (comme l'histoire « nous certifie que oui) tous aages les ont reprou- « vés. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 143.)

Praiage. [Pré : « Puis s'en ira en Franche à « Paris soz Monmartre En icelle grant place Saint « Germain et *praiaige*. » (Aiol, v. 8944.)]

Praie. [Proie, butin : « Quant il ot aqueillie sa « *praie*, li Sarrazin li coururent sus. » (Joinville, § 540.) — « La gent ont la *praie* accueillie, che- « vaulx, herbis et autre aumaille. » (Roman de la Violette.)]

Praiecier. [Prêcher : « Cou que devant fu an- « noncié Par les tierres et *praiecié*. » (Mousk.)]

Praiel. [Préau, pré : « Dolor et refrétoir avoient, « bel yglise, Vergies, *praiaux* et troilles, trop beau « leu à devise. » (Ruteb. p. 184.) — « Desous ot .i. « *praie*l et un large vivier. » (Aiol, v. 6124.)]

Praielle. Pré :

En une *praiele*,
Trovi l'autre ier,
Une pastourelle,
Lez son bregier :

Li bregiers la belle voloit baisier.
Et ele l'en faisoit molt grant dangier,
Car de euer ne l'aimoit mie. (P. av. 1300, III, p. 1489.)

Praier. [Piller, voler : « Il art et *praie* et des- « truit le pays. » (Garin.)]

Praiere. [Prière : « La *praiere* crie en volant. » (Partonopex, v. 10583.)]

Une *praie*re a commencé
Qu'ele li doit avoir baillie
De parler à Tysbé la mie. (Pyrame et Tysbé, f. 98.)

Prairie. [Prairie, dans Froiss. t. IV, p. 346 ; t. I, p. 198.]

Praïn. [Pleine, en parlant d'un animal : « Une « truye *praïn* laquelle fut affolée et avortée de « cinq gôrretz. » (JJ. 208, p. 82, an. 1480.)]

Li amours naist du cuers, c'est ses droits lieux ;
Ele ne vient pas des rains ; nequedent,
Fait uns vieus turs mieux une vake *praïn*,
C'un veeles qui hoche et n'en ciet grains.

Vatic. n° 1490, col. 147.

Prainte. [Droit de pressoir : « Ce sont les cous- « tumes des presseors de Charronne : qui aura au « pressor le marc d'un tonel de vin creu en vigne, « qui doit dime et *praïnte*, il doit avoir de la se- « conde estorse ou de la tierche deus setiers de vin « et aus pressoriers un tournois de tonel... Item se « la vigne est franche et en nostre dimage, il doit « avoir don tonel trois setiers pour sa dime... et « nous deus setiers pour nostre *praïnte*. » (Cart. de Saint Magloire de Paris, ch. 190.)]

Prame. [Prime ; cristal de roche coloré qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par la nuance : « Deux gosses de genestre, « l'une de *prame* d'esmerande et l'autre de naere « de perle. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Pramesse. Promesse :

Lon *pramesse* en lonc respit
Me tant grant part de mon delit.
Gontiers, Poët. av. 1300, t. IV, p. 1037.

... Verrai je la *pramesse* averée
Dont fine amor me devoit enrichier.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1577.

Pramettre. [Promettre : « *Pramis* nus est, fin

« prendrum aiant. » (Rol. v. 1476.) — « Cumnel-
ment l'en *prametent* lur feid. » (Id. v. 3416.)

Pramette sans donner
Est pis que mort à fin amant.

Li tresorier de l'isle, Poës. av. 1300, II, p. 698.

De *pramette* sans donner sont servi
Ami le fol, c'est dit communement. (Id. II, p. 927.)

Pramiers. Premièrement. (Poës av. 1300, III,
p. 1016.)

Pran. Prenant, preneur :

Telz fut *pran* qui se fait donner. (Desch. f. 310.)

Pranglerer. Ruminer. (Colgrave.)

Prangerbero. [« Un baston ferré aux deux
bouts, appellé un *prangerbero*, à porter gerbes à
dismeurs. » (J.J. 173, p. 308, an. 1425.)]

Prangiere. [Heure du diner, de *prandium* :
« Environ *prangiere* il virent en ung village c'on
« claimme Toregny. » (Froiss. VI, 128.) — « Ainsy
« comme à midy, que on appelle *prangiere*. »
(Cuvelier.)] — « Entre nous bergeres et pastoureaux
« mangeons cy, cependant que noz bestes s'en vont.
« à *prangiere*. » (Perceforest, V, fol. 64.)

L'autre premier vi bregier et bregiere,

Qui bien avoient sis vins ans

Entre cuis deux, garder à *prangiere*

Lours crebisettes sur les champs. (Froiss. Poës. p. 289.)

Pranre. [Prendre ; de là l'expression « *pranre*
« mort, » subir le dernier supplice : « Pour les-
« quelles choses.... le juge ou seneschal dudil lieu
« de S. George.... a jugié et condamné à *pranre*
« mort le dit exposant. » (J.J. 136, p. 43, an. 1389.)]

Prapers. Espèce d'oiseau :

Prapers, verdiers et alouettes,

Pyes, jays et coulons ramiers,

Papagaiz, ostoires, esperviers. (Desch. f. 488.)

Prasine. Terre verte dont les peintres font
usage : « *Prasine* est une terre verte, et croist la
« meilleure qui soit en Libye les Cyrene. » (Sicile,
Blason des couleurs, fol. 27.)

Prasme. [Cristal de roche coloré, qui prend le
nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus
par la nuance. « Ung grant *prasme* d'esmerande,
« où il a en un costé une gesme de N. D. et de
« l'autre costé une ymage de N. D. » (Inv. du duc
de Berry, an. 1416.)] Voir Marbod. de Gemmis, arl.
40, p. 1667.)

Prasse. Prase ou chrysoprase, variété vert
obscur du quartz. (Sicile, Blason des couleurs, 26.)

Prassine. Prasine : « Aureilles verdes comme
« esmeralde *prassine*. » (Rabelais, IV, p. 175.)

Prat. [Pré : « Comme aux suppliant appartenoit
« un certain *prat* situé au lieu de Rochefortez ou
« diocese de Condom, onquel *prat* ung lors nommé
« Jehan de Clavaire eust bouté pasturer les aignés
« et bestiaux du seigneur de Puyardin son mais-
« tre. » (H. 176, p. 164, an. 1442.)]

Prateau. [Petit pré : « Item ung *prateau* avec
« une petite abrauye, audit Ceseau appartenant. »
(J.J. 188, p. 10, an. 1458.) — « Item, un arpent de pré
« tenant aux prés du roy notre dit seigneur, appellé
« VIII.

« le pré Corneille... item, environ une boissellée
« de terre en coustil et un *prateau* contenant demy-
« journée de faucheur. » (1389. Reconnaissance des
censes champarts de Vitry ; L. C. de D.)]

Prater. Officier de justice chargé de faire les
publications. Il est appelé, dans quelques Cout.,
Paman : « Ce qui est dit concernant que chacun
« pourra prendre ou arrester sur son bien aura
« aussi lieu à l'esgard d'un sergent, d'un *prater*
« aussi loin que son office s'estend, et encore à
« l'esgard d'un domestique pour le degast de son
« maître. » (Cout. de Cassel, N. C. Gén. I, p. 727.)

Pratic. Qui a de la pratique, de l'habileté :
« Doria son admiral, capitaine grandement duit et
« *pratic* au fait de la guerre marine. » (Pasquier,
Recherches, p. 543.)

Praticien. [1° Qui pratique la médecine : « Selon
« les aucteurs et les *praticiens*. » (H. de Mondeville,
fol. 101.)]

Princes, prelas grans et moyens,

Maistres de la divine escole ;

Clers, conseillers, *praticiens*. (Desch. f. 433.)

Et s'on sent son corps empirer,

Aler fault aux *praticiens*,

Qui soient bons phisiciens

Pour seigner, ou pour ventouser

Ou pour medecine donner. (Desch. f. 486.)

De là on figuré :

Venus frivole

En son ecole

Vous a fait grand *praticien*. (Bl. des Faul. am. p. 220.)

2° Qui connaît la manière de procéder en justice :
« Du temps qu'on les (avocats) appelloit pragmati-
« ciens, en retenant l'origine du mot, les choses
« alloient autrement ; mais depuis qu'on leur a
« retranché une syllabe de leur nom en les appel-
« lant *praticiens*, ils ont bien sçu se recompenser
« de ce retranchement sur les bourses de ceux qui
« n'en pouvoient mais. » (Apol. pour Hérod. 242.)

Pratig. Qui est habité : « Mes amis qui n'es-
« toient nullement *pratigs* dans ce pays la. » (Mém.
du cardinal de Retz, t. III, liv. V, p. 395.)

Pratique. 1° Science du barreau :

Advisez vous, toutes gens de *pratique*,

Marchans d'argent, exigeurs de finance

Qui en estes devenus ydroques

Purgier vous fault, vivre par ordonnance. (Desch. 331.)

Comment tout homme de *pratique*

Doit parler selon la rhetorique. (Id. f. 366.)

Que ne suiviois tu la *pratique*

Des droitz civilz, foul frenetique. (Id. f. 449.)

2° Méthode d'enseignement :

Qui bien sçavoir veult l'art theorique

Avant qu'il soit bon rhetoricien

Am. points fault avoir en sa *pratique*. (Desch. f. 383.)

3° Argent que les comédiens se sont procuré par
leurs représentations et qu'ils partagent entre eux :

Ainsy tous les acteurs d'une troupe comique

Leur j'oisme recite, partagent leur *pratique*.

L'illusion, com. de P. Corneille, act. V, sc. 5.

Expressions : 1° « Pierre bien mise en *pratique*,
« c'est à-dire diamant bien mis en œuvre. (Touches
de Des Accords.) — 2° « Entrer en *pratique*, » se

donner du mouvement, faire des démarches : « Après
« avoir quelque tems entretenu une jeune fille da-
« moyselle et congneu sa bonne grace, son maint-
« lien, ses beaux yeulx, son scavoir, *entrant en*
« *pratique* de la faire demander. » (Arrest. Amor.
p. 413.) — 3^o « Comme il y avoit de la peste en
« Arragon, tout ce qui venoit de la coste d'Espagne
« estoit conduit à Mayorque; il y eut beaucoup
« d'allées et de venues, pour nous faire *donner*
« *pratique*, à laquelle le magistrat de la ville s'op-
« posoit avec vigueur. » (Mém. du card. de Retz.
t. III, liv. IV, p. 337.) — Liberté de communiquer
avec un port ou une ville, accordée aux navigateurs
venant d'un pays suspect de maladies contagieuses.

Pratiquer. 1^o Gagner : « Ils ne craignent en-
« parjurer, pour *pratiquer* un denier ou deus. »
(Les Tri. de la Noble Dame, f. 273.)

Tu n'as maison, terre, criteage,

Pratique, vray sens ne usage,

Pour *pratiquer* un seul denier.

(Desch. f. 448.)

2^o Extorquer de l'argent à un client, en parlant
des gens de loi : « La femme d'un avocat dit tout
« haut qu'il ne falloit point trouver estrange si un
« procureur s'estoit laissé corrompre pour bastir sa
« fortune, d'autant que les gens de bien n'amas-
« sent rien; et qu'elle en voyoit un temoignage si
« certain en la personne de son mary que pour
« avoir refusé de *pratiquer* en sa charge et avoir
« escondit un solliciteur qui l'avoit pressé de ce
« faire, du depuis a esté contrainct d'emprunter de
« l'argent à rente. » (Caquets de l'Accouchée,
p. 194.) — « Il a bienescu *pratiquer* de lui. » (Dial.
de Tahureau, p. 75.) — 3^o Profiter de : « *Pratiquer*
« quelque bonne fortune, si elle se presentoit. »
(Contes de des Perriers, II, p. 111.)

Pratiquer. Qui pratique, qui agit :

Jusques à quand sera mon cueur

Veillant, conseilant, *pratiquer.* (Narot, II, p. 636.)

Pratisé. Exécuté : « Trefve de plusieurs années,
« laquelle si peu au monde est *pratisée.* » (Negot.
de Jeannin, II, p. 32.)

Pré. [1^o Terre à pâturage, au propre et au figuré :
« Moutl sommes en bel *pré* de mis de pauvre bruière. »
(Berte, c. 130.) — « (Ces cheveux) du chief de la
« reine furent; Onques en autre *pré* ne crurent. »
(Charrelle, v. 1417.)] — « *Prez* champeaux, che-
« chillons, » terres mises « en *prez*, à la difference
« des *prez* qui sont en fond de riviere. » (Laurière.)
— « *Prez* gaignaux, » des *prez* qui produisent des
regains. (Id.) — « *Prez* seclerons, des terres mises
« en *prez*, à la difference des *prez* qui sont en fond
« de rivieres, qui ne seclent presque jamais. » (Id.)
— « D'une herbe de *pré* tondue... le domage en est
« bientost rendu. » (Voyez Brant. Dames galantes,
t. II, p. 20.)

Preacheter. Acheter d'avance : « En outre
« prohibons et defendons que nuls marchands.....
« soient si osez ne si hardis de *preacheter* bleds ni
« autres grains et vins. » (C. G. II, p. 974.)

Preadvতির. [Avertir d'avance : « Il faisoit

« ung billet ouquel il inscripvoit les noms de ceulx
« qui vouloient estre appelez, lesquelz ilz avoient
« *preadvতির* et sçavoient estre de leur opinion. »
(Arch. de Besançon, an. 1538, Revue historique,
t. I, p. 137.)]

Preadviser. [Aviser d'avance : « Le seigneur
« *preadvisé* de la chose, fist mettre le cuer devant
« la femme. » (Laure de Premierfait, Trad. de
Boccace, xiv^e s., dans Pougens, Archéologie franç.
t. II, p. 136.)]

De mort *preadvisée*

Le roy le fit noyer

Dedans mallevisée

Pour le moins emuier.

(Molinet, p. 468.)

« Chartes *preadvisées.* » (N. C. G. II, p. 41.)

Preage. 1^o Suivant Laurière, cens dû sur les
prés. Au terrier de l'île Adam : « En la ville d'Auz-
« mont est dû à Noel un boisseau et demi d'avoine,
« une geline, deux sols et un denier de *preage* à la
« S. Jean. » — 2^o Droit qu'a le seigneur de mettre
avec garde « ses betes chevalines et vaches es *prez*
« de ses sujets, lesquelz *prez* il est tenu de garder. »
(Laurière.)

Preablement. [Avant toute autre chose :
« *Preablement*, cest adverbe fait retentir et bien
« enfler une audience. » (Eutrap. ch. 19.) — « Sans
« *preablement* en avoir fait pac ou convenance. »
(Jl. 203, p. 43, an. 1477.)]

Preallable. « Qui sont *preallables* de garder, »
qui doivent préféablement à tous autres être sou-
la sauvegarde de. (Bouteiller, Somme Rur. p. 650.)

Prealleguer. Alléguer d'avance. (Colgrave.)

Prealler. Etre colloqué en ordre de préférence,
en parlant des ordres de crénance : « Aux journées
« suivant requereront que pour le profit du dit
« defunt, les dits defaillants soient fortelos de com-
« paroilre, et d'exhiber actions, et par consequent
« de les *prealler* en ordre sur laquelle requeste
« sera accordé un seul delay ou sursense de quinze
« jours. » (Nouv. Cout. Gén. II, f. 111.)

Preamble. Préambule. (Hist. des Trois Maries,
page 258.)

Preambulaire. Qui précède, qui prélude :
« Que je n'en ay eu deux atteintes, legeres toutes
« fois et *preambulaires.* » (Essais de Montaigne,
t. III, p. 70.)

Preambule. [« Adont le sage roy commença
« son parler par une *preambule* si belle et si nota-
« ble que grant beaulté estoit à oyr. » (Christ. de
Pisan, Chartes V, III, f. 43.)]

Preaulx. [Préaux : « Les *prez* sont près, les
« jardins desduisables. Les beaux *preaulx*, fontenis
« bel et eler. » (Desch. Bois de Vincennes.)] —
« Dans un *prean* couvert de cerisiers. » (Contes de
la reine de Navarre, p. 169.)

Preandier. [Repas d'un cheval, sa valeur :
« Item un *preandier* de froment de rente, que
« sotoit avoir ledit feu. » (Duchesne, Généal. des
Chasteigners, p. 41, an. 1365.)]

Prebende. [Revenu ecclésiastique attaché à un canonique : « Que l'eussiez pour recommandé « envers monseigneur le cardinal, louchant certain *prebende* que messire a et tient. » (Bibl. de l'École des Chartes, 4^e série, I, 14.)]

Elle apaisa le grand discorde
Des barons françois, vil et orde,
Qu'ilz avoient de gouverner
Non pas pour bien, mais pour regner;
Car chascuns tenoit une *beude*
Chascuns vouloit avoir *prebende*
Et tenir le royaume en bail. (Desch., f. 558.)

« *Prebende* entiere » est le droit de venir prendre sa subsistance au réfectoire de l'abbaye. (Félibien, Hist. de S. Denis, p. 142.)

Prebendé. Chargé :

Le varlet qui estoit bandé
Tournoyoit parmy la maison.
Il fut de l'escot *prebendé*
Par cette subtile achoison. (Sixième Rep. franche, p. 33.)

Prebendelle. Petite *prebende* :

Je n'ay que une povre chapelle
En Cambray ou Dieu nous appelle;
Puisque bonne amour nous cordelle
Ensemble, par vray parentage
Donnez moy une *prebendelle*
Pour vivre et avoir du potaige. (Molinet, p. 188.)

Prebstré. Prêtre, cas sujet, du latin *presbyter* : « Il fait defendre expressément sur peine de la hart « que nul ne soit si hardy de graver eglise, ne « moustier ne *prebstré* ne religieux. » (Boucicaut, t. IV, p. 3.)

Prebstrise. [Prêtrise : « Ne meclz point en ou-
« bly la grâce qui est en toy, laquelle t'est donnée
« par prophécie avec l'imposition des mains de
« *prebstrise*. » (Timothée, IV, 14, Nouv. Test. éd.
Lefebvre d'Étaples, 1525.)]

Precaire. [« Acte par lequel un propriétaire
« demandait à ne plus avoir sa propriété qu'en
« usufruit. La *precaire* fut à la fois et l'acte de con-
« cession d'une terre à titre d'usufruit, et la terre
« elle-même concédée dans cette forme. » Boutaric,
des Origines du système féodal, 1875, p. 10.]] —
Suiwant Monet : « C'est toute chose dont la jouis-
« sance est otroiée à qui la requiert par prière et
« par voie de donation, limitée quant à la jouis-
« sance, au bon plaisir de l'otroiant qui la repetera,
« quand il luy semblera bon. » (Monet.)

Expressions : 1^o « Charte *precaire*, acte par
« lequel un particulier demandoit ou acceptoit l'usu-
« fruit de quelque bien d'une eglise ou d'un monas-
« tère à de certaines conditions. » (Hist. des contest.
sur la diplomatiq. p. 43.) — 2^o « Interdit *precaire*,
« compète à celui qui a baillé à aucun par prières
« l'usage et possession de quelque chose contre
« celui qui l'a *precairement* afin qu'il soit con-
« damné à luy rendre et restituer la possession
« d'icelle *precaire* est ce qui est concédé à aucun
« par prières pour en user tant que voudra celui
« qui la baille. » (Gr. Cout. de France, III, p. 398.)

Precairement. [D'une manière *precaire* :
« Toutes tes regentes regnent *precairement*. »
(D'Aubigné, Hist. I, f. 138.)]

Precaire. « Ce mot se dit à Melz, d'une petite
« monnoie qu'on donnoit à un pauvre pour ce
« avoir quelque priere. » (Le Duchat, sur fabelai-
t. III, p. 146.)

Precaiver. Obvier : « Pour à ce *precaiver* à l'ave-
« nir. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 271.)

Precaution. [« Que nous troublions le royaume
« par *precaution* du trouble, comme nous mellans
« en l'eau de peur de la pluie. » (D'Aubigné, Hist.
t. III, p. 490.)]

Precedence. Préséance : « A l'avis d'Anachar-
« sis le plus heureux estât d'une police seroit ou
« toutes autres choses étant égales, la *precedence*
« se mesureroit à la vertu et le rebut au vice. »
(Ess. de Mont. t. I, p. 457.)

Precedent (au). Apparavant : « Item, si au
« *precedent* ou après le trespas de la mere, les
« enfans yssus du mariage alloient de vie à tres-
« pas, sans hoirs de leurs corps, leur pere vivant,
« en ce cas, le douaire, soit prefix ou coutumier
« sera estaint. » (Cout. Gén. I, p. 397.)

Precedentement. Précédemment. (Bouteill.
Somme rurale, p. 147.)

Preceder. [« Faictes avant au plaisir de celluy
« qui sera vostre mary que au vostre; car son plai-
« sir doit *preceder* le vostre. » (Ménagier, I, 6.)]

Precellence. Supériorité. Henri Estienne a
écrit un livre « sur la *Precellence* de la langue
« françoise. »

Preceller. [L'emporter sur : « La chouse sera
« bien tournée si je puis montrer que le nostre
« (langage) *precellle* le leur (l'italien), » dans Henri
Estienne, éd. Feugère, 36.]

Precentre—teur. Le premier chantre, le
grand chantre : « *Precentres*, devant chantre, qui
« commence le chant, principal chantre. » (Gloss.
lat. fr. de S. G. dans D. C. sous *Precentor*.) — On
dit *precenteur*, dans l'église de Lyon. (Id.) — « Les
« doyen, chanoines et chapitre de l'église du dit
« Sens, par les diels Ferrand grand archidiaere,
« maistre Urbain Reverse docteur en theologie
« *precentre* et chanoine. » (Cout. Gén. I, p. 160.)

Precept. [Précepte, commandement : « Citeains
« i mist et borjois; Si lor dona *precepts* et lois, Que
« pais et concorde tenissent. » (Brut, 1292.) —
« Deus le m'a dit, que je murray. Quant son *pre-*
« *cept* trespasera. » (Adam, Mystère, p. 14.)]

Precepteur. Qui est chargé de l'éducation d'un
enfant : « M. Pierre Tarquetin, *precepteur* de Phi-
« lippe fils du duc de Bourgogne. » (Estal des offic.
des ducs de Bourgogne, p. 32)

Preception. [Préceptes : « Bons aucteurs nous
« en ont laissé tels livres, *preceptions* et reigles. »
(Mem. de Du Bellay, *protog.*.)]

Preceptorat. [Commanderie chez les Hospita-
liers et les Templiers : « *Preceptorat* de Montmoril-
« lon, » dans D. C. sous *Preceptor*.]

Preceptorizer. Donner des préceptes. (Colgr.)

Preceptrice. Qui donne des préceptes. (Colgrave.)

Preces. [Préceptes : « La mer qui est aspre et amere, Senefie, c'est chose clere, Les aspres preces de la loy. » (Mace, Bible en vers, f. 1.)]

Precessur. Prédécesseur. (Colgrave.)

Preceus. [Paresseux : « Proce n'a cure des couvans et des preceus. » (Froiss. II, 14.)] — « Li hom qui demeure en tel vie Est d'onneur aequerre preceus. » (Blanche et Jehan, 32.)]

Sur toutes riens soit amors honorée
Car par li sont li non sachant norri,
Et li choaz lor valor recovrée
Et li preceus en sont ravigoré,
Et li sage en sont desnaturé,
Si que douz tot revienent en l'enfance;
Si met amors bien et mal en balance.

Poés. ins. av. 1300, t. I, p. 450.

Prechanter. Chanter auparavant. (Colgrave.)

Prechement, Precher. [Discours, discourir : « Comme on m'a donné à entendre que vous devez avoir fait un prechement a plusieurs a boines gens et communalte de le cité de Cambrai, à l'encontre de ny et de men honneur... si sachiés que s'ensi est que vous ayés de ce prechiet, vous en avez menti maiselement et follement. » (Cart. de l'église de Cambrai, an. 1398.)]

Prechen. Prochain : « Le samedi prechen après la Tozsaint. » (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 994, an. 1265.)

Precier. [Apprécier : « Après ce qu'il les (vins) eurent preciez, heu et essayé d'iceulx, cheurent en propos et voulenté d'en acheter. » (JJ. 127, p. 1, an. 1385.)]

Precious. [1° Qui a du prix : « Or vuel je done que vous tuit le jurez sour le cors precious Nostre Seigneur. » (Mén. de Reims, § 32.)] — « Je ai en ma leste une pierre precieuse, ausi grosse comme un oes de geline, qui bien vaut cent livres. » (Id. § 463.) — 2° Qui pousse la délicatesse à l'excès : « Aussi bien laides que belles Contrefont les dan- gereuses, Et souvent les precieuses. » (Charles d'Orléans, Ronde.)]

Vieille contagieuse,
Voulez vous donc gouverner la contrée,
En beguinant faire la precieuse
Pour empêcher toute vie amoureuse ? (Desch. f. 334.)

Precoisement. [Précieusement : « Abeie Bele, mult riche e bien fondée E precioisement aornée. » (Benoit, Chron. III, v. 38513.)]

Precious. [Précieux : « A sa destre seoient six roy couronnei, bien parei à pierres precieuses. » (Joinville, § 482.)]

Precipe quod reddat. Terme de droit. (Britt. des lois d'Angl. fol. 28 ; Ten. de Littl. fol. 32.)

Precipice. [« (Un prisonnier) s'estant arresté sur le bord du precipice, le baron (des Adrets) luy dist : quoy ? tu en fais à deux fois. » (D'Aubigné, Hist. t. I, p. 447.)]

Precipitant. 1° Qui agit avec précipitation : « Les François sont bouillans et precipitans de

« nature. » (M. de du Bellay, p. 343.) — 2° Pressant : « Fuyant les precipitans dangers ou il pourroit en- courir. » (Nuits de Strapar, I, p. 34.) — 3° Périssable : « Se donc nous donnons des biens terriens « aux povres pour l'amour de Dieu, les recoit il « comme nos biens ; nous ne luy donnons que le « sien, et rien du nostre ; mais ce qu'il nous donne « est si purement sien qu'il n'est ne commun, ne « precipitant, ne pareil à ceux que nous donnons. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 203.)]

Precipitation. [« La precipitation de nostre « intelligence (amitié de Montaigne et de la Boétie) « si promplement parvenue à la perfection. » (Montaigne, I, p. 213.)]

Precipiter. [1° Presser : « Le suppliant n'avoit « nonnement de quoy acheter des anneaux d'argent « à sa femme pour mettre en ses doiz et s'en parer ; « et pour ce que sa ditte femme l'en precipitoit « fort de lui en donner. » (JJ. 179, p. 209, an. 1448.) — 2° Jeter dans un précipice : « Tant de gens qui se « sont pendus, noyez et precipitez. » (Mont. I, 64.)]

Precipiteur. Prompt, pressé :

De jour en jour tous mes creditiers
De se payer trop sont precipiteurs,
Pressé je suis, et n'ay denier ni maille. (Colterye, p. 177.)

Precipiteusement. Précipitamment : « J'escris « mes lettres toujours en poste et si precipiteuse- « ment, que quoyque je peigne insupportablement « mal, j'aime mieux ecire de ma main. » (Ess. de Montaigne, I, p. 400.)

Precipiteux. 1° Impétueux : « Ils s'agitent d'un « air precipiteux. » (Ess. de Mont. t. II, p. 690.) — « Pareil à un rocher qui fond precipiteux du som- « met des montaignes. » (Id. p. 734.) — 2° Escarpé : « Rocher coupé et precipiteux. » (Id. p. 41.)

Precipué. Privilégié, avantagé. (Oudin.)

Precipuer. Avantager. « L'autorité dont elle « vous a precipué. » (Mém. de Sully, IV, p. 308.)

Precipuité. Preciput. [« Iceellui Guillaume fist « tant eavers leur pere qu'il s'estoit fait donner la « quarte partie de tous ses biens en precipuité et « avantage de ses autres enfans. » (JJ. 206, p. 708, an. 1481.)] — « Toutes donations faites par pere, « mere, ou autres ascendans ou descendans en « precipuité contract de mariage et faveur d'iceulx, « seront subjectes à collation et rapport. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1148.)

Precis. [« Un commandement precis et prefix. » (Montaigne, I, p. 60.)]

Precisement. [« Les forces (tenailles) ne tren- « ceront ja precisement ce qui est surajousté. » (De Mouvdeville, fol. 102.)]

Precieuse. [Précieuse, nom de l'épée de Bali- grant : « Patien eserient : Precieuse est vaillant. » (Roland, v. 3470.)]

Preclare. Illustre. (Colgrave.)

Preclosture. [Accessoires du manoir principal : « Si les preclostures du chef lieu excèdent ce qui

« doit appartenir à l'aîné, il les peut avoir en
« recompensant ses puînés. » [Loysel, 617.] — « A
« l'aîné masle roturier quand il y a plusieurs en-
« fans outre le manoir principal et ses *preclostures*
« appartient la moitié de ce qui est tenu en fief,
« l'autre moitié à ses puînez. » (C. Gén. I, p. 542.)

Precoognition. Méditation, réflexion : « L'in-
« justice qui regne, s'oppose aux bonnes fins et
« *precoognition* des hommes. » (Mém. de Villeroy,
L. IV, p. 289.)

Precoigiter. Preméditer, réfléchir : « Le capi-
« taine commença à raconter l'entreprise que le
« Jouvenel avoit *precoigité* et advisée. » (Le Jouv.
f. 40.) — [« D'aguet *precoigité*. » (J. 167, p. 92, an.
1413.)]

Precoignition. Action de connaître d'avance.
(Cotgrave.)

Precoplement. « On appelle *precoplement*
« la valeur ou l'estimation réglée par la loy des
« choses que le débiteur cede ou transporte à son
« créancier en luy faisant assiette de rente : et en
« deux mois c'est ce que l'on compte ou ce que l'on
« estime les choses baillées en assiette de rente. »
(Laurière.)

Precompter. [Rabatre : « Quand le seigneur
« gagne les fruits à faute d'hommes et de devoirs,
« il les prend tels qu'ils sont, sans rien *precompter*
« ni deduire pour les frais et labours de son vas-
« sal. » (Loysel, p. 568.)]

Preconisation. Publication. (Ord. II, p. 426.)

Preconiser. Cité en justice. (Laurière.)

Preconiser. Publier. Ce mot est remarqué
comme nouveau dans les Lett. de Pasq. III, p. 915.
Voy. aussi Ordonn. I, l, p. 475.

Preconiseur. Celui qui faisoit les proclama-
tions, (N. C. Gén. II, p. 1174.) — « Sergens *preconi-*
« *seurs*. » (Mém. de Sully, X, p. 228.)

Precopter. Payer une dette par compensation.
(Cotgrave.)

Precordial. [Intime : « Comme nous réduisons
« en mémoire la tendre, grande et singulière et
« *precordiale* amour naturelle que notre très chère
« dame et mère a toujours eue par effet démontré
« envers Nous... » (1524. Lettres de François I^{er} sur
la reconnaissance des Cas royaux ; L. C. de B.)]

Precour. [Arbitre d'un différend : « Jehan, sire
« de Beaumanoir, comme amy commun élu et
« amiable *precour*. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I,
col. 1180, an. 1302.)]

Precourir. Devancer. (Oudin.)

Prect. Prect : « Toutes fois si le dict parent moins
« prochain a fait ses offres, consignations et dili-
« gences, offrant actuellement en bonne monnoye
« les dits deniers principaux, frais et loyaux cous-
« temens, il doit estre preferé aus dits plus pro-
« chains, et doit avoir le dit heritage au dit titre de
« retract, quand ores le second voulant retraire la
« seigneurie seroit plus prochain ou en pareil

« degré ; parce que le premier retrayant du dit costé
« et ligne *precte* de proceder est à preferer à tous
« autres. » (Cout. Gén. I, p. 663.)

Pred. [Pré : « Tul abat mort el *pred* sur l'herbe
« drue. » (Holand, v. 1334.)]

Prede. Butin : « Après la bataille de Cannes la
« cité de Rome estoit en telle misere reduite que
« ceux qui estoient demourez en vie du residu du
« temple n'attendoient autre chose que estre tous
« donnez à *prede* et pillage euz et leurs biens es
« mains de Hannibal. » (Hist. de la Tois. d'or, II, 42.)

Prédécédé. [« Donateur mutuel est tenu avan-
« cer les obsequés et funeraillies et deltes du *pré-*
« *décédé*. » (Loysel, p. 664.)]

Predecesseresse. Féminin de *predecesseur*.
« Aux d. religieux, abbesse et couvent de leur
« ancienne fondation competoit et appartenoit et
« avoient droit de prendre et percevoir par chacun
« an de la ditte terre et seigneurie de Maubresches
« un muil de bled par tiers. c'est assavoir le tiers
« froment, le tiers marcesche, et le tiers avoine, de
« laquelle rente icelles deslenderesses, tant par
« elles que par leurs *predecessereses*. » (Procès de
Jacques Guer, p. 139.)

Predecesseur. [Prédécédé : « Il convenroit que
« les detés que li *predecesseur* as enfans avoient
« fetes, demorassent en la main as deteurs, dusqu'à
« l'age des enfans. » (Beaum. XIV, p. 5.)]

Predefunt. Prédécédé. (N. C. Gén. I, p. 1204.)

Predestinatem. Qui croit à la prédestination,
comme Calvin : « Et ceux qui voudroient ce main-
« tenir, qu'ilz soient reputez abuseurs, *predestina-*
« *teurs*, imposteurs et seducteurs. » (Rabelais, II,
prologue, p. 5.)

Predestination. [Dessin que Dieu a formé de
toute éternité de conduire par sa grâce certains
hommes au salut éternel : « Comment *predestination*
« Peut estre o volonité delivre Fort est à gens laiz à
« descrire. » (Rose, v. 17304.) — « C'est la *predes-*
« *tinacion*, C'est la prescience divine Qui tout sarr
« et riens ne devine. » (Id. v. 17686.)]

Predestiner. [Destiner de toute éternité au
salut : « Dame de paradis, roïne couronnée, Tres-
« riere de grace, avant sainte que née, De la grace
« de Dieu fus tu *predestinée*. » (J. de Menng, Test.
v. 2129.) — « Plusieurs sont *predestinez* en la grace
« de Dieu, lesquelz nous tenons en ce siecle pour
« non nobles. » (Songe du Vergier, I, p. 150.)]

Predial. Qui appartient aux héritages ; en par-
lant des espèces de servitudes : « Les autres reelles
« autrement appellées *prediales*, parce qu'elles
« sont dues par l'heritage à l'heritage et sont inhe-
« rentes aux heritages et dues à cause d'iceux. »
(Boul. Som. rur. p. 133.)

Expressions : 1^o « Coutumes *prediales*, » celles
qui regardent les terres, comme prés, champs. (La
Thaum. Cout. de Berry, p. 206.) — 2^o « Droits *pre-*
« *diaux*, droit de lerrage qui est de .xii. gerbes, une
« tant en bled segle, orge, avoine, pois, febves,

« naveaux, millet, chanvre, lin, qu'autres fruits. » (Cout. Gén. II, p. 362.)

Predicament. [Réputation : « Quoi qu'une si franche declaration l'eut mis en mauvais *predicament* à la cour. » (D'Aubigné, Vie, p. 119.)]

Predicamentaire. Prédicateur. (S. Jul. Mest. historiques, p. 630.)

Predicant. Prédicateur huguenot, ministre : « Ministres qui furent par nous appellez *predicans*. » (Pasquier, Rech. p. 738.)

Predicat. Atribut d'une proposition : « Frequentation est une collection de plusieurs *predicats* à un sujet pour faire la sentence plus grave, comme Jehan est orgueilleux, yvrongne, luxurieux, irreverend à son pere, ingrât à ses parens. » (Fabri, Art de rhétor. I, fol. 101.)

Predicateur. Frère prêcheur. Le comte de Foix, étant allé voir Charles VI à Toulouse, « descendit aux *predicateurs*, et fut la loger son corps et son linel, puis ses gens logerent le plus près de luy qu'ils purent. » (Froiss. liv. IV, p. 26.)

Predication. [1^o Action de prêcher : « Li prelat doit les pecheurs atraire par *predicaçon* et par bon essemple. » (Ménestrel de Reims, § 182.)] — 2^o Harangue : « De la *predication* que le roy de Navarre fit par paroles couvertes au près aux clers à plusieurs de Paris à la fin à laquelle il tendoit. » (Chron. de S. Denis, II, f. 238.)

Predicatoire. Qui appartient à la prédication. (Oudin.)

Predilection. A qui on donne plus qu'à un autre en partage : « Il n'est permis à personne de faire un *enfant de predilection*, c'est-à-dire qu'un enfant ou autre heritier en droite ligne puisse prendre plus qu'un autre en partage. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 576.)

Prediseur. Qui prédit. (Cotgrave.)

Predivination. Prédiction. (Cotgrave.)

Prediviner. Prédire. (Cotgrave.)

Predomination. Domination, empire. (Cotgr.)

Predominer. Dominer. (Oudin.)

Prée. [Pré, dans Froiss. II, 137. — « As escuiers qui erent en mi la *prée*. » (Aiol, v. 701.)] — « En moins de dix heures qu'il fut sans boire, et sans manger, il faucha plus de la moitié de la *prée*. » (Moyen de parvenir, p. 76.)

Preechier. [Prêcher, dans Froiss. II, p. 420.] — « En un loial à poi à *preechier*. » (Valic. 1490, f. 180.)

Preamans. Prières :

Bonis soit il et ses *preamans*. (P. av. 1300, III, f. 1282.)

Preaminance. [Supériorité : « Ainsi peut l'en dire de noblesse que c'est une *preaminance*. » (Songe du Vergier, I, f. 150.)]

Preamenir. [« Nivenir, ni aller à quelconque mandement de quelque personne, de quelque

« estal *preamenir* ou condition qu'ils soient. » (Monstrelet, I, f. 111.)]

1. Preer. [Piller : « Et puis après feroit tout le pais *preer* et si gardeur que viande ne porroit entreir en Lezinnon. » (Mén. de Reims, § 363.) — « Et li fu dit que li rois Richarz estoit à Gisors « à tout grant genz, et ardoit et *preoit* toute la terre « d'entour Bianvais. » (Ménestr. de Reims, § 91.) — « Il nous gastent et *preient* par lor fiertés. » (Aiol, v. 2283.)]

El commencierent si fort guerre

Qu'ils *precent* toute la tierce. (Ph. Mouskes, p. 120.)

2. Preer. [Qui a soin des prés : « Le chambrelant l'evesque, son mounier, son fourrier et son *preer*. » Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, 1111, an. 1294.)]

Preeres. Pillard ; dans S. Bernard, p. 55, il traduit *predator*.

Preeschier. [Prêcher : « Ainsinc raison me *preeschoit* ; Mes amors tout empeeschoit. » (Rose, v. 4645.) — « La croiz qui fu *preeschie* par « l'essortement de Pierre li ermites. » Ass. de Jérus. I, f. 21.)]

Preeschierres. [Prêcher, cas sujet : « Car sachés que leus *preeschierres*, Combien qu'il as « autres profit, A soi ne fait il nul profit. » (Rose, v. 5126.)]

Preeslu. [Elu à l'avance, prédestiné : « La par « faite amie signiere De Dieu eslue et *preeslu*. » (Mistere de la Conception, dans Pougens, archeol. frang. II, 138.)]

Tu fus, comme es, de Dieu si bien voulue,

Une pour sa mere et fille *preeslue*

Dame te fait des vertus renommer. (Cretin, p. 29.)

Preesse. [Paresse : « Se la demande et calenge « demeure en sa *preesse* et que il s'aherde à wiseu- « ses. » (Froissart, Kervyn, II, p. 325.) M. Luce lit *proece* ; M. Scheler propose *perce*.]

Prefect. [Préfet, qui a l'intendance de l'ordre : « Si l'ocist là à il fud enviez en la maison Arisa le « *prefect* de Thersa. » (Rois, 307.)] — « Le pais de « Vallois s'estoit contre l'evesque *prefect* et seigneur, rebellé. » (Histoire de Louis de Bourbon, page 359.)

Prefere. [Retrait : « Je Guillaume devant nommé « en ay appris et enquis à bonnes gens, qui de che « devoient savoir ; et trois et ay trouvé par la *pre- « fere* que j'en ay faite, que je n'ay droit en che « que je maintenois. » (Charte passée entre le seigneur et le couvent de Breteuil.)]

Preference. Ce mot est mis comme synonyme de retrait, dans le Nouv. Cout. Gén. I, p. 914.

Preferer. 1^o Avoir de la préférence : « Le bien « commun (le prince) doit sur touz *preferer*. » (Besch.) — 2^o Etre préféré, prévaloir : « Le plus « prochain lignage *prefere* le moins prochain à « avoir les choses par retrait. » (C. Gén. II, p. 550.)

Prefestre. Avoir la préséance. (Nef des Fols, folio 45.)

Preffait. Information par provision : « Les dils « hauts justiciers, ou vicontes, leurs baillifs, lieu- « tenants, ou sergents ne peuvent proceder à l'im- « pruf des delinquants, n'est par l'une des trois « voyes à scavoir *preffait*, meffait, information pre- « cedente, et provision sur icelles, ou partie for- « mée. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 972.)

Preffichier. [Fixer d'avance : « Car il avoient « ordonné et *preffiché* le jour que il devoient estre « devant Tournai. » (Froissart, III, f. 223)]

Preffiger. [Même sens, aux Ordonn. V, p. 613, an. 1373.] — « Deux demie heures de delay que le « dit demandeur leur disoit estre *preffigée*. » (Cout. Gén. t. I, p. 420.)

Preffinir. Déterminer, fixer. (Colgrave.)

Preffon peure. Même sens : « Dedans certain lems que « l'on peut *preffre* à deux mois. » (Negot. de Jeann. t. II, p. 339.)

Prefix. Arrêté, fixé, déterminé : « Que Dieu par « son cher fils nous ha *prefixe*. » (Rab. I, p. 335.) — [« Les chevaliers d'Angleterre dirent bien que point « n'y auroit de defaute, du moins que les oncles « du roi d'Angleterre ne fussent au jour assis et « *prefixe* en la cité d'Amiens. » (Froissart, Buchon. III, IV, 18.)]

Prefixion. [Détermination d'un temps, d'un délai : « Puissance revocable au plaisir du peuple, « sans *prefixion* de temps. » (Bodin, République, I, p. 8.)] — « Et nous envoyer dedans le quinziesme « jour de juillet suivant, pour toutes *prefixions* et « delais, les deliberations et conclusions qui par « eux seroient prises. » (Cout. Gén. I, p. 853.)

Preffz. [Profits; comparez **PREZ** : « Ou pour le « hable de l'Eure, ou de Harfleu, *taillier pour preffz* « ou subsides, subventions ou impositions. » (Ord. t. III, p. 573.)]

Preffz. [Président : « Et dist li *preffz* ; « vos fais vous faut prouver Et li advocas dist : je « suis près dou moustrer. » (Chevalier au Cygne, v. 2422.)]

Preguacion. [Action d'engendrer : « Si comme « en yver est prise leur *preguacion* (des arbres), « dans Christ. de Pisan, Charles V, t. 12.)]

Pregant. Pressant, convaincant : « Adjouta de « tres belles et *pregantes* paroles. » (Brantôme, Dames gal. t. I, p. 131.) — « Entre les conjectures « *pregantes* qu'allegua l'avoact contre ceux qui « estoient soupçonnés du meurtre. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 63.) — « S'il n'y a fails *pregants* « desquels devra estre fait preuve. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 77.)

Pregné. Préparé : « Quant Claudas eut ses « batailles ordonnées, si retint avec soy jusques à « deux milles chevaliers qui le gardoient et con- « duisoient contre l'estour *preguez*. » (Lancelot du Lac, III, f. 41.)

Preguste. Dégustateur. (Colgr.)

Preheminance. [Supériorité : « Nous luy

« avons donné l'office de gouverneur de nos pays « de Champagne pour en joyr à tels honneurs, « autoritez, *preheminaances* et droiz que faisoient « ses predecesseurs. » (Lett. de Charles VIII, bulletin du Comité de langue, III, 599.)]

Preher. [Piller : « En ce lens commença à « guerroyer le duc Richart de Normandie li cuens « de Chartres Thiebaut, et prist sa terre à gaster et « à *preher*. » (Dom Bouquet, VIII, 350.)]

Prehonoré. Avantagé, en parlant d'un enfant. (Nouv. Cout. Gén. I, 1256.)

1. Preier. [Prier : « Tuil oram que por nos « degnet *preier*. » (Eulalie.) — « Clamez vos cul- « pes, si preiez Deu mercit. » (Roland, v. 1132.) — « Tant li *preievrent* li meillur Sarrazin. » (Id. v. 451.)]

2. Preier. [Piller : « Et out *preiet* depiste Car- « casunée. » (Roland, v. 385.)]

Preigement. Etroitement, fortement : « Si « ces mots touchent quelques chrestiens *preigement*. » (S. Jui. Meul. hist. p. 73.)

Preigneur. Accouchement. (Colgrave.)

Preins. Génération, au figuré, dérive de *pregnans* : « Chelui qui loyamment s'espargue doit estre « delivré de che que l'en li met sus donques puet « l'en veoir que le negative vant preuve, car il « apert pour faire le *preins* d'une affirmative, ou « par proposer espurge, si comme il est dit dessus. » (Beaumanoir, ch. 39, p. 213.)

Preir. Mettre en pré : « Les possesseurs d'aucu- « nes terres labourables chargées de droit de ter- « rage ne les peuvent amaser, *preir* ne mettre en « usage de pasture, sans le gré ou consentement « de ceux ausquels le dit droit de terrage appar- « tient. » (Cout. d'Artois, art. 39.)

Preis. Prise. (Arrest. amor. p. 41.)

Preiser. [1° Supputer : « Cels qu'il nnt mort, « ben les poet hom *preiser*. » (Roland, v. 1683.) — 2° Apprécier, faire cas de : « .xxm. de tuz les melz « *preisez*. » (Id. v. 1872.) — « Trestuz les autres ne « *pris* jo mie un quant. » (Id. v. 3189.) — « Fail « asez à *preiser*. » (Id. v. 1516.)]

Preissant. Participe présent d'un verbe *preisir*, exclure :

La gent de Danemarche fu tout temps orgueilleuse,
Touz tens fu sorquidée et moult fu convoitouse,
Fiere fu, *preissant*, gaie et luxurieuse
Nus hons ne se tenoit à une fame espouse. (Rou, 20.)

Prejudice. [1° Détriment : « S'il porchacent lor « preu, il ne font pas que nice, Por tant que ce « puist estre sans aulrui *prejudice*. » (J. de Meung, Test. p. 802.) — 2° Prévision : « Et y eut une ren- « contre fort aspre, pour ce que les uns et les autres « voulerent à cet essay faire un *prejudice* de l'issue « de toute la bataille. » (Amyot, Arist. p. 34.)] — 3° Obstacle, aux Ordonn. III, p. 372.

Prejudiciable. [Où l'on doit porter préjudice : « Le suppliant dist au dit escuier, pour ce qu'il le « vit armé, que il faisoit double que il ne en alast « en lieu *prejudiciable*. . . ledit escuier lui respondi

« qu'il n'en subsistât point, et qu'ilz n'iroient que
« en bon lieu. » [J. 136. p. 125. an. 1389.]

Préjudiciaux. Frais préjudiciaux, frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement :
« Tous despens *prejudiciaux* devoient, après la
« liquidation et esclaireissement d'iceux, estre
« payez devant que. » (Cout. Gén. II, p. 365.)

Préjudicier. Nuire : « *Prejudicier* leur franchise. » (XV Joyes du mariage, préf. p. 4)

Préjudicieux. Qui cause du préjudice. (Bout. Som. rur. p. 223.)

Préjugé. [Opinion formulée par avance : « Quel-
« qu'un se moquera de quoy je fais ici un *prejugé*
« des evenemens de la guerre, comme s'ils devoient
« succeder en la maniere que je le figure. » (Lanoue,
p. 436)]

Préjugement. Action de préjuger. (Colgr.)

Prejuger. Annoncer d'avance : « Comme il
« advint à Brutus et à Severus l'empereur Elien
« Spartian, disant en la vie de Severus, que la ren-
« contre d'un homme laid *prejugea* la mort à cest
« empereur. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 135.)

Preium. Prions, impératif de *preier*.

Parlez pour nous, ce n'est vous *preium*
La parole sur vous metton. [Rou, p. 285.]

Prélatie. Prélatrice, dans Moustrelet, I, ch. 53, p. 89.

Prélasser (se). Faire le prélat; affecter une gravité fastueuse : « Je veys Diogenes qui se *prelassoit* en magnificence, avec un role de pourpre
« et un sceptre en sa dextre. » (Rab. II, p. 257.)

Prélat. [1^o Chef de l'Eglise, évêque abbé : « Deus
« est cliés des *prelats*. » (Thom. de Cantorb. 70.) —
« Car li *prelats* doit les pecheurs atraire par pre-
« dication. » (Mén. de Reims, § 182.) — « Voirs est
« que li *prelat* de sainte Eglise et li capives de
« eglises et plusieurs autres religions ont bien heri-
« tages, es quins il ont toutes justices et toutes
« seigneuries. » (Beaumanoir, XI, p. 12.)]

Prelass, abbés, prieurs, chanoines
Officiaux, tresoriers, moines. [Desch. f. 412.]

... Vous estes fourrez
Et vestus comme uns drois *prelats*. [Desch. f. 514.]

« Table de *prelat*. » table délicate, bien servie.
(Colgr.) — 2^o Conseillers, peche de robe; Charles V
manquant d'argent, Du Guesclin lui dit : « Que ne
« faites vous saillir ces grans sommes de deniers
« que l'en cueille par le royaume sur marchans et
« pourcez gens tant d'impositions, trezieme et qua-
« torzieme, comme fouages et gabelles, le dixieme
« ne vient à vostre profit, et puisqu'ainsi est,
« faites tout abastre, afin que le peuple se resjoysse,
« et faites venir avant ces chapperons fourrez; c'est
« assavoir *prelats* et advocaz qui mentent les gens;
« à tels gens doit on faire ouvrir leurs coffres. »
(Hist. de Bertr. Duguesclin, par Mén. p. 458.)

Prélation. 1^o Droit par lequel il est libre au seigneur féodal de racheter un héritage : « Le droit de

« retenue ou *prelation* de chose féodale, ou cen-
« sive, est cessible par le seigneur féodal ou direct
« et non par le lignager, sinon à autre lignager de
« meme estoc. C. Gén. II, p. 402. — 2^o [Préférence :
« On assist l'evesque de Lengres tout au plus hault
« bout pour cause de *prelation*. » (Froiss. XII, 232.)

— 3^o Diocèse : « Li prelat en leurs *prelations* et si-
« gnouries comencierent à preschier ce voiage par
« maniere de croiserie. » (Froissart, X, p. 207.)]

4^o Prélatrice, en parlant des ambassadeurs envoyés par Charles VI, duc de Bretagne, au sujet de la violence qu'il avoit faite au comté de Clisson : « On
« lava pour servir à table, on assit l'evesque de
« Lengres tout au dessus, pour cause de *prelation*;
« et en après le duc et puis après l'admiral de
« France, et puis messire Jehan de Buell. » (Froiss. liv. III, p. 217.) — 5^o Gléricature : « Se clerc, qui
« symonie en font quant qu'il fait, est contre sa
« *prelation* aussi l'escuyer qui a fausse intention à
« l'office de chevalerie, est contre l'ordre de cheva-
« lerie, et tout quant qu'il fait. » (Ordre de cheva-
lerie, fol. 10.)

Prélatier (se). Se prélasser; affecter une gravité fastueuse : « J'en voys qui se transforment et
« se transubstantient en autant de nouvelles figures,
« et de nouveaux estres qu'ils entrentrement de
« charges; et qui se *prelatent* jusques au foye et
« aux intestins; et entraînent leur office jusques
« en leur garde robe. » (Ess. de Mont. III, p. 309.)

Prélatrice. 1^o Prééminence :

Car ces vilains de faict et geniture,
Sur les gentils demandoient *prelatrice*. [J. Marot.]

2^o Dignité de prélat : « Princes regnans et gens de
« *prelatrice*. » Id.)

Prélegat. Préciput, avantage : « Les enfans
« venus à la succession de leurs pere et mere,
« ayent, ayentle ou autres ascendans sont lenus de
« rapporter et mettre en partage ce qui leur a été
« par eux autrement que par *prelegat*, ou preciput
« et advantage donné soit en avancement d'hoirie,
« ou en faveur du mariage ou autrement; ou moins
« prendre en ladite succession. » (C. Gén. I. f. 55.)

Prelia. Il combattit.

Contre moi tellement *prelia*
Qu'au bas me mit en fosse lenebreuse.

Les Tri. de la Noble Dame, dans le Prelude.

Prelinguant. 1^o Escuyer qui goûle les mets préparés pour son maître : « Adoneques partirent
« lui et *prelinguant*, escuyer de Vauguyon et sans
« effroy espièrent de tous colés. » (Rabel. I, 222.)
— 2^o « Chefs de compagnie de judicature qui comme
« les prestres font avec la langue l'essai des vian-
« des, présentent les avis des autres juges avant
« que de dire le leur propre. » (Rutebeuf, V, pronostics, p. 11.)

Prelium. Prélude. « Le quint exorde est
« estrange ou separé et est celluy qui rien ne sert
« à la matiere, mais est appliqué comme ung *pre-
« lium* aux menestriers pour cheoir à la cadence
« de quelque chanson que ils veulent jouer. »
(Fabri, Art de rhétor. fol. 31.)

Premature. Mot latin. D'avance. « Et si ne peuvent les heritiers de telle douairiere pour frauder le droit du dit proprietaire, despouiller *« premature les dits heritages chargez de douaires. »* (Cout. Gén. I, p. 458.)

Prematurité. Ce qui est avant l'âge ou la saison ordinaire. (Colgrave.)

Preméditation. Réflexion. « La *premeditation* est celle qui donne la trempe à l'ame, et la rend dure, acérée et impenetrable à tout ce qui veut « entamer. » (Sagesse de Charron, p. 233.)

Preméditer. [Réfléchir : « Mettez en vos cueurs « ne *premediter* point comment vous respondrez. » (Luc, II, p. 14; Nouv. Test. de Lefebvre d'Étaples, Paris, 1525.)]

Premeens. Lecture douteuse :

Qui parlent pou, mais ils sont *premeens*

A bien faire et labourer

A Dieu servir, à chevrance amasser

Et leur chaut pou qui les garde et rigole. (Desch. f. 56.)

Premereins. [1^o Forme extensive de *premier* : « Al *premerain* rechet u suis entrés. » (Aiol, v. 1286.) — « Blancandrins ad tut *premercins* par- « led. » (Rol. v. 122.)] — 2^o Qui est dans la fleur de l'âge :

... . En amour doit li homs *premerains*

Mettre son temps et sa jeunesse user

Et quant est vieix à Dieu merci crier. (Vat. 1522, f. 165.)

Premiation. Prix, récompense : « Affin que « soye ou present et futur siecle de *premiation* « sempiternelle couronnée. » (Du Tillet, Recueil des rois de France, p. 197.)

Premice. [1^o Premiers fruits de la terre, du bétail : « Il ferit chescune chose premier engendrée « en la terre d'Égypte, les *premicés* de tut le tra- « vail d'els. » (Lib. *psalmod.*, p. 109.)] — 2^o Suivant Laurière, « c'est un droit dû aux curés, comme une « gerbe de bled, ou deux sols ; un agneau s'il y en « a dix, ou plus. » [L'usage d'offrir à l'église les pre- micés se transforma en obligation féodale. Un concile de Bordeaux, en 1255, fixa la quotité des prémices qui devaient être jointes à la dime ; cette obligation dépendait des coutumes locales ; elle était prescriptible par quarante ans de non jouissance.]

1. Premier. [« Nostre est li *premers* colps. » (Rol. v. 1241.) — « Atant s'aprochierent les oz et se « joindrent ensemble, la *premiere* eschiale à la « *premiere*. » (Ménestrel de Reims, § 124.)]

Expressions : [1^o « A ce *premier*, » tout d'abord : « Povrement en irés à ce *premier*, Que ne menrés « sergant ne escuier. » (Aiol, v. 238.) — Comparez Froissart, IV, 44. On lit de *premier*, au t. II, p. 62 ; de ce *premier*, au t. IX, 88. — 2^o « *Premiers* que, » avant que : « Infortunés vous lrès bien de la besoïn- « gne *premieris* que vous faites à vostre fils nul « mal. » (Froissart, t. XI, 95.) — 3^o « *Premiers*, » d'abord, en premier lieu : « Il avoient desservi à « estre justicié en trois manieres, c'est assavoir « *premieris* traynés, après decollés et puis pendus « à ung gibet. » (Froiss. t. II, p. 79.)] — « Quant ils

viii.

« auroient *premieris* bouté ce feu. » (Le Fèvre de S. Remy, p. 131.) — 4^o « Estre en estat de *premier*, » occuper la première place :

Envoyé les à leur mestier

Et rebran, se tu as mestier,

Ce qu'ilz aront mal pris d'argent

S'ilz sont en estat de *premier*

Voisent au change ou au mouslier

Car trop font de mal à la gent. (Desch. f. 320.)

5^o « *Premier* que de, » avant que de : « Qu'ils « soupent lous *premier* que de mener leurs chevaux « à l'abbreuvoir. » (Bes Acc. Escr. Dijon, p. 31.) — 6^o « Batre le *premier* ou le signal, » battre la générale pour faire lever les soldats qui doivent se préparer pour partir, ramasser leurs hardes et prendre leurs armes. (P. Dantel, Mil. fr. t. I, p. 348.)

2. Premier. Récompenser : « Vous *premierz* et « guerdonnez les bons et punissez les mauvais. » (Juvén. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 204.)

Premierain. [Forme extensive de *premier* : « A ce *premierain* assaut. » (Froiss. III, 340.)]

Première. Rhétorique. Bassompierre, dans ses Mém. en parlant de ses études, dit qu'il monta à la *premiere*, après avoir fait la troisième et la seconde. (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 37.)

Premis. Mis en avant : « Mon tres redouté sei- « gneur, humble recommandation *premise*. » (Monstrelet, vol. I, f. 117.) C'est une formule mise en tête d'une lettre du duc d'Orléans au roi en 1411.

Premise. Requête, préambule : « Veue et con- « siderée la demande de partie adverse et sa *pre- « mise* par laquelle il vient et fait sa conclusion, « en laquelle *premise* il a dit et déclaré de sa « volonté, et aussi bien a fait en ce. » (Bouleiller, Somme rurale, p. 231.)

Premisse. [Proposition : « Si fut le chevalier « demandé et examiné... il leur respondit bellement « et sagement selon la *premissé* que vous avez « ouïe ci dessus. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 104.)] Voir Pérard, Hist. de Bourgogne, p. 363, an. 1231.

Premouent. Préméditant : « Ung homme peut « commettre cas criminel en plusieurs manieres, « comme celluy qui tue ung autre est dit meur- « trier, se il est *premonent*, et celluy doit estre « pendu, se ce n'estoit que ce feust en son corps « defendant, c'est assavoir qu'il ne feust pas *pre- « mouent*. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 342.)

Premoustrer. Montrer. (Colgrave.)

Premort. Qui est mort le premier. (N. C. Gén. t. II, p. 428.)

Premourant. Mourant le premier : « Quand « aucune chose promise en contrat de mariage à « aucuns enfanz mariez par leur pere et mere on « par le pere seulement, n'a esté payée n'acquittée « durant leur communauté, le survivant est tenu « payer la moitié de ce qui reste de la ditte somme, « et les heritiers du *premourant* l'autre moitié. » (Cout. Gén. II, 386.)

Premourir. Mourir avant un autre : « La

« femme n'a point de communauté avec le mary, »
 « toutes fois si le mary *preumert*, la femme aura
 « la moitié des meubles. » (N. C. G. t. III, p. 1226 ;
 procès verbal de la Cout. de Bourbonnois.)

Premmer. Changer. (Bout. Somme rur. p. 342.)

Premmir. [Précautionner contre : « Noe *pre-*
 « *chant* de Dieu par amonition... acquit le mérite
 « de cognoistre la fureur divine du deluge. » (Al.
 Chartier, p. 286.)]

Premustré. Nom de lieu. Prémontré : « L'abbé
 « et covent de Bucillies de l'ordre de *Premustré*. »
 (Duchesne, Gén. de Chat. p. 59, an. 1268.) [Les cha-
 noines réguliers, fondés vers 1120 par Saint Nor-
 bert, archevêque de Magdebourg, avaient leur prin-
 cipale abbaye à Prémontré, près de Laon.]

Premynance. [Supériorité : « Que je deusse
 « avoir *premynance*. »] [Mystère du siège d'Orléans,
 page 705.]

Prenable. [1° Capable de prendre : « Fay la
 « pipée la plus couverte que tu pourras, si en sera
 « mieulx *prenable*. » (Mod. f. 132 bis.)] — 2° Capa-
 « ble : « Estre maistre en medecine est une dignité
 « dont le Juif n'est pas *prenable*. » (Gloss. de l'Hist.
 de Paris.) — 3° Susceptible, digne. Le fils du duc
 d'Orléans parlait à Charles VI du duc de Bourgogne,
 le meurtrier de son père : « N'est capable ne *prena-*
 « *ble* de pardon, ne grace quelconque. » (Juvenal
 des Ursins, p. 214.) — 4° Saisissable : « Mesmement
 « qu'ilz ont leurs estaz et chevance en la dite ville
 « de Lyon, *prenables* et nos jusfeiciables. » (Ordonn.
 t. V, p. 624.)

Et que de droit furent *prenables*

De toute jurisdiction

Sans faire aucune exception. (Desch. f. 467.)

Prendeor. [Preneur : « Penre disons nos à la
 « fois por tolar, dont eil oiseau ki les autres ravis-
 « sent ont non, solum le latin, *prendeor*. » (Job,
 page 507.)]

Prendre. [1° Saisir : « *Prist* l'olifant. » (Roland,
 v. 2263.) — 2° Faire prisonnier : « Li reis fait *pre-*
 « *dre* le cunte Guenclun. » (Id. v. 1816.)] — Un che-
 valier reconnoit le roi Richard revenant d'outremer
 qui passe par l'Autriche et le fait arrêter :

Le roy a tost reconneu :

Prouvost, dit il, je l'ay veu

Le roy ves le ci ou il siet

Or le *prendrez*, car il me siet. (Mouskes, p. 530.)

3° Conquérir : « Jerusalem *prist* jà par traïsun. »
 (Roland, v. 1523.) — 4° Recevoir : « *Pris* en ad or e
 « avoir. » (Id. v. 1448.) — 5° Décider, conclure :
 « Il avoit jeté sa visée à che que uns mariages se-
 « roit trop bien *pris* et fais de sa fille et dou il le
 « conte de Flandre. » (Froiss. IV, 321.) — 6° Entre-
 prendre : « Ne *prendront*, ne *praver* pourront les
 « diz eschevins contre aulrui aucuns procez, sans
 « le sceu, grace et assentement du conseil et com-
 « munaute de la ville. » (Ord. V, p. 134.) — 7° [Dire,
 reprendre : « Il *prist* paroles au roy, dont il quida
 « très bien esplotier. » (Froissart, t. XVI, p. 90.) —
 8° Arriver, venir : « Pour ung petit de douleur qui
 « luy tenoit ou chief, laquelle luy estoit *prins*e par

« nuit eslant ou lit. » (Froiss. XV, 44.) — 9° Avoir
 telle conséquence : « Regardés comment il leur est
 « *pris* de leurs defenses. » (Id. XII, 88.)]

Expressions : 1° « *Prendre* à, » se mettre à :
 « Bel e cortoisement le *prist* à appeler. » (Aiol,
 v. 1685.)

En non Dieu, dist li leus, dame Vie,
 Nous chantonnes, puis qu'il vous siet,
 Sor les piez derriere s'assiet
 En sa goule bouta sa pouce ;
 A huler *prist*, et quand dame Vie
 Se sent des dens alaschie. (Ms. 7218, f. 251.)

2° « *Prendre* mort, » mourir :

Un hom qui de petit savoir
 Ert en grant richece embatuz
 Si com ses termes est venuz
 Li *prist* mort en Flandres jadis. (Ms. 7615, II, f. 182.)

3° « L'avoir ou prendre, » savoir pourquoi : « La
 « duchesse de Gloucester et Offrem son fils furent
 « moult destourbés et bien l'avoient *ou prendre*,
 « quand le duc de Gloucester leur sire et père fut là
 « amené tout mort. » (Id. XVI, 77.) — 4° « Se *pre-*
 « *dre*, » s'allier : « Et vous dy que ces seigneurs
 « dessus nommez promirent aux seigneurs d'An-
 « gleterre qu'ils se *prendroient* aux seigneurs
 « d'outre le Rhin. » (Froissart, liv. I, ch. 29.) —
 5° « Se *prendre* à santé, » reprendre santé, dans
 Froiss. XV, 48. — 6° « Se *prendre* priés, » s'efforcer,
 s'empreser : « Toutes manieres de gens s'i *prisent*
 « *pris*s que de trousser vins et viandes et cervoi-
 « ses. » (Froiss. II, p. 154.) — « Si se *prendoient* li
 « Englès *pris*s de bien faire la besongne et descon-
 « fire leurs ennemis. » (Id. V, p. 262.) — « Et s'en
 « estoient les povres gens du pays *pris* si *pris*s de
 « payer que les plusieurs en avoient vendu leur
 « heritage. » (Id. XIV, 161.) — 7° « *Prendre* sus, »
 l'Arrêter, empêcher de continuer : « A la seconde
 « (lance) l'en les *prist* sus et ne voulut consentir le
 « roy que ils en feïssent plus avant. » (Froiss. XIV,
 page 44.)

Il° Arrêter, faire prisonnier : « Li conles de Hain-
 « nau euïst volentiers veu que on l'euïst *pris* sus
 « et retenu en vie. » (Id. III, 281.)

III° Prendre sous sa protection : « Tant que à
 « moy, je vous ay *pris* sus et vous defendleray
 « tant que je pourray. » (Id. XVI, 201.)

IV° Promettre : « Tant que à moy, je ne le feray
 « jà à morir, car je l'ay *pris* sus, si lui tenray son
 « convenant. » (Id. XVI, 232.) — 8° « Se *prendre*, »
 se comparer :

Dame ou nule ne se *prent*.

Thieb. de Nav. Poës. av. 1300, t. I, p. 59.

Car rose ne flor de lys

A li ne se *prent*, et de son affaïtement

Porroient bien .x. vivre à honneur, ce m'est vis.

Vaticin, n° 1490, fol. 31.

On lit dans Gautier d'Argies :

Rose, ne flor de lis

A li ne se *prent*

Et de son affaïtement

Porroient bien autre dix

Vivre, ce m'est vis. (P. av. 1500, I, p. 72.)

Nule do'lor ne se *prent* à la moïe,
 Car je sai bien : jamés ne la veré ;
 Helas chaitis, ou irai ? que feré ? (Id. IV, p. 1438.)

9° « *Se prendre*, » s'attaquer, se froter : « Tant « faisoit d'armes que à luy ne se osoit *prendre* « autre, tant fust bon chevalier, qu'il n'en fist à son « vouloir, » (Percef. IV, fol. 60.) — « Ung chevalier « à qui nul ne se pouvoit *prendre* qu'il ne fust des- « confit, » (Lancel. du Lac, t. III, f. 36.) — 10° « *Se* « *prend*, » commence, suit :

Clergie est le commencement
De ces .xii. qui proprement
Nous fait les choses concevoir,
Du tems passé, et du present ;
Chevalerie après se *prend*.

{*Desch. f. 79.*}

11° « *Prenants ce*, » attendu ce, parlant :

Que de vostre benignité
Chanoinie ait ou dignité
A Chalons, Laon, ou à Paris
Rains, ou Rouen, et soit escrics ;
Prenants ce, vous supplie Eustace
Or ne soit de vous escodis
Veuillez luy faire votre grace

{*Desch. f. 273.*}

12° « *Au prendre*, » exposée à être prise : « Luy « prioient humblement de par tous les chretiens de « la crestienne religion qu'il secourut la terre qui « estoit *au prendre*, et du tout en tout perdie, se « elle n'avoit secours de Dieu et de luy. » (Chron. de S. Denis, II, f. 7.) — 13° « *Se prendre à*, » tenir compte de : « Le comte Estienne entra soudain- « ment au royaume d'Angleterre, ne oncques ne « *se print* à ce que le conte d'Angiers avoit eu « à femme la fille de celuy roy. » (Chr. de S. Den. t. I, f. 259.) — 14° « *Prendre* en son avcu des bes- « les en faisant domage, les dettenir, ce qui est per- « mis à tout possesseur et detenteur d'heritages « pendant vingt quatre heures seulement, car s'il « les detient pendant plus de tems il est amendable « envers justice de 60 sols tournois. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. locale de Chabris en Berry, art. 2.) — 15° « *Prendre terre*, » abor- « der : « Drecent lur sigle, laissez curre par mer, Là « *pristrent terre* o Deus les volt mener. » (S. Alexis, l. XVI.) — 16° « *Prendre* un saul, » faire un saul, une chute : « Quel *saut prit* le miserable Phaeton. » (Essais de Mont. l. II, p. 367.) — 17° « *Prendre* une « perte, » faire une perte. (Froiss. III, p. 110.) — 18° « *Li prendre à*, » se mettre à : « De plusurs « choses à *remembrer li prist*. » (Rol. v. 2377.) — 19° « Qui premier *prend*, ne s'en repent. » (Percef. vol. I, fol. 128.) — « Qui primes *prend*, ne s'en re- « pent. » (Prov. du Vilain, fol. 74.) — 20° « Qui ne « *prend*, quand il peut, il ne *prend* pas quand il « veult. » (Percef. V, f. 17.) — 21° « Tout ce qui est « bon à *prendre* est bon à rendre. » (G. Durant, à la suite de Bonnefons, p. 127.) Voyez Caquets de l'Accouchée, p. 53. — 22° « *Prendre* la lune avec les « dents, » (Rabelais, II, p. 125.) — 23° « *Prendre* le « tems il faut, ainsi qu'il vient. » (J. Marot, p. 218.) — 24° « On dit que fol ne doute, jusqu'il *prend*. » (*Desch. f. 129.*)

Preneur—**eur**. [1° Preneur : « Don donnent « loz as donateors, Et empirent les *preneors*. » (Rose, v. 8280.) — « La galere de Florence estant prise, et « le feu mis dans les poudres, les pris et les *pre-* « *neors* sauterent. » (D'Aub. Hist. t. II, 81.)] — On

donnoit au duc de Mayenne les noms de « prince « constant » et de « *preneur* de ville. » (Histoire de Thou, p. 476, liv. 93.) — 2° Officiers du roi chargés de faire fournir les choses que l'on devoit donner en vertu du droit de prise. (Ordonn. V, p. 462.) — 3° [Capitaine qui prend un navire ennemi : « Que « le lieutenant s'informerà deurement et le plus « veritablement que faire se pourra, aux *preneurs* « et à chacun à part, de la maniere de la prise, du « pays ou coste où elle aura esté faite. » (Ordonn. de Charles VI, 7 décembre 1400.)]

Preneesse. [Femme qui prend à bail, fer- « mière, au Cart. de Lagny, f. 264.]

Prengiere. Heure du djeûner :

Vi l'autre ier, ensi qu'a *prengiere*
Maint bregier, et mainte bregiere. (*Froiss. p. 284.*)

Preneries. Preneur, cas sujet, dans Beauma- « noir, p. 277.

Prene. [Maladerie, léproserie : « Robin le « Tellier et Pierre Vendon... se arresterent sur le « chemin à une haye pour faire eau ou urine, en « laquelle faisant ledit Vendon meuz contre le dit « Tellier... dit ces paroles :... Par ma foy, tu pisses « comme mezel, dont icelluy Tellier fu eshay et lui « respondi qu'il n'estoit pas mezel !... icelluy Ven- « don... repliqua en disant, que autres fois avoit il « mené le pere dudit Tellier à la *prene*, et que « encores le y menroit il. » (JJ. 124, page 319, an. 1384.)]

Prenonce. Annonce : « Maladie qui est *pre-* « *nonce* de notre santé. » (Lett. de Pasq. II, p. 89.)

Prenoncer. Annoncer : « Il *prenonçoit* la « venue du dit comte de Nevers, et des barons, « desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes « furent moult rejouis. » (Froissart, IV, p. 281.)

Prenostication. Pronostic. (Percef. IV, f. 27.)

Prenotions. [Les *Prenotions* de Cos, titre d'un livre hippocratique, qui contient une suite de propo- « sitions relatives aux pronostics : « Ptolemée en son « livre de l'Utilité des *Prenotions*. » (Cholières, Con- « tes, II, Après-dinée, 8, p. 273.)]

Preoccupation. Prévention. (Cotgrave.)

Preoccupé. Saisi de, privé de : « Le roy Char- « les sixiesme, qui avoit esté quarante deux ans roy « et la plus part du temps *preoccupé* de son sens « trespassa de ce siecle, l'an mille quatre cent vingt « deux. » (J. de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 21.)

Preordonnance. [Action de disposer d'avance : « (L'homme) est sent entre les autres creatures, « formé par ceste *preordonnance* divine, ayant la « face et les yeux elevez en baut. » (Tahureau, 2° Dialogue, p. 260.)]

Preordonner. Prédestiner :

Le grant recteur qui desolez console,
Deveritez pacifique regent,
Voyant jadis en la mondaine ecolle
Le sens humain de salut indigent ;
Preordonna icelluy negligent
Avoir utile et bonne instruction.

{*Cretin, p. 7.*}

Preparance. [Sorte de droit féodal : « Vint solz

« de morlaus de fins avec touz capsons, presenta-
 « tions et *preparances* et autres droitz et apparte-
 « nances. » (B. N. fr. anc. 8387, 4, f. 53, an. 1389.)
 — « Item retindrent iceulx religieux à eulx apparte-
 « nans toutes les icides, peages, costumes, veues,
 « lausimes, *preparances*, sportules, tous les tiefz,
 « cens et autres droitz. » (JJ. 198, p. 273, an. 1461.)

Preparatif. [« Je tien que ma parole sera veri-
 « table trouvée, combien que le sage roi Charles
 « avoit fait le *preparatif* de ceste grande felicité. »
 « (Christ. de Pisan, Charles V, II, 15.)] — « Les Bour-
 « guignons qui estoient logez à la Grange aux Mer-
 « ciers s'en deslogerent pour ce que l'artillerie du
 « roy portoit de Paris jusques en la dite grange et
 « au desloger abbatirent toute la couverture dudit
 « lieu, et emporterent tout le *preparatif* comme
 « huis, fenestres et aultres bois pour eux taudir
 « et pour ardoir. » (Chronique scandaleuse de
 Louis XI, p. 60.)

Preparation. [« (Les dents) font *preparation*
 « de la viande qui est à digérer en la maschant. »
 (De Mondeville, f. 19.)]

Preparativement. D'une manière prépara-
 toire : « Par l'usage, pour en vertu de commission
 « de mise de fait qui se decerne seulement par
 « nostre gouverneur de l'Isle ou son lieutenant
 « apprehender à titre particulier, ou faire créer
 « hypotecque de et sur biens meubles, tiefz mai-
 « sons et heritages es requis *preparativement* faire
 « apparoir du dit titre par lettres, instrumens, ou
 « temoings. » (Cout. Gén. II, p. 915.)

Preparatoires. Préparatifs : [« Et fit ses *pre-
 « paratoires* pour y aller au plus bref qu'il pour-
 « roit. » (Monstrelet, I, 22.)]

Si y eut grans *preparatoires*. (V. de Charles VII, p. 31.)

Preparement. Préparatif :

Ainsi quand ilz virent l'approche
 Et d'engins le *preparement*. (V. de Charles VII, p. 130.)

Prepatout. « Quelques uns curieux de cueillir
 « de bons-vins recherchent quelques fois les mei-
 « leurs plants de France de plusieurs endroits,
 « dont ils font leur clos de vigne que nous appel-
 « lons ordinairement *prepatout*, c'est-à-dire des
 « plants pris partout. » (Pasq. Rech. p. 754.)

Prepayer. Achever de payer : « Son dit cousin
 « de France ne pourroit avant chose redemander,
 « ne ravoir de la dite somme, mais seroit tenu de
 « la *prepayer*, si elle ne l'estoit. » (Godefroy, Annot.
 sur l'Hist. de Charles VI, p. 583.)

Prepoint. [Pourpoint : « Duquel (baston) icel-
 « lui Jehan pensa le manteau et la manche du *pre-
 « point* du suppliant. » (JJ. 199, p. 263, an. 1463.)]

Preponderer. 1° Préférer : « *Preponderer* le
 « bien de raison à tous les biens extérieurs. » (Les
 Triomphes de la Noble Dame, f. 30.) — 2° Etre pré-
 pondérant : « En la rubricque de la retenue conte-
 « nant que la permutation en laquelle le retour de
 « bourse *prepondere* n'est censée permutations

« ains vendition, et est sujette à retraict. » (Cout.
 Gén. I, II, p. 363.)

Preposé. Espèce d'acte judiciaire : « Si ont dix
 « sols pour un *preposé*, cinq sols pour un derogat-
 « toire, cinq sols pour un retrait, et douze deniers
 « pour un default. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 109.)

Preposer. Mettre avant, préférer. (Merlain
 Coocae, II, p. 307.)

Preposicion. Prétexte, supposition. On appe-
 loit du sénéchal de Ponthieu au gouverneur général
 que le roy d'Angleterre y avoit « comme à lige sou-
 « verain, et dernier duquel on ne peut partir sy
 « non par *preposicion* d'erreur, comme on fait en
 « parlement. » (Chron. de S. Denis, III, f. 15.)

Preposite. Préfet. Un satellite parlant à Pitate,
 l'appelle « monseigneur le *preposite*. » (Histoire du
 Théâtre fr. I, p. 379.)

Preposteration. Retard en matière de procé-
 dure, postériorité : « Qui proposeroit premierement
 « ses exceptions peremptoires il se feroit prejudice
 « pour la *preposteration*, car il n'y seroit tenu à
 « proposer declinatoires, si ce n'estoit qu'il eut
 « premierement protesté qu'icelles peremptoires il
 « eust proposées et proposoit afin de ditatoires. »
 (Gr. Cout. de France, liv. III, p. 293.)

Prepostere. Qui est à rebours, à la renverse :
 « Edouard le tiers roy d'Angleterre prince de toutes
 « façons abandonné à ses plaisirs, mesme qui pour
 « user d'une volupté *prepostere* à l'instigation de
 « Hues le despensier ministre de ses passions, trai-
 « toit infimement mal sa femme. » (Pasquier, Rech.
 p. 566.) — « Une ignorance lourde, supine et *pre-
 « postere*, parole dont je ne demanderay pardon
 « encore que par aventure elle soit merveilleuse-
 « ment hardie. » (Ibid. p. 862.)

Preposterement. Confusément, sens dessus
 dessous : « Sans ordre et *preposterement* mettant
 « la charne devant les beufs. » (Nuits de Strapar.
 t. II, p. 430) — « Equitable et juste potential, je ne
 « seay si l'ordre des choses mondaines se confond
 « et *preposterement* se renverse au contraire
 « desordre, quand devant vostre justice je me voy
 « innocent ; et ayant reçu injure..... estre arrêté et
 « accusé criminellement par ceux là même qui
 « m'ont fait outrage. » (Alector, Roman, f. 9.)

Preposterer. Renverser : « Jules Cesar par une
 « haute hardiesse perversissant et *preposterant*
 « toutes les loix anciennes, retourna l'ordre de
 « ceste ville et monarchie. » (Pasquier, Monophile,
 page 125.)

Prepuse. [Pourpris, clos : « Vergiers, closus-
 « res, touches, *prepuses* et appartenances. » (Reg.
 des tiefs du comté de Poitou, f. 22.)]

Prerogation. Demande anticipée. (Pasquier,
 Rech. p. 52.)

1. **Près.** [Adverbe, du latin *pressus*, qui presse,
 qui est proche : « Co sent Rollanz que la mort li est
 « *près*. » (Rol. v. 2259.) — « Je sui tout *près* dou
 « mouvoir quand il vous plaist. » (Froiss. IV, 7.) —

« Et s'en estoient les povres gens du pays pris si
 « près du payer que les pluseurs en avoient vendu
 « leur heritage. » (Froiss. XIV, p. 161.) — « Quand
 « l'empereriz le sol, près ala qu'elle ne perdit le
 « sens. » (Mén. de Reims, § 444.)

Expressions : 1^o « A pen près que, » peu s'en fal-
 que. « Et à ces mots à peu près que nostre mort
 « ne fut accordée. » (Joinv. p. 75.) — 2^o « Au plus
 « près, » à peu près. (Du Tillet, Recueil des rois de
 France, p. 271.) — 3^o « Près s'en va, » peu s'en faut.
 (Histoire de S^{te} Léocadie, f. 30.) — 4^o « Près, » à peu
 près : « Si ceux qui en ont esté gardes ou tresoriers
 « en rendent compte, ou près, nous en serons tous
 « joyeux. » (Froiss. t. III, p. 222.) — 5^o « Ci près, »
 ci-après. (Testam. du duc d'Alençon, à la suite de
 Joinville, p. 181.) — 6^o « Près, » presque : « Quant
 « la pucelle Flamine veit Gadiffer elle se commença
 « à reconforter, et luy dist : ha Gadiffer, beau sire,
 « vous avez près esté cause de ma mort. » (Percef.
 vol. III, f. 70.) — 7^o « Me vont trop près, » me presen-
 tent trop : « Je suis un homme de la comté de
 « Kent qui tiens terre de messire Jean de Hol-
 « lande, et les gens de l'archevesque de Cantorbie
 « me vont trop près ; si en feroye volontiers plainte
 « au conseil. » (Froiss. III, p. 230.) — 8^o « Près à
 « près, » tout de suite, consécutivement : « Il n'y a
 « homme en tout le monde qui peult faire telz qua-
 « tre coups près à près comme cestoy a faicel. »
 (Lanc. du Lac, t. III, f. 27.) — 9^o « Prendre près, »
 presser, insister : « Si prenoit près que ce traité
 « fust ouy et tenu. » (Froissart, liv. III, p. 318.) —
 10^o « Près qu'il ne l'a, » il est près d'aller. (Faifeu,
 p. 43.) — 11^o « Etre près par delà le pain, » être
 réduit à manquer de pain : « Le roy Henry deplora
 « fort messieurs de la Rochelle en leur siege, qu'ils
 « n'en chasserent aucuns, bien qu'ils fassent près
 « par delà le pain. » Brantôme, Cap. fr. II, p. 274.)

2. Près. Prêts : « De quelconques arrangeres, et
 « de quelconques autres causes quelles que elles
 « soient, exceptez les prés faitz à nous en deniers
 « comptans. » (Ord. des rois de France, III, p. 15.)

3. Près (freres des). Religieux mendians.
 Ces religieux furent cassés avec les frères sachets
 au concile de Lyon. (Voyez Chronique de S. Denis,
 t. II, f. 102.)

4. Près. Sorte d'étoffe ; drap rasé de près (?) :
 « Et si ne peult on filtrer en estain qu'il soit près,
 « camelin ou marbré. » (Ord. III, 414.)

Presage. [« Par son seavoir il devançoit son
 « age, De sa grandeur future infallible presage. »
 (Tombeau de Desportes.)]

Presagée. « Si le mineur faisoit ajourner le
 « accusé, son age venue, et au jour du terme l'ac-
 « cusé ne venist et il fust apelé et audiencié l'heure
 « de midi passée et presagée, et l'ajournement fait
 « suffisamment en cas de crime ou cas l'on pourroit
 « appeler à vaincu. » (Anc. Cout. de Bret. f. 58.)

Presageur. Qui fait des présées. (Anc. Cout. de
 Bretagne, f. 163.)

Presagier. Présager. (Nuits de Straparole,
 t. II, p. 231.)

Presageux. Qui présage. (Am. Jamyn, f. 10.)

Presagy. Présagé, participe : « La nature semble
 « en la naissance de l'or avoir aucunement presagy
 « la misere de ceux qui le devoient aimer, car il a
 « fait qu'ès terres où il croist, il ne vient ni herbe,
 « ny plante, ny autres choses qui vaillent, comme
 « nous annonçent qu'ès esprits ou le desir de ce
 « metal naïtra, il ne demeurera aucune scintille
 « d'onneur ny de vertu. » (Sag. de Charron, p. 130.)

Presage. Qui présage : « Ainsi faut il faire
 « pour devant icelles saige estre, je dy saige, et
 « presage par aspiration divine et aple à recevoir
 « benefice de divination. » (Rabelais, III, p. 199.)

Present (en). Présentement :

Dieus à iccus ainsi dira :
 Venez avant, benoite gent,
 Li rainsins du ciel vos atent,
 Qui pieça vous est en present
 Quar moult bon ostel me feistes
 Quant avec povres me veistes. (Signes du jugement, 25.)

Presche. 1^o Discours : « El mesment il fait un
 « presche expès de usuris et restitution rei alie-
 « ne. » Apol. d'Herod. p. 39.) — « Le dire est autre
 « chose que le faire ; il faut considerer le presche à
 « part et le prescheur à part. » (Ess. de Mont. t. II,
 p. 692.) — 2^o Sermon des ministres protestants :
 « Pasquier voudroit bien que les sermons s'appe-
 « lassent le presche ; car ce mot lui revient mieux
 « que celui de sermon ou de concion. » (Garasse,
 Rech. des Rech. p. 722.) — « Je voy de jour à autre
 « rongner les ongles à ceux de la religion ; defenses
 « leur ont esté faites de faire presches aux villes
 « esuelles le roy séjourneroit. » (Pasquier, Lett.
 t. I, p. 257.)

Preschement Sermon, prédication (voir sous
 Prescheur) : « Dame Jehane qui avoit esté prise de
 « vant Compiegne qu'on nommoit pucelle ; iceluy
 « jour fut fait un preschement à Rouen, elle estant
 « en ung eschaffault que chacun la pouvoit veoir
 « bien clairement. » (Journ. de Paris, sous Charles
 VII, p. 139.)

Quant il m'eut fait son preschement, (Chart. p. 736.)

[« Que il (le curé) feist assembler et venir à l'e-
 « glise sur peine d'escommunge ses parroissiens
 « pour oïr son preschement ou sermon. » (H. 135,
 p. 210, an. 1389.)]

Prescher. [1^o Prêcher : « Quand oyez prescher
 « le regnart, Pensez de vos oyés garder. » (Charles
 d'Orléans, Rondeau.)] — « J'y ay presché sept ans
 « pour un careme. » (Colgrave.) — « Il est tout
 « presché qui n'a cure de bien faire. » (Id.) —
 2^o [Exhorter : « Mès depuis fut il tant presché qu'il
 « fu de l'accort des autres. » (Froiss. VIII, p. 215.)]
 — 3^o Discourir : « Mon compaignon qui est tres
 « desirant de mettre sa querelle à lin, tandis que
 « le soleil luisit, qui ja traict à declin, me fait signe
 « que j'abrege mes paroles, et je mesmes en ay
 « honte de ce que j'ay tant presché. » (Percef. VI,
 f. 88.) — Parlant de l'audience donnée par le duc

et la duchesse de Lancastre au confesseur du roi de Castille, envoyé en grand secret pour négocier le mariage de l'enfant de Castille avec leur fille : « La *prescha*, le frere confesseur en la chambre du *duc* present le duc et la duchesse de Lancastre. » (Froiss. III, p. 307.) — « Comment le roy de Navarre *prescha* solennellement à Paris. » (Froissart, I, p. 207.) — « Le vendredy xv^e jour du dit mois de *juing*, le dit roy de Navarre alla en la maison de *la vile preschier*. » (Chron. de S. Denis, II, 250.) — 3^e [Admonester : « Pour ce que le suppliant par *aucuns cas ou paroles et seremens par lui fait, ... il a esté prechié* par le commandement de l'evesque de Paris.... ou parvis Nostre Dame, il *double* que ce lui tourne à infamie et reproche. » (J.J. 162, p. 180 bis, an. 1408.)]

Preschereaux. Petits prêchiers. (Dialogue de Tahureau, fol. 162.)

Prescheresses. Religieuses de l'ordre de S^t Dominique.

Prescheur — ense — resse. [Prédicateur : « O glorieuse *preschesse*, Glorieuse demonstrate-resse De ce saint ressuscitement. » (J. de Meung, Trésor, p. 844.) — « Lequel *prescheur* en son dit *preschement* desenhortoït le dit duc, tant qu'il *pouvoit*, qu'il ne prenist vengeance de la mort *de son pere*. » (Monstrelet, I, p. 226.) — « Nostre *chevet assié*gé de medecins et de *prescheurs*. » (Mont. I, 90.) — « Autrement eust esté à craindre *que les auditeurs ne fussent devenus amoureux* *des sœurs prescheuses*. » (Chol. Contes, II, f. 161.) — « Item les deniers pour l'usage des *prescheurs*, qui sont receuz à Chasteau-Renart le jour de *Pasques flories*, prisiée par an huit sols. » (J.J. 72, p. 43, an. 1326.)]

Prescience. [Connaissance particulière que Dieu a des choses qui ne sont pas encore arrivées (v. sous PREDESTINATION) : « Que la *prescience* divine *Ne met point de nécessité sur les euvres d'humanité*. » (Rose, v. 17474.)]

Prescient. Qui a la prescience :

S'il voit les biens et les iniquités

A son miroir *prescient*, pardurable. (Desch. f. 104.)

Prescit. Su d'avance. (Oudin.)

Prescribé. Prescrit. (N. C. Gén. I, p. 1258.)

Prescriber. Prescrire. (Ten. de Litt. fol. 41.)

Prescript. 1^o Détruit, comme par prescription :

Enfer par le Christ

Sera tout *prescript*

Brisé et cassé. (Les Mary, de la Mary, f. 162.)

2^o Chose prescrite : « Nous usons du *prescript* *de nature* qui pour parler nous a seulement donné *de la langue*. » (Du Bellay, I, p. 12.)

Prescription. [Exception qu'on oppose à ceux par qui on est inquiété dans la jouissance d'une chose, lorsqu'il s'est écoulé un certain espace de temps : « Contre le roy, n'y a *prescription* que de *cent ans*, qui est ce qu'on dit communement qui

« *z* mangé l'oié du roi, cent ans après en read la *plume*. » (Loysel, p. 726.)]

Prescrire. [1^o Acquérir par prescription : « Possesseur de malle foi ne peut *prescrire*. » (Loysel, p. 730.) — 2^o Perdre par prescription : « Faculté de rachat de rentes procedans de bail *d'heritages se prescrit* par trente ans. » (Loysel, p. 512.)]

Prescritible. Prescriptible. (Oudin.)

Presse. [Foule, presse : « Ist de la *presse*. » (Rol. v. 1992.)]

Presence. [1^o Résidence dans un lieu marqué : « Tuit apeleïent dunc la *presence* le rei. » (Thom. de Cantorbry, p. 66.)]

Ce que ne voit yens en *presence*

Au cuer n'a pas si grant pesance. (III Maries, p. 240.)

« Hier le comte de Northumbelland ayant rencontré le colonel Vere dans la *chambre de presence*, *luy cracha au visage*, dont toute cette cour est en *rumeur*, et le roy infiniment offensé. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 304.) — [2^o Assistance : « Par cette *reponse*, elle appresta à rire toute la *presence*. » (Desper. 16^e conte.)]

Present. [1^o Adj., adv. 1^o Qui est dans le lieu, dans le temps où l'on parle : « (Le temps)... ne fine *de trespasser* Que nus ne puet neïs penser Queus *tens* ce est qui est *presens*. » (Rose, v. 367.) — « Elle monta sour une table dormant as deus piez, *et dist*, oiant l'evesque de Biauvais qui estoit *presens*. » (Mém. de Reims, § 187.) — « L'abes et li *procureur dou couvent* i furent *present*. » (Id. § 109.)]

Expressions : [1^o « En *present*, *ausseit*, à l'instant, à present : « Dreiz emperere, veïez me ci en *present*; Ademplier voeït vostre comandement. » (Rol. v. 308.) — « La fin de l' secle ki nus est en *present*. » (Id. v. 1435.) — « Or veit bien saint *Thomas suu martire en present*. » (Thomas de Cantorb. p. 149.) — « Et en *present* respondy ledit *peoep*. » (Froiss. XVI, p. 204.) — « Et ce qui en *present* nous muet de lui vouloir aidier. » (Id. VII, p. 107.) — 2^o « Pris à *present* forfait, pris en flagrant délit : « Se les justiciers le conte prenoient *ou avoient pris* pour cas de crime, qui emporte *paine* de sang, aucun des hommes dessus diz pris *à present forfait*, ou non present. » (Du Cange, sous *Præsens forfactum*, an. 1305.) — « Pris à *present* meffait. » (Ord. des R. de Fr. III, p. 664.) — Ou lit « *présent* forfel, » dans La Thaum. Cont. d'Orl. p. 464, an 1137.) — « Pris en *present*, » dans Brussel, sur les Fiefs, p. 744. — 3^o « A *present*, » alors : « Celuy escuyer estoit de la nation de Normandie, et d'un pays qu'on appelle Caux; et estoit *nommé* Robert le Mennot : mais à *present* on *l'appelloit* l'Hermite, et estoit moult religieux et *de belle vie*. » (Froiss. liv. IV, p. 207.) — 4^o « Par *parolles de present*, » par opposition à parolles de futur (voir sous PAROLE) : « Laquelle dame le dict *messire Regnier Poc* espousa par *parolles de present* pour et au nom du dict Anthoine, et comme

« procureur ad ce speciallement deputé et commis. » (Hist. de la Toison d'Or, fol. 128.) — « Fiancer et « espouser de *present*. » (Bout. Som. rur. p. 733.) — 5° « Et il se presente par avant, pour cause de « *faux present*, » parce qu'il s'est présenté à faux, « mal à propos. » (Ord. III, 659.) — 6° [« De *present*, » pour le moment, en attendant : « Au fort, je les « vous presterai pour de *present* apaiser le conseil. » (Froiss. XI, 249.) — 7° « Pour le *present*, » même sens : « Nous sommes pour le *present* sus « nostres deduis. » (Id. IV, II.) — 8° « *Present*, » en présence de, sorte d'ablatif absolu : « La eut il « son conseil asssemblé, *present* qui li messagier « dou roy Phelippe furent appellé. » (Id. II, 228.) — « Les doutes que li rois y meltoit et avoit mis, *present* son conseil. » (Id. II, p. 348.)]

[I^o *Subst.* Don, proprement ce qu'on présente à quelqu'un : « Or e argent lur met tant en *present*. » (Rol. v. 1435.)] — « Que n'euissions à chemin pren- « dre sans premier avoir fait *presens seigneuriale*, » tant à la dame Grippeminaude qu'à toutes les « challes fourrées. » (Rabelais, V, p. 58.)

Presentacion—**tion**. [1^o Acte consistant à présenter une personne capable au seigneur ordinaire, pour la faire pourvoir d'un bénéfice vacant : « Et à savoir est que li dons ou la *presentacions* de « la dite chapelerie demoure à touz jours à moi et « à mes successeurs signours de Joinville. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6^e série, III, p. 564.) — 2^o Appel de cause suivant le rôle : « Comme l'exposant fust « venuz à Paris aus *presentacions* des jours Ver- « mendois. » (Jl. 116, p. 91, an. 1379.)]

Convendra que tout premiers

Se facent *presentacions*

Par ordre.

[*Desch.* f. 413.]

3^o Action d'un prévôt qui présente au maire un criminel pour le juger. (Ord. V, 676.) — 4^o Cérémonie de présenter les armes au juge des joutes pour voir si elles étoient convenables, après quoi il les remettoit au champion. On lit, Mém. d'Ol. de la Marche, l. I, p. 200 : « *Presentations* et devoirs accoustumez « furent faits et leurs lances bailliées. » (Ordon. III, p. 130.) — 5^o [Représentation : « Deux paremens « d'antel de tapisserie d'Arras, esquelles sommes, « nous et nostre compagnie en *presentation*. » (Test. de Pierre duc de Bretagne, an. 1154.)]

Presentalement. Présentement. Ce mot, dans S. Bern. Serm. fr. répond au latin *presenti tempore*.

Presenté. Mis en jugement. (Britton, des Loix d'Angleterre, f. 15.)

1. Presentement. Terme de droit, action de présenter un criminel, complainte d'un crime, dénonciation, accusation. (Britton, des Loix d'Angleterre, f. 3, 10, 14.)

2. Presentement. [A l'instant : « Et là fu *presentement* occis. » (Froiss. IX, p. 180.) — « Nous « sommes batu, se nous ne faisons *presentement* « leur service. » (Id. 388.) — « Les nouvelles vin-

« rent *presentement* à messire Jehan de Hainau « que son cousin estoit perdu. » (Id. IV, 327.)]

Presenter. [1^o Offrir : « De tresluz reis vos *presentent* les curunes. » (Roland, v. 388.) — 2^o Amener devant quelqu'un : « E por o fu *presentede* Maxi- « mien Chi rex eret à cel dis sovre pagiens. » (Eulalie.) — « Guenes li quens à ses piez se *presentent*. » (Roland, v. 3792.) — « Et fu sacreiz à toi à « Ais la Chapele par la main l'arcevesque de Trieves, « et puis fu *presenteiz* par les barons d'Allemaingne « à la pape pour sacreiz empereur. » (Ménéstrel de Reims, § 214.)] — 3^o Proposer, à l'actif et au pronominal : « Et se voulez faire ce que me *presentez*, « je seroye le plus heureux chevalier du monde. » (Perceval, V, f. 78.) — « La dame se *presenta* au roy « de faire pour luy ce qu'il luy seroit possible. » (Perceval, III, f. 148.) — 4^o [Dénoncer : « Quant celui « qui a le murtre *presculé*, set par le seigneur ou « par autre, que celui sur qui il a mis le murtre est « arresté. » (Assis. de Jérus. I, 136.)] — 5^o Accuser en justice. (Britton, fol. 34.) — 6^o [Donner : « Mil « livrées de terre à Symon *presenta*. » (Berte, c. 131.) — « Pour un hennap et une aiguier de or « que le roy n. d. s. a fait acheter et *presenter* de « par lui à l'empereur de Constantinoble. » (Compte de 1400.) — « *Presenter* la question. » (Nuits de Strapar. II, 199.)] — 7^o Garasse (p. 128) dit qu'au Puy de la Conception Notre-Dame, dans la ville de Rouen, il y a un concours de tous les bons esprits, qui viennent composer des chants royaux en l'honneur de la Vierge, ce qui s'appelle *presenter*.

Presenter. Qui présente : « Le dit la Jaille « qui jusques ici en a esté l'acteur (du livre) accous- « treur et *presenteur*. » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 81.)

Presentialement. En présence : « Come se « la dicte monition avoit esté à chacun des admo- « nestez personnellement, et *presentialement* insi- « nuée, et intimée. » (Monstrelet, II, f. 163.)

Presentiere. Courtisane :

Je ne suis point abandonnée

Ha! sire à estre *presentiere*

Ne ja n'en serai costumiere. [*Rom. de la Violette.*]

Presentment. [Sur l'heure : « Je demant, « dist il, le pié desré devant de Morel le bon che- « val le grant maistre de gaienz; et vueil que je li « voie couper devant moi *presentment*. » (Mém. de Reims, § 203.)]

Preservation. Preservatif : « Abstinence est « *preservation* de maladie. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 38.)

Preservé. 1^o Réservé :

Mais je n'en debat pour noyant

Qu'autre chose ne s'en fera

Jusqu'à tant qu'un pape sera

Que Dieux a *preservé* saint homme

Qui son trosne mettra à Romme. [*Desch.* f. 525.]

2^o Observé : « Ce sont les honneurs ordonnez, « *preservez*, et gardez ez Allemagnes. » (Honn. de la Cour, à la suite des Mém. de l'anc. chevalerie.)

President. [1° Qui est à la tête de : « Sus les « prelas et *presidens* de sainte Eglise. » (Froissart, t. VI, p. 262.) — 2° Magistrat : « Anciennement les « conseillers de la chambre du parlement, autrement ditte la chambre des prelas, la cour des « pairs, grande chambre du plaidoyé, estoient appellez *presidens*, maistres seigneurs, et souverains « du parlement, et ne se trouve aucun povrú de « l'office de *president* auparavant le regne de Philippe de Valois. » (Miraumont, des Cours souver. p. 58.) — 3° Les *presidens* ne se nommoient encore « *presidens* combien qu'il en portassent le nom, « ains maistres du Parlement suivant l'Ordonnance « de 1342. » (Ibid. p. 58.) — 4° Par la susdite ordonnance de Philippe tiers fils de S. Louis tous les « conseillers laiz de la grande chambre du plaidoyé « sont appellez *presidens* et les autres residens au « parlement : qui monstroient anciennement leur « grandeur et autorité par dessus ceux des enquestes, mesme à l'endroit des autres conseillers « clerics de la grande chambre. » (Ibid. p. 18.) — 5° Est à noter que le roy par sa souveraineté peut à « ses officiers donner nom excellent comme chevalier, *president*, maistres des comptes et autres « semblables ce que les autres seigneurs ne peuvent faire, parce qu'il n'est pas convenable qu'ils « se demontrent pareils à leur souverain seigneur. » (Gr. Cout. de France, p. 16.)

Expressions : 1° « Le *president* en parlement « a signifié le premier président du parlement. (Monstr. II, f. 25.) — 2° « Grand *president*, » même sens. (Ab. III, p. 209.) — 3° « *President* des lays, » se trouve dans Cretin, p. 265. — 4° « *President* du « mortier, » président à mortier. (Brant. Capit. fr. t. I, p. 239.) — 5° « Lieutenant general en la seneschaussée de Poictou et *president presidial* au « siege de Poictiers. » (Cout. Gén. t. II, p. 607.) — 6° « Fiers comme *presidens*. » (Prov. dans J. Marol, page 112.)

Presidential. [Qui a rapport à un président du parlement : « Un *president* se vantoit d'avoir amonné « celé deux cents tant de lieux estrangiers en un « sien arrest *presidential*. » (Montaigne, IV, 220.)

Presiderie. Office de président. (Godefroy, Observ. sur Charles VI, p. 665.)

Presidial. [1° Tribunaux institués, en 1551, par Henri III dans la plupart des bailliages ; en matière civil, ils jugeaient en dernier ressort jusqu'à la somme de deux cent cinquante livres et jusqu'à dix livres de rentes ; en matière criminelle, ils décidaient de toutes sortes de crimes, à l'exception du crime de lèse-majesté.] — 2° Juge d'un présidial : « Conseiller *presidial*. » (Bouchet, Serées, II, III.)

Presidiallement. Judiciairement. (Oudin.)

Presidialité. Jurisdiction d'un tribunal. (Cotgr.)

Presignier. [Marquer du signe de la croix, baptiser : « Tantost après la mort icelle Brougarde « fu ouverte, ... et l'enfant oslé... lequel ot vie et fu « *presingniez*, ainsi qu'il apparut, ... et fu lez sa « mere en terre sainte. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

..... C'est batesmes
C'est li oiles, et s'est li crespines
Dont vous i serés *presignies*
Cresliens, et baptissies. (Mouskes, p. 341.)

Presignification. [Signe indicatif d'une résolution future : « Là où l'on dit non seulement ce « qui adviendra, mais aussi comment et quand et « après quoi et avec qui, cela n'est point une con- « jecture de ce qui à l'aventure sera, ains une *pre- « signification* de ce qui resoluement sera. » (Amyot, Plutarque, Œuv. mêlées, XXII, 329.)]

Presignifier. Signifier d'avance. (Cotgrave.)

Presle. Herbe fort rude dont les armuriers se servent pour polir les fusils. (Cotgrave.)

Preslet. [Pressoir : « Une bonne maison en « court fermée, en laquelle il a deux sales, deux « chambres, gardes robes et cuisines, celier et cave « et un *preslet* estant d'en costé. » (JJ. 106, p. 202, an. 1374.)]

Preslever. Elever :

Preslever le chefif non sachant
Et le planter, esrachier le scachant. (Desch. f. 66.)

1. Presme. [Prime ; cristal de roche coloré qui prend le nom de la pierre précieuse dont il se rapproche le plus par la nuance : « Uns tableaux de « *presme* d'esmerauce. » (Invent. du duc d'Anjou, n° 781, an. 1360.)]

2. Presme. [1° Parent, proche, aux Coutumes d'Anjou, art. 348. Voir le mot suivant. — 2° Plus capable : « Olivier de Rohan vint à nostre dite court, « et dit qu'il estoit *presme*, que ledit Guillaume à « chose dessus dite retenir. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. col. 1179, an. 1312.)]

Presmesse. Parenté. « Quand le seigneur « accepte terres en sa *presmesse* ou retrait les heritages de son *presme*. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 394.) On lit dans le latin : *Quando dominus emit fundos in sua familia seu gentilitate, aut retrahit fundum sue familie.*

Presomptie. Présomption :

Moult estoit de grant *presomptie*
Et moult convoitoit seigneurie. (Brut, f. 42.)

Presomptieux. [Présomptueux, dans Froiss. IX, 130, du latin *presumptuosus*. (Sid. Apollinaire.)]

Presomption. « *Presomptions* semblables à la « verité. » (La Jaille, Ch. de bataille, f. 34.)

Presomptueux. [° Enfin tant le lui dict aigrement et louchamment que son *presomptueux* « penser se mattist. » (Chastel, Chron. Bourg. IV, 7.)]

Presomptz semblans. Présomptions, vraisemblances. « Par indices et *presomptz semblans*. » (L'île Adam, Gage de bat. f. 18.)

Prespecifié. Spécifié d'avance. (N. C. Gén. II, p. 850.)

Prespris. Dépourvu : « Leenz estoit *prespris* de « vivres ; ainsi furent longtempz en la dite cité « sans yssir de *leenz*, ne estre assailliz mais leurs « viandes restraingnoient et apelochoient moult. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Ménard, p. 26.)

Presque. [« Ainois mouroient *presque* tuit que « pour la pueur que pour la maladie. » (Mén. de Reims, § 158.]]

Pressamment. Instamment. (Mém. de Bassompierre, t. II, p. 84.)

1. Presse. Pêche dont la chair adhère au noyau :

Pesches avant pesches, *presses*, persiques
Pavis, perdigoines. (Escr. Bell. I, p. 89.)

2. Presse. [1^o Foule : « Conduit son cors en la « *presse* des Francs. » (Rol. v. 3370.) — « Rompre « la *presse*. » (Froiss. III, 295.) — « Et tant crut li « enfes et amenda qu'il sot bien servir et aidier son « ami en la plus grant *presse* dou tournoiment. » (Mén. de Reims, § 137.) — « Mais que la *presse* du « peuple fut passée. » (P. J. de Saintré, p. 553.) — 2^o [Action de presser : « Sus ce que les diz frepriers « fesoient chaucés de velles robes, et les mestoient « en *presse*. » (Liv. des Mét. 412.) — De là « che- « vreuil de *presse*, » chevrenil dont on rendoit la chair blanche à force de la mettre en *presse* pour en exprimer le sang. « Quant on les eut servis de « trois pieces de metz de chairs gentils, on les « servit après de chevrotz de *presse*. C'est un man- « ger le plus noble de ce temps, et parce que ne « savez quel viande c'estoit, je le vous diray : on « prenoit en ce temps jeunes chevrots et les départoit on par quartiers, et puis les mettoit on en « *presse* si tres fort que tout le sang et les humeurs « en yssoiient ; lors demeueroient les chairs plus « blanches que chapons, et puis on les confisoient en « epices les meilleures, les plus delicieuses que on « pouvoit avoir et de ces chevrotz de *pressé* estoit la « compagnie servie. » (Perceforest, v. I, f. 125.) — « Pommes, poires, nelles, noisettes, Frommage de « *presse* et de Brie. » (Desch. f. 493.) — 3^o Machine à presser : « Il est interdit aus dits supplians d'avoir « aucuns pressoirs ny *presses* en leurs maisons, « pour presser les lies provenant de leurs dits vins, « pour en faire vinaigres. » (Ordon. déc. 1585.) — 4^o Etat de ce qui est pressé ; par suite, bataille : « Et « li fans estoit chaus et crestien estoient en *presse*. » (Ménestrel de Reims, § 384.)]

Les parens et amis sont mors
L'un par glaive, l'autre en viessele,
L'un par malage, l'autre en *presse*,
L'un en bois, l'autre en rivière. (Desch. f. 535.)

5^o [Peine, affliction : « A poi que li cuers ne li « fant ; Mobit l'avoit mis en male *presse* Renart, « qui jà n'en ait confesse. » (Renart, v. 10313.) — « N'eussent osé luy faire ennui ou *presse*. » (Les Marg. de la Marg. f. 253.) — 6^o Affaire qui presse : « Comme il fut joignant le chevalier du dragon il « s'arresta et luy demanda quelle *presse* le contrai- « gnoit de marcher si viste. » (D. Florès de Grèce, fol. 154.) — « Quelle *presse* te haste tant. » (Merlin Coccacie, t. I, p. 115.)]

Pressé. « *Pressé* d'années, » vieux, âgé. (Des Acc. Eser. dijou. f. 26.) — « *Pressé* de son ventre, » pressé d'aller à la garde robe. (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 45.)

Pressement. Importunité. (Rob. Estienne.)

viii.

Pressentiment. [« Les animaux maritimes, « lous en general, ont un *pressentiment* qui les « rend sous-peçonneux. » (Amyot.)]

Pressentir. Appréhender. « *Pressentir* pour « l'honneur de quelqu'un. » (J. de Saintré, p. 668.)

Presser. [Pressoir : « Ce sont les coustumes « des *pressors* de Charonne .i. qui aura au *presser* « le mare d'un tonel de vin... doit aux *pressoiriers* « un tourmois du tonel. » (Cartul. de S. Magloire, p. 190.)]

Presser. [1^o Soumettre à l'action du pressoir : « Et oblige moi et mes hommes... à aler *presser* « tous lour geins de lour vignes au *pressour* desus « dit. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6^e série, t. III, p. 600.)] — « Le seigneur ne peut pretendre ny « acquerir sur son sujet ny autres droit de banna- « lité de four, pressoir ou moulin, sous pretexte « qu'ils auroient esté cuire, *presser*, ou moudre es « dites usines par l'espace de vingt ans, vingt « jours. » (Cout. de Metz, N. C. Gén. II, p. 408.) — 2^o Pressurer, rançonner : « Se je vous volioe *pres- « ser*, vous paieries bien treute ou quarante mille « escus. » (Froiss. IV, p. 210.)] — « Trop *presser* « fait le cheval restif. » (Cotgr.) — « Par trop *presser* « l'anguille on la perd. » (Id.) — 3^o [S'empresser : « Et croy bien que plusieurs hauls seigneur *presseront* « à vous avoir à femme pour les biaux horetages « que vous tenrez. » (Froissart, IX, p. 150.)]

Presser. 1^o Pressoir : « Le *presser* de la ville « de Pognev. » (Lett. de Charles VI, octobre 1389, adressées au bailli de Vermandois.) — 2^o [Ouvrier qui met une étoffe en *presse* : « Que nuls tondeurs, « foulons, *pressours* ou autres qui s'entremettent « du fait et marchandises de draps. » (Ordonn. V, p. 101, an. 1384.)]

Pressier. Arbres à presses, à pêches. (Monet.)

Pressiez. Sollicités, engagés : « Et comme il « aient servi notre cher seigneur et pere dessus dit « et nous à leur pouvoir, et ou tems que les autres « contrées et pays de nostre royaume nous ont « requis et *pressiez*. » (Ordonn. I, p. 613.)

Pressif. Pressant. (Cotgrave.)

Pressis. Suc de viande pressée. (Cotgrave.)

Pressoir. [« Un *pressoir* trueve, dont li vins fu « ostez. » (Aleschant, v. 8793.) Voir **PRESSER**, **PRESSOIER**.]

Pressoirage. Action de pressurer. (Nicot.)

Pressoirée. Action de pressurer. (Oudin.)

Pressoirer. [Pressurer : « Cil à qui li pressoirs « est, doit livrer toutes les cozes qui doivent estre « el *pressoir pressoirant*. » (Bcaum. XXXVIII, 19.)]

Pressonger. Songer d'avance, réfléchir. (Le Blason des faulces amours, p. 237.)

Pressorier. [Garde d'un pressoir ; voir sous **PRESSOIER**.]

Pressoter. Diminutif de *presser*.

O doux baiser colombin,
Poupin, sucrin, tourterin,

Qui sur ces levres decloses

Vas pressotant, fleurotant

Mignotant et succotant

L'oüillet, le lys et les roses. (Rem. Bell. I, p. 143.)

Pressouer. [Pressoir, au propre et au figuré :

« Si tost que la grappe fut là, ils la mirent au
« *pressouer*. » (Rabel. *Paul*. V, p. 16.)] — « Il luy
« sembloit que c'estoit planté de femme qui ainsi
« disoit : hélas cœur adolé, foible, et aneany ;
« benist soit le *pressouer* qui le puant venin d'or-
« gueuil, et d'oultrecaudance a fait de toy partir. »
(Perceforest, vol. V, fol. 26.)

Pressour. [Pressoir : « Un *pressour* trueve.
« dont li vins fu ostez. » (Bat. d'Aleschans, v. 3793.)
Voir sous PRESSER.]

Pressure. 1° Meurtrissure : « Damoyse, dist
« la femme, de mon pueclage que deux chevaliers
« m'ont tollu à force, si comme il a apparu aux
« grans crys que j'ay gettez : par ma foy, dist Pie-
« rolle, aux crys apparut il sans faute, mais vostre
« vesture est trop entiere pour monstrier force, et
« si avez pou de *pressures* ou visage, et es bras
« pour monstrier loyale preuve. » (Percef. II, 137.)
— 2° Oppression :

Je voy maison sur maison trebuchier

Terre mouvoir, et de gens grant *pression*. (Desch. 131.)

Pressurer. [Préparer par force ou par adresse :
« Veez jà les gens du daulphin vos adversaires, qui
« attendent à Pontoise ma response et *pressurent*
« alliance avec moy contre vous. » (Chastel. Chr. du
duc Philippe, ch. 9.)]

Pressurier. Celui qui mène le pressoir. « Vi-
« sage de *pressurier*, » visage plein de bourgeons,
face d'ivrogne. (Colgrave.)

1. **Prest.** [Prêt, du bas latin *prestus*, par analogie
avec *presto esse* : « D'hui cest jour en un an soiez
« *prest* d'ostoyer. » (Sax. XVI.) — « Ele (Liesse) ot
« la bouche petitete, Et por baisier son ami *preste*. »
(Rose, v. 854.)] — « *Prest* comme un chandelier. »
(Desperriers, I, p. 152.)

Un peu de char mal *preste*. (Desch. f. 19.)

2. **Prest.** [1° Paiement de solde que le roi faisoit
faire par avance aux soldats, pour suppléer aux
montrés ou pour les attendre. On ne devait payer
la solde que si les maréchaux de France, leurs lieutenants
ou le maître des arbalétriers avaient fait
montré, c'est-à-dire passé en revue les écuyers et
sergents enrôlés ; ils constataient par écrit le nombre
d'hommes présents sous les armes. Au vu de
ces certificats, les trésoriers délivraient des mandats
payables par les receveurs des aides. En principe,
le paiement ne se devait faire qu'à la fin de l'expédition,
mais, les soldats ayant besoin d'argent, on
leur faisoit des paiements partiels, des prêts : « Sai-
« chent tuit que nous Rigon de Mauriac, chevalier,
« avons eu et receu de Jehan Chauvel, tresorier des
« guerres du roy n. s., par la main de Gille Perret
« son lieutenant, en *prest* sur les gages de nous et
« de .v. escuyers de nostre compagnie deserviz et
« à deservir en ces presentes guerres de Limosin
« et de Pierregort... sexante dix huit livres quinze

« soulds tournois, compté mens pour droit .cv. souldz
« tournois ; le .xvii. jour de septembre, l'an mil
« .cccliii. » (A. N. K. 47, no 29.) — « Il n'ont eu
« *prest* ne paiement nul de par vous. » (Froiss. IX,
« 483.) — « Si fut ordonné en France de donner
« congé à toutes manieres de gens d'armes, cheva-
« liers et escuyers qui avancer se vouloyent, et
« leur faisoit le roy de France premier *prest* pour
« passer outre. » (Froiss. II, p. 158.) — 2° [Action
de prêter : « Et je cuit que cist dui *destrier* Sont
« vostre ; or si vous prierioie... Que vos, ou à *prest*
« ou à don, Lequel que soit me baillassiez. » Char-
« rette, v. 280.) — « Donques me convient il tenir
« auquel je quiderai que bon soit, ou à la vente ou
« au *prest*. » (Beaumanoir, VI, p. 26.)]

3. **Prest.** Dans l'expression « *prest* d'eau » :
« Tous vendans draps soit en gros ou en detail, les
« aulneront par le fest sur peine d'amende arbi-
« traire sanz les rolleaux, frises et carizez d'Angle-
« terre, et ne seront vendus ou exposez en vente à
« l'aulne en la dite seigneurie les dits draps de
« laine s'ils n'ont qu'ils soient mouillez, retraits et
« *prests* d'eau, fors et excepté les frises et dou-
« bleures non excedans douze soulds six deniers
« tournois l'aulne. » (Cout. Gén. II, p. 543.)

Prestable. Qu'on peut prêter. (Colgrave.)

Prestaire. « La *prestaire* suivant le P. Daniel
« estoit une convention par laquelle l'évêque ou
« l'abbé engageoit de lui même une terre à un gen-
« tilhomme en luy prescrivant les conditions. »
(Le P. Daniel, Mil. tr. I, p. 44.) — De là on appeloit
« *chartre prestaire* » un acte par lequel une église
« ou monastère abandonnoit à un particulier l'usu-
« fruit de quelques biens à de certaines conditions.
(Hist. des Contest. sur la diplomatique, p. 43.) —
[Le contrat de précaire (voir ce mot) exigeait la
confection de deux titres qui avaient reçu deux noms
différents. Le titre du concessionnaire était la lettre
précaire, et par abréviation la précaire (*precatio
quia deprecatur*), parce que dans l'usage il adres-
sait à l'établissement ecclésiastique une demande
relative au bien qu'il avait en vue. La réponse en
vertu de laquelle la concession était consentie, était
la lettre prestaire, et par abréviation la prestaire.
(V. Marculfe, form. 27, 28, 41, 42.)]

Prestance. [1° Action de prêter, de secourir :
« Fit de grans secours et *prestances* sur les fron-
« tières des payens. » (Chastel. El. du duc Philippe.)]
— 2° Bonne mine : « Contempler toute la forme et
« *prestance* non seulement de vostre beau visage,
« mais aussi de tout le reste de vostre corsage. »
(Amant resuscité, p. 470.)

Prestation. [Redevance : « Vente par Margue-
« rite la Gaiane de Champigny, aux religieux d'une
« mazure chargée de diverses *prestations*. » (Cart.
de S. Denis, an. 1295.)] — « *Prestations* iniques,
« comme sont les usures et interests. » (Sag. de
Charron, p. 224.) — « *Prestation* de possession. La
« possession simple est qu'une personne a sur
« l'autre et est appellée *prestation de possession*, si

« comme aucuns sont qui doivent à autres journées, ou de semer, ou de guetter, ou de charier, ou chevaux prester, et plusieurs autres telles manieres de possession qui sont appellées *prestacions*, pour ce qu'elles se font à personnes. » (Bout. Som. rur. p. 127.)

1. Preste. Commission :

Et l'apostoles ot mandé
Au roi de France que pour Déd
Alast à Toulouse et preste
Toute la tiere, s'il vosist
Et fust soie coume conqueste,
Sans cou d'Amauris en ot *preste*,
Et bien le deust li rois faire
Quar Toulouse est de son affaire
Et de lui le doit on tenir
S'à droit s'en voloit maintenir. (Mousk. p. 630.)

2. Preste. [Féminin de *prest*; au sens de *preste*, agile : « Il lur respunt; n'en dutez mie, Que cointe « beste avec choisie, *preste* et isnele et compre « nauz. » (Marie, Fable 37.)] — Il n'y a pas moyen de le distinguer dans l'ancien français de *preste*, au sens de prêt : « El leur eussiens requis que li nous « voissent donner loial conseil et bonne et *preste* « aide sur le fait de la delivrance dessus dite. » (Ordonn. III, p. 345.)

Prestement. [Promptement : « Se les preudes « homes ne povoient trouver serjant *prestement*. » (Liv. des Mèl. p. 154.)] — « Se je n'avoie avec moi « *prestement* vos trois enfans pour moy dreire et « apprendre, » (Machaut.) — Dans Froiss. XVI, 204, *prestement* que signifie aussitôt que.]

Prestier. [1° Fournir, procurer, comme le latin *prestare* ; « Veux tu bien savoir, enseigne ; car « ainsi se *preste* doctrine ; se ele est espadue, « crois, et se ele est tenue descroël. » (Brun. Lat. Trésor. p. 367.)] — « S'aucuns a poi d'ommes à fere « jugement en se cort, il doit requester au seigneur « de qui il tient, qu'il li *prest* de ses homes qui sunt « si per. » (Beaumanoir, XXXIV, p. 22.)]

Tant que ces mains à fraper apprestées
Fussent à faire alliance *prestées*. (Mary, de la Mary, 274.)

2° [Donner à condition qu'on rendra : « De *prester* « à usure moult bien nous guerriens. » (Berte, c. 77.)] — « *Prestier* aux povres quant il en ot be- « soin et leur pardonner la debt. » (Ménagier, I, 3.)] — « Par foi, dit la roïne, je vous *presterai* vint mil « livres à rendre ans issues, et ainsi sera sauvée à « vous et à voz oirs. » (Mén. de Reims, § 439.)]

Expressions : 1° « A *prester* amis, à rendre enne- « mis. » (Contes d'Eutrapel. p. 163.)

2° Qui *preste*, non r'a,
Si r'a, non tost ;
Si tost, non tout ;
Si tout, non gré ;
Si gré, non tel ;
Garde toi donc de *prester*
Car à l'emprunter
Cousin germain,
Et à rendre fils de putain ;
Et au *prester* amy
Au rendre ennemy. (Loisel, Inst. Cout, II, p. 490.)

3° Qui l'or *preste* si l'or donne
Ce dit li vilains. (Prov. du Vilain, f. 76.)

4° « Si j'en avois cent, je ne leur en *presterois* « pas un. » (Quolibet de femme, dans les Dialog. de Tahur. f. 38.) — 5° « Un denier *presté* à la necessité « vault mieuz que cent en la prosperité. » (Nef des Fols, fol. 64.)

Prestere. Espèce de méléore igné : « Les cale- « gides, thieles, celapes, et *presteres*, enflamber « tout autour de nous par les psoloentes, arges, « elicies, et autres ejaculations etherées. » (Rab. t. IV, p. 83.)

Presteres. [Prêteur : « Lequel emprunt il ren- « deront dedens l'espace de deux moys, ja soit ce « que li *presteres* veille le terme alongier. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 230.)]

[« Li *presteres* aime plus son delor que ses delors « lui, et maintes foiz se contorbe li delors ; quant « il rencontre son *presteor*, por ce que il li soivent « de ce que il li doit rendre. » (Brun. Lat. Trésor. p. 320.) Le cas sujet est *presteres* ; le cas régime est *presteor*.]

Prestesse. Promptitude : « Les Suisses que le « pape Jules II avoit envoyé querir à son secours « avec une *prestesse* incroyable. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 143.)

Presteux. Qui aime à prêter. (Cotgrave.)

Presthaye. [« Item est adjoutée auci o celle « partie toutes les rentes de fruits, comme *preste*, « moulins elangs et autres chouses o leur *pres-* « *thayes* et appartenances. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1408, an. 1340.)]

Prestier. [Usufruitier, qui tient en prestaire : « Felix Geufiron chanoine de Chartres, tenant en « *prestiere* la terre et seigneurie de S. Georges sur « Eure, appartenant aux doyan et chapitre de Char- « tres à foy, homage et rachat, à toutes mutations « de chanoine *prestier* ou fermier de ladite terre « ou seigneurie. » (Pancarte de l'Évêché de Char- tres, an. 1476.)]

Prestierres. Prêteur ; cas sujet, dans Beauma- noir, p. 344.

Prestige. [Illusion attribuée aux sorcillèges : « Il fit tant à force de conjurations, *prestiges*, « exorcismes et invocations. » (Yver, p. 560.)]

Prestigiateur. Enchanteur. (Cotgrave.)

Prestigion. Prestige, illusion : « Les biens de « ce monde... sont faux ; et conferez aux biens « celestes ne sont que ombres et *prestigions*. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, p. 133.)

Prestimonie. Suivant Du Gange, c'est un béné- fice avec quelque charge ; en cela il diffère du béné- fice simple, parce qu'il n'a aucune charge ; on peut entendre par *prestimonie* un revenu annuel destiné à nourrir un prêtre sans aucun titre ecclésiastique. (Du Gange, sous *Prestimonium*.)

Prestin. Ancien :

Avant sa mort a recouvert sa proye
Et mys Francoys en leur *prestine* joye.
Reponses mis. des oracles.

Prestir. [Pétrir : « Et tout fust eschapeiz, se ne

« fussent boulognier qui estoient relevei pour *pres-tir*. » (Mén. de Reims, § 164.) — « D'un pere et d'une mere sommes d'Adan, que Dieus fist et d'Evain; Tout sommes *presti* d'un levain. Et tout onni selon la char. » (J. de Condé, III, 98.)

Prestituer. Constituer, établir : « Le cas advenant qu'aucun demande cent escus, et je lui en veux demander cent autres, je puis avoir lettres pour, par le moyen de mes defenses me *prestituer* demandeur, ce qui est aujourd'hui ordinairement practiqué. » (Bouteill. Som. rur. p. 323.)

Prestolant. Participe présent fait sur le latin *prestolari*, attendre, dans Rabelais (aventure d'un écolier limousin) : « *Prestolant* les tabellaires à venir des penates et lares patriotiques. »

Prestrage. 1° Famille de prêtres, en parlant des Juifs :

L'en faisoit lors mariage

De sang royal et de *prestrage*. (III *Maries*, p. 48.)

2° [Prêtrise : « Jehan Durlin, Pierre Durlin filz de Jehan Durlin *prestre*, nez en loyal mariage aviant ledit *prestrage*. » (Jl. 144, p. 175, an. 1392.) — 3° Bénédicte presbytéral, cure : « Alexandres li « poutreniers pour le mayson dou *prestrage*, quatre « deniers. » (Ch. des Comptes de Lille, revenus du Hainaut, an. 1265.)]

Prestraille. Prêtraille. (Cotgrave.)

Prestrault. Terme de dénigrement pour prêtre, dans Loys le Caron, f. 68.

Prestre. [Prêtre; cas sujet, le régime fait sur *presbyterum* était *provoire* : « Fous est li *prestres* « qui blasma ses reliques. » (Le Roux de Lincy, Prov. I, p. 41.) — « Et envia le roi deffier par un « *prestre* et par ses lettres. » (Ménestral de Reims, § 360.) — On lit au sens de médecin de l'âme, confesseur, « *prestre* phisicien, » dans Deschamps, folio 299 :

Paour de Dieu, ne à la mort pensée
N'a nostre foy d'estre l'ame dampnée,
Nc de querir *prestre* phisicien
Pour confesser.

[« En cel berrie estoit li peuples des Tartarins, et « estoient sougié à *prestre* Jean et à l'empereour « de Perce. » (Joinv. § 474.) Le nom de prêtre Jean désigne un prince d'Asie, chrétien nestorien, qui fut détrôné par Gengis Khan.]

Prestrerie. [Bénédicte presbytéral, cure : « Se ce « est caza, ou *prestrerie* ou abaie, ou autre leuc « qui ait nom et appartenances. » (Ass. de Jérusal. ch. 35.) — « Estienne Aubert homme lige à cause « de la Gorrone et du mare aux fiels de la forest « de Mayenne, et d'une *prestrerie*, avec les gages « et emolumens, qui y appartiennent et les devoirs. » (Reg. de Louis d'Anjou, fol. 104.)] — 2° Prêtraille, dans Pothelin, p. 39.

Prestresse. [1° Prêtrisse : « La *prestresse* parla « premiers. » (Lai d'Ignarès.) — 2° Maîtresse d'un prêtre :

S'en die cascuns : s'on saovait
Li queus doit mieus le pel avoir,

Ou li prestres, ou li *prestresse*
Ou li meschine piprésse. (Ms. 7089², f. 213.)

Galestrot parmi le tait
Tant a la *prestresse* haslée
Que maintenant l'a amenée. (Id. p. 292.)

3° Ce mot *prestresse* a un sens obscène, dans Desch. p. 330.

Prestriere. [Prestaire (v. sous PRECAIRE) : « Felix « Geuffron chanoine de Chartres, tenant en *pres-trie* la terre et seigneurie de S. Georges sur « Enre. » (Pancarte de l'évêché de Chartres, an. 1476.)]

Prestrot. Diminutif de prêtre. (Cotgrave.)

Presumer. [1° Prévoir : « Quar combattirent « entre soi... crenors, par ke il (le saint homme) « ne *presumeroit* les choses nient nées; dolors, « ke il ne socourroit à la femme. » (Dialogue Gre-goire le pape, p. 12.) — « Se il eüst bien *presumé* « et considéré le grant meschief qui en descendi, il « ne l'eüst fait pour nul avoir. » (Froiss. XV, 87.) — 2° Appréhender : « Car il *presumerent* le temps « à venir. » (Froiss. I, VI, 317.) — « Et tout ce, par « especial, ymagoinoient fort et *presumoient* les « oncles du roy. » (Id. XIII, 85.)]

Presumpeux. [Présomptueux, dans D. Bouquet, t. III, p. 153. — « Et disoit (Charles V) que le « comte de Flandres estoit le plus orgueilleux et « *presumpcieux* prince que on sceust. » (Froissart, Buchon, II, II, 46.)]

Presumpcion. [1° Jugement fondé sur un commencement de preuve : « Signes est une de- « monstrece qui donne *presumpcion* que la chose « fu on sera. » (Brun. Latini, Trésor, p. 540.) — 2° Opinion trop avantageuse de soi-même : « Car « trop li grant *presumpcion*, quant onques mis « m'entencion A si très haute euvre achever. » (Rose, v. 16421.) — « *Presumpcion*, c'est quand une « personne est si outrecuidée qu'elle croit que « pour pechié elle ne pourroit estre dampnée. » (Ménag. I, 3.)]

Presumptif. [Supposé : « Il devoit maintenir « muet, celle externe et *presumptive* suffisance. » (Montaigne, IV, 49.)]

Presumptivement. [D'une manière présomptueuse : « Garde-toi de trop curieusement et « *presumptivement* vouloir enquerr et traiter « les choses qui excèdent et passent la science et « ton engin. » (Internelle Consolation, II, 58.)]

Presumptueux. [Présomptueux : « Comment « est si *presumptueux* que moi ne lui apeler ose. » (Theophilus, p. 297.)]

Presumtivement. [En presumant : « Cely « qui a la haute justice est *presumtivement* fondé « de la moyenne et de la basse. » (C. G. II, 1064.)]

Presuncion. [Terme de jurisprudence; ce qui est supposé vrai, jusqu'à preuve du contraire : « Et « *presuncion* est pour le juge qu'il ait dreit fet. » (Livre de Justice, 36.)]

1. **Presure.** [Matière que l'on trouve dans le

quatrième estomac ou caillette du veau : « Tant as mangiet compes de soris et de rates Et tant de la composité, de *presure* et de rapes. » (Aiol. v. 8861.)]

2. *Presure*. Hâte, empressement :

D'oïseuse femme la *presure*
Est engendrement de luxure.

De là *en presure*, à la hâte, promptement ; J. C. lors de la pêche miraculeuse, dit à S. Pierre :

Lachiez la roys en la *presure*
Plusurs poissons vous venront sure. (III *Maries*, 126.)

3. *Presure*. [Aqueduc, souterrain : « Le prieur et convent des freres prescheurs de Mascon nous ait doné à entendre que il a un nostre mur viel de euvre de Sarrazins en ladite ville de lez leur maison, ouquel il a une *presure* par laquelle les gens de ladite ville vont et ont acoustumé d'aler de rue en rue, dessus laquelle *presure* aucuns s'efforcant où se sont efforcés d'edifier. » (Jl. 74, p. 666, an. 1339.)]

Pret. [Pré : « Li emperere s'est eulchiez en un *pret.* » (Roland, v. 2496.)]

Pretamant. Sur le champ, promptement : « Le roy l'a envoyé querre *pretamant.* » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 309.)

Pretendre. [« Le roi la (ville) *pretendoit* sienne. » (Commines, V, 11.)]

Pretente. Préention :

Leur ont donné le fruit de leur *pretente*.
Les Marg. de la Marg. fol. 267.

Preterit. I. *Adj.* 1^o Passé :

Considerant en ce cours *preterit*
Homme elegant si doct et si perit. (Cretin, p. 55.)

2^o Omis, en parlant d'un héritier naturel qui se trouvoit exclu d'une succession : « N'estoit que par icelles donnés ou dispositions ils fussent du tout privez, *preterits* ou exheredez sans cause. » (Cout. Gén. II, p. 948.)

II. *Subst.* 1^o [Terme de grammaire, temps passé : « Il n'entendi pas la raison des presens ne des *preteris.* » (Bat. des sept arts.) — 2^o Passé : « Malement l'a deceue Jonese, qui tout agité Son *preterit* en vanité. » (Rose, v. 4550.)]

Pretermetre. Omettre. (Colgr.)

Pretermission. Omission. (Id.)

Pretexter. [Prétexier : « *Pretextans* fausement le grand zele. » (Marnix de Sainte Aldegonde, le Compromis des nobles, p. 49.)]

Prethus. [Précieux : « Li reis David à sun vivant out or e argent e pierres *prethus*, e mail ren gentil, e marbre. » (Rois, p. 243.)]

Preu. [1^o *Subst.* Profit : « Vous i arés grant *preu*, e sel sel li rois. » (Aiol, v. 206.) — « C'est le *preu* à la cause commune que nus n'use mauvement de se cose. » (Beauman. ch. I.) — « Fist dreier vers terre .xv. que perrieres que mangoniaus, qui getoier par jor et par nuit, mes ne firent gaires lor *preu.* » (Marten. Ampl. Coll. V, c. 622.)]

— « Dieu vous gard ou *preu* vous face. » (Jl. 194, p. 82, an. 1465.)]

Qui fait son *preu*
Ne congie sa main
Ce dist li vitains. (Prov. ms. S. Germ. f. 74.)

Sovent rit et sovent pleure
Ki bien aime en son coraige
Bien et mal li corent seure ;
Som *preu* quiet et son damage.

Kievro de Rains, Poes. ns. av. 1300, III, p. 1166.

2^o *Adv.* [Prou, assez, beaucoup : « Molt est peril-leux et grevains li uns et li autres passages... je ne sai *preu* lequel je praigne. » (La Charr. 690.)]

Il ne l'osoit à plain attendre
Car ne se pouvoit *preu* defendre. (Brut.)

3^o *Adj.* Preux, utile, brave : « Cil poisson ne sont *preu* à user. » (Alebrant, f. 62.) — « Dist li dus : « *preu* neveu, n'otreions la requeste ; Qu'elle n'est droiturier, suffisant ne honeste. » (Gir. de Rossill. v. 2945.) — Joinville distingue les preux et les prudhommes ; le sens est différent, si l'étymologie est la même : « (Philippe Auguste) dist que Dieus le feil aussi *preu* home come le duc pour cui il avoit non flague. Et on li demanda pourquoi il n'avoit dit aussi *preudome* : Pour ce fist il, que il a grant difference entre *preu* home et *preudome*. Car il a mainz *preus* homes chevaliers en la terre des crestiens et des Sarrazins qui onques ne erurent Dieu ne sa mere. Dont je vous di, fist il, que Dieus donné grant don et grant grace au chevalier crestien que il seuffre estre vaillant de cors, et que il seuffre en son servise en li gardant de pechié mortel ; et celi qui ainsi se demeinne doit l'on appeler *preudome*, pour ce que ceste proesse li vient de Dieu. » (Joinville, § 559.)]

Prevalence. Supériorité, excellence. (Colgr.)

Prevaller (se). Se prévaloir. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 103.)

Prevalloir. Surpasser, valoir mieux : « Elle remonstra que puisqe Coronas estoit déjà en chemin et qu'il desiroit tant suyvre les armes et estre avec chevalier qui fast estimé, qu'elle avoit avisé de supplier l'infante Enone, qu'elle escrivist en sa faveur à celui des cygnes, n'en congnissant aujourd'hui autre qui le *prevallust.* » (Dom Flores de Greece, f. 154.)

Prevaricant. Prévaricateur :

Mesiau, pourry, faulx, putre et yrongne,
Menteurs, pervers, et de trestous vices plain
Prevaricant, enringneux de besogne
Discordieux. (Desch. f. 435.)

Prevarication. [Action de se détourner : « Li oil ki estoient malement enlumineit en la *prevarication.* » (S. Bern. 559.)]

Prevarier. [Prévariquer : « *Prevarians* aces-mai tuz pecheurs de terre. » (Lib. psalmer. 193.) — « Par qui les choses *prevarient*, Movent, raccordent e rallient. » (Benoît, II, 11.)]

Prevariquer. Détourner du droit chemin : « N'est leur regard à obeir au prince, en gardant « ses loix au vray, mais les *prevariqueront*, et pervertiront. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 120.)

Preud. [Voir sous **PREU** et **PREUDHOMME**; sage, vertueux : « Homme, en quelque estat qu'il soit, ne peut avoir meilleur tresor que de *preude* femme et saige. » (Ménag. I, 4.)] — « Madame s'est aussi bien maintenue *preude* femme avec vous, comme femme fit oncq. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 185.) — « Et regna une piece comme *preud* oüs que il estoit et la roïne *preude* femme. » (Mén. de Heims, § 28.) — Les *chevains* sont dits *preudes* gents, dans la Cout. d'Anjou, art. 450.]

Preudhomme. [Voir sous **PREU**.] 1^o Homme brave : « Quand ils se virent ainsi ordonnés, ils eurent grant joye : et s'il plaisoit à Dieu, ils estoient bien et en place pour eux tenir longuement, et faire bonne journée, si leur dist le roy, beaux seigneur, soyez huy tous *preudhommes*, et ne pensez point au fuir, car la fuite ne vaut droit rien. » (Froiss. liv. III, p. 55.) — 2^o Homme prudent : « L'evesque de Beauvais là estant, une grieve maladie le prit, dont il s'alieta, et fut quinze jours aux fievres et en maladie ; et puis mourut ; si eust le *preudhomme* grand complainte. » (Froiss. liv. III, p. 213.) — 3^o Echevins. Jurain, Hist. du comté d'Aussonne, p. 25, an. 1229.)

Preudhommement. [Prudemment : « Il en y eut très grant nombre qui s'y portoiert *preudhommement* moult vaillamment. » (Monstrelet, II, f. 191, an. 1441.)]

Preudhomie. Prudence, sagesse : « Elle estoit sage et avoit beaucoup de *preudhomie* feminine. » (Moyen de parvenir, p. 376.) — « La santé est au corps ce que la *preudhomie* est en l'esprit, c'est la *preudhomie* du corps, la santé de l'ame : *mens sana in corpore sano*. » (Sagesse de Charron, p. 349.)

Preudons—ome. [Cas sujet et cas régime. Prudhomme : « Li ainsneiz et non Henriz au Court Mantel, qui fu *preudons* et bons chevaliers, mais pou vesqui. » (Mén. de Heims, § 12.) — « Sire je ne voi ci entour homme plus *preudome* et plus loial de vous. » (Id. § 32.)]

Preveil. Danse de Poitou. (Borel.)

Prevelige. [Privilege : « Que se un seigneur done à un home un lié, et li en fait un *prevelige*, et dit et *prevelige*, je te l' doin à toi et à tes heirs. » (Assises de Jérusalem, I, 218.)]

Prevendier. [Mesure (voir **PREBANDIER**), dans Lobineau, Hist. de Bretagne, II, col. 134.]

Prevenement. Action de prévenir. (Colgr.)

Prevenir. [Marcher devant : « La misericorde de Dieu nous *previent* et nous suit : assavoir d'autant qu'il *previent* celui qui ne veut point, à ce qu'il vueille ; et suit celui qui veut, à ce qu'il ne vueille point en vain. » (Calv. Inst. 221.)]

Prevenu. Accusé d'un crime : « S'il arriivoit que quelqu'un fut convaincu et condamné d'un enorme capital et detestable crime, le juge ordonnoit quant et quant que toutes les effigies du *pre-*

« *venu* fussent rompues. » (Bely, Origine de la chevalerie, p. 82.)

Preuf. Près :

Gersie est *preuf* de Costenlin
La où Normandie prent fin, (Rou, p. 209.)

Expressions : 1^o « A *preuf*, » après ; c'est une expression composée de la préposition à et de *preuf* : « A mettre à *preuf* la mort son corps. » (Rou, ms. p. 159.) — 2^o « Em *preuf*, » le premier, le plus près, après :

Vers les portes les vei cachant ;
Un en acoste, si le retint,
Et cil le prist qui em *preuf* vint. (Rou, p. 247.)

Previdence. Prévoyance. (Cl. Marot, p. 4.)

Previgille. Avant-veille : « Le 30 de may *previgille* de la Pentecoste. » (Monstrelet, vol. I, 320, an. 1422.)

Previlege. Privilège. (Ord. I, 807.)

Prevoir. [1^o Annoncer : « Garde toi de *prevoir* ce que qui nos est devevé ; car il n'est de nostre licence. » (Brun. Latin. Trésor, p. 369.)] — « Je *preveu* à M^r l'archevesque de Lion sa fortune « prospere. » (Des Acc. Bigarr, p. 77.) — 2^o Prevoir : « Qui bien *prevoit* obtient à maint meschef. » (Prov. dans J. Marot, p. 83.) — « Combien que je *prevusse*. » (Apologie pour Hérodote, p. 82.)

Prevoire. [Prêtre : « Et les *prevoires* escorcent il tout vis, Saint arcevesques et evesques ocis. » (Garin le Loherain, A.)]

Prevoisins. [Au .xxxii. ordonna qu'au lieu de ces mots seigneurs *prevoisins*, sera mise ceste clause, seigneurs hauts justiciers, excepté le roy et ses officiers qui pourront exploiter en la maniere accoutumée. » (Cout. Gén. I, p. 709.)]

Prevost. [Officier de justice sous le régime féodal. Les prévôts dans le nord, comme les bayles au midi, prenaient à ferme et après adjudication la perception des revenus ordinaires du domaine. Au point de vue judiciaire, leur autorité fut annulée par l'existence du jury et l'institution des baillis. Dans le domaine royal, dès le xiv^e et le xv^e siècle, se formèrent de véritables compagnies de Gaorsens, d'Italiens, pour acheter les baux des prévôts. L'ordonnance de 1303 interdit à ces prévôts fermiers de faire acte de juridiction. Sous S. Louis, la prévôté de Paris cessa d'être affermée et eut pour premier titulaire Et. Boileau, l'auteur du Livre des Métiers.] — Ce mot sert à désigner les premiers juges royaux qui jugent les affaires civiles en première instance ; les juges qu'on appelle *prevosts*, dans la plus grande partie des provinces du royaume, sont appelés « chatelains » en Bourbonnois, Auvergne et lieux voisins, « vicomtes » en Normandie, « viguiers » en Languedoc et en Provence ; en sorte que les *prevosts*, chatelains, vicomtes et viguiers sont tous juges du même pouvoir et ne diffèrent que de nom : « Qui a royaume à gouverner, n'a pas œuvre laissée et si avant qu'il y peult entendre aucunement les officiers, sergents, *prevosts*, baillifs, ne autres

« ne s'en doivent enremettre. » (Perceforest, vol. IV, f. 12.)

Et en Bretagne clamoit droit,
Les *prevos* occist et les contes
Et les baillis et les vicontes.

(Brut, f. 44.)

« Et furent mandei li *prevos* et li maires et li jurei de la vile, et jusques à cent des meilleurs de la vile, et leur commanda la contesse que il feissent faulei au conte d'Anjou. » (Ménestrel de Reims, § 422.) — De même au figuré : « (Dieu) qui de tous mesfais est sire, *prevos* et maire. » (Berte, c. 69.) — « Si tu avoyes appetit de manger chair, ou que tu prüsses en la forest telle venayson que tu voudrois sans en parler à *prevost*, ne maire, et en mangoys du quel endroit tu vouvois sans luy donner autre goust. » (Perceforest, vol. IV, f. 49.)

Grant riote a enchargée

Qui tel femme maire

Car il est de jolose

Et *prevos* et maire.

(Poët. av. 1300, IV, p. 1561.)

Expressions : 1° « *Prevost* de camp, » prévôt d'armée : « Ce vaillant Strozze qui avoit son visage quasi barbare, refroigné et noiraut, et n'estoit gueres rempli de cruauté, fust ou par ses mains ou par justice, ainsi que je l'ay connu tel; et peu souvent luy ay je vu commander à son *prevost de camp* de rigoureuse justice. » (Brant. Cap. fr. I, III, p. 415.) — 2° « Que le *prevost de la draperie*, » et le mateur d'icelle, en l'absence du dit *prevost*, aura la connaissance de tous traittez, et poursuilles qui se feront entre parties pour et à cause de la dite draperie, et ce qui en depend, tant de taincturiers, foulons, tondeurs, lainiers qu'autrement. » (Cout. Gén. II, p. 958.) — 3° « Ainsi qu'on les assailloit, un canonnier nommé Ferry Uel, *prevost de l'artillerie*, estant à un rempart entre Rivereu et la dicte maison, adressa là un coup à un gros canon, tellement qu'il perça la dicte maison tout au travers et tua deux hommes Genevois. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 182.) — « De laquelle artillerie estoit conducteur un nommé Guillaume Legier, *prevost d'icelle*. » (Id. p. 80.) — 4° « Le *prevost de l'hostel du roy* lequel anciennement estoit appellé le roy des ribaux; il connoît des crimes commis en l'hotel, et en la suite du roy, et des causes civiles et criminelles qui se presentent à la cour entre les officiers de la maison du roy; il met taux aux vivres et en fait recherche pour la suite de la cour du prince, il fait le guet et la recherche des inconnus et vagabonds et met ordre à la police. » (Laurière.) — 5° « *Prevost* de Paris, » juge d'épée, qui préside quelquefois au Châtelet, qui recueille les voix, qui fait prononcer par ses lieutenants toutes les sentences et les contrats en forme, sont intitulés du nom de *prevost de Paris*. (Diet. universel.) — Il fut privé de tout officier royal, pour avoir fait pendre des clercs de l'Université. (Monstrelet, l. A. 1403, chap. XIII, p. 14.) — 6° « *Prevost* des bandes. » Le prévôt du régiment des gardes s'appelle encore le *prevost des bandes*, qu'on appelloit autrefois *prevost* de l'infan-

terie françoise; dans le passage suivant, il paroît signifier un officier du corps des chirurgiens ou un chirurgien. En parlant de la blessure de M^r d'Epernon : « Il en est echapé fort heureusement et par la grace de Dieu et par la bonne main de M^r Sourlin qui est *prevost des bandes françoises* et un des meilleurs chirurgiens de France, tres heureux à l'endroit de M^r d'Esperton et partant à d'autres. » (Brantôme, Capit. fr. IV, p. 322.) — 7° « *Prevost* des coquins. » (Le P. Menestr. de la Cheval. p. 213.) — 8° « *Prevost* des exemptions, » officier de justice, peut-être juge de ceux qui étoient exempts de la justice ordinaire. (Ord. l. V, p. 383.) — 9° « *Prevost des marchands* » est un magistrat populaire qui préside au bureau de la ville et qui y juge avec les échevins, qui a soin de la police des ports, de la taxe des marchandises qui arrivent par la rivière et de la navigation; à Paris il s'appelle *prevost des marchands*, ailleurs maire ou mateur. (Diet. univ. et Laurière.) — 10° « *Prevost* des mareschaux de France. » — « Ce jour pareillement qui fut le sixieme d'aoust se trouverent à mettre iceluy siege, messire Tristan l'Hermitte, *prevost des mareschaux de France*, pour distribuer les vivres aux gens d'armes et tenir la justice. » (Berry, Chron. p. 464.) — 11° « *Prevost d'ost*, de peage, et de chevauchées, » officiers des grands seigneurs et bannerets, dont les fonctions étoient analogues à celles du prévôt de l'hotel. (Le P. Menestr. de la Cheval. p. 143.) — 12° « *Prevost d'ours*, » dignité ecclésiastique : « M^r de Bellegarde fut en ses jeunes ans dedié par son pere à l'Eglise et long tems fut appellé le *prevost d'ours*, qui est une dignité ecclésiastique, que je ne seay où si ce n'est en son pays. » (Brantôme, Cap. fr. l. III, p. 430.) — 13° « *Prevost en garde*, » juge inférieur des baillis. Pithou, après avoir parlé des anciens *missi comitum*, lieutenants généraux des comtes, s'explique ainsi : « Les loix des Lombards, comme aussi les usages des fiefs semblent appeler tels viguiers *praepositos*, à quoy peut se rapporter vraisemblablement l'origine de nos *prevosts en garde*, qui sont comme juges inférieurs des baillis, combien que par un long tems en plusieurs endroits de la France, ils ne fussent que fermiers ayant toutes fois quelque forme de jurisdiction comme les vicontes en Normandie, nonobstant que par l'ordonnance de Philippe le Bel il fut estreitement defendu à ceux qui tiendroient les *prevostez* à ferme du juger ou taxer amende. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 538.) [Rapprocher la définition donnée plus haut.] — 14° « *Prevost* fermier, » dans la Cout. de Nivernais, au tit. de justice, art. 26. — « Anciennement les seigneurs justiciers vendoiēt ou bailloient à ferme les *prevostez* de leurs justices et ces sortes de *prevosts* estoient juges dans les causes de *prevostez*; cet abus fut aboli par l'édit de Charles V, de l'an 1368, art. 1. » (Laurière.) — « *Prevost* fermier des exploits et emendes. » (Laur.) — 15° « *Prevost* forain, juge ordinaire de la *prevostez* ordinaire et de toute la chastellenie (Cout. de Senlis, art. 16, 17, 57, 64) lequel a connois-

« sance des gens d'église des nobles et communau-
 « tez. (Senlis, art. 24 à la différence du prévost de
 « ville qui n'a que moyenne et basse justice et con-
 « noissance des matieres personnelles. » (Senlis, art.
 « 25, 58; Cout. de Valois, art. 8.) — « Le prévost
 « forain connoit des matieres personnelles et va
 « leur siege hors Crespy à sçavoir à Villers Cotte-
 « rots et à Viviers; mais des matieres reelles le pre-
 « vost en connoit en son siege de Crespy. » (Laur.)
 « — 16° « Grand *prevost* de France, à la différence
 « des *prevosts* provinciaux, et des *prevosts* des ban-
 « des qui suivent les compagnies des gens de
 « guerre. » (Laurière.) C'est le prévost de l'hôtel. —
 « 17° « *Prevost* hereditaire, « tenu de faire les exploits
 « de justice ou y commettre un sergent. (Laur.) —
 « 18° « *Prevost* le comte, « officiers du comte de Flan-
 « dres. (Lett. de Louis XII, l. III, p. 90.) — 19° « *Prevost*
 « maire, « prévôt majeur. (Laur.) — 20° « *Prevost*
 « moine, « nom qui se donnoit au portier, l'un des
 « principaux offices des monastères. (Felicien, Hist.
 « de S. Benys, p. 272.) — 21° « Le *prevost vicomtal*
 « de Ponthoïse est le prévost en garde en office, et
 « n'est tenu payer aucun despens es cas, et ainsi
 « que dist es dessus du prévost forain de Senlis et
 « a connoissance des nobles. » (Cout. Gén. l. p. 310.)
 « — 22° « Les quatre *prevosts* de la confrarie des arba-
 « lestriers de Paris. » (Ordonn. l. III, p. 360.) —
 « 23° « *Prevost* des yaues, « premier juge des eaux.
 « (Ord. l. II, p. 207.)

Prevostable. Prévôtal. (Cotgr.)

Prevostablement. Prévôtatement. (Cotgrave.)

Prevostage. Prévôté : « Ceux des *prevostages*
 « de Brinadois et Lanbadois à la mesure Brina-
 « doïse. » (Cout. Gén. II, p. 498.)

Prevostaire. Prévôtal : « Guillaume Philbert
 « juge *prevostaire* audit lieu. » (C. G. I, p. 31.)

Prevosté. [Territoire où s'exerce la juridiction
 d'un prévôt : « A tous ceux qui ces lettres verront,
 « Regnaut Bourbon, garde de la *prevosté* de Paris. »
 « (Liv. des Mèt. 550.)] — « S'ensuivent les *prevostez*
 « et branchiere que j'ay en ma baronnie de Craon,
 « item la *prevosté* et fournarige de ma chastellenie
 « de Pelletrée; toutes lesquelles *prevostez* sont
 « affermées pour cinq ans à la somme de quatorze
 « vingt dix livres. » (Laurière.)

Expressions : 1° « Les chasteaux, villes, et chas-
 « telleries et *prevostez* *fovaines* de Peronne, Mon-
 « didier et Roze. » (Monstrelet, vol. II, p. 115.) —
 « 2° « Droit de *prevosté*. » — « Qui appartient au sei-
 « gneur chastelein ou baron qui a justice, et lequel
 « établit un *prevost* fermier pour recevoir ses
 « peages, coutumes, acquits, et travers des passants
 « et de leurs marchandises ou dandrées. » (Laur.)
 « — 3° « *Prevosté* receveuse, « office de prévôt rece-
 « veur : « Le prix de l'adjudication de *prevosté* *rece-*
 « *veuse* ne doit point excéder le dixieme denier du
 « revenu annuel des rentes et redevances, desquel-
 « les le *prevost* receveur doit faire la recette. »
 « (Nouv. Cout. Gén. l. IV, p. 55.) — 4° « Service de
 « *prevosté* être obligé de faire la fonction de pre-

« vost du seigneur, lorsqu'on est nommé par ses
 « consorts ou gage plege. » (Laurière.)

Preure. [On lit dans un inventaire d'armures
 de 1316 (D. C. sous *Armatura*): « Item une fleur
 « de lys d'argent doré de mauvaise *preure* à mettre
 « sur le haume le roy. »]

Preus-eux. 1° Brave : « Il n'est nul si bon
 « chevalier au monde qu'il ne puisse bien faire une
 « haute, voire si grande que tous les biens qu'il
 « aura faits devant seront adnichiez. Et pour ce on
 « ne erie aux joustes ne aux batailles aux *preux*;
 « mais on erie bien aux fils des *preux*, apres la
 « mort de leur pere, car nul chevalier ne peut être
 « jugé *preux* se ce n'est apres le trespassement. »
 « (Monstrelet, l. p. 40.) — « Au plus aimé des belles et
 « moins loyal des *preux*. » (Rab. II, p. 207.) — « Li
 « autres ot non Richarz, qui fu *preux* et hardiz et
 « larges et chevaleureus. » (Mén. de Reims, § 12.)
 « — « Mais se il estoient si hardi que il osassent venir
 « jusques à l'orme devant Gisors, il les tenroit à
 « *preux* et hardiz. » (Id. § 97.) — [2° Bien portant :
 « Lequel Bonvallet qui a esté continuellement *preux*
 « et haïtze environ six semaines depuis ladite
 « metlée, est allez de vie à trespassement. » (JJ. 88,
 p. 78. an. 1360.)]

Preuve. [« Ne nus ne peut faire *preuve* de non,
 « que eu tel maniere ou par le semblant. » (Ass. de
 « Jérus. l. p. 109.) — « Quant la *preuve* chiel sur la
 « parole affirmative et non sur la negative. » (Ibid.)]

Preuver. Prouver : « Cil qui *prevust* par la
 « bataille, se bataille fust, *prevuera* par temoins. »
 « (Ordonn. l. p. 89.) — [« Et je suis prest que je le te
 « *preuve* de mon cors contre le tien. » (Assises de
 « Jérusalem, p. 119.)]

Preuser. Oïseau. (Cotgrave.)

1. **Prez.** Prêt : « Combien que li *prez* soient faiz
 « sanz termes, ou à paier à un, ou à plusieurs
 « termes. » (Ordonn. l. p. 445.)

2. **Prez.** [Prêt, préparé : « Se li reis voell. *prez*
 « sui por via la face. » (Rol. v. 295.)]

Prezvier. Homme qui pressure. (Rab. IV, 171.)

1. **Pri.** Prière :

Se voutez à leur *pri* dessendre. (III *Maries*, p. 210.)

2. **Pri.** [Indicat. prés. de *prier* : « Par Deu vos
 « *pri*, en seïez purpensez. » (Rol. v. 1177.)]

Priant. 1° Statue agenouillée, les mains jointes :
 « Trois draps de taffetas et un *priant* en forme de
 « Jacobin croisé, mitré. » (Hist. des évêq. d'Aux.
 Le Bouf, 557.) — 2° Amant qui mendie une faveur :

Pour Dieu, toutes pucelles,

Fuyez les faulx *prians*,

Car trop sont creceins

Dames et damoiselles

Qui les croyent.

(Peregrin. II, f. 104.)

Priape. [Priape s'est dit pour phallus, à cause
 de la manière dont les sculpteurs représentaient le
 dieu Priape.] « Luy coupa les genitoires et *priape*. »
 (Pierre Desreys, à la suite de Monstrelet, f. 113.)

Priecque. [Espèce de mets : « Le cinquieme

« mets d'assise fut de *pricques* en galentine. » (Réc. d'un bourg. de Valenc. p. 58.)

Priement. Prière. (Colgrave.)

1. Prier. [Poirier; c'est encore la forme normande: « A tant s'en retorna moult los, A son « manoir vint les Gatos; Un *prier* ot grant, fu « ramés Qui de son aive fu remés; D'une quignie « le copèrent Et puis arriere s'en tournerent. » (Mouskes, v. 17019.)]

2. Prier. [1^o Actif ou neutre. Adresser une demande à Dieu, aux hommes: « Pur Deu vos *pri*, en « seiez purpensez. » (Rol. v. 1177.) — « Si *priet* « Deu que pareïs li dunget. » (Id. v. 2016.) — « Li « baron leur *prierent* de demorer. » (Froiss. II, 89.)]

N'ai poir de *prier* hautement
Que'le ait de moi merci hasteement.

Audef. li Bastars, Poës. av. 1300, t. II, p. 843.

Est bien boniz qui *prie*. (P. ar. 1300, t. IV, p. 1486.)

. . . . Au desoz est qui *prie*. (Id. p. 1472.)

A dolor vit qui *prie*. (Id. p. 1490.)

Priez vilain, moins il fera. » (Colgr.) — 2^o [Enrôler, inviter: « Il *pria* et cueilla environ quarante « lances de bons compagnons et se parti de Brai- « bant. » (Froiss. II, p. 489.) — « Encores *pria* li « rois moult de bonnes gens de l'empire. » (Id. III, p. 246.) — « Si *pria* au souper les hauts prinches « qui estoient dans Abbeville. » (Froiss. V, p. 27.) — « Il les *prieoient* de disner et souper. » (Id. 276.)]

Expression: [« *Prier* d'amour, » demander à une femme son amour: « Sy vous soupprez d'amours, « je vous en *prie*. » (Chans. du XI^e s. p. 77, v. 21.)]

3. Prier. Faire du butin: « Si fut accomplie la « prophécie qui dit honte et male aventure sera à « ceux qui *prient*, car eux memes seront prins. » (Chron. de S. Den. f. 189.) *qui prædavis, nonne et ipse prædaberis?*

Priere. [1^o Action de prier, d'implorer: « Et li « trois chevalier par qui baras fu fes, à grant *prire* « escaperent il par cinq ceus livres d'amende. » (Beaum. XXXV, p. 26.)] — « De vuide main vuide « *prire*. » (Colgr.) — « Vos *prieres* me sont entiers « commandemens. » (P. J. de Saintré, p. 194.) — « Certes, damoiselle, vostre *prire* me est com- « mandement. » (Percefor. I, f. 78.) — 2^o Oratoire, chapelle:

Par gens d'armes est li peuples robés,

Es *prieres* et es religions

Es maisons Dieu vont prendre leurs hostelz. (Desch. 264.)

3^o [Aide, au quatre cas: « Item retenons sur les « dits habitans l'ost et la chevauchie et la *prire* « des nouvelz seigneurs et de chevalerie, et de « leurs mariaiges et du voyage d'oultre mer. » (Stat. de Commerci, an. 1336.) — 4^o Corvée: « Item les « journées de charnes, des charretes et herches, « que l'en appelle *prieres*. » (JJ. 44, p. 87, an. 1307.) — « Item les *prieres* des bestes à deux saisons de « l'an. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319.)] — 5^o Levée de soldats: « Le comte de Roussy qui avoit encores le « mal talent en son cœur de sa ville, et de son « chastel de Roussy que les pillars Navarrois luy « avoient tollu, fit faire une *prire* de chevaliers

« et *escuyers* autour de luy; et eut bien cent lances « parmi quarante hommes à cheval qu'il amena de « la cité de Laon. » (Froiss. I, p. 222.) — 6^o Domaine congéable, espèce de ferme usitée en Bretagne: « Le contrat s'appelle communement baillée à do- « maine, quelquefois bail ou tail, et mesme *prire*. » (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 414.)

Expressions: 1^o « Encores veulent les droits dis- « tingué possession par trois autres voyes et « manieres, c'est à sçavoir par possession clandes- « tine, . . . et par *possession acquise par priere* que les « chefs appellent *clau*, *vi*, *precario*. » (Bout. Som. rur. p. 193.) — 2^o « Si le dict Locon a en la dicte « terre du Locon droit de saisine de cognoistre « de toutes plaintes, peines, quins. . . Si a ce esté « saisine clandestine ou *saisine de priere*, ou l'ap- « pée qui ne sont à soutenir pourquoy; repond le « dict Locon que, sauve la grace du proposant « en ceste partie, argue moins suffisant argumens; « car la saisine et possession dont le dit Locon se « vante, est saisine et droit propriétaire, prescrit « de 60 ans, et de plus par luy et ses predecesseurs, « qui ne peut estre entendue la saisie clandestine, « ou happée si ne peut estre par priere de seigneur « aucune que fait en ait, ne que besoin luy en ait « esté ne à tous ses anciens predecesseurs. » (Bout. Som. rur. p. 131.)

Priès. [Presque: « Quant chil de la ville virent « que *priès* toute Engleterre estoit de leur accord. » (Froiss. II, p. 76.) — « Et fu tel fois que li Engls « branlerent et farent *priès* desconfi. » (Id. V, 285.) — « *Priès* chascun jour. » (Id. p. 375.)]

La tierce femme lors prise a;

Passadrée ot non; d'Orient

Iert *pries* née et de haute gent. (Mousk. p. 75.)

Expressions: [1^o « *Priès* mener, » serrer de près: « Chil dedens estoient si *pries* menet et si cons- « traint qu'il avoient mengier par nit jours tous « leurs chevaux. » (Froissart, IV, p. 64.) — 2^o « Se « prendre *pries*, » s'empresser, s'efforcer: « Toutes « manieres de gens s'i *prisent* *pries* que de trons- « ser vins et viandes et cervoises. » (Id. II, p. 154.) — « Si se prenoient li Engls *pries* de bien faire « la besogne et desconfire leurs ennemis. » (Id. V, p. 262.)]

Prieesse. [Oratoire, au Rom. de Rob. le Diable: « Et li sains encluz qui habite En la forest priès de « la *priese* C Robert ala à confiesse. »]

Prieur. Magistrat suprême dans les républiques italiennes: « Instituerent les Florentins leurs *prieurs* « des arts et conseil des anciens; et cette puissance « s'appelle politiquement thimocratie, qui est en « commun parler election. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 315.)

Prieure. [Supérieure d'un couvent: « Madame « la *prieuere* print la parole pour tout le couvent. » (Lou is XI, 21^e nouvelle.)]

Prieuré. *Subst. fém.* dans les Chron. de Saint Denis, I, p. 249.

Prieurtes. [Prieuré: « Sur le fait des *prieurtes*

« de Gondet et de la Voute, que li roy ont fondé. » (Reg. *Pater*, f. 134.)

Prieus—euse. [Prieur, prieure : « Autre ore « sui religieuse. Or sui rendue, or sui *prieuse*. Or « sui nonain, or sui abesse. » (Rose, v. 11250.) — « La *prieuse* et le convent de l'eglise dou Val de « One. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6^e série, III, p. 603.) — « Le grant *prieus* de France. » (Froiss. t. V, p. 68.)

Treize hospitaliers y a
Dont *prieuse* est dame pitié. (Al. Chartier, p. 726.)

Prieux. Amphitryon qui prie à venir manger chez lui :

Mais mettez par tout la main
Ou vous mourez de soif et de faim,
Car plus chetif ne fu oncques *prieux*. (Desch. f. 215.)

Primace. Dignité de primat. (Cotgrave.)

Primage. [Droit seigneurial sur la première aliénation d'un héritage : « Lequel buisson est assis « en la gruerie de la forest d'Orléans... et qu'il ot à « payer... ledit droit de gruerie et de *primage*. » (1543. Visite de la forêt d'Orléans; L. C. de B.)]

Primat. [Nom donné aux archevêques qui ont une sorte de supériorité sur les autres évêques et archevêques : « Là durent les personnes e eslire e « doner : N'i voldrent arcevesque ne *primat* apeler. » (Thom. de Cantorb. p. 127.) — Le titre de *primat* des îtes Canaries fut donné à Antoine de Leyva. (Brant. Cap. estr. I, p. 137.)

Primalial. [Qui appartient au primat : « Les « sieurs *primats*, doyens, chanoines et chapitre de « l'insigne eglise de Notre Dame de Nancy, *prima-
tiale* de Lorraine. » (N. C. Gén. II, p. 1066.)]

Prime. [1^o *Adjectif*. Premier : « De *prime* face « fut advisé que tout se mettroit à pied. » (Com. I, p. 2.) — « De *prime* sault. » (Louis XI, 14^e nouv.) — « Grant abatteur de *prime* lutte. » (Coquill. 107.) — « Jouvencel de *prime* barbe. » (Percef. IV, 120.) — 2^o *Fin*, doux au toucher; *prime* est encore le nom d'une espèce de laine :

Le marbre est beau pour sa superficie;
Douce au toucher, reluisante et polie
La soye est belle et se fait rechercher
Pour estre *prime* et douillette à toucher;
Dont toute dame à familiarité rebelle
N'a mérité louange d'estre belle. (A. Jamin, p. 203.)

II^o *Adverbe*. D'abord :

Qui *primes* prent
Ne s'en repent
Ce dit li vilains. (Prov. du Vilain, f. 74.)
Dame, mon cuer avez à vo vouloir
Des icel tens que je *primes* vos vi.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1552.

De là les locutions : 1^o « A *primes*, » avant : « A « *primes* ke mors y fu. » (Poët. av. 1300, III, 998.) — 2^o « A *prime*, » à peine : « Il advient souvent que « quant l'en cuide avoir le bout de ses besongnes « on en est à *prime* au commencement. » (Le Jouv. f. 19.) — [« Quant li rois de France sceut que li rois « d'Engleterre s'en retournoit vers Catais, à *primes* « se destoga il. » (Froiss. V, p. 329.)] — 3^o « Ores à « *prime*, » à présent, maintenant : « Vous avez

« tousjours sagement ouvré jusques à cy, mais *ores* « à *prime* vient le fort. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 138.) — 4^o « A *prime* d'eure, » incon-
tinent :

A tant sont les os aprociés
Assez à mains de II. arciés,
Et li paien à *prime* d'eure
Lor coururent durement seure. (Mousk, p. 181.)

5^o [« *Prime* que, » avant que : « Item une po-
« géoise sus chascune charge de sel, *prime* que l'on
« décharge et vent à Tournus. » (Hist. de Tournus,
p. 243, an. 1328.)]

III^o *Subst.* [1^o Terme de liturgie. La première des heures canoniales : « As uns laut et as autres done; « sept fois me entre *prime* et none. » (Flore et Blanchef. 2509.) — « Helas ! que tu dis de paroles « à *prime*, dont il ne le souvient à none. » (Ménag. I, p. 3.) — 2^o Première heure du jour; six heures du matin.] En Normandie, à la campagne, c'est l'heure du soleil levant : « Celle nuyt fut Lancelot « bien couché et se reposa, car moult estoit las et « travaillé, et dormist jusques vers *prime* ; quant « il fut esveillé, le soleil estoit desia levé. » (Lanc. du Lac, II, fol. 84.) — « Les François ordonnerent « qu'ils mettroient leur ost en quatre parties, la « premiere desquelles assauroit dès le matin jus-
« ques à *prime*, la seconde de *prime* jusques à « midy, la tierce de midy jusques à vespres, et la « quartle de vespres jusques à la nuict. » (Froissart, v. I, p. 138.) — « Beaulx jambons et force soupes « de *prime*. » (Rabel. *Carg.* I, p. 21.) — [« Le lende-
« main, demie *prime*, pour cause des navreures
« dessus dites, ledit Guillaume ala de vie à tres-
« passement. » (J.J. 136, p. 279, an. 1389.)] — 3^o *Printemps* : « Une jeune pucelle est semblable à
« une rose vermeille qui sur le commencement de
« la *prime* commence à poindre et à se pousser
« hors de sa chasse; encores qu'un peu de rigueur
« affile ses poingnantes espines, si n'y a-t-il pas
« main si douillette qui pour la cueillir ne se mist
« au hazard d'en estre bien piquée. » (Peler. d'am. I, p. 98.) — 4^o Portion de la perche; ainsi la perche est la 100^e partie de l'argent, et elle se divise en dix *primes* dont chacune se subdivise en six secondes. — 5^o [Jeu de cartes : « Le roy, le pape et le prince « Gernain Jouent un jeu de *prime* assez jolie : « D'arme est leur vades et l'envy l'Italie; Et le roi « tient le grant point en sa main. » (Mell. de S. Gellais, p. 66.)] — [« Parlant du cardinal de Lorraine : « Il avoit un jour convié le cardinal de Medicis à « soupper chez luy et après se mirent à jouer à la « *prime*, et M^r le cardinal d'Este eut cinquante « cinq; ne s'en voulant ayder le cacha, et jetta ses « cartes (ainsy que fist luy Gomez au roy d'Espagne) « et comme un gentilhomme des siens luy eust dist « qu'il avoit gagné, il luy repondit : Je le scaviso
« bien, mais je ne l'avois pas convié pour luy gagner
« son argent, ni luy faire payer son escot, ny le
« faire partir de chez moi en desplaisir. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 181.)]

Primement. 1^o Premièrement : « Non seule-
ment le vent des accidents me remue selon son

« inclination ; mais encore je me remue et me
 « trouble moi mesme par l'instabilité de ma posture, et qui y regarde *primement*, ne se trouve
 « guere deux fois en mesme estal. » (Ess. de Mont. II, p. 8.) — 2° Délicatement, subtilement, en parlant des juriconsultes : « Les princes de cel art s'appliquent
 « quans d'une pecculiere attention, à trier des mots « solennels, et former des clauses artisties, ont tant
 « posés chaque syllabe, espluché si *primement*
 « chaque espeece de couture ; que les voila enfro-
 « quez, et embrouillez en l'infinité des figures, et
 « si menues partitions ; qu'elles ne peuvent plus
 « tomber sans aucun reglement et prescription, ny
 « aucune certaine intelligence. » (Ess. de Mont. III, p. 516.)

Primer. [Prendre les devants : « Le roi de « Navarre delibera de *primer*, et se servir en cela
 « de deux de la ville. » (D'Aub. Hist. II, p. 421.)]

Primerain. [Premier : « Et là passa il *prime-
 « rains* entre lui et sa gent. » (Ménestral de Reims, § 344.)]

Primerole. [Primevère : « On donnés roses
 « vermeillettes, *Primerotes* ou violettes. » (Rose, v. 8261.)]

Beau m'est prins tens au partir de fevrier,
 Ke *primerole* espanist és boscaige ;
 A donc me vient fins talens d'envoisier
 Plus k'en iver au felon tans. {P. av. 1300, III, p. 992.}

Primevoire. Primevère :

Tant con gemme surmonte voire
 Or et argent la *primevoire*
 Tant surmonterent de beauté
 Toz ceuz cil lui de la cité. {Pyr. et Thysbé, f. 98.}

Primeur. Première saison :

En la *primeur* de votre ver (printemps). {Baif, f. 260.}

Primices. [Prémices, premiers fruits de la
 terre : « E vus, munz de Gelboë, rusée ne pluie ne
 « vienge sur vus, e n'i seient pas champs de *primi-
 « cées*, kar là jeterent li fort lur escuz. » (Rois,
 p. 123.)]

Primicial. Qui lient aux prémices. (Colgr.)

Primsautier. Qui aperçoit au premier coup
 d'œil. « J'ay un esprit *primsautier*, ce que je ne
 « vois de la premiere charge, je le vois moins en
 « m'y obstinant. » (Ess. de Mont. II, p. 135.)

Primseignier. [1° Marquer du signe de la
 croix, baptiser : « Sempres maneis al *primseignier*
 « Li emposa cest non Loher Après le aporta el bap-
 « tesme. » (Chron. des ducs de Norm. v. 10753.) —
 2° Enchanter par un signe : « D'arz enchanté et
 « *primseignez*. » (Id. v. 716.)]

Prim vol (de). D'abord.

Mon saint desir saintement emplumé
 Jusqu'au tiers ciel d'un *prim vol* m'achemine.
 Joach. du Belkay, p. 302.

Primur. [Commencement : « Feles si come seint
 « Pol fist, Qui seinte Eglise guere mist En la *pri-
 « mur*. Et puis à mort pur lui se mist En l'onur de
 « Jhesu Crist Son seigneur. » (Vie de Saint Thomas,
 dans la Chron. des ducs de Norm. III, p. 472.)]

Primus et secundus. Suivant l'édit. de Rab.
 c'est un jeu que les écoliers jouent tête à tête en
 tournant les feuillets d'un livre dans lequel ils au-
 ront caché quelque chose qu'ils veulent jouer. (Rab.
 I, p. 141.) — « Ainsi passa la nuit Panurge à chop-
 « piner avec les paiges, et jouer toutes les aguil-
 « lottes de ses chausses à *primus et secundus* et à
 « la vergette. » (Rabelais, I, II, p. 18.)

1. Prin. [Premier : « *Prin* jor de mai ont le
 « terme nommé. » (Gir. de Viane, v. 3979.)]

2. Prin. [Moment du frai pour les poissons :
 « Item super le *prin* et l'estivaige piscium apud
 « Caynonem. » (JJ. 56, p. 305, an. 1318.)]

Princauté. [Principauté : « Avoit le roi d'An-
 « gleterre saisi toute la *princauté* de Galles. »
 (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 30.)]

Prince. [1° Souverain : « Li religius *prince*, qui
 « volt bonté amer Deit noveles iglises drescier et
 « alever. » (Thomas de Cantorb. p. 73.) — « Ainsi
 « gouverne-t-on les *princes* dès leur premiere en-
 « fance, de ceste façon que, commeltans aucune
 « faute, l'on chastie en leur presence, pour la faulte
 « par eulx commise, leurs pages et serviteurs, les
 « accoustumans dès lors à faire les pechez dont
 « leurs sujets portent puis après la penitence. »
 (Pasquier, Recherches, p. 889.)]

Proverbes : 1° « Service de *prince* n'est pas heri-
 « tage. » (Loisel, Instil. cout. II, 114.) — 2° « Noble
 « *prince* n'ha jamais ung soul. » (Rabel. I, p. 213.)
 — 3° « Ce sont jeux de *princes*, ils plaisent à ceux
 « qui les font, » se dit de ceux qui prennent plaisir
 à pousser l'un, à frapper l'autre ou à faire du mal
 d'une autre façon. (Apolog. pour Hérode. p. 319.) —
 4° « Les *princes* se servent des hommes comme les
 « laboureurs des abeilles. » (Colgrave.) — 5° « Les
 « *princes* liennent toujours leurs comptes, ils ne
 « perdent jamais rien. » (Id.) — 6° « Plaine de
 « *prince* signifie mort d'homme. » (Id.) — 7° « Les
 « *princes* ne veulent pas de servitude limitée. » (Id.)

II° [Grand seigneur : « Et assanbla touz les hanz
 « *princes* de son host et leur dist. » (Mén. de Reims,
 § 165.) — « Lienarzi qui ot esté li uns des *princes*
 « le roi Chilperic. » (Dom Bouquet, III, p. 243.)]

III° [Titre : « Et por ce que en diverses seigneuries
 « sont demourans plusieurs puissans dames, si
 « comme baronnesses, et grands terriennes, qui
 « pourtant ne sont pas appellées princesses, lequel
 « nom de princesse n'affiert estre dit que des em-
 « perieres, des roynes et des duchesses, se ce n'est
 « aux femmes de ceulx, qui à cause de leurs terres
 « sont appellez *princes* par le droit nom du lieu, si
 « comme il en a en Italie et ailleurs. » (Christine de
 Pisan, Trésor de la cité des dames, II° part. ch. 9.)]
 — Le roy de France écrivant au roy d'Angleterre
 lui donne ces titres : « A noble *prince* seigneur et à
 « son cousin tres cher sire par la grace de Dieu. »
 (Rymer, I, p. 105, an. 1266.)]

Expressions : 1° « Chef du puy d'amour » (Vatic.
 1522, fol. 164), président d'une assemblée où se dis-
 tribuent les prix d'amours ; c'est à lui qu'est adressé

le refrain des ballades : « Ceste qui avoient et ont
 « accoustumé de faire en ceulz musique naturelle
 « serventou de Nostre Dame, chançons royaux,
 « pastourelles, ballades et rondeaulz, portoient
 « chascun ce que fait avoit devant le *prince* du puy
 « et le recordoit par cuer; et ce record estoit ap-
 « pellié en disant après qu'ils avoient chanté leur
 « chanson devant le *prince*. » (Desch. fol. 395.) —
 2^o « Puis aucuns temps en ça, les compaignons de
 « Colomiers en Brie se sont accoustumés de eslire
 « entre eulx ung personnage propre pour estre et
 « avoir en tiltre le nom de *prince des sots*; auquel
 « moyen de ce nom et tiltre il est attribué la faculté
 « et puissance de convoquer et assembler, toutes
 « et quantes foiz que bon lui semble, et mesmement
 « une foiz l'année, à itel jour que la veille de la
 « Thyphaine, autrement dit la veille des Roys, tous
 « ses subjetz, c'est assavoir toutes jeunes gens et
 « autres, qui de leur volenté tendent à fin de par-
 « venir, par continuation de bon service, par laps
 « de temps, à laditte principauté, se veulent asub-
 « jectir à lui et garder ses ordonnances; et les
 « defaillans pugnir corporellement; c'est assavoir
 « les aucuns getter en la fosse dudit *prince*, qui est
 « au sault du moulin de la riviere dudit lieu de
 « Colomiers, et les autres copper la teste d'un seau
 « d'eau ou de plus, ou le poing, ainsi qu'il lui
 « plaist et que l'offense le requiert. » (Jj. 195,
 p. 775, an. 1472.) Voir *Sotte* et *Sots*. — 3^o « *Prince*
 « des amoureux, » même sens, au reg. Jj. 206,
 p. 402, an. 1478.]

2. Prince. Variante orthographique de *prince*.

Prise, pillage, maltôte :

Et quant je vois toutes vertus recroire
 Et tous vices regner à bandon,
 Je tien de voir, ne je n'ose mescroire,
 Qu'il ne viegne grant tribulacion
 Mortalité, guerre et pedicion
 De la *prince* qui à tels maux s'assorte. (Desch. f. 268.)

Le clergie veult prendre pugnicion
 Et guerrier la *prince* se depart. (Id. f. 45.)

Chascuns qui puet y pille ou emble,
 Nulz n'y craint Dieu piteusement;
 L'Eglise n'a soutienement,
 Par les gens d'elle se destruit.
 Clergie et science s'enfuit
 Et la *prince* veult tout tenir. (Id. f. 336.)

Princé. [Principauté : « Je vuil que eils de
 « mes freres qui seroit dux de Burgoinne, ait toute
 « ma terre que j'ai ou duchié de Burgoinne et ma
 « *princé* de Morée. » (Ann. du règne de S. Louis,
 p. 247.)] — « En ceste maniere receut, et tuit la
 « *princé* du royaume de Jerusalem. » (Chron. de
 Nangis, sous l'an 1189.) — On lit dans le latin :
Regni Jerusalem obtinuit principatum.

Princesse. 1^o Féminin de *prince* (voir sous ce
 mot) : « Putain comme une *princesse*. » (Sauval,
 Amours des reines de France, Histoire de Paris,
 t. III, p. 22.)

Dame d'orgueil, et de tout mal *princesse*,
 Desdaigneuse, haulaine, taucerese
 Qui d'esmourvir chascun fait effort. (Desch. f. 345.)

2^o Principauté, domaine :

... Comme le duc doit avoir
 Sur tous les lieux de son *princesse*
 Ses justices et ses droitures.

Cout. de Norm. en vers, ms. fol. 64.

Princesselette. Diminutif de *princesse*. (Loys
 le Caron, fol. 64.)

Princeté. [Principauté, dans Froiss. VII, 141.
 — « Comme le suppliant par sa povreté, simplesse
 « et petit sens, soit nommé le conte de Calais du
 « puy de Sotte, qui se fait par esbatement en nos-
 « tre ville d'Abbeville... Jehan de Bouseville, qui
 « est de la ditte *princeté* de folie, nommé l'aque-
 « rant de Rouvroy. » (Jj. 173, p. 724, an. 1427.)]

Princhantre. [Préchantre : « Venerable per-
 « sonne maistre Nicole de Conty, docteur en décret,
 « *princhantre* et chanoine d'Amiens. » (Cartul. de
 Corbie, 21, f. 132, an. 1469.)]

Princhipel. [De *prince* : « Ariere s'en revint el
 « palais *princhipel*. » (Aiol, v. 8632.)]

Princhon. [* Espées, dagues, *princhons* ou
 « peauchons et autres armerres invasibles et defen-
 « dues. » (Jj. 172, p. 55, an. 1422.)]

1. Princier. 1^o Qui appartient au prince : « Au
 « dit baillage il n'y a arrest personnel sur forains,
 « si ce n'est en cas de crime, ou pour deniers *prin-
 « ciers*, ou qu'autrement on ne s'y soit expresse-
 « ment ou solemnellement obligé. » (Cout. d'Espini-
 Nouv. Cout. Gén. II, p. 1135.) — 2^o Qui tient le
 premier rang :

Au noble duc d'Anjou se rendi un *princier*
 Perducat d'Albert l'appellant li guerrier. (Cuvellier.)

[3^o *Prince* : « Il dit qu'il le ferait pour l'amour du
 « *princier*. » (Brun de la Mont. v. 1416.)]

2. Princier. Vendangeur :

Et se vous *princier* le raisin
 Afin que vous ne vous cretoiz
 Soit en France ou en Limosin
 Levez vostre queue, levez. (Desch. f. 224.)

Princial. *Adj.* [1^o Qui appartient au prince :
 « Si fiert Naimun en l'elme *princial*. » (Roland,
 v. 3432.) — 2^o Qui est le plus considérable : « Enten-
 « tive pense ki est la *princialz* partie de l'homme. »
 (Dialogue, Grég. lo pape, 331.)] — « Les plus *princi-
 « paux* villes. » (Le Fèvre de S. Remy, Charles VI,
 p. 82.) — [« Que les rues soient pavées Et de pailles
 « encortinées Et de teres et de cendaux Et de gar-
 « niments *princiaux*. » (Blancandin, v. 3983.)]

Subst. [1^o Capital : « Il doit estre premiers con-
 « trains à paier le *princial* et après les damaces. »
 (Beaum. XXXV, 15.)] — 2^o Celui qui est à la tête de
 l'ordre des Carmes : « Mathieu de Landa docteur en
 « theologie, carme du couvent de Rouen et *princi-
 « pal* de France au dit ordre. » (Du Verdier. Bibl.
 p. 860.) — 3^o [Celui qui est à la tête d'un collège :
 « Andreas Goveanns, nostre *princial*. » (Montai-
 gne, I, p. 198.)] — 4^o Présent que par testament on
 laissait à l'église où on se faisait enterrer : « Item
 « j'eo devise à chescun eglise où j'eo su seigneur et
 « ay per mez ministrez ma menere en mon temps,
 « ma meilloure beste illeques trové, en nom de

« *principal*, por grée faire de mes dismez obliez. » (Ch. de 1369, dans D. C. sous *Heriotum*.)

Principalis. Principale : « L'en garde par cous-tume que quant aucun allegue paye contre aut-cun de deble conteau en scelle, le la preuve, se « celluy contre qui elle est prouvée est *principalis* « que il ait eu l'argent il doit estre certain de son « fait et payera soixante sols. » (La Thaumassière, Coult. de Berry, p. 264.)

Principal. Principauté : « De ceux qui par « voyes vicieuses sont parvenus au *principal*. » (Le prince de Machiavel, p. 58.)

Principalement. [1° Dans le commencement : « Dui regne furent en terre *principalement*. » (Brun. Lat. Trés. p. 26.) — 2° Directement : « Il jureront « que les choses dessus dites, ne en aucune d'icel-les ne ajouteront, ne ajouteront, ne ne souf-feront à ajouter, ne feire, ne en repost, ne en « apperl, malice ne fraude, *principalement* ne occa-« sionnement. » (Pacte entre le comte Charles et le chap. de Chartres, an. 1306.)] — 3° Principalement : « Moy et tous les infernaux soustendrons lous les « articles de quoy elle m'accuse; elle m'a accusé « devant vostre pere *principalement* de .m. choses « de quoy elle a fait sa clameur et son libelle. » (Modus et Racio, f. 231.)

Principauté. 1° Charge de principal de collège. (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — [2° Dignité de prince : « Ceulz qui ont les granz richesses et obtiennent les « *principautés* et les grans puissances. » (Oresme, Eth. 228.)]

Expression : « En *principauté*, » principalement « Il entendoient que li Engleis avoient empris de « chevauchier en *principauté* parmy leurs terres. » (Froiss. II, 27.)

Principe. 1° Commencement : « La royne est « fort plainne, et extime l'on qu'elle fera son enfant « à la fin de ce mois ou au *principe* de l'autre. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 115.) — 2° Ordre : « Leur « avons lu les lettres dessus transcriptes et exposé « l'intention et *principe* du roy nostre dit seigneur « selon l'instruction à nous envoyée. » (Ordonn. t. II, p. 440.)

Principesque. 1° De prince : « Les avanlages « *principesques* sont quasi avanlages imaginaires. » (Ess. de Mont. I, p. 454.) — 2° Qui tient le premier rang : « La piété, la justice, la vaillance, la cle-« mence, ce sont les quatre vertus *principesques* et « princesse en la principauté. » (Sagesse de Charon, p. 396.)

Principians. Commencants : « Mon humeur « n'est propre, non plus à parler qu'à escrire pour « les *principians*. » (Ess. de Mont. III, p. 276.)

Principié. Commencé. (Colgrave.)

Principion. Diminutif de prince. (Colgr.)

Prineverde. [Poisson : « Item ont droit et ac-« coutumé d'avoir et tenir avec eulx fillanches... « pour pescher et prendre anguilles et tout pois-« son... c'est assavoir gayons, loches, chabotz, vai-

« rons, *prineverdes* et escrevisses scellement. » (Jj. 207, p. 138, an. 1403.)]

Prinfief. Fief direct : « Seigneur direct, dit vul-« gairement le seigneur de *prinfief*. » (Cout. Gén. t. II, p. 704.)

1. Prins. Princesse : « A lant prendrent terre « par devant les hourdis où ils furent moult regar-« dez des dames et damoyelles mesmement du « hord de Blanche la faee ou la belle Caradoce se « se seoil, qui bien sembloit une *prins* et qui aimoit « Norgal son mary de bon amour. » (Perceforest, vol. V, f. 105.)

2. Prins. Pris ; de là les expressions suivantes :
1° « Avoir *prins* au pot, » dans Rabel. t. I, 79. —
2° « Combattans *prins*. » On usoit de cette expres-
sion lorsque le roy ou l'empereur, assistant au
combat, jettoit son sceptre et qu'on le saisissoit
pour les empêcher de continuer. (P. J. de Saintré,
p. 385.) — 3° « *Prins* sur sa teste, » fait prisonnier
pour être mis à mort : « Si firent si grand noise et
« si grand bruit que messire Vaullart issit et se vint
« rendre à eux. Ceux le prendrent et l'amenèrent
« en l'ost et le liverent à leur maistre : lequel le
« tint un jour tout entier en son logis et l'eust vou-
« lontiers sauvé par pitié; car bien savoit qu'il
« estoit *prins sur sa teste*; mais les nouvelles en
« vinrent au roy de France; si en voulut avoir co-
« gnoissance; si luy fut rendu messire Vaullart :
« et le roy l'envoyà à ceux de l'Isle : ausquels il
« avoit porté moult de dommages, et pour ce le
« firent ils mourir depuis en leur ville, nonques
« n'en voulurent avoir nulle mercy, ne nulle ran-
« çon. » (Froissart, liv. I, p. 74.) — 4° « *Prins* de
« repaire, » terme de fauconnerie : « Il faut plus
« longtems à affaïter et veiller un faucon, mué de
« bois, qu'il ne faiel un sol qui a esté *prins* en pas-
« sant, et aussi qu'il y a plus d'affaire à un faucon
« *prins de repaire* et qui a esté bien longuement à
« luy, qu'il n'y a à un qui a esté à curé. » (Budé,
des Oiseaux, f. 124.)

Prinsaut (de). Prime saut : « Il va plustot de
« *prinsaut* que le cerf, et roye quand il est en rut,
« non pas comme le cerf, mais plus bas en gargul-
« lant dedans sa gueule; le cerf et le dain ne s'en-
« tre aiment aucunement, car l'un fuyst l'autre en
« son repost. » (Fouill. Vén. f. 97.)

Prinsautier. [Prime sautier : « A Renoars,
« com estes *prinsautier*; Devans lous hommes
« vous volés essauchier. » (Moniage Renouart, ms.
de Boulogne, f. 200.)]

Prinse. [1° Prise d'une personne ou d'une chose :
« Apriès le *prinse* de Sainl Malquaire. » (Froiss. II,
p. 402.) — « Autres vouloient sa *prinse* rondement
« sans ceremoney. » (Comm. II, 9.) — 2° Droit de
prise : « Pour causes des *prinses* que l'en a fait par
« longtems, et que chascun jour l'en faisoit de
« chevaux, de charettes, de bleds, de vins, de foin,
« d'avoine, de fourrage, de coules, de coissins, de
« draps, de couvertures, de cuivre, chief de bestail,
« de pouailles, de tables, et autres biens et choses

« que l'on prenoit pour les garnisons de nostre
 « hostel, et des hostels de la royne, de nos freres,
 « de nostre constenable et d'autres de nostre
 « lignage. » (Ordonn. du 4 déc. 1367.) — « Et aussi
 « (affranchissons) de toutes manieres de *prinses*,
 « soit pour nous, pour nostre tres chere et tres
 « amée compaignie la royne, pour nostre tres chier
 « et tres amé fils le dauphin de Viennois et pour
 « tous autres seigneurs quelconques de nostre sang
 « et lignage, ayans droit de *pruse*, sinon en payant
 « pris raisonnable des choses qu'on prendroit. »
 (Cart. de Lagny, f. 108, an. 1431.) — 3° Prime pour
 une arrestation : « Il ne paieront pour toute l'année
 « que une *pruse* tant seulement ; c'est à entendre
 « pour la prise du sergent et de son varlet, une
 « *pruse*. » (Ord. VI, 62, an. 1352.) — 4° Reprises
 matrimoniales, douaire, dans le contrat de mariage
 de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bour-
 bon, en 1484 : « Le dit de Chabannes a dès à pre-
 sent constitué et constitue sur luy, pour chacun
 « mille livres qui resteroit, ou défautroit du dit
 « payement *cent livres de pruse* et de prestation
 « annuelle, par chacun an que le dit de Chabannes
 « ou ses heritiers sont lenus de payer à la dite
 « damoiselle ses heritiers, ou ayeux... au cas que
 « la dite damoiselle se remarieroit en secondes
 « noces, elle aura et prendra seulement, pour tout
 « droit et douaire à elle donné et constitué par le
 « dit de Chabannes douze cent livres de *pruse* ; à
 « six cent livres de rente à son choix. » (Godefroy,
 Observ. sur Charles VIII, p. 414.)
Expression : « Sujet à la *pruse*, » sujet à pren-
 dre : « Mais je vous veux monstrer, que vous estes
 « trop sujet à la *pruse*. » (Contes de Chol. fol. 63.)

Prinseir (de). Dès le premier soir :

Et le duc quant nonne sonna
 Fist provende as chevaux donner
 Et au ser fist sa gent monter ;
 De *prinseir* passa Mesheudin
 Vers Alençon le droit chemin.

(Rou, p. 247.)

Prinsoir. [Même sens : « Et estoit bien le heure
 de *prinsoir* ou environ. » (Livre rouge de l'hôtel
 de ville d'Abbeville, f. 89, an. 1346.)]

Prinsome. Le premier somme :

Et quant ce vint en droit *prinsome*
 Que tuit couchié erent, si home
 Que reposer la gent covint
 Li amis à la dame vint.

(Fabl. de S. G. f. 375.)

[« Plusieurs gens à heure de *prinsome* ou envi-
 ron roboient et gastaient le vergier. » (JJ. 146,
 p. 401, an. 1394.) — « Le suppliant à heure de *prin-
 somme* ala en l'ostel d'icelle Perrette. » (JJ. 154,
 p. 414, an. 1399.)]

Prinson. [Prison : « Je vous quilleraï de vostre
 « *prinson*. » (Froiss. VI, 25, notes.)]

Puisqu'il a or, argent, ou gaige
 On luy eslargit ses *prinsons*.

(Desch. f. 523.)

Prinsengnier. [Marquer du signe de la croix,
 baptiser : « Crois tu en Dieu et es tu baptizé? Oil
 « voir, sire, j'ai esté *prinsengnié*. » (Agolant,
 v. 860.)]

Printaner. Commencer à verdier ou reverdir.
 (Lett. de Pasq. III, p. 601.)

Printanier. Printanier : « Edit *printanier*. »
 (Brant. Cap. estr. I, 17.)

Printannin. Même sens :

De coudres une courtine
 Deffendoit l'onde argentine
 Contre le midy bruslant
 Et la verdeur *printannine*
 Contre l'esté violent.

(Baif, f. 26.)

Printens—temps. [Printemps : « Un sole arou-
 « dele qui vieigne ne uns seus jors alemnpris ne
 « donent certaine enseigne dou *printens*. » (Brun,
 Lat. Trésor, p. 261.)]

En la saison et ou *printemps* d'esté,
 Ou gentil mai, qui est si noble mois.

(Desch. f. 14.)

Expressions : 1° « Une fleur ne fait pas le *prin-
 temps*. » (Lett. de Pasq. VII, p. 459.)

2° Toutes fois a une journée,

Du *printemps* qu'on dit sur l'herbete.

Anant rendu Cordelier, p. 554.

Prinze. [Prise de possession, location : « Ceste
 « *prinze* faite tant moieissant douze deniers tour-
 « nois de menu cens. » (Cart. de Lagny, fol. 247,
 an. 1520.)]

Prior. [Prieur : « Et ge les voi, les jengleors,
 « Plus cras qu'abbés ne que *priors*. » (Rose, 2568.)]

Prioration. Premier rang : « Les dils seigneurs
 « contendoient *prioration* et posterioration. » (Du
 Tillet, Rec. des Rois de France, p. 400.)

Priore. Prieure, dans Perard, Hist. de Bour-
 gogne, p. 502, an. 1261.

Prioré. [Prieuré : « Se delivrast al regne nul
 « lins, cum éveschiez, *priorés*, abeü u nuls arce-
 « veschiez. » (Thom. de Cantorb. p. 61.) — « Et fu
 « mis en un lonc coffre, et fu portez à Longue
 « laue, en une *prioré* de nonnains qu'il avoit fon-
 « dée ; et là fu enoufiz honouablement. » (Ménest.
 de Reims, § 333.)]

Prioresse. [Prieure : « La *prioresse* entendi la
 « raison, Dist à l'abet. » (Raoul de Cambrai, 287.)]

Prioriste. Nom donné à une espèce de registre
 de Florence. (Voy. le P. Menestr. de la Cheval. 470.)
 On y inscrivaient les noms des prieurs des arts.

Priorité. Primauté : « En matiere d'amours n'a
 « point de *priorité*, ne de posteriorité. » (Arresta
 Amorum, p. 76.)

1. **Pris.** [De priser, estimer, prem. pers. s. de
 l'ind. prés. : « Trestuz les autres ne *pris* jo mie un
 « quant. » (Roland, v. 3189.)]

2. **Pris.** [De *prehensus*. *Partie*. 1° Fait captif :
 « *Pris* e hez serez par poestet. » (Rol. v. 434.) —
 2° Engagé : « Ceste bataille oïssum faite e *prise*. » (Id.
 v. 1729.) — 3° Epris : « Lequel a quelquefois vu
 « votre fille et en est si bien *pris*. » (Apolog. pour
 Hérodote, p. 336.) — 4° Affecté de : « Chiens aussi
 « se refroident comme un cheval quant ils ont trop
 « couru et viennent chaut en aucune yave, ou de-
 « meurent en aucun lieu froit, et vont tout *pris* et

« ne peuvent gaires aler, et ne veulent mengier. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 108.)

Substantif. [Prise d'une ville : « Lesquels Gille et « habitans disans au contraire que ce qu'ils avoient « fait, ils avoient fait pour bien, seureté et prouffit « de la ditte ville de Corbye et pour eschiver le pris, « qu'il s'en povoit ensuir par les ennemis de mou- « seigneur et de nous. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1360.)]

3. Pris. [De *pretium*. 1° Valeur : « Ne present « vos menaces le pris d'une chastaine. » (Sax. 30.) — 2° Honneur, estime : « Et se fierl entre Sarrazins, « et tant en ocit et en abat que tuit cil qui le voient « l'en donnoient et pris et los. » (Mén. de Reims, § 44.) — 3° « Dex li saveres Te doinst pris et barnage « longue durée. » (Aiol, v. 523.)]

Expressions : 1° « De haut pris, » de haute con-
dition. (G. de Nev. I, p. 125.) — 2° « Bons pris, »
bien cher : « Luy cousterent bon pris. » (Arresta
Amorum, p. 205.) — 3° « Ne sont de ce nostre pris
« fait, » cela n'est pas de notre marché, de notre
objet : « Les causes ou raisons de ces singularités
« sont belles, mais ne sont de ce nostre pris fait. »
(Sag. de Charr. p. 70.) — 4° « Pris fait, » négociation :
« La Buglose c'est-à-dire l'archiduc, suivant l'usage
« convenu, crevera, ou elle viendra à bout de son
« pris fait. » (Negot. de Jeannin, t. II, p. 236.) —
5° « Au pris, » à proportion. (Ordonn. V, p. 683.) —
6° « Pour pris volontaire, » pour prix à volonté :
« Privilèges d'arrester et prendre les poissons des
« diz marchanz en leurs terres et juridictions à la
« dite ville et pour pris volontaire. » (III, p. 563.) —
7° « Au pris de l'œil, » chèrement, bien cher :
« Toute chose se vend au pris de l'œil. » (Cotgr.)

Prisable. [Estimable : « Le seavoir est moins
« prisable que le jugement. » (Mont. I, p. 148.)]

Prisage. Prisée, estimation. (Cotgrave.)

Prisaige. Même sens. (Anc. Cout. de Bret. 166.)

Prisantier. Qui se prise, qui se vante.

Ceux sont moult meillor chevalier

Qui ne sont pas si prasantier. [Partonoxp, f. 154.]

Clarius est le plus prasantier,

Si lor a dist Irestol premiers

Ge tieng le soudan à melior.

[Id. f. 161.]

Prisation. Estimation. (Arr. Amor. p. 123.)

1. Prise. [Action de priser, estimation : « Il
« avoient bien mort desservi selonch la prise et la
« teneur de plusieurs oribles fais que il avoient là
« oy recorder. » (Froissart, II, p. 80.)]

2. Prise. [Action de prendre, de dépouiller :
« Et si en torne aucune fois li blasmes par le bailli,
« tout soit ce que tuis prises n'entrent pas en se
« bourse. » (Beaum. I, p. 9.)] — De là les expres-
sions : 1° « Mauvaises prises, » choses qu'un bailli
ou un autre a pris injustement. (Beaum. p. 16.) —
2° « Gens de prise, » gens bons à dépouiller.

La sont trestoutes gens de prises. [Desch. f. 525.]

[3° Droit de réquisition ; forme du droit de gite :
« Ne il n'ont prise, ne justice, ne seigneurie en
« l'hons le roy. » (Etabl. de S. Louis, I, II, ch. 32.)]

— On le convertissait en une redevance fixe : « Et
« pareillement aussi à cause dudit droit ou rede-
« vance, nommé et appellé la prise, estoient et sont
« tenus lesdits bouchers, et mesmement lesdits con-
« sors et chacun d'eulx à cause de leurs estaulx à
« boucher (payer) par chacune semaine sept den.
« tournois. » (Cart. de Lagny, fol. 144.) — 4° Im-
position : « Et dient les dessus dis que nul n'est et
« ne doit estre desdites onces, s'il n'est demourant
« en ladite ville et des prises et mises d'icelle... »
(1398. Information sur les *onances* d'Orléans ; L. C.
de D.) — 5° Réunion de marchands payant les mêmes
impôts : « Aucun drappier de la prise de la ditte
« ville de Rouen. » (Ord. VI, p. 364, an. 1378.) —
6° Droit d'arrestation : « Li dit religieux (d'Auberive)
« par leur gent, ont la prise, la detencion, la co-
« gnissance et le jugement en toulz cas criminelz. »
(Ord. III, p. 251, an. 1348.) — 7° Arrestation : « Et
« de tout che dont il ne porront rendre bon conte,
« il doivent estre contrainct à rendre sans delai, par
« le prise de lor cors et de lor bien. » (Beaum. I,
p. 7.) — 8° Captivité : « Je me lerai en souffrance
« vostre prise. » (Froiss. V, p. 101.)] — 9° Prise d'un
animal à la chasse ; un air de cor l'annonçait. —
« Après li vueil apprendre de cornier prise, c'est
« quant la beste est morte. » (Chasse de Gast. Phéb.
ms. p. 141.)

Et sitost que ben aurez

Desus les chevaux monterez

Et lors devez prise cornier. [Ms. 7615, II, f. 168.]

De là au figuré :

Il estoit une grant marée

De fleurins qui firent maint pié

Mes trestout vainqui l'aingleet

Et les a mis tous en espace

Et pot bien cornier prise, chace. [Ms. 6812, f. 82.]

Trop esloignée est ma grant renommée

En occident, d'orient je desvoie

Outre les monz en la prise cornée. [Ibid. f. 55.]

10° Reprise, couture : « Vous pourvoirez de toute
« sorte de gans de fer, de maille, de lame d'acier,
« tant des doigts, comme du demourant de la main,
« de prise et sans prise. » (La Colomb. Th. d'honn.
t. II, p. 426.)

Prisée. [Estimation : « A eulx (les censeurs)
« appertenoit de faire la prise et l'estimation des
« biens de chaque citoyen. » (Amyot, Caton. 32.)]

Priseigneur. Marquer du signe de la croix, en
parlant du baptême d'Ilasting, chef des Normands :

Li evesque li sermonna,

Li evesque li priseigna,

Li evesque le baptisa.

[Rou, p. 16.]

Priscent (en). En présence, devant lui.

Son seigneur voit à pié, descent,

Le cheval li met en priscent

O lui s'en va. [Ms. 7989², f. 52.]

Priser—ier. [Estimer : « Kar mult vus priset
« mis sire et tuit si hume. » (Rol. v. 636.) — « xxx.
« borgois manda des plus prisies. » (Aiol, v. 3717.)]

Et si grant fies de baronomie

Par mons, par vaus, par terre omnie

Qu'il n'est nus homs qui les prisast

Ni qui le nombre en devisast.

G. Guiart, Branche aux royaux, lign. f. 330.

Par Dieu, amors, je ne vous *pris* noient
Car morte est celle par qui je vous *prisoie*.
Poët. av. 1200, t. IV, p. 4438.

Je ne *pris* pas la joie de cest mont. (Id. t. III, p. 1014.)

Vers une nef s'en vont fendant

Que loing des autres seule avient

S'or ne l'ont; neant ne se *prisent*. (G. Guiart, f. 321.)

« A l'hotel *priser*, et au marché vendre. » (Cotgr.)

« Qui bien se cognoist, peu se *prise*. » (Id.) —

« Peu se *prise*, Dieu l'avise. » (Id.)

Prisere. Qui prise, qui apprécie; cas sujet :

Ja non ere vostre amere,

Ne non aigre cure,

Non *prisere*, nus *prisere*

Que sables tant dure

Leurs amere, fresche, clere

Brune mere, doce clere

Tol per n'aventure. (Poës. av. 1200, II, p. 903.)

Priseur. [Cas régime; qui prise, qui apprécie :

« Nus ne nule ne puct ne ne doit dire vilonie à nul
« des *priseurs* devant diz, pour la reson de son
« service. » (Liv. des Métiers, p. 267.)]

Prisiée. [Estimation : « Qui achetera terre par
« *prisiée* l'un à l'autre. » (Varin, Archiv. de Reims,
t. III, p. 488.)]

Prisignier. [Marquer du signe de la croix,
baptiser : « Sa corone li *prisignent* Et saintement
« la baptisierent. » (Flore et Blancheflor, v. 3307.)]

Prison. [Subst. fém. 1° Captivité : « Debonaire
« *prison* Avez doné mon fin cuer qui vous prie. »
(Conci, II.) — 2° Endroit où on est en captivité :
« En telle maniere que dedens les quinze jors il
« paist ou il revenist en le *prison*, s'or paine de
« *prison* brisie. » (Beauman, XXX, p. 26.) — « Et
« fu pris li rois par vive force et toute sa partie; et
« fu menez en *prison* en Babiloine. » (Ménest. de
Reims, § 45.)] — De là les expressions suivantes :
1° « Tenir règle en *prison*, » l'observer étroitement,

Mais tien regle en *prison*

Fortune ja, en sursault

Ne luy fera froit, ne chaull. (Desch. f. 96.)

2° « Les dits gouverneurs ont aussi cete autho-
« rité... de leur donner chastoy de *prison bour-*
« *geoise* par tant de temps qu'ils jugent le meffaiet
« de sa qualité le demeriter les dietes *prisons* dites
« bourgeoises, pour ce qu'autres que les dits bour-
« geois ne doivent y estre mis. » (N. C. G. p. 1128.)
— 3° « *Prison* courtoise, » *prison* qui n'ôte point la
liberté d'aller et de venir dans une ville ou une
certaine étendue de pays. Parlant de l'amiral Buck,
pris par les Anglois au combat naval contre les
Flamans : « Si fust messire Jehan Buck mis en *pri-*
« *son courtoise* à Londres; il pouvoit aller et venir
« parmi la ville, mais des soleit couchant, il con-
« venoit qu'il fust à l'hostel, n'onques depuis ne le
« vouldrent mettre en finance. » (Froiss. III, 167.)

— 4° « *Prison* fermée, » *prison* dans laquelle on
etoit renfermé et d'où l'on n'avoit pas la liberté de
sortir, à la différence de la *prison* courtoise. Après
la défaite de l'iresone et de la flote des Flamans
qu'il commandoit contre les Anglois, « si furent tan-
« tost envoyés en *prison fermée* Jehan Piresomme,
« et les autres, et espars par l'Angleterre. » (Froiss.

I, p. 413.) — 5° « *Prison* fermée courtoise. » Parlant
de l'archevêque de Bordeaux envoyé par le duc de
Lancastre au roy d'Aragon pour lui demander une
somme qu'il devoit au roy d'Angleterre : « Or tant
« parla il (ce semble au conseil du roy) qu'il fut mis
« en *prison fermée courtoise*, mais il n'en pouvoit
« pas partir quand il vouloit, et en la cité de Bar-
« celone. » (Froiss. liv. IV, p. 155.) — 6° « *Prison*
« forte, » on y étoit gardé un an et un jour. (Anc.
Cout. de Normandie, f. 99.) — 7° « A la *jurisdiction*
« de la *prison*, dit Chysel-huys, les pacificateurs
« connoissent en matiere d'assurance et se reglent
« conformement au contenu de la rubrique qu'il y
« en a. » (N. C. G. I, p. 974.) — 8° « Vive *prison*. »
(Anc. Cout. de Norm. f. 98.) — 9° « Donnez moy la
« *prison* au chevalier, » cédez moi le chevalier et
qu'il devienne mon prisonnier. — « J'ay vostre
« *prison*, » celui de qui vous êtes prisonnier vous
a cédé à moi. (Lanc. du Lac, t. f. 101.) — 10° « Et se
« l'appelleur donne bons pleges, qui le prennent en
« garde et le rendent au jour qui est assigné, ou
« mort ou vil, il leur pourra bien estre baillé à
« garde; et ce appelle l'en *vive prison* au duc de
« Normandie. » (Anc. Cout. de Normandie, II, p. 9,
B. N. lat. 4651.)]

Subst. masc. [Prisonnier; c'est le mot précédent
passé du sens abstrait au sens concret : « Il y ot
« des mors, des navrés et des *prisons* d'un liés et
« d'autre. » (Froiss. II, 165.) — « Se li liverent le
« conte de Montfort pour sou *prison*. » (Id. III, 417.)
— « Et regarda leiz lui, et pensa se par aucune
« aventure porroit voir le *prison*. » (Ménestrel de
Reims, § 80.)]

A tant es vos un escuier,

À la dame venu noncier

Que le sire vient du tournoi;

Quinze *prisons* ennaine o soi,

Chevaliers riches et puissans;

Li autres gainans, et molt grans. (Fabl. de S. G.)

Prisonage. Somme payée pour l'entretien d'un
prisonnier : « Les menent par leur force et puis-
« sance es *prison* es dits lieux, et quand ils y sont,
« leur font payer plusieurs servitudes, l'escalé,
« *prisonage*, castelage et autres choses en faisant
« contre les dits privileges. » (Voy. Ord. II, p. 230,
an. 1345.)

Prisonnier. « Sire roy, ce ven est vostre; vous
« serez *prisonnier* ens un tournoy; car celluy est
« *prisonnier* qui ne va pas là où il vent. » (Percef.
vol. I, f. 133.) — « Nul de quelque condition, ou de
« son sang ou d'autre n'ose parler ni conferer avec-
« ques luy fors ceux qui le gardent; ainsi qu'il est
« accoustumé de faire à un *prisonnier honneste*. »
(Monstrel. I, f. 173.)

Expressions : 1° « Faire un *prisonnier*, » boire
trois verres de vin; celui du milieu est emprisonné
entre les deux autres. (Oudin.) — 2° « Tous les *pri-*
« *sonniers* sont fuis de ma bourse, » il n'y a plus
d'argent dedans. (Oudin.)

Prisorage. « Que nuls n'apporte, ne face appor-
« ter à Paris ne ne face à Paris, nulles confitures
« en boistes, ou en bouteilles embouchées, qu'elles

« ne soient d'autel matiere dessous, comme dessus
« et sans *prisorages*. » (Ord. I, p. 761.)

Pristiller. [Corrigez *pestiller*.] Trépigron. On a dit d'un discours que Bessarion, légat, avoit tenu à Louis XI, dont le prince fut offensé : « Il ne redou-
« toit gueres les papes, ny d'autres de son temps,
« outre que l'humeur luy *pristilla* dessus de poin-
« tiller sur le point d'honneur et de prescience qui
« devoit pourtant excuser ce bon prelat; car il y al-
« loit à la bonne foy. » (Brant. Cap. fr. I, p. 53.)

Pristin. Ancien, précédent. (N. C. G. II, 1075.)
— [« Remis en l'estat *pristin*. » (Ordonn. IV, 302,
an. 1334.)]

Prisun. [1° Prison : « Al jugement en vunt la
« maisnie Nerun, Lur pere esperital jugent comme
« bricun, Que li reis le presist e mesist en *prisun*. »
(Thom. de Cant. 44.) — 2° Prisonnier : « Ilom ki ço
« set que ja n'avrat *prisun*. » (Rol. v. 1886.)]

Priu. Profit :

Cele qui bien sot son *priu* faire
Boute les vingt sols en son sain. (Fabl. S. G. p. 289.)

Privable. Qu'on peut priver : « Le marit chas-
« sant sa femme pour retenir une concubine se
« rend *privable* de son douaire. » (C. G. II, p. 1060.)

Privance. 1° Absence, manque :

Savez qu'est li triacles qui les biens nos enseigne ?
C'est li sires des cieus, dont nos portons l'enseigne
Qui het de toz pechiez la pensée et l'ouvreigne
Privance de pechiez nous fet de Dieu estraigne.
Ms. 7218, folio 337.

2° Privation :

Or sachiez que par tans saura
Quels *privances* il trovera,
Et nuit et jor, et soir et main
Puisqu'il va par estrange main. (Ms. 7218, f. 3.)

3° [Familiarité particulière : « Trestoutes mes
« *privances* par lor conseil ferai. » (Berte, c. 7.)]

Private. Privée, propre : « Nostre *private* escri-
« ture. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 358.)

Privativement. Exclusivement : « L'homme
« en son corps a plusieurs choses qui luy sont
« peculieres, *privativement* aux bestes. » (Sagesse
de Charr. p. 69.) — [« Les juges royaux seuls, *pri-
« vativement* à tous autres juges, connoissent des
« matieres possesseurs beneficiales. » (Loysel, 12.)]

Privauté—aulté. [1° Choses secrètes : « Et
« doit celer les *privautés* que celui ou celle à qui
« conseil il est, li dira. » (Assis. de Jérus. I, 33.) —
2° Grande familiarité : « Je n'aime point ce vent
« qui, folastre, se joue Parmy ses beaux cheveux
« et lui baise sa joue; Si grande *privauté* ne me
« peut contenter. » (Desp. *Diane*, II, 23.)]

Grande *privauté* engendre vilité. (Coquillart, p. 178.)

3° « A sa *privauté*, » en son particulier :
« Arriere, sire chevalier, vous n'estes par bien
« courtouys, qui venez sur ces duex jeunes pucelles
« qui sont icy à leur *privauté*. » (Perceforest, IV,
f. 125.) Elles étoient dans leur bain.

Privé. [Adj. et subst. 1° Particulier, ami particu-
lier, familier : « L'endemain ains le jour, monta
viii.

« sour meir atout ses *privéiz*. » (Ménést. de Reims,
§ 62.) — « Et s'en ala par terre à *privée* mesnie. »
(Id. § 65.) — « Et furent moult tost acquintiet et
« *privet* l'ung de l'autre. » (Froiss. II, 331.)]

Vos, bele senée,
Soiés de moi *privéc*
De vos ne me quier sevrer,
Douce, tres douce, douce amie. (P. av. 1300, IV, 1451.)

2° Parent : « *Priviés* de saunk. » (Britton, Lois
d'Anglet. f. 189.) — 3° Particulier, par opposition à
public : « Apres la puissance *privéc* il faut venir à
« la publique de l'estat. » (Sag. de Charron, p. 193.)
— [« *Privécés* personées. » (Ord. V, 68, an. 1367.) —
« Servise de voie à cimeliere est de droit *privéc*, et
« por ce le puel l'on chalongier un segnor cui la
« teneur est. » (Livre de justice, p. 137.)] — De là
« *privé* seel, » personne qui tient le sceau privé
d'un roi : « Le *privé seel* d'Angleterre, évesque de
« Clinecstre. » (Berry, Chr. p. 449.) — L'an 1444,
« en esté vint le comte de Suffolk et le *privé-seel*
« d'Angleterre par devers le roy à Tours. » (Hist.
d'Artus, III, connect. p. 782.) — 4° [Dompté, appri-
voisé : « Il fist le chevalier tout *privéc*. » (Froissart,
t. X, 182.)]

Expressions : 1° « A son *privé*, » en son particu-
lier : « En soy mesme, quand il (le roi) estoit à son
« *privé*, il disoit. » (Mathien de Coucy, Charles VII,
p. 708.) — 2° [« A *privéc*, » même sens : « Et man-
« derent Solehadin le roi qui il fust à un jour à eus
« en un lieu où il le manderent, à *privéc* et pour
« son grant preu. » (Ménéstrel de Reims, § 33.)] —
3° « Messe *privéc*, » messe basse. (Testam. du comte
d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 182.) — 4° « *Privé*
« larron, » voleur domestique :

Riens ne puet ma grant folie destorner,
Ne riens ne puet plus dommagier
Qu'en *privé* larron fier. (Ms. Bouh. Ch. 120, f. 146.)

[« Mais on dist : de *privé* larron se puet nus à
« pâines gaitier. » (Ren. le Nouv. v. 1840.)] —
5° « *Privéz* et estranges, » tout le monde : « Voulut
« qu'il y eust *privéz* et estranges afin que chacun
« oyst ce qu'il vouloit dire. » (Le Jouv. 460.)

Privée. Lieux d'aisances, commodités : « D'icelle
« prison eschappa le comte de Namur par le trou
« d'une *privée* qui respondoit sur l'eau et retourna
« sain et sauf en son pays et en sa comté de
« Namur. » (Histoire de la Toison d'Or, I, fol. 99.) —
« On ne peut faire puis, *privées* ou four contre
« quelque mur, j'entends moitoyen, entre deux
« voisins, que celui qui fait le dit four, puis ou
« *privées* ne soit tenu faire un contremur. » (Cout.
Gén. I, p. 79.) — [« Mieux voisisse estre sor un ais
« D'une *privée* où ge me geusse. » (Ren. v. 1717.)]

Privément. [1° Secrètement : « Et semont ses
« hommes *privément* à trois liues de Cesaire. »
(Mén. de Reims, § 210.) — 2° En particulier, dans
Froiss. II, 332.]

Privilege. [Privilege : « Et avoir les devoit par
« le *privilege* de ses aineisseurs. » (Mén. de Reims,
§ 472.) — « Et prisent garde à leur *privileges* se

« par aventure j'avoit chose qui mestier leur
« eust. » (Id. § 467.)

Priveliegier. [Privilégier : « Sire, nous sommes en vostre garde et devons estre, et bien en
« sommes *priveliegé* de voz ancieurs. » (Id. § 469.)]

1. **Privement.** Privation. (Oudin.)

2. **Privement.** 1^o En secret : « Ils avoient
« accoustumé ordinairement de venir sur le bord
« du fossé tout *privement* et sans danger, parce
« que ceux de dedans avoient faulte d'arquebusiers
« et de poudre. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 258.)
— 2^o En particulier : « Car ceux qui se repassent
« par fantaisie seulement, et par langue, quelque
« heure, ne s'examinent pas si *privement*, ny ne se
« penetrent comme celui qui en fait son estude,
« son ouvrage et son mestier. » (Essais de Mont.
t. II, p. 610.)

Privier. 1^o Rendre particulier : « Privileges sont
« ainsi appellés de ce qu'ils *privent* la loy. » (Bout.
Som. rur. p. 636.) — 2^o Etre ami particulier : « Il a
« toujours desliéré de bien vivre avec le roy de
« France, lequel a esté bien aise et fort content de
« la dite response, aussi a esté la royne de France,
« laquelle *privé* d'elle, et fait la meilleure chere
« qu'elle peut à madame d'Angoulesme pour l'en-
« tretenir. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 65.)

Priveté. 1^o Secret :

..... Beaus doux sire,
Por Dieus, ne l' tenez pas à ire
Se ge vos di ma *priveté*
De chief en chief, il a conté
Comment li moines la proia. (Fabl. ms. de S. G. p. 71.)

2^o Etat particulier : « Nul homme ne prise assez
« les aises qu'il a en sa *priveté*, sinon que par avant
« il mesprise les angoisses lesquelles il a souffertes
« en l'administration publique. » (Al. Chartier de
Curial, p. 396.) — 3^o Familiarité, intimité. En par-
lant de Ruth : « La sainte escripture toue moult
« ceste bonne dame, ear à merveilles ayma Dieu et
« obeit à son seigneur et pour l'amour de luy elle
« honoroit et aymoit ses amys et leur portoit plus
« d'honneur et de *priveté* que aux siens devers
« elle. » (Le chevalier de la Tour. Instruction à ses
filles, fol. 45.)

Privéus. [Parent, proche : « Par foi, Lusiane
« est molt *privéus* ma cousine. » (Aiol, p. 8117.)]

Privilege. [Loi particulière : « Tes *privileges*
« as es e lis e poesté. » (Thom. de Cantorb. 73.) —
« *Privilege* dou chief seignor ne peut, ne ne doit
« valoir à porter guarantee sur le fié de ses hommes
« c'est à savoir de ceaus qui ont cours, et qui peu-
« vent faire *privilege* donatif, se le donatif don seignor
« en cui seignorie ce est, de quoi le privilege
« dou chief seignor parote, n'est avoé, ou que celui
« qui le requiert puisse prouver, que il eut la sai-
« sine, et la teneur longue en pais et sens entlang. »
(Du Cange, sous *Privilegium donativum*, cite les
Assises de Jérusalem.) — 2^o [Faveur particulière :
« Si fais cheoir dedans mes pièges Le monde par
« mes *privileges*. » (Rose, v. 11261.)]

Privilegié. Privilégié. (Percef. VI, f. 70.)

Privileger (se). Se prévaloir, s'autoriser, en
parlant d'un combat en champ clos : « L'autre chose
« qui est à noter est les courtoisies que ces gallands
« hommes combatans s'usèrent les uns aux autres,
« ne se *privilegeant* nullement des loix rigoureu-
« ses permises en ces faits. » (Brantôme, sur les
duels, p. 34.)

Privilegié. [Autorisé : « Et de ce est il bien *pri-
« vilégié*. » (Froiss. III, 117.)]

Privilegiographe. Mot forgé pour désigner
celui qui accorde les privilèges : « Recommandé à
« monsieur de B.... grand *privilegiographe* de
« France. » (Rom. bourg. liv. II, p. 129.)

Privilege. [Privilège : « Et ai renoncé en ce
« fet à tout ayde de droit, à toz *privileges* de croiz
« prise ou à prendre. » (Beaum. XXXV, 20.)]

Priur. [Prieur : « Dunc ad fait le *priur* tresqu'al
« evoent aier. » (Thom. de Cant. 160.)]

Prix. [Valeur : « Il a, gentil cheval, qui lon *prix*
« d'or vaulx, or as trouvé ton maistre. » (Percef.
vol. II, f. 46.) — De là « non *prix*, » sans valeur :
« Quand nous lisons dans nos vieux titres et ensei-
« gnemens quelques maisons et heritages, tant en
« la ville qu'es champs, vendus à *non prix*, tant
« s'en faut que ce soit un argument de la felicité
« de ce temps là, qu'au contraire c'est une demons-
« tration tres certaine du malheur qui estoit lors en
« regne, par la longue suite des troubles; la
« rièbesse d'un pays cause l'abondance du peuple,
« qui fait que toutes choses y sont eberes; le peu
« de peuple au contre fait le *non prix*. » (Pasquier,
Lett. I, 656.)]

Expressions. 1^o « *Prix* de l'engage, » c'est le prix
de l'engagement et de l'antichrèse. (Laurière.) —
2^o « Grand *prix*, » c'est-à-dire grand marché. (Ord.
t. I, p. 312.) — 3^o « *Prix* fait, » conclusion : « Ils
« approuvent de *prix* fait de la paix. » (Negot. de
Jeann. I, p. 343.)

1. **Pro.** [Pour : « *Pro* Deo amur et *pro* christian
« poblo. » (Serm. de Strasbourg.)]

2. **Pro.** [Profit : « Et ce ne fu de rien son *pro*. »
(Plainte du roi d'Angleterre contre le comte de
Leicester.)]

Proaice. [Pronesses, au Chastel. de Couci,
v. 763.]

Proaige. [Profit, revenu : « Jeu ai vendut à
« l'abbet et au covent de S. Pierremont... une
« piessate de terre... et si tenroient li davant dis
« signeurs, en tous *proaiges* entierement. » (Cart.
de S. Pierremont, au. 1272.)]

Proayeul. *subst. masc. et fem.* Bisayeul : « Par
« le trespas de pere ou de mere les enfans sont *sui*
« *juris* et hors de la puissance d'autrui, supposé
« qu'ils eussent ayeul ou *proayeul*, et deffaut la
« puissance que le pere avoit sur eux. » (Cout. Gén.
t. II, p. 242.) — « Ainsi dois savoir et entendre de
« la mere de l'ayeul, de pere ayeul et bisayeul, et

« par consequent de l'ayeule et de la *proayeulle*, et aussi de bisayeule. » (Bout. Som. rur. p. 457.)

Probabilité. Vraisemblance. (Desch. f. 459.)

Probable. [Probant : « En forme *probable* et authentique. » (Carloix, VIII, 33.)]

Probant. Evident : « Est tenu de bailler son denombrement en forme *probante* et authentique. » (Cout. Gén. I, p. 25.)

Probaton. Preuve : « Produire temoins, lettres, et autres *probations* et enseignemens qui sur ce seront à produire. » (Preuve sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 346.)

Probité. [« La probité, qui n'est accompagnée « de l'heur, est toujours mesprisée. » (D'Aubigné, Conf. II, 9.)]

Proceace. Provision. (Cotgrave.)

Proçain. [Apparenté, intime : « Car il ne peut avoir plus *proçain* de vous qui estes se serour. » (Froiss. t. II, 47.) — « Pourtant que il estoit si *proçains* de la confesse de Montfort. » (Id. VI, 117.)]

Proçainement. [Bientôt : « Elle m'ara *proçainement* En camp flori où ele m'atent. » (Flore et Blanchef. 791.)]

Proçais. [Procédure : « Les enquestes e les « apriés e tout le *proçais* fait sur ceu. » (Bibl. de l'École des Chartes, 4^e série, IV, 79.)]

Proceder. 1^o Précéder :

Qui veut longuement prosperer
Et la palme de victoire esperer
Sans que nully le souzb marche ou *procede*
De bon conseil est requis soy parer.

Classe et Depart. d'amour, p. 26.

2^o [Persévérer : « Se li rois d'Engleterre voloit « *proceder* en ces demandes. » (Froiss. II, 334.) —

« Puisque vous volés *proceder* en la guerre. » (Id. t. III, 17.) — De là « *proceder* avant en... » pour-

suivre l'accomplissement : « Il dist que volentiers « il *procederoit* avant ou mariage. » (Id. V, 159.) —

« Se *proceder*, » avoir son cours : « Ceste cose se « *proceda* et aproça sus les convenances que Lois « avoit eus as ambassadeurs. » (Id. t. V, p. 157.) —

3^o User de : « Le roy qui de ceste fraude ne se « gardoit *procedant* de bonne creance estre vray ce « que les prestres des ydoles luy disoient. » (Hist. de la Toison d'Or, I, fol. 3.) — 4^o Faire des procès :

« Jamais ne gagne qui *procede* à son maistre. » (Cotgrave.) — « Longuement *proceder* est à l'advoc-

at vendenger. » (Id.)

Procedeux. [Processif : « Lequel Thomas « estoit homme hoqueteux, *procedeux* et riotieux. » (J. 173, p. 709, an. 1427.)]

Procedure. Procédé : « Ils (les princes) sont « moins libres et maistres de leurs vollontés que « tous autres, car ils sont forcés en leurs *procedu-*

res par mil considerations et respects. » (Charr. Sag. p. 200.) — « Ce que je predy en ceci de luy, je « diray autant de tout autre, qui usera de mesmes « *procedures*. » (Lett. de Pasq. I, p. 802.)

Proceinte. Circonscription : « Hors de la *pro-*

« *ceinte* del counté, n'est nul tenu à resceyver « somounse, si de bouche de justice non. » (Britt. des lois d'Angl. f. 279.)

Procerité. Grandeur, haute taille : « Les Ethio- « pes et les Indiens, dit il, elisans leurs roys et « leurs magistrats avoient egard à la beauté et *pro-* « *cerité* des personnes. » (Ess. de Mont. II, p. 567.)

Procès. [1^o Marche en avant; de là l'expression « en *procès* de, » en voie de : « De tout ce que li « contes avoit fait et de sa foi que il avoit mentie « (à tout le mains il estoit en *procès* dou mentir), « il tenoit de le pais de Flandres pour esquisé. » (Froiss. V, p. 161.) — 2^o Enchaînement d'une narra-

tion, sujet traité : « Or vneit je yssir de ce prologe « et poursuivre mon principal *procès*. » (Froiss. t. II, 3.) — « Toutes ces choses sont passées et deus-

« sent estre en ce record mis ens ou *procès* de nos- « tre histoire cy dessus. » (Id. XIII, 29.)] — « Et tant « fist par sa proesse et sagesse qu'il restitua illec sa « crestienté et foy de long tems effacé, comme il « aperra au *procès* de son histoire. » (Histoire de Godefroy de Bouillon, Tri. des IX Preux, p. 456.) —

3^o [Discours : « Avant, chevaliers seigneurs, dirent « les souverains patrons de Gennes en la conclu-

sion de leur *procès*. » (Froiss. t. XIV, p. 214.) —

« L'evesque de Langres pour ce qu'il estoit prelat « commença à parler et faire son *procès* bellement « et sagement. » (Froiss. III, p. 216.) — 4^o [Affaire

en question, cause à plaider : « Si se advisa que il « poursuivroit ce *procès* » (XIII, p. 114.) — « En « poursuivant les *procès* de ceste plaidoirie. » (Id. t. XVI, p. 169.) — « Lors recorda mes sires Juliens « tout le *procès* jusqu'en la fin. » (Mém. de Reims, § 472.)] — 5^o Discussion : « Je parlerai bien plus « avant de ce propos, mais je n'en puis parler que « par l'avoir oui dire aus principaux : Et ne tiens « point volentiers long *proces* des choses ou je n'ay « point esté present. » (Mém. de Comm. p. 686.) —

6^o Traité : « Ainsi, comme je vous compte, se com- « mença entamer le *procès*, et le traité entre le « duc de Lanclastre, et ces parties tant de Castille « comme de France. » (Froiss. liv. III, p. 308.) —

7^o Titre, contrat. Dagobert ayant fait de grandes concessions de franchises à l'église de S. Denis :

« Pour ce qu'il voutoit que celle chose fust faite par « grant franchise il fit un *procès* qui fut seclé de « son anel. » (Chron. de S. Den. I. f. 81.) — 8^o Con-

cession, permission : « Tout et quantes fois que l'on « vend vin et cervoises l'on at accoutumé payer « quatre lots pour le tonneau de cervoise et si ne « peut on vendre les dits breuvages sans avoir « pour ce faire *procès*, sur peril et amende de « soixante sols. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 427.) —

9^o Conduite; parlant de S. Paul dans ses rapports avec les païens : « Pourtant voyons et notons l'or- « dre et la maniere de son *procès*; il contendoit à « divertir ces phitosophes gens de lettres et de « science plaines, et de grant et haut engin de l'er- « reur d'ydolatrie en laquelle ils vivoient. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 147.) — 10^o Laps de temps :

« Adonc furent ordonnez par *procès* de temps tous

« ceux qui iroient en ceste legation. » (Froissart, t. II, ch. 41.) — « Par *proces* de temps. » (Brill. des lois d'Anglet. f. 86.)

Expressions : 1° « *Procès assis*, » *procès plaïd* : « Et sur ce eust esté certain *procès assis*, et sur ce yceluy sentence rendüe et donnée en eschiquier « pour nous ou noz predecesseurs. » (Ordonn. III, p. 331.) — 2° « Le *procès ordinaire* est entendu ce- luy qui est conduit, et poursuïvy civilement, à « scavoir par la forme ordinaire... l'extraordinaire « est appellé tout *procès criminel*, qui est pour- « suïvy criminellement, auquel n'est observé l'or- « dre des *procez* civils ; » cette différence, suivant l'éditeur, n'est plus reçue en pratique. (Bout. Som. rur. p. 771.) — 3° « Sans faire long *procès*, » sans perdre du temps. (Monstrel. II, f. 196.) — 4° « C'est « un diable en *procès*, il fait ses escritures luy- « meme, » il est adroit, il est habile. — 5° « Pendre « un *procez* au croc, » ne plaider plus. (Oudin.) — 6° « En cinq cent mille douzaines de quintaux de « *procès*, il n'y a pas une demie once d'amitié. » (Contes de Cholières, f. 58.)

7° De *procez* ou gist grosse amende
En tout tems bonheur nous defende. (Cotgr.)

Processé. Poursuïvi : « Nous ordonnons que « tels contraventeurs soient *processés*, enquis, « punis et condamnez comme usuriers. » (X. C. G. t. II, p. 124.)

Processieux. Processif. (Cotgr.)

Procession. 1° Course : « Quant à plusieurs « points qu'ils requeroient, c'est à scavoir d'avoir « trois capitaines pour gouverner la ville de Gand, « pour faire *procession* par le pays à main armée... « leur fust par iceluy duc faite si bonne et raison- « nable responce qu'ils furent assez contents. » (Monstrel. II, fol. 139.) — 2° [Concours de peuple : « Après la grant joie del coronement en fu menez « à grant feste et à grant *procession* et riche palais « de Bochelyon. » (Villeh. § 263.) — 3° Cérémonie religieuse : « Li muine e la gent l'untreceu à grant « gré ; A grant *procession* sunt cuntre lui alé. » (Thom. de Cantorb. 126.) — 4° Promenade : « Elle « trouva le gentil escolier qui faisoit la *procession* « tout autour de la maison. » (Louis XI, 93° Nouv.)] **Expression :** « On en fait aussi peu de cas que « d'une *procession* en chemise blanche. » (Froumentau, Finances, III, 395.)

Prochain. [1° Qui est rapproché dans le temps : « Il vous ont deslé de guerre moult *prochaine*. » (Sax. XXX.) — « Si melomes un terme *prochain*, ne « demeurî guere. » (Id. XXXI.) — « Ce fut fel... le « mercredy *prochen* après Quasimodo. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 984, an. 1262.) — « Le jedy « *prochain* après la feste de la Mazeloine. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.) — 2° Qui est rap- « proché dans l'espace : « Quant orendroit lui est si « *prochaine* voisine. » (Berte, LVI.) — Par suite, rapprochés, en parlant des yeux : « Renart est une « beste de petite estature et a le poil roux, et a la « queue longue et moussue et a mauvaïse fisono- « mie : car il a le visaige gresle et agu et les yeux

« enfossés et *prochains* et les oreilles petites, droi- « les et agues. » (Modus, fol. 93.) — 3° [Apparenté, proche, intime : « Jou cuit qu'il soit *prochain* « parant, Car à merveille sont sanlant. » (Fl. et Blanchell. 1731.) — « Pour tant que le esloient tous « *prochains* du conseil du roi. » (Froiss. XVI, 6.) — « Et quand mes sires Loueys le sot, si ot grain- « gneur duel qu'il eust onques ; car il estoit ses « *prochains* amis de char. » (Mén. de Reims, § 298.) — De là le sens de proche : « Leurs amis et *pro- « chains*. » (Froiss. II, 105.) — « Les enfans du roy « Louis avoient grant foison de bons amis et de « *prochains*. » (Id. XI, 250.)] Il y a des pays où on dit ma *prochaine* pour ma femme. — 4° Amintime : « Le roy Richard d'Angleterre avoit une condition « telle que, quand il recevoit un homme, il le fai- « soit si grand, et si *prochain* de luy que merveil- « les. » (Froiss. liv. IV, p. 296.)

Prochainement. Bientôt, promptement :

Secorrez moy, dame, *prochainement*,
Car vostre amors m'a mis en grief torment.

Gobin de Rains, Poët. av. 1304, t. I, p. 388.

Prochaineté. [1° Situation trop rapprochée : « Pour faire les douves du dit fort et pour la *pro- « chaineté*, l'exposit fist arrazer et abatre lesdit- « tes maisons. » (Jf. 103, p. 214, an. 1371.)] — 2° Parenté : « La *prochaineté* de lignage qu'il avoit « avec le duc de Bourgogne. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 701.) — [« Se il avenoit que « aucuns quicunque ce fust, vonsist retraire pour « reson de *prochaineté* de lignage... les dites trente « livres de rente. » (Ms. Colbert, 2591, an. 1303.) — « Quel droit et *prochaineté* li roys Edouuars avoit « à l'hiretaige de France. » (Froiss. t. II, p. 320.)] — 3° Biens propres, biens de famille : « Se tu veus « metre ta fille hors de ton hyretage, pour ce k'ele « vit laidement... tu auras congïe de faire ta « volenté... comme monte as chateus et as conqûs ; « mais *prochainetés* ou partie d'iretage, ne li pues « tu toïr. » (Conseil de Pierre de Fontaines, art. 51, page 149.)]

Prochainnité. [Biens propres, dans la Cout. d'Amiens : « Et emprendra argent s'il veut, ne jà « ses proïsmes la *prochainnité* n'ara, ains demorra « à chelui à cui ele sera donnée, privés soit « estranges. »]

Prochasser. [Pourchasser : « Mais elle luy sera « onstée, Et puis ailleurs si se *prochasse*. » (Chans. du xv^e s. p. 120, v. 14.)]

Proche. Immédiat, en parlant d'un vassal (d'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 194), d'un fief (Nouv. Cout. Gén. IV, 416).

Prochès. [Suite, succession de temps : « Se par « lonch *prochès* de tans avient ke autre capele isoït « faite. » (Liv. noir de S. Vulfran d'Abbeville, f. 64, an. 1277.)]

Prochainnement. [Prochainement, dans D. C. sous *Proximioritas*, an. 1271.]

Prochienneté. Accountance, fréquentation :

De femme nuit *prochienneté*
Qui trop prouchains en a esté
Encheus en est en grief crime. (Desch. f. 532.)

Prochiens. [Prochain, proche : « Deus me cō-
« seillera qui tuz diz m'est *prochiens*, Qui l'orguil-
« lus abeil, le povre oste des fiens. » (Thomas de
Cantorbery. 97.)]

Procidence. Chute d'une partie, comme du
reclum, en médecine. (Colgrave.)

Procinet. « Preuve du ventre et de l'ourine
« par la voix du *procinet*. » (Brussel, sur les fiefs,
page 1003.)

Procinete. [Territoire, circonscription : « Pro-
« nonçons ke nos freres li cuens de Haynnau
« devant dit a, doit avoir son souveraineté en la
« ville de Blarignies devant dite, ensi com ès autres
« villes ki sunt en le *procinete* de Haynnau. »
(Martén. Anecd. I, col. 1231, an. 1288.)]

Proclamation. [1^o Publication : « Criées ou
« *proclamations* à voix de trompe. » (Ord. V, 309.)
— « El fit faire defenses par cris et *proclamations*
« que plus ne usassent de telles manieres de faire. »
(Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1380.)]

Puisqu'il a or, argent ou gaige,
On luy eslargit ses prisons,
On fait ses *proclamations* :
Aux lieux ou sont les deliz
L'official est amoliz.

(Desch. f. 523.)

2^o [Réclamation, droit de réclamer : « Commen-
« cera on à compter le terme de .xl. aus depuis le
« jour des acquisitions ainssi faictes, à compter de
« la date de l'acquisition desdiz fiefz, non obstant
« les *proclamations*, se interruption n'y a esté par
« mains mises ez diz fiefz. » (Ordonn. I. IX, p. 319,
an. 1408.) — « Nul ne nulle pardessus elle n'y avoit
« *proclamation* de challenge. » (Froiss. XIII, 12.)]

Proclamer. [Faire une proclamation : « De
« sorte qu'il fallut que le herault recommenceast
« une autre fois à *proclamer*. » (Amyot, *Flamin*.
page 19.)]

Proclameur. Proclamateur. (Oudin.)

Proclivé. Enclin à : « Il est toujours *proclivé*
« aux femmes de disconvenir à leurs maris. » (Ess.
de Montaigne, II, p. 108.)

Procouineou. Terme d'injure. (Contes d'Eutrapel, p. 505.)

Procours. Droit de mener ou envoyer pâturer
les bêtes les uns sur les autres. (Coul. Gén. t. I,
page 872.)

Procrastination. Défaul qui consiste à ren-
voyer au lendemain ce qui devrait être fait le jour
même. (Colgrave.)

Procrastiner. Différer. (Colgrave.)

Procréé. [Procréé : « Les vertuz desus *procréées*
« Des deux amors desus nomées. » (Maeé, Bible en
vers, f. 116.)]

Proculierres. [Procureur : « Saichent tout que
« ge mestre Henri de Charlons *proculierres* et

« receiverres des rentes nostre segnor le roy de
« Jerusalem. (Carbulaire du prieuré de Guiley, f. 47,
an. 1283.)]

Procuraceaux. Qui tient du procureur :

Ha que je hais ces mangereaux
Ces chiquaneurs *procuraceaux*. (Du Bellay, II, f. 146.)

Procuraresse. [Procuratrice : « Jehanne femme
« de Jehan Ponault apotiquaire, *procuraresse* de
« sondit mari, fondée de lettres de procuracyon
« quand ad ce... » (1508. Papier censier du domaine
d'Orléans ; L. C. de D.)]

Procuracion. [1^o Pouvoir donné à un autre
d'agir en notre nom : « El por ce parlerons des
« *procureurs* et de ceus qui sont establi à pledier
« por autrui, et que les *procuracions* doivent estre
« faites. » (Beaumont, IV, p. 4.) — « Ceux de Bergerac
« lui jurerent feauté et hommage (au comte Derby)
« et le reconnoissent à seigneur au nom du roi d'An-
« gleterre, par vertu de la *procuracion* qu'il en
« portoit. » (Froissart, liv. I, p. 221.) — Pasquier,
Rech. p. 732, élit « que nos praticiens appelleent une
« *procuracion ad lites*, celle qu'on envoie à procu-
« reur pour occuper une cause pour nous, et que
« J. Bouteiller en sa Somme rurale l'appelle *procu-
« ration à litige*. » — 2^o [Droit qu'avaient les sei-
gneurs, les rois, les évêques et les abbés de se faire
loger et héberger, avec leur suite, dans certains
domaines, châteaux et villages ; de même le curé
devait entretenir l'archidiacre lors de ses visites :
« Le droit de ces visitations appellées *procuracions*. »
(Pasq. Rech. III, p. 225.)] — « *Procuracion* et her-
« bergement, pontonage et passage, esmage, for-
« cage, avenage, coulage, bouteillage sur les
« boissons, salage, minage, fromentage, chausse-
« mentage, moulonage, vachage sur les tellines de
« vaches. » (Droit seigneurial, Mor. Hist. de Bret.
préf. p. 15.) — 3^o Repas fourni aux tenanciers en
corvée : « Nul des dits hommes sera tenu de nous
« faire corvées fors une fois l'an, et admener nostre
« vin de Sancerre, laquelle corvée feront ceux qui
« ont chevaux et charreles, se par nous en sont
« admonestés et ne auroent point de *procuracion* de
« nous. » (Thaumass. Coul. de Berry, p. 436.) —
4^o [Droit pontifical sur les bénéfices vacants ; peut-
être le même qu'annales : « Nostre saint pere... a
« envoyé collecteurs et commissaires par les pro-
« vines et dioceses de nos diz royaume et Daul-
« phiné, lesquelz pour el ou nom de lui ou de sa
« chambre, veulent contraindre... les personnes
« d'église, tant prelatz comme autres... à paier très
« grans et excessives sommes de deniers... pour les
« restes de *procuracions* et dixiesmes, qu'il de-
« mande pour le temps dessusdit. » (Ordonn. VIII,
p. 623, an. 1403.)] — En parlant d'une assemblée
de l'Université, en 1410 : « Fut faite la dite congre-
« gation sur les demandes et requestes par l'arche-
« vesque de Pise et autres legaux de notre saint
« pere qui furent pareillement sur le dixiesme et
« vacant sur les *procuracions* et despoilles des
« lrespassez. » (Monstrelet, I, fol. 104.)]

Procuratoire. [Relatif à une procuration : « Si comme il nous est apparu par lettres *procuratoires* scellées du scel de l'Eglise. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes. 1872, p. 361.)]

Procurator. [« *Procurators* est cils qui amnistre autrui besoigne par le coumandement à celi « cui eles sont. » (Taner. li ordinaires. f. 16.)]

Procuratrice. Qui a pouvoir d'agir pour autrui : « Femme ne sera tulrice, curatrice, *procuratrice*, ne s'entremetra de sollicitation ou autre « fait de justice, si ce n'estoit pour elle pour son « mary ou pour ses enfans, ou pour son pere ou « pour sa mere en cas de necessité, autrement ce « qu'elle feroit seroit de nulle valeur. » (Cout. Gén. t. II, p. 784.)

Procuere. [Economat d'une maison religieuse : « Je euit estre certain qu'il (les frères mineurs) ont « bones pastures, Et qu'il ont, en maint lieu, du « leur mis en *procures*, Qui leur valent assez sans « autres aventures. » (J. de Meung, *Test.* v. 1074.)]

Procuereur. [Procuereur : « L'abes et li *procuereur* don convenit i furent present. » (Ménestrel de Reims, § 469.)]

Procurer. [1° Prendre soin de : « Quelconques « biens que, Dieu *procurant*, vous poés avoir par « manieres raisonnables au temps à venir. » (Tailliart, Recueil, p. 501.) — « Tenir e fermement « garder, e *procurer* à tenir e à garder quant que « le dit Hues chevalier fera. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4^e série, IV, p. 79.) — « Par foi, ce dit « Turquant, je viens de *procurer* Comment vous et « vos biens porrez très bien garder ; Je vien du roy « Henry pour vous parler. » (Guescl. v. 9491.) — 2° Faire en sorte : « Et tant *procura* la bonne « dame entre ces signeurs, que une journée de « traitement fu accordée à l'endemain. » (Froiss. III, p. 309.) — « Li dus de Braibant fu enfourmés « comment li rois d'Engleterre estoit à l'Escluse et « *procueroit* que ses fils fust dus de Flandres. » (Id. t. IV, p. 321.)]

Car je vy toujours en ayant,

En ayant celuy qui *procuere*

Que mort me voise consommant. (Clém. Marot, p. 317.)

3° [Prendre les intérêts de : « Dont moult en annoyoit aux deux Anglois qui *procueroient* pour « Aymerigot Mareel. » (Froissart, XIV, p. 196.) — 4° Rechercher : « *Procurans* et acquerans seigneurs « et amis à tous lés. » (Froiss. II, 321.) — 5° Poursuivre, au propre et au figuré, faire réussir : « Il « entendoit de grant desir et volenté au *procurer* « ses besognes. » (Id. t. V, p. 234.)]

Aujourd'hui li tems est felons ;

Car par mentir chascun *procuere*

Or et argent ; c'est chose dure. (Desch. f. 245.)

Combien qu'il voist chacier à l'aventure

S'a li l'espoir de prendre aucunement

Ou de trouver la beste qu'il *procuere*. (Desch. f. 50.)

6° Héberger : « Le mena le roy Philippe à Paris, « là li receurent les bourgeois à merveilleuse reverence, et moult luy firent d'honneur ; et puis le « fist le roy mener en son propre palais, et ses

« gens, et moult le fit noblement *procurer* de di-
« verses manieres de viandes. » (Chr. de S. Denis, II, f. 28.) — 7° Faire office de procurer : « Nous « defendons à tous les advocats et *procurers* de « nostre dicte court sur peine de privation et de ne « *procurer* jamais, et d'amende arbitraire, qu'ilz ne « travaillent nostre dicte court pour icelle multipli-
« cation de requestes, ilz n'en baillent aucunes « frustatoires contre les ordonnances et stilles de « nostre dicte court : soit pour enquerir nouveaux « delais ou autrement. » (Ord. de l'Echiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Normandie, f. 42.)

Procuereus. [Procuereur, cas sujet : « Pierres « qui estoit premiers *procuereus*. » (Beaumanoir, t. IV, p. 27.)]

Procuereur. [1° Celui qui a pouvoir d'agir pour un autre : « Il poent laisser *procuereur* por aus. » (Beaum. III, p. 7.) — Dans une transaction entre le duc de Bourgogne et le comte de Vienne, le comte s'exprime ainsi : « Li dux nos a convenancié por « nos et por nos hoirs, que nous serons receu en « plaidant par devant soy, ou par devant sa gent, « por message ou por *procuereur* sofisant, es causes « qui toicheront le duc principalement et ausie en « lotes autres causes qui ne toicheront le duc, se « les parties si accordent, ou se li usage de la cort « le duc la porte. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 515, an. 1266.) — 2° Nom qu'on donnoit autrefois à l'officier public nommé aujourd'hui avoué : « Sont « trois manieres de *procuereus* ; la premiere, si est « le *procuereur* aux causes que les laïcs appellent le « *procuereur* d'office ; la seconde, si est le *procuereur* « aux negoces, c'est celui qui par procuration, fait « les besoignes d'autrui ; et en ce convient que la « procuration contienne le cas, par especial, la « tierce maniere si est le *procuereur* à litige, c'est à « demander et à defendre en toutes causes et que-
« relles communes. » (Bout. Som. rur. p. 44.) —

[« *Procuereus* et avocats, Escrivain, gent de clergie « Qui de rien faire estes cras, Renart vers vous « s'humelie. » (Queue de Renart.) — 3° Officier chargé des intérêts du roi et du public dans le ressort d'un parlement : « Pour laquelle reparation « estre faite, ma dite dame et ses enfans prendroient « volontiers conclusion criminense, ... mais les dites « conclusions appartiennent au *procuereur* du roi « selon la custome de France. » (Monstr. I, 48.) — 4° *Procuereur* fiscal, officier qui exerçoit le ministère public auprès des juridictions seigneuriales : « Que « la qualité de *procuereur* fiscal appartient aux « *procuereus* en la juridiction des barons chancel-
« lains et autres seigneurs haults justiciers. » (Cout. Gén. II, p. 490.) — On disoit encore « *procuereur* et « alorné. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, p. 1012, an. 1268.)

Expressions : 1° « Faulx *procuereur*... est celui « qui n'estant *procuereur* d'aucun, toutes fois se dit « tel, et s'entremet à ses affaires... ou qui excède « son mandement, et procuration. » (Bout. Som. rur. p. 52.) — « Ce que par *faux* *procuereur*, ou « moins que suffisamment fondé seroit fait, et

• procuré n'est à tenir ne sentence, sur ce donner, n'est à exécuter. » (Ibid. p. 44.) — 2° « *Procurer* • discurrent. » — « Charles... scavoir faisons à tous • presens et à venir, nous avoir reçu l'umble • supplication de Jehannin Coquart et Robin Blondel, povres jeunes hommes demourans à Morson-nay emprès Meleun, contenant que, comme ils • ayent, n'agueres obtenu de nous certaines lettres • de remission en las de soie et cire verte, sur la • mort par eux perpetrée en la personne de feu • Simon de R. Huon Vernon porteur de semonces • et *procurer* discurrent à la court de l'official de • Sens. » (Jl. 119, p. 174.) — 3° La raison pour • quoy on dit que les *procurers* sont voleurs, c'est • qu'ils n'ont qu'une plume et si pourtant ils volent • mieux que pas un oiseau qui soit en l'air. » (Caquets de l'Accouchée, p. 180.) — 4° « Il ressemble • les *procurers*, il releva mangerie, » il commence • de manger après le repas. (Oudin.)

Procreuse. [Femme de procurer : « Il y eul • aussi un peu de garbueil entre M^{me} de Belin et • Bussy, à l'occasion que l'une ayant lasché quel- • que mauvais vent pseudo catholique, M^{me} de • Belin dit tout haut à la Bussy : allons, *procreuse*, • la queue vous fume. » (Sat. Ménippée, de l'ordre • tenu pour les séances.)]

Prod. [1° *Subst.* Avantage : « Mull grant *prod* i • avrez. » (Rol. v. 699.) — 2° *Adv.* Suffisamment : • « Ki tant ne set ne l'ad *prod* entendut. » (Roland, • v. 2098.)]

Prode. [Preux : « Et un sien escuier n'i voit il • oublier, Rogier de Brai, un brun, un *prode* ba- • chelier. » (Thomas de Cantorb. p. 48.)]

Prodelh—ial. [Paloncau : « Le suppliant print • un grant pau vulgairement appellé *prodelh*. » (Jl. • 196, p. 277, an. 1470.) — « Icelui Gregoire print • ung *prodiat* ou barre de bois et en donna ung • coup du bout. » (Jl. 179, p. 311, an. 1449.)]

Prodition. Trahison. (Borel.)

Prodige. Prodige. (Molnet, p. 148.)

Prodigal. Qui tient du prodigne. (Colgr.)

Prodigalement. Avec prodigalité. (Oudin.)

Prodigaliser. Etre prodigue. (xvii siècle.)

Prodigalité. [« Largesse est le milieu entre • avarice et *prodigalité*. » (Brun. Lat. Trés. 272.)]

Prodiges. [« *Prodiges* estoient appellées aucunes • merveilles aventures qui avenoient • contre le cours de nature pour signifier aucune • grant besongne qui estoit à venir. » (Berch. f. 3.)]

Prodiguement. [« Les hommes tombent en • poverté, les auleurs par larrons, ... et les auleurs • par *prodiguement* despandre. » (Palsgr. 361.)]

Prodignes. [« *Prodignes* est cil qui se desma- • sure en doner et faut en recevoir. » (Brun. Lat. • Trésor, p. 284.)]

Proditeur. Traître. (Colgrave.)

Prodition. [Trahison : « Conspiracions par luy • (Biren) faictes contre la personne du roy, entre-

prises sur son estat, *proditions* et traittez avec • ses ennemis. » (Arrêt contre Biron, dans Pasquier, • *Lettres*, t. II, p. 364.)]

Proditioirement. En trahison. Contes d'Eu-
trapel, p. 51.)

Prodome. [Prud'homme : « Herpouis sont • *prodome*, orgueilleus et gaillart. » (Sax. XIX.)]

Pro du contra (du). Du pour ou du contre, de
oui ou du non; voir PRO ET CONTRA. « Quant Gadifier
« le jeune chevalier eut entendu la damoiselle, et
« il veit qu'elle lui presentoit l'esprevier, il se print
« un peu à hontoyer; adonc luy dist le roy son
« oncle : Qu'est ce Gadifier, beau neveu, estes
« vous esbaly de recevoir l'honneur que vous avez
« desservy? — Sire, respondit le bachelier, je ne
« seroye point esbahi, si je pensoye de le valoir,
« mais je fais doute que je n'en soye pas digne. —
« Beau neveu, dist le roy *du pro du contra*, vous
« ne faictes à croire; mais seulement ceux qui vous
« en envoient l'honneur, si le recevez joyeuse-
« ment. » (Perceforest, III, f. 36.)

Production. [1° Assignation à comparer :
« S'il n'a loiel ensoine, par lequel ou li doit se-
« conde *production*. » (Beauman. LXVII, p. 19.)] —
2° Propositions pour une capitulation : « Quelque
« composition que les assiegés demandassent, ils
« ne purent obtenir par toutes *productions* que
« d'eux aller chascun un baston en son poing. »
(Monstrelet, III, f. 28.)

Productives. Fertiles, fécondes : « Aussi peu
• ou moins devez vous craindre que les Espaignes
• soient si fertiles et si *productives* de gens, qu'elles
• aient moyen, quand il seroit en Languedoc de
• luy envoyer le supplément et renfort de gens qui
• luy seroit necessaire. » (Mém. de du Bellay, VII,
fol. 206.)

Produceme—une. [Prud'homme : « Quant il
« esteit pris, li *producn* lui reveit Que mais n'i
« repaiast. » (Thomas de Cantorb. p. 31.) — « Cil
« sunt *produme* e de grant vasselage. » (Roland,
v. 3875.)]

Produict. Passé : « L'an ensuivant que Domi-
• cius et Publii Claudius gouvernoient le consual
• de Rome, les yvernaux *produictz* passa Cesar en
• Ylalie comme de coutume avoit tous les yvers. »
(Hist. de César, Triomphe des IX Preux, p. 337.)

Produire. 1° Expliquer, montrer, enseigner :

Et pour ce vous vuel cy *produire*
Par quel point on se doit conduire
A ceste chasse maintenir. (Font. Guér. Vén. p. 44.)

2° Etendre, développer : « *Produict* toute son ar-
« mée en plain camp. » (Rab. I, 293.) — 3° Former,
créer : « Ja piega dame nature et beaulé pour mon-
« trer l'excellence de leur ouvrage *produivent* et
« formeront un corps de femme le plus beau qu'on
« pourroit gueres choisir dont le deffaut fut servi-
« teur. » (Arrest. Amor. p. 298.)

Proe. Proue de vaisseau :

Proe qui fend les ondes. [Desch. f. 215.]

Proece. [Promesse : « Ki de sun cors feist tant
« *proecess.* » (Roland, v. 1564.) — « Votre *proeccc.*
« Rollanz, mar la veïmes. » (Id. v. 1731.) — « Et
« quant aucuns à honor monte Par son sens ou par
« sa *proeccc.* C'est la chose qui plus la (l'envie)
« biecc. » (Rose, v. 249.)]

Proef. [Presque : « Car par tute la terre est
« *proef* manifesté que. » (Th. de Cantorb. p. 80.)]

Proege. [Profit : « En tel maniere que ly
« homme ..devoient avoir leur usuair pour mai-
« sonner en mon bois de Ilernefail, en tous us et
« en tous *proeges*, sans vendre et sans essarter. »
(Preuv. de la maison de Châtillon, Duch. an. 1295.)]

Proenfans. Enfants des petits enfans. « Après
« avoir parlé des neveux pour petits fils, il est fait
« mention des *proenfans* que les clercs appellent
« proneveux. » (Bout. Som. rur. p. 465.)

1. Proesme. Prologue : « *Proesme* de l'auleur. »
(Li Loyer des folles am. p. 299.) — « Le *proesme* de
« la Ligue. » (Negot. de Jeann. I, p. 518.)

2. Proesme. [Proche : « Youlant pourveoir à
« moy et à mes *proesmes*. » (Ménag. Hist. de Sablé,
p. 388. an. 1382.)]

Pro et contra. Le pour et le contre. Après
avoir parlé d'une question problématique : « Les
« uns tiennent le *pro*, les autres le *contra*. » (Brant.
Cap. estr. I, II, p. 36.)

Proeve. [Preuve : « Et ceste *proeve* doit estre
« fete par celi qui fist fere le contremant. » (Beaum.
I, III, p. 31.)]

Prof. [Proche : « Par tuz les champs qui *prof*
« estoient. » (Rou, v. 6893.)]

1. Profanement. [D'une manière profane.
(Apolog. pour Hérodote. p. 202.)]

2. Profanement. Profanation. (Colgrave.)

Profaniser. Profaner :

Ses vers divins *profanise.* (Goujet, Bibl. XII, p. 60.)

Profecier. Prophétiser. En parlant de la nais-
sance du Sauveur, annoncée par les prophètes :

Sez que *profecia* de son naistre Isaïas.
Dispute du jaiif et du chrét. ms. de S. G. f. 110.

Profectices (biens). Biens qui viennent des
ascendants : « En la ditte partance seront conferez
« tous les biens gagez par ceux qui voudront
« partance, tant adventices que *profectices*, sinon
« les douaires qui seront par entier à ceux qui
« auront esté donnez. » (Cout. de Marsan, au Nouv.
Coutumier général, IV, p. 908.)

Profection. Départ :

Mondes, cil qui plus estude
En toi, et plus fet grant folie ;
L'en n'i aquier se paine non
Et s'est partant l'ame perie.
Por ça istrai de l'abeie
Tant qu'aie fet *profection.*

(Ms. 7248, f. 209.)

Proferer. [1^o Préférer : « N'i a donne tant riche
« ne la requiere, De ses ovres a fere ne la *profiere*. »
(Cir. de Rossillon, p. 362.) — 2^o Prononcer : « J'à
« soit ce que ti dit ne soient biaux ne gaires poli,

« se tu les *proferes* gentilment et de bele maniere
« et de biau deport, si seront il loé. » (Brun. Lat.
Trésor. p. 363.) — « Sur peine de parjurement et
« de la *proferete* sentence d'excommunication par
« le legat. » (Lett. du duc de Bourg. au sieur Du
Fay, p. 365.)

Profes. [Qui a fait les vœux par lesquels on
s'engage dans un ordre religieux, le noviciat expiré :
« Hëlôis tu abeesse qui devant iert nonain *pro-*
« *fesse.* » (Rose, v. 8844.)]

Professeur. [1^o Qui enseigne : « Cestui livre
« n'est pas tant seulement pour les *professeurs* de
« cest art (la chirurgie), » dans Lanfranc, f. 39. —
2^o Qui confesse : « Quant à ce qui touche la conser-
« vation de la religion catholique romaine, par
« quelle meilleure voye y pouvoit-on pourvoir qu'en
« eslisant pour la republique tel gouverneur qui
« fust *professeur* et défenseur d'icelle. » (Marnix
de S^t Aldegonde, édition de 1859, p. 123.)]

Profession—un. [Acte qui consiste à faire
solennellement les trois vœux de religion, qui sont
« pauvreté, chasteté et obéissance : « Sovenir vos
« devreit de la *profession* Qu'offristes sur l'aulel à
« vostre enunccion. » (Thomas de Cantorb. 80.) —
« Une dame prist robe de religion, ne n'i entra pas,
« ne ne fist *profession*, et puis geta l'abist et se
« maria. » (Livre de Jost. 193.)]

Professoirement. De profession. (Ess. de
Montaigne, I, 238.)

Profetable. [Profitable : « Quand l'en veault
« establir noveles choses, l'on doit veoir s'eles sont
« *profitables.* » (Livre de Jost. p. 9.)]

Proffis. Bordure ; rapprochez *proffit*, fil qui fait
le contour :

J'ay mantiaux fourrez de gris
J'ay chappiaux, j'ay beau *proffis*
Et d'argent mainte espleinguette
Sui je, sui je, sui je belle.

(Desch. f. 174.)

Proffit. Profit : « Plus de *proffit* et moins d'hon-
« neur, » proverbe des fous. (Ilist. de la Toison,
I, II, f. 105.)

Proffitable. Payé à titre de dommages et inté-
rêts : « Amende *proffitable.* » (Monstreil. III, f. 128.)

Proffre. Assises d'un tribunal : « Vener al *proffre*
« de l'eschequer, al *proffre* de seynt Michel, à cel
« terme, al *proffre* de la cluse de pasche. » (Carta
magna, f. 124.)

Proficiat. 1^o Félicitation : « L'on fait aussi des
« lettres missives de *proficiat* ou de congratulation
« quant aucun de nos amis a obtenu quelque office
« ou benefice. » (Fabri, Art. de Rhét. liv. I, f. 140.)
— De là : « dire un *proficiat*, » congratuler. (Ibid.)

Haro, Lucier est entré,
Ce n'est advis, en rage infecte ;
Escoutez la quelle chansonnette

Il nous chante un *proficiat.* (Hist. du Théât. fr. I, p. 443.)

2^o Droil levé par les évêques sur les ecclésiasti-
ques : « Du masque de ces louables costumes prirent
« leur source les decimes, les annates de la cour de
« Rome, les depots des archidiares, les *proficiats*

« et cathedratiques que les évesques prenoient pour leur bien venues. » (Pasquier, Rech. p. 252.) — « Payer la bien venue et son *proficiat*. » (Rabelais, I, 1, p. 104.)

Profit. [Porphyre : « Ung goublet à pied et couverte de porpre ressemblant à jaspe, appelée *profit*, lequel fu donnée à l'empereur par don » Nymgo de Gouzman. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

1. Profit. Bordure : « Les damoiselles ou autres femmes voulant faire par le bas en leurs robes un rebours nommé *profit*. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 269.)

2. Profit. [1^o Avantage : « Jhesus Crist, qui est lumière deu monde, nasqui au *profit* de ceus qui se seront sauf. » (Psaut. f. 117.) — 2^o Butin : « Sans les *profits* de la mer. » (Lanoue, 678.) — 3^o Produit, revenu : « Mais avoit le roi saisi toute la terre de Costentin et en faisoit lever les *profits*. » (Froissart, I, 1, 246.)] — « De tous les autres biens escheants aux enfans, hors des successions de pere ou de mere, lesquels l'on appelle *biens de profit*; le pere ni la mere n'en aura point la retenue. » (Nouv. Cout. gén. l. p. 890.)

Profitable. [1^o Avantageux : « As boins et as maus *profitable* Sont proverbe et li mot notable. » (J. de Condé, t. II, p. 166.) — 2^o Qui rapporte : « Les haulz bois *profitables* Du noble pare pnet l'en veoir branler. » (Desch.) — 3^o « Seigneur *profitable*. . . . est celui qui jouit du fief, ou du fonds, ou du fruit qui en dependant; et toutes fois ils sont obligez au seigneur direct; c'est à seavoir en foy, pour raison du fief, et en cens pour raison du fonds; Et par ce aussi s'ensuit que *profitable* seigneurie est usage et possession de fonds, avec les levées et revenues des fruits qui en yssent. » (Grand Coutumier de France, p. 113.)

Profitablement. Utilement. (Ess. de Montaigne, t. III, p. 13.)

Profitant. [Qui est d'usage : « Dont di ge d'eus ilant Que micus vaut la plus *profitant*. » (Rose, v. 5521.)]

Profiter. [« Plus *profite* petit guainz par leauté que grauz tresors par tricherie. » (Psaut. f. 45.)]

Profiterolle. Pâte cuite sous la cendre; petit pain sans mie. (Colgrave.)

Profond. [1^o Adj. : « Ce est li oisains (le corbeau) qui ne revint pas à l'arche Noë, ou por ce que il trova grans charoignes, ou por ce que il morut es aigues *profondes*. » (Brun, Lat. Trés. 210.)] — 2^o Subst. Fond : « Sur le corp il n'avoit veine qui ne tremblast de joye et hiesse qui luy surmonta jusqu'au *profond* du cuer. » (Arr. am. p. 375.)

Profondement. [« Il demoura longuement pensif en luy mesme bien *profondement* sans mot dire. » (Amyot, Paul Emile, 45.)]

Profonder. 1^o Pénétrer jusqu'au fond : « *Profonder* les entrailles de la terre. » (Monet.) — 2^o S'enfoncer, s'abîmer : « Lesquels marcherent si

« rudement le long des lices que sous les pieds de leurs chevaux sembloit que terre deust *profonder*. » (La Colomb. Théâtre d'honneur, I, p. 262.) — 3^o Précipiter au fond :

Mort, des humains la peste capitale

Qui a voulu par une regle egale

Tous les mortels *profonder* aux paluz

Des noirs enfers. (Les Marg. de la Marg. p. 187.)

4^o Creuser : « Qui batissant contre un voisin fait caver de nouveau, ou *profonder* plus bas qu'avant, il doit faire à ses frais renfermer le bastiment de son voisin. » (Cout. Gén. II, p. 1073.) — 5^o Approfondir : « Sans *profonder* plus avant. » (Lanoue, p. 139.) — 6^o S'avancer : « D'une part l'empereur s'estoit temerairement *profondé* au royaume de France. » (S. Jul. Mest. Hist. p. 140.) — 7^o S'appuyer : « La coustume universelle des humains est encline à la louange perpetuelle du tems passé, et blasme du présent; ne l'un ne l'autre *profondé* en verité perpetuelle. » (Machiav. discours sur Tite-Live, p. 236.)

Profondeur. [« La *profondeur* des admirables secrets qui sont semez par tout l'univers. » (Lanoue, 457.)]

Profondité. Profondeur : « Jusques à la *profondité* de nos cueurs. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, VI, p. 385.)

Profrer. [Se présenter, comparaître en justice : « Mes en tiel cas volons que mitigation soit faite, pur ceo que ceux se *profront* à combattre pur nostre pees maintenir. » (Britton, Lois d'Anglet. p. 41.) — « Et si aucun des appellés se *proffre* avant la utlagerie, ou le appellour face defaute. » (Id. p. 44.)]

Profus. 1^o Prodigieux : « *Profus*, somptueux et insatiables de biens. » (Mém. de Sully, XII, 60.) — 2^o Proluxe : « (Discours *profus*. » (Id. p. 20.)

Profusement. [Avec profusion : « Et ces dons là *profusement* jettés sont convenants à hautes majestés. » (S. Gelais, 35.)]

Profuseur. Prodigieux. (Colgrave.)

Profusion. [Prodigalité : « L'enfance et la decrepitude se rencontrent en imbecillité de cerveau; l'avarice et la *profusion*, en pareil desir d'attirer et d'acquérir. » (Mont. I, f. 389.)]

Progaine. [Race, lignée, enfants : « Et pour ton pere et sa *progaine* Racater de mal et de paine, L'estuet en fust pendre et morir. » (Mapemonde.)]

Progeniée. Même sens, aux Vigiles de Charles VII, II, 187. — [« Icelui Humbert en eschange de ce, bailla audit chapitre tous les hommes et les femmes, que luy et sa femme havoient ou povoiert avoir, ou devoient avoir à Egligny, à Cherbuy, à Porrein et à Espoigny, sers et serves de chefs et de corps... avec toute la *progeniée* et la siganee de tous les hommes et de toutes les femmes. » (Cart. de S. Etienne d'Auxerre, an. 1281.)]

Progenier. Engendrer. (Robert Estienne.)

Progeniteurs. Ancêtres. (Mathieu de Coucy, Chartes VII, f. 717.)

Progredier. Avancer. (Cotgrave.)

Progrès. [Suite : « Et ainsi des autres, comme nous dirons au *progrès* de ce traité. » (Paré, t. XX, p. 4.)]

Progressif. Progression, suite : « En laquelle leltre du dit ambassadeur Florentin escript à Orléans le .xiii. de ce dit mois est narré la *gressif* de trois jours subsequence de ce qu'a esté fait avec le dit Quintano. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 293.)

Progressif. [Qui s'avance : « La faculté motive est divisée en *progressive* ou ambulative et *apprehensive*. » (Paré, I, 1.)]

Progression. [« Par ceste douce et philosophique *progression* de point en point, il luy monstra et prouva que tout son reproche et sa maledicence n'estoit autre chose que l'abboy d'un chien. » (Amyot, de la *tranq. d'âme*, 40.)]

Prohiber. Défendre. (Am. ressuscité, p. 36 ; Ess. de Montaigne, II, 79.)

Prohibeur. Qui défend. (Cotgrave.)

Prohibitif. [Qui interdit : « Le statut *prohibitif* de faire cordeaux moindres que de six filz. » (Monum. inéd. de l'Hist. du Tiers-Etat, IV, 225.)]

Prohibition. [Défense : « Ciceron luy respon-dit, que son election au tribunal ayant esté faite directement contre l'expresse *prohibition* des loix, estoit nulle. » (Amyot, Cat. d'Ét. romain, p. 53.)]

Prohibitivoire. Qui défend. (Cotgrave.)

Prohier. [Prouier, ancien *proreta* ; vigie à l'avant d'une galée : « .xxxii. *prohiers*. » (B. N. fr. Clairambaut. (Sceaux) 86, p. 6749, an. 1357.)]

Prohis. Câble. « Sur lequel port a ung rochier neif, fust et delyé que on appelle l'aguille, auquel les fustes et vaisseaux qui y viennent de coutume attachent leurs *prohis* ou chables. » (La Salade, fol. 30.)

Proiaus. [Pré : « Ains alez chantant et balant par ces jardins, par ces *proiaus* Avec ces garçons desloiaus. » (Rose.)]

Proichier. [Prêcher : « Ce que clers ne peut par *proichier* doit cil (le chevalier) faire par menacier. » (Hist. Litt. de la France, XXIII, 739.)]

Proie. [1° Ce que les animaux carnassiers ravissent pour leur nourriture, au propre et au figuré : « Chascuns devient oisel de *proie* ; Nus ne vit més se il ne *proie*. » (Ruteb. p. 218.) — « En son pais porte li cuens sa *proie* (la dame enlevée), » dans Audefr. le Bat. *Romancero*, p. 31.) — « Le peuple romain qui s'estoit donné toute nation en *proie*. » (Et. Pasq. *Rech.* I, p. 7.)]

Qui orroie coment elle proie
Celi qui de son cors fist *proie*.

[Ms. 7615.]

2° Biens : « Et doit dire en tele maniere Sires, cil m'a escoussé ses *proies* et ses gages. » (Cout. d'Anjou, ch. 115.) — 3° [Troupeaux : « Jou ai veu, dit li espies, le *proie* de le ville yssir hors, et y a bien sis ou sept cens grosses bestes. » (Froiss. IV, p. 341.) — « Et acueillirent toute la *proie* de la environ. » (Id. III, p. 120.) — « Et mirent tout le pais à feu et à flamme, et prenoient *proies*, et gastoièrent bleiz et vignes et jardins. » (Méneest. de Reims, § 120.) — « Si tost comme lesdiz serjens hors furent de la ditte ville de Vervin, acueillirent la *proie* et bestes qu'ils trouverent pasturant au dehors d'icelle. » (Jf. 88, p. 90, an. 1360.) — « Comme ledit sergent eust prise en certain blé... la *proie*, que l'en appelle la herde des vaches de la ville de Waucayeu. » (Jf. 158, p. 346, an. 1404.) — « Avoient de coutume ceulx de Mente que au matin toute la *proie* se assembloit à la porte pour yssir dehors et aller paistre aux champs. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 84.)]

Projeet. Pourtour : « Et n'est à passer en silence que l'ouvrage d'icelle chapelle ronde, estoit en telle symmetrie compassée que le diametre du *projeet* estoit la hauteur de la voute. » (Rabelais, t. V, p. 206.)

Projecter. [1° Jeter au loin : « Pantagruel demandoit à quel propos il (mardi gras) avoyt tant de moustarde en terre *projectée*. » (Rab. Pantagr. IV, p. 42.) — « *Projectant* la vue. » (Rab. IV, 122.) — 2° Observer : « Pourquoi Alexandre en *projeet* tant icelle, et pensant par quel lieu il la pourroit plus aise assaillir, il fut atteint d'une sayette à la jambe. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 193.)]

Projection (poudre de). [Poudre à laquelle les alchimistes attribuaient la vertu de changer les métaux inférieurs en or ou en argent : « Ils ont en leurs livres laissé par escrit plusieurs belles instructions touchant la pierre philosophale ou *poudre de projection*, qui est d'une vertu si admirable. » (La Noue, p. 439.)]

Projecture. Saillie d'une corniche. (Oudin.)

Proieor. [Pillard : « Tout quanque li *proieor* de l'ost l'empereor avoit proié, et il meismes furent proié de leur amis. » (Dom Bouquet, t. VII, p. 145.)]

Proicour. Qui prie d'amour :

Pour verdure, ne pour prés
Ne por fuil, ne por flour
Nule chanson ne m'agrée
Si ne muet de fine amour ;
Mais li faignant *proieour*
Dont ja dame niert amée
Ne chantent fors qu'en pascur
Lors se plaignent sanz douleur. (P. av. 1300, I, p. 369.)

1. Proier. [Le même que *prohier* : « Item *proier* .xx. solz le mois et pour despens .xx. solz. » (Reg. Pater, fol. 180.)]

2. Proier. Berger : « Ont aussy un marests auxquels tous les dits manans ont accoustumé cacher toutes leurs bestes, reservé bestes à laine sous la garde d'un *proier*. » (N. C. Gén. I, p. 540.)

3. Proier. [Piller, voir sous PROIE et PROIEOR]

Chascuns devient oïsel de proie
Nus ne vit mes, se il ne *proie*
Por ce dirai l'estat du monde
Qui de troz biens se vuide et monde. (Ms. 7218, f. 331.)

4. Proier. [Prier : « Soiez assure que nous n'averons garde ; car mi ami de l'ordre de Ciliaus son relevei pour chanteir matines et pour *proier* pour nous. » (Ménéstreil de Reims, § 70.)]

Or vous *proie* amée,
Par fine amourrette,
Sadette, que m'amiette
Soyez ; ce desir, car vo bouchette,
Vermeillette, rians, amoureuxsette,
Fait que, sans parir,
Bonement m'agrée
Vous amer blondette,
Douceite, savoureuxsette,
Et vo cors veir. (Jehanot de l'Escurel, ms. 6812, f. 52.)

Deus jovencians trova au port,
Ou mener soloit son deport

Proie lor qu'en mer la naissent
Par tel convent que ils feissent
Toute lor volenté de li. (Ms. 7218, f. 317.)

Proiere. [1^o Prière : « Quant ot fait sa *proiere*, son mantel escourça. » (Berte, c. 25.) — « Se vous daignez ma *proiere* escouter. » (Conci, XIII.) — 2^o Corvée : « Item diz *proieres* trois foiz l'an et « deux de herce, valent quatre livres douze souz. » (J.J. 72, p. 39, an. 1339.)]

Proieres. Pillard, ravisseur :

Li *proieres* qui proie
N'a ja mis en sa proie. (Ms. 7218, f. 301.)

Projetement. Projet. (Monet.)

Projetter. Lancer au loin : « Je *projetlay* ma vue. » (Rabelais, V, p. 180.)

Proimeté. Parenté, proximité.

Proisier. [Priser, estimer : « Sire, ce dist Sebile, moult faites à *proisier*. » (Saxon, VI.) — « Dant Jupiter li renvoisiés Par qui delis fu si *proisiés*. » (Rosé.)]

Proisme. [Proche, parent : « Les *proismes* les « (rentes) pourront avoir et prendre par promeche, se bon leur semble. » (Ord. IX, p. 484, an. 1399.) — « Il ne peut estre qu'il n'y ait grant plenté de « leurs *proismes* qui dolent en sont. » (Froissart, v. II, p. 129.) — « En *proisme*, « prochainement : « Et demain en *proisme* morras. » (Renart le Nouv. v. 1604.)]

Proisme. [Prologue : « Or ai je mis ou premier « chef de mon *proisme* que je voel parler de grans « mervelles. » (Froissart, II, p. 7.)]

Proismeté. [Parenté : « Par droit et par *proismeté*, de la succession monseigneur Carlon, roi de France, vous deveriés tenir l'herétage. » (Froissart, vol. II, p. 305.)]

Proisser. Priser, estimer :

Se Rollans a od lui Ogier
Et les .xii. pairs et Namlon,
Petit *proisse* Marsilion. (Mousk. p. 196.)

Proix. [Palonneau : « Le suppliant print en sa main ung *proix* de charrette, et d'icellui *proix*

« donna ung coup à Jehan son frere. » (J.J. 189, p. 52, an. 1455.)]

Prolation. [Prononciation : « A propos de l'ambigüité des mots qui gist en la *prolation*, les « François prononcent assez doucement, et, en la « plupart de leurs parolles, on n'entend point la « dernière lettre ; dont bien souvent les mots se « prendroient les uns pour les autres, si ce n'estoit « qu'ils s'entendent par la signification des autres « qui sont parmy. » (Desper. *Contes*, XLV.)] — On lit dans la liste des ouvrages de Loys Megret. 806 : « Le menteur ou l'incrédule de Lucian traduit de « grec avec une escriture graduant à la *prolation* « françoises et les raisons. » (Du Verd. bibliot. 806.) — « Mais que direz vous, demanda un de la serée « à ce que vous verrez en une meme province, en « une mesme ville, n'y avoir pas une mesme *pro-
lation* et prononciation, les gens d'Etat ayans « une *prolation* pour eux, et le vulgaire une autre « à part. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 274.) — « Quelquefois on met deux *t* ensemble pour enfor-
cer la *prolation* et prolonger la precedente syl-
labe comme alumette, bonnette. » (Gramm. fr. de Robert Estienne, p. 10.)

Prolegat. Vice-légat. (Beauch. Rech. des Théât. t. III, p. 128.)

Prolepse. Prolepse, figure de rhétorique. (Cotgrave.)

Prolet. [« Six deniers, trois doussains de *prolet* « à paier à trois foiz l'an à Biertout le Gillon pour « le quart du manoir qui fu Jacot d'Estreez. » (J.J. 72, p. 217, an. 1340.)]

Prolix. [Long : « Et dit plusieurs autres choses « qu'ilz seroient *prolixes* à escrire. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4^e série, V, p. 375.)]

Prolixement. [D'une manière prolix : « Car « maintes fois cis qui preesche, Quant briefment ne « se despeesche. En fait les auditeurs aler, Par trop « *prolixement* parler. » (Rose, v. 19676.)]

Prolixité. [Défaut de ce qui est prolix : « Li « plusieurs s'esjoissent de briefté orendroit. Et la « *prolixité* ennuie en tout endroit. » (J. de Meung, Testament, p. 2158.)]

Prolocuteur. [Avocat, dans Du Cange, sous *Prolocutor*.]

Prolocution. Proposition, condition ; à la fin du traité de Breteigny, on lit : « Est accordé par ce « present traité que tous autres accords, traitiez et « *prolocutions* s'aucuns en y a fait..... sont nuls et « de nulle valeur. » (Chr. de Nangis, an. 1360.)

Prologe. [Prologue : « De ci dirons la conte e « si avons dit del *prologe* tant solement. » (Macchab. II, p. 2.) — « Icco est le *prologe*, puis commence le vie « Del primerain Richart le duc de Normandie. » (Benoit, I, p. 518.)]

Prologue. 1^o Avant-propos : « Pouvons traire « à propos un petit *prologue* de vaillance cheva-
« lereuse. » (Boucicq. II, p. 4.) — 2^o « *Prologue* fina-

« ble. » Trilogie, opposé à prologue récité au
« début d'une pièce. (Hist. du Théat. fr. I, p. 186.)

Prologuer. [Dire précédemment : « Car cy
« dessus j'ai *protogué* grans fais d'armes ; encoires
« en trouverés vous grant foison, desquels je feray
« bonne et juste narration. » (Froiss. XI, p. 4.)]

Proloignement. [Retard. (Renard, v. 16275.)]

Prolong. Prolongation, délai. (N. C. G. II, 1233.)

Prolongation. [Prolongement : « A tels euz-
« sans respondray je Briefvement, sans *prolongation*. »
(Bruyant, dans Menag. II, p. 15.)]

Prolonger. Prolonger. Cretin, p. 166, dit :

Donques après *prolonger* beaucoup plet
Et que chascun ait dict maint beau couplet.

Prolongeur. Qui prolonge. (Cotgrave.)

Prolonger. [Prolonger : « Cil est enemis de
« soi meisme, qui *prolongue* la vie à ses enemis. »
(Brun. Lat. Très. p. 399.)]

Promarginaire. Ce qui est écrit à la marge.
(Cotgrave.)

Prome. [Démangeaison, en parlant du cerf prêt
de quitter son bois : « Cela luy donne une *promé* et
« demangeaison qui le contrainct de froter sa teste
« contre des arbres ; laquelle n'ayant point de
« racines se separe du test et tombe en terre. »
(Charles IX, de la Chasse, p. 10.)]

Promeche. [Proximité, parenté : « Les prois-
« mes les (reules) pourront avoir et prendre par
« *proméche*, se bon leur semble. » (Ord. IX, p. 484,
an. 1399.)]

Promeconde. Dépensier. « Protecteur, conser-
« vateur, *proméconde*, administrateur, dispensa-
« teur. » (Rabelais, IV, p. 227.)

Promenement. Action de se promener, lieu
où l'on se promène, promenade. (Cotgrave.)

Promesse. [1^o Action de promettre : « *Promesse*
« sans don ne vaut gaires. » (Rose, v. 4108.) — « Et
« se m'amor vous prometote, Jà voir *promesse* n'en
« tendroie. » (Id. v. 7252.) — « El Jehan n'a pas
« assés por paier les delés et *promesses* qu'on li
« demande. » (Beauman. VI, p. 24.) — On lit dans
Froiss. II, p. 52, au sens de promesse que je vous
ai faite : « Je vous tenray vostre *promesse*. »] —
« Belle *promesse*, fol lie. » (Cotgr.) — « *Promesse*
« de seigneur n'est pas heritage. » (L'Am. ressusc.
p. 427.) — 2^o Retrait lignager : « Item doit sçavoir
« que jacoil ce que heritages acquis par retrait de
« *promesse*. » (Bout. Som. rur. p. 433.) — « Selon
« l'usage de Normandie en ce ne chet *promesse* ne
« retrait, et ont les femmes moitié après la mort
« aux maris. » (Bout. Som. rur. p. 489.) — 3^o Trait^é,
par suite conditions menaçantes : « Qu'il n'eust ne
« *promesse* ne société à nul de nous. » (Chron. de
S. Denis, t. I, f. 196.) — Parlant du siège de Pont-
Audemer par le connétable de Clisson : « Ceux de
« dedans durement oppressés et requis plusieurs
« fois par le connestable qu'ils se rendissent ; ou
« tous seroyent morts, s'ils estoyent prins par

« force ; c'estoient les *promesses* que le connestable
« *promettoit* par coustume. » (Froiss. I, p. 458.)

Prometteur-ieres. [Prometteur, cas sujet et
cas régime : « Et cist qui estoient *prometteur* de vic-
« toire. » (Macchab. t. II, p. 40.) — « Et s'il vient
« aucuns *prometteurs*, Soit loiaus hom ou hoque-
« tieres, Qui la vueille d'amor prier, Et par promesse
« à soi fier. » (Rose, v. 13851.)]

Promettesse. [Qui promet, au féminin :
« Ha, amours, *promettesse* de biens. » (Percefor.
vol. II, fol. 331.)]

Prometteur. [Qui promet, au masculin : « Les
« poetes comiques introduisent de tels *prometteurs*
« en leurs comedies. » (Amyot, Com. disc. le flat.
§ 38.)]

Promettre. [« Quand la cotesse le sot si en fu
« trop lie, et il escrire unes lettres pendanz qu'elle
« *promettoit* à rendre mon seigneur Erart de Chase-
« nai mil mars d'argent à sa volentei. » (Ménéstrel
de Reims. § 326.)]

Expressions : 1^o « Sans *promettre*, » sans se faire
prier :

A heure de tierce un mardi

Droit à ma porte descendi

Un messagier qui *sans promettre*

Me va une lettre, ou poing mettre. (Froiss. poés. p. 218.)

2^o « *Promettre* et tenir sont deux. » (Loisel, Inst.
Cont. p. 185.) — 3^o « C'est tout que qu'un honneste
« homme peut faire, que de *promettre* et tenir. »
(Contes de Chelières, f. 100.) — 4^o « *Promettre* sans
« donner est fol reconforter. » (Cotgr.) — 5^o « Entre
« *promettre* et donner doit-on la fille marier. » (Id.)

Promeu. Participe de *promouvoir*. 1^o Proposé :
« Quand tous chevaliers ou escuyers furent retour-
« nés du voyage de Barbarie, et tout le monde ne
« cessoit d'en parler, qu'un autre voyage *promeu*
« fut en l'hostel du roy de France. » (Froissart, IV,
p. 99.) — 2^o Avancé : « Là s'estoient trouvez quel-
« ques seigneurs de marque, entr'autres des princes
« du sang *proméuz d'aage*. » (Lett. de Pasq. II, 97.)

Prominence. Apparence au dehors. (Cotgr.)

Prominent. Ce qui paroît en dehors. (Cotgr.)

Promis. Permis : « Dieu et gentillesse... ont
« *promis* l'œuvre plaisant à bonne fin estre ache-
« vée. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 407.)

Promisces. [Prémices : « Tu as des vertus les
« *promisces*, C'est les drois, c'est la propre rente. »
(Rutebauf, II, p. 14.)]

Promiscue. Indifférent : « Ce n'est pas sans
« grande raison que l'Eglise defend l'usage *promis-
« cue*, lemaraire et indiscret des saintes et divines
« chansons que le S' Esprit a dictées à David. »
(Ess. de Montaigne, I, p. 541.)

Promiscuement. Confusément. (Cotgr.)

Promission. [Promesse, surtout à propos de la
terre promise : « Josué ki le pople Dieu en terre de
« *promission* conduist et guida. » (Rois, p. 2.) —
« J'iroie pourchasser à force et à bandon Le tresor
« dont j'ai fait à vous *promission*. » (Guescl. vers

12520.) — « Et me semble que pour lors les terres
« du duc de Bourgogne se pouvoient mieulx dire
« terres de *promission* que nulles autres. » (Comm.
t. I, p. 2.)]

Promocion. 1^o Exhortation : « Comment frane
« vouloit après les choses, pense au biens du
« mariage, dont il est acucnement entrepris par la
« *promocion* des .iiii. dessus nommez et quelle
« femme elle desire avoir. » (Beschamps, f. 492.) —
2^o Importance : « Evesché de grant *promocion*. »
(Vigil. de Charles VII, II, 23.)

Promores. « Maintenant est venue la compa-
« gnie, la cohorte des *promores* celleriers, ou bou-
« teilliers, et cuisiniers creue plus que jamais. »
(Nef des fols, f. 62.)

Promoter. [Cas sujet de promoteur, dans
Froiss. Kervyn, II, 192.]

Promoteur. 1^o Instigateur :
Pour vaillance honneur et scaivoir
N'est aucun sens *promoteur* trait
A estat mondain recevoir ;
Mais qui bon est on le deffait
Es estats cheris honorez ;
Pour ce est li mondes triboulez. (Desch. f. 441.)

2^o « *Promoteur* d'office, est le procureur aux
« causes de la seigneurie, et domaine du seigneur
« justicier et es causes criminelles contre ceux qui
« ont delinqué au territoire du seigneur, lequel
« aussi s'appelle procureur de la seigneurie de la
« justice... et procureur fiscal. » (Laurière)

Promotion. 1^o Choix, éléction : « Un respit fut
« prins entre ces deux roys et leurs gens, eux
« estant au siege, tant seulement et sur les champs,
« et meirent par leurs *promotions* de toutes parties
« quatre seigneurs ensemble qui devoient parle-
« menter de paix. » (Froiss. I, p. 167.) — 2^o Éléva-
« tion : « Ilz vouloient destruyre le vaillant chevalier
« par l'envie qu'ilz avoient sur sa *promotion*. »
(Percefor. IV, f. 45.) — 3^o Exhortation, instigation :
« Le roy Richard d'Angleterre par la *promotion* de
« ses oncles, et de son conseil avoit envoyé en
« Alemaigne son chevalier, messire Simon Bourle
« devers le roy des Rommains, pour avoir sa scœur
« en mariage. » (Froiss. liv. II, p. 87.) — 4^o Résolu-
« tion : « Quant la *promotion* de ceste feste faire vint
« en avis au roi. » (Id. IV, 205.)]

Promotoriel. De procureur : « Bien poldront
« en cas de protraction et dilacion de justice man-
« der à l'inférieur comme par lettres *promotoriel-
« les* afin qu'il ayt dedans certain temps à faire et
« administrer justice. » (Cout. Gén. II, p. 976.)

Promovement. [1^o Instigation : « Par le *pro-
« movement* de madame sa mere. » (Froissart, VII,
p. 320.) — 2^o Acte du procureur du roi, réquisition
d'office : « Comme au *promovement* et denunciation
« de mestre Simon de Buissy procureur du roy
« notre seigneur, il eust esté donné à entendre...
« que Jehans Pepins citoien de Reinz estoit diffamé
« ou renommé de aler ou envoier aus fausses
« forges de monnoye. » (Jl. 69, p. 181, an. 1334.)]

Promouvoir. [1^o Elever à une dignité : « Quand
« saint Pauls enstruivoit son chier disciple del esta-
« blissement de l'Eglise, que il nului ne *promovist*
« desordinement as saintes ordenes. » (Job, p. 511.)
— 2^o Proposer : « Nous volons bien à signeur, puis-
« qu'il est à che *promens* le prinche de Galles. »
(Froiss. IV, 320.) — 3^o Mettre en délibération : « Le
« duc de Lancastre ala au conseil et, quand il vey
« que point et heure fut, il *proment* la besogne du
« vallet. » (Id. XIV, 182.) — 4^o Avancer, émettre :
« Là *proment* Dartelvele les parole susdites. » (Id.
t. IV, 319.) — 5^o Susciter : « Olivier de Cliehon luy
« avoit tout *promeu* et brassé ce contraire. » (Id.
t. XV, p. 1.)]

Promoveur. [Agresser : « De toutes ces
« injures et villenies et navreures perpetrées et
« faites par ledit Cotelte *promoveur* et agresseur. »
(Jl. 127, p. 37, an. 1385.)]

Promouvoir. Avancer : « Lælius qui toutes
« fois alla tousjours *promouvant* et secondant la
« grandeur et gloire de Scipion. » (Essais de Mont.
t. I, p. 441.) — « Non seulement pour *promouvoir*
« le bien, mais pour destourner un grand mal de
« l'Estat. » (Sagesse de Charon, p. 402.)

Promps. Promptement : « Si vous mandons si
« estroitement comme plus *promps* que vous le
« faissiez ainsi faire. » (Ord. II, p. 58.)

Prompt. 1^o Rapide : « La plus *prompte* courtoi-
« sie est la meilleure. » (Cotgrave.) — 2^o Complant :
« En deniers *prompts* et comptans. » (Bouteill. Som.
Rurale, p. 415.)

Promptement. 1^o Réemment : « Ilz estoient
« clers et luyens, comme se n'a guerres eussent
« esté fourbis, fors tant que la ou le sang des con-
« leuvres les avoit attains, ilz estoient tant ver-
« maux, comme s'ilz eussent esté *promptement*
« ensanglantez. » (Percefor. VI, f. 31.) — 2^o Aussitôt
que : « *Promptement* que le roy... » (Le Fèvre de
S. Rémy, Hist. de Charles VI, p. 61.)

Prompter. Abréger. (Ten. de Littlef. f. 77.)

Promptitude. [1^o Aptitude : « Il ne s'en trouve
« quasi pas un, lequel n'ait quelque *promptitude*
« à y profiter. » (Calvin, Instit. 193.) — 2^o Légeretés,
étourderies : « Et une infinité d'autres onbliances
« et *promptitudes* ausquelles un chef d'armée est
« sujet par trop croire à quelq'un ou à soy mesme. »
(Carl. I, p. 34.) — 3^o Rapidité : « Ils avoient usé de
« telle *promptitude* qu'au troisieme jour ils eurent
« comparé plus de cent pas. » (Du Bellay, 448.)]

Promptuaire. [Texte abrégé du droit : « Quand
« il eust eu un calepin, un vocabulaire, un diction-
« naire, un *promptuaire*, un tresor d'injures, il
« n'eust pas eu la dernière de ceste diableresse. »
(Desp. 65^e conte.)]

Pronance. Prédiction, connoissance de l'ave-
« nir :

Lonctems en furent la doutance
Et en la fin vint la *pronance*. (Rom. de Narcisse.)

Pronateur. Terme d'anatomie ; se dit de deux

muscles du rayon qui font que la paume de la main regarde en bas ; l'un se nomme le rond, l'autre le carré. (Cotgrave.)

Prouau. Pupitre. (Cotgrave.)

Prone. [1^o Jubé, ambons d'où on disoit le prone : « Home qu an ne puet chastier, Devroit an au mos-tier lion, Come desvè devant les *prones*. » (Chev. au lion, 625.) — « Il monta en son *prone*, et dit les mots qui s'ensuivent :... ainsi descendit de son *prone* et s'en alla à la maison. » (Louis XI, 89^o nouv.)] — « Lors entre en l'église et ainsi qu'il fut à genouillons, il regarde à dextre partie et voit unes *prones* d'argent moull bien faictes... et Lancelot entre dedans les *prones* par un petit buysset, et regarde les *prones* qui tant sont belles et riches qu'il ne euyde pas que un roy les peust eslogier. » (Lanc. du Lac, II, f. 32.) — 2^o Présents : « Ils se pervertirent par avarice et recevoient dons et *prones* de toutes parts, et qui plus leur donnoit, il avoit meilleur droit. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 109.) — 3^o Grand parleur, prôneur :

Chascuns ribaus si devient *prone*

Quant il fet tant que il larrone

Quatre deniers ou cinq ou six. (Ms. 7218, f. 215.)

Proneveu. Petit fils : « L'enfant du tils son pere que les clerics appellent *proneveux*. » (Bout. Somme rur. p. 464.)

Pronne. Prune :

Ilercules remirant les hauts murs de Cremonne

Unze geans trouva par maniere felonnie ;

Mais à leur grand pouvoir n'accumpa une *pronne*

Tous les defit. (Oliv. de la Marche, II, p. 564.)

Pronnier. [Vigneron : « De Jehan le Barbelier, « notaire, pour demi-arpent... que tient à rente « Jehan Hode, *pronnier* dudit Barbelier. » (1434, Censive de S. Jean-le-Blanc. L. C. de D.)]

Prononçable. Qu'on peut prononcer. (Cotgr.)

Prononcement. [Sentence prononcée : « Cas-cuns entent le *prononcement* des arbitres diver-sément. » (Beaumanoir, XXXIX, 7.)]

Prononceur. [« Le principal malfaiteur et « *prononceur* desdites parolles fut condamné à « faire amende honorable. » (J. de Troyes, Chron. 1465.)]

Prononchier. [Proclamer : « Il se fist consa-crer et couronner de ce pape et *prononchier* à « estre empereres. » (Froiss. II, 346.) — « Gentil-homme, chevalier ou escuier qui se sentent en « aucune maniere *prononchier* de leur blasme et « de leur honneur, il ne le doivent, ne le puent « ignorer, que il n'en faiche leur devoir, ainsi que « les cas le desirent. » (Cart. de Cambrai, an. 1398.)]

Prononcier. [Même sens : « Li baillis n'est pas « tenu d'estre au jugement fere, ne au *prononcier* « le jugement. » (Beauman. I, 13.) — « Sire g'i vois « sans remanoir Vostre naissance anoncier ; Auls « pastoureaux vas *prononcier* Comment estes nez « de Marie. » (Nativ. de N. S. J. C.)]

Pronostic. [Conjecture : « Je vous veix icy « coucher une liste de quelques *pronostics* des lem-

« pestes et orages qui se sont monstré tant par le « soleil que par la lune. » (Cholieres, Contes, II, 8.)]

Pronosticatif. Qui pronostique. (Amant res-suscité, p. 522.)

Pronostication. [Action de pronostiquer : « Aussi fu l'estoile comée En semblance de feu « coucée, Qui de feu et d'ocision Faisoit *pronosti-cation*. » (Mauchant, Tarbé, 68.)]

Pronostiquer. Annoncer :

Dont leur prophete Merlin

Pronostica la douloureuse fin

Quand il escript : vie perdez et terre. (Desch.)

Pronostiqueur. Qui pronostique. (Oudin.)

Pronube. Qui préside aux noces : « La nopciere « et *pronube* Junon. » (Amad. Jam. f. 19.)

Prononciement. Action de prononcer une sentence : « Les *prononciemens* des droiz et des « coutumes sont et doivent estre plus favorables « à ceux qui ne les connoissent pas que à ceux « qui les doivent connoistre. » (Anc. Cout. de Bretaigne, f. 172.)

Prononcier. [Prédire, dans Du Cange, sous *Fissiculare*.]

Proofo. [Preuve : « Le plus haut briefe que ils « pooient aver est le brief de *juris urum*, lequel « est grant *proofo* que le droit de féé n'est en eux, « ne en nul autre. » (Littleton, sect. 646.)]

Propagation. Race, extraction : « Julius Cesar « qui estoit souverain de l'ost des Rommains non « pas pour la grant *propagation* dont il fust venu, « mais pour la haute promesse qui estoit en lui. » (Perceforest, IV, f. 82.)

Propaller. Exposer, représenter :

Son passe lems est pour la passion,

Du vray Sauveur *propaller* par mystere

Car tres bien scait conduire tel affaire.

Goujet, Biblioth. t. XI, p. 262.

Propelet. Diminutif de *propre* :

Ihé, que vous estes *propelet*

Tout vous siet tant. (Roy. de Collyerje, f. 49.)

Properité. Propriété ; c'est la Fortune qui parle (corr. *proprietex*) :

C'est ma droite *properitez*

Que de monter et de descendre

Jamés estas n'est arestez

Or le fas grant, or le fas mendre. (Ms. 7218, f. 139.)

Prophane. [Séculier : « La maison ainsi baillée « par ledit religieux à nostre receveur,.... sera et « demourra *prophane*, et non admortie. » (JJ. 147, p. 179, an. 1394.)]

Prophanité. Ce qui est profane : « Discours « contre la *prophanité*. » (Gouj. Bibl. XV, 46.)

1. Prophecie. [Prophétie : « Et la fu morz li « rois, dont Dieus ait l'ame ; et fu acomplie la *pro-phécie* que on dit que Merlins avoit dite ; car il « dist que li dous lions de France mourroit à Mon-pensier. » (Mén. de Reims, § 335.) — « Rois, la « *prophecie* Qu'on dit ne ment mie : Que femme « seult cest grever Qui ses barons sot amer. » (Romancero, p. 192.)]

2. Prophecie. Profession ; acte qui consiste à faire les trois vœux de religion. On lit dans la Cout. de Normandie, f. 41 :

Prophecie en religion
Empêche de pouvoir succéder.

Propherer. [Proférer : « Ledit Philippe Ser-
moïse, meü de mauvais courage, dist et *propheya*
« ces paroles. » (Lett. de rémission, dans Romania,
1873, p. 235.)]

Prophès. [Profès : « Cil qui sont en religion et
« y ont esté de telz tans qu'il soient *prophès.* »
(Beaumanoir, LVI, 4.)]

Prophession. Profession, dans Desch. f. 199.

Prophete. [1° Qui prédit l'avenir, au masc. et
au fém. : « Dès les apostles ne fut un tels *prophete.* »
(Roland, v. 2255.)]

Orez trestous le juge du grant roy
Par la bouche Sibille la *prophete.* [Desch. f. 328.]

[« Mauvaisement leur souvient de l'Escriture qui
« dit par la bouche David le *prophete* : « Faites
« jugement et joustice en touz tans. » (Mém. de
Reims, § 2)] — 2° Philosophe, dans Percéf. I, f. 77.
— 3° *Adj.* Prophétique : « Esprit tout divin et *pro-
phete.* » (Des Accords, f. 2.)

Expressions : 1° « Bon *prophete.* » bon apôtre :
« Ce bon *prophete* le cardinal de Lyon qui toute sa
« vie a esté ennemy mortel des François. » (Hist.
du chevalier Bayard, p. 371.) — 2° « Chapeau *pro-
phete.* » dans l'Hist. du Théâtre fr. I, p. 275. —
3° « Nul n'est *prophete* en son pays. » (Contes
d'Entrap. p. 117 ; Pasq. Rech. p. 697.) — 4° « La loy
« et les *prophètes.* » (S. Bern. Sermon. fr. ms. p. 100.)

Prophetic. [1° Prédiction : « *Prophetic* est en
« quatre manieres : ou en faiz, ou en diz, ou en
« visions, ou en songe. » (Bruin. Lat. Très. p. 54.)
— 2° Sentence, maxime : « Item un petit livre cou-
« vert de cuir, où il a plusieurs figures de papes,
« avec aucunes *prophéties* d'eulx. » (Inv. du duc
de Berry, an. 1416, f. 52.)]

Prophetiser. [« Biau fils, li astrenomien
« *Prophetisierent* de toi bien, Ke jà nul bien ne me
« feriois, Moi et mon regne destruinroies. » (Gui de
Cambrai, Barlaam et Josphat, p. 151.)]

Je *prophesi* et si devin
Que se mon croller est parvin. [Ms. 7218, f. 77.]

Tuit saint prophetes ensemment
Qu'il des fils Dieu l'avenement

Prophetastes. [Ms. 7218, f. 221.]

Prophitable. [Profitable : « Vers tei il n' ad
« mes fait, mais bones sunt ses ovres, e à tei hon-
« rables et *prophitables.* » (Rois, 73.)]

Propice. [Propice, convenable à : « Considéré
« que la ville d'Ause est séant près des fins du
« royaume sur la riviere de Sone, en pays fertile
« et convenable et *propice* pour fait de marchan-
« dise. » (JJ. 138, an. 1389.) — « Un josnes filz honeste
« et *propice* pour le aidier à abiller les chevaux. »
(Reg. de Corbie, 13. f. 59, an. 1510.) — « On fera
« abatre au bos l'abbé aucuns quesnes de petite
« valeur en netle ouvrage, pour y prendre ce qui

« sera *propice* à faire de l'essaugne, pour recouvrir
« le hangart du four. » (Ibid. an. 1513.)] Rabelais,
t. V, Epîtres, p. 37, dit :

Vieille qui a la tetasse *propice*
Pour en enfer d'ung diable estre nourrice.

Propicement. Avantageusement, favorable-
ment : « Auquel tems on pourroit faire le voyage
« plus *propicement.* » (Froiss. liv. III, p. 151.)

Propiciaulx. Propice :

Afin que Dieux vous soit *propiciaulx.* [Desch. f. 357.]

Propine. 1° Pourboire : « Lesquels offices quand
« ils viennent à vacquer, se vendent au prouffit du
« S. Pere et se payent *propines* grosses aux huis-
« siers, chambriers, profenotaires, leurs serviteurs
« et vallets, les hortolans et autres. » (Mém. de Du
Bella, liv. IX, f. 1001.) — 2° Présent : « Quant le
« peuple ne pouvoit plus si grievies charges supor-
« ter, telle estoit la temerité de ce tirant Menelaus
« qu'il prenoit au peuple les joyaux et vaisseaulx
« d'or et d'argent et en faisoit dons et ses *propines.* »
(Hist. de la Toison d'or, II, f. 109.)

Je voy vivre sans reigle ne sans loy,
Sans aucuns droits, chacun prend et rapine,

Princes et roys font mesmes les desroys

En leurs conroys ont secrette leurs voyes

En leurs rethz meclent mainte *propine.*

Chassé et départie d'amour, p. 11.

Propinquité. Proximité. (Hist. de la Toison
d'or, II, f. 61.)

Propiscee. Capable : « Elle est bien *propiscee* de
« faire ce et plus grant chose. » (Poës. de Froissart,
page 219.)

Propisse. [Même sens : « Prélas ydoines et
« *propisses* à ce faire. » (Froiss. VII, 422.) — « A
« savoir se elle est *propise* et fourmée à porter
« enfant. » (Id. X, 343.)]

Propitiateur. Celui qui rend propice. (Cotgr.)

Propitiation. Action d'apaiser. (Monet.)

Propitiatoire. Le haut de l'arbre au taberna-
cle de Moïse et temple de Salomon. (Monet.)

Propitier. Rendre propice, favorable. (Mont.
t. II, p. 344.)

Proplexité. Perplexité :

Si suy en grant *proplexité*

Car il m'est de nécessité

Qu'à marier me doye entendre. [Desch. f. 492.]

Propoint. Pourpoint : « Un heraut qui estoit
« d'un *propoint* vestus. » (Cuvelier.)

Propolis. Cire vierge, de couleur rougeâtre ou
jaune, dont les abeilles bouchent les fentes et les
trous de leurs ruches, comme pour empêcher l'air
et le froid d'y entrer. (Dict. universel.)

Proporter. Comprendre, comporter. (Duchesne,
Gén de Guines, p. 283, an. 1241.)

Proportion. 1° Portion. (Chron. de S. Denis,
t. I, f. 29.) — [2° Rapport de quantités entre elles :
« Cist doi triangle sont establi sor une meisme
« ligne ; dont il ont une meisme *proportion* entre
« als. » (Comput, f. 16.)]

Proportionnellement. [Proportionnement, au Ord. VIII, 555, an. 1402.]

Proportionné. [1^o Partagé en égales portions : « Item les cinquante quatre mesureurs sont partiz et *proportionnez* en trois parties. » (Jl. 170, p. 1, an. 1415.) — 2^o Réglé, en ordre : « Se les puissans et les mauvais n'estoient pugnis, les choses ne seroient pas *proportionnées* justement. » (Froiss. t. XV, p. 62.) — 3^o En mesure, à même de : « Celay comte Guy de Blois et Marie de Namur n'estoient pas tailliés ne *proportionnés* à engendrer jamais enfants. » (Id. XIV, 368.)]

Propos. [1^o Dessin : « Or vous dirons un pou de Jehan d'Avessnes qui estoit si doulanz qu'a pou qu'il n'enrajoit touz vis pour ce qu'il avoit failli à son *propos*. » (Mén. de Reims, § 433.) — S'ainsine le faites, n'eu doutés, là n'eu serés arrier boulés, Ains vendrés à vostre *propos*. » (Rose, v. 783.)] — 2^o Harangue, discours; il est dit dans un compte de Guillebaud de 1421, que le duc de Bourgogne donna à deux hommes 50 francs chacun pour recompensation de leurs peine et travail qu'ils avoient pris à estudier le *propos* qu'ils firent à Paris en la presence du roy nostre sire touchant la mort et occision de feu M^r le duc Jean que Dieu absolve. » (Etat des off. du duc de Bourg. p. 181.) — 3^o Propos interrompus; amusement dans lequel tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche; puis répète la question faite et la réponse qu'il a reçue, comme si elles se correspondaient; de là une incohérence qui pîète au rire :

Item et si ne jouerez

Au *propos* poir dire sonnettes

Ne que paist, ou ne qui paist herbe. (Am. Cord. p. 591.)

« Or disoit elle que, une journée, elle et d'autres de ses voisines jouoient au *propos* il se vint seoir auprès d'elle, et advint son tour, que, aiusi qu'il parloit à elle à l'oreille pour luy dire son mot, et proposer dessus. » (Arresta amor. p. 232.)

Expressions : 1^o « Par *propos* prins, » de propos délibéré. (Arr. am. p. 169.) — 2^o « Au *propos*, » au goût de : « L'on meil toute la peine que l'on peult, pour qu'il y ait ung pape au *propos* de l'empereur. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 61.) — 3^o « A *propos* de truelle, bon jour maçon, » vous parlez hors de propos. (Oudin.) — 4^o « Je me trouve à *propos* comme lard en pois, » je me trouve aussi bien que le lard s'accorde avec les pois d'hiver. (Rabel. t. III, p. 221.) — 5^o « A *propos* de bottes, combien l'aune de fagots. » (Oudin.)

Proposement. [Projet, dessein : « Se tes peres morut apres plait entamé, ou puis k'il avoit eu *proposement* de dire que li testamens son frere n'avoit pas été à droit fais. » (Cons. de Pierre de Fontaines, p. 148.)] — « Il savoit bien le povre estat où il avoit lessié la sainte terre, et por ce qu'il savoit bien qu'il ne poroit pas à Rome si bien accomplir son *proposement*, com il ferait outre

« les mons. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 751.)

Forrée estoit moult richement

Et selonc mon *proposement*

Li orfrois dont estoit bordée

Valoit bien l'or d'une contrée. (Ms. 7218, f. 358.)

Proposer. [1^o Former un dessein : « (Un malade) *proposa* en son courage, que il vendroit « audit lombel (de saint Louis) et offerroit ilecques « une chandele de sa longueur. » (Mir. de S. Loys, p. 138.) — 2^o Accuser : « Pierre *proposa* contre Jehan « que li dis Jeans li avoit fait arrester ses muebles « et les catuis. » (Beaum. IX, p. 2.) — 3^o Exposer : « Laquelle (matiere) traité et *propose* les fais et « advenues des guerres de France et d'Angleterre. » (XIV, 1.) — 4^o Haranguer. Ce sont les ambassadeurs de Louis XI au pape qui parlent : « Au jour qui nous « fut assigné nous vîmes au consistoire, presenta- « mes nos lettres à nostre dit S. pere, et *proposa- « mes* devant luy et devant M^r les cardinaux tout « au mieux qu'il nous fut possible. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 318.) — « Or un docteur en theologie « nommé Gherart Machet qui *proposa* devant lui « moult prudemment. » (Lefev. de S. Remy, p. 101.) — 5^o Présenter, apposer : « Encores qu'un gentil- « homme ailtré pour mettre le feu en certaines « maisons, pour occuper chascun à l'estaindre, « cependant qu'on *proposeiroit* les eschelles aux « murailles. » (Mém. de Du Bellay, liv. IX, fol. 281.) — 6^o Imputer :

Si ne doit l'un de l'autre dire,

Chose dont chascun en empire;

Ce seroient mauvaises rimes,

L'un à l'autre *proposez crimes*. (Ms. 6812, f. 49.)

7^o « *Proposer* le décès, » faire l'oraison funèbre : « Nostre S. Pere de son propre mouvement avoit « *proposé* en consistoire le *deccés* de feu M^r le « dauphin que Dieu absolve. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 247.) — 8^o « *Proposer sur*, » avoir trait à : « Toutes leurs paroles touchoient et *proposeioient* « sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient « là envoiés. » (Froiss. XIII, 8.)

Proposeur. Narrateur : « Je Jehan Froissart « acteur et *proposeur* de ce livre. » (Froiss. liv. IV, page 180.)

Proposition. 1^o Discours fait en public : « Eux « assemblez li leur usa d'une oraison ou *proposi- « tion* telle en substance qu'elle se pouvoit esperer « et attendre d'un homme alors outré de haine con- « tre le roy. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 198.) — 2^o [Terme de logique : « *Proposition* universel, qui « conclut saine conclusion. » (Brunn. Latin. *Trésor*, p. 305.)] — 3^o Terme de jurisprudence : « *Proposi- « tion* d'erreur n'a lieu contre les jugemens des « sieges presidiaux par l'art. 18 de l'édit fait à Mou- « lins l'an 1566; ni en matiere possessoire, profané « ou ecclesiastique, par l'édit du roy Louis XII, de « l'an 1499, art. 88; ny contre l'arrest donné contre « la requeste civile par l'art. 146, de l'édit fait l'an « 1579; ny contre un arrest interlocutoire par les « anciens edits, dont est fait mention en l'ordon- « nance de 1479, laquelle est du roy Louis XI; de

« cette proposition est l'édit du roy Louis XI, confirmé par Louis XII, et de François I, fait en l'an 1539, et de Charles X de l'an 1560, art. 45. Lettres de *proposition d'erreur* s'obtiennent du roy de sa certaine science contre un arrest pour le retracer. D'autant qu'il avoit été mal jugé par erreur de fait, et non pas par le dol ou surprise de partie adverse, qui est le cas de la requeste civile, et n'est aucun recevable à proposer erreur de droit contre un arrest. » (Laur.) — 4^e [Pains de proposition; les douze pains qu'on mettoit chaque semaine sur la table dans le sanctuaire : « E un altel list et temple de fin or e dis tables d'or, pur metre sur les pains que l'um apelad les pains de *proposition*. » (Rois, p. 257.)]

Proposions d'elephant. Trompes d'éléphant. Ce mot se lit dans le blason du timbre d'un chevalier. (La Colomb. Théâtre d'honn. I, p. 91.)

Propre. [1. *Adj.* 1^o Qui appartient exclusivement à une personne : « Trestuit pareil estre soloient. Ne riens *propre* avoir ne voloient. » (Rose, v. 8486.) — 2^o Qui convient : « Et sor tout ce doit li parleres user moz *propres*, biaux et acostumez. » (Brun. Lat. Trésor, 521.) — 3^o Même : « Maugré le *propre* roi. » (Froiss. t. II, p. 84.) — « Che *propre* roi. » (Ib. 123.) — « En celle *propre* année. » (Id. V, 252.) — Le mot est parfois renforcé par l'adv. *mesmes* : « Li *propres* rois mesmes. » (Id. II, 2.) — 4^o Naturel, en parlant d'une représentation : « Les fruits « et feuilles et fleurs furent si proprement faitz « qu'ils sembloient proprement arbres, *propres* fruits, et les faisoit tres beau voir. » (Oliv. de la Marche, II, p. 583.)

Expressions : 1^o Mourut de sa *propre* mort, « mourut de sa mort naturelle. (Chron. de S. Denis, I, f. 33.) — 2^o *Propre* femme, « la femme à qui l'on est marié. (Desch. fol. 529.) — 3^o « Au *propre*, » à même : « Les chasseurs assurent que pour choisir « d'un nombre de petits chiens le meilleur, il ne falloit que mettre la mere au *propre* de le choisir « elle mesme; comme si elle les porte hors de leur « giste, le premier qu'elle y rapportera ce sera le « meilleur. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 245.) — 4^o « *Propre* de, » proche de : « Tout *propre* de « Paris. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 13.) — 5^o « *Propre* (en), » près de : « A ceste fin en avions esté « *propre* en Suiche. » (Lett. de Louis XII, t. IV, 267.)

[*He Subst.* 1^o Immeuble qui appartient à une personne par succession : « Le mari ne pouvant directement ou indirectement obliger les *propres* de « sa femme. » (Loys, 114.)] — Suivant Laurière, « *propre*, héritage ne remonte point en succession « en ligne directe, à ce qu'il ne sorte de la ligne, « et n'y succèdent les père et mère, ayeul ou ayeule; « les patrimoines ne remontent, et ne sont ostez « de l'estoc, tige et souche, dont ils sont derivez, « comme dit l'ordonnance du roy Charles IX de l'an « 1567, qui a été faite pour regler les meres en la « succession de leurs enfants. » — « Le *propre* « naturel est l'héritage ancien qui procede d'estoc, « ligne et branchage; le *conventionel* est quand il

« a été convenu que les deniers seroient employé « en propre heritage, ou quand un heritage « donné pour être propre au donataire. » (Laur.) — « *Propres* heritages sont les heritages anciens et « patrimoniaux à la difference des acquests et adventifs. » (Id.) — 2^o Prochain, semblable :

Qui du mantel Martin recut le don
Lequel donna à son *propre* un copon
Pour luy couvrir, au dehors d'Amiens. (Desch. f. 238.)

Proprement. [1^o Justement : « Or eswarde « cum *proprement* se concordent autres paroles « encor de l'apostle à ces trois choses. » (S. Bern. éd. de Lincy, p. 570.) — 2^o Complètement : « Et « cetui jour *proprement* desconfit mes sires Loueys « le roi Jehan à la Roche aus Moines en Poitou. » (Mén. de Reims, § 290.) — « Et ala outre mer *proprement* au sien, et n'porta rien de l'autrui. » (Id. § 368.) — « Deux autres qui estoient habiliez « *proprement* comme le roy y furent tuez. » (Hist. d'Artus, connét. de France, duc de Bret. p. 744.) — 3^o Même : « Et *proprement* li abbes s'ala bouler « dedens un celier. » (Froiss. II, 70.) — 4^o Convenablement : « Et chevaquoient si serré que on ne « peüst jelter un estuef entre eus que il ne cheist « sus pointe de glaves, tant les portoient il *proprement* roides et contremont. » (Froissart.)]

Proprendre. Pourprendre, embrasser : « Tuil « encuvons (concupiscimus) totes ces choses voirement, mais li uns plus cestei, li autres plus cele « altre : li uns est si doneiz al deleit, k'il ne *proprent* (reputet) waires (satis), ne se l'onesteit « (onestatem) ne de l'esloit (utilitatem); li autres « est si entenduiz en aquaster (quæstui) k'il l'onesteit et lo deleit mal ayer dos. » (S. B. p. 106.)

Propreté. Propriété : « Sire Dieu, donne nous « la grace de pouvoir despriser et metre en oubly « la *propreté* de ce monde. » (Joinv. p. 128.)

Et ce qu'elles ont habandonné
En commun sans *propreté.* (Desch. f. 408.)

[« Pouvres estoit en sa richece, Et non poissans « en sa nobleche, Sans eür en sa *propreté*, Et mendians en sa plenté. » (Barlaam et Josaphat, 84.)]

Propriétaire. 1^o *Propre* :

Furent entr'eulx dissencions,
Loys et edicts, choses contraires,
Pour leurs causes *proprietaires*,
Pour les clerics, pour les non tonduz
Et adone furent confondus. (Desch. f. 467.)

2^o Biens propres : « Les douairieres doivent tenir « en estat les maisons, et heritages, comme elles « leur ont esté baillées, sans couper les bois autres « que ceux qui sont en couppez ordinaires, si ce « n'est pour reparer les maisons et manoirs, appelé le *propriétaire.* » (Cout. Gén. I, p. 1019.)

Expressions : 1^o « *Action propriétaire* si est telle « que la propriété vient et descend par succession « naturelle, si comme par succession de droicte « ligne ou par ligne lateral ou collateral; c'est à « entendre traicte de pere ou de mere, lateral si « comme de frere ou seur, collateral comme par « oncles ou par cousins. » (Bout. Som. rnr, p. 160.)

— 2° « Matières *propriétaires*, » procès concernant les propriétés : « Si déclarons que les *matieres* « *propriétaires* devront estre traitées comme tout « autres communes en abolissant la formalité des « trois presentations sur premier, deuxième et « troisième jour à loy dont y estoit usé selon le stil « ancien. » (N. C. Gén. II, p. 114.)

Proprietairement. En qualité de propriétaire. (Bouteiller, Som. rur. p. 128.)

Proprietairesse. Féminin de propriétaire : « Dame usufructiere, et en partie *proprietairesse* « de la ditte baronnie. » (Cout. Gén. II, p. 606.)

Propriété. [1° Biens propres, héritage : « Tres- « qu'à la saint Martin l'unt pur respit mené, Ainz « qu'il eüst saisine de sa *propriété*. » (Thomas de Cantorb. p. 120.) — « As *propriétés* lors se tindrent, « La terre meïmes partirent, Et au partir bones i « mirent. » (Rose, v. 9364.) — « A l'occasion de ce « que Guillaume Reignet... prenoit des paulx et « cloison en une troyne ou *propriété*, appartenant « au suppliant ou aux siens. » (JJ. 195, p. 702, an. 1472.) — 2° Ce qui est le propre d'une chose : « Li « maïstres dit que les *proprietés* de la chose sont « tels que par eles puet li parleres dire et prover « sa entencion; de cele chose Tullés dit que ces « *proprietés* sont en quatre manieres : une qui se « tient en toute la chose, une autre qui se tient en « la chose faisant, une autre qui est jointe à la « chose, et une autre qui est environ la chose. » (Brua. Latin. *Trésor*, p. 532.) — 3° Qualité particulière : « Eslire celui cheval qui ai les *proprietés* et « les tesches qui besoignables sont à ce de quoi il « doit servir. » (Id. p. 408.)]

Propriétaire. [Propriétaire : « Et les en saisis- « sant et établissant vrais seigneurs, acteurs, « *propriétaires* et possesseurs comme de leur propre « chose et leur bon droit. » (1419. Testament du seigneur d'Invaux; L. C. de D.)]

Proprié. [Pourpris, clos, verger : « Vergiers, « clousures, touches, *propries* et appartenances. » (Reg. des Fiefs du comté de Poitou, f. 22, an. 1405.)]

Propriables. Retrachements, défenses. (Amant ressuscité, p. 212.)

Propugnatoires. Même sens : « Plusieurs « autres fortifications et *propugnatoires*. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, f. 82.)

Propulsion. Exil. (Cotgrave.)

Propral. Même sens. (Oudin.)

Pro rata. Mot purement latin. 1° Intérêt des arrérages : « *Pro rata* de ce qui restera à payer. » (Codefr. Observations sur Charles VIII, p. 444.) — 2° Quote part : « Et si les deux mariez sont tous « deux serfs de diverses seigneuries, les enfans « proceez des diis mariages seront serfs des diis « seigneurs *pro rata*; c'est à sçavoir si le pere est « serf d'un seigneur et la mere d'un autre, l'enfant « sera serf de chacun des diis seigneurs *pro media*; « et si le pere est serf de deux seigneurs et la mere « d'un autre, le dit enfant sera serf au seigneur de

« son pere chacun pour un quart, et au seigneur « de sa mere pour une moitié. » (C. Gén. I, p. 880.)

Prores. Proues. (Rabel. III, p. 272.)

Proreture. Pourriture :

Mors, venge chacun de son ure,
Mors met orguel à *proreture*
Mors fet failir la gerre aux rois
Mors rent à chacun sa droiture. (Ms. 7615, t. I, f. 103.)

Prorifer. Provoquer. (Colgrave.)

Proroger — uer. [Proroger, prolonger : « Li « mors cel soir evoier, sanz *proroger* termine, A la « porte son frere tromper celle busine. » (Gir. de Rossill. v. 2795.) — « Le pape ne peut *proroger* le « temps donné aux executeurs de testaments pour « faire l'exécution d'iceux. » (P. Pithou, p. 24.)]

Prorompre. Se répandre en : « Commença à le « *prorompre* en injures et vilaines paroles. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 74.) — [« Le sire de Tornon « chevalier men de sa volenté, s'adreça audit ex- « posant et *prorompi* contre lui en plusieurs laides « paroles et deshonestes. » (JJ. 135, p. 211, an. 1388.)]

1. Pros. [Preux, utile, brave : « Li marenier « orent paor; Li plus sage po i saveient, Et li plus « *pros* po i veient. » (Wace, *Vierge Marie*, p. 5.) — « Prou furent, et vous fustes *pros*, Et jo vous tien « à vaillans tos. » (Brua, v. 12898.)]

Je te comant de sor la vie,
Que tu sois *pros* et isuele
Et que saiges de la favele
Tant que nostre prise en truion
Et si gaaigne un pellicon. (Fabl. S. G. p. 283.)

2. Pros. [Prévôt : « Item li *pros* doit avoir irois « solz parisis de plainte simple. » (JJ. 77, p. 111, an. 1346.)]

Prosaique. [Qui tient trop de la prose : « Le « style *prosaïque* est ennemy capital de l'éloquence « poetique. » (Mont. IV, p. 137.)]

Prosal. [Qui est en prose : « Pour ce moy « Christine de Pisan... empres nouvelle compilla- « tion menée en stile *prosal*. » (Christine de Pisan, Charles V, part. I, ch. 1.)]

Prosateur. Ce mot est en usage et introduit dans la langue par Ménage. (Remarq. sur la langue, p. 342.)

Prosayquer. Ecrire en prose :

A rondeler, ou composer epistre
Prosayquer, cotcher en ryme plate
Ou ballader ja ne fault qu'on en late
Ny ay gaygne la valeur d'un pulpitre. (R. Collerye, 150.)

Proscire. [« Quant li sainz veit venir les suens « à lui fuilz, E les enfanchunetz prendre as meres « as piz, E que lui et les suens aveit li reiz *prosciriz*. » (Thomas de Cantorb. p. 65.)]

Prose. [1° Discours non assujetti à une certaine mesure : « La grans partisons de tous parleors est « en deus manieres, une qui est en *prose*, et une « autre qui est en rime; mais li enseignement de « rethorique sont commun andui, sauf ce que la « voie de *prose* est large et pleniere, si comme est

« ore la commeune parleure des gens ; mais li sen-
« tiers de rime est plus estroiz et plus forz. » (Brun.
Lat. Trés. 481.) — 2° Ecrit : « Afin que li grant fail
« d'armes qui... sont avenu, soient mis en mémoire
« perpétuel, je me voeil ensouner de les mettre en
« prose. » (Froiss. II, p. 1.)] — « Luy vindrent en
« avant deux évesques frotaire et aldogaire et ap-
« porterent au pape devant tous les évesques ung
« commandement de l'empereur Charles le Chauve
« par quoy il revestoit son fils du royaume de
« France, et luy requeroit de par le roy Loys qu'il
« confirma celle prose par son privilege. » (Chron.
de S. Denis, I, f. 196.) — « Sans plus longue prose, »
dans Coquillard, p. 65. — 3° [Hymne latine rimée
que l'on chante à la messe immédiatement avant
l'Évangile, on y observe le nombre des syllabes
sans lenir compte de la quantité prosodique.]

Prosecution. 1° Poursuite : « Prosecution, »
dans Coquillard, p. 65. — 2° Suite, progression :

Par ce estre pouvons concluans
Depuis la resurreccion

De Crist tel prosecution
De temps.

(Desch. f. 446.)

3° Desein : « S'il puet fournir sa prosecution. »
(Id. fol. 249.)

Prosecutive. Subséquente, suivie. « En forme
« d'histoire consecutive et continente. » (Mém. de du
Bellay, prol. du 5^e liv. fol. 8.)

Proserie. Prose. (Cotgrave.)

Proserpine. Fille de Cérés ; épouse de Pluton ;
« Qui est de la famille de Proserpine, » pour dire
« qui est mort. (Peregrin. d'amour, f. 79.)

Prosie. [Paroisse : « Li houte de la prosie Saint
« Brisse doivent estre de la commugne de Tornai. »
(Tailliar, Rec. p. 498.)]

Prosier. [Livre d'église contenant les proses :
« Item un prosier noté. » (Inv. de la S^e Chapelle.)]

Prosmier. « Peuvent envoyer ou faire mener
« leur bestail es lieux de vaine pasture, et regulie-
« rement par droit de parcourir y faire champayer,
« prosmier, et pasturer leurs bestes les unes sur les
« bans des autres. » (N. C. Gén. II, p. 1095.)

Prosmeté. [Proximité : « Requerrons à nostre
« chier seigneur le roi de France... que il veulle et
« assente que ladite Ysabiaus nostre fille soit païé
« chascun an et si hoir, ou cil qui de li auront
« cause, par raison de prosmeté de lignage. » (Liv.
rouge de la Chambre des Comptes, f. 83, an. 1300.)]

Prosmie. [Prône : « Et adont le justice doit fere
« dire au prosmie et en plain marcié que tuiz coze a
« esté trovée. » (Beauman. XXIV, p. 20.)]

Prosmnet. [« Le suppliant voulant enlre audil
« hostel se hurta au prosmnet d'icelui, tellement qu'il
« se bleca moult fort en la poitrine. » (J. I. 169,
p. 380, an. 1416.)]

Prosmnitique. En forme de dialogue : « Entre
« les poeles sont frequens et bien receus ceux qui
« sont traités en stile prosmnitique, c'est à dire
« confabulatoire ; quels sont ceux ou par prosmno-
« pée sont introduites personnes parlantes à tout

« ce que l'on nomme du mot gree dialogues. »
(Art poët. de Sibilet, II, p. 117.)

Prosopopée. [1° Mascarade : « Semblablement
« pourroit le medecin, ainsi desguisé en face et
« habits... respondre à ceux qui trouveroient la
« prosopopée estrange. » (Rabelais, IV, an card. de
Chastillon.)] — 2° Représentation, en parlant de la
cour que tenoit le maréchal de Brissac, en Italie :
« Si avoit il si belle facon à tenir ainsi sa reputation
« et sa prosopopée, comme l'on dit, que plusieurs
« ne s'en mesconletoient point. » (Brant. Cap. fr.
t. II, p. 295.)

Prospect. [Vue : « (La salle de travail de Mon-
« taigne) a trois veues de riche et libre prospect. »
(Montaigne, III, p. 289.)]

Prosperant. Fortuné. (Gloss. de Marot.)

Prosperation. Prospérité. (Lett. de Louis XII,
t. IV, p. 80.)

Prosperer. Favorable : « Avec bon vent et pros-
« pere. » (Nuits de Strapar. II, p. 160.)

Prosperément. Heureusement. (Rob. Est.)

Prosperer. Faire réussir : « J'ay appellé nos
« dieux pour bien fortunier et prosperer ce que je
« faisois. » (L'amant ressuscité, p. 242.) — « Nous
« prions le Createur qu'il vous vueille bien heurer
« et prosperer vos bonnes et saintes entreprises. »
(Villeroy, Mém. VI, p. 293.)

Prosperité—et. [« Ne vuelles tu envier en celui
« chi at prosperitet en sa veie. » (Lib. psalmor. 47.)
— « Prosperité, amour, fumée ne toux Longuement
« ne se peuvent cacher de tous. » (Leroux de Liney,
prov. II, p. 376.)]

Prosperité. [Même sens : « Et ura que Deus lur
« rendist enfanz plusurs en prosperité por cel enfant
« qu'il li ourent duned. » (Rois, p. 8.)]

Prospere. [Prospère : « Et tutes les coses que il
« unques ferad, serunt fait prospres. » (Psautier,
dans les Archiv. des missions scientif. V, p. 144.)]

Prosterne. Insolent ; voir sous PROSTERNITE.

Prosternement. Action dese prosterner. (Cotg.)

Prosterner. 1° Renverser : « Tellement si porta
« Bertran qu'il fist perdre terre aus Sarrazins en
« les prosternant et oeciant indifferamment. » (Hist.
de Bertr. Dugesclin. — Tri. des IX Preux, p. 531.) —
En parlant d'une inondation : « Elle prosterna plu-
« sieurs gros villages et maisons. » (Joven. des
Ursins, Hist. de Charles VI, p. 172.) — 2° [Aban-
donner : « Lesquets (parens) encore qu'ils soient
« riches et aisez, et qu'ils aient moien de les nourrir
« (leurs enfans) et entretenir, néanmoins ils les
« prosternent, abandonnent. » (Ord. de Charles IX,
pour l'hôpital du Saint-Esprit, an. 1566.)]

Prosternité. Insolence : « O dure et prosterne
« obstination, o aveuglée, presumptueuse proster-
« nité, as tu oublié le cas de Lucifer. » (Hist. de la
Toison d'or, II, f. 156.)

Prostige. Prestige, sortilège. (J. d'Auton, Ann.
de Louis XII.)

Prostituer. 1^o Déshonorer : « Fit d'elle ce qu'il « voulut et la *prostitua*. » (Les Tri. de la Noble « dame, 145.) — 2^o Se placer devant : « (Les hommes « de guerre) s'exposent et *prostituent* à l'épreuve « d'un canon ou artillerie qui n'espargne ni grands « ni petits. » (Pasquier, Rech. II, p. 16.)

Prostration. Action de se prosterner. (Cotgr.)

Prosuance. [Poursuite d'une affaire : « Aura « un procureur pour la ville... lequel aura le soing « et *prosuance* à faire des causes et besogins de la « ville et des bourgeois. » (Ord. V, 134, an. 1368.)]

Protection. [« Par saint Pierre, dist li évesques, « je vuel que tuit cil de gaienz sachent que je n'ai « seigneur ou monde fors l'apostoile, en cui *pro- « tection* je sui. » (Mén. de Reims, § 189.) — « Par « tant que li bous l'anneau est plus largement « estendoz, si est signifiée par lo bou sa plus large « *protection* (de Bien) entor nos. » (Dialogue Gré- « goire lo pape, p. 357.)] — Lautrec propose d'avoir « toujours 4 régiments sur pied et dit : « Les 4 régi- « ments, de quoy je parle demouneroient en gar- « nison es villes de frontiere, de Picardie, de « Champagne, et en *celles de protection*, servans « tant pour la garde de quelque place d'import- « tance, comme Mels et Calais, que pour estre des « escholes, ou les jeunes gentilshommes qui sortent « de page, et autre jeunesse iroit s'instituer aux « armes. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, 315.)

Proteler. Différer. « Qu'ils ne demandent le dil « delay pour *proteler* ou dilayer la cause princi- « pale. » (Cout. Gén. II, p. 331.)

Proterve. Insolent. « Aux *proterves* et orgueil- « leux, et qui vont contre équité. » (Le Jouv. 258.) — « Fortune *proterve*. » (Nuits de Strap, I, p. 31.) — « Il faut qu'il soit disciplinable, et corrigible, non « *proterve* ne rebelle, non murmurant, non pre- « sumptueux. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 155.)

Protervement. Insolément. (Colgrave.)

Protervir. Faire l'insolent. (Oudin.)

Protervité. Arrogance, opiniâtreté. (Colgr.)

Protestation. [1^o Affirmation : « Ge fais bien « *protestacion*. C'onques ne fu m'entencion. De « parler contre homme vivant. » (Rose, v. 15453.)]

En faisant *protestation*,

Comme dessus fait avion,

C'est assavoir d'avoir arrest

Pour deduit d'oiseaux qui cy est

Et des depens et de l'amende

Car bien est raison que l'amende. (G. de la Bigne, 148.)

2^o [Terme de jurisprudence : « Relendue que il « apellent *protestation*, et comme il poent trouver « réson l'une partie contre l'autre. » (Beaum. VI, 1.)]

Protesté. Protestation. « Leur *protesté* fait « contre le dit interdit. » (Mém. de Sully, IX, 317.)

Protester. [Affirmer : « Et en cas de refus, il « *protestoit* des maux qui en ensuyvoient. » (Comm. IV, p. 5.)]

Prothénotaire. [Officier de la cour de Rome « qui expédie, dans les grandes} causes, les actes

que les simples notaires apostoliques expédient « dans les petites.] — « Le cardinal de Guise avoit « pour *prothénotaire* M^r de l'Estrange issu d'une « race tres illustre. » (Poës. de Jacq. Tahir. p. 303.)

Prothonotaire. Même sens : « M^r de l'Escu, « frere de M^r de Lautrec fut un bon capitaine, mais « pourtant plus hardi et vaillant, que sage et de « conduite ; il avoit esté dédié à la robe longue et « estudia un long temps à Pavie, du temps du grand « maître de Chaumont, que nous tenions l'eslat de « Milan paisible ; et l'appelloit on le *prothonotaire* « de Foix ; mais je pense que c'estoit, comme dit « l'Espagnol, un *letrado que no tenia muchas le- « tras* ; un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres ; « comme estoit la custume de ce temps la des « *prothonotaires*, et même de ceux de bonne maison « de n'estre gueres seavans. » (Branlôme, Cap. fr. t. I, p. 184.)

Protocole. 1^o « Le *protocote* chez les Grecs et « les Romains estoit la marque du papier où l'on « avoit soin de mettre l'année qu'il avoit été fait ; « il estoit defendu aux tabellions de ne rediger des « contracts que sur des chartes ou des feuilles de « papier qui avoient des *protocotes* ; que les *proto- « cotes* devoient contenir le nom de l'officier nommé « *comes sacramum largitionum* qui avoit inspec- « tion sur la fabrique des chartes et des papiers, et « que les ouvriers devoient y marquer le tems que « la charte, ou le papier avoit été fait ; après « quoy l'empereur ajoute que, s'il y avoit d'autre « ecriture, les tabellions ne pourroient s'en servir ; « d'où nous apprenons que le *protocote* estoit une « ecriture qui estoit à la tête de la première page « de la feuille ou de la charte sur laquelle le con- « tract devoit estre redigé. » (Ordonn. des rois de France, II, p. 144.) — 2^o « Il fut ordonné aux notai- « res dont les minutes ou les projets de contracts « estoient nommez *nota* ou *notulae* ; de joindre « ensemble tous leurs actes à la suite les uns des « autres, et de les faire relier par ordre de dates ; « les registres qu'ils formerent furent nommés *pro- « tocoles* qu'il ne faut point confondre avec les « anciens *prothocoles* dont nous avons parlé. » (Ord. des rois de France, t. II, p. 144.) — Du Cange, sous *Protocollum*, cite le passage suivant, tiré des statuts de Louis XII : « Tous notaires et tabellions « feront bons et suffisants registres et *protocottes*. » — 3^o Droit payé au roi pour les protocoles ci-dessus définis. Faisant l'énumération de tous les droits et redevances dont sont composés les revenus du royaume, Sully, dans ses Mémoires, dit : « Rotures « siefées, terres vaines et vagues, *protocottes*. » (Mém. de Sully, X, p. 227.) — 4^o Livret :

Si vous voutiez suivre l'escolle

De ceux qui vivent franchement,

Lisez en cestuy *protocolle*. (Rep. franche.)

5^o Nomenclateur, esclave qui, chez les Romains, « savoit tous les noms des citoyens et qui les suggé- « rait à son maître, afin qu'il pût saluer chacun par « son nom en l'abondant. (Monet.)

Et pour ce que chacun ne peut
Entrer en ce lieu comme il veut,
Pour me servir de *protocole*
Le jeuneur, ceste grande idole,
Pour donner ordre à ceste affaire
Me servira de secretaire. (J. Du Bellay, f. 506.)

6° Souffleur de comédie. (Hist. du Th. fr. II, p. 737.)

Protonotaire. [Voir PROTHENOTAIRE, PROTHONOTAIRES.] 1° « Le *protonotaire* est celui qui reçoit en « brief et plumetis les actes consistoriaux publics et « en estant requis par le procureur fiscal, ou quand « mestant est les depeche en forme; pour laquelle « cause il doit assister aux publiques consistoires « et porte tel nom; car il vient de *nota* latin qui « signifie traict et marque de plume, par lequel un « ou deux ou plusieurs mots sont signifiéz dont « vient *notarius*, celui qui escrit en brief pour tel- « les notes, et le titre de *πρωτος* lui est attribué par « la préminence du consistoire pontifical sur tou- « tes autres convocations et assemblées de conseils « des prinées chretiens, tout ainsi que le greffier « civil de la cour de parlement de Paris prend le « titre supereminent de *protonotaire*. » — Il y a, dit S. Julien (Mosl. hist. p. 568), certain nombre de « *protonotaires* qualifiez *participants*, pour ce « qu'ils participent, pour certaine portion, à l'emo- « lument des expéditions des bulles papales; les « autres ne sont que *protonotaires* ad honores. » — La Roque, sur la noblesse, p. 414, distingue les *protonotaires* apostoliques et les *protonotaires* du roi. — 2° Chancelier sous la première race. (Hist. des Contest. sur la diplomatique, p. 65.) — 3° « On « sait, dit Le Duchat (V, 371), à quel point l'igno- « rance regnoit autrefois entre la noblesse fran- « coise, comme c'est depuis longtems qu'on appelle « en France *protonotaires* les jeunes gentilshommes « destinez à l'église; de là le sobriquet que labe- « lais leur donne d'Onocrotales ou d'oiseaux dont « la voix imite le braiement de l'âne. »

Prototipe. Exemple, modèle; le roi d'Angle- terre, parlant d'Henri IV à M^r de Rosny, lui dit qu'il avoit résolu de le prendre « pour modèle et *proto- tipe*, car il usa de ce mot. » (Mem. de Sully, VI, page 252.)

Protraction. Délai : « Bien plodront en cas de « *protraction* et dilacion, de justice mander à l'infé- « rieur comme par lettres promotorielles, afin qu'il « ayt dedans certain temps à faire et administrer « justice. » (Cout. Gén. II, p. 976.)

Protraict. Plan : « Le bastiment feut en figure « exagone, en telle façon qu'à chascun angle estoit « bastie une grosse tour ronde à la capacité de « soixante pas en diametre et estoient toutes pareil- « les en grosseur et *protraict*. » (Rabel. I. I, p. 311.)

Protraicté. Traité : « *Protraicté* et faite sa « paix. » (Chr. de S. Denis, an. 1310.)

Prou. 1° *Subst.* Avantage, profil : « *Prou* vous « face « est un salut qu'on fait au sortir de table « aux conviés en souhaitant que ce qu'ils ont mangé « leur profite; *profectat* :

Item quant serez invité
De disner en lieu ou en place
Vous pour le benedicte
Direz à chacun, *prou vous face*. (Am. rendu Cordel. 573.)

2° *Adverbe.* Assez, beaucoup :

Prou d'appellez et peu d'eus. (Marg. de la Marg. f. 88.)

Provable. [Prouvable : « N'est ce donc chose « bien *provable* Que sa roe (de fortune) n'est pas « tenable. » (Rose, v. 6647.)]

Provain. [Provin : « En la vigne de Dieu furent « très baux *provains*. » (Gir. de Ross. v. 5983.)]

Provance. Preuve :

Tout fu por nous que vous amez
Si doucement, comme vous savez
Et nous tres bien le resavons
Quar trop grant *provance* en avons. (Ms. 7218, f. 123.)
Loutens en furent la douctance
Et en la fin virent la *provance*. (Rom. de Narcisse, 117.)

[« Encor diray autre nouvelle, dont je bien creue « seray; Car boine *provance* en feray. » (Poème de Rob. le Diable.)]

Provande. Dignité de chanoine, pour laquelle on reçoit une *provende*, une prébende :

Je la vous rende
J'aim miex assez que l'en me pende,
Ja li rendi je sa *provande*
Et il me fit de lui offrande. (Ms. 7218, f. 202.)

Provandier. [Prébendier : « Ah! Grant cler, « grant *provandier*, Qui tant estes grand viandier, « Qui fetes Dieu de vostre pance. » (Ruteb. 95.)]

Provature. Espèce de fromage. (Coigr.)

Prouchain. Près : « Le capitaine leur octroya « en disant : « Or venez, de par Dieu, assez *prou- chain*; vous ferez ouvrir la porte et le pons ava- « ler. » (Hist. de Bertrand du Guescl. par Ménard, page 439.)

Proudeau. [Palonneau, gros bâton : « Ung « *proudeau* d'une charrete, à quoy l'en attache les « boeufz. » (Jl. 177, p. 63, an. 1445.)]

Proudes. [Proux : « Trestouz les romanciers « qui ont lonc temps musez En ce qu'ont conté « les faiz des *proudes* homes. » (Gir. de Rossillon, Prologue.)]

Proudom. [Prudhomme, dans Aubri, p. 153 : « Sire, por Dieu qui *proudom* list son fils. »]

Prove. [Preuve : « Creu par son serment sans « autre *prove*. » (Delisle, Agric. norm. p. 146.)]

Prové. 1° Eprouvé :

A l'heure et à la volonte
Ke j'ai tosjors de li servir
Puet ele bien avoir *prové*
A quel dolor je m'en consir. (P. av. 1500, III, p. 4019.)

2° [Convaincu : « Li uns en fu Makaires li des faés, « De maintes traisons est li *prové*s. » (Aiol, 2294.)]

Ou qu'il leust prise *prové*
Et à son lecheor trovée. (Fabl. de S. Germ. p. 310.)

Proveaille. [Provisions : « Chascuns doute le « chevalier, Car il maine son escuier, Ses hommes « et sa *proveaille* N'est riens au monde qui li « faille. » (Boèce, Consol. liv. II.)]

Provect. Avancé en âge. (Oudin.)

Proveeur. Pourvoyeur, office de l'hôtel du roi, aux Ord. V, p. 482, an. 1372.

Proveire. [Prêtre : « Assez i ad... *proveires* « coronez. » (Rol. v. 2956.)] — « Puis avint mult « bele miracle pur le fenit arbre que ne font pas à « celer; car il avoit el pais un *proveire* qu'avoit à « non Orisiens. » (Hist. de la S^e Croix, ms. p. 15.)

Provenence. Industrie : « A l'œuvre pert la « *provenence*, » ce qui revient à notre proverbe : A l'œuvre on connoit l'ouvrier. (Poët. ms. av. 1300, t. III, p. 1231.)

Provement. Chose prouvée :

Jou le vos ramentos : n'est mie *provements*.

Poët. av. 1300, t. IV, p. 1364.

Provençale. Manteau de marinier. (Cotgr.)

Provençaux. Nom donné aux Albigeois. (Hist. du Languedoc, t. III.)

Provence. Brantôme, Cap. fr. II, p. 174, à propos de la comtesse de Tende, femme d'honorat de Savoie, gouverneur de cette province, raconte que les gens du pays disoient dans leur patois : « Trois « choses gastaient la *Provence*, le vent, la comtesse, « et la Durance. » [La comtesse étoit protestante, tandis que les Provençaux se croyaient bons catholiques. Le baron d'Oppède et le parlement d'Aix remplacent parfois la comtesse.]

Provençaux. Monnaie des comtes de Provence. (Ord. I, 95.)

Provenchier. [Mesure, dans Du Cange, sous *Batus*, I.]

Provende. [1^o Ration d'un cheval : « A tuz ces « chevaux truverent furre e *provende*, si ke fust li « reis. » (Rois, p. 240.) — « Et le due quant nonne « sonna, list *provende* as chevaux donner, Et au « ser fist sa gent monter. » (Wace.)] — « Aura cha- « cun une *provende* d'avoine, et 19 deniers de « gages pour toutes choses et livraisons de chandel- « les. » (Rech. de Pasq. VII, p. 723.) — 2^o [Provi- « sions : « Ainsi furent lonc temps en la cité de pris, « Sans yssir de leans ne sans estre assaillis; Et « leur *provende* apetissoit toutdis. » (Cuvel. v. 1241.)]

Qui prend à d'autre lieu *provende*. (Coquillard, p. 43.)

[« Pain et vain et *provides* des villes venir firent ; « Quand il eurent mengié, volentiers se dormirent. » (Rom. de Wace.) — 3^o Prébende, bénéfice ecclésiastique : « Qui argent porte à Rome assés tost *pro- « vende* a ; on ne les donne mie si com Dieus com- « menda. » (Ruteb. 23440.) — « Cil me donna, Dieus « li rende, à Baieus une *provende*. » (Wace.)]

Et si fist Karles, par devise

Par les pais mainte autre glose

Et mainte *provende* estria. (Mouskes, p. 172.)

On lit de chanoines : « Les biens qui leur estoient « assignez pour leurs vivres que l'on appella en « vieux François *provende* et en latin *præbende*. » (Rech. de Pasq. p. 276.)

Et d'autre part

Nul clers à *provende* n'a part

N'a dinité que l'en depart

S'il n'est des lor. (Ms. 7615, I, f. 70.)

Provender. [Mener paître : « Nul quelqu'il soit « qui ait prins, ou lienne chevaux brebis et autres « bestes à garder et mener à *provender*. » (Ordonn. t. II, p. 369, an. 1350.)]

Provenderée. [Mesure de terre contenant un *provendier* de semence : « Les champs de la Char- « bonniere contenant douze *provenderées* de terre. » (JJ. 190, p. 24, an. 1459.)]

Provendier. [1^o Mesure contenant trois bois- « seaux : « Le suppliant demandoit à estre païé de la « dite mine de potage ; et le fermier disoit que il « n'en devoit que un *provendier*, c'est assavoir trois « boyssaux. » (JJ. 145, p. 4, an. 1393.) — 2^o Dom- « estique auquel on fournit le vivre et le couvert : « Thenon Charpaut *provendier* de nostre am- « eschanson Moreau de Moulon. » (JJ. 162, p. 280, an. 1408.) — « Si un noble ou un clerc met demeu- « rer en sa maison une personne qui soit comme « son varlet ou chambrière à son pain et à son vin, « icelles personnes sont appellées *provendiers* et en « iceluy cas ils n'en doivent rien... » (1398. Brena- « ges du duché. L. C. de D.)]

Provendier. [Provende, prébende, dans Rob. d'Avesbury, p. 111, an. 1343.]

Provenir. [Se produire : « Nous sommes chi « envoyet à savoir que vous dirés de une nouvel- « leté qui est *provenue* en l'ostel d'Engleterre. » (Froiss. II, 355.)]

Provenisiens. [Monnaie des comtes de Cham- « pagne, frappée à Provins : « Si cum la provosté de « Collomiers le contient, et si cum je la tenoie... « pour .xiii. vingt et .ix. livres de *provenisiens*. » (Hist. de Meaux, II, p. 127, an. 1213.)]

Provenisien. Monnaie de Provins :

A la feste ala à Provins,

Et il emporta quatre vins

Livres de bons *provenisiens*

Après s'en revint par Amiens. (Fabl. S. G. p. 65.)

Proveoir. Pourvoir : « Se sur ce n'y *proveions* « de bon et brief remede. » (Ord. III, 521.) — « Il a « plu à nostre Saint Pere le Pape me *proveoir* à « votre instance et recommandation d'une petite « abbaye. » (Lett. de Louis XII, p. 70.) — [« L'infor- « macion si tost que faicte et parfaite... envoyez « fœblement enclose soubz nos sceaux... pour « icelle véoir et *proveoir* audict prévost, sur une « requeste par luy à nous faicte... » (1392, Justice de Lorris. Droits du Prévost. L. C. de D.)]

Prover. 1^o Prouver :

Et quant li marchant revint

A fuer de sage se *prova*,

De l'enfançon que li trova

A sa tene reson demanda. (Ms. 7248, f. 241.)

[« Et li sainz comença mot à mot à *prover*, U li « reis par ces leis voloit tendre et aler. » (Thom. de Cant. 57.) — 2^o Eprouver : « Sur les chevaux *provez* « et asaicz. » (Roncisv. 57.) [Voir **PROVE.**]

Proverbe. [1^o Sentence exprimée en peu de mots, devenue commune et vulgaire : « Mais li « vilains dist en un *proverbe* que « en un mui de

« cuidance n'a pas plein pot de sapience. » (Mén. de Reims, § 109.) — « La connoissance tant des mots, que des proverbes nous apporte le plus de lemps certaine connoissance de l'histoire. » (Pasq. Rech. p. 672.) — 2^o Maxime, sentence : « Et par ainsi peut apparoir l'autorité du proverbe mis au commencement de ce chapitre touchant les difficultéz que fortune baille et presente à ceuX qu'elle veult pourveoir en la fin. » (Le Jouvenceul, ms. p. 54.) — 3^o Prophétie :

Cy s'ensuit un proverbe bien notable. [Descr. f. 315.]

Parmi un grand nombre de proverbes, nous en rapporterons quelques uns qui ont rapport aux différentes provinces et aux différentes conditions :
1^o pour les provinces :

Pitié de Lombart,
Labour de Picart,
Loyalté d'Anglois,
Largesse de Franchois,
Humilité de Normand,
Conscience d'Allemand,
Devoion de Bourgenon
Avec le sens breton
Ces huit choses par Saint Bon
Ne valent pas un mouton.

2^o Pour les diverses conditions :

En prince loyauté,
En clere humilité
En prelat sapience
En advocat loquence
En heraut connoissance
En fame contenance
En riche homme largesse
En chevalier pousse
En marchand foy tenir
En sergent obeir
En drap belle coulour
En vin bonne savour.

[Prov. des nations, p. 40.]

Provere. [Prêtre, dans Joinv. éd. royale, 101.]

Prouesse—**esse.** [1^o Prouesse : « Il resoignoît mout le roi Richart pour sa prouesse et pour son hardement. » (Mén. de Reims, § 92.)] — 2^o Tour d'adresse : « Vil toutes les prouesses que faisoit Porcarol avec son cheval. » (Nuits de Strap, I, 495.)

1. Prouffit. [Profit : « Ils ne firent rien de leur prouffit (dans cette sortie) et perdirent deux ou trois gentilshommes. » (Froiss. Buchon, XI, III, 18.)]

2. Prouffit. Bordure : « Les prouffits de la robe de sa femme n'estoient pas assez grands « suivant la mode nouvelle, » c'est à dire que la fourrure qui la doubloit n'étoit pas assez largement repliée en dehors en forme de bordure. (Le Cheval. de la Tour, hustr. à ses filles, p. 12.) — [« Deux fourrures, l'une d'une hoppelande, et l'autre d'un manlel, l'un de gris et l'autre de menu ver, « avec un prouffit de menu ver. » (JJ. 164. p. 169, an. 1409.)]

Prouffitable. [Profitable : « (Des draps) sont passables. — Ilz sont, parbleu, bien prouffitables ; C'est proprement ce qu'il vous faut. » (Rec. de Farces, p. 143.)]

Prouffiter. [Faire du butin : « Elle (celle armée) ne pouvoit riens prouffiter que de brusler ung petit nombre de maisons. » (Commin. V, p. 17.)]

Prouffit. [1^o Produit : « Ils vivent de bestaus et « du prouffit de la terre. » (Marc. Pol. p. 427.)] — 2^o Avantage : « On fait un supérieur, non pour son prouffit, ains pour le prouffit de l'inférieur. » (Mont. t. IV, p. 8.) — 3^o Butin : « Quant les gens à messire Loïs d'Espagne orent cargiet chars et « charetes de tous meubles et prouffits que il rame- « noient à lor navie. » (Froiss. IV, p. 78.)]

Prouffiter. Profiter. (Cotgrave.)

Prouha. [Palonneau : « Ung grant prouha, de « quoy on atelle quatre beufs. » (JJ. 181, p. 177, an. 1432.)]

Proviande. Magasin de vivres. (Mém. de Basompierre, I, p. 127.)

Providadour. Pourvoyeur. (Contes d'Eutrapel, p. 306 ; André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 185, an. 1395.)

Provide. 1^o Adj. Qui a de la prévoyance. (Cotgr.) — 2^o Subst. Discret d'une communauté. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Providement. Avec prévoyance ou prudence. (Cotgrave.)

Les dieux voullantz leurs destins glorieux

Providement esparpiller au monde. (Le Garon, f. 41.)

Providence. [1^o Prévoyance : « Durons que par « art, providence, entlement, science et sapience « sont les suppoz de parfaite sagece. » (Christ. de Pisan, Charles V, t. III, p. 2.)] — 2^o Précaution : « Il « eurent conseil que ils envoieroient en France « devers le roy, quoyement et covertement ; de « providence, non mie par pompes ne par orgueil, « ung frere mineur. » (Froiss. XV, p. 93.)] — On appelloit les théatius, frères de la Providence. (La Roque, Orig. des noms, p. 260.)

Provident. 1^o Prudent : « Provident et bien « avisé. » (Sag. de Charr. p. 442.) — 2^o Economie :
Est bien à tard de son bien provident. (J. du Bell. 312.)

Proverbe. Sentence, maxime, parlant de Richard, duc de Normandie, encore enfant qui étoit au pouvoir de Louis d'Outre-mer :

Dont fisent li Normant priere,
Que dieux rendit l'enfant ariere ;
Oïés comment il fu garis :
Osmons, qui garde en estoit pris,
Fist l'enfançon malade faire,
Ne autrement ne l'vost destraindre
De parole, ne de provie be ;
Puis manda un fasselon d'ierbe,
Si lia l'enfançon dedans ;
Jou ne sai souvin, ou à dens. [Mousk. p. 374.]

Provignable. Qu'on peut provigner. (Cotgr.)

Provignage. Marcottage par le moyen de provins. (Cotgrave.)

Provignement. Même sens. (Cotgr.)

Provigner. Multiplier par provins : « Provigner « des procez. » (Cotgrave.)

Baisons nous donq et prenons
Un baiser de longue haleine,
Baiser qui mille en améine
Puis dix mille ; provignons

Tant de baisers desormais
Que d'une metamorphose
Nous ne soyons autre chose
Qu'un long baiser à jamais. [*Pasq. Œuv. mest. p. 490.*]

Provigneur. Qui provigne. (Colgrave.)

Provignie. Provignée :

Ni a beuf ne charrie, ne villain en arée
Ne vingne *provignie*, ne couture semée. (*Rou, p. 37.*)

Province. [1° Province ecclésiastique, étendue d'un archevêché : « Et puis s'en vint à Rains, et « requist aus évesques de sa *province* qu'il li aidas- « sent envers le roi. » (Mén. de Reims, § 476.) — 2° Contrée : « Abbasie est une grant *province*, et « sachiez qu'elle est en moienne Inde. » (Marco Polo, p. 690.)] — « Si devez scavoir que ung tel don « je ne perderoye point pour tous les royaumes de « ceste *province*. » (Perceforest, III, f. 43.)

Provinciaux. [Monnaie des comtes de Pro-
vence, dans l'Ord. de S. Louis sur les monnaies.]

Provins. Ville du département de Seine-et-
Marne; de là les proverbes suivants : 1° « Aulnes
« de *Provins*. » (Coul. Gén. I, p. 860.) — 2° « Pers
« de *Provins*. » (Poël. avant 1300, t. IV, p. 1632.) —
3° « Putains de *Provins*. » (Ibid. p. 1633.)

Proviseur. 1° Préposé, marguillier : « *Provi-
seurs* sont ceux qui sont commis à garder et rece-
voir les biens aux pauvres publiques, et qui leur
administrent les biens et aumosnes qui leur sont
« données ou délaissées. » (Bouteiller, Somme rur.
p. 70.) — « Aulbin Pellerin et Jean Desmenages *provi-
seurs* et marguilliers de l'église dudit Estrechey...
« Nicolas Thenry et Jean Hallegrain l'ainé gagers
« et *provisseurs* de la dite paroisse. » (Coul. Gén. I,
p. 249.) — « *Provisseurs* de chemins. » (N. C. G. I,
p. 950.) — 2° Pourvoyeur, fournisseur : « Et vous
« di que *provisseurs* y eurent trop bien leur temps. »
(Froiss. XI, 367.)]

Provision. [1° Prévoyance, précaution : « Pierre
« Douchet fery ledit Guillaume sur son chief en
« telle maniere, que se n'eust esté la grace de Dieu,
« avec la *provision* dudit Guillaume, il eust esté
« mors et occis. » (J.J. 108, p. 39, an. 1375.) — « Nos
« letres leur pourroient demeurer illusoirs en
« leur grande grief, prejudice et dommage, et plus
« pourroit estre, se par nous ne leur estoit sur ce
« pourve de nostre *provision* et remedes conve-
« nables. » (Cartulaire de Beaulieu, an. 1497.)] —
2° Règlement, ordre :

Qui n'y eut mis *provision*. [*V. de Charles VII, I, p. 229.*]

3° [Contribution en nature : « Auront auctorité li
« dit eschevin de faire traits et geis et *provision* sur
« lesdiz habitans pour faire clousons et fermetez
« dessus dittes et autres necessitez de la ville. »
(Ord. IV, 298, an. 1354.) — 4° Bénéfice ecclésiasti-
que : « Ne je n'ay fait chose par quoy je doive per-
« dre ma divine *provision*. » (Froiss. XVI, 125.) —
5° Somme allouée par un père pour nourrir ses
enfants : « *Provision* paternelle. » (Ord. V, p. 435,
an. 1371.) — 6° Remède, soulagement : « Le sup-
« pliant, afin de trouver *provision* à la maladie de
« son filz s'en ala au voyage à S. André du Glaye;...

« auquel le malade dist : mon pere, vous alez en
« remyvag bien loing aux corps sains. » (J.J. 200,
p. 28, an. 1467.)]

Provisionnal. [Provisionnel : « Appointement
« *provisionnal*. » (Procès verbaux du conseil de
régence de Charles VIII, p. 175.)]

Provisorie. Charge de proviseur. (Colgr.)

Proviere. [« Une corde qu'on appelle *provi-
ere*, qui sert à faire tirer chevaux à la charrie. »
(J.J. 191, p. 266, an. 1457.)]

Proumener. [Abuser par de vaines promesses :
« Li dus de Braibant, li par de Guerles et les Ale-
« mans l'avoient mené et *proumené* jà par deux
« saisons. » (Froiss. III, 380.)]

Provocation. Action de provoquer. (Monet.)

Provocatoire. Qui sert à provoquer. (Oudin.)

Provoier. Estimer, apprécier :

S'il vouloient nos pertes *provoier* et esmer,
Jamez en lor aé nel porront restorer. (*Wacc.*)

Provoir. [Voir au loin : « Cner est monte en
« l'engairde, D'iluec *provoit* et esgairde Per lai où
« puist eschaiper. » (Wackernagel, 58.)]

Provoire. [Prêtre : « L'encens s'estes *provoire*,
« si connistront. » (Aiol. v. 2998.)] — « Por ce qu'il
« vestent chapes noires, si les apele l'en *provoires*. »
(Ben. v. 27952.)

Un des Engleiz qui ont veu
Les Normanz touz reiz tondus
Cuida que tuit *provoires* fussent
Et que messe chanter pussent. (*Rou, p. 305.*)

Provoquement. Action de provoquer. (Colgr.)

Provoquer. « Il se print à *provoquer* chacun
« singulierement. » (Bercheure, f. 31.)

Provoqueur. Qui provoque. (Colgr.)

Provost. [Prévôt : « Et se alquen, u quens, u
« *provost*, mesfeist. » (Lois de Guillaume, 2.)]

Provoours. Ceux qui sont appelés à témoigner
d'un fait. (Britt. Lois d'Angl. f. 34.)

Provoüsté. [Prévoté : « De Cantorbire aveie
« l'arecadiachené Et de Beverlei où idunc la *pro-
« vousté*. » (Thom. de Cantorb. 87.)]

Provens. Présents, dons :

... Le roi Jhesu
Aourerent et leur *provens*
Porterent or, mire, et encens. (*Mouskes, p. 618.*)

Provsenter. Présenter :

Si *provsenterent* lor avoir. (*Mouskes, p. 525.*)

Provsessionnaire. [Livre d'église où sont
écrites et notées les prières qu'on chante aux pro-
cessions : « Item un *provsessionnaire* noté. » (Nouv.
Comptes de l'Arg. p. 62.)]

Prouvable. [Probable : « Les astrologiens ont
« aucune cognoissance *prouvable* des meurs et des
« conditions des gens en général. » (Songe du Ver-
gier, I, p. 171.)]

Prouvain. [Provin, aux Ord. V, 529, an. 1372.]

Prouvance. Preuve : « Pourront les dits vingt
« deus raisonnablement corriger et punir tous tels

« officiers et jugeurs ou autres non sujets qui seroient clerement par justes *prouvances* convaincus d'avoir empesché la loy. » (Cout. Gén. II, p. 977.)

Prouvanche. [Même sens : « Fis faire diligente inquisition par bonnes gens creables et par le *prouvanche* des anciens escrips. » (Cart. 21 de Corbie.)]

Prouvement. Evidemment :

Ci ert verté *prouvement*. (Mouskes, p. 567.)

Prouvence. Provence : « Cordonau de *Prouvence*. » (Poët. av. 1300, L. IV, p. 1633.)

Prouvende. [Prébende : « Quarante converses à demie *prouvende*. » (Froiss. IV, 407.) — « Sis vins dames à plainne *prouvende*. » (Id. 409.)]

Aux bons clerks donna *prouvende* et pain. (Besch. 251.)

Prouvenderée. [Mesure de terre contenant un provendier de semence : « D'icelle terre le suppliant dit à lui appartenir une *prouvenderée* ou environ. » (Jl. 137, p. 401, an. 1473.)]

Prouvendier. [Mesure valant trois boisseaux : « Emporent en la dite dime de Menouville chascun un pour chascun mui de grain... cinq *prouvendiers*. » (Cart. de S. Martin de Poitouse, f. 35, an. 1330.)]

Prouver. [1^o Eprouver : « Et vous en estes *prouvez* comme mauvais hom et desloiaus. » (Mén. de Reims, § 125.) — « Sur ponts ou pontons pourris, et par gués non suffisamment *prouvés*. » (La Jaille, Champ de bataille, f. 64.) — 2^o Convaincre : « Attains et *prouvés*. » (Ord. I, 435.) — 3^o [Se comporter, se conduire : « Et tuit li autre baron se *prouvoient* si bien qu'il n'en i avoit nul qui en feüst à blasier. » (Ménestr. de Reims, § 285.)] — « La se *prouva* si honteusement qu'il fut chassé. » (Chron. de S. Denis, I, f. 50.) — 4^o Se monlrer :

Ja de lui n'ierent refusées
Grans promesses, se on li rueve ;
Mais au donner vilment se *prouvee* ;

Poët. av. 1300, L. IV, p. 1336.

Li marcis bel s'en *prouva*. (Ibid. p. 1349.)

Prouvins. [Provins, ville de Champagne : « L'an mil deus cent et vint trois, Fist Thibaut sa monnoie abatre. La viez monnoie de *Prouvins*, Ou l'on boit souvent de bons vins. » (Chron. mss. au Cart. de Saint-Magloire.)]

Prouvoire. Prêlre : « Avarice de *prouvoire*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Prouvais. [Prévil, dans Froiss. III, p. 317.]

Prouz. [Preux : « Mielz vall fiz à vilain qui est *prouz* et senez, Que ne fait gentilz hun failliz et debutez. » (Id. p. 63.)]

Proxenet. 1^o Courtier : « *Proxenetes* coura- liers et autres commis à vendre marchandises ou autres meubles sont contrains rendre les marchandises a eux baillées, ou le prix qu'ils en ont receu, par prise ou detention de leurs personnes. » (Cout. Gén. II, p. 378.) — 2^o Entremetteur. Sally dit à Henri IV : « Vous vous souviendrez des

III.

« peines et anxietez ou vous ont jelté les ruses. » « arlifices, malices et cautelles de la Verneuil, se semblables et leurs sequelles et *proxenetes*. » (Mém. de Sully, VII, p. 416.)

Proxime. Prochain : « Semeur de bonne doctrine pour edifier son *proxime*. » (Journal de Paris sous Charles VII, p. 119.)

Proximité. Parenté : « Cas de *proximité* que les clerks appellent cas de retraict, selon les costumes locaux, si est quand aucun vend heritage qui luy vient par succession et aucun de ses prochains du costé dont l'heritage vient le veul ravoïr pour tels deniers que vendu estoit. » (Bout. Som. rur. p. 414.)

Proye. Drogue, poudre de magicienne : « Sitost qu'elle eut dit ces paroles elle tira de son aulmoniere ne scay quelle *proye*, et la gecta dessus Lyonnel et tantost apparut entour luy une si noire fumée et si obscure que Lyonnel ne voit non plus que s'il eust en les yeulz crevez. » (Percef. II, 79.)

1. Proyer. Brvant, oiseau. (Colgrave.)

2. Proyer. Piller : « Il entra en Allemagne à grosse puissance, et chevaucha devers Juliers où il mist le siege, et feurent envoiez les coureurs par la contrée pour *proyer*, comme il est de coutume. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, 255.) — « En ce temps commença Thibaut le conte de Chartres à guerrier le duc Richard et print à degaster sa terre et à *proyer*. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 210.)

Proz. [Preux : « L'arcevesque fut sages et *proz*. » (Rol. v. 3691.) — « Neimes ad fait que *proz*. » (Id. v. 2423.) — « Cil ne sunt *proz* jamais pur guerreier. » (Id. v. 1514.)]

Pruant. Qui démange. « Oreilles que j'ay au dedans *pruantes* par secousses. » (Ess. de Mont. t. III, p. 572.)

Pruce. Nom de royaume, la Prusse. (Petit J. de Saintré, p. 487.)

Prude. [Sage et vertueuse (comparez *Prode*) : « Il n'a plus *prude* femme jusqu'à la mer salée. » (Berte, XVI.)]

Prudence. [1^o Prévoyance : « *Prudence* est cil habiz par cui l'on puet conseiller à veraié raison « entor les bones et les mauvaises choses de l'ome. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 298.) — « La memoire des choses passées est la *prudence* de ce qui est advenir. » (Lell. de Pasq. III, p. 683.) — 2^o [Jurisprudence : « Les greigneurs clerks en *prudence* qui fuissent en l'université de Paris. » (Froiss. t. XV, p. 129.)]

Prudent. Au sens de *prud*, dans *prud*'homme : « *Prudent* homme et sage maistre Dominique, licencié ès loix. » (Cout. Gén. II, p. 1049.)

Prudentement. [Prudemment : « Et en ce il scet bien exposer grans despens sagement et *prudentement*. » (Oresme, Ethiq. 413.)]

60

Pruderie. Etat d'une prude :

Il est une saison pour la galanterie,
 Il en est une aussi propre à la *pruderie*
 On peut par politique en prendre le parti
 Quand de nos jeunes ans l'éclat est amorti.

Misanthrope de Molière, act. III, sc. 4.

Prudhomme. « *Prudhomme* est une ferme
 « et droite disposition de la volonté à suivre le
 « conseil de la raison. » (Sag. de Charr. p. 255.) —
 « Voulant essayer la *prudhomme* de leurs dites
 « femmes. » (Aresl. Amor. p. 427.)

Prudo-coquette. Mot composé, femme qui
 mêle la pruderie à la coquetterie : « Bien que dans
 « le monde elle passast pour prude, elle ne laissoit
 « pas que d'écouter volontiers les plaintes de ceux
 « qui souffroient pour elle; en un mot elle estoit
 « de ces femmes qu'on peut nommer *prudo-coquet-*
 « *tes*, dont la race s'est tellement multipliée qu'on
 « ne rencontre presque autre chose. » (Roman
 Bourgeois, liv. 1, p. 206.)

Pruef. [Proche; « *Pruef* est li sire à tuz apelans
 « lui. » (Lib. psalmor. p. 225.)]

Pruer. [Gouverner un navire : « Puis *pruèrent*
 « le bras S. Jorge, Qui court devant Constantinoble. »
 (G. Guiart.)]

Pruescé. [Prouesse : « Ne fud pas de la *pruescé*
 « as treis premiers. » (Loïs, p. 214.)]

Pruesté. [Probité : « Comme nous nous asseu-
 « rons de vostre *pruesté* et loyaleté. » (Martene,
 Ampl. Collect. 1, p. 1474, an. 1360.)]

Pruu. Boisson aigre; jus de prunelle; voir
 PRUNELLE :

En guerre doit à l'acier brun
 Bon peuple garder comme bon pestre
 Faire bien comme si ancestre
 Et n'ait de condicion de *pruu*. (Besch. f. 80.)

Aux premiers droitz veulent tuit retourner,
 Facent le bien; pechié est mal egrun
 Dieu ferait bien à la priere d'un
 Juste, loyal grace n'en doubtez mie
 Reboutent donc l'ort bruvage de *pruu*
 Desloyauté, trahison et envie. (Ibid. f. 129.)

Prunaye. Lieu planté de pruniers. (Oudin.)

Prune.

Qui envers son proisme a rancune
 Diex vort sa conscience brune
 Et por ce s'aumosne degete
 S'aumosne ne vant une *prune*. (Ms. 7218, f. 203.)

Expressions : 1° « Quand il meurt, il ne luy vault
 « *prune*, » cela ne lui vaut rien. (Besch. f. 87.) —
 2° « Avaler leur fault ceste *prune*, » il en faut passer
 par là. (L'Amant rendu cordel. p. 582.) — 3° « Et si
 « faut qu'en portent la *prune*, » même sens. (Ibid.
 p. 592.) — 4° « Abatre des *prunes*, » expression
 prise dans un sens obscène. (Contes de la reine de
 Navarre, t. II, p. 169.) — 5° « Le loup ayant reçu la
 ruade du cheval : « Se Isengin lire ne sceust,
 « Encore ceste *prune* il n'eüst. » (Ren. Contrefait.)]

Pruneau. [Prune séchée au four : « Tout ce
 « royaume fait cas des *pruneaux* de Brignole, de
 « Valebrique, de Tours, de Reims, de S^t Antonin,

« de Privas, de Saint Trufesmes, pour leurs pre-
 « cieuses qualités. » (O. de Serres, p. 684.)]

Prunelat. Raisin à gros grains. (Cotgr.)

Prunete. [Prunelle : « Je croy que c'est vin de
 « *prunetes* : Ou a il esté si forgy. » (Alir. de Sainte
 Geneviève.)]

Prunelé. [Vin de prunelles : « Qui donroit¹ à
 « manger ou à boire à une personne du jus ou du
 « noir de meurons dont l'en noircist les cuirs, ou
 « du *prunelé*, mais qu'il feust cueilly à la feste
 « S. Estienne estant ou mois d'aoust, ou environ
 « icelle feste, elle en mourroit. » (JJ. 139, p. 10, an.
 1390.) — « *Pruneléz*, cidres et despenses. » (Ordon.
 IX, p. 713, an. 1407.)]

Mais ilz ont vins, que Dieux en soit loez,¹
 C'est des haies dont ilz font *pruneléz*. (Besch. f. 216.)

Pruneler. Bourgeonner : « Je vous diray que
 « Salomon dist au livre des enseignemens... que
 « vin fait *pruneler* et rougir le visage. » (Le cheval.
 de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 44.)

Prunelette. Diminutif de prune. (Cotgr.)

Prunelle. Prune sauvage.

Car bergiers ne sont que meschans
 Tant comme ils gardent les montons
 Pain bis, *prunelles* et boutons. (Besch. f. 265.)

Prunier. Arbre à prunes :

S'il se taist, affin qu'il complaise,
 Il est tenu pour fol recu ;
 S'il parle, on luy dit qu'il se taise :
 En son *prunier* n'a pas creu. (Villon, p. 28.)

On moisser d'un *prunier* Henry. (Coquillard, p. 24.)
 « Un l'a veu *prunier*, » on a vu quelqu'un ayant
 qu'il eut fait fortune. (Lett. de mad. de Sévigné, V,
 p. 298.)

Prurir. Démanger. (Oudin.)

Prurir. Démangeaison. (Oudin.)

Pruveire. [Prêtre : « Et dist à Abiathar le *pru-*
 « *veire* : Faites venir avant la sainteflée vesture de
 « *pruveire*. » (Rois, p. 114.)]

Pruz. Qui a du prix; Marbodus dit du saphir,
 art. 5, col. 1644 : « Mult a vertuz *pruz* e vaillant. »

Pryere. [Appel, levée : « Li contes fist une as-
 « samblée et une *pyere* de gentils hommes assés
 « grande pour aler en Frise. » (Froiss. IV, p. 326.)]

Pryes. Proies, butin. « Prinst *pryes*. » (Chron.
 de S. Den. II, f. 3.) On lit dans le lat. *pradas duxit*.

Pryse. Droit de prendre des denrées pour sa
 provision. (Carta magna, fol. 27.)

Psalme. [Psautime : « Je vous envoie ung saul-
 « tier en francoys; je supplie celuy par l'esprit
 « duquel tous les *psalmes* sont composés. » (Marg.
 Lett. p. 122.)]

Psalmir. Psalmodier. L'auteur, dans son testa-
 ment, ordonne que des prêtres « *psalmussent* des
 « psaumes » à son enterrement. (Bont. Som. rur.
 p. 874.)

Psalmiste. [Auteur des psaumes, David : « Dont
 « *psalmistes* dist : si cum ses tenebres, ensi et sa
 « lumiere. » Job, p. 464.)]

Psalmister. [Psalmodier : « Li prevois li fist « appareiller une cheminée de feu ardent, ouquel « com ele *psalmistast*, il li fist metre. » (Ms. Saint Victor 28, f. 6.) On y parle de Sainte Eulalie.]

Psalmodier. [« Il le faisoit *psalmodier* à l'église, « chanter des leçons de matines et de vigiles. » (Despériers, 47^e conte.)]

Psalterie. [Psalterion : « Encunteras les pro- « phetes ki d'amunt vendront à estrumenz, *psalte- « ric*, tympan, frestels e harpe. » (Rois, p. 33.)]

Psalterion. Instrument de musique à plusieurs cordes que l'on touchait du plectre :

Guiterne, rubebe ensemble

Harpe, *psalterion*, doucaine.

N'ont plus amoureux sentement. [Desch. f. 388.]

Psaltier. [Psaltier : « Ço trovum el *psaltier*. » (Thom. de Cant. 90.)]

Psaltier. Voir le suivant.

Psaume. [« Et là chantoient un *psaume* du « psaltier David qui dit ainsi. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 45.)]

Psautier. 1^o Recueil des psaumes. (Ord. II, 54.) — 2^o Voile dont les religieux se couvrent la tête et les épaules. (Apolog. pour Hérodote, 244.)

Pseaulme. [Psaume : « Et là chantoient une « *pseaulme* du psautier. » (Froiss. XI, p. 106.) — « Et cest advocat portatif, A trois leçons et à trois « *pseaulmes*. » (Patel, 770.) — « A quel usage, dist « Gargantua, dites vous ces belles heures ? — A « l'usage de Fecan, à trois *pseaulmes* et à trois « leçons, ou rien du tout qui ne veut. » (Rabelais, Garg. I, 81.)]

Pseahme. Même sens : « Joint aussi qu'elle ne « fut point au xxii^e *pseahme* de David, » confite à l'huile d'olive. (Dialogue de Tahureau, f. 33.)

Puans. [1^o Qui sent mauvais, au propre et au figuré : « Et moult i ot morz de Sarrezins et decou- « peiz ; et moult en trouverent morz de maladie par « les pues touz *puanz*. » (Mén. de Reims, § 56.) — « Or atent m'ame nostre sire, Qui m'a jeté de cest « martire, De cest puant siècle ou j'estoie. » (Ren. v. 6729.)] — 2^o Méchant : « Garson *puant*, parles tu « ainsi en la presence du roy mon naturel sei- « gneur. » (Froiss. liv. II, p. 142.)

Sez oisillons ocist, tant est *puans*.

Chans. ms. du comte Thibaut, p. 3.

Expressions. 1^o « Un *puant*, » un glorieux. (Oud.) — 2^o « Debonnaire mire fait playe *puante*. » (Cotgr.)

Puanteur. [« Pour la *puanteur* de ton soufre. » (Nat. à l'alchim. 26.)]

Puantise. Puanteur : « Pour la *puantise* des « bestes que l'on tuoit en l'ost. » (Froiss. II, 290.)

Puheres. Enfants qui sont en puberté. (Cont. Gén. I, p. 890.)

Puberté. « On tient la *puberté* de la fille à douze « ans, et on recule les masles jusques à quatorze. » (Chol. Cont. I, 110.)

Puble. [Public : « Jehan Sabuette, elers *puble*,

« notaire par l'auctorité apostolike et imperial. . . « par maniere de instrument *public*. » (Testam. de Robert de Namur, xiv^e s.) — « Marmuroient l'un « l'autre et disoient en *puble*. » (Froiss. VII, 300.)

Publiaument. [Publiquement : « Item se acour- « des diz homes fout injures au justiciers le conte. « ou aux sergenz jurez, notoirement et *publiau- « ment* en la court le conte. » (Cart. du chap. de Chartres, an. 1306.)]

Publicain. Nom donné aux Albigeois. (Cotgr.)

Publication d'enquete. Terme de pratique : « Quand les enquestes sont rapportées et receues, « et que les parties en prennent communication, « après laquelle elles ne sont plus receues à bailler « reproches et objets de témoins ; et seroit expé- « dient que cette *publication* fut receue aux cours « souveraines et es requestes du palais, comme par « devant les juges ordinaires pour empêcher les « parties de plaider plus avant ; comme aussi le « roy a ordonné par l'art. 150, de l'édit fait l'an « 1579, sur la plainte des etats tenus à Blois. » (Laurière.)

Public. Mot latin ; de là « lire *publice*, » faire un cours : « Et entre les masques y en ha voyre- « ment d'aucuns qui en sont maistres et en *lisent* « *publice* ; mais aussi il y en a de novice et apren- « tifs. » (Arr. amor. p. 414.)

Publiement. [Publiquement : « Soient mis au « pitoy, ou en l'eschielle, sans nulle remission, « *publiement* et notoirement. » (Ord. I, 537.)]

Publier. [1^o Vendre à l'encan : « Li edifice des « maisons ki pour omecide seront abatues, seront « *publié*. » (Tailliar, Rec. p. 510.) — 2^o Répandre, rendre public : « Mes freres Jehan de Primal les ot « tous deux à exemplaire, Ce dist il, por son roman « faire, ... Mais n'est mie moult *publié*, Ains est « comme tout oublié. » (G. Guiart, Royaux lignages, v. 342.) — « Ils doivent panir ceulz qui... ont acheté « lesdites (fausses) monnoies, et raporté au « royaume et en ont *publié* le royaume. » (Reg. de la Ch. des Comptes, Pater, f. 259.) — 3^o Peupler : « *Publier* de poissons. » (Jl. 9, p. 52, an. 1358.)]

Publiier. Qui publie. (Cotgr.)

Publiquan. [Publicain : « Aussi seront (mis « avant vous, Juifs) les folles ferrier, Pour ce vous « sera grant difames, Pour ce qu'il ont creü Jehan, « Entre elles et li *publiquan*. » (Mir. de Notre Dame, I, 235.)]

1. Publique. [Publicain : « Aussi sachiez qu'il « avendra Pour voir ains le derrenier jour, Que li « *publique* pecheour Ou regne Dieu seront avant « Mis que vous, je le vous creant. » (Mir. de Notre Dame, I, 235.)]

2. Publique. [Forme usuelle pour *public*, au moyen âge ; rapprochez *antique*, *rustique* : « En « privé, non en *publique*. » (Froiss. XI, 253.) — « Et « craignoient à les combattre en *bataille publique*. » (Monstrel. I, f. 228.)]

Publiquement. [En public : « Que un roy ne

« doit croire personne du monde qui lui die publi-
« *quement* ou en secret d'autrui absent aucun
« mal. » (Bibl. de l'École des Chartes, 6^e série, II,
page 151.)

Puc. Puits :

Guerroia le roi Siesmont
De Bourgogne, et se l' prist adonc :
A Orlens, prison l'enmena,
Moult le hai et fourmena,
Et puis le fist un siers tuer
Et en un *puç* parfont gieter. (Mouskes, p. 16.)
De lonc *puç* yaue traire. (Vatic. 1522, f. 149.)

Puce. [Insecte : « En esté gardez que en vostre
« chambre ne en vostre lit n'ait nulles *puces*. »
(Ménag. I, 7.)] De là les expressions suivantes :

1^o « Avoir la *puce* à l'oreille, » être inquiet,
agité : « Carles en fist tel joie, ne fist mais la
« paroille ; Mais encore en aura telle *puce* en
« l'oreille, Dont il aura peur de perdre corps et
« terre. » (Gir. de Rossillon, v. 2257.) Voyez
Desclamps, fol. 443.

Dames qui ont tant la *puce* en l'oreille,
Qu'il ne les fault appeler n'esveiller. (G. Cretin, p. 79.)

Dans une coutume de Chaumont en Bassigny,
imprimée à Troyes par Le Coq, parmi différentes
choses écrites au 16^e siècle, on trouve ces mots :
« Ils ont la *puce* à l'oreille, » et plus bas ces vers
latins :

Causidicos habuit vigilantes Curia, namque
Illis perpetuus tinnit in aure pulex.

2^o Dicter voir ; chascuns est prodoms :

Vous mentez, tost les gelonius ;
Ilaro ! Qu'as tu ? *J'ay pis que puce* ;
Je muir ; di douc, ha, sainte Luce. (Desch. f. 335.)

[C'est une allusion au proverbe du xv^e siècle : « A
« la sainte Luce, le jour croist le saut d'une *puce*. »
Dans l'ancien calendrier, la sainte Luce (Lucie) tom-
bait le 23 décembre, deux jours après le solstice
d'hiver ; les jours croissent alors d'une quantité im-
perceptible. Depuis la réforme grégorienne (1582), la
sainte Luce tombe le 13 décembre et les jours con-
tinuent de décroître, au lieu de s'allonger.] — 3^o « Il
« dormoit si fort, et avoit si bien *bridé* les *puces*, que
« ceste pauvre mariée ne le peut jamais resveiller »
(Bouchet. Serées, III, p. 74), c'est-à-dire boire avec
excès. — 4^o « Charmé les *puces*, » même sens :
« Platon au sixieme de ses loix, fait expresse inli-
« bition à ceux qui ont *charmé* les *puces*, de se
« meslér pour avoir lignée, parce que celui qui est
« plein de vin est extasé d'une rage et folie tant
« d'esprit que du corps. » (Contes de Chof. t. 259.)

Puceau. Qui à son pucelage : « De ce que par
« maniere de gauserrie on appelle *puceau* ceux qui
« au souffile de leur haleine rallument une chan-
« delle eteinte. » (Pasq. Rech. p. 692.)

Pucelage. [1^o Virginité physique : « Se une
« feme, et tans de sa vevelé ou et tans de son *puce-
« lage*. » (Beaum. II, p. 26.)] — 2^o Boucle d'argent
que les paysannes portent à leur ceinture. (Oudin.)

Pucelete. [Diminutif de pucelle, jeune fille :
« Toutes herbes, toutes floreites Que valletons et

« *puceleites* Vont en printens ès bois cuellir. »
(Rose.)]

Puceler. Dépuceler. (Colgr.)

Pucelete. Diminutif de pucelle :

Et virge estoit et monde et nete
Pucele non, mes *pucelete*. (Ms. 7218, f. 285.)

Pucelin. Virginal :

En sa *puceline* simplese. (Baif, f. 474.)

Pucelage. Pucelage : « Virginité et *pucelage*

« ne sont pas une même chose ne une même
« vertu ; *pucelage* est une vertu que tous ceulx
« et toutes celles ont, qui n'ont atouchement de
« charnelle compaignie ; mais virginité est trop
« plus haulte chose et plus merveilleuse, car nul
« ne la peut avoir, soit homme ou femme, qu'il ait
« volenté de charnel atouchement. » (Lancelot du
Lac, III, 104.)

Pucelle. [1^o Jeune fille, demoiselle, sans l'idée
accessoire de virginité que nous y mettons aujour-
d'hui : « Or à mari autre que vous n'aurai ; *Pucelle*
« aincois tousjours ainsi vivrai. » (Romancero, 72.)
— « Che ert une *pucele* molt avenant. » (Aiol,
v. 422.) — « Et li charja or et argent et grant foison
« de chevaliers et de *puceles*. » (Mén. de Reims,
§ 18.) — 2^o Jeune femme : « Et trente mille *puceles*
« Qui dames, ki dammaiseles. » (Lai du Corn,
v. 13.)] — « Et se seirent aux fenestres du palais pour
« regarder avec le roy la venue des nobles princes
« et barons, chevaliers, princes, dames, demoiselles
« et *puceles*, qui venoient à la feste. » (Percef. IV,
fol. 1.) — 3^o [Servante : « Encor te comant et
« encharge, Que tenir te faces por large à la *pucele*
« de l'ostel. » (Rose, v. 2571.) — « Après je lais à
« Lemeus ma *pucele* douze livres de paris. »
(Cart. du val N. D. an. 1274.)] — « Elle alla dire à
« son escuyer et à sa *pucele* qu'ilz se tinsent tous
« coys. » (Percef. I, f. 156.)

Je laisse ceint sols de denier
A ceulx qui boivent volentiers
Et s'ay laissé à mon curé
Ma *pucele* quant je mourré. (Desch. f. 421.)

4^o Innocente, féminin de *puceau* : « Garde soi-
« gneusement son ame *pucele* et netle de la conta-
« gion et corruption du monde. » (Sag. de Charron,
page 522.)

Expressions : 1^o « Le valet emporte la *pucele*, »
le mauvais emporte le bon. (Laur.) — 2^o « *Pucelle*
« de Marolle, » fille qui n'est pas vierge. (Brant.
Dames gal. I, p. 121.) — [« Les lits se font ; les trois
« *puceles* de Marolles se couchent, et les maris
« après. » (Desper. 5^e conte.)] — 3^o « *Pucelle* de
« Nouviant, » injures dites à une vieille :

Par vostre ame estes vous *pucele*
Des *puceles* de Nouviant.

Recreation des Devis amour. p. 94.

Puceus. [Puceau : « Li cors de li, ki *puceus* fu,
« Ne puet mort estre corrompu. » (Edouard le
Conf. v. 3982.)]

Puch. [Puits : « *Puch* d'infer. » (Partonopex,
v. 9882.)]

Puchage. [* Hem peuent les bourgeois (de Caen) donner... l'office de *puchage* et descharge du sel, « estant es vaisseaux en la riviere, pour le mettre en grenier. » (Jl. 202, p. 51, an. 1466.)]

Puchelle. [Jenne fille, demoiselle : « Tout chevalier doivent aidier à leur loyal pooir loutes « dames et *puchelles* descachies et desconfortées. » (Froiss. II, 61.)]

Pucheoir. [Puisard : « Nus ne puet faire *pucheoirs*, ne ferir estoc es yaues... sans congié. » (Cart. de Corbie, 21, f. 11.)]

Pucherel—ette. [Paisette, au registre de Corbie, 13.]

Puchoir. [Puisard. Le mot s'emploie encore en Normandie : « Des fumiers et des *puchoirs* vidiers « des fosses et rivieres. » (Rec. des Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat, IV, 207.) — « Fut donné congié... à Jehan Cartel de metre trois degretz à son *puchoir* au devant de sa maison. » (Cartulaire de Corbie, 21, f. 11.)]

Puciaus. Puceau : « Li uns est tout nouveiaus « ameres et tout *puciaus*. » (Vatic. 1499, f. 170.)

Pucin. [Poussin : « Geline, ne *pucin*, ne charbon. » (Ord. IV, 390, an. 1259.)]

Puçon. Puceron. (Oudin.)

Pudeur. 1° Impudicité : « Rappports honteux, « pleins de *pudeur*, indignes de la lumière. » (Lett. de Pasq, III, p. 931.) — 2° Honte : « Honneur qui a mon jugement leur doit tourner à *pudeur*. » (Pasq. Rech. 216.) — [Vangelas a donc tort de dire que Desportes l'a employé pour la première fois.]

Pudibunde. Honteuse : « Parties *pudibundes*. » (Cotgrave.)

Pudicéme. Très pudique. (Peregr. d'am. f. 3.)

Pudicité. [Pureté du corps et de l'âme : « Nous voyons que le poete attribue la cause de continence et de *pudicité* à la sagesse. » (Amyot, Comm. tire, p. 48.)]

Pudiques (parties). Parties honteuses. (Chasse et départ. d'amours, p. 143.)

Pudique. Pleine de pudeur. (Gloss. de Marot.)

Pudiquement. Avec pudeur. (Cotgr.)

Pucille. [Poullé ; forme populaire de polyptyque : « Comme Enart de Beaujeu, essayeur de nostre monnoye de Lyon, ait obuis d'escripre en ses *pucilles* le foiblage, ...et consenti que semblablement fussent corrigez les papiers des deux gardes « correspondans à ses dittes *pucilles*. » (Jl. 176, p. 167, an. 1442.)]

Puel. Voir PUNE. « Bois en *puel*, se dit en la « contume locale de la chastellenie de Menal et de « Combraille quand ils ont été nouvellement coupez « et n'ont encor trois ans et un mai d'âge. » (Laur.) — « Les dits bois estans en *puel* sont et demeurent « en defence trois ans et le mois de mai ensuivant. » (Cont. Gén. II, p. 470.)

Pueple. [Peuple : « Li legat furent preudhomme « et bon clere, et bien moustrentent la besoingne

« Dieu, et li *pueples* fu devoz. » (Ménest. de Reims, § 50.) — « En ce que nous maintenions que en « esmouvement du *pueple* et grant assemblée par « force avoit esté occupee de fait notre Tourneuve « d'Orliens. » (1367. Exemptions; L. C. de D.)]

Puepler. [Se peupler : « El vil que les bannieres li aprochioient, et li pais *pueploit* de gent. » (Mén. de Reims, § 111.)]

Pueploiment. [Publication, aux établis. de S. Louis, p. 112.]

Pueploier. [Publier, aux établ. de S. Louis, 112.]

1. Puer. Behors. [Corrigez peut être *Fuér*.]

Ge sui, dist il, Musart prové,
Quant ge la vneit amer par force,
Que ge ni puis percer l'ecorce ;
Or me vneil ge trop geter *puer*
Mulement auroie son cuer. (Fabl. S. G. p. 271.)

[« Se veuls avoir à pais ton cuer lre et hayne jette « *puer*. » (Poème du riche et du ladre.)]

2. Puer. [1° Sentir mauvais (voir PUANS) : « La « grace dechiet d'aucuns dit, que trop est en cours ; « Il est si vieus en toutes cours qu'il semble à « chascun que il rue, Si est sa grace corrompue. » (Baud. de Condé, I, p. 231.) — Le verbe peut être neutre : « Nous disons d'aucuns ouvrages qu'ils « *puent* à l'huile. » (Ess. de Montaigne, I, p. 65.) — 2° [Rebuter, repousser : « Il samble voir qu'argens « me *pué*; Dalés moi ne peut arrester. » (Froissart, dit don florin.)]

Puerement. Purement, seulement, en parlant d'un jongleur qui joue aux dés :

Li joglerres gita avant
Quines et un dels *puerement* ;
Dieus, dist St Pierre, bon encontre. (Fabl. S. G. f. 46.)

Puerice. Enfance : « *Puerice* jusqu'à quinze « ans. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 16.)

Puerpre. [Gésine, couches : « Icelle Marguerite « après son enfantement fu agrevée de maladie et « morul en gisant en *puerpre*. » (Jl. 113, p. 369, an. 1378.)]

Pues. Repues, nourris : « Chescon jor deve- « reiom rechaler divines escriitures, car nos almes « seroient *pués*. » (Hist. de la Sainte Croix, p. 13.)

Pueur. Puanteur :

Cause de separation
C'est occasion de *puer*. (Desch. f. 541.)

[« Ainsois moroient presque tuit que pour la « *puer* que pour la maladie. » (Ménest. de Reims, § 158.)]

Pugnatif. Vainqueur. En parlant de Charles d'Amboise, mort en 1489 : « Le roy l'avoit pour la « vertu haut mis et estelev sur tous les chiefs de « guerre pour *pugnatif* de tous ses ennemis. » (L'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commines, IV, p. 247.)

Pugneis. [Voir PRIGIAS. Escarmouche, combat : « Tant par fu grans les *pugneis*, Et des lances li « ferretz. » (Rom. de Troie.) — « El por fere ses « *pugneis* avoit ses garnimeuz gerpiz. » (Ibid.)]

Pugner. Combattre. « Veu qu'il ne scait quand

« il bataille ou *pugne*. » (Menus propos de Pierre Gringoire, cités par Borel.)

Pugnerade. [Poignée, mesure pour les céréales, dans Du Gange, sous *Pugnierata*.]

Pugnere. [Poignée, mesure pour les céréales : « Le mousnier ne doit prendre qu'une *pugnere* » pour la mouture de chacune congne de bled. » (Cont. Gén. II, p. 722.)

Pugnès. [Punais : « Mès li siecles est si mauvès, « si mesdisant et si *pugnès*, Qu'il tesmoigne ce « qu'il ne voit Et blasme ce que loer doit. » (Ren. v. 9852.)]

Pugnese. [Punaise, insecte, féminin du précédent : « Les *pugnese* dites cimiciées qui puent. » (De Monderville, f. 88.)]

Pugnet. [Même sens : « Le suppliant dist à « icellui Jehan : Quant vous feistes mener la derre- « niere voiture de vos biens, vous ne laissastes « rien, sinon environ un *pugnet* de blé. » (Jl. 176, p. 780, an. 1450.) — « Le suppliant dist à Ponsart « Tholomé qu'il lui paiaist trois *pugnetz* de blé et « ung *pugnet* de feves qu'il lui devoit. » (Jl. 180, p. 25, an. 1449.)]

Pugnez. [Punais : « Si aucuns appelle un autre « faus, ou larron, ou meurtrier, ou *pugnès*, ou « d'aucune autre folie. » (Etabl. de S. Louis, l. f. 146.)]

Pugnicion. [Punition : « Ou en fera justice et « prendre *pugnicion* selon le cas. » (Bibl. de l'Ecole des Chartres, 2^e série, III, p. 425.)]

Pugnie. [Poignée : « D'une *pugnie* de gerbe... « que la dite femme cueilli en allant son chemin, « bati sur les fesses d'icelles jeunes filles. » (Jl. 156, p. 254, an. 1401.)]

Pugnière. [Poignée, mesure pour les céréales : « Icelui durant list response qu'il ne rendroit pas « à icellui Jehan sa coignée pour six *pugnières* de « blé. » (Jl. 207, p. 21, an. 1480.)]

Pugnissant. [Punition, aux Ordonn. V, p. 677, an. 1331.]

Puguir. [Punir, dans Froiss. II, p. 75 ; III, 457.]

Pugnissable. Qui punit :
Justice est là fort dure et *pugnissable*
Aux malfaiteurs qui veulent offenser. (Desch. f. 358.)

Pugnisseur. [Bourreau : « Fut present Guil- « laume Guillart *pugnisseur* des malfaiteurs de la « chastellenie de Blois. » (Ch. de 1382, dans H. G. sous *Punimentum*.)]

Pugnitif. Contentieux. (Cotgrave.)

Pugnivimus. [Lettres d'un juge ecclésiastique attestant la punition d'un coupable soumis à sa juridiction : « Le suppliant comme clere fut rendu « à l'evésque de Paris, duquel il obtint *pugnivimus* « dudit cas. » (Jl. 183, p. 156, an. 1456.)]

Pugois. [Petite monnaie; voir PORTOISE : « Il ne « donnoient pour aus tos deus *pugois*. » (Aubri, p. 163.)]

1. **Pui.** [Colline, de *podium* : « Tant à Gilbert le

« roi Pepin seu Qu'il l'a trouvé el *pui* de Monloon. » (Rom. de Garin.) — « Chevaus fians courir le *pui* « et la valée. » (Id.) — « Et trespasse les bos et les « contrées. Les *puis* et les montaignes et les valées. » (Aiol, v. 547.) — « Entr'els n'en ad ne *pui*, ne val, « ne tertre. » (Rol. v. 5292.)]

La dame est trop avillie,
Qui, au premier cop otrie
Le valoir d'autrui ;
Un bel chastel sur un *pui*
Ne doit on pas cheir tenir.
Qu'au premier cop vent cheir. (Vatic. 1592, f. 461.)
Un *pui* descendent, et un val
En la descense d'un costal,
Un pelerin ont rencontré. (Fl. et Blanch. f. 193.)

2. **Pui.** [Puits, de *putens* : « Mès l'en porroit « avant un *pui* Espuisier c'on poist retrere Combien « la dame est debonaire. » (Ruteb. II, 19.)]

Puier. [Dérivé de *pui*, fait sur *podium*. Monter : « Il chercha montaignes et valées si hautes et si « perilleuses, que il sambloit que nus n'i peust « *puier*. » (Dom Bouq. III, p. 312.)]

Puier et descendre. (P. av. 1300, II, p. 903.)
Pui est el paltroi *pué*. (Flore et Blanchest. f. 195.)
Il *puie* un tertre contremont. (Partonop. f. 126.)

Contremont *puie* les degrez
Monte quatre eschaillons ou troiz. (Ms. 7218, f. 146.)

Puign. [Poing : « En son *puign* destre par l'orel « pont la tint. » (Rol. v. 466.)]

Puignant. [Eperonnant : « Muntet el cheval, « vient à sa gent *puignant*. » (Rol. v. 2841.)]

Puigneis. [Combat : « Et il eut là moull bon « *puigneis*. » (Froiss. III, 256.)]

Puignel. Poignée :
Et s'a de *puignel* le meutree
Ou il prent toute sa peutree. (P. av. 1300, IV, p. 1341.)

Puigneür. [Combattant : « Mil chevaliers, lais- « sat *puigneürs*. » (Rol. v. 3677.)]

Puignie. Poignée. (Poës. av. 1300, IV, p. 1331.)
— « Il n'estoient qu'une *puignie* de gens. » (Froiss. t. II, p. 129.) — « E gengibre e girofre à *puignies* « mangeit. » (Thom. de Cant. 102.)]

Puignot. [Poignet d'étoffe brodée, de brocart, mis aux manches d'une aube : « Une autre albe « parée de unes parures batue à or... et deux *pu-* « *gnos* de la sieute. » (Cart. de Cambrai, an. 1371.)]

Puillain. [Habitant de la Pouille : « Romain, « *Puillain* et tuit cel de Palerne. » (Rol. v. 2923.)]

Puillanie. [Pologne : « Je l'en enquis... Bur- « guigne e trestute *Puillanie*. » (Rol. v. 2328.)]

Puille. [Pouille : « Cunquist *Puille* e trestute « Calabre. » (Rol. v. 371.)]

Puiment. [Piment, vin pimenté : « Et *puiment* « et claré et venison. » (Aiol, v. 2102.) — « Vin « orent et *puiment* à grant plenté. » (Id. v. 2114.)]

Puin. [Pommeau de l'épée v. Priz : « Caint une « grant espée al *puin* doré. » (Aiol, v. 4283.)]

Puindre. [1^o Piquer : « Le scorpion ressemblent « al chief e al parli, Qui vult derriere *puindre* et « devant conjoir. » (Thom. de Cant. 85.) — 2^o Piquer

de l'éperon : « *Puint* le ceval. » (Rol. v. 3547.) — « *Puignent* ad ait tuit li barun de France. » (Rol. v. 1844.)

Puine. Arbrisseau complé pour mort bois, en guerie : « Item quod de cetero, de nemoribus mortuis videlicet gallice des saulx, espine et *puine*, « seur, aulne, genest, genure et ronces. » (Cout. Gén. t. 1, p. 1039.)

Puing. [Poing : « Que vus algiez à curt el *puing* » l'espée traite. » (Thom. de Cantorb. 36.)]

Le diestre *puing* à tout l'espée
Li fait voler en mi la prée. (Phil. Mousk. p. 188.)

Puinhal. [Poignard, au registre JJ. 169, p. 396, an. 1416.]

Puinneres. [Combattant : « Li quens Oger li « Daneis, li *puinneres*. » (Rol. v. 3033.)]

Puinnee. [Poignée : « Cele respundi : Jo n'en ai « si une *puinne* nun de farine en un vaissel. » (Rois, p. 311.)]

Puioise. [Monnaie; voir PIGOIS, POIGEOIS.]

J'escommeni sans nule faille
Oiseleur qui ne prent quaillie,
Et qui achate bié por paille,
Et changeor qui argent baillie
Qui prent *puioise* por maaille. (Ms. 7218, f. 195.)

Puir. Puer :

Toujours doit li fumiers *puir*. (Fauchet, p. 102.)

Ce qu'on donne luit
Ce qu'on mange *puir*. (Cotgrave.)

D'un mal qui nuit et jour li *put*. (G. Guicart, f. 36.)

[« Li semiers, Qui de *puir* est costumiers. » (Rose, v. 8950.)]

Puire. [Présenter : « A grant paine et à grans « effors Traist de sa plaie le fier hors Et à l'empereor le *puire* : Mais il fait semblant qu'il muire. » (Rom. de Rob. le Diable.)]

1. PUIS. [De *puteus*; puits : « Si comme de lor « moustiers refere et de lor caucies ramender, de « lor *puis* et de lor gués maintenir. » (Beaum. XXI, p. 27.) — « (Paris) c'est la cité sur toute couronnée, « Fontaine et *puis* de sens et de clergie. » (Besch.) « Dont je vos ai conté ce lui, Coment de louch *puis* « a saché L'iauve dont est venus à chief. » (Iten. t. IV, p. 100.)]

2. PUIS. [Pluriel de *puis*. 1° Montagnes : « Les « chiefs en prist es *puis* suz Haltoie. » (Rol. v. 209.)] — 2° Faite : « Impossible est soudainement monter « au *puis* d'honneur. » (Chasse d'amours, p. 36.)

Expressions : 1° « *Puis* de risée, » semble avoir été un lieu destiné à distribuer des prix aux poètes comme étoit le *puis* d'amour; à la suite du livre intitulé Combat de Maladoise, etc., on a joint plusieurs autres rondeaux et dixains présentés au *puis* de risée. (Du Verdier, Biblioth. p. 243.) — 2° « *Puis* d'amour, » assemblée de poètes :

En Languedoc ne vous embatez pas
Vicillez de ça vos escolles tenir
Se vous partez vous y mourez hélas
Du *puis* d'amours vous vueille souvenir,

Nul ne se puet à vous appartenir;
Car pour rimer en clos ne en chareite
N'est aujourd'hui bien le *puis* soustenir
Si grant faisour ne si noble poete. (Besch. f. 225.)

Voir sous Prv.

3. PUIS. [Indicatif du verbe *pouvoir* : « Respont « Rollanz : J'i *puis* aler mult bien. » (Rol. v. 254.)]

4. PUIS. [1° *Adverbe*. Depuis : « Une einz ne « *puis* ne fut si fort ajustée. » (Roland, v. 3394.) — « Li Jones Edouuars qui fu *puis* rois d'Engleterre. » (Froiss. II, 54.) — 2° *Préposition* : « *Puis* icel jur. » (Rol. v. 664.) — « Enceis ne *puis* cel tens. » (Rol. v. 3382.) — « *Puis* son couronnement. » (Froiss. l. II, p. 225.) — 3° *Conjonction*. Après que : « *Puis* « que il est sur son cheval multet. » (Rol. v. 896.) — *Puisque* : « *Puis* que l' cumant, aler vos en « estoet. » (Id. 318.)]

Puisdi. [Depuis lors, dans Froiss. II, 49.]

Puisement. Action de puiser. (Cotgrave.)

Puiser-ier. [1° *Puiser* : « Car tout aussi comme « li ers Est li mieudres metaus c'on truisse, Est ce li « *puis* là ou l'en *puise* Tout sens, tout bien et toute « honor. » (Ruteb. 230.)]

Riviere estes, sourgon, puis et fontaine
De tout honneur, la *puisier* la doit on. (Besch. f. 155.)

2° *Faire eau* : « La navire *puise*. » (Cotgrave.) — « La nacelle estoit trop petite, tant qu'elle croisoit « de lous costez tellement que en grand perit estoit « de *puiser*. » (Percefor. VI, fol. 35.)

Puiset. Diminutif de puits. (Valois, notice, 460.)

Puisette à l'eau. Seau. (N. C. Gén. II, p. 258.) — [« Pour une *puisette* d'airain à puisier eue. » (Compte de 1400.)]

Puiscur. Qui épulse. (Cotgrave.)

Puisné. [1° *Puiné* : « Autant m'est li ainsneiz « comme li *puisnez*. » (Méu. de Reims, § 4.)]

Viltance est, quant tu es ainsnez
Que le plus en ait le *puisnez*. (Brut, ms. f. 16.)

2° *Postume* : « Nous appellons freres *puisnez* « ceux qui sont nez après leurs ainsnez, et par ad- « venture nous pourrions appeller non improprie- « ment *puisnez* ceux qui sont nez après le decez « de leurs peres, qui furent par les Romains appelez « posthumes. » (Pasq. Rech. VIII, p. 732.) — 3° Qui se présente en second lieu : « Pour ce que au pas- « sement des decretz, plusieurs sont presentans et « opposans à iceulz, sans declarer les causes de « leurs oppositions ou presentations, par quoy l'en « ne peult proceder à faire les estatz, et distributions « d'iceulz *puisnez* ne congoistre ceulz qui sont « ainsnez ne *puisnez*. » (Ordonn. roy. à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. fol. 33.)

Puison. 1° *Poison* :

Lors le fault vivre du sien
Et visiter par le fisciçien
Qui medicine ou *puison* lui donra. (Besch. f. 217.)

2° *Poison* :

Dame à ce m'estes *puisons*,
Ja ne m'en venrai sané
Ne gari de nus dolours. (Vatic. 1490, f. 102.)

Puisol. [Descente à la rivière, dans Du Gange, sous *Puisotum*.]

Puissamment. [Somptueusement, avec magnificence: « On ne vous poroit mies deviser com « noblement et *puissamment* il y fu reclus. » (Froiss. VI, p. 322.)]

Puissance. [1^o Pouvoir, force: « Li rois qui « nous gouverne est de moult grant *puissance*. » (Ronsiv. p. 52.) — 2^o Armée, forces militaires, d'où l'expression à *puissance*, avec des troupes: « S'en « rallerent par deviers Bretagne à grant *puissance*, « pour aider monseigneur Charlon de Blois. » (Froissart, vol. IV, p. 2.)] — « Tout sa *puissance*, « qui estoit grande, car il avoit, comme on disoit, « soixante mille hommes. » (J. Lefev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 114.) — « Quant la *puissance* « arroit, chascun regardoit à mont et à val, et la « on ils voelent l'enseigne de leur capitaine logeur « ilz aloient tout droit, et le dit logeur leur mon- « troit où ilz devoient loger. » (Le Jouvenel, f. 53.) — 3^o [Territoire soumis à un seigneur: « Tiengne « la neutrale en sa *puissance*. » (Froiss. XVI, 135)] — « Le frere du roy Jehan de Portugal, un bastard: « que ceux de Breveßer prirent sur mer en venant « à Meldebour, mais ils le prirent sur leur *puis- « sance*, car sur les mettes de Zelande ils ne l'eussent « point pris. » (Froiss. III, p. 167.) — 4^o [Quantité: « Il ot fait visiter la *puissance* de vivres qui estoient « en la ville. » (Froiss. V, p. 88.) — 5^o Richesses, trésors: « Il leur remonstreroit une partie de ses « *puissances* et estas. » (Froiss. liv. XVI, p. 48.) — 6^o Autorités: « Là n'avoient les riches hommes de « la ville ni les notables nulle *puissance*. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 57.)] — 7^o Possible: « Seigneur, « j'ay fait ma *puissance*; or faites la vostre. » (Perceforest, vol. IV, f. 48.)

Expressions: 1^o « De *puissance*, » de force: « Et « de *puissance* il en bouta hors le conte de Blois. » (Froiss. XIII, p. 35.) — 2^o « *Puissance* generale, » commandement général: « Le roy Louis envoya à « M^r de Nemours la *puissance generale* sur toute « l'armée et pour estre gouverneur de Milan. » (Mém. de la Marek, seig. de Fleuranges, p. 114.) — 3^o « A *puissance*, » beaucoup, en grand nombre. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 95.) — 4^o « *Puissance* « de fief ou de seigneurie est celle dont use le sei- « gneur feudal ou censuel son vassal, ou cen- « sier, tant pour la retenue que pour les autres « droits et devoirs et tant pour avoir le profit de « son fief ou censif, que pour relenir à soy l'herita- « ge feudal ou censuel aliéné; faisant de son fief « son domaine. » (Laur.) — 5^o « Aucune *puissance* « ne peut souflrir de compaignon. » (Hist. de Charles VI, par un moine de S. Denis, trad. par Le Labour. p. 783.)

Puissant. [1^o Qui a du pouvoir: « Li amiralz « est riches et *puissant*. » (Rol. v. 2731.)]

N'est si *puissant* qui ne trouve son maître.
Perceforest, vol. I, fol. 152.

2^o Capable: « *Puissant* de porter les armes. » (Lett. du duc de Bourgogne, au s. Dufay, p. 439.) —

[« Ses gens n'estoient pas *puissans* de faire compo- « sition sans lui. » (Froiss. VIII, 279.) — 3^o Riche: « Les Londriens qui sont riches et *puissans* et qui « vivent le plus de marchandises qui courent par « terre et par mer. » (Id. XVI, p. 158.) — « Je sai « bien que cil de Mielt Sont grant gent et riche et « *puissant*. » (Mén. de Reims, § 223.) — 4^o Magni- « fique: « Une tres *puissant* feste de joustes et d'es- « batemens. » (Id. XIII, p. 318.)]

Puissantment. [Puissamment: « Sorent del « reiz qui ert vennz Eissi vers euz toz irascuz, Od « tel es forz, or *puissantment*. » (Benoit, III, 3321.)]

Puissamment. Même sens: « Et tu vray Dieu « omnipotent, vucilles incliner les douces oreilles « à leurs et miennes prieres, qui vis et regne *puis- « samment* par tout le siecle des siecles. Amen. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 415.)

Puissedi. Depuis ce jour-là:

Encor eroi que de *puissedi*
Qu'au dieu d'amours fesis hommage
Tu as goûté de ton bruvage. (Poës. de Froiss. p. 11.)

Puissedi, au roy qui ne ment,
J'umes nous moult loignement. (Id. p. 407.)

Puissette. Pochette, dans J. de Saintré, p. 124:
« Si s'appensa qu'il les (escus) musseroit en ses
« *puissettes*. »]

Puissier. Sombrier (voir PRISER):

La nef sarons bien espussier
Qu'elle en l'iaive ne puisse *puissier*. (III Maries, p. 117.)

Puissou. 1^o Poison:

Aureles primes roys serra
Et par li *puissou* primes mourra. (Brut, f. 58.)

Et cil li a *puissou* donnée
De venir tout detrempee
Puis le list chadamente couvrir. (Ibid. f. 63.)

2^o Polion:

Et par ierbes en garist on
Et d'emplates, ou de *puissou*. (Mousk. p. 254.)

Puissouer. [Puisoir, instrument pour la pêche, aux Cout. de Sainte Geneviève, f. 35, an 1289.]

Puitier. Puisatier. (Colgrave.)

Puits. « Un *puits* à fumier. » (N. C. G. I, 196.)

Expressions: 1^o « A peine de *puits*, » à peine d'être jeté dans un puits; supplice usité pour les femmes. — 2^o « Marier la cave et le *puits*, » mettre de l'eau dans le vin. (Oudin.)

Puiz. [Puits: « (Eau d'un ruisseau) aussi froide « comme *puiz*, ou comme fontaine. » (Rose, 111.)]

Pulec. [Puce: « Cil ki tu pursieus est eume cuns « chienz mors n une *pulec*. » (Rois, p. 95.)]

Pulecele. [Jeune fille: « Et des *puleceles* e des « gentiuz niurs. » (Roland, v. 821.)]

Pulecella. [Même sens: « Buona *pulecella* fut « Enlalia. » (Cant. de Sainte Eutalie.)]

Puldre. [Poudre, poussière: « Grant est li calz, « si se levat la *puldre*. » (Rol. v. 3633.)]

Puldrus. [Poudreux: « Veeir puez les grans « chemins *puldrus*. » (Rol. v. 2426.)]

Pule. [Peuple: « Qui la sont herbergié pour le

« *pule* engingier. » (Aiol, v. 6654.) — « Venés avant, « mes *pules* qui mes comaus fesis. Quant tu me « veïs mort et tu m'ensevelis. » (Chans. d'Antioche, t. II, p. 501.)]

Pulent. [Puant : « Tant li dist li vilains *pulens*. » (Fabl. I, 7.)] — « Vermine *pulente*. » (Desch. 368.)

Pulentine. Puanteur :

... S'elle lui eust denüé

Il eust pen par medecine

Remouvoir celle *pulentine*

Et guent cure et garison.

(Desch. f. 563.)

Pulent. 1^o Puant :

Si est si vieus et si *pullens*

Que chascuns li vuide les rens. (Ms. 7218, f. 208.)

2^o Terme d'injure :

Fils à putain, vilain *pullens*

Me cüides tu avoir surprise.

(Ms. 7218, f. 50.)

Li Juifs faus et *pullens*.

(III Maries, p. 206.)

[« Nés maintes fames poi s'en gardent, Ces *pulentes* qui se fardent. » (Mir. de N. D.)]

Pulmenz. Nourriture. S. Bernard, faisant allusion à un mercenaire qui gagne sa vie à travailler, lui fait tenir ce discours : « Apres ce ke ju ai labo- « reit me donet om lo pain en poes, et lo boyvre en « mesure, et les *pulmenz* en nombre. » (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 273.)

Pulmu. [Poumon : « Le coer li tranchet, le « feie et le *pulmu*. » (Rol. v. 1278.)]

Pulpitre. Tablette d'une bibliothèque : « Livres « rangez sur des *pulpitres*, à cinq degrez tout à « l'environ. » (Ess. de Mont. III, p. 75.)

Pulverage. « En Dauphiné c'est un droit que « les seigneurs fondez en titre ou en possession « immemoriale, ont accoutumé de prendre sur les « tronpeaux de moulons qui passent dans leurs « terres à cause de la poussiere qu'ils excitent. » (Laurière.)

Pulverisation. Action de pulvériser. (Oudin.)

Pulveriser. Travailler à l'aiguille. « Le tresor « des patrons contenant diverses sortes de broderies « et lingeries pour coudre avec facilité, et pour ou- « vrer en diverses sortes, et piquer avec l'aiguille « et *pulveriser* par dessus. » (Duverdier. biblioth. p. 121.)

Pulvinaire. Traversin. (Cotgrave.)

Pululer. [Pululer. « Melaux n'ont vie nulle- « ment, Ne nourretüre aucunement Pour *pululer* « et augmenter. » (Nat. à l'Ale. errant, p. 104.)]

Pume. Pomme. « Buige *pume*, » dans Marbod. répond au latin *punica mala*.

De la *pume* qu'Adans manga. (Mousk. p. 279.)

[« En sa main tint une vermeille *pume*. » (Rol. v. 386.) — « Car ses vertus ne valent une *pume* « porrie. » (Aiol, v. 3412.)]

Pumel. Pommeau d'épée ; pomme d'ornement : « Si avoit dessus la perche une *pumel* rond, doré. » (Percef. I, f. 146.) — [« Atant cueilli en la gaudine « Jehans d'une herbe la racine ; Si l'a au *pumel* de

« s'espée Broiie et d'auwe destrempee. » (Blanche et Jeh. 3516.)]

Pumelé. [Pommelé : « Sors et bais et baucé « et *pumelés*. » (Aiol, v. 1268.) — « Uns moult biaus « cevaus *pumelés*. » (J. de Condé, II, p. 181.)]

Al ceval ferrant *pumelé*. (Mouskes, p. 204.)

Pument. [Vin pimeulé : « Et vins assés rencontre « et *pument* el claré. » (Aiol, v. 8610.)]

Pumer—ier. [Pommier : « Ardent cez hanstes « de fraisine e de *pumer*. » (Rol. v. 2537.) — « Et à « lor roides austes planées de *pumier*. » (Aiol, v. 7636.)]

Pumians. [Pommes d'ornement : « Les trés (des « tentes) et les aucupes et les *pumians* en son. » (Aiol, v. 10674.)]

Punais Puant :

Vaisseaus mauvais,

Fait vin *punais*

Ce dit li vilains.

(Prov. du C^o de Bret. f. 114.)

Punaise. [Insecte, féminin du précédent : « Qui « prend ewe où lupin sont cuit, et le giete deueur « *punaises*, si les tue. » (Alebrant, f. 51.)]

Punaisie. 1^o Infection, puanteur : « Quand le « roy et Floridas eurent assez regardé la tombe, ilz « se departent pour la *punaisie*. » (Percef. I, f. 38.)

— [« Le roi se deslogea de Rosebecque par la *pu- « naisie* des morts. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 200.) — « Que deslites boucheries soient tous- « jours issues grans *punaisies* et ordures. » (JJ. 141, p. 97, an. 1391.) — 2^o Ozène, maladie du nez : « *Pu- « naisie* ou ozæna n'est autre chose qu'un ulcere « profond et *puant* qui est au dedans du nez. » (Paré, XI, p. 15.)]

Punctinghe. Terme de coutume. « Si avant « pour le louage des maisons places et terres, qu'il « n'y eust bail par escrit, ou que dedans iceluy ne « fut pourparlé n'y fait mention que de toutes « escheances seront entendus estre escheux au jour « de S. Martin plus que tailles ordinaires, *punc- « tinghe* et wateringhes seront à la charge des « louagiers et occupeurs, comme aussi la repa- « ration des rues à l'endroit de la partie des censes « ou terres occupées au regard des fossillages. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 308.)

Pundre. Poudre :

Bêle, fet il, ce est son ni ;

Voire fet el, je sent un oef

Par foi li le *punst* or tout nuef.

(Ms. 7218, f. 333.)

Punès. [Punais, puant : « Il fu fis d'une velle « irese, Si ot la langue moult *punese*, Et moult « poignant, et moult amere. » Rose, v. 3528.)]

Le danger de jamais

Namerai je jamais,

Ce dit Salemons :

Le baiser de *punès*

Set de chambre les ès,

Marcol li repont.

(Marc. et Salem. f. 116.)

Punicée. Orangée : « Ceste couleur est de trois « genres : la premiere est jaune moyenne couleur ; « la seconde est plus clere et est couleur citrine « que nous disons jaune pale ; la tierce *punicée* et

• trait sur le rouge est ce que nous disons jaune et orangé. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 26.)

Punicien. Terme de fauconnerie : « Le faucon gentil, le pelerin, le tartaret de Barbarie et le tunicien ou *punicien*. » (Budé, des Ois. f. 113.)

Punier. Punir : « Telle condamnation sera « à rescinder, et les faux tesmoins à *punier* et « corriger selon l'exigence du cas. » (C. G. I, f. 790.)

Puniment. [Punition, peine, aux Ordon. t. V, p. 676, an. 1331.]

1. Punique. [Sanglante, continuelle comme les guerres puniques :

Les prouesses que fit li bons Bertranz
Connestable du Guesclin qui engrans
Fut de garder l'utilité publique
Et qui maintint si sa guerre *punique*
Sur les Anglois, que France reformée
En fut. (Desch. f. 198.)

2. Punique. « Couleur *punique* c'est à scavoir « jaune tirant sur le rouge. » (Apologie pour Hérodote, p. 361.)

Punir. [« Si n'est mic merveilles se le seignor « le *punit*, puisqu'il a fait si fait barat en court et « encontre l'assise. » (Ass. de Jérusalem, I, f. 297.) — « Bien vouloient que cil qui avoient fait le fait « fussent *puni*. » (Mén. de Reims, § 445.)]

Punissablement. D'une manière punissable. (Ess. de Mont. III, p. 675.)

Punissement. Punition :

Seul autant souffrira de griefs *punissements*
Que tous les vieux damnez y souffrent de tourmens.
Baif, p. 73.

[« Reservé à lui et à ses successeurs la calvaquete, « ressort, *punissement* des heresies. » (Reg. de la Ch. des Comptes, Bel, f. 454.)]

Punisseur. [Qui punit : « (Dans l'enfer) Tous « ces autres tourmens *punisseur* des mesfaits. » (Desportes.)]

Punition. [« Ce n'est pas justice, sire roi, de « couper testes ni poings, ni pieds, ni pendre; cela « est *punition*. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 72.)]

Punivimus. Mot latin. (Voir PUNIVIMUS.) « Vous « aurez un *punivimus*. » (Hist. du Th. fr. I, f. 157.)

Punnioul. [Pommeau d'une épée : « Une espée « estoffée d'argent, à .i. fournaul du veluiel, à *punnioul* et haldure d'argent. » (Inv. de Haynaut, an. 1358.) — « Une petite espée à baldure d'argent, « s'a .i. *punnioul* de rouge pierre. » (Id.)]

1. Puns. [Pommes : « De la navée de *puns*, une « coupe de *puns*. » (Tailliar, Recueil, p. 475.)]

Ens uns beaux prés, vers et jolis,
Assés prés de bonne esprance,
Bregieres et bregiers assis,
Vi l'autreier en bone ordenance;
Car il orent de pourvencee
Oisons rostis et gros pastés,
Bœf, mouton, et gaubons salés
Bon frommage, *puns* de jouvant,
Mices; tant en voet, tant en prent;
Vus en barils et en flacons. (Poës. de Froiss. p. 279.)

2. Puns. Pondu :

Cil doit moult bien terre tenir
Et maintenir chevalerie
Que cil dont li hieraus s'escrie
Qu'il ne fu ne *puns* ne couvez
Mes ou fiens des chevaux trovez. (Ms. 7218, f. 223.)

Punz. [Pommeau de l'épée : « D'or est li helz « e de cristal li *punz*. » (Rol. v. 1361.) — « En l'oriet « *punt* asez i ad reliques. » (Id. v. 2345.)]

Puour. Puanleur :

El si estains en moy le vice
Et la grant *puour* d'avarice. (Ms. des 15 allégories.)

Pupillaire. Qui est de pupille. (Oudin.)

Pupillance. [Faiblesse : « Combien que ceulz « dont le dit sire Loys les acquist, pour la petitece, « *pupillance* et non puissance d'eulz, ne ont pris, « possédé, ne exploité les dits kays, ne le profit « d'iceulz. » (Jl. 88, p. 93, an. 1360.)]

Pupillarité. [Minorité, état de pupille : « Les- « quelz supplians demourerent orphelins et en bas « aage et *pupillarité*, soubz le gouvernement de « certains tuteurs. » (Jl. 189, p. 157, an. 1457.) — « Se iceluy second frere decede en bas aage et *pupil- « larité* le plus aisé, apres lui sera réputé aisé. » (Cout. Gén. I, II, p. 430.) — Charles VIII « vint à la « couronne estant encore en *pupillarité*. » (Glem. Seysse, Hist. de Louis XII, p. 118.)]

1. Pupille. 1° Orphelin de mère : « Sachez que « *pupilles* sont ceux qui sont sans mere et orphanes « sans pere. » (Bout. Som. rur. p. 61.) — [« Ilenne- « quin qui estoit et desesaagez, orphanes, *pupil- « les* et menre d'ans. » (Jl. 110, p. 259, an. 1377.) 2° Orphelin : « Jehau l'Omme agié de vingl ans « ou environ, *pupille* de pere et de mere, et sans « gouvernement d'autres gens. » (Jl. 167, p. 286, an. 1413.) — 3° Pensionnaire : « Regnault de Laval « escolier et l'un des *pupilles* dudit Cordier. » (Jl. 179, p. 367, an. 1448.)]

2. Pupille. [Prunelle de l'œil ; proprement petite *pupa*, poupée, fille. De même les Grecs l'appelaient *ωοπη*, jeune fille.] « La prunelle ou *pupille* « de l'œil est la vertu vivise et appellée *pupille*, « parce qu'elle est pure et nette comme une « pucele. » (Tri. de la Noble Dame, f. 95.)

Pupilleté. [Minorité, état de pupille : « Jehan « de Buxeres estant en aage de *pupilleté*. » (Jl. 105, p. 83, an. 1374.)]

Pupitre. [Prié-Dieu : « Ung *pupitre* d'argent « blanc en sept pièces. » (Ducs de Bourgogne, n° 2246, an. 1467.)]

Puplier. [Publier : « Il advint que li troi eslu- « rent le meor de Saint Liz, et mistrent leur « requeste en la volenté le roi, et la *puplierent* au « commun. » (Livre de Just. 39.) — « Les mestres « des forez, dessus diz, visiteront les estangs des « lieux où ils sont ordenez, et iceux feront mettre « en estat, et *puplier* et metre de lieu en autre, et « les feront peschier en saison et en temps. » (Ord. t. II, p. 248.) — « Fist les dittes ordonnances et

« estatuts, sur les dites peines *puplier*. » (Id. t. II, page 390.)

Puppe. Puppe, en parlant de plusieurs pratiques de sorciers : « Puis chacun met en la bouche « des pierres merveilleuses marquées d'une *puppe*, « et soudain iceux ne se voient plus et demeurent « invisibles. » (Merlin Coccaie, II, p. 241.)

1. Pur. [1° En faveur de : « *Pur* vos le dei ben « faire. » (Rol. v. 807.) — 2° Au nom de : « *Pur* Dieu « vos pri. » (Id. v. 1473.) — 3° A cause de : « N'en « descendrat *pur* malvaismes nuveles. » (Id. v. 810.) — 4° Afin de : « Prozdòm i out *pur* sun seigneur « aider. » (Id. v. 26.) — 5° Pour ce qui est de : « Ja « *pur* murir ne vus en faldrat uns. » (Id. v. 1048.)] **Expressions :** 1° « *Pur* quei, c'est pourquoi : « Rollanz me forlist... *Pur* quei jo quis sa mort. » (Id. v. 3759.) — 2° « *Pur* poi faut, « peu s'en faut : « *Pur* poi que n'en desvet. » (Id. v. 2789.) — 3° « *Pur* go que, afin de : « *Pur* go que plus bel « seif. » (Id. v. 1004.)]

2. Pur. [1° Sans mélange : « Ensi comme de vin « toz jors boivre tot *pur*. » (Machab. II, p. 15.) — 2° Clair, net, au propre et au figuré : « Chastee, la « nete, la *pure*. » (Ruteb. II, 54.) — « Après leva la « lune et bete et claire et *pure*. » (Berte, XLII.)]

Faut tout homme prendre pasture,
Sans povoir mangier en recoy
Tel viande que Poste cure
A son hueve, sans nape *pure*,
Mais que crasse, et noire que housiaux. (Desch. f. 329.)

3° Simple, unique, seul : « Au baillage de Troyes, « pour un *pur* lay, il y a trente clerks. » (Cout. de Troyes, N. C. G. III, p. 283.)

En *pure* gonelle. (Poës. av. 1300, III, p. 1015.)

[« Et pourveirent ce vaissiel de *purs* arciers. » (Froiss. III, 201.) — « Ce estoit li intension dou roi « que ele (Calais) seroit reedifié et raemplie de *purs* « Englés. » (Id. V, 221.) — « Si n'avoient que vestir « fors leur pourpous puans et *pures* braies pour- « ries et mal lavées. » (Id. t. II, 180.) — « De *pures* « aumosnes il y ot plain un tonnel d'or et d'argent. » (Id. X, 207.)] De là les expressions suivantes : « En « *pure* chemise, « n'ayant que la chemise : « Elle se « despouilla en *pure* chemise, et s'afubla d'un « mantel, et issi de sa chambre ainsi. » (Ménestr. de Reims, § 187.) — *Pur* est alors adverbe ou adjectif : « Et convint toutes les dames à advenir à *Miaux* en *pur* « leurs cosles, ensi que elles poient. » (Id. VI, 46.) — « Il s'enfui en *purs* ses linges draps. » (Id. VII, p. 463.) — « En *pur* leurs braies. » (Ph. Mouskes, p. 703.) — 4° [Nu : « En *purs* les chiés. » (Froiss. t. V, 201.)] — « En France, et en Italie on a gardé « de tout temps une custume contraire aux Athe- « niens, pour les criminels condamnez à l'amende « honorable : car nous leur faisons faire amende « honorable, tesle nue, ou comme porte l'ancienne « formule gauloise, en *pur* chef, qui est en un mot « sans chaperon. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 569.) — « Illec le desarmeter, et il demeuera en « *pur* corps. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 50.) — « Fist

« apporter à chascun ung mantel qui estoit bon, et « riche, car ilz estoient en *pur* corps. » (Id. t. III, f. 11.) — Bouteiller, p. 478, prescrit ainsi la forme de l'hommage : « La maniere de faire l'hommage : « est ceste : premierement l'homme mis au nel, « c'est à dire chaperon abbattu, et sans couteau qui « portast defense, et en *pur* le corps, c'est-à-dire « sans manteau, à l'enseigne franche que l'homme « est tout prest d'ester en droicts par son seigneur, « si mestier estoit. » — 5° Entier. Parlant de Cathé- « rine de Médecis : « Quand ellen'estoit pas empeschée, « elle mesme lisoit toutes les lettres de consequence « qu'on luy escrivoit, et le plus souvent, de sa « main, en faisoit des despèches ; cela s'appelle aux « plus grandes, et privées personnes : je la vis une « fois, pour une après disnée, escrire de sa main « vingt *pures* lettres, et longues. » (Brant. Dames ill. p. 85.) — 6° Immédiat : « Pays de l'alleu, terres « amortyes à Saint Vaast d'Arras, qui se comprend « en trois paroisses, et partie de la quatrieme, con- « tenant environ une lieue en toute qurrure ; « lequel pays est *pur* voisin à la comté d'Artois, « comté de Flandres, et chastellenie de Liste, et en « rien sujet, tenu, ny mouvant, à nuls, ny aucuns « d'iceux. » (N. C. G. I, p. 373.) — « Si aucun fait « exploit de justice en la terre, et seigneurie d'au- « cun haut justicier, son *pur* voisin et sans le congé « de luy, ses officiers, ou commis, il commet envers « luy, pour chacune fois, amende de soixante sols « parisais. » (Cout. Gén. I, p. 687.)

Expressions : 1° En parlant de prescription : « Aussi ne court elle sur le bien propre de la femme « vendu par le mary, sans le consentement d'elle, « sinon depuis la dissolution de leur mariage de « mesme les droits de *pure* et *mere* faculté, sinon « du jour de la contradiction et ceux de reprise « foy et hommage de vasseaux envers son atfesse, « sont du tout imprescriptibles. » (Cout. d'Epinal, au N. C. G. II, p. 1138.) — 2° *Pur* sort, principal de la somme prêtée : « Se les dis juis ou juives « prenoient, ou reçoivent plus de quatre deniers « pour lever de l'argent qu'ils auroient presté, ils « n'auront que le *pur* sort, et rendront tout ce que « il auront eu outre le *pur* sort, et les depens à la « partie fais pour ce. » (Ord. V, p. 494.) — 3° « De « *pure*, » seulement, entièrement :

De Sodomach est leur vigne et leur champ
Sout d'Amorach leur grange fiel de *pure*. (Marot, 749.)

4° Demandes *pures* personnelles, même per-
sonnelles : « Ordonnons que les maistres de nostre
« hostel dicte compagnie, et de nos dits enfans,
« n'ayent aucune cognoissance de cause, se ce n'est
« de personnes de nostre hostel, ou eas que l'en
« leur ferroit aucunes *demandes pures personnel-*
« *tes*. » (Ord. II, p. 240.) — 5° Terre tenue à *pur*,
« et sans moyen, une terre mouvant du roy direc-
« tement, et en plein fief, et non d'autre seigneur. »
(Laur.) Voir Bout. Somme rur. p. 485. — 6° *Pure*
« perte du vassal, se dit quand le seigneur feudal
« fait les fruits siens du fief de son vassal, quand il
« exploite le fief en *pure* perte du vassal. » (Laur.)

« Exploiter en *pure* perte le fief, est jour par le seigneur, par ses mains, d'iceluy fief, selon et ainsy qu'en jouissoit ce vassal auparavant la ditte main mise. (Cout. Gén. t. I, p. 511.) — 7° « Couchant sous le roy à *pur*, » c'est-à-dire immédiatement, sans intermédiaire : « S'il advenoit qu'un couchant sous le roy à *pur*, fit homicide en la terre du baron, et ne fust prins, dont il seroit appellé à ban, et par contumace banni de la terre sur la hart, puis se met à loy, en cour royal, par remission, sachez que le ban seroit mis à néant. » (Bouteiller.)

Purain. [Composé uniquement de : « Une bataille toute *puraine* d'archers. » (Froiss. III, p. 494.) — L'autre bataille estoit toute *puraine* de Gascons. » (Id. VI, 432.)]

Puracer. [Pourchasser, se soucier : « Li reis Marsilie s'en *puracet* asez. » (Roland, v. 2612.)]

Purcatoire. Purgatoire :

El fu de *purcatoire*, dont l'Escriture dit
Que, d'un pechié mortel c'on fait en faus delit
Li covient .vii. anz estre, ainz qu'ele s'en acquit.
Chantepeler, ms. de S. G. fol. 104.

Purée. 1° Sorte de bouillie :

A telle *purée*, telz pois. (Coquillard, p. 469.)

2° [Vin : « Par trop humer de *purée* septembrale. » (Rabelais, I, 7.)]

Alons humer de la *purée*
En chantant. (Desch. f. 376.)

Tres chier et très amé cousin
Tant avez pincé le raisin
Et la *purée* de Bourgoigne
Que mal a alé vo hesoigne
Souffert en avez maladie. (Id. f. 420.)

1. Purement. [Purée : « Fromages, oeufs, *purement*, généraux. » (Charte de 1543.)]

2. Purement. [1° Sincèrement : « Tout ensi sachiés *purement* Que boins fruits de bone ente vient. » Band. de Condé, I, 79.) — 2° En somme ronde : « Et bien ot *purement* 2500 lancés, chevaliers et escuiers, et 12 hommes de piet. » (Froiss. t. VI, p. 308.)]

Purer. Nettoyer :

Ne puet li hom estre gueris
Mes quant il se netoie et *pure*
Cil est garis o meneur eure. (Ms. 7248, f. 361.)

« Puis soit celle eau *purée* en un autre vaisseil ; après l'en prent de bean fourment et est mis dedens celle eau qui doit estre bien chaude. » (Modus, f. 129.)

Pucele, nete, sainte et pure
Si me netoie, si m'escure
De ton saint pur espurgement
Que loz mans soit en moi *purez*. (Ms. 7248, f. 174.)

Purgation. Justification : « Pour vostre *purgation* et innocence. » (Amant ressuscité, 378.) Voir sous PURPART.

Purgatoire. [1° Lieu dans lequel les âmes des justes sorties de ce monde expient leurs fautes : « En remembrance e en memoire des grans peines del *purgatoire*, K'à saint Patriz volt desmutrer Le lieu où l'om i deit entrer. » (Marie, Purgatoire.)]

Je lesse aux ordres mendians
Mon grant escrits ou il n'a riens,
Excepté le bois et le fer ;
Car ils gettent les gens d'enfer
Et font aler en *purgatoire*
Dès leur vivant qui les veult croire. (Desch. f. 424.)

2° Privé, commodités : « Je vous prie ça en liberté, y a l'il personne de vous qui ait le ventre tendu ? qui veuille aller en *purgatoire*, tout est libre et bon, en son temps, lieu et endroits ce fut un moine de S' Denis, disciple de Genezard qui m'apprit à nommer ainsi le privé, parcequ'on s'y purge. » (Moyen de parvenir, p. 103.) — 3° [Purification : « Fay sacrifice aussi de brebis noires ; Ces choses sont les premiers *purgatoires*. » (Du Bellay, IV, 44.)]

Purge. 1° Justification : « *Purges* d'homicides. » (N. G. G. II, 46.) — « S'il est aucun qui pour soupçonnement se mette à loy et à *purge* comme innocent du cas à lui imposé. » (Bouteil. Somme rurale, p. 225.) — 2° Décrets en matière de vente : « Ceux pretendans droits es deniers des *purges* ou decrets sont tenus eux opposer au jour du decretement des dites *purges* ou adjudication de decret en baillant leurs lettres d'hyprocques et enseignemens. » (Cout. Gén. I, p. 775.)

Purgement. Purge légale. (Colgrave.)

Purger. [Purifier, nettoyer : « Sire, funt il, senz jugement, Ne devez ceste ovre traitier, Dès qu'il s'en offre à *purger*, L'ovre e le fait nie et desdit. » (Benoit, II, 13516.)] — « D'une epingle je *purgeray* mes dents. » (Petit Jean de Saintré, p. 121.)

Expressions : 1° « *Purger* les arrages de rente, » les payer, les acquitter. (Laurière.) — 2° « *Purger* le défaut, » se dit quand un défendeur ou autre qui a défaut à son assignation, comparait après en personne ou par procureur et offre de procéder et ester à droit. (Ibid.) — 3° « *Purger* les depens, » les payer. (Ibid.) — 4° « *Purger* les hypotecques, » les acquitter. (Ibid.) — 5° « *Purger* le vice de litige. » (Id.) — 6° « *Purger* une maison ou heritage. » (Id.) — 7° « *Purger* la saisine, » offrir au créancier saisissant ce qui lui est dû et retirer ainsi les héritages qu'il a saisis. (Id.) — 8° « Se *purger* par eau et par ignise, » se disculper par le jugement de Dieu. (Id.)

Purgir. [Abuser par violence d'une femme : « Ki altrei sponse *purgist*, si forfait la ivero vers son seigneur. » (Lois de Guill. le Conqué. 14.)]

Purificatif. Qui purifie. (Colgrave.)

Purification. [1° Relevailles de la Vierge : « Nul talemelier ne puet cuire le jour de la Tiphanie, ne au jour de la *Purification* Nostre Dame. » (Liv. des Mét. 10.) — 2° Relevailles d'une femme : « La femme, quand elle irat en *purification* d'enfant, doit donner une chandelle, et faire son offrande. » (Du Cange, sous *Purificatio*.)] — En parlant de la reine Isabeau, femme de Charles VI : « La gisoit d'un enfant qui estoit trespassé jeune et n'avoit point encores acomply les jours de sa *purification*. » (Voy. Monstrelet, I, f. 30.)

Purifier. [Relever une femme de couches :

• Comme icellui Perrin adonc demourant à Velly
 • en Vesquessin eust sa femme gesant d'enfant. et
 • pour icelle purifier et relever au temps et selon
 • le stile introduit en sainte Eglise, icellui Perrin
 • feust alez devers le chapelain.... et lui requist
 • que il vouldist relever sa femme; lequel lui dist
 • qu'il le feroit volentiers et que il alast tantost
 • faire aprestre. Après ce ledit Perrin ala tantost
 • faire aprestre sa dite femme et ses amis et voisins
 • pour lui faire honneur et compaignie. si comme
 • accoustumé est de faire aux prudes femmes du
 • pais et se mist en granz fraiz pour ses amis
 • • (Jl. 135, p. 63, an. 1388.)]

Purir. Pourrir, dans S. Bernard, p. 44 et 286.

Purisy. Pleurésie: « Il y prist un gros vilain
 • purisy, et une lievre chaude, dont il en mourut
 • au bout de six jours. » (Brant. Cap. fr. II, p. 326.)

Purpincer. [Prononcer, proclamer: « Pur-
 • pincerà ma langue le tuen parlement. » (Lib.
 psalmor. p. 197.) — « Je espant en l'esgardement
 • de lui la meïe oreïsun, e la meïe tribalacuin
 • devant lui medesme purpincers. » (Id. p. 220.)]

Puroffrir. [Offrir: « Sun destre guant à Deu
 • en puroffrit. » (Roland, v. 2389.)]

Puroir. Ustensile de ménage propre à passer la
 purée. (Nouv. Cout. gén. II, p. 258)

Puron. Tumeur pleine de pus. (Cotgrave.)

Purparler. [Combier: « La purparolent la
 • traisun seinz dreit. » (Roland, v. 511.)]

Purpart. [Portion, part: « Et que nul liel
 • clerck conviete de tel treason, ou que il soit
 • commun laron, com desvez, après que il sera
 • livrés à l'ordinaire, onques ne ferrà purgation
 • contre la purpart de la susdite conslitution. »
 (Ord. d'Henri IV, roi d'Angleterre.)]

Purpartie. Partie, portion, héritage. (Britton,
 lois d'Angle. f. 114.)

Purpenser (se). [Réfléchir: « Mais li quens
 • Gueues se fol ben purpenset. » (Rol. v. 425.) —
 • Dist l'amirail: Charles, kar te purpenses. » (Id.
 v. 3589.)]

Purpert. En pure perte. « Desquelles offres le
 • dit seigneur feodal a le choix et depuis qu'elles
 • sont faites le seigneur feodal ne prent rien en
 • purpert. » (Cout. Gén. I, p. 453.)

Purprendre. [Environner, occuper: « De la
 • cantée unt purprises les parz. » (Rol. v. 3332.)
 • « Si purprenez les deserz e les terres. » (Id.
 v. 805.)]

Purpresture. 1° Enceinte, clôture: « De ches-
 • cun eleyme real de autre tenement semblable
 • chet toutz jours assise et soit turne en trespas et
 • de purpresture, et selonc le verdict se face le
 • jugement. » (Britt. des lois d'Angle. ch. 50, f. 128.)
 — 2° Saisie, usurpation: « Purprestures faites sur
 • nous de terres et de franchises. » (Id. ch. 18, f. 28.)

Purpurin. De couleur pourpre. (Cotgr.)

Purpurisse. Rouge à mettre sur le visage:
 • « Fardée et tainte de cerusse et purpurisse. » (Car-
 • lheny, Voyage du chevalier errant, f. 30.)

Purrel. Poireau. (Marbod. col. 1652, art. 15, de
 la chrysoprase): « Chrisopras vent d'Inde majeure
 • De jus de purrel en a culur. »

Purrir. [Pourrir: « Alsi com de la purrissant
 • char de celui por les vers bolissent espezes. »
 Dialog. Grég. lo pape, p. 230.]

Purté. [Vérité: « Vint à li, descouvri la purté
 • et li conta tout l'affaire. » (Floire et Jeanne, 48.)]

Purvers. [Pervers: « Od les purvers n'avez mais
 • nul communement. » (Thom. de Cant. p. 80.)]

Purvocher. [Provoquer: « Purvochat nostre
 • seigneur li pechere. » (Lib. psalmor. p. 10.)]

Purvucher. [Même sens: « El fist faire atels
 • par tuz les angles de Jerusalem à deable e par
 • tules les citez de Juda, e foremost purvuchad à ire
 • Nostre Seigneur. » (Rois. p. 390.)]

1. Pus. [Pous: « De pusse y ait grant quantitez,
 • Les pus n'y puet nuluy nombrez, Que de mordre
 • ung chescun s'afforceat Quant il dorment ou se
 • reposent. » (Voy. d'Angleure à Jerusalem, éd. de
 la Soc. des Anc. text. p. 113, v. 49.)]

2. Pus. Nourri, repu :

Mais de quoi est il conceus
 Ou ventre nourris et pus. (Desch. f. 84.)

3. Pus. Après, puis :

Par ains ne pus n'ot à nul jour
 Tant pseudome mort en estor. (Mousk. p. 179.)

Pus a tres bien les us fermé
 Pus va la chambre defformer. (Fabl. S. G. f. 7.)

Pus que l'ainé le vuet,
 Il le convenra faire
 Puisque l'ainné le vuet. (Ms. 7615, II, f. 172.)

Pusillanime. [« Pusillanimes est cil qui est
 • dignes d'avoir dignitez granz, et si ne s'en ose
 • entremettre ne recevoir les, ainz s'en fuit et re-
 • pont. » (Brun. Lat. Très. p. 288.)]

Nécessité rend magnanime
 Le couard et pusillanime. (Cotgrave.)

Pusillaniment. Lâchement, timidement.
 (Cotgrave.)

Pusillanimité. Timidité, lâcheté. (Nicot.)

1. Pusse. [1° Puce: « De pusse y ait grant quan-
 • titez, Les pus n'y puet nuluy nombrez, Que de
 • mordre ung chescun s'afforceat Quant il dorment
 • ou se reposent. » (Voyage d'Angleure à Jerusalem,
 p. 113, v. 49, éd. de la Soc. des Anc. textes.)] —
 2° Drogué médicinale: « Prenez cinq grains de cate,
 • pusse autrement appellée et les pilez et delrem-
 • pez à lait de chievre ou à brouet, et en donnez au
 • chien par la gorge à la quantité d'un verrier. »
 (Chasse de Gast. Phéb. p. 193.)

2. Pusse. Boyau du cerf: « Puis oste d'entre
 • les autres le franc bouel que on appelle pusse ou
 • boyau culier et soit mis en fourchie. » (Chasse de
 Gast. Phéb. p. 193.)

Puste, Putain :

Puste bien vestue
Saut enmi la rue
Pors son cors mostrer ;
Mais, quant el est nuee,
Trop est reponue,
Si ce fait celer ;
Flacons chaus s'ensaigne,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

Pustule. [« Chancres et *pustules*. » *Mondeville*, fol. 98.]

Pustuleux. Qui a des pustules. (Cotgr.)

Put. [1^o Mauvais, méprisable : « Ahi, culvert, « mauvais hom de *put aire*. » (Rol. v. 763.) — « Un « mauvais losengier, un guiver de *put lin*. » (Aiol, v. 48.) — « Car piecha c'on dist cest proverbe De « *pute* rachine, *pute* hierbe. » (Cléomadès.) — « Avogle et de *pute* orine. » (Inv. de la S^e Croix.) — 2^o *Subst.* Putain, prostituée : « Toutes estes, serez « ou fustes De fet ou de pensées *putes*, Et qui « toutes vous cereheroit Toutes putains vous tron- « veroit. » (Rose.) — « Or m'avés lesdengieés vilment « Et clamé *pute*, oiant toute la gent. » (Garin.)]

Pardieu, *put*, tu i morras
Par les cheveux et par les dras
L'a tirée jusqu'à ses piés. *(Ms. 7218, f. 68.)*

Expressions : 1^o « De *put* affaire, » de mauvais renom :

Se n'œuvres l'uis et me lesses ens
Ja verras que je pourray faire
Ribaut mauvais de *put affaire*
Je feray l'uis choir et fraindre. *(Desch. f. 459.)*

2^o « De *put aire*, » de mauvaise extraction :

Mesdisans felon et de *put aire*
Font les amans à grant dolor languir
Qui sont tousjors esveillé de maufaire
Quant on cuide qu'il doit dormir.
(Part. av. 1300, t. IV, p. 1468.)

3^o « De *put eur*, » de malheur. (Percef. III, 158.)
— 4^o « De *put lin*, » de mauvais lignage. (Poës. av. 1300, p. 1357.) — 5^o « De *put oef*, » de mauvais œuf.

De *put oef* put oisel
Ce dit li vilain. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

6^o « De *pute* estoffe, » de mince valeur. (Percef. vol. V, fol. 78.) — 7^o « De *pute* orine, » de basse extraction. (Rou, p. 256.) — 8^o « *Puté* estraine, » comme « malle estraine, » mauvais commencement. (Hist. du Théât. fr. II, p. 149 ; Percef. III, f. 138.) — 9^o « Femme de *pute* main, » femme mauvaise et suspecte. (Phil. Mousk. p. 352.) — 10^o « Chefs de la « voye *pute*, » de la sodomie : « En 1494 fut pendu « un homme accusé d'estre un des principaux « chefs de la voye *pute*. » (Chron. de S. Denis, III, p. 252.) — [On lit dans Pierre Desrey, fol. 85, an. 1496 : « Maistre de la vau *pute*. »] — 11^o « *Puté* « foy, » mauvaise foi :

Tant cruel et de *pute* foy. *(Borel.)*

12^o « *Putefy*, aller en *putefy*, » aller en perdition, faire la fin d'une putain. (Borel.) — 13^o « *Puté* heure « née, » née à une heure malheureuse.

Et ele dit, chaïtive, lasse
Com je sui de *pute* heure née. *(Ms. 7615, II, f. 76.)*

14^o « *Putés* laudes, » injures.

Ja vous chantaisse *putés laudes*,
Fet il, foi que je doi saunt Ladre. *(Ms. 7218, f. 169.)*

Putage. Libertinage, impudicité, adultère :

Denier monte mauvés lignage,
Denier mel vilain en parage,
Denier maine fane à *putage*. *(Ms. 7218, f. 167.)*

[« La femme qui dira vilannie à autre, si come « de *putage*, payera cinq sols ou portera la pierre « toute nue en sa chemise à la procession, et celle- « là poindra après en la nage d'un aiguillon ; et « s'elle disoit autre vilonnie qui atourt à honte de « cors, ele paieroit 3 sols. » (Cart. de Champagne, f. 343, an. 1247.)]

Putain. « Les dames, disent les commentateurs « de Plaute, sont appellées par leurs amys et cour- « tisans *pute* et *pulette* de la partie qui distingue « leur sexe ; d'ou peut être émane le mot *putain*, « duquel nous appellons les femmes qui sont pro- « dignes de cette partie. » (Malad. d'amour, p. 38.) — Dès l'an 1119, on appeloit *putain* une femme de mauvaise vie. (Valois, notice, p. 922.) — « *Putains* « de Provins. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1453.) — « *Putains* comme une princesse. » (Sauval, Amours des rois de Fr. dans son Hist. de Paris, III, p. 22.)

Or regardez le grant desroy
Que Clithemetra la *putain*
Fist à son seigneur souverain. *(Desch. f. 506.)*

Age pervers, qui se veautre en ordure !
Une *putain*, un monstre de nature
Un vin, un fou, un matassin emporté
Tout ce qu'il veut. *(Baif, p. 123.)*

[« On disoit aussi des hommes : « Lesquels André « et Baudoïn Balastre appellerent *putain* le sup- « pliant et ledit Baseyo. » (Jt. 166, p. 347, an. 1412.)]

Putasser. Fréquenter les prostituées :

De grands courages
De sols langages
Sçavez user ;
Vivre en fourrages
Vous et vos pages,
Et tout briser,
Rompre et casser,
Et *putasser*. *(Blason des faulc. amours, p. 286.)*

« Jouer, *putasser*, yvroguer, ribler. » (Nuits de Strapar. II, p. 291.)

Putasserie. Vie des prostituées. (Cotgr.)

Putat. [« Mare d'eau croupie : « Lesquels moyens « de Saint-Len traynerent ledit clerc parmi le clois- « tre et parmi la court de ladite eglise jusques à un « *putast* ou mare, plaine de orde yave et crou- « pant. » (Jt. 78, p. 247, an. 1349.)]

Putatif—*is.* Imaginaire, réputé à tort : « Le car- « dinal de Bourbon le roy *putatif* (du temps de la « Ligue) disoit qu'il n'y a chaleur que d'un jeune « prestre. » (Mem. de Bellievre et de Sillery, p. 202.)

Et qui pis est, il advendra
Que celle femme ja n'ara
Hoir ne enfant de son espoux
Qui cuide que cilz sien soit toux,
Et il n'est que fils *putatis*,
Li maris peres vocatis. *(Desch. f. 568.)*

Putel. Puits :

Or veut de l'eau d'un *putel*. (Desch. f. 516.)

Putement. Monteulement, vileinement :

Mes Diex le list aval *putement* avaler. (Ms. 7218, f. 227.)

Putenier. [Qui fréquente les prostituées : « Fy de ton maître, ce n'est qu'un vieil *putenier* et tout son fait ne vault riens. » (JJ. 163, p. 183, an. 1408.)]

Puterelle. Diminutif de putain. (Contredits de Songeur. f. 49.)

Puterie. Vie débauchée, vie débordée :

De honte et de *puterie*. (Ms. 7218, f. 119.)

Putier—**ieu.** [Qui fréquente les prostituées : « Ah! *putiers* mauvais, li cors Deus te maudie. » (Aiol. v. 6339.) — « Icellui Ponsart qui estoit un homme de mauvaise vie et gouvernement, *putieu*. » (JJ. 156, p. 30, an. 1401.)]

Chastret le fault, c'est la voie plus saïne

Si ne sera plus ribaut, ne *puter*

Ou autrement doubt qu'il ne s'en refraigne. (Desch. 224.)

Putisme. Superlatif de *put*. Très méchant : « Filz à vilains, *putisme* gars. » (Parton. f. 164.)

Putoir. Puanteur. (Colgrave.)

Putois. Bête puante, de la famille des martres :

Mil *putois* ne valt herminete

Putois put toz, hermine cest nette. (S^{ve} Léocad. f. 30.)

Putredineux. Plein de corruption. (Colgr.)

Putrefactif. Qui pourrit, qui cause la putréfaction. (Rob. Est.)

Putrefaction. [« Après la *putrefaction* Se fait la generation Par chaleur qui est annexée Dedans « l'œuvre ja commencée. » (Nature à l'alchimiste errant.)]

Putrelage. [Rente seigneuriale de trois muids d'avoine, mesure d'Orléans, en la paroisse de Saint-Sigismond : « Et est cette rente appelée *putrelage*... « requis s'ils scèvent pourquoi cette rente est due? « Dient que non. » (1398. L. C. de D.)]

1. Putride. [Qui amène une odeur putride : « Fievres *putrides*. » (De Mondev. f. 97.)]

2. Putride. Pourri. (Colgr.)

Putrifiant. *Adj.* ou *part.* Pourrissant. Bouteill. Somme rur. p. 874.)

Putrifier. Pourrir. (Nicot.)

Puy. [1° Montagne : « Estienne Mirault qui estoit « logé en un *puy* ou montagne. » (JJ. 185, p. 2, an. 1450.) — « C'est sur les *puy*s que les *rederikes* « de Picardie et de Flandre tenaient leurs assem- « blées. » (Michelet. Orig. du droit, 303.) — 2° Par comparaison aux *puy*s où se tenaient ces assem- blées, nom d'une fête poétique qui se célébrait dans quelques villes de France, à Rouen, à Caen, en l'honneur de l'immaculée Conception. Elle consistait dans la distribution de quelques prix décernés à ceux qui avaient fait les meilleures pièces sur ce sujet. Le président de ces réunions était dit prince. C'est à lui que s'adresse souvent l'envoi des ballades.]

Oez mon chant que j'ay au *puy*

Chanté. (Tocs. av. 1300, l. 1, f. 40.)

Voyez les conditions que la ballade et le chant royal devoient avoir pour être reçus au puy, dans Fabri, art. de Rhét. liv. II, f. 48.

Expressions : 1° « *Puy* de la conception de « Roïen. » (Fabri, Art. de Rhétor. liv. I, fol. 15.) — C'étoit un lieu d'assemblée établi à Rouen où il y avoit un concours de tous les bons esprits qui composoient des chants royaux en l'honneur de la Vierge. Il subsiste encore. (Garasse, Rech. des Rech. p. 128.) — 2° « *Puy* de Dieppe, » lieu d'assemblée établi à Dieppe pour la poésie et autres ouvrages. (La Croix du Maine, Bibliothèque, p. 363.) — 3° « *Puy* de maître Florent Toppin. » (Notice, 335.) — 4° « *Puy* de moquerie. » (Id.) — 5° « Prince du « *puy*. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 126.) — 6° « *Puys* royaux » tenus à Rouen et à Dieppe. (L'Abbé, Biblioth. ms. p. 324.)

Puyant. [Puant : « Mangier y fault vivre « *puyant*. » (Bal. de Nicole Louve, faite sur mer en revenant du S. Sepulcre, an. 1423, au Voyage de Jerusalem de d'Angleure, p. 111.)]

Puye. [Appui : « La suppliante esmeue de cha- « leur et courroux bonta des mains et du genou et « ledit sergent... tellement que il chey à l'entrée de « l'alée dudit celier, et se tint à une *puye* ou boise « qui y estoit. » (JJ. 146, p. 139, an. 1394.)]

Puyne. [V. **PUINE.**] Fusain, considéré comme mort bois. (Colgr.)

Pye. Pie. 1° « Prendre au saut de la *pye*, » à l'improviste :

Bien m'a amour prins au saut de la *pye*

Soudainement en passant mon chemin. (Desch. f. 181.)

2° « Enfants de la *pye*, » les petits d'une pie. Un satellite menant les apôtres en prison, dit :

Allons les cacher pour la *pye*;

Vous serez enfants de la *pye*;

Gallans vous serez mis en cage. (Il. du Th. fr. II, 289.)

3° « Freres *pyes*, » les Jacobins. (Du Cange, sous *Frates pyes*.) Ils sont habillés de blanc et de noir.

Pyer. Boire. (Voy. Pathel. Test. p. 120.)

Et gré je y ay, de ma part cave et queux
Espousseray pour riffer et *pyer*. (Cretin, p. 230.)

Pygaliser. Aimer comme Pygmalion :

Mais la clarté de la divine image

Que dans mon cuer j'ay peinte à mon dommage

Des traictz naifz de sa vive beauté

Me fait languir perdant toute parole

Si tristement son seul objet m'affolle

Pygalisant ma vaine beauté. (Loys le Caron, f. 7.)

Pygne. [Peigne : « Vous ne fustes pas parti « d'un mois après, qu'elle ne broussat *pygnes* et « miroirs et s'en ala bouter en l'ostel d'un mar- « chant. » (Cent Nouvelles.)]

Pylor. Pilier, colonne :

Entre deux *pylores* assise

Cil dui *pylor* d'yvoire estoient.

(Rose.)

Pylez. Traits que l'on tire avec l'arc. (Carta Magna, f. 81.)

Pylore. Pylore, orifice intérieur de l'estomac. (Rabelais, IV, p. 129.)

Pymant. [Vin pimenté : « Et si furent bien abeuvez De *pymant* qui n'est pas peuvez. » (Rom. de la Violette.)]

Pynthe Pinte. (Colgr.)

Pyoler. Ajuster avec soin (voir **PROLER**) :

Mes sens veulent autrefois traire ;
Nouviens ars leur convient refaire
Que li seules püst *pyoler* ;
Nes convient autrement doler. (Rom. de la Rose.)

Pyone. Pivoine :

Encor ce veoil faire assai
De l'anquellie et dou *pyone*
De la soucie et dou *pyonne*. (Froiss. Poës. ms. p. 165.)
Li pluisour aiment moult l'anquellie
La *pyone*, le muguet, la soussie. (Froiss. Poës. p. 26.)

Pyonier. Plant de pivoine :

On a foison de violiers
De roses et de *pyoniers*. (Froiss. Poës. p. 88.)

Pyonner. [Boire : « Iceelui Roguerel dist au suppliant qu'il avoit prins et emblé de l'argent pour aler *pyonner* à l'armée. » (Jl. 195, p. 750, an. 1472.)]

Pyot. Vin. (Rabelais, I, p. 30.)

Pype. Pipeau :

Il a de novel *pype* achetée
Si sera soncé
S'il peut à grant rivet. (Poët. av. 1300, I, p. 57.)

Pyoler. Ajuster :

Si fu bien fes et bien dolés
Et si fu moult bien *pyolés*. (Rom. de la Rose.)

Pyramide. 1^o Pièce de vers : « Ce sont encore des sonnets et des chansons, mais entremelées de *pyramides*, villanelles et autres pièces galantes faites à l'imitation des Italiens et des Espagnols. » (Voy. Goujet, Biblioth. fr. XII, p. 160.) — 2^o Jeu : « Qui aussi veut juer, il faut que premier jeu il presente, après qu'il endure la poursuite d'iceluy qui conquer par aventure desire subvertir les *pyramides* estantes en ung monceau il faut que inconclinent il les dresse toutes ensemble autrement faire ne le peut, en jeu aussi sont donnez parole pour parole et jeu pour jeu. » (Nouv. des Fois, f. 53.)

Pyramider. Entasser en pyramide :

Les fiers geants pour echeller les cieus
Se sont armez de force audacieuse
Pyramidant la masse vicieuse
Des monts dressez à la crainte des dieux.
Loyz le Caron, folio 21.

Pyrrhoniser. Etre pyrrhonien, douter de tout : « C'eust esté *pyrrhoniser* il y a mille ans, que de mettre en doute la science de la cosmographie, et les opinions qui en estoient receues d'un chascun, c'éstloit heresie d'avoüer des Antipodes. » (Ess. de Mont. II, p. 439.)

Q

NOTA. — Chercher sous les lettres **C** et **K** les mots qu'on ne trouvera pas ici.

QOE

Q. [- Li *q* est lettre bestornée ; Ce derrier devant est fornée ; Se li *q* ne fust bestornés En guise de *p* fust tornés. » (Senef. de l'ABC, I, 283.)] — « J'ay en quelques vieux romans françois, esquels les antheurs plus hardiment au lieu de *q*, à la suite duquel nous emploïons *Pn* sans le proferer, usoient de *k*. » (Pasquier, Rech. VIII, 555.)

Quillou. [Caillou : « Sailli la veille en mi la rue ; Tiercelins vit que vers li rue *Quillous* et pierres. » (Ren. 7221.)]

Qienls. Quelle :

J'atendrai *qienls* sera ma chance. (Vatic. 1490, f. 10.)

Qoeuvre. [Cuivre : Roches sont moult agues,

QUA

« et li fousse on lousis ; Car li ors croist desous, et argent et vernis, *Qoeuvres*, metaus, estains, loul croist en che pourpris. » (Baud. de Sebourg, t. XIII, p. 264.)]

Queue. [Queue : « Et tournyerent le bois, dont li une des *ques* dou bois est et estoit à demi lieue près d'Auberoc. » (Froiss. IV, 270.)]

Qu'a ne si (sans). Sans quoi ni qu'est-ce : « Ce qu'on lui fist *sans qu'a ne si*. » (Vig. de Charles VII, p. 175.)

Quac. [Droit dû aux vicomtes de Péquigny : « Ils ont le droit de avoir en leurs terres *quac* et rac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1300.)]

Quacnel. [Médaille, monnaie romaine, dans les Dissert. de Le Beuf, I, p. 170, d'après le ms. fr. S.^t Genev. B. G. 2. : « Lor monnoie de keuvre fu ; » Dont il riche furent tenu ; Encore en terre les » trovom El *quacnel* si le appellon. »]

Quadrageinaire. Agé de quarante ans. (Nicot.)

Quadrain. Liard. (Rob. Est.)

Quadrangle. [Cadran, quart d'une circonférence : « Tu es le *quadrans* et l'équerre De la divine vision. » (J. de Meung, *Trésor*, 1589.)]

Quadrangle. Figure à quatre angles ; terme employé dans la chiromancie : « Ayant bien et à « loisir vu et soigneusement considéré toutes les « lignes, monts, triangles, *quadrangle* et table de « la main du roi. » (Strapar. II, p. 185.)

Quadrangule. Quadrangulaire. (Colgr.)

Quadrannier. 1^o Qui fait des cadrans solaires. (Oudin.) — 2^o De quatre ans : « Sanglier *quadrannier*. » (Rabel. p. 50.)

1. Quadrant. Boussole : « L'aiguille aimantée « se met chez nous dans une figure quarrée, qui « est la cause pour laquelle nous l'appellons *qua-* « *drant* ; les Italiens la mettent dans une petite « bouette, qu'ils appellent en leur langue bous- « soille. » (Pasq. Rech. liv. IV, p. 370.)

2. Quadrant. Quart du denier, monnaie anglaise : « .vii. deniers *quadrants*. » (Britton, lois Angl. f. 75.)

Quadrat. Terme d'astrologie. Deux astres sont dans un aspect *quadrat*, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle, ou de 90 degrés : « J'ai calculé les *quadrats* de la lune. » (Rabelais, prognostique. épître.)

Quadrature. Difficulté du rythme, semblable à celle que présente la quadrature du cercle : « Synalymphier sur les *quadratures* de la rythme. » (Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 251.)

Quadraturé—ée. Carré. (Colgr.)

Quadre. Cour carrée, par suite demeure : « Plusieurs prennent delectation de vivre en la « *quadre* et maison d'autrui ausquels la cuisine du « riche oingte et pleine de bons morceaux donne « saveur. » (Nef des fols, f. 81.)

Quadrer. [Cadrer, s'accorder : « L'archevesque « leur demanda des deputez pour apprendre si « leur opinion *quadrerait* à la leur. » (Mém. sur Du Guescl. p. 18.) — « Ceux qui les mythologisent, en « choisissent quelque visage qui *quadre* bien à la « fable. » (Mont. II, p. 101.)

Quadrilette. Formé de quatre lettres. (Colgr.)

Quadrille. « C'est des Italiens que les troupes « diverses qui composent les carrousels ont reçu « le nom de *quadrilles* : ce mot est chez eux le « diminutif de *squadra*, qui est une compagnie « de soldats rangée et dressée. Aussi *squadre* est « proprement dresser une chose à l'équerre et en « forme carrée ; ils disent donc *quadrilla*, et « nous *quadrille*, pour une troupe de cavaliers

« rangés en ordre, pour un carrousel, ou pour un « tournoy il n'y a pas cinquante ans que l'on disoit « *squadrilla* et *esquadrilla*. » (Le P. Menestr. des Tournois, p. 125.)

Quadrillion. [« Un *quadrillion* vaut mille mil- « liers de trillions. » (De la Roche, Arismétique, folio 7.)]

Quadriloge. Dialogue entre quatre personnes. On trouve parmi les œuvres d'Al. Chartier, un dialogue intitulé « *Quadriloge* inectif, » p. 402. — (Il y met en scène les trois états de France, expose les plaintes de *Labour*, sa querelle avec *Noblesse*, au milieu de laquelle *Clergé* intervient comme médiateur et conclut qu'il faut tous tirer du collier.)

Quadron. Escadron ; Machiavel applique ce mot à un corps d'infanterie : « Les *quadrons* de fan- « teries bien ordonnez peuvent facilement rompre « chevaux et à grande difficulté se laisser rompre « à eux. » (Disc. sur Tite-Live, p. 331.)

Quadros. Espèce de pierre précieuse. (Sicile, Blason des couleurs, f. 26.)

Quadruple. [Quatuor, morceau à quatre parties : « Ceux qui ont le plus clere gueule Chantent « la tresble sans demeure, Et les plus petis le *qua-* « *drouple*. » (Gace de la Bigne, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, 751.)]

Quadrupé. Animal à quatre pieds. (Colgr.)

Quadruple. [1^o *adj.* : « Uns dyametes qui dou- « ble à un autre fait l'air *quadruple* à l'aire de « celui. » (B. N. fr. 7929, Comput du xiii^e s. fol. 18.) — 2^o *subst.* Monnaie ; pièce de quatre louis. (Le Blanc, 376.) — 3^o Doubleon d'Espagne : « Les dou- « blons et les *quadruples* de fin or du Perou sont « esvanouis. » (Sat. Ménipp. p. 172.)]

Quadruplement. D'une manière quadruple. (Colgr.)

Quadrupler. [Multiplier par quatre : « Diri- « bier, tripler, *quadrupler* tous nombres. » (De la Roche, Arismétique, f. 15.)]

Quadruplication. Quatrième réplique, dans les productions d'un procès : « Comme il peuvent « trouver reson l'une partie contre l'autre, et pour « che baillent il triplication au defendeur contre « les replications au demandeur, et apres il baillent « *quadruplication* au demandeur, contre les tripli- « cations au deffendeur. » (Beauman. p. 36.)

Quadrupleque. Quadruple : « Selon le dit stile « et usance commune des cours layes és procès qui « se plaident par escrit, les parties ne peuvent sur « le principal de la matiere plus avant escrire que « jusques à tripliques pour le demandeur, et jus- « ques à *quadrupleques* pour le deffendeur si les « parties le debattent. » (Coul. Gén. II, p. 861.)

Quadrupliquer. Quadrupler. (Du Cange, sous *Quadruplare*.)

Quadruplon. Monnaie, quadruple. (Colgr.)

Quaffe. [Coiffe : « Le *quaffe* d'achier en le tieste « tant seulement. » (Froissart, t. VIII, p. 255.)

Quahanmuce. [« Guillaume des Fossés et plusieurs autres compaignons buvoient ensemble en un jardin, un jour d'une saint Cler de la *quahanmuce*, en la viconté d'Arbel. » (Jl. 108, p. 323, an. 1375.)]

Quahute. [Cahute : « Je lui ferai perdre sa *quahute* et son corps; et appelloit sa *quahute*, « une vieille maison où il demouroit. » (Jl. 141, p. 159, an. 1391.)]

Quaier. [Cahier : « Aristotes à Alixandre Enseigne et si li fait entendre En son livre versié, Euz « el premier *quaier* lié, Comment il doit el siecle « vivre, Et Rulebeus l'a trait dou livre. » (Ruteb. page 285.)]

Quail. [Quai : « A la charge que lesditz de Nan- « les feront faire à leurs despens et frais ledit *quail* « de pierre de laille, garni de boucle et de pillory. » (Gloss. de Mantellier, p. 15, xvr s.)]

Quaile. [Forl, robuste (?) : « Sire Gomers, dist « dame Guile, Si vieus home come estes et frailes, « Moulit avez annit esté *quailes*. » (Fabl. II, f. 121.)]

Quaille. [Caille : « Ses escus ne li vaut le pan « d'une ouaille, L'elme ne le clavain vaillant un « oef de *quaille*, Tout soef l'abat mort que gaires « n'i bataille. » (Chans. d'Antioche, IV, 381.) — « De « crasses perdrix et de *quailles*. » (Fabl. Barbazan, t. IV, p. 90.) — « Dist que miaux vault morir par « armes et batailles Qu'estre pris à la roix en un « champ comme *quaille*. » (Cir. de Rossillon, v. 2297.)]

Quaillier. [Sorte de vase; voir MADRE et CAILLIER : « Une douzaine de hanaps de madre ou *quailliers*. » (Jl. 129, p. 2, an. 1386.)]

Quainne. [Canne, roseau de la Passion : « Aulci lez cloz, la lance, l'esponge et lai *quainne*. » (Le saint voyage de Jherusalem de d'Anglure, p. 30, note.)]

Quairur. [Face d'un carré : « Et sont de .m. « *quairur* chescune, de lai propre faisson d'un « diamant. » (Voy. de d'Anglure, p. 66, note.)]

Quaisse. [1° Caisse : « Aucuns gardent leurs « bleds enfermés dans de grandes *quaissees*. » (O. de Serres, 134.) — 2° Tambour : « Qu'a fail ce tambour « pour le battre, il n'a point failli; mais s'il avoit « battu la *quaisse*, il seroit battu. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 348.)]

Quait. [Impôt, le même que *queste*; synonyme d'aide aux quatre cas, au Cart. de S. Michel en Ern, an. 1218.]

Quaitir. [Cacher : « Se tant poit faire et Bernier « et Geris Que il se fussent en cel bruellet *quaitis*. » (R. de Camb. p. 247.)]

Qualibre. [Calibre, au figuré : « Aussi la plu- « part des robes longues de ce *qualibre* n'ont fre- « quenté le barreau demie douzaine d'années, qu'il « ne se facent riches à merveilles. » (Fromenteau, Finances, liv. III, 67.)]

Qualifié. 1° Qui a un litre, une qualité suffi-

sante : « Nul ne pourra exercer l'estat d'avocant en « nostre dite cour, qu'il n'ait préalablement esté « trouvé capable et à ce *qualifié* par examen. » (N. C. G. II, p. 98.) — « Les dits deux nobles devront « estre d'ancienne noblesse, feodaux en fond de « nostre dite cour, *qualifiés* d'entrer aux estals de « nostre dit pays. » (N. C. G. II, 42.) — 2° *Qualifié*, dit d'Argentier, *vocant quod iureconsulti grave, quod scilicet circumstantiis uretur, ex personis, rebus, locis, tempore* : « Furl *qualifié* sera puni de « mort... et pour furl non *qualifié* ne sera imposé « peine de mort, s'il ne monte ou excede la somme « de vingt sous monnoyé. » (Art. 586 et 587, de l'ancienne Cout. de Bretagne.)

Qualité. [1° Propriété : « Cil li monstra de l'air « toutes les *qualités*, Et en quel maniere est li so- « lans levés. » (Rom. d'Alex. p. 9.) — 2° Quantité : « Li juges de qui l'en apele porra attemprer le « terme selonc la loigneté des lieux et des contrées « et selonc la *qualité* des tens. » (Li Ordinaires, f. 3.)] — 3° Dignité : « N'estoit que l'ingure just telle « que pour sa grandeur ou *qualité* de la personne « injuriée, elle merita d'estre réparé plus solem- « nellement. » (N. C. G. t. II, p. 1138.) — 4° Mérite, vertu : « Nommeront trois personnages... experts, « idoinez et ayans les *qualitez* requises par deser- « vir le dit estat vacant (celui de conseiller.) » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 43.)

Qualz. « Au pays de Provence en certains riva- « ges qui sont sur la mer croissent certains petits « arbres qu'ils appellent *qualz*. Et environ la racine « de ces arbres : quand vient au mois de may il se « concrète et engendre de moult petites bosselles « plaines d'humeur rouge comme sang et les gens « du pays les seichent au soleil, qui semble des « morceaux de cuir rouge. Et en la fin de l'esté en « ces morceaux engendrent petits vers qui ont « dedans leurs corps une humeur aussi rouge que « sang : de laquelle est fail le vermillon, dont sont « taincts draps de soye; et les lettres des livres « faictes. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 39.)

Quamoquas. [Eloffe : « Item, lxxvii. *quamo-* « *quas*, que uns que autres. » (N. Comp. de l'Arg. p. 2.) — « Item .m. *quamoquas* dont l'en li fist une « chape. » (Id. p. 6.)]

Quamvis de facto. Formule de restriction employée en 1510, dans les lettres de la chancellerie du pape. (Lett. de Louis XII, II, p. 4.)

Quan. [Conjonction : « *Quan* Fol Marsilies, si « l'ad baisiet et col. » (Rol. v. 601.)]

Quancale. « Envoyer à *Quancale*, » proverbe, comme on dit : « Envoyer à Quimper Corentin. » (Oudin.)

Quand. Conjonction, du latin *quando* : « *Quand* « les brebis vont aux champs, la plus sage va « devant. » (Contes d'Enrap. p. 210.)

Expressions. 1° « Le fol est sot *quand* et *quand* ; « mais tout sot n'est pas fol » (Apot. d'Hérod. p. 18), c'est-à-dire en même temps. — 2° « Apres l'ame « vient le corps, il en faut avoir soin tout *quand*

« *et quand* l'esprit, et n'en faire point à deux fois » (Sag. de Charron, p. 541), même sens. — 3° « *Quand* « *et soi*, » avec elle. (G. Dur. à la suite de Bonnefons, p. 83.) — 4° « *Quand* et toy, » avec toi. (Ibid. page 147.)

Quane. Canne, bûche : « Que nuls charlons ne se avancent de prendre lanchars es velondes et fagots mis en *quanes*, es tailles des marchans au dompage de ceux à qui on livre les dits fagots et velourdes, que ce n'est pour loyer leur char-rée. » (Cout. Gén. I, p. 814.)

Quanneveit. [Canif, au Gloss. 4120, an. 1352.]

Quanon. [Canon : « Pour la ville assaillir ordenerent *quanon*s, Pour les arballestiers et pour les archiers bons. » (Du Guescl. v. 8026.)]

Quanquam. Harangue latine prononcée par un écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie ; elles commençaient d'ordinaire par le mot latin *quanquam*, quoique : « Si « les longs parleurs se fachoient autant de parler « que les auditeurs s'ennuyent d'écouter, ils ne « feroient leurs oraisons si longues, et abbrevie-
roient leur *quanquam*. » (Bouch. Ser. I, p. 441.)

Quanque. [Nom neutre. « Tout ce qui, » autant que : « Vait le ferir li queus *quanque* il pont. » (Rol. v. 1198.) — « Kar chevalchez à *quanque* vos puez. » (Id. v. 1175.) — « Jo vos olri *quanque* m'avez ci « quis. » (Id. v. 3202.) — « *Quanque* avenir en « pourra. » (Mén. de Reims, § 154.) — « *Quanque* « li autre vourront. » (Ibid.) — « Les prisons *quan-
qu'il* en avoit. » (Id. § 178.) — « Et généralement « tout *quanque* je ay au dedans de ma ditte chastelle-
nie. » (1389, Aveu de Châteaueuvres. L. C. de D.) — « Je ne suis pas d'opinion qu'ilz soient *quanque* « vous ce l'avant garde. » (Le Jouv. f. 55.)

Quans. [Adj. pl., combien, en latin *quot* : « Si « se tirnent depuis, ne sai *quans* jours, à Valen-
ciennes. » (Froiss. III, p. 91.) — « Ne scay *quans* « ans après, celle dame mourut, qui avoit esté « femme au conte Jehan de Blois. » (Id. XIII, 14.) — « Requis *quans* feus et menagiers sont demeu-
rans de présent esdittes trois paroisses. Dit qu'ils « sont bien .xii. mesnagiers et plus... » (1404, Forêt d'Orléans. L. C. de D.)] — Le féminin étoit *quantes* : « Et comme luy fut demandé par aucuns « pour *quantes heures* il pourroit respondre du « navire. » (L'Amant ressuscité, p. 17.) — [« El le « nous feroit avoir toutes fois *quantes* fois que il « yodroit. » (Froiss. t. II, p. 440.) On dirait en latin *toties quoties*.]

1. Quant. [De *quando*. 1° Quand : « *Quant* Sole-
hadins apercut sa mollesce et sa nicetei. » (Mén. de Reims, § 7.) — 2° Puisque : « Si furent tout « esmerveilliet par où il estoient entré en Engleterre, « *quant* les pors et les havenes estoient partout si « bien gardé. » (Froiss. II, 74.)]

2. Quant. [De *quantum*. « In *quant* Deus vivit « et podir me dnnat. » (Serm. de Strasb.)]
Expressions : 1° « Affin que tout aille d'un *quant*, »

c'est-à-dire à la fois. (Jouvenç. f. 83.) — 2° [« Je ne « doute ne tant ne *quant* » (Mén. de Reims, § 41), c'est-à-dire ni peu ni beaucoup.] — 3° S. Bernard, comparant la miséricorde de Dieu et son jugement avec le miel de l'abeille et son aiguillon, a dit : « Nostre eys (apis) doit *quant ke ce soit* reprendre « son avillon et pugne mol asprement en josk'a « la molle des pecheurs. » — 4° « *Quant* ce est k'il, » quand il. (Marbod. col. 1656.) — 5° « Ainsy estoient « les dites villes assiegées *quant ad ce*, » à cet égard, de ce côté. (Chr. de S. Denis, II, fol. 255.) — 6° « *Quant* il est de nous, » par rapport à nous. (Ord. I, 103.) — 7° « Il faisoit bien le *quant à moy*. » (Entrap. Cont. p. 104.) — 8° « Faisant bien le *quant* « à moy. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 30.) Nous disons « se mettre, se tenir sur le *quant à moi*. » — 9° « *Tant* pour la guerre *quant* pour ce » (Chr. de Nangis), tant à cause de la guerre, qu'à cause que. — 10° « *Quant*, » autant que :

Sajettes plus espesement
Voloient plus que pluie par vent ;
Quant espées roloient sajettes
Que Engleiz clamoient bilettes. [Roit, p. 339.]

11° « *Quant bien* y a il, » ou « *quant long* tem y
« a il, » pour combien y a il ? Ainsi aucuns écri-
vent comme venant du latin *quantum temporis est*,
ou *quam longum tempus est*. (Rob. Estienne, Gr.
fr. p. 89.)

Quantefois que. [Aussi souvent que, dans
Froiss. XV, 78.]

Quantieme. [« Qu'elle me mande au plus vray
« le *quantieme* Du mois nasquit le roy Charles
« septieme. » (S. Gelais, 62.)]

Quant minoris. (Action de). Terme de droit :
« Quand aucun trouve sa marchandise, qu'il a
« achetée, depuis qu'elle lui est livrée, moins suffi-
« sante qu'on ne lui avoit mis au pris au vendre,
« et que donné lui estoit à entendre par celui qui
« le secret scavoit, et lors est tenu le vendeur
« d'amander la faute, qu'il pouvoit declarer, et
« laquelle scavoit et entendoit bien. » (Bout. Som.
rur, p. 153.)

1. Quanti plurimi. (Action de). « Est qui doit
« livrer bled à certain jour, et il est en faute par
« plusieurs années, l'acheteur peut demander avoir
« la valeur du bled au meilleur pris des années de
« la faute que cil n'aura payé et ainsi le doit avoir. »
(Id. Ibid. p. 153.)

2. Quanti plurimi. (Extimination de). « Si soit
« contraint à rendre et restituer tous profits et
« émolumens de ce venus et descendus, et que par
« bon gouvernement en peussent et deussent estre
« venus et yssus à vraye *extimination* de *quanti plu-
rimi*. » (Id. Ibid. p. 106.)

3. Quanti plurimi. (Apprécier au). (Gr. Cout.
de France, liv. III, p. 355.)

Quantité. [1° Grandeur à peser : « Puisque
« vous savés de l'eure de mangier, il convient savoir
« de la *quantité*. » (Alebrant, 8.)] — 2° Grandeur à
mesurer en hauteur : « Jehan de Neelle biau che-

« valier et grant de corps; mais la proesce ne
« repondoit pas à la beaulté ne à la *quantité du*
« *corps*. » Chron. de S. Denis, t. II, f. 52. — « La
« *quantité* de Charlemagne. » (Ibid. I, f. 125.)

Expressions : « A *quantité* de, » à proportion de :
« Ce n'est mie usure de rente à vie et rachat, sup-
« pose qu'il y ait cause que ee sera à payer à *quantité*
« *de temps*, que les cleres appellent *pro rata*
« *temporis*. » (Bout. Som. rur. II, p. 754.) — « Qu'il
« en soit payé à la *quantité du temps*. » (Ibid.
p. 875.) — « S'il esloit aucun qui d'ancieneté eust
« acquis franchise de non contribuer aux œuvres
« communes, dist l'Empereur en sa loi escrete, si
« voulons nous que doresnavant nuls ne s'en peus-
« sent excuser que tenu n'y soit à la *quantité*. »
(Ibid. p. 788.)

Quaqué. [Mis en caque : « Ilareng *quaqué* soit
« mis en eauce fresche. » (Ménag. II, 5.)]

Quaquehan. [Cabale, trouble : « Se nul est
« trouvé qui face *quaquehan* ne harelle, il sera
« pigny selon le cas. » (JJ. 173, p. 1118, an. 1424.)]

Quaquet. [Caquet : « Puis, sans faire plus loqq
« *quaquet*, Les voulut tout incontinent Remettre
« dedans le baquet. » (Villon, 1^{re} repue.)]

Quaqueter. [Caqueter : « Il dient qu'il escha-
« peront; Lone temps appropheetizié l'ont : Encor
« seront racheté Et pour ce ont tant *quaqeté*. »
(Myst. de la Nativ. de J. C.)]

Quaqueterel. [Bavard : « Adone dist ledit Jehan
« le Clerc au dit Jehannin Joly qu'il se tenst... et
« que ce n'estoit que ung *quaqueterel*. » (JJ. 195,
p. 1493, an. 1475.)]

Quar. [Car : « A tort vos curuciez; *quar* ço vos
« mandet Carles. » (Roland, v. 469.) — « *Quar* il est
« granz mestiers à nous et au peuple que il ait roi
« en France qui gouverne le roiaume. » (Mén. de
Reims, § 4.)]

Quarals. [Carreau d'arbalète : « *Quarals* ne
« lance n'en puet maille fausser. » (Ronceiv. 50.)]

Quaramme. [Carême : « Nos entrons lui.
« chier frere, et tens del saint *quaramme*. » (S. Bern-
nard, p. 561.)]

Quarantaine. [1^{re} Carême : « Jà n'en vausist
« jour esparnier, Ne venredi, ne *quarantaine*. »
(Cheval. au Barizel.) — « En ceste sainte *quaran-*
« *taine* Apparut, c'est chose certaine, Li doulz filz
« Dieu visiblement, A sa mere, à la Magdelaine. »
(J. de Meung, Trésor, 793.) — 2^o Prière des quarante
heures, faite dans les grandes solennités et pend-
ant le jubilé : « Une heure m'est plus d'une *quar-*
« *antaine*. » (Charles d'Orléans, 103^e ball.) —
3^o Mesure agraire contenant 40 perches : « Six
« deniers pour seze *quarantaines* de terre, qui
« furent Raimbaut... un denier pour onze *quaran-*
« *taines* de terre au Prumereul. » (JJ. 72, p. 217,
an. 1340.) — 4^o D'après Beaumanoir, Philippe-
Auguste pour remédier aux guerres privées, ordonna
entre les parties lésées une suspension d'armes qui
empêchait les attaques subites et favorisait l'inter-

vention de la justice. Saint Louis restaura à cet
égard les ordonnances de son aïeul par son ordon-
nance de Pontoise (1245); elle portait création d'une
trêve de quarante jours, obligatoire à partir du
moment de l'offense pour tous les parents de
l'agresseur et de l'offensé, sous peine de mort contre
le délinquant; les parties seules pouvaient
recourir à la force, si elles n'aimaient mieux s'en
rapporter aux tribunaux. Cette institution prit le
nom de *quarantaine le roi* : « En ce temps demor-
« ront tos chis linages en pais por les *quarantaines*
« gelées par le saignor; car de chascoun noveal
« mort, on commandoit quatre *quarantaines*, les-
« quelles *quarantaines* furent tousjours bien tenues
« quel'quonques haynes qu'il auist entre les par-
« ties. » (D. C. sous *Quarentena*, 4.)]

Quarantal. Service qui se fait pour un mort
40 jours après son décès : « Ce que j'en scay est
« pour avoir veu les armes de Lugney, au *quaran-*
« *tal* d'un mien bon parent. » (S. Julien, Meslanges
histor. p. 504.)

Quarant. [« Ensembl'od lui de ses baruns
« *quarant*. » (Rol. v. 3936.) — « Mes sires li rois
« vous semont et ajourne à Paris sa citei d'lui en
« *quarant* jourz. » (Mén. de Reims, § 248.)]

Expression : « *Quarante*-cinq » gentilhommes qui
formaient la garde de Henri III. (P. Daniel, Mil. fr.
t. II, p. 98.)

Quarantein. Quarantième. Voyez Duchesne,
Gen. des Chasteigners, p. 29, an. 1246 : « Cou fu fait
« eu meis de dezenbre en l'an de l'incarnaciun
« nostre Seigneur millesme douceinteime *quaran-*
« *tein* sexcin. »

Quarantine. [Trêve de quarante jours; la
même que la *quarantaine le roi* : « Comme l'eves-
« que de Cambrai, gens d'eglise, nobles et autres
« estats dudit Cambrai et du pays de Cambresis
« deussent estre assemblées audit lieu pour cause
« de certaine constitution, appellée *quarantine*,
« pieça ordonnée par l'empereur, seigneur souve-
« rain dudit pays de Cambresis. » (Cart. de Cambrai,
an. 1387.)]

Quarat. [Carat : « Summa quindecim francorum
« auri boni et fini ad viginti quatuor *quaratos*,
« vulgariter *quaras* nuncupatos. » (Arrêts du Par-
lem. XI, 30 mars 1411.)]

Quare. [Mot latin, *quare*, c'est pourquoi : « Le
« suppliant print un breviere, un petit livret qui ne
« scet nommer, et un autre petit livret, nommé
« *quare*. » (JJ. 168, p. 37, an. 1414.) C'était un ques-
tionnaire par demandes et par réponses.]

Quaréc. [Charretée : « Parmy cent franes et
« deux *quarécés* de vin et otant de pain. » (Froiss.
t. XVII, p. 498.)]

Quarefour. Carrefour, dans la Chr. de S. Den.
t. II, f. 55.

Quareis. [Etoffe : « Item, ii. *quareis* tachiez,
« souciez. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 3.)]

Quarel. [Pierre de taille : « Tant ont miné sous

« terre, chascun à son cisel, Que des murs de Cologne ont trait maint grant *quarel*. » (Sax. IX.) — « Encor à là un tel *quarel* Qui là il gist sour le ceruel ; Se il estoit rescusités N'en seroit il jamais « levés. » (Vie de J. C.)]

Quareler. Percer comme avec un carreau d'arbalète :

De que trencant est l'alemele
Oï le cuer desous la mamele
Fiert sans angoisse et sans perieus ;
Si soef le roisne et *quavele*
Que son de harpe ne viele
N'est plus dous ne plus melodieus.

Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 806.

Quarem-pernant. [Carnaval : « De ci qu'à « une feste *quarem-pernant*. » (Girard de Rossill. page 363.)]

Quaremiel. [Mardi gras : « Environ le *quaremiel*. » (Froiss. I. VIII, 383.) Voir Gachet. Recherches sur les noms de mois et les grandes fêtes chrétiennes, Bruxelles, 1865.]

Quarentayne. En Angleterre, ce mot désignoit une mesure de terre, composée de 40 perches, chacune de 20 pieds : « Checuu *quarentayne* par « sey conteynt quarante perchez et checuu perche « conteynt seize pès d'home. » (Du Cange, sous *Quarantena*, 3.)

Quareour. [Carrière : « Sur demi arpent de « terre... joignant d'un bout à *quareour* au renart. » (B. N. anc. 9493, f. 30, an. 1430; censier d'Estilly.)]

Quaresme. [Carême : « Ainsinc en *quaresme* « s'espreuvent ; Graces rendent et si saumoient. » (Ruteb. II, f. 129.) — « Est ce li froumenz que vous « nous deviez amener pour faire des gastians en « *quaresme*. » (Mén. de Reims, § 417.) — « Bonnet « l'an de l'incarnacion N. J. C. 1296, le jour dou « grant *quaresme*. » (Marlen. Anecd. I, p. 1280.) — « Che fu fait l'an de grace 1302, le merquedi pro- « chain après les octaves dou grant *quaresme*. » (B. N. fr. anc. 10196, 2, 2, f. 86.) Est-ce le dimanche des Rameaux ?]

Quaresmel. [Mardi gras ; voir QUAREMEL : « Comme le jour que l'en dit du *quaresmel*, l'an de « grace 1375 ou environ, ledit Jehan, environ l'eure « d'avoir soupé, se fut alé esbalre avec sa femme « et autres en l'ostel d'un leur voisin, comme il est « accoustumé au lieu d'y aler, mengier du lait à la « cuillier de bois. » (JJ. 118, p. 39, an. 1380.) — « Comme le mardi xxij^e jour de fevrier derrainement passé, jour des *quaresmeaux*. » (JJ. 175, p. 199, an. 1432.)]

Quaresme-pernant, prenant. [Mardi gras : « Ceste chose fu emprise et atricée à passer le jour « de *quaresme prenant*. » (Joinv. § 216.) — « Le fil « au seic, que il avoient perdu en la bataille, le « jour de *quaresme pernant*. » (Joinv. § 261.) Voir encore Froiss. XV, 5.]

Quaresmial prenant. [Carnaval : « Els s'a (au « pays de Cœcagne) en l'an quatre vendenges, Qua- « tre Tossaign, quatre Noeux, Et quatre Chandeliers

« anneus, Et quatre *quaresmiaux* prenaus. » (Barbazan, Fabl. éd. Méon, IV, 178.)]

Quarfor. [Carrefour, dans Froiss. X, 14.]

Quarignon. [Mesure de grain, appelée ordinairement *quarte* : « Un *quarignon* de fourment. » (JJ. 75, p. 428, an. 1311.)]

Quariage. [Chargement (v. CARRIAGE) : « Nous « parlames de Gaza... à tout nostre grand « *riage*. » (Saint voyage de Jherusalem, de d'Angleure, § 476.)]

Quariel—iaus. [Voir QUARREL ; trait lancé par l'arbalète ou le canon : « Canons et bombardes qui « jettoient grans *quariaus*. » (Froiss. I. III, 152.) — « Arballestiers qui traioient *quariaus* de fors arba- « lestres. » (Id. V, 262.)]

Quarme. Charme, arbre. (Cotgr.)

Quaroime. [Carême : « Et les jors que an ne « mangera char... chascun jour juque à *Quaroime*, « cosine à huile, et à chacun un haran. » (Cart. de Champagne, f. 273, an. 1267.)]

Quarolle. [Danse : « Toute celle semaine « fumes en festes et en *quarolles*. » (Joinv. § 110.)]

Quarouge. [Carrefour : « Quant ilz furent prez « de l'orme qui est au *quarouge*, quel deparit le « chemin de Saint Humbert. » (JJ. 159, p. 216, an. 1404.)]

Quarraure. [Carré : « Et est assavoir que vint « et un pié en *quarraure* font un carreau. » (JJ. 66, p. 962, an. 1332.)]

Quarre. [1^o Côté d'un carré : « Car ilz sont « quarrez de quatre *quarres* ; en chascune *quarre* « peut l'en trouver .ix. piez mesurez et plus. » (Voyage de d'Angleure, § 249.) — 2^o Angle, coin : « Quant feu mondit seigneur le duc advisa ledit « daultphin qui estoit à une des *quarres* dessus le « pont devers la riviere à un retrait qui estoit fait « en maniere d'un passouer, mondit seigneur le « duc se trahit devers ledit daultphin et seagenouilla « devant luy et osta son chapperon en luy faisant « la reverence. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourgog. p. 282.) — 3^o [Dos de la main : « Le sup- « pliant bailla à icellui Perrinet de la *quarre* ou du « doulx de la main gaulehe en arriere main sur la « joue. » (JJ. 197, p. 147, an. 1471.)]

Quarré. [Voir sous QUARRE. 1^o Carré. — 2^o Fait de pierre de laille : « Je sui pour vostre amour en « ceste tour *quarré* ; Tost y mourrai pour vous. » (Romanc. 15.) — « Haut fu li mur et tous *quarrés* ; « Si en fu bien clos et barrés, En feu de haies, un « vergiers. » (Rose, 467.) — 3^o Qui a de la carrure : « Dist le levriers ; c'est chose clere ; Mes tu es grans, « gros et *quarrés*, Et as tes quatre piés ferrés. » (Froiss. I.éb. du cheval et du lévrier.)]

Expression : « *Quarré de voiture*, » nombre de 66 au jeu de piquet, ainsi nommé parce que les quatre jetons avec lesquels on le marque forment un carré. Le P. de Voiture avoir donné naissance à ce mot. (Pelisson, Hist. de l'Académ. p. 239.)

Quarraure—el—iau. [1^o Trait d'arbalète dont

le fer était à quatre pans : « D'arbaleste ne poet « traire un *quarrel*. » (Rol. v. 2265.) — 2° Pierre de taille : « Touz ses mostiers ert refais de *quarraus*. » (Roncisus, 149.) — « Eng mur de *quarraus* taillées. » (Sax. t. III, 417.) — 3° [Pavé : « Au cheoir qu'il fist, « Boniface reversa contre les *quarreauls* de la « chaussee et eut la teste toute empantrée. » (Froiss. t. XVI, 114.) — « Tost furent esmeins e viel e juven- « cel. La novele espandue du saint marlyr novel, « Qui giseit au mustier ocis sur le *quarrel*. » (Thom. de Cant. p. 153.) — 4° Pièce d'étoffe : « *Quarriau* de « toile sunt pieces de toile qui tienent quatre « aunes et demie de toile. » (Livre des Mét. 260.) — 5° Coussin : « Fault luy mettre entre les deux « espaultes ung oreiller ou un *quarveau* assez dur. » (Paré, XIII, 8.) — « a. samit rouge pour couvrir les « *quarrius* de sa chambre. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 5.) — « Quatre aulnes de satin vermeil... « pour couvrir deux grans *quarreaulx* plains de « duvet. » (Id. p. 149.) — 6° Terme de monnoie. (Ord. t. II, p. 317.) Première façon qu'on donne aux pièces d'or ou d'argent ; on taille le lingot on la lame en morceaux carrés qu'on appelle encore carreaux. (Monet.) — 7° [Mesure agraire, contenant vingt et un pieds : « Quarante *carreaux* de vigne « assis ou vignoy d'Argenteuil. » (JJ. 163, p. 1, an. 1408.) — 8° Outil de tonnelier : « Certains ferremens « à faire pipes à vin, c'est assavoir un ferrement « appelé *quarveau*. » (JJ. 167, p. 463, an. 1414.)]

Quarrefor—our. [Carrefour : « Et se li vallés « ne sont comandé, cil doivent aler en la place « jurée à l'aigle, ou *quarrefors* des chans pour eus « alouer. » (Livre des Mét. 132.) — « Costume est « en moult de liens c'on fet crois de pierre ou de « fust es *quarrefors* des chemins ou en autres « lieus. » (Beaum. XXV, 24.)]

Quarreller. [1° Carreler : « Que le plancher « soit *quarrellé* de briques. » (O. de Serres, 34.) — 2° Mettre une pièce à un soulier. (Monet.) — 3° Enlaidir, fracasser : « Gillet Hildeu ferit ladite femme « d'icellui Tristan d'un baston en la teste, et en telle « maniere qu'elle en fu vomie et *quarrellée*. » (JJ. 77, p. 172, an. 1347.)]

Quarrer (se). 1° « Piaffer, marcher en brave, « faisant de ses bras deux anses sur ses flancs, « pour faire monstre de la quarrure de son corps. » (Monet.) — 2° On s'est aussi servi de ce mot pour un cheval en mouvement. (Des Accord, Bigarrures, page 141.)

Quarrierie. [Carrière : « Item, la juslice de « grosse vocrie, c'est assavoir en tous les domaines, *quarrieries*, censives et terrages de Courben- « ton, quelque part que soient. » (1387, Avenu de Châteauneuville. L. C. de D.)]

Quarreure, [Carré : « Li vergiers par compas- « seure Si fu de droit *quarreure*, S'ot de lonc autant « cum de large. » (Rose, v. 1332.) — « Closture, qui « n'est pas faite en *quarreure*. » (Id. v. 20494.)]

1. Quarriere. [Route, dérivé de *carrus* : « Le « chevalier qui la destroit, Por le chemin qu'il vit

« estroil La mit devant ; il fu derriere Por l'estrece « de la *quarriere*. » (Fabl. et Cout. anc. 1, p. 196.) — « El viant en la rue et *quarriere*. » (Froissart, t. XI, 379.)]

2. Quarriere. [Carrière, dérivé de *quarrius* : « As charpentiers et as masons mairien achelassent : « et pierre feissent de la *quarriere* venir. » (Rois, p. 423.) Voir le suivant.]

Quarrier. [Carrier : « Nulz ne puet... faire « pierres... en une certaine *quarriere*... Neantmoins « Jehan le *quarrier* le josne... depuys un an en ca « à aler chever et haver pierre et autre matere. » (S. Jean de Laon, an. 1407.)]

Quarroke. [Carrefour : « Icellui Balins disoit « publiquement en ung *quarroke* ou quarrefour. » (JJ. 179, p. 304, an. 1449.)]

Quarroy. [Route ; voir **QUARRIERE 1** ; dans Rabelais, I, ch. 25, p. 175.]

Quarrire. [Carré : « Il ordonna brievement « son ost en *quarrire* et par devant estoit en trian- « gle. » (Monstrel. I, 50.) — « Laditte maison conte- « nant entre les œuvres cinq toises de *quarrire* ou « environ. » (1404, Titre de Boynes. L. C. de D.) — « Ung chastelet ouvré et charpenté en *quarrire* de « quarante piés de hault et de vint piés de long et « de vint piés de large. » (Froiss. XIV, 15.)]

Quars. [Quatrième, cas sujet : « Li *quars* s'en « va fuiaint de randonce. » (Aiol, v. 741.) — « Et « Tybers fu li *quars*. » (Berte, 17.)]

Quart. [1° Quatrième : « Ne verra passer le quint « mois ne le *quart*. » (Saxons, XXIX.) — « Au *quart* « jor (Dieu) commanda que li solaus et la lune et « les estoiles et toit luminaires fussent fait. » (Brun. Latin. p. 12.) — « E la *quarte* (eschiele) est de « Bruns et d'Esclavoz. » (Roland, v. 3225.) De là les expressions :

De pain secont vivoit mon maistre

Et cellui dont me faisoit paistre

Fut presque *quart* ; ne l'vueil noier. [Desch. f. 457.]

2° [« Une pièce de monnoye appelée *quart*, valant « quatre deniers. » (JJ. 195, p. 605, an. 1471.)]

II. [Quatrième partie : « Que teus se melle de « Renart, Qui n'en sait le tiere ne le *quart*. » (Ren. t. IV, 115.) — « Et puis saqua l'espée qui tranche « de randon, Et le tiere et le *quart* mit à secucion. » (II. Capet, v. 855.)]

Adonc un bourgeois honorable

Qui Jehan Maillart fut appelez,

Qui estoit quartier de ce lez,

Et garde d'un *quart* de la ville,

De la porte et de la Bastille.

[Desch. f. 573.]

Expressions : 1° [Mesure pour le vin : « Une pinle « de vin, autrement nommé *quart* au dit pays (de « Comminge), » au reg. JJ. 160, p. 360, an. 1406. — 2° Impôt : « Venez le veoir en ce piteux arroy, « Nobles hommes, frans de *quars* et de dix. » (Villon, p. 112, ed. Jannet.)] — 3° « *Quart* de « canon, » pièce d'artillerie en 1600 : « Ils nous « fournirent vingtbons canons, onze demy-canon... « trente *quarts* de canon. » (Mém. de Sully, t. IV, p. 202.) — 4° « *Quart* de chopine. » (Cotgrave.) —

5° « *Quart-denier* du prix ou de l'estimation qui est « dû au seigneur en vendition, donation, ou aliena- « tion d'héritages colliers, et sans requint ou « requart, encore que la vente soit faite francs « deniers. » (Laurière.) — 6° « *Quart d'escu*, « pièce de monnoie. (Le Blanc, p. 337.) — 7° « Paris et « *quart* en sus, » droit pour les actes judiciaires. (Rom. Bourg. liv. II, p. 105.)

Quartaire. Quarlenier : « Un jour de grande « feste il y avoit auprès du revestiaire de bon feu « dans le charriot à grille, et un *quartaire* y faisoit « griller du boudin durant matines. » (Moyen de parvenir, p. 368.)

Quartare. [Quartier de terre : « Deux roysons « de terre seans sur le chemin de S. Aulbin conte- « nant environ trois *quartares* de terre. » (Dénombr. des biens de la Maison Dieu de Commercy.)]

Quartaux. Quart d'un muid : « En l'emine a « deux bichots, ou bichot deux *quartaux*, ou *quar-* « *taull* quatre *quartaranches* ou quatre boisseaux. » (Cout. Gén. I, 857.)

Quartayer. « Si es dites choses baillées en « assiette y a devoirs infodez en moyenne justice... « ils seront *quartayez*, c'est à savoir que les trois « seront estimés valoir quatre en assiette, et ceux « qui sont infodez en basse justice seulement « seront *quintayez*, tellement que les quatre van- « dront et seront bailléz en assiette de cinq. » (Cout. Gén. I, p. 105.)

Quarte. [1° Mesure pour les liquides, valant un demi-gallon : « Un gallon de vin de Gascogne pour « sis estrefins, de quoy II gallons fait les deux « *quartiers* de pois. » (Froissart, II, p. 129.) — « Et « chacun jour, de vin, à chacun et as chacune des « convers et converses une *quarte* de vin, si la « poent boire. » (Cart. de Champ., f. 273, an. 1267.) — « Huile vendue par *quartes*. » (Liv. des Mét. 160.) — 2° Vase contenant une *quarte* : « Deux *quartes* « d'or fin, pleines, à deux trillez d'or, tous grene- « tez, qui poisent .xii. mares, .iiii. onces. » (Liv. du duc de Normandie, an. 1363.) — « Une *quarte* et « une aiguiere d'argent doré, semées d'esnaux aux « armes de la duché et comté de Bourgogne, pesant « .xii. mares, une once. .xv. esterlins. » (Invent. de Charles V, 1380.) — 3° Banlieue dont l'étendue est de quatre milles, qui est composée de quatre vil- lages : « Nul poissonnier ne peut acheter poisson « dans la *quarte* d'Angiers, pour vendre à régrat. » (Charte de Charles, comte de Valois et d'Anjou, an. 1286.) — 4° *Quarte* de baillage ; droit dû au sei- gneur de Chazeron en sa terre de Pauzac, en Au- vergne, par ceux qui font feu et résidence en la seigneurie de Pauzac. (Laurière.) — [Redevance du quart des fruits de la terre, provenant surtout de la culture des vignes, tantôt obligatoire, tantôt conventionnelle, qui se payait au maître du fonds dominant. Le terrain avait été abandonné moyennant la perception du quart des fruits ; c'était un reste de l'usage antique où avaient été les posses- seurs de grands domaines de donner à défricher

leurs forêts et leurs plaines incultes, avec la ré- serve d'une part dans les produits à venir ; aussi ne revendiquaient-ils aucun droit tant que la terre n'était pas en plein rapport.] — 5° Mesure agraire, quartier, dans la Thaumass. Cout. de Berry, p. 42.

Quartée. Mesure de liqueur, qui paroît le quart du setier. (Beaumanoir.)

Quarteime. [Fièvre quartie : « Il avoit illec « bons phisiciens qui bien savoient guerir de la « *quarteime*. » (Joinville, § 730.)]

Quartelage. C'est un droit injuste, en vertu duquel les seigneurs voloient ou usurpoient la quatrième partie des blés ou vins recueillis par leurs habitans. (Laur.) — « Le dit seigneur a droict « de prendre sur chascun chezeau estant au dict « censil six boessaux marche et trois paris de « ceus accordables payables comme dessus, et pour « demi cheseau trois boessaux marche et un « denier obole paris, et pour un tiers ou quart à « la raison dessus dite, lequel droit s'appelle le « droit de *quartelage*. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 222.)

Quartellets de roys. Quarts de roi, roitelets. Expression de Montaigne parlant des grands sei- gneurs qui franchent du souverain. (I. I, p. 461.)

Quartellée. [Quatrième partie d'une mine : « Item, une pièce de terre assise devant ledit lieu « contenant cinq minées, desquelles il y en a trois « *quartellées* en terrage de la vareune. » (1494. Aveu de Châteauvieux ; L. G. de D.) — « Trois « *quartellées* de terre à froment... une *quartellée* « de terre froide. » (Cout. Gén. II, p. 409.)]

Quartenier. [1° Ce qui est dû à raison de la *quarte* : « Sachent tous que Jehu Doublie de la « paroisse de Gonnevillie et mes boirs sommes « tenus de paier d'an en an à hommes religieux « monseigneur l'abbé et le convent de S. Wandrille « trois boysseaux *quarteniers* de froment, à la me- « sure du pais par vendre et par acheter, et deux « capons d'annel rente. » (Cartul. de S. Wandrille, I. I, p. 679, an. 1309.) — 2° « *Quartenier*, dizenier, « cinquantenier, centenier, qui a charge des... de « quatre rues ou de dix ou de cinquante hommes « ou de cent. » (Rob. Estienne, Gram. fr. p. 46.) — [« Lesquelz sont en nombre seize et nommez « *quarteniers*, ayant charge expresse, chacun en « son quartier, de regarder au fait de la dite ville. » (Ord. janv. 1481.) — « A Paris seize *quarteniers*, à « Montfaucon, seize pilliers, c'est à chascun son « benefice. » (Sal. Ménipp. p. 203.) — 3° « Colin la « Taille et Jehan Courtois fermiers du quatriesme « du vin, ... laquelle femme demanda aux dix *quar-* « *teniers* que lni cousteroit le quatriesme de chas- « cune queue de vin que elle vendoit. » (JJ. 136, p. 198, an. 1389.) — « Jehan Eschart pour lors « *quartenier* du quatriesme des vins vendus à dé- « tail. » (JJ. 144, p. 14, an. 1392.)]

Quartenor. [De quatre ans : « Porc *quartenor*. » (Partonopex, v. 4832.)]

Quarter. 1° Mesure de froment. [Britt. des Lois d'Anget. f. 74.] — 2° [Quart : « Dedans l'en boule » (de la lance) une aune et un *quarter*. » (Ronsiv. p. 97.) — De là l'expression de *quarter*, de quart, de coin, opposée à de champ : « En lur cols pendent « lur escuz de *quarters*. » (Rol. v. 3867.) — « Fiert « l'amoraive sur l'escu de *quarter*. » (Ronsiv. 62.)]

Quarteranche. [Mesure de grain, la même que la quarte : « Item en seigle quatre sextiers, six « quartons, *quarteranche* de pohardiere. » (JJ. 199, p. 418, an. 1464.)] — « Treize pintes et demie « de la grande mesure de Dijon font la *quarteran- « che* froment. » (C. Gén. I, p. 856.) — « Les quatre « *quarteranches* de Dijon font cinq boisseaux de « Vergy froment » (Ibid.) ; il y est marqué aussi qu'il y a seize « *quarteranches* à l'esmine de Dijon. » — « En l'esmine a deux bichots, ou bichot deux quar- « taux, ou quartault quatre *quarteranches* ou quatre « boisseaux. » (Ibid. p. 857.)

Quartere. [Qui est soumise à la quarte, en parlant d'une terre : « Et se il devenoit que ce avage « deust estre fait en choses terrageus, ou quinteres « ou *quarteres*, qui fussent audits religieux en leus « dessudis, ge li dis Jofreis, et mi hoir successour, « seigneur de Chastelachart, ne li porrons faire en « prejudice des religieux, ne ne porrons ge li dis « Jofreis ne mi heir, ni mi successeur, pendre, ne « leurs forches, ne gibet, ne ardoir, ne enfouer en « leus dessudis, ne tenir assises en iccos. » (Estien- not, Antiq. du Poitou, III, p. 946, an. 1293.)]

Quarterecer. [Écarteler : « Et com treitour « estes trové, par que vous y serez treynez, *quar- « terecez*, et envoié parmi le realme. » (Knyghton, an. 1326, p. 354.)]

Quarterée. 1° Boisseau. (Cotgr.) — 2° Mesure agraire. (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 903.)

Quarteroinche. [Mesure de grain (voir QUAR- TERANCHE) : « Se uns bons porte une *quarteroinche* « de blef, il paiera uns denier. » (Péage de Dijon, ms.)]

Quarteron. 1° Quatrième partie de l'année, trimestre : « L'on payera par *quarterons* les louages « des maisons ou autres choses immeubles estans « es villes et autres lieux de la senechaussée de « Guyenne, s'il n'y a pas pacte au contraire... Si le « locataire ou conducteur y demeure un jour ou « deux outre le vouloir du seigneur sera tenu le « tenir pour un *quarteron* ; et s'il la laisse, sera « tenu payer pour le dit quartier, aussi le seigneur « de la maison, si ledit quartier est commencé, ne « pourra metre dehors le locataire que ledit *quar- « teron* ne soit fini. » (Cout. de Bordenaux, art. 37.) — 2° [Mesure de vin : « Item ung *quarteron* de vin « et une miché. » (Reconn. des fiefs de Vieux-Pont, an. 1366.) — « Six livres de froment et *quarterons* « de vin. » (Bercheure, f. 114.)] — 3° Mesure agraire, quartier : « Et monte ledit plect de morte main pour « chacune mesure de terre cinquante sols tournois « et pour la ditte borderie vingt cinq sols, et par « *quarterons* de terre douze sols six deniers, et par

« retail six sols trois deniers : car la borderie est « demi mesure, et le *quarteron* est demye borderie « et le retail est le quart de la ditte borderie. » (Cout. Gén. II, p. 584.) — « En Gastine, gaignerie « de quatre boucs garnie de prez et pasturage est « prisée et comptée pour mesure de terre, et gai- « gnerie de deux boucs pour borderie, et gaignerie « d'un bœuf pour *quarteron*, et gaignerie de demy « bœuf (qui est le quart de la borderie) est appelée « retail. » (C. Gén. II, p. 584.) — 4° Quart d'un cent : « Coururent parmi le pais de Flandres par cens et « par *quarterons*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 341.) — « Il lui ressemble mieux qu'à un *quar- « teron* de pommes. » (Oudin.) — [« Meutez, men- « teurs à *quarterons*. » (Charles d'Orl. Rondeau.)] — 5° Quart d'une livre : « Appareillier et metre par « *quarterons* (le chanvre), por faire peser au pois « le roi. » (Liv. des Mét. p. 148.)]

Quarterier. [1° Quatrième partie : « Et fui en la « compagnie du roi un *quarterier* d'un an. » (Froiss. II, p. 138.)] — Nous disons encore des officiers de la maison du roi, qu'ils font leur *quarter* ou leurs trois mois de service. — [2° Quart du muil : « Jehans « proposa contre Pierre, et dist à Pierre qu'il devoit « un *quarter* de blé. » (Beaum. t. XXVI, p. 2.)] — 3° Quart de l'aune : « Trois ourlets de menu vair « assis sur l'espaule senestre, d'un *quarter* de long « ou environ. » (Froiss. XVI, 206.)] — « Poulaines « d'un *quarter* de long, voire plus, qu'on portoit à « ses souliers. » (Monstrel. an 1467, III, p. 129.) — Le même auteur parle de l'artillerie prise par les chrétiens sur les Turcs qui assiégeoient Belgrade : « Entre autres choses, ils gaignerent .xj. grosses « bombardes, dont les six avoient .xxxiii. *quarteriers* « de long et .vii. *quarteriers* de haul. » (Id. p. 68, an. 1458.) — 4° Quarteron, quart d'un cent : « La « costume de l'oziere est telle, que ladite oziere « se vend à torches, et en doit avoir en chascune « torche soixante quatre osieres, qui font douze « vingts douze *quarteriers*, ou se il en y a moins, « celui qui les vend est amendable. » (Thaumann. Cout. de Berri, p. 278.) — [5° Sommets d'un écu carré : « Sus en l'escu, el primerain *quarter* Le « feri. » (Agol. v. 927.) — « Un escu... D'or et de « sinople à *quarteriers*. » (Partonop. v. 6871.) — De là l'expression « escu *quarter*, » divisé en quar- tiers : « .x. haubers, et .x. elmes et .x. escus *quar- « tiers*. » (Aiol, v. 4857.)] — Partonopex de Blois dit de l'équipage d'un cheval pour un tournois (fol. 149) :

Si ert couvert et bel et bien
De *quarteriers* sont les couvertures
Entaillées à grantz mesures
Et *quarteriers* sont li gonfan's
Et les lances et li arçon.

6° [Sommets d'un carré : « Et avoit quatre tours « sur les quatre *quarteriers* du chastelet. » (Froiss. t. XIV, p. 15.) — 7° Quart, terme de marine : « El « misent les voiles ensi qu'à demy *quarter*. » (Id. IV, 141.)] — « Ils firent tendre leurs voiles contre- « mont, et vindrent à *vent* de *quarter*, pour avoir « l'avantage du soleil ; qui en venant leur venoit

« au visage. » (Froiss. an. 1340, I, p. 67, où il parle du combat naval devant l'Eluse.) — 8° Canton, pays : « Silost que le chevalier veil le pillier, il le recongneit, car autrefois avoit esté au *quartier*. » (Percef. VI, fol. 56.) — 9° Quartenier :

Adonc un bourgeois honorable
Qui Jehan Maillart fut appelez
Qui estoit *quartier* de ce lize
Et garde d'un quart de la ville
De la porte et de la bastille.

[Desch. f. 573.]

10° Bande : « Tous le trouveront bon et ne vourent pas faire *quartiers*; mais que tous deux iroient ensemble, et commencerent de lors à redoubler les manœuvres de la fortification. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 402.) — 11° Côté, coin; au pays de Calicut, dit Montaigne (Ess. III, p. 115), les ignobles « sont tenus de crier en marchant « comme les gondoliers de Venise au contour des « rues, pour ne s'entreheurter, et les nobles leur « commandent de se jeter au *quartier* qu'ils veulent. » — « L'un des escuyers doit promener son « cheval en son *quartier* des lices, non vers la moitié, et l'autre escuyer plus avant d'un peu, gardant que les chevaux ne s'affrontent, ne combattent, ce que faire pourroit. » (La Jaille, du Champ de bataille, fol. 50.) — « Au *quartier* du dit « theatre et joignant le costé de l'aule y avoit une « table dressée. » (Mém. de Bellievre et Sill, p. 412.)

— 12° Les *quartiers* de la lune sont les quatre parties de la révolution synodique. Mais on trouve ce mot appliqué même au soleil, dans un autre sens : « Si chevauchèrent tout le jour jusques sur le vespre, car le soleil étoit entré en son dernier *quartier*. » (Percef. vol. II, f. 36.) Il semble qu'on partageoit l'intervalle entre le lever et le coucher du soleil en quatre parties, dont le « vespre » étoit la dernière. — 13° *Quartiers* d'un cheval, terme de manège; côtés du sabot compris entre la pince et le talon de part et d'autre; de sorte qu'il y a « *quartiers* « de dedans » et « *quartiers* de dehors. » [Un cheval a fait « *quartier* neuf, » quand il a renouvelé le *quartier* qu'on avoit été obligé de lui couper, [« Regardez si le cheval a piés gras et combies, piés fenduz, faux *quartiers*. » (Ménag. t. II, p. 2.)]

— 14° Mesureur de grains : « Sera fait rapport à justice de la valeur commune des dits grains selon le cours du marché qui aura été le mois précédent « par les mesureurs et *quartiers* de cette ville, « ausquels *quartiers* est enjoit de commettre deux « d'entr'eux qui en ayent la charge par tour pour « faire fidel rapport de la valeur et estimation « commune chascun mois. » (Cout. Gén. I, p. 1159.)

— 15° Terme de jurisprudence. C'est en Lorraine, dit Laurière, Gloss. « une maison ou un heritage « donné à cens par un seigneur, dans lequel un « autre que celuy qui reside en la maison ne peut « prendre part, parceque ny la maison ny l'heritage « ne peuvent se demembrer. » — « Retrait ne se « connoist à *quartier* au prejudice de l'acquéreur; « s'il ne lui plaisit : c'est à dire que si aucun acquiert « un héritage ou plusieurs qui soient de plusieurs « branches ou degrez, et il soit adjourné au retrait

« envers aucun qui ne soit lignager que de l'une « des branches, il est au choix du dit acquereur de « cognoistre le dit retrait en tout ou en partie du « dit acquet. » (Cout. Gén. t. II, p. 13.)

Quartodecimant. [Chrétien qui vouloit, à l'imitation des Juifs, célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune, à quelque jour de la semaine qu'elle pût tomber. (Du Cange, sous *Quartodecimani*.)]

Quartoier. [Droit seigneurial, quarle : « Item « le *quartoier* prisé huit solz, neuf deniers fournois chascun an de rente. » (JJ. 48, p. 3, an. 1312.)]

Quarton. [1° Quartier, quart d'une année : « Laquelle pension de trente mille frans d'or, mon dit seigneur le due nous a promise... payer chascun an à quatre *quartons* en l'an. C'est assavoir « à chascun *quarton*, sept mille cinq cent frans « d'or. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, an. 1373.) — 2° Mesure de vin (v. QUARTEROS) : « Eûtécjouerent « ensemble pour un *quarton* de vin aux cartes. » (JJ. 202, p. 14, an. 1465.) — 3° Mesure de grain : « A raison de huit cartons des dites mesures pour « sextier des dits grains, et le *quarton* de quatre « coupes. » (Cout. Gén. t. II, p. 498.)]

Quartonnier. [Quatrième partie d'un boisseau : « Une rente de deux cens trois quartiers, un boisseau sel, un tierçonner et un quartonnier de froment, « mesure de Constances. » (JJ. 142, p. 156, an. 1391.) — « Une piece de terre, où est assis un *quartonnier* « de froment, avecques un denier, pour regard à « Noel. » (JJ. 163, p. 408, an. 1409.)]

1. Quas. [Incompétent, du latin *quassus* : « A « ses elers prist conseil qui ne l'adegurent pas : Li « quels direit sa cause; il s'en firent tous *quas*. » (Thom. de Cant. 87.) — « Il fu semons; li prestres « vient : Venus est, responde convient A son évesque de cest *quas* dont li prestres doit estre *quas*. » (Ruteb. 276.)]

2. Quas-at-az. 1° Chute; de là « à un *quas*, « d'un seul coup :

Outre s'en passe et fiert Logan
De devant les piez au Soudan
Qu'il abat lui et son cheval
Tot à un *quat* en contrevail. [Partonop. f. 154.]

[« Li paiens chet contrevail à un *quat*. » (Roland, v. 1267.) — 2° Cas. accident (v. SOUS QUAS, 1) : « S'il « avenoit que ledit molin par querline d'aine, ou « par feu, ou par tempeste, ou par autre *quas* « d'aventure fust abatu. » (Liv. noir de l'évêché de Chartres, an. 1269.)]

Quasi. [Presque : « Et le nombre de ceulz qui « mangereit estoit *quasi* cinq mille hommes, sans « les femmes et les enfans. » (Matthieu, XIV, p. 21, *Nouv. Testam.* éd. Lefebv. d'Étaples.) — Nicot et Thierri avertissent de se servir de « presque » au lieu de *quasi*, ce qui prouve que ce dernier vieillissoit de leur temps. Aussi ne paroit-il point dans le Dictionnaire in-fol. de Rob. Estienne, quoiqu'il soit dans l'in-4°.

Quasimodo. *Padre d'un muliebre.* (Eutrapel

p. 60.) — Ce mot paroît avoir aussi un sens obscène, dans le Moyen de parvenir, p. 90 : « Il falloit plus-
« tot armer le diable de toutes pièces d'avantage à
« l'épéeure du canon, ayant la porte piece le haut
« apareil bref tout le fait ainsi que les preux armez
« à la payenne et faire l'ange tout nud avec une
« robe de *quasimodo*. »

Quasser. [Je] Briser, casser, au propre et au figuré : « *quasset* son haume, si l'ont navret au
« chief. » (Rol. v. 3448.) — « Li rois *quasse* la cire,
« s'a un brief esgardé. » (Berte, c. 57.) — « Sans
« defense la porte *quassent* : *Quassée* l'ont ; outre
« s'en passent. » (Rose, v. 12575.) — « Tuit sunt
« un, sachés à delivre, Et vie d'oume et oez *quas-*
« *seiz*. » (Ruteb. 131.) — « Bien seroit sa jangle
« *quassée*. » (Rose, v. 7432.)] — Lorsqu'on portoit
Guillaume le Conquéreur en terre, il survint un
embrasement, et tous les assistans y coururent, à
la réserve des moines qui restèrent auprès du
corps ; les autres ne revinrent qu'après que le feu
eut cessé :

Tuit, fors les moingne, y coururent
Cist remestrent au cors et furent ;
Quant le feu chai et *quassa*
La gent arriere retorna.

[Rou, p. 393.]

2° [Meurtir : « Il ne cessa point... à plouvoir, par
« quoy lors selles furent tous pourri et tout li che-
« val *quassés* sur le dos. » (Froiss. II, f. 153.)]

Quasseur. [Cassure : « Se vostre espervier à
« la teste d'aucunes de ses plumes *quassées*, si la
« moulliez tantost de vostre salive endroit la *quas-*
« *seure*. » (Ménag. III, 2.)]

Quaternaire. Quintil Censeur (p. 201) dit du
sonnet : « Vela une brave poesie, pour en mespri-
« ser et dedaigner toutes les autres excellentes
« françoises, si conjointes en leurs croisures,
« qu'elles ne laissent jamais perdre et loing voler
« le son de leur compagnie, encore demourant en
« l'oreille, et le fait plus d'un vers ou deux au plus :
« et ce en un double croysure et entreposée *quater-*
« *naire*. »

Quaterne. Nombre quatre amené aux dés :

Prince à ce coup leur fait *quaterne* ou quicte,
Sans retourner tant qu'ilz soient chetis,
Si que jamais par deca ne me guide
Gand en Flandres et tout le faulx pais. [Desch. f. 110.]

Quaternel. [Mesure, quart : « Un *quaternel*
« d'avoine pour une partie du manoir ... Trois
« chapons et le tiers d'un *quaternel* d'avoine. »
[B. N. fr. anc. 8448, 2.2. f. 91, an. 1320.]]

Quartenier. Quartenier. (Cotgrave.)

Quaternion. Distribution par quatre : « Quel-
« ques uns nous ont icy apporté certaines maximas
« qu'ils content par *quaternions*, disans qu'il falloit
« qu'un empereur eust sous soi quatre royaumes,
« un roi quatre duchez, un duc quatre comtez. »

Quaterre. Catharre. (J. Marot, p. 26.)

Quatir. [Cacher : « D'escuierz jusqu'à dix Mena
« avoques lui, et si les a *quatis* En un petit bos-
« quel. » (Baud. de Seb. VI, 364.) — « Lez l'huis se

« *quali* en un mont. » (Couci, v. 6571.) — « Si se
« *quatirent* et escouèrent dessous queues et grans
« arbres tant que li jours fut venus. » (Froissart,
l. IX, p. 38.)]

Quatorzimes. Quatorzième : « Rois *quatorsi-*
« *mes* par escriis Est nombrés cest Theodoris. » (Ph.
Mouskes, p. 46.)

Quatorze. [« *Quatorze* rois i ot à heure de
« souper. » (Sax. XIII.) — « Après ce envoia li rois
« querre *quatorze* maîtres nothonniers. » (Join-
ville, § 14.)]

Quatorzième. [« Je estoie bien li *quatorziemes*
« assis encounter le legat. » (Joinv. § 426.)] — « Il
« est du *quatorzième benedicite* » (Oudin), c'est un
imbécile.

Quatorziesme. Impôt : « Tant d'impositions,
« treziesme et *quatorziesme*. » (Du Guesclin, Mén.
page 458.)

Quatre. [« *Quatre* cenz mulz cargiez de l'or
« d'Arabe. » (Rol. v. 185.)]

Expressions : 1° « *Quatre* et *quatre*, » *quatre* à
quatre. (Vigil. de Charles VII, p. 144.) — 2° « *Quatre*
« et deux mes enfans, » quolibet du trictrac.
(Rabelais, V, p. 43.) — 3° « Les *quatre*, » les *quatre*
prudhommes qui avoient le gouvernement de la
ville de Bourges. (La Thaumassière, Coul. de Berry,
p. 288.) — 4° « Les *quatre* mairies, » tribunal du
duc de Bouillon, et les seigneurs de ces *quatre* mai-
ries s'appeloient les « *quatre* sires. » (Nouv. Cout.
Gén. t. II, p. 849.) — 5° « Quand nous appellons
« *quatre-menage* celui qui mal à point s'entremesle
« de son mesnag, cela est au lieu de : *gaste-*
« *menage*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 754.) —
6° « Pais des *quatre* mestiers. » « Tout le pays de
« Waz et des *quatre* mestiers estoit en leur obéis-
« sance (des Gantois) l'on ne parloit en Flandres
« que du pouvoir de messieurs de Gand. » (Mem.
d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 255.) Voir sous Mes-
tier. — 7° « Bas des *quatre* pieds, » expression
tirée d'un cheval qui s'abat des quatre pieds :

Tels estoient nez
Bien fortunez

Que quand ils ont tout despendu
Sont si au bas des *quatre* pieds
Que tous leurs biens, rentes, et fiefs
Ne valent brayes d'un pendu.

Le Blason des faulces amours, p. 263.

8° *Quatre-vingts*. Fabri, Art. de Rhetoriq. livre I,
fol. 159, V°, se plaint du mauvais usage qui a intro-
duit ce mot en notre langue, au lieu de « octante. »
Dans plusieurs provinces, on dit « septante, huit-
tante, nonante. » — [On lit déjà dans Joinville : « Li
« sainz roys fu à Corbeil à une Penthecouste, la où
« il ot *quatre vins* chevaliers. » (Joinville, § 35.)]

Quatresmier. [Fermier du quatrième des vins
vendus au détail : « *Quatresmier* du vin. » (JJ. 195,
p. 45, an. 1468.)]

Quatriesme. Droit, le même que la quarle.
On disoit par manière de proverbe : « Cela est de
« son cru, il n'en doit point le *quatriesme*. »
(Cotgrave.)

Quatrimiers. Receveurs de l'impôt du quatrième. (Monstrelet. I, f. 159.)

Quatrin. [Petite monnaie valant à peu près un liard : « Faisant sa cavalcade, le pape jettoit par « toutes les rues où il passoit monnoye, c'est « à savoir deniers qu'on appelle *quatrins* et mailles « de Florence. » (Monstrelet. I, ch. 62.)]

Quatrcœiller. Epithète d'une espèce de chien courant noir, marqué de rouge : « Les chiens noirs « sont de moyenne stature, la vraie race d'iceux « sont *quatrcœillers* de rouge, c'est à dire ont des « marques rouges ou fauves sur les yeux et com- « mûnement le poil de leurs jambes est de la mesme « couleur : s'ils ont du blanc c'est peu, et sur la « poitrine. » (Charles IX, sur la Chasse, p. 37.)

Quave. [Cave : « Item la grange et la *quave*, qui « sont dehors les murs dudit chastel. » (Cart. de S. Germain des Prés, f. 248, an. 1300.)]

Quay. [Quai : « Ils trouverent à l'Escluse une « nef appareillée et l'acheterent à leurs deniers, et « se ne départirent, et vinrent arriver au *quay* de « Londres. » (Froiss. Buch. II, II, p. 206.)]

Quayer. [Cahier : « *Quayer* getta au feu felon- « nement ; rioit sur les uns et les baisoit ; sur les « autres cracha par villonie et les foula des piés. » (G. Chastellain. Expos. de vérité mal prise.)]

Quazel. [Village, ensemble de *case*, dans Joinville, § 309 : « Messires Geoffroys de Sergines, liquex « amena le roy jusques au *quazel* là ou li roys fu « pris. »]

Que. [1° Venant de *quam*. 1° Après un comparatif : « Plus curt à pied *que* ne fait un cheval. » (Rol. v. 890.) — 2° Dans les locutions puis *que* (Id. 818), einz *que* (Id. 1690.) — 3° Froissart l'emploie souvent par pléonasme : « Li Flammenc souvent « assaillioient à la chité et se mettoient en paine « *que* dou prendre » (III, 426.) — « Li rois David « eut volenté *que* de retourner en son pays. » (Id. 432.) — « La cause a été *pour* embellir sa lame « et sa sepulture. » (Id. XIV, 211.) — 4° Quelque : « *Que* grant qu'il fust. » (Id. II, 422.) — 5° *Que* .. *que*, tant que : « Et en i eun mors, *que* sus la place, « *que* as camps, trois cens. » (Froiss. II, p. 412.) — « *Que* mors, *que* navrés. » (Id. 268.) — L'omission du premier terme est fréquente, ce qui donne au second la valeur de *ou* : « El sejourna en la ville de « S. Salveur *que* là environ. » (Id. VII, p. 260.) — « Et en occist *que* mehagna plus de dis huit. » (Id. I, II, 279.) — « Li Alemant et li Hainnuier emme- « nerent *que* fiancierent bien quatre vins prison- « niers. » (Id. p. 296.)]

Jonec qui est pourvus

Tous dieu dé faire et de dire

Choses pour solacier et rire. (Froiss. poës. p. 409.)

6° Si ce n'est : « L'on peut pledeceir en la haute « court de toutes choses *que* de la foi. » (Assis. de Jerusalem, p. 24.)

II° Du latin *quod*, conjonction. [1° Comme : « Carles fist *que* proz. » (Roland, v. 1209.)]

Car leur langue (aux femmes) mal parliere
Tourne *que* moulins à vent. (Froiss. poës. p. 22.)

Mes trop fort esprouvé ai

De son regard

Comment li rai

Son trancant *que* fers de dart.

(Id. f. 145.)

« Je ne suis *qu'*un seul homme et ne puis *qu'*un « homme. » (Desch. f. 220.) — « Il me ferit une fois « ou deux dont il fit *que* fol, car j'en fis pirs *que* « devant. » (Les XV Joyes du mariage, p. 39.) — [2° Placé entre un infinitif et un verbe à un mode personnel : « Ne s' poet garder *que* *mals* ne li « aiteignet. » (Roland, v. 9.) — « Dient alquanz *que* « diables i meignent. » (Id. 983.) — « Ne pourriez « croire *que* les mères firent grans pleurs et gémis- « semens pour leurs enfans. » (Perceforest, II, fol. 151.) — [3° *Que* pouvait alors être supprimé : « Cosent « Rollanz la veie ad perdue. » (Rol. v. 2297.) — « Ne lesserat la bataille ne lur dunt. » (Id. v. 841.) — 3° Afin *que* : « Conradin se desguisa *que* il ne fust « congnu. » (Chr. de S. Denis, f. 88.) — [4° *El* camp « estez *que* ne seiez vengeuz. » (Roland, v. 1048.) — 4° Si bien *que* : « Carles se dort *qu'*il ne s'esveillet « mie. » (Rol. v. 721.) — « Empeint le bien... *que* « mort l'abat. » (Id. v. 1273.) — 5° Pour *que* : « Cum fu si os *que* me saisis. » (Roland, v. 2293.) — 6° *Que* non, sinon, autrement : « Ou il se « trouveroit *que* par arrest auroit esté dit *que* la « terre de Reilhé se départiroit selon la custume « de Touraine et *que* les seigneurs des dits lieux « auroient esté appellés à la reformation ancienne « des custumes de Touraine ; *que* non, ce seroit « pour autre terre de Reilhé estant en Touraine, « *que* celle dont est question, qui de tout temps et « ancienneté estoit appellé Reilhé en Anjou. » Cont. Gén. t. II, p. 35.) — 7° *Que* si, « comme le latin *quod si* ; expression encore usitée au xiv^e siècle. — Dans la bibliothèque de Duverdière, p. 177, le corps défendant sa cause contre l'âme, dit *que* jamais on n'eût monté à cheval, si les mains n'eussent forgé les freins et les mors : « Comment eut le bœuf « coupé, fendu, et labouré la terre par rayon, si « elles mesmes n'eussent fait et jongs et coulteres et « charrues ? *Que* si ces choses ont été trouvées et « excogitées par l'ame y soigneusement pensant, « c'est ce *que* je disois maintenant *que* de nous « deux l'un a besoing de l'autre. Elle invente ; moi « par mon industrie j'acheve ce qui est inventé. » — 8° [*Que* traitait dans d'autres locutions : « Ne « terra *que* ne l' mat. » (Rol. v. 893.) — « Ne puet « muer *que* des ciltz ne plurt. » (Id. v. 773.) — « Se « ne l'assaill, dunc ne faz jo *que* creire. » (Id. 987.)]

III° [*Que*, de *quod* ou *quid*, pronom conjonctif et interrogatif. 1° Employé devant un infinitif après avoir : « Il n'ont riens *que* mangier. » (Froissart, X, p. 30.) — 2° Employé pour *qui*, *que* il, *que* elle : « Pierre n'i ad *que* tute ne seit neire. » (Roland, v. 982.) — « N'unt guarnement *que* tut ne rellam- « beit. » (Id. v. 1063.) — « Gauvin les monstra à « Hector et luy dist : savez *que* ceste bataille nous « tient si longuement ? — Nenny certes deist Hector ; « En non Dieu, deist Gauvin, ce sont ces trois che-

« valiers que vous voyez ey devant qui maintiennent tous les gens au roy. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 44.) — 3^e [« *Que que*, » quidquid : « *Que que* » Rollanz à Gounelun forfessist. » (Rol. v. 3827.)] — 4^e Quel : « Sous *que* jurisdiction sa maison estoit située. » (Routeil. Som. rur. p. 891.) — 5^e Ce *que*. Dans les Marg. de la Marg. f. 366, on lit :

En mon chemin je trouvoy un bon homme
L'a m'arrestay en lui demandant comme
L'année estoit, et *qu'il* en esperoit ;
Qu'il avoit fait, *qu'il* faisoit, qu'il feroit.

Queage. [Quayage, droit payé pour les marchandises étalées sur le quai d'un port, au Cart. de S. Wandrille, I, p. 581.]

Quebe. [« La capel prisl, *le quebe* et *le doblier* » et *le bordon grant et gros et plénier.* » (Aubri, p. 151^r.)]

Quecce. [Caisse, caque : « Les harens frais, qui seront apportez en *quecce.* » (Ord. V, p. 253, an. 1369.)]

Queconque. [Quelconque : « Par *queconque* » cautele que ce fust. » (Froiss. III, p. 333.)]

1. Quei. [Franquille, coi : « Icels d'Alverne... se contiennent plus *quei.* » (Rol. v. 3797.)]

2. Quci. [Quoi : « De *quci* avez pesance. » (Rol. v. 832.) — « Baptisez la pur *quci* Deus en ait l'anme. » (Rol. v. 3981.)]

Queillir. [Prendre, saisir : « Si ne fu mies li rois de Navarre trop rejoye de ces nouvelles et en *queilla* en grant hayne le roy de France. » (Froissart, IX, p. 53.)]

Queilloite. [Troupes de même levée : « Gens de toutes *queilloites.* » (Froiss. III, 497.)] — « De ma niepce istra tres haulte lignée, si comme mon estude demonstre, et dedans l'an d'icelle *queillot-tes*, il viendra d'estrange terre par mer une grande couvée de fortes et merveilleuses gens en la grant Bretagne qui toute la terre mettra en la subjection. » (Perceif. V, f. 97.)

Quel. [1^o De quelle espèce : « Co ne set li *quels* » veint ne *quels* nun. » (Rol. v. 2567.)] — « Ne li chalt sire, de *quel* mort nus murinns. » (Id. vers 227.) — 2^o Sens, du latin *cujus, quorum* : « Dalès le comte, par *quel* conseil onvroient le plus. » (Froiss. II, p. 385.) — « Li rois lors sires, en *quelle* instance il estoient là venu. » (Id. II, p. 326.)]

Car ne voeil la belle oubliier

Pour *quiele* amour en ce travail

Je sui entrés, et tant je veil. (Froiss. Parad. d'am. f. 1.)

Quelconques. Quoi que ce soit : « Bertrand ne s'esbaissoit de riens *quelconques.* » (Bertrand Dugesclin, par Ménard, p. 277.)

Quelir. [Réunir : « Les saudoiers de Franche *que* poe *quelir.* » (Aiol, v. 3316.)]

Quellir-ier. [1^o Rassembler, réunir : « Messires Gautiers de Mauni mist sus une chevauchie et *quella* des compagnons environ soissante. » (Froiss. II, p. 487.)] — 2^o Prendre : « Gil archiet de Lincole vous ont *quelliet* en grant haine. » (Froissart, II, p. 428.)]

Quelloite. [Rassemblement : « Ces gens d'armes » furent lor *quelloite* de compagnons. » (Froissart, t. III, p. 17.)]

Quelongne. [Quenouille : « Ledit Guiot print « une *quelongne* de cane, de la quelle il la fery « plusieurs cops, tant que ladite *quelongne* brisa « sur elle. » (JJ. 108, p. 371, an. 1376.)] — « Il avoit « donné une *quelongne* de laine pour six solz. » (JJ. 155, p. 333, an. 1400.)]

Quelques fois. Une fois. « Ezechias roy d'Israël « fut *quelques fois* malade jusqu'à la mort. » (L'am. ressus. p. 528.)

Quemadement-er. [Commandement, commander : « Nous delivrasmes ledit Drouet au *quemadement* le dit baillieu d'Amiens... ; li baillieus « se consela et *quemanda*... que il nous rapostissent ledit Drouet. » (Liv. rouge d'Abbeville, 19.)]

Quemin. [Chemin : « Quant on faille les *queminus.* » (Beaum. XXV, 2.)] — « Que on gart se che « doit estre sentiers ou quariere ou voie ou *queminus* plus grans apelés *queminus* royal. » (Beaum. t. XXV, p. 3.)] — « Et ne puent, ne porront lesdits « religieux ledit *quemin* enclorre. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1340.)]

Queminel. [Chenét : « Iceul Jehan fery ledit « Symon d'un *queminel*, appellé chienet, sur la « teste, à sanc et à plaie. » (JJ. 148, p. 318, an. 1395.)]

Quemugne. [Commune : « S'aucuns qui n'est « mie de *quemugne* estranges ou forains fieri ou « navre, ou fourfache home de *quemugne* double « amende du fourfait paiera. » (Usages, mss. d'Amiens.)]

Quenasne. [« *Quenasne*, qui vault à dire, « comme l'en dit, sauglant villain, en anglais. » (JJ. 173, p. 74, an. 1427.)]

Quenellé. Monté comme une poupée à une quenouille : « Mettront peine à fournir à toutes les « emprises d'armes sans estre guindez, *quenelles,* « ni moufflez en harnois de guerre et seront visités. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 138.)]

Quenette. [Canette, jeune cane : « Une petite « logete ou l'en met couchier oes ou *quenettes.* » (JJ. 176, p. 131, an. 1442.)]

Quenieux. [Sorte de gâteau, en Belgique ; les Picards l'appellent *cuignel*. V. D. C. sous *Conicida*.]

Quenivet. [Canif, petit coutEAU : « Lequel Sannet prit un petit *quenivet* qu'il portoit, et en « donna sur le col au dit Bernard, tellement qu'il « en mourut icelle nuit. » (JJ. 137, an. 1389.)]

1. Quenne. [Sorte de vase : « Un grant pot « lonc, que l'en appelle en France une *quenne,* « tout doré et cizelé à fuelles de chesne. » (Inv. du duc d'Anjou, § 167, an. 1360.)]

2. Quenne. [Dent : « Prendre le volt, mes il « failli, Et ne porquant quatre des penes l'en remistrent entre les *quennes.* » (Ben. v. 7344.)]

Quennette. [Bobine : « Trois *quennettes* de fil « d'or de Luques. » (JJ. 163, p. 456, an. 1409.)]

Quenouille. [« Clotho qui la *quenouille* porte. » (Rose, v. 19968.) — « Quand il vit venir cet appareil, • pense qu'il eut bien des estoupes en sa *quenouille*, » c'est à dire il fut embarrassé, dans Louis XI, 52^e nouvelle.]

Quens. [Cas sujet de *comte* : « Quant li *quens* de Boorges vit Loeys. » (Aiol, v. 3207.)]

1. Quentin (mal saint). Voir sous Mal.

Du mal S. Fremin d'Amiens,
Du S. Fiacre, et du S. *Quentin*,
De la rage qui prent les chiens,
Du mau S. Leu, de l'evertin,
Du S. Josse et S. Matelin,
Et d'estre comme fols tonduz
Et de tous maux soir et matin
Soit maistre Malheux confonduz. (Desch. f. 212.)

Il semble que ce mal étoit une suite des excès du vin.

Car quant j'en boy, destruis sont mes boyaux ;
Mon estomac est plus froit que gelée ;
Le ventre en ai enlé comme uns pourceaux
Et se ne fust la porte deffermée
Qui est dessous pour yssir la vinée
Je mourusse du mal *Saint-Quentin*. (Id. f. 385.)

2. Quentin (Saint-). Ville de Picardie : « Beuveurs de S. *Quentin*. » (Mercure, février 1735, p. 262.) — « *Saint-Quentin* la grande. » (Id. p. 263.)

Quenton. [Coin, canton : « Iceelui Pierre venant par la ville de Carcassonne, au long de la grant rue devers la porte de Tholouse,comme il fu • suz le *quenton* ou la rue de la mercerie. » (JJ. 157, p. 245, an. 1402.)]

Quenvre. Chanvre : « Est defendu à aucun d'y pouvoir rouyr du lin ou *quenvres* à peine de confiscation du mesme lin ou *quenvres*. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 312)

Queor. Chœur d'église. « Donna à moines l'église • une chappe de *queor* pourpre, assés honeste, et • richementournée des orfres. » (Hist. du prieuré de Wigmoor, en Angleterre.)

Quepon. Partie d'une chaise.

Une chaire à près du lit
Dont li *quepon* sont d'or tot quit. (Partonop. f. 128.)

1. Quer. Car, conjonction :

Bien entent, et connoiz, et sai,
Quer tuit morront et clerz et lai. (Rou, p. 2.)

2. Quer. [Cœur : « La mort... sur le *quer* li descend. » (Rol. v. 2356.)]

Querulant. Calculant :

Et scavoir par ce nombre en *querulant* la revolucion
(Desch. f. 494.) [des temps.]

Querele. [Voir QUERELLE.]

Querelent. [« Le suppliant se print à rompre un verial estant oudit hostel, en frappant fort contre ledit verial d'un *querelent*. » (JJ. 192, p. 52, an. 1460.)]

Querele. [1^o Causerie, conversation : « Quand • des chevaliers fu finie la *querele*, Qu'il laissie-
• rent l'enfant delés la fontenelle. » (Brun de la Montagne, v. 885.)]

Qui bien velt boire et bien menger,
Querre l'estuet et porchacer
Et par sens traire la merede ;
Nos irous en nostre *querele* ;
Un petit s'il ne vos anoie
S'aporteroit de la nouvelle.

II^o Demande, prétention. Charles, roi de Navarre, voulant imposer ses sujets à une taille de deux cens mille florins, fit venir à Pampelune les plus notables des cités du royaume : « Quand ils furent tous • venus là et assemblés au palais du roy, lui-mesme, • sans autre moyen, remontra la *querele*... et dit • ainsi, tout conelu, qu'il lui faisoit besoing, et con-
• venoit avoir la somme de deux cens mille florins. » (Froiss. III, p. 274.) — « Nous vous concedons • que souhayer vous povez aussi haultement que • nous et par plus grant desir : et si n'en devons • avoir quelque envye, veu que ja avons accomply • partie de nostre *querele*. » (Perefor. V, fol. 43.)
III^o [Procès, cause en litige : « On respondoit en • coulourant et en faisant la *querele* dou roy de • France plus belle. » (Froiss. IX, p. 460.)]

Expressions : 1^o « *Querele* criminelle de dict. » Plainte, rendue en justice, d'injures atroces qui feroient perdre la vie à celui à qui on les a dites, si on lui avoit reproché la vérité. Cette querele se termine par la « loy apparoissant, » suivant le chap. 67 de la Cout. de Normandie. (Laur.) — 2^o « *Querele* criminelle de fait. » Plainte rendue en justice de meurtre ou d'autres crimes qui doivent coûter vie ou membre à l'accusé, s'il est coupable. Elle se termine par la « loy apparoissant. » (Id.) — 3^o « Simple *querele* personnelle de dict. » Plainte qui nait d'injures dites appelée « simple, » parce qu'elle se termine par « desrene » ou « simple loy, » et parce que celui qui en est atteint doit dire simplement en justice que la villenie qu'il dit à un autre par folie, n'est pas en lui. (Id.) — 4^o « Simple *querele* personnelle de meffait. » Plainte formée en justice pour méfait, congue en termes pareils à ceux-ci, suivant le chap. 85 de l'anc. Cout. de Norm. : « Je • me plains de Jean qui m'a feru de sa paume en • la joe. » Elle s'appelle simple parce qu'elle se termine par « simple loy, » ou parce que « ceux qui • meffont en sont chastiez simplement ainsi comme • l'enfant de la verge. » (Id.) — 5^o « *Querelles* fieflaux. » Plaintes devant le juge sur matière de fief. *Cum de feudis lis est apud iudicem.* (Cout. de Norm. ch. 48.) — « *Querele*, dit Laurière, est le • différent entre celui qui se plaint et celui duquel • on se plaint en justice. » — 6^o « *Querele* (arrest • ou *statuts*) » en l'édit de Charles VIII, 1490, et de • Louis XII, 1512, et en la coutume de Bearu, IV, • art. 9, sont les procès possessoires qui ainsi • s'appellent au pays de Languedoc et ressort de • Toulouse et ailleurs. » (Laur.) — 7^o « Estre au • dessus de sa *querele*, » être au-dessus de ses affaires :

Au desus de ma *querele*
Ai esté deux ans
Sans estre en dangier manans
De dame ou de damoiselle. (Poët. ac. 1300, IV, p. 1403.)

8° « Perdre sa *querelle*, » avoir le dessous. Froissart dit de sa dame (Poës. f. 48) :

Tant est de couleur fresche et belle
Que la rose quant est nouvelle
Et la fleur de lys d'autre part
Perdroient bien leur *querelle*
S'estriver volioient contre elle.

9° « En fin de *querelle*, » en fin de cause : « Sitost que les lables furent ostées et ilz se furent rassis autour du feu, et jouez ensemble de beaulx parlers et de doulx regards et desirées accointances, s'il estoit aucun qui vous le dye jusques en fin de *querelle*, il fut temps d'aller reposer. » (Perceforest, I, fol. 129.)

IV° [Cause, motif : « Et disoit que il avoit bone *querelle* de tout che faire. » (Froiss. X, p. 182.) — « Il avoit cause et *querelle* d'emprendre la guerre. » (Id. XI, p. 155.)]

V. Bon droit. Don Denys, roi de Portugal, prétendant avoir droit à la couronne, dit dans une harangue à ses troupes : « On me travaille à tort, et la *querelle* est mienne. » (Froiss. III, p. 55.) — « Beau sire icy vous plaise me donner la grace que je puisse dellendre mon ame qui est vostre *querelle*, et vostre heritage contre celluy qui à tort la veult avoir. » (Lanc. du Lac, III, f. 83.) — De là, avoir « bonne *querelle*, » juste sujet de faire quelque chose.

Il n'est dame ne pucelle
Qui me puist donner *querelle*
De confort, fors la loyelle
Que ma souveraine appelle.

[Froiss. poës. p. 250.]

Quereller. [1° Faire querelle, procès, au propre et au figuré : « Cil qui mes fait as clers, Deus le het et *querelle*. » (Thom. de Cant. 74.) — « Se elers de lenement volsist lai *quereler*. » (Id. 115.)] — 2° Disputer : « Je demande et *querelle* de frapper un tournois, et behourdis d'armes contre lui. » (La Colombe. Théât. d'honn. I, p. 50.) — « Et l'honneur deu à notre nation seulement *querete* depuis nos discordes civiles, nous seroit incontinent rendu. » (Fauchet, Lang. et Poë. fr. épil. p. 3.)

Querelleres. [Demandeur dans un procès, aux Etablissements de S. Louis.]

Querelleux. Vicieux : « Se noya en la Durance par le vice d'un cheval trop *querelleux* qui se jecta en l'eau en passant le bac. »

Querelous. [Qui aime à chercher querelle : « Et certe pour moi conseilte je, que chascun laisse avant de sa raison, que il soit riotous ne *querelous*. » (Assis. de Jerusalem, 103.)]

Queureux. [1° Qui cherche : « Vous faites les *queureux*, et savez bien où est la ditte lilette. » (JJ. 169, p. 59, an. 1415.) — 2° Collecteur : « Ayeuc ce lesdiz escuier... eussent acoustumé de mettre *queureux*, pour querre ladite disme en aoust. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, f. 35, an. 1330.)]

Querimonie. [Plainte en justice : « S'il se vouloit plaindre ne faire *querimonie* contre le suppliant. » (JJ. 204, p. 136, an. 1476.)]

Querine. Sujet de plainte : « Toutes *querines* vos pardoin. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1352.)

Queriné. Plainte :

... Cil doit plus estre *querinés*
De moi par qui je pert joie à avoir. [Val. no 1490, f. 150.]

Querir. [Voir QUERRE.]

Querneau—eler. [Créneau, créneler : « A bretches monterent, et aus mur *quernelé*. » (Wace.) — « As *quernaux* ne se voudrent monstrier ne descouvrir. » (Id.)]

Querole. [Carole, danse : « Les *queroles* comencent sur un fumier, » dans Du Cange, sous *Carola*, 2.]

Querone. [Tonsure : « Et clerc qui fet *querone*, por tolr autrui son droit et por achever ses meffez, ne doit pas avoir privilege de clerc. » (Liv. de Jost. p. 32.)]

Querque. Charge : « Adveslures de bleds, avoines et autres grains en terre sur sief, alloets et terres cottieres que l'on dit main fermes, n'ayans pieds coupé seront tenus pour héritages comme de mesme les *querques* et adveslures d'heritages bailliez à cense. » (N. C. Gén. II, p. 137.)

Querquie. Chargé, couvert : « Item que nul ne puist faire nouvelle sente, ne nouveau chemin, sur heritage d'autrui, non accoustumé d'avoir voye ne en tems qu'ils soient *querquies* et advesfis de biens. » (Cout. Gén. I, p. 833.)

Querquier. [Charger, confier : « Elquist mesagiers souffisans, si leur *querqua* pluisieurs lettres et joiaux. » (Froiss. II, p. 36.)]

Querquois. Carquois. (Rob. Estienne.)

1. **Querre.** [De *quabrat*, 1° Carrière : « Une maison avec tout le pourpoisement d'icelle qu'il a séant à Baugenci vers les *querres*. » (1353. Avenx ; L. C. de D.) — 2° Coin d'un carré : « Un pot quarré, dont il y a quatre *querres* à ymages. » (Inv. du due d'Anjou. an. 1360.)]

2. **Querre.** [1° Chercher, rechercher, poursuivre : « *Querre* les armes et les aventures. » (Froiss. II, p. 12.) — « Enchauchiel et *quist* de rue en rue. » (Id. III, p. 276.) — « Quant l'empereres vail *querre* sun nevoid. » (Ibid. v. 2870.) — « Je *quis* sa mort. » (Id. v. 3759.)] — « Qui le mal et la riote *quiert*, le mal et la douleur le treuve. » (Le cheval de la Tour, Instr. à ses filles, f. 21.) — « *Quiers*-tu meilleur pain que de froment. (Cotgr.) — « Meschante vie *quiert* le coing. » (Id.) — « On ne doit point *querir* hrebis qui se veut perdre. » (Id.) — 2° [Lever un impôt, faire une *queste* : « Que ladite *queste* et molages puissent faire *querir* esdites villes et paroisses (de Bourdan) par les fermiers de leur dit moulin. » (Chart. de 1378, dans Du Cange, sous *Questa*.)]

Querroy. [Place carrée, place publique : « Le suppliant estant seul soubz un arbre en la place ou *querroy* de Saint-Ligier. » (JJ. 169, p. 329, an. 1416.)]

Querure. [Quadrature du cercle : « La *querure* du cercle. » (Oresme.)]

Quers. [Cœur : « Ki est de la mesnie vostre pere « li plus courtois *quers* ke on sache. » (Floire et Jeanne, p. 22.)]

Quertine. [Crue d'eau, débordement : « S'il « avenoit que le dit molin par *quertine* d'aive, ou « par feu, ou par tempeste, ou par autre quas « d'aventure fust abatu. » (Livre noir de l'évêché de Chartres, an. 1269.)]

Quesine. [Cuisine : « Et à sa *quesine* furent « asis chascun jur, dis bues gras de garde e vint « ki veneient de la kumune pasture. » (Rois, 239.)]

Quesne. [Chêne, en picard ; de là le nom propre *Miquésie*, et les noms de lieu *Beauquesne* (Somme), le *Quesne* (Nord.)]

Quesse. [Caisse : « Les *quesses* sont faïtes de « fer blanc ou de bois ; leur usage est de tenir les « os en bonne figure. » (Paré, XII, 8.)]

Quesson. Cuissard, partie de l'armure. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.)

Quest. Profit, forme masculine de *queste* : « J'étudiai jeune pour l'ostentation... jamais pour « le *quest*. » (Mont. Ess. III, p. 76.)

Questable. Soumis à l'impôt dit *queste* : « On « dit que les hommes *questables* en une place sont « réparables et doivent reparation et fossez et « murailles d'icelle place en laquelle ils sont *questables*. » (Nouv. Cout. Gén. III, p. 1214.)

Questal. Homme, bien soumis à la *queste* : « En la vicomté de Lovigneur.... le seigneur a plu- « sieurs hommes appellez *questaux* et de condition « serve, lesquels ne peuvent tester ne disposer des « biens qu'ils possèdent par testaments ou contrats « entre vifs en aucune maniere : car leurs biens et « heritages sont de condition *questale* et serve, et « sont au seigneur et non aux dits hommes *questaux*, sinon quant à la seule administration. » (Cout. Gén. II, p. 690.)

Queste. [1° Poursuite d'une affaire : « Et s'ele « (la demande) est niée, li sires puel fere enquerre « de sa autorité, et par sa *queste* fere le amender. » (Liv. de Justice, p. 12.) — « Puisque tant ils avoient « sejourné et frayé sur celle *queste*. » (Froiss. XIV, p. 359.) — « Selon le droit et la puissance que le roy « nous a donnée en ceste *queste* et querelle. » (Id. p. 362.) — 2° Chasse : « Si te diray les quatre « manieres d'aller en *queste*. » (Modus, fol. 10.) — « Et lors le doit son mestre fere mener le limier en « *queste* au matin après luy. » (Gaston Phébus, ch. 28.) — « Estant tous en deffaut et hors de « *queste* à la mode des veneurs. » (Brant. Dames gal. II, 128.) — 3° Proprement perception de l'impôt ; de même, taille signifie d'abord répartition.] Taille que le seigneur a le droit de rechercher, de percevoir et de lever sur ses sujets *questables*. Mais alors ce terme, d'après cette notion générale, se prend en deux sens particuliers. D'abord il signifie une taille que le seigneur a droit de lever sur

ses sujets en quatre cas exprimés nommément, et que par cette raison on appeloit : « *Queste* es quatre « cas celui qui a taille ou *queste* es quatre cas, peut « tailler ses sujets, quand il va en voyage d'outre « mer visiter la terre sainte, quand il est prisonnier « des ennemis, quand il marie sa fille en premieres « nopces, et quand il est fait chevalier. » (Cout. Gén. I, II, p. 394.) — [« Item... pourrons *quester* et « sur eulx faire *queste* en quatre cas. » (Jl. 179, p. 42, an. 1427.)] — En second lieu, ce mot signifie aussi le droit qu'a le seigneur de tailler ses hommes ou sujets par chacun an, soit francs ou serfs. (Laur.) — Cette espèce de *quête* ou de taille annuelle se subdivisoit encore en deux autres dont la première s'appeloit « *queste* courant, » laquelle étoit imposée par chacun an sur les sujets taillables, à la différence de la « *queste* abonnée, » qui est la seconde sorte de taille, ou une certaine somme à laquelle des sujets, serfs ou francs, étoient abonnés par contrat ou autrement. Cette sorte d'imposition étoit donc fixée par une convention, au lieu que la précédente dépendoit de la volonté du seigneur. (Art. 345, de la Cout. du Bourbonnais, cité par Laurière.) — [« Donnous et octroyons... aux religieux, « prieur et freres de ladite eglise de S. Germain « (de Bourdan) la *queste* de blez et autres grains « molables, en nos villes de la Forest le Roy, Auton, « Bechierville. Et que ladite *queste* et molages « puissent faire querir esdites villes et paroisses « par les fermiers de leur dit moulin... ainsi et « par la maniere qu'il appartient à faire la *queste* « de moulin. » (Charte de Louis, comte d'Elampes, an. 1378.)] — « *Queste* c'est une rente générale, « uniforme et communément payée pour raison de « toute une paroisse ou de tous les tenemens et « terres d'une baronnie par les habitants d'icelle : « pour le payement de laquelle chacun des habitants « entr'eux contribue pour la quantité des terres « qu'il a prins ou autrement tient. » Cout. Gén. II, p. 678.) — 4° Acquêt, conqûet : « Elle demande « douaire comme de son heritage, ou de sa *queste* « au jour qu'il l'espousa. » Beaum. ch. II, p. 19.) — « Quant clerics tient hiretage de son patrimoine « ou de sa *queste* de seigneur lai, et aucuns l'en « demande tout ou partie, la jurisdiction en appar- « tient au seigneur lai de qui l'hiretage est tenu. » (Id. ch. XI, p. 60.) — 5° [Coffre : « Ung escrin feré, « .m. deniers ; une *queste* de fust ou huchel « .n. deniers. » (Cartulaire de Corbie, 21, fol. 353, an. 1295.)]

Questeau. [Coffre : « Laquelle vesve mettoit « son or et argent aucunes foiz en ses coffres ou « *questeauz*. » (Jl. 172, p. 418, an. 1423.)]

Quester. [1° Interroger : « Vous serés mout « boins amparliers... Car mout savés parler par- « font Ensement que cil *quester* font. » (J. de Con- « det, p. 110.) — 2° Lever la *queste*, l'aide aux quatre cas : « Item... pourrons *quester* et sur eulx faire « *queste* en quatre cas. » (Jl. 179, p. 42, an. 1427.)] — « Les seigneurs qui par convenance ou prescrip- « tion suffisante ont plus ample droit de taille

« qu'une fois l'an sur les hommes et serfs de laisser
« deux ou trois fois l'an, et de *quester* leurs gens
« de trois en trois ans, ou autre semblable temps...
« en nseront ainsi qu'il est convenu. » (Cout. Gén.
t. I, p. 879.) — 3^e Chasser : « Je *queste* par tout sa
« piste. » (Mont. III, 506.) — 4^e Mendier : « Menes-
« triers *questoyent* l'aumosne pour monseigneur
« S. Julien. » (Arresta amor. p. 374.)

Questeur. Qui fait la quête pour les pauvres :
« Six administrateurs du commun des pauvres,
« avec pareil nombre de *questeurs* des aumosnes
« en chascun quartier. » (Nouv. Cout. Gén. I, 551.)

Questeux. Même sens : « De nului nous n'an-
« rons confort Ne plus que ung povre *questeur.* »
[Myst. du siège d'Orléans.]

Question. [1^o Proposition à discuter : « El
« quant il aveit bien solu ses *questions.* » (Thomas
de Cantorb. 38.) — 2^o Procès, différend, querelle :
« Chascuns doit obeir simplement, sans noise et
« sans *question.* » (Brun. Latin. Trésor. p. 433.) —
« Debat, riot ou *question.* » (Ord. I. III, p. 133.) —
« Il y avoit eu aucunes *questions* entre les dits roi
« et duc de Bourgonne. » (Math. de Coucy, Hist. de
Charles VII, p. 723.) — « Prendre *question.* » Brant.
sur les duels, p. 200.) — [« Nul ne sera mis en *ques-
« tion.* ne ne sera accordée sentence criminelle,
« ne donnée au dit lieu, sans le faire savoir aux dis
« consous; les *queues*, ou l'un d'eux, seront pres-
« sens esdites *questions* à accorder les sentences
« et les donner. » (Ord. V, 705, an. 1368.) — « Sur
« quoy les dites parties estoient en voye de procès
« et de *questions* l'un à l'encontre de l'autre. » (Reg.
de Corbie, 13, f. 88, an. 1511.)]

[*Expression* : « Faire *question.* » mettre en ques-
tion. » Puisque vous en volés *faire question.* »
(Froiss. II, 313.)]

Questionnaire. [Bourreau : « Il fut six septmai-
« nes prisonnier dans un engien de bois poinctu
« par le bas, que les *questionnaires* appellent
« chausse d'hyprocras. » (D'Aub. Hist. I, 75.)]

Questionner. [Interroger : « Et ge si le *ques-
« tionnai.* De gramaira li demandai. » (Renard,
v. 21127.)]

Questionnette. Petite question. (Rob. Est.)

Quest-la. « Quand on heurte à n luiis, nous
« demandons *quest-la* ? qui est là ? qui est ce là ? »
(Rob. Est. Gr. fr. p. 94.)

Queston. [Coffret : « Le suppliant prist un franc
« qu'il vit sur l'eschantellet ou *queston* d'icelle
« huche. » (JJ. 117, p. 188, an. 1380.)]

Questre. [Bâlard, dans Renard, I, v. 150.]

Questresse. [Quêuse, dans Du Cange, sous
Questrix.]

Questron. [1^o Bâtard : « Vuidiez hors, fils de
« ribaude, et se la mere porta oncques si hardi
« *questron* (qui est autant à dire que filz de putain);
« si vuide hors. » (JJ. 156, p. 29, an. 1400.) — Che-
« lif, coquin, truant, *questron*, bastart. » (JJ. 171,
p. 122, an. 1420.) — 2^o Coffret : « La suppliantte print

« furtivement dans l'estude de maistre Jehan
« Hebert, chanoine de l'église d'Arras, en ung sac
« quelet de toile dedens, en ung *questron* qui estoit
« sur un petit banquet... six francs de monnoye
« blanche. » (JJ. 176, p. 566, an. 1417.)]

Questuaire. Mercenaire : « Si pour l'avidité de
« pecune tu n'estimes gain ne biere quelconque
« vilein ne deshonnesté, encores que de l'estat dont
« lu es, tu ne puisses par honneurs estre *ques-
« tuaire.* » (L'Amant ressusc. p. 111.)

Questueusement. Pour de l'argent, à grands
fraix : « *Questueusement* et mercenairement. »
(Sag. de Charr. p. 44.)

Quetaigne. [« Chauves toutes les rentes et
« redevanches qui devant lors en estoient deues et
« sauf droit *quetaigne* et tout autre droit. » (Cart.
de S. Wandrille, I, 29.)]

Quetif. [Captif : « Je ay donné et otroié... au
« freres de la meson Dieu de Clermont de l'ordre
« de Sainte Trinité et des *quetis* de tout mon ma-
« noir. » (Reg. du comté de Clermont, an. 1262.)]

Queton. Coton, aux Fabl. ms. p. 234.

Quen. [Cuisinier : « Revue de Jehan de Bueil
« chevalier bachelier, 4 bacheliers, 10 escuyers,
« *quen*, trompette, mareschal de sa chambre. »
(B. N. f. Clairambaut, v. XXIII, fol. 1664; Angers,
1^{er} déc. 1380.)]

Quevage. [Chevage, capitation : « Droit de *que-
« vage.* » au Cout. de Péronne.]

Quevaisier. Sujet roturier, en Bretagne, qui
tient des terres sujettes au droit de « quevaïse. »
(Morice, Hist. de Bretagne, préf. p. xvii; Cout. de
Bretagne, p. 412.)

Quevaize—aiche. Il ne faut pas confondre ce
mot avec chevage, chevage, chef-cens, capitation,
lequel vient du latin *caput*, au lieu que celui-ci
paroit venir de queue, parce que c'est un droit du
dernier né des enfans, du *cutot*, comme l'indiquent
ces paroles : « Le droit de *quevaize*, auquel le der-
« nier né, soit fils ou fille, demeure seigneur de
« tout l'héritage, les seuls meubles estans portables
« entre les autres enfans, ausquels derniers nez
« mourans sans hoirs de leurs corps succèdent les
« seigneurs fonciers. Es terres dependantes de
« l'abbaye du Rellec'on observe la mesme usance...
« sçavoir est le droit *quevaïche* qui journallement
« s'altère en droit convenancier. » (Nouv. Cout.
Gén. IV, p. 410.) — [Ce droit était dit encore « droit
« de juveigneurage, de mainneté. » C'est l'opposé
du droit d'aïnesse.]

Queval—aus. [Cheval : « Porront aller passer
« et repasser par le dit bac, à pié, à *queval*, à car.
« à carrette, à wit et à carques, paisiblement et
« franquement, sans paier un passageur du dit
« bac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1362.) — « Se ses
« *quevaus* muert ou afole. » (Beaumanoir, 64.)]

Quevalarl. [Chevalier : « Meis le comte mandé
« avoit Par tout le pais en toutes pars Mains che-
« vauchons, mains *quevalars.* » (Marlene, Aneed.

III, col. 1492.) — « De l'autre part à luy si vint
« Courant, criant deux *quevalars* Qui li disoient :
« de toutes pars Vesci venir tous les Brelons. »
(Ibid.)]

Queudre. [Coudre : « Deel à mettre ou doy pour
« *queudre*. » (Du Cange, sous *Digitabulum*.)]

1. Queue. [Queue d'animal : « Renarz jette ses
« ieus vers le buriau d'esteule, et voit les *queues*
« des viatres, et dit à Ysengrin. » (Mén. de Reims,
§ 413.)]

Expressions : 1^o [« Queue, » bourrelet, défaut
dans le drap : « Les draps qui aront aucune *queue*,
« et n'y aura autre faulte. » (Ordonn. IX, p. 174,
an. 1403.)] — 2^o « Et à leur departement (des Anglais)
« feirent les dits Parisiens grant huée en criant *à*
« la *queue*. » (Monstrel. II, f. 127.) — 3^o « (Dame) la
« plus noble et la plus haultaine du monde, de
« laquelle ne esloye digne de porter sa *queue*. »
(Percef. V, f. 53.) — 4^o « Donnerent trois assauts
« sur la pointe du jour *queue sur queue*, mais ils
« furent tous jours repoussez » (Montluc, Mén.
II, 62), c'est-à-dire coup sur coup. — 5^o « Il sembloit,
« quand ils (les huguenots) y oyent parler de moy,
« qu'ils avoient le bourreau à la *queue*. » (Id. liv. V.)
— 6^o « Messire Jean Chapperon et ledit seigneur
« d'Aulon meirent cinq cens hommes de guerre en
« leurs vaisseaulx, c'est assavoir quatre cens dedans
« la nau dudit Chapperon, et cent dedans la barque
« du seigneur d'Aulon, et se meirent sur mer à
« *queue de vache*. » (Jean d'Aulon, p. 112), c'est-à-
dire l'un derrière l'autre. — 7^o [« Puis après lui
« avoir coupé la bourse, il lui coupe la *queue*, et
« s'en va chercher sa pratique deça delà, par la
« ville » (Desper. 83^e conte), c'est-à-dire il part
comme un joueur qui fait Charlemagne.] —
8^o « Vache ne scait que vaut sa *queue*, jusques à ce
« qu'elle l'ait perdue. » (Colgr.) — 9^o [Lettre scellée
sur simple queue, sur « *queue sangle*, » lettre où
le sceau est attaché à un coin du parchemin fendu
exprès. Lettre sur double queue, lettre où le sceau
est pendant à une bande en double de parchemin,
passée au travers de la lettre. Les lettres à *queue*
sangle étaient celles dont on coupait jusqu'à une
certaine hauteur l'extrémité de parchemin par le
bas, dans le milieu de sa largeur, sans cependant
détacher la partie coupée qui formait une queue
sur laquelle on attachait le scel : « Scavoir faisons
« que le xxix^e jour de juillet, l'an .Mil. .cccc. qua-
« rant et trois, Guillaume Doulece, notaire-juré du
« Chastellet d'Orléans, nous rapporta..... avoir
« veues, tenues et lues de mot à mot, unes lettres
« patentes de très hault et puissant prince, mon-
« seigneur le duc d'Orléans, scellées de son grant
« scel en cire vermeille et *queue sangle*. » (1443.
Remises de cens aux habitants de Chanteau ;
L. C. de D.)]

2. Queue. [Futaile : « Item, 3 *queues* où il a
« despense. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 96.) Voir
Froissart, I. XIII, p. 76. — « Autant doit la *queue*
« comme li tonneaus. » (Livre des Métiers, 301.)]

3. Queue. [Pierre à aiguiser : « Une *queue* à
« aiguisier cousteaux. » (JJ. 138, p. 1389.)]

Queveron. [Chevron : « Seront tenus de reca-
« veronner une enbouchure de la grange d'icelle
« cense, lesquelz *queverons*. » (Carl. de Corbie,
Ezéchiel, f. 134, an. 1321.)]

Quevés. [Chevet, tête d'écluse : « Quant li *quevés*
« du muelin est disrous, cascune maisnie feu tenans
« en la ville i doit envoier à la semonse del maire
« ung ovrier souffisant, sans machon et sans car-
« pentier.... Nous disons ke *quevés* du muelin dure
« très l'un chorun jusques à l'autre, si comme il
« siet de l'un vantelé à l'autre. » (Charte de 1254.)]

Queugniete. [Petite cognée : « Une *queugniete*
« que l'en tient en sa main. » (JJ. 100, p. 209,
an. 1369.)]

Queville. [Cheville : « Cil qui le tient à loier
« (le molin), sans depecier et apeticier le loage,
« doit livrer *quevilles*, fusiaux, aubes et teles
« menues cozes. » (Beaumanoir, XXVIII, 17.)]

Queviller. [Cheviller : « Ceste roys est *quevillée*
« en telle maniere qu'elle est plus longue que
« large. » (Modus, f. 130.)]

Queuilette. [Levée d'un impôt : « La *queuil-*
« *lette* de 10000 livres parisie que la ville de Paris
« paie pour la chevalerie du roy Loys fils le roy
« Philippe le Bel, l'an 1313. » (Reg. de la Chambre
« des Comptes.)]

Queudre. [Coudre, clouer : « Jaquet De Thou
« marchant d'Orléans a baillé et livré deux millier
« et demi de clo à latte... pour *queudre* les ais des
« marebepez du clos. » (1439. Réparations faites
au châtelet d'Orléans ; L. C. de D.) — « Il prit sa
« sainture et sa tasse, en laquelle avoit... un del à
« *queudre*. » (JJ. 138, an. 1389.)]

Queur. [Cuir : « Apourtant ycelle yauve en
« grant buge de *queur*. » (Voyage de d'Anglure,
p. 60, note.)]

Queurée. Curée : « La ville habbandonnée au
« pillage dont plusieurs pources affaence d'argent y
« fourrerent bien leurs poignetz, ce qui leur fict
« une bonne *queurée* et chaul de gorge. » (J. d'Au-
ton. Annales de Louis XII, f. 76.)]

Queureez. Qui sont en curée : « En moins de
« troys eures luy donnerent l'assault voire au plus
« fort endroit de la place..... mais riens ne leur
« arrestoit car ils estoient à telles prises *queureez*,
« la muraille fut emportée d'assault. » (J. d'Au-
ton, folio 98.)]

Quevrefeu. [Couvre-feu, dans la Cout. de
Berry, p. 333.]

Quevron. Chevron :

Les uns fist aller assaillir,
Les autres le fossé emplir,
Les couvertures des mesons
Et les lates et les *quevrons*,
Et quanque il ont preufé truvé
Ont et fossé amoullé.

(Rou, ms. p. 248.)

Queurre. [Chariot : « A Jehan Biterne... pain-

« Ire, pour paindre et cuire un *queurre* pour
« madame la duchesse. » (Ducs de Bourg. n^o 5516,
an. 1391.) — « Les dames d'Autichy et du Quesnoy
« qui avoient accompagné la dite dame.... avec 70
« chevaux s'en retournerent en France.... et furent
« defrayées avec les dits chevaux et charretiers de
« leurs *queurres* jusques à Nogent. » (Etat des
officiers des ducs de Bourg. f. 108, p. 134.)

Queurt. [Ind. de *courir* : « Ausine cuer qui
« d'amer ne cesse, Ne *queurt* pas tous jours d'une
« lesse. » (Rose, 7954.) — « Mort, vielz et jeunes,
« nous *queurt* seure; Mort nous prent; nous ne
« gardons l'eure. » (Trés. de J. de Meung, 1365.)]

Queus. [Cuisinier : « Que tu dies au *queus* ou
« tu le trouveras. » (Brun de la Mont. v. 362.) —
« Si tost qu'il vit les *queus*, pas ne fu esperdus. »
(Id. v. 397.)]

Queute. [Bière d'orge : « Et quant aux deux
« tonneaux de cervoise appelée *queute*. » (Cart.
de Cambrai, an. 1441.)]

Queute-pointe. [Courte-pointe, dans Froiss.
t. X, p. 155.]

Queutillier. [Tisserand de coutil : « Ou propre
« jour vindrent boire en la-dite taverne trois autres
« compaignons telliers et *queutilliers*. » (Jf. 155,
p. 184, an. 1400.)]

Queutis. [Coutil : « Ly tresiaux de toilles, de
« dras, de camelos, de sarges, de *queutis*, de
« coton. » (Cart. de Corbie, 21, f. 85.)]

Queuville. [Cheville : « En la bourbe jusques
« as *queuilles*. » (Froiss. II, p. 155.)]

Queuvre-chief. [Voile : « Il est bon d'avertir
« que couvre-chef au moyen âge n'a jamais signifié
« autre chose qu'un voile, et même un voile d'une
« étoffe particulière. C'était un tissu de fil extrême-
« ment fin, dont le nom fut le même que celui de
« l'objet qu'il servait à confectionner. Reims eut la
« renommée par dessus toutes les manufactures de
« l'Europe pour la beauté de ses couvre-chefs. Les
« femmes de la noblesse en Angleterre, les patri-
« ciennes des républiques de l'Italie, ne se trou-
« vaient bien habillées, qu'autant qu'elles avaient
« dans leurs toilettes des couvre-chefs de Reims. »
(Quicherat, Costume, p. 188.)]

Vous avez draps flairans les roses
Et *queuvrechefs* plains de lavande. (Desch. f. 427.)

Parlant des pèlerins de la Mecque : « Se despouil-
« lent nus, excepté d'un petit *queuvrechief* autour
« de leurs rains, et jettent en dévotion par dessous
« leurs membres genitoires pierres qui cheent en
« un grant moncel illec jadis amassé en l'honneur
« de Venus et des idoles. » (Al. Chartier, l'Espé-
rance, p. 352.) — [« .ii. aulnes pour faire deux
« *queuvrechiefs* pour affubler par nuit le clere de
« laditte chambre. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 151.)
— « .xii. aulnes de grosse toile bourgeoise.... pour
« metre dedens et garder les *queuvrechiefs* et
« atours de laditte madame la royne. » (Id. p. 154.)]

Queuvrir. [Couvrir : « ...*Queuvrent* leurs diffa-
« mes. » (Desch. fol. 498.)]

1. Queux. [Cuisinier : « De la maison de la con-
« giergerie d'Orléans.... laquelle feu monseigneur
« le duc que Dieu pardoint donna jà pieça à Deni-
« sot, son *queux*. » (1468. Compte du Domaine ;
L. C. de D.)]

2. Queux. [Pierre à aiguiser : « Lequel Des-
« camps, fery ledit exposant d'un sac qu'il portoit
« à son col, ouquel avoit un grant *queux* à aiguiser
« s'arpes à boscheron. » (Jf. 151, p. 324, an. 1397.)
« Trois faux garnies de leur *queux* pour les agui-
« ser. » (Jf. 191, p. 21, an. 1454.)]

1. Qui. [1^o Pronom conj. sujet : « Nul plaid, *qui*
« cist meon fradre Karle in damno sit. » (Serm. de
Strasbourg.) — « La siet li reis *qui* dulce France
« tient. » (Rol. v. 416.) — « Or ce Poitrot partit
« d'Orléans, vint trouver monsieur de Guise, *qui*
« par un beau semblant... lui dit. » (Brant. Cap. fr.
III, p. 111.) — « A ces mots se tourna le chevalier
« vers la royne, *qui* étoit nommé le chevalier à la
« fumée. » (Percef. VI, f. 106.) — 2^o [Pronom conj.
régime : « En *qui* il se fiet. » (Roland, v. 586.) —
3^o Pron. conj. pour *cui* : « *Qui* qu'en peist et *qui*
« non. » (Rot. v. 1279.) — « Mull ben espletit *qui*
« damnes Deus aiuet. » (Id. v. 3657.)] — 4^o *Qui* pour
duquel, dont, suivant la construction italienne :
« En *qui* main, » pour en la main de qui. (Beaum.
p. 10.) *Nella cui mano.* — « Sous *qui* jurisdiction li
« delict avoient été perpetré. » (Ordon. I, p. 57.) —
« Le roi d'Angleterre *qui* mere il avoit à femme,
« dont il avoit épousé la mère. (Chron. de Nangis, an.
1227, p. 3.) — 5^o *Qui*, pronom répété, les uns... les
autres. « Aucuns s'adonnent à l'étude des loix,
« autres à l'art oratoire, *qui* à la speculation, *qui* à
« la philosophie, et *qui* à autre chose. » (Nuits de
Strapar. t. II, p. 165.) — 6^o *Qui*, que, singulier et
pluriel :

C'est no dieux, c'est no sauvement
C'est no salut : c'est no defense
C'est celui *qui* maint homme offense. (Desch. f. 543.)

C'est là un usage fréquent dans cet auteur.

Par plaintes *qui* Guillaume fist
Et par paroles que il dist
Fist li rois assembler son ost. (Rov, p. 236.)

7^o [*Qui*, si on : « Ce seroit noble cose et digne *qui*
« ouvreroit le saint voyage d'outre mer, et *qui*
« iroit sur les ennemis de Dieu. » (Froissart, VI,
p. 370.) — « Et encoires en eussent plus ocis en
« l'heure, *qui* les eust layet convenir. » (Id. t. II,
p. 118.) Cette tournure se retrouve en provençal et
dans la locution comme *qui* dirait. Conf. dans
Cicéron, de *legibus*, 2, 8 : « *Qui* secus faxit, deus
« isse vindex erit. » Voir aussi Diez, Gramm. des
langues romanes, 3^e édition, III, p. 384.] — 8^o *Qui*,
pour qu'il, la conjonct. *que* jointe au pronom. II :

A madame fais supplication
Qui il plaise moy tant faire d'amour
Qu'en sa nouvelle edification
Soye logiez. (Desch. f. 214.)

Je pri à Dieu *qui*
Garde vo corps de douleur et d'esmay. (Id. f. 366.)

9° « *Qui* a compagnon a maître. » (Loisel, Instit. cont. t. II, liv. III, p. 20.) — 10° « *Qui* en veult si « en prenne, » paroles que le hérald adressoit aux chevaliers qui demandoient la joute. « Paustonnet « alloit devant criant tout à hault au nouvel bache- « lier: *qui en veult, si en prenne.* » — 11° « *Qui* « fait l'ung fait l'autre, » espèce de jeu. (Rabel. I, p. 137.) — 12° « *Qui* ha si parle, » espèce de jeu. (Id.)

2. **Qui.** Ici : « De *qui* en avant. » (Assis. de Jerusalem, p. 173.)

3. **Qui.** Je cuide, je crois.

Ne me congoistra pas, je *qui.* (Fabl. p. 15.)

Qui-je. (Vill. li Viniars, poët. av. 1300, III, 1275.)

Quia. [Mot latin, parce que. *Etre à quia* représente la situation de celui qui, dans une discussion théologique, ne peut répondre à *cur* que *quia* ou *quare* : « Quand les lavandières sont à *quia* et au « bout du rollet de leurs injures. » (Dufail, Eultrap. ch. 30.)]

Quiade. [Cruche : « Le suppliant print de l'eau « en un petit vaisseau, appellé en Limosin *quiade.* » (JJ. 200, p. 151, an. 1466.)]

Quibus. [1° Mets : « Première assiette : « Pastés « de veel... et pastés norrois de *quibus.* » (Ménag. II, p. 4.) — 2° Argent : « Car qui ne fonce de *quibus.* » (Coquill. p. 74.)

Et par ainsi mes jeunes filles
Ne faictes fourbir vos coquilles

A seigneur ni à Coquibus

S'ilz ne vous baillent des *quibus.* (R. de Collyere, p. 90.)

Quicaudaive—eune. [Bouillotte (?) : « Ung « quimein .i. denier, une *quicaudaive*, .i. den. » (Cart. de Corbie 21, fol. 355, an. 1295.) — « Trois « couverloirs, ung linceul, une *quicaudaune*, une « chemise. » (JJ. 189, p. 521, an. 1461.) — « Une « petite *quicaudaive* (d'argent) à ung biberon, « poinçonnée à personnages de berghiers et moun- « tons sur le couvercle une ymaige de Nostre « Dame, esmaillée, à une petite anse à le tenir, « pesant .ii. marcs, .vi. esterlins. » (Ducs de Bourg. n° 2693, an. 1467.)]

Quidditatif. Terme de scholastique, qui appartient à la *quiddité*, à la nature, à l'essence d'une chose. (Colgr. et Rabel. I, III.)

Quideau—el. [Engin à pêcher : « Doivent « avoir les *quideaultz*. xviii. piez en haut et en bas, « quant l'en les refait ; et non pas .xiii. piez, et n'y « doit avoir que une messine de rez sengle dedens « l'eau au fons de la cage d'une escandé ; et si ne « doit avoir le *quidel* point de closure hors du « fil de l'eau, ne de haye, ne de pieux. » (Mém. E, f. 300, an. 1295.)]

Quider. [Penser, cuider : « Si navrez, ço *quid*, « de plus gentilz. » (Rol. v. 150.) — « S'il tiroevnt « l'ost, bataille *quient* rendre. » (Id. v. 3004.) — « Teus en *quide* savoir qui en set molt petit. » (Aïol, v. 15.)]

Quiddité. Terme de l'école, du latin barbare

quidditas, par lequel on a désigné la propriété qui forme l'essence d'un être, qui le constitue ce qu'il est. « Mathématique monlée sur un cheval léger « servoit de lui monstrier que c'estoit de la *quiddité* « d'une chose abstraite de la matière. » (Les Tri. de la Noble dame, fol. 5.)

Quierre. [Coin, angle : « Si vous di qu'en cele « fontaine luit uns charboucles merveilleables sur « toutes merveilleuses pierres, trestous reons et à « trois *quierres.* » (Rose, v. 20730.) — « Qui entr'eus « gielent grosses pierres, Dars el quarriaus à tren- « chanz *quierres.* » (G. Guiart, v. 3317.) — « Icellui « le Mire qui estoit foible et ancien, ala frapper de « l'estomac contre la *quierre* d'une huche. » (JJ. 185, p. 31, an. 1450.)]

Quietacion. Repos, calme.

Justice tient la domination,

Terre et subgez, et de droit seigneurie,

En joye, en paix, en *quietacion*

Four faire droë à chascune partie. (Desch. f. 126.)

Quiete. 1° Tranquille : « Le roi vouloit bien que « M^r le conneable demeurast *quiete* en sa maison, « et se donnast du bon tems. » (Brant. I, p. 378.) — « Celle est la meilleure mort qui est bien recueillie « en soy, *quiete*, solitaire. » (Charron, Sagesse, p. 343.) — 2° Tranquillité : « Mètre en *quiete.* » (Britt. lois d'Anglel. f. 165.)

Quietement. Tranquillement : « Les proces- « sions... se paracheverent fort devotieusement et « *quietement*, sans desordre, tumulte, ny inso- « lence. » (Brant. Cap. fr. III, p. 86.)

Quietin. Bigol. (Oudin.)

Quieucon. [Vendange, cueillette : « C'est assa- « voir la moleté dou roiage des vins de lor *quieu- « con* de Bruieres, et des autres vins entier roiage. » (B. N. anc. 5649, f. 54, an. 1250, cart. de Thenailles.)]

Quievetaïne. [Capitaine, dans Beaumanoir.]

Quiete. [Matelas : « Li sires peut prendre, si « comme il suit, les *quientes* en se terre ; ... et se « li homs u li femme pert se *quiente* à court, li « sires doit li rendre. » (Ch. de 1238, dans D. C. sous *Couta* 1.)]

Quietil. [Couil : « Nappes, toiles, *quieutis.* » (Fröiss. X, p. 149.)]

Qui fery. [Jeu de main chaude : « Plusieurs « jeunes gens et enfans s'esbatoient ensemble à « jouer au jeu de *qui fery*... Un grant compagnon « ferit un jeune filz un gros coup de la main sur « les rains ou sur le dos. » (JJ. 157, p. 393, an. 1403.)]

Qui fuit. [Mots latins ; qui ful, feu : « Nous « Felisse et Marguerite de Chastels suers, filles « Richardin lou woyel, *qui fuit.* » (Cart. du prieuré de Belval, an. 1311.)]

Quignaut. Laid, quinaud : « Vilain *quignaud* « que tu es, Au nez camard et punais. » (Des Acc. p. 37.)

Quignet. [Coin, au reg. JJ. 140, p. 298, an. 1391.]

Quignie. Cognée. Ph. Mouskes (p. 445) parle de

Robert Guiscard Normand qui, ayant mangé tout son bien, alla conquérir la Pouille :

A tant s'en retorna moult tos
A sou manoir vint le galos ;
A prier i ot ; grans fu, ramés
Qui de son avie fu remés ;
D'une quigmie le copereut
Et puis ariere s'en tornerent.

Quignon. [1^o Coin : « Maistre, visez nos deux pignons, Avecques leur quatre quignons, Seront bien l'un cy, l'autre ça. » (Mir. de S^e Genev.) — 2^o Tempo : « Iceelui Thibaut ataigny ledit Chiviere de ladite hache sur le quignon de la teste environ l'œil senestre. » (JJ. 116, p. 262, an. 1380.) — 3^o Extrémité d'un pain, croûton : « La femme de « Pierrot un quignon de pain coupe. » (Plais. des champs, p. 107.)]

Quillete. Gentille :

Ot deux Maries et deux filletes
Qui furent belles et quilletes. (III Maries, p. 8.)

Quillard. Billard. (Cymbal. 106 ; C. Marol, 419.)

1. Quille. [Quille d'un navire : « Il brisa et gasta les quilles et carenes de tous les vaisseaux de Candie, à fin que l'on ne les peust soudainement poursuivre. » (Amyot, Thém. 22.)]

2. Quille. [Sorte de jeu : « Plusieurs compaignons de la ville de Serry se prendrent... à jouer amiablement et par esbalement au jeu des grosses quilles, auquel jeu l'eu jette de loing pour ferir les diltes quilles d'un baston, de la longueur on environ d'une aulne. » (JJ. 143, p. 182, an. 1378.)] *Expressions :* 1^o « Et faut paier au coup la quille. » (Desch. f. 326.)

Chaudement son gieu commença ;
Ou premier part a abattu ;
Mais quant vint au passer de là ;
Son gieu luy fut moult debattu
Pour le grant peril qui y fu ;
Du hasart lors du baston quille,
Tant qu'a pou qu'il n'a tout perdu,
En disant à ce coup la quille. (Id. f. 280.)

Voir encore Coquillard, p. 88.

2^o « Tenir coup à quille, » tenir pied à boule :

C'est grant ennuy à jeune femme ou fille
Aymer seigneur qui ne la veult aymer
Veü la façon n'est-il pas à blâmer
Rey pour autant qui ne tient coup à quille.
Reg. de Colleye, p. 152.

3^o Tu ne vois femme ou fille
A qui un tour tu ne joues de quille
Car par faulx dits et mensongiers deduits
Faints les aimer et par là seduits.
Les Tri. de la Noble Dame, fol. 136.

4^o « Tirer les quilles, » gagner au pied. Serait-ce parce que les jambes ont quelque ressemblance avec des quilles ? Non, mais parce qu'en quittant la partie, on troussait, on ramassait ses quilles : « Tirevent leurs quilles. » (Vigiles de Charles VII, p. 119.) — 5^o « Et messire Jehan troussé ses quilles et s'en va tout droit devers le roy. » (Chastell. Chron. des ducs de Bourg. III, p. 185.) — 6^o « Je ne « suis pas si aveuglé que je ne jouasse des quilles. » (Mistère de la resurrect. xv^e siècle, p. p. A. Verard.)]

— 7^o « On lui a donné son sac et ses quilles, » c'est-à-dire on l'a renvoyé. (Colgr.)

Quiller. [Jouer aux quilles (v. le précédent) ; « Le suppliant demanda aux compaignons, qui jouoient à la quille, s'il quilleroit point avec eux. » (JJ. 195, p. 736, an. 1472.)] — Le participe s'est dit d'une étoffe chargée de bandes droites d'une autre espèce ; on dit encore quilles des ornements des robes pour femmes : « Accoustrez de velours jaune quilles et bordez de drap d'or, « bonnets et plumes de mesme. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 185.)

Quillete. Mollet :

A ces coutiaus à demiseles,
Plate hanque, ronde gambete,
Gros bran, basse quillete
Pie vaultie, haingre, a peu de char. (Vat. 1400, f. 132.)

Quillete (se). Se tenir debout et droit comme une quille. (Borel.)

Quillette. Gentille. L'histoire des Trois Maries, ms. en vers, p. 59, dit d'un couvent de filles où la S^e Vierge fut mise pour y être élevée :

Avec celle compaignie
Tout pour estre mieus enseignie
Ont mis Marie la fillette
Qui tant estoit douce et quillette.

Quillons. Partie de la monture d'une épée, située du côté opposé aux branches ; l'extrémité en est arrondie. (Colgr.)

Quin. [Coin d'une monnaie, dans Froissart, III, page 215.]

Quinaire. Pièce de cinq as. (Colgr.)

Quinaud. 1^o Singe, marmot : « Les « medailles anciennes nous representent Socrates « pour un des plus lails quinaux qu'on eut sçu penser. » (Chol. p. 144.) — 2^o Contus : « Voulez vous « payer un bussart de vin breton, si je vous voys « quinault en ce propous. » (Rabel. Garg. I, 14.)

Fist-il avecq sou art quinaude la nature. (Reyn. Sat. XI.)

Quincaille. [Ferraille, vieux deniers : « Il ne « chantoit plus ; il ne songeoit plus qu'en ce pot de « quincaille. » (Desper. Contes, XXI.)]

Quinconcé. Rangé en quinconce : « Embelli « de mille fontaines, bocages, prairies, et autres « deduits champêtres, soit en vergers quinconcez à « la ligne. » (Printems d'Yver, f. 9.)

Quine. 1^o Les deux cinq au jeu de dés :

Et deux et deux giettant es carnes
Et ambes as et les tiers ternes ;
À la foïee giettent quines
Et sennes ; et en font grant signes... (Bret, 86.)

2^o Grimace, dite aussi quine-mine ; on appuyait le ponce contre la joue, et on agitait la main ouverte comme une aile. — 3^o Membre viril, en Bourgogne : « Vin que Dieu pissa de sa quine. » (Des Acc. f. 26.)

Quing. [Coin pour les monnaies : « Un fran d'or « du quing et forge du roy nostre sire. » (JJ. 138, p. 195, an. 1390.)]

Quingey (pape de). Nom donné à un inquisiteur dominicain, du nom de quingey, village entre

Besançon et Dôle. (Boullainv. Ess. sur la noblesse, page 164.)

Quinquier. Faire quine :

Je cuit que ce sont dé mespoint
Dont tu ici *quinqué* le m'as. (Ms. 7218, f. 235.)

« **Quinquette.** [« Laquelle Jaquette donna à ieellui Pierre par la teste dix ou douze coups d'une corde appelée *quiniquette*. » (Jj. 181, p. 232, an. 1452.)]

Quinol. Espèce de jeu nommé à présent « reversi. » Comme le valet de cœur, qui à ce jeu est la carte principale, se nomme *Quinola*, ce mot s'est dit au figuré pour écuyer. (Hist. du Théât. fr. t. VIII, p. 172.)

Quinquaille. [Quincaille : « Triolets, virelais, rondeaux, balades, et autres telles especes de vieilles *quinquailles* ronillées. » (Tabureau, Dialog. p. 12.)]

Quinquailier. Sonnailler :

... Que ton importun caquet
Soit fait compagnon du claquet,
Du haril et de la besace
D'un ladre verd, ou que l'on face
Sans reposer ny nuit ny jour
Par les champs *quinquailier* ton bruit
Pendant au col mal assurée
D'un cheval de chasse-marée. (R. Belleau, II, 69.)

Quinquallerie. [Quincaillerie : « Tous marchans vendans *quinquallerie*, come pots de terre, escuelle, plataus, vans... doivent chascun... quatre deniers parisis. » (Liv. des Mét. 440.)]

« **Quinquallerie—allier.** [« 1^{er} rang... qui sont des meilleurs mestiers... mercier grossier... vendant bagues, *quinquallerie* d'armes et chenets... 4^e rang, qui sont des mestiers d'entre les mediocres et petits : tailleurs de pierres; vanier, *quinquallier* d'osier. » (Edit, avril 1597.)]

Quinquampoit. (Voyez **QUINQUEPOIT.**)

Quinquangle. Qui a cinq angles. (Cotgr.)

Quinquannion. Espace de cinq ans. (Laur.) — Les débiteurs obtenoient anciennement des lettres du petit scel, pour avoir le temps de payer leurs dettes. Pour empêcher la vente de leurs biens à vil prix, on leur accordoit ordinairement le terme d'un an, ce qui s'appeloit « benefice d'annion. » Quand les débiteurs vouloient éviter la cession de biens, on leur accordoit le terme de cinq années, ce qu'on nommoit le « benefice de *quinquannion*. Et ne « jouyra ledit acheteur de l'effet et privilege d'annion, *quinquannion* et cession. » (Cout. Gén. t. I, page 1004.)

Quinuart. [« Laquelle bouree ils lui osterent, et n'y trouverent que trois dez et un *quinuart*. » (Jj. 197, p. 73, an. 1469.)]

Quinque. [Billard : « Quant il escheq au tour du dit Felix à biller son cop... il dist : Tirez vous arriere, je double que mon billouer, appellé en aucuns lieux *quinque* ne m'eschape. » (Jj. 138, p. 131, an. 1389.)]

Quinquenelle. [Le même que *quinquannion*, dans la Cout. de Bourbon, art. 68.]

Quinquennal. Qui est de cinq ans. (Oudin.)

Quinquenove. Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de cinq et de neuf. (Rabelais, I, f. 139.)

Quinquernelle. (Voyez **QUINQUANNION**, dans Coquillart, p. 73.)

Quinseine. Quinzaine. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)

Quinson. Pinson, oiseau que le peuple nomme *quinson* au delà de la Loire. (Le P. Meustr. de la chevalerie, prol. préf. p. 4.)

Quint. [1^o Cinquième : « Li *quint* (estur) après « lur est pesant e griets. » (Rol. v. 1687.) — « Et la « *quinte* est de Soltras et d'Avers. » (Id. v. 3242.)] — « Il m'est avis que je suis la *quinte* roue du chariot qui ne sert de riens. » (Percefor. I, fol. 122.) — [2^o Profit du cinquième du prix de l'acquisition dû au seigneur de fief, en cas de revente : « Ladite « vente faite pour la somme de vingt huit réaux « d'or francs et quietes audit vendeur, dont appartient à mondit seigneur le Duc le *quint* et requint « denier... » (1430, Vente de la terre d'Yssi. L. C. de B.) — « Quant heritages est vendus, s'il est de « fief, li sires a le *quint* denier de la vente, c'est à « savoir de cent sous, vint sous. » (Beaum. XXVII, p. 7.) — 3^o Cinquième d'héritage laissé par certaines coutumes au cadet : « A la charge de tel portion de « *quint* et vivre naturel, qui par raison et la coutume des lieux, poet appartenir audit Estevenot, « fils maisné et heritier dudit feu Jaque. » (Cart. de Corbie, 21, f. 246, an. 1419.) — « *Quint* naturel et « coutumier. » (Cout. d'Amiens, art. 57.)]

1. Quintaine. Voie des camps romains. (Monet.)

— Elle avoit cinquante pieds de large, traversoit toute la largeur des tentes et logemens des légionnaires, ayant à droite cinq de ces tentes et cinq à gauche, d'où lui vient son nom. Elle servoit de place à marché. (Monet.)

2. Quintaine. [Ban à vin, droit de défendre la vente du vin en détail ou à broche, certains jours de l'an. (Monet, Laurière.) — [« Item chacun an sur les « *quintaines* de la saint Jean, un sestier de vin. » (Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

3. Quintaine. Ce mot signifie à la fois une sorte de jeu ou de joute, et le pilier ou jaquemart servant à cet exercice. On trouve différentes descriptions de ce jeu, parce qu'il n'étoit pas toujours exécuté de la même manière. Quelquefois c'étoit la figure d'un buste armé, mobile sur un pivot, tenant de la main droite une épée ou un bâton et de la gauche un bouclier, de sorte que celui qui, courant avec la lance, n'adessoit pas au milieu de la poitrine, faisoit tourner le jaquemart et en étoit frappé. D'autres fois c'étoit un pilier enfoncé dans l'eau contre lequel on alloit à force de rames, et des jeunes gens étoient obligés de le frapper à plusieurs reprises avec une perche qu'ils avoient dans la

main, et souvent de casser la perche, sous peine d'amende. Tantôt ce n'étoit qu'un ais, une planche ou un écu, qu'il s'agissoit de frapper de quelque manière que ce fût. Dans la Toscane, on appeloit *quintaine* un cercle ou anneau de fer suspendu en l'air par une ficelle et que les chevaliers tâchoient d'enfiler avec la lance. De sorte que chez eux cet exercice ressembloit à celui que nous nommons « courir la bague. » Le P. Menestrier, dans son traité des Tournois, etc., p. 264 et 265, parlant de l'exercice de la *quintaine* : C'est, dit-il, « un tronç d'arbre, ou un pilier contre lequel on va rompre « la lance, pour s'accoutumer à atteindre l'ennemi « par des coups mesurez ; nous l'appellons la course « au faquin, parce qu'on se sert souvent d'un « faquin ou d'un portefaix armé de toutes pièces, « contre lequel on court. Les Italiens la nomment « la course à l'homme armé, et le Sarrasin, parce « qu'ils transfigurent ce faquin en Turc, ou More, « ou en Sarrasin, pour rendre ces courses plus « mystérieuses. » — [La *quintaine* se retrouve encore à Lesneven (Finistère) aux jours de fête. Sur un mât horizontal glisse une selle manœuvrée par un grindeau et un système de cordes à pouties ; à l'extrémité se dresse un mannequin costumé en Turc mû par un ressort ; il se redresse et renverse la selle, si la personne assise ne s'empresse de la saisir à bras le corps. « Li euens n'i volt plus longement targier, « Ains fail tantost la *quintaine* dreancier. » (Auberg.) — « A la *quintaine* et à l'esca jouser, Et courre as « barres, et luitier, et verser. » (Jourd. de Blaye.) — « Je vous pri et requier por sainte carité Que « vous nne *quintaine* faites dreancier es prés. Si i « ferai .i. coup pour mon cors esprover, Savaïr se « méis poroït més garnimeas porter Ne en ruiste « balaille chevalier enconter. » (Aiol, v. 8638.)]

Expressions :

1° Plusieurs fois j'en suy lasse et vayne,
Testes ay comme souleiz d'un four,
Aussy plates d'une *quintaine* ;
Onques femme n'ot tel dolour. (Desch. f. 335.)

De là ce mot s'est pris au figuré, comme dans la Satyre, XIII, de Regnier, p. 100 : « Lasse enfin de « servir au peuple de *quintaine*. » — 2° « Pol de la « *quintaine*, » le pal ou pieux qui portoit le but auquel on visoit. (Thaumasnière, Cout. de Berry, p. 170.) — 3° « Droit de *quintaine*, » droit que les seigneurs avoient de faire faire des *quintaines* en certains lieux et à des temps marqués : « Les meus- « niers demonrans es dittes baronies et chatelle- « nies... sont tenuz une fois l'an frapper par trois « coups le pal de la *quintaine*, en la plus proche « riviere du chastel du dit seigneur baron ou chas- « tellain ou autre lieu accoustumé, et s'ils se fei- « gnent rompre leurs perches, ou s'ils deffaillent « au jour lieu et heure accoustumé, y a amende « soixante sols : et en la ditte baronie aucun, s'il « n'est seigneur chastelein, ne peut de nouvel faire « moulin sans le congé, permission ou licence « dudit seigneur baron, ou chastelein, et sans luy « en faire devoir, auquel cas ledit meunier sera « tenu frapper la *quintaine* comme dessus, soient

« les dits moulins en riviere ou ailleurs. » (Cout. Gén. t. II, p. 57.) — Voyez dans la citation de Laur. Gloss. p. 264, le droit qu'avoit le duc d'Alençon de faire faire les *quintaines* en la riviere de Loir, de sept ans en sept ans, le dimanche après la Pentecôte, par tous les bouchers près de la Flèche, par tous les pêcheurs et vendant poissons. Si celui qui devoit frapper la *quintaine* manquoit de rompre sa lance de bois à un des trois coups, il payoit 36 boisseaux d'avoine.

4. Quintaine. Fièvre dont l'accès prend une fois en cinq jours. Mot inventé par E. Pasquier, Lett. t. II, p. 666, Garasse l'en reprend (Rech. des Rech. p. 555.)

Quintal. Poids ordinairement de cent livres ; il pouvoit varier : « Le *quintal* doit poiser quatre « vingt seize livres, et la livre quatorze onces et « demie, et le demie *quintal* demie livres, et quart « à l'équipollant, sur peine que dessus. » (Cout. Gén. II, p. 721.) — En plusieurs lieux, *quintal* est un gros poids public pour peser les marchandises, et le droit qui se paye pour le pesage est nommé « droit de *quintal*. » (Laur.) — [« Les nefz des Chi- « nois) sont mout grans, si que par chascune porte « bien .xj. m. à .xij. m. *quintaux* pesant. » (Marc. Pol. p. 478.)]

Quintan. Mannequin monté sur un pivot dans un manège ; il tourne quand on le frappe maladroitement et donne un coup de fouet ; on lit dans La Colomb. Th. d'honn. I, p. 547 : « Tireront leur coup « de pistolet en courrant contre la teste d'un che- « valier qui sera peint en façon de *quintan*. »

Quintariens. [Joueur de guitare : « O lui avoit « *quintariens* Et si avoit boins conteurs Et des « flauteurs de Beltaigne. » (Cléomadès.)]

Quinte. [1° Accès d'une fièvre *quintaine*, par suite attaquée subite, folie, caprice : « Tenuë a « sans *quinte* de guerre Lonc tans li roi Artus as « terre Et ot trestous ses anemis A son voloir desous « lui mis. » (Li chevalier as deux espèces, v. 1.)] — « Un beau matin que sa *quinte* le point. » (Nuits de Strap. II, p. 91.) — « A quelque temps de là Salard « prent sa *quinte* et partit de Gennes. » (Id. I, 14.) — 2° Terme de musique, l'intervalle de trois tons et demi : « La douceur de sa science et la mélodie « de sa voix leur chante par ses 61 notes tier- « coyées, *quintes* et doublées ses chans delectables « et plaisans, etc. » (Desch. f. 394.) — « S'il ne vou- « loit estre veu tenir de la *quinte* des chantres. » (Dialog. de Tahureau, p. 44.) — Par suite « *quinte* « majoré, » soufflet donné avec les cinq doigts. (Oudin.) — 3° [Banlieue du Mans d'un rayon de 9 à 17 kilomètres ; elle embrassait 37 paroisses. (Bulet. de la Soc. d'agric. de la Sarthe, XVIII, 425.)] — On lit aussi d'Angers, où le mot est pris au propre : « La ville et *quintes* d'Angers, le dernier samedi ; « lesquelles *quintes* sont cinq ; Brain, la Haye « Joustain, la Membrolle, S. George et la Ville. » (D. C. sous *Quinta*, 1.)]

Quintefeuille. [Fleur de pervenche à cinq

pétales : « (A un chapeau de bièvre) par les costez « avoit .n. grandes *quintefeuelles* d'or soudé. » (Compte d'El. de la Fontaine, an. 1351.)]

Quintelage. Lest d'un navire. (Oudin.)

1. **Quintement.** Cinqüièmement. (Rabelais, t. III, p. 172.)

2. **Quintement.** Action de quinter les fiefs, d'en donner le cinqüième aux puinés.

Quinter. [1° Donner le cinqüième : « Deux choses sont que on ne puet *quinter* en testament... Mes en tous autres herelages soit en vilenages soit en fief, puet estre li quins lessiés en « testament. » (Beaumont. ch. XII, f. 30.)] — 2° Mesurer, arpentier :

Geometrie est apriés quinte
Et fait mesurer moins et vains

Ausi bien les bas com les haus. (Mousk. p. 253.)

Quintere. [Terre dont on rendait le cinqüième des fruits au propriétaire; voir sous QUARTERE.]

Quintesine. Quinzième. (Marbod. col. 1668.)

Quintessencer. Tirer la quintessence. (Cotgr.)

Quintessencieux. Ce qui a la quintessence. (Cotgrave.)

Quintessentiers. Chercheurs de la pierre philosophale, qui cherchent la quintessence : « Ces *quintessentiers*, qui transforment leurs esperances en rien. » (Pasquier, Lett. III, p. 624.)

Quintiable. Sujet au droit de quint : « Si le dit quint, ou aucuns des maisnez decedent, ou entrent en religion professe sans avoir demandé leur part du dit quint, il se estaint au profit de l'aisné, et n'est aucun fief *quintiable* que de quarante ans en quarante ans. » (Coul. Gén. t. II, p. 942.)

Quintier. [« Comme ledit Robin se feust alouez « à Robin du Chemin, *quintier* ou administrateur « de l'église de mons. S. Pierre de Dreux, à oster « certains tulleaux et vielz goutereaux de bois, qui « estoient sur les voultés d'icelle eglise. » (Jl. 154, p. 51, an. 1398.)]

Quintil. Mois de juillet. (Cotgr.) Se dit aussi en astrologie de deux planètes distantes de 72 degrés, le cinqüième du zodiaque.

Quintille. Jeu de l'ombre à cinq : « Montgo « bert me parle de *quintille*; je ne sais ce que c'est. » (M^{me} de Sévigné, V, 302, 28 sept. 1380.)

Quintin. Toile claire fabriquée à Quintin en Bretagne. (Cotgrave.)

1. **Quintoier.** [Adoniser, comme *coinlier* : « Pour cuido bien jolyer et *quintoier*. » (Froissart, t. IX, p. 265.)]

2. **Quintoier.** [1° Disposer du quint d'un bien propre : « Affirmer que madame la comtesse de Pontieu... a droit de douaire et le quint heritablement... en toutes les terres dessus dites, qui « *quintoier* se peuvent. » (Jl. 74, p. 199, an. 1342.)] — 2° Payer un cinqüième en sus du cens dû :

« Item gros cens et menu... dont la moitié se tiergoie et l'autre moitié *quintoie*. » (Jl. 56, p. 233, an. 1318.) — « Item gros cens, appelez les cens « Perier, à Chasteau Renart, receuz lendemain de « la S. Remy; six solz huit deniers; *quintoiez* « valent huit sols quatre deniers. Item gros cens « receuz à Chasteau Renart la veille de la S. Denis, « pour cause de vauldirie, quarante et cinco sols, « qui se *quintoient*. » (Jl. 72, p. 43, an. 1326.)] — 3° Faire entendre la quinte supérieure d'un son, au lieu de ce son lui-même : « En l'orgener, et verbloier, Ou deschanter, ou *quintoier*. » (Mir. de Coinsy, liv. II.)] — « Par ces six notes qui sont « appellées ut, ré, mi, fa, sol, la, l'en puel apprendre « à chanter, à corder doubler, *quintoier*, tiercoier, « tenir, deschanter, par figures de notes, par clefs, « et par lignes, le plus rude homme du monde. » (Desch. f. 395.)] — 4° Etre compté le cinqüième : « Il « devoit *quintoier* au royaume avec les quatre « autres enfans. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 445.) — « Pris la liberté de composer ces mots *quintoier* « pour estre compté le cinqüiesme, fievre quintaine, pour une fievre qui reprend de cinq jours « en cinq jours. » (Id. Lett. III, p. 914.)

Quinzaine. [Espace de quinze jours : « Au « Mans avons sofert doulereuse *quinzaine*. » (Sax. t. XXX.)]

Quinze. [« De dulce France i ad *quinze* milliers. » (Rol. v. 109.)]

Expressions : 1° « Il me donneroit *quinze* et bis « que » (Oudin), ce qui signifie qu'il a beaucoup d'avantage et de supériorité sur moi. Expression tirée du jeu de paume, où *donner quinze* et *brisque* c'est accorder à son adversaire quinze pour chacun des jeux qui forment la partie, et de plus sur la partie entière quinze que celui-ci peut prendre quand il le juge à propos. Quinze est le quart d'un jeu. « Celui-là vaut *quinze*. » (Oudin.) — 2° « J'ai *quinze* « en cette affaire, » un avantage considérable. (Id.) — 3° « Il y a à dire *quinze*, » une différence remarquable. (Id.) — 4° « En faire passer *quinze* pour « douze, » faire voir plus qu'il n'y a. (Id.) — 5° « Faire en quinze jours quatorze lieues. » (Id.) — 6° « Faire les *quinze* tours, » satisfaire tous ses goûts, agir tout à son aise : « Deux jeunes marchandes d'auprès S^r Oportune, nous leur avons « vu faire leur *quinze* tours dans S. Denis, puis « elles sont allées achever le reste de leur voyage « dans le bois de Nostre Dame des Vertus, où je me « recommande. » (Caquets de l'Accouchée, p. 62.)] — 7° « Forfaitures et grosses amendes *quinze deniers* « rachapt, mortemant et tous gros faicts et adventures de toutes senechaussées et baillage seront « envoyez par escrit chacun an une fois à la chambre des comptes. » (Gr. Coul. de France, liv. I, ch. VII, p. 83.)

Quinzeine. [Quinzaine : « Dedans la *quinzeine* « de la saint Remi qui vient. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6^e série, III, p. 574.)] — « Et li rois leur ot « couvent que dedenz la *quinzeime* qu'il seroit

« venez à Damiele, qu'il la feroit vuidier à cres-
« tiens. » (Mén. de Reims, § 393.)

Quinzier. [« Anthoine le Boin nostre archier
« de retenue de la ville de Dury *quinzier*, et
« avoit chargé de quatorze hommes. » (Jl. 201,
p. 180, an. 1478.)]

Quinze-vins. Hôpital fondé par S. Louis pour
trois cents aveugles :

Les aveugles que fonda saint Loys,
Qui *quinze vins* sont en une maison. (Desch. f. 286.)

Quinzisme. Quinzaine : « Jusques à la *quin-
« zisme* de cette prochain Nostre Dame de septem-
« bre. » (Ord. II, p. 183.)

Quinzisme. Subside payé par les habitans du
Quercy pour un an, à cause de la guerre de Flan-
dres. (Ordon. de juil. 1319, l. p. 700.)

Quinzimes. Quinzième.

Cis fu *quinzimes* rois par conte
Qui la mors donta qui tot donte. (Ph. Mousk. p. 48.)

Quiolard, Quiole. Beauchamp (Rech. des
Théat. I, p. 494) rapporte ce titre de comédie : « La
« farce des *quiolards*, tirée de cet ancien proverbe
« normand, y ressemblant à la *quirole*, y fait des
« gestes, lequel se met ordinairement en usage,
« quand on voit une personne qui par ses paroles
« et ses actions croit cacher la bassesse de sa nais-
« sance, la pauvreté de sa cuisine, ou les imperfec-
« tions de son esprit, pour le divertissement des
« melancoliques et de ceux qui sont en parfaite
« santé. »

Quiproquo. Equipage, dans Cretin, p. 173.

Qui pro quo, quid pro quod. « Ha, mes
« fillettes, ne vous y fiez pas, ils vous tromperont,
« ils vous feront lire un *quid pro quod*. » (Cont. de
Desperr. I, p. 7.) — Chez les juriconsultes anglais,
quid pro quo désigne un contrat synallagmatique.
(Coigr.) — « *Qui pro quo* d'apothicaire, » médica-
ment donné l'un pour l'autre. (II. Estienne, Apolog.
d'Hérodote, p. 214.)

Quiquaudeive. [Sorte de grand vase (voir
QUICQUAUEVE) : « Une *quiquaudeive*. » (Ducs de Bour-
gogne, no 7178, an. 1487.)]

Quiquelikike. [Imitation du cri du coq : « Nous
« enclouons un archebrake ou monseigneur *quique-
« likike*. » (Mir. de la Vierge, I.)]

Quir. [Cuire : « Si 'n deit hom perdre e de l' *quir*
« e de l' peil. » (Rol. v. 1012.) — « En *quirs* de cerf
« les baruns unt mis. » (Id. v. 2968.) On donnait
pour lineeel aux corps des barons féodaux un cuir
de cerf.]

Quire. [Cuire : « Les bras li ont loïcis et les piés
« environ, Les garés li ont *quis* à fu et à charbon,
« A soufre tout ardent, et puis après à plon. »
(Chans. d'Antioche, V, p. 340.)]

Quirée-rie. [Plastron de cuir, gambeson :
« Legavit... palefridum... eum armis, scilicet lorica,
« *quirée*, capello de ferro, gladio, calcaribus. »
(Madox, formul. angl. p. 424.) — « Capieus orent
« de fer et *quiries* devant. » (Aiol, v. 5898.) — « Qui

« lor veist d'une part et d'autre pourpoin, *quirics* et
« escus enarmer, et sieles et poitras appareillier. »
(Mén. de Reims, § 123, var.)]

Quirielle. [Kyrieles des saints : « Iceellu Guille-
« in en regnait tousjours Dieu et la *quirielle*,
« dist que non feroit. » (Jl. 194, p. 239, an. 1466.)]

Quirier. [Garnir de cuirs frais contre l'incendie :
« Un pont... Li rois l'avoit tout fait *quirier*... De
« quir bouli. » (Ren. IV, p. 948.) — « Un castiel... A
« trois etages et *quirié* De cuirs tanés. » (Id. 976.)]

Quis. [Formes de *querre*, chercher : « Jo *quis* sa
« mort. » (Rol. v. 3759.) — « Jo vus otri quanque
« m'avez ci *quis*. » (Id. v. 3202.) — « Trenchiet
« l'eschine, une n'i out *quis* jointure. » (Id. v. 1332.)]

Quisce. Cuisse, dans Ph. Mouskes, ns. p. 107.

Quisençon. [Peine, inquiétude : « Il furent
« toute la nuit en grant *quisençon* de ce que la
« dame ne revenoit. » (Froiss. IV, p. 24.)]

Quisine. [Cuisine : « Par devers la *quisine* sunt
« enlré el vergier. » (Th. de Cant. 144.) — « Cil le
« reçoit, Si met cent compaignons de la *quisine*
« des mielz e des pejurs. » (Rol. v. 1821.)]

Quisnier. [Cuire : « Et en l'iaue et en rost ont
« la char *quisnié*. » (Ch. d'Ant. 16.)]

Quisse. [Cuisse : « Là u parlout al rei saint
« Thomas à cheval, De *quisse* en *quisse* sist, sovent
« changet estal, L'une *quisse* en la selle et l'autre
« contréval. » (Thom. de Cant. 114.) — « Curte la
« *quisse* e la crupe bien large. » (Rol. v. 1653.)]

Quisseus. [Cuissards, dans Froiss. IX, p. 329.]

Quission. [Requête : « Par quoi il redensissent
« bon compte de ce que on avoit level par lor *quis-
« sion* ens ou pays. » (Froiss. VI, p. 3.)]

Quitaine. Quinquaine : « Dresser la *quitaine*. »
(Lanc. du Lac, I, f. 126.)

Quitan. On lit dans l'Anc. cout. d'Orléans, 467 :
« Tous les ans de chacun may de vin et de blé qu'il
« aura tant de yvernage que de marcesche qu'il
« soit, il nous en donra 2 deniers ; mais il est assa-
« voir que la cueillaite de deux ans... fete de blé et
« de vin, laquelle cueillaite li peuples appelle la taille
« de pains et de vin sera por la *quitan*, qui est
« dessus dit. »

Quitance. [1^o Ecril constatant un payement :
« S'on me doit sor lettres et je rent les lettres à celi
« qui les me bailla, c'est bien à entendre que je me
« tieng por païés, ou que j'en ai *quitance* fete. »
(Beaum. XXXIV, p. 21.) — 2^o Exemption, liberté :
« Qu'il aient pes de tote rien Et de costume la *qui-
« tance*, C'est une rien qui foire avance. » (Parton.
v. 6557.) — « El dou quart de lor penitance Lor fait
« moult boinement *quitance*. » (J. de Condé, t. III,
p. 10.) — « En *quitance*, » sans retour, dans la
Chron. des ducs de Normandie.]

Quitane. [Quintaine : « Le droil dudit fieu est,
« qui se marie... le mary doit *quitane*, c'est assa-
« voir que... doit venir à cheval, prest de hurer à
« un poteau. » (Delisl. Agricult. Norm. p. 71, xv s.)]

Quite. [Libre, dégagé, quite : « Ben sunt asols e *quites* de lur pechez. » (Rol. v. 1140.) — « Li ceuens de Poitiers seroit *quites* de l'omage que il devoit de la terre que il tenoit en ces trois cou-teiz. » (Mén. de Reims, § 459.) — « Il les delivroit *quites* et delivres et les lairoient aler. » (Froiss. t. IV, p. 15.) — De là l'expression « clamer *quite*, » acquitter, abandonner sans réserve : « *Quite* vus « *cleimet* d'Espaigne le regnet. » (Rol. v. 2787.) — « Que Guenelon *cleimt quite* ceste feiz. » (Id. vers 3800.) — « Chils rois les avoit absols et *clammés* « *quites* d'une grande somme de florins. » (Froiss. III, p. 116.) — « Plusurs purchas sount ou nule « chartre... si come droil jugement de nostre court « par rendre par relesser et *quite clamer* par de- « faut et par assignement de dovoer. » (Britt. des lois d'Angleterre, f. 101.) — On trouve aussi *quite clamaunce*, abandon : « De chartres simples ascun « sount de puer feffement et simple et ascuns de « feffement condicionel, et ascuns de confernement « et ascuns de *quite clamaunce*. » (Ibid. fol. 98.) — [« Ne sai se me devez, ou se nous vus devons, Or « soit tout *quite quite*, Puisque nous departons. » (Cavelier, v. 10860.) Voir **QUITTE**.]

Quitedet. [Tranquillité : « Si nous remeindrât « Espaigne en *quitedet*. » (Rol. v. 907.)]

Quitement. [Paisiblement, librement, entièrement, franchement, gratuitement : « Li reis... fist « par ban crier C'um laissast *quitement* lui e les « suens aler. » (Thom. de Cantorb. p. 46.) — « Il li « doit garantir son fief *quitement* et franquement. » (Beaum. XIV, p. 7.) — « Le Vesquesiu normant que « son pere luy avoit donné *quitement*. » (Chron. de S. Den. I, p. 270.) — On lit dans Suger, p. 411 : *libere possidendum*.

Cil Hue li grans, g'en sui fis ;
Si estoit dus del Paresis,
Et Paris iert siens *quitement*,
Si que li rois n'i ot noient.

(Mousk. p. 388.)

Et li rois fist si sa besongne
Qu'il ot tout *quitement* Bourgoigne.

(Id. p. 416.)

Quiter-ier. [1° Abandonner : « Se (elle) ne me « veut retenir ou *quiter*. » (Cocui, VI.) — « Je *quit* « amours et à Dieu les commant. » (Ibid.) — 2° Donner *quittance* : « Si comme se uns hons me demande « vingt livres, et je li ni que je ne li doi pas, car je « li ai paiés, ou il le m'a *quité*. » (Beaum. XXXIX, p. 50.) — 3° Absoudre : « On ne doit mie dou tout « *quiter* au pecheur la penitence de son pechié ; « car qui lui *quiteroit* dou tout, il i rencheroit « plus de legier. » (Mén. de Reims, § 183.) — 4° Déclarer *quite*, dégager : « Il le dubt *quiter* de foy et « de prison. » (Froiss. III, p. 40.) — 5° Renoncer à : « Li Escocois sont bien fol, qui quident por une « femme qui est serour de nostre roi que nous « doions cest que est hiretages à la couronne d'En- « gleterre *quiter*. » (Froiss. II, p. 260.) — « Se li « rois voloit *quiter* l'omage et le calenge, si ne le « *quiteroient* pas ses gens. » (Id. 281.)]

Quittaine. [Quintaine : « *Quittaines* fist drecier,
viii.

« et joustes y faisoit, Et donnoit un bel pris celui « qui mieulx joustoit. » (Guescl. p. 214.)]

Quittance. [1° Action de libérer : « Le roi ne « leur avoit fait encoires nulle *quittance*. » (Froiss. XV, p. 149.)] — 2° Désistement, renonciation :

Que je feray de marier *quittance*

Et que de ce doy mon penser distraire. (Desch. f. 452.)

3° Liberté :

Sy rouva qu'ilz eussent paix,
Toute paix, et *quittance* eussent ;
Et si en demené fussent
Que qui nul en violeroit
Si demenés fortais seroit.

(Brut, f. 20.)

On lit dans l'Anc. Cout. de Norm. f. 48 : « Avoir « garenne ou *quittance* en forest, » ou en foire, où le latin porte *quittanciam in forestis*, et la traduction en vers « d'avoir en forests *quittance*. » Ce mot paroît s'y prendre dans le même sens. Aussi voit-on dans la même coutume, f. 56, v°, le nom de *quittances* donné à des fiefs exempts de certains droits : « Il y a en diverses parties de Normandie « moult de fiefs qui ne sont pas tenus à payer relief « si comme *quittances* franchises et autres dignitez « qui ne payent point de relief : jaçoit ce qu'ils « doivent hommage. »

Quitte. [1° Délivré, débarrassé : « Et estoit avys « au peuple que il estoient *quitte* d'un encombrier « et delivre d'un pesant faix. » (Froiss. II, p. 91.)] — 2° Abandonné : « Et laissoient leurs maisons toutes « *quittes* et leur avoir. » (Id. VI, p. 45.)

Expressions. [1° Clamer *quite*, » abandonner : « Pour tant n'en ont point ceuls d'Armeignach leur « droil que il dient à avoir clamé *quite*. » (Froiss. t. XI, p. 84.)] — 2° « Jouer à *quite* et à double, » risquer tout : « Quant on sent les ennemis venir, et « qu'on se sent le plus foible, et qu'on ne les peust « attendre, il faut donner l'assault pour en jouer à « *quite* et à double. » (Le Jouv. fol. 83.) — « Après « avoir rué plusieurs coups l'un sur l'autre delibera « jouer à *quite* ou double. » (Dom Florès de Grèce, fol. 108.)] — 3° « *Quitte* à *quite*, » se rendre la pareille.

Et sur ees poins ay je donné
A Galehaut mon compaignon
Chambre et estable en ma maison,
A Paris, tant comme il vourra,
Et la demeure lui plaira,
Par la maniere dessus ditte ;
Et s'il ne luy plaist *quite* à *quite*.

(Desch. f. 412.)

1. Quittement. 1° Cession, abandon, dans la Chron. de S. Denis, II, fol. 119. — 2° Remise d'une chose due. (Bouteill. Som. rur. f. 311.)

2. Quittement. [Librement, paisiblement : « Et convenoit que lui fussent pardonnez tous ses « meffais et peust *quittement* chevalchier et aler « partout. » (Froiss. XV, p. 235.)] — « Ilz se depla- « cerent et leurs laisserent la voye, et non pas si « *quittement*, que au passer chascun ferit le sien « du tranchant de l'espée. » (Percef. I, f. 82.)

Quitter. [1° Dégager : « Faites les partir, je les « *quitte*. » (Froissart, V, 218.)] — 2° Séparer par divorce : « Je vous ferray *quitter* de vostre mari

« avant que je vous épouse. » (Froiss. XI, 274.) —
 3° Abandonner : « Il ne fourferoient mies ceste
 « grosse somme de florins, car li rois de Franche
 « et d'Engleterre leur *quitteroit*. » (Id. III, 63.) —
 4° Pardonner : « Tant fu procuré que tout lui fut
 « *quittié* et pardonné. » (Froissart, XV, 235.)

Quitterotes. Marques des joueurs et nom
 donné à des chevaux d'Angleterre : « Nous demeu-
 « rames quelques jours à Fontainebleau, jouant
 « le plus furieux jeu dont on ait ouy parler; il ne
 « se passoit journée qu'il n'y eut vingt mille pistol-
 « les pour le moins de perte et de gain. Les moins
 « dres marques estoient de cinquante pistoles,
 « lesquelles on nommoit *quitterotes*, à cause qu'elles
 « alloient bien viste, à l'imitation de ces chevaux
 « d'Angleterre que *Quinterot* avoit amenez en
 « France plus d'un an auparavant, qui ont depuis
 « esté cause que l'on s'est servi des chevaux anglois,
 « tant pour la chasse que pour aller par pais, ce
 « qui ne s'usoit point auparavant. » (Mém. de
 Bassomp. I, p. 206.)

Quitteur. Qui quille, qui cède. (Oudin.)

Quittus. Terme de compte qui subsiste encore.
 C'est l'état final d'un compte, par lequel le comptable
 se trouve quille et déchargé. (Voyez Cotgrave;
 Rabelais, V, p. 75.)

Qui va là. [« Une sentinelle parla d'assez loin;
 « on repondit à son *qui va là* que. » (D'Aub. Hist.
 t. II, p. 264.)]

Quivert. [Comme *cuivert*, dans Aubri, v. 64.]

Qui-vive. [« Il respondit Vezins au *qui-vive*. »
 (Id. 352.)]

Quodlibetaire. [Choisi, facultatif : « Nos doc-
 « teurs n'y trouvent que rien ny que frirre; car ils
 « n'ont pas les questions *quodlibetaires* si frequen-
 « tes; plus ne se passent tant de bacheliers. »
 (Satire Ménippée, p. 81.)]

Queoz. [Qui a une queue, dans Du Cange, sous
Caudatus.]

1. Quoi. [Du latin *quod* ou *quid* : « Ma volonté
 « ferez, *quoi* qu'il doie couster. » (Berle, c. 112.) —
 « Dont i a bien de *quoi* je me doie esmaier. »
 (Id. couplet 39.)]

Expression : « De *quoi*, « dès que :

Richard demanda : qui es-tu ?

Et de *quoi* il l'out congneu,

Monter le list, si l'emmena.

(Rou, p. 167.)

2. Quoi. [Coi, tranquille, immobile : « En ares-
 « tant tous *quois* sour le rue. » (Froiss. II, 123.) —
 « Charles de Blois estoit tous *quois* demourés en le
 « cité de Nantes. » (Id. IV, 2.) — « Et cheminèrent
 « par mer, laquelle estoit pour euls assés *quoye* et
 « de raison. » (Id. XVI, 53.)]

Quoife. [Coiffe, bonnet. Le comte de Soissons,
 dit Joinville, p. 52 de l'édition royale, jurait par la
quoife Dieu.]

Quointise. [Comme *cointise*, au Chât. de Couci,
 vers 157.]

Quointoier. [Comme *cointoier*, au Chât. de
 Couci, v. 1328.]

Quois. [Tranquillité : « Adonc il est en son
 « *quois* (du mineur) de recevoir l'arbitrage dessus
 « lui, au lans que il fu sousaagé, si le puet il
 « delaisser, quant il vient en aage, se il li plet. »
 (Beaumanoir, ch. XII, f. 108.)]

Quoisse. Cuisse :

Diex ! fait-il, se ge me feroie

D'un coutel tres parmi la *quoisse*. (Fahl, ms. p. 351.)

Quoite. [Hâte : « Mais il ot si grant *quoite* de
 « li armer que point il n'estoit armés de plate fors
 « de une cote de fiers. » (Froiss. III, 148.) — « Si
 « chevaucierent tout devant en grant *quoite*. »
 (Id. 426.)]

Quoitier. [Presser, harceler : « *Quoitier* son
 « cheval. » (Froiss. V, 160.) — « Et l'eurent ossi
 « priés souspris et si le *quoitierent*. » (Id. II, f. 220.)]

Quoitusement. [En toute hâte : « Il fit tant
 « que moult *quoitusement* il vint à Valenchienn-
 « nes. » (Froiss. III, 228.) — « Cele feme s'en ala
 « *quoitusement* au mostier S. Esteve. » (Ms. S.
 Victor, 28, f. 13.)]

Quoitron. [Bâtard : « Enfans *quoitrons* ne bas-
 « tars. » (Jf. 171, p. 338, an. 1421.)]

Quo jure (bref de). Terme de droit : « Un
 « bref sur le droit que on appelle de *quo jure*,
 « par lequel le seigneur eyt le droit de la propreté
 « de eco que il avera perdu en le droit de la posses-
 « sion. » (Britton, des Loïs d'Angleterre, f. 140.)

Quolibet. [Causerie, propos sur ce que l'on
 veut (*quod libet*) : « Quant li preescheour, et
 « li cordelier qui là estoient li ramentevoient
 « aucun livre qu'il oyl volentiers, il lour disoit :
 « Vous ne me lirez point; car il n'est si bon
 « livrés après mangier comme *quolibet*, c'est
 « à dire que chascun die ce que il veut. » (Joinville,
 § 668.)]

Enterré soit souz un gibet,

Çil qui voudra de vous nul dire,

Mais que de vous aye pour *quolibet*,

Vostre amour sans mettre en *debet*

Ne nullement me contredire.

Mais si vous me vulez desdire,

Sans me donner aucun support,

Le deable d'enfer vous emport. (Chasse d'amours, 113.)

Quoquart. [1° Niais. (V. COQUART) : « Je m'en
 « allé droit au *quoquart*. Et luy dis : « Que quiers
 « tu, Jouen ? » (Chans. du xv^e s. p. 38.) — 2° Jeune
 « élégant. » « Et vous *quoquart* et puant maryolet. »
 (Id. p. 95.)]

Quoquibinaige. [Concubinage : « Iceulli
 « Jaquet et Perrette la Platelle demouroient enseim-
 « ble en *quoquibinaige*. » (Jf. 161, p. 348, an. 1407.)]

Quoque—et. [Bateau. (V. COQUE); l'un est une

nef, l'autre un canot : « *Quandam navim, gallice « quoque nuncupalam, armis et vexillis S. Georgii « et leopardum depictam.* » (Arrêts du Parlem. VI, an. 1370.) — « On batel ou *quoquel.* » (Jl. 160, p. 277, an. 1363.)

Quoquebers. [Nigaud : « Li faus vilains, li « faus bobers, Li faus bouviers, li *quoquebers.* » (Mir. de Coinsy, II.)]

Quoquelu. Bien nourri. (Borel.)

Quoquetrean. Babillard. (Id.)

Quoquilette. [Diminutif de coquille, au Théât. de Couci, v. 1432.]

Quoquillon. [« *Un quoquillon* de lin sur cha- « un feu de laditte ville de Vrevin. » (Jl. 153, p. 2, an. 1398.)]

Quoquin. [Mendiant, coquin : « Lesquels jeu- « nes hommes venant de la ville de Roches en la « ville de Rueil ou chemin trouveront un homme « en habit de *quoquin.* » (Jl. 107, p. 152, an. 1375.)]

Quoreil—ciller. [Verrou, verrouiller : « Vec- « tare, *quoreillier*, fermer de *quoreil* de buys. » (Gloss. 7684.)]

Quorum. [Coin, angle : « La closture d'icele « (maison) se comporte de ancienneté jusques au « *quorum* dou jardin de Courdemaine. » (Jl. 48, p. 8, an. 1311.)]

Quort. [Ind. de courir : « Autre matiere noz « *quort* sus, si noz soufrerons à tant. » (Beauman. t. XLVI, p. 12.)]

Quorum bonorum. « Action de nouvelleté « desquels biens que les clers appellent *quorum « bonorum*, si comme quand aucun heritage eschet « à autre, par ligne lateral ou collateral, et on luy « veut mettre empeschement par ceste action il « peut et doit estre remedié et pourveu, mais que « dedans l'an le face apres la mort de celui par qui « ceste succession lui vient. » (Bouteill. Som. rur. tit. 27, p. 160.)

Quota (pro). Par quotité, à proportion, au *pro rata* ; expression souvent employée dans les coutumes locales de Berri. (Thaumas. p. 148.) — « Par la coutume dudit pays, qui prend et accepte « unversellement à quelque titre que ce soit les « meubles du decédé est tenu payer et acquiter ses « debtes ; et qui en prend portion par maniere de « quotité est tenu *pro quota.* » (Coul. Gén. t. II, p. 81.) — Il étoit défendu aux avocats de traïter, composer, pacifier, faire paction de *quota parte litis* avec leurs clients. (Gr. Coul. de France, p. 97.)

Quote. Quotité, quantité : « Testament fait de « tant de legs qu'ils excedent la juste value *quote* « de ce que le testateur a peu leguer valablement, « vaut neantmoins à la concurrence de ce dont il « aura pu légitimement disposer. » (Coul. Gén. II, p. 1082.) — « Biens laissez par *quote* et mesure « sont des biens délaissés par espèce, comme une

« maison, un fonds, » selon la Coutume de Liège. Suivant cette coutume, les enfants peuvent disposer des biens à eux délaissés par *quote et mesure*, quoique le survivant de leur père ou mère en ait l'usufruit ; au lieu qu'ils ne peuvent pas disposer des autres biens dont ils n'ont que la nue propriété appelée *proprietas consuetudinaria*.

Quote partie. Quote-part. Portion qui convient à chacun, en perte, gain ou dépense. (Rob. Est.)

Quoter. Coter. (Rob. Est.)

Quotidian—en. 1^o Journalier :

..... Comme s'il fut refroidy
D'une fiebure *quotidiane.* (Percef. V, f. 51.)

« Celui qu'ils ont jetté d'un morfondement en « une fieure *quotidienne* il eut eu sans eux la con- « tinue. » (Mont. Ess. t. II, p. 792.) — On voit ici la « fieure *quotidienne* » distinguée de la « continue ; » c'est donc la « double tierce. » — 2^o *Quotidiane* a été pris substantivement pour les besoins quotidiens, la subsistance journalière. La capitulation des habitants de Crotoy porte qu'ils « pourront amener « vins et toutes autres denrées pour vendre, sauf « qu'ils n'en melloint rien dedans la dicte ville et « chastel pour le ravitailler, sinon pour la *quoti- « diane* du temps qu'ils y doivent estre. » (Monstr. vol. II, p. 9.)

Quotidienement. Journallement. (Les Tri. de la Noble Dame, f. 245.)

Quotiens. Quotient. (Colgrave.)

Quotization. Action de cotiser. (Oudin.)

Quotizer. Marquer la quote-part de chacun. (Oudin.)

Quoutis. Chose difficile à démêler, comme les cheveux qui ont été longtemps sans être peignés. (Borel, au mot *Caille*, p. 100.) Je crois que ce mot subsiste encore dans le patois de quelques provinces. — [On lit dans Diderot, salon de 1765 : « Ces « *quouettes* de cheveux blonds, éparses sur le front ; « tout ébouriffés. »]

1. Quoy. 1^o *Prou. absolu.* Quelle chose : « Ainsi « ala Guillaume Bernard parler au conte lequel le « mena en sa chambre et lui demanda *quoy nous « ne savons.* » (Le Jouvencel, f. 66.)

Sans regarder *quoy ne comment*
Par volenté soudainement
Suis muez d'office en office. (Desch. f. 343.)

« *Quoy* ne qu'est-ce, » ni quoi ni qu'est-ce. (J. Marot, p. 181.) — 2^o Pronom relatif de tout genre et de tout nombre ; lequel, laquelle, lesquels, lesquelles : « Lui présenta un cheval sur *quoy* il « monta. » (Percef. vol. III, f. 9.) — « Blanche pour « *quoy* la journée se faisoit. » (Id. fol. 8.) — « Trou- « verent le trou du mur, par *quoy* ils avoient le « jour de devant gagné le dit chasteil. » (Froissart, liv. I, p. 109.) — « Le tout *quoy.* » toutes lesquelles choses : « Le tout *quoy* (pour obvier aux abus) sera

• reprins au mandement et lettres de relieuement
 • d'appel sans par nos greffiers en prendre plus
 • grand salaire que auparavant. » (Cout. Gén. t. II,
 p. 976.) — « *Que* de quoy, » que de ce que : « Ils ne
 • sont pas si offensez que je ne fasse pas assez, *que*
 • *de quoy* je puisse faire assez plus que je ne faiz. »
 (Mont. t. I, p. 27.)

2. Quoy. [Tranquille : « Si s'en fait bon taire
 • tout *quoy*. » (Villon, p. 30.)]

Quermesse. Kermesse : « A une feste que
 • l'en appelle au pais *quermesse* ou *dedicasse*. »
 Il s'agit du comté de Boulogne en Picardie. (JJ. 153,
 p. 114, an. 1397.)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

PC
2889
S2
v.8

Sainte-Palaye, Jean
Baptiste de La Curne de
Dictionnaire historique

